3 1761 11970474 0

CA1
XC31
-B84

GOVT

CA1
XC31
-B84

Comité permanent des Communications et de la Culture.

Veuiller noter que le numéro 49 de ce comité n'existe pas, car le numéro n'a pas été assigné.

Standing committee on Communications and Culture.

Please note that issue number 49 of this committee does not exist as this number was never assigned.


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119704740

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 50

Wednesday, June 17, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 50

Le mercredi 17 juin 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2): A study on matters relating to the mandate of the Department of Communications

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement: Étude des affaires relevant du mandat du ministère des Communications

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
NOV 2 1992
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25068—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairmen: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

ERRATUM

Page 34:176—Insert before "Canadian Press (The)":

"Canadian Museum of Civilization
Peter A. Herndorf, Chairman of the Board of Trustees
George F. MacDonald, Director
Jacques E. Ouellet, Deputy Director".

Page 34:182—Fifteenth line, "Canadian Museum of Civilization—November 5, 1991" should read "Canadian Museum of Civilization—October 9, 1991".

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-présidents: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

ERRATUM

Page 34:188—Insérer avant «Musée des beaux-arts du Canada»:

«Musée canadien des civilisations
Peter A. Herndorf, président du conseil d'administration
George F. MacDonald, directeur
Jacques E. Ouellet, sous-directeur».

Page 34:194—Quatrième ligne avant le bas de la page, «Musée canadien des civilisations—5 novembre 1991» devrait être remplacé par «Musée canadien des civilisations—9 octobre 1991».

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 16, 1992
(79)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 4:03 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

The Committee proceeded to consider future business.

Outstanding Orders of Reference

It was noted that the following have been referred to the Committee by Order of the House:

On November 7, 1991:

The Order being read for the second reading and reference to Legislative Committee G of Bill C-269, An Act to amend the Copyright Act (fair use).

Ms Greene, seconded by Mr. Domm, moved, —That the Bill be now read a second time and referred to Legislative Committee G.

After debate thereon, by unanimous consent, the Order was discharged, the Bill withdrawn and the subject-matter referred to the Standing Committee.

On February 12, 1992:

That the Standing Committee on Communications and Culture do undertake a full review of the medias' portrayal of violence towards and abuse of women and children with the aim of making recommendations as to how better to protect innocent Canadians from being exposed to such portrayals without interfering unduly with artistic freedom and freedom of the press.

It was agreed that the Committee communicate with the Clerk of the House to inform him as follows:

Subject-matter of Bill C-269

1) With respect to the subject-matter of Bill C-269, the Committee recognizes the importance and timeliness of this Private Member's Bill. The Committee also realizes that this is a matter of great concern and urgency to educators in Canada. However, the Committee feels that the complex issues involved would be best dealt with in the context of the proposed phase II amendments to copyright legislation, which we anticipate will be introduced during the remaining term of the present Parliament. Accordingly, the Committee has decided to postpone consideration of this matter, at least until October 1, 1992, at which time we shall review the status of proposed copyright amendments. If the legislation is not forthcoming by that time, we shall be prepared to consider the possibility of holding hearings with respect to the subject-matter of Bill C-269.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 16 JUIN 1992
(79)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 16 h 03, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

Ordres de renvoi courants

La Chambre des communes a saisi le Comité des deux ordres de renvois suivants:

Le 7 novembre 1991:

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité législatif G du projet de loi C-269, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (usage loyal).

M^me^ Greene, appuyée par M. Domm, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité législatif G.

Après débat, du consentement unanime, l'ordre est révoqué, le projet de loi retiré et l'objet est renvoyé au Comité permanent des communications et de la culture.

Le 12 février 1992:

Que le Comité permanent des communications et de la culture fasse un examen approfondi de l'image que donnent les médias de la violence faite aux femmes et aux enfants et de leur exploitation, dans le but de faire des recommandations sur la façon de mieux protéger les Canadiens innocents de telles images, sans empiéter indûment sur la liberté d'expression artistique et sur celle de la presse.

Il est convenu que le greffier communique avec le greffier de la Chambre pour l'informer de ce qui suit:

Objet du projet de loi C-269

1) Le Comité reconnaît l'importance et l'actualité de cette mesure d'initiative parlementaire. Le Comité se rend bien compte que cette question pressante préoccupe vivement tous les éducateurs. Pourtant, il estime qu'il s'agit d'une question complexe qu'il conviendrait mieux d'aborder à l'occasion de l'examen des modifications (phase II) à la Loi sur le droit d'auteur, lesquelles devraient être présentées au cours de la présente législature. Le Comité a donc décidé de reporter l'examen de la question, au moins jusqu'au premier octobre prochain, afin de voir ce qu'il advient des modifications envisagées au droit d'auteur. Si le projet de loi n'est pas déposé à ce moment-là, le Comité pourrait alors tenir des audiences relativement à l'objet du projet de loi C-269.

Media Violence

2) With respect to media violence, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission has recently released two reports about violence in the media:

i) *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television:*

ii) *Scientific Knowledge About Television Violence.*

After discussion and consideration, the Committee has come to the conclusion that it does not have adequate background or sufficient time to undertake a substantive study of this subject. It is felt that this Committee could add little to the substance of these recently released reports. Accordingly, the Committee has decided that it will be unable to initiate action in response to this Ordrer of Reference at this time.

Media concentration:

The possibility of a study of media concentration was discussed. The questions of economic versus editorial concentration and the effect of concentration on freedom of expression were raised.

It was agreed that summaries of recent inquiries into media concentration be distributed to members of the Committee in preparation for future consideration of this topic.

Policy initiatives for telecommunications into the 21st century

A review of policy initiatives for telecommunications into the 21st century was discussed as another potentional area of study.

It was agreed that the decision on this study await the passage of Bill C-62, An act respecting telecommunications.

Long-distance telephone competition:

On motion of Sheila Finestone, it was agreed,—That Keith Spicer, Chairman of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC), be requested to attend and give evidence before the Committee on Wednesday, June 17 or Thursday, June 18, 1992 on the subject of the recent CRTC decision regarding long-distance telephone competition.

Native cultural affairs:

The Committee proceeded to discuss a proposed study of Native cultural affairs. It was felt that a decision at this time would be premature.

It was therefore agreed that the Chairman would conduct consultations in this regard and would communicate further with members in due course.

Enlarged Canada Council:

It was agreed that a study of the mandate for an enlarged Canada Council be conducted immediately upon the reconvening of the House in September.

Release of First Report:

In confirmation of previous commitments, it was agreed,—That this Committee retain the services of a public relations consultant, effective April 1, 1992, to be chosen by the Chairman after the usual consultations, to assist in the

Violence dans les médias

2) Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes vient de publier deux études qui traitent de la violence dans les médias:

i) *Synthèses et analyses des divers travaux relatifs à la violence à la télévision:*

ii) *La violence à la télévision: État des connaissances scientifiques.*

Après avoir discuté de la question, le Comité conclut qu'il n'a ni le temps ni les ressources nécessaires pour faire un examen approfondi en la matière. Que pourrait-il ajouter aux études fort complètes publiées récemment? Le Comité estime donc qu'il n'est pas en mesure de donner suite pour l'instant à cet ordre de renvoi.

La concentration des médias:

Le Comité examine la possibilité d'étudier la concentration des médias. L'étude pourrait porter sur le volet économique et éditorial ainsi que sur les conséquences de cette concentration pour la liberté d'expression.

Il est convenu que des résumés d'enquêtes menées récemment soient remis aux membres du Comité en vue d'un examen futur de la question.

Politiques des télécommunications au seuil du 21e siècle

Il est aussi question de passer en revue les diversions initiatives politiques en matière de communications au seuil du 21e siècle en vue d'un examen éventuel de cette question.

Il est convenu que toute décision en cette matière suive l'adoption du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

La concurrence dans l'interurbain:

Sur motion de Sheila Finestone, il est convenu,—Que Keith Spicer, président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), soit invité à témoigner le mercredi 17 ou le jeudi 18 juin prochain, au sujet de la décision récente du CRTC de permettre la concurrence dans les services de l'interurbain.

Les affaires culturelles autochtones:

Le Comité discute d'un projet d'étude portant sur les affaires culturelles autochtones. Il estime qu'il est trop tôt pour décider quoi que ce soit.

Il est donc convenu que le président mène des consultations et en communique les résultats aux membres en temps et lieu.

Le Conseil des arts du Canada:

Il est convenu que dès la reprise des travaux en septembre, le Comité examine, suivant son mandat, l'élargissement possible du Conseil des arts du Canada.

Publication du premier rapport:

En confirmation de décisions antérieures, il est convenu,—Que le Comité retienne les services d'un relationniste, avec effet au 1er avril 1992, choisi par le président après les consultations habituelles, en vue de la

release of the report on the study of the implications of communications and culture for Canadian unity; the total value of the contract, including expenses, must not exceed $1,500.00 plus the goods and services tax, if applicable.

At 6:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

publication de son rapport sur le rôle des communications et de la culture dans l'unité canadienne; le montant total du contrat ne doit pas dépasser 1 500 $ incluant les frais et, le cas échéant, la taxe sur les produits et services.

À 18 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, JUNE 17, 1992
(80)

The Standing Committee on Communications and Culture met at 4:10 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Members present: George S. Rideout for Mary Clancy, Jacques Vien for Chuck Cook, Charles A. Langlois for Nicole Roy-Arcelin and Ian Waddell for Lyle MacWilliam.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed its study of matters relating to the mandate of the Department of Communications.

Witnesses: From Telefilm Canada: Pierre DesRoches, Executive Director; Robert Armstrong, Director, Policy, Planning and Research; Jean-Paul Paré, Financing and Administration.

The witnesses made a statement and answered questions.

Pursuant to Standing Order 122(1), Sheila Finestone moved that Keith Spicer, Chairman, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, be summoned to attend and give evidence before this Committee on Thursday, June 18, 1992 at 11:00 o'clock a.m.

The Clerk advised the Committee that a letter dated June 17, 1992 had been received from Keith Spicer, Chairman, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission. Mr. Spicer contends that it would be inappropriate and improper to appear before the Committee to give evidence regarding the Commission's long-distance telephone competition decision in view of the fact that there is a one month period during which the decision can be appealed to Cabinet, the Federal Court of Appeal, or to the Commission itself.

It was agreed that the letter from Keith Spicer, Chairman, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, dated June 17, 1992, be filed as an exhibit with the Clerk of the Committee (*Exhibit "D"*).

The Chairman indicated that he had sought advice from the Minister of Communications who urged him to postpone hearing Mr. Spicer due to the publicly stated intention of Bell Canada to launch an appeal.

After debate, the question being put on the motion, the Committee divided as follows:

LE MERCREDI 17 JUIN 1992
(80)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 16 h 10, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Membres suppléants présents: George S. Rideout remplace Mary Clancy; Jacques Vien remplace Chuck Cook; Charles-A. Langlois remplace Nicole Roy-Arcelin; Ian Waddell remplace Lyle MacWilliam.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie certains aspects du mandat du ministère des Communications.

Témoins: De Téléfilm Canada: Pierre DesRoches, directeur exécutif; Robert Armstrong, directeur, Politiques, planification et recherche; Jean-Paul Paré, Finances et administration.

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

Conformément au paragraphe 122(1) du Règlement, Sheila Finestone propose,—Que Keith Spicer, président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, soit convoqué devant le Comité, le jeudi 18 juin 1992, à 11 heures.

Le greffier informe le Comité qu'il a reçu une lettre de Keith Spicer en date du 17 juin 1992. M. Spicer soutient qu'il serait à la fois inopportun et inapproprié de témoigner devant le Comité relativement à la décision du CRTC de permettre la concurrence dans l'interurbain, puisqu'il existe un droit d'appel valable pour un mois, devant le Cabinet, la Cour fédérale ou le Conseil lui-même.

Il est convenu que la lettre de M. Spicer, président du CRTC, datée du 17 juin 1992, soit déposée comme pièce auprès du greffier (*Pièce «D»*).

Le président indique que le ministre des Communications, appelé en consultation, l'a incité à remettre l'audition de M. Spicer, vu que Bell Canada a annoncé qu'elle se disposait à interjeter appel.

Après débat, la motion, mise aux voix, obtient le résultat suivant:

YEAS

Sheila Finestone — Geoff Scott
George Rideout — Ian Waddell—(4)

NAYS

Jean-Pierre Hogue — Jacques Vien—(3)
Charles Langlois

A point of order being raised concerning the validity of substitution notices filed with the Clerk of the Committee pursuant to Standing Order 114(2)(c), the forms for substitute members were verified. The form for Ian Waddell being found defective, the Chair ruled that his vote should be disallowed. The revised result of the division was announced: Yeas: 3; Nays: 3.

Whereupon the Chairman voted in the negative. Accordingly, the motion was defeated.

At 6:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

POUR

Sheila Finestone — Geoff Scott
George Rideout — Ian Waddell—(4)

CONTRE

Jean-Pierre Hogue — Jacques Vien—(3)
Charles Langlois

Le Règlement est alors invoqué quant à la validité des avis de substitution déposés auprès du greffier en application de l'alinéa 114(2)c), et la conformité des avis est vérifiée. Celui déposé pour Ian Waddel ayant été jugé non conforme, le président déclare que le vote de ce dernier est annulé. Le résultat du vote s'établit donc à 3 voix pour, 3 voix contre.

Le président se prononce alors contre la motion qui est ainsi rejetée.

À 18 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, June 17, 1992

• 1609

Le vice-président (M. Hogue): Bonjour, et bienvenue à Téléfilm Canada. Monsieur DesRoches, vous allez nous excuser, mais la règle des Comités demande qu'il y ait de la qualité et aussi de la quantité. La quantité a finalement fait son apparition et nous pouvons commencer.

Mrs. Finestone (Mount Royal): A point order first, Mr. Chairman. I wonder if the clerk would give us an update on the request for an appearance by Mr. Keith Spicer of the CRTC. This is with respect to our request to have him appear before us to explain how he is going to protect consumers' rights.

• 1610

Le vice-président (M. Hogue): Oui, madame Finestone, je vais, ça va de soi, le recevoir. Mais par contre, s'il nous était possible de repousser un peu cette question et d'accorder le plus de temps possible dans l'immédiat à M. DesRoches et à ses associés... Bref! M. DesRoches me disait tout à l'heure que

they have to be back in Montreal by 7 p.m. If it would suit you we could—

Mrs. Finestone: I would very much like to accommodate Mr. DesRoches. I know we've been chatting while waiting for a quorum to get here. Notwithstanding, all it takes is a yes or a no. Is Mr. Spicer coming? What was his response? We're wasting time by even discussing whether or not we should talk about it.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): We can talk about it, but I won't be able to give you any information. I don't have any. I suggest that we wait for Mr. Bird to come back. He will be in a much better position to give you an accurate answer from the chair.

Mrs. Finestone: All right. My request was to the clerk, but we will carry on.

M. Pierre DesRoches (directeur exécutif, Téléfilm Canada): Monsieur le président, je veux tout d'abord vous rassurer. Il n'y a pas un rendez-vous que j'ai qui tiendra quand le Comité parlementaire juge bon de discuter avec moi des choses de Téléfilm. Donc, je n'ai pas d'horaire précis, je suis à votre entière disposition et en pleine forme.

Je voudrais, monsieur le président, vous présenter les collègues qui m'accompagnent. À ma droite, Jean-Paul Paré, directeur, Finances et administration; et à ma gauche, M. Robert Armstrong, directeur, Politiques, planifications et recherche.

Je veux vous dire aussi, monsieur le président, mesdames, messieurs, que je suis très heureux d'être ici, parce que ça me donne l'occasion de vous brosser un portrait de notre exercice 1991-1992 et de discuter avec vous, si vous le souhaitez, des principaux défis qui attendent notre Société et l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision au cours des prochaines années.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 17 juin 1992

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Good afternoon. I would like to welcome the officials from Telefilm Canada. Mr. DesRoches, you will have to excuse us, but the committee rules require both quality and quantity. Finally we have a sufficient quantity of members, and now we can begin.

Mme Finestone (Mont-Royal): J'aimerais faire un rappel au Règlement, monsieur le président. Est-ce que le greffier pourrait nous expliquer ce qui se passe quant à la comparution de M. Keith Spicer, du CRTC? Nous avons demandé qu'il comparaisse devant nous afin de nous expliquer comment il va protéger les droits des consommateurs.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Yes, Mrs. Finestone, it goes without saying that I will accept the request. On the other hand, perhaps we could set that question aside for a few moments so as to give more time to Mr. DesRoches and his associates... A few moments ago, Mr. DesRoches told me that

ils doivent retourner à Montréal d'ici à 19 heures. Si cela vous convient, nous pourrions...

Mme Finestone: J'aimerais bien faciliter les choses à M. DesRoches. Je sais que nous avons causé en attendant d'avoir le quorum. Cependant, un simple «oui» ou «non» suffirait. M. Spicer va-t-il comparaître? Comment a-t-il réagi à notre demande? Même en nous demandant si nous devrions parler de la question, nous perdons du temps.

Le vice-président (M. Hogue): Nous pouvons discuter de la question, mais je ne suis pas en mesure de fournir des renseignements. Je n'en ai pas. Je propose que nous attendions l'arrivée de M. Bird. En tant que président, il est beaucoup mieux placé pour vous donner une réponse exacte.

Mme Finestone: D'accord. J'ai posé la question au greffier, mais nous allons reprendre nos travaux.

Mr. Pierre DesRoches (Executive Director, Telefilm Canada): Mr. Chairman, I would like to begin by reassuring you that when the parliamentary committee wants to talk to me about anything having to do with Telefilm Canada, I put aside any other appointments that I might have. So I do not have any specific schedule, and I am completely at your disposal and ready to go.

Mr. Chairman, I would like to introduce the colleagues who are with me today. To my right is Mr. Jean-Paul Paré, Director, Finance and Administration; and to my left, Mr. Robert Armstrong, Director, Policy, Planning and Research.

I would also like to say, Mr. Chairman, ladies and gentlemen, that I am very pleased to have this opportunity of outlining Telefilm Canada's 1991-92 fiscal year and of discussing with you, if you so desire, the principal challenges awaiting our corporation and the Canadian film and television industry in the coming years.

[*Text*]

Je voudrais tout d'abord vous rappeler que Téléfilm Canada a 25 ans cette année. En effet, la Société a été créée officiellement le 3 mars 1967, alors que le Sénat adoptait en troisième lecture la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne qui a pris, elle, le nom de Téléfilm Canada en 1984. Depuis 1967, vous vous imaginez, le mandat de la Société s'est beaucoup élargi pour englober progressivement le secteur de la télévision, le doublage, le marketing national, international et la distribution.

Cet anniversaire, nous le célébrons, comme vous vous imaginez dans les circonstances, sobrement, en mettant surtout l'accent sur les oeuvres produites au cours des 25 dernières années.

As you know, two weeks ago we presented at the National Gallery of Canada a retrospective of feature films gathered together under the title *Made in Canada: 25 Years of Film-making.*

The fiscal year 1991-92 was in general a good year. We contributed nearly $110 million to the production and development sectors. In television we supported 106 new production projects for programs or series, which is equivalent to 568 production hours or more than 2,000 viewing hours, given the producers' contracts with different Canadian broadcasters.

On the film-making side, 24 feature films obtained our production assistance. *Léolo*, the film by Jean-Claude Lauzon that we presented last week to launch a retrospective of Canadian film, was one of these. We provided an average of 34% of the budget for these programs and films, which makes us the Canadian film industry's major partner.

• 1615

We have considerably increased our support to regional production, allocating 28% of our budget to especially interesting projects coming from the western and Atlantic provinces. In addition, 61% of our credits went to the English language sector—

Mrs. Finestone: Excuse me. Are you reading from the text which the clerk finally found?

Mr. DesRoches: Yes.

Mrs. Finestone: Fine. Thank you very much. It would have been much more helpful if we'd had this in front of us so I could follow the figures and understand. It's very difficult to understand without the figures in front of you. I regret that we didn't have them. Could you tell me what page you're presently on, sir?

Mr. DesRoches: The first page, last paragrah. But it is in lieu of the old first page.

Mrs. Finestone: First page, last paragraph. Thank you.

Mr. DesRoches: I'm sorry about that.

In addition, 61% of our credits went to the English language sector and 39% to the French language sector, which reflects the spirit of the different memoranda of understanding for our funds. Telefilm also granted more than

[*Translation*]

I would like first of all to remind you that it is Telefilm Canada's 25th anniversary this year. The corporation officially came into being on March 3, 1967, when the Senate passed the legislation establishing the Canadian Film Development Corporation, on third reading. It took the name Telefilm Canada in 1984. Since 1967, as you can imagine, the corporation's mandate has broadened considerably, to include assistance to the television sector, versioning, national and international marketing, and distribution.

In light of the current circumstances, we have decided to celebrate this anniversary modestly, placing the emphasis on works produced over the past 25 years.

Comme vous le savez, nous avons présenté au Musée des beaux-arts du Canada, il y a deux semaines, une rétrospective de longs métrages que nous avons regroupés sous le titre *Irrésistiblement nôtre: 25 ans de cinéma!*

D'une façon générale, l'exercice 1991-1992 fut une bonne année. Nous avons accordé tout près de 110 millions de dollars au secteur de la production et du développement. En télévision, nous avons soutenu 106 nouveaux projets de production d'émissions ou de séries, ce qui correspond à 568 heures de production, soit plus de 2,000 heures d'écoute, étant donné les contrats des producteurs avec les différents télédiffuseurs canadiens.

Du côté du cinéma, 24 longs métrages ont obtenu notre aide en production. *Léolo*, le film de Jean-Claude Lauzon que nous avons présenté la semaine dernière pour inaugurer la rétrospective de films canadiens, est l'un de ceux-là. Nous avons assumé en moyenne 34 p. 100 des budgets de ces émissions et de ces films, ce qui fait de nous le partenaire le plus important de l'industrie canadienne.

Nous avons considérablement augmenté notre soutien aux régions en accordant 28 p. 100 de notre budget à des projets particulièrement intéressants des provinces de l'Ouest et des provinces Atlantiques. Par ailleurs, nous avons consacré 61 p. 100 de nos crédits au secteur anglophone. . .

Mme Finestone: Pardonnez-moi, mais est-ce que vous lisez le document que le greffier a enfin trouvé?

M. DesRoches: Oui.

Mme Finestone: Très bien. Merci beaucoup. Il aurait été très utile d'avoir ce document sous les yeux afin de pouvoir lire et comprendre les chiffres. Il est très difficile de comprendre sans avoir les chiffres sous les yeux. Il est bien dommage que nous n'ayons pas reçu ces chiffres. Vous êtes à quelle page, monsieur?

M. DesRoches: Au premier paragraphe de la page 2. Mais ce paragraphe remplace un paragraphe de l'ancienne version.

Mme Finestone: Au premier paragraphe de la page 2. Je vous remercie.

M. DesRoches: Pardonnez-moi.

Par ailleurs, nous avons consacré 61 p. 100 de nos crédits au secteur anglophone et 39 p. 100 au secteur francophone, ce qui correspond à l'esprit des différents protocoles d'entente de nos fonds. Téléfilm a aussi accordé plus de 30

[*Texte*]

$30 million to support the distribution of Canadian production within the country and abroad. Our offensive at the Cannes Film Festival, where Canada had five films in official selection, was particularly effective, as you may have read in various newspapers.

Téléfilm Canada s'est donné depuis quelques années trois objectifs principaux: besoins des auditoires, favoriser la qualité, l'originalité et la diversité des productions et améliorer son partenariat avec l'industrie. Je suis persuadé que nous travaillons dans la bonne direction, car nos efforts portent fruit.

La Société a commandé l'an dernier des évaluations indépendantes de ses trois principaux fonds, soit le Fonds de développement d'émissions canadiennes de télévision, le Fonds de financement de longs métrages et le Fonds d'aide à la distribution.

Cette étude sera publiée bientôt et ses évaluations arrivent à des conclusions semblables. Elles soulignent, comme vous pouviez le deviner dès le départ, que Téléfilm a beaucoup contribué à accroître la qualité et la quantité des productions canadiennes et la Société a permis l'éclosion d'une industrie d'un bout à l'autre du pays, et que les artistes et artisans du film de télévision se sont beaucoup professionnalisés au fil des ans.

Ces évaluations soulignent aussi que les émissions canadiennes occupent maintenant une place de choix dans le coeur des Canadiens, comme en témoignent les cotes d'écoute des grands réseaux. Quant aux longs métrages, ils ont aussi de leur côté augmenté leurs auditoires du côté francophone, et d'une façon générale ils sont très en vue dans les festivals internationaux et constituent des ambassadeurs exceptionnels de notre culture.

Ce sont là quelques effets positifs de notre action qui démontrent à quel point le gouvernement a eu raison de miser avec tant d'insistance sur ce secteur culturel.

However, they have some less positive factors that relate not to the performance of the corporation as such, which is, as you can imagine, almost uBniversally praised, but to the very special nature of this industry and the geographical location, or, in other words, to the fact that it is situated in a very small market.

It is a well-known fact that the production of television programs and films is very expensive and is becoming more and more so. To produce high-quality programs such as *Les filles de Caleb* or *ENG*, the costs are the same in Canada, in France, and very possibly in the United States—certainly in Germany. But there is a sizeable difference in the advertising revenues that a program such as these can generate, depending upon whether it is made for 20 million, 55 million or 220 million people. The problems are more acute because Canada has two distinct markets, the anglophone and the francophone markets, where the successes are not always the same.

Of course, our programs are selling better and better abroad, but they are faced, like any programs from any country, with competition from all other television producers in the world, and especially with American competition. This means that, despite their quality and growing success, Canadian programs do not generate enough revenue to ensure long-term capitalization of production and distribution ventures.

[*Traduction*]

millions de dollars pour soutenir la distribution des productions canadiennes au pays et à l'étranger. Notre offensive au Festival de Cannes, où le Canada avait cinq films en sélection officielle cette année, a été particulièrement efficace, comme vous avez pu le lire dans différents journaux.

In the past few years, Telefilm Canada has set itself three main objectives: to reach audiences; to encourage quality, originality and diversity in production; and to improve its partnership with the industry. I am certain that we are working in the right direction, because our efforts are bearing fruit.

Last year, the corporation ordered independent evaluations of its three principal funds: the Canadian Broadcast Program Development Fund, the Feature Film Fund and the Feature Film Distribution Fund.

This study will be published in the near future, and these assessments all reach similar conclusions. They emphasize, as you might guess immediately, that Telefilm has contributed a great deal to enhancing the quantity and quality of Canadian productions, that the corporation has permitted the blossoming of an industry from coast to coast, and that film and television artists and professionals have become increasingly competent over the years.

These evaluations also stress that Canadian television programs now occupy an important place in the hearts of Canadians, as is reflected by the higher ratings of the major networks. Feature films also have a larger audience on the francophone side, and in general have a high profile at international festivals and are outstanding ambassadors of our culture.

These are some of the positive effects of our actions, which demonstrate just how right the government was to place so much emphasis on these cultural sectors.

Mais il y a des bémols d'importance, qui tiennent non pas à la performance de Téléfilm, qui ne reçoit que des éloges—ou presque!—, mais à la nature bien particulière de cette industrie et à sa situation géographique, c'est-à-dire au fait qu'elle appartient à un bien petit marché.

C'est un fait bien connu que la production d'émissions de télévision et de films coûte très cher, et même de plus en plus cher. Produire des émissions haut de gamme comme *Les Filles de Caleb* ou *ENG* coûte le même prix au Canada, en France, et probablement aux États-Unis—certainement en Allemagne. Mais il y a une différence de taille, qui tient dans les revenus publicitaires que peut rapporter une émission selon qu'elle s'adresse à 20, à 55 ou à 220 millions de personnes! Le problème est d'autant plus aigu que le Canada a deux marchés distincts, les marchés anglophone et francophone, où les succès ne sont pas toujours les mêmes.

Bien sûr, nos émissions se vendent de mieux en mieux à l'étranger, mais elles y subissent aussi la concurrence de toutes les autres télévisions du monde, et notamment la concurrence américaine! Tout cela veut dire que malgré leur qualité et leur succès grandissants, les émissions canadiennes ne génèrent pas suffisamment de revenus pour assurer une capitalisation à long terme des entreprises de production et de distribution.

[*Text*]

The situation is even more difficult on the feature film side. At a time when Canada is trying to really find itself as a country and a society, Canadian feature films produced by Canadians, for Canadians, still have only 3% of the country's screen time; 5% is occupied by other foreign productions and 92% by American productions. That means that even in the best of cases the returns from Canadian films in their own market cannot be very high. Our films are selling abroad, but they have very limited access to the American market, which is the most profitable.

• 1620

En résumé, monsieur le président, l'industrie canadienne demeure une industrie à haut risque. Vous comprendrez que dans cette optique, l'aide du gouvernement—l'aide de Téléfilm Canada—est absolument vitale, dans le secteur télévisuel comme dans le secteur cinématographique.

Au cours des dernières années, les gens d'ici ont acquis un extraordinaire savoir-faire, une grande confiance dans leurs moyens. Ils sont mûrs pour les ligues majeures, comme on dirait dans les nouvelles du sport. Mais comme tout le monde a évolué en même temps, la concurrence pour nos fonds est devenue très forte. Nous sommes amenés à refuser de plus en plus de bons projets, faute de crédits suffisants. À long terme, comme vous vous imaginez, cela peut être catastrophique pour l'industrie.

Cette situation nous inquiète beaucoup, d'autant plus que les ressources de la Société ont été réduites d'environ 5 p. 100 cette année. Au cours des dernières années, nous avons fait l'impossible pour accroître nos revenus que nous réinjectons chaque fois dans la production et dans l'industrie.

Nous avons créé le Fonds de lancement de longs métrages aux États-Unis et nous nous préparons à lancer un projet similaire en Europe. Nous avons aussi mis sur pied le Fonds spécial de production pour soutenir les films qui présentent des risques moins élevés et qui promettent donc des revenus plus substantiels. Nous avons créé le Programme de partage des revenus de production, un véritable incitatif au succès qui nous a permis de retourner cette année plus de 4 millions de dollars de revenus à des compagnies particulièrement performantes.

Nous avons également accentué nos efforts pour assurer une meilleure mise en marché des productions. Le plan d'action de la Société de cette année qui a été publié en avril est très clair à ce sujet et propose toute une série de mesures dont nous pourrons évaluer les effets positifs à moyenne et longue échéance.

Tout cela pour vous dire que nous allons continuer dans cette voie et que nous allons essayer de trouver tous les moyens possibles pour que cette industrie à laquelle nous croyons de toutes nos forces puissent continuer de se développer et de nous faire honneur.

Telefilm cannot solve the problems alone, the industry must also play its part by more than ever emphasizing quality, creativity and durability at all levels. As always we count on the support of the Canadian government, to which the industry owes its growth over the last 25 years.

[*Translation*]

La situation est encore plus difficile du côté du cinéma. Au moment où le Canada essaye de se redéfinir comme pays et comme société, les longs métrages canadiens, produits par des gens d'ici pour le public d'ici, ne bénéficient encore que de 3 p. 100 du temps d'écran au pays; 5 p. 100 est occupé par la production européenne et 92 p. 100 par la production des États-Unis. Cela veut dire que même dans le meilleur des cas, les recettes des films canadiens sur leur propre marché ne sauraient être très élevées. Par ailleurs, nos films se vendent à l'étranger, mais le marché américain, qui serait le plus payant, leur est bien peu accessible.

To sum up, Mr. Chairman, the Canadian industry remains a high-risk industry. You will understand that from this perspective, the assistance of the government—of Telefilm Canada—is absolutely vital, both in the television sector and in the film sector.

During the past years, Canadians have acquired an extraordinary know-how and a great confidence in their abilities. As a sports announcer would say, they are ready for the big leagues. But since everyone has been developing at the same time, the competition to access our funds has become more fierce. We are having to refuse more and more good projects, because of a lack of sufficient credits. In the long term, this could be disastrous for the industry.

This situation worries us a great deal, especially since the corporation's budgets were cut back by 5% this year. Over the past years, we have attempted the impossible to increase our revenues, which we return to production and to the industry.

We have created the US Launch Fund and we are preparing to start a similar project in Europe. We have also set up the Special Production Fund to support lower-risk films that are likely to bring in more substantial revenues. We have created the Production Revenue Sharing Program, a real incentive for success, which this year allowed us to return 4$ million in revenue to particularly efficient companies.

We have also stepped up our efforts to ensure improved marketing of productions. The corporation's action plan for this year, which was published last April, is very clear in this regard and suggests a whole series of measures, the positive results of which can be evaluated over the long and medium term.

All of this is to say that we are going to continue in this direction. We will try to find every possible means to ensure that this industry, in which we believe with all our heart, can continue to develop and to do us honour.

Téléfilm ne peut pas régler les problèmes toute seule: l'industrie a aussi son bout de chemin à faire en misant plus que jamais sur la qualité, la créativité et la solidité, à tous les niveaux. Et nous comptons comme toujours sur le soutien du gouvernement canadien, à qui l'industrie doit sa croissance des 25 dernières années.

[*Texte*]

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. We'll commence our questioning.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I didn't notice that you had come back in. I had asked for a simple response from the clerk through the vice-chairman. What was the answer from Mr. Spicer? Is he coming or not? We have certain things to do, and I would like to know what's happening.

The Chairman: Could we deal with that afterwards? We're right in the middle of hearing this witness—

Mrs. Finestone: Yes or no, Mr. Chairman.

The Chairman: It's not a yes or no answer. There is a consideration that the committee will have debate.

Mrs. Finestone: I see.

The Chairman: It would be inappropriate to do so right now. I would propose that we do so immediately after we have heard the witnesses.

Mr. DesRoches and colleagues, I must apologize for my delay. I was involved in an unexpected meeting in the Centre Block. I would like to thank my colleagues for proceeding without me. We appreciate your being here. I guess this will complete our examination of the estimates.

Mrs. Finestone, do you wish to lead off?

Mrs. Finestone: Welcome, sir. It's nice to have you back again. Once again I have some questions that might not be so comfortable, but it's not because I don't appreciate the work that's being done, or the importance of the development of the Canadian film industry.

We read and heard a fair amount about Telefilm's presence in Cannes. Could indicate the extent of the expenditures at Cannes? Could you compare what was done in 1992 at that film festival, and how it compares with 1991 and 1990?

Mr. DesRoches: I could not give you the exact figures, as I don't have them with me, but I'll be very close. The complete cost of the Cannes operation is about half a million dollars.

• 1625

Mrs. Finestone: It is close to the $600,000 I heard, so that's fine.

Mr. DesRoches: The real figure I have is $504,000 that we incurred last year, except for two receptions we hosted, which we shared with the distributors, as five films were selected this year. That represented a little bit more money. For instance, we had *The Grocer's Wife*, a film from the west, which you have probably seen. We had *Léolo*, *Being at Home with Claude*. There was another film, which is not completed but which had a special screening, *Map of the*

[*Traduction*]

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Nous allons commencer à vous poser des questions.

Mme Finestone: Monsieur le président, je n'ai pas remarqué que vous étiez revenu. J'ai demandé au vice-président de demander au greffier de répondre à une question: quelle a été la réponse de M. Spicer? Va-t-il comparaître? Nous avons certains travaux à effectuer, et j'aimerais savoir ce qui va se passer.

Le président: Est-ce que nous pourrions traiter de cette question plus tard? Nous sommes en train d'entendre le témoignage...

Mme Finestone: Oui ou non, monsieur le président.

Le président: Ce n'est pas une question qui exige un simple «oui» ou «non». Le comité doit débattre un élément de la question.

Mme Finestone: Je comprends.

Le président: Il ne serait pas approprié de parler de cette question à l'heure actuelle. Je propose que nous en parlions tout de suite après avoir entendu les témoins.

Monsieur DesRoches et chers collègues, je dois m'excuser de mon retard. J'assistais à une réunion imprévue à l'Édifice du centre. J'aimerais remercier mes collègues d'avoir commencé sans moi. Nous vous remercions d'être venu témoigner. Je suppose que cette réunion va mettre fin à notre étude des prévisions budgétaires.

Madame Finestone, voulez-vous commencer?

Mme Finestone: Bienvenue, monsieur DesRoches. C'est très agréable de vous revoir. Comme la dernière fois, j'ai quelques belles questions à vous poser, mais je tiens d'abord à souligner que j'apprécie à sa juste valeur le travail de votre organisme et que je reconnais l'importance de l'expansion de l'industrie cinématographique canadienne.

Nous avons lu et entendu bon nombre de choses au sujet de la présence de Téléfilm à Cannes. Combien d'argent est-ce que Téléfilm a dépensé à Cannes? Comment compareriez-vous les dépenses engagées en 1992 pour ce festival du cinéma à celles de 1991 et 1990?

M. DesRoches: Je n'ai pas les chiffres exacts ici, mais je pourrais vous en donner qui sont à peu près équivalents. Le coût total des activités de Téléfilm à Cannes se chiffre à environ 500,000$.

Mme Finestone: Cela se rapproche des 600,000$ dont j'ai entendu parler.

M. DesRoches: La somme totale que nous avons dépensée l'an dernier a été de 504,000$, exception faite de deux réceptions, dont nous avons d'ailleurs partagé les frais avec les distributeurs des cinq films en sélection. Cela représente donc une certaine somme. Parmi les films en sélection, il y a eu *Grocer's Wife*, d'un cinéaste de l'Ouest. Vous l'avez peut-être vu. Il y avait aussi *Léolo* et *Being at Home with Claude*. Il y a eu aussi projection spéciale d'un

[*Text*]

Human Heart. It's a co-production with Australia. And we have a film from the NFB.

The costs were a little bit higher because of the number of people we saw, but the basic costs were the same. For instance, we moved from the Martinez Hotel to a tent near the water, near the palace, and the costs were exactly the same as what the hotel costs would have been. It provided a very good meeting room for Canadians.

Mrs. Finestone: I understand we were quite unique, seeing as how there were only four tents—the United States, Japan, Europe, and us. We were very distinctive. You say the costs were similar to what was expended in 1991 and in 1990.

Mr. DesRoches: Yes.

Mrs. Finestone: What were the results of changing the format? Was it more effective in your view? Did this change result in better sales, increased sales?

Mr. DesRoches: I will not tell you that it resulted in increased sales, but it must have. This pavilion provided a meeting place for Canadians who were there. I was pleased to read a couple of articles on the effects of that meeting place we created. People would meet a lot more than they used to meet, as the Martinez was quite far from the main activity. I'm sure from the number of meetings I saw going on between Canadian producers and distributors and foreign people who came to visit the pavilion that everybody wanted to have a place like ours next year.

Mrs. Finestone: There could be a mass run on tents.

Mr. DesRoches: The Germans, the Scandinavians were visiting and asking how we could afford it. When we gave them the comparative figures, for some countries it was too expensive, but compared to what they had it was so extraordinary.

Mrs. Finestone: Do you see figures with respect to what your income and sales were, let us say from 1990 and 1991, and would you be anticipating an estimate on 1992?

Mr. DesRoches: I am anticipating one, but we don't control the sales. A sales distributor or producer selling his material in Cannes will not know before he files his next distribution report. But next time I come here I may be in a position to tell you what the difference was. My feeling is there will be a definite increase in sales, as there was a definite increase in meetings and things like that. We had three screening rooms within the pavilion.

Mrs. Finestone: Would you suggest that on an annual basis when you do this evaluation you are going to do this update for yourselves within the foreseeable future?

Mr. DesRoches: Oh, yes, we do it all the time.

Mrs. Finestone: Could you table with this committee the comparative figures, at your earliest convenience?

Mr. Jean-Paul Paré (Financing and Administration, Telefilm Canada): Yes.

[*Translation*]

film non terminé intitulé *A Map of the Human Heart*. C'est une coproduction Canada-Australie. Un film de l'ONF était aussi en compétition.

Nos dépenses ont donc été un peu plus élevées en raison du nombre de personnes que nous avons vues, mais elles sont essentiellement du même ordre que dans le passé. Ainsi, nous avons monté une tente près de l'eau au lieu de nous installer à l'hôtel Martinez, et cela nous a coûté exactement la même chose. C'était une salle de rencontre idéale pour les Canadiens.

Mme Finestone: Nous avons été remarqués, puisque quatre pays seulement—les États-Unis, le Japon, l'Europe et le Canada—avaient installé des tentes. On ne pouvait pas nous manquer. Vous dites que les dépenses ont été à peu près les mêmes qu'en 1991 et 1990.

M. DesRoches: Oui.

Mme Finestone: Quels avantages y a-t-il eu à changer de présentation? Avez-vous pu jouer un rôle plus efficace? Cela s'est-il traduit par une augmentation des ventes?

M. DesRoches: Je ne peux pas le certifier, mais c'est probable. Le pavillon a servi de lieu de rencontre pour les Canadiens qui se trouvaient là. On en a parlé en bien dans la presse. Comme l'hôtel Martinez est un peu à l'écart, les gens se sont rencontrés beaucoup plus facilement. J'ai pu moi-même constater combien les échanges ont été faciles entre les producteurs et distributeurs canadiens et étrangers. Tout le monde veut un pavillon comme le nôtre pour l'an prochain.

Mme Finestone: On pourrait s'arracher les tentes.

M. DesRoches: Les Allemands et les Scandinaves se sont demandé comment nous pouvions nous permettre un tel pavillon. Nous leur avons dit ce que cela nous coûtait. Pour certains, c'était trop coûteux, mais pour d'autres, c'était beaucoup moins cher que ce qu'ils dépensaient eux-mêmes.

Mme Finestone: Êtes-vous en mesure de comparer les ventes effectuées en 1990 et 1991 à celles que vous escomptez pour 1992?

M. DesRoches: Nous nous attendons à ce qu'il y ait une augmentation des ventes, mais cela ne dépend pas de nous. Nous ne saurons pas si un distributeur ou un producteur qui est allé à Cannes a augmenté ses ventes avant qu'on ne reçoive son prochain rapport de distribution. La prochaine fois que je comparaîtrai devant le comité, je serai peut-être en mesure de vous en dire plus long à ce sujet. Je m'attends à ce qu'il y ait une nette augmentation des ventes, compte tenu de l'augmentation du nombre de rencontres. Il y avait trois salles de projection dans le pavillon même.

Mme Finestone: Faut-il comprendre que vous comparez les données touchant les ventes chaque année?

M. DesRoches: Oui.

Mme Finestone: Lorsqu'il sera possible de le faire, pourriez-vous déposer ces chiffres comparatifs auprès du comité?

M. Jean-Paul Paré (Finances et Administration, Téléfilm Canada): Oui.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: That would be very helpful. Now, you have spent about $500 million—

Mr. DesRoches: No. It is $500,000.

Mrs. Finestone: That is a little bit better than what I was thinking. I'd like to look at the decision-making criteria you use for the Canadian film and festival grants program. First of all, what is the amount of money in that program, and what is the criteria you use?

Mr. DesRoches: Are you referring to the national festivals?

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. DesRoches: I think the budget is $1.5 million, is it not, Jean-Paul?

• 1630

Mr. Paré: Yes.

Mr. DesRoches: It's $1.5 million. The criteria are that it has to be in an area where people are going to go first, where there is a demand and where there is going to be a showing of a lot of Canadian films.

I don't have the policy with me. Jean-Paul, do we have a policy document?

Mr. Paré: Yes.

Mr. DesRoches: Yes, we have a policy document that we could file. It will give you all the criteria in detail, but the basic, fundamental criteria are those.

Mrs. Finestone: One of the distinctive features of Canada is its bilingual mandate and certainly as a federal agency you have an obligation toward that bilingual mandate. Is this one of your policy criteria?

Mr. DesRoches: Yes. It's not stated in the festival, but we have one.

Mrs. Finestone: Do you support the bilingual mandate with specific funds targeted like we do?

Mr. DesRoches: No, we don't have specific funds for our bilingual mandate. Normally, the Secretary of State provides that.

Mrs. Finestone: You know exactly where I'm going. I'll put on the record some serious concerns that I have about the Festival of Festivals in Toronto versus the Montreal Film Festival. I think these are quite unique. Could you describe for us what you see as the difference between those two festivals?

Mr. DesRoches: First, the Montreal one has a market.

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. DesRoches: The Toronto one does not have a market.

Mrs. Finestone: Right.

Mr. DesRoches: I don't want to compare the quality of the films. I'm not here for that.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Ils nous seraient utiles. Vous avez dépensé environ 500 millions de dollars. . .

M. DesRoches: Non, 500,000$.

Mme Finestone: C'est beaucoup mieux que ce que je croyais. J'aimerais que vous expliquiez sur quels critères repose le programme de subventions aux festivals du cinéma canadiens. Quel est le budget total de ce programme et quels sont les critères dont on tient compte pour choisir les festivals qui seront subventionnés?

M. DesRoches: Faites-vous allusion aux festivals nationaux?

Mme Finestone: Oui.

M. DesRoches: Le budget est de 1,5 million de dollars, n'est-ce pas, Jean-Paul?

M. Paré: Oui.

M. DesRoches: C'est 1,5 million de dollars. Voici les critères: le festival doit avoir lieu là où les gens iront d'abord, là où il y a une demande et là où l'on projettera de nombreux films canadiens.

Je n'ai pas avec moi la politique. Jean-Paul, avez-vous l'énoncé de politique?

M. Paré: Oui.

M. DesRoches: Oui, nous pourrions vous remettre le document où est présentée notre politique. Je vous ai déjà résumé les critères, mais ils sont expliqués en détail dans ce document.

Mme Finestone: La mission de bilinguisme est l'une des caractéristiques particulières du Canada. En tant qu'organisme fédéral, vous devez avoir une responsabilité à cet égard. Cela fait-il partie de vos critères?

M. DesRoches: Oui. Ce critère ne se retrouve pas dans la politique relative aux festivals, mais il est appliqué.

Mme Finestone: Avez-vous mis de côté des fonds destinés particulièrement à la promotion du bilinguisme, comme nous le faisons?

M. DesRoches: Non, nous n'avons pas de fonds réservés à cela. C'est habituellement le Secrétariat d'État qui s'en charge.

Mme Finestone: Vous savez très bien où je veux en venir. Je veux faire entendre mes préoccupations relativement au Festival of Festivals de Toronto, par rapport au Festival du film Montréal. Je pense qu'ils sont uniques. Pourriez-vous nous décrire les différences entre ces deux festivals?

M. DesRoches: Pour commencer, celui de Montréal a un marché.

Mme Finestone: Oui.

M. DesRoches: Celui de Toronto n'en a pas.

Mme Finestone: Exact.

M. DesRoches: Je ne vais pas comparer la qualité des films; ce n'est pas la raison de ma présence ici.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Excuse me, sir, but wouldn't there necessarily be a difference in the quality of the films, given that one is a festival of festivals? You're showing films that have already competed versus films that are being shown and juried.

Mr. DesRoches: No, it's not necessarily the same. You will have original works that have never been shown before also in Toronto.

The main difference is that there's a bilingual element in Montreal's festival that you don't have in the Toronto one, the Vancouver one, or the Yorkton one.

Mrs. Finestone: Therefore, we have four festivals that you seem to—

Mr. DesRoches: It's not four; we finance seventeen altogether.

Mrs. Finestone: I have attended the World Film Festival in Montreal, which I gather is a category A festival. I remember going with Minister Masse the first time many years back. That film festival is quite unique in its character and its nature. I find it rather strange that in Quebec we have a bilingual festival and have a great sense of pride in the fact that this is the beauty of Canada and you have a unilingual festival in Toronto.

Do you not see the need for any kind of criteria as a national Canadian organization with a mandate from the Canadian federal government, with respect to supporting bilingualism? You don't see the importance of having such an obligation?

Mr. DesRoches: I don't know why you say that I don't see the importance. I have never said that and I wouldn't say that.

Mrs. Finestone: Fine.

Mr. DesRoches: I say that it's important. But Telefilm Canada does not have a program to provide funds for bilingualism. It belongs to another department. I think it's the Secretary of State. This is all that I said.

Mrs. Finestone: Does Telefilm ever support the bilingual financing of the World Film Festival?

Mr. DesRoches: We've never done that. We once provided special funding to help with experimental subtitling.

Mrs. Finestone: Was it a successful experiment in subtitling?

Mr. DesRoches: I think so.

Mrs. Finestone: If it was a good experiment, and we wish to promote international films whether they're Italian—

Mr. DesRoches: The problem—

Mrs. Finestone: —German or Greek—

Mr. DesRoches: I told the management and the president of the World Film Festival that they should apply to the Secretary of State. We don't have such programs.

Mrs. Finestone: The Secretary of State has an entirely different budget and mandate. When I've been part of organizations, I've applied to the Secretary of State for translation on the spot. It does not do permanent translation of the nature of subtitling. Subtitling is indigenous or is specific—

[*Translation*]

Mme Finestone: Mille excuses, monsieur, mais ne devrait-il pas nécessairement y avoir une différence dans la qualité des films, puisque l'un des deux s'appelle le festival des festivals? Vous y montrez des films qui ont déjà été en compétition plutôt que des films qui sont présentés et jugés.

M. DesRoches: Non, ce n'est pas nécessairement la même chose. À Toronto aussi on présente en première des oeuvres originales.

La grande différence, c'est le bilinguisme du festival de Montréal, ce que n'ont ni Toronto, ni Vancouver, ni Yorkton.

Mme Finestone: Par conséquent, il y a quatre festivals que vous semblez. . .

M. DesRoches: Non, pas quatre. Nous finançons au total 17 festivals.

Mme Finestone: Je suis allée au Festival des films du monde de Montréal, qui me semble être un festival de catégorie A. J'y suis allée pour la première fois avec le ministre Masse, il y a bien des années. Ce festival est unique à cause de son atmosphère et de sa nature. Il me semble étrange que l'on ait un festival bilingue au Québec, que l'on en soit fier parce que c'est ce qui fait la beauté du Canada, alors qu'il y a un festival unilingue à Toronto.

En tant qu'organisme canadien, mandaté par le gouvernement fédéral du Canada, ne pensez-vous pas nécessaire d'avoir des critères se rapportant à la promotion du bilinguisme? Ne pensez-vous pas que ce genre d'obligation serait importante?

M. DesRoches: Je ne vois pas pourquoi vous dites que je ne vois pas l'importance de cela; je ne l'ai jamais dit et je n'ai nullement l'intention de le dire.

Mme Finestone: Bien.

M. DesRoches: Je pense que c'est important. Mais Téléfilm Canada n'a pas la responsabilité de donner des fonds pour le bilinguisme. Cette responsabilité incombe à un autre ministère, le Secrétariat d'État, je crois. C'est tout ce que j'ai dit.

Mme Finestone: Téléfilm Canada participe-t-il au volet bilinguisme du financement du Festival des films du monde?

M. DesRoches: Nous ne l'avons jamais fait. Nous avons déjà fourni de l'argent pour une expérience de sous-titrage.

Mme Finestone: Était-ce une expérience positive?

M. DesRoches: Je le crois.

Mme Finestone: Si c'était une expérience positive, comme nous voulons faire la promotion de films internationaux, qu'ils soient italiens. . .

M. DesRoches: Le problème,. . .

Mme Finestone: . . .allemands ou grecs. . .

M. DesRoches: J'ai dit à la direction et au président du Festival des films du monde qu'ils devraient faire une demande au Secrétariat d'État. Nous n'avons pas de tels programmes.

Mme Finestone: Le Secrétariat d'État a un budget et un mandat tout à fait différents. Lorsque je faisais partie de certains organismes, j'ai demandé au Secrétariat d'État des services de traduction sur place. Mais on n'y fait pas de traduction permanente, comme pour le sous-titrage. Le sous-titrage qui se fait ici est particulier. . .

[*Texte*]

Mr. DesRoches: I'm sorry. We provide funds for subtitling. I'm sorry about that. If it needs subtitling, we provide funding for subtitling to the distributors who distribute the film, subtitle it and show it.

• 1635

The problem is not this in Montreal; the problem is the cost related to the bilingual program. Subtitling cannot be done because they don't have time and things like that. Then it's a bilingualism thing, and my feeling is that it belongs to the Secretary of State. That's what I'm saying. The subtitling of the films in Montreal is paid by Telefilm.

Mrs. Finestone: Then I'd like a clarification. You give $450,000 to Toronto and $450,000 to Montreal. Toronto is unilingual; Montreal is bilingual. In the bilingual format you are saying that for a good part of whatever it is they do they should go to the Secretary of State and that for the subtitling of films coming from Italy or Germany they can get access to additional funds.

Mr. DesRoches: The distributors, not the film festival itself. It is the distributors.

Mrs. Finestone: All right, I don't care who gets it, I just want the films to get here.

Mr. DesRoches: I just want to make sure that we're talking about the same thing.

The Chairman: There is a difference between the organizers of the festival and the participants. The organizers can frequently get bilingualism money from Secretary of State for events.

Mrs. Finestone: In this particular case, Mr. Chairman, I have some serious concerns, because there has been a ball being batted back and forth between the management of the World Film Festival, Telefilm Canada, and the minister's office. The problem, which I'm not totally familiar with... And we have an expert with us today, Mr. DesRoches, who evidently has the mandate from the Minister of Communications to support the World Film Festival in Montreal. This festival is unique in North America; it undertakes responsibilities very different from those in Toronto or Vancouver, very different from anything that is done in the United States; it is the oldest of all the film festivals here.

We have a great sense of pride in Montreal. This is our 350th anniversary, and they are having a devil of a time trying to find the kind of support mechanisms they deserve, in my view. I'm not going to start playing around with personalities. I am looking at the festival itself. If there is the uniqueness of a bilingual festival in Montreal that respects its bilingual mandate, and it receives exactly the same money as the film festival in Toronto, which does not respect the bilingual mandate, then I want to know from the director general of Telefilm why there isn't a premium to respect the mandate that a government agency has toward respecting Canada's bilingual specificity. I think that is a pretty simple question, and I find that "the Secretary of State" is not an adequate answer.

The Secretary of State of Canada has many, many responsibilities, such as simultaneous translation or translation of documents, but subtitling films and visioning of films is a very different mandate. I think that's the

[*Traduction*]

M. DesRoches: Je m'excuse; nous finançons le sous-titrage. Je m'excuse. S'il faut des sous-titres, nous donnons les fonds pour le sous-titrage aux distributeurs du film, qui s'occupent de ce sous-titrage et des projections.

Mais ce n'est pas là le problème à Montréal. Le problème, c'est le coût associé au programme bilingue. On ne peut pas faire le sous-titrage faute de temps, par exemple. Ensuite, comme il s'agit de bilinguisme, j'estime que cela incombe au Secrétariat d'État. C'est ce que je dis. Le sous-titrage des films à Montréal est payé par Téléfilm.

Mme Finestone: J'aimerais avoir une explication. Vous donnez 450,000$ à Toronto et 450,000$ à Montréal. Toronto a un festival unilingue, et Montréal un festival bilingue. Pour la formule bilingue, vous dites que, pour une bonne part, il faudrait s'adresser au Secrétariat d'État et que pour le sous-titrage des films provenant d'Italie ou d'Allemagne, on pourrait avoir accès à des fonds supplémentaires.

M. DesRoches: Les distributeurs, oui, le festival du film, non. Ce sont les distributeurs qui obtiendraient les crédits.

Mme Finestone: Très bien; peu m'importe qui a l'argent, tant que les films sont là.

M. DesRoches: Je veux m'assurer que nous parlons de la même chose.

Le président: Il y a une différence entre les organisateurs du festival et les participants. Les organisateurs d'événements peuvent fréquemment obtenir de l'argent du Secrétariat d'État pour la promotion du bilinguisme.

Mme Finestone: Dans ce cas-ci, monsieur le président, je suis particulièrement préoccupée. La direction du Festival des films du monde, Téléfilm Canada et le bureau du ministre se renvoient la balle. Le problème, c'est que je ne connais pas tout à fait bien... Nous avons aujourd'hui un spécialiste, M. DesRoches, à qui le ministre des Communications a de toute évidence confié le mandat de soutenir le Festival des films du monde de Montréal. C'est un festival unique en Amérique du Nord. Ses responsabilités sont bien différentes de celles des festivals de Toronto ou de Vancouver. Il est très différent des festivals américains. C'est le plus ancien des festivals de cinéma d'ici.

Montréal est une ville fière. C'est son 350e anniversaire, et elle a bien de la difficulté à trouver les appuis dont elle a besoin, je pense. Je ne vais pas parler de qui que ce soit. Considérons le festival lui-même. Le festival de Montréal est unique notamment parce qu'il est bilingue et parce qu'il remplit bien son rôle de festival bilingue. Pourtant, il reçoit exactement les mêmes sommes que le festival de Toronto, qui n'a pas la même mission. J'aimerais que le directeur général de Téléfilm nous dise pourquoi on ne donne pas une prime au festival qui respecte le mandat d'un organisme fédéral de promouvoir le caractère bilingue du Canada. Je pense que c'est une question toute simple, qui mérite une meilleure réponse que la simple évocation du «Secrétariat d'État».

Le Secrétariat d'État du Canada a de très nombreuses responsabilités, comme l'interprétation simultanée et la traduction des documents. Le sous-titrage des films et leur visionnement, voilà un rôle bien différent. Je pense qu'il

[*Text*]

responsibility of Telefilm Canada. I'd like to maybe understand why you're telling me there shouldn't be a differentiation between the amount of money that is accorded Toronto with a uniligual mandate and the amount of money accorded Montreal, my city, my province, my country, because it respects a biligual mandate. I think the question is quite straightforward.

The Chairman: Would you like to try that again, Mr. DesRoches, and then we'll move to Dr. Hogue.

Mr. DesRoches: Try what?

The Chairman: Don't you have anything to elaborate on that answer?

Mr. DesRoches: Very little, Mr. Chairman.

I'm sorry, Madame Finestone. I said we were providing subtitling funds to distributors who distribute the films in Montreal to the Montreal Film Festival.

Mrs. Finestone: To the film festival, and to what amount, sir? You have your treasurer there. I'd like to hear the figures.

Mr. DesRoches: We don't know how many films are going to be translated this year for the Montreal Film Festival.

Mrs. Finestone: How many were there last year?

Mr. DesRoches: I don't know. I can provide that, but I do not have the figures. . .

The Chairman: You could provide that detail?

Mr. DesRoches: Sure we can provide it.

The Chairman: I think Madam Finestone wants to know what the contribution. . .

Mr. DesRoches: It is not to the Montreal Film Festival; it is to the distributor who distributes the film.

Mrs. Finestone: All right, that was an aside. It's the principle I'm trying to address with you.

The Chairman: But the principle, Mrs. Finestone, as I understand it, those subtitled films that they have funded could just as easily go to the Toronto Film Festival.

• 1640

Mrs. Finestone: No, there is a difference in the type of festival. The festival in Montreal is a festival that is to be juried. For the most part the items for the festival in Toronto have already been juried, and have won. They are the winners of other festivals.

The Chairman: If I may try to help Mr. DesRoches here, I think I understand it. His organization has provided funds for bilingual labelling of films, without knowing where those films are going. Is that correct? I mean, they could go in a variety of directions. He has not provided funds specifically to any film festival for bilingualism. The Secretary of State is the instrument through which the federal government, as I understand it, provides bilingualism funding.

Mr. Paré: The amount of money, just to answer your question, for versioning last year was about $5.6 million. In our budget for next year it is about $5.8 million.

[*Translation*]

incombe à Téléfilm Canada. J'aimerais comprendre pourquoi vous ne faites aucune différence lorsqu'il s'agit d'accorder des fonds à Toronto, dont le festival est unilingue, et à Montréal, ma ville, ma province, mon pays, qui a un festival bilingue. Il me semble que ma question est simple.

Le président: Voulez-vous essayer de nouveau, monsieur DesRoches, avant que nous passions à M. Hogue?

M. DesRoches: Essayer quoi?

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter à votre réponse?

M. DesRoches: Très peu, monsieur le président.

Je suis désolé, madame Finestone. J'ai dit que nous donnions des fonds pour le sous-titrage aux distributeurs des films du Festival des films du monde de Montréal.

Mme Finestone: Au festival; quelle somme? Votre trésorier est avec vous. Je veux des chiffres.

M. DesRoches: Nous ne savons pas combien de films seront traduits cette année pour le festival de Montréal.

Mme Finestone: Combien y en avait-il l'an dernier?

M. DesRoches: Je ne sais pas. Je pourrais vous répondre plus tard, mais je n'ai pas les chiffres en main. . .

Le président: Vous pourriez nous les fournir?

M. DesRoches: Volontiers.

Le président: Je pense que M^me^ Finestone veut savoir quelle contribution. . .

M. DesRoches: Les fonds ne sont pas donnés au festival de Montréal, mais aux distributeurs de chaque film.

Mme Finestone: Très bien, c'est un détail. Je veux parler avec vous du principe.

Le président: Mais en principe, madame Finestone, ces films dont on a financé le sous-titrage pourraient tout aussi bien être envoyés au festival de Toronto, si je ne m'abuse.

Mme Finestone: Non, les deux festivals sont différents. Il y a un jury au festival de Montréal. La majorité des films présentés au festival de Toronto ont déjà été évalués, et ont gagné des prix. Ce sont les gagnants d'autres festivals.

Le président: Si vous le permettez, je vais essayer d'aider M. DesRoches, car je crois comprendre la chose. Téléfilm Canada a fourni des fonds pour le sous-titrage des films, sans savoir où ces films allaient être présentés. C'est exact? Ils pourraient être présentés à bien des endroits. Il n'a pas fourni des fonds spécifiquement à un festival du film pour le bilinguisme. Si je comprends bien, le Secrétariat d'État est l'organe du gouvernement fédéral qui fournit des fonds afin de promouvoir le bilinguisme.

M. Paré: En réponse à votre question, je dois dire que la société a consacré environ 5,6 millions de dollars au doublage et au sous-titrage. Ce chiffre est d'environ 5,8 millions de dollars dans notre budget de l'année prochaine.

[*Texte*]

Mr. DesRoches: Yes, but Jean-Paul, this is the total year for everything.

Mr. Paré: This is the total year for everything, yes.

Mrs. Finestone: That is all right. That is what I wanted to know, Mr. DesRoches. It is $5 million for versioning.

Mr. Paré: No, it is $5.8 million.

Mrs. Finestone: Yes, $5.8 million, and is that done in Montreal with Canadian talent?

Mr. Paré: It is throughout Canada.

Mrs. Finestone: All right. And you cannnot target or identify whether it goes to the festival?

Mr. DesRoches: We will try to see where these things went. Some of them went specifically for the Montreal Film Festival. They could have, and some of them have, but I do not have them.

Mrs. Finestone: But I think more specifically, Mr. Chairman, I was trying to indicate a serious concern about the principle involving a corporation that is part of the Government of Canada. That is what I was trying to indicate.

The Chairman: I will try this one more time. I think Mr. DesRoches is also trying to make the same principle, that he is not responsible. . . Mrs. Finestone, you are not listening to me.

Mrs. Finestone: Yes, I am listening.

The Chairman: Mr. DesRoches is trying to make the point that he is not responsible for that principle. That principle is the responsibility of the Secretary of State.

Mrs. Finestone: No, it is not.

Mr. DesRoches: We provide all our services in both languages, and this, I feel, is our responsibility.

The Chairman: I understand. It is a good point, nonetheless. Dr. Hogue.

M. Hogue (Outremont): Merci, monsieur le président. J'avais une question que j'ai préparée lorsque j'ai lu votre texte que j'avais reçu. Je vais sûrement la poser, monsieur DesRoches. M^me^ Finestone et moi sommes de deux comtés voisins; on a beaucoup de ressemblances dans les deux comtés et on a peut-être, si on diffère fondamentalement quant à l'appartenance idéologique de parti, et comme ancien, et nouveau, et milieu canadien, etc., M^me^ Finestone et moi ne sommes pas souvent accusés d'être séparatistes.

De toute façon, je vais parler pour moi. Je ne suis pas tellement considéré comme un séparatiste et je fais cette entrée en matière, monsieur DesRoches, parce que la question que soulève M^me^ Finestone est une question pour moi fondamentale. Fondamentale, parce que je l'ai vue dans les journaux. Comme M^me^ Finestone l'a mentionné—et je cite des personnalités—, M. Losique peut avoir le problème et la personnalité qu'il a, je vais la respecter, puisque je voudrais qu'il respecte la mienne.

[*Traduction*]

M. DesRoches: Oui, Jean-Paul, mais ce chiffre représente toutes les activités pour toute l'année.

M. Paré: Oui, effectivement.

Mme Finestone: Ça va; voilà ce que je voulais savoir, monsieur DesRoches. Il s'agit de 5 millions de dollars pour le doublage et le sous-titrage.

M. Paré: Non, il s'agit de 5,8 millions de dollars.

Mme Finestone: Oui, 5,8 millions de dollars. Et je suppose que le doublage et le sous-titrage sont faits à Montréal par des artistes et des traducteurs canadiens?

M. Paré: Cela se fait dans tout le Canada.

Mme Finestone: Très bien. Et vous n'êtes pas en mesure de préciser si des fonds sont affectés au festival?

M. DesRoches: Nous allons essayer de déterminer où ces fonds ont été affectés. Certains fonds ont été consacrés spécifiquement au festival de Montréal. Certains fonds ont été affectés, et d'autres fonds auraient pu être affectés, mais je n'ai pas les chiffres.

Mme Finestone: Pour être plus précise, monsieur le président, j'aimerais expliquer que je voulais exprimer ma grande inquiétude au sujet d'un principe qui devrait s'appliquer à une société qui fait partie du gouvernement du Canada. Voilà ce que je voulais dire.

Le président: Je vous explique la chose encore une fois. Je crois que M. DesRoches essaie lui aussi de vous expliquer qu'il n'est pas responsable. . . Madame Finestone, vous ne m'écoutez pas.

Mme Finestone: Si, j'écoute.

Le président: M. DesRoches essaie de vous expliquer qu'il n'est pas responsable du principe du bilinguisme. Cette responsabilité incombe au Secrétariat d'État.

Mme Finestone: Non, ce n'est pas vrai.

M. DesRoches: Nous offrons tous nos services dans les deux langues, comme c'est notre responsabilité.

Le président: Je comprends. Néanmoins, c'est une distinction utile. Monsieur Hogue.

Mr. Hogue (Outremont): Thank you, Mr. Chairman. I did prepare a question when I read your text, which I had received previously. I certainly will ask this question, Mr. DesRoches: Mrs. Finestone and I represent two adjacent ridings that are very similar to each other. Yet the two of us are quite different when it comes to ideologies, party affiliation, and so on. One of us has been here for a long time, whereas the other is a new MP. Yet despite our differences, Mrs. Finestone and I are rarely accused of being separatists.

In any event, I will speak for myself. I am not really considered to be a separatist, and if you are wondering, Mr. DesRoches, why I am leading up to my question this way, it is because I think the question that Mrs. Finestone raised is a fundamental one. It is a fundamental question because I read it in the papers. As Mrs. Finestone mentioned—and I am referring to specific people—Mr. Losique may have the problem and the personality that he has, but I will respect it, because I would like him to respect my own personality.

[*Text*]

Mais il y a des réalités quant à deux domaines qui se retrouvent dans ce qui s'appelle du film, des festivals, etc.. Il y a des 400,000$ qui se sont promenés dans les journaux et il y a eu une spécificité à Montréal, non pas parce que c'est au Québec, mais parce que la nature du festival est bâtie avec une donnée bien fondamentalement canadienne, le bilinguisme.

Je ne reçois pas tellement, si je l'écoute, mais je ne reçois pas tellement bien, dis-je, votre explication des coûts de programmes bilingues. On est obligé, et avec une certaine joie, de payer pour ce que l'on est. Et le Canada est un pays qui a des institutions bilingues.

• 1645

À moins qu'on m'ait passé des papiers inadéquats, dans le plan des dépenses 1992-1993, monsieur DesRoches, le mandat de Téléfilm, en français, au premier paragraphe, si je réussis à le comprendre et il m'a l'air facile, c'est «une société d'État consacrée au développement de l'industrie canadienne du film».

J'ai beaucoup de difficultés avec des mots. Avec Radio-Canada, j'ai eu la même chose. Je leur demandais si c'était un support, si c'était un fort, et M. Veilleux avait beaucoup de difficultés. J'espère qu'on n'entrera pas dans de la sémantique mais pour moi, le mot «développement» veut dire quelque chose de bien spécifique. Donc, développement de l'industrie canadienne du film, de la télévision et de la vidéo.

Le Canada est un pays et les organisations fédérales sont bilingues. Et Téléfilm est une société d'État. Elle doit donc non pas se marier avec l'idéologie du pays, mais rendre compte au pays et accepter l'idéologie et la philosophie du pays dans lequel on vit. C'est une société d'État consacrée au développement de l'industrie canadienne du film, de sorte que le bilinguisme est partie intégrante d'une analyse et d'un budget. Et si, dans un milieu donné il y a du bilinguisme et dans un autre il n'y a pas de bilinguisme, c'est une variable qui, à mes yeux, m'apparaît comme une variable nécessaire et fondamentale avec laquelle une société d'État consacrée au développement de l'industrie canadienne du film doit vivre et appuyer.

Sans reprendre la remise en cause et la question de M^{me} Finestone, à travers mon éclairage je veux vous reposer la même question, parce que les réponses ont pu satisfaire notre président, mais elles ne m'ont pas satisfait du tout, moi.

M. DesRoches: Monsieur Hogue, je vous dirai que je suis d'accord avec vous.

M. Hogue: Très bien. Ça va. Alors, on s'entend?

M. DesRoches: On s'entend et on est d'accord. C'est une bonne chose. Et puis nous sommes bilingues!

M. Hogue: Mais puisque vous êtes d'accord avec moi, vous vous entendez pour être d'accord avec ma démarche et mon positionnement?

M. DesRoches: Que vous ayez cette démarche... Ça rejoint la démarche officielle du pays comme tel, du Parlement canadien.

M. Hogue: Et de Téléfilm Canada.

[*Translation*]

But there are realities in two areas respecting films, festivals, etc. The $400,000 worth of funding made the headlines, and some funds were provided specifically for Montreal, not because it is in Quebec, but because the festival is bilingual, which is a fundamentally Canadian characteristic.

I listen to your explanation regarding the cost of bilingual programs, but I do not quite understand. We are obliged to pay for what we are, and happily. And Canada is a country that has bilingual institutions.

Unless the documents I was provided with are inaccurate, Mr. Desroches, in the 1992-93 Expenditure Plan, the first paragraph, if I understand it correctly and it seems rather straightforward, discusses Telefilm's mandate and states that it is "a Crown corporation... with the objective of fostering and promoting the development of a feature film industry in Canada".

I have a great deal of trouble with some words. I had the same problem with CBC-Radio-Canada. I asked them whether it was something meant to support or something else and Mr. Veilleux had a hard time answering me. I hope we are not going to get into a semantics debate, but the word "development" means something quite specific to me. So, the corporation is to develop the Canadian film, television and video industry.

Canada is a country and its federal organizations are bilingual; Telefilm is a Crown corporation. It does not necessarily have to espouse the country's ideology but must be accountable to the country and accept the ideology and philosophy of the country we live in. Telefilm is a Crown corporation with the objective of fostering and promoting the Canadian film industry and so bilingualism would be an integral part of its analyses and budget. If there is bilingualism in some areas and not in others, that is a variable that seems a necessary and fundamental variable to me and a Crown corporation with the objective of fostering and promoting the Canadian film industry must live with and support that reality.

Without wanting to pursue Mrs. Finestone's tack precisely, I want from my own perspective to put a similar question because although your replies may have satisfied our Chairman they did not satisfy me at all.

Mr. DesRoches: Mr. Hogue, I can say that I agree with you.

Mr. Hogue: Very well. That is fine. So, we are in agreement?

Mr. DesRoches: We are in agreement and we understand each other. That is a good thing. And we are bilingual!

Mr. Hogue: So, since you agree with me, you agree with my train of thought and my perspective?

Mr. DesRoches: Your train of thought... Your position reflects the official position of the country and of the Canadian Parliament.

Mr. Hogue: And of Telefilm Canada.

[*Texte*]

M. DesRoches: Eh bien, nous, on a un mandat. Bien sûr, on est une société absolument bilingue.

M. Hogue: D'accord!

M. DesRoches: Et autant à Vancouver qu'à Londres, on répond dans les deux langues.

M. Hogue: Non, non! On ne détournera pas. . .

M. DesRoches: On ne détourne pas, je vous dis que. . .

M. Hogue: Consacrée au développement de l'industrie canadienne du film.

M. DesRoches: C'est ce qu'on fait.

M. Hogue: Si vous dites que vous êtes d'accord avec moi, monsieur DesRoches, moi ça me va. Parce que ce n'est pas moi qui ai dit que j'étais d'accord avec vous, c'est vous qui êtes d'accord avec moi.

M. DesRoches: Quand vous dites. . .

M. Hogue: Je le comprends très bien, jusqu'à présent, donc je suppose. . .

M. Desroches: Si j'ai bien compris tout ce que vous avez dit, je suis d'accord avec ça. Mais je n'ajouterai rien.

M. Hogue: Bravo! Alors, je pense que dans une deuxième ronde de questions, M[me] Finestone pourra continuer et avoir une réponse plus satisfaisante à des questions précises qu'elle pourrait poser.

Voici ma deuxième question qui aurait été ma première et unique, monsieur DesRoches. Si je prends le texte anglais ou français, c'est uniquement pour identifier les pages. À la page 5 et à la page 4 du texte anglais, le paragraphe à la page 4 qui commence *It is a well known*, c'est le deuxième paragraphe, *challenges of the 90s*, les deux paragraphes, et à la page 5, le troisième paragraphe qui commence: *During the past years*. . .

• 1650

À la page 5, vous faites un énoncé—d'ailleurs, on en a parlé tout à l'heure, avant que la réunion du Comité ne commence officiellement—, à la page 5, dis-je, le paragraphe ajoute à la dimension problématique. Votre troisième paragraphe est très sérieux parce que, à long terme, la situation présente pourrait devenir désastreuse. Et vous attachez à cette possibilité de désastre des dimensions, cela va de soi, financières—du support financier.

À la page 4, on a deux paragraphes. Et, je vous le disais, ces deux paragraphes sont, pour moi, des constatations. On s'entendait sur cela, mais je ne lisais pas une ou des raisons. J'aimerais bien que vous puissiez les commenter, puisque Téléfilm a une production excellente et un rendement qui, à mes yeux, est au-dessus de bien des critères. Seulement, plus on réussit, plus la demande est d'une réussite supérieure. Cela va quasiment de soi. Mais comme disait ma mère, une belle fille peut seulement donner ce qu'elle a, et la réalité sociale, démographique et économique du pays est telle que, s'il y a une démarche, comme le disait notre ami La Fontaine, d'une grenouille qui voudrait se faire aussi grosse que le boeuf, on peut éclater.

[*Traduction*]

Mr. DesRoches: Well, we have a mandate. We are, of course, a completely bilingual corporation.

Mr. Hogue: Good!

Mr. DesRoches: And in Vancouver as well as in London, we answer in both languages.

Mr. Hogue: No, no! I don't want us to digress. . .

Mr. DesRoches: We are not digressing, we're saying that. . .

Mr. Hogue: With the objective of fostering and promoting the Canadian film industry.

Mr. DesRoches: That is what we do.

Mr. Hogue: If you say you agree with me, Mr. DesRoches, that satisfies me. Because I am not the one who said that I agreed with you; you said that you agree with me.

Mr. DesRoches: When you say. . .

Mr. Hogue: I understand you very well up to now, so I suppose. . .

Mr. DesRoches: If I understood everything you said correctly, I agree with you. But I will not add anything.

Mr. Hogue: Bravo! During the second round of questions, I think that Mrs. Finestone could continue and obtain more satisfactory answer to specific questions that she may have.

Here is my second question which would have been my first and only one, Mr. DesRoches. If I pick up the English and French texts, it is simply to identify the pages. On page 5 and page 4 of the English version, the paragraphe on page 4 begins with "It is a well known", it is the second paragraphe under *the challenges of the 90s*; so there are those two paragraphs and on page 5 I refer you to the third paragraph that begins with: *During the past years*. . .

On page 5, you state that—indeed, we spoke about this earlier before the committee meeting began officially—on page 5, then, that paragraph adds to the problematic aspect of the issue. Your third paragraph is quite serious because you state that: "In the long term, this could be disastrous". To that disastrous perspective you add financial considerations, of course, you refer to financial support.

I refer you to two paragraphs on page 4. As I was saying, those two paragraphs are simply statements of fact as far as I am concerned. We agreed on that, but I had not read one or two of the reasons. I would like to hear your comments on those, since Telefilm produces excellent programs and its performance meets and exceeds the highest criteria, in my opinion. However, the more successful one is, the more one is expected to attain greater heights. The precept is almost self evident. But, as my mother used to say, a beautiful girl can only give what she has and the country's social, demographic and economic realities are such that if, as our friend La Fontaine used to say in his fables, if a frog wants to swell up in order to become as big as a bull, it may burst.

[*Text*]

The Chairman: Dr. Hogue, what is your question?

Mr. Hogue: I'm coming to it, Mr. Chairman.

The Chairman: I've lost your line of questioning.

Mr. Hogue: It happens quite often. I'm lost myself. That's why I take enough time to finally succeed, because I listen intensely when I speak. I listen to what I'm trying to say, and if you listen intensely I think you will follow me.

The Chairman: I'll try.

M. Hogue: Donc, monsieur DesRoches, est-ce que les attentes du milieu canadien sont trop élevées pour la possibilité du milieu?

M. DesRoches: Moi, je pense... Est-ce que c'est ça la question?

M. Hogue: Vous avez compris?

M. DesRoches: Oui.

M. Hogue: Mais ça prend du temps à pouvoir se positionner. C'est comme dans tous les domaines. On a 27 millions et on voudrait pouvoir vivre comme si on avait 250 millions. À un moment donné, il faut se satisfaire, tout en étant excellent.

M. DesRoches: Sur le plan culturel, je pense qu'il ne faut jamais se satisfaire. Je pense qu'un pays comme le Canada, s'il n'y avait pas des secteurs publics comme ceux qu'on a—bilingues ou non, anglais ou français—, ne pourrait jamais faire de la fiction, de la dramatique, de la télévision, du cinéma qui reflètent le moindrement nos valeurs. Et chaque fois qu'on ferait des choses d'envergure ce serait des choses étrangères qu'on verrait.

Prenez les milliards et les dizaines et les centaines de milliards qu'on dépense en éducation—pensez aux enfants sur lesquels on dépense des milliards de dollars pour les éduquer—ça veut dire que, chaque fois, 23 heures ou 25 heures ou 30 heures par semaine en télévision, ce qu'ils pourraient voir de valable, d'envergure ne refléterait jamais les valeurs qu'on essaie de leur inculquer à l'école. Et culturellement, pensez aussi au cinéma. Cela veut aussi dire que, au cinéma, tout ce qu'on aurait c'est des boîtes aux lettres américaines, avec des acteurs américains ou européens ou d'autre pays, mais qui ne véhiculent certainement pas des valeurs canadiennes.

Quand je parle de cela ici, ce n'est pas une critique. Je ne demande pas d'argent supplémentaire, mais je dis aux membres du Comité: s'il vous plaît, gardez ce qu'on a développé au cours des années. Ces choses ne peuvent pas se faire dans un pays comme le nôtre s'il n'y a pas un engagement fort du gouvernement central.

• 1655

M. Hogue: Non non, vous dites aussi *we have to refuse more and more good projects*. Mais à mes enfants aussi, je suis parfois obligé de leur refuser *more and more good*, parce que je ne suis pas la Banque royale.

M. DesRoches: Et c'est normal. Mais ce n'est pas un reproche que je fais. Tout ce que je veux dire c'est qu'il y a dix ans, monsieur Hogue, en télévision canadienne il y avait 2 p. 100 de fiction qui était canadien à la télévision si on

[*Translation*]

Le président: Monsieur Hogue, quelle est votre question?

M. Hogue: J'y arrive, monsieur le président.

Le président: J'ai perdu le fil de votre question.

M. Hogue: Cela arrive assez souvent. Je suis perdu moi-même. Voilà pourquoi je prends suffisamment de temps pour arriver au bout de mes peines; je m'écoute intensément quand je parle. J'écoute ce que j'essaie de dire, et si vous écoutez attentivement, je pense que vous arriverez à me suivre.

Le président: Je vais essayer.

Mr. Hogue: So, Mr. DesRoches, do you feel the expectations of the Canadian milieu are too high for its possibilities?

Mr. DesRoches: Well, I think... Is that the question?

Mr. Hogue: Did you understand?

Mr. DesRoches: Yes.

Mr. Hogue: But it takes time to position oneself, just as in all other areas. One has $27 million and one would like to live as though one had, $250 million. One has to be satisfied at a certain point, while remaining excellent.

Mr. DesRoches: I think that one should never be satisfied where culture is concerned. I think that in a country like Canada, if we did not have public sectors like the ones we do have—bilingual or not, English or French—we could never produce fiction, dramas, television or film that would reflect our values, even in a small way. And whenever we tried to produce something major, we would always wind up looking at something foreign.

Take, for instance, the billions and billions of dollars spent on education—think of the children for whom we spend billions of dollars, in order to educate them—what I said means that since they listen to 23, 25 or 30 hours of television a week, anything they saw that was valid, that had some scope, would never reflect the values we are attempting to teach them in school. And on the topic of culture, still, think of film. It would also mean that if we went to a movie, we would see nothing but American productions with American actors or European or other foreign actors, films that would, in any case, certainly not reflect or convey Canadian values.

And I am not trying to criticize anyone when I say that. I am not asking for additional funds, but I am saying to the members of the committee: please save what we have developed over the years. We cannot do such things in a country like ours without a strong commitment on the part of the central government.

Mr. Hogue: No, no, you also say: "We have to refuse more and more good projects". But sometimes, I also have to refuse "more and more good" things to my children, because I am not the Royal Bank.

Mr. DesRoches: And that's normal. But I am not criticizing anyone when I say that. All I mean is that ten years ago, Mr. Hogue, on Canadian television, for all networks, only 2% of all programs in the fiction category

[*Texte*]

regarde l'ensemble des réseaux. Il y avait plus d'émissions de fiction américaines, d'émissions dramatiques américaines accessibles aux Canadiens qu'il y avait d'émissions américaines accessibles aux Américains. Mais maintenant la vapeur a été renversée.

Regardez le contenu canadien des chaînes de télévision qui ont augmenté considérablement parce que la vapeur a été renversée. Les jeunes, les créateurs, bien sûr, feront une demande et les télédiffuseurs aussi parce que les télédiffuseurs, eux, se sont rendu compte qu'on n'avait pas besoin de reléguer les produits canadiens dans les endroits où personne ne les regardait. C'est le produit canadien qui attire maintenant des auditoires considérables dans la télévision. La demande est donc plus forte à cause de cela. Ce n'est pas un reproche, c'est une constatation.

M. Hogue: Alors, avec votre énoncé de l'excellence de tout à l'heure, parce que vous avez dit qu'il ne faut pas freiner et arrêter l'excellence, ça voudrait dire, et ma question est un peu méchante, que si le Festival du film demande plus d'argent pour du bilinguisme, parce qu'il y a du bilinguisme on ne peut pas refuser l'excellence.

M. DesRoches: Non, absolument pas. Ce que je dis aussi, dans le cas du Festival du film, c'est que lorsqu'on n'a pas l'argent on ne le fait pas non plus. Pour reprendre votre argument, je veux dire que selon moi, une femme ne peut donner que ce qu'elle a, et un homme non plus.

M. Hogue: Je suis bien content de vous l'entendre dire. Merci, monsieur le président.

The Chairman: I'm glad I listened more closely, because I understand the line of questioning a little better now.

Mr. DesRoches, is it not the role of Telefilm to be the bridge, in terms of funding capabilities, between what we could create and sustain in a market of 25 million, and what we have to create as if we had 220 million people? We have to spend almost the same amount of money creating quality as we would if we were in the United States.

I'm reading this report that was prepared for you by NGL Consulting in 1991. It talks about your MOU for funding as an instrument. It says: "There is a need for the government to clarify, through the MOU, whether the principal intent of the fund is cultural". Is Telefilm not really a cultural instrument funded by government to help factor that creative capability in Canada that we would otherwise not be able to afford on our own merits?

Mr. DesRoches: That is the best interpretation I've heard of the MOU, Mr. Chairman. It's what we are trying to convey to everyone. Outside of the funding mechanism, the banking part of Telefilm, the cultural aspect of the work we do, the cultural development, I think is right. The possibility of cultural development is the basic fundamental work that is being done.

The Chairman: The advertising revenues just don't exist in Canada, in the market we have, to support the level of cost that it takes to create something.

[*Traduction*]

were Canadian. Canadians had access to more American entertainment programs and American plays than Americans did. But now we have managed to reverse things.

Consequently, the Canadian content on our TV channels has increased considerably. The demand is coming from young people, from creative people, and also from broadcasters because they have realized that they do not have to relegate Canadian productions to off-hour slots where no one would watch them. Canadian television products are now drawing a considerable number of viewers. Because of that, the demand has increased. I was not reproaching anyone, just stating a fact.

Mr. Hogue: You said earlier that we should not put obstacles in the path of excellence. My question is a bit mean, but does that mean that if the Film Festival asks for more money for bilingualism, because of bilingualism we cannot refuse excellence?

Mr. DesRoches: No, absolutely not. I might add insofar as the Film Festival is concerned that when we do not have the funds, there are certain things we do not do. To repeat your analogy, I can say that as far as I'm concerned, a woman can only give what she has and that is all a man can give as well.

Mr. Hogue: I'm very happy to hear you say so. Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Je suis heureux de vous avoir écouté plus attentivement, car je comprends le fil de vos idées un peu mieux maintenant.

Monsieur DesRoches, n'est-ce pas le rôle de Téléfilm Canada de faire la part des choses en ce qui a trait au financement et d'essayer, dans un marché de 25 millions de personnes, de créer et de maintenir ce que nous pourrions créer si nous vivions dans un pays de 220 millions d'habitants? Nous devons dépenser presque les mêmes sommes d'argent pour créer des produits de qualité ici que si nous étions aux États-Unis.

Je suis en train de lire le rapport qui a été préparé pour vous par la firme NGL Consulting en 1991. Dans ce rapport on parle de votre protocole d'entente financier comme d'un instrument. On y dit: «Par le biais du protocole d'entente, il faut que le gouvernement précise si l'intention principale du fonds est culturelle.» Téléfilm n'est-il pas au fond un instrument culturel financé par le gouvernement pour qu'il puisse promouvoir au Canada la capacité créative que nous ne pourrions pas nous permettre, financièrement, autrement?

M. DesRoches: C'est là la meilleure interprétation du protocole d'entente que j'aie entendue, monsieur le président. C'est le message que nous essayons de transmettre à tout le monde. Outre les mécanismes financiers, le travail de subventionnement de Téléfilm, je pense que c'est l'aspect culturel du travail que nous effectuons, la promotion culturelle, qui est ce qu'il y a de plus important. C'est la possibilité d'évolution culturelle qui est fondamentale dans ce que nous faisons.

Le président: Sur le marché canadiens les recettes publicitaires ne sont tout simplement pas suffisantes et ne peuvent égaler les dépenses nécessaires pour créer quelque chose.

[*Text*]

Mr. DesRoches: Exactly, and this is what I wanted to spell out in this document.

The Chairman: How are you coming with your. . .I don't know whether you would call them negotiations or what, with Mr. Mazankowski? He asked for $7.5 million back and you were going to give him $2.5 million. Has that argument been resolved?

Mr. DesRoches: It has been resolved, but not in my favour. However, because I have a nice personality, we still have talks going. But don't ask me if I'm confident. Unless this committee recommends to the House that it would be unfair for Telefilm to support such a reduction, I will have to abide with the decision and come up with $7.5 million.

The Chairman: But that constitutes a direct reduction in cultural funding, doesn't it?

Mr. DesRoches: Of course.

• 1700

The Chairman: What did you think of the recommendation in our report, *The Ties That Bind*, with respect to increased funding over the next five years? Did you get a chance to read it?

Mr. DesRoches: Yes, and I agree.

The Chairman: Perhaps you should write a letter to somebody and say that you agree.

Mr. DesRoches: Perhaps I will do that tomorrow morning.

The Chairman: The government has to respond to that report by September 5, I think.

Mr. DesRoches: I'll send it with our annual report.

The Chairman: It might be a good way for you to tie in your $7.5 million.

M. Hogue: On l'a déjà reçu, votre rapport!

Mrs. Finestone: I'd like to pick up on your question before I go back to the other issue. What did you say your expected dividend for 1992–93 would be?

Mr. DesRoches: It's not a dividend, but it is $7.5 million. Calling it a dividend is a bad use of words. What they said was that $7.5 million of our revenues should go back. Historically, since 1984. . .as far back as I can see, the revenues have always been part of our operating budget, just like the CBC.

Mrs. Finestone: But it's not only revenues generated, it's interest and everything else. As I understand it, what the government is asking for is not only the profits you're making, but your investment in. . . He's given you a set amount of money. Have you figured out how it's based?

Mr. DesRoches: It's probably based on 50% of our projected revenues, which are $15 million. So I have to assume that $7.5 million is 50% of that.

[*Translation*]

M. DesRoches: Précisément, et c'est ce que je voulais expliciter dans ce document.

Le président: Et comment vont vos. . . je ne sais pas s'il faut appeler cela des négociations ou autre chose. . . avec M. Mazankowski? Il vous a demandé de lui rendre 7,5 millions de dollars, et vous alliez lui en donner 2,5 millions. Cette différence de vues a-t-elle été résolue?

M. DesRoches: Elle a été résolue, mais pas en ma faveur. Toutefois, comme je suis un type charmant, nous continuons de nous parler. Mais ne me demandez pas si je suis confiant quant au résultat. À moins que ce comité ne dise à la Chambre qu'il serait injuste que Téléfilm absorbe une telle réduction, je vais devoir me plier à cette décision et trouver les 7,5 millions de dollars.

Le président: Mais ne s'agit-il pas d'une réduction directe du financement alloué aux choses culturelles?

M. DesRoches: Bien sûr.

Le président: Que pensez-vous de la recommandation de notre rapport, *Les liens qui nous unissent*, pour ce qui est d'accroître le financement durant les cinq prochaines années? Avez-vous eu l'occasion de lire ce rapport?

M. DesRoches: Oui, et je suis d'accord avec la recommandation.

Le président: Peut-être devriez-vous écrire à quelqu'un pour manifester votre accord.

M. DesRoches: Je ferai peut-être cela demain matin.

Le président: Le gouvernement a jusqu'au 5 septembre, je crois, pour répondre à ce rapport.

M. DesRoches: J'enverrai ma lettre avec notre rapport annuel.

Le président: Ce serait une bonne façon pour vous de revenir à la charge au sujet de vos 7,5 millions de dollars.

Mr. Hogue: We have already received your report!

Mme Finestone: J'aimerais poursuivre sur le même sujet, avant de revenir à l'autre question. De combien, avez-vous dit, sera votre dividende prévu pour 1992–1993?

M. DesRoches: Sept millions et demi de dollars, mais il ne s'agit pas d'un dividende. Le terme dividende n'est pas approprié. Ce qui a été dit, c'est que 7,5 millions de dollars de nos recettes devraient être retournés. Par le passé, depuis 1984. . . d'aussi loin que je m'en souvienne, les recettes ont toujours été intégrées à notre budget de fonctionnement, comme c'est le cas à Radio-Canada.

Mme Finestone: Il ne s'agit pas seulement des recettes, mais aussi des intérêts et de tout le reste. Si je comprends bien, le gouvernement vous demande non seulement les profits que vous avez réalisés, mais aussi votre investissement dans. . . Il vous a donné une somme bien déterminée. Savez-vous sur quoi est fondé le calcul de cette somme?

M. DesRoches: Il s'agit probablement de 50 p. 100 de nos recettes prévues, qui s'élèvent à 15 millions de dollars. Je suppose que 7,5 millions de dollars représentent 50 p. 100 de nos recettes.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: So if they recover 50% of your revenues, they cut an incredible amount of opportunity for the development of new film.

Mr. DesRoches: They cut $7.5 million in operating funds. As I said, we have a parliamentary appropriation of $145 million, and the revenues. This is all part of the budget. We could never have developed programs like the special production fund, for instance, into which we put $5 million. That was done with revenues, and we said that we have to have a return of at least 65% on these films that are more commercial, because we are frozen.

Mrs. Finestone: Does it have a cumulative decreasing effect on your annual budget over the next five years?

Mr. DesRoches: Yes, so we created these funds to generate more revenues to pay for the rent increases, the telephone increases and things like that, but when we are hit by a $7.5 million obligation for pay back, it hurts.

The Chairman: Is there any possibility that somebody in Finance misunderstands this and thinks there is some discretionary tap you can just turn on and off? As you've described it and as I see it here on the budget sheet, your budget is really $160 million, being made up of $145 million in appropriations and $15 million of your own.

Mr. DesRoches: Of course.

The Chairman: It was $160 million last year. So if the government takes $6.5 million out of your revenues, it's like cutting your budget by $7.5 million.

Mr. DesRoches: Yes. They have not cut the parliamentary appropriation, but they have cut the resources.

The Chairman: That's right. Have you responded to that budget in a formal way?

Mr. DesRoches: Yes, and people in Finance, Treasury Board, and Communications have been briefed on the effects of that. Ever since Madame Finestone announced that to me, because I did not—

The Chairman: It really seems like a soft way of saying something that is as hard as cutting your budget. It is a budget cut.

• 1705

Mr. DesRoches: It's a service reduction, definitely. What we have to do—

The Chairman: What would happen if you didn't have any revenue this year? That would be interesting.

Mr. DesRoches: Well, no, it would not be, I'll tell you, because revenues are never talked about. As you see, it's a dividend. So you pay back $7.5 million—

[*Traduction*]

Mme Finestone: Si le gouvernement récupère 50 p. 100 de vos recettes, il vous prive d'une partie incroyable des ressources que vous auriez pu consacrer à la création d'un nouveau film.

M. DesRoches: Le gouvernement a réduit nos fonds de fonctionnement de 7,5 millions de dollars. Comme je l'ai dit, le Parlement nous a accordé des crédits de 145 millions de dollars, plus les recettes. Cela fait partie du budget. Sans nos recettes, nous n'aurions jamais été en mesure de créer des programmes comme le fonds spécial de production, par exemple, dans lequel nous versons 5 millions de dollars. Puisque notre financement est bloqué, nous disons que ces films de nature plus commerciale doivent avoir un rendement d'au moins 65 p. 100.

Mme Finestone: Est-ce que cette réduction aura un effet de décroissance cumulative sur votre budget annuel des cinq prochaines années?

M. DesRoches: Oui; c'est pourquoi nous avons créé des fonds qui permettront d'obtenir davantage de recettes, de façon à couvrir les augmentations de loyer, de téléphone, etc. C'est pourquoi nous sommes durement touchés par cette obligation de retourner au gouvernement 7,5 millions de dollars.

Le président: Est-il possible qu'un fonctionnaire des Finances ne comprenne pas bien comment cela fonctionne et croie que vous pouvez, à votre discrétion, ouvrir un robinet quelconque? Comme vous l'avez décrit, et comme nous pouvons le constater dans votre budget, vous disposez en réalité de 160 millions de dollars, somme qui se compose de crédits de 145 millions de dollars et de recettes de 15 millions de dollars.

M. DesRoches: Bien sûr.

Le président: Vous disposiez l'an dernier de 160 millions de dollars. Par conséquent, si le gouvernement prend 6,5 millions de dollars de vos recettes, il réduit en fait votre budget de 7,5 millions de dollars.

M. DesRoches: Oui. Le gouvernement n'a pas réduit les crédits qui nous sont accordés par le Parlement, mais il a comprimé nos ressources.

Le président: C'est juste. Avez-vous répondu officiellement au budget?

M. DesRoches: Oui, et des fonctionnaires des Finances, du Conseil du Trésor et des Communications ont été informés des effets du budget. Depuis que M^me^ Finestone me l'a annoncé, parce que je n'avais pas. . .

Le président: Il me semble que c'est une façon un peu euphémique que de parler des compressions qui ont été faites à votre budget. Il s'agit de compressions budgétaires.

M. DesRoches: Il s'agit sans aucun doute d'une diminution des services. Ce que nous devons faire. . .

Le président: Que se passerait-il si vous n'aviez aucune recette cette année? Ce serait intéressant.

M. DesRoches: Pas du tout, puisqu'on ne discute jamais de ces recettes. Comme vous le voyez, c'est un dividende. Par conséquent, si vous retournez 7,5 millions de dollars. . .

[*Text*]

The Chairman: Oh, it says a dividend. I thought it said of your revenues. I thought it said half of your revenue.

Mr. DesRoches: I said that, but you never see that written anywhere.

Mrs. Finestone: According to the request by Mr. Loiselle and the Minister of Finance, it doesn't define where you are going to get it.

Mr. DesRoches: No.

Mrs. Finestone: It just says the cut. And if you add that into the cuts that have taken place over time with the capital cost allowance and all the other cuts that have taken place in the film industry and the support industry, it would almost indicate that we're not interested in building up a good solid film industry here in Canada.

The Chairman: If I may just read from the press report—I presume it is correct—it quotes Minister Mazankowski announcing in last month's budget that Ottawa would be "seeking a dividend" from the revenues of several cultural agencies.

Mrs. Finestone: That is a hell of a dividend.

Mr. DesRoches: I have not read that one—

The Chairman: I think the budget papers said the same thing. I think the budget papers said "from the revenues".

Mr. DesRoches: Well, then it's clear at least; it's from the revenues that you give. But it's going to cost $7.5 million—

The Chairman: But it's the same thing.

Mr. DesRoches: Yes.

Mrs. Finestone: Well, I think we'll see if the chairman can go and teach them how to tell the difference between a widget and a film.

The Chairman: Oh, they knew what they were saying. I don't have to—

Mrs. Finestone: I am sure they knew what they were saying, but did they know the product they were dealing with then. Therein may lie the difference where you may hang your hat and hook when you go to put the hook in to get some more money for Telefilm.

In looking at Telefilm itself and the proportion of moneys you are allocating to film versus video. Given the changing dynamic out there with the direct broadcast satellites—I know they call them death stars, but I don't believe them to be that; I think they can be an incredible challenge in many ways—have you given any thought, in perhaps following the broadcast summit and following a lot of the discussions that are going on, to changing the proportion of dollars you are going to allocate vis-à-vis video vis-à-vis *long métrage*?

Mr. DesRoches: But you see, we cannot change this ratio ourselves because they are run by individual MOUs. Our solution—

[*Translation*]

Le président: Oh, on parle d'un dividende. Je croyais qu'il s'agissait de la moitié de vos recettes.

M. DesRoches: C'est ce que j'ai dit, mais ce n'est écrit nulle part.

Mme Finestone: Selon la demande de M. Loiselle et du ministre des Finances, on ne dit pas où vous irez chercher cette somme.

M. DesRoches: Non.

Mme Finestone: On parle seulement de la compression. Si on ajoute cela aux compressions qui ont été faites au cours des ans au niveau de la déduction pour amortissement ainsi qu'à toutes les autres compressions qui ont été faites dans l'industrie cinématographique et le secteur de soutien, cela semble démontrer que nous ne voulons pas établir une bonne industrie cinématographique viable au Canada.

Le président: Dans le rapport de presse—je suppose que c'est exact—on cite le ministre Mazankowski lorsqu'il a annoncé, dans le budget du mois dernier, qu'Ottawa irait chercher un dividende dans les recettes provenant de plusieurs organismes culturels.

Mme Finestone: C'est tout un dividende.

M. DesRoches: Je n'ai pas lu ce rapport. . .

Le président: On disait la même chose, je crois, dans les documents du budget. On disait dans ces documents: «à partir des recettes».

M. DesRoches: Eh bien, voilà au moins qui est clair; c'est à partir des recettes qu'il faudra verser ce dividende. Il en coûtera cependant 7,5 millions de dollars. . .

Le président: Cela ne change rien.

M. DesRoches: Vous avez raison.

Mme Finestone: Eh bien, voyons si le président peut leur enseigner quelle est la différence entre un machin quelconque et un film.

Le président: Oh, ils savaient ce qu'ils disaient. Je n'ai pas besoin de. . .

Mme Finestone: Il y a une différence entre savoir ce qu'on dit et savoir ce dont on parle. C'est peut-être là le biais par lequel on pourrait aller chercher plus d'argent pour Téléfilm.

Voyons quelle est la proportion des sommes que vous allouez au film par rapport au vidéo. Compte tenu de l'évolution de la technique, de l'utilisation de satellites de diffusion directe—je sais qu'on parle d'étoiles mortes, mais je ne crois pas que ce soit le cas; ces satellites offrent des possibilités incroyables—avez-vous considéré la possibilité de modifier la proportion des sommes que vous allouez au vidéo par rapport au long métrage, par suite peut-être du sommet de la radiodiffusion ou des discussions en cours?

M. DesRoches: Nous ne pouvons pas changer cette proportion nous-mêmes, puisque tout cela est régi par un protocole d'entente particulier. La solution que nous proposons. . .

[*Texte*]

Mrs. Finestone: They are run by. . .?

Mr. DesRoches: Different memoranda of understanding. The money we get from the government through that memorandum is $30 million for the feature film. It is $70-odd million for television. So we are stuck with this, with constraints. What we have recommended, and we are working on this now, is the merging of the three basic funds, at least, of Telefilm—the distribution fund, the feature film fund, and the television fund—where it will be one amount of money. According, strategically, to the consultation that we do and according to the evolution of the environment, we could switch things around to take care of particular situations in some cases. You were talking about satellites, for instance.

Maybe in three, four, five years from now, the feature film will not be done the same way. Maybe it will be done with a marketing emphasis that is going to be different than today. You have to be ready to do that, and this will provide Telefilm with a lot of flexibility. We have a request in; it is being discussed now with the Department of Communications. But, of course, in a milieu like the one we are in, everybody is very jealous of his small thing; everybody is always jealous, afraid of losing something if they go into a bigger frame, but I think we can manage it that way. It would be, obviously, a lot more flexible and possibly more efficient also.

Mrs. Finestone: I would now like to return to the question of the World Film Festival. Are you aware of the fact that a letter was sent by Danièle Cauchard, the vice-president, on April 13 that relates to the request for funds and for consideration of funds?

• 1710

Mr. DesRoches: Was I sent a copy?

Mrs. Finestone: The copy was sent to you on April 13. No answer has been received. The festival was announced for the—

Mr. DesRoches: Was this one addressed to me?

Mrs. Finestone: It is a letter addressed to Perrin Beatty with a copy to Mr. Pierre DesRoches of Telefilm Canada. The letter says:

> Every year we make a request of special help which will permit the World Film Festival to adequately serve the two official languages, the two linguistic communities of our country. Every year we receive a refusal from the Minister of Communications, who sends the responsibility back to Telefilm Canada, which in their turn refuses all implications in this dossier. We have always found it unjust that the federal government refuses to recognize the supplementary costs that the World Film Festival has as a result of it being bilingual and that it is treated on the same footing—

> —et le traite sur un pied d'égalité avec une myriade d'autres festivals unilingues à travers le Canada.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Les proportions sont régies par. . .?

M. DesRoches: Des protocoles d'entente différents. Dans le cadre de ce protocole, le gouvernement nous octroie 30 millions de dollars pour le long métrage et 70 millions de dollars juste pour la télévision. Nous sommes donc contraints par ces protocoles. Nous avons recommandé, et nous y travaillons maintenant, que les trois fonds de base, du moins, de Téléfilm, c'est-à-dire le fonds de distribution, celui des longs métrages et celui de la télévision, soient réunis en un seul—il n'y aurait qu'un seul montant. Du point de vue stratégique, d'après les consultations que nous tenons et l'évolution du milieu, nous pourrions adapter l'affectation des fonds de façon à tenir compte de certains cas particuliers. Vous parliez des satellites, par exemple.

Dans trois, quatre ou cinq ans, peut-être, les longs métrages ne seront plus faits de la même façon. Peut-être que, sur le plan commercial, l'accent sera mis sur des points différents. Il faut se préparer à cela, ce qui donnera à Téléfilm une grande souplesse. Nous avons présenté une demande qui fait présentement l'objet de discussions avec le ministère des Communications. Bien sûr, dans un milieu comme le nôtre, tout le monde veille jalousement à son bien. Tout le monde a peur de perdre quelque chose si le cadre devient plus grand, mais je crois que c'est une solution au problème. De toute évidence, ce système aurait davantage de souplesse et pourrait aussi être plus efficace.

Mme Finestone: J'aimerais maintenant revenir à la question du Festival des films du monde. Êtes-vous au courant du fait que M[me] Danièle Cauchard, la vice-présidente, a envoyé une lettre le 13 avril relativement à la demande de fonds et à l'examen des fonds?

M. DesRoches: M'en a-t-on envoyé copie?

Mme Finestone: On vous en a envoyé copie le 13 avril. Personne n'a reçu de réponse. Le festival a été annoncé. . .

M. DesRoches: Cette lettre m'était-elle adressée?

Mme Finestone: Il s'agit d'une lettre adressée à M. Perrin Beatty, dont copie conforme a été envoyée à M. Pierre DesRoches, de Téléfilm Canada. La lettre dit:

> Nous demandons chaque année une aide spéciale de façon à ce que le Festival des films du monde puisse bien desservir les deux communautés linguistiques de notre pays. Chaque année, le ministre des Communications nous refuse cette aide et renvoie notre demande à Téléfilm Canada, qui, à son tour, refuse toute participation à ce dossier. Nous avons toujours estimé injuste que le gouvernement fédéral refuse de reconnaître que l'application du bilinguisme au Festival des films du monde entraîne des coûts supplémentaires et le traite sur un pied d'égalité. . .

> and that it is treated on the same footing than a myriad of other unilingual festivals across Canada.

[*Text*]

He goes on to say that this is the only competitive festival of category A on the North American continent that is recognized officially by the International Federation of Associations of Producers of Film. Furthermore, it is the only important festival in this country, or across this land for that matter, that uses two official languages.

C'est le seul festival important au pays qui utilise les deux langues officielles; or, au Canada anglais un tel festival bilingue ouvert au grand public n'existe pas. Alors que dans d'autres domaines on reconnaît les coûts supplémentaires du bilinguisme, dans le cas du Festival de Montréal on les ignore presque totalement.

I really want to understand this, Mr. DesRoches. I guess maybe there's something wrong with the way I'm hearing what you're saying. You are a man who knows the very small percentage of films that are produced and are available and distributed in French. Compare this to the virtual hegemony of the American film world and the domination of the film world in English.

It's a fact that this particular festival was one that brought extraordinary films to the attention of Montrealers anyway. I won't speak for all Canadians, but certainly those in Montreal who follow film saw films that were made by a Korean. You saw the first film that k.d. lang ever appeared in, which was *Salmonberries*. You saw Menzel, who received prizes at the Montreal festival where he filmed Havel's play *The Beggar's Opera*. It was incredible. You had a German director. You had this incredible Czech director. You had a Korean director. Furthermore, you had them subtitling in French.

Where else are you going to promote and allow our French-speaking Canadians, particularly those in Quebec, access to French films to the same degree? Don't get angry with me, Mr. DesRoches, because I think that it's a fair question. If the Minister of Communications is bouncing the ball back to you and you believe that you should not have that ball in your court, then why don't you, the Minister of Communications, and the direction of the World Film Festival in Montreal get together and solve the problem?

You could meet with Liza Frulla-Hébert, who I understand indicated a great openness of spirit and said that she felt this would be attended to. She wrote and said that she intended to follow it up by coming up with, among other things, a detailed three-year plan of aid.

Mr. DesRoches: About what?

Mrs. Finestone: About the problems Mr. Losique and the cultural festival were having. It would seem—

Mr. DesRoches: Are we talking about bilingualism or about these problems?

Mrs. Finestone: I'm talking about the cost of bilingualism. You remind me of something that I wanted to bring to your attention and I thank you for reminding me about that.

• 1715

Mr. DesRoches: Anything I can do.

[*Translation*]

Elle poursuit en disant que ce festival est le seul festival concurrentiel de catégorie A du continent nord-américain qui soit reconnu officiellement par la Fédération internationale des associations de producteurs de films. En outre, il s'agit du seul festival important, dans tout le pays, qui ait lieu dans les deux langues officielles.

It is the only important festival in this country that uses two official languages; in the English part of Canada there is no such bilingual festival open to the public. While supplementary costs from bilingualism are recognized in other areas, these costs are almost totally ignored when it comes to the Festival of Montreal.

J'aimerais bien comprendre, monsieur DesRoches. Je crois que je ne comprends pas très bien ce que vous dites. Vous savez qu'un très faible pourcentage des films sont produits, disponibles et distribués en français. Comparez à cela l'hégémonie presque totale du cinéma américain et la domination du cinéma en anglais.

Il est vrai que ce festival a fait connaître aux Montréalais des films extraordinaires. Je ne parle pas au nom de tous les Canadiens, mais les Montréalais qui suivent de près ce festival ont pu voir des films faits par un Coréen. Vous avez vu le premier film dans lequel ait joué k.d. lang, qui s'intitulait *Salmonberries*. Vous avez vu Menzel, qui a reçu des prix au Festival de Montréal pour son film, *The Beggar's Opera*, inspiré d'une pièce de théâtre de Havel. C'était formidable. On a pu voir un metteur en scène allemand, tchèque, coréens. En outre, les films étaient sous-titrés en français.

Où, ailleurs que dans ce festival, pourriez-vous donner un tel accès aux films français aux Canadiens français, surtout à ceux du Québec? Ne vous fâchez pas, monsieur DesRoches, puisque ma question est équitable, je crois. Si le ministre des Communications vous renvoie la balle et que vous n'en voulez pas, de cette balle, pourquoi ne vous réunissez-vous pas, vous, le ministre des Communications et la direction du Festival des films du monde, pour résoudre le problème?

Vous avez eu l'occasion de rencontrer M^me^ Liza Frulla-Hébert, qui, d'après ce que j'ai entendu dire, a montré une grande ouverture d'esprit et dit qu'il faudrait régler ce problème. Elle a écrit qu'elle avait l'intention pour cela de présenter, entre autres, un plan triennal détaillé d'aide.

M. DesRoches: À quel sujet?

Mme Finestone: Au sujet des problèmes de M. Losique et du festival culturel. Il semblerait. . .

M. DesRoches: Parlons-nous du bilinguisme ou de ces problèmes?

Mme Finestone: Je parle des frais qu'entraîne le bilinguisme. Vous venez de me rappeler quelque chose que je devais vous signaler, et je vous en remercie.

M. DesRoches: Je vous en prie.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: It is the cost of bilingualism. I will bring to your attention a study done by SECOR that I found very interesting. In the study of May 1, 1992, they address the question of participation of governments. It says:

> Le FFM et le MIF représentent des événements culturels d'envergure unique au Canada.

It's unique in Canada.

> Il est normal que les gouvernements du Canada, du Québec et des municipalités nous accordent un appui substantiel.
>
> Ces efforts de financement doivent tenir compte de la spécificité de la FFM et du MIF et de leurs retombées sur Montréal, sur le Québec et sur l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision.

So it should take into effect the economic income that's brought into Quebec, to the Canadian cinema industry and to television.

> Chacun des gouvernements a un rôle à jouer.

So if every government has a role to play,

> Le gouvernement fédéral pour encourager le bilinguisme, par exemple; Téléfilm et la SOGIC pour investir dans le marché et l'ADM pour continuer à l'accueil.

Ainsi, il y avait une recommandation pour que les gouvernements accroissent leur participation financière en fonction des besoins spécifiques de FFM et MIF., bilinguisme, jury d'envergure internationale, présence d'invités de prestige et contributions à leur accueil et ce, sur la base de leur rôle respectif.

> Les paramètres de cette contribution sont présentés dans le plan de relance 1993–1995—

which they explained in chapter 6. It says:

> —combiné au coup de barre dans la structure de direction et sauvegarder financièrement le plan de relance permettrait à Montréal de garder son festival compétitif et d'envergure internationale.

Here you have a report coming from SECOR—and I think there are a few friends of the Prime Minister, but that's beside the point—announcing that they find this a good festival, that it has economic fall-out for Montreal of a positive nature, that it has international stature. It has financial problems particularly because the cost of doing bilingual subtitling is one that has had a crippling effect. This government and you, Telefilm—whether or not it's your fault, the government has given you that responsibility—do not see fit to address the question.

Well, who shall do it? Shall we just have this festival disappear because you don't have it in your mandate? Secretary of State gives them $30,000—which is peanuts and a drop in the water, and you know it—yet you're going to give them $450,000, the same as you give Toronto.

On what fairness principle are you working? Where is the principle of fairness for Montreal and for French-speaking Canadians who want to enjoy film? I don't understand. I'd like an explanation.

[*Traduction*]

Mme Finestone: C'est le coût du bilinguisme. J'attire votre attention sur une étude effectuée par le groupe SECOR, que je trouve fort intéressante. Dans cette étude en date du 1er mai 1992, il examine la question de la participation des gouvernements. Dans le rapport, ils disent:

> The FFM and the MIF are cultural events of some magnitude that are unique in Canada.

C'est unique en son genre au Canada.

> It is normal that the governments of Canada, Quebec and the municipalities provide us with considerable support.
>
> Those funding initiatives should take into account the fact that the FFM and the MIF are unique and have spin-off benefits for Montreal, Quebec and the Canadian film and television industries.

On devrait donc tenir compte des retombées économiques de ces festivals pour le Québec et l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision.

> Each level of government has a role to play.

Donc, si chaque gouvernement a un rôle à jouer,

> The federal government can encourage bilingualism, for instance; Telefilm and SOGIC can invest in the market and the ADM can continue to see to it that visitors are well received.

Thus, a recommendation was made that governments increase their financial support in light of the specific needs of the FFM and the MIF, i.e. bilingualism, international jury, the presence of eminent guests who must be welcomed properly according to their respective roles.

> The parameters of these financial contributions are given in the 1993–1995 recovery plan. . .

et sont expliqués dans le chapitre 6, où l'on dit:

> . . .combined with the change in the administrative structure and financial checks and balances, the recovery plan would allow Montreal's Film Festival to remain a competitive and world class event.

Voici donc ce rapport du groupe SECOR—je pense qu'il s'agit d'un groupe d'amis du premier ministre, mais je dis cela en passant—qui estime que c'est un bon festival, qui a des retombées économiques positives pour la région de Montréal et qui est d'envergure internationale. Ses problèmes financiers sont dus en majeure partie aux coûts des sous-titres. Il semble que ce problème ne mérite ni l'attention du gouvernement ni celle de Téléfilm—que cela soit votre faute ou non, le gouvernement vous a confié cette responsabilité.

Eh bien, qui va s'en occuper? Le festival va-t-il simplement disparaître parce qu'il n'en est pas question dans votre mandat? Le Secrétariat d'État leur accorde 30,000$—ce qui est une bien petite somme, une goutte d'eau dans l'océan, comme vous le savez—et pourtant vous n'allez leur accorder que 450,000$, la même somme que vous accordez à Toronto.

Mais sur quel principe d'équité reposent ces décisions? Où est la justice pour Montréal et pour les Canadiens de langue française qui veulent pouvoir jouir du cinéma? Je ne comprends pas. J'aimerais avoir une explication.

[*Text*]

Mr. DesRoches: Madam Finestone, you just read part of that report, possibly excerpts from the report. I will remind you that if you read the newspapers also—

Mrs. Finestone: I have the newspaper right here.

Mr. DesRoches: I read some of the interviews Mr. Losique gave. He said he did not agree with the report anyway.

Mrs. Finestone: Wasn't he referring in some instances to the Price Waterhouse report?

Mr. DesRoches: No. He was referring to the SECOR report. He has not read it and he doesn't agree with it.

Mrs. Finestone: I tried to say at the very beginning that Mr. Serge Losique and the personality, or he himself, is not at issue. What is at issue for me, sir—

Mr. DesRoches: You see, Madam Finestone, we don't have a program of bilingualism for this type of thing. We have subtitling programs, versioning programs, we have all of that, but we don't have a program like that. I think it has to be handled by another department.

Please don't ever hint, even in this committee or anywhere else, that I'm not a French Canadian—

Mrs. Finestone: I didn't say that at all.

Mr. DesRoches: —or that I hate bilingualism and so on. But the feeling I had when you were talking about bilingualism was that it seemed I did not care about bilingualism, which is not true. I said it does not belong to Telefilm. There are other things. Book editions do not belong to us. Sound recording does not belong to us, either. Even if somebody were to ask me for money for sound recording, I would send him somewhere else.

• 1720

Mrs. Finestone: I accept what you have just said with respect to it not being your mandate, if that's what you're telling me. I'm speaking to you as the head of Telefilm. Have you advised the minister that sending the world film festival three years in a row back to you was an inappropriate gesture and that it is a responsibility of the Department of Communications to decide whether or not it wishes to look at this issue of bilingualism?

I would have thought that following the letter of April 13, 1992, or the identical letter of July 8, 1991, you would have indicated that this was not the proper mandate for you. You could have addressed this to the minister with a copy to Mr. Serge Losique who wrote the first letter, and Madam Danièle Cauchard, who wrote the second letter.

If we have a concern about the maintenance and uniqueness of this festival in its bilingual nature, in the uniqueness of the kinds of films being juried here and the status this has on the international level, why isn't it directed back? Why aren't you refusing the minister and saying, "I'm sorry, Mr. Minister, it's not my responsibility"?

[*Translation*]

M. DesRoches: Madame Finestone, vous n'avez lu qu'une partie de ce rapport, peut-être même des extraits du rapport seulement. Permettez-moi de vous rappeler que si vous lisez aussi les journaux. . .

Mme Finestone: J'en ai justement un devant moi.

M. DesRoches: J'ai lu certaines des entrevues qu'a accordées M. Losique. Il a dit qu'il n'était pas d'accord avec le rapport de toute façon.

Mme Finestone: Est-ce qu'il ne faisait pas allusion dans certains cas au rapport de Price Waterhouse?

M. DesRoches: Non. Il faisait allusion au rapport du groupe SECOR. Il ne l'a pas lu, et il n'est pas d'accord.

Mme Finestone: J'ai essayé de dire au tout début que M. Serge Losique lui-même et sa personnalité, ou sa personne, ne sont pas en cause. Ce qui est en cause, pour moi, monsieur. . .

M. DesRoches: Vous voyez, madame Finestone, nous n'avons pas de programme de bilinguisme pour ce genre de chose. Nous avons des programmes pour les sous-titres, pour le doublage, nous avons tout cela, mais nous n'avons pas de programme comme celui auquel vous faites allusion. Je pense que c'est un autre ministère qui doit s'en occuper.

Je vous demande, s'il vous plaît, de ne jamais laisser entendre devant ce comité ou ailleurs que je ne suis pas un Canadien français. . .

Mme Finestone: Mais je n'ai rien dit de tel.

M. DesRoches: . . .ou que je déteste le bilinguisme, etc. L'impression que vous avez laissé planer, il me semble, quand vous avez parlé du bilinguisme, c'est que je semblais ne pas m'en préoccuper, ce qui n'est pas vrai. J'ai dit que ce volet n'était pas la responsabilité de Téléfilm, comme certaines autres choses, par exemple l'édition ou les enregistrements sonores. Si quelqu'un m'adresse une demande de fonds pour effectuer des enregistrements sonores, je dois lui dire de s'adresser ailleurs.

Mme Finestone: J'accepte ce que vous venez de dire à propos du fait que cela ne fait pas partie de votre mandat, si c'est ce que vous me dites. C'est en votre qualité de directeur de Téléfilm que je vous parle. Avez-vous fait savoir au ministre que le fait de vous renvoyer la balle en ce qui a trait au Festival des films du monde trois années de suite, ce n'était pas une façon appropriée de faire les choses et que c'est la responsabilité du ministère des Communications de décider d'examiner ou non la question du bilinguisme à cet égard?

J'aurais pensé qu'à la suite de la lettre du 13 avril 1992 ou de celle, identique, du 8 juillet 1991, vous auriez réagi en expliquant que ce n'était pas votre mandat. Vous auriez pu expédier une lettre à cet effet au ministre avec une copie conforme pour M. Serge Losique, qui a rédigé la première lettre, et pour M^{me} Danièle Cauchard, qui a rédigé la seconde.

Si nous sommes tous désireux de préserver le caractère unique de ce festival bilingue, de sauvegarder ce festival où l'on présente au jury des films tout à fait uniques en leur genre, et de sauvegarder la stature internationale de cet événement, pourquoi n'avez-vous pas réagi? Pourquoi ne pas refuser la requête du ministre en lui expliquant que vous êtes désolé, mais que ce n'est pas votre responsabilité?

[*Texte*]

The Chairman: If I may interject, I must come to some defence of the witness. I think the question has been asked of him ad infinitum here this afternoon.

Mrs. Finestone: It's the first time he has said he is not responsible and it has to go back somewhere else.

The Chairman: Mrs. Finestone, with respect, I heard him say that at the very beginning of the meeting and I've tried to make that point. I think it's our job to go back to somebody, perhaps as a committee, and say there is a deficiency here. There is not a mandate with Telefilm. There is not a sufficient mandate apparently with the Secretary of State.

The point is, I've only met you a couple of times but I have not in any way had any inference from you of anything but utmost respect for both official languages. I've been impressed by the manner in which you've communicated to this committee in that manner on all accounts.

Mrs. Finestone: And so have I. . .

The Chairman: No, but he has taken some offence, it appears.

Mrs. Finestone: That was justified offence, Mr. Chairman. Is that what you're saying?

The Chairman: No, I'm trying to say I want him to know the committee does not intend to convey any such offence.

A point has been made. It's not his mandate. I think your point is well made that perhaps we should look elsewhere and make some recommendations.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I share the chairman's sentiments that this committee has the greatest, utmost respect for you, but we have questions and I'm going to put some pretty tough questions to you.

I wonder if you can be more specific about the terms of contract between the Department of Communications and Telefilm Canada and/or the memorandum of understanding. Could you lay that before the committee?

Mr. DesRoches: Whenever there is a film policy, there is an understanding between the department and Telefilm that we are going to manage so much money to fulfil this type of objective. We have one for the television, the broadcast development fund, and we have one for the feature film distribution. They're all different. The amount of money and the conditions of the mandate are specified in there, not the details.

For instance, there is the split in public broadcasting, meaning the CBC and the other broadcasters in the television fund. We know Telefilm, as it says in the MOU, would endeavour that 51% of the fund will go to all the broadcasters except the CBC. So it means the CBC can trigger up to 49% as a deduction. This is the type of thing that is tabled there. The 35% French and 65% English is specified in there. These are the criteria we have to live by.

[*Traduction*]

Le président: Si je puis vous interrompre, je dois défendre le témoin. Je ne saurais compter le nombre de fois qu'on lui a posé cette question ici cet après-midi.

Mme Finestone: C'est la première fois qu'il a répondu qu'il n'était pas responsable et qu'on devait chercher ailleurs.

Le président: Madame Finestone, sauf votre respect, je l'ai entendu dire cela au tout début de la réunion, et j'ai moi-même essayé d'expliquer ce fait. Je pense qu'en tant que comité, il nous incombe de signaler cette lacune à quelqu'un. Cela ne fait pas partie du mandat de Téléfilm, ni de celui du Secrétariat d'État, semble-t-il.

Je ne vous ai rencontré qu'à une ou deux reprises, mais je n'ai jamais, dans tout ce que vous avez pu dire, senti quoi que ce soit d'autre que le respect le plus absolu des deux langues officielles. J'ai d'ailleurs été impressionné par la façon dont vous avez communiqué avec les membres du comité dans les deux langues sur tous les sujets soulevés.

Mme Finestone: Et moi aussi. . .

Le président: Mais il semble que vous l'ayez offensé.

Mme Finestone: À juste titre, monsieur le président. Est-ce là ce que vous essayez de me dire?

Le président: Non, je veux que le témoin sache que le comité n'avait aucunement l'intention de l'offenser de la sorte.

Une réponse a été donnée: cela ne relève pas de son mandat. Je pense que vous avez raison de dire que nous devrions peut-être nous tourner ailleurs et faire quelques recommandations.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je partage les sentiments exprimés par notre président; ce comité éprouve un très grand respect pour vous, un respect total, mais nous avons, quoi qu'il en soit, des questions à vous poser, et je vais moi-même vous poser quelques questions assez difficiles.

Pourriez-vous nous donner d'autres précisions à propos des conditions que contient le contrat intervenu entre le ministère des Communications et Téléfilm Canada, ou de celles du protocole d'entente? Pourriez-vous les expliquer au comité?

M. DesRoches: Pour toute politique portant sur le cinéma, il y a une entente entre le ministère et Téléfilm selon laquelle nous allons administrer telle ou telle somme d'argent pour atteindre les objectifs cités. Nous en avons trois, soit le Fonds de développement d'émissions canadiennes de télévision, le Fonds de financement de longs métrages et le Fonds d'aide à la distribution. Ils sont tous différents les uns des autres. Les sommes d'argent et les conditions du mandat y sont précisées, sauf le menu détail.

Par exemple, pour la télédiffusion publique, il y a deux volets, c'est-à-dire Radio-Canada et les autres télédiffuseurs visés par le fonds de télévision. Nous savons que Téléfilm, comme le dit le protocole d'entente, s'est engagé à ce que 51 p. 100 du fonds soit versé à tous les télédiffuseurs, à l'exception de Radio-Canada. Ce qui signifie que la déduction dont peut profiter Radio-Canada peut aller jusqu'à 49 p. 100. C'est le genre de chose qui est consignée là-dedans. On y précise les proportions de 35 p. 100 pour le français et 65 p. 100 pour l'anglais. Ce sont les critères que nous devons respecter.

[*Text*]

• 1725

Mr. Scott: What is the status of your funding right now, and from where do you expect to get extra funding?

Mr. DesRoches: We don't expect to get extra funding. If we get anything extra, it will be through extra revenues—if we get good revenues. But the rate of interest has gone down, so our revenues are likely to go down too.

Mr. Scott: If the public of this country cannot put forward extra revenues, what will this do to you?

Mr. DesRoches: Obviously we'll have to cut some services. That's the only way out. That's the normal way of doing it. It won't do anything to me personally except cause a bit of anxiety, but that's nothing. Certainly we'll have to reduce services somehow. Do we still keep the revenue-sharing programs, for instance? Can we still commit?

Mr. Scott: What would that mean in terms of reducing your services, your programming, your filming and the rest of it?

Mr. DesRoches: It could amount to reducing the volume of production, the amount of dubbing, and it could mean less marketing for the films. It amounts to a lot of things.

The Chairman: What opportunities are available to you for revenue production? I notice your revenues have gone from $9 million in 1990-91 to a projected $15 million this year. Are some of those revenues windfalls from good productions that have been successful?

Mr. DesRoches: Some of them are. Our revenues increased quite a bit when the rates of interest were high, but we also have better sales in the United States and in Europe.

The Chairman: I don't understand the nature of your operation as well as I should. The rate of interest is high—do you have an accumlated surplus on deposit that you're making interest on? Is this what you mean when—

Mr. DesRoches: No, we make loans. We lent some money.

The Chairman: So part of your funding is through loans.

Mr. DesRoches: Sure, some loans and some investments.

The Chairman: And some grants.

Mr. DesRoches: Grants. . .in the festival area.

The Chairman: But the rest of it is by way of investments.

Mr. DesRoches: In production it is investments and loans.

The Chairman: Do you carry an ownership, do you carry a vested interest in a lot of—

[*Translation*]

M. Scott: Où en est votre financement à l'heure actuelle, et de quelle source pensez-vous obtenir un financement supplémentaire?

M. DesRoches: Nous ne pensons obtenir aucun financement supplémentaire. Tout supplément éventuel proviendra de recettes supplémentaires—si nos recettes sont bonnes. Mais les taux d'intérêt ont baissé, et nos recettes vont sans doute en faire autant.

M. Scott: Si le public canadien ne peut pas contribuer à accroître vos recettes, qu'est-ce que cela va signifier pour vous?

M. DesRoches: Nous allons devoir éliminer certains services; c'est la seule façon de s'en sortir. C'est la façon normale de faire les choses. Cela ne me touchera pas personnellement, si ce n'est que je ressentirai un peu d'anxiété, mais cela n'est rien. Il est certain que nous allons devoir trouver le moyen de réduire nos services. Par exemple, allons-nous pouvoir maintenir les programmes de partage des recettes? Pouvons-nous continuer de nous engager?

M. Scott: Qu'est-ce que cela signifierait en ce qui a trait à la compression de vos services, de votre programmation, de vos films, et ainsi de suite?

M. DesRoches: Cela pourrait se traduire par une baisse du volume de production, du nombre de films qui sont doublés, et cela pourrait aussi signifier une réduction de la commercialisation des films. Les effets pourraient être multiples.

Le président: Quelles sont les possibilités pour vous d'accroître vos recettes? Je remarque qu'elles sont passées de neuf millions en 1990-1991 à 15 millions de dollars prévus pour cette année. Ces recettes sont-elles attribuables en partie à des bénéfices inespérés—de bonnes productions qui ont eu du succès?

M. DesRoches: Dans certains cas, oui. Nos recettes ont augmenté pas mal quand les taux d'intérêt étaient élevés, mais nous avons aussi profité de meilleures ventes aux États-Unis et en Europe.

Le président: Je ne comprends pas la nature de vos opérations aussi bien que je le devrais. Vous parlez de taux d'intérêt élevés; cela signifie-t-il que vous avez déposé un surplus accumulé et que l'on vous verse de l'intérêt sur cette somme? Est-ce cela que vous voulez dire?

M. DesRoches: Non, nous accordons des prêts. Nous avons prêté de l'argent.

Le président: Donc, une partie de votre financement provient de l'intérêt que vous touchez sur ces prêts.

M. DesRoches: Oui, l'intérêt qui provient de ces prêts et aussi de certains investissements.

Le président: Et vous avez aussi certaines subventions.

M. DesRoches: Des subventions pour les festivals.

Le président: Mais pour le reste, il s'agit d'investissements.

M. DesRoches: Pour ce qui est de la production, nous investissons et nous prêtons.

Le président: Êtes-vous propriétaires? Avez-vous des parts dans un certain nombre de. . .

[*Texte*]

Mr. DesRoches: Of course we have equity. We can invest up to 49% of the cost of a program or a film. We cannot invest more than 49% because we cannot own the rights ourselves and we cannot be the majority shareholder.

The Chairman: What does your balance sheet show at the present time? What kind of equity does Telefilm have?

Mr. DesRoches: Jean-Paul will tell you, but it must be around $500 million or $600 million.

Mr. Paré: I have the figures here. It's about $31 million.

Mr. DesRoches: No, it must be $500 million to $600 million that we have invested in different films.

The Chairman: That's $500 million or $600 million at cost. This is your investment at cost?

Mr. DesRoches: Yes.

The Chairman: And are these investments of nominal value or do they have some real value?

Mr. DesRoches: Some of them have value, some of them have been written off.

The Chairman: If you had to liquidate, what do you think that $500 million or $600 million in equity would be worth?

Mr. DesRoches: I don't know.

The Chairman: One-sixth, $100 million?

• 1730

Mr. Paré: The reason I say they start at $1 million is that those are not carried on our balance sheet, they're written off as we go along because there's a high risk. To estimate the value of those, we did an exercise once—I think we have approximately 10% return on investment on those, and if you just factor 10% value, it would give you approximately $100 million value. So if you liquidate them it would give you an annual income of about $10 million. It could give you possibly a market value of about $100 million.

The Chairman: Out of the $500 million or $600 million.

Mr. Paré: Yes. It could give you a value of that. That's one way of judging the value. That's the best approximation we came up with.

The Chairman: But you continue to carry all of your investments on your balance sheet—

Mr. Paré: Not on the balance sheet. We write them off as we make them as granting contribution, because they're high risk and they do not appear on the balance sheet.

The Chairman: But the ownership continues.

Mr. Paré: The ownership continues.

The Chairman: I see.

Mr. Paré: One hundred million is about the best.

[*Traduction*]

M. DesRoches: Bien sûr, nous participons à l'avoir propre. Nous pouvons investir jusqu'à concurrence de 49 p. 100 du coût d'une émission ou d'un film. Nous ne pouvons investir plus de 49 p. 100 parce que nous ne pouvons détenir nous-mêmes les droits et nous ne pouvons être l'actionnaire majoritaire.

Le président: Et qu'est-ce qui figure sur votre bilan à l'heure actuelle? Quel est l'avoir propre de Téléfilm?

M. DesRoches: Jean-Paul pourra vous le dire, mais je pense que cela se situe autour de 500 ou 600 millions de dollars.

M. Paré: J'ai les chiffres ici. C'est environ 31 millions de dollars.

M. DesRoches: Non, nous avons investi environ 500 à 600 millions de dollars dans divers films.

Le président: C'est-à-dire que vous investissez entre 500 et 600 millions de dollars par rapport au coût?

M. DesRoches: Oui.

Le président: Et ces investissements ont-ils une valeur nominale ou une valeur réelle?

M. DesRoches: Certains d'entre eux ont une valeur réelle, certains ont été radiés.

Le président: Si vous deviez liquider vos opérations, que resterait-il de ces 500 ou 600 millions de dollars d'investissements?

M. DesRoches: Je ne sais pas.

Le président: Un sixième, 100 millions?

M. Paré: Je dis qu'ils commencenet à un million de dollars, car ceux-là ne figurent pas sur notre bilan; ils sont radiés au fur et à mesure parce que ce sont des investissements à haut risque. Nous avons essayé d'estimer leur valeur—je pense que nous avons un taux de rendement d'environ 10 p. 100 sur ces investissements, et si vous leur attribuez une valeur de 10 p. 100, cela vous donne un total d'environ 100 millions. Si vous deviez les liquider, vous auriez un revenu annuel d'environ 10 millions. Cela signifie qu'ils ont une valeur marchande d'environ 100 millions de dollars.

Le président: C'est ce que vous tireriez des 500 ou 600 millions de dollars.

M. Paré: Oui. C'est la valeur qu'on pourrait en tirer. C'est une façon d'en estimer la valeur; c'est la meilleure estimation approximative que nous avons pu trouver.

Le président: Mais tous ces investissements continuent de figurer à votre bilan. . .

M. Paré: Pas sur le bilan. Nous les radions au fur et à mesure comme s'il s'agissait de subventions, car ce sont des investissements à haut risque.

Le président: Mais vous continuez de participer au capital.

M. Paré: Nous continuons d'avoir des parts.

Le président: Je vois.

M. Paré: Au maximum, cela représenterait environ 100 millions.

[*Text*]

The Chairman: Well, that's interesting.

M. Hogue: Monsieur DesRoches, je vais revenir sur la question que j'avais soulevée tout à l'heure, parce que j'étais tellement heureux de vous entendre dire, en réponse aux questions de M^me^ Finestone, que vous étiez un Canadien français. Vous vous êtes identifié comme Canadien français, et à certains moments j'ai l'impression que vivant au Québec, je suis un des seuls à être Canadien français. Tant mieux si on est deux et si je peux m'associer à vous, ça me fait bien plaisir de conserver cette identification.

C'est sur cette base, comme appartenant à une réalité avec des racines bien ancrées dans un pays que je donnais tout à l'heure à votre assistant, monsieur Armstrong, le mandat de Téléfilm Canada et je ne peux pas facilement comprendre comment—en mettant à nouveau de côté les personnalités... Je ne veux pas qu'on se place au niveau des personnalités, mais bien davantage au niveau d'un mandat et d'une réalité qui s'appelle notre pays.

Ce que vous avez pu lire en diagonale, ces quatre paragraphes, vous les acceptez, vous les endossez, comme étant partie du mandat de Téléfilm Canada.

Cette notion de bilinguisme, vous semblez vous en détacher.

M. DesRoches: Monsieur Hogue, écoutez, je ne m'en détache pas, au contraire, et à un point tel que même si je considère que ce genre de bilinguisme ne nous appartient pas, à Téléfilm, parce que lorsqu'on fait du sous-titrage, on fait aussi du bilinguisme d'une certaine manière.

M. Hogue: Oui.

M. DesRoches: Quand on fait du doublage, on fait cela aussi, à tel point que l'an prochain, dans les prévisions budgétaires que je vais présenter au gouvernement, je vais mettre un item qui sera: «bilinguisme pour les programmes dans lesquels Téléfilm juge bon d'accorder des subventions». Je vais l'inscrire et on en discutera au prochain Comité. Je le discuterai avec plaisir et si les gens nous accordent les fonds pour faire ce genre de choses, même si à mon avis ça appartient à quelqu'un d'autre, bien sûr qu'on le fera. Mais je vais l'inscrire.

M. Hogue: Très heureux d'entendre cela, parce que c'est peut-être un des seuls moyens ou le moyen le plus ouvert d'en finir avec cette question et de faire en sorte de savoir où doivent se placer des choses.

M. DesRoches: Parce que le respect des deux langues, etc., s'il y a un endroit où dans chacun des documents officiels, que ce soit dans les mémoires, les ententes qu'on a avec les ministères, etc., sur la proportion de français et d'anglais, on est là dans tout. Et, si on respecte ça à fond de train, il n'y a aucune raison pour qu'on ne fasse pas... Je vous le dis, ça ne nous appartient pas. C'est mon avis, et c'est l'avis de beaucoup d'autres personnes aussi. Cela n'enlève rien à notre responsabilité. Comme Société bilingue, je pense que nous sommes bilingues.

[*Translation*]

Le président: C'est intéressant.

Mr. Hogue: Mr. DesRoches, I want to go back to the issue I raised earlier as I was so happy to hear you say in reply to Mrs. Finestone's questions that you were a French Canadian. You identified yourself as a French Canadian; living in Quebec as I do, I sometimes have the feeling that I am one of the only French Canadians. I'm happy if there are two of us and I can join you; I'm very pleased to be able to continue to identify myself in that way.

It is on that basis and as a person who has a sense of belonging to a reality that is well-rooted in our country that I was quoting Telefilm Canada's mandate earlier to your assistant, Mr. Armstrong, and I find it hard to understand how—and, once again, this has nothing to do with personalities... I don't want the discussion to center on personalities but rather on the mandate and the very real entity we referred to as our country.

Those four paragraphs you gave a cursory reading to, you accept them, and you endorse them as being a part of Telefilm Canada's mandate.

You seem to distance yourself from this concept of bilingualism.

Mr. DesRoches: Mr. Hogue, I am not distancing myself from that concept in any way, quite the contrary; even though I consider that the type of bilingualism you are referring to is not a part of our mandate at Telefilm, we nevertheless practice bilingualism after a fashion when we sub-title films.

Mr. Hogue: Yes.

Mr. DesRoches: The same thing applies to our work when we dub films, and next year in the estimates I'm going to submit to the government I'm going to include an item which will say: "Bilingualism, for those programs Telefilm feels it should grant subsidies to". I'm going to include it in our budget estimates and we can discuss it at the following Committee meeting. I will discuss this with pleasure and if we are given the funds to do that sort of things, even though it belongs in someone else's mandate, in my opinion, we will most certainly do so. In any case, I will be including an item to that effect.

Mr. Hogue: I'm very happy to hear that, because it may be the only way or perhaps the most open way of putting an end to that debate, of clearing things up and knowing where certain responsibilities should in fact lie.

Mr. DesRoches: Because, as far as respect for both official languages, etc., is concerned, we are one organization that is on the mark; all of our official documents, briefs, agreements with departments, etc., reflect our position, as does our compliance with the prescribed proportions of French and English, etc. We have absolute, wholehearted respect for that requirement, and that being so, there is no reason whatsoever why we would not... As I said, it is not a part of our mandate. That is my opinion and it is also the opinion of many other people as well. That in no way diminishes our responsibility. As a bilingual Crown corporation, I think I can tell you that we really are bilingual.

[*Texte*]

• 1735

M. Hogue: Mais quand on regarde le mandat,

and that's my last comment, Mr. Chairman,

je ne peux faire autrement que de penser que le bilinguisme au Canada, dans l'industrie du film, ça vous appartient comme ça appartient à d'autres.

M. DesRoches: Vous avez raison, mais un service bilingue donné par quelqu'un d'autre que nous ne nous appartient pas. C'est de cela qu'on parle, monsieur Hogue. Ce n'est pas notre service qu'on donne, c'est un bilinguisme donné par un autre service, un service qui ne nous appartient pas, sur lequel on n'a pas de contrôle.

M. Hogue: On la tranchera ou on ne la tranchera pas, mais, à tout le moins, elle pourra être débattue parce que vous la porterez officiellement à travers un item budgétaire. Merci.

M. DesRoches: Mais je ne posais pas la question, je fais une demande.

M. Hogue: Merci.

The Chairman: On the subject of bilingualism, we've heard it addressed from all sides here. You said—and I just heard this out of the side of my ear—in answer to your question to Mr. Scott, that you had 65% of your budget to spend on English productions and 35% on French.

Mr. DesRoches: Yes. That's on a feature film. In television it goes to 37.8% or 38% to 62%.

The Chairman: But that's not bilingual—that's 38% French, 62% English.

Mr. DesRoches: Absolutely.

The Chairman: So bilingualism is not an area that you really get involved in. You sometimes help to make a film bilingual by versioning it or dubbing it or whatever you do with it.

Mr. DesRoches: Yes, it can be bilingual. It can be shot in both languages or something like this, but it's not bilingualism as such.

The Chairman: No, I understand that. I think the point is well made by Mrs. Finestone that we have a film festival that is helping to promote and develop and celebrate Canadian film production and its bilingual film production.

Would it be better if there was a legislative amendment to your mandate, accompanied hopefully by the funds to do so, that caused you to have this bilingual capability where it was required instead of the Secretary of State? Do you think it would be a more effective mandate in your hands than in some other department's hands?

Mr. DesRoches: What I said to Mr. Hogue is that next year when I prepare my estimates, there's going to be an item for that specific point, and we'll see what Parliament is going to do. I'm going to specify bilingual services in. . .I don't know, in public events or things like that. But it's going to be labelled as this, and I'm going to go for some funds.

The Chairman: Well, I think that would be a very constructive result from this debate here today.

[*Traduction*]

Mr. Hogue: But when you look at the mandate,

et je ne dirai plus rien, monsieur le président,

I cannot help but think that bilingualism in Canada, in the film industry, belongs to us just as it belongs to others.

Mr. DesRoches: You are right. But bilingual service provided by someone other than us does not belong to us. This is what is at issue, Mr. Hogue. This is not a service we are providing, this bilingual service is provided by another unit, that does not belong to us, on which we have no control.

Mr. Hogue: It may or may not be resolved, but at the very least the issue should be debated because you will raise it formally through a budget item. Thank you.

Mr. DesRoches: I was not asking a question, I was making a request.

Mr. Hogue: Thank you.

Le président: En ce qui concerne le bilinguisme, on a abordé ici la question sous tous les angles. J'ai entendu au passage, en réponse à la question de M. Scott, que 65 p. 100 de votre budget est consacré à des productions en langue anglaise et 35 p. 100 à des productions en langue française.

M. DesRoches: Oui. Il s'agit de longs métrages. À la télévision, la proportion est de 37,8 p. 100, ou 38 p. 100, et 62 p. 100.

Le président: Mais ce n'est pas bilingue—c'est 38 p. 100 en français et 62 p. 100 en anglais.

M. DesRoches: Oui.

Le président: Vous ne faites donc pas vraiment dans le bilinguisme. Il vous arrive de faire un film bilingue en le doublant ou en le sous-titrant.

M. DesRoches: Oui, il peut être bilingue. Il peut être tourné dans les deux langues, mais ce n'est pas du bilinguisme comme tel.

Le président: Non, je comprends. Ce que M^{me} Finestone disait, c'est que nous avons un festival du film qui sert à mousser et célébrer la production cinématographique canadienne et ses créations bilingues.

Serait-il préférable de modifier votre mandat par voie législative et de vous accorder, j'espère, les crédits nécessaires pour vous doter de cette capacité bilingue là où vous en avez besoin plutôt que de passer par le Secrétariat d'État? Pensez-vous que ce mandat serait accompli de façon plus efficace par vous plutôt que par un autre ministère?

M. DesRoches: Ce que j'ai dit à M. Hogue, c'est que l'an prochain, lorsque je préparerai mon budget, j'inclurai un poste à cet effet, et nous verrons ce que le Parlement fera. Je parlerai expressément de services bilingues pour les manifestations publiques, disons. Mais ce sera prévu, et je vais demander des fonds.

Le président: Je crois que ce serait une retombée heureuse de la discussion d'aujourd'hui.

[*Text*]

Mr. DesRoches: Yes, and I'm ready to do that. I may be just turned down, or they might cut all the rest of the money to allocate me this amount. I won't say that publicly because they may just use it. But I'll do it. I promise we're going to discuss that next year here.

The Chairman: Well, that's good.

Mr. DesRoches: And maybe there won't be any discussion.

The Chairman: Are there any other questions? Mrs. Finestone, do you have any other questions?

Mrs. Finestone: No, Mr. Chairman, I would just like to indicate that my interest in the bilingual matter and my interest in French in no way at any time—other than interest from one organization, which is a crown corporation—had anything to do with personal views of anyone in this room. And I'm not about to address how long I've lived here and whether I'm French Canadian or I'm French. I just have a general interest in the well-being of both official languages as part and parcel of the culture of this country.

The Chairman: That is a given that we all have great and deep respect for, and I don't think there's any doubt about that around the room.

Mr. Scott: I just want to say to the chairperson of Telefilm Canada how much we agree with and admire your organization and how much I applaud what you are trying to do, in whatever language. I think it's terribly important that Canadians know what it is that you are doing. I want to put that on the record.

• 1740

Mr. DesRoches: Thank you, Mr. Scott.

The Chairman: Are there any other questions, Dr. Hogue?

Mr. Hogue: No, *merci.*

The Chairman: Mr. DesRoches and colleagues, I would like to thank you for appearing. It's been very interesting. I would certainly urge you to take up the budget battle with some of these new wrinkles we've discussed. I think we are of the mind in this committee that if we're going to create quality in our cultural areas, we have to pursue the production of excellence in Canada. We've said time and time again that it's the creativity of Canadian works of excellence that is the solution and it is not in protecting ourselves from other markets.

In the time I've been on this committee, this is the second or third contribution you've made to our discussions. I think you probably phrased what to me was one of the best expressions of Canadianism and culture, and what it's all about, when you alluded to Paul Henderson's goal in Moscow many, many years ago, and how that seized the nation as a whole and brought us together as a single country. I thought that was a very perceptive analogy. I'll remember that for a long time. On behalf of all the committee members, thank you for being with us this afternoon.

[*Translation*]

M. DesRoches: Oui, et je suis prêt à le faire. On me dira peut-être non, ou on amputera peut-être le reste du budget pour m'accorder ces crédits. Je ne le dirai pas en public, car cela pourrait se retourner contre moi. Mais c'est ce que je vais faire. Je promets que nous allons en discuter ici l'année prochaine.

Le président: C'est très bien.

M. DesRoches: Qui sait, peut-être n'y aura-t-il pas de discussion.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Madame Finestone, avez-vous d'autres questions?

Mme Finestone: Non, monsieur le président, je veux seulement préciser que l'intérêt que je porte au bilinguisme et au français n'a rien à voir—sauf en ce qui concerne une société d'État—avec l'avis de quiconque ici. Et je ne vais pas parler non plus du nombre d'années que je suis ici ou de la question de savoir si je suis Canadienne française ou française. Je m'intéresse seulement de façon générale à la situation des deux langues officielles, car elles font partie de la culture de notre pays.

Le président: Cela va sans dire, et c'est un principe pour lequel nous avons le plus grand respect, ce que personne ici ne conteste, j'en suis sûr.

M. Scott: Je tiens seulement à dire au président de Téléfilm Canada combien j'admire cette société et appuie tout ce qu'elle fait, quelle que soit la langue utilisée. Il est de la plus grande importance que les Canadiens sachent ce que vous faites. Je tenais à ce que cela soit porté au procès-verbal.

M. DesRoches: Merci, monsieur Scott.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Hogue?

M. Hogue: Non, merci.

Le président: Je remercie M. DesRoches et ses collaborateurs d'avoir comparu. Leur témoignage a été très intéressant. Je vous exhorte à vous battre pour obtenir le budget révisé dans le sens dont nous avons parlé. Pour que nos créations culturelles soient de qualité, il faut favoriser l'excellence. C'est en effet l'excellence de cette production qui est la solution, pas le protectionnisme.

Depuis que je siège ici, c'est la deuxième ou troisième fois que vous participez à nos discussions. Vous avez évoqué un grand moment patriotique quand vous avez parlé du but de Paul Henderson à Moscou il y a de nombreuses années. Cet instant a galvanisé et uni la nation. Votre analogie était très judicieuse. Je m'en souviendrai longtemps. Au nom de tous les membres du comité, je vous remercie d'être venus aujourd'hui.

[*Texte*]

Mr. DesRoches: Mr. Chairman, and members also, thank you for your patience. It's always a pleasure for me to come here, to the extent that next time, just to spend more time with you talking, I will not read a script. I'll send it in advance. You can put it in the record and then spend more time talking.

The Chairman: The script perhaps helps to stimulate a direction or two and then off we go. That's always very helpful.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, there's a point of order I wish to deal with, and deal with quite expeditiously, meaning now, please.

The Chairman: Just a second. I'm in the chair and I'll have to give the witnesses a moment to leave.

Is that the point of order you mentioned earlier?

Mrs. Finestone: No, I want it as part of this hearing, Mr. Chairman. When I opened this meeting and you were not here, there was a delay accorded to that point of order until you arrived. You arrived. You cared to put it aside again.

The Chairman: No, it's part of the hearing—

Mrs. Finestone: I am saying the hearing is over and I wish to deal with it now.

The Chairman: The meeting is not over. Was this a point of order relating to Mr. DesRoches?

Mrs. Finestone: No, it was not, Mr. Chairman. It arose before this meeting.

The Chairman: But the meeting is still on.

Mrs. Finestone: Yes, the meeting is still on.

The Chairman: I'm getting confused.

Mrs. Finestone: You're getting into real trouble with me. Don't you ever try to apologize for me—

The Chairman: Listen, I was not apologizing. I was not doing any such thing.

Mrs. Finestone: You did.

The Chairman: I did not do any such thing at all.

Mrs. Finestone: I'm furious.

The Chairman: Well, you should not be furious at me. All my life the other guy gets kissed, but I get my face slapped.

• 1745

Mrs. Finestone: I get along very well with him. There is no way I would challenge him in any sense—

The Chairman: He was hurt, and I was merely trying to make amends. I wasn't trying to—

Mrs. Finestone: Just mind your own business, and never mind telling me that you came in 1773 so you're a real French Canadian.

[*Traduction*]

M. DesRoches: Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de votre patience. C'est toujours un plaisir pour moi de venir ici, à tel point que la prochaine fois, pour pouvoir discuter plus longtemps, je ne lirai pas de texte. Je vous le ferai parvenir à l'avance. Vous pourrez le verser au procès-verbal et nous pourrons discuter plus longtemps.

Le président: Un texte permet d'ouvrir la voie et de lancer la discussion. C'est toujours utile.

Mme Finestone: Monsieur le président, j'aimerais invoquer le Règlement et je voudrais que l'on s'occupe de la question sans tarder. Je veux dire tout de suite, si vous le voulez bien.

Le président: Un instant. C'est moi qui préside, et je vais laisser le temps aux témoins de prendre congé.

S'agit-il du rappel au Règlement dont vous parliez tout à l'heure?

Mme Finestone: Non, je tiens à ce qu'on en discute maintenant, monsieur le président. Quand j'ai ouvert la séance en votre absence, nous avons retardé la discussion sur ce rappel au Règlement jusqu'à ce que vous arriviez. Une fois ici, vous l'avez encore repoussée.

Le président: Non, cela fait partie de la séance. . .

Mme Finestone: Je vous dis que la séance est terminée et je voudrais qu'on en discute maintenant.

Le président: La séance n'est pas terminée. Ce rappel avait-il un lien quelconque avec M. DesRoches?

Mme Finestone: Non, monsieur le président. La question a surgi avant la séance.

Le président: Mais la séance se poursuit toujours.

Mme Finestone: Oui, la séance se poursuit.

Le président: Je m'y perds.

Mme Finestone: Vous commencez à me contrarier sérieusement. N'essayez jamais plus de présenter des excuses à ma place.

Le président: Écoutez, ce n'était pas des excuses. Je n'ai rien fait de tel.

Mme Finestone: Si.

Le président: Je n'ai rien fait de tel.

Mme Finestone: Je suis furieuse.

Le président: Eh bien, ne soyez pas furieuse contre moi. C'est toujours pareil: les autres types se font embrasser, moi on me colle une paire de gifles.

Mme Finestone: Nous sommes en très bons termes. Jamais je ne contesterai ce qu'il. . .

Le président: Il a été blessé, et j'essayais seulement de réparer les choses. Je n'essayais pas. . .

Mme Finestone: Mêlez-vous de ce qui vous regarde et cessez de me dire que vous êtes arrivé ici en 1773 et que cela fait de vous un vrai Canadien français.

[*Text*]

The Chairman: Now Sheila gives me shit and kisses him when they've been fighting all afternoon.

Mrs. Finestone: Is the meeting in session?

The Chairman: Yes, it is. The committee is in session. We have before us a letter from Mr. Spicer in response to our invitation or call to him to appear. He has said he would not like to appear because the matter is subject to appeal. So I ask you what you wish to do with it.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I'd like to make a couple of observations, if I may. First of all, it was my letter I sent to you two days ago that requested the appearance of Mr. Spicer, to do nothing other than pay some serious attention to the decisions they have taken with respect to all Canadians. I think this committee has a responsibility to examine a very historic decision. I think it was more than just a discussion using the press release and the press hearing that Mr. Spicer was able to hold across the waters there in Hull. I was there.

But that's not what this committee has as a responsibility, and the well-being—we said it throughout our entire report *The Ties That Bind*, everything we've ever dealt with—was a universal, affordable telephone system. I thought it would be to a degree our responsibility to examine this system and the Unitel hearings.

What I find totally unacceptable and absolutely and utterly absurd is the nature of this response. First of all, there is no hearing. There was no request for a hearing when I put out that letter. Our clerk supposedly spoke to him. The clerk did not indicate, unless I didn't hear correctly, that he sent a letter. He indicated an informal telephone call that indicated he was going to be leaving the country some time toward the end of this or next week. Now I hear that it's a response to a letter, which I would like to see, and with my letter included. I don't know what you did.

My feeling, Mr. Chairman, is that his legal adviser is inaccurate. I don't know if you've seen this. It is not inappropriate. As far as I know, no appeal has been placed before the court, and even if one was, I don't think it would be relevant.

I think every Canadian in every city and town has an interest. There was no intent on my part, when I gave this to you, to say it was a bad or a good decision; it was a decision of great interest and was going to change the landscape of telecommunications in Canada. If there's a committee of the House that has a responsibility to look at that a little bit more closely, it's this committee. Whether we agree with it or disagree with it, we have, I consider, a very serious responsibility.

Cabinet hasn't received an appeal. The Federal Court hasn't received an appeal. So I find his letter rather an affront. I can't understand why he would have been so counselled, if he was so counselled, and I don't find it stands up to the scrutiny of time.

[*Translation*]

Le président: Voilà que Sheila me tombe dessus à bras raccourcis et couvre l'autre de baisers, alors qu'ils se sont chamaillés tout l'après-midi.

Mme Finestone: Le comité siège-t-il toujours?

Le président: Oui, il siège toujours. Nous avons ici une lettre de M. Spicer en réponse à l'invitation ou à la convocation que nous lui avons adressée. Il dit ne pas vouloir comparaître parce que la question a fait l'objet d'un appel. J'aimerais donc savoir ce que vous voulez que nous fassions.

Mme Finestone: Monsieur le président, j'aimerais faire une ou deux observations, si vous le permettez. Pour commencer, c'est dans la lettre que je vous ai envoyée il y a deux jours qu'il était question de faire comparaître M. Spicer, dans le seul but d'étudier sérieusement les décisions qui viennent d'être prises et qui touchent tous les Canadiens À mon avis, le comité a le devoir d'examiner cette décision historique. Il s'agit bien plus que de commenter le communiqué de M. Spicer et la conférence de presse qu'il a donnée de l'autre côté de la rivière, à Hull. J'y étais.

Ce n'est pas cela le devoir du comité. Nous l'avons dit tout au long du rapport *Les Liens qui nous unissent*, ce que nous voulons, c'est un réseau téléphonique universel et abordable. Il me semble qu'il nous revient de passer en revue la situation ainsi que les audiences relatives à Unitel.

Ce que je trouve tout à fait inacceptable et foncièrement absurde, c'est la nature de cette réponse. Tout d'abord, il n'y a pas d'audience. Il n'y avait pas de demande d'audience lorsque j'ai envoyé cette lettre. Notre greffier est censé lui avoir parlé. Il ne lui a pas dit, sauf erreur, qu'il lui avait envoyé une lettre. Il a parlé d'une conversation téléphonique ordinaire où il a appris qu'il allait en voyage à l'étranger vers la fin de la semaine ou la semaine prochaine. Aujourd'hui on me dit qu'il s'agit d'une réponse à une lettre, que j'aimerais voir, avec ma lettre. J'ignore ce que vous avez fait.

Ce que je crois, monsieur le président, c'est que son conseiller juridique a tort. J'ignore si vous avez vu ceci. Il n'y a rien de répréhensible. À ma connaissance, aucun tribunal n'a été saisi d'un appel, et même s'il y en a eu un, je ne pense pas que ce soit pertinent.

C'est une question qui intéresse tous les Canadiens, où qu'ils soient. En vous remettant ceci, je ne me prononçais ni dans un sens ni dans l'autre sur la qualité de la décision. C'est une question très importante qui changera le paysage des télécommunications au Canada. S'il revient à un comité de la Chambre d'examiner la chose d'un peu plus près, c'est bien le nôtre. Que nous soyons pour ou contre, c'est de notre devoir de l'examiner.

Le Cabinet n'a pas été saisi d'un appel. La Cour fédérale non plus. Je trouve donc que sa lettre est une insulte. Je ne comprends pas comment il a pu recevoir un avis pareil, si c'est bien le cas, et je ne pense pas que cet avis puisse résister à l'examen.

[*Texte*]

• 1750

In that regard, Mr. Chairman, in light of the fact that he has been so unco-operative, I want to tell you that I am going to place before you a certification that I wish to have him summoned. I have the certification in front of me, which I will deposit with you, and I wish Mr. Spicer to appear before this committee to exchange with us information that would indicate there is a degree of comfort by this committee, all members of this committee... It's not a *chasse aux sorcières;* it is an information session, at which I think he has an obligation to appear.

So it is "matters relating to the mandate of the Department of Communications, pursuant to Standing Order 108(2), Mr. Keith Spicer, Chairman of the CRTC, appear before this committee". I would like to deposit this with the clerk, please.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Finestone.

By way of background, I would just like to say to you that I was surprised we got this answer today. When I got the first indication from the clerk this morning, I was at a caucus meeting and I checked with our Minister of Communications.

Order, please. Geoff, I would like you to hear this since we are going to have a debate here and I gather we might even have a vote; so we are into exciting times. This committee has been kind of dull for the last little while.

The minister feels as Mr. Spicer does in the sense that there has been an intention to appeal that has been filed. He thinks we would be better advised not to ask Mr. Spicer to appear before this committee at this time, that there would be areas he feels he would not be able to respond to and that we might, in effect, do more damage to the information process than we would do good to it.

Mrs. Finestone: I don't think I understand the explanation I was just getting. Please go ahead.

The Chairman: You mean from me?

Mrs. Finestone: No, you were clear as a bell and I am going to come and kiss you on both cheeks. Go ahead, yes.

The Chairman: My recommendation to the committee is that in view of the fact that there has been an intention announced to appeal and because of the magnitude of this case, and the fantastic importance it does have to Canadians, and because there is no great urgency necessarily to hearing Mr. Spicer before us this week or next, we should let this play out through its process, always having the opportunity to call Mr. Spicer in due course.

I would not want to see this committee pre-empt a process too quickly, particularly when it's going before the courts. If that is not the will of the committee, then obviously I'm just the chairman, but that's what I would recommend for consideration by the committee.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, if the timing wasn't what it was and if the House wasn't going to close next week, I might have been more sympathetic to that approach, although I don't agree with one observation you've made, quite frankly.

[*Traduction*]

Comme il s'est montré si peu coopératif, je tiens à vous prévenir que je vais vous saisir d'un préavis de convocation. J'ai le texte ici, et je vais vous en saisir. Je souhaite que M. Spicer comparaisse devant le comité pour nous communiquer des renseignements qui établiront à la satisfaction de tous les membres du comité... Il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières, ce sera une séance d'information à laquelle à mon sens il est tenu de participer.

Je lis: «qu'au sujet de questions relatives au mandat du ministère des Communications, conformément à l'article 108(2) du Règlement, M. Keith Spicer, président du CRTC, comparaisse devant le comité». Je voudrais déposer ce texte auprès du greffier, s'il vous plaît.

Le président: Merci beaucoup, madame Finestone.

Au fait, sachez que j'ai été étonné de recevoir cette réponse aujourd'hui. Le greffier m'en a touché un mot pour la première fois ce matin, quand j'étais à la réunion du groupe parlementaire. J'ai ensuite vérifié auprès du ministre des Communications.

Du calme s'il vous plaît. Geoff, j'aimerais que vous entendiez ce que j'ai à dire, parce que nous allons en discuter et peut-être même tenir un vote. Cela devient passionnant. Les choses ont été un peu mornes ici ces derniers temps.

Le ministre est du même avis que M. Spicer puisqu'un avis d'intention d'interjeter appel a été déposé. Selon lui, il vaudrait mieux ne pas demander à M. Spicer de comparaître devant le comité à ce moment-ci puisqu'il sera dans l'impossibilité de répondre à certaines questions et que nous risquons davantage d'entraver l'échange d'information plutôt que de le faciliter.

Mme Finestone: Je ne pense pas comprendre l'explication qui vient de m'être donnée. Poursuivez.

Le président: Vous voulez dire l'explication que je vous donne?

Mme Finestone: Non, vous avez été clair comme l'eau de roche, et je vais me précipiter pour vous embrasser sur les deux joues. Poursuivez, allez-y.

Le président: Ce que je recommande au comité, c'est qu'étant donné le fait qu'un avis d'intention d'interjeter appel a été déposé et vu l'importance de l'affaire, son importance énorme pour les Canadiens, et vu qu'il n'y a pas péril en la demeure et qu'il n'est pas nécessaire d'entendre M. Spicer cette semaine ou la semaine prochaine, nous devrions laisser les choses suivre leur cours, quitte à convoquer M. Spicer en temps utile.

Je ne voudrais pas que le comité court-circuite le processus, surtout si l'affaire doit passer devant les tribunaux. Ce n'est peut-être pas le choix du comité, et je ne suis que son président, mais c'est la recommandation que je vous fais.

Mme Finestone: Monsieur le président, si la Chambre n'allait pas suspendre ses travaux la semaine prochaine, j'aurais peut-être été plus ouverte à cette suggestion, même si je conteste une des observations que vous avez faites.

[*Text*]

The Chairman: What was that?

Mrs. Finestone: That's not abnormal, is it? I thought I'd allow my colleague, if you wouldn't mind, to explain. . .

Mr. Rideout (Moncton): All we were thinking, Mr. Chairman, is that it's important that the country hear what's going on, and we could agree in advance as to the area we couldn't go into because of the possible appeal of the decision, but at the same time have a full airing of the global issues involved. Therefore, anything that would be before the courts would be exempt.

The Chairman: Well, it just seems to me that would be. . .

Mr. Rideout: I'd like a vote.

The Chairman: Before we start flexing muscles, perhaps we could just say this. Mrs. Finestone—

Mrs. Finestone: I'm listening, I'm really listening.

The Chairman: Is that right? Why don't you bring your staff right to the table and we could hear what they say.

I have a great deal of interest personally in hearing Mr. Spicer talk to us about this decision. I'd like to know a lot more about it. But people who know a lot more about it than I do, and Mr. Spicer himself, have said, look, there's an appeal filed here; this is a momentous decision; whether it takes us two weeks or two months or perhaps even a year before we hear it ultimately, this is a long, long case before us.

• 1755

It seems to me there is the prospect that we could do some damage to public perception of it all by questioning it too quickly before we know what it's all about, and particularly trying to question him where we're walking on eggs about which question we dare ask and which question we dare not ask.

Mr. Rideout: They've gone public, Mr. Chairman; there was a press conference and a big announcement.

The Chairman: But then what can we add to that?

Mr. Rideout: I think that's where we can clarify, and try to figure out the full implications—

The Chairman: Anyway, my recommendation to the committee is that we not call Mr. Spicer at this time and that we ask Mrs. Finestone if she will withdraw this demand. Otherwise we'll have to defeat it or approve it, one or the other.

Mr. Hogue: Mr. Chairman, I'd like to. . .

The Chairman: I think Mr. Scott had the floor first and I'll respect that; he had his hand up.

M. Hogue: Je voudrais faire un rappel au règlement, monsieur le président.

The Chairman: Okay, a point of order. I'm sorry; did I fail to see you first?

M. Hogue: Monsieur le président, on se retrouve dans une situation à débattre, et il y a des choses qui doivent être répétées et bien comprises par tous et chacun. Lorsque, à 15 h 55, M^me^ Finestone est entrée avec son collègue et que

[*Translation*]

Le président: Laquelle?

Mme Finestone: Ce n'est pas anormal, n'est-ce pas? Je pensais laisser mon collègue expliquer, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. . .

M. Rideout (Moncton): Tout ce que nous disions, monsieur le président, c'est qu'il est important que la population sache de quoi il retourne. Nous pourrions nous entendre à l'avance sur les questions à ne pas poser à cause de l'appel, mais nous pourrions quand même discuter librement des grandes questions. Autrement dit, nous n'aborderions aucune question soumise au tribunal.

Le président: Eh bien, il me semble que cela serait. . .

M. Rideout: Je voudrais que nous votions.

Le président: Avant de faire jouer nos muscles, j'aimerais dire ceci. M^me^ Finestone. . .

Mme Finestone: J'écoute, j'écoute attentivement.

Le président: Vraiment? Pourquoi ne faites-vous pas venir vos adjoints à la table pour que nous entendions ce qu'ils disent.

Personnellement, je tiens beaucoup à entendre M. Spicer nous parler de sa décision. J'aimerais en savoir beaucoup plus. Sauf que des gens qui s'y connaissent beaucoup mieux que moi, dont M. Spicer, m'ont dit de patienter parce qu'un appel sera interjeté. Il s'agit d'une décision historique. Cela pourrait prendre deux semaines, deux mois ou même un an avant que la cause soit entendue. C'est une affaire qui prendra du temps.

Il me semble que nous risquons de fausser la perception du public si nous nous empressons de passer cette décision au crible, avant de savoir de quoi il retourne, surtout s'il faut marcher sur des oeufs quand viendra le moment de choisir les questions que nous aurons le droit de lui poser.

M. Rideout: Mais c'est public, monsieur le président. Il y a eu une conférence de presse et tout un battage.

Le président: Que peut-on ajouter à cela?

M. Rideout: Obtenir des précisions, dégager toutes les conséquences. . .

Le président: Quoi qu'il en soit, ce que je recommande au comité c'est de ne pas convoquer M. Spicer maintenant et de demander à M^me^ Finestone de retirer sa demande. Dans le cas contraire, il faudra ou bien l'approuver ou bien la rejeter.

M. Hogue: Monsieur le président, je voudrais. . .

Le président: C'est M. Scott qui avait la parole. Il avait la main levée.

Mr. Hogue: On a point of order, Mr. Chairman.

Le président: D'accord, un rappel au Règlement. Vous étiez le premier et je ne vous ai pas vu?

Mr. Hogue: Mr. Chairman, we have an issue to debate, and some things must be repeated and well understood by everyone. Mrs. Finestone came in with her colleague at 3:55. This gave us the quorum we needed to start the meeting

[*Texte*]

nous avons pu, parce que nous avions le quorum, commencer la réunion, il y avait des gens qui n'y étaient pas. J'ai assumé la position de la présidence, en ayant la certitude, et je l'ai mentionné, que vous arriveriez plus tard.

À tort ou à raison, M^me^ Finestone a fait un rappel au règlement et j'ai, en toute honnêteté et avec le respect que chacun de nous s'accorde depuis quelques années, demandé à M^me^ Finestone de reporter le point lors de votre arrivée pour deux raisons, dont la principale à mes yeux était le fait que M. DesRoches, pendant que nous attendions qu'il y ait assez de personnes pour pouvoir commencer la réunion du Comité, M. DesRoches, dis-je, nous disait qu'il avait un repas à Montréal à 19 heures. M^me^ Finestone a accepté, avec sa diligence et sa délicatesse presque proverbiales à certaines moments, de reporter son rappel au règlement et la discussion lorsque vous arriveriez.

Et lorsque vous êtes arrivé, monsieur le président, je vous ai dit qu'il y avait un rappel au règlement sur la table et que M^me^ Finestone le soulèverait à nouveau. Nous nous retrouvons maintenant avec un rappel au règlement à discuter, et il me semble que, avant qu'on puisse le discuter, on doit rappeler d'une façon très objective et assez succincte le déroulement des opérations.

Il n'a été en aucun moment question pour qui que ce soit, à ce moment-là, de retarder un débat.

Mr. Rideout: We know what the issues are, Mr. Chairman—

The Chairman: Order, please.

Mr. Rideout: —maybe we can just go with the vote.

The Chairman: No, just a second, please. Are you done, Dr. Hogue?

Mr. Hogue: Yes.

The Chairman: Mr. Scott.

Mr. Scott: Mr. Chairman, I want it on the record that I am supporting Ms Finestone's motion. I have no intention of supporting any abortion or denigration or anything else of Keith Spicer's appearance here. I don't think there is any reason in the world—and I think it would reflect badly on this committee—for this committee to deny the appearance of the chairman of the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission, the CRTC. I intend to vote for Ms Finestone's motion and I would think it is abominable that this kind of committee would deny the chairman of the CRTC to appear on a matter of this importance. My response is going to be that I support Mrs. Finestone's motion.

• 1800

The Chairman: Geoff, I agree with you, except that Mr. Spicer has not requested to appear. Mr. Spicer is requesting that we defer his appearance. You spoke as though Mr. Spicer had requested an appearance and that we were denying him that. Mr. Spicer has requested us to withdraw our invitation at least until the case is no longer under appeal.

Mr. Scott: Mr. Chairman, as long as the chairman of the CRTC requests to appear before this committee, of all committees—

[*Traduction*]

since some people were missing. I took the Chair, being confident, as I said, that you would come later.

Rightly or wrongly, Mrs. Finestone raised a point of order, and with great candor and with the mutual respect we have been demonstrating for each other for several years, I asked Mrs. Finestone to postpone the point of order until you came for two reasons. First, when we were waiting for a quorum, Mr. DesRoches told us he had to attend a dinner in Montreal at 7 p.m. With her almost legendary diligence and sensitivity, Mrs. Finestone agreed to postpone her point of order and the discussion until you came.

When you did arrive, Mr. Chairman, I told you there was a point of order on the table, and that Mrs. Finestone would raise it again. So we now have a point of order before us, and it seems to me that before we can deal with it, we should lay out very objectively and briefly the sequence of events.

At no point, at that time, was there any question of delaying discussions.

M. Rideout: Nous savons de quoi il est question, monsieur le président. . .

Le président: Du calme, s'il vous plaît.

M. Rideout: . . .peut-être pouvons-nous passer au vote.

Le président: Non, un instant, s'il vous plaît. Avez-vous terminé, monsieur Hogue?

M. Hogue: Oui.

Le président: Monsieur Scott.

M. Scott: Monsieur le président, je veux déclarer publiquement que je suis en faveur de la motion de M^me^ Finestone. Je n'ai nullement l'intention de faire obstacle à la comparution de M. Keith Spicer. Il n'y a aucune raison au monde—d'ailleurs cela jetterait le discrédit sur le comité—d'empêcher la comparution du président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC. Je compte voter en faveur de la motion de M^me^ Finestone et je trouve abominable qu'un comité comme le nôtre veuille empêcher le président du CRTC de comparaître au sujet d'une question aussi importante. J'appuie la motion de M^me^ Finestone.

Le président: Je vous ferais remarquer que M. Spicer n'a pas demandé à comparaître, mais plutôt de reporter sa comparution. Or, vous semblez laisser entendre que c'est nous qui avions rejeté sa demande à comparaître. En réalité, M. Spicer a demandé à ce que notre invitation soit reportée en attendant que l'affaire soit réglée.

M. Scott: Du moment que le président du CRTC demande à comparaître devant le comité. . .

[*Text*]

An hon. member: He didn't request that.

Mr. Scott: —then that request should be honoured, and I support what—

The Chairman: Geoff, you've been misinformed. Mr. Spicer has not requested to come. We requested Mr. Spicer to come, we asked him to come, and he said, I don't believe I should come now because this matter is going to be under appeal.

Mrs. Finestone says that he should be demanded to come anyway, against his will. That is what we have before us. Do we force him to come against his will, or attempt to, or do we ask him to come when it is appropriate?

Mr. Scott: Mr. Chairman, if members of Parliament agree or require the chairman of the CRTC to come, then I believe he should come.

The Chairman: We are divided on that. I have recommended that we do not require him to come, for reasons I've tried to describe. Now, everybody's free to make up his or her own mind.

Any further debate, Mr. Waddell?

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): I'm here because I'm interested in the matter. I was at the press conference and I had intended to come to the committee when Mr. Spicer comes. It was tomorrow, wasn't it?

Mrs. Finestone: Originally the request was for either today or tomorrow. As soon as possible.

Mr. Waddell: I was going to come.

I find his letter somewhat curious, if I might say so, Mr. Chairman. He says that he's advised by his legal adviser that it would be inappropriate and improper for him to come because the matter is under appeal, and then he goes on to set out his decision and all the arguments for the decision. He would have been wise to not say anything, just say that he couldn't come.

As he says in his letter, you can appeal to the Federal Court, you can appeal to the cabinet, or even back to the commission itself, and the parties have a month to appeal. Now, what that may mean is that it could go on forever. He makes an appeal to the cabinet and there's an enormous delay. Then what do we do, have a hearing after the cabinet makes. . .? It seems to me it would be in the public's interest to have a hearing before the cabinet, because it's in the nature of a political appeal, in many ways, or an issue appeal.

The appeal hasn't been made, of course. There's an indication that there may be an appeal. Jean Monty has said that on behalf of Bell, but they haven't made the appeal, so technically there's no appeal—technically, now. But he has said there would be an appeal. There are different kinds of appeals and one of them is to the cabinet.

It seems to me that it would be clearly in the committee's interest, and in the public's interest—this is the hottest area and the most interesting aspect of communications in Canada. It's historical. I think the committee is mature enough to be able to ask questions to Mr. Spicer that would not in any way prejudice his appeal. He simply doesn't have to answer the questions if he thinks it's going to prejudice the appeal.

[*Translation*]

Une voix: Ce n'est pas lui qui a demandé à comparaître.

M. Scott: On devrait lui donner la possibilité de comparaître.

Le président: Vous vous trompez car ce n'est pas M. Spicer qui a demandé à comparaître. C'est nous qui l'avons invité et il nous a répondu que tant que l'affaire faisait l'objet d'un appel, il estimait que ce serait inopportun pour lui de comparaître.

M^me^ Finestone propose qu'on l'oblige à comparaître. Donc, la question est de savoir si nous allons l'obliger à comparaître ou essayer de le faire, ou si nous allons lui demander de comparaître en temps utile.

M. Scott: Dès lors que des députés invitent le président du CRTC à comparaître, j'estime qu'il devra le faire.

Le président: On n'est pas tous d'accord là-dessus justement. Je vous ai expliqué les raisons pour lesquelles à mon avis on ne devrait pas l'obliger à comparaître. Chacun est bien entendu libre de décider comme il l'entend.

Y a-t-il d'autres interventions?

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Il se fait que je m'intéresse justement à cette question. J'ai assisté à la conférence de presse et j'avais l'intention de venir entendre ce que M. Spicer a à dire. C'est demain qu'il devait comparaître n'est-ce pas?

Mme Finestone: On l'avait invité à comparaître soit aujourd'hui soit demain, mais de toute façon le plus rapidement possible.

M. Waddell: Moi, je comptais assister à cette réunion.

Je trouve sa lettre étrange pour le moins. Il y dit notamment que d'après son conseiller juridique, sa comparution serait inopportune en raison de la procédure d'appel, après quoi il énumère tous les motifs à l'appui de cette décision. Il aurait été préférable à mon avis qu'il dise simplement qu'il ne peut pas venir.

Ainsi qu'il l'explique également dans sa lettre, il y a moyen d'interjeter appel devant la Cour fédérale, devant le Cabinet ou devant le Conseil lui-même, le délai d'appel étant d'un mois, si bien que cette affaire risque de traîner encore longtemps. Nous, sommes-nous obligés d'attendre que le Cabinet rende sa décision au cas où il serait saisi de l'affaire? A mon avis, il est dans l'intérêt du public que l'audience ait lieu avant que le Cabinet se saisisse de l'affaire, car c'est une question éminemment politique.

Jusqu'à présent, il n'y a d'ailleurs pas eu d'appel, même s'il en a été question. Jean Monty a bien dit, au nom de Bell, qu'il y aura un appel, mais il n'y a encore rien eu jusqu'à présent. On pourrait entre autres en appeler au Cabinet.

Je trouve que c'est dans l'intérêt public d'entendre ce que M. Spicer a à dire sur un sujet de la plus haute importance pour le Canada au plan des communications. Par ailleurs, on peut faire confiance au comité pour ne pas poser à M. Spicer de questions déplacées, et d'ailleurs, M. Spicer n'est pas obligé de répondre aux questions s'il estime que celles-ci risquent de nuire à la procédure d'appel.

[*Texte*]

The Chairman: I respect your views, Mr. Waddell, but I want to repeat again for the committee's information that if there is an appeal, there will obviously be a rehashing of a great many of the arguments and considerations that have been before the commission. I think the committee has to be very careful, and it has nothing to do with daring or courage to call him, or the wisdom to ask the right questions. It has to do with the sense of responsibility that we don't get into a debate that casts an incorrect public perception. We must not pre-empt considerations that are to follow legally.

• 1805

We have the letter from Mr. Spicer and I've had advice from our Minister of Communications, which I sought on a non-partisan, substantive basis. He said that with the intent to appeal filed, he would urge the committee to postpone its hearing with Mr. Spicer. The opinions of people who are in positions of responsibility pursuade me I don't want to charge in where angels fear to tread. It's not a case of fear. I want to make sure we're doing it responsibly and sensibly.

Mr. Waddell: I can appreciate your arguments, but a minister may say that because it suits him, for policy reasons perhaps, not to have the matter looked at. Also, questions arise that won't affect the appeal that are genuine questions to the Canadian public. Let me give you an example. One could ask Mr. Spicer about the issue of local rates going up and if he could clarify how the commission proposes to stop that. He would clarify that from his own decision.

Those are appropriate, legitimate questions and they don't prejudice the appeal. The same questions were asked at the press conference, but we are not at the press conference. The press has more rights in this than the committee members, and that's not right.

The Chairman: Mr. Waddell, you know for a fact that the issue of local rates will be absolutely paramount to any appeal by Bell Canada. You know that will be the battleground of any appeal, and for us to get into that—

Mr. Waddell: I'm asking a question of clarification the press asked at his press conference.

Mrs. Finestone: I don't wish to call my right to have the vote taken. I could do that and I'm not going to do that. But I do believe other views should be allowed and not a playing of the game. I really object to the process, which seems to be one where you're indicating we would make a rash decision. The general membership of this committee has not made rash decisions. They have made decisions after discusssion, and I was prepared to have really quite a rational discussion. I didn't know Waddell was going to be arriving, and that's the God's truth as I'm sitting here. Is that accurate, Ian?

I asked George to come because I have never undertaken a legal process of this kind and I didn't want to make a mistake. Fortunately, George was available and is a lawyer.

So that was the issue. I really felt this was the time to be very supportive of some of the issues we have looked at with respect to the CRTC. We can use that kind of support. There is the issue of the lack of staffing in the CRT, the cuts

[*Traduction*]

Le président: Je comprends votre point de vue, monsieur Waddell, mais je tiens à répéter qu'en cas d'appel, on reviendra très certainement sur tout ce qui a été dit et entendu devant le conseil. Nous devons donc agir avec la plus grande circonspection et il ne s'agit donc nullement de savoir si oui ou non nous avons le courage de le convoquer ni si nous sommes assez sages pour éviter des questions indélicates. Il s'agit plutôt de ne pas fausser le débat par des discussions intempestives.

Outre la lettre de M. Spicer, nous avons l'avis bien étayé du ministre des Communications nous invitant notamment à remettre à plus tard l'audience de M. Spicer en raison de la procédure d'appel. Tenir en l'occurrence compte de l'avis du ministre ne porterait pas, selon moi, atteinte à l'honneur du comité. Il s'agit avant tout d'agir de façon raisonnable.

M. Waddell: Le ministre peut avoir intérêt à ce que nous ne nous penchions pas sur ce dossier. De plus, il pourrait y avoir des questions à poser à M. Spicer dans l'intérêt public qui n'ont rien à voir avec la procédure d'appel. Ainsi, on pourrait lui demander comment le conseil se propose d'empêcher l'augmentation des tarifs pour les communications locales.

Ce sont là des questions parfaitement légitimes qui n'ont rien à voir avec l'appel. Il s'agit notamment de toute une série de questions qui ont été posées lors de la conférence de presse à laquelle nous n'avons pas assisté. Il semblerait que les membres de la presse aient plus de droits que nous.

Le président: Vous savez parfaitement monsieur Waddell que la question des tarifs téléphoniques locaux fait partie intégrante de l'appel que Bell Canada compte justement interjeter, et dès lors si nous abordons justement cette question...

M. Waddell: Je voudrais simplement avoir des précisions au sujet d'une question qu'on lui a posée au cours de sa conférence de presse.

Mme Finestone: Je pourrais exiger que ma motion soit mise aux voix mais je m'abstiendrai. J'estime néanmoins que tous les points de vue sont valables. Or, le président semble vouloir dire que le comité prend des décisions à la légère, ce qui n'est pas le cas. Au contraire, nous en avons longuement discuté et je peux vous assurer que je n'avais pas la moindre idée que M. Waddell allait venir.

J'ai donc demandé à George de venir car s'agissant d'une affaire juridique et pour éviter toute erreur possible, je tenais à avoir l'avis d'un avocat.

Il y a toute une série de questions afférentes au CRTC que nous devrions examiner de près et notamment le manque de personnel, les coupures budgétaires ainsi que le fait que six des 13 commissaires régionaux n'ont toujours pas été

[*Text*]

that have gone through the budget of the CRTC, and the fact that 6 of 13 regional commissioners have not been appointed for the CRTC. Here we're giving him additional responsibilities and just piling them on. Then you read in the documents that they don't have sufficient staff to do the job and they're going to do the best they can with their staffing. Those, to me, were sensible, logical questions that would help move forward the CRTC's case.

The Chairman: I'd like to appeal to the two or three committee members who have carried this committee for a year or more, of which you've been at least a third, if not 50%. Last evening at this time, we all agreed unanimously to call Mr. Spicer. I wanted to hear him and Dr. Hogue wanted to hear him and so on. Since that time, three things have occurred. First, we've learned that an intention of appeal has been stated publicly. Secondly, Mr. Spicer himself has said he would prefer not to come on the strength of his legal advice, and the Minister of Communications has said he would recommend that we not delve into this issue at this time. I'd like to suggest that in the spirit of consensus with which we've operated—

• 1810

Mrs. Finestone: I'm listening.

The Chairman: Let's just finish this one—that we just pass on this momentarily. Let's find out if there's going to be an appeal, let's take the month it takes to launch an appeal, and then let's have Mr. Spicer a month from now, if necessary. Let's just give it the time so we can never be accused of being too quick, too daring and too political at a time when it would be great sport, but when, I think, there's tremendous public interest in the balance.

Mrs. Finestone: Jean-Pierre wants to speak, but I do have a compromise suggestion, Mr. Chairman.

M. Hogue: Monsieur le président, j'ai, tout à l'heure, voulu rapporter une situation qui avait, comme point de départ, l'heure du Comité et le moment de votre arrivée. Je voudrais essayer, avec votre aide ou l'aide de M. Wilson, de récapituler ou de voir comment s'est déroulée ou s'est préparée la situation hier. Lorsque la question de la venue possible de M. Spicer a été soulevée, est-ce que nous étions en réunion ou avions-nous levé la séance? Ça se serait ma première question.

Il me semble que nous n'étions déjà plus en réunion puisque j'étais près de M[me] Finestone lorsque nous étions encore, à ce moment-là, en train de discuter des possibilités de la venue de M. Spicer. Est-ce que c'était cet après-midi, est-ce que ce serait demain? Je n'étais déjà plus à mon siège. Je pense que vous aviez levé la séance.

Deuxièmement, il me semblait que nous nous étions entendus pour qu'il y ait une communication et lorsque je lis la note de M. Wilson, elle me semble être tout à fait dans l'esprit de la démarche dans laquelle nous nous trouvions

[*Translation*]

nommés. Alors que la charge de travail du CRTC s'alourdit de jour en jour, il leur manque du personnel et ils devront donc se débrouiller. Voilà la type de questions que nous aurions pu aborder.

Le président: Je fais appel à la bonne volonté des membres du comité qui depuis plus d'un an déjà font preuve d'une diligence toute particulière. Hier soir, nous avions convenu à l'unanimité d'inviter M. Spicer, mais depuis lors trois événements sont intervenus. Premièrement, Bell a décidé d'interjeter l'appel. Deuxièmement, M. Spicer a fait savoir lui-même qu'il préférerait ne pas comparaître maintenant et le ministre des Communications nous engage à ne pas aborder cette question, du moins pas dans l'immédiat. Dans ces conditions, pour respecter notre consensus habituel. . .

Mme Finestone: J'écoute.

Le président: Je propose donc d'attendre un mois pour voir s'il y aura effectivement un appel et ensuite on pourra toujours d'ici un mois convoquer M. Spicer. Je trouve que nous devrions faire preuve de circonspection et non pas nous lancer dans des joutes politiques sur une question aussi sensible.

Mme Finestone: Jean-Pierre veut dire quelque chose, mais j'ai un compromis à proposer, monsieur le président.

Mr. Hogue: Mr. Chairman, would it be possible to try and recapitulate the sequence of events? When the question of Mr. Spicer's appearance was raised yesterday, had the meeting been adjourned or not? That is my first question.

I think that the meeting had actually been adjourned since I was standing next to Mrs. Finestone while we were discussing about inviting Mr. Spicer to appear either in the afternoon or the next day. In fact, I wasn't sitting at my usual place and I believe that the meeting had been adjourned.

Secondly, I feel that Mr. Wilson's note is completely in tune with what we had said yesterday, while Mrs. Finestone's motion with its covering letter seems a bizarre way of going about it. There is a big difference between Mr. Wilson's

[*Texte*]

impliqués hier. Mais la lettre couverture, avec une motion, me paraît être une structure de démarche et de présentation qui m'est en partie étrange, non pas qu'elle ne m'est pas familière, mais je ne vois pas à quel moment M^me^ Finestone ou quelqu'un d'autre—mais dans ce cas-ci c'est M^me^ Finestone—aurait pu faire une motion officielle demandant que M. Spicer comparaisse et je voudrais avoir une réponse, que ma question soit compréhensible ou pas. Il y a une forte différence entre la note de M. Wilson écrite à la main et la lettre que M. Wilson adresse à M. Spicer.

Il me semble que la note de M. Wilson écrite à la main est cohérente avec la situation d'hier. La lettre dactylographiée me semble être un ajout qui ne fait pas partie de ce qui s'est passé entre nous, officiellement, même si la réunion était terminée.

Alors, je pose deux questions.

The Chairman: Can you respond to that, Mr. Wilson?

Le greffier du Comité (M. Wilson): *Thank you, Mr. Chairman.* Je vais répondre en français à M. Hogue.

J'ai reçu une communication hier matin d'une lettre de M^me^ Finestone adressée à M. Bird; ça a été envoyé à 8h35; je l'ai reçue assez tôt le matin. Sur le champ ou presque, j'ai envoyé un message par télécopieur au bureau de M. Spicer, message que vous avez dans cet ensemble de documents. Comme vous le dites, c'est un message écrit à la main où je dis que. . . Je peux peut-être le lire:

Because of the. . .

M. Hogue: Je l'ai lu.

Le greffier: C'est ça. Je lui demandais s'il serait disponible parce que je savais qu'on se réunissait à 15h30 et je voulais savoir si, oui ou non, il serait disponible. En communiquant avec M^me^ Watson, j'ai compris qu'il partait pour l'Europe vendredi matin et qu'il serait assez occupé. Je voulais alors lui donner le plus d'avis possible de notre réunion.

À la suite de la réunion du Comité, j'ai accepté une motion comme quoi cela a été convenu.

M. Hogue: Une suggestion! Ce n'était pas une motion.

Le greffier: Une suggestion comme quoi il y avait. . .

M. Hogue: Il n'y a jamais eu de motion. Je ne veux pas contester votre perception, mais je dois au moins dire que je n'ai jamais eu conscience de la présentation d'une motion en bonne et due forme, faite à la présidence ou faite au greffier.

The Chairman: Mrs. Finestone, you may want to listen to this. I must say that at the end of the meeting yesterday we had quite a general discussion for a couple hours. We instructed the clerk to put the meeting in order. We told him to write a report of the meeting, do what was necessary, and he took it upon himself to characterize our discussion about Mr. Spicer as a motion. I think it's reflected the spirit of it. We did not actually make a motion and say, yea, nay and so on, but I think, in fairness to the clerk, he has interpreted our wishes in a formal way. But, you're quite right, it was not absolutely, precisely formal.

[*Traduction*]

handwritten note and his letter to Mr. Spicer.

His handwritten note reflects I think what was said yesterday, whereas the typewritten letter is a later edition which does not reflect the situation, even though the meeting had at that time been adjourned.

So those are my two questions.

Le président: Pourriez-vous répondre, monsieur Wilson?

The Clerk of the Committee (Mr. Wilson): I will answer in French.

I was notified early yesterday morning at around 8:35 that Mrs. Finestone had sent a letter to Mr. Bird. I sent a fax straight away to Mr. Spicer's office; you will find a copy of this fax among your documents. As you said, it is a handwritten message where I said that. . .perhaps I could read it:

À cause du. . .

Mr. Hogue: I read it.

The Clerk: That's it. It is a note wherein I asked him whether he might be available because I knew we would be meeting at 3:30 and I wanted to know whether he would be available or not. When I spoke to Ms Watson, I understood that he would be leaving for Europe Friday morning and that he would be quite busy. And so I wanted to give him as much notice of our meeting as possible.

Following the meeting of the committee, I accepted a motion according to which that had been agreed to.

Mr. Hogue: A suggestion! It was not a motion.

The Clerk: A suggestion according to which. . .

Mr. Hogue: No motion was ever put. I don't want to question your perception, but I should at least say that to my knowledge, no motion was ever duly submitted to the Chair or the clerk.

Le président: Madame Finestone, peut-être voudriez-vous écouter ce qui suit. À la fin de la réunion d'hier, nous avons eu une assez longue discussion générale qui a duré environ deux heures. Nous avons demandé au greffier de s'occuper de mettre de l'ordre dans tout cela; nous lui avons demandé de rédiger un rapport de la réunion et de faire ce qui était nécessaire et il a pris l'initiative d'interpréter notre discussion à propos de M. Spicer comme étant une motion. Ce faisant, je pense qu'il a bien capté l'esprit de notre discussion. Nous n'avons, de fait, pas vraiment présenté une motion que nous aurions votée, mais pour être juste envers le greffier, il faut bien dire qu'il n'a fait qu'interpréter nos désirs d'une façon officielle. Mais vous avez tout à fait raison, ce n'était pas précisément une motion officielle en bonne et due forme.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, on a point of order, I really appreciate the exchange, but at this point it is now 6.15 p.m. All of us have other appointments. I have already missed one and a half. So I would like us to put a motion, please. I think we've had enough discussion. I'd like the vote.

The Chairman: Okay. I will—

Mrs. Finestone: I tell you, Mr. Chairman, the reason for the vote is the fact that Mr. Spicer indicates he will be gone by Thursday. If he had not indicated that, I would say he should come on Thursday, Friday, next Monday or Tuesday, or any time until the House closes, but he hasn't indicated that, so I would prefer you to summon him so he will appear.

The Chairman: Just before I gave the floor to Dr. Hogue, you were going—I had wondered out loud if we could find a way out of this by consensus, because this will be the first vote this committee has taken—to suggest an alternative. I just caught it out of my left ear and I was about to get a kiss on the forehead or something that would solve this great crisis.

Mrs. Finestone: The consensus from my side is that Mr. Spicer should appear at 11 a.m. tomorrow. He is very good at—

The Chairman: You'd like to put this resolution?

Mrs. Finestone: Yes, please.

The Chairman: Okay.

An hon. member: Call for the question.

Mrs. Finestone: I call the question.

The Chairman: Okay. I'd like to put the motion. Would those in favour of Mr. Spicer appearing, please say yea or raise their right hands.

An hon. member: Summoned.

M. Langlois (Manicouagan): May I raise a point of order, Mr. Chairman?

The Chairman: Point of order?

Mrs. Finestone: In the middle of a vote?

M. Langlois: Est-ce que vous pourriez faire vérifier la validité des substitutions, s'il vous plaît?

The Chairman: We will check all validity of all parties. We have several substitutes here.

The motion is agreed to, four to three. Now, would you check the papers of every substitution? These papers are to show all aspects, including the date of the meeting. Is that correct?

The Clerk: That's right. I have a substitution form for Mr. Rideout, for Mrs. Clancy, June 17, 1992 date of the meeting, June 7, 1992.

The Chairman: So that is clear?

The Clerk: That is clear. Mr. Vien for Mr. Cook, and Mr. Langlois for Madam Roy-Arcelin, date June 17, 1992, date of the meeting June 17, 1992. Mr. Waddell for Mr. MacWilliam, date June 17, 1992, no date for the meeting.

[*Translation*]

Mme Finestone: Monsieur le président, un rappel au Règlement. J'apprécie beaucoup cet échange, mais il est maintenant 18h15 et nous avons tous d'autres engagements. J'en ai déjà raté un et la moitié d'un autre. J'aimerais donc proposer une motion, s'il vous plaît. Je pense que nous avons épuisé le sujet et j'aimerais voter.

Le président: Bien. Je vais. . .

Mme Finestone: Monsieur le président, c'est le fait que M. Spicer a fait savoir qu'il partait avant jeudi qui motive ce vote. S'il ne nous avait pas dit cela, il aurait pu venir jeudi, vendredi, lundi prochain ou mardi, ou n'importe quel jour jusqu'à ce que la Chambre cesse ses travaux, mais comme il sera parti, je préférerais que vous le convoquiez pour qu'il puisse comparaître.

Le président: Juste avant de donner la parole à M. Hogue, vous alliez—en pensant tout haut, je m'étais demandé si nous pouvions trouver une issue en dégageant un consensus car ce sera le premier vote du comité—mais vous alliez proposer une autre possibilité. J'ai capté cela presque inconsciemment de l'oreille gauche et j'attendais un baiser au front ou une autre solution miracle pour résoudre cette grave crise.

Mme Finestone: De notre côté, le consensus est que M. Spicer devrait comparaître à 11 heures demain matin. Il est très doué pour. . .

Le président: Vous aimeriez proposer cette résolution?

Mme Finestone: Oui, s'il vous plaît.

Le président: Bien.

Une voix: Passons au vote.

Mme Finestone: Je demande le vote.

Le président: Bien. J'aimerais proposer la motion. Que tous ceux qui sont en faveur de la comparution de M. Spicer disent oui ou lèvent leur main droite.

Une voix: Il est convoqué.

M. Langlois (Manicouagan): Puis-je faire un rappel au Règlement, monsieur le président?

Le président: Un rappel au Règlement?

Mme Finestone: Au beau milieu d'un vote?

Mr. Langlois: Could you please have the validity of the substitution forms checked, if you please?

Le président: Nous allons vérifier la validité des formulaires de tous les partis. Plusieurs suppléants ont été proposés ici.

La motion est adoptée par quatre voix contre trois. Maintenant, pourriez-vous vérifier les formulaires pour chaque suppléant? Ces formulaires doivent préciser tous les détails y compris la date de la réunion. Est-ce exact?

Le greffier: C'est exact. J'ai un formulaire de remplacement pour M. Rideout et M^me^ Clancy en date du 17 juin 1992, date de la réunion, 17 juin 1992.

Le président: Donc, cela est clair?

Le greffier: C'est clair. M. Vien remplacera M. Cook, M. Langlois remplacera M^me^ Roy-Arcelin le 17 juin 1992, date de la réunion, 17 juin 1992. M. Waddell remplacera M. MacWilliam, le 17 juin 1992; aucune date n'est indiquée pour la réunion.

[*Texte*]

• 1820

The Chairman: Mr. Waddell's form is out of order.

Mr. Waddell: Well, can't we fill in the date?

The Chairman: No, and I will cast the deciding vote as chairman. The motion is defeated.

Motion negatived

Mr. Waddell: There is nothing like democracy.

The Chairman: This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Le formulaire de M. Waddell n'est pas recevable.

M. Waddell: Ne pourrions-nous ajouter la date?

Le président: Non et en tant que président, j'ai droit au vote décisif. La motion est rejetée.

La motion est rejetée

M. Waddell: Que c'est beau la démocratie.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Telefilm Canada:

Pierre DesRoches, Executive Director;

Robert Armstrong, Director, Policy, Planning and Research;

Jean-Paul Paré, Financing and Administration;

Pierre Pontbriand, Director, Communications.

TÉMOINS

Du Téléfilm Canada:

Pierre DesRoches, directeur exécutif;

Robert Armstrong, directeur, Politiques, planification et recherche;

Jean-Paul Paré, Finance et administration;

Pierre Pontbriand, directeur, Communications.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-B84

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 51

Tuesday, November 24, 1992
Thursday, December 3, 1992
Wednesday, February 3, 1993
Tuesday, February 9, 1993

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 51

Le mardi 24 novembre 1992
Le jeudi 3 décembre 1992
Le mercredi 3 février 1993
Le mardi 9 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Future business of the Committee.

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992 a study of violence on television.

CONCERNANT:

Travaux futurs du comité.

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision.

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

PARLIAMENT
1983

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

November 27, 1992

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le 27 novembre 1992

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Wednesday, November 18, 1992:

By unanimous consent, it was ordered, -That, notwithstanding Standing Order 36, the petition by Virginie Larivière on violence on TV be received by the House and referred to the Standing Committee on Communications and Culture for their consideration.

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Friday, November 27, 1992:

Mr. Edwards, from the Standing Committee on House Management, presented the Fifty-fifth Report of the Committee, which is as follows:

Your Committee recommends that the Standing Committee on Communications and Culture of this House be composed of the Members listed below:

Communications and Culture

Bird
Clancy
Finestone
Hogue
MacWilliam
Pronovost
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)—(8)

By unanimous consent, it was ordered, —That the Fifty-fifth Report of the Standing Committee on House Management, presented to the House earlier this day, be concurred in.

By unanimous consent, it was ordered, —That, in relation to the Fifty-fifth and Fifty-sixth Reports of the Standing Committee on House Management, presented to the House and concurred in earlier this day, and notwithstanding any special or Standing Order or the practice of the House or its Standing or Standing Joint Committees, the incumbent chairmen and vice-chairmen of the Standing and Standing Joint Committees, except for the Standing Committee on Transport, shall continue in office until the committee concerned shall otherwise order; and provided that those Standing or Standing Joint Committees whose chairmen and vice-chairmen cease to be members of the committee as a result of the concurrence in the said report, shall proceed to the election of a new chairman as their first order of business and such vice-chairmen as the committee deems nescessary.

*ATTEST*RO*

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mercredi 18 novembre 1992 :

Du consentement unanime, il est ordonné, -Que, nonobstant l'article 36 du Règlement, la pétition de Virginie Larivière concernant la violence à la télévision soit reçue par la Chambre et déférée pour étude au Comité permanent des communications et de la culture.

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du vendredi 27 novembre 1992 :

M. Edwards, du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présente le cinquante-cinquième rapport de ce Comité, dont voici le texte :

Votre Comité recommande que le Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre soit composé des députés dont les noms suivent :

Communicatons et culture

Bird
Clancy
Finestone
Hogue
MacWilliam
Pronovost
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)—(8)

Du consentement unanime, il est ordonné, —Que le cinquante-cinquième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre présenté à la Chambres plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

Du consentement unanime, il est ordonné, —Que, en ce qui concerne les 55e et 56e rapports du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présentés à la Chambre et adoptés plus tôt aujourd'hui, et nonobstant tout ordre spécial, article du Règlement, les usages de la Chambre ou de ses comités permanents ou mixtes permanents les présidents et vice-présidents des Comités permanents et mixtes permanents, à l'exception du Comité permanent des transports, continuent à remplir leurs fonctions jusqu'à ce que le Comité visé en décide autrement; et dans ces conditions, les comités permanents ou mixtes permanents, dont les présidents et vice-présidents cessent d'être membres du comité par suite de l'adoption dudit rapport, devront procéder à l'élection d'un nouveau président, comme étant le premier point inscrit à l'ordre de leurs travaux, ainsi que des vice-présidents que le comité juge nécessaires

itATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 24, 1992
(81)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 3:50 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade Building, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton-Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its business.

1. *Government Response to the Ties that Bind*

Resolved, —That the Committee gives formal approval to the Chairperson's suggestion to the Minister of Communications that the government response to the Committee's report *The Ties that Bind* be re-examined in the light of the referendum results and that such response be forthcoming on or before February 4, 1993.

2. *Bill C-62*

It was agreed, —That as part of its workplan for 1993, the Committee anticipate a study, after second reading, of Bill C-62, An Act respecting telecommunications.

3. *Study of Native cultural affairs and study of media concentration*

It was agreed, —That a study of these two subject areas be postponed.

4. *Canada Council*

It was agreed, —That the Committee reserve its decision on examination of an expanded Canada Council pending tabling of the appropriate legislation.

5. *Certificate of nomination of Mr. Yves Dupras as part-time member of the CRTC*

Resolved, —That this Committee waive consideration of the Certificate of Nomination of Mr. Yves Dupras as a part-time member of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, which Certificate being referred to the Committee on Tuesday, September 15, 1992 pursuant to Standing Orders 32(6) and 110(2) and that the Chairperson inform the Minister of Communications and the Privy Council Office of this motion.

6. *Orders of Reference re: violence on TV/in the media*

It was agreed, —That with respect to the Orders of Reference dated February 12 and November 18, 1992 and taking into consideration the comments of the members of the committee, the Chairperson present a draft outline for a proposed study on violence on TV/in the media at the next Committee meeting.

7. *Future meetings*

It was agreed, —That the Committee meet on Tuesday, December 1 at 3:30 p.m. and on Thursday, December 10 at 9:00 a.m. if necessary.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 24 NOVEMBRE 1992
(81)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 15 h 50, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton-Wentworth*).

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité délibère de ses travaux à venir.

1. *La réponse du gouvernement aux Liens qui unissent.*

Il est résolu,—Que le Comité approuve officiellement la suggestion du président au ministre des Communications, à savoir que la réponse du gouvernement au rapport *Les liens qui unissent* soit réexaminée à la lumière des résultats du référendum et que la réponse définitive soit communiquée au plus tard le 4 février 1993.

2. *Le projet de loi C-62*

Il est convenu,—Que dans le cadre de son plan de travail pour 1993, le Comité prévoit l'étude, après la deuxième lecture, du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

3. *Affaires culturelles autochtones et concentration des médias*

Il est convenu,—Que l'étude de ces deux questions soit reportée.

4. *Le Conseil des Arts du Canada*

Il est convenu,—Que le Comité réserve sa décision au sujet de l'élargissement du Conseil des Arts en attendant le dépôt du projet de loi.

5. *La nomination d'Yves Dupras comme membre à temps partiel du CRTC*

Il est résolu,—Que le Comité renonce à examiner la nomination de M. Yves Dupras en qualité de membre à temps partiel du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, nomination dont il a été saisi le mardi 15 septembre 1992 en application des paragraphes 36(2) et 110(2) du Règlement, et que le président en informe le ministre des Communications et le Bureau du Conseil privé.

6. *Ordres de renvoi concernant la violence à la télé et dans les médias*

Il est convenu,—Comme suite aux ordres de renvoi des 12 février et 18 novembre 1992 et selon l'avis des membres du Comité, que le président présente, à la prochaine réunion, un plan d'étude sur la violence à la télévision et dans les médias

7. *Prochaines réunions*

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse le mardi 1er décembre à 15 h 30, et au besoin, le jeudi 10 décembre, à 9 heures.

At 4:53 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, DECEMBER 3, 1992
(82)

The Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 4:12 o'clock p.m. this day, in Room 307, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Denis Pronovost and Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Member present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed, —That, further to the Order of Reference received from the House on November 18, 1992 and pursuant to Standing Order 108(2), the Committee undertake a study of violence on television and that the approach to the study be as follows:

1) that the relevant background material (existing studies and reports, a synthesis of any action resulting from these studies, a review of the situation particularly in the Scandinavian countries, news clippings, etc) be compiled by the research staff.

2) that experts such as:

a) the authors of the two reports published by the CRTC; —*Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television*; —*Scientific Knowledge about Television Violence.*

b) Dr. Eileen Saunders, Associate Director, Carleton University School of Journalism;

c) and others, as appropriate, be invited to brief the Committee early in February.

3) that the Committee review the revised code of standards to be released by the Canadian Association of Broadcasters early in 1993.

4) that after having reviewed the existing material and received briefings by experts the Committee finalize a workplan which may include inviting the following witnesses amongst others; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, Canadian Association of Broadcasters, Canadian Broadcast Standards Council, MediaWatch and television networks.

5) that the Committee do its study with the intention of making a report to the House.

It was agreed, —That, with respect to the request by Mr. Lyle MacWilliam to study the Canadian Broadcasting Corporation's projected shortfall, the Committee re-discuss this issue in February.

At 5:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, FEBRUARY 3, 1993
(83)

À 16 h 53, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 1992
(82)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 16 h 12, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Denis Pronovost, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux, attaché de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité délibère de ses travaux à venir.

Il est convenu,—Comme suite à l'ordre de renvoi du 18 novembre 1992 et en application du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne d'étudier la violence à la télévision selon le plan suivant :

1) que le personnel de recherche recueille la documentation pertinente (études et rapports sur le sujet, synthèse du suivi donné aux conclusions, examen de la situation en Scandinavie entre autres, coupures de journaux, etc.);

2) que des spécialistes, tels

a) les auteurs de deux rapports publiés par le CRTC : *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à télévision*; *La violence à la télévision: État des connaissances scientifiques*;

b) le D[r] Eileen Saunders, directrice associée, École de journalisme, Université Carleton;

c) des personnes compétentes qui viendront informer le Comité au début de février;

3) Que le Comité examine les nouvelles normes que doit publier l'Association des radiodiffuseurs canadiens, au début de 1993;

4) Qu'après avoir examiné la documentation et reçu l'avis des experts, le Comité établisse un plan de travail incluant le témoignage de témoins choisis, tels le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, l'Association des radiffuseurs canadiens, le Conseil canadien de normes de radiodiffusion, Media Watch et les réseaux de télévision;

5) Que le Comité entreprenne son étude en vue de présenter un rapport à la Chambre.

Il est convenu,—Que, pour ce qui est de la requête de M. Lyle MacWilliam d'examiner le déficit de la Société Radio-Canada, le Comité reprenne cette question en février.

À 17 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 3 FÉVRIER 1993
(83)

The Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Denis Pronovost.

Acting Member present: Stanley Wilbee for Nicole Roy-Arcelin.

Other Member present: Larry Schneider.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Participants: From the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Andrea Martinez, CRTC Television Programming Directorate; Peter Fleming, Director General, Televison Programming Directorate.

The Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, being read as follows:

Ordered —That, notwithstanding Standing Order 36, the petition by Virginie Larivière on violence on TV be received by the House and referred to the Standing Committee on Communications and Culture for their consideration.

At 3:46 o'clock p.m., Sheila Finestone assumed the Chair.

Andrea Martinez made a presentation and with Peter Fleming, answered questions.

At 4:40 o'clock p.m., Bud Bird assumed the Chair.

The Committee proceeded to discuss its business.

It was agreed,—That the Committee accept the invitation from the C.M Hincks Institute to send a representative to participate on the panel for the Conference on TV Violence and Our Children to be held in Toronto on February 19 and 20. It was further agreed that two other Committee Members could attend as general conference participants.

It was agreed,—That Members would use their travel points to attend the Conference.

It was agreed,—That if the expert briefers agree, the briefing sessions scheduled for the week of February 15 be held in open session and that they testify as witnesses.

At 5:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 9, 1993
(84)

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:36 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Vice-Chair, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Committee present: Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin.

Acting Members present: Ronald Duhamel for Sheila Finestone; Shirley Maheu for Mary Clancy.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Witness: From Carleton University: Professor Eileen Saunders, School of Journalism and Communications.

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 15 h 40, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents : Bud Bird, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Denis Pronovost.

Membre suppléant présent : Stanley Wilbee remplace Nicole Roy-Arcelin.

Autre député présent : Larry Schneider.

Aussi présent : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux, attaché de recherche.

Participants : Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : Andrea Martinez, Télévision, Direction de la programmation; Peter Fleming, directeur général, Direction de la programmation.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992 :

Il est ordonné,—Que, nonobstant l'article 36 du Règlement, la pétition de Virginie Larivière concernant la violence à la télévision soit reçue par la Chambre et déférée pour étude au Comité permanent des communications et de la culture.

À 15 h 46, Sheila Finestone assume la présidence.

Andrea Martinez fait un exposé puis, avec Peter Fleming, répond aux questions.

À 16 h 40, Bub Bird réintègre le fauteuil.

Le Comité délibère de ses travaux.

Il est convenu,—Que le Comité accepte l'invitation de l'Institut C.M. Hinks et délègue un participant au comité mis sur pied en vue de la Conférence Violence à la télé et nos enfants, qui se tient à Toronto les 19 et 20 février. Il est aussi convenu que deux autres membres du comité pourront assister à la conférence générale.

Il est convenu,—Que les députés utiliseront leurs points de voyage pour se rendre à la conférence.

Il est convenu,—Que, si les intéressés acceptent, les séances d'information prévues pendant la semaine du 15 février, seront des séances ordinaires avec audition de témoignages.

À 17 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 9 FÉVRIER 1993
(84)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 36, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin.

Membres suppléants présents: Ronald Duhamel remplace Sheila Finestone; Shirley Maheu remplace Mary Clancy.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Témoin: De l'Université Carleton: Pr Eileen Saunders, École de journalisme et de communications.

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, the Committee resumed consideration of a study of violence on television (*See Minutes of Proceedings and Evidence, February 3, 1993, Issue No. 51.*)

The witness made a statement and answered questions.

At 4:32 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

Conformément à son ordre de renvoi du 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*Voir les Procès–verbaux et témoignages du 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 16 h 32, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 9, 1993

• 1537

Le vice-président (M. Hogue): Bienvenue à tous et à chacun.

Good afternoon.

Voilà, c'est bien dit dans les deux langues.

I'm improving myself.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Nos amis les producteurs vont prendre des vacances.

Le vice-président (M. Hogue): Ah oui? Bienvenue, madame. Comme vous le savez tous, nous recevons M^me^ Eileen Saunders du *School of Journalism and Communications, Carleton University*. Vous avez la parole, madame.

Mme Eileen Saunders (École de journalisme et de communications de l'Université Carleton): Merci, monsieur le président.

I am trying to suggest in my remarks, to keep it as short and as brief as possible, a framework for addressing television violence and a direction in which the committee might move.

I'll begin by saying that the problem of television violence has surfaced, as in the past, as a rallying point for otherwise diverse groups, diverse viewpoints. Among them I would mention the family values advocates, feminist lobby groups, and law and order champions. What unites these otherwise disparate groups is a common set of beliefs. First is the belief that escalating images of violence, if unchecked, have real third-party consequences. In other words, they increase social violence. Second is the belief that government can and should intervene through some kind of legislative mechanism to change the incidence and appearance of television violence, and that somehow when you do that you will bring about short-and long-term social benefits.

I was asked here today to brief this committee on the subject of television violence and to suggest possible directions the committee might consider in its work. I'd like to do this by organizing my remarks around what I see as two critical tasks that face you in your work, and which face any policy planner in this area.

First, I would suggest we have to take stock of what we have learned and what we have not learned about the subject of violence. Second, I think we need to rethink our approach to intervention.

In terms of taking stock of our knowledge, as you well know I'm sure by now, television violence has been the subject of innumerable public inquiries, both here in North America and abroad. For the most part, these public inquiries have tended to oscillate between two types. On the one hand, we have the political, moralistic inquiries; and on the other hand, we have the scientific or rational inquiries.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 9 février 1993

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Welcome to everyone.

Bonjour.

So there, I have said it in both languages.

Je m'améliore.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Our friends the translators will take the afternoon off.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Really? Welcome, Madam. As you are all aware, we welcome this afternoon Mrs. Eileen Saunders of the School of Journalism and Communications at Carleton University. You have the floor, Mrs. Saunders.

Professor Eileen Saunders (School of Journalism and Communications, Carleton University): Thank you, Mr. Chairman.

Pour être brève, je vais limiter mon exposé à la présentation d'un cadre de référence pour l'examen de la violence à la télévision et le choix d'une orientation pour le comité.

Pour commencer, rappelons que le problème de la violence à la télévision a, comme auparavant, été le point de ralliement de groupes autrement divergents, de divers courants d'opinions. Citons notamment les défenseurs des valeurs familiales, les groupes féministes et les champions de la loi et de l'ordre. Ces groupes disparates se retrouvent dans le creuset d'un ensemble de convictions partagées. Pour commencer, ils croient que l'escalade d'images violentes, si elle n'est pas freinée, aura des conséquences ailleurs dans la société. Autrement dit, ces images font augmenter la violence sociale. Deuxièmement, ils croient que le gouvernement peut et doit intervenir, par des moyens législatifs, pour réduire la fréquence et la présence de la violence à la télévision. D'après eux, c'est ainsi que l'on va obtenir des effets sociaux positifs à court et à long terme.

On m'a demandé de venir parler au comité de la violence télévisée et de lui faire des suggestions quant à l'orientation de ses travaux. Je vais structurer mes propos en fonction des deux tâches importantes qui vous sont confiées, comme à tout responsable de politique en ce domaine.

Premièrement, il faut déterminer ce que l'on sait et ce que l'on ignore au sujet de la violence. Ensuite, je pense qu'il faut repenser notre méthode d'intervention.

Pour ce qui est de notre connaissance du sujet, vous savez sans doute maintenant que la violence à la télévision a fait l'objet d'innombrables enquêtes publiques, tant en Amérique du Nord qu'à l'étranger. Ces enquêtes publiques étaient pour la plupart de l'un de deux types. D'une part, il y a les enquêtes politiques et moralistes; d'autre part, il y a les enquêtes scientifiques ou rationnelles.

[*Texte*]

• 1540

The first type really tends towards the gauging of public opinion or public morality about the question of violence, whereas the second, the scientific inquiries, have attempted to measure the effects of violence scientifically and to predict the markers of violent attitudes and behaviour by linking them to the images of violence on television.

My view is that we have failed miserably to resolve the underlying scientific or political debates regarding television violence and it is therefore not surprising at all that there has been very, very little consensus over how we can intervene as policy-makers in this area.

Now I'm less concerned here about the political or moralistic debates other than to perhaps suggest that any policy or legislation that emanates from those positions is bound to become mired in the quagmire of competing moral standpoints, and that is something that has continually plagued this area. I'm more concerned for the purposes at hand with the scientific debates, what we do know and what we do not know about the subject of violence.

Now in the interest of time for you, I will just list the major problem areas that still confront us when we take stock of our knowledge. In fact, you may wish to elaborate in your questions upon some of these problems.

On problems in our research traditions, I would say that the first problem is that the scientific evidence of harm is at best uneven and more often inconclusive, weak and contradictory. You will notice, for example, in the CRTC research summaries that the best we can conclude when we look overall at these research projects is that there is a likelihood—and I underline likelihood—of a possible positive correlation to aggressive behaviour. Even that is found to exist only in the short term; it does not have a long-term effect.

The second problem I would identify is that the methodologies and techniques of social science that have been used to measure these effects are riddled with problems and have been the subject of ongoing critique within our field. An example is the whole problem of measuring exposure to television violence within a laboratory setting and then attempting to generalize about those effects. We know that media exposure and response in the real world do not occur in a social vacuum and so it's very, very difficult to know how to use experimental research.

The third set of problems that face us is that important intercultural and intracultural variations exist in the way individuals respond to violent content. Now while acknowledged in the research, these differences are not examined or explained. A very obvious one is the problem of gendered response. Many studies will talk about the subjects' aggressive response when in fact the subjects were male, male adolescents, for example. So this leads us to the very thorny question: Why do some individuals seem to demonstrate an effect and other individuals do not? And that's when we have to talk about intercultural and intracultural variations.

[*Traduction*]

Dans le premier cas, on tâte le pouls de l'opinion publique, ou de la moralité publique, au sujet de la violence. Dans le second, l'enquête tente de mesurer scientifiquement les effets de la violence et de cerner les indices d'une attitude ou d'un comportement violent en les mettant en relation avec les images violentes à la télévision.

À mon avis, nous avons échoué lamentablement dans la résolution des débats scientifiques ou politiques relatifs à la violence télévisée. Il n'est donc pas étonnant qu'il n'y ait pas vraiment de consensus sur le mode d'intervention à adopter.

Les débats politiques ou moraux ne me préoccupent pas tellement. Je dirai simplement que toute politique ou loi qui découle de ces positions s'enlise nécessairement dans le bourbier des divergences morales et que c'est ce qui a toujours nui à cette question. Je m'intéresserais davantage aux débats scientifiques, à déterminer ce que nous savons et ce que nous ignorons au sujet de la violence.

Comme votre temps est précieux, je vais simplement vous dire quels sont les problèmes qui restent à régler quand nous évaluons nos connaissances. Vous pourriez y revenir dans vos questions.

Au sujet de nos traditions de recherche, je dirais que le premier problème tient au fait que les preuves scientifiques des torts causés sont au mieux irrégulières, peu concluantes, faibles et contradictoires. Vous remarquerez, par exemple, dans les résumés de recherche du CRTC, qu'on peut dire au mieux en évaluant les projets de recherche qu'il y a probabilité, et je souligne, probabilité, d'une corrélation positive avec les comportements agressifs. Même là, il ne s'agit que d'un effet à court terme, et non à long terme.

Deuxième problème: les méthodes et les techniques des sciences humaines servant à mesurer ces effets comptent de nombreuses lacunes et ont fait l'objet de critiques constantes dans notre domaine. Citons l'exemple de la mesure de l'exposition à la violence télévisée dans un laboratoire et de l'extrapolation des effets. Nous savons qu'en réalité, l'exposition aux médias et les réactions qui en découlent ne se produisent pas en vase clos. Il est donc très, très difficile de savoir comment utiliser les recherches expérimentales.

Troisièmement, il y a d'importantes variations interculturelles et intraculturelles dans la façon de réagir à la violence. La recherche en prend note mais n'explique pas ni n'examine ces différences. L'une d'elles est évidente: celle des sexes. Beaucoup d'études parlent de la réaction agressive des sujets, alors que ces sujets étaient des hommes ou, par exemple, des adolescents de sexe masculin. Cela nous mène à une question très épineuse: pourquoi certaines personnes réagissent-elles plus que d'autres? C'est pourquoi nous devons parler des variations interculturelles et intraculturelles.

[*Text*]

Fourth, our definition of what we mean by television violence is problematic. We need to ask what makes an image a violent image. This is a a social judgment, which changes over time; therefore, for example, some of our conceptions of violence of parents against children would have not been considered violence 20 years ago. It's also a judgment that excludes some acts or relations of violence from consideration.

Within that problem of defining violence, how do we distinguish real violence from fictional violence? In other words, how do we distinguish what people are watching on prime-time news every night at nine from the violence they see within television police drama? In fact, it's interesting because the studies that have been done on children show that children are more frightened by the violence they see on television news than anything they ever see within police shows.

The fifth set of problems I would identify is that we simply do not know enough about the economic incentives that underlie the market for television violence. In other words, there is a perception among programmers and advertisers that violence has a market and that there is a simple formula by which we can produce profitable violent programming, but we have done very little to try to understand the dynamics of that market.

[*Translation*]

Quatrièmement, il est difficile de définir ce qu'est la violence télévisée. Il faut nous demander ce qui fait qu'une image est une image violente. Il s'agit d'un jugement social, qui évolue. Ainsi, ce que nous considérons aujourd'hui comme de la violence de la part des parents à l'endroit des enfants n'aurait pas été considéré comme tel il y a 20 ans. Notre jugement exclut certains actes ou certaines relations violentes.

Dans ce contexte, comment distinguer la violence réelle de la violence fictive? Autrement dit, comment distinguer ce que l'on voit aux nouvelles, chaque soir, de la violence que l'on voit dans les drames policiers? En fait, c'est une question intéressante puisqu'on a constaté dans des recherches sur des enfants que ceux-ci étaient plus effrayés par la violence présentée aux nouvelles que par celle qu'ils voyaient dans les émissions policières.

Cinquièmement, nous n'en savons pas suffisamment sur les facteurs économiques qui font bouger le marché de la violence télévisée. Autrement dit, on semble croire, parmi les programmateurs et les annonceurs, qu'il existe un marché pour la violence et qu'il existe des moyens fort simples par lesquels on peut rentabiliser une programmation qui comporte de la violence. Cependant, on a peu fait jusqu'à maintenant pour tenter de comprendre ce marché.

A sixth problem is that television violence is overwhelmingly imported from the U.S. and, as in other areas, I would argue it's very difficult to police this cross-border shopping. In fact, we don't even understand some of the cultural differences about the violence market in the U.S. when it is imported into the Canadian context.

Seventh, I would say that television violence is only one string within what is essentially a complex web of factors that induce social violence. Most importantly, we cannot say with any certainty where that particular string becomes important. We can say, for example, that children who display highly aggressive behaviour also consume high amounts of television violence, but what exactly does that tell us? Perhaps the child who has acquired aggressive behaviour in his or her family situation is simply more likely to choose to consume television violence. In other words, we are not sure what comes first. Most importantly, we cannot show that the child acquires a motivation for violent behaviour from television.

I'll give you one example to show why I say it is one string and we don't know how important it is. I could tell you that the Superbowl broadcast is linked to the high incidence of wife battering in the United States. We do know, for example, that the highest number of wife-battering instances occur following the broadcast of the Superbowl. Is our solution then to cancel the broadcasting of Superbowl? Personal preferences aside, I'd have to say no, because that is

En sixième lieu, la violence à la télévision est surtout un produit importé des États-Unis et, comme dans d'autres domaines, il est extrêmement difficile de contrôler cet approvisionnement transfrontalier. En réalité, nous n'arrivons même pas à comprendre certaines des différences culturelles qui caractérisent le produit importé des États-Unis par rapport au contexte canadien.

Septièmement, la violence à la télévision ne constitue que l'un des nombreux facteurs qui, ensemble, débouchent sur la violence sociale. Surtout, nous ne sommes pas en mesure de dire avec certitude comment et à quel point ce facteur particulier joue un rôle important. Nous pouvons constater, par exemple, que l'enfant qui manifeste un comportement très agressif est également grand consommateur de violence télévisuelle, mais quelles conclusions pouvons-nous en tirer, au juste? Il se peut tout simplement que l'enfant qui a acquis un comportement agressif dans son contexte familial soit davantage porté à choisir des émissions où la violence prime. Autrement dit, nous ne savons pas quelle est la cause et quel est l'effet. Surtout, nous ne pouvons pas prouver que c'est la télévision qui incite l'enfant à un comportement violent.

Je vous ai dit qu'il s'agissait d'un facteur parmi d'autres et que nous n'en connaissions pas l'importance. À titre d'exemple, je pourrais vous dire qu'il existe un lien entre la télédiffusion du Superbowl et la forte incidence de cas de femmes battues par leurs maris aux États-Unis. Nous savons en effet que c'est après la télédiffusion du Superbowl que le plus grand nombre de cas de femmes battues est constaté. Devons-nous donc annuler la diffusion du Superbowl?

[*Texte*]

one string in which there is a trigger of frustration, but the fact that men beat women or that women are the target of their husbands' rage is not caused by what they see on the television.

That is what we know and what we do not know and what some of the problems are. Let's turn to the question, then, of how we approach intervention and how we can rethink our approach.

I would argue that in attempting to develop some kind of blueprint for action, two tasks are required. First of all, we have to define the problem of violence and we must decide on the appropriate level of intervention. The decisions you make as a committee on those issues can then provide a framework of possible options.

In terms of the problem, you must decide what it is you are trying to prevent through intervention. In other words, what constitutes the problem of violence on television? Here, I would say, you can distinguish two broad levels of concern. There is the cultural-social level and then there is the individual-victim level. In the former, if you identify the first, the cultural and social level, your concern is with the basic cultural values that you see television having an impact on. In other words, we're worried about what television says about us as a society, what it reflects about our basic cultural values. Your concern, then, is what we can do with television.

On the other hand, if the level of concern is with the individual, we're really talking about the issue of third-party effects, and our concern is with the behaviourial inducements to violence.

Now I really think the committee needs to be very clear here about what the concern is and what the priority is. It will be difficult to construct a viable intervention strategy unless we take seriously the issue of why we are concerned about television violence and what it is we're trying to prevent. Once that is done, in terms of the problem, the question is the appropriate level of intervention.

As I see it, there are three possible levels of intervention in this subject. The first is the production context out of which a violent image emerges. The second is the actual image or incidence of violence as it appears on the television, and the third level is the audience, who receives, interprets and is possibly influenced by that image.

• 1550

The problem is, whenever we've talked about intervention before, we have talked only at the second level, of adjusting the image, the appearance of violence on television. A classic example of that would be the CAB voluntary code that now exists, in terms of violence on television.

I would argue that we have failed to initiate significant change at that level, in attempting to intervene at that level. I would say there are two basic problem when we try to intervene at that level, using essentially industry codes or industry guidelines.

[*Traduction*]

Abstraction faite de mes goûts, je dois répondre par la négative puisque, même s'il s'agit d'un facteur qui peut déclencher la frustration, le fait que des hommes battent des femmes ou que des femmes soient la cible de la rage de leurs maris ne dépend pas de ce qu'ils voient à la télévision.

Voilà donc où en sont nos connaissances et voilà certains des problèmes. Demandons-nous donc maintenant comment nous intervenons et comment nous pouvons revoir notre démarche.

Dans l'élaboration d'un plan d'action, notre tâche est double. Tout d'abord, nous devons définir le problème de la violence et puis, nous devons décider du palier d'intervention qui convient. Les décisions que prendra votre comité à cet égard pourront servir à guider toute action future.

Pour ce qui est du problème, vous devez décider quel serait l'objet d'une intervention préventive. Autrement dit, en quoi consiste le problème de la violence à la télévision? On peut, d'après moi, distinguer deux grandes catégories d'effets: d'une part, les effets d'ordre culturel et social et, d'autre part, les effets d'ordre individuel, liés à la victime. Si votre intérêt porte sur le premier niveau, le niveau culturel et social, vos inquiétudes concernent les effets de la télévision sur les valeurs culturelles fondamentales. Autrement dit, nous nous inquiétons des messages que véhicule la télévision au sujet de notre société, de nos valeurs culturelles fondamentales. Il y a donc lieu de s'interroger sur une intervention qui vise la télévision.

Par contre, si c'est l'individu qui est le centre d'intérêt, alors la question posée est celle des effets sur les tiers et l'attention porte sur les contenus qui provoquent la violence.

Je crois que le comité doit énoncer très clairement le problème. Il serait difficile de mettre au point une stratégie d'intervention viable sans avoir énoncé très clairement les raisons pour lesquelles la violence à la télévision suscite des inquiétudes et justifie une intervention. Ce n'est qu'après avoir bien posé le problème que l'on pourra déterminer le palier d'intervention le plus opportun.

D'après moi, trois paliers d'intervention sont possibles. Premièrement, celui du contexte de la production des images de violence. Deuxièmement, celui des images en tant que telles, soit l'incidence de la violence à la télévision et, troisièmement, celui du téléspectateur, qui reçoit l'image, l'interprète et peut en subir l'influence.

Le problème tient au fait que, lorsque nous avons parlé d'intervention par le passé, nous ne visions que le deuxième palier, celui de l'adaptation de l'image de la violence à la télévision. Le cas type à cet égard serait celui du code facultatif de l'ACRD qui régit actuellement la représentation de la violence à la télévision.

J'estime pour ma part que nos tentatives d'intervention à ce palier n'ont pas entraîné de changements importants. L'intervention fondée sur un code ou des lignes directrices comporte en effet deux difficultés fondamentales.

[*Text*]

First, the industry guidelines are basically public relations devices, which are there to stop further government intervention. Second, and I think more importantly, this kind of approach assumes a causal link between an image and a behaviour or an attitude; hence the argument is if we change or alter the image, we are at the same time changing a behaviour or an attitude that follows that image.

On the problems of how this is implemented, I think you need only refer to the sex role stereotyping guidelines and whether or not they have had any success in initiating social change about women. I would argue no, that they have fallen victim to compromise positions between the CRTC and the industry, on what is an acceptable level or tasteful image when it comes to women.

We have never, I would argue, seriously addressed the other two levels of intervention: the production context or the audience. In terms of the first, we need to know a lot more about the context in which violent content is produced. We need to know about the interaction between various creative, artistic, advertising and programming groups, which are now producing that violent content. Right now, we have a very, very poor understanding of that relationship.

If you target that for intervention, the issue then becomes what kind of alternative programming can be produced and what kind of production infrastructure can be facilitated to allow that production, non-violent programming, to come into place.

With respect to the other level, in terms of audience, I would argue that we need to know a lot more about the reception practices of viewers. Audiences do not receive that violent content in a vacuum. It is mediated by things such as education, class and gender, and we need to understand how those roles mediate the interpretation and understanding of violence. How that then enters into an intervention strategy depends on how we teach people, viewers, critical media literacy skills, organized around the question of violence, and the kinds of resources needed to teach that kind of media literacy.

In conclusion, in terms of what I would argue is a framework, I think the response to television violence needs to be multi-layered. We, first of all, need a much better research infrastructure, a research infrastructure that has an arm's-length relationship to both government and to the industry, and a research infrastructure that is built around alternative questions and alternative techniques, because the ones we have been using have been failing.

The second set of priorities, I would say, is that we have to develop a better production infrastructure, with incentives designed to encourage the production of alternative, non-violent programming.

Third, as a general comment, I would say we must develop a better educational infrastructure, which is designed to prioritize critical media literacy skills. We need to turn to the experts in those areas, who can teach children and adults the context in which violence is being passed to and received within our society.

[*Translation*]

Tout d'abord, les lignes directrices que se donne le secteur servent essentiellement d'instrument de relations publiques et de rempart à toute intervention gouvernementale plus poussée. Deuxièmement, et ce qui importe davantage, il s'agit d'une démarche qui suppose un lien de causalité entre l'image et le comportement ou l'attitude. C'est pourquoi on peut soutenir que le fait de modifier l'image peut modifier le comportement ou l'attitude qui y correspond.

En termes de difficultés d'application, je crois qu'il suffit de nous demander dans quelle mesure les lignes directrices sur les stéréotypes sexuels ont contribué à une nouvelle perception des femmes dans la société. Je répondrais par la négative puisque trop de compromis ont eu lieu entre le CRTC et les radiodiffuseurs au sujet de ce qui constitue une représentation de la femme qui est acceptable ou qui est de bon goût.

Nous n'avons jamais abordé sérieusement les deux autres paliers d'intervention: le contexte de production et le public. Dans le premier cas, il nous faut en savoir bien davantage au sujet du contexte de production du contenu télévisuel à caractère violent. Il est nécessaire de connaître la nature des rapports entre les divers intervenants qui produisent des émissions à caractère violent: créateurs, artistes, publicistes et programmateurs. À l'heure actuelle, nous comprenons extrêmement mal ces rapports.

Pour intervenir à ce palier, il faut se demander par quels autres types de contenu la production actuelle peut être remplacée et quel genre d'infrastructure peut faciliter la production d'émissions sans violence.

Pour ce qui est de l'autre palier, celui du public, j'estime qu'il nous faut en savoir bien davantage sur les habitudes des téléspectateurs. Ceux qui regardent des émissions à contenu violent ne sont pas des abstractions. Ils interprètent et comprennent la violence en fonction de certaines caractéristiques comme le degré de scolarité, la classe sociale, le sexe. Nous devons savoir quel rôle jouent ces facteurs. À partir de cela, une stratégie d'intervention pourrait consister à réunir les ressources nécessaires pour offrir aux téléspectateurs les connaissances médiatiques qui leur donneraient une meilleure sensibilité et un meilleur sens critique en matière de violence.

En conclusion, j'estime que tout cadre d'intervention en matière de violence télévisuelle doit être multiple. Il nous faut premièrement une infrastructure de recherche largement améliorée qui doit être indépendante aussi bien des pouvoirs publics que du secteur et qui doit faire porter ses efforts dans de nouvelles directions, puisque les efforts actuels ne donnent pas les résultats voulus.

Comme deuxième volet, nous devons mettre au point une meilleure infrastructure de production, qui serait de nature à favoriser la production d'émissions non violentes.

En troisième lieu, à titre de commentaire général, je crois qu'il nous faut mettre au point une meilleure infrastructure d'enseignement qui mettrait l'accent sur l'acquisition de compétences médiatiques. Nous devons faire appel en cela à des experts qui sont en mesure d'enseigner aux enfants et aux adultes dans quel contexte le phénomène de la violence est représenté et assimilé dans notre société.

[*Texte*]

Le vice-président (M. Hogue): Merci beaucoup, madame Saunders. Votre présentation est

most pertinent. You are raising questions, and it's about time in our society, in our media, that we start raising pertinent questions.

• 1555

Mr. Duhamel (St. Boniface): I want to thank Professor Saunders for what I consider a very informative and useful presentation. I would like to ask perhaps three questions and give her the rest of the time to answer them. That might be a more effective use of time.

Professor Saunders, as I understand it, you have indicated that the definition of violence as it currently exists is problematic, that we need to work a lot more on that.

Second, I want to probe a little the comment you made. The comment was a little bit more extensive than this, but I am trying to summarize it. You said that in the research studies that have been conducted to date, little correlation has been found between acts of violence on television and those exercised by other individuals outside of that context.

Now, a few questions come to mind. First of all, am I correct? I think you said "little" or "contradictory". This debate about methodology raises a question as to whether or not that methodology is appropriate, but it also goes beyond the quantitative kind of debate. I mean, you are really saying that there has not been enough research and that perhaps the most important questions have not yet been researched. Is that correct?

Then, a final point, you indicated initially that really two kinds of research are being undertaken. One is getting a sense of what people think; it's really public opinion. Of course, the other is the more rational, scientific approach. I thought I noted in your remarks some bias for the latter, but I would like to caution that the latter is only successful, I suspect, if it's sensitive to the former—that is, public opinion. Any public policy that is not sensitive to public opinion I think is probably doomed to failure.

I have just a brief anecdote. I recall that in the House of Commons almost two years ago, I made a statement on the subject of violence and noted that children were exposed to television more hours than they were exposed to the classroom setting. A journalist took me to task for suggesting that children would learn to be violent from television. Yet my constituents applauded the question that I had raised. Likewise, I've presented certain petitions asking that Parliament be really quite vigilant in trying to determine whether or not language and acts of violence on television are the kinds of things that we really want to have our children exposed to.

[*Traduction*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you very much, Madam Saunders. Your presentation is

très pertinente. Vous soulevez des questions et il est grand temps que dans notre société, dans nos médias, nous commençions à nous poser les bonnes questions.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Je tiens à remercier le professeur Saunders qui nous a présenté ce que je considère comme un exposé très informatif et très utile. Afin d'utiliser le plus efficacement possible le temps qui m'est alloué, je vais d'abord lui poser trois questions, puis elle pourra prendre le reste du temps pour y répondre.

Professeur Saunders, si j'ai bien compris, vous avez dit que la définition de la violence telle qu'elle existe à l'heure actuelle pose un problème, que nous avons encore beaucoup de travail à faire de ce côté-là.

Deuxièmement, j'aimerais éclaircir quelque peu l'observation que vous avez faite, et que je vais essayer de résumer ainsi: vous avez dit que d'après les recherches qui ont été effectuées jusqu'à présent, il y aurait très peu de corrélation entre les actes de violence à la télévision et les actes de violence commis par d'autres personnes en dehors de ce contexte.

Or, il y a quelques questions qui me viennent à l'esprit. Tout d'abord, ai-je bien compris? Je pense que vous avez dit qu'il y avait «très peu» de corrélation, ou que les résultats des recherches étaient «contradictoires». Non seulement il faut se demander si la méthodologie utilisée lors de ces études est appropriée, mais également si on a fait suffisamment de recherche. Ce que vous dites, c'est qu'il n'y a pas eu suffisamment de recherches qui ont été faites, et que les questions les plus importantes n'ont pas encore été étudiées. Est-ce bien exact?

Enfin, vous avez dit au début qu'il y avait en fait deux types de recherches qui étaient effectuées. Le premier type est en quelque sorte un sondage d'opinions pour savoir ce que les gens pensent. Le second type repose sur une méthode plus rationnelle, une méthode scientifique. Je crois avoir remarqué dans vos observations que vous aviez un parti pris pour ce dernier type de recherches, mais je tiens à souligner que la recherche scientifique ne peut réussir que si elle tient compte de l'opinion publique. À mon avis, toute politique publique qui ne tient pas compte de l'opinion publique est sans doute vouée à l'échec.

J'aurais une brève anecdote à vous raconter. Il y a presque deux ans, j'ai fait, à la Chambre des communes, une déclaration au sujet de la violence et j'ai dit que les enfants passaient davantage d'heures devant la télévision qu'ils n'en passaient en salle de classe. Un journaliste s'en est pris à moi pour avoir affirmé que les enfants apprennent à être violents à la télévision. Pourtant, mes commettants étaient très heureux que j'aie soulevé cette question. En outre, j'ai présenté certaines pétitions demandant que le Parlement soit très vigilant et tente de déterminer si nous voulons vraiment que nos enfants soient exposés à un langage et à des actes violents à la télévision.

[*Text*]

There, again, just recently I had another local media outlet chastise me for that. Yet a number of constituents applauded it. I guess it begs the question. Do we want to monitor this and, if so, how would we go about doing it? Is it appropriate to monitor it? There is a fine line, it seems to me, between censorship and control.

I know that there are a lot of points there, but perhaps you could address them for me. I would appreciate it.

Prof. Saunders: Actually, you raised some interesting issues and they are linked.

On the comment about public and scientific inquiries, it is in fact interesting that the scientific inquiries into violence usually follow from what is a blip in public concern about the social problem. This goes back to the 1950s. The early commissions on violence on television really flowed out of a concern with juvenile delinquency. In Canada we had a whole scare about crime comic books and that somehow they were contributing to what was perceived in the public as increasing restlessness among youth, increasing rebellion. In fact, those inquiries are linked, but the scientific usually follows the first.

The other thing, though, that concerns me about the public discourse or the public opinion is that when we try to design policy that flows out of those concerns, in the subject of violence we are really basing it on our gut feeling. Our common sense tells us there has to be a link. In fact, one sees people like Keith Spicer saying that while our evidence may not be conclusive, our gut feeling is. Well, the fact of the matter is I don't think we should design legislation on the basis of common sense. That said, when I look at the state of our scientific knowledge, I'm also arguing that we don't have the conclusive evidence to tell policy planners that there is a causal link.

• 1600

I did want to clear up the first question about there being no correlation. What I was trying to say is there is no statement of causation. In fact, we do have evidence of correlation. Correlation tells us nothing. You know I could say that the incidence of rape is linked to the sale of ice cream, but it's not because people consuming ice cream are suddenly overtaken... It has to do with summer, environmental factors and so on.

Mr. Duhamel: Thank you for the clarification.

Prof. Saunders: I was getting at the causal link.

I think the definition of violence is a real problem. I think it is not self-evident what a violent image is. Most of the studies have prioritized the idea that it involves a physical act that injures a third party.

Mr. Duhamel: Language?

Prof. Saunders: In language it is abusive language. Most of it, though, has been measuring language in which there is a threat implied. We don't really understand some of the subtler tones of violence.

[*Translation*]

Tout récemment, les médias locaux m'ont encore une fois pris à parti pour avoir posé la question. Pourtant, bon nombre de mes commettants approuvaient. Il faut alors se demander si nous voulons surveiller la violence à la télévision et dans l'affirmative, comment nous allons nous y prendre. Est-ce qu'il convient de le faire? Il me semble qu'il est parfois difficile de faire la différence entre le contrôle et la censure.

Je sais qu'il y a de nombreux éléments dans les questions que j'ai posées, mais je vous saurais gré de bien vouloir y répondre.

Mme Saunders: En fait, vous avez soulevé des questions intéressantes qui sont reliées les unes aux autres.

Pour ce qui est des enquêtes publiques et scientifiques, il est intéressant de souligner que les enquêtes scientifiques résultent habituellement d'une plus grande préoccupation du public pour le problème social. Cela remonte aux années cinquante. Les premières commissions sur la violence à la télévision découlaient en fait d'une inquiétude au sujet de la délinquance juvénile. Au Canada, des bruits alarmants couraient selon lesquels les bandes dessinées contribuaient à faire augmenter l'agitation et la rébellion chez les jeunes. En fait, ces enquêtes sont liées, mais les enquêtes scientifiques suivent habituellement les sondages d'opinion publique.

Une autre chose qui me préoccupe cependant au sujet du discours public ou de l'opinion publique, c'est que lorsque nous tentons d'élaborer une politique qui découle de cette préoccupation au sujet de la violence, nous nous fions à nos impressions, à notre instinct; notre bon sens nous dit qu'il doit y avoir un lien. En fait des gens comme Keith Spicer disent que même si les recherches ne sont pas concluantes, nos impressions le sont. Le fait est qu'à mon avis, on ne peut pas se fonder uniquement sur le sens commun lorsqu'on élabore une loi. Cela dit, si je tiens compte de l'état de nos connaissances scientifiques, je dirais également que nous n'avons pas les preuves qui nous permettent d'affirmer à ceux qui planifient nos politiques qu'il existe un lien causal.

J'aimerais tirer au clair la première question au sujet de l'absence de corrélation. Ce que je voulais dire, c'est qu'il n'y a pas de relation de cause à effet. En fait, nous avons la preuve qu'il existe une corrélation. La corrélation ne nous dit rien. Je pourrais dire que l'incidence de viols est reliée à la vente de crème glacée, mais ce n'est pas parce que les gens mangent de la crème glacée qu'ils vont tout à coup... C'est parce que c'est l'été, il y a des facteurs environnementaux dont il faut tenir compte.

M. Duhamel: Je vous remercie de cet éclaircissement.

Mme Saunders: J'arrivais au lien causal.

Je pense que la définition de la violence pose un problème réel. Ce qui constitue une image violente n'est pas évident. Dans la plupart des études, un acte de violence est un acte physique qui blesse une tierce partie.

M. Duhamel: Et le langage?

Mme Saunders: Pour ce qui est du langage, on parle d'injures. La plupart du temps cependant, dans ces études on évalue le langage qui sous-entend une menace. Nous ne comprenons pas vraiment certaines nuances plus subtiles de la violence.

[*Texte*]

When I was at the subcommittee on the status of women a couple of years ago, I showed them an advertisement that Birks had circulated in the same magazine in which there was a story of the Montreal massacre; in fact, it was directly opposite the copy. You had a corpse of a woman with a chain around her neck. . .great moments come out of the blue.

Those are what we would call subtle, symbolic devices within advertising that intimate violence. That would never register at the moment in the research on violence. Neither would things such as body language and so on within television. The whole context of relationships between men and women is an unexplored area in terms of violence and how those relationships are sometimes built around violence.

Yes, I think we have been asking the wrong questions. There are a lot of questions we haven't asked about violence. For example, we've been studying a lot about violence and aggressive behaviour. We don't really know about the connection between the cultural construction of masculinity and violence. I think we do need more research, but of a different type.

Mr. Duhamel: Just a clarification. You did indicate that no causal relationship of any significance has been detected today. The implication might be that as a result of that, we should be prudent in setting policy, but one could argue the other side. That is, it may be simply that we've been asking the wrong questions. We've been using the wrong methodology. There may in fact be. . . We don't know that it does not exist. Is that not correct?

Prof. Saunders: That's true. I would never want to argue that therefore we shouldn't act, that we should wait until we have achieved the right kind of scientific yardstick to measure it. We do need to be prudent in how we act.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Professor Saunders, we're dealing with a difficult problem, one that seems to elude both the scientific approach and the moral, ethical approach in terms of coming up with a definitive solution.

I was interested in your comment—correct me if I'm wrong—that basically there has been virtually no evidence of a causal relationship with respect to violence and viewing it on television. Is that correct?

Prof. Saunders: No conclusive evidence.

Mr. MacWilliam: I'm reading from an article prepared by the CRTC. It's titled "Scientific Knowledge About Television Violence". You might or might not be aware of this particular study. It's an epidemiological study regarding the impact of television on homicides, and it was compiled in South Africa, Canada, and the United States. The total sample involved about 140 million subjects. That's what it says. It's huge.

After going through the statistical analysis of the information it has, it concludes:

> The evidence presented in this study indicates that of approximately 20,000 homicides occurring annually in the United States, 50% or approximately 10,000 homicides are caused in part by exposure of the U.S. population to television.

[*Traduction*]

Lorsque j'ai comparu devant le sous-comité de la condition féminine il y a quelques années, je lui ai montré une publicité que Birks avait fait paraître dans une revue où il y avait un article sur le massacre de Montréal. D'un côté, il y avait la photo du cadavre d'une femme avec une chaîne autour du cou. . . les instants mémorables surviennent n'importe quand.

C'est ce que j'appelle une publicité subtile, symbolique, qui suggère la violence. Ce n'est pas le genre de choses qu'on remarque sur le moment lorsqu'on fait de la recherche sur la violence. On ne remarquerait pas non plus le langage corporel et ce genre de choses à la télévision. Tout le contexte des rapports entre les hommes et les femmes est un domaine inexploré dans le domaine de la violence, tout comme la façon dont ces rapports sont souvent établis autour de la violence.

Oui, je pense que nous posons les mauvaises questions. Il y a de nombreuses questions que nous n'avons pas encore posées au sujet de la violence. Par exemple, nous faisons de nombreuses études sur la violence et le comportement agressif. En réalité, nous ne connaissons pas le rapport entre la conception culturelle de la masculinité et la violence. Je pense qu'il faut faire davantage de recherches, mais d'un autre type.

M. Duhamel: Un petit éclaircissement. Vous dites qu'aucun lien causal important n'a été établi jusqu'à présent. Cela suppose peut-être que par conséquent, nous devrions être prudents lorsque nous élaborons des politiques, mais on pourrait également faire valoir le contraire, c'est-à-dire que nous posons peut-être tout simplement les mauvaises questions. Que nous n'utilisons pas la bonne méthodologie. Il y a peut-être en fait. . . Nous ne savons pas que ce lien n'existe pas, n'est-ce pas?

Mme Saunders: C'est vrai. Je ne dirais jamais que par conséquent, nous ne devrions pas agir, que nous devrions attendre d'avoir des preuves scientifiques à l'appui. Nous devons cependant faire preuve de prudence.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Professeur Saunders, nous sommes devant un problème auquel il est très difficile de trouver une solution définitive tant sur le plan scientifique que moral ou éthique.

Corrigez-moi si je me trompe, mais n'avez-vous pas dit qu'il n'y avait pratiquement aucune preuve de lien causal entre la violence dans la société et la violence à la télévision?

Mme Saunders: Aucune preuve concluante.

M. MacWilliam: J'ai devant moi un rapport préparé par le CRTC. Il est intitulé «La violence à la télévision: état des connaissances scientifiques». Vous connaissez peut-être cette étude. Il s'agit d'une étude épidémiologique de l'incidence de la télévision sur les homicides et cette étude a été compilée en Afrique du Sud, au Canada et aux États-Unis. L'échantillon total comprenait environ 140 millions de sujets. C'est ce qu'on dit dans le rapport. C'est énorme.

Après avoir fait l'analyse statistique de l'information contenue dans le rapport, on conclut, et je cite:

> Les résultats de la présente étude montrent que, des quelque 20 000 homicides perpétrés chaque année aux États-Unis, 50 p. 100, soit environ 10 000 homicides, sont en partie attribuables à l'exposition de la population américaine à la télévision.

[*Text*]

• 1605

That's a fairly strong statement to make, and it's based upon some fairly strong epidemiological evidence of this relationship. I wonder if you want to make any comment about that.

Prof. Saunders: Certainly. It's not that you will not find a study that argues there's a causal link. There are all kinds of studies that will argue different causal links. The problem is that they are quickly followed by another study that contradicts them, which finds that the findings were not replicable or that there was a problem within the methodology.

That's the review I'm familiar with. There are two. One says in the conclusion that the evidence is weak and inconclusive and often contradictory. You can find a study that will demonstrate one thing, and you will find another study that says that these findings do not hold. That's why I say it's contradictory and uneven. You cannot find the findings replicated in other studies.

Mr. MacWilliam: Although we can demonstrate a positive correlation, it's the cause-and-effect relationship that is tenuous.

Prof. Saunders: It's the ability to generalize the findings of one study to another research project that measures exactly the same thing.

Mr. MacWilliam: I remember reading—I can't remember the source—some time ago an article indicating even the opposite argument. It said that there is evidence to indicate that exposure to acts of violence, whether through television or film or theatre or whatever, may in fact act as a safety valve to release aggressive tensions that if unreleased might otherwise spill out in other ways. Is there any evidence to suggest the opposite side of the coin?

Prof. Saunders: That was a very popular model early in the 1950s. It's the cartharsis model and it's one that's very popular with the industry. It's one that's also been used in the area of pornography. It was one of the first ones discarded by the scientific community in the sense that they really could not find any behavioural evidence in cross-cultural or replicable findings to support that. When you look at all of the major commissions they've had, one of the first ones that's usually rejected as an explanation is the catharsis model.

Mr. MacWilliam: I guess one of the major problems in terms of establishing this causal link is perhaps the fact that it's extremely difficult—if not impossible—to find a baseline study of a population that hasn't been exposed so you can then expose them and see the sociological effects of that. Your argument is that in pursuing this question, we've got to look at strengthening the basis of the research involved. Is that correct?

Prof. Saunders: I actually think we need to move in a different research direction. What underlies this kind of research in our field is the effects tradition. What we are trying to do is measure the behavioural effects of violence. What underlies that is an attempt to be able to predict behaviour or predict an attitude. I think the evidence is in within the discipline that this is a futile quest. The context in which people act and react to images is influenced by

[*Translation*]

C'est une déclaration peut-être un peu extrême, mais elle se fonde sur des preuves épidémiologiques probantes. Qu'en pensez-vous?

Mme Saunders: Absolument. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'études qui aient établi un lien causal. Toutes sortes d'études ont fait valoir l'existence de divers liens de causalité. Toutefois, elles sont rapidement suivies d'autres études qui contredisent les premières, qui permettent de conclure que les constatations n'étaient pas reproductibles ou que la méthodologie était imparfaite.

C'est ce que dit l'étude que je connais. Il y en a une autre également. L'une conclut que les preuves sont peu convaincantes, peu probantes et souvent contradictoires. Une étude démontrera une chose tandis qu'une autre maintiendra les résultats de la première étude qui ne sont pas valables. Voilà pourquoi je dis que les données sont inconséquentes et contradictoires. Il n'y a pas une étude qui permette de reproduire les constatations d'une autre.

M. MacWilliam: Nous pouvons prouver qu'il y a corrélation positive, mais on n'a pu établir qu'il y a relation de cause à effet.

Mme Saunders: Il n'a pas encore été possible d'appliquer de façon générale les résultats d'une étude à un autre projet d'étude pour mesurer exactement la même chose.

M. MacWilliam: Il y a quelque temps, j'ai lu un article—j'oublie où exactement—où l'on faisait valoir l'argument contraire. On y disait qu'il avait été prouvé que l'exposition à des actes de violence, que ce soit à la télévision, dans un film, au théâtre ou ailleurs, peut servir d'exutoire aux tensions agressives qui, si elles n'étaient pas libérées, devraient s'exprimer autrement. L'autre côté de la médaille a-t-il été prouvé?

Mme Saunders: Ce modèle était très populaire au début des années 50. C'est le modèle de la catharsis qui est très populaire au sein de l'industrie et qu'on a aussi utilisé en matière de pornographie. C'est l'un des premiers modèles qui aient été rejetés par la communauté scientifique puisque les résultats reproductibles ou interculturels ne comportaient aucune preuve comportementale de cette hypothèse. Dans toutes les grandes commissions, le modèle de la catharsis est l'une des premières explications qui est rejetée.

M. MacWilliam: Je présume qu'on a du mal à établir un lien causal parce qu'il est extrêmement difficile sinon impossible de mener une étude de base au sein d'une partie de la population qui n'a pas été exposée à des actes de violence afin de déterminer les effets sociologiques de ces contacts. Vous nous dites donc que nous devons consolider les fondements mêmes de la recherche, n'est-ce pas?

Mme Saunders: En fait, je crois que la recherche devrait suivre une voie différente. Dans notre domaine, ce qui sous-tend ce genre de recherches est la tradition des effets. Nous tentons d'évaluer les effets de la violence sur le comportement. Cela signifie qu'on tente de prédire un comportement ou une attitude. Or, je crois que l'expérience nous a prouvé que c'est là une quête futile. La réaction des gens à des images dépend de toutes sortes de facteurs

[*Texte*]

different social factors: gender, class, income, region and culture. One cannot predict a behavioural response.

I think we need to start looking at the social contexts of children, where class comes in and what difference gender makes. We start looking at it in terms of the social factors. Then we might start understanding where people get their cues to violence within the social context and not within the image.

This research is saying, in terms of human nature, that you're only as good as the last television show you saw because the behavioural changes are always in the short term. I think this—cognition—is a very misguided way of looking at human development. We have to start looking at the social context and the influence there.

Mr. MacWilliam: As a parent, one of the things that has bothered me is the fact that you don't always have control over what your child is watching. You don't know what's coming up on the television, for example. Even if you pick up a movie at a video outlet, you may plug it in, thinking it's something totally different, and find yourself right in the middle of a very violent or a very unpleasant kind of a situation, which you didn't want your child exposed to. Even though I know full well that we might not be able to establish this relationship as a parent, I still feel very uncomfortable and somewhat angered that I don't have the choice to screen that beforehand.

• 1610

Do you think labelling these productions, whether they be on video or television, of not censoring but at least having some sort of warning for parents, would be an effective tool to control exposure to that kind of a situation?

Prof. Saunders: As a parent of three young children, I'm constantly grappling with the questions of screening, as well. The problem is, how do we know that violent image in that particular movie is the one that leads to aggressive behaviour? Perhaps in the way the violence is presented within that film there is a progressive message.

In other words, you can frame violence in different ways. You can frame it as a means to solve a personal problem. You can in fact frame it as an illegitimate device, which leads to negative consequences. In other words, you can discourage violence within the narrative of a film. Therefore, the violent act itself within the film is not what concerns me. It's the overall use of violence.

In fact, three nights ago my eight-year-old turned to me and asked me what mass rape was. She didn't get that from a film, she was watching the news. So if we're talking about screening, violence is coming through the news, as well.

That's why I'm a little bit concerned about pre-clearance codes for violence. It calls for a judgment that an act of violence is necessarily a negative image. We don't know that; we have to judge it within the entire context of the program.

Mr. MacWilliam: I wonder if you have some views with respect to Saturday morning cartoons. These cartoons are really extremely violent, if you look at them from a confrontational aspect. I read recently that the number of

[*Traduction*]

sociaux: le sexe, la classe sociale, le revenu, la région et la culture. On ne peut prédire une réaction comportementale.

Nous devons donc examiner la différence que font le contexte social, la classe sociale et le sexe. Nous devons tenir compte de facteurs sociaux et comprendre que les gens réagissent à la violence au sein d'un certain contexte social et non pas seulement à une image.

Cette étude dit que la nature humaine veut que votre comportement soit fonction de la dernière émission de télévision que vous avez vue, parce que les changements de comportement sont toujours à court terme. Je ne crois pas qu'il soit judicieux d'adopter cette approche cognitive pour examiner le développement humain. Nous devons dorénavant nous pencher sur le contexte social et sur ses effets.

M. MacWilliam: À titre de parent, je me préoccupe du fait que je ne peux pas toujours contrôler ce que mon enfant regarde à la télé. On ne peut pas toujours savoir ce qui sera présenté à la télé. Même lorsqu'on choisit un film au club vidéo, lorsqu'on se met à le visionner, il arrive qu'on constate que ce n'est pas du tout ce à quoi on s'attendait et qu'il s'agit en fait d'un film très déplaisant ou très violent que vous ne voudriez pas que votre enfant regarde. Même si je sais qu'on ne pourra peut-être pas établir la relation de cause à effet, comme père, je suis plutôt mal à l'aise et même irrité de savoir que je ne peux connaître à l'avance ce qui apparaîtra sur mon écran de télé.

Croyez-vous qu'en attribuant une étiquette à ces films, qu'ils soient sur bande vidéo ou présentés à la télévision, sans les censurer mais à tout le moins pour mettre en garde les parents, on pourrait éviter de façon efficace ce genre de situation?

Mme Saunders: Je suis mère de trois enfants et je dois moi-même continuellement faire face à cette question. Le problème, c'est que nous ne savons pas si une image violente d'un film particulier provoquera un comportement agressif. La violence est peut-être présentée de façon progressiste dans ce film.

Autrement dit, on peut présenter la violence de différentes façons. On peut la présenter comme étant un moyen efficace de régler ses problèmes personnels. On peut aussi la présenter comme étant une méthode illégitime de ce faire, une méthode qui a toujours des conséquences négatives. En d'autres termes, on peut dévaloriser la violence dans l'ensemble du film. Par conséquent, ce ne sont pas les actes de violence mêmes qui m'inquiètent, c'est l'usage global de la violence.

D'ailleurs, il y a trois jours, ma fille de huit ans m'a demandé ce qu'était le viol collectif. Elle n'avait pas pris cela d'un film, elle regardait le téléjournal. Il ne faut donc pas oublier que la violence est aussi présente dans les actualités.

Voilà pourquoi je ne suis pas certaine que l'attribution de cotes de violence soit une bonne chose. Cela laisse entendre que tout acte de violence est nécessairement négatif. Or, nous ne sommes pas certains que tel soit le cas; nous devons juger ces images violentes dans le contexte global de l'émission.

M. MacWilliam: J'aimerais savoir ce que vous pensez des dessins animés présentés le samedi matin. Certaines de ces émissions sont extrêmement violentes et mettent l'accent sur les affrontements. J'ai lu récemment que, chaque

[*Text*]

hours of exposure per week for an average Canadian child exceeds the number of hours they're actually in school. Some are almost in the neighbourhood of a full work week—37, 38 hours a week.

Maybe I'm asking you to prejudge, but is there any evidence that kind of violence, in terms of an abstract situation through a caricature, a cartoon, has long-term effects in molding the behaviour patterns of children?

Prof. Saunders: Not in terms of long-term effects.

There are some interesting studies in which they tried to measure the understanding of a child, in distinguishing between fiction and reality. Children at a very early age are able to distinguish for you that this is a cartoon setting. When we were young, watching the three stooges poking each other in the eyes. . .it's not something to be taken lightly. We've always had certain kinds of physical violence within programming for children, and I don't really see that it is getting increasingly violent. In fact, the nice thing about the Saturday morning ghettos for children is that we are seeing at least some alternative programming emerging through the public networks.

I think the area of concern, as expressed in the research on what children are disturbed by, what frightens them, the types of things that children have nightmares about, is the stuff that's coming out of real violence. Children can discriminate between the cartoon—

Mr. MacWilliam: On the news, rather than the cartoon.

Prof. Saunders: Yes, and not even just news hour. Look at some of the reality programming, *Rescue 911* and so on. They're seeing a lot of episodes of violence—domestic violence, street violence, and so on—in a docudrama form, which they take as a real incidence of violence. That's on in the hours that children are watching.

I'm less concerned about the Saturday morning ghetto of cartoons than the reality of violence that they're seeing.

Mr. MacWilliam: Thank you.

Mme Roy-Arcelin: Professeur Saunders, c'est vraiment fort intéressant. Pendant que tout le monde parlait, je me suis mise à griffonner partout. On est tous tellement concernés par la violence qu'il est difficile d'en parler de façon objective. On devient subjectif parce qu'au fond, c'est une sorte de sentiment qui est une partie intrinsèque de l'être humain, un peu comme la douceur si on peut dire. À travers les siècles et les millénaires, l'être humain s'est un peu raffiné à mesure que les sociétés se sont formées et structurées et se sont donné des lois et des règlements.

• 1615

Pendant tous ces siècles, on a aussi appris à faire des choix et à distinguer un tout petit peu le bien du mal, mais dans la société dans laquelle on vit, la violence est partout. Elle n'est pas seulement ici. Elle vient de partout avec les

[*Translation*]

semaine, les enfants canadiens passent davantage d'heures devant la télé qu'à l'école. Certains y consacrent l'équivalent d'une semaine de travail—37, 38 heures chaque semaine.

Je vous demande peut-être de préjuger de la question, mais a-t-il été prouvé que ce genre de violence plutôt abstraite qu'on retrouve dans les dessins animés façonne à long terme le comportement des enfants?

Mme Saunders: Il ne semble pas que cela ait des effets à long terme.

Dans le cadre d'études très intéressantes, on a tenté de déterminer dans quelle mesure les enfants pouvaient faire la distinction entre la fiction et la réalité. Or, les enfants même très jeunes savent qu'il s'agit de dessins animés. Lorsque nous étions jeunes, nous avons vu toutes sortes de personnages se battre à coups de poing. . . Ce n'est pas une question qu'il faut prendre à la légère. Les émissions pour enfants comportent certainement de la violence physique, mais ne semblent pas être de plus en plus violentes. En fait, ce qui est bien dans cette programmation pour enfants du samedi matin, c'est que les réseaux publics présentent maintenant des émissions innovatrices.

Ce qui devrait nous préoccuper, c'est, comme le prouvent les études, ce qui dérange, ce qui effraie les enfants, le genre de choses qui provoquent des cauchemars, c'est-à-dire la violence véritable. Les enfants peuvent faire la distinction entre les dessins animés. . .

M. MacWilliam: La violence qu'on voit aux informations plutôt que dans les dessins animés.

Mme Saunders: Oui, et pas seulement à l'heure du téléjournal. Je pense à certaines émissions-réalités telles que *Rescue 911*. Dans ces émissions, les enfants voient beaucoup d'épisodes de violence—violence familiale, violence dans la rue, etc.—sous forme de docudrames qui, pour les enfants, sont de véritables actes de violence. Ces émissions sont présentées à l'heure où les enfants regardent la télé.

Je m'inquiète donc moins des dessins animés du samedi matin que de la réalité de la violence que les enfants voient à la télé.

M. MacWilliam: Merci.

Mrs. Roy-Arcelin: Professor Saunders, this discussion is very interesting. While you were all discussing this, I started doodling. We are all so concerned by violence that we can hardly talk about it objectively anymore. We become subjective because, basically, violence is a type of feeling that is an intrinsic part of human beings, just as we could say gentleness is as well. Over the centuries and the millennium, human beings have become somewhat more sophisticated as they organized themselves into societies and established laws and regulations.

During the course of time, we also learned how to make choices and how to distinguish, to some extent, between good and evil. In today's society, however, violence is everywhere. It is not only here. Communications has brought us violence

[*Texte*]

communications. Vous avez parlé des États-Unis, mais cela existe depuis longtemps. La violence n'existe pas seulement aux États-Unis. On sait que chez nous, il y a plus de 250 000 femmes qui sont battues.

Autrefois, on parlait toujours de la violence envers les femmes. Il y a aussi la violence envers les enfants. Les deux sont liées; on ne peut pas les séparer.

La violence est installée depuis longtemps. Elle existe depuis l'homme des cavernes, en passant par Cendrillon, jusqu'à Aurore l'enfant martyre. Il y a tout un historique.

Aujourd'hui, on connaît l'éclatement de la famille. Il y a maintenant tout un amas de facteurs qui s'amalgament les uns aux autres et qui font que la violence est devenue enracinée profondément. On va même jusqu'à la banaliser. Cela devient presque banal. Cela devient une nouvelle. La nouvelle passe, une autre vient et l'interprétation change. À travers toute cette petite histoire de la violence, comment les comités, les regroupements ou les conseils qui sont responsables de la télévision, comme le CRTC, peuvent-ils régir la violence à la télévision avec seulement les outils qu'ils possèdent? C'est aussi un problème de société et un problème de famille.

Les gens rejettent de plus en plus les valeurs familiales et le noyau est éclaté. Que l'enfant subisse ou ne subisse pas, qu'il regarde ou qu'il ne regarde pas, cela nous importe peu. Il y a aussi un problème d'éducation à l'école.

Il y a un lien entre les valeurs de la société, les valeurs éducatives et les outils. Au fond, la télévision est un outil qui transmet ce qui se passe dans la société. Elle ne l'invente pas de toutes pièces. Je ne me fais pas l'avocat du diable pour la télévision, mais je me dis que la télévision n'est pas la seule responsable de ce qui se passe. Naturellement, il y a aussi les intérêts dans la société.

J'aimerais que vous nous disiez si le fait d'interdire telle ou telle programmation pourrait vraiment nous aider à enrayer la violence dans la société. J'aimerais entendre votre point de vue sur ce que je viens de dire.

Prof. Saunders: I would be the first to agree that television does not lead to social violence. That's one of the things I've actually tried to dispel in speaking to groups. There is a commonsense reaction, a knee-jerk reaction, because it is a very visible thing. We need only look to music videos, advertising films. We are surrounded by it.

But I do not want to move in the other direction and say it's not important, because it is one of the strings in that web of violence. Yes, social violence is increasing. Criminological research shows us it's linked to various systemic factors of increasing poverty, unemployment and so on. The fact that social violence is increasing should not surprise us. What we need to grapple with is its reflection within television.

[*Traduction*]

from everywhere. You referred to the United States, but violence has existed for a long time. Violence is not limited to the United States. We know that there are more than 250,000 battered women in our country.

We used to always talk about violence against women. There is also violence against children. The two are connected; you can't separate them.

Violence has been around for a long time. It goes back to the days of the cavemen, it was present in the days of Cinderella and still around for Aurora the child martyr. Violence has quite a background.

Today we are witnessing the breakdown of the family unit. We now have a whole range of factors that combine with each other and that result in violence becoming deeply entrenched in our society. We even go so far as to trivialize it. Violence is becoming almost a trivial thing. It becomes a news item. One news item says one thing, the next one conveys a different message, and the interpretation changes. In the light of this brief background on violence, how can the committees, organizations or councils responsible for television, such as CRTC, control violence on television armed only with the tools they now have? This is a problem for both society and families.

Increasingly people are rejecting family values and the family unit has broken down. We show very little concern for what children are exposed to, for what programs they may be watching. There are also problems with the education system.

There is a link between societal values, educational values and tools. Basically, television is a tool that conveys what is happening in society. Television does not simply invent what is happening. I am not trying to become a devil's advocate for television, but I do feel that television is not solely responsible for everything that is happening. There are, of course, societal interests.

I would like you to tell us whether or not banning such and such a program would truly help us to curb violence in society. I would like to hear what you have to say about this.

Mme Saunders: Je serai la première à dire que la télévision ne mène pas à la violence dans la société. Voici une chose que j'ai essayé de faire comprendre lors de mes conférences. C'est une réaction de bon sens, une réaction automatique, parce que la télévision est très visible. Nous n'avons qu'à regarder les vidéos de musique, la publicité. Nous sommes entourés par tout cela.

Mais je ne veux pas non plus aller dans l'autre sens en disant que la télévision n'est pas importante, parce qu'elle constitue l'un des fils dans cette toile de violence. La violence dans la société est à la hausse, sans aucun doute. Les recherches en criminologie nous démontrent que cette violence est liée à divers facteurs systémiques tels que la pauvreté croissante, le chômage et ainsi de suite. L'accroissement de la violence dans la société ne devrait pas nous surprendre. Ce que nous devons faire, c'est de composer avec la façon dont la violence est dépeinte à la télévision.

[*Text*]

That's why I say I don't think censorship is the answer. One needs to provide, first of all, alternative programming. You have to be able to work with creative groups to develop the types of incentives so that there are alternative visions out there.

• 1620

On the other hand, I think it is very, very important that we do teach children at a very young age that television is a powerful device, a powerful device for shaping certain images of the world—images that may be shaped in conjuction with family and peer groups. Nevertheless, it's a very powerful tool, and it is something we have to teach children, through educators, to deal with.

That's why I would put a lot of emphasis on media literacy. I do not for a moment think in doing this we will curb, in the short term, the incidence of social violence. If that's what social groups expect this committee to come up with as a mandate, they're seriously mistaken about the power of television.

I do think, though, it is important to engage in some kind of ethical discussion about what we want televison to reflect about ourselves as a culture. We should begin to take responsibility for those images. On the other hand, in doing that, we are obviously still faced with the rest of that web of social violence. However, I think it's an important step to at least deal with the strain of television violence and try to correct that.

Mme Roy-Arcelin: On a parlé plus tôt du lien qui existe entre la violence à la télévision et la violence dans la société. Cela existe aussi au niveau de la nouvelle. Cela n'existe pas seulement au niveau des films ou des clips qu'on nous envoie, comme *Robocop* ou. . . Je ne connais pas tous les titres, mais je connais un peu leur teneur. Au niveau de la nouvelle, par exemple, il y a une façon d'interpréter la nouvelle.

Prenons un fait. Ce qui s'est passé sur la rue St-Hubert à Montréal, avec un groupe de jeunes Noirs, c'était du vandalisme, comme tout le monde le reconnaît, mais on a crié tout de suite à la barbarie. Par contre, qu'est-ce qui s'est passé dans le cas de *Guns & Roses*? On a appelé cela la libération des impulsions qu'un individu ressent lorsqu'on le prive de quelque chose qu'il aime.

C'est ce que les gens voient aux nouvelles. Tout à coup, on vient de créer d'autres conflits. C'est une roue qui tourne sans arrêt. C'est un enchaînement.

Au fond, j'ai bon espoir que dans la société dans laquelle on vit, malgré toutes ces failles-là, malgré les petits problèmes qui existent, on va arriver quand même à avoir une entente, parce qu'il y a des gens comme vous et comme nous tous autour de cette table qui s'inquiètent.

Merci.

Mrs. Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Thank you, Dr. Saunders. I was briefly leafing through the comments you made in March of 1991, and it seems to me you've said it all before. You said it to the committee on the status of women,

[*Translation*]

C'est pour cette raison que je ne préconise pas la censure. Premièrement, il faut offrir une programmation de rechange. Vous devez pouvoir travailler avec des groupes créatifs afin d'élaborer des façons d'encourager la réalisation d'émissions de rechange.

Par contre, je crois qu'il est très très important d'enseigner très tôt aux enfants que la télévision est un appareil puissant qui sert à façonner notre façon de voir le monde et que la famille et les groupes de pairs servent également à y jouer un rôle. Néanmoins, la télévision constitue un outil très puissant, et nos éducateurs ont la tâche d'enseigner aux jeunes comment composer avec cet outil.

C'est pour cette raison que je souligne l'importance des connaissances médiatiques. Je ne pense pas du tout qu'on va, en procédant de cette façon, enrayer à court terme la violence dans la société. Si les groupes sociaux s'attendent à ce que ce comité se donne un tel mandat, je dirais qu'ils comprennent très mal le pouvoir de la télévision.

Je dirais, cependant, qu'il est important d'entamer une discussion éthique sur la façon dont la télévision doit refléter notre culture. Nous devrions assumer la responsabilité de ces images. Par contre, en faisant cela, nous devons toujours faire face à cette toile de violence sociale. Je crois cependant qu'il importe que nous prenions des mesures pour cerner ce problème de la violence à la télévision et tenter de le résoudre.

Mrs. Roy-Arcelin: Earlier we alluded to the link that exists between violence on television and in society. This can also be said of the news. This violence is not only present in the films or videos that we see, such as *Robocop* or. . . I don't know what all the titles are but I am somewhat familiar with the content of these films. As far as the news is concerned, there is a way to interpret it.

Let's take an incident, such as the one that involved a group of young blacks on St-Hubert in Montreal. It was a case of vandalism, something that everyone has seen before, but right away people started screaming about barbarism. However, what happened in the case of *Guns and Roses*? We called that the freeing of impulses that individual feels when he has been deprived of something he loves.

This is what people see on the news. Suddenly, we have created other conflicts. It is a wheel in perpetual motion. Everything is linked.

I do have high hopes that despite all the shortcomings and the little problems that exist in our society, we will be able to come to an agreement because there are people such as yourself and such as the people sitting around this table who are concerned.

Thank you.

Mme Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Merci, madame Saunders. Je lisais très rapidement vos commentaires du mois de mars 1991, et il me semble que vous avez déjà tout dit avant. Vous avez déclaré la même

[*Texte*]

your thoughts are extremely apropos. It seems to me that there are several areas in which we cannot wait for scientific evidence before we, as politicians, have to make policy. This may be one area. What do we do until we have the evidence we need?

Prof. Saunders: I think there's been a misunderstanding. I don't want policy-makers to wait until the evidence is in. I said that's why it has to be a multi-layered approach. I think at some point new research has to be done, because we've been relying on very outdated research, but more importantly I said we can move now in the creation of alternative programming through incentives to that production sector and we can move very directly in terms of media literacy programs. Satellite programs that can be used as models are in place in sectors in this country.

I would be the first to say not to wait for the scientific evidence. There is going to be a three-to five-year waiting period for those kinds of research projects to get up off the ground and the initial results to come in. At the same time, I think you need to move in that direction.

Mr. MacWilliam: Just on a point, Dr. Saunders, could you explain what you mean by media literacy programming?

• 1625

Prof. Saunders: Often you see these media literacy programs coming into high schools. You have an attempt to teach the viewer how selective is the production of an image. For example, they would take a television program and show how your initial reaction as a viewer is to see that it is the complete and whole story. Presenting evidence from the communication discipline, they then would show the types of things that go on behind the scene, such as decisions made about what is news, what isn't news. Or they would take advertising and show what are the types of symbols used. Why is that advertisement effective? Why does it grab you? They would take music videos and look at the images of men and women within the music videos. That's what I mean by media literacy.

Mrs. Maheu: We're faced with a time where doing research and helping groups get into research is going to be difficult financially. Do you have any knowledge of whether the resources we actually have now could be better utilized or reallocated? Do you see areas where you feel intervention, with the limited finances we have, would be or could be effective?

Prof. Saunders: Not in this climate right now. There's serious underfunding. I argue that you need an arm's length research infrastructure—arm's length from the industry and arm's length from government. In terms of the present fiscal climate, it's very difficult.

[*Traduction*]

chose devant le Comité de la condition féminine, et je crois que vos commentaires sont extrêmement pertinents. Il me semble qu'il existe plusieurs domaines où les politiciens ne peuvent pas attendre les résultats scientifiques avant d'émettre une politique. Cette question pourrait tomber dans cette catégorie. Que doit-on faire en attendant les résultats voulus?

Mme Saunders: Je crois qu'on ne m'a pas comprise. Je ne veux pas que le législateur attende l'arrivée de la preuve avant d'émettre une politique. J'ai dit que cela explique pourquoi il faut adopter une approche à plusieurs niveaux. Il va falloir, à un moment donné, entreprendre de nouvelles études, parce que nous nous fondions sur des travaux de recherche désuets, mais ce qui est encore plus important, c'est que nous pouvons maintenant créer une programmation de rechange en offrant des primes au secteur de la production et en établissant des programmes de connaissances médiatiques. Il y a dans certaines régions de ce pays des programmes satellite qui pourraient servir de modèles.

Je serais la première personne à dire qu'il ne faut pas attendre les résultats scientifiques. Il va falloir attendre de trois à cinq ans avant que de telles études se concrétisent et produisent des résultats préliminaires. En même temps, je crois que vous devez vous orienter dans ce sens.

M. MacWilliam: Madame Saunders, pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par l'expression «programme de connaissances médiatiques»?

Mme Saunders: Les programmes de connaissances médiatiques sont souvent offerts dans nos écoles secondaires. Il faut essayer d'apprendre aux gens à quel point on est sélectif dans le choix des images. Par exemple, on prend une émission de télévision pour vous montrer à quel point votre réaction initiale, comme téléspectateur, est de prendre une image pour l'histoire totale et complète. Ensuite, en faisant des sélections d'après les critères des diverses disciplines de l'art de la communication, on vous montre le genre de choses qui se passent en coulisse lorsqu'il s'agit de choisir la nouvelle intéressante par opposition à celle qui ne l'est pas. Ou encore, on vous décortique une publicité en exposant le genre de symboles utilisés. Pourquoi cette pub est-elle efficace? Pourquoi retient-elle votre attention? Ou encore on prend un vidéo-musique pour étudier les images de l'homme et de la femme que projette ce vidéo. Voilà ce que j'entends par programme de connaissances médiatiques.

Mme Maheu: Nous vivons à une époque où il deviendra de plus en plus difficile, financièrement parlant, d'encourager la recherche et d'aider les groupes qui veulent en faire. Savez-vous si l'on pourrait mieux se servir des ressources dont nous disposons actuellement ou si l'on pourrait mieux les réorienter? Y a-t-il des domaines où vous croyez qu'une intervention, avec les fonds limités dont nous disposons, serait efficace ou pourrait l'être?

Mme Saunders: Pas dans le climat actuel. On manque sérieusement de financement. À mon avis, il faut une infrastructure de recherche indépendante c'est-à-dire indépendante à la fois de l'industrie et du gouvernement. Dans le climat fiscal actuel, c'est très difficile.

[*Text*]

The point I didn't make is that one of the things that happened in the various commissions on violence that have been held in the United States and Canada is that they've always gone to behavioural research or social psychologists and so on. There has been this incestuous development of a certain community of science. They have not gone to the alternative traditions of research. I think it's a real problem right now for these alternative studies to have to start breaking in on what is a very restrictive fiscal climate. I'm not optimistic. There has to be some type of push, centrally directed funds, for that type of research.

Mrs. Maheu: Thank you.

Le vice-président (M. Hogue): Si les membres du Comité l'acceptent,

I think we will end our meeting today.

I would have loved to raise a few questions, Madam.

Prof. Saunders: Next time.

Le vice-président (M. Hogue): Je pense que le Comité devrait vous inviter à nouveau, parce que vous avez touché à une problématique extrêmement importante. Vous n'avez pas craint, dans un climat très positif et très détendu, de présenter vraiment la réalité scientifique et la réalité humaine.

Lorsque je travaillais avec le Rorschach, la carte numéro 10 apparaissait parfois très violente à certaines personnes. Pourtant, cela n'était que des taches d'encre avec de la couleur. À l'inverse, une corrélation de 18 ou 20 en sciences humaines, dans mon temps, était considérée importante.

Comment joindre cette réalité et cette problématique? Il semble bien que le milieu n'ait pas trouvé de réponse. Le début de réponse que vous avez donné ne semble pas utile à considérer. Ce n'est pas une question d'argent. C'est une question de survie d'une société.

We might have to decide to apply as much money as needed to study such a reality.

M. Duhamel: Monsieur le président, vous me permettez de poser une question?

Le vice-président (M. Hogue): Je vous en prie.

M. Duhamel: Vous n'êtes pas sans savoir que dans certaines recherches, des crédits sont donnés à certaines maisons d'affaires qui participent, mais que je sache, cela ne s'est jamais produit dans le domaine des sciences humaines.

Would that be one way of perhaps trying to find additional finances—that is, financial incentives from businesses to invest in social science issues such as this one? Perhaps we don't have time for an answer, but it's something I think ought to be explored.

• 1630

Prof. Saunders: To give one quick answer, I would be very concerned about research that is guided by the interests of the industry that is sponsoring it.

Mr. Duhamel: I was thinking of financing primarily.

Mr. MacWilliam: That's the key.

[*Translation*]

J'ai omis de dire, à propos des diverses commissions américaines et canadiennes sur la violence, qu'elles ont toujours tablé sur la recherche sur le comportement ou sur des psychologues sociaux et ainsi de suite. Il s'est développé une certaine forme de rapport scientifique incestueux dans les rangs de certains chercheurs qui ont omis une phase traditionnelle de corroboration qu'il serait plutôt difficile de financer à l'heure actuelle vu le climat financier que l'on sait. Je ne suis pas optimiste. On doit encourager ce genre de recherches grâce à un financement dirigé et central.

Mme Maheu: Merci.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): If the members of the committee do not mind,

je crois que nous terminerons ici notre réunion d'aujourd'hui.

J'aurais aimé poser quelques questions, madame.

Mme Saunders: La prochaine fois.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I think the committee should invite you to appear again because you have raised an extremely important problem. In a very positive and relaxed atmosphere, you have not minded to really present both the scientific and human realities.

When I used to work with Rorschach, card 10 was found to be very violent by some. But it is only some ink stains with colour added. On the other side of the coin, an 18 or 20 correlation in human sciences, in my day, was considered to be important.

How do we establish the link between that reality and that problem? It would seem that the community has not yet found any answer. I do not think it would be useful to consider the beginning of an answer that you have given us. It is not a question of money. It is a question of survival for society.

On pourrait avoir à décider de consacrer tout l'argent qu'il faut pour étudier une telle réalité.

Mr. Duhamel: Mr. Chairman, could I put a question?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Please do.

Mr. Duhamel: You know, of course, that for some research, some kind of incentive is given to participate in businesses, but as far as I know, that was never done in the area of human sciences.

Peut-être serait-ce là une des façons de trouver du financement additionnel, c'est-à-dire accorder des crédits aux entreprises qui investiraient dans le genre de recherche dont il a été question? Peut-être n'avons-nous pas le temps d'entendre la réponse, mais c'est une voie qu'il nous faudrait explorer.

Mme Saunders: En un mot, je m'inquiéterais d'une recherche orientée par les intérêts de l'industrie qui la commandite.

M. Duhamel: Je pensais surtout au financement.

M. MacWilliam: C'est la clé.

[*Texte*]

Prof. Saunders: Usually your hands are tied.

Mr. MacWilliam: I just have one very quick question. I think because this witness is in the field of communication she might be aware of any public opinion studies that have been done with respect to the public's concern, or perhaps lack of concern, with regard to this whole issue. Maybe nobody is worried about it out there. Maybe it's a severe problem out there. Do you have any information that might help us?

Prof. Saunders: Yes, there have been public opinion polls on the fear of violence and the fear of victimization. Those kinds of studies actually are usually done within the field of criminology, but there is a field in criminology that attempts to link the public's perception of crime or fear of crime or of violence in relationship to the media portrayal of it. There are studies available in that area that do show in fact that what you have is an escalating fear of violence in our society, specifically among two groups, women and the elderly.

Mr. MacWilliam: I would suggest, Mr. Chairman, that it would be very advantageous for the committee to get hold of some of that information, whether it could be made available through yourself or wherever. That's information that would be critical.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I have the privilege to thank you very much, Madame Saunders, for this very challenging presentation.

Au nom de tous les membres du Comité, je vous remercie beaucoup. Je me permets de vous demander si vous seriez disponible pour revenir au Comité.

Mme Saunders: Si c'est possible.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You're very kind. Thank you very much. *Merci.*

[*Traduction*]

Mme Saunders: D'habitude, on a les mains liées.

M. MacWilliam: Une très brève question! Puisque ce témoin oeuvre dans le domaine de la communication, elle serait peut-être au courant des sondages effectués à propos des préoccupations, ou du manque de préoccupations, du grand public à l'égard de toute cette question. Peut-être que personne d'autre ne s'en préoccupe, de cette question. Peut-être que tout le monde s'en préoccupe. Avez-vous des informations à ce sujet qui pourraient nous être utiles?

Mme Saunders: Oui, on a fait des sondages sur la peur qu'inspire la violence ou la crainte qu'on a d'en être victime. D'habitude, ce genre d'étude se fait aujourd'hui dans le domaine de la criminologie, mais il y a un domaine de la criminologie qui essaie de faire le lien entre la perception qu'a le public du crime ou de la crainte du crime ou de la violence par rapport à la description qu'en font les médias. On a des études dans ce domaine qui démontrent que la société craint de plus en plus la violence et il y a deux groupes plus touchés que les autres, les femmes et les aînés.

M. MacWilliam: Monsieur le président, il me semble qu'il serait bon que le comité mette la main sur une partie de cette information et que cela se fasse par votre entremise ou autrement. Ce genre d'information est d'une importance capitale.

Le vice-président (M. Hogue): J'ai le privilège de vous adresser nos remerciements, madame Saunders, pour vos interventions si stimulantes.

I would like to thank you in the name of all members of this committee. I would also go so far as to ask you if you would be available to appear again before this committee.

Prof. Saunders: If it is possible.

Le vice-président (M. Hogue): Vous êtes trop bonne. Merci beaucoup.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From Carleton University:

Professor Eileen Saunders, School of Journalism and Communications.

TÉMOIN

De l'Université Carleton :

Professeur Eileen Saunders, École de journalisme et de communications.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-B84

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 52

Wednesday, February 10, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 52

Le mercredi 10 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992 a study of violence on television.

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision.

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25331—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 1993
(85)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 4:02 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone and Nicole Roy-Arcelin.

Other Member present: Larry Schneider.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Witnesses: From the University of Laval: Florian Sauvageau, Director of Journalism Studies and Associate Fellow at the Institut québécois de recherche sur la culture. *From Viva Associates:* Sandra Campbell, Executive Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*)

Florian Sauvageau made a statement and answered questions.

Sandra Campbell made a statement and answered questions.

At 5:56 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 10 FÉVRIER 1993
(85)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 16 h 02, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone et Nicole Roy-Arcelin.

Autre député présent: Larry Schneider.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Témoins: De l'Université Laval: Florian Sauvageau, directeur, Programme de certificat en journalisme et chercheur associé à l'Institut québécois de recherche sur la culture. *De Les Associés Viva:* Sandra Campbell, directrice exécutive.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Florian Sauvageau fait un exposé et répond aux questions.

Sandra Campbell fait un exposé et répond aux questions.

À 17 h 56, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, February 10, 1993

• 1603

The Chairman: Come to order please. My colleague, Mrs. Finestone, is my vice-chair. We have enough members to hear witnesses, receive witnesses and hear evidence, so we will open our meeting this afternoon. I apologize for our late start.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Excuse me, Mr. Chairman. I think you will note that I sent you a notice and I wonder if you wanted to deal with that. It relates to Keith Spicer and the CRTC.

The Chairman: I'd like to deal with that after, if I could.

Mrs. Finestone: Would you? Okay, because I want to discuss—

The Chairman: Our witnesses are under some time constraints.

Mrs. Finestone: I don't want us to run out in case they call a vote and haven't got time to discuss the matter, okay?

The Chairman: I'd like to suggest that we might discuss it tomorrow. We have a meeting tomorrow morning. We planned, with the indulgence of the committee, to hear one witness tomorrow morning and then to take an hour in camera to discuss our future witness lists and our other business.

Mrs. Finestone: Fine. Thank you, Mr. Chairman.

• 1605

The Chairman: We have Professor Florian Sauvageau, from the University of Laval, who is the director of journalism studies and associate fellow at the *Institut québécois de recherche sur la culture*. He will make a presentation to us on the subject of violence on television, which will be followed by questions from the committee. I'd like to welcome you, sir.

We also have with us this afternoon Sandra Campbell, the director of Viva Associates.

Professor Sauvageau is under some time constraints with respect to a flight he has to catch. We've agreed that we would take approximately 45 minutes to hear him and discuss his presentation, then we'll follow with Ms Campbell.

So without further ado, Professor Sauvageau, thank you very much for coming and welcome. I understand you have an opening statement you'd like to make to the committee. Please proceed.

Professor Florian Sauvageau (Director of Journalism Studies and Associate Fellow, Institut québécois de recherche sur la culture, University of Laval): Thank you very much, Mr. Chairman, and thank you for your invitation. I'll start with a very brief presentation and I hope I can be useful to the committee during the question period.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 10 février 1993

Le président: La séance est ouverte. Ma collègue, M^me^ Finestone, est la vice-présidente. Nous avons le quorum pour entendre les témoins et recevoir les témoignages, nous allons donc commencer la réunion de cet après-midi. Je suis désolé du retard.

Mme Finestone (Mont-Royal): Pardon, monsieur le président. Je crois que vous avez remarqué que je vous ai envoyé un avis et je me demande si vous aimeriez que nous en discutions. Il s'agit de Keith Spicer et le CRTC.

Le président: J'aimerais m'en occuper après, si vous me le permettez.

Mme Finestone: D'accord, parce que je veux discuter. . .

Le président: Nos témoins n'ont pas beaucoup de temps.

Mme Finestone: Je ne veux pas que nous partions s'il y a un vote sans avoir eu le temps de parler de la question, d'accord?

Le président: Je propose que nous en discutions demain. Nous avons une réunion demain matin. Nous avions prévu, avec la permission du comité, d'entendre un témoin demain matin et ensuite de prendre une heure à huis clos pour discuter de nos listes de témoins et d'autres travaux.

Mme Finestone: D'accord. Merci, monsieur le président.

Le président: Nous allons entendre le professeur Florian Sauvageau, de l'Université Laval, directeur du Programme de certificat en journalisme et chercheur associé à l'Institut québécois sur la recherche sur la culture. Il fera un exposé sur la violence à la télévision, et les membres du comité posera leurs questions après. Je vous souhaite la bienvenue.

Sandra Campbell, directrice des Associés Viva, est également présente cet après-midi.

Professeur Sauvageau ne dispose pas de beaucoup de temps étant donné qu'il a un avion à prendre. Nous avons décidé que nous prendrions 45 minutes pour l'entendre et pour discuter de son exposé, et ensuite nous entendrons M^me^ Campbell.

Sans plus tarder, professeur Sauvageau, merci beaucoup d'être venu et bienvenu. Si j'ai bien compris, vous avez une déclaration préliminaire à faire au comité. La parole est à vous.

Le professeur Florian Sauvageau (directeur du Programme de certificat en journalisme et chercheur associé à l'Institut québécois de recherche sur la culture, Université Laval): Merci beaucoup monsieur le président et merci pour votre invitation. Je vais commencer avec un bref exposé et ensuite j'espère que je pourrai vous être utile pendant la période des questions.

[*Texte*]

Vous savez mieux que moi que le sujet de la violence à la télévision est extrêmement complexe. Je pense qu'il faut éviter deux écueils quand on discute de ce sujet. La plupart des débats sur la question de la violence à la télévision tournent toujours autour de ces deux écueils.

D'une part, on perd énormément de temps à s'interroger sur les effets et les conséquences de la violence à la télévision sur la violence dans la vie réelle. Bien sûr, un très grand nombre d'études ont été faites à ce sujet. La plupart de ces études ont été faites aux États-Unis, dans un contexte américain, ce qui crée un problème quand on les utilise ici, puisque même si notre télévision véhicule beaucoup de télévision américaine, il est clair à qui la regarde que notre télévision, et peut-être en particulier la télévision de langue française, est très certainement moins violente que la télévision américaine, en particulier aux heures de grande écoute. Par exemple, les téléromans, qui constituent le genre télévisuel le plus populaire au Québec, n'ont pas cette violence des émissions américaines. Comme vous le savez, il n'y a pas non plus d'unanimité des chercheurs sur la question des effets à cause de problèmes méthodologiques.

Personnellement, je pense que c'est une perte de temps que de consacrer trop d'efforts et trop d'énergie à la question des effets, parce qu'on n'en arrivera jamais à s'entendre là-dessus. De toute façon, les gens sont inquiets. Il y a une inquiétude importante—on pourrait peut-être même parler, dans certains cas, d'angoisse dans la population—et il faut répondre à cette inquiétude-là, quel que soit le résultat du débat sur les effets de la violence. Je ne dis pas que ce n'est pas une question digne de recherche au plan académique. Je dis que ce n'est pas à partir de ces études-là qu'on va trouver des solutions aux problèmes tels qu'ils vous sont posés.

Un autre débat sur lequel on trébuche fréquemment quand on discute de ces questions-là, par exemple lorsqu'on discute de la pornographie, c'est toute la question de la liberté d'expression et de la censure. Personne ne veut brimer la liberté d'expression. Personne ne veut faire de censure. Vous avez d'un côté les groupes inquiets à cause de la violence à la télévision qui réclament une intervention, et de l'autre les diffuseurs qui, au nom de la liberté d'expression, disent qu'ils peuvent s'autoréglementer.

C'est en ce sens-là, à mon avis, qu'il faut insister sur la dimension éthique de la question. C'est peut-être à cause de cela d'ailleurs que vous m'avez invité et que je me retrouve parmi vous. À l'Institut, nous avons organisé l'automne dernier, à Montréal, un colloque international sur toutes ces questions-là avec des invités de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis, colloque auquel la plupart des radiodiffuseurs ou des représentants des radiodiffuseurs ont assisté. Ce colloque discutait de la dimension éthique du problème et de la responsabilité des acteurs dans ce dossier. Il y a une responsabilité des diffuseurs et une responsabilité des créateurs, mais je pense qu'il y a aussi une responsabilité des parents et une responsabilité collective vis-à-vis du dossier de la violence à la télévision.

[*Traduction*]

You know better than I that the issue of violence on television is an extremely complex one. I think there are two traps that must be avoided when this subject is discussed. Most discussions about violence on television always focus on these two traps.

First, a lot of time is wasted discussing the possible effects and consequences of television violence on violence in real life. Of course, many studies on this subject have been carried out. Most of these studies have been done in the United States, in an American context. This creates problems when we use them here because even if our television includes a lot of American content, it is clear to any viewer that our television programs—and perhaps in particular French-language television programs—are quite definitely less violent than American television, in particular during peak listening hours. For example, soap operas, which are the most popular kind of television programs in Quebec, do not portray the violence shown in American programs. As you know, the lack of unanimity amongst researchers concerning the effects of this violence is also due to methodology problems.

Personally, I think it is a waste of time to focus excessively on the effects of television violence, because we will never agree on this point. In any case, people are worried. There is considerable concern—and in some cases, one may even say distress—within the population and we have to respond to this concern, whatever the outcome of the debate on the impact of violence. I am not saying that this is not an issue worthy of academic research. I am saying that those studies will not help us find the solutions to the problems you have to deal with.

Another issue which is a stumbling block when discussing these problems, for example, when discussing pornography, is that of freedom of expression and censorship. Nobody wants to restrict freedom of expression. Nobody wants to limit freedom of expression. On the one hand, groups concerned about violence on television are calling for intervention, and on the other hand the broadcasters, in the name of freedom of expression, say they should regulate themselves.

The only useful approach is from the perspective of the ethics of the issue. Perhaps that is in fact why you invited me and why I am here today. Last fall we at the Institute organized an international symposium on all those issues in Montreal. It was attended by people from France, Great Britain and the United States, as well as most of the broadcasting corporations or representatives of broadcasting corporations. This symposium focused on the ethics of the issue and of the responsibility of those involved in this area. Broadcasters and producers have a responsibility, but I also think that parents and society also have same responsibility for violence on television.

[*Text*]

• 1610

La liberté d'expression a sa contrepartie qui est la responsabilité. C'est dans ce sens-là que je parle de l'éthique, liant l'éthique avec la notion de responsabilité qui l'accompagne. À mon avis, pour qu'il y ait liberté d'expression, il doit y avoir responsabilité des acteurs. Pour qu'il y ait responsabilité, et c'est ici que le rôle du public est important, il faut qu'il y ait un mouvement constant de critique. C'est dans ce sens-là qu'il me semble que si des codes peuvent être utiles pour trouver une solution à cette question-là... Dans certains pays, il y a une classification des émissions de télévision semblable aux classifactions de films et cela semble marcher assez bien, notamment dans le cas de l'Australie. Je pourrai y revenir si cela vous intéresse. Il me semble que des codes comme celui dont on parle depuis un moment, c'est insuffisant. Cela doit s'accompagner d'une discussion permanente sur ce dossier-là.

Ce qui fait que le modèle britannique me semble si intéressant, en particulier le modèle mis en place par la BBC, c'est que périodiquement, tous les cinq ans, la BBC, avec des audiences publiques—il y a un comité qui est en place actuellement pour faire ce travail-là—, revoit ses lignes directrices et son code pour voir dans quelle mesure l'opinion publique a changé eu égard au code qu'on avait adopté cinq ans auparavant. Le prochain rapport de ce comité, qui revient tous les cinq ans à la BBC, sera rendu public au mois de mars. La présidente de ce comité, M^me^ June Dromgoode, assistait d'ailleurs à notre colloque du mois de novembre.

Voilà pour le premier point que je voulais aborder. J'ai essayé d'accélérer pour qu'on puisse discuter plus longuement.

Deuxièmement, ce que l'on dénonce le plus souvent, ici comme ailleurs, quand on parle de la violence à la télévision, ce sont les émissions américaines, les émissions importées des États-Unis. Dans la plupart des pays que quelques assistants et moi avons examiné en 1991 pour le CRTC, ce sont toujours les émissions importées qui font problème.

Si ce sont les émissions importées qui font problème, dans le contexte canadien, les solutions qu'on envisage, qu'il s'agisse d'une loi spéciale comme celle que réclament Virginie Larivière et ceux qui l'appuient, ou qu'il s'agisse des mesures d'autoréglementation des radiodiffuseurs, quelle que soit la solution adoptée, si le problème vient des États-Unis et si la violence est d'abord américaine, cela ne va pas régler grand-chose dans le cas du Canada, compte tenu des réseaux américains qu'il y a sur le câble. Bien sûr, on pourrait toujours régler le problème des acquisitions d'émissions américaines par les radiodiffuseurs canadiens, mais dans le cas du câble, dans le cas des cassettes vidéo en location dans tous les clubs vidéo et dans le cas des jeux vidéo qui sont aussi extrêmement violents, ce n'est pas un code d'autoréglementation des radiodiffuseurs qui va régler le problème, non plus qu'une loi fédérale sur la radiodiffusion.

[*Translation*]

Freedom of expression is one side of the coin, but responsibility is the other. That is why I am talking about the ethics of the issue, making a link between the ethics and the accompanying concept of responsibility. In my view, if we are to have freedom of expression, the players must assume their responsibilities. And if we are to have responsibility—and this is where the public plays an important role—we must constantly look at this issue from a critical viewpoint. So it seems to me that although codes can be useful and help us find a solution to this problem... Some countries have a classification system for TV shows similar to film classifications, and this system seems to work pretty well, particularly in Australia. I could come back later to this point if it interests you. In my view, codes like the one we have been talking about for the last few moments are insufficient. In addition to a code, there has to be an ongoing discussion of this issue.

I find that the British model very interesting, in particular the BBC's model, because periodically, every five years, the BBC holds public hearings—at present, a committee is doing this work—to review its guidelines and code to see to what extent public opinion has changed regarding the code that had been adopted five years earlier. The next report of this committee, which is submitted comes back to the BBC every five years, will be released in March. The chair of this committee, Mrs. June Dromgoode, in fact attended our symposium in November.

That is everything I have to say about my first point. I tried to speed it up so that we would have more time to discuss the issues.

Secondly, in Canada as elsewhere, when it comes to violence it is American programming that is most often condemned, programs that are imported from the U.S.A. A few of my assistants and I examined the situation in some countries in 1991, for the CRTC, and we found that in most of the countries the imported shows were the ones that always caused problems.

Although the imported shows are the ones that are causing trouble in Canada, the solutions being considered—be it a special law as Virginie Lariviére and her supporters are asking for, be it self-regulation on the part of broadcasters—no matter what solution is chosen, if the problem comes from the United States and if the violence is first and foremost American, this is not going to help much in Canada, because the American networks are on cablevision. Of course we could always resolve the problem of Canadian broadcasters buying American shows, but in the case of cablevision, video cassettes that you can rent from any video store and video games that are also extremely violent, having the broadcasters adopt a code for self-regulation is not going to solve the problem. Federal legislation on broadcasting is not going to solve the problem either.

[*Texte*]

Pour régler le problème, s'il vient d'abord des émissions américaines, des cassettes vidéo et des jeux vidéo fabriqués aux États-Unis, il faudra discuter avec les câblodistributeurs, avec les distributeurs de films et avec les distributeurs de cassettes, ce qui me conduit à conclure que le problème de la violence à la télévision ne peut s'envisager sans englober toute la question de la violence au cinéma.

Troisièmement, il me semble, de façon plus générale, que le problème est mal posé quand on limite notre réflexion à la violence à la télévision. Je pense que c'est de la violence en général qu'il faut parler. La violence est présente dans notre société. C'est la violence en général qui angoisse, beaucoup plus, à mon avis, que la violence à la télévision. Violence faite aux personnes âgées dont on parlait dans les journaux aujourd'hui, violence faite aux femmes: voilà ce qui angoisse. On associe la télévision à cette violence parce qu'on pense qu'elle est la cause de cette violence.

• 1615

À mon avis, les causes de la violence sociale sont multiples; il est trop facile de faire de la télévision un bouc émissaire. La violence à la télévision est sans doute une des causes de ce phénomène plus large, mais la pauvreté, le racisme et le chômage sont très certainement des causes tout aussi importantes que la violence à la télévision.

De la même manière, la violence à la télévision impose une réflexion plus générale sur les médias. Il y a des problèmes dans nos médias qui sont, là aussi, multiples. La violence est un de ces problèmes-là et la pornographie en est un autre; la violence verbale à la radio, dans les émissions de ligne ouverte, est un problème aussi; les sports violents à la télévision constituent un problème analogue à la violence dans les émissions de divertissement ou dans les émissions d'information. D'ailleurs, si éventuellement on voulait légiférer, il y aurait là tout un problème à distinguer la violence dans les émissions de divertissement et la violence dans les émissions d'information. Tout cela fait partie d'un problème plus large qui est le problème des médias. Sur la pornographie, on a des lois, mais la pornographie circule à plein, malgré la loi. Je pense d'ailleurs qu'une des meilleures façons de déprécier le processus législatif, c'est d'adopter des lois qui ne sont ensuite pas appliquées parce qu'inapplicables. Quand une loi ou un règlement n'est pas appliqué, c'est grave pour la structure sociale en générale.

Quatrièmement, je voudrais situer le débat actuel dans le temps. Dans le petit document que j'ai envoyé à M^me^ la greffière, je cite le professeur Northrop Frye. En 1975, le sénateur Jacques Hébert, qui était alors membre du CRTC, était parti en guerre contre la violence à la télévision. C'était en 1975. Ce n'est pas en 1992 qu'on a commencé à s'inquiéter de la violence à la télévision. C'est de façon récurrente qu'on s'inquiète de la violence à la télévision, quand il y a des événements violents comme celui de Polytechnique à Montréal qui a déclenché la campagne contre la violence à la télé. À l'époque, le sénateur Hébert dénonçait la télévision privée Télé-Métropole dont il disait

[*Traduction*]

To resolve the problem of American shows, videos and video games, the cable companies, the film distributors and the video distributors will have to be consulted, which leads me to conclude that the problem of violence on television cannot be examined without looking at the entire issue of violence in the movies.

Thirdly, I think that in more general terms, we are not looking at the real problem when we are just considering violence on television. I think that we should be talking about violence in general. Violence is present in our society. In my opinion, violence in general is a much greater concern than violence on television. Violence against senior citizens, which was being talked about in today's newspapers, violence against women: These are the real concerns. Television is associated with this violence because people believe it causes it.

In my view, social violence has many causes; it is too easy to make television the scapegoat. No doubt violence on television is one of the causes of this broader phenomenon, but poverty, racism and unemployment are certainly just as important causes as violence on TV.

Similarly, television violence cause for a more general look at the media. There are also many problems with our media. Violence is one of them, and pornography is another. Verbal violence on the radio hotlines is also a problem. Violence in sports shown on television are a problem similar to violence in entertainment shows or in information programs. In addition, if people were to legislate, there would be the whole problem of distinguishing between violence in entertainment shows and violence in information programs. All of this is part of a larger problem, which is the problem of the media. We have laws regarding pornography, but it circulates freely, despite the laws. I think in fact that one of the best ways of depreciating the legislative process is to pass laws that are not enforced afterwards because they are impossible to enforce. When a law or regulation is not enforced, this has serious consequences for the social structure in general.

Fourth, I would like to situate the current debate in its historical context. In the short document that I sent to the clerk, I quote Professor Northrop Frye. In 1975 Senator Jacques Hébert, who was a member of the CRTC at the time, led a crusade against violence on television. That was in 1975. So you can see that people have been worrying about violence on television for a long time, not just starting in 1992. People worry about violence on television repeatedly, when there are violent events like those that occurred at the Polytechnique in Montreal, which led to the campaign against violence on television. Back in 1975, Senator Hébert accused the private TV Station Télé-Métropole of being the

[*Text*]

qu'elle était la championne des émissions de violence au Canada et peut-être dans le monde. Le CRTC avait organisé, en 1975, un colloque sur le sujet que présidait Northrop Frye. Dans ses commentaires de conclusion, qui restent toujours valables, M. Frye, en s'opposant à la censure, parlait d'éducation du public et de prise de conscience des producteurs. En fait, ce qu'il prônait, c'est la voie éthique.

Il n'y a pas de solution facile à ce problème-là. Je pense que la solution ne viendra pas d'une loi. Aux États-Unis, dans un livre récent, *Hollywood Vs. America*, l'auteur parle de 350 projets de loi contre la violence à la télévision qui sont actuellement devant diverses instances aux États-Unis. Trois cent cinquante projets de loi! Il me semble que la solution est plus complexe et qu'elle doit aller dans le sens de ce dont parlait Northrop Frye en 1975. Je le cite pour conclure. Il disait:

> Pour tout dire, il n'existe pas réellement de moyen de contourner le processus démocratique, aussi laborieux, frustrant et illogique qu'il soit.

C'est dans ce sens que je pense qu'il n'y a pas de solution facile, parce que c'est un problème extrêmement complexe. Je vous remercie beaucoup.

The Chairman: Thank you very much, Professor Sauvageau. Just before I turn to the questioning in the normal manner I am going to exercise my chair's prerogative and ask you a question. How would you describe the ethical approach? How would you describe the application of the ethical approach? Is it sort of a self-enforced standard?

Prof. Sauvageau: If you do not mind, because this is something that is very complex, I'll answer in French, if you do not mind.

The Chairman: That's fine.

M. Sauvageau: Je parle d'un forum éthique permanent parce que je pense qu'il y a nécessité, sur ces questions-là, d'une espèce de confrontation constante des valeurs des uns et des autres. Au fond, ce qui sous-tend le débat, c'est une affaire de valeurs. Certains prônent plus la protection de l'enfance ou de l'adolescence. C'est toujours central dans ces débats-là: protéger les enfants. Personne ne peut s'opposer à la protection des enfants. D'autres, par contre, seront des défenseurs beaucoup plus ardents de la liberté d'expression. Il faut qu'il y ait entre les uns et les autres un débat qui fasse qu'on essaie de faire des compromis. C'est cela, la solution éthique. C'est que chacun accepte de faire un certain nombre de compromis et d'en arriver à une décision commune qu'acceptent les uns et les autres.

• 1620

C'est dans ce sens-là qu'il me semble que, si on se limite à un code ou même à une loi, le dossier va retomber dans l'oubli et, dans trois ans, cinq ans, dix ans, il y aura encore un autre comité parlementaire qui réfléchira sur la violence à la télévision, sur l'inefficacité de la législation qu'on aura adoptée ou sur l'inefficacité ou la non-applicabilité du code, alors que si, comme le fait la BBC... Je trouve que c'est l'approche éthique. La BBC rencontre périodiquement ses

[*Translation*]

champion of violent programming in Canada and possibly the whole world. In that same year, the CRTC organized a symposium on this subject, chaired by Northrop Frye. In his concluding remarks, which are still valid today, Mr. Frye spoke out against censorship, and advocated public education and making producers more aware of the issue. In fact, what he was advocating was the ethical approach.

There is no easy solution to this problem. I do not think that a law will solve the problem. In a book that was recently published in the United States, entitled *Hollywood Versus America*, the author mentioned that 350 bills against violence on television are currently before various authorities in the U.S., 350 bills! I think that the solution is more complex, and it must be in line with the observations Northrop Frye made in 1975. I will conclude by quoting him. He said:

> In conclusion, there really is no way to get around the democratic process, as laborious, frustrating and illogical as it may be.

Consequently, I think that there is no easy solution, because the problem is an extremely complex one. Thank you very much.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sauvageau. Avant de donner la parole aux députés pour poser des questions de la façon habituelle, je vais me servir de mon privilège comme président pour vous poser une question. Comment décrivez-vous la voie éthique? Comment peut-on appliquer cette démarche? S'agit-il de normes que respectent les gens par eux-mêmes?

M. Sauvageau: Si cela ne vous dérange pas, je vais répondre en français, car la question est très complexe.

Le président: D'accord.

Prof. Sauvageau: I have suggested an ongoing ethical forum because I think we need to constantly compare and contrast values regarding these issues. Basically, values are what underpin this debate. Some people are more in favour of protecting children and teenagers. Protecting children is always a central concern in these debates. No one can be against the protection of children. On the other hand, other people will be much stronger defenders of freedom of expression. There has to be a debate between the people on either side of the issue, and they have to try to make compromises. That is what I mean by the ethical approach. Everyone has to agree to make a certain number of compromises and to come to a decision acceptable to both sides.

If we restrict ourselves to a code or even to a law, the issue will be forgotten again, and three, five or ten years from now, another parliamentary committee will be examining the issue of violence on television, the ineffectiveness of the legislation that we have passed, the inefficiency of the code, or the fact that it cannot be enforced, whereas if we imitate the BBC... I think that is an exemple of the ethical approach. The BBC meets with its viewers on a regular basis and talks

[*Texte*]

spectateurs et discute de la violence à la télévision. Elle procède à cet exercice de médiation des valeurs des spectateurs avec celles des créateurs. Humblement, je pense que c'est la seule solution. Je sais que c'est une solution qui ne satisfait personne, parce que les gens veulent une solution concrète. Quand la jeune Virginie a rencontré le premier ministre, le premier ministre a dit: On va parler aux radiodiffuseurs. Elle l'a interrompu pour lui dire: Non, c'est une loi que je veux.

On voit la loi comme une solution magique. On pense que si le législateur intervient, on va régler le problème. À mon avis, on n'aura rien réglé, parce que, comme je disais tout à l'heure, même s'il y a une loi, elle va s'appliquer aux stations de télévision canadiennes. Elle ne va pas s'appliquer aux stations qui sont distribuées sur le câble et encore moins à ce qu'on peut aller chercher au vidéoclub du coin et à ce qu'on voit dans les chambres d'hôtel. Avez-vous déjà regardé la porno dans les chambres d'hôtel? C'est absolument incroyable!

On risque qu'une loi ait des effets pervers, parce qu'elle pourrait, à mon humble avis, accroître l'espèce de commerce illégal autour de ces cassettes et de ces émissions violentes. Il est toujours dangereux de légiférer sur des objets particuliers.

The Chairman: Thank you.

We'll proceed with questioning. Could I ask the members to try to limit it to five or six minutes per question? That will give us time to get in a round, with perhaps a supplementary. Mrs. Finestone, please go ahead.

Mrs. Finestone: Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur Sauvageau, ce n'est pas un sujet facile. Vous avez fait une présentation qui démontre que ce n'est pas seulement une question de valeurs ou une question de la façon dont c'est livré, mais aussi une question de contenu et de contrôle.

Je suis carrément opposée à la censure, mais je crois que dans toute société, il faut avoir des lignes de conduite. Les lois sont mises en place pour qu'on puisse conduire notre société sur un chemin bien éclairé. Si une ruelle est dangereuse, on met des lumières pour éclairer la piste, et il est moins dangereux de s'y engager.

Si je vous ai bien compris, c'est un chose presque impossible à légiférer, parce que cela va encourager le marché noir. On voit bien que ce qu'on a en place maintenant ne fonctionne pas. La porno, les livres et tout cela peuvent venir par les télécommunications, et on n'a aucun contrôle. Vous avez aussi soulevé la question des câblodistributeurs.

Ne croyez-vous pas qu'une loi sur le marketing et la distribution des films et des vidéos qui sont montrés sur notre petit écran pourrait avoir un effet positif, en ce sens que cela montrerait qu'on a une ruelle éclairée, qu'on a au moins des règles communautaires?

Deuxièmement, dans le cas de la BBC, on parle toujours du fait qu'il s'agit d'un organisme autonome. Ne vaudrait-il pas mieux qu'on ait un organisme autonome où siégeraient l'association des câblodistributeurs, l'association des radiodiffuseurs, l'association des producteurs de films indépendants et peut-être certaines personnes aptes à parler au nom de la société en général? Entre eux, ils feraient une analyse comme celle que fait la BBC. On ne peut pas

[*Traduction*]

about violence on television. It mediates between the viewers and the producers, trying to reconcile their respective values. In my humble opinion, this is the only solution. I know that this solution does not please anyone, because people want a tangible solution. When the young Virginie met the Prime Minister, he said, "We will talk to the broadcasters." She interrupted him to say, "No, I want legislation."

People see legislation as the magic bullet. They think that if legislators intervene, the problem will be settled. In my view, nothing will be settled, because, as I was saying a few moments ago, even if there is a law, it will apply only to Canadian television stations. It will not apply to stations that are on cablevision, and it will apply even less to the products that you can rent from the corner video store or what you see in hotel rooms. Have you ever watched the pornography in hotel rooms? It is absolutely incredible!

I think that passing a law may backfire, because in my humble opinion, it could increase the illegal trade of these cassettes and violent shows. It is always dangerous to legislate on specific items.

Le président: Merci.

Maintenant nous allons passer aux questions. Puis-je demander aux députés de se limiter à cinq ou six minutes par question? Cela va nous permettre de faire un tour, et peut-être un tour supplémentaire. Madame Finestone, vous avez la parole.

Mme Finestone: Merci, monsieur le président.

Professor Sauvageau, this is not an easy subject. Your presentation showed that it is not just a matter of values or a way that shows are delivered, but also a matter of their content and control.

I am completely opposed to censorship, but I believe that all societies must have some guidelines. Laws are in place so that we can have our society progress along a clearly-lit path. If a lane is dangerous, we put up street lights to show the way, and it is less dangerous to go down that lane.

If I understood you correctly, it is almost impossible to legislate in this area, because it will encourage the black market. We can clearly see that what we currently have in place does not work. Pornography, books and suchlike can be distributed through telecommunications, and we have no control over them. You also raised the question of the cable companies.

Do you not believe that a law on the marketing and distribution of films and videos that are shown on our television screens could have a positive effect, in that it would provide us with a clearly lit path to follow, and that at least we would have community rules?

Secondly, in the case of the BBC, people always talk about the fact that this corporation is an arms-length organization. Would it not be better to have an arms-length body that would have representatives from the association of cable companies, the broadcasters' association, the association of independent film producers and perhaps a number of people who could speak for society in general. They would carry out an analysis among themselves, like the analysis that

[*Text*]

demander à CBC de faire cela. C'est notre secteur public. Pour ma part, je crois qu'ils sont impliqués autant que le secteur privé. Cela pourrait être une réponse valable. Je ne sais pas exactement comment les choses fonctionnent à la BBC, mais est-ce qu'un organisme autonome pourrait le faire?

• 1625

M. Sauvageau: Peut-être...

Mme Finestone: Sans sanction ou avec sanction?

M. Sauvageau: Il y a beaucoup d'éléments dans vos commentaires. Quand je parle d'un forum éthique, d'un lieu où les consommateurs et les diffuseurs pourraient se rencontrer, cela pourrait être quelque chose qui ressemble à ce que vous décrivez: un forum où il y a les câblodistributeurs, les radiodiffuseurs,...

Mme Finestone: Une table ronde, disons.

M. Sauvageau: ...une espèce de table ronde, mais qui se réunit tous les six mois ou tous les ans et dont on sait qu'elle va revenir, que là on a un débat, que cela ne va pas être fini, que cela va revenir l'an prochain et qu'on va garder le sujet dans l'opinion publique. C'est dans ce sens-là que je dis que, pour qu'il y ait responsabilité, il faut qu'il y ait une critique permanente. Ce forum pourrait être un lieu de pression permanente de la part des représentants du public, qui pourrait être composé...

Mme Finestone: Est-ce qu'il établit les critères au préalable? Est-ce qu'on a un cadre de valeurs ou un cadre de... Comment est-ce que cela marche?

M. Sauvageau: Je ne veux pas vous donner l'impression que je pense qu'on ne peut rien faire sauf un forum éthique.

Mme Finestone: C'est cela.

M. Sauvageau: Ce matin, en venant, parce que c'est loin Québec,...

Mme Finestone: Oui, monsieur, et c'est cher aussi.

M. Sauvageau: ...je regardais ce qu'on avait fait pour le CRTC en 1991. Le système australien est très intéressant. Je ne sais pas si vous avez eu ce document intitulé *Synthèse et analyse de...*

Mme Finestone: Oui, on l'a eu.

M. Sauvageau: Vous l'avez eu. À la page 28 du côté français, il y a le système de classification de l'Australie. Là, il y a quatre catégories:

general, parental guidance recommended, adult only, and not suitable for television.

Depuis hier, on parle des émissions très violentes qui seraient diffusées après 21 heures. Ici, on a une définition de *not suitable for television*:

> Programmes contenant de la violence gratuite, une exagération des scènes d'horreur ou sanglantes, ou de la violence sexuelle.

C'est le code d'autoréglementation. Ils appellent cela l'autoréglementation supervisée. Je trouvais que l'expression était très belle ce matin.

[*Translation*]

the BBC does. We cannot ask the CBC to do it. The CBC is our public sector. Myself, I believe that they are just as involved as the private sector. This could be a valid response. I do not know exactly how things work at the BBC, but could an arms-length body do this?

Prof. Sauvageau: Perhaps...

Mrs. Finestone: With or without penalties?

Prof. Sauvageau: You raised a number of points. An ethical forum, a place where consumers and broadcasters could meet, could be something like what you are describing: a forum that would include the cable companies, the broadcasters...

Mrs. Finestone: Let us say a round-table.

Prof. Sauvageau: ...a kind of round-table, but one that would meet every six months or every year. People would know that the round-table will return, that there will be a debate, that the issue is not over and done with, that it will come up again next year, and that the issue will remain in the public arena. So that is why I am saying that if we are to have responsibilities, we have to have a certain ongoing review. This forum could provide representatives of the public with an opportunity to keep the pressure on, and it could be made up of...

Mrs. Finestone: Would it set criteria in advance? Do we have a framework of values or a framework of... How would it work?

Prof. Sauvageau: I do not want to give you the impression that the only thing we can do is organize an ethical forum.

Mrs. Finestone: Right.

Prof. Sauvageau: On my way here this morning, Quebec City is a long way away...

Mrs. Finestone: Yes, and it is expensive too.

Prof. Sauvageau: ...I was looking at what had been done for the CRTC in 1991. The Australian system is very interesting. I do not know whether you received the report entitled: *Synthèse et analyse de...*

Mrs. Finestone: Yes, we received it.

Prof. Sauvageau: You received it. Page 28 of the French version shows the classification system used in Australia. There are four categories there:

«général», «sous surveillance parentale», «pour adultes», et «ne convient pas à la télévision».

Since yesterday, people have been talking about very violent shows that would be broadcast after 9 p.m.. Here is the definition of "not suitable for television" (ne convient pas à la télévision)

> programs containing gratuitous violence, overly horrific or bloody seens or sexual violence.

This is the self-regulation code. They call it supervised self-regulation. This morning I thought it was a very apt term.

[*Texte*]

Mme Finestone: Avec ou sans sanction?

M. Sauvageau: En Australie? Je ne le sais pas. En France, les chaînes privées M6 et la 5 à l'époque ont été condamnées par le CSA, qui est l'organisme semblable au CRTC, à des sanctions de 5 millions de francs, l'équivalent d'un million de dollars, pour avoir diffusé un film violent avant 22h30. En France aussi, la violence est un sujet dont on parle ces jours-ci. Je lisais dans *La Presse* ce matin ou hier: Est-ce que 21 heures, c'est la bonne heure pour les émissions violentes? En Angleterre, c'est 21 heures. En Australie, c'est 21 heures. En Nouvelle-Zélande, c'est 20h30. En France, c'est 22h30. Cependant, je ne pense pas qu'on puisse utiliser ces modèles, parce que tout dépend de l'organisation de la vie familiale.

Même dans un détail comme celui-là, on voit qu'on ne peut pas avoir de réponse simple. Je voyais les journalistes, mes éminents collègues, qui cherchaient à savoir si 21 heures, c'était la bonne heure. On ne peut pas répondre aussi facilement que cela. C'est peut-être la bonne heure en Angleterre. À Paris, ce n'est pas la bonne heure, parce que les gens mangent après les nouvelles télévisées. Ils regardent les nouvelles à 20 heures et ils mangent à 20h30. Les adultes commencent peut-être à regarder la télé à 22h30. Ce n'est pas la même heure. Si on fixait une heure, la même heure ne s'appliquerait pas dans les régions rurales et dans les régions urbaines. La même heure ne s'appliquerait peut-être pas au Québec et Canada anglais. Peut-être qu'on mange plus tard au Québec. Vous voyez la complexité du problème.

• 1630

Mme Finestone: Le problème, vous l'avez très bien posé. C'est un *partnership*. Il ne fait aucun doute que c'est un *partnership* entre les parents, le secteur public, le secteur privé et les lois d'une société sur ce qui est acceptable comme *community standards*. Si on met en place un code volontaire, rédigé à la demande du CRTC par les radiodiffuseurs, et qu'on met le reste de côté, cela ne donnera presque rien.

Je reviens à ma question. Croyez-vous qu'une loi claire et nette sur le marketing et la distribution des films et de tout le reste,

such as sound recordings, film, video, VCR, the whole business,

pourrait au moins nous aider à contrôler notre avenir? C'est nous qui en sommes responsables. Je ne veux pas qu'on aille chercher. . . J'ai vu

Tom and Jerry and Bugs Bunny,

et tout cela. Pour moi, c'est à l'extrême, mais il reste que c'est à la famille de décider si ses enfants sont assez évolués pour voir les dessins animés pour ce qu'ils sont. Si c'est le cas, ce n'est pas quelque chose qui va les marquer et leur faire faire des cauchemars la nuit. La société ne peut pas mettre son nez dans tout ce qu'on fait, mais si la source de toute cette programmation ne veut pas suivre nos règles de jeu, un comité indépendant ou le CRTC pourrait décider de

[*Traduction*]

Mrs. Finestone: With penalties, or without?

Prof. Sauvageau: In Australia? I do not know. In France, the CSA, which is the French counterpart of the CRTC, fined the private networks M6 and TV5 five million francs, the equivalent of one million dollars, for broadcasting a violent film before 10:30 p.m.. People are talking about the issue of violence in France too. I read in *La Presse* this morning or yesterday that people were wondering whether 9 p.m. is the right time for violent shows. In England, it is 9 p.m., and in Australia too. In New Zealand, it is 8:30 p.m.. In France, it is 10:30 p.m.. However, I do not think that we can use these models because everything depends on the way family life is organized.

Even a little detail like that shows that there is no simple response. I saw that my eminent colleagues, the journalists, were trying to determine whether 9 p.m. was the right time. It is not so easy to answer that question. It might be the right time in England, but it is not the right time in Paris, because people eat after the TV news. They watch the news at 8 p.m., and they eat at 8:30 p.m.. Adults may start watching television at 10:30 p.m.. It is not the same time. If one were to choose a particular time, the same time would not apply in rural areas as in urban areas. Perhaps the same time would not be applicable in Quebec and in English Canada. Perhaps people eat later in Quebec. You see how complex this problem is.

Mrs. Finestone: You stated the problem very well. It is a question of partnership. There is no doubt it is partnership between parents, the public sector, the private sector and the laws of the society defining acceptable community standards. If we implement a voluntary code drafted by broadcasters at the request of the CRTC and set the rest aside we will have accomplished virtually nothing.

To get back to my question. Do you believe a clear, precise law on the marketing and distribution of films and suchlike,

tels que les enregistrements sonores, les films, les vidéos, les produits pour magnétoscope, etc.

could at least help us control our future? We are the ones responsible. I don't want us to seek out. . . I have seen

Tom et Jerry et Bugs Bunny,

and all that. That's one extreme to my mind, but the fact remains it is up to the family to decide whether the children are mature enough to see cartoons for what they are. If that's the case, these things won't mark them for life and give them nightmares. Since society cannot stick its nose in everything people do, but if the people producing all this programming do not want to follow our groundrules, an independent committee or the CRTC could decide what is

[*Text*]

ce qui est acceptable, et on aurait là une façon de mettre des sanctions en place. On pourrait enlever le droit d'accès aux câblodistributeurs, leur enlever le droit de vendre ou quelque chose comme cela. Ne croyez-vous pas qu'il vaudrait la peine de voir s'il n'y a pas une autre façon d'aborder la question?

M. Sauvageau: Je veux bien, mais que vont faire les câblodistributeurs? Est-ce qu'ils vont remplacer les émissions violentes de NBC, CBS ou ABC par des émissions canadiennes, un peu comme la *simultaneous substitution*? Pensez-vous que quand une émission serait trop violente, il faudrait en mettre une autre à la place? Cela devient un système extrêmement compliqué. Même si on a une loi sur la distribution, elle ne va pas s'appliquer aux réseaux à New York. Et comment négocier avec les Américains là-dessus?

Mme Finestone: Mais Paul Simon. . .

The Chairman: Thank you very much.

Mrs. Finestone: It's my last question. Thanks.

The Chairman: Well, look, we are over time. Could you hold it for a supplementary, please?

Mrs. Finestone: Because it flows, if you don't mind, I would like to finish. All of us want to know what Paul Simon has accomplished in the United States.

The Chairman: We are not going to get through it.

Mme Finestone: Très bien. Merci, monsieur Sauvageau.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur Sauvageau, bienvenue à notre Comité. On parle d'un sujet en face duquel on ne peut pas rester objectif. On est subjectif parce qu'il s'agit d'un sentiment de l'être humain. Les êtres humains sont violents comme ils sont doux.

Pour en venir à ce qui nous intéresse, je ne pense pas que le fait d'interdire complètement la violence à la télévision règlerait le problème de la violence dans la société. Je ne pense pas non plus que le fait de donner la responsabilité seulement aux radiodiffuseurs règlerait nos problèmes. Dans la société dans laquelle nous vivons, il y a eu un changement terrible en 20, 25 ou 30 ans. On a rejeté du revers de la main les valeurs familiales, traditionnelles et religieuses, ce qui fait qu'on est maintenant arrivé à un point où on mêle liberté et licence dans certains cas.

On a parlé d'un code volontaire. Vous dites que ce n'est pas suffisant, n'est-ce pas? On a parlé d'un forum éthique permanent, ce qui m'apparaît intéressant. Maintenant, est-ce qu'un code ou un règlement plus sévère ne pourrait pas entraver la liberté d'expression, la liberté de parole? Comment arriver à joindre les deux bouts? D'après moi, il faut beaucoup faire appel à la responsabilité familiale, peut-être autant qu'à un règlement. C'est bien beau d'avoir des lois, mais comme vous dites, cela peut créer une marge un peu illégale à côté.

[*Translation*]

acceptable and we would thereby have a way of imposing sanctions. We could rescind the cable company's right of access, remove their right to sell or take similar steps. that. Don't you think it would be worthwhile to try and find another approach to this issue?

Prof. Sauvageau: That's all very well, but what will the cable companies do? Will they replace violent programs from NBC, CBS or ABC by Canadian programs, along the lines of simultaneous substitution? Do you think that a program should be replaced when it is too violent? This kind of system becomes extremely complicated. Even if we do enact legislation on distribution, it will not apply to the networks in New York. How can we negotiate such a thing with the Americans?

Mrs. Finestone: But Paul Simon. . .

Le président: Merci beaucoup.

Mme Finestone: C'est ma dernière question. Merci.

Le président: Eh bien, écoutez, notre temps s'épuise. Pourriez-vous la poser comme question supplémentaire, s'il vous plaît?

Mme Finestone: Parce que ma prochaine question découle de la précédente. J'aimerais terminer, si vous n'y voyez aucun inconvénient. Nous voulons tous savoir ce que Paul Simon a accompli aux États-Unis.

Le président: Nous n'allons jamais finir.

Mrs. Finestone: Right. Thank you, Mr. Sauvageau.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Mr. Sauvageau, welcome to our committee. This is a subject about which it is very difficult to remain objective. We are subjective because we are dealing with human feelings. Human beings can be violent just as they can be gentle.

To get to the point, I don't think a total prohibition of violence on television would solve the problem of violence in society. Nor do I think that handing this responsibility over solely to the broadcasters would settle the problem. There have been incredible changes in our society in the past 20, 25 or 30 years. We have rejected family values, traditional values and religious values out of hand, which means we have now reached the point where we confuse freedom with licence in some cases.

We have talked about a voluntary code. You are telling me that is not sufficient, aren't you? We have talked about an ongoing ethical approach, which seems to me an interesting suggestion. Now, won't a stricter code or set of regulations inhibit freedom of expression, freedom of speech? How can you reconcile the two? In my opinion, we have to make this a matter of family responsibility at least as much as a matter of regulation. It is all very well to have legislation, but as you said, one of the results of the approach is that some poeple will then break the law.

[*Texte*]

• 1635

M. Sauvageau: Eh bien, il y a deux ou trois choses. Premièrement, je pense que la liberté d'expression doit aller très loin, de même que la liberté de création. Les artistes, souvent, sont à l'avant-garde de débats sociaux, et il faut leur permettre une grande marge de manoeuvre dans leurs créations.

Maintenant, le professeur George Gerbner, un des chercheurs universitaires qui ont peut-être le plus réfléchi à toutes ces questions-là, au colloque dont je parlais tout à l'heure, a donné une belle définition de la violence dont on parle et de la violence que l'on veut interdire qui, à mon avis, le plus souvent n'a rien à voir avec la liberté d'expression et la liberté de création. Sa définition, c'est qu'il s'agit de *mass-produced assembly-line-driven violence*. Ce n'est pas de la création. C'est un pur produit de consommation conçu en fonction du commerce.

Je pense qu'il ne faut pas confondre la liberté d'expression avec la liberté de distribuer des produits qui n'ont rien à voir avec la création, qui sont des *mass-produced assembly-line-driven products*.

Est-ce qu'on devrait avoir une réglementation plus sévère? Si je pense qu'une loi particulière n'est pas utile, c'est qu'il me semble que le CRTC a à l'intérieur de ses prérogatives, dans le contexte de l'actuelle Loi sur la radiodiffusion, tous les pouvoirs requis pour régler ce problème-là. Je ne vois pas pourquoi on ferait une loi à côté spécifiquement pour ce dossier-là, alors que les autres dossiers dont je parlais tout à l'heure, la pornographie et la violence verbale, sont aussi importants. C'est toujours le même conflit qui se pose: est-ce de l'intervention de l'État ou de l'autoréglementation?

La même chose se pose actuellement en Grande-Bretagne autour de la vie privée, avec les lois qu'on veut mettre en place autour des excès de la presse écrite britannique. Le problème, c'est de savoir comment faire en sorte que l'autoréglementation soit efficace. Si on a un petit élément sur lequel il faut faire progresser la réflexion, c'est celui-là: comment s'assurer que l'autoréglementation soit efficace?

M. Spicer dit: S'ils n'ont pas respecté le code, on va en tenir compte au moment du renouvellement de leur licence. Le CRTC a un outil là: ne pas renouveler la licence. Est-ce qu'il faudrait penser à des amendes dans le sens de la question de M^me^ Finestone? En France, en tout cas, ils y ont pensé. Dans notre contexte à nous, cela n'a pas de sens qu'une station paie un million de dollars parce qu'elle a diffusé un film en dehors des heures prévues, mais ils l'ont fait en France.

C'est un problème grave, mais il me semble que les moyens sont là pour le régler, mais pas à la satisfaction de ceux qui veulent que ce soit réglé une fois pour toutes. Cela ne sera jamais réglé une fois pour toutes. Cependant, si on a des mécanismes qui font qu'on en discute contamment, le taux de violence n'augmentera pas, parce que les chiens de garde seront là.

Mme Roy-Arcelin: Vous avez parlé du système de classification australien qui m'apparaît fort intéressant. Naturellement, il faut aussi s'adapter à notre système moderne. Croyez-vous que cela pourrait s'adapter avec le forum éthique permanent dont vous parlez?

[*Traduction*]

Prof. Sauvageau: Well, there are two or three points here. First of all, I feel that both freedom of expression and creative freedom must be very far reaching. Artists are often in the vanguard of social debate, and they have to be given sufficient scope in their creative process.

Now, Professor George Gurbner, an academic who may have given the most thought to these issues, gave a very good definition of violence at the symposium I mentioned earlier. He was speaking of the violence that interests us here and the violence that we want to prohibit, which, in my opinion, generally has nothing to do with freedom of expression on creative freedom. His definition is that this mass-produced assembly-line-driven violence. It is not creativity. It is purely a consumer product designed for commercial purposes.

I think one mustn't confuse freedom of expression with the freedom to distribute products that have nothing to do with creativity but are mass-produced assembly-line-driven products.

Should there be stricter regulation? The reason why I think specific legislation would be pointless is that it seems to me the CRTC already has the required power to solve that problem under of the current Broadcasting Act. I don't see why we should pass a parallel act specifically to address that issue when the other issues I spoke of earlier such as pornography and verbal violence are just as important. It is the same dilemma once again: Should there be state intervention or self-regulation?

The same issue is being debated right now in Great Britain regarding privacy and the call for legislation to control the excesses of the print media in that country. The problem is to make self-regulation effective. If there is one question which should given consideration it is: how can we make self-regulation more effective?

Mr. Spicer has said: If they do not respect the code, we will take that into account when it comes time to renew their licence. The CRTC has a tool there: simply not renew the licence. Should we consider fines as mentioned earlier by Mrs. Finestone? They did consider this in France. In our particular context, it doesn't make sense to have a TV station pay a million dollars in fines because it broadcast a film outside the approved hours, but they did this in France.

It is a serious problem, but it seems to me that the mechanisms are already in place to solve it, though it may not be satisfactory to those who want this to be settled once and for all. It will never be settled for once and for all. However, if we have mechanisms enabling us to continue to debate this issue, the rate of violence will not increase, because the watchdogs will be in place.

Mrs. Roy-Arcelin: You have talked about the Australian classification system, which is an approach I personally find very interesting. Of course, we have to adapt to our modern system. Do you think we could adapt with the ongoing ethics forum that you mentioned?

[*Text*]

M. Sauvageau: Tout à fait. Je pense qu'à l'intérieur de ce forum où tous les intéressés discuteraient, on pourrait en arriver à définir des guides comme celui-là. Il y a une classification de films pour le cinéma, et personne ne pense que c'est de la censure. C'est de la réglementation. Il ne faut pas confondre réglementation et censure.

Cela ne veut pas dire que les films qui sont *not suitable for television*, vous ne pourrez pas les regarder à un moment donné chez vous. Cela veut dire qu'ils ne passeront pas à la télévision, parce que la télévision, c'est un média familial. Il y aura peut-être des cinémas—je ne sais pas si on peut les appeler «de répertoire»—pour ce genre de films-là, où les adultes qui veulent voir ces films-là iront. Dans le quotidien *The Globe and Mail* d'hier, je pense, on disait qu'il y avait un problème semblable en Grande-Bretagne. Cela rejoint un peu ce que vous disiez, madame.

• 1640

Il y a un canal pornographique qui vient du Danemark. On a dit: On ne permettra pas la vente des décodeurs en Grande-Bretagne. Le Danois a dit: *So what?* On va les vendre par la poste. Je pense qu'on ne peut plus maintenant empêcher ces choses.

Mme Roy-Arcelin: Le contrôle est très différent.

M. Sauvageau: La technologie fait qu'on a perdu le contrôle, si je peux me permettre cette expression-là.

Mme Roy-Arcelin: Exactement. Merci beaucoup, monsieur Sauvageau.

M. Sauvageau: Je vous en prie.

Mrs. Clancy (Halifax): Mr. Sauvageau, I am almost not sure whether I should ask a question. The whole area makes me want to throw up my hands, to a degree. It is so very complicated.

Many years ago, in my last year of law school, I was doing a paper on the effects of pornography on crimes of sexual deviants, sex and violence. I remember reading one particular entry from I believe *The Wolfenden Report*, or something similar in England at that time. It mentioned a famous British murderer, I forget which one. It was the one who dissolved all his victims in an acid bath. He said he got his ideas from the voluptuous goings on at an Anglican high church service. It gives you some idea of the difficulty we're dealing with vis-à-vis—

Mrs. Finestone: Voluptuous, at a high church service?

Mrs. Clancy: What do I know, I'm a Catholic. We don't have any voluptuaries.

Mr. Schneider (Regina—Wascana): A sanctuary.

Mrs. Clancy: Anyway, I guess the question—

The Chairman: The language is getting kind of dicey here, if you please.

Mrs. Clancy: Mine? Hardly, Mr. Chairman, hardly.

Is there any empirical evidence, as far as you're concerned, that there is a correlation between violence on television and violent acts?

[*Translation*]

Prof. Sauvageau: Absolutely. I think that in a forum like that bringing together all the players, we would manage to define such guidelines. There is a film classification system for cinemas, and nobody thinks of that as censorship. This is a system of regulations. We must not confuse regulations with censorship.

That doesn't mean that films that are not suitable for television can never be seen in your living room at some point. It simply means that they will not be broadcast on television because television is a family medium. There may be some cinemas—I don't know if one could describe them as "repertory" cinemas—for that kind of film where adults go when they want to. An article appeared in yesterday's *Globe and Mail* I believe that described a similar problem in Great Britain. That's along the same lines as what you were saying, Mrs. Roy Arcelin.

There is a pornographic channel that comes from Denmark. The British said: We will prohibit the sale of decoders in Great Britain. The Danes said: So what?, we will sell by mail. I don't think we can prevent that kind of thing anymore.

Mrs. Roy-Arcelin: The controls are very different.

Prof. Sauvageau: The technology is such that we have lost control, if I can put it that way.

Mrs. Roy-Arcelin: Exactly. Thank you very much, Mr. Sauvageau.

Prof. Sauvageau: You're welcome.

Mme Clancy (Halifax): Monsieur Sauvageau, je ne sais pas du tout si je devrais vous poser une question. Je suis presque découragée devant la complexité de cette question.

Il y a plusieurs années, pendant ma dernière année de droit, je préparais une dissertation sur les effets de la pornographie sur les crimes de déviance sexuelle, le rapport entre le sexe et la violence. Je me souviens d'avoir lu un extrait du *The Wolfenden Report*, je crois, ou un document semblable provenant d'Angleterre à cette époque. On y mentionnait un assassin britannique notoire dont le nom m'échappe. C'est celui qui faisait dissoudre toutes ses victimes dans un bain d'acide. Il avait dit qu'il s'était inspiré de la liturgie voluptueuse de la haute église anglicane. Cela vous donne une idée de la difficulté avec laquelle. . .

Mme Finestone: La liturgie voluptueuse de la haute église?

Mme Clancy: Je n'en sais rien, je suis catholique. Il n'y a rien de voluptueux dans l'Église catholique.

M. Schneider (Regina—Wascana): Un sanctuaire.

Mme Clancy: De toute façon, je suppose que la question. . .

Le président: Je vous prierai de faire attention, ces propos deviennent risqués.

Mme Clancy: Mes propos sont risqués? Cela m'étonnerait, monsieur le président.

À votre connaissance, existe-t-il des preuves empiriques de rapport entre la violence à la télévision et les actes violents?

[*Texte*]

Prof. Sauvageau: You should ask my colleague from Laval, Jacques de Guise, tomorrow morning. He is a sociologist. He is well aware of all those things. I am not the expert to answer such a question.

Mrs. Clancy: No, I know you're not. I know Professor de Guise—

Prof. Sauvageau: I'm not an expert at all, let alone an expert in those matters.

Mrs. Clancy: But you are an expert in the area generally. I am interested in your opinion.

Prof. Sauvageau: It is clear that there are more studies linking violence on television with real violence than studies saying there is no link or no effect. I don't know what de Guise will tell you, but in terms of methodology, there are holes in many of those studies.

Par exemple, quand on regarde la télévision, on la regarde au foyer, avec son père et sa mère. Il y a un environnement. Il y a plusieurs de ces études-là qui sont faites en laboratoire, dans un environnement qui n'a rien à voir avec l'environnement normal de l'écoute de la télévision, ne serait-ce que cela.

À l'Institut de recherche, on essaie de développer une méthodologie pour en arriver à des analyses plus qualitatives de l'écoute de la télévision. On a surtout des études quantitatives sur la télévision. Comment faire des analyses plus qualitatives? Il faut aller chez les gens et les observer quand ils regardent la télévision. Mais du seul fait que vous observez les gens quand ils regardent la télévision, vous changez leur comportement. Donc, déjà là, la méthodologie crée problème. L'analyse qualitative de la réception de la télévision est un problème énorme en général, non seulement pour la question de la violence, mais en général. Quels sont les effets de l'écoute de la télévision et comment les vérifier à partir du moment où vous ne pouvez même pas observer les gens sans changer leur comportement? C'est certain que si vous isolez des enfants, que vous leur montrez des images violentes et que vous mesurez leur taux d'adrénaline quand ils regardent la violence, cela va avoir un effet, mais ce ne sont pas les conditions normales d'écoute de la télévision.

Ce que je dis là, prenez-le sous toute réserve. Je ne suis ni un sociologue ni un psychologue, et vous avez besoin de témoignages d'experts là-dessus.

• 1645

Pour revenir à ce que je disais au départ, je pense que c'est une perte de temps que vous consacriez des grandes séances à vous interroger sur les effets, parce que même si vous en arriviez à démontrer qu'il n'y a pas d'effets, les gens vont être inquiets quand même et Virginie Larivière va faire signer sa pétition quand même. Il y a 2 millions de personnes qui vont signer la pétition, et il faut s'occuper de cela. S'il y a 2 millions de personnes qui sont inquiètes parce qu'il y a trop de violence à la télévision, il faut faire quelque chose, qu'il y ait des effets ou pas.

Le problème ne se situe pas au niveau des effets. C'est pour ça que je dis que c'est un faux problème ou une perte de temps.

[*Traduction*]

M. Sauvageau: Vous poserez cette question demain matin à mon collègue de l'Université Laval, Jacques DeGuise. Il est sociologue. Il est bien au courant de ces choses-là. Je ne suis pas expert en cette matière.

Mme Clancy: Non, je le sais. Je sais que le professeur DeGuise. . .

M. Sauvageau: Je ne suis pas expert du tout, encore moins dans ce domaine.

Mme Clancy: Mais vous êtes expert dans ce domaine de façon générale. Votre opinion m'intéresse.

M. Sauvageau: Il est vrai qu'il existe plus d'études qui établissent un lien entre la violence à la télévision et la violence véritable que d'études qui prouvent le contraire. Je ne sais pas ce que M. DeGuise va vous dire, mais pour ce qui est de la méthodologie, ces études-là laissent souvent à désirer.

For instance children generally watch television with their father and mother. There is an environment there. Many of those studies are conducted in laboratory settings, therefore an environment that bears no relation to the normal environment in which children watch TV. That's only one element among many.

We at the Institut de recherche are trying to develop a methodology to conduct more qualitative anaylses of television viewing. Up to now, we have mostly seen quantitative studies on television. How can you make these analyses more qualitative? You have to go into people's homes and observe them while they watch TV. But the very fact of observing people while they are watching television changes their behaviour. Therefore, the methodology creates a problem right there. Qualitative analysis of television viewing is an enormous problem in general, not only in terms of television violence. What are the effects of television viewing and how do you verify them given that you can't even observe people without changing their behaviour? Obviously, if you isolate children and show them violent images and measure their adrenalin levels as they watch that violence, you will see that it has an effect, but those are not normal television viewing conditions.

I would caution you that I am not a sociologist or a psychologist and you need the testimony of experts in those fields.

To get back to what I was saying earlier, I think it is a waste of time for you to hold lengthy hearings about the effects of violence, because even if you do manage to demonstrate that there are no such effects, people will continue to worry and Virginie Larivière will still get her petition signed. Two million people will sign that petition, and you have to deal with that. If two million people are worried because there is too much violence on television, you have to do something, whether or not there are actual effects.

The problem is not the effects. That is why I say that this is a false problem or a waste of time.

[*Text*]

Mrs. Clancy: When you said the enormity of the problem and that it's not just limited to violence, I was thinking that's a statement the former vice-president of the United States would agree with you on, after his run-in with Murphy Brown.

There was another situation, and I'm asking for your opinion on this. Last year the book *American Psycho* caused a kerfuffle when it was purchased by DND libraries. It caused a kerfuffle in a number of ways, but in that particular way. I had written to the Minister Responsible for the Status of Women, Mary Collins, and she had the book taken from DND libraries. She got undeserved brickbats for that. I was wondering whether in your opinion that would be more dangerous, given, I'm thinking in particular, that in that book there were recipes, literally guidelines, for the dismemberment and killing of women. In your opinion, is that more destructive, less destructive, or just a different form of a problem from watching something possibly less violent on television?

M. Sauvageau: Je ne sais pas. Je n'ai vraiment aucune idée mais je pense que c'est aussi condamnable dans un cas comme dans l'autre.

Vous savez, il y a toutes sortes d'exemples. Il y a ce film belge dont je ne me rappelle pas du titre mais qui a été diffusé dans les cinémas à Montréal récemment, et ce film, dis-je, a été fait pour dénoncer la violence au cinéma et à la télévision. C'est un film extrèmement violent.

Mrs. Finestone: And they showed all of it.

Mrs. Clancy: Well, yes. *Not a Love Story*—the same idea.

M. Sauvageau: On me disait que dans la maison où le film a été tourné, un adolescent a commis des crimes par la suite.

Il y a un lien dans ce cas. Mais est-ce que l'adolescent a commis ces crimes parce qu'il avait vu ce film ou pour d'autres raisons? Qui sait? Je ne le sais pas.

Mrs. Finestone: The kids hit each other in a hockey game because they see hockey players having a battle on the hockey ice.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Schneider.

Mr. Schneider: I would yield to make sure that Mrs. Finestone gets that question on the record.

Mrs. Finestone: Larry, I'd thank you, dear, except that I've already forgotten the question. The chair forgets that I also have a poor memory. Thank you just the same. That's very kind of you.

The Chairman: Are you trying to depict the chair as hard-hearted and cruel?

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. Schneider: No, no.

Mrs. Clancy: He watches too much violence on television.

Mr. Schneider: However the chair wishes to be depicted, I'll be guided by its example.

I've observed the statement being made that perhaps we'd have to determine whether or not we wish to live in a self-regulated society or a government-controlled society. I suppose if you pick either one we're going to be accused.

[*Translation*]

Mme Clancy: Lorsque vous avez parlé de l'énormité du problème et du fait qu'il ne se limite pas seulement à la violence, il m'est venu à l'idée que l'ancien vice-président des Etats-Unis serait d'accord avec vous suite à sa dispute avec Murphy Brown.

Il y a eu une autre situation et j'aimerais connaître votre opinion là-dessus. L'an dernier, le livre *American Psycho* a causé tout un esclandre lorsque les bibliothèques de la Défense nationale l'ont acheté. Ce livre a fait scandale pour plusieurs raisons, mais pour cette raison-là plus particulièrement. J'avais écrit à la ministre responsable de la Condition féminine, Mary Collins, et elle a fait enlever ce livre des bibliothèques de la Défense. Elle a été critiquée à tort pour ce geste. Je me demandais si à votre avis cela n'était pas encore plus dangereux puisque ce livre contenait de véritables recettes qui décrivaient comment démembrer et tuer une femme. A votre avis, est-ce que cela est plus destructif ou moins destructif que de visionner quelque chose qui est peut-être moins violent à la télévision? Ou est-ce simplement une autre forme du même problème?

Prof. Sauvageau: I do not know. I really have no idea but I think both are equally reprehensible.

You know, there are all kinds of examples. There is that Belgian film whose title escapes me but was shown in Montreal cinemas recently. That film was produced to denounce violence in movies and on television. Yet it is an extremely violent film.

Mme Finestone: Et on a présenté la version intégrale.

Mme Clancy: Eh bien, oui. C'était la même chose avec *Ce n'est surtout pas de l'amour.*

Prof. Sauvageau: I am told that a teenager committed crimes later on in the house where the film was shot.

There is a link in that case. But did that teenager commit those crimes because he saw the film or for other reasons? Who knows? I certainly do not.

Mme Finestone: Les enfants se bagarrent pendant les parties de hockey parce qu'ils voient les joueurs de hockey se bagarrer sur la glace.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Schneider.

M. Schneider: Je cèderais volontiers ma place à M^me^ Finestone pour qu'elle puisse poser sa question.

Mme Finestone: Larry, je vous remercie mon cher, mais j'ai déjà oublié ma question. Le président oublie que je n'ai pas de mémoire. Je vous remercie quand même, c'est très gentil à vous.

Le président: Essayez-vous de dépeindre le président comme quelqu'un de cruel et sans coeur?

Mme Finestone: Oui.

M. Schneider: Non, non.

Mme Clancy: Il regarde trop de violence à la télévision.

M. Schneider: Quelle que soit la façon dont vous voulez être dépeint, monsieur le président, je me plierai à vos désirs.

Certains prétendent que nous devons décider si nous voulons vivre dans une société auto-réglementée ou réglementée par l'Etat. J'imagine que nous ferons l'objet de critiques quel que soit notre choix.

[*Texte*]

I seem to think that perhaps there's room for both to a degree. I would think in a democracy, if you're living in a government-controlled society, a democratically elected government is intended to reflect the will of the majority of the people.

I find nothing wrong with that and hence I feel guided to pursue this matter. I realize, and I agree with your comments, that just looking at the whole issue of violence, particularly against women, picking out television may not be addressing the entire scope of the problem. However, I think it's at least a step in the right direction.

I think even if we had the problem solved in terms of violence on television in Canada, we would have just merely scratched the surface of attempting to solve the problem, in that much like acid rain, we can't resolve the problem in Canada unless we get the United States on side. Certainly, I think that would be the eventual outcome of where this will take us. I would hope that someday we could get the North American continent to agree that perhaps some of the things we see on television aren't what we need to see.

• 1650

I recall that in the good old days when a woman was about to be slapped—and I'm not saying this was permitted—her image was gone, although you heard the noise. This would suggest that it wasn't acceptable to see this sort of thing, for creative purposes or whatever. It has evolved to the point at which it is now deemed to be of entertainment value to see the same scene; however, the camera is not removed from the woman's face, and it seems that the producers of the film are not happy unless blood is seen flowing.

I have made this statement before, that for us to simply sit back and not make a statement about this sort of difference is for us to in fact make a statement. Therefore, I am pleased that the committee is pursuing this, knowing that we are going to enter into the area of censorship whether we like it or not. Film rating is censorship, if you will.

I was involved in the media. As I've said before, we would get wire stories and I'd say that the public wants to see this or hear this, that they don't want to see that. Whose judgment is it? It's my judgment. Someone's. I was told by a member of the media that they are trained to do that. Well, trained censors, that was interesting. That fellow has since moved from my city to this city, and perhaps that accounts for the news coverage we get here. However, that's enough of a preamble.

I would mention the fact that you apparently disagree that the violence on TV should be acted upon in isolation. I just wanted to know how strongly you felt about that. Do you think the committee is going to solve something if it continues to pursue this particular avenue, or do you think it should stop and look at the broader picture?

Prof. Sauvageau: No, no, no. I think both ways should be used.

[*Traduction*]

Dans une certaine mesure, ces deux concepts devraient pouvoir coexister, à mon avis. J'ose croire que dans une démocratie, si vous vivez dans une société réglementée par l'Etat, le gouvernement démocratiquement élu devra quand même refléter la volonté de la majorité de la population.

Je ne trouve rien de mal à cela et c'est pourquoi j'estime que nous devrions continuer à nous pencher sur cette question. Je suis d'accord avec vous que dans toute étude de la violence, particulièrement celle faite aux femmes, le fait de cibler la télévision ne cerne pas toute l'ampleur du problème. Cependant, je crois que c'est au moins un pas dans la bonne direction.

Même si nous réussissions à régler le problème de la violence à la télévision au Canada, nous n'aurions qu'effleuré, la question car, tout comme le problème des pluies acides, nous ne pourrions pas résoudre le problème de la violence à la télévision au Canada à moins d'obtenir l'appui des Etats-Unis. Je crois que c'est vers cela qu'il faut s'orienter. J'ose espérer qu'un jour le continent nord-américain pourra s'entendre pour dire que les choses que nous voyons à la télévision ne sont pas nécessairement ce que nous avons besoin de voir.

Je me souviens que dans le bon vieux temps lorsqu'une femme allait recevoir une gifle—et je ne dis pas que c'était permis—on ne voyait plus son image, on entendait que le bruit. Cela laisse entendre qu'il n'était pas acceptable de présenter ce genre d'images à des fins créatrices ou autrement. La situation a évolué tellement qu'on juge maintenant que présenter une telle scène a un certain intérêt. Cependant, la caméra ne bouge pas du visage de la femme. On dirait que les réalisateurs du film ne sont pas contents à moins qu'on ne voie du sang.

Comme je l'ai déjà dit, si nous nous contentons de ne rien dire au sujet de ce genre de différences, en fait nous faisons par notre silence une sorte de déclaration. Je suis donc heureux de savoir que le comité examine cette question, tout en sachant que nous allons entrer dans le domaine de la censure, qu'on le veuille ou non. Si vous voulez, classer les films c'est déjà une sorte de censure.

J'ai déjà travaillé dans les médias. Comme je l'ai déjà dit, on recevait des articles des agences de presse, et je disais que la population veut voir ou entendre telle ou telle chose, et ne pas voir ou entendre telle ou telle autre chose. Qui est-ce qui décide en fin de compte? C'est moi qui décide ou quelqu'un d'autre. Un journaliste m'a dit qu'ils étaient formés pour faire cela. Il s'agit de censeurs formés. Cela j'ai trouvé intéressant. Le type a déménagé depuis de ma ville à Ottawa. Peut-être que cela explique les reportages qu'on reçoit ici. Mais il est temps que je mette fin à mon préambule.

Vous semblez être en désaccord avec l'idée de se concentrer uniquement sur la violence à la télévision. Je voulais savoir dans quelle mesure cette idée vous tient à coeur. Ne pensez-vous pas que le comité va régler certains problèmes s'il continue à examiner cette question, ou pensez-vous plutôt qu'il devrait examiner la situation plus globale?

M. Sauvageau: Mais non. Je pense qu'il faut procéder des deux façons.

[*Text*]

Je pense qu'il y a moyen de régler un certain nombre de choses, ne serait-ce qu'en adoptant, par exemple, une classification comme celle dont j'ai parlé à propos de l'Australie; mais si l'on pense qu'à partir de cela on va diminuer les craintes relatives à la violence dans la société en général, je pense qu'on fait une erreur. Le problème de la violence à la télévision est certes pour quelque chose, mais la violence dans les villes est devenue un problème grave.

Il y a quelques années, à Montréal, on se baladait n'importe où dans la rue; maintenant, il y a des quartiers où les femmes ont peur de sortir seules le soir, après une certaine heure. Ce n'est pas seulement à cause de la violence à la télévision, il y a d'autres problèmes.

Ce que je dis, c'est qu'on peut sans doute, non seulement sans doute, mais certainement améliorer la situation du côté de la violence à la télévision. Le débat mené à travers le CRTC depuis un moment, va conduire à améliorer la situation relative à la violence à la télévision, mais le problème de la violence va demeurer.

À ce moment-là, on va peut-être voir d'ailleurs que ce n'est pas à cause du problème de la violence à la télévision qu'il y a tant de violence dans la vie, mais qu'il y a d'autres phénomènes.

J'avais une statistique là-dessus pour la Grande-Bretagne. Je l'ai prise avec moi. Je ne sais pas si vous envisagez des travaux ou des études au sein de votre Comité, car il me semble qu'il y aurait un travail intéressant à faire et qui consisterait à voir vraiment le degré de violence dans notre télévision, et de cesser d'utiliser les études américaines. Ensuite il faudrait voir dans quelle mesure, pour le public en général, la violence à la télévision est associée à la violence dans la vie.

En Grande-Bretagne, il y a eu une étude en 1990 de *Broadcasting Standards Council* dans laquelle on demandait aux gens quelle était la cause de la violence. Il y a seulement 12 p. 100 des gens qui pensaient—je n'accorde pas une importance extraordinaire aux sondages, mais c'est quand même un élément intéressant dont il faut tenir compte—, il y a seulement 12 p. 100 des anglais, dis-je, qui pensaient que

the primary contributor to the increase in violence in society in general, only 12% felt that it was television; 46% felt that the problem lay with lack of discipline in the home; 21% felt unemployment was the cause; and 14%, lack of discipline in schools.

Je serais intéressé de savoir à quoi les Canadiens, dans leur ensemble, attribuent la violence sociale et dans quelle mesure ils considèrent que la violence à la télévision est la cause principale de la violence sociale.

• 1655

Mr. Schneider: You indicated that you weren't an expert in some areas of this. I can appreciate that, in that I don't think any of us around this table are experts either, and yet we're going to have to make some decisions. I have to bring my own experiences and assume that they're normal experiences. As an example, I was at my two nephews' house and they were "attacking" me, as they have learned, they've said, with watching the *Teenage Mutant Ninja*

[*Translation*]

I think there are ways of solving some problems, if only by setting up a classification system similar to the Australian one I mentioned. However, I believe we are wrong if we think this will reduce people's fears about violence in society generally. The problem of violence on television definitely plays a role, but violence in cities has become a serious problem.

A few years ago it was possible to walk around anywhere on the streets of Montreal. Now, there are some neighbourhoods where women are afraid to walk alone after a certain time in the evening. This is not just because of violence on television. There are other problems as well.

What I am saying is that we can probably, in fact certainly, improve the situation with respect to violence on television. The debate conducted through the CRTC for some time now will improve the problem of violence on television, but the problem of violence will remain.

You may in fact see that violence on television is not the reason why there is so much violence in life generally, but that there are other factors at work.

I had a statistic on the subject for Great Britain. I brought it with me. I don't know whether your committee is planning to do some studies, but something that could be done and would be interesting is to determine how much violence there is on television in Canada, rather then using American studies all the time. You could then look at the correlation people make between violence on television and violence in society generally.

The Broadcasting Standards Council of Great Britain conducted a study in 1990 in which it asked people about the causes of violence. While I don't place too much importance on surveys, it is intersting and important to note that only 12% of the respondents in Great Britain felt that the

facteur principal responsable de l'augmentation de la violence sociale en général était la télévision; 46 p. 100 ont jugé que le problème c'était le manque de discipline à la maison; 21 p. 100 ont jugé que la violence était attribuable au chômage; et 14 p. 100 ont blâmé le manque de discipline dans les écoles.

I would be interested to know what Canadians generally think causes violence in society, and to what extent they think violence on television is the main reason for violence in society.

M. Schneider: Vous avez dit que vous n'étiez pas spécialiste dans certains de ces domaines. Je comprends cela, et personne ici n'est spécialiste non plus. Cependant, nous aurons à prendre certaines décisions. Je dois puiser dans ma propre expérience et je dois tenir pour acquis que ce sont des expériences normales. Par exemple, j'étais chez mes deux neveux qui «m'attaquaient», comme ils ont appris à le faire en regardant les *Les tortues Ninja*. Ils utilisent des armes

[*Texte*]

Turtles, whatever it is, using weapons which they describe by name, which I have since learned are deemed to be prohibited weapons in terms that they are pictorially judo-type, karate-type weapons that are ruled against the law. Now the fact that they have a metal—

Mrs. Finestone: You didn't go up in smoke though.

Mr. Schneider: Except for that. But the star-shaped object with the points on it, or whatever. I didn't know what they were talking about, but I have to view, as my wife and I have observed, that perhaps this is a program that goes one step beyond cartoons and does seem to capitalize on perhaps a child-like version of whatever image Rambo creates to the public. And then we go to the Rambo-type image. We as a Parliament have accepted that military assault-type rifles will be banned, not, I suspect, because they are capable of doing any more damage than any other, like the Ruger 223, but because they seem to represent a symbol. And how are symbols created? They're created by what we watch and what we're exposed to.

So I bring those examples as to how I sense that we have to make a statement on this subject. Do you have any comments?

M. Sauvageau: Je ne veux surtout pas donner l'impression que ce n'est pas un problème; j'espère que je ne donne pas cette impression-là. Vous avez dû jouer dans votre enfance, comme moi, avec des petits soldats de plomb et ça n'a fait ni de vous, ni de moi, un criminel; mais je pense qu'il y a une différence énorme entre les petits soldats de plomb et l'impact de la violence à la télévision.

Ce n'est pas du tout la même chose et ce n'est pas du tout le même niveau. Il y a un impact énorme dans la violence à la télévision et c'est certain que depuis quelques années, il y a une escalade aussi là-dedans. Tout à l'heure je disais qu'il fallait lier cela au cinéma; il me semble que la violence à la télévision n'a rien à voir avec la violence au cinéma. Pas la vraie violence! Au cinéma, c'est encore beaucoup plus violent; et avec le lien qui va exister de plus en plus entre la télévision et le cinéma, technologiquement parlant, ce qu'on appelle le *home entertainment*, eh bien, il faut étudier les deux en même temps: et la télévision, et le cinéma.

Je ne veux pas partir en laissant l'impression que je pense que ce n'est pas un problème, car c'est un problème grave. Ce que je veux surtout dire, c'est que c'est un problème éminemment complexe et qu'il n'y a pas de réponse facile à ce problème-là. Les réponses sont aussi complexes que le problème l'est et quelle que soit la réponse que vous allez donner, vous n'allez satisfaire personne. La réponse que vous donnerez va, soit mécontenter ceux qui veulent des mesures extrêmes, ou alors mécontenter ceux qui veulent qu'on ne fasse rien du tout. C'est pourquoi je dis qu'il faut garder le débat dans l'actualité, et qu'il ne faut pas chercher à donner des réponses, mais plutôt faire en sorte que la réponse se développe graduellement et constamment.

Il n'y a pas de réponse définitive à cette question-là, et c'est pour cela que je dis que c'est comme la démocracie; la démocracie, ce n'est jamais fini, il faut recommencer à la défendre le lendemain matin. Cela, c'est pareil! Il n'y a pas de réponse finale; il faut continuer le débat et la discussion, c'est la seule façon.

[*Traduction*]

qu'ils nomment, et depuis j'ai appris que ce sont des armes interdites selon la loi. Le fait qu'il y a quelque chose en métal. . .

Mme Finestone: Vous n'avez pas été incendié quand même.

M. Schneider: Non. Mais il y avait cet objet en forme d'étoile avec les points. Je ne savais pas de quoi ils parlaient, mais comme ma femme et moi nous l'avons dit, cette émission dépasse peut-être les dessins animés et semble présenter une image à la Rambo pour les enfants. Il y a également toutes les images de type Rambo. Le Parlement a accepté d'interdire les fusils militaires, non pas, je pense, parce qu'ils sont plus dangereux que tout autre fusil, comme le Ruger 223, mais parce qu'ils sont un symbole. Comment les symboles sont-ils créés? Ils sont créés par les images auxquelles nous sommes exposés.

Si je mentionne ces exemples, c'est pour vous dire qu'à mon avis il faut prendre position sur cette question. Avez-vous des commentaires?

Prof. Sauvageau: I certainly do not want to convey the impression that violence on television is not a problem. I hope I am not giving you that impression. We probably both played with little tin soldiers when we were children, and that did not turn either one of us into a criminal. However, I think there is a tremendous difference between little tin soldiers and the impact of violence on television.

It is not the same thing at all and it is not at the same level. Violence on television has a huge impact, and there is no doubt that this violence on television has been escalating for a number of years now. Earlier, I was saying that we should link violence on television with films. I think that violence on television has nothing to do with violence in films. Not real violence! There is much more violence in films that on television. Given the ever closer link between television and films, technologically speaking, what we call *home entertainment* I think violence on television and in films must both be studied at the same time.

I do not want to convey the impression that I do not think this is a problem, because it is a serious problem. What I am trying to say particularly, is that this is an extremely complex problem, to which there is no easy solution. The solutions are just as complex as the problem and regardless of the solution you introduce, no one will be satisfied. Either you will displease those who want drastic action taken, or you will displease those who want nothing at all done. That is why I say we have to keep this debate in the forefront, that we should not try to provide final answers, but rather ensure that answers evolve gradually and constantly.

There is no final solution to this problem, and that is why I compare it to democracy: democracy is never finished either, we must defend it constantly. The same is true of this issue. There is no final answer. We must continue to talk about the issue, that is the only way of solving the problem.

[*Text*]

Je sais que ce n'est pas satisfaisant ce que je vous dis.

The Chairman: Professor Sauvageau, the subject is so broad and comprehensive that it's going to be impossible to ask you all the questions we'd like to ask you, and we do have another witness. But I'd like to ask you a couple of very quick ones.

In your response to Mr. Schneider, you mentioned the British survey of public opinion about violence, and then you said you wondered what the attitudes were in Canada. Do you mean that we have not had such a survey, or you just don't have the statistics?

Prof. Sauvageau: I'm not aware. It's possible that there is one. I'm not aware of one survey trying really to identify the opinion of the general public on the different causes in relation with the violence in society.

• 1700

The Chairman: But as I understand what you've been telling us this afternoon—and I'm not at all sure I do understand it, but I'll try to restate it—you seem to be talking about trying to develop a national sense of values about violence instead of passing legislation. Would it be appropriate for this committee or this government or the CRTC, for example, to take a base survey, if there is not one that exists, about attitudes with respect to violence and perhaps use that as a benchmark on which to build and to measure progress? As you say, it is a forever ongoing value like the practice of democracy. Have I got what you were trying to say right?

Prof. Sauvageau: I'd say that this is one of the tools that would be useful in order to enlighten the discussion.

The Chairman: I realize that. That's right. That would be one instrument in the process.

Prof. Sauvageau: Exactly, it's one instrument.

The Chairman: However, if such a survey does not exist or has not been done, then that would be a useful exercise to undertake.

Prof. Sauvageau: Certainly. It would also be useful to identify the level of violence in our own television programs.

The Chairman: Yes, but you say in the third paragraph of your original presentation that we really should be going beyond TV violence. We should be talking about violence in all of its forms and perhaps identifying or defining some fashion the context of violence that we mean and the parameters of the subject.

M. Sauvageau: Pourquoi? Je pense que c'est actuellement une question fondamentale. Ça n'a rien à voir avec la télévision. C'est un enjeu social fondamental que de se demander comment il se fait que notre société semble devenir si violente, et comment il se fait que la violence semble beaucoup moins déranger qu'auparavant, et que l'on semble accepter comme un fait normal certaines manifestations de violence. Mais ça, ce n'est pas un enjeu

[*Translation*]

I know this is not a satisfactory answer.

Le président: Professeur Sauvageau, la question est tellement large et globale, qu'il sera impossible de vous poser toutes les questions que nous aimerions vous poser. Nous avons un autre témoin cet après-midi également. Mais j'aimerais quand même vous poser quelques questions très rapides.

Vous avez mentionné le sondage britannique au sujet de la violence dans une réponse à M. Schneider. Vous avez dit que vous vous demandiez quelles étaient les attitudes au Canada. Voulez-vous dire qu'on n'a pas mené une telle enquête au Canada, ou que vous n'avez tout simplement pas les statistiques?

M. Sauvageau: Je ne sais pas s'il existe une telle enquête. C'est possible. Que je sache, il n'y a pas de sondage où on essaie de savoir ce que pense la population des différentes causes de la violence sociale.

Le président: Si je comprends ce que vous nous avez dit cet après-midi—et je ne suis pas du tout sûr d'avoir bien compris—vous semblez dire qu'il faut essayer de créer des valeurs au niveau national en ce qui concerne la violence plutôt que de simplement adopter une loi. Est-ce qu'il conviendrait que le comité, le gouvernement ou le CRTC fassent une enquête de base, s'il n'en existe pas une déjà, au sujet des attitudes en ce qui concerne la violence qui pourrait être utilisée comme repère? Comme vous l'avez dit, c'est comme la démocratie, il faut toujours recommencer à la défendre. Est-ce que je vous ai bien compris?

M. Sauvageau: Je dirais que le sondage est un des outils qui seraient utiles dans le cadre de la discussion.

Le président: Je le sais. Ce serait un outil à utiliser.

M. Sauvageau: Exactement.

Le président: Cependant, si une telle enquête n'existe pas déjà, il serait extrêmement utile de faire un tel sondage.

M. Sauvageau: Certainement. Il serait également utile d'identifier le niveau de violence dans nos propres émissions de télévision.

Le président: Oui, mais vous dites dans le troisième paragraphe de votre mémoire que nous devrions aller plus loin que la violence à la télévision. Vous dites que nous devrions parler de la violence sous toutes ses formes, et peut-être identifier ou définir le contexte de la violence et les paramètres de la question.

Prof. Sauvageau: Why do I suggest that? I think that at the moment this is a fundamental issue. It has nothing to do with television. It is a fundamental social issue to ask why our society seems to be becoming so violent, and why violence seems to bother people much less now than in the past, why we seem to accept certain displays of violence as normal. That, however, is not an issue for the Communications Committee. It is probably one more for the

[*Texte*]

pour le Comité des communications. C'est probablement un enjeu pour le Comité de la Santé et du Bien-être social. J'ai vu qu'il y avait une salle de l'autre côté, avec cette inscription. C'est un problème beaucoup plus vaste que ce problème-là et la télévision devrait être, dans le cadre d'une réflexion comme celle-là, une parmi sept ou huit questions qu'on se pose.

La question c'est: Comment se fait-il que la société soit si violente? Humblement, je pense que si on se limite à s'interroger sur l'impact de la télévision, on fait de la télévision un bouc émissaire tout en sachant que la télévision est un acteur important dans ce problème-là, mais ce n'est pas le seul acteur.

The Chairman: Thank you. We really are out of time. If there is a brief question, Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I appreciated the comments you made because I had wanted to know if the extent of the study and the nature of the suggestion from our witness could be seen as adequate in a response to a young woman who has been severely hurt emotionally by the rape and brutal murder of her sister. What if we contained ourselves to just the television media. We are between a rock and a hard place, because it's not going to answer and it's not going to solve the societal illnesses.

My question fundamentally was whether we're in a position to do those studies and avoid a more violent society that would be more reflective of the American society than ours. Would it be a preventative approach that you were suggesting?

M. Sauvageau: Pour répondre à votre question, je pense qu'une étude d'opinion publique, ou une étude sur notre télévision par rapport à la télévision américaine, ne satisferont certainement pas les attentes de Virginie Larivière et les attentes de près de deux millions de personnes qui ont signé sa pétition. De tout ce qu'on a parlé, il me semble que la chose qui pourrait être le plus de nature à les satisfaire, et je pense que ce soit la seule chose qui puisse les satisfaire, c'est une loi. Elle a vraiment tellement l'aire à tenir à une loi.

• 1705

Ce qui pourrait s'en rapprocher le plus, c'est peut-être la mise en place d'un forum permanent où ces personnes inquiètes savent que de six mois en six mois, ou d'années en années, ils pourront continuer à faire passer leur message et que leur dossier ne retombera pas dans l'oubli, mais qu'on va continuer à en parler, qu'on va rester vigilant et que le taux de violence n'augmentera pas comme il a augmenté depuis quelques années.

Mme Finestone: Merci beaucoup.

The Chairman: Thank you, Professor Sauvageau. I wish we had more time and I thank you very much for coming. I think you have stimulated the discussion and sharpened our minds on the very broad focus—

Prof. Sauvageau: Merci. Thank you, Mr. Chairman, I hope I was useful.

The Chairman: You certainly were, and we may very well be back to you again.

I would now like to call on Ms Sandra Campbell, director of Viva Associates. We have a paper from Ms Campbell before us, dealing with the impact of the current media environment on children.

[*Traduction*]

Health and Welfare Committee. I saw that there was another meeting room on the other side. The problem is probably much broader than the one you were looking at, and television should be one component of the study, one of the seven or eight questions being studied.

The question is: Why is there so much violence in society? In all humility, I think that if we restrict our study to the impact of television, we make television into a scapegoat, even though we know that while television plays an important role in this problem, it is by no means the only factor.

Le président: Merci. Il ne nous reste plus de temps. M^me^ Finestone a une brève question à vous poser.

Mme Finestone: Monsieur le président, j'ai bien apprécié vos remarques, parce que je voulais savoir si la portée et la nature de l'étude proposée par le témoin pourrait constituer une réponse suffisante à une jeune femme qui a souffert énormément à cause du viol et du meurtre brutal de sa soeur. Qu'est-ce qui arriverait si on se limitait à une étude de la violence à la télévision. Nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce, car nous n'aurons pas les réponses à tous les problèmes de la société.

Je me demandais si nous étions en mesure de mener ces enquêtes qui nous permettraient d'éviter une société plus violente comme celle des États-Unis. Est-ce que vous préconisez une approche préventive?

Prof. Sauvageau: I think that a study of public opinion or a study of violence on Canadian television compared to American television, would definitely not meet the expectations of Virginie Larivière or the two million people who signed her petition. Of all the possibilities we have discussed, I think the one most likely to satisfy these people, and the only thing I think can satisfy them, is a law. She really seems to be adamant that she wants legislation.

What might come closest to satisfying people is perhaps an ongoing form where people worried about violence would know that every six months or every year, they could present their message so that the issue of violence is not forgotten. There would be an ongoing discussion, people would remain vigilant, and the rate of violence would not increase as it has in the past few years.

Mrs. Finestone: Thank you very much.

Le président: Merci, professeur Sauvageau. J'aimerais avoir plus de temps, et je vous remercie beaucoup d'être venu. Je pense que vous avez stimulé la discussions et nous avez encouragé à examiner la question très large. . .

M. Sauvageau: Thank you. Merci, monsieur le président. J'espère que je vous ai été utile.

Le président: Certainement, et il est fort possible qu'on vous demande de recomparaître.

Je demande maintenant à M^me^ Sandra Campbell, directrice de Viva Associates, de bien vouloir s'approcher de la table. M^me^ Campbell a présenté un mémoire où elle discute de l'incidence des médias sur les enfants.

[*Text*]

Ms Campbell, thank you very much for waiting. Please feel free to address the committee.

Ms Sandra Campbell (Director, Viva Associates): I would like to thank you for inviting me to be here today and would like to tell you what my perspective is on this subject.

I approach this issue as an educator, as somebody who has studied the development of children, and as somebody who has studied the needs of children to become healthy citizens. I approach the issue with the perspective of somebody who has worked in educational television, having worked at TV Ontario for six years in development research, where our continuous focus was how we can use this medium to enhance the educational opportunities of the citizens of Ontario. So the assumption was always that it was an educational medium, but the question was how it could be used. So that is the perspective I bring in my remarks.

Also, I am currently in the process of travelling around Ontario as part of a campaign sponsored by the Federation of Women Teachers. It is a violence prevention campaign and I go to communities that invite me. Members of these communities have made a decision that they want to become pro-active about the problem of violence and they have identified media as a problem in violence and are wanting a forum in which to discuss how they can solve the problem. I have visited approximately ten communities in Ontario, rural and urban, in the last few months. So I have a sense of what parents and community people are perceiving as a problem.

I would like to support Mr. Sauvageau's comments that whatever the sources of violence and whether it is the media that is creating this violence or not, violence is perceived as a very serious problem in many parts of Ontario, for sure. I know that perception reflects the Canadian view and a great deal of feeling about this issue that I am hearing. But also, I ask what we can do.

I would just like to say that I share with Mr. Sauvageau the view that this is an incredibly complex problem that isn't amenable to a quick fix via one piece of legislation. It is one that has to be approached from the perspective of many options for a solution.

One of the reasons is that because of the technologies of home entertainment, such as VCR, satellite, cable, pay-TV, video games, and soon the DBS—SkyPix is one example—we are talking not just about broadcast. I think he made that point very clearly. We have to consider all the televisual materials.

• 1710

Let's take a film like *Basic Instinct*. It was classified by film review boards. Within six months it's available in home video and then goes into the home that way. We know from research that once the material is in the home, children over five will watch it whether they have permission to watch it or not.

[*Translation*]

Je vous remercie beaucoup d'avoir attendu, madame Campbell. Vous avez la parole.

Mme Sandra Campbell (directrice, Viva Associates): Je tiens à vous remercier de m'avoir invité d'être parmi vous aujourd'hui. J'aimerais vous parler de mon point de vue sur la question.

J'examine la question du point de vue d'une enseignante, de quelqu'un qui a étudié le développement des enfants et quelqu'un qui a étudié ce dont les enfants ont besoin pour devenir des citoyens sains. J'ai déjà travaillé dans le domaine de la télévision éducative, puisque j'ai travaillé pour TV Ontario pendant six ans dans les activités de recherche, où nous avons constamment essayé d'utiliser la télévision pour rehausser les possibilités éducatives de la population de l'Ontario. Nous sommes toujours partis du principe que la télévision était un outil éducatif. Mais il s'agissait de savoir comment s'en servir. Voilà donc pour ce qui est de mes antécédents.

Je suis en train de voyager partout en Ontario dans le cadre d'une campagne parrainée par la Federation of Women Teachers. Il s'agit d'une campagne de prévention de la violence et je me rends dans certaines collectivités qui m'invitent à venir. Ces collectivités ont décidé de devenir proactives par rapport au problème de la violence, et ils ont identifié les médias comme un problème. Ces groupes veulent avoir une tribune où discuter des solutions possibles aux problèmes. Je suis déjà allée dans 10 collectivités en Ontario, dans des régions rurales et urbaines, depuis quelques mois. J'ai donc une idée des problèmes qui semblent particulièrement importants aux parents et aux représentants communautaires.

Je suis d'accord avec M. Sauvageau pour dire que quelles que soient les causes de la violence, qu'elles proviennent ou non des médias, on considère dans beaucoup de régions de l'Ontario que la violence est un problème grave. Cela ne fait aucun doute. Je sais que cela correspond au point de vue de la population canadienne en général. Moi également, je me demande ce qu'on peut faire.

Je dirais également que je partage le point de vue de M. Sauvageau qui dit qu'il s'agit d'un problème extrêmement complexe qui ne se prête pas à une solution rapide par voie d'un seul projet de loi. Il faut que la solution comporte plusieurs éléments.

L'une des raisons c'est à cause des nouvelles technologies comme les magnétoscopes, les satellites, le câble, la télévision payante, les jeux-vidéos, et bientôt le satellite de radiodiffusion directe—SkyPix en est un exemple, il ne s'agit plus simplement de la radiodiffusion. Je pense qu'il a fait ressortir ce point très clairement. Il faut tenir compte de tout le matériel télévisuel.

Prenons un film comme *Basic Instinct*. Il a été interdit aux mineurs par les commissions de contrôle cinématographiques. Dans l'espace de six mois, on en publie une version vidéo qui entre dans les foyers de cette manière. D'après les recherches, une fois que le film est à la maison, les enfants de plus de cinq ans le regardent, qu'ils y soient autorisés ou non.

[*Texte*]

This is research that I have done, but it is also research that's been done by TV Ontario. Research has been conducted in the U.K. as well. If the televisual material, whether it's coming from video or broadcast, is in the home, then children watch it.

Our established regulatory agencies, like the CRTC and our provincial film boards, were established at a time when these technologies did not exist. They're operating under rules of procedure that never envisaged or imagined the access to televisual material that we have now.

We have the new technologies combined with a content trend coming from the United States toward ultraviolence as entertainment. There was a cover article in *Newsweek* magazine nearly a year and a half ago that was headlined: "Violence Goes Mainstream". It documented the size of the violence entertainment industry. The drew on *Silence of the Lambs* because it had just been made as a film. The feeling was that it would never be made as a film because it was too difficult when it was written as a book. However, there it was as a film, and now we have it in home video.

I have experienced teachers phoning me to say that they've just been with their grade six class—children who are twelve—and they have all seen *Silence of the Lambs*. How come? This is a restricted film. It's restricted in the video stores. Why is it that they've all seen it?

This is a demonstration of the way our culture has changed and what a fundamental impact this has on childhood. It's a change that's happened without any public discussion or any real public knowledge. When these technologies came in we never anticipated this kind of impact. However, this is the case. The impact has really had a profound effect on the experience of children.

There's another thing that's happened that's part of this whole phenomenon of the change in children's experience via the culture. That happened in 1983 in the United States. The regulations around programming to children and making children's entertainment for television were removed. People who had products to sell, toy companies, were then able to move into the making of children's television, which is what of course happened in a major way.

In fact, within five years the top ten performers in terms of toy company stocks had programming attached to the toys they were selling. Television was recognized by toy manufacturers as a very powerful marketing tool. Making children's entertainment television in order to sell product was also identified. This is what happened. There was a tremendous escalation in the amount of war and action programming for children, which also had toy product attached.

• 1715

I'd just like to ask, what does all this mean for children? First of all, images have tremendous power. That's something world religions have known since the beginning of time. Televisual images have even more power. They're instantly

[*Traduction*]

Il s'agit de recherches faites par moi-même, par TV Ontario, et en Angleterre. Si une telle oeuvre arrive à la maison, que ce soit sur vidéo ou par les ondes, les enfants la regardent.

Nos organismes de réglementation, tels que le CRTC et les offices cinématographiques provinciaux, ont été créés à une époque où ces technologies n'existaient pas. Ils sont régis par des règles de procédure dont les auteurs n'ont jamais envisagé ni imaginé l'accès aux oeuvres télévisuelles que nous avons aujourd'hui.

Aux nouvelles technologies s'ajoute une tendance qui vient des États-Unis et qui considère la violence excessive comme étant du divertissement. Il y a un peu plus d'un an et demi, le magazine *Newsweek* a publié un article intitulé *Violence Goes Mainstream* (la banalisation de la violence), dans lequel on soulignait l'importance de l'industrie du divertissement par la violence. Le magazine s'est inspiré du film *Le silence des agneaux*, qui venait de sortir. On pensait que le roman qui avait inspiré le film ne pourrait jamais être porté à l'écran, parce qu'il était trop difficile. Néanmoins, l'on en a fait un film, et il en existe maintenant une version vidéo.

Des enseignants m'ont téléphoné pour me dire que leurs élèves de sixième année (des enfants de 12 ans) avaient tous vu *Le silence des agneaux*. Comment cela se fait-il? Il s'agit d'un film interdit aux mineurs, même dans les magasins vidéo. Comment se fait-il que tous ces enfants l'aient vu?

Cela montre à quel point notre culture a changé, ainsi que les répercussions fondamentales de ce changement sur nos enfants. C'est un changement qui s'est produit sans que la population en discute et sans qu'elle s'en rende vraiment compte. Quand ces technologies ont été inventées, nous ne nous attendions pas à ce genre de répercussions. Quoi qu'il en soit, les faits sont là. Ces technologies ont eu une incidence profonde sur la vie des enfants.

Un autre phénomène s'est produit, qui a contribué à changer la vie des enfants par le biais de la culture. C'est arrivé en 1983 aux États-Unis, quand on a déréglementé la production d'émissions de divertissement à l'intention des enfants. Les gens qui avaient des produits à vendre, et notamment les fabricants de jouets, se sont mis à produire des émissions pour enfants, et ce à une grande échelle.

En effet, en l'espace de cinq ans, les 10 principaux fabricants produisaient des émissions de télévision pour accompagner les jouets qu'ils vendaient. Les fabricants de jouets reconnaissaient que la télévision était un outil de commercialisation très puissant. On a donc su qu'on pouvait produire des émissions de divertissement pour les enfants afin de vendre des produits. Voici ce qui s'est passé. On a assisté à une augmentation considérable du nombre d'émissions de guerre et d'action pour les enfants, émissions reliées à des jouets.

Alors, qu'est-ce que tout cela signifie pour les enfants? Tout d'abord, les images ont un pouvoir considérable. Les religions du monde le savent depuis l'aube des temps. Les images télévisuelles ont encore plus de pouvoir. Elles sont

[*Text*]

accessible. Children don't need any special skills to take in an image. But they're not only taking in a static image. They're taking in a moving image that tells a story, that conveys beliefs, that conveys values. They're taking in a moving image and the sound that goes with it. It is an emotional experience. It's absorbed. I think we know that images, once absorbed, are there for life.

As the images are absorbed, so are the stories and the values that go with them. This is something we have to have profound respect for. Children imitate what they see. They imitate the language they hear; they imitate the way they see others treated. This is a fundamental tool of human learning. It's one of the marvellous capacities of we humans. That is how we learn language. That is how we learn a whole variety of things.

Will children imitate what they see? Naturally. Not to imitate would not be natural. They're getting all this stuff over the air waves. They are imitating.

As well, this convergence of television, toys and movies, Mr. Sauvageau, has profound implications. The Ninja Turtles you were speaking of were a phenomenally successful marketing campaign. This led to over 600 spin-off products. It wasn't that the Ninja program was made as an entertainment program and then discovered as attracting children. It was made precisely to market. It was made on the basis of psychological research on what attracted children to TV and how it could influence their buying habits.

It was very successful. It was started with a Saturday morning time slot where it was assumed parents wouldn't watch. It was decided to go with an animated short because children were attracted and it's cheap programming. Action, lots of action, makes children attentive to the image. There was lots of action. In addition, some funders of this programming, for instance, wanted to sell pizza. So it was included in the characters of the Ninjas that they loved pizza and other things.

That programming is some of the most violent being made for children. Children imitate it. Children then are sold toys that help them imitate the nunchaku, for instance, in clothing and all types of things. They take it to school and act it out in the schoolyard, where they get into a lot of problems. Injuries are created. That's how teachers' unions are becoming very involved in this issue. They're seeing the end result.

We can talk about Ninja Turtles, made for kids, but there's another phenomenon whereby there's programming made for adults. I think *Terminator 2* is a good example. It's a big Hollywood production that was made for an adult audience. When interviewed and asked about the movie's ultra-violence, about the glamorizing of violence in a way that maybe isn't such a healthy thing, the director said not to worry; it was made for adults, and if children saw it, it was

[*Translation*]

immédiatement accessibles. Les enfants n'ont pas besoin de compétences particulières pour absorber une image, et ils n'absorbent pas uniquement une image statique. Ils absorbent une image en mouvement, qui raconte une histoire, qui véhicule des croyances et des valeurs. Ils absorbent une image en mouvement et le son qui l'accompagne. Il s'agit d'une expérience émotive. Elle est absorbée. Et lorsque nous absorbons des images, nous les gardons pour la vie.

En absorbant les images, on absorbe également les histoires et les valeurs qu'elles véhiculent. C'est un phénomène très sérieux. Les enfants imitent ce qu'ils voient. Ils imitent le langage qu'ils entendent; ils imitent la manière dont on traite les autres. Il s'agit d'un outil d'apprentissage fondamental chez les êtres humains. C'est l'une de nos capacités merveilleuses. C'est ainsi que nous apprenons les langues. C'est ainsi que nous apprenons bien d'autres choses.

Les enfants imitent-ils ce qu'ils voient? Naturellement. Ils ne serait pas naturel de ne pas imiter. Les enfants voient toutes sortes de choses à la télévision, et ils les imitent.

En outre, monsieur Sauvageau, cette convergence de la télévision, des jouets et des films a des implications profondes. La campagne de commercialisation des tortues Ninja dont vous avez parlé a connu un succès phénoménal. Elle a suscité la création de plus de 600 produits secondaires. On n'a pas produit l'émission des Ninja pour divertir avant de découvrir qu'elle attirait les enfants; on l'a justement produite pour commercialiser. On l'a conçue d'après des recherches psychologiques sur le genre d'émission qui attirait les enfants à la télévision et sur la manière dont elle pourrait influer sur leurs habitudes d'achat.

L'émission a connu beaucoup de succès. Au début, on l'a programmée le samedi matin, dans une case horaire qui n'était pas censée intéresser les parents. On a décidé de lancer une courte émission d'animation, parce que cela attirait les enfants et ne coûtait pas cher. Quand il y a de l'action, beaucoup d'action, les enfants sont attentifs aux images. Et il y avait beaucoup d'action. De plus, certains commanditaires de cette émission voulaient par exemple vendre de la pizza. On a donc décidé que les personnages de Ninja aimaient la pizza et d'autres choses.

Cette émission est l'une des plus violentes jamais produites pour les enfants; mais ceux-ci imitent les Ninja. On leur vend ensuite des jouets qui les aident à imiter par exemple les Numchucks dans leur habillement et dans bien d'autres choses. Ils les amènent à l'école et imitent les personnages dans la cour de récréation, ce qui crée beaucoup de problèmes. Il y en a qui sont blessés. C'est ainsi que les associations d'enseignants s'intéressent beaucoup à la question. Ils en voient les conséquences.

Nous pouvons parler de l'émission des tortues Ninja, produite pour les enfants, mais il existe d'autres émissions produites pour les adultes. *Terminator 2* en est un bon exemple. Il s'agit d'une mégaproduction hollywoodienne conçue pour un auditoire adulte. Quand on a interrogé le metteur en scène de ce film sur la violence excessive et sur la mise en valeur de la violence qui, d'une certaine manière, n'est peut-être pas saine, il a répondu qu'il ne fallait pas s'en

[*Texte*]

because their parents neglected them. This was in the same *Newsweek* article.

So *Terminator 2* was restricted when it was in movie theatres. It was restricted not because of sex—there's no sex in this film—but for brutal violence. Within six months it was in home video, still carrying the "R" label, still carrying the warning in Ontario of brutal violence. But it's like cigarettes. You're not to sell cigarettes to kids under 16, but it's difficult. Once things get into a video store, it's hard to police.

• 1720

Major American toy manufacturers, Mattel and Hasbro, to name two, came out with a whole line of *Terminator 2* dolls and toys marketed to boys 8 to 12. Within six months, they came out with another line marketed to boys 4 to 8. These were in the toy catalogues; you see them as marketed.

At the same time, within six months of *Terminator 2* going to home video, it's also now available to purchase for $19.99 with no restrictions. On the the videos you can buy for purchase, there are trailers at the beginning and at the end, advertising toys for boys 4 to 8.

So there's this incredible conversion, and there is a complete blurring of boundaries. It's never discussed in the media, for good reason, because the media is dependent on advertising, right? There may be a discussion of it in non-commercial media, but the only non-commercial media left in this country are educational broadcasters: TV Ontario, Access Alberta and Knowledge Network in B.C.

For myself, when I have been interviewed about the research with children, I always speak about the convergence; I always talk about the marketing to children as being a significant change that is an American-led regulation we don't hold to in this country. We have protections in this country. But when I talk about that, it's usually not reported in the media. That's always the piece that's edited out. When I speak to parent groups, when I speak to community groups, I always talk about this, and it's always a surprise; they had no idea.

These are some of the reasons why this problem is different from what it's ever been—very different. The impact on socializing children, because of the capacity for children to imitate and the packaging of these materials as being glamorous, is really profound.

I'm wondering if you'd like to ask me some questions at this point, now that I've given you a preamble.

The Chairman: We very much appreciate the presentation you've made. I found it extremely interesting.

Mrs. Finestone, you say you have to rush away for a commitment. Do you wish to ask a quick question? You haven't heard much of the presentation, unfortunately.

[*Traduction*]

inquiéter, parce que le film était destiné à des adultes, et que si les enfants le voyaient, c'est parce que leurs parents les négligaient. Cette anecdote est rapportée dans l'article du *Newsweek*.

Ainsi donc, *Terminator 2* était interdit aux mineurs dans les salles de cinéma. Il n'était pas interdit à cause d'un contenu sexuel—il n'y a pas de sexualité dans ce film—mais à cause de la violence brutale qu'il contient. Après six mois, la version vidéo est sortie, et elle était toujours interdite aux mineurs en Ontario à cause de la même violence brutale. Cependant, c'est comme les cigarettes. On n'est pas censé en vendre aux enfants de moins de 16 ans, mais c'est difficile. Une fois qu'un film entre dans un magasin vidéo, il est difficile à contrôler.

Les principaux fabricants de jouets américains, Mattel et Hasbro, pour n'en citer que deux, on produit toute une série de poupées et de jouets liés au *Terminator 2* et destinés aux garçons de 8 à 12 ans. Six mois plus tard, ils ont sorti une autre série destinée aux garçons de 4 à 8 ans. Ces jouets figuraient dans des catalogues; on en voit sur le marché.

En même temps, c'est-à-dire six mois après la publication de la version vidéo du *Terminator 2* on peut maintenant acheter ce film sans aucune restriction à 19,99$. Dans ces vidéos que vous pouvez acheter, au début et à la fin du film, il y a des messages publicitaires pour des jouets destinés aux garçons de 4 à 8 ans.

Il y a donc une convergence incroyable, et les frontières sont complètement floues. Les médias n'en ont jamais parlé, et pour cause: les médias ne dépendent-ils pas de la publicité? On en parle peut-être dans les médias non commerciaux, mais les seuls médias non commerciaux qui restent dans ce pays sont les sociétés de télévision éducative: TV Ontario, Access Alberta, et Knowledge Network en Colombie-Britannique.

Quant à moi, quand on me pose des questions sur la recherche que j'ai faite sur les enfants, je parle toujours de cette convergence; je dis toujours que la vente aux enfants représente un changement important qui nous vient des États-Unis. Au Canada, nous sommes protégés. Cependant, quand je le dis, les médias n'en parlent généralement pas. On supprime toujours cette partie. Quand je m'adresse à des groupes de parents et à des groupes communautaires, je le dis toujours, et les gens sont toujours étonnés; ils ne le savent pas.

Voici l'une des raisons pour lesquelles ce problème est différent aujourd'hui de ce qu'il a toujours été—très différent. Les répercussions sur la socialisation des enfants sont vraiment profondes, car ces derniers sont capables d'imiter, et la violence est présentée comme une activité positive.

Maintenant que je vous ai donné un aperçu de la situation, je suis disposé à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup pour votre exposé. C'était très intéressant.

Madame Finestone, vous dites que vous êtes pressée d'aller honorer un autre engagement. Voulez-vous poser rapidement une question? Malheureusement, vous avez manqué une bonne partie de l'exposé.

[*Text*]

Mrs. Finestone: I've read the presentation that was sent to us, and I presume you elaborated on that. I heard the first seven minutes of your presentation, and it became pretty obvious that this is beyond the scope of just television.

Ms Campbell: Yes.

Mrs. Finestone: It is certainly even beyond the scope of what you call the technologies of home entertainment.

Ms Campbell: It has to do with marketing and distribution.

Mrs. Finestone: Exactly. I discussed with Florian Sauvageau whether or not there was some sense that a bill or a law that would allow control of the importation, distribution and marketing of foreign products, whether it is American or European, which would be film, video, sound recordings, books, etc., all of which are vehicles in the technologies of today of materials that could have a violent content... If we had a bill that would control the foreign ownership and have Canadian values reflected in what we would buy and bring in, do you think, in a sense, given the complexity of what you've pointed out, we would have at least some partial answer? That would be my first question to you.

Ms Campbell: Yes, I do. I definitely think we would have some partial answer.

Mrs. Finestone: Yes, you do.

Ms Campbell: Yes.

Mrs. Finestone: You did talk about control of access and of content. There is one thing you said that I would love to understand how you said with such conviction. It was that what these children are witnessing has a profound impact on their lives and the values of the children. You were referring to *Silence of the Lambs*, I believe, at that time.

Ms Campbell: Yes, I was.

Mrs. Finestone: I don't know that we've heard of any children, thank God, who've gone out and cannibalized a neighbour, or any of the other horrific stuff that we saw in that God-awful but quite fascinating film.

Ms Campbell: It's not just that film; it's the cumulation of the films and the cumulation of the content, the reiteration of violence as glamorous, violence as erotic, the re-imaging of this over and over again.

• 1725

Mrs. Finestone: Excuse me, but if we were in nirvana or if we were *Le Petit Prince* in our wonderful little Saint-Exupéry world, we could have the kind of life we would like to have or the kind of vision on our media of entertainment. But we aren't in that kind of world; we live in the world of reality. One of the things this committee would like to look at is the practical applications we can put into place that can, in a sense, ameliorate the situation and perhaps attenuate the impact of the evolving Americanization of our cities into a more violent environment.

[*Translation*]

Mme Finestone: J'ai lu le mémoire qui nous a été envoyé, et je présume que l'exposé portait là-dessus. J'ai écouté les sept premières minutes de votre exposé, et vous avez démontré que le problème dépasse le cadre de la télévision.

Mme Campbell: En effet.

Mme Finestone: Il dépasse également le cadre de ce que vous avez appelé les technologies de divertissement à domicile.

Mme Campbell: Cela a à voir avec la commercialisation et la distribution.

Mme Finestone: Exactement. J'ai demandé à M. Florian Sauvageau dans quelle mesure un projet de loi ou une loi permettrait de contrôler l'importation, la distribution et la commercialisation de produits étrangers, d'origine américaine ou européenne, que ce soit des films, des vidéos, des enregistrements sonores, des livres, etc. qui, avec les technologies actuelles, véhiculent des oeuvres pouvant contenir de la violence... Si nous avions une loi permettant de contrôler le contenu étranger des oeuvres que nous importons et de nous assurer qu'elles reflètent les valeurs canadiennes, pensez-vous, dans un sens, compte tenu de la complexité des problèmes que vous avez soulevés, que cela permettrait de régler le problème, ne serait-ce qu'en partie? Telle est ma première question.

Mme Campbell: Oui, je le pense. Cela représenterait assurément un début de solution.

Mme Finestone: Vous le pensez.

Mme Campbell: Oui.

Mme Finestone: Vous avez parlé du contrôle de l'accès et du contenu. Vous avez dit quelque chose, et j'aimerais savoir pourquoi vous l'avez dit avec tant de conviction. En effet, vous avez déclaré que ce que les enfants voient a des répercussions profondes sur leur vie et sur leurs valeurs. En l'occurrence, je crois, vous avez mentionné le *Silence des agneaux.*

Mme Campbell: En effet.

Mme Finestone: Dieu merci, nous n'avons jamais entendu qu'un enfant a déjà mangé son voisin, ou qu'il a fait l'une de ces choses horribles que nous avons vues dans ce film terrible mais assez fascinant.

Mme Campbell: Il ne s'agit pas seulement de ce film, mais de l'effet cumulatif des films et des histoires, de la présentation répétitive de la violence comme activité prestigieuse et érotique, et du rabâchage de ces images.

Mme Finestone: Excusez-moi, mais si nous étions à Niverna ou dans *Le Petit Prince,* dans le petit monde merveilleux de Saint-Exupéry, nous pourrions avoir le genre de vie, de médias et de divertissements que nous voulons. Malheureusement, nous ne vivons pas dans ce genre de monde; nous vivons dans la réalité. L'une des tâches du comité consiste à étudier des mesures pratiques que nous pouvons adopter, dans un sens, pour améliorer la situation et peut-être diminuer l'incidence de l'américanisation croissante de nos villes, qui deviennent ainsi plus violentes.

[*Texte*]

If we were to cut out all access to violence on our television screen tomorrow morning, cut out the ability of anyone to walk into a video store or, for that matter, cut out the rap songs that are out there, with their very violent message as well, do you think Canada would be any different from the rest of the world? Or do we also have to look at violence in sports? I wouldn't exactly call hockey the best sport for showing sportsmanship at all times, nor football, for that matter.

Are you going to control what you see coming across the screen from Bosnia-Herzegovina? Are you going to control the violence towards the family or towards the individual when you see people fighting over the distribution of wheat in Somalia and see children dying of starvation?

To what degree can we be realistic in what we can do to enable responsible undertaking in the forms of laws, regulations, parental responsibility, and educational rights? I don't think we can change the world. We can perhaps affect it in some way, and I'd really appreciate knowing from you what concrete action you think we can take that is within reasonable limits and is not invasive.

Thank you very much, Mr. Chairman.

Ms Campbell: I think children need to be protected from the kind of media marketing that has been occurring since 1983 and is carried over cable, but that is, because it's not... For instance, the situation for Quebec children is so different from the situation for children in the rest of Canada because children in Quebec are not only protected from advertising, which they are, but they also have content that is made in Quebec, as opposed to the situation for the rest of Canadian children, who are exposed to content that is overwhelmingly American and is based on marketing strategies that are illegal in this country.

Mrs. Finestone: So you say that if we adopted—and I would concur with you because I know Quebec has worked very hard on developing the kinds of criteria and codes of ethics, with sanctions, for the news media, the print media, and the sale of advertising—those criteria, would that be enough for a starter, across Canada?

Ms Campbell: I think it would be a starter. I have great respect for the difficulty of your task. It's an extremely difficult job you have here and I think doing that would be a starter to address the media marketing to children and the kinds of values or glamorization of violence that is being marketed.

The Chairman: Thank you very much, Ms Campbell.

Ms Campbell: Thank you very much.

Mme Roy-Arcelin: Merci, monsieur le président. Bonjour, madame.

• 1730

J'ai lu votre exposé et je vous ai écouté. Je pense qu'en général on ne peut pas ne pas être d'accord parce que ce sont des enfants et qu'ils sont bien jeunes. En même temps, je n'arrive pas à me convaincre que la télévision seule, devienne un véhicule de la violence, que la télévision seule soit responsable.

[*Traduction*]

Si nous devions éliminer toutes les sources de violence à la télévision demain matin, empêcher tout le monde d'entrer dans les magasins vidéos, ou même interdire les chansons *Rap* et leurs messages très violents, pensez-vous que le Canada serait différent du reste du monde? Devons-nous aussi étudier la violence dans les sports? À mon avis, en ce qui concerne l'esprit sportif, le hockey n'est pas toujours le meilleur sport, ni d'ailleurs le football.

Allons-nous supprimer les images qui nous viennent de la Bosnie-Herzégovine? Allons-nous supprimer la violence envers la famille ou envers des particuliers quand on voit des gens lutter pour la distribution de blé en Somalie ou des enfants mourir de faim?

À quel point pouvons-nous être réalistes dans ce que nous pouvons faire pour élaborer des lois et des règlements, assumer nos responsabilités de parents et défendre le droit à l'éducation? Je ne pense pas que nous puissions changer le monde. D'une certaine manière, nous pouvons peut-être infléchir le cours des choses, et j'aimerais vraiment que vous nous disiez quelles mesures concrètes nous pouvons prendre qui s'inscrivent dans des limites raisonnables et qui n'empiètent pas sur les libertés.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Mme Campbell: Je pense qu'il faut protéger les enfants contre le genre de commercialisation médiatique qui se produit depuis 1983 et qui est diffusée sur le cable, mais parce que ce n'est pas... Par exemple, la situation des enfants québécois est tellement différente de celle de leurs congénères des autres provinces canadiennes, parce que les enfants du Québec ne sont pas seulement protégés contre la publicité; leurs émissions sont produites au Québec, alors que dans le reste du Canada, l'écrasante majorité des émissions pour enfants sont d'origine américaine et conçues selon des stratégies de commercialisation qui sont illégales dans notre pays.

Mme Finestone: Vous voulez donc dire que si nous adoptons—et je suis d'accord avec vous, car je sais que le Québec a déployé des efforts considérables pour mettre en place des critères et des codes de déontologie, assortis de sanctions, pour les médias d'information, la presse écrite, et la vente d'espace publicitaire—ces critères, ce sera un bon début de solution dans l'ensemble du Canada?

Mme Campbell: Je pense que ce serait un début. Je suis parfaitement consciente de la difficulté de votre tâche. Votre travail est extrêmement difficile, et je pense que ce serait un point de départ pour régler le problème de la commercialisation médiatique destinée aux enfants et pour remédier aux valeurs et à la violence ainsi commercialisée.

Le président: Merci beaucoup, madame Campbell.

Mme Campbell: Merci beaucoup.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you, Mr. Chairman. Good morning, Ms Campbell.

I read your brief and listened to your presentation. It's basically not possible not to agree because we are dealing with relatively young children. By the same token, I am not entirely convinced that television alone promotes violence, that it's the only culprit.

[*Text*]

Je pense que vous parlez surtout de très jeunes enfants; c'est un peu une analyse qui a été faite à partir des enfants en bas âge. Et c'est là que doit intervenir la famille. Bien sûr, on vit dans une société qui a été un peu éclatée; il y a eu l'éclatement de la famille et maintenant il y a tout un circuit: la drogue, la promiscuité, la prostitution... Bref! Il y a toutes sortes de choses dont les enfants sont aussi des victimes présentement. Mais c'est peut-être aussi à cause du rejet de toutes ces valeurs qu'on a repoussées tout d'un coup. Il n'y a pas eu de transition, donc tout d'un coup on se retrouve devant des éléments durs et il a fallu réagir. Et parce que la télévision fait partie de la vie familiale, il est évident que c'est plus facile de n'accuser que la télévision.

Précédemment, M. Sauvageau a apporté une suggestion assez intéressante avec son forum éthique permanent. Certes, il y a un code qui est à l'étude présentement. On a quand même des outils comme le CRTC; puis il y a la loi que demandent certaines gens qui ont fait une pétition et notre petite amie mademoiselle Larivière. Tout ça mis ensemble, grâce aux personnes responsables autour de la table et qui arriveraient à trouver une solution, est-ce que selon vous cela comblerait le vide actuel? Ce serait un code plus sévère, une formule australienne par exemple, et la constitution d'un forum éthique permanent qui pourrait nous aider à avoir un certain contrôle de certaines émissions. En même temps aussi, dans ce forum-là dont parlait M. Sauvageau, il faudrait des représentants de la société pour qu'on puisse passer des messages à la télévision afin de responsabiliser les familles vis-à-vis de leurs propres enfants, parce qu'on ne peut pas demander non plus à la télévision d'élever nos enfants.

Ms Campbell: What I want to say is that I don't believe television is the only source of violence. I don't think it is the instructor of violence for children. I don't believe that. I think there are many roots and there many sources of creating violence, but violence is learned behaviour. Children learn violence, first of all, in their own home from their experience of childhood, from being with their parents or with their families. Obviously, poverty and all those things are primary factors. But television can desensitize and it can instruct on how to act out the anger that may already be there. That's where it is problematic.

In many cases parents obviously are the regulators of children's television, and they have to be the regulators of children's television, but parents need some help protecting their children. They are feeling overwhelmed and bombarded by marketing directed at their children. The marketing is beyond them. They don't want to buy, for instance, *Terminator 2* dolls for their kids, but their kids are clamouring for them. They wonder why when the film was restricted. They don't want anything to do with Ninja Turtles and wonder why this stuff is being marketed.

• 1735

Parents are wanting help so that their children don't become a target of marketing strategies. The values and the beliefs being sold are not, they feel, reflective of Canadian values.

[*Translation*]

You're mainly dealing with very young children; a study was done on very young kids. It's precisely when they are that young that the family must intervene. Of course, we're living in a society which is coming apart at the seams. The family is disintegrating and there are now added problems: drugs, promiscuity, prostitution... In short, there are many reasons why children have become victims. It might also be because suddenly family values have been rejected. There was no real transition period; we suddenly found ourselves with a new set of events and we had to react. Since television is part of family life now, it is easy to assume that television is the culprit.

Mr. Sauvageau's standing ethics forum is an interesting suggestion. A similar code is presently under study. We have regulatory agencies like the CRTC. People have signed a petition asking for tougher laws and Ms Larivière has also raised public awareness. Can all these stakeholders, who were brought together thanks to the people sitting around the table, find a solution and do enough to fill the current void? The answer might lie in a tougher ethics code, based for example on the Australian model, combined with a standing ethics forum. These bodies could conceivably control certain programs. As well, members of Mr. Sauvageau's forum might come from various sectors of society. These members would insist that TV spots be targeted at making families more aware of their responsibility towards their children. We can't let television raise our children.

Mme Campbell: J'essaie de dire que la télévision n'est pas la seule source de violence. Ce n'est pas seulement la télévision qui enseigne la violence aux enfants. J'en suis convaincue. La violence trouve ses racines partout, mais elle résulte surtout du comportement acquis. Les enfants font d'abord l'expérience de la violence chez eux, au cours de leur enfance, entourés de leurs parents ou de leur famille. Il est évident que la pauvreté et des facteurs similaires jouent un rôle clé. Mais la télévision banalise la violence et peut enseigner aux jeunes comment ventiler la colère qu'ils ressentent déjà. Voilà le noeud du problème.

Les parents surveillent souvent les programmes que regardent leurs enfants—c'est leur devoir—mais ils ont besoin d'aide. Ils se sentent impuissants puisqu'ils sont bombardés de publicité ciblant leurs enfants. Ils ne peuvent lutter contre cette offensive publicitaire. Ils refusent d'acheter, par exemple, des poupées *Terminator 2* pour leurs enfants, mais ces derniers supplient leurs parents pour en avoir. Les parents se demandent alors pourquoi, puisque le film à l'origine de ces poupées a été interdit aux mineurs. Ils ne veulent pas acheter des tortues Ninja et se demandent pourquoi elles sont mises en marché.

Les parents veulent éviter que leurs enfants ne deviennent des cibles des stratégies de mise en marché. Mais ils ne peuvent le faire tout seuls. D'après eux, les valeurs et les principes qu'on commercialise ne reflètent pas les valeurs canadiennes.

[*Texte*]

I think there is a feeling about importation. We want to see Canada expressed on our small screen. We want our children to be able to see it as Quebecois children are able to experience their own culture. Why can't English Canadian children have that experience?

The ethical forum would be very interesting. As well, the rules or devices the CRTC now has at its disposal can be beefed up. What we need most of all is to take very seriously children's experience of watching, knowing that most children are watching four hours a day, either broadcast or video. They're also playing video games.

The thing about video games is that children can become these violent characters. For instance, *Terminator 2* was made into a video game so that the child can become *Terminator 2*, or even the Ninjas. We have to continuously be aware that this is very powerful in forming our children's beliefs and values in a way that the media hasn't been powerful before. It's to increase exponentially the power of the medium.

Mme Roy-Arcelin: Mais à la fin, est-ce que vous êtes tout de même d'accord avec tout ce qui a été suggéré aujourd'hui, pour qu'un code un peu plus sévère... Vous êtes d'accord avec tout cela? Cela comblerait le vide. Est-ce que vous iriez plus loin?

Ms Campbell: On the issue of, say, classifying children's television programming as to what's violent and what isn't, I don't know how effective that's going to be. For instance, *Terminator 2*, to go back to that old one, is classified as brutally violent and not suitable for children under 18, but it's part of children's culture. That character is part of children's culture, as anybody who works with children will tell you.

So it's not the one solution, but everything we can do in this country to say we don't accept violence as a glamorous way to go, we don't accept violence as a solution to interpersonal conflict, that we, in Canada, have a different tradition... Canada created an army of peacekeepers. That is a Canadian tradition. We have a different tradition in this country. Everything we can do in this country to make that crystal clear, to define that difference for Canadians, for Canadian parents and their children, will ensure the better off we'll all be. Children are wondering what it is we believe in here.

Mme Roy-Arcelin: C'est assez difficile, par exemple, dans le monde où nous vivons aujourd'hui; avec toutes les communications, on ne peut pas dire «tout n'est que typiquement canadien», parce que, avec toutes les communications, on sait ce qui se passe en Europe, aux États-Unis, etc., et les liens sont si proches que nous devons apprendre à nous responsabiliser, à décider avec nos familles et nos enfants de ce qui doit être vu et de ce qui ne doit pas être vu. En même temps, on ne peut pas faire de l'angélisme non plus et dire que le diable n'existe pas.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Campbell: Je vous remercie.

[*Traduction*]

J'estime que les parents s'opposent aux émissions télévisées en provenance d'autres pays. Nous voulons voir des émissions canadiennes. Nous voulons que nos enfants puissent s'identifier à des émissions à l'instar des enfants québécois, qui peuvent faire l'expérience de leur propre culture à la télévision. Pourquoi les enfants du Canada anglais ne peuvent-ils pas jouir de la même expérience?

Le forum éthique est une possibilité intéressante. De plus, il serait possible de renforcer les règles du CRTC. Le plus important, c'est de reconnaître que nos enfants regardent environ quatre heures de télévision par jour et de savoir ce qu'ils regardent, que ce soit à la télévision, sur vidéocassette ou sur jeux vidéos.

Le danger que représentent les jeux vidéos est que les enfants s'identifient aux personnages violents. Par exemple, *Terminator 2* est devenu un jeu vidéo afin que l'enfant puisse devenir le *Terminator 2* lui-même. Il en va de même pour les Ninja. Il faut constamment se rappeler que ces personnes influencent énormément les valeurs et les principes des jeunes, beaucoup plus que les médias ne l'ont jamais fait. C'est prendre le pouvoir des médias et le multiplier exponentiellement.

Mrs. Roy-Arcelin: But given what was suggested today, do you basically agree with a tougher code? Do you agree with all of what was said? Would that fill the void? Or would you go even further?

Mme Cambpell: J'ignore si la classication des émissions télévisées destinées aux enfants en catégories de violence serait efficace. Je reviens à l'exemple du film *Terminator 2*. Celui-ci est classifié comme étant extrêmement violent et non destiné aux enfants de moins de 18 ans, mais il fait partie de la culture des enfants. Le personnage principal fait partie de la culture des enfants—n'importe qui travaillant avec des enfants vous le confirmera.

Ce n'est donc pas la seule solution, mais si nous faisons tout en notre pouvoir pour dire que le Canada rejette la violence lorsqu'elle est présentée de façon attrayante, lorsqu'elle peut régler un conflit entre personnes, et que les Canadiens ont des traditions différentes... Le Canada a créé une force militaire pour assurer le maintien de la paix. Le maintien de la paix est une tradition canadienne. Notre pays connaît une tradition différente. Tous les Canadiens bénéficieront si nous déployons tous nos efforts pour énoncer clairement à tous les Canadiens, y compris les parents et les enfants, que notre pays a une tradition de paix. Les enfants se demandent quelles sont nos valeurs.

Mrs. Roy-Arcelin: But it is difficult, in today's world, given the advance in communications, to say that "everything is typically Canadian". Because of communications, we know exactly what is happening in Europe or the United States, for example. The world is much smaller and we all must shoulder our own responsibilities. Everyone, including parents and children, must decide what is suitable to be shown and what is not. By the same token, we can't be blindly naive in thinking that danger does not exist.

Thank you.

Mrs. Campbell: Thank you.

[*Text*]

Mr. Schneider: Mr. Chairman, I would like to thank you for your attendance also, and particularly for refreshing my mind as to what that instrument's called.

I certainly agree there's no quick fix to the problem. It's obvious the problem is one that's based on many components of society, certainly not just what's deemed to be entertainment or newsworthy. But when one considers that it took us a while to grow to the depths we are at, I think one shouldn't be frustrated when one realizes that it's going to take us some time to hopefully grow out of these depths.

• 1740

Let me put it another way. I find it interesting that you have spoken so strongly about communities that have regarded the media as a problem; yet we heard reference being made to an earlier study that the role of the media in the portrayal of violence, or at least the effect the media has on violence, is described in some quite minute terms. Therefore, one has to compare your findings in the community with what some polls or studies might tell us. My question is, what does that tell us?

Ms Campbell: I am speaking to parents.

Mr. Schneider: Right, but you are talking to concerned parents.

Ms Campbell: Yes, I am speaking to concerned parents and speaking from my experience of having worked with children on their experience. What we find is that children are incredible consumers of material that is made for adults, not for children.

Mr. Schneider: The point I am trying to stress here is that, if we rely on what polls tell us, in terms of the British poll, for instance, in which 14% of the people polled felt television had an impact, and tell that to the parents you speak to in the community groups, all of whom feel there is some room to play. . . So I think we have to be careful as to how we read these polls.

Here is a very general and noncommital question. Do you feel society is becoming too permissive? Who would say yes to that kind of statement? If you are saying yes. . .

Ms Campbell: Oh, I do not know about permissive. I just think there has been a desensitization to the use of violence as a solution to problems and a glamorization of it, for sure. The coverage of the Gulf War was indicative of a focus on the quick, violent solution as opposed to a focus on the consequences of that violence. The discussion never focused on the casualties of the Gulf War as much as on the technology that was bringing a quick fix.

So I think that is a very different perspective from what would have occurred 10, 15, or 20 years ago. I think there has been a change. Whether that is more permissive, I don't know. My perspective on permissiveness has to do with the degree to which we accept physical violence as a solution.

I do not need to remind you, but children certainly need to be reminded all the time that all forms of violence are illegal in this country, except in the case of declarations of war. This situation is very confusing to children, because the

[*Translation*]

M. Schneider: Monsieur le président, j'aimerais également vous remercier d'être ici présent, et surtout pour m'avoir rappelé le nom de cet instrument.

Je suis complètement d'avis qu'il n'y a aucune panacée à portée de la main. Il est clair que le problème est complexe et qu'il n'a pas seulement pour cause les émissions divertissantes ou les bulletins de nouvelles. Compte tenu que nous en sommes arrivés ici après beaucoup d'années, il faut accepter le fait qu'il en faudra beaucoup d'autres pour nous sortir de cette situation.

Autrement dit, je trouve intéressant que vous vous soyez appesantis sur les collectivités qui considéraient les médias comme un problème. Pourtant, on nous a parlé d'une étude précédente dans laquelle le rôle des médias dans l'exhibition d'images violentes, du moins l'incidence des médias sur la violence, est décrite en termes non équivoques. Par conséquent, il faut comparer les conclusions que vous tirez après avoir consulté la collectivité et celles des sondages ou des études. Je vous demande donc ce que cela signifie?

Mme Campbell: Quant à moi, je consulte les parents.

M. Schneider: Oui, mais des parents inquiets.

Mme Campbell: Je parle à des parents inquiets et je parle d'après l'expérience que j'ai auprès des enfants. Nous constatons que les enfants consomment en grande quantité des images qui sont destinées aux adultes.

M. Schneider: Voici où je veux en venir. D'après les sondages britanniques, par exemple, 14 p. 100 de la population est d'avis que la télévision a une incidence. Si cela est communiqué aux parents à qui vous parlez dans les groupes communautaires, qui croient tous qu'il y a place. . . Selon moi, il faut être prudent dans l'interprétation de ces sondages.

Voici une question tout à fait générale et anodine. Pensez-vous que la société est en train de devenir laxiste? Votre réponse serait-elle oui ici? Et dans l'affirmative. . .

Mme Campbell: Je ne sais pas si la société est en train de devenir laxiste. Je sais par ailleurs qu'on assiste à une désensibilisation face au recours à la violence pour résoudre les problèmes et qu'on constate, assurément, une glorification de la violence. On se rappelle les images de la Guerre du Golfe qui mettait l'accent sur une solution violente, rapide plutôt que sur les conséquences de cette violence. On ne s'est jamais attardé aux victimes de la Guerre du Golfe et on s'est plutôt appesanti sur la technologie qui permettait une solution éclair.

À mon avis, il s'agit d'une perspective très différente de celle qu'on avait, il y a 10, 15 ou 20 ans. Il y a eu une évolution. Je ne sais pas si la société est plus laxiste. Je dirais toutefois qu'elle l'est dans la mesure où nous acceptons davantage la violence physique comme solution.

Je n'ai pas besoin de vous le rappeler à vous, mais aux enfants il faut constamment rappeler que toutes les formes de violence sont illégales au Canada, sauf en état de guerre. Pour les enfants, cela prête énormément à confusion car la

[*Texte*]

play that is being sold to them through toys is violent, yet we say to them that such behaviour is assault and in real life if they behaved like that on the street or even in the schoolyard they could be charged with assault.

The Chairman: If I could just interject on that point, I have been given a definition of obscenity, as contained in the Criminal Code, and it says

> any one or more of the following subjects, namely, crime, horror, cruelty and violence, shall be deemed to be obscene.

Then the definition goes on to make obscenity illegal in a number of applications.

The Supreme Court held just a year ago that even though the obscenity provisions of the Criminal Code intruded on individual rights of expression, they were justified under a section of the charter as "a reasonable limit proscribed by law".

So what you are saying is very interesting, and I heard you say earlier that these marketing techniques that are being used are illegal in Canada, in your view.

Ms Campbell: No. If you have a product to sell, it is illegal in Canada for you to make entertainment programming to sell to children, for children. If you are making toys for children, you cannot then fund entertainment programming for children. To do so is illegal in this country.

The Chairman: Well, I accept that it is illegal. Has the law been applied? What application of the law has been made, in your experience?

Ms Campbell: Canadian production is not funded by Canadian manufacturers of children's products, which is totally different from the experience in the United States.

The Chairman: For example, Irwin Toy, which is a Canadian company, cannot operate as Mattel does, which is an American toy company.

Ms Campbell: No, it's under different restrictions.

The Chairman: I see.

Have there been cases or have charges been laid for attempts to do so?

Ms Campbell: No, I do not think that has been tried. I do not think the Canadian toy people have tried to do so because it is just generally accepted that this is not done in Canada. But it is different in the States.

The Chairman: But the products are allowed into Canada, notwithstanding the fact that they are produced in a manner that violates Canadian law.

Ms Campbell: Oh, yes. Also, broadcasting by CBS, NBC, Fox, and ABC, which are broadcasting entertainment programming for kids that is produced by the manufacturers, comes into Canada, of course.

The Chairman: I realize that. So there is a terrible irony there, too.

[*Traduction*]

mythologie qu'on leur vend dans les magasins de jouets est violente même si on ne cesse de leur expliquer que tel ou tel comportement constitue une agression et que si dans la rue ou à l'école ils se livraient à ce genre d'agression, ils seraient inculpés.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre pour rappeler la définition de ce qu'est une obscénité, d'après le Code criminel et je cite:

> et de l'un ou de plusieurs des sujets suivants, savoir: le crime, l'horreur, la cruauté et la violence.

La définition rend l'obscénité illégale ensuite dans dans certains cas.

Il y a environ un an, la Cour suprême a déclaré que, même si les dispositions du Code criminel sur l'obscénité faisaient entorse à la liberté individuelle d'expression, elles pouvaient se défendre en vertu d'un article de la Charte comme «une limite raisonnable interdite par la loi».

Ce que vous dites est fort intéressant, car vous avez affirmé tout à l'heure que ces techniques de commercialisation étaient illégales au Canada selon vous.

Mme Campbell: Ce n'est pas cela. Il est illégal au Canada de produire des émissions pour divertir les enfants si on fabrique un produit qui leur est destiné. Si vous fabriquez des jouets à l'intention des enfants, vous ne pouvez pas financer des émissions à leur intention. C'est cela qui est illégal au Canada.

Le président: Je veux bien que cela soit illégal. La loi a-t-elle été appliquée? D'après ce que vous avez pu constater, a-t-on fait respecter la loi?

Mme Campbell: La production d'émissions au Canada n'est pas financée par des fabricants canadiens de produits à l'intention des enfants, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis.

Le président: Par exemple, Irwin Toy qui est une compagnie canadienne ne peut pas faire comme Mattel qui est une compagnie américaine qui fabrique des jouets.

Mme Campbell: Non, on impose ici des restrictions qui n'existent pas là-bas.

Le président: Je vois.

Y a-t-il eu des cas où des accusations ont été portées?

Mme Campbell: Non, je ne pense pas qu'il y en ait eu. Je ne pense pas que les fabricants de jouets canadiens aient essayé de produire des émissions parce qu'on accepte en règle générale de façon dont les choses se font au Canada. Aux États-Unis, c'est différent.

Le président: Les productions américaines entrent quand même au Canada même si leurs auteurs ont violé la loi canadienne, n'est-ce pas?

Mme Campbell: Oh oui. Les émissions de la CBS, de la NBC, de Fox et d'ABC, qui sont des émissions destinées aux enfants et produites par des fabricants de jouets, sont diffusées bien entendu au Canada.

Le président: C'est ce que je constate et je trouve cela d'une triste ironie.

[*Text*]

Ms Campbell: Yes.

• 1745

Mr. Schneider: You agreed with the statement that television was not the only factor in developing attitudes of violence in children. But in your opinion, is it perhaps the most predominant factor?

Ms Campbell: I'd say it's a very—the more children are exposed to violence that's glamorized and looks good... For instance, children watch reality-based television programming and are heavy watchers of *Cops*, *America's Most Wanted*, and *Rescue 911*. I don't know if you've ever seen those programs, but they are simulations of real-life violence and responses to violence. Children watch this programming a lot and they say they should watch it because it is real and it is real life.

What happens in those programs is that the solution that comes about is always the violent solution. There's no attempt at solving the problems presented in these reality-based programs in ways other than the use of force.

I think it's interesting to compare that with a Canadian response. The CBC program *Conspiracy of Silence* was a reality-based drama, if you will, that was made about the case of a young aboriginal woman in northern Manitoba who was raped and murdered. It took I don't know how many years—ten or twenty—before the perpetrators were brought to justice and a docudrama was made about this case.

I felt it was a particularly Canadian response to this problem of violence because the focus wasn't on the violent act. We never saw the rape, we never saw the murder, and we never saw the mutilation, ever. What we saw was the sexism and the racism that led up to this act; then we saw the negative consequences of this violence for the community, for the woman's family, and for the perpetrators. I felt that this was a very Canadian exploration of violence.

An American version would be to focus on the acts of violence themselves, i.e., the rape, the murder, and the dismemberment. Very often the viewpoint of the perpetrator would have been taken in the camera work that's done and there would have been a lot of drama around the act, not around what happened to that woman's family, to those men who lived with this act for ten or fifteen years, and to the community.

That's not to say we can eradicate violence, but we do have a different perspective here, in this country, that we're losing sight of and losing touch with and that our children, for sure, are losing touch with.

The Chairman: Well, again, if I may intrude, that is a powerful statement you've just made about comparative states of mind in Canada and the U.S. Are those statements you would make professionally, based on research? Can you make those as definitive statements?

Ms Campbell: They're opinions, from my own viewing of Canadian material. I haven't done a content analysis or a treatment analysis and I don't know if they're done. I don't know the value of doing them.

[*Translation*]

Mme Campbell: En effet.

M. Schneider: Vous avez reconnu que la télévision n'était pas le seul facteur qui contribuait à l'attitude violente chez les enfants. Selon vous toutefois, c'est sans doute le facteur prédominant, n'est-ce-pas?

Mme Campbell: Je dirais... plus les enfants sont témoins d'actes violents qui sont glorifiés et présentés de façon attrayante... Par exemple, les enfants regardent des émissions de télévision fondées sur des faits réels et ils raffolent d'émissions comme *Cops*, *America's Most Wanted*, et *Rescue 911*. Je ne sais pas si vous avez déjà vu ces émissions, mais il s'agit de simulation d'actes violents réels et des réactions à cette violence. Les enfants regardent ces émissions intensément et ils disent qu'il leur faut regarder cela parce qu'il s'agit d'histoires vraies, de la réalité.

Dans ces émissions, presque immanquablement, la conclusion passe par une solution violente. On n'essaie pas de résoudre les problèmes autrement que par le recours à la force.

Il est révélateur de comparer cela avec ce que l'on fait au Canada. L'émission du réseau CBC *Conspiracy of Silence* est un drame fondé sur des circonstances réelles, et il relate le cas d'une jeune autochtone du Nord du Manitoba qui avait été violée et assassinée. Il a fallu 10 ou 20 ans avant que les coupables soient traduits en justice et on a fait un docudrame à partir de cette affaire.

J'y ai vu une réaction particulièrement canadienne au problème de la violence parce que l'accent n'a pas été mis sur l'acte violent. Nous ne voyons pas le meurtre, le viol ou la mutilation. Nous voyons toutefois l'origine de ces crimes, des actes de sexisme et de racisme. Ensuite, on montre les conséquences négatives de ces violences pour la collectivité, la famille de la jeune femme et les auteurs du crime. J'y ai vu là une version typiquement canadienne d'une réflexion sur la violence.

La version américaine de la même affaire aurait mis l'accent sur les actes de violence même, le viol, le meurtre et le démembrement. Les jeux de caméra se seraient concentrés sur les auteurs du crime et sur la tragédie même, plutôt que sur le sort de la famille de la jeune femme, les remords de ces jeunes gens pendant 10 ou 15 ans ou la communauté elle-même.

Je dis pas que l'on peut supprimer toute violence mais au Canada, nous avons notre conception des choses que nous sommes en train de perdre et que nos enfants, assurément, sont en train de perdre.

Le président: Permettez-moi d'interrompre encore une fois. Vous venez de dire une chose fort importante concernant l'attitude au Canada par rapport à l'attitude aux États-Unis. Pourriez-vous fonder ces affirmations sur une recherche professionnelle, pouvez-vous affirmer sans contredit ce que vous venez de dire?

Mme Campbell: Il s'agit d'opinions, que j'ai formées en regardant des émissions canadiennes. Je n'ai pas fait d'analyse du contenu ou d'analyse du traitement et je ne sais pas si quelqu'un l'a déjà fait. Je ne sais pas si ça en vaut la peine.

[*Texte*]

The Chairman: I'm a little confused because you started out by saying there's no quick fix by way of legislation or regulation, but you do suggest in your paper a regulation to protect children from media marketing strategies.

Ms Campbell: Yes, I do.

The Chairman: Do you have a sense of how that regulation would apply or what kind of a regulation it would be? How could we address ourselves to these American products and shows and to the convergence that is imposed upon us, in your view?

Ms Campbell: Yes, there is a convergence.

The Chairman: How do we defend against it?

Ms Campbell: I don't know, because the issue is complex. I haven't had the opportunity to research how it could be done. I would say it's a very valuable area for research and exploration in the whole area of consumer affairs and consumer protection. I think there needs to be an understanding, first of all, of how it is happening and, secondly, given that and given the reality of the current media environment, what do we need to do to protect children, because in other jurisdictions I think children are protected.

• 1750

The Chairman: You said earlier in your commentary that children in Quebec are protected much more than they are in the rest of Canada—

Ms Campbell: Yes.

The Chairman: —and I understood the reasons with respect to the production of Quebec programs and so on, but the implication was that there was another form of protection.

Ms Campbell: Yes. There is no advertising to children in Quebec; I think it is not legal to advertise to children 12 and under.

The Chairman: On any program?

Ms Campbell: No.

Mme Roy-Arcelin: Ce sont des lois provinciales.

The Chairman: On programs directed to children?

Ms Campbell: Yes.

The Chairman: I see what you mean. But we do permit this—

Ms Campbell: In the rest of Canada, yes.

The Chairman: And that is a provincial law?

Ms Campbell: As far as I know, yes. I assume it is because the Quebec law—

The Chairman: Are you familiar with—

Mme Roy-Arcelin: Je ne vois pas d'autre solution que cela. Je pense que c'est une loi provinciale. C'est provincial, si c'est au Québec uniquement et pas dans le reste du Canada.

The Chairman: Would that be an application. . .?

[*Traduction*]

Le président: Là où je ne vous suis plus, c'est que vous avez commencé par dire qu'il n'y avait pas de solution éclair grâce à une loi ou à des règlements, mais vous réclamez néanmoins un règlement pour protéger les enfants contre certaines stratégies de commercialisation médiatique.

Mme Campbell: En effet.

Le président: Avez-vous songé à la façon dont ce règlement serait appliqué ou même à ce que renfermerait un tel règlement? Comment peut-on se défendre contre ces produits et ces émissions américaines dont nous sommes inondés?

Mme Campbell: Oui, nous sommes inondés.

Le président: Comment se défendre contre cela?

Mme Campbell: Je n'en sais rien car la question est complexe. Je n'ai pas réfléchi à la façon dont cela pourrait se faire. Je dirais que cela pourrait être très fructueux comme domaine de recherche dans le domaine plus vaste de la protection du consommateur. Je pense qu'il faut d'abord cerner l'origine du problème et ensuite, en connaissance de cause et sachant ce qu'est l'univers médiatique actuellement, nous devons protéger les enfants comme cela se fait.

Le président: Vous avez dit tout à l'heure que les enfants du Québec étaient bien plus protégés que ceux du reste du Canada. . .

Mme Campbell: Oui.

Le président: . . . et j'ai bien compris les raisons que vous avez données quant à la production d'émissions québécoises, mais vous aviez laissé entendre qu'il existait une autre forme de protection.

Mme Campbell: En effet, la publicité à l'intention des enfants n'existe pas au Québec. Il n'est pas légal d'adresser de la publicité aux enfants de moins de 12 ans.

Le président: Quelle que soit l'émission?

Mme Campbell: C'est cela.

Mrs. Roy-Arcelin: Those are provincial laws.

Le président: Nous parlons ici des émissions qui s'adressent aux enfants, n'est-ce pas?

Mme Campbell: C'est cela.

Le président: Je vois ce que vous voulez dire. Mais nous permettons. . .

Mme Campbell: Dans le reste du Canada, c'est permis.

Le président: Et c'est une loi provinciale?

Mme Campbell: Que je sache, oui. Je suppose que c'en est une car la loi québécoise. . .

Le président: Connaissez-vous. . .

Mrs. Roy-Arcelin: There is no other solution. I believe it is a provincial law and it has to be since only Quebec, not the rest of Canada is concerned.

Le président: Serait-ce là une application. . .

[*Text*]

Mme Roy-Arcelin: Je ne le sais pas au plan des communications à Québec.

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): Mr. Chairman, if I may.

The Chairman: Yes, you may.

Mr. Lemieux: In fact, a toy producer, Irwin, sent this to court arguing that the province did not have the jurisdiction to legislate in this area, that this was a federal jurisdiction, being television, and the court held that indeed the province could legislate in this area, and the law stands.

The Chairman: In your research, which the Library of Parliament is doing for us, could you specifically have that subject addressed? It would be interesting to understand what application Quebec has used that has been so successful in this regard, and I think you have highlighted a very interesting thought.

Ms Campbell: I think it is an interesting avenue to look at. It could be an important protective response to the problem.

The Chairman: In that respect, I should tell the committee that two papers are being prepared for us now by the research branch of the Library of Parliament. One will talk to us about how the courts have interpreted the freedom of expression guaranteed by the charter, except for reasonable limits that may be prescribed, and secondly, whether or not the Criminal Code provisions regarding hate propaganda and pornography can help as a model to control television violence.

We have some areas of pornography, obscenity and hate literature where there are legal norms, and we are trying to find out whether we can find an umbrella of definition that might pertain to violence.

Are there any further questions? Again, we could continue this discussion. I think your presentation has been extremely interesting.

Ms Campbell: Thank you.

The Chairman: You have raised the subject of children and violence. Would you say that perhaps there is more fertile ground for addressing this subject in the area of children, maybe as a starting point, than to take it on in society more widely?

Ms Campbell: That would be my first approach, to address the needs of children and to do what we can do through regulation to protect children, yes.

The Chairman: When I was listening to Professor Sauvageau, he was talking about a national state of mind, or a national ethic on violence. He mentioned the word "debate". Do you think the production of a government paper of some sort or a government study of some sort that became available to all citizens and, accompanied by a survey, inspired a debate that led us on into the establishment of a national statement of ethics, if nothing else, would be valuable? Would we be stumbling in the right directions?

[*Translation*]

Mrs. Roy-Arcelin: From a communications point of view in the province of Quebec, I do not know.

M. René Lemieux (attaché de recherche auprès du Comité): Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter quelque chose.

Le président: Allez-y.

M. Lemieux: En fait, un fabricant de jouets, Irwin, est allé au tribunal à ce propos en faisant valoir que la province n'avait pas compétence pour légiférer dans ce domaine, qu'il s'agissait d'un domaine fédéral, la télévision en l'occurrence, et le tribunal en a conclu qu'en effet la province avait le droit de légiférer en la matière de sorte que cette loi a été maintenue.

Le président: Dans cette recherche que vous faites à la Bibliothèque du Parlement à notre intention, pouvez-vous inclure précisément cet aspect-là? Il serait fort intéressant de connaître les arguments invoqués par la province de Québec et qui ont mené au gain de cette cause. Je pense que vous avez signalé une chose fort intéressante.

Mme Campbell: Je pense que cet aspect est très prometteur. Ce pourrait être une façon précieuse de garantir la protection.

Le président: J'en profite pour vous signaler que deux études sont en cours à la direction de la recherche de la Bibliothèque du Parlement à notre intention. Dans l'une d'elles, nous apprendrons comment les tribunaux ont interprété la liberté d'expression garantie par la Charte, sauf dans des limites raisonnables qui peuvent être prescrites, et deuxièmement, nous saurons si oui ou non les dispositions du Code criminel concernant la propagande haineuse et la pornographie peuvent nous venir en aide pour juguler la violence exhibée à la télévision.

Dans le cas de la pornographie, de l'obscénité et de la propagande haineuse, des normes ont été fixées dans la loi, et nous essayons de voir si nous pouvons y trouver un élément de définition que l'on pourrait appliquer à la violence.

Y a-t-il d'autres questions? Nous pourrions poursuivre cette discussion encore longemps car je pense que votre exposé a été extrêmement intéressant.

Mme Campbell: Merci.

Le président: Vous avez parlé des enfants et de la violence. Diriez-vous qu'il serait peut-être plus aisé d'attaquer ce sujet sur le front des enfants, pour commencer, plutôt que d'essayer de cerner le problème à l'échelle de l'ensemble de la société?

Mme Campbell: Ce serait ce que je choisirais de faire afin de répondre aux besoins des enfants et nous pouvons certainement à cette fin nous servir d'une réglementation afin de protéger les enfants.

Le président: J'ai entendu le professeur Sauvageau parler d'une attitude nationale ou encore d'une éthique nationale à propos de la violence. Il a prononcé le mot «débat». Vaudrait-il la peine que le gouvernement prépare une étude à l'intention de toute la population, accompagnée d'une enquête, qui provoquerait un débat aboutissant à l'établissement d'un code d'éthique national? Cela serait-il un pas dans la bonne direction?

[*Texte*]

Ms Campbell: I don't think it would be nearly as valuable as a move to regulate marketing to children, for instance, or looking at the issue of classification. I really don't, because if anything, it might even fuel people's fear about violence. There is a great deal of fear in the land, as you probably know, about issues of violence.

• 1755

The Chairman: Wouldn't that contribute to a national state of mind that is increasingly opposed to violence?

Mr. Schneider: Desensitized.

The Chairman: I thought I heard Professor Sauvageau say that we will solve the problem of violence when we decide we abhor it. We won't listen to the programs or watch the programs or read the literature. It will be a self-eradicating approach. It strikes me that they're not mutually exclusive suggestions. One is developing a national debate on a state of mind about the subject and another is to start addressing how we can protect children. That strikes me as being very much in the legal area and in the regulatory area.

Ms Campbell: You could have a public discussion about children learning positive social skills and non-violence. That would be a very valuable discussion. How they're socialized into violence, I think, could be a very valuable discussion.

The Chairman: In your thinking, following this discussion today, if you have any further suggestions that you would like to offer our committee, I hope you won't hesitate to put them on paper or to call or come back again.

Ms Campbell: Okay, thank you very much.

The Chairman: I'd like to thank you very much for being here. I thought your contribution was very important and very interesting.

Ms Campbell: Thank you.

Mr. Schneider: I just want to make one statement that just went through my mind. It's that access to people's minds shouldn't be an irresponsible right.

Ms Campbell: That's right.

Mr. Schneider: If you accept that, then I accept that some kind of regulation is imminent. I remember that about 20 years ago a promoter of entertainment for our local exhibition was chatting with us and we were wondering about how to fill the grandstand. He said, I can guarantee you how to fill the grandstand, = 983 =] and that's to have a murder. The thing about murder in public is that no one wants to see anyone murdered, but if it's going to happen, no one wants to miss it. It's old logic but it still seems to hold true today.

The Chairman: If there are no further questions, thank you very much again.

The meeting will adjourn until tomorrow morning at 9:30 when we have another witness. At 11:00 a.m. we will have an in camera meeting to plot the subsequent pursuit of this subject, with further witnesses coming next Tuesday.

[*Traduction*]

Mme Campbell: Je ne pense pas que cela donne d'aussi bons résultats qu'une réglementation sur la commercialisation des produits à l'intention des enfants ou encore une classification éventuelle. Je ne pense pas que ce serait utile car finalement, cela pourrait tout simplement exacerber les craintes des gens à l'égard de la violence. On s'inquiète énormément, vous le savez sans doute, de ces questions de violence.

Le président: Cela ne créerait-il pas une attitude nationale de plus en plus opposée à la violence?

M. Schneider: Il y aurait désensibilisation.

Le président: Je croyais avoir compris dans les propos du professeur Sauvageau que nous résoudrions le problème de la violence quand nous déciderions de l'exécrer. À ce moment-là, nous ne regarderons pas les émissions violentes et nous ne lirons pas la propagande haineuse. Ce sera de l'autodiscipline. Je pense que ces deux propositions vont dans le même sens. D'une part, un débat national sur l'attitude à cet égard et ensuite, des mesures pour protéger les enfants. Selon moi, tout cela peut très bien se faire par mesures législatives ou réglementaires.

Mme Campbell: On pourrait très bien discuter en général de l'apprentissage des enfants acquérant des comportements sociaux positifs et non violents. Ce serait une discussion tout à fait utile. On comprendrait comment la violence sociale est acquise et la discussion serait fort fructueuse.

Le président: Si en réfléchissant à ce qui a été dit aujourd'hui vous avez d'autres suggestions à faire, j'espère que vous n'hésiterez pas à les coucher sur le papier ou à nous les téléphoner.

Mme Campbell: Volontiers, merci beaucoup.

Le président: Je tiens à vous remercier d'être venue. Votre participation est très importante et très intéressante.

Mme Campbell: Merci.

M. Schneider: Je voudrais ajouter une chose à laquelle je viens de penser. L'accès à la pensée des gens ne devrait pas être un droit exercé sans discernement.

Mme Campbell: Tout à fait.

M. Schneider: Si on reconnaît cela, on reconnaît l'urgence d'une réglementation. Il y a une vingtaine d'années, je parlais aux promoteurs des divertissements pour une exposition locale, et on se demandait comment faire salle pleine. Il m'a répondu qu'on pouvait certainement vendre les 983 places disponibles avec un meurtre. Personne ne veut voir quelqu'un se faire assassiner en public, mais si cela doit arriver, personne ne veut rater cela. Il semble que cela soit encore vrai.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, il ne me reste plus qu'à vous remercier.

La séance est levée jusqu'à demain matin 9 h 30. Nous entendrons alors un autre témoin. À 11 heures, nous nous réunirons à huis clos pour voir comment nous allons poursuivre ce sujet, avec d'autres témoins mardi prochain.

[*Text*]

I would think that based on what we've heard this afternoon it would be quite logical to invite somebody from Health and Welfare suitably qualified to talk to us about the broad application of violence from the national Health and Welfare perspective. Thank you very much again. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Étant donné ce que nous avons entendu cet après-midi, il serait logique que nous invitions un représentant de Santé nationale et Bien-être social qui nous parlerait de la violence en général du point de vue de cet organisme. Merci beaucoup. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the University of Laval:

Florian Sauvageau, Director of Journalism Studies and Associate Fellow, Institut québécois de recherche sur la culture.

From Viva Associates:

Sandra Campbell, Executive Director.

TÉMOINS

De l'Université Laval:

Florian Sauvageau, directeur du programme de certificat en journalisme et chercheur associé, Institut québécois de recherche sur la culture.

De Les Associés Viva:

Sandra Campbell, directrice exécutive.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-B84

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 53

Thursday, February 11, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 53

Le jeudi 11 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25343 — 1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairmen: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-présidents: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 11, 1993
(86)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 9:43 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam and Nicole Roy-Arcelin.

Acting Member present: Larry Schneider for Jean-Pierre Hogue.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Witness: From the University of Laval: Professor Jacques DeGuise, Department of Communications Studies.

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, the Committee resumed its consideration of a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The witness made a statement and answered questions.

On motion of Sheila Finestone, it was agreed,—That Mr. Keith Spicer, Chairman, CRTC, be invited to testify on February 23 or 24, 1993, concerning general telecommunications issues with specific reference to telephone rates and that during the second half of the meeting Mr. Spicer be asked to testify on the subject of violence on television.

At 11:50 o'clock a.m., the Committee proceeded to sit *in camera*.

It was agreed,—That the Committee view the following three films produced by the National Film Board: *Killing us Softly* (Parts One and Two) and *Not a Love Story*. Further, a representative from the National Film Board is to be invited as a witness to talk about the continuum of violence.

It was agreed,—That the Committee meet on Tuesday and Wednesday afternoons at 3:30 p.m. and on Thursday mornings at 9:30 a.m. for the last two weeks of February.

It was agreed,—That taking into consideration the comments of the Members, the Chair choose the witnesses in consultation with the Researcher and the Clerk.

At 12:23 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 11 FÉVRIER 1993
(86)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 9 h 43, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam et Nicole Roy-Arcelin.

Membre suppléant présent: Larry Schneider remplace Jean-Pierre Hogue.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Témoin: De l'Université Laval: Pr Jacques DeGuise, Département d'information et de communication.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Sheila Finestone, il est convenu,—Que M. Keith Spicer, président du CRTC, soit invité à témoigner le 23 ou le 24 février 1993, au sujet des communications en général, particulièrement sur les tarifs du téléphone; que la seconde partie de l'audition de M. Spicer porte sur la violence à la télévision.

À 11 h 50, le Comité déclare le huis clos.

Il est convenu,—Que le Comité visionne les films suivants produits par l'Office national du film: *Killing us Softly* (parties I et II) et *Not a Love Story (C'est surtout pas de l'amour)*. Qu'un représentant de l'Office vienne témoigner sur le phénomène de la violence.

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse les mardi et mercredi après-midi à 15 h 30, et le jeudi matin à 9 h 30, pour les deux dernières semaines de février.

Il est convenu,—Que, suivant l'avis exprimé par les membres, le président choisisse les témoins en consultation avec l'attaché de recherche et la greffière.

À 12 h 23, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, February 11, 1993

• 0944

The Chairman: Order.

We'd like to welcome Professor Jacques DeGuise of the Department of Information and Communications of the University of Laval, who is with us this morning to give us his views on the subject of violence on television and perhaps violence in general.

One of your colleagues, Professor Sauvageau, was here yesterday, Professor DeGuise, and we had a good session, as we had also with Ms Campbell from the Viva Associates organization in Toronto. So we look forward to your presentation today.

• 0945

I would like to say to the committee members that this presentation, followed by questions and answers, will then be followed by a brief half-hour meeting in camera to discuss our witnesses for next week.

Professor DeGuise, we look forward to hearing your remarks. I believe the text of your presentation has been circulated.

M. Jacques DeGuise (professeur au Département d'information et de communication de l'Université Laval): Merci, monsieur le président.

Je suis très heureux d'être chez vous ce matin et je vous remercie de l'accueil que vous m'avez fait. J'aimerais être aussi clair que mon collègue Sauvageau l'a été hier. J'ai lu son exposé et je vais essayer d'être aussi clair et de ne pas soulever trop de questions sans réponse.

Je vais commencer par poser les questions que vous ne voulez pas poser, ou en tout cas que la plupart des personnes à qui je m'adresse ne veulent pas soulever parce qu'elles sont trop complexes ou trop difficiles à analyser.

Je voudrais d'abord souligner le fait que la question de la violence à la télévision est un sujet qui est très controversé. Les auteurs relativement récents font presque toujours allusion au fait que la majorité des chercheurs sont favorables à la relation entre la violence a la télévision et la violence dans la vie.

Je pense qu'il faut faire très attention à ce type de conclusion très générale. Je voudrais souligner très, très clairement que je ne suis pas, quant à moi, favorable à la violence, ni à la télévision ni dans la vie, et que je ne veux pas non plus défendre la violence à la télévision. Personnellement, cette violence-là me répugne dans plusieurs cas et je n'ai aucun goût pour ce type d'émissions.

Je voudrais simplement souligner, cependant, que du strict point de vue scientifique, la relation de cause à effet entre la violence à la télévision et la violence dans la vie est un sujet encore très controversé sur lequel on va sans doute discuter pendant encore très longtemps.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 11 février 1993

Le président: La séance est ouverte.

Nous voulons souhaiter la bienvenue à M. Jacques DeGuise, professeur au département d'information et de communication à l'Université Laval. Ce matin il comparaît pour nous faire part de ses opinions sur la violence à la télévision et peut-être sur la violence en général.

Monsieur Sauvageau, un de vos collègues, était parmi nous hier, et M. DeGuise, nos entretiens avec lui ont été très utiles. Nous avons aussi entendu M^me^ Campbell de VIVA Associates, organisme torontois. Nous attendons donc votre exposé avec impatience.

Je voudrais mentionner aux membres du comité qu'après l'exposé et la période des questions et réponses, le comité siégera à huis clos brièvement, pendant une demi-heure, pour parler des témoins que nous allons entendre la semaine prochaine.

Monsieur DeGuise, nous sommes impatients d'entendre vos remarques. Je crois que la greffière a déjà fait distribuer le texte de votre exposé.

Professor Jacques DeGuise (Department of Information and Communications, Laval University): Thank you, Mr. Chairman.

I am very pleased to be with you this morning, and I would like to thank you for welcoming me. I would like to be just as clear as my colleague Professor Sauvageau was yesterday. I read his presentation, and I will try to be just as clear, without raising too many unanswered questions.

I will begin by asking the questions that you don't want to ask, or in any event, the questions that most people I talk to do not want to raise because they are too complex or too difficult to analyse.

First of all, I would like to stress that violence on television is a very controversial issue. Relatively recent works almost always refer to the fact that most researchers believe there is a link between violence on television and violence in real life.

I think that we have to be very careful about this kind of generalization. I would like to make it perfectly clear that I am not in favour of violence myself, either on television or in real life, nor do I wish to defend violence on television. Personally, I find most of this violence repugnant, and I do not like this kind of show at all.

However, I would simply like to point out that from a strictly scientific point of view, the causal link between violence on television and violence in real life is still a very controversial issue that will no doubt be debated for many years to come.

[*Texte*]

Quand on considère à grands traits l'histoire de la recherche sur le sujet, on s'aperçoit que les opinions et les résultats des recherches oscillent constamment d'un point de vue à l'autre. Au tout début, on était convaincu que les médias avaient une influence très importante sur les comportements. On a appelé cette approche le «magic bullet theory» ou l'«hypodermic needle», l'aiguille hypodermique. Cependant, les recherches plus sérieuses qui ont suivi au tout début de la télévision, celles de M^me^ Himmelweit et de Schramm aux États-Unis, ont démontré exactement le contraire, à savoir que la télévision n'avait pas beaucoup d'effets sur les comportements violents, ni des enfants ni des adultes.

Les recherches se sont poursuivies. Peu à peu, en particulier sous la pression d'une certaine opinion publique américaine, le National Institute for Mental Health aux États-Unis a commandé une série d'études, dont les résultats, globalement, se sont situés à l'opposé des résultats précédents. Aujourd'hui, on peut dire que la majorité des chercheurs, soit environ 70 p. 100—il faut parler d'une majorité et non pas d'une unanimité—, sont plutôt d'avis que la violence à la télévision cause la violence dans la vie. Mais vous avez encore des auteurs qui s'opposent violemment à cette approche.

Cependant, même en acceptant la relation, il faut souligner le fait que quand on dit qu'il y a une relation de cause à effet, cette relation-là est toujours relativement très faible. Ce ne sont pas sans doute des statistiques avec lesquelles vous êtes habitués de jongler. En fait, la corrélation n'est toujours que de 2 à 3 p. 100, ce qui laisse entendre que les médias, en admettant qu'ils aient toute l'influence dont on les accuse sur la violence, ne seraient responsables que d'environ 10 p. 100 de la violence commise. Il faut retenir ce chiffre de 10 p. 100. Ce 10 p. 100 n'est toujours qu'un effet secondaire. Il faut comprendre que la violence à la télévision n'a pas comme premier but de causer la violence. Ce n'est pas son objectif. Ce n'est qu'un effet non voulu, un peu comme celui de l'aspirine sur l'estomac.

• 0950

Deuxièmement, je voudrais insister sur le fait que le problème de la violence à la télévision est un sujet extrêmement difficile à analyser et à comprendre. C'est sans doute la raison pour laquelle les résultats sont relativement flous.

D'abord, il est extrêmement difficile de mesurer la violence à la télévision. Les mesures qu'on a actuellement sont en très grande majorité celles de M. Gerbner de l'école de Pennsylvanie, qui a constitué ce qu'on appelle un *violence* index. Ce *violence index* est extrêmement accusateur pour les médias, mais il faut dire qu'il ne fait que comptabiliser les actes physiques de violence sans tenir compte du contexte dans lequel ces actes sont posés, sans tenir compte de qui le pose et sans tenir compte des motifs pour lesquels on les pose. La violence du bandit et celle du policier sont mises sur le même pied. La violence imaginaire et la violence réelle sont mises sur le même pied. La violence de Popeye le vrai marin et celle des nouvelles sont mises sur le même pied. On ne tient pas compte d'une analyse que les chercheurs ont appelée «structurale» du récit. C'est-à-dire qu'il est relativement simple de voir que, dans un récit qui contient de

[*Traduction*]

If we take a general look at the research that has been carried out in this area over the years, we see that opinions and research results have always swung to and fro. In the very early days, people were convinced that the media had a very strong influence on behaviour. This approach was called the "magic bullet theory" or the "hypodermic needle theory". However, the more serious research that was later carried out in the early days of television, the studies by Mrs. Himmelweit and by Mr. Schramm in the United States, showed exactly the opposite: namely, that television did not have much of an effect on the behaviour of children or adults.

More research was carried out. In time, and in particular as a result of American public opinion, the U.S. National Institute For Mental Health ordered a series of studies, and in general terms, the results of these studies contradicted the previous results. Today, most researchers, about 70%—so I should say "most" and not "all"—are rather of the opinion that violence on television causes violence in real life. But there still are authors who are violently reject this theory.

However, even if one accepts this relationship, I must stress the fact that this causal link still rather weak. I am sure that you are not in the habit of juggling such statistics. In fact, the correlation is still only 2% to 3%, which leads one to conclude that even if the media had all the influence that it is accused of having in terms of violence, it would be responsible for only about 10% of all violence committed. We must remember this figure of 10%. It is still just a side effect. You must understand that the main purpose of violence on television is not to cause violence. This is not the objective. It is just an undesirable effect, somewhat like the effect of aspirin on the stomach.

Secondly, I would like to stress that the problem of violence on television is extremely difficult to analyze and understand. No doubt that is why the results are relatively vague.

First of all, it is extremely difficult to measure violence on television. The vast majority of the measurements that we have at the current time are those of Mr. Gerbner from the Pennsylvania school, who devised something we call a *violence index*. This index casts the media in an extremely bad light, but I must point out that it only records physical acts of violence without taking into account the context in which these acts are carried out, the identity of those who carry out these acts or the reasons why they carry them out. Acts of violence committed by a bad guy and violence carried out by a police officer are treated exactly the same way. Imaginary violence and real violence are treated the same way. The violence of Popeye the sailorman and violence on the news are treated the same way. The index does not take into account what researchers have called the "structural" analysis of the story. In other words, it is relatively easy to

[*Text*]

la violence, la violence a souvent une place très précise à jouer et n'est pas forcément favorisée dans les comportements. Par exemple, des films comme *High Noon* et *Star Wars* sont des films extrêmement violents dans lesquels on ne fait pas forcément l'éloge de la violence. On cherche plutôt à mettre en lumière les qualités d'un héros. On a même des films très, très violents, comme *Deer Hunter* ou *Full Metal Jacket* qui, jusqu'à un certain point, sont contre la violence. Ce sont des films violents, mais qui sont contre la violence.

On a aussi beaucoup de difficulté à mesurer la violence dans la vie. Quand on fait une corrélation entre la violence à la télévision et la violence dans la vie, on a beaucoup de difficulté à savoir ce qu'on mesure exactement. Est-ce qu'on prend les homicides, les actes d'agressivité, les agressions physiques, la délinquance? Quand les chercheurs font des mesures, ils sont toujours aux prises avec ce type de problème. Beaucoup de recherches montrent, par exemple, qu'un combat de boxe à la télévision est très violent et influence les adolescents, mais l'influence qu'on a pu mesurer, ce sont des adolescents qui se donnent des jambettes, des coups de poing ou des choses comme celles-là. On met ces études-là sur le même pied qu'une hausse des homicides. Il est donc difficile de faire la corrélation, parce que les deux thèmes de la corrélation sont extrêmement difficiles à mesurer.

On a aussi un certain nombre d'études en laboratoire. On s'aperçoit qu'il est extrêmement difficile de reconstituer la violence en laboratoire. En fait, les études qui montrent avec le plus de vigueur la relation entre la violence télévisée et la violence dans la vie ont été faites en laboratoire. En laboratoire, on est obligé de mimer la violence en quelque sorte. Évidemment, les pantomimes et les simulations qu'on fait ne sont jamais parfaites, et sont même très souvent prises à partie par les auteurs critiques, parce qu'elles se font dans un contexte tout à fait acceptable, généralement dans une université, dans un contexte de recherche, lorsqu'elles sont commandées par des personnes qui ont un doctorat. Je ne veux pas élaborer là-dessus, mais il y aurait beaucoup de choses à dire là-dessus.

En dehors des laboratoires, quand on trouve une corrélation, on a beaucoup de difficulté à identifier la direction de la corrélation. On postule toujours que la violence cause la violence, que la violence à la télé cause la violence dans la vie. Mais si on a fait un peu d'études en communications, on sait aussi qu'il y a ce qu'on appelle des phénomènes d'exposition sélective à l'information. On sait que les gens qui sont portés à la violence seront plus portés à voir la violence à la télé que ceux qui n'y sont pas portés. On a le même phénomène du côté de la sexualité. On a souvent dit que la sexualité rendait les gens plus excités, mais vous allez comprendre très facilement que les gens qui recherchent ce type d'excitation sont souvent aussi ceux qui recherchent ce type de film.

Il est donc très difficile de voir la direction de la causalité. On peut penser que les personnes qui aiment la violence ont tendance à s'exposer beaucoup à la violence.

[*Translation*]

see that in a story that contains violence, often the violence has a very specific role to play and is not necessarily condoned. For example, *High Noon* and *Star Wars* are extremely violent movies, but they do not necessarily applaud violence. Instead, they try to bring out the good qualities of the hero. Even some very, very violent movies such as *The Deer Hunter* or *Full Metal Jacket* are against violence to some extent. They are violent movies, but they are against violence.

It is also very difficult to measure violence in real life. When we establish a correlation between violence on television and violence in real life, it is very difficult to know exactly what we are measuring. Are we measuring homicides, aggressive acts, physical assaults, or delinquency? Researchers always have to grapple with this kind of problem when they take measurements. For instance, many studies show that a boxing match on television is very violent and influences adolescents, but that the influence that could be measured took the form of teenagers tripping each other, punching each other or things like that. These studies are being treated just like an increase in the homicide rate. So it is difficult to establish a correlation, because the two aspects of the correlation are extremely difficult to measure.

There have also been some laboratory studies. We realize that it is extremely difficult to reconstitute violence in a laboratory setting. In fact, the studies that show the strongest link between TV violence and violence in real life were carried out in the lab. In such a setting, the researcher has to mimic violence somewhat. Of course, the role playing and the simulations are never perfect, and quite often critical researchers will criticize them because they are carried out in an entirely acceptable context, usually at a university, in a research context, when they are commissioned by people with a PHD. I do not want to elaborate on that point, but a great many things could be said about it.

When we find a correlation outside the laboratory, it is very difficult to determine which direction the correlation is in. People always argue that violence causes violence, that violence on television causes violence in real life. But people who have studied in communications also know that there is such a thing as selective exposure to information. We know that people who tend to be violent are more apt to watch violence on television than those who do not. We see the same phenomenon in terms of sex. People have often said that pornographic films make people more excited, but I think you can understand quite easily that the people who look for this kind of arousal are often the kind of people who seek out this kind of film.

So it is very difficult to establish the direction of the causal link. One could argue that people who like violence tend to watch a lot of violence.

[*Texte*]

• 0955

Quand on parle de corrélation, il faut toujours envisager l'idée d'un troisième facteur. Il est fort possible que la violence à la télé cause la violence dans la vie, mais il est aussi fort possible que les deux phénomènes soient concomitants. En fait, la télévision est arrivée au moment où la société entrait dans une ère nouvelle, prenait un développement nouveau, juste à la fin de la guerre. La société a été l'objet de changements très, très considérables, changements dans la famille, dans les institutions et dans les mentalités, en même temps qu'arrivait la télévision. Il est extrêmement difficile d'isoler un facteur comme le facteur télévision dans tout cela, et encore plus difficile d'isoler le facteur violence dans la télévision dans tout cela. Le sujet est très controversé.

On a aussi beaucoup de difficulté à interpréter les résultats. Plusieurs auteurs vont vous dire qu'on imite la violence à la télévision. On a très certainement des cas très patents d'imitation, mais généralement, le nombre de ces cas est plutôt limité. Évidemment, ce n'est pas sur ces cas limites qu'on peut asseoir une législation.

Certaines personnes, donc, disent qu'on imite la violence, et d'autres disent plutôt que la violence à la télévision hausse simplement le niveau d'agressivité des individus. Ici, on a encore beaucoup plus de difficulté à faire des relations, parce que cette hausse de l'agressivité des individus peut être due à n'importe quel type d'excitation, y compris une poursuite en automobile, un combat de boxe ou des armes. Tout cela peut hausser l'agressivité; ce n'est pas uniquement la violence comme telle qui le fait. Évidemment, les chercheurs qui disent que cela hausse l'agressivité sont, jusqu'à un certain point, en contradiction avec ceux qui disent qu'on imite.

Une autre hypothèse qui a été envisagée et qui est extrêmement populaire actuellement, c'est celle d'une analyse d'incubation qu'on a appelée la *cultivation analysis* qui, elle, propose que la violence à la télévision ne hausse pas tellement l'agressivité ou n'est pas tellement objet d'imitation, mais change simplement la perception que l'on aurait du monde environnant. Elle nous rendrait plus égoïstes et nous donnerait plus d'attitudes favorables à la violence.

Bien sûr que cette hypothèse-là est plausible, mais on constate aussi que la description que fait la télévision du monde ambiant, même si elle est relativement fausse, nous incite tout autant à prendre des mesures de prudence. L'article de fond qui traite de cela s'appelle *The Scary World of TV Viewers*. On s'aperçoit que le mot *scary* ici a toute son importance. La violence incite l'individu à prendre des mesures draconniennes de protection et donc à devenir peut-être une personne plus favorable à la police, à s'acheter des serrures plus solides et à considérer que la vie est dangereuse. Ce sont des mesures défensives qui sont préconisées là-dedans. Évidemment, il y a aussi cette hypothèse qu'il y a des attitudes défensives. On n'a pas très bien démêlé ces choses.

Enfin, vous avez d'autres approches purement statistiques. Je pense à celle de Philips qui a montré que, dans la mesure où on diffuse le suicide d'une vedette importante, le nombre de suicides augmente de façon

[*Traduction*]

When we talk about a correlation, we always have to consider the possibility of a third factor. It is quite possible that violence on television causes violence in real life, but it is just as likely that the two phenomena are concurrent. In fact, television arrived on the scene at a time when society was entering a new era and developing in a new direction, just at the end of the war. Society underwent enormous changes, changes to the family, to institutions and to attitudes, at the same time as television arrived. It is extremely difficult to isolate a factor such as television in all that, and even more difficult to isolate violence on television as a factor in all of this. The issue is a hotly contested one.

It is also very difficult to interpret the results. Several authors will tell you that we imitate violence on television. I am quite certain that there are some very obvious cases of imitation, but in general terms, the number of such cases is relatively limited. Obviously, one cannot base legislation on these limited number of cases.

So some people say that we imitate violence on television, whereas others say that violence on television just increases people's level of aggressiveness. It is even more difficult to establish relationships here, because this increase in people's aggressiveness can be due to any kind of stimulation, including a car chase, a boxing match or a shoot-out. All this can increase aggressiveness; violence as such is not the only thing that does so. Obviously, the researchers who say that this increases aggressiveness somewhat contradict those who say that we imitate violence on TV.

Another hypothesis that has been considered and which is extremely popular at present is that of the *cultivation analysis*. According to this hypothesis, violence on television does not really increase aggressiveness or is not really imitated, but merely changes one's perception of the surrounding world. Allegedly violence makes us more selfish and our attitudes become more favourable to violence.

This hypothesis is plausible, of course, but one can also see that the way television portrays the world around us, even if it is a relatively false portrayal, leads us all the same to be more careful. The basic article that deals with this is called *The Scary World of TV Viewers*. The word *scary* is the important one here. Violence leads people to take strong measures to protect themselves, and as a result, they may look more favourably upon the police, they may buy stronger locks and they may consider that life is dangerous. Defensive measures are being advocated here. Of course, there also is this hypothesis that defensive attitudes exist. We have not sorted out all these various things very well.

Finally, there are other approaches that are strictly statistical. For instance, Philips' study showed that if the suicide of a major star is covered by the media, the number of suicides goes up significantly four or five days later. Philips

[*Text*]

significative quatre ou cinq jours plus tard. Philips démontre aussi que dans la mesure où vous diffusez un combat de boxe, le nombre d'homicides augmente peu après le combat. Mais Philips démontre aussi que, dans la mesure où on publicise les sentences données à des criminels, le nombre d'homicides diminue dans les années qui suivent. Donc, ici aussi, les résultats statistiques sont positifs ou négatifs.

Enfin, vous avez un autre auteur que je vous signale très rapidement. C'est Centerwall qui, lui, a montré que 15 années après l'avènement de la télévision, le nombre d'homicides augmente dans plusieurs pays. Ici, on a de la difficulté à expliquer la causalité, mais je ne veux pas insister là-dessus.

• 1000

Tout ceci nous amène à des résultats plus ou moins sûrs et dont beaucoup de gens évitent de parler parce que c'est compliqué, mais j'ai décidé de vous en parler quand même un peu.

La conclusion, c'est que, d'après la majorité des auteurs, il y a une relation au moins faible entre la violence à la télévision et la violence dans la vie. Cette relation, encore une fois, rendrait compte de 9 p. 100 à 10 p. 100 de la violence.

Cependant, il y a d'autres considérations qui peuvent entrer en ligne de compte, dans la mesure où on sort du débat sur la violence à la télévision. Il est quand même un peu bizarre de constater que nous tolérons de moins en moins la violence en dépit du grand nombre d'actes violents commis à la télévision. On se rend compte que, finalement, la violence dans la société ne semble pas augmenter, du moins si on se place d'un point de vue sociologique. On accepte de moins en moins la violence. Même s'il y a plus d'actes de violence qui semblent commis concrètement, la répulsion que suscite la violence est de plus en plus forte. On a l'exemple de la guerre du Vietnam. Un auteur canadien aussi célèbre que Marshall McLuhan nous disait que la télévision avait tué la guerre. Je pense qu'il avait raison jusqu'à un certain point. Vous connaissez comme moi ce qui s'est passé dans les années 60 et 70: le récit très détaillé des combats a fait en sorte que l'opinion publique américaine est devenue très défavorable à la guerre.

On est dans une société qui a aboli la peine de mort, qui n'est plus capable de supporter des châtiments personnels, qui fait des efforts pour protéger les animaux, qui pose de façon très ouverte le problème de la violence conjugale. La dernière enquête des gens de Carleton nous montre jusqu'où peut aller notre sensibilité à la violence.

Donc, il faut constater qu'en même temps que le nombre d'actes de violence augmente, la société n'est pas prête à supporter la violence. On n'a pas démissionné. On est peut-être même devenu beaucoup plus intolérant qu'on l'était auparavant.

Ensuite, il faut constater que généralement, la télévision, contrairement à ce que disent beaucoup de gens, n'encourage pas la violence, du moins si on essaie de voir les contenus avec un certain esprit critique. Généralement, la violence antisociale est punie, en tout cas à la télévision. Certaines statistiques nous montrent que s'il y a beaucoup plus de violence à la télé que dans la vie, il y a également beaucoup plus de justice à la télé que dans la vie. Encore une fois, mon propos n'est pas de défendre la violence, mais simplement d'essayer de vous éclairer sur la difficulté du sujet.

[*Translation*]

also shows that if you broadcast a boxing match, the number of homicides goes up shortly after the match. But Philips also showed that if you publicize the sentences given to criminals, the number of homicides goes down in the following years. So once again, the statistical results can be positive or negative.

Finally, I will just quickly tell you about one other author, by the name of Centerwall. He showed that 15 years after television was introduced in several countries, the number of homicides went up. In this case, it is difficult to explain the causal link, but I do not want to dwell on this.

All this leads us to relatively sure results, which many people avoid talking about because they are complicated, but I have decided to tell you a little bit about them all the same.

According to most authors, the conclusion is that there is at least a weak causal link between violence on television and violence in real life. As I said before, this relationship would account for 9 to 10% of all violence.

However, there are other factors that have to be taken into consideration if we are to move away from this debate regarding violence on television. All the same, it is slightly odd to see that we tolerate violence less and less, despite the large number of violence acts committed on television. In the final analysis, we realize that violence in society does not seem to be increasing, at least if we look at it from a sociological point of view. Violence is becoming less and less acceptable. Even though more actual acts of violence seem to be committed, violence is becoming more and more repugnant. Take the Vietnam War as an example. The famous Canadian author Marshall McLuhan told us that television has killed the war. I think that he was right to a certain extent. You know just as well as I do what happened in the 1960s and 1970s: the very detailed coverage of the fighting turned American public opinion very much against the war.

We live in a society that has abolished the death penalty, that no longer tolerates corporal punishment, that tries to protect animals, and is no longer hiding the problem of domestic violence. The last survey carried out at Carleton Univesity shows us just how aware we have become of violence.

We must note that though the number of violent acts goes up, society has not become more willing to put up with violence. We have not given up. Perhaps we have even become a great deal more intolerant of violence than we were in the past.

We must also note that in general, television does not encourage violence, contrary to what many people say, at least if we try to look at the content from a critical viewpoint. In general, anti-social violence is punished, at least on television. Some statistics show us that although there is a great deal more violence on television than in real life, there is also a great deal more justice on television than in real life. As I said before, my intent is not to defend violence, but merely to explain to you just how difficult a topic this is.

[*Texte*]

Est-ce qu'on peut envisager des éléments de solution? Je ne vous ai pas donné l'ensemble de mon dossier. Je vous en ai donné seulement des parties. Je pense, comme le disait M. Sauvageau, qu'il faut éviter de légiférer sur la base d'une relation de causalité réelle entre la violence à la télé et la violence dans la vie. La vraie raison pour laquelle on pourrait agir serait de dire que la violence nous déplaît, qu'elle donne une mauvaise image de la société et que, de toute façon, par consensus social, on trouve qu'elle ne convient pas. C'est un peu l'approche qu'on adoptée les Britanniques. On ne censure pas la violence comme telle, mais on censure ce qu'il ne convient pas de montrer. La violence est donc traitée un peu comme est traitée la sexualité. Il est très difficile de démontrer que la sexualité peut avoir des effets nocifs sur les comportements sexuels et même sur l'image qu'on se fait des femmes, mais il est bien entendu qu'il serait hors de question de présenter des scènes de nudité à tout moment à la télévision, simplement parce que cela ne convient pas. Il vaut mieux, à mon avis, se placer sur un plan éthique ou moral que sur un plan strictement scientifique.

• 1005

Cependant, il faut ajouter qu'en réglementant la télévision, on ne réglemente pas forcément l'information. Il faut faire une distinction entre—je ne veux pas prononcer le mot «censure»—la réglementation que l'on pourrait faire de la télévision et la réglementation qu'on pourrait faire de l'information en général. Réglementer la télé, ce n'est pas forcément réglementer l'information. La télévision est un outil de communication absolument merveilleux, mais qui nous envahit en quelque sorte, qui entre dans l'intimité de nos foyers à tout moment, qui entre en plein dans le salon pendant qu'on est en famille, etc. Donc, il est tout à fait normal qu'on puisse contrôler un peu ce qui s'y diffuse, sans pour autant contrôler ce qui se diffuse dans la société. À mon avis, il y a ici une nuance importante.

On parle de réglementer la diffusion à la télé. On peut se contenter de parler de réglementer à certaines heures seulement. J'ai été un peu étonné de voir que, la semaine dernière ou les semaines précédentes, on a passé à 20 heures le dimanche, à Quatre-Saisons je crois, un film comme *Full Metal Jacket* ou *Total Recall* dans lequel vous avez un suicide. Il me semble que cela ne me convient pas à 20 heures. Je ne vous dirai pas que cela peut avoir des conséquences nocives ou que cela va augmenter les crimes, mais si j'avais eu des enfants de 8 ans, j'aurais dit. . .

Mme Finestone (Mont-Royal): Ce n'est pas de bon goût.

M. DeGuise: Oui, c'est de mauvais goût. On ne devrait pas faire cela. D'ailleurs, il y avait chez moi à ce moment-là un invité de Düsseldorf qui a été absolument scandalisé de cette chose. Il a dit: En Allemagne, jamais on ne pourrait diffuser une telle chose à une telle heure; ce type de film peut être diffusé à 23 heures, mais pas en pleine soirée.

En terminant, je voudrais vous dire que sur le strict plan de la violence, ce type de mesure ou de réglementation ne réglera pas tellement de choses, du moins à mon avis. Des gens vous on présenté une pétition de 1 500 000 noms ou je ne

[*Traduction*]

Are there solutions? I have not given you my entire file on the issue. I have just given you parts of it. As Mr. Sauvageau was saying, you must avoid legislating on the basis of a true cause-and-effect relationship between violence on television and violence in real life. The real reason for taking action would be that violence displeases us, it gives a bad image of society and, in any event, there is a social consensus that it is not suitable. This is somewhat the approach that the British have adopted. They do not censor violence as such, but they censor things that are not suitable, things that should not be shown. So violence is treated somewhat as sexuality is. It is very difficult to demonstrate that sexually explicit material can have adverse effects on sexual behaviour or even on people's image of women, but people understand perfectly well that it would be out of the question to show scenes of nudity at any time on the television, simply because it is not suitable. In my view, it would be better to examine this issue from an ethical or moral perspective rather than from a strictly scientific perspective.

However, I must add that regulating television does not necessarily mean regulating information. One has to make a distinction between—I don't want to use the word "censorship"—possible regulation of television and possible regulation of information in general. Regulating television does not necessarily mean regulating information. The television is an absolutely marvelous communication tool, but it is somewhat invasive, because it can come right into the privacy of our homes at any time, right into the livingroom when we are with our family. So it is entirely normal to have some kind of control over what is broadcast, yet without controlling everything that is broadcast in society. I think there is an important distinction here.

There has been talk about regulating television broadcasting. It would be sufficient to regulate certain hours only. Last week or a few weeks ago, I was somewhat surprised to see a film like *Full Metal Jacket* or *Total Recall* played at 8 p.m. on Sunday evening, on the *Quatre-Saisons* network I believe. These films portray suicides, and I do not think that this is suitable at 8 p.m. I won't tell you that broadcasting a movie like that can have adverse consequences or that it will increase crime, but if I had had an eight-year-old child, I would have said. . .

Mrs. Finestone (Mount Royal): It's not in good taste.

Prof. DeGuise: Yes, it's in bad taste. You shouldn't do that. By the way, at that time, I had a guest from Dusseldorf who was absolutely shocked. He said that a film like that would never be broadcast in Germany at that time; that kind of film can be broadcast at 11 p.m., but not in the middle of the evening.

In closing, I would like to say that this kind of measure or regulation will do little to solve things, in terms of actual violence, at least not in my view. You were presented with a petition bearing 1,500,000 names or something like that, a

[*Text*]

sais trop pour vous demander de diminuer la violence dans la société. À mon avis, il ne faut pas s'attendre à ce que les mesures que vous pourriez prendre sur la télévision changent quoi que ce soit de ce côté-là.

D'abord, comme je vous l'ai dit, la violence à la télévision rend compte d'une faible partie de la violence dans la société. Même si on pouvait tout enlever, cela n'enlèverait vraisemblablement que de 9 p. 100 à 10 p. 100 de la violence.

Ensuite, la violence à la télévision est présente partout. Elle est présente comme la couleur, et il est très difficile de l'enlever. Je pense qu'on peut faire la comparaison entre un cancer à son état primitif, qui est bien localisé et qu'on peut exciser, et un cancer à sa deuxième étape qui s'est répandu dans le corps entier par des métastases. Je pense que la violence à la télévision est répandue un peu comme des métastases. Vous pouvez toujours enlever un organe en particulier, mais cela ne changera pas grand-chose.

Ensuite, la violence est très souvent présente dans les nouvelles. Ce sera très difficile de légiférer sur les nouvelles. Même si on légiférait sur la télévision, dans la mesure où la violence a un effet d'excitation, dans la mesure où elle est voulue comme telle et qu'on s'aperçoit qu'elle est voulue vraiment comme telle—les producteurs nous en donnent parce qu'on en demande—, il resterait toujours le cinéma, les vidéos qui prennent de plus en plus d'importance, les bandes dessinées, les livres, etc.

Je voudrais souligner un point que je trouve un peu audacieux de ma part. Une pétition n'est pas forcément, pour moi, la volonté populaire. Je pense que les conditions dans lesquelles a été signée cette pétition sont extrêmement émotives, ce qui dévalorise un peu la demande qui vous a été faite. La relation que la jeune fille fait entre le meurtre de sa soeur, que je déplore au plus haut point, et la télévision n'est pas fondée du tout sur le strict plan des faits. On peut comprendre que des parents soient très éplorés et veuillent faire quelque chose. Je le comprends. Si c'était mes enfants, je comprendrais très certainement. Mais le fait d'accuser la télévision de cela est ce qu'on appelle en psychologie sociale un phénomène d'attribution purement arbitraire. On aurait pu dire: On enlève les fusils, il faut castrer les violeurs, etc.

• 1010

Une des recherches que je trouve très importantes pour votre considération est celle de *The Roper Organization Inc.* de 1981 qui nous fait remarquer que ce que demande le public n'est pas forcément ce que le public veut. Quand on fait des recherches sociologiques, on se rend compte que le contexte dans lequel on pose des questions est décisif dans les réponses qu'on obtient. Si vous demandez aux gens s'ils sont en faveur de réduire la violence à la télévision, il y a probablement 80 p. 100 des personnes qui vont dire: Oui, bien sûr. Mais l'étude de Roper nous montre que ces mêmes personnes qui sont très, très favorables à ce qu'on prenne une position de principe vont ensuite s'opposer violemment à ce que tel ou tel film soit censuré. Les comportements qu'on a dans la vie de tous les jours ne sont pas forcément des comportements de principe.

[*Translation*]

petition asking you to reduce violence in society. In my view, we cannot expect the measures that you could take regarding television to change anything in that regard.

First of all, as I told you, violence on television accounts for a small portion of all violence in society. Even if we could get rid of all violence on TV, it is unlikely that that would stop more than 9 to 10% of all violence.

Violence on television is present everywhere. It is just as much a part of television as colour is, and it is very difficult to get rid of it. I think that we can make a comparison between a cancer in its early stages, which is more localized and which can be surgically removed, and a cancer that has gone on to a second stage, which has metastasized throughout the body. I think that violence on television has spread somewhat like a cancer that has metastasized. You can always remove the particular organ, but it won't make much of a difference.

In addition, often we see violence on the news. It would be very difficult to legislate measures that would apply to the news. Even if you legislated on television, insofar as violence has a stimulating effect, insofar as it is intended as such and that we realize that it is truly intended as such—the producers give us violence because we ask for it—there still would be the movies, the videos (which are becoming more and more popular), cartoons, books and so on.

I would like to be so bold as to stress one point. The way I see it, a petition is not necessarily the same thing as the will of the people. I think that this petition was signed under extremely emotional circumstances, which somewhat diminishes the request you received. The relationship that the young girl established between television and the murder of her sister, which I utterly deplore, is not at all based on actual fact. It is understandable that parents are distressed and want to do something. I understand that. I would certainly understand if it were my children. But accusing television of being responsible for what happened is what we in social psychology call a purely arbitrary attribution. People could just as well have said: get rid of the guns, rapists must be castrated, and so on and so forth.

I think it is very important for you to consider a study carried out by The Roper Organization in 1981 that showed that what the public asks for is not necessarily what the public wants. When we carry out sociological research, we realize that the context in which questions are asked determines what answers are obtained. If you ask people whether they are in favour of reducing violence on television, probably 80% will say yes, of course. But Roper's study shows that the same people who are highly in favour of taking a position based on principle will then be violently opposed to the censorship of a given film. The behaviour that we see in day to day life is not necessarily behaviour based on principles.

[*Texte*]

Les gens disaient que la télévision aux États-Unis était la plus violente. Dans l'étude Roper on a pris 12 des films les plus violents et on a demandé aux gens de les classifier sur une échelle de violence. On s'est aperçu que même ces films très violents étaient classés violents par seulement 13 p. 100 des gens. Cinquante pour cent des gens avaient dit que la télévision était trop violente. On prend tous les films violents, on leur demande de les classer et il y en a seulement 13 p. 100 qui les classent violents. Ensuite, on s'aperçoit que même les personnes qui ont dit que c'était des films violents ont toujours dit qu'il ne fallait pas les censurer parce que chez eux, cela ne leur faisait absolument rien, ce n'était pas pareil, c'était pour les autres, etc.

Donc, vous devez vous assurer de considérer la demande qui vous est faite dans toute sa perspective.

Je vais finir par une citation de Comstock, un des auteurs qui favorisent le plus la relation de violence à la télévision. Comstock dit ceci à la page 73 de son volume, en parlant de l'étude Roper:

> Ces données nous fournissent d'importantes leçons. . . Elles nous indiquent que les médias peuvent être mieux interdits en référence à des émissions spécifiques. . . plutôt qu'en termes très larges. . . Ces résultats nous suggèrent que la violence et le sexe à la télévision ne sont pas des *salient issue* ou des sujets de préoccupation importants.

Cela devient un *salient issue*, un sujet de préoccupation important uniquement quand vous posez la question aux personnes. Autrement, les gens s'en foutent ouvertement. Les gens prennent des positions de principe abstraitement, mais ce ne sont pas forcément les positions qu'ils vont défendre par la suite, concrètement, face à leur propre comportement.

Je vais m'arrêter ici.

The Chairman: Thank you very much, Professor DeGuise. That was a most comprehensive and descriptive presentation. You've certainly given us a great deal of professional research background, which we value highly.

The committee members would like to question you. As we did yesterday, I'd like to try to limit the questions in the range of five or six minutes each and move around as quickly as we can. We'll start with Mrs. Clancy.

Mrs. Clancy (Halifax): I found some of your testimony a little troubling. I'm looking at two things here. I understand your theory about television not being a primary cause of violence. I myself am a child of the television age, if you will; I can remember before TV, but just. The thing is that we are told constantly and see in ways outside of the area of violence what a profound influence television has on modern life. If you want to look at fashion, for example, or at fads, or at any of those things, you can see the influence television has on modern life.

[*Traduction*]

People said that American television was the most violent. In the Roper study, the researchers took 12 of the most violent films and asked people to rate them on a violence scale. They saw that even these very violent films were rated violent by only 13% of those surveyed. Fifty percent had said that television was too violent. They took all the violent films, they asked the subjects to rate them, and only 13% rated them as violent. Then they saw that even the people who had said these films were violent always said that they should not be censored because it didn't bother them at all at home, it was not the same thing, it was for other people, and so on and so forth.

So you should make sure to consider the request that you received in its full context.

I will conclude my remarks by quoting Comstock, one of the authors who believe most strongly in the relationship between violence and television. Comstock said the following on page 73 of his report, speaking of the Roper study:

> This data provides us with important lessons. It indicates that the media can be better controlled with reference to specific shows rather than in very broad terms. These results suggest that violence on television is not a *salient issue*.

This becomes a *salient issue* only when you ask people the question. Otherwise, people don't care at all. People take positions based on abstract principles, but they will not necessarily defend these positions later on, in practical terms, in terms of their own behaviour.

I will stop at this point.

Le président: Merci beaucoup, monsieur DeGuise. Votre exposé est très complet, très détaillé. Vous avez certainement pu nous présenter beaucoup de résultats de recherches professionnelles et cette information nous sera très précieuse.

Les membres du comité voudraient vous poser des questions. Comme nous l'avons fait hier, je voudrais limiter les questions à environ 5 ou 6 minutes pour chaque député, et faire le tour de la table aussi rapidement que possible. Nous commençons par M^me^ Clancy.

Mme Clancy (Halifax): Deux aspects de votre témoignage m'ont troublé. Je comprends votre théorie voulant que la télévision ne soit pas une cause primaire de la violence. Moi-même, je suis une enfant de l'âge de la télévision, si vous me permettez cette expression; je me souviens de l'époque avant la télévision, mais à peine. On nous dit constamment que la télévision a une influence profonde sur la vie moderne et pas seulement sur la violence. On peut voir l'influence de la télévision sur la vie moderne dans des domaines comme la mode, par exemple, ou les divers engouements pour telle ou telle chose.

[*Text*]

• 1015

So just on the face of it, for the average person who's not involved in your kind of research, to try to pull back—and I'm not accusing you of this specifically—from a causal relationship between violence in television and violence in real life is not the sort of thing they are going to buy without a bit more background.

I'm not necessarily of the belief that if you show a certain act on television on a Monday night, then on Tuesday morning, *x* number of people are going to go out and perform the same act. It does happen. We saw it happen with the M 1 shootings in Great Britain, for example. There are other aspects of that that have to be explored. My problem with this is the question of violence on television and the desensitizing of the population to violent acts.

Not to attack you, but you used two phrases—at least in the translation the two phrases came out—which were "domestic violence" and "family violence". For those of us working in that area in particular, we consider those phrases to be sanitizing phrases, because the real words are "violence against women" and "child abuse". Those are stronger phrases.

I think all of us want to sanitize to some degree because, as you said, violence is repugnant.

I noted some of the movies you used as examples. You talked about *Star Wars* and *High Noon*, two examples of films. In both of those films what you have ostensibly is good versus evil and in the end good triumphs. Through violent acts to a degree, bombings and wars and all of that, good triumphs in both those films.

What about other films, not even like *Full Metal Jacket*, but slasher films, films that are profiled in the NFB's productions of *Killing Us Softly*, one and two, and *Not a Love Story*, where violent acts are specifically perpetrated against women and children and desensitize the population, objectify the victims? I think this is the area about which we have to be more concerned.

I'm not as concerned about a series such as *Night Heat*, for example, where somebody gets beaten up in the street. I am more concerned about a series such as that where a woman will be beaten or objectified or a child will be beaten or objectified without the proper response. That's the kind of thing we're dealing with. We also deal with that in music videos. I'd like your comments on that.

M. DeGuise: On a constaté que lorsque la violence était approuvée ou lorsqu'elle n'était pas punie, cela donnait à peu près le même effet. Cela va un peu dans le sens de vos remarques. On fait une expérience. On prend la violence. Dans un cas, la violence est punie, dans l'autre cas, on laisse faire, et dans le troisième cas, elle est récompensée. On s'aperçoit que lorsqu'il n'y a pas de punition à la suite de ces actes violents-là, tout se passe comme si la violence était permise et donc approuvée. Je pense que dans beaucoup de situations que vous décrivez, on rencontre ce type de traitement.

[*Translation*]

Donc, à première vue, la personne moyenne qui ne s'adonne pas à de tels travaux de recherche, aurait du mal à croire qu'il n'y a pas de relation de cause à effet entre la violence à la télévision et la violence commise, sans en connaître un peu plus long. Je ne vous accuse pas de défendre cette thèse.

Je ne crois pas nécessairement que si vous diffusez un certain geste à la télévision le lundi soir, le mardi matin, *x* nombre de gens vont poser le même geste. Mais cela arrive. On a vu ça avec les fusillades M 1 en Grande-Bretagne, par exemple. Il y a d'autres aspects de cela que nous devons explorer. La violence à la télévision m'inquiète du fait qu'elle risque de désensibiliser la population aux gestes violents.

Je ne désire pas vous attaquer, mais vous avez utilisé deux expressions—du moins c'est ce qu'on a entendu de l'interprète—c'est-à-dire la violence conjugale et la violence familiale. Pour ceux d'entre nous qui travaillons dans ce domaine, ces expressions ont pour effet d'aseptiser un peu le phénomène, car les termes plus justes seraient la violence faite aux femmes et la violence faite aux enfants. Ce sont des mots plus forts.

Je crois que nous voulons tous aseptiser ces phénomènes dans une certaine mesure car, comme vous l'avez dit, la violence nous répugne.

J'ai noté certains des films que vous avez donnés en exemple. Vous avez parlé entre autres de *Star Wars* et de *High Noon*. Dans ces deux films, on présente en quelque sorte le bon contre le mauvais et à la fin, c'est le bon qui l'emporte. Par des actes violents, dans une certaine mesure, des bombardements, des guerres et ainsi de suite, le bon l'emporte dans ces deux films.

Qu'en est-il d'autres films? Même pas du genre *Full Metal Jacket*, mais les films d'assassins prédateurs ultra-violents, les films qu'on décrit dans les productions de l'ONF tels que *Killing Us Softly*, 1 et 2, et *C'est surtout pas de l'amour*, où les gestes violents sont dirigés spécifiquement contre les femmes et les enfants et désensibilisent la population et déshumanisent les victimes? Je crois que c'est plutôt sur ce problème qu'il faut se pencher.

Des émissions telles que *Night Heat* qui montrent quelqu'un qui se fait battre dans la rue me préoccupent moins. Je m'inquiète davantage d'une émission où l'on bat ou déshumanise une femme ou un enfant sans réaction valable. Voilà ce que nous étudions. Le même phénomène se retrouve dans les vidéoclips. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Prof. DeGuise: We have observed that when violence is approved of or when it goes unpunished, the effect is about the same. That is more or less what you were saying. We conducted an experiment with violence. In one case, violence is punished, in the other case nothing gets done, and in the third case, it is rewarded. We noted that when there is no punishment after violent acts, everything happens as if violence was permitted and therefore approved of. I think that type of treatment of the subject is found in many of the situations that you have described.

[*Texte*]

Vous avez en grande partie raison et je suis très sensible à vos propos, mais je le suis moins cependant quand vous me dites que tout cela peut avoir un effet de désensibilisation. Il existe un théorème—je n'ai pas en mémoire l'auteur qui l'a proposé—qui dit ceci: Plus une situation indésirable a tendance à s'amenuiser, plus on est intolérant envers elle. Je vais prendre l'exemple que vous proposez, celui de la violence faite aux femmes.

La violence faite aux femmes était beaucoup plus grande il y a 15, 20 ou 30 ans, mais on n'en parlait jamais. C'était une espèce de *way of life*. J'ai habité à Sorel dans un quartier relativement modeste. Il n'était pas rare du tout qu'un mari batte sa femme. Je me souviens que de temps en temps, les policiers venaient chez mes voisins. Cela ne s'est jamais produit chez moi, je vous le jure. Les policiers venaient chez mes voisins, et la réaction des policiers était de dire: C'est du domaine conjugal; je ne me mêle jamais de cela; arrangez-vous entre vous.

• 1020

Ce n'est que depuis que le mouvement féministe, le mouvement de défense des femmes, a pris son ampleur que nous sommes sensibilisés à la chose. Maintenant, bien sûr, le moindre accroc, la moindre violence que l'on peut faire aux femmes, aux enfants ou même aux animaux nous devient relativement insupportable.

Mme Clancy: À qui?

M. DeGuise: À l'ensemble de la population, je pense.

Mme Clancy: Ah, non! J'aimerais bien que ce soit le cas, mais ce ne l'est pas.

M. DeGuise: Je ne vis pas dans le même milieu que vous, mais dans mon milieu à moi. . .

Mme Clancy: Absolument.

M. DeGuise: . . . et dans toutes les études que j'ai pu voir, je n'ai jamais vu qui que ce soit oser proposer qu'il pourrait être acceptable de bousculer son épouse. Tout ce que je lis dans mes choses psychosociales ou de communication m'incitent à croire que maintenant, c'est une espèce de tabou que de toucher à une fille. Bien sûr, cela se fait encore, mais je voudrais continuer en vous donnant l'exemple des sociologues de Carleton qui, lundi dernier, ont sorti des données sur la violence. Cela a été dénoncé, correctement à mon avis, parce qu'ils vont à des signes de violence qui sont tellement ténus, même si ce sont véritablement des signes de violence, que les mouvements féministes disent: Vous perturbez un peu la position du problème.

Quand on est rendu à dire que le fait de sacrer contre sa blonde est de la violence, à mon avis, c'est un fait de sensibilisation extrême à la violence. Ce n'est pas un fait de désensibilisation. Autrefois on aurait dit: Eh bien, ne la tabasse pas trop. Aujourd'hui, on ne peut même plus dire de gros mots à sa femme. Au fond, j'en suis ravi. Je trouve cela excellent.

L'étude des gens de Carleton nous montre à quel degré de sensibilisation nous sommes rendus. Si vous voyagez un peu dans d'autres civilisations, dans d'autres pays, vous allez voir que les autres n'ont pas du tout atteint notre degré de sensibilité sur ce plan-là. Je ne veux pas nommer de pays.

[*Traduction*]

You are largely right and I am quite receptive to your comments, but where I disagree is when you said all this could have a desensitizing effect. There is a theorem—I can't recall the name of the author who proposed this—that says this: the more an undesirable situation tends to be diminished, the less we tolerate it. Let me take the example you have just cited, violence against women.

There was much more violence against women 15, 20 or 30 years ago, but it wasn't talked about. It was a kind of way of life. I lived in a relatively modest neighbourhood in Sorel. It wasn't at all uncommon for a husband to beat his wife. I recall that once in awhile, the police came to my neighbours' house. I swear that never happened in my home. The police would go to the neighbours, and their reaction was simply: this is a domestic problem; I never interfere in this; settle this yourselves.

It's only since the feminist movement or the women's rights movement has grown that we have become sensitized to the problem. Now of course, the least little incident, the least violent act committed against women, children or even animals has become relatively intolerable.

Mrs. Clancy: To whom?

Prof. DeGuise: To the entire population, I think.

Mrs. Clancy: Oh, no! I would love that to be the case, but it isn't.

Prof. DeGuise: I don't live in the same circles you do, but where I come from. . .

Mrs. Clancy: Absolutely.

Prof. DeGuise: . . .and in all the studies I've seen, I've never seen anything or anyone that would dare propose that it may be acceptable to lay a hand on one's spouse. Everything I read in psycho-social or communications publications leads me to believe that now, it's a sort of taboo to touch a girl. Of course it still happens, but I would like to pursue this by citing the example of the Carleton sociologists published data on violence last Monday. This study was denounced and correctly so in my opinion, because they included signs of violence that are so tenuous, even if they are real, that the feminist movements are saying: you're changing the nature of the real problem.

When we've reached a point where swearing at one's girlfriend is violence, I think that's extreme sensitization to violence. It's not desensitization. In the past we would have said: well, don't beat her up too hard. Today, you can't even use coarse language with your wife. Basically, I'm delighted about that. I think that's excellent.

The Carleton study demonstrates the extent of this sensitization. If you travel in other civilizations, other countries, you will see that others have not achieved our degree of sensitivity to this problem. I don't want to cite any country in particular.

[*Text*]

Mrs. Clancy: I just have to respond to that, with the greatest of respect.

I'll be very quick, though, Madam Chair.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Please. We've had almost nine minutes.

Mrs. Clancy: I know, but I've learned from you. I have to respond to that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): She's right.

Mrs. Clancy: Professor DeGuise, certainly to a certain percentage of the population, yes, the sensitivity level is high. I definitely disagree with you that the incidence was greater 20 years ago, or whatever. The response in some places is better.

Everybody on this committee can cite you chapter and verse of situations where the response is still absolutely appalling, whether in your own home province of Quebec or in other provinces. We are uncovering the monster; we're not yet dealing with it. Even a study such as the Carleton study does not reflect the attitudes of Canadians on the subject of violence against women. It reflects the attitude of the people who were studied. There are those of us, feminists included, who consider that study to be extreme in certain of its aspects.

With regard to the presentation of women in the media, the whole question of violence against women and the objectification of women, sexually and as objects of violence, has not changed perceptibly. Maybe we do live in very different worlds, but if that is the case, I suggest to you that perhaps mine is the more largely inhabited.

M. DeGuise: Vous avez peut-être raison.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you wish to respond?

M. DeGuise: Je ne veux pas que le débat s'éternise. Vous avez peut-être raison.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est un débat qui dure depuis des centaines d'années.

M. DeGuise: Oui.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you want an answer, Mary?

Mrs. Clancy: I did, yes. I wanted an answer.

La vice-présidente (Mme Finestone): Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur?

M. DeGuise: Évidemment, on n'est pas d'accord sur les faits, mais je vous donne ma perception à moi. Je n'ai pas d'autre réponse que la mienne. Cependant, j'ai d'autres réponses sur l'attribution que vous faites. Vous dites que ceci dépend de la télévision. C'est cela que les auteurs ont beaucoup, beaucoup de difficulté à démontrer.

Mrs. Clancy: I didn't say it was caused by television.

M. DeGuise: Vous parlez des médias.

[*Translation*]

Mme Clancy: Avec tout le respect que je vous dois, je me dois de réagir à ces propos.

Je serai assez brève, madame la présidente.

La vice-présidente (Mme Finestone): S'il vous plaît, car cet échange a duré presque neuf minutes.

Mme Clancy: Je sais, mais j'ai beaucoup appris de vous. Il faut que je réagisse à ceci.

La vice-présidente (Mme Finestone): Elle a raison.

Mme Clancy: Monsieur DeGuise, il est sans doute vrai que pour une certaine proportion de la population, le niveau de sensibilité à ce problème est très élevé. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous pour dire que l'incidence de ce problème était plus importante il y a 20 ans. La réaction est peut-être meilleure dans certains milieux.

Tous les membres du comité peuvent vous citer des exemples précis de situations où la réaction est encore complètement aberrante, ce soit dans votre province, le Québec, ou dans d'autres provinces. Nous découvrons le monstre; nous ne l'avons pas encore attaqué. Même une étude comme celle faite à Carleton ne réflète pas les attitudes des Canadiens envers la violence faite aux femmes. Elle reflète l'attitude des gens qui ont été étudiés. Certains et certaines d'entre nous, y compris les féministes, estiment que cette étude va trop loin à certains égards.

Pour ce qui est de la présentation des femmes dans les médias, la question de la violence contre les femmes et de la déshumanisation des femmes tant sexuellement qu'en tant qu'objet de violence, n'a pas changée de façon perceptible. Nous vivons peut-être dans des milieux extrêmement différents, mais si c'est le cas, permettez-moi de vous dire que le mien est plus populeux.

Prof. DeGuise: You may be right.

La vice-présidente (Mme Finestone): Désirez-vous répondre?

Prof. DeGuise: I don't want to pursue this debate at length. You may be right.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That debate has been going on for hundreds of years.

Prof. DeGuise: Yes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Désirez-vous une réponse, Mary?

Mme Clancy: Oui, je désire une réponse.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you have anything to add, Professor?

Prof. DeGuise: Of course, we don't agree on the facts, but I'm giving you my personal perception. I have no other answer than my own. However, I have other responses to the attribution that you're making. You say this depends on television. That's what authors have a great deal of difficulty demonstrating.

Mme Clancy: Je n'ai pas dit que c'était attribuable à la télévision.

Prof. DeGuise: You talked about the media.

[*Texte*]

• 1025

Mrs. Clancy: I said desensitization is exacerbated by television.

M. DeGuise: Vous avez peut-être raison, mais j'ai le sentiment tout à fait inverse.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I guess we're going to agree to disagree.

M. DeGuise: Juste un petit moment. Virginie Larivière est une enfant de la télévision. Les Beatles et *Peace and Love* sont des enfants de la télévision. Tous les *drafties* du temps de Nixon et de Johnson sont des enfants de la télévision. On a eu des courants très, très forts de pacifisme qui sont issus très directement même des premiers moments de la télévision. Ces gens-là sont nés en 1952 et avaient 18 ans en 1970.

Mme Clancy: Mais nous avons aussi des familles et des enfants de la guerre du Vietnam.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je regrette, mais il y a d'autres personnes autour de la table qui ont des droits. Peut-être pourrez-vous reprendre certaines démarches plus tard. Monsieur MacWilliam.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Some of us seem to want to draw conclusions before all the evidence is in. I hope I won't fall into the same trap.

Mrs. Clancy: Charming!

Mr. MacWilliam: Well, I'm sorry, Mary, but I think you are drawing conclusions before all the facts are in.

Mrs. Clancy: Perhaps you and I can discuss this elsewhere. Thank you for your editorial comment.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): May I suggest that we use our witness's skills and knowledge in the most effective way, please.

Mr. MacWilliam: I think we're off on the wrong track at this point, Professor. I want to back up a little bit, because I want to explain that right now we're really in the pre-study stage of this committee. What we're trying to do is to define the parameters of the problem and to discover the best method of tackling this issue that's in front of us.

Perhaps one of the critical questions to ask you, whether it be your personal opinion or your professional judgment, is whether television merely reflects the reality of life or it is in fact a primary molder, if you like, of patterns of behaviour. I say that because if it in fact is merely a mirror of what is going on in society, then the whole issue of whether or not we should be censoring or controlling those expressions of violence on TV might in fact be futile. If, on the other hand, exposure to television is a significant means of molding behaviour, particularly in younger people, then we might have something to go on. So are we chasing a futile course, or is there an issue here to be dealt with in the first place?

M. DeGuise: Je vais vous parler du point de vue professionnel. Mes opinions personnelles ont peu de chose à voir ici.

La télévision reflète la réalité, mais la télévision n'a pas pour objectif essentiel de la refléter. La télévision reflète la réalité sociale, surtout dans les émissions d'affaires publiques et dans les nouvelles, mais indirectement aussi dans les films ou les *dramas*.

[*Traduction*]

Mme Clancy: J'ai dit que la désensibilisation était exacerbée par la télévision.

Prof. DeGuise: You may be right, but I hold a totally contrary opinion.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je crois que nous n'avons que constaté le désaccord.

Prof. DeGuise: Just a moment. Virginie Larivière is a child of television. The Beatles and Peace and Love were children of television. All the drafties in Nixon and Johnson's time were children of television. We have had very, very strong pacifist currents that came directly out of the early days of television. Those people were born in 1952 and were 18-years old in 1970.

Ms Clancy: But we also have the families and children of the Vietnam War.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I am sorry, but there are other members around the table who have rights. Perhaps you could pursue this later. Mr. MacWilliam.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Certains d'entre nous semblent vouloir tirer des conclusions avant d'avoir toutes les preuves. J'espère ne pas tomber dans le même piège.

Mme Clancy: Charmant!

M. MacWilliam: Eh bien, je regrette, Mary, mais je crois que vous tirez des conclusions avant de connaître tous les faits.

Mme Clancy: Nous pourrions peut-être discuter de cette question ailleurs. Merci bien du commentaire.

La vice-présidente (Mme Finestone): Est-ce qu'on pourrait faire appel aux connaissances de notre témoin de la façon la plus efficace possible, s'il vous plaît.

M. MacWilliam: Je crois que nous sommes sur la mauvaise voie actuellement, monsieur. Je voudrais revenir en arrière un peu, car je dois vous expliquer que le comité en est à l'étape de pré-étude. Nous essayons de définir les paramètres du problème et trouver la meilleure méthode de s'attaquer à la question dont nous sommes saisis.

Une des questions les plus essentielles que nous devons vous poser—que vous nous donniez votre opinion personnelle ou votre jugement professionnel—c'est si à votre avis la télévision reflète la réalité de la vie quotidienne ou si elle forme les comportements. Je pose cette question car si la télévision n'est tout simplement qu'un miroir de ce qui se passe dans la société, toute cette question de censurer ou de contrôler l'expression de la violence à la télévision serait peut-être futile. Cependant, si le fait d'être exposé à la télévision forme le comportement, particulièrement chez les jeunes, nous aurons alors un point de départ. Donc, est-ce que nous sommes sur une voie tout à fait futile ou s'il y a un problème concret que nous pouvons examiner?

Prof. DeGuise: I will answer you from a professional standpoint. My personal opinions have little to do with this.

Television reflects reality, but that reflection is not its prime objective. Television reflects social reality, especially in public affairs programs or newscasts, but it does so indirectly through films and dramas.

[*Text*]

Je voudrais faire une distinction qui est peut-être difficile à saisir, en tout cas que mes étudiants ne saisissent pas toujours. Les *dramas*, par exemple, sont des constructions de fiction, en ce sens que le scénario est ordinairement construit de toutes pièces dans le but d'attirer des auditeurs d'abord, parce qu'il y a des publicitaires qui veulent vendre leurs produits, puis ensuite dans le but de les exciter et de les distraire. On a une longue liste de ce qu'on appelle *uses and gratifications*. Il y a des usages et des gratifications que l'on tire de ce type d'*entertainment*. Je n'ai pas le mot français et je m'en excuse. Mais on se rend compte qu'au-delà de ces scénarios, il y a toujours une description très, très attentive des contextes dans lesquels on se situe. Par exemple, si je fais un scénario sur un vol de banque, mon vol de banque sera tout à fait fictif, mais la banque dans laquelle je vais situer mon action sera très minutieusement exacte. Il va y avoir exactement les mêmes barreaux qu'à la Banque Royale de tel endroit. La caissière va porter tel type de blouse ou de veste, et le policier va avoir très, très exactement son insigne.

[*Translation*]

I would like to make a distinction that may be difficult to grasp here, or at least my students don't always grasp it. Dramas, for instance, are fictional constructions, in the sense that the script is generally written from scratch in order to draw an audience first and foremost, because advertisers want to sell their products, and to a lesser extent to stimulate or entertain an audience. We have a long list of what is called uses and gratifications. There are uses and gratifications to be drawn from this kind of entertainment, I don't know the French term for that and I am sorry. But we realize that beyond those scripts, there is always a very careful description of the context in which the action takes place. For instance, if I write a script about a bank robbery, that robbery will be completely fictitious, but the bank in which I will locate the action will be scrupulously detailed. There will be exactly the same bars on the window as the ones at the Royal Bank in such and such a place. The teller will wear such and such a blouse or jacket and the police officer will wear his badge very prominently.

• 1030

Maintenant, est-ce que cela est fait pour façonner les comportements, comme vous dites? Vous avez utilisé en anglais le mot *mould*, le mot «modeler». C'est ici que les distinctions s'imposent et qu'on commence à tomber dans le flou. Personnellement, je suis porté à voir dans la violence beaucoup plus les aspects pédagogiques de non-violence que les aspects de violence comme telle. Bien sûr, il y a des films «gris», comme je les appelle.

Now, is this done specifically to mold behaviour, as you say? You use the word mold in English. This is where it is important to make distinctions and where one tends to venture into rather vague territory. Personally, what I tend to see in violence are the pedagogical aspects of non-violence rather than the aspect of violence as such. Of course, there are films that fall into the grey zone as I call it.

On avait autrefois une série qui s'appelait *The Fugitive*. Cela cela vous rappelle peut-être quelque chose. Dans la série *The Fugitive*, un bandit s'était échappé de prison, mais il avait été emprisonné pour des motifs totalement futiles. Les policiers le poursuivaient, mais ils ne réussissaient jamais à l'attraper. Là on voyait de mauvais policiers et le bon bandit. Ce type de façonnement m'inquiète beaucoup. Vous voyez qu'on n'est pas forcément dans le domaine de la violence; c'est beaucoup plus la situation telle que décrite. Il ne s'agit pas forcément de violence.

There used to be a television series call *The Fugitive*. Perhaps you remember it. In that series, a convict had escaped from prison, but he had been wrongfully imprisoned. The police were chasing him, but they never managed to catch him. In that series, we saw bad policemen and a good thief. That type of molding behaviour does worry me a great deal. As you can see, this is not strictly speaking a question of violence; it's much more the situation as described. Violence is not necessarily involved.

Il y a, en français, un film qui s'appelle *Les Ripoux*. C'est le mot «pourri» à l'envers. Ce film nous montre un univers de policiers dans lequel tout le monde est corrompu. Le film est très drôle, mais nous montre que même l'ordre public est lieu de désordre et de corruption. À mon avis, même si ce n'est pas violent, c'est quand même très mauvais du point de vue du façonnement des modes de comportement. En voyant cela, un enfant peut se dire qu'au fond, le monde s'en va sur la *bum*.

There is a French film called *Les Ripoux*. That's the word "pourri", backwards. It depicts a universe of policemen in which everyone is corrupt. The film is very funny, but it shows that even law enforcement agencies are disorganized and corrupt. In my opinion, even if this isn't violent it is very bad in terms of molding behaviour. In viewing this film, a child could say that basically, the whole world is going to pot.

La télévision sert à façonner les comportements, mais dans la mesure où il s'agit de violence, encore une fois, la violence me paraît beaucoup plus punie à la télévision que dans la vie. À la télévision, le méchant est très, très souvent puni. Par exemple, on a parlé de la violence extrême de Batman, mais Batman attrape toujours son individu et l'envoie en prison. La leçon qui se dégage de cela, si on fait une analyse structurale plutôt que de faire une analyse du

Television does mold behaviour, but when there is violence involved, it seems to me that violence is punished far more often on television than in real life. On television, the bad guy is very often punished. For instance, we discussed the extreme violence of Batman, but Batman always catches the perpetrator and sends him to prison. The lesson one gets out of that, if you do a structural analysis rather than an analysis of the number of gunshots fired, is that someone who hits

[*Texte*]

nombre de coups de pistolet, c'est que la personne qui frappe l'autre va aller en prison, va être punie ou, du moins, va être blâmée. La leçon qui se dégage est: Soyons bons. Les médias, généralement, ne disent pas: Soyez méchants et bravo.

Si vous voulez voir ce qu'on pourrait faire si on voulait favoriser la violence, comparez à ce qu'on fait quand on parle de sexualité. On valorise énormément la sexualité à la télé. Là vous pouvez y aller, en ce sens que la sexualité est présentée comme un bien, comme un objectif, comme une récompense, et il n'y a jamais de punition. C'est même une chose qu'on déplore quand on fait du marketing social. On dit: Les gens ont énormément de comportements sexuels et il n'y a jamais d'effets secondaires. On ne peut pas dire la même chose, mais pas du tout, de la violence. Le bandit ne sort pas de là en disant: Ils furent heureux et eurent de nombreux enfants. Ce n'est pas cela du tout.

Il m'est difficile de répondre à votre question plus justement.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It has been eight minutes. Can I give you a last question to wind it up, please?

Mr. MacWilliam: That was a long response.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's what I indicated to our witness.

Mr. MacWilliam: Professor, earlier you touched on a dichotomy that I want to go back to. I think you raised a very relevant point. You suggested that when called upon to make a moral or ethical judgment in terms of their position on violence, people sometimes state a position on which they might not wish to follow up. You were talking about the signing of the petition and whatnot.

You pointed out that sex, for example, sells on television. People tend to turn to programs, a lot of which unfortunately are American, that have a lot of violence in them.

Do we face a situation where although it is being publicly expressed that, yes, violence on TV is bad, in fact when people go into their living-rooms at night those are the very kinds of programs they turn on? What does that do? As a committee should we come down with a decision to say that we're going to restrict the amount of violence on television? How will people respond in their viewing habits?

• 1035

The mere fact is that they watch those programs, so there must be some positive feedback in that respect.

M. DeGuise: La télévision est un média un peu particulier, en ce sens qu'elle s'impose à nous sans qu'on ait, très souvent, à poser un geste positif, à faire quelque chose pour y accéder. Concrètement, on ouvre le téléviseur et on recherche ce qu'on a appelé *the least objectionable program*; on recherche l'émission la moins mauvaise. Il nous arrive de la violence qu'on n'a pas forcément voulue. Dans ce sens, la violence à la télévision nous bouscule un peu. C'est pour cela que je serais moins en désaccord pour la réglementer, celle-là.

[*Traduction*]

someone else will go to jail, will be punished or will at least be blamed. The lesson that comes out of it is: let's be good. Generally speaking, the media don't go around saying: hurrah if you're bad.

If you want to see what we could do if we wanted to promote violence, compare it to what's done with regard to sexuality. Sexuality is glorified in an extreme way on television. You can go right ahead and do whatever you fancy as sex is presented as something good, as an objective to be pursued, as a reward and there is never any punishment. This is even held to be deplorable when you do social marketing. They say: people have many different forms of sexual behaviour and there are never any side affects. The same cannot be said about violence. The bad guy doesn't get out of it and live happily ever after. That's not the case at all.

It is difficult for me to answer your question more precisely.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cet échange a duré huit minutes. Je peux vous permettre une dernière question avant de terminer, s'il vous plaît.

M. MacWilliam: La réponse était longue.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est ce que je viens d'indiquer au témoin.

M. MacWilliam: Monsieur DeGuise, vous avez abordé une dichotomie tantôt et j'aimerais y revenir. Je crois que vous avez soulevé une question très pertinente. Vous avez suggéré que lorsque les gens sont appelés à porter un jugement moral ou à expliquer leur position sur la violence, ils expriment souvent une position qu'ils ne veulent pas nécessairement pousser plus loin. Vous avez parlé de la signature de pétitions et ainsi de suite.

Vous avez signalé que la sexualité, par exemple, se vend bien à la télévision. Les gens ont tendance à choisir des émissions très violentes, et malheureusement, plusieurs d'entre elles sont américaines.

Sommes-nous aux prises avec une situation où, bien que les gens disent que la violence à la télévision est une mauvaise chose, ils rentrent chez eux le soir et regardent justement ce genre d'émission? Qu'est-ce que cela veut dire? Notre comité devrait-il recommander qu'il y ait des restrictions sur la violence à la télévision? Comment les gens vont-ils modifier leur choix d'émissions?

C'est un fait qu'ils regardent ces programmes—ils doivent donc y trouver quelque chose de positif.

Prof. DeGuise: Television is an unique medium, because it imposes itself on its viewers who can rarely give any feedback. In practice, a viewer turns on the television and looks for the least objectionable program. We watch violent programs we don't necessarily want to see. Therefore, television violence shocks us. That's why I would not be adverse to regulating violence on television.

[*Text*]

Que va-t-il arriver pour les vrais amateurs de violence? Il est bien évident qu'en termes de contenu ou de quantité de meurtres ou d'actes de violence vus par ces amateurs, il n'y aura absolument rien de changé. Ce sont les vidéos qui vont croître. De la même façon, si vous ne diffusez pas d'émissions pornographiques à la télé, ce sont les vidéos pornographiques qui se vendent ou les bandes dessinées.

Vous avez souligné le fait que les Américains diffusent chez nous. Même si nous enlevons notre 9 p. 100 ou 10 p. 100 de cause, ABC, NBC et CBS continuent à diffuser, et il peut fort bien arriver que l'auditoire glisse simplement vers ces émissions-là. Cela n'empêchera pas les gens de vouloir la violence. De plus—je suis désolé de le dire comme cela—, je pense que la violence fait vendre.

Mr. MacWilliam: Yes. That was the focus of my question.

M. DeGuise: Les gens adorent la violence. Ils veulent s'exciter. On s'aperçoit qu'il y a une surenchère de la violence dans la mesure où il y a une concurrence importante: plus il y a de concurrence, plus il y a de violence. C'est peut-être dans ce type même d'arrangement que réside la clé.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur DeGuise, tout ce qu'on est en train de dire est fort intéressant. On fait en même temps une étude de société parce qu'on ne peut pas y échapper. On ne peut pas parler de la violence à la télévision sans parler de ce qui se passe dans la société. Je ne veux pas en venir au proberbe qui dit: Autres temps, autre moeurs; mais il reste qu'il y a quelques décennies, on mettait certaines valeurs religieuses ou humaines, tout simplement, un peu plus en pratique qu'aujourd'hui.

Au début de la télévision, quand on voyait des films où il y avait une forme de violence ou d'injustice, cela provoquait chez nous une sorte de compassion envers les victimes. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, on est en train de banaliser la violence. D'ailleurs, les nouveaux héros sont faits de métal et sont insensibles à la douleur. Mais la télévision a aussi ses bienfaits. C'est pour cela que je n'arrive pas à condamner la télévision et à dire: Voici un véhicule ou un outil de violence qui provoque la violence dans la société ou qui incite les individus à devenir plus violents.

Comme on l'a vu un peu dans votre exposé, il y a aussi une grande responsabilité des éducateurs, de la société en général et surtout des familles. Ces dernières années, on a aussi subi un éclatement de la famille et un rejet des responsabilités. On se passe les responsabilités comme on se tire une balle, tout simplement. Je parle d'une balle de caoutchouc, naturellement.

Autrefois, on faisait une nette distinction entre le bon, la brute et le truand, mais aujourd'hui, tout se mêle. J'aimerais en arriver, malgré tout, après quelques jours de discussion sur la violence à la télévision avec des experts comme vous, à savoir ce qu'il faut faire à partir des données qu'on a analysées ces derniers jours. Vous savez qu'il y a présentement un code à l'étude par le CRTC.

[*Translation*]

What are fans of violence going to do? For them, nothing will have changed in terms of the number of violent acts or murders. They will simply watch more violent videos. It's the same as pornography; if you don't show any porn on television, more pornographic videos or comic books will be sold.

You underscored the fact that U.S. programs are broadcast in Canada. Even if we remove the 9% or 10% at issue, ABC, NBC and CBS will continue to broadcast their programs, and it's possible TV audiences will increasingly watch them. This won't prevent people from wanting to see violent shows. I'm sorry to say that violence sells.

M. MacWilliam: Oui. C'était l'essence de ma question.

Prof. DeGuise: People love violence. It excites them. Given the competition, violent programs try to outdo each other: the more competition there is, the more violence there will be. Maybe that's where we should try to tackle the problem.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Mr. DeGuise, this is all very interesting. Violence on television can't help but be a reflection of society. You can't speak of violence on television without referring to what's happening in society. I don't want to go so far as to say that times have changed, but the fact is that several decades ago, certain human and religious values played a greater part in daily life, much more so than they do today.

When television first began and violent movies, or movies which depicted some sort of injustice, were shown, it provoked compassion for the victims. But I have the feeling that we're trivializing violence today. Indeed, today's heros are made of steel and don't feel any pain. But television also has its good side. That's why I can't unilaterally condemn television and say that it is a violent vehicle or tool which provokes violence in society or which leads people to become more violent.

As you've stated in your brief, teachers, society in general, and especially families must also play their part. Over the last few years, the family unit has disintegrated and people are shunning responsibility. People are pushing responsibility on to others as easily as they pull a trigger. It's that simple. I mean a toy trigger, of course.

It used to be that we distinguished between good and bad, but it's not that clear-cut anymore. Despite all this, I'd like to know how we can tackle the problem of violence on television, given the fact that we've discussed it with experts such as yourself and studied data over the last few days. You might know that the CRTC is currently studying a code on violence on television.

[*Texte*]

• 1040

Hier, on a parlé avec M. Sauvageau d'un forum éthique permanent, style modèle australien, qui pourrait être suggéré par le CRTC. Il me semble qu'on possède malgré tout beaucoup d'outils pour trouver une solution. On est au début. Je pense que lorsque l'on est très conscient des malaises de notre société, on est alors très près des solutions.

On pourrait aussi faire des campagnes publicitaires pour sensibiliser les gens. Il faut sensibiliser les familles, les rendre responsables. Quand un enfant de 8 ou 9 ans est encore en train de regarder la télévision à 21 heures ou à 22 heures, on ne peut pas rendre la télévision responsable de cela.

J'aimerais connaître votre opinion là-dessus. Pour arriver à une solution concrète, qu'est-ce que des politiciens, un gouvernement ou des législateurs responsables pourraient faire? Naturellement, on ne trouvera pas une solution, une loi ou un règlement qui fera que, tout à coup, du jour au lendemain, la violence sera éliminée. Non, parce que cela fait aussi partie de l'être humain. On a vu qu'à travers les siècles, il y a eu un raffinement dans ce sens-là, mais on a encore un peu du reptile au niveau du cortex. J'aimerais avoir votre opinion là-dessus. Où faut-il aller avec des solutions concrètes?

M. DeGuise: La solution que je préconiserais serait de classifier les émissions de télévision sur le plan de la violence, un peu comme on l'a fait pendant un certain temps sur le plan de la moralité sexuelle. Il serait relativement simple de classer les émissions, non pas simplement en termes de nudité, comme on a tendance à le faire chez nous, mais aussi en tenant compte de l'aspect violence. Ce serait relativement simple, et je ne sais pas pourquoi on ne le fait pas. La solution est là. Cela pourrait empêcher la diffusion de ces émissions à certaines heures. Dans certains cas, cela pourrait empêcher la diffusion complètement, dans la mesure où ce serait trop violent. On pourrait faire en sorte qu'au moins à certaines heures, les émissions de type 5 ou 6 ne soient pas diffusées. Cela pourrait aussi, peut-être à moyen terme et très certainement à long terme, avoir une influence sur les producteurs, alerter un peu les producteurs. Un producteur ne serait pas très content de voir que son film est classé 4, 5 ou 6. S'il ne peut pas le diffuser aux heures de grande écoute, cela pourra l'inciter à enlever certaines scènes.

Il faut comprendre que la violence à la télévision est souvent gratuite, en ce sens que, dans beaucoup de cas, elle n'est pas essentielle à la compréhension du scénario. On ajoute beaucoup de scènes spectaculaires, de *vividness*, qui ne sont pas essentielles, ni même nécessaires ou utiles. La classification pourrait, à mon avis, avoir pour effet de réduire la quantité d'éléments indésirables et, bien sûr, de faire en sorte que ceux qui les regardent soient les personnes qu'on veut cibler. C'est la solution dans laquelle j'irais le plus loin.

Cela étant dit, il est bien entendu que les Américains, chez qui il y a énormément de violence et qui disent que cela ne pose pas de problème, vont continuer à diffuser chez nous. Il va continuer à y avoir les vidéos. C'est la raison pour laquelle je vous dis qu'en termes de violence dans la société, les effets ne seront pas très importants.

[*Traduction*]

We discussed a standing ethics forum, based on the Australian model, with Mr. Sauvageau yesterday. The CRTC might adopt the idea. Despite the complexity of the issue, it seems we do have many tools at our disposal to find a solution. We are only just beginning. If people are aware of what's wrong with society, I feel we are close to a solution.

We could also have awareness campaigns. Families must be made more aware and become more responsible. When eight or nine-year-old children are allowed to watch TV until 9 or 10 p.m. you can't blame television.

I would like to know your opinion on this. What do politicians, the government or responsible lawmakers have to do to find a solution? Of course, there is no quick and easy fix, such as a law or regultion, which will end violence overnight. This is because violence is part of us. We have improved over the centuries, but there still is a primitive being lurking somewhere within us. What's your opinion? What concrete solutions do you propose?

Prof. DeGuise: I think we should classify television programs according to the level of violence as was done with sexual explicitness. It would be relatively simple to classify programs not only on the basis of nudity, as we already do, but also on the basis of violence. It wouldn't be difficult and I don't know why it hasn't been done yet. Therein lies the solution. This might prevent some programs from being aired at certain hours of the day. Some programs might even never be aired, simply because they are too violent. Under this system, we could ensure that type 5 or 6 programs, for example, would not be aired at certain times of the day. This might also, perhaps in the medium but undoubtedly in the long term, affect producers. A producer would not like to see his film classified as a 4, 5 or 6. If his program couldn't be aired during prime-time viewing hours, he might cut some scenes.

Television violence is often gratuitous, and in many cases it is not relevant to the plot. It happens that many spectacular scenes are added to increase a movie's vividness, but they are not essential, useful or necessary to the story line. To my mind, classification would reduce the number of violent scenes and it would also ensure that only target audiences see them. I would take this approach as far as I could.

That being said, it is clear that the Americans, who produce extremely violent shows, will retort that there is no danger and will keep on broadcasting in Canada. We will still have violent videos. That's why violence in society won't be greatly affected if television shows are classified.

[*Text*]

Vous avez aussi mentionné dans votre question certaines causes de violence dont on ne tient pas suffisamment compte. Pendant que la télévision charroie de la violence, et elle en charroie beaucoup, on assiste à un affaiblissement considérable des institutions comme la famille, des agents de socialisation. Beaucoup de familles sont monoparentales. Je ne veux surtout pas attaquer les femmes—ma femme est au travail—, mais le fait qu'une femme soit au travail, comparativement au passé, est un élément qui fait en sorte que l'enfant est moins suivi.

Autrefois, non seulement on avait moins de familles monoparentales qu'aujourd'hui, mais très souvent, dans la famille, il y avait les grands-parents qui se préoccupaient aussi du soin des enfants.

Mme Roy-Arcelin: Des familles élargies, mais dans l'autre sens du terme.

M. DeGuise: Oui. Aujourd'hui, on se rend compte que la famille diminue son influence sur l'enfant. On se rend compte aussi que des institutions comme la religion ont moins d'importance qu'autrefois, que l'école qui, autrefois, était un milieu de vie très intime dans lequel on pouvait contrôler très directement les comportements très intimes de l'individu, est maintenant devenue une espèce d'usine.

Tous ces facteurs-là se conjuguent. Il faut aussi ajouter l'urbanisation, ainsi que les inégalités qui sont de plus en plus grandes. Tout ceci entraîne un relâchement du contrôle social, une plus grande liberté et une plus grande spontanéité, liberté et spontanéité dont on bénéficie beaucoup, mais qui ont des effets secondaires souvent indésirables.

Pour ce qui est de la télé, je vous avoue que je n'irais pas plus loin que la classification des films. Les auteurs que j'ai sont surtout des Américains, mais les auteurs disent tous qu'il ne faut jamais censurer. Je suis un de ceux-là. Généralement, la censure est un remède beaucoup plus nocif que le mal qu'elle veut combattre.

Mme Roy-Arcelin: Moi aussi, je suis contre toute censure, mais on pourrait établir un code. . .

M. DeGuise: On pourrait facilement établir un code d'éthique.

Mme Roy-Arcelin: . . .qui comprendrait cette classification. Autrement, on n'en sortira jamais.

M. DeGuise: Autrement, on n'en sortira jamais. Vous avez raison.

Mme Roy-Arcelin: Vous avez parlé des producteurs qui cherchent de plus en plus le sensationnalisme. C'est un peu une course vers la violence.

M. DeGuise: La concurrence ajoute très certainement à la quantité de violence qu'on voit à la télé. Je vais peut-être vous paraître un peu cynique, mais je voudrais vous dire que vous faites plus oeuvre de politiciens que de justiciers contre la violence. Vous allez calmer le *public concern*, mais vous ne calmerez pas beaucoup, à mon avis, le niveau de violence. Mais peut-être que votre rôle est de dire qu'on s'occupe des problèmes de la population et qu'on fait ce qu'on peut faire comme politiciens.

[*Translation*]

You also asked why certain types of violence are not acknowledged. As television spills over with violence, the family and other social institutions are weakening. There are many single-parent families. I am not accusing women—my wife works outside the home—but the fact that women are in the workforce, as opposed to the way it used to be, leaves children more often unattended.

There used to be fewer single-parent families than today, and very often the grandparents also lived with the family and looked after the kids.

Mrs. Roy-Arcelin: In other words, extended families, but not in the traditional sense of the term.

Prof. DeGuise: Yes. Today, we are realizing that the family wields less influence on children. As well, religion and other institutions are less important than they used to be. School used to be an intimate environment in which the behaviour of kids could be closely controlled, but it now has become a sort of factory.

All these factors complement each other. Add urbanization, as well as the growing gap between the rich and the poor. It all leads to a weakening of social control, and great freedom and spontaneity. But it is precisely this freedom and spontaneity which—despite their good side—have unwanted side effects.

As for television, I wouldn't go further than classifying movies. The producers of the films I'm referring to are mainly American, and they're constantly telling us we should avoid censorship. I agree. The medicine of censorship is more dangerous than the illness.

Mrs. Roy-Arcelin: I'm also against censorship, but couln't we establish a code. . .

Prof. DeGuise: We could easily create an ethics code.

Mrs. Roy-Arcelin: . . .which would include a classification system. Otherwise, we'd keep on going around in circles.

Prof. DeGuise: Otherwise, we'd keep going around in circles. You're quite right.

Mrs. Roy-Arcelin: You mentioned that producers are increasingly going after more sensationalism. It's like a race towards violence.

Prof. DeGuise: Competition certainly adds to the violence we already see on television. I might sound cynical when I say this, but you sound more like politicians talking about violence than people who really want to fight it. You want to appease the public's concern, but I don't think you're going to do very much about the level of violence. But your role might be to simply say you're looking after the public's concern and that you're doing what you can as politicians.

[*Texte*]

Mme Roy-Arcelin: Il y a des lois dans le pays, mais ce n'est pas tout le monde qui les suit. On dit de ne pas stationner à telle place, mais il y a des gens qui ont de nombreuses contraventions. Il est sûr et certain que les lois ne sont pas faites pour être suivies par tout le monde, mais au moins par une majorité. Dans une société démocratique, c'est un peu cela.

Mrs. Clancy: I have a point of order. I would like a clarification.

Professor DeGuise, it may well be the translation, but in your answer to Madam Roy-Arcelin's second-last question you made a comment about more women being at work. I don't understand what you meant by that.

M. DeGuise: Je veux dire que la violence est due pour une certaine part à l'affaiblissement des contrôles sociaux, notamment à l'affaiblissement de certains agents de socialisation, notamment la famille. Je ne parlerai pas des femmes. Je vais simplement dire que le fait que les deux parents soient au travail est, pour l'enfant, un élément d'affaiblissement de sa formation ou de son éducation. Ne parlons pas des femmes. Parlons des hommes au travail. C'est simplement cela que je voulais souligner.

On a beaucoup de situations dans les villes où les enfants portent une clé autour du cou. Cela veut dire qu'ils sont élevés dans la rue la plupart du temps. Ils vont à la maison, ils ressortent et ils sont moins surveillés.

Mrs. Clancy: By fathers or mothers.

The Chairman: That was a good clarification, Professor DeGuise.

Prof. DeGuise: Father or mother.

The Chairman: You walked through a minefield there very well.

Prof. DeGuise: Both parents.

Mr. MacWilliam: And he didn't even know it.

Mrs. Finestone: May I suggest that we have before us a witness with some really important credentials in terms of research-based knowledge. With all due respect to research-based knowledge and a university environment, what I would like to elicit from the professor is what he would do with his research-based knowledge and his extensive understanding of this issue if he were in the politicians' seat at this point and had to arrive at a decision forwarded to us by the Prime Minister and be respectful of the role that a politician must play in responding to communities' serious concern about the field of perceived increased violence.

• 1050

I think it is in our best interest, even if we extend the time of the committee. I allowed each member here to go the full 10 minutes because I thought it was important to use the talents and the experience of this witness to the fullest extent.

Professor DeGuise, perhaps you could give us the difference when we say correlation of fact versus causal link. We have heard both terms used. Before we arrive at deciding the parameters of our investigation and the extent of the

[*Traduction*]

Mrs. Roy-Arcelin: Laws exist, but everyone does not uphold them. Parking may be forbidden in certain spots, but that does not prevent people from collecting parking tickets. Most people, but not everyone, of course, respect the law. That's what a democratic society is all about.

Mme Clancy: J'aimerais faire un rappel au Règlement et obtenir une clarification.

Professeur DeGuise, si j'ai bien compris votre réponse à l'avant-dernière question de M^me^ Roy-Arcellin par le biais de l'interprétation, vous avez dit qu'un plus grand nombre de femmes travaillaient aujourd'hui. Je ne comprends pas vraiment ce que vous vouliez dire.

Prof. DeGuise: I meant to say that violence is in part due to the weakening of social control, especially of certain social institutions, like the family. I'm not singling out women. The fact that both parents are working is detrimental to the child's upbringing or education. That's all I'm saying. I'm not singling out women. Fathers are working. That's all I wanted to say.

Many latchkey kids live in the city. This means that most of the time, they spend their time on the street. They are in and out of the home and therefore receive less attention.

Mme Clancy: De la part de la mère et du père.

Le président: C'était une bonne explication, monsieur DeGuise.

M. DeGuise: Le père ou la mère.

Le président: Vous vous en êtes bien sorti!

M. DeGuise: Les deux parents.

M. MacWilliam: Il ne s'en est même pas rendu compte.

Mme Finestone: Le témoin que nous avons devant nous est très qualifié et a de solides connaissances basées sur la recherche. Mis à part ses vastes connaissances et son travail fait en milieu universitaire, j'aimerais que le professeur nous dise ce qu'il ferait s'il était à la place des politiciens et s'il devait s'accomoder d'une décision prise au préalable par le premier ministre, en dépit du fait qu'il lui appartient, à titre de politicien, de répondre aux graves préoccupations de certaines communautés au sujet de la croissance perçue de la violence.

Je crois que c'est dans notre meilleur intérêt, même si nous prolongeons la séance. J'ai permis à chaque député d'utiliser, avec le témoin, les dix minutes permises, car j'estime que nous devons profiter de ses compétences et de son expérience.

Professeur DeGuise, pouvez-vous faire la distinction entre «corrélation des faits» et «relation causale»? On a utilisé les deux expressions. Avant de définir les paramètres de notre étude, j'aimerais que le comité sache si ces

[*Text*]

response, I would like to be able to understand whether these terms are mutually exclusive, if they have a particular distinctiveness, so when we read the background material we will be able to make a more enlightened decision for ourselves.

M. DeGuise: Je vais commencer par la corrélation. La corrélation est une méthode statistique qui essaye de voir dans quelle mesure deux événements sont reliés l'un à l'autre. La corrélation est parfaite quand elle est de plus un, elle est nulle quand elle est à zéro et elle aussi parfaite quand elle est à moins un. Cependant, à moins un, la corrélation nous dit que chaque fois que tel phénomène se présente, l'autre ne se présente pas.

La corrélation ne fait donc que mettre en relation deux éléments. Par exemple, je porte une cravate noire en hiver. Pourquoi? Parce que je porte des vêtements plus sombres. Chaque fois que je porte des vêtements plus sombres, j'ai une cravate noire. Ainsi, vous pouvez faire une relation entre les deux événements.

La corrélation, cependant, nous dit simplement que deux éléments sont liés l'un à l'autre. Elle ne nous dit pas que l'un cause l'autre. Bien sûr, quand il y a causalité, les deux éléments sont toujours présents ensemble. Si chaque fois que je mange des graisses, j'ai des boutons sur la figure, dans la mesure où il y a causalité, il va aussi y avoir effet à tout coup. Il va y avoir corrélation, bien sûr. Vous allez comprendre que la corrélation et le fait que deux événements se produisent ensemble ne les relient pas forcément dans une relation de cause à effet. Il peut arriver, par exemple, que ces événements-là soient produits par un troisième événement qui a une influence sur les deux. Par exemple, il peut arriver que lorsque je mange des sucres, je bois aussi du café et que ce soit plutôt le café qui me donne des des petits boutons sur la figure.

Il est extrêmement difficile de dissocier la causalité de la corrélation. Il est très difficile de distinguer entre ces deux éléments.

Ensuite, quand on a une corrélation, on ne connaît jamais la direction de la corrélation. On ne saura jamais si j'ai une cravate noire parce que j'ai des vêtements sombres ou si j'ai des vêtements sombres parce que j'ai une cravate noire. Quand je mets l'un et l'autre, je m'arrange pour appareiller les deux. Il sera très difficile de savoir si c'est la télévision qui cause la violence ou si ce ne sont pas plutôt les gens violents qui aiment regarder la télévision violente. Il est extrêmement difficile, même quand on trouve corrélation, de savoir ce qui cause quoi, de savoir ce qui est la cause et ce qui est l'effet, surtout quand on a ce troisième facteur.

Dans le cas de la télévision, pour beaucoup d'auteurs, cela apparaît comme étant de loin l'élément prédominant. On dit: La violence croît dans un contexte d'après-guerre en même temps que naît la télévision. Est-ce que les producteurs ne deviennent pas plus violents par le fait qu'ils croissent en même temps, qu'ils se développent en même temps dans ce contexte, en même temps que les autres personnes deviennent plus violentes? On peut facilement penser à un troisième facteur qui influence les deux, tout en disant, si vous voulez complexifier le schéma, qu'il y a une interrelation entre les deux, mais on n'irait pas jusque-là.

Mme Finestone: Je vous remercie.

[*Translation*]

expressions s'excluent mutuellement, ou si elles sont distinctes, de façon à ce que nous puissions mieux comprendre les documents qui nous ont été soumis et prendre des décisions plus informées.

Prof. DeGuise: I'll begin with the correlation. A correlation is a statistical method whose objective is to assess the relationship between two events. Correlation is perfect when the result is one or more; it is void when it is zero and it is perfect again when it is minus one. However, at minus one the correlation is as follows: when event A occurs, event B doesn't.

A correlation therefore only establishes a link between two events. For example, I wear a black tie in winter. Why? Because I wear darker clothing. Every time I wear darker clothing, I wear a black tie. You can therefore establish a link between these two events.

But all a correlation can tell you is that there is a link between two events. It does not tell us which event causes the other to happen. Of course, when there is a causal relationship, there are necessarily two events. If I get pimples every time I eat fat, there is a causal relationship, there is an effect. Of course, there is also a correlation. It's clear that a correlation exists when two events happen which are not necessarily cause and effect. For example, it's possible that two events come as a result of a third. For instance, when I eat sugar, I also happen to drink coffee, and coffee gives me pimples.

It's extremely difficult to dissociate causality and correlation. It's very difficult to distinguish between these two factors.

As well, when there is a correlation, it's not always easy to know where it's going. Do I wear a black tie because I wear dark clothing or do I wear dark clothing because I wear a black tie? When I wear both, I make sure they match. It's hard to say whether television causes violence or whether violent people like watching violence on TV. Even when one finds a correlation, it is extremely difficult to know what causes what, to know what is cause and what is effect, especially if there is a third factor.

For many researchers, it seems that there is a predominant factor in television: violence became more prevalent after the war, when television first started. Were producers becoming more violent because they were living and evolving at a time when other people were becoming more violent? We could easily add a third factor which influences the first two ones by stating—just to complicate things—that there is an interrelationship between the two. But I won't get into that.

Mrs. Finestone: Thank you.

[*Texte*]

If you look at media, we say that media is entertainment, media is recreation, media is education, media is information. It has all the aspects of reality, fantasy, imagination, creativity. Of course it also contains visual images, whether it is a hockey game or a football game or it happens to be a magnificent piece of opera or dance, or if we have news of what is going on in countries at war. There is a whole package of influences, which is one of the reasons why I would like to know about this correlation and causal link business.

• 1055

I understand you to have said, if I can paraphrase it, that it is both a mirror and a molder of social behaviour. Did you not suggest that? You have all these either causal links or correlations, but both are involved in determining how a society behaves at the same time as they reflect a society's behaviour, and they also reflect societal choice when people turn the little dial and little button. Is that accurate?

M. DeGuise: Vous avez très bien compris.

Mrs. Finestone: Therefore there's a variety of issues at play here, not simply the television or the media that would see the increase in violence that is the concern that we need to address.

Do we have a violence index for Canadian programs? Quebec has some form of violence index, but, from your research and your study, do we have a violence index?

M. DeGuise: Non.

Mrs. Finestone: Do we need a violence index?

M. DeGuise: Of course.

Mrs. Finestone: Do we have a method of defining violence to develop a violence index?

M. DeGuise: On pourrait utiliser la méthode de M. Gerbner lui-même, en Pennsylvanie. Ce serait relativement simple. Je pense que l'IQRC, l'Institut québécois de recherche sur la culture, s'apprête à faire une recherche de ce type. Ce serait peut-être la première chose à faire: inventorier la quantité de violence qu'on a. Toutes les données qu'on a sont des données américaines. À Radio-Canada, québécois en tout cas, la situation n'est pas du tout la même qu'à CBS.

Mrs. Finestone: Professor Sauvageau said yesterday that he thought it might be worth while for us to do some polling or some studying and take a look at what the BBC had found out in its polling and what the Americans see as violence, and perhaps some public opinion survey to see what Canadians think are the causes of violence. I'm ambivalent about suggesting that such an action be undertaken or suggested by this committee, because you indicated some principle versus concrete action earlier in your testimony. I think you were talking about a study by Roper.

How can we say, yes, reduce it, but say no to censorship, and yet we have no definition of violence? We don't have a violence index, so how could we go to a public opinion survey about what Canadians think are the causes of violence if we

[*Traduction*]

Prenons les médias. On dit qu'ils sont une source de divertissement, de détente, d'éducation et d'information. Elles représentent la réalité, l'imagination, la créativité et la fantaisie. Les médias présentent évidemment des images visuelles, que ce soit une joute de hockey, ou une partie de football, un opéra magnifique ou une danse, ou les nouvelles d'une guerre à l'étranger. Il existe tout un jeu d'influences; c'est pour cela que j'aimerais comprendre davantage les notions de corrélation et de relation causale.

Si je vous ai bien compris, vous avez dit, en bref, que la télévision reflète le comportement social comme un miroir et qu'elle le moule. Est-ce bien ce que vous avez dit? Il existe toutes sortes de corrélations et de relations causales; ces deux éléments guident le comportement de la société tout en se faisant le reflet de celui-ci. De plus, il reflète les choix sociaux que font les gens lorsqu'ils allument la télévision et choisissent leurs émissions. Est-ce exact?

Prof. DeGuise: You've clearly understood what I meant.

Mme Finestone: Il existe donc plusieurs raisons pour lesquelles la violence a augmenté. Ces raisons ne sont pas uniquement imputables à la télévision ou aux médias. Nous devons composer avec le problème.

Existe-t-il un indice de violence pour les émissions canadiennes? Le Québec a un certain classement, mais pouvez-vous nous dire, à partir de vos études et recherches, s'il existe un indice pour la violence?

Prof. DeGuise: No.

Mme Finestone: Est-ce qu'il serait nécessaire d'en avoir un?

Prof. DeGuise: Évidemment.

Mme Finestone: Avons-nous les moyens de définir la violence afin de mettre au point un tel indice?

Prof. DeGuise: We could use Mr. Gerberner's method, which exists in Pennsylvania. It would be relatively simple. I believe the IQRC, Institut québécois de recherche sur la cultureo will shortly undertake such a study. The first thing that should be done is to make an inventory of existing types of violence. At the moment, we only have U.S. data. Radio-Canada, in Quebec at least, does not show the same things as does CBS.

Mme Finestone: Le professeur Sauvageau nous a dit hier qu'une bonne idée serait peut-être d'étudier les sondages de la BBC en la matière, d'examiner la façon dont les Américains perçoivent la violence, puis de mener une pareille enquête auprès des Canadiens pour savoir ce qu'ils pensent être les causes de la violence. Je ne sais pas si c'est une bonne idée pour le comité de suggérer une telle chose, car vous parliez de théorie et de pratique tout à l'heure. Je crois que vous faisiez allusion à une étude de Roper.

Comment pouvons-nous réduire le niveau de violence sans faire de la censure et en l'absence d'une définition de ce qu'est la violence? Nous n'avons pas d'indice pour la violence—comment pouvons-nous donc faire un sondage sur

[*Text*]

don't have a definition of what violence is in order to develop the violence index? I am really perplexed as to what this committee should undertake and if there is any realistic approach. I'm looking for guidance from you, quite frankly.

M. DeGuise: J'ai beaucoup de difficulté à répondre à votre question. Je pense que vous avez très bien saisi toute la complexité de la question. C'est pour cela que c'est très difficile.

Mrs. Finestone: He didn't answer. Thanks.

M. DeGuise: Les Américains ont solutionné le problème en prenant la méthode américaine stricte.

Mrs. Finestone: Yes, violence is okay.

M. DeGuise: Ils se sont dit: On considère comme violent tout acte d'agression posé contre une personne, contre son gré. Ils quantifient d'une façon très stricte tout acte de violence, de sorte que Popeye le vrai marin qui donne un coup de poing à Brutus, c'est violent au même titre que la passion du Christ qui se fait clouer les bras.

Mme Finestone: Est-ce qu'ils font la même chose pour les dessins animés et les bandes dessinées?

M. DeGuise: Bien sûr.

Mme Finestone: Mais est-ce que les deux ont le même impact? Est-ce qu'on fait cela quand on fait de la recherche?

M. DeGuise: C'est là que vous entrez dans toute la complexité de la question et c'est pour cela que j'ai commencé par vous dire que les auteurs disent généralement que cela cause de la violence, mais que ce n'est pas un gâteau qui est totalement étanche. Si vous enlevez le glaçage, vous voyez qu'il y a une foule de petites choses en-dessous qui ne sont pas forcément très claires. On considère sur le même pied les bandes dessinées, *Star Wars* et *Full Metal Jacket*. Quand on regarde cela attentivement, on dit: Il me semble que vous ne devriez pas tirer les mêmes conclusions. *Hamlet* de Shakespeare est très violent d'après l'index de violence de Gerbner, parce qu'il y a sept ou huit suicides à la fin. C'est complètement dégueulasse. Mais on dit: Écoutez, ce n'est pas pareil. C'est vrai que ce n'est pas pareil, mais c'est à partir de ce moment-là que commencent les problèmes.

• 1100

Mme Finestone: Avec toute votre expérience professionnelle et avec toute votre formation professionnelle, si vous étiez politicien à la Chambre des communes et que vous deviez faire face, comme le premier ministre, au cri du coeur de cette jeune fille et de tous ceux qui ont signé cette pétition, que feriez-vous? Quelle serait votre décision? Quel discours feriez-vous en Chambre? Quelle réponse donneriez-vous à cette demande?

M. DeGuise: Si j'étais à votre place. . .

The Chairman: Not too long a speech, please.

M. DeGuise: Je suis un peu bavard, je m'excuse. À votre place, je créerais un index de films. Je classifierais les films et j'interdirais leur diffusion à certaines heures à la télévision. Je me contenterais de cela. Je le ferais, non pas sur la base des effets que cela peut donner, mais simplement sur la base de l'expression de l'opinion publique qui pense que cela peut avoir de mauvais effets. Pour la querelle scientifique, je dirais qu'on ne sait rien là-dessus, ou qu'on sait beaucoup de choses, mais que ce n'est pas assez sûr.

[*Translation*]

ce que pensent les Canadiens au sujet des causes de la violence pour mettre au point un tel indice? Je ne sais vraiment pas ce que le comité devrait faire ou s'il existe vraiment une solution concrète. Je m'en remets donc à vous.

Prof. DeGuise: I find it hard to answer your question. I think you clearly understood the complexity of the issue. That's why it's so difficult to answer.

Mme Finestone: Il n'a pas répondu. Merci.

Prof. DeGuise: The Americans have solved the problem by doing it the American way.

Mme Finestone: Oui, la violence est acceptable.

Prof. DeGuise: The Americans have said that any aggressive act committed against a person against their will is an act of violence. They strictly assess any act of violence. By this token, when Popeye the sailor punches Brutus, it's just as violent as Christ being nailed to the cross.

Mrs. Finestone: Do they apply the same principle to comic books and cartoons?

Prof. DeGuise: Of course.

Mrs. Finestone: But do they both have the same impact? Does research take this into account?

Prof. DeGuise: This is where it gets complicated. That's why I began by telling you that researchers generally say that it does cause violence, but there are other reasons as well. If you look beyond the surface, there is an enormous grey area. No distinction is made between comic books, *Star Wars* or *Full Metal Jacket*. Upon closer examination you'd think that this should not be so. Gerbner rates Shakespeare's *Hamlet* very high on its violence index, because seven or eight people commit suicide at the end. That's sickening. But we're saying it's not the same kind of violence, and that's where things get complicated.

Mrs. Finestone: Given your professional experience and training, what would you do if you were a House of Commons politician and had to deal with that young girl's cry for help and with all the people who signed her petition, like the Prime Minister has to deal with? What decision would you take? What kind of speech would you make in the House? How would you respond to such a request?

Prof. DeGuise: If I were in your shoes. . .

Le président: Brièvement, s'il vous plaît.

Prof. DeGuise: I apologize for talking so much. If I were in your shoes, I would create a film index. I would classify films and would not allow some movies to be aired on television at certain times. That's all I would do. I would do so not because of the potential impact it might have, but simply because public opinion thinks it might make a difference. As for the scientific point of view, we either know nothing or we know a lot, but the scientific conclusions themselves are not definitive.

[*Texte*]

Plaçons-nous sur le plan éthique, exactement comme si les gens disaient: On ne veut plus voir telle actrice ou tel type de scène, même si ce n'est pas nocif.

Mme Finestone: Mettriez-vous en place un organisme autonome pour mettre en application votre index de violence?

M. DeGuise: Ce pourrait être un organisme autonome qui n'aurait pas une valeur législative, mais simplement une valeur de pression,. . .

Mme Finestone: Morale.

M. DeGuise: . . .qui dénoncerait les stations ou les réseaux qui se comportent mal, et qui préviendrait les parents.

Mme Finestone: Et les sanctions?

The Chairman: Could we go to Mr. Schneider, please, and we will come back to those suggestions.

M. DeGuise: Des sanctions morales.

Mme Finestone: Merci.

Mr. Schneider (Regina—Wascana): Mr. Chairman, I will be guided by the direction of your pen. Whenever it points at me, I will know I have used up my time.

With respect to the last question, Professor DeGuise, wherein you recommended that we put in a series of ratings, that is as far as you went. I do not know if that is as far as you went in terms of what this committee should do because you ran out of ideas or out of time, knowing that time is a very important factor here.

Do you not think that if we wish to make some inroads in this area, then this must be attacked on a North American basis?

M. DeGuise: Oui, bien sûr, mais vous n'aurez pas de succès. À mon avis, tant que les Américains, qui sont chez nous de gros diffuseurs et surtout des producteurs extrêmement puissants, ne seront pas soumis à ce code ou à cette classification qu'on pense éventuellement établir, cela ne donnera pas grand-chose. L'idéal serait que les Américains notamment, et peut-être un organisme de l'ONU, du monde entier, mais les Américains en particulier, y soient soumis. Ce serait vraiment intéressant et sans doute beaucoup plus efficace. Mais je dois vous avouer que je doute très fort que les Américains embarquent dans ce type de chose. Aux États-Unis, où on trouve le plus grand nombre d'actes de violence à la télé, le problème ne se pose pas. Ce n'est pas un *political issue* chez eux. Aux États-Unis, si vous touchez à l'expression de l'opinion, quelle qu'elle soit, même privée, vous touchez à un tabou d'une extrême importance.

Nous sommes dans une société libérale, et nous partageons d'ailleurs cela avec les Américains. C'est la raison pour laquelle, à mon avis, on n'aura pas beaucoup de succès de ce côté-là. Cependant, je souhaiterais qu'on cherche à sensibiliser les réseaux ou le FCC à ce type de problème.

D'ailleurs, les Américains, même s'ils n'ont pas de législation, ont quand même une certaine forme d'autocensure. C'est probablement aux États-Unis que l'on trouve le moins de sexualité à la télévision. En Italie, en

[*Traduction*]

Our ethical point of view should take the public's feelings into account. The public is saying it doesn't want to see certain scenes or certain actresses anymore, even if they don't have negative effects.

Mrs. Finestone: Would you create an independent body to implement the violence index?

Prof. DeGuise: It might be an independent body which does not have any legislative power, but only the power to pressure,. . .

Mrs. Finestone: Moral suasion.

Prof. DeGuise: . . .to denounce stations or channels which do not measure up, and to warn parents.

Mrs. Finestone: How about sanctions?

Le président: J'aimerais passer la parole à M. Schneider. On reviendra sur vos suggestions plus tard.

Prof. DeGuise: Moral sanctions.

Mrs. Finestone: Thank you.

M. Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le président, j'obéirai à votre stylo. Dès que vous le pointerez dans ma direction, je saurai que mon temps sera écoulé.

J'aimerais revenir à la dernière question, professeur DeGuise, au sujet de laquelle vous avez recommandé qu'on établisse un système d'évaluation et rien de plus. Est-ce que vous vous êtes arrêté là par manque d'idée ou de temps—puisqu'après tout notre temps est limité—ou aviez-vous d'autres suggestions pour le comité?

Si nous voulons trouver des solutions, ne croyez-vous pas qu'il nous faut attaquer le problème en Amérique du Nord en général?

Prof. DeGuise: Yes, of course, but you will fail. Americans are major distributors and producers for the Canadian market. They are also extremely powerful. And as long as they are not subjected to an eventual code or a classification system, you won't see much difference. Ideally, Americans—and maybe even a UN organization, or even the whole world—but especially Americans would have to fall under such a scheme. This kind of system has possibilities and it would probably be much more effective. But I sincerely doubt the Americans would play along. In the United States, where television programs are more violent than anywhere else, it just isn't an issue. It's not a *political issue* for them. If anyone tries to limit freedom of expression—no matter where or what—in the U.S.A., they're playing with fire.

We live in a liberal society, something we share with the Americans. That's why I don't think we will succeed if we try that approach. But I do hope we can make television stations or the CRTC more aware of the problem.

Indeed, even if Americans don't have any legislation, they do censure themselves. The U.S. probably has the least amount of sexual content on television. In Italy, France and Germany, things are. . . In the United States, there is no law

[*Text*]

France, en Allemagne, les choses sont. . . Aux États-Unis, il n'y a pas de loi, mais on a quand même des comportements extrêmement pudiques. C'est donc qu'ils suivent une espèce de code implicite.

Mme Roy-Arcelin: Des puritains violents.

M. DeGuise: Oui, effectivement.

• 1105

Mr. Schneider: Earlier you made the statement that people want violence. I won't belabour this point, but yesterday I gave the example that, in terms of booking entertainment in some experience I had, a fellow said: if you want to pack the stands, then have a murder. While no one wants to see anyone murdered, no one wants to miss the activity either.

I think people have proven to us in the past that they prefer other forms of entertainment. I make reference to the longevity of Cosby, Sullivan, Gleason, Carson, and on and on. If there was true talent, then these programs seemed to last much longer than the flash-in-the-pan acts of violence we see that seem to conjure up a new profound wish to see something we've never seen before. This goes back to the desensitivity issue. I think that the more we are exposed to what we didn't expect to see yesterday, the greater our anticipation of what we should be able to see tomorrow. The idea of stopping this somehow, whether it be by way of grading or whatever, is going to be a difficult area in which to stride, too.

For example, we say that films of violence shouldn't be shown during times when children are normally up. Perhaps our greatest problem is from abnormal children who have no parental guidance and might be watching these kinds of things at 11 p.m.

Mr. MacWilliam: That's a good point.

Mr. Schneider: So what good does that really do?

M. DeGuise: C'est un fait. Vous avez parfaitement raison quand vous dites que les émissions les plus populaires aux États-Unis et au Canada ne sont pas forcément des émissions violentes. Vous avez bien raison là-dessus.

On a fait des expériences dans lesquelles on a montré des émisions d'une extrême violence. Il y avait un groupe A et un groupe B. Dans le groupe A, on laissait l'émission telle quelle. Dans le groupe B, on enlèvait les scènes de violence extrême. Ensuite, on demandait aux gens s'ils avaient aimé l'émission. L'extrême violence n'ajoutait pas à l'appréciation qu'on faisait du film. On est capable d'apprécier une oeuvre même si elle est amputée de ses aspects les plus violents. On l'apprécie tout autant.

C'est donc un fait. C'est particulièrement le cas au Québec. Vous avez mentionné le *Cosby Show*, mais au Québec, les grandes émissions, les émissions qui attirent un ou deux millions de personnes sont nos téléromans, qui sont généralement plutôt mièvres sur le plan de la violence. Il n'y a jamais rien là-dessus.

C'est une autre façon de poser la question. On dit: Qu'est-ce qu'il y a au Québec pour que la pétition sorte comme cela? Pourquoi sort-elle chez nous? Ce n'est pas une *social issue*. C'est cela qui nous incite à dire que la violence à la télévision n'est pas un problème de violence, mais un problème de télé.

[*Translation*]

governing sexuality, but not much is shown anyhow. They have some kind of implicit code.

Mrs Roy-Arcelin: Violent puritans.

Prof. DeGuise: Yes, indeed.

M. Schneider: Vous avez dit tout à l'heure que les gens veulent voir de la violence. Je ne vais pas trop insister là-dessus, mais hier j'ai donné l'exemple de quelqu'un qui m'avait dit que si je voulais attirer un grand auditoire, au moment où je réservais des spectacles, il fallait présenter un meurtre. Personne ne veut que quelqu'un soit assassiné, mais personne ne veut rater cela non plus.

Je pense que dans le passé les gens nous ont prouvé qu'ils préfèrent d'autres sortes de spectacles. Je pense à la longue durée d'émissions comme celle de Cosby, Sullivan, Gleason, Carson, etc. Ce genre d'émissions, avec des personnes vraiment talentueuses, semblait durer beaucoup plus longtemps que les émissions qui durent peu de temps mais qui répondent à un désir profond de voir quelque chose qu'on n'a jamais vu auparavant. Cela rejoint la question de la désensibilisation. Je pense que plus on voit quelque chose qu'on n'a jamais vu auparavant, plus on a des attentes quant aux émissions à venir. Il va être difficile d'arrêter cela, au moyen d'un système de classification ou autrement.

On dit, par exemple, que les films de violence ne devraient pas être présentés pendant les heures où les enfants sont réveillés. Peut-être que notre plus gros problème c'est qu'il y a des enfants anormaux dont les parents ne les empêchent pas de regarder ce genre de films à 23 heures.

M. MacWilliam: C'est un point très valable.

M. Schneider: Donc est-ce qu'une telle approche est vraiment utile?

Prof. DeGuise: You are quite right when you say the most popular programs in the United States and Canada are not necessarily violent ones. You are quite right on that.

We have done some experiments in which we showed some extremely violent programs to two groups, group A and group B. In the case of group A, the program was uncut. In the case of group B, we cut the extremely violent scenes. Then we asked people if they liked the program. The scenes of extreme violence did not add anything to people's enjoyment of the film. We can appreciate programs just as much if the most violence scenes are removed.

So that is a fact. That is particularly true in Quebec. You mentioned the *Cosby Show*, but in Quebec, the programs that draw one or two million viewers are serials, which are generally much less violent. They never have any violent scenes.

We may wonder why a petition like this would come out of Quebec. This is not a social issue. That is what causes us to say that violence on television is not a violence problem, but a television problem.

[*Texte*]

Les gens sont très pointilleux de la télévision, beaucoup plus que de la violence. S'ils étaient pointilleux de la violence, la violence n'aboutirait pas au Comité de la culture et des communications. Elle aboutirait à un autre comité d'ordre public, où on prendrait des mesures «militaires».

Cela dit, il faut considérer que les réseaux, dans leur programmation, font une segmentation de leur public. C'est entendu qu'il y a des émissions qui vont chercher tel type de commanditaires et qui s'adressent à toute la famille, et donc qui vont avoir tel type de caractère. À côté de cela, vous avez des émissions qui s'adressent aux adolescents et ensuite aux hommes. Généralement, ce sont celles qui s'adressent aux hommes qui sont les plus violentes. C'est là que vous allez avoir le football et les émissions de tension extrême dont on va dire: C'est pour départager les hommes et les enfants.

Les réseaux sont obligés de segmenter leur programmation en fonction de leurs commanditaires, du moins en théorie. Je n'ai pas de données précises sur la réalité, mais c'est ce qu'ils font en théorie. Si votre commanditaire est Gillette ou une lotion pour hommes, évidemment, vous cherchez plus à avoir un auditoire d'hommes. À ce moment-là, il faut donner des émissions que les hommes vont aller chercher.

C'est sans doute la raison pour laquelle on a plusieurs types d'émissions. Les réseaux sont convaincus que c'est en donnant de la violence et en faisant la concurrence sur la violence qu'ils vont attraper le plus de téléspectateurs. Je ne suis pas sûr de cela, mais je dois vous avouer que ce sont eux, les experts. Ce n'est pas moi du tout. Je serais vraiment mal placé pour les contredire.

Mr. Schneider: My final point is perhaps a comment more than anything else. Professor, I notice that you have a dark tie and a dark jacket on today. That refers to the earlier example you gave. I guess I wouldn't expect otherwise. However, I just want to make that observation and tie it into a statement you've made in your written presentation where you say:

> Personally, I find that there is too much violence on television and that it is often excessive, pointless and adds nothing of significance to the program. While it is true that most research has shown that there is some relationship between media violence and violent behaviour. . .

I'll stop there, because it helps to make my point even further.

• 1110

I think the committee's work in this area will not be wasted, in spite of the fact that it seems to be difficult to grasp precisely where they should go and to what extent they should go.

To conclude with a final comment, I think the dance we're going to see between the film classifiers and the censors will indeed be a very close relationship and one that I'm sure everyone will be watching closely, but I see little difference between the eventual outcome of some kind of solution and the areas from which these people come.

[*Traduction*]

People are very fussy about television, much more so than they are about violence. If they were particular about violence, the subject would not be under study by the Communications and Culture Committee. It would be handled by a committee interested in public order, where "military-type" measures would be taken.

We must remember also that networks do break their audience down into segments for programming purposes. Obviously, some programs will be for family viewing, and will try to attract a particular type of sponsor. As well, there are programs for adolescents and others for men. Generally, those directed at men are the most violent. This is where you will usually see football games and high-tension programs that seem designed to separate the men from the boys.

The networks have to segment their programming according to their sponsors, at least in theory. I have no specific data on what actually happens, but that is what they do in theory. If the sponsor is Gillette or men's lotion, obviously you are going to try to attract male viewers. That means, that you have to present programs of interest to men.

This is doubtless why there are several types of programs. The networks are convinced that they will attract the most viewers if they present the most violent shows. I am not sure of that, but I must confess that they are the experts, not me. I am in a poor position to contradict them.

M. Schneider: J'aimerais terminer en faisant un commentaire. J'ai remarqué, monsieur le professeur, que vous portez une veste foncé et une cravate foncée aujourd'hui. Je fais allusion à l'exemple que vous avez mentionné plus tôt. Je suppose que je ne m'attendrais pas à ce que vous soyez habillé autrement, cependant, je tenais tout simplement à faire cette remarque et à la lier à quelque chose que vous dites dans votre mémoire:

> Personnellement, je trouve qu'il y a trop de violence à la télévision et que souvent elle atteint un degré d'intensité inutile qui n'apporte rien de significatif à l'émission présentée. Certes, la majorité des recherches démontrent une certaine relation entre la violence vue et la violence commise. . .

Je vais m'arrêter là, parce que cela souligne encore davantage ce que je voulais dire.

Je pense que le travail du comité dans ce domaine n'est futile, même si nous avons du mal à déterminer exactement ce que nous avons à faire et jusqu'où aller.

Une dernière remarque pour conclure. Je pense qu'il y aura un lien très étroit entre ceux qui font la classification des films et les censeurs. Je suis sûr que tout le monde va surveiller de près ce lien, mais je vois très peu de distance entre la solution qu'on finira par trouver et les domaines desquels émanent ces personnes.

[*Text*]

M. DeGuise: Le professeur Gerbner de Pennsylvanie a fait une communication récemment en montrant exactement ce que vous dites, à savoir que la violence à la télévision est très souvent du remplissage, du *filling*. Avec la violence, on enrichit un scénario, mais d'une façon tout à fait artificielle. Très souvent, le scénario d'une série est relativement simple et on l'«enrichit», parce que ce n'est pas forcément un enrichissement, d'éléments violents, simplement pour augmenter l'excitation et l'intérêt.

Comme vous l'avez dit, la violence est souvent gratuite; elle est souvent du *filling*. Elle est souvent attribuable aussi—c'est encore Gerbner qui dit cela—à la paresse des auteurs qui sont incapables de faire une émission plus sophistiquée, plus hautement intellectualisée, et qui se contentent d'envoyer des coups de fusil.

Deuxièmement, je veux revenir à la dernière partie de votre intervention. Je n'aime pas beaucoup que vous utilisiez le mot «censure». Dans un comité comme le vôtre, je ne le ferais pas. J'espère que je ne l'ai pas fait. En tout cas, je ne l'ai pas fait en premier.

Mr. Schneider: It doesn't bother me a bit.

M. DeGuise: Je ne parlerais pas de censure. Je pense qu'on peut parler de classification des films pour la télé. À mon avis, ce n'est pas de la censure. Cela ne veut pas dire qu'on empêche la circulation de certaines idées ou de certaines oeuvres. Cela veut simplement dire qu'on empêche leur diffusion dans les familles à tels moments.

Je pense qu'on a tous prise là-dessus. Les Anglais, que j'ai déjà étudiés un peu plus attentivement, mais pas récemment, ne se gênent pas pour dire: Cela ne convient pas et c'est la seule raison; on ne fait pas cela à 20 heures ou à 18 heures du soir dans nos familles.

Que cela cause de la violence ou pas. . .

Mme Finestone: Il s'agirait de faire cela plutôt que de la censure, parce que la censure ne m'intéresse pas du tout.

M. DeGuise: Ce n'est qu'une question de goût, finalement. À l'inverse, on va dire: C'est dégoûtant, c'est *disgusting*; on ne fait pas cela. Il y a beaucoup de mères qui disent qu'elles mettent les mains devant les yeux de leur enfant. Alors, on dit: Ne montrez pas cela.

Je n'appellerais pas cela de la censure. Je parlerais de censure quand on interdit la circulation des oeuvres, mais les interdire de circuler à la télévision à 20 heures n'est pas de la censure. Je pense carrément que c'est le plus simple bon sens qu'on puisse exiger d'une société qui marche sur le consensus.

Maintenant, il faut faire très attention, quand on marche sur le consensus, de voir à ce qu'on n'ait pas des effets d'ayatollah, de voir à ce qu'il n'y ait pas des intégristes quelconques qui veulent imposer leurs idées à l'ensemble de la population.

Pourvu que le consensus soit relativement large, j'y vais en disant: C'est cela que vous voulez, c'est cela qui convient, et c'est cela qu'on va faire; si vous voulez vraiment voir ce type d'émissions, elles sont disponibles ailleurs. Je raisonnerais plutôt de cette manière. J'aurais peur du mot «censure». Je ne suis pas favorable à la censure. Je ne veux pas que vous me fassiez dire cela, surtout pas.

The Chairman: Thank you very much.

[*Translation*]

Prof. DeGuise: Professor Gerbner of Pennsylvania in a recent paper said exactly the same thing as you are saying, namely, that violence on television is often a filler. It adds to the script, but in a completely artificial way. Very often, the script of a series is relatively simple, and it is "padded out" with violence. This does not necessarily add anything to the story, it simply increases the excitement and the interest.

As you said, violence is often gratuitous; it is often a filler. Gerbner says it is often used by lazy writers, who are unable to come up with the more sophisticated, intellectual program, and so resort to scenes with plenty of gunfire.

Second, I want to come back to the last part of your comments. I don't very much like your use of the term "censorship". I would not use it in the context of your committee's work. I hope I did not do so. If I did, I was not the first one to do so.

M. Schneider: Cela ne me dérange pas du tout.

Prof. DeGuise: I would not talk about censorship. I think we can talk about a system of classifying films for television. I do not consider that to be censorship. It does not mean that we would prevent some ideas or some works from being presented. It simply means that we would prevent them from being shown to families at certain times.

I think we all have some control over this. I have studied what the English do in somewhat more detail, although not recently, and they do shy away from decreeing that certain programs are not suitable, period; it won't for family viewing hours, at 6 or 8 in the evening.

Whether or not the program leads to violent behaviour. . .

Mrs. Finestone: That is how we should proceed, rather than by way of censorship. I am not interested in censorship at all.

Prof. DeGuise: It comes down to a question of taste, in the end. Looking at it from the other side, we could decide that some programs are disgusting and will not be shown at certain times. Many mothers say that they cover their children's eyes. So we say: do not put these programs on the air at certain times.

I would not call that censorship. For me, censorship means banning the presentation of certain works. However, banning their presentation on television at 8 in the evening does not constitute censorship. I think it is just plain common sense to require that society proceed by way of consensus.

However, when we proceed in this way, we must ensure that there are no "ayatollah" effects. We must ensure that there are no dictators who want to impose their ideas on people.

Provided there is a relatively broad consensus, I am in favour. My view is: that is what you want, that is what is appropriate, and that is what we will do. If you really want to see this type of programs, they are available elsewhere. That would be my approach. I would be leary of the word "censorship". I am not in favour of censorship. I certainly do not want you to attribute that word to me.

Le président: Merci beaucoup.

[*Texte*]

Mr. Schneider: If I could just not leave with a false impression, perhaps I should go back and get another definition of "censorship", because to me it's not as callous a term as what could be made of it. I don't think I'm an ayatollah, either.

Mrs. Clancy: Hear, hear. I don't think you are either.

Mr. Schneider: Thank you.

Mrs. Finestone: Was regulation versus censorship the difference? That much? Okay. It doesn't show in the press.

The Chairman: We can have our Library of Parliament researchers address the definitions of "censorship" along with the other material they're developing for us.

• 1115

Professor DeGuise, we were told yesterday by Sandra Campbell that our work might very well be enhanced if we addressed these issues specifically to children. She pointed out that in Quebec there are laws that in fact help to protect children from violent programs on television by staggering the times, and she told us that there are laws in Quebec and in Canada that, for example, prevent Canadian toy manufacturers from marketing toys based on replicas of violent characters, and so on.

Are you familiar with those laws? Can you comment on the effectiveness of the facts that there is less violence on television in Quebec than there is, apparently, in the rest of the country and that there is less marketing of toys and images and symbols of violence to children in Canada in Canadian programming generally and in toy manufacturing in Canada than there is in the United States? Do you have any knowledge in that area? What do you think about the emphasis that we might take on the subject towards children only? Would that be a beneficial place to start, or more beneficial than to take society broadly?

M. DeGuise: Je vais commencer par la loi sur la vente des jouets. Je ne pense pas qu'il y ait une telle loi au Québec, mais il est possible que je me trompe. Je serais très étonné qu'il y ait une loi qui interdise la vente des jouets.

Mrs. Finestone: That's advertising.

M. DeGuise: Ah, oui!

The Chairman: It's the marketing.

Mrs. Finestone: It's the advertising.

The Chairman: It's the marketing of toys.

Mrs. Finestone: It's advertising at the hours of children's viewing. That's what they were referring to.

The Chairman: We are going to get that particular law elaborated upon for ourselves.

Mrs. Clancy: It's not as if Quebec doesn't have cable.

M. DeGuise: Au Québec, la publicité pour les enfants est interdite; évidemment, la publicité sur les jouets l'est aussi. J'ai beaucoup cherché, notamment pour mon intervention ici mais aussi pour mes cours, des données sur

[*Traduction*]

M. Schneider: Je ne veux pas vous laisser sur une fausse impression. Peut-être qu'on devrait trouver une autre définition du terme «censure». À mon avis, la notion n'est pas aussi repugnante que vous semblez le suggérer. Je ne pense pas être un ayatollah non plus.

Mme Clancy: Bravo. Je ne le pense pas non plus.

M. Schneider: Merci.

Mme Finestone: La différence c'était la réglementation par opposition la censure? Et la différence était si importante? D'accord. Cela ne paraît pas dans la presse.

Le président: Nous pouvons demander à nos attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement d'examiner les définitions du terme «censure» en plus des autres documents qu'ils préparent pour nous.

Professeur DeGuise, Sandra Campbell nous a dit hier qu'il serait peut-être préférable de nous concentrer uniquement sur les enfants dans le cas de notre étude. Elle a signalé qu'au Québec il y a des lois qui aident à protéger les enfants en présentant les émissions violentes à des heures bien précises. Elle nous a dit qu'il y a des lois au Québec et au Canada qui empêchent les fabricants canadiens de jouets de vendre des jouets qui représentent des personnages violents, etc.

Connaissez-vous ces lois? Pouvez-vous nous dire si elles sont efficaces et s'il y a moins de violence à la télévision au Québec que dans le reste du pays. Est-ce qu'on vend moins les jouets qui sont symboles de violence dans les émissions pour enfants au Canada et dans les émissions canadiennes en général et dans la fabrication de jouets au Canada qu'on ne le fait aux États-Unis? Avez-vous des connaissances dans ce domaine? Pensez-vous qu'il serait bon qu'au point de départ d'insister uniquement sur les enfants, plutôt que sur la population en général?

Prof. DeGuise: We will start with your reference to legislation on the sale of toys. I don't think there is any such law in Quebec, but I may be wrong. I would be surprised if there is legislation banning the sale of toys.

Mme Finestone: C'est la publicité.

Prof. DeGuise: Oh, yes!

Le président: C'est le marketing.

Mme Finestone: C'est la publicité.

Le président: C'est le marketing des jouets.

Mme Finestone: On faisait allusion à la publicité qui se fait pendant les heures où les enfants regardent la télévision.

Le président: Nous allons obtenir des détails au sujet de cette loi.

Mme Clancy: Ce n'est pas comme si le Québec n'avait pas le câble.

Prof. DeGuise: Advertising for children is forbidden in Quebec; obviously, toy advertisng is banned as well. I looked very hard for my presentation here, but also for my courses, for some information on the influence of toys on children. I

[*Text*]

l'influence des jouets sur les enfants. Je vous avoue que je n'en trouve pas. Je ne sais pas si c'est un thème qui n'est pas traité, mais je vous avoue que, personnellement, je reste très, très sceptique lorsqu'on dit que si on empêche un gamin de jouer avec des fusils, il ne deviendra pas criminel. Je suis très, très sceptique, mais il y a peut-être des éléments d'éducation qui entrent en ligne de compte.

Je me souviens d'une boutade à ce sujet qui était faite par un auteur qui disait: Quand ils sont jeunes, les garçons jouent avec des soldats et les filles, avec des poupées; à 20 ans, c'est exactement le contraire. Il voulait montrer que le fait de jouer avec des fusils ne rendait pas forcément bandit.

Je suis particulièrement sensible au problème des enfants, surtout si on considère la façon dont les enfants reçoivent les émissions. Je vous ai parlé d'analyse structurale en vous disant que, finalement, c'est l'ensemble de l'émission qu'on a tendance à comprendre. S'il se produit des actes de violence dans les premières minutes et qu'ils sont punis par la suite, on va dire que la justice est rétablie.

On se rend compte que l'enfant, en particulier le jeune enfant de trois ou quatre ans, ne comprend pas forcément l'ensemble du scénario. Il va plutôt découper en morceaux les éléments qu'il voit, de sorte que s'il voit un acte de violence au tout début, il ne fera pas forcément le lien ensuite avec la punition donnée à cet acte-là à la fin. C'est la raison pour laquelle quand vous demandez à un enfant de décrire un film, il ne vous dira pas: C'est un bandit qui a tué et qui est ensuite pris. Il va vous répéter cela en séquences. Il va dire: D'abord, le bandit donne un grand coup de poing, ensuite la femme arrive, ensuite il mange du chocolat, ensuite... Il ne fait pas forcément la liaison entre tout cela. À ce moment-là, le *redeeming value* de la violence ne se trouve pas présent, en quelque sorte. Je suis donc particulièrement sensible à la violence présentée aux enfants.

Maintenant, selon l'expérience que j'ai vécue avec mes propres enfants, ce qu'on appelle violence, ce n'est pas forcément la même chose. Mes enfants étaient beaucoup perturbés par *Démétane la petite grenouille*, la bande japonaise, et par Rin-Tin-Tin, un chien qu'on agressait.

• 1120

Mon fils, vraiment, était très, très inquiet du sort de Rin-Tin-Tin, alors que si on lui montrait des bandes dessinées ordinaires comme Popeye ou Bugs Bunny, il rigolait. Bugs Bunny, c'est très violent, mais ce n'est pas nécessairement...

Mr. MacWilliam: The Roadrunner.

Mrs. Finestone: We were just talking about the Roadrunner.

Mr. MacWilliam: See? There you go.

M. DeGuise: Pour répondre à votre question, monsieur le président, je suis d'accord avec vous qu'il faut avoir une préoccupation particulière pour les enfants, d'autant plus que très, très souvent, ils regardent la télévision laissés à eux-mêmes, sans la désapprobation ou les commentaires des parents. Ils n'ont pas, non plus, la formation nécessaire pour porter des jugements. Très souvent, les jugements qu'ils portent sur les émissions leur viennent de leurs propres pairs, de la rue. À ce moment-là, il peut y avoir un effet de *feedback* positif.

[*Translation*]

must admit that I cannot find any. I do not know if this is a subject that has not been covered, but I must confess that, personally, I remain extremely skeptical when someone says that if we prevent children from playing with guns they will not become criminals. I am very, very skeptical, but there may be some issues about the way children are raised which come into play.

I remember an author who whimsically said: when boys are young, they play with soldiers, and girls play with dolls; at 20 they do the reverse. He was trying to demonstrate that the fact that children play with toy guns does not necessarily turn them into criminals.

I am particularly senstive to the problem of children, especially if you think of the way they perceive television programs. I spoke about structual analysis, and told you that, in the end, we tend to take in the program as a whole. If there are some acts of violence committed in the first few minutes and that the perpetrators are subsequently punished, our impression is that justice has been done.

We find that children, particularly three or four-year olds, do not necessarily understand the story as a whole. They rather break the program down into various elements, so that they will not necessarily link a violent act at the beginning with the retribution at the end. That explains why, if you ask children to describe a film, they will not say that a criminal killed somebody and then got caught. They will rather tell you a sequence of events. They will say that first the bad guy hit someone, then the woman arrives and then he eats some chocolate, and then... He doesn't necessarily make any connections. In this case, the "redeeming value" for the violence is missing. Hence, I am particularly sensitive about violence presented to children.

On the basis of my experience with my own children, I have found that they do not necessarily see violence in the same way as we do. They were much more upset by Demitone the Japanese band, and by Rin-Tin-Tin, a dog that was attacked, than they were by other things.

My son was really very worried about what would happen to Rin-Tin-Tin, but if he watched ordinary cartoons like Popeye or Bugs Bunny, he laughed. Bugs Bunny is very violent, but it is not necessarily...

M. MacWilliam: Le Roadrunner

Mme Finestone: On vient de parler du Roadrunner.

M. MacWilliam: Vous voyez? Voilà la preuve.

Prof. DeGuise: To answer your question, Mr. Chairman, I agree that you should focus particularly on children, particularly since often they are left to watch television on their own, without any guidance from their parents. In addition, they do not have the skills to make judgments. Very often, judgments on programs come from their peers, from the children they play with on the street. This can lead to a sort of positive feedback.

[*Texte*]

J'encouragerais la recherche sur les enfants, mais j'ai beaucoup de difficulté à croire qu'on...

The Chairman: Let me interrupt. Last evening Ms Campbell, as I interpreted her expression of research, said that she had come to the conclusion that there was a very significant adverse impact upon children from not just violence on television but violence generally. She pointed out, for example, that in the classification process and the intrusion of American television and American marketing upon us, *Terminator II* was originally released as a very adult movie with classifications and ratings that said it was only for citizens over 18. Then it was remanufactured into a home movie; again it was adult only. Finally it got down to where it was selling for $19.99 and the trailers in that adult movie consisted of advertising for Nintendo and Terminator toys aimed at children aged 4 to 8.

Mr. MacWilliam: Jesus!

The Chairman: This is the kind of convergence that has taken place from a movie that was originally rated very adult and very—

Mrs. Finestone: Violent.

The Chairman: —violent and not to be seen by young children. Within a matter of months it was being sold in the home with trailers advertising toys based on the characters in that film for children at the age level of 4 to 8.

She is of the opinion that this is very adverse to children in our society and that something should be done to protect children from it.

We do not fully understand the laws to which she was referring and we are going to find out more about them, but she points out that in Canada we have an element of protection. It is better in Quebec, but elsewhere in Canada it is better than in the United States. However, it all goes to pot because the television and the toys come in from the United States.

Mrs. Finestone: Well, that's the point.

The Chairman: The United States toy manufacturers are able to market products in Canada that Canadian toy manufacturers are not allowed to market, sell, or advertise.

Mrs. Finestone: That's right.

The Chairman: Well, I am not sure that they are not allowed to sell them. They are not allowed to advertise them.

Mrs. Finestone: Look at beer. As a result of over-the-air advertising, beer came in here without even the promotion being necessary.

The Chairman: This is a very complex question. I am not sure there is a direction to address it. As you pointed out, there is no silver bullet.

Yesterday your colleague, Professor Sauvageau, spoke, as you have this morning, about the concept of a national attitude, some way of promoting a national taste in ethics and morals and an aversion to violence that might promote a national state of mind. I know that you have spoken about this already this morning, but do you have any idea of how that would be institutionalized? Would the government do a service to the public by developing a discussion paper, let us

[*Traduction*]

I would encourage you to do some research on children, but I have difficulty believing that...

Le président: Permettez-moi de vous interrompre. Si j'ai bien compris les remarques de M^me^ Campbell hier soir, elle nous disait qu'elle avait conclu que la violence, non seulement à la télévision, mais en général, avait une incidence très négative sur les enfants. Elle a donné un exemple qui a démontré à quel point la télévision américaine et la commercialisation américaine nous touche. Le film *Terminator II* était au départ un film classé pour les gens de plus de 18 ans. Ensuite il est passé sur vidéocassette; et là encore il était limité aux adultes. Finalement, il se vendait à 19,99 $ et l'amorce du film était une bande-annonce de publicité pour les jouets Nintendo et Terminator pour enfants de 4 à 8 ans.

M. MacWilliam: Bon Dieu!

Le président: Quand on voit ce qui se passe dans le cas d'un film qui au départ était uniquement pour adultes...

Mme Finestone: Et très violent.

Le président: ...Violent, et qui ne devait pas être présenté aux jeunes enfants. Au bout de quelques mois, on vendait des vidéocassettes avec des bandes-annonces qui faisaient la réclame de jouets tirés des personnages du film à l'intention des enfants de 4 à 8 ans.

M^me^ Campbell estime que cela a une incidence très perverse sur nos enfants et qu'il faut les protéger.

Nous ne comprenons pas très bien les lois auxquelles elle faisait allusion, et nous allons nous informer davantage. Cependant, elle a signlé qu'au Canada il existe un élément de protection. La protection est meilleure au Québec, mais ailleurs au Canada elle est meilleure qu'aux États-Unis. Mais tout s'en va à vau-l'eau, parce que nos enfants voient des émissions américaines et ont des jouets américains.

Mme Finestone: C'est exactement ça.

Le président: Les fabricants de jouets aux États-Unis peuvent vendre au Canada des produits que les fabricants de jouets canadiens ne peuvent pas annoncer, commercialiser ni vendre.

Mme Finestone: C'est exact.

Le président: Je ne suis pas sûr qu'ils ne peuvent pas les vendre. Ils ne peuvent pas les annoncer.

Mme Finestone: Prenez le cas de la bière. À cause des annonces présentées à la télévision, il n'a même pas été nécessaire de faire une promotion de certaines bières importées.

Le président: Il s'agit d'une question très complexe. Je ne sais pas comment on devrait l'aborder. Comme vous disiez, on n'a pas de projectile de diamant pour abattre la bête.

Hier, votre collègue, le professeur Sauvageau, a parlé, comme vous ce matin, de la possibilité d'encourager une attitude nationale et des goûts nationaux, avec une aversion pour la violence. Je sais que vous avez déjà effleuré cette question ce matin, mais savez-vous comment on pourrait institutionnaliser une telle attitude? Est-ce que le gouvernement ferait quelque chose d'utile en publiant un document de discussion non seulement sur la violence à la

[*Text*]

say, on violence—not just TV violence, but violence generally—and perhaps distributing it broadly and encouraging a debate with some sort of a pre-policy paper? I do not know what colour that paper would be, but something. . .

For example, in the manner in which we have set out to promote fitness, could we set out to promote a national attitude towards violence that would be self-regulating, just by a matter of developing our taste or our aversion to violence? Would that kind of a national debate be valuable?

• 1125

Mrs. Clancy: If people would vote that way.

M. DeGuise: Je pense que toutes les lois que le pouvoir public peut faire ont des effets législatifs directs, par exemple le fait d'obliger les gens à porter la ceinture de sécurité, mais aussi des effets de message indirects. Je prends encore l'exemple de la ceinture. Le fait que le gouvernement québécois nous oblige maintenant à porter la ceinture de sécurité en arrière—je fais aussi des recherches en sécurité routière—a montré que les gens portaient plus la ceinture, non pas tellement à cause de la loi, mais parce qu'on se dit: C'est un sujet important puisque le gouvernement en fait une loi.

Les mesures que le gouvernement canadien pourrait prendre auraient sans doute cet effet double, un effet strictement juridique réglementaire visé par le règlement ou par la loi qu'on pourrait établir, mais aussi un double message qui dirait: C'est parce que c'est un sujet d'une extrême importance qu'on prend la peine de légiférer là-dessus. À mon avis, ce serait l'élément de sensibilisation par excellence.

Je vais même aller plus loin. Si votre Comité restait insensible à la pétition qui est faite, cela aurait probablement exactement l'effet contraire. Non seulement il n'y aurait pas de loi, mais il y aurait aussi un message disant: Le gouvernement ou le Comité a jugé que la violence n'était pas un sujet suffisamment important pour qu'on agisse. Donc, vous transmettez toujours ce double message.

Vous posez votre question de telle façon que je ne puis pas vous dire: Non, ne faites pas cela. La question que vous me posez, c'est une réponse que vous vous donnez. Bien sûr, je serais personnellement extrêmement favorable à toute sensibilisation à la violence.

Je vais m'en tenir à cela. J'allais faire des réflexions, mais je ne les ferai pas. Je pense que c'est un des points sur lesquels on devrait commencer d'agir. Il faut d'abord poser le problème. C'est ce que Virginie Larivière a fait. Il ne faut pas se laisser aller, il ne faut pas se décourager et il ne faut pas laisser les choses aller à la va-comme-je-te-pousse. Autrement dit, il faut avoir un *steering effect* là-dessus ou avoir la volonté d'agir.

Je ne puis qu'être de votre avis à ce sujet, mais je vais quand même vous dire la restriction que j'avais. Les auteurs que j'ai, et c'est un peu le sens de l'ensemble de mon intervention, notamment quand on étudie l'histoire de la violence, nous disent: Vous savez, la violence diminue. J'espère qu'il n'y a pas trop de gens qui prennent des notes. Il est vrai que quand on regarde cela sur une longue période, on voit que la violence diminue dans les sociétés. Ce n'est

[*Translation*]

télévision, mais sur la violence en général, pour encourager un débat public préliminaire à un énoncé de politique? Je ne sais pas s'il s'agirait d'un livre blanc ou quoi. . .

Tout comme on a essayé d'encourager le conditionnement physique, pourrait-on essayer d'encourager une attitude nationale contre la violence? Est-ce que ce genre de débat national serait utile?

Mme Clancy: Il serait utile si les gens votaient en conséquence.

Prof. DeGuise: I think that all laws passed by governments have both direct legislative effects, for example, forcing people to wear seatbelts, and indirect effects. Let me take the example of seatbelts once again. The fact that the Quebec government now requires that people wear seatbelts in the back seat—I also do research on road safety—has shown that people use their seatbelts more, not so much because of the law, but because they assume the subject must be important if the government passed a law on it.

Any measures introduced by the Canadian government would probably have this double effect: a purely legal, regulatory effect, but also an indirect effect that conveys the message that the subject must be very important if the government took the trouble to pass a law on it. I think this indirect effect would be the best way of making people more aware of the problem.

I will even go farther. If your committee were to do nothing in response to the petition, the effect would probably be exactly the opposite. Not only would there not be a law, but you would convey the message that the committee or the government felt that violence was not an important enough issue to warrant action. So you are always putting out this dual message.

You've asked your question in such a way that I cannot tell you not to do that. In asking your question, you are actually answering it yourself. Of course, I personally would be very much in favour of any campaign to make people more aware of violence.

I will stop there. I was going to make some other remarks, but I will not. I think this is one of the points upon which you should start to take action. First of all you must raise the issue. That is what Virginie Larivière did. We must not let things go, become discouraged and simply let things fall where they may. In other words, there must be some stirring effect or the will to act.

I can only agree with you in this regard, yet I shall have my word of caution. Some of the authors I have read, and this becomes clear when we study the history of violence, say that violence is on the decline. I hope there aren't too many people here taking notes. It is true that if we look at violence over a long period, we see the violence in society is declining. That does not necessarily mean that acts of violence as such are declining, but these authors point out that what was

[*Texte*]

pas forcément que les actes de violence comme tels diminuent, mais on dit que ce qui était autrefois accepté comme un mode de vie ordinaire, un *way of life* tout à fait acceptable, par exemple se ballader avec des armes au côté et régler ses problèmes à coups d'épée, n'est évidemment plus acceptable dans notre société maintenant.

À mon avis, c'est cela qu'est la civilisation. Dans ce sens-là, le gouvernement pourrait pousser plus à fond la civilisation en rendant ce qui reste de violence intolérable. Je pense que vous pouvez faire oeuvre utile.

En tout cas, une chose est certaine: si vous ne faites rien à la suite de la pétition, vous faites du tort à la cause. Je ne suis certainement pas le premier à vous dire cela. Cela m'étonnerait beaucoup. Si vous répondez à la pétition en ne faisant rien, vous laissez entendre que ce n'est pas un problème. C'est un peu comme la réaction américaine qu'on a quand on dit que les Américains ne font rien. Ils ne font rien parce qu'ils se disent: Chez nous, ce n'est pas un problème très important.

• 1130

Pour le reste, j'aimerais bien répondre plus attentivement à vos questions, mais j'en suis vraiment incapable. Je trouve que les questions que vous me posez sont très difficiles. Dans la mesure où j'essaie de rester technicien, je suis incapable de vous donner des chiffres, de vous référer à des expériences ou de vous dire que si vous faites telle chose, cela va donner telle chose.

The Chairman: Thank you very much, Professor DeGuise.

Our time is just about gone. If there are some quick supplementaries, I will certainly entertain them.

You have indicated that you have some other things that you—

Mrs. Finestone: Did he indicate how he could vote?

The Chairman: —would have liked to say, Professor de Guise. When you get the minutes of this session and review them, if you have recommendations that you would like to make to us or if you would like to come back and talk to us again, then you can either write to us or seek an opportunity to return. We'd like to hear from you further, particularly if you have more specific recommendations on the nature of the study we should be doing and the nature of the answers we should be seeking.

Are there any other questions?

Mrs. Finestone: I just wanted to know if he is going to run for Parliament, because we could use his expertise but at the same time we want to make sure he stands up and votes so he answers to the constituents.

Mrs. Clancy: That's right.

The Chairman: Mr. MacWilliam.

Mr. MacWilliam: I had some more questions, but I think they will take a detailed answer, so perhaps we'll leave them at this time.

Mme Roy-Arcelin: Monsieur le président, je voulais seulement dire que la pétition de Virginie Larivière est très importante pour nous. C'est une des premières raisons pour lesquelles nous sommes ici à discuter de la violence à la

[*Traduction*]

formerly considered a thoroughly acceptable way of life—for example being armed all the time and solving problems at sword point—is no longer acceptable in society today.

In my view, that is what civilization is about. In this way, the government could promote a more civilized society by making what remaining violence intolerable. I think you can do a useful bit of work.

In any case, one thing is certain. If you do nothing in response to the petition, you are doing harm to the cause. I am certainly not the first one to tell you that. That would certainly surprise me if it were so. If you do nothing, you will give the impression that there is no problem. This is similar to the reaction we have when we are told that Americans do nothing. They do nothing, because they think that, here, the problem is not very serious.

As for the rest, I would very much like to answer your questions in more detail, but I really am not able to. I find your questions very difficult. To the extent that I am trying to remain a technical person, I cannot give you figures, refer you to experiments or tell you that if you do such and such a thing, you will obtain such and such a result.

Le président: Merci beaucoup, professeur DeGuise.

Notre temps est presque écoulé. Et s'il y a des questions supplémentaires rapides, je vais certainement vous permettre de les poser.

Vous avez parlé de certaines autres choses que vous...

Mme Finestone: Est-ce qu'il a dit comment il pourrait voter?

Le président: ...auriez mentionner, professeur DeGuise. Lorsque vous aurez le compte rendu de la réunion, si vous avez des recommandations à faire ou si vous aimeriez recomparaître devant nous, vous pouvez soit nous écrire soit demander à recomparaître. Nous aimerions surtout entendre toute recommandation précise que vous auriez à faire sur la nature de l'étude que nous avons à faire ou des questions que nous devrions poser.

Y a-t-il d'autes questions?

Mme Finestone: Je voulais tout simplement savoir s'il allait se présenter comme député, car on pourrait utiliser ses connaissances, mais en même temps nous voulons nous assurer qu'il va voter pour être comptable devant ses électeurs.

Mme Clancy: C'est exact.

Le président: M. MacWilliam.

M. MacWilliam: J'avais d'autres questions, mais comme elles exigent des réponses détaillées, je ne vais pas les poser maintenant.

Mrs. Roy-Arcelin: Mr. Chairman, I just wanted to say that we consider Virginie Larivière's petition very important. It is one of the main reasons we are here to talk about the possible influence on society of violence on television.

[*Text*]

télévision qui pourrait influencer la société. Toutefois, je suis réfractaire au mot «censure», parce que dans une société adulte, moderne et mûre comme la nôtre, il faut savoir faire des choix et apprendre à nos enfants à faire des choix, tout en tenant compte du fait qu'il y a des facteurs déclenchants et des terrains propices à toutes sortes de réactions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Pensez aussi que, malgré la violence qui passe à la télévision, la télévision est un magnifique véhicule d'information. Je pense qu'on pourra, au moyen d'un code important, établir des règles et trouver une solution juste. C'est ce que je voulais dire, monsieur le président.

Mr. MacWilliam: Perhaps this one question can be addressed reasonably shortly.

Professor, do you think it's within the capacity of this committee, as it's formulated of basically lay people, to undertake what is a fairly extensive study, a very important study, and a study, as has been pointed out a number of times, that has been called for not only through the petition but through public comment? I am wondering if, because of its importance, the study perhaps could be done through a royal commission with experts on the commission, such as you or other individuals, who perhaps have a more immediate understanding of some of the detailed scientific background, as well as the social and ethical implications.

What would you recommend? Do you feel that we have the capacity to do it, or do you think the scope of the study, as well as the individuals involved in it, should be expanded above and beyond the parliamentary committee?

M. DeGuise: Je ne sais pas s'il faudrait une commission royale d'enquête, mais c'est le type d'approche que les Américains ont adopté. Aux États-Unis, on ne fait pas de commissions d'enquête, mais ils ont instauré une très vaste enquête dans laquelle ils ont commandé des études et surtout des synthèses d'études. Ils ont fait comparaître les chercheurs qui étaient les plus intéressés pour faire en quelque sorte le point là-dessus. C'est finalement de cela qu'on vit.

Maintenant, je suis estomaqué de voir qu'il se fait si peu de recherche sur la violence à la télévision. Je vous ai dit tantôt que l'opinion oscille, mais la quantité de la recherche oscille aussi. Pendant un certain temps, c'était le *bag* numéro un des chercheurs. Ensuite, on a abandonné cela—je me situe dans l'histoire récente—au bénéfice de la pornographie. On s'est attaché plus à la pornographie. Maintenant la violence revient un peu, mais on a relativement peu de chercheurs et peu d'argent qui vont à cela.

• 1135

Je fais partie d'un comité qui essaie de juger des projets de recherche sur la communication notamment. Il n'y en a aucun qui porte sur ces aspects-là, de sorte que je serais porté à croire que votre Comité pourrait au moins sensibiliser les chercheurs à ce type de problème et essayer de faire en sorte que cela devienne une priorité pour ceux qui gèrent les fonds de recherche. Si vous disiez: Une des priorités maintenant est la violence à la télévision, et on réserve 500 000$ ou 1 million de dollars pour cela, vous verriez croître. . .

[*Translation*]

However, I am loath to use the word "censorship", because in an adult, modern, mature society such as ours, we have to know how to make choices and to teach our children to do likewise. We must also bear in mind that various factors can trigger or foster all sorts of reactions—both good and bad. We must also remember that despite the violence on television, television is a magnificent information medium. I think what we need is a major code to lay down certain rules and provide a fair solution to this problem. Those were my comments, Mr. Chairman.

M. MacWilliam: J'ai une question qui exige une réponse assez courte, je crois.

Pensez-vous, professeur DeGuise, que ce comité—qui est essentiellement composé de profanes—a les compétences voulues pour entreprendre une étude majeure et plutôt complète, étude qui est réclamée non seulement dans la pétition mais par le public en général, comme on l'a souligné à plusieurs reprises? Compte tenu de l'importance de l'étude, je me demande si on ne devrait pas la confier à une comission royale d'enquête composée de spécialistes comme vous et d'autres qui comprennent mieux les données scientifiques de la question, en plus de ses conséquences sociales et morales.

Que recommandez-vous? Pensez-vous que nous sommes compétents pour faire une telle étude ou plutôt que, compte tenu de son envergure, on devrait plutôt la confier à une instance autre qu'un comité parlementaire?

Prof. DeGuise: I don't know whether a royal commission is required, but that's the type of approach used by the Americans. There are no royal commissions of inquiry in the United States, but they did set up a very broad investigation for which they commissioned studies, and particularly summaries of studies. The researcher's most interested in the subject were called upon to report on the situation. In the end that is what we live on.

I must say that I am astounded at how little research is being done on violence on television. I told you earlier that public opinion varies, but the quantity of research varies as well. For awhile, the subject was the number one "bag" of researchers. Then—and I am speaking of recent history, they abandoned this subject in favour of pornography. Much more attention was paid to pornography. Violence is now coming back into favour a little, but there are relaltively few reseachers studying violence on television, and relatively little money being spent on the subject.

I sit on a committee that deals with research projects on communication in particular. None of them deals with those issues, so that I am inclined to believe that your committee could at least make researchers aware of this kind of problems and try and insure that it becomes a priorty for research funds managers. If you said that from now on, violence on television is one of the priorities and that $500,000 or $1 million are earmarked for this purpose, you would see an increase. . .

[*Texte*]

Si j'avais un conseil à vous donner, j'insisterais beaucoup plus sur les recherches de synthèse que sur les recherches de pointe. Chacun peut faire sa petite thèse, mais ce qui est difficile, c'est d'avoir un portrait d'ensemble et de tirer des recommandations. Il ne faut pas que cela débouche uniquement sur des considérations théoriques. C'est ma faiblesse à moi, comme vous l'avez vu. Dans l'action, je me sens très peu. . .

Oui, je m'arrête ici, monsieur le président.

The Chairman: We all have a lot of questions.

Frankly, your paper seemed to suggest that quite a lot of research had been done on this subject, and I just wonder how much more study of the subject is required. I don't know. I was pleasantly surprised to read that Judy LaMarsh had a royal commission on violence and television several years ago.

Mrs. Finestone: Senator Keith Davey did an extraordinary study on "is it a mirror, or isn't it?" I don't remember the name.

The Chairman: We could go on, but we've got to have a brief committee meeting about this subject in camera to plan our week ahead.

Professor DeGuise, I would like to thank you most sincerely. This was a very thorough presentation, and we applaud you for coming and for providing us with such insightful information and response.

Mrs. Finestone: Thank you very much, Professor.

On a point of order, Mr. Chairman, before we go into an in camera session, I tabled with you yesterday a request for an invitation to be extended to Mr. Spicer once again with respect to telephones and telephone rate decisions. I now understand that not only has Bell Canada been asking for a rate readjustment, but also BC Tel, so the Stentor group is starting to move.

I had asked for us to hear Mr. Spicer the last time, following the 92-12 decision, precisely because in his decision in two paragraphs or so—I can't recall now—I indicated to you and to this committee that he had undertaken, as a sort of "sacred trust", that universal, affordable telephone service would be certainly *de rigueur* and nothing that we need worry about when he entered into the decision of allowing for competition at the long-distance level. He assured us that the local telephone rates would not be impacted upon by this decision. He also indicated in the question period that extensive studies had been undertaken. We do not have any of that information on the public record, and I had asked that this committee invite him so we would have it on the public record.

Mr. Chairman, I come back to you once again. I believe that somewhere in the public arena we have a responsibility to our constituency. Part of that constituency, as a communications and culture committee, is responsibility that

[*Traduction*]

If I were to advise you, I would much more emphasize overall research rather than specific studies. Everybody can do their own research, but what is difficult is to get an overall picture and to make recommendations. Research should not result only in theoretical considerations. That is my own weakness as you have seen. In action, I feel very. . .

Yes, I will leave it to that, Mr. Chairman.

Le président: Nous avons de nombreuses questions à vous poser.

Il faut dire que, dans votre document, vous dites que de nombreuses recherches ont été effectuées sur cette question, et je me demande s'il est justifié de l'étudier encore. Je n'en sais rien. J'ai été agréablement surpris en lisant que Judy LaMarsh a siégé à une commission royale d'enquête sur la violence à la télévision il y a plusieurs années.

Mme Finestone: Le sénateur Keith Davey a fait une étude formidable sur le thème «Est-ce un miroir ou non?». Je ne me souviens plus du titre de l'étude.

Le président: Nous pourrions poursuivre indéfiniment, mais il va nous falloir tenir une petite séance à huis clos pour planifier la semaine prochaine.

Professeur DeGuise, je vous remercie très sincèrement. Votre exposé était très complet et nous vous remercions de votre présence et de nous avoir éclairé sur cette question.

Mme Finestone: Merci beaucoup, professeur.

J'invoque le Règlement, monsieur le président, avant de commencer la séance à huis clos. J'ai déposé auprès de vous hier une demande en vue d'inviter M. Spicer à venir à nouveau témoigner au sujet des décision relatives au tarif interurbain. D'après mes renseignements, non seulement Bell Canada a demandé une augmentation des tarifs, mais BC Tel a fait de même, de sorte que le groupe Stentor va faire quelque chose.

J'avais déjà demandé que M. Spicer comparaisse la dernière fois, à la suite de la décision 92-12, laquelle tenait en deux paragraphes environ—je ne m'en souviens plus. Je vous avais dit ainsi qu'au comité que, dans cette décision, il confirmait une sorte de «principe inviolable» en promettant que des services téléphoniques universels et abordables seraient de rigueur et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de sa décision visant à autoriser la concurrence dans le secteur des appels interurbains. Il nous a donné l'assurance que cette décision n'aurait aucune incidence sur le tarif des appels locaux. Il a ajouté au cours de la période de questions que l'on avait effectué des études approfondies. Aucun de ces renseignement n'est du domaine public et j'avais demandé que le comité l'invite à comparaître pour qu'il nous explique tout cela officiellement.

Monsieur le président, permettez-moi d'insister. J'estime que, sur la scène publique, nous avons une responsabilité à assumer à l'égard de nos électeurs. En tant que comité des Communications et de la Culture, il nous incombe de veiller

[*Text*]

the minister has undertaken on universal, affordable telephone service. The chairman of the CRTC has said so, and I think it is our job to find out if he was serious when he said that he had the kinds of studies that would indicate that there should no longer be any concern in this regard.

So I would like to move a motion that we invite Mr. Spicer with respect to the rates and the local telephone rates.

Mr. MacWilliam: I'll certainly second that motion.

• 1140

I just relayed to Sheila that British Columbia Telephone has just applied to the CRTC for a major restructuring, which, by looking at the initial figures, could increase local rates by between 50% and 60%, and beyond. It is going to have a major impact on the residential telephone market in British Columbia.

Bell Canada has taken essentially the same route.

What we are looking at is essentially the unravelling of our regulated market structure, and local rates are going to go sky-high as a result of it.

As Sheila has pointed out, Mr. Spicer gave us those assurances initially, and I think it would be well advised to bring him before the committee to try to explain just what is happening to that residential telephone market as a result of the competition in the long-distance market.

The Chairman: I think it would be appropriate to get a progress report from him on that whole issue. Now that it is out of the courts and all of the appeals have been either withdrawn or turned down, perhaps it is timely to get a briefing. I would certainly support the invitation to him.

Are there any objections around the table in that respect?

Mme Roy-Arcelin: Pas d'objections.

The Chairman: So why don't we just make it our intention to do so.

I would like to suggest that he is also a witness to whom we will want to talk about violence on television. Perhaps we could schedule him for a long session and divide it into two.

Mrs. Finestone: I see that we are on the same wavelength. That would be excellent.

The Chairman: I would like to suggest that we invite him for a whole afternoon and say that we would like to spend half the time on a briefing about the Canadian telephone system and rate structures and so on and that, secondly, we want to talk to him about this study. That will be done.

Mrs. Finestone: Thank you very much.

Mrs. Clancy: Nicole has something.

Mme Roy-Arcelin: Je vois que le programme devient de plus en plus chargé. Est-ce que cela veut dire que le Comité va siéger en double? Qu'est-ce qui va se passer? Il faut penser qu'on a d'autres choses.

[*Translation*]

à ce que la promesse faite par le ministre à l'égard de services téléphoniques universels et abordables soient respectés. Le président du CRTC a pris le même engagement et il nous incombe,à mon avis, de déterminer s'il était sérieux lorsqu'il a dit que bon nombre d'études le portaient à croire qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter à ce sujet.

J'aimerais donc proposer une motion visant à inviter M. Spicer à nous parler des tarifs des services téléphoniques, et notamment pour les appels locaux.

M. MacWilliam: J'appuie sans hésiter cette proposition.

Je viens de dire à Sheila que la Société British Columbia Telephone a présenté une demande au CRTC en vue d'une restructuration importante, ce qui, d'après les données initiales, pourrait entraîner une augmentation de 50 à 60 p. 100 des tarifs locaux, voire davantage. Cela va avoir une forte incidence sur le marché du téléphone résidentiel en Colombie-Britannique.

Bell Canada a plus ou moins suivi la même voie.

En fait, nous assistons au démantèlement de la réglementation du marché, et les tarifs locaux vont monter en flèche pour cette raison.

Comme l'a signalé Sheila, M. Spicer nous a fait ces promesses au départ et je pense qu'il conviendrait de l'inviter à comparaître devant le comité pour nous expliquer l'incidence que la concurrence sur le marché des appels interurbains va avoir sur les services de téléphone résidentiel.

Le président: Il conviendrait de lui demander de nous faire un rapport sur l'état de la question. Puisque l'affaire n'est plus devant les tribunaux et que tous les appels ont été ou retirés ou rejetés, le moment est venu d'obtenir de l'information. Je suis tout à fait favorable à l'idée de l'inviter.

Y a-t-il des objections parmi les autres membres du comité?

Mme Roy-Arcelin: No objection.

Le président: Il est donc entendu que nous procéderons ainsi.

J'ajoute que lorsqu'il comparaîtra, nous pourrons également discuter avec lui de la violence à la télévision. Nous pourrions peut-être prévoir une longue séance et la partager en deux.

Mme Finestone: Je vois que nous sommes sur la même longueur d'onde. Cela me paraît excellent.

Le président: Je propose de l'inviter pour toute une après-midi, en lui disant que nous souhaitons consacrer la moitié de la séance à une mise à jour sur les services de téléphone canadiens et les structures de tarifs, etc., et que nous tenons ensuite à lui parler de l'étude en cours. C'est ce que nous ferons.

Mme Finestone: Merci beaucoup.

Mme Clancy: Nicole veut dire quelque chose.

Mrs. Roy-Arcelin: I see that our schedule is getting heavier. Does that mean that the committee will have double sessions? What is going to happen? Let us not forget that we have other commitments.

[*Texte*]

Mme Finestone: Il y a les élections.

Mme Roy-Arcelin: Non, mais on a d'autres responsabilités.

The Chairman: My understanding, Nicole, is that this would be a one-time—

Mrs. Clancy: I am glad you didn't say one-shot, Mr. Chairman.

The Chairman: —request to a major witness to come and just give us a briefing.

Mme Roy-Arcelin: Juste une fois.

The Chairman: We are not going to undertake a new study on long-distance telephone service.

Mme Roy-Arcelin: Une étude...

The Chairman: No, it is just a one-time inquiry.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I recognize the concern of every member around this table. We are in a very difficult bind in terms of timing and a field of unknown political activity for which each member of Parliament has a concern. However—

The Chairman: We wouldn't use this committee to advance those causes, this being a non-partisan committee.

Mrs. Clancy: Well, we haven't thus far, Mr. Chairman.

Mrs. Finestone: I must say, Mr. Chairman, I don't know if you meant that with tongue in cheek.

The Chairman: I did.

Mrs. Finestone: For the most part, I have been very proud of this committee.

What I have had some concern about is that we have had about 50 or 60 or 70—I don't know how many—nominations, an unbelievable number of nominations into our portfolios. At this moment I have not got a single name that I wish to call as a witness. I didn't seem to feel that there was any cause for that, but I really—

The Chairman: In respect of the violence study?

Mrs. Finestone: No, nominations to the boards and commissions—

Mrs. Clancy: Boards and commissions.

The Chairman: Oh, I see. Order-in-Council appointments.

Mrs. Finestone: That's right. There are an unbelievable number.

It is true that we don't want to have *un horaire très chargé*, but we have responsibilities. We have responsibilities for estimates and we have responsibility for nominations. Either we believe that this was put in place because there is value to our review of these nominations and we give focus to that or we do not, and either we believe that we have a fiscal responsibility for the management of the operations of this government, which has been charged to us under the estimates, or we don't. We have to follow through.

[*Traduction*]

Mrs. Finestone: There is the election.

Mrs. Roy-Arcelin: No, but we have other responsibilities.

Le président: Sauf erreur, Nicole, ce sera une démarche ponctuelle...

Mme Clancy: Je me réjouis que vous n'ayez pas dit «un seul coup», monsieur le président.

Le président: ...nous demanderons à un témoin important de venir nous présenter une séance d'information.

Mrs. Roy-Arcelin: Just one time.

Le président: Il n'est pas question d'entreprendre une nouvelle étude sur les services de téléphone interurbains

Mrs. Roy-Arcelin: A study...

Le président: Non, tout se déroulera en une seule séance.

Mme Finestone: Monsieur le président, je comprends les préoccupations de mes collègues autour de la table. Nous sommes tenus par des délais très restreints et par une activité politique encore floue qui ne manque pas d'inquiéter tous les députés. Toutefois...

Le président: Il n'est pas question de profiter de l'occasion pour défendre ce genre de cause, puisque nous sommes un comité impartial.

Mme Clancy: Nous ne l'avons pas fait jusqu'ici, monsieur le président.

Mme Finestone: Je dois dire, monsieur le président, que je demande s'il n'y a pas une pointe d'ironie dans cette remarque.

Le président: Vous avez raison.

Mme Finestone: Dans l'ensemble, je suis très fière des réalisations de notre comité.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'il a eu quelque 50, 60 ou 70—je n'en sais trop—de noms proposés, en tout cas un nombre incroyable. Pour le moment, il n'y a pas une seule personne que j'aimerais convoquer comme témoin. Je n'avais pas l'impression que cela soit dû à une raison particulière, mais en fait, je...

Le président: En ce qui a trait à l'étude sur la violence?

Mme Finestone: Non, des candidatures pour les comités et commissions...

Mme Clancy: Les comités et commissions.

Le président: Oh, je vois. Vous parlez des nominations par décret.

Mme Finestone: C'est exact. Il y en a un nombre incroyable.

Il est vrai que nous ne voulons pas avoir un horaire trop chargé, mais nous avons des responsabilités. Nous devons examiner les prévisions de dépenses ainsi que les nominations. Ou nous partons du principe que le système a été mis sur pied parce qu'il est utile que nous examinions ces nominations—libre à nous de nous pencher sur cette question—ou nous sommes d'un autre avis, et nous croyons qu'une responsabilité financière nous incombe à l'égard de la gestion du fonctionnement de ce gouvernement, par le biais de l'examen du budget des dépenses, ou nous sommes d'un autre avis. Il nous faut nous décider.

[*Text*]

On this violence thing, we could give an interim report to the Prime Minister that we are looking at this, that it is far beyond the scope of a mere petition and that at this given moment we recognize that it is a serious matter and we will come back to it later. However, we have other obligations, and I don't want to be swallowed up by a study that is, from my perspective, enormous in its import—

The Chairman: Look, we are not getting into—

Mrs. Finestone: Let me finish this one sentence.

• 1145

The Chairman: We're into the debate that we're going to have *in camera*. Now we're starting to talk about the study itself and the plan.

Mrs. Finestone: Oh no, I didn't want to start with the study.

The Chairman: Well, that's what you're doing.

Mrs. Finestone: I'll just finish my sentence to say to you that the Canada Council was recently merged with the Social Sciences and Humanities Research Council, and maybe we should be looking at that as members of the House of Commons, which we still haven't done. That might be what we want to do, and give it to them and let them do it.

The Chairman: I can only answer by saying that we did select this topic of violence in television that was referred to us as a priority.

Mrs. Clancy: No, it was imposed. We didn't select it.

Mrs. Finestone: It was imposed. We didn't select.

The Chairman: Well, it was referred to us and, yes, we did select to deal with it.

Mrs. Clancy: You selected, Mr. Chairman.

The Chairman: No, we had a planning committee and we agreed to deal with it. I think what we found—

Mrs. Finestone: I thought we had to.

Mr. MacWilliam: On a point of order, we did agree to deal with it, but, in recalling the discussion, it was an agreement reached out of recognition of the fact that it was basically imposed upon us. This is not to denigrate the importance of the study, which I think we all agree is extremely important, but it was a recommendation brought down basically from the Prime Minister that this committee would deal with that. So, to be quite frank, there weren't many options.

The Chairman: My sentence was going to be finished by saying that we have found, at least I sense that we have found, that this subject that was imposed upon us is an extremely important subject—

Mr. MacWilliam: Oh, no argument.

The Chairman: —that people regard with a very high order of priority and importance and visibility. I think it represents a very proactive contribution that this committee can make—

[*Translation*]

En ce qui concerne cette étude sur la violence, nous pourrions présenter un rapport provisoire au premier ministre en indiquant que nous nous penchons sur la question, que cela va bien au-delà d'une simple pétition et que, pour le moment, nous admettons la gravité de la situation et que nous y reviendrons à une date ultérieure. Toutefois, nous avons d'autres obligations et nous ne tenons pas à nous laisser engloutir par une étude qui, à mon avis, a une portée considérable.

Le président: Écoutez, n'allons pas nous lancer dans. . .

Mme Finestone: Permettez-moi de terminer ma phrase.

Le président: Nous devions discuter de cette question pendant la séance à huis clos. Nous commençons à parler de l'étude proprement dite et de notre plan d'action.

Mme Finestone: Oh non, je ne voulais pas parler de l'étude.

Le président: C'est ce que vous en train de faire.

Mme Finestone: Permettez-moi de finir ma phrase en vous disant que le Conseil des arts du Canada a fusionné dernièrement avec le Conseil de recherches en sciences humaines, et il serait peut-être utile que nous, députés de la Chambre des communes, examinions la question, ce que nous n'avons pas encore fait. Nous pourrions peut-être décider d'agir ainsi et de leur céder ensuite la tâche pour qu'ils s'en chargent.

Le président: Je répondrai à cette intervention en disant que nous avons en fait choisi le sujet de la violence à la télévision qui nous a été soumis comme une question prioritaire.

Mme Clancy: Non, il nous a été imposé. Nous ne l'avons pas choisi.

Mme Finestone: Cette étude nous a été imposée. Nous ne l'avons pas choisi.

Le président: La question nous a été renvoyée et nous avons bien décidé de l'examiner.

Mme Clancy: Vous avez décidé, monsieur le président.

Le président: Non, nous avons eu une séance de planification où il a été décidé de nous pencher sur cette question. Nous avons constaté. . .

Mme Finestone: Je pensais que nous y étions tenus.

M. MacWilliam: J'invoque le Règlement. Nous avons effectivement décidé de nous pencher sur la question, mais si vous vous souvenez de la discussion qui a eu lieu, nous nous sommes mis d'accord parce que cette étude nous avait ni plus ni moins été imposée. Loin de moi l'idée de dénigrer l'importance de cette étude, qui est extrêmement importante, nous en conviendrons tous, mais c'est le premier ministre qui a demandé à notre comité de nous pencher sur la question. En toute franchise, nous n'avons pas eu beaucoup de choix.

Le président: Si vous m'aviez laissé finir ma phrase, j'allais dire que nous avons constaté, c'est du moins mon impression que l'objet de l'étude qui nous a été imposée était d'une importance extrême. . .

M. MacWilliam: Je n'en disconviens pas.

Le président: . . .et que les gens y accordent une très haute priorité et souhaitent une grande transparence dans ce domaine. Cette étude représente une contribution très concrète que peut faire notre comité. . .

[*Texte*]

Mrs. Clancy: Now you are into what we should be talking about *in camera.*

The Chairman: Well, as I have been led this far, I would like just to finish.

Mr. MacWilliam: Just to finish your sentence. I've heard that one before.

The Chairman: That's right. I'd like just to finish my sentence.

I think it is a very proactive opportunity for us to make a significant contribution, whereas in some respect all the other duties of the committee, whether or not we examine witnesses, whether or not we examine the estimates, are part of our discretionary functions and activities.

Mrs. Clancy: Discretionary?

The Chairman: Yes, they are discretionary.

Mrs. Finestone: Would you consider the estimates to be discretionary, Mr. Chairman?

The Chairman: We have the discretion to receive them and pass them very quickly, which we have done in the past. We have a responsibility to receive them, but we have the discretion as to what we do with them and how long we spend on them and even whether or not we hear the minister about them.

Mr. MacWilliam: I think it's obligatory.

Mrs. Finestone: I have to tell you, Mr. Chairman, on a point of information, that, knowing you to have been the manager of a city and to have managed it very well, from hearsay anyway, I find it rather mind-blowing and mind-boggling that you would allow the management of the finances to go by as a discretionary matter. It struck me that you would be far more interested, first of all because you would understand them perhaps far more easily than I would, only because it's something I have not always been very good at or very interested in. You're a manager.

The Chairman: I'm not suggesting at all that we should let the finances go by. We have a discretionary opportunity to go into them deeply or not deeply. Frankly, most of us have found the estimates process to be more cosmetic than real. The influence we really have on the estimates as standing committees right now is—

Mrs. Clancy: I hope you realize that we're not *in camera.*

The Chairman: —sort of after the fact.

Right from the start, this committee has decided that, instead of chasing fire trucks and every contentious exciting little project, it would concentrate on doing proactive work on project areas where it could make a contribution as an all-party committee. I think we've done that very well. I think this violence study is in that order.

Now we really should go *in camera* and continue.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Vous abordez une question dont nous devrions parler à huis clos.

Le président: Puisque nous en sommes arrivés là, j'aimerais simplement terminer ma phrase.

M. MacWilliam: Simplement terminer votre phrase. J'ai déjà entendu cela.

Le président: C'est exact. J'aimerais terminer ma phrase.

Vous avons là une occasion très concrète de faire une contribution des plus utiles, tandis qu'à certains égards, toutes les autres obligations du comité, le fait de savoir si nous entendons ou non des témoins, si nous examinons ou non le budget des dépenses, font partie intégrante de nos fonctions et activités discrétionnaires.

Mme Clancy: Discrétionnaires?

Le président: Oui, ce sont des fonctions discrétionnaires.

Mme Finestone: A votre avis, l'étude du budget des dépenses est une fonction discrétionnaire, monsieur le président?

Le président: Nous avons un pouvoir discrétionnaire de le recevoir et de l'adopter très rapidement, comme nous l'avons fait par le passé. Nous sommes tenus de recevoir le budget, mais à nous de décider ce que nous voulons en faire et le temps que nous allons y consacrer. Nous pouvons même décider s'il y a lieu ou non d'entendre le témoignage du ministre à ce sujet.

M. MacWilliam: C'est d'après moi une obligation.

Mme Finestone: Je dois vous dire, monsieur le président, pour votre gouverne, que sachant que vous avez été aux rênes d'une administration municipale et que vous avez assumé ces fonctions avec beaucoup de compétence, du moins d'après ce qu'on dit, que je suis sidérée de vous entendre dire que nous avons le loisir d'étudier ou non la gestion des finances du pays. Je pensais que vous porteriez à cette question beaucoup plus d'intérêt, tout d'abord parce que vous comprenez les questions financières beaucoup plus facilement que moi, car cela n'a jamais été l'un de mes domaines de prédilection. Vous êtes un gestionnaire.

Le président: Je n'ai jamais dit qu'il fallait prendre les questions financières à la légère. Nous avons le loisir de les examiner à fond ou plus superficiellement. En toute franchise, la plupart d'entre nous avons constaté que l'étude du budget des dépenses est plutôt une formalité. L'influence que peuvent jouer les comités permanents à l'égard des prévisions de dépenses, à l'heure actuelle est. . .

Mme Clancy: J'espère que vous savez que nous ne siégeons pas à huis clos.

Le président: . . .plutôt théorique.

Dès le début, notre comité a décidé que, au lieu de nous exciter à passer au crible le moindre petit projet passionnant et litigieux, il valait mieux se concentrer sur des activités concrètes dans des secteurs où notre comité, composé de représentants de tous les partis, peut faire une contribution utile. Je pense que nous nous sommes très bien tirés d'affaire jusqu'ici. L'étude sur la violence que nous avons entreprise tombe dans cette catégorie.

Nous devrions maintenant poursuivre notre discussion à huis clos.

[*Text*]

Mrs. Clancy: Could I get my point across before we go *in camera*?

The Chairman: Do you have a question for me?

Mrs. Clancy: Yes. You mentioned that René—

The Chairman: This is not an *in camera* question?

Mrs. Clancy: It has nothing to do with any of this.

The Chairman: This is a new one.

Mrs. Clancy: I missed Ms Campbell's presentation last night, but you mentioned that you're looking into what she was talking about vis-à-vis control of advertising. Seven or eight years ago I was involved with Media Watch. A commercial was being shown on Canadian networks at the time. It was a Pepsi commercial that involved two pre-teen girls. It was extremely offensive in that the end-result of the commercial really was tantamount to encouraging child sexual activity. Media Watch went after the CRTC and the commercial was pulled in Canada, but through the cable stations we were still getting it, say from Bangor, Maine in my province and wherever else.

• 1150

Mr. MacWilliam: It was a hell of a commercial.

Mrs. Clancy: Eventually something was done so that those commercials were blocked when they came in. You would get the first split-second, so if you knew the commercial, you knew that was it. Then a Canadian commercial would take its place.

I don't remember the background; I don't remember how it's done. However, I'd be very interested if perhaps René could just check that out. It was approximately in 1985 or 1986. It began in Vancouver and moved to all the Media Watch outlets across the country.

The Chairman: Could we adjourn and go *in camera* for 10 or 15 minutes, Paul, with your indulgence? Thank you very much.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

Mme Clancy: Pourrais-je dire quelque chose avant que nous ne siégions à huis clos?

Le président: Avez-vous une question à me poser?

Mme Clancy: Oui, vous avez dit que René. . .

Le président: Vous ne voulez pas la poser lorsque nous serons à huis clos?

Mme Clancy: Cela n'a rien à voir avec toute cette affaire.

Le président: C'est donc une nouvelle question.

Mme Clancy: J'ai manqué l'exposé de M^me^ Campbell hier soir, mais vous avez dit que vous vous penchiez sur ses remarques concernant le contrôle de la publicité. Il y a sept ou huit ans, je faisais partie de Media Watch. A l'époque, un message publicitaire était diffusé sur les réseaux canadiens. Il s'agissait d'une publicité de Pepsi mettant en scène deux jeunes filles de 10 à 12 ans. Cette publicité était extrêmement choquante car le message qui passait revenait ni plus ni moins à encourager l'activité sexuelle parmi les enfants. Media Watch a saisi le CRTC de cette affaire et l'annonce publicitaire a été retirée au Canada. Toutefois, elle continue à être diffusée par les stations de cablôdistribution, par exemple dans ma province, en provenance de Bangor, au Maine et ailleurs.

M. MacWilliam: Ce message publicitaire était ignoble.

Mme Clancy: On a fini par faire quelque chose pour que ces annonces publicitaires soient supprimées au moment de leur diffusion. On pouvait en voir la première seconde, et ceux qui connaissaient la publicité pouvaient la reconnaître. A ce moment-là, ce message a été remplacé par une publicité canadienne.

Je ne me souviens pas du contexte ni de la façon dont cela s'est fait. Toutefois, il serait très intéressant que René fasse quelques vérifications. Cela se passait en 1985 ou 1986 environ. L'annonce a tout d'abord été diffusée à Vancouver pour passer ensuite à toutes les stations de Media Watch du pays.

Le président: Pouvons-nous lever la séance et siéger à huis clos pendant une dizaine ou une quinzaine de minutes, Paul, si vous n'y voyez pas d'inconvénient? Merci beaucoup.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the University of Laval:

Professor Jacques DeGuise, Department of Communications Studies.

TÉMOIN

De l'Université Laval:

Professeur Jacques DeGuise, Département d'information et de communication.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-884

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 54

Tuesday, February 16, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 54

Le mardi 16 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 16, 1993
(87)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Other Member present: Simon de Jong.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witnesses: From MediaWatch: Meg Hogarth, Executive Director; Sylvia Spring, Founder, MediaWatch and Madonna Labri, Elected Member of the National Committee.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 4:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 16 FÉVRIER 1993
(87)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 37, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost, Nicole Roy-Arcelin et Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoins: De Évaluation-média: Meg Hogarth, directrice exécutive; Sylvia Spring, fondatrice; Madonna Labri, membre élue du Comité national.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 16 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 16, 1993

• 1536

The Chairman: Would the committee come to order, please.

Would you please make note of 8:30 a.m. on Thursday so that we can be available for the Canadian Conference on the Arts, which is making a major presentation at 10 a.m. on Thursday of what they call their *Ties That Bind* project. They've taken the title of our report and have used it as a public-interest project. I think they're going to make a very profound statement about the need for increased support for the arts in Canada.

Mrs. Finestone (Mount Royal): About what your party has done to destroy the arts funding—

The Chairman: Order, please. We are in a non-partisan—

Mrs. Finestone: Arts funding has been destroyed by the Conservatives.

The Chairman: We have a non-partisan atmosphere here. We are not going to carry on that way.

I'd like to welcome this afternoon representatives of Media-Watch. Meg Hogarth is the Executive Director; Sylvia Spring is the founder of MediaWatch; and Madonna Labri is an elected member of the national committee.

Ladies, welcome this afternoon. We appreciate your coming here to let us have your views about the subject of violence and television and violence and the Canadian scene in general, which I suppose it will lead into. I presume you have an opening statement, Ms Hogarth, so would you like to proceed, after which we will follow with questions. We would like to keep the questions to five or six minutes each so we can get around the table. We have to break at 4:45 p.m., when the bells start, so we have only one hour and five minutes.

Ms Meg Hogarth (Executive Director, MediaWatch): Thank you very much, Mr. Chairman. And may I thank you and the committee for inviting MediaWatch to make a presentation to you.

• 1540

We are an organization that has been working in this area since our beginnings, which is now more than 12 years ago.

As members of the committee are well aware, we certainly live in a violent society. It's not really relevant, to us living now, whether this society is more or less violent than it has been in the past, because our reality is the reality of violence. I think it is very commendable that this committee and Parliament as a whole are prepared to look at the question of violence in our society in one of the most difficult and pervasive areas, the area of television.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 16 février 1993

Le président: La séance est ouverte.

Veuillez noter que jeudi prochain, à 8h30, nous devrons pouvoir rencontrer les représentants de les représentants de la Conférence canadienne des arts qui doivent présenter à 10 heures, le même jour, ce qu'ils appellent le projet *Les liens qui nous unissent*; ce sera une rencontre importante. Ils ont décidé de retenir le titre de notre rapport pour désigner ce projet d'intérêt public. Je crois qu'ils doivent nous présenter une analyse approfondie sur la nécessité d'augmenter l'appui accordé aux arts au Canada.

Mme Finestone (Mont-Royal): Ils vont parler de ce que votre parti a fait pour abolir le financement des arts. . .

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous ne faisons pas de partisanerie. . .

Mme Finestone: Le financement des arts a été démoli par les Conservateurs.

Le président: Nous avons créé une atmosphère non partisane ici. Il n'est pas nécessaire de se comporter de cette façon.

Cet après-midi, nous avons le plaisir d'accueillir des représentantes d'Évaluation-médias. M^me^ Meg Hogarth, directrice exécutive, est accompagnée de M^me^ Sylvia Spring, fondatrice d'Évaluation-médias, et de M^me^ Madonna Labri, membre élu du comité national.

Mesdames, soyez les bienvenues. Nous vous remercions d'avoir bien voulu vous présenter ici pour nous faire part de vos commentaires sur la violence à la télévision, ce qui nous amènera sans doute à traiter de la violence au Canada en général. Je pense que vous désirez commencer par un exposé, madame Hogarth, je vais donc vous donner la parole si vous le désirez, après quoi nous aurons une période de questions. Je pense que chacun des intervenants devrait limiter ses questions à cinq ou six minutes de façon à ce que nous puissions faire un tour de table. Nous devons lever la séance à 16h45, quand la sonnerie va retentir, et il ne nous reste donc qu'une heure cinq minutes.

Mme Meg Hogarth (directrice exécutive, Évaluation-médias): Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous remercie, ainsi que votre comité, d'avoir bien voulu inviter Évaluation-médias à vous présenter son point de vue.

Fondée il y a plus de 12 ans, notre organisation a toujours travaillé dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui.

Comme les membres du comité le savent fort bien, il ne fait aucun doute que la société dans laquelle nous vivons est violente. Il n'est vraiment pas pertinent de savoir si la société est plus ou moins violente qu'elle ne l'a été, parce que la réalité de notre quotidien est une réalité de violence. Nous devons féliciter ce comité et le Parlement, dans son ensemble, de s'être penchés sur la question de la violence dans notre société et ceci, dans un domaine très difficile à traiter et très envahissant, c'est-à-dire la télévision.

[*Texte*]

MediaWatch's statement of purpose is to monitor the portrayal of women in the media. That means that we monitor not only the visual and broadcast media but the print media as well. Those of us who have been working long and hard on the issue want to share with you some of our perspective from our years of experience.

We see the issue of overt violence on television as being at one end of the continuum, and we work on all of the issues on that continuum, right from the very beginning. The very beginning that we see is a beginning that objectifies women, that has committed the sin of omission where there are very few women on television. What this leads to is an absence of women in the most popular medium of our time.

Most of the women we see on television are young, thin, white, and beautiful. This is not the society we live in. If television shows women in that very limited way, it brings the possibility of a devaluation of women, which can, although not always, lead to violence.

When I was sharing some of my ideas with a young woman I know, she said that as terrible as the overt violence was, from her perspective far more serious was this implied objectification of women; that if a man sees on television an act of violence, such as a man holding a knife at a woman's throat, the average man viewing that can dissociate himself from that act. He says, I would never do anything like that. Therefore, he doesn't take responsibility for those kinds of actions; nor should he. But a man like that, while dissociating himself, might at the same time enjoy a sexy ad, an ad such as one that MediaWatch worked very hard to have taken off the air. It was called "The Long-haired Fox". It was a beer commercial. And as we know, beer commercials are one of the best perpetrators of selling a product by selling sex.

In this case, they sold a product, beer, by equating it with a beautiful woman, white, with red hair. The television commercial showed her in a bikini. The camera angle panned up so that you saw her as a sexual object. The idea was that this was a way of selling beer.

MediaWatch found this offensive, as did many other women in society, and worked very hard to have that kind of a commercial disappear from our air waves.

As well, in the Toronto area certainly, there was an advertisement for Johnnie Walker whiskey, which was a woman photographed from the back, in a bathing suit. There wasn't even a picture of whiskey in this ad. They were clearly selling whiskey by selling you an attractive woman in a bathing suit. Moreover, the deplorable quality of this ad was elaborated by it saying, "My number is this, and I drink Johnnie Walker. Why don't you give me a phone call."

[*Traduction*]

L'objectif déclaré d'Évaluation-médias est de suivre la façon dont les femmes sont présentées dans les médias. Cela veut dire que nous surveillons non seulement les présentations visuelles et les téléradiodiffusions, mais également la presse écrite. Ceux et celles d'entre nous qui depuis longtemps travaillent fort à ce sujet veulent vous présenter notre point de vue, formé par des années d'expérience.

Nous estimons que la violence visible dans les émissions de télévision est l'extrémité d'un continu et nous nous intéressons à tous les segments de ce continu depuis le tout commencement. Ce commencement, tel que nous le percevons, consiste à faire de la femme un objet et à commettre un péché d'omission en ce sens que l'on voit très peu de femmes à la télévision. Ceci donc veut dire que les femmes ne sont pas présentes dans le média le plus utilisé de notre temps.

Par ailleurs, la plupart des femmes qui apparaissent au petit écran sont jeunes, minces, blanches et belles. Cela ne reflète pas la société où nous vivons. Si la télévision montre les femmes de cette façon très incomplète, il peut en résulter une dévalorisation des femmes, ce qui peut également, mais pas toujours, aboutir à des actes de violence.

Quand j'ai présenté certaines de mes idées à une jeune femme de mes connaissances, elle a indiqué qu'aussi terrible qu'un acte de violence évident puisse être, cette transformation implicite de la femme en objet était, à ses yeux, beaucoup plus grave. En effet, disait-elle, l'homme moyen qui voit un acte de violence à la télévision, comme, par exemple, un homme qui porte un couteau à la gorge d'une femme, cet homme, dis-je, peut s'en dissocier. Il se dit qu'il ne ferait jamais quelque chose de semblable. Par conséquent, il n'assume pas de responsabilité pour ce genre d'action; il ne devrait pas le faire. Mais, un tel homme, tout en se dissociant, pourrait également trouver un certain plaisir à voir une publicité sexuelle, une publicité comme celle qu'Évaluation-médias a réussi à faire retirer de l'antenne après y avoir travaillé très fort. Cette publicité s'appelait «The Long-haired Fox». C'était de la publicité pour une brasserie, et, comme vous le savez, les brasseries sont les plus grandes coupables quand il s'agit de vendre un produit en faisant intervenir l'attrait sexuel.

Dans ce cas particulier, on vendait un produit, de la bière, en l'associant à une belle femme, blanche et rousse. Elle apparaissait en bikini. Le mouvement panoramique de la caméra qui la dévoilait la présentait comme objet sexuel. Apparemment, on pensait que cette approche vendrait de la bière.

Évaluation-médias a trouvé cela offensant, comme bien d'autres femmes dans notre société, et a travaillé très fort pour que ce genre d'annonce publicitaire disparaisse des ondes.

D'autre part, et c'est certainement vrai dans la région de Toronto, Johnnie Walker, une marque de whisky, présentait de la publicité qui montrait une femme vêtue d'un maillot de bain et vue de dos. On ne montrait même pas une bouteille de whisky dans cette publicité. De toute évidence, c'était l'attrait de cette femme en maillot de bain qui vendait le whisky. En outre, pour aggraver le caractère déplorable de cette publicité, on avait ajouté la déclaration suivante: «Voici

[*Text*]

People were encouraged to make a phone call to get some recipes of how to use whiskey.

[*Translation*]

mon numéro de téléphone, je préfère le Johnnie Walker. Pourquoi ne m'appelez-vous pas?» On a encouragé le public à placer cet appel téléphonique pour obtenir quelques recettes à base de whisky.

• 1545

Those are some of the actions where MediaWatch was successful, through its membership, in getting this particular advertisement taken off the bus shelters of Toronto. We did that, not just because it is a demeaning portrayal of women, but because that kind of use of women, the sexualization of women, and the sexualization of product and of programming, leads to an attitude towards women which can, in the continuum, lead to violence against women.

Grâce au travail de ses membres, Évaluation-médias a réussi à obtenir que cette publicité soit retirée des abris aux arrêts d'autobus de Toronto. Si nous avons agi, ce n'est pas uniquement parce qu'il s'agissait d'une présentation dégradante des femmes, mais parce que cette exploitation de la femme, cette transformation en objet sexuel ainsi que le caractère sexuel donné au produit et à la programmation, conduisent, si on les envisage dans le cadre d'un mouvement continu, à une attitude envers les femmes qui peut se traduire par de la violence à leur égard.

Ms Sylvia Spring (Founder, MediaWatch): I was one of the people who was called to speak to the Johnnie Walker ad. The media jumped on it a lot. I was asked to tell them why it was so bad.

Mme Sylvia Spring (fondatrice, Évaluation-médias): Je fus de celles qui ont appelé en réponse à la publicité de Johnnie Walker. Les médias ont sauté sur cet incident. On me demandait de leur expliquer pourquoi cette publicité était si terrible.

I did phone the number and found that the voice that answered was a very sexy voice. The way she talked about Johnnie Walker and what you could do with it was full of innuendo. It was like a dirty phone call. They didn't see what the problem was.

J'ai téléphoné au numéro apparaissant dans la publicité et une voix très sensuelle m'a répondu. La personne qui m'a répondu parlait du whisky Johnnie Walker et de son utilisation; les commentaires étaient pleins de sous-entendus. C'était comme une conversation téléphonique pornographique. Mais, apparemment, on ne voyait pas où était la difficulté.

I've been working on the issue of sexism in the media for a very long time. I work in the media myself, and I have firsthand experience of both sexism and violence in the media.

Je m'intéresse depuis fort longtemps à cette question du sexisme dans les médias. Je travaille moi-même dans le secteur médiatique et je connais de première main le sexisme et la violence que l'on trouve dans les médias.

What concerns me is that people don't see a lot of the violence in the media. It's there, but it's so insidious that they don't see it.

Je m'inquiète de constater que nombreux sont ceux qui ne perçoivent pas une bonne partie de la violence présente dans les médias. La violence est là, mais elle si insidieuse que l'on ne la perçoit pas.

What I'd like to say to the committee is that we have to broaden the definition of violence. There has been lots of education going on lately by various groups about the psychological violence women are submitted to. We see this a lot in the media. When women are there they're trivialized, or they're demeaned, or they're patronized, or they're not there; and when serious subjects are discussed, there's no female presence.

Je voudrais vous signaler que nous devons élargir la définition de la violence. Différents groupes ont diffusé beaucoup d'information, récemment, sur la violence psychologique à laquelle les femmes sont soumises. Cette violence est très présente dans les médias. Les femmes qui y sont présentées sont abaissées, dégradées, absentes, ou encore on leur parle de haut; on ne les voit pas lors des débats portant sur des sujets graves.

The act of trivializing women, of making them look flaky and stupid, or just not having them there when there are important discussions going on, again sends a message, especially to young people, that women have nothing important to say, that their contribution isn't valuable, that when they do try to make a contribution, it's often seen as silly or, at best, cute. And older women are basically absent from a lot of the important roles and discussions we see in the media.

Le fait d'abaisser les femmes, de les faire apparaître comme irréfléchies ou stupides, ou tout simplement de les écarter quand il y a des sujets importants à traiter, envoie un message, particulièrement aux jeunes, qui dit que les femmes n'ont rien d'important à dire, que leur contribution est sans intérêt, et que si elles essaient d'apporter une contribution, celle-ci est souvent tenue pour ridicule ou, au mieux, amusante. Quant aux femmes plus âgées, elles sont essentiellement absentes des rôles importants et des discussions sérieuses qui apparaissent dans les médias.

[*Texte*]

I think it's important to look at the demographics of violence. Who is being violated? MediaWatch has done some studies. We did some quite a long time ago and we found out that a lot of the violence, especially in the entertainment media, was against women, and often it was of a sexual nature. It's important to make the distinction of who is being violated.

Ms Hogarth: I think there's an interested and keen public out there on this issue. .

One of the things MediaWatch does is give presentations on various issues to community groups and to schools. Certainly the vast majority of requests we get are for presentations on the issue of violence. This is a very important aspect of our work. We also do a lot of work on media literacy, going into schools and helping teachers teach children how to decode the media so they can become more sophisticated and intelligent viewers.

In talking about the phone number on the Johnnie Walker ad, it brings to mind that we are also getting an increasing number of calls about the telephone calls that can be made to get sex. I think it's very important that this aspect of the use of our telephone service be looked at. There's a very large percentage of the population that is very concerned about these sex phones.

• 1550

Mrs. Finestone: You're talking about 1-976, are you?

Ms Hogarth: Yes.

Although it isn't quite the mandate of this particular committee, since I understand you're dealing with violence on television, one of our concerns is very much the kinds of videos that are available for renting. There are slasher videos that are readily available in your corner video store. The covers on these videos are grotesque. They can be rented by young people and children. And when you think that a film as violent as *Silence of the Lambs* wins an Oscar... A school principal in the Toronto area, in discussing this with some children in a classroom, asked who had seen this film. Virtually every child, down to as young as seven, had seen *Silence of the Lambs* by being able to rent it and then watch it at home.

I think there's a lot of access to violence.

Would you like to add something, Madonna.

Ms Madonna Labri (Elected Member of the National Committee, MediaWatch): MediaWatch is the only organization in Canada that's doing research on the representation of minorities on television. We have gathered raw material. We will be inviting members of the minority groups, as well as members of aboriginal groups, to join us in analysing what we find.

[*Traduction*]

Je crois qu'il est important de noter l'aspect démographique de la violence. Qui est attaqué? Évaluation-médias a mené quelques études. Certaines recherches ont été réalisées il y a déjà très longtemps, et nous avons constaté que les victimes de la violence, surtout dans les médias de divertissement, étaient souvent des femmes et qu'elles présentaient souvent un caractère sexuel. Il est important de noter qui est victime.

Mme Hogarth: Je crois qu'il y a beaucoup de personnes dans la population qui s'intéressent très vivement à cette question.

Parmi ses activités, Évaluation-médias présente des exposés sur divers sujets à des groupes communautaires et aux écoles. La majorité des demandes qui nous sont adressées concernent la violence. C'est un aspect très important de notre travail. Nous nous attachons également à améliorer la compréhension des médias et nous nous rendons dans les écoles pour aider les enseignants à montrer aux jeunes comment décoder le message des médias de façon à ce qu'ils puissent devenir des spectateurs exerçant un esprit critique mieux informé.

La mention du numéro de téléphone qui apparaissait dans la publicité du Johnnie Walker me rappelle qu'on nous interroge de plus en plus souvent au sujet des numéros de téléphone qui peuvent être composés pour obtenir une satisfaction sexuelle. J'estime qu'il est très important de s'assurer que cet aspect de l'utilisation de nos services téléphoniques sera examiné. Un pourcentage important de la population se préoccupe beaucoup de cette utilisation sexuelle du téléphone.

Mme Finestone: Vous parlez des numéros 1-976, n'est-ce pas?

Mme Hogarth: Oui.

Bien que cela n'entre pas précisément dans le mandat de votre comité qui, si je comprends bien, traite de la violence à la télévision, je vous signale que nous nous préoccupons particulièrement du genre de vidéo que l'on peut louer. Dans les magasins de quartier, on peut facilement louer des vidéos sanguignolants dont les couvertures sont franchement grotesques. Des enfants peuvent les obtenir. Quand on pense qu'un film aussi violent que *Silence of the Lambs* peut gagner un Oscar... Le directeur d'une école dans la région de Toronto, lors d'une discussion à ce sujet avec des enfants dans une salle de classe, a demandé qui avait vu ce film. Pratiquement tous les enfants, dont certains n'avaient que sept ans, avaient pu le voir en le louant et en le visionnant ensuite à la maison.

J'estime qu'il est très facile d'accéder à la violence.

Voulez-vous ajouter quelque chose, Madonna?

Mme Madonna Labri (membre élu du comité national, Évaluation-médias): Évaluation-médias est la seule organisation au Canada se livrant à des recherches sur la présence des minorités à la télévision. Nous avons assemblé des données brutes. Nous allons inviter des membres des groupes minoritaires, ainsi que des membres des associations autochtones, à s'associer à nous pour analyser ce que nous recueillons.

[*Text*]

We are worried about the under-representation of minorities, particularly black minorities. We are working hard on ensuring that they are included in the mainstream of Canada, and at the roles they do play. When they do come on television, their roles are supporting roles, subservient roles. We're looking at that to see what we can do.

Ms Hogarth: I think that for us it is that the fundamental way women are being treated can be seen as an omission of women, not just in what you're being shown on your screen but the absence of women as decision-makers behind the screens as well, and as well the absence of the use of women as women experts.

I have some materials I'd like to leave here for the committee. One of them is one of the initiatives we undertook to increase the appearance of women as experts. It's a directory of women experts, from coast to coast. This is made available to the media in Canada so that if they wish to find a woman who's cognizant of global warming and happens to live on the west coast, she's findable, she's here. No longer can the media say that they didn't use women as interviewees because they couldn't find any. They're here; they're collected in a book. I also have some basic information about MediaWatch. And also we publish for our members a bulletin.

Mrs. Finestone: I've read it.

Ms Hogarth: Congratulations, Mrs. Finestone.

We don't need to tell you, but for other members here, we publish a bilingual bulletin for our members. A recent bulletin was on the topic of violence in television, which I'd like to leave for you to read.

Again, our thanks for having us. Certainly we see ourselves as being in the forefront of working on this issue. We are doing this with very limited financial resources and the donation of hundreds and hundreds of hours of volunteer time. That represents a vast portion of this Canadian public who care enough about this issue to give a great deal of their time to it.

The Chairman: Thank you very much, Ms Hogarth, and your associates.

Mrs. Finestone, would you like to start off.

Mrs. Finestone: Thank you very much, Mr. Chairman.

Welcome. It's a pleasure to welcome you back, Meg, in a different role. I remember you were very involved with ACTRA. And it is nice to see you, Sylvia Spring. It takes me back to my Fédération deş femmes du Québec years when we were sort of taking a look at the beginnings of MediaWatch. It's very impressive to see the new documentation which you've been good enough to table with us. I'm sincerely hopeful that you're watching if they're using it and to what

[*Translation*]

Nous nous soucions de la sous-représentation des minorités, plus particulièrement des minorités noires. Nous nous efforçons de nous assurer qu'elles sont incluses dans la grande tradition canadienne, et nous nous intéressons aux rôles qu'elles jouent. Quand elles apparaissent à la télévision, elles jouent le plus souvent un rôle de soutien, servile. Nous examinons ce que nous pouvons faire pour rectifier cette situation.

Mme Hogarth: À notre avis, l'aspect fondamental dans la façon dont les femmes sont traitées, c'est qu'elles sont tout simplement oubliées; cela va au-delà de ce que nous voyons à l'écran, et concerne également l'absence des femmes parmi les décideurs, en dehors de l'émission proprement dite, ainsi que parmi les experts qui sont consultés.

Je voudrais laisser quelques documents entre les mains du comité. L'un deux résulte d'une initiative que nous avons prise pour augmenter le nombre de femmes apparaissant à titre d'expertes. Il s'agit d'un annuaire de femmes-expertes, d'un océan à l'autre. Cet annuaire est remis aux médias canadiens qui, par exemple, peuvent rejoindre en consultant l'annuaire l'experte dans le domaine des changements climatiques dont ils ont besoin et qui habite sur la côte Pacifique. Les médias ne peuvent plus prétendre être incapables de convoquer des femmes pour participer à une entrevue parce qu'ils ne peuvent pas les trouver. Elles existent; leurs noms apparaissent dans cet annuaire. D'autres documents présentent des renseignements essentiels au sujet d'Évaluation-médias. Finalement, nous publions un bulletin qui est adressé à nos membres.

Mme Finestone: Je l'ai lu.

Mme Hogarth: Félicitations, madame Finestone.

Je n'ai donc pas à vous le signaler, mais je voudrais mentionner aux autres députés présents que nous publions ce bulletin bilingue que nous adressons à nos membres. L'un des derniers numéros a été consacré au sujet de la violence à la télévision et je vous le laisse donc pour que vous puissiez le lire.

Je vous remercie à nouveau d'avoir bien voulu nous convoquer. Nous estimons que nous sommes des combattants de première ligne dans ce domaine. C'est un travail que nous faisons avec des ressources financières très limitées et grâce à la contribution de bénévoles qui nous consacrent des centaines et des centaines d'heures de travail. Ces bénévoles représentent une partie importante du public canadien qui s'intéresse suffisamment à cette question pour lui consacrer beaucoup de leur temps.

Le président: Merci beaucoup, madame Hogarth, merci beaucoup, mesdames.

Madame Finestone, voulez-vous poser les premières questions.

Mme Finestone: Merci beaucoup, monsieur le président.

Mesdames, soyez les bienvenues. C'est un plaisir de vous rencontrer à nouveau, Meg, dans un rôle différent. Je me souviens de votre participation très active à l'ACTRA. C'est un plaisir de vous rencontrer, Sylvia Spring. Cela me ramène au temps que j'ai passé à la Fédération des femmes du Québec quand nous suivions du coin de l'oeil les débuts d'Évaluation-médias. Je suis impressionnée par cette nouvelle documentation que vous avez bien voulu remettre

[*Texte*]

extent it's being used. If you're good at monitoring, I'm sure you're going to monitor that, too.

Ms Labri, what is your first name?

• 1555

Ms Labri: Madonna.

Mrs. Finestone: Madonna. What a gorgeous name!

Ms Hogarth: Exactly. The most popular name in North America these days!

Mrs. Finestone: Madonna, your observations with respect to the role and place of minority women is of great concern to the women's movement and certainly to myself, and I'm sure I speak for Mary as well. But she doesn't need anyone to speak for her; she speaks very well for herself. It would seem to me it would be very important to be able to have some of the analysis. I understand, Meg, that you've done some research, and I would hope you would table that research for us, which would be very helpful.

Madonna, has your research been finalized, at least the beginning phases of your research?

Ms Labri: No. It's being done by the office; it's been coordinated by the MediaWatch office.

Mrs. Finestone: I think that would help us.

Ms Hogarth: All last fall we had volunteers monitor Canadian television series for the presence of visible minority women. They followed a whole number of series for hundreds of hours, with coding sheets. We now have this raw data. As Madonna mentioned, we are bringing in women from various minority groups, and if we get some financial support, we will be able to put together a good report on the presence or absence of visible minority women on Canadian television screens.

Mrs. Finestone: It's important that volunteer groups get financial support, because you do an extraordinary job in the interests of the community.

You've raised one of the most serious questions that we're focusing on of how to establish causal links and then what action to take. What route do you go? Do you go the legislative route? Would that be effective? Do you go the regulation route? Would that be effective? Do you go with sanctions or without sanctions; and what would be the impact? Do you look at what's going on in the United States where Senator Paul Simon has brought forward a bill, and now the media there is starting to look at their activities? What will that bring us?

And in particular, all of us in this room have recognized that much of the air time is taken up by non-Canadian films. Many of the complaints we hear are about children's daytime programs, particularly a lot of the cartoons are creating a

[*Traduction*]

au comité. J'espère que vous prêtez attention pour voir si l'on se sert de ces documents et dans quelle mesure on le fait. Je suis convaincue que vous savez comment vous y prendre.

Madame Labri, quel est votre prénom?

Mme Labri: Madonna.

Mme Finestone: Madonna. Quel beau prénom!

Mme Hogarth: À l'heure actuelle, c'est le prénom le plus populaire en Amérique du Nord.

Mme Finestone: Madonna, ce que vous faites remarquer au sujet de la représentation des femmes appartenant aux groupes minoritaires préoccupe au plus haut point le mouvement des femmes. Vos remarques me préoccupent aussi beaucoup ainsi que Mary, j'en suis sûre. Ma collègue n'a évidemment pas besoin que je parle en son nom, car elle sait très bien présenter son point de vue. Je crois qu'il convient qu'on évalue la situation à cet égard. On me dit, Meg, que vous avez effectué des recherches sur le sujet, et j'espère que vous pourrez nous en faire profiter.

Madonna, avez-vous terminé vos recherches sur le sujet ou du moins la première étape de ces recherches?

Mme Labri: Non. C'est le bureau d'Évaluation-médias qui coordonne les recherches.

Mme Finestone: Ces recherches nous seraient utiles.

Mme Hogarth: Afin de pouvoir tirer certaines conclusions au sujet de la représentation des femmes appartenant aux minorités visibles, nous avons demandé à des bénévoles de suivre certaines émissions canadiennes l'automne dernier. Munies de feuilles de codage, ces bénévoles ont suivi certaines émissions pendant des centaines d'heures. Nous n'avons pas encore traité ces informations. Comme l'a mentionné Madonna, nous avons fait appel à des femmes de divers groupes minoritaires pour nous aider dans notre projet et, si nous obtenons de l'aide financière, nous pourrons produire un bon rapport portant sur la représentation à la télévision des femmes appartenant à des minorités visibles.

Mme Finestone: Une aide financière doit être accordée aux groupes bénévoles comme le vôtre dont le travail bénéficie à toute la société.

Vous avez abordé deux des questions les plus importantes dont nous sommes saisis, à savoir le lien entre la violence qui est présentée à l'écran et celle qui existe dans notre société, ainsi que les mesures à prendre pour contrer cette violence. Comment devons-nous nous y prendre? Faut-il légiférer dans ce domaine? Serait-ce efficace? Faut-il plutôt avoir recours à la réglementation? Serait-ce efficace? Faut-il prévoir des sanctions? Quelle serait leur incidence? Faut-il suivre l'exemple des États-Unis? On sait que le sénateur Paul Simon y a parrainé un projet de loi qui vise à réglementer les activités des médias. Devrions-nous songer à faire de même?

Personne ici n'est sans savoir que la majeure partie du temps d'antenne est réservée à la présentation de films étrangers. On s'inquiète beaucoup au sujet des émissions pour enfants qui sont présentées pendant le jour, et en

[*Text*]

serious concern. The question then, from a psychological point of view, is are they causal factors or are they fantasy? Are they in a sense a way of deterring aggressive action, and do they channel them in a different way so that you can control it? It's not an easy question; it is a social question. There's no question that this is the most pervasive and insidious of all mediums.

There is certainly a problem with respect to women and their representation, although I do see somewhat of an improvement, particularly in the news and public-affairs area. Have you given some thought as to what you would like to see done in order to change some of this, recognizing we have little control over 90% of what comes on the air, recognizing that people look for this kind of excitement or stimulation? And to what degree can a state, through laws, have an impact?

Ms Hogarth: Well, we try, don't we, through the CRTC. Canadian broadcasters, as you are well aware, are supposed to be responsible for the programming they show on their channels, whether it originates in the United States or in Canada. The view of MediaWatch is that in some cases the mandatory route is the best route to go because it is the route that is really and truly going to reflect change.

Our personal experience over the issue of sexual stereotyping was that when the broadcasters were left to do that in a voluntary way, they didn't do very much. It took the imposition of guidelines, as a condition of licence, to make them look seriously at the proposal, that they really had to deal with sex-role stereotyping.

• 1600

This committee worked hard on the new Broadcast Act. There are tools in that Broadcast Act; and the question is, as you quite rightly raise, are they enforceable, and by whom?

Mrs. Finestone: The question of sanctions is one we would have to look at.

You mentioned this bulletin, and I would tell you that I read it from cover to cover. It's not the first time I've done that. I always find it very informative. In it you bring to the attention of the readers the *Butler* decision—the whole *Butler* case on sex, violence, and entertainment in Canada—and that this is the first court in the world that has admitted that pornography threatens women's equality, self-esteem, and safety. You go on to say that it took you 11 years to get this through the court; that the depiction of violence, degradation, and dehumanization and women's right to safety and equality took precedence over the pornographer's right to freedom of expression.

Ms Hogarth: That's right.

Mrs. Finestone: Was this tested under the Charter of Rights and Freedoms?

[*Translation*]

particulier des dessins animés. La question qu'il faut évidemment se poser, c'est quelle est l'influence, psychologiquement parlant, de ces émissions? Les enfants comprennent-ils qu'il s'agit simplement de créations de l'esprit? Ces émissions découragent-elles les enfants d'adopter des comportements violents et les aident-ils à canaliser et à maîtriser leur agressivité? C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, car elle suppose des choix sociaux. Il est indéniable que la télévision est le moyen de communication le plus envahissant et le plus insidieux.

La représentation des femmes à la télévision laisse toujours à désirer, même si je constate un certain progrès à cet égard, en particulier dans le domaine des émissions d'information et d'affaires publiques. Avez-vous songé à ce qui pourrait être fait pour réduire la violence présentée à l'écran et ce, malgré le fait que plus de 90 p. 100 des émissions qui sont actuellement à l'antenne échappent à notre contrôle et que les gens réclament ce type de divertissements? Quelle incidence l'adoption d'une loi aurait-elle à cet égard?

Mme Hogarth: Par l'intermédiaire du CRTC, nous essayons déjà d'exercer un certain contrôle. Comme vous le savez, les radiodiffuseurs canadiens sont responsables de la programmation qu'ils offrent, que les émissions proviennent des États-Unis ou du Canada. Évaluation-médias est d'avis qu'il faut imposer certaines exigences aux radiodiffuseurs parce que c'est la seule façon de les amener à modifier leur programmation.

Il suffit de prendre l'exemple des stéréotypes sexuels. Ce n'est que lorsqu'on les y a contraints que les radiodiffuseurs ont pris des mesures pour s'attaquer au problème. Il a fallu imposer aux radiodiffuseurs l'obligation d'éliminer les stéréotypes sexuels comme condition à l'obtention d'une licence, pour qu'ils consentent enfin à le faire.

Ce comité a consacré beaucoup d'attention à la nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Cette loi prévoit certaines mesures, mais la question est bien de savoir, comme vous le faites remarquer, si on peut les mettre en oeuvre et qui doit le faire?

Mme Finestone: Nous devrions nous pencher sur la question des sanctions.

Vous abordez le sujet dans ce bulletin que j'ai lu du début à la fin. Ce n'est pas la première fois que je lis le bulletin que vous publiez, car je le trouve très informateur. Vous y attirez l'attention des lecteurs sur l'affaire *Butler* dans laquelle il était question de sexe, de violence et de divertissement. C'est la première fois dans l'histoire qu'un tribunal reconnait que la pornographie porte atteinte à l'égalité, à l'estime de soi, et à la sécurité des femmes. Vous faites remarquer qu'il s'est écoulé 11 ans entre le moment où la procédure a été entamée et celui où un tribunal a finalement reconnu que les femmes n'avaient pas accepté d'être traitées avec violence, mépris et de façon dévalorisante et que leur droit à la sécurité et à l'égalité l'emportait sur le droit à la liberté d'expression des pornographes.

Mme Hogarth: Vous avez raison.

Mme Finestone: A-t-on invoqué la Charte des droits et libertés dans cette affaire?

[*Texte*]

Ms Hogarth: That was how the case was brought to court.

Mrs. Finestone: So therefore the charter has now defined this. In looking at that obscenity law, in a sense you now have a declarative situation where you don't any longer have to define it.

Ms Hogarth: That's right.

Mrs. Finestone: From your experience, if we wanted to use some kind of law—and I'm not saying we would, but if we wanted to—would we not have to have a definition of what would be perceived to be violence before you could even apply sanctions or apply criteria, or is there a way we could look at the decision of *Butler v. Regina* and apply that concept, in saying, this is violent and you do not have to...? I mean the community norms. We damn well know if you watched the—

Ms Hogarth: *Silence of the Lambs.*

Mrs. Finestone: Never mind; I can only see them eating. It makes me nauseous.

But we know that it was sickening. Right?

Ms Hogarth: Yes.

Mrs. Finestone: So do we have to have it defined is my question. Your experience indicated that you had to prove the point. Do we not have to prove a point when it comes to violence before you could move to law, regulation, or sanction?

Ms Spring: I know that in the Scandinavian countries—I can't remember which ones—they have laws against showing violence on television to children. They have some kind of scale they've worked out of what's permissible and what's not. Studies have been done on the effectiveness of this, because it has been in effect for quite a while. I think it would be interesting to see what they did and whether they can prove that having regulation has cut down overt acts of violence. It's in Finland.

Mrs. Finestone: I'm really quite concerned about what's happening out there in our society with the tremendous growth of violence. Whether it is as a result of the poverty cycle we're going through, the economic destabilization of the country, which is somewhat worldwide, children and teenagers, or rather I should say young adults, are not seeing much of a future ahead of them, and so, in a sense, are acting out their... They've got no hope left. When you have a society that's like that, and particularly where you've had systemic discrimination within the black community, it exacerbates the situation. It poses such tremendous problems that I think it's beyond the scope of just television.

I can remember the cover of *Hustler Magazine* showing a woman's body going through a meat-grinder, which I'm sure you will recall. I can remember the lipstick ads. There are so many things. And it is in more than just television. And yet, as you pointed out so rightly at the very beginning, that is the most pervasive way.

Do you think we could confine our studies to Canadian television, where we could have an impact, and thereby think that we would have somewhat resolved the problem?

[*Traduction*]

Mme Hogarth: Oui.

Mme Finestone: La situation est donc maintenant claire. On sait maintenant que la Loi sur l'obscénité ne contrevient pas à la charte?

Mme Hogarth: C'est juste.

Mme Finestone: Si nous décidions de légiférer dans ce domaine—et je ne propose pas que nous le fassions nécessairement—, avant de proposer des sanctions ou certains critères d'évaluation, ne faudrait-il pas que nous nous entendions d'abord sur une définition de la violence? L'arrêt *Butler c. Regina* propose-t-il une définition de la violence, ou du moins certaines normes sociales? Tous ceux qui ont vu...

Mme Hogarth: *Silence of the Lambs*

Mme Finestone: Oublions cela. Le simple fait de penser à ces scènes de cannibalisme me donne la nausée.

Vous avez sûrement dû trouver cela aussi révoltant que moi, n'est-ce pas?

Mme Hogarth: Oui.

Mme Finestone: Je voulais savoir s'il faut d'abord s'entendre sur une définition de la violence avant de songer à une loi, à un règlement ou à des sanctions. Votre expérience semble indiquer qu'il faut présenter des preuves.

Mme Spring: Je sais que des pays scandinaves—et je ne me souviens plus desquels—ont adopté des lois qui interdisent que les émissions pour enfants contiennent de la violence. Ils ont adopté des normes à cet égard. Puisque ces normes existent depuis déjà un certain temps, on en a évalué l'efficacité. Il serait intéressant de se renseigner sur l'expérience scandinave pour voir si la réglementation a permis de réduire l'incidence de la violence. Je songeais à la Finlande.

Mme Finestone: Je m'inquiète vraiment de l'augmentation de la violence dans notre société. Au lieu de mettre en cause la télévision, faut-il attribuer le phénomène à la crise économique que nous traversons actuellement, comme beaucoup d'autres pays au monde? Faut-il se surprendre du fait que les jeunes adultes qui n'ont pas d'avenir devant eux se défoulent de cette façon? La discrimination dont font l'objet les Noirs en particulier ne fait qu'aggraver la situation. À mon avis, il ne faut pas imputer tous les torts à la télévision.

Je me souviens avoir vu sur la page couverture de *Hustler Magazine* le corps d'une femme engagé dans un moulin à viande. Je suis sûre que vous vous souvenez également de cette page couverture. Je me souviens aussi des annonces de rouge à lèvre. Les exemples abondent. La télévision n'est pas la seule en cause. Comme vous l'avez cependant fait remarquer dans votre déclaration, c'est le moyen de communication le plus envahissant.

Pensez-vous que nous pouvons nous contenter d'étudier le lien entre la violence présentée à la télévision et la violence qui existe dans notre société? Contribuerions-nous ainsi à résoudre le problème?

[*Text*]

Ms Hogarth: I think we could. If nothing else, it would mean that we could show to the rest of the world a leadership role and that we are making changes within our country.

• 1605

As you pointed out, there is this bill in the United States, and now they're going to start to look at this issue. And as well, I believe there are groups that are attempting to meet with some of the major film production houses in Los Angeles in an attempt to talk to them about this issue.

Mrs. Finestone: Who is talking to the advertisers, the people who buy the programs?

The Chairman: Mrs. Finestone, you've done very well. You are only five or six minutes over time.

Mr. de Jong.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Thank you very much, Mr. Chairman.

I also wish to welcome the witnesses.

This is my first attendance at a meeting of this committee. I'm sitting in for a colleague who is normally the critic for communications on this committee. But I knew this subject was coming up and so I've spent a fair amount of time trying to debate in my head and with friends and colleagues where that balance, that line, is. So the questions I wish to ask of you are sort of a continuation of internal dialogues, so to speak.

The key, of course, is to be able to demonstrate what one sees being portrayed in the media, whether it's music or television or radio or print, and how that affects daily life. Is it acted out; to what degree? What numbers of the population? I start under the assumption that there is a correlation. Particularly when you deal with mass media in a mass society, certain percentages of the population will, at a particular time, see or view a certain set of events and act on those, though it might be difficult to predict who and when. That's part of our problem really. Most probably statistically you can start demonstrating that there are those correlations. What sort of work have you done on that?

Ms Hogarth: We don't have the resources to be able to undertake that kind of work. We would very much like quasi-regulatory bodies, such as the CRTC, to undertake that kind of work. We function on a very limited budget and hours of volunteer time. We don't have the facilities to do that particular kind of work.

Mr. de Jong: Are you familiar at all with anybody who has done that type of work? I think that's a very key question to try to get some answer to, and I think as a committee we should look at it to see if anybody else has done that kind of work, either in Canada or in other places in the world.

Ms Hogarth: As Madonna and Sylvia mentioned, some work has been done in the Scandinavian countries, particularly in Finland. I believe you had a presentation from some people who did some work for the CRTC, and there is

[*Translation*]

Mme Hogarth: Je crois que oui. À tout le moins, en montrant que nous sommes prêts à instaurer des changements dans notre propre pays, nous exercerions ainsi un rôle de chef de file dans le monde.

Comme vous l'avez fait remarquer, un projet de loi sur le sujet a été présenté aux États-Unis. Certains groupes cherchent aussi à discuter de la question avec les grandes sociétés de production cinématographique de Los Angeles.

Mme Finestone: Qui discute avec les annonceurs et ceux qui achètent les émissions?

Le président: Je vous félicite, madame Finestone. Vous n'avez pris que six ou sept minutes de plus que le temps qui vous était alloué.

Monsieur de Jong.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à nos témoins.

C'est la première fois que je participe aux séances de ce comité. Je remplace un collègue qui est le porte-parole de notre parti en matière de communications. Comme je savais quel était le sujet à l'étude, j'ai réfléchi assez longuement à la question et j'en ai discuté avec des amis et des collègues. Les questions que je vais maintenant vous poser font donc suite aux entretiens que j'ai eus avec différentes personnes sur cette question.

Il faut évidemment se demander s'il est possible de prouver qu'il y a un lien entre la violence qui nous est présentée dans les médias, qu'il s'agisse de la télévision, de la radio ou des journaux, et le comportement quotidien des gens. La violence à la télévision se reflète-t-elle dans la société? Dans quelle mesure? Peut-on nous fournir des chiffres? Je tiens pour acquis qu'il y a un lien. Il est bien évident que la violence qui est présentée par les médias de masse ne peut que se refléter dans le comportement d'un certain pourcentage de gens, même s'il est difficile de prédire qui succombera à cette influence et à quel moment. C'est vraiment là la difficulté. Il est sans doute possible de démontrer de façon statistique qu'il y a bien un lien entre ces deux phénomènes. Avez-vous des statistiques de ce genre à nous fournir?

Mme Hogarth: Nous n'avons pas les ressources voulues pour effecteur ce genre de recherche. Nous aimerions que les organismes qu'on peut presque qualifier d'organismes de réglementation comme le CRTC entreprennent ce genre de recherche. Notre budget est très limité et nous ne pouvons faire appel qu'à des bénévoles. Nous ne sommes pas en mesure d'entreprendre ce genre d'étude.

M. de Jong: Savez-vous si quelqu'un a déjà fait ce genre de recherche? Ces renseignements nous seraient fort utiles, et je pense que le comité devrait se renseigner pour savoir si ces recherches ont été effectuées au Canada ou ailleurs dans le monde.

Mme Hogarth: Comme Madonna et Sylvia l'ont signalé, les pays scandinaves, et en particulier la Finlande, ont effectué des recherches dans ce domaine. Je crois savoir que des témoins précédents vous ont fait part des résultats des

[*Texte*]

a critique in our bulletin of that work. There is valuable work that is in there. And as well they list a lot of resources of other books that are available. A recent publication by the American Psychological Society, called *Big World, Small* Screen, is a very good little book to read about the effect of television in contemporary life, and indeed it is a bit of an analysis of who's watching.

Mr. de Jong: I think we have to zero in on particularly television, because of the strength of the medium. Reading a book or watching something on television is so different. Personally, I would feel more inclined to try to ban something on television than I would something in print. Print is a much more personal thing. Television attempts to say or suggests it is reality.

• 1610

Then we're on the forefront of a whole new series of technologies such as virtual reality, which would be even more pervasive, in the sense of presenting what is basically someone's fantasy, which somebody is selling for monetary reasons, and that fantasy is being sold as a reality. Are you as well keeping an eye on newer technologies such as virtual reality?

Ms Hogarth: We're certainly aware that they exist, but we're not specifically following them.

I think the point you're making is an important one. Television is frequently used in our society as a babysitter, increasingly in families where both parents are out working, or in single-parent families. Television is used as a babysitter or a pacifier, and therefore has a much more pervasive effect than any book might have.

Mr. de Jong: And with the growing technologies we also have globalization. How realistic is it? Even though we might pass laws and regulations in Canada, the availability of media from the United States is going to defy all the regulations we could implement in this country.

Ms Spring: The CRTC decided, after much lobbying from us and other groups, to make it a condition of licence that broadcasters had to follow these guidelines on sex-role stereotyping. That decision really made a mark in the world. I was personally invited to go to Australia and New Zealand to talk to the broadcasters and their regulating bodies. Rosalie Gower, one of the commissioners on the task force, and I were invited—wined and dined and taken all over the country—to give talks about what Canada had done, what the CRTC had done, and how important it was for them to take on this issue.

Although we're a small player, the decisions we make are noticed, and people pay attention to them. I met a woman from Africa. Remember that woman we met?

Ms Labri: Yes. But in the Third World Canada makes a difference in many, many spheres. It's an example—

[*Traduction*]

recherches qu'ils avaient menées sur le sujet pour le compte du CRTC. Notre bulletin fait ressortir certaines des lacunes de cette étude. Vous pourriez cependant certainement tirer parti des recherches qui ont été effectuées jusqu'ici sur le sujet. Beaucoup de livres et de documents ont également été publiés sur la question. Je vous recommande la lecture d'une publication récente de la *American Psychological Society* intitulée *Big World, Small Screen.* Il s'agit d'un très bon petit livre qui examine l'influence de la télévision sur la vie contemporaine. On y donne un profil sommaire des téléspectateurs.

M. de Jong: Vu l'importance de ce moyen de communication, je crois qu'il nous faut insister sur le rôle de la télévision. Les livres n'exercent vraiment pas la même influence. Personnellement, je serais plus enclin à accepter la censure dans le cas de la télévision que dans celui des imprimés. L'imprimé, c'est quelque chose de beaucoup plus personnel. La télévision, elle, prétend refléter la réalité.

En outre, nous sommes à l'aube de l'ère de la réalité virtuelle, une technologie nouvelle qui sera encore plus envahissante que tous les moyens de communication que nous connaissons maintenant, dans la mesure où, contre espèces sonnantes, on cherchera à faire prendre aux gens la fiction pour la réalité. Vous intéressez-vous aux nouvelles technologies comme la réalité virtuelle?

Mme Hogarth: Nous savons certes qu'elles existent, mais nous ne nous y sommes pas intéressés particulièrement.

Vous faites valoir un point important. La télévision joue de plus en plus un rôle de *babysitter,* de gardienne d'enfants dans notre société, et en particulier dans les familles où les deux parents travaillent ainsi que dans les familles monoparentales. On compte sur la télévision pour occuper les enfants ou pour les calmer, et voilà pourquoi son influence est beaucoup plus grande que celle des livres.

M. de Jong: À ces nouvelles technologies s'ajoute le phénomène de la mondialisation. Est-il bien réaliste de penser que nous pourrons résoudre le problème en adoptant des lois et des règlements au Canada? En effet, cela n'empêchera pas les médias des États-Unis d'en faire à leur tête.

Mme Spring: En réponse aux pressions assidues que des groupes comme le nôtre ont exercées au fil des ans, le CRTC a décidé d'imposer comme condition d'octroi des licences que les radiodiffuseurs respectent des lignes directrices portant sur les stéréotypes sexuels. On m'a personnellement invitée à me rendre en Australie et en Nouvelle-Zélande pour prendre la parole devant les radiodiffuseurs et les organismes de réglementation de ces pays. M^me^ Rosalie Gower, l'un des membres du groupe de travail, et moi-même, avons été invitées—on nous a reçues avec tous les égards possibles dans tout le pays—à expliquer à nos interlocuteurs ce que le Canada et le CRTC avaient fait dans ce domaine.

Le Canada est un petit intervenant, mais les décisions que nous prenons dans ce domaine retiennent l'attention. J'ai rencontré une Africaine. Vous vous souvenez de cette femme, n'est-ce pas?

Mme Labri: Oui. Dans le Tiers monde, le Canada exerce une grande influence dans beaucoup de domaines. Il sert d'inspiration. . .

[*Text*]

Mr. de Jong: I can see Australia, New Zealand, and European countries, and I can see Canada. But the United States is so market-driven. As long as there is a buck to be made, that often becomes the ethic and the motivation rather than the social effects on the society. Living beside a very strong society, economically and culturally, which can beam its fantasies up into our living rooms, I think we have a special problem.

I also wish to mention the work Lynn McDonald has done in the supportive role she has had. When she was here, our offices were next door. At that time, or for a period of that time, I was also the critic for communications and culture. Certainly she passed on to me many ideas and observations she had made. I credit her with some of my education.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Simon.

Dr. Hogue.

M. Hogue (Outremont): Bienvenue, madame Hogarth, mesdames. J'ai compris que vous représentiez la contrepartie de MediaWatch au Québec. Cela va de soi. Je veux en profiter pour féliciter votre groupe du Québec qui fait un travail extraordinaire. Je communique depuis quatre ans avec la directrice générale, qui est dans le comté d'Outremont. J'ai pu l'appuyer, non pas grâce à moi, mais grâce à l'argent du public. Je veux dire jusqu'à quel point ce groupe a le respect du milieu, et je veux la féliciter très amicalement. Donc, je connais le milieu, jusqu'à un certain point, à travers cette contrepartie qui est à Outremont.

• 1615

Cela dit, je vais passer à nos quatre petits-enfants qui sont à la maison très souvent, qui regardent la télévision et qui jouent au cowboy avec des «pow-pow». Depuis le temps où je faisais moi-même du «pow-pow», il y a de cela quelques siècles, les cowboys sont devenus un peu plus agressifs et un peu plus raffinés, de sorte qu'il doit y avoir des stimuli dans le milieu qui finissent par provoquer un champ perceptuel et quasi l'adapter à ce qui pourrait s'appeler une nouvelle réalité.

Mr. Chairman, I don't have too much time, do I?

The Chairman: No.

Mr. Hogue: So I'm going to have to move fast.

Dernièrement, Montréal offrait une publicité avec un «O» qui était remplacé par des lèvres. Je pense que ce sont des lèvres de femme. Je n'en suis pas tellement certain, mais je pense que ce sont des lèvres de femme. Elles sont juteuses, pulpeuses, sensuelles, et il semble qu'elles soient attirantes sur le plan de la publicité. Pour vendre Montréal qui en a tellement besoin, cela prend tout un stimulus. On avait commencé avec *I love New York*; c'était un coeur. On est maintenant rendu aux lèvres sensuelles, pulpeuses, juteuses, dangereuses ou attirantes.

La télévision a en quelque sorte banalisé les réalités. Tout est devenu 14 pouces. La Chine, c'est 14 pouces; la rue Sainte-Catherine, c'est 14 pouces; les débats en Chambre, c'est 14 pouces; Israël, c'est 14 pouces. Tout prend la

[*Translation*]

M. de Jong: Il y a d'une part l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Europe et le Canada, et d'autre part, les États-Unis. L'appât du gain est si fort aux États-Unis qu'il prime souvent sur les intérêts de la société. Le fait que nous soyons voisins d'un pays dont l'économie et la culture sont aussi fortes et dont les moindres fantasmes apparaissent sur nos petits écrans nous pose des difficultés.

J'aimerais souligner l'excellent travail accompli par Lynn McDonald. Nos bureaux étaient voisins à une époque. Elle était alors porte-parole de notre parti en matière de communications et de culture. Elle m'a fait part de bon nombre de ses idées sur le sujet. Je lui dois de m'avoir sensibilisée au problème.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, Simon.

Monsieur Hogue.

Mr. Hogue (Outremont): I wish to welcome our witnesses. If I understood correctly, you represent MediaWatch outside of Quebec. It really goes without saying. I want to take the opportunity to congratulate MediaWatch's counterpart organization for the great work it does in Quebec. For the past four years, I have been in touch with the Executive Director, who lives in the riding of Outremont. I have been able to support her, not through my own efforts, but through public funding. I would like to say how respected this group is in the community, and I would certainly like to extend hearty congratulations. Consequently, I am somewhat familiar with your group's work, through the counterpart organization located in Outremont.

I would now like to talk about our four grandchildren, who are often at our home, and who watch television and play cowboys making "pow-pow" noises. Since the time when I played "pow-pow" myself—a few centuries ago—cowboys have become rather more aggressive and refined. There must be some stimuli around that eventually produce certain perceptions and almost adapt them to what could be called a new reality.

Je n'ai pas beaucoup de temps, n'est-ce pas, monsieur le président?

Le président: Non.

M. Hogue: Donc, je vais devoir procéder rapidement.

Recently, the City of Montreal has put out some advertising in which the "O" of Montreal has been replaced by a pair of lips. I think they are women's lips. I am not that sure, but I think they are women's lips. They look juicy, full and sensual, and apparently they are attractive for advertising purposes. Apparently, it takes quite a stimulus to sell Montreal—which needs selling so badly. In the past, there was the "I love New York" slogan that used a heart. Now we have these sensual, full, juicy lips that may be dangerous or attractive.

To some extent, television makes reality banal. Everything is reduced to 14 inches: China, St. Catherine Street, debates in the House of Commons, or Israel. Everything assumes the size of a television screen. You have

[*Texte*]

dimension d'un écran de télévision. Vous avez compris que la violence a aussi 14 pouces. Elle a le temps de sa présentation. Ici je m'adresse à des femmes plus qu'à des hommes, parce que les femmes sont plus sensibles, plus respectueuses des valeurs et moins agressives face à la réalité sociale. Est-ce qu'il faudrait regarder cette situation, pas uniquement celle de MediaWatch dans son objectif précis, mais cette réalité qui est plus qu'une réalité psychologique maintenant? C'est une réalité psycho-socio-morale. Elle est multidimensionnelle et elle ne peut plus s'étudier, d'après moi, face à un problème des minorités. Combien y a-t-il de minorités? Je fais moi-même partie d'une minorité, dans un milieu donné. Si vous n'êtes pas présentes, il n'y a rien qui se passe dans la société.

• 1620

Recommanderiez-vous que le gouvernement fédéral, un comité ou une organisation globale, qui s'appellerait peut-être une commission royale d'enquête, étudie non seulement le problème de la violence, le problème des minorités et le problème de l'utilisation des femmes, mais aussi le nouveau positionnement dans un contexte qui est nouveau aussi, puisque cette réalité-là n'existait pas avant? Avant la venue de l'instantanéité, cette situation-là n'existait pas.

Mme Hogarth: Je crois que le Canada doit commencer. C'est ici même, à cet endroit, qu'on commence à se projeter sur ce problème. Comme Madonna l'a dit, si nous agissons bien ici, au Canada, les autres pays, surtout les pays du Tiers monde, vont suivre l'exemple du Canada.

Mme Spring: Je voudrais dire aussi que le Canada a pris une bonne décision en mettant l'accent sur la violence envers les femmes. Dans le milieu international, l'ACDI a pris fortement position contre la violence envers les femmes, globalement mais spéciablement dans le Tiers monde où il y en a beaucoup. Il y en a partout, mais au Tiers monde, c'est un peu différent d'ici. On en parle à tous les niveaux, et le Canada a pris vraiment le leadership à cet égard. Je pense que votre Comité est aussi un leader à cet égard au milieu des médias. Cependant, il n'y a pas de grand mouvement contre la violence dans la société. Je pense qu'il est très important, comme vous l'avez dit, de voir que ce sont vraiment les hommes qui font la violence dans notre société. Il y a plusieurs femmes violentes, bien sûr, mais la grande majorité des personnes violentes sont des hommes, et leur violence s'exerce contre les femmes. Il est très, très important de ne jamais oublier ce fait.

The Chairman: I want to ask one specific question. We've not asked this question very often.

We've talked about survey information and studies that have existed with respect to data about violence in other societies. Do we know what the overall quantity of violence shown and watched on Canadian television screens amounts to and the source of the violence? Does it originate in Canada or from foreign sources, local or network stations? Does it originate from over-the-air television stations or cable television? Does it originate from rented or owned videos?

[*Traduction*]

understood that violence also appears on this 14-inch screen for whatever time it is presented. Here I am directing my remarks more to women than to men because women are more sensitive, more respectful of values and less aggressive with respect to social reality. Should we be looking at this situation, not just of MediaWatch's specific objective, but in light of this reality which has become more than simply psychological? It is a psychological, social and moral reality. It is multi-dimensional and can no longer be studied, in my view, with respect to a problem facing minorities. How many minorities are there? In a particular context, I myself am part of a minority. Groups without a visible presence cannot effect change in society.

Would you recommend that the federal government, a committee or an overall organization that could be a royal commission of inquiry, study not only the problem of violence, the problem of minorities and the problem of the depiction of women, but also the new positioning within this new context, given that this reality did not exist before? The situation did not exist before the advent of instantaneous images.

Ms Hogarth: I think that Canada should take the lead. It is here, in this forum, that we should start focusing on this problem. As Madonna said, if we do a good job here in Canada, other countries, particularly Third World countries, will follow Canada's example.

Ms Spring: I would also like to say that Canada made a good decision in deciding to focus on violence against women. In the international context, CIDA has taken a very strong stand against violence towards women throughout the world, but particularly in the Third World where this is a serious problem. There is violence against women everywhere, but in the Third World it is somewhat different than here. We hear about it at all levels, and Canada has really shown leadership in this respect. I think your committee is also a leader from the point of view of the media. However, there is no great movement against violence in society. I think it is very important, as you said, to realize that men are the people responsible for violence in our society. Of course, there are some violent women, but the vast majority of violent individuals are men, and their violence is directed at women. It is extremely important that we never forget this fact.

Le président: Je veux vous poser une question précise. C'est une question que nous n'avons pas posée très souvent.

Nous avons parlé des données d'enquêtes et des études réalisées au sujet de la violence dans d'autres sociétés. Est-ce qu'on sait quelle est la quantité globale de violence présentée et regardée à la télévision au Canada et quelle est la source de cette violence? La source est-elle canadienne ou étrangère? Est-ce que la violence est présentée par les stations locales ou les stations du réseau? Les émissions violentes sont-elles présentées par les stations de télévision

[*Text*]

What are the times of day that primarily violence is shown? What age groups of the population watch violent programming? What are the types of programming—news, public affairs, drama, and so on?

What kinds of definitive surveys or studies have been done on this subject, or have there been any?

Ms Hogarth: The only ones I'm aware of are the studies that were published by the CRTC this year.

There are a lot of parts to your question about timing and who is actually doing the broadcasting, cable or over the regular stations, whether it was a network production or purchased from elsewhere. That kind of definitive work within Canadian boundaries needs to be done. We don't have a great deal of research.

The Chairman: I was not expecting you to answer all those questions. I was just trying to set out the parameters of the kind of survey or the kind of definitive statistical analysis that might be useful.

• 1625

Ms Hogarth: As Sylvia mentioned earlier, I think it is really important that if we undertake some research on Canadian programming we expand it to the demographics as well, and that we expand it to include some of the issues we were attempting to raise about the omission or degradation or objectification of women, which may not be violence qua violence, but is a precursor to potential violence.

Ms Spring: And the other thing is to see who creates the violence and who the victims are. In some of the earlier surveys of the media that MediaWatch did before Meg and Madonna were there, we were looking for sexism. We found a lot of violence in children's broadcasting, and certainly in late night movies, the adult movies, much of the violence was against women.

I think it is really important when you look at studies to see who is being violated. I hate to make it a fine art, but I think there are all kinds of violence. This recent study that just came out in Ottawa on abuse in dating in the universities brought it up again. The media doesn't seem to understand, but needs to understand, what is violent, what is abuse. It isn't always hitting somebody on the head or sticking a knife in them. Most violence is done against women by men. Those are facts. But how much of it I don't think has been measured well enough.

Mrs. Clancy (Halifax): I want very much to welcome you. I have long been an admirer of your organization. Actually, you have a lot to answer for. A number of years ago, when you got your very first government grant, a male journalist in Halifax went on television complaining vociferously that MediaWatch had received money to do this when it clearly wasn't necessary, I was so enraged that I called CBC and demanded equal time, and the next day they

[*Translation*]

traditionnelles ou par les stations du câble? À quelle heure la plupart des émissions violentes sont-elles diffusées? Quels groupes d'âge de la population regardent les émissions violentes? Quels sont les types de programmations—les nouvelles, les affaires publiques, les dramatiques, etc.?

Quels sondages ou études définitifs ont été faits sur ces questions, s'il en est?

Mme Hogarth: Les seules études que je connaisse sont celles publiées par le CRTC cette année.

Votre question comporte beaucoup d'éléments: le moment de présentation des émissions, la question de savoir si elles sont diffusées par les stations traditionnelles ou les stations du câble, et si ce sont des émissions du réseau ou des émissions achetées ailleurs. Nous n'avons pas effectué beaucoup de recherches sur ces questions au Canada. Beaucoup reste à faire.

Le président: Je ne m'attendais pas à ce que vous répondiez à toutes les questions. Je voulais simplement fixer les paramètres de l'enquête ou de l'analyse statistique qui serait utile.

Mme Hogarth: Comme Sylvia l'a dit plus tôt, je pense qu'il est très important que toute recherche qui sera entreprise sur la programmation canadienne inclue les questions démographiques et celles que nous avons tenté de soulever au sujet de l'exclusion, de l'avilissement ou de l'exploitation des femmes. Ce n'est peut-être pas de la violence en tant que telle, mais ce sont des signes avant-coureurs d'une violence en puissance.

Mme Spring: Il faut examiner qui crée cette violence et qui en est victime. Certaines des études antérieures des médias effectuées par Évaluation-médias avant l'arrivée de Meg et de Madonna visaient à mettre en lumière le sexisme. Nous avons trouvé beaucoup de violence dans les émissions pour enfants et beaucoup de violence contre les femmes dans les films présentés en fin de soirée.

Il est très important à mon avis que des études examinent qui fait l'objet de la violence. Je déteste faire de tout cela un art; mais à mon avis, il y a diverses formes de violence. C'est ce qu'on a constaté avec la publication récente d'une étude à Ottawa au sujet des rendez-vous qui finissent mal sur les campus universitaires. Les médias ne semblent pas comprendre, mais il faut qu'ils saisissent ce que sont la violence et les mauvais traitements. Il ne s'agit pas toujours de frapper quelqu'un à la tête ou de le poignarder. La plupart des actes violents sont perpétrés par des hommes contre des femmes. Tels sont les faits. Mais je pense qu'on n'a pas assez bien mesuré la quantité de violence.

Mme Clancy (Halifax): Je tiens à vous souhaiter la bienvenue. J'admire depuis très longtemps votre organisation. En fait, vous êtes responsables de bien des choses. Il y a un certain nombre d'années, quand vous avez reçu votre première subvention du gouvernement, un journaliste à Halifax est passé à la télévision pour se plaindre vigoureusement qu'Évaluation-médias avait reçu une subvention pour faire un travail qui n'était pas nécessaire.

[*Texte*]

offered me a job. They also gave me equal time. Anyway, I am delighted you are here.

I have just finished reading Susan Faludi's book, *Backlash*, and I have done a number of things over the last couple of days, including doing, today, an open-line show out of Calgary on sexual harassment. I am very concerned about the question of backlash. It seems to me that we are in a very, very dangerous situation with regard to this right now. I would like your comments on that.

Some of the things you talked about in violence, whether you are talking about late night movies, *Silence of the Lambs*, or whatever, are fairly easy to identify. But I am now concerned with the subtleties that belittle the position as much as the woman. I would like your comments on that, because I think this is the next phase of the battle. It is an insidious battle, and it is the kind of thing that may get us all burned out before we get much further.

Ms Hogarth: It is.

To follow up on that point is the absence of the presence of women and the absence of the presence of women in their diversity. You don't see older women on television. The women you see on television tend to be white, thin, and 22. But as well what you don't see is a woman's perspective. So if you were making a film on date rape, chances are that the point of view of the camera is going to be the point of view of the man. You are going to see the woman being raped and being terrified.

The program may be perfectly valid, and it may be a good way to educate the public about date rape, but the chances of being able to make the film from the woman's point of view, where the camera's point of view is the man who is doing the date-raping, does not exist on any program. Whether it is something as serious as date rape or something much lighter and much more ordinary, the woman's point of view is absent.

• 1630

Mrs. Clancy: The other thing that concerns me is that men of goodwill, and, yes, there are a few, are starting to become part of that backlash. We are starting to hear, why don't you have a better sense of humour, or why don't you react in a certain way to certain things? You know that feeling you get, an Atlantic allusion, when you're standing on the sand and you can feel it start to go away beneath your feet, that even with the steps we have made forward since MediaWatch began it's job, we are now in a ground-losing position.

Ms Hogarth: I agree. And I think there's a real problem of alienating the men in our society.

Mrs. Clancy: Absolutely.

Ms Hogarth: I have a 22-year-old son. When people are talking about men as perpetrators of crime, men as the perpetrators of rape, men as the violent members of society, he sees no place for himself in there, and yet he identifies

[*Traduction*]

J'ai été tellement furieuse que j'ai téléphoné à Radio-Canada pour qu'on m'accorde autant de temps. Le lendemain, on m'a offert un emploi. On m'a également accordé le même temps qu'on avait accordé au journaliste. Quoi qu'il en soit, je suis ravie de vous voir parmi nous.

Je viens de lire le livre de Susan Faludi, qui s'intitule *Backlash*. Depuis plusieurs jours, j'ai fait un certain nombre de choses; entre autres, j'ai participé aujourd'hui à une tribune téléphonique en provenance de Calgary au sujet du harcèlement sexuel. La question d'un mouvement de ressac me préoccupe énormément. Il me semble que la situation à cet égard est extrêmement dangereuse en ce moment. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Il est assez facile d'identifier certains des aspects de la violence dont vous avez parlé, comme les films présentés en fin de soirée et le film *Silence of the Lambs*. Mais ce qui me préoccupe maintenant, ce sont les subtilités qui rabaissent l'importance et le rôle de la femme. J'aimerais entendre vos remarques là-dessus, car je pense qu'il s'agit là de la première étape de la bataille. C'est une bataille sournoise, et le genre de chose qui risque de nous épuiser toutes sous peu.

Mme Hogarth: En effet.

Je dirais que le problème tient à l'absence des femmes, à la non-représentation de la femme sous ses diverses facettes à la télévision. Il n'y a pas de femmes âgées à la télévison. Les femmes qu'on voit à la télévision ont tendance à être blanches, minces, et âgées de 22 ans. Mais on ne nous présente pas non plus le point de vue des femmes. Donc, si on faisait un film sur les rendez-vous qui tournent mal, il est probable qu'il sera fait du point de vue de l'homme. On nous présentera la femme qui est violée et terrorisée.

L'émission peut être tout à fait valable et offrir un bon outil de sensibilisation, mais les possibilités de présenter le film du point de vue de la femme qui subit le viol sont nulles. Même dans le cas des questions beaucoup moins sérieuses, le point de vue des femmes n'est pas exprimé.

Mme Clancy: L'autre chose qui me préoccupe, c'est que les hommes de bonne volonté—car il y en a quelques-uns—commencent à faire partie du mouvement de ressac. On commence à nous demander pourquoi on n'a pas un meilleur sens de l'humour, pourquoi on ne réagit pas d'une certaine façon à certaines choses. On a l'impression de sentir le sable fondre sous nos pieds. Malgré les progrès réalisés depuis qu'Évaluation-médias a entrepris son action, on commence maintenant à perdre du terrain.

Mme Hogarth: Je suis d'accord avec vous. Je pense qu'il y a un danger réel de nous aliéner les hommes de notre société.

Mme Clancy: Certainement.

Mme Hogarth: J'ai un fils de 22 ans. Lorsqu'on parle des hommes comme des auteurs des crimes, comme ceux qui commettent le viol, comme des membres violents de la société, il ne voit pas de rôle pour lui-même dans tout cela,

[*Text*]

himself very much as a man. I fear we may be losing those very men. Those are the men who need to be there and need to say, I will not tolerate violence against women; I will not behave that way. That's what I was attempting to say in the beginning, that for men to be able to see really overt violence, they can remove themselves from that. But we need to show them that making a smart crack about a women is also a form of violence, or that saying to your partner, hey, you've gained 50 pounds this year, honey, is also an act of violence. Men need to understand that even at that level they have to take responsibility for that, that there is a way to be a man and be caring and not be part of the system. But I am afraid we are going to lose those young men who are feeling alienated. They are going to be the future backlash.

Mrs. Clancy: Do you have any suggestions as to what we can do?

Ms Hogarth: I think we have to work hard to keep them with us, and work hard to say that it is possible to be a man and be caring and be gentle, and that you, as a man, have a responsibility vis-à-vis other men you know to convey to them that you are a manly person and yet still a caring person.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Bienvenue à notre Comité. Je vous ai écoutées avec beaucoup d'intérêt.

Vous avez parlé de la sous-représentation de la femme dans les médias. Il est vrai que l'image de la femme n'est pas tout à fait bien exploitée, mais en même temps, je n'aimerais pas porter un jugement de valeur sur les femmes qui acceptent de présenter une image de *sex symbol* en quelque sorte. Cependant, il y a des femmes qui occupent des tribunes de plus en plus intéressantes dans les médias, des femmes qui ont des émissions intellectuelles, des émissions d'information.

Autour de cette table , depuis quelques jours, on essaie de donner des définitions de la violence, mais comment la définir? Au fond, elle est omniprésente. À partir de cela, on l'a banalisée et, naturellement, la télévision devient la première coupable de cette violence-là. Cependant, si on regarde un peu notre société, on voit que la télévision n'est qu'un véhicule à temps partiel. Il y a eu l'éclatement des familles, ainsi que le rejet de certaines valeurs qui pouvaient maintenir une sorte de *standing*, si on peut dire.

On est des gens responsables autour de cette table, et il faut réglementer, légiférer, faire quelque chose. On a parlé tout à l'heure d'un code d'éthique qui est étudié par l'Association canadienne des radiodiffuseurs et qui a été soumis au CRTC. On a reçu quelques experts l'autre jour. On a parlé d'un forum éthique permanent, qui pourrait regrouper des gens de la famille, de la société, des éducateurs, des médias, des gens représentatifs de notre société, qui veilleraient à ce que ce code d'éthique soit mis en application.

• 1635

En Australie, on a sorti un code qui nous semble assez sévère. On vit tout de même dans une société moderne. Il faut tenir compte du fait que la télévision n'existe pas en vase clos, de façon locale. Maintenant, avec la fibre optique, on va loin.

[*Translation*]

même s'il s'identifie beaucoup comme un homme. Je pense que nous risquons de nous mettre ces hommes à dos. Ce sont les hommes qui doivent être présents et dire qu'ils ne vont plus tolérer la violence contre les femmes; qu'ils ne vont pas se comporter de cette façon. C'est ce que j'essayais de dire au début—que les hommes peuvent se dissocier des actes de violence. Cependant, il faut leur montrer que les insultes contres les femmes constituent également une forme de violence. Si on dit à sa partenaire qu'elle a pris 50 livres, cela constitue aussi un acte de violence. Il faut que les hommes comprennent qu'ils doivent assumer une responsabilité même à ce niveau-là. Il faut qu'ils comprennent qu'il est possible d'être homme, d'être sensible et de ne pas partager cette mentalité. Mais je crains que nous ne perdions ces jeunes hommes qui se sentent laissés pour compte. Ce sont eux qui vont créer le mouvement de ressac à l'avenir.

Mme Clancy: Avez-vous des suggestions à nous faire?

Mme Hogarth: Je pense qu'il faut faire de notre mieux pour les garder de notre côté. Il faut dire aux hommes qu'il est possible d'être un homme et d'être sensible et doux en même temps. Il faut leur rappeler que les hommes ont le devoir de dire aux autres hommes qu'ils connaissent qu'on peut être virile et sensible en même temps.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Welcome to our committee. I listened to you with a great deal of interest.

You spoke about the under-representation of women in the media. It is true that women are not used entirely correctly, but at the same time, I would not like to make a value judgment about women who agree to play the role of a sex symbol. However, there are women in increasingly important positions in the media, women who host intellectual and news programs.

For the last few days, our committee has been trying to come up with definitions for violence. But how can it be defined? Essentially, violence is everywhere. As a result, violence has become trivial, and television of course becomes the first thing to blame for violence. However, if we take a look at our society, we see that television is only a part-time vehicle. There has also been the disintegration of the family and the rejection of certain values that could maintain some standards.

The people around this table are responsible, and see that we must do something, we must enact some regulations or some laws. Earlier, we spoke about the code of ethics under study by the Canadian Association of Broadcasters, which is being submitted to CRTC. We heard several witnesses the other day. There was mention of a standing ethical forum, which would bring together people from all walks of life, from the family, from the education and from the media, for example. They would oversee the implementation of an ethics code.

Australia has a rather strict code. After all, we live in a modern society. Television does not operate in a vacuum on the local level—that's a fact. Fibre optics are going to change a lot of things.

[*Texte*]

Que suggérez-vous, et que pensez-vous d'un code ou d'une réglementation?

Mme Hogarth: Je crois qu'un règlement serait efficace. Un règlement est la meilleure façon d'influencer peu à peu les radiodiffuseurs eux-mêmes. S'il n'y a pas de règlement, ils peuvent dire: Nous allons faire de notre mieux, mais cela ne sera pas suffisant.

Vous avez parlé de la culpabilité de la télévision. Je trouve que c'est un beau mot. Pour moi, le problème, c'est que la télévision est dans notre salon. On doit sortir pour aller voir un film, on peut entendre la radio dans l'auto, en joggant ou n'importe où et on doit être seul pour lire un journal ou un livre, mais la télévision est dans nos salons. Nous la regardons ensemble quelquefois, mais nous laissons souvent nos enfants la regarder seuls. C'est pourquoi la télévision a une influence très importante.

Mme Roy-Arcelin: Croyez-vous vraiment que nous possédons tous les outils nécessaires, avec le CRTC et l'approbation des radiodiffuseurs, pour créer un code qui soit valable?

Mme Hogarth: Je crois que ce code doit être vraiment obligatoire, et non pas volontaire. Mais tout dépend aussi de la volonté du CRTC de le faire respecter. Ils n'ont jamais refusé une license à un radiodiffuseur; jamais, pour quelque raison que ce soit. On doit croire qu'ils ont vraiment le pouvoir de le faire.

Mme Roy-Arcelin: Je vous remercie, madame.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I want to follow up on a question you asked earlier, Mr. Chairman, but I want to focus in on it a little more closely. I want to ask the witnesses how you, or any culture, define what is violence on TV. Australia, we agree, has totally different standards from Finland. Parts of the United States may agree that violence on TV, or in any form of media, is different from another part of the United States. And we in this country... For heaven's sake, Montreal will accept what would not go down well in Vegreville, Alberta.

I'm just wondering where, who, why, and how we draw the line. Are you guys the adjudicators here? Or in general, from a simply Canadian point of view, is that where we're coming from?

Ms Hogarth: I think it's very difficult to give an overall definition of violence that would work in all countries and in all regions of all countries. But I certainly think there are examples of violence that we would probably all agree are violent.

• 1640

If you think, for instance, of slasher videos, I don't think anybody would say that is anything other than violent. And I think we could agree, no matter where we are, no matter what country we were in, that anything that fell below a certain level was violent. To me, it is what causes harm to another in a gratuitous way.

[*Traduction*]

How do you view a code or regulations?

Ms Hogarth: I think regulations would help. Regulations are the best way to slowly get broadcasters to change. If there are no regulations, they can say that they are going to do their best, but it will never be good enough.

You said television was to blame. That's a good expression. To my mind, the problem is that television is in our living rooms. If you want to see a movie, listen to the radio in your car, while you are jogging or anywhere else, or if you want to read a book or newspaper, you can do so when you are alone. But television is in our living rooms. Sometimes the whole family watches television, but sometimes we let our children watch it on their own. That's why television has such a big impact.

Mrs. Roy-Arcelin: Do you really think that with the help of the CRTC and the cooperation of broadcasters, we have the necessary tools to create a valid code?

Ms Hogarth: I think we should have a mandatory—not a voluntary—code. But it all depends on whether the CRTC is willing to implement it. They have never refused to issue a licence to a broadcaster for any reason. Therefore, if they really want to implement a code, they can do so.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): J'aimerais revenir sur une question que vous avez posée un peu plus tôt, monsieur le président, mais j'aimerais me concentrer sur un aspect particulier. Comment les témoins définissent-elles, ou comment une culture définit-elle, ce qu'est la violence à la télévision? Nous sommes tous d'accord pour dire que l'Australie a des normes complètement différentes de celles qui existent en Finlande. Certaines régions des États-Unis ont une conception différente de ce qu'est la violence à la télévision, ou dans n'importe quel autre média, par rapport à une autre région de ce même pays. Et nous, au Canada,... Dieu sait que Montréal est prête à accepter certaines choses qui seraient rejetées à Vegreville, en Alberta.

J'aimerais savoir qui définira les limites, où elles seront établies, pourquoi et comment. Êtes-vous les juges? Ou est-ce que la population canadienne en général décidera des limites qui seraient imposées?

Mme Hogarth: Il est très difficile d'avoir une seule définition de la violence qui soit acceptable à tous les pays et à toutes les régions du monde. Mais j'estime qu'il y a certains exemples de la violence qui seraient unanimement jugés violents.

Prenez, par exemple, les vidéos ultraviolents, dits *slasher videos*. J'estime que tout le monde en reconnaîtrait l'aspect violent. Je crois également que tous, qu'importe leur pays d'origine, seraient d'accord pour dire qu'au-dessous d'un certain seuil, il s'agit de violence. Pour moi, ce seuil est caratérisé par la violence gratuite infligée à autrui.

[*Text*]

Ms Spring: At one point I worked a lot on trying to define pornography. Although we didn't entirely agree, we did come up with a somewhat workable definition, and our high courts have made decisions based on that definition. If we can define pornography, which is a lot vaguer than violence... Hitting, shooting, knocking someone over, that's violence. Telling someone that they're worthless, that they're terrible people, that they should be devalued... I can't imagine defining violence would be as difficult as defining pornography, and we managed to kind of take that on. Maybe what we have to do is have scales of violence, and also to contextualize it.

Mr. Scott: Yes. You wouldn't disagree, though, that there are some cultures that would accept some forms of violence on a regular basis.

Ms Spring: There are cultures that violate women, give them clitorectomies, female circumcision, and that's called custom. But according to human rights laws now, that is not accepted as custom.

Ms Labri: Even if you go into those societies, the women themselves don't accept it. They know it's a violent act on them. But society, their culture, says they have to undergo it. So there are certain forms of violence that are acceptable worldwide.

My full-time job is with a woman's organization that does international development work around the world. We receive about 600 or 800 proposals a year. We cannot support them all, of course. But many of them are on issues of violence, and from all continents they all see certain things as unacceptable to women. So it's not very difficult to be able to identify with others and to be able to say what is a violent act. Besides, MediaWatch has a membership that it represents in Canada.

Mr. Scott: This committee has to come up with some recommendations. How can we get away with, in effect, shooting the messenger? How do we get away with censorship of any kind on this committee?

Ms Hogarth: Mr. Scott, that's interesting, because the brewers, who we are trying to deal with to get them to remove the sexist content in their commercials, ask how you can possibly regulate something like that. Well, there are other aspects that are regulated. Never ever do you see a car in a commercial that is selling an alcoholic product. There is a regulation that says you can't show somebody having a drink and then getting in a car. Regulations do exist, and they have been able to live with that regulation. And we're able to show them that they can sell beer without having a woman in a bathing suit in their ads.

The Chairman: On this matter of definition and so on, as we attempt to consider where we might direct this subject of violence, I want to remind the committee that we have a paper prepared by Susan Alter about parallels we might draw

[*Translation*]

Mme Spring: Pendant un certain temps, j'ai travaillé à la définition de la pornographie. Même si les membres de notre équipe ne s'entendaient pas tous, nous sommes arrivés à une définition acceptable, qui a été le fondement de certaines décisions juridiques. S'il nous était possible de définir ce qu'est la pornographie, un concept d'ailleurs plus vague que la violence...la violence équivaut à battre une personne, lui tirer une balle dans le corps ou la jeter à terre. La violence équivaut également à dire à une personne qu'elle est inutile, épouvantable, moins que rien. Je ne crois pas qu'il est aussi difficile de définir la violence qu'il l'est de définir la pornographie, chose que nous avons, après tout, réussi à faire. Il nous faut peut-être avoir une échelle de violence et savoir placer la violence dans son contexte.

M. Scott: Oui. Mais êtes-vous d'accord pour dire que certaines cultures acceptent régulièrement la violence?

Mme Spring: Certaines cultures violentent les femmes et leur font subir des clitoridectomies, des circoncisions pratiquées sur des femmes. C'est censé être une coutume. Mais selon les lois sur les droits de la personne, cette coutume est inacceptable.

Mme Labri: Si vous rencontez les femmes vivant au sein de ces sociétés, elles vous diront qu'elles n'acceptent pas cette coutume. Elles savent que c'est un acte de violence pratiqué contre elles. Mais leur société, leur culture, leur imposent cette coutume. Par conséquent, certaines formes de violence sont acceptables à l'échelle mondiale.

Je travaille à temps plein pour une organisation de femmes qui fait du travail de développement à travers le monde. Nous recevons entre 600 et 800 propositions par année. Nous ne pouvons évidemment pas toutes les appuyer. Beaucoup de ces propositions portent sur la violence; nous avons observé que les femmes, où qu'elles soient, refusent d'accepter certaines choses. Il n'est donc pas difficile, avec l'aide d'autres femmes, de s'accorder sur ce qu'est un acte violent. D'ailleurs, Évaluation-médias représente certains membres de cette organisation au Canada.

M. Scott: Ce comité doit faire des recommandations. Comment pouvons-nous ne pas s'en prendre au messager? Comment ce comité peut-il défendre la censure?

Mme Hogarth: Monsieur Scott, vous soulevez une question très intéressante, parce que les brasseries, que nous tentons de convaincre d'éliminer leur publicité sexiste, se demandent s'il est possible de réglementer une telle chose. Eh bien, on a réglementé d'autres choses. Par exemple, on n'aperçoit jamais une voiture dans une annonce où l'on vend de la boisson. Il existe un règlement selon lequel il est interdit de montrer une personne, un verre à la main, en train de monter dans une voiture. Nous avons donc des règlements et nous avons pu nous en accommoder. Nous sommes en train de leur démontrer qu'il est possible de vendre de la bière sans nécessairement montrer une femme en maillot de bain dans la publicité.

Le président: Puisque nous parlons justement de la définition de la violence, j'aimerais rappeler au comité l'existence d'un document préparé par Susan Alter. Elle y fait des comparaisons entre la violence, l'obscénité et la

[*Texte*]

with obscenities and anti-hate literature. We also have a background paper by the Library of Parliament on the *Butler* case that was mentioned earlier, when Mrs. Finestone was speaking, which is very current, dated March 1992. I recommend both of those for your reading.

• 1645

M. Pronovost (Saint-Maurice): Madame Hogarth, mesdames, bienvenue au Comité. Je sais que votre travail est très sérieux.

J'aime bien prendre des exemples concrets. J'ai trois filles qui ont 11 ans, huit ans et sept ans. Ma femme pense que mes trois filles sont relativement immunisées contre les annonces à la télévision, qu'il y ait de la violence ou pas, ou qu'il y ait du sexisme ou pas. Pour ce qui est des bandes dessinées dont parlait M^me^ Finestone, elles ne sont pas totalement immunisées, mais relativement immunisées, parce que mon épouse et moi, on se préoccupe de leur expliquer l'aspect relatif de tout cela.

Cependant, ma femme s'inquiète beaucoup lorsque mes jeunes filles sont devant le téléviseur et qu'elles regardent des bulletins de nouvelles par inadvertance avec nous, à la maison, ou avec la gardienne, ou qu'elles regardent des émissions d'information dans lesquelles il y a des scènes violentes. Je ne sais pas s'il y a cela en anglais, mais en français, on a *24/24* et *911*. J'imagine que l'équivalent se fait en anglais.

Je me suis dit une chose. Avec le temps, la majorité des adultes, contrairement à ce qu'on pense, sont peut-être devenus assez immunisés contre la violence qu'on voit. Je ne parle pas de tous les gens, parce qu'il y en a qui ont des problèmes émotifs. Mais en général, nous sommes devenus assez immunisés face aux annonces commerciales comme celles dont vous parliez précédemment, face aux films à caractère violent enregistrés sur cassettes vidéo ou qui sont présentés... Cependant, j'ai l'impression que face aux émissions d'information, nos barrières tombent rapidement. Je rejoins le point de vue de M. Scott. C'est là que cela devient dangereux. Dans la région de Trois-Rivières, dans ma région, les bulletins de nouvelles nous montrent de plus en plus de scènes d'accidents, de meurtres et de tout ce que vous voulez. La guerre, les activités de palais de justice, etc., prennent une place de plus en plus grande dans les bulletins de nouvelles. À mon point de vue, la violence a plus d'effet dans les émissions d'information parce que les citoyens sont moins immunisés: la guerre du Vietnam, etc. On arrive à ce que disait M. Scott sur la liberté d'expression.

Les médias vont peut-être accepter que nous fassions des règlements sur les annonces commerciales, mais sans doute pas sur les bulletins de nouvelles et sur les émissions d'information. Qu'en pensez-vous?

Mme Hogarth: On peut choisir l'heure de diffusion des émissions de nouvelles. On ne doit pas montrer de violence aux nouvelles de 18 heures. On peut montrer des choses pareilles à 23 heures. On doit dire que c'est pour les adultes et non pour les enfants. On peut faire cela pour commencer.

M. Pronovost: Doit-on réglementer cela?

[*Traduction*]

propagande haineuse. Il existe également un document récent préparé par la Bibliothèque du Parlement sur l'affaire *Butler*, que M^me^ Finestone a mentionné plus tôt et qui date de mars 1992. Je vous les recommande tous deux.

Mr. Pronovost (Saint-Maurice): Ms Hogarth, ladies, welcome to the committee. I know you do serious work.

I like talking about concrete examples. I have three daughters; they are 11, 8 and 7 years old. My wife thinks my three daughters are relatively immune to television advertising, whether it is violent or sexist or neither. Mrs. Finestone mentioned cartoons; my daughters are not completely—but relatively—immune to them, because my wife and myself have explained the cartoons to them.

However, my wife and I are very worried when our young daughters happen to watch the news on television with us at home, or with the babysitter, or when they watch news programs which have some violent scenes. I don't know what these programs are called in English, but in French there are shows such as *24/24* and *911*. These types of shows probably also exist in English.

I have reached a conclusion. Over time, most adults, contrary to popular belief, become relatively immune to violence on television. Not all people, of course, because some have emotional problems. But in general, we have become relatively immune to ads like the ones you showed us before, to violent movies on video or movies which are presented... However, I have the impression that we are rapidly becoming immune to certain news programs. This is what Mr. Scott said. This is where it becomes dangerous. In the region of Trois-Rivières, where I come from, news reports are increasingly showing accident scenes, murders and the like. War and court house activities are increasingly being covered by the media. To my mind, violence has no impact anymore in news programs because the public is becoming more and more immune to it: there was the Vietnam War, for example. I would like to come back on something Mr. Scott said regarding freedom of expression.

The media might be willing to accept regulation of television ads, but probably not for news and information programs. What do you think of this?

Ms Hogarth: News programs can be scheduled at certain hours. Violent news should not be shown at 6 p.m. However, it can be shown at 11 p.m. This kind of news is for adults and not for children. We can start there.

Mr. Pronovost: Does the news have to be regulated?

[*Text*]

Mme Horgarth: Oui. C'est exactement comme vous dites. Nous vivons dans une société qui est de plus en plus violente, et votre Comité ne peut pas changer cela. Mais vous pouvez faire de petits règlements sur les heures de diffusion, par exemple.

M. Pronovost: Vous avez dit à trois reprises, et cela a beaucoup retenu mon attention, que les femmes à la télévision étaient jeunes, minces, blanches et très belles. C'est drôle, mais je remarque que les hommes à la télévision sont également jeunes, blancs, minces et très beaux. Monsieur le président, nous allons être d'accord là-dessus. Ne pensez-vous pas que la société a tendance à se refléter dans ces caractères-là, et non pas seulement chez les femmes?

Mme Hogarth: Je crois que vous avez raison, mais il faut regarder les taux d'emploi dans les syndicats. J'ai déjà été présidente de l'ACTRA. Le seul moment où une femme peut gagner autant d'argent qu'un homme, c'est quand elle a 23 ans. Quand elle a 35 ans, elle disparaît de la profession. Elle ne regagne pas sa place avant d'atteindre 75 ans. On voit cela dans les taux d'emploi.

The Chairman: I would like to ask the representatives of MediaWatch if they would consider drafting a definition of violence, which they might wish to place before us. I think that would be very helpful. We are going to be doing it in other ways as well. But it would be interesting, particularly since you've had extensive experience in definitions of pornography. I think it would be very helpful if you had the time to do that.

• 1650

Also, with respect to the analysis or the survey or the study of a definitive, empirical kind of evidence, what kind of body would you see conducting that in Canada? How would we go from here to develop a database of information, as well as attitudinal information? To what extent do Canadians want violence to be regulated from their lives? You speak about regulating the news. I would be interested in how many Canadians would like to have been shielded from the Gulf War until 11 o'clock at night. I know people who watched it all day long and could hardly wait for the TV to come on in the morning.

I think there is a great deal of analysis required here. Obviously, the subject is very germane, and we are receiving a great deal of interest in this very small beginning we've made.

I would invite you to help us in whatever way you can. And because we don't know how long this House is liable to last—we hear talk of prorogation and a new throne speech and so on—we don't know how long this committee and this study are going to last. We may want to act quite quickly in our report to Parliament. So if you could respond to us, if you're interested in doing so, in the near future, we would appreciate it very much.

Ms Hogarth: Our first response is to thank you for sending us the challenge. We would indeed be very pleased to respond, and hopefully as quickly as we possibly can.

[*Translation*]

Ms Hogarth: Yes. Exactly. We are living in an increasingly violent society, something that this committee cannot change. But you can create regulations regarding broadcast hours, for example.

Mr. Pronovost: You mentioned something which struck me three times, that women shown on television were young, slim, white and very beautiful. It is strange, but I have noticed that men shown on television are also young, white, slim and very handsome. Mr. Chairman, I think we all agree on this. Don't you think it is normal that society wants to reflect these traits in both men and women?

Ms Hogarth: I believe you are right, but maybe you should look at the employment rates within unions. I am a past president of ACTRA. The only time a woman earns as much as a man is when she is 23 years old. When she is 35, she suddenly disappears from sight. She does not find her place again before the age of 75. Employment rates show this.

Le président: J'aimerais demander aux représentantes d'Évaluation-médias si elles seraient prêtes à accepter de nous envoyer une ébauche de définition de la violence. Je crois que cela nous serait très utile. Nous allons également travailler en ce sens. Mais je crois qu'il serait intéressant de voir comment vous définiriez la violence, surtout à la lumière de votre vaste expérience dans le domaine de la pornographie. Vos conclusions, si vous trouvez le temps de les faire, nous seraient très utiles.

Pouvez-vous nous indiquer quelle organisation serait en mesure d'entamer, au Canada, une analyse, un sondage ou une étude de preuves incontestables et empiriques de la violence? À partir des données qui existent déjà, comment pouvons-nous mettre au point une base de données qui comprendrait des renseignements sur les mentalités? Jusqu'à quel point les Canadiens sont-ils prêts à réglementer la violence pour en diminuer l'incidence? Vous avez parlé de la réglementation des bulletins de nouvelles. Je me demande combien de Canadiens auraient refusé de voir la guerre du Golfe à 23 heures. Je connais des gens qui ont suivi cette guerre toute la journée et qui avaient hâte de se réveiller le matin pour allumer leur téléviseur.

J'estime qu'il nous faut faire davantage d'études. Il est clair que c'est un sujet d'importance capitale. Ce comité a déjà suscité beaucoup d'intérêt malgré le fait que nous venons tout juste d'entamer nos travaux.

Je vous inviterais donc à nous aider au meilleur de vos capacités. Nous ne savons d'ailleurs pas pendant combien de temps ce comité existera puisque la Chambre se prorogera peut-être bientôt et qu'il y aura peut-être un nouveau discours du Trône—c'est du moins ce qu'on entend. Il nous faudra peut-être accélérer nos travaux si nous voulons présenter un rapport au Parlement. Nous vous saurions gré de répondre à nos questions—à moins que cela ne vous intéresse pas—dans un avenir rapproché.

Mme Hogarth: Nous aimerions d'abord vous remercier de nous avoir lancé ce défi. Il nous ferait grand plaisir de répondre à vos questions; nous allons le faire le plus tôt possible.

[*Texte*]

The Chairman: In view of the vote, I think the government members will leave and Mr. de Jong will continue! I said that in jest.

Thank you very much again.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Puisqu'il y a un vote, les députés ministériels doivent quitter et M. de Jong présidera la séance. C'est une blague!

Je vous remercie de nouveau.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

MediaWatch:

Meg Hogarth, Executive Director;

Sylvia Spring, Founder MediaWatch;

Madonna Labri, Elected Member of the National Committee.

TÉMOINS

Évaluation-média:

Meg Hogarth, Directrice exécutive;

Sylvia Spring, fondatrice;

Madonna Labri, membre élue du Comité national.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CAI
XC31
-B84

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 55

Wednesday, February 17, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 55

Le mercredi 17 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25374

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 1993
(88)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:43 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Vice-Chair, Sheila Finestone, presiding.

Members of the Committee present: Mary Clancy, Sheila Finestone and Denis Pronovost.

Acting Members present: Suzanne Duplessis for Geoff Scott; Girve Fretz for Jean-Pierre Hogue; Al Horning for Jean-Pierre Hogue; Ken Monteith for Bud Bird; Walter Van De Walle for Nicole Roy-Arcelin.

Other Member present: Simon de Jong.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witness: From Health and Welfare Canada: Barbara Merriam, Manager, National Clearinghouse on Family Violence, Family Violence Prevention Division, Social Services Programs Branch.

The Committee proceeded to discuss its business.

On motion of Denis Pronovost, it was agreed,—That having considered the certificate of nomination of Gail Scott to the post of full-time member of the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission, referred on December 11, 1992, pursuant to Standing Order 110 (Sessional Paper No 343-6/3R), the Committee finds the nominee competent to perform the duties of the post.

On motion of Walter Van De Walle, it was agreed,—That having considered the certificate of nomination of Peter Senchuk to the post of full-time member of the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission, referred on December 11, 1992, pursuant to Standing Order 110 (Sessional Paper No 343-6/3S), the Committee finds the nominee competent to perform the duties of the post.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The witness made a statement and answered questions.

At 4:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 17 FÉVRIER 1993
(88)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 43, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Sheila Finestone (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Mary Clancy, Sheila Finestone et Denis Pronovost.

Membres suppléants présents: Suzanne Duplessis remplace Geoff Scott; Girve Fretz remplace Jean-Pierre Hogue; Al Horning remplace Jean-Pierre Hogue; Ken Monteith remplace Bud Bird; Walter Van De Walle remplace Nicole Roy-Arcelin.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoin: De Santé et Bien-être social Canada: Barbara Merriam, gérant, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Division de la prévention de la violence familiale, Programmes de service social, Direction générale.

Le Comité discute de ses travaux.

Sur motion de Denis Pronovost, il est convenu,—Qu'après avoir examiné le certificat de nomination de Gail Scott au poste de membre à temps complet du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, dont il a été saisi le 11 décembre 1992 conformément à l'article 110 du Règlement (document parlementaire n° 343-6/3R), le Comité conclut que le titulaire est apte à remplir ses fonctions.

Sur motion de Walter Van De Walle, il est convenu,—Qu'après avoir examiné le certificat de nomination de Peter Senchuk au poste de membre à temps complet du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, dont il a été saisi le 11 décembre 1992 conformément à l'article 110 du Règlement (document parlementaire n° 343-6/3S), le Comité conclut que le titulaire est apte à remplir ses fonctions.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule n° 51*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 16 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, February 17, 1993

• 1542

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Ladies and gentlemen, I call this meeting to order.

As a first order of business, I am sorry to delay the presentation by Barbara Merriam, who's the Manager of the National Clearinghouse of the Department of Health and Welfare Canada. We're pleased to have you with us. I hope you will allow us just a few moments to deal with some business of the day.

I think you're probably all aware that the government tabled two nominations today to the CRTC. The first of such nominees is a person known to us, Gail Scott, who's a professor of journalism at Ryerson Polytechnical Institute in Toronto and president of Broderick Communications. She was appointed as a part-time member of the CRTC on December 22, 1987, and she has acquitted herself admirably in the task.

She's a women who has a Bachelor of Journalism from Carleton University and has studied at the Sorbonne in France. Her career in journalism since 1966 has been with CBOT in Ottawa. I think some of us recognize her as the national assignment editor for CBC TV, as well as parliamentary correspondent for CBC Radio, radio network.

In 1972 Gail Scott joined the CTV television network, where she was parliamentary correspondent, host and field producer of *W5* and host of *Canada AM*. She is well-known to the Canadian public and particularly well-known to the communications and cultural constituency. I think she is eminently qualified, and has proved so, to sit on the CRTC board as a full-time commissioner. May I have your point of view, or would you assent to this nomination?

• 1545

M. Pronovost (Saint-Maurice): Je pense que cela fera sûrement l'unanimité de tous les membres du Comité. Je pense qu'on devrait aller très rapidement sur cette question-là, madame la présidente.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup, monsieur Pronovost.

It has been adopted by Mr. Pronovost. Do I. . .?

Motion agreed to

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The second nomination is not known to me. I'd like your advice as to whether or not you wish to call the party before us. However, the name of the nominee is Mr. Peter Senchuk of Edmonton, Alberta, and he's being called upon to be a full-time member as well. I think that some of us remember Mr. Senchuk. He appeared before this committee on a number of different occasions.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 17 février 1993

La vice-présidente (Mme Finestone): Mesdames et messieurs, je déclare la séance ouverte.

Tout d'abord, je suis désolée de retarder le témoignage de Barbara Merriam, qui est gestionnaire du Centre d'information sur la violence dans la famille, du ministère de la Santé et du Bien-être social. Nous sommes heureux de vous avoir ici avec nous. J'espère que vous nous permettrez de prendre quelques minutes afin de régler certains points à l'ordre du jour.

Vous savez sans doute qu'aujourd'hui le gouvernement a donné avis de deux nominations au CRTC. La première personne dont la nomination a été annoncée est Gail Scott, que nous connaissons bien. Elle est professseure de journalisme au Ryerson Polytechnical Institute de Toronto et présidente de Broderick Communications. Elle avait été nommée membre à temps partiel du CRTC le 22 décembre 1987, et elle s'est admirablement bien acquittée de sa tâche.

Gail Scott détient un baccalauréat en journalisme de l'Université Carleton et a étudié à la Sorbonne, en France. Elle a commencé sa carrière de journaliste en 1966 à Ottawa, pour CBOT. Certains d'entre nous se souviennent qu'elle a été agent national des affectations pour la télévision de CBC ainsi que correspondante parlementaire pour la radio de CBC, le réseau radiophonique.

En 1972, Gail Scott s'est jointe au réseau de télévision de CTV à titre de correspondante parlementaire, animatrice et réalisatrice de *W5* et animatrice de *Canada AM*. Elle est bien connue de la population canadienne, et plus particulièrement du milieu des communications et de la culture. Je pense qu'elle a toutes les qualités requises, et elle l'a prouvé, pour être membre à plein temps du CRTC. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Est-ce que vous approuvez cette nomination?

Mr. Pronovost (Saint-Maurice): I think this nomination will certainly have the unanimity of all committee members. I think we should deal with this business very quickly, Madam Chairperson.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much, Mr. Pronovost.

La motion est adoptée par M. Pronovost. Dois-je. . .?

La motion est adoptée

La vice-présidente (Mme Finestone): En ce qui concerne la deuxième nomination, je ne connais pas cette personne. J'aimerais savoir si vous souhaitez ou non l'inviter à comparaître devant notre comité. Quoi qu'il en soit, il s'agit de M. Peter Senchuk, d'Edmonton, Alberta, qui est lui aussi nommé membre à plein temps. Je pense que certains d'entre nous se souviennent de M. Senchuk. Il a déjà comparu devant notre comité à plusieurs reprises.

[*Texte*]

The other nomination is Garth Dawley of Winnipeg, Manitoba. I don't know the first thing about Mr. Dawley. May I suggest that we will circulate the CVs of these people.

We know something about Peter Senchuk of Edmonton, but we don't know very much about the other gentleman, so I'm going to pass on the third nomination for the moment. But I would present you with this one. He's president and chief executive officer of Alberta Educational Communications Corporation's Access Network.

They've appeared before this committee on a number of occasions with respect to educational television, with respect to alternative broadcasting under the Broadcasting Act. He certainly is a man who is knowledgeable in the field. So his nomination would seem to me to be fair. At least, I have no intention nor would the Liberal party have any intention of raising any questions about his nomination. May I have an opinion. Yes, Walter.

Mr. Van De Walle (St. Albert): I would move that nomination, if that's the procedure that you use, Madam Chairman.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you. I just want to hear from the NDP, if they have any objections. Excuse me, do you have any objection to Peter Senchuk from Alberta? If you remember, he's Access Network education television. He's being named as a full-time commissioner of the CRTC.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): No, I don't.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much.

Motion agreed to

Mr. Van De Walle: No means yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): No means he has no objection, and, yes, he accepts. And no means yes sometimes. Thank you very much, ladies and gentlemen.

Barbara Merriam, thank you very much for being with us. The question of family violence and the studies that you have done will certainly add a great deal to the deliberations today. We look forward to hearing from you.

There is some documentation that's been circulated, but I think it would be in our best interest to listen to the witness first and then perhaps raise the issues.

Gentlemen, thank you very much.

Merci, Suzanne.

M. Pronovost: Vous pouvez rester, Suzanne. Je suis sûr que cela vous intéresse.

La vice-présidente (Mme Finestone): Elle a été parmi nous pendant un bon bout de temps.

M. Pronovost: C'est pour cela que je dis que le sujet l'intéresse certainement.

Mme Clancy (Halifax): Je suis étonnée.

[*Traduction*]

La troisième personne a être nommée est Garth Dawley, de Winnipeg, au Manitoba. Je ne connais pas du tout M. Dawley. Je propose que l'on distribue les curriculum vitae de ces personnes.

Nous connaissons un peu Peter Senchuk, d'Edmonton, mais comme nous ne connaissons pas beaucoup M. Dawley, je me contenterai de vous présenter M. Senchuk. Il est président-directeur général du *Alberta Educational Communications Corporation's Access Network.*

Ce groupe a déjà comparu devant notre comité à plusieurs reprises au sujet de la télévision éducative dans le cadre des services de programmation télévisés complémentaires lorsque nous avons examiné la Loi sur la radiodiffusion. C'est un homme extrêmement bien informé dans le domaine. Sa nomination me semble être équitable. Du moins, ni moi ni le Parti libéral n'avons l'intention de contester sa nomination. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Oui, Walter.

M. Van De Walle (St-Albert): Je propose que nous adoptions cette nomination, si c'est la procédure à suivre, madame la présidente.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci. Je voudrais savoir ce qu'en pense le Nouveau Parti démocratique, s'il a des objections. Excusez-moi, avez-vous des objections à la nomination de M. Peter Senchuk, de l'Alberta? À l'heure actuelle, il est président-directeur général d'*Access Network education Television.* Il est nommé commissaire à plein temps du CRTC.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Non, je n'ai pas d'objection.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup.

La motion est adoptée

M. Van De Walle: Non veut dire oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Non signifie qu'il n'a pas d'objection, et oui, qu'il accepte. Et non veut dire oui parfois. Merci beaucoup, mesdames et messieurs.

Barbara Merriam, je vous remercie d'être ici avec nous. Les études que vous avez effectuées sur la question de la violence familiale nous seront très utiles lors de nos délibérations aujourd'hui. Nous sommes impatients d'entendre votre témoignage.

De la documentation a été distribuée, mais je pense qu'il serait dans notre intérêt d'écouter tout d'abord notre témoin avant de poser des questions.

Messieurs, je vous remercie.

Thank you, Suzanne.

Mr. Pronovost: You may stay, Suzanne. I am sure you will find it interesting.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): She has been with us for a long time.

Mr. Pronovost: That is why I said that she will certainly find the subject interesting.

Mrs. Clancy (Halifax): I am surprised.

[*Text*]

La vice-présidente (Mme Finestone): À la prochaine, Suzanne.

Mme Clancy: Vous êtes une nouvelle recrue pour le Nouveau parti démocratique?

M. Pronovost: On ne partira pas de rumeurs.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay, our witness has been extremely patient. Please go ahead.

Ms Barbara Merriam (Manager, National Clearinghouse on Family Violence Prevention Division, Social Services Programs Branch, Health and Welfare Canada): I want to thank you for giving me this opportunity to outline Health and Welfare's activities related to media violence. I will begin by giving you general information on our current family violence initiative and then more specific information on our media violence activities.

In February 1991 the Minister of Health and Welfare announced the current four-year family violence initiative. Through this initiative, the federal government is calling on all Canadians to address family violence, a social and criminal problem.

The initiative involves seven funded departments, Ministry of the Solicitor General, Secretary of State, Justice Canada, Health and Welfare, Canada Mortgage and Housing Corporation, Indian Affairs and Northern Development, and Multiculturalism and Citizenship. These seven departments are working together and, in turn, working with provincial associations, individuals, and territorial and provincial governments to prevent family violence, including child abuse, child sexual abuse, violence against women and elder abuse.

• 1550

There are seven program elements: mobilizing community action, strengthening Canada's legal framework, establishing services on the Indian reserves and in the Inuit communities, strengthening Canada's ability to help victims and stop offenders, increasing the availability of housing for battered women and their children, enhancing national information on the extent and nature of family violence, and sharing information and solutions. That's where I fit in, sharing information and solutions.

We recognize the value of working in partnership with others, and this initiative wasn't created in isolation. It was the result of extensive consultations, two rounds of consultations with the provinces and territories, consultations with national non-governmental organizations, the work that Rix Rogers did on child sexual abuse, in terms of his consultations and his final report, and also the results of projects that we funded under earlier initiatives. Funding has

[*Translation*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): See you next time, Suzanne.

Mrs. Clancy: Are you a new member of the NDP?

Mr. Pronovost: Let's not start any rumours.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien, notre témoin a été extrêmement patiente. Allez-y.

Mme Barbara Merriam (gestionnaire, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Division de la prévention de la violence familiale, Direction du développement social, Santé et Bien-être Canada): Je vous remercie de me donner l'occasion de venir vous donner un aperçu des activités du ministère de la Santé et du Bien-être social en ce qui a trait à la violence dans les médias. J'aimerais d'abord vous donner un aperçu général de notre initiative de lutte contre la violence familiale, puis je vous décrirai plus en détail nos activités en ce qui a trait à la violence dans les médias.

En février 1991 le ministre de la Santé et du Bien-être social annonçait une nouvelle initiative fédérale de lutte contre la violence familiale qui devait s'échelonner sur une période de quatre ans. En lançant la nouvelle initiative de lutte contre la violence familiale, le gouvernement fédéral demande à tous les Canadiens de lutter contre la violence familiale, un problème d'ordre social et pénal.

Sept ministères fédéraux collaborent à cette nouvelle initiative: le ministère du Solliciteur général, le Secrétariat d'État, Justice Canada, Santé et Bien-être social Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Affaires indiennes et Nord canadien et Multiculturalisme et Citoyenneté. Ces sept ministères fédéraux travaillent ensemble et collaborent à leur tour avec les associations provinciales, des particuliers, les gouvernements des territoires et des provinces afin de lutter contre la violence familiale, notamment la violence à l'égard des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants, la violence contre les femmes et les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Le programme comporte sept éléments: la mobilisation d'une action communautaire, le renforcement des mesures législatives canadiennes, l'implantation de services dans les collectivités indiennes et inuites, le renforcement de la capacité du Canada d'aider les victimes et d'arrêter les agresseurs, l'augmentation du nombre de refuges pour les femmes et les enfants qui sont victimes de la violence familiale, l'amélioration de l'information au plan national sur l'étendue et la nature de la violence familiale et la diffusion de l'information et des solutions. C'est dans le cadre de ce dernier élément, la diffusion de l'information et des solutions, que j'ai un rôle à jouer.

Nous reconnaissons la valeur du travail de partenaire, et cette initiative n'a pas été lancée isolément. Elle a été lancée à la suite de longues consultations: deux rondes de consultation avec les provinces et les territoires, des consultations avec des ONG nationales, les travaux de Rix Rogers sur l'exploitation sexuelle des enfants—ses consultations et son rapport final—ainsi que les résultats de projets que nous avons financés dans le cadre d'initiatives

[*Texte*]

focused primarily on the areas of federal responsibility. The initiative is coordinated by a series of interdepartmental committees, and Health and Welfare is the lead department.

I would now like to talk about the work of the clearinghouse and the work that we're doing in the media violence area. The clearinghouse has existed since 1982. With increased resources under this initiative, we're making a stronger contribution in the area of preventing family violence. We're part of the Family Violence Prevention Division, which in turn is coordinating the initiative for Health and Welfare.

The Family Violence Prevention Division funds projects related to the prevention of family violence, and it's our responsibility in the clearinghouse to share this information across the country. We have projects related to child abuse, violence against women, a big national project related to violence against women. We funded five university community-based research centres. We're also providing funding to do more work on statistics related to violence against women. The results of these and other findings are shared through the clearinghouse.

The clearinghouse is, for those of you who don't know, a national resource centre for all Canadians requesting information on violence in the family. Our staff responds to information requests from front-line workers, professionals, researchers, governmental officials, and community groups. Everybody wants to know who's doing what, where, and how they can improve what they're doing. People get in touch with the clearinghouse through our telephone lines, our fax, visiting, letters, and we respond to approximately 29,000 requests for information a year.

It's the clearinghouse that is currently implementing a national media action plan within the family violence initiative. The reason we're doing some work in this area is the consultations leading up to the present initiative. Media violence was raised a number of times.

Some of the concerns were that today's children are bombarded with a variety of destructive messages about wars and violence, about power and exploitation. Another concern was television programs that perpetuate a view of violence in society as a normal part of life. Also, a need was expressed for media to portray positive images of women and older persons.

As a result, Health and Welfare, through the clearinghouse, assumed leadership in developing and implementing this plan. We devised two goals for the plan. One was to address the issues of media violence and its

[*Traduction*]

précédentes. Les fonds sont répartis surtout selon les domaines de responsabilité fédérale. L'initiative est coordonnée par une série de comités interministériels, et Santé et Bien-être social Canada est le ministère responsable d'assurer cette coordination.

J'aimerais maintenant vous parler du centre national d'information et du travail que nous accomplissons dans le domaine de la violence dans les médias. Le centre national d'information existe depuis 1982. Grâce aux nouvelles ressources mises à notre disposition dans le cadre de cette initiative, nous pouvons apporter une plus grande contribution dans le domaine de la prévention de la violence familiale. Nous faisons partie de la Division de la prévention de la violence familiale, qui coordonne l'initiative pour Santé et Bien-être social Canada.

La Division de la prévention de la violence familiale finance des projets reliés à la prévention de la violence familiale, et le Centre national d'information a pour responsabilité de diffuser cette information dans tout le pays. Nous avons des projets liés aux mauvais traitements infligés aux enfants, à la violence envers les femmes, un important projet national en ce qui a trait à la violence envers les femmes. Nous avons financé cinq centres de recherches universitaires et communautaires. En outre, nous finançons des projets en vue d'établir des statistiques sur la violence à l'égard des femmes. Le centre national d'information diffuse le résultat de ces travaux et d'autres études.

Pour ceux qui ne le savent pas, le centre national d'information est un centre national de documentation à la disposition de tous les Canadiens désireux de s'informer sur la violence au sein de la famille. Notre personnel répond aux demandes d'informations provenant des travailleurs de première ligne, des professionnels, des chercheurs, des fonctionnaires et des groupes communautaires. Chacun veut savoir qui fait quoi, où, et comment ils peuvent améliorer ce qu'ils font. Les gens communiquent avec le centre national d'information par téléphone, par télécopieur, en nous visitant, en nous écrivant, et chaque année, nous répondons à environ 29 000 demandes de renseignements.

C'est le centre national d'information qui met en oeuvre à l'heure actuelle le plan national d'action dans les médias dans le cadre de l'initiative de lutte contre la violence familiale. Si nous travaillons dans ce domaine, c'est en raison des consultations qui ont mené à la présente initiative. La question de la violence dans les médias a été soulevée à plusieurs reprises.

Les enfants, de nos jours, se font bombarder de messages destructifs au sujet de la guerre et de la violence, du pouvoir et de l'exploitation. On a dit également que les émissions de télévision perpétuaient l'impression que la violence dans la société était normale et faisait partie de la vie. En outre, on a dit qu'il était nécessaire que les médias donnent une image positive des femmes et des personnes âgées.

Par conséquent, Santé et Bien-être social Canada, par l'intermédiaire du centre national d'information, a assumé la responsabilité de l'élaboration et de la mise en oeuvre de ce plan. Deux objectifs ont été établis. Le premier consiste à

[*Text*]

impact on children and also the portrayal and violence against women in the media. Our plan involves consultations with the key media agencies and non-governmental organizations and individuals concerned about this issue, and also the media associations and the media producers.

• 1555

After considerable consultation and discussion, two major objectives were established. We want to support the Canadian Association of Broadcasters' voluntary code regarding violence in television programming. We want to support the implementation of the code, or the strengthening of the code right now. We also want to encourage the development of media literacy programs that will counteract the effects of television violence on children.

In order to meet these objectives, we've been working away and undertaking a number of activities. We struck an ad hoc interdepartmental committee on the issue, recognizing that there were other departments that have a real interest, like the Department of Communications, the Department of Justice, the Ministry of the Solicitor General, Secretary of State and the National Film Board. We saw this as a way of sharing information among ourselves and attempting to develop a coordinated approach to the issue, and reviewing and commenting one another's activities.

We also contracted for the writing of two background papers, because media violence is somewhat outside of what we've done in the past 10 years. Along with the kits concerning the clearinghouse, the final English drafts of the paper have been distributed. One paper is *The Effects of Media Violence on Children*, and the second is *Gender and Violence in the Mass Media*. What we're doing right now with these papers—they've just arrived, they're just in English form—we are arranging to have them translated and then printed for targeted distribution. Both papers have a review of the literature, a summary of what is being done in the educational field, a survey of how media-producing and media consumer groups view the issues and recommendations to us.

To deal specifically with the issue of the portrayal of women and violence against women in the media, the clearinghouse has organized a contribution agreement with TVOntario, in collaboration with the Association of Television Educators of Ontario, ATEC, to develop a television series that examines the portrayal of women and violence against women in the media. The series would be aired nationally and afterwards used as an educational resource for teachers.

Mrs. Clancy: Madam Chair, I wonder if I could just ask... You said the series, ATEC and TVO. Could you just repeat that? I didn't quite get the—

Ms Merriam: We've organized a contribution agreement, or we've funded—

[*Translation*]

s'attaquer au problème de la violence dans les médias et ses conséquences pour les enfants et à celui de l'image des femmes dans les médias et de la violence contre les femmes dans les médias. Notre plan prévoit des consultations avec les principaux organismes médiatiques et ONG ainsi qu'avec les intervenants qui s'intéressent à la question, sans oublier les associations des médias et des producteurs.

Après de longs échanges et consultations, deux objectifs principaux ont été établis. Nous voulons appuyer le code d'application volontaire de l'Association canadienne des radiodiffuseurs concernant la violence à la télévision. Nous appuyons la mise en oeuvre du code ou le renforcement du code à l'heure actuelle. Nous voulons en outre encourager l'élaboration de connaissances médiatiques qui contrebalanceront les effets de la télévision sur les enfants.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons entrepris un certain nombre d'activités. Nous avons mis sur pied un comité intergouvernemental spécial sur la question, reconnaissant qu'il y avait d'autres ministères vraiment intéressés, comme le ministère des Communications, le ministère de la Justice, le ministère du solliciteur général, le Secrétariat d'État et l'Office national du film. Ce comité nous permet d'échanger l'information et d'essayer de coordonner nos efforts tout en examinant nos activités respectives et en faisant des observations sur ces dernières.

Nous avons en outre donné en sous-traitance la rédaction de deux documents d'information, car la violence dans les médias n'est pas une question sur laquelle nous nous sommes penchés au cours des 10 dernières années. Les versions finales anglaises de ces documents ont été distribuées en même temps que les trousses de documentation concernant le centre national d'information. Un document est intitulé *The Effects of Media Violence on Children* et l'autre *Gender and Violence in the Mass Media*. Nous venons donc tout juste de recevoir ces documents en anglais, et nous sommes en train de prendre des dispositions pour les faire traduire et imprimer afin de les faire distribuer. Les deux documents passent en revue la documentation, résument ce qui se fait dans le domaine de l'éducation, et contiennent une étude du point de vue des groupes de consommateurs de médias et de producteurs de médias sur ces questions ainsi que des recommandations à notre intention.

En ce qui concerne la question de l'image de la femme et de la violence à l'égard des femmes dans les médias, le centre national d'information a élaboré une entente de contribution avec TVOntario, en collaboration avec l'Association des télédiffuseurs éducatifs de l'Ontario, l'ATEC, en vue de produire une série télévisée qui examine l'image de la femme et la violence à l'égard des femmes dans les médias. La série serait diffusée à l'échelle nationale et utilisée par la suite par les enseignants comme ressource éducative.

Mme Clancy: Madame la présidente, je voudrais tout simplement demander... Vous avez parlé des séries, de l'ATEC et de TVO. Pourriez-vous répéter ce que vous avez dit à ce sujet? Je n'ai pas tout à fait compris...

Mme Merriam: Nous avons élaboré une entente de contribution, ou nous avons financé...

[*Texte*]

Mrs. Clancy: That part I got, but just the name.

Ms Merriam: With TVO.

Mrs. Clancy: I got that part. The name of what you're doing.

Ms Merriam: TVO works with the other educational network—

Mrs. Clancy: No, sorry, the name of the actual project.

Ms Merriam: It's to develop a television series that examines the portrayal of women and violence against women in the media. This would be an educational series.

Mrs. Clancy: Okay, that's it.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Does it have an official name now, the subject-matter?

Ms Merriam: Actually, it does have an official name.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I think that was the nature of the question from my colleague.

Mrs. Clancy: No, I had missed one of the words and I wasn't sure. . .no, I got it.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Please go ahead.

Mrs. Clancy: Thank you. I didn't mean to put you off stride.

Ms Merriam: I think it's *Countering Violence Towards Women.*

Mrs. Clancy: Okay. Thank you.

Ms Merriam: To meet the objectives of countering the effects of media violence on children, we are working with the National Film Board on developing an agreement with them whereby, on our behalf, they would produce a media literacy guide, which could be used in schools across the country. Again, we would have to work with the provincial and territorial ministries of education. This particular project is based on earlier work that the National Film Board did for us. We've worked with the National Film Board for years in the production of audiovisual resources related to the prevention of family violence.

• 1600

The clearinghouse has been concentrating on implementing our media action plan, but at the same time we've tried to remain a bit flexible. We have two years left in the initiative and we know that we'll be asked to look at many different projects related to media violence. In our opinion, the panel on violence against women will be making recommendations and possibly recommendations related to media violence, and also the recommendations that might come out of this committee would be ones that could guide us in our work over the next two years.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Je l'avais compris, mais c'est le nom qui m'a échappé.

Mme Merriam: Avec TVO.

Mme Clancy: Je l'avais entendu. Le nom de votre projet.

Mme Merriam: TVO travaille avec d'autres réseaux éducatifs. . .

Mme Clancy: Non, excusez-moi, je veux parler du nom du projet.

Mme Merriam: Il s'agit d'une série télévisée qui examine l'image des femmes et la violence contre les femmes dans les médias. Ce serait une série éducative.

Mme Clancy: Très bien, c'est ce que je voulais savoir.

La vice-présidente (Mme Finestone): Votre projet a-t-il un nom officiel à l'heure actuelle?

Mme Merriam: Il a effectivement un nom officiel.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je pense que c'était là le sens de la question qu'a posée ma collègue.

Mme Clancy: Non, il y avait quelques mots que je n'avais pas entendus, et je n'étais pas certaine. . . Non, j'ai compris.

La vice-présidente (Mme Finestone): Allez-y.

Mme Clancy: Merci. Je ne voulais pas vous prendre au dépourvu.

Mme Merriam: Je pense que c'est *Countering Violence Towards Women.*

Mme Clancy: Très bien. Je vous remercie.

Mme Merriam: Pour atteindre nos objectifs de lutte contre les effets de la violence des médias sur les enfants, nous travaillons avec l'Office national du film à l'élaboration d'une entente selon laquelle l'office produirait pour nous un guide de connaissances médiatiques, qui pourrait être utilisé dans les écoles dans tout le Canada. Encore une fois, il nous faudrait travailler avec les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux. Ce projet se fonde sur des travaux que l'Office national du film a effectués pour nous précédemment. Depuis des années, nous travaillons avec l'Office national du film à la production de ressources audiovisuelles concernant la prévention de la violence familiale.

Le centre d'information a mis l'accent sur l'implantation de son plan d'action visant les médias, mais nous avons essayé de conserver un peu de souplesse en même temps. Cette initiative en a encore pour deux ans, et nous savons que l'on va nous demander d'étudier plusieurs projets différents concernant la violence dans les médias. À notre avis, le groupe sur la violence faite aux femmes fera des recommandations qui auront peut-être trait à la violence dans les médias, et les recommandations qui émaneront de votre comité pourraient également nous guider dans nos travaux au cours des deux prochaines années.

[*Text*]

We feel that the family violence initiative was designed to improve Canada's ability to prevent family violence and help its victims, and through the initiative we are trying to work with all sectors of society. The major thrust relates to areas of federal jurisdiction and an interest in working with others to promote greater awareness of the problem and commitment to action.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much. That was a most interesting and informative presentation. You were here first. You held the fort. Normally I would start with my colleague, but do you mind, please, going—

Mrs. Clancy: No, no, no. . .please.

M. Pronovost: En ce qui concerne la question de la violence chez les enfants par rapport à la télévision, à mon point de vue, s'il y a un point sur lequel nous devrions sérieusement songer à une réglementation qui serait efficace, c'est bien une réglementation pour les enfants et non pas pour les adultes. Cela, c'est un autre débat.

Ma constatation, celle de mon épouse et celle de mes trois enfants, c'est qu'à la télévision, les enfants, en particulier le matin et la fin de semaine, sont inondés de dessins animés, qui sont pour la plupart des productions américaines et parfois des productions japonaises, qui sont à caractère extrêmement violent, même à la vue d'adultes.

Évidemment il s'agit d'un point très, très particulier, parce que notre Comité doit en arriver à un certain nombre de recommandations. D'après ce que vous avez pu constater jusqu'à maintenant, est-ce que nous devrions faire carrément une priorité de nous préoccuper d'abord et avant tout des enfants, sans oublier évidemment le caractère violent de ce qui concerne les adultes? D'après vous, est-ce qu'on atteindrait notre objectif en mettant d'abord et avant tout l'accent sur les enfants?

Ms Merriam: In my opinion?

Mr. Pronovost: Yes.

Ms Merriam: I think children are very important citizens in Canada, and it has been identified through our consultations that media violence—its impact on children—is a big concern. In accepting the advice of the consultations and in arranging for our two background papers, I think we have shown that it's very important to take steps on this issue.

M. Pronovost: La violence dans les médias est généralisée. Mon point de vue à moi, c'est que malgré toute la violence qui peut exister dans les médias électroniques, écrits et parlés, cette violence a peu d'influence sur les adultes, parce que les adultes sont devenus, avec le temps, immunisés face à la violence. Il y en a tellement que la majorité des hommes et des femmes de plus de 18 ans ont acquis une certaine immunisation, non pas totale, mais très

[*Translation*]

Nous estimons que l'initiative de lutte contre la violence familiale a été conçue en vue d'améliorer la capacité du Canada de prévenir la violence familiale et d'aider ses victimes. Par le biais de cette initiative, nous essayons de travailler en concertation avec tous les secteurs de la société. L'aspect principal de cette initiative concerne des domaines de compétence fédérale. Nous cherchons également à travailler avec d'autres intervenants afin de sensibiliser davantage le public à ce problème et à promouvoir un engagement concret.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup. Votre exposé a été très intéressant et fort utile. Vous étiez là le premier pour monter la garde. Normalement je commencerais par ma collègue, mais si cela ne vous dérange pas. . .

Mme Clancy: Non, non. Je vous en prie.

Mr. Pronovost: With regard to the issue of violence, children and television, in my opinion, there is one area in which we should seriously consider effective regulation, namely regulation for children and not for adults. That's a whole other issue.

What I, my wife and my three children have observed is that the children are inundated with cartoons on television, particularly in the morning and on the weekends, and these cartoons are generally American and sometimes Japanese productions which are extremely violent even to adults.

This of course is a very specific issue, since our committee must make a number of recommendations. In your experience so far, do you feel we should make children our priority, without completely leaving aside the violent nature of programming for adults? In your opinion, would we be achieving our objective by concentrating on children first and foremost?

Mme Merriam: À mon avis?

M. Pronovost: Oui.

Mme Merriam: Je crois que les enfants sont des citoyens très importants au Canada, et, d'après nos consultations, nous avons pu constater que la violence dans les médias et son impact sur les enfants est un problème très sérieux. En acceptant les conseils que nous avons recueillis lors de ces consultations et en faisant préparer nos deux documents d'information, je crois que nous avons démontré qu'il est très important de faire des démarches en ce sens.

Mr. Pronovost: Violence is widespread in the media. To my mind, despite all the violence there may be in the electronic and written media, that violence has very little influence on adults, because with time, adults have become immune to violence. There is so much that most men and women over 18 have been largely immunized against violence. I feel that legislating or passing regulations about that would be rather pointless, whereas we are still capable of

[*Texte*]

avancée face à la violence. À mon point de vue, légiférer ou adopter de la réglementation touchant cela ne donnerait pas grand-chose, tandis que nous sommes encore en mesure d'influencer les enfants en leur donnant certaines barrières de protection, non pas par rapport aux émissions pour adultes, mais par rapport aux émissions qui les concernent personnellement et directement, c'est-à-dire les émissions qui leur sont destinées, notamment à la télévision.

• 1605

Est-ce un aspect particulier de la question que vous n'avez pas du tout examiné? Dans vos études, séparez-vous les enfants et les adultes?

Ms Merriam: We are concentrating on media violence and its impact on children. Even our work on the portrayal of women and violence against women, again, it's the impact on the audience, and the audience could be children picking up these messages.

M. Pronovost: Merci.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you. Mrs. Clancy, please.

Mrs. Clancy: Thank you very much, Madam Chair, and thank you very much, Ms Merriam, for your presentation.

I have a couple of questions. When you started talking about the clearinghouse in particular, you said something about a big national project on violence against women. Which one is that?

Ms Merriam: Oh, I was sort of skipping a little bit. The division is funding several national projects. One is called Caring Communitees sponsored by the Canadian Institute of Child Health, and this is looking at child sexual abuse prevention strategies.

The next one is one sponsored by the YWCA, a violence against women project.

Mrs. Clancy: Yes. Okay. That's the one you're referring to in. . .?

Ms Merriam: Yes.

Mrs. Clancy: The YWCA project. Okay.

The study that you talked about, *Gender and Violence in the Mass Media*—I promise you, I'm not being facetious here at all. Does that deal mainly with violence against women?

Ms Merriam: Yes.

Mrs. Clancy: It does. One of the things that have concerned a number of us, in dealing with the whole question of violence against women, is sanitization of language; that sometimes saying "gender and violence in the media" is less disturbing to people who really don't want to hear about it than saying "violence against women in the media". I'm wondering what your own feeling is about that and why you think that title became the title of the paper.

Ms Merriam: Acutally, she explains in the paper—

[*Traduction*]

influencing children by giving them some protection, not against programming aimed at adults, but with regard to programming that is designed for them directly, particularly on television.

Is this a specific aspect of the issue that you haven't examined at all? Do you make a distinction between children and adults in your studies?

Mme Merriam: Nous mettons l'accent sur la violence dans les médias et son impact sur les enfants. Même dans nos travaux sur l'image de la femme et la violence faite aux femmes, nous étudions d'abord l'impact sur l'auditoire, et cet auditoire pourrait être composé d'enfants qui absorbent ces messages.

Mr. Pronovost: Thank you.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci. Madame Clancy.

Mme Clancy: Merci beaucoup, madame la présidente. Et merci bien pour votre exposé, madame Merriam.

J'ai quelques questions à poser. Quand vous avez commencé à parler du centre d'information plus particulièrement, vous avez mentionné un important projet national concernant la violence faite aux femmes. De quel projet s'agit-il?

Mme Merriam: Oh, j'ai peut-être sauté un peu d'un sujet à l'autre. La division finance plusieurs projets nationaux. L'un d'eux s'appelle: «Nos enfants nous tiennent à coeur» et est parrainé par l'Institut canadien de la santé infantile. Ce projet vise à trouver des stratégies préventives face aux agressions sexuelles contre les enfants.

L'autre projet est parrainé par le YWCA, et il s'agit de la violence faite aux femmes.

Mme Clancy: Oui. D'accord. C'est bien celui dont vous parlez dans. . .?

Mme Merriam: Oui.

Mme Clancy: Le projet du YWCA. D'accord.

Vous avez parlé d'une étude intitulée: *Gender and Violence in the Mass Media* (les sexes et la violence dans les médias). Je vous assure que je ne plaisante pas en posant cette question. Est-ce que cette étude porte principalement sur la violence faite aux femmes?

Mme Merriam: Oui.

Mme Clancy: Je vois. Une chose qui préoccupe bon nombre d'entre nous dans notre examen de toute cette question de la violence faite aux femmes c'est l'épuration de la langue. Parfois on dit «les sexes et la violence dans les médias» parce que cela dérange moins les gens qui ne veulent vraiment pas entendre parler de «violence faite aux femmes dans les médias». Je me demande ce que vous en pensez et pourquoi, à votre avis, le document a été intitulé ainsi.

Mme Merriam: En fait, dans son document, elle explique. . .

[*Text*]

Mrs. Clancy: Does she?

Ms Merriam: —why she used the word "gender", because she does see the differences between how the genders are treated in the media. So she purposely chose that title. We were asking her to look at portrayal of women or portrayal of violence against women.

Mrs. Clancy: Yes. I don't want to put you on the spot, but what is your own feeling about the title, in the sort of context of the sanitization of language?

Ms Merriam: I probably would prefer a portrayal of women or violence against women, but—

Mrs. Clancy: It's her paper, I realize that.

Ms Merriam: I feel that we have a certain expertise in the area of family violence, but we are moving into an area that we don't know quite as well. One of the reasons we contracted—well, definitely—for these two papers was to pull together what is going on. It's very complicated.

Mrs. Clancy: Oh, yes.

Ms Merriam: I'm sure you know that. We needed to contract with someone to pull it together for us.

Mrs. Clancy: I think you should be in External Affairs. I think we have a diplomat.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I'm sorry, but could I hitchike in there? Do you have the results? Have they been tabulated? If so, can we have them tabled, please.

Ms Merriam: These two papers are background papers. The individuals did not conduct any personal research themselves. They just collected what was currently available.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you.

Mrs. Clancy: Have you experienced any funding cuts in your area?

Ms Merriam: No. It has been business as usual.

Mrs. Clancy: Really? How long has that been going on?

Ms Merriam: Well this is the second year of the family violence initiative. I can speak for the clearinghouse, and we have within our project planned certain activities. We have gone ahead with these activities.

• 1610

Mrs. Clancy: On the clearinghouse, and I'm really delighted about this, who are you dealing with? Who would be your main clientele?

Ms Merriam: It's interesting. When we started off 10 years ago the main clientele were professionals working with victims and offenders and their families. But over the years we have found that we're serving more than front-line professionals, that we are serving grass-roots groups, individuals. Parents phone us, victims phone us. It really has broadened from the beginning.

[*Translation*]

Mme Clancy: Ah bon?

Mme Merriam: . . .pourquoi elle a choisi d'utiliser le mot «gender» (les sexes). Elle a fait ce choix parce qu'elle constate effectivement des différences dans la représentation des sexes dans les médias. Donc, elle a choisi ce titre délibérément. Nous lui avons demandé d'étudier l'image de la femme et la représentation de la violence faite aux femmes.

Mme Clancy: Oui. Je ne veux pas vous mettre sur la sellette, mais que pensez-vous personnellement de ce titre vis-à-vis de toute cette question de l'épuration de la langue?

Mme Merriam: Je préférerais probablement une image de la femme ou de la violence faite aux femmes, mais. . .

Mme Clancy: C'est son ouvrage, je le comprends.

Mme Merriam: Je crois que nous possédons une certaine expertise dans le domaine de la violence familiale, mais nous nous orientons vers un domaine que nous connaissons moins. Une des raisons pour lesquelles nous avons fait faire ces deux documents—enfin, la raison—c'est que nous voulions regrouper tout ce qui se fait. C'est très complexe.

Mme Clancy: Absolument.

Mme Merriam: Je suis sûre que vous en êtes consciente. Nous devions conclure un marché avec quelqu'un qui regrouperait tout cela pour nous.

Mme Clancy: Je pense que vous devriez travailler aux Affaires extérieures; vous êtes une diplomate née.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pardon; me permettez-vous de faire une brève intervention? Avez-vous les résultats? Ont-ils été classifiés? Et dans l'affirmative, pourrions-nous les déposer officiellement?

Mme Merriam: Il s'agit de deux documents d'information. Les auteurs n'ont pas fait de recherche personnelle. Ils ont recueilli ce qui est disponible actuellement.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci.

Mme Clancy: Avez-vous subi des compressions budgétaires dans votre secteur?

Mme Merriam: Non. Tout fonctionne normalement.

Mme Clancy: Vraiment? Depuis quand?

Mme Merriam: Eh bien, nous sommes dans la deuxième année de l'initiative de lutte contre la violence familiale. Je peux parler au nom du centre d'information, et nous avons planifié certaines activités dans le cadre de notre projet. Nous avons mené à bien ces activités.

Mme Clancy: Je suis fort heureuse d'apprendre tout cela, et j'aimerais savoir à qui est destiné ce centre d'information. Qu'elle est votre clientèle principale?

Mme Merriam: C'est une question intéressante. A nos débuts, il y a dix ans, la clientèle principale était composée de professionnels oeuvrant auprès des victimes, des agresseurs et de leurs familles. Mais au fil des ans, nous avons constaté que nous servons plus que les professionnels de première ligne. Nous servons les groupes sociaux populaires et les particuliers. Les parents nous téléphonent, ainsi que les victimes. Notre champ d'action s'est beaucoup élargi depuis le début.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: What about journalists, what about groups in the media—producers, people like that? Are you getting any. . .?

Ms Merriam: Yes. I think the media is very interested in the type of work that we do, so we are often responding to requests from the media; also from ministers' offices, or the offices of members of Parliament. In fact, we haven't been tracking these until now. But in the past year, we've noticed a fair number of requests. So in the coming year our plan is to track the kinds of requests.

Mrs. Clancy: I thank you very much.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you. Mr. de Jong, please.

Mr. de Jong: Thank you, Madam Chairperson.

I'm only a temporary member on this committee. The permanent member isn't here. Could you tell us what sort of statistical data is out there? I think one of the central points that this committee has to tackle is the correlation between violence in the media, as it is portrayed, and how it is acted out.

Again, I understand that we're dealing with mass audiences and a mass media, and it would be difficult to predict where and when and who would act in a certain manner towards a fantasy being portrayed in the media. But surely there is statistical work. How good is that work and how close does it show correlations?

Ms Merriam: We have estimates for family violence statistics. These are estimates only. As part of our initiative, we are trying to build a solid database on statistics.

At least in the information that was collected for us in the background papers, there don't seem to be any statistics that would say this amount of television will produce this amount of aggressive behaviour, or this amount of television will produce this amount of fearful behaviour. But I think you've already had several witnesses here who can talk more about the research that they have conducted, like Andrea Martinez. But there seems to be a link between media violence and aggressive behaviour. It's a risk factor, but there are other factors.

Mr. de Jong: Right. I remember part of the story around the Superbowl was that family violence increases during the day of the Superbowl.

Mrs. Clancy: In the U.S.

Mr. de Jong: In the U.S. The portrayal of a football game obviously creates a tendency towards violence among males in American households. We're dealing here with a lot of factors coming into play. But I think it's important to begin to get the statistical data of the cause and effect on this.

Mrs. Clancy: It's not football. I'll tell you about it after. There's a different theory. You didn't read the second story.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Et qu'en est-il des journalistes, des groupes dans les médias, des réalisateurs et des gens comme ça? Est-ce que vous recevez. . .?

Mme Merriam: Oui. Je crois que les médias s'intéressent beaucoup au travail que nous faisons; donc, nous répondons souvent à des demandes de leur part. Nous recevons également des demandes de la part de bureaux de ministres ou de députés. En fait, nous ne prenions pas note de la provenance de ces demandes jusqu'à très récemment. Mais au cours de la dernière année, nous avons observé un nombre considérable de demandes. Au cours de l'année qui vient, nous avons l'intention de surveiller de près la nature de ces demandes.

Mme Clancy: Je vous remercie beaucoup.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci. Monsieur de Jong.

M. de Jong: Merci, madame la présidente.

Je ne suis qu'un membre temporaire de ce comité. Le membre permanent est absent. Pourriez-vous nous expliquer quelle sorte de données statistiques sont disponibles? Je crois qu'une des fonctions essentielles de ce comité, c'est de déterminer s'il existe un lien entre la violence dans les médias, telle qu'elle est représentée, et la façon dont elle se manifeste dans la réalité.

Je comprends très bien qu'il est question ici d'auditoires très vastes et de médias destinés au grand public, et qu'il est donc difficile de prédire qui pourrait se comporter d'une certaine façon, où et quand, après avoir vu une oeuvre d'imagination représentée dans les médias. Mais il existe sans doute des ouvrages statistiques. Quelle est la qualité de ces ouvrages et quels sont les liens qu'on a pu établir entre eux?

Mme Merriam: Nous avons des évaluations pour ce qui est des statistiques concernant la violence familiale. Il s'agit d'évaluations seulement. Dans le cadre de notre initiative, nous essayons de bâtir une solide base de données statistiques.

Du moins dans les renseignements recueillis pour nous dans les documents d'information, il ne semble pas y avoir de statistiques prouvant que tel nombre d'émissions de télévision produira telle fréquence de comportements agressifs, ou encore de comportements craintifs. Mais je crois que vous avez déjà entendu plusieurs témoins qui ont pu vous expliquer leurs propres recherches, tels qu'Andrea Martinez. Il semble effectivement y avoir un lien entre la violence dans les médias et les comportements agressifs. C'est un facteur de risque, mais il existe d'autres facteurs.

M. de Jong: C'est exact. Je me souviens d'avoir entendu que la violence familiale s'accroît pendant la journée du Superbowl.

Mme Clancy: Aux États-Unis.

M. de Jong: Aux États-Unis. La présentation d'un match de football crée manifestement des tendances à la violence chez les hommes dans les ménages américains. Il y a énormément de facteurs qui entrent en jeu. Mais je crois qu'il est important d'obtenir les données statistiques sur la relation de cause à effet.

Mme Clancy: Ce n'est pas le football qui est en cause. Je vous expliquerai cela plus tard. Il y a une autre théorie. Vous n'avez pas lu le deuxième article.

[*Text*]

Mr. de Jong: Okay.

Mrs. Clancy: That's all right. Sorry.

• 1615

Mr. de Jong: I noted as well, just quickly going through the final draft of the *Gender and Violence in the Mass Media*, the report that you had commissioned, that they make the case of segregating or differentiating different types of violence, that violence towards women be considered as a different type of category, as other portrayals of violence. Certainly what I've quickly read, it makes a lot of sense. Perhaps you could elaborate a bit more on the point that they make in here.

Ms Merriam: Well, speaking as a woman or someone who has children, I think that media violence has an impact, guns and soldiers and wars have an impact. But I also think that portraying the woman as always the victim influences children's thinking and possibly children's behaviour at the same time. So they all come into the pot.

Mr. de Jong: Right, and they all come into the mix.

In part what we're struggling with here is that our society is beginning to, in a sense, redirect itself through conscious effort. In part I see it as an exercise in consciousness and consciousness raising. As we become more aware of ourselves and society's practices and the results they create, we begin to redirect ourselves in a conscious way, and part of the exercise of this committee is in trying to do that as well. What is it about practices in our society that create this violence?

Have you done any work at all, or is there any information showing this on a time continuum? Is there more family violence now? Are there more portrayals of violence? Is there more violence in society today than, let's say, 10 years ago, 20 years ago or 50 years ago?

Ms Merriam: We don't have those kinds of statistics.

Mr. de Jong: No.

Ms Merriam: We have estimates for the number of child sexual abuse cases, and an estimate that 10% of women are abused by their partner or their husband, 4% of seniors are abused by a family members. But these are estimates and we recognize that. That is why, under this initiative, we are at least trying to obtain some more accurate statistics related to family violence. But they haven't been tracked over the last 20 years.

Mr. de Jong: Right.

Ms Merriam: On top of that, I think you're asking about the impact of media violence in all of that too.

Mr. de Jong: Exactly. I think it's also important to sort of get a sense of where are we moving to, and getting statistical data for a particular time and place gives a snapshot. But I understand the difficulty of obtaining

[*Translation*]

M. de Jong: D'accord.

Mme Clancy: Ce n'est rien. Je m'excuse.

M. de Jong: J'ai lu rapidement l'ébauche finale du rapport que vous avez commandé, *Gender and Violence in the Mass Media*. J'ai remarqué qu'on y préconise une distinction entre les différents types de violence; la violence faite aux femmes devrait être classée dans une catégorie différente, comme un autre type de violence. À première vue, cela semble logique. Peut-être pourriez-vous nous en dire davantage sur cet élément du rapport.

Mme Merriam: À titre de femme et de mère, je crois que la violence dans les médias a des effets, que les fusils, les soldats et les guerres exercent une influence. Je crois également que dépeindre la femme comme une victime perpétuelle influe sur le raisonnement des enfants, et peut-être aussi sur leur comportement. Tous ces facteurs s'ajoutent les uns aux autres.

M. de Jong: C'est juste, tous ces facteurs s'ajoutent les uns aux autres.

Dans une certaine mesure, le problème pour nous, c'est que notre société commence à se réorienter, si l'on peut dire, grâce à un effort conscient. J'estime qu'il s'agit, en partie du moins, d'un exercice de conscientisation. À mesure que nous prenons conscience de nous-mêmes, du fonctionnement de notre société et de ses résultats, nous commençons à nous réorienter de façon plus consciente. Les travaux de notre comité s'inscrivent dans ce mouvement. Comment le fonctionnement de notre société provoque-t-il cette violence?

Avez-vous réalisé des travaux à ce sujet? Existe-t-il des renseignements montrant la progression dans le temps? Y a-t-il plus de violence familiale maintenant? Y a-t-il davantage de types de violence? Y a-t-il davantage de violence dans la société d'aujourd'hui que dans celle d'il y a dix ans, 20 ans, ou 50 ans?

Mme Merriam: Nous ne disposons pas de telles statistiques.

M. de Jong: Non.

Mme Merriam: Nous avons des estimations sur le nombre de cas d'agressions sexuelles chez les enfants et d'autres estimations montrant que 10 p. 100 des femmes agressées le sont par leur partenaire ou leur mari, et que 4 p. 100 des personnes âgées agressées le sont par des membres de leur famille. Ce ne sont toutefois que des estimations, et nous tenons compte de ce fait. C'est pourquoi, dans le cadre de cette initiative, nous essayons du moins d'obtenir des statistiques plus précises sur la violence familiale. Malheureusement, ces cas n'ont pas été consignés de façon régulière au cours des 20 dernières années.

M. de Jong: C'est juste.

Mme Merriam: En plus, vous nous interrogez sur les répercussions de la violence dans les médias à tous ces niveaux.

M. de Jong: Exactement. Il est également important pour nous de savoir un peu vers quoi nous nous dirigeons; les données statistiques sur un endroit à un moment donné nous permettent d'avoir un portrait ponctuel de la situation. Je

[*Texte*]

information from the past, or making some educated guesses, in terms of the past, and where we're moving as a society. Yet it's important work to do if we want to demonstrate a link between cause and effect that increased portrayal of violence, or that a portrayal of certain types of violence results in increased violence in the society.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I wonder if I could just hitchhike on yours and I'll come back to you on your time. It's very important, I think, what you've started with here. What we'd like to know is whether the trends are indicating that there is an increase in violence and is that trend of increase in particular segments of the society. The population is bulging at the elderly level. Is elderly abuse a trend or is elderly abuse just becoming obvious because of...? Is it a trend because we have an increase in single-parent families? Is there a trend in violence in the single-parent family?

• 1620

As Mr. de Jong pointed out, we know that most people who are subject to violence in that family...it is caused by someone that is known to that family, or a partner or a spouse or a relative. Is that a changing trend, is that new? Are you telling us that there is no base line there? I'm not sure that I got from you the kind of answer to Mr. de Jong's question...which is very fundamental to our research. That is why I was so pleased to ask the question.

Ms Merriam: I can say in the child abuse area there are no national statistics at this point on child abuse. I can't say that in 1990 *x* number of children in Canada were abused as opposed to 1980. I can only give you Dr. Robin Badgley's estimate on the fact.

In the wife assault area, we have to go back to Linda MacLeod and her estimate, her work that she did in 1980, and that is something we are working on right now under this initiative.

Our statistics related to violence against women, and—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You leave me, we say in French, *bouche bée*. I find it astonishing that one could then say that there is an increase in violence taking place if we don't have a base line—although I sense that there is an increase in violence, and I sense it because it hits the newspapers now, and it seems to get screaming headlines. But somehow or other it's not seated on something, you know.

Mr. de Jong: Is it as well because we're more conscious of societal behaviour, in the sense of our own individual behaviour? There are things that used to be under the rug, but the rug has been pulled back. In a sense it was always there, but it was never talked about; it was always supressed. But now we're becoming aware of it.

[*Traduction*]

comprends qu'il est difficile d'obtenir des renseignements ou de faire des déductions sur la situation dans les années antérieures ainsi que de prévoir l'évolution de notre société. Il est toutefois important que nous le fassions si nous voulons démontrer l'existence d'un lien de cause à effet entre le fait de montrer de la violence ou certains types de violence et l'augmentation de la violence dans la société.

La vice-présidente (Mme Finestone): Permettez-moi d'entrer dans la discussion. Je vous redonnerai la parole ensuite pour le temps qu'il vous reste. Vous avez abordé un élément très important. Ce que nous aimerions savoir, c'est si les tendances montrent qu'il y a une augmentation de la violence et si cette tendance à la hausse se situe plus particulièrement dans certains segments de la société. On sait qu'il y a un vieillissement rapide de la population. Les agressions contre les personnes âgées constituent-elles une tendance ou deviennent-elles plus visibles à cause de...? Une telle tendance est-elle attribuable à l'augmentation du nombre des familles monoparentales? Existe-t-il des tendances à la violence dans les familles monoparentales?

Comme M. de Jong l'a fait remarquer, on sait que la plupart des victimes de violence familiale... l'agresseur est toujours quelqu'un connu de la famille, un partenaire, un conjoint ou un parent. Cette tendance se modifie-t-elle? Est-ce une nouvelle tendance? Nous dites-vous qu'il n'existe pas de données fondamentales dans ce domaine? Je ne suis pas certaine que vous m'ayez donné le genre de réponse que vous avez donnée à la question de M. de Jong... qui est très fondamentale à notre recherche. C'est pourquoi je tenais à poser la question.

Mme Merriam: Il n'existe pas à l'heure actuelle, par exemple, de statistiques nationales sur les agressions contre les enfants. Il ne m'est pas possible de dire qu'il y a eu, en 1990, *x* enfants agressés au Canada, comparativement à 1980. Je ne puis vous transmettre que les estimations du D[r] Robin Badgley à ce sujet.

Du côté des agressions contre les conjointes, nous devons nous fier aux estimations et aux travaux réalisés par Linda MacLeod, en 1980. C'est un domaine dans lequel nous travaillons, à l'heure actuelle, dans le cadre de cette initiative.

Nos statistiques sur la violence faite aux femmes, et...

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous m'en voyez bouche bée. Je trouve étonnant que l'on puisse affirmer qu'il y a une augmentation de la violence sans avoir de données fondamentales—même si j'ai pour ma part l'impression qu'il y a une telle augmentation, puisque les journaux en font état en gros titres. Tout cela ne semble cependant pas avoir d'assises.

M. de Jong: Est-ce que cela est dû au fait que nous sommes davantage conscients de notre comportement social, de notre propre comportement? Auparavant, tout cela était caché; ce n'est plus le cas. Cette violence a toujours existé, mais personne n'en parlait. On dissimulait toujours cela. Maintenant, nous en devenons conscients.

[*Text*]

In other words, as a society we've gone through a consciousness raising, and the work that you're doing and that the committee is doing is part of that process of raising the awareness and consciousness. It's important as well for us to get a sense of where the movement is in this.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you recall, Mr. de Jong, that you made a recommendation, I believe at our last meeting here, a very effective one. I think you recommended a blue ribbon committee or something of that nature to examine this issue. I wish you would pursue the questioning along with that particular idea, because you are supposedly a round table with 14 government agencies. We have the panel on violence against women, we have a study on violence against the elderly, and we have a study in the justice department on something else. How are we going to get some of this basic factual stuff, so that we are not making hypothetical assumptions before we come to a conclusion in this committee?

Mr. de Jong: There is also one other factor, which I would tend to think is an extremely important one, and that is the economic conditions.

Every now and then, I have seen in the paper some report that as unemployment goes up, the level of violence goes up, the level of substance abuse goes up, the number of suicides goes up. All of the social ills go up and there seems to be some direct correlation between that happening and economic conditions.

We have evironmental impact studies before any industry or government undertakes a major project. We demand that they have a study as to how this is going to affect and impact on the environment.

I think it's about bloody time that before the private and public sector undertakes any initiative, we also have a human environmental impact study on how this affects human beings.

I suspect that you can also start to begin to show statistical correlations. If a plant closes down or certain economic measures have taken place that result in plants closing down, people losing jobs, you're going to have as well an increase in family violence, child abuse, suicides and so forth. When we act in the area of economics or social activity, what effect is that going to have on the human society? How many people are going to die because of a certain economic measure that's being taken?

I'm pushing the notion that we have those human assessments done, as well as environmental assessments done. I don't know, but I bounce this idea back to you. Surely the economic situation must also be of concern to you. It must also fall into the mix when you are studying violence and abuse.

• 1625

Ms Merriam: I guess I should clarify this. I keep saying there are no national statistics. There are certainly studies conducted by individual organizations. You have probably read in the paper that the Director of the Children's Aid

[*Translation*]

Autrement dit, notre société a élevé son niveau de conscience. Vos travaux et ceux de notre comité font partie de ce processus de conscientisation. Il est également important pour nous d'avoir une idée des tendances dans ce domaine.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous vous souviendrez, monsieur de Jong, que vous avez fait une excellente recommandation lors de notre dernière séance, je crois. Vous avez recommandé la création d'un comité d'experts, par exemple, pour étudier cette question. J'aimerais que vous continuiez à vous enquérir dans ce domaine, puisque vous faites censément partie d'une table ronde à laquelle participent 14 organismes gouvernementaux. Il y a le comité de la violence faite aux femmes, une étude sur la violence faite aux personnes âgées, ainsi qu'une étude du ministère de la Justice sur autre chose. Comment pourrons-nous obtenir des données factuelles de base de façon à ce que notre comité ne fonde pas ses conclusions uniquement sur des hypothèses?

M. de Jong: La conjoncture économique est également un autre facteur très important dont nous devons tenir compte.

Périodiquement, je vois dans les journaux des rapports montrant qu'il y a parallélisme entre l'augmentation du chômage et l'augmentation de la violence, de la toxicomanie et du suicide. Tous les maux de la société s'en trouvent accrus, et il semble y avoir une corrélation directe entre ces problèmes et la conjoncture économique.

Avant qu'une industrie ou un gouvernement entreprenne un grand projet, on exige que soient réalisées des études sur les répercussions environnementales. On leur demande d'étudier quels effets ce projet aura sur l'environnement.

Il est plus que temps que les secteurs privé et public, avant d'entreprendre toute initiative, étudient les répercussions que celle-ci aura sur les humains.

Je soupçonne que vous êtes également en mesure de commencer à montrer des corrélations statistiques. Les fermetures d'usines ou les mesures économiques qui ont pour résultat des fermetures d'usines et des pertes d'emplois provoqueront également une augmentation de la violence familiale, des agressions contre les enfants, du suicide, etc. Quels effets auront sur la société humaine nos activités économiques ou sociales? Combien mourront par suite de l'adoption d'une mesure économique?

Pour ma part, je préconise que soient faites au niveau humain des évaluations semblables à celles qui sont faites en matière d'environnement. Je vous soumets l'idée. La situation économique doit également vous préoccuper. Cela doit également s'ajouter à tous les autres facteurs lorsque vous étudiez la violence et les agressions.

Mme Merriam: Permettez-moi d'apporter une précision. Je persiste à dire qu'il n'existe pas de statistiques nationales. Il y a cependant des études réalisées par divers organismes. Vous avez sans doute lu dans les journaux que le directeur de

[*Texte*]

Society here in Ottawa was talking about the increase in his statistics; but that can also have been, as you just said, the increase in reporting or the increase in disclosures. The numbers still might have been the same 20 years ago, but nobody talked about it then. It was a secret.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Therefore, we cannot come to the conclusion that TV is the causal reason. Would you suggest that? In any of the studies you have been involved in, in this round table, is the media violence demonstrating an impact on the family unit, television media violence? Can you relate them? Can you link them, from what you have done?

Ms Merriam: As I said, we haven't done research on media violence. These background papers collected information for us. One of the things the background papers went back to was the work of Andrea Martinez, saying that TV violence is not solely responsible for aggressive tendencies and anti-social behaviour, suicides, homicides, other crimes, but it is among the risk factors. That is the research that has come to our attention and also your own.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Simon, did you wish to follow up, or Mary?

Mr. de Jong: Let's go back to the factor of the economics. I don't think you responded to my question, even though I realize that when I asked you the question I asked many questions. There was a stream of consciousness that I was letting loose here. Do you also do studies on economic conditions and the violence that different economic conditions create?

Ms Merriam: I personally haven't done a study in that area, but I remember reading about one study that was done a number of years ago. It looked at the impact of unemployment in a particular area and whether there was increased child abuse or increased wife assault. I also think you have to be very careful about one little study. I do think it has to be matched with other studies before one would jump to conclusions.

Family violence is very complicated. There are many factors involved. Your task is also extremely complicated.

Mr. de Jong: So you are not really aware of any studies that would use economic factors to then begin to measure levels of violence, other than one study that you are aware of?

Ms Merriam: That is the only one that I am aware of. I am willing to go back and do some research into the area and forward information.

Mr. de Jong: I would appreciate that. Thank you.

Mrs. Clancy: Is it my turn, Madam Chairman?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes, please, Mrs. Clancy.

[*Traduction*]

la Société d'aide à l'enfance, ici à Ottawa, a constaté une augmentation dans ses statistiques; mais comme vous l'avez dit, cette augmentation est peut-être imputable à une plus grande visibilité des cas et à une augmentation dans la divulgation. Peut-être y avait-il autant de violence il y a 20 ans, mais personne n'en parlait. Tout cela était secret.

La vice-présidente (Mme Finestone): Par conséquent, on ne saurait conclure que la télévision en est la cause. Est-ce le cas, d'après vous? Dans les études auxquelles vous avez participé, à cette table ronde, a-t-on pu démontrer que la violence dans les médias, plus particulièrement à la télévision, exerce une influence dans les familles? Pouvez-vous faire le lien entre ces éléments d'après vos travaux?

Mme Merriam: Comme je l'ai dit, nous n'avons pas fait de recherche sur la violence dans les médias. Nos renseignements ont été rassemblés dans le cadre de la rédaction de ces documents d'information. On a également tenu compte des travaux d'Andrea Martinez, selon qui la violence à la télévision n'est pas seule responsable des tendances à l'agressivité et des comportements antisociaux, du suicide, des homicides et des autres crimes, mais fait néanmoins partie des facteurs de risque. Cette recherche, qui a été portée à notre attention, correspond également aux résultats de nos propres travaux.

La vice-présidente (Mme Finestone): Simon, voulez-vous poursuivre, ou vous, Mary?

M. de Jong: Revenons-en à l'économie. Vous n'avez pas répondu à ma question, même si je me rends bien compte qu'il s'agissait en fait de plusieurs questions. Je réfléchissais à haute voix. Faites-vous également des études sur la conjoncture économique et la violence que peuvent provoquer différentes conjonctures?

Mme Merriam: Pour ma part, je n'ai pas réalisé d'étude dans ce domaine, mais je me souviens d'avoir lu une étude réalisée il y a un certain nombre d'années. On y étudiait les conséquences du chômage dans une région donnée pour voir s'il provoquait une augmentation des agressions et des mauvais traitements contre les enfants et les conjointes. J'estime aussi qu'il faut se montrer prudent à l'égard des petites études. Celles-ci doivent être corroborées par d'autres études avant que l'on puisse en tirer des conclusions.

La violence familiale est un phénomène fort complexe. De nombreux facteurs sont en cause. Votre travail est également très compliqué.

M. de Jong: Vous ne connaissez donc pas d'étude dans laquelle, à partir des facteurs économiques, on mesure les degrés de violence, sinon celle que vous avez lue?

Mme Merriam: C'est la seule que je connaisse. Je suis prête à faire des recherches dans ce domaine et à vous en communiquer les résultats.

M. de Jong: J'en serais heureux. Merci.

Mme Clancy: Est-ce à mon tour, madame la présidente?

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui, je vous en prie, madame Clancy.

[*Text*]

Mrs. Clancy: Thank you. I think sometimes when one tends to be immersed in this issue, you forget that everybody else isn't immersed in it as well. I wanted to bring forward the fact for your comment, and I hope your agreement, that one of the many reasons for the push for either a royal commission or, as we finally got, the blue ribbon panel on violence against women was the absolute absence of the kind of statistics that you are talking about. There is something here and something there, and what we were basically dealing with was anecdotal evidence, not empirical evidence. We were also dealing with a study here that dealt with one very tiny aspect of the problem, a study over here that dealt with another aspect of the problem. Anecdotally, we knew that in some cases alcohol was a problem, in some cases the cycle of violence was a problem, in some cases poverty or economic reverses were the problem. Yet we all had anecdotal evidence that there were incidents that had nothing to do with any of those things. Generally, people working in the area of violence against women kept saying, is there a causal link? What is the causal link? What we are hoping for from the blue ribbon panel is some of these kinds of statistics.

• 1630

But I also wonder if you might comment on the fact that one of the anecdotal aspects of violence against women is that, while it may indeed engender attacks where the economic situations are bad, a good economic situation is no guarantee that you are not going to have it. Anecdotally, again, my own experience has been with a number of women who came from very high economic levels who were still abused.

Ms Merriam: Yes, anecdotally, I would agree with what you say. I think family violence crosses all lines.

Mr. de Jong: Yes, except—may I jump in?

Mrs. Clancy: Sure.

Mr. de Jong: I would tend to think that people on the higher income scale would be able to experience more of a choice. Where there is violence occurring in the family and you are in an upper income scale, you have the ability of saying, hey, Jack, I'm not going to put up with this. Goodbye. But in a situation in a poorer family—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You cannot always say goodbye so easily. You don't necessarily have financial well-being because you come from a well-to-do family.

Mrs. Clancy: He controls the money.

Mr. de Jong: Yes, but—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I just thought I'd remind you of that little female fact.

Mr. de Jong: Okay. . .this becomes a whole other conversation.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Exactly.

[*Translation*]

Mme Clancy: Merci. Lorsqu'on nage jusqu'au cou dans quelque chose, on a parfois tendance à oublier que tout le monde n'y baigne pas également avec nous. L'une des nombreuses raisons pour lesquelles nous avons réclamé soit une commission royale, soit, comme nous l'avons enfin obtenu, un comité d'experts sur la violence faite aux femmes, c'était l'absence absolue du type de statistiques dont vous parlez. Je dis cela pour connaître votre avis, et j'espère que vous serez d'accord avec moi. On trouve des données à gauche et à droite, mais il s'agit surtout de preuves anecdotiques, non pas de preuves empiriques. On trouve également ici et là des études sur divers aspects mineurs du problème. Nous savons, de façon anecdotique, que dans certains cas, le problème était dû à l'alcool, dans d'autres, au cycle de violence, à la pauvreté ou à la conjoncture économique. Toutefois, nous avons tous entendu des témoignages d'incidents qui n'avaient rien à voir avec ces facteurs. D'une façon générale, les gens qui travaillent dans le domaine de la violence faite aux femmes se demandaient constamment s'il y avait un lien de cause à effet et quel était ce lien. Ce que nous espérons du comité d'experts, c'est qu'il nous fournisse certaines de ces statistiques.

Parmi ces aspects anecdotiques de la violence faite aux femmes, il y a le fait que, si une situation économique difficile peut engendrer une telle violence, rien ne l'interdit non plus lorsque la situation économique est bonne. Toujours sur le plan anecdotique, j'ai pour ma part connu un certain nombre de femmes victimes de violence même si elles venaient de milieux économiquement très favorisés.

Mme Merriam: Oui, sur le plan anecdotique, je suis d'accord avec vous. La violence familiale touche toutes les couches de la société.

M. de Jong: Oui, sauf. . . Puis-je intervenir?

Mme Clancy: Bien sûr.

M. de Jong: J'ai tendance à croire que les personnes à revenu plus élevé ont davantage de choix. Dans de tels cas, la victime peut toujours refuser la situation et partir. Lorsque la famille est pauvre. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce n'est pas toujours aussi facile de partir. Parce que vous venez d'une famille aisée, cela ne signifie pas nécessairement que vous êtes en bonne situation financière.

Mme Clancy: C'est l'homme qui contrôle les finances.

M. de Jong: Oui, mais. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Je tenais à vous rappeler ce petit fait de la vie féminine.

M. de Jong: D'accord. . . nous nous éloignons du sujet.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est très juste.

[*Texte*]

Mr. de Jong: Generally, people in an upper income group have more choice or the ability to exercise more choice. Yes, it is not easy in the gravy train. . .absolutely, but at least you might know. . . Hey, there's a lawyer here. These are the things that I could do. But somebody from a lower income group quite often has no choices or perceives that she has no choices and is unable to act.

Mrs. Clancy: May I jump back in? Ms Merriam, I am sure you are delighted to put up with this—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Perhaps we'll let our witness give us some of her information.

Mrs. Clancy: Let me just make one comment and then I will. It's interesting and again it's anecdotal; the difficulty is that the embarrassment level rises with the economic and educational level. To a degree, there is in certain circumstances less stigma for some women going to a transition house than there is for others. And there is also, again anecdotally, evidence of women saving their baby bonus money, even though they live in the poshest areas of the major Canadian cities, until they have enough money to get away from an abusive situation.

So let's just say that we don't have the hard data. That is the thing. And certainly the mythology doesn't bear out the same way that the mythology and even the empirical evidence bears out on other social ills that may be dealt with. But we have to find out. Clearly that is something we just don't know enough about. Anyway, that's enough. Simon and I could do this on our own time.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I'd like to look at process for a moment. One of the things we are all interested in doing as government is enabling things to happen without unnecessary duplication of work and effort, which never seems to find a way of getting collaborated and collated.

I believe you said that you had 14 groups working together. Is that what you said?

Ms Merriam: Seven federal departments and agencies.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Seven departments are working together, right, and you are working with a number of other groups. We are looking at a real concerted effort to determine whether violence in the media creates and causes additional violence, or violence in the media is cathartic in a sense, or violence becomes imitative. We want some basic data, empirical rather than anecdotal. The clearinghouse and the seven groups are presently ministerially sitting around a table. Where would you see them fitting into this plethora of needs demonstrated in here, in order to give us the right kinds of answers?

• 1635

Ms Merriam: I can't speak for all seven departments. The seven departments are working together on the prevention of family violence. That's their focus, and each department has carved out a piece to concentrate on.

[*Traduction*]

M. de Jong: D'une façon générale, les personnes à revenu plus élevé ont davantage de choix et une plus grande capacité d'exercer ces choix. D'accord, les riches ont la vie dure. . . C'est très juste, mais il faut au moins savoir. . . Ils ont accès aux services des avocats et les moyens de se les offrir. Par contre, dans les groupes à revenu moins élevé, il arrive souvent que les gens n'aient pas le choix ou, si la femme a l'impression de ne pas avoir de choix, qu'elle se trouve impuissante à agir.

Mme Clancy: Puis-je reprendre la parole? Madame Merriam, je suis certaine que vous êtes enchantée de nous entendre. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Nous devrions peut-être laisser notre témoin nous faire part des renseignements qu'elle possède.

Mme Clancy: Tout de suite, mais j'ai d'abord une observation à faire. Il s'agit d'un fait intéressant, bien qu'anecdotique; le problème, c'est que le degré d'embarras que ressent la victime augmente proportionnellement au niveau d'éducation et à l'aisance économique. Dans une certaine mesure, il est moins traumatisant pour certaines femmes que pour d'autres d'aller dans une maison de transition. Il y a également des cas où les femmes mettent de côté leurs allocations familiales, même si elles vivent dans les quartiers les plus luxueux des grandes villes canadiennes, pour pouvoir se sortir d'une situation de violence.

Nous n'avons pas de données concrètes, c'est le problème. Dans ce domaine, les mythes ne doivent peut-être pas être traités de la même façon que les mythes et même les preuves empiriques relatifs à d'autres problèmes sociaux. Nous devrons cependant le constater. De toute évidence, nous n'en savons pas suffisamment. De toute façon, je m'en tiendrai à cela. Simon et moi pouvons nous occuper de cela dans nos temps libres.

La vice-présidente (Mme Finestone): Parlons maintenant de processus. Ce qui nous intéresse tous, entre autres, c'est que le gouvernement permette la mise en oeuvre de mesures sans qu'il y ait chevauchement indu de travaux et de ressources, même s'il semble que cela soit toujours difficile à réaliser.

Vous avez dit, je crois, que 14 groupes travaillaient ensemble. Est-ce exact?

Mme Merriam: Sept ministères et organismes fédéraux.

La vice-présidente (Mme Finestone): Sept ministères collaborent, d'accord, et vous travaillez avec un certain nombre d'autres groupes. Il s'agit d'un effort concerté pour déterminer si la violence montrée dans les médias occasionne une augmentation de la violence, si elle joue le rôle d'une catharsis ou provoque plutôt l'imitation. Nous voulons des données de base, empiriques plutôt qu'anecdotiques. Le centre national d'information et les sept groupes siègent actuellement dans un cadre ministériel. Où croyez-vous que se situe leur travail par rapport à la pléthore de besoins que vous avez pu constater ici, pour que nous puissions obtenir des réponses valables?

Mme Merriam: Je ne peux répondre pour les sept ministères. Les sept ministères travaillent ensemble à la prévention de la violence familiale. C'est leur objectif, et chaque ministère concentre ses efforts sur un aspect particulier.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Excuse me. Define "the family " please.

Ms Merriam: The family?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes. I'm curious. One of the problems that we have is definition—definition of what is violence. Do you have a definition of what violence is?

Ms Merriam: We have a working definition of "family violence".

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You have. Will you please table that for us.

Ms Merriam: The working definition—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you have that written in front of you?

Ms Merriam: In my notes, yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Please go ahead.

Ms Merriam: The working definition for "family violence" refers to abuse in relationships of kinship, trust, or dependency. It can take many forms, such as physical assault, intimidation, mental or emotional abuse, sexual abuse, neglect, deprivation, and financial exploitation. This is the definition that we have been working with.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): When you use the term "family", what does your term "family" encompass?

Ms Merriam: 'Family" can include a two-parent family, a single-parent family. It can also—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Can it include a care-giver with an elderly parent?

Ms Merriam: Yes, and it can include an institution too, because we are concerned also about seniors who live in institutions—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Fine.

Ms Merriam: —or disabled children who live in institutions. These are their family—the caregivers.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So the generic term "family" has a broad application.

Ms Merriam: Yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The generic term "violence" equally has a broad definition, within which context this committee is addressing the question of violence on television. We have not yet come to a definition of violence in the media, the extent that we might go beyond the television set.

You say that you don't have any hard evidence that is attributable to television per se. Is that accurate?

Ms Merriam: I don't—

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Excusez-moi. Pourriez-vous définir le terme «famille»?

Mme Merriam: La famille?

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui. Je serais curieuse de connaître votre définition de la famille. L'un de nos problèmes, c'est la définition de ce qu'est la violence. Avez-vous une définition de la violence?

Mme Merriam: Nous avons une définition ad hoc de la «violence familiale».

La vice-présidente (Mme Finestone): Pourriez-vous alors nous en faire part?

Mme Merriam: La définition ad hoc. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Avez-vous cette définition par écrit devant vous?

Mme Merriam: Je l'ai dans mes notes, oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Allez-y, je vous prie.

Mme Merriam: La définition de «violence familiale» que nous utilisons dans le cadre de notre travail fait allusion à un mauvais traitement infligé tandis qu'il y a un lien de parenté, de confiance ou de dépendance. Le mauvais traitement peut prendre plusieurs formes, c'est-à-dire violence physique, intimidation, violence mentale ou émotionnelle, exploitation sexuelle, manque de soins, privation et exploitation matérielle. Voilà la définition avec laquelle nous travaillons.

La vice-présidente (Mme Finestone): Lorsque vous utilisez le terme «famille», qu'est-ce que cela englobe?

Mme Merriam: Le terme «famille» peut comprendre une famille biparentale ou une famille monoparentale. Cela peut comprendre également. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Est-ce que cela peut comprendre un dispensateur de soins dans le cas d'un parent âgé?

Mme Merriam: Oui, et cela peut comprendre également une institution, car nous nous préoccupons des personnes âgées qui vivent en institution. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien.

Mme Merriam: . . .ou des enfants handicapés qui vivent en institution. Les dispensateurs de soins sont leurs familles.

La vice-présidente (Mme Finestone): Le terme générique «famille» a donc une application assez large.

Mme Merriam: En effet.

La vice-présidente (Mme Finestone): Le terme générique «violence» a lui aussi une définition assez large, et c'est dans ce contexte que notre comité se penche sur la question de la violence à la télévision. Nous n'avons pas encore trouvé de définition de la violence dans les médias, dans la mesure où cette définition peut aller au-delà de la violence que l'on peut voir à l'écran de télévision.

Vous dites que vous n'avez pas de preuves fermes établissant un lien direct avec la télévision comme telle. Est-ce exact?

Mme Merriam: Je ne. . .

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Within the studies that you've done so far.

Ms Merriam: Yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay. When you determined the term "family" and the term "violence", did you examine those terms as used internationally in other countries, so that we could in any way, shape, or form do some comparative analysis?

Ms Merriam: When we were coming up with a working definition, we were doing it in consultation with representatives from the provinces and the territories, and also the key national non-governmental organizations that are concerned about family violence. We were also looking at how different provinces define something like child abuse under their child welfare acts.

There were many things to consider. We weren't really looking at how it's defined internationally, at least for this working definition. We worked on it in concert with these different groups, to come up with something.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Therefore, this has the sanction, if I could put it that way, of the provinces, the territories, and the federal government. The use of the term "family violence" now has, in a generic sense, an acceptability by all the partners—NGOs, etc.

Ms Merriam: They would appreciate it as our working definition.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): But they were made aware? They had input into that definition; they had the opportunity to challenge that definition and make changes if they saw fit. Did this flow out of the Department of Health and Welfare Canada?

Ms Merriam: We weren't the only ones doing consultations with the provinces. We worked with the other departments involved in the child sexual abuse initiative and the first family violence initiative. The child sexual abuse one was 1986 to 1991. It was a five-year federal government initiative. It was just Justice and Health and Welfare. It was one of the responses to Robin Badgley's work on child sexual abuse.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That was the Badgley report? Was the other the Fraser?

Ms Merriam: Yes. Well, both of them—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay, it was Fraser and Badgley.

• 1640

Ms Merriam: They came out in 1984.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Right.

Ms Merriam: One of the government responses was the child sexual abuse initiative and also the appointment of Rix Rogers as special adviser to the minister on child sexual abuse. There was also the work around Bill C-15, making it

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Selon les études que vous avez effectuées jusqu'à présent.

Mme Merriam: En effet.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien. Lorsque vous avez défini les termes «famille» et «violence», avez-vous examiné de quelle façon ces termes sont utilisés dans d'autres pays, ce qui nous permettrait d'établir une comparaison?

Mme Merriam: Lorsque nous nous sommes penchés sur la définition de ces termes, nous avons consulté les représentants des provinces et des territoires ainsi que les principales organisations non gouvernementales nationales qui se préoccupent de la violence dans la famille. Nous avons en outre examiné comment on définit quelque chose comme les mauvais traitements infligés aux enfants dans les lois provinciales sur le bien-être de l'enfance.

Nous avons tenu compte de plusieurs choses. Mais nous n'avons pas examiné de quelle façon ces termes sont définis dans d'autres pays, du moins en ce qui concerne cette définition ad hoc. Nous sommes arrivés à cette définition après avoir travaillé en collaboration avec ces différents groupes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Donc, cette définition est en quelque sorte approuvée par les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. L'expression «violence familiale» a un sens qui est accepté par tous les partenaires—les ONG, etc.

Mme Merriam: Ils savent que c'est notre définition ad hoc.

La vice-présidente (Mme Finestone): Mais ils ont été mis au courant? Ils ont donné leur avis; ils ont eu l'occasion de contester cette définition et d'y apporter des changements s'ils le jugeaient bon. Cette définition a-t-elle été choisie uniquement par Santé et Bien-être social Canada?

Mme Merriam: Nous n'étions pas les seuls à consulter les provinces. Nous avons travaillé avec d'autres ministères qui participent à l'initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et à la première initiative de lutte contre la violence familiale. L'initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants était une initiative du gouvernement fédéral échelonnée sur cinq ans, soit de 1986 à 1991. Seuls Justice Canada et Santé et Bien-être Canada y participaient. Cette initiative avait été prise à la suite des travaux de Robin Badgley sur l'exploitation sexuelle des enfants.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'était le rapport Badgley? L'autre rapport est-il le rapport Fraser?

Mme Merriam: Oui. Ces deux rapports. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien, c'étaient Fraser et Badgley.

Mme Merriam: Ils ont été publiés en 1984.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est exact.

Mme Merriam: À la suite de ces rapports, le gouvernement a lancé l'initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et a nommé Rix Rogers conseiller spécial du ministre sur l'exploitation sexuelle des enfants. Il y a eu

[*Text*]

easier for children to be witnesses at court regarding child sexual abuse. Then there was the first family violence initiative from 1988 to 1992, and these initiatives were done in consultation with others. We now have our present one, which started in 1991.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I don't know whether I wish to pursue it any further. I think that you've been very helpful. Obviously, you're not looking at any international work and one of the things that this committee would be interested in is some information we've received about Sweden, and information we've received about Britian and Australia. But I presume that you're not moving in that direction right now.

Ms Merriam: We're collecting all sorts of information and reading it through, but we have been concentrating primarily on work in Canada.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Fine. I must say that listening to you gives me a great sense of comfort, because I remember when the clearinghouse was negated in one of our famous or infamous budgets and finally was reinstated. Good luck with the work that you're doing and I hope that we can continue.

Did my collegues want to ask anything else? Fine. I thank you very much for your time.

Mr. de Jong: Ms Merriam, if you come across any statistics on violence and economic factors, I'd be very interested in getting those.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The meeting is adjourned.

[*Translation*]

en outre le projet de loi C-15, visant à faciliter le témoignage des enfants devant les tribunaux dans des cas d'exploitation sexuelle d'enfants. Il y a eu ensuite la première initiative de lutte contre la violence familiale de 1988 à 1992, et ces initiatives ont été menées de concert avec d'autres ministères. Nous avons maintenant l'initiative en cours, qui a été lancée en 1991.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je ne pense pas avoir d'autres questions à vous poser à ce sujet. Je pense que vous nous avez beaucoup aidés. De toute évidence, vous n'avez pas examiné ce qui se fait dans d'autres pays, et notre comité serait intéressé à avoir d'autres informations au sujet de ce qui se fait en Suède, en Grande-Bretagne et en Australie. Je présume que vous ne faites pas ce genre d'étude à l'heure actuelle.

Mme Merriam: Nous recueillons toutes sortes d'informations, que nous examinons, mais notre travail porte surtout sur ce qui se fait au Canada.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien. Je dois dire que le fait de vous écouter me réconforte beaucoup, car je me rappelle que dans l'un de nos fameux budgets plutôt infâmes le centre national d'information devait disparaître, mais il a finalement été rétabli. Je vous souhaite donc bonne chance dans vos travaux, et j'espère que nous pourrons continuer.

Mes collègues voulaient-ils poser d'autres questions? Je vous remercie du temps que vous nous avez consacré.

M. de Jong: Madame Merriam, si jamais vous trouvez des statistiques sur la violence et les facteurs économiques, j'aimerais beaucoup les obtenir.

La vice-présidente (Mme Finestone): La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From Health and Welfare Canada:

Barbara Merriam, Manager, National Clearinghouse on Family Violence, Family Violence Prevention Division, Social Services Programs Branch.

TÉMOIN

De Santé et Bien-être social Canada:

Barbara Merriam, gérant, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Division de la prévention de la violence familiale, Programmes de service social, Direction générale.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-B84

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 56

Thursday, February 18, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 56

Le jeudi 18 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairperson: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 18, 1993
(89)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 8:43 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Vice-Chair, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Committee present: Mary Clancy, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton — Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witnesses: From the National Film Board: Michèle d'Auray, Director of Corporate Affairs; Jan D'Arcy, Senior Policy Analyst.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

Michèle d'Auray and Jan D'Arcy made statements.

The witnesses presented video excerpts from *Not a Love Story, Still Killing Us Softly* and *Toying with their Future.*

The witnesses answered questions.

At 10:07 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 18 FÉVRIER 1993
(89)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 8 h 43, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Mary Clancy, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton-Wentworth*).

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoins: De l'Office national du film du Canada: Michèle d'Auray, directrice, Affaires corporatives; Jan D'Arcy, analyste principal des politiques.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Michèle d'Auray et Jan D'Arcy font des exposés.

Les témoins présentent des extraits des films *Not a Love Story, Still Killing Us Softly*, et *Toying with their Future.*

Les témoins répondent aux questions.

À 10 h 07, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, February 18, 1993

• 0843

Le vice-président (M. Hogue): À l'ordre!

Nous n'attendrons pas plus longtemps les absents. Mesdames, je vous souhaite la bienvenue au nom des membres du Comité et en mon nom personnel. Avant d'aller plus loin, je demanderais à notre collègue, monsieur Scott, de nous dire ce qu'il a à nous dire.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): On a point order, Mr. Chairman—I'm not even certain if this is a point of order.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): No, it isn't, but go ahead anyway.

Mr. Scott: As a kid who worked, with my friend Rich Little, with the National Film Board, both as actors—and as far as I know, Rich still does voice-over for the NFB—I think I can speak on behalf of every member of this committee, every member of Parliament and every Canadian to salute the National Film Board with congratulations on the nomination you have received for the Oscars this year.

Given the competition you must face across the world, this is really something to be treasured. Even to be nominated is a wonderful achievement. I just want to express on behalf of this committee warm and fulsome congratulations to the National Film Board on your nomination.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): As you can see, it wasn't a point of order. *C'est un point d'honneur.* We call that a *point d'honneur.*

Oui, madame s'il vous plaît.

Ms Michèle d'Auray (Director of Corporate Affairs, National Film Board): Mr. Chairman, Mr. Scott, thank you very much. Members of the committee, thank you very much for this wonderful tribute. The board is obviously very pleased for the nomination of *The Colours of My Father*, a beautiful film on the life of a Canadian artist, Sam Borenstein. Like others, we all hope we win, but we are very pleased with the nomination. Thank you.

• 0845

Mr. Chairman and members of the committee, we're very pleased to be here today at the request of the committee. With me is my colleague, Jan D'Arcy, Senior Policy Analyst with the National Film Board, who has worked for quite a few months on the issue of violence in the media and the culture of violence.

At your request we've put together a short video presentation. I will now leave the floor to Jan and I will trot over to the implement.

Ms Jan D'Arcy (Senior Policy Analyst, National Film Board): Thank you for this invitation to make a presentation this morning. Since 1980 the National Film Board has produced several important films that have looked at

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 18 février 1993

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Order!

We will not wait any longer for the absent members. On behalf of the committee and personally, I want to welcome you here today. Before proceeding any further, however, I will give the floor to our colleague, Mr. Scott.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): J'invoque le Règlement, monsieur le président, bien que je ne sois pas vraiment sûr qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement.

Le vice-président (M. Hogue): Ce n'en est pas un, mais poursuivez.

M. Scott: En tant qu'ancien comédien, ayant travaillé avec Rich Little à l'Office national du film—sauf erreur, mon ami Rich fait toujours des voix hors champ à l'ONF—je pense pouvoir parler au nom de tous les membres du comité, de tous les députés au Parlement et de tous les Canadiens en félicitant l'Office national du film de sa mise en candidature pour la remise des Oscars cette année.

Compte tenu de la concurrence mondiale à laquelle vous faites face, c'est un honneur qui doit vous être cher. La mise en candidature elle-même constitue une réussite incomparable. Au nom du comité je vous félicite chaleureusement de cette hommage qui est rendu à l'Office national du film.

Le vice-président (M. Hogue): Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est plutôt un point d'honneur. Nous appelons ce genre de choses un point d'honneur.

Yes, Ms d'Auray.

Mme Michèle d'Auray (directrice des affaires générales, Office national du film): Merci beaucoup, monsieur le président, monsieur Scott. Merci de cet hommage, membres du comité. L'Office est évidemment très heureux de la mise en candidature de *The Colours of my father*, un film magnifique sur la vie de l'artiste canadien Sam Borenstein. Nous serions certainement ravis de gagner, mais nous sommes déjà très satisfaits d'avoir été mis en candidature. Merci à tous.

Monsieur le président, membres du comité, nous sommes très heureux de répondre à votre invitation. Je suis accompagnée aujourd'hui de ma collègue Jan D'Arcy, analyste principale des politiques à l'Office national du film; elle a travaillé plusieurs mois sur la question de la violence dans les médias et de la culture de la violence.

À votre demande, nous avons préparé un bref vidéo. Je vais en confier la présentation à Jan et m'occuper de faire fonctionner l'appareil.

Mme Jan D'Arcy (analyste principale des politiques, Office national du film): Merci de nous avoir invités à vous présenter ce vidéo. L'Office national du film a produit depuis 1980 plusieurs films importants sur le comportement des gens

[*Texte*]

attitudes towards sexuality and violence in our culture. We've looked at childhood sexual abuse, pornography, violence and abuse to the elderly, male violence in the home, and we've also looked at social violence. Many of these films continue to be well used a decade after their release into the marketplace. As a group of films, they have advanced public discussion and reflection on these important social issues facing Canadians.

The film segments we will present this morning focus on two aspects of the violence continuum in our culture. The first video will look at adult gender relations as portrayed in pornography, advertising and the media. The second set of clips looks at the socializing role of children's toys, and demonstrates the link between children's toys and children's television programming.

The excerpts from the first video are taken from *Not a Love Story*, which was produced in 1981, and from a film produced by Cambridge Documentary Films in the United States called *Still Killing Us Softly*. The statistics quoted in *Not a Love Story* are based on data that was available in 1980. That film was released in 1981, over 10 years ago.

Although today we are not able to provide updated statistics on the pornography industry, I have given the clerks some pornography stats that were provided to us yesterday by the Canadian Panel on Violence Against Women. These are for your information.

The excerpts from the second film, *Still Killing Us Softly*, look at the images of men, women and children in the popular culture's world of advertising. The first clip in this series looks at advertising that objectifies women's bodies. The second looks at how advertising shapes images of children as sex objects, and the third clip looks at some examples of how the theme of violence against women is being used in product advertising. Both of these films are used extensively in high schools across Canada in social studies, women's studies and media literacy courses.

Mr. Chairman, it might be useful to see this first video right now in order to show some of the direct links between the adult images and the images of children and children's toys. After this clip it might be useful to present the second clip and then have a discussion.

[*Video Presentation*]

• 0915

Ms D'Arcy: That's the first video. The second one examines the socializing role of children's toys and demonstrates a link between children's toys and children's television programming. The clips that you are about to see are from an NFB film, *L'avenir en jeux*. The English version is called *Toying With Their Future*. It was produced by the National Film Board in 1990.

The first clip on this video shows how children's toys are marketed to children at a New York toy fair. This was filmed in 1988.

[*Traduction*]

vis-à-vis de la sexualité et de la violence dans notre culture. Nous avons traité des agressions sexuelles contre les enfants, de la pornographie, de la violence et des mauvais traitements à l'endroit des personnes âgées, de la violence masculine au foyer et de la violence dans le milieu social de façon générale. Beaucoup de ces films sont encore en demande dix ans après leur sortie. Ils ont contribué à susciter un débat et une réflexion publique sur le sujet qui concerne tous les Canadiens.

Les extraits de films que nous allons vous présenter ce matin s'attachent à deux aspects en particulier du continuum de la violence dans notre société. Le premier vidéo examine les relations entre adultes de sexe différent telles que dépeintes dans la pornographie, la publicité et les médias. Le deuxième s'attache au rôle socialisant des jouets d'enfants et montre le lien entre le choix de jouets d'enfants et les émissions de télévision pour enfants.

Les extraits qui se trouvent dans le premier vidéo sont tirés de *Ce n'est surtout pas de l'amour*, produit en 1981, et du film de Cambridge Documentary Films aux États-Unis intitulé *Still Killing Us Softly*. Les statistiques citées dans *C'est surtout pas de l'amour* sont celles qui étaient disponibles en 1980. Le film est sorti en 1981, soit il y a plus de dix ans.

Nous ne pouvons pas obtenir de statistiques officielles à jour sur l'industrie de la pornographie, mais nous avons remis à la greffière des chiffres qui nous ont été communiqués hier par le Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Ils peuvent vous servir d'indication.

Les extraits du deuxième film *Ce n'est surtout pas de l'amour*, se penche sur l'image que la culture populaire de la publicité projette des hommes, des femmes et des enfants. La première partie a trait à la publicité qui considère le corps féminin comme objet. La deuxième donne des exemples de publicité qui tend à présenter les enfants comme objets sexuels et la troisième montre comment la publicité commerciale utilise à ses fins le thème de la violence à l'endroit des femmes. Ces deux films sont largement utilisés dans les écoles secondaires du Canada dans le cadre des études sociales, des études féminines et des études sur les médias.

Je vous montre donc le premier vidéo qui établit un lien direct entre les images d'adultes et les images d'enfants d'une part et les jouets d'enfants d'autre part. Le deuxième vidéo suivra, après quoi nous engagerons la discussion avec vous.

[*Présentation de vidéo*]

Mme D'Arcy: C'était le premier vidéo. Le deuxième porte sur le rôle socialisant des jouets d'enfants et montre le lien entre les jouets d'enfants et les émissions de télévision pour enfants. Les extraits que vous verrez sont tirés d'un film de l'ONF, *L'avenir en jeux, Toying With Their Future* en version anglaise. Il a été produit en 1990.

La première partie révèle comment les jouets d'enfants sont présentés aux enfants à une foire des jouets de New-York. La scène a été prise en 1988.

[*Text*]

The second clip in the film contains documentary footage shot in Quebec in a classroom of young children who were talking about how they play with toys based on television and movie characters designed specifically for children.

The third clip on this video is a demonstration of a computer-based toy designed for boys aged 4 to 8.

This video, as well, is distributed by the NFB and is used by educators and parent groups across Canada.

[*Video Presentation*]

• 0920

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): We'll now proceed. Mrs. Clancy.

Mrs. Clancy (Halifax): *Merci, Monsieur le président.*

I want to thank you both very much for your presentation and for bringing the clips from the films. One forgets, when one has not seen them for a while, just how powerful they are.

• 0925

Regrettably, I forget the name of the lecturer in *Still Killing Us Softly*, but I thought it was interesting when she said that she didn't support censorship but that it should be out of the question that these things are even in existence. I am wondering what you feel about that, not on the question of supporting censorship but whether it is really realistic in this day and age to think we can expect people in this business to behave and to maintain a standard without legislation.

Ms D'Arcy: That's the big question that faces both your committee and society as a whole.

I think one of the interesting things to note about that is to look back at the campaign on smoking. In the mid or late 1970s, when motions were passed in meetings by people asking that smoking not occur in the room during the meeting, the motions were inevitably defeated. Those motions were seen as being moved by people slightly off the wall, by marginal social activists. Twenty years later, all sorts of legislation has occurred regarding smoking in public places.

I think several things occurred in that period to have that major shift. The first was public education in a large way, which was both coordinated and well resourced, and the second was major research. It was after attitudes changed that legislation became very easy.

I would think if there were public education for the next period of time — five years, in a large way — and better research in terms of violence in our society and links in terms of the popular culture, the question you've just posed might become quite a different type of question.

Mrs. Clancy: You made an interesting point. When I used some of these films in my classes, I used to tell my students that the law is a reactive social science, not necessarily a proactive one, although in some cases it can be.

I guess my concern is — and I'd like your comments on this — for some reason, whether it's child abuse, child sexual abuse or the connection between violent toys and violent behaviour to or by children, there doesn't seem to be much

[*Translation*]

La deuxième partie est constituée de scènes documentaires tournées au Québec dans une classe de jeunes enfants qui décrivent la façon dont ils utilisent leurs jouets en s'inspirant de personnages de télévision et de films créés à leur intention.

La troisième du vidéo est consacrée aux jouets informatiques conçus à l'intention des garçons de quatre à huit ans.

Ce vidéo est également distribué par l'ONF et est utilisé par les éducateurs et les groupes de parents un peu partout au Canada.

[*Présentation de vidéo*]

Le vice-président (M. Hogue): Nous passons maintenant aux questions. Madame Clancy.

Mme Clancy (Halifax): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie toutes les deux de nous avoir donné ces explications et de nous avoir apporté les films. Lorsqu'on les revoie, on s'aperçoit à quel point leur message est fort.

Je ne me souviens malheureusement plus du nom de la conférencière dans *Still Killing Us Softly*, mais je trouve intéressante son observation à l'effet qu'elle ne favorise pas la censure, mais que selon elle ce genre de chose devrait tout simplement être considéré comme inadmissible. Je me demande ce que vous en pensez, non pas de la censure, mais de la possibilité qu'à notre époque les gens de l'industrie s'imposent eux-mêmes des normes en dehors d'un cadre législatif.

Mme D'Arcy: C'est justement la grande question que votre comité et la société doivent se poser.

Souvenons-nous de ce qui s'est passé dans le cadre de la campagne anti-tabac. Au milieu ou à la fin des années soixante-dix, lorsque des gens, lors de réunions, présentaient des motions, en vue d'interdire l'usage du tabac, dans la salle, ils échouaient inévitablement. Ces gens étaient considérés comme des farfelus, des activistes sociaux marginaux. Vingt ans plus tard, des lois de toutes sortes régissent l'usage du tabac dans les endroits publics.

Plusieurs facteurs ont contribué à ce changement radical d'attitude. Il y a d'abord eu un travail d'éducation du public, appuyé par un effort de recherche important. Avec le changement d'attitudes, la législation a pu être adoptée facilement.

Si le public est éduqué pendant un certain nombre d'années — disons cinq ans — et s'il y a de meilleures recherches sur le phénomène de la violence dans notre société et de son incidence sur la culture populaire, la question ne se posera plus de la même façon.

Mme Clancy: Vous soulevez un point intéressant. Lorsque je présentais certains de ces films dans mes classes, j'avais l'habitude de dire à mes étudiants que la loi dans le domaine social réagit aux événements, n'anticipe pas nécessairement, même si elle le fait dans certains cas.

Ma préoccupation est la suivante — j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Qu'il s'agisse de la violence contre les enfants ou des agressions sexuelles contre les enfants, ou encore du lien entre les jouets violents et le comportement

[*Texte*]

difficulty in acceptance by almost anybody in society. I mean, if you stopped people in the street, showed them some of the things you showed in the film on toys, and asked what they thought about this, I suspect you'd get nods and agreement.

Not A Love Story is 12 years old. *Still Killing Us Softly* is five years old. It is my belief that you still wouldn't get nods and agreements on the links and the continuum about the objectification of violence against women and sexual abuse of women. I wonder what you think about that in a broad spectrum.

Ms D'Arcy: Again, you cover three or four very important elements in the whole question —

Mrs. Clancy: Let me narrow it quite effectively.

You talk about public education, and I couldn't agree with you more. There is still a vast need, and I don't think we yet quite know how to accomplish the kind of public education necessary to make more believable the links between the kinds of things we saw in the film this morning and violence against women.

Ms D'Arcy: Yes. That's an important point. I think we do have a couple of clues now that could be looked at. One is the portrayal in our popular culture and toy culture of the genders. I think we have to look at these by gender.

[*Traduction*]

violent vis-à-vis des enfants ou de la part des enfants, la société de façon générale réagit comme il faut. Arrêter une personne dans la rue, montrez-lui certaines des scènes que vous nous avez montrées sur les jouets, elle sera sûrement d'accord avec vous.

Ce n'est surtout pas de l'amour a douze ans. *Still killing Us Softly* a cinq ans. Je ne pense pas que le même consensus existe en ce qui concerne les liens et le continuum entre le concept de la femme objet de violence et l'agression sexuelle à l'endroit des femmes. Je ne sais pas si vous êtes d'accord de façon générale.

Mme D'Arcy: Vous introduisez encore une fois trois ou quatre éléments très importants dans votre question. . .

Mme Clancy: Permettez-moi d'en réduire la portée, dans ce cas.

Vous parlez de l'importance de l'éducation du public, et je suis bien d'accord avec vous. Il y a encore beaucoup à faire à ce titre. Je ne pense pas que nous ayons trouvé le moyen encore d'éduquer le public d'une façon qui rende vraiment crédibles les liens entre ce que nous avons vu ce matin dans le film et la violence à l'endroit des femmes.

Mme D'Arcy: C'est un point important. Nous avons quand même certains bons indices maintenant pour nous guider. Il y a d'abord la façon dont sont dépeints les sexes dans notre culture populaire et dans les jouets que nous offrons. Nous devons essayer de voir ce qui se passe pour chaque sexe.

• 0930

What are boys being socialized to be like? And what are girls being socialized to be like? That socialization occurs not just in the toy culture and through some children's programming, although certainly not all, but also in the more violent home videos that many children can access without too much difficulty. The monster is generally male-oriented and the victims are female, and what happens is the creation of a whole cultural climate of victim/violator. One gender assumes a certain role and another gender assumes a different role, so you end up with a whole cultural framework for males and for females in which they fall into certain roles.

Now, that's countered by the home —

Mrs. Clancy: To some degree.

Ms D'Arcy: — and most times by the school, to some degree, and it's also countered through the whole notion of what's politically correct in our culture right now. But those are still overwhelming images that face children on a daily basis — adults as well, but certainly children. So when you end up with a female child who sees images of the victim being the female, basically, whether it's through advertising or horror movies, then child sexual abuse isn't far away because it's a victim-oriented phenomenon as much as anything.

So if we begin to look at portrayal in those senses and the identification that occurs, I think we have a start.

Mrs. Clancy: Thank you again very much. It drives you right up the wall, doesn't it? But I really appreciate your presentation.

Quelles sont les influences sociales que subissent actuellement les garçons. Quelles sont les valeurs sociales qui influencent les filles? La socialisation ne se fait pas seulement par les jouets ou par certaines émissions de télévision destinées aux enfants, nous ne pouvons pas dire toutes, mais également par les films visionnés au foyer de nature plus violente auxquels ont facilement accès beaucoup d'enfants. Le monstre est généralement à caractère masculin et les victimes sont des femmes. C'est ainsi que se crée l'image violeur/victime dans notre culture. Un sexe se voit attribuer un certain rôle, l'autre, un rôle différent. Les hommes sont censés agir de telle façon et les femmes, d'une autre.

Il y a toujours l'influence contraire du foyer. . .

Mme Clancy: Dans une certaine mesure.

Mme D'Arcy: . . .et de l'école dans la majorité des cas; il y a également ce qui est considéré comme politiquement acceptable notre société. Ce sont cependant des images très fortes auxquelles sont exposés tous les jours les enfants — les adultes aussi mais surtout les enfants. Lorsqu'une enfant comprend qu'elle est destinée à être victime à partir des images qu'elle voit, dans la publicité ou dans les films d'horreur, la prochaine étape est qu'elle risque de devenir sujette à l'agression sexuelle. De telles images créent des victimes à toutes fins pratiques.

Nous pouvons commencer par nous attaquer à cette description et au phénomène d'identification qu'elle suscite.

Mme Clancy: N'est-ce pas là une situation frustrante au plus haut point? J'apprécie votre point de vue.

[*Text*]

Mr. Scott: During the presentation I counted a total of 14 women in this room, and I'm including everyone I saw. There are now 11 here, including our witnesses, and I would like to know whether they are bothered, upset, tolerant or understanding about what we have seen — because this is what it all comes down to.

I won't identify anybody, not even members of Parliament who are sitting here at the table, but I'm going to conduct a totally unscientific questionnaire here. This is a complicated kind of unscientific questionnaire, but is this socialization considered to be a normal occurrence that you expect to happen to women or is it abnormal? If it is abnormal, please tell me why, because I don't like it, and I'm a man. I'd like a little poll around this room. I'll accept any hands up as to whether you consider it to be abnormal, upsetting, or whatever, but I'd like to know.

A voice: I find it normal and upsetting.

A voice: I find it normal to abnormal and upsetting.

A voice: I agree with her.

Mr. Scott: I'm not identifying anybody; I'm just asking how you feel about the situation. Do you think it is normal, abnormal, or upsetting, or what?

A voice: It's normal and upsetting.

A voice: All of the above.

Mrs. Clancy: I told you, it drives me up the wall.

• 0935

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Je trouve ça révoltant, c'est bien certain; mais aujourd'hui, je pense qu'il n'y a pas seulement que les femmes qui deviennent victimes, il y a des hommes aussi, de jeunes enfants, des garçons également. Et là, on se dirige vers autre chose.

Mr. Scott: For myself, I find what we have seen extremely upsetting. Having already said, *monsieur le président*, that I admire what the National Film Board does and the freedom of expression on the part of the NFB and in the media, what I have seen here this morning is immensely upsetting to me.

Ms D'Arcy: You hit a nail on the head when you went around the room taking a poll. That's another clue we can pick up on, if you wish.

A book has just been published by the Broadcast Standards Council in Great Britain, called *Women Viewing Violence*. There are not many studies that actually look at the response of the viewer by gender in terms of some of the images in our popular culture. You've just done so, quite instinctively, but it's almost a new way of looking at how we respond to the images in our culture. I applaud you for that.

We have to begin to look at the fact that there is a difference in terms, because what we see in our culture is one gender doing something or relating in a certain way to another gender. They're very differently portrayed.

[*Translation*]

M. Scott: Au cours de l'exposé, j'ai compté un total de 14 femmes dans cette pièce, parmi tous les gens que je voyais. Il y en a encore 11, y compris les témoins. J'aimerais savoir si elles sont ennuyées, choquées, tolérantes ou compréhensives devant ces images — parce que la question essentielle est là.

Je ne vais identifier personne, pas même les députée assis à cette table, mais je vais essayer de faire un petit sondage tout à fait officieux. Il n'a aucun caractère scientifique. Est-ce un genre de socialisation considéré comme normal ou anormal pour les femmes? S'il est considéré comme anormal, pourquoi? Je ne l'aime pas du tout, et je suis un homme. J'aimerais avoir l'avis de toutes celles qui se trouvent ici. Je vais faire le tour de toutes celles qui lèvent la main. Elle doivent me dire si elles considèrent ce genre de socialisation comme anormal, dérangeant ou quoi que ce soit d'autre?

Une voix: Normal et dérangeant.

Une voix: De normal à anormal et dérangeant.

Une voix: Je suis du même avis.

M. Scott: Je n'identifie personne au passage. Je veux simplement savoir si pour vous c'est normal, anormal, dérangeant ou quelque chose d'autre.

Une voix: C'est normal et dérangeant.

une voix: C'est tout cela ensemble.

Mme Clancy: Je vous l'ai déjà dit, c'est le genre de chose qui me frustre au plus haut point.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Of course, I think it is appalling but I also think that today women are not the only victims; men, young children and boys are too. That raises other issues.

M. Scott: Personnellement, ce que j'ai vu m'a beaucoup dérangé. Comme j'ai dit, *Mr. Chairman*, j'admire les réalisations de l'Office national du film, la liberté d'expression de l'ONB et des médias, mais ce que j'ai vu ce matin m'a beaucoup dérangé.

Mme D'Arcy: Vous avez bien cerné la question lorsque vous avez fait un sondage dans la salle. On pourrait en parler, si vous voulez.

Un livre vient d'être publié par le Broadcast Standards Council en Grande-Bretagne qui s'appelle *Women Viewing Violence*. Il n'y a pas beaucoup d'études qui, en fonction du sexe, se penchent sur les réactions des spectateurs aux images dans notre culture populaire. Vous venez de le faire instinctivement mais il s'agit presque d'une nouvelle façon d'étudier nos réactions aux images présentes dans notre culture. Je vous en félicite.

Il faut reconnaître que le point de vue diffère, parce que ce que nous observons dans notre culture est une personne d'un sexe qui fait quelque chose ou qui réagit d'une certaine façon à une personne de l'autre sexe. Les deux sont présentées de façon très différente.

[*Texte*]

Mr. Scott: Yes, but the feeling I've been getting, through the meeting this morning, is that it will never change and that we can't change the nature of society in terms of differentiation between the genders. Is that your feeling? Or do you think we can?

Ms D'Arcy: I'm an optimist. There's an enormous challenge in our society to look at some of these things and decide whether we want to change them or not. We have changed many things in our society in the last 25 years and I don't see why we can't tackle this one. The first step is public discussion and for people to say they don't like this and that it is not appropriate.

Mr. Scott: Hear, hear!

Ms d'Auray: I just wanted to comment on your reaction to the film *Not a Love Story*, which engendered a similar reaction when it was first aired, produced, shown, or launched.

There was a tremendous outcry because the images were so upsetting to people. There was a public discussion on whether the film itself was considered to be pornographic and should therefore be censored. A series of private screenings was also held, at which people had to show up with an invitation. The images are still very powerful today, mainly because we're coming to deal with the culture of violence in our society.

You were mentioning the issue earlier, Mrs. Clancy, of child abuse. Well, it has taken us quite a long time to reach the point where we can have a public discussion on child abuse, incest, and violence in the home and in the family. It's still getting to a point of a public discussion.

That engenders an interesting opening into the entire society and the culture of violence in our society as a whole, not just toward women and children but also as it deals with and objectifies men. That's the greater public discussion and, as Jan was saying, the step that we're about to make; and it's a big one. But as Jan said, I am an optimist, too, in saying we can deal with and discuss these issues openly.

• 0940

Mme Roy-Arcelin: Bonjour et bienvenue à notre Comité.

Quand on a vu tout à l'heure *Not a Love Story*, ça m'a reportée quelques années en arrière parce que j'avais vu ce film-là en 1983, je crois. Il s'agit vraiment d'un monde qui nous est caché; on le connaît comme un monde de publicité, comme on l'a vu tout à l'heure, mais ça c'est un film vraiment choc.

J'y ai pensé longtemps. Aujourd'hui on parle de violence à la télévision, etc., et quand vous regardez cette vie cachée derrière certaines portes, vous vous dites: mon Dieu, la télévision est bien douce. Tout compte fait, on vit dans une société où la violence est presque banalisée; mais je pense qu'il y a des gens responsables encore, dans cette société-là, et ça nous amène à avoir des règlements et à légiférer.

[*Traduction*]

M. Scott: Oui, mais d'après ce que j'ai vu ce matin, je crois que cela ne changera jamais et que nous ne pourrons pas changer la nature de la société en ce qui concerne les différences entre les sexes. Êtes-vous d'accord? Ou pensez-vous que nous pouvons le faire?

Mme D'Arcy: Je suis une optimiste. C'est un défi énorme pour notre société d'étudier ces choses et de décider si nous voulons les changer ou pas. Nous avons changé beaucoup de choses dans notre société au cours des 25 dernières années et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas nous y mettre pour changer celle-ci. La première étape est la discussion publique où les gens disent qu'ils n'aiment pas ce qui se passe, que ce n'est pas acceptable.

M. Scott: Bravo!

Mme d'Auray: Je voulais faire un commentaire au sujet de votre réaction au film, *Ce n'est surtout pas de l'amour*. Le film a entraîné des réactions similaires quand pour la première fois il a été diffusé, créé, présenté et lancé.

Le film a soulevé un tollé général parce que les images étaient bouleversantes. Il y a eu un débat public quant à savoir si le film lui-même était pornographique et s'il devrait donc être censuré. Des projections privées ont eu lieu, auxquelles on pouvait assister seulement avec une invitation. Les images sont toujours très puissantes, surtout parce que nous sommes aux prises avec une culture de violence dans notre société.

Madame Clancy, tout à l'heure vous parliez de la violence à l'égard des enfants. Il nous a fallu assez longtemps avant de pouvoir avoir une discussion publique sur la violence à l'égard des enfants, l'inceste, et la violence au foyer et en famille. Ce n'est que maintenant qu'on commence à en discuter ouvertement.

Cela soulève des questions sur notre société et la culture de la violence dans toute la société, pas seulement à l'égard des femmes et des enfants mais aussi à l'égard des hommes — car les hommes aussi sont présentés comme des objets. C'est l'objet de la discussion plus large qu'on entame maintenant et, comme Jan l'a dit, c'est le pas que nous allons prendre — il s'agit d'un grand pas. Mais comme Jan, moi aussi, je suis optimiste et je crois que nous pourrons faire face à ces questions et en discuter ouvertement.

Mrs. Roy-Arcelin: Good morning and welcome to our committee.

Not a Love Story took me back a few years because I saw that film in, I think it was 1983. It tells us about a world that is hidden from us; we know it as the world of advertising but the images that we saw in this film really hit you.

I thought about this for a long time. Today we are discussing violence on television, etc., but when one sees the world hidden behind some doors, one has to think that television is rather mild. We live in a society where violence has become trivialized but I think there are still responsible people in society and that is how we come up with regulations and legislation.

[*Text*]

Comment envisager un type de règlement qui ne toucherait pas la liberté d'expression, et en même temps qui ne nous ferait pas tomber dans une sorte de censure? Est-ce qu'interdire la violence à la télévision va supprimer aussi la violence dans la société?

Ce sont toutes des questions que l'on doit se poser. Quelle est votre opinion là-dessus? Vous savez que le CRTC avec la collaboration de l'Association canadienne des radiodiffuseurs va présenter un code. C'est un pas en avant mais jusqu'où il faut aller? J'aimerais avoir votre opinion.

Mme d'Auray: En ce qui a trait à un organisme comme l'ONF, nous sommes une maison de production et je peux peut-être vous donner une explication en citant comme exemple ce que nous vivons, présentement. Il s'agit d'une discussion entre la liberté d'expression et la responsabilité de cette liberté qu'il faut exercer, et c'est quand même une discussion très difficile, surtout au niveau de la création, car ça peut créer beaucoup de polémique et beaucoup de division.

Nous avons des lignes directrices très saines qui sont de faire des films non violents, non discriminatoires et non sexistes. Comme code d'éthique, si vous voulez, c'est cela notre code. Il n'est pas toujours facile à suivre parce que lorsque nous entrons, disons, dans des coproductions avec d'autres producteurs, ou même chez nous, pour démontrer et pour faire le point comme *Not a Love Story* a essayé de le faire, nous avons dû utiliser du matériel que nous considérions violent, discriminatoire et sexiste.

Il faut toujours voir, à ce moment-là, le but, l'objet, l'objectif ultime de cette production ou de cette entreprise.

Mme Roy-Arcelin: Oui! Je ne suis pas contre ça, au contraire, il faut que ça nous amène à voir la réalité en face, bien sûr. Oui, oui!

Mme d'Auray: Et il faut aussi tenir compte de ce que fait la télévision ou de ce qui est l'objet de la télévision publique, commerciale, et aussi des médias. Quel est le principal objectif d'un organisme comme l'Office national du film?

Nous avons différents mandats, nous avons différents rôles à jouer, et le public, aussi, doit être en mesure de juger et de faire un choix; et c'est là où la liberté et la responsabilité tombent. Le public doit également être en mesure d'exercer son propre choix et de dire: non, je regrette, j'éteins la télé, j'éteins la radio, je décide que ces images-là m'affectent tellement que je ne veux plus les voir.

Comme ma collègue le disait, il y a tout un mécanisme d'éducation; et je ne veux pas nécessairement dire un mécanisme d'éducation de programmes spécifiques avec un temps donné, mais toute une façon de penser, une façon d'enseigner aussi, de montrer aux gens. On a un programme qu'on appelle en anglais *A Media Literacy* qui montre aux gens comment décortiquer les images, voir pourquoi ça nous affecte. On commence à peine à effleurer l'enseignement de cette interprétation médiatique dans les écoles, et même chez nous, comme adultes.

[*Translation*]

What kind of regulations can we develop that will not affect freedom of expression and at the same time will not bring about a form of censorship? Will prohibiting violence on television eliminate violence in society?

These are all questions that we must ask ourselves. What do you think? You know that the CRTC in collaboration with the Canadian Association of Broadcasters, will be presenting a code. That is a step forward but how far should we go? I would like to know what you think.

Ms d'Auray: To answer in terms of organizations such as the National Film Board, which is a production house, perhaps I could use what we are currently going through as an example. The debate is about freedom of expression and the responsibility that goes with this freedom. That is a very difficult subject especially within the area of production because it can create a lot of arguments and a lot of division.

Our guidelines are very healthy: make non-violent, non-discriminatory and non-sexist films. That is what we have as a code of ethics, if you will. It is not always easy to respect these guidelines when, for example, we participate in co-productions with other producers or even within our own organization when we want to make a point such as the one we made in *Not a Love Story*, where we had to use material that we considered to be violent, discriminatory and sexist.

That is when it becomes important to always keep in mind the ultimate goal or purpose of the production or of the company.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes! I am not against that, on the contrary, that is what makes us face reality, of course. Exactly.

Ms d'Auray: And we must also remember what television is doing or what the purpose of public or commercial television is and also that of the media. What is the main goal of an organization such as the National Film Board?

We have different mandates, we have different roles to play and the public must be able to judge and make a choice: That is where freedom and responsibility come into play. The public must also be able to make their own choice and to say, no, I am sorry, I am going to turn the television off, I am going to turn the radio off, I have decided that those images affect me to the point where I no longer want to see them.

As my colleague was saying, there is the issue of education. I don't just necessarily mean education through specific programs within a specific time but also teaching a whole way of thinking, a way of teaching, a way of showing people. There is a program in English called *Media Literacy* which shows people how to analyze images and to understand why they affect us. We have barely begun to teach media interpretation in schools or even to adults like us.

[*Texte*]

• 0945

Alors, si on peut dans un certain sens responsabiliser les gens qui produisent les images, d'une part, et d'autre part, donner les outils nécessaires au public pour faire des choix, on pourrait arriver à un équilibre entre les deux.

Par contre, s'il y a des abus dans l'utilisation des médias et des zones publiques, et l'abus de personnes qui ne peuvent pas faire des choix et ne savent pas décider, à ce moment-là, on peut arriver avec des règlements et des lois.

Tentons au moins pour l'instant de responsabiliser autant les producteurs, les radiodiffuseurs, les propriétaires de divers médias ainsi que le public.

Mme Roy-Arcelin: Oui, le public beaucoup, et responsabiliser les familles aussi. Il y a des jeunes enfants qui regardent la télévision très tard le soir, etc. On ne peut pas rendre la télévision seule responsable de ce qui se passe au niveau de la violence. Je pense que c'est une responsabilité de tout le monde dans la société. Merci.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Do I have permission to. . .? *Merci.*

Mme Clancy: Certainement, monsieur le président.

Le vice-président (M. Hogue): Bienvenue mesdames. J'aurais quelques questions. Je pourrais peut-être toutes les poser et puis vous pourrez y répondre en bloc.

Some might be addressed specifically to Madame D'Arcy.

Le matériel que vous avez, en termes de statistiques, est-ce qu'il est présenté à des jeunes, à des adolescents, à des jeunes adultes, à des grands-parents, à une population spécifique ou générale?

Je pense que je vais faire toute ma présentation et

at the same time you will be able to evaluate my own personal mood.

Est-ce que tout ce matériel est fait en français et en anglais? Vous voyez venir les sous-questions, n'est-ce pas? Je vous donne tout de suite une des sous-questions. Si la réponse est oui, est-ce que vous considérer que les deux milieux — après ça j'ouvrirai sur d'autres groupes minoritaires —, considérez-vous, dis-je, que les deux milieux s'attaquent, se gèrent ou se manipulent de la même façon?

Je voudrais des oui ou des non. On a au moins une chose:

the same set of stimulus is used for perhaps a different type of population. Or is it vice versa?

Lorsque je regarde le matériel

I'm rather, instead of quite, disappointed.

Je suis déçu que l'ONF puisse travailler à un niveau aussi superficiel. Je ne sais pas si c'est parce que je suis vieux ou parce que je suis psychologue ou parce que je suis aliéné, mais

I would say "a bit" instead of "quite", but I feel quite disappointed.

Une quatrième question. Madame d'Auray,

[*Traduction*]

Therefore, if, on the one hand, we could make the people producing images more responsible and, on the other hand, provide the public with the necessary tools to make choices, perhaps we could reach a balance.

However, if there is abuse of the media and of public areas, and abuse of people incapable of making choices and decisions, it would be appropriate to develop regulations and legislation.

Let's try for now to make producers, broadcasters, media owners and the public responsible.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, especially the public, and we must also make families responsible. There are young children who watch television very late in the evening, etc. We can't just blame television for all the violence. I think this is the responsibility of everyone in society. Thank you.

Le vice-président (M. Hogue): Me permettez-vous de. . .? *Thank you.*

Mrs. Clancy: Certainly, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Welcome. I have a few questions. Perhaps I could ask all of them and then you can answer them together.

Certaines des questions s'adressent en particulier à M^me^ D'Arcy.

I would like to have a few statistics. Is your material presented to young people, to adolescents, to young adults, to grandparents, to a specific group of the population or to the general population?

I think that I will ask all my questions and

et en même temps vous pourrez évaluer ce qui me motive.

Has all this material been produced in French and in English? You can see that my questions are divided into subquestions, can't you? I think I will ask you one of the subquestions immediately. If the answer is yes, do you think that both groups — after I will talk about other minority groups — broach manage or handle the issues involved in the same way?

I would like you to answer yes or no. We know at least one thing:

les mêmes stimuli sont utilisés pour des groupes différents de la population. Ou est-ce le contraire?

When I look at the material

je suis plutôt, pour ne pas dire assez, déçu.

I am disappointed that the NFB can do such superficial work. I don't know if I feel this way because I am old or because I am a psychologist or because I feel alienated, but

je dirais «un peu» au lieu de «assez», mais je suis assez déçu.

A fourth question. Mrs. d'Auray,

[*Text*]

are you trying to change the attitudes of a whole population, or are you targeting a specific group? Again, are you trying to change attitudes or to present what is called reality, or to just influence behaviour? Which level are you working? Is it your mandate? Is it the mandate of the National Film Board to educate, change attitudes, influence behaviour, or to reflect on part of what is called a reality?

• 0950

Ça, c'est la première série de questions. La deuxième question:

How much of the NFB budget is allocated to this type of production? I hope you can tell me. Is the film educational? Is it informational? Is it propaganda material?

Mme Clancy: Excusez-moi! De la propagande pour qui?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I don't know.

Mme Clancy: Je pense que ce mot est très péjoratif, monsieur le président.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It might be perceived as being —

Mr. Scott: On whose behalf?

Mme Clancy: Si vous posez la question...

Le vice-président (M. Hogue): Je pose la question parce qu'il n'y a pas de lignes définies à moins que dans la première série vous me donniez vraiment une définition du stimulus.

Mme Clancy: Excusez-moi, monsieur le président, si vous prononcez le mot *propaganda*, il me semble que...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It is not a statement of fact; it's a question. Is the film educational, informational or propaganda? They are going to reply "yes" or "no".

Mrs. Clancy: But it would never occur —

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I am raising a question.

Mrs. Clancy: I know, but I am raising a point of order. I'm saying that if you are asking whether it's propaganda, it seems to me that the question sets up a value judgment.

All right, let me go on the record. I find the word to be offensive.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Well, I never said that it wasn't offensive. But words are words, and if you don't raise the question you can't expect an answer.

Mr. Scott: Excuse me, Mr. Chairman, I have to question the word "propaganda", because you have to say against whom it is propagandising.

Mrs. Clancy: Yes.

Mr. Scott: Or about what kind of propaganda you are speaking.

Mrs. Clancy: That's right.

Mr. Scott: That's why —

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I don't know, I am asking the question; they are going to give me the answer.

[*Translation*]

essayez-vous de changer les attitudes de toute une population ou visez-vous un groupe particulier? Je demande encore: Essayez-vous de changer les attitudes, de présenter ce qu'on appelle une réalité, ou tout simplement d'influencer des comportements? À quel niveau travaillez-vous? Est-ce votre mandat? Est-ce le mandat de l'Office national du film d'éduquer, de changer des attitudes, d'influencer le comportement, ou de représenter ce qu'on appelle la réalité?

That is my first set of questions. Second question:

Quel montant du budget de l'ONF est alloué à ce genre de production? J'espère que vous pouvez me le dire. Est-ce un film qui vise à éduquer? Vise-t-il à renseigner? Ou s'agit de la propagande?

Mrs. Clancy: I am sorry! Propaganda for whom?

Le vice-président (M. Hogue): Je ne sais pas.

Mrs. Clancy: I think that that is a very derogatory term, Mr. Chairman.

Le vice-président (M. Hogue): On pourrait peut-être le percevoir comme étant...

M. Scott: À l'égard de qui?

Mrs. Clancy: If you ask the question —

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I am asking the question because no definitions are provided unless in answer to the first series you really give me a definition of stimulus.

Mrs. Clancy: I am sorry, Mr. Chairman: If you say the word, propaganda, it seems to me that —

Le vice-président (M. Hogue): Ce n'est pas une déclaration; c'est une question. Est-ce que le film vise à éduquer, informer, ou est-ce de la propagande? Ils vont répondre «oui» ou «non».

Mme Clancy: Mais il n'arriverait jamais...

Le vice-président (M. Hogue): Je pose une question.

Mme Clancy: Je sais, mais je fais un appel au Règlement. Je dis que si vous demandez s'il s'agit de la propagande, vous êtes en train de faire un jugement de valeur.

D'accord, je veux que cela soit inscrit au procès-verbal. Je trouve que le mot employé est choquant.

Le vice-président (M. Hogue): Je n'ai jamais dit que ce n'était pas un mot choquant. Mais les mots sont les mots et si on ne pose pas la question on ne peut pas s'attendre à avoir une réponse.

M. Scott: Je suis désolé, monsieur le président, je dois remettre en question l'utilisation du mot «propagande» parce que vous devez préciser l'objet de la propagande.

Mme Clancy: Oui.

M. Scott: Ou à quel genre de propagande vous faites allusion.

Mme Clancy: C'est exact.

M. Scott: C'est pourquoi...

Le vice-président (M. Hogue): Je ne sais pas, je pose la question; ils vont me donner la réponse.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: But, Mr. Chairman, you brought the word up. Ergo, one presumes that something informed your choice of that word. I am saying to you that it obviously occurs to Mr. Scott and to me that you consider that film to be propaganda. The word "propaganda" is, in and of itself, a pejorative term.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): No, not in itself.

Mrs. Clancy: Well, yes. You are putting the witnesses in the position... The question is rather similar to asking a man when he stopped beating his wife; that's all I am saying.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): They could easily reply that the film is not propaganda. I am raising the question because this film could go anywhere —

Mrs. Clancy: It does.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): —and could influence everybody.

Mrs. Clancy: One hopes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It could be received as being positive or negative. No doubt, the answer is going to be that, no, the film is not propaganda; no doubt. But I don't have to decide for the National Film Board that —

Mrs. Clancy: But you were asking the question.

Mr. Scott: You have really answered your own question, then, sir.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): No, I have my own answer, I know about my own stand; that's why I am asking the representative and

madame d'Auray est la directrice des affaires corporatives, et madame D'Arcy est l'analyste des politiques,

so if she is the senior policy analyst —

Mrs. Clancy: On my point of order, Mr. Chairman, you can't rule on it —

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): —she is really positioned to give us or give me —

Mrs. Clancy: Just for the record, my point of order, Mr. Chairman, on which you cannot rule, given the situation, because it is your question — and I don't even want a ruling — is that the question is unfair in and of itself. But, anyway, go ahead.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That is a point of order and that is your position, Madam Clancy, and that's my position.

• 0955

Est-ce que vous avez participé au film de *Robe noire*?

Mme d'Auray: Non.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Not at all.

Ms d'Auray: No.

Le vice-président (M. Hogue): La doctoresse en éducation qui fait la conférence, ou fait la présentation à Harvard, a été choisie à cause d'un certain nombre de critères ou de raisons. Est-ce que vous connaissez le rationnel qui fait que madame a été privilégiée à d'autres présentations?

[*Traduction*]

Mme Clancy: Mais, monsieur le président, c'est vous qui avez soulevé ce mot. Donc, on suppose que quelque chose a motivé le choix de ce mot. Je vous dis que M. Scott et moi pensons qu'à votre avis le film est de la propagande. Le mot «propagande» est en soi un mot péjoratif.

Le vice-président (M. Hogue): Non, en soi non.

Mme Clancy: Oui. Vous mettez les témoins dans une position... C'est comme si on demandait à un homme quand il s'était arrêté de battre sa femme; c'est tout ce que je veux dire.

Le vice-président (M. Hogue): Ils pourraient facilement répondre que le film n'est pas de la propagande. Je pose la question parce que ce film pourrait aller n'importe où...

Mme Clancy: En effet.

Le vice-président (M. Hogue): ...et pourrait influencer tout le monde.

Mme Clancy: On l'espère.

Le vice-président (M. Hogue): Le film pourrait avoir une influence positive ou négative. Sans doute va-t-on répondre que non, que le film n'est pas de la propagande; sans doute. Mais ce n'est pas à moi de décider pour l'Office national du film que...

Mme Clancy: Mais vous avez posé la question.

M. Scott: Donc, vous avez répondu à votre propre question, monsieur.

Le vice-président (M. Hogue): Non, j'ai ma propre réponse; je sais ce que je pense; c'est pour cela que je demande au témoin et

Mrs. d'Auray is the Director of Corporate Affairs and Mrs. D'Arcy is the Senior Policy Analyst

donc, si elle est l'analyste principale des politiques...

Mme Clancy: Monsieur le président, vous ne pouvez pas décider de mon appel au Règlement...

Le vice-président (M. Hogue): ...c'est elle qui est en mesure de nous donner ou de me donner...

Mme Clancy: Monsieur le président, j'aimerais que mon rappel au Règlement soit inscrit au procès-verbal même si vous ne pouvez pas en décider, compte tenu de la situation, parce qu'il s'agit de votre question — et je ne veux même pas que vous en décidiez — mais la question est injuste en soi. En tout cas, allez-y.

Le vice-président (M. Hogue): C'est un rappel au Règlement, c'est votre position, madame Clancy et j'ai ma position.

Were you involved in the film *Black Robe*?

Ms d'Auray: No.

Le vice-président (M. Hogue): Pas du tout?

Mme d'Auray: Non.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): The woman giving the lecture, or the presentation at Harvard, with a doctorate in education, was chosen on the basis of a certain number of criteria. Do you know why this woman was chosen to make other presentations?

[*Text*]

Mme d'Auray: En premier lieu, parlons des statistiques quant à ces extraits de films. Je dois préciser que ce sont quand même trois extraits des films: *Ce n'est pas de l'amour* qui est *Not A Love Story*; il y a *Still Killing Us Softly*; et le troisième film qui est *L'avenir en jeux/Toying With Their Future*. Ces films ont tous été produits avec des publics cibles différents et à des moments très différents, en 1981, 1987 et 1990.

Ce ne sont donc pas trois productions jumelées, ou faites pour travailler ensemble. Nous vous en avons présenté des extraits, à la demande du Comité précisément.

Les statistiques sont donc présentées aux différents publics cibles. Le film *Ce n'est pas de l'amour*, est un film fait pour un auditoire général, mais aussi à cause de contraintes que nous avons eues concernant l'utilisation du matériel pornographique, le film a été montré lors de séances privées où les gens devaient présenter des invitations sur demande. Le film n'a jamais été passé à la télévision. Il a été montré ou visionné par des hommes et des femmes. Il y avait effectivement des restrictions sur des personnes en bas d'un certain âge, dépendemment des cotes dans chaque province; donc, une large gamme de population de tous les âges a vu ce film.

En termes de français-anglais, *Not A Love Story* a été effectivement produit en version française: *Ce n'est pas de l'amour*; *L'avenir en jeux/Toying With Their Future* a été produit en anglais, par contre, en utilisant aussi des classes dans la région de Montréal avec des étudiants francophones. Donc c'est une production qui a utilisé les deux langues, visant un auditoire autant francophone qu'anglophone. Par contre, les manufacturiers de jouets sont principalement américains, donc la langue de travail du film a été largement l'anglais.

Dans *Still Killing Us Softly*, la conférencière, M^me^ Kilbourn, est anglophone, et ce film a été produit par Santé et Bien-être Canada. C'est l'ONF qui distribue le film pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Vous avez posé la question: Est-ce que les deux milieux, francophone et anglophone, se manipulent, pour vous citer différemment ou de la même façon? Les films que nous vous avons présenté ont eu un impact sur les deux auditoires, autant anglophone que francophone. Pour les jouets, disons *L'avenir en jeux/Toying With Their Future*, les parents des deux communautés linguistiques et d'autres communautés linguistiques et culturelles également au Canada, achètent les mêmes jouets. Ils sont disponibles dans tous les magasins partout au pays. Donc l'éducation ou la formation des parents concernant l'impact de ces jouets se joue au niveau des deux langues, et au niveau de tous les secteurs culturels.

La réaction à la pornographie aussi, est semblable. Comme vous l'avez mentionné ça peut toucher autant des gens d'une langue que d'une autre, et le film a eu un impact, comme nous l'avons montré, sur les deux secteurs linguistiques.

Quand vous dites que l'ONF travaille à un niveau superficiel et que vous êtes déçu, est-ce que vous pourriez me dire pourquoi? Parce que les films sont conçus pour des auditoires généralisés et non pas pour des auditoires spécialisés. Alors, votre déception se situe à quel niveau?

[*Translation*]

Ms d'Auray: Let me start with a few statistics about these film clips. I should make it clear that we saw clips from three films: *Ce n'est pas de l'amour/Not a Love Story*: *Still Killy Us Softly*; and *L'avenir en jeux/Toying with Their Future*. All these films were produced for a different target audience and at very different times — in 1981, in 1987 and 1990.

So these are not three productions designed to function together. We showed you some clips from each, specifically as the committee requested.

The statistics are therefore presented to different target audiences. The film *Not a Love Story* was made for a general audience. However, because of the restrictions we faced regarding the use of pornographic material, the film was shown at private screenings at which people were required to present their invitations. The film was never shown on television. It has been viewed by men and women. There were some restrictions about showing to people under a certain age, depending on the rating system in each province. Thus, a broad cross-section of people from all age groups saw this film.

I come now to your question about French and English. A French version of *Not a Love Story* was in fact produced and was called *Ce n'est pas de l'amour. L'avenir en jeux/Toying with Their Future* was produced in English however, but also used classes in the Montreal area made up of francophone students. So this production used both languages, and was designed for both a francophone and a anglophone audience. Nevertheless, since most toy manufacturers are American, the main language of work used in the film was English.

In *Still Killing us Softly*, the lecturer, Ms Kilborn is an anglophone, and the film was procduced by Health and Welfare Canada. The NFB distributes the film for the Department of National Health and Welfare.

You asked whether the francophone and anglophone communities could be approached or handled — to use your word — in different ways or in the same way? The films we presented had an impact on both anglophone and francophone audiences. In the case of the film on toys, *L'avenir en jeux/Toying with Their Future*, parents from both language groups and from other language and cultural groups in Canada as well, buy the same toys. They are available in stores throughout the country. Thus, educating parents about the impact of toys is relevant for both language groups and for all cultural communities.

The same goes for the reaction to pornography. As you mentioned, this is a subject that can have an impact on both language groups. And, as we have shown, the film did have an impact on both of our linguistic communities.

Could you tell me why you say that the NFB's work was superficial and that you are disappointed? The fact is the films were designed for general, not specialized, audiences. Can you please explain why you are disappointed?

[*Texte*]

• 1000

Le vice-président (M. Hogue): Parce que, madame d'Auray, j'ai aussi mon champ perceptuel, et j'ai aussi ma personnalité, et j'ai aussi mes expectatives face à ce que je connais de l'ONF et à la présence de l'ONF dans les milieux. Et mes expectatives et mon image de l'ONF commencent avec la présidente et va jusqu'aux personnes que je connais, personnellement ou autrement, qu'ils s'appellent Godbout, ou qu'ils s'appellent MacLaren ou qu'ils s'appellent Black. Vous savez!

L'ONF, comme l'a mentionné notre collègue, M. Scott, ce matin, occupe une place extrêmement importante dans le climat et dans le milieu canadien. Vous savez, c'est une niche d'or; elle occupe une place unique. Il n'y a que l'ONF au Canada. S'il fallait que l'ONF ne soit pas présente,

we would live a real drama. When I was watching the clips — and I don't need... and I will not use Mrs. Roy-Arcelin — I felt this material was part of a *banalisation*. It was not that threatening compared with —

Mrs. Clancy: Not if you're a guy.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): — video sex that you can see in hotel rooms every night. This is outstanding violence. This is using women as if they were beasts. You want to throw up. You want to vomit just looking at those pictures.

Here we listened to the interview at the opening. This male is saying that *Playboy* and *Penthouse* are educational material. Are you following me? There's nothing telling the audience that finally, unless I'm getting really sick, *Playboy* and *Penthouse* cannot be seen as educational.

In 1955 when I was in Cleveland, *Playboy* was a new "magazine". As PhD students in psychology, we knew *Playboy* was a magazine. It wasn't used in a class on experimental psychology or social psychology. *Playboy* strictly was not only perceived but also was placed on those racks as a different, specific magazine. It was labelled porno at that time. Today *Playboy* is almost received as being educational.

C'est pour ça que je suis un peu déçu, vous comprenez?

Mme d'Auray: Je comprends.

Le vice-président (M. Hogue): Parce que mes expectatives de l'ONF, et le fait que l'ONF ne dise pas: minute papillon!...

Mme d'Auray: Oui, mais ce que je veux...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Are you following me? I know it isn't easy for you to become judge and so forth, but if we don't raise those questions...

Comme disait si bien M^me^ Roy-Arcelin, jamais on ne pose les questions et tout à coup on banalise les situations,

there's nobody to say the buck will stop there. Nobody will ever say that. I don't want to say it and I am not expecting the president, but the institution might decide —

[*Traduction*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): The reason is, Ms d'Auray, is that I too have my perceptual field and my personality, and I also have certain expectations based on my knowledge of the NFB and its community presence. My expectations and my image of the NFB begin with its Chairperson and extend to those individuals I know personally or otherwise, people called Godbout, MacLaren and Black, you know.

As our colleague, Mr. Scott, mentioned this morning, the NFB plays an extremely important role in Canadian society. It is really a special, unique institution. No other body does what the NFB does in Canada. If the NFB to no longer existed

on vivrait un véritable drame. Quand je regardais les extraits — et je n'ai pas besoin... et je ne vais pas faire allusion à M^me^ Roy-Arcelin — j'avais l'impression que cela faisait partie d'une banalisation. Ces extraits de films n'étaient pas très menacants à côté de...

Mme Clancy: Pas si on est un homme.

Le vice-président (M. Hogue): ...les films pornographiques qu'on peut voir dans les chambres d'hôtel tous les soirs. Là il y a de la violence extrême, on se sert des femmes comme si elles étaient des bêtes. Cela donne envie de vomir.

On a écouté l'entrevue au début. Il y a un homme qui dit que *Playboy* et *Penthouse* sont des documents éducatifs. Vous me suivez? À moins que je ne devienne vraiment malade, il n'y a rien dans ce film qui dit à l'auditoire que *Playboy* et *Penthouse* ne peuvent pas être considérés comme des documents éducatifs.

En 1955, lorsque j'étais à Cleveland, *Playboy* était une nouvelle «revue». En tant qu'étudiants qui faisaient leur doctorat en psychologie, nous savions que *Playboy* était une revue. On ne s'en est pas servi en classe pour parler de la psychologie expérimentale ou de la psychologie sociale. *Playboy* était non seulement perçu comme une revue différente, mais on le trouvait également sur un présentoir différent. À l'époque, c'était classifié comme de la pornographie. Aujourd'hui, *Playboy* est presque accepté comme étant de nature éducative.

So that explains why I am somewhat disappointed. Do you understand?

Ms. d'Auray: I do.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Because I have certain expectations of the NFB, and the fact that the NFB does not say: Just a minute!...

Ms d'Auray: Yes, but what I would like...

Le vice-président (M. Hogue): Est-ce que vous me suivez? Je sais qu'il n'est pas facile pour vous de devenir juge etc, mais si nous ne posons pas ces questions...

As Mrs. Roy-Arcelin clearly pointed out, we never ask the questions, and all of a sudden the situations are presented in such a way as they appear trivial,

il n'y a personne pour dire qu'il faut assumer ses responsabilités. Personne ne le dit jamais. Je ne tiens pas à le dire, et je m'attends pas à ce que la présidente dise quelque chose, mais l'organisme pourrait décider...

[*Text*]

• 1005

Mme d'Auray: Dans le film *Ce n'est pas de l'amour/Not A Love Story* dont on vous a montré des extraits, l'objet principal du film est effectivement ce que vous venez de mentionner, à savoir de démontrer à quel point cette industrie pornographique affecte les hommes, les femmes et les enfants. On vous a montré l'extrait où l'éditeur de ces revues dit: oui, c'est de l'éducation.

Mais si vous regardez l'ensemble du film, vous allez voir à quel point le film lui-même porte un jugement sur cette industrie et dénonce l'industrie-même, et dénonce aussi cet éditeur de revues par la suite.

Si vous passez au dernier clip de ce film, il y a le psychologue à la fin qui explique et contre les argumentations de l'éditeur qui prétend que c'est de l'éducation; c'est de la fantaisie, mais ça aide les gens à passer leurs moments fantaisistes, dit l'éditeur. Et le psychologue, à la fin de cet extrait répond: Excusez-moi, mais ça ne marche pas cet argument.

Alors, on vous a montré les deux extraits pour montrer les deux extrêmes, si vous voulez.

Mr. Scott: I hate to be the collar of my father, but we have a vote coming up and I don't know how many minutes we have. I think we may have to wrap it up.

Mme d'Auray: Ça me ferait plaisir, par contre, de vous donner une copie du film en entier, pour que vous puissiez visionner *Ce n'est pas de l'amour/Not A Love Story*, et comprendre l'objet du film qui est justement de dénoncer l'industrie pornographique.

Mme Roy-Arcelin: Exactement, qui dénonce tout ça! Je pense que c'est un film qui devrait être montré. Moi je l'ai vu en entier, et je vous dis que vous restez avec une drôle d'impression à l'intérieur de vous et pendant longtemps. Et justement, avec les adolescents, les jeunes adultes, hommes et femmes, avec la prostitution qui monte en flèche, et tout ça, je pense qu c'est un film qui peut enseigner beaucoup sur le milieu, comment ça se passe et que, vraiment, ce n'est pas une histoire d'amour.

Mme d'Auray: Si vous le jugez pertinent, monsieur le président, on peut certainement rendre des cassettes disponibles aux membres du Comité.

Le vice-président (M. Hogue): Je vais demander à madame la greffière de faire parvenir une note aux membres du Comité et, dépendant de la réponse, il me fera plaisir de vous le demander.

Mme d'Auray: D'accord.

Le vice-président (M. Hogue): Merci beaucoup.

La séance est levée.

[*Translation*]

Ms d'Auray: The main point of the film *Ce n'est pas de l'amour/Not a Love Story*, of which you saw some clips, was to illustrate exactly the point that you have just made — the extent to which the pornography industry affects men, women and children. We showed you the part where the editor of these magazines says that they are educational.

However, if you look at the film as a whole, you will see that the film itself denounces the industry and subsequently denounces this magazine editor as well.

In the last clip from the film, there is a psychologist who explains and counters the arguments put forward by the editor who claimed those magazines were educational. The editor had said that the magazines were pure fantasy, but that they helped people with their fantasies. At the end of the clip, the psychologist responds and says to the editor: "Excuse me, but your argument does not wash".

So we presented the two clips to show you the two extremes, if you will.

M. Scott: Je m'excuse de vous interrompre, mais je ne sais pas combien de temps nous reste avant le vote. Je pense qu'il va falloir mettre fin à la réunion.

Ms d'Auray: I would be pleased, however, to give you a copy of the whole film so that you can view *Ce n'est pas de l'amour/Not a Love Story* in its entirety, and then you will appreciate that the point of the film is precisely to denounce the pornography industry.

Mrs. Roy-Arcelin: Exactly, the film denounces all of that! I think it is a film that should be shown. I have seen the whole film, and I can tell you that it leaves you with a strange feeling for a long time. I think that the current situation of teenagers, and young men and women, with the dramatic rise in prostitution, and so on, all make this a film that can teach us a lot about what is really happening, and that shows that these are not love stories.

Ms d'Auray: If you think it appropriate, Mr. Chairman, we could certainly provide cassettes of the film for committee members.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I will ask the clerk to send a note to committee members, and depending on what their response is, I would be pleased to request that you send us the cassettes.

Ms d'Auray: Fine.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you very much.

The meeting is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the National Film Board:

Michèle d'Auray, Director of Corporate Affairs;

Jan D'Arcy, Senior Policy Analyst.

TÉMOINS

De l'Office national du film du Canada:

Michèle d'Auray, directeur des affaires corporatives;

Jan D'Arcy, analyste principale des politiques.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-884

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 57

Tuesday, February 23, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 57

Le mardi 23 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

MAR 2 6 1993

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairmen: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-présidents: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 23, 1993
(90)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 4:06 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam and Nicole Roy-Arcelin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Association of Broadcasters: Michael McCabe, President and Chief Executive Officer; Al MacKay, Vice-President and Station Manager CJOH-TV; Peter O'Neill, Corporate Secretary, Director of Public Affairs and Strategic Planning, CTV Television Network Ltd; Peter Miller, Legal Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The witnesses made statements and answered questions.

It was agreed,—That the speaking notes for the Honourable Perrin Beatty, Minister of Communications entitled, *Entertaining Ourselves to Death* and the speaking notes for Keith Spicer, Chairman, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission entitled *Restoring Childhood to Children: Towards an Alliance for Less Violent Television* presented to the Hincks Conference on February 19, 1993 be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendices COMM-9 and COMM-10*).

It was agreed,—That the Clerk obtain a copy of the documents presented to the Hincks Institute Conference on TV Violence and Our Children by André Bureau, Astral Broadcasting Group; Sandra MacDonald, Canadian Film and Television Production Association; Dr. Edward Donnerstein, University of California and Dr. Micheline Frenette, University of Montreal and that they be distributed to all Committee members.

At 6:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 23 FÉVRIER 1993
(90)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 16 h 06, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam and Nicole Roy-Arcelin.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne des radiodiffuseurs: Michael McCabe, président et directeur général; Al Mackay , vice-président, directeur général de la station CJOH-TV; Peter O'Neill, secrétaire, directeur des Affaires publiques et développement stratégique, Réseau de télévision CTV limité; Peter Miller, conseiller juridique.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que soient annexées aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui les Notes d'allocution pour l'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications, *Le divertissement à ses limites*, et celles de Keith Spicer, président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Redonner l'enfance aux enfants: vers une alliance pour moins de violence à la télévision*, présentées à la Conférence de Hincks le 19 février 1993 (*Voir Appendices «COMM-9 et COMM-10»*).

Il est convenu,—Que la greffière se procure une copie des exposés présentés à la conférence de l'Institut Hincks (La violence à la télé et nos enfants), par André Bureau, du Groupe de radiodiffusion Astral; Sandra MacDonald, Association canadienne des producteurs de film et de télévision; Edward Donnerstein, Université Columbia, et Micheline Frenette, Université de Montréal; que le document soit distribué aux membres du Comité.

À 18 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

• 1605

The Chairman: I'd like to call the committee to order please.

We are pleased to welcome this afternoon from the Canadian Association of Broadcasters, Michael McCabe, President and Chief Executive Officer; Al MacKay, Vice-President and Station Manager CJOH-TV; Peter O'Neill, Corporate Secretary; Peter Miller, Legal Counsel; and Tina Van Dusen, Vice-President, Communications.

We have a statement before us that Michael left. I understand it will be formally submitted in both official languages subsequent to this meeting.

Mr. Michael McCabe (President and Chief Executive Officer, Canadian Association of Broadcasters): Yes, Mr. Chairman. I am sorry we do not have it available in both languages. We literally just finished it before coming here. There have been developments over the past weekend that have affected it so it's hot off the press, if you will. We are in the process of having it translated and we'll table it officially within the next day or so, if that's agreeable to you.

Mr. Hogue (Outremont): As long as it's not tabled officially.

Mr. McCabe: No, it is not.

Mr. Hogue: It's going to be read and we'll receive the documentation later on.

Mr. McCabe: Yes. We thought it would be helpful to have it in front of you, recognizing, though, that we should have it in both languages.

Mr. Hogue: Thank you very much.

The Chairman: We are pleased to have you address this subject of violence on television. Then of course we would like to have the opportunity to question you.

Mr. McCabe: I think I might add a bit to your introduction of a couple of our members here. As well as being vice-president and station manager of CJOH, Al MacKay is a member of our board of directors and a member of our societal issues committee.

As the general manager of CJOH he is responsible for the day-to-day management of the station, which is the most viewed station in the national capital area. He is here today to talk to you in some detail about the challenges that are faced by a station every day in programming of this nature. We thought it would be helpful because the part of the issue we have to deal with is really the practicalities in a station of how to deal with violence.

Peter O'Neill is the corporate secretary and director of public affairs and strategic planning of CTV, and he's chairman of our societal issues committee. He's in a position to look at how we might deal with the violence issue from the network side. We thought it was important to look at both pieces of this puzzle.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le président: La séance est ouverte.

Nous recevons aujourd'hui, pour l'Association canadienne des radiodiffuseurs, M. Michael McCabe, président-directeur général, M. Al MacKay, vice-président et directeur général de la station CHOH-TV; M. Peter O'Neill, secrétaire; M. Peter Miller, conseiller juridique; et M^me^ Tina Van Dusen, vice-présidente, communications.

Michael nous a remis un document. Je crois pense que vous avez l'intention de le déposer officiellement dans les deux langues officielles dans quelque temps, après la séance d'aujourd'hui.

M. Michael McCabe (président-directeur général, Association canadienne des radiodiffuseurs): Oui, monsieur le président. Je suis désolé de ne pas pouvoir le faire aujourd'hui. Nous y avons mis le point final juste avant de venir vous rencontrer. Il y a eu de nouveaux éléments qui sont venus s'ajouter, au cours de la fin de semaine, et nous avons dû apporter des modifications en conséquence. Il est donc tout chaud, si vous voulez. Nous avons donc demandé à ce qu'il soit traduit, et nous le déposerons officiellement dans un jour ou deux, si cela vous convient.

M. Hogue (Outremont): Dans la mesure où vous ne le déposez pas officiellement aujourd'hui. . .

M. McCabe: Non; ce ne sera pas possible.

M. Hogue: Vous allez donc nous le lire, et nous recevrons la documentation plus tard.

M. McCabe: Oui. Nous avons pensé qu'il serait utile que vous ayez le document en main, moyennant la promesse que nous vous faisons qu'il sera déposé dans les deux langues officielles.

M. Hogue: Je vous remercie infiniment.

Le président: Nous vous savons gré de venir nous parler aujourd'hui de la violence à la télévision. Nous aurons ensuite quelques questions à vous poser, évidemment.

M. McCabe: Je pense que je devrais ajouter quelques précisions à la façon dont vous avez présenté quelques uns de nos membres. En plus d'être vice-président et directeur général de la station CJOH-TV, Al MacKay fait partie de notre conseil d'administration et il siège aussi à notre comité des questions sociales.

À titre de directeur général de CJOH, il voit à la gestion courante de la station, qui est le poste de télévision le plus regardé de la région de la capitale nationale. Il est ici aujourd'hui pour vous entretenir en détail des défis que doit relever chaque jour une station comme CJOH dans sa programmation. Nous avons pensé que cela pourrait être utile, car il ne faut pas négliger les aspects pratiques que présente la façon de traiter la violence à la télévision pour une station.

Peter O'Neill est secrétaire et directeur des affaires publiques et du développement stratégique du réseau de télévision CTV, et il est en outre président de notre comité des questions sociales. Il est bien placé pour discuter de la façon dont nous devrions traiter la question de la violence, dans la perspective d'un réseau de télévision. Nous avons pensé qu'il était important d'examiner les deux facettes de ce problème.

[*Texte*]

As you said, Tina Van Dusen is our vice-president of communications and Peter Miller is our legal counsel.

Normally when we come before you we explain that we're the representatives of the private conventional broadcasters. I think it's important, because of the nature of this subject and the things we are going to say, to make that point again and make it clear that there is a range of broadcasters we do not represent. That's of course the public broadcasters, the CBC and the educational broadcasters. We don't represent pay and specialty services and we don't represent the various cable programming services. We obviously don't represent the range of American conventional and specialty services that are available in people's homes through cable, over the air and by satellite.

• 1610

We would like to talk to you about violence on television and the sorts of actions we have been taking and think we can take. We also want to make it clear from the outset that we are only part of the solution; we think an important part, but only a part.

We are impressed by the way this committee has begun handling this issue. You have recognized early that it's a difficult and multidimensional problem. In your pre-study phase you've already heard from a number of experts in the field who I think generally have given you an excellent overview of the issue of violence on television and elsewhere.

Private broadcasters first became concerned with the issue of violence in programming as far back as 1986. By 1987 we announced a voluntary code dealing with television violence, and that code is still in effect. I think for its time it was the right thing and adequate. The American networks have now published a code that is very much like our own 1987 code. In a sense, they are just at that stage. But the world changes, and part of that change has been the escalation of violence in society. Some of it is home grown and some of it comes at us from other parts of the world. Our media, including television, are part of society, and in many ways we are mirrors of society.

It is not clear to us whether there is more violence in the media or just greater public concern and awareness. Nevertheless, it is clear that we must pay attention to Canadians and play our part in helping society deal with violence.

Last year we began working on revising our code to see if we couldn't tighten it up and toughen it up to meet the concerns that were being expressed. We think the working draft we are now dealing with does that. I'd like Peter O'Neill to address that a little later.

[*Traduction*]

Comme vous l'avez mentionné, Tina Van Dusen est notre vice-présidente aux communications, et Peter Miller est notre conseiller juridique.

Chaque fois que nous comparaissons devant votre comité, nous ne manquons pas de vous préciser que nous représentons les radiodiffuseurs conventionnels du secteur privé. En raison du sujet qui est traité et de ce que nous allons dire, il me paraît important d'apporter de nouveau cette précision, afin qu'il soit bien clair que nous ne représentons pas tous les radiodiffuseurs. Nous ne représentons évidemment pas les télédiffuseurs publics, Radia-Canada et les radiodiffuseurs d'émissions éducatives. Nous ne représentons pas, non plus, les services de télévision payante et les stations spécialisées, ni les divers services de câblodistribution. Nous ne représentons évidemment pas toute la gamme des services conventionnels et spécialisés américains auxquels le câble donne accès, ou qui sont transmis par la voie des ondes ou retransmis par satellite.

Nous voudrions vous parler un peu aujourd'hui de la violence à la télévision et des mesures que nous avons prises et que nous pensons pouvoir prendre à l'avenir. Je tiens aussi à préciser, dès le départ, que nous ne sommes qu'une partie de la solution, une partie importante, mais néanmoins seulement une partie.

Nous sommes impressionnés par la façon dont le présent comité a abordé l'examen de cette question. Vous avez reconnu, dès le début du processus, qu'il s'agit d'un problème difficile et qu'il comporte de multiples facettes. Au cours du préexamen que vous avez effectué, vous avez déjà entendu un certain nombre d'experts du domaine, qui vous ont donné, d'une manière générale, un excellent aperçu de la question de la violence à la télévision et ailleurs.

Les radiodiffuseurs privés ont commencé à s'intéresser à la question de la violence dans la programmation dès 1986. En 1987, nous avons annoncé que nous avions adopté un code concernant la violence à la télévision, et ce code est encore en vigueur. C'était, à ce moment-là, la mesure qui convenait le mieux. Les réseaux américains ont depuis adopté, eux aussi, un code qui ressemble beaucoup à celui que nous avons depuis 1987. Ils n'en sont que là, en un sens. Le monde évolue, et l'escalade de la violence dans la société fait malheureusement partie de cette évolution. Ce phénomène vient en partie de chez nous, et en partie d'autres régions du monde. Nos médias, y compris la télévision, font partie de la société, et nous reflétons, de bien des façons, l'image de la société.

Nous n'avons pas encore réussi à déterminer clairement s'il y a plus de violence dans les médias, ou si le phénomène s'explique uniquement par un plus grand intérêt et une meilleure conscientisation du public. Quoi qu'il en soit, il est évident que nous devons porter attention à ce que disent les Canadiens et faire notre part pour aider la société à régler le problème de la violence.

L'année dernière, nous avons entrepris de réviser notre code, afin de déterminer dans quelle mesure nous pourrions en resserrer les règles dans le but d'apaiser les inquiétudes qui sont exprimées. Nous pensons que l'ébauche que nous avons maintenant nous le permet. Peter O'Neill vous en parlera tout à l'heure.

[*Text*]

As we went about our task it became clear that the problem was much more complex than we thought. First of all, we weren't the only players in the field. No matter what we did, it didn't affect pay television, specialty services and the CBC. Perhaps more importantly, it didn't affect the U.S. services that continue to pour into the country or the video stores where kids can get virtually any video they want for $3.95.

Second, there were significant practical problems that we faced in television stations attempting to deal with this problem, and Al MacKay will tell you about some of those.

Finally, as Professor Saunders mentioned so eloquently when she was speaking before you, codes have their shortcomings and we had to sort out whether a toughened code would work and how it would work.

In this situation, the chairman of the CRTC, Keith Spicer, who has been leading the way on this issue, took the initiative to stimulate and support a gathering of all players. As you are no doubt aware, this past weekend the C.M. Hincks Institute of Toronto presented a conference entitled Reclaiming Childhood—Responsible Solutions to TV Violence and Our Children.

The Hincks conference was perhaps the first time industry players, teachers, parents and specialists—about 140 of them—got together in a non-accusatory forum to discuss the issues and come up with some practical solutions. Mrs. Finestone of your committee was an active participant in the conference.

The conference was a great success and even a breakthrough. Mrs. Finestone will tell you later whether I got this right, but I think there were six key conclusions that resulted from the two days of discussion.

The first conclusion is that violence on television cannot be seen in isolation. We must address the problem of violence in society very broadly if we are to have any real impact.

Second, over and over again participants cited the video stores as the biggest problem. Whatever may be done in broadcasting, unless there are ways of preventing kids from having access to violent material in the video stores we won't solve the problem.

• 1615

Third, the U.S. signals flowing into the country are a key part of the problem and must be part of the solution.

Fourth, the best long-term answer to the problem lies in education in the schools, in the homes and in the media, where we can play a part.

Fifth, we can't do this without parents. Parents have to take up their responsibilities, and we in the media have to help empower them. We have to give them the tools so they can make decisions about what their kids watch.

[*Translation*]

Au cours de notre travail de révision, nous avons constaté que le problème était beaucoup plus complexe que nous l'avions cru. Premièrement, nous n'étions pas les seuls concernés dans le domaine. Quoique nous fassions, cela n'aurait aucun effet sur la télévision payante, les services spécialisés et Radio-Canada. Qui plus est, et peut-être plus important encore, notre action n'aurait aucun effet non plus sur les services américains qui continuent de pénétrer massivement dans notre pays, ou sur les entreprises de location de vidéocassettes où les jeunes peuvent louer à peu près n'importe quel film pour 3,95$.

Deuxièmement, nous avons aussi relevé un certain nombre de problèmes pratiques importants pour les stations de télévision, lorsqu'on veut s'attaquer à ce problème, et Al MacKay vous en parlera un peu tout à l'heure.

Enfin, comme M^me^ Saunders vous l'a expliqué avec tellement d'éloquence, lorsqu'elle a comparu devant votre comité, les codes ont leur faiblesse, et nous nous sommes demandés si un code plus sévère serait une solution et dans quelle mesure il le serait.

Le président du CRTC, Keith Spicer, qui a pris l'initiative sur cette question, a entrepris de promouvoir un rassemblement de tous les intéressés. Comme vous le savez sans doute, en fin de semaine dernière, l'Institut C.M. Hincks de Toronto a tenu une conférence intitulée Reclaiming Childhood—Responsible Solutions to TV Violence and Our Children.

La conférence de l'Institut Hincks a été la première occasion où des intervenants de l'industrie, des enseignants, des parents et des spécialistes—environ 140—se réunissaient dans un contexte non accusatoire afin de discuter de ces questions et de proposer quelques solutions pratiques. Madame Finestone, qui est membre de votre comité, a participé d'une manière active à la conférence.

La conférence a été une grande réussite, et même une percée importante. Madame Finestone vous dira plus tard si j'ai bien compris, mais je pense que six conclusions vraiment importantes sont ressorties de ces deux jours de discussion.

La première constatation est que l'on ne peut pas considérer la violence à la télévision d'une manière isolée. Si nous voulons que notre action ait un effet réel, nous devons plutôt envisager le problème de la violence dans la société d'une manière très large.

Deuxièmement, les participants à la conférence ont désigné, les uns après les autres, les magasins de location de vidéocassettes comme le principal problème. Quoique l'on fasse dans le domaine de la télédiffusion, si l'on ne parvient pas à empêcher les jeunes d'avoir accès à des films violents dans les endroits où on loue des vidéocassettes, nous ne résoudrons pas le problème.

Troisièmement, les signaux américains qui entrent au Canada sont un élément clé du problème et doivent contribuer à la solution.

Quatrièmement, la meilleure solution au problème, dans une perspective éloignée, réside dans l'éducation dans les écoles, à la maison et dans les médias, où nous avons un rôle à jouer.

Cinquièmement, nous n'y arriverons pas sans les parents. Les parents doivent prendre leurs responsabilités, et nous, des médias, devons leur en donner la possibilité. Nous devons leur donner les instruments dont ils ont besoin pour décider de ce que leurs enfants peuvent regarder.

[*Texte*]

Sixth, all parts of television have to be involved in any approach to dealing with this problem. This means the private broadcasters, CBC, educational broadcasters, pay and specialty services, the production community, the U.S. services and the video stores. Whatever we do, we have to do it in consultation with parents, teachers and the community.

Happily, I believe we made a breakthrough on the issue. As a result of the Hincks initiative, pressed by Keith Spicer and chaired by Laurier LaPierre, all of the relevant players have agreed to form a national action group to attack the problem. By the end of April we will have developed the work program, the structure and the budget. I think we could probably do this in a month but all of the television industry is virtually occupied totally for the next month with the commission's hearing on the structure of television. All of the key players are going to be there. We'll be talking about this issue but I don't think we can get the actual organization of the work program, structure and budget of this national action group together until a month after that, which is toward the end of April.

Obviously the first thing we'll go at is the question of universally applicable codes and classification systems, but we'll go on to questions of education, public awareness and improved programming. As private broadcasters we played a lead role in ensuring there was a successful outcome to the Hincks conference. We plan to continue to play a central role in the national action group.

I'd now like Al MacKay to give you his perspective as a television station manager on the issue. Then I think we'll move to Peter O'Neill, who will talk to us a bit about the code and how we've approached it to date.

Mr. Al MacKay (Vice-President and Station Manager, CJOH-TV; Canadian Association of Broadcasters): Mr. Chairman, just to expand a little bit on some of the themes Michael raised in his opening remarks, when we take a look at the violence that appears on the television screen it's very important to note that there are five different sources for the images we see. There are video games, video rental movies, signals from American television stations, the programming that's provided by cable-only services, both basic and discretionary, and signals from over-the-air Canadian private broadcasters. Let's take a look at each element, because if we're going to look at the television set as the hardware element in this discussion, we have to look at all forms of the software. What comes through the screen is not always the product of Canadian private television.

The first element is video games. Video games were unheard of a generation ago. The penetration is now better than 25% of Canadian households. It's a $243 million a year business in Canada for Nintendo alone. What are some of

[*Traduction*]

Sixièmement, tous les secteurs du domaine de la télévision doivent contribuer à résoudre ce problème. Cela vaut pour les radiodiffuseurs privés, Radio-Canada, les diffuseurs d'émissions éducatives, les services spécialisés et de télévision payante, les productions communautaires, les services des États-Unis et les entreprises de location de vidéocassettes. Quoi que nous fassions, nous devons le faire en consultation avec les parents, les enseignants et la collectivité.

Je pense que nous avons effectué une percée. À la suite de l'initiative de l'Institut Hincks, encouragée par Keith Spicer et présidée par Laurier LaPierre, tous les intervenants ont convenu de créer un groupe d'action nationale qui s'attaquera au problème. D'ici la fin d'avril, nous aurons élaboré le programme de travail, la structure, et le budget sera établi. Nous pourrions probablement le faire en un mois, mais tous les gens du secteur de la télévision seront presque tout le temps occupés à travailler, au cours du prochain mois, en fonction des audiences de la Commission sur la structure de la télévision. Tous les principaux intéressés y seront. Nous allons évidemment discuter de cette question, mais je ne pense pas que nous arrivions à déterminer le programme de travail, la structure et le budget de ce groupe d'action nationale avant un mois après ces audiences, ce qui nous amène à la fin d'avril.

Évidemment, la première question dont nous discuterons, ce sera l'adoption de codes et de systèmes de classification applicables d'une manière universelle, mais nous discuterons aussi d'éducation, de conscientisation du public et d'amélioration de la programmation. En tant que radiodiffuseurs privés, nous avons joué un rôle de premier plan pour faire en sorte que la conférence de l'Institut Hincks soit une réussite. Nous avons d'ailleurs l'intention de continuer de jouer un rôle important dans le contexte du groupe d'action nationale.

Je vais laisser maintenant à Al MacKay vous exposer son point de vue sur la question, en tant que directeur d'une station de télévision. Peter O'Neill vous parlera ensuite du code et du travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant.

M. Al MacKay (vice-président et directeur général, CJOH-TV; Association canadienne des radiodiffuseurs): Monsieur le président, pour développer un quelques-uns des thèmes que Michael a abordés au cours de son exposé, je dirai que lorsque nous considérons les scènes de violence que l'on peut voir sur les écrans de télévision, il est très important de tenir compte du fait que les images que nous y voyons proviennent de cinq sources différentes: les jeux vidéo, les vidéocassettes de location, les signaux des stations de télévision américaines, les émissions diffusées uniquement par le câble, autant dans le contexte du service de base que dans celui des postes additionnels qui sont offerts, et les ondes émises par les radiodiffuseurs privés canadiens. Examinons chacun de ces éléments, car si nous désignons le poste de télévision comme étant l'élément matériel central de la discussion, nous devons considérer toutes les formes de diffusion. Toutes les images qui apparaissent sur le petit écran ne sont pas toujours produites par la télévision canadienne privée.

Le premier élément, ce sont les jeux vidéo. Il y a une génération, les jeux vidéo n'existaient pas encore. Aujourd'hui, il y en a dans plus de 25 p. 100 des foyers canadiens. La compagnie Nintendo, à elle seule, vend chaque

[*Text*]

the titles these kids are playing? *Final Fight* and *Bionic Commando* are just a couple. Do the hours spent playing these games foster aggressive behaviour? There's very little research on that, and I think it's worth investigating.

The second element is video rental stores. VCR penetration in this country now stands at 73% nationally. The movie rental outlet is a fixture in every neighbourhood, whether it's a giant movie rental store, the corner convenience store, or even now a plain old vending machine with nobody involved. What's available to rent, to bring home and watch on your television set or your neighbour's are thousands upon thousands of titles. Some of them are family fare, but a great deal of them are not. There are no enforceable controls or guidelines in terms of classification or age limitation for movie rentals.

I know when I was growing up, if a film at the theatre was classified 18 years or over you didn't get in to see it unless you managed to borrow your older brother's driver's licence and bluff your way past the ticket taker at the front door. Today these theatrical films that are produced for an adult audience are in the video store within months of a movie house run. Other feature films which used to be on the drive-in circuit, the old B movie films some of us might remember, are now made solely for the video rental market.

[*Translation*]

année pour 243 millions de dollars de jeux vidéo au Canada. *Final Fight* et *Bionic Commando* ne sont que deux exemples de noms de jeux vidéo que préfèrent ces enfants. Les heures qu'ils passent à jouer à ces jeux encouragent-elles un comportement agressif? La recherche est bien mince en la matière, et je pense qu'il vaut la peine de s'y intéresser de plus près.

Le deuxième élément, ce sont les entreprises de location de vidéocassettes. Aujourd'hui, 73 p. 100 des foyers canadiens sont équipés d'un magnétoscope. Le club vidéo a aujourd'hui pignon sur rue dans tous les quartiers, que ce soit un grand établissement spécialisé dans la location de vidéocassettes, au dépanneur du coin, ou même, de nos jours, une bonne vieille distributrice conventionnelle, sans intervention humaine. On peut aujourd'hui louer, ramener à la maison et regarder sur son appareil de télévision ou sur celui de son voisin, des milliers et des milliers de films. Quelques-uns de ces films sont cotés pour la famille, mais nombre d'entre eux ne le sont pas. Il n'existe absolument aucun contrôle ni directive applicable pour ce qui est de la classification des films ou de la limite d'âge en ce qui a trait à la possibilité de les louer.

Quand j'étais jeune, je me souviens que lorsqu'un film était classé pour les 18 ans et plus, il n'y avait pas moyen de le voir à moins de réussir à emprunter le permis de conduire de son frère plus âgé et de réussir à amadouer le préposé à l'entrée du cinéma. Aujourd'hui, ces films qui sont produits pour un auditoire adulte, se retrouvent dans les clubs vidéo quelques mois à peine après leur arrivée dans les cinémas. D'autres films qui étaient autrefois produits pour le circuit des cinémas en plein air, les films de l'ancienne catégorie B, dont certains d'entre nous se souviendront sans doute, le sont aujourd'hui uniquement pour le marché de la location de vidéocassettes.

• 1620

Michael Valpy of *The Globe and Mail* wrote an interesting column last fall when he was covering a conference in Toronto that was exploring the issue of violence in society. Some grade 4 teachers asked their students who had seen *Silence of the Lambs*. All the hands in this classroom of eight-and nine-year-old kids went up. *Silence of the Lambs* has not been on conventional television. It has been available on pay-TV, but given the limited penetration of that service into Canadian households, one can only assume they watched this movie at home on their VCRs.

That example echoes the findings of a BBC analysis which observed that the increase in the amount of violent material watched on television appears to be due not so much to the programs presented by the broadcast networks, but rather to a new use of television, the viewing of video-cassettes.

As a parent, I'm curious that here in Canada impending federal legislation will create a $50,000 fine for selling cigarettes to children under 18. Yet that same under 18-year-old can rent a movie called *Three on a Meat Hook* or any other film of that genre with no apparent restrictions at all.

Michael Valpy, du journal *The Globe and Mail*, a écrit un article intéressant, l'automne dernier, lorsqu'il couvrait une conférence ayant lieu à Toronto, où l'on discutait de la question de la violence dans la société. Des enseignants de 4e année ont demandé à leurs élèves qui avaient vu le *Silence des agneaux*. Dans une classe d'enfants de 8 et 9 ans, toutes les mains se sont levées. Il se trouve que le *Silence des agneaux* n'est jamais passé à la télévision conventionnelle. On l'a montré à la télévision payante, mais compte tenu du nombre limité de foyers canadiens qui sont abonnés à ce service, on ne peut qu'en déduire qu'ils ont vu ce film chez eux, sur leur magnétoscope.

Cet exemple fait écho aux conclusions d'une analyse de la BBC, qui révèle que l'augmentation de la quantité de films violents qui sont visionnés au moyen de la télévision ne semble pas tellement due aux émissions que présentent les réseaux, mais plutôt à un nouvel usage de la télévision, soit le visionnement de vidéocassettes.

En tant que parent, je trouve curieux que nous soyons sur le point de nous doter ici, au Canada, d'une loi fédérale qui imposera une amende de 50 000$ à quiconque vendra des cigarettes à une personne de moins de 18 ans. Pourtant, cette même personne de moins de 18 ans, peut louer un film intitulé *Trois sur un crochet à viande* ou quelque autre film de ce genre, sans aucune limite apparente.

[*Texte*]

The third element is American signals. For the most part these are imported via cable. These signals carry a wide range of programming. Some of it very good, but a great deal of it is not. It is there on the TV screens in our homes. Until the cable industry moves to addressability, where we will be able to select each and every individual signal that comes into our homes, these signals will remain part of the Canadian television viewing environment.

Despite the cross-border initiative that was announced by Minister Perrin Beatty at the Hincks conference, I would respectfully suggest that whatever you as lawmakers or I as a broadcaster try to do, it's not going to change what you see on these American television channels. Accept it or not, we live next door to the largest and most powerful media and entertainment machine in the world. It's a fact of life for all of us. We can't shut the product out of the country. As a consuming market of relatively minor population size, we have really minimal influence on its content. As Canadian private broadcasters, we have to compete with it. We'll have more on that later.

Fourth, there are the cable-delivered services. They have created a wide array of viewing choices for Canadians, and I'm sure you'll be inviting representatives of that industry before you at some point to talk about this issue.

With deference to my colleagues in cable and specialty, I would just offer the following observation. When private television broadcasting began in this country about 32 or 33 years ago, when CJOH went on the air in 1961, for example, the signals that served a region originated in that region. The broadcasters were anchored in their communities and knew the standards of their communities. That's still true today for the conventional local over-the-air stations. Most of today's cable-delivered services have no such anchor or point of reference. I think that creates special challenges for them as they try to address the issue we're talking about today.

Finally, there's the service I represent, the conventional over-the-air broadcaster, licensed by the CRTC to fulfil the mandate of the Broadcasting Act to create programming that's varied and comprehensive and to provide a balance of information, enlightenment and entertainment for men, women and children of all ages, interests and tastes. That is a very wide-ranging mandate, indeed.

Let's take a look at the programming of a conventional station such as mine—CJOH here in Ottawa. Our broadcast day runs for 18 hours. By regulation, 60% of that content, some 10.8 or almost 11 hours, is Canadian, produced either locally, co-produced with other Canadian broadcasters, purchased from independent Canadian producers, or in our case, delivered to us as part of the CTV network service.

[*Traduction*]

Le troisième élément, ce sont les signaux américains. Ces signaux nous arrivent en grande partie par le câble. Ils transportent une très grande diversité d'émissions, parmi lesquelles certaines sont très bonnes, mais beaucoup autres ne le sont pas. On peut les regarder sur nos écrans de télévision, dans nos maisons. D'ici à ce que les câblodistributeurs nous offrent la possibilité de choisir chacun des signaux que nous voulons laisser entrer dans nos maisons, ils demeureront dans le paysage général de la télévision canadienne.

Malgré l'initiative transfrontalière qu'a annoncé le ministre Perrin Beatty, à la conférence de l'Institut Hincks, je vous dirai respectueusement que quoique vous fassiez, en tant que législateurs, ou quoique je fasse, en tant que radiodiffuseur, cela ne changera rien à ce que l'on peut voir sur ces canaux américains. Qu'on le veuille ou non, nous sommes voisins de la grosse et de la plus puissante machine à divertissement du monde. C'est la réalité que nous devons tous accepter. Nous ne pouvons pas empêcher le produit d'entrer dans notre pays. L'importance plutôt réduite de notre marché et de notre population ne nous permet pas vraiment d'influencer le contenu. En tant que radiodiffuseurs privés canadiens, nous devons faire concurrence à ces canaux. Nous reviendrons plus tard sur cette question.

Quatrièmement, il y a les services qui sont offerts par le câble. Ces services ont donné un large éventail de choix aux Canadiens, et je suis persuadé que vous allez inviter des représentants des câblodistributeurs à votre comité afin de discuter de cette question.

Avec tout le respect que je dois à mes collègues du secteur de la câblodistribution et de celui des canaux spécialisés, je leur dirai ceci: quand la télédiffusion privée a débuté, au Canada, il y a donc 32 ou 33 ans, lorsque CJOH a commencé à diffuser des émissions, en 1961, par exemple, les ondes qui desservaient une région étaient générées dans la région même. Les télédiffuseurs étaient ancrés dans leurs collectivités et connaissaient les normes qui prévalaient dans le milieu. Cela est encore vrai aujourd'hui pour les stations locales conventionnelles qui diffusent leurs émissions au moyen des ondes. Or, cela ne l'est pas pour les services qui sont offerts par le câble. Ils n'ont ni attache ni point de référence. Je pense que cela représente pour eux des défis particuliers dans le contexte des efforts qu'ils devront déployer pour régler la question dont nous discutons aujourd'hui.

En dernier lieu, il y a le service que je représente: celui du radiodiffuseur qui utilise les ondes conventionnelles, qui obtient un permis du CRTC, à la condition de respecter l'objectif de la Loi sur la radiodiffusion qui exige de créer une programmation variée et complète, ainsi que d'offrir des services d'information équilibrés, des émissions de divertissement qui s'adressent autant aux hommes qu'aux femmes et aux enfants de tous les âges, tous les intérêts et tous les goûts. Ce mandat est extrêmement vaste en effet.

Examinons un peu la programme d'une station conventionnelle comme la mienne—CJOH, ici à Ottawa. Nous diffusons des émissions 18 heures par jour. Le règlement exige que 60 p. 100 du contenu, ce qui représente 10,8 ou presque 11 heures de diffusion soit canadien, produit soit localement, ou en coproduction avec d'autres radiodiffuseurs canadiens, acheté de producteurs canadiens indépendants ou, dans notre cas, livré à notre station dans le cadre du réseau de CTV.

[*Text*]

For most local stations news is the primary product. There is no doubt there's violence in our news programming. Whether it's the sniping in Sarajevo, the tribal warfare in Somalia, the murder of James Bulger in Liverpool, a swarming incident at a local mall or the sexual abuse at Mount Cashel, the newscasts can be full of very disturbing stories. The job of television journalists is far from an easy one. On a daily basis they walk a very fine line over how to accurately and truthfully inform their viewers, the public, about what's going on and yet not sensationalize these tragic events that have become all too common in our society.

• 1625

I think our news people in Canada do an outstanding job making those difficult judgment calls. I recently heard from a former newsroom employee of our station who's now living and working in Florida. He said the philosophy at the local television station he's involved in when it comes to news coverage is very simple. He says, if it bleeds, it leads.

Our news philosophy in this country has been different and I believe will continue to be different. It's not to say we're perfect, but I think any discussions about addressing how issues of violence are reported in news programming have to be undertaken with great care not to infringe on the inherent rights of the free electronic press.

Aside from our news programming, other productions undertaken by the average local station usually include magazine shows, children's programming, special interest programming like agricultural shows, sports and some talent-development musical and variety programming. All of it is relevant to the community with minimal, if any, violent content.

In our prime time period from 6 p.m. to midnight, 50% of what we broadcast must be Canadian. When you take away the time used for newscasts and other news programming, it leaves about four hours for Canadian and foreign comedy, drama, variety, sports and movies to make up the content.

There are occasions when we as Canadian broadcasters have difficulties with the non-Canadian segments of our prime time schedule which can often have adult themes. It's interesting to note the comments of Professor Donnerstein at the Hincks conference this past weekend, who said his research has shown that violence on prime time network programming has declined in recent years. In his opinion, cable and video services are the providers of the most violent programming today in the United States.

But the fact of life for our station and those of my colleagues who run local television stations across this country is that we must compete with U.S. signals. We do that by purchasing Canadian rights to many of the programs

[*Translation*]

Les nouvelles sont le principal produit pour la plupart des stations locales. Il ne faut aucun doute que nos émissions de nouvelles comportent des scènes de violence. Que ce soient les escarmouches à Sarajevo, des scènes de la guerre entre les tribus en Somalie, l'assassinat de James Bulger, à Liverpool, une attaque par un groupe d'adolescents dans un centre commercial local, ou les abus sexuels à Mount Cashel, les émissions de nouvelles peuvent être remplies d'événements très bouleversants. Le travail de journaliste pour la télévision est loin d'être facile. Chaque jour, il doit se demander comment informer leurs auditeurs, le public, de la façon la plus précise et la plus vraie possible, relativement aux événements de la journée, sans risquer de donner un caractère sensationnel à ces événements tragiques qui sont devenus trop courants dans notre société.

Je pense que nos journalistes, au Canada, font un travail extraordinaire à l'égard de ces difficiles décisions qu'ils on à prendre chaque jour. J'ai eu des nouvelles dernièrement d'un ancien employé de notre salle de nouvelles, qui travaille aujourd'hui en Floride. Il dit que le principe qui anime le poste de télévision local pour lequel il travaille, quand il s'agit de choisir les nouvelles qui primeront, est très simple. Plus il y a de sang, plus la priorité augmente.

Notre principe à l'égard des nouvelles, au Canada, a toujours été différent, et il continuera de l'être. Cela ne signifie pas que nous sommes parfaits, mais je pense que toute discussion portant sur la façon dont les événements violents sont rapportés dans les nouvelles doivent être entreprises en prenant bien soin de ne pas empiéter sur les droits inhérents de la presse électronique libre.

En plus de nos émissions de nouvelles, il y a aussi toute une gamme d'émissions qui sont produites par une station locale typique: magazines télévisés, émissions destinées aux enfants, émissions d'intérêt particulier, comme les émissions à caractère agricole, émissions de sports, émissions de variété et émissions visant à développer des talents en musique, par exemple. Toutes ces émissions ont un caractère communautaire et comportent très peu de violence, s'il y en a.

Pendant les meilleures heures d'écoute, de 18h00 à minuit, 50 p. 100 des émissions que nous diffusons doivent être canadiennes. Quand on enlève le temps consacré aux nouvelles et à d'autres émissions d'informations, il reste encore quatre heures de diffusion pour atteindre la teneur permise d'émissions canadiennes et étrangères: comédie, drame, variété, sports et films.

Il arrive parfois que la partie non-canadienne de nos émissions aux meilleures heures d'écoute, qui peut souvent contenir des thèmes réservés aux adultes, nous cause certaines difficultés. Il est intéressant de relever les observations de M. Donnerstein, à la conférence de l'institut Hincks en fin de semaine dernière, qui a dit que ses recherches démontrent que la violence a diminué au cours des dernières années dans les émissions que diffusent les réseaux pendant les meilleures heures d'écoute. Il est d'avis que les services de câblodistribution et les services vidéos sont la source des émissions les plus violentes qu'on peut voir aujourd'hui aux États-Unis.

Mais la réalité, pour notre station, autant que pour les stations de télévision locales que dirigent mes collègues dans l'ensemble du pays, c'est que nous devons concurrencer les signaux américains. Nous le faisons en partie en acquérant

[*Texte*]

carried on the American networks. In order to protect those rights, the CRTC and the government have recognized a critical element of the economic health of Canadian private television by creating simultaneous substitution regulations.

Let me explain how that works. If a Canadian broadcaster buys the rights to an American program and telecasts it at the same time as the American network, the Canadian signal, including commercials, is placed over the incoming American signal by the cable companies. By doing this the Canadian broadcaster has access to the total audience that views that program, and that's very important to us in terms of advertising revenues. I stress that advertising revenue is our sole source of income. We are not government funded in any way.

The advertisers want the largest possible audience for their commercials. Without simultaneous substitution the audience would be fragmented, and that would create serious revenue problems for Canadian broadcasters who generate upwards of 70% of their total air time revenue from prime time programming.

I think it has to be noted that even if Canadian broadcasters didn't purchase the rights to these prime time American shows, under the current Canadian broadcasting system these programs would still be available to Canadian viewers either off air or via cable. That's why it's so important that when we talk about any industry coding or programming classification system all elements of the system, including over-the-air broadcasters, cable, specialty services and U.S. signals brought in, must be covered.

In the discussions I've had on this issue, some people have suggested that Canadian private stations should produce all of their own prime time programming. It's a good answer, but unfortunately it doesn't work because the industry simply doesn't have the fiscal base or the resources. This country just doesn't have the population base to support widespread creation of such costly programming.

Top-flight drama can cost more than a million dollars an hour to produce in the U.S. and the potential audience in the United States is about 250 million. In Canada, $800,000-an-hour dramas such as *Street Legal* or *ENG*, which have a potential audience of about 18 million English-speaking Canadians, are the economic exception rather than the rule.

Permit me to share just a couple of figures with you. On average, for every dollar Canadian broadcasters spend to buy American programming they realize about $1.42 in revenue. For every dollar spent on Canadian programming there is about 88¢ in revenue. The reality of the situation is that for Canadian private broadcasters the revenue from the non-Canadian programming component of our schedules helps pay for the Canadian content.

[*Traduction*]

des droits canadiens sur un grand nombre des émissions qui sont transmises par les réseaux américains. Afin de protéger ces droits, le CRTC et le gouvernement ont reconnu un élément critique de la santé économique de la télévision privée canadienne en adoptant un règlement à l'égard de la substitution simultanée.

Permettez-moi de vous expliquer de quoi il s'agit. Lorsqu'un radiodiffuseur canadien achète les droits sur une émission américaine et la diffuse en même temps que le réseau américain, le signal canadien, y compris les messages publicitaires, est superposé au signal américain par les câblodistributeurs. Cela permet au radiodiffuseur canadien d'avoir accès à la totalité de l'auditoire, ce qui est très important pour nous en ce qui a trait aux revenus de publicité. J'insiste particulièrement sur le fait que les revenus de publicité sont notre unique source de revenus. Nous ne recevons pas un cent des gouvernements.

Les publicitaires veulent que leurs annonces soient vues par le plus large auditoire possible. Sans la substitution simultanée, l'auditoire sera fragmenté, et cela engendrerait de graves problèmes sur le plan des revenus, pour les radiodiffuseurs canadiens qui s'assurent jusqu'à 70 p. 100 de leur revenu total pendant les meilleures heures d'écoute.

Je pense qu'il faut aussi noter que même si les radiodiffuseurs canadiens n'achetaient pas les droits sur ces émissions américaines qui sont diffusées pendant les meilleures heures d'écoute, le système actuel de radiodiffusion canadienne permettrait quand même qu'elles soient accessibles aux auditeurs canadiens par les ondes ou par le câble. C'est pourquoi il est si important, quand il est question de code ou de système de classification des émissions, de tenir compte d'absolument tous les éléments du système: les radiodiffuseurs qui utilisent les ondes, les câblodistributeurs, les services d'émissions spécialisées, tout autant que les signaux en provenance des États-Unis.

Au cours des discussions que nous avons eues à ce sujet, des gens ont dit que les stations privées canadiennes devraient produire toutes leurs émissions destinées aux meilleures heures d'écoute. C'est une bonne réponse, mais malheureusement, cela ne marche pas, car les radiodiffuseurs privés ne disposent absolument pas de la base fiscale ou des ressources nécessaires pour le faire. Notre pays n'a pas une population suffisante pour permettre la création d'émissions aussi coûteuses.

Une série dramatique de premier ordre peut coûter plus d'un million de dollars l'heure de production aux États-Unis, et dans ce pays-là, l'auditoire possible est d'environ 250 millions de personnes. Au Canada, des séries dramatiques, comme *Street Legal* ou *ENG*, qui coûtent 800 000$ l'heure de production, et qui ont un auditoire d'environ 18 millions de Canadiens anglophones, sont vraiment l'exception plutôt que la règle, sur le plan financier.

Je vais vous donner quelques chiffres. En moyenne, chaque dollar qu'un radiodiffuseur canadien consacre à l'achat d'une série américaine lui rapporte environ 1 42$. Par contre, chaque dollar qu'il consacre à l'achat d'une émission canadienne ne lui rapporte que 88 cents. En réalité, les recettes que les radiodiffuseurs privés canadiens retirent de l'élément canadien de leur programmation les aident à compenser le coût de la production des émissions à contenu canadien.

[*Text*]

• 1630

By dint of geography, Canadian broadcasters are trapped in a comparison with U.S. programming, and if our production values don't match we won't get the audience.

There have been suggestions that Canadian broadcasters should move all programming containing violence to a later start time, say 10:30 or 11 o'clock at night and forgo simultaneous substitution. I must confess to you that I can't see that as a truly practical solution. Unless the government and the regulator are prepared to somehow address the content or black out the U.S. signals that come into Canada via cable, these programs will still be there on the television set available to be watched. If the simulcast opportunities are lost, it will be a potentially fatal blow to the economic base of Canadian private over-the-air broadcasters. These are the broadcasters that provide your local news, local information, local children's and local sports programming.

Mr. Peter O'Neill (Corporate Secretary, Director of Public Affairs and Strategic Planning, CTV Television Network Ltd.; Canadian Association of Broadcasters): As Mr. McCabe mentioned, in addition to my full-time job at CTV I have been chair of the CAB societal issues and trends committee for the past 10 months and as such have been responsible for the process the CAB has undertaken in the revision of our code on violence.

Having made the decision to revise our current code, we in committee put together a proposal which was then circulated to various stakeholder groups in the industry. These groups included other licensed services such as specialty and pay services, government and CRTC officials and interest groups.

After receiving their feedback through to October 1992, we made further revisions to the code and then presented a working draft to the CAB board in January of this year. That draft is now in the hands of the CRTC, and we are working together with them to try to address their concerns and improve and strengthen the code even further.

I think it is clear to all of us that the public and political climate has changed considerably since we undertook our task. The tabling by Virginia Larivière of her petition of 1.3 million signatures was clearly a catalyst. We are here today for that reason. I can tell you from my personal experience that broadcasters have come a long way in their understanding of this issue and recognition of its importance since last February.

I would like to give you a brief overview of the key features of our working draft code.

Programs containing scenes of violence and intended for mature adult audiences will not be scheduled prior to 9 p.m.

[*Translation*]

En raison de la proximité géographique des États-Unis, les émissions des radiodiffuseurs canadiens sont constamment comparées à celles qui sont produites aux États-Unis, et lorsqu'elles n'ont pas la même valeur, l'auditoire ne nous suit pas.

On a proposé que les radiodiffuseurs canadiens déplacent toutes les émissions renfermant de la violence à une heure plus avancée, comme 22h30 ou 23h00, par exemple, et qu'ils renoncent à la substitution simultanée. Je dois vous avouer que je ne crois pas que ce soit-là une solution tellement pratique. À moins que le gouvernement et l'autorité de réglementation ne soient disposés à agir, sur le plan de la teneur, ou à empêcher les signaux américains d'entrer au Canada par le câble, ces émissions continueront d'être disponibles à la télévision. Si l'on renonce à la substitution simultanée, cela risque de donner le coup fatal à la santé financière des radiodiffuseurs privés canadiens qui utilisent les ondes. Ce sont ces radiodiffuseurs qui fournissent les nouvelles locales, les émissions de nouvelles locales, les émissions locales destinées aux enfants et les émissions sportives locales.

M. Peter O'Neill (secrétaire, directeur des Affaires publiques et du développement stratégique, réseau de télévision CTV Ltée.; Association canadienne des radiodiffuseurs): Ainsi que M. McCabe l'a mentionné, en plus de mon travail à temps plein à CTV, j'ai présidé les travaux du comité des tendances et des questions sociales de l'ACR, pendant les 10 derniers mois, et à ce titre, j'étais chargé du processus de révision qu'a entrepris l'ACR de notre code portant sur la violence.

Après avoir décidé de réviser notre code actuel, notre comité a formulé une proposition que nous avons fait circuler parmi divers intervenants de notre secteur. Parmi ces groupes, il y avait d'autres services détenteurs de permis, comme des services de canaux spécialisés et des services de télévision payante, des représentants officiels du gouvernement et du CRTC, et des représentants d'autres groupes d'intérêt.

Après avoir reçu leurs observations, jusqu'en octobre 1992, nous avons apporté d'autres révisions au code et présenté ensuite une ébauche du code au conseil d'administration de l'ACR, en janvier dernier. Cette ébauche est actuellement entre les mains du CRTC, et nous travaillons de concert avec des représentants du conseil pour tenir compte de leurs inquiétudes, et améliorer et renforcer encore davantage notre code.

Je pense qu'il est clair pour tous que le climat public et politique a changé considérablement depuis que nous avons entrepris notre tâche. La pétition de 1,3 million de signatures, déposée par Virginie Larivière, a de toute évidence eu un effet catalyseur, et c'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. Je peux vous dire que les radiodiffuseurs ont fait beaucoup de chemin depuis février dernier, en ce qui a trait à la compréhension de cette question et à la reconnaissance de son importance.

Je vais maintenant vous donner un bref aperçu des principaux éléments qui figurent dans l'ébauche de notre code.

Aucune émission renfermant des scènes violentes, et destinée à un auditoire adulte, ne sera à l'horaire avant 21h00.

[*Texte*]

Broadcasters will increase their use of viewer advisories in order to provide more information about their programming to help viewers make their choices.

Private broadcasters will not air programs that encourage, promote or condone violence toward women.

All guidelines in the code will be applied more strictly for programs where viewers are likely to be children.

Advertising for feature films that contain scenes of violence and are intended for mature adult audiences will not be scheduled prior to 9 p.m.

Broadcasters will not air music videos depicting scenes of gratuitous violence. Broadcasters who air music videos will be encouraged to develop internal review committees if they haven't done so already.

Broadcasters will not highlight or focus on violence in sports that is not part of the sanctioned activity of the sport itself.

CAB will educate its members about the new code and will review it on an ongoing basis with a formal review every five years.

As you know, there has been some discussion in the media of 9 p.m. as the time after which programming of adult themes could be aired. I can confirm that this proposal is being considered and would like to explain why.

We recognize that many children are not in bed until after 10 p.m. or 11 p.m. Our choice of 9 p.m. is not because we do not recognize this fact, but because we think the most important consideration is whether we can come up with a reasonable time that empowers parents to make decisions on the kind of television they want their children to watch, if they choose to do so. Nine p.m. is well after parents come home from work and well after the dinner hour. It is therefore a reasonable time when parents can supervise the television watched by their children.

• 1635

I may remind the committee that any action we might take still leaves the children with the viewing options of U.S. services, rental videos and video games. Without parental supervision, aided by media literacy programs, little progress on this whole issue will be made, which brings me to the issue of a classification system.

I've been interested in reading about New Zealand and Australia, where studies of community attitudes and perceptions of violence found out that while people are concerned about the degree of violence, they wish to retain

[*Traduction*]

Les radiodiffuseurs auront davantage recours aux avertissements à l'intention des auditeurs, afin de donner plus de renseignements au sujet de leurs émissions, dans le but d'aider les auditeurs à faire leur choix.

Les radiodiffuseurs privés ne diffuseront pas d'émissions susceptibles d'encourager, promouvoir ou appuyer la violence envers les femmes.

Toutes les directives que renferme le code seront appliquées de façon plus sévère dans le cas des émissions qui pourront être vues par des enfants.

Aucune publicité à l'égard d'un film renfermant des scènes de violence, et destiné à un auditoire adulte, ne sera diffusé avant 21h00.

Les radiodiffuseurs ne diffuseront aucun vidéoclip renfermant des scènes de violence gratuite. Les radiodiffuseurs qui diffusent des vidéoclips seront encouragés à mettre sur pied des comités d'examen internes, s'ils ne l'ont pas encore fait.

Les radiodiffuseurs ne mettront pas particulièrement en lumière des actes de violence survenant dans des compétitions sportives, si ces actes ne sont pas sanctionnés par l'activité du sport même.

L'ACR fera connaître le nouveau code à ses membres et le révisera continuellement, en plus d'effectuer une révision officielle tous les cinq ans.

Comme vous le savez, on a discuté dans les médias du choix de 21h00 comme l'heure à partir de laquelle on pourra diffuser des émissions abordant des thèmes destinés à des adultes. Je peux confirmer que cette proposition est à l'examen à l'heure actuelle, et je vais vous expliquer pourquoi.

Nous reconnaissons que de nombreux enfants ne vont pas au lit avant 22h00 ou 23h00. Si nous avons retenu 21h00, ce n'est pas parce que nous ne reconnaissons pas cette réalité, mais plutôt parce que nous pensons que la considération la plus importante, c'est de déterminer s'il est possible de choisir une heure raisonnable qui puisse permettre aux parents de prendre des décisions à propos du genre d'émissions qu'ils veulent permettre à leurs enfants de regarder, si telle est leur volonté. C'est bien après le retour des parents à la maison, et suffisamment tard après le souper. C'est donc une heure qui nous paraît raisonnable pour permettre aux parents de surveiller les émissions que regardent leurs enfants.

Je rappelle au comité que quelle que soit la solution que nous adoptions, les enfants auront encore accès au service américain, au club vidéo et aux jeux vidéos. Sans surveillance de la part des parents appuyés par des programmes d'information sur les médias, on ne peut espérer que très peu de progrès sur la question de la violence, ce qui m'amène à vous parler de la création d'un système de classification.

J'ai trouvé particulièrement intéressant, à la lecture du rapport d'étude que l'on a réalisé en Nouvelle-Zélande et en Australie sur les attitudes et les perceptions de la collectivité, de constater que même si le degré de violence inquiète les

[*Text*]

the freedom to watch what they please, to have full freedom of choice. I have seen similar opinions expressed in comments from the general public related to the upcoming CRTC structural hearings. People object to anyone, especially the CRTC, telling them what they can or cannot watch.

We need to determine with some original research what Canadian viewers want a classification system to do in helping them make viewing choices and, if so, how detailed a system it should be. We also need to determine who should create and administer this new rating system, which will have to assess close to a million hours of program in a year.

As a result of the Hincks conference, we are now looking at this issue in our discussions with the CRTC. It would certainly be a way of empowering parents to make intelligent choices on the kind of programming they and their children should watch. We recognize the considerable task ahead in creating a national classification system, given that for motion pictures in Canada there are 10 separate jurisdictions. The rating given to a movie in one province does not necessarily coincide with the rating given in another province. Whatever this classification is, it has to be easily understood; in other words, it has to be parental-friendly.

Mr. McCabe: In closing, we would reinforce the fact that we are and will continue to do our part to deal with the issue of violence in society as reflected on television and on other media. It is our sincere hope that in conjunction with the CRTC, we can come up with a code applicable to all elements in the system that meets the concerns of the industry, the public and the regulator.

I can't put enough emphasis on the need for a code to apply to all parts of Canadian television and to the U.S. signals that come into our country. We must also find means, with the provinces, to deal with the video stores. I would suggest that this committee could play a role in dealing with both U.S. signals and with the provinces.

The national action group established as a result of the Hincks conference, under the chair of Laurier LaPierre, has identified tougher industry codes as an urgent priority. Industry codes are, however, only part of the picture. Education, media literacy programs and classification systems have also been identified by the action group as urgent initiatives that help empower parents, teachers and children to make the best use of television. These longer-term objectives will also be addressed.

Canada's private broadcasters are indeed going further. We're undertaking two other major initiatives. First, we have made violence in the society the subject of our $10 million PSA campaign for 1993. You'll recall that two years ago we

[*Translation*]

gens, ils tiennent à conserver la liberté de regarder ce qu'ils veulent, à conserver entière leur liberté de choisir. J'ai entendu des opinions analogues qui ont été exprimées par le public en général, en ce qui a trait aux audiences que doit bientôt tenir le CRTC. Les gens s'opposent à ce que qui que ce soit, et en particulier le CRTC, leur dise ce qu'ils peuvent regarder ou non.

Nous devons déterminer, au moyen d'une méthode de recherche originale, ce que les auditeurs canadiens veulent qu'un système de classification fasse pour les aider à faire des choix judicieux et, le cas échéant, à quel degré de détail ce système devrait aller. Nous devons aussi établir qui devrait créer et gérer ce nouveau système de classification, pour lequel il faudra évaluer près d'un million d'heures d'émissions par année.

Pour faire suite à la conférence organisée par l'Institut Hincks, nous avons entrepris d'examiner la question avec le CRTC. Ce sera sûrement une bonne façon d'aider les parents à faire des choix intelligents relativement aux genres d'émissions qu'ils pourraient se permettre et permettre à leurs enfants de regarder. Nous reconnaissons la tâche considérable que représente la création d'un système de classification national compte tenu du fait qu'il y a, au Canada, dix autorités distinctes en ce qui a trait aux longs métrages. La cote que l'on accorde à un film dans une province n'est pas forcément la même que dans une autre province. Qu'elle que soit la forme que prendra cette classification, elle devra être facile à comprendre; autrement dit, elle devrait être accessible à tous les parents.

M. McCabe: Pour terminer, nous insistons de nouveau sur le fait que nous faisons et que nous continuerons de faire notre part pour atténuer la violence qui existe dans la société, comme le reflète la télévision et d'autres médias. Nous espérons sincèrement qu'en collaboration avec le CRTC, nous parviendrons à élaborer un code qui s'appliquera à tous les éléments du système, un code qui satisfasse autant le secteur de la radiodiffusion, que le public et l'autorité réglementaire.

Je n'insisterai jamais suffisamment sur la nécessité d'un code qui s'applique à tous les éléments de la télévision canadienne, ainsi qu'aux signaux qui nous arrivent des États-Unis. Nous devons aussi trouver des solutions, de concert avec des provinces, à l'égard des clubs vidéos. Je pense que votre comité pourrait jouer un rôle important auprès des provinces et en ce qui a trait aux signaux en provenance des États-Unis.

Pour le groupe d'action nationale qui a été créé à la suite de la conférence organisée par l'Institut Hincks, et qui est présidé par M. Laurier LaPierre, des codes plus stricts destinés au secteur de la radiodiffusion sont une priorité urgente. Mais de tels codes ne sont toutefois qu'une partie de la solution. Le groupe d'action nationale a aussi établi l'éducation, les programmes d'information sur les médias et les systèmes de classification comme des initiatives urgentes susceptibles d'aider les parents, les enseignants et les enfants à faire une meilleure utilisation de la télévision. Ces objectifs à plus long terme seront aussi examinés.

Les radiodiffuseurs privés du Canada vont en effet encore plus loin. Nous entreprenons deux autres initiatives d'envergure. Premièrement, nous avons fait de la violence dans la société le thème de notre campagne PSA de 10

[*Texte*]

expended this amount of money in our campaign against racism: "Racism: If you don't stop it, who will?" Last year our campaign was dealing with the national discussion. We are currently working with DOC and other government departments to make this campaign a reality.

Second, private broadcasters are committed to working with teachers and parent groups in their communities on local public awareness and media literacy campaigns. We're developing a programming and community handbook to promote this effort.

Mr. Chairman, members of the committee, that completes our formal presentation. We'd be happy to respond to any questions you may have.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McCabe, Mr. MacKay, Mr. O'Neill. I thought your presentations certainly covered the waterfront of this subject. I find the initiatives you are contemplating very encouraging, and also the news that's coming from the Hincks conference. I'll be anxious to hear from our colleague Mrs. Finestone in that regard.

Our colleague Madam Roy-Arcelin has a commitment and has to leave, so it's been agreed that we'll start the questioning with her.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Merci, monsieur le président, merci chers collègues de votre collaboration.

Bienvenue à notre Comité.

• 1640

Vous nous avez présenté une belle image de tout ce qui se présente aujourd'hui avec les problèmes que nous avons, avec la violence à la télévision, etc. Mais je ne suis pas prête à dire non plus que la télévision est la seule responsable de la violence dans la société. On ne va pas commencer à parler bien sûr de tous ces détails-là aujourd'hui, on en a parlé avant. . . J'en parle parce que vous avez parlé de la responsabilité des familles, des parents, et de sensibiliser un petit peu la société. Mais en même temps, on a aussi une responsabilité, nous.

Vous avez parlé d'un code plus resserré, par exemple. On a parlé de 21h00 comme heure de diffusion d'émissions qui s'adresseraient aux adultes, alors que vous reconnaissez vous-même que beaucoup de jeunes sont encore debout à cette heure-là. Je pense que ceux qui sont frappés le plus par la violence à la télévision, ce sont les jeunes adolescents. Même si les parents vont leur dire: écoutez, je pense qu'à partir de cette heure-là il se présente un film plus ou moins acceptable. . . Il me semble que ce serait difficile d'établir des règles à ce moment-là.

Pourquoi avez-vous choisi 21h00 précisément, quand vous savez pertinemment que ces jeunes-là sont plus enclins à vivre cette violence de façon très émotionnelle?

Mr. McCabe: Madame Roy-Arcelin, perhaps I could start and then I'd like to turn it over to Peter and to Al, who actually worked on the development of this. They can tell you some of the more specific considerations.

[*Traduction*]

millions de dollars en 1993. Vous vous souviendrez qu'il y a deux ans nous avons consacré la même somme d'argent à notre campagne contre le racisme: «Le racisme: si vous n'y mettez un terme, qui le fera?» L'année dernière, notre campagne a porté sur la discussion nationale. Nous travaillons actuellement avec le ministère des communications et quelques autres ministères pour que cette campagne devienne une réalité.

Deuxièmement, les radiodiffuseurs privés se sont engagés à collaborer avec des enseignants et des groupes de parents dans leurs milieux sur des campagnes locales de conscientisation et d'information sur les médias. Nous avons commencé à rédiger un manuel concernant la programmation et destiné à la collectivité, afin de promouvoir cet effort.

Monsieur le président, membres du comité, c'est sur ces mots que se termine notre exposé. Nous répondrons maintenant volontiers à toutes les questions que vous voudrez bien nous poser.

Le président: Je vous remercie infiniment, monsieur McCabe, monsieur MacKay et monsieur O'Neill. Vous avez sûrement couvert les principaux aspects de la question au cours de vos exposés. Je trouve les initiatives que vous envisagez de prendre fort encourageantes, et cela vaut aussi pour les nouvelles au sujet de la conférence organisée par l'Institut Hincks. J'ai bien hâte d'entendre ce que notre collègue, M^me^ Finestone, aura à nous dire à cet égard.

Notre collègue, M^me^ Roy-Arcelin, a un engagement, et elle doit partir. Nous nous sommes donc entendus pour que ce soit elle qui vous pose les premières questions.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Thank you, Mr. Chairman and dear colleagues for your cooperation.

Welcome to our committee.

You have given us a good picture of all the problems we have today with violence on television but I am not ready to state that television is the only cause of violence in our society. Even though we cannot discuss this issue here, because it would involve us in too much detail and it has already been dealt with, I am raising it because you mentioned the responsibility of families and parents as well as the need to make society more aware of the problem. However, we all have a responsibility in this matter.

For instance, you mentioned the development of a stricter code, perhaps by demanding that adult programs not be shown before 9 p.m.. However, you will probably recognize that many young people are still up at that time and that our youth is the group that is most affected by violence on television. It might be very difficult for parents to prevent adolescents from watching television after 9 p.m.. This is why I wonder if such a rule is realistic.

Could you tell us therefore why you thought 9 p.m. would be a good cut-off time, when you know very well that it is the adolescents who are more prone to be interested by violent shows?

M. McCabe: Je vais vous donner un début de réponse, madame Roy-Arcelin, après quoi je demanderai à Peter ou à Al de vous donner des précisions puisque ce sont eux qui se sont occupés directement de l'élaboration de cette règle.

[*Text*]

I can say in general that the approach we are taking is one in which there is indeed a requirement to rely upon parental responsibility. In other words, parents have to help in this process. In choosing 9 p.m. we were choosing a time at which we felt parents could reasonably start to exercise some guidance over their children. It does relate specifically to the way a television station operates and the way our television programming operates.

Mr. O'Neill: The other consideration is that if in fact we restricted Canadian broadcasters so they couldn't air an evening feature film at 9 p.m. being simulcast with the U.S. signal because it had violence, in that case they still have the choice to switch over to a U.S. channel.

Mr. MacKay: The other element is that in taking a look at what other jurisdictions have done, New Zealand, Australia, Great Britain and so on, 9 p.m. seemed to be a generally agreed time for programming that would have some mature themes.

Mme Roy-Arcelin: Mais tout le monde est d'accord pour dire, par exemple, que la plupart des émissions à contenu violent proviennent des États-Unis; et on a parlé d'un code américain qui est semblable au nôtre mais je pense que leurs critères de sélection ne m'apparaissent pas tout à fait semblables aux nôtres, peut-être. Et les problèmes de société ne sont pas tout à fait comme les nôtres, non plus.

Donc, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, par exemple, d'acquérir un petit peu plus de programmation qui viendrait d'autres sources internationales comme l'Australie, par exemple, ou certains pays d'Europe où ils ont un code quand même un peu plus resserré?

Mr. McCabe: Perhaps I may first address your point about the American networks' published code. It has been published. I think it would be some time before they are in fact living up to that code, but as you point out, I would doubt that at least in the initial stages their standards will be the same as those that are acceptable in this country.

• 1645

It may interest you to know that when the concern about this issue began to arise again last year, I called my counterpart down in Washington, who is head of the National Association of Broadcasters, and asked about this. He said that nobody cares about this down there, that Congress doesn't care about violence on television, that they care about indecency and obscenity.

With the new Clinton administration coming in—you may recall President Clinton said that he thought this was an important issue and would have to be dealt with—I called my colleague again down there. He said that they haven't done very much work on this, but he asked us to send down what we have done, because they may have to start talking about this. I think the world is changing there.

[*Translation*]

D'un point de vue général, je crois pouvoir dire que notre démarche se fonde sur la notion de responsabilité parentale. Autrement dit, il faut que les parents nous aident dans l'application des règles. En choisissant 21 heures, nous avons choisi une heure à partir de laquelle nous croyons que les parents pourraient raisonnablement intervenir. Cela s'explique aussi par la manière dont fonctionnent les stations de télévision, c'est-à-dire par la structure de leur programmation.

M. O'Neill: Il faut comprendre aussi que certaines émissions diffusées au Canada le sont en même temps sur des réseaux américains. Autrement dit, si nous interdisions la diffusion d'un film violent à 21 heures, nos téléspectateurs pourraient toujours se brancher sur le réseau américain.

M. MacKay: Je dois dire que nous avons également tenu compte de décisions prises dans d'autres pays, par exemple en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Grande-Bretagne, où l'on semble généralement considérer que 21 heures est une heure adéquate pour diffuser les émissions plus spécifiquement réservées aux adultes.

Mrs. Roy-Arcelin: But everybody agrees that most of the violent programs come from the U.S. Someone mentioned a U.S. code that is similar to ours but I do believe the criteria are not really the same as ours. Furthermore, the problems they have in their society are not the same as those we have in Canada.

This being so, would it not be possible to purchase more programming from other international sources, such as Australia or some European countries which have somewhat stricter codes?

M. McCabe: Je ferais peut-être bien de revenir sur ce que vous dites au sujet du code des réseaux américains. Ce code a été publié et il est vrai qu'il faudra sans doute un certain temps pour que toutes ses dispositions en soient rigoureusement respectées. De toute façon, comme vous l'avez dit, je ne pense pas que leurs critères seront tout à fait les mêmes que ceux que nous jugeons acceptables, tout au moins au début.

Je puis vous dire que quand ce problème a repris de l'importance, l'an dernier, j'ai demandé l'avis de mon homologue à Washington, qui dirige la *National Association of Broadcasters*. Il m'a dit que personne ne s'intéresse au problème aux États-Unis, que les membres du Congrès se moquent bien de la violence à la télévision, le seul sujet qui les intéresse étant la pornographie et l'obscénité.

Après l'élection du président Clinton—vous vous souviendrez qu'il avait déclaré pendant sa campagne que la violence à la télévision était pour lui un problème important—j'ai téléphoné à nouveau à mon collègue. Il m'a dit que son association n'avait pas beaucoup avancé dans ce domaine mais qu'il désirait vivement avoir communication des documents que nous avions préparés à ce sujet car cela risquait de devenir une préoccupation importante pour les réseaux américains. À mes yeux, cela montre que la situation commence à évoluer là-bas aussi.

[*Texte*]

The other thing is that the American networks are putting together a major conference in the summer to discuss this, in which we will be playing a role. We must get at that programming. I think that is where a lot of our problem lies. We play it because we have to, for economic reasons, but we have to get some handle on the content.

On the question of whether we can find programming in other jurisdictions that will be attractive to audiences, neither we nor indeed the public broadcaster has been very successful at finding much programming that is very successful here in Canada from other than the United States. Unfortunately I think our people, our viewers, and your constituents have in some sense a very American sensibility. As you know very well, even in the province of Quebec they jump the language barrier and watch English-language programming. Maybe one of our members, Mr. Asper, in his aspirations to play a role in television stations in New Zealand and Australia, will change that.

You program stations and networks—is that a possibility?

Mr. O'Neill: I agree with what you're saying. The Australian programs are going to have the same problem that we have here in Canada with our own Canadian programs. They are going to have to compete at the calibre of U.S. programs.

Mme Roy-Arcelin: Peut-être. Maintenant, il y a des parents qui ont exprimé un petit peu d'indignation par rapport aux vidéos à contenu médical, par exemple. Est-ce que votre code sera renforci par rapport à la diffusion de ces vidéos-là?

Mr. McCabe: I think that is one of the key problems. At the Hincks conference there was a member of the Ontario Film Review Board. She just said that we don't seem to be able to have any impact on videos at all. A code can be effective, and all broadcasters are affected and impacted by the CRTC, but I am not sure what effect it can have on video providers without the involvement of the provinces.

I think the conference's sense—the conference we had this weekend—was that the only way we are going to get at that is to get the cooperation of the provinces to regulate. Some of the people suggested stickers on the video, so you know what is there, and to require that videos are not rented out to people who are under age. I think we are going to have to approach that on a provincial basis. As you are aware, those enterprises are governed by provincial law.

Mr. O'Neill: I must just add, Mr. Chairman, that most broadcasters do not have music videos in their schedules. I believe the CBC has a half-hour program on the weekends. I am not sure, Al, if CJOH has music videos, but most broadcasters don't carry that. You know that MuchMusic is a specialty channel that carries music videos. I have spoken to the people of that organization. They have a very detailed process to arrive at what actually ends up getting on the screen. I was quite impressed with what they had sent us.

[*Traduction*]

Je dois d'ailleurs vous dire que les réseaux américains organisent actuellement pour l'été une conférence qui sera consacrée à ce problème et à laquelle nous participerons. Il faut absolument que nous exercions une certaine influence sur ces émissions américaines car elles sont à l'origine d'une bonne partie de notre problème. Évidemment, nous sommes obligés de les diffuser, pour des raisons économiques, mais il faut que nous puissions une certaine influence sur leur contenu.

En ce qui concerne la question de savoir si nous pourrions trouver des émissions intéressantes dans d'autres pays, je dois dire que ni les réseaux privés ni le réseau public n'ont jusqu'à présent réussi à en trouver qui aient beaucoup de succès au Canada. Hélas, je crois que notre clientèle, nos téléspectateurs, et qui sont aussi vos commettants, ont dans ce domaine une sensibilité très américaine. Comme vous le savez, même les Québécois surmontent à cet égard la barrière linguistique pour regarder des émissions en anglais. Peut-être un de nos membres, M. Asper, parviendra-t-il à échanger quelque chose dans le rôle qu'il espère jouer avec des stations de télévision de Nouvelle-Zélande et d'Australie.

Monsieur O'Neill, puisque vous vous occupez de stations et de réseaux, est-ce envisageable?

M. O'Neill: Je suis d'accord avec ce que vous dites. Les Australiens font face au même problème que nous connaissons au Canada, c'est-à-dire qu'ils doivent faire la concurrence aux producteurs d'émissions américaines dotées de ressources énormes.

Mrs. Roy-Arcelin: Perhaps, there are parents who have complained about some videos with a medical content, for example. Are you going to have a stricter code about programming this type of videos?

M. McCabe: C'est à mon avis l'un des problèmes clé. Il y avait à la conférence Hincks une représentante de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario qui a dit que nous ne semblons pouvoir exercer aucun contrôle au sujet des bandes vidéos. Un code peut être efficace dans certains domaines, et tous les radiodiffuseurs peuvent être contrôlés par le CRTC, dans une certaine mesure, mais je ne vois pas comment nous pourrions exercer notre influence sur les producteurs de bandes vidéos sans la participation des provinces.

À mon sens, la conclusion de la conférence qui s'est tenue ce week-end était que la seule solution serait d'obtenir la coopération des provinces. Certains participants ont recommandé l'apposition d'étiquettes sur les bandes vidéos et l'interdiction d'en louer certaines aux mineurs. Je crois cependant que ce sont là des solutions qu'il faudra appliquer à l'échelle provinciale. Comme vous le savez, ces entreprises sont régies par les lois provinciales.

M. O'Neill: Je dois ajouter, monsieur le président, que la plupart des stations ne diffusent pas de vidéos de musique de manière régulière. Je crois que CBC en diffuse une demi-heure pendant les fins de semaine. Je ne sais pas ce qu'il en est de CJOH mais nous savons bien que la diffusion de vidéos de musique est réservée à des canaux spécialisés, comme *MuchMusic*. J'en ai d'ailleurs discuté avec les responsables de cette station qui m'ont dit qu'ils choisissent les vidéos qu'ils diffusent après un examen très attentif. J'ai été très impressionné par le processus de sélection décrit dans les documents qu'ils m'ont envoyés.

[*Text*]

• 1650

Mme Roy-Arcelin: Le fun s'en vient, j'imagine? Vous allez en délibérer bientôt avec le CRTC.

Mr. O'Neill: Yes.

Mme Roy-Arcelin: Merci. Merci monsieur le président.

The Chairman: Thank you very much. On that subject of videos, we were quite shocked to be told by Dr. Campbell a couple of weeks ago that a video that was labelled at the extreme of violence had an advertising clip in it that was aimed at eight-and nine-year-olds selling video games associated with this extremely classified video. It causes one to wonder just what kind of laws, regulations, provincial action would be effective in regulating the identification of videos.

Mr. Peter Miller (Legal Counsel, Canadian Association of Broadcasters): From a legal aspect, I understand the province of Quebec, for example, has quite a tough classification system. I recently heard—and I think, Mrs. Finestone, you will be able to say more about this than I know—that they are enforcing it. I learned on the weekend that while the Ontario Film Board does have the jurisdiction over the video stores regarding classification, they have no means of enforcement. Perhaps this committee could recommend that the provinces look to toughening their legislation so that they can enforce the classifications and, if necessary, send out inspectors. Mr. MacKay's example of not being able to sell cigarettes to children under 18 is a good one. Presumably someone is going to have to enforce that law. I think someone needs to enforce the video classifications as well.

The Chairman: This leads me to a question more pertinent to our considerations. I have read, and I think we all have the feeling, that it would be a good thing if we could achieve less violence on television by ethical codes and moral suasion and so on as opposed to regulation or legislation; yet we are talking about legislation and regulation with respect to videos. Are we dealing with a double standard? Are we really going to have to get into a legalized classification system that is tough, that has teeth in it, and that pertains to television as well as to videos? I don't ask that as a kind of a red-herring question; I think it is a legitimate question.

Mr. MacKay: When we talk about the issue of the video stores, what we heard over and over again from a lot of the parents at the Hincks conference—and I think Mrs. Finestone will back me up on this—is that movies were arriving back at the house that parents didn't know anything about. They didn't know the content. The title didn't mean anything to them. What we have heard as one of the options is a sticker system that will be required to be on the movie so that when the box came into the house the parents—as I think they should, and have a certain responsibility to—could take a look at it, and if it is a clearly delineated label saying that this film is of a particular category and a particular

[*Translation*]

Mrs. Roy-Arcelin: If I understand correctly, you are on the verge of discussing this issue with the CRTC.

M. O'Neill: Oui.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci beaucoup. Sur le même sujet, je dois vous dire que nous avons tous été choqués d'entendre M. Campbell nous dire il y a quelques semaines qu'une bande vidéo considérée comme étant d'une violence extrême faisait l'objet d'un message publicitaire indiquant qu'elle était destinée à des jeux vidéo pour des enfants de huit à neuf ans. Cela nous oblige à nous demander quelle est l'efficacité des lois ou règlements adoptés, notamment par les provinces, pour réglementer l'identification des bandes vidéo.

M. Peter Miller (conseiller juridique, Association canadienne des radiodiffuseurs): Il paraît que la province du Québec a un système de classification très rigoureux. J'ai entendu dire récemment—et je suppose que madame Finestone pourra en parler plus longuement—que ce système est très bien appliqué. En ce qui concerne l'Ontario, j'ai appris pendant la fin de semaine que la Commission de classification des films de l'Ontario a le pouvoir de classifier les bandes vidéo mais qu'elle n'a pas celui de faire appliquer ses décisions. Votre comité pourrait peut-être recommander aux provinces de resserrer leurs règlements afin d'assurer l'application rigoureuse de leur système de classification, éventuellement en ayant recours à des inspecteurs. M. MacKay a donné un excellent exemple quand il a parlé de l'interdiction de vendre des cigarettes à des moins de 18 ans. Je suppose que quelqu'un doit veiller à l'application de cette loi. De ce fait, quelqu'un devrait faire la même chose pour la classification des bandes vidéo.

Le président: Cela m'amène à une question plus directement reliée à nos délibérations. J'ai lu quelque part, et je suis sûr que nous en sommes tous convaincus, qu'il serait bon de parvenir à réduire la violence à la télévision au moyen d'un code d'éthique et de persuasion morale plutôt que de textes réglementaires ou législatifs. Pourtant, nous parlons ici de légiférer et de réglementer dans le domaine des bandes vidéo. N'est-ce pas là deux poids et deux mesures? Allons-nous vraiment être obligés d'imposer par voie législative un système de classification très rigoureux, aussi bien pour la télévision que pour les bandes vidéo? Je ne pose pas cette question sur un plan purement théorique, car elle me paraît tout à fait légitime.

M. MacKay: Quand nous parlons des magasins de vidéo, je dois vous dire que nous entendons constamment des parents nous dire, comme ils l'ont fait à la conférence Hincks—et madame Finestone pourra le confirmer—que leurs enfants ramènent à la maison des bandes vidéo dont ils n'ont jamais entendu parler. Ils n'en connaissent absolument pas le contenu, et les titres n'en donnent aucune indication. L'une des options qui ont été proposées serait d'apposer une étiquette sur les bandes vidéo pour permettre aux parents—qui devraient à mon avis exercer une certaine responsabilité à cet égard—de voir de quoi il s'agit. Si l'on indiquait clairement sur l'étiquette la catégorie de la bande vidéo en

[*Texte*]

genre, and not just a title and print that you can barely read, then the parent can make a judgment call, as opposed to going down to the rec room about 8:30 at night saying, my God, what are you watching; where did this come from? At least they can have that information going in.

Mr. McCabe: On the question very specifically of the double standard, in other words regulation on the one hand for videos and not for broadcaster, I would suggest that we are already under regulation and legislation. There is a body there to enforce, which is the CRTC. I think we are looking at whether there is some way of ensuring that there is some even-handedness in this in dealing with that part of the real problem.

• 1655

Short of very specific regulation in this area, which may be very difficult to write without creating problems under the Charter of Rights and Freedoms, the CRTC is now in a position to say to a broadcaster who they think is performing badly to clean up, and the next time they are around for a renewal, to give a one-year renewal instead of a five-or a seven-year renewal. They've done that before to people, although not on this subject-matter. Do you know what that means to a company? It costs $250,000 to do another renewal application a year later, and they love that.

Secondly, they can tell them that they can't run commercials for the next weekend. They've done that on other issues. Third, many of these companies would like to buy another station when it's available or have their conditions of licence amended because the market gets tougher for them. The CRTC is not going to be too friendly to them on issues like that. The CRTC works pretty effectively by moral suasion.

The Chairman: Colleagues, I'm going to take my chairman's prerogative for one more tiny question. This is the first question I've been allowed in three weeks.

An hon. member: Make it a good one.

Mrs. Finestone (Mount Royal): On a point of order, Mr. Chairman, when were you last here?

Mrs. Clancy (Halifax): Yes, exactly.

The Chairman: I was here last Tuesday.

Mrs. Finestone: Were you? It seems to me we've been holding the fort.

The Chairman: In any event, I've almost lost my train of thought, but not quite. Don't you think that all of our best efforts at videos and at Canadian television and so on are going to be frustrated ultimately by this deathstar Hughes 150 channel television affair coming at us? Is there any defence against that, other than somehow, by political suasion, moral suasion, or example, to moderate the violence that will be contained therein?

Mr. McCabe: I think not, finally. It is conceivable that as the so-called addressable digital video compression is rolled out to viewers across the system through the rest of this decade, given that CRTC agrees that's a fine idea in their

[*Traduction*]

question, et pas simplement un titre et une description en caractères minuscules, les parents pourraient se former un jugement au lieu de découvrir avec stupeur, à 8 heures et demie du soir, que leurs enfants regardent quelque chose qu'ils réprouvent absolument. De cette manière, ils auraient un minimum d'informations pour agir.

M. McCabe: En ce qui concerne votre question relative à une réglementation différente ou identique pour la télévision et les bandes vidéo, je tiens à rappeler que nous sommes déjà assujettis à une réglementation et à des lois. Il y a en plus un organisme qui est chargé de les appliquer, le CRTC. En conséquence, je crois pouvoir dire que notre souci est de veiller à ce qu'il y ait une certaine équité dans la résolution d'un problème très concret.

À moins d'appliquer des règlements très détaillés dans ce domaine, ce qui serait probablement assez difficile tout en respectant la Charte des droits et libertés, il faut dire que le CRTC détient les pouvoirs nécessaires pour dire aux radiodiffuseurs s'il est ou non satisfait de leurs activités. En effet, lorsque les radiodiffuseurs demandent le renouvellement de leur licence, il peut leur accorder un renouvellement d'un an seulement au lieu de cinq ou sept ans. Il l'a d'ailleurs déjà fait, mais pas pour des raisons concernant la violence des émissions. Savez-vous ce que cela veut dire pour un radiodiffuseur? Il sera obligé de demander un renouvellement un an plus tard, et cela lui coûtera 250 000$.

Deuxièmement, le CRTC peut leur interdire de diffuser des publicités pour certaines émissions, ce qu'il a aussi déjà fait. Troisièmement, lorsqu'une société désire acheter une autre station ou faire modifier les conditions de sa licence parce que la concurrence est plus vive sur son marché, elle doit adresser une demande au CRTC, et celui-ci sera probablement difficile à convaincre si le radiodiffuseur lui pose des problèmes de ce genre. Autrement dit, le pouvoir de persuasion du CRTC est très efficace.

Le président: Chers collègues, je vais invoquer la prérogative du président pour poser une toute dernière question. Ce sera la première en trois semaines.

Une voix: J'espère qu'elle sera bonne.

Mme Finestone (Mont-Royal): Un rappel au Règlement, monsieur le président. Quand avez-vous été ici pour la dernière fois?

Mme Clancy (Halifax): C'est ce que j'allais demander.

Le président: Mardi dernier.

Mme Finestone: Vraiment? J'avais l'impression que nous avions tenu le fort.

Le président: Vous m'avez presque fait perdre le fil de mes idées. Ne croyez-vous pas que tous nos efforts pour réglementer les vidéos et la télévision au Canada risquent d'être annihilés par les innombrables chaînes de télévision qui seront bientôt diffusées au Canada par l'étoile de la mort Hughes 150? Avons-nous un moyen quelconque pour résister à cela, outre la persuasion morale que nous pourrions exercer pour demander une atténuation de la violence dans les émissions?

M. McCabe: Je ne crois pas. À mesure que le système de compression vidéo numérique adressable sera proposé aux téléspectateurs pendant les prochaines années, ceux-ci pourront choisir tel ou tel service, puisque le CRTC

[*Text*]

hearings, individuals would be able to choose this service and not that service. It's most likely, however, that most products, whether it's on the cable or through the direct-broadcast satellite, will not be sold as individual services. They'll probably be sold in packages. Individuals in the home may say that they don't want that service because it's too violent or whatever, but they may have to buy that one too if they want those four other ones.

It's going to be very difficult when there is a direct-broadcast satellite up there putting programming into this country, which the CRTC appears to be unwilling to exercise any jurisdiction over. If the company has no Canadian business emanation, they may not be able to exercise any jurisdiction. People will be able to get anything that's up there, and then it's going to be extraordinarily difficult. That's why I think the people at the Hincks conference are saying that we have to go at this by trying to talk to our American counterparts down there. We have to go at it by education. It's going to be extraordinarily difficult to stop it from coming in.

Mr. MacKay: I think the best defence is offence in terms of consumption, in terms of media literacy in the school, to make our kids better consumers of the products that are going to be available.

Mr. McCabe: Over the air, too.

The Chairman: Literally changing our own appetite.

Mr. MacKay: Exactly. I think that's where it has to go.

Mrs. Finestone: On the issue of Hughes Broadcasting into Canada as of today. . . That was evidently a headline I did not see in today's *Globe and Mail*. Is that accurate?

Mr. McCabe: They announced that they would be going to air with the Hughes satellite and the Hubbard direct television service in 1994. They will do it; there's no doubt about it. People will have to pay $700 to $1,000 for a box on their set and a small dish of some sort and pay for that service on a monthly basis, just as you're paying for your cable now.

• 1700

As we've said in the lead-up to the hearing on the structure, our own view is that given the pricing and programming, cable disconnects will only amount to 5% by the year 2000, but that's still a number. It's still a group of people who will be able to get the service, and with no interference by the CRTC.

Mrs. Finestone: We're going to have an educated population then, Mike, don't worry.

Mrs. Clancy: I will commence by saying, if I may, with the greatest respect for you, Mr. Chairman, that in your preliminary remarks to the committee just now, before your question, you said that you thought all of us would go along with the idea that we'd prefer moral suasion to legislation. I just want to go on record that I personally do not. With the greatest respect, I disagree with you on that point. I don't think moral suasion works. I'm just clarifying my own position, Mr. Chairman.

The Chairman: That's a good point. I was generalizing.

[*Translation*]

considère que c'est une bonne idée. Il est cependant plus vraisemblable que la plupart des services, qu'ils soient diffusés par câble ou par satellite, ne seront pas vendus séparément. Ils seront probablement regroupés. Autrement dit, certaines personnes refuseront peut-être telle ou telle chaîne parce qu'elle est trop violente mais ils seront obligés de l'accepter s'ils veulent en obtenir d'autres, puisqu'elle fera partie d'un ensemble.

La situation deviendra très difficile lorsque des émissions pourront être diffusées au Canada directement pas satellite, étant donné que le CRTC semble peu désireux d'exercer ses pouvoirs à ce sujet. De toute façon, si la société d'origine n'est pas établie au Canada, le CRTC n'aura sans doute aucun pouvoir de réglementation à son égard. Les gens pourront donc regarder ce qu'ils veulent. Il sera très difficile d'exercer un contrôle. Voilà pourquoi les participants à la conférence Hincks ont dit qu'il vaudrait mieux tenter d'agir en s'adressant directement à nos homologues américains pour tenter de les sensibiliser au problème.

M. MacKay: La meilleure défense est l'attaque, sur le plan de l'éducation des consommateurs, de l'éducation des enfants, dans les écoles, pour qu'ils soient mieux en mesure de juger les produits qui seront mis à leur disposition.

M. McCabe: Et l'éducation par les ondes, aussi.

Le président: Il s'agira, littéralement, de changer nos goûts.

M. MacKay: Exactement. Je crois que c'est ce qu'il faut faire.

Mme Finestone: Je n'ai pas lu l'article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui concernant Hughes Broadcasting. Ses informations sont-elles exactes?

M. McCabe: Hughes Broadcasting a annoncé qu'elle entrerait en ondes en 1994, en offrant un service de télévision direct par le satellite Hughes et par le système Hubbard. Il est certain qu'elle va aller de l'avant. Pour recevoir ce service, les gens n'auront qu'à acheter un matériel qui coûtera entre 700$ et 1 000$, puis à régler un abonnement mensuel tout comme ils le font actuellement pour la câblodiffusion.

Comme nous l'avons dit lors des audiences sur la structure, nous estimons que nous n'aurons pas perdu plus de 5 p. 100 de nos clients d'ici à l'an 2000, grâce à nos prix et à notre programmation, mais ce n'est quand même pas négligeable. Il s'agit quand même là de clients qui pourront obtenir ce nouveau service sans aucune ingérence de CRTC.

Mme Firestone: Mais ne vous inquiètez pas, Mike, la population aura été éduquée d'ici-là.

Mme Clancy: Je voudrais d'abord revenir sur une remarque que vous avez faite, monsieur le président. Cela dit sans vouloir vous offenser, je ne partage pas du tout votre affirmation que tous les membres du comité préfèreraient la persuasion morale à la réglementation. Là, je ne suis pas du tout d'accord avec vous car j'estime que la persuasion morale ne fonctionne pas. Je tiens vraiment à le préciser.

Le président: Vous avez parfaitement raison. Je n'aurais pas du généraliser.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: I just wanted to make it clear that moral suasion, I think, and a quarter will get you a phone call.

The Chairman: It works in this committee sometimes.

Mrs. Clancy: Sometimes, not often, but occasionally.

Anyway, thank you very much for your presentation. Now I have a little jab for you guys.

I was looking at number 3 on page 9 of your brief, regarding the draft code. There's a great deal of concern about sanitizing language, particularly in regard to sanitizing language in the area of violence against women. One of the words that is considered sanitizing is "towards" because this isn't violence "towards" women. It isn't merely approaching them; it's attacking them. I would—again, with the greatest respect—make the suggestion to you that this is a buzz-word to a lot of people, a lot of front-line workers. It somehow takes the horror that we know we are dealing with and distances it. If you use the phrase "violence against women" then there is no—

Mr. McCabe: Your point is well taken. We'll change that; we undertake to do that. I guess we just didn't see that. I understand what you're talking about.

Mrs. Clancy: I appreciate that. Thank you very much.

Mr. McCabe: It's on page 14 of our written paper.

Mrs. Finestone: It's page 9 of your paper.

Mr. McCabe: Oh, is it?

Mrs. Clancy: Yes, it's page 9.

Mr. McCabe: Oh, I'm sorry, I'm looking at a different copy with bigger type; I'm older.

Mrs. Clancy: I have two very brief questions. The reason I'm going to have to leave early is that I'm chairing a caucus committee just after this, and because of the vote and everything I'm running behind. I have to go and prepare for Mrs. Finestone, who is coming to this committee.

Mrs. Finestone: In your interests, gentlemen.

Mrs. Clancy: That's right, absolutely.

There are two things I wanted to ask about. Maybe you can explain something to me about what happened on television last night. *Northern Exposure* shows on a Canadian station—and I'm not sure which one, but I think it's global—at around 7 p.m. or 8 p.m., and shows on the CBS cable at 10 p.m. How does that work? It's obviously not simulcast. Do they use the same commercials at a different time?

Mr. MacKay: No, if it's not aired at exactly the same time—

Mrs. Clancy: Then it's not under the simulcast?

Mr. McCabe: What you will find there is that the Canadian station owns two shows that come on at that time. When CBS is bringing in *Northern Exposure*, they are simulcasting some other network at that point.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Ce que j'ai voulu dire, c'est que la persuasion morale est à mon avis absolument inefficace.

Le président: Mais elle donne parfois des résultats au sein de ce comité.

Mme Clancy: Parfois, mais pas souvent.

Cela dit, je remercie les témoins pour leur exposé, mais je voudrais leur adresser un petit reproche.

En examinant le point 3 de votre projet de code, je dois vous dire que j'ai tout de suite été préoccupée par ce que je crois être un signe d'épuration linguistique en ce qui concerne la violence faite aux femmes. En effet, vous parlez dans la version anglaise du mémoire de la violence "towards" les femmes, c'est à dire envers les femmes, ce qui ne donne pas du tout l'idée qu'il y a là une agression véritable. Pour beaucoup de femmes qui veulent mettre fin à la violence, il est grand temps de lire les choses clairement. Quand on parle de violence envers les femmes, on semble éliminer d'un seul coup toute l'horreur que représente ce phénomène. Il ne faut pas hésiter à dire qu'il s'agit bien de la violence infligée aux femmes. . .

M. McCabe: Vous avez raison. Nous allons corriger notre texte. Je comprends parfaitement votre argument.

Mme Clancy: Je vous en sais gré et je vous en remercie.

M. McCabe: C'est à la page 14 de la version anglaise de notre mémoire?

Mme Finestone: À la page 9.

M. McCabe: Vraiment?

Mme Clancy: Oui.

M. McCabe: Veuillez m'excuser, je lisais une autre version, en plus gros caractères, parce que je suis plus âgé que vous.

Mme Clancy: Je n'ai que deux très brèves questions à vous poser car je vais devoir quitter la séance avant la fin. Je dois en effet présider un comité du caucus, et puis j'aurai ensuite beaucoup d'autres choses à faire. Je vais devoir aller me préparer à l'arrivée de madame Finestone qui viendra à mon comité.

Mme Finestone: Dans votre intérêt, messieurs.

Mme Clancy: Absolument.

Peut-être pourriez-vous commencer par me donner des explications sur ce qui est arrivé à la télévision hier soir. L'émission *Northern Exposure* est diffusée par une station canadienne—je ne sais plus laquelle, mais je crois que c'était *Global*—vers 7 heures ou 8 heures du soir, puis sur CBS à 10 heures du soir. Comment cela se fait-il? Les annonces publicitaires diffusées dans cette émission sont-elle les mêmes?

M. MacKay: Non, si l'émission n'est pas diffusée exactement à la même heure. . .

Mme Clancy: Elle n'est pas diffusée simultanément?

M. McCabe: L'explication est que la station canadienne possède deux émissions diffusées dans cette période. Quand CBS diffuse *Northern Exposure*, la station canadienne diffuse autre chose à ce moment-là.

[*Text*]

Mrs. Clancy: Okay.

Mr. MacKay: Or they might have been broadcasting hockey. I know that Global, for example, has hockey.

Mr. McCabe: Sometimes we can't use simulcast for those reasons.

Mrs. Clancy: It's just a question of the choice of. . .

The second thing I wanted to ask you about in regard to all of this relates to, in particular, Saturday morning programming and standards. On the very rare occasions that I turn on the television set on Saturday morning, two things tend to horrify me. One is the level of violence, particularly when I'm presuming—and I could be wrong on this—that the audience on Saturday morning includes very, very young children.

• 1705

Aside from the actual violence—and it is a legend in my family that I had to be carried out of *Alice in Wonderland* screaming when I was three because the Red Queen definitely got to me—some of those cartoons that are not as animated, where they change the drawings. . .I think they are transformers or whatever. They look like Russian revolution art. There is *She-Ra, Princess of Power*—

Mr. McCabe: I assume there are newer and cheaper ways of doing it all the time.

Mrs. Clancy: I am sure. But it appears to me that along with creating a violence scenario, if you will, which may or may not have problems, that would frighten children. I see that as part of the desensitizing to violence at a very early age. I bring those up to ask you how this works into your code, how this works into what you are doing.

My last question: I really understand what you are saying about empowering parents and giving them choices, but given that television has become, particularly for the million latch-key children in this country, something children choose on their own, what do we do about that kind of programming? About the night-time programming you are probably right. This is not scientific, but I think it is less violent. I am more concerned about the children's programming.

Mr. McCabe: You have obviously hit upon the most difficult part of this whole problem. It is one that to some extent has us stymied at this stage. You have programming there, especially the cartoons, which as kids we all thought was wonderful. It was fantasy. It was not real. Now, in a sense perceptions change, and you and I look at that today and it is not all that wonderful any more. Our heads have changed on the subject. Yet here we are, fully programmed up on Saturday mornings, with revenue flowing from that, and trying to sort out what we should do.

Now, you say, okay, let's get some Canadian stuff in there, because most of the Canadian programming of that nature is not all that violent. People like Michael Hirsh and Nelvana make wonderful stuff and so on. The answer is that

[*Translation*]

Mme Clancy: Ah, bon.

M. MacKay: Ou peut-être diffusait-elle une partie de hockey. Je sais qu'il y a du hockey à *Global*.

M. McCabe: C'est pour cela qu'il n'est pas toujours facile de diffuser simultanément.

Mme Clancy: Ce n'est donc qu'une question de choix.

Ma deuxième question concerne les émissions diffusées le samedi matin. Les très rares fois où j'ouvre mon téléviseur le samedi, j'y vois deux choses qui ont tendance à me faire reculer d'horreur. La première est le degré de violence des émissions, lesquelles sont essentiellement destinées aux très jeunes enfants, si je ne me trompe.

À part cette violence—et ne croyez pas ce qu'on dit dans ma famille, c'est-à-dire que je suis parti en hurlant d'*Alice au pays des merveilles*, quand j'avais trois ans, parce que la Reine Rouge m'avait jeté un sort—certaines de ces bandes dessinées qui ne sont pas aussi animées. . . Je songe à celles qui présentent des transformeurs, si c'est comme cela qu'on les appelle. On a l'impression de voir de l'art soviétique. Je parle ici de *She-Ra, la Princesse du Pouvoir*,. . .

M. McCabe: Il y a toujours de nouvelles méthodes pour fabriquer des bandes dessinées.

Mme Clancy: Sans doute. Quoi qu'il en soit, outre la violence des scénarios, j'ai l'impression que les personnages eux-mêmes ont un aspect effrayant pour les enfants. À mon avis, cela a pour effet de sensibiliser les enfants à la violence. Avez-vous tenu compte de cela dans votre code?

Ma deuxième question est la suivante: Je comprends bien ce que vous dites au sujet des responsabilités des parents mais, puisque la télévision est devenue en quelque sorte la gardienne d'un million d'enfants qui rentrent seuls à la maison après l'école, comment les parents pourraient-ils exercer un contrôle? Certes, ils le peuvent probablement en ce qui concerne les émissions de soirée, mais celles-ci sont probablement moins violentes. Ma conclusion n'est sans doute pas scientifique mais c'est ce que je crois. Quoi qu'il en soit, ce sont surtout les émissions destinées aux enfants qui me préoccupent.

M. McCabe: Vous venez manifestement de soulever l'aspect le plus difficile de tout ce problème. Je reconnais que nous n'avons pas encore trouvé de solution. Nous avons tous vu des bandes dessinées, dans notre enfance, auxquelles personne ne trouvait rien à redire parce qu'elles présentaient le monde du merveilleux. Aujourd'hui, les attitudes ont changé et nous ne réagissons plus de la même manière. Pourtant, les samedis matins à la télévision sont toujours pleins de bandes dessinées, qui rapportent beaucoup d'argent aux diffuseurs, et nous nous demandons ce que nous pourrions bien y faire.

D'aucuns disent qu'il faudrait diffuser des bandes dessinées canadiennes, parce que la plupart des émissions canadiennes sont par nature moins violentes. Michael Hirsh et Nelvana, par exemple, réalisent des émissions superbes de

[*Texte*]

we use all of that we can get, and at this point there is just not enough of it. One of the things that have to come out of this national action group, and it may be something this committee can address as well in looking at the roles of the National Film Board and Telefilm, etc., is that we have to find a way to get more programming to fill that slot. You are right, it has become the babysitter on Saturday mornings.

Mrs. Clancy: From 5 p.m. to 7 p.m. as well.

Mr. McCabe: Yes. We frankly do not have an easy answer to that. We are trying to figure it out. It is a hard one.

Mrs. Clancy: I think you should bring back Uncle Chichimus. I don't know about you, but I liked him.

Mr. MacKay: We can do what we can, and from the local perspective almost all Canadian local stations are producing some form of children's programming. It is part of our mandate. We are very proud of what we do on a Canadian basis, on a local basis, and when we work on a larger aggregate of resources for network to create some of the animation, such as *The Admiral and the Princess* or the Lynn Johnston stories and what not. We can take it all off the air from Canadian broadcasters, but it is still going to be there.

Mr. McCabe: So whatever we put on the air has to be good enough to compete. It has to compete.

Mrs. Finestone: May I hitch-hike a question in there, please? Was it Mr. Mirabelli who was from the Children's Broadcast Institute? Did Mr. Mirabelli not point out that $100 million worth of Canadian children's productions were produced last year? Where does it go?

• 1710

Mr. McCabe: We heard that number for the first time and have been trying—

Mrs. Finestone: I was flabbergasted.

Mr. McCabe: —to find out if it's real or not. We don't know what the source of that is. But it seems highly unlikely to us there is $100 million. Our people are playing every bit of Canadian children's programming they can get their hands on. It strikes us as very unlikely there's $100 million out there. There may be. But we don't know where that number comes from.

Mrs. Finestone: You will check with the Children's Broadcast Institute?

Mr. McCabe: Yes, we'll have to talk to Alan, yes.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): First of all, I'm going to commend you on a very concise document. Some of the suggestions you're making are really quite appropriate.

Let me play devil's advocate for a minute. I want to make it clear I'm posing this question more to stimulate conversation than to outline any particular view.

What we've heard so far in the committee, at least with some of the scientific evidence that's been presented to us, is that really the jury's still out on whether violence on TV or other forms of media has a direct cause-and-effect

[*Traduction*]

cette nature. Notre réponse est que nous utilisons tout le matériel canadien auquel nous avons accès mais qu'il n'y en a vraiment pas assez. D'ailleurs, le groupe d'action nationale dont j'ai parlé tout à l'heure devra sans doute se demander comment trouver plus d'émissions pour cette période de diffusion, et c'est peut-être un problème sur lequel votre comité pourrait se pencher en examinant le rôle d'organismes tels que l'Office national du film et Téléfilm. Vous avez raison quand vous dites que la télévision est devenue la gardienne des enfants le samedi matin.

Mme Clancy: Et aussi chaque jour, de 5 heures à 9 heures du soir.

M. McCabe: Hélas, il n'y a pas de solution facile à ce problème. Nous y réfléchissons mais nous n'avons pas encore trouvé.

Mme Clancy: Vous devriez rediffuser l'*Oncle Chichimus*. Je ne sais pas ce que vous en pensiez mais moi je l'aimais bien.

M. MacKay: Je dois vous dire que la plupart des stations locales canadiennes produisent des émissions pour enfants, sous une forme ou une autre. Cela fait partie de notre mandat. Nous sommes d'ailleurs très fiers de ce que nous faisons au Canada, à l'échelle locale, et aussi de ce que nous faisons au niveau des réseaux, pour créer des émissions comme l'Amiral et la princesse ou les histoires de Lynn Johnston. Même si nous diffusions toute la production du Canada, dans ce domaine, il n'y en aurait encore pas encore assez.

M. McCabe: N'oubliez pas en outre que ce que nous diffusons doit faire face à une concurrence acharnée. Il faut que ce soit vraiment compétitif.

Mme Finestone: Pourrais-je ajouter une brève question là-dessus? N'est-ce pas M. Mirabelli, du *Children's Broadcast Institute*, qui disait qu'on a réalisé au Canada, l'an dernier, pour 100 millions de dollars d'émissions destinées aux enfants? Qu'en a-t-on fait?

M. McCabe: C'était la première fois que j'entendais ce chiffre et nous essayons en ce moment. . .

Mme Finestone: Cela m'a abasourdie.

M. McCabe: . . .de le vérifier. Cela dit, il nous paraît fort peu probable qu'il y ait eu pour 100 millions de dollars de productions canadiennes pour les enfants. Quoi qu'il en soit, nos membres diffusent toutes les émissions canadiennes pour enfants qu'ils peuvent trouver. Je doute fort qu'on en ait réalisé pour 100 millions de dollars l'an dernier, mais nous allons tenter de savoir d'où vient ce chiffre.

Mme Finestone: Vous pourriez vérifier auprès du *Children's Broadcast Institute*?

M. McCabe: Oui, nous en parlerons à Alan.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Je tiens d'abord à vous féliciter pour la concision de votre mémoire. En outre, certaines de vos recommandations me paraissent tout à fait valables.

Laissez-moi cependant me faire pendant un instant l'avocat du diable. Soyez certain que la question que je vais vous poser ne reflète pas mon opinion personnelle, elle vise seulement à susciter un débat.

D'après ce que nous avons entendu jusqu'à présent pendant nos délibérations, personne n'en encore vraiment réussi à prouver de manière scientifique que la violence à la télévision ou dans d'autres types de médias a un effet direct

[*Text*]

correlation. A correlation, yes, we can see, but whether there's a cause-and-effect relationship is questionable. In other words, does exposure to violence on TV lead to more aggressive behaviour? There are studies both pro and against. Mr. Donnerstein, I guess, was at the. . . I wish I could have made that. It was unfortunate. I had to be out in B.C.

Mr. MacKay: By the way, sir, they're putting together a full report on that conference.

Mr. McCabe: There's a full video of it too.

Mr. MacWilliam: I guess he's done a fair amount—

Mrs. Finestone: I'm going to table that speech he made and his report, so you can have them in the committee.

Mr. MacWilliam: Thank you, Sheila.

I guess he's done a fair amount of work down in the University of California. But he says very straight, here in *The Globe and Mail* article, that:

> Study after study has shown that watching violence on television affects children physically and emotionally, he said. "I don't buy it that the links (between TV violence and aggression) are weak. There are a lot of factors, but the TV link is for sure."

That's a pretty definitive statement. However, we have heard the opposite side of the coin.

By the fact that you're coming out with these regulations now, are you essentially taking the position that there is a cause-and-effect relationship between violence on television and more aggressive behaviour in society?

Mr. McCabe: Like you, we think the jury's out on that, but I don't think any of us can stand around and do nothing just because we can't prove that there is a lock-step cause-and-effect relationship there. Logic—I'll steal this from Keith Spicer—tells us that if our medium is pretty good at selling cars and convincing people to buy dishwashing detergent, it's obviously having some impact on them, and we can't claim otherwise.

So while, as you can imagine, the reaction of many of us initially was to say, well, you can't prove that, I don't think that gets us anywhere. We have to work on the assumption that we have to clean up the act for all of television, you and we, as much as we can. The society is not getting less violent. If we can play some role, we should play it. I think we've just decided with any more research you're going to get studies that prove both. Any studies we do from now on should be studies on how we help solve the problem.

Mr. MacWilliam: I don't disagree with that at all. In fact, you're right, we could waste a lot of time trying to find those tenuous links, because there are a lot of factors involved there.

[*Translation*]

sur la violence dans la société. Peut-être y a-t-il une certaine corrélation, mais il paraît bien douteux d'établir une relation de cause à effet. Autrement dit, l'exposition à la violence à la télévision provoque-t-elle un comportement plus agressif chez les gens? Personne ne semble l'avoir prouvé de manière incontestable. M. Donnerstien était apparemment à. . . C'est vraiment dommage que je n'aie pas pu y participer; je devais être alors en Colombie-Britannique.

M. MacKay: Je dois vous dire qu'il y aura un compte rendu exhaustif de cette conférence.

M. McCabe: Et une bande vidéo aussi.

M. MacWilliam: Je suppose qu'il a fait beaucoup de. . .

Mme Finestone: Je remettrai au comité le texte du discours qu'il a prononcé, ainsi que son rapport.

M. MacWilliam: Merci, Sheila.

Je crois qu'il a étudié la question à fond à l'Université de Californie et ce qu'il a déclaré, selon l'article du *Globe and Mail*, est tout à fait clair:

> «Maintes études ont montré que la violence à la télévision a un effet sur les enfants, sur le plan physique et émotif. «Je n'accepte pas l'affirmation qu'il n'y a pas de lien solide entre la violence et l'agression. Il y a beaucoup de facteurs en jeu mais il est certain que c'est la télévision qui est le lien central».

Cette affirmation me paraît tout à fait claire, mais nous avons entendu par ailleurs bon nombre d'arguments dans l'autre sens.

Puisque vous venez de proposer ces nouveaux règlements, dois-je en conclure que vous estimez vous aussi qu'il y a une relation de cause à effet entre la violence à la télévision et la violence dans la société?

M. McCabe: Comme vous, je pense qu'il n'y a pas encore de réponse définitive mais cela ne saurait justifier l'inaction de notre part. Ce n'est pas parce qu'on ne peut pas prouver un lien de cause à effet que l'on doit se croiser les bras. Je vais reprendre l'argument de Keith Spicer: la logique nous dit que la télévision est très efficace pour vendre des voitures et convaincre les gens à acheter du détergent, ce qui veut manifestement dire qu'elle exerce une influence sur leur comportement. Personne ne pourrait contester cela.

Évidemment, certains d'entre nous peuvent aussi avoir tendance à ne rien faire parce qu'on ne peut donner de preuve absolue, mais je pense que cela ne mènerait à rien. Je crois que nous devons prendre pour hypothèse de départ qu'il nous appartient d'éliminer le plus possible la violence de la télévision. Comme la société ne devient pas moins violente mais plus, à nous de jouer notre rôle si nous en avons un. Notre conclusion est que toutes les études que l'on pourrait faire parviendront à des conclusions contradictoires. D'après nous, le moment est venu d'entreprendre des études non pas sur la nature du problème mais sur les solutions.

M. MacWilliam: Je ne suis pas en désaccord avec vous là-dessus, en fait, je crois que vous avez raison. Nous pourrions gaspiller beaucoup de temps et d'argent à essayer d'établir un lien incontestable, car il y a aussi beaucoup d'autres facteurs en jeu.

[*Texte*]

In your paper, you also pointed out the difficulty in regulating U.S. signals. That goes against the grain of your argument, because you're saying it's difficult to regulate U.S. signals. It's difficult, in other words, to have our viewers make the choice to look at Canadian programming over American programming. The figures you cited indicate the revenue generation of an American signal over a Canadian.

• 1715

Without having facts and figures in front of me, it seems to me most of the violent programming is U.S. generated. But aren't Canadian viewers in fact exercising their own choice, their own market choice, in tuning in to those action programs? Are they not saying they like this, rather than the non-violent programming?

Mr. McCabe: I think that's what's happening.

Mr. MacWilliam: That's a bit disturbing, though, isn't it?

Mr. McCabe: It certainly is.

Mr. MacWilliam: Are we trying to regulate something Canadians themselves don't really want?

Mr. MacKay: I don't think we're saying we want to regulate against the content. I don't think any of us wants to get into a very deep discussion of artistic freedom versus freedom of expression and everything like that. What we're trying to say is we want to enable the consumers—

Mr. MacWilliam: To make the choice.

Mr. MacKay: —to make the choice, to know what the content is, and then subsequently for themselves, or particularly for their children, to make a judgment call: yes, you can watch this, or no, you can't watch it, or maybe I'll sit down and watch it with you. Then if there is something in that program that concerns you or raises some questions... A lot of times when I watch the news with my kids, they want to know why these people are fighting here, or what does this mean? But you make that choice then to sit down and watch the program with your kids and you can have a discussion afterwards and learn something from it, as opposed to saying, don't bug me now, I have to pay the bills tonight, go watch television.

Mr. McCabe: It's interesting. The parents' and teachers' groups at this meeting on the weekend said it really has to come down to educating—they did mean in a formal sense in the system, in part, but they obviously meant more than that—educating our children and ourselves to make other choices, or to understand there is a value implicit in the choices we make, which is again the point about education and public awareness. We think we should be expending a lot of our effort on that as well.

Mr. MacWilliam: That leads me into more of a point than a question. If I'm reading you correctly, what you're saying is the keystone in this whole thing is really the empowerment of choice, so parents can make or exercise those choices. Certainly it's something I have found very frustrating as a parent.

[*Traduction*]

Vous dites dans votre mémoire qu'il est difficile de réglementer les signaux américains. Si tel est le cas, il sera difficile d'amener des téléspectateurs canadiens à choisir des émissions canadiennes plutôt que des émissions américaines. En outre, les chiffres que vous avez cités montrent bien les recettes que tirent les stations de la diffusion d'émissions américaines plutôt que canadiennes.

Je n'ai pas de données ou de chiffres le confirmant mais j'ai l'impression que la plupart des émissions violentes viennent des États-Unis. Ne devrions-nous donc pas conclure que les téléspectateurs canadiens exercent en fait librement leur choix lorsqu'ils décident de regarder ces émissions? Ne sont-ils pas en train de nous dire qu'ils les préfèrent aux émissions non violentes?

M. McCabe: Si, je crois que c'est vrai.

M. MacWilliam: Et c'est cele qui est troublant, n'est-ce pas?

M. McCabe: Certainement.

M. MacWilliam: Ne sommes-nous donc pas en train d'essayer d'imposer aux Canadiens des règlements qu'ils ne veulent pas?

M. MacKay: Je ne pense pas que notre objectif soit d'imposer des règlements à l'encontre de la teneur des émissions. Il n'y a pas lieu d'engager ici une discussion oiseuse, sur la liberté artistique et la liberté d'expression, notre objectif est simplement de permettre aux consommateurs. . .

M. MacWilliam: De faire des choix.

M. MacKay: . . . de faire des choix en sachant très bien quelle est la teneur des émissions qui lui sont proposées. Et de faire aussi des choix pour leurs enfants, selon le même principe. Les parents pourront alors décidé d'autoriser leurs enfants à regarder telle ou telle émission, ou de les regarder en leur présence, pour qu'ils puissent intervenir s'il y a des problèmes. Vous savez, il m'arrive souvent de regarder les nouvelles avec mes enfants et de devoir leur donner des explications sur certains événements, par exemple, sur des pays en guerre. C'est aux parents qu'il appartient de faire ces choix. Ils peuvent regarder les émissions avec leurs enfants et en discuter après, au lieu de leur dire qu'ils sont trop occupés et de les envoyer regarder la télévision tout seuls.

M. McCabe: Ce que vous dites est intéressant. Pendant la conférence de la fin de semaine, des représentants de parents et d'enseignants ont dit qu'il s'agit en fin de compte d'un problème véritable d'éducation, pas seulement au sens habituel du terme, mais aussi au sens où il appartient à chacun d'entre nous de nous éduquer nous-même et d'éduquer nos enfants pour pouvoir faire des choix. À nous de comprendre que nos choix expriment aussi certaines valeurs morales, ce qui est au fond le rôle de l'éducation et de la sensibilisation du public. Nous croyons nous aussi qu'il faudrait consacrer beaucoup plus d'efforts à cela.

M. MacWilliam: Ce qui m'amène à formuler une remarque plutôt qu'à poser une question. Si je vous comprends bien, l'élément déterminant de tout cela est de faire en sorte que les parents aient le pouvoir réel d'exercer leur liberté de choix. Je dois vous dire que c'est quelque chose qui me cause aussi beaucoup de difficulté, sur le plan personnel, comme parent.

[*Text*]

I can remember bringing home a video we were going to sit and watch as a family video. I forget who made the comment, but you were absolutely dead on. The title did not give us any indication what the hell was on there. It was only when we were part-way through that we thought, oh, no, what do I do now, right in the middle of this thing? Do I shut it off? If I shut it off, why did I shut it off? It's a tough spot to be in as a parent.

The fact is that kids can walk in and pick up any video in the stores—and there's some pretty rough stuff.

Mr. MacKay: We found that this weekend, where the lady from the Ontario Film Review Board was quite adamant about pointing out that classifications and regulations were in place for the rental of particular levels of film to individuals. She said rental films are not supposed to be rented out to anybody who is under 18. One of the parents who was sitting at the conference just turned right around and said, well, that may be how it looks on paper, but I have to tell you that my 12-year-old is bringing home films I take a look at, and when I see what the title is, I march back to the video store and say, you're not to rent him this.

Mr. McCabe: But what if you can't march back because you take a look at the title and you don't know what it's about?

Mr. MacKay: Exactly.

Mr. MacWilliam: You're saying there are in fact provincial regulations in Ontario?

Mr. MacKay: There are, but they are almost completely unenforceable, we've heard, because you're dealing with such a wide range of—

Mr. O'Neill: I can attest to that too. I remember two or three weeks ago my 15-year-old daughter and I went to a video store. She had her 14-year-old girlfriend with her. With 14-year-olds, it's always frustrating to get them to move to do anything. But we were walking down the aisle, and in most cases they had seen everything on the shelf, and where one had not seen it—

Mr. MacWilliam: I am finding the same thing with my kids.

Mr. O'Neill: I was really taken aback. A lot of titles I would not have taken a look at myself.

Mr. MacKay: Yes, they've seen it at their friends' houses. That's the problem. You can exercise all the great choices you want, then it's a sleep-over and all of sudden. . . You ask, well, what did you do? Oh, we stayed up and watched movies. What did you watch? And then you say, oh, my heavens.

Mr. MacWilliam: In your report you talk about gratuitous violence without really defining it. I recognize it may be a tough one to put a handle on, but are you trying to develop a workable definition of what constitutes gratuitous violence?

• 1720

Mr. McCabe: I think we will be able to put some guidelines to that. Obviously, to start with, violence that does not fit into the plot line is gratuitous violence. Shots that show the gun here and the blood coming out the other end. . .

[*Translation*]

Vous disiez tout à l'heure que les titres des bandes vidéo ne donnent absolument aucune indication de leur contenu, et j'ai pu le constater moi-même quand j'ai ramené à la maison une bande vidéo pour la regarder en famille. C'est seulement en plein milieu que je me suis dit que ce n'était pas du tout le genre de film auquel je m'attendais. Que devais-je faire? Fermer le téléviseur? Dans ce cas, on m'aurait demandé pourquoi. C'est une situation délicate pour un parent.

Le fait est que les enfants peuvent aller louer n'importe quelle bande vidéo, et qu'il y en a qui sont vraiment très difficiles à tolérer.

M. MacKay: Pendant la conférence, la représentante de la Commission de classification des films de l'Ontario a affirmé avec véhémence qu'il y avait un système de classification et de réglementation limitant la location de certains films à certaines personnes. Elle a dit que les magasins ne sont pas censés louer n'importe quel film aux personnes de moins de 18 ans. L'un des parents est alors intervenu pour dire que ce système paraissait très bien en théorie mais qu'il n'empêchait pas son fils de 12 ans de ramener à la maison des films auxquels il n'aurait jamais dû avoir accès. De fait, il était même allé jusqu'à aller les rendre au magasin et à se plaindre du fait qu'on avait loué de tels films à un enfant.

M. McCabe: Mais qu'arrive-t-il si le titre du film ne vous donne aucune indication de son contenu?

M. MacKay: Exactement.

M. MacWilliam: Vous dites qu'il y a en fait une réglementation en vigueur en Ontario?

M. MacKay: Oui, mais il est quasiment impossible d'en assurer l'application car l'éventail de films est tellement vaste que. . .

M. O'Neill: Je peux confirmer la même chose. Il y a deux ou trois semaines, je suis allé dans un magasin de vidéos avec ma fille de 15 ans, et l'une de ses amies, de 14 ans. En passant dans les allées du magasin, elles me disaient qu'elles avaient pratiquement vu tous les films qui étaient proposés.

M. MacWilliam: J'ai fait la même expérience avec mes enfants.

M. O'Neill: Cela m'a vraiment surpris. Beaucoup des titres m'auraient amené à me poser des questions.

M. MacKay: Oui, les enfants voient ces films chez leurs amis. C'est ça le problème. Vous pouvez fort bien contrôler la situation chez vous mais si vos enfants vont dormir chez des amis, vous ne savez pas ce qu'ils regardent. Quand vous leur demandez ce qu'ils ont fait, ils vous répondent simplement qu'ils ont vu des films. Si vous leur demandez ce qu'ils ont vu, vous n'avez plus qu'à sauter au plafond.

M. MacWilliam: Vous parlez dans votre rapport de violence gratuite, mais sans vraiment la définir. Je sais bien que c'est peut-être difficile, mais essayez-vous quand même de produire une définition utilisable de la violence gratuite?

M. McCabe: Je pense que nous allons pouvoir définir certaines directives. Bien sûr, pour commencer, la violence qui n'a rien à voir avec l'intrigue, c'est de la violence gratuite. Les images qui montrent le fusil d'un côté et le sang

[*Texte*]

There are some quite obvious and clear examples of what we might call gratuitous violence. Our problem comes when you get to the other end, with some of the violence you might find in *King Lear* or whatever. How do you make a judgment about that?

We will be attempting to provide some description and guidance. But I would guess we'll never come to a definitive definition, if you will.

Mr. MacKay: It's interesting to note that in some of the other jurisdictions, Great Britain, New Zealand, Australia, their codes for broadcasters do not contain a working definition of violence, because in all their best efforts to try to figure out exactly the right words, they haven't been able to come up with a definition they think is workable. So their approach has been very much like the one Michael has outlined, some description of a certain type of event or video shot. Then you can measure what you have in your program against that, as opposed to just working off a definition, which then gets into semantics. We all lose when it's that type of debate.

The Chairman: That's an interesting comment. Last week MediaWatch were here as witnesses and they were telling us one of their members had successfully participated in the definition of pornography. So they undertook a challenge to define violence for us. They're going to make a submission to us on a definition of violence.

Mr. McCabe: We would be very interested in seeing that, because it is a difficult problem.

One of the interesting things I think may flow from this action group, from the initial discussions we had, is that we can see workshops developing with writers, directors, producers, television buyers, and so on, to start actually discussing on an ongoing basis—these are the people actually making it and buying it—how we do this in ways that are less violent. We would hope that sort of thing emerges from this. That's the plan, in any case.

M. Hogue: Je vais vous féliciter aussi, si vous me le permettez, pour votre présentation de cette haute tenue; vous avez placé votre présentation dans une perspective réaliste car je suppose que vous comprenez que vous avez à compétitionner avec toute une série d'intervenants, et cette présentation que vous avez faite était nettement, à mes yeux, réaliste et intéressante.

Vous devez faire des profits; vous êtes de l'entreprise privée et il est normal que vous étudiiez vos marchés, et tout en étant de bons citoyens corporatifs, si vous êtes trop à l'avant-garde il n'y a aucun doute que vous serez pénalisés.

Ceci dit, je pense que vous devez être assez sages pour aller chercher un programme en Australie, ou en Afrique, si vous pensez que cette émission-là va répondre à un besoin de la réalité. Il n'y a pas de doute que ma collègue ne voulait pas passer un jugement sur la qualité de votre recherche. De toute façon je pense que vous travaillez très bien.

[*Traduction*]

qui gicle de l'autre... Il y a des exemples très clairs, très faciles à repérer, de ce qu'on pourrait qualifier de violence gratuite. C'est à l'autre bout du spectre que nous avons un problème, avec, par exemple, la violence qu'on peut trouver dans la pièce *Le Roi Lear*, entre autres. Comment porter un jugement là-dessus?

Nous allons tenter de fournir des descriptions, des balises pour guider les gens. Mais selon moi, nous n'en arriverons jamais à une définition finale.

M. MacKay: Il est intéressant de noter qu'ailleurs, en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande ou en Australie, les codes élaborés à l'intention des radiodiffuseurs ne contiennent pas de définition pratique de la violence qu'ils puissent utiliser dans leur travail, car malgré tous leurs efforts pour essayer de trouver les bons mots, ils n'ont pas réussi à mettre au point une définition qui leur semble utilisable, sur le plan pratique. Ils ont donc opté pour une approche très comparable à celle décrite par Michael, c'est-à-dire une description d'un certain type d'événement ou de plan visuel. Cela vous donne une sorte de norme qui vous donne un point de comparaison pour le contenu de votre émission, plutôt que d'essayer d'utiliser une définition, qui vous mène vers les embûches sémantiques. Dans ce genre de débat, il n'y a que des perdants.

Le président: C'est là une observation intéressante. La semaine dernière, des représentants de Évaluation-médias ont témoigné ici et nous ont dit que l'un de leurs membres avait participé, avec d'autres, à un projet de définition de la pornographie, et ce avec succès. Ils se sont donc engagés à relever le défi de définir la violence pour nous. Ils vont nous soumettre leur définition de la violence.

M. McCabe: Nous aimerions beaucoup la voir, car c'est un problème difficile.

Je crois que ce groupe d'action va, donner cours à certaines choses intéressantes, suite aux discussions initiales que nous avons eues. Nous verrons peut-être des ateliers où seront conviés rédacteurs, directeurs, réalisateurs, acheteurs d'émissions télévisées, et ainsi de suite, afin de pouvoir se mettre à discuter de la question sur une base régulière—ce sont, en fait, eux qui tournent ce genre de choses et qui les achètent. Dans leurs discussions, ils s'efforceraient de trouver des façons de réduire la violence dans leurs émissions. Nous espérons, du moins, que c'est le genre de chose qui va découler de cette initiative. C'est notre plan, en tout cas.

Mr. Hogue: I also want to congratulate you, if I may, for your excellent presentation; it flowed from a realistic perspective because I am sure you are aware that you have to compete with a whole series of others and the presentation you made seemed very realistic and interesting to me.

You must make profits; you are in the private sector and it is normal that you study your markets, while being good corporate citizens, and if you are too far ahead of your time, you will without a doubt be penalized.

That being said, I am sure that you are smart enough to go and get a program in Australia or in Africa if you think that that particular program will meet a realistic need. I am sure that my colleague had no intention of making a judgment on the quality of your research. In any case, I think that you do very good work.

[*Text*]

Mais dans cette présentation-là, il me semble que j'ai vu une faiblesse assez importante, et ce serait ma première question; j'en aurais deux.

• 1725

Je ne comprends pas très bien pourquoi vous voulez tenter cette démarche quant à la programmation, avec de la violence avant ou après 21 heures. Je ne saisis pas très bien. Est-ce qu'il y a une tentative certaine de voguer avec le milieu ou bien il y a une certitude de votre part que la population sera mieux servie si vous enlevez certaines émissions avant 21 heures?

Je pense par exemple au hockey du dimanche après-midi quand il y en a. . .

What are we going to do? Are we going to black out—

Mr. McCabe: The fights?

M. Hogue: Vous savez, je ne veux pas accuser mais je pense qu'il y a une faiblesse dans une présentation et dans un. . . Je ne veux pas parler du document pour l'instant, j'attendrai que les deux arrivent, mais il y a une autre teneur et tout à coup il y a un 21 heures qui. . . Ça me dérange un peu. J'aimerais que vous me disiez pourquoi vous roulez avec ça parce que 20h30, 21 heures, 21h30,

what is the difference?

Mr. McCabe: Our starting point in our approach was that we should try to help inform and empower people, particularly parents, to make decisions, and we were not going to succeed in just taking programming off the air completely, because broadly speaking, we don't broadcast programming that is totally objectionable. If we do by chance, Al will hear about it from many phone calls saying, I don't want that junk on my television set. So we try to avoid that.

So we asked ourselves, what should we try to do? We said, why don't we try to help parents decide? Then we got at the question of how people live their lives. I suppose to some extent we're making a comfortable judgment about middle-class families, and that may not be a very good thing: that they come home, they have their dinner, and then they sit down and they watch television. We asked, when can we assume parents will be in a position to pay attention and to decide their children should or shouldn't watch something, if we can inform them what that programming is like?

I suppose we said before 9 p.m.—we may have been quite arbitrary; Peter or Al can perhaps speak a bit more to that, because I know they looked at other jurisdictions in other countries and what they did. Our judgment was that perhaps before 9 p.m. we had better try to keep programming on the airwaves of a sort that parents can exercise, if you will, looser jurisdiction over, but provide a point at which we say to parents, before this point we will not cause you too many

[*Translation*]

But, it seems to me that there was one fairly important weakness in your presentation, and my first question will be about that; I have two questions altogether.

I do not quite understand why you want to do what you suggested with your programming, which is to have less violence before 9 o'clock and more after that time. I don't quite get it. Are you trying to go with the flow or are you certain that the population will be better served if certain programs are not broadcast before 9 o'clock?

I am thinking, for instance, of Sunday afternoon hockey, where there sometimes are. . .

Que va-t-on faire? Allez-vous censurer. . .

M. McCabe: Les batailles?

Mr. Hogue: You know, I don't want to be critical, but I think that there is a weakness in the presentation and in the. . . I don't want to talk about the document for the moment, I am going to wait for both of them to be here, but there is another theme, and all of a sudden this issue of 9 o'clock crops up. . . It bothers me a little. I would like to hear why you wanted to go with that, because whether you choose 8.30, 9 o'clock or 9.30,

quelle est la différence?

M. McCabe: En ce qui a trait à notre approche, notre point de départ était que nous voulions informer et responsabiliser les gens, surtout les parents, pour qu'ils puissent prendre des décisions. Nous pensions ne pas pouvoir éliminer carrément certaines émissions des ondes, parce que, généralement parlant, nous ne diffusons pas d'émissions complètement répréhensibles. Si cela se produit par inadvertance, Al en entend parler, car il reçoit de nombreux appels téléphoniques de gens qui lui disent: Je ne veux pas voir cette saloperie à l'écran de mon téléviseur. Alors, nous essayons d'éviter cela.

Nous nous sommes donc demandés: que faire? Nous nous sommes dits, pourquoi ne pas aider les parents à décider? Nous nous sommes ensuite penchés sur les horaires et les habitudes des gens. Dans une certaine mesure, je suppose que la décision que nous envisageons repose sur un modèle des activités de la classe moyenne, et qu'on pourrait nous reprocher d'être trop à l'aise, et peut-être nous sommes-nous trompés; nous nous sommes dits que les gens rentrent chez eux, qu'ils dînent et qu'ensuite ils s'asseyent pour regarder la télévision. Nous nous sommes demandés quand nous pourrions rejoindre les parents pour les aider à décider des émissions que leurs enfants allaient regarder, en les informant de la teneur de telles ou telles émissions.

Je suppose que nous avons choisi 21 heures comme moment de démarcation—peut-être avons-nous été plutôt arbitraires. Peter ou Al pourront peut-être ajouter quelques mots à ce sujet, car je sais qu'ils se sont penchés sur ce qui se fait ailleurs, dans d'autres pays. Nous avons donc estimé qu'il valait mieux, avant 21 heures, diffuser des émissions qui n'exigent des parents qu'un genre de surveillance distraite, si vous voulez. Nous avons pensé, toutefois, choisir une heure

[*Texte*]

problems, after this point you really have to watch out and pay attention. As we said earlier, I don't think we can take that sort of programming off the air completely, because there remains a demand for it and it's available from other sources.

Mr. MacKay: About other international jurisdictions we looked at—and we read some of the background papers that led into where they made their judgment call—it was again a 9 p.m. timeframe that was viewed as being a pretty realistic one to adopt. I would be ignoring the fact. . .if I said that for our purposes, where we do simulcast with American networks a fair bit of programming post-9 p.m., if we had to schedule it later it would really impact on our audience, and it would really impact on our revenues. So maintaining the simulcast in a very competitive media market is very important for us.

If you want to look at the other element of just the programming itself, we have a mandate under the Broadcasting Act to serve a very, very diverse audience. There are some times of the day when we broadcast towards a general audience. Sometimes we know it's an older audience. At some point you make a judgment call that from this particular point on in my schedule this evening, I'm going to put on a program that has some adult themes.

• 1730

We needed to get up to a point where we could say comfortably, okay, this will be where we're going to start this on a consistent basis, and through the use of a classification system or viewer advisories we would be able to let parents know that if they wanted to have their kids watch programming after 9 p.m., they'd better take a look at the associated programming information we would be providing, so they could make a judgment call on whether they wanted to have their kids watch it or not.

I hope that answers your question.

M. Hogue: Oui, vous répondez à la question mais la question fondamentale, pour moi, c'est:

Are you dealing with the problem, or are you dealing with some kind of a recipe?

Il me semble, comprenez-vous, qu'on peut enregistrer n'importe quoi.

What are you going to do with my 6 p.m. news on CTV?

Je ne pourrai plus les regarder avec mes petits-enfants?

J'ai bien dit que votre présentation était de très haute tenue. Puis tout à coup je vois ce 21 heures vous savez... C'est ma perception à moi, et c'est aussi ma position. *It's irrelevant.* Parce que vous êtes, finalement, l'Association

[*Traduction*]

de transition, avant laquelle les parents pourraient ne pas trop s'inquiéter, mais après laquelle ils devraient ouvrir l'oeil et faire attention. Comme nous l'avons dit auparavant, je ne pense pas que nous puissions éliminer ce genre d'émissions des ondes complètement, parce qu'il y a une demande pour cela et ces émissions sont disponibles d'autres sources.

M. MacKay: Au sujet des autres pays dont nous avons examiné la situation—et nous avons lu certains des documents de base qui expliquaient les décisions qu'ils ont prises, là encore, c'est l'heure de 21 heures qui semblait réaliste comme point de transition. Et, je ne peux passer sous silence un autre fait très important pour nous... Nous diffusions un certain nombre d'émissions en même temps que les chaînes américaines après 21 heures. Si nous devions diffuser ces émissions plus tard, cela aurait certainement l'effet de réduire le nombre de nos auditeurs et le montant de nos revenus. Donc, le fait de maintenir ces télédiffusions simultanées est très important pour nous, vu la forte concurrence qui règne dans les marchés médiatiques.

J'attire votre attention sur un autre élément qui affecte notre programmation: selon la Loi sur la radiodiffusion nous avons pour mandat d'adresser nos services à un public extrêmement varié. À certains moments du jour, nous diffusons à l'intention d'un public assez hétérogène. Parfois, nous savons que nous nous adressons à un public plus âgé. Il faut décider à un moment donné qu'à partir de telle ou telle heure le soir, on peut juger que le moment est venu de diffuser des programmes qui peuvent avoir des thèmes qui s'adressent aux adultes.

Nous avons fait une démarche qui nous a permis d'en arriver à une décision, en nous sentant à l'aise, de choisir de diffuser ce genre d'émissions à partir de telle ou telle heure de façon régulière. Ainsi, en ayant recours à un système de classification ou d'avertissement des auditeurs, nous pouvons faire savoir aux parents que s'ils veulent permettre à leurs enfants de regarder la télévision après 21 heures, il vaudrait mieux qu'ils jettent un coup d'oeil à l'information que nous allons nous leur fournir sur la programmation, pour qu'ils puissent décider, en usant de leur jugement, de permettre ou non à leurs enfants de regarder la télévision.

J'espère avoir répondu à votre question.

Mr. Hogue: You have answered the question, but the basic question, remains, for me:

Vous attaquez-vous au problème, ou essayez-vous plutôt de trouver une sorte de formule convenable?

It seems to me, you see, that you can record anything you like.

Qu'allez-vous faire de mon bulletin de nouvelles de 18 heures, à la chaîne CTV?

Will I not be able to watch it anymore with my grandchildren?

As I said, your presentation was very high-minded. Then, all of a sudden, I see this business around the 9 o'clock timeframe, and... This is my perception, and it is also my position. *Cela n'a aucune importance, finalement.* Because

[*Text*]

canadienne des radiodiffuseurs, vous êtes un groupe très important, très représentatif, vous n'êtes pas seulement une personne qui parle dans un pays et vous vous positionnez pour 21 heures.

I wouldn't question the 9 p.m.,

mais je dis 20 heures, 21h30, 21h15.

What's the difference,

finalement? À moins qu'il y ait des données scientifiques. Si on me disait que la recherche a démontré qu'à 21 heures les enfants dorment,

I would be quite satisfied.

Mais à 21 heures, les enfants ne dorment pas. Il y a quatre petits-fils chez nous, à 21 heures des fois il y en a qui sont debout. Des fois c'est moi qui dort à 21 heures. C'est quoi 21 heures? Et je vous pose la question non pas de façon agressive. . .

Mr. McCabe: I understand.

M. Hogue: . . .mais vous savez, c'est tellement important parce que tout le monde va finir par dire 21 heures. Si tout le monde dit qu'il ne faut pas, à 18 ans, acheter de cigarettes, vous savez, ce n'est pas sérieux.

Mr. McCabe: I think we would mislead you if we told you there was something scientific about 9 p.m. It is a judgment call, the same way as we decide we can let people vote at 18 or let them drink alcohol at 18 or 19 or 21. And quite frankly, if we picked a later hour and that ended up, for instance, making it impossible to run a movie between 10 p.m. and 11 p.m. because you have your 11 p.m. news, we would lose substantial money, which as business enterprises we would have difficulty with. So we've tried to find a. . .

You make the point quite clearly. It might be in our interest, or it might be sensible, if there's no scientific basis for this, just to say, why give people an hour; it gives them a false sense of security. But our reading is that people—parents, the CRTC, and parliamentarians—are calling on us to try to give parents more precise guidance. That may not be the best shot at it. At the moment it's our best shot for how we can do that. We're still in discussion on it.

But as you say, it's not scientific. It's a practical approach to try to deal with the problem.

M. Hogue: Merci. Et cette réponse-là est beaucoup plus satisfaisante de toute façon, parce qu'elle entre dans des données que l'on peut utiliser.

Vous avez répété à plusieurs reprises que le problème est complexe, et il l'est non seulement à cause des sources d'images, mais aussi à cause des dimensions qu'il implique, que ce soit la violence, le sexe, etc. Il me semble que vous

[*Translation*]

you are, after all, the Canadian Association of Broadcasters, you are a very important, very representative group as opposed to myself, just one person talking in the Canadian wilderness; and you are the ones who are positioning yourselves for the 9 o'clock change.

Ce n'est pas que je veuille remettre en question l'heure choisie, 21 heures,

but what I feel is that whether it is 8 o'clock, 9.30 or 9.15.

Quelle est la différence,

finally? Unless there are scientific data. If you told me that research has shown that at 9 o'clock children are sleeping,

je serais satisfait.

But at 9 o'clock, children are not sleeping. We have four grandchildren and some of them are still up at 9 o'clock. Sometimes I am the one who is sleeping at 9 o'clock. What is 9 o'clock, finally? And I am not putting the question to you in an aggressive way. . .

M. McCabe: Je comprends.

Mr. Hogue: . . .but you know, it is very important because in the end, everyone will be saying 9 o'clock. If everyone says that young people of 18 should not buy cigarettes, you know that that does not necessarily pose a serious obstacle to them.

M. McCabe: Je pense que ce serait vous induire en erreur que de vous dire qu'il y a des motifs scientifiques à notre décision de choisir l'heure de 21 heures. C'est une question de jugement, tout comme les raisons qui amènent les décideurs à choisir l'âge de 18 ans pour le droit de vote ou l'âge de 18, 19 ou 21 ans pour permettre aux jeunes de boire de l'alcool. Et bien franchement, si nous reportions l'heure choisie et si cela signifait qu'il nous était dorénavant impossible de diffuser un film entre 22 heures et 23 heures, à cause des nouvelles de 23 heures, nous perdrions des sommes considérables, ce qui serait difficile à accepter en tant qu'entreprise commerciale. Alors nous avons essayé de trouver un. . .

Ce que vous dites est très censé. Peut-être en irait-il de notre intérêt, ou peut-être serait-il raisonnable, s'il n'y a aucune base scientifique pour la décision que nous avons prise, de nous dire, tout simplement, pourquoi choisir une heure; cela donne aux téléspectateurs un sentiment de sécurité qui ne repose sur rien. Mais, d'après ce que nous avons compris, les gens—c'est-à-dire les parents, le CRTC et les parlementaires—nous demandent d'essayer de donner aux parents des balises un peu plus précises. Peut-être n'avons-nous pas choisi la meilleure méthode. Mais, à l'heure actuelle, c'est la meilleure façon que nous ayons trouvée d'accéder à ce qu'on nous demande. Nous en sommes toujours à l'étape de la discussion.

Mais comme vous le dites, ce n'est pas scientifique. C'est une approche pratique que nous avons mise au point pour essayer de faire face au problème.

Mr. Hogue: Thank you. That answer was much more satisfactory, since it provided us with useable data.

You said repeatedly that the problem is complex not only because of the various sources of programming but also because of the various aspects involved, be they violence, sex, etc. It seems to me that you may be giving too much weight

[*Texte*]

abordez de par votre importance le problème de façon un peu trop spécifique. Et encore une fois, c'est une évaluation personnelle, une perception de ma part. Je me demande pourquoi vous semblez plus intéressés par ce que j'appellerais vos propres intérêts que l'intérêt de la communauté en général.

• 1735

Je vais m'arrêter, et je vais vous poser ma question. Il y a 20 ans, il y a eu une commission royale d'enquête, la Commission Judy Lamarsh, je pense. Cette question-là m'apparaît tellement complexe, celle de la violence, le racisme, les croix gammées sur les autobus scolaires, les Simpsons, les *cartoons*... Bref! Vous savez, c'est peut-être aussi agressif que n'importe quoi cette idiotie-là. Est-ce que vous pensez qu'une commission royale d'enquête pourrait, ou devrait, envisager toute cette question de façon, par le fait même, plus globale que pourrait le faire le groupe *X*?

Mr. McCabe: You're really getting at the question of whether or not we, including you, from this perspective can get at what is really a very complex set of problems in the society. In a sense the reason we are asked that question is because, quite clearly, we are a very powerful element in the society. We have an impact for good or for evil in a lot of these areas.

Quite clearly, you're right, we have addressed this from the political perspective that has come at us from the public, from parliamentarians, from the CRTC. I get the sense in the same way you do that if we go out and try to solve this in a very narrow way, we may miss the point.

It's interesting; the sense I had at the Hincks conference, too, was that we have not had dialogue in this country among parents, teachers, ourselves and parliamentarians enough to really address more broadly—and we should, it seems to me—the role we play. I didn't really understand this before I heard some teachers talking about how they sometimes feel powerless because the kids come in with a set of ideas and values they didn't get in the classroom.

I don't have an answer to the question, except to say, yes, we are all together approaching this from this very perspective of what is the imperative being pressed upon us now, which is the violence concern. I have a feeling that when we get at it, we're going to have to look at racism and sexism and a range of these things. They do impact on violence and result in violence and so on. They're parts of the society that we've tried to address in our anti-racism public service campaign. That's just, in some sense, a drop in the bucket.

So this approach is maybe narrow and specific and focused. I don't know that we can do more at this time, but I think inevitably we'll be led into a broader field.

Mr. Hogue: But could you support

[*Traduction*]

to one thing and approaching things in an overly specific manner. But, once again, that is a personal assessment, it is my own perception. I wonder why you seem more interested by what I would call your own interests than by those of the community as a whole.

I am going to stop and get to my question. Twenty years ago, there was a royal commission of inquiry, the Judy Lamarsh commission, I believe. The whole issue seems so complex to me, that of violence, racism, swastikas on school buses, the *Simpsons cartoons*... and I could go on! You know, that idiotic thing may be just as aggressive as anything else you can name. Do you think that a royal commission of inquiry could, or should, study this whole issue, from a broader perspective, necessarily, than any given company can do?

M. McCabe: Vous soulevez en fait la question suivante: pouvons-nous, c'est-à-dire nous et vous, depuis notre perspective, faire quelque chose à propos d'une série de problèmes très complexes qui affligent notre société? D'une certaine façon, on nous pose cette question parce que nous sommes manifestement un élément très puissant dans cette même société. Qu'il soit bon ou mauvais, nous avons un impact dans un certain nombre de ces domaines.

Vous avez raison, il est clair que nous avons regardé les choses dans une perspective politique, suite aux demandes qui nous ont été faites par le grand public, par les parlementaires et par le CRTC. Tout comme vous, je suis d'avis que si nous essayons de trouver des solutions très étroites pour résoudre le problème, nous allons rater le coche.

C'est intéressant; l'impression que j'ai eue à la conférence Hincks, aussi, était que nous n'avons pas, dans ce pays, eu la discussion nécessaire entre parents, enseignants, radiodiffuseurs et parlementaires, ou qu'elle n'a pas été suffisamment approfondie pour nous permettre d'adopter une perspective plus large sur le rôle que nous jouons, comme nous devrions le faire, il me semble. Je n'avais pas vraiment saisi cela avant d'entendre dire par certains enseignants qu'ils se sentent parfois complètement démunis, sans moyens, parce que les enfants arrivent à l'école avec des idées et des valeurs qu'ils ont puisées ailleurs qu'en classe.

Je n'ai pas de réponse à cette question, si ce n'est de dire que oui, tous ensemble, nous réagissons aux pressions qu'on exerce sur nous à l'heure actuelle à l'égard de la violence qui inquiète les gens, et c'est ce qui moule notre perspective. J'ai l'impression que quand nous allons commencer, nous allons devoir nous pencher aussi sur le racisme, le sexisme et une foule d'autres choses. Car ces autres choses sont liées à la violence et mènent à la violence. Dans notre campagne anti-raciste menée dans l'intérêt du grand public, nous avons essayé de nous attaquer à ces éléments de notre société. Mais, ce n'est qu'une goutte dans l'océan, pour ainsi dire.

Donc, il est possible que notre approche soit trop restreinte, spécifique, ciblée. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire de plus à l'heure actuelle, mais je pense qu'inévitablement, nous allons devoir élargir le champ.

M. Hogue: Donneriez-vous votre appui à...

[*Text*]

l'idée d'une commission royale?

Mr. McCabe: I hate to inflict one of those things upon the people of Canada. I don't know about a royal commission, but certainly an inquiry into the role the media play in the society and the impact they may have may be useful in the country, yes.

M. Hogue: Merci.

The Chairman: Mrs. Finestone, at long last. Thank you for your patience.

Mrs. Finestone: Thank you very much, Mr. Chairman. I have been quite fascinated in listening to the presentation.

• 1740

First of all, just as a point of precision, where Mrs. Clancy mentioned to you using the terminology "violence against women", may I suggest you revise that once more to "violence against women and minorities", because it became quite obvious that minority groups within society see the visualization of themselves and their role—

Mr. MacKay: Our code does cover that; the draft we're working on does make mention of that, but we didn't mention it as a highlight element.

Mrs. Finestone: I think in your highlights it might be a good idea.

The Chairman: Mrs. Finestone, may I interrupt just on a point of order, please. How are you, gentlemen and lady, fixed for time? When we first spoke, we talked about 5:30 p.m. It looks like we're going to go till 6 p.m.

Mr. McCabe: We're in Parliament's hands.

The Chairman: Isn't that a great sense of power.

Carry on, Mrs. Finestone.

Mr. McCabe: We're available.

Mrs. Finestone: Thank you very much. I've been sitting here and thinking about how we might proceed. At the conference we attended this past weekend, Mr. McCabe, Mr. MacKay and Mr. O'Neill played a very important role. So did Mr. Miller and Tina Van Dusen, who's working on a very important document we'll all find, I think, very helpful. The people there added so much to my particular understanding and knowledge, and it was a wonderful learning experience.

I can't thank the Hincks Institute and the CRTC enough for the experience of having the diverse group there to talk about taking the silence out of violence. Some of this language certainly comes from repeated observations made in the course of the interventions that were of the highest calibre from all the participants, I would think.

[*Translation*]

the idea of a royal commission?

M. McCabe: Je ne tiens pas à infliger encore une autre commission au peuple canadien. Je ne sais pas s'il nous faut une commission royale, mais je pense qu'il est certain qu'une enquête sur le rôle des médias dans la société et sur l'influence qu'ils exercent pourrait sans doute être utile à notre pays.

Mr. Hogue: Thank you.

Le président: Madame Finestone, enfin. Merci de votre patience.

Mme Finestone: Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai été fascinée par l'exposé.

Premièrement, simplement à des fins de précision, M^me^ Clancy a proposé que vous utilisiez l'expression «violence faite aux femmes», et je proposerais que vous révisiez cela une fois de plus pour dire «violence faite aux femmes et aux minorités», car il est devenu évident que les groupes minoritaires de notre société voient l'image qu'on donne d'eux et de leur rôle. . .

M. MacKay: Notre code en tient compte; l'ébauche que nous élaborons en parle, mais nous l'avons omis quand nous avons donné les grandes lignes.

Mme Finestone: Je pense que ce serait peut-être une bonne idée de l'ajouter à la liste de vos points saillants.

Le président: Madame Finestone, puis-je vous interrompre brièvement, pour une simple question procédurale, s'il vous plaît? Madame et messieurs, avez-vous le temps de rester avec nous encore un peu? Quand nous en avons parlé auparavant, nous prévoyions nous arrêter à 17h30, mais il semble que nous allons poursuivre jusqu'à 18 heures.

M. McCabe: Nous sommes à la disposition du Parlement.

Le président: Oh, je me sens investi d'un grand pouvoir.

Continuez, madame Finestone.

M. McCabe: Nous sommes à votre disposition.

Mme Finestone: Merci beaucoup. Je réfléchissais, en vous écoutant, aux possibilités qui s'offrent à nous. À la conférence de ce week-end dernier, M. McCabe, M. MacKay et M. O'Neill ont joué un rôle très important, tout comme M. Miller et Tina Van Dusen, qui sont en train de préparer un document très important que nous allons tous trouver très utile, je pense. Ces personnes m'ont permis de bien parfaire mes connaissances et ma compréhension et cette conférence a été une excellente occasion d'apprendre des choses utiles.

Je ne saurais trop remercier l'Institut Hincks et le CRTC d'avoir réuni ce groupe très varié qui a discuté du fait qu'il fallait cesser de passer la violence sous silence. Certaines de ces expressions viennent très certainement des observations qui ont été faites à plusieurs reprises lors des interventions à cette conférence qui étaient du plus haut calibre et c'était, d'ailleurs, le cas des interventions de tous les participants.

[*Texte*]

One of the focuses that struck me was having a vision of taking an approach of zero tolerance to violence as the end goal, recognizing that would be somewhat Utopian but nonetheless a good focus. The wish to express through this forum the means to reclaim our airwaves for the people became a very focused part of the discussion.

Reclaiming childhood more than reclaiming television, I think, was one of the important aspects—the sense that we need a positive position towards the production of children and youth programming, and that we undertake a commitment through concrete financial as well as educational measures. All that was balanced against concerns with respect to freedom of artistic expression, for the Charter of Rights and Freedoms, and the balance one could find within the international charters of rights, the Charter of Children's Rights and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, where in section 1, decisions taken for the control of our airwaves could be perceived to be reasonable and justifiable in a democratic society.

I think all those were the fundamentals I heard, and I don't know whether this would be agreed upon, but certainly within that, the removal of any gratuitous violence became pretty obvious—if it didn't fit within the scene but was just used to excite people—and was underscored so well, I thought, by Al Waxman himself.

I must say the Canadian broadcasting system per se, the CBC, Mr. Chairman, CTV and all private broadcasters, came out with rather an A, if not an A-plus, report card with respect to the kind of productions Canada has put on, with a few glorious exceptions, the major concern being with cable and what they are bringing in, and a particular focus on the degree of violence found in children's cartoons.

The parents and the teachers, I think, expressed a point of view I wanted to examine with our guests today, because it went beyond the mere labelling of videos so that parents or young people could have a better idea as to the quality or the nature of the video, to a very clearly identified video sticker on video games that also use our television set.

• 1745

I think somebody said, take the television set out of the corner and recognize that it is today a vital part of your living and your lifestyle—if you look at the number of hours spent before that screen—and start to think about how the classroom, the schoolroom and that television set impact on daily lives far beyond the educational content of scholastic programs found in our schools.

What I would like to do for our own committee is to ask the clerk to be in contact with the Hincks Institute and at least get for the reading enlightenment of the members Keith Spicer's speech, which was extremely well done, very clear and precise, certainly that of the minister, which I would like to come back to in a moment, and André Bureau's indication of where the independent and specialty services sit.

[*Traduction*]

Entre autres, j'ai pensé que c'était une excellente chose, comme certains l'ont proposé, de se fixer comme objectif la non-tolérance absolue—la tolérance zéro—de la violence, tout en reconnaissant que c'est un objectif quelque peu utopique, mais qui permettrait quand même de bien cibler les efforts. L'un des thèmes qui s'est dégagé très clairement de cette discussion était la recherche de moyens permettant de reprendre en main nos ondes pour notre population.

L'un des aspects importants de ce thème de la discussion était le fait qu'il faut reconquérir l'enfance pour les enfants, plutôt que reconquérir la télévision. Il faut un point de départ positif lorsque l'on prépare des émissions pour les enfants et les jeunes et nous devons nous engager de façon concrète sur le plan financier aussi bien que par le biais de mesures éducatives. Il faut trouver le moyen d'équilibrer tout cela en respectant la liberté de l'expression artistique, la Charte des droits et libertés. Pour cet équilibre, on peut aussi s'inspirer des chartes internationales de droits, la Charte des droits des enfants et la Charte canadienne des droits et libertés, où, en vertu de l'article 1, les décisions prises pour contrôler la radiodiffusion pourraient être perçues comme raisonnables et justifiables dans une société démocratique.

Ce sont là certains thèmes fondamentaux qui se sont dégagés pour moi, et je ne sais pas si tous seraient d'accord avec moi, mais, et ayant brossé ce tableau de fond, il devenait plutôt évident qu'il fallait éliminer toute violence gratuite—si elle n'est pas absolument nécessaire à l'intrigue mais n'est utilisée que pour titiller les gens—et c'est Al Waxman lui-même qui a fait ressortir ce point d'une façon très éloquente, ai-je pensé.

Je dois dire, monsieur le président, qu'on a accordé un A, si ce n'est un A+, au système de radiotélédiffusion canadien en tant que tel, y compris la société Radio-Canada la chaîne CTV et tous les radiodiffuseurs privés, en ce qui a trait aux types d'émissions réalisés au Canada, avec quelques exceptions notoires. On s'inquiétait surtout de ce qui parvient à nos écrans par le biais de la câblodiffusion en s'arrêtant particulièrement sur le degré de violence contenu dans les dessins animés pour enfants.

Les parents et les enseignants ont dit quelque chose que j'aimerais soumettre à nos invités d'aujourd'hui, car cette idée allait au-delà du simple étiquetage des films vidéo pour que les parents ou les jeunes puissent avoir une meilleure idée de la qualité ou de la nature du film. On proposait en plus l'utilisation d'une étiquette vidéo très précise sur les jeux vidéos qui se jouent aussi sur les écrans de télévision.

Quelqu'un a dit je pense qu'il fallait sortir le récepteur de télévision de son coin et reconnaître qu'il joue un rôle très important dans notre vie et dans notre mode de vie—compte tenu du nombre d'heures que l'on passe devant le petit écran—et il fallait se mettre à songer que la salle de classe et ce téléviseur ont en fait beaucoup plus d'influence sur la vie des jeunes que le contenu éducatif de nos programmes scolaires.

Je compte faire quelque chose pour notre comité; je vais demander au greffier de demander au Hincks Institute au moins le texte du discours de Keith Spicer qui est extrêmement bien fait, très clair et très précis, celui du ministre, dont je parlerai dans quelques instants, ainsi que celui de l'exposé d'André Bureau sur la situation des services indépendants et spécialisés, pour permettre à mes collègues de les lire et de s'instruire.

[*Text*]

The young woman who spoke for the association of film and television—

Mr. MacKay: Sandra Macdonald.

Mrs Finestone: Sandra Macdonald and her presentation. There were a number of very important presentations for our information that we must really have in order to make some kind of enlightened answer to the Prime Minister. That, I believe, is the charge of this committee, and looking at whether legislation, regulations or self-monitoring would be the kind of measures this committee might want to recommend to the prime minister.

The Chairman: Again on a point of order, could I have the approval of the committee to seek out those speeches you mentioned and affix them as appendices to the minutes of this meeting.

Mrs. Finestone: I would appreciate that.

The Chairman: I would like to get the minister's speech, for example, on the record, so that we can use it as evidence in our report.

Mrs. Finestone: I would have no objections.

The Chairman: Is there a consensus on that?

Some hon. members: Agreed.

Mrs. Finestone: There are two other papers, one by Mr. Donnerstein, which gives you a very good background of research, and I think the document handed out by the University of Montreal and the excellent studies they have done would be helpful. Perhaps there were other materials distributed that you might suggest could be helpful.

I would like to ask this of our guests today. You've presented or prepared, if I may suggest, a recommended code or a series of reasoned decisions as to how one might combat in an effective way the violence that is presently disturbing the population. I see the television industry announced a national action group on violence. In the corridors we hear that the minister has allocated $1.5 million to some group to continue the study. Have you been advised that money is being allocated by the minister to the study you have undertaken?

Mr. McCabe: We haven't heard if that is so. The minister certainly did say he would be prepared to support this. As you well know, when there are political initiatives that are important, there are often budgets attached to them. As the minister said, a pan-Canadian working group composed of key decision-makers, including broadcasters, advertisers, etc., would be a good idea. Then he said if we can pull it together, he'll help find a portion of the money.

Mrs. Finestone: That is what I was looking for.

Mr. McCabe: My impression in talking to his people is that his mind is not dancing around the $1.5 million figure but rather lower, but I don't know.

Mrs. Finestone: Fine. I must say the media made a point of asking me, though I did not take a position on our committee's point of view—but they did try in a sense to create some kind of friction that I think was totally

[*Translation*]

La jeune femme qui représentait l'association de production cinématographique et télévisuelle. . .

M. Mackay: Sandra Macdonald.

Mme Finestone: C'est bien cela. Je songe à son exposé. Il y a en fait plusieurs exposés très importants dont il nous faut absolument le texte pour pouvoir faire des recommandations en toute connaissance au premier ministre. C'est là à mon sens la mission de notre comité. Il doit aussi décider s'il convient de recommander au premier ministre des solutions fondées sur une mesure législative, sur des règlements ou sur l'autocontrôle.

Le président: Conformément au Règlement, je demande aux membres du comité s'ils sont d'accord que l'on essaie d'obtenir le texte des discours en question pour les annexer aux procès-verbaux de cette réunion.

Mme Finestone: J'apprécierais cela.

Le président: Je voudrais par exemple que l'on publie le texte du discours du ministre pour pouvoir s'en servir comme témoignage dans notre rapport.

Mme Finestone: Je n'ai aucune objection.

Le président: Tout le monde est d'accord.

Des voix: Oui.

Mme Finestone: Il y a deux autres documents, notamment celui de M. Donnerstein, qui constitue une excellente étude de base; je pense également que le document qui a été distribué par l'Université de Montréal et ses excellentes études nous seraient utiles. Vous songez peut-être aussi à d'autres documents.

Je m'adresse maintenant à nos invités. Vous avez présenté ou plutôt préparé un projet de code ou une série de décisions réfléchies concernant la façon d'entreprendre une lutte efficace contre la violence, que la population ne peut plus supporter. L'industrie de la télévision a annoncé la création d'un groupe d'action national contre la violence. D'après les rumeurs qui circulent dans les coulisses, le ministre aurait affecté des crédits de 1, 5 million de dollars à un organisme quelconque pour poursuivre son étude. Vous a-t-on annoncé que le ministre vous accordait des crédits pour poursuivre l'étude que vous avez entreprise?

M. McCabe: Si c'est le cas, nous n'en avons pas entendu parler. Le ministre a dit effectivement qu'il est disposé à appuyer notre initiative. Comme vous le savez, il y a souvent un budget qui va de pair avec les initiatives politiques importantes. Le ministre a déclaré que ce serait une bonne idée de former un groupe d'étude national composé de décideurs importants, y compris de radiodiffuseurs, de publicitaires, etc.. Il a ajouté que si nous arrivions à former un tel groupe, il nous aiderait à trouver une partie de l'argent nécessaire.

Mme Finestone: C'est ce que je voulais.

M. McCabe: D'après les entretiens que j'ai eus avec ses adjoints, je n'ai pas l'impression qu'il ait un chiffre de 1,5 million de dollars en tête; je pense que c'est moins que cela, mais je ne sais pas au juste.

Mme Finestone: Parfait. Je tiens à signaler que les médias n'ont pas pu s'empêcher de me demander si le ministre avait sapé les activités de notre comité et s'il avait écarté d'emblée toute recommandation éventuelle de notre

[*Texte*]

unnecessary; talk about gratuitous, for nothing—whether or not the minister had undermined this committee's activities and had overridden already any constructive direction this committee might give to the House.

• 1750

It was my view that this committee, like all standing committees, is independent and has the responsibility to undertake whatever they felt necessary, and that in no way did I find what the minister did undermining. On the other hand, I would hope we would use this as a constructive springboard in the form of a critique that could be improved upon from our point of view, and at the same time fulfil the mandate we were charged with through the House of Commons and the Prime Minister's depositing of the petition before us.

The Chairman: Mrs. Finestone, if I may interrupt to concur with you, that was the view I have taken when questioned by the press—that the minister's initiative was his own, but I found it constructive. I thought it was complementary to the work we're doing.

He took what you might call non-legislative initiatives. Our studies are preliminary to perhaps a more definitive and comprehensive analysis by Parliament in the future, and I agree with the approach you've taken entirely. I don't see any conflict at all.

Mrs. Finestone: I'd like to know what your role is in the national action group on violence as compared to what you have already done for the CRTC. I would like to know how that mixes and matches. I would like to understand how that fits in with what the minister has in a sense indicated are his four major priorities. I wonder if you could tell me where you're at with respect to the CRTC and to this national action group on violence. Are they complementary? Are they now rolled into one? What is the state of these two matters?

Mr. McCabe: As I said earlier, it became clear to us as we were working on our initiatives that if we were to do this alone, we were going to have some impact, but not certainly impact the whole of the system.

I think Mr. Spicer and the Hincks Institute are to be congratulated because they pulled together, in effect, most of the players and enabled us to get together and see whether we couldn't broaden the initiative to not just be the private broadcasters or, indeed, the CBC doing it all by itself, and so on.

Mrs. Finestone: You mean the specialty services.

Mr. McCabe: Also I might add, importantly, with the participation of parents and teacher groups. But what we heard the minister say, and what I think Mr. Spicer had been saying before him, was, would you please get on and sort this out. Quite clearly he said, and if you don't—

Mrs. Finestone: I will.

Mr. McCabe: —I will.

Mrs. Finestone: Right.

Mr. McCabe: That's always a useful encouragement, I think.

[*Traduction*]

part à la Chambre. Ils ont essayé en quelque sorte de créer une certaine friction que je juge complètement inutile ou absolument gratuite, si vous voulez. Je précise que je n'ai pas pris position au nom du comité.

Personnellement, je leur ai dit qu'à l'instar de tous les comités permanents, notre comité est indépendant et qu'il est chargé de faire tout ce qu'il juge nécessaire, ajoutant que je n'estimais pas du tout que le ministre essayait de nous couper l'herbe sous le pied. Par contre, j'ose espérer que cette critique nous incitera à défendre notre point de vue et à nous acquitter de la mission qui nous a été confiée par la Chambre des communes et par la pétition qui a été déposée par le premier ministre.

Le président: Madame Finestone, je me permets de vous interrompre pour abonder dans votre sens. J'ai répondu personnellement aux journalistes que le ministre avait fait cela de sa propre initiative et j'ai ajouté que je trouvais ces mesures excellentes. J'estime qu'elles conviennent à nos travaux.

Il a pris des mesures que l'on pourrait qualifier d'initiatives non législatives. En fait, nos travaux préparent peut-être la voie à une étude plus définitive et plus approfondie qui sera entreprise par le Parlement à une date ultérieure. J'approuve entièrement votre attitude. Dans mon esprit, cela ne constitue pas du tout un obstacle.

Mme Finestone: Je voudrais savoir quel rôle vous jouez dans le groupe d'action national contre la violence par rapport à ce que vous avez déjà fait pour le CRTC. Pouvez-vous m'expliquer comment tout cela concorde. J'aimerais bien comprendre le rapport qu'il y a entre cette initiative et les quatre grandes priorités qui ont été énoncées en quelque sorte par le ministre. Pourriez-vous me dire où vous en êtes avec le CRTC et avec ce groupe d'action national contre la violence. Les deux sont-ils complémentaires? Va-t-on fusionner le tout? Où en sommes-nous?

M. McCabe: Comme je l'ai déjà dit, nous nous sommes rendus compte en cours de route que si nous faisions cavalier seul, nous aurions une certaine influence mais certainement pas sur tout le système.

À mon avis, M. Spicer et le Hincks Institute méritent des félicitations parce qu'ils sont parvenus à rassembler la plupart des intervenants et qu'ils nous ont permis de voir ensemble s'il n'y avait pas moyen d'élargir le groupe plutôt que de voir les radiodiffuseurs privés ou Radio-Canada ou d'autres encore, travailler chacun de leur côté.

Mme Finestone: Vous parlez des services spécialisés.

M. McCabe: Je signale également que la participation des associations de parents et d'enseignants est importante. En fait, le ministre nous a dit qu'il fallait mettre de l'ordre dans tout cela et je crois que c'est aussi ce que M. Spicer a dit en sa présence. Il a dit clairement que si vous ne faites pas. . .

Mme Finestone: C'est moi qui le fera.

M. McCabe: . . .C'est moi qui le fera.

Mme Finestone: Parfait.

M. McCabe: Je trouve cela encourageant.

[*Text*]

So the action group is taking off from the rather narrower work we have been doing—and I think the CBC has been doing it and the specialty services and so on—pulling that together and saying, we've now got a forum in which we can find either some code or codes that are complementary across the system and a classification system that is workable for all of us, but further, one in which we can all get together and cooperate about the kinds of educational and public awareness initiatives that need to be undertaken.

I think many of us felt—if I may say it—some relief that we actually found a mechanism, a machine, that we could work together in to try to do this together. I think the minister's contribution was a very useful one.

Mrs. Finestone: If I could go from there, I think Mr. Laurier LaPierre did an outstanding job as moderator, because it wasn't an easy task with the size of the panels and the level of the participants and their interventions. I think he's to be congratulated too.

• 1755

Notwithstanding, I think Mr. Spicer said something that... Two things were said that seemed to irritate many of the people in the room. I think Heather Robertson said it first. I must say that the hackles went up on the back of my neck too when I heard the remark. The observation was made that the decision-makers will take the decisions and were in a position to take action, leaving out the extraordinary group of competent and qualified people to participate, and leaving aside an extraordinary exercise being proposed by the Canadian Centre for Violence Prevention Through Schools, developed by the Canadian Teachers' Federation, and the new name for the Children's Broadcast Institute or something. I'm pleased to hear that this forum would include all these people, some of whom have the kind of experience that I would dare to suggest that you, as broadcasters, acknowledge yourselves you don't have at your fingertips.

Mr. Chairman, I felt the media literacy program indicated that not only do you have to have a healthy body with a phys-ed program in the schools, but you need a healthy mind to set into place media literacy, so that not only do parents take on a mentoring and monitoring role, but they take on an enlightened role, as do children. They will, first of all, be able to appreciate what they're watching, and secondly, evaluate what they're watching and acknowledge what they don't like any more.

If I can put a little aside in here, I just want to tell you about an experience I thought was really quite strange. Following the conference I went to visit with my grandchildren and stayed overnight. My little two-and-a-half-year-old granddaughter got up at 6 o'clock in the morning. She crawled into bed and said, Grandma, can we please go and watch television? I said, what do you want to watch? She said, I think there are cartoons, but can you promise me they're not going to frighten me?

[*Translation*]

Par conséquent, le groupe d'action reprend en l'amplifiant le travail plutôt restreint que nous avons entamé, et je crois que Radio-Canada et les services spécialisés ainsi que d'autres organismes vont s'y mettre également. Nous allons donc mettre tout cela ensemble pour former une tribune dans le cadre de laquelle nous pourrons établir un code s'appliquant à tout le système ou des codes complémentaires ainsi qu'un système de classification utile pour tous; cela nous permettra en outre de nous consulter au sujet des initiatives à prendre pour éduquer et sensibiliser le public.

Je pense que la plupart d'entre nous ont éprouvé si je puis dire un certain soulagement, sachant que nous avions trouvé un mécanisme, un moyen de collaborer pour trouver une solution. J'estime que l'initiative du ministre est très utile.

Mme Finestone: Je me permets d'enchaîner. M. Laurier LaPierre a fait à mon avis de l'excellent travail en tant qu'animateur; ce n'était pas une tâche facile, compte tenu du nombre de personnes que comptait chaque groupe et du calibre des participants et de leurs interventions. Il mérite certainement des félicitations, lui aussi.

Je prends en compte que M. Spicer a dit quelque chose qui... Il y a deux remarques qui ont apparemment irrité la plupart des personnes qui se trouvaient dans la salle. Je crois que la première vient de Heather Robertson. Mes cheveux se sont hérissés de colère quand j'ai entendu cela. On a dit que ce sont les décideurs qui prendraient les décisions et qui étaient en mesure de passer à l'action, excluant ainsi la participation d'un groupe de gens extraordinaires et extrêmement compétents et rejetant d'emblée la proposition extraordinaire du *Canadian Centre for Violence Prevention Through Schools*, qui avait été mise au point par la canadienne des enseignantes et enseignants Fédération et par l'Institut de radiotélévision pour enfants, ou quelque chose comme cela. Je me réjouis d'apprendre que tous ces gens-là participeront à cette tribune et je me permets d'affirmer que certains ont, en tant que radiodiffuseurs, le genre d'expérience que vous reconnaissez vous-mêmes ne pas avoir personnellement.

Monsieur le président, quand on parle de cours d'initiation aux médias, cela veut dire que les écoles ne se contenteront plus de veiller à la santé du corps grâce aux cours d'éducation physique. Par contre, pour organiser un cours d'initiation aux médias, il faut avoir un certain équilibre psychologique; il ne suffira pas que les parents se mettent à encadrer et à surveiller leurs enfants; il faudra aussi qu'ils fassent preuve d'un certain discernement tout comme les enfants. Ce cours leur permettra, premièrement d'apprendre à apprécier les émissions qu'ils regardent, et deuxièmement, de les juger et de discerner le genre d'émissions qui ne leur plaît plus.

Je me permets de faire une petite digression pour vous relater une expérience que je juge passablement étrange. Après la conférence, je suis allée rendre visite à mes petits-enfants et j'ai passé la nuit chez eux. Ma petite-fille, qui est âgée de deux ans et demi, s'est levée à six heures du matin. Elle s'est glissée dans mon lit et m'a demandé d'aller regarder la télévision avec elle. Je lui ai demandé ce qu'elle voulait regarder. Elle m'a répondu qu'elle croyait qu'il y avait des dessins animés tout en me demandant de lui promettre qu'ils n'allaient pas lui faire peur.

[*Texte*]

This child is not two years and a full six months yet. I thought to myself, were you at this conference with me, or something? Where were you? She said exactly what the preschool group of parents and teachers said to us, that starting in school at age five or six is even too late. If you look at the fact that there are 22 hours per week and you multiply by the weeks and the years, you see the incredible impact that the visual element has. As you pointed out, if you're selling a car or if you're selling the free trade agreement, you are selling a product or an idea which includes violence against people. . .the whole question of the resolution of conflict and how one goes about conflict resolution.

The Chairman: How did you get the free trade agreement into that?

Mrs. Finestone: Because it was—

The Chairman: That was a good trick.

Mrs. Finestone: —sold by the upper business world. Anyway, I just thought I had to throw that in.

The Chairman: It's not a bad idea.

Mrs. Finestone: That would be called gratuitous, perhaps—

The Chairman: I would say so.

Mrs. Finestone: —because it was a form of violence against Canadians.

Some hon. members: Oh, oh!

Mrs. Finestone: Only 43% of the people believed in it. I hadn't planned this part. I'm practising for the debate during the election.

The Chairman: Your time is now up.

Mrs. Finestone: Never mind.

Some hon. members: Oh, oh!

Mrs. Finestone: Mr. McCabe, I wonder if you sense the fourth point that was brought to our attention, the approach to Senator Paul Simon. It's interesting, because I already had placed a call and hadn't been able to reach him, so I was pleased to see that that had been done. The Americans must be equally concerned about violence in their society. God only knows, the California experience must have burned very seriously into the souls and minds of the legislators there as well.

I wonder if you feel from your contacts with your American cousins or with our American cousins that there is a sense of openness and a new sense of responsibility in the production of materials that are going out on our screens. Can we work collaboratively with the United States? Will Mr. Valenti allow some interference on our part on values?

Mr. McCabe: Initially I was quite skeptical, not about what the minister said but about this initiative of talking to the Americans about what to do. I guess I came to the conclusion that if I were asked how we are going to solve this

[*Traduction*]

Ces paroles sortent de la bouche d'une enfant âgée de deux ans et demi à peine. Je me suis demandé si elle m'avait accompagnée à la conférence ou quoi. Je me suis demandé où elle était allée pêcher cela. Elle a dit exactement ce que les associations de parents et d'enseignants d'enfants d'âge préscolaire nous ont raconté, à savoir qu'il est déjà trop tard au moment où les enfants commencent à aller à l'école, c'est-à-dire à partir de l'âge de cinq ou six ans. Songez au fait que les enfants regardent la télévision 22 heures par semaine et qu'ils continuent à le faire à ce rythme pendant des semaines, voire des années, et vous vous rendrez compte de l'influence énorme qu'a le visuel. Comme vous l'avez dit, quand on fait de la publicité pour une voiture ou pour l'Accord de libre-échange, on essaye de vendre un produit ou de faire accepter une idée tout en ayant recours à la violence en quelque sorte. C'est toute la question de la résolution des conflits et des moyens d'arriver à les résoudre.

Le président: Comment avez-vous pu mêler l'accord de libre-échange à tout cela?

Mme Finestone: Parce qu'il. . .

Le président: C'était un véritable tour de passe-passe!

Mme Finestone: . . . a été vendu par les grandes entreprises. Disons que je n'ai pas pu m'empêcher d'y faire allusion.

Le président: Ce n'est pas une mauvaise idée.

Mme Finestone: On pourrait peut-être appeler cela de la violence gratuite. . .

Le président: Je suis bien d'accord.

Mme Finestone: Parce que c'est une forme de violence contre les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Seulement 43 p. 100 des Canadiens avaient confiance dans cet accord. J'improvise. Je m'exerce en vue des élections.

Le président: Votre temps de parole est écoulé.

Mme Finestone: Cela n'a aucune importance.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: M. McCabe, je me demande ce que vous pensez du quatrième point qui nous a été signalé, à savoir les démarches faites auprès du sénateur Paul Simon. Je trouve cela intéressant, parce que j'avais déjà essayé de le rejoindre au téléphone, sans y arriver. J'ai donc été heureuse d'apprendre qu'on l'avait contacté. Les Américains doivent être également préoccupés par la violence au sein de leur société. Dieu seul le sait, mais j'ai la nette impression que l'expérience californienne doit avoir laissé des marques profondes dans le coeur et dans l'esprit des législateurs.

Je me demande si, d'après les contacts que vous avez avec vos, ou plutôt, avec nos cousins américains, l'on commence a être sensibilisé à la question là-bas et s'ils font preuve d'un sens nouveau des responsabilités lorsqu'ils produisent des émissions qui sont diffusées sur nos écrans. Peut-on collaborer avec les États-Unis? M. Valenti nous permettra-t-il d'avoir notre mot à dire à ce sujet?

M. McCabe: Au début, j'étais assez sceptique, pas au sujet de ce que le ministre a dit, mais plutôt de l'initiative qui consiste à dire aux Américains ce qu'il faut faire. J'en suis arrivé à la conclusion suivante. Si on nous demande comment

[*Text*]

problem, this way, this way, this way or this way, my response would be that maybe if we did everything we might have a shot at it. I think that's one of the things we have to think about doing. I do think that with the Clinton administration there is a real possibility we can find some common understanding with them. But to kid ourselves as Canadian purchasers of programming—let's put it that way—that we have very much power in the economic equation is in fact just kidding ourselves.

• 1800

Mrs. Finestone: It goes beyond the economic, I think. That's what I'm driving at.

Mr. McCabe: There may be a chance beyond that, but to think that we can somehow go down there and make all those producers and studios do this just for our market, which is 5% of their world market, maximum, and all of a sudden turn it all around, I'm doubtful. But I do think there is a chance through concerned American politicians and citizens and broadcasters. I was really very interested, for instance, that the parent-teacher people at that meeting—

Mrs. Finestone: Exactly. I was going to say that.

Mr. McCabe: —said, don't forget that we have a lot of contacts down there too and can crank that machine up. So that's a thought.

Mrs. Finestone: Yes, that encouraged me, and I thought the teachers were very important. Do you want to answer that part, because I have a question I must ask.

Mr. MacKay: I just want to put in again the anecdote that Al Waxman used at the conference, which I found quite fascinating, that a few years ago when he was working on American series television the word filtered down from the top with respect to smoking on the air, or using cigarettes as a prop in the show, that there was a considerable amount of public pressure coming out that this really wasn't good, that we were setting a bad example by having our heroes smoking and—

Mrs. Finestone: Didn't he use Humphrey Bogart and Charles Boyer—

Mr. MacKay: Exactly.

Mrs. Finestone: —as the examples of how you marketed cigarettes and now how we have to de-market them?

Mr. MacKay: That's right. I think if that is coming from the American consumer—and more than any other culture the Americans are consumer-driven—if the American consumer starts to send that message back up through the chain of not supporting these products that Hollywood in particular is turning out, not supporting them by not going to them, the message will then come through the system. But I think, as somebody mentioned on the smoking front, it has taken 20 to 25 years for smoking to become unacceptable in society. It has taken a long period of time for drunk driving to be unacceptable in society.

[*Translation*]

nous allons résoudre ce problème, si nous allons le résoudre d'une certaine façon ou de telle ou telle autre façon, je répondrais que si l'on essayait tous les moyens, on arriverait peut-être à trouver le bon. Voilà une possibilité à laquelle il faut songer à mon avis. Je pense qu'il y a moyen de trouver un terrain d'entente avec le gouvernement Clinton. Je crois toutefois que c'est se leurrer que de croire que nous, les acheteurs canadiens d'émissions, disons, nous avons beaucoup de poids dans la balance économique.

Mme Finestone: Ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas s'arrêter uniquement aux considérations économiques.

M. McCabe: Il y a peut-être une chance que l'on dépasse ce genre de considérations, mais je doute que nous arrivions à convaincre tous les producteurs et les studios de faire certaines émissions spécialement pour nous, de tout chambarder tout d'un coup alors que nous ne représentons que 5 p. 100 de leur marché mondial. Par contre, j'estime que nous avons une chance d'y arriver par l'intermédiaire de politiciens, de citoyens et de radiodiffuseurs américains que ce problème préoccupe. J'ai par exemple trouvé très intéressant ce que les représentants de parents et des enseignants ont dit à cette réunion. . .

Mme Finestone: Exactement. J'allais justement en parler.

M. McCabe: . . ., ils ont dit en effet qu'il ne fallait pas oublier qu'ils ont beaucoup de contacts dans ce pays et qu'ils peuvent mettre la machine en branle. Voilà donc une possibilité.

Mme Finestone: Oui. Ce qu'ils ont dit m'a encouragée et j'estime que les enseignants jouent un rôle très important. Pouvez-vous répondre à cela parce qu'il me reste encore une question que je tiens absolument à poser.

M. MacKay: Je me contenterai de rappeler l'anecdote racontée par Al Waxman dans le cadre de cette conférence, car je l'ai trouvée extrêmement intéressante. Il y a quelques années, alors qu'il travaillait à la production de séries d'émissions télévisées aux États-Unis, la direction lui a fait savoir que le public exerçait beaucoup de pression pour que l'on cesse de montrer des gens en train de fumer ou de placer des cigarettes dans le décor, que c'était un mauvais exemple que de voir nos héros fumer. . .

Mme Finestone: N'a-t-il pas parlé de Humphrey Bogart et Charles Boyer. . .

M. MacKay: Exactement.

Mme Finestone: . . ., que c'était en fait une façon de faire vendre des cigarettes et qu'il fallait faire marche arrière.

M. MacKay: C'est exact. À mon avis, si l'initiative vient des consommateurs américains—et je dois dire que la société américaine est la société de consommation par excellence—, s'ils se mettent à transmettre le message qu'ils n'apprécient pas les produits de Hollywood notamment et manifestent leur mécontentement en refusant de regarder ces films, ce message sera retransmis dans tout le système. Comme quelqu'un l'a dit à propos du tabagisme, il a fallu de 20 à 25 ans pour que la société s'oppose à la consommation de tabac. Il a fallu longtemps pour que la conduite en état d'ébriété soit jugée inadmissible.

[*Texte*]

Mr. MacWilliam: We're really looking at a process of social evolution, and it takes time.

Mr. MacKay: Exactly, and I think we're embarking on the same very long process with what we're doing here.

Mr. McCabe: Which is why Mr. Hogue's comments about the broadness of this—

Mrs. Finestone: I'm sorry. I have one last question and I've been very patient.

The Chairman: Mrs. Finestone, you've had two or three minutes beyond your time.

Mrs. Finestone: I'd like to ask one last question with respect to the socialization and whether one can use the legislative regulatory route. I've said this over the course of the weekend, and I repeat the fact that I'm really not keen on legislation except as a last resort. I think we have to try the education route and a number of other procedures before we say, okay, enough is enough, now we'll legislate. But the minister has the right to power of direction. He can direct the cable companies with respect to what is acceptable and what is not acceptable. Am I accurate in that?

Mr. McCabe: One, Parliament would have to agree through a committee to the direction.

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. McCabe: It has the power of review. Secondly, it is a direction in respect of policy, broad policy, and I would think that in this area one could devise a direction that would fit that description. Then he could direct, yes.

Mrs. Finestone: So if the minister were to use the power of direction in a broad policy way that would indicate that we will no longer allow violence on our screens, which is evidently three times higher in children's programming than it is in adult programming, that those kinds of programs are no longer acceptable because they are not the kinds of pollution we want for our children, what is the potential for sanctions through clause 2005 in the free trade agreement? Can we do it?

• 1805

Mr. McCabe: You mean, can we do it in respect of the American—

Mrs. Finestone: Yes. It would be changing the right of access.

Mr. McCabe: First of all, on the question of power of direction, or the use of the power of direction, I am not sure at this point with respect to at least the Canadian services that he could achieve a great deal more that way than is presently under way there. But in respect to the American services, certainly you've got to look at two aspects.

One of them is the specialty services, which are satellite-delivered services that are allowed into the cable system. Those, without any interference with the free trade agreement, could be... They have been listed and authorized, and they can be de-listed and de-authorized. You run into the real problems with the American networks, the three plus one that have been grandfathered into the system.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Il s'agit en fait d'un processus d'évolution sociale qui est long.

M. MacKay: Exactement, et je crois que nous nous embarquons dans le même processus de très longue haleine avec ceci.

M. McCabe: C'est pourquoi les commentaires de M. Hogue...

Mme Finestone: Excusez-moi. J'ai une dernière question à poser et j'ai été très patiente.

Le président: Madame Finestone, vous avez déjà parlé deux ou trois minutes de plus que prévu.

Mme Finestone: Je voudrais poser une toute dernière question au sujet de la façon de procéder, pour voir si l'on peut emprunter la voie législative et réglementaire. Je l'ai dit au cours de la fin de semaine et je le répète. Je ne suis pas beaucoup en faveur de la voie législative, si ce n'est en dernier ressort. J'estime qu'il faut essayer les moyens éducatifs ainsi que plusieurs autres avant de décider de légiférer. Le ministre a toutefois le droit de donner des instructions. Il peut dire aux compagnies de télédistribution ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Ai-je raison?

M. McCabe: Ces instructions devraient être approuvées par le Parlement, par l'intermédiaire d'un comité.

Mme Finestone: Oui.

M. McCabe: Il a le pouvoir de révision. Ensuite, il faudrait que ces instructions établissent les grands principes. Il serait effectivement possible de préparer des instructions correspondant à cette description. Dans ce cas-là, le ministre pourrait effectivement en donner.

Mme Finestone: Si le ministre décidait de donner des instructions générales précisant que la violence à l'écran ne sera désormais plus permise, étant donné qu'il y en a manifestement trois fois plus dans les émissions pour enfants que dans celles pour adultes et que ce genre d'émissions n'est plus acceptable du fait que nous ne voulons pas de cette pollution intellectuelle pour nos enfants, quelles seraient les possibilités de sanctions en vertu de l'article 2005 de l'Accord de libre-échange? Pouvons-nous imposer des sanctions?

M. McCabe: Vous voulez dire si nous pouvons le faire dans le contexte de...

Mme Finestone: Oui. Cela changerait le droit d'accès.

M. McCabe: Je vais d'abord parler de la question du pouvoir de donner des instructions ou du recours à ce pouvoir. Je doute que le ministre arrive à faire beaucoup plus de cette façon que ce que l'on fait déjà, en ce qui concerne les services canadiens du moins. Par contre, en ce qui concerne les services américains, il y a deux aspects à envisager.

Le premier, ce sont les services spécialisés qui sont radiodiffusés par satellite et repris par le système de télédistribution. A ce niveau-là, il serait possible de faire quelque chose sans faire intervenir l'Accord de libre-échange. Ils ont été inscrits sur une liste et autorisés et il est possible de les radier de la liste et de retirer les autorisations. C'est avec les chaînes américaines que l'on aurait de gros problèmes, avec le régime de trois plus un qui a été intégré au système.

[*Text*]

I don't know the answer to the question. Perhaps Peter, as our legal counsel, may wish to give some precision to it, but I do think that will be more difficult.

Mr. Miller: From a legal perspective, as you know, Mrs. Finestone, section 7 of the Broadcasting Act allows the power of direction which goes to the commission, and then the commission can act on it in terms of broad policy matters.

In terms of the free trade agreement, also as you know, article 2005 is the cultural exemption—

Mrs. Finestone: That's what I said.

Mr. Miller: —which allows us to do things to safeguard our cultural industries. I think the standard in this case would be whether it was applied in a non-discriminatory fashion. As long as we applied the same standards to our signals as to American signals, which we would do, then technically I think it would be allowed.

If I can just add a real note of caution to go past the strictly legal point of view, the danger with such a course of action is multi-fold. First of all, when consumers are not able to get product on cable that they want, they'll do one of two things. They'll subscribe to a U.S. DBS service or they'll pick it up over the air. As you know, probably some 90% of Canadians are close enough to the U.S. border that they can pick it up over the air. I'm not sure that we would advocate such an approach for those very serious competitive reasons.

The Chairman: Mrs. Finestone, have you finished your line of questioning?

Mrs. Finestone: I'm sorry, Mr. Chairman, I have another important meeting I must go to, and I regret it because I really would have liked to pursue this. I will pursue it with the cable people.

The Chairman: We appreciate your report as well to the committee, from attendance at the Hincks Institute. Thank you for going on behalf of the committee.

I think this has concluded quite a good afternoon. I think they have been a very excellent two hours of dialogue and information. We will welcome any additional suggestions that you may have.

We are searching for some kind of an approach, I guess you would call it, that we might recommend to Parliament in this whole area. It is complex and difficult, as we've discovered in the dialogue just this afternoon. If you have some supplementary comment or information, please do not hesitate to let us have it.

I'd like to thank all of you very much for being here.

Mr. McCabe: Thank you, Mr. Chairman. We, for our part, have really appreciated the opportunity to talk to you in a very constructive manner about the real problems that we all together face here, to try to sort out a way to go at them. We're continuing to work at this and would happily bring to the committee, or send to the committee, any of our further work on this, because it is an important issue.

[*Translation*]

J'ignore la réponse à la question. Peter, notre conseiller juridique, pourrait peut-être donner des précisions, mais je suis convaincu que cela sera plus difficile.

M. Miller: Madame Finestone, comme vous savez, l'article 7 de la Loi sur la radiodiffusion octroie au ministre le pouvoir de donner des instructions au Conseil au chapitre des grandes questions d'orientation et ce dernier leur donne suite.

Comme vous le savez également, l'article 2005 de l'Accord de libre-échange concerne l'exemption dans le domaine culturel. . .

Mme Finestone: C'est ce que j'ai dit.

M. Miller: . . .qui nous permet de prendre certaines mesures pour protéger nos industries culturelles. Je crois que dans ce cas, il faut veiller à ne pas faire deux poids-deux mesures. Tant que nous appliquons les mêmes règles en ce qui concerne nos ondes et celles des Américains—ce que nous ferions—j'ai l'impression que cela serait en principe permis.

Je tiens toutefois à faire une mise en garde. Il faut voir plus loin que l'aspect strictement juridique. Une telle façon de procéder comporte bien des risques. Premièrement, lorsqu'ils n'arrivent pas à obtenir les émisions qu'ils veulent en s'abonnant à la télédistribution, les consommateurs font l'une des deux choses suivantes. Ils s'abonnent à un service américain de télédiffusion directe par satellite ou ils captent les émissions. Vous n'ignorez pas qu'environ 90 p. 100 des Canadiens se trouvent suffisamment à proximité de la frontière pour pouvoir capter les émissions américaines. Je ne crois pas que nous sommes en faveur de telles méthodes pour des raisons directement liées à la compétitivité.

Le président: Madame Finestone, avez-vous fini de poser des questions?

Mme Finestone: Je m'excuse, monsieur le président. Je dois aller assister à une autre réunion importante et je le déplore parce que j'aurais vraiment voulu continuer. Je poserai mes questions aux représentants de l'industrie de la télédistribution.

Le président: Nous avons trouvé le rapport que vous nous avez fait au sujet de ce qui s'est passé au Hincks Institute très intéressant. Merci de nous avoir représentés là-bas.

Ainsi se termine un après-midi bien intéressant. Nous avons eu deux heures d'exposés et de discussions absolumment excellents. Si vous avez d'autres idées à nous soumettre, nous nous ferions un plaisir de vous écouter.

Nous essayons de trouver ce que l'on pourrait appeler une approche en quelque sorte à recommander au Parlement. C'est compliqué et difficile comme nous avons pu le constater, pas plus tard que cet après-midi, au cours de la discussion. Si vous avez d'autres remarques ou d'autres informations, n'hésitez pas à nous les communiquer.

Je tiens à vous remercier tous infiniment pour votre présence.

M. McCabe: Merci, monsieur le président. De notre côté, nous avons vraiment apprécié d'avoir pu avoir un dialogue constructif avec vous sur les problèmes auxquels nous sommes tous confrontés, d'avoir pu essayer de trouver un moyen de les résoudre. Nous continuerons à y réfléchir et nous nous ferons un plaisir de venir communiquer les résultats de nos réflexions au comité en personne ou de les lui faire parvenir.

[*Texte*]

The Chairman: If I may just prolong this a moment, I think one of the very significant areas is this whole business of the influence of the United States. You mentioned that you have already had some dialogue with your counterpart in the United States. It's possible that you could bring us a sense of what is do-able as between Canada and the United States.

• 1810

For example, is the state of mind about violence in the United States starting to change? We Canadians sometimes like to think that we have a more pure approach than others. Is that national state of mind developing in a similar parallel fashion in the United States? Is there hope to be seen in their attitudes and so on? That kind of information that you might glean on a business basis from your counterpart perhaps would be more telling than what we might glean on a political basis.

Mr. McCabe: Why don't we see if we can do something for you on that. I think it would be useful for own purposes as well because we're now beginning to see that there. . . As I said, I was very skeptical about this area. I think there may be some openings there that may be helpful. Why don't we see what we can pull together that might be useful to you?

Mrs. Finestone: You're going to be meeting with the Canadian Federation of Schools. They're tied in with the International Federation of Schools. You could motivate them to get some more information and some feedback.

Further, we didn't get to your examination of the Australian model. It seems to me that you picked the British model. I may be wrong. I'd like to know why should we go and examine it if you've already done that examination. I'd like to know why you picked the model that you picked for the CRTC as opposed to the Australian model or the Swedish model. You picked what looks like the British model.

Mr. McCabe: I'm not sure that's in fact what we've done. In fact, what we received from the Federation of Australian Commercial Television Stations as to their approach, we've just got in our hands. They've just done it, in effect, relatively recently. We want to take a look at that.

The Chairman: One other area would be interesting. Your legal counsel, Mr. Miller, this afternoon mentioned the difference between Quebec's tough approach to videos and the less tough approach in Ontario and other provinces. We've discussed this with earlier witnesses, who have made it clear that Quebec does appear to have a much more effective control of violence on television than any other jurisdiction in Canada. If there's any enlightenment, Mr. Miller, that you could give us in that respect in a written letter or supplementary to this hearing, it would be much appreciated.

Mr. Miller: We'd be delighted, Mr. Chairman. Could you give us some indication of timeframe? I know that's a difficult question.

The Chairman: Quite quickly. There's a rumour that there's liable to be an election this year.

[*Traduction*]

Le président: Je vous retiens encore une minute. Je crois que l'influence des Américains est capitale dans ce domaine. Vous avez dit que vous avez déjà eu des entretiens avec votre homologue américain. Vous pourriez peut-être nous donner une idée de ce que le Canada et les États-Unis pourraient faire ensemble.

Par exemple si l'opinion des Américains au sujet de la violence commence à changer? Nous, les Canadiens, nous plaisons parfois à croire que nous y voyons un peu plus clair. Est-ce que l'opinion publique évolue dans le même sens aux États-Unis? Y a-t-il notamment espoir que cela se traduise par un changement d'attitude? Peut-être que ce genre de renseignements que votre homologue pourrait vous fournir dans le cadre de vos entretiens professionnels seraient plus significatifs que les informations que nous pourrions obtenir par la voie politique.

M. McCabe: Pourquoi ne pas voir si nous pouvons faire quelque chose pour vous dans ce domaine. Je crois que ce serait utile pour nous également, parce que nous commençons à voir que. . . Comme je l'ai dit, j'étais très sceptique à ce sujet. Il y a peut-être des moyens qui pourraient être utiles. Pourquoi n'examinerait-on pas ensemble ce que nous pouvons faire pour vous être utiles?

Mme Finestone: Vous allez rencontrer les représentants de la *Canadian Federation of Schools* qui est affiliée à l'*International Federation of Schools.* Vous pourriez peut-être demander à ces gens-là d'obtenir d'autres renseignements et d'essayer de savoir ce que l'on en pense.

Nous n'avons pas eu l'occasion de parler de l'étude que vous avez faite à propos du modèle australien. Je pense que c'est le modèle britannique que vous avez choisi. Je me trompe peut-être. Je me demande bien pourquoi nous l'examinerions si vous l'avez déjà fait de votre côté. Pourriez-vous me dire pourquoi vous avez choisi ce modèle pour le CRTC plutôt que le modèle australien ou le modèle suédois? De toute apparence, vous avez choisi le modèle britannique.

M. McCabe: Je ne suis pas sûr que ce soit le cas. En réalité, nous venons seulement de recevoir une étude qui a été faite par la *Federation of Australian Commercial Television Stations.* Et c'est tout récent. Nous allons l'examiner.

Le président: Il y a une autre question qui serait intéressante. Votre conseiller juridique, M. Miller, a fait allusion aujourd'hui à la différence qui existe entre l'attitude très stricte qui est adoptée au Québec à l'égard des vidéos et le laxisme relatif dont on fait preuve en Ontario et dans les autres provinces. Nous avons déjà parlé avec d'autres témoins qui affirment que la lutte contre la violence à la télévision est beaucoup plus efficace au Québec que dans les autres provinces. Monsieur Miller, si vous avez des informations à nous donner à ce sujet, nous apprécierions beaucoup que vous nous les transmettiez par lettre après cette audience.

M. Miller: Bien volontiers, monsieur le président. Et pourriez-vous dire à peu près dans combien de temps? Je sais qu'il n'est pas facile de répondre à cette question.

Le président: Assez rapidement. Il y a des rumeurs d'élections pour cette année.

[*Text*]

Mrs. Finestone: That's not a rumour.

The Chairman: We are also anticipating that there is going to be a prorogation of Parliament. I think we'd like to get our work finished in advance of that. We haven't talked about this in our committee yet. So the answer to your question is, as quickly as possible, please.

Mr. McCabe: If we're talking in a week, we're not in a position to gather that information, are we, Peter?

Mr. Miller: It would be very difficult.

Mr. McCabe: I take it prorogation may take place within a week. Is that—

The Chairman: No, no. I don't think so.

Mr. McCabe: Oh, okay.

The Chairman: Look, I have no inside information.

Mr. McCabe: It was just a chance I was taking.

The Chairman: I'm just asking for your voluntary assistance if and when you get an opportunity.

Mr. McCabe: We will attack those things as quickly as we can.

The Chairman: Good. Thank you very much.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mme Finestone: Ce ne sont pas des rumeurs.

Le président: Nous prévoyons la prorogation du Parlement. Nous voudrions terminer nos travaux avant cela. Nous n'en avons pas encore parlé entre nous. Par conséquent, je vous prierais de bien vouloir le faire le plus vite possible.

M. McCabe: Si vous voulez ces renseignements dans une semaine, je vous signale que nous n'aurons pas le temps de les obtenir. Ai-je raison, Peter?

M. Miller: Ce serait très difficile.

M. McCabe: Je suppose que les Chambres pourraient être prorogées d'ici une semaine. Est-ce. . .

Le président: Non, non. Je ne le pense pas.

M. McCabe: Ah! D'accord.

Le président: Je ne suis pas dans le secret des dieux.

M. McCabe: Je tâtais le terrain.

Le président: Tout ce que je vous demande, c'est de nous accorder votre aide si vous en avez l'occasion.

M. McCabe: Nous nous attellerons à la tâche dès que possible.

Le président: Bien. Merci beaucoup.

La séance est levée.

APPENDIX "COMM-9"

Speaking Notes for

the Honourable Perrin Beatty, P.C., M.P.

Minister of Communications, Canada

ENTERTAINING OURSELVES TO DEATH

The Hincks Conference
Toronto, Ontario

February 19, 1993

STRATEGY & PLAN

It seems to me from listening to this morning's speakers that we have all finally agreed to stop underestimating the impact of television violence on family life. Because the medium is so entertaining, because the precise way it influences us is so difficult to pin down, much less understand, television has for years been let off the hook.

When I say television, I don't point to broadcasters alone. I refer to the writers, the producers, the advertisers, the broadcasters, the distributors, the parents and all of us who have made television a part of Canadian daily life and culture. I freely acknowledge that government shares this responsibility. My purpose in joining you today is to listen to opinions and outline what I am prepared to do immediately.

We have let television off the hook. Lacking empirical data, far too often we have allowed the issue to crumble in the fight between pro and anti censorship groups arguing over whether to restrict the kind of programming people are allowed to watch or simply let market forces dictate what constitutes acceptable TV.

I'm sure we all wish that things were more simple. Wouldn't it be easy if we could read a study that said 21% or 78% of crimes are a direct result of television viewing, so we could have some hard data on which to base difficult decisions?

That is never going to happen. We are never going to be told that a child who watches 5 acts of violence per hour for three weeks is 60% more likely to hit a friend in the school yard.

Even if we can't precisely measure television's effect on the level of violence in our society, does anyone seriously doubt that television influences our behaviour? Advertisers spend millions of dollars each year because they believe even a thirty second spot can influence behaviour. And surely even those people who argue that exposing children to violence on TV helps to prepare them for life in society would not claim that the supposed benefits for children increase with the amount of exposure to televised violence.

Television is a mirror. We look at it to see ourselves. And, like looking in the mirror, watching television helps us build our picture of ourselves. Believing that our society is truly as violent as it appears on television can cause us to expect violence on the street. It can make us afraid and angry, and it can make us violent.

The Police Chief of Ottawa recently observed that one of the greatest problems in traffic safety is driver anger. He noted that the tendency of drivers to leap out of their car and come to blows is higher now than at any other time in our history, and that simple misunderstandings at intersections frequently lead to assault. Why is this true?

Another example: a training company working with Metropolitan Police in Toronto found that police themselves often perceive their jobs to be significantly more dangerous than they are in reality. The police shows they watch on television give them a false notion that as police officers they will come into frequent conflict with armed assailants. And this is not so.

When we believe our world to be violent, we expect to encounter violence ourselves.

Some people fell that the problem is too great, too complex and that significant action is impossible. Mind you, they said that about smoking twenty years ago, and they said it about drinking and driving when I was in University. In both cases, however, despite the complexities, temptations and prevailing values, public attitudes changed radically.

How did it happen? Bit by bit, that's how. Smoking is a dying habit in this country because enough people are now willing to admit that there is a causal relationship between smoking and disease, a position which was not popular even ten years ago. The change in attitudes is testament to both the will of the public and the power of change.

So how does the public feel about violence in television? I have 1,300,000 signatures on my desk of people who way it's a huge problem. That's a loud voice.

How did those signatures get on my desk? A courageous 14–year old girl, Virginie Larivière, collected them after her little sister had been robbed, raped and strangled to death. While the murderer's identity is still unknown, more than a million Canadians joined Virginie in saying that one way of reducing violence in our streets is to reduce its presence in our living rooms.

Some suggest we should pass a law prohibiting violence from television altogether. It's a suggestion with some appeal. However, most violent programming is not under our national control. It comes to us from other countries.

There is also a deeper problem in using a new law as the tool of change. Our country has developed a priority of rights and choices by which the freedoms of our citizens are protected. The vast majority of Canadians would reject government censors telling them what they could watch on their TV screens. The challenge given to us by our own Charter of Rights and Freedoms is to find solutions which do not interfere with the constitutionally protected rights of Canadians, regardless of whether or not the end justifies the means.

Any purely legislative approach is doomed to fail for the mere instruments of law are too blunt to deal with such an insidious and complex matter as violence in television.

I assure you, however, that there is plenty we can do.

As in other aspects of life in the modern age, the key to success in this issue is not in governments running our lives for us. It is the educated choice of viewers and parents that will make the difference. Canadians say they don't want governments taking away their right to decide. Instead, they want help in making the right decision. And the decision is an important one.

Television, as one critic put it, is the medium that puts people into your living room whom you wouldn't have in your house. This observation keys in on a very important point.

The choice and the responsibility of what is watched ultimately depends upon the person holding the remote control. Whether that person is a five–year old, a twelve–year old, or a mother or father is an issue for parents. There is no getting around the fact that the onus of choice in children's television viewing should and does rest with the parent.

We owe our children the same care and thought in planning their television menu as we do their dietary menu. I believe that, as a community of citizens, producers, broadcasters, advertisers and regulators, we have to ensure that every parent has the tools she or he needs to make those choices freely.

There are lots of tools to choose from. In fact, in this age of technological wizardry, there are a limitless number of tools to be imagined.

Today, I am concentrating on a 5–part strategy designed to get at this issue. I don't pretend this approach will solve the problem by itself. But it is an important step which will help us find solutions.

The first element is a strong uniform code on television violence for all elements of the industry. Such a code must boldly set out the boundaries for such things as drama and music videos, for starters. We need a code which warns viewers what they are about to see. We need a code that safeguards against violence against women. We need a code that ensures that programming that is possibly harmful is on after kids have gone to bed.

The Canadian Association of Broadcasters has just rewritten their code and it remains to be seen how effective it will be. If it isn't tough enough, I will ask the CRTC to write and enforce one that is.

Education is the second great tool of change. As our smoking initiative proved in spades, when public awareness is raised, things can change rapidly. Listening to the people at this conference, I am aware that there are a number of important initiatives soon to be launched to constitute a substantial campaign against violence on television.

- The Canadian Association of Broadcasters has made violence the subject of a $10 million public service announcement campaign for 1993. That's a great deal of airtime in which we can educate the public to make better choices.

- The Canadian Cable Television Association has adopted the theme of television violence in this year's Community Leadership Project and has promised to provide schools with free cable so that new media literacy programming is widely available to children.

- The National Film Board, in concert with Health and Welfare Canada, is continuing to develop its Family Violence Film and Video Catalogue. With over 100 titles, this catalogue is now available across Canada and is being used at a rate five times that of any other film collection in the country. Our records show that since 1985 millions of Canadians have seen these films.

The third point in our strategy lies in the hands of Canadian advertisers. As far as influence and motivation are concerned, advertisers are the experts in this country. I want them on our side. Their clients should be urged to place their ads within violence–free programming.

I would also like to see some of Canada's major advertisers encouraged to develop educational tools for parents and children, and sponsor public awareness campaigns.

If that sounds far–fetched, remember how things changed when advertisers realized that being environmentally conscious brought customers in. I would think a corporation's being openly against violence might prove to be equally attractive to the consuming public.

There is also a role here for government. The Federal Government is the third largest advertiser in the country. In the past we have been able to create guidelines about gender stereotyping and depiction of minorities in our ads. We can go further now.

It may well be time to use our clout as a major, national advertising force by pulling our ads from violent programs and placing them in ones more consistent with the values we want to impart to our kids.

Some people have suggested that we need a pan-Canadian working group composed of key decision makers, including broadcasters, advertisers, educators and other people who deal with troubled kids to help pull these three points together. I think this is a useful idea as this group could, among other things, develop guidelines for a classification system to help provide Canadian viewers with a uniform viewer advisory system. It could plan and coordinate an ongoing public awareness media literacy campaign, and persuade advertisers to place their ads in non-violent programs.

If we can pull it together, I'll help find a portion of the money.

The fourth tool is what we might call ''cross-border stopping''. We have to face the facts: the majority of programs available to a Canadian full-service cable subscriber originate in the United States. So we had better look south. As many of you already know, Senator Paul Simon has been able to inspire the three major American networks to cooperate in this regard.

I called Senator Simon on Tuesday to suggest that Canada and the United States could also collaborate. The way we share programming makes collaboration in their case, and in ours, critical. He agreed, and we plan to meet in the near future.

Behind every significant change in our history lies the belief that change is possible. When Virginie Larivière walked into my office last fall, that kind of belief was visible.

A 13-year old girl in her pain and personal agony had decided that one destructive aspect of our culture must be changed and she believed she would and could get the process moving. Her action was a practical one, but more than that, it also had an educational value beyond measure.

Virginie is watching to see what we do next. And so is every friend and relative of every victim of violence in this country. Day by day, we have the opportunity to continue building a society that is compassionate and respectful or watch that society decay as we entertain ourselves to death.

Violence on television is as much a reflection of violence in society as it is a contributor to it. Until we address the deepest problems of racism, addiction, poverty and gender inequality, violence will too frequently be an option.

Some of the solutions will obviously be found by toughening laws and forcing stricter measures. But there is another side to all this. And this brings me to point number 5 of our strategy.

Most change comes through positive forces, through creative acts with inspiration and hope as their basis. It's very important for us to do more to recognize and applaud these acts. I know that, as this issue heats up, advertisers, producers and broadcasters in the television community will discover novel ways of lifting us out of our cycle of violence.

These efforts will not go unrecognized. In fact, I have asked my department to make sure they are recognized by creating an award to be given every year to honour those who make a difference.

Virginie Larivière has kindly agreed to lend her name to the awards to be known as the Virginie Larivière Television Awards. From this year forward, these honours will recognize members of the Canadian public and the Canadian corporate community who, like Virginie, have gone to special effort to promote quality children's programming which is non-violent.

I have written the organizers of the *Gemini Awards* and *Les Prix Gémeaux* and asked that we use their annual awards ceremony as the forum for honouring the winners.

In summary, these five points: a strong code of ethics, public education, advertising influence, international collaboration, and recognition of those who deliver quality with humanity make a bold first step to solve a complex, difficult problem.

As a parent, I am convinced that violence has reached and exceeded its reasonable limit of daily television fare.

As a father of two small boys, I have a keen interest in this issue. We are so careful about what goes into our children's bodies. What goes into their minds should be just as important.

Most Canadians love television. It informs us, educates us, entertains us, and sometimes comforts us when we're lonely. In this special, role television must be challenged to exhibit special qualities. I urge everyone in this room, and everyone in the industry to promote those qualities, and help us provide our kids with the healthy and nurturing childhood they deserve.

APPENDIX "COMM-10"

discours

CRTC

RESTORING CHILDHOOD TO CHILDREN:

Towards an Alliance for Less Violent Television

by **Keith Spicer**

Chairman, Canadian Radio-television
and Telecommunications Commission

at the C.M. Hincks Institute

Toronto, Ontario

February 19, 1993

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canada

Talk about too much gratuitous violence on TV is as old as TV itself; and the talk has almost always led to confrontation, polarization, and little or no improvement. Partisans on both sides of the issue have too often simply hurled accusations at one another.

A few reject any limit on what is shown (including at what hour), claiming that "creative freedom" puts nothing off limits – presumably even "snuff" films, in which real people are actually killed, or torturing babies at the dinner-hour. Others, often with moral agendas much broader than violence, argue for curbs against genuine, especially avant-garde, art, sometimes tying violence to the totally distinct issue of sex.

Most or all of us here, I think, believe it's time to get off this treadmill of futile rhetoric. It's time to put our children's interest ahead of self-gratifying cant, and to work together in a constructive, cooperative way. Is that naive? Only until you ponder the fruitlessness of doctrinaire confrontation.

If you look at the list of participants in this conference, you see that we face exactly that cooperative opportunity over the next two days. We have parents, educators, broadcasters, pay and specialty channel executives, cablecasters, advertisers, clinical psychologists, researchers, government officials, and regulators all together in one room ready to work together. You are all here because you care – because you are worried about violence and its effects on young people.

We are not here to condemn television in all its forms. We all know that there are many – though not nearly enough – good, healthy, uplifting TV choices. I think we are united in wishing to help parents help their children to get the best out of television, while avoiding what may be hurtful to young minds. We want TV to achieve its potential as a civilizing instrument, as an invaluable vehicle for information, education and entertainment.

I congratulate the Hincks Institute on making this opportunity possible. In bringing us together, you are showing vision and citizenship of the highest order.

The new ground we can break here is to recognize that gratuitous and glamorized violence on TV is not primarily a "free speech" issue; it is profoundly a child-protection issue. All elements of the TV industry, as well as parents, educators and researchers, are beginning to see TV violence in this light. And that's why we can hope now, for the first time in Canada, to start a cooperative search for a more civilized balance between artistic freedom and the no-less-vital matter of raising healthy children.

At the outset, I would emphasize what I believe most fair-minded people accept: TV, although by its own publicity an extremely influential medium, is plainly not the only factor encouraging violence in our society. Deep-seated economic, social, cultural and family factors also play a role: massive economic dislocation; too-readily-tolerated mob violence; widespread family break-ups; latch-key children; overly permissive education systems; sports become blood-sports – these are just a few of many factors making violence more familiar, and thus less shocking.

Moreover, over-the-air Canadian TV is far from being all we call television: the same screens bring us U.S. networks, pay and specialty services, and even satellite TV. Other media also mirror and magnify violence: movies, music videos, video games, magazines and newspapers all contribute.

A second caveat: Canadian-produced TV is not, by and large, responsible for much of the small-screen violence hurting children. The bad stuff is mainly American, though sometimes Far Eastern (kung fu and kickboxing movies). But Canadian-bought TV (that is, bought from some foreign sources) is part of the problem, and in asking for more voluntary restraint, we cannot ignore the responsibilities of Canadian networks, programmers and distributors.

Television, however, is the mirror and echo-chamber of all the types of violence in our society. It brings violence literally home to our children in the most intimate, intrusive way. All of us know the thousands of murders kids see on TV. Yet even many two-parent families use TV as a baby-sitter; they are a focus of responsibility we too often neglect.

We really only have two choices: throw up our hands, and let the violence continue to batter our children's minds and hearts; or try, with a little humility, to understand the enormous complexity of the TV violence problem and work together to better protect our kids while also protecting our cherished artistic and intellectual freedoms.

If we don't work together, we'll be trapped again in the same old sterile, superficial exchange of self-righteous slogans: "free speech" vs. "social duty". We will not have understood anything. We will not have done anything, except fail our children again.

Why was joint action so hard before? Why is it possible now? How can we proceed?

I. WHY ACTION WAS DIFFICULT BEFORE:

Until 10 and especially about five years ago, gratuitous, glamourized violence on TV had not reached a level where it seemed to overwhelm TV viewing. By TV I mean everything that ends up on the screen, from whatever source, including rented videos. Whether you watch TV a lot or a little, you have seen a considerable increase in the volume, viciousness and sheer gratuitousness of TV violence in recent years.

A second factor: viewers empowered with wider choices, zappers, VCRs and the promise of many new technological toys to control their TV environment are beginning to refuse to be passive consumers of whatever programmers throw at them. In coming years, market, culture and technology will all strengthen consumer sovereignty and, with it, viewers' insistence on getting what they want for themselves and their children.

A third factor: research showing a clear link between years of gratuitous TV violence and desensitization of children was long attacked because it could not prove a precise, mathematical link between types of TV violence and specific acts of social violence. Those who wanted no serious discussion of the desensitization issue muddied the waters by claiming the link had to be a mathematical "copycat effect", or nothing. Some apologists for TV violence, while telling advertisers that a 30-second spot on their network would prove incredibly influential in selling deodorant, were the very people telling the public that a one-hour shoot-'em-up show punctuated by these powerful ads would on the contrary exert no influence whatever on the same viewers.

As a result, a fourth factor prevented progress: polarization of debate between an industry feeling under siege and frustrated researchers and parents believing no one would listen. Although many hard-working groups pioneered this issue and secured praiseworthy results on their own, this mutual distrust ruled out most cooperative approaches.

II. WHY WE CAN ACT NOW:

Over the past couple of years, several factors have begun to break the logjam.

First, a clear public consensus says media violence, notably TV, is getting increasingly and more gratuitously violent. Michael Medved's strongly-researched book Hollywood Versus America amply documents this in the U.S., the source of many TV programs Canadians watch.

Second, surveys of research worldwide, including last year's two studies by the CRTC, have pretty conclusively confirmed the link between massive, gratuitous TV violence and desensitization of children, leading to greater tolerance for real-life violence, emotional problems, school-yard bullying, and learning problems.

A third factor: after the horrible massacre of 14 young women engineering students at Montreal's Ecole Polytechnique just over three years ago, grassroots protest against TV violence has grown in all parts of Canada. This culminated in early December in 14-year-old Virginie Larivière's astounding success in gathering over 1.3 million signatures demanding a law against TV violence. A number of public figures paid tribute to Virginie's accomplishment, with the Prime Minister and the Minister of Communications both warning that if the industry did not take serious voluntary action the Government would consider some kind of coercive approach.

A fourth factor: in the past six or seven months, all elements of Canada's TV industry have shown a deepening concern for the public's rejection of gratuitous violence, especially as it affects children. Today I'm happy to say that the Canadian Association of Broadcasters (CAB), the Canadian Cable Television Association, the pay TV and specialty services (notably some key movie channels), the production industry and artistic communities, the advertising industry, as well as the CBC and TVOntario, are showing enlightened leadership, and a potentially fruitful willingness to work with parents, educators and others.

Here, today, no one is under siege; no one is a scapegoat; and no one has all the answers. We're all here to consider the facts, and, perhaps by organizing to work together, to implement a broad range of practical solutions.

III. HOW WE CAN PROCEED:

To launch a cooperative effort toward less violent TV for our children, we might consider some guiding principles, then define some areas for action.

We might keep four principles in mind:

1. Protect children, not adults: Adults should be able to watch almost anything they want, at hours and in formats that can normally be reserved for them. The only exclusions: those in the Criminal Code.

2. A balance between free speech and fairness to children: Hard as this is to achieve, programmers and parents must try. In thousands of programming and scheduling decisions each year, responsible executives will have to reconcile these two imperatives which some see as absolutes. I don't think Canadians want censorship; they want more sensitivity. They don't want restrictions as much as responsibility, and more control over what their children can watch.

3. A cooperative, not confrontational, approach: The gravity and complexity of this issue require the best ideas that industry, as well as parents and educators and those who help troubled children, can imagine. The choice is partnership or paralysis.

4. Areas for joint action: at least five require attention:

a) Regulatory: The CAB, after consulting with concerned citizen groups and other industry elements, recently presented to the CRTC a revised, voluntary anti-violence code. We're looking at it very carefully because we want a tough, realistic anti-violence code that not only broadcasters, but the CRTC and the public can support. Many other segments of industry also have their own voluntary codes or guidelines. As for the pay TV and specialty services the CRTC

regulates, we have asked them to review their guidelines to make sure they too address the public's concerns, preferably in harmony with the CAB's efforts. We have also written to provincial ministers regulating video stores to ask their advice and cooperation.

b) Educational: A multi-year program of media literacy for children, parents and teachers should try to give more responsibility and tools to the individual family, and teach children more discernment. The theme: How to get the best out of the remarkable cultural vehicle that TV can be at its best, and how to tune out the destructive. Parallel education efforts within the industry itself might heighten anti-violence sensitivities in the same way industry self-education programs did much to combat drugs, drunk driving, pollution and cigarette smoking.

c) Technical: Working with parents and teachers to grasp children's needs, industry is capable of exploiting the dizzying array of new technologies coming in the next few years to put more control where it belongs: in the family. Industry should get some of its best technical minds to work on practical solutions for busy parents.

d) Investment in Canadian programming: All those able to help channel more money into our generally less violent Canadian productions can facilitate the best "solution" of all: high-quality alternative programming that gives parents and children a healthier choice.

e) A Deeper Public Debate: The TV violence issue will never go away in a free society. But it can be discussed more intelligently, be better understood, and be acted upon sensibly. That is exactly what you are doing today and tomorrow, and to achieve and keep a civilized balance between free speech and caring for children, we need to develop and institutionalize this dialogue as a permanent necessity.

You will note that I have not mentioned laws or regulations. Already an impressive number of Canadians are demanding some such coercive action. If we cannot make progress by the voluntary, cooperative route, it's clear that pressure on politicians for legislative or other legal solutions may become overwhelming.

But for the record, the CRTC infinitely prefers voluntary cooperation, self-restraint and empowerment of parents to legal approaches. First, because legal solutions, however educational and symbolically reassuring, run head on into artistic freedom, and probably even the Charter of Rights and Freedoms; and second, because they might even prove counter-productive: an anti-violence regulation would probably persuade quite a few people, wrongly, that "everything has been solved" – thereby weakening commitment to deeper action on the educational, technological, advertising and citizen-action fronts.

Obviously, if Parliament, or the Government with its power of general direction, orders us to intervene, we shall have to do so, trying to act with the best mix of firmness and delicacy we can imagine. But none of us at the CRTC would relish this role, especially if it drew us mainly into fencing over legalities. We would far prefer to act, as we have over the past year, as a public and behind-the-scenes catalyst for cooperative, voluntary efforts aimed at a lasting reduction in TV violence. We believe this is an incomparably healthier, and indeed much more productive, emphasis.

I believe that many, perhaps most, of you here share this bias. If that is so, this conference has a chance to make history – by preparing the way for strong, sustained, well-funded cooperative action.

I salute you all for coming here, and wish you the great success which you and our children deserve as an outcome to your deliberations.

Contact: Bill Allen, Director
CRTC Public Affairs
Ottawa, Ontario K1A 0N2
Telephone: (819) 997-0313
TDD: (819) 994-0423
Fax: (819) 994-0218

APPENDICE «COMM-9»

Notes pour une allocution
de l'honorable Perrin Beatty, C.P., député
Ministre des Communications du Canada

LE DIVERTISSEMENT À SES LIMITES

Conférence Hincks
Toronto, Ontario

Le 19 février 1993

STRATÉGIE ET PLAN

Après avoir écouté les conférenciers de ce matin, il me semble que nous nous sommes enfin tous mis d'accord pour cesser de sous-estimer les répercussions de la violence à la télévision sur la vie familiale. Parce qu'elle est si divertissante et parce qu'il est si difficile de mettre le doigt sur le pourquoi et le comment de son influence sur nous, la filière de la télévision a été mise de côté pendant bien des années.

Lorsque je dis télévision, je ne fais pas uniquement référence aux radiodiffuseurs, mais également aux scénaristes, aux producteurs, aux annonceurs, aux distributeurs, aux parents et à tous ceux de nous qui ont permis au petit écran de jouer un rôle dans la vie quotidienne et la culture des Canadiens. Et, franchement, je reconnais que le gouvernement partage cette responsabilité. Si je me joins à vous aujourd'hui, c'est pour entendre des opinions et pour faire l'esquisse de ce que je suis prêt à faire immédiatement.

Nous avons ignoré la cause de la télévision. Vu le manque de données empiriques, nous avons trop souvent laissé la question s'effriter dans la lutte entre les groupes qui prêchent le pour et le contre de la censure et essaient de voir s'il faut restreindre les types d'émissions que les gens ont le droit de regarder ou simplement laisser les forces du marché dicter ce qui est acceptable pour la télévision.

Je suis certain que nous voulons tous que les choses soient plus simples. Comme ce serait facile si l'on pouvait lire dans une étude que 21 % ou 78 % des crimes sont le résultat direct de la télévision; nous aurions des données solides sur lesquelles baser des décisions difficiles.

Ce ne sera jamais le cas. On ne nous dira jamais qu'un enfant qui voit cinq actes de violence à l'heure pendant trois semaines a 60 % plus de chances de frapper un de ses amis dans la cour de l'école.

Même si l'on ne peut pas mesurer de façon précise les effets de la télévision sur la violence dans notre société, y a-t-il quelqu'un qui doute vraiment de l'influence de la télévision sur notre comportement? Les annonceurs dépensent des millions de dollars chaque année parce qu'ils croient que même une annonce de 30 secondes peut influencer le comportement. Même ceux qui croient que le fait d'exposer des enfants à la violence au petit écran aide à les préparer à la vie en société n'iraient sûrement pas dire que les résultats supposés bénéfiques pour les enfants croissent proportionnellement à la violence à laquelle ils ont été exposés.

La télévision est un miroir. Nous la regardons et c'est notre image que nous voyons. Comme le miroir, la télévision nous aide à construire l'image que nous avons de nous. Le fait de croire que notre société est vraiment aussi violente qu'elle le semble à la télévision peut faire en sorte que nous nous attendions à être témoins d'actes violents dans la rue. Cela peut semer en nous peur, contrariété et violence.

Le chef de la police d'Ottawa a récemment fait remarquer que la colère des conducteurs constitue l'un des plus grands problèmes de la sécurité routière. Il a remarqué que les conducteurs ont tendance à sortir de leur véhicule et à s'engueuler davantage maintenant qu'à n'importe quelle autre époque de notre histoire et qu'un simple malentendu à une intersection finit souvent par des coups. Pourquoi tout cela?

Voici un autre exemple : une entreprise de formation qui travaille avec la police de Toronto a trouvé que les agents eux-mêmes perçoivent souvent leur emploi comme étant, dans une large mesure, plus dangereux qu'il ne l'est en réalité.

Les émissions policières qu'ils regardent à la télévision leur font faussement croire qu'ils auront souvent à faire face à des assaillants armés. La réalité est tout autre.

Lorsque nous croyons vivre dans un monde violent, nous nous attendons à faire face nous-mêmes à la violence.

D'aucuns voient le problème plus imposant qu'il ne l'est, trop compliqué et croient que rien ne peut être fait pour amener un changement significatif. Remarquez que ces mêmes personnes disaient la même chose face à la consommation de tabac il y a vingt ans et au sujet de la conduite en état d'ébriété lorsque j'étais à l'université. Toutefois, dans les deux cas, et malgré la complexité de la situation, les tentations et les valeurs de l'époque, l'attitude du public a changé de façon radicale.

Comment est-ce arrivé? Petit à petit, voilà comment. La consommation de tabac est une habitude qui s'éteint peu à peu dans notre pays parce qu'il y a maintenant assez de gens qui sont capables d'admettre qu'il y a une relation de cause à effet entre le tabac et la maladie, chose peu avouée il y a dix ans. Les nouvelles attitudes prouvent la volonté du public et la puissance du changement.

Alors, que pense le public de la violence à la télévision? J'ai sur mon bureau 1 300 000 signatures de personnes qui croient qu'il s'agit là d'un énorme problème. C'est un appel que l'on ne peut ignorer.

Comment ces signatures ont-elles pu se rendre jusqu'à mon bureau? Virginie Larivière, une courageuse adolescente de 14 ans les a recueillies après que sa petite soeur ait été enlevée, violée et étranglée. L'identité du meurtrier demeure toujours inconnue, mais plus d'un million de Canadiens se sont joints à Virginie pour dire que l'un des moyens de diminuer la violence dans la rue est d'en diminuer la dose dans notre salon.

Certains suggèrent d'adopter une loi qui interdirait toute forme de violence au petit écran. C'est une idée séduisante. Cependant, la plupart des émissions violentes ne sont pas contrôlées par nous mais nous arrivent d'autres pays.

Une nouvelle loi ferait également apparaître un problème plus profond avec les changements qu'elle amènerait. Notre pays a fait valoir la priorité des droits et des choix par lesquels la liberté de nos citoyens est protégée. Une grande majorité de Canadiens rejetteraient toute censure gouvernementale qui leur dicterait ce qu'ils peuvent regarder à la télévision. Le défi que nous lance notre propre Charte des droits et libertés est de trouver des solutions qui n'iront pas brimer les droits constitutionnellement protégés des Canadiens, que la fin justifie les moyens ou non.

L'approche purement législative est vouée à l'échec, la loi seule étant trop incisive pour traiter d'une question aussi complexe et insidieuse que la violence à la télévision.

Je peux pourtant vous assurer que nous pouvons faire beaucoup.

Comme pour d'autres aspects de la vie moderne, la clef du succès quant à cette question ne réside pas dans le fait que les gouvernements doivent diriger nos vies à notre place. C'est le choix éclairé des téléspectateurs et des parents qui fera la différence. Les Canadiens ne veulent pas que les gouvernements leur enlèvent leur droit de décider. Au contraire, ils souhaitent qu'on les aide à prendre la bonne décision. Et il s'agit d'une décision importante.

La télévision, comme le dit un critique, fait entrer dans votre salon des gens que vous n'inviteriez pas chez vous. Cette remarque met en évidence un point très important.

Le choix et la responsabilité de ce que l'on regarde dépend en dernier recours de la personne qui a la télécommande en mains. Que cette personne ait cinq ou douze ans, qu'il s'agisse d'une mère ou d'un père, constitue un point crucial pour les parents. Le choix des émissions vues par les enfants demeure la responsabilité des parents.

Nous devons à nos enfants de planifier leur menu télévisuel comme nous planifions leurs repas. À titre de citoyens, de producteurs, de radiodiffuseurs, d'annonceurs et d'organismes réglementaires, je crois que nous devons voir à ce que chaque parent ait les outils dont il ou elle a besoin pour choisir librement.

Ces outils sont légion. En fait, en cette ère technologique, un nombre inimaginable de possibilités s'offrent à nous.

Aujourd'hui, je concentre mes efforts sur une stratégie en cinq parties destinée à aborder cette question. Je ne prétend pas que cette approche résoudra le problème en soi, mais c'est une étape importante qui nous aidera à trouver des solutions.

Le premier élément est un code d'éthique ferme concernant la violence à la télévision, qui s'applique uniformément à l'ensemble de l'industrie. Ce code devra d'abord clairement établir des limites pour les émissions dramatiques et les vidéos musicaux. Il nous faut un code qui puisse avertir les téléspectateurs de ce qu'ils vont regarder. Il nous faut un code qui n'acceptera pas la violence faite aux femmes. Il nous faut un code qui veille à ce que toutes les émissions susceptibles d'avoir des effets nocifs soient sur les ondes après l'heure du coucher des enfants.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs vient tout juste de réécrire son code, reste à voir à quel point il pourra être efficace. S'il n'est pas assez sévère, je demanderai au CRTC d'en rédiger un qui le sera et de le mettre en application.

L'éducation est le deuxième outil qui mènera au changement. Comme on l'a si bien prouvé avec notre initiative sur l'usage du tabac, lorsque le public prend conscience du problème, les choses peuvent changer rapidement. En écoutant les personnes présentes à cette conférence, je me rends compte que nombre d'initiatives importantes seront bientôt mises en oeuvre pour faire une campagne solide contre la violence à la télévision.

- L'Association des radiodiffuseurs canadiens a fait de la violence le sujet d'une campagne d'information de 10 millions de dollars à l'intention du public en 1993. C'est beaucoup de temps d'antenne pendant lequel nous pouvons apprendre au public à faire de meilleurs choix.

- L'Association canadienne de télévision par câble a adopté le thème de la violence à la télévision pour le projet d'animation sociale de cette année et a promis de fournir gratuitement le câble aux écoles, de sorte que les nouvelles émissions d'alphabétisation soient mises à la disposition de tous les enfants.

- L'Office national du film, de concert avec Santé et Bien-être social Canada, continue à élaborer son catalogue des films et vidéos qui traitent de la violence familiale. Le catalogue, qui contient plus de 100 titres, est disponible partout au Canada et on l'utilise cinq fois plus que toute autre collection de films au pays. Nos statistiques montrent que, depuis 1985, des millions de Canadiens ont vu ces films.

Le troisième point de notre stratégie est entre les mains des annonceurs canadiens. En matière d'influence et de motivation, les annonceurs sont les experts au pays. Je veux qu'ils adhèrent à notre cause. Il faut qu'ils incitent leurs clients à mettre en ondes leurs annonces pendant les heures d'émissions à contenu non violent.

J'aimerais également voir plusieurs des principaux annonceurs du Canada favoriser la conception d'outils éducatifs à l'intention des parents et des enfants et parrainer des campagnes de sensibilisation du public.

Si cela peut sembler tiré par les cheveux, souvenez-vous comment les choses ont changé lorsque les annonceurs ont réalisé que les pratiques écologiques attiraient la clientèle. Je suis porté à penser qu'une société qui adopterait une attitude ouverte contre la violence pourrait bien être tout aussi attrayante pour le public consommateur.

Le gouvernement a également un rôle à jouer ici. Le gouvernement fédéral est le troisième annonceur en importance au pays. Nous avons déjà créé, par le passé, des lignes directrices concernant les stéréotypes sexistes et la représentation des minorités dans nos annonces. Nous pouvons faire davantage maintenant.

Il serait peut-être temps d'utiliser notre force publicitaire en retirant nos annonces des émissions à contenu violent et en les faisant passer en ondes pendant des émissions qui respectent davantage les valeurs que nous voulons transmettre à nos enfants.

Certains disent que nous avons besoin d'un groupe de travail pancanadien composé de décideurs occupant des postes-clés, notamment de radiodiffuseurs, d'annonceurs, d'éducateurs et d'autres gens qui oeuvrent auprès des enfants éprouvant des difficultés, pour pouvoir réaliser ces trois étapes. Je crois que c'est une idée ingénieuse puisque ce groupe pourrait, entre autres, élaborer les lignes directrices d'un système de classification qui pourrait contribuer à offrir aux téléspectateurs canadiens un système de consultation uniforme conçu pour eux. Ce groupe pourrait assurer la planification et la coordination d'une campagne permanente de sensibilisation du public aux médias et convaincre les annonceurs de faire passer leurs messages publicitaires pendant des émissions à contenu non violent.

Si nous pouvons réaliser ce projet, je vous accorderai mon aide pour trouver une partie de l'argent nécessaire.

Le quatrième outil est ce que l'on pourrait appeler un «blocage frontalier». Faisons face à la réalité : la majorité des émissions mises à la disposition d'un Canadien abonné au service complet de câblodistribution proviennent des États-Unis. Ce sont nos voisins du Sud qu'il faut observer. Comme nombre d'entre vous le savent déjà, le sénateur Paul Simon a été capable d'inciter les trois principaux réseaux américains à coopérer au projet.

Mardi, j'ai téléphoné au sénateur Simon pour lui suggérer que le Canada et les États-Unis coopèrent également. La façon dont nous partageons les mêmes émissions rend la collaboration utile dans leur cas, et cruciale dans le nôtre. Il était d'accord, et nous pensons nous rencontrer sous peu.

Comme l'histoire nous l'enseigne, il est toujours possible de changer le cours des choses. Lorsque Virginie Larivière est entrée dans mon bureau l'automne dernier, j'ai vu qu'elle y croyait.

Dans sa douleur, une adolescente de 13 ans avait décidé qu'un aspect destructif de notre culture devait être changé et elle a cru qu'elle devait et pouvait mettre le processus en marche. C'est un geste pratique qu'elle a posé, mais c'est également un enseignement d'une valeur inestimable.

Virginie attend de voir ce que nous ferons maintenant, tout comme les amis et les parents de toutes les victimes de violence dans notre pays. Chaque jour, nous avons la possibilité de continuer à construire une société bienveillante et respectueuse ou de regarder cette société tomber dans la décadence jusqu'à s'amuser de la mort.

La violence à la télévision est autant le reflet de la violence dans la société qu'un facteur qui y contribue. Tant que nous n'aurons pas réglé les problèmes profonds du racisme, des dépendances diverses, de la pauvreté et de l'inégalité des sexes, la violence sera trop souvent une option.

De toute évidence, nous trouverons plusieurs solutions en rendant les lois plus sévères et en dictant des mesures plus strictes, mais il y a un autre côté à cela. C'est ce qui m'amène au cinquième point de notre stratégie.

La plupart des changements découlent de forces positives, de gestes créatifs poussés à la base par l'inspiration et l'espoir. Il est très important que nous faisions plus que reconnaître et louer ces gestes. Je sais que, étant donné la place centrale qu'occupe ce dossier, les annonceurs, les producteurs et les radiodiffuseurs qui oeuvrent dans le domaine de la télévision découvriront de nouveaux moyens de nous libérer du cycle de violence dans lequel nous sommes entraînés.

Nous ne serons pas aveugles face aux gestes posés. En fait, j'ai demandé au Ministère de voir à ce que l'on reconnaisse ces efforts en créant un prix qui sera remis chaque année pour rendre hommage à ceux qui font la différence.

Virginie Larivière a gracieusement accepté de prêter son nom au prix que l'on a appelé le Prix télévisuel Virginie Larivière. Dès cette année, cette récompense reconnaîtra ceux du public canadien et des sociétés canadiennes qui, comme Virginie, ont déployé des efforts pour promouvoir la présentation d'émissions jeunesse de qualité à contenu non violent.

J'ai écrit aux organisateurs des *Gemini Awards* et des *Prix Gémeaux* afin de leur demander si nous pourrions profiter de leur cérémonie annuelle de remise de prix pour honorer nos lauréats.

Bref, ces cinq points, soit un code d'éthique stricte, la sensibilisation du public, l'influence de la publicité, la collaboration internationale et la reconnaissance de ceux qui nous offrent des produits de qualité et ont à coeur le respect des valeurs humaines, constituent une première étape décisive en vue de résoudre un problème complexe et sérieux.

En tant que père, j'ai la certitude que la violence à la télévision a atteint et dépassé les limites raisonnables.

J'ai deux jeunes fils, et je m'intéresse au plus haut point à ce dossier. Nous nous soucions tant de ce qui va dans le ventre de nos enfants; ce qui entre dans leur esprit est tout aussi important.

La plupart des Canadiens adorent regarder la télévision. Elle nous informe, nous instruit, nous divertit et, parfois, atténue le sentiment de solitude. Parce qu'elle joue un rôle si spécial, la télévision doit être mise au défi de faire preuve de qualités hors du commun. Je prie chaque personne ici présente et tous les gens de l'industrie de promouvoir ces qualités et de nous aider à offrir à nos jeunes l'enfance saine et nourricière à laquelle ils ont droit.

APPENDICE «COMM-10»

discours

CRTC

REDONNER L'ENFANCE AUX ENFANTS

Vers une alliance pour moins de violence à la télévision

par **Keith Spicer**

Président, Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications canadiennes

à l'Institut C.M. Hincks

Toronto (Ontario)

le 19 février 1993

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canada

Depuis que la télévision est au monde que l'on parle d'un excès de violence gratuite à la télévision; et chaque fois qu'on en parle, cela aboutit presque toujours à la confrontation, à la polarisation, sans aucune amélioration, sinon très peu. Les adeptes des deux côtés de la médaille se contentent trop souvent de se lancer des accusations les uns les autres.

Certains rejettent toute limitation à ce que l'on montre (y compris à quelle heure), soutenant que la "liberté créatrice" ne doit souffrir aucune limite — pas même, faut-il supposer, dans le cas de films "assassinat" dans lesquels des personnes sont vraiment tuées, ou de bébés torturés à l'heure du souper. D'autres, ayant souvent adopté des programmes d'ordre moral beaucoup plus vastes que la violence, réclament des restrictions à l'art véritable, en particulier celui d'avant-garde, et relient parfois la violence à la question complètement distincte du sexe.

La plupart d'entre nous qui sommes ici estiment, du moins je le pense, qu'il est temps de délaisser cette sempiternelle ritournelle de futile rhétorique. Le moment est venu de faire passer l'intérêt de nos enfants avant les clichés autogratifiants et de travailler en collaboration, de manière constructive. Est-ce là de la naïveté? Uniquement tant qu'on n'a pas réfléchi à la stérilité de la confrontation doctrinaire.

Si vous consultez la liste des participants à cette conférence, vous constaterez que c'est précisément une telle occasion de collaboration qui s'offre à nous au cours des deux prochains jours. Nous avons des parents, des éducateurs, des radiodiffuseurs, des dirigeants de canaux de télévision payante et d'émissions spécialisées, des télédistributeurs, des annonceurs, des psychologues cliniciens, des chercheurs, des fonctionnaires de l'État et des dirigeants d'organismes de réglementation tous réunis dans la même salle, prêts à travailler ensemble. Vous êtes tous ici parce que la question vous tient à coeur — parce que la violence et ses effets sur la jeunesse vous inquiètent.

Nous ne sommes pas ici pour condamner la télévision sous toutes ses formes. Nous savons tous qu'il existe de nombreux — quoique insuffisants — choix de bonnes, saines et enrichissantes émissions de télévision. Je crois que nous sommes unanimes à souhaiter aider les parents à aider leurs enfants à tirer le meilleur parti possible de la télévision, tout en évitant ce qui peut perturber les jeunes esprits. Nous voulons que la télévision atteigne son plein potentiel d'instrument de civilisation, de véhicule inestimable d'information, d'éducation et de divertissement.

Je félicite l'Institut Hincks d'avoir rendu cette occasion possible. En nous réunissant tous, vous faites preuve d'une vision et d'un sens du civisme parfaitement exemplaires.

Nous sortons aujourd'hui des sentiers battus, dans ce sens que nous prenons conscience que la violence gratuite et idéalisée à la télévision n'est pas d'abord et avant tout une question de "liberté d'expression"; c'en est profondément une de protection des enfants. Tous les secteurs de l'industrie de la télévision, ainsi que les parents, les éducateurs et les chercheurs, commencent à envisager la violence à la télévision sous cet angle. Et c'est pourquoi nous pouvons maintenant espérer, pour la première fois au Canada, entreprendre en collaboration de trouver un équilibre plus civilisé entre la liberté artistique et la question non moins cruciale d'une bonne éducation pour nos enfants.

Dès le départ, je me dois de souligner ce qu'à mon sens la plupart des personnes impartiales acceptent : la télévision, même si elle est, de par sa propre publicité, un médium d'extrême influence, n'est de toute évidence pas l'unique facteur à encourager la violence dans notre société. Des facteurs profondément enracinés d'ordre économique, social, culturel et familial y jouent aussi un rôle : les bouleversements économiques massifs; les émeutes trop facilement tolérées; les désunions familiales de plus en plus répandues; les enfants qui rentrent à la maison avant leurs parents qui travaillent; les systèmes scolaires trop permissifs; les sports devenus des sports sanglants — et ce ne sont là que quelques-uns des nombreux facteurs qui banalisent la violence et la rendent ainsi moins offensante.

De plus, la télévision canadienne en direct est loin de représenter tout ce que nous appelons la télévision : les mêmes écrans nous offrent les réseaux américains, les services de télévision payante et d'émissions spécialisées et même la télévision par satellite. Les autres médias reflètent et amplifient, eux aussi, la violence : le cinéma, les vidéos musicaux, les jeux vidéo, les revues et les journaux y contribuent tous.

Une seconde mise en garde : les émissions produites par la télévision canadienne ne sont pas, loin de là, responsables d'une grande partie de la violence au petit écran qui perturbe les enfants. Le pire vient principalement des États-Unis, mais parfois aussi d'Extrême-Orient (les films de kung fu et de kickboxing). Toutefois, les émissions achetées par la télévision canadienne (c'est-à-dire, achetées de sources étrangères) constituent une partie du problème, et en faisant appel à une plus grande autodiscipline, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les responsabilités des réseaux, des programmateurs et des distributeurs canadiens.

La télévision, toutefois, se fait le miroir et l'écho de tous les types de violence dans notre société. Elle met nos enfants en contact avec la violence littéralement dans nos foyers, de la manière la plus intime et la plus insidieuse qui soit. Nous savons tous que nos enfants assistent à des milliers de meurtres à la télévision. Et pourtant, même un grand nombre de familles biparentales utilisent la télévision comme gardienne d'enfant; il s'agit là d'un volet de responsabilité que nous négligeons trop souvent.

Nous n'avons effectivement que deux choix : abandonner et laisser la violence continuer à malmener les esprits et les coeurs de nos enfants; ou essayer, avec un grain d'humilité, de bien saisir toute l'énorme complexité du problème de la violence à la télévision et travailler ensemble à mieux protéger nos enfants tout en protégeant également nos précieuses libertés artistique et culturelle.

Si nous ne travaillons pas ensemble, nous nous retrouverons de nouveau emprisonnés dans le même vieil échange stérile et superficiel de slogans pharisaïques: "liberté d'expression" contre "obligation sociale". Nous n'aurons rien compris. Nous n'aurons rien fait, sauf trahir encore une fois nos enfants.

Pourquoi une action concertée se révélait-elle si difficile jusqu'ici? Pourquoi est-elle possible aujourd'hui? Comment pouvons-nous aller de l'avant?

I. POURQUOI IL ÉTAIT DIFFICILE D'AGIR JUSQU'ICI :

Jusqu'à il y a dix et même environ cinq ans, la violence gratuite et idéalisée à la télévision n'avait pas atteint un niveau au point de sembler omniprésente. Quand je parle de télévision, j'entends tout ce qui aboutit à l'écran, quelle qu'en soit la source, y compris les vidéos de location. Que vous regardiez beaucoup ou peu la télévision, vous avez pu constater une augmentation sensible de la quantité, de la brutalité et de la pure gratuité de la violence à la télévision, ces dernières années.

Deuxième facteur : les téléspectateurs, qui bénéficient d'un plus grand choix, de télécommandes et de magnétoscopes et qui se voient promettre un grand nombre de nouveaux jouets technologiques servant à contrôler leur univers télévisuel, commencent à refuser de jouer le rôle de consommateurs passifs de tout ce que les programmateurs leur offrent. Au cours des années qui viennent, le marché, la culture et la technologie viendront tous renforcer la souveraineté des consommateurs et, parallèlement, l'insistance des téléspectateurs sur l'obtention de ce qu'ils veulent pour eux-mêmes et leurs enfants.

Troisième facteur : on a longtemps critiqué la recherche révélant un lien net entre des années de violence gratuite à la télévision et la désensibilisation des enfants, parce qu'elle ne pouvait pas prouver un lien précis, mathématique, entre des types de violence à la télévision et des actes spécifiques de violence sociale. Ceux qui ne voulaient aucune discussion sérieuse de la question de la désensibilisation ont brouillé les cartes en soutenant que le lien devait être un "effet d'émulation" mathématique, ou rien du tout. Certains défenseurs de la violence à la télévision, qui disaient aux annonceurs qu'un message éclair de 30 secondes sur leur réseau aurait une influence incroyable sur la vente de désodorisant, étaient ceux-là mêmes qui disaient au public qu'une émission d'une heure de fusillades agrémentée de ces percutants messages n'avait absolument aucune influence sur les mêmes téléspectateurs.

Il résulte de ce qui précède un quatrième facteur qui empêchait de marquer des progrès : la polarisation du débat entre une industrie s'estimant assiégée et des chercheurs et des parents frustrés qui croyaient que personne ne les écouteraient. Même si un grand nombre de groupes ont travaillé ardument à cette question et obtenu des résultats méritoires dans leurs propres sphères, cette méfiance réciproque empêchait la plupart des efforts de collaboration.

II. POURQUOI NOUS POUVONS AGIR AUJOURD'HUI :

Depuis un an ou deux, plusieurs facteurs ont commencé à débloquer l'embâcle.

Premièrement, un net consensus public se dégage que la violence dans les médias, en particulier à la télévision, augmente sans cesse et devient de plus en plus gratuite. Un ouvrage fortement documenté de Michael Medved, Hollywood Versus America, étaie amplement ce consensus aux États-Unis, source d'un grand nombre d'émissions de télévision que les Canadiens regardent.

Deuxièmement, des travaux de recherche partout dans le monde, notamment les deux études que le CRTC a publiées l'année dernière, confirment de manière plutôt concluante le lien entre la violence massive et gratuite à la télévision et la désensibilisation des enfants, qui aboutit à une plus grande tolérance de la violence dans la vraie vie, à des problèmes d'ordre émotif, à des actes d'intimidation dans les cours d'école et à des problèmes d'apprentissage.

Troisième facteur : après l'horrible massacre de 14 jeunes étudiantes en génie à l'École polytechnique de Montréal, il y a tout juste trois ans, un mouvement populaire de protestation contre la violence à la télévision a surgi de partout au Canada. Le point culminant de ce mouvement a été, en décembre dernier, le renversant succès de Virginie Larivière qui, à l'âge de 14 ans, a réussi à réunir 1,3 million de signatures exigeant une loi contre la violence à la télévision. Diverses personnalités ont rendu hommage à Virginie, et le Premier ministre et le ministre des Communications ont même tous les deux lancé une mise en garde, à savoir, que si l'industrie ne prenait pas d'elle-même des mesures sérieuses, le gouvernement envisagerait une certaine forme de démarche coercitive.

Quatrième facteur : au cours des six ou sept derniers mois, tous les secteurs de l'industrie canadienne de la télévision ont exprimé une préoccupation grandissante pour le rejet par la population de la violence gratuite, en particulier pour ce qui est de ses répercussions sur les enfants. Aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que l'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'ACR), l'Association canadienne de télévision par câble, les services de télévision payante et d'émissions spécialisées (notamment certains grands canaux de cinéma), l'industrie de la production et les collectivités artistiques, l'industrie de la publicité ainsi que Radio-Canada et TVOntario font preuve de leadership éclairé et d'une volonté manifeste de travailler de manière utile main dans la main avec les parents, éducateurs et autres.

Ici, aujourd'hui, personne n'est assiégé; personne n'est bouc émissaire; et personne ne possède toutes les réponses. Nous sommes tous ici pour examiner les faits et, peut-être en nous organisant pour travailler ensemble, pour mettre en oeuvre tout un éventail de solutions pratiques.

III. COMMENT NOUS POUVONS ALLER DE L'AVANT :

Pour déployer des efforts concertés en vue de réduire la violence à la télévision pour nos enfants, nous pourrions envisager quelques principes directeurs, puis définir quelques secteurs d'action.

Nous pourrions garder à l'esprit quatre principes :

1. Protéger les enfants, pas les adultes : Les adultes doivent avoir le loisir de regarder presque tout ce qu'ils veulent, aux heures et selon des formules qui peuvent habituellement leur être réservées. Les seules exclusions : celles que prévoient le Code criminel.

2. Un équilibre entre la liberté d'expression et l'équité pour les enfants : Si difficile à atteindre que celui puisse être, les programmateurs et les parents doivent s'y efforcer. Dans les milliers de décisions relatives à la programmation et aux grilles-horaires prises chaque année, les dirigeants responsables devront concilier ces deux impératifs que certains considèrent

comme étant des absolus. Je ne crois pas que les Canadiens veuillent la censure; ils veulent plus de sensibilité. Ils ne veulent pas tant des restrictions que des responsabilités, de même qu'un plus grand contrôle sur ce que leurs enfants peuvent regarder.

3. Une démarche de collaboration, pas de confrontation : La gravité et la complexité de cette question exigent les meilleures idées que peuvent imaginer l'industrie, ainsi que les parents et les éducateurs et ceux qui aident les enfants perturbés. L'alternative qui s'offre, c'est le partenariat ou la paralysie.

4. Secteurs d'action conjointe : Il faut se pencher sur au moins cinq secteurs :

a) Réglementation : L'ACR, après consultation avec les groupes de citoyens concernés et d'autres secteurs de l'industrie, a récemment déposé auprès du CRTC un code révisé d'autoréglementation anti-violence. Nous sommes en train de l'examiner avec grand soin parce que nous voulons un code anti-violence strict et réaliste que non seulement les radiodiffuseurs, mais aussi le CRTC et le public, peuvent appuyer. De nombreux autres secteurs de l'industrie possèdent, eux aussi, leurs propres codes ou lignes directrices d'autoréglementation. Pour ce qui est des services de télévision payante et d'émissions spécialisées qui sont du ressort du CRTC, nous leur avons demandé de réexaminer leurs lignes directrices de manière à faire en sorte qu'eux aussi tiennent compte des préoccupations du public, de préférence en harmonie avec les efforts que l'ACR déploie. Nous avons aussi écrit aux ministres provinciaux de qui relèvent les magasins de vidéos, pour faire appel à leurs conseils et à leur collaboration.

b) Éducation : Un programme pluriannuel d'information des médias à l'intention des enfants, des parents et des enseignants devrait donner une plus grande responsabilité et de meilleurs outils à la famille et apprendre aux enfants à faire preuve de plus de discernement. En voici le thème : Comment tirer le meilleur du remarquable véhicule culturel que peut constituer la télévision à son meilleur et comment en éliminer les éléments destructeurs. Des efforts parallèles d'éducation au sein de l'industrie même pourraient accroître la sensibilité à la lutte contre la violence de la même manière que des programmes d'auto-éducation de l'industrie ont beaucoup fait pour lutter contre les drogues, la conduite avec facultés affaiblies, la pollution et le tabagisme.

c) Techniques : En travaillant de concert avec les parents et les enseignants afin de cerner les besoins des enfants, l'industrie est capable d'exploiter la renversante gamme de nouvelles techniques qui verront le jour d'ici quelques années, afin d'augmenter le contrôle là où il doit se trouver : dans la famille. L'industrie devrait mettre quelques-uns de ses meilleurs esprits techniques au travail pour trouver des solutions pratiques à l'intention de parents occupés.

d) Investissements dans les émissions canadiennes : Tous ceux qui peuvent aider à canaliser plus d'argent vers nos productions canadiennes généralement moins violentes peuvent faciliter la meilleure de toutes les "solutions" : des émissions de rechange de haute qualité qui donnent un choix plus sain aux parents et aux enfants.

e) Un débat public plus approfondi : La question de la violence à la télévision ne disparaîtra jamais dans une société libre. Toutefois, elle peut faire l'objet d'une discussion plus intelligente et être mieux comprise, et on peut y donner suite de manière plus sensée. C'est exactement ce que vous faites ici, aujourd'hui et demain, et, pour atteindre et conserver un équilibre civilisé entre la liberté d'expression et le bien-être de nos enfants, nous devons étendre et institutionnaliser ce dialogue et en faire une nécessité permanente.

Vous constaterez que je n'ai pas mentionné de lois ou de règlements. Déjà, des Canadiens en nombre impressionnant exigent une mesure coercitive de ce genre. Si nous ne pouvons pas progresser par l'autodiscipline et la collaboration, il ne fait aucun doute que les pressions sur les politiciens en faveur de l'adoption de mesures législatives ou d'autres solutions d'ordre juridique pourraient devenir idéalisées.

Cependant, officiellement, le CRTC préfère infiniment mieux la collaboration volontaire, l'autodiscipline et l'habilitation des parents aux mesures d'ordre juridique. Premièrement, parce que des solutions d'ordre juridique, si éducatives et symboliquement rassurantes soient-elles, vont carrément à l'encontre de la liberté artistique et probablement même de la Charte des droits et des libertés; et, deuxièmement, parce qu'elles peuvent même se révéler contre-productives : et un règlement anti-violence persuaderait probablement un grand nombre de personnes, mais à tort, que "tout a été réglé" — ce qui affaiblirait l'engagement à l'égard de mesures plus concrètes sur les plans de l'éducation, de la technologie, de la publicité et de l'action sociale.

De toute évidence, si le Parlement, ou le Gouvernement avec son pouvoir de nous donner des instructions sur des questions de politique générale, nous ordonne d'intervenir, nous devrons le faire, en tentant d'y mettre à la fois le plus de fermeté et de délicatesse possible. Toutefois, aucun de nous au CRTC ne serait entiché de ce rôle, surtout s'il devait nous entraîner carrément dans des arguties juridiques. Nous préférerions de beaucoup agir publiquement et en coulisses, comme nous l'avons fait dans le passé, comme catalyseur d'efforts de collaboration volontaire en vue de réduire en permanence la violence à la télévision. Nous estimons qu'il s'agit là d'une orientation incomparablement plus saine et, même, beaucoup plus productive.

Je crois qu'un grand nombre, peut-être même la grande majorité, d'entre vous qui êtes ici aujourd'hui partagent ce parti pris. Si c'est le cas, cette conférence a une chance de créer un précédent — en pavant la voie à une collaboration forte, soutenue et bien financée.

Je vous dis : chapeau pour votre présence à tous ici, aujourd'hui, et je vous souhaite dans vos délibérations tout le succès que vous et nos enfants méritez.

Renseignements : Bill Allen, Directeur
Affaires publiques du CRTC
Ottawa (Ontario) K1A 0N2
Téléphone : (819) 997-0313
ATS : (819) 994-0423
Télécopieur : (819) 994-0218

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Association of Broadcasters:

Michael McCabe, President and Chief Executive Officer;

Al MacKay, Vice–President and Station Manager CJOH–TV;

Peter O'Neill, Corporate Secretary, Director of Public Affairs and Strategic Planning, CTV Television Network Ltd.;

Peter Miller, Legal Counsel.

TÉMOINS

De l'Association canadienne des radiodiffuseurs:

Michael McCabe, président et directeur général;

Al MacKay, vice–président et directeur général de la station CJOH–TV;

Peter O'Neill, secrétaire, directeur des Affaires publiques et du développement stratégique, Réseau de télévision CTV limité;

Peter Miller, Conseiller juridique.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-B84

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 58

Wednesday, February 24, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 58

Le mercredi 24 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of telecommunications issues

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, examen des questions relatives aux télécommunications

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 29 1993

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairmen: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-présidents: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 1993
(91)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 4:44 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean–Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy–Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Radio-Televison and Telecommunications Commission (CRTC): Keith Spicer, Chairman; David Colville, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

Keith Spicer made a statement and answered questions.

At 6:02 o'clock p.m., in accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee examined telecommunications issues.

Keith Spicer made a statement, and with the other witness, answered questions.

At 6:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 24 FÉVRIER 1993
(91)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 16 h 44, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean–Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy–Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoins: Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Keith Spicer, président; David Colville, membre.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Keith Spicer fait un exposé et répond aux questions.

À 18 h 02, conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2), le Comité examine certains aspects des télécommunications.

Keith Spicer fait un exposé puis, avec l'autre témoin, répond aux questions.

À 18 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, February 24, 1993

• 1644

The Chairman: Would the committee come to order, please.

I'd like to welcome Keith Spicer, Chairman of the CRTC; and Mr. Fernand Bélisle, Vice-Chairman of Broadcasting. Are there any other officials with you, Mr. Spicer, whom you wish to introduce?

Mr. Keith Spicer (Chairman, Canadian Radio-Television and Telecommunication Commission): Yes. We have Mr. Peter Flemming, Director General of our Television Directorate; Mr. David Colville, Commissioner; and a cast of several thousand officials.

The Chairman: Do you want any of the others at the table with you?

Mr. Spicer: I think Mr. Bélisle and I will try to hold up our side.

• 1645

The Chairman: Fine. That's just great.

First of all, I would like to say that we appreciate your patience. You're all aware of the news—the unfortunate news, in my opinion—we heard today about the Prime Minister's decision to resign. The various events that followed that have caused us to be delayed. I understand you were in bed not feeling very well, or at home not feeling very well, when you were contacted, and I hope we were able set your schedule on a more moderate course and not have you sitting around this meeting room for the last hour or so.

We have two subjects today, one about television violence and the other about long-distance competition and local service. We're going to deal with the subject-matter of the violence study first.

Without further ado, Mr. Spicer, would you like to address the committee?

Mr. Spicer: Thank you, Mr. Chairman, for your kind welcome. I realize there are other events on people's minds today, and therefore it may be a little bit difficult to crowd in some other information. But I know that members are all very interested in these topics, so we will try to be as forthcoming as we can.

I apologize at the outset for the temporary lack of copies of the opening statement. It's a logistical glitch. We expect to have copies here within about 15 minutes. If you will allow me, I will read my copy for now. The other copies will arrive shortly.

On behalf of the CRTC, I welcome the opportunity to discuss our mutual interest in combating gratuitous and glamorized violence on television and, through these efforts, the broader problem of violence in society.

Joining me today is the CRTC vice-vhairman of broadcasting, Mr. Fernand Bélisle.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 24 février 1993

Le président: La séance est ouverte.

Je souhaite la bienvenue à M. Keith Spicer, président du CRTC, et à M. Fernand Bélisle, vice-président, Radiodiffusion. Y a-t-il d'autres personnes que vous désirez présenter, monsieur Spicer?

M. Keith Spicer (président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Oui, il y a M. Peter Flemming, directeur général de la télévision et M. David Colville, commissaire. Il y a également beaucoup de noms à la distribution.

Le président: Voudriez-vous que certaines de ces personnes viennent s'asseoir à la table avec vous?

M. Spicer: Je crois que M. Bélisle et moi-même allons essayer de tenir le fort.

Le président: Très bien.

Tout d'abord, je tiens à souligner que nous apprécions votre patience. Vous avez sans doute tous entendu la nouvelle, la mauvaise nouvelle à mon avis, en ce qui concerne la décision du premier ministre de donner sa démission. Les différents événements qui ont suivi cette annonce ont provoqué du retard. Si je comprends bien, quand nous vous avons rejoint, vous étiez alité ou en tout cas vous ne vous sentiez pas bien et j'espère que notre appel vous a permis de prendre les choses un peu plus à l'aise et de ne pas perdre une heure à ne rien faire dans cette salle de réunion.

Nous étudions aujourd'hui deux questions, la violence à la télévision et la concurrence dans l'interurbain et le service local. Nous allons commencer tout d'abord par la question de la violence.

Sans attendre davantage je vous donne la parole, monsieur Spicer.

M. Spicer: Merci, monsieur le président de vos bons mots de bienvenue. Je me rends compte que les gens sont préoccupés par d'autres questions aujourd'hui et qu'il est peut-être difficile par conséquent de parler d'autre chose; cependant, je sais que les membres du comité s'intéressent beaucoup aux questions dont je viens vous parler et j'essaierais donc de faciliter la discussion.

J'aimerais vous demander de m'excuser. Nous manquons d'exemplaires de ma déclaration d'ouverture, nous avons eu quelques petits pépins et nous aurons d'autres exemplaires d'ici une quinzaine de minutes. Si vous me le permettez, je vais donc lire mon texte, les exemplaires de celui-ci suivront.

Je suis heureux d'avoir, au nom du CRTC, l'occasion de discuter de l'intérêt commun que nous avons de lutter contre la violence gratuite et idéalisée à la télévision et, ainsi, contre la violence dans la société, problème de portée plus générale.

Le vice-président du CRCT, M. Fernand Bélisle, m'accompagne aujourd'hui.

[*Texte*]

The material you have in front of you includes a copy of my opening remarks, or will, as well as a facts sheet outlining the commission's recent initiatives on television violence, and a list of possible activities we have compiled during discussions with a wide variety of groups over the past six months.

At the outset, let me repeat what I said to the conference on television violence at Toronto's C.M. Hincks Institute last Friday:

> I would emphasize what I believe most fair-minded people accept: TV, although by its own publicity an extremely influential medium, is plainly not the only factor encouraging violence in our society. Deep-seated economic, social, cultural and family factors also play a role: massive economic dislocation; too-readily-tolerated mob violence; widespread family break-ups; latch-key children; overly permissive education systems; sports become blood-sports—these are just a few of many factors making violence more familiar, and thus less shocking. And TV is not the only medium to mirror and magnify violence: movies, magazines, and newspapers all contribute. . .
>
> Television, however, is the mirror and echo-chamber of all the types of violence in our society. It brings violence literally home to our children in the most intimate, intrusive way. Of course, over-the-air Canadian TV is far from being all we call television: U.S. networks, pay and specialty services, satellite TV, video games, and movies on rented video are all there on Canadian TV screens. . .
>
> And Canadian-produced TV is not, by and large, responsible for much of the small-screen violence. The programming that causes the most concern is primarily foreign, mostly American, but also Far Eastern—kung fu and kickboxing movies, for example. Canadian-bought TV—the foreign programming Canadian stations, networks, pay-TV and specialty services buy from abroad—is also part of the problem. That's not to say we can or should forget that a great deal of violent programming comes into the country directly from American services on satellite or cable.

With that introduction, I'd like to touch briefly on three areas: first, the CRTC's initiatives to date; second, the guiding principles we believe underpin effective long-term solutions; and finally, some practical ideas we've collected from our meetings over the past six months with a wide range of citizens and groups.

Et voici maintenant le plan d'action du CRTC. Comme tout le monde au Canada, nous avons tous, au CRTC, été horrifiés par le massacre survenu à l'École Polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989. En réponse aux fortes

[*Traduction*]

Les documents que vous avez devant vous et que vous allez recevoir sous peu comprennent un exemplaire de ma déclaration d'ouverture, ainsi qu'un aperçu des initiatives récentes du Conseil en matière de violence à la télévision et une liste des activités qui pourraient être faites dans ce domaine et à laquelle nous sommes arrivés au cours des discussions avec de nombreux groupes, au cours des six derniers mois.

Dès le départ, permettez-moi de reprendre ce que j'ai déclaré à la conférence sur la violence à la télévision à l'Institut C. M. Hincks de Toronto, vendredi dernier:

> «Je me dois de souligner ce qu'à mon sens la plupart des personnes impartiales acceptent: la télévision, même si elle est, de par sa propre publicité, un médium d'extrême influence, n'est de toute évidence pas l'unique facteur à encourager la violence dans notre société. Des facteurs profondément enracinés d'ordre économique, social, culturel et familial y jouent aussi un rôle: les bouleversements économiques massifs; les émeutes trop facilement tolérées; les désunions familiales de plus en plus répandues; les enfants qui rentrent à la maison avant leurs parents qui travaillent; les systèmes scolaires trop permissifs; les sports devenus des sports sanglants—et ce ne sont là que quelques-uns des nombreux facteurs qui banalisent la violence et la rendent ainsi moins offensante. De plus, la télévision n'est pas le seul médium à refléter et à amplifier la violence: le cinéma, les revues et les journaux y contribuent tous. . .
>
> «La télévision, toutefois, se fait le miroir et l'écho de tous les types de violence dans notre société. Elle met nos enfants en contact avec la violence littéralement dans nos foyers, de la manière la plus intime et la plus insidieuse qui soit. Bien sûr, la télévision canadienne en direct est loin de représenter tout ce que nous appelons la télévision: les mêmes écrans nous offrent les réseaux américains, les services de télévision payante et d'émissions spécialisées, la télévision par satellite, les jeux vidéos et les longs métrages en vidéo de location. . .
>
> «Les émissions produites par la télévision canadienne ne sont pas, loin de là, responsables d'une grande partie de la violence au petit écran. Le pire vient principalement de l'étranger, surtout des États-Unis, mais parfois aussi d'Extrême-Orient—les films de kung-fu et de kickboxing, par exemple. Toutefois, les émissions achetées par la télévision canadienne—émissions étrangères que les stations, les réseaux et les services de télévision payante et d'émissions spécialisées canadiens achètent de l'étranger—constituent aussi une partie du problème. Cela ne veut pas dire pour autant que nous pouvons ou devrions oublier que beaucoup d'émissions violentes entrent au pays directement par les services américains offerts par satellite ou par câble.»

Cela étant dit, je voudrais vous parler brièvement de trois questions: les initiatives du CRTC jusqu'ici; les principes directeurs qui, selon nous, sous-tendent des solutions efficaces à long terme; et quelques idées pratiques qui sont ressorties de nos réunions, depuis six mois, avec tout un éventail de citoyens et de groupes.

Like everyone in Canada, all of us at the CRTC were horrified by the terrible massacre at the Polytechnique in Montreal on December 6, 1989. In response to the strong public concern, we commissioned two studies on television

[*Text*]

inquiétudes du public, nous avons commandé deux études sur la violence à la télévision: l'une portant sur la manière dont les autres pays se penchent sur le problème; l'autre visant à cerner les ouvrages de recherche scientifique disponibles.

Vous vous rappellerez sans doute que le Conseil a publié ces rapports en mai dernier. Les manchettes, les éditoriaux et les chroniques, la couverture à la télévision et à la radio — sans compter les appels téléphoniques et les lettres que nous avons reçus — témoignent amplement de la généralisation de l'inquiétude que la violence à la télévision suscite partout dans la société canadienne.

• 1650

Il était également manifeste qu'en règle générale on appuyait unanimement la démarche de collaboration volontaire que le Conseil avait proposée. Cette démarche vise fondamentalement à trouver un équilibre civilisé entre la protection de la liberté d'expression et la protection de nos enfants contre la violence gratuite et idéalisée à la télévision.

Nous avons, par conséquent, suivi les principes directeurs suivants: le premier principe, relever le degré de sensibilisation du public et de l'industrie par une discussion éclairée et sérieuse; le deuxième, inciter tous les secteurs de l'industrie de la télévision à mettre en place les codes anti–violence les plus stricts possible dans lesquels le CRTC et le public peuvent avoir confiance; et le troisième, faire en sorte que l'industrie collabore avec les parents, les enseignants, les groupes communautaires et d'autres à mettre en oeuvre les initiatives concrètes à long terme sur tout un éventail de fronts, notamment l'éducation et la sensibilisation du public, la technologie, la publicité, l'action civique, et ainsi de suite.

Tous les conseillers du CRTC ont réaffirmé notre engagement à l'égard de ces principes et de notre rôle de chef de file dans la lutte contre la violence gratuite lorsque nous nous sommes réunis en juillet dernier pour établir les objectifs stratégiques du Conseil.

Ainsi, que fait donc le CRTC? Premièrement, je vous dirais que le Conseil déploie depuis longtemps des efforts en vue de réduire la violence à la télévision. Ceux d'entre vous qui sont associés à la radiodiffusion depuis quelque temps se souviendront peut–être de l'important colloque sur la violence à la télévision que le CRTC a parrainé à l'Université Queen's en 1975.

But it is the last three years, the last nine months in particular, that are most relevant to our discussion today. I should say that in addition to everything else, we've continued to speak out publicly at every opportunity and to work behind the scenes with all the power of moral suasion the commission can bring to bear.

Here's a quick checklist of our initiatives.

As I mentioned earlier, we commissioned two key studies in early 1990 following the Montreal Polytechnique shootings.

Two reports were issued in May 1992. The first, *Scientific Knowledge about Television Violence* was prepared by the CRTC's television programming directorate and provides an overview of some 200 scientific studies about television violence. The second, entitled *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television*, was completed under the direction of Professor Florian Sauvageau of the Institut Québéçois de la recherche sur la culture de

[*Translation*]

violence — one to examine how other countries are dealing with the problem, the other to review the available scientific research.

As you'll remember, the Commission published these reports last May. The headlines, editorials, and columns, TV and radio coverage, not to mention the phone calls and letters we received, spoke volumes about how widespread concern about television violence is throughout Canadian society.

It was also clear that, in general, there was a strong consensus of support for the cooperative, voluntary approach suggested by the Commission. Our approach is based, fundamentally, on working to achieve a civilized balance between protecting freedom of expression and protecting our children from gratuitous and glamourized television violence.

We have, therefore, been following guiding principles: First to raise the level of public and industry awareness through informed, serious discussion. Second, to press all sectors of the television industry to put in place the strongest possible anti–violence codes in which the CRTC and public can have confidence and, third, to engage the industry in cooperative efforts with parents, teachers, community groups and others to implement concrete, long–term initiatives on a wide variety of fronts, including education and awareness, technology, advertising, citizen action and others.

Our commitment to these principles and to playing a leadership role in combatting gratuitous violence was reaffirmed by all CRTC commissioners when we met last July to establish the Commission's strategic objectives.

So, what has the CRTC been doing? Well, first of all let me say that the Commission has a long history of involvement with efforts to reduce TV violence. Those of you who have been associated with broadcasting for some time may remember the major colloquium on TV violence which the CRTC hosted at Queen's University in 1975.

Toutefois, ce sont les trois dernières années, et surtout les neuf derniers mois, qui sont le plus pertinents pour nos discussions, aujourd'hui. Je m'en voudrais de ne pas signaler qu'outre tout le reste, nous avons continué à prendre la parole en public chaque fois que l'occasion s'en présentait et à travailler en coulisses avec tout le pouvoir de persuasion morale que le Conseil peut posséder.

Voici un bref tour d'horizon de nos initiatives.

Tel que déjà mentionné, nous avons commandé deux études clés au début de 1990, suite à la fusillade à l'École polytechnique de Montréal.

Les deux rapports ont été publiés en mai 1992. Le premier, *La violence à la télévision: État des connaissances scientifiques*, a été rédigé par la Direction de la programmation de télévision du CRTC et donne un aperçu de quelque 200 études scientifiques portant sur la violence à la télévision. Le second, *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision*, a été rédigé sous la direction de M. Florian Sauvageau, professeur à

[*Texte*]

l'Université Laval. This report looks at how a number of other countries are dealing with the issue of TV violence.

We implemented an extensive communications plan to give these reports as high a public profile as possible. For example, we did over two dozen media interviews during the first day alone.

The news release announcing the CRTC studies and our conclusion that there is a link between television violence and violence in society also outlined the broad themes of the action plan we've been following in the ensuing months. In particular, we put the television industry on notice that the CRTC was resolute about having the strongest possible anti-violence codes to respond to the public's concerns.

In June 1992, I warned the cable industry to get ready to deal with the violence issue when I spoke to the Canadian Cable Television Association convention in Vancouver.

In July 1992, CRTC commissioners unanimously encouraged me, as chairman, to follow through on the guiding principles cited above for reducing television violence.

In August, we wrote to all provincial ministers responsible for regulating video stores to underline the need for governments at all levels to take action. We asked them to examine the steps they could take to deal with videos, such as classification, warning labels, and policies on rental to minors. I remind you that video stores are the source of the most violent programming that shows up on our TV screens.

During the same month, I wrote to the heads of all Canadian pay-TV and specialty services, and met with both the CAB and the CCTA to initiate a new and urgent dialogue on TV violence.

On November 2, I had the opportunity to speak publicly to the private broadcasting sector at the annual convention of the CAB in Vancouver. Our message to the industry stressed the importance of their role in helping to deal with gratuitous and excessive violence through voluntary cooperative action. While reiterating the CRTC's commitment to effective self-regulation, I underlined that a tough industry code and an effective standards council were two critical elements the industry had to deliver on.

In mid-November, I was a speaker at the international conference on television violence, which Professor Florian Sauvageau organized in Montreal, and where I also arranged for Virginie Larivière to speak. This gave us yet another platform for urging action on industry codes and other practical solutions. As you may be aware, the CRTC provided modest financial support for the conference.

[*Traduction*]

l'Institut québécois de recherche sur la culture et à l'université Laval. Ce rapport porte sur la manière dont un certain nombre d'autres pays se comportent sur la question de la violence à la télévision.

Nous avons mis en oeuvre un plan de communications approfondi afin de donner à ces rapports le plus grand profil public possible. Par exemple, nous avons accordé plus de deux douzaines d'entrevues aux médias au cours de la seule première journée.

Le communiqué annonçant les études du CRTC et notre conclusion qu'il existe un lien entre la violence à la télévision et la violence dans la société a également exposé les grands thèmes du plan d'action que nous avons appliqué au cours des mois qui ont suivi. En particulier, nous avons averti l'industrie de la télévision que le CRTC était fermement résolu à obtenir les codes anti-violence les plus stricts possible pour apaiser les inquiétudes du public.

En juin 1992, j'ai mis en garde l'industrie de la télédistribution de se préparer à lutter contre la violence, lorsque j'ai adressé la parole au congrès de l'Association canadienne de télévision par câble (l'ACTC), à Vancouver.

En juillet 1992, les conseillers du CRTC m'ont à l'unanimité encouragé, à titre de président, à donner suite aux principes directeurs que j'ai mentionnés, en vue de réduire la violence à la télévision.

En août, nous avons écrit à tous les ministres provinciaux responsables de la réglementation des magasins de vidéos, pour souligner la nécessité pour les gouvernements à tous les paliers d'agir. Nous leur avons demandé d'examiner les mesures qu'ils pourraient prendre dans le cas des magasins de vidéos, notamment la classification, les étiquettes d'avertissement et les politiques relatives à la location de vidéos à des mineurs. Je vous rappelle que les magasins de vidéos sont la source des émissions les plus violentes qui se retrouvent sur nos écrans de télévision.

Le même mois, j'ai écrit aux dirigeants de tous les services canadiens de télévision payante et d'émissions spécialisées et j'ai rencontré ceux de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et de l'ACTC, afin d'amorcer de toute urgence un nouveau dialogue sur la violence à la télévision.

Le 2 novembre, j'ai eu l'occasion de prononcer une allocution devant les radiodiffuseurs privés, lors du congrès annuel de l'ACR, à Vancouver. Notre message à l'industrie a souligné l'importance de son rôle pour ce qui est d'aider à lutter contre la violence gratuite et excessive par des mesures volontaires prises en collaboration. Tout en réitérant l'engagement du CRTC à l'égard d'une autoréglementation efficace, j'ai insisté sur le fait qu'un code de l'industrie strict et un conseil des normes efficace constituaient deux éléments cruciaux auxquels l'industrie devait donner suite.

À la mi-novembre, j'ai adressé la parole à la conférence internationale sur la violence à la télévision que le professeur Florian Sauvageau avait organisée à Montréal, et j'ai aussi pris des mesures pour que Virginie Larivière y prononce une allocution. Il s'est agi là d'une autre tribune qui nous a permis d'insister sur les codes de l'industrie et d'autres solutions pratiques. Comme vous le savez peut-être, le CRTC a fourni une modique aide financière à la conférence.

[*Text*]

• 1655

Of course, media coverage of the issue reached a crescendo in November when Virginie Larivière presented to the Prime Minister her anti–violence petition with 1.3 million signatures. Obviously this put the CRTC back in the spotlight as well, and we were once again able to press publicly for tough industry codes.

I'd like to emphasize the deep debt all of us owe Ms Larivière for her moral leadership and for creating a sense of public urgency that has made it much easier for all of us who seek lasting solutions for combating violence.

Last November and December, we broadened our discussion of improved industry codes by hosting informal meetings in Montreal and Toronto with the heads of Canadian pay–TV, pay–per–view, and specialty services, to persuade them to work on a cooperative action group with parents, teachers, and others.

In December, we also met informally with the Canadian Teachers Federation, the Canadian Home and School Association–Parent and Teacher Federation, the Canadian Advertising Foundation, the CBC, and representatives of the Canadian production community to explore cooperative action. We subsequently secured the agreement of the Centrale de l'enseignement du Québec and the Fédération des comités de parents de la province du Québec to cooperate with the industry action group we had been fostering.

On December 22 the commission launched an informal newsletter from the chairman to anti–violence groups across the country. The objective is to keep them informed of our progress and to encourage an ongoing dialogue and exchange of ideas with them.

Last month I met in Los Angeles and San Francisco with over 30 top executives and producers at U.S. studios and major networks, as well as with leading U.S. anti–violence advocates. I was pleasantly surprised by the warmth of their reception and by the keen interest they have in what is happening in Canada, including the work of this committee. Television violence seems to be moving up fairly rapidly on the agenda, both in Washington and Hollywood, and this is extremely encouraging, since so much of our programming comes from the U.S.

I've been invited to participate in a television violence conference, tentatively set for Los Angeles in the spring, and I'd encourage members of the committee to consider attending in order to reinforce in person the concerns of Canadians. And in passing, may I recommend very highly to you a book, which perhaps many of you have already read, by Michael Medved, entitled *Hollywood Versus America*. If ever you're bringing in expert witnesses from the United States, I would suggest he might be near the top of your list. And there are some other people as well.

On January 29 the commission received the CAB's request for us to review a new draft code on television violence. We provided our views on necessary improvements within two weeks, and met with the president of the CAB 24

[*Translation*]

Il va sans dire que la couverture par les médias a atteint son point culminant en novembre, lorsque Virginie Larivière a présenté au premier ministre sa pétition de 1,3 million de signatures contre la violence. De toute évidence, le CRTC s'est ainsi retrouvé sous les réflecteurs, lui aussi, et nous avons de nouveau été en mesure d'exercer publiquement des pressions en faveur de stricts codes de l'industrie.

Je tiens à souligner combien nous sommes profondément endettés envers M^lle^ Larivière pour son leadership moral et le sentiment d'urgence publique qu'elle est parvenue à créer et qui nous a grandement facilité la tâche à nous tous qui cherchons des solutions durables à la violence.

En novembre et décembre derniers, nous avons accentué nos discussions concernant de meilleurs codes de l'industrie en parrainant des réunions sans caractère officiel à Montréal et à Toronto avec les dirigeants des services canadiens de télévision payante, de télévision à la carte et d'émissions spécialisées, en vue de les persuader de collaborer à un groupe d'action avec les parents, les enseignants et d'autres groupes intéressés.

En décembre, nous avons également rencontré officiellement des représentants de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, de la Fédération canadienne des associations foyer–école et parents–maîtres, de la Fondation canadienne de la publicité, de la Société Radio–Canada et de producteurs canadiens pour explorer des moyens de collaborer. Nous avons par la suite obtenu que la Centrale de l'enseignement du Québec (la CEQ) et la Fédération des comités de parents de la province du Québec acceptent de collaborer avec le groupe d'action de l'industrie que nous favorisions.

Le 22 décembre, le Conseil a lancé un bulletin informel du président à l'intention des groupes opposés à la violence partout au pays. Le bulletin a pour objet de les tenir informés de nos progrès et de favoriser un dialogue et un échange d'idées constants avec eux.

Le mois dernier, j'ai rencontré à Los Angeles et à San Francisco plus de 30 cadres dirigeants et producteurs des studios et grands réseaux américains, ainsi que d'ardents opposants à la violence aux États–Unis. J'ai été agréablement surpris de la cordialité de leur accueil et du vif intérêt qu'ils ont manifesté pour ce qui se passe au Canada. La violence à la télévision semble grimper assez rapidement dans l'ordre de priorité tant à Washington qu'à Hollywood, ce qui est extrêmement encourageant du fait qu'une grande partie de nos émissions vient des États–Unis.

On m'a invité à participer à une conférence sur la violence à la télévision provisoirement prévue à Los Angeles, au printemps, et j'encourage les membres du comité à envisager d'y assister afin de renforcer par votre présence les préoccupations des Canadiens. Soit dit en passant, j'aimerais vous recommander un très bon livre, que beaucoup d'entre vous ont sans doute déjà lu: *Hollywood Versus America* de Michael Medved. Si vous invitez des experts américains, je vous suggère fortement d'inviter cet auteur; il y en a d'autres aussi.

Le 29 janvier, l'ACR a demandé au Conseil d'examiner un nouveau projet de code sur la violence à la télévision. Nous lui avons, dans les deux semaines, fait part de nos vues sur les améliorations à y apporter, puis nous avons rencontré

[*Texte*]

hours after that for a frank and constructive exchange of views. We are pursuing this with a sense of urgency and determination so that, we hope, the public can see a final version in a few weeks, not months. We are seeking a strong, credible, self-regulatory code with a credible monitoring system to function under our close surveillance.

Finally, last weekend, vice-chairman Fernand Bélisle, commissioner Gail Scott and I participated in a breakthrough conference organized by the C.M. Hincks Institute in Toronto. In addressing the conference—which, by the way, the commission helped to get off the ground and fund—I underlined the CRTC's commitment to cooperative action, to supporting voluntary efforts in any way we can, and to fulfilling our responsibility for ensuring that credible industry codes are put in place.

M^me^ Finestone a, elle aussi, participé à la conférence de l'Institut Hincks et je sais qu'elle conviendra avec moi qu'il a été extrêmement encourageant de voir des représentants de l'industrie de la télévision, de la télédistribution, de la télévision payante, et de la publicité, travailler la main dans la main avec des parents, des enseignants, des chercheurs, des groupes communautaires et des citoyens désireux d'élaborer des solutions concrètes et pratiques.

Les résultats de cette conférence dépassent déjà les prévisions de la plupart des gens. Vous avez maintenant appris que nos mois de travaux préparatoires, l'automne et l'hiver derniers, ont commencé à rapporter des dividendes. Comme nous l'espérions et le recommandions fortement, l'industrie, après consultation avec les représentants de parents et d'enseignants, a créé un groupe national d'action contre la violence dans la société.

Un comité organisateur, sous la présidence de M. Laurier LaPierre, s'affaire actuellement à établir les objectifs, la structure et le budget de ce groupe d'action. Le stade de la planification initiale sera achevé d'ici fin avril. Certaines grandes organisations nationales de parents et d'enseignants, tant francophones qu'anglophones, ont déjà manifesté leur intérêt à participer au groupe d'action.

Je suis convaincu qu'il en résultera le type d'engagement et de programme spécialisé à long terme dont nous avons besoin pour aider à lutter efficacement contre la violence, en particulier dans le secteur crucial des connaissances médiatiques mettant en cause des enfants, des parents, des enseignants et des professionnels de la création.

La conférence de l'Institut Hincks a aussi donné d'autres résultats. Ainsi, un cetain nombre de groupes communautaires et de particuliers concernés qui y assistaient travaillent maintenant à créer une coalition nationale de parents et d'opposants à la violence. Non seulement cette coalition aidera-t-elle les citoyens à prendre toute une gamme de mesures concertées, de leur propre chef, mais elle pourra et devra être aussi une ressource précieuse pour le groupe national d'action en lui fournissant des conseils cohérents et bien documentés.

• 1700

Et ce n'est pas tout. Si j'ai bien compris, l'Institut Hincks étudie la possibilité d'organiser une conférence de suivis. L'idée de départ était de réunir l'industrie, les enseignants, les pédopsychologues, les programmateurs et les producteurs

[*Traduction*]

le président de l'ACR 24 heures plus tard pour un échange franc et constructif. Nous continuons de nous occuper résolument de la question à titre prioritaire, de sorte que le public puisse, du moins nous l'espérons, voir une version définitive du code d'ici quelques semaines, non pas des mois. Nous visons à obtenir un code d'autoréglementation ferme, crédible, doté d'un mécanisme de contrôle valable qui fonctionnera sous notre étroite surveillance.

Enfin, pendant la dernière fin de semaine, le vice-président, Fernand Bélisle, Gail Scott, membre du Conseil, et moi-même avons participé à une conférence importante organisée par l'Institut C.M. Hincks de Toronto. À l'occasion de cette conférence—que le Conseil a contribué financièrement à fonder—j'ai rappelé que le CRTC s'était engagé à promouvoir toute initiative de coopération, à appuyer les efforts bénévoles dans toute la mesure du possible, et à nous assurer que des codes puissent voir le jour.

Mrs. Finestone also participated in the Hincks conference and I'm sure she'll agree with me that it was tremendously encouraging to see representatives of the broadcasting, cable, pay-TV and advertising industries working in tandem with parents, teachers, researchers, community groups and concerned citizens to develop concrete, practical solutions.

The results of this conference are already more than most people could have anticipated. You've heard by now that our months of preparatory work over the fall and winter have started to pay off. As we hoped and urged, the industry, after consulting with parent and teacher representatives, has formed a National Action Group to work on the problem of societal violence.

An organizing committee, chaired by Laurier LaPierre, is now working on fleshing out the objectives, structure and budget for the action group. This initial planning phase will be completed by the end of April. Some of the major national parent and teacher organizations, both French and English, have already expressed their interest in particpating in the action group.

I'm convinced this will lead to the type of dedicated, long-term commitment and programs we need to help deal with violence effectively—especially in the crucial area of media literacy involving children, parents, teachers and creative professionals.

More news from the Hincks conference is that a number of community groups and concerned individuals who were there are now working to form a national coalition of parents and anti-violence advocates. Not only can this coalition help citizens take a wide range of concerted actions on their own, it can and should be a vital resource for the industry action group by providing coherent, well-researched advice.

Still more results, I understand that the Hincks Institute is exploring the possibility of organizing a follow-up conference. The initial idea is to bring together the industry, teachers, child psychologists, programmers and producers for

[*Text*]

pour les ateliers intensifs ayant pour objet de cerner les facteurs qui devraient être inclus dans de bonnes émissions de télévision destinées aux jeunes gens de divers groupes d'âge. Il ne suffit pas de réduire la violence, nous devons offrir sur nos écrans de nombreuses solutions de rechange positives.

Que faire maintenant? D'abord, je réitérerais ce que j'ai dit aux délégués de la conférence à l'Institut Hincks et je proposerais de garder trois principes à l'esprit: d'abord, protéger les enfants, non pas les adultes; deuxièmement, un équilibre entre la liberté d'expression et l'équité pour les enfants; troisièmement, une démarche axée sur la collaboration, non pas la confrontation.

La liste d'initiatives possibles augmente de jour en jour. Avant que je ne me rende à la conférence à l'Institut Hincks, le CRTC avait établi une liste de 22 idées concrètes qui avaient été avancées lors de nos réunions avec divers groupes. Vous avez cette liste devant vous ou vous l'aurez tout à l'heure. Je sais qu'au moins une vingtaine d'autres idées ont surgi spontanément à la conférence.

Plutôt que de passer à travers toute la liste des possibilités, permettez-moi de souligner quelques-unes des mesures que le CRTC, l'industrie, les parents et le Parlement pourraient prendre dès maintenant.

En ce qui concerne le CRTC, le Conseil continuera de jouer un rôle de leadership pour ce qui est de garder la question au programme et de travailler avec chacun afin d'encourager les mesures prises en collaboration. Ensuite, il continuera de travailler avec l'ACR sur une base prioritaire en vue de mettre en place un code d'autoréglementation ferme concernant la violence à l'intention des radiodiffuseurs privés. Ensuite il continuera d'exercer des pressions sur les services de télévision payante et d'émissions spécialisées pour qu'ils renforcent leur code concernant la violence.

Il travaillera avec tous les secteurs de l'industrie à élaborer une classification universelle qui permettra aux parents d'identifier plus facilement les émissions qui conviennent à leurs enfants.

Il continuera, dans la limite de ses ressources très restreintes, à aider à financer les conférences sérieuses comme celle que l'Institut Hincks a parrainée la semaine dernière ainsi qu'à participer au comité organisateur du nouveau groupe national d'action de l'industrie.

Il poursuivra son dialogue avec les producteurs, les réseaux et les organismes de réglementation américains afin de les sensibiliser aux préoccupations et aux efforts du Canada relativement à la violence.

Il examinera, aux audiences portant sur le renouvellement des licences, la question de la violence avec la même fermeté qui marque sa politique sur les stéréotypes sexuels et l'équité en matière d'emploi.

Il exercera les pouvoirs dont il dispose d'ores et déjà pour s'occuper de ceux qui contreviendront à répétition aux codes de l'industrie, une fois ceux-ci en place. Cette réaction graduée pourra aller de la convocation de la titulaire à une audience publique spéciale pour rendre compte de sa programmation à l'imposition de conditions de licences particulières, à l'octroi d'une licence pour une très brève période au cours de laquelle sa programmation sera étroitement surveillée. Elle pourra aussi comprendre des amendes imposables, au besoin, par un tribunal pour faire exécuter nos ordres, ainsi que des interdictions de passer des messages publicitaires pendant un certain temps.

[*Translation*]

intensive workshops focused at defining the factors which should be included in good television shows for young people of different age groups. It's not enough to reduce violence; we need many positive alternatives on our screens.

Where do we go from here? To start with, I would reiterate what I said to the delegates at the Hincks Conference and suggest we keep three principles in mind; first, protect children, not adults; secondly, achieve a balance between free speech and fairness to children; thirdly, adopt a cooperative, not confrontational, approach.

The list of possible initiatives is growing every day. Before going to the Hincks Conference, the CRTC established a working list of 22 concrete ideas that had come up during our meetings with various groups. I would be glad to provide you with a copy. I am sure at least another 20 or more were raised spontaneously at the conference.

Rather than go through the whole list of possibilities, let me flag a few of the immediate steps which the CRTC, the industry, parents and Parliament could take right away.

As far as the CRTC is concerned, it will continue to take a leadership role in keeping the issue on the public agenda and working with everyone to encourage cooperative initiatives. It will also work with the CAB on an urgent basis to put in place a strong self-regulatory code on violence for private broadcasters. Then it will continue to press pay-TV and specialty services to strengthen their violence codes.

It will work with all parts of the industry on an universal classification system which will allow parents to more easily identify which programming is appropriate for their children.

We will continue within our very limited resources to help fund serious conferences such as the one hosted by the C. M. Hincks Institute last week, and to participate in the organizing committee for the industry's new national action group.

We will continue our dialogue with American producers, network and regulators to sensitize them to Canada's concerns and efforts on the violence front.

The CRTC will review, at licence renewal hearings, the issue of violence with the same vigor with which it examines gender portrayal and employment equity.

We will exercise our range of powers to deal with those who repeatedly violate the industry codes once they are in place. This graduated response can range from calling the licencee to a special public hearing to account for its programming, imposing specific conditions of licence, to giving a very short-term licence during which its programming is closely monitored. It can also include fines that could be imposed, if need be, by a tribunal in order to enforce our decisions, as well as a ban on advertising for a certain time.

[*Texte*]

Enfin, il continuera d'étudier sérieusement l'hypothèse d'un règlement visant spécifiquement la violence, cela bien sûr dans les limites qu'impose la Charte canadienne des droits et libertés.

Now, what can the industry do?

First, conventional broadcasters, pay-TV, and specialty services can immediately instruct their staff who purchase foreign programs to exercise extreme sensitivity in terms of the violent content of shows they buy. We hope they will demonstrate that they have heard the public's cry for less violent programming when they go to Los Angeles to buy programs for the new TV season. Canadians will be watching their TVs to see what they bought.

Industry can also, on their own, immediately begin scheduling programs with violence late in the evening, when children are not likely to be watching. Of course, all segments of the industry must move without delay on the revision of self-regulatory codes, and we have told them all of their responsibilities in this regard.

The CAB can implement the major public service announcement program, which the minister and Michael McCabe referred to at the Hincks conference.

Cable television companies can do much more to advertise the availability of parental locks. he cable industry as a whole can take leadership in bringing new technologies for the Canadian market, to help parents have more control over which signals are received in their homes.

• 1705

Cable companies can also give their wholehearted support to the industry's *Cable in the Classroom* initiative being developed by its community channel programmers in cooperation with provincial educators.

Advertisers can take a more critical look at the programs they sponsor to avoid those with gratuitous or glamorized violence.

Finally, all elements of the television industry can implement education programs for their employees to sensitize them to the TV violence issue, as well as contributing time, energy, and dollars to long-term, effective media literacy programs that can help parents, teachers, and children have a better understanding of TV, so they can get the best out of this powerful and potentially very valuable medium.

I would point out that of all the ideas that came out of the Hincks conference—and I think Mrs. Finestone would confirm this—public awareness and education programs at all levels, for pupils, teachers, and parents, were probably considered the single most important thing the country as a whole could undertake. It will require an enormous cooperative effort, a great deal of imagination and patience, but it's the heart of the matter.

What can parents and other citizens do?

[*Traduction*]

Finally, the CRTC will continue to study the possibility of introducing regulations pertaining specifically to parents, and of course within the bounds of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Eh bien, qu'en est-il de l'industrie?

Tout d'abord, les télédiffuseurs conventionnels et les services de télévision payante et d'émissions spécialisées peuvent dès maintenant dès maintenant à leurs employés qui achètent des émissions étrangères de porter une attention extrêmement particulière au contenu violent des émissions qu'ils achètent. Nous espérons qu'ils prouveront qu'ils ont entendu la clameur du public en faveur d'émissions moins violentes, lorsqu'ils se rendront à Los Angeles pour acheter des émissions en vue de la nouvelle saison de télévision. Et nous serons des téléspectateurs attentifs pour voir ce qu'ils auront acheté.

Ils peuvent aussi, de leur propre chef, dresser immédiatement des grilles horaires dans lesquelles les émissions violentes se trouveront tard en soirée, à des heures où les enfants sont peu susceptibles de les regarder. Il va sans dire que tous les secteur de l'industrie doivent procéder sans délai à la révision des codes d'autoréglementation, et nous les avons mis devant leurs responsabilités à cet égard.

L'ACR veut mettre en oeuvre l'important programme de messages d'intérêt public dont le ministre et M. Michael McCabe ont fait état à la conférence de l'Institut Hincks.

L'industrie de la télédistribution dans son ensemble peut jouer un rôle de chef de file en mettant sur le marché canadien de nouvelles technologies qui aideront les parents à exercer un meilleur contrôle sur les signaux qu'ils captent dans leurs foyers.

Les télédistributeurs peuvent également appuyer sans réserve l'initiative *Le câble en classe* que leur programmateurs de canaux communautaires sont en voie d'élaborer en collaboration avec les éducateurs provinciaux.

Les annonceurs peuvent jeter un oeil plus critique sur les émissions qu'ils commanditent de manière à éviter la violence gratuite et idéalisée.

Enfin, tous les secteurs de l'industrie de la télévision peuvent mettre en oeuvre, à l'intention de leurs employés, des programmes de sensibilisation à la question de la violence à la télévision ainsi que contribuer temps, énergie et argent à des programmes de connaissances médiatiques efficace à long terme qui aideront les parents, les enseignants et les enfants à mieux comprendre la télévision, de manière à tirer le meilleur parti possible de ce médium puissant qui peut être très utile.

Je vous signale que toutes les idées qui ont émané de la conférence de l'Institut Hincks—et je pense que M^me^ Finestone le confirmera—notamment la sensibilisation du public et les programmes d'éducation à tous les niveaux, destinés aux élèves, aux enseignants et aux parents, ont été considérés comme étant les initiatives les plus importantes que notre pays puisse entreprendre. Pour ce faire, il nous faudra déployer des efforts de collaboration considérable et avoir beaucoup d'imagination et de patience; mais le jeu en vaut la chandelle.

Que peuvent faire les parents et les autres citoyens?

[*Text*]

First, community groups and individual Canadians can join in the national citizens coalition now being discussed as a result of the Hincks conference, so that they can become better informed about the issue of societal violence and work cooperatively.

Television viewers can act against gratuitous and glamorized violence in a very democratic way, by letting stations and networks know they object to it, and by alerting the CRTC when they see shows with unacceptable violence. The commission doesn't have the resources to monitor every program every day, and we don't intend ever to become censors. But this type of consumer movement would help us in assessing licensees' performance.

And of course, parents can take charge of television viewing in their homes, watching TV with their children, limiting viewing times, explaining how TV works to their children, and not least, not using TV for hours on end as a babysitter.

Finally, what can Parliament and/or the government do?

At the outset, let me say how valuable the strong statements made by the Prime Minister and the Minister of Communications since last November have been in giving profile and focus to citizens' concerns about television violence. Their public concern has greatly facilitated a number of voluntary initiatives. The same is true of this committee's deliberations.

Finally, here are a few ideas you might consider.

Parliament could consider passing an all-party resolution calling on all federal departments as well as provincial governments, the television industry, and others with power to make changes happen, to do whatever they can within their area of responsibility to combat gratuitous and glamorized violence. That would not strictly be a law governing television, but it would add your very strong support to the efforts being undertaken by all of us involved in dealing with societal violence. It could have considerable educational and symbolic value in demonstrating national leadership on this issue.

You could provide funding for the fragile efforts to create a national parents coalition to study and reduce TV violence, at least a little seed money to help them get started. There are 12 or 15 groups around the country, and they're all working on a shoestring. They don't even have the money to come to one city to meet once and to set up an information exchange network. For them to become a credible interlocutor, a responsible interlocutor, they need to get together—all for a lack of maybe $50,000, which would fund an initial meeting of 20 to 25 interested groups and individuals.

These concerned community groups and individuals need to meet to share information and research, to articulate child-friendly policies, and to become a responsible, well-informed advocate for children and parents on the violence

[*Translation*]

Premièrement, les groupes communautaires et les particuliers canadiens peuvent se rallier à la coalition nationale de citoyens qui fait actuellement l'objet de discussions à la suite de la conférence de l'Institut Hincks, afin de mieux se renseigner sur la question de la violence dans la société et de mieux travailler en collaboration.

Les téléspectateurs peuvent dénoncer la violence gratuite et idéalisée en laissant savoir aux stations et aux réseaux qu'ils s'y opposent et en alertant le CRTC lorsqu'ils voient quelque chose qu'ils jugent déplacé. Le Conseil ne dispose pas des ressources voulues pour surveiller chaque émission chaque jour; ce genre de force de frappe bénévole nous aiderait à évaluer le rendement des titulaires de licences.

Enfin, bien sûr, les parents peuvent prendre en main l'écoute de la télévision dans leur foyer: regarder la télévision avec leurs enfants, limiter les heures d'écoute et expliquer comment la télévision fonctionne à leurs enfants, et, ce qui n'est pas moins important, ne pas tenir les enfants occupés en les laissant regarder la télévision pendant des heures.

Enfin, quel serait le rôle du Parlement et du gouvernement?

Laissez-moi vous dire tout d'abord combien les fermes déclarations du premier ministre et du ministre des Communications, depuis novembre dernier, se sont révélées précieuses pour ce qui est de publiciser les inquiétudes des citoyens au sujet de la violence à la télévision et de mettre l'accent sur elle. Leur engagement public a beaucoup facilité un certain nombre d'initiatives volontaires. Il en est de même pour les délibérations de ce comité.

En dernier lieu, voici quelques idées que vous pourriez examiner.

Le Parlement pourrait envisager d'adopter une résolution non partisane incitant tous les ministères fédéraux, ainsi que les gouvernements provinciaux, l'industrie de la télévision et les autres parties habilitées, à apporter des changements partout où ils le peuvent dans leur secteur de responsabilité respectif, pour lutter contre la violence gratuite et idéalisée. Il ne s'agirait pas là, à strictement parler, d'une loi régissant la télévision, mais cela ajouterait votre très influent appui aux efforts qui sont en voie d'être déployés par nous tous qui luttons contre la violence dans la société. Cela pourrait avoir une valeur éducative et symbolique considérable, une preuve de leadership national sur cette question.

Vous pourriez subventionner les fragiles efforts déployés pour créer une coalition nationale de parents chargée d'étudier et de réduire la violence à la télévision—au moins une mise de fonds initiale pour aider au démarrage. Dans l'ensemble du pays, il existe de 12 à 15 groupes qui travaillent avec des ressources très limitées et qui n'ont même pas d'argent pour se réunir une fois afin de mettre sur pied un réseau d'échange d'information. Pour que ces groupes deviennent des interlocuteurs crédibles et responsables, il faut qu'ils se réunissent. Il suffirait peut-être de 50 000$ pour financer une première réunion de 20 à 25 groupes et particuliers intéressés.

Ces groupes communautaires et ces particuliers ont besoin de se réunir pour échanger information et recherche, pour élaborer des politiques au service des enfants et devenir pour les enfants et les parents une voie collective responsable

[*Texte*]

issue as a major mental health problem, which is exactly what the experts at the Hincks conference described it as. I can't think of a single more powerful thing Parliament or the government could do to show its serious intention of helping Canadians deal with this vital issue. And the price-tag is ridiculously low.

The Social Sciences and Humanities Research Council and other government departments that support social science research—Health and Welfare, for example—could put more of their financial, and other resources into supporting the work of organizations like the Hincks Institute, media literacy programs, and so on. There are many other institutes of that nature, particularly in Montreal and western Canada.

While we're talking about funding—I don't mean to get political; I'm just going to call them as I see them—perhaps Telefilm Canada, the CBC, and others involved in producing non-violent, healthy Canadian children's programming could be given resources earmarked for this purpose. These are the people who could make a difference in giving positive alternatives, and they need help.

The federal government could help a great deal by asking provincial governments to do more to control viciously violent programming in video stores. I'm thinking specifically of slasher movies, which consist mainly of torturing and mutilating women. If you've seen even a 10-second extract, you won't want to see any more. It's just wall-to-wall gore and cruelty, totally without justification. You can buy these things. Children can manage to buy these in their local neighbourhood video store. Nobody's doing anything.

• 1710

Finally, if you want to consider a law, you might target these slasher movies by amending the Criminal Code or by using your peace, order and good government powers to prohibit the portrayal of gratuitous and glamorized torture and mutilation. As you may know, these slasher movies are probably the most horrificly violent movies made today. They are freely imported and made available in neighbourhood video stores. In principle, the provinces regulate these stores, but you and your colleagues might decisively help them protect children and women by changing federal law, thus giving the provinces a clearer mandate to act.

There then are some specific ideas for action. I know we'll need many more ideas and many months and years to make the serious progress we must achieve.

Now, Mr. Chairman, vice-chairman Bélisle and I would be pleased to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Spicer. You've certainly presented us with a very comprehensive and cogent identification of CRTC's action plan. I certainly congratulate you on the initiatives you've taken in this subject area. I think you've been very explicit in putting the challenge before yourselves, the industry, us, and the Canadian people as to what we can do immediately with respect to violence on television and violence elsewhere beyond television. So thank you very much. I found it a very stimulating presentation.

[*Traduction*]

et éclairée sur la question de la violence comme un grave problème de santé mentale (C'est exactement ce que les experts ont dit lors de la conférence de l'Institut Hincks). Je ne peux penser à une seule autre mesure plus influente que le Parlement ou le gouvernement pourrait prendre pour prouver qu'il a sérieusement l'intention d'aider les Canadiens à régler cette question cruciale. Et le coût d'une telle initiative est dérisoire.

Le Conseil de recherche en sciences humaines et d'autres ministères de l'État qui appuient les recherches en sciences sociales—Santé et Bien-être social, par exemple—pourraient consacrer davantage de leurs ressources financières et autres à appuyer le travail d'organismes comme l'Institut Hincks, des programmes de connaissances médiatiques, et ainsi de suite. Il existe beaucoup d'autres organismes semblables, surtout à Montréal et dans l'ouest canadien.

Et, pendant que l'on parle de financement, Téléfilm Canada, la Société Radio-Canada et d'autres organismes qui travaillent à la production d'émissions canadiennes, non violentes et saines pour enfants pourraient peut-être obtenir des ressources à cette fin. Il s'agit là d'institutions qui peuvent promouvoir le changement en offrant des solutions de rechange positives; mais elles ont besoin d'aide.

Le gouvernement fédéral pourrait aider énormément en demandant aux gouvernements provinciaux d'en faire davantage pour contrôler les émissions contenant des scènes de violence vicieuses dans les magasins de vidéos. Je pense ici expressément aux films de torture, dans lesquels des femmes se font torturer et mutiler. Si vous en avez vu, ne serait-ce qu'un extrait de 10 secondes, vous seriez à jamais dégoûtés. Du début à la fin de ces films, il n'y a que du sang et de la cruauté tout à fait injustifiés. L'on peut en acheter. Les enfants peuvent s'arranger pour en acheter dans le magasin de vidéos du quartier. Personne ne lève le petit doigt.

Enfin, si vous voulez envisager une loi, vous pourriez cibler ces films de torture en modifiant le Code criminel de manière à interdire la présentation de scènes de torture et de mutilation gratuites et idéalisées. Comme vous le savez, ces films de torture sont probablement la forme la plus horrifiante de films violents, à l'heure actuelle, et ils sont librement importés et offerts dans les magasins de vidéos du coin. En principe, ce sont les provinces qui régissent ces magasins, mais vous et vos collègues pourriez les aider de manière décisive à protéger les enfants et les femmes en amendant le Code criminel et, ainsi, donner aux provinces un mandat d'agir plus clair.

Voilà donc quelques idées particulières auxquelles il pourrait être donné suite. Je sais que nous aurons besoin de beaucoup d'autres idées supplémentaires, sans compter des mois et des années, pour marquer des progrès sérieux.

Et maintenant, monsieur le président, le vice-président Bélisle et moi serions heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Spicer. Assurément, vous venez de nous présenter le plan d'action du CRTC de façon exhaustive et pertinente. Je vous félicite des initiatives que vous avez prises dans ce domaine. Je pense que vous avez formulé très clairement, pour vous-même, pour l'industrie, pour nous et pour les Canadiens, la question de savoir ce que nous pouvons faire immédiatement pour lutter contre la violence à la télévision et dans la société. Je vous en remercie. À mon avis, c'était un exposé très stimulant.

[*Text*]

We will start our questioning in the normal manner. This will come as a pleasant surprise to the committee, I know, but our vice-chairman has admonished me this afternoon to try to keep everybody to no more than 10 minutes each. If we could even do less than that, I would be very pleased, so we'd have a bit more action in our rounds of questioning.

Madam Finestone, you may start.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Self-discipline is the word.

Mrs. Finestone: You're going to give me a 3, 2, 1 flag?

First of all, welcome, Mr. Spicer, welcome, Mr. Bélisle. I can tell you that I was extremely encouraged by that conference and very pleased to be there. I congratulate you for undertaking the co-sponsorship along with Hincks. I think Mr. Laurier LaPierre did an outstanding job as the moderator. Your speech was very encouraging, and the minister's as well.

I was particularly encouraged as we looked at all the groups that wanted to be participants, particularly in the codification and classification on a national level. I hope there is some way that can be realized.

When we heard from CAB yesterday, there seemed to be the sense that there would be input of a constructive nature that would include—not be exclusive, but would be inclusive—particularly the Canadian Teachers Federation and the Canadian Home and School Association.

Taking the silence out of violence becomes fundamental. I know it's an expressed goal that we would have zero tolerance for violence. I presume that like the length of time it took for those of us who are addicted to cigarettes. . .and for us to get around to other legislation—drunk driving, etc.—which was alluded to during the course of the conference, this may take some time. But I think there's very concrete action that can be taken, and I'd like to pose the following observation and question to you, Mr. Spicer.

I think you've taken on this challenge in good faith and with a lot of courage and forward motion, particularly with the United States as well, to combat violence on television, particularly in the children's field. But much of that violence, as you pointed out yourself, comes into Canadian homes via cable, and it's mostly from American sources. That was underscored many times. Causal factors were also indicative of some of the serious problems we're seeing in violence in many of our cities and in the kinds of crimes that are being perpetrated now.

However, I make this following observation, and I believe this to be well-founded, that the CRTC has really exerted very little control over cable's extended basic service and their move into that field. I would suggest cable is in 90% of homes today and is unregulated in its content and pricing policies. Canadians view you and your colleagues at the CRTC as the body that has allowed much of this violence into our country.

[*Translation*]

La période de questions va se dérouler comme d'habitude. Les membres du comité seront agréablement surpris de savoir que notre vice-président m'a admonesté cet après-midi pour que chaque député intervienne pendant au plus 10 minutes. Je serais ravi si nos interventions pouvaient être plus courtes, pour que nous puissions profiter davantage de notre temps de parole.

Madame Finestone, vous pouvez commencer.

Mme Finestone (Mont-Royal): Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Faisons preuve d'autodiscipline.

Mme Finestone: Allez-vous chronométrer mon intervention?

Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Spicer et à M. Bélisle. Je puis vous dire que la conférence m'a rendue extrêmement optimiste, et que je suis très heureuse d'y avoir participé. Je vous félicite de l'avoir coparrainée avec l'Institut Hincks. En tant qu'animateur, M. Laurier LaPierre a fait un travail exceptionnel. Votre discours était très encourageant, de même que celui du ministre.

J'ai été particulièrement ravie de voir tous les groupes qui voulaient participer, surtout à la codification et à la classification à l'échelle nationale. J'espère qu'on trouvera le moyen de concrétiser ces objectifs.

Hier, l'ACR a semblé nous indiquer qu'elle apporterait une contribution constructive en collaboration avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et la Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres.

Il devient fondamental de rompre le silence au sujet de la violence. Je sais que notre objectif est de ne tolérer aucune forme de violence. Comme nous l'avons vu dans le cas du tabagisme, de la conduite en état d'ébriété, etc., et comme on l'a dit pendant la conférence, il faut du temps pour adopter une loi en matière de violence. Cependant, je crois que nous pouvons prendre des mesures très concrètes, et ceci m'amène, monsieur Spicer, à formuler une observation et à vous poser une question.

Je pense que vous vous êtes attaqué à ce problème de bonne foi et avec beaucoup de courage et de dynamisme, surtout en ce qui concerne les États-Unis, pour combattre la violence à la télévision et, en particulier, dans les émissions destinées aux enfants. Cependant, comme vous l'avez souligné vous-même, une grande partie de cette violence provient des États-Unis et arrive dans les foyers canadiens par le biais du câble. Ce phénomène a été mentionné à maintes reprises. Les causes du problème témoignent de la gravité de la violence que nous voyons dans bon nombre de nos villes et dans les types de crimes que l'on commet de nos jours.

Cependant, je vais faire une observation que je juge bien fondée: En réalité, le CRTC a eu très peu d'emprise sur l'extension du service de base par les câblodistributeurs et sur leur entrée dans ce domaine. Je pense que de nos jours, 90 p. 100 des foyers sont abonnés au câble, et celui-ci n'est pas réglementé quant à son contenu et à sa politique de prix. Les Canadiens considèrent que c'est à cause de vous et de vos collègues du CRTC qu'une grande partie de cette violence entre au Canada.

[*Texte*]

• 1715

I say that to you, quite sensitive to the reality of those words. I say it because that violence, which we are seeing on our TVs and which we are watching, you've allowed in, in allowing them to move the extended service. And it's an unregulated service. I'd really like to know, and Canadians would like to know, since you've allowed in a lot of this violence through that programming and the increased American content onto our Canadian screens, what you are going to do about it.

Next week you're going to start those CRTC structural hearings, which we're all going to watch very carefully. It's going to look at the future of television. I think you have a unique opportunity, which you've afforded all of us, to act and to control somewhat what comes in on our screens, where they'll come in, the price we'll pay, and the kind of financing that would be potentially available to Canadian content. Have you given some thought to how you can, in a sense, decrease the American violence coming in and increase the contribution that is outlined in the new Broadcasting Act, and reaffirm the old Broadcasting Act's ''Canadian content for Canadian viewers'' as a prime goal for our television?

Mr. Spicer: You're quite right, Mrs. Finestone, to point out the opportunity we have during the month-long structural hearing to integrate the violence issue into our considerations, and we will.

If you want to look at the past, and I think we should, it's a reality of this country that no matter what many of us would like, or many Canadian healthy nationalists would like, the Canadian public in general is also very attached to the freedom to receive foreign programming. After telling the Soviet Union for 40 years that it's immoral to jam programming, it's difficult for us as a vitally free society to tell our citizens from Ottawa or beautiful downtown Hull that they can't listen to NBC, ABC, and so on.

Mrs. Finestone: I'm not talking about the grandfather three plus one, I'm talking about the options that you allow on.

Mr. Spicer: You're talking about specialty services.

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. Spicer: Maybe we could get specific and talk about a particular service that is troubling to you. Is there one in particular that we could discuss?

Mrs. Finestone: When I received notification—and I don't know whether it was Rogers or Maclean Hunter, because it was here in Ottawa that I received that notice—I was told I was going to get this wonderful bargain where I was going to get five or six new channels in a package; that I was going to get this automatically unless I took action on my own part and advised them that I didn't want to have the new service, which would have an increase in cost of *x* amount of dollars. The onus was on me to do that. I would be receiving all this new service, including Arts and Entertainment, which is very fine. But it drains right out of our system many millions of dollars, which I'll get to. But if I didn't want to take the extra package I was going to lose Canadian programs. I was going to lose MuchMusic, I believe it was, and TSN.

[*Traduction*]

Je vous le dis en connaissance de cause. En effet, si nous voyons tant de violence à la télévision, c'est parce que vous avez permis aux câblodistributeurs d'étendre le service. Et ce service n'est pas réglementé. J'aimerais vraiment savoir, et les Canadiens aussi, étant donné que vous avez permis la diffusion de cette violence et l'implantation du contenu américain à la télévision canadienne, ce que vous allez faire pour remédier à la situation.

La semaine prochaine, vous allez commencer des audiences sur la structure du CRTC, audiences que nous allons suivre attentivement. Il sera question de l'avenir de la télévision. Il s'agit là d'une occasion unique, que vous nous avez donnée à tous, d'agir et de contrôler d'une certaine manière les émissions que nous recevons sur nos écrans, leur programmation, leurs coûts, et les fonds que l'on consacrera au contenu canadien. Avez-vous étudié la façon dont vous pouvez, dans un sens, diminuer le nombre d'émissions violentes en provenance des États-Unis et augmenter le contenu défini dans la nouvelle Loi sur la radiodiffusion, et réaffirmer l'objectif primordial de notre télévision, qui consiste à offrir un contenu canadien aux téléspectateurs canadiens, comme le prévoit l'ancienne Loi sur la radiodiffusion?

M. Spicer: Vous avez parfaitement raison, madame Finestone, de mentionner l'occasion qui nous sera offerte lors de l'audience structurelle, qui durera un mois, d'ajouter la question de la violence à la liste de nos préoccupations, et c'est ce que nous ferons.

Si nous nous référons au passé, et je pense que nous devrions le faire, notre pays se caractérise par le fait que, peu importe les préférences d'un grand nombre de nos compatriotes ou de bons nationalistes, la population canadienne en général est également très attachée à la liberté de recevoir des émissions étrangères. Après avoir dit à l'Union soviétique pendant 40 ans qu'il est immoral de brouiller les émissions étrangères, il est difficile, dans une société libre comme la nôtre, que des fonctionnaires d'Ottawa ou de la belle ville de Hull disent à leurs compatriotes qu'ils ne peuvent pas écouter NBC, ABC, etc.

Mme Finestone: Je ne parle pas du bon vieux système «trois plus un», mais plutôt des options que vous autorisez.

M. Spicer: Vous parlez des services spécialisés.

Mme Finestone: En effet.

M. Spicer: Pouvez-vous être plus précise et parler d'un service en particulier qui vous dérange? Pouvons-nous parler d'un service précis?

Mme Finestone: J'ai reçu un avis—de la part de Rogers ou de Maclean Hunter, car c'est à Ottawa que je l'ai reçu—dans lequel on m'annoncait que j'avais bénéficié d'une aubaine merveilleuse en recevant cinq ou six nouvelles stations; j'allais les recevoir automatiquement, à moins de les aviser expressément que je ne voulais pas bénéficier du service, ce qui entraînerait une augmentation du coût. C'est moi qui devais les aviser. J'allais recevoir tout le nouveau service, y compris *Arts and Entertainment*, ce qui est très bien. Cependant, cela nous coûte des millions de dollars, et j'y reviendrai. Si je n'acceptais pas le nouveau service, j'allais perdre des stations canadiennes comme *Much Music*, et TSN, sauf erreur.

[*Text*]

I found that to be a horrendous misuse of the right of access for me and my television set. I should have had a different kind of opportunity. It's not an opportunity to exclude. And the onus was on me.

But more importantly, I looked at the figures—I I believe I'm within the parameters, but I won't say 100%—and I believe there were 500,000 viewers of Arts and Entertainment. I don't remember the numbers of the others, because I couldn't care less about the others. And now there are about 5 million people who are taking in Arts and Entertainment.

Presuming you're only charging the pass–through charge of 25¢, from 500,000 to 5 million, how much money is being drained out of our system, flowing directly into the United States, does not contribute one single cent to the moneys needed by our broadcasters, as an example, and our specialty services to promote Canadian content? What is cable contributing, outside of the wonderful job they're doing on community channels? They have money coming in. They provide that service to our homes; Canadian homes are cabled 90%. That's the kind of thing I mean.

• 1720

The Chairman: Mrs. Finestone, would you please put a question mark at the end of it?

Mrs. Finestone: He asked for an example. That's the kind of example—

The Chairman: Could you give us a brief answer to that, please, Mr. Spicer?

Mr. Spicer: I think there are two issues there. One is the negative–option pricing strategy.

Mrs. Finestone: Thank you. I couldn't remember what it was called.

Mr. Spicer: I have to admit that as a consumer I, too, find this irritating. But all the provinces allow this, except Quebec. It's a pricing strategy that is allowed under provincial consumer laws.

The second issue is linkage of Canadian and U.S. services, and as you know, this as an old pro regarding this issue, is a very complex one. On one hand, you have an almost insatiable demand for the same access to American programs that Americans have. We have to deal with this reality. At the same time—and I ask you to believe me—we are healthily obsessed with getting maximum Canadian programming on the air, almost by hook or by crook. We have to tack and weave and come up with some somewhat awkward–looking solutions, such as linkage, but they have seemed, all things considered, the most realistic way at the time.

The hearing we're having in March is going to review all of that, and I will take what you've said as a serious invitation to look at this and essentially try to advance Canadian programming as much as possible, without necessarily forcing Canadians to take U.S. services they don't want. The problem is a lot of Canadians do want it.

[*Translation*]

À mon avis, c'était un abus horrible du droit d'accéder à moi et à mon téléviseur. On aurait pu me faire une offre différente. On ne peut pas supprimer des stations et prétendre faire des offres. Et on m'offrait le service malgré moi.

Qui plus est, j'ai regardé les chiffres—je pense qu'ils sont exacts, mais pas à 100 p. 100—et j'ai constaté que Arts and Entertainment avait 500 000 téléspectateurs. Je ne me souviens plus des cotes d'écoute des autres stations, car elles ne me disent absolument rien. Et maintenant, près de cinq millions de personnes reçoivent Arts and Entertainment.

En supposant que chaque abonné paie le minimum de 25c., et que le nombre d'abonnés passe de 500 000 à 5 millions, combien d'argent le Canada perd–t–il au profit des États–Unis? Cet argent n'aurait–il pas pu aider, par exemple, les radiodiffuseurs et nos services spécialisés, qui en ont besoin, à promouvoir le contenu canadien? Quelle est la contribution des câblodistributeurs, à part le travail exceptionnel qu'ils font sur les chaines communautaires? Ils ont des revenus importants. Ils offrent ce service dans nos foyers, dont 90 p. 100 sont abonnés au câble. Voilà ce que je veux dire.

Le président: Madame Finestone, voulez–vous mettre un point d'interrogation à la fin de votre intervention, je vous prie?

Mme Finestone: Il a demandé un exemple. Je lui en ai donné un. . .

Le président: Pouvez–vous répondre brièvement à la question, monsieur Spicer?

M. Spicer: Je pense que la question comporte deux volets. Le premier concerne la stratégie de prix avec abonnement par défaut.

Mme Finestone: Je ne pourrais même pas me rappeler le terme exact.

M. Spicer: Je dois admettre qu'en tant que consommateur, cela m'agace aussi. Toutes les provinces permettent cette pratique, à l'exception du Québec. Il s'agit d'une stratégie de prix permise en vertu des lois provinciales sur la consommation.

Le deuxième volet de la question concerne la combinaison de services canadiens et américains; et comme vous le savez, je suis un vieux professionnel en cette matière, qui est très complexe. D'une part, les Canadiens tiennent mordicus à avoir le même accès aux émissions américaines que les Américains. Nous devons tenir compte de cette réalité. D'autre part—croyez–moi—nous avons la saine obsession d'obtenir le maximum d'émissions canadiennes, presque par tous les moyens. Nous devons faire tout notre possible pour trouver des solutions quelque peu maladroites, telle que la combinaison d'émissions canadiennes et américaines, mais, tout bien considéré, ces solutions nous semblent être les plus réalistes pour le moment.

Au cours de l'audience que nous tiendrons en mars, nous réexaminerons tout cela, et je considérerais vos propos comme une invitation sérieuse à étudier le problème et à essayer, autant que possible, de promouvoir les émissions canadiennes sans nécessairement obliger les Canadiens à accepter les émissions américaines dont ils ne veulent pas. Le problème, c'est que bon nombre de Canadiens les veulent.

[*Texte*]

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Thank you, Mr. Spicer. I apologize for missing the first part of your presentation, but on the whole, I think you have a very comprehensive analysis of the difficulty, and certainly some very creative suggestions.

Yesterday we had the Canadian Association of Broadcasters here. I think many very valuable comments were made in terms of how they perceive the problem. I hope I can present their case appropriately. What they were trying to say in a nutshell was that probably the most effective way of doing this is to give parents the opportunity to exercise informed choice. That seemed to be the keystone to much of their thrust. How do we go about doing that?

Mr. Spicer: We're looking at five to ten years of well-funded, imaginative media literacy programs, given through home and school associations and other associations to parents, to tell them that Dr. Spock is dead and that they should be parents again, and that they can take advantage of technology that's coming on the market as tools to help control what their kids see. Media literacy programs also must be developed for school children. Given the mental health dimensions we have, it is as fundamental as a physical health program, and I think we should see it in that light.

Mr. MacWilliam: The term, if you can excuse me for a second, ''media literacy'' has been kicked around quite a bit. I wonder if you would explain your perception of what media literacy means.

Mr. Spicer: I think it should include explaining to children the positive potential of this wonderful cultural instrument that television could be, showing them how to recognize good programming, teaching them discernment, and teaching them how to exercise judgment. Ideally, we want to make every child, by the time they get to be an early teenager, a pretty good self-censor, so that they will say, look, this is garbage. Right now, because some of the programming that's available, particularly in the video stores, sometimes on the movie channels and elsewhere, glamorizes violence, it seems sexy, the kids think it's smart to do this.

Teachers will tell you what goes on in the school-yards the day after a wrestling match or a kung fu show. The kids are trying this on each other. So we have to teach kids what is good for their health. And kids are much smarter than we give them credit for. But we have to develop curricula that explain very cleverly—and I would use fire to fight fire; we'd use a lot of television here—what television is and how to use it to get the best out of it. You can use an internal combustion engine to make tanks to kill people or make ambulances. We have to teach kids how to get the best potential out of television, how to develop their minds, their hearts, their souls, maybe even their bodies by watching television selectively and intelligently.

[*Traduction*]

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Merci, monsieur Spicer. Je suis désolé d'avoir manqué la première partie de votre exposé, mais dans l'ensemble, je pense que vous avez fait une analyse très complète du problème et proposé des solutions très novatrices.

Hier, nous avons reçu les représentants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qui nous ont présenté leur façon de voir le problème, ce qui est très utile. Je vais essayer de résumer ce qu'ils nous ont dit. En un mot, ils estiment que la façon la plus efficace de régler le problème consiste probablement à donner aux parents la possibilité de faire des choix éclairés. Il me semble que telle était la pierre angulaire de leur témoignage. Comment pouvons-nous réaliser cet objectif?

M. Spicer: Nous envisageons des programmes de connaissances médiatiques, qui dureront de cinq à 10 ans, seront bien financés et innovateurs, et destinés aux parents par le biais des foyers, des associations scolaires et autres. Il s'agira de dire aux parents que le Dr Spock est mort, qu'ils doivent assumer de nouveau leurs responsabilités parentales, et qu'ils peuvent se servir des nouvelles technologies pour contrôler les émissions que leurs enfants regardent. Les programmes de connaissances médiatiques doivent être conçus à l'intention des élèves. Compte tenu de l'incidence de la télévision sur la santé mentale, ce programme est aussi fondamental qu'un programme de santé physique, et nous devons le voir sous cet angle.

M. MacWilliam: Si vous permettez, le terme «connaissances médiatiques» a été souvent utilisé. Pouvez-vous nous le définir?

M. Spicer: Il s'agit notamment d'expliquer aux enfants les avantages possibles du merveilleux outil culturel que pourrait être la télévision, de leur montrer comment reconnaître les bonnes émissions, de leur inculquer le discernement, et leur enseigner comment exercer leur jugement. Nous voulons faire en sorte que chaque enfant, au début de l'adolescence, soit en mesure de faire une bonne autocensure en éliminant les mauvaises émissions. Actuellement, à cause de certaines émissions qui sont offertes, surtout dans les magasins de vidéos, parfois aux stations spécialisées dans la diffusion de films et ailleurs, et qui idéalisent la violence, les enfants ont l'impression que celle-ci est valorisante et qu'il faut s'y livrer.

Les enseignants vous diront ce qui se passe dans les cours d'écoles le lendemain des combats de lutte ou de kung fu. Les enfants imitent sur leurs camarades ce qu'ils voient à la télévision. Nous devons donc leur enseigner ce qui est bon pour leur santé. Et les enfants sont beaucoup plus intelligents que nous ne l'imaginons; mais nous devons concevoir des programmes scolaires qui expliquent très intelligemment—et j'utiliserais le feu pour combattre le feu; ce qui signifie que nous parlerons beaucoup de la télévision—ce qu'est la télévision et comment l'utiliser pour en profiter au maximum. On peut utiliser un moteur à combustion interne pour construire des chars d'assaut qui servent à tuer des gens ou pour des ambulances. Nous devons enseigner aux enfants comment tirer le meilleur parti de la télévision, comment développer leur esprit, leur coeur, leur âme et peut-être même leur corps en regardant la télévision de façon sélective et intelligente.

[*Text*]

• 1725

We are so far from this you hardly know where to start. We have to begin at the very grass roots of this by getting all the national teachers' associations, the parent-teacher groups, and the industry together. And that is what I think we just did last weekend. It is a start, but it is going to take five to ten years. I guess the best analogy—

Mr. MacWilliam: A process of social revolution, really.

Mr. Spicer: It is going to take that long, because we are turning around public opinion as deeply as our society has on drunk driving, pollution, sexism—and maybe we haven't gone far enough on that one—and cigarette smoking. There was a mix of some laws, mainly exemplary laws, sometimes educational laws, and massive education programs over five to ten years. We have to do that, plus a whole range of technological things. But it is essentially education of parents, teachers, and kids that is going to make the difference.

Mr. MacWilliam: One of the recommendations that CAB made in their draft proposal was a 9 p.m. start time for the showing of more violent films. Do you think that is an acceptable time line, a reasonable time line to look at? And even with that time line imposed, is it going to have any impact at all, in your consideration?

Mr. Spicer: We are in discussion, and we have given very specific comments to the CAB about its code. We have told them that we want to toughen up several points by early April.

In response to your question, I don't think 9 p.m. is really an hour you'll find many 13-year-olds in bed, or even 12-year-olds, although maybe 10-year-olds. I don't know; my kids are grown up now. But I think you'll find that is not a time that would really protect kids who are still at a very impressionable age. In France, it is 10:30 at night for extreme violence.

Mr. MacWilliam: One of the comments that has been made—as a matter of fact, it has been made a number of times, and I think you even referred to it—is that some of the most violent films are not on television but actually rented through the video stores.

Mr. Spicer: That's right.

Mr. MacWilliam: I guess I don't watch all that many videos, but I was surprised to learn that access to many of these very violent videos is virtually open to young children coming in and purchasing or renting that movie. I also understand that there is apparently provincial regulations in terms of the rental of those videos.

Has the CRTC not been concerned about such open access? If there are regulations in place, is it part of your mandate to ensure that those regulations have been enforced? And if not, why not?

Mr. Spicer: We are concerned, and that is why I wrote to the provincial ministers in August, as politely as I could so as not to trample all over their flower beds, saying that this is in their bailiwick, that they have power over this, asking them if we could work together, because it looks to us as though there is a real problem here that is not being addressed.

[*Translation*]

Nous sommes si loin de cet objectif que nous ne savons même pas par où commencer. Nous devons commencer au niveau le plus fondamental en réunissant toutes les associations nationales d'enseignants, les associations de parents d'élèves et l'industrie. À mon avis, c'est ce que nous avons fait le weekend dernier. C'est un début, mais le processus va durer de cinq à 10 ans. Je pense que la meilleure analogie. . .

M. MacWilliam: En fait, il s'agit d'un processus de révolution sociale.

M. Spicer: Cela va durer aussi longtemps, parce que nous sommes en train de bouleverser l'opinion publique aussi profondément que notre société l'a fait pour la conduite avec facultés affaiblies, la pollution, le sexisme—et nous ne sommes sans doute pas allés assez loin dans ce domaine—et le tabagisme. Il y a eu une combinaison de lois, surtout des lois exemplaires et parfois des lois éducatives, et de programmes de sensibilisation importants qui ont duré de cinq à 10 ans. Nous devons agir dans ce sens et prendre tout un train de mesures sur le plan technologique. Toutefois, si nous voulons obtenir des résultats probants, il s'agira essentiellement de sensibiliser les parents, les enseignants et les enfants.

M. MacWilliam: Dans leurs témoignages, les représentants de l'ACR ont recommandé que les films violents ne soient diffusés qu'à partir de 21 heures. Cette proposition vous paraît-elle acceptable ou raisonnable? Et même si l'on imposait cette limite horaire, serait-elle efficace à votre avis?

M. Spicer: Les discussions sont en cours, et nous avons dit très clairement à l'ACR ce que nous pensions de son code. Nous lui avons exprimé notre volonté de resserrer certaines dispositions d'ici le début d'avril.

Pour répondre à votre question, je ne pense pas qu'à 21 heures, beaucoup d'enfants de 13 ans, ou de 12 ans, ou même de 10 ans, soient déjà couchés. Je ne sais pas; mes enfants sont déjà grands. Je pense qu'en fixant la limite à 21 heures, on ne protège pas vraiment des enfants qui sont encore très impressionnables. En France, les émissions extrêmement violentes ne peuvent être diffusées qu'à partir de 22h30.

M. MacWilliam: L'une des observations qui ont été faites—et ce, à maintes reprises, y compris par vous-même—est que la plupart des films violents ne sont pas diffusés à la télévision, mais dans les magasins de vidéos.

M. Spicer: C'est exact.

M. MacWilliam: Je ne regarde pas beaucoup de vidéos, mais j'ai été étonné d'apprendre que de jeunes enfants peuvent pratiquement acheter ou louer la plupart des films très violents. J'ai aussi appris qu'il existe apparemment des règlements provinciaux qui s'appliquent à la location de ces vidéos.

Le CRTC n'est-il pas préoccupé par l'accessibilité de ces films? S'il existe des règlements, avez-vous le mandat de veiller à ce qu'ils soient appliqués? Sinon, pourquoi pas?

M. Spicer: Nous en sommes préoccupés, et c'est pour cela que j'ai écrit aux ministres provinciaux en août, le plus poliment possible afin de ne pas marcher sur leur plates-bandes, pour leur dire que cela relève de leur compétence, qu'ils ont le pouvoir d'agir, et pour leur demander si nous pouvons travailler ensemble, car ils nous semble qu'il y a un véritable problème ici qui mérite notre attention.

[*Texte*]

One of the problems is Jack Valenti's pretty useless movie code. We all know that the Americans don't perceive violence in quite the same way we do. The talks I've had with my friends at the FCC and the American broadcasting industry convince me that when you ask them about the violence problem, they will literally say, "What violence problem?" They are more concerned with what they call indecency, which means sex and bad language. I must say I tease them a little bit by saying that in Canada we are not so concerned about sex; it is cold up here and we have to get together. But the bottom line is they—

Mr. MacWilliam: So it is more acceptable to blow somebody away than to make love to them.

Mr. Spicer: That's right. They do not consider that obscene, generally speaking.

Mrs. Finestone: Or a sin?

Mr. Spicer: No, not even that. In talking with the standards and practices people of some of the major U.S. networks, they are really concerned with sex and bad language and insults to religion. They say they are concerned, but it doesn't go nearly as far as the average Canadian would say it should.

So—back to your question—the video stores have basically a U.S. classification system, which I think is pretty useless. We can't control what comes over the U.S. border, but we need to invent a new made-in-Canada one, which is universal, more stratified and clearer than the American one. By universal, I mean that it covers everything: cable, movies, anything that goes on the air that we authorize for the cable systems. We have to give hope and tools to parents so that they can become parents more responsibly.

• 1730

The hope is that through these educational programs we can say, look, you don't have to take what's coming on the screen any more. When television started about 40 years ago, we were all so enchanted by this magic coming in over this black box that we just sat back passively and said, we'll take anything they throw at us. Now consumers want to be masters of their destiny. I call this consumer sovereignty. They want to control what they're seeing much more.

So first of all we have to create the hope and expectation among parents that they don't have to take it any more, that they can take possession of what goes into their children's heads as well as what goes into their bodies. And secondly, we have to give them some tools, and that means a very good classification system that is clear, meaningful, and massively advertised, with warning labels all over, before, during, and after.

In this little action list you'll see lots of things.

[*Traduction*]

L'un des problèmes réside dans le code cinématographique de Jack Valenti, qui est tout à fait inutile. Nous savons tous que les Américains ne perçoivent pas la violence de la même façon que nous. Après avoir discuté avec mes amis de la FCC et de l'industrie de la radiodiffusion américaine, je suis convaincu que si vous leur parlez du problème de la violence, ils vont vous demander litéralement: «quel problème de la violence?» Ils sont plus préoccupés par ce qu'ils appellent l'indécence, c'est-à-dire la sexualité et les grossièretés. Je dois dire que je les taquine un peu en disant qu'au Canada, nous ne sommes pas tellement préoccupés par la sexualité, car ici, il fait froid et nous devons nous tenir ensemble. En tous cas, les Américains. . .

M. MacWilliam: Si je comprends bien, il leur est plus acceptable de descendre quelqu'un que de lui faire l'amour.

M. Spicer: En effet. Pour eux, d'une manière générale, cela n'est pas obscène.

Mme Finestone: Ni un péché?

M. Spicer: Non, même pas. En parlant avec les responsables des normes et des pratiques au sein des principaux réseaux américains, on constate qu'ils sont vraiment préoccupés par la sexualité, les grossièretés et le blasphème. Ils se disent préoccupés, mais cette préoccupation n'est rien comparée à celle du Canadien moyen.

Ainsi donc—pour revenir à votre question, les magasins de vidéos utilisent essentiellement un système de classification américain qui, à mon avis, est pratiquement inutile. Nous ne pouvons pas contrôler ce qui nous vient des États-Unis, mais nous devons inventer un nouveau système de classification canadien qui soit universel, plus échelonné et plus clair que le système américain. Par système de classification universel, j'entends un système qui s'applique à tout: Les émissions distribuées par câble, les films, toute émission sur les ondes que nous approuvons pour les câblodistributeurs. Nous devons donner de l'espoir aux parents; il nous faut leur fournir les outils nécessaires pour qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités.

Nous espérons utiliser les programmes éducatifs pour dire aux parents qu'ils ne sont plus obligés d'accepter tout ce qui leur est présenté au petit écran. Il y a 40 ans environ, à l'aube de la télévision, nous étions tous tellement enchantés par la magie de cette boîte noire que nous avons accepté passivement tout ce que l'on nous a donné. Maintenant, les consommateurs veulent être les maîtres de leur destin. J'appelle ce phénomène «la souveraineté des consommateurs». Ils veulent avoir beaucoup plus de contrôle sur les émissions qu'ils écoutent.

Il nous faut donc commencer par persuader les parents qu'ils ne sont plus obligés d'accepter tout ce qui est diffusé au petit écran et qu'ils ont la possibilité de contrôler ce qui est présenté à leurs enfants, tout comme ils peuvent contrôler les aliments qu'ils mangent. Deuxièmement, nous devons leur donner des outils pour le faire, c'est-à-dire, un très bon système de classification qui soit clair et qui veut dire quelque chose. On doit faire énormément de publicité pour ce système, qui pourrait avertir les parents à toutes les étapes.

Bien des choses figurent sur cette petite liste d'initiatives possibles.

[*Text*]

Mr. André Bureau, my predecessor, who is now in charge of a couple of movie channels in Quebec, announced at the recent conference that they're going to put a little logo on extremely violent shows so that parents, if they see this logo, will say, take it off. That's a good move in the right direction. We need dozens and dozens of little things like that to make a difference, plus the technological solutions I mentioned.

There is a Canadian invention from Professor Tim Collings of Simon Fraser University which purports to imprint a violence coding, let's say V-1 to V-7, on the soundtrack of every movie ever made, every TV show ever made, and then a little box on top of the TV screen, or an interactive control, would be programmed to not allow anything on the screen over V-3. And if a V-4 came on, the screen would go blank. This could eliminate the video store problem.

I only mention that because it's one of many solutions that are on the horizon. Help is at hand. And we've asked the cable industry to step up its efforts to come up with parental controls of all types like this that they can use, which will totally respect artistic freedom but will allow parents to protect their kids.

M. Hogue (Outremont): Bonjour, monsieur Spicer et monsieur Bélisle. Je veux seulement vous féliciter pour la haute tenue de votre texte et de votre présentation et vous en remercier. Vous savez par contre que plus on est compétent, plus les autres exigent de nous.

J'ai trois ou quatre questions, je les voudrais courtes, parce que je voudrais avoir des réponses. Dans votre texte on peut voir une liste non exhaustive, mais assez importante, d'initiatives. Par contre, elles ne semblent pas être dirigées. Les initiatives apparaissent de différents milieux, toujours en suivant votre texte, comme si elles venaient de toutes parts, comme si c'était un assemblage non organisé, non structuré.

Est-ce qu'il y a, à votre connaissance, une organisation ou une personne qui peut assurer une coordination et faire un type, si vous me permettez l'expression, de *sorting out*?

M. Spicer: Je crois que nous avons ici peut-être une question de présentation ou d'emballage, si j'ose dire, parce que je vous ai offert deux listes; j'espère que les deux sont arrivées à bon port. D'abord, dans mon texte introductif, j'ai résumé par secteurs de protagonistes, si vous voulez, les différentes actions qui pourraient se prendre: les parents, le CRTC, le Parlement, etc.

Mais dans la liste d'activités que nos avons réunies suite à nos conversations avec les différents milieux, nous avons classé à peu près les mêmes idées mais par ordre de secteurs: éducation, technologique, etc. Cette deuxième approche serait plutôt cartésienne, la première serait peut-être un peu anglosaxonne, donc un peu décousue si vous voulez.

• 1735

Il y a une stratégie très claire, ça dépend de la façon dont on veut classer les choses. Nous avons commencé, évidemment, par jeter un coup d'oeil sur le côté réglementaire, parce que c'est notre métier de réglementer

[*Translation*]

Mon prédécesseur, M. André Bureau, qui est maintenant responsable de quelques canaux de films au Québec, a annoncé lors de la conférence qui a eu lieu récemment que sa compagnie allait superimposer un petit symbole sur les émissions extrêmement violentes. Si les parents voient ce symbole, ils pourront dire à leurs enfants d'éteindre la télévision. C'est une bonne mesure, un vrai pas dans la bonne direction. Il nous faut des douzaines de mesures simples comme celle-là pour changer les choses, ainsi que les solutions technologiques que j'ai déjà mentionnées.

Un professeur de l'Université Simon Fraser, Tim Collings, a inventé un appareil qui ajoute un code indiquant le niveau de violence, de V-1 à V-7, disons, à la bande sonore de tout film et de toute émission de télévision qui n'a jamais été produit. On programme une petite boîte sur le poste de télévision ou une commande interactive de ne pas afficher toute émission qui a un code supérieur à V-3. Si une émission cotée V-4 commence, il n'y aurait plus rien à l'écran. Ce dispositif pourrait éliminer le problème posé par les cassettes vidéo louées.

Si je mentionne ce dispositif, c'est parce qu'il n'est qu'une des solutions multiples qui sont à l'horizon. L'aide n'est pas loin. Nous avons demandé aux câblodistributeurs de multiplier leurs efforts pour fournir des mesures de contrôle semblables que pourront utiliser les parents, des mesures qui respecteraient la liberté artistique complètement, mais qui permettraient aux parents de protéger leurs enfants.

Mr. Hogue (Outremont): Good afternoon, Mr. Spicer, Mr. Bélisle. I would just like to congratulate you on the excellent quality of your brief and your presentation, and I thank you. Yet you do realize that the more competent you are, the more others ask of you.

I have three or four questions for you, and I will try to make them short, because I would like to hear your answers. Your brief contains a fairly long list of initiatives, although it is not an exhaustive list. However, there does not seem to be any particular direction to your suggestions. If we follow your brief, the initiatives come from various area, as if they had been compiled from here and there, and so the list does not seem to be very well organized or structured.

Do you know of any organization or any person who could co-ordinate and sort out this list?

Mr. Spicer: Perhaps it is just a question of how I have presented or packaged this material, given that I provided you with two lists. I hope that both have arrived safe and sound. First of all, in my introduction, I summarized the various measures that could be taken by sector: parents, the CRTC, Parliament, and so on.

But in the list of activities that we drew up after consulting the various sectors, we put pretty much the same ideas into different categories, going by sectors such as education, technology and so on. I suppose that the second approach was rather Cartesian, whereas the first approach might have been somewhat more in the Anglo-Saxon tradition, so it might be somewhat disjointed.

There is a very clear strategy, which depends on the way one wants to rate things. Obviously, we started by taking a look at the regulatory side of things, because it is our job to regulate the industry. We thought of everything that could be

[*Texte*]

l'industrie. Nous avons imaginé tout ce qu'on pouvait faire dans le domaine réglementaire. Il y a quelques additions d'une liste à l'autre. Ensuite, on a intellectuellement mis un peu d'ordre dans notre maison, on a pensé aux mesures éducatives et toute la recherche indique que l'éducation, la sensibilisation du public, des parents, des élèves représente à peu près 75 p. 100 au moins de la solution. Le technologique, enfin, représente peut-être 10 p. 100 et les textes juridiques coercitifs peut-être 10 p. 100 dans l'ensemble.

En ce qui concerne un organisme de coordination, c'est précisément pour cela—et vous avez bien raison—qu'on a créé ce nouveau groupe d'action dirigé par Laurier LaPierre pour examiner toutes ces idées, que ce soit par protagoniste ou par secteur, les évaluer et les mettre en oeuvre. On ne voulait pas une série interminable de palabres et de conférences qui débattraient encore de la question dans un climat de guerre sainte, l'industrie assiégée d'une part, les parents agacés d'autre part. On a voulu mettre tout le monde ensemble pour qu'on puisse travailler de manière fonctionnelle, très rapide et solide pour mettre tout cela en exécution.

Peut-être que dans mon texte introductif les idées ont l'air un peu décousues parce que je les ai classées, justement pour faciliter la discussion, par secteurs de protagonistes, mais dans la liste d'actions je pense qu'on va les regarder par catégories réglementaires, éducatives, etc.

M. Hogue: Ma deuxième question qui pourrait être un pendant de votre réponse: Est-ce que le CRTC ne pourrait pas passer quelques commandes pour que des chercheurs fassent ce que l'on appelle de la recherche fondamentale? Ce qui m'amènerait à une troisième question ou à une sous-question. Je pense que c'est une troisième question ou un commentaire. Vous savez, la violence, pour moi, c'est un peu comme le stress: il y a du bon stress, de l'énergie. De la violence, c'est de l'énergie; de la violence, c'est de la motivation actualisée. Je ne sais pas tout à fait ce que c'est la violence, vous savez. De la violence à la radio, est-ce que c'est être trop verbal, est-ce que c'est en mettre trop? Ça commence où? Ça se termine où?

Je sais que c'est une troisième question ou une deuxième qui sous-tend cette recherche fondamentale parce que c'est facile de parler de tolérance zéro; on abreuve tout le monde dans la population quand il est question d'environnement avec cette tolérance zéro, mais on sait que c'est une abstraction. On ne pourra jamais atteindre cela, c'est un peu comme vouloir aller au ciel et ne jamais mourir. Ça devient un type d'agression. Vous me suivez toujours?

M. Spicer: Oui, oui.

M. Hogue: Parce que si on ne peut jamais atteindre le résultat, on s'agresse soi-même. Je pense—et je vous pose la question en même temps—que s'il y avait de la recherche fondamentale, on pourrait baliser un peu un terme qui, bientôt, va devenir complètement banal.

M. Spicer: Je pense que vous avez posé trois bonnes questions, monsieur Hogue. D'abord, est-ce que le CRTC pourrait commanditer quelques études? Déjà nous avons commandité deux études qui, justement, nous ont permis de lancer notre campagne sur une base de renseignements assez solides. Il y a sûrement d'autres études qui pourraient se faire. Je vous assure que, en ce moment, nous sommes plutôt orientés vers l'action, parce qu'il y a déjà eu, m'a-t-on dit,

[*Traduction*]

done by means of regulations. There are a few additions to various lists. Then we organized our thoughts somewhat, and we considered educational measures. All the research indicates that education, public awareness, parents and pupils represent at least 75% of the solution. Technology accounts perhaps for 10%, and coercive legislation may represent 10% overall.

You were quite right to ask about a co-ordinating body. It was exactly for those reasons that we created this new action group headed up by Laurier LaPierre to look at all these ideas, either by players or by sectors, evaluate them and implement them. We did not want an endless series of discussions and conferences that would still be debating the issue as if there were a holy war, with the industry under siege on one side of the issue, and upset parents on the other. We wanted to get everyone together so that we could work effectively and quickly to implement everything.

Perhaps the ideas in my opening statement seem to be slightly disjointed because I organized them by each sector involved, just to facilitate the discussion. But in the list of possible actions, I think we will look at them according to different categories, such as regulations, educational measures and so on.

Mr. Hogue: I think my second question follows from your previous answer. Couldn't the CRTC commission a few studies so that researchers could carry out some basic research? This leads me to my third question, or to a question within a question. I think it's a third question or a comment. You know, I think that violence is somewhat like stress: there is such a thing as good stress, energy. Violence is energy too; violence is motivation that has been actualized. You know, I don't entirely understand what violence is. When we talk about violence on radio, does that mean being too verbal, does that mean going too far? Where does it start? Where does it end?

I know that this is a third question or a second question that underlies this whole issue of basic research, because it is easy to talk about zero tolerance. Everyone is being swamped with the issue of the environment and this idea of zero tolerance, but we know that this is an abstract concept. We will never be able to reach zero tolerance, because it is somewhat like wanting to go to heaven without ever dying. It becomes a kind of aggression. Are you still following me?

Mr. Spicer: Oh, yes.

Mr. Hogue: Because if you can never reach the goal, it is as if you are hurting yourself. I think—and at the same time I am asking you the question—that if there were basic research, we could decide on a term that soon will become completely trite.

Mr. Spicer: I think you have asked three good questions, Mr. Hogue. First of all, could the CRTC commission some studies? We have already commissioned two studies, and indeed, they have enabled us to launch our campaign basing ourselves on pretty solid information. Certainly other studies could be carried out. I can assure you that at the present time, we are focusing on taking action, because I have been told that more than 3,000 studies have already been carried

[*Text*]

plus de 3 000 études depuis 15 ans prouvant que le lien entre la violence télévisée et la violence sociale existe.

Ceux qui vous diraient qu'il y a encore de l'incertitude ou que la recherche n'est pas claire ne sont pas très branchés sur l'essentiel de la question. La recherche prouve massivement et sans aucune ambiguïté que l'exposition, disons le visionnement d'émissions très violentes pendant une série d'années désensibilise les enfants au minimum, les rendant plus susceptibles de tolérer la violence, d'accepter la violence. D'autres études indiquent très clairement que ça dérange les habitudes de réflexion des enfants à l'école, que ça les rend plus agressifs dans la cour de récréation. Il y a même quelques cas anecdotiques où on pourrait prouver que telle émission a provoqué tel ou tel assassinat.

• 1740

Malheureusement, certaines parties de l'industrie, surtout aux États-Unis, a utilisé la difficulté de révéler un lien mathématique et incitatif pour essayer de discréditer les 99 p. 100 de recherches qui disent qu'il y a un lien extrêmement dangereux. Ne vous leurrez pas, il y a un lien très, très clair si on définit la violence comme la violence physique, gratuite et idéalisée qu'on oblige les enfants à regarder années après années. C'est extrêmement mauvais pour la santé mentale, il n'y a pas de doute.

Je n'exclus pas la possibilité qu'on puisse, avec nos ressources extrêmement limitées, commanditer une étude , comme on en a déjà discuté, sur les effets de la violence dans une ville comme Inuvik après l'introduction de la télévision. Il est très difficile de trouver des cas à l'état pur où la télévision a été injectée dans une société et de voir les résultats avant et après.

Deuxième question: je vous ai dit la définition de la violence, pour moi, ce n'est pas du tout verbal, c'est une violence physique, gratuite et idéaliséee, répétée sans aucun prétexte, sans aucun lien avec le scénario. On peut distinguer, avec une telle définition, un film de *kickboxing*, par exemple, qui n'est que de la violence brutale, stupide et illimitée et un film de Shakespeare, comme Henri V, où on égorge les enfants. Il y a une différence parce qu'il y a un contexte historique et artistique dans le deuxième cas.

Troisièmement, et je pense que vous avez soulevé la question à savoir s'il existe de la bonne violence qui sert d'exutoire, qui aurait même un effet thérapeutique. Les médecins qui étaient présents à la conférence Hincks ont dit qu'il n'y a pas une seule étude, parmi les 3 000 qu'ils connaissent, qui conclut qu'un peu de violence, comme un peu de cancer, c'est bon pour la santé.

Voilà mes réponses.

The Chairman: Thank you very much. On that subject of surveys and studies and information, we were told by an earlier witness that the BBC do a constant societal survey of the kinds of violence appearing on their TV screens, its sources of origin, the number of people who watch, the classifications of the population who watch it, the times of day it's shown, and the type of programming, whether it's news violence, drama, comedy or public affairs or what have

[*Translation*]

out over the past 15 years proving that there is a link between violence on television and societal violence.

People who tell you that there is still a lot of uncertainty or that the research is not clear really don't understand the essence of the issue. The research certainly proves without a shadow of a doubt that exposure, let's say viewing very violent shows over a number of years at least desensitizes children, making them more likely to tolerate or accept violence. Other studies indicate quite clearly that violence on television disturbs the thinking patterns of children at school, and makes them more aggressive in the schoolyard. There are even a few anecdotal cases that could demonstrate that a particular show was the catalyst for a particular murder.

Unfortunately, certain parts of the industry, particularly in the United States, have used this problem we have in proving a mathematical, causal and effect link in order to discredit the 99% of the research that says that there is an extremely dangerous link. Don't delude yourselves, there is a very, very clear link if one defines violence as the gratuitous, glamorized, physical violence that children are forced to watch year after year. There is no doubt that this violence is extremely bad for their mental health.

I am not ruling out the possibility that we could commission a study with our extremely limited resources, as we were talking about, on the effects of violence in a city like Inuvik after the introduction of television. It is very difficult to find pure cases where television was suddenly introduced into a society and to see what the results were before and after.

As for your second question, I gave you the definition of violence. In my view, violence is not verbal at all, what I am talking about is the gratuitous, glamorized, physical violence that is depicted over and over again without any excuse, nor without any link to the story line. With this definition, we can distinguish a kickboxing film, for example, which is nothing more than stupid, brutal, endless violence from a film of one of Shakespeare's play, such as Henry V in which children's throats are slit. There is a difference between the two, because in the second case, there is an historical and artistic context to be considered.

Third, I believe you raised the question of whether there is such a thing as good violence that serves as an outlet, that could even have a therapeutic effect. The physicians that attended the Hincks Conference said that among the 3,000 studies they were aware of, not a single one concluded that a little bit of violence, like a little bit of cancer, is good for your health.

That is all for my answers.

Le président: Merci beaucoup. Pour ce qui est des sondages, des études et des informations, un témoin qui a déjà comparu nous a dit que la BBC assure un suivi permanent des diverses formes de violence à la télévision anglaise, de ses origines, du nombre de personnes qui l'écoutent, des couches de la population qui l'écoutent, des heures ou elle est présentée, et du genre de programmation. On vérifie s'il s'agit de la violence aux nouvelles, des

[*Texte*]

you. Apparently no such statistical survey about consumer attitudes about violence has yet been done in Canada, that we're aware of. Are you aware of any such study?

Mr. Spicer: No, I'm not. I would imagine there are some—

Mrs. Finestone: In Montreal?

Mr. Spicer: Probably, yes. There are studies from Professor Caron in Montreal. I'm sure he has done some. He's done some wonderful work on children's television and violence. There was some of it at the conference in Toronto.

I would say, if you're putting together a summary of the best research around, you should probably include Professor Caron. I don't exclude that we could involve ourselves with others in studies of that nature, but I must underline our budget is cut like everybody else's—

The Chairman: One of the things we are obviously wrestling with within this committee is the general thrust, parameters and depth of our study, the time we have available and what we can recommend. It seems to me that some source of baseline information about violence in the Canadian scene would be something we might call for. It's interesting that it apparently doesn't exist to the extent that it would not come readily to you even. Do you have a feeling how that might be achieved? Could somebody like Decima Research be engaged to. . .?

Mr. Spicer: I'm sure a good way to go would be to hire some professional research firms.

• 1745

Mrs. Finestone: I'll give you another name.

Mr. Spicer: Yes, we are getting into some sensitivities here. I think you may find some help from the royal commission on violence against women, which will be reporting soon, I believe. They probably have a lot of studies of that nature. I don't have their secrets, but I think they will.

Mrs. Clancy (Halifax): Welcome, Mr. Spicer and Mr. Bélisle. I say a special word of welcome to your vice-chair, who comes from Halifax. He's particularly special, he's been so quiet over there in the corner.

As I understand it, the CRTC now has jurisdiction over pay-per-view TV. Is that correct?

Mr. Spicer: Yes.

Mrs. Clancy: Is it clear that if and when video on demand comes into existence you will not have jurisdiction, or is it "iffy"?

Mr. Spicer: If it comes through the cable system, we will have jurisdiction.

Mrs. Clancy: Okay. But if it comes on a little box. . .?

Mr. Spicer: We will be discussing this next week among ourselves. I should say that what you're basically saying is quite true. I guess in two to four years the video store will be in our livingrooms. We can look forward, maybe in five years,

[*Traduction*]

émissions dramatiques, des comédies, ou des émissions d'affaires publiques. Apparemment, aucune enquête statistique sur les attitudes des consommateurs envers la violence n'a encore été effectuée au Canada, autant que nous sachions. Êtes-vous au courant d'une telle étude?

M. Spicer: Non. Je suppose qu'il y en a eu. . .

Mme Finestone: À Montréal?

M. Spicer: Oui, probablement. Le professeur Caron de Montréal a fait des études. J'en suis convaincu. Il a fait un excellent travail sur les émissions pour enfants et la violence. Ces études ont été présentées à la conférence de Toronto.

Selon moi, si vous êtes en train de faire un condensé des meilleures recherches, vous devriez inclure celles du professeur Caron. Je n'écarte pas la possibilité de collaborer avec d'autres sur une telle étude, mais je dois souligner que nous avons subi des compressions budgétaires comme tout le monde. . .

Le président: Évidemment, le comité doit prendre des décisions difficiles: il doit décider de l'orientation générale, des paramètres et de l'étendue de notre étude, ainsi que du temps dont nous disposons et des recommandations. Il me semble que nous pourrions réclamer que des recherches soient faites pour établir les données de base sur la violence dans le contexte canadien. Il est intéressant de noter que ces données n'existent apparemment pas; même vous, vous n'en êtes pas au courant. Comment pourrait-on les obtenir? Pourrait-on embaucher une entreprise comme Decima Research pour. . .?

M. Spicer: Vous feriez bien d'embaucher une entreprise de recherches spécialisée.

Mme Finestone: Je vais vous donner un autre nom.

M. Spicer: Oui, nous entrons dans un domaine assez délicat. A mon avis, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes pourrait vous aider. Je crois qu'il va déposer son rapport bientôt. Le comité a probablement beaucoup d'études de ce genre. Je ne connais pas ses secrets, mais je pense qu'il a ce genre d'information.

Mme Clancy (Halifax): M. Spicer, M. Bélisle, je vous souhaite la bienvenue. Je tiens à accueillir votre vice-président en particulier, car il vient d'Halifax. Il est très spécial, très silencieux, là-bas, dans le coin.

Je crois comprendre que la télévision payante relève maintenant du CRTC. Est-ce vrai?

M. Spicer: Oui.

Mme Clancy: Est-il certain que vous n'aurez pas autorité sur la vidéo sur demande une fois que ce service sera offert, ou est-ce incertain?

M. Spicer: Si elle passe par le câble, cela relèvera de notre compétence.

Mme Clancy: D'accord. Mais si elle passe par une petite boîte. . .?

M. Spicer: Nous allons en parler la semaine prochaine, entre nous. Je dirai qu'en général, vos remarques sont vraies. Je suppose que les clubs vidéo seront dans nos salons d'ici deux à quatre ans. Et d'ici cinq ans, nous pourrons avoir un

[*Text*]

to having something like a phone book with 50,000 movies, every movie ever made. You can just punch in a little code and you have it. This is where the technological controls for children will have to come in, and parental responsibility again. Once you get one solution in the market, the technology may put you out of business very quickly. Everybody thought video stores were going to be around for 50 years. I think they did, but it's probably not the case.

I can only underline that you have to take an integrated view of all these things. You can't just look at the legal aspect; you also have to look at the technological aspect, market conditions, even psychological aspects. What will tired, distracted parents bother doing? How much can you expect them to do? How will the education program work? How will you get teachers and parents working really intimately together? How can you use legal solutions for maximum public symbolic and educational impact? I think they can have that impact. I just caution about the danger of putting all your hopes in laws and regulations.

Mrs. Clancy: I don't want to—

Mr. Spicer: I didn't mean to get off on another tangent.

Mrs. Clancy: That's all right. I support your tangent, but what you're actually saying to me is that when the time comes that we have the New York telephone book of movies and a way to get it, you as the CRTC are effectively out of the loop. It's again just going to be a personal choice of the person sitting in the living room. As I said yesterday when we had the Canadian Association of Broadcasters here, moral suasion is great, and education is wonderful, and I believe in all those, but I really do believe very strongly in legislation as well. I think there's a tremendous deterrent factor if it's properly drafted.

I've gathered that your opinion is that you can't depend on the law all the time. I certainly don't disagree with that, but do you not think there could be some role for legislation, given the advent of this video on demand?

Mr. Spicer: I'm very, very uneasy with the idea of any government agency or even Parliament telling Canadians which movies they can put in the 50,000 movie book. I don't think it's acceptable to the public. I think it will probably collide with the charter, but above all, I don't think the Canadian public would want to see any political or bureaucratic person deciding what they could see once this information is available.

The closest analogy might be a bookstore or a magazine stand. Can governments decide everything that goes into a bookstore? It's a very important civil liberty. This makes it devilishly difficult to deal with. We are perhaps erring on the side of civil liberties, although we got slammed by both sides. We think we're on the tightrope most of the time, but in case of any doubt we would lean towards civil liberties to create a freedom.

[*Translation*]

genre d'annuaire avec 50 000 films différents, tous les films qui ont été produits. Vous n'aurez qu'à composer un petit code pour les regarder. Il faudrait des mesures de contrôle pour protéger les enfants, et les parents devront assumer leurs responsabilités. On peut mettre une solution sur le marché, mais elle peut être très rapidement dépassée par la technologie. Tout le monde croyait qu'il y aurait des clubs vidéo pendant 50 ans. Moi, je pense que tout le monde le croyait, mais ce n'est sans doute pas le cas.

Je dois souligner que vous devez examiner toutes ces questions sous une perspective intégrée. Vous ne pouvez pas examiner les aspects juridiques seulement; il faut également tenir compte de la technologie, des conditions du marché, même des aspects psychologiques. Que feront des parents fatigués, distraits? Que peut-on attendre d'eux? Comment fonctionnera le programme éducatif? Comment faire collaborer les enseignants et les parents de façon vraiment étroite? Comment peut-on utiliser les solutions juridiques pour avoir le plus grand impact symbolique et éducatif sur le public? A mon avis, ces solutions peuvent avoir un tel impact. Mais je voudrais vous avertir qu'il est dangereux de mettre tous vos espoirs dans les lois et règlements.

Mme Clancy: Je ne veux pas. . .

M. Spicer: Je ne veux pas prendre une autre tangente.

Mme Clancy: Ca va. J'appuie votre digression, mais en réalité, vous me dites qu'une fois que nous aurons cet annuaire de films, gros comme l'annuaire téléphonique de New York, le CRTC sera hors-circuit. Encore une fois, tout dépendra du choix personnel que font les gens chez eux. Comme j'ai dit hier quand nous avons entendu l'Association canadienne des radiodiffuseurs, les arguments moraux sont excellents, et l'éducation est quelque chose de merveilleux, et je crois dans toutes ces mesures, mais je crois très fortement aussi aux lois. Je crois que les lois peuvent avoir une influence énorme si elles sont bien rédigées.

Je crois comprendre que, selon vous, on ne peut pas toujours dépendre de la législation. Je suis certainement d'accord avec vous sur ce point, mais ne croyez-vous pas que des lois pourraient jouer un certain rôle, étant donné que la vidéo sur demande arrivera bientôt?

M. Spicer: L'idée qu'un organisme du gouvernement ou même le Parlement pourrait dire aux Canadiens quels films ils peuvent mettre dans cet annuaire de 50 000 films m'inquiète énormément. A mon avis, cette idée n'est pas acceptable au public. Elle va probablement à l'encontre de la Charte, mais je crois que les Canadiens n'aimeraient qu'un bureaucrate ou un politique puisse décider des films qu'ils pourront visionner une fois que cette technologie sera disponible.

On pourrait comparer cette technologie à une librairie ou un kiosque de magazines. Les gouvernements peuvent-ils approuver tout ce qui est vendu dans une librairie? Il s'agit d'une liberté civique très importante. Donc il est extrêmement difficile de traiter de cette question. Peut-être faisons-nous des erreurs du côté des libertés civiques, même si les gens des deux côtés de la question nous ont beaucoup critiqués. Nous pensons que nous marchons sur la corde raide la plupart du temps, mais s'il y a un doute, nous pencherons plutôt vers les libertés civiques.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: I share with you the exact same concerns, but you've already talked about the ghastly slasher movies and the fact that many people in the United States seem less concerned about things like that than they are about movies that may be more explicit sexually.

• 1750

We saw some excerpts last week from *Not A Love Story*. What about even beyond slasher movies? What about snuff films and things like that?

Mr. Spicer: Oh, of course.

Mrs. Clancy: I can't imagine that we would get into that. There is a role for something. Where do we draw the line? That's my difficulty.

Mr. Spicer: I would certainly include snuff movies with slasher movies; there is a Rubicon there that is absolutely clear. There is absolutely no moral justification for a movie showing an actual staged assassination, and the same for children.

The legal advice we have is that to avoid a collision with the charter or to give it a better chance to stick, it would be better that Parliament deal with it under its criminal law powers, or under peace, order and good government. If we start regulating that, it would have to be so narrow as to be unsatisfactory, or so broad that it is inapplicable. We are truly not trying to throw this hot potato back to you. We will do everything we can in our area. It just may be that you will have to look into that.

The Chairman: Mr. Spicer, in the last paragraph of your presentation you talk about amending the criminal code to prohibit the portrayal of slasher movies, gratuitous torture, and that sort of thing. I support that notion, but I have some difficulty as I think Mary was having, how you distinguish between... You say elsewhere that censorship is absolutely out. Maybe that's a play on the definition of censorship, but when you say amend the criminal code to prohibit slasher movies, that means to censor them; that means keep them away from Canadians. I support that. I just don't understand the language. We are very moral up here—no censorship, but don't let them see those movies. Somewhere it becomes a matter of judgment, does it not?

Mr. Spicer: Absolutely.

The Chairman: What I am leading up to here is whether we should not be approaching this from the extreme. You have said that at the extreme there are things we should censor and stop and prevent and make criminal. How do we do that with those video games that are that way or television programs that are that way or American television programs that are that way, or books, or what have you, if we don't start at that extreme and then sort of build backwards...?

Mr. Spicer: I suppose it is like making love with a porcupine; you have to do it very carefully. That's why I would like to put it back in the hands of the expert legal crafters. This is something that will have to be done with

[*Traduction*]

Mme Clancy: J'ai exactement les mêmes préoccupations que vous, mais vous avez déjà mentionné ces horribles films de torture et le fait que bon nombre d'Américains semblent être moins inquiets de ce genre de choses que des films qui sont plus graphiques sur le plan sexuel.

La semaine dernière, nous avons vu des extraits de *C'est surtout pas de l'amour*. Et au-delà du cinéma de torture? Le cinéma assassinat et les choses du genre?

M. Spicer: Évidemment.

Mme Clancy: Je n'imagine pas que nous puissions nous embarquer là-dedans. Il y a un rôle pour quelque chose. Où sont donc les limites? Voilà mon problème.

M. Spicer: Je mettrais certainement le cinéma assassinat et le cinéma de torture dans le même panier et du même côté du Rubicon, c'est clair. Il n'y a absolument aucune justification morale pour l'existence d'un film où on montre un assassinat réel monté de toutes pièces et la même chose vaut pour les enfants.

D'après nos avis juridiques, pour éviter toute collision avec la Charte ou pour nous assurer toutes les chances de succès, il vaudrait mieux que le Parlement se penche sur la question en se servant de ses pouvoirs en matière de droit pénal ou encore de ses pouvoirs concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Si nous commençons à réglementer en la matière, il faudrait tellement entrer dans les détails que ce serait inacceptable ou prendre des mesures d'une portée tellement large qu'elles seraient inapplicables. Nous n'essayons pas de vous remettre cette patate chaude entre les mains. Nous ferons tout en notre pouvoir dans notre domaine. Ce sera peut-être tout simplement à vous d'étudier toute l'histoire.

Le président: Monsieur Spicer, dans le dernier paragraphe de votre allocution vous parlez de modifier le Code criminel pour interdire la présentation de scènes de massacre, de torture gratuite et ainsi de suite. Je suis bien en faveur de l'idée, mais j'ai quelques difficultés, tout comme Mary, à voir comment vous faites la distinction entre... vous dites ailleurs que la censure est à écarter totalement. Peut-être jouez-vous là avec la définition de la censure, mais quand vous parlez de modifier le Code criminel afin d'interdire les scènes de torture, il s'agit bien de censure; on interdit ce cinéma aux Canadiens. J'approuve. Je ne comprends tout simplement pas le langage. Nous sommes tous en faveur de la vertu, pas de censure, mais ne leur permettez-pas de voir ces films. Il faut tôt ou tard se servir de son jugement, non?

M. Spicer: Absolument.

Le président: Peut-être ne devrions-nous pas aborder cette question à partir d'extrêmes. Vous avez dit qu'à l'extrême limite, il y a des choses que nous devrions censurer, interdire, empêcher et rendre criminelles. Comment faisons-nous avec ces fameux jeux vidéo, ces fameuses émissions de télé ou les fameux programmes de la télévision américaine ou ces fameux livres, ou autres si l'on ne va pas d'abord à cet extrême pour ensuite lâcher un peu de lest...?

M. Spicer: C'est un peu comme faire l'amour à un porc-épic: il faut le faire avec une extrême prudence. C'est pour cela que je voudrais remettre toute l'affaire entre les mains de nos experts en rédaction juridique. Il faudra que le texte

[*Text*]

infinite care and precision. I think Canadians would like to ban staged murders, and this is what snuff movies are. They are not fake murders; they are real ones. They kidnap some woman and kill her slowly in front of a camera and then they sell these.

Mrs. Finestone: Its a cult.

Mr. Spicer: Slasher movies are not much better. There has to be a line. Freedom of speech is not absolute. I don't need to tell you that there are some limits. We have a charter that says that the limits are what is reasonable in a free and democratic society and so on. Is this justified or not? The countervailing protection of the public, particularly children and women, makes a very strong case for banning snuff movies and slasher movies, but it has to be done with great care.

The Chairman: I appreciate your response. One of the difficulties confronting us right from the start has been almost the extreme sensitivity that as politicians and government elected people, we should be examining violence on television, daring to exert an influence on it, or suggesting that we should exert an influence on it. I think we are kind of warming a little bit to the the subject. We hear from every witness that there certainly are some areas that should be criminally banned.

Would this not fit a pattern or a precedent of government intervention related to obscenity laws or the approach to pornography or hate literature?

• 1755

Mr. Spicer: I would like to leave it to lawyers and legislators to decide exactly what heading it should go under. Some people have suggested broadening the definition of obscenity in the Criminal Code, but I consider this is really for me a plumbing issue as a non-lawyer. The main thing is to get something that works and is compatible with the charter. I don't think it's beyond legislators' ingenuity to find that balance. I think what we're all trying to do here is to find a civilized balance between the widest possible artistic freedom, almost limitless artistic freedom, and care for our children. That's really what it boils down to.

The Chairman: In this business of the exercise of authority over what appears on television, I heard you say that you've called on the CAB for a code of ethics, and if it isn't strong enough, and if it isn't followed, you'll find ways, by hook or by crook, to enforce it and to make it effective. I've heard the minister's speech the other day. He said that if the CAB and the CRTC don't do it, he'll do it.

How does this authority get exercised? Where does this mandate of authority come from to ban violence or moderate violence or to influence what is shown on television? I think I'm speaking from the authoritative point; there will be no censorship, but there'll be real control. I find that a play on words, a little bit.

Mr. Spicer: That's fine. As you know, Parliament has asked us to be the regulators of the broadcasting system, and you've laid down certain standards, one of which is quality. If ever there was a general word, that one is. I guess now the

[*Translation*]

soit rédigé avec un maximum de soin et de précision. Je crois que les Canadiens aimeraient interdire les meurtres montés de toute pièce et c'est bien de cela qu'il s'agit dans le cas du cinéma assassinat. Ce ne sont pas de faux meurtres; ce sont de vrais meurtres. On enlève une femme, on la tue lentement devant la caméra et on vend ensuite le film.

Mme Finestone: C'est un culte.

M. Spicer: Ce n'est guère mieux dans le cas du cinéma de torture. Il doit y avoir des limites. La liberté d'expression n'est pas absolue. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il y a des limites. Nous avons une Charte qui dit bien que la limite est ce qui est raisonnable dans une société libre et démocratique et ainsi de suite. ESt-ce justifié ou pas? La protection du public, surtout des femmes et des enfants, constitue un plaidoyer très fort en faveur de l'interdiction de ce genre de cinéma, mais il faut le faire en prenant toutes les précautions.

Le président: J'apprécie votre réponse. Une des difficultés auxquelles nous faisons face depuis le début, c'est cette sensibilité exacerbée dont les politiques et les élus du peuple doivent faire preuve lorsqu'il s'agit d'étudier la question de la violence à la télévision, d'oser exercer une influence quelconque à ce propos ou même d'aller jusqu'à dire que nous devrions peut-être faire quelque chose. Je pense que nous commençons à mieux comprendre le sujet. Tous les témoins nous disent que certaines choses devraient être interdites par le Code criminel.

Dans le cas qui nous occupe, ne pourrait-on pas se fonder sur un précédent d'intervention du gouvernement concernant les lois sur l'obcénité ou la pornographie ou la littérature haineuse?

M. Spicer: J'aimerais que les avocats et les législateurs décident exactement de la façon de procéder. Certains ont proposé d'élargir la définition de l'obscénité dans le Code criminel, mais pour moi qui ne suis pas juriste, c'est de la plomberie. L'important, c'est d'avoir quelque chose qui marche et qui ne soit pas incompatible avec la Charte. Je crois que nos législateurs sont assez futés pour trouver cet équilibre. Nous essayons tous tout simplement, à mon avis, de trouver un équilibre entre la liberté artistique quasi totale et les intérêts de nos enfants. Voilà à quoi cela se résume.

Le président: Pour ce qui est d'exercer un contrôle sur ce qui paraît à nos écrans de télévision, j'ai entendu dire que vous avez un code de déontologie de l'ACR et si ce code n'est pas assez strict, s'il n'est pas respecté, vous vous arrangerez, bon gré mal gré, pour qu'on le respecte et qu'il soit efficace. J'ai entendu le discours du ministre l'autre jour. Il a bien dit que si ni l'ACR ni le CRTC ne s'en occupait, il y verrait lui-même.

Comment exercez-vous cette autorité? D'où vous viennent le mandat et le pouvoir d'interdire la violence ou d'exiger que l'on mette la pédale douce sur la violence, ou même d'avoir une influence sur ce qui passe à la télévision? Je parle d'autorité; pas de censure, mais d'un contrôle réel. À mon avis, on joue un peu sur les mots.

M. Spicer: C'est bien. Comme vous l'avez dit, le Parlement nous a demandé de réglementer le système de radio-télédiffusion et vous avez fixé certaines normes, dont celles de la qualité. Comme généralité, on ne fait guère

[*Texte*]

chapter heading we could operate under would be quality in television. It's so vague as to be meaningless in terms of legal solutions, but we can use it when we're grilling networks, and we can call them to account.

I ran through the series of things we can do. We can shorten licences. We can call them to a "show cause" hearing, as to why their licence shouldn't be removed. We could ask a court indirectly to impose a fine. We could banish publicity or commercials if there were egregious and repeated portrayals of extreme, gratuitous, unpardonable violence, particularly against women and children.

We're not talking about Bambi's mother getting killed, which was one of the scariest violent movies I guess any of us has seen; we're talking of absolute inexcusable violence, the snuff movies and the slasher ones. That's about all we have now to operate on. We are looking at the possibility of drafting a very careful regulation, but with great humility and great care. I've given the reasons. One is the collision with free speech; secondly, there is the possible counterproductivity. If a lot of people say the problem's solved because the good old CRTC has passed a regulation, that would be worse than useless; it would be harmful.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Messieurs Spicer et Bélisle, bienvenue à notre Comité.

M. Spicer: Bonjour madame.

Mme Roy-Arcelin: Moi aussi, monsieur Spicer, je tiens à vous féliciter pour le magnifique travail que vous faites pour améliorer l'image de notre télévision.

Comme il en a été discuté à la conférence de Hincks, comment le groupe national d'action entend-t-il répondre à l'idée de créer un système national de classification des vidéocassettes et des films, étant donné qu'il n'y a pas d'organismes provinciaux responsables?

M. Spicer: Le travail de ce groupe d'action va commencer seulement vers le 1er mai, mais si je pouvais offrir une opinion personnelle, je ne serais pas du tout étonné qu'on finisse, essentiellement pour des raisons culturelles, par avoir deux codes ou deux variantes—un code pour le Québec et un autre pour le reste du pays. Les Québécois ont certains goûts qui sont un peu différents des autres.

Je ne mentionne que la sexualité. On a une attitude un peu plus ouverte au Québec sur la sexualité à l'écran que dans le reste du Canada.

Mme Finestone: Plus ouverte ou meilleure?

Mme Roy-Arcelin: Maintenant, dans votre communiqué de presse de novembre 1992, vous indiquez qu'on avait suggéré, par exemple aux gouvernements provinciaux, de régler le problème du matériel violent disponible dans les clubs vidéo. C'est un problème, naturellement, qui relève de la compétence provinciale. Quelle réponse vous a-t-on donné?

• 1800

M. Spicer: À vrai dire, on m'a envoyé des réponses extrêmement polies, on a promis une collaboration—ce qui est excellent—et la question en est resté là. J'ai commencé à recevoir des réponses vers le mois d'octobre ou novembre.

[*Traduction*]

mieux. On pourrait donc se servir du concept de télévision de qualité. C'est tellement vague que cela ne signifie rien au niveau d'une solution juridique, mais on peut s'en servir pour mettre les réseaux sur la sellette et leur demander de nous rendre des comptes.

J'ai passé en revue toute une série de choses que nous pourrions faire. Nous pourrions raccourcir la durée des licences. Nous pourrions convoquer les responsables à une audience de «voir dire» et leur demander pour quelles raisons il ne faudrait pas leur retirer tout simplement leurs licences. Nous pourrions demander à un tribunal d'imposer indirectement une amende. Nous pourrions interdire la publicité ou les messages publicitaires s'il y avait des actes absolument épouvantables, et à répétition, de violence extrême, gratuite et impardonnable, surtout faite aux femmes et aux enfants.

Je ne parle pas de la mère de Bambi qui se fait tuer, c'est là un des films violents les plus effrayants qu'on ait jamais vus; il s'agit d'une violence absolument inexcusable que l'on trouve dans le cinéma torture et le cinéma assassinat. C'est à peu près tout ce que nous avons à notre disposition. Nous songeons à la possibilité de rédiger des règlements très prudents, mais nous le faisons en toute humilité et avec beaucoup de soin. Je vous en ai déjà donné les raisons. Il y a tout d'abord la liberté d'expression; ensuite, cela pourrait avoir un effet contraire. Si beaucoup de gens se disent que le problème est réglé parce que le bon vieux CRTC a adopté un règlement, ce serait pire qu'inutile, ce serait dangereux.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Welcome to our committee, Mr. Spicer and Mr. Bélisle.

Mr. Spicer: Good evening, Madam.

Mrs. Roy-Arcelin: Mr. Spicer, I would also like to congratulate you for the magnificent work you are doing to improve our television's image.

As was discussed during the Hincks Conference, how does the national action group intend to respond to the idea of setting up a national film and video classification system as there are no responsible provincial organizations?

Mr. Spicer: The work of that task force is only going to start around the first of May, but if I could offer you my personal opinion, I wouldn't at all be astonished if, for essentially cultural reasons, we wound up with two codes or two variations on the same theme—one for Quebec and another for the rest of the country. Quebeckers certainly see things differently than others.

I'll only mention sex. The attitude in Quebec in a bit more open concerning sex on the screen than in the rest of Canada.

Mrs. Finestone: The attitude is more open or better?

Mrs. Roy-Arcelin: Now, in your November, 1992 press release, you indicated that it had been suggested to provincial governments, for example, to settle the problem of the violent material available in video clubs. Of course, this is a problem within provincial jurisdiction? What answer were you given?

Mr. Spicer: Actually, I was sent extremely polite answers, co-operation was promised—which is fine—and that's where it rests. I started getting answers around October or November. In that first letter I asked only that

[*Text*]

J'ai demandé, dans cette première lettre, seulement qu'on ouvre les canaux de communication et qu'on prépare la voie pour une collaboration complète. Les canaux sont maintenant ouverts, alors tous les ministres—y compris M^me^ Frulla-Hebert—sont informés de notre intérêt. M^me^ Frulla-Hebert—puisque cela vous intéresse peut-être—a répondu d'une manière extrêmement ouverte et amicale. Disons qu'elle était prête à collaborer.

Maintenant que ce groupe d'action existe, il faudrait que l'on voit tout le problème d'une manière concertée et qu'on priorise—pour utiliser un mot horrible en français—les actions dans tous les domaines et qu'on mobilise tous les acteurs: le Parlement s'il le faut, le CRTC, les parents, l'industrie, les écoles. Il faut qu'on travaille de manière concertée. Et je pense que le code de classification est essentiel pour qu'on parle le même language.

Mme Roy-Arcelin: Par exemple, que pensez-vous du fait que le Québec interdise la publicité dans le cadre des émissions pour enfants et croyez-vous qu'on pourrait appliquer, par exemple, cette mesure-là au Canada, c'est-à-dire dans les autres provinces?

M. Spicer: Je crois que c'est une mesure extrêmement louable dans son intention. Dans ses effets, je crois savoir que cette mesure a fini par diminuer la quantité de bonnes émissions pour enfants qui se produisent au Québec, malheureusement.

Je ne demande pas au Québec de revenir sur sa décision mais je pense qu'il serait bon—comme on l'a fait avec la plupart des lois—de revoir l'impact de la loi et peut-être, encore une fois, dans une stratégie concertée entre le monde de la production, les gouvernements provinciaux et peut-être Ottawa. Il faut qu'on trouve le moyen de diriger beaucoup plus d'investissements vers des émissions pour enfants qui n'ont pas besoin d'être des émissions niaises, ni intellectuellement inférieures. Cela peut être des émissions extrêmement stimulantes. On peut organiser toute une gamme de bonnes émissions, et je sais que Radio-Canada continue à faire de bonnes émissions pour enfants; mais voilà l'impact qu'on m'a cité en ce qui concerne cette loi.

Mme Roy-Arcelin: Merci beaucoup.

M. Spicer: Merci, madame.

The Chairman: Thank you all. Mr. Spicer and members of the committee, we have, I'm sure, many other questions on this subject of violence that we could ask, but we do have a second item on the agenda, which is the telephone competition issue. I wonder, at 6 p.m. or 6:05 p.m., with a bell scheduled for a vote at 7 p.m.—

Mr. MacWilliam: At 6:45 p.m.

The Chairman: The bell at 6:45 p.m. or the vote?

Mr. MacWilliam: I was led to understand that the bell starts at 6:45 p.m.

The Chairman: We really have about 45 minutes left. I would like to suggest that perhaps we go to the second item on the agenda, and start the questioning on that.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, can I just put my questions to Mr. Spicer? I don't want answers. Perhaps he could get back to us with some kind of an answer.

[*Translation*]

channels of communication be open and that the way be prepared for complete co-operation. The channels are now open so all the ministers—including Mrs. Frulla-Hebert—are informed of our interest in the matter. Mrs. Frulla-Hebert's answer—as this might interest you—was extremely open and friendly. Let's say she was ready to co-operate.

Now that this task force has been set up, we should all get together in a concerted effort to look at the problem and we should priorize—what an awful word!—our action in all areas and mobilize all the players: Parliament, if need be, the CRTC, the parents, the industry, the schools. We have to make a concerted effort altogether. And I think that the classification code is essential if we all want to be speaking the same language.

Mrs. Roy-Arcelin: For example, what do you think about Quebec's forbidding commercials during children's programs and do you think that could be applied to the rest of Canada, in the other provinces?

Mr. Spicer: I think that the intent is extremely commendable. As for the results, I think that the effect has been to decrease the number of good children's programs produced in Quebec, unfortunately.

I'm not asking Quebec to reverse its decision, but I think it would be good—as was done with many pieces of legislation—to review the impact of the legislation and perhaps, once more, within the framework of a concerted effort involving production, provincial governments and maybe Ottawa, we should find the way of directing a lot more investment towards children's programs that don't have to be dumb or intellectually inferior. They could be extremely stimulating programs. A whole range of good programs can be organized and I know that *Radio Canada* is still doing good children's programs; but that's the impact I was told of concerning that piece of legislation.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you very much.

Mr. Spicer: Thank you, madam.

Le président: Merci à tous. Je suis sûr, monsieur Spicer et membres du comité, que nous avons bien d'autres questions à poser à propos de cette violence, mais il y a un autre point à l'ordre du jour et cela concerne la concurrence dans les services téléphoniques. Je me demande, comme il est 18 heures ou 18h05, et que la cloche doit sonner pour le vote à 19 heures. . .

M. MacWilliam: À 18h45.

Le président: La cloche, à 18h45 ou le vote?

M. MacWilliam: J'ai compris que la cloche devait se mettre à sonner à 18h45.

Le président: Il nous reste donc 45 minutes, en réalité. Peut-être pourrions-nous passer au deuxième sujet à l'ordre du jour et poser les questions que nous avons à ce propos.

Mme Finestone: Monsieur le président, pourrais-je poser quelques questions à M. Spicer? Je n'ai pas besoin de réponses. Peut-être pourrait-il nous faire connaître sa réponse plus tard.

[*Texte*]

With respect to the advertising time, which takes up 20% of the time a television set is on, if in the course of the examination that starts next week, they're going to be looking at how we can use Canadian advertising, perhaps in response to some serious concerns about violence on the Canadian system, and encourage advertisers to use that time in some way to help parents.

On page 8 he asks for a strong regulatory code for the private broadcasters, and then a special kind of violence code for pay–TV and specialty services. Why can't there be one universal code they can all accept, drawn up with parents and with teachers, that would also include a universal classification system? I'd like an answer to why there has to be these separate codes. It has nothing to do with the provinces; it has to do with the way the CRTC would accept classification.

• 1805

Mr. Spicer: I'd be pleased to try to answer that, Mr. Chairman. The reason for suggesting parallel and harmonious codes rather than one monolithic one for the whole industry is simply that the realities are so fundamentally different.

If you look at, let's say, MuchMusic compared with *le Canal Famille*, and then the sports channels, the things that happen there are so different that it's hard to make a universal code, but a universal classification system, possibly with an English–French differentiation, is definitely in the works. Everybody agrees on that. A classification system would take movies — I think we are mainly talking about movies — and say, here are the categories one to five — adults, 18–year–olds, 14–year–olds, and so on.

Mrs. Finestone: Thank you very much. I was somewhat confused —

Mr. Spicer: Maybe I wasn't clear on that point.

Mrs. Finestone: On page 6 Mr. Spicer talks about the meeting in Los Angeles on the code on violence and encourages us to attend it. I'd like the information tabled with our clerk.

On page 8 he indicates he will be pleased to send us his 22 ideas, if we request it. I'd like to request it, plus any additional ones he'd like to submit.

The Chairman: Is it the wish of the committee to continue with this discussion about violence, or do you want to shift to the other item, the other item being the long–distance competition and local services.

Mrs. Clancy: Well, Mr. Spicer came prepared for that. That's what we asked him to do.

The Chairman: He has come prepared for both items.

Mr. Spicer: Mr. Chairman, maybe I can just add one little point. We have taken the liberty in consultation with Mrs. Finestone to have the Hincks conference send you a complete video of the whole conference, which I think you might be interested in, particularly the section on the research side, which establishes the links very clearly.

[*Traduction*]

Pour ce qui est du temps consacré à la publicité, c'est–à–dire 20 p. 100 ou 12 minutes par heure, dans le contexte de l'étude qui commence la semaine prochaine, peut–être pour répondre à certaines préoccupations sérieuses concernant la violence dans le système canadien, pourrait–il étudier comment nous pourrions nous servir de la publicité au Canada pour encourager les publicitaires à se servir de ce temps pour aider les parents.

A la page 8, il demande que l'on impose un code de réglementation très strict pour le secteur privé et il passe ensuite à une sorte de code sur la violence pour la télévision payante et les services spéciaux. Pourquoi ne pas prévoir un code universel accepté par tous, rédigé de concert avec les parents et les enseignants et qui pourrait aussi comprendre un système de classification universel? J'aimerais qu'on me dise pourquoi il faut des codes séparés. Cela n'a rien à voir avec les provinces; cela à tout à voir avec la façon dont le CRTC accepterait la classification.

M. Spicer: Je serais heureux d'essayer de répondre à cette question, monsieur le président. Si l'on propose des codes parallèles et harmonieux plutôt qu'un seul code monolithique pour toute l'industrie, c'est simplement parce que les réalités sont fondamentalement différentes.

Si vous comparez disons *MuchMusic* au *Canal Famille* et aux divers réseaux des sports, il y a tellement de choses différentes qu'il est difficile de rédiger un code universel, mais il est absolument question d'un système de classification universel avec, peut–être, une différenciation au niveau anglais–français. Tous sont d'accord pour cela. Parlons films: un système de classification nous présenterait, disons, les catégories de un à cinq — adultes, 18 ans, 14 ans et ainsi de suite.

Mme Finestone: Merci beaucoup. J'étais un peu perdue. . .

M. Spicer: Peut–être ne m'étais–je pas fait clairement comprendre.

Mme Finestone: À la page 6, M. Spicer parle de la réunion à Los Angeles concernant le code sur la violence et nous encourage à y aller. J'aimerais que ces renseignements soient déposés auprès de notre greffier.

À la page 8, il dit qu'il serait heureux de nous faire part de ses 22 idées, si nous le les lui demandons. J'aimerais bien qu'il nous en fasse part ainsi que de toute idée additionnelle, le cas échéant.

Le président: Le comité désire–t–il continuer ses audiences sur le sujet de la violence ou préférez–vous changer de sujet pour parler des appels locaux et interurbains et de la concurrence.

Mme Clancy: M. Spicer s'est présenté ici pour nous en parler. C'est ce que nous lui avions demandé de faire.

Le président: Il s'était préparé pour les deux sujets.

M. Spicer: Monsieur le président, je pourrais peut–être ajouter un tout petit mot. En consultation avec M^me^ Finestone, nous nous sommes permis de demander aux responsables de la conférence Hincks de vous envoyer une vidéo complète de toute la conférence, qui saura probablement vous intéresser, surtout la partie concernant la recherche qui établit très clairement les liens.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much. I would now invite you to address your opening remarks with respect to long-distance telephone competition and local service. We're going to have to keep our questions to about five minutes each if we're going to get everybody in on this round.

Mr. Spicer: Thank you again, Mr. Chairman. As you can see, this is tag team wrestling.

Mrs. Clancy: That's on pay-per-view.

Mr. Spicer: I have now with me my colleague David Colville. This is not a cowardly attempt to shift the blame on him, but he was the chairman during this wonderful hearing on Unitel's request for long distance. Therefore he has kindly agreed to come and help me out. Basically the deal is that I will answer the easy questions; he'll field the hard ones.

Once again, on behalf of the commission, I am pleased to have the opportunity to continue our discussions today.

Although Bell has publicly stated that its application is not a result of the commission's long-distance competition decision, I understand that members of the committee would like to discuss the part of that decision that dealt with the possible impact competition might have on basic local service rates. Therefore, commissioner David Colville is with me. As I said, he was a member of that panel which presided over the landmark public hearing.

Also with us today is, Mr. Michael Hennessy, the Director of Regulatory Policy and Research Analysis in our Telecommunications Branch; and Mr. Lorne Abugov, Senior Counsel from our Legal Directorate. These two gentlemen were also key members of the staff team which assisted commissioners in the public process for the long-distance decision.

Pour aider à placer notre discussion dans une juste perspective, je prendrai quelques minutes pour vous donner dans les grandes lignes les motifs sur lesquels le Conseil a fondé sa décision d'autoriser une concurrence accrue, les facteurs dont il a tenu compte et ce qui a été déclaré dans la décision au sujet des tarifs du service local en particulier.

En guise de préambule, je me dois de noter que l'instance publique ayant abouti à la décision 92.12 a été la plus longue que le CRTC ait jamais connue. Les audiences régionales spéciales à l'intention des particuliers, ainsi que l'audience principale à Hull, ont représenté quelque 90 jours de témoignages et plus de 50 000 pages de preuve orale et écrite.

Dans sa décision, le Conseil a approuvé une requête présentée par Unitel visant à livrer concurrence dans le marché de l'interurbain et il a libéralisé les règles relatives à la revente et au partage qui avaient été établies en 1990. Nous avons autorisé cette concurrence accrue parce que nous avons conclu, d'après toute la preuve dont nous étions saisis, qu'il en résulterait à long terme des tarifs de l'interurbain moins élevés que ce n'aurait été le cas autrement.

Nous avons également conclu que la concurrence augmenterait le choix des services offerts aux abonnés du téléphone et permettrait aux compagnies de téléphone de mieux réagir aux besoins des Canadiens.

[*Translation*]

Le président: Merci beaucoup. Je vous invite maintenant à nous parler de la concurrence dans l'interurbain et le service local. Nous devrons nous en tenir à cinq minutes chacun pour nos questions si nous voulons que tous puissent participer au débat.

M. Spicer: Merci encore une fois, monsieur le président. Comme vous le voyez, c'est la lutte par équipe.

Mme Clancy: Pour la lutte, c'est la télé à la carte.

M. Spicer: J'ai avec moi mon collègue David Colville. Je n'essaie pas lâchement de tout lui mettre sur le dos, mais c'est lui qui présidait ces audiences formidables où Unitel a fait sa demande concernant le service interurbain. Il a donc gentiment offert de m'accompagner pour m'aider. Donc, je réponds aux questions faciles et il répond aux questions difficiles.

Encore une fois, je suis heureux, au nom du Conseil, d'avoir l'occasion de poursuivre nos discussions aujourd'hui.

Bien que Bell ait déclaré publiquement que sa requête n'est pas une conséquence de la décision du Conseil d'autoriser une concurrence accrue dans la fourniture de services téléphoniques urbains, si j'ai bien compris, les membres du comité voudraient discuter de la partie de cette décision qui porte sur les répercussions que la concurrence pourrait avoir sur les tarifs du service local de base. J'ai donc demandé au conseiller David Colville de m'accompagner. Comme je le disais, il était membre du comité dans cette instance sans précédent.

À nos côtés aujourd'hui se trouvent également M. Michael Hennessy, directeur de l'analyse de la politique et de la recherche en matière de réglementation et M. Lorne Abugov, conseiller juridique principal de notre contentieux. MM. Hennessy et Abugov ont également été des membres cruciaux de l'équipe interne qui a aidé les conseillers dans l'instance publique ayant abouti à la décision relative à la concurrence dans l'interurbain.

To help put our discussion into context, I'll take a few minutes to give you an overview of the Commission's rationale for allowing increased competition, the factors which were taken into account, and what the decision said about local rates in particular.

By way of background, I should note that the public process used to arrive at decision 92-12 was the most extensive one ever engaged in by the CRTC. The special regional hearings for individual citizens as well as the formal hearing in Hull covered some 90 days of testimony,and resulted in over 50,000 pages of oral and written evidence.

In the decision, the Commission approved an application by Unitel to compete in the public long distance market and further liberalized rules governing resale and sharing that had been established in 1990. We permitted this increased competition because we concluded from all of the evidence before the Commission that this would result in the longer term in lower long distance rates than would have otherwise occurred.

We also concluded that competition would increase the choice of services available to telephone customers and increase the telephone company's responsiveness to the needs of Canadians.

[*Texte*]

• 1810

En outre, le CRTC estimait que la concurrence n'entraînerait pas de hausse des tarifs locaux plus importante que celle qui se serait produite, de toute manière, du fait de la nécessité pour les compagnies de téléphone de réduire les tarifs de l'interurbain, afin de prévenir l'évitement de leurs installations par le recours aux compagnies américaines qui achemineraient ce trafic interurbain par les États-Unis.

Il est clair depuis déjà quelque temps que les entreprises canadiennes doivent réduire leurs frais de télécommunication pour rester concurrentielles au pays comme à l'étranger. Selon nous, les particuliers canadiens méritent eux aussi de profiter de tarifs de l'interurbain moins élevés. Une analyse détaillée de toute la preuve déposée dans l'instance publique—notamment celle des compagnies de téléphone sur les répercussions de divers scénarios d'entrée en concurrence—nous a convaincus que si les concurrents versaient des paiements adéquats à l'appui du service local, après un certain temps, les frais liés à l'accès de la concurrence au marché de l'interurbain pourraient être compensés par la croissance de la taille du marché du fait de la concurrence, ainsi que par les améliorations de la productivité qui résulteraient des efforts des compagnies de téléphone pour minimiser les coûts de manière à mieux livrer la concurrence.

Nous demeurons sur notre position.

What was this based on? Here's a brief check-list of the type of evidence the commission had before it.

First of all, a base forecast for the industry absent competition was developed, based on telephone company reference plans which included forecasts of demand, costs, anticipated long-distance rate reductions and revenues, as well as on adjustments we made to the telephone company estimates of how much long-distance rates could be reduced without causing local rate increases. Our adjustments were based on evidence primarily about productivity improvement and demand and revenue growth for various services.

Second, the commission also considered estimates of the impact of competition based on alternative scenarios offered by the telephone companies. Major factors taken into account were market stimulation, demand growth, market share estimates, productivity improvements, cost of entry, as well as contribution payments and associated discounts.

Third, competitor contribution payments were developed based on telephone company estimates of their revenues and costs.

Fourth, and finally, the CRTC estimated that the costs of entry borne by the phone companies could be offset by additional productivity improvement and market growth.

On the issue of local rates, it is important to underline that in decision 92-12 the commission did not say local rates would not rise in the future. When we released the decision, we stated that competition should not result in:

[*Traduction*]

In addition, the CRTC considered that competition wouldn't result in significantly more upward pressure on local rates than what would have occurred, in any case, given the need for telephone companies to reduce their long distance rates in order to prevent the bypassing of their facilities in favour of American companies carrying traffic through the United States.

It has been clear for some time that Canadian businesses must lower their telecommunications costs in order to remain competitive at home and abroad. In our view, individual Canadians also deserve to benefit from the lower long distance costs. A detailed analysis of all of the evidence from the public process, including telephone company evidence on the impact of various entry scenarios, convinced us that, if competitors made adequate payments to support local service, then overtime costs associated with the entry of competitors into the long distance market could be offset by growth in the size of the market due to competition as well as by productivity improvements which would result from efforts by telephone companies to minimize costs in order to compete effectively.

This remains our position.

Sur quoi cela reposait-il? Voici une brève liste de contrôle du genre de preuve dont le Conseil était saisi.

Tout d'abord, des prévisions de base pour l'industrie, sans concurrence, ont été élaborées, fondées sur les plans de référence des compagnies de téléphone qui incluaient des prévisions de la demande, des coûts, des réductions prévues des tarifs de l'interurbain et des revenus, ainsi que sur des rajustements que nous avons apportés aux estimations des compagnies de téléphone portant sur la mesure dans laquelle il serait possible de réduire les tarifs de l'interurbain sans occasionner de hausses des tarifs du service local. Nos rajustements reposaient sur une preuve relative principalement à l'amélioration de la productivité, et l'augmentation de la demande et des revenus pour divers services.

En second lieu, le Conseil a également examiné des estimations des répercussions de la concurrence en fonction des différents scénarios des compagnies de téléphone. Les principaux facteurs dont il a été tenu compte sont la stimulation du marché, la croissance de la demande, les estimations des parts du marché, les améliorations de la production, les frais de l'entrée en concurrence ainsi que les paiements de contribution et les rabais afférents.

En troisième lieu, des paiements de contribution par les concurrents ont été calculés d'après les estimations que les compagnies de téléphone avaient fournies de leurs revenus et coûts.

En quatrième et dernier lieu, le CRTC a estimé que les coûts que l'entrée en concurrence occasionnerait pour les compagnies de téléphone pouvaient être compensés par une croissance supplémentaire de l'amélioration de la productivité du marché.

Pour ce qui est des tarifs du service local, il importe de souligner que dans la décision 92-12, le Conseil n'a pas dit que ces tarifs n'augmenteraient pas dans l'avenir. Lorsque nous avons annoncé la décision, nous avons déclaré que la concurrence ne devrait pas entraîner, et je cite:

[*Text*]

. . .any significant increases in local rates beyond gradual increases, most of which would have taken place even under the existing monopoly approach.

I should note that our findings that local rates need not rise significantly, if at all, due to the entry of Unitel or the further liberalization of resale did not preclude any future applications to raise local rates. As we noted in the decision, the pressures on the industry to lower long-distance rates even without increased competition will put pressure on local rates. International competitiveness and the prevention of bypass through the United States would be two major factors. So, too, would be economic changes such as lower growth rates, changes in interest rates, and cost increases, just as they always have in the past. Indeed, the commission considered that had it adopted the proposals put forward by the telephone companies to continue their monopoly on long-distance service, local increases would have been greater than under the competitive model now in place.

The reason the commission concluded that increased competition would not add significantly to any local rate increases was that, one, competitors would be required to make payments to the telephone companies to subsidize local service; two, lower prices and increased choice would reduce revenues lost through bypass; three, there would be increased pressure on telephone companies to reduce their costs; and four, marketing of innovative new services would create a larger market.

That is a very brief overview of a very complex, lengthy decision, but I hope it helps to give you a sense of what the CRTC based its decision on, and what the commission's decision actually said. I know that the Bell Canada rate application has focused attention on the long-distance decision, and we would be glad to answer whatever factual questions we can. This is now the subject of a public process of the commission, and, as an impartial, quasi-judicial tribunal, it would be inappropriate for either Mr. Colville or me to make any comment on the substance or merit of the application. I would conclude by urging you to remember that an application is not a decision.

Mr. Chairman, we're open to your questions, please.

The Chairman: Thank you very much.

I think we'll start in the normal manner. Mrs. Finestone. As I say, we'd like to keep these brief, if you could, please.

[*Translation*]

. . .de hausses substantielles des tarifs du service local supérieures aux majorations progressives dont la plupart auraient eu lieu de toute façon selon le régime monopolistique actuel.

Je me dois de souligner que nos conclusions selon lesquelles les tarifs du service local n'augmenteraient pas nécessairement, si même ils augmentaient, par suite de l'entrée en concurrence d'Unitel et de la libéralisation de la revente n'empêchaient pas la présentation éventuelle de requêtes visant à majorer les tarifs du service local. Comme nous l'avons fait remarquer dans la décision, les pressions exercées sur l'industrie en faveur de réductions des tarifs de l'interurbain, même sans accroissement de la concurrence, se répercuteront sur les tarifs du service local. La compétitivité internationale et la prévention de l'évitement par les États-Unis seraient deux grands facteurs. Il en irait de même des changements économiques, notamment les taux de croissance moins élevés, les fluctuations des taux d'intérêt et les augmentations de coûts, comme cela s'est toujours produit dans le passé. De fait, le Conseil a jugé que, s'il avait adopté les propositions mises de l'avant par les compagnies de téléphone visant à maintenir leur monopole sur le service interurbain, les majorations des tarifs du service local auraient été plus élevées qu'en vertu du régime de concurrence en place à l'heure actuelle.

Les motifs pour lesquels le Conseil a conclu que l'accroissement de la concurrence n'entraînerait pas d'importantes majorations des tarifs du service local sont les suivants: premièrement, les concurrents seraient tenus de verser des paiements aux compagnies de téléphone pour subventionner le service local; deuxièmement, les prix moins élevés et le choix accru réduiraient les revenus perdus à cause de l'évitement; troisièmement, des pressions accrues seraient exercées sur les compagnies de téléphone pour qu'elles réduisent leurs coûts, et quatrièmement, la commercialisation de nouveaux services novateurs élargiraient le marché.

Voilà un très bref aperçu d'une décision très complexe et très volumineuse. J'espère qu'il vous aide à mieux comprendre sur quoi le CRTC a fait reposer sa décision et ce qu'il y est effectivement déclaré. Je sais que la requête en majoration tarifaire de Bell Canada a attiré l'attention sur la décision relative à concurrence dans l'interurbain, et nous serions heureux de répondre aux questions basées sur les faits que vous pourriez vouloir nous poser, si nous sommes en mesure de le faire. Vous comprendrez toutefois que cette requête fait actuellement l'objet d'une instance publique du Conseil, qui est un tribunal quasi judiciaire et que, cela étant, il ne conviendrait pas que M. Colville ou moi-même formulerions d'observations sur le fond ou le bien-fondé de la requête. Je conclurai en vous priant instamment de garder à l'esprit qu'il s'agit là d'une requête, et non d'une décision.

Monsieur le président, nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons procéder comme d'habitude, et je vais donner la parole à M^me^ Finestone, en vous rappelant que la concision est une vertu.

[*Texte*]

• 1815

Mrs. Finestone: Mr. Spicer, the reason I wanted you to come to this committee right after decision 92-12 was that in my reading during the course of the lock-up, I highlighted a series of statements that you made within that document. When I went to the press conference, I was left with a very strong impression from that press conference that local rates will be protected. The headlines seemed to be very much that Keith Spicer assures universal, affordable telephone services.

I quote what you said, because it was in all the newspapers:

> Canadians of all social and economic circumstances want us to be vigilant in maintaining affordable local telephone services. We are committed to doing exactly that.

That's what was in the newspaper, that was what was in your press conference, I have all those documents in my office and I have them all highlighted. Today, in listening to you, and reading through your presentation, you say—and you use another page; it was around page 75 or 76 of your document in June—and it's on page 3 today:

> . . .competition should not result in. . ."any significant increases in local rates beyond gradual increases, most of which would have taken place even under the existing monopoly approach."

It just strikes me that you've been very careful to select what language seems to fit, and you're very capable of being very good at language use and reflecting vision for us in society. Certainly the Spicer commission made you a well-known hero in that regard, but it doesn't change the fact that today you're choosing to emphasize that you never said that local rates would not go up or that they wouldn't be affected by other factors, and yet you left that other impression.

My question for you is really quite simple. Do you still stand by that first statement of being committed to affordable telephone service?

Mr. Spicer: Absolutely, Mrs. Finestone. I wouldn't want to be held responsible for all the headlines that may be written, and I think many of the journalists who wrote the stories would not want to be held responsible for the headlines that some editors have put on their story, so I can't take the blame for that. I do stand completely behind what we said at the time, both I and vice-chairman Bud Sherman, that the Unitel decision itself would not be the cause of huge increases in local telephone rates; there would have been local increases anyway gradually. As the politicians sometimes say—

Mrs. Finestone: Would you tell me, Mr. Spicer, what the word "affordable" means. How do you define it? Is it more or less what Canadians are paying today? Is that what's considered affordable?

Mr. Spicer: I don't think any reasonable Canadian would say that now that we've had prices frozen for ten years, roughly, that "affordable" means you can never have a 1% or 5% increase ever. Does "affordable" mean that Bell Canada local rates are frozen at 10-year-old levels for another 30 years? I don't think so. Let's start with that.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur Spicer, si je vous ai demandé de venir devant ce comité tout de suite après la décision 92-12, c'est qu'au cours de ma lecture pendant que nous étions au secret, j'ai été frappée par plusieurs des déclarations que vous faites dans ce document. L'impression que j'ai eue à la conférence de presse, c'est que les tarifs locaux allaient être protégés. D'après les journaux, Keith Spicer s'engageait à ce que les services téléphoniques soient universels et abordables.

Je cite vos propres paroles, qui figuraient dans tous les journaux:

> Les Canadiens de toutes les couches sociales et économiques nous demandent d'être vigilants pour maintenir des services téléphoniques locaux abordables, et c'est précisément ce à quoi nous nous engageons.

C'est ce que nous avons lu dans les journaux, c'est ce que nous avons entendu à votre conférence de presse, j'ai tous les documents, avec passages bien soulignés, à mon bureau. Mais aujourd'hui, en vous écoutant et en lisant votre mémoire, vous y dites, à la page 3—c'est à la page 75 ou 73 du document publié en juin:

> . . .que la concurrence ne devrait pas entraîner. . . de hausses substantielles des tarifs de service local supérieures aux majorations progressives dont la plupart auraient eu lieu de toute façon selon le régime monopolistique actuel.

Vous me semblez avoir soigneusement pesé vos mots, art dans lequel vous excellez et savez si bien traduire les sentiments de notre société. Qui pourrait en douter, après vous avoir vu à l'oeuvre comme président de la Commission Spicer? Cela ne change toutefois rien au fait qu'aujourd'hui vous niez avoir jamais dit que les tarifs locaux n'augmenteraient pas ou ne seraient pas influencés par d'autres facteurs, et cependant c'était bien l'impression que vous aviez laissée.

Aussi ma question est-elle très simple: Maintenez-vous votre première position, celle de vouloir que les services téléphoniques restent abordables?

M. Spicer: Certainement, madame Finestone. Je ne saurais être tenu pour responsable de tout ce qui a fait la manchette des journaux, et bien des journalistes qui ont rédigé les articles ne sont pas davantage responsables des manchettes qui leur sont données par certains rédacteurs, de sorte que je ne devrais pas en être blâmé. Je maintiens en tous points ce que nous avons dit à l'époque, le vice-président Bud Sherman et moi, à savoir que la décision d'Unitel en soi ne déclencherait pas de hausses considérables des tarifs téléphoniques locaux, qui de toute façon auraient eu lieu. Comme le disent parfois les politiques. . .

Mme Finestone: Pourriez-vous me dire, monsieur Spicer, ce que vous entendez par «abordables»? Quelle définition donnez-vous de ce terme? Considérez-vous comme «abordable» ce que les Canadiens paient actuellement?

M. Spicer: Voilà 10 ans environ que nos tarifs sont inchangés. Y a-t-il un Canadien de bon sens qui affirmerait qu'il ne devrait jamais y avoir d'augmentation de 1 p. 100 ou de 5 p. 100, et que c'est ainsi qu'il définit le terme «abordable»? Entend-on par là que les tarifs locaux de Bell Canada devraient rester, pendant 30 ans encore, au niveau auquel ils étaient il y a 10 ans? Je ne le pense pas. Posons cela comme prémisse.

[*Text*]

Obviously market questions, inflation, and I'm sure productivity considerations have obliged Bell to imagine that it should have other increases sooner or later. I can't think of a single other service or product that has not had some kind of increase. I don't think any of us ever said that there would never, till the end of time, be even a 1% increase in Bell's local rates. What we said is, count on us to be vigilant to keep those rates as affordable as possible. We are strongly dedicated to that. We know the social issues. We want to keep the system universal. We think of elderly people. We think of the poor. We want to make sure that every Canadian household can easily afford a telephone. That's the bottom line.

Mrs. Finestone: You and I share the same vision that we don't want people unhooking their phones. In the country we live in, with the kind of geography and weather, everybody needs a telephone. It's a universal service that people really need.

There was a big headline in *The Globe and Mail*, and I think it was a very important speech that Mr. Beattie gave. If we're going to see this new Canadian dream, the ''national dream'', built by Canadians for Canadians, what is the implication?

• 1820

Is that part of what you're planning to look at at the structural hearings you've called, or whatever the nature is of the hearings that you're going to call? In the fall you're having some kind of hearings that are going to look at how you are going to handle local telephone rates. If we're going to allow cable in here in competition with telephones, just how are you planning to structure this, so we can all have some idea to think through what's going to happen with our telephone system?

Mr. Spicer: I'm not sure I seize the exact sense of your question.

Mrs. Finestone: We now have competition. Mr. Rogers likes competition in telephone, not in cable. We have competition in the long–distance service. To my knowledge we don't have any significant competition at the local level. The resellers at the local level are having a difficult time.

I recognize that you can't go into the percentage increases and the recommendations or the requests of Bell and who's against or for, but if you recognize that there is a potential for change and that more competitive players can come into the field, how are you structuring that hearing in the fall for local telephone service? Are you taking into account new players? Are you thinking of allowing new players into the local telephone field? I don't know what you're looking at in that regulation of local telephone.

Mr. Spicer: I'm going to ask my colleague Mr. Colville to answer that, but I would send you back, first of all, to the four reasons that make us pretty confident that we can maintain these rates at a very affordable level. The four reasons are: payments to the companies, avoiding bypass, reduction of cost through competition, and creation of a larger market through new services. These are all pressures that ought to keep local rates down.

[*Translation*]

Pour des raisons relatives au marché, à l'inflation et, j'en suis certain, à la productivité, Bell a dû considérer que tôt ou tard des augmentations devaient avoir lieu. Je ne connais aucun autre produit ou service qui n'en ait pas subies. Il n'y a eu personne d'entre nous pour dire que jamais, au grand jamais, les tarifs locaux de Bell augmenteraient, même d'un modeste 1 p. 100, mais ce que nous avons dit, c'est que vous pouvez compter sur nous pour maintenir, avec vigilance, ces tarifs aussi abordables que possible. Nous nous y sommes engagés, nous connaissons le contexte social de ces questions, nous voulons que le système reste universel, nous avons présents à l'esprit les pauvres et les personnes âgées et voudrions que pour aucun ménage canadien le téléphone ne représente une lourde charge. C'est là notre position indéfectible.

Mme Finestone: Vous et moi alors sommes d'accord, nous ne voulons pas que les gens doivent renoncer au téléphone car dans un pays avec des conditions géographiques et météorologiques comme les nôtres, un téléphone est essentiel, c'est un service universel dont les gens ne peuvent se passer.

Le *Globe and Mail* avait donné un gros titre à un discours important de M. Beattie. Si ce nouveau «rêve national» réalisé par les Canadiens pour les Canadiens, se concrétise, quelles en seront les conséquences?

Lors des audiences, structurelles ou autres, que vous avez convoquées, est–ce là la question que vous allez examiner? Vous prévoyez pour l'automne des audiences, dont je ne comprends pas bien la nature, qui sont censées vous permettre d'étudier la question des tarifs téléphoniques locaux. Si vous autorisez la concurrence du câble avec le téléphone, comment allez–vous faire pour structurer cela? Votre réponse nous donnerait matière à réflexion sur le sort que va connaître notre système téléphonique.

M. Spicer: Je ne suis pas sûr de vous avoir bien compris.

Mme Finestone: La concurrence, nous l'avons d'ores et déjà. M. Rogers apprécie la concurrence pour le téléphone mais pas pour la câblodiffusion. La concurrence existe entre les services téléphoniques interurbains, mais à ma connaissance, il n'y en a pas qui vaille la peine d'être mentionné au niveau local où les revendeurs n'ont guère de succès.

Je sais que vous ne pouvez nous donner d'indications sur les augmentations de pourcentage ou les recommandations, ou les requêtes de Bell, ni nous dire qui est pour ou qui est contre, mais puisque changement il y aura, puisque vous ouvrez la porte à la concurrence, comment prévoyez–vous les audiences de l'automne pour entendre ceux qui assurent les services téléphone locaux. Allez–vous ouvrir la porte des services téléphoniques locaux à de nouveaux intervenants? Qu'est–ce au juste que vous envisagez de faire dans cette réglementation des services locaux?

M. Spicer: Je vais demander à mon collègue M. Colville de répondre à cette question, et je voudrais avant tout vous rappeler les quatre raisons pour lesquelles nous sommes relativement certains de pouvoir maintenir ces taux à un niveau très abordable. Il suffit de faire verser des paiements aux sociétés, de décourager l'évitement, de réduire les coûts par la concurrence et d'élargir les marchés grâce à de nouveaux services, pressions qui toutes devraient contribuer à maintenir à faible niveau les tarifs locaux.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: Excuse me, there are also plenty of new services, such as call forwarding, answering your phone and God knows what, that they collect money for, so their bottom line still is not suffering. At least, I think I saw a huge profit.

Mr. Spicer: But these are usually optional services. We are not upset that the players in the telephone system make a profit. They can't function unless they are profitable.

Mrs. Finestone: Businesses should be profit oriented, I would hope.

The Chairman: Mr. Colville, are you going to answer that?

Mr. David Colville (Commissioner, Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission): I'll try. Mrs. Clancy referred to me as vice-chairman. While I appreciate the promotion, I'm here standing in for Bud Sherman, who is actually the vice-chairman at Telecom, not the commission. Nonetheless, I appreciate the reference.

Mrs. Clancy: Merely recognizing quality, Mr. Colville.

Mr. Colville: Mrs. Finestone, I think our approach with respect to the proceeding that we're characterizing as a regulatory review in the fall was really intended to respond to the concerns of the telephone industry, particularly in its ability to effectively compete in the marketplace now that we've widened the scope of competition.

We recognize that we have to increase our regulatory flexibility and look at new approaches to regulation, if you will. I guess I look at this from the point of view of stripping away some of the unnecessary regulation that perhaps we don't need to do now. I set that aside from Bill C-62 in the forbearance power; it's just the day-to-day things that perhaps we don't need to do. So that's one thing.

Mrs. Finestone: Presume forbearance?

Mr. Colville: The second would be to perhaps improve the efficiency of those areas where we do need to regulate, and that is looking at how we will regulate what continues to be the monopoly, and for the time being that's the local service.

The third would be to look at those areas where Bill C-62...or whatever might come along to give us the forbearance powers to deregulate. If I take up your particular point about local competition, I think to some very limited extent you can argue it's there now with cellular service, I suppose. The minister's awarding of licences for the new CT2 less expensive type of cellular service may start driving more in that direction, but I think we're a bit away from real competition at the local level. We have not really intended to address that issue at this time, because we don't think the technology has us there yet.

• 1825

I take your point, though, on the caller ID and other discretionary services. I think we're going to see the telephone industry offering a much wider range of discretionary optional services at the local level. I think we're

[*Traduction*]

Mme Finestone: Excusez-moi, mais il y a également pléthore de nouveaux services, transfert d'appel, mise en attente et Dieu sait quoi, services qui sont payants de sorte que la compagnie de téléphone n'est pas encore à plaindre et réalise même de gros bénéfices, à ce que je sache.

M. Spicer: Mais ce sont là des services facultatifs. Nous ne nous indignons pas des bénéfices que réalisent les participants au secteur téléphonique, s'ils n'en réalisaient pas ils seraient mis hors jeu.

Mme Finestone: Oui, les entreprises commerciales doivent être rentables, j'imagine.

Le président: Monsieur Colville, allez-vous répondre à cette question?

M. David Colville (commissaire, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Je vais essayer. M^me^ Clancy m'a donné le titre de vice-président et j'en suis flatté. Je remplace en réalité Bud Sherman, vice-président de Télécom, et non du Conseil. Je suis néanmoins flatté de la promotion.

Mme Clancy: Je rendais simplement hommage à la qualité, monsieur Colville.

M. Colville: Madame Finestone, par le processus de révision réglementaire que nous entendons faire à l'automne, nous voulons répondre aux préoccupations du secteur téléphonique, en particulier sa capacité de rester concurrentiel maintenant que le marché a été élargi.

Nous voyons la nécessité d'assouplir nos règlements et de les concevoir différemment, de les élaguer en quelque sorte, en laissant de côté le non-exercice de certains pouvoirs et fonctions qui figurent dans le projet de loi C-62: ce sont peut-être simplement des questions routinières dont nous n'aurions pas besoin de nous occuper. Voilà donc un aspect de ma réponse.

Mme Finestone: Vous voulez dire l'abstention?

M. Colville: Le second point consisterait peut-être à améliorer l'efficacité des mesures de réglementation nécessaires, à savoir le mode de réglementation de ce qui continue à être le monopole, et, en tous cas pour le moment, ce sont les services locaux.

Le troisième point consiste à examiner les questions que le projet de loi C-62... ou ce qui en tiendra lieu pour nous donner le pouvoir d'abstention aux fins de déréglementation. Dans le domaine qui vous intéresse particulièrement, à savoir la concurrence locale, on peut naturellement dire qu'à l'heure actuelle, avec les téléphones cellulaires, il y a, dans une certaine mesure, une concurrence. Le ministre, en délivrant des licences aux nouveaux services de téléphone cellulaire CT2, qui sont moins coûteux, a sans doute fait un pas dans cette direction, mais nous sommes loin de la vrai concurrence au niveau local. Nous ne nous sommes pas encore vraiment penchés sur cette question parce qu'à notre avis, la technologie n'est pas encore au point.

Je suis d'accord avec vous, mais en ce qui concerne les services facultatifs comme par exemple l'identification du demandeur. Au niveau local, le secteur des téléphones se prépare sans doute à offrir un éventail beaucoup plus large

[*Text*]

going to see a lot of technological developments at the local level. I think these are going to provide opportunities for the telephone industry to earn revenues for discretionary services. I think that's another one of the reasons local rates for basic telephone service won't have to rise dramatically.

Mr. MacWilliam: Gentlemen, we've had repeated attempts by the U.S. telecom industry to unravel our regulated market structure. We've had attempts through the General Agreement on Tariffs and Trade, certainly proposals in the NAFTA agreement, basically aimed at eliminating the whole area of cross-subsidization and allowing the market forces to prevail. Is this decision not really a process of harmonizing our formerly regulated market structure with the direction the U.S. industry has taken at this point? Is that not really what this is all about?

Mr. Colville: I would say that we have certainly not approached this with the objective to harmonize our situation with the U.S. We certainly recognize the reality of the situation, particularly for a lot of long-haul traffic. With the environment that existed in the States, many Canadian large businesses may well have directed a lot of their traffic south of the border. The Canadian telecommunications industry recognize that and recognize the threat, if you will—

Mr. MacWilliam: Are you talking about the threat of bypass?

Mr. Colville: Yes. That would have driven a lot of business away. To that extent, at least, I think there was a recognition of the U.S. fact, but certainly our approach to dealing with the issue was considerably different. I think there are two major differences in our rendering the decision that we did with respect to Unitel, and the resellers in competing with the phone companies. One was the question about the contribution payment. The U.S. situation is dramatically different. What drove up U.S. rates was that in the U.S. they decided the consumer should pay the subscriber access charge. We said Unitel and the other carriers are going to pay that charge to compensate for whatever loss of contribution, the long-distance subsidy, if you will.

The second thing was the whole divestiture question. We have not said that we're going to split this telephone industry between a bunch of local carriers and some long-distance carrier. Those are two pretty significant issues. My sense would be that the major change in the U.S. industry was the divestiture question—

Mr. MacWilliam: Yes. I'd agree—

Mr. Colville: —not so much the competition question, which happened quite some time before divestiture. We've not followed that course and I don't expect we'll have to.

Mr. MacWilliam: The argument that was presented in your presentation, Mr. Spicer, was that there was an increased threat of bypass, and that the analysis that led to this decision was recognizing that more and more of the Canadian telecom business was coming under the threat of that bypass. Are you saying that the entry of competition in the long-distance market was an attempt to prevent such a bypass?

[*Translation*]

de services facultatifs et de progrès technologiques de toutes sortes qui lui permettront d'augmenter ses recettes. C'est là une autre raison pour laquelle les tarifs locaux pour les services de base n'augmenteront sans doute pas considérablement.

M. MacWilliam: Le secteur des télécommunications des États-Unis a tenté, à maintes reprises, de battre en brèche la réglementation de notre marché, et ce par le biais de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et par des propositions dans le cadre de l'ALENA, propositions visant à éliminer les subventions internes et à permettre au marché d'imposer sa loi. Cette décision ne constitue-t-elle pas, en réalité, une tentative d'harmoniser la structure de notre marché, autrefois réglementé, avec l'orientation actuellement prise par le secteur américain? N'est-ce pas cela qui est en jeu?

M. Colville: Notre objectif n'a certainement pas été d'harmoniser notre réglementation avec celle des États-Unis, mais nous devons nous incliner devant la réalité, en particulier pour les grandes distances. Avec la situation qui existait aux États-Unis, bon nombre de grandes entreprises canadiennes ont fort probablement acheminé une grande partie de leurs communications au sud de la frontière. Les télécommunications canadiennes doivent en tenir compte et reconnaître le danger, en quelque sorte. . .

M. MacWilliam: Est-ce que vous parlez du danger de la d'évitement?

M. Colville: Oui, nous aurions perdu une bonne part du marché. Dans cette mesure on peut dire que nous tenons compte de la réalité des États-Unis, mais notre approche est toute différente. En effet, notre décision à l'égard d'Unitel et des revendeurs en concurrence avec les compagnies téléphoniques présente deux grandes différences, l'une étant le versement de contributions. La situation n'est pas du tout la même aux États-Unis, où ce qui a fait augmenter les tarifs, c'est qu'on y a décidé que le consommateur devrait payer le coût d'accès de l'abonné. Nous avons décidé qu'Unitel et les autres télécommunicateurs devaient payer ce coût pour compenser la perte des contributions, des subventions de l'interurbain, en quelque sorte.

La deuxième différence, c'est cette question de dessaisissement. Nous n'avons pas annoncé que nous allions répartir tout ce secteur entre télécommunicateurs locaux et certains télécommunicateurs interurbains. Ce sont là deux questions assez importantes. Le principal changement dans le secteur américain, à mon avis, c'était cette question de dessaisissement. . .

M. MacWilliam: Oui, je suis d'accord. . .

M. Colville: . . .et pas tellement la question de concurrence qui s'était présentée bien longtemps avant le dessaisissement. Nous n'avons pas adopté cette voie et je ne pense pas que nous aurons à le faire.

M. MacWilliam: Vous disiez dans votre exposé, monsieur Spicer, qu'il y avait augmentation du danger d'évitement et que dans l'analyse sur laquelle se fondait la décision, on reconnaissait qu'une part croissante du marché canadien était menacée par ce phénomène. La concurrence sur le marché de l'interurbain était-elle une tentative d'empêcher un tel évitement?

[*Texte*]

Mr. Spicer: It was one of the reasons.

Mr. Colville: It was not the only reason, but it was a strong one.

Mr. MacWilliam: In looking at the 20% acquisition of Unitel by AT&T and of Unitel essentially utilizing the switching through AT&T, in fact have we not, through that process, made ourselves even more vulnerable? With the partnership now between Unitel, which has access to the Canadian market, and the access that AT&T has through Unitel, have we in fact not opened up the Canadian long–distance market to even greater penetration by the U.S. industry and to even greater threat of bypass?

Mr. Spicer: That's maybe a pessimistic way of looking at it.

Mr. MacWilliam: Well, a lot of people are looking at it that way.

Mr. Spicer: Maybe so, but I think you should also realize that these international alliances that are happening—and it's happening all over the world—are necessary to survive and thrive and to grow internationally. I'm not here to assess the details of that deal. Maybe Mr. Colville would like to do that. I think such arrangements definitely have the advantage of strengthening Canadian companies, and that in itself is a considerable benefit. If it makes competition within Canada more viable, I think it's a good thing.

• 1830

Mr. MacWilliam: There's no argument from me if it is in the consumer's interest, but it seems to me with what we are seeing here already, I have to question whether it is really in the interests of the consumer.

I look at the cost, for example, of Bell Canada arguing that they are going to have to pay $240 million to hook up the competition. This was a result of your decision. B.C. Tel has some $60 million that has to be off–loaded for hooking up the competition. These costs have to be borne somewhere, somehow.

Let me read a quote. This is from B.C. Tel's chief operating officer, Lynn Patterson:

> We're going to have to take the appropriate business actions to recover that.

—meaning the $60 million. Let me continue:

> No doubt this will impact the price of other services and how quickly we could continue to lower our long distance prices.

The quote essentially leads right into the application by not only B.C. Tel but Bell Canada for the local rate increases to offset the cost of those companies themselves having to hook up the competition.

My question to you is, above and beyond the decision of allowing Unitel and B.C. Rail–Lightel to come into the market, why did you front–load the cost of that competition onto those established carriers? Did you not recognize that cost would have to be borne in increased local rates?

Mr. Colville: There is no question, there is a cost to competition initially for, essentially, modification to the network to provide the consumer convenience to be able to pick up the phone and dial the same 10 or 11 digits I can dial if I am a Bell consumer. There is a cost to that and there is a cost ultimately to the consumer.

[*Traduction*]

M. Spicer: C'était l'une des raisons.

M. Colville: Ce n'était pas la seule raison, mais elle pesait lourd.

M. MacWilliam: Mais avec cette acquisition de 20 p. 100 d'Unitel par AT&T et avec Unitel qui utilise, pour l'essentiel, l'acheminement par AT&T, ne nous sommes–nous pas rendus encore plus vulnérables? À cause de cette association avec Unitel, qui a maintenant accès au marché canadien, et de l'accès qu'Unitel donne à AT&T, n'avons–nous pas en fait exposé le marché canadien de l'interurbain à une pénétration encore plus grande par les Américains et à un danger encore plus grand d'évitement?

M. Spicer: Vous voyez peut–être les choses en noir.

M. MacWilliam: C'est la façon dont bien des gens les voient.

M. Spicer: Peut–être, mais il faut bien reconnaître que ces alliances internationales—qui se produisent dans le monde entier—sont nécessaires pour survivre, prospérer et conquérir des marchés internationaux. Je ne suis pas ici pour porter un jugement sur les détails de cette transaction, mais M. Colville voudra peut–être bien le faire. De telles dispositions ont certainement pour effet de renforcer les sociétés canadiennes, ce qui en soi représente un avantage considérable. Je ne peux qu'applaudir si la concurrence interne devient plus viable.

M. MacWilliam: Je n'ai pas d'objection si c'est de l'intérêt du consommateur, mais c'est bien la question que je me pose avec ce que nous voyons se produire actuellement.

Ainsi, Bell Canada prétend devoir payer 240 millions de dollars pour brancher les concurrents, à la suite de votre décision. De même, B.C. Tel a dû payer 60 millions de dollars. Voilà des coûts qui doivent être assumés par quelqu'un de l'une ou l'autre façon.

Permettez–moi de vous lire une citation de Lynn Patterson, chef de l'exploitation de B.C. Tel:

> Nous allons devoir prendre les mesures en conséquence pour récupérer cet argent.

. . .à savoir les 60 millions de dollars. Permettez–moi de poursuivre:

> Ceci se répercutera certainement sur le coût des autres services et sur la rapidité avec laquelle nous pourrons continuer à baisser nos prix des communications interurbaines.

La citation débouche, pour l'essentiel, sur la demande faite non seulement par B.C. Tel, mais par Bell Canada, d'augmentation des tarifs locaux pour compenser les frais qu'ont eus ces sociétés à brancher la concurrence.

Je voudrais vous demander pourquoi, ayant pris la décision d'autoriser Unitel et B.C. Rail–Lightel à pénétrer sur le marché, pourquoi avez–vous grevé ainsi le coût sur les télécommunicateurs établis? Ne vous êtes–vous pas rendus compte que ce sont les tarifs locaux qui font les frais de ce coût?

M. Colville: Il est certain qu'il en coûte à modifier le réseau pour permettre au consommateur de décrocher son appareil et de composer les mêmes 10 ou 11 chiffres que moi, qui suis abonné à Bell. Cela implique un coût et c'est finalement le consommateur qui doit payer.

[*Text*]

Our view on that whole question was that the benefits of competition will outweigh those costs. Our view in terms of the assignment of the cost is that all consumers benefit from this competition, whether or not you ever become a Unitel subscriber, by the response of the telephone industry in lowering their long-distance rates.

Mr. Kearney was at a conference I attended recently. I spoke to a number of investment folks in Toronto who were wondering about our 92-12 decision as well, and he was saying at the time, well, they almost laughed us out of the room—our room, the hearing room, across the river—when we said we could make these productivity improvements. He said, I want to tell you that our productivity improvements have gone far beyond what we said we could do. My response was, it just proves what can be done when you put your mind to it.

Mrs. Finestone: A little pressure.

Mr. Colville: So our point is that all consumers benefit. Ultimately the cost, you are right, is going to be borne by the consumer. They all benefit. So to some extent, I suppose you could say that our choice in terms of how one goes about then picking the formula to assign the cost could be somewhat arbitrary. We decided we would base it on what we projected the market share to be of the competitors.

Mr. MacWilliam: Some of the fall-out of that seems to be happening. For example, we have got B.C. Tel proposing to transfer the ownership of inside wiring to the residents. That is going to cost in terms of house construction; that is going to cost in terms of any servicing needed. We have the possibility of increased line charges. I'm thinking of people who live in remote communities having to pay for the installation of a line that normally doesn't come in. That is going to be substantially higher. I have heard figures—of course, depending on the length of the line—of up to $1,000 for installation. Is that in the consumers' interest?

Mr. Colville: I think the approach to inside wiring goes back to an approach to terminals, and the consumers owning the terminal devices in their home. I think you can look on the inside wiring issue not unlike the power question in your home. When you have a home built, the hydro company doesn't own the wires inside your house; your house is wired when it is built. Essentially, I think that is more the approach we are going to see with inside wiring from the telephone industry.

• 1835

Mme Roy-Arcelin: Monsieur Spicer, suite à l'autorisation de la concurrence accrue par le CRTC, est-ce que le projet de loi 62 facilitera l'exercice de vos pouvoirs réglementaires, naturellement dans un environnement beaucoup plus concurrentiel? Suite à l'autorisation de la concurrence accrue dans la prestation des services téléphoniques interurbains, est-ce que le projet de loi facilitera l'exercice de vos pouvoirs réglementaires, par exemple?

M. Spicer: Oui, surtout le pouvoir d'exemption. Ça va ajouter une dimension de souplesse à nos propos, et ça nous permettra de mieux permettre aux forces du marché de réglementer à la place de nos règlements.

[*Translation*]

Mais nous considérions que les avantages de la concurrence compenseraient les coûts. Tous les consommateurs bénéficient de la concurrence, que vous soyez ou non abonné à Unitel, par la baisse des tarifs des services téléphoniques interurbains.

J'assistais récemment à une conférence à laquelle assistait également M. Kearney et je prenais la parole devant des investisseurs de Toronto qui se posaient également des questions sur notre décision 92-12. M. Kearney disait qu'à l'époque, quand nous avons parlé des gains de productivité, nous avions été quasiment chassés de notre salle, la salle d'audience de l'autre côté de la rivière, par les éclats de rire des gens. Eh bien, disait-il, je peux vous assurer que les gains de productivité ont dépassé de loin nos prévisions. Une fois de plus l'adage se vérifie: Qui veut peut.

Mme Finestone: Avec un peu de pression.

M. Colville: Notre argument, c'est que c'est pour le bien de tous les consommateurs. Ce sont eux, en dernier ressort, qui paieront le prix, vous avez raison, mais ils en retireront tous des avantages. Quant à la formule de répartition des coûts, elle sera toujours arbitraire, dans une certaine mesure. Nous avons décidé de la calculer à partir de ce que nous prévoyions devenir la part du marché des concurrents.

M. MacWilliam: Certaines retombées commencent à se faire sentir. C'est ainsi que B.C. Tel se propose de transférer la propriété des raccordements intérieurs aux résidents. Le coût s'en répercutera sur la construction des maisons ainsi que sur l'entretien et les réparations. Nous avons la possibilité d'augmenter le chargement des lignes. Je pense en particulier à ceux qui habitent dans des collectivités éloignées et doivent payer pour l'installation d'une ligne qui n'arrive pas jusqu'à eux. Ce coût va augmenter considérablement, on m'a cité des chiffres—bien entendu selon la longueur de la ligne—allant jusqu'à 1 000$ par installation. Est-ce ainsi que vous voyez l'intérêt du consommateur?

M. Colville: Cette question est liée à celle des connecteurs, qui deviennent la propriété des consommateurs dans leurs résidences. La question du raccordement intérieur présente des ressemblances avec l'électricité, dans votre maison. Quand vous faites construire une maison, la compagnie d'électricité n'est pas propriétaire de l'installation électrique interne, celle-ci est incorporée à la construction. Nous allons de plus en plus voir adopter cette méthode avec le téléphone.

Mrs. Roy-Arcelin: Mr. Spicer, with the CRTC authorising an increase in competition, will Bill C-62 facilitate the exercise of your regulatory powers in an environment that is much more competitive? Since you opened the door to increased competition in long distance telephone services, will the bill facilitate, for instance, the exercise of your regulatory powers?

Mr. Spicer: Yes, in particular the exercise of the power of forbearance. This is going to add a dimension of flexibility and will allow the market forces to put in their own regulations.

[*Texte*]

Mme Roy-Arcelin: Par exemple, au sujet des télécommunications non sollicitées, il y a l'article 7 du projet de loi 62 qui habilite le CRTC à traiter des questions concernant la protection de la vie privée. Et plusieurs disent que la référence à la vie privée qui figure à l'article 7 devrait être davantage précisée. À votre avis est-ce qu'il est nécessaire de permettre au Conseil de réglementer les activités des entreprises de télécommunication dans ce domaine?

M. Spicer: Notre opinion c'est que les stipulations de l'article 7(h), je crois, sur la vie privée, liées à la création par le ministère des Communications dans la nouvelle agence sur la vie privée dans les communications—qui est presque une instance d'autoréglementation de l'industrie, financée par l'industrie mais incorporant les consommateurs—vont servir à protéger adéquatement la vie privée des gens.

Mme Roy-Arcelin: Merci beaucoup, monsieur Spicer.

M. Spicer: Merci beaucoup.

The Chairman: Mr. Spicer and Mr. Colville, I may just say that I'm not sure I fully understand the whole deal you've made here with Unitel and the monopoly. I'd like to see if I can understand it in simple terms. You regulate the monopoly still with respect to local rates, is that correct?

Mr. Spicer: Yes.

The Chairman: They have to come to you, but you don't regulate long-distance rates?

Mr. Spicer: We do. We have regulated the terms of competition, and this is not complete deregulation. We have favoured competition, but that is not synonymous with deregulation.

The Chairman: But you're encouraging the dropping of long-distance rates. You want to see long-distance rates go down. Have you the authority to drive them down? Is Unitel compelled to come before you with its long-distance rates and get your approval for its charges?

Mr. Spicer: I'll let Mr. Colville answer this one.

Mr. Colville: We've touched on Bill C-62 and the forbearance power; I mentioned it earlier. Currently under existing legislation, we really don't have the power to forbear or step away or deregulate services of carriers under our jurisdiction. We are trying to deal with applications both from Unitel and from the telephone companies on an expedited manner to deal with the fairly quick approval of tariffs and toll reductions.

The Chairman: But with respect to local rates, the monopoly does ıave to come to you and get approval?

Mr. Colville: Absolutely.

The Chairman: I read assertions that traditionally long-distance ates were above cost and profitable, and local rates were below cost nd unprofitable, and one subsidized the other, and the monopoly had ıe responsibility at the local level to do those things required in the ublic good at their cost.

Mr. MacWilliam raised the case, as I understand it, of local ervices—wiring in homes for local services at the cost of the onsumer and isolated installation fees and things of this nature. Vould those not be part of the regulated costs based on local services?

[*Traduction*]

Mrs. Roy-Arcelin: For instance, for non-solicited telecomunications, there is section 7 of Bill C-62 which empowers the CRTC to deal with questions concerning privacy. Some say that the reference to it in section 7 should be more precise. Is it necessary, in your opinion, to allow the commission to regulate the activities of carriers in this field?

Mr. Spicer: We believe that paragraph 7(h), if I'm not mistaken, on the privacy of personal information as well as the new agency on privacy in communications, set up by the Department of Communications, which will in effect oversee self-regulation in the industry, financed by it but including the consumers—will adequately protect the privacy of people.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you very much, Mr. Spicer.

Mr. Spicer: Thank you very much.

Le président: Messieurs Spicer et Colville, je ne suis pas sûr de bien comprendre comment vous avez ficelé l'affaire avec Unitel et le monopole. J'aimerais une explication plus simple pour pouvoir comprendre. Vous réglementez toujours encore le monopole pour les tarifs locaux, n'est-ce pas?

M. Spicer: C'est bien cela.

Le président: Il doit s'adresser à vous, mais vous ne réglementer pas les tarifs interurbains?

M. Spicer: Si, nous avons réglementé les conditions de concurrence, il ne s'agit pas d'une déréglementation totale. Nous sommes en faveur de la concurrence, mais celle-ci n'est pas synonyme de déréglementation.

Le président: Mais vous aimeriez voir baisser les tarifs interurbains. Avez-vous le pouvoir d'en imposer la baisse? Unitel est-elle obligée de comparaître devant vous avec ses tarifs interurbains et de les faire approuver par vous?

M. Spicer: Je vais donner la parole sur ce point à M. Colville.

M. Colville: Nous avons abordé tout à l'heure le projet de loi C-62 et le non-exercice de certains pouvoirs et fonctions. Avec la loi actuelle, nous n'avons pas le pouvoir de renoncer à cet exercice ou de déréglementer des services de télécommunicateurs qui relèvent de notre compétence. Nous essayons de régler rapidement les demandes provenant d'Unitel et d'autres compagnies de téléphone pour pouvoir approuver assez rapidement les réductions de tarifs et de péage.

Le président: Mais pour les tarifs locaux, c'est vous qui devez donner l'autorisation au monopole?

M. Colville: Certainement.

Le président: J'ai lu que les tarifs interurbains dépassaient toujours le coût réel et avaient été rentables, à la différence des tarifs locaux, et que les uns subventionnaient les autres. Au niveau local, le monopole avait pour responsabilité d'exécuter, à ses frais, ce qui était nécessaire pour le bien public.

M. MacWilliam a soulevé la question des services locaux—du raccordement dans les résidences aux frais du consommateur-fils des droits spéciaux pour les installations dans des lieux isolés et autres services de ce genre. Ces coûts ne font-il pas partie des coûts réglementés basés sur les services locaux?

[*Text*]

Mr. Colville: Yes.

• 1840

The Chairman: So how would they be occurring at higher-than-affordable cost, to use this phrase you've coined? I was also going to ask the question, what is affordable, but that seems to be the linchpin you have used, "affordable rates". I find a contradiction in what Mr. MacWilliam seems to indicate is a growing or almost unregulated cost of local service on the margins. Is this occurring by accident?

Mr. Colville: No. The carriers, all of them under our jurisdiction—B.C., Alberta, Bell and the Atlantic phone companies—file tariffs with us for approval to change, modify, amend their rates for the various categories of service they have.

The Chairman: Those would include such things as charging people for wiring or charging people for hook-ups in isolated locations?

Mr. Colville: Correct.

The Chairman: Are they still compelled to show you their costs? Do you base your regulatory decisions on the submission of their costs, or the demand for their services? How do you satisfy yourselves that they're exercising discipline and excellence in arriving at their costs?

Mr. Colville: In many cases we ask the companies to file economic studies with us that clearly show the costs and the revenues associated with particular services.

There is a problem with parts of this business, though, because in some respects it's so integrated, and you have a switch and a line going into my home, and that line can be used for local service or long-distance service, data services, FAX, whatever. We've developed a costing methodology that assigns the costs for some of these common items to various categories of service. So to some extent we try to make that assignment as scientific as we can, but I suppose you could argue that to some extent it's arbitrary. But, yes, we do look at the costs for service.

The Chairman: As you approved Unitel's application, I understand you charged them or set a rate they would pay to the monopoly as their contribution to local service.

Mr. Colville: That's right.

The Chairman: Is that what you charged them for entry? Rather than a grand capital cost right at the beginning, they pay some sort of continuing contribution to local service costs?

Mr. Colville: They pay an access charge, and over and above that, they're paying a contribution charge that makes up for the lost contribution, if you will, that the phone companies would have made for their equivalent minutes of long-distance calling.

The Chairman: Is that contribution fixed or is it floating?

Mr. Colville: We discounted it in the early years.

The Chairman: So you've set it. For example, would they be an intervener in the monopoly application for a rate increase because that rate increase was going to increase their contribution?

[*Translation*]

M. Colville: Si.

Le président: Comment les coûts pourraient-ils cesser d'être abordables, pour reprendre votre expression? J'allais également vous poser la question de ce que l'on entend par abordable, mais j'ai noté que les mots clés pour vous étaient «tarifs abordables». Je trouve cela contradictoire qu'il y ait des coûts périphériques croissants et presque non réglementés pour les services locaux, ce que M. MacWilliam a semblé soulever. Est-ce une situation qui survient par hasard?

M. Colville: Non. Les télécommunicateurs, qui relèvent tous de notre compétence—B.C., Alberta, Bell et Atlantique—déposent leurs tarifs devant nous pour qu'ils soient modifiés au besoin selon les diverses catégories de service.

Le président: Ce qui inclut les frais exigés des abonnés pour l'installation des fils ou le raccordement en des lieux isolés?

M. Colville: Oui.

Le président: Doivent-ils toujours vous révéler leurs coûts? Vos décisions à titre d'organisme de réglementation se fondent-elles sur leurs coûts ou sur la demande de services à laquelle ils doivent répondre? Comment vous assurez-vous qu'ils font preuve de discipline et d'excellence dans le calcul de leurs coûts?

M. Colville: Dans biens des cas, nous demandons aux entreprises de nous soumettre des études économiques indiquant clairement les coûts et les recettes qui découlent du service particulier offert?

La situation peut cependant se compliquer à certain moment, du fait que les réseaux sont tellement intégrés; avec un commutateur et une ligne, on peut obtenir le service local, le service interurbain, la transmission des données, la télécopie, etc. Nous avons mis au point une méthode d'établissement des coûts qui répartit les coûts entre les diverses catégories de service. Nous essayons d'utiliser l'approche la plus rigoureuse possible, mais il y a toujours une part d'arbitraire. En réponse à votre question, oui, nous examinons le coût des services.

Le président: Quand vous avez approuvé la demande d'Unitel, vous lui avez imposé des frais payables au monopole à titre de contribution au service local, si je comprends bien.

M. Colville: En effet.

Le président: S'agissait-il de frais d'entrée sur le marché? Plutôt que d'engager des dépenses d'immobilisation considérables au départ, la société devait verser régulièrement une contribution pour aider à couvrir les coûts du service local, c'est cela?

M. Colville: Elle paie des frais d'entrée sur la marché. En plus, elle verse une contribution en contrepartie de ce que les sociétés de téléphone auraient pu toucher pour l'équivalent en minutes d'appels interurbains.

Le président: Cette contribution est-elle fixe ou variable?

M. Colville: Nous l'avons réduite pour les premières années.

Le président: Vous en avez donc établi une. La société devient-elle maintenant un intervenant dans les demandes du monopole en vue d'une augmentation des tarifs? En effet, l'augmentation des tarifs risque de hausser sa contribution.

[*Texte*]

Mr. Colville: It is floating, and we are currently reviewing what the level should be. That will be probably an ongoing process, because as the relative price structure of the industry changes, the implied contribution the phone companies would be paying to themselves, if you will, changes over time—as they reduce long-distance rates, as their whole rating structure changes—and so the contribution the competitors pay will it be adjusted correspondingly.

The Chairman: So is Unitel in fact a party to or an intervener against—

Mr. Colville: Yes, party to.

The Chairman: They're a party to the submission by the monopoly for an increase. Thank you very much.

Mrs. Clancy: Harking back, Mr. Colville, to my course in regulated industries 20 years ago at Dalhousie Law School, one of the things regulated is profits, is it not; and does that not include a regulation to prevent profits from falling below a certain level?

Mr. Colville: That's right. We talked here about affordability. I think the act uses the term ''just and reasonable''. We try to draw a balance between affordable prices on the one hand, and allowing the telephone industry to earn a reasonable rate of return that will allow it to attract investment to continue to build their network.

Mrs. Clancy: If, on paper, projected profits fell below a certain level, how much choice would you as a quasi-judicial body have if they were applying for a rate increase?

• 1845

Mr. Colville: I can say that question was put to me at the conference I referred to earlier, and Mr. Kearney advised me afterwards that he had paid the person $10 to ask the question.

Mrs. Clancy: No one paid me, I'm asking it.

Mr. Colville: The only reason I comment on that is that others are asking the same question, particularly in the context of the application we have before us, and I think there are two major things that we look at here. One is the absolute level of revenues the company would require, but the other aspect is, under the current environment, what is the appropriate rate of return? And yes, if it does fall below some level, we allow companies to adjust rates accordingly.

Our approach, I might say, over the last couple of years—and not just with Bell, but with all of the companies, and in particular the ones in the maritimes—has been to encourage the companies as much as possible to make up any shortfalls from discretionary services and not adjust the rates for basic local telephone service. But I think it begs the whole question about what is an appropriate rate of return.

Mrs. Clancy: Are discretionary services regulated as well?

Mr. Colville: Yes.

Mrs. Clancy: All. Okay. I believe, Mr. Spicer, you talked about gradual increases, and I wonder if you could tell us what you mean by gradual increases. I say this because one of the things a lot of older people in particular are afraid of are these rate increases. Could give us some better idea as to what you mean?

[*Traduction*]

M. Colville: La contribution est variable. Nous sommes en train de la réexaminer. Le processus sera continuel, parce que la structure relative des prix dans l'industrie changera avec le temps et que la contribution que les sociétés de téléphone se verseront elles-mêmes, pour ainsi dire, suivra le mouvement—lorsque les tarifs du service interurbain diminueront, lorsque la structure des tarifs fluctuera, la contribution des concurrents sera modifiée en conséquence.

Le président: Donc, Unitel est une partie à la demande où un intervenant contre. . .

M. Colville: Partie à la demande.

Le président: À la demande du monopole en vue d'une augmentation. Merci beaucoup.

Mme Clancy: Monsieur Colville, si je me souviens bien de mon cours sur les industries réglementées il y a 20 ans à la Faculté de droit de l'Université Dalhousie, parmi les éléments réglementés, il y a les profits, n'est-ce pas? Cela ne signifie-t-il pas que les profits ne peuvent pas baisser sous un certain niveau?

M. Colville: C'est juste. Nous avons parlé de capacité financière. La loi utilise les termes «juste et raisonnable», si je comprends bien. Nous voulons que les prix restent abordables, mais il faut aussi permettre à l'industrie du téléphone d'avoir un taux de rendement raisonnable pour qu'elle puisse attirer les investissements nécessaires pour l'expansion de son réseau.

Mme Clancy: Si, dans les livres, les profits projetés chutaient en-deça d'un certain nivau, quel choix auriez-vous en tant qu'organisme quasi judiciaire face à une demande d'augmentation des tarifs?

M. Colville: La question m'a été posée à la conférence à laquelle j'ai fait allusion un peu plus tôt. M. Kearney m'a appris par la suite qu'il avait payé quelqu'un 10$ pour qu'il pose la question.

Mme Clancy: Personne ne m'a payée. Je la pose de mon propre chef.

M. Colville: Je veux simplement dire que d'autres posent la question en ce moment, dans le contexte de la demande que nous examinons. Nous devons tenir compte de deux principaux facteurs. D'abord, le niveau absolu des revenus dont a besoin l'entreprise, ensuite, dans la conjoncture, le taux de rendement approprié. Oui, s'ils chutent en deça d'un certain niveau, les entreprises peuvent recevoir la permission de rajuster leurs tarifs en conséquence.

Notre approche, au cours des dernières années—non pas seulement en ce qui concerne Bell, mais toutes les entreprises, en particulier celle des Maritimes—a consisté à encourager les entreprises à combler la différence le plus possible en rajustant les services facultatifs et non pas le service de base. Il reste évidemment la question du taux de rendement approprié.

Mme Clancy: Les services facultatifs sont-ils également réglementés?

M. Colville: Oui.

Mme Clancy: Très bien. Vous avez parlé d'augmentations graduelles, monsieur Spicer. Qu'entendez-vous par là? Les personnes âgées en particulier s'inquiètent beaucoup de la possibilité de l'augmentation des tarifs. Pouvez-vous nous expliquer davantage ce que vous avez en tête?

[*Text*]

Mr. Spicer: Well, because we have an application before us, I have to be careful about floating percentages, even hypothetical percentages. I'm going to have to ask your indulgence in saying that we will try to make distinctions between such words as gradual, important, major, spectacular, stunning and crushing. We'll have to exercise judgment in the circumstances.

Mrs. Clancy: I understand, but in that same vein, would I get any further if I asked you to define affordability?

Mr. Spicer: I think it is a price that, let's say, the overwhelming majority of elderly and poor Canadians can afford without significantly changing their lifestyle. How's that?

Mr. MacWilliam: What's overwhelming?

Mrs. Clancy: And that would be without changing the poverty line?

Mr. Spicer: Everybody, if you want. We hope it will be 100%. We realize it's a public service. People consider it as important as water.

Mrs. Clancy: Absolutely.

The Chairman: Now, Mrs. Clancy—

Mrs. Clancy: That's it, we've got to go.

The Chairman: Well, we don't have to be there until 7 p.m. Mr. Scott has a question. Is it a question about the telecommunications business, or a question about violence in television?

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Mr. Chairman, it is about switching gears for a moment.

Back to you, Mr. Spicer, and Mr. Colville—and it's good to see you guys here again—about restoring childhood to children, as you have in your—

The Chairman: Excuse me, Mr. Scott, I'd like you to answer me, please, because I want to finish up the discussion about the competition subject and go back to violence for a minute. I think that's where you're heading.

Mr. Scott: I am simply asking the question I was going to ask—the one question.

The Chairman: I'd just like to ask then, are there any other members of the committee who have further questions with respect to long–distance competition in the telephone business?

Mrs. Finestone: I'd like to pick up on a question of my colleague, Mr. MacWilliam. With the investment in Unitel of AT&T and their role in the Canadian marketplace, what is your potential investigative capacity with respect to their entry into the marketplace? Would you have any power to investigate, the power to intervene, or is that something we have to do with respect to Bill C–62, or its brother, sister, aunt or uncle?

At the moment, as I understand it, we would have no investigative potential to see if their role is really that of a silent partner, or if they are dictating in some way Canadian policy, and I understand the international importance of telecommunications and their role—

The Chairman: Pardon me, Mrs. Finestone, could we keep these questions quite succinct?

[*Translation*]

M. Spicer: Comme nous examinons actuellement une demande, je dois être prudent lorsque je parle de pourcentages variables ou même de pourcentages hypothétiques. Je dois me borner à vous dire que nous essayons de faire la distinction entre graduel, important, majeur, spectaculaire, surprenant et écrasant. Nous devrons faire preuve de jugement.

Mme Clancy: Aurais–je plus de succès en vous demandant de définir capacité financière?

M. Spicer: Ce serait le tarif que la grande majorité des personnes âgées et des pauvres au Canada pourraient payer sans avoir à modifier considérablement leur niveau de vie. La définition vous satisfait–elle?

M. MacWilliam: Que serait un tarif accablant?

Mme Clancy: Avec le même seuil de pauvreté qu'aujourd'hui?

M. Spicer: Cela pourrait s'appliquer à tout le monde. Nous savons qu'il s'agit d'un service public. Aux yeux des gens, il est aussi important que l'eau.

Mme Clancy: Parfaitement.

Le président: Madame Clancy. . .

Mme Clancy: Nous devons maintenant partir.

Le président: Nous avons jusqu'à 19 heures. M. Scott a une question. Au sujet des télécommunications ou de la violence à la télévision?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Au sujet d'un changement d'optique, monsieur le président.

Je désire parler avec vous, monsieur Spicer, monsieur Colville—je suis heureux d'avoir l'occasion de vous revoir—au sujet de la nécessité de redonner leur enfance aux enfants, comme vous l'avez noté. . .

Le président: Je vous demande pardon, monsieur Scott, mais j'aimerais avoir une réponse à ma question. J'aimerais en terminer avec la question de la concurrence avant de revenir à la violence. Je pense que c'est le sujet que vous vous apprêtez à discuter.

M. Scott: Je n'ai qu'une question et je la pose.

Le président: Auparavant, j'aimerais savoir si les membres du comité ont d'autres questions concernant la concurrence dans les services interurbains.

Mme Finestone: J'aimerais revenir sur la question de mon collègue, M. MacWilliam. Comme AT&T a un investissement dans Unitel et donc un rôle sur le marché canadien, quel est votre pouvoir d'enquête à cet égard? Pouvez–vous faire enquête, intervenir, ou devons–nous auparavant agir en ce qui concerne le projet de loi C–62 ou son équivalent?

Actuellement, nous n'avons aucun moyen de savoir si son rôle se borne à celui d'un bailleur de fonds ou si cette société peut dicter d'une façon ou d'une autre la politique canadienne. Je sais que les télécommunications ont une envergure internationale et. . .

Le président: Pourrions–nous nous en tenir à de brèves questions, s'il vous plait, madame Finestone?

[*Texte*]

Mrs. Finestone: Okay, that's it.

Mr. Spicer: I think David Colville might be able to help you there.

• 1850

Mr. Colville: I'm not sure that our investigative powers are particularly constrained in terms of looking at the deal, if you will, and trying to make sure that the structure is there to best serve the Canadian environment now.

Of course, the ownership rules are legislated, would be legislated, that would govern the degree of ownership control AT&T could have. I don't want to prolong the debate but—

Mrs. Finestone: And the Canadian marketplace—would we keep the money in Canada by Canadians?

Mr. Colville: I'm not sure what money you're referring to. They're entitled, I suppose, to their share of their investment, but I think the business—

Mrs. Finestone: Bypass may be the right word.

Mr. Colville: I don't expect there to be bypass. In fact, I expect this is going to help Unitel have the switching and, perhaps more importantly, the software that's going to allow it earlier to be on more of an equal footing with Bell. Unitel has every incentive to try to keep that traffic here in Canada. They still have the lion's share of the control, and I expect that's going to be the case.

The Chairman: Mr. MacWilliam, do you have a small one, or did that answer your question?

Mr. MacWilliam: Yes. We established the fact that in your decision you essentially put the onus of connecting for these new facilities onto the established companies, B.C. Tel and Bell Canada. We talked about that. You also mentioned that in the initial cross–subsidization from the long–distance to the local market, the cost for Unitel and B.C. Rail–Lightel was about 15% below the cost for the established telecoms.

Can you explain to me why you basically gave them market preference in terms of that 15% differential, and has it not also impacted on the loss to the established telecoms, which is the reason they're applying for the rate increase in the first place? Why that 15% differential?

Mr. Colville: It's actually 25%—

Mr. MacWilliam: I stand corrected.

Mr. Colville: —and decreasing over time. The reason is simply that Unitel is a new boy on the block in terms of this business, trying to enter a business the telephone industry has had for 100 years, but perhaps more importantly, they don't have equal access. There are many more telephone digits to dial, so the competition isn't equal, and they don't have the same geographical coverage the telephone industry has. The discount on the contribution payment is large in the early years, but the relative share of the market in those early years when the contribution discount is high is relatively small.

The Chairman: Mr. Scott, will you go ahead with your questions, sir?

[*Traduction*]

Mme Finestone: Très bien.

M. Spicer: Je pense que David Colville peut vous éclairer à ce sujet.

M. Colville: Je ne crois pas que notre pouvoir d'enquête soit limité dans cette affaire. Nous pouvons essayer de nous assurer que la structure mise en place convient le plus possible au milieu canadien.

Évidemment, si les règles touchant la propriété découlent de la loi, le degré de propriété d'AT&T est contrôlé automatiquement. Je ne veux pas prolonger le débat, mais. . .

Mme Finestone: Et le marché canadien—l'argent reste–t–il au Canada à la disposition des Canadiens?

M. Colville: Je ne sais pas ce que vous voulez dire. La société a droit à sa part, mais je pense. . .

Mme Finestone: On pourrait parler d'évitement.

M. Colville: Je ne m'y attends pas. Je pense même qu'Unitel y gagnera. Elle disposera de l'équipement de commutation et, ce qui est plus important, du logiciel qui lui permettra d'être plus rapidement sur le même pied que Bell. Unitel a tout intérêt à garder ce volume d'affaires ici au Canada. Elle a encore un très grand contrôle sur ces opérations et elle le gardera.

Le président: Avez–vous encore une brève question, monsieur MacWilliam, ou avez–vous été satisfait de la réponse?

M. MacWilliam: Nous avons déjà établi que dans votre décision, vous avez imposé le fardeau du raccordement de ces nouvelles installations aux sociétés établies comme B.C. Tel et Bell Canada. De même, dans la formule initiale d'interfinancement entre le service interurbain et le service local, le coût pour Unitel et B.C. Rail–Lightel a été fixé à environ 15 p. 100 de moins que le coût pour les sociétés de télécommunication établies. C'est ce que vous avez indiqué.

Pouvez–vous m'indiquer pourquoi vous donnez un avantage de 15 p. 100 à certaines sociétés sur le marché? Cette décision ne résulte–t–elle pas en des pertes pour les sociétés de télécommunication établies et ne les amène–t–elle pas aujourd'hui à demander en conséquence une augmentation de leurs tarifs? Pourquoi avez–vous imposé une différence de 15 p. 100?

M. Colville: De fait, elle est de 25 p. 100. . .

M. MacWilliam: J'étais dans l'erreur.

M. Colville: . . .et est censée diminuer avec le temps. La raison en est tout simplement qu'Unitel est nouvelle dans ce domaine. Elle doit essayer de percer sur un marché vieux de 100 ans. Qui plus est, elle n'a pas un accès égal. Il faut composer un numéro plus long pour utiliser son service. Elle n'est pas tout à fait dans la même position concurrentielle. Elle ne couvre pas non plus le même territoire que le reste de l'industrie du téléphone. Le rabais sur sa contribution est important au cours des premières années, mais sa part du marché au cours de cette période est relativement limitée.

Le président: Monsieur Scott, si vous voulez bien poser votre question maintenant.

[*Text*]

Mr. Scott: Thank you very much. I've got about three minutes.

The Chairman: No, you had an hour and a half when we went on this subject before you arrived. We've been meeting since 4:30 p.m. on the subject you're about to address.

Mr. Scott: Yes, sir.

The Chairman: We were on a different subject. So proceed please, quickly.

Mr. Scott: Sorry, can I come back to a subject that concerns me, which comes right directly out of your report, Mr. Chairman, and that is the restoring childhood to children, which is maybe a mildly philosophical question but a very important one. I hope I'm not repeating anything that has been said here before, but you say the bad stuff is mainly American.

Can you tell us, Mr. Spicer, is there any differentiation between American and Canadian stuff, and if so, how does a reasonable Canadian differentiate between what is mainly bad American stuff and filthy American stuff? In other words, when we're dealing with cable between borders and anybody wanting to watch this stuff over the borders, how do people stem this? Is there any way to stem this? I applaud the initiative before the committee from what I've read, but what mystifies me, sir, is how on earth you differentiate between American kids' and Canadian kids' desires.

Mr. Spicer: Well, I think you've got two good questions there, Mr. Scott. One is how you differentiate between American and Canadian TV, and the second is how you keep the American stuff from reaching them when it comes over the border freely.

• 1855

I guess the differentiation is clear to most observers. I'm sure you, as an old TV man yourself, would recognize that there is a somewhat gentler style of Canadian television. There is violence, of course, but there is relatively little wall-to-wall gratuitous brutality that glamorizes violence in this country.

There is a tradition in the United States that accepts, tolerates and encourages such kinds of depiction on the screen much more readily than we do here. It's apparent if you meet two groups of producers from the U.S. and Canada; you'll see that they have quite different values on the question of violence.

How do you prevent young Canadians from watching U.S. violence? Well, you can't stop it from coming over the border, particularly if we have development of satellites. We don't predict right now a spectacular, very fast implantation of satellites over the cable system, but satellites are one way in which Canadians can get American television. They can also get it over the air. We decide what goes on the cable system, what American services are allowed on, and I don't think anybody wants us to bounce NBC or ABC.

So it's very difficult. We're not saying we can eliminate all unacceptable violence in the lives of our children, but we're saying we have to clean up what we can within Canadian jurisdiction. That's all. It's as though somebody's burning rubber tires in the garden next door; that's no reason why you should burn them in your own backyard.

[*Translation*]

M. Scott: Merci beaucoup. Il me reste à peu près trois minutes.

Le président: Nous avons discuté de ce sujet pendant une heure et demie avant votre arrivée. Nous avons commencé à 16h30.

M. Scott: Je comprends.

Le président: Nous étions passés à un autre domaine entre temps. Brièvement, s'il vous plaît.

M. Scott: Je m'excuse, mais j'aimerais revenir au sujet qui m'intéresse particulièrement et qui découle directement de votre rapport, monsieur le président. Il s'agit de rendre aux enfants leur enfance. Ma question est quelque peu théorique, mais quand même importante. J'espère ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Il semble que les pires émissions soient surtout en provenance des États-Unis.

Y a-t-il effectivement une différence entre les émissions américaines et les émissions canadiennes, monsieur Spicer, et si oui, comment un Canadien ordinaire peut-il la faire? En d'autres termes, comme ces émissions peuvent traverser la frontière au moyen du câble et qu'elles sont accessibles à tous, de quelle façon peuvent-elles être bloquées? Je félicite le comité de ses efforts, d'après ce que j'en sais, mais je n'arrive pas à comprendre comment on peut essayer de séparer les désirs des enfants américains de ceux des enfants canadiens.

M. Spicer: Je pense que vous posez-là deux bonnes questions, monsieur Scott. Vous voulez savoir comment peut être établie la différence entre la télévision américaine et la télévision canadienne et comment les enfants canadiens peuvent être protégés contre les émissions américaines qui traversent librement la frontière.

Presque n'importe qui peut faire la différence entre les émissions des deux pays. En tant qu'ancien de la télévision vous-même, vous êtes sûrement d'accord pour dire que le style de la télévision canadienne est plus doux. Il y a de la violence, mais ce n'est pas l'exaltation de la violence, la violence pour la violence.

Aux États-Unis, beaucoup plus qu'ici, on accepte, on tolère et on encourage traditionnellement la violence à l'écran. Si vous vous trouvez avec deux groupes de producteurs, un des États-Unis et un du Canada, vous constaterez qu'ils ont des idées très différentes sur la question de la violence.

Maintenant, comment empêcher les jeunes Canadiens d'être exposés à la violence en provenance des États-Unis? Les émissions ne peuvent pas être stoppées à la frontière, et surtout avec l'avènement des satellites. L'utilisation des satellites plutôt que le câble ne risque pas de se répandre très rapidement, mais elle demeure une façon pour le Canada d'avoir accès à la télévision américaine. On peut également la capter à partir d'antennes. Pour ce qui est de la câblodiffusion, nous décidons ce qui est transmis, mais je ne pense pas qu'on nous demande de retirer NBC ou ABC des ondes.

Le problème est très difficile. Nous ne prétendons pas pouvoir éliminer toute la violence inacceptable des vies de nos enfants, mais nous souhaitons assainir ce qui relève de notre compétence en tant que Canadiens. C'est comme lorsque le voisin fait brûler des pneus dans son jardin. Cela est inexcusable.

[*Texte*]

Mr. Scott: Well, how do you clean up the flood? That's the problem.

Mr. Spicer: Yes.

The Chairman: Mr. Spicer, Mr. Scott, I'm going to have to adjourn the meeting and make a mad dash for the House.

Mr. Spicer, Mr. Colville, all of the people from CRTC, thank you very much. It's been a good afternoon. We appreciate it. We hope you'll come back again when we need you. You've certainly been very forthcoming.

Mr. Spicer: Any time, Mr. Chairman. Thank you very kindly.

M. Colville: Merci beaucoup.

Mr. Scott: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Scott: Comment nettoyer les dégâts? La question est là.

M. Spicer: En effet.

Le président: Monsieur Spicer, monsieur Scott, je vais lever la séance et courir à la Chambre.

Monsieur Spicer, monsieur Colville, vous tous du CRTC, merci beaucoup. Nous apprécions votre contribution. Nous espérons avoir le plaisir de vous revoir lorsque nous aurons besoin de vous. Vous avez manifesté un excellent esprit de coopération.

M. Spicer: Quand vous voudrez, monsieur le président. Merci.

Mr. Colville: Thank you very much.

M. Scott: Merci, monsieur le président.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Radio – Televison and Telecommunications Commission (CRTC):

Keith Spicer, Chairman;

David Colville, Commissioner.

TÉMOINS

Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC):

Keith Spicer, président;

David Colville, commissaire.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CAI
XC 31
-B84

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 59

Thursday, February 25, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 59

Le jeudi 25 février 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 2 3 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25417—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairperson: Bud Bird

Vice-Chairmen: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-présidents: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 25, 1993
(92)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 9:43 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Member(s) of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Other Member present: Larry Schneider.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witnesses: From Canadians Concerned About Violence in Entertainment: Rose Dyson, Chair; Doris Epstein, Media Director. *From the Alliance for Children and Television:* Alan Mirabelli, Chairman.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

Rose Dyson made a statement, and with Doris Epstein, answered questions.

It was agreed, —That the letter presented to the Committee by Rose Dyson from Gray and Company addressed to the Council for Periodical Distributors Associations be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "COMM-11"*).

At 10:34 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:12 o'clock a.m., the sitting resumed and the Vice-Chair, Sheila Finestone, assumed the Chair.

Alan Mirabelli made a statement and answered questions.

At 12:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 25 FÉVRIER 1993
(92)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit aujourd'hui, à 9 h 43, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest sous la présidence de M. Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Autre député présent: Larry Schneider.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoins: De Canadians Concerned About Violence in Entertainment: Rose Dyson, présidente; Doris Epstein, directeur des médias. *De l'Alliance pour l'enfant et la télévision:* Alan Mirabelli, président.

Le Comité poursuit l'examen de son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992 portant étude de la violence à la télévision. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Rose Dyson fait une déclaration et, avec Doris Epstein, répond aux questions.

Il est convenu, — Que la lettre de Gray and Company au Council for Periodical Distributors Associations présentée au Comité par Rose Dyson soit annexée aux Procès-verbaux et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «COMM-11»*).

À 10 h 34, la séance est suspendue.

À 11 h 12, la séance reprend, et le vice-président du Comité, Sheila Finestone, occupe le fauteuil.

Alan Mirabelli fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 25, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, February 25, 1993

• 0944

The Chairman: I'll call the meeting to order, please.

I'd like to welcome Ms Rose Dyson, the Chair of Canadians Concerned About Violence in Entertainment; and Doris Epstein, Media Director of that organization. We're very pleased to have you ladies with us this morning.

We have committee members sufficient for a quorum. Unfortunately, the representative of the New Democratic Party is not present and I'm not sure whether one or other of their representatives intend to come.

I understand, Ms Dyson, that we have circulated a presentation and I presume you would like to address that at the beginning with a statement to the committee. We'll follow with questions and dialogue after that. So if you're prepared, please proceed. Welcome, again.

• 0945

Ms Rose Dyson (Chair, Canadians Concerned About Violence in Entertainment): Thank you. I, too, would like to say good morning to the committee and thank the Bird committee for inviting me to speak here today. I have read and commented on your last report, *Culture and Communications: The Ties That Bind*. This was at the Ontario Institute for Studies in Education, where I happened to be doing a doctoral dissertation on the subject of media violence. It is especially gratifying that you are now indeed examining some of the elements of popular culture that do more to divide than to bind us.

I'm not sure how familiar the committee is with CCAVE. In whatever was distributed to you, there wasn't a detailed explanation of our association. Perhaps I can say one or two words about us.

We are a volunteer organization. We depend solely at this point in time for funding on membership fees and private donations. We are affiliated with the National Coalition on Television Violence and the International Coalition Against Violent Entertainment, based in the U.S.

Our mandate is to provide public education on what the research shows on media violence. We believe the public has a right to know that the overwhelming weight of research points towards harmful effects.

I will try to put some of this into perspective. I'll begin by saying that for centuries our social organization has been based on intricate patterns of stories, images, and symbols that have shaped our identity, perceptions, and conduct.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 25 février 1993

Le président: Je déclare la séance ouverte.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M^me^ Rose Dyson, présidente de Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caractère violent, ainsi qu'à M^me^ Doris Epstein, directrice des médias de cet organisme. Nous sommes très heureux de vous accueillir, mesdames, parmi nous ce matin.

Les membres du comité ici présents constituent un quorum. Malheureusement, le représentant du Nouveau Parti démocratique est absent, et je ne suis pas sûr si un représentant de ce parti doit ou non assister à la séance.

Je crois comprendre, madame Dyson, que vous avez fait distribuer un mémoire, et je suppose que vous voulez tout d'abord en soulever les points principaux dans une déclaration devant le comité. Nous enchaînerons avec les questions et un dialogue. Donc, si vous êtes prête, vous pouvez commencer. Encore une fois, bienvenue.

Mme Rose Dyson (présidente, Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caractère violent): Merci. Je tiens, moi aussi, à vous dire bonjour et à remercier le comité Bird de m'avoir invitée à prendre la parole ici aujourd'hui. J'ai lu et commenté votre dernier rapport, intitulé *Culture et communications: les liens qui nous unissent*, lorsque j'étais à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, où je prépare une thèse de doctorat sur la violence à la télévision et au cinéma. C'est avec grand plaisir que j'ai appris que vous examiniez maintenant certains des éléments de la culture populaire qui contribuent à nous diviser plutôt qu'à nous rapprocher.

Je ne sais pas dans quelle mesure les membres du comité connaissent notre organisme. Les documents qui vous ont été distribués n'expliquent pas en détail qui nous sommes. Je peux peut-être décrire brièvement notre organisme.

Nous sommes un organisme bénévole. Pour l'instant, nous finançons nos activités uniquement à partir des cotisations versées par nos membres et des dons de particuliers. Nous sommes affiliés à la National Coalition on Television Violence et à l'International Coalition Against Violent Entertainment, qui a son siège social aux États-Unis.

Nous avons pour mandat d'informer le public des résultats des recherches sur la violence dans les médias. Nous considérons que le public a le droit de savoir que, dans la très grande majorité des cas, les travaux de recherche montrent les conséquences néfastes de la violence dans les médias.

J'essaierai de vous expliquer le contexte dans lequel il faut comprendre ce phénomène. Je commencerai par vous dire que, pendant des siècles, notre organisation sociale s'est appuyée sur des combinaisons complexes d'histoires, d'images

[*Texte*]

These patterns have been largely community inspired through close relationships with family, friends, neighbours, churches, and schools. However, children are now born into a world of images and messages that are largely mass produced and mass marketed.

Today modern storytellers are a handful of distant conglomerates with something to sell. In Canada that usually means American conglomerates. These trends create conditions for an erosion of commitment, self-esteem, social bonding, and political alienation. As a result, they tend to make a mockery of our current notions concerning freedom of expression and freedom of choice.

We are encouraged to believe that the proliferation of communications technology, which brings us an ever-widening range of choices for amusement and/or information, are enrichments to our lives. Sometimes they are, but they also help to foster a greater common outlook and narrowing of perspectives and a limitation on alternatives, because the sense of choice is often illusory and misleading.

When commodities involving ninja turtle images, for example, keep popping up on everything from television sets and video computer screens to T-shirts and cereals, to the point where an entire generation of children have been seduced into a cult where "kicking major butt" is a glamorous thing to do, we have to ask ourselves whether this is really freedom of expression for us or for corporate media interests to do whatever they want with our children's value systems.

According to the research, these conditions tend to generate confusion and disorientation. In Canada, as in other parts of the world, these trends did not emerge without significant public opposition as the broad social and cultural implications of communications technology began to unfold. In Canada, as elsewhere, we have had countless studies on the subject. Here we've had the LaMarsh commission report in 1977, which predated the U.S. Surgeon General's report in the U.S. Actually, the first U.S. Surgeon General's report came out in 1972 and then they updated it in the 1980s. Then we had the Badgley report here in Canada in 1984 and the Fraser report in 1985, and these are just a few.

Our umbrella organization based in the U.S., which I mentioned earlier, the International Coalition Against Violent Entertainment, has over 4,000 studies in their data bank on media. Over 1,000 of these deal with media violence. And there is now virtually 99% agreement that there are links between violence in the media and violence in real life.

I should also point out that in these studies included in the U.S. data bank, many of them look at the entire media diet in North America. The Americans, as we know, in other ways have always considered Canada part of their domestic

[*Traduction*]

et de symboles qui ont façonné notre identité, nos perceptions et notre comportement. Ces combinaisons ont pris leur source en grande partie dans la collectivité, grâce aux liens étroits entretenus avec la famille, les amis, les voisins, les Églises et les écoles. Or, aujourd'hui, les enfants naissent dans un monde d'images et de messages pour la plupart fabriqués en série et qui font l'objet d'une mise en marché de masse.

Aujourd'hui, les raconteurs modernes sont une poignée de conglomérats lointains qui ont quelque chose à vendre. Au Canada, cela signifie habituellement des conglomérats américains. Ces tendances créent des conditions propices à l'érosion du sens de l'engagement, de l'estime de soi, des liens sociaux et à l'aliénation politique. Les principes de libre expression et de libre choix se trouvent ainsi tournés en dérision.

On nous encourage à croire que cette prolifération des technologies de communication, qui nous offrent un éventail toujours plus large de choix de divertissements et d'informations, contribue à notre épanouissement personnel. S'il est parfois vrai qu'elles contribuent à notre épanouissement, ces technologies contribuent également à favoriser un point de vue commun plus général, à rétrécir les perspectives et à limiter les options. En effet, cette impression de choix est souvent illusoire et trompeuse.

Lorsque les produits véhiculés, comme par exemple les images de tortues Ninja, se mettent à proliférer, que ce soit sur des écrans vidéos, des T-shirts ou des boîtes de céréales, à tel point que c'est une génération tout entière d'enfants qui est séduite par l'idée d'administrer à l'autre «une sérieuse volée», nous ne pouvons faire autrement que de nous demander si c'est vraiment ça la liberté d'expression ou s'il faut plutôt y voir l'attestation du pouvoir des entreprises médiatiques de manipuler à leur guise les schèmes de valeurs de nos enfants.

Les recherches indiquent que ces tendances sont source de confusion et de désorientation. Au Canada, comme ailleurs dans le monde, elles ont suscité une vive opposition de la part du public lorsqu'il a commencé à se rendre compte de toutes les conséquences socio-culturelles de cette technologie des communications. Au Canada, comme ailleurs, d'innombrables études ont été effectuées sur le sujet. Ici, nous avons eu le rapport de la Commission LaMarsh, qui a été publié en 1977, avant la publication du rapport du ministre de la Santé des États-Unis. En fait, le ministre américain de la Santé a publié son premier rapport en 1972, qu'il a ensuite mis à jour dans les années quatre-vingt. Puis, nous avons eu ici au Canada le rapport Badgley, en 1984, suivi, en 1985, du rapport Fraser, et j'en passe.

L'organisme qui nous chapeaute et qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, a son siège aux États-Unis, l'International Coalition Against Violent Entertainment, compte plus de 4 000 études dans sa banque de données sur les médias. Plus de 1 000 études sont consacrées à la violence dans les médias. De nos jours, on est presque unanime à confirmer l'existence d'un lien entre la violence dans les médias et la violence dans notre vie quotidienne.

Il convient également de signaler que bon nombre de ces études qui figurent dans la banque de données américaine se sont penchées sur les messages véhiculés par les médias dans toute l'Amérique du Nord. Les Américains, comme nous

[*Text*]

market. So this is often reflected in their scientific data. I'm thinking in particular of the recent study that's being extensively quoted now by Brandon Centerwall at the University of Washington Medical School. He based his study on the U.S., Canada, and white South Africa, and came to the conclusion that over half of all crime in society, including rape, assault, and vandalism, is attributable to media violence. So as I say, his is one study that didn't only look at the American experience; it looked at the Canadian experience as well.

• 0950

We know it is no accident that our Canadian youth are far better informed today about product brand-names, designer labels, and characters who appear in television soap operas than about current events, or that the role models include Michael Jackson, Madonna and Arnold Schwartzenegger more often than Anne Frank, Terry Fox, or Virginie Larivière.

We also know the predominating cultural environment tends to blur diverse outlooks, blends perspectives into a pervasive mainstream, and shapes that mainstream to the service of those who own and pay for it. This is a very popular theme in cultural studies today in universities.

In this country, we have been very vocal on the threat of American cultural domination and have insisted on Canadian content quotas. But our voices have been extremely weak not only on the subject of quantity but also on the subject of quality, particularly as it relates to wholesome, community-binding value systems.

In his book, *Split Screen*, which he did for the Friends of Canadian Broadcasting—it was released a month or so ago—David Ellis gives us a typically, in my view, myopic, politically correct definition of quality, confining himself to three categories on the subject of television programming.

He addresses production, technical and artistic aspects, but again there's no reference to the pro-or anti-social aspects of this. He leaves us with no reason to believe that this criteria shouldn't apply equally to movies like *Silence of the Lambs*, *Naked Lunch*, *Terminator 2*, *Howard's End* or *Road to Avonlea*.

This kind of indiscriminate values-free perspective on quality in culture, ugly and otherwise, is what many believe is leading us to a silent crumbling of our social and political infrastructures. Just in case you think these are just my ideas, I refer you to the bibliography at the end of the presentation that you've received copies of. There are many media scholars and social scientists who are now saying the same thing.

At a time when our survival as a human species is under grave threat, popular culture is doing more to exacerbate the problem than to correct it. As many cultural historians and media scholars have pointed out, if progress is not made in our cultural sphere of activity, it is unlikely much progress can be made on other pressing environmental issues.

[*Translation*]

avons été à même de le constater dans d'autres domaines, considèrent le Canada comme partie de leur marché national. Cette réalité se trouve donc bien souvent reflétée dans leurs données scientifiques. Je songe en particulier à une récente étude du *Brandon Centerwall* de la faculté de médecine de l'Université de Washington, que l'on cite exhaustivement depuis un certain temps. Dans cette étude, qui portait sur les États-Unis, le Canada et l'Afrique du Sud blanche, l'auteur conclut que plus de la moitié des actes criminels, y compris les viols, les voies de fait et le vandalisme, est attribuable à la violence dans les médias. Voilà donc une étude qui, comme je l'ai dit, s'est intéressée à l'expérience, non seulement des États-Unis, mais aussi du Canada.

Nous savons que ce n'est pas par hasard que nos jeunes Canadiens sont bien mieux renseignés aujourd'hui sur les noms de marque, les étiquettes de mode et les personnages des romans-feuilletons télévisés qu'ils ne le sont sur l'actualité, et que leurs modèles comprennent plus souvent Michael Jackson, Madonna et Arnold Schwartzenegger qu'Anne Frank, Terry Fox ou Virginie Larivière.

Nous savons également que, dans le contexte culturel dominant, les perspectives et les points de vue différents tendent à s'estomper en faveur d'une culture générale omniprésente, qui est façonnée pour servir les intérêts de ceux qui la possèdent et qui en assument les frais. Il s'agit d'un thème qui revient souvent dans les cours d'études culturelles que l'on dispense aujourd'hui dans les universités.

Au Canada, nous avons protesté à haute voix contre la menace de la domination culturelle américaine et avons insisté pour que l'on établisse des quotas en matière de teneur canadienne. Pourtant, nous n'avons que très faiblement plaidé la cause de la qualité, particulièrement en ce qui concerne un système de valeurs saines, propres à unir la collectivité.

Dans son ouvrage intitulé *Split Screen*, qu'il a réalisé pour les Amis de la radiodiffusion canadienne—mis en vente il y a environ un mois—David Ellis nous donne une définition très étroite et politiquement correcte de la qualité, se bornant à établir trois catégories en ce qui concerne les émissions télévisées.

Il aborde la qualité sur le plan de la production ainsi que sur le plan technique et artistique, sans toutefois s'intéresser aux aspects favorables ou défavorables pour la société. Il ne nous donne aucune raison de croire que ces critères ne devraient pas s'appliquer également à des films tels que *Le Silence des agneaux*, *Naked Lunch*, *Terminator 2*, *Howard's End* ou *Road to Avonlea*.

Ce genre de perspective floue, sans discernement, sur la qualité de la culture, mauvaise ou bonne, est, de l'avis de plusieurs, ce qui est en train de saper nos infrastructures sociales et politiques. Pour le cas où vous vous imagineriez que je serais la seule à penser cela , je vous invite à vous reporter à la bibliographie qui se trouve à la fin du mémoire dont vous avez reçu copie. Beaucoup de penseurs du domaine des médias et des sciences sociales sont aussi du même avis.

À une époque où notre survie en tant qu'êtres humains est gravement menacée, la culture populaire contribue davantage à exacerber le problème qu'à y remédier. Comme de nombreux spécialistes de l'histoire culturelle et de la télévision et du cinéma l'ont souligné, si l'on ne réalise pas de progrès dans notre sphère culturelle d'activité, il est peu probable que l'on arrive à marquer des progrès dans les autres sphères.

[*Texte*]

How do we begin to deal with the distortions in our democratic process and shake off the domination of censorship, both public and private? Well, in Canada too often the Charter of Rights, like the First Amendment in the United States, is used as a shield for the powerful. I have a few modest suggestions that I think might begin to make a difference here.

The current mismanagement of pressing cultural, social and political issues, as they interrelate, make a mockery, I believe, of institutions supported by the taxpayer to serve the public interest. For example, in Ontario, the lack of support for Project P, the special police force originally set up by Roy McMurtry, when he was Attorney General of the province, to address distribution and retailing violations involving pornography, is demonstrated in the current plan to move the force up to Orillia, some 60 miles farther away from the source of most of the problems they are expected to address. This has be be perceived as a lucky break for the least scrupulous of the pornography merchants in the province and counter-productive to the mandate of any anti-violence strategies or initiatives on either an inter-ministerial or an inter-governmental basis.

Another example is that the current proliferation of slasher and snuff films and videos, along with child pornography, serial killer cards and board games, cannot be adequately addressed through enforcement of the Criminal Code until better definitions are included on the subjects of both pornography and violence.

Bill C-54, drafted by this government several years ago, should be undusted, updated, and implemented. It is also, I should point out, still legal to own and use child pornography in this country because that bill was never implemented.

We must not allow ourselves to be divided by well-orchestrated and well-funded propaganda campaigns designed for that purpose, as occurred in the 1980s, during this current round of public concern and indignation over rising levels of violence in the media. I have a copy of a leaked memo that came out for a public relations firm, Gray and Company, with a subsidiary in Toronto, in which they had specifically set out long-and short-term strategies as to how they go about defeating the introduction of any kind of bill that would: ''create conditions which would begin to interfere with legitimate business practices''.

• 0955

Mrs. Finestone (Mount Royal): Would you be good enough to table that for an attachment to the evidence, please.

Ms Dyson: That particular copy of the leaked memo?

Mrs. Finestone: Yes.

Ms Dyson: Yes, I have it.

Mrs. Finestone: Thank you very much.

[*Traduction*]

Comment pouvons-nous remédier à cette dénaturation de notre processus démocratique et nous libérer de la domination de la censure, publique et privée? Au Canada, trop souvent la Charte des droits, comme le First Amendment aux États-Unis, est utilisée comme bouclier par ceux qui détiennent le pouvoir. Voici quelques propositions modestes qui pourraient contribuer à changer la situation.

La mauvaise gestion des dossiers urgents et intimement liés en matière culturelle, sociale et politique tourne en dérision, à mon avis, les institutions subventionnées par les contribuables et destinées à servir l'intérêt public. En Ontario, l'absence d'appui envers le Projet P, la force policière spéciale, mis sur pied à l'origine par Roy McMurtry à l'époque où il était procureur général de la province pour donner suite aux infractions en matière de distribution et de vente au détail de matériel pornographique, est mise en évidence par le déplacement prévu de la force à Orillia, ville située à une soixantaine de milles plus loin que la source de la plupart des problèmes dont elle est chargée de s'occuper. Cette décision donne du répit aux moins scrupuleux des marchands de pornographie de la province et constitue une entrave à toute stratégie ou mesure pour lutter contre la violence, sur le plan interministériel ou intergouvernemental.

Par ailleurs, l'application du Code criminel ne permettra pas de remédier véritablement à la prolifération actuelle du cinéma-assassinat, de la pornographie infantile, des cartes et des jeux de table mettant en vedette des tueurs en série, tant que le code n'inclura pas de meilleures définitions de la pornographie et de la violence.

Le projet de loi C-54, établi par le gouvernement actuel il y a plusieurs années, devrait être dépoussiéré, mis à jour et adopté. Il convient, par ailleurs, de signaler que, parce que ce projet de loi n'a jamais été adopté, il n'existe toujours aucune loi au Canada qui interdise de posséder ou d'utiliser de la pornographie infantile.

Il ne faut surtout pas qu'au cours de cette période de prise de conscience et d'indignation publiques devant l'aggravation de la violence à la télévision et au cinéma, nous nous laissions diviser par des campagnes de propagande bien orchestrées et financées, conçues dans ce but, comme cela a été le cas pendant les années quatre-vingts. J'ai la copie d'une note qui a fait l'objet d'une fuite et qui a été produite par une firme de relations publiques, Gray and Company, qui a une filiale à Toronto. Dans cette note sont détaillées des stratégies à long et à court terme visant à faire obstacle à la présentation de tout projet de loi qui: «instaurerait des conditions qui ouvriraient la voie à des moyens de contrecarrer les pratiques commerciales légitimes».

Mme Finestone (Mont-Royal): Pourriez-vous, s'il vous plaît, déposer ce document pour qu'il soit annexé au compte rendu?

Mme Dyson: Cette copie de la note qui a fait l'objet d'une fuite?

Mme Finestone: Oui.

Mme Dyson: Oui, j'ai ce document.

Mme Finestone: Merci beaucoup.

[*Text*]

Ms Dyson: Certainly better classification criteria, consistently adhered to across the country for films, videos and related forms of popular culture, such as rock albums and computer games, would also help to make a difference.

The current lenient approach, for example, of the Ontario Film Review Board does more harm than good, because it normalizes harmful material.

We have little reason to believe conditions are much better anywhere else in the country. Similarly, the present screening process involves fast-forwarding through films and videos, which makes the idea of adequate vigilance for scenes involving sexual stereotyping, abuse, excessive blood and gore, etc., ludicrous. One of the reasons for this approach, often pointed out, is that it is absolutely necessary to deal with the backlog of material required for screening.

Mrs. Clancy (Halifax): I'm sorry, as a point of information, I don't know what you mean by that.

Ms Dyson: By what?

Mrs. Clancy: By fast-forwarding.

Ms Dyson: Well, you know how you might have—

Mrs. Clancy: I know how to fast-forward.

Ms Dyson: This is the approach to screening used by the Ontario Film Review Board, quite often, in order to deal with the backlog of films and videos that they have to process or go through in some way. Because many of the board members find it extremely difficult to look at this material, it's a way of, I suppose, distancing themselves somewhat.

But our position is that it makes a bit of a mockery of that whole process. You really can't catch scenes of excessive violence or blood and gore or sexual stereotyping if you're going to fast-forward.

Mrs. Clancy: You can't even hear what's being said.

Ms Dyson: That's right. You certainly don't catch the dialogue, and that's what I'm trying to get across.

It has been recommended, and I think you've heard this recommendation from others who have presented to you, certainly frequently by industry spokesmen, that a national classification system would be a more efficient approach to the whole process. But so far, in our view, they offer little evidence of interest in improving the system, apart from making it more efficient for themselves. I really haven't seen anything yet that spells out a more responsible approach to the whole business of classifying films and videos.

We believe that the rating systems for films, videos or television programming should be revised to reflect research findings provided by social science and education experts on the subject of media violence, as well as community standards, and that these community standards should be based not only on court case precedents but also on independent surveys conducted by impartial market researchers. I don't know about the rest of the country, but I

[*Translation*]

Mme Dyson: Il ne fait aucun doute que l'adoption uniforme, dans tout le pays, de meilleurs critères de classification des films, des vidéos et des formes connexes de culture populaire comme les albums rock et les jeux vidéo pourrait également contribuer à redresser la situation.

À l'heure actuelle, en Ontario, l'indulgence de la Commission de contrôle cinématographique fait plus de tort que de bien, parce que celá normalise des documents audiovisuels qui sont nuisibles.

Nous avons peu de raisons de croire que la situation soit nettement meilleure ailleurs au pays. De même, le processus actuel d'examen consiste à visionner les films et vidéos en les faisant défiler rapidement; cela rend complètement ridicule l'idée qu'on fait preuve de toute la vigilance voulue pour repérer les scènes qui comportent des stéréotypes sexuels, des agressions, de la violence excessive et crue, etc. On invoque entre autres l'arriéré des films et vidéos à examiner pour justifier une telle façon de procéder.

Mme Clancy (Halifax): Excusez-moi, pour ma propre information, que voulez-vous dire par là?

Mme Dyson: À quel propos?

Mme Clancy: Quand vous parlez de faire défiler rapidement.

Mme Dyson: Eh bien, vous savez comment vous pouvez. . .

Mme Clancy: Je sais comment faire avancer un film en accéléré.

Mme Dyson: C'est la méthode de visionnement qu'utilise la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, très souvent, afin de passer à travers les films et vidéos qui se sont accumulés et qui doivent être visionnés d'une manière ou d'une autre. Étant donné que bien des membres de la commission trouvent très difficile de visionner ce genre de documents, c'est une manière de s'en dispenser quelque peu, je suppose.

Mais de notre point de vue, c'est faire de tout le processus une véritable parodie de ce qu'il devrait être. Vous ne pouvez pas vraiment savoir s'il y a des scènes d'une violence excessive et crue, ou encore des stéréotypes sexuels, si vous faites passer la bande en accéléré.

Mme Clancy: Vous ne pouvez même pas entendre ce que l'on dit.

Mme Dyson: Exactement. Vous ne pouvez certainement pas entendre le dialogue, et c'est le genre de problèmes que je voulais soulever.

D'autres ont recommandé, notamment, à plusieurs reprises, les représentants de l'industrie, un système de classification national parce que ce serait un processus beaucoup plus efficace. Cependant, à notre avis, l'industrie n'a pas démontré un grand intérêt pour l'amélioration du système, sauf pour ce qui est de le rendre plus efficace pour elle-même. Je n'ai pas vraiment jusqu'ici constaté de changements qui iraient dans le sens d'une méthode plus responsable en ce qui concerne la classification des films et des vidéos.

Nous estimons qu'il faudrait revoir le système de classification des films, des vidéos et des émissions de télévision afin qu'il rende compte des constatations des études faites par des spécialistes en sciences sociales et en éducation sur la violence à la télévision et au cinéma, ainsi que des normes communautaires fondées non seulement sur des précédents juridiques, mais sur des enquêtes indépendantes faites par des chercheurs impartiaux. Je ne sais

[*Texte*]

do not think we have had a survey conducted about rating systems since the early 1980s in Ontario.

A category should be expanded to include unfit designations, as in the case of extreme or sadistic violence with graphic and gruesome characteristics, like the slasher and snuff films. It's difficult to understand how any other kind of classification would be appropriate, other than unfit. Furthermore, rating systems for cultural commodities, such as movies and videos, should be compatible with codes of production developed for television programs.

I think I've distributed a newsletter put out by the National Coalition on Television Violence that spells out some suggestions in greater detail.

The Chairman: If I may interrupt for a second, I'm worried a little bit about the length of your presentation inhibiting the questions that our members may wish to put to you. I gather you're now into the specific recommendations.

Ms Dyson: Yes, I'm almost finished.

The Chairman: That's fine, I also wanted to draw the committee's attention to the attachment that they have from the National Coalition on Television Violence, which contains that survey information you referred to.

Ms Dyson: Yes.

• 1000

The Chairman: I presume this is the reference you've made in the paragraph you've just read.

Ms Dyson: I'm referring to a survey for community standards so that we respect the democratic process in this country. In other words, if we develop a classification criterion, it is not only based on research findings but also on community input, but not solely on community standards, which is what we have now.

That news release that you have in front of you includes information on the incidence of violence, as it surfaces in television programming now being broadcast, prime time broadcasts.

The Chairman: It seems to be in the direction of the kind of information that we understand the BBC collects with regularity in Britain and which we seem to lack in Canada. We don't seem to have a definitive database really on which to judge how violent our society is or how non-violent it is.

Ms Dyson: That is true, and that is something that is required in Canada. One of our objectives, and mine as a doctoral student at the Ontario Institute for Studies in Education, is to try to obtain funding to set up a resource centre for this purpose at the Ontario Institute for Studies in Education that would perhaps work in collaboration with the Quebec Cultural Research Institute, so that the country has a place that can be appealed to by journalists or parents or

[*Traduction*]

pas ce qu'il en est ailleurs au Canada, mais je ne pense pas que nous ayons eu un sondage à propos des systèmes de classification en Ontario depuis le début des années quatre-vingts.

Il faudrait élargir la portée des catégories pour y inclure la désignation «impropre au visionnement» lorsqu'il s'agit de violence extrême ou sadique représentée de façon crue ou révoltante, comme par exemple dans le cinéma-assassinat. On comprend difficilement que l'on puisse accorder à cela une autre désignation que «impropre au visionnement». Par ailleurs, les systèmes de classement des produits culturels tels que les films et les vidéos devraient être compatibles avec les codes de production élaborés pour les émissions de télévision.

Je pense que j'ai distribué un bulletin publié par la National Coalition on Television Violence, où se trouvent des suggestions plus détaillées.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre un instant, mais je crains que la longueur de votre exposé ne laisse pas assez de temps à nos membres pour qu'ils puissent vous poser toutes les questions qu'ils voudront peut-être vous poser. Je présume que vous êtes maintenant arrivée au stade des recommandations précises.

Mme Dyson: Oui, j'ai presque terminé.

Le président: Très bien; je voulais également attirer l'attention du comité sur le document de la National Coalition on Television Violence, car il contient le genre de données de sondage auxquelles vous faisiez allusion.

Mme Dyson: Oui.

Le président: Je suppose que c'est à cela que vous faisiez allusion dans le paragraphe que vous venez de lire.

Mme Dyson: Je parlais d'une enquête sur les normes communautaires afin que nous respections le processus démocratique dans ce pays. En d'autres mots, si nous établissons un critère de classification, nous devrons prendre en compte non seulement les résultats d'études, mais également l'opinion de la communauté, ce qui ne se limite pas aux normes communautaires comme c'est le cas actuellement.

Le communiqué de presse que vous avez devant vous comprend des renseignements sur les retombées de la violence telle qu'elle existe dans les émissions de télévision qui passent actuellement à l'antenne, aux heures de grande écoute.

Le président: Il me semble que cela va dans le sens des renseignements que, d'après ce que je peux savoir, la BBC recueille régulièrement en Grande-Bretagne et qui semblent nous manquer ici au Canada. Nous ne semblons pas avoir une base de données complète qui nous permettrait de juger du degré de violence ou de non-violence de notre société.

Mme Dyson: C'est tout à fait vrai, et c'est effectivement ce qui nous manque ici au Canada. Un de nos objectifs, et c'est certainement le mien en tant que candidate au doctorat à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, c'est d'essayer d'obtenir les fonds nécessaires pour établir un centre de ressources où l'on recueillerait ce genre de données à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, qui pourrait peut-être travailler en collaboration avec l'Institut québécois

[*Text*]

teachers. This is not a new suggestion or idea of mine. It was first recommended in the LaMarsh commission report that came out in 1976.

The Chairman: Pardon me for interrupting you.

Ms Doris Epstein (Media Director, Canadians Concerned About Violence in Entertainment): Can you tell me again what the BBC has exactly that you are alluding to?

The Chairman: Perhaps you would like to explain that, Mr. Lemieux. You've been following that more closely than I.

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): Thank you, Mr. Chairman. We have been told by Professor Sauvageau that the BBC has an office that conducts a survey of the population every year and that survey is intended to assess whether the population agrees or disagrees with the programming that the BBC broadcasts. I don't know the details of what other questions are asked, but one of those questions deals with violence in programming.

The Chairman: It would seem to me that this seems to pertain to the kind of independent surveys of community attitudes and opinions that you've referred to. But in any event, please proceed.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, could you let our research staff finish the description, please.

Mr. Lemieux: The BBC, as you know, has a code on violence on television. That code is revised every five years, and, as part of its revision, it conducts further population surveys.

Ms Dyson: But is that code based on both scientific findings—in other words, behaviour science research as well as community standards—or just community standards or surveys?

Mr. Lemieux: I could not answer that precisely.

Mrs. Finestone: Mr. Lemieux, it is both, is it not?

Mr. Lemieux: Yes.

Mrs. Finestone: I believe it is both, Mr. Chairman, and I believe our next witness will table some information in that regard.

The Chairman: Thank you.

Please continue. I'm sorry to interrupt you.

Ms Dyson: The definition of GNP, debt and effective stimulation of foreign film and television production, such as that facilitated through the Ontario Film Development Corporation and the City of Toronto Liaison Office, as well as in other Canadian cities, should include health and social costs and benefits. Many women in the city of Toronto, for example, are currently outraged that the Toronto Transit Commission recently reversed a decision to turn down an

[*Translation*]

de recherche sur la culture, pour qu'il y ait au Canada un centre de documentation que pourraient utiliser les journalistes, les parents ou les professeurs. Cette suggestion n'est pas nouvelle et elle ne vient pas de moi. Cela faisait partie des recommandations contenues dans le rapport de la Commission LaMarsh publié en 1976.

Le président: Excusez-moi de vous avoir interrompue.

Mme Doris Epstein (directrice des médias, Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caractère violent): Vous avez fait allusion à des données dont disposent la BBC; pouvez-vous me dire de quoi il s'agit?

Le président: Peut-être voudriez-vous répondre à cette question, monsieur Lemieux. Vous avez suivi cela de beaucoup plus près que moi.

M. René Lemieux (recherchiste du Comité): Merci, monsieur le président. Le professeur Sauvageau nous a appris qu'un des bureaux de la BBC fait un sondage chaque année auprès de la population afin d'évaluer dans quelle mesure celle-ci accepte ou rejette les émissions que diffuse la BBC. Je ne connais pas les détails concernant les autres questions qui sont posées, mais l'une d'entre elles traite de la violence dans la programmation.

Le président: Il me semble que c'est le genre de choses qui entreraient dans le cadre des sondages indépendants sur les dispositions d'esprit et les opinions de la communauté auxquels vous faisiez allusion. Enfin, je vous en prie, continuez.

Mme Finestone: Monsieur le président, pourriez-vous laisser le recherchiste terminer la description du sondage de la BBC, s'il vous plaît?

M. Lemieux: Comme vous le savez, la BBC a un code pour mesurer la violence à la télévision. Ce code est révisé tous les cinq ans, et le processus de révision inclut d'autres sondages de la population.

Mme Dyson: Mais est-ce que ce code est fondé sur les résultats d'études scientifiques—ou uniquement sur des normes communautaires ou des sondages?

M. Lemieux: Je ne pourrais vous répondre précisément.

Mme Finestone: Monsieur Lemieux, les deux éléments entrent en ligne de compte, n'est-ce pas?

M. Lemieux: Oui.

Mme Finestone: Je pense que les deux éléments sont bien là, monsieur le président, et je crois que notre prochain témoin déposera de la documentation à cet égard.

Le président: Merci.

Veuillez continuer, s'il vous plaît. Je suis désolé de vous avoir interrompue.

Mme Dyson: La définition du PNB, de la dette et de la stimulation efficace de la production cinématographique et télévisuelle étrangère, comme celle qui est facilitée par la Société de développement de l'industrie cinématographique ontarienne et le Bureau de liaison de la ville de Toronto, ainsi d'ailleurs que par ceux d'autres villes canadiennes, devrait inclure les coûts et avantages sociaux et de santé. Bien des femmes qui habitent Toronto, par exemple, sont

[*Texte*]

application for a permit from an American movie crew, on the basis that the script was too violent. In other words, they changed their mind after talking to the producer, who kept insisting that this was very inhospitable of the Canadian country. After all, he was bringing a lot of money in, he was going to stimulate the economy, jobs and so on. So the TTC decided that, while originally they felt the script might do more to exacerbate problems of violence directed towards women in the subway systems and other aspects of their transportation system, maybe it wasn't too bad after all.

• 1005

There have to be a little more teeth in the way these permits are given out if we're serious about an inter-ministerial or inter-governmental approach to addressing our cultural violence.

The definition of productivity and its value or harm should be revised to reflect calculations of health and social improvement or decline. And this gets into inter-ministerial approaches to budgets, I guess.

Governments at all levels should agree to eliminate the use of inappropriate incentives and adopt better ways to quantify the effects of decisions on the community, eliminate public expenditures that subsidize and encourage culturally destructive activities, incorporate standards to protect the environment—cultural and otherwise—in treaties and international agreements, including trade agreements, improve the amount and accuracy of information on the environmental impact of products and cultural commodities and provide it to consumers. This information should be provided either through currently existing film and review boards, with greatly expanded mandates to include other related cultural commodities and reflect the priorities and objectives of other ministries, such as health, welfare, education; and perhaps the Canadian Broadcast Standards Council could be involved here.

The other alternative, of course, as I was mentioning earlier, is to have these kinds of services provided through an institute like the Ontario Institute for Studies in Education in Toronto and/or the Quebec Cultural Research Institute in Montreal or in Quebec City—I'm not sure where it is located. Cultural environmental concerns should be integrated into the criteria used by Telefilm, the Ontario Film Development Corporation, and similar institutions, for the evaluation of all proposals for grants.

I will backtrack for a minute to my recommendation 4. Very often we hear that there is so little that can be done in Canada because a lot of the material or television programming that erodes our cultural identity or our social welfare originates in the U.S.. But with the current government initiatives at all levels, it seems, to create a Hollywood of the north, we have to consider the extent to which we sometimes behave like a Third World country: if it's going to be good for the economy, we must let it in.

[*Traduction*]

indignées que la Toronto Transit Commission soit revenue sur sa décision de rejeter la demande de permis d'une équipe de cinéma américaine parce que le scénario était trop violent. En d'autres mots, ils ont changé d'avis après avoir parlé au réalisateur, qui répétait que c'était une attitude tout à fait inhospitalière de la part du Canada. Après tout, il avait les poches bourrées de devises, il allait stimuler l'économie, créer des emplois, etc. Par conséquent, la TTC, qui, à l'origine, estimait que le scénario ne pourrait qu'envenimer davantage les problèmes de violence envers les femmes dans le métro et les autres moyens de transport en commun, a décidé après tout que ce scénario n'était pas si mal que cela.

Il faudrait que l'octroi de ces permis soit soumis à des contrôles un peu plus serrés si l'on songe sérieusement à régler le problème de la violence culturelle par le biais d'interventions interministérielles ou intergouvernementales.

La définition de productivité et de sa valeur ou du tort qu'elle cause devrait être révisée en fonction de son influence, positive ou négative, sur la santé et le tissu social. Et cela, à mon avis, est lié à une élaboration des budgets fondée sur une coopération entre ministères.

Tous les paliers de gouvernement devraient convenir d'éliminer le recours à des mesures d'encouragement inefficaces et d'adopter de meilleurs moyens de quantifier les répercussions des décisions sur la collectivité; d'éliminer les dépenses publiques qui subventionnent et encouragent des activités destructrices sur le plan culturel; d'intégrer aux traités et ententes internationnales, y compris aux accords commerciaux, des normes destinées à protéger le milieu culturel et autres; d'améliorer la quantité et l'exactitude des renseignements qui portent sur l'influence des produits culturels et de les mettre à la disposition des consommateurs. Cette information devrait être fournie par l'intermédiaire des conseils de contrôle cinématographique existants, dont le mandat devrait être élargi, et rendre compte des priorités et des objectifs d'autres ministères, comme celui de la Santé et du Bien-être ainsi que de l'Éducation; de plus, le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion pourrait également participer à ce processus.

Bien sûr, comme je l'ai mentionné auparavant, ce genre de services pourraient être fournis par l'intermédiaire d'un institut comme l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, qui est situé à Toronto, ou l'Institut québécois de recherche sur la culture, situé à Montréal ou à Québec—je ne sais pas exactement. Il faudrait que les critères dont usent Téléfilm, la Société de développement de l'industrie cinématographique ontarienne ainsi que d'autres institutions du même genre lors de l'évaluation des demandes de subventions prennent en compte les préoccupations qui ont trait à l'environnement culturel.

J'aimerais revenir un instant à ma recommandation nº 4. On entend souvent dire qu'il n'est pas possible de faire grand-chose au Canada, étant donné qu'une grande partie des documents audiovisuels et de la programmation télévisée qui sapent notre identité culturelle ou notre bien-être social proviennent des États-Unis. Mais si l'on considère les initiatives gouvernementales actuelles à tous les niveaux, qui semblent faire du Canada le Hollywood du Nord, nous devons voir dans quelle mesure nous nous comportons parfois comme un pays du Tiers monde: si c'est bon pour l'économie, il faut laisser faire.

[*Text*]

The *Friday, the 13th* television series, for example, was actually shot in Toronto. It was concerned Americans that forced it off the air, except for reruns. So there is a lot we can do that we're not perhaps taking into account sufficiently.

The Chairman: Thank you very much, Ms Dyson.

We'll start the questions with the official opposition. Perhaps we could try to keep our questions tight. We have about 25 minutes left in this presentation. We have another witness at 10:30 p.m. So I would suggest that we use five minutes as the criterion, if we intend to get around to everybody.

Mrs. Finestone: It is getting tighter and tighter, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, the time is getting tighter and tighter.

Mrs. Finestone: Does that include you?

The Chairman: The chairman will have his usual prerogative.

Mrs. Finestone: Right.

The Chairman: I think we should get started.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I think you and the committee should know that a very constructive presentation was made by Mrs. Dyson. She was an active participant throughout, with a lot of good questions. I don't know whether we got the answers to the questions, but at least she raised the questions.

The Chairman: Are you speaking about the Hincks Institute?

Mrs. Finestone: Yes, the Hincks Institute meetings. And welcome to you, Ms Epstein.

You've given us a lot of background and information in respect of studies and research that look at the causal root of violence and relate it quite specifically to television. We've heard the other side of the coin, by the way, that you can't directly link, from a causal relationship, those kinds of factors. There are too many other outside matters within the society, which starts with poverty and relates to family structure. There are a myriad of other things that are part and parcel of the whole problem that we have to deal with.

• 1010

At this given moment, I am trying to separate out the issues. I am trying to separate out the impact of the violence that we find in children's cartoons and children's programming, for the most part, from that which is available and accessible to adults. In my view, the classification system would be different. It would include not only how you classify the films but also how you organize our television screen, taking it out of the corner of the living room and recognizing that it has an incredible impact in the formation and lifestyle of families today. One has to put forward either legislation, regulation or self-monitoring as an effective ability to control what's coming across our screen.

[*Translation*]

La série télévisée *Friday, the 13th*, par exemple, a été tournée à Toronto. Ce sont des Américains qui s'opposent à la violence qui sont parvenus à faire retirer de l'antenne cette émission, sauf en ce qui concerne les reprises. Nous pouvons donc faire beaucoup, mais nous n'en tenons peut-être pas compte suffisamment.

Le président: Merci beaucoup, madame Dyson.

L'Opposition officielle commencera la ronde des questions. Nous devrions peut-être essayer de poser des questions aussi rapidement que possible. Il nous reste à peu près 25 minutes pour clore ce témoignage avant l'arrivée de l'autre témoin à 22h30. Je suggérerais donc que l'on vise à s'en tenir à cinq minutes pour pouvoir donner la parole à tout le monde.

Mme Finestone: C'est de plus en plus serré.

Le président: C'est le temps qui nous est imparti qui devient de plus en plus serré.

Mme Finestone: Est-ce que vous vous en tiendrez également à cinq minutes?

Le président: Le président jouira de ses prérogatives habituelles.

Mme Finestone: Évidemment.

Le président: Je pense que nous devrions commencer.

Mme Finestone: Monsieur le président, je voudrais vous souligner, à vous et au comité, que M^me^ Dyson a fait un exposé très constructif. Elle a participé activement au processus en posant de nombreuses questions, qui sont excellentes. Je ne sais pas si nous avons les réponses à ses questions, mais au moins elle les a soulevées.

Le président: Faites-vous allusion au Hincks Institute?

Mme Finestone: Oui, aux réunions du Hincks Institute. Et je vous remercie également, madame Epstein.

Vous nous avez donné de nombreux renseignements sur le contexte dans lequel nous devons placer le problème en rappelant les études et la recherche qui ont été faites sur la cause de la violence et sur ses liens précis avec la télévision. Soit dit en passant, nous avons entendu l'argument contraire selon lequel il n'y a pas de lien de cause à effet. Il y a en effet beaucoup d'autres facteurs dans la société, à commencer par la pauvreté, qui sont reliés à la structure de la famille. Il y a un nombre incalculable de facteurs qui contribuent à ce problème et dont nous avons à nous occuper.

Ce que j'essaie de faire en ce moment, c'est séparer les grandes questions. J'essaie de séparer les retombées de la violence que l'on trouve dans les dessins animés et autres émissions pour enfants, d'un côté, de ce qui s'adresse aux adultes. À mon avis, le système de classification devrait être différent. Et il ne s'agirait pas simplement de classifier les films, mais de voir aussi ce que l'on pourrait faire de l'écran de télévision, l'enlever du coin du salon en reconnaissant que cela a un impact incroyable sur le mode de vie des familles d'aujourd'hui et sur la manière dont elles se développent. Pour pouvoir contenir de manière efficace l'influence de ce qui nous est transmis par l'intermédiaire du petit écran, il faut une loi, des règlements, ou il faut que le public s'autocontrôle.

[*Texte*]

As you talked and as I listened to your brief. . .you are really talking about social engineering, the GNP, all the things that one can do from Health and Welfare. It's a very tantalizing look at a serious issue, but I think we can only take one chunk at a time. If you don't agree with my social engineering philosophy, please feel free to comment. But how can we, in a practical, step-by-step process, attack a really pervasive influence on our lives "both for good and evil"? Where would you start, if you were given the role of a legislator and the role of the broadcasters and the cable distributors?

Ms Dyson: Let me begin by saying something very quickly about the research. I wouldn't for a moment suggest nor do I think any of the researchers I am familiar with suggest that media violence, whether it's television, film, video, computer games, is the only cause of violence in society. All responsible researchers recognize that there are many causal factors, many variables in how people are affected. Some people are more vulnerable than others, particularly children. And some children are more vulnerable than others, depending on their age, their demographics, their social, emotional and psychological stability, the family background, all of those things.

These things are being taken into consideration by the researchers in different ways, depending on the discipline, and there is always an element of weakness in any study. That's inevitable. And every study must conclude with some recommendations for what now needs to be done or how it can be built on.

Mrs. Finestone: I am really trying to ask you to focus on where you would start. With classification, code, universal application, federal-provincial discussions at the highest level, international co-operation, where and what would you recommend from your Ontario Institute for Studies in Education studies and looking at the U of M studies?

Ms Dyson: I would like to say something about jails and correctional institutions. I want to bring to your attention point eight, I think it is, in that NCTV ten-point plan from the U.S., that press release. One thing that's very problematic right now is that people in jails and psychiatric institutions are often inundated with violent programming, and that does absolutely nothing to. . . I didn't have that in my report, but Sheila mentioned it, so I thought I'd bring it to your attention as one quick, easy strategy that might be considered in—

Mrs. Finestone: Are you talking about deprogramming or desensitizing?

Ms Dyson: I am talking about being a little more judicious about the kinds of films or videos that are shown in prisons and psychiatric institutions.

Mrs. Finestone: Okay.

Ms Dyson: *Rambo* ought not be played over and over and over again—

[*Traduction*]

En vous écoutant. . . ce dont vous parlez vraiment, c'est de sociologie appliquée, le PNB, tout ce que pourrait faire Santé et Bien-être social. C'est une façon extrêmement tentante d'envisager une question sérieuse, mais je pense qu'il faut prendre les choses une par une. Si vous n'êtes pas d'accord avec ma manière d'envisager les choses, je veux dire dans le contexte de la sociologie appliquée, dites-le-moi. Mais comment pouvons-nous, dans la pratique, nous attaquer à une influence qui a véritablement envahi notre vie à la fois pour notre bien et pour notre perte? Y a-t-il un mode d'emploi? Où commenceriez-vous si vous aviez la possibilité de légiférer et si vous étiez à la place des radiodiffuseurs et des câblodistributeurs?

Mme Dyson: Laissez-moi commencer en parlant rapidement de la recherche. Je ne dirai jamais, et je pense d'ailleurs qu'aucun des chercheurs que je connais ne le dirait, que la violence dans les médias, qu'il s'agisse de la télévision, des films, des vidéos, des jeux électroniques, est la seule cause de violence dans la société. Tous les chercheurs responsables reconnaissent qu'il y a de nombreux facteurs responsables de cette violence et que la manière dont les gens sont affectés varie énormément. Certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres, particulièrement les enfants. Et certains enfants sont plus vulnérables que d'autres, selon leur âge, leurs conditions de vie, leur stabilité sociale, émotionnelle et psychologique, la famille dont ils sont issus, etc.

Les chercheurs prennent tous ces facteurs en considération d'une manière ou d'une autre, selon leur formation, et il y a toujours dans toutes les études quelques faiblesses. C'est inévitable. Mais chaque étude doit aboutir à des recommandations sur ce qui doit être fait et sur la manière dont on peut progresser.

Mme Finestone: Ma question a véritablement pour objet de savoir par où vous commenceriez. Est-ce par un système de classification, un code, l'application universelle, des discussions fédérales-provinciales au plus haut niveau, la collaboration internationale? D'après les études que vous avez poursuivies à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et d'après celles qui sont faites à l'Université de Montréal, que recommanderiez-vous?

Mme Dyson: J'aimerais dire un mot des prisons et des établissements correctionnels. J'aimerais attirer votre attention sur le point 8 du plan en dix parties rendu public par voie de communiqué par l'organisme américain National Coalition on Television Violence. Une chose qui pose des problèmes actuellement, c'est que les gens qui sont en prison et dans les établissements psychiatriques sont bien souvent bombardés d'émissions violentes, et cela ne fait absolument rien. . .Je n'avais pas inclus cela dans mon rapport, mais Sheila l'a mentionné, et j'ai pensé que je devrais vous le signaler, car il y a une stratégie très facile et très rapide qui pourrait être considérée pour. . .

Mme Finestone: Parlez-vous de déprogrammation ou de désensibilisation?

Mme Dyson: Je parle de faire preuve d'un peu plus de sagesse lorsqu'on choisit les films ou les vidéos que l'on passe dans les prisons et les établissements psychiatriques.

Mme Finestone: D'accord.

Mme Dyson: On ne devrait pas faire passer *Rambo* à n'en plus finir. . .

[*Text*]

Mrs. Finestone: Sounds like a good idea to me.

Ms Dyson: —at a correctional institution, and that now happens. I've talked to people in corrections about this.

Where would I start? I would start with, at the very least, the Criminal Code definitions on pornography being updated and broadened to include and address violence, and this needn't take a lot of time, energy or money. As I mentioned in my presentation, it is a case of pulling out Bill C-54, which was defeated largely through very well-crafted and funded propaganda campaigns, which I mentioned, and I do have that leaked memo from Gray and Company.

• 1015

We should have a responsible classification system, which will be used by review boards, either at a provincial or at a national level, and developed to dovetail or harmonize with codes on violence, which the broadcasters come out with for television programming, or cable companies or pay-TV. All of those people ought to have to adhere to a universal code. This could easily be developed in harmony with what an organization like the International Coalition Against Violent Entertainment is saying.

George Gerbner at the University of Pennsylvania has his own very similar criteria, which I could also at some point try to make available to the committee.

Another thing we could do—as a matter of fact, I have already made this suggestion, just as the chair of a volunteer organization. David Plant, who heads up the liaison office in Toronto for the promotion of largely American film production and television production in Canada, says that there are about 275 offices like his in North America. There is an annual conference held in Los Angeles. There will be one in September, I believe, the one coming up for 1993. This conference will be attended by representatives from these 275 or so North American offices, as well as similar offices from around the world, from 14 countries.

Mrs. Finestone: Mr. Spicer alluded to that and asked the committee to respond, you will recall.

Ms Dyson: I sent Mr. Spicer a copy of a letter that I sent to David on this. I am glad that he is also thinking along these lines.

Apparently, the idea that there ought to be a level playing field for these film or video crews when they go into a country or a city evidently is already on the agenda for the annual conference in Los Angeles.

Social engineering—

The Chairman: I am sorry to interrupt you again, Ms Dyson. Mr. Scott would like to get a question in.

Ms Dyson: Yes.

[*Translation*]

Mme Finestone: En ce qui me concerne, c'est une bonne idée.

Mme Dyson: . . .dans un établissement correctionnel, comme c'est le cas actuellement. C'est une question que j'ai soulevée auprès de gens qui travaillent dans le système correctionnel.

Où commencerais-je? À tout le moins, je commencerais par mettre à jour et élargir les définitions de la pornographie dans le Code criminel afin d'inclure et de prendre en compte la violence, et cela ne prendrait pas beaucoup de temps, d'énergie ou d'argent. Comme je l'ai mentionné lors de mon exposé, il s'agit de reprendre le projet de loi C-54, qui n'a pas été adopté principalement parce qu'il y a eu des campagnes de propagande très bien organisées et très bien financées, comme le montre par exemple la note de Gray and Company qui a fait l'objet d'une fuite et que je vous ai signalée.

Nous devrions avoir un système de classification qui démontre un sens des responsabilités et qui serait administré par des commissions d'examen au niveau provincial ou national et qui, enfin, serait élaboré pour s'harmoniser avec les codes concernant la violence qu'instaurent les radiodiffuseurs ou les câblodistributeurs, ou encore la télévision payante. Tous ces gens-là devraient être obligés de respecter un code universel qui pourrait fort bien suivre les grandes lignes des principes énoncés par un organisme comme l'International Coalition Against Violent Entertainment.

George Gerbner, de l'Université de la Pennsylvanie, a énoncé des critères très semblables, et c'est d'ailleurs un document que je pourrais fournir au comité plus tard.

Il y a une autre initiative que nous pourrions prendre—en fait, j'ai déjà fait cette suggestion lorsque je présidais un organisme bénévole. David Plant, qui dirige à Toronto un bureau de liaison pour la promotion, au Canada, de productions filmées et télévisuelles qui sont principalement américaines, a déclaré qu'il existait environ 275 bureaux comme le sien en Amérique du Nord. Une conférence annuelle se tient à Los Angeles, et la prochaine, celle de l'année 1993, aura lieu, je crois, en septembre. Les représentants de ces quelque 275 bureaux nord-américains et ceux qui dirigent des bureaux semblables à travers le monde, dans 14 pays, assisteront à cette conférence.

Mme Finestone: M. Spicer a fait allusion à cela et a demandé au comité de faire des commentaires à ce sujet, comme vous vous le rappelez sans doute.

Mme Dyson: J'ai envoyé à M. Spicer copie de la lettre que j'ai fait parvenir à David à ce propos. Je suis heureuse de constater qu'il prend cela en compte.

Apparemment, on a déjà inscrit à l'ordre du jour de la conférence annuelle de Los Angeles une discussion portant sur l'équité des règles du jeu que devraient observer les équipes qui vont tourner des films ou des vidéos dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle ville.

La sociologie appliquée. . .

Le président: Je suis désolé de vous interrompre une nouvelle fois, madame Dyson. M. Scott voudrait pouvoir poser une question.

Mme Dyson: Oui.

[*Texte*]

The Chairman: He was not given the opportunity yesterday at a meeting, so we will proceed with his now.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman. We have about two minutes before we have to head over to vote.

Mrs. Finestone: Is there a vote?

The Chairman: We are checking on that now. It sounds like a 30-minute.

Mr. Scott: This was an excellent presentation, from what I heard. There is one key question here that concerns me whenever I hear about violence on television, where it comes from and what this committee is supposed to do about it and so forth.

How can you ever really get away from so-called black and white stereotypes, particularly those that affect children? They are inundated with them. You cannot change normal human reaction to what they see on television and what they see in videos or movie theatres overnight. It is something that is almost unstoppable in my view because, from our earliest days—and believe me, I can remember back to the time when Rich Little and I were excited about westerns, and the violence in some of those westerns was stereotypical, and the stereotypes seemed to last right through your life.

I don't know how you get around that. I would like your opinion on it. How do you get around it? How do you change it? How do you expect us to change it?

Ms Dyson: If a classification system were based on what the research shows, as well as community standards, I think we would come closer to addressing the problem you are referring to.

At the Hincks Institute conference, Edward Donnerstein, who gave the key-note address in terms of a overview on violence, commented on how the classification criteria ought to be based on what is bad for children more so than what we as adults find offensive. If you had in an advisory capacity researchers who are familiar with this kind of material, then I think you would begin to see television programming developed in ways that are more consistent with what is appropriate for children. You would get away from that black and white stereotypical approach. Those are our views of what is good as adults.

• 1020

Mr. Scott: And they are very solid views, but they are, if I may suggest, just a little bit academic, because if you have stuff coming over TV screens that is totally suitable for adults, how are you going to bar, except leaving it up to the individual family, children from seeing some of this stereotypical stuff that we experience? That goes from soap operas right through the entire evening schedule. It must be a daunting challenge.

Ms Dyson: It is hoped that public education programs and public awareness programs, the public service announcements that the industry says they are going to help to provide, can be developed or aired, which will help to offset some of this.

[*Traduction*]

Le président: M. Scott n'a pas eu l'occasion de poser des questions à la réunion d'hier, et je lui donnerai donc la parole.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président. Nous avons environ deux minutes avant d'être appelés à voter.

Mme Finestone: Va-t-on être appelés à voter?

Le président: C'est ce que nous sommes en train de vérifier. Il semblerait que ce soit une question de 30 minutes.

M. Scott: D'après ce que j'ai pu entendre, votre exposé était excellent. Il y a une question fondamentale qui me préoccupe chaque fois que j'entends parler de violence à la télévision, de son origine et de ce que ce comité est censé faire à ce propos, etc.

Comment pouvez-vous espérer éliminer ce genre de stéréotypes qui, soi-disant, présentent le monde en noir et blanc, particulièrement ceux qui affectent les enfants? Ils en sont bombardés. Vous ne pouvez pas changer du jour au lendemain la réaction qu'ils ont normalement en tant qu'êtres humains face à ce qu'ils voient à la télévision, dans les vidéos ou au cinéma. C'est quelque chose que, à mon avis, on ne peut pratiquement pas arrêter, parce que, depuis notre enfance—et croyez-moi, je peux me souvenir du temps où Rich Little et moi étions tout excités par les westerns, et la violence dans certains de ces westerns était tout à fait stéréotypée, et les stéréotypes semblaient vous coller à la peau pendant toute votre vie.

Je ne sais pas comment vous pensez résoudre cette question. J'aimerais avoir votre opinion là-dessus. Comment vous y prenez-vous? Comment changez-vous cela? Comment pensez-vous que nous puissions le changer?

Mme Dyson: Si le système de classification était fondé sur les résultats des recherches, ainsi que sur des normes communautaires, je pense que nous serions très près de résoudre le problème auquel vous faites allusion.

Lors de la conférence du Hincks Institute, Edward Donnerstein, qui a prononcé le discours-programme donnant une vue d'ensemble de la violence, a déclaré que les critères de classification devraient être fondés sur ce qui est mauvais pour les enfants beaucoup plus que sur ce que nous, en tant qu'adultes, trouvons choquant. Si la programmation télévisée était élaborée avec l'aide de chercheurs qui connaissent ce genre de documents et qui agiraient en tant qu'experts-conseils, je pense que l'on parviendrait à réaliser des émissions qui correspondraient davantage à ce qui convient aux enfants. On s'éloignerait de l'approche stéréotypée en noir et blanc et de points de vue que nous trouvons bons en tant qu'adultes.

M. Scott: Et je respecte ces points de vue, mais, si vous me le permettez, je trouve cela quelque peu académique, parce que, si ce qui apparaît à l'écran est tout à fait convenable pour les adultes, comment allez-vous empêcher les enfants d'être exposés à ces stéréotypes à moins d'en laisser le soin aux familles? Cela vaut pour les feuilletons comme pour les émissions de la soirée. Ce doit être tout un défi.

Mme Dyson: Nous espérons que des programmes éducatifs et des programmes de sensibilisation destinés au grand public, les annonces d'intérêt public auxquelles l'industrie a déclaré vouloir apporter son soutien, pourront être élaborés et mis en ondes, ce qui permettra d'atténuer quelque peu ce phénomène.

[*Text*]

We're not going to change this problem by adopting only one strategy. I think somehow if the educators and the teachers and the parents work in tandem with the industry, we'll begin to see shifts in these stereotypes.

Mrs. Clancy: I have a couple of questions and I'm sort of going to be all over the block on this. First of all, with regard to legislation, I was interested in your quote on the charter's being a shield for the powerful. I disagree with you on that. I think certainly if the Court Challenges Program is reinstated, the charter is a tremendous tool for good as well. It's a question of access, but that is a sort of editorial comment.

On the slasher and snuff films in particular, if we had legislation that dealt with those and with child pornography, because I think that is something we should have legislated a long time ago, if you took those areas in particular... My own personal belief is that an argument vis-à-vis freedom of expression on any of those areas would fail against the reasonable limits of section 1.

Do you think we could then leave the rest to education and behaviour modification and all of those that our chairman refers to as moral suasion? It was basically the sort of idea that was being put forward by Keith Spicer yesterday.

Ms Dyson: First of all, I did not say that the Charter of Rights is a shield for the powerful. I said very often it is used as a shield for the powerful.

Mrs. Clancy: Then I'll even question you on that. Could you cite me examples. You don't have to do it today. I'd rather you didn't, actually. But if you can give me some case law on that, I'd be happy to hear it.

Ms Dyson: Delighted. Catharine MacKinnon has a wealth of information on this, civil liberties and conflict. I have a lot of literature that I can refer you to.

Mrs. Clancy: Thank you.

Ms Dyson: Also, with regard to the charter, consider the Butler decision, or the Irwin Toy case that was referred to in the Butler decision. It was a bit of a precedent, I think. The conclusion arrived at was that there has to be some distinction between individual freedom of expression and the dangers to people in the community; in the case of the Butler decision, women, and in the Irwin Toy case, children. Again, because corporations often have so much more money to bring into a case that is being fought vis-à-vis those who are representing the general public, that skews the system, in our view.

With regard to slasher and snuff films and child pornography, again I repeat that we desperately need legislation. It's long overdue.

Mrs. Clancy: Absolutely.

Mr. Scott: No argument there.

[*Translation*]

Nous n'allons pas résoudre le problème par le biais d'une seule stratégie. Il me semble que si les éducateurs, les professeurs et les parents y travaillent de concert avec l'industrie, nous allons commencer à faire bouger quelque peu ces stéréotypes.

Mme Clancy: J'ai quelques questions qui ne suivent pas vraiment un ordre logique. Tout d'abord, en ce qui concerne la législation, j'ai trouvé intéressant que vous considériez que la Charte serve à protéger les puissants. Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point. Je pense effectivement qu'il serait bon de rétablir le Programme de contestation judiciaire, mais la Charte est également un instrument de poids qui va dans ce sens. C'est une question d'accès, mais c'est un commentaire qui reflète en quelque sorte une opinion.

En ce qui concerne particulièrement le cinéma-assassinat, si nous avions une loi qui traite de cela et de l'exploitation pornographique des enfants, car ce sont des choses sur lesquelles nous aurions dû légiférer depuis longtemps, si nous prenions ces domaines spécifiques... De mon point de vue personnel, les arguments en faveur de la liberté d'expression dans ces cas particuliers ne seraient pas retenus face aux limites raisonnables que fixe l'article 1.

Pensez-vous que nous pourrions laisser le reste à l'éducation et à la modification des comportements, enfin, à tout ce que notre président appelle la pression morale? C'est, en gros, l'idée que défendait Keith Spicer hier.

Mme Dyson: Tout d'abord, je n'ai pas dit que la Charte des droits et libertés protégeait les puissants. J'ai dit que très souvent on l'a utilisée pour protéger les puissants.

Mme Clancy: Même dans ce cas, c'est une déclaration que je remettrais en question. Pourriez-vous me citer des exemples? Vous n'avez pas à le faire aujourd'hui—en fait, je préférerais que vous ne le fassiez pas—mais s'il y a une jurisprudence en la matière, je serais heureuse de le savoir.

Mme Dyson: Avec plaisir. Catharine MacKinnon possède une foule de renseignements à ce sujet, les libertés civiles en conflit. J'ai beaucoup de documentation à ce sujet, et je pourrais vous la transmettre.

Mme Clancy: Merci.

Mme Dyson: De plus, en ce qui concerne la Charte, prenez la décision rendue dans l'affaire Butler, ou l'affaire Irwin Toy à laquelle on se référait dans la décision sur l'affaire Butler. Cela a créé un certain précédent, je pense. La conclusion à laquelle on est arrivé, c'était qu'il devait y avoir une distinction entre la liberté d'expression de chacun et les risques que courent les membres de la communauté; dans l'affaire Butler, c'étaient les femmes, et, dans l'affire Irwin Toy, c'étaient les enfants. Encore une fois, étant donné que les grosses sociétés ont souvent beaucoup plus d'argent pour se défendre en cour par rapport à ceux qui représentent le public, le système s'en trouve faussé, de notre point de vue.

En ce qui concerne le cinéma-assassinat et l'exploitation pornographique des enfants, je répète encore une fois qu'une loi est absolument nécessaire et qu'elle aurait dû être adoptée il y a très longtemps.

Mme Clancy: Absolument.

M. Scott: Tout à fait d'accord sur ce point.

[*Texte*]

Ms Dyson: The education, public awareness, media literacy that Keith Spicer is calling for, and others, certainly we need it to work in tandem with some of these other strategies, but it simply is not going to happen if adequate funding isn't provided.

Mrs. Clancy: Absolutely. But if it happens, do you think we would be making a sufficient stab at the trouble?

Ms Dyson: Yes and no. There is plenty of documentation in the literature on how this is not the first time we've had a heightened level of public awareness on this. It has been defeated because of the paranoia over our basic freedoms being threatened, so we can't let this happen again.

• 1025

While I think Keith is doing an excellent job and is well-meaning, in some ways he's helping to foster and reinforce confusion on the whole issue of censorship and freedom of expression. Maybe he has to do it in his role as chair of the CRTC, but to say that we are going to address media violence as it relates to children but we don't want to interfere with the choices of adults includes an element of intellectual dishonesty. Adults and parents provide role models for their children, and the research shows that in homes where adults are heavy viewers of this material, children are too.

So you are not addressing the problem if you are somehow implying or condoning heavy viewing habits of this material on the part of adults, parents or otherwise.

Mrs. Clancy: I am looking at this National Coalition on Television Violence, which I believe you submitted, and it all depends on what you are getting tweaked on. I am looking at the rating system, the R-13, and it says:

> . . .a rating once considered by the MPAA and which would have encouraged theatre owners to keep children out of such films without an adult guardian, is given by NCTV when violence probably has some harmful effect, promoting minor amounts of violence, contains anti-social themes that parents should discourage, or the program may contain mature sexual material that may not be suitable for children to view.

In looking in the list, at the R-13, I happen to see a couple of my favourite television programs: *Designing Women*, for example, *Seinfeld*, for another, both of which have an R-13. There is something sort of misleading in this, because acts of violence per hour—in *Seinfeld* it says two, and in *Designing Women* one. Yesterday Mr. Spicer, and I agree with him to a degree on this, talked about the American slant which seemed to be as bothered, if not more bothered, by sexual themes, in whatever context. I am wondering if you don't think in this particular thing—please do not be influenced by the fact that *Designing Women* and *Seinfeld* happen to be my favourite television

[*Traduction*]

Mme Dyson: Nous avons certainement besoin, parallèlement à certaines autres stratégies, d'éduquer le public, de le rendre plus conscient du problème et de conscientiser également les médias, comme le suggère Keith Spicer, mais tout cela restera lettre morte s'il n'existe pas un financement adéquat.

Mme Clancy: Absolument. Mais à supposer que tout cela se fasse, pensez-vous que cela s'attaquera suffisamment à la racine du problème?

Mme Dyson: Oui et non. De nombreux documents démontrent que ce n'est pas la première fois que le public a davantage pris conscience du problème qui nous occupe. L'opinion publique n'a pas gagné parce que certains sont paranoïaques lorsqu'ils pensent que leurs libertés fondamentales sont menacées. Nous ne pouvons pas permettre que cela arrive une nouvelle fois.

Je pense que Keith fait du très bon travail et que ses intentions sont bonnes, mais d'une certaine façon il favorise et renforce une certaine confusion à propos de la question de la censure et de la liberté d'expression. Peut-être est-ce ce qu'il doit faire en tant que président du CRTC, mais dire que nous allons faire quelque chose pour arrêter la violence dans les médias lorsque cela concerne les enfants, mais que nous ne voulons rien faire qui aille à l'encontre de la liberté de choix des adultes est quelque peu malhonnête intellectuellement. Les adultes et les parents sont des modèles pour les enfants, et les recherches démontrent que dans les foyers où les adultes consomment abondamment ce genre de documents audiovisuels, les enfants en consomment également.

Par conséquent, vous ne cherchez pas véritablement à résoudre le problème si vous fermez les yeux sur les habitudes de consommation des adultes, des parents ou autres.

Mme Clancy: Je regarde le document de la National Coalition on Television Violence que vous nous avez transmis, je crois, et il me semble que tout dépend de quelle mouche vous pique. Je regarde par exemple le système d'évaluation, l'évaluation R-13, où l'on déclare:

> Une évaluation qui aurait déjà été considérée par la MPAA et qui aurait encouragé les propriétaires de cinéma à ne pas laisser entrer les enfants non accompagnés d'un adulte est donnée par la NCTV lorsque la violence a des effets nuisibles probables, lorsque les films ou les émissions font la promotion de la violence, contiennent des thèmes antisociaux dont les parents devraient être conscients, ou renferment des scènes de nature sexuelle qui ne sont pas appropriées pour des enfants.

En regardant la liste des programmes évalués R-13, je découvre certaines de mes émissions de télévision favorites: *Designing Women*, par exemple, *Seinfeld*, qui ont toutes deux une évaluation R-13. Cette évaluation est quelque peu trompeuse, parce que les actes de violence que contient *Seinfeld* par heure sont au nombre de deux, et il n'y en a qu'un dans *Designing Women*. Hier, M. Spicer a déclaré, et j'ai tendance à être d'accord avec lui sur ce point, que la tendance américaine est de trouver aussi choquants, sinon plus, les thèmes sexuels, dans quelque contexte que ce soit. Je me demande si vous ne pensez pas dans ce cas particulier—et, je vous en prie, ne soyez pas influencée par

[*Text*]

programs—there are not acts of violence in those programs, at least not when I've seen them. So I have to believe that what they're talking about is mature themes. Do you think that doesn't muddy the waters a bit by not creating a sort of separate classification, at least for the Canadian content?

Ms Dyson: Certainly we'd have to have more time than we have now to examine this proposed rating system, but based on my experience and observation in terms of the objectives of this organization, no, they would support our position or Keith Spicer's that we need a rating system that is less preoccupied with sexual themes and more with the violence.

Mrs. Clancy: Exactly.

Ms Dyson: This rating system, I would be confident in saying, is based on that kind of criterion.

The Chairman: Madam Roy-Arcelin has had a question. We have about five minutes and then we should run for the floor of the House, I would say.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Bienvenue à notre Comité.

The Chairman: May I just take a moment to apologize to Mr. Mirabelli, who I believe is in the audience. We are going to be delayed for half an hour or thereabouts. When we return, Mrs. Finestone will be taking the chair. I have a prior commitment, so my apologies. We look forward to hearing from you. I hope that the other committee members will return.

Mme Roy-Arcelin: Jusqu'à présent, nous avons reçu des témoins intéressants, ce qui nous mène à des solutions encourageantes.

• 1030

Naturellement, depuis la conférence de Hincks, on a parlé d'un groupe national d'action qui a été formé, il y a un code sévère de réglementation qui est en cours, on parle d'un système de classification et on veut responsabiliser les radiodiffuseurs. On veut aussi responsabiliser un peu beaucoup les parents, bien qu'on sache que les parents regardent les émissions. C'est à eux aussi d'éduquer leurs enfants. On veut sensibiliser les éducateurs de même que le public.

À partir de toutes ces données, je pense qu'on va arriver à des solutions fort encourageantes. Cependant, j'aimerais aussi savoir ce que vous pensez de la responsabilisation des gouvernements provinciaux. Il y a des réglementations qui relèvent de leur responsabilité. Si nous établissons un code et un système de classification, mais qu'à côté, il y a une espèce de marge beaucoup plus large... En passant, le matériel violent dans les vidéoclubs est très rentable et très disponible pour tous les jeunes. Je pense que les gouvernements provinciaux devraient aussi être responsabilisés, afin que tout le monde suive une route parallèle. Qu'en pensez-vous?

Ms Dyson: I couldn't agree with you more. I believe the provincial government needs to be more accountable than they have been in the past, and I raised this matter at the Hincks Institute conference. For example, they have an anti-

[*Translation*]

le fait que *Designing Women* et *Seinfeld* sont mes émissions de télévision favorites—qu'il n'y a pas d'actes de violence dans ces émissions; au moins il n'y en avait pas dans celles que j'ai vues. Cela me porte à croire que ce dont il est question, c'est plutôt que ces émissions s'adressent à un auditoire plus mûr. Ne pensez-vous pas que ne pas instituer une classification séparée crée une certaine confusion, au moins en ce qui concerne le contenu canadien?

Mme Dyson: Il nous faudrait plus de temps que celui qui nous est imparti pour examiner le système d'évaluation qui est proposé, mais d'après ma propre expérience et mes observations en ce qui concerne les objectifs de cet organisme, non, ils iraient dans le sens de ce que nous poursuivons et de ce que semble appuyer M. Spicer, c'est-à-dire que nous avons besoin d'un système d'évaluation qui accorde moins d'importance aux thèmes sexuels et beaucoup plus d'importance à la violence.

Mme Clancy: Exactement.

Mme Dyson: Le système d'évaluation auquel vous avez fait allusion, à mon avis, est fondé sur ce genre de critères.

Le président: M^me^ Roy-Arcelin désire poser une question. Nous avons à peu près cinq minutes, et ensuite il faudra que nous nous rendions à la Chambre.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Welcome to our committee.

Le président: Je désire prendre un moment pour m'excuser auprès de M. Mirabelli, qui, je pense, est dans l'auditoire. Nous allons être retardés d'une demi-heure à peu près. Lorsque nous serons de retour, M^me^ Finestone assumera la présidence. Un engagement antérieur me force à m'absenter, et je m'en excuse. Votre témoignage est attendu, et j'espère que les autres membres du comité reviendront ici.

Mrs. Roy-Arcelin: We have had interesting witnesses and this leads us to encouraging solutions.

Of course, since the Hincks conference, there have been talks about a national action group, a very strict regulating code is being elaborated, we talk about a classification system and we want to give more responsibilities to the broadcasters. We also want to give quite a lot of responsibilities to parents, although we know that parents do watch television programs. It's also up to them to educate their children. We want to sensitize educators as well as the public.

All this leads me to think that we are going to arrive at very encouraging solutions. However, I would also like to know what you think about giving some responsibility to provincial governments. It's up to them to decide on certain regulations. If we establish a code and a classification system, but parallel to that, there is a sort of much wider margin... In passing, the violent material that you find in video clubs rakes in a lot of money and is very much available to all young people. I think that provincial governments should also take their responsibilities, so that everyone follows parallel roads. What do you think?

Mme Dyson: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que le gouvernement provincial doit prendre plus de responsabilités qu'il ne l'a fait par le passé, et j'ai soulevé cette question à la conférence du Hincks Institute. Par

[*Texte*]

violence secretariat that's been set up and yet I see these counter-productive moves. As I mentioned in my presentation, Project P has been moved to Orillia, which is 60 or 70 miles away from Toronto. The film development offices, at both the provincial and city levels, seem to be encouraging the production of material that is directly at odds with what the ministry of education or health is expected to deal with or educate about through media literacy programs and so on.

I think fines ought to be imposed on video shop owners who rent to minors under the age of 18. I know it's a real problem. I'm thinking of my own neighbourhood in Toronto, where a video store owner had some problem with renting a video to a minor under the age of 18, a restricted video. He called up the parents and the parents said, oh, go ahead and do it. I don't know, it might sound tough, but maybe the parents need to be charged.

The Chairman: I think we have reached the end of our time. I'm very sorry for the interruption. I did not anticipate this. But in any event, we do very much appreciate your presentation. It was certainly very comprehensive and intensive in terms of the written submission and it will be part of our record, as will some of the appendices you've included and the item Mrs. Finestone requested.

If you have additional comments that you'd like to write to us about on this subject, please do not hesitate to do so.

Mr. Mirabelli, I hope you'll be patient. We shall return. Thank you very much.

The meeting is temporarily adjourned.

Ms Dyson: Thank you.

• 1034

• 1113

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We are now resuming committee deliberations. Thank you for your patience. We now have tabled the government estimates on spending and we'll see if there's any room to do any spending to control the violence out there or to have an effect and an impact on the violence out there.

Mr. Alan Mirabelli, the Chairman of the Alliance for Children and Television, formerly the Children's Broadcast Institute, thank you for your patience. We look forward to hearing your presentation.

Mr. Alan Mirabelli (Chairman, Alliance for Children and Television): Madam Chair, what is the time we are dealing with?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Until noon.

Mr. Mirabelli: All right. I have to be honest, I've circulated some background material on the alliance, and given the busy schedule I've had for my paid employment, I'm coming with notes and not a very lengthy prepared statement.

[*Traduction*]

exemple, on organise un secrétariat contre la violence, mais je constate également que l'on prend certaines initiatives qui ne vont pas en ce sens, au contraire. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, le Projet P a été déplacé à Orillia, une ville située à 60 ou 70 milles de Toronto. Les organismes chargés de favoriser le développement de la production cinématographique, aussi bien au niveau provincial qu'au niveau municipal, semblent favoriser la production de documents audiovisuels directement opposés aux principes que le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé devraient promouvoir dans le cadre de programmes d'initiation aux médias, etc.

Je pense que l'on devrait faire payer des amendes aux propriétaires de boutiques vidéo qui louent des bandes vidéo à des jeunes de moins de 18 ans. Je sais que c'est un véritable problème. Je pense à mon propre quartier de Toronto, où le propriétaire d'un magasin de vidéos a eu un problème de ce genre: un mineur désirait louer une vidéo dont la distribution était limitée aux plus de 18 ans. Il a appelé les parents, qui lui ont dit qu'il n'y avait pas de problème. Je vais peut-être paraître très dure, mais je pense que les parents auraient dû être inculpés.

Le président: Je pense que nous avons épuisé le temps qui nous est imparti. Je suis désolé d'interrompre ainsi la séance; c'est quelque chose à quoi je ne m'attendais pas. Quoi qu'il en soit, nous avons certainement beaucoup apprécié votre exposé. Votre mémoire était très complet et très éloquent, et il sera inclus dans le compte rendu de nos délibérations ainsi que certaines des annexes que vous avez incluses, comme d'ailleurs le document que M^me^ Finestone a demandé de joindre à votre mémoire.

Si vous avez d'autres commentaires à nous transmettre par écrit, n'hésitez pas à le faire.

Monsieur Mirabelli, j'espère que vous serez patient. Nous reviendrons. Merci beaucoup.

La séance est suspendue.

Mme Dyson: Merci.

La vice-présidente (Mme Finestone): Les délibérations du comité reprennent. Merci de votre patience. Nous avons maintenant déposé les prévisions de dépenses du gouvernement, et nous verrons s'il est possible de consacrer certaines de ces dépenses au contrôle de la violence ou à toute mesure qui aurait un impact sur la violence.

M. Alan Mirabelli est président de l'Alliance pour l'enfant et la télévision, appelée autrefois l'Institut de radiotélévision pour enfants. Monsieur Mirabelli, je vous remercie de votre patience. Vous avez la parole.

M. Alan Mirabelli (président, Alliance pour l'enfant et la télévision): Madame la présidente, quel est le temps qui nous est imparti?

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous avez jusqu'à midi.

M. Mirabelli: Très bien. Je vais être franc avec vous. J'ai distribué des documents d'information sur l'alliance, mais étant donné que mon emploi me tient fort occupé, je suis venu avec quelques notes, et non pas avec une déclaration dans les formes.

[*Text*]

Let me begin by telling you something of my personal background and experience, because I think it'll speak well to comments I'm going to make. I'm employed full time by the Vanier Institute of the Family. Consequently, what goes on in households and how families interact with the society that surrounds them is my main daily preoccupation.

My professional interest, ever since I left Montreal and did my graduate studies, has been the area of media. I have been both a producer and an academic student of the media and its impacts. I now have the pleasure of chairing probably one of the most unique and cantankerous organizations in the country. While everybody now wants to address the question of violence, the Children's Broadcast Institute was formed 18 years ago by a unique group of people who can't agree on anything. I think it's important for you to know that, given what you may be contemplating, and I say this with all honesty and humility.

• 1115

We had around the table a group of concerned Canadians, men and women, who had 18 years ago some concern about what was happening to children's television, particularly in the area of violence. They felt it important to gather around the table independent producers, producers from within recognized organizations like the National Film Board and CBC, Radio-Canada, Radio-Québec, and so on, and also to bring broadcasters to that table, private broadcasters and people like myself, people who have a social concern.

Really, with a .mandate that took us 18 years to develop—I'm not going to make any bones about it, the problem you have when you have that kind of coalition is that there's always a vested interest around the table. When the family channel was being considered, I and two other people around the boardroom table were the only ones who could consider an intervention, because everybody else was an applicant around that table. That's part of the problem when you're talking coalition; you have to know whom you're dealing with. On the other hand, and in fairness to all of these people, if you wanted something to happen, this was the group that was going to make it happen.

When we started, the independent production for children was minimal in this country. Most of the production was being undertaken by the conventional broadcasters. That has since changed. Consequently, the main aim of the Children's Broadcast Institute was twofold: one, to ensure that more children's programming got produced in Canada, for Canadian children; and two, that better programming got produced for children, by Canadian broadcasters. On that basis, we put—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): More?

Mr. Mirabelli: More and better.

[*Translation*]

J'aimerais commencer en vous donnant quelques détails sur mes antécédents et mes compétences, parce que je pense que cela pourrait servir d'introduction aux commentaires que je vais faire. Je suis employé à plein temps par l'Institut Vanier de la famille. Par conséquent, mes préoccupations quotidiennes concernent la famille et la manière dont elle s'intègre dans la société qui l'entoure.

Depuis que j'ai quitté Montréal, et à la suite de mes études supérieures, j'ai acquis mon expérience professionnelle dans le domaine des médias. J'ai été réalisateur et j'ai également étudié les médias et l'impact qu'ils ont sur la société. J'ai maintenant le plaisir de présider un organisme unique au Canada, et sans doute l'un des plus turbulents. Tout le monde, aujourd'hui, veut s'occuper des questions de violence, mais l'Institut de radiotélévision pour enfants a été créé il y a 18 ans par un groupe de personnes bien particulier qui ne réussissent pas à se mettre d'accord sur quoi que ce soit. Il est important, à mon avis, que vous le sachiez, étant donné ce que vous vous proposez de faire, et je vous le dis bien franchement et en toute humilité.

Nous avions réuni autour d'une table, il y a 18 ans, un groupe de Canadiens, des hommes et des femmes, préoccupés par l'influence qu'exerçait la télévision sur les enfants, notamment pour ce qui est de la violence. Ils ont jugé important de faire asseoir à cette table des producteurs indépendants, des producteurs appartenant à des organisations établies, comme l'Office national du film, la CBC, Radio-Canada, Radio-Québec, etc., ainsi que des radiodiffuseurs, des radiodiffuseurs privés et des gens qui travaillent comme moi dans le domaine social.

En fait, avec un mandat que nous avons mis 18 ans à élaborer... je ne veux pas en faire tout un plat, mais avec ce genre de coalition, le problème, c'est qu'il y a toujours quelqu'un autour de la table qui est une partie intéressée. Lorsque la création d'une chaîne familiale a été envisagée, j'étais le seul avec deux autres personnes autour de la table du conseil d'administration à pouvoir envisager une intervention, parce que tous les autres étaient des demandeurs. C'est l'une des difficultés lorsqu'on est au sein d'une coalition; il faut savoir à qui l'on a affaire. Par contre, il faut rendre cette justice à toutes ces personnes, celui qui voulait faire avancer les choses pouvait réellement compter sur ce groupe.

Lorsque nous avons commencé à nous réunir, les productions indépendantes destinées aux enfants étaient très peu nombreuses dans notre pays. La plupart d'entre elles provenaient des radiodiffuseurs classiques. Cette situation a changé depuis. L'Institut de radiotélévision pour enfants avait donc un double objectif: faire en sorte, tout d'abord, que l'on produise davantage d'émissions pour enfants au Canada, à l'intention des enfants canadiens; en second lieu, que le radiodiffuseur canadien produise de meilleures émissions pour enfants. En partant de ces principes, nous avons...

La vice-présidente (Mme Finestone): Davantage d'émissions?

M. Mirabelli: Et meilleures.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Excuse me, Mr. Mirabelli, are you not the gentleman at the Hincks Institute that said there was $100 million worth. . .? I tell you, everybody is very anxious to hear from you where that is.

Mr. Mirabelli: Okay.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you.

Mr. Mirabelli: I shall. It's an interesting part of the perspective.

So for a number of years, we were really trying to find interesting and unique ways to finance more and better children's programming. As you know, in certain parts of the country, like Quebec, where provincial regulations banned advertising on children's programming, the next thing you saw was that certain private broadcasters abandoned children's programs, period. Consequently, we thought we had to be realistic in terms of how one gets that more and better, so it put us in the business of looking at financial arrangements, incentives, parental interests. We were looking at the full spectrum, not simply a narrow focus.

As the chair has just made mention, last year a group of us wondered how much is now being produced in Canada for Canadian children, and the DOC commissioned a study done by CIFEJ in Montreal, where the conclusion was that in the past year in Canada we have produced $100 million worth of children's programming, which is not insignificant by any yardstick, or anybody's yardstick. The problem is this: do those children ever get to see it?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): For our own research, could you please tell us approximately the date of that study?

Mr. Mirabelli: Yes. September 1992, and it was a DOC study.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It was a DOC study?

Mr. Mirabelli: No, it was commissioned by the DOC by an organization in Montreal called CIFEJ.

So to make a long story short, we were very concerned about quantity and quality and felt that one of the ways to do it was to find collaborative means amongst all of the actors who sat at our boardroom table. However, once we saw the $100 million figure, we felt that, yes, we still have to push and promote, but now there's a new issue, a new mission, a new direction that our organization has to devote itself to, and that is to pay attention to those who influence children. By that we don't necessarily mean children's television; we mean those who influence their behaviour.

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Excusez-moi, monsieur Mirabelli, n'est-ce pas vous qui, au Hincks Institute, avez déclaré qu'il y avait pour une valeur de 100 millions de dollars. . .? Je vous assure que nous avons très envie d'entendre ce que vous avez à nous dire à ce sujet.

M. Mirabelli: Très bien.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie.

M. Mirabelli: Je n'y manquerai pas. C'est un aspect intéressant de la question.

Donc, depuis un certain nombre d'années, nous nous efforçons véritablement de trouver des moyens intéressants et originaux de financer davantage d'émissions pour enfants, et des émissions de meilleure qualité. Vous savez que dans certaines régions du pays, comme le Québec, par exemple, où la province a édicté des règlements pour interdire la publicité dans les émissions pour enfants, on a pu constater immédiatement que certains radiodiffuseurs privés ont tout simplement abandonné la production d'émissions pour enfants. En conséquence, nous avons estimé qu'il fallait être réaliste en ce qui concerne la façon d'augmenter la quantité et la qualité des émissions, ce qui nous a amenés à nous pencher sur la question des ententes financières, des mesures incitatives et des intérêts des parents. Nous avons passé en revue l'ensemble de la situation, et non pas simplement des points bien précis.

Comme vient de l'indiquer la présidente, l'année dernière, un certain nombre d'entre nous se sont demandé quelle était la quantité d'émissions pour enfants qui était produite au Canada, et le ministère des Communications a fait faire une étude par la CIFEJ, de Montréal, dans laquelle on a conclu que l'année dernière nous avons produit au Canada des émissions pour enfants d'une valeur de 100 millions de dollars, ce qui est loin d'être négligeable, quel que soit le critère que l'on applique. Le problème est le suivant: est-ce que ces enfants voient finalement ces émissions?

La vice-présidente (Mme Finestone): Pour les besoins de notre propre recherche, pourriez-vous nous dire approximativement à quelle date on a procédé à cette étude?

M. Mirabelli: Oui. C'est une étude du ministère des Communications de septembre 1992.

La vice-présidente (Mme Finestone): Elle a été effectuée par le ministère des Communications?

M. Mirabelli: Non, c'est le ministère des Communications qui a commandé cette étude à la CIFEJ, une organisation montréalaise.

Bref, nous étions donc très soucieux de parvenir à améliorer la quantité et la qualité des émissions, et nous avons pensé que l'une des façons d'y parvenir, c'était d'instaurer une collaboration entre tous les intervenants présents autour de la table de notre conseil d'administration. Toutefois, en prenant connaissance de ce chiffre de 100 millions de dollars, nous nous sommes dit que, bien sûr, il fallait encourager et promouvoir, mais qu'il y avait désormais une nouvelle question, une nouvelle mission, une nouvelle orientation que devait prendre notre organisation, qui consistait à s'intéresser aux émissions qui exercent une influence sur les enfants. Par là, nous n'entendons pas nécessairement la télévision pour enfants, mais toutes les émissions qui exercent une influence sur leur comportement.

[*Text*]

So our main mission now, and you have a copy of it, is to enrich the home viewing experience of Canadian children with more and better Canadian children's television, and the key emphasis here is guided by more knowledgeable parents. You have before you the goals of how we wish to accomplish it.

In the first phase of our existence, the way we accomplished it was, first, to find interesting and better collaborative measures of producing programming, and second, to reward the high standard that was being achieved. Therefore, you have on an annual basis the Children's Broadcast Institute, and now the Alliance for Children and Television, national awards for children's programming.

• 1120

When we started, we were lucky if we got 15 programs a year submitted for a jury. Last year with French and English combined, we had 152 productions submitted. I must tell you, the quality is exquisite. All we were trying to do is highlight that.

Now our emphasis is to reach into children's parents' homes and put in their hands questions and approaches they might utilize in guiding their children through their viewing habits. So our mandate has now changed dramatically, and so has the board constituency, in order to accomplish that end.

The name ''alliance'' is not something we picked out of the air. It tells you about how we intend to work. The alliance we had for 18 years worked well because we had broadcasters, producers and so on to accomplish an end. Now we need an alliance that will broaden. . .to reach those people who influence parents.

I think that's enough about the Alliance for Children and Television and its objectives. You have our quality statement, you have the statement of goals and so on. Let me address myself now to something that is lacking, I think, in the conversation not only here, in fairness, but in most of the conversations I have heard at the Hincks Institute and so on.

If you look at the studies Rose Dyson has referred to, and everybody else has for the last 25 years, we can get picky about methodology, we can get picky about certain particulars. But one thing you cannot get picky about is something we knew in 1956 when the first study was released and that has remained constant since—that is, for some children under some circumstances television has certain effects, and for other children television has a different effect. I can further reduce that to: it depends.

Now, the question is, on what? That's the part we rarely address. The ''on what''—and we have known this for a long time—is the experience the child brings to the television set; the experience or the encounter he or she has had with real violence, the encounter he or she has had with how one resolves that conflict which may or may not lead to violence, the experience he or she has with negotiating his or her way out of an embarrassing situation. All of those experiences provide the human filter by which they can make determinations of whether what they are watching is appropriate, whether it is consistent with the rules of the community in which they live, whether it is something that

[*Translation*]

En conséquence, notre principal mandat à l'heure actuelle, et nous vous en avons fourni une copie, consiste à faire en sorte que les enfants canadiens puissent voir chez eux davantage d'émissions canadiennes pour enfants, et des émissions de qualité, l'accent étant mis sur la sensibilisation des parents. Vous avez devant vous les objectifs que nous cherchons à atteindre.

Lors de la première phase de notre existence, nous nous sommes efforcés, pour y parvenir, d'assurer tout d'abord une meilleure collaboration au niveau de la production des émissions et, en second lieu, de récompenser les réussites. En conséquence, l'Institut de radiotélévision pour enfants, aujourd'hui l'Alliance pour l'enfant et la télévision, décerne chaque année des prix nationaux récompensant les émissions pour enfants.

Au début, si une quinzaine d'émissions étaient présentées au jury, c'était bien le bout du monde. L'année dernière, si l'on compte à la fois le français et l'anglais, 152 productions nous ont été soumises. Laissez-moi vous dire d'ailleurs que la qualité est excellente. Nous n'avons fait que la mettre en relief.

Nous nous efforçons maintenant d'aller voir les parents chez eux et de leur fournir des questionnaires et des méthodes leur permettant d'orienter les habitudes télévisuelles de leurs enfants. Notre mandat a donc changé du tout au tout, de même que la composition de notre conseil d'administration, dans cette optique.

Le terme d'«alliance», nous ne l'avons pas pris au hasard. Il témoigne de la façon dont nous voulons travailler. Cette alliance a bien fonctionné pendant 18 ans parce que nous avons réuni à la fois des radiodiffuseurs, des producteurs, etc., dans un même but. Nous avons désormais besoin d'une alliance élargie. . .pour pouvoir nous adresser aux gens qui exercent une influence sur les parents.

J'en ai assez dit, je crois, au sujet de l'Alliance pour l'enfant et la télévision ainsi que sur ses objectifs. Vous avez notre mandat, vous avez notre énoncé d'objectifs, etc. J'aimerais aborder maintenant un sujet dont on ne parle pas suffisamment, à mon avis, non seulement au cours du débat qui a lieu ici, il faut bien le reconnaître, mais aussi dans la plupart des conversations auxquelles j'ai pu assister au Hincks Institute, par exemple.

Prenez les études qui ont servi de référence à Rose Dyson, et à bien d'autres au cours des 25 dernières années; on peut épiloguer au sujet des méthodes, ou on peut discuter au sujet de certains détails. Il y a une chose cependant que l'on ne peut nier, quelque chose que l'on connaissait déjà en 1956 lorsque la première étude a été rendue publique et qui est resté vrai depuis, c'est que dans certaines circonstances, la télévision exerce certains effets sur certains enfants alors que sur d'autres elle a des effets différents. On peut encore simplifier en disant: tout dépend.

La question se pose alors: tout dépend de quoi? C'est la question à laquelle ou oublie trop souvent de répondre. Le «de quoi»—et nous le savons depuis longtemps—c'est le vécu de l'enfant au moment où il s'asseoit devant la télévision; le vécu ou l'expérience qu'il a eue de la violence dans la vie réelle, la façon dont il a appris à résoudre les conflits qui peuvent mener éventuellement à la violence, la façon dont il a appris à négocier et à se sortir d'une situation embarrassante. La somme de ces expériences lui servent de grille et lui permettent de déterminer si ce qu'il est en train de voir est approprié, si c'est conforme aux règles admises au sein de la communauté dans laquelle il vit, ou si c'est

[*Texte*]

will be rewarded if they act out or whether it will be sanctioned in some way.

The experience that children bring to television is vital. Let me express that experience in a different way.

You have all heard, I am sure, Mr. McCabe and others who have made reference to the number of hours of television children watch: three hours a day, seven days a week, 21 hours. Place that in context. They sleep 56 hours a week; they go to school 35 to 40 hours, depending on extracurricular activities, and they watch 21 hours of TV. Do the calculation of what is left in a week. There's not much. Consequently, the diversified "lived" human experience that they can bring to tonight's television is reduced. Consequently, the cues for appropriate behaviour that should be coming from the community and the culture, the living culture which surrounds them, diminishes over time. The experience the child brings to tonight's television is last night's television. Therein lies the problem.

I remember addressing Ms LaMarsh and—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Is that Judy LaMarsh you are talking about?

Mr. Mirabelli: Yes. I remember addressing Judy LaMarsh some years ago and getting blown out of the water. I wish—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): No. . .she was such a sweetheart. How could you say that?

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Mirabelli: I wish she were alive today, then I would make the same argument.

Let me convey to you one of the problems that the last statement I made has for a society. If you have 10 children watching the same program, coming from 10 different backgrounds in terms of how they've been socialized, and they watch a violent program, you are likely to get 10 different reactions to that program. You are going to get a diverse response. Now, what may happen is, if you have the 10 children watching the same program, they are all going to filter it through what they watched last night, which is likely to be the same program, and what you might get is one single response. What you've got now is a mob. You don't have a diffused response.

Now, I don't do this to be dramatic with this committee. I do it to suggest that western culture is reaping its just rewards in this sense. Margaret Mead, years ago in looking at our culture, said we never expected mother and father to do the job of the community or the tribe. It was understood and is understood in every other culture that the role of socializing children does not simply belong with the parents. It is too important a role to vest in simply one man and one

[*Traduction*]

quelque chose qui donnera lieu à une récompense si c'est mis en pratique, ou si cela entraînera une sanction sous une forme ou sous une autre.

L'expérience qu'amène avec lui l'enfant au moment de regarder la télévision est fondamentale. Laissez-moi vous exposer la chose sous un angle différent.

Vous avez tous entendu, j'en suis convaincu, M. McCabe et d'autres intervenants nous parler du nombre d'heures que passent les enfants à regarder la télévision: trois heures par jour, sept jours par semaine, 21 heures. Replaçons tout cela dans son contexte. Ils dorment 56 heures par semaine; ils vont à l'école 35 à 40 heures par semaine, selon le nombre d'activités parascolaires, et regardent la télévision 21 heures par semaine. Faites le calcul, et vous verrez qu'il ne leur reste pas grand-chose d'autre à faire par semaine. Par conséquent, l'expérience humaine diversifiée et «vécue» qu'ils ont en eux lorsqu'ils regardent la télévision est réduite. Les indices concernant l'adéquation de leur comportement qui devraient leur être donnés par leur communauté et par leur culture, par le monde vivant qui les entoure, diminuent de ce fait à mesure que le temps passe. L'expérience qu'a l'enfant lorsqu'il regarde aujourd'hui la télévision se ramène à ce que lui a appris la télévision hier. C'est cela le problème.

Je me souviens de m'être adressé à M^me^ LaMarsh et. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous voulez parler de Judy LaMarsh?

M. Mirabelli: Oui. Je me souviens de m'être adressé à Judy LaMarsh il y a quelques années et de m'être fait envoyer sur les roses. J'aimerais. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Non. . . elle était si gentille. Comment pouvez-vous dire une chose pareille?

Des voix: Oh, oh!

M. Mirabelli: J'aimerais qu'elle soit encore en vie aujourd'hui, je reprendrais le même argument.

Voici quelles sont les conséquences de ce que je viens de dire au niveau de la société. Prenez dix enfants qui regardent la même émission, qui proviennent de dix milieux différents quant à la façon dont ils ont été socialisés, donnez-leur à voir une émission violente, et vous obtiendrez vraisemblablement dix réactions différentes. Face à cette émission, les réactions seront diverses. Aujourd'hui, vous avez ces dix mêmes enfants qui regardent la même émission et qui vont tous l'interpréter en fonction de ce qu'ils ont vu la veille, et il est vraisemblable qu'ils auront vu la même chose, ce qui fait que vous obtiendrez vraisemblablement une seule et même réaction. Vous êtes désormais en présence d'une réaction de foule. Vous n'avez plus de réponses diffuses.

Je ne cherche pas ici à dramatiser. Je veux simplement faire comprendre au comité que la culture occidentale récolte finalement ce qu'elle a semé. Il y a des années, Margaret Mead, en examinant notre culture, a déclaré qu'il n'a jamais été question de demander à la mère et au père de faire le travail de la communauté ou de la tribu. Il était entendu, comme il était entendu dans toutes les autres cultures, que le rôle qui consiste à socialiser les enfants n'incombe pas

[*Text*]

woman. It is in fact the responsibility of the entire community that surrounds that family.

• 1125

When you look at the culture that surrounds our families, it is a culture that values privacy, individuality, autonomy. Consequently, if somebody takes an interest in my child and his behaviour in a public place, he or she is likely to be told to "f" off, mind their own business, and take a hike. Consequently, it is now very difficult to have a society that expresses its concern for children, because children say "Get real".

La vice-présidente (Mme Finestone): «Mon oeil» en français.

M. Mirabelli: Exactement.

Let me offer you something painfully brought home to a colleague and me as we criss-crossed the country two years ago. Under the banner of the Vanier Institute for the Family, we were talking to some 20,000 Canadians, and consistently, whether we were in Alberta or Newfoundland or Nova Scotia or anywhere, we were told by business people, by Mrs. Smith on Elm Street, and by everybody else in between, you had the children; they're your problem.

Canada and western culture have done something very special. Not only did we privatize Air Canada; we have also privatized families. We have also privatized that kind of human experience.

Let me give you the conclusion of this remark, so we can discuss it. If you're a male, as I am, and you are in The Bay and you observe a child who has just lost his or her parent, there is a look of panic on that child's face. As a parent you know what that look is and you want to step forward. But as a male you know better. You don't, because if you do, what will happen? That child will bolt. He has been taught by his parents, quite rightly, not to trust strangers. It's that kind of culture.

So in a sense we have put up a barrier to being able to intervene on behalf of the society because it values its children. That's what Margaret Mead had in mind.

My wife then makes the approach. But the child isn't sure and starts to bolt as well. So now what have we done? We have done two things. We have compounded the problem, because the child is now further from where he or she lost his or her mother. Secondly, that child is starting off life from the premise of fear. Who does one trust?

These are all the experiences we're talking about that the child brings to the television set.

In the States a survey was done by Dr. Garborino. He asked children very simply what their worst fears were. Do you know what the answer was? The answer was that their worst fears were of being stolen—abduction. When you look at the reality in that community, the abduction of children by people not known to the child was less than 5%. So the majority of abductions that did take place were by estranged parents.

[*Translation*]

uniquement aux parents. Ce rôle est trop important pour qu'il soit confié uniquement à un homme et à une femme. Il incombe en fait à toute la communauté qui entoure cette famille.

Regardez la culture qui entoure nos famille; c'est une culture qui accorde de l'importance à la vie privée, à l'individualisme, à l'autonomie. Par conséquent, si quelqu'un se met à s'intéresser à mon enfant et à son comportement dans un lieu public, il est probable que je vais lui dire d'aller se faire voir ailleurs, de s'occuper de ses affaires, de passer son chemin. Il est donc devenu très difficile d'avoir une société qui se préoccupe des enfants, parce que ces derniers nous répondent: «mon oeil».

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): "Get real" in English.

Mr. Mirabelli: Exactly.

Laissez-moi vous faire part d'une triste expérience que j'ai eue avec un collègue lorsque nous avons sillonné le pays il y a deux ans. En tant que représentants de l'Institut Vanier de la famille, nous avons parlé à quelque 20 000 Canadiens, et chaque fois, que ce soit en Alberta, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse ou ailleurs, qu'il s'agisse de gens d'affaires, de M^me^ Smith de la rue Elm ou de toute autre personne interrogée, on nous répondait: c'est vous qui avez les enfants; c'est votre problème.

Le Canada et la culture occidentale dans son ensemble ont réussi quelque chose de très particulier. Non seulement on a privatisé Air Canada, mais on a aussi privatisé les familles. Nous avons aussi privatisé cette forme d'expérience humaine.

En guise de conclusion je ferais l'observation suivante, et nous pourrons ensuite en discuter. Prenons le cas d'un homme, comme moi, qui se promène à La Baie et qui aperçoit un enfant qui vient de perdre ses parents et qui a l'air complètement paniqué. En tant que parent, vous connaissez ce genre de regard et vous êtes sur le point de vous approcher. Toutefois, en tant qu'homme, vous n'allez pas faire cette erreur. Vous n'allez pas vous approcher, parce que, si vous le faites, qu'est-ce qui va se passer? Cet enfant va s'enfuir à toutes jambes. Ses parents lui ont appris, avec raison, de se méfier des étrangers. Voilà le genre de culture qui est la nôtre.

Nous avons donc en quelque sorte érigé une barrière qui ne nous permet plus d'intervenir au nom de la société parce que cette dernière accorde un grand prix à ses enfants. C'est ce que Margaret Mead voulait dire.

Ma femme s'approche alors de l'enfant. Ce dernier n'est toutefois pas davantage rassuré et commence à s'enfuir. Quel est donc le résultat de notre démarche? Il est double. Nous avons aggravé la situation, parce que l'enfant s'est désormais davantage éloigné de l'endroit où il a perdu sa mère. Ensuite, cet enfant débute dans la vie en ayant peur. À qui peut-on faire confiance?

Voilà le genre d'expériences dont nous parlions et que l'enfant amène avec lui devant son poste de télévision.

Une étude a été faite aux États-Unis par le D^r^ Garborino. Ce dernier a demandé tout simplement à des enfants de quoi ils avaient le plus peur. Savez-vous quelle a été leur réponse? Ce dont ils avaient le plus peur, c'était d'être volés—d'être enlevés. Dans les faits, au sein de la collectivité en question, moins de 5 p. 100 des enfants enlevés l'étaient par des gens qu'ils ne connaissaient pas. La majorité des enlèvements étaient donc le fait de parents séparés.

[*Texte*]

The interesting thing, though, is that the number of abductions in that community was minimal by anybody. So where do these children get a consistent view that their highest risk is that of abduction?

The adults' best intentions produced that view. Milk cartons have the unintended consequence. . . Posters in bus depots say "Child Missing". So the message they received, our message, was: protect your child; keep an eye out for this kid—a reasonable message. But the unintended consequence was to start the child on a second layer of fear, fear of abduction.

So what I'm suggesting to you is that you have a violent society, you have a society that cannot control its own violence, because the elements of control have long disappeared. Now television, by default, therefore has the influence it does in this regard.

Children have to have cues for appropriate behaviour from somewhere. I got them from the community I lived in. Children now get them from television, because there is no community.

That is the bottom line. The living context children develop in will provide the cues for appropriate behaviour. In their absence, they will find them from somewhere.

So dealing strictly with the issue of television is only a first start. We have to return to some notion that we all share the responsibility for children. And that is not in the abstract. That's on a living, day-to-day basis.

• 1130

The child that was unsafe on the street will only become safe, not if you hire more policemen, not if you control television and its content. . .but it will become less threatening to that child if more people spend time on that street; if it's a public place. The child is vulnerable because there is nobody on that street.

Fifty percent of Canadians move every five years. That means half the time they don't know their neighbours. They don't know the neighbours' children. They don't know that somebody driving in a car doesn't belong on that street and therefore they should intervene. If they do intervene, are the parents likely to say, as that video store owner heard, mind your own business and give him the videotape?

I will stop. As I say, I could talk on that topic for 60 minutes. It was just to ask you to pay attention to the experience children bring to the medium and not to fall into the trap of blaming parents. That's too easily done. What we have to look at is the variety of public policies and personal aspirations of individuals that have led to labour mobility, that have led to a variety of other things, such that we now no longer know who we are and we're therefore more vulnerable.

[*Traduction*]

Chose intéressante à relever, le nombre d'enlèvements d'enfants au sein de cette collectivité était de toute façon minime. Pour quelle raison, donc, ces enfants considéraient-ils systématiquement que le plus grand risque qu'ils couraient, c'était celui d'un enlèvement?

Les bonnes intentions des adultes en étaient la cause. Ce sont les conséquences imprévues des boîtes de lait. . . Des affiches placardées aux arrêts d'autobus sur lesquelles on peut lire: «Enfants disparus». Le message qu'ils ont reçu, notre message, était donc le suivant: protégeons nos enfants; veillons sur nos enfants—ce qui est un message raisonnable. Toutefois, ce message a eu pour conséquence imprévue d'entraîner par ricochet une peur chez l'enfant, la peur de l'enlèvement.

Ce que je veux vous faire comprendre, c'est que nous avons une société violente, une société qui ne réussit pas à contrôler sa propre violence parce que les éléments de contrôle ont depuis longtemps disparu. C'est aujourd'hui la télévision qui, par défaut, exerce cette influence de ce point de vue.

Il faut que les enfants reçoivent quelque part des indices qui leur dictent leur comportement. C'est la collectivité au sein de laquelle je vivais qui me les a donnés. Aujourd'hui, les enfants les prennent à la télévision, parce qu'il n'y a plus de collectivité.

Tout se ramène à cela. Pour régler son comportement, l'enfant se fie au milieu qui l'entoure. Si ce milieu ne lui fournit aucun indice, il va aller les chercher ailleurs.

Donc, on ne peut se limiter à la télévision que dans un premier temps. Il nous faudra ensuite en revenir sous une forme ou sous une autre au principe selon lequel nous partageons tous une certaine responsabilité envers les enfants. Il ne s'agit d'ailleurs pas de le faire dans l'abstrait. Il faut que cela se fasse quotidiennement, dans la vie réelle.

Ce n'est pas en engageant davantage de policiers, en contrôlant la télévision et son contenu, que l'enfant sera en sécurité dans la rue. . . Par contre, il sera davantage en sécurité s'il y a plus de gens dans cette rue; si ça devient un lieu public. L'enfant est vulnérable aujourd'hui parce qu'il n'y a personne dans la rue.

Cinquante pour cent des Canadiens déménagent au moins une fois tous les cinq ans. En conséquence, la moitié du temps, ils ne connaissent pas leurs voisins. Ils ne connaissent pas les enfants de leurs voisins. Ils ne savent pas si quelqu'un qui se promène en voiture dans cette rue y habite et s'il leur faut ou non intervenir. S'ils interviennent, les parents de ces enfants ne vont-ils pas vraisemblablement répondre, comme on a répondu à ce propriétaire de magasin vidéo: occupez-vous de vos affaires et donnez-lui la cassette qu'il demande?

Je vais m'arrêter là. Comme je vous l'ai dit, je pourrais en parler pendant une heure. Je tenais simplement à ce que vous n'oubliez pas de tenir compte de l'expérience que les enfants amènent devant leur poste et à ce que vous ne tombiez pas dans le piège qui consiste à attribuer la faute aux parents. C'est trop facile. Ce qu'il nous faut considérer, c'est tout l'éventail des politiques des pouvoirs publics et des aspirations personnelles des individus qui ont donné lieu à la mobilité de la main-d'oeuvre et à tout un ensemble d'autres éléments qui font qu'à l'heure actuelle nous ne savons plus qui nous sommes, ce qui nous rend par conséquent plus vulnérables.

[*Text*]

In two seconds, let me suggest two things we might be able to do. First, in a universe of 300 channels, you cannot control that which is aired. If you believe that, go fly a kite. But when you can't control something, you can in effect cultivate something else. If there are kids on the street you don't want your children to play with, what you hopefully do is lead them to this other group and cultivate that relationship, so you've steered them.

What I'm going to suggest to you is that in effect, rather than withdrawing our support towards children's programming. . .and to some extent we have, in spite of that $100 million figure, because we're not broadcasting the material at appropriate times. We're not suggesting, for instance, as they have in Australia—and I will leave with you a brief report of what Australia has done, which is to insist that during certain hours of the broadcast day, let's say 3 p.m. to 5:30 p.m., those be devoted as either P or C hours; "P" being pre-school, "C" being children. You eliminate the competition amongst broadcasters for a different audience if you insist they must program for children during those hours. Within that, you don't tell them what they have to broadcast, but at least you set aside a guaranteed time when children, you can be sure, will not trip on something inappropriate. That's an approach.

Canadian broadcasters, by and large, are not the bad guys. I'll say they might have been 10 years ago, but they aren't so bad now. We can refine things they do. My attention would be devoted more to what we import, what comes into the household via videotape and what comes into the household via Nintendo.

Here I think there's an opportunity to do two things. One is at least to introduce the concept of community control, in the sense that the video store owner has a responsibility I as a parent provide him with, as an interested party. It's simply a matter of no child being able to rent a video without a computer-coded magnetic card, a card with the wishes of the parents on it: anything above a certain classification is not to be rented to that child. That puts control back in the parents' hands, to some extent.

Have no illusions. Children will find a way around it, and they will view it in somebody else's house. But at least you've taken the first step.

The second step: I have no objections to a classification system being developed nationally and provincially, one that is consistent; not for reasons of censorship, but for reasons of being able to provide parents with the ability to control what their children view if they so choose, with a recognition that the responsibility of the parent does not end by simply prohibiting children's viewing. The second layer of responsibility involves their leading the children to different activities.

[*Translation*]

En deux secondes, je vais vous indiquer deux choses que nous pouvons faire. Tout d'abord, avec un total de 300 chaînes, on ne peut contrôler tout ce qui passe sur les ondes. Si vous croyez le contraire, vous pouvez toujours courir. Toutefois, si nous ne pouvons pas tout contrôler, nous pouvons en fait orienter un certain nombre de choses. S'il y a des enfants dans la rue avec lesquels vous ne voulez pas que les vôtres jouent, vous pouvez toujours chercher à leur trouver d'autres compagnons de jeu, à cultiver ce genre de relations, ce qui vous permet de les orienter dans la bonne voie.

Ce que je vous propose en fait, plutôt que de retirer l'aide que l'on apporte aux émissions pour enfants. . . et c'est ce que nous avons fait jusqu'à un certain point, malgré ce chiffre de 100 millions de dollars, parce que ces émissions ne passent pas aux heures où il le faudrait. Nous ne proposons pas, par exemple, la solution adoptée en Australie—je laisserai à votre intention un compte rendu rapide de ce qui a été fait en Australie, où l'on insiste pour que certaines heures de la journée, disons de 3 heures à 5h30 de l'après-midi, soient réservées à des émissions ayant la cote P ou C (P signifiant préscolaire et C enfant). On élimine la concurrence que se font les radiodiffuseurs pour s'attacher une audience différente en insistant pour qu'ils programment des émissions pour enfants pendant ces tranches horaires. On ne dicte pas aux radiodiffuseurs ce qu'ils doivent faire, mais, au moins, on dispose d'une tranche horaire pendant laquelle on est sûr que les enfants n'iront pas se braquer sur quelque chose qui ne les concerne pas. C'est une façon de procéder.

Les radiodiffuseurs canadiens, dans leur ensemble, ne sont pas de mauvais bougres. Ils l'étaient peut-être il y a dix ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous pouvons les amener à faire plus attention. Je ferais porter davantage nos efforts sur ce que nous importons, sur ce qui pénètre dans nos foyers par l'intermédiaire des bandes vidéo et au moyen des jeux Nintendo.

Dans ce domaine, nous pouvons à mon avis faire deux choses. Tout d'abord, il nous faut au minimum instaurer le principe d'un contrôle communautaire, ce qui veut dire que le propriétaire du magasin vidéo a une responsabilité envers les parents, qui sont des parties intéressées. Il s'agit tout simplement de faire en sorte qu'aucun enfant ne puisse louer une cassette vidéo sans avoir une carte magnétique informatisée, une carte sur laquelle figure les desiderata des parents: ne pas louer à l'enfant des films comportant telle ou telle cote. Voilà qui permettrait, dans une certaine mesure, de reprendre le contrôle.

Ne nous leurrons pas. Les enfants réussiront à contourner le problème et iront voir ces films chez quelqu'un d'autre. Mais au moins, vous aurez fait un premier pas.

Dans un second temps, je ne vois aucune objection à ce qu'un système de cotes soit mis au point à l'échelle nationale et provinciale, un système cohérent; non pas au nom de la censure, mais pour que les parents puissent contrôler ce que voient leurs enfants s'ils le désirent, en reconnaissant le fait que la responsabilité des parents va plus loin que le simple fait d'interdire à leurs enfants de voir certains films. Il faut encore qu'ils amènent leurs enfants à avoir d'autres activités.

[*Texte*]

It's not enough to say, no, you can't watch television. For many, it's either television or Valium. Look at how you use it as adults. We're great liars. Children watch three hours a day. So do adults. In spite of the fact that we say we watch the news, none of us does. We simply want to watch television and watch the least objectionable program per given half-hour until Peter Mansbridge says goodnight.

That, I'm afraid, is the social context in which our media operate. So I have no illusions that some element of control can be put back in the hands of parents.

Third, the discussion that filters ought to be introduced: electronic filters, such that if you have a national classification system and each videotape carries that signal on the control track, the screen immediately goes blank when it sees that filter. I have no objections to that, because at least the parents can, according to their own values, program the VCR to blank out. If enough parents do that, they have at least an element of control.

[*Traduction*]

Il ne suffit pas de dire: non, je t'interdis de regarder la télévision. Pour un grand nombre d'entre nous, le choix est entre la télévision ou les cachets de valium. Regardons ce que nous en faisons en tant qu'adultes. Nous sommes de grands menteurs. Les enfants la regardent trois heures par jour. Les adultes aussi. Nous avons beau dire que nous ne regardons que les nouvelles, personne ne s'en contente. Nous voulons simplement regarder la télévision et passer de demi-heure en demi-heure à l'émission la moins désagréable, jusqu'à ce que Peter Mansbridge nous souhaite une bonne nuit.

C'est là, je crains, le cadre social dans lequel fonctionne notre médium. Je ne me fais donc aucune illusion sur la possibilité de redonner un certain pouvoir de contrôle aux parents.

En troisième lieu, il faudrait parler des filtres: de la possibilité de mettre en place des filtres électroniques qui font qu'à partir du moment où l'on a un système national de cotes et où chaque bande vidéo comporte une piste de contrôle réagissant à un signal, l'écran s'éteint automatiquement en présence de ce filtre. Je n'y vois aucune objection, parce que les parents pourraient au moins programmer leur magnétoscope, en fonction de leurs propres valeurs, pour qu'il s'éteigne automatiquement. Si les parents sont suffisamment nombreux à le faire, il y aura au moins un élément de contrôle.

Why is that important and it wasn't 20 years ago? Mother was home 20 years ago. No one is home now. Some 65% of women with children are in the workplace. And before you jump on me for saying whether they should be or not, recognize that the standard of living of the majority of that 65% hasn't gone up by one dime since women went back into the labour force. Therefore it is a necessity.

The net result is that at least, if not by any means other than technology, we have to blank out. It is the first line of defence. But the real defence has to be in leading the children into new, more creative, energetic issues and activities; and secondly, having a community that will stand up to your children, as you should, and say, this behaviour is unacceptable, whatever the behaviour is.

Try McDonald's when a senior citizen is standing in line and is being pushed around by a young teenager and you step in. Not only do you get abuse from the teenager, you'll get abuse from other adults, telling you to mind your own business. At that point we have a problem in the culture. The foundation for violence is there and ripe and strong. Women won't be safe, children won't be safe, and to some extent senior citizens won't be safe, unless we say, this is a line this culture won't cross.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I thank you for that very graphic description.

Pourquoi est-ce plus important aujourd'hui qu'il y a 20 ans? Parce qu'il y a 20 ans, la mère était à la maison. Il n'y a plus personne aujourd'hui à la maison. À l'heure actuelle, 65 p. 100 des femmes qui ont des enfants travaillent à l'extérieur. Ne me faites pas dire si c'est une bonne chose ou une mauvaise chose, mais reconnaissez que le niveau de vie de la majorité de ces 65 p. 100 n'a pas progressé d'un pouce depuis l'arrivée des femmes sur le marché du travail. C'est donc une nécessité.

En conséquence, ne serait-ce qu'en recourant à la technique, il nous faut au minimum pouvoir fermer l'écran. C'est la première ligne de défense. Toutefois, la vraie défense, c'est de pouvoir guider les enfants dans des activités nouvelles, plus créatrices, plus dynamiques; ensuite, il nous faut une collectivité qui sache tenir tête à vos enfants, comme vous devriez le faire vous-mêmes, et leur dire: tel ou tel comportement est inacceptable.

Essayez dans un McDonald d'intervenir lorsqu'une personne âgée qui fait la queue est bousculée par un adolescent. Non seulement vous allez être insulté par l'adolescent en question, mais vous allez l'être aussi par les autres adultes, qui vont vous dire de vous mêler de vos affaires. Il y a à ce moment-là un problème culturel. Les germes de la violence sont là, et bien mûrs. Les femmes ne seront pas en sécurité, les enfants ne seront pas en sécurité et, jusqu'à un certain point, les personnes âgées ne seront pas en sécurité tant que nous ne serons pas en mesure de faire respecter la limite de ce que notre culture n'est pas prête à tolérer.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie de cet exposé très vivant.

[*Text*]

I want to make one point before we move on. The figures we've been looking at indicate about 30,000 violent aggressors in our society, about 0.25%. I think those are the figures. So somehow or other I don't get the bleakest. . .I heard what you were saying, but the end result is not as bleak in the numbers, although the potential for it, from what you've said, I understand to be bleak.

Mr. Mirabelli: This is where I do have some problems with the research and the surveys. Numbers can lead us into false directions. If you are part of that 0.25% of aggressors, it seems like a minimal number. Relative to 26 million people in the country, we say it's nothing. But for the 2.6% of women who are being "aggressed" by those men, that is a very significant number. Consequently, I am sorry, but I do subscribe to the zero tolerance notion.

I do not want my 16-year-old son, who is bigger than I am, to have any illusion that the response to an argument is violence. He doesn't have that option. That's my standard. I wish it to be my community's standard. That's the first thing.

The second is that the reason those 2.6% are so effective in being violent is that they live in a world that is extremely private. What goes on in the world behind closed doors nobody can see. It cannot be witnessed. As long as you have a culture that absolutely subscribes to privacy and individuality, we will always be at risk.

In every other culture there is a blend between the two, such that you know what you do in the privacy of your home will be known in the village square tomorrow. Consequently the notion of shame, the notion of prohibition, of being a non-valued member of the community, has to come through very strongly. That will never come through. . .

Let me talk personally. I grew up in one of the most violent cultures. I grew up in the Middle East, in Egypt, where beatings on the street are daily: beatings of children, beatings of women, beatings of other men. I didn't turn out to be a violent human being. What happened? There was a whole other community surrounding me that made sure I understood that was not an acceptable way of behaving. But I also saw the real consequence of those beatings. That's part of the experience I brought, the real consequences, as opposed to. . .

To come back to your point, 2.6 million is a very significant number where I come from, because it represents a significant number of women, for the most part, who are affected.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I said 0.25%. Anyway, the principle is there.

Mrs. Clancy: Thank you, Mr. Mirabelli. I was very taken with your presentation.

[*Translation*]

J'aimerais faire une observation avant de poursuivre. Les chiffres que nous avons pu consulter nous indiquent qu'il y a environ 30 000 agresseurs violents dans notre société, soit quelque 0,25 p. 100 du total. Je crois que ce sont là les statistiques. Donc, finalement, la situation n'est pas si catastrophique, à mon avis. . . Je comprends ce que vous nous dites, mais finalement le résultat n'est pas aussi catastrophique lorsqu'on prend les statistiques, même si le risque est là, d'après ce que vous nous dites.

M. Mirabelli: C'est ce que je reproche aux études et aux enquêtes. Les statistiques peuvent nous induire en erreur. Si l'on se situe au niveau de ce 0,25 p. 100 d'agresseurs, il semble que ce chiffre soit minime. Comparativement aux 26 millions d'habitants de notre pays, voilà qui nous paraît négligeable. Toutefois, si l'on considère les 2,6 p. 100 de femmes qui sont «agressées» par ces hommes, ce nombre est très significatif. En conséquence, je regrette, mais je suis partisan en cette matière d'une tolérance zéro.

Je ne veux pas que mon fils de 16 ans, qui est plus grand que moi, puisse croire un instant qu'une dispute peut se régler par la violence. C'est une possibilité qui lui est refusée. C'est le critère que j'applique. Je tiens à ce que ce soit celui qu'applique ma collectivité. C'est une première chose.

En second lieu, la raison pour laquelle ces 2,6 p. 100 réussissent si bien à se montrer violents, c'est parce qu'ils vivent dans un monde où la vie privée est extrêmement respectée. Personne ne peut voir ce qui se passe derrière des portes closes. Il ne peut pas y avoir de témoins. Tant que l'on aura une culture qui accorde une primauté absolue à la vie privée et à l'individualisme, il y aura toujours ce risque.

Dans toutes les autres cultures, il y a un mélange entre les deux, de sorte que chacun sait que ce qu'il fait chez lui, en privé, sera connu demain sur la place du village. Par conséquent, les notions de honte, d'interdit, de rejet par la collectivité, jouent un grand rôle. Cela ne va jamais apparaître. . .

Je vais citer mon cas personnel. J'ai été élevé dans l'une des cultures les plus violentes qui soient. J'ai été élevé au Moyen-Orient, en Égypte, où les gens sont battus quotidiennement dans la rue: on bat les enfants, on bat les femmes, on bat d'autres hommes. Je n'en suis pas devenu pour autant un être violent. Pourquoi? C'est parce qu'il y avait autour de moi une autre collectivité qui m'a bien fait comprendre que ce n'était pas là une bonne façon de se comporter. J'ai aussi pu voir les conséquences véritables de ces agressions. Cela fait partie de mon expérience, des conséquences véritables, par opposition à. . .

Pour en revenir à d'autres arguments, 2,6 millions, c'est un chiffre très significatif dans le pays dont je suis originaire, parce que cela représente un nombre significatif de femmes qui, en majeure partie, sont touchées.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'ai parlé de 0,25 p. 100. Cela ne fait rien, le principe reste le même.

Mme Clancy: Merci, monsieur Mirabelli. Votre exposé m'a passionnée.

[*Texte*]

One of the things I have been thinking about over the course of these hearings is the creation of fear in children. It is interesting—I mentioned this yesterday—one of the most vivid memories of my own childhood is of being carried out at the age of four from *Alice in Wonderland* when the Red Queen went on a tear.

• 1140

Another very vivid memory I have is of taking my four-year-old niece to see *E.T.* and having her burst into tears. My guilt level was absolutely amazing, but the reason was the separation anxiety you're talking about.

That leads to my first question. I'm wondering if to some extent—it doesn't minimize the importance of it—the fear of abduction, the "milk carton syndrome", if you will. . . I wonder if children haven't always had almost an innate fear of separation. Is there anything to back up that feeling?

Mr. Mirabelli: Yes, the psychological literature is filled with it. Watch your child the first time he or she is brought to a day care centre and the mother tries to separate herself from the child. It's part of it.

But we're talking about degree here. We're talking about a child who ultimately understands that at 5 p.m. Mother's coming back.

Mrs. Clancy: That's right.

Mr. Mirabelli: It's a different issue. There's a finality to abduction. There's a threat of death with abduction, depending on who's doing the abducting. Here we have to be very conscious of the fact that children absorb like sponges, and we as adults make a mistake if we think they understand everything they watch.

One of the biggest arguments I have against a program that is designed for children. . .it's called *Sesame Street.* I have a lot of problems with *Sesame Street,* based on the notion that we have confused something. It does a lot well, by the way, so don't mistake what I'm saying. But one of the things it does—and talk to any grade 1 teacher and she'll explain this to you—is this. A child viewing *Sesame Street* will become extremely familiar with the alphabet. When that child arrives in grade 1 and she now wants to teach things about language, syntax, the structure of language, and this symbol relates to this. . .guess what? The first response from the children is, come on, Teach; you're putting on less than a good show—because the child confuses familiarity with understanding.

To understand the concepts, you have to understand the concept of a symbol, how a symbol represents an object, how the contortion of objects against other objects creates another symbolic structure called a "sentence". It's very complex.

But let me ask you as adults, how many nights have we watched the war in Lebanon? Can you tell me who's fighting whom, why they're fighting, what the origins of the conflict are, what it might take to resolve it? Probably not. We're

[*Traduction*]

J'ai beaucoup pensé, tout au long de ces audiences, au fait que l'on inspire la peur chez les enfants. Il est intéressant de rappeler—je l'ai mentionné hier—que l'un des souvenirs les plus marquants de mon enfance, c'est lorsqu'on m'a emmenée voir à quatre ans *Alice au pays des merveilles,* lorsque la Reine rouge a éclaté en sanglots.

Un autre souvenir qui m'a marquée, c'est lorsque j'ai emmené ma nièce de quatre ans voir *E.T.* et lorsque cette dernière a éclaté en sanglots. Je me sentais terriblement coupable, mais cela s'expliquait par la crainte de la séparation dont vous nous avez parlé.

Voilà qui m'amène à poser ma première question. Je me demande si, jusqu'à un certain point—sans vouloir en minimiser l'importance—la peur de l'enlèvement, le «syndrome» de la boîte de lait, si vous voulez. . . Je me demande si les enfants n'ont pas toujours eu cette peur presque innée de la séparation. Y a-t-il quelque chose qui justifie ce sentiment?

M. Mirabelli: Oui, les ouvrages de psychologie en parlent constamment. Prenez le cas de l'enfant que sa mère emmène pour la première fois à la garderie et qui ne veut pas s'en séparer. Cela explique le problème en partie.

Toutefois, il y a les degrés. Nous parlons ici d'un enfant qui finit par comprendre que sa mère revient à 17 heures.

Mme Clancy: C'est vrai.

M. Mirabelli: Le problème est différent. Il y a une finalité dans un enlèvement. L'enlèvement implique une menace de mort, selon la personne qui en est l'auteur. Il nous faut bien voir ici que les enfants absorbent l'information comme des éponges et, en tant qu'adultes, nous nous trompons si nous croyons qu'ils comprennent tout ce qu'ils voient.

L'un des plus gros reproches que j'ai à faire au sujet d'une émission conçue pour les enfants—une émission qui s'intitule *Sesame Street.* J'ai beaucoup de reproches à faire à *Sesame Street,* en partant du principe que nous confondons un certain nombre de choses. Cette émission est par ailleurs excellente sur un grand nombre de points, et il ne faut pas me faire dire ce que je ne veux pas dire. Elle a toutefois un inconvénient—parlez-en à n'importe quelle enseignante de première année, et elle vous le confirmera—qui est le suivant. L'enfant qui regarde *Sesame Street* finit par connaître très bien son alphabet. Lorsqu'il arrive en première année et que l'enseignante cherche alors à lui parler de langue, de syntaxe, de structure de la langue, de la signification de tel ou tel symbole—qu'est-ce qui se passe alors? La première réaction de l'enfant est de se dire que sa maîtresse ne fait pas les figures par comparaison—parce que l'enfant confond habitude et compréhension.

Pour comprendre les notions, il vous faut savoir quel concept représente tel ou tel symbole, de quelle façon représenter un objet par un symbole, comment la juxtaposition d'un objet avec un autre crée une structure symbolique qu'on appelle une «phrase». C'est très complexe.

À vous en tant qu'adultes, je pose la question suivante. Combien de soirées avons-nous passées à regarder des reportages sur la guerre du Liban? Pouvez-vous me dire qui se bat contre qui? Pourquoi se font-ils la guerre? Quelles

[*Text*]

very familiar. What it might take to understand the conflict is maybe to know some Lebanese people who have had to flee the nation, their concerns and fears for relatives who are still in the middle of the conflict; you might have to read some history; etc. Put all those things together and you might come up with understanding.

Part of our dilemma as a culture, and particularly for children, is that we're great consumers of media messages without the chance to reflect on them and to have them interplay with other living human experiences such that we come to a level of understanding. So we have a culture that's very familiar with a lot of things, but not necessarily understanding at any depth.

Abduction is just another one of those. It's been consumed, like all other ills.

Mrs. Clancy: I'll go to the second thing. You actually have covered what was my second question. It was about fantasy and reality, and I think you've covered that.

The third thing is that you talked about the video card, which would have a coding of the parents' wishes. I'm wondering if we shouldn't go further than that. When you talk about the responsibility of the society for children. . .and I think we do have a responsibility. I couldn't agree with you more. We have to be a lot more aggressive in saying we do have a responsibility as a society.

Now, I realize there are jurisdictional pitfalls I'm just skating over here without any difficulty, but we are going to be contemplating legislation whereby the federal government will institute fines of $50,000 for the sale of cigarettes to children. I'm very much in favour of it. Would it not be better that we put on an age restriction? We will figure out the jurisdiction later, but if we said with your national rating system or whatever it is, there is an age limit, we don't care what the parent says. . .

I remember when I couldn't get in to see a certain movie until I was 14 or 16 or whatever the age was—

Mr. Mirabelli: But you sneaked in.

Mrs. Clancy: Sure I did. But I was 5' 9'' when I was 11, so that was easier.

Nonetheless, it's a start. I'd rather—

Mr. Mirabelli: The disagreement I would have with you is that one ought to employ a strategy that has longer-term benefits than the immediate cessation of the violent material in children's hands. You could accomplish that end through your strategy. I'd give you a small argument, but it wouldn't be all that heated.

[*Translation*]

sont les origines du conflit? Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour le résoudre? Il est probable que non. Nous sommes très familiarisés avec ce conflit, mais, pour le comprendre, il faudrait peut-être connaître des Libanais qui ont dû s'enfuir de leur pays, savoir quelles sont leurs craintes et leurs préoccupations au sujet de leurs parents qu'ils ont laissés là-bas, avoir fait éventuellement un peu d'histoire, etc. Toutes ces choses mises ensemble, on en arrive éventuellement à la compréhension.

Notre dilemme en tant que culture, et cela vaut surtout pour nos enfants, vient en partie du fait que nous sommes de grands consommateurs de messages médiatisés sans qu'on nous donne la possibilité de réfléchir sur ces messages et de les confronter à d'autres expériences humaines vécues qui nous permettraient d'en arriver à un certain niveau de compréhension. Nous avons donc une culture qui est très familiarisée avec bien des choses, sans nécessairement être en mesure de les comprendre en profondeur.

L'enlèvement en est un autre exemple. C'est devenu un objet de consommation, comme bien d'autres mots.

Mme Clancy: Je passe à autre chose. Vous venez de répondre en fait à ma deuxième question. Elle avait trait au rapport entre l'imaginaire et la réalité, et je pense que vous venez de me répondre.

Sur un troisième point, vous nous avez parlé d'une carte vidéo, qui serait codée selon le désir des parents. Peut-être faudrait-il aller un peu plus loin. Lorsque vous nous parlez de la responsabilité de la société envers les enfants—je suis bien d'accord pour dire que nous avons une responsabilité. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point. Il nous faut affirmer de façon bien plus résolue que nous avons une responsabilité en tant que société.

Certes, il y aura des problèmes de compétence constitutionnelle que je n'ignore pas et que je vais laisser de côté pour l'instant, mais nous allons envisager la mise en place d'une loi aux termes de laquelle le gouvernement fédéral va imposer des amendes de 50 000$ à ceux qui vendent des cigarettes aux enfants. J'y suis tout à fait favorable. Ne serait-il pas préférable d'imposer une limite d'âge? Laissons de côté pour l'instant la question de la compétence, mais si nous disions que dans le cadre de notre système national de cotes ou son équivalent il y a une limite d'âge, sans nous préoccuper de ce qu'en disent les parents. . .

Je me souviens de ne pas avoir eu la possibilité d'aller voir certains films avant d'avoir 14 ou 16 ans, je ne me souviens plus exactement de l'âge. . .

M. Mirabelli: Vous y alliez quand même en douce.

Mme Clancy: Bien sûr. Il faut dire que je mesurais 5 pieds 9 pouces à 11 ans; c'était donc facile pour moi.

Il n'en reste pas moins que ce serait un début. Je préférerais. . .

M. Mirabelli: Ce que je reproche à cette solution, c'est qu'il nous faut adopter une stratégie qui procure des avantages à long terme supérieurs à ceux qui consistent à retirer dans l'immédiat les documents violents des mains des enfants. Votre stratégie permettrait d'atteindre ce dernier objectif. Je pourrais avancer quelques objections, mais elles ne seraient pas très fondamentales.

[*Texte*]

• 1145

I would much prefer we develop a strategy that first of all has the parent encoding where that line is, because he or she knows the development limits of the child. Second, I'd like the video store owner over time to assume a certain responsibility *in loco parentis*, so he or she is acting on my behalf. "There is the card. Here are my wishes. You have no illusions; these are my wishes."

Mrs. Clancy: Yes.

Mr. Mirabelli: I didn't mean to romanticize a past.

Mrs. Clancy: No, I understand.

Mr. Mirabelli: I simply wanted to indicate it can influence the way we go. I would like more people to be responsible. By that I mean able to respond to my wishes as a parent, to the child's needs, and to the society's needs. That's the reason I was suggesting that instrumentality.

The $50,000 fine, I think, is the big stick you always have to carry in case it doesn't work. But it's not where I would start.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If you had a chance to interfere there, Mary, would you ask that question?

Mrs. Clancy: Well, I'm a firm believer in reasonable limits, under section 1. I'm a firm believer in individual and legal rights. Obviously we're going to have to go down that road and investigate. But I could see the federal government intervening on things like this and saying that's a reasonable limit.

Mr. Scott: It was a fascinating presentation, Mr. Mirabelli. I congratulate you, as I'm sure all members of the committee do. In fact, it just opens up scores of questions that would take until about 5 p.m. to try to ask.

Parenthetically, may I say you make a particularly good point about getting messages across even to adults. You used Lebanon and who's fighting whom. . .even though we see it every night. I went from top to bottom in what used to be Yugoslavia, and spent some time in Sarajevo and Bosnia-Hercegovina, and I still can't figure out, having been there, what's happening. They say the medium is the message. But by God, they're making it pretty complicated.

That gets to my point. You say over the 18 years, even though the mandate has changed dramatically recently, you have been working on this project. Do you feel you are winning that battle against violence on TV? If so, how?

Mr. Mirabelli: Yes. If you want to use as a measure the number of incidents of violence in a society, or as a measure the number of instances of violence in particular programs, the answer has to be no. If you want to look at Canadian programming for children and take a look at its history, I'd say the answer is yes. When I look at who's been around that boardroom table, who's negotiated that quality statement, it is some of the major producers in Canada's children's area.

[*Traduction*]

Je préférerais de loin que nous élaborions une stratégie qui permette tout d'abord aux parents de fixer la limite là où elle doit l'être, parce que ce sont eux qui connaissent le degré de maturité de leurs enfants. En second lieu, je voudrais que les propriétaires de magasins vidéo exercent à terme une certaine responsabilité, au lieu et à la place des parents, pour pouvoir agir conformément à leurs intérêts. Voilà la carte. Voilà ce que je souhaite. Il n'y a pas à se tromper; c'est là ce que je souhaite.

Mme Clancy: Oui.

M. Mirabelli: Je ne voulais pas enjoliver le passé.

Mme Clancy: Oui, je comprends.

M. Mirabelli: Je voulais simplement indiquer qu'il peut influer sur la façon dont nous allons agir. J'aimerais qu'il y ait davantage de gens responsables. Par là, j'entends que l'on réponde à mes désirs en tant que parent, aux besoins de mon enfant et aux besoins de la société. C'est la raison pour laquelle je proposais ce moyen.

L'amende de 50 000$, c'est à mon avis le gros bâton qu'il faut avoir au cas où le reste échouerait. Mais ce n'est pas par là que je commencerais.

La vice-présidente (Mme Finestone): Si vous aviez la possibilité d'intervenir ici, Mary, est-ce que vous poseriez cette question?

Mme Clancy: Disons que je suis une ferme partisane de la notion de limite raisonnable que prévoit l'article 1. Je crois fermement aux droits individuels et aux droits reconnus par la loi. Bien évidemment, il va falloir chercher dans ce sens. Je vois très bien cependant le gouvernement fédéral intervenir dans des domaines comme celui-là et déclarer qu'il s'agit d'une limite raisonnable.

M. Scott: Votre exposé a été passionnant, monsieur Mirabelli. Je vous félicite, et je suis sûr que tous les membres du comité en font autant. On est amené à se poser tout un tas de questions, et il nous faudrait rester ici jusqu'à 17 heures pour essayer d'y répondre.

En passant, vous avez eu particulièrement raison de faire remarquer qu'il était difficile de faire passer les messages, même pour les adultes. Vous avez pris l'exemple du Liban, où l'on ne savait pas qui combattait qui. . .alors que pourtant nous voyons des reportages tous les soirs. J'ai parcouru de long en large ce qui s'appelait auparavant la Yougoslavie, j'ai passé un certain temps à Sarajevo et en Bosnie-Herzégovine, et je ne comprends toujours pas, après être allé sur place, ce qui s'y passe. On nous dit que le médium est le message. Il faut reconnaître que ce message est bien compliqué.

J'en viens à ma question. Vous nous avez indiqué que vous travaillez à ce projet depuis 18 ans, même si votre mandat a bien changé récemment. Avez-vous le sentiment d'être en train de gagner cette bataille contre la violence à la télévision? Dans l'affirmative, de quelle façon?

M. Mirabelli: Oui. Si vous mesurez les résultats en termes du nombre d'événements violents au sein de la société ou de telle ou telle émission télévisée, il me faut bien répondre que non. Si par contre vous considérez les émissions canadiennes pour enfants en les replaçant dans leur contexte historique, je dois vous répondre que oui. Lorsque je considère tous ceux qui sont assis autour de la table de notre conseil d'administration, tous ceux qui ont

[*Text*]

So on the issue of whether Canadian producers pay attention, the answer is now yes. It wasn't so 10 years ago. So that one has been won.

What hasn't been won is when you schedule it, for what audiences, what advertising surrounds it, those kinds of battles. But certainly for Canadian production for Canadian children, the answer has to be yes.

Mr. Scott: If, as you say—and we're getting back to the "depends on what" question here—there can be 10 different reactions from 10 different kids from 10 different families, and especially if there's a broken home involved and the parents are separated, how do you deal with that? How do you win Rose Dyson and Doris Epstein's battle?

Mr. Mirabelli: I don't think you can. I'm being very direct here. I don't think you can.

This is an issue that plagued every culture long before television. Simple legislation, simple prohibitions, won't do it. You have to have a culture that speaks out to its children and says no. You have to have parents who feel strong enough to say no to their children and lead them away from that kind of activity.

The problem is that we have a culture that hasn't been used to doing that for maybe 20 or 25 years. So we're in a situation now of having not only to say to the broadcaster, look, control yourself for a little while, while we try to get parents and children up to speed on this side of the equation. . .

Mr. Scott: It's a very honest answer. But are you saying, in effect, that the people from the group Canadians Concerned about Violence in Entertainment, the group we just heard from, Rose and Doris, are losing the battle, or they're not going to win it?

• 1150

Mr. Mirabelli: No. One has to be careful. Those organizations do certain things well. They ring the chimes that alert the world that there is violent content. That they do well. They can give you the lists of programs. They can give you the number of incidents per half-hour, and so on.

Where you hit the block with that kind of approach is, if you're a parent you ask, what do I do with all this information? Am I just more familiar with the subject? How do I act tomorrow relative to my children? How do I act tomorrow relative to my community? How do I act tomorrow relative to my nation?

It's not enough to know this stuff is violent. We have to understand also the experience people bring to it. Why do people want this stuff? I still don't understand that question. Why do people want 18 hours of programming, 365 days a year, over 30 channels, or 300 channels? It is virtually impossible to do anything more than produce formula.

[*Translation*]

négocié ces normes de qualité, il y a là les principaux producteurs d'émissions pour enfants au Canada. Donc, sur la question de savoir si les producteurs canadiens s'intéressent au problème, la réponse est oui. Ce n'était pas le cas il y a dix ans. C'est une bataille qui a été gagnée.

Ce qui n'a pas été gagné, c'est à quelle heure se fait la programmation, à quel auditoire elle est destinée, quelle est la publicité qui l'entoure; voilà le genre de bataille qui reste à mener. Il est indéniable cependant que pour ce qui est de la production canadienne d'émissions pour enfants, il faut répondre par oui.

M. Scott: Si, comme vous le dites—et nous en revenons à la réponse «tout dépend» que vous avez faite précédemment—il peut y avoir dix réactions différentes de la part de dix enfants différents provenant de dix familles différentes, et tout particulièrement s'il y a un foyer qui a éclaté et si les parents sont séparés, que pouvons-nous faire? Comment allons-nous gagner la bataille menée par Rose Dyson et Doris Epstein?

M. Mirabelli: Je ne crois pas qu'on puisse la gagner. Je serai franc avec vous. Je ne crois pas que l'on puisse.

C'est une question qui afflige toutes les cultures depuis longtemps, bien avant qu'apparaisse la télévision. Les lois, les interdits, ne suffisent pas. Il faut avoir une culture qui parle à ces gens et qu'ils sachent dire non. Il faut avoir des parents qui se sentent suffisamment forts pour dire non à leurs enfants et qui les éloignent de ce genre d'activité.

Le problème, c'est que notre culture ne sait plus le faire depuis 20 ou 25 ans peut-être. Il nous faut donc aujourd'hui dire d'une part aux radiodiffuseurs: faites attention, contrôlez-vous pendant un certain temps en attendant que nous apprenions aux parents et aux enfants à faire leur part. . .

M. Scott: Voilà une réponse très honnête. Vous nous dites donc qu'en fait, les Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caratère violent, le groupe dont nous venons juste d'entendre les représentantes, Rose et Doris, sont en train de perdre la bataille, ou ne peuvent pas la gagner?

M. Mirabelli: Non. Il faut faire attention. Ces organisations font très bien certaines choses. Elles sonnent l'alarme pour avertir tout le monde qu'il y a un contenu violent. C'est là une chose qu'elles font bien. Elles peuvent vous fournir les listes des émissions. Elles peuvent vous donner le nombre d'incidents violents par demi-heure, etc.

Le problème avec ce genre d'approche, c'est que si vous êtes un parent, vous vous posez la question suivante: que dois-je faire avec tous ces renseignements? Dois-je me contenter d'être tout simplement plus au courant du sujet? Comment dois-je agir demain vis-à-vis de mes enfants? Comment dois-je agir demain vis-à-vis de ma communauté? Comment dois-je agir demain vis-à-vis de ma nation?

Cela ne suffit pas de savoir que ces émissions sont violentes. Il nous faut également comprendre ce qu'il y a derrière. Pourquoi les gens veulent-ils ce genre de choses? Je ne comprends toujours pas. Pourquoi les gens veulent-ils 18 heures d'émissions, 365 jours par an, sur 30 ou 300 canaux? Il est presque impossible de faire autre chose que de produire selon une formule.

[*Texte*]

So I don't know where you go with that argument, other than to become aware there is an issue of violence. But the response has to be in the interaction between the adults of the society, the children of the society, the legislators of the society, the regulators, and the broadcasters. I really believe unless all of us interact and come to an understanding. . .

Don't wait for the definitive numbers. You are not going to get them. If you have a number, that means somebody died. If you have a number, that means somebody got hurt. At that point it's too late.

Mr. Scott: It's a pretty tall order in a multicultural society like this one. I have 52 ethno-cultural groups in my own riding of Hamilton—Wentworth, and I'll tell you, every single one of them would bring different standards—

Mr. Mirabelli: Absolutely.

Mr. Scott: —to every family and to every kid in that—

Mr. Mirabelli: And we should celebrate that diversity. What I was suggesting earlier is that diversity will lead to different responses, which means you might have far more people saying, no, there are different ways to deal with violence. It's when you have a hundred families saying there's only one way to deal with violence that you have a real problem in your culture.

In answering that previous question, what I was saying is a card system, a national code, a filter system, will allow each household to determine the level they will permit, through that threshold, the kind of program they will allow under that threshold. So you're offering the viewing public the diversity they choose. Now, if you have families who insist on watching 24 hours of violence, I don't think that's going to be the road.

Mme Roy-Arcelin: Bonjour, monsieur, et bienvenue à notre Comité.

Plus on avance, plus c'est intéressant et plus il m'apparaît difficile de trouver des solutions concrètes.

Je pense que le mot-clé de toutes les discussions qu'on a eues jusqu'à maintenant aves les témoins est «responsabilisation». Il faut responsabiliser toute la société.

Depuis quelques années, cette société a changé et est devenue un peu plus individualiste. Il y a eu un rejet des valeurs, non seulement religieuses, mais de toutes les valeurs auxquelles on tenait pour maintenir la société un peu uniforme. Quand on passait des remarques à nos enfants à la maison, on était sûrs que s'ils allaient chez les voisins ou dans le reste de la famille, ils allaient avoir la même remarque s'ils faisaient la même chose. Aujourd'hui, on n'ose même plus faire cela parce qu'on a peur d'avoir la police à la porte.

C'est ainsi que se présente l'image de la société. À partir de cela, on est obligés de légiférer ou de faire des règlements pour remplacer nos valeurs.

J'ai lu votre plan et je le trouve fort intéressant. Je le vois comme un «idéal». À partir de cela, quelles mesures le gouvernement pourrait-il prendre pour vous aider à atteindre vos objectifs d'amélioration de la qualité?

[*Traduction*]

Je ne sais donc que faire de cet argument: il s'agit peut-être tout simplement de savoir que c'est une question de violence. La réponse doit certainement résider dans l'interaction entre les adultes de la société, les enfants de la société, les législateurs de la société, les offices de réglementation et les télédiffuseurs. Je crois fermement qu'à moins d'une interaction entre nous tous et à moins d'en arriver, chacun, à comprendre. . .

N'attendez pas de connaître les chiffres définitifs. Vous n'allez pas les obtenir. Si vous avez un chiffre, cela veut dire que quelqu'un est mort. Si vous avez un chiffre, cela veut dire que quelqu'un a été blessé. Une fois arrivé là, c'est trop tard.

M. Scott: C'est beaucoup demander dans une société multiculturelle comme la nôtre. Il y a dans ma circonscription de Hamilton—Wentworth quelque 52 groupes ethnoculturels, et je peux vous dire que chacun d'entre eux aurait des normes différentes. . .

M. Mirabelli: Absolument.

M. Scott: . . .pour les familles et les enfants qui en font partie. . .

M. Mirabelli: Et nous devrions célébrer cette diversité. Ce que je disais tout à l'heure, c'est que la diversité amènera des réactions différentes, ce qui veut dire qu'un bien plus grand nombre de personnes pourraient déclarer: non, il y a différentes façons de combattre la violence. C'est lorsque vous avez une centaine de familles qui prétendent qu'il n'y a qu'une façon de combattre la violence que vous avez un véritable problème dans votre culture.

En réponse à la question précédente, ce que je disais, c'est qu'un système de fiches, un code national, un système de filtrage, si vous voulez, permettrait à chaque ménage de déterminer le niveau qu'il juge approprié chez lui, un seuil, car il saurait quel genre d'émissions seraient autorisées à chaque seuil. Cela permettrait d'offrir aux téléspectateurs la diversité et le choix. S'il y a des familles qui exigent de regarder 24 heures de violence. . . je ne pense pas que ce soit la bonne voie.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you, sir, and welcome to the committee.

The deeper we go, the more interesting all of this becomes and the more it seems to me it will be difficult to find concrete solutions.

The key phrase in all of the discussion we have had up until now with witnesses have, I believe, been "make people aware of their responsibilities". We have to make society as a whole aware of its responsibilities.

Society has changed over the past few years and has become much more individualistic. There has been a rejection of values, and I am speaking here not only of religious values but all of those we have relied upon to ensure some homogeneity. When we corrected our children at home, we were certain that if they went next door or to see a relative, they would be corrected in the same way if they did the same thing. Nowadays, we wouldn't dare do the same thing, for fear of seeing the police come banging at the door.

This is the image society projects, and this is why we find ourselves in a position where we must put in place laws or regulations to replace our values.

I read your plan and I found it most interesting. I see it as an "ideal". Apart from that, what measures could the government take that would help you reach your quality improvement objectives?

[*Text*]

M. Mirabelli: Je vais vous répondre très simplement.

Je pense que votre perception de la société est exacte, dans le sens que nous sommes beaucoup plus individualistes. Comme individus, comme parents, on hésite à dire à nos enfants:

I do not care what Mrs. So-and-So does with her children; this is what you are going to do here.

• 1155

On n'est pas appuyés.

D'autre part, je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que les valeurs de la société sont fausses. Il y a des années, quand on a aidé Radio-Canada à faire un programme sur l'évolution des familles au Canada, on leur a dit: Si vous demandiez aux Canadiens ce qui est le plus important dans leur vie, que diraient-ils? On leur a dit que 90 p. 100 des gens diraient que c'était leur famille. Ils ne nous ont pas crus et ils ont engagé Sorecom pour vérifier cela. Sorecom est revenu et a dit: En fait, il y a 98 p. 100 des gens qui disent que leur famille est la chose la plus importante dans leur vie.

Maintenant, dix ans plus tard, les Canadiens disent toujours la même chose. Il est intéressant de voir que le système de valeurs n'a pas changé. Comme on dit en anglais, *the behaviour*, le comportement du monde a changé, mais si on leur demande ce qui est important, ils disent que c'est la famille. Si vous demandez aux jeunes ce qui est important pour eux, comme Reginald Bibby et Donald Posterski l'ont fait dans un livre récemment publié qui s'appelle *Teen Trends: a nation in motion*, ils répondent: Le mariage. Ils s'attendent à ne jamais avoir à divorcer. Cela veut dire que 60 p. 100 sont réalistes, alors que 40 p. 100 auront des problèmes auxquels ils ne s'attendent pas. Quand on leur demande s'ils s'attendent à avoir des enfants, ils disent: Absolument, et on s'attend à en avoir trois ou plus. C'est le double de la moyenne nationale.

Au fond, le système de valeurs n'est pas si loin de celui de mon père, mais le comportement de la société et les pressions exercées sur les jeunes par ce qu'on appelle en anglais *the peer group* sont radicalement différents. Au moment où ils expriment leurs valeurs et où ils sont en position d'agir selon leurs valeurs, quelque chose arrive et change cela. La plupart disent que la société leur envoie des messages très négatifs en ce qui concerne le rôle de parent, etc., etc.

Now, what is your role, if I may?

Mme Roy-Arcelin: Oui, mais ce qui arrive, c'est que le système des communications est devenu très perfectionné. Autrefois, on s'en tenait au milieu presque local. Maintenant, on est envahis de renseignements de toutes sortes.

Mr. Mirabelli: Yes, but allow me to. . . I do not want us to press the panic button falsely. If you look at the history of family over 3,000 years, what you discover is that there is no static image of family. It is like an elastic band. It stretches and contracts depending on the culture that surrounds it.

The process of raising children by adults is not new, and we have always adapted. If you listen to the conversations of the 1950s around comic books and Saturday morning matinées, you would think the children were going to hell in a basket. Yet we are now the generation that is raising children. So again we have adapted.

[*Translation*]

Mr. Mirabelli: I will give you a very simple answer.

I believe that our perception of society is the right one, in the sense that we are much more individualistic. As individuals, as parents, we hesitate to say to our children:

Ce que M^me^ Une telle fait avec ses enfants m'est égal; voici comment les choses vont se passer chez nous.

We have no support.

I wouldn't want you to have the impression that society's values are wrong. A few years ago, when we helped the CBC produce a program on the evolution of families in Canada, we told them: if you asked Canadians what is most important in their lives, what would they answer? 90% of them would say it is their family. They didn't believe us and they hired Sorecom to check and see. Sorecom came back and said: 98% of Canadians say that their family is the most important thing in their lives.

Today, 10 years later, Canadians are still saying the same thing. It is interesting to see that the values' system has not changed. People's "behaviour", as we say in English, has changed, but if we ask them what is important, they say that it is the family. If you ask young people what is important for them—BP Imposters did it in a recently published book entitled *Teen Trends*—they say it's marriage. They expect to never have to go through a divorce. That means that 60% of them are realistic and that 40% will encounter problems they hadn't expected. When asked if they expect to have children, they say: Absolutely, and at least three. That's double the national average.

Basically, the values' system isn't that different from that of my father, but society's behaviour and the pressures exerted on young people by what we call "the peer group" are radically different. When they are at a stage where they are ready to express their values or are in a position to act in accordance with them, something happens and sends them off in another direction. Most youngsters say that society sends them very negative messages concerning the role of parents, etc. etc.

Si vous me permettez, quel est votre rôle?

Mrs. Roy-Arcelin: What has happened is that the communications system has become very sophisticated. We used to limit ourselves to what was more or less local. Today, we are invaded by all kinds of information.

M. Mirabelli: Oui, mais permettez-moi de. . . Il ne faut pas paniquer pour rien. Si vous examiniez l'histoire de la famille au cours des 3 000 dernières années, vous constateriez que l'image de la famille n'est pas statique. C'est comme un élastique. Elle s'étire et se contracte en fonction de la culture qui l'entoure.

Que des adultes élèvent des enfants n'a rien de nouveau et nous nous sommes toujours adaptés. À en croire les discussions des années cinquante sur les bandes dessinées et les émissions du samedi matin, les enfants allaient aller droit en enfer. Voici qu'aujourd'hui, c'est notre génération qui élève des enfants. Nous nous sommes, une nouvelle fois, adaptés.

[*Texte*]

We will always have invading elements, whether of the communication culture or of some other. Our adaptation is what is at issue here. What I am suggesting to you is that the media, whether these or the comic books of the 1950s, get their power only when the society withdraws its ability to respond. That is what responsibility means. Whether we are talking about child responsibility... Children develop an ability to respond by being allowed to do things. If we protect children excessively, they are never going to learn to do anything. Then suddenly they are 16 years old and we say, here is the key to the car; go be responsible. It is too late. Something has to intervene.

Society cannot simply say, I am a victim of violence. Yes, you are a victim, if you want to be victimized. This culture has been very good at wanting to be victimized, because it has absolved itself from the need to act, to be responsible, to be able to respond, to say no amount of violence is acceptable, to have us as men say it long and hard and often, to create situations where people are not vulnerable because we still value privacy. Then what we do in our households will have a different meaning.

But if you have a culture that says, I do not care what happens in your home...and by the way, corporations were great at this in the 1950s and 1960s. Corporations said,, leave your home problems at home; we are just hiring your talent—and by the way, tomorrow you have to be in Vancouver. That was fine, because the wife was at home looking after the children. But what do we do now? We cannot assume the society has that...

• 1200

So who is looking after children? It's not a day-care system. We still do not have it. I don't want to enter into that debate.

So what you have is a lot of parents making choices that are contrary to their values, leaving a 9-year-old at home between 3 p.m. and 5 p.m. and not being able to supervise what he or she does, who they play with, how they play, what they watch. The anxiety and guilt have been so bad they are now affecting productivity in corporations.

And guess what? Employers are now paying attention, because the phone starts to ring at 3 p.m. Mothers and fathers start taking calls: You're home. Okay, now don't forget to do your homework. Don't light the stove. Don't do this... Productivity goes down. At that point employers start to pay attention and say, well, what can we do to make employees with family responsibilities more productive and allow them to deal with that sense of guilt and anxiety? It's called flexible working hours. It's a variety of other issues.

[*Traduction*]

Il nous faudra toujours composer avec des éléments qui viendront s'immiscer dans notre cadre de vie, qu'il s'agisse de la culture des communications ou d'autre chose. C'est de notre adaptation qu'il est question ici. Ce que je dis, c'est que les médias, qu'il s'agisse de ceux qu'on connaît aujourd'hui ou des bandes dessinées des années cinquante, n'exercent leur pouvoir que lorsque la société décide de ne pas réagir. C'est cela la responsabilité. Que l'on parle de la responsabilité des enfants... C'est en pouvant agir et faire certaines choses que les enfants apprennent à réagir. Si l'on protège trop nos enfants, ils n'apprendront jamais rien. Tout d'un coup, ils ont 16 ans et on leur dit: Voici les clés de la voiture; tâche d'être responsable. Mais c'est trop tard. Quelque chose doit intervenir.

La société ne peut pas tout simplement dire: je suis victime de violence. Oui, vous êtes victime, si vous voulez l'être. Notre société s'est très bien débrouillée pour jouer le rôle de victime, en se déchargeant de toute obligation: agir, être responsable, réagir, dire qu'aucune violence n'est acceptable, faire en sorte que nous, les hommes, nous répétions cela haut et fort, créer des situations où les gens ne sont pas vulnérables parce que nous apprécions et respectons toujours la vie privée. C'est dans ce contexte que ce que nous ferons chez nous aura une signification différente.

Mais si vous avez une culture qui dit: ce qui arrive chez vous m'est égal... et, en passant, les entreprises ont très bien fait cela dans les années cinquante et soixante. Les compagnies disaient: laissez vos problèmes familiaux chez vous; ce qui nous intéresse, c'est votre talent; c'est cela que nous achetons... et, on vous signale en passant que demain, vous devez être à Vancouver. C'était très bien parce que la femme était à la maison pour s'occuper des enfants. Mais que faire maintenant? Nous ne pouvons pas tenir pour acquis que la société a...

Alors qui s'occupe des enfants? Pas un système de garderie. Nous n'en avons toujours pas. Mais je ne voudrais pas me lancer dans une discussion là-dessus.

C'est ainsi qu'il y a un grand nombre de parents qui font des choix contraires à leurs valeurs, qui laissent par exemple un enfant de 9 ans seul à la maison entre 15 heures et 17 heures, ce qui veut dire qu'ils ne peuvent pas savoir ce qu'il ou elle fait, avec qui il ou elle joue, comment il ou elle joue ou ce qu'il ou elle regarde à la télévision. L'angoisse et le sentiment de culpabilité que ce genre de situations amène sont tels que cela a une incidence sur la productivité dans l'entreprise.

Et, devinez ce qui se passe? Voilà que les employeurs commencent à y prêter attention, parce que le téléphone commence à sonner à 15 heures. Les mères et les pères commencent à prendre des appels: tu es bien rentré. Très bien, mais n'oublie pas de faire tes devoirs. Ne fais pas marcher la cuisinière. Ne fais pas ceci... La productivité baisse. C'est à ce moment-là que les employeurs commencent à s'y intéresser et à se demander ce qu'ils pourraient faire pour aider leurs employés qui ont des responsabilités familiales à être plus productifs et à surmonter le sentiment de culpabilité et l'angoisse qui les habitent. La formule: des horaires de travail souples, et toutes sortes d'autres solutions.

[*Text*]

Unfortunately you are mandated to look at only one issue, violence in television and communications. But it's interwoven with the experience of child development in our society. It's interwoven with the experience of what it means to be a man or woman in this society and how we negotiate our roles. It's all those things all at once. There is no simple solution to it.

Mme Roy-Arcelin: Des pays comme l'Australie, le Royaume-Uni et la France ont des codes d'éthique plus sévères, semble-t-il. Comment pourraient-ils nous aider à trouver des solutions?

M. Mirabelli: Il ne faut pas oublier que le Canada a toujours été innovateur à cet égard. Je pense qu'on est très capables de développer un système approprié à notre pays.

Par exemple, dans la culture francophone au Canada, on n'a pas vraiment de problèmes, en ce sens que la langue sert en quelque sorte de barrière.

Le système australien n'est pas très loin du système qui a été proposé par M. McCabe il y a quelques jours.

It's not that far apart.

There is one exception. What Mr. McCabe said is here is a group of standards. We have here a group of standards. Everybody can develop standards. The trick is, will they be abided by? In Mr. McCabe's case, I think you'll have Mr. Spicer holding an axe over his head. So we may call it "voluntary", but count on it, it is going to be implemented. The real trick is going to be to influence the independent stations across the country to abide by it and to perform accordingly.

What Australia has done is simply create a different framework. It has said, between these hours we don't care who you are, independent producer, broadcaster, pay service, or the Australian broadcasting authority, you are going to pay attention only to children. That way nobody is going to try to slide in a special. . .

Beyond that, the code is not that different. They have attended to scheduling far more than we have, because they have put a limit on what the broadcaster can do between certain hours and between certain days.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Are you planning to appear before the CRTC during the month-long hearings on rescheduling—

Mr. Mirabelli: We have submitted our concerns in this area to them in writing and they have taken note but have not asked us to appear.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Have you suggested what you just said to Madam Roy-Arcelin?

Mr. Mirabelli: Yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You have indicated the hours of broadcasting. Thank you very much.

Mme Roy-Arcelin: Au Québec, on interdit la publicité dans le cadre d'émissions pour enfants. Croyez-vous qu'il serait bon que les autres provinces adoptent cette chose?

[*Translation*]

Malheureusement, vous avez été chargés d'examiner une seule question, celle de la violence à la télévision et dans les médias. Mais cela s'entremêle avec l'expérience de l'enfant qui se développe dans notre société. Cela s'entremêle avec l'expérience que vit un homme ou une femme dans notre société et avec la façon dont nous négocions nos rôles. C'est tout cela à la fois. Il n'y a donc pas de solution simple au problème.

Mrs. Roy-Arcelin: It seems that countries such as Australia, the United Kingdom and France have stricter codes of ethics. How could they help us find solutions?

Mr. Mirabelli: We mustn't forget that Canada has always been an innovator in this area. I believe that we are very much capable of developing a system that is appropriate for our country.

For example, there aren't any real problems within the francophone culture in Canada, because language has served as a kind of barrier.

The Australian system isn't very far apart from the system suggested a few days ago by Mr. McCabe.

Il n'en est pas très loin.

Il y a cependant une exemption. Ce qu'a dit M. McCabe c'est qu'il y a un ensemble de normes. Il y a ici un ensemble de normes. Tout le monde peut élaborer des normes. La question est de savoir si elles seront respectées. En ce qui concerne M. McCabe, je pense que M. Spicer suspendra une épée au-dessus de sa tête. On peut bien dire que ce sera «volontaire», mais cela va être mis en oeuvre, vous pouvez compter là-dessus. La clé, sera d'influencer les exploitants des stations indépendantes de tout le pays pour que ceux-ci respectent le règlement et se comportent en conséquence.

L'Australie a tout simplement créé un cadre différent. Elle a dit: pendant ces créneaux horaires, qui que vous soyez, producteur indépendant, télédiffuseur, exploitant de service de télévision payante ou l'Australian broadcasting authority, vous n'allez vous occuper que des enfants. De cette façon, personne ne va essayer de glisser là quelque chose de. . .

En dehors de cela, le code n'est pas très différent. Ils se sont occupés beaucoup plus que nous de l'horaire, car ils ont limité ce que les télédiffuseurs peuvent faire entre telle heure et telle heure, ainsi que certains jours.

La vice-présidente (Mme Finestone): Comptez-vous comparaître devant le CRTC pendant le mois d'audiences sur les changements d'horaire. . .

M. Mirabelli: Nous lui avons fait parvenir par écrit nos observations sur cette question et il en sera tenu compte, mais le CRTC ne nous a pas demandé de comparaître.

La vice-présidente (Mme Finestone): Lui avez-vous dit ce que vous venez de dire à M^me^ Roy-Arcelin?

M. Mirabelli: Oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous avez indiqué les heures de diffusion. Merci beaucoup.

Mrs. Roy-Arcelin: In Quebec, no advertising whatsoever is allowed during the broadcasting of children's programs. Do you think it would be a good thing for the other provinces to follow suit?

[*Texte*]

M. Mirabelli: Non. De ce côté-là, je suis un peu tordu.

Mme Roy-Arcelin: Ah, oui?

Mr. Mirabelli: Advertising is part of our culture. Children have to learn that. The overall offerings to children generally. . .if you look at things in Quebec, Radio-Québec, Radio-Canada, CBC, there is no advertising, whether or not the Government of Quebec mandated otherwise. The only person or persons who have been effective are the private sector: Télé-Métropole. As soon as that law came into being, they ceased to do children's programming of any description. We lost an avenue for children's programming. That's to be regretted.

I would insist that children's programming in the private sector carry commercials. However, those commercials have to be produced by the same standards as the program is. So if you are going to develop a commercial, it can't be a commercial developed by adults for adults. It has to be at the same standards as I've circulated for the quality statement.

• 1205

If it respects the child as a consumer and will ensure that child gets programming appropriate to him or her, I'll buy it, because I recognize it'll be less than 10% of his or her experience of Canadian broadcasting outlets. I'll accept it if it guarantees more production for children. But it had better meet this code, not some abstraction produced by the CAB or by anybody else. It has to meet the code of excellence we're talking about here.

Mme Roy-Arcelin: Il me reste un dernier petit point qui m'est venu en parlant. Parlons des jeunes adolescents. Il y a des postes de télévision qui donnent des numéros de téléphone à tendance. . .

M. Mirabelli: Sexuelle.

Mme Roy-Arcelin: Oui, à tendance sexuelle, et c'est très suggestif. Le vendredi et le samedi, les jeunes de 14 ou 15 ans se couchent plus tard. Parfois on ne peut pas éviter qu'ils syntonisent ces postes-là. Pour ma part, je me suis retrouvée à un moment donné avec deux ou trois numéros de téléphone sur mon compte. Je me suis dit: Mon Dieu, d'où sortent ces affaires-là? Ils ont dit: On voulait savoir ce qui se dit au bout du fil. Il semble que cela dure deux secondes. . .

M. Mirabelli: La curiosité.

Mme Roy-Arcelin: . . .et que ce n'est pas conséquent avec l'annonce qu'on en fait. J'en ai parlé avec des amies qui ont subi la même chose. Je trouve que c'est absolument effrayant et je me demande ce que vous pensez de cela. Jusqu'où peut-on aller, toujours en respectant cette fameuse liberté d'expression? Voilà où on en est dans ce balancement.

M. Mirabelli: Du point de vue de la loi, je ne crois pas qu'il y ait grand-chose à faire.

Mme Roy-Arcelin: Voilà.

[*Traduction*]

Mr. Mirabelli: No. As far as that issue is concerned, it's not quite so straightforward in my mind.

Mrs. Roy-Arcelin: Oh, really?

M. Mirabelli: La publicité fait partie de notre culture. Les enfants doivent apprendre cela. Les émissions proposées de façon générale aux enfants. . . si vous regardez celles qui sont diffusées au Québec, par Radio-Québec, Radio-Canada, ou CBC, il n'y a pas de publicité et ce serait le cas que le gouvernement du Québec l'ait exigé ou non. Le secteur privé—Télé-Métropole—est le seul à avoir été touché. Dès que la loi est entrée en vigueur, il n'a plus produit d'émissions d'enfants. Nous avons ainsi perdu une fenêtre pour ce genre de programmation, et c'est regrettable.

Je pense, pour ma part, que les émissions pour enfants du secteur privé devraient comporter des annonces publicitaires. Il importerait cependant qu'elles soient produites conformément aux mêmes normes que celles qui s'appliquent aux émissions elles-mêmes. Si vous décidez de réaliser une annonce, il ne pourra pas s'agir d'une annonce faite par et pour des adultes. Il faudra qu'elle soit conforme aux mêmes normes de qualité, celles que j'ai données tout à l'heure.

Si l'annonce respecte l'enfant en tant que consommateur et sert au financement d'une programmation qui lui convienne, alors que je suis d'accord, car je sais que cela comptera pour moins de 10 p. 100 de la programmation à laquelle l'exposent les télédiffuseurs canadiens. Je suis d'accord si cela garantit la production de plus d'émissions pour les enfants. Mais je tiens à ce que ce soit conforme au code, et non à une formule établie par l'Association canadienne des radiodiffuseurs ou autres. Il faut que cela cadre avec le code d'excellence dont nous discutons ici.

Mrs. Roy-Arcelin: I would like to deal with one last point that came to mind as I spoke. Let's talk about young adolescents. On some channels they broadcast telephone numbers for services that have a connotation. . .

Mr. Mirabelli: A sexual connotation.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, a sexual connotation, and all of this is very suggestive. On Fridays and Saturdays, 14 and 15-year olds go to bed late. Sometimes, you can't stop them from tuning in these channels. It happened to me: one day, I realized that I had been charged for calls to two or three telephone numbers. I said to myself: My God, where did these come from? The answer I got was: we wanted to know what kind of message we would get. It seems that it lasts two seconds. . .

Mr. Mirabelli: Curiosity.

Mrs. Roy-Arcelin: . . .and that it doesn't fit with the commercial. I discussed it with a few of my friends who found themselves in the same situation. I find this awful and I would like to know what your opinion is. How far can we go, while always respecting this famous freedom of expression? This is what it leads us to.

Mr. Mirabelli: As far as the law is concerned, I don't think there is much one can do.

Mrs. Roy-Arcelin: Exactly.

[*Text*]

M. Mirabelli: Cependant, si les lois du pays ne permettent pas d'éliminer ces choses, on pourrait exiger que ces annonces aient un

code decal that says this is sexually explicit material. Then your filter system should be able to filter it out, because the control track can carry that code.

In a sense, what we're saying is that parents now have to become the director. The director now has 32 monitors in front of him or her. That's what a director would have in a control room. Now he or she has to program what codes are to be excluded at all times with a lock-out.

That does lead you to another possible piece of legislation. The Department of Communications can require any devices past a certain year to have such filters built into them. Whether it's a VCR system or a cable converter or an actual television set, it can be built right in, once we have agreed on a standard.

That's the problem. You have to have the standard. Otherwise you have nothing to lock out with.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Under the proposed Bill C-62. . .in fact, I think even now the minister has the right to dictate standards of technology.

Mr. Mirabelli: That's right.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I was going to ask you about that. So it would be federal legislation that would indicate that.

Mr. Mirabelli: Yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Another thing Madam Roy-Arcelin asked you about and you gave an answer to was this. Canada has always been innovative. She asked you how you could set standards and move ahead. Well, that's all very well and good, and I think the Canadian Broadcasting System is not the culprit we're looking at; it's the international and particularly the American culprit, and particularly in children's cartoons. Well, we can be as innovative as we want, but 90% of the stuff that's coming in here we have no control over.

Mr. Mirabelli: That's the filter.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The reality is you really can't filter out 90% of the children's right to push a button. Would you agree with that?

Mr. Mirabelli: Yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It comes back to something you said before. From what I was listening to, I get the sense that you. . .and in your diagram here, which I think is a bit Utopian but which also focuses on a lot of financial concerns, there was something about parents—providing the support necessary to enable parents to become effective advocates at home and in the community for children's television. But there are also enlightened decision-making and an educated understanding of how you use code systems and everything else.

[*Translation*]

Mr. Mirabelli: However, if the country's laws do not enable one to eliminate these things, then we should perhaps demand that these commercials have a

un symbole annonçant que ce qui suit sera explicite du point de vue sexuel. Ainsi, le système de filtrage pourrait l'interrompre, car ce code peut y être intégré.

Dans un certain sens, ce que nous disons, c'est que les parents doivent jouer le rôle d'un réalisateur qui a devant lui 32 écrans. C'est ce qu'aurait en face de lui, en règle générale, un réalisateur dans une salle de contrôle. Il faudrait que les parents programment les codes des émissions exclues en toutes circonstances.

Cela pourrait vous amener à un autre genre de loi. Le ministère des Communications peut exiger que tout dispositif produit après une certaine date comporte de tels filtres. Qu'il s'agisse d'un magnétoscope, d'un convertisseur ou d'un poste de télévision, on pourrait y intégrer au départ un filtre, une fois qu'on se serait entendu sur une norme.

C'est là le problème. Il faut qu'il y ait une norme, sans quoi il n'y a aucun moyen de faire un tri.

La vice-présidente (Mme Finestone): En vertu du projet de loi C-62, tel qu'il a été proposé. . . je pense d'ailleurs que le ministre a déjà le droit d'imposer des normes sur le plan technologique.

M. Mirabelli: C'est exact.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'allais justement vous interroger là-dessus. Il faudrait que ce soit prévu dans une loi fédérale.

M. Mirabelli: Oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je voudrais revenir sur une question que vous a posée M^me^ Roy-Arcelin, à laquelle vous avez répondu en disant que le Canada a toujours été très innovateur. Elle vous avait demandé comment l'on pourrait faire pour établir des normes et continuer de progresser. Eh bien, tout cela est bien beau, et je pense que ce n'est pas le système canadien de radiodiffusion qui est le coupable que nous recherchons. Le coupable est plutôt cosmopolite et surtout américain, et je songe tout particulièrement aux dessins animés pour enfants. Nous pouvons être aussi innovateurs que nous le voulons, mais 90 p. 100 des émissions qui nous parviennent ici échappent à notre contrôle.

M. Mirabelli: C'est là qu'intervient le filtre.

La vice-présidente (Mme Finestone): La réalité c'est qu'on ne peut pas vraiment retirer aux enfants à 90 p. 100 leur droit d'appuyer sur un bouton. Êtes-vous d'accord là-dessus?

M. Mirabelli: Oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cela nous ramène à une chose que vous avez dite tout à l'heure. D'après ce que j'ai compris, j'ai le sentiment que vous. . . et dans votre diagramme ici, qui est, je pense, un peu utopique, mais qui fait ressortir un grand nombre de préoccupations d'ordre financier, il y avait quelque chose au sujet des parents—il s'agirait d'assurer aux parents un soutien suffisant pour que ceux-ci deviennent des défenseurs efficaces de la télévision pour enfants à la maison et dans la communauté dans son ensemble. Les autres éléments sont l'exercice de choix éclairés et une bonne connaissance de la façon d'utiliser les systèmes de code et tout le reste.

[*Texte*]

• 1210

Now, if we're going to focus on means to reclaim both our awareness and our responsibility for people, which has been given up, as you seemingly indicate, and to refocus on parental rights, roles, and responsibilities, which are being neglected, let's say, for social and economic reasons, and if we want to try to reclaim childhood and adolescence, more than just reclaiming the television set, we're reclaiming that space in our growth lifestyle for a fundamental reason: because we think there is an evolution of violent tendencies in our society which are not being controlled by role models or by responsible undertakings. So I'm really quite intrigued how you intend, as one of your focuses, to reach into the home and how you intend to approach those who would influence the parents.

That's one part of my question. The second part of my question, which perhaps I would prefer you answer first, is this. That $100 million you talked about has really had me quite intrigued. The $100 million of children's film or children's programming—first of all, was that in one year?

Mr. Mirabelli: Yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): And you don't know where it was shown. It seemed to be a marketing and distribution problem.

I'd like to know, in that $100 million, are we talking about a conglomeration of children, pre-teen and adolescent or teenage, first?

Mr. Mirabelli: No.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What was the intended audience? What was the type of diffusion when you were looking at that? Was it diffusion through, let's say, TVOntario, Knowledge Network, Quebec educational television? Was it for films? Was it for videos? Was it for the public or the private sector or educational television? I wondered if any of that analysis had been done. It could help us.

Mr. Mirabelli: It has. I must tell you my familiarity. . .and somebody slipped me a copy. This is a study that was done for the DOC and the author was not at liberty to distribute it. I literally had an hour and a half to scan it as it was on its way.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): And that's the one you referred to. So we can get that through access—

Mr. Mirabelli: That's right. I strongly recommend you get it.

However, I can answer some of your questions. It is particularly directed at children. Maximum age there is looked at as 15, if my memory serves me right.

However, your question suggests a real problem. Most children's production is devoted to pre-school and early childhood. The most under-served audience is the one *Degrassi* was trying to serve. It's that 12-to-14, 12-to-16, age bracket that's most under-served. But representatives from the film board may know more than I, given their own studies.

[*Traduction*]

Si nous voulons arriver à une nouvelle prise de conscience et réaffirmer des responsabilités que nous avons abdiquées, comme vous semblez le dire, c'est à dire privilégier de nouveau les droits, rôles et responsabilités des parents, qui se trouvent négligés pour des raisons, mettons sociales et économiques, et si nous voulons récupérer l'enfance et l'adolescence, au-delà du simple contrôle du poste de télévision, nous le faisons pour une raison fondamentale: parce que nous pensons que notre société est marquée par une évolution vers la violence, évolution qui n'est contrôlée ni par des modèles positifs, ni par des entreprises responsables. Je serais curieuse de savoir comment vous avez l'intention d'influencer les parents chez eux, c'est l'un des axes de votre action, et comment vous avez l'intention d'aborder ceux qui peuvent influencer les parents.

Voilà la première partie de ma question. La deuxième, par laquelle j'aimerais que vous commenciez, est la suivante: ces 100 millions de dollars dont vous avez parlé m'intriguent beaucoup. Ces 100 millions de dollars consacré à la production de films ou d'émissions destinées aux enfants—tout d'abord, cette somme s'appliquait-elle à une seule année?

M. Mirabelli: Oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et vous ne savez pas où ces émissions ont été diffusées. Il semblait y avoir un problème de commercialisation et de distribution.

Ces 100 millions avaient-ils servi d'abord à des émissions destinées au groupe d'âge que l'on nomme, en général, les adolescents?

M. Mirabelli: Non.

La vice-présidente (Mme Finestone): Quel était l'auditoire visé? Quel était le support de diffusion envisagé? Était-ce, mettons, TVOntario, Knowledge Network, la télévision éducative québécoise? Était-ce pour des films? Pour des vidéos? Était-ce pour le secteur public ou le secteur privé, ou la télévision éducative? Est-ce que ces analyses ont jamais été faites. Cela nous aiderait.

M. Mirabelli: Elle ont été faites. Il faut que je vous dise comment je connais. . . quelqu'un m'a glissé une copie. C'est une étude qui a été réalisée pour le ministère des Communications et l'auteur n'avait pas le droit de la disséminer. Je n'ai guère disposé que d'une heure et demie pour la parcourir.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et c'est de ce document dont vous avez parlé. Nous pouvons donc l'obtenir par le biais de l'accès. . .

M. Mirabelli: C'est juste. Je vous recommande fortement de vous la procurer.

Cependant, je peux répondre à certaines de vos questions. La somme est particulièrement destinée aux enfants. Si ma mémoire est bonne, l'âge maximal considéré est de 15 ans.

Cependant, votre question soulève un réel problème. La plupart des émissions visent des enfants d'âge pré-scolaire et la prime enfance. Le public le plus mal desservi est celui auquel s'adressait la série *Degrassi*. C'est la tranche d'âge des 12 à 14 ans, des 12 à 16 ans qui est la plus mal desservie. Les représentants de l'Office du film en savent peut-être plus que moi, ils disposent de leurs propres études.

[*Text*]

So that's the first question. The second is, if I remember the study correctly, most of those films were produced for both broadcast and other forms of distribution. The broadcast rights were tied up for a period not exceeding five years. Consequently CBC might buy it and have the rights to that production for five years, at which point the producer might be able to do something else with it in Canada.

The issue becomes that you produce all this stuff, it gets seen once, and then you don't see it again for at least another 12 months, depending on the rights that have been purchased. So here there is a real business issue and a real rights issue. That's what I was alluding to earlier. We shouldn't look at this simply as a violence issue. We should look at it. . .if there is so much violent material, as I said, control isn't going to work. You have to go to cultivation. What I mean by that is you produce more and better and make sure it gets more and better exhibition, which means we might have to renegotiate the terms of the rights. We might ask broadcasters and independent producers to renegotiate the terms, with different forms of collaboration, different forms of exhibition.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Could I interrupt you by saying that was probably one of the most frustrating aspects of our work on the broadcast bill, when we were looking at alternative broadcasting, which had a $50 million figure attached to it when that bill came in. I wanted to bring in an educational network for Canada, putting all the educational networks together on one channel.

• 1215

That looked as if it might have had some warm and thoughtful consideration. Bernard Ostry at that time was the head of TVOntario. But the big problem was copyright. The big problem was the rights of access. So we could never get it.

It strikes me it's just so ruddy frustrating that copyright law, in and of and by itself, in the interests of our children, subverts the potential for very good educational material and a very good educational channel.

Mr. Mirabelli: Just so we're clear, it's not just copyright law. There's also the whole question of performance rights and all that stuff.

What I find intriguing is that as with all businesses—the broadcast industry is no different—the financial resources are becoming more and more limited. Yet the demands on the broadcaster or the distributor are becoming excessive. Consequently I think a lot of them are beginning to realize their traditional way of working isn't going to allow them to move forward. I have been continually amazed at my boardroom table, when you'll have an educational broadcaster, an independent producer, a public broadcaster, and a pay service all sitting there and saying, if you produce this, may I have first window, may I have second window?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Where's cable in all this picture?

[*Translation*]

Voilà donc pour ce qui est de la première question. Pour ce qui est de la deuxième, si je me souviens bien, la plupart de ces films ont été réalisés aussi bien pour la télévision que d'autres formes de distribution. Les droits de diffusion à la télévision étaient réservés pour une période ne dépassant pas cinq ans. En d'autres termes, la SRC pouvait acheter les droits et les exploiter pendant cinq ans, à la suite de quoi, le producteur pouvait faire appel à d'autres distributeurs au Canada.

Le problème c'est que l'on produit toutes ces émissions qui sont diffusées une fois puis, on ne les revoit plus pendant au moins 12 mois, selon la nature des droits d'exploitation qui ont été achetés. Il y a donc là un véritable problème commercial et juridique. C'est à cela que je faisais allusion tout à l'heure. Il ne faut pas envisager tout ce problème simplement comme un problème de violence. Il faut bien voir. . . s'il y a tant d'émissions violentes, le contrôle ne suffira pas comme je l'ai dit. Il s'agit plutôt de cultiver. J'entends par là qu'il faut produire plus et mieux, mais aussi veiller à diffuser plus et mieux, ce qui signifie qu'il faut renégocier les droits d'exploitation. On pourrait demander aux radiodiffuseurs et aux producteurs indépendants de renégocier les droits, avec des formes de collaboration différente, des formes de diffusion différente.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pourrais-je vous interrompre pour dire que cela a été probablement l'un des aspects les plus frustrants de notre travail sur le projet de loi sur la radiodiffusion, lorsque nous examinions la radiodiffusion alternative, à laquelle on réservait 50 millions de dollars lorsque le projet de loi a été introduit. Je voulais introduire au Canada un réseau éducatif, rassembler tous les réseaux éducatifs sur un même canal.

Je pensais que cette idée serait bien accueillies. C'est Bernard Ostry qui dirigeait, à l'époque, TVOntario. Mais le gros problème, c'était les droits d'auteur. Le gros problème, c'était les droits d'accès. Et nous ne l'avons jamais obtenu.

Je trouve énormément frustrant que les droits d'auteur, eux seuls, en soi et étant donné ce qu'ils sont, nuisent à l'intérêt de nos enfants et rendent impossibles la production de très bonnes émissions éducatives et l'implantation d'un très bon canal éducatif.

M. Mirabelli: Il faut préciser que ce ne sont pas seulement les droits d'auteur. Il y a toute la question des droits de représentation et ce genre de choses.

Ce qui me laisse perplexe c'est que, comme pour toutes les entreprises—le secteur de la radiodiffusion ne fait pas exception—les ressources financières deviennent de plus en plus limitées. Les exigences posées au radiodiffuseur ou au distributeur deviennent excessives. Aussi, sont-ils nombreux à se rendre compte que leur façon traditionnelle de travailler ne leur permettra pas d'avancer. Ce qui me surprend toujours, lors des réunions de mon conseil d'administration où siègent un radiodiffuseur éducatif, un producteur indépendant, un radiodiffuseur public et un service payant c'est de les entendre dire: si vous produisez ceci, puis-je avoir la première, la deuxième, diffusion?

La vice-présidente (Mme Finestone): Et que fait le câble dans tout cela?

[*Texte*]

Mr. Mirabelli: Nowhere.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What do they contribute, from your perspective? They're important transmitters and they do an excellent community-based—

Mr. Mirabelli: I must tell you Ken Stein, who heads up the CCTA, is a former board member of the Vanier Institute for the Family, so I'm in a difficult situation.

Cable does one thing well. It redistributes signals.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): They also package and program.

Mr. Mirabelli: They package. They do a variety of other things. But—

Mr. Scott: They do their own programming, too.

Mr. Mirabelli: Yes, at the community level.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes, that's what I said.

Mr. Mirabelli: But how much are they investing in the development of new products and—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): And Canadian, yes.

Mr. Mirabelli: —making them accessible to children? I don't think that has been their role; nor can it be, nor has it been, unless you look at the specialty channels, if they have an involvement. I think of André Bureau and company. But that's not the role of cable. They are distributors. It's not the same ball game.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): To get back to that other question, we had a private conversation about media literacy and how you enable parents to use this modern technology and filter you were talking about. If I don't know what's in the video and I don't know what is in the program content, because neither was I the programmer nor did I read the script, how do I make an intelligent assessment of whether or not I want to code that particular program out, or "block it out" or whatever was the terminology you used? Even if Laurier LaPierre's national group comes up with the most intelligent, well-thought-through guideline for classifying film, video, and broadcast stuff, you still have to have an educated parent—

Mr. Mirabelli: That's right.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): —or an educated mentor and monitor in there.

Now, you indicated you saw perhaps guidance by more knowledgeable parents as your newer focus, rather than the actual promotion of the production of the film. How do you plan to do that?

Mr. Mirabelli: There are probably 12 to 15 strategies. Let me start by telling you what we won't do and why.

We understand why "media literacy" has become a captured phrase—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Well, no, excuse me. I don't consider the phrase a capture. I think if we want to talk about a healthy society that is able to combat the forces of violence, you need a healthy mind as well as a healthy body.

[*Traduction*]

M. Mirabelli: Rien.

La vice-présidente (Mme Finestone): Qu'est-ce qu'il contribue, selon vous? Le câble est un important relais et les compagnies font d'excellentes émissions communautaires. . .

M. Mirabelli: Je dois vous dire que Ken Stein, qui dirige l'ACTC, est un ancien membre du conseil d'administration de l'Institut Vanier de la famille, ce qui me place dans une situation un peu difficile.

Le câble fait très bien une chose. Il redistribue les signaux.

La vice-présidente (Mme Finestone): Les compagnies de câble font aussi du conditionnement et de la programmation.

M. Mirabelli: Oui. Elles font toutes sortes de choses, mais. . .

M. Scott: Elles réalisent aussi leurs propres émissions.

M. Mirabelli: Oui, au niveau communautaire.

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. Mirabelli: Mais combien investissent-elles dans l'élaboration de nouveaux produits et. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Et de produits canadiens, oui.

M. Mirabelli: . . .et leur distribution aux enfants? Mais ce n'est pas leur rôle, n'a jamais été leur rôle et ne peut être leur rôle, sauf peut-être à l'égard des canaux spécialisés, si elles ont leur mot à dire. Je pense à André Bureau et compagnie. Mais ce n'est pas le rôle du câble. Les compagnies de câble relaient des signaux. Ce n'est pas la même chose.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pour revenir à cette autre question, nous avons eu une conversation privée sur la conscientisation des médias et la manière d'apprendre aux parents à utiliser cette technologie moderne et ce filtre dont vous parliez. Si je ne connais pas le contenu du vidéo, si je ne connais pas la teneur d'une émission, parce que je ne suis pas le programmateur et que je n'ai pas lu le script, comment puis-je décider de manière intelligente de laisser passer ou de «bloquer» une émission particulière, quelle que soit la terminologie que vous utilisez? Même si le groupe national de Laurier LaPierre nous arrive avec la ligne directrice la plus intelligente et la plus réfléchie en vue de la classification des films, des vidéos et des émissions, vous avez néanmoins besoin d'un parent éduqué. . .

M. Mirabelli: C'est juste.

La vice-présidente (Mme Finestone): . . .ou d'un mentor ou d'un superviseur éduqué pour prendre ces décisions.

Vous disiez que vous envisagiez de faire jouer un rôle de conseil aux parents les mieux informés, plutôt que d'intervenir au niveau de la promotion du film. Comment comptez-vous procéder?

M. Mirabelli: Il y a probablement 12 à 15 stratégies possibles. Permettez-moi de commencer par vous dire ce que nous ne ferons pas et pourquoi.

Nous comprenons pourquoi la «conscientisation des médias» est un slogan qui a été détourné. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Non, excusez-moi. Je ne pense pas que le sens de l'expression ait été détourné. Je pense que si nous voulons une société saine qui soit capable de combattre les forces de la violence, il faut avoir un esprit sain dans un corps sain.

[*Text*]

Mr. Mirabelli: Yes, there's no argument. Sorry. What we're talking about here is a strategy, though. My concern is, having developed the concept of media literacy, we think the culture has responded to the crisis it perceives. What I'm suggesting is media literacy can deal with maybe 5% to 10% of the problem, given the nature of our schooling, our schools, and how we approach it. That's not to be critical of the system, but we have to be realistic about our expectations of what that system can do.

That's the first thing. In that sense we took stock of what media literacy could do and said: It's important, but it's not enough. We now have to reach into the homes. How are we going to do it?

One of the reasons we changed our name to the concept of an alliance was to signal to the world that's how we're working. So what you will find is an alliance with home and school associations. You'll find an alliance with a variety of community associations that in fact have access to parents. We as a Toronto-based organization would never have access directly into the homes. But what we can do and do well is develop the instruments by which a community can then rally itself.

Let me give you a simple example of what we can do.

[*Translation*]

M. Mirabelli: Oui, je ne conteste pas cela. Désolé. Mais ce dont nous parlons ici, c'est d'une stratégie. Ma crainte c'est que, une fois forgée cette notion de conscientisation des médias, nous pensions que la culture a réagi à la crise telle qu'elle la perçoit. À mon sens, la conscientisation des médias pourra résoudre peut-être 5 à 10 p. 100 du problème, étant donné la nature de l'éducation scolaire, nos écoles et la manière dont elle est abordée. Je ne dis pas cela pour critiquer le système scolaire, mais il faut se montrer réaliste quant à ce qu'on peut lui demander de faire.

Voilà la première chose. En ce sens, nous avons évalué ce que la conscientisation des médias pouvait faire et avons conclu que cela ne suffisait pas, qu'il fallait aussi agir au niveau des familles. Comment?

Une des raisons pour lesquelles nous avons changé notre nom pour prendre celui d'alliance, c'était pour montrer à tout le monde que c'est ainsi que nous travaillons. Il s'agit donc de conclure une alliance avec les associations de parents d'élèves, avec la gamme des associations communautaires qui ont concrètement accès aux parents. Nous, organisation basée à Toronto, n'aurons jamais accès directement aux foyers. Mais ce que nous pouvons et savons faire, c'est élaborer les instruments qui permettent à une collectivité d'agir.

Permettez-moi de vous donner un exemple simple de ce que nous pouvons faire.

The worst-heard member of the cultural community when it comes to the regulatory process is Mrs. Smith on Elm Street. If Mrs. Smith writes to the CRTC and says, I wish to intervene against Broadcaster X, Y, and Z, she hears back, thanks for your letter; we'll take it into consideration—end of discussion. It's part of how the system works.

Years ago my organization tried to put together a monitoring kit we could put in the hands of parents, saying, watch the schedule for a period of two weeks, make your notes about observed incidence of violence or of human sexuality, inappropriate sex-role stereotyping, inappropriate behaviour in terms of gender responsibility, all those issues.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Racism, I'm sure.

Mr. Mirabelli: That way if you had the tool placed in the community of Thunder Bay and used by 150 or 200 families, that coalition could then get their data and go before Mr. Spicer and say, iIn the community of Thunder Bay, in this period, this is what we've been observing, therefore Canadian broadcasters are not meeting their responsibilities as provided in Mr. McCabe's code; and by the way, the American problem is even greater than you thought it was, because in Thunder Bay this is what it is. But unless you have that tool to enable people to take the situation in their own hands, it is not in our interest to put ourselves first. It is in our interest to put the materials in people's hands, such that they can do the job.

It's a conceptualizing job, and it's a question of being able to produce the material and get it into the right hands. It would be arrogant for a national organization to think it can do it.

Le membre de la communauté culturelle qui a le plus de mal à se faire entendre des autorités réglementaires est M^me^ Lafleur de la rue des Érables. Si M^me^ Lafleur écrit au CRTC pour demander à intervenir contre le radiodiffuseur X, Y et Z, on lui envoie un accusé de réception et cela s'arrête là. C'est ainsi que fonctionne le système.

Il y a des années, mon organisation a essayé d'élaborer une série de mesures de contrôle que pouvaient appliquer les parents. Nous leur disions, regardez les programmes pendant deux semaines, prenez des notes sur la fréquence des scènes de violence ou de sexualité, notez les stéréotypes sexuels, les représentations inappropriées des responsabilités des deux sexes, ce genre de choses.

La vice-présidente (Mme Finestone): Le racisme aussi, j'espère.

M. Mirabelli: De cette façon, si ces mesures étaient utilisées par 150 ou 200 familles de Thunder Bay, la coalition ainsi établie pouvait alors assembler des données et aller voir M. Spicer pour dire, voilà, à Thunder Bay, au cours de telle période, c'est ce que nous avons observé, et cela prouve que les radiodiffuseurs canadiens ne respectent pas le code de M. McCabe; et d'ailleurs, le problème américain a encore plus d'ampleur que vous le pensiez, et on l'a constaté à Thunder Bay. Mais, à moins de disposer de cet outil qui permet aux gens de prendre les choses en main eux-mêmes, il n'est pas dans notre intérêt de nous mettre en avant nous-mêmes. Il est dans notre intérêt de donner les outils voulus aux gens, afin qu'ils puissent faire eux-mêmes le travail.

Il s'agit de conceptualiser, il s'agit d'élaborer les instruments et de les placer en bonnes mains. Ce serait arrogant de la part d'un organisme national de penser qu'il peut faire le travail.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mr. Lemieux and I were just discussing that. The distribution is another question, but the tool you would put into those hands would be something your alliance would market and test to make sure it would have an evenness, etc. The marketing and distribution you would leave in the hands of the group that affiliated themselves with you. Is that right?

Mr. Mirabelli: Yes. It wouldn't have to be a formal affiliation. Our interest is only to get it into the communities. In one community it could be the Lion's Club. In the next community it could be somebody like Rose Dyson's organization. In another community it could be a group of concerned teachers. In another community it could be a group of concerned parents.

To us it's immaterial who it is in the community. What is material is that the material that gets put in their hands is balanced, is framed in such a way that it produces intelligent dialague at the other end and it does not produce what I'll call the traditional attacks on broadcasters, on independent producers, on advertising. They may be legitimate in some instances, but they won't get us out of the dilemma.

What I am looking for is a way of providing the evidence based on their community's needs and experience and giving them an instrument that might allow them to make suggestions to the broadcaster, in the first instance, or in the second instance to the regulatory agency, and asking, have you considered scheduling in this way instead of this way? That's all it may take in Sydney, Nova Scotia. In Thunder Bay it might take another approach. Our game is how you provide the instruments to allow people to make their own decisions.

In conclusion, this is how the Vanier Institute for the Family has now worked for the last seven or eight years. I must tell you one publication—that's all, one—that was circulated to 40,000 Canadians in a similar manner has now haunted us for four years, simply because people did take it up. The information was balanced. We are swamped, but so are a lot of other people, because communities have been enabled to go and fight their own fights and give their own arguments in a balanced, intelligent fashion. I should have thought to bring copies, but my mind was on broadcasting.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Perhaps you would send it on to us. We would be pleased to include it.

What was the nature of what you did?

Mr. Mirabelli: There were two things, and the comments earlier alluded to them. As you know, there is a lot of discussion about families, what's happened to families and values, what's the role of legislation and what's not the role of legislation. The first thing we did was put out a 16-page publication that says, before you go on carrying your myths, here's the reality; here's the number of people who have dual wage-earning families; here's the standard of living compared with that in 1945, 1955, 1965, 1985, and 1993—so we can get rid of certain myths about parental greed and so on. There is a whole variety of issues. We said, here are the simple facts. It is 16 pages long, very simple, easy to read.

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): M. Lemieux et moi-même en avons parlé tout à l'heure. La distribution est une autre question, mais c'est votre alliance qui s'occuperait d'élaborer et de tester l'instrument pour assurer une certaine uniformité etc. La commercialisation et la distribution, vous laisseriez cela au groupe qui s'affilierait avec vous. Ai-je bien compris?

M. Mirabelli: Oui. L'affiliation n'aura pas besoin d'être formelle. Ce que nous cherchons, c'est simplement de distribuer l'outil dans les collectivités. Dans une localité, le Lion's Club pourrait s'en charger. Dans une autre, ce pourrait être une organisation comme celle de Rose Dyson. Dans une autre encore, ce pourrait être un groupe d'enseignants intéressé. Dans un autre, ce pourrait être un groupe de parents engagés.

Pour nous, peu importe qui s'occupe de la dissémination. Ce qui compte, c'est que l'instrument soit objectif, conçu de manière à engendrer un dialogue intelligent à l'autre bout et non pas ce que j'appelle les attaques traditionnelles contre les radiodiffuseurs, les producteurs indépendants, les publicitaires. Cela est peut-être parfois légitime, mais ne nous permet pas de sortir du dilemme.

Ce que je recherche, c'est une façon de rassembler les données, en fonction des besoins et de l'expérience de la localité, et de donner au public un instrument qui lui permette de formuler des suggestions au radiodiffuseur, d'abord, à l'autorité chargée de la réglementation ensuite, de demander: avez-vous jamais songé à programmer de telle façon plutôt que de telle autre? Cela pourrait suffire à Sydney, en Nouvelle-Écosse. À Thunder Bay, il faudra peut-être envisager autre chose. Notre rôle, c'est de fournir des instruments qui permettent aux gens de prendre leurs propres décisions.

En conclusion, c'est ainsi que l'Institut Vanier de la famille travaille maintenant depuis sept ou huit ans. Je peux vous dire qu'une de nos publications—c'est tout, une seule—qui a été distribuée à 40 000 Canadiens d'une manière similaire revient nous hanter maintenant depuis quatre ans, simplement parce que les gens s'en sont servi. Les renseignements étaient objectifs. Nous sommes inondés, mais c'est le cas aussi de beaucoup d'autres, car les collectivités ont été en mesure de mener leurs propres luttes, de faire valoir leurs propres arguments et ce, de manière équilibrée et intelligente. J'aurais dû en apporter des exemplaires, mais je pensais à la radiodiffusion.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous pourriez peut-être nous l'envoyer. Nous pourrions l'inclure dans la documentation de la séance.

De quoi s'agissait-il, en l'occurrence?

M. Mirabelli: Il y avait deux choses, et j'y ai fait allusion tout à l'heure. Comme vous le savez, il y a tout un débat sur la famille, ce qui est arrivé et aux familles et aux valeurs familiales, ce que doit être et ne pas être le rôle de la législation. La première chose que nous avons faite, a été de rédiger une publication de 16 pages disant essentiellement: avant que vous n'alliez propager des mythes, voici la réalité; voici le nombre de personnes qui appartiennent à des familles où les deux parents travaillent; voici le niveau de vie comparé à celui de 1945, 1955, 1965, 1985 et 1993—afin de démentir certains mythes concernant l'avidité des parents etc. Nous avons abordé ainsi toute une série de questions, disant voilà les chiffres et les faits. Cela fait 16 pages, c'est très facile à lire.

[*Text*]

The second document was then produced six months later. It said, now you have read that, what are the ways you might want to consider going with public policy at a national level, a local level, a personal level? How would you proceed?

Both those documents are now not only being utilized extensively—they are the most quoted documents we've ever produced—but they are being used as a basis for the work at the School of Architecture at McGill University. They are being used as the basis for family law at Osgoode Law School. These were intended for Mrs. Smith on Elm Street, for people who just have an interest, whose gut says something has happened, what is happening?

• 1225

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Is your third study going to find our why Mrs. Smith on Elm Street did not respond instead, and why it was the architectural institute?

Mr. Mirabelli: Mrs. Smith actually responds to us far more than we will ever want. That's part of the problem.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I see.

Mr. Mirabelli: That's the problem of success.

To conclude, the interesting thing about the approach I suggested is that it does require money, but surprisingly not as much money as people would think, and it ought to be done every three to five years in order to recapture the new generation of parents. It's not something you necessarily do once and forget about. With every new generation of children, you ought to restart the process.

We have a real problem in this culture of what is called cultural transmission. My mother taught me things that I remember because they are useful, but will my child remember those things? Probably not. He has been dismissing them for 16 years.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): As soon as he gets older he is going to find out how wise you were. I'm living proof.

I want to thank you very much, Mr. Mirabelli. You have brought us a lot of new information and refocused information. We thank you for your patience while we had to have a delay in the hearings.

We will meet again a week from Tuesday. Thank you very much.

Mr. Mirabelli: My pleasure.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le 2e document a été rédigé six mois plus tard. Nous y disions: maintenant que vous avez lu cela le premier document, quelle solution politique voudriez-vous envisager au niveau national, au niveau local, au niveau personnel? Qu'aimeriez-vous faire?

Ces deux documents sont maintenant très largement utilisés—de tous ceux que nous ayons publiés ils sont les plus souvent cités—mais ils servent également d'outils de travail à l'École d'architecture de l'Université McGill, à la Osgoode Law School. Nous les destinions à Mme lafleur de la rue des Érables, aux gens qui s'intéressent et qui ont l'impression que quelque chose a déraillé et se demandent quoi.

La vice-présidente (Mme Finestone): Est-ce que votre troisième étude déterminera pourquoi ce n'est pas Mme Lafleur de la rue des Érables qui a répondu, et pourquoi c'est l'Institut d'architecture?

M. Mirabelli: Mme Lafleur, en fait, nous répond beaucoup plus que nous le voudrions. Cela fait partie du problème.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vois.

M. Mirabelli: C'est la rançon de la gloire.

Pour conclure, l'aspect intéressant de la démarche que j'ai suggérée est qu'elle coûte de l'argent; mais beaucoup moins que l'on pourrait le croire. Et il conviendrait de la répéter tous les trois à cinq ans de façon à toucher les nouvelles générations de parents. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire une fois et oublier ensuite. Avec chaque nouvelle génération d'enfants, il faut relancer le processus.

Nous avons un réel problème dans notre culture, celui que l'on appelle la transmission culturelle. Ma mère m'a enseigné des choses dont je me souviens parce qu'elles sont utiles; mais est-ce que mon enfant va se les rappeller? Probablement pas. Il les ignore depuis 16 ans.

La vice-présidente (Mme Finestone): Dès qu'il sera assez âgé, il s'apercevra combien vous aviez raison. J'en suis la preuve vivante.

Je tiens à vous remercier infiniment, monsieur Mirabelli. Vous nous avez apporté beaucoup de renseignements nouveaux et repensés. Nous vous remercions de votre patience pendant cette interruption de nos travaux.

Nous nous reverrons mardi prochain. Je vous remercie.

M. Mirabelli: Ce fut un plaisir.

La vice-présidente (Mme Finestone): La séance est levée.

APPENDIX "COMM-11"

GRAY AND COMPANY

ANNEX "A"

June 5, 1986

PRO-PORNOGRAPHY DISINFORMATION CAMPAIGN

Mr. John M. Harrington
Executive Vice-President
Council for Periodical Distributors Associations
60 East 42nd Street
Suite 2134
New York, NY 10165

Dear Mr. Harrington:

Frank Mankiewicz, Ray Argyle and I are grateful for the opportunity to meet last week with you and other members of the Media Coalition to discuss the problems raised by the work of the Attorney General's Commission on Pornography and the threat posed by self-styled "anti-pornography" activists.

We at *Gray and Company* believe we can assist the Coalition deal with the short-term challenge presented by the Commission on Pornography and the long-term challenge presented by the religious fundamentalists. This letter will set forth strategy recommendations for dealing with both these challenges.

This week's announcement that *Gray and Company* will merge later this summer with *Hill & Knowlton, Inc.*, a wholly-owned subsidiary of *JWT Group, Inc.*, greatly strengthens our ability to assist the Coalition. *Hill & Knowlton's* network of 18 offices in cities across the country will facilitate the task of advancing the Coalition's positions and programs at the grass-roots level.

The Commission on Pornography plans to formally issue its final report in early July, although a draft of the introduction to the report and a list of 26 proposed recommendations have been made public. The Commission's work has already had a serious impact on selected periodical publishers, distributors and retailers.

Members of the Commission, most of whom were selected because of their known opposition to "pornography," have in numerous public statements created widespread public alarm over the supposed causal relationship between "pornography" and violent criminal behavior. Self-styled "anti-pornography" crusaders have used the Commission's work to create a climate of public hostility toward selected publications.

A letter from the Executive Director of the Commission to companies alleging their involvement in the sale or distribution of "pornography" has created a climate of fear among many periodical distributors and retailers and threatens to severely reduce the number of distributors and retailers willing to handle selected magazines because of their fear of government prosecution and public censure.

Responding to the continuing damage inflicted by this letter, with its implied threat of government prosecution, members of the Media Coalition and others have filed suits in federal court seeking to enjoin the Commission on Pornography from publicly disseminating a "blacklist" and taking other actions amounting to censorship of certain publications.

Short–term Strategy

In the short term, we propose a strategy designed to further discredit the Commission on Pornography, the manner in which its members were chosen, the way in which it has conducted its deliberations, the highly political and biased way in which it has organized its findings and recommendations, and the deeper motives of those who have been its most enthusiastic proponents.

The Commission has already become the object of widespread criticism and even derision. Several Commission members have disassociated themselves from its findings and recommendations. Prominent researchers and social scientists have criticized the Commission's methodology and conclusions. Civil libertarians have attacked the Commission's work as laying the groundwork for government censorship. And the Commission has been sharply criticized in editorials in leading newspapers.

Yet despite this growing controversy, the Commission's findings and recommendations will likely find widespread public acceptance. Politicians and civic and community leaders will be reluctant to openly criticize the Commission lest they be branded as "soft on pornography." Clearly, publishers, distributors and retailers face the prospect of trying to conduct their legitimate and constitutionally–protected business in a hostile environment.

Criticism of the Commission needs to be more sharply defined and clearly focused. This can be accomplished by creation of a broad coalition of individuals and organizations opposed to the Commission's findings and recommendations. This new group — broader than the industry–based Media Coalition — would include academicians, civil libertarians, religious leaders, civic and community leaders, politicians, business and foundation executives, authors and editors, columnists, commentators and entertainers. This new group might be called "Americans for the Right to Read" or "The First Amendment Coalition."

Creation of such a broad, issue–oriented group and selection of a national spokesperson would help dispel the notion that opponents of the Commission's work are only interested in protecting their own financial interests or are somehow "pro–pornography." Selection of a national spokesperson not directly involved in publishing would help opinion leaders, policy makers and the general public understand that the issue here is not "pornography" but rather First Amendment freedoms.

Since time is short, formation of this new coalition and recruitment of a chairman and spokesperson should be undertaken at once. As soon as this task is accomplished, the new coalition should hold a news conference in Washington to announce its formation, membership, objectives and program. The new coalition should move quickly to establish state and local chapters, seeking to enlist the broadest possible support.

Quiet efforts should be undertaken to persuade the Attorney General, the White House and the leaders of both political parties that the forthcoming report of work of the Commission is so flawed, so controversial, so contested and so biased that they should shy away from publicly endorsing the document. The more doubts that can be created about the objectivity and validity of the Commission's findings and recommendations, the more difficult it will be for anti–pornography crusaders to use the report as an effective tool for achieving their objectives.

The new coalition should launch a series of pre–emptive strikes against the Commission's report, using advertorials in major national newspapers and magazines, placing spokespersons on national and local television and radio news, public affairs and talk shows, holding a series of news conferences in major cities across the country, and meeting with government leaders and politicians to discuss the biases, misrepresentations and factual errors contained in the report.

The coalition should hold a second news conference in Washington immediately following the release of the Commission's report in July, providing the media, Members of Congress and other interested groups with a "white paper" refuting the findings and recommendations of the Commission's report. Hopefully, the dissenting Commissioners, social scientists whose research or testimony has been taken out of context, prominent legal scholars and civil liberties activists could participate.

Long–term Strategy

Sadly, it often seems socially acceptable and politically expedient to support restraints on the freedom to speak, publish or perform — so long as those restraints are made under the guise of a crusade against pornography. In the long run, these attacks on our First Amendment freedoms will probably continue as long as there are those who feel they and the Government have the right and the responsibility to determine the content of what we read, look at and listen to.

Still, most Americans vigorously oppose censorship. Most Americans believe firmly in the separation of Church and State. Most Americans oppose Government intervention in their private lives. Most Americans value deeply the concept of personal freedom. Our task is to convince the American people that campaigns to ban certain books, magazines, newspapers, movies, television shows, speeches and performances threaten everyone's freedom.

Given the willingness of most Americans to accept social change over the past two decades when it is accompanied by increased personal freedom and heightened social responsibility, we believe it is possible to limit the damage caused by the current attack on First Amendment freedoms and ensure that the publication, distribution and sale of books, magazines and newspapers continues to enjoy the protection of the Constitution.

What the Media Coalition needs is a strategy based on constructing and communicating a politically and socially defensible positioning that will protect publishers, distributors and retailers from unfounded attacks by a handful of zealots who are able to coerce the majority into silence.

A way must be found of discrediting the organizations and individuals who have begun to seriously disrupt the legitimate business activities of publishers, distributors and sellers of legal, non–obscene books and magazines. This effort must be spearheaded by the broad new coalition of industry and non–industry forces created to deal with the more immediate and pressing problem of the Commission on Pornography.

Any long–term effort launched without such strategic positioning will fail because publishers, distributors and sellers will be thought to have no motive or justification other than economic self–interest, for their stance. Forced into a position of defending "pornography", they are certain to find themselves in a "no–win" situation.

Themes

A successful effort to relieve publishers, distributors and retailers from harrassment will involve communicating several broad themes with which most Americans agree. They include the following:

1. There is no factual or scientific basis for the exaggerated and unfounded allegations that sexually–oriented content in contemporary media is in any way a cause of violent or criminal behavior.

2. It makes no sense to expend the energies of community groups, law enforcement agencies or the courts in the pursuit of such allegations. In fact, it is socially harmful to direct our energies in such channels, because it diverts our attention from real economic and social problems.

3. The campaign to infringe on all our rights by attacking the rights of publishers, distributors and retailers is being orchestrated by a group of religious extremists whose tactics and goals are clearly not representative of mainstream American public opinion.

4. If this campaign against one segment of publishing is successful, it will be extended to other areas of American life; small, extremist pressure groups will step up their efforts to impose their narrow moral and social agenda on the majority.

5. One need not admire, agree with, purchase or read certain publications to support their constitutional right to be published, distributed and sold... and the right of other people to purchase and read them.

We believe these broad themes have the support of the majority of the American people. Further, we believe we can help create a coalition of prominent individuals and institutions who would lend their names and their support to the effort to communicate these themes.

Our long–term strategy is both national and local in scope. We believe a program of print and broadcast activities, creation of a national information center and speakers' bureau, development of a grass roots membership base, publication of a newsletter and a special book or collection of essays on the subject, an annual national conference and regional seminars and symposia on the First Amendment, and an effort to link the be–centennial of the Constitution in 1987 to the current controversy will strengthen support for "the right to read."

About Our Capabilities

As the largest public affairs firm in Washington, *Gray and Company* is well qualified to assist the Media Coalition in designing and implementing short– and long–term strategies to defeat efforts by the Commission on Pornography and a small, unrepresentative group of religious fundamentalists to undermine the First Amendment.

Our Public Relations Division is headed by Frank Mankiewicz, a noted author, columnist and commentator who served as press secretary to the late Robert F. Kennedy and as president of *National Public Radio*. Mr. Mankiewicz's talented staff includes former newspaper and magazines reporters and editors, network radio and television correspondents, and congressional press secretaries.

Our Government Relations Division is headed by Gary Hymel, former top aide to House Speaker Thomas P. O'Neill. Mr. Hymel's staff includes former legislative assistants, staff directors, White House and Cabinet officials, all with knowledge of and access to the legislative and administrative decision–making process. Our Government Relations professionals have strong contacts at the state and local level as well, and are accustomed to working with our Public Relations staff in orchestrating national grass–roots campaigns on behalf of our clients.

Ray Argyle, chairman of our Canadian Affiliate, *Argyle Communications, Inc.*, Toronto, has a solid understanding of the "pornography" issue through his work for your organization in Canada over the past ten years. Mr. Argyle initially brought your situation to our attention, attended our meeting in New York last week, provided input for this proposal, and will be deeply involved in the efforts we undertake on your behalf.

Finally, permit me to underscore the importance of our forthcoming merger with *Hill & Knowlton*. Our Chairman, Robert Keith Gray, predicts the move "will bring about overnight the most effective global public affairs capability in the marketplace."

And Robert L. Dilenschneider, president of *Hill & Knowlton*, says the merger "will vastly improve the services we make available to clients, buttress our expertise with new talent, make available to clients new business and governmental consultants of the highest order and provide us with powerful marketing tools." Says Mr. Dilenschneider: "It's a perfect fit."

Budget

The complex nature of the challenge facing the Media Coalition — to devise and implement short– and long–term public affairs and public relations strategies at the national and local levels — will require a substantial commitment of time and resources. This is to be expected, for the opposition is well organized and well funded and the stakes are extremely high.

Gray and Company customarily charges a client a standard monthly retainer plus the total of hourly staff time charges incurred on the client's behalf. Out of pocket expenses are billed separately. In this case, we propose a monthly retainer of $5,000, plus staff time charges and expenses. Given the magnitude of the task at hand, you should be prepared to incur charges — at least initially — in the range of $50,000 — $75,000 per month. Thus, the total cost of this effort could range from $600,000 to $900,000 during the first year.

Mr. Mankiewicz, Mr. Argyle and I are prepared to meet again with you and your colleagues to discuss the details of our proposed program. I'm sure a senior executive from *Hill & Knowlton* would be prepared to join us for that discussion, if you wish.

We look forward to hearing from you.

Sincerely,

(*Original signed by*)

Steve Johnson

APPENDICE «COMM-11»

GRAY AND COMPANY

ANNEXE A

Le 5 juin 1986

Monsieur John M. Harrington
Vice-président directeur
Council for Periodical Distributors Associations
60 est, 42e rue
Bureau 2134
New York (New York) 10165

Campagne de désinformation en faveur de la pornographie

Monsieur,

M. Frank Mankiewicz, M. Ray Argyle et moi-même sommes très heureux d'avoir eu l'occasion de vous rencontrer la semaine dernière, ainsi que d'autres membres de la Coalition des médias, pour discuter des problèmes que posent les travaux de la Commission sur la pornographie créée par le Procureur général (Attorney General) et de la menace que constituent les soi-disant militants contre la pornographie.

La Société *Gray & Company* estime être en mesure d'aider la Coalition à relever le défi à court terme que présente la Commission sur la pornographie, tout comme elle est prête à affronter, à plus longue échéance, les fondamentalistes religieux. Vous trouverez dans la présente des recommandations concernant l'établissement d'une stratégie permettant d'atteindre ces deux objectifs.

On a annoncé cette semaine la fusion, vers la fin de l'été, des sociétés *Gray & Company* et *Hill & Knowlton, Inc.*, filiale à part entière du *JWT Group, Inc.*, mesure qui nous donnera une plus grande force de frappe pour venir en aide à la Coalition. Le réseau de dix-huit bureaux répartis dans diverses villes des États-Unis que possède la *Hill & Knowlton* permettra plus facilement de promouvoir les positions et les programmes de la Coalition au sein de la population.

La Commission sur la pornographie prévoit déposer officiellement son rapport final au début de juillet, même si elle a déjà rendues publiques une ébauche de l'introduction et une liste des vingt-six recommandations qu'elle propose. Les travaux de la Commission ont déjà eu un impact important sur certains éditeurs, distributeurs et détaillants de périodiques.

Les membres de la Commission, dont la plupart ont été choisis en raison de leur opposition bien connue à la «pornographie», ont réussi, lors de nombreuses déclarations publiques, à alarmer le public au sujet de la prétendue relation de cause à effet entre la «pornographie» et le comportement criminel violent. Les soi-disant militants «anti-pornographie» ont utilisé les travaux de la Commission pour créer un climat d'hostilité dans la population à l'endroit de certaines publications.

Dans la lettre qu'il a adressée aux diverses sociétés et dans laquelle il soutient que celles-ci participent à la vente ou à la distribution de «documents pornographiques», le directeur général de la Commission a réussi à apeurer de nombreux distributeurs et détaillants de périodiques, ce qui menace de réduire de façon importante le nombre de ceux qui sont prêts à s'occuper de certains magazines parce qu'ils craignent d'être poursuivis par le gouvernement et d'être assujettis à la censure du public.

Pour contrer les ravages qu'a faits cette lettre contenant des menaces implicites de poursuites de la part du gouvernement, les membres de la Coalition des médias et d'autres personnes ont intenté des poursuites en cour fédérale dans le but d'empêcher la Commission sur la pornographie de divulguer publiquement une «liste noire» et de prendre d'autres mesures équivalant à la censure de certaines publications.

Stratégie à court terme

À court terme, nous proposons l'élaboration d'une stratégie visant à discréditer davantage la Commission sur la pornographie, la façon dont ses membres ont été choisis et dont elle a mené ses délibérations, le caractère hautement politique et le manque d'objectivité flagrant de ses conclusions et recommandations, et les motifs encore plus profonds de ses partisans les plus enthousiastes.

La Commission fait déjà l'objet de critiques très nombreuses, voire de dérision. Plusieurs de ses membres se sont dissociés de ses conclusions et recommandations. Des chercheurs et des spécialistes en sciences sociales de renom ont critiqué la méthodologie et les conclusions de la Commission. Les défenseurs des droits civils ont attaqué son travail, ceux-ci soutenant qu'elle est venue paver la voie à la censure imposée par le gouvernement. En outre, la Commission a été sévèrement critiquée dans les éditoriaux des grands journaux.

Pourtant, en dépit de cette controverse toujours grandissante, les conclusions et les recommandations de la Commission vont certainement avoir très bonne presse auprès de la population. Les politiciens, les dirigeants municipaux et communautaires hésiteront à critiquer ouvertement la Commission à moins d'être étiquetés comme «des personnes très souples en matière de pornographie.» De toute évidence, les éditeurs, les distributeurs et les détaillants de périodiques risquent d'être obligés d'exploiter leurs entreprises reconnues par la loi et la constitution dans un milieu hostile.

Il faut que les critiques contre la Commission soient définies plus clairement et orientées de façon très précise. Pour ce faire, on pourrait procéder à la création d'une vaste coalition de particuliers et d'organismes opposés aux conclusions et aux recommandations de la Commission. Ce nouveau groupe - plus large que la Coalition des médias qui recrute ses membres parmi les représentants de l'industrie - inclurait des universitaires, des défenseurs des droits civils, des dirigeants religieux, municipaux et communautaires, des politiciens, des gens d'affaires, des responsables de fondations, des auteurs et des rédacteurs en chef, des chroniqueurs, des commentateurs et des gens du spectacle. Ce nouveau groupe pourrait se nommer «Américains pour le droit de lire» ou «Coalition pour la défense du premier amendement».

La création d'un groupe comme celui-ci, vaste et voué à la défense d'une question précise, ainsi que le choix d'un porte-parole national, viendraient dissiper l'idée voulant que les opposants aux travaux de la Commission ne cherchent qu'à protéger leurs propres intérêts financiers et qu'ils sont en quelque sorte «en faveur de la pornographie». Le choix d'un porte-parole national qui ne serait pas directement rattaché au monde de l'édition permettrait aux chefs de file, aux décideurs et à la population en général de comprendre que la question en cause n'est pas «la pornographie» mais plutôt les libertés que confère le premier amendement.

Comme le temps presse, la formation de cette nouvelle coalition et le recrutement d'un président et d'un porte-parole devraient se faire immédiatement. Tout de suite après, la nouvelle coalition devrait tenir une conférence de presse à Washington pour annoncer sa création, faire connaître ses membres, ses objectifs et son programme. Elle devrait s'attacher immédiatement à créer des sections à l'échelle des États et des régions, et tenter de recruter le plus de membres possible.

En outre, la Coalition devrait déployer des efforts en douce pour persuader le Procureur général, la Maison Blanche et les chefs des deux partis politiques que le rapport que se propose de publier la Commission est tellement truffé d'erreurs, controversé, contesté et partial qu'ils devraient éviter de l'endosser publiquement. Plus on réussira à semer le doute au sujet de l'objectivité et de la pertinence des conclusions et des recommandations de la Commission, plus les opposants à la pornographie auront de la difficulté à faire de ce rapport l'outil efficace dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

La nouvelle coalition devrait prendre les devants pour réfuter le rapport de la Commission en publiant des articles rédactionnels dans les grands journaux et magazines nationaux; en outre, elle devrait faire inviter ses porte-parole aux émissions nationales et régionales de télévision et de radio, d'affaires publiques, et aux émissions d'interview-variétés. Elle devrait tenir une série de conférences de presse dans les grandes villes des États-Unis, et rencontrer les chefs du gouvernement et les politiciens pour discuter du manque d'objectivité, des faussetés et des erreurs concrètes que renferme le rapport.

La coalition devrait tenir une deuxième conférence de presse à Washington immédiatement après la publication du rapport de la Commission en juillet, et remettre aux médias, aux membres du Congrès et aux autres groupes intéressés un «livre blanc» dans lequel on réfuterait les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport de la Commission. Il est à espérer que les commissaires dissidents, les spécialistes des sciences sociales dont la recherche ou les témoignages ont été cités hors contexte, les juristes éminents et les défenseurs des droits civils participent à la conférence.

Stratégie à long terme

Il est triste de voir que, souvent, il semble socialement acceptable et politiquement opportun d'appuyer des restrictions à la liberté de parole, de publication ou d'action, dans la mesure où ces restrictions sont imposées sous forme de croisade contre la pornographie. À long terme, ces attaques contre les libertés que confère le premier amendement vont probablement continuer d'exister tant et aussi longtemps qu'on trouvera des personnes qui, à l'instar du gouvernement, s'arrogent le droit et la responsabilité d'établir le contenu de ce qu'on lit, de ce qu'on regarde et de ce qu'on écoute.

Pourtant, la plupart des Américains s'opposent vigoureusement à la censure, croient fermement à la séparation de l'Église et de l'État, sont contre l'ingérence du gouvernement dans leur vie privée, et chérissent la notion de liberté personnelle. Notre tâche consiste à convaincre la population américaine que des campagnes visant à interdire des livres, des magazines, des journaux, des films, des émissions de télévision, des discours et des pièces de théâtre menacent la liberté de tout le monde.

Compte tenu de l'empressement de la plupart des Américains à accepter les changements sociaux au cours des deux dernières décennies, changements qui se sont accompagnés d'un accroissement des libertés personnelles et des responsabilités sociales, nous croyons qu'il est possible de limiter les dégâts causés par cette attaque contre les libertés prévues par le premier amendement et de nous assurer que la publication, la distribution et la vente de livres, magazines et journaux continuent de jouir de la protection de la constitution.

La Coalition des médias doit adopter une stratégie qui consiste à établir et à faire connaître une position défendable sur le plan politique et social, position qui protégera les éditeurs, les distributeurs et les détaillants des attaques non fondées d'une poignée de bigots capables de réduire la majorité au silence.

Il faut trouver une façon de discréditer les organisations et les personnes qui ont commencé à perturber gravement les activités commerciales légitimes des éditeurs, des distributeurs et des vendeurs de livres et de magazines non obscènes et approuvés par la loi. Ces efforts doivent être assurés par les membres de la nouvelle coalition élargie groupant des représentants de l'industrie et d'autres milieux, créée dans le but de régler ce problème immédiat et urgent que pose la Commission sur la pornographie.

Tout effort à long terme déployé sans cette stratégie d'appoint sera inutile parce que les éditeurs, les distributeurs et les détaillants vont être perçus comme des personnes n'ayant de motifs ou de justifications autres que leur intérêt économique. Forcés à défendre «la pornographie», ils aboutiront certainement à une «impasse».

Thèmes

Si l'on veut soustraire les éditeurs, les distributeurs et les détaillants au harcèlement, il faudra faire connaître plusieurs thèmes généraux que la plupart des Américains accepteront. Ces thèmes seront, entre autres, les suivants :

1. Les allégations exagérées et sans fondement selon lesquelles les médias d'aujourd'hui présentant un contenu orienté sur le sexe amènent la violence ou un comportement criminel ne reposent sur aucune base factuelle ou scientifique.

2. Il est inutile que les groupes communautaires, les organismes chargés de faire appliquer la loi ou les tribunaux consacrent leur énergie à réfuter ces allégations. En fait, sur le plan social, il est malsain d'orienter nos efforts en ce sens, parce que cela détourne l'attention des véritables problèmes économiques et sociaux.

3. La campagne visant à restreindre nos droits en attaquant les droits des éditeurs, des distributeurs et des détaillants de périodiques est orchestrée par un groupe d'extrémistes religieux dont les tactiques et les objectifs ne sont certainement pas représentatifs de l'opinion publique américaine.

4. Si cette campagne contre un volet du monde de la publication atteint son objectif, elle s'étendra à d'autres secteurs de la vie américaine. De petits groupes d'extrémistes vont accroître leurs efforts pour imposer leurs valeurs morales et sociales étriquées à la majorité.

5. Il n'est pas nécessaire d'admirer, d'accepter, d'acheter ou de lire certains ouvrages pour être soi-même en faveur du droit de les publier, de les distribuer et de les vendre... de même que du droit dont les autres bénéficient, conformément à la constitution, de les acheter et de les lire.

Nous estimons que ces thèmes généraux jouissent de l'appui de la majorité de la population américaine. En outre, nous croyons que nous pouvons faciliter la création d'une coalition de particuliers et d'institutions de renom qui seraient disposés à associer leur nom et à accorder leur appui aux efforts visant à faire connaître ces thèmes.

Notre stratégie à long terme revêt à la fois un caractère national et régional. À notre avis, pour renforcer les appuis visant à faire respecter «le droit de lire», il faudrait créer un programme d'activités dans les médias écrits et les organismes de radiodiffusion, un centre d'information national et un bureau du porte-parole, ainsi que mettre sur pied un organisme de base, publier un

bulletin, un ouvrage spécial ou une série d'articles sur le sujet, tenir une conférence nationale annuelle, des séminaires régionaux et des symposiums sur le premier amendement. De même, nous devrions déployer des efforts visant à lier le bicentenaire de la Constitution en 1987 à la controverse actuelle.

Ce que nous sommes capables de faire

Société d'affaires publiques la plus importante de Washington, *Gray & Company* est tout à fait en mesure d'aider la Coalition des médias à concevoir et à mettre en oeuvre des stratégies à court et à long termes pour réfuter les travaux de la Commission sur la pornographie et contrer les efforts d'un petit groupe peu représentatif de fondamentalistes religieux qui veulent saccager le premier amendement.

Notre Division des relations publiques est dirigée par M. Frank Mankiewicz, auteur, chroniqueur et commentateur de renom qui a été secrétaire de presse de feu Robert F. Kennedy et président du *National Public Radio*. Parmi les membres du personnel de M. Mankiewicz dont la renommée n'est plus à faire, mentionnons d'anciens reporters et rédacteurs en chef de journaux et de magazines, des correspondants de la radio et de la télévision, de même que des secrétaires de presse de membres du Congrès.

Notre Division des relations gouvernementales est dirigée par M. Gary Hymel, ancien adjoint de premier niveau du Président de la chambre, M. Thomas P. O'Neill. Le personnel de M. Hymel comprend d'anciens adjoints législatifs, directeurs de personnel, des représentants de la Maison Blanche et du Cabinet, qui sont tous au courant des processus décisionnels en matière de législation et d'administration et qui ont accès aux bureaux des décideurs. Les professionnels de notre Division des relations gouvernementales ont beaucoup de contacts au niveau de l'État et des régions et sont habitués à travailler avec notre personnel des Relations publiques pour orchestrer des campagnes nationales auprès de la population au nom de nos clients.

M. Ray Argyle, président de notre filiale canadienne, *Argyle Communications Inc.* à Toronto, comprend très bien toutes les questions liées à la «pornographie» grâce au travail qu'il a effectué pour votre organisation au Canada depuis dix ans. M. Argyle a été le premier à nous faire connaître votre situation, il a assisté à notre réunion à New York la semaine dernière, a participé à l'élaboration de cette proposition et appuiera fortement les efforts que nous déploierons en votre nom.

Enfin, permettez-moi de souligner l'importance de notre fusion prochaine avec la société *Hill & Knowlton*. Notre président, M. Robert Keith Gray, prévoit que cette fusion «fera de notre firme, et ce, du jour au lendemain, l'entreprise d'affaires publiques la plus importante à l'échelle mondiale.»

Quant à M. Robert L. Dilenschneider, président de *Hill & Knowlton*, il estime que la fusion «améliorera beaucoup les services que nous offrons à nos clients, consolidera notre expertise grâce aux nouvelles compétences, offrira aux clients de nouvelles entreprises et des consultants gouvernementaux de premier ordre, et nous fournira les outils de marketing les plus puissants.» De dire M. Dilenschneider : «C'est un mariage parfait.»

Budget

Le défi complexe qui attend la Coalition des médias - c'est-à-dire concevoir et mettre en oeuvre des stratégies à court et à long termes d'affaires et de relations publiques au niveau national et régional - nécessitera des engagements considérables au chapitre du temps et des ressources. Il faut s'y attendre car l'opposition est bien organisée et bien financée, et les enjeux sont extrêmement élevés.

La société *Gray & Company* demande habituellement au client un acompte mensuel plus le total des heures de travail effectué par le personnel au nom du client. Les frais divers sont facturés séparément. Dans le cas présent, nous proposons un acompte mensuel de 5 000 $, plus les heures et les dépenses du personnel. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, vous devez vous attendre à payer des frais, à tout le moins au début, se situant autour de 30 000 $ à 75 000 $ par mois. Ainsi, le coût total de ces efforts pourrait se situer entre 600 000 $ et 900 000 $ durant la première année.

M. Mankiewicz, M. Argyle et moi-même sommes disposés à vous rencontrer de nouveau ainsi que vos collègues pour discuter des détails du programme proposé. Je suis certain qu'un cadre de la société *Hill & Knowlton* accepterait de se joindre à nous pour cette discussion, si vous le souhaitez.

Dans l'espoir de vous rencontrer sous peu, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Steve Johnson

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Canadians Concerned About Violence in Entertainment:

Rose Dyson, Chair;

Doris Epstein, Media Director.

From the Alliance for Children and Television:

Alan Mirabelli, Chairman.

TÉMOINS

Du Canadians Concerned About Violence in Entertainment:

Rose Dyson, Président;

Doris Epstein, Directeur des média.

De l'Alliance pour l'Enfant et la télévision:

Alan Mirabelli, Président.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-B84

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 60

Tuesday, March 9, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 60

Le mardi 9 mars 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

Committee Business

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

Travaux du Comité

LIBRARY
NOV 2 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25432—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairperson: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 9, 1993
(93)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:41 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Nicole Roy–Arcelin and Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

It was agreed, — That the Committee sit in public session.

It was agreed, — That the Committee invite the following witnesses to testify on its study of violence on television: Canadian Cable Television Association, ACTRA, Writers Guild of Canada, Canadian Film and Television Production Association, Dr. Dorothy Chunn, Assistant Professor, Criminology Department, Simon Fraser University and the Minister of Communications.

The Committee proceeded to consider the outline of a draft report.

The Committee discussed its business.

At 5:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 9 MARS 1993
(93)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 41, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Nicole Roy–Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule n° 51*).

Il est convenu, — Que le Comité siège en séance publique.

Il est convenu, — Que le Comité invite à témoigner les témoins suivants: l'Association canadienne de télévision par câble, l'ACTRA, la Guilde des écrivains du Canada, l'Association canadienne de production de film et de télévision, le Dr Dorothy Chunn, professeure adjointe, Département de criminologie, Université Simon Fraser, ainsi que le ministre des Communications.

Le Comité commence à examiner un avant–projet de rapport.

Le Comité discute de ses travaux.

À 17 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 9, 1993

• 1543

The Chairman: The meeting will come to order.

I am quite amenable if the committee wishes to challenge the chair's determination that this will be a closed meeting. I would like to explain to you that we had invited the minister to appear as a witness here this afternoon, and the minister has advised he is unavailable. I had a very constructive initiative to present to you, which had to do with considering the possibility of writing our report, and Lyle MacWilliam had asked us to consider a subject for a future agenda, which I felt we should do as well. I felt that should be, as all planning sessions have been since we started this committee, *in camera*. I would recommend that we do that *in camera*.

Mrs. Finestone (Mount Royal): On a point of order, Mr. Chairman, I have two things. First of all, if the minister couldn't come and you were going to change it, I for one would appreciate some input as to whether the committee should be a closed hearing or not. This is the communications committee, and I feel quite strongly about the choice of time when we are *in camera*. I think it doesn't fit the nature of our committee.

Secondly, to discuss a draft report outline of violence on television, why is it necessary to be *in camera*? I don't understand. If you want to discuss the business of the committee and discuss whether or not we should be dealing with these matters, I also don't understand why it should be *in camera*. Perhaps if we had a discussion about why you think it should be *in camera* it might help me understand why you take that decision.

The Chairman: The precedent of this committee and every committee I have served on in this House has been that planning sessions have been *in camera*. If we have a planning session and we decide to cease our taking of evidence now on this subject of violence and proceed to examine a draft report and proceed to do it in public, that's fine, if that's your wish. But until we reach that decision, ordinarily it has been the precedent to do these things *in camera*.

I am at your disposal. I don't have an opinion on it; I am just following the precedent. If you wish to discuss it in public, so be it.

• 1545

It seems to me also that as chairman I have a responsibility to try to make the committee's work move forward, to be expeditious and to serve the timetable we have available to us, which is now starting to get tighter and tighter.

I wish to assure the public and anybody who is present here today that there is nothing sinister or untoward contemplated at all, except to follow the precedent for a planning session, which has always been in camera.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I think you've done a very fine job in moving this committee forward. It is not in that light that I make my observation, really and truly.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 9 mars 1993

Le président: La séance est ouverte.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ma décision de tenir cette séance à huis clos, je suis tout à fait prêt à vous entendre. J'aimerais vous expliquer que nous avions invité le ministre à comparaître comme témoin cet après–midi mais il nous a informés qu'il n'était pas disponible. J'avais une initiative très constructive à vous présenter concernant la rédaction éventuelle de notre rapport et Lyle MacWilliam nous avait demandé de réfléchir à une question qui pourrait faire l'objet de nos travaux futurs. J'avais pensé que cette réunion, comme toutes les autres réunions d'organisation depuis le début de nos travaux, se tiendrait à huis clos. Je recommande donc que nous la tenions à huis clos.

Mme Finestone (Mont–Royal): J'aimerais invoquer le Règlement pour deux raisons, monsieur le président. Premièrement, puisque le ministre ne pouvait venir, personnellement, j'aurais aimé être consultée quant à l'éventualité d'une réunion à huis clos. Nous sommes le comité des communications et nous réunir à huis clos me semble tout à fait contraire à la nature de ce comité.

Deuxièmement, quelle est la nécessité d'un tel huis clos pour discuter d'un projet de rapport sur la violence à la télévision. Je ne comprends pas. Si vous voulez parler des travaux du comité et discuter du mérite de ses objets d'étude éventuels, je ne comprends pas non plus la nécessité de le faire à huis clos. Si vous vouliez me donner vos raisons, je comprendrais peut–être pourquoi vous avez pris cette décision.

Le président: Dans ce comité et dans tous les comités où j'ai été membre, les réunions de planification des travaux ont toujours été tenues à huis clos. Si après réflexion nous décidons de mettre fin à l'audition des témoins sur la violence à la télévision et d'entreprendre la rédaction d'un projet de rapport, si vous le souhaitez, cette partie de notre travail pourra se dérouler en public. Mais tant que nous ne serons pas parvenus à cette décision, les précédents veulent que ce genre de réflexion ait lieu à huis clos.

Je suis à votre disposition. Je n'ai pas d'avis arrêté, je respecte simplement les précédents. Si vous voulez que cette discussion soit publique, allons–y.

Il me semble également qu'en tant que président, j'ai la responsabilité d'exploiter au maximum le calendrier à notre disposition et ce calendrier devient de plus en plus limité.

Je tiens à assurer le public et tous ceux ici présents que cela ne cache aucun motif inavouable, si ce n'est de respecter la tradition de ces réunions de planification qui se sont toujours tenues à huis clos.

Mme Finestone: Monsieur le président, je ne mets pas du tout en cause vos responsabilités. Ce n'est pas du tout, et j'insiste, dans ce sens qu'il faut prendre ma remarque.

[*Texte*]

The Chairman: I appreciate that.

Mrs. Finestone: It is because I truly believe that our particular constituency has been following with great interest whatever it is we are doing with respect to violence, violence becoming probably one of the more critical aspects of our society, along with the questions of privacy that are arriving.

I know that you've received a letter from our colleague with respect to Telesat. I want to table some questions with respect to the convergence report and other aspects that I think we need to examine. I think that our constituency is entitled to know at least what the issues are that we are going to be looking at, or that we are discussing for consideration.

The fact that we are not going to arrive at all of them is not your fault, nor the fact that they are issues of concern to us, but they should know that we are not unaware of what is going on out there and that we are paying attention. That's the reason why, as a communications committee, I believe it is important that they know it is a very open discussion. The issues that are out there in society are important to everyone.

The Chairman: My support is for the virtue of openness at all times. I have just followed the precedent of the committee, which has been that when we are discussing planning options and until we have selected which of the priorities we are going to pursue, we have always done it in camera. We've done it frequently at the chairman's initiative, in the absence of other people being available.

Mrs. Finestone: I will make my last observation, Mr. Chairman. The committee meeting was scheduled with the name of the minister as witness, so that people who are interested chose to come or not to come depending on their interest. It is out of respect to the public who come here. In my view, you cannot, at the last second, just close the door.

Secondly, I still don't understand the reason. If we were doing this line by line on the way it was written, and went into the philosophy behind the report, perhaps I could understand it, but I don't know the why of why we should go in camera.

The Chairman: There is no why. We have not decided to terminate. You must remember that we have not had a committed schedule. We have been searching for the parameters of this study on violence and searching for the structure, and making our way along.

What I wanted to do this afternoon in camera was to suggest to you that given the time that is rapidly evaporating in the life of this Parliament and the other issues that are emerging, and the likelihood that we are going to become preoccupied in other directions, I am worried—

Mrs. Finestone: You, for sure.

The Chairman: —that we may lose the opportunity to file a very important report on this subject of violence. I wanted to talk about all of these options this afternoon, in camera if you like, or openly if you like, but the precedent has been in camera until we decide the direction we are going to go.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Mr. Chairman, for once I am coming down on the side of the opposition, and I do so as a former chairperson of this committee. I am also a journalist by training.

[*Traduction*]

Le président: Je vous en sais gré.

Mme Finestone: C'est parce que je crois sincèrement que nos commettants suivent avec beaucoup d'intérêt nos travaux sur la violence, la violence devenant probablement un des aspects les plus critiques de notre société avec les questions d'atteinte à la vie privée.

Je sais que vous avez reçu une lettre de notre collègue au sujet de Télésat. Je tiens à déposer certaines questions concernant le rapport de convergences et d'autres aspects qui nécessitent, à mon avis, notre examen. Je crois que ceux qui suivent nos travaux ont le droit de savoir quelles questions nous avons l'intention d'étudier ou quelle est notre liste de priorités.

Que nous ne puissions toutes les étudier n'est pas de votre faute, pas plus qu'on ne peut en conclure qu'elles nous intéressent moins, mais les gens devraient savoir que nous sommes tout à fait conscients de ces problèmes et que nous leur y prêtons attention. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est important qu'ils sachent que le comité des communications n'a rien à cacher. Ces questions qui concernent notre société sont importantes pour tous.

Le président: J'ai toujours été pour la transparence. Je ne fais que respecter les précédents. Les réunions de planification où nous établissons nos priorités ont toujours eu lieu à huis clos. Elles ont souvent eu lieu à l'initiative seule du président, les autres membres du comité n'étant pas toujours disponibles.

Mme Finestone: Je ferai une dernière observation, monsieur le président. Il était prévu que le ministre comparaisse comme témoin lors de cette réunion et certaines personnes se sont sans doute déplacées pour cette seule raison. C'est une simple marque de respect pour ces personnes. J'estime que vous ne pouvez à la dernière seconde fermer la porte.

Deuxièmement, je n'arrive toujours pas à comprendre la raison. S'il s'agissait de l'examen ligne par ligne du rapport, de la philosophie sous–jacente de ce rapport, je pourrais peut–être comprendre, mais dans le cas présent je ne comprends pas la nécessité de ce huis clos.

Le président: Nous n'avons pas encore pris notre décision. Nous n'avons même pas de calendrier. Nous avons examiné les paramètres de cette étude sur la violence et élaboré sa structure au fur et à mesure.

Je voulais simplement, cet après–midi, vous suggérer, à huis clos, qu'étant donné que cette législature touche rapidement à sa fin et que vraisemblablement d'autres questions occuperont de plus en plus notre temps, je crains. . .

Mme Finestone: Vous, c'est sûr.

Le président: . . .que nous ne rations l'occasion de déposer un rapport sur cette question très importante de la violence. Je voulais discuter de toutes ces options cet après–midi, à huis clos, ou en public, si c'est ce que vous voulez, mais il reste que jusqu'à présent ce genre de réunions a toujours eu lieu à huis clos.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le président, pour une fois je suis d'accord avec l'opposition et je le dis en tant qu'ancien président de ce comité. Je suis aussi journaliste de métier.

[*Text*]

Yes, follow precedents. I performed and followed those precedents myself. But there can be exceptions that you as chairperson and the minister can authorize. This is an exceptionally important issue. If we disagree about something in open session, then we can go in camera and discuss it.

My feeling is, and you said it yourself, that this Parliament is rapidly evaporating. We don't have a whole hell of a lot of time, and I think if we are going to get into something as important as violence on television we should be doing it now and in public, sir. This session should be in public.

• 1550

The Chairman: This session presently is in public. You're batting against a cloud. There is no opposition—

Mr. Scott: No, I'm not batting against a cloud. My advice, Mr. Chairman, is put the session in public and deal with it in the open.

The Chairman: That is the role of the committee. I'm at the—

Mrs. Clancy (Halifax): Stay public.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): I think you'll find, Mr. Chairman, that the committee has agreed to have it in public.

The Chairman: Would you like to leave this in open session?

Mrs. Clancy: Yes.

Mr. Scott: Yes.

The Chairman: Okay. What I'd like to do is present to you the suggestion that we've arrived at the point where I would propose that we've heard as much information—

Mr. MacWilliam: On a point of order, Mr. Chairman, I know where you're going, but just before you do I'm concerned that the minister was unable to come today. When were you notified as chair that he was unable to come, and were there any particular reasons for that?

The Chairman: He just—

Mr. MacWilliam: Having altered my schedule to make sure I was here for him—

The Chairman: He advised I think it was Friday—whenever the change in the notices was made—that he was not available today.

Mr. MacWilliam: Did the minister infer that he would be available at the earliest alternate opportunity?

The Chairman: He inferred that he might be available sometime in the next couple of weeks.

What I want to talk to you about today is the timetable of this report. My suggestion to you is that if we want to complete the work that we have embarked upon and make a meaningful contribution, I think we should pause now and contemplate the evidence we've heard and consider the kind of report that we might make to Parliament. Therefore what I've done is asked our research staff if they would draft an outline that we could consider, and this is presented to you for two purposes: one, to decide whether or not it is timely to stop taking evidence now and to try to construct our report, and number two, whether that outline is generally in the direction we wish to go and, if it isn't but it is considered timely that we address that subject now, we can start to debate that outline.

[*Translation*]

Oui, il faut respecter les précédents. J'ai moi–même respecté ces précédents. Mais il peut y avoir des exceptions que vous en tant que président et le ministre pouvez autoriser. C'est une question d'une importance exceptionnelle. En cas de désaccord en public, nous pouvons toujours ordonner le huis clos pour régler la question.

Comme vous l'avez dit vous–même, cette législature touche rapidement à sa fin. Il ne nous reste pas beaucoup de temps et si nous devons aborder une question aussi importante que la violence à la télévision, nous devrions le faire maintenant et en public, monsieur. Cette réunion devrait être publique.

Le président: Cette réunion est actuellement en public. Vous faites des ronds dans l'eau. Rien n'interdit. . .

M. Scott: Non, je ne fais pas de ronds dans l'eau. Monsieur le président, je vous conseille de tenir cette réunion en public pour qu'il y ait un maximum de transparence.

Le président: C'est le rôle de ce comité. Je suis. . .

Mme Clancy (Halifax): Restons en public.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Je crois, monsieur le président, que nous sommes unanimes à réclamer que la réunion ait lieu en public.

Le président: Voudriez–vous que cette réunion soit en public?

Mme Clancy: Oui.

M. Scott: Oui.

Le président: Très bien. Voici ma proposition: j'estime que nous sommes arrivés à un point où nous avons suffisamment entendu. . .

M. MacWilliam: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je sais ce que vous allez nous dire mais auparavant j'aimerais me plaindre de l'absence du ministre. Quand vous a–t–il informé de son indisponibilité et vous en a–t–il donné les raisons?

Le président: Il nous a simplement. . .

M. MacWilliam: J'ai modifié mon emploi du temps pour être sûr de ne pas le rater. . .

Le président: Il nous a informés, je crois, vendredi—quand le nouvel avis a été envoyé—qu'il n'était pas disponible aujourd'hui.

M. MacWilliam: Vous a–t–il dit s'il essaierait de remettre cette comparution le plus tôt possible?

Le président: Il nous a dit qu'il pourrait certainement se libérer au cours des deux prochaines semaines.

J'aimerais aujourd'hui vous parler du calendrier de rédaction de ce rapport. Si nous voulons terminer ce travail et apporter notre contribution à cette question, je crois que nous devrions faire une pause, réfléchir aux témoignages que nous avons entendus et au genre de rapport que nous pourrions remettre au Parlement. En conséquence, j'ai demandé à notre personnel de recherche de préparer à notre intention une ébauche à deux fins: la première, pour que nous décidions s'il ne sera pas opportun de mettre fin à l'audition des témoins et de commencer à travailler à notre rapport, et la deuxième, pour déterminer si cette ébauche correspond généralement aux orientations que nous souhaitons lui donner.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, in that regard, yes, I'd like to see us complete this study as quickly as possible. As we've all heard around this table, it's a vast, vast field of concern. However, I may suggest to you that there are two really important players we haven't heard from.

We know that 90% of the material that comes in that is of serious concern to us in children's cartoons comes in across cable. We haven't heard from the cable people as to what they could do, what they are planning to do. They were a participant in the Hincks conference. They made some suggestions that they were going to be looking into. I think it would be important to know what kind commitment they're prepared to make and how they see their responsibility, particularly as they are now making recommendations for a new kind of responsibility in the ever–changing world of never–never TV land out there.

Secondly, what about the creators? They are very, very key in what they're writing today, how they perceive the films that they are producing, what responsibility they feel in terms of freedom of expression, freedom of opinion, freedom of rights, etc., and our concern for how it is interpreted to our society through the television medium.

I would think we would want to hear at least from those two groups, which does not preclude what you've requested, but certainly those gaps for me are crucial. I would like to have heard from the minister. I understand he's ministering to other duties and responsibilities right now, which I can readily appreciate, but he has made a proposal as well.

The Chairman: I should say if I may, and perhaps I should have said it in response to Mr. MacWilliam, that the minister did indicate that he addressed the Hincks Institute and that he really didn't have anything new to add to that. I thought that he could have elaborated here, but nonetheless we have that speech in the file.

Mrs. Finestone: I tabled that report for us, because it's an excellent report.

• 1555

The Chairman: That's exactly the kind of subject we wanted to discuss today, whether there are other witnesses we should hear, measured against the timetable that we run the risk of running out of time, or hurrying our report, if we want to have it done adequately. That's the trade–off. That's exactly the subject I wanted to discuss. Are there other witnesses?

Mme Roy–Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le président, pour revenir à la discussion, on a déjà fait un rapport sur les liens qui nous unissent à huis clos.

Mme Finestone: Vous parlez du rapport.

Mme Roy–Arcelin: Oui, le rapport. Maintenant, il y a un problème qui se pose. S'il y a des gens qui se sont déplacés pour venir, croyant que le ministre serait là, je pense qu'il faut en tenir compte.

Naturellement, quand on travaille à un rapport, il est important d'avoir une sorte de concentration entre nous pour avoir de la suite dans les idées. Quand on fait rapport, il n'y a pas réellement un débat. Ce sont des échanges d'idées.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le président, oui, j'aimerais que nous terminions cette étude aussi rapidement que possible. Comme nous avons pu tous le constater, cette question est très préoccupante. Cependant, j'aimerais vous rappeler qu'il reste deux groupes de témoins très importants que nous n'avons pas encore entendus.

Nous savons que 90 p. 100 des dessins animés pour enfants contenant des scènes de violence sont diffusés par le câble. Nous n'avons pas interrogé les représentants des câblodistributeurs sur leurs intentions. Ils participaient à la conférence Hincks. Ils ont proposé certaines suggestions qu'ils ont l'intention d'étudier. Il serait important de savoir à quoi ils sont prêts à s'engager, comment ils considèrent leurs responsabilités, surtout qu'ils sont actuellement en train de faire des recommandations sur les nouvelles responsabilités des participants au monde en évolution permanente de la télévision de demain.

Deuxièmement, il y a les créateurs. Il est crucial de connaître leur perception des films qu'ils produisent, la responsabilité qu'ils estiment avoir en matière de liberté d'expression, de liberté d'opinion, et l'interprétation de ces libertés et de ces droits dans notre société par la télévision.

Il faudrait que nous entendions au moins ces deux groupes, sans pour autant refuser votre suggestion, mais cela me semble indispensable. J'aurais aimé entendre le ministre. Je sais qu'il a d'autres obligations et d'autres responsabilités, actuellement, et je le comprends fort bien, mais il a lui aussi fait une proposition.

Le président: Je devrais dire, et j'aurais peut–être dû le dire en réponse à M. MacWilliam, que le ministre a indiqué avoir pris la parole lors de la conférence de l'Institut Hincks et qu'il n'avait pas vraiment grand–chose de nouveau à ajouter. J'avais pensé qu'il pourrait peut–être nous donner un peu plus de détail ici, mais quoi qu'il en soit, nous avons ce discours dans nos dossiers.

Mme Finestone: J'ai fait déposer ce rapport car il est excellent.

Le président: C'est exactement ce dont nous voulions discuter aujourd'hui, savoir si nous devrions entendre d'autres témoins alors que nous risquons de manquer de temps ou d'être obligés de précipiter la rédaction de notre rapport si nous voulons le faire correctement. C'est l'alternative. C'est exactement ce dont je voulais que nous discutions. Y a–t–il d'autres témoins?

Mrs. Roy–Arcelin (Ahuntsic): Mr. Chairman, to come back to the discussion, we have already made a report on the links that unite us in camera.

Mrs. Finestone: You mean the report.

Mrs. Roy–Arcelin: Yes, the report. Now, there is a problem. If there are people who came in the belief that the minister would be here, I think we must take that into account.

Naturally, when we work on a report, it is important that we all focus on it not to stray. When we write the report, there is not real debate, it is an exchange of ideas.

[*Text*]

S'il y a d'autres témoins, je suis prête à les entendre si tout le monde le fait, mais on a quand même entendu les experts. La *crème de la crème* est venue donner des idées et faire des compte rendus assez extraordinaires de ce qui se passe. Si on continue, on n'en finira plus d'entendre des témoins parce qu'il y aura toujours quelqu'un qui va avoir quelque chose d'important à dire. Il faut penser à cela aussi.

C'est tout ce que je voulais dire. C'est à tout le monde de prendre la décision. Merci.

Mr. Scott: Very briefly, Mr. Chairman, I agree that this committee has heard from the *crème de la crème* and further debate would just be inexhaustible. But I also agree with what Mrs. Finestone said, that with technology changing to the extent that it is... Right over in Hull this past week they've been talking about the 500–channel possibility. How do we decide on the censorship angle, based on the number of producers coming in on those 500 channels and the satellite dishes and the rest of it? How do we decide between the censorship and the very necessary determination on the part of this committee re violence on television? There's a fine line to be drawn there. It's going to be particularly tricky with this 500–channel technology.

The Chairman: What witnesses do you suggest we call to address that question? I don't know what you mean by that comment. In the discussion of whether we should continue to have more witnesses, what witnesses do you suggest we hear from in order to address that concern you've endeavoured to describe?

Mr. Scott: I'm describing the concern, but I'm wondering if it has been raised at all.

The Chairman: Yes, it has been raised.

Mr. Scott: If it has been raised, then my indication, or my feeling is, why call more witnesses? Why shouldn't this committee just decide now in terms of the recommendations we make to Parliament?

Mr. MacWilliam: Mr. Chairman, one of the central tenets of the study is that it is trying to establish whether or not there is in fact a causal link, not just a correlation but a causal link between violence in society and violence as portrayed on television. We've seen a lot of scientific evidence in support of that. We've also seen substantial evidence that opposes that causality. The committee is essentially still in the woods in terms of this fairly central question.

As one of the witnesses I had suggested a criminologist from the west coast who deals with criminology and is also an expert in terms of media. We haven't heard from that one individual. I simply present that to suggest that I think there is more work that can be done in establishing whether or not we really have something to worry about. I suspect that we do, but I would like to hear firmer evidence in that regard.

The Chairman: I can't recall all the evidence. I thought that if not technically causal affect—

Mr. MacWilliam: They can show a statistical correlation, but that doesn't mean that there is causality.

[*Translation*]

If there are other witnesses, I am ready to hear them if everyone agrees, but still we have heard the experts. The *crème de la crème* has come to make suggestions to us and to relate to us some rather extraordinary things that are happening. If we keep on, there will be no end to the hearing of witnesses because there will always be somebody who has something important to tell us. We must always take that into account.

That's all I wanted to say. It's up to everybody to make the decision. Thank you.

M. Scott: Très brièvement, monsieur le président, je reconnais que ce comité a entendu la *crème de la crème* et que des débats supplémentaires pourraient être sans fin. Mais je suis également d'accord avec M^me^ Finestone quand elle parle de l'énorme évolution technologique... Cela fait une semaine qu'ils discutent à Hull de l'éventualité pour demain de 500 canaux. Que faire en matière de censure quand on pense au nombre de programmes qui seront diffusés sur ces 500 canaux, aux antennes paraboliques et à toute la technologie? Comment aborder le problème de la censure devant cette nécessité de faire quelque chose au sujet de la violence à la télévision? C'est un exercice délicat. Il sera encore plus délicat avec 500 canaux.

Le président: Quels témoins suggérez–vous pour nous parler de cette question? Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Dans la perspective de témoins supplémentaires, quels témoins suggérez–vous pour nous parler de ce problème que vous semblez essayer de décrire?

M. Scott: Je dis simplement que c'est un problème et je me demande si nous l'avons vraiment abordé.

Le président: Si, nous l'avons abordé.

M. Scott: Si nous l'avons abordé, pourquoi, dans ce cas, entendre d'autres témoins? Pourquoi ne pas nous mettre directement à réfléchir aux recommandations que nous allons faire au Parlement?

M. MacWilliam: Monsieur le président, un des aspects centraux de cette étude est d'essayer d'établir si oui ou non il y a un lien de cause à effet, non pas une simple corrélation mais un lien de cause à effet entre la violence dans la société et la violence montrée à la télévision. Nous avons entendu de nombreux témoignages scientifiques qui semblent le démontrer. Nous avons également entendu beaucoup d'autres témoignages qui démontrent le contraire. En fait, nous sommes toujours à la recherche de la réponse à cette question fort importante.

J'avais suggéré que l'on invite un criminologue de la côte ouest qui est aussi un spécialiste des médias. Nous ne l'avons pas entendu. Je vous le rappelle simplement parce qu'à mon avis, il y a encore du travail à faire pour confirmer ou infirmer nos craintes. J'ai l'impression qu'elles sont confirmées mais j'aimerais quelques témoignages supplémentaires.

Le président: Je n'ai pas en tête tous les témoignages mais je croyais que même si techniquement il n'y a pas véritablement lien de cause à effet...

M. MacWilliam: Ils peuvent démontrer statistiquement qu'il y a corrélation, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il y a lien de cause à effet.

[*Texte*]

• 1600

The Chairman: We've also discovered that there is a need for a lot more definitive statistical information about Canada, and a need for a survey. We've all agreed from the start that the subject is bigger than we can deal with in this pre–study, for want of a better word, or this preliminary study. I'm at your disposal on whether that step into the criminology of it, or that step into the 500 channels, or that step into wherever, is getting more comprehensive than we can deal with.

I think the draft that our research staff have prepared is intended to set our minds on what we might be able to say as at this point, without going further.

Mrs. Clancy: I'd just like to say I support what Sheila and Lyle have said. I would very much like to hear the witness Lyle has suggested, because I myself am very uneasy, having listened to both sides of the argument, regarding correlation and causality. We are into a very dicey situation. The shark–infested waters are there vis–à–vis censorship and the protection of children, etc..

The other thing is I really do think, all other things being equal, we should hear from creators, especially Canadian creators, and especially when at least my unlettered response is that Canadian creators are indeed not a part of the problem but tend to be a part of the solution. I think we would be letting our own people down if we didn't hear from them. I also think that to hear from cable is only sensible, given the situation. I will close by saying, as my Highland Scots grandmother would say, "If a thing is worth doing, it's worth doing well".

The Chairman: As long as we get it done.

Mrs. Clancy: Exactly.

The Chairman: That's the point.

Mrs. Finestone: I don't want dilly–dallying. If we are able to note that we have listened to and we have come to the conclusion that it's beyond our ability to find the effective answers at this given point in time, at least we will have fulfilled a number of things. We have a responsibility to the Prime Minister. I recognize that. Well, to the former Prime. . . Well, he's still the Prime Minister.

The Chairman: He's still the Prime Minister.

Mrs. Clancy: That wasn't my point.

The Chairman: And increasingly being applauded as a good one.

Mrs. Finestone: You may have that opinion, sir.

Mrs. Clancy: Have you been to Halifax lately?

Mrs. Finestone: You're welcome to that view, and you should share that kind of view. I like that. I don't happen to agree with you, but that's another matter.

The Chairman: Oh, you do so. You know you do.

Mrs. Finestone: Anyway, I think that if we show that we listened to the Canadian Association of Broadcasters, we listened to two quite different points of view from the broadcasting studies, Sauvageau and Jacques De Guise, I believe it was, and if we indicate that we have heard from Mr. Spicer but haven't heard from one of the major main players, the cable people, it doesn't look like you've completed the tour in that area. If you have not heard from the people who produce. . . I

[*Traduction*]

Le président: Nous nous sommes également aperçus que nous avons besoin de données plus fermes et d'une enquête au Canada. Nous avons constaté dès le départ que le sujet ne pouvait pas simplement faire l'objet d'une étude préliminaire. Je me fie à vous pour ce qui est de savoir si, avec la question de la criminologie, la question des 500 chaînes et tout le reste, nous n'en entreprenons pas trop pour nos moyens.

Le projet de rapport préparé par nos attachés de recherche nous ramène à ce que nous pensons pouvoir dire à ce moment–ci, sans trop nous avancer.

Mme Clancy: J'appuie Sheila et Lyle. J'aimerais bien entendre les témoins proposés par Lyle, parce qu'après avoir entendu les deux sons de cloche, je me pose encore des questions en ce qui concerne la corrélation et la causalité. Nous sommes dans une situation très délicate. Ce sont des eaux infestés de requins que la question de la censure, la protection des enfants, etc..

Par ailleurs, je pense que nous devrions entendre l'avis des créateurs, surtout des créateurs canadiens; mon opinion en tant que profane est que les créateurs canadiens ne sont pas le problème; au contraire, ils peuvent représenter la solution. Nous manquerions à nos obligations si nous ne les entendions pas. Il serait également logique d'entendre les représentants de l'industrie de la câblodiffusion, compte tenu de la situation. Comme dirait ma grand–mère écossaise des Highland, «Quand on fait quelque chose, on le fait bien».

Le président: Notre problème est d'arriver à le faire.

Mme Clancy: Précisément.

Le président: La question est là.

Mme Finestone: Pas de tergiversations. Si nous ne faisons que noter que nous avons entendu les témoignages et que nous en sommes venus à la conclusion que nous ne pouvons pas proposer de solution valable à ce moment–ci, nous aurons déjà réussi quelque chose. Nous avons une responsabilité vis–à–vis du premier ministre. L'ancien premier ministre maintenant. . . Ou plutôt, je suppose qu'il l'est encore.

Le président: Il l'est encore.

Mme Clancy: Je ne parlais pas de cela.

Le président: Et il semble être apprécié de plus en plus.

Mme Finestone: Vous avez droit à votre opinion.

Mme Clancy: Avez–vous été à Halifax dernièrement?

Mme Finestone: Vous avez le droit de penser ce que vous voulez. Il se trouve que je ne suis pas d'accord avec vous, mais c'est une autre question.

Le président: Mais oui.

Mme Finestone: Si nous indiquons que nous avons entendu l'Association canadienne des radiodiffuseurs, que nous avons examiné deux points de vue différents sous la forme des études Sauvageau et Jacques De Guise sur la radiodiffusion, si je me souviens bien, que nous avons reçu M. Spicer, mais que nous avons omis de demander l'avis de l'un des principaux intervenants, l'industrie de la câblodiffusion, nous donnerons l'impression de ne pas avoir fait le tour de la question. Si nous

[*Text*]

think we heard from the film people. In the meantime, we have to hear from ACTRA or from the artists who are part of that whole picture. Then I would sort of feel very comfortable, if we can come to a conclusion and say look, we have done

un tour d'horizon. Le tour d'horizon nous a démontré que c'était impossible et qu'il fallait nous donner plus de temps pour faire une commission royale ou quelque chose de semblable.

Mme Clancy: Oui, c'est la même chose pour. . .

Mme Finestone: C'est du pareil au même.

Mme Clancy: . . .la guerre contre des femmes.

The Chairman: I hear the committee suggesting that we should hear three or four witnesses.

Mrs. Finestone: That's it, finished.

The Chairman: So let's do that. Do you have any others to offer, Madam Roy–Arcelin?

Mme Roy–Arcelin: Je pense qu'on ne peut pas nier qu'il y a un besoin. Naturellement, il faut avoir une limite. On ne peut pas entendre une longue liste de témoins, mais s'il y a des témoins importants, on peut les écouter.

• 1605

The Chairman: If we're going to take the time to do so, I'd like to issue another invitation to the minister to see if he could fit it into his timetable. In the meantime, would you be amenable to examining the draft and starting the process of constructing the report while we are waiting for these witnesses to appear?

Mrs. Finestone: Not at all.

The Chairman: The dates and scheduling may have to be staggered, but we could meet three days a week and work away at the structure of the report and I think make a lot of progress.

Mrs. Finestone: How much longer are you going to allow us to stay in here while everybody goes off to do their business which is important for the democracy of this country? Did you hear what I said? I want you to remember I said that.

The Chairman: I have no inside track on this.

Mrs. Clancy: Are you running?

Mrs. Finestone: We need someone from the east, a leader, Valcourt or yourself.

Mr. Scott: I'm announcing tomorrow.

Mrs. Finestone: You're from the wrong part of the country.

The Chairman: Order, order. Now you understand why this should have been a closed meeting. It goes from the sublime to the ridiculous.

Mrs. Clancy: Now it's in camera.

Mrs. Finestone: Now that you've missed everything, you can leave.

The Chairman: Welcome, Mr. Winsor.

Mrs. Finestone: The record should show that we have three very important news media people with us.

[*Translation*]

n'avons pas entendu les producteurs. . . Les représentants de l'industrie de la cinématographie. Nous ne devons pas oublier non plus l'ACTRA et les artistes qui sont définitivement concernés. J'aimerais que nous puissions dire: nous avons effectué

a survey of the situation. Our survey has shown us that we cannot properly deal with the subject and that something like a royal commission is called for.

Mrs. Clancy: It is the same for. . .

Mrs. Finestone: Exactly.

Mrs. Clancy: . . .the war against women.

Le président: Selon le comité, donc, il faudrait encore trois ou quatre témoins.

Mme Finestone: Nous en aurions terminé après.

Le président: Très bien. Quelqu'un a–t–il quelque chose à ajouter?

Mrs. Roy–Arcelin: We all agreed that there is a need. There is always a limit to what we can do. We cannot have a long list of witnesses, but if we have missed a few important ones, we can hear them.

Le président: Dans ce cas, si le calendrier le permet, j'aimerais inviter le ministre une fois de plus. Entre temps, en attendant les témoins supplémentaires, seriez–vous prêts à examiner le projet de rapport et amorcer le processus définitif?

Mme Finestone: Non.

Le président: Les dates et les heures pourraient varier, mais nous pourrions nous rencontrer trois jours par semaine et établir les grandes lignes du rapport. Nous pourrions faire des progrès rapidement.

Mme Finestone: Combien de temps allez–vous nous garder ici pendant que d'autres se lanceront dans de grands projets si importants pour la démocratie du pays? Avez–vous compris ce que je vous ai demandé? Je veux que vous vous en souveniez plus tard.

Le président: Je n'ai pas de renseignements à dénicher.

Mme Clancy: Vous présentez–vous?

Mme Finestone: Nous avons besoin de quelqu'un de l'Est, d'un leader, Valcourt ou vous–même.

M. Scott: J'annonce ma candidature demain.

Mme Finestone: Vous n'êtes pas de la bonne région.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Maintenant vous voyez pourquoi cette séance aurait dû être tenue à huis clos. Nous passons du sublime au ridicule.

Mme Clancy: Maintenant elle est à huis clos.

Mme Finestone: Maintenant que vous avez tout raté, vous pouvez partir.

Le président: Bienvenue, monsieur Winsor.

Mme Finestone: Le compte rendu doit indiquer que trois représentants très importants des médias sont parmi nous.

[*Texte*]

The Chairman: We have.

But seriously, let's contemplate the dates we have available and work backwards. It seems to me that the end of May is as late as we dare contemplate safely that we would be here. I think we should contemplate that it might take a month for us to write the report. Given our previous experience—

Mr. MacWilliam: To go by, Mr. Chair—

The Chairman: You work back to the first of May, and then you say we have to have two weeks for contingencies, so we move it back to mid–April. That is Easter and we are off for two weeks then, and that brings us to March 31. That is two weeks from now.

Mrs. Clancy: Can't we hear the witnesses by March 31?

The Chairman: I think we can hear the witnesses and we can start to work at the structure of the report. The point I'm trying to make is that if you really put it on a calendar, there isn't a lot of time.

Mrs. Clancy: We'll lock René in a room.

The Chairman: It was with that kind of concern, and acknowledging the interests of all of the committee members, that I thought we should discuss this and come to grips with it today.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, the initiative is a good initiative, but I really think we have to hear ACTRA's perspective on freedom of expression versus reasonable and justifiable, under section 1 of the Constitution.

If we could at least have someone who has done a film, or at least someone who is an author or speaks for the authors of this country, and if we have someone who is at least in the field of sound recording, it gives you. . . Because we have a problem with MuchMusic and the videos. That has been a very serious observation made by many people.

Make sure when you invite ACTRA that they know who we want to hear from. Yes, we could have Bruce Springsteen.

The Chairman: We are going to have ACTRA and we are going to have the criminologist Lyle has recommended. We're also going to have the cable television people.

Mr. Scott: Mr. Chairman, are we going to have an expert in censorship?

Mrs. Finestone: Censorship?

Mr. Scott: If you're going to go for extra witnesses, somebody has to be on board in terms of what censorship is and that fine line that has to be drawn between your 500–channel technology and who decides what has to be—

The Chairman: I think, with all due respect, many of the witnesses have already addressed that fine line. Mr. Spicer last week stated his opposition to censorship, but then went on to say that certain films like snuff movies and slasher films should be criminally barred.

Mrs. Clancy: That's right.

The Chairman: That's sort of absolute censorship, I would say.

Mrs. Clancy: But those are criminal acts. You don't have to worry about censoring criminal acts.

[*Traduction*]

Le président: En effet.

Sérieusement, procédons à rebours pour ce qui est des dates. Nous ne pouvons rien prévoir au–delà de la fin de mai. Nous pouvons compter qu'il nous faudra un mois pour préparer notre rapport. Compte tenu de notre expérience passée. . .

M. MacWilliam: En effet, monsieur le président. . .

Le président: Nous voilà au début de mai; comme nous devons nous donner deux semaines pour les imprévus, nous pouvons dire la mi–avril. C'est Pâques et nous sommes partis deux semaines à ce moment–là. Nous voilà au 31 mars. Il nous reste donc deux semaines.

Mme Clancy: Pouvons–nous entendre les témoins d'ici le 31 mars?

Le président: Oui, tout en examinant les grandes lignes de notre rapport. Ce que je veux dire, c'est que si nous nous fions au calendrier, il ne nous reste pas beaucoup de temps.

Mme Clancy: Nous allons enfermer René dans la pièce.

Le président: C'est dans ce contexte, compte tenu des désirs de tous les membres du comité, que j'avais pensé commencer à discuter du projet de rapport aujourd'hui.

Mme Finestone: C'est très bien, monsieur le président, mais je pense que nous devons entendre les vues de l'ACTRA sur la liberté d'expression telle que visée par les limites raisonnables et la justification, à l'article 1 de la Constitution.

Si nous pouvions au moins entendre quelqu'un qui a fait un film, qui a écrit quelque chose ou qui parle au nom des auteurs de ce pays, qui a travaillé dans le domaine de l'enregistrement sonore, nous serions. . . Parce que nous avons un problème avec MuchMusic et les vidéos. Nous avons entendu de nombreux témoignages à ce sujet.

Si nous envoyons une invitation à l'ACTRA, nous devons lui dire à quoi nous nous attendons. Nous pourrions entendre Bruce Springsteen.

Le président: Nous allons entendre l'ACTRA, de même que le criminologue proposé par Lyle. Nous allons également mander les câblodiffiseurs.

M. Scott: Allons–nous entendre l'avis d'un expert en censure, monsieur le président?

Mme Finestone: En censure?

M. Scott: Si nous faisons venir des témoins supplémentaires, quelqu'un doit pouvoir expliquer ce qu'est la censure et ce qui se produit lorsqu'il y a 500 chaînes et qu'une décision doit être prise. . .

Le président: En toute déférence, beaucoup de témoins ont déjà parlé de ce choix difficile à faire. M. Spicer a dit être opposé à la censure la semaine dernière, mais il a ajouté que le cinéma–assassinat ou le cinéma–mutilation, par exemple, devra être frappé de sanctions criminelles.

Mme Clancy: Je suis bien d'accord.

Le président: C'est une forme de censure absolue.

Mme Clancy: Ce sont des actes criminels. Ils sont inacceptables au départ.

[*Text*]

Mrs. Finestone: You don't want those films, do you, for you grandchildren?

The Chairman: No, I sure don't, and I agree with him completely.

Mrs. Clancy: That's a relief.

The Chairman: The point being that the play on the word ''censorship'' gets to be kind of academic.

Mrs. Clancy: Yes, absolutely.

• 1610

The Chairman: So what about the Writers' Federation, is it? What's the lady's name? Susan Crean. The Canadian Film and Television Production Association, Susan Crean of the Writers' Federation, ACTRA, the criminologist and the cable people, and the minister. That's six.

Mrs. Clancy: You don't need the minister if he doesn't want to come.

Mrs. Finestone: They can all come together and discuss it in two days—finished, one after the other.

The Chairman: We'll arrange for these people as quickly as we can. In the meantime, could we address ourselves to this draft for a few minutes.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, just before we do that, what are we going to do about the music videos that seem to be a problem?

The Chairman: Wouldn't the Canadian Film and Television Production Association cover that?

Mrs. Clancy: Not necessarily. I had a little bit to do with this. If you want I can check and get back to you. I think it's different. We had a real problem on one of the stations in Halifax, which was showing some really, really, really, bad stuff—people being tied up and beaten and all this stuff. It was late–night video. Actually a reporter was watching it one night and phoned me, and they got after them. They actually were able to go after an importation, because it was from outside the country. But I remember that it's under a different aegis in some way.

Mrs. Finestone: In order to do a decent sound recording that can be marketed today, you can't do it unless you produce the video that's at the background to your song. I don't know who it falls under, but ask the sound recording industry who we should have.

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): Yes, we'll inquire into who the association is that speaks for video producers.

Mrs. Finestone: Phone Moses Znaimer. Tell Moses to come.

The Chairman: We now have six witnesses, not including the minister, so that is three days. That's one week of our time, if everything comes together. I think that's do–able.

Mrs. Finestone: Don't you think it would be fun to have Moses Znaimer here?

The Chairman: It might be fun, but when do we get the work done?

[*Translation*]

Mme Finestone: Vous ne voulez pas que vos petits–enfants voient ces films, n'est–ce–pas?

Le président: Absolument pas, je suis entièrement d'accord avec vous.

Mme Clancy: Quel soulagement.

Le président: Il reste que les experts peuvent jouer avec le mot «censure».

Mme Clancy: J'en conviens.

Le président: Qu'en est–il de la Writers' Federation. Quel est le nom de la dame? Susan Crean. L'Association canadienne de production de films et télévision, Susan Crean, de la Writers' Federation, l'ACTRA, le criminologue, les câblodiffuseurs et le ministre. Six en tout.

Mme Clancy: Nous n'avons pas besoin du ministre s'il ne veut pas venir.

Mme Finestone: Ils peuvent tous passer en deux jours—un après l'autre.

Le président: Nous essaierons de les faire comparaître le plus rapidement possible. Entre–temps, pourrions–nous examiner le projet de rapport pendant quelques minutes?

Mme Finestone: Auparavant, monsieur le président, qu'allons–nous faire au sujet des vidéoclips qui semblent être un problème?

Le président: L'Association canadienne de production de films et télévision ne pourrait–elle pas en parler?

Mme Clancy: Pas nécessairement. J'ai commencé à faire des démarches à ce sujet. Si vous voulez, je peux vérifier et obtenir les réponses pour vous. Je pense que c'est un domaine quelque peu différent. Il y a eu un problème à une des stations à Halifax. Elle projetait des vidéoclips vraiment sordides—dans lesquels des gens étaient attachés et battus, entre autres. C'était une émission qui passait tard le soir. Un journaliste qui s'adonnait à voir l'émission m'a appelée un soir pour s'en plaindre. On a réussi à intervenir au niveau de l'importation, parce que ces vidéoclips venaient de l'extérieur du pays. Si je me souviens bien, cependant, il s'agissait d'un domaine différent.

Mme Finestone: Pour pouvoir commercialiser un enregistrement sonore aujourd'hui, il faut produire un vidéoclip d'accompagnement. Je ne sais pas de qui les vidéoclips relèvent, mais les gens de l'industrie de l'enregistrement sonore doivent le savoir.

M. René Lemieux (attaché de recherche du Comité): Nous essaierons de savoir quelle est l'association qui parle au nom des producteurs de vidéos.

Mme Finestone: Appelez Moses Znaimer. Demandez–lui de venir.

Le président: Nous avons maintenant six témoins, sans compter le ministre, qui doivent comparaître en trois jours. Pour nous, c'est une semaine, si tout va bien. Je pense que nous pouvons y arriver.

Mme Finestone: Ne serait–il pas amusant d'avoir Moses Znaimer parmi nous?

Le président: Oui, mais est–ce que nous arriverions à travailler?

[*Texte*]

Mrs. Finestone: Well he's the president of MuchMusic and Musique Plus.

The Chairman: I guess we have a consensus on this, so we'll proceed. Could we have a look at the draft report outline? I'm sure our researchers would like to have some feedback. I'd like to ask René and Susan to lead us through the draft, please. Thank you very much for this work, by the way, both of you. It's an excellent piece of work; it's certainly an excellent effort.

Mr. Lemieux: Thank you.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I'd like to suggest one last thing. When we're working on the language of the draft, I would agree 100% that it be in camera. There's no question.

The Chairman: Are you suggesting that we now go in camera?

Mrs. Finestone: No, you're just looking at the draft outline. That's fine, I don't see why it should be in camera.

The Chairman: Okay. Does anybody wish to go in camera?

Mr. MacWilliam: No.

Mr. Scott: No.

The Chairman: Fine, let's continue then.

Mr. Lemieux: Our approach was that in the report we should first provide some background to this study. This is what we propose to do under ''Violence in Canadian Society'' and in the section headed ''Violence on Television''. For example, we have found the results of a public opinion poll in the January issue of *Maclean's*, which provides information on what the public feels is the threat to Canadians as a result of violence in society. This provides us with some background as to how violent people think Canadian society is.

Then in ''Crime Trends in Canada'', we have from Statistics Canada results on how violent a society Canada is over a 30–year period, which is interesting in itself.

• 1615

The next section would lead us to the television and video viewing habits of Canadians. This section would be rather difficult to go through. It would consist mostly of statistics, but again, if we do not indicate the amount of viewing Canadians and Canadian children do. . .

Mrs. Finestone: Are you going to put some comparative figures in there, René, with Britain, the United States, and France? I think it is very important.

Mr. Lemieux: If we can find those, that would indeed be very interesting.

Mrs. Finestone: I think we have some of that.

The Chairman: It would be helpful to demonstrate the absence of Canadian figures by showing the figures that are available elsewhere, and the lack of comparability.

Mr. Lemieux: So far, at least, what we have found is that we do not have statistics showing how much more or how much less violence there is on Canadian television. What we know is based on evidence provided through American studies.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Il est le président de MuchMusic et de Musique Plus.

Le président: Nous nous entendons donc là–dessus. Pouvons–nous maintenant passer au projet de rapport? Je suis sûr que nos attachés de recherche sont désireux de connaître nos réactions. Je demanderais à René et à Susan de nous l'expliquer brièvement. Merci beaucoup de votre travail, à tous les deux. C'est un excellent document.

M. Lemieux: Merci.

Mme Finestone: Un dernier point, si vous le permettez, monsieur le président. Lorsque nous examinerons le libellé lui–même du rapport, je serais d'accord pour que nous siégieons à huis clos.

Le président: Vous voulez dire maintenant?

Mme Finestone: Non, puisqu'il s'agit seulement des grandes lignes du futur rapport. Je ne pense pas que le huis clos soit nécessaire à ce stade–ci.

Le président: Très bien. Quelqu'un réclame–t–il le huis clos?

M. MacWilliam: Non.

M. Scott: Non.

Le président: Très bien. Allons–y.

M. Lemieux: Nous avons d'abord voulu établir des données de base. Nous le faisons sous «La violence au sein de la société canadienne» et «La violence à la télévision». Nous utilisons, entre autres, les résultats du sondage d'opinions dans l'édition de janvier de *Maclean's* révélant que les Canadiens se sentent menacés par la violence qui se manifeste dans leur société. Nous avons une idée du degré de violence que les gens voient dans la société canadienne.

Sous la rubrique «Les tendances de la criminalité au Canada», nous citons des données de Statistique Canada sur le degré de violence de la société canadienne sur une période 30 ans, lesquelles sont assez révélatrices.

La section suivante a trait aux habitudes des Canadiens en matière d'écoute d'émissions de télévision et de vidéos. Elle est assez dense à analyser. On y retrouve essentiellement des données statistiques, mais encore là, si on n'indique pas combien d'heures les citoyens canadiens et les enfants canadiens passent à regarder. . .

Mme Finestone: Allez–vous nous fournir des éléments de comparaison, René, avec la Grande–Bretagne, les États–Unis et la France? Je pense que c'est très important.

M. Lemieux: Si nous pouvons trouver de telles données, ce serait effectivement très intéressant.

Mme Finestone: Je pense que nous en avons quelques–unes.

Le président: Je pense qu'il serait bon de faire état de l'absence de données canadiennes en mentionnant les données qui sont disponibles ailleurs, et l'impossibilité de faire une comparaison.

M. Lemieux: Jusqu'à maintenant, tout au moins, nous avons constaté que nous ne disposons pas de données statistiques montrant dans quelle mesure la télévision canadienne est plus violente ou moins violente qu'une autre. Ce que nous savons provient de données tirées d'études américaines.

[*Text*]

By the way, if I may go back to one point, when I refer to public opinion surveys, I should point out that there are no public opinion surveys about whether or not Canadians think Canadian television is too violent. There are no such surveys. I just wanted to point this out.

Mr. Scott: If I may, René, may I just add one other country to the list Mrs. Finestone mentioned? That is Australia. Some of the most violent stuff is coming from down under.

Mrs. Finestone: Oh, I didn't know that. What sort of stuff?

Mrs. Clancy: What sort of stuff?

The Chairman: Australia is included in the draft, if you look under ''Canadian and Foreign Initiatives''.

Mr. Scott: Thanks, Mr. Chairman.

Mrs. Finestone: René, you say there are no public opinion results on what the definition of violence is. What is violence? What was the public opinion poll that you said?

Mr. Lemieux: The public opinion survey that we have listed here under ''Violence in Canadian Society'' is a survey done by *Maclean's* and by Decima Research.

Mrs. Finestone: What did you say we don't have?

Mr. Lemieux: We do not have statistics showing how much violence there actually is on Canadian television, and how much of that is watched and by whom, at what time of day. We do not know this.

Mrs. Finestone: If I may cordially suggest, please, the University of Montreal—and I put that book on the record, if you will remember—has done extensive studies on that. Perhaps just in Quebec—I can't recall without the document. They did extensive studies on that particular matter. There are two gentlemen and a woman who are quite well known.

Mr. Lemieux: Caron and Frenette.

Mrs. Finestone: Exactly, and

[*Translation*]

Soit dit en passant, si je peux revenir là–dessus, quand vous avez parlé de sondages de l'opinion publique, je devrais dire qu'il n'y a pas eu de sondage sur la question de savoir si les Canadiens estiment que la télévision canadienne est trop violente. Aucun sondage n'a porté là–dessus. Je voulais simplement le souligner.

M. Scott: Si vous le permettez, René, j'aimerais ajouter un autre pays à la liste qu'a mentionnée M^me^ Finestone. C'est l'Australie. Certaines des émissions les plus violentes viennent de l'Australie.

Mme Finestone: Je ne savais pas. De quelles émissions s'agit–il?

Mme Clancy: De quel genre d'émissions s'agit–il?

Le président: L'Australie est incluse dans l'ébauche, si on regarde sous la rubrique «Mesures prises au Canada et à l'étranger».

M. Scott: Merci, monsieur le président.

Mme Finestone: René, vous dites qu'on n'a pas de sondage d'opinion publique sur la définition de la violence. Qu'est–ce que la violence? En quoi consiste le sondage d'opinion publique dont vous avez parlé?

M. Lemieux: Le sondage que nous avons mentionné sous la rubrique «Violence au sein de la société canadienne» a été effectué par *MacLean's* et par Decima Research.

Mme Finestone: Et qu'avez–vous dit que nous n'avions pas?

M. Lemieux: Nous n'avons pas de données statistiques qui nous montrent quelle est la part effective des émissions violentes à la télévision canadienne, quelle proportion de ces émissions on regarde et qui les regarde et à quel moment du jour. Nous ne le savons pas.

Mme Finestone: Si vous le permettez, s'il vous plaît, je dirai que l'Université de Montréal—et j'ai déposé cet ouvrage pour qu'il soit consigné au compte rendu, si vous vous en souvenez bien—a effectué des études approfondies sur cette question. Elles ne portaient peut–être que sur le Québec—je ne pourrais pas l'affirmer sans consulter le document. On a fait des études poussées sur cette question. Deux hommes ainsi qu'une femme qui sont bien connus y ont participé.

M. Lemieux: Caron et Frenette.

Mme Finestone: Exactement, et

la femme qui est impliquée, c'est Madeleine quelque chose. Vous allez trouver les données là–bas.

M. Lemieux: J'ai justement reçu les données vers la fin de la semaine dernière. Ces données nous donnent une analyse de la production et de l'écoute d'émissions par les enfants du Québec. Cela nous donne aussi l'écoute des enfants dans les grandes villes du pays comme Halifax, Toronto et Vancouver. Cependant, ce n'est pas une analyse qui nous donne des résultats au sujet de la violence de ces émissions.

Mme Finestone: Allez–vous faire un appel pour vérifier s'ils font quelque chose?

M. Lemieux: Je vais certainement le vérifier, mais ce que j'ai vu jusqu'à maintenant ne porte que sur ce qui est disponible et sur ce que les enfants écoutent, et non sur le contenu violent de ces émissions.

Mrs. Finestone: A lady from Ontario, who also does a study, and who was here.

Mr. Lemieux: Sandra Campbell?

the woman is Madeleine, and I forget her family name. You will find the data there.

Mr. Lemieux: I just received the data at the end of last week. They provide us with a breakdown of program production and viewing by Quebec children. It also shows the viewing habits of children in major cities like Halifax, Toronto and Vancouver. However, this analysis does not provide us with the results on violence in these programs.

Mrs. Finestone: Are you going to make a call to check if they are doing something?

Mr. Lemieux: I will certainly do, but what I've already seen pertains only to what is available and to what children watch and not to the violent content of these programs.

Mme Finestone: Une femme de l'Ontario, qui mène aussi une étude et qui est venue ici.

M. Lemieux: Sandra Campbell?

[*Texte*]

The Chairman: Yes.

Mrs. Finestone: Two women appeared here—

Mr. Lemieux: Rose Dyson.

Mrs. Finestone: —who had participated in the Hincks conference. They gave us some information as well. Okay. I am sorry, René, forgive me.

• 1620

Mr. Lemieux: With regard to violence in television programming, sadly, in terms of the violence itself, we have to rely on what has been provided to us, but not only to the committee, but what has been done in the United States.

With respect to violence in videos, the committee can say, obviously, as we all know, that this is an area that doesn't come under federal jurisdiction. We do not have much information about how violent videos are. What we know is that children listen to from between three to four hours of videos per week. That is a large number of hours. If the evidence from the United States is to be believed, videos are very violent, as far as I know, more so than what you see on prime–time television, because it is of course not restricted through federal legislation, such as the Broadcasting Act, and it's not restricted by the regulations of the CRTC. It's something that is done in the privacy of the home.

Mrs. Finestone: So you're going to put that into the recommendation section, then?

Mr. Lemieux: I believe, judging by the questions you have raised, this committee would like to address the problem or the question of jurisdiction over violence in videos.

We would then move on to the effects of television violence, which is what we have heard a lot about. Our experts were here to explain the differences between correlation and causality.

I propose not to spend a large part of the report on this section. This is a subject, of course, for academics. It is a difficult one. It is so complex that there have been thousands of studies done over the last 30 to 40 years. However, we can use the words of some of our witnesses to show that indeed, even if causality has not been explained, there is a perception in the public's mind, as we know, that violence can create problems, particularly in children.

Mr. MacWilliam: René, can I just go back very briefly to the point you made under A, television and video viewing—the statistical description? I wonder if it's possible to get any statistical information on youth viewing of music videos, as Sheila brought up earlier. This is such an incredibly powerful medium. I know the viewing habits of individuals in their teen years are largely focused on the music videos through MuchMusic and other sources. Any information on that I think would be really helpful.

[*Traduction*]

Le président: Oui.

Mme Finestone: Deux femmes ont comparu ici. . .

M. Lemieux: Rose Dyson.

Mme Finestone: . . .qui avaient participé à la conférence Hincks. Elles nous avaient aussi donné des renseignements. Très bien. Je suis désolée, René, excusez–moi.

M. Lemieux: Pour ce qui est de la violence dans les émissions de télévision, malheureusement, pour ce qui est de la violence en tant que telle, nous devons nous en tenir aux renseignements qui nous ont été fournis, non pas au comité exclusivement, mais nous en tenir donc à des études qui ont été faites aux États–Unis.

Pour ce qui est de la violence dans les vidéos, le comité peut dire, évidemment, comme nous le savons tous, que c'est un domaine qui ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral. Nous n'avons pas beaucoup de renseignements sur le degré de violence des vidéos. Ce que nous savons, c'est que les enfants passent trois ou quatre heures par semaine à regarder des vidéos. C'est beaucoup. Si l'on peut se fier aux données américaines, les vidéos sont très violents, autant que je sache, plus violents que les émissions qu'on voit aux heures de grande écoute, parce que ces vidéos ne sont pas assujettis à la législation fédérale, comme la Loi sur la radiodiffusion, et ne sont pas non plus assujettis à la réglementation du CRTC. C'est une activité qui se déroule dans l'intimité des foyers canadiens.

Mme Finestone: Vous allez donc inclure cela dans la section des recommandations?

M. Lemieux: Je crois, à en juger par les questions que vous avez soulevées, que le comité aimerait traiter du problème de la question de la compétence en matière de violence dans les vidéos.

On traiterait ensuite de la répercussion de la violence à la télévision, dont on a beaucoup entendu parler. Les experts qu'on a cité à comparaître sont venus expliquer la différence entre la corrélation et la causalité.

Je suggère de ne pas consacrer une grande partie du rapport à cette section. C'est, bien sûr, un sujet d'étude universitaire. C'est un aspect compliqué. C'est si compliqué que des milliers d'études ont été faites sur cette question depuis 30 ou 40 ans. Cependant, nous pouvons reprendre les propos de certains des témoins pour montrer qu'effectivement, même si on n'explique pas la causalité, la population a l'impression, comme nous le savons, que la violence peut susciter des problèmes, particulièrement chez les enfants.

M. MacWilliam: René, j'aimerais revenir brièvement à ce que vous avez dit au sujet du point A, de la télévision et des vidéos, au sujet des descriptions statistiques. Je me demande si l'on peut obtenir des données statistiques sur les habitudes des jeunes en ce qui concerne les vidéoclips, comme Sheila l'a suggéré tout à l'heure. C'est un moyen de communication extrêmement puissant. Je sais que les adolescents regardent énormément de vidéoclips sur des chaînes comme MuchMusic et d'autres. J'estime qu'il serait très utile d'avoir des renseignements sur ce point.

[*Text*]

Mr. Lemieux: We'll see if it's available. If it is, we certainly will include that. As I mentioned, we were proposing to provide first some background information, and we've covered two major headings of the background information. The third element of background information would be a review of Canadian and foreign initiatives against violence on television. Again, this is history, but it also provides a context for the issues to follow.

As you can see from this list, it is an extensive list, and yet the problem is still there. You may draw that conclusion from this extensive list, and you see that we start with the the CRTC symposium, the Ontario royal commission, the establishment of the Canadian Broadcast Standards Council. The Canadian Broadcasting Corporation's policies are rather recent. I'm suggesting that we include these. The CBC is not a member of the Canadian Association of Broadcasters, and therefore the CBC has its own policies.

• 1625

Then we would go into the more recent events, such as the CRTC initiatives—the publication of their two reports and their funding of two conferences on television violence—then the recent proposals for cooperative action, the minister's five–point strategy and the creation of the national action group.

Provincial initiatives—we have heard here in front of this committee that Quebec has used the Cinema Act to regulate the classification and the sale and the rental of videos in the province. It is done through an administrative tribunal, *Régie du cinéma*. I believe this should become part of the report, so we have information to draw upon.

Another example we heard about is that the French pay television channel, *SuperÉcran*, is using the *Régie du cinéma* classification system for its movies. It prints the classification in its own catalogue. It intends—it hasn't done so yet—to put a visual symbol on the television screen when a movie is playing to identify the level of violence in the movie that plays at any particular time. However, the information I have on this one example is that it will not affect the time of day *SuperÉcran* intends to show movies.

Our last background information that we can draw upon and that we can use as a context as the need arises is the code, standards, or classification systems of different countries, such as the United States, the BBC in Great Britain, Australia, and other countries.

This completes our background information. The next part of the report would look at the issues and the options derived from those issues. We have to deal with the issues.

The Chairman: Excuse me, if I may interrupt here. Will you at some point on page 1, between ''Violence in Canadian Society'' and ''Violence on Television'', make the very strong point that violence on television is only one perspective of the larger problem?

[*Translation*]

M. Lemieux: Je verrai si de telles données sont disponibles. Dans l'affirmative, nous les inclurons certainement. Comme je l'ai dit, nous avions l'intention de présenter d'abord un état de la situation, et ce faisant nous avons traité de deux grandes rubriques. Le troisième élément de cette toile de fond serait un aperçu des mesures prises au Canada et à l'étranger pour contrer la violence à la télévision. D'accord, c'est un historique, mais il permet de placer les questions qui suivront dans leur contexte.

Comme le montre cette liste, elle est exhaustive, et pourtant le problème persiste. On peut le conclure de cette liste exhaustive, et vous voyez que nous avons commencé par le colloque du CRTC, la Commission royale de l'Ontario, la création du Conseil canadien des normes de radiotélévision. Les lignes directrices de la Société Radio–Canada sont assez récentes. Je propose que nous les incluions. Radio–Canada ne fait pas partie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, et c'est pourquoi elle a ses propres directives.

Nous pourrions alors passer à des événements plus récents, tels que les initiatives prises par le CRTC. Cela serait suivi des propositions récemment avancées en vue de mesures de coopération, la stratégie en cinq points présentée par le ministre et la création d'un groupe national d'action.

Quant aux initiatives provinciales, le comité a entendu un exposé expliquant que le Québec s'était servi de sa Loi sur le cinéma pour réglementer la classification, la vente et la location de vidéos dans la province. C'est la Régie du cinéma, un tribunal administratif, qui est l'organisme d'application. Je crois que cela devrait être incorporé dans le rapport, pour nous permettre de nous référer à des faits.

Nous avons entendu certains commentaires, également, au sujet du canal de télévision payante en français, le SuperÉcran, qui utilise le système de classification de la Régie du cinéma et l'applique aux films qu'il diffuse. Le catalogue de SuperÉcran mentionne la classification, et ce canal a l'intention—il ne le fait pas encore—de faire apparaître sur l'écran de télévision, au moment de la présentation d'un film, un symbole qui indique le niveau de violence qui y apparaît. Toutefois, d'après les renseignements dont je dispose, la cote donnée à un film ne va pas affecter l'heure à laquelle SuperÉcran le fera passer.

Le dernier élément d'information que nous pouvons utiliser pour dresser cette toile de fond et que nous pourrions utiliser pour établir un contexte le cas échéant, reprend les codes, les normes ou les systèmes de classification utilisés par différents pays comme la BBC en Grande–Bretagne, les États–Unis, l'Australie et d'autres pays.

Ceci terminerait donc les renseignements généraux. Le chapitre suivant du rapport traiterait des enjeux et des choix possibles à leur sujet. Il faut naturellement traiter des enjeux.

Le président: Je m'excuse de vous interrompre, mais avez–vous l'intention d'indiquer, sur la première page, entre la section parlant de la «violence au sein de la société canadienne» et celle mentionnant la «violence à la télévision», que la violence à la télévision n'est qu'un aspect particulier d'un problème beaucoup plus vaste, et d'insister sur ce fait?

[*Texte*]

Mr. Lemieux: Yes. In effect, with due respect, we cannot not mention television violence. . . Whether a causality has been established or not, if it is a cause, it is but a small cause in the overall violence in Canadian society. I believe the statistics we have will indicate not the share that television has, but that there are so many causes that have been identified that we could not possibly allocate a very large share to television violence.

The Chairman: In your background you've talked about parallels, about violence and hate literature—

Mr. Lemieux: Obscenity.

The Chairman: —and other legal definitions. Are you going to make any parallel, just in background terms? I don't see it. Have I missed this?

Mr. Lemieux: We intended to cover this as one issue and then under issues as being one option. It has been raised by committee members, if I recall, that we could look at the hate propaganda provisions of the Criminal Code and at the obscenity provisions of the Criminal Code as one model for a possible amendment to the Criminal Code to legislate violence on television. It has been proposed and we have looked at this and we intend to cover this area, not under background, Mr. Chairman, but it would be one option.

[*Traduction*]

M. Lemieux: Oui. En effet, en toute déférence, nous ne pouvons pas mentionner la violence à la télévision. . . Qu'un lien de causalité ait été établi ou non, s'il s'agit effectivement d'une cause, elle est relativement peu importante dans le cadre général de la violence au sein de la société canadienne. Je crois que les statistiques que nous avons recueillies vont indiquer non pas la proportion que l'on peut attribuer à la télévision, mais plutôt que les causes connues sont si nombreuses que l'on ne pourrait vraiment pas attribuer un très grand rôle à la violence à la télévision.

Le président: Dans vos remarques générales, vous avez parlé d'un parallèle entre la violence et la propagande haineuse. . .

M. Lemieux: Et l'obscénité.

Le président: Et d'autres définitions légales. Avez–vous l'intention d'établir des comparaisons, uniquement en termes généraux? Je ne les retrouve pas. Est–ce que j'ai raté quelque chose?

M. Lemieux: Nous avions l'intention de regrouper ces différents aspects en un seul élément qui serait présenté comme un choix possible dans le cadre des enjeux. Je crois me souvenir que des membres du comité avaient mentionné que l'on pourrait examiner les dispositions du Code criminel concernant la propagande haineuse et l'obscénité, et que cela pourrait constituer un modèle en vue d'une modification du Code criminel pour placer la violence à la télévision sous le coup de la loi. Cela a donc été avancé, et nous avons examiné cette possibilité. Nous avons l'intention d'en traiter, non pas dans le cadre des observations générales, monsieur le président, mais comme une option qui pourrait être retenue.

• 1630

The Chairman: It just occurred to me that in setting the parameters of contemplation we can look to obscenity and hate literature as precedents, setting the context of possibilities.

Mrs. Clancy: With great respect, Mr. Chairman, I understand your point of view, but aren't we kind of wandering off the beaten track a little?

The Chairman: Well, it seems to me that addressing the prospect of legislation is one of the responsibilities we have.

Mrs. Clancy: Yes, I agree.

The Chairman: So it seems to me we have to look at precedents or areas that—

Mrs. Clancy: Except when you're talking about obscenity and hate literature, whatever else is happening, if we are seeing things that come under our control that follow this in that sense, I can see your point, but if we don't—

The Chairman: For example, violence is contained in the definition of obscenity in the Criminal Code.

Mrs. Clancy: Yes.

The Chairman: The question could arise, is violence not already illegal in the obscenity provisions?

Mrs. Clancy: No, I think actually—

The Chairman: I know it isn't.

Mrs. Clancy: It isn't, because that has been judicially noted.

Le président: Je viens de réaliser qu'en établissant les paramètres d'examen, nous pouvons tenir compte des précédents concernant l'obscénité et la propagande haineuse pour dresser le cadre des solutions possibles.

Mme Clancy: Avec déférence, monsieur le président, je dois dire que je comprends votre point de vue, mais ne nous écartons–nous pas maintenant quelque peu des sentiers battus?

Le président: À mon avis, l'étude de la possibilité de mesures législatives fait tout de mêne partie de nos responsabilités.

Mme Clancy: Oui, je le reconnais.

Le président: Il me semble donc que nous devons examiner les précédents, ou les domaines qui. . .

Mme Clancy: Quand vous parlez d'obscénité et de propagande haineuse, ou d'autres faits semblables, je peux vous suivre si on admet que notre mandat couvre ces aspects à la suite de notre étude; mais si on ne. . .

Le président: Par exemple, la définition de l'obscénité donnée par le Code criminel fait mention de la violence.

Mme Clancy: Oui.

Le président: On pourrait donc se demander si la violence n'est pas déjà illicite compte tenu des dispositions concernant l'obscénité?

Mme Clancy: Non, je crois en fait. . .

Le président: Je sais que cela n'est pas le cas.

Mme Clancy: En effet, parce que cela a été admis sans preuve.

[*Text*]

The Chairman: Then there is also the subject of pornography, on which there have been two bills before this House and there is now a private member's bill before this House. You may recall when we first started this that the first thing we asked was whether this was an area for government examination. We were quite gun–shy about treading into dangerous waters.

My point is that there is hate literature, there is obscenity, and there is pornography, and there are already precedents for this kind of venture.

Mr. Lemieux: Mr. Chairman, in my view this raises a question whether you wish to elevate television violence to the level hate propaganda and obscenity have been raised to in our society. This is what it would do.

The Chairman: Well, René, I'm talking perhaps about violence generally, and television violence is one element of that.

Mrs. Clancy: But we're only supposed to be looking at television violence. That's the difficulty.

The Chairman: That may be so, but the first thing we learned was that violence is generally a large problem and television violence is only one part of it.

Mrs. Clancy: I know, but what's our mandate? I thought our mandate was violence on television.

The Chairman: That's our specific mandate.

Mrs. Clancy: With the greatest of respect, Mr. Chairman, if you're concerned about time exigencies, we aren't going to solve the problem of violence in society here.

The Chairman: I realize that; I don't think we're going to solve the problem of violence on television either, definitively.

Mrs. Clancy: That's right.

The Chairman: But I think we have to address the perspective. Violence is a state of mind in a society.

Mrs. Clancy: It's a state of action too.

The Chairman: Anyway, I just want to make those comments in passing.

Mrs. Clancy: Then I'd like to make the point that I think you're going a little bit too far off the beaten track on that.

Mrs. Finestone: I just wonder where parental control and parental responsibility are going to come into this initiative. I think that's an important matter as well, and I just wondered where you were addressing that.

Mr. Lemieux: Yes, it's under ''Issues and Options'', section C, ''Public Education'', under section D, ''Private Regulation'', the role individuals and institutions can play, which includes a public education campaign that raises the need for parents to act responsibly.

Mrs. Finestone: Would you call it ''public education'' or would you call it ''media literacy'', which has become the new word with respect to all media, whether it is comic books, television, video, whatever?

[*Translation*]

Le président: Il y a aussi la pornographie, qui a fait l'objet de deux projets de loi déposés à la Chambre ainsi que d'un projet de loi d'initiative parlementaire actuellement à l'ordre du jour de la Chambre. Vous vous souviendrez qu'au tout début de notre étude, la première question soulevée demandait s'il s'agissait d'une question pouvant être examinée par le gouvernement. Nous avions peur de nous faire échauder en traitant de ces questions épineuses.

Ce que je veux souligner, c'est que le traitement de la propagande haineuse, de l'obscénité, de la pornographie, constitue des précédents pour ce genre d'exercice.

M. Lemieux: À ce sujet, monsieur le président, je me demande si vous voulez accorder à la violence à la télévision la même importance que celle accordée par notre société à la propagande haineuse et à l'obscénité. Ce serait en effet le résultat de l'approche suggérée.

Le président: Eh bien, René, je pense peut–être à la violence en général, dont la violence à la télévision est un élément.

Mme Clancy: La difficulté, c'est que nous sommes chargés de n'examiner que la violence à la télévision.

Le président: Peut–être, mais nous avons rapidement appris que la violence est un sujet très vaste et que la violence à la télévision n'en est qu'une partie.

Mme Clancy: Je sais, mais quel est notre mandat? Je crois qu'il porte sur la violence à la télévision.

Le président: C'est effectivement notre mandat spécifique.

Mme Clancy: Avec déférence, monsieur le président, si vous vous préoccupez du calendrier, il est évident que nous n'allons pas résoudre ici le problème de la violence dans la société.

Le président: Je le réalise fort bien; je ne pense d'ailleurs pas qu'il nous soit même possible de régler la question de la violence à la télévision.

Mme Clancy: C'est bien vrai.

Le président: Mais je crois que nous devons mettre les choses en perspective. La violence est un état d'esprit qui règne dans une société.

Mme Clancy: Elle se traduit aussi par des actes.

Le président: De toute façon, je voulais tout simplement présenter ces commentaires en passant.

Mme Clancy: Dans ce cas, je veux indiquer clairement qu'à mon avis, vous vous écartez un peu trop du sujet.

Mme Finestone: Je me demande où l'autorité et la responsabilité parentales vont être mentionnées. À mon avis, il s'agit d'un aspect important et je me demande où vous allez en parler.

M. Lemieux: C'est une question que l'on retrouve dans la section C qui traite des enjeux et des options, ainsi que dans la section D qui parle de l'éducation du public et également dans la section parlant de la réglementation privée; on y parle du rôle que les particuliers et les institutions peuvent jouer ainsi que d'une campagne d'information du public qui soulève la question de la responsabilité parentale.

Mme Finestone: Est–ce que vous allez parler de la «sensibilisation du public» ou allez–vous utiliser l'expression «connaissances médiatiques» qui semble être la nouvelle expression concernant tous les médias, qu'il s'agisse des bandes dessinées, de la télévision, des vidéos, ou de tout autre support médiatique.

[*Texte*]

The Chairman: That was the point I was pursuing, much to your colleague's chagrin here a minute ago. Violence on television is one aspect the whole media is involved with. It involves violence well beyond television. I think we have to develop an overview perspective in which to cast our comments.

• 1635

Mrs. Clancy: But you're keeping it in the media. I don't have a problem if you're keeping it in the media.

Mrs. Finestone: You can make a general statement that violence in society goes beyond the—It is naughty–naughty.

Mme Roy–Arcelin: Il y a tout de même des liens. Il est difficile de séparer tout cela. On ne peut pas dire qu'il y a la violence à la télévision, la violence dans la société, la violence dans les familles et la violence dans des groupes. Toutes ces choses se tiennent les unes aux autres. Bien sûr, il est difficile d'arriver à une idée qui sort de tout cela et à en faire une phrase. On ne pourra jamais faire cela, mais il sera difficile de les séparer complètement.

Mme Finestone: Ce n'est pas notre mandat non plus.

Mme Roy–Arcelin: Non, bien sûr, mais en même temps, il va quand même falloir donner un petit coup de pied là–dessus.

The Chairman: As I understand it, the first two pages deal with the context and the background. Are there any other comments to be made before we get into ''Issues and Options''?

Mr. Lemieux: The ''Issues and Options'' section is proposed in such a way that the least government intrusive actions would be discussed first. As you go further on into the report you'll see that what would be proposed would be more government intrusive actions, including legislation and regulation. These issues and options for the most part are based on what we have heard and been told.

Mrs. Clancy: What does D mean?

The Chairman: Why don't you let him finish A?

Mrs. Clancy: I'm sorry. We had just been talking about public education, so I thought we were—

The Chairman: We did, but I've tried to bring this back into control again; I'm not doing very well.

Mrs. Clancy: All right.

Mr. Lemieux: The first under ''Issues and Options'' is exchanging ideas and expanding our knowledge of television violence. I believe we've been told by our witnesses—and our own research confirms this—that there is little we know about the Canadian situation. Conferences such as the Hincks conference, and prior to that the November symposium in Montreal, have shown that there's a need to exchange ideas. Researchers do not necessarily come into contact with others that easily. For the Canadian government to create the necessary infrastructure or policies that would foster or encourage that exchange of ideas, research, and information would be beneficial to the knowledge in this area. This is hardly

[*Traduction*]

Le président: C'est exactement l'orientation que j'avais prise, ce qui a vivement contrarié votre collègue il y a un instant. La violence à la télévision n'est qu'un aspect d'une question qui touche tous les médias. Le problème dépasse largement la télévision; je crois que nous devons prendre un point de vue très général qui encadrera nos commentaires.

Mme Clancy: Mais vous vous limitez aux médias. Je suis d'accord si vous vous limitez aux médias.

Mme Finestone: Vous pouvez dire de manière générale que la violence dans la société dépasse le. . . C'est vilain.

Mrs. Roy–Arcelin: Still, there are links. It is difficult to separate all that. You cannot separate violence in television from violence in society, violence in the family and violence in groups. All of these things are tied with each other. Of course, it is difficult to arrive at the one main idea that comes out of all that and to express it in one sentence. We will never be able to do that, and it will be difficult to separate completely all those ideas.

Mrs. Finestone: It is not our mandate either.

Mrs. Roy–Arcelin: No, of course, but still we will have to take a look into this.

Le président: Si je comprends bien, les deux premières pages traitent du contexte et de l'historique. Avez–vous d'autres observations à faire avant que nous passions à la partie «Questions et options»?

M. Lemieux: La partie «Questions et options» est organisée de telle façon que l'on discuterait en premier lieu des mesures qui font le moins appel à l'intervention gouvernementale. Vous remarquerez que plus on avance dans l'étude, plus il sera question d'intervention gouvernementale, nommément de lois et de règlements. Pour la plupart, ces questions et options s'inspirent des témoignages que nous avons entendus.

Mme Clancy: Que veut dire D?

Le président: Pourquoi ne le laissez–vous pas terminer la partie A?

Mme Clancy: Je suis désolée. Nous venions de parler de sensibilisation du public, je croyais donc que nous étions. . .

Le président: C'est vrai, mais j'essaie de reprendre le contrôle de notre discussion; j'y arrive plutôt mal.

Mme Clancy: Très bien.

M. Lemieux: Le premier point de la partie «Questions et options» souligne la nécessité d'échanger des idées et d'élargir notre connaissance de la violence à la télévision. Je crois que les témoins nous ont dit—et notre propre recherche le confirme—qu'on sait peu de choses au sujet de la situation canadienne. Les conférences comme la conférence de l'Institut Hincks, et avant cela le colloque de Montréal en novembre dernier, ont démontré la nécessité d'échanger des idées. Les contacts entre recherchistes ne sont pas nécessairement faciles. Il serait bon d'approfondir ce domaine si l'on veut que le gouvernement canadien crée les infrastructures nécessaires ou façonne les politiques voulues pour encourager cet échange d'idées, de

[*Text*]

something we could quibble or argue about; it goes without saying, almost. Yet very little has been done, if you look at our history of what has happened in this country.

Next is a public action group on TV violence. Again, this is what has already taken place. Whether more should be done to help such a private body to operate is something we should look at. Should the Minister of Communications be a bit more involved in funding or in monitoring what such a group should do?

Mrs. Finestone: Is that the Laurier LaPierre initiative?

Mr. Lemieux: Yes.

Mrs. Finestone: Thank you.

The Chairman: If I may go back to A again, shouldn't A be subdivided into two parts and shouldn't the first call be for an intensive survey for statistical data such as you've proposed a number of times?

I think we should certainly dialogue and exchange ideas and so on, but it seems to me that one of the recommendations we're going to make is that there be specifically a survey or a study of some sort.

• 1640

Mr. Lemieux: Yes, indeed this will come out quite strongly in the report. As I've heard around this table, I believe the interest of members has been expressed a number of times on this.

The Chairman: Good.

Mr. Lemieux: Public education—we have briefly touched on this already. There is private regulation. The word ''private'' is by opposition to ''government'' regulation, if you wish.

Mrs. Clancy: All right. Maybe I'm just quibbling with the teriminology. Regulation presupposes enforcement. What you're talking about is self–policing obviously.

The Chairman: Self–discipline.

Mr. Lemieux: Self–regulation.

Mrs. Clancy: Whatever.

Mrs. Finestone: Voluntary.

Mrs. Clancy: Equity does not support a volunteer.

Mr. Lemieux: Mrs. Clancy, as you see, we're going from the least intrusive to the more intrusive.

Mrs. Clancy: I understand.

Mr. Lemieux: This is where institutions, individuals, and governments have to provide a little bit more concerted actions.

Mrs. Clancy: I quarrel with the terminology as a lawyer and as a legislator. ''Regulation'' is the word for subordinate legislation. I just don't think we should use that terminology.

The Chairman: I think that is a good point.

[*Translation*]

recherches et d'informations. Il est difficile de ne pas être d'accord avec cela; cela va presque sans dire. Pourtant, à en juger par les événements qui se sont déroulés dans notre pays, très peu a été fait.

Il est ensuite question d'un groupe national d'action contre la violence à la télévision. Encore là, c'est ce qui a été fait dans ce domaine. Il faudrait se pencher sur la question de savoir si l'on doit faire davantage pour aider un groupe privé à exercer son activité. Le ministre des Communications doit–il participer un peu plus au financement ou à la surveillance d'un tel groupe?

Mme Finestone: S'agit–il de l'initiative Laurier LaPierre?

M. Lemieux: Oui.

Mme Finestone: Merci.

Le président: Pour en revenir à A, ne devrait–on pas diviser A en deux parties, et la première étape serait un examen approfondi des données statistiques semblable à celui que vous avez proposé plusieurs fois?

Je suis certainement favorable au dialogue et à l'échange d'idées et ainsi de suite, mais je crois que notre rapport recommandera entre autres choses une enquête ou une étude quelconque.

M. Lemieux: Oui, le rapport en fera certainement mention. Comme on l'a dit ici même, les députés ont exprimé leur intérêt pour ce genre d'étude à maintes reprises.

Le président: Bien.

M. Lemieux: Sensibilisation du public—nous en avons déjà parlé brièvement. Il y a la réglementation privée. Le mot «privée» s'emploie par opposition à réglementation «gouvernementale», si vous voulez.

Mme Clancy: Très bien. Ce n'est peut–être pour moi qu'une question de terminologie. Dans mon esprit, la réglementation suppose l'exécution forcée. De toute évidence, il est question ici d'autoréglementation.

Le président: D'autodiscipline.

M. Lemieux: D'autoréglementation.

Mme Clancy: Peu importe.

Mme Finestone: De réglementation volontaire.

Mme Clancy: L'Union des artistes n'est pas favorable à une réglementation volontaire.

M. Lemieux: Madame Clancy, comme vous voyez, nous irons des initiatives les moins interventionnistes aux plus interventionnistes.

Mme Clancy: Je comprends.

M. Lemieux: C'est là où les institutions, les particuliers et les gouvernements doivent proposer des mesures un peu plus concertées.

Mme Clancy: C'est en tant qu'avocate et législatrice que j'exprime mes réserves quant à la terminologie. La «réglementation» n'est que le prolongement d'une loi. Je crois tout simplement que nous ne devrions pas employer ce terme.

Le président: Votre observation est juste.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: If you want to call it ''self–control'' or ''self–discipline'', that's fine.

The Chairman: I think that's a good point, that there is really a strong call to be made on self–discipline—

Mrs. Clancy: ''Self–monitoring'', ''voluntary'', but don't call it ''regulation.''

The Chairman: ''Self–discipline'' or ''personal discipline'', or whatever. I think that word ''private regulation'' sounds just a little bit. . . It sounds too regulatory.

Mrs. Clancy: That's right, and it is not. So you can't use it.

The Chairman: It misses the point that everybody's responsible for it. What about self–responsibility? Put the word ''responsibility'' into it.

Mrs. Clancy: How about responsibility by itself, just responsibility?

The Chairman: Individual responsibility. We agree.

Mrs. Clancy: Individual and group responsibility.

The Chairman: Good. We agree. I want you to put that in the report.

Mr. MacWilliam: It's not individual responsibility. On a point of order, Mr. Chairman, what we are talking about is private sector, and voluntary—

Mrs. Clancy: Private sector responsibility.

The Chairman: No. We're talking about consumer choice. We're talking about people turning off the television set and parents saying—

Mr. MacWilliam: You have consumer choice, but you also have the industry in there. The industry isn't an individual.

Mrs. Clancy: I don't care what you do, as long as you take out regulation now.

Mrs. Finestone: It's not industry self–regulation. It's industry self–monitoring, isn't it? Can they regulate their industry without the CRTC application?

Mr. Lemieux: So far, at least, this is what the industry says it has done. It has self–regulated. I believe even Mr. Spicer has used the expression ''industry self–regulation'' when referring to the efforts of the CAB and the efforts of the Canadian Broadcasting Standards Council. We are not putting these words in his mouth. He has used these words.

Mrs. Finestone: It's pretty hard to do.

Mr. Lemieux: It is for this committee to judge whether self–regulation has worked. Also, as you will see in the report, when we get to this, the CRTC has announced that it intends to review—

Mrs. Finestone: The guidelines that CAB put in.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Si vous voulez parler d'«autocontrôle» ou d'«autodiscipline», ça me va.

Le président: Je crois que votre observation est juste, qu'il faut mettre l'accent sur l'autodiscipline. . .

Mme Clancy: Dites «autosurveillance», «surveillance volontaire», mais ne dites pas «réglementation».

Le président: «Autodiscipline» ou «discipline personnelle», ou peu importe. Je crois que l'expression «réglementation privée» a une connotation un peu top. . . On dirait que l'aspect réglementaire prédomine.

Mme Clancy: En effet, et ce n'est pas le cas. Vous ne pouvez employer ce terme.

Le président: On n'y voit pas que tout le monde est responsable. Pourquoi ne pas parler de responsabilité personnelle? Mettez le mot «responsabilité» dans le texte.

Mme Clancy: Pourquoi ne pas parler de responsabilité tout court?

Le président: La responsabilité individuelle. Nous sommes d'accord.

Mme Clancy: La responsabilité individuelle et collective.

Le président: Bien. Nous sommes d'accord. Je veux que vous en fassiez mention dans le rapport.

M. MacWilliam: Il ne s'agit pas de responsabilité individuelle. J'invoque le Règlement, monsieur le président, car il est question du secteur privé, et de l'aspect volontaire. . .

Mme Clancy: La responsabilité du secteur privé.

Le président: Non. Nous parlons ici des choix qui s'offrent aux consommateurs. Nous parlons des gens qui éteignent le téléviseur et des parents qui disent. . .

M. MacWilliam: Il y a des choix qui s'offrent aux consommateurs, mais il y a aussi toute une industrie en place. L'industrie n'est pas une personne.

Mme Clancy: Faites ce que vous voulez, du moment que vous ne parlez pas de réglementation.

Mme Finestone: Nous ne parlons pas de l'autoréglementation de l'industrie. Nous parlons de l'autosurveillance de l'industrie, n'est–ce pas? L'industrie peut–elle se réglementer sans l'intervention du CRTC?

M. Lemieux: Jusqu'à présent, du moins, l'industrie prétend l'avoir fait. Elle s'est autoréglementée. Je crois que même M. Spicer a employé l'expression «autoréglementation de l'industrie» lorsqu'il a mentionné les initiatives de l'ACR et du Conseil canadien des normes de la radiotélévision. Nous ne lui avons pas mis les mots dans la bouche. Il a employé lui–même ces mots.

Mme Finestone: Il aurait été pas mal difficile de lui mettre les mots dans la bouche.

M. Lemieux: Il appartient au comité de juger si l'autoréglementation a donné les effets voulus. De même, comme vous le verrez dans ce rapport–ci lorsque nous y arriverons, le CRTC a annoncé qu'il comptait étudier. . .

Mme Finestone: Les lignes directrices que l'ACR a proposées.

[*Text*]

Mr. Lemieux: Not only the guidelines, but it intends to review how effective the Canadian Broadcasting Standards Council has been.

Mrs. Finestone: Okay.

The Chairman: I think there is a stronger word if we could find it.

Mr. Lemieux: Stronger?

The Chairman: Stronger than regulation. I know what you're saying. We're talking about ethical responsibility. We're talking about something other than. . .. Regulation has a kind of government–imposed ring to it.

Mr. Lemieux: Okay.

The Chairman: I think that's a pivotal part of the recommendations.

Mrs. Finestone: You're going to use the word ''self–compliance'' somewhere along the line in the course of your writing. Is that it, René?

Mr. Lemieux: Self–compliance, you say?

Mrs. Finestone: Something like that. Compliance with self. Compliance with what you wrote.

Mr. Lemieux: We have to research that word, frankly.

Mrs. Finestone: Go right ahead. Be my guest.

The Chairman: If it's typical of this committee we'll go on picking out the words until the last hour, then we'll say write it, and we'll sign.

Mr. Lemieux: All right. Do I need to go through each one of these?

• 1645

The Chairman: I think it is worth doing, yes.

Mr. Lemieux: Okay.

We have considered consumer choice—the responsibility of parents and the assistance with new technological devices. These devices were explained to the committee by Mr. Spicer.

Public pressure on industry—the power of viewers as consumers to boycott, lobby industry to improve programming, and file complaints about violent programs—this again was the message this committee has heard. I believe we need to address this. It is one more way individual consumers, parents, and associations can act.

Finally, there is industry self–regulation. Here again we can, I suppose, judge whether we feel the voluntary codes that have been in existence have been adequate or not. The committee can address the question of the proposed revised code of the Canadian Association of Broadcasters.

As we move up the ladder of action or options, we can look at non–legislative action by the federal government. Through policy development and implementation, the government can play a role in this area. Of course we have seen this through the actions of the minister recently. Of course we get into the area of the CRTC's—

[*Translation*]

M. Lemieux: Non seulement les lignes directrices, mais le CRTC compte mesurer l'efficacité du Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

Mme Finestone: Très bien.

Le président: Je crois que nous pourrions trouver un terme plus fort.

M. Lemieux: Plus fort?

Le président: Plus fort que réglementation. Je comprends ce que vous dites. Nous parlons de responsabilité déontologique. Nous parlons d'autre chose. . . Le terme réglementation a une connotation gouvernementale.

M. Lemieux: Bien.

Le président: Je crois que cela occupera une place importante dans nos recommandations.

Mme Finestone: Vous allez utiliser l'expression «observation volontaire» quelque part dans votre texte. N'est–ce pas, René?

M. Lemieux: Vous dites observation volontaire?

Mme Finestone: Quelque chose du genre. L'observation qui est volontaire. L'observation de ce dont vous parlez.

M. Lemieux: Pour vous dire le vrai, je devrai faire des recherches sur ce terme.

Mme Finestone: Allez–y. Je vous en prie.

Le président: Comme d'habitude, notre comité va se quereller sur chaque terme jusqu'à la dernière minute, puis on vous dira: écrivez–moi ça, et nous signerons.

M. Lemieux: Très bien. Faut–il que je m'arrête sur chacun de ces points?

Le président: Oui, je crois que cela en vaut la peine.

M. Lemieux: Bien.

Nous nous sommes penchés sur les choix qui s'offrent au consommateur—la responsabilité parentale et le recours aux nouvelles technologies. M. Spicer a expliqué ces nouvelles technologies au comité.

Quant aux pressions publiques sur l'industrie—le pouvoir qu'ont les téléspectateurs en tant que consommateurs de boycotter, le lobby de l'industrie visant à améliorer la programmation, et le dépôt de plaintes contre les programmes violents—encore là, c'est le message que le comité a entendu. Je crois que nous devons nous pencher sur cette question. C'est un moyen d'action de plus qu'ont les consommateurs individuels, les parents et les associations.

Enfin, il y a la question de l'autoréglementation de l'industrie. Encore là, nous pouvons, j'imagine, juger si les codes de conduite volontaires qui existent sont suffisants ou non. Le comité pourra se pencher sur le nouveau code de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

Dans notre étude de la gamme d'actions ou d'options qui s'offrent à nous, nous pourrons examiner les mesures non législatives du gouvernement fédéral. Par l'articulation et la mise en oeuvre d'une politique, le gouvernement peut jouer un rôle dans ce domaine. Bien sûr, nous avons été témoins des gestes qu'a faits le ministre récemment. Bien sûr, nous pouvons nous pencher sur le domaine que le CRTC. . .

[*Texte*]

The Chairman: Order, please. The staff has put a great deal of work into this, and I am sure they would really like to have your. . .

Mrs. Finestone: I think we could have adopted it as it stands, and then modified as we went.

The Chairman: It is just a tad disconcerting to have a private meeting going on.

Mrs. Finestone: I am sorry, Mr. Chairman, I apologize.

The Chairman: Thank you.

Mr. MacWilliam: I am listening, Mr. Chairman.

The Chairman: I know you are.

Mr. Scott: So am I.

The Chairman: Carry on.

Mr. Lemieux: We had first considered the government's power of policy direction as one topic to address. Then, in retrospect, at least my own view, and I don't know what the committee feels on this, is that at least at this stage in the development of policies it is rather a blunt instrument to address the question of television violence.

The Chairman: I don't understand what you mean. What is a blunt instrument?

Mr. Lemieux: The power of policy direction has been used or could be used in areas that are highly political. I believe in the case of television violence, given the large consensus that one sees around this table—at least on the philosophy of it—the government need not use a power of policy direction to direct the CRTC. The CRTC has already clearly indicated on a number of occasions that it intends to move if the broadcasters do not. Our first intent was to discuss how the power of policy direction could be used, but then in retrospect it seems not to be needed in this paper. I am voicing my thoughts as we go here.

The Chairman: But hasn't the minister actually in his address to the Hincks Institute made the statement that if the CRTC policy direction isn't adequate he will impose his own?

Mr. Lemieux: He said that he would ask the CRTC to impose regulations or impose a regime. Of course the minister can do so via the power of policy direction in the broadcasting legislation.

The Chairman: Bill C–40 gives him that.

Mr. Lemieux: The new legislation gives the cabinet the power of policy direction.

Mrs. Finestone: I think the minister did indicate in his speech that if he was not satisfied with what the industry does in terms of voluntary action, and if the CRTC doesn't follow up and use the proper kind of harassment techniques, which they have at their disposal, as Mr. Spicer outlined, then he would be prepared to act.

• 1650

I don't think he uses the term ''power of direction'' in his speech. I don't remember his saying that, and I think that would be very difficult to undertake.

[*Traduction*]

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le personnel a investi beaucoup de travail dans ce rapport, et j'ai la certitude qu'il aimerait vraiment avoir votre. . .

Mme Finestone: Je pensais que nous pouvions l'adopter tel quel, puis le modifier au fur et à mesure.

Le président: Il est quelque peu difficile de discuter si des conversations privées ont lieu en même temps.

Mme Finestone: Je suis désolée, monsieur le président, je m'excuse.

Le président: Merci.

M. MacWilliam: J'écoute, monsieur le président.

Le président: Je sais que vous écoutez.

M. Scott: Moi aussi.

Le président: Poursuivez.

M. Lemieux: Nous avions envisagé à l'origine de nous pencher sur le pouvoir qu'a le gouvernement d'établir une politique. Puis, en rétrospective, du moins à mon avis, et j'aimerais savoir ce que le comité en pense, je crois que du moins à ce stade–ci du façonnement de la politique, il ne faut pas avoir la main trop lourde si l'on veut régler le problème de la violence à la télévision.

Le président: Je ne comprends pas ce que vous dites. Qu'entendez–vous par main trop lourde?

M. Lemieux: Le pouvoir d'établir des politiques a été utilisé ou pourrait être utilisé dans des domaines où il appartient aux électeurs de se prononcer. Je crois que dans le cas de la violence à la télévision, au vu du consensus qui se fait autour de cette table—du moins sur le plan philosophique—le gouvernement n'a pas besoin de se servir de ce pouvoir pour orienter l'action du CRTC. Le CRTC a déjà affirmé clairement à maintes reprises qu'il agira si les radiodiffuseurs ne bougent pas. Nous voulions à l'origine discuter de la façon d'utiliser ce pouvoir qu'a le gouvernement d'établir une politique, mais en rétrospective, cela ne me semble pas nécessaire pour les besoins de notre rapport. Je ne fais que réfléchir à voix haute ici.

Le président: Mais le ministre n'a–t–il pas affirmé dans son discours à la conférence de l'Institut Hincks que si le CRTC n'impose pas des directives suffisantes, il imposera les siennes?

M. Lemieux: Il a dit qu'il demanderait au CRTC d'imposer des règlements ou un régime. Bien sûr, le ministre peut utiliser le pouvoir qu'il a d'établir une politique en invoquant la législation sur la radiodiffusion.

Le président: Le projet de loi C–40 lui donne ce pouvoir.

M. Lemieux: La nouvelle loi donne au Cabinet le pouvoir d'établir une politique dans ce domaine.

Mme Finestone: Je crois que le ministre a affirmé dans son discours qu'il n'était pas satisfait des mesures volontaires prises par l'industrie, et que si le CRTC ne prend aucune initiative et ne se sert pas des moyens de coercition voulus, dont il dispose d'ailleurs, comme M. Spicer l'a dit, alors le ministre sera prêt à agir.

Je ne crois pas qu'il ait employé l'expression «pouvoir d'établir des politiques» dans son discours. Je ne me rappelle pas qu'il ait dit cela, et je crois que ce serait une chose très difficile à faire.

[*Text*]

The Chairman: If you took the word ''power'' out of that and just said ''government policy direction'', it sounds a little softer and not quite so blunt, because it is not an absolute power.

Mr. Lemieux: No, no, the power policy direction as given by the legislation is not absolute. A power of policy direction, or at least the subject–matter of it, has to be discussed, first of all, between the minister and the CRTC. Then it has to be tabled in the House and referred to the appropriate committee of the House. It is a long process that safeguards the interest of all parties.

In effect, the minister has used the softer power by the very fact that he stated his intentions that, if workable and enforceable and stronger codes are not put in place, he would do something. That very statement is a strong indication of what the government would do. It is moral suasion; it is not policy direction.

The Chairman: That is an area of influence. I think we should address it. Are you proposing that we don't address it?

Mr. Lemieux: I was suggesting that we should possibly back away from addressing the use of the statutory power.

Mr. Scott: René, can we say ''the consultative process under the direction of the minister or under the jurisdiction of the minister''? I don't like the word ''power'' either.

The Chairman: Why don't we see what the words look like when we get to the report stage and then consider it?

Mr. Lemieux: Okay. Excellent.

Then we move into a non–legislative action, collaboration with the U.S. government. What would that entail?

Mrs. Finestone: We'll see what you write, René, and we'll let you know if we like your ideas.

Mrs. Clancy: That's right.

The Chairman: It's not only collaboration with the U.S. government. We found that there are parallels between various organizations, such as the CRTC and its companion body in the United States. There is a dialogue there, between the producers in Canada. We found there are several fronts of dialogue.

Mrs. Finestone: And the home and school associations and the parental groups.

The Chairman: Yes, educational authorities.

Mrs. Clancy: Don't forget, we have—

Mrs. Finestone: It's called the power of persuasion.

Mrs. Clancy: The Americans are besotted with worry about sexual activity. I am much more concerned about somebody dropping a car on somebody.

Seriously, we talked about this the other day. I think there are two distinct views about what is a problem, and sexual activity of whatever kind, and I am not talking about pornography here—

Mrs. Finestone: Are you talking about erotica?

Mrs. Clancy: No, not even erotica. The Americans get really antsy about anything. I think we are slightly more sophisticated in that area in Canada. I am more concerned about people bashing each other and cutting each other up and that kind of thing.

[*Translation*]

Le président: Si vous ôtez le mot «pouvoir» et que vous vous contentez de dire «politique gouvernementale», c'est plus atténué et ça fait moins lourd, parce qu'il ne s'agit pas d'un pouvoir absolu.

M. Lemieux: Non, non, le pouvoir d'établir une politiuqe que prévoit la loi n'est pas absolu. Le pouvoir d'établir une politique, ou du moins son contenu, doit être d'abord débattu entre le ministre et le CRTC. Il faut ensuite déposer un rapport à la Chambre des communes et en confier l'étude au comité compétent. C'est un long processus qui protège les intérêts de toutes les parties.

En fait, le ministre a mis la pédale douce ne serait–ce que parce qu'il a déclaré son intention d'agir si l'on ne met pas en place des codes fonctionnels, applicables et plus rigoureux. Cette déclaration même est une indication ferme de ce que le gouvernement ferait. Il s'agit ici de persuasion morale, et non de directive gouvernementale.

Le président: C'est un domaine où il y a lieu d'exercer une influence. Je crois que nous devons nous pencher là–dessus. Etes–vous d'avis que nous ne devrions pas nous pencher là–dessus?

M. Lemieux: Je dis que nous devrions éviter de parler des pouvoirs que donne la loi.

M. Scott: René, pouvons–nous dire «le processus consultatif dirigé par le ministre ou relevant de la compétence du ministre»? Je n'aime pas le mot «pouvoir» moi non plus.

Le président: Pourquoi ne pas attendre de voir le texte final du rapport pour en débattre?

M. Lemieux: Bien. Excellent.

Nous passons ensuite aux mesures non législatives, à la collaboration avec le gouvernement américain. Qu'en pensez–vous?

Mme Finestone: Nous lirons ce que vous écrirez, René, et nous vous dirons si vos idées nous plaisent.

Mme Clancy: C'est cela.

Le président: Il ne s'agit pas que de collaboration avec le gouvernement américain. Nous avons constaté qu'il existait des parallèles entre diverses organisations, par exemple entre le CRTC et l'organisme homologue aux États–Unis. Il y a un dialogue là–bas, entre les producteurs au Canada. Nous avons constaté qu'il y avait plusieurs dialogues parallèles.

Mme Finestone: Il y a aussi les associations scolaires et familiales et les groupes de parents.

Le président: Oui, il y a aussi les autorités scolaires.

Mme Clancy: N'oubliez pas, nous avons. . .

Mme Finestone: On appelle cela le pouvoir de persuasion.

Mme Clancy: Les Américains sont rongés d'inquiétude à l'idée de l'activité sexuelle. Je suis beaucoup plus troublée par la vue d'une voiture qui tombe sur la tête d'un type.

Soyons sérieux, nous en avons parlé l'autre jour. Je crois qu'il y a deux visions distinctes du problème, et de l'activité sexuelle peu importe la forme qu'elle prend, et je ne parle pas ici de pornographie. . .

Mme Finestone: Vous songez à l'érotisme?

Mme Clancy: Non, même pas à l'érotisme. Les Américains s'énervent pour rien. Je pense que nous sommes un peu plus avancés à ce sujet au Canada. Ce qui m'inquiète beaucoup plus, ce sont ces personnes qui se tapent sur la tête et qui se découpent en morceaux, ce genre de chose.

[*Texte*]

Mr. Lemieux: Clearly, Mrs. Clancy, some Americans are quite opposed to television violence as well.

Mrs. Clancy: Oh, I am sure.

Mr. Lemieux: Judging by the hundreds of studies that have been conducted, surely there was a perceived need to conduct that research.

Mrs. Clancy: René, I understand what you are saying.

Mr. Lemieux: I may not have read your comment correctly.

Mrs. Clancy: If you heard Mr. Mirabelli and some of the other people who were before us, it is quite clear that Americans are slightly more preoccupied... They tend to think the sexual problem is greater than the violence problem. I am just saying that from my perspective—I can't speak for anybody else here—I am not as concerned about that as I am about the violence problem. I find *Teenage Mutant Ninja Turtles* more destructive in the long run than *Days of Our Lives*.

Mr. Lemieux: I may be idealistic, but I would think that because the issue is difficult, it should not deter us from at least attempting collaboration with our neighbour.

Mrs. Clancy: No, no, no, I wasn't suggesting that.

The Chairman: I don't think you were speaking against collaboration.

Mr. Lemieux: Oh, I am sorry.

• 1655

Mrs. Clancy: No, not at all. I am saying that we have to be very careful in looking at what they are doing to ensure it reflects what we want to do. I do not think Canadians are as prudish as Americans in the long run, and I do not think there is a necessity to be as prudish as Americans.

Mr. Lemieux: However, the president of the Canadian Association of Broadcasters told us that his counterpart called to ask what Canadians had done in this area, in the area of voluntary or self–regulated codes on television violence, because they felt that the new administration in the United States would be more inclined to regulate or legislate in that area if the broadcasters did not act on this topic.

Mrs. Clancy: Yes.

Mr. Lemieux: This was a statement by—

Mrs. Finestone: Micahel McCabe.

Mrs. Clancy: I am sorry, I do not see the relevance to what I just said.

Mr. Lemieux: The relevance is that, obviously, if it was not a concern at such a high level, that concern is now—

Mrs. Clancy: Let me try once more. I do not think you are hearing what I am saying.

The Chairman: Do we not agree that we examine collaboration with the United States?

[*Traduction*]

M. Lemieux: En fait, madame Clancy, il y a des Américains qui s'opposent tout aussi résolument à la violence à la télévision.

Mme Clancy: Oh, je le crois aussi.

M. Lemieux: À en juger par les centaines d'études qui ont été faites, on a sûrement jugé nécessaire de faire cette recherche.

Mme Clancy: René, je comprends ce que vous dites.

M. Lemieux: Je vous avais peut–être mal comprise.

Mme Clancy: Si vous avez bien écouté M. Mirabelli et quelques autres qui ont témoigné, il est tout à fait évident que les Américains sont légèrement plus préoccupés... Ils ont tendance à croire que le problème sexuel est plus considérable que le problème de la violence. Je dis seulement qu'à mon point de vue—je ne parle au nom de personne d'autre ici—le problème de la sexualité à la télévision m'inquiète beaucoup moins que le problème de la violence. Je crois qu'une émission comme *Teenage Mutant Ninja Turtles* a des effets beaucoup plus néfastes à long terme qu'une émission comme *Days of Our Lives*.

M. Lemieux: Je pèche peut–être par idéalisme, mais je crois que justement parce que la question est difficile, nous devrions à tout le moins tenter de collaborer avec notre voisin.

Mme Clancy: Non, non, non, ce n'était pas ce que je disais.

Le président: Je ne crois pas que vous vous soyez prononcé contre la collaboration.

M. Lemieux: Oh, je suis désolé.

Mme Clancy: Non, pas du tout. Je dis qu'il faut être très prudent dans l'utilisation que nous allons faire de l'analyse américaine. Je ne crois pas que les Canadiens soient au fond aussi prudes que les Américains, et je ne crois pas que nous devions être aussi prudes que les Américains.

M. Lemieux: Toutefois, le président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs nous a dit que son homologue lui avait téléphoné pour savoir ce que les Canadiens faisaient dans ce domaine, dans le domaine des codes volontaires ou autoréglementés régissant la violence à la télévision, parce qu'ils croient que la nouvelle administration aux États–Unis inclinera davantage à réglementer ou à légiférer dans ce domaine si les radiodiffuseurs ne prennent pas l'initiative.

Mme Clancy: Oui.

M. Lemieux: Cette déclaration a été faite par...

Mme Finestone: Micahel McCabe.

Mme Clancy: Pardonnez–moi, je ne vois pas le rapport que cela peut avoir avec ce que je viens de dire.

M. Lemieux: Voici le rapport: De toute évidence, si ce n'était pas une préoccupation à un niveau aussi élevé, cette préoccupation est aujourd'hui...

Mme Clancy: Il faut que je recommence. On dirait que vous n'écoutez pas ce que je dis.

Le président: Ne sommes–nous pas d'accord pour envisager une collaboration avec les États–Unis?

[*Text*]

Mrs. Clancy: Yes, but I want to make it perfectly clear that our concern, as I understand it, is predominantly violence. The American concern is predominantly sexual. Okay?

The Chairman: That is your view of it.

Mrs. Clancy: That is my view, and I want to—

The Chairman: And we accept that.

Mrs. Clancy: What I am asking is that we watch for that as we do it.

Mr. Lemieux: Yes, okay.

Mrs. Clancy: The second thing is, do not forget, in spite of the Democratic administration in the United States, Jack Valenti is a Democrat too.

The Chairman: Well, every country has its problems.

Mrs. Clancy: I know. God knows ours are worse. Sorry, go ahead.

Mr. Lemieux: And then there are funding initiatives. We have been told that there was a very large pool of Canadian production, at least in terms of children's programming. Is this the case throughout the spectrum of Canadian production? Should we be looking at funding initiatives?

Mrs. Finestone: That is a very good idea. I like that one. That is excellent.

Mr. Lemieux: I think we should explore it. It is non–legislative. Then of course the committee could comment on the idea proposed by the minister of awarding a prize or a contribution through the Virginie Larivière Television Awards.

With regard to legislative action by government... By the way, the fact that this is raised does not mean that the committee agrees with legislative action. The committee can say, for example, should the preceding fail, this committee recommends to go forward with A, B, C, D. In other words, it does not mean that the committee is in agreement with legislative action now. It may mean that the committee reserves the option, that legislation should be considered at a later time if—

Mr. MacWilliam: As a fail–safe.

Mr. Lemieux: Yes.

The Chairman: I think we did agree last week with Mr. Spicer that there are areas now where legislative action is justifiable and essential. It is a matter of how far. I think it is appropriate to address this.

Mr. Lemieux: To address this.

Freedom of expression: we speak of freedom of expression as opposed to censorship, because censorship is not, at least as I understand it, a legal term, whereas freedom of expression is.

Mrs. Clancy: That is right.

Mrs. Finestone: René, when we are dealing with that matter, I really want to see it balanced against reasonable and justifiable.

[*Translation*]

Mme Clancy: Oui, mais je veux qu'il soit parfaitement clair que notre inquiétude, si je comprends bien, a surtout à voir avec la violence. L'inquiétude américaine a surtout à voir avec le sexe. D'accord?

Le président: C'est votre opinion.

Mme Clancy: C'est mon opinion, et je veux...

Le président: Et nous l'acceptons.

Mme Clancy: Ce que je dis, c'est qu'il faut tenir compte de cela dans notre examen.

M. Lemieux: Oui, très bien.

Mme Clancy: L'autre chose, c'est qu'il ne faut pas oublier que même si l'administration est démocrate aux États–Unis, Jack Valenti est démocrate lui aussi.

Le président: Eh bien, tout pays a ses ennuis.

Mme Clancy: Je sais. Dieu sait que les nôtres sont pires. Désolée. Continuez.

M. Lemieux: On passe ensuite aux initiatives de financement. On nous a dit que la production canadienne était très active, du moins pour ce qui concerne la programmation s'adressant aux enfants. Est–ce le cas de l'ensemble de la production canadienne? Devrions–nous envisager des initiatives de financement?

Mme Finestone: C'est une très bonne idée. Ça me plaît. C'est excellent.

M. Lemieux: Je crois que nous devons examiner cette idée. Il s'agit–là d'une mesure non législative. De là, bien sûr, le comité pourrait se prononcer sur la suggestion du ministre visant à créer un prix ou à verser une contribution dans le cadre des prix de télévision Virginie–Larivière.

Pour ce qui est des mesures législatives... Soit dit en passant, le fait que nous soulèvions cette question ne veut pas dire que le comité est d'accord avec l'intervention législative. Le comité peut dire, par exemple, si ces mesures échouent, le comité recommande qu'on aille de l'avant avec A, B, C, D. Autrement dit, cela ne veut pas dire que le comité est favorable aujourd'hui à l'intervention législative. Cela peut vouloir dire que le comité garde cette option en réserve, qu'il faudra envisager d'adopter une loi plus tard si...

M. MacWilliam: À titre de mesure de réserve.

M. Lemieux: Oui.

Le président: Je crois que nous avons conclu la semaine dernière avec M. Spicer qu'il y a des domaines aujourd'hui où l'intervention législative est justifiable et essentielle. Il s'agit de savoir jusqu'où on peut aller. Je pense qu'il convient de se pencher sur cette question.

M. Lemieux: De se pencher sur cette question.

La liberté d'expression. Nous avons parlé de la liberté d'expression par opposition à la censure, parce que la censure n'est pas, du moins si je comprends bien, une notion juridique, alors que la liberté d'expression en est une.

Mme Clancy: C'est exact.

Mme Finestone: René, lorsque nous nous pencherons sur cette question, je tiens à ce qu'on fasse la part des choses entre le raisonnable et le justifiable.

[*Texte*]

Mr. Lemieux: Yes, indeed.

Mrs. Finestone: Okay.

Mr. Lemieux: Susan has already prepared a paper, which was circulated to the members, on this very issue. The essence of that paper would be—

Mrs. Finestone: Thank you, Susan. Susan, when did you circulate that paper?

• 1700

Ms Susan Alter (Committee Researcher): That was a few weeks ago. I can tell you specifically in a second.

Mrs. Finestone: I have it, I'm advised. I have it, but that doesn't mean I have read it. Thank you. I will read it.

Mrs. Clancy: Are there implications—and I can't remember them off the top of my head—in the Canadian Human Rights Act regarding. . .? I don't even know what the phrase is in the Canadian Human Rights Act. Is it freedom of speech or freedom of expression in the federal Human Rights Act?

Ms Alter: The Canadian Human Rights Act deals with hate messages. Perhaps that's what you're thinking of.

Mrs. Clancy: Yes. You don't remember the exact terminology.

Ms Alter: I'm not sure what you're leading to.

Mrs. Clancy: I think we have to keep that in mind too. . .going back to show the chairman that I wasn't totally against his previous statements about obscenity in the wider picture and hate propaganda.

Mrs. Finestone: Well, the Criminal Code is hatred.

Mr. Lemieux: In terms of legislative action, federal broadcasting regulations that the CRTC could now introduce, these are, as you were saying, Mr. Chairman, just a second ago, what could be done now.

The Chairman: I see you've addressed these extremes in the Criminal Code.

Mr. Lemieux: That's right. You raised some of these earlier on. They're addressed here.

We'll be looking at provincial video regulations. I believe I mentioned that earlier. We discussed earlier the Criminal Code amendments with regard to television violence, based on the existing provisions of the Criminal Code with regard to hate propaganda and obscenity.

Mrs. Finestone: One of the recommendations—I think it came from either the minister or Mr. Spicer, I don't recall—was that the federal government take the lead to work with the provinces, for instance, a federal–provincial ministers conference, to develop a single national classification system that could be used for both the broadcasting and for the video store rentals.

The parents groups and the teachers groups made it very clear that where parents feel and want to take responsibility, they are hindered from doing so because the classification systems are not understood, first of all. Second, they are not

[*Traduction*]

M. Lemieux: Oui, parfaitement.

Mme Finestone: Très bien.

M. Lemieux: Susan a déjà écrit à ce sujet un texte qui a été remis aux députés. Le thème de ce texte serait. . .

Mme Finestone: Merci, Susan. Susan, quand nous avez–vous remis ce texte?

Mme Susan Alter (attachée de recherche du Comité): Il y a quelques semaines. Je vous le dirai exactement dans un instant.

Mme Finestone: On me dit que je l'ai. Je l'ai, mais cela ne veut pas dire que je l'ai lu. Merci. Je le lirai.

Mme Clancy: Y a–t–il des conséquences—je ne les connais pas toutes par coeur—au chapitre de la Loi canadienne sur les droits de la personne. . .? Je ne sais même pas quelle expression on emploie dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Est–ce qu'on parle de liberté de parole ou de liberté d'expression dans la Loi fédérale sur les droits de la personne?

Mme Alter: La Loi canadienne sur les droits de la personne traite de la propagande haineuse. Vous songiez peut–être à cela.

Mme Clancy: Vous ne vous rappelez pas le terme exact.

Mme Alter: Je ne vois pas très bien où vous vous voulez en venir.

Mme Clancy: Je crois qu'il faut conserver cela à l'esprit aussi. . . ne serait–ce que pour montrer au président que je n'étais pas totalement en désaccord avec ses affirmations au sujet de l'obscénité au sens large et de la propagande haineuse.

Mme Finestone: Eh bien, le Code criminel mentionne la propagande haineuse.

M. Lemieux: Pour ce qui est de l'intervention législative, des règlements régissant la radiodiffusion que le CRTC pourrait imposer, c'est ce qui pourrait être fait maintenant, comme vous le disiez il y a à peine un instant, monsieur le président.

Le président: Je vois que vous avez puisé ces cas extrêmes dans le Code criminel.

M. Lemieux: C'est exact. Vous les aviez soulevés plus tôt. On en fait mention ici.

Nous allons nous pencher sur les règlements provinciaux régissant les vidéos. Je crois en avoir parlé plus tôt. Nous avons parlé plus tôt des modifications au Code criminel concernant la violence à la télévision et qui s'inspirent des dispositions actuelles du Code criminel sur la propagande haineuse et l'obscénité.

Mme Finestone: Dans l'une des recommandations—je crois que la suggestion a été faite par le ministre ou M. Spicer, je ne me rappelle plus—on demandait au gouvernement fédéral de prendre l'initiative d'un effort concerté avec les provinces, par exemple, une conférence interministérielle fédérale–provinciale, afin de mettre au point un système de classification national qui s'appliquerait tant à la radiotélédiffusion qu'à la location de vidéos.

Les groupes de parents et les groupes d'enseignants ont affirmé clairement que lorsque les parents jugent nécessaire d'intervenir, leurs efforts sont entravés au départ parce qu'on ne comprend pas les systèmes de classification. Deuxièmement,

[*Text*]

clear. Third, they are not easily identified, particularly on videos in the stores. That would be where the interaction between the federal government and the provincial government could be very effective. So don't forget that part in there, please.

Mr. Lemieux: Yes, indeed. By the way, the system in place now in Quebec is based on the film classification system—

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. Lemieux: —the legislated film classification system. This in turn is based to a great extent on the classification system that the Motion Picture Association of America has put together, the MPAA classification.

It is a system that would not meet all the needs and all the various community standards across this country. However, the problem of community standards are so different across the country that the establishment of a national classification will certainly pose difficulties. It is difficult, but that does not mean that this country should not be looking at a national—

Mrs. Finestone: I think the Canada Health Act, René, is where you establish the national principles. Then, from that, each of the provinces can define what suits them best. Certainly what would suit Quebec well and fit the provincial community standards would be very different from what would suit Alberta or Saskatchewan, to say the least. So within the norms that you would establish nationally, you could have the additional criteria.

Mr. Lemieux: You could have a national classification system based on a variety of standards, and yet the rating for a video or a film or a television program could be done, if it is to be shown in only that one province, at the provincial level.

Mrs. Finestone: Absolutely.

Mr. Lemieux: This is possible.

• 1705

In other words, the system would be the same, but each province would still retain its jurisdiction over allocating a rating. So it's not inconsistent.

Mme Roy–Arcelin: Je pense qu'il est très difficile de joindre les deux bouts. On parlait tout à l'heure de différences entre les États–Unis et le Canada au niveau de certaines normes, au niveau de la vision des choses, mais il y a aussi une différence de vision entre la province de Québec et les autres provinces canadiennes. Il y a un degré d'acceptabilité qui est un peu différent.

Mrs. Finestone: Latin temperament.

Mme Roy–Arcelin: Oui.

Mrs. Clancy: I'm Irish.

Mme Roy–Arcelin: Alors, il s'agit de voir comment tenir compte d'une classification unique malgré tout.

Mrs. Clancy: That's what I mean.

Mme Roy–Arcelin: Il faut un chapeau au niveau fédéral, mais il est sûr et certain que vous allez trouver des parenthèses différentes au niveau des provinces.

[*Translation*]

ces systèmes ne sont pas clairs. Troisièmement, les classifications ne sont pas assez visibles, particulièrement sur les vidéos dans les magasins. Il y aurait moyen de coordonner une action très efficace entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Donc, n'oubliez pas cet aspect, s'il vous plaît.

M. Lemieux: Oui, parfaitement. Soit dit en passant, le système aujourd'hui en place au Québec se fonde sur le système de classification des films. . .

Mme Finestone: Oui.

M. Lemieux: . . .le système de classification des films prévu par la loi. Ce système s'inspire largement de celui de la Motion Picture Association of America, la classification MPAA.

Ce système ne répondrait pas à tous les besoins et à toutes les normes des diverses collectivités du pays. Cependant, les normes communautaires varient tellement dans le pays que l'établissement d'un système de classification national posera certainement des difficultés. C'est difficile, mais cela ne veut pas dire que notre pays ne devrait pas envisager l'établissement d'un système national. . .

Mme Finestone: Je pense à la Loi canadienne sur la santé, René, où l'on a établi des principes nationaux. De là, chaque province peut définir ce qui lui convient le mieux. Il est vrai que ce qui conviendrait parfaitement au Québec et qui répondrait aux normes communautaires provinciales serait tout à fait différent de ce qui conviendrait à l'Alberta ou à la Saskatchewan, pour dire le moins. Donc, aux normes que l'on établirait à l'échelle nationale, on pourrait ajouter d'autres critères.

M. Lemieux: Vous pourriez avoir un système de classification national fondé sur une gamme de normes, mais la classification individuelle d'un vidéo ou d'un film ou d'une émission de télévision pourrait être faite au niveau provincial, si la diffusion n'a lieu que dans une seule province.

Mme Finestone: Absolument.

M. Lemieux: C'est possible.

Autrement dit, le système serait le même, mais chaque province conserverait le pouvoir d'attribuer une cote. Ce n'est donc pas incompatible.

Mrs. Roy–Arcelin: I think it is very difficult to reconcile. We talked here about differences between the United–States and Canada regarding standards and the perception of things, but there is also a difference between the Province of Quebec and other Canadian provinces in this regard. The degree of acceptability is somewhat different.

Mme Finestone: C'est le tempérament latin.

Mrs. Roy–Arcelin: Yes.

Mme Clancy: Je suis irlandaise.

Mrs. Roy–Arcelin: So it is a matter of seeing how to establish a single classification in spite of all this.

Mme Clancy: Justement.

Mrs. Roy–Arcelin: It has to be coordinated at the federal level, but you will certainly find differences at the level of the provinces.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: Thank God for the difference.

Mme Clancy: Vive la différence!

Mme Roy–Arcelin: Voilà!

Mr. Lemieux: Then we move into possible legislation to regulate the import of either programs or videos. We're only starting to look at this area, and this area may be the most problematic. If I recall, the Ontario royal commission mentioned something in this area. I'm not sure whether they had done the research at that time, but we will be looking at this area.

The last one is federal tax measures. Should there be federal tax incentives to promote production of non–violent programming?

The Chairman: Isn't that a little repetitious of E–3 funding initiatives? They're sort of cast in the same—

Mr. Lemieux: A tax measure is an expenditure.

The Chairman: Well, I realize there are different technical. . .but it's still a financial incentive for non–violent programming and production.

Ms Alter: It is just a difference in degree, in that tax measures would relate to the companies that would benefit from the tax breaks that they might get, whereas funding would be dealing with what the government can do in terms of assisting research and those sorts of things.

The Chairman: Oh, I thought the funding initiatives would be grants to producers for. . . In other words, I thought it would be the same kind of financial support, just expressed in different ways.

Mrs. Finestone: Is it the ''maple criteria'', in a sense? Is that what you mean?

The Chairman: I understand what is being proposed in F–6, that there might be tax incentives provided to producers of non–violent programs. Or, to put it in another way, there may be tax incentive programs available that producers of violent programs would not get. Back in E–3, funding initiatives would be grants. . .it's not a big thing. I think they're both in the same philosophic direction.

Mr. Lemieux: I think they are.

Ms Alter: Probably the reason that tax measures ended up here is because it would require legislation of some sort in order to introduce those.

Mr. Lemieux: It would require an amendment to the Income Tax Act.

The Chairman: Again, I would like to express sincere appreciation to our research staff. They've done a lot of work on this, and they have actually finished a first draft of a report for us to consider at our next meeting.

I wanted to add the suggestion, for your consideration, that we might also contemplate producing a resolution for the House, as a committee, to accompany this report. We might get a resolution passed unanimously in the House of Commons, just as we wind up this study. It would be quite general, I suppose, but something that may set a state of mind nationally about this subject.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Remercions le ciel pour la différence.

Mrs. Clancy: Vive la différence!

Mrs. Roy–Arcelin: There you are!

M. Lemieux: Il y a ensuite la possibilité de légiférer pour réglementer l'importation d'émissions ou de vidéos. On commence à peine à se pencher sur cette question, qui est peut–être la plus problématique. Si je me rappelle bien, la commission royale de l'Ontario s'y était arrêtée. Je ne sais trop si on avait fait de la recherche dans ce domaine, mais quoi qu'il en soit, nous allons étudier la question.

Il y a enfin les mesures fiscales fédérales. Faudrait–il prévoir des stimulants fiscaux fédéraux pour favoriser la production d'émissions non violentes?

Le président: Est–ce que cela ne fait pas double emploi avec le point E–3 sur les initiatives de financement? C'est un peu la même chose.

M. Lemieux: Une mesure fiscale est une dépense.

Le président: Je sais bien que les modalités ne sont pas les mêmes, mais c'est quand même un encouragement financier à la production et à la programmation d'émissions non violentes.

Mme Alter: Il y a une différence de degré, en ce sens que les mesures fiscales s'adresseraient aux compagnies qui pourraient être avantagées par les stimulants fiscaux auxquels elles auraient droit, tandis que le financement consiste à voir ce que le gouvernement pourrait faire pour aider la recherche et ce genre de choses.

Le président: Oh, je croyais que les initiatives de financement consisteraient en des subventions accordées aux producteurs pour. . . Autrement dit, je croyais que c'était le même appui financier simplement exprimé sous des formes différentes.

Mme Finestone: Vous parlez des critères de «canadianité»? C'est ce que vous voulez dire?

Le président: Je comprends ce qu'on propose au point F–6, c'est–à–dire d'offrir des stimulants fiscaux aux producteurs d'émissions non violentes. Ou encore, on pourrait imaginer des programmes de stimulants fiscaux qui seraient refusés aux producteurs d'émissions violentes. Quant au point E–3, ces initiatives de financement seraient des subventions. . .il n'y a pas grande différence. Il me semble que les deux vont dans le même sens.

M. Lemieux: Je le crois aussi.

Mme Alter: Je crois que la raison pour laquelle les mesures fiscales se retrouvent ici est qu'il faudrait une loi pour les mettre en vigueur.

M. Lemieux: Il faudrait une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le président: Je tiens une fois de plus à remercier notre personnel de recherche. Ils ont fait beaucoup de travail là–dessus et ils ont même rédigé une première ébauche d'un rapport que nous pourrons étudier à notre prochaine réunion.

Je voudrais faire une suggestion. On pourrait aussi envisager de rédiger une résolution que le comité proposerait à la Chambre des communes en même temps qu'il remettrait son rapport. On pourrait faire adopter une résolution à l'unanimité à la Chambre; ce serait le couronnement de notre étude. Je suppose qu'elle serait très générale, mais il s'agirait d'un énoncé affirmant la volonté générale de la nation sur cette question.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Would you be thinking of that as a debatable resolution for an all–party discussion?

The Chairman: I want to take your suggestions. It seemed to me to be something that wouldn't have to await a government response. In other words, we will table this report, but chances are Parliament will not have an opportunity to deal with this or to respond to it.

• 1710

Mr. MacWilliam: First of all, I was going to say that, with respect to the resolution, perhaps we're putting the cart before the horse. We should see what we come out with in terms of the study. But the idea in general of getting the debate on to the floor of the House, with respect to a resolution, whatever that resolution might be, I think is quite appropriate. The fact is that in all likelihood there won't be time for a response for this. Therefore, it will just gather dust.

The Chairman: I was thinking in terms of strategy. We can't make that decision now. But I wanted to leave it for your consideration. I'd like you to think as well about the nature of the resolution, something that might cast the spirit of what we're trying to say.

Mme Roy–Arcelin: Je pense qu'il faut d'abord travailler au rapport. Il y avait quand même une volonté assez ferme du gouvernement de faire quelque chose pour la violence à la télévision. Avant de rédiger une résolution à présenter à la Chambre, il faudrait d'abord voir où on arrive et présenter notre rapport, et on pourrait ensuite voir ce qu'il y a lieu de faire.

The Chairman: Okay. Any further comment about this subject?

Mr. MacWilliam: I think the general agreement is that the idea is worth exploring, Mr. Chairman.

The Chairman: I would like to emphasize, if I can, for the media and others who are present, that this is very much a draft and very much a discussion document that we really have not resolved. My understanding is that our reports are really the property of Parliament until they're presented. So as you suggested earlier, as we start to get into the report, we probably should be in camera.

Mrs. Finestone: Yes, that's okay.

The Chairman: That's where we will be at the next stage. So I hope that the media will take this in the draft context in which it's been discussed. We're going to receive at least six if not seven witnesses. We will work on the draft report as we go along and then add the witnesses' substance to it. Is that approach acceptable?

Mr. MacWilliam: That is fine.

Mrs. Finestone: Absolutely. Thank you.

Mr. Chairman, I would like to get a point of information from you. I want to address the question of the estimates that have come before the House. I also want to address a very serious report that we did not have time to address. It's very frustrating, as we watch the cable and the Canadian Association of Broadcasters and all the other players before the CRTC, that we as a committee have not really looked at that convergence report. It's a very serious matter. I find it frustrating.

[*Translation*]

Mme Finestone: Envisageriez–vous d'en faire une résolution qui donnerait lieu à un débat à la Chambre?

Le président: Je tiens compte de vos suggestions. Il me semble qu'ainsi, on n'aurait pas besoin d'attendre la réaction du gouvernement. En effet, quand nous aurons déposé notre rapport, il est probable que le Parlement n'aura pas l'occasion d'en discuter ou d'y répondre.

M. MacWilliam: Premièrement, au sujet de la résolution, il me semble que l'on met peut–être la charrue avant les boeufs. On devrait d'abord voir quel sera l'aboutissement de notre étude. Mais l'idée générale qui consiste à utiliser une résolution quelconque pour provoquer un débat sur la question à la Chambre des communes me semble tout à fait pertinente. C'est un fait que l'on n'aura tout probablement pas le temps de répondre à notre rapport. Ce dernier sera donc mis sur la tablette.

Le président: Sur le plan stratégique, nous ne pouvons pas prendre une telle décision maintenant. Mais je voulais vous faire part de l'idée. Je voudrais aussi que vous réfléchissiez au texte de cette éventuelle résolution, qui devrait refléter l'essentiel de notre pensée sur la question.

Mrs. Roy–Arcelin: I think we should first of all work on the report. There was a rather strong commitment by the government to do something about violence on television. Before writing a resolution to be introduced in the House, we should first of all see where we will end up and table our report. Then we could think about what should be done.

Le président: Bon. D'autres commentaires à ce sujet?

M. MacWilliam: Je crois qu'on est généralement d'accord pour dire qu'il vaut la peine d'examiner la question, monsieur le président.

Le président: Pour la gouverne des journalistes et autres personnes qui assistent à notre réunion, je tiens à insister sur le fait qu'il s'agit tout au plus d'une ébauche et d'un document d'étude que nous n'avons pas vraiment approuvé. Sauf erreur, nos rapports sont la propriété exclusive du Parlement tant qu'ils n'ont pas été présentés. Donc, comme vous l'avez dit tout à l'heure, nous devrions probablement siéger à huis clos quand nous aborderons l'étude du rapport.

Mme Finestone: Oui, d'accord.

Le président: Voilà donc où nous en serons à la prochaine étape. J'espère que les médias tiendront compte du fait qu'on a discuté de tout cela de façon préliminaire. Nous entendrons au moins six témoins, peut–être sept. Nous travaillerons au rapport au fur et à mesure et nous l'enrichirons en y ajoutant l'apport des témoins. Cette méthode de travail est–elle acceptable?

M. MacWilliam: Ça me va.

Mme Finestone: Absolument. Merci.

Monsieur le président, je voudrais avoir une précision. C'est au sujet des prévisions de dépenses qui ont été présentées à la Chambre. Je voudrais aussi aborder un rapport très sérieux que nous n'avons pas eu le temps d'étudier. Nous avons vu défiler les représentants de la câblodistribution et l'Association canadienne des radiodiffuseurs et tous les autres intervenants devant le CRTC, et c'est très frustrant de voir que notre comité n'a pas vraiment étudié ce rapport de convergence. C'est une question très grave. Je trouve cela frustrant.

[*Texte*]

The Chairman: I'm going to rule on that point of order. I think I'm going to have to follow the agenda and deal with Mr. MacWilliam's letter of February 25 first.

Mrs. Finestone: Okay. Fine.

The Chairman: Then we'll deal with these other two items that I have before me.

Mrs. Finestone: Thank you

The Chairman: There are bells, I think. . .at what time?

Mrs. Finestone: There are bells again tonight?

The Chairman: There is a vote at 6 o'clock, I think.

We have a letter from Mr. MacWilliam dated February 25. I have replied to that letter and asked Lyle to provide us with the information he has referred to. I read the Hansard subsequent to that. I guess the subject has already been pretty fully vented in the House.

Mr. MacWilliam: Well, not really, Mr. Chairman. The subject has had two quick questions and two rebuttals in terms of Question Period. I think much information remains to be secured in terms of what has happened with regard to the privatization of Telesat.

At the time I posed those questions, of course, it was before any information had become public in terms of the pending lay–offs. At least a portion of those lay–offs at Telesat have now taken place. At the time, I reported that the restructuring plan for Telesat was going to be reviewed by the new board of Telesat. If approved, there could be up to 400 workers out on the street. We see today that about 200 or 250 people have been laid off, and there are more to come.

• 1715

Above and beyond the job losses, there are some legitimate concerns that I wished to address. When Telesat was privatized, Mr. Chairman, the argument given by the Minister of Communications and the Minister of State for Finance and Privatization at the legislative committee was that the privatization would open up and free up Telesat to be a true competitor in the telecommunications marketplace. What we have seen is essentially the exact opposite. The restructuring plan of Telesat has severed the marketing arm of Telesat and basically absorbed the corporation into the fold of the major telecoms in Canada. It has been, if anything, a way of silencing a competitor, rather than allowing a competition to flourish.

But even more so, the thing that I found so morally outrageous, or ethically outrageous, was the fact that in pursuing this privatization, the new owners of Telesat, being the major telecoms of the Canadian system, would be requesting from the Minister of National Revenue to be allowed to use the tax credits, the tax loss carry forwards that Telesat had in its possession at that time, within a one–year period to increase their profit margin, to apply them against their profits.

So what has happened is that the telecoms paid $153 million for Telesat. In that $153 million, they were able to access the $350 million in tax credits that Telesat had in its possession, as a result of the investments made in the Anik E

[*Traduction*]

Le président: Je vais me prononcer sur ce recours au Règlement. Mais je crois que je vais m'en tenir à l'ordre du jour et traiter d'abord de la lettre du 25 février de M. MacWilliam.

Mme Finestone: Bon, d'accord.

Le président: Ensuite, nous passerons aux deux autres points.

Mme Finestone: Merci.

Le président: Il me semble qu'on entendra la sonnerie. . . à quelle heure?

Mme Finestone: Il y a encore un vote ce soir?

Le président: Je crois qu'il y a un vote à 18 heures.

Nous avons en main une lettre de M. MacWilliam datée du 25 février. J'ai répondu à cette lettre et j'ai demandé à Lyle de nous fournir les renseignements dont il est question dans sa lettre. Par la suite, j'ai lu le *(hansard)*. J'ai l'impression qu'on en a parlé en long et en large à la Chambre.

M. MacWilliam: Pas vraiment, monsieur le président. L'affaire a fait l'objet de deux questions rapides et de deux réfutations à la période des questions. Je trouve qu'il y a beaucoup à découvrir sur ce qui s'est passé dans l'affaire de la privatisation de Télésat.

Évidemment, j'ai posé ces questions avant que la moindre information ne soit rendue publique au sujet de ces licenciements imminents. Ces congédiements à Télésat ont maintenant eu lieu, au moins en partie. À l'époque, j'ai signalé que le plan de réorganisation de Télésat devait être étudié par le nouveau conseil d'administration de Télésat. S'il était approuvé, 400 travailleurs pouvaient se retrouver sans emploi. Or, on a déjà congédié 200 ou 250 personnes et ce n'est pas fini.

Au delà des pertes d'emploi, j'aimerais aborder quelques préoccupations légitimes. Monsieur le président, lors de la privatisation de Télésat, le ministre des Communications et le ministre d'État aux Finances et à la privatisation ont déclaré devant le comité législatif que cette mesure ouvrirait des débouchés et libérerait Télésat pour en faire un véritable compétiteur sur le marché des télécommunications. En gros, c'est exactement le contraire que nous avons constaté. Le plan de restructuration de Télésat a supprimé son volet marketing et la société a été en gros absorbée par les principales sociétés canadiennes de télécommunication. Cela a été pour le moins un moyen de réduire au silence un concurrent au lieu de favoriser le jeu de la concurrence.

Mais pour aller plus loin, la chose que j'ai trouvé moralement si scandaleuse, ou éthiquement scandaleuse, a été le fait qu'en réalisant cette privatisation, les nouveaux propriétaires de Télésat, qui sont les principales sociétés de télécommunication canadiennes, demanderaient au ministre du Revenu national d'être autorisées à utiliser les crédits d'impôt, les reports de pertes fiscales que détenait Télésat à cette époque, dans un délai d'un an en vue d'augmenter leur marge bénéficiaire, afin de les déduire de leur bénéfice, monsieur le président.

Le résultat, c'est que les sociétés de télécommunication ont payé 153 millions de dollars pour Télésat. De ce montant, elles ont pu avoir accès aux crédits d'impôt de 350 millions de dollars que Télésat possédait par suite des investissements consentis

[*Text*]

series satellites, in restructuring. If the Minister of National Revenue allows this restructuring proposal to proceed, they will have closed down a competitor, fired up to 400 workers, and pocketed a cool $200 million of taxpayers' money in the pockets of the new owners. That is money that has been subsidized by the taxpayers of Canada.

The reason I brought the question to the committee is that I felt that, first of all, the Minister of Communications, the Minister of State for Finance and Privatization, and the Minister of National Revenue should be questioned with respect to the consequences of this privatization act. The taxpayers of Canada have every right to be outraged at what has turned out to be a $200 million give–away, and not only in terms of the tax credits. We have given up a major investment by the Canadian taxpayer over many years in developing Telesat as a space–based communications carrier.

I think time is pressing, because the decision has not yet been made by the Minister of National Revenue. I would like to get some answers to this: number one, why is he even considering this application; and number two, why was this privatization allowed to proceed when this is the obvious outcome?

The Chairman: My understanding is that, in response to your question in the House, and I've had this confirmed since, the minister was legally unable to to provide information on a tax–ruling question that's before him. It's absolutely legally in confidence until the ruling is made. Are you satisfied that there's nothing illegal being done?

The other thing that I understand, and correct me if I'm wrong, but the numbers you're using—are you not double counting?

Mr. MacWilliam: No.

The Chairman: My understanding is that the tax loss carried forward in a business situation is only the tax against that loss, which would be about 50% ordinarily. In other words, the losses carried forward are applied against the profits, future made, and the tax rate applicable to those gains is then calculated, so that if you took a 50% tax rate, the $350 million would be $175 million.

The other thing I understand is that the legislative committee, which was not this committee—

Mrs. Finestone: You're telling me. They didn't ask one intelligent question.

The Chairman: I understand that there was a considered clause in the legislation about amalgamation of Telesat with other companies and that that was amended to allow amalgamation, and every bidder had that availability—or I presume they did. So what we have is a public bid for a privatization that was on an open, competitive basis, where everybody knew the rules, everybody knew the laws, and they took the best bid they could get. I am not sure what we can accomplish that you haven't been able to accomplish in the House.

[*Translation*]

dans la série Anik E, dans le plan de restructuration. Si le ministre du Revenu national permet de mener à terme ce projet de restructuration, ces sociétés auront réussi à réduire au silence un concurrent, à licencier jusqu'à 400 travailleurs et à empocher allègrement 200 million de dollars du Trésor public. Il s'agit d'un montant qui a été subventionné par les contribuables canadiens.

La raison pour laquelle j'ai soulevé la question devant le comité, c'est qu'à mon avis, il faudrait en premier lieu questionner le ministre des Communications, le ministre d'État aux Finances et à la privatisation et le ministre du Revenu national à propos des conséquences de cette loi sur la privatisation. Les contribuables canadiens ont le droit d'être outrés devant ce qui a été en fin de compte un cadeau de 200 millions de dollars, et pas seulement au niveau des crédits d'impôt. Nous avons renoncé à l'investissement de taille qu'ont consenti les contribuables canadiens et qui a permis à Télésat au fil de bien des années de s'élever au rang de société de télécommunications spatiales.

Le temps presse car le ministre du Revenu national n'a pas encore pris de décision. J'aimerais obtenir des réponses aux questions suivantes: premièrement, pourquoi prend–il même cette demande en considération, et deuxièmement, pourquoi a–t–on permis cette privatisation lorsqu'on en voit le résultat évident?

Le président: En réponse à votre question soulevée en Chambre, et cela m'a été confirmé depuis, je crois comprendre que le ministre se trouvait légalement dans l'impossibilité de fournir des renseignements sur une question de décision fiscale qui lui a été soumise. Légalement, il est absolument tenu au secret tant qu'il n'a pas rendu sa décision. Acceptez–vous le fait qu'aucun acte illégal n'a été commis?

L'autre point, et corrigez–moi si je me trompe, mais il me semble que les chiffres que vous utilisez—n'avez–vous pas compté deux fois?

M. MacWilliam: Non.

Le président: Je crois comprendre que le report de pertes fiscales dans une entreprise ne représente que l'impôt appliqué à cette perte, qui atteindrait d'habitude environ 50 p. 100. Autrement dit, les pertes reportées sont déduites des bénéfices futurs et le taux d'imposition applicable à ces gains est calculé ensuite, si bien que si vous prenez un taux d'imposition de 50 p. 100, le montant de 350 millions de dollars donnerait 175 millions de dollars.

L'autre élément, c'est que le comité législatif, qui n'était pas notre comité. . .

Mme Finestone: Ne me dites pas! Ils n'ont pas posé une seule question intelligente.

Le président: Je crois savoir que la loi comportait une clause motivée à propos de la fusion de Télésat avec d'autres sociétés et qu'elle a été modifiée pour permettre la fusion, et que chaque soumissionnaire avait cette possibilité—du moins je le présume. Nous disposons donc d'une offre publique pour une privatisation qui s'est déroulée ouvertement et sur une base concurrentielle; tous les intervenants connaissaient les règles, les lois, et c'est la meilleure offre qui a été retenue. Je ne suis pas persuadé que nous pouvons réussir à accomplir quelque chose que vous n'avez pas été capable de faire en Chambre.

[*Texte*]

• 1720

Mr. MacWilliam: Mr. Chairman, I stated at the time that nothing, to my knowledge, was illegal in terms of what is happening. But it is certainly unethical. When you can take the largest corporate entity in Canada and the most profitable, I might add—it had a $1 billion profit last year—

The Chairman: This is the telecoms?

Mr. MacWilliam: This is Bell Canada—

The Chairman: Oh, I see. I thought you were talking about Telesat.

Mr. MacWilliam: But the telecoms are more than Bell Canada. Bell Canada is certainly a major player in there. If they can be allowed to proceed with the leveraged buyout of a Canadian corporation, clearly, as is shown by their restructuring, with the intent not of allowing competition but of shutting down competition, and then be allowed to do so through a subsidy of the taxpayer, then I think that the Canadian taxpayers deserve an answer to what the hell is going on. It's very simple. Pardon my language.

The Chairman: No, I understand you, Lyle. Well, I'm at a loss as to what this committee could accomplish that you have not been able to accomplish in the House.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, Lyle did speak to me about this, and my congratulations for having examined it. Second, it is the same as your consumer and corporate affairs committee looking into bank changes and looking into Visa charges, or your finance committee. It is being a watchdog for the people of Canada, in a sense. And although the private sector buying out another private sector industry to be able to attach what's hidden in their bank accounts, etc., is not unheard of, to say the least, this is not the same kind of story. You are now talking about public funds, public money. You're talking about a government corporation, Telesat, which was a key player in our telecommunications system, which is so vital to our well-being.

We took great exception to the privatization, I know. But that's not the point. The privatization was allowed to take place, but the stated interest was to ensure prosperity through increased competition. I think Lyle has stated the case that you as the chair may want to consider as a responsible measure, chairing independently a committee of the House.

You're a businessman, and I would leave it—

The Chairman: I want to mention one thing. You mentioned that this is different because this is public money. But every time any business, be it a newspaper, a construction materials business, whatever, buys a business that has tax losses, it's public money. What it is doing is buying those tax losses so that it can avoid paying tax to the government.

Mr. MacWilliam: That's right.

Mrs. Finestone: Yes, I know that.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le président, j'ai déclaré à l'époque que rien de cela, à ma connaissance, n'était illégal. Mais c'est certainement contraire à l'éthique. Lorsque vous pouvez prendre la plus grosse société au Canada et la plus rentable, je pourrais ajouter—elle a réalisé des bénéfices d'un milliard de dollars l'an dernier. . .

Le président: Dans les télécommunications?

M. MacWilliam: Il s'agit de Bell Canada. . .

Le président: Oh, je vois! Je pensais que vous parliez de Telesat.

M. MacWilliam: Mais les sociétés de télécommunications ne se limitent pas à Bell Canada. Il est certain que cette compagnie représente un élément-clé de ce secteur. Si on lui permet de procéder à la prise de contrôle adossée d'une société canadienne avec l'intention claire, comme le prouve le plan de restructuration, non pas d'ouvrir la concurrence mais de l'éliminer, et de le faire en ayant recours à une subvention du trésor public, alors je suis d'avis que les contribuables canadiens ont le droit de savoir ce qui se passe, bon sang! C'est très simple. Veuillez pardonner mon langage.

Le président: Non, je vous comprends, Lyle. En vérité, je suis incapable de dire ce que ce comité pourrait accomplir que vous n'avez pas pu réaliser en Chambre.

Mme Finestone: Monsieur le président, Lyle m'a parlé de cette question et je le félicite de l'avoir étudiée. Deuxièmement, c'est la même situation que lorsque votre Comité de la consommation et des corporations ou celui des finances étudie les changements dans le secteur bancaire et les frais de crédit de Visa. Dans un certain sens, notre comité sert de chien de garde pour le peuple canadien. Et même si le rachat d'une entreprise du secteur privé par une autre société privée qui veut s'emparer de ce qui est caché dans ses comptes de banque, etc, n'est pas une situation sans précédent, à tout le moins peut-on dire que ce n'est pas la même histoire. On parle aujourd'hui de fonds publics, de deniers publics. On parle d'une société d'État, Telesat, qui jouait un rôle clé dans notre système de télécommunications, si crucial pour notre bien-être.

Je sais que nous avons fortement désaprouvé la privatisation mais ce n'est pas la question. La privatisation a été autorisée, mais avec l'intention déclarée de garantir la prospérité grâce à une meilleure concurrence. Je crois que Lyle a mentionné qu'en tant que président, vous voudriez peut-être étudier sérieusement la question en présidant indépendamment un comité de la Chambre.

Vous êtes un homme d'affaires, et je laisserais. . .

Le président: Je tiens à préciser une chose. Vous avez mentionné que la situation est différente parce que ce sont des deniers publics. Mais chaque fois qu'une entreprise, qu'il s'agisse d'un journal, d'une société de matériaux de construction ou d'une autre, achète une entreprise qui a des pertes fiscales, ce sont des deniers publics. Ce qu'elle fait, c'est de racheter ces pertes fiscales afin d'éviter de payer des impôts au gouvernement.

M. MacWilliam: C'est exact.

Mme Finestone: Oui, je sais tout cela.

[*Text*]

The Chairman: That context applies in all kinds—and today, of course, given the state of our economy, every business deal has those implications.

Mrs. Finestone: True, except every business deal isn't in a major sensitive sector of the Canadian economy, built by the Canadian people, for the Canadian people, with their money.

The Chairman: But the key, I think, here is—

Mr. MacWilliam: On a point, Mr. Chairman, with respect to your argument about the tax losses, I agree with you. However, there's a wrinkle that, to my understanding, is not normal. These tax loss carry forwards that Telesat originally owned would be applied over a number of years of revenue generation, over the 12–year cycle. When applying for the redistribution of these tax loss credits, the telecoms have asked that those credits be applicable in a one–year period, which means they get a substantially larger bite of profit going back to them tax–free than would normally be the situation, because it's accelerated.

The Chairman: Well, that's right; they accelerate the use of these losses.

Mr. MacWilliam: If I may, I will point out one other pertinent argument here. Although there were some questions raised to the ministers in the House, there are some very important questions that must be asked to the director of the Competition Bureau. He is not accessible through the House. He had stated at the legislative committee hearing at the time, or his representatives—I can't remember if he was there himself. They had essentially stated that the bureau had investigated the privatization and had determined that there would be no lessening of competition as a result of the sale of Telesat.

• 1725

What we find now is there has been, or will have been once this restructuring takes place, a substantial lessening of competition, and I think that in view of the events that have taken place and the severing of Telesat's marketing arm and the consequences of that, that the Director of the Bureau of Competition should be asked his opinion on how the process has unfolded; whether in fact there is any action that should and could be taken through the mandate given by the bureau.

The Chairman: Is that not a question that you, as a member of Parliament, could put to him? My understanding—

Mr. MacWilliam: I can put the question to him all I want. I think it should be put to him in a public forum.

The Chairman: But is there not some sort of three–year period on his ruling? That is to say, his ruling is reviewable. He has qualified his own ruling to be reviewable by him over a three–year period. I'm not absolutely sure I'm right about this, Lyle, but my understanding is that the director of competition can go back at his own initiative and examine this over a period of up to three years from his ruling.

Mr. MacWilliam: Yes, he can.

[*Translation*]

Le président: Ce contexte s'applique dans toutes sortes de cas—et aujourd'hui, évidemment, étant donné l'état de notre économie, toute entente commerciale comporte ces implications.

Mme Finestone: C'est vrai, mais chaque entente commerciale ne se fait pas dans un secteur clé aussi sensible de l'économie canadienne, érigé par le peuple canadien, pour la population canadienne, avec son argent.

Le président: Mais, à mon avis, la clé réside dans. . .

M. MacWilliam: Monsieur le président, je suis d'accord avec vous pour ce qui est de votre argument concernant les pertes fiscales. Toutefois, il existe une combine qui n'est pas normale à mon avis. Ces reports de pertes fiscales que possédait Telesat à l'origine seraient appliqués sur les recettes obtenues sur une certain nombre d'années, durant le cycle de 12 années. En demandant la redistribution de ces crédits pour pertes fiscales, les sociétés de télécommunications ont demandé à pouvoir les appliquer sur une période d'un an, ce qui signifie qu'il leur reste finalement, en franchise d'impôt, une part des bénéfices nettement plus importante que dans une situation normale et parce qu'il s'agit d'un report accéléré.

Le président: Oui, c'est exact; elles accélèrent l'utilisation de ces pertes.

M. MacWilliam: Si vous le permettez, j'aimerais avancer ici un autre argument pertinent. Même si certaines questions ont été posées aux ministres en Chambre, il faudrait poser certaines questions très importantes au directeur du Bureau de la politique de concurrence. On ne peut pas s'adresser à lui par la Chambre. Il avait fait une déclaration lors d'une audience du comité législatif à l'époque, lui ou ses représentants—je ne me souviens plus s'il était présent en personne. En gros, ils avaient déclaré que le Bureau avait fait enquête sur la privatisation et avait conclu que la vente de Télésat ne réduirait pas la concurrence.

Ce que nous constatons, c'est qu'il y a ou qu'il y aura après cette restructuration une réduction considérable de la concurrence, et je suis d'avis que, vu les événements qui se sont déroulés et la suppression du volet marketing de Télésat et les conséquences qui en découleront, il faudrait demander au directeur du Bureau de la politique de la concurrence ce qu'il pense du déroulement des choses, pour savoir si, en fait, des mesures devraient et pourraient être prises dans le cadre du mandat du Bureau.

Le président: Ne s'agit–il pas d'une question que vous pourriez lui poser en tant que député? Je crois savoir. . .

M. MacWilliam: Bien sûr que je peux lui poser la question. Je suis d'avis qu'il faudrait la lui poser dans une tribune publique.

Le président: Mais n'y est–il pas une sorte de délai de trois ans qui s'applique à sa décision? C'est–à–dire qu'elle est sujette à révision. Il a dit lui–même qu'il allait revoir sa propre décision dans les trois ans. Je ne suis pas absolument certain d'avoir raison, Lyle, mais je crois comprendre que, s'il veut le faire, le directeur du Bureau de la politique de la concurrence a trois ans pour réexaminer cette question.

M. MacWilliam: Oui, il peut le faire.

[*Texte*]

The Chairman: The other thing that troubles me about this is that Parliament, a legislative committee, amended the bill to permit this. The original bill had, I understand it, a restriction on the amalgamation of Telesat with other corporations.

Mr. MacWilliam: I don't recall that, Mr. Chairman. I'm not saying that didn't happen—

The Chairman: No, I understand.

Mr. MacWilliam: —but I don't recall it taking place.

The Chairman: I understand that there was an amendment. I think it's worth checking. So if that amendment was deliberately made by Parliament to allow this to happen—

Mrs. Finestone: May I?

The Chairman: Yes.

Mrs. Finestone: I can tell you, Mr. Chairman, that I raised a series of questions in the House at the very outset, when the bill was tabled.

The Chairman: Were you on that legislative committee?

Mrs. Finestone: No. This is prior to the legislative committee. You were doing something else and I couldn't go and sit on that. I was too busy. I sent somebody else.

The Chairman: Lyle, were you not on that legislative committee?

Mr. MacWilliam: Yes, I was.

Mrs. Finestone: Yes, but he had a replacement.

The Chairman: Could you check your minutes? Could you check into that subject I just raised?

Excuse me, Sheila, I want to finish that train of thought. I understand that change was made.

Mr. MacWilliam: There were some amendments made, but I certainly don't recall that particular amendment, and if it had been made it was probably under duress from the opposition members.

Mrs. Finestone: It was made, according to Matthew.

The Chairman: It was made?

Mrs. Finestone: It was made very quietly, Matthew advises me, and he monitored all that brief legislative hearing. It is legitimate for the telecoms to do what they're doing. That's not the point. I really think the point here is whether the privatization minister shouldn't have to answer as to whether there was value in those tax losses and whether it was realized by the taxpayer. Did the taxpayers in the sale realize value for those tax losses in Telesat? Did the privatization minister and then the Competition Bureau not recognize these as serious factors that need to be examined, particularly in the light of the fact that he can go back three years?

The Chairman: My understanding, in the little bit of research I've done, is that the book value of Telesat was something like $38 a share and the bid for it was something like $48 a share.

Mr. MacWilliam: That was the purchase.

[*Traduction*]

Le président: L'autre chose qui m'inquiète dans toute cette affaire, c'est que c'est le Parlement, un comité législatif, qui a modifié le projet de loi pour permettre cette opération. A l'origine, le projet de loi comportait, si ma mémoire est bonne, une restriction concernant la fusion de Télésat avec d'autres sociétés.

M. MacWilliam: Monsieur le président, je ne m'en souviens pas. Je ne prétends pas que cela ne s'est pas passé. . .

Le président: Non, je comprends bien.

M. MacWilliam: . . .mais je ne m'en souviens pas.

Le président: Je crois savoir qu'il y a eu un amendement. Cela vaudrait la peine de vérifier. Si cet amendement a été adopté délibérement par le Parlement pour permettre cette opération. . .

Mme Finestone: Puis–je intervenir?

Le président: Oui.

Mme Finestone: Je tiens à vous dire que j'ai soulevé toute une série de questions en Chambre dès le départ, lorsque le projet de loi a été déposé.

Le président: Est–ce que vous siégiez à ce comité législatif ?

Mme Finestone: Non. C'était avant le comité législatif. Vous faisiez autre chose et je ne pouvais pas y siéger. J'étais trop occupée. J'ai délégué quelqu'un d'autre.

Le président: Lyle, ne siégiez–vous pas à ce comité législatif?

M. MacWilliam: Oui, j'y siégeais.

Mme Finestone: Oui, mais il avait un remplaçant.

Le président: Pourriez–vous vérifier dans vos procès–verbaux? Pourriez–vous vérifier le point que je viens de soulever?

Excusez–moi, Sheila, je voudrais en finir avec cette question. Je crois savoir qu'une modification a été apportée.

M. MacWilliam: Il y a eu plusieurs amendements, mais je ne me souviens pas du tout de celui–là, et s'il a été apporté, c'est certainement au grand dam des députés de l'opposition.

Mme Finestone: Il a été fait, selon Matthew.

Le président: Il a été fait?

Mme Finestone: Matthew me dit que l'amendement a été fait très discrètement, il a suivi l'ensemble de cette brève audience législative. Les sociétés de télécommunications ont donc le droit de faire ce qu'elles font. Ce n'est pas la question. En réalité, toute la question est de savoir si le ministre de la privatisation ne devrait pas dire si ces pertes fiscales avaient une certaine valeur et si ce système a profité aux contribuables. Lors de la vente, est–ce que les contribuables ont profité du transfert des pertes fiscales détenues par Télésat? Le ministre de la privatisation et ensuite de le Bureau de la politique de la concurrence ne se sont–ils pas rendu compte qu'il s'agissait–là de facteurs importants à prendre en considération, surtout étant donné le fait que le directeur du Bureau peut revenir sur sa décision pendant trois ans?

Le président: D'après les quelques recherches que j'ai effectuées, je crois savoir que la valeur comptable de Télésat se situait à environ 38$ l'action et que l'offre atteignait environ 48$ l'action.

M. MacWilliam: C'était l'achat.

[*Text*]

The Chairman: The question was raised: why would they bid $10 more than the book value? Obviously, as business people, they were valuing the tax loss carry forward. I'm not debating whether it was a good deal or a bad deal. I guess what I'm considering is—

Mrs. Finestone: Excuse me for asking this question, but don't you think they looked at this as a wonderful asset to add to the string of controls they had within telecommunications across Canada? It's just one more picture or one more part of the whole arc.

• 1730

The Chairman: It was a public bid that any number of companies would have. . . I would have contemplated that CP might have bid on it. I am not sure whether the Sirois interests bid on it or not.

Mrs. Finestone: I know. Positron did, yes.

The Chairman: Did they?

Mrs. Finestone: Positron had a bid in for that too. Sirois had a bid in for that too.

The Chairman: The only interest I have in this subject before this committee, or what I am trying hopefully to determine, is that there are ways for this subject to be examined by us as members of Parliament, as opposed to putting it on the agenda of our committee, which I think barely has the time now to do the work we've talked about all afternoon. I'm not sure what purpose it would serve. You have certainly attacked it very aggressively in the House.

Mrs. Finestone: To answer the fact that there has been a lot of interest in the matter, could the privatization minister. . .? You brought out the fact that they paid $10 extra per share.

The Chairman: That's my understanding, but don't take that as gospel.

Mrs. Finestone: Say that they did. Would that equal, and is that fair in terms of the given circumstances? Was that taken into consideration by the privatization minister? Can't he come in here and just answer the questions?

The Chairman: I don't know. I don't know whether the—

Mrs. Finestone: Is that what you would want?

The Chairman: —thing is fair or not.

Mr. MacWilliam: I have to go back to the Minister of Communication's comment, because I went back and read the minutes of the legislative committee hearings. To paraphrase his quote, he said that the act of privatizing Telesat had his full support, that it was in the best interests of Canadians. We simply have to go back and determine, in light of what has happened, whether it really has been in the best interests of Canadians and whether or not a process has been invoked here that has allowed major corporate entities in Canada to do a leveraged buy–out at taxpayers' expense.

I think, Mr. Chairman, that when you look at it, the evidence is clear. That is exactly what has happened.

[*Translation*]

Le président: On s'est demandé pourquoi une offre supérieure de 10$ à la valeur comptable? En tant que gens d'affaires, il est évident qu'ils attachaient de l'importance au report des pertes fiscales. Je ne cherche pas à savoir s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise affaire. Là où je veux en venir. . .

Mme Finestone: Excusez–moi de poser cette question, mais ne pensez–vous pas qu'ils ont envisagé cela comme un atout fantastique à ajouter à tous les postes de commande qu'ils détenaient dans le secteur des télécommunications au Canada? Il s'agit tout simplement d'un autre morceau ou d'une autre part du gâteau.

Le président: Il s'agissait d'une offre publique que n'importe quelles entreprises auraient pu. . . J'aurais pensé que CP allait faire une offre. Je ne sais pas si les intérêts Sirois en ont fait une ou non.

Mme Finestone: Je le sais. Oui, Positron a fait une offre.

Le président: Vraiment?

Mme Finestone: Positron a fait une offre. Sirois en a également fait une.

Le président: Pour ce qui est de l'intérêt que ce sujet revêt pour le comité, ou tout au moins c'est ce que j'essaye de déterminer, nous avons d'autres moyens comme députés d'étudier cette question au lieu de la mettre à l'ordre du jour de notre comité qui dispose actuellement à peine du temps nécessaire pour achever les travaux dont nous avons parlé tout l'après–midi. Je ne sais pas à quoi cela servirait. Vous avez assurément abordé la question de façon très énergique en Chambre.

Mme Finestone: Pour répondre au fait que la question a suscité beaucoup d'intérêt, le ministre de la Privatisation pourrait–il. . .? Vous avez mentionné que les actions avaient été achetése à 10$ de plus que leur valeur.

Le président: C'est ce que je crois savoir, mais ce n'est pas l'évangile.

Mme Finestone: Disons que c'est ce qui a été payé. Cette somme égalerait–elle. . .est–ce juste dans les circonstances? Le ministre de la Privatisation a–t–il pris cet élément en considération? Ne pourrait–il pas comparaître devant notre comité et répondre simplement aux questions?

Le président: Je n'en sais rien. Je ne sais pas si. . .

Mme Finestone: Serait–ce là votre souhait?

Le président: . . .la chose est juste ou non.

M. MacWilliam: Je dois revenir au commentaire du ministre des Communications, parce que j'ai relu le procès–verbal des audiences du comité législatif. Pour paraphraser son discours, il a précisé qu'il appuyait entièrement la privatisation de Telesat, car c'était dans le meilleur intérêt des Canadiens. Au vu de ce qui s'est passé, nous devons tout simplement revenir en arrière et déterminer si les opérations se sont vraiment déroulées dans le meilleur intérêts des Canadiens et si oui ou non on a invoqué ici un processus qui a permis à d'importantes sociétés canadiennes d'effectuer une prise de contrôle adossée au dépens des contribuables.

Monsieur le président, lorsqu'on regarde bien la situation, les preuves sont claires. C'est exactement ce qui s'est passé.

[*Texte*]

I would like to have comments on the record from the minister of privatization and the Minister of Communications on whether, in light of what has happened, this was the correct process to take, and to find out whether, from the side of the Bureau of Competition Policy, any action can be taken at this point to ensure either that this process can be mitigated in some respects or that this kind of sell-out won't happen again.

The Chairman: I don't necessarily agree with your description of the deal, but I must say that I am not deeply knowledgeable of it. I guess the question I would have to ask the committee—and we don't have a quorum here now to deal with it—is this. We have often said that we have to address ourselves to the higher purpose that we have done, for example, with violence. There are all kinds of controversial issues we can pursue here and play. . .I was going to say "play politics", but I mean make our political points about them. I think there are other avenues by which the opposition or you could address this issue. I don't think we have the time—

Mrs. Finestone: Give me a hint. It's okay; go ahead. It was just—

The Chairman: You've got Question Period in the House, and there is no reason why you can't address these questions that you've just asked publicly, in the highest forum in the land, with the best coverage. I just ask, is that not a better alternative than to take the very limited time allowed this committee to go at it?

Mr. MacWilliam: I would have to answer you by saying, no, Mr. Chairman, it is not the best forum, because you can't get the depth of response you need to probe the issue in the context in which it must be probed, to find out the reasons for this and the consequences of it. That simply can't be done. You know as well as I do that the way you have to structure questions in Question Period is very limited, and the responses, as usual, are meant to obfuscate rather than to explain.

• 1735

Mme Roy-Arcelin: J'abonde dans votre sens, monsieur le président. Il y a beaucoup d'avenues à l'extérieur du Comité pour poser toutes ces questions-là. On peut rencontrer les ministres et ainsi de suite. À la toute fin, s'il n'y a pas de possibilités. . . On ne dit jamais non à un comité.

Il faut passer à travers les grandes questions parce que la fin de la session approche. S'il n'y avait pas d'autres moyens d'obtenir des réponses, je comprendrais, mais je pense qu'il y a d'autres moyens. Il faudrait passer par les autres moyens avant de passer par le Comité.

The Chairman: Frankly, the other suggestion I was going to make. . . Sheila has brought up this business of estimates. I feel we're going to have to pass on the estimates. We just don't have time. Frankly, what point is there in going through the estimates anyway? We can't do a thing about them. For your information, for example, the liaison committee, which is the committee of chairs, has recommended. . .

Excuse me; I'm talking out of turn.

[*Traduction*]

J'aimerais avoir au procès-verbal les commentaires du ministre de la Privatisation et du ministre des Communications pour savoir, à la lumière de ce qui s'est passé, si c'était la méthode correcte à suivre, et pour savoir, du point de vue du Bureau de la politique de concurrence, si des mesures peuvent être prises à l'heure actuelle pour essayer de modifier certains aspects de ce système ou pour s'assurer que ce genre de procédé n'aura plus cours.

Le président: Je ne suis pas forcément d'accord avec la façon dont vous décrivez l'entente, mais je dois avouer que je ne suis pas particulièrement expert en la matière. La question que j'aimerais poser aux membres du comité—et nous n'avons plus le quorum pour y répondre—est la suivante: nous avons toujours déclaré que nous devons viser l'intérêt supérieur, ce que nous avons fait, par exemple, dans le cas de la violence. Nous pourrions débattre ici de toutes sortes de questions controversées et faire. . . j'allais dire «faire de la politique», mais je veux dire donner nos points de vue politiques. Je crois qu'il existe d'autres moyens pour l'opposition ou pour vous-même d'aborder cette question. Je ne crois pas que nous ayions le temps. . .

Mme Finestone: Donnez-moi un indice. C'est bon, continuez. Je voulais simplement. . .

Le président: En Chambre, vous disposez de la période des questions et rien ne vous empêche d'aborder publiquement—devant la plus haute tribune au pays et avec la meilleure couverture médiatique—les questions que vous venez tout juste de souligner. Je me demande simplement s'il ne s'agit pas d'une solution meilleure que d'utiliser le temps très limité accordé à notre comité pour faire son travail?

M. MacWilliam: Monsieur le président, je dois de vous faire une réponse négative, car ce n'est pas la meilleure tribune, étant donné qu'il est impossible d'obtenir la réponse précise nécessaire pour approfondir la question dans le contexte dans lequel il faut l'examiner, et de trouver les raisons de ceci et les conséquences de cela. C'est tout simplement impossible à faire. Vous savez tout autant que moi que la façon dont il faut structurer les questions lors de la période de questions est très limitée et que les réponses servent habituellement à dérouter plutôt qu'à expliquer.

Mrs. Roy-Arcelin: I agree with you, Mr. Chairman. There are many avenues outside this committee to raise all these questions. You can meet the ministers and so on. To the end, if there are no other possibilities. . . A committee never gets a negative answer.

We have to go through the major issues because the end of the session is near. If there were no other means to get answers, I would understand, but I think there are other means. We should go through the other means before going through the committee.

Le président: Franchement, l'autre suggestion que j'allais faire. . . Sheila a soulevé la question des prévisions budgétaires. Je crois que nous devrons les laisser tomber. Nous n'avons tout simplement pas le temps. Franchement, à quoi bon passer en revue le budget? Nous ne pouvons rien y faire. Pour votre information, par exemple, le comité de liaison, qui est le comité des présidents, a recommandé. . .

Excusez-moi; je parle avant mon tour.

[*Text*]

There have been discussions that we should be talking to departments about pre–budgeting consultations as opposed to dealing with estimates that are already committed. We could object to estimates until we're blue in the face and not change one thing, but if we did get into pre–budget consultations. . . Anyway, that's for another time. I use that only to make the point that I really don't think we have time to finish what's before us and to venture into this. The committee will have to decide.

So, Lyle, I think you've made your point extremely well and fully and we—

Mrs. Finestone: You wouldn't like just to try to invite Mr. McDermid, the sweetheart, here one morning to see what he'll say?

The Chairman: I know what he'll say. He'll say no.

We're going to have to get into a significant study of this issue, and, frankly, I think that given that a legislative committee of this Parliament, on which you sat, has dealt with it. . . As I understand it, that legislative committee actually amended the bill to permit this to happen. It has never been addressed.

Mr. MacWilliam: There's a Tory majority in the committee.

The Chairman: Well, did you speak out against it?

Mr. MacWilliam: I spoke out against a lot of things, yes.

The Chairman: The point is that it has been a very dramatically debated issue, and I don't think it justifies the time that would be required for us to go back and do a review of it. You have other avenues. As I said, I compliment you on the vigour with which you've addressed the subject, even if I don't agree with all your points of view.

Mr. MacWilliam: Well, Mr. Chairman, we don't have a quorum today, so I guess that, other than moral suasion, there's not much I can do at this point. But I hope that perhaps we could entertain a motion when we have a quorum.

The Chairman: Well, I guess we'll just have to leave it to that occasion and see what the committee thinks.

Mr. MacWilliam: Okay.

The Chairman: Sheila, you wrote me a letter today with respect to estimates and you say—

Mrs. Finestone: You should have received two letters.

The Chairman: I have two letters. I'm just dealing with the first one. Well, maybe it's the second one; I don't know which one you did first. You say:

> With the tabling of government spending estimates, I would like to recommend that we call the following witnesses: the Minister of Communications, the CRTC, the CBC, the Canadian Cultural Property Export Review Board, the Canada Council, the Social Sciences and Humanities Research Council

—and, I would expect, the Department of External Affairs cultural office. I would expect that will take the better part of a week if everybody is available on time.

[*Translation*]

Certains ont suggeré que nous proposions aux ministères des consultations prébudgétaires au lieu d'étudier des budgets qui sont déjà engagés. Nous pourrions nous opposer aux prévisions budgétaires jusqu'à la limite de nos forces sans apporter aucun changement, mais si nous pouvions avoir des consultations prébudgétaires. . . De toute façon, c'est pour une autre fois. Je le mentionne uniquement pour souligner le fait que, à mon avis, nous n'avons pas vraiment le temps d'épuiser notre ordre du jour et de nous hasarder dans cette direction. Le comité devra décider.

Lyle, vous avez donc très bien présenté votre point de vue, de façon exhaustive, et nous. . .

Mme Finestone: N'aimeriez–vous pas essayer d'inviter ce cher M. McDermid à venir ici un matin pour savoir ce qu'il a à dire?

Le président: Je sais ce qu'il dira. Il dira non.

Nous allons devoir entreprendre une étude importante de cette question et je crois franchement qu'étant donné qu'un comité législatif du Parlement, auquel vous siégiez, a étudié cette question. . . Si je comprends bien, ce comité législatif a en fait modifié le projet de loi pour permettre cette opération. La question n'a jamais été abordée.

M. MacWilliam: Le comité dispose d'une majorité conservatrice.

Le président: Au fait, vous êtes–vous prononcé contre?

M. MacWilliam: Oui, je me suis prononcé contre un certain nombre de choses.

Le président: Ce que je veux dire, c'est que cette question a fait l'objet d'un débat très spectaculaire, et je ne crois pas qu'elle justifie le temps qui serait nécessaire pour l'étudier. Vous disposez d'autres moyens. Comme je l'ai déjà dit, je vous félicite pour l'énergie avec laquelle vous avez abordé le sujet, même si je ne suis pas d'accord avec certains de vos points de vue.

M. MacWilliam: Étant donné, monsieur le président, que nous n'avons pas de quorum aujourd'hui, je suppose donc qu'en dehors d'une pression morale, il n'y a rien que je puisse faire en ce moment. J'ose espérer que nous pourrons prendre en considération une motion lorsque nous aurons le quorum.

Le président: Je crois que nous devrons attendre jusqu'à ce moment–là et voir ce qu'en pensent les membres du comité.

M. MacWilliam: Très bien.

Le président: Sheila, vous m'avez écrit une lettre concernant les prévisions budgétaires dans laquelle vous mentionnez. . .

Mme Finestone: Vous auriez dû recevoir deux lettres.

Le président: J'ai deux lettres. Je parle seulement de la première, mais c'est peut–être la deuxième; je ne sais pas laquelle vous avez écrite en premier. Vous mentionnez:

> Avec le dépôt des prévisions budgétaires du gouvernement, j'aimerais recommander la convocation des témoins suivants: le ministre des Communications, le CRTC, la Société Radio–Canada, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, le Conseil des arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines

. . .et, si possible, j'aimerais aussi le Bureau culturel du ministère des Affaires extérieures. Si tout le monde est disponible en temps voulu, cela devrait prendre presqu'une semaine.

[*Texte*]

What's the feedback of the committee in that respect, about estimates?

Mrs. Finestone: Only that, in a sense, one of the major responsibilities of the members elected to the House of Commons of Canada is to review the government's spending and to ensure government accountability. I believe that is one of our major tasks. If we don't go over the estimates, are we abdicating our responsibilities? I'm sure that your liaison committee must have looked at that.

• 1740

I understand your other observation, which I think is a very good suggestion that is something we could perhaps do with the minister. There's no point in chastising the minister over the cuts he has already done; but it would be helpful if, in examining, with the CRTC and the three or four other agencies that I've recommended, rather than repeating them, we asked what's happening to them, what the alternatives are, and how they might react to a prior consultation.

As I understand it, there is some prior consultation by the Department of Communications and the minister that looks at the implications of what the cuts are going to do, but perhaps the minister doesn't have much choice about where those cuts are going to be made.

It just seems to me that the public should feel most uncomfortable about the fact that no one is looking at these estimates.

The Chairman: My recollection is that we have talked about this subject at this very committee. I think one year we ourselves passed on the estimates in favour of finishing our report, *The Ties That Bind*—or that we abbreviated them.

Mrs. Finestone: I think we did them last year.

The Chairman: Well, if I'm not mistaken, we did them very quickly.

Mrs. Finestone: Yes, we have. There's no question that we haven't done them as thoroughly as we used to.

The Chairman: My recollection is that we agreed, well, what can we do about them anyway?

Mrs. Finestone: I'm sorry, but it was to remind me why Nancy put the Cultural Property Export Review Board down. If you will recall, we've been having some pretty dreadful scandals about allowing good Canadian fine art to leave Canada because of a lack of action on the part of the government in allowing access to the funds. Some of the funds are right there, firstly. Secondly, this committee should be finding out why they can't be doing joint purchases, like the Montreal museum and that fine Klimt portrait, along with, let's say, the National Gallery. It would be in the interest of the whole country.

Also, I understand that the nominations on that board are enough to shock you.

[*Traduction*]

Que pensent les membres du comité de cette question des prévisions budgétaires?

Mme Finestone: Simplement que, dans un sens, l'une des principales responsabilités des députés élus à la Chambre des communes du Canada consiste à examiner les dépenses publiques et à forcer le gouvernement à rendre compte de ses décisions. C'est, à mon avis, une de nos principales tâches. Si nous n'examinons pas les prévisions budgétaires, est–ce que nous renonçons à nos responsabilités? Je suis persuadé que votre comité de liaison s'est penché sur cette question.

Je comprends votre autre observation, qui constitue à mon avis une très bonne suggestion à propos de ce que nous pourrions peut–être faire avec le ministre. Il est inutile de lui reprocher les coupures qu'il a déjà effectuées; mais, lors de l'examen des prévisions budgétaires avec le CRTC et les trois ou quatre autres organismes que j'ai recommandés, au lieu de répéter nos objections, nous devrions leur demander ce qui leur arrive, quelles options existent, et comment ils pourraient réagir à une consultation préalable.

Si je comprends bien, le ministère des Communications et le ministre effectuent une sorte de consultation préalable pour étudier les répercussions des coupures, mais peut–être que le ministre n'a pas beaucoup le choix de l'endroit où ces coupures seront appliquées.

Il me semble tout simplement que le public n'apprécierait pas que personne n'étudie ces prévisions budgétaires.

Le président: Si ma mémoire est bonne, nous avons déjà abordé ce sujet dans ce même comité. Je crois qu'une année nous avons nous–mêmes sauté les précisions budgétaires afin de terminer notre rapport intitulé *Les liens qui nous unissent. . .* ou alors l'examen a été abrégé.

Mme Finestone: Je crois que nous les avons étudiées l'an dernier.

Le président: Si je ne me trompe pas, nous l'avons fait très rapidement.

Mme Finestone: Oui, nous l'avons fait très rapidement. Il ne fait aucun doute que nous ne les avons pas examinées aussi sérieusement que d'habitude.

Le président: Je crois me rappeler que nous étions d'accord; nous ne pouvons de toute façon pas faire grand–chose avec elles?

Mme Finestone: Je suis désolée, mais cela me rappelle la raison pour laquelle Nancy a mis la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels sur la liste. Vous vous rappelez les scandales épouvantables au sujet des excellentes oeuvres d'art canadiennes qui ont quitté le Canada en raison de l'inertie du gouvernement pour permettre l'accès aux fonds nécessaires. Premièrement, certains de ces fonds sont disponibles. Deuxièmement, les membres du comité devraient à chercher à savoir pourquoi on ne ferait pas des achats conjoints, par exemple le musée de Montréal et le musée des beaux–arts, pour ce magnifique portrait de Klimt. Ce serait dans l'intérêt du pays tout entier.

Je crois également comprendre que les nominations à cette commission sont un scandale à elles seules.

[*Text*]

The Chairman: Please understand, I think this would be very appropriate and responsible work by the committee. Is it more responsible than fulfilling this study on television violence, or is it not?

Mrs. Finestone: Why can't they have them at the same time?

The Chairman: Have what at the same time?

Mrs. Finestone: Why can't we hear them on a Wednesday afternoon and do our report on a Tuesday and on a Thursday? When we work on Tuesday, any recommendations for a change can be seen on Thursday. On Wednesday we can see these people.

The Chairman: We can, as long as we keep our eye on the calendar and take this subject that. . . I thought this subject of violence would be rather mundane. I'm amazed by how violence on television has exploded to be a subject that is of really high priority to Canadians.

Mrs. Finestone: I'll tell you another subject, Mr. Chairman, that is absolutely as important, in fact more crucial, in my view. It is the whole question of privacy. Right now there's a bill in the House, Bill 109, looking at the question of the cellular telephone. It's unfortunate that this committee has been overworked and hasn't been able to do certain things; but certainly there are questions of privacy, now that you're going to have these little cable boxes where you'll punch a number into a box and be able to find out all kinds of things about people and nothing is private.

The Chairman: But you're making my point. There is another major mission. The next item you bring up is convergence, competition and cooperation.

Mrs. Finestone: I've only been doing that for eight years, Mr. Chairman. I didn't want to lose my consistency in the matter.

The Chairman: No—and a brief review of its implications. I'd like to suggest that we should make sure that we finish this violence thing. It's a non–partisan issue in which we all have a great interest and we can make a real contribution. I'd like to see us get that done.

If we have time to do the estimates along the way without endangering that completion, then let's do them. If the committee wishes to examine the Telesat deal, certainly the committee should rule on that. If we want to examine convergence or privacy. . . We're just going to run out of weeks. Given two weeks off for Easter, we really don't have much time left.

Mr. MacWilliam: There is another argument in terms of perhaps trying to dump a few things in together with the minister's appearance before the committee. We've heard substantial argument here about the importance of at least attempting to address, even if in an abbreviated fashion, the budget estimates. We also have a report that we still haven't had a response on from the minister.

• 1745

The Chairman: I forgot about that; I have that on the agenda.

[*Translation*]

Le président: Comprenez bien tout d'abord que ce serait un travail tout à fait approprié et digne des membres du comité. C'est plus sérieux que l'étude sur la violence à la télévision, n'est–ce pas?

Mme Finestone: Pourquoi ne pas les faire en même temps?

Le président: Faire quoi en même temps?

Mme Finestone: Pourquoi ne pouvons–nous pas les entendre un mercredi après–midi et faire notre rapport un mardi et un jeudi? Lorsque nous travaillons le mardi, toutes les recommandations de modifications sont disponibles le jeudi. Nous pourrions rencontrer les gens le mercredi.

Le président: Nous pourrions, à condition de bien suivre le calendrier et d'aborder ce sujet que. . . je pensais que ce sujet de la violence serait plutôt banal. Je suis stupéfait par la façon dont la violence a explosé et est devenue un sujet très prioritaire pour les Canadiens.

Mme Finestone: Monsieur le président, je tiens à vous mentionner un autre sujet qui est tout aussi important, en fait plus crucial à mon point de vue. C'est toute la question de la vie privée. Il y a actuellement en Chambre un projet de loi, le projet de loi 109, qui étudie la question des téléphones cellulaires. Il est dommage que les membres de notre comité aient été débordés et qu'ils n'aient pas pu faire certaines choses; mais il est certain qu'il y a des problèmes de vie privée, maintenant que l'on n'aura qu'à taper un nombre sur un décodeur pour savoir toutes sortes de choses sur des personnes et que rien n'est plus privé.

Le président: Mais vous apportez de l'eau à mon moulin. Nous avons une autre mission importante. Le prochain sujet que vous soulevez est le rapport intitulé *convergence, concurrence et coopération.*

Mme Finestone: Monsieur le président, je ne fais que cela depuis huit ans. Je tenais à rester cohérente sur ce sujet.

Le président: Non. . . et un bref examen de ses répercussions. Nous devrions nous assurer de terminer cette question de la violence. C'est une question non partisane pour laquelle nous avons tous un très grand intérêt et à laquelle nous pourrions apporter une contribution importante. J'aimerais que nous finissions cette question.

S'il nous reste du temps pour les prévisions budgétaires sans que cela nous empêche de régler cette question, alors faisons–le. Les membres du comité devront également décider s'ils souhaitent examiner l'entente de Telesat. Si nous voulons étudier la convergence ou la vie privée. . . Nous manquerons de semaines. En tenant compte des deux semaines de relâche pour Pâques, il ne nous reste vraiment pas beaucoup de temps.

M. MacWilliam: On pourrait peut–être également profiter de la comparution du ministre devant notre comité pour aborder quelques autres sujets. Nous avons entendu des arguments de poids à propos de l'importance des prévisions budgétaires qu'il faudrait pour le moins essayer d'examiner, même brièvement. Il y a également un rapport à propos duquel nous attendons toujours la réponse du ministre.

Le président: Je l'avais oublié; c'est à l'ordre du jour.

[*Texte*]

Mr. MacWilliam: There was an extension of the deadline, not once but twice, and we await, with bated breath, the report from the minister. So we could address a number of issues, including where the devil this report is, all at the same time.

The Chairman: I can tell you that I have seen this report in people's hands. It is close. On that subject, we're going to have to talk about that and debate it and respond. I don't know what we're going to do about that.

Mrs. Finestone: I know that he wrote it months ago. The minister has been rewriting that report and he has been very conscientious about it.

The Chairman: It's a case of getting it through cabinet.

Mrs. Finestone: They're going to be in contempt of Parliament, and I'm sure the minister wants that right on his CV when he goes before the nominating committee.

The Chairman: I would like to think that the delay is in the direction of trying to move the influence of our report more constructively.

Mrs. Finestone: I agree.

The Chairman: But, Lyle, that is another major item on the agenda that I had meant to mention. I think that will be before us before we leave for Easter.

What about the convergence issue, Sheila? Do you want us just to take this as. . .?

Mrs. Finestone: I put it down because the first thing I wanted to study, away back in 1986 when we finished our first report with Jim Edwards, was the whole question of convergence, long before this minister. I think it was three ministers ago. I just wanted you to know that it's still a matter of concern and now we've got a report. Maybe we'll do it in October.

The Chairman: I detect that there certainly is concurrence that we should proceed with the violence study; we've approved the outline.

Mrs. Finestone: Right.

The Chairman: We'll have a draft report to start reading this week. We have witnesses, and we'll start to call them immediately. We may have witnesses for tomorrow if we can get them fast enough.

I would like to suggest to the clerk that we put other business so that it's constantly on the agenda before us, subordinate to getting the violence report done. In order of importance—and I suggest this just for your consideration—would be the response to *The Ties That Bind*, the estimates, the Telesat subject if the committee wishes to call for that, convergence,—

Mrs. Finestone: Privacy.

The Chairman: —privacy, Bill C–62. . .

Mrs. Finestone: Forget that one; put that last, because it's never going to see the light of day.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Les délais ont été prolongés, pas une fois mais deux, et nous attendons toujours, en retenant notre souffle, le rapport du ministre. Nous pourrions donc aborder en même temps un certain nombre de questions, y compris pour savoir où diable se trouve ce rapport.

Le président: Je peux vous affirmer que j'ai vu ce rapport dans les mains de quelqu'un. Il ne tardera pas à arriver. À ce propos, nous allons devoir en parler, en débattre et y répondre. Je ne sais pas ce que nous allons faire à ce sujet.

Mme Finestone: Je crois que le ministre l'a écrit il y a plusieurs mois. Il l'a remanié et il y a apporté beaucoup de soins.

Le président: Il doit le faire approuver par le Cabinet.

Mme Finestone: Ils vont finir par être accusés d'outrage au Parlement, et je suis persuadé que le ministre veut le voir figurer sur son curriculum vitae lorsqu'il comparaîtra devant le comité des mises en candidature.

Le président: J'aimerais pouvoir penser que ce retard est destiné à donner une orientation plus constructive à l'influence de notre rapport.

Mme Finestone: Je suis d'accord.

Le président: Mais, Lyle, il s'agit là d'un autre projet à l'ordre du jour que je voulais mentionner. Il devrait être entre nos mains avant le congé de Pâques.

Mais qu'en est–il de la question de la convergence, Sheila? Voulez–vous simplement que nous prenions cela comme. . .?

Mme Finestone: Je l'ai mentionnée parce que la première chose que je voulais étudier, lorsque nous avons fini notre premier rapport avec Jim Edwards en 1986, était toute la question de la convergence, bien avant l'arrivée du présent ministre. Je crois que c'était trois ministres avant lui. Je tenais simplement à vous faire savoir que c'est toujours une préoccupation et que nous disposons maintenant d'un rapport. Peut–être que nous l'étudierons en octobre.

Le président: Je crois déceler un certain consensus à l'effet que nous devrions poursuivre l'étude de la violence; nous en avons approuvé les grandes lignes.

Mme Finestone: Très bien.

Le président: Nous disposerons d'une ébauche que nous pourrons commencer à lire cette semaine. Nous avons des témoins et nous commencerons à les convoquer immédiatement. Nous pourrions avoir des témoins pour demain si nous pouvions les joindre assez rapidement.

Je proposerai au greffier d'indiquer les autres sujets afin qu'ils figurent constamment à l'ordre du jour, sous réserve de terminer d'abord le rapport sur la violence. Par ordre d'importance—et ce n'est qu'une suggestion—nous pourrions étudier la réponse au rapport intitulé *Les liens qui nous unissent*, les prévisions budgétaires, la question de Telesat si les membres du comité souhaitent l'aborder, la convergence. . .

Mme Finestone: La vie privée.

Le président: . . .la vie privée, le projet de loi C–62. . .

Mme Finestone: Oubliez celui–là; mettez–le en dernière place, car il ne verra jamais la lumière du jour.

[*Text*]

The Chairman: Bill C–62 might come to us. It has been through the Senate and so on; it's a bill we should be able to deal with quite quickly.

Mrs. Finestone: Please.

The Chairman: You don't think so?

Mrs. Finestone: I don't know. Let's say that it would depend on what the minister took seriously and was able to change at the cabinet level.

The Chairman: But wouldn't Bill C–62 be right after response to *The Ties That Bind* in terms of priorities? Just contemplate; we've said that we want to be the legislative committee for Bill C–62.

Mrs. Finestone: I don't want to work so hard. It's so frustrating.

The Chairman: I would put that ahead of the estimates, frankly.

Mr. MacWilliam: No.

The Chairman: What they'll do is strike a legislative committee and you'll all be on it.

Mrs. Finestone: I heard you.

Mr. MacWilliam: It needs to come back as a new bill.

Mrs. Finestone: Tell them to renumber it, listen to what they have to say, and push it through cabinet.

The Chairman: Well, we can put it right after the estimates.

You can see that there's no shortage of work for this little committee.

Mrs. Finestone: Why can't we get some high–profile people and they can have all of the television cameras in, like they have next door, and a little excitement? This is *travailler dans l'ombre.*

The Chairman: Well, we do good work.

Mrs. Finestone: Well, we've finished so that we now are at the point—

The Chairman: I will take the liberty to adjourn this committee. We will list this other business in this kind of descending order so it will always be on the agenda.

Mrs. Finestone: I think we're going to send everybody on this committee a box of chocolates, and a big box to the chairman.

The Chairman: This meeting stands adjourned.

[*Translation*]

Le président: Le projet de loi C–62 pourrait nous être renvoyé. Il a franchi les étapes du Sénat et le reste; c'est un projet de loi que nous devrions pouvoir étudier assez rapidement.

Mme Finestone: Pardon?

Le président: Vous n'êtes pas d'accord?

Mme Finestone: Je ne sais pas. Cela dépendra du sérieux avec lequel le ministre s'est penché sur la question et de l'ampleur des changements qu'il aura pu faire apporter au niveau du Cabinet.

Le président: Mais, dans nos priorités, le projet de loi C–62 ne devrait–il pas venir tout de suite après la réponse au rapport *Les liens qui nous unissent*? Envisagez seulement la chose; nous avons dit que nous voulions être le comité législatif pour le projet de loi C–62.

Mme Finestone: Je ne tiens pas à travailler aussi fort. C'est tellement frustrant.

Le président: Franchement, je le ferais passer avant les prévisions budgétaires.

M. MacWilliam: Non.

Le président: En fait, ils vont former un comité législatif et vous y siégerez tous.

Mme Finestone: Je vous ai bien compris.

M. MacWilliam: Il faudra qu'il revienne comme un nouveau projet de loi.

Mme Finestone: Dites–leur de le renuméroter, écoutez ce qu'ils ont à dire et faites–le approuver par le Cabinet.

Le président: Bon, nous pouvons l'inscrire juste après les prévisions budgétaires.

Vous pouvez constater que ce n'est pas le travail qui manquera pour ce petit comité.

Mme Finestone: Pourquoi ne pouvons–nous pas obtenir des personnes très en vue qui pourraient attirer toutes les caméras de télévision, comme c'est le cas dans la salle d'à côté; cela mettrait un peu d'ambiance? Nous ne faisons que travailler dans l'ombre.

Le président: Eh bien, nous faisons du bon travail.

Mme Finestone: Eh bien, nous avons terminé et nous en sommes maintenant au point. . .

Le président: Je vais prendre la liberté de lever la séance. Nous énumérerons toutes ces autres questions par ordre d'importance décroissante afin qu'elles figurent toujours à l'ordre du jour.

Mme Finestone: Je crois que nous allons envoyer une boîte de chocolats à tous les membres de ce comité, et une grosse boîte au président.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | **Poste–lettre**

K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-B84

Gove
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 61

Thursday, March 11, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 61

Le jeudi 11 mars 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESS

(See back cover)

TÉMOIN

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAY 7 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25454

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairperson: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 11, 1993
(94)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 9:47 o'clock a.m. this day, in Room 307, West Block, the Acting Chairman, Nicole Roy–Arcelin, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Lyle MacWilliam, Nicole Roy–Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Member present: Roger Simmons for Mary Clancy.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witness: From the Writers Guild of Canada: Jack Gray, President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

It was agreed,—That Nicole Roy–Arcelin do take the Chair as acting chair.

The witness made a statement and answered questions.

At 11:16 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 11 MARS 1993
(94)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 9 h 47, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Nicole Roy–Arcelin (*présidente suppléante*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Lyle MacWilliam, Nicole Roy–Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton–Wentworth*).

Membre suppléant présent: Roger Simmons remplace Mary Clancy.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoin: De la Writers Guild of Canada: Jack Gray, président.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule n° 51*).

Il est convenu,—Que Nicole Roy–Arcelin soit désignée présidente suppléante.

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 11 h 16, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 11, 1993

• 0947

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): À l'ordre!

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre, nous étudions le problème de la violence à la télévision.

Monsieur, je vous souhaite la bienvenue à notre Comité. Il s'agit de M. Jack Gray qui est le président du Writers Guild of Canada. On vous écoute, monsieur.

Mr. Jack Gray (President, Writers Guild of Canada): Thank you very much. First of all, I would like to thank the committee for inviting the Writers Guild to share with you some of our concerns and your concerns.

Briefly, for the record, we are the organization that represents the writers who prepare material for television film and the recorded media in English. There is a sister organization, SARDeC, in French, that you may wish to speak with as well. There are about 1,000 of us, the most recent member being Louise Pelletier, the president of SARDeC. She recently joined our organization. We work very closely together, particularly on matters of this kind. But I am not here here today to speak for SARDeC, of course, but simply for the Writers Guild of Canada.

The focus of the remarks we are making is on freedom of expression. I have noticed that many of the persons who are concerned feel that this is not an issue of freedom of expression, it is a social issue: violence generally, and violence in television in particular. They worry that polarized positions are taken between those who are worried about freedom of expression and those who are worried about violence in the society. I want to dwell briefly on that.

One of our major concerns is the fact that in the last year or 18 months we have seen one of the cyclical waves, one of these groups of concerns that come forward, which often reach heights of irrationality that are very dangerous in a society like ours. I just remind you of the Butler case at the Supreme Court; the Senate's attack on *The Valour and the Horror*; the Canada Council's fliration with cultural appropriation; the continuing saga related to hate literature; the cases in the court with Zundel and others. There have been several attempts to once again criminalize the expression of sexual activity; fortunately, they have all failed. There is the whole politically correct controversy, which raises all kinds of very difficult problems for creative persons, and of course violence.

It is violence we are going to deal with here today. Frankly, this is an extraordinarily complex set of issues. It involves the basic value and moral systems in society, which I suspect are difficult to deal with at any time, but they're particularly difficult

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 11 mars 1993

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Order!

In accordance with the order of the House, we are investigating the issue of violence on television.

On behalf of our committee, I would like to welcome Mr. Jack Gray, president of the Writer's Guild of Canada. We are ready for your presentation, sir.

M. Jack Gray (président, Writers Guild of Canada): Je vous remercie. Tout d'abord, je tiens à remercier le comité d'avoir invité la Writers Guild à partager certaines de ses préoccupations et des vôtres.

En quelques mots, et, aux fins du procès verbal, je précise que notre organisation représente les auteurs d'écrits destinés aux films télédiffusés et aux enregistrements audio–visuels en langue anglaise. Vous voudrez peut–être également vous entretenir avec une organisation soeur, la SARDEC, qui est notre homologue francophone. Notre organisation compte environ 1 000 membres, dont Louise Pelletier, la présidente de la SARDEC, qui s'est jointe à nous récemment. Nous travaillons en étroite collaboration, notamment sur des questions comme celles qui nous intéressent aujourd'hui. Cependant, je ne suis pas ici aujourd'hui pour parler au nom de la SARDEC, évidemment, mais tout simplement de la Writers Guild of Canada.

Nos commentaires porteront essentiellement sur la liberté d'expression. J'ai pu constater que, pour bon nombre de ceux que la violence à la télévision inquiète, il ne s'agit pas d'un problème de liberté d'expression, mais d'un problème social: celui de la violence en général et de la violence à la télévision en particulier. Ils s'inquiètent de la polarisation des positions entre ceux qui s'inquiètent pour la liberté d'expression et ceux qui s'alarment de la violence dans la société. Je m'arrêterai brièvement sur cet aspect.

Au cours de la dernière année ou des derniers 18 mois, nous avons assisté avec inquiétude à la montée de l'une de ces vagues cycliques qui favorisent la convergence d'un ensemble de questions au sujet desquelles l'opinion publique adopte des attitudes tellement irrationnelles qu'une société comme la nôtre est mise en péril. Je vous rappelle tout simplement l'affaire Butler devant la Cour suprême, la charge du Sénat contre *La bravoure et le mépris*; la tentation du Conseil des arts de s'approprier la culture; les péripéties sans fin du dossier de la littérature haineuse; l'affaire Zundel et d'autres du genre portées devant les tribunaux. Nous avons assisté également à plusieurs nouvelles tentatives de criminalisation de l'expression de l'activité sexuelle. Heureusement, elles ont toutes échoué. Il y a également toute cette controverse au sujet du politically correct qui soulève toutes sortes de problèmes fort délicats pour les créateurs et, évidemment, la question de violence.

C'est de la violence que nous allons parler aujourd'hui. Je dois dire que l'ensemble des problèmes qui nous préoccupent est d'une extraordinaire complexité. Il s'agit des valeurs morales fondamentales de la société, qui sont déjà difficiles à traiter en

[*Texte*]

to deal with at the moment. It involves television as a medium. It has nothing to do with its content, in a sense, it's just the medium. I don't think most people have any real understanding of what television is, what it does, how it works, its constraints and its manifest disadvantages in creative expression.

• 0950

Then we have the whole subject of violence both in life, where it is real, very difficult to deal with and a kind of fundamental characteristic of human beings, and on television, where it's like the ballet, it's a dance, it's a mythology, it's a way of dealing with certain kinds of subjects.

Finally we have freedom of expression, which is a fundamental basic principle in our society and indeed in any free society. And when you take a set of issues as complex and as interrelated as that and start getting into them, obviously you are well aware that there are simply no pat or easy answers, and there may be no answers at all. Our concern is that in dealing with these issues, actions will be taken which will cause much greater harm than did any of the problems they set out to solve.

In our society violence is simply a symptom—in relation to television—of the inadequacy of television in dealing with real life. It's been an issue since the beginning of television. If you go back and review the literature and critcism and so on, you'll find that this has been a major issue from the very beginning. I was going to make you a little anthology of the terms used since 1950; I didn't, I won't waste your time, but the phrases are the same, the issues are the same, the players are the same.

Obviously this is not the time or the place to examine the nature of television, but I do remind you that television is not life, that it is a highly artificial medium, that it is deeply biased by the basic use we make of it: essentially, we treat it as a merchandising system. In other words, it's to make money and that's the bottom line; what makes money is good and what doesn't make money is bad.

It is a profoundly different medium from film. I notice that there have been discussions of films as well as television programs. Television is highly selective. It succeeds best when it deals in coarse imagery, and that's why you see a lot of close–ups and not much detail. It revels in the bold, the visual, the simple and the obvious.

If you want a good example of how television operates, look at the rerun of Question Period in the House of Commons. It's a magnificent example of how the medium distorts what should be one of the highlights of Canadian life. I don't want to go into that too much because that's probably not your concern today, but that may be a way to become aware of just how unreal this medium is and what it does to us.

It works best in all of its genres when you have visually identifiable opponents clashing violently, good guys versus bad guys, the Liberal opposition attacking the Prime Minister. That's when it's best—Sheila Copps in a red dress and the Prime Minister in a business suit. The visual images are so powerful that people don't pay that much attention to the content.

[*Traduction*]

temps normal et qui le sont encore plus par les temps qui courent. Ces problèmes touchent la télévision en tant que médium. En effet, ce n'est pas le contenu mais bien le médium qui est sur la sellette. Je crois que la plupart des gens ne comprennent pas ce qu'est la télévision, ce qu'elle fait, son fonctionnement, ses limites et ses désavantages manifestes pour le créateur.

La question englobe également tout ce qui est violence, aussi bien dans la vie, où elle est réelle et avec laquelle il est très difficile de composer mais qui, fondamentalement, fait partie de l'être humain, qu'à la télévision, où elle tient du ballet, où elle devient mythique et permet d'aborder certains sujets.

Enfin, il y a la liberté d'expression, principe fondamental de notre société et de toute société libre. Évidemment, lorsqu'on aborde un ensemble de questions aussi complexes et imbriquées les unes dans les autres, on le fait en sachant que les solutions ne seront ni simples ni évidentes et qu'elles n'existent peut–être même pas. Nous nous inquiétons donc que l'examen de ces questions suscite des initiatives dont les effets seront beaucoup plus néfastes que ceux des problèmes que l'on cherchait à résoudre.

Dans notre société, le phénomène de la violence à la télévision ne fait que refléter notre incapacité de représenter la réalité à la télévision. Cette difficulté fondamentale remonte au tout début de la télévision, comme le montrent les écrits et les critiques portant sur le sujet. Je pensais vous donner une petite anthologie des expressions qui reviennent depuis 1950, mais je ne l'ai pas fait. Vous n'avez pas de temps à perdre, mais il suffit de dire que les expressions, les termes et les intervenants n'ont pas changé.

Même si nous ne sommes pas ici pour nous pencher sur la nature de la télévision, je tiens à vous rappeler que la télévision n'est pas le reflet fidèle de la réalité. Il s'agit d'un médium extrêmement artificiel, largement conditionné par l'utilisation que nous en faisons. Or, nous utilisons surtout la télévision comme un système de commercialisation. Autrement dit, pour faire de l'argent. Ainsi, ce qui est payant est bon et ce qui ne l'est pas est mauvais.

Le cinéma est tout un autre médium. Je constate que le débat a porté non seulement sur les émissions télévisées, mais aussi sur les films. La télévision est un médium très sélectif. Sa matière de prédilection est l'image à l'état brut et c'est pourquoi on y voit beaucoup de gros plans et peu de détails. C'est le médium des images percutantes du visuel, de la réalité simple et palpable.

Le compte rendu télévisé de la période des questions à la Chambre des communes illustre de façon magistrale le fonctionnement d'un médium qui dénature ce qui devrait être l'un des points forts de la vie politique du pays. Je n'approfondirai pas cette question aujourd'hui puisque ce n'est pas probablement pas cela qui vous intéresse. Cependant, ce serait une façon comme une autre de comprendre à quel point la télévision fausse la réalité et quels sont ses effets sur nous.

La télévision est à son meilleur lorsqu'il y a confrontation violente entre des opposants bien visibles, du genre les bons contre les méchants, l'Opposition libérale attaque le Premier ministre. La télévision est tout à fait dans son élément lorsqu'elle nous montre Sheila Copps en robe rouge et le Premier ministre en complet d'affaires. Les images sont si puissantes que les gens n'accordent pas tellement d'attention au contenu.

[*Text*]

That's why sports and violence and conflict of all kinds are the ideal programming. Martin Esslin, a very perceptive British drama producer—he did all the big drama productions on the BBC in the fifties and sixties—wrote a marvellous book called *The Age of Television*. I recommend it to you. It argues that all television is drama. Everything is drama—the news is drama, drama is drama, the ads are drama, the game shows and so on. I think that once we start to understand that, then we get a better idea. What works on television is news, sports, action, drama, the soaps and game shows. All of those revel in violence of one kind or another.

I think a major error in this discussion is to concentrate on one component in this mix, on violence, for example, which is a detail and not necessarily the most important element in the medium or in the whole range of issues we are concerned with. It's a tragedy, in my view, to erode a fundamental principle, freedom of expression, in attempting to deal with what is essentially a detail.

• 0955

I already mentioned the cyclical or wave theory of public agitation on issues about which very little can be done. To give you some idea of how totally irrational the attack on television as such is, you will have seen in the papers in the last few days that Prime Minister Major in Britain is blaming all the ills of the world on television. Television is the instrument of evil. It's a cop–out of the worst kind. I don't think anybody in this society believes it or will tolerate it.

If we come right down to it, violence is a problem in our lives, so it becomes a problem on television. It's a particular problem on television because it's a staple of TV programming; it suits the medium. But it is not the major problem and it is not the only problem. In reality, in my view and in the view of my members, the only solution to these kinds of problems is in life. Since violence is a fact of life on television, nothing will be gained by attempting to suppress or censor it. I think this is indeed true of all the major issues.

Violence, moreover, is not a disease. It's not something you can cure. It seems to be a fundamental characteristic of human beings. It's a manifestation of the way we exist in the world. The world is a place of conflict, of struggle to survive, and violence is an integral element in that. I'm not an expert in these matters, but it may even be part of our genes. In other words, we may have had to be violent to survive back when we were animals and before we became civilized. Today, we've institutionalized it and we fight our battles in agreed ways.

To suggest you can extract that aspect of our character is madness. To understand it, clearly you have to deal with it. It's better to deal with it, in our view, in terms of the imagination than in doing it. In other words, it's better to write a drama

[*Translation*]

Voilà pourquoi les sports, la violence et les conflits constituent les éléments de la programmation idéale. Le britannique Martin Esslin, un producteur d'oeuvres dramatiques fort lucide—il a réalisé l'ensemble des grandes productions dramatiques de la BBC durant les années 50 et 60—a écrit un livre merveilleux qui s'intitule *The Age of Television*. Je vous le recommande. Selon l'auteur, la télévision n'est rien d'autre que du théâtre. Tout est théatral—les nouvelles, les dramatiques, les annonces publicitaires, les jeux et ainsi de suite. Il s'agit, selon moi, d'une piste très valable qui nous permet de mieux comprendre ce médium. Les sujets qui passent le mieux à la télévision, à savoir les nouvelles, les sports, les films d'actions, les dramatiques, les téléromans et les jeux, ont tous un rapport quelconque avec la violence.

Dans la discussion qui nous intéresse, le fait de se concentrer sur un élément du tout, en l'occurrence la violence, constitue une erreur fondamentale puisque ce détail de l'ensemble n'est pas nécessairement le plus important parmi les caractéristiques du médium ni parmi l'ensemble de questions pertinentes qui nous intéressent. Le fait de porter atteinte au principe fondamental de la liberté d'expression au nom de ce que je considère être une question de détails relève de la tragédie, d'après moi.

Je vous ai déjà parlé du caractère cyclique ou périodique de l'effervescence du public pour des questions sur lesquelles on n'a peu ou pas d'emprise. Pour constater à quel point les critiques à l'endroit de la télévision peuvent être irrationnelles, il suffit de lire les journaux de ces derniers jours qui nous rapportent que le Premier ministre Major du Royaume–Uni attribue à peu près tout ce qui va mal dans le monde à la télévision. La télévision est perçue comme l'instrument du mal. C'est une abdication pure et simple. Je ne crois pas que personne dans notre société soit de cet avis ou accepte cette façon de penser.

En réalité, la violence est un problème qui fait partie de nos vies et qui, de ce fait, devient un problème à la télévision. Le problème est d'une nature particulière à la télévision parce que la violence convient bien au médium, qui en fait son pain quotidien dans la programmation. Il ne s'agit, cependant, ni du seul, ni du principal problème. À mon avis et de celui de mes membres, la seule solution à ce genre de problème réside dans la vraie vie. Puisque la violence fait partie de la réalité à la télévision, on n'aboutira à rien en tentant de la supprimer ou de la censurer. On pourrait en dire autant de tous les autres grands problèmes.

Par ailleurs, la violence n'est pas une maladie. On ne peut pas guérir la violence. Il semble qu'il s'agisse d'une caractéristique fondamentale de la nature humaine. La violence est une manifestation de notre mode d'existence dans le monde. Le monde est un lieu de conflit, de lutte pour la survie et la violence fait partie intégrante de cela. Je ne suis pas un expert en la matière, mais il se peut même que la violence fasse partie de notre bagage génétique. Autrement dit, il nous a peut–être été nécessaire d'être violents pour survivre à l'époque où nous étions des animaux, avant que nous nous civilisions. Aujourd'hui, nous l'avons institutionnalisé et nous observons certaines conventions dans les affrontements.

Il serait illusoire de prétendre que la violence peut être extirpée de notre nature. En revanche, pour la comprendre, il faut forcément la confronter. Or, il est préférable, selon nous, de le faire par l'imaginaire que dans les faits. Autrement dit, il

[*Texte*]

about conflict and to examine the options and to let the resolution come from this, so that at the end of the day we go back to dinner and we say well that was interesting or it wasn't interesting. We examined a real problem without having to suffer the consequences. Nobody's dead, nobody has really suffered.

I don't want to get into art, but it's one of the functions of what I do. It's one of the functions of creative expression in every form and it is an invaluable part of our cultural and social life and our life generally. What freedom of expression is all about is giving this creative exercise of the human imagination full rein.

Our colleagues always worry because we sometimes come and we don't tell you what we think can be done. A lot of things have been suggested. I'm very briefly going to list some of the ones and perhaps if they're of interest we could examine them.

First of all, your chairman suggested you were considering legislation. I urge you not to deal in legislation, not to try to legislate violence out of our lives. It won't work.

Years ago, when I was young, Dr. Frederic Wertham, an American psychologist, was very concerned about crime comics and raised a storm all over North America. The Parliament of Canada put into the Criminal Code a prohibition against crime comics. You took it out a couple of years ago, very quietly. There was no fanfare, because it didn't work. It was a non–problem and it was an over–reaction to that. I think the same thing is true here.

You have seen the suggestions for an industry code, where it's self–regulation. That's an interesting process. You know what self–regulation is worth, particularly in a business where the object is to make money.

General education is a useful and necessary part of the life of a country such as this, on all kinds of questions, and this one in particular. I see that the politicians would like to have cross–border cooperation to thump the producers, the distributors and the television networks, and I say to you, good luck.

There is a suggestion there be awards for non–violent children's programming. Fine. I don't know what it accomplishes. I don't know what non–violent children's programming is. I don't know what non–violence is in the sense we're talking about.

• 1000

We have tax breaks or financial incentives for non–violent television programming. Good. Urging consumers to boycott violent programs—fine, that's presumably part of the education; that's part of the choice we have as consumers. Restrictions on the import of violent videos and TV programs—I don't think you can do it. I doubt there's any way in the world. The CRTC is having four weeks of hearings on the flood of stuff that will come in from the United States. I doubt you can effectively control that.

[*Traduction*]

est préférable d'écrire une dramatique qui porte sur un conflit et qui permet d'explorer certaines possibilités et certaines solutions dont le téléspectateur pourra évaluer l'intérêt. Ainsi, nous sommes en mesure de nous pencher sur un problème véritable sans avoir à en souffrir les conséquences. Personne ne meurt, personne ne souffre vraiment.

Je ne vais pas aborder le domaine de l'art, mais il est question ici d'une fonction qu'exercent les créateurs, dans tous les domaines. Il s'agit d'une fonction inestimable qui fait partie de notre vie culturelle et sociale et de notre vie en général. La liberté d'expression consiste à donner libre cours à l'activité créatrice de l'imagination.

Vos collègues s'inquiètent toujours du fait que nous ne proposons pas des solutions concrètes. De nombreuses propositions ont été formulées. Je vais en énumérer quelques–unes et nous pourrons peut–être les examiner plus à fond si elles vous intéressent.

Tout d'abord, votre présidente a laissé entendre que vous envisagez de légiférer. Je vous exhorte à ne pas le faire. Je vous invite à ne pas tenter d'extirper la violence par une loi. Vous n'aboutirez à rien.

Il y a bien des années, lorsque j'étais jeune, M. Frederic Wertham, un psychologue américain, avait semé la tempête dans toute l'Amérique du Nord en disant son inquiétude devant la criminalité dépeinte dans les bandes dessinées. À l'époque, le Parlement du Canada avait légiféré pour interdire par le Code criminel les bandes dessinées portant sur le crime. Or, il y a de cela quelques années, vous avez levé l'interdiction, très discrètement. On en a peu parlé, puisque c'était une mesure qui n'avait pas donné de résultats. Il s'agissait d'une réaction excessive à un faux problème. Je crois que nous sommes devant la même situation aujourd'hui.

Il a été question, comme vous le savez, d'un code d'autodiscipline pour le secteur. Voilà qui est fort intéressant. Vous connaissez évidemment la valeur de l'autoréglementation, surtout dans un domaine qui a pour objectif de faire de l'argent.

Dans le cas qui nous intéresse comme dans bien d'autres, l'éducation du public peut jouer un rôle utile et nécessaire dans un pays comme le nôtre. Je constate que les hommes politiques voudraient s'assurer la collaboration d'autorités étrangères pour pouvoir exercer un contrôle efficace sur les producteurs, les distributeurs et les réseaux de télévision. Je leur souhaite bonne chance.

On propose des prix pour les émissions non violentes destinées aux enfants. C'est bien beau, mais je ne sais pas à quoi cela aboutit. Je ne saurais vous dire comment se présente une émission pour enfant non violente. Je ne comprends pas la notion de non–violence dans le contexte qui nous intéresse ici aujourd'hui.

Chez–nous, la programmation non violente à la télévision peut bénéficier d'allégements fiscaux ou d'encouragements financiers. C'est très bien. On exhorte les consommateurs à boycotter les émissions violentes. C'est excellent. Cela fait partie de l'éducation du public, je suppose. Nous avons des choix à exercer en tant que consommateurs. Pour ce qui est de limiter l'importation de vidéo et d'émissions de télévision à contenu violent, je ne crois pas que vous puissiez faire grand chose. Ce serait difficile. Le CRTC tient quatre semaines d'audiences sur la pléthor d'émissions qui va nous arriver des États–Unis. Je ne vois pas comment vous pourriez endigner véritablement ce flot.

[*Text*]

On federal funding for studying and debating this issue, all study and debate is useful and we would certainly want to see that.

The federal government trying to control content through advertising. That's a blunt use of federal power, and I wonder if you really would want to do that on this issue or any other issue. Is that not the state stepping in to try to control? If you do it on this, would you not do it on other issues?

Clearly, the way to handle it in terms of television is to teach people how to turn off the television set. Self–discipline is required here. In family terms, if families cannot find the ways to control their own activity, God help us. Nothing the state can do will really force this issue.

My wife and I have five children. Four of them are now in the business. We urged them to go into banking, politics, or something reasonable. We gave them total freedom to do what they wanted, total freedom to watch whatever they wanted. They have not turned out to be that anti–social.

Classification is a useful method. If we're going to put the labels on, let's put them on the really violent programs. Let's put them on the news. Let's put them on the hockey games. Let's put them on the football games. We already discussed the broader education and the industry self–control.

I was going to read you in startling ways Milton's quotes, but I put those in the document. So I'll let Milton speak for himself and just finally really urge you to recommend to the government and to your colleagues that yes, it's a real problem, and yes, it must be dealt with, but for God's sake let us not get into legislation that inevitably will inflict itself on issues and on our ability to discuss real problems.

Thank you.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Merci beaucoup, monsieur Gray. C'était un exposé fort intéressant qui va sûrement nous aider quand on fera notre rapport.

Nous allons procéder maintenant à une ronde de questions. Monsieur Simmons, êtes–vous prêt?

Mr. Simmons (Burin—St. George's): Madam Chairman, I have a different view from you. I welcome Mr. Gray, but at the same time I'm waiting for his presentation, because certainly he can't be serious. He's putting us on this morning. If he's finished, I really thought that was parody, frankly.

He says at one point that violence is part of our genes. Short of shooting everybody, we're stuck with it. We inherited the whole thing. Toward the end he says yes, it's a problem. Which is it? Is it part of our genes and there's not a blooming thing we can do about it, or is it a problem? If it's not a problem, why did he take the time to come here this morning?

Mr. Gray: I took the time to come here, sir, because this Parliament is discussing interfering with freedom of expression. It's suggesting interfering with freedom of expression on the basis of perceptions and on the basis of information that I as a writer and my colleagues as creative people believe is not sound.

There is no parody in what I said here this morning. What I said here is deeply serious. What I have been talking about is the ability of a free people to examine big problems and to examine them openly and to examine them through all the

[*Translation*]

Par contre, il serait certainement utile que le gouvernement fédéral finance des études et des discussions sur la question de la violence à la télévision.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral pourrait tenter d'influer sur le contenu par la publicité. Ce serait une ingérence plutôt brutale de l'État, et il me semble qu'elle n'est pas plus souhaitable dans ce domaine que dans d'autres.

Pour moi, il est évident qu'il faut apprendre aux gens à éteindre leur téléviseur. C'est une question d'autodiscipline. Si on n'arrive pas à se discipliner dans les familles, alors, où allons–nous? L'État ne peut pas imposer une solution.

Ma femme et moi avons cinq enfants. Quatre d'entre eux travaillent à la télévision. Nous les avons incités à se lancer dans le secteur bancaire, en politique, ou dans quelque chose de valable. Nous leur avons laissé toute liberté d'action. Ils ont pu regarder tout ce qui les intéressait. Ils n'ont quand même si mal tourné.

Il est peut–être utile de catégoriser. S'il faut le faire, alors dans la catégorie des émissions vraiment violentes, il faut mettre les nouvelles, le hockey, le football. Nous avons déjà abordé la question de l'éducation du public et de l'autodiscipline du secteur.

J'allais vous faire une lecture émouvante de certaines citations de Milton, mais je m'en abstiendrai. Elles sont dans le document. Je laisse à Milton le soin de se faire valoir par ses textes. Pour terminer, je vous incite à recommander au gouvernement et à vos collègues de ne pas adopter de mesure législative qui nous privera nécessairement de la possibilité d'aborder des problèmes qui sont réels et auxquels nous devons trouver des solutions.

Je vous remercie.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Thank you very much, Mr. Gray. Your presentation was most interesting and will certainly help us in our report.

We will now proceed with a round of questions. Mr. Simmons, are you ready?

M. Simmons (Burin—St.George's): Madame la présidente, je ne partage pas votre opinion. Je souhaite la bienvenue à M. Gray, mais je suis toujours dans l'expectative. J'attends son exposé. S'il a terminé, ce qu'il a dit ce matin ressemble plutôt à une parodie, d'après moi.

Il dit, à un moment donné, que la violence fait partie de notre bagage génétique. Nous avons le choix de liquider tout le monde ou de vivre avec. C'est un atavisme, un point c'est tout. Puis, vers la fin il reconnaît qu'il y a là un problème. Quel est donc son avis, au juste? La violence fait–elle partie, irrémédiablement, de notre bagage génétique ou bien s'agit–il d'un problème? S'il ne s'agit pas d'un problème, alors pourquoi a–t–il pris la peine de venir ici ce matin?

M. Gray: Si j'ai pris la peine de comparaître, Monsieur, c'est parce que le Parlement envisage de limiter la liberté d'expression. Il se propose de le faire à partir de perceptions et de renseignements qui ne sont pas fondés, selon l'écrivain que je suis et selon mes collègues créateurs.

Mon exposé de ce matin n'est aucunement une parodie. J'ai parlé avec le plus grand sérieux. J'ai parlé du fait qu'un peuple libre doit pouvoir examiner des problèmes, même les plus graves, ouvertement, grâce à tous les moyens de communication

[*Texte*]

means of communication available to us without the interference of groups who wish to muzzle, censor, or limit that kind of discussion. Violence is a problem. It has been a problem since the beginning of time.

• 1005

I'm a writer, and I deal in fundamental human characteristics or traits. The things that move or interest human beings are fundamental—love, hate, lust, greed, envy and violence. These are things that human beings do. I cautioned my remarks by saying that I have no idea whether it's in our genes, but the history of mankind would suggest that violent activity is pervasive. To suggest that you can deal with it by not allowing full expression of what it is about seems to me to be unwise.

On behalf of a group of creative people who produce the material, I think we're faced with the problem day by day: how do you deal with a society that seems to worship violence, where whatever they tell you in the surveys, they watch on their television sets?

There are good reasons for this. There are technical reasons, artistic reasons and reasons related to the nature of the medium—we can go into those if you wish. But to suggest that we will somehow deal with the problem of violence in society by trying to set it aside or by keeping if off our screens seems to us to be counterproductive.

Mr. Simmons: Madam Chairman, the order of reference—and I assume the witness would be aware of this when appearing before the committee—is to study violence on television, not to muzzle and not to come up with another three pages of legislation. The order of reference is to study. Why does he choose, in almost every word, to tell us that we're trying to muzzle people? We haven't decided what we're trying to do.

We've decided that we're going to study violence on television. When he was talking about possible solutions I heard him say that it could be self–regulating, but then he said we know what that will amount to, because there's a buck involved.

These writers in your guild, do they write for a buck, or is this all. . .?

Mr. Gray: I'm not talking about writers, I'm talking about the television industry.

Mr. Simmons: No, I know exactly what you're talking about. I'm drawing a parallel. You derided them because they're in it for the money. Your guild, they're all charitable people, they don't make any—

Mr. Gray: We are professional writers.

Mr. Simmons: Do they not have any vested interest in this?

Mr. Gray: We're professional writers and we work for money.

Mr. Simmons: God almighty, that's terrible.

Mr. Gray: No, it's not terrible, it's a very honourable professional.

[*Traduction*]

dont il dispose, sans ingérence de groupes qui souhaiteraient museler, censurer ou limiter le débat. La violence est un problème, et ce, depuis que le monde est monde.

Je suis écrivain, je m'intéresse aux caractéristiques ou traits fondamentalement humains. L'être humain est ému ou intéressé par des choses fondamentales. . . l'amour, la haine, le désir, la cupidité, l'envie et la violence. Voilà ce qui caractérise l'être humain. Je le dis sous toutes réserves, car je n'ai pas la moindre idée si c'est à cause de nos gènes, mais il n'en demeure pas moins que l'histoire de l'humanité porte à croire que les activités violentes se manifestent partout. Il m'apparaît peu sage de laisser entendre qu'il est possible de s'attaquer au problème sans en permettre sa pleine expression.

Je crois pouvoir dire, comme représentant d'un groupe de créateurs qui produisent les textes, que nous sommes confrontés à ce problème quotidiennement: comment composer avec une société qui semble adorer la violence, quoi qu'elle en dise dans les sondages et quoi qu'elle regarde à la télévision?

Il y a de bonnes raisons à ce phénomène. Il y a des raisons techniques, artistiques il y a la nature même du médium. . . nous pouvons en discuter si vous le souhaitez. Mais de prétendre que nous réussirons à régler le problème de la violence dans notre société en tentant de l'écarter ou de l'exclure de nos écrans, voilà qui me semble peu utile!

M. Simmons: Madame la présidente, notre ordre de renvoi—et je présume que le témoin le connaissait avant de comparaître—c'est d'étudier la violence à la télévision, et non pas de museler qui que ce soit ou de formuler trois autres pages de projet de loi. Nous avons le mandat de faire un examen de la question. Pourquoi le témoin choisit–il, presque à chaque mot, de nous dire que nous tentons de museler les gens? Nous n'avons pas décidé ce que nous voulons faire.

Nous avons décidé d'examiner la violence à la télévision. Lorsqu'il invoque des solutions possibles, il parle de l'autoréglementation, mais dans un même souffle, il nous dit que cela ne donnera rien parce qu'il est question d'argent.

Les écrivains qui font partie de votre association écrivent–ils pour de l'argent ou est–ce qu'ils. . .?

M. Gray: Je ne parlais pas des écrivains, je parlais de l'industrie de la télévision.

M. Simmons: Non, je sais exactement de quoi vous parlez. Je faisais une analogie. Vous critiquez l'industrie de la télévision parce qu'elle cherche à faire de l'argent. Votre association se compose d'âmes charitables qui ne gagnent rien. . .

M. Gray: Ce sont des écrivains professionnels.

M. Simmons: Ils n'ont pas d'intérêts particuliers dans cette affaire?

M. Gray: Nous sommes des écrivains professionnels et nous travaillons pour gagner notre vie.

M. Simmons: Mais c'est horrible!

M. Gray: Non, pas du tout, c'est une profession très honorable.

[*Text*]

Mr. Simmons: No, it's not terrible, but you implied that it was terrible just now—

Mr. Gray: No, I didn't.

Mr. Simmons: —when you skated over self–regulation and dismissed it because there might be a buck involved in it.

Mr. Gray: Sir, you look at—

Mr. Simmons: You can't apply two standards here. You can't come in here with all the answers unless you're prepared to educate us on our subject, and our subject is the study of violence, it is not muzzling. When you skate over the Zundels... By the way, I happen to share your view that we're much too preoccupied with the issue, but that's not the point I want to make. I want to make the larger point, that in the name of freedom of expression you deride all the people who've had some freedom of expression: "Why do they waste their time on this?" Maybe they're doing it because that's what they want to talk about, but is it or isn't it a sin to have freedom of expression? Are you going to make up your mind what you want, or is it only your kind of freedom of expression that you advocate, and all the people who are gunning for the Zundels are off on a tangent that you wouldn't approve of?

Mr. Gray: I didn't say that. I said freedom of expression is freedom of expression. It means that each person has the ability to say what they think and then answer for it in the appropriate way. If I say it badly in a play and the audience doesn't come, then I starve to death. If I libel somebody then I go to court and I answer for it there, but the expression itself is not to be restricted.

As far as this committee is concerned, in yesterday's Ottawa paper we read that your chairman was speculating on a draft report that would add to the Criminal Code amendments restricting the type of violence that can be shown on television and videos. Now, whether that is your decision or not, I don't know, but that is reported in the paper, and I will tell you that we are greatly alarmed at such a suggestion.

• 1010

Mr. Simmons: Just to make one other point that the member has just alluded to now, he is not a practising politician, but certainly in his representational role on behalf of a national organization he must be somewhat aware of how things work around here. I have to tell him that one of the problems we have with Tory chairmen is they often go off and write the report before they get a consensus. But we've learned to live with that. I would ask him not to preach to the absent, because I am not Bird, and he is not Bird, and if Bird is in the paper making some statements before the fact, he has a bone to pick with Bird but not with this committee. He was not speaking for the committee. The committee has made no determination as to what it will do.

Now I understand why some of the witness's comments were a little out in left field, because he was talking to somebody who was not even at the table. We don't have that agenda. Our agenda is in front of us: to study violence on television.

[*Translation*]

M. Simmons: Non, ce n'est pas horrible, mais vous avez laissé sous–entendre il y a un instant que c'était horrible...

M. Gray: Non, pas du tout.

M. Simmons: ... lorsque vous êtes passé rapidement sur le sujet de l'autoréglementation que vous avez rejeté parce qu'au fond, il était question d'argent.

M. Gray: Monsieur, si vous regardez...

M. Simmons: Vous utilisez deux normes. Vous ne pouvez pas venir ici en prétendant que vous avez toutes les réponses, à moins d'être disposé à nous en apprendre sur le sujet qui nous a été confié, à savoir l'examen de la violence et non pas une tentative de baîllonnement. Lorsque vous passez rapidement sur les Zundels... En passant, je partage votre opinion, à savoir que nous nous préoccupons beaucoup trop de ce genre d'affaire, mais là n'est pas mon propos. Je veux faire valoir quelque chose de plus important, à savoir qu'au nom de la liberté d'expression, vous tournez en ridicule toutes les personnes qui ont joui d'une certaine liberté d'expression, en disant: «Pourquoi perdent–elles ainsi leur temps?» Peut–être que c'est là leur sujet de prédilection, mais est–ce un péché que d'avoir la liberté d'expression? Allez–vous décider ce que vous voulez, ou réclamez–vous uniquement la liberté d'expression selon votre définition et prétendez–vous que tous ceux qui s'attaquent aux Zundels de ce monde perdent leur temps et que vous n'approuvez pas leurs procédés?

M. Gray: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que la liberté d'expression, c'est la liberté d'expression. Cela signifie que chacun a la possibilité de dire ce qu'il ou elle pense et ensuite de se justifier de la bonne façon. Si je m'exprime mal dans une pièce, le public ne viendra pas, et je crèverai de faim. Si j'outrage quelqu'un, je serai traîné devant les tribunaux et je devrai me justifier là, mais ma liberté d'expression n'aura pas été limitée.

En ce qui concerne le comité, dans le journal d'Ottawa d'hier, j'ai lu que votre président s'intérrogeait sur un rapport provisoire qui apporterait des modifications au Code criminel en vue de limiter à la télévision et dans les vidéo le genre de violence que l'on pourrait montrer. Que ce soit ou non votre décision, je n'en sais rien, mais c'est ce que l'on a signalé dans les journaux, et je peux vous affirmer qu'une telle idée nous a beaucoup inquiétés.

M. Simmons: J'aimerais faire remarquer encore une chose, par suite de l'allusion du témoin; il n'est pas un politicien comme tel, mais comme représentant d'une organisation nationale, il doit certainement savoir comment les choses fonctionnent ici. Je peux lui dire que l'un de nos problèmes justement, c'est que souvent, les présidents conservateurs rédigent le rapport avant que nous nous soyons entendus. Mais nous avons appris à composer avec ce phénomène. Je peux lui dire qu'il ne faut pas faire la leçon aux absents; je ne suis pas M. Bird, il n'est pas M. Bird, et si le président du comité fait des déclarations dans les journaux, avant le fait, le témoin peut le reprocher à M. Bird, mais non pas au comité. Le président ne parlait pas au nom du comité. Le comité n'a pas décidé ce qu'il va faire.

Je comprends maintenant pourquoi certains des propos du témoin étaient incompréhensibles, puisqu'il parlait à quelqu'un qui n'est même pas présent à la table. Ce n'est pas ce qui figure à l'ordre du jour, lequel prévoit plutôt l'examen de la violence à la télévision.

[*Texte*]

If I have one regret with the witness's testimony this morning, it is that he spent most of his time telling us what his rebuttal is to something Mr. Bird said on television, instead of coming here to aid us in the process. Here's our problem. He may not think we have a problem, but we have a problem. We think violence on television is a problem. Is he telling us that violence is not a problem, that we are wasting our time? Is that what he is telling us? If he agrees with us that it is a problem, because we happen to think that it is a problem. . . The Parliament of Canada thinks it is enough of a problem that it mandated this committee to deal with the issue. Is he telling us it is not a problem? If he is not telling us this, could he give us some advice as to how he thinks we ought to deal with the problem?

Mr. Gray: First of all, we have a real problem in this issue, because we're not entirely sure what we're talking about. We talk about violence on television and in many terms—it is excessive violence or it is gratuitous violence—so it becomes really difficult to know what we are talking about. Are we talking about that set of human characteristics that we could characterize as violent and the manner in which that appears on our television screens, or are we talking about what I would call dramatic violence, for example, fictional violence, which appears in programs of various kinds? These are often cited.

I notice somebody referring to snuff films. I've never seen a snuff film. I'm sure they exist, but I've never seen one. I'll swear to God, there's never been one on Canadian television, so it's clearly not that far out.

If we're referring to the violence that is in the society, as it is expressed in a variety of ways, then it does come in a number of forms, and some of them I suspect are difficult to handle. Take the violence in hockey, for example. If you're talking about young people, the role models we had as young people and that people have today presumably come from groups like the sports groups. If they see their heroes bashing each other and blood dripping on the ice, and the cameras dwell on it and the industry refuses to control it so that it is a legitimate part of the game, is that an aspect of your concern?

What about the news? The most violent and most disturbing kinds of things that young people in particular see are in the news. The news comes in prime time hours, and I don't know which news people watch, but a number of people watch American news, and the American news dwells on various kinds of violent acts. It's murders and rapes and arson, the various things. It's always the top of the world. The world can be coming apart and that's the top of the news.

• 1015

I have seen, over the course of my career, acts in the reporting by reporters on American television so violent that they almost make you ill. I once witnessed out of Buffalo the cameras happened to be present when they arrested a thief, a

[*Traduction*]

Si je peux déplorer une chose en ce qui concerne le témoignage du témoin de ce matin, c'est qu'il a consacré presque tout son temps à réfuter quelque chose que M. Bird avait dit à la télévision, au lieu de venir nous aider dans nos travaux. Voilà notre problème! Le témoin ne pense pas que nous avons un problème, mais nous en avons un au contraire. Nous pensons que la violence à la télévision, c'est un problème. Il nous dit que la violence n'est pas un problème, que nous perdons notre temps? Est-ce ce que vous nous dites? S'il convient comme nous que c'est un problème, car c'est ce que nous pensons. . . Le Parlement du Canada le pense aussi, au point de charger le comité d'examiner la question. Nous dit-il qu'il n'y a pas de problème? Si ce n'est pas le cas, peut-il nous donner quelques conseils sur la façon de nous attaquer à ce problème?

M. Gray: Tout d'abord, il y a un problème très réel parce que, dans un premier temps, nous ne savons pas exactement de quoi nous parlons. Lorsque nous parlons de la violence à la télévision, s'agit-il de la violence excessive ou gratuite—c'est difficile de nous entendre sur la définition? S'agit-il plutôt d'un ensemble de caractéristiques humaines que nous pouvons qualifier de violentes et de leurs manifestations à la télévision, ou s'agit-il de ce que j'appellerais la violence dramatique, la violence fictive que l'on retrouve dans les émissions de divers genres? C'est l'exemple souvent donné.

Quelqu'un a parlé du cinéma-assassinat. Je n'ai jamais vu de tels films. Ils existent, j'en suis persuadé, mais je n'en ai jamais vu. Et je mettrais ma main au feu que l'on n'en a jamais présenté un à la télévision canadienne. Donc, les choses n'en sont pas encore à ce point.

Si nous voulons parler de la violence qui, dans notre société, s'exprime de diverses façons, c'est effectivement le cas, et j'ai l'impression que c'est difficile d'y mettre un terme. Prenons par exemple la violence au hockey. Quand on songe aux jeunes, ils se donnent des héros à imiter, et l'on peut supposer qu'ils cherchent ces héros dans les groupes sportifs. Est-ce que vos préoccupations viennent notamment du fait que les jeunes voient leurs héros se fracasser la tête, leur sang se répandant sur la glace, et que les caméras s'y attardent. L'industrie refuse de faire quoi que ce soit, prétendant que c'est un aspect légitime du jeu.

Et l'actualité? Les événements les plus violents et les plus alarmants que les jeunes peuvent voir à la télévision sont montrés dans l'actualité télévisée. C'est diffusé aux heures de grande écoute, et je ne sais pas quel émission d'actualité les téléspectateurs regardent, mais je sais que certains écoutent le téléjournal américain, pendant lequel on s'attarde justement sur des actes violents de diverses natures. Il y est question de meurtres, de viols, d'incendies criminels, et du reste. C'est toujours en première partie. Le monde pourrait être en train de se désintégrer, mais ce seraient ces événements qui feraient les manchettes.

Au cours de ma carrière, j'ai vu dans des reportages à la télévision américaine des actes violents au point de vous rendre presque malades. J'ai vu une fois au téléjournal de Buffalo l'arrestation d'un voleur, parce que les caméras se trouvaient

[*Text*]

crook. You know how in the television drama it's spread 'em, it's up against the wall. It's all very neat, it's a little dance, everybody is polite. In real life, they kick, they fight, they scratch, there were guns, people were really concerned. It was very upsetting, and I was a mature person.

So yes, there is a problem. There's a real problem, but I don't think the real problem is in the areas that are identified, leaving children aside for the moment, in the drama. It's in the other areas that it's a really serious problem.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Mr. Gray, your comments have been controversial, to say the least. I will try to hold my rising anger in check somewhat, because I think you have misrepresented the members of this committee by stating the public comments of the chairman.

I don't know if the chairman was off running around making comments, but there certainly is nobody on this committee that I'm aware of who has proposed or has decided upon invoking any form of censorship, and I reject your argument that it is the recommendation that will be coming forth from this committee. No recommendation has been decided upon, no recommendation has been made. The chairman speaks for himself; he does not speak for this committee until there's an endorsement by the committee on a final report. I want to make that very clear.

I would like to turn to page 5. I'm going to read the quote:

> I tell you that we are fundamentally opposed to any interference in or restriction on the right of the citizens of Canada to freedom of expression, whether it be in speech, in Parliament, in the Senate, at the Canada Council, in the press, in books, in art, or even on television.

Mr. Gray, do you believe in the fundamental freedoms, as defined in the Charter of Rights and Freedoms of Canada?

Mr. Gray: Yes, I do.

Mr. MacWilliam: That says Canadians are entitled to the freedom of thought, belief, opinion and freedom of expression, including the freedom of the press and other media in communication.

Mr. Gray: That's right.

Mr. MacWilliam: Do you also agree with the second part of the statement, that those freedoms are subject only to such reasonable limits as can be demonstrably justified in a free and democratic society?

Mr. Gray: No. I think on that part, we would have—

Mr. MacWilliam: So you don't.

Mr. Gray: That's the way we did it, so that's how it is, and we accept it, and I say that we accept it. We don't think it was the wisest way, but we accept that's how it's done. We accept that.

Mr. MacWilliam: You agree with the idea of reasonable limits.

Mr. Gray: We accept that, yes. This is one of the problems: what are reasonable limits?

Mr. MacWilliam: What are reasonable limits?

[*Translation*]

sur place. Vous savez comment, dans des films télévisés, on vous pousse contre le mur, on vous fouille. C'est fait rapidement, un peu comme une danse; chacun est poli. Mais en réalité, les personnes appréhendées se démènent, combattent, attaquent, il y a des armes à feu, c'est très inquiétant. J'ai été bouleversé, et je suis une personne adulte.

Donc oui, il y a problème, un problème réel, mais qui n'est pas celui que l'on retrouve dans la dramatique, si l'on laisse de côté les enfants pendant un instant. Ce sont les autres domaines qui constituent un problème vraiment très grave.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur Gray, vos propos sont très controversés, c'est le moins que l'on puisse dire. Je vais tenter de maîtriser la colère que je ressens à l'idée que vous avez mal interprété les intentions des membres du comité en reprenant les commentaires publics du président du comité.

Je ne sais pas si le président a fait des commentaires à droite et à gauche, mais il est certain qu'aucun des membres du comité, à ma connaissance, n'a proposé ou décidé de proposer la moindre forme de censure. Je rejette votre allégation que ce sera la recommandation du comité. Nous n'avons pas encore décidé quelle sera notre recommandation, pas plus que nous n'en avons formulée une. Le président parle en son nom propre, tant que le comité n'a pas adopté le rapport final; il ne parle pas non plus au nom de ce comité. Je veux que ce soit très clair.

Maintenant j'aimerais passer à la page 5 de votre mémoire. Je vais vous en citer un extrait:

> Je peux affirmer que nous nous opposons fondamentalement à toute modification ou restriction du droit de liberté d'expression des citoyens du Canada et, que ce soit dans la parole, au Parlement, au Sénat, au Conseil des arts, dans la presse, dans les livres, dans les arts ou même à la télévision.

Monsieur Gray, croyez–vous en la liberté d'expression, telle qu'elle est définie dans la Charte canadienne des droits et libertés?

M. Gray: Oui, j'y crois.

M. MacWilliam: La Charte accorde aux Canadiens la liberté de pensée, de religion, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication.

M. Gray: En effet.

M. MacWilliam: Acceptez–vous également la deuxième partie de l'énoncé, à savoir que ces droits ne peuvent être restreints que par des règles de droit dont la justification puisse se faire dans une société libre et démocratique?

M. Gray: Non. Je pense qu'en ce qui concerne cette partie, il nous faudrait. . .

M. MacWilliam: Donc, vous rejetez cette partie.

M. Gray: C'est ainsi que nous avons procédé, c'est ainsi, nous l'acceptons, et je le reconnais. Nous ne pensons pas que c'était la meilleure façon de procéder, mais nous acceptons ce qui a été fait.

M. MacWilliam: Vous acceptez l'idée d'une justification raisonnable.

M. Gray: Oui. Voilà justement la difficulté: qu'entend–on par justification raisonnable?

M. MacWilliam: Qu'est–ce qu'une justification raisonnable?

[*Texte*]

Mr. Gray: Frankly, I don't know what reasonable limits are, and I note in the text that we have seen various tests of this, various attempts to define what the reasonable limits are. I think we do state that—

Mr. MacWilliam: Let me put it this way, Mr. Gray. If I were to walk up and punch someone in the nose, would that be exceeding a reasonable limit of freedom of expression, because I was angry?

Mr. Gray: An interesting question.

Mr. MacWilliam: It's a very appropriate question.

Mr. Gray: Interesting question. It depends very much—

Mr. MacWilliam: You say you oppose reasonable limits. I'm saying that if you oppose reasonable limits then there are no limitations on the freedom of expression. That would allow me as an individual, as a Canadian citizen, to walk up and poke someone in the nose, because I was angry and I wanted to express my anger. Is that exceeding a reasonable limit?

Mr. Gray: Let me answer it by quoting myself:

> Let me state for the record that as writers, we are aware that in any society, however free, there realistically is and can be no absolute position on the subject of freedom of expression.

So I guess my answer to you would be, depending on the context and how serious the injury was, and so on, there might well be sanctions against me for punching you in the nose, because we were having an argument.

• 1020

Mr. MacWilliam: Then let's proceed in another avenue. If you feel that could exceed a reasonable limit, and I would agree that it would—

Mr. Gray: This is in real life we are talking now, right?

Mr. MacWilliam: Yes, this is in real life. However, let's turn to a situation, whether it be on film, on video or whatever, where particular violence is portrayed, for example sexual violence against women, and it is in fact the aggrandizement or the sensationalism of this violence that is part of the film. Does that exceed a reasonable limit in a free and democratic society?

Mr. Gray: Are you asking me personally?

Mr. MacWilliam: Yes.

Mr. Gray: I would say yes, personally.

Mr. MacWilliam: Then should there be limitations placed upon that freedom of expression?

Mr. Gray: I knew where we were going, so let me answer the question. Your first question dealt with real life, you and I having an argument on the street and getting mad and punching each other out. The second question dealt with a situation in which we are constructing a drama, and in the drama our intention is to examine that problem in society. If I depict the act in that context so that it can be examined, the suggestion is that it is not reasonable, that it should be limited, that I should not be able to do that.

[*Traduction*]

M. Gray: Très franchement, je ne sais pas ce que l'on entend par là et je relève dans mon mémoire que nous avons vu différentes versions, différentes tentatives de justification. D'ailleurs je pense que nous affirmons. . .

M. MacWilliam: Regardons cela de la façon suivante, monsieur Gray. Si je m'avançais vers quelqu'un et que je frappais sur le nez, aurais–je ainsi dépassé la limite raisonnable de ma liberté d'expression parce que je suis fâché?

M. Gray: Voilà une question intéressante!

M. MacWilliam: C'est une question très pertinente.

M. Gray: Question intéressante. Tout dépend beaucoup de. . .

M. MacWilliam: Vous dites que vous rejetez l'idée de limites raisonnables. Je dis que, si c'est le cas, il n'y a plus aucune limite à la liberté d'expression. Ainsi, comme individu, comme citoyen canadien, je pourrais frapper quelqu'un parce que je suis fâché et que je veux exprimer cette colère. Est–ce qu'à ce moment–là, je dépasse des limites raisonnables?

M. Gray: Permettez–moi de vous répondre en me citant moi–même:

> Qu'il soit bien noté que, comme écrivains, nous savons pertinemment que, dans toute société, aussi libre soit–elle, il n'est pas réaliste d'avoir ou d'espérer une position absolue en ce qui concerne la liberté d'expression.

Je vous répondrai donc que tout dépend des circonstances, de la gravité de la blessure, etc., mais quoi qu'il en soit, je risquerais fort bien d'être passible de sanctions pour vous avoir frappé au cours d'un affrontement.

M. MacWilliam: Passons à autre chose. Si vous estimez que ce serait là dépasser des limites raisonnables, et c'est mon avis. . .

M. Gray: Vous parlez dans le quotidien, n'est–ce pas?

M. MacWilliam: Oui, dans la réalité. Toutefois, passons maintenant à une situation, que ce soit sur film, sur vidéo ou je ne sais trop encore, où l'on montre de la violence, par exemple de la violence sexuelle contre des femmes, et où l'on met en évidence et sensationalise cette violence. Est–ce que cela dépasse des limites raisonnables dans une société libre et démocratique?

M. Gray: Vous m'interrogez personnellement?

M. MacWilliam: Oui.

M. Gray: À titre personnel, je dirais que oui.

M. MacWilliam: Donc, il faudrait imposer certaines limites à cette liberté d'expression?

M. Gray: Je savais où vous vouliez en venir; permettez–moi donc de répondre à la question. Tout d'abord, vous avez parlé de la réalité: nous sommes tous les deux dans la rue à discuter, nous nous fâchons, et nous échangeons des coups de poing. Votre deuxième question suppose une dramatique où nous avons l'intention d'examiner ce problème dans notre société. Si c'est dans ce contexte que je montre cet acte afin que nous puissions l'examiner, vous prétendez que ce n'est pas raisonnable, qu'il faut imposer des limites, qu'il ne faut pas que je puisse le faire.

[*Text*]

If you carry that through logically then no act of violence—to deal only with violence—could be used in fictional or dramatic presentation. In other words, it would not be possible for us to examine in a manageable fashion the various problems we face and the options that are open to us.

I will deal with drama particularly, because that is my profession. One of the functions of drama is to examine various situations in life in a way whereby we can study the consequences, feel the consequences without having in the final analysis to suffer the consequences. It is a practical and useful method of looking at situations.

Therefore the answer, in terms of expression in that form, is that to limit that is to limit our ability to examine the problem.

Mr. MacWilliam: I have no difficulty with your argument when it pertains to examining violence, or perhaps portraying violence as a reflection of a real life experience—for example, war documentaries, even *Hamlet* or any of the Shakespearean productions. Violence is part of that. But it is not the undue exploitation, it is not the sensationalism of violence that you have in some modern–day films. *Terminator II*, for example, is an exploitation and sensationalism of violence. Does that exceed a reasonable democratic limit?

Mr. Gray: In my view, no, and I will tell you why. *Terminator II* is not about real life. *Terminator II* and similar films are a kind of—I don't want to dignify certain kinds of films that I don't particularly like, but in fairness they are a kind of, what will I call it—The analogy would be to the ballet. They are a ritual examination in extreme and totally unbelievable terms, if you wish. Nobody believes what is happening in those films, or if people do believe what is happening in those films, the problems they are facing are problems that they will have in all aspects of society. It is not the films that induce that problem.

I realize that is an unpopular or unacceptable view to many people. I don't know how you find such films. I find them infinitely boring, but a lot of people don't. I think one of your worries, and one of the worries of a lot of people, is why don't people find them boring? Why do they watch them? What is it about them that is acceptable or entertaining or attractive? You will have presumably heard from people who are much more knowledgeable than I am about the psychological—not the philosophical, but the psychological. One of the reasons they are interesting is because they reduce life to crude, simple elements, very good guys and very bad guys, as I mentioned earlier, in violent conflict. It is simple, and that is what television deals with. It can't deal with the subtleties. It just isn't capable of dealing with the subtleties, or if it is capable of dealing with the subtleties it makes it extremely expensive and most people won't watch it. They're not interested in the subtleties; they're interested in the quick, the simple, the obvious, the colourful.

• 1025

Why are sports so attractive? I don't know whether you're a fan of football, but I am a fan of football. I like football. It's a kind of magnificent ballet. It's colourful. You get one of those games with all that extraordinary kaleidoscope of colour.

[*Translation*]

La suite logique, c'est qu'aucun acte de violence—et je ne parle que de la violence—ne pourrait être représenté dans une oeuvre fictive ou dramatique. En d'autres termes, nous ne pourrions pas examiner, dans un contexte contrôlable, les divers problèmes auxquels nous sommes confrontés pas plus que les options possibles.

Je vais traiter particulièrement du cas des oeuvres dramatiques, parce que c'est ce que je connais. L'oeuvre dramatique sert justement à examiner diverses situations, tout en nous permettant d'examiner les conséquences et de les ressentir sans avoir, en dernière analyse, à en souffrir. C'est un moyen pratique et utile d'examiner diverses situations.

Donc, en réponse, je vous dirai que limiter ce genre d'expression revient à limiter notre capacité d'examiner le problème.

M. MacWilliam: J'accepte votre argument lorsqu'il s'agit d'examiner la violence, ou peut–être de la représenter pour dépeindre une expérience vécue—par exemple, des documentaires sur la guerre, ou même *Hamlet* ou toute autre production de Shakespeare. La violence en fait partie. Il ne s'agit pas là d'exploitation indue, de sensationalisme comme dans les films modernes. *Terminator II*, par exemple, voilà de l'exploitation de la violence, du sensationalisme! Cela dépasse–t–il une limite raisonnable dans une démocratie?

M. Gray: À mon avis, non, et je vais vous expliquer pourquoi. *Terminator II*, ce n'est pas le réel. *Terminator II* et des films de ce genre—et je ne veux pas vanter les mérites d'un genre de films que je n'aime pas particulièrement, mais pour être juste, il s'agit d'un genre de—comment dire... C'est analogue au ballet. Il s'agit d'un examen rituel extrême, tout à fait incroyable. Personne ne croit ce qui se passe dans ces films, ou alors, si les gens le croient, les problèmes auxquels ils font face sont des problèmes qui se manifesteront dans tous les aspects de la société. Ce ne sont pas les films qui provoquent le problème.

Je me rends bien compte que c'est là un point de vue peu populaire ou inacceptable pour de nombreuses personnes. Je ne sais pas ce que vous pensez des films de ce genre. Je les trouve infiniment ennuyeux, mais ce n'est pas le cas d'un grand nombre de personnes. Je pense que l'une de vos inquiétudes, que vous partagez avec de nombreuses personnes, c'est de savoir pourquoi on ne trouve pas ces films ennuyeux? Pourquoi les regarde–t–on? Qu'est–ce qui les rend acceptables ou divertissants? Vous avez sans doute entendu les témoins qui s'y connaissent beaucoup mieux que moi en psychologie—pas en philosophie mais en psychologie. L'un des aspects attrayants de ces films, c'est qu'ils réduisent la vie à des éléments banals et simples: il y a les bons et les vilains, qui s'affrontent dans des conflits violents. C'est très simple, et c'est idéal pour la télévision. Il ne peut être question de subtilités. C'est impossible et si c'était possible, ce serait extrêmement coûteux et la majorité des gens ne regarderaient pas. Les subtilités ne les intéressent pas; ils veulent quelque chose de rapide, de simple, d'évident, de coloré.

Pourquoi les sports plaisent–ils tellement? Je ne sais pas si vous êtes un fanatique de football. Moi, je le suis. J'aime le football. C'est comme un ballet magnifique. C'est coloré. C'est un de ces jeux avec tout un kaléidoscope extraordinaire de

[*Texte*]

There's movement. It's back and forth. There are good guys and bad guys, depending on who you like. And there is extreme violence. But the extreme violence is almost ritualized. All societies have done this, in one form or another. It's not peculiar to us, it's just that on television it seems to be a. . .well, I don't know. Is football a problem? I don't think it is.

Mr. MacWilliam: I want to move to another aspect Mr. Gray has touched upon. You pointed out pretty clearly your opposition to any form of censorship, and quite frankly I don't think you have any argument with the committee. No one here is interested in undue censorship.

Mr. Gray: That's very reassuring, and my colleagues will love to hear that.

Mr. MacWilliam: I want to see that article, because I'm quite concerned about the chair's comments. However, do you feel that providing parents with the ability to monitor or to control a situation, such as with an icon that may come onto the screen indicating the film that is about to be viewed is excessively violent—some sort of regulatory mechanism that allows parents to make a decision as to whether or not their children should be allowed to watch that production—is an undue form of censorship?

Mr. Gray: No, that's not a form of censorship at all. That's information, in my view and in my colleagues' view. That's a classification. We have it in films now. It's the best alternative we know of to say this program coming has these elements in it, and if that bothers you then go somewhere else now. It's done on some programs on television, for example on the movie channels, and I think it's quite effective. It's very fair. It doesn't impose anything on you. You can stay or go as you wish. You've been warned. You've been informed, not warned, informed.

There is a school of thought—this is a really perverse situation we're in—that believes such warnings attract viewers rather than sending them away. There's a marvellous anecdote out of First Choice, the movie channel, that they were being very conscientious about putting those warnings on, and they went overboard. If there was one swear word in it, if there was a flash of nudity and so on, they got a letter from the CRTC saying they'd been monitoring their captions and they were really worried there was too much violence being shown.

Mr. MacWilliam: You support it, but at the same time, if I'm correct, in your comments you said that it won't work.

Mr. Gray: No, no. That, I think, will work.

Mr. MacWilliam: So you think that's a reasonable alternative.

Mr. Gray: I think that's perfectly reasonable and we fully support that. In fact we urge you to recommend that.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Monsieur Scott.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

couleurs. Il y a du mouvement. Un va et vient. Il y a les bons et les méchants, selon l'équipe que vous défendez. Et la violence est extrême, mais c'est presque un rituel, commun à toutes les sociétés sous une forme ou une autre. Cela ne nous est pas particulier, c'est simplement qu'à la télévision, cela semble. . .enfin, je ne sais pas. Est–ce que le football pose un problème? Je ne le crois pas.

M. MacWilliam: J'aimerais passer à une autre question que vous avez soulevée. Vous avez dit assez clairement que vous vous opposiez à toute forme de censure et, très franchement, je ne pense pas que le comité conteste cela. Personne ici ne voudrait de censure indue.

M. Gray: C'est très rassurant et mes collègues seront ravis de l'entendre.

M. MacWilliam: J'aimerais voir cet article parce que je suis assez perturbé par les observations de la présidente. Toutefois, pensez–vous que ce serait de la censure indue si l'on donnait aux parents la possibilité de contrôler une situation, en mettant par exemple un icône sur l'écran pour indiquer que le film qui va passer est excessivement violent—un genre de mécanisme de réglementation qui permettrait aux parents de décider s'ils doivent ou non laisser leurs enfants regarder ce film?

M. Gray: Non, ce n'est pas du tout de la censure. C'est, de mon point de vue et du point de vue de mes collègues, de l'information. C'est une classification. Cela existe actuellement pour le cinéma. C'est, à notre avis, la meilleure façon de dire qu'une émission contient tel ou tel élément et que, si cela nous ennuie, il est préférable de ne pas la regarder. C'est ce que l'on fait pour certaines émissions de télévisées, par exemple, sur les chaînes de cinéma câblées et je pense que c'est très efficace. C'est tout à fait juste. Cela n'impose rien. On peut continuer à regarder ou changer de chaîne, comme on veut. On a été averti, informé plutôt.

Il y une école de pensée—et nous nous trouvons là dans une situation assez perverse—qui estime que de tels avertissements attirent les téléspectateurs plus qu'il ne les fait renoncer à regarder une émission. Il y a une merveilleuse anecdote au sujet de First Choice, la chaîne de cinéma qui se montrait très consciencieuse en mettant ce genre d'avertissements et qui est allé trop loin. S'il y avait un mot grossier, une image de nudité, etc., elle l'indiquait. Elle a fini par recevoir une lettre du CRTC qui se déclarait très inquiet parce qu'à en croire les avertissements donnés, il semblait y avoir beaucoup trop de violence à l'écran.

M. MacWilliam: Vous êtes donc d'accord mais, si je ne m'abuse, vous avez dit que cela ne marcherait pas.

M. Gray: Non, non. Je crois que cela pourrait marcher.

M. MacWilliam: Donc, vous pensez que c'est une solution raisonnable.

M. Gray: Je crois que c'est tout à fait raisonnable et nous y sommes entièrement favorables. En fait, nous vous invitons instamment à le recommander.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Mr. Scott.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Madam Chairman.

[*Text*]

Mr. Gray and colleagues, this has been a very difficult morning. I'm bouncing from pillar to post between duty in the House and having to be here in committee. Starting up a temperamental car this morning didn't help the situation. I apologize, Roger, for being late and leaving you and our witness in the lurch for a while.

I may be going over some of the same ground, but I want to add parenthetically to something that you said earlier in one of your statements about the realism of violence. I don't think I've ever seen anything more real and disgusting than that shoot–out at Waco, with the four bullets coming through and a police officer lying in a pool of blood just outside on the roof at that cult's location. Nothing can be more violent and more graphic than that kind of thing. You cannot avoid reality any time you turn your television on. It's, as you say, prime time, open, available to any age to see this kind of thing. And it's frightening.

• 1030

I want to reiterate what Mr. MacWilliam said, that there is nobody on this committee I know of who advocates censorship. That is an area that perhaps has been dealt with prior to my arrival.

I just want to get you clearly on the record here. There is one hell of a fine line between what can be shown or what must be shown or what is inevitably shown without any control on our part, and what must be excised or excerpted from material, whether it is fictional or real or plays or anything else.

As a professional journalist, censorship is a dirty word in my vocabulary. I don't like it and I never have, but with that very fine line between stuff that can be shown, can be broadcast, can be written about, and the whole nasty idea of censorship, how far do you think this committee should go in terms of recommendations about how to cross that fine line? Where do you cross the fine line? Or do you think we should just ignore it entirely and have total freedom of expression, freedom of violence on television, freedom, in your view, not to restrict the show or the telling or the writing of anything? How far do you think we should go in our recommendations?

Mr. Gray: I will speak for my members, and my colleagues partly, but I also want to speak personally. There are a number of things that we can do, and do do, to control our activities in a society. We do them. Either we are forced to do them for one reason or another, or we do them because we feel they are the right or the proper thing to do, or the effective thing to do. I think you have examined, and presumably will further be considering, a number of these things. Clearly the most acceptable situation in a society like ours is public understanding, public awareness and public consensus, and then down to individual controls that we exercise as people in society.

The problem with the controls that are put on us from outside is that quite often those controls leave out significant or important elements or, for good reasons or bad, suppress or censor or keep out forms of expression that, if allowed, might in the end be more effective in a free society.

[*Translation*]

Cette matinée aura été très difficile. J'ai beaucoup de mal à être à la fois à la Chambre et ici. J'ai même eu du mal ce matin à démarrer ma voiture. Je regrette donc, Roger, d'être arrivé en retard et de vous avoir fait attendre ainsi que nos témoins.

Je reviendrai peut–être sur certaines des questions qui ont déjà été posées, mais j'ajouterai une parenthèse à ce que vous avez dit tout à l'heure au sujet du réalisme de la violence. Je ne pense pas avoir jamais vu quelque chose de plus réel et dégoûtant que cette tuerie à Waco avec les quatre balles tirées et l'agent de police gisant dans une mare de sang sur un toit, là où est retranchée cette secte. Il n'y a rien de plus violent et de plus graphique que ce genre de choses. On ne peut éviter la réalité chaque fois que l'on allume la télévision. C'est, comme vous le dites, aux heures de grande écoute, à la portée de téléspectateurs de tous âges. Et c'est effrayant.

J'aimerais répéter ce qu'a dit M. MacWilliam, à savoir que personne au sein de notre comité ne préconise la censure à ma connaissance. On a peut–être déjà traité de la question avant que j'arrive.

Je voudrais simplement qu'il n'y ait pas de doute quant à ce que vous dites. La distinction est extrêmement difficile entre ce que l'on peut montrer et ce que l'on doit montrer, ou ce que l'on montre inévitablement sans aucun contrôle de notre part et ce que l'on doit extraire ou supprimer, que ce soit de la fiction, la réalité, une pièce, ou autre chose.

En tant que journaliste de profession, j'ai banni le mot «censure» de mon vocabulaire. Je suis contre et je l'ai toujours été, mais étant donné qu'il est très difficile de distinguer entre ce que l'on peut montrer, diffuser et écrire, et toute cette sale idée de censure, jusqu'où devrait aller ce comité dans ces recommandations là–dessus à votre avis? Quand serait–on aller trop loin? Ou pensez–vous que l'on devrait simplement laisser tomber et autoriser une liberté d'expression totale, accepter la violence à la télévision, ne pas mettre de limite à la présentation ou à la narration orale ou écrite de quoi que ce soit? Jusqu'où pensez–vous que nous devrions aller dans nos recommandations?

M. Gray: Je vous répondrai pour les membres de mon organisation et en partie pour mes collègues, mais également à titre personnel. Il y a un certain nombre de choses que nous pouvons faire et que nous faisons pour contrôler nos activités dans la société. C'est un fait. Soit nous sommes forcés de les faire pour une raison ou une autre, soit parce que nous estimons que c'est la chose à faire, que c'est nécessaire. Si je ne m'abuse, vous avez examiné et vous réexaminerez vraisemblablement un certain nombre de ces choses. La situation qui est certes la plus acceptable dans une société comme la nôtre, c'est que le peuple comprenne, qu'il soit sensibilisé et qu'il soit d'accord et qu'ensuite chacun exerce un contrôle en tant que membre de la société.

Le problème que posent les contrôles qui nous sont imposés de l'extérieur, c'est que, très souvent, ils négligent certains éléments importants ou, qu'à tort ou à raison, ils suppriment, censurent ou mettent de côté des formes d'expression qui, si l'on ne les écartait pas, seraient finalement peut–être plus efficaces dans une société libre.

[*Texte*]

Mr. Scott: But isn't that so judgmental?

Mr. Gray: In that sense I would hope this committee will urge those who can do things to do them. For example, I was flippant about the industry because I work in it and I know how it operates, but self–regulation is already there in a variety of forms, and it will continue. If you can urge and recommend and convince my colleagues, and those who work in the industry, to be more sensitive to certain problems and to deal with them more intelligently than they do now, then I think that would be a good thing. Other things I am not sure are a good thing.

Mr. Scott: You are speaking personally now?

Mr. Gray: Yes. I am not sure urging consumers to boycott programs is something you would wish to do, but you will do obviously what you feel is best. I mentioned certain things the federal government could or could not do, applying pressure of various kinds, and I think we worry about that because it goes beyond what is possible. The most important thing ultimately is the people who watch television. Damn it, if I cannot learn how to turn off the set. . .

• 1035

I talked recently with a man in Alberta on an open–line program. He was clearly part native, part Indian, and he lived on a farm. He told a story that just wrung me, I must say. His brother–in–law had been contracted to help build the outdoor sets for *North of 60*. That was a big deal, and the kids were all looking forward to seeing the program, a CBC television program. They all gathered as a family around the set the night the first program was coming on. They turned it on, and he said "You know, Mr. Gray, I had to turn it off almost at once, because there was swearing". I thought, my God, they had so wanted to see this program. His cousin or brother–in–law had helped, and he was involved. That is a big thing for people actually to touch a television setting, and yet, when it actually appeared, the program was offensive and he turned it off.

Nobody else I talked to in that hour–and–a–half open–line program out of Calgary turned off the set. I have great admiration for that man. He knows what his values are and he acts according to them. Most of the people in our society say one thing and do another. They bitch and complain about the violence, and they watch it.

Mr. Scott: Madam President, I must go back to the House, but would somebody please give me a definition? I have never seen a snuff film either. What is a snuff film? Can someone give me a relatively delicate definition of what it is?

Mr. Gray: There is nothing delicate. It is a film in which the victim is actually killed.

Mr. MacWilliam: Murdered.

Mr. Gray: Actually murdered. It is cited all the time, but I—

Mr. Scott: I know, but I have never seen one either.

[*Traduction*]

M. Scott: Mais cela n'est–il pas très subjectif?

M. Gray: À cet égard, j'espère que le comité invitera à l'action ceux qui peuvent effectivement intervenir. Par exemple, je me suis montré irrévérencieux à propos de l'industrie parce que j'y travaille. Je sais comment elle fonctionne, mais l'autoréglementation existe déjà sous diverses formes et elle demeurera. Si vous pouvez convaincre mes collègues, et ceux qui travaillent dans ce secteur, de se montrer plus sensibles à certains problèmes et de les traiter de façon plus intelligente qu'il ne le font aujourd'hui, ce sera très bien. Il y a d'autres choses qui ne me semblent pas aussi judicieuses.

M. Scott: Vous parlez là à titre personnel?

M. Gray: Oui. Je ne suis pas sûr que d'inviter les téléspectateurs à boycotter des émissions soit une bonne chose, mais vous ferez évidemment ce qui vous paraîtra préférable. J'ai indiqué certaines mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre en exerçant des pressions de divers ordres, et c'est quelque chose qui nous inquiète parce que cela va au–delà de ce qui est possible. Le plus important, en définitive, ce sont ceux qui regardent la télévision. Nom d'un chien, si je ne peux pas apprendre à éteindre le téléviseur. . .

Deuxièmement, en Alberta, je parlais sur une ligne ouverte à un homme qui avait du sang autochtone, indien, et qui vivait dans une ferme. Il a raconté une histoire qui m'a bouleversé, je dois dire. Son beau–frère avait été embauché pour aider à construire les décors extérieurs de *North of 60*. C'était quelque chose d'important et les enfants se réjouissaient de voir le feuilleton, qui est diffusé sur CBC. Toute la famille était réunie autour du poste le soir où devait passer le premier épisode. Ils ont allumé la télévision, et voilà ce que ce monsieur m'a dit: «Vous savez, monsieur Gray, j'ai dû éteindre presque immédiatement parce qu'ils juraient». Je me suis dit, et eux qui souhaitaient tellement voir cette émission. Son cousin ou son beau–frère avait travaillé sur le tournage. Ce n'est pas rien que de toucher réellement à un décor de télévision et, pourtant, quand le feuilleton est enfin sorti, il a dû éteindre le poste parce que le langage était choquant.

Durant cette heure et demie de ligne ouverte à Calgary, personne d'autre ne m'a dit qu'il avait éteint la télévision. J'ai beaucoup d'admiration pour cet homme. Il connaît ses valeurs et agit en conséquence. Notre société en général dit une chose et en fait autre chose. Tout le monde rouspète et se plaint de la violence mais la regarde.

M. Scott: Madame la présidente, je dois retourner à la Chambre, mais j'aimerais que quelqu'un me donne une définition. Je n'ai jamais vu non plus de cinéma–assassinat. Qu'est–ce que le cinéma–assassinat? Quelqu'un pourrait–il me donner une définition assez délicate de ce que c'est?

M. Gray: Il n'y a rien de délicat à cela. C'est un film dans lequel la victime est réellement tuée.

M. MacWilliam: Tuée.

M. Gray: Réellement tuée. On en parle tout le temps, mais je. . .

M. Scott: Je sais, mais je n'en ai jamais vu non plus.

[*Text*]

Mr. MacWilliam: It is not real nice stuff, and it exists.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Merci, monsieur Scott. Je voudrais, avec la permission des membres du Comité, poser une question avant de passer au deuxième tour.

Quand j'ai dit que votre exposé était intéressant, je l'ai dit en ce sens qu'il soulève beaucoup de réactions de la part des membres du Comité. Je dois en effet vous dire que nous avons reçu beaucoup d'experts en communication, en télécommunication, en télévision, bref!, des experts de toutes sortes qui étudient, justement, le phénomène de la violence à la télévision et dans la société.

Nous, du Comité, avons examiné toutes ces options en respectant la liberté d'expression. Je pense qu'il n'y a personne autour de cette table, qui serait d'accord avec une censure. Je pense que nous vivons dans une société moderne où la liberté de parole et d'expression est vraiment respectée. Et quand des législateurs doivent se réunir pour parler d'un problème de société et qu'ils doivent prendre des mesures, ce doit toujours être fait en respectant les règles de ladite société.

Vous avez dit, par exemple, que vous êtes père de famille, que vous avez cinq enfants, etc. J'imagine que vous suivez de près l'éducation de vos enfants. Mais il faut voir aussi que dans une société vous avez des parents démissionnaires; vous avez des parents qui ne se sentent pas tous responsables de leurs enfants. Il faut aussi que les éducateurs, les législateurs, tous les autres secteurs de la société soient aussi responsables vis–à–vis de leurs jeunes dans la société.

Est–ce que vous ne trouvez pas que la télévision en général n'influence pas les enfants par le truchement des programmes pour enfants? Quand on pense qu'autrefois on parlait de poupées de chiffon, aujourd'hui on a des héros en métal sur lesquels on peut frapper et qui ne ressentent pas la douleur. Pour l'enfant, c'est toute une optique, et c'est toute une vision nouvelle. Il peut penser qu'il peut frapper aussi ses amis et que ceux–ci ne sentiront rien.

Ne pensez–vous pas qu'une certaine forme de violence puisse alors naître chez les enfants, ce qui pourrait les influencer dans leur vie future? Je ne crois pas au déterminisme, voyez–vous?

• 1040

Bien sûr, nous avons tous un côté doux, un côté violent. Nous avons une belle palette génétique en nous. Mais à travers les décennies, à travers les siècles, l'homme s'est raffiné, à cause justement de certaines réglementations, de certaines lois, de certains codes d'éthique qu'il s'est imposé pour se civiliser.

En dernier lieu, j'aimerais savoir comment vous voyez vraiment la violence à la télévision par rapport à nos enfants qui grandissent?

Mr. Gray: I think children are a lot tougher than we give them credit for. My experience of young people, my own young people and others, is that they are not as bamboozled by what they see on television, or in other places for that matter, as we often think.

One of the problems of being young is that it's terrifying. For those of us who recall our youth, it is a terrifying period. You're constantly pushing, testing, trying to see how far you can go, what are the limits, what are the standards of behaviour and

[*Translation*]

M. MacWilliam: Cela n'a rien d'agréable mais cela existe.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Thank you, Mr. Scott. With the indulgence of the committee, I would like to put a question to our witness before going for a second round.

When I said that your presentation was interesting, I meant that it raises a lot of questions in the minds of our members. I must tell you that we have heard testimony from a lot of experts in communication, telecommunication, television, experts of all kinds who have been considering the reality of violence on television and in society.

The committee has listened to all of this respecting freedom of expression. I do not think there is anyone around this table who would be in favour of censorship. We live in a modern society where freedom of speech and expression is highly valued. When legislators have to meet to discuss a problem of society and take steps, they must always do it within the accepted rules of such society.

You said, for instance, that you are a father, that you have five children, etc. I imagine that you follow closely your children's education. But you must realize also that in our society, some parents give up; some do not feel responsible for their children. So educators, legislators, all the other segments of society must also take charge of the youth in our society.

Do you not think that television in general has an impact on children through children programs? When you think that in the old days we talked about rag dolls and today we have steel heroes which we can hit and which do not feel pain. For the child, this is a whole different perspective and vision. The child will think that he or she can also hit his or her friends and that they will not feel anything.

Do you not think that a certain form of violence can then appear in these children and that it could have an impact on their future life? You see, I do not believe in determinism.

Certainly, there is both gentleness and violence in all of us. We have a full genetic array. But in the decades and the centuries, man has become more sophisticated, because of some regulation, some legislation, some codes of ethics which have been agreed upon over time.

Finally, I would like to know how you really see violence on television having an impact on our young children?

M. Gray: Je crois que les enfants sont beaucoup plus résistants qu'on ne veut le croire. Mon expérience en ce qui concerne les jeunes, mes propres enfants et d'autres aussi, c'est qu'ils ne se laissent pas embobiner par ce qu'ils voient à la télévision ou ailleurs aussi facilement que nous ne le pensons.

Être jeune, c'est terrifiant! Pour ceux d'entre nous qui se souviennent de leur jeunesse, c'était une période terrifiante. On n'arrête pas de pousser, d'essayer, de se mettre au défi pour connaître ses limites, les normes de comportement, etc. Cela

[*Texte*]

so on. Different societies and different parents have different approaches to that. Mine happened to be a Victorian one. My kids are all grown up. They're out on their own, and have been for a long time. But I think a major function of being a parent is to give your children as much responsibility as soon as possible. They made their choices. I had no worry about that. But I understand your concern and the concern of people in our society, because so many things have broken down.

Where do we get our values now? The family is not what it once was. The church no longer exerts the kind of moral influence. It's coming from somewhere, and the concern, a real concern, genuine and obvious, must be dealt with. It's coming from a lot of places, including television, but I think to suggest that television itself is the main source of the problem is to misread the situation. As you know, some of the experts argue that television, by exhibiting the violence in the way it does, in fact allows young people and others to examine various alternatives and to reject what is not acceptable.

The cartoons are a very interesting... I don't understand and never did understand the cartoons. The whole aspect of cartoons, way back when they were on film and not on television, was constant conflict between unreal characters. You could take a character and flatten him, and then he would slide through a crack in the floor, and so on. The visual punning and the elements... If you go back to the fairy stories, if you go back to the oral tradition, oral tradition was extremely violent. There is a continuity of approach through many, many centuries, carefully recorded, of that process of educating ourselves as young. It is a problem.

I am not going to get into this argument, but there is no demonstrated link. There is an assumed link. Spicer says we can't actually demonstrate it mathematically but we all know it exists. Maybe it does, and maybe it doesn't. Maybe it exists in such a complex way that it is difficult to determine. You cannot abstract the role of those elements in society that children also come under.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Monsieur Simmons.

Mr. Simmons: There's so much that I wish we had a few more hours, although I don't know that we're convincing each other. It's interesting to hear Mr. Gray's view, for example, that violence has always been with us. But you know, so have cancer and alcoholism too, so maybe we shouldn't be doing anything about those either. They're there, we're stuck with them. I am talking about that attitude. I happen to come at life from a very different perspective. I happen to feel that sometimes there are things wrong that need to be corrected.

• 1045

Mr. Gray: We would agree on that.

Mr. Simmons: But your view seems to be quite different.

Mr. Gray: No. I don't want to be misrepresented here. I seem to be cast in the role of the knight who is charging in defending violence.

[*Traduction*]

peut–être vécu de façon différente selon les sociétés et les parents. J'ai pour ma part eu droit à la méthode victorienne. Mes enfants sont maintenant tous grands. Ils sont indépendants et ils le sont depuis longtemps. Je crois toutefois qu'une des fonctions les plus importantes des parents est de donner très rapidement à leurs enfants autant de responsabilités que possible. Ils ont fait leur choix. Je ne m'en suis pas inquiété. Je comprends toutefois ce qui vous préoccupe et ce qui préoccupe notre société parce qu'il y a des tas de choses qui ont éclaté.

Où prenons–nous maintenant nos valeurs? La famille n'est plus ce qu'elle était. L'Église n'exerce plus le genre d'influence morale qu'elle exerçait. Cela vient de quelque part, et il y a un problème évident qu'il faut examiner. Il y a des tas d'influences, y compris la télévision, mais à mon avis, on aurait tort de dire que la télévision est en soi la principale source du problème. Comme vous le savez, certains experts prétendent que la télévision, en présentant la violence comme elle le fait, permet au contraire aux jeunes et à d'autres d'examiner d'autres solutions et de rejeter l'inacceptable.

Les dessins animés sont très intéressants... Je ne comprends pas et n'ai jamais compris les dessins animés. Toute la question des dessins animés, déjà lorsqu'ils étaient au cinéma et non pas à la télévision, reposait sur un conflit constant entre des personnages irréels. On prenait un personnage que l'on aplatissait et voilà qu'il glissait par une fissure dans le sol, etc. Les calembours visuels et les éléments... Si vous pensez aux contes de fée, si vous pensez à la tradition orale, la tradition orale était extrêmement violente. Il y a une continuité au cours des siècles que l'on a soigneusement enregistrée, et c'est ainsi que nous apprenons quand nous sommes jeunes. C'est un problème.

Je n'entrerai pas dans cette discussion, mais l'existence d'un lien entre ces divers aspects n'a pas été prouvée. C'est tout simplement qu'on le suppose. Spicer dit que l'on ne peut rien prouver mathématiquement, mais que nous savons tous que le lien existe. Peut–être! Peut–être qu'il existe de façon tellement complexe que c'est difficile à déterminer. On ne peut supprimer le rôle des autres éléments qui agissent sur les enfants dans notre société.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Mr. Simmons.

M. Simmons: Il y a tellement à dire que je souhaiterais que nous ayons quelques heures de plus, même si je ne vois pas ce dont nous essayons de nous convaincre mutuellement. Il est intéressant d'entendre M. Gray dire qu'il y a toujours eu de la violence. On pourrait évidemment en dire autant du cancer et de l'alcoolisme. Faut–il en conclure qu'il ne faudrait pas s'attaquer à ces fléaux non plus. Faut–il simplement s'y résigner sous prétexte qu'ils existent. C'est une attitude défaitiste que je déplore. Moi, je vois les choses tout autrement. J'estime qu'il faut chercher une solution aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

M. Gray: Nous sommes tous d'accord là–dessus.

M. Simmons: J'ai cru comprendre que vous n'étiez pas de cet avis.

M. Gray: Non. Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu là–dessus. Je ne voudrais pas qu'on essaie de me faire passer pour un apôtre de la violence.

[*Text*]

Mr. Simmons: I'll tell you what I hear you saying: civil violence, what the heck, who is all worked up? That's what I hear you saying.

Mr. Gray: Well—

Mr. Simmons: The Parliament of Canada is trying to say to you that we are concerned enough about it that we've mandated a committee to do something about it. You're basically deriding the entire exercise. That's what you're doing basically this morning.

Mr. Gray: No. I have not derided the exercise at all. If that is the impression I have given—

Mr. Simmons: You certainly have given that impression.

Mr. Gray: —then I withdraw it. We take this very seriously. We take it seriously as creative people. We take it seriously as citizens, and we take it very seriously as parents. We are just as concerned about the elements in this society as anybody. We do not denigrate your efforts, nor are we coming here to suggest that this is an unworthy or not a useful exercise.

Mr. Simmons: On that point now, you say you are concerned. I can't get a handle on what it is you're concerned about. At one point I hear you when you want to get on your soap box about freedom of expression. My soap box is equally large, by the way. I am a journalist by background too, and I can speak long and hard on that issue. But when you say that violence is just another item on the menu today, a few people get blown to bits, well, what the hell, it is either that or some more ballet—that attitude—then I hear you say you almost got ill. Well, if you love this so much, how could you get ill watching it?

Mr. Gray: I didn't say I loved it so much, and I'm not going to be misrepresented, sir, in that fashion, with all respect.

Violence is a reality in this society, and if we can't recognize that we are not going to be able to do anything about it.

Mr. Simmons: We're saying that. We're agreed on that. Now, what are we going to do about it?

Mr. Gray: All right. So we agree on that. Okay?

Mr. Simmons: You say do nothing.

Mr. Gray: I didn't say do nothing.

Mr. Simmons: Well, what do you say?

Mr. Gray: I did not say do nothing, nor do my colleagues say do nothing. We say do a lot of things. But what we are saying is that the best way to attack violence is to expose it, to look at it, to study it, to understand it—not to avoid it. You can't avoid it. It's there. You can no more avoid violence than you can the sun that will come up tomorrow. It will burn you if you don't take the proper precautions. It will give you skin cancer. It could even kill you. But it is a benign force and it helps us. So violence may well be a positive force in a society. It can be misused like everything else can be misused. But it may well be a positive force, and as a creative writer of drama I use it as a positive force in my work. To suggest that it should be excised because for one reason or another it is not acceptable at this point is to misread what it is and how we use it.

[*Translation*]

M. Simmons: J'ai cru comprendre que vous pensiez qu'il ne fallait pas faire tout un plat de la violence «civilisée».

M. Gray: Bien. . .

M. Simmons: Pour sa part, le Parlement du Canada s'inquiète suffisamment du problème pour avoir confié à un comité le mandat de l'étudier. Ce matin, vous n'avez fait que ridiculiser les sept initiatives.

M. Gray: Non. Ce n'est pas ce que j'ai fait. Si c'est l'impression que j'ai donnée. . .

M. Simmons: C'est tout à fait l'impression que vous avez donnée.

M. Gray: . . .je m'en excuse. En tant que créateurs, que citoyens et que parents, nous prenons le problème très au sérieux. Nous nous inquiétons du phénomène de la violence autant que n'importe qui d'autre. Nous ne dénigrons pas les efforts du comité, ni ne sommes d'avis que cette étude est inutile.

M. Simmons: Vous dites vous préoccuper du problème. Je saisis mal ce qui vous inquiète. D'une part, vous semblez beaucoup tenir à la liberté d'expression. Moi aussi, je vous l'assure. Je suis journaliste de formation, et je pourrais longuement vous entretenir du sujet. Vous semblez banaliser la violence en demandant pourquoi il faudrait s'offusquer du fait qu'on nous montre à l'écran quelques scènes de fusillade au lieu d'un peu plus de ballet. Du même souffle, vous dites que ce genre de scène vous rend malade. Si ce genre de scène vous plaît tellement, comment peuvent–elles vous rendre malade?

M. Gray: Je n'ai pas dit qu'elles me plaisaient, et sauf le respect que je vous dois, je refuse, monsieur, qu'on déforme ainsi mes propos.

La violence fait partie intégrante de notre société, et si nous ne pouvons pas l'admettre, nous ne pourrons jamais régler le problème.

M. Simmons: Nous sommes d'accord là–dessus. Il s'agit maintenant de savoir ce que nous allons faire.

M. Gray: C'est juste. Nous sommes d'accord là–dessus.

M. Simmons: Selon vous, il faudrait laisser faire.

M. Gray: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Simmons: Qu'avez–vous dit?

M. Gray: Ni mes collègues ni moi–même n'avons dit qu'il fallait laisser faire. Selon nous, il y a beaucoup à faire. À notre avis, la meilleure façon de faire échec à la violence, c'est d'y faire face, d'étudier le phénomène et de le comprendre. On ne peut pas faire l'autruche. Le problème existe. On ne peut pas éviter la violence, pas plus que le soleil. Si on ne prend pas les précautions voulues, le soleil peut nous brûler et déclencher des cancers de la peau. Il peut même nous tuer. Mais c'est une force salutaire et utile. De la même façon, la violence peut, à certains égards, être considérée comme une force positive dans notre société qui comme tout autre chose, elle peut être employée à mauvais escient. Elle peut cependant être considérée comme une force positive, et c'est dans cette perspective que j'y ai recours dans mes oeuvres dramatiques. Prétendre qu'il faut éliminer toute expression de la violence et s'y opposer dénote une méconnaissance de la violence elle–même et de la façon dont les créateurs la dépeignent.

[*Texte*]

Mr. Simmons: As a positive force, is *Silence of the Lambs* a positive use of violence?

Mr. Gray: I think *Silence of the Lambs*, yes, I would say it is.

Mr. Simmons: I see.

The classification system that you advocate has some merit, but I think you will recognize it has some limitations too. As an example, I believe the theatres restrict *Silence of the Lambs* to 18–year–olds and over, but you would be hard–pressed to find many 12–year–olds who haven't seen it.

Mr. Gray: You're dealing with the reality of the society in which we live. I don't think it's possible to stop anybody in this society from seeing anything they want to see. It's available. So your solution is not to stop it being seen. You could either say get rid of it completely—I doubt that is successful, but you could say that—or you can go to work on the problem in society in other ways.

The problem, in my view, is not the violence on television; it is the violence in the society and the attitudes and the way we approach that. Let's face it, we live on a continent where this country isn't as bad as the United States, but certainly one element in excessive violence in the society is the availability of hand guns. Okay? That has nothing to do with television, and so on. You can go through the whole litany. There are a whole range of things that put in the hands of people the methods by which they can express their violent nature in certain circumstances. And they do.

[*Traduction*]

M. Simmons: À votre avis, le film *Le silence des agneaux* représente–t–il une utilisation positive de la violence?

M. Gray: Je dirais que oui.

M. Simmons: Je vois.

Le système de classification que vous nous proposez présente certains avantages, mais je crois que vous admettrez comme moi qu'il n'est pas parfait. Ainsi, je crois que le film *Silence des agneaux* s'adressait aux 18 ans et plus. Pourtant, très peu d'enfants de 12 ans ne l'ont pas vu.

M. Gray: C'est une réalité dans la société où nous vivons. Je ne pense pas qu'on puisse empêcher qui que ce soit de voir ce qui lui plaît aujourd'hui. Tout est à portée de la main. La solution, ce n'est pas la censure. Soit on se débarrasse totalement de ce genre de films—et je doute qu'on y parvienne—, soit on s'attaque aux problèmes de la société d'autres façons.

À mon avis, ce n'est pas la violence qu'on présente à la télévision qui est la source du problème, mais la violence qui est dans notre société et dans nos attitudes. Dessillons–nous les yeux. La situation au Canada n'est pas aussi grave qu'aux États–Unis, mais nous subissons l'influence de ce pays. Le fait que les armes de poing soient tellement répandues aux États–Unis explique sans doute, jusqu'à un certain point, la violence débridée qui secoue ce pays. Cela n'a rien à voir avec la télévision. Cela n'a rien à voir avec beaucoup d'autres choses non plus. Les gens ont toutes sortes de moyens d'exprimer leur tempérament violent dans certaines circonstances. Et ils le font.

• 1050

What are the roots? If you look at the crime statistics, where do they come from? They come from the disadvantaged, the poor, the unemployed, people who are deprived of their fair share in society. Is that the reason? Did television do that to them? Certainly not.

Mr. Simmons: Regarding those points you made a minute ago, where do you draw the line? Freedom of expression? But when it comes to gun ownership—by the way, I'm not an NRA enthusiast, and I don't own a gun myself—you seem to suggest that less freedom is justifiable there. While you guard the territory of your freedom of expression, when it comes to other matters, other solutions, you're fairly fast in your advocacy for more and more restriction.

Mr. Gray: Yes, for a very good reason, and the very good reason is that we have learned in our free societies that one of the conditions of freedom is freedom of expression. If you don't have it, you are not able to realize the extraordinary potential of human beings. That was why we put it in. That was why we said freedom of conscience, freedom of religion, freedom of expression. Why we said those things was because they are fundamental, and if you restrict them, you restrict our ability to deal with our society, all of us, you, me, everybody.

One of you asked about the business of allowing ourselves an out with reasonable restrictions. That was a compromise reached at the time the charter was put in. It wouldn't have gotten through without that, but that's a very Canadian approach.

Quelles sont les causes du problème? Comment expliquer les statistiques sur la criminalité? La criminalité est le fait des pauvres, des chômeurs et des laissés–pour–compte de notre société. N'est–ce pas dans cette direction qu'il faut chercher la cause de la violence? La télévision y est–elle pour quelque chose? Certainement pas.

M. Simmons: Pour revenir à ce que vous disiez plus tôt, où faut–il s'arrêter? La liberté d'expression? Au sujet des armes à feu—et soit dit en passant, je ne suis pas un partisan de la NRA, et je ne possède moi–même aucun fusil—, vous ne semblez pas vous opposer à ce qu'on limite la liberté des gens. Vous défendez farouchement la liberté d'expression, mais à d'autres égards, vous êtes prompt à réclamer plus de restrictions.

M. Gray: Oui, et pour une très bonne raison, c'est que dans nos sociétés libres, nous sommes bien conscients du fait que tous les autres types de libertés découlent de la liberté d'expression. Sans la liberté d'expression, les êtres humains ne pourraient pas réaliser leur immense potentiel. Voilà pourquoi nous avons insisté sur la liberté de conscience, de religion et d'expression. À notre avis, il s'agit de libertés fondamentales dont on ne peut pas entraver l'expression sans que cela cause du tort à tous, individuellement et collectivement.

L'un d'entre vous a demandé s'il ne fallait pas se ménager une porte de sortie et accepter que l'on impose des limites raisonnables à l'expression de la liberté. C'est le compromis auquel on en est venu au moment de l'adoption de la Charte. N'eût été de cela, la Charte n'aurait jamais été acceptée, mais il s'agit d'un compromis tout à fait canadien.

[*Text*]

Mr. Simmons: But you don't believe that. You don't—

Mr. Gray: I think that the broader, stronger principle without that obvious out is a better defence of the fundamental freedom. I think we would be better off without that. However, that was a decision that was made.

Once the decision is made, that's fine. We'll do our best. In Canada we tend to be relatively intelligent about how we approach these things, so I'm not worried about that. What would be a reasonable limit on this particular freedom presumably is what this discussion is about.

Mr. Simmons: Do you agree that there can be justification for a limit on certain freedoms?

Mr. Gray: Well, no. I don't believe that on the fundamental freedoms they should be limited. In this case the reason we're here before you now saying what we're saying is that in this case, on this subject, we doubt that limiting the freedom will do anything practical to solve the problem. You've already said that as a committee you're not interested in limiting the freedom, so that's not what we're dealing with. You're interested in solving a problem, so let's deal with the solving of the problem. We have certainly suggested some ways in which that that can be done. I suggest to you that the most effective way to solve the problem is to ensure that it is as widely dealt with, particularly on television, as possible.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Votre temps est écoulé, mais si vous avez une toute petite dernière question, allez–y, je vous prie.

Mr. Simmons: I used to be a director of education, and I remember one time making an announcement in a public meeting in response to concerns expressed that we would bring back the high school grades into that community. The idea was well received by the several hundred there, but at the door one person met me and asked "How are you really going to do this?" I said "You don't seem to believe me". Then he blurted out, "When is it going to be on the radio?"

The legitimizing role the media plays is the factor we haven't really touched on. Somehow once it's on television it acquires a certain reality, and that's what takes it beyond the freedom of expression issue to the instructive, the educating, the influencing attitudes issue. That's part of the committee's concern too. How do we address that? Nobody here is getting their jollies from restricting the freedoms of either the Writers Guild or our own freedoms, because our freedoms are bound up in that too. That's not the issue. As you've now said, there is a problem. The issue is how to deal with the problem, and that's why we're calling witnesses. We need some advice on how to deal with the problem.

Mr. Gray: As far as television is concerned, I'd open it up as much as possible. I certainly wouldn't restrict the expression of the problem on television.

• 1055

Mr. MacWilliam: The central thesis of the argument we've been dancing around for an hour and a half now seems to be the question of whether or not some sorts of violence in the media, whether it be television or video or whatever, may in fact

[*Translation*]

M. Simmons: Vous n'acceptez cependant pas ce compromis. Vous n'acceptez pas. . .

M. Gray: Je crois, en effet, que l'on aurait mieux protéger les libertés fondamentales en ne se ménageant pas cette porte de sortie. À mon avis, nous nous en trouverions mieux. On en a cependant décidé autrement.

Il faut bien accepter la décision qui a été prise. Nous ferons de notre mieux. Je ne m'inquiète pas outre mesure, car au Canada, on aborde habituellement ce genre de questions avec intelligence. Il s'agit évidemment de savoir ce qui constituerait une limite raisonnable de la liberté d'expression.

M. Simmons: Convenez–vous que l'on puisse limiter certaines libertés?

M. Gray: Non. Je ne pense pas que l'on devrait limiter les libertés fondamentales. Nous ne pensons pas que le fait de limiter la liberté d'expression réglera un tant soit peu le problème de la violence. Le comité a déjà dit que ce n'était pas son intention. Il ne s'agit donc pas de cela. Parlons plutôt des moyens de régler le problème. Nous vous avons fait certaines suggestions à cet égard. À notre avis, l'une des façons de s'attaquer au problème consisterait à permettre l'expression de tous les points de vue sur le sujet, et en particulier à la télévision.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Your time is up, but if you have a short last question, please go ahead.

M. Simmons: J'étais autrefois directeur des services éducatifs, et je me souviens d'avoir annoncé à des parents d'élèves qu'on allait rouvrir une école secondaire dans leur localité, comme ils l'avaient réclamé. Cette annonce a été bien accueillie par les centaines de parents qui se trouvaient à la réunion, mais à la sortie, une personne m'a demandé ceci: «Comment allez–vous vraiment vous y prendre?» Je lui ai répondu: «Vous ne semblez pas me croire.» Il m'a tout de suite répliqué: «Quand la nouvelle va–t–elle être communiquée à la radio?»

Nous n'avons vraiment pas parlé du fait que les médias ont un grand pouvoir de légitimisation. Une fois que quelque chose passe à la télévision, cela devient réel. Voilà pourquoi il faut transcender la question de la liberté d'expression et se demander dans quelle mesure la télévision influe sur les attitudes des gens. Le comité devrait étudier cet aspect de la question. Personne ici ne tient à limiter la liberté des membres de la *Writers Guild* parce que nous sommes tous visés. Là n'est pas la question. Comme vous l'avez dit, un problème se pose. La question est de savoir comment le régler. Voilà pourquoi nous convoquons des témoins. Nous voulons connaître leur avis.

M. Gray: Je crois que le débat devrait être aussi ouvert que possible à la télévision. Il faudrait que l'on aborde librement le problème.

M. MacWilliam: Nous tournons autour du pot depuis une heure et demie. La question est de savoir si l'on peut imposer des limites raisonnables à l'expression de la violence dans les médias, qu'il s'agisse de la télévision ou des vidéos, entre autres.

[*Texte*]

exceed reasonable limits. You have expressed your argument that you felt there should be no reasonable limits and that it should be wide open. My earlier comment to you was that this would mean that I could come up and under freedom of expression pop somebody in the nose and I would be free to do that, aside from the legal implications.

We can see, or at least I can see that there are necessary responsibilities, moral and ethical responsibilities, that come with those freedoms, and that in essence they cannot be limitless. I would agree with the charter as it now reads. You seem to have some difficulty with that.

The question is does some violent programming exceed those limits? I want to go back to that. You've talked about the use of violence as a way of exploring violence, or fleshing out the innate biological imperative in humankind, and the fact that in the past we have been a violent society. But let's take a look at the other argument I posed earlier, which is the undue exploitation of violence for violence sake because it makes a buck. Is that right? Is that an abuse of that freedom of expression?

Mr. Gray: Is the undue exploitation of anything an abuse? I personally don't like it.

Mr. MacWilliam: Neither do I.

Mr. Gray: I don't like the guys who go around saying the Holocaust never occurred, but I think we are better off to let them say it, because society will deal with them. Now the argument is that if you let people say and do certain things, everybody else will be seduced by this, they will be euchred, they will be influenced, they will become whatever the subject is.

The argument that I believe in and my colleagues believe in and most creative people believe in is quite the opposite. By allowing people to express themselves there are some limits. We don't condone murdering each other, for example. There are some limits, and let's admit that. The question is how much? Okay. But the less you impose limits the greater the capacity of the society as a whole to educate itself, to set its standards, and to control.

Furthermore, there will always be people in a society who are outside the mainstream, who do not fit in the majority. Surely one of the genius elements of free societies of our kind is to permit that to happen. I got crazy ideas and I insist on expressing them and so on — as long as they don't hurt other people I think that's probably the criterion. So if the limit comes it comes at the point of which we hurt each other. At that point the restrictions set in, and murder is presumably an extreme but a good example of that.

Mr. MacWilliam: Let's extend that argument about hurting other individuals to the type of film that unduly exploits violence toward women. That hurts other people.

Mr. Gray: I agree that hurts other people, but how much of that stuff is there today?

Mr. MacWilliam: Let me give you an example.

Mr. Gray: Yes.

Mr. MacWilliam: Let me give you some of the music videos that show bondage.

Mr. Gray: You are out of my territory now, sir. That's fair enough. We learn.

[*Traduction*]

Selon vous, il ne devrait pas y en avoir. Cela veut dire, à mon avis, que sous prétexte de ne pas limiter la liberté d'expression, je devrais pouvoir mettre mon poing dans la figure de quelqu'un si ça me le dit et si j'accepte les conséquences juridiques de mon geste.

À mon sens, ces libertés s'accompagnent de responsabilités morales, et c'est ce qui justifie le fait que l'on puisse les limiter. J'accepte les limites prévues dans la Charte. Cela ne semble pas être votre cas.

La question est de savoir s'il faut limiter l'expression de la violence à la télévision? Je veux revenir là–dessus. Vous avez dit que l'expression de la violence constitue une façon d'explorer le problème et que cela ne reflète qu'un besoin biologique inné de l'être humain. Vous avez aussi dit que la violence a toujours existé. Mais n'est–il pas vrai que la violence, c'est ce qui rapporte à la télévision? Faut–il y voir une entrave à la liberté d'expression?

M. Gray: Faut–il considérer l'exploitation sous toutes ses formes comme une chose mauvaise en soi? Pour ma part, je n'approuve pas l'exploitation.

M. MacWilliam: Moi non plus.

M. Gray: Je n'aime pas ceux qui disent que l'holocauste ne s'est jamais produit, mais je crois qu'il vaut mieux laisser à la société le soin de juger ces personnes. D'autres craignent que ces personnes influencent les autres sous prétexte que l'être humain est facile à berner.

Or, mes collègues, la plupart des créateurs et moi–même pensons plutôt le contraire. Il existe déjà certaines limites naturelles. Nous n'approuvons pas le meurtre, par exemple. Il faut donc reconnaître qu'il existe des limites. La question est de savoir jusqu'où elles peuvent aller. Moins on impose de limites, plus la société est en mesure de se fixer des normes.

De toute manière, il existera toujours des marginaux dans la société. On peut remercier le ciel que ce soit le cas dans les sociétés libres. Même ceux qui ont des idées tout à fait ridicules devraient être libres de les exprimer pourvu qu'ils ne causent pas de mal à autrui. Il faut donc empêcher les gens de se faire mutuellement mal. C'est à ce stade qu'une limite se justifie, et le meurtre est un bon exemple, même s'il est un peu poussé.

M. MacWilliam: Dans ce cas, parlons des films qui dépeignent la violence contre les femmes. On fait mal aux gens dans ces films–là.

M. Gray: Je suis d'accord avec vous, mais dans quelle mesure le problème existe–t–il aujourd'hui?

M. MacWilliam: Permettez–moi de vous donner un exemple.

M. Gray: Oui.

M. MacWilliam: Prenons comme exemples les vidéoclips qui font une large place à l'asservissement.

M. Gray: Ce n'est pas mon domaine, monsieur. Je suis cependant tout prêt à apprendre.

[*Text*]

Mr. MacWilliam: Music videos are very, very powerful communication tools, and I would suggest a hell of a lot more powerful than simple television.

Mr. Gray: I would be inclined to agree with you.

Mr. MacWilliam: In terms of viewing audience, with our younger teen audience they are extremely effective. What I am saying is that many of these music videos wander into that territory. I think some of them surpass those limitations. If a music video is showing sexual exploitation of women, or bondage of women, under your definition of hurting another individual or other persons perhaps there should be limits placed upon that.

• 1100

Mr. Gray: Let me go to another—

Mr. MacWilliam: I'm not saying necessarily censorship, but perhaps limitations in terms of other mechanisms that we can provide.

Mr. Gray: Viewing times, availability to people and so on. Let me come at it from a different perspective.

One of the most offensive programs on television today is *Married with Children*, in my view. It's also very popular. It fits all those definitions—crude, visual elements, and so on. We don't have to go into them. But *Married with Children* is a program that bears examination, because *Married with Children* deals with big serious themes, real themes, of real concern to people, and it deals with them in ways that if you and I put together a documentary they would turn it off. If we did a serious program, they would turn it off. If we lectured them, they would turn if off. If you did it in Parliament, they would turn you off, and so on.

One of the great functions of popular art, mass art, sex comedies, all this kind of stuff, is to examine—I touch on this in the paper—these deeply disturbing themes in society, which probably can be done in no other way. If people are aware that you're dealing with that, they get very upset and they turn off.

Remember the controversy last year when Quayle went after Murphy Brown. What was Murphy Brown's sin? She was a single parent; she had a child and she wasn't married. That was a fascinating debate. Are we better off in North America for having that debate in that way? Are single mothers, people who want to have children, working women, better off for Murphy Brown? I think they are. You see my point? Where do you draw the line? I don't know where you do.

Mr. MacWillian: That's what we're trying to do, to find out if there is in fact a line to draw.

Let me move the argument one step further. We've talked about snuff films.

Mr. Gray: Yes.

Mr. MacWilliam: My understanding is that they do exist, although I've never seen one.

Mr. Gray: I've never seen one.

Mr. MacWilliam: Let's make an assumption that a snuff film becomes available through a video outlet, a retail outlet. It's available to our youth audience and to an adult audience. You, as a defender of freedom of expression, have suggested that there should not be limitations on that freedom. Therefore, are you saying that people should be allowed to view that film?

[*Translation*]

M. MacWilliam: Les vidéoclips sont des outils de communication très puissants, encore plus puissants que la télévision.

M. Gray: Je suis aussi porté à le croire.

M. MacWilliam: Ils ont une grande influence sur les adolescents. À mon avis, beaucoup de vidéoclips présentent des scènes de violence sexuelle. Certains dépassent les bornes. Vous seriez donc favorable à l'imposition de limites dans le cas des vidéoclips qui prêchent l'exploitation sexuelle des femmes ou leur asservissement, si l'on présente quelqu'un qui maltraite quelqu'un d'autre.

M. Gray: Passons à un autre. . .

M. MacWilliam: Je ne préconise pas nécessairement la censure, mais l'imposition de certaines limites.

M. Gray: En ce qui touche à l'heure de diffusion et à l'accès, par exemple. Abordons le problème sous un autre angle.

À mon avis, l'une des émissions les plus offensantes à l'antenne aujourd'hui, c'est *Married with Children*. C'est une émission très populaire. Elle est grossière à plus d'un égard, et en ce qui à trait, notamment, à la présentation visuelle des choses. Je ne vais pas m'étendre là–dessus. La raison pour laquelle cette émission mérite qu'on s'y attarde, c'est qu'elle aborde des thèmes importants qui préoccupent beaucoup les gens. Or, si on présentait un documentaire aux gens sur le même sujet, ils ne le regarderaient pas. Les gens ne regarderaient pas non plus une émission sérieuse, un exposé ou un débat parlementaire sur le même sujet.

L'une des fonctions importantes de l'art populaire et des émissions de divertissement à caractère sexuel, et j'en parle dans mon mémoire, c'est qu'ils abordent des thèmes controversés tout en retenant l'attention des gens. Si l'on traitait le sujet de façon plus sérieuse, on ne retiendrait pas l'attention des gens.

Rappelez–vous ce qui s'est passé l'an dernier lorsque Quayle s'en est pris à Murphy Brown. Or, qu'avait fait Murphy Brown? Eh bien, son seul péché était d'être mère célibataire. Le débat que cela a déclenché a été fascinant. Devrions–nous nous réjouir en Amérique du Nord qu'un débat de ce genre puisse avoir lieu de cette façon? Murphy Brown a–t–elle servi la cause des mères célibataires, des femmes qui veulent des enfants et qui travaillent? Je crois que oui. Vous voyez où je veux en venir. Où tracer la ligne? Je l'ignore.

M. MacWilliam: Nous essayons de voir s'il est possible de tracer une ligne.

Poussons les choses un peu plus loin. Nous avons parlé du cinéma–assassinat.

M. Gray: Oui.

M. MacWilliam: On me dit que ce genre de film existe, mais je n'en ai jamais vu.

M. Gray: Moi non plus.

M. MacWilliam: Supposons qu'on puisse se procurer ce genre de film au comptoir vidéo. Supposons que des adolescents et des adultes puissent louer ce genre de film. Vous soutenez qu'il ne devrait pas y avoir de limites à la liberté d'expression. Pensez–vous vraiment qu'on devrait permettre aux gens de voir ce genre de film?

[*Texte*]

Mr. Gray: No. In this case you're dealing with a situation where the law has been clearly broken and I assume would be dealt with in that fashion. Someone has been murdered.

Mr. MacWilliam: In terms of a criminal offence.

Mr. Gray: Yes, of course.

Mr. MacWilliam: But what about the film itself?

Mr. Gray: Well, I wouldn't want to see it, but I'm not sure... Surely a film like that is not acceptable, period, because it just depicts a crime. Is that not the answer to that question?

Mr. MacWilliam: Perhaps it is.

Mr. Gray: That particular aspect of it.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Merci, monsieur MacWilliam. Si vous me permettez, j'aurais une petite question. J'ai retenu que vous disiez qu'il fallait quand même laisser parfois la société régler le compte de certains groupes — je ne sais pas s'il faut dire «marginaux» — ou de certaines personnes qui, dans ladite société, ne marchent pas tout à fait droit, qui sortent du rang, si l'on peut dire.

J'ai peur de voir laisser la société régler ces choses, vaille que vaille. J'aurais peur de sombrer un peu dans une sorte d'anarchie.

Ceci dit, j'aimerais savoir ce que vous pensez, par exemple, du processus actuel entamé par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, du CRTC et, aussi de la déclaration du ministre, processus et déclaration selon lesquels il fallait agir en établissant un système de classification, une espèce de code d'éthique qui pourrait être une marche à suivre pour aider la société, et plus particulièrement les éducateurs et les parents à bien éduquer les enfants.

• 1105

Mr. Gray: That's a good scheme, and it will result, hopefully, in some practical and workable methods of dealing with the day–to–day issue. Our concern would be that what in fact it ultimately will do is impose further restrictions on the ability of people to examine difficult questions.

The particular focus here is violence. As we begin to understand, we don't entirely know what we are talking about, because violence in the news is one thing, violence in a television play is another, violence in the form of cartoons is another, aimed at children, which children react to in a specific way, and it is not easy to develop the ethical standards. Whose ethical standards? My ethical standards? Your ethical standards? The ethical standards of the young people, which are quite different from mine? Am I to impose my views on young people because they're all out to lunch and they don't understand? They will learn and they will become wise in due course, but they'll tell me to go to hell, quite properly, and so on.

There is a danger there, but having said that, if that is a practical way and everybody can agree and it helps the situation, let's do it.

Mr. MacWilliam: I think that's where the argument to provide parents with the tools to make those individual decisions is so appropriate.

[*Traduction*]

M. Gray: Non. Dans ce cas, on a enfreint la loi, et des poursuites judiciaires s'imposent. Il s'agit d'un meurtre.

M. MacWilliam: D'un crime.

M. Gray: Oui, évidemment.

M. MacWilliam: Mais qu'en est–il du film lui–même?

M. Gray: Je ne voudrais pas voir un film de ce genre, mais je ne suis pas sûr... Ce genre de film n'est tout simplement pas acceptable parce qu'il dépeint un crime. N'est–ce pas la réponse à votre question?

M. MacWilliam: Peut–être.

M. Gray: Voilà qui règle du moins cet aspect–là de la question.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Thank, Mr. MacWilliam. If I may, I would like to ask a short question. I think you were saying that we have to let society deal with those who are outside the main stream — If I can put it that way — and who walk out of line.

I'm afraid to imagine where that could lead us. I'd be afraid that it could lead us to anarchy.

That being said, I would like to know what you think about the process initated by the Canadian Broadcasters Association, the CRTC and the minister. A classification system or a type of ethics code are being suggested in order to help society, and educators and parents in particular, to foster children's develepoment.

M. Gray: C'est un bon projet qui, espérons–le, aboutira à des méthodes pratiques permettant de résoudre les problèmes quotidiens. Ce qui nous préoccupe, c'est que cela équivaudra en fin de compte à imposer des contraintes supplémentaires en limitant la capacité des gens d'examiner des questions difficiles.

En l'occurrence, on met l'accent sur la violence. Nous commençons à comprendre le problème, mais nous ne savons pas exactement de quoi nous parlons, car la violence dans les nouvelles n'a rien à voir avec la violence dans une dramatique télévisée. Et il y a encore d'autres formes de violence, notamment dans les dessins animés destinés aux enfants. Les enfants réagissent d'une façon particulière face à cette dernière forme de violence, et il n'est pas facile d'établir des critères moraux. Quels critères retenir? Les miens, les vôtres? Les critères de moralité des jeunes, qui sont très différents des miens? Dois–je imposer mes vues aux jeunes parce qu'ils ne comprennent rien à rien? Ils apprendront et acquerront une certaine sagesse en temps voulu, mais ils me diront d'aller au diable et à juste titre.

Il y a donc un danger, mais cela dit, si c'est faisable, si tous sont d'accord et si cela peut aider à résoudre les problèmes, allons–y.

M. MacWilliam: C'est là qu'intervient à mon avis l'argument très valable selon lequel il faut fournir aux parents les outils voulus pour prendre ces décisions individuellement.

[*Text*]

Mr. Gray: Yes. I think the classification is a very good way to do that. What facinates me is that in talking with people, for example on that open–line show, they said yes, that would be terrific. Then I asked, would you pay any attention to it? They said no. Yes, you can provide the information, but then what people do with it is up to them.

On your other point about the society, I am a great believer in the ability of people to develop their own standards and their own way. I don't think the tendency of this society is to anarchy. I think this is a society that deeply desires harmony and peace and respect for each other. We live in paradise in this part of the world. We are an unusual people. We have enormous tolerance. I know of no other country in the world that would use the National Film Board to allow the making of a film about the separation of Quebec from the country. We have an enormous capacity to understand each other. I have the greatest faith in the ability of people to set their standards, but only if they have all the information.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Mais nous en sommes là, justement, parce que nous sommes un pays de loi, de droit. C'est pour ça qu'aujourd'hui nous sommes réunis pour tâcher de réglementer cette question importante.

Je pense que ce fut fort intéressant. Voici M. Bird qui aimerait vous poser une question.

The Chairman: I would like to apologize, Mr. Gray, for missing your presentation this morning. I was doubly scheduled. I was supposed to be back at 9:30 a.m. and I didn't get back. I would like to thank you very much for being here.

I have not really had an opportunity to digest the thrust of your presentation, but I gather from what I have tried to glean quickly that you are troubled about the interest of government in intervening in any way in controlling violence on television, or violence in. . .

Mr. Gray: It is essentially the freedom of expression issue that is at the heart of it. But we are reassured by the members of the committee that this is not the intention of the committee, that it is to try to attack a genuine problem of great concern to many Canadians.

The Chairman: When Mr. Spicer visited us a week ago he made it very clear that censorship was not something he would support at all. Then he went on to say that, at the extreme, he would expect we would have to amend the Criminal Code to deal with certain kinds of really offensive films, such as snuff movies or slasher films and so on. I raise the point that the banning of certain films is censorship absolute, so where is this dividing line? Do you have a view about where the extreme limits may be?

Mr. MacWilliam: You should have been here earlier.

Some hon. members: Oh, oh.

The Chairman: I know I should have, but at least I'm here now and I am going to take advantage of it.

Mr. Gray: I've already gotten into a lot of trouble—

The Chairman: Did you?

[*Translation*]

M. Gray: Oui. Je pense qu'un système de classement serait une très bonne solution à cet égard. Ce qui me fascine, c'est que les gens, notamment ceux qui appellent les animateurs de lignes ouvertes, disent que c'est excellent, que c'est extraordinaire. Mais ensuite, j'ai posé la question: accorderiez–vous la moindre attention à ce classement? Ils ont dit non. Donc, on peut bien leur fournir toute l'information voulue, mais c'est aux gens de décider ensuite ce qu'ils en feront.

Je voudrais revenir à ce que vous disiez au sujet de la société. Je suis convaincu que les gens sont capables d'établir leurs propres critères et leur propre méthode. Je ne crois pas que notre société se dirige vers l'anarchie. Je pense que notre société souhaite profondément l'harmonie, la paix et le respect mutuel. Nous vivons dans un paradis, dans notre coin du monde. Nous sommes un peuple peu commun. Nous sommes capables d'une très grande tolérance. Je ne connais aucun autre pays du monde qui se servirait de l'Office national du film pour faire réaliser un documentaire sur la séparation du Québec du reste du pays. Nous avons une capacité illimitée de compréhension mutuelle. Je crois énormément en l'aptitude des gens à établir leurs propres normes, pourvu qu'ils disposent de toute l'information voulue.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): That is precisely due to the fact that we are, as a country, governed by the rule of law. That is why we are meeting here today in order to try and make a regulation on that important matter.

I believe the exercise has been most interesting. Here is Mr. Bird who would like to ask a question.

Le président: Je vous fais toutes mes excuses, monsieur Gray, pour n'avoir pu assister à votre exposé ce matin. J'avais un conflit d'horaire. J'étais censé être de retour à 9h30, mais je n'ai pas pu revenir. Je tiens à vous remercier d'être présent.

Il ne m'a pas vraiment été possible de prendre connaissance de votre présentation, mais d'après ce que j'ai pu comprendre, vous êtes inquiet à l'idée que le gouvernement puisse intervenir d'une quelconque façon pour contrôler la violence à la télévision ou encore. . .

M. Gray: C'est essentiellement la liberté d'expression qui est en cause. Mais les membres du comité nous ont donné l'assurance que telle n'était pas leur intention, qu'il s'agissait plutôt de s'attaquer à un véritable problème qui inquiète grandement beaucoup de Canadiens.

Le président: Quand M. Spicer nous a rendu visite, la semaine dernière, il a dit très clairement qu'il était contre la censure. Il a ajouté qu'à la limite, il s'attendait à ce que l'on soit obligé de modifier le Code criminel afin de s'en prendre à certaines catégories de films extrêmement répugnants, par exemple, les films dans lesquels on tue ou torture des gens. J'ai alors fait observer qu'interdire certains films, c'est de la censure pure et simple, et j'ai demandé jusqu'où l'on devrait aller? Avez–vous une opinion là–dessus? Quelle devrait–être la limite extrême?

M. MacWilliam: Vous auriez dû être ici plus tôt.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Je sais que j'aurais dû l'être, mais au moins je suis ici maintenant et j'ai bien l'intention d'en profiter.

M. Gray: Je me suis déjà donné bien de la peine. . .

Le président: Vraiment!

[*Texte*]

Mr. Gray: —by expressing views on these subjects.

• 1110

The Chairman: In a nutshell, you do not think there should be any control, even at the extreme?

Mr. Gray: Essentially, yes, I guess that is fair. We think that the material available should be clearly under label so people know what they are about to get themselves involved with, but it should be available.

However, on the subject of certain kinds of material—we just had a little discussion on the snuff films—where material clearly depicts or depends on breaking the criminal law, such as murdering someone, that would not be in my view an acceptable product under any circumstances in any society. Certainly the Writers Guild of Canada would not want to have anything to do with it. We would be against having such material circulating.

The Chairman: But all violence as depicted on television is breaking the Criminal Code of Canada.

Mr. Gray: No, it is not.

The Chairman: It depicts—

Mr. Gray: That is the essential difference. It does not break the law. It examines what would happen if somebody did break the law. But go into any drug store or any book store and there will be a huge rack of murder mysteries and they entirely depend on people breaking the law. They are very popular. It is the most popular genre of reading in the western world today. It increases in popularity. What does it do to us? Is it making us all into murderers? No, it is not.

While it is a different medium and it is consumed, if you wish, in a different context, the argument is basically the same. I do not think that turns us into murderers. The depiction, the expression of anti–social, anti–legal, illegal behaviour in any form is not, in my view, something you restrict under anything. If you do, you limit the ability of the society to examine the problems it faces.

The Chairman: What about the analogy of obscenity under the Criminal Code and hate literature provisions under the Criminal Code? Do you in fact believe we have gone too far there already?

Mr. Gray: Yes, very much so.

The Chairman: You do?

Mr. Gray: Yes, very much so, particularly with regard to hate literature. I think with hate literature, which is an extremely emotional problem, the same argument one applies to violence applies to that.

Take the Holocaust. To argue that persons who say that the Holocaust never happened are thereby guilty of promoting hate in society and should be dealt with under the Criminal Code seems to me, and to many of my colleagues, to be a wrong way to approach that problem. On the contrary, let the idiots do it. Let them talk their heads off. By charging them we gave Zundel and company and others in this country a platform they could not buy with any amount of money. What if we had just ignored them?

[*Traduction*]

M. Gray: . . .en expliquant mon point de vue sur ces questions.

Le président: En bref, vous croyez qu'il ne devrait y avoir aucun contrôle même dans les cas extrêmes?

M. Gray: Je suppose que cela résume assez bien notre position. Nous croyons que tout ce qui est mis en circulation devrait être clairement étiqueté afin que les gens sachent à quoi à s'attendre, mais tout devrait pouvoir circuler librement.

Cependant, au sujet de certaines catégories de films, notamment des films–assassinat dont on vient de parler, lorsqu'une oeuvre décrit crûment un crime ou repose sur un crime, par exemple un meurtre, eh bien, ce produit est à mon avis inacceptable dans toute société, quelles que soient les circonstances. Assurément, la Writers Guild of Canada ne voudrait pas être associée de près ou de loin à un tel produit. Nous sommes contre la diffusion de pareils produits.

Le président: Mais toute violence dépeinte à la télévision constitue une infraction au Code criminel du Canada.

M. Gray: Pas du tout.

Le président: On décrit. . .

M. Gray: C'est là que réside la différence essentielle. On n'enfreint pas la loi, on décrit ce qui se passerait si quelqu'un enfreignait la loi. Dans toutes les libraires et les pharmacies, on trouve des rayons remplis de romans policiers dont toute l'intrigue repose sur des personnages qui enfreignent la loi. Ces livres sont très populaires. C'est le genre littéraire le plus populaire dans le monde occidental aujourd'hui. La popularité de ces livres augmente même de jour en jour. Quel effet ces lectures ont–elles sur nous? Ces livres nous transforment–ils tous en meurtriers? Non.

Dans le cas de la télévision, même s'il s'agit d'un médium différent dont la consommation, si l'on peut dire, se fait dans un cadre différent, l'argument est fondamentalement le même. Je ne crois pas que ses émissions nous transforment en assassins. La description ou l'expression de comportements anti–sociaux, illégaux, hors–la–loi, sous une forme ou sous une autre, ne devrait pas, à mon sens, être restreinte. Toute intervention limite l'aptitude de la société à affronter les problèmes avec lesquels elle est aux prises.

Le président: Et que faites–vous des dispositions du Code criminel relatives à l'obscénité et à la littérature haineuse? Êtes–vous d'avis que nous sommes déjà allés trop loin dans ce domaine?

M. Gray: Oui, absolument.

Le président: Vraiment?

M. Gray: Oui, absolument, surtout en ce qui concerne la littérature haineuse. Il s'agit là d'un problème qui déchaîne les passions et auxquelles on peut appliquer le même argument qu'à la violence.

Prenons l'holocauste. Soutenir que ceux qui affirment que l'holocauste n'a jamais eu lieu sont ainsi coupables de promouvoir la haine dans notre société et qu'ils devraient être passibles des peines prévues au Code criminel, me semble, à moi comme à beaucoup de mes collègues, la mauvaise manière d'aborder ce problème. Au contraire, qu'on laisse les imbéciles parler à tort et à travers. En portant des accusations contre eux, on donne à Zundel et compagnie et à leurs semblables une tribune qu'ils seraient bien incapables de s'acheter, même au prix fort. Et si on avait fait tout simplement comme si de rien n'était?

[*Text*]

There are a lot of crazy people out there. Maybe you have one at the table here with you today, I don't know.

The Chairman: Are you referring to me?

Mr. Gray: No, no. I was thinking more of myself, sir. But if you restricted my ability to say the crazy things, presumably that would not allow us at least to examine some of the alternatives.

The Chairman: I appreciate the point you make, and I am glad I got the chance to ask that question.

Would you feel the same way about pornography?

Mr. Gray: Yes, very much so. It is very, very interesting that some of the women who were most against pornography a decade ago you will have noticed have changed their minds. The subtleties of the argument are not for today, but it is extremely interesting. Pornography was seen by some as an attack against women. Well, maybe it was, and maybe it was not, but some of the women have now learned how to use that particular form of expression for their own purposes and they begin to see some usefulness in it.

These are evolutionary things, and they will change from year to year and decade to decade. But as for pornography as such, it is very, very difficult to see what harm it does. In fact there may be cases where it avoids harm by allowing a release of certain tendencies in individuals in a way that does not harm anybody but perhaps themselves.

The Chairman: Thank you, Mr. Gray. I certainly will read your brief.

• 1115

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Merci beaucoup, monsieur Gray. Je pense qu'on a eu des échanges assez fructueux autour de cette table aujourd'hui et on va tenir compte de ce que vous avez dit. Merci beaucoup.

The Chairman: Madame Chair, just before we leave, could we be advised who the witnesses are for next week?

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Bien sûr, monsieur le président. Je vous cède la place.

Le président: Non, non, continuez s'il vous plaît.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Merci.

The Chairman: Do we have witnesses for Tuesday, Wednesday, and Thursday?

The Clerk of the Committee: I have contacted ACTRA, who say in principle they're going to come. The Canadian Film and Television Producers Association can come on Tuesday, March 16, at 3:30 p.m. The Canadian Cable Television Association in principle can come, but times have to be fixed, whether they're coming on Wednesday or Thursday.

The Chairman: You're going to fix it with them.

The Clerk: That's right. Today is Thursday. I'll probably have them fixed by tomorrow. It was a matter of juggling these witnesses.

[*Translation*]

Ce ne sont pas les cinglés qui manquent dans la société. Pour ce que j'en sais, il y en a peut–être un ici même aujourd'hui.

Le président: Parlez–vous de moi?

M. Gray: Non, non. Je songeais plutôt à moi–même, monsieur. Mais si on limitait ma liberté de dire toutes les idioties qui me passent par la tête, on peut supposer que cela ne nous permettrait pas d'examiner à fond la réalité sous tous ses aspects.

Le président: Je comprends votre point de vue et je suis content d'avoir pu poser cette question.

En diriez–vous autant de la pornographie?

M. Gray: Oui, absolument. Il est très intéressant de constater que certaines femmes qui étaient parmi les adversaires les plus acharnées de la pornographie il y a une dizaine d'années ont maintenant changé d'avis. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans les détails de cet argument, mais c'est extrêmement intéressant. Certains voyaient dans la pornographie une agression contre les femmes. Peut–être bien que c'est le cas, et peut–être que non, mais il y a des femmes qui ont maintenant appris à se servir de cette forme d'expression particulière à leurs propres fins et elles commencent à lui trouver une certaine utilité.

Tout cela évolue constamment, d'année en année et d'une décennie à l'autre. Mais quant à la pornographie comme telle, c'est extrêmement difficile de voir quel tort elle peut causer. En fait, on peut même soutenir que, dans certains cas, elle permet d'éviter que des torts ne soient causés en permettant à certaines personnes de se défouler d'une manière qui ne nuit à personne, sauf peut–être à elles–mêmes.

Le président: Merci, monsieur Gray. Je ne manquerai pas de lire votre mémoire.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Thank you very much Mr. Gray. I think we had a rather fruitful discussion around this table today and we will duly consider what you have said. Thank you very much.

Le président: Madame la présidente, avant de partir, pourrions–nous savoir qui sont les témoins prévus pour la semaine prochaine?

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Of course, Mr. Chairman. I will let you have your seat.

The Chairman: No, no, please go on.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin):

Le président: Avons–nous des témoins pour mardi, mercredi et jeudi?

La greffière du Comité: J'ai communiqué avec l'ACTRA, dont les représentants m'ont dit qu'ils devraient venir en principe. L'Association canadienne de production de film et télévision peut venir le mardi 16 mars à 15h30. L'Association canadienne de télévision par câble peut venir en principe, mais il reste à établir si ses représentants viendront le mercredi ou le jeudi.

Le président: Vous arrangerez cela avec eux.

La greffière: Très bien. Nous sommes aujourd'hui jeudi. Ce sera probablement réglé demain. Il s'agit simplement de trouver un créneau pour chacun des témoins.

[*Texte*]

The Chairman: So we will have witnesses on Tuesday, Wednesday, and Thursday next week.

The Clerk: If that's what the committee wants. I can also put them on two days, if you want.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Jeudi, je ne suis pas là.

The Chairman: It would be my suggestion we expedite it as best we can. If we can get two witnesses a day I would suggest we do that, but the committee seems to be prepared to work three days a week.

The Clerk: Also, I have a criminologist still to contact. I probably will have witnesses Tuesday afternoon, Wednesday afternoon, and Thursday morning.

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): Also we have found out that the Canadian Film and Television Production Association, which we had hoped would be able to speak on behalf of music video producers, cannot do so because it is not its mandate. We still have to look for an association or a witness who would speak on the production of music videos.

The Chairman: Can we find such a witness? Are you pursuing that search?

Mr. Lemieux: We are pursuing it, but the point I'm making is that this would add one further witness, as opposed to limiting the number of witnesses.

The Chairman: I think the mood of the committee the other day was that we do want to make sure we touched all the necessary bases.

Mr. MacWilliam: I agree. My only concern is that next week it is likely I won't be available because of other business in New York.

The Chairman: Will Simon be there?

Mr. MacWilliam: I'll make every attempt to have Simon or another one of the caucus members attend if I'm not available.

The Chairman: Particularly if the criminologist you've recommended is coming.

Mr. MacWilliam: My understanding is that criminologist has suggested an individual who is more qualified. I think that's probably what has caused the delay. We have to contact that person who is, I believe, at the University of Toronto. Is that right?

The Clerk: Yes.

Mr. MacWilliam: I think it would be worthwhile to hear their views.

The Chairman: I do too. That's great. Thank you very much, Madam Chair.

Mr. MacWilliam: An excellent job, Madam Chair.

La présidente suppléante (Mme Roy–Arcelin): Merci. Jeudi prochain, je ne serai pas là.

La séance est levée.

[*Traduction*]

Le président: Nous aurons donc des témoins mardi, mercredi et jeudi de la semaine prochaine.

La greffière: Si le comité le veut. Je peux aussi m'arranger pour qu'ils comparaissent tous en deux jours, si on me le demande.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): On Thursday, I will not be there.

Le président: Je préférerais expédier les choses le plus possible. Si nous pouvons entendre deux témoins par jour, je propose que nous le fassions, mais le comité semble disposé à travailler trois jours par semaine.

La greffière: Par ailleurs, il me reste à communiquer avec un criminologue. J'aurai probablement des témoins pour mardi après–midi, mercredi après–midi et jeudi matin.

M. René Lemieux (recherchiste du Comité): Nous avons également constaté que l'Association canadienne de production de film et télévision ne peut pas se prononcer au nom des producteurs de vidéo musical, contrairement à ce que nous avions espéré, car cela ne relève pas de son mandat. Nous cherchons encore une association ou un témoin quelconque qui pourrait parler au nom des producteurs de vidéo musical.

Le président: Pourrons–nous trouver un tel témoin? Continuez–vous les recherches?

M. Lemieux: Nous cherchons encore, mais je voulais simplement signaler que cela allongerait encore la liste des témoins, au lieu de la réduire.

Le président: Il me semble avoir senti l'autre jour que le comité souhaitait s'assurer que toutes les questions pertinentes seraient abordées.

M. MacWilliam: Je suis d'accord. Ma seule réserve, c'est que la semaine prochaine, je ne serai probablement pas disponible parce que j'ai d'autres engagements à New York.

Le président: Simon sera–t–il présent?

M. MacWilliam: Je vais faire tout en mon pouvoir pour que Simon ou un autre membre du caucus me remplace.

Le président: Surtout si le criminologue que vous avez recommandé témoigne.

M. MacWilliam: Je crois savoir que l'on nous a recommandé un autre criminologue qui serait plus compétent. C'est probablement ce qui a retardé les choses. Nous devons communiquer avec cette personne qui, sauf erreur, travaille à l'Université de Toronto. Ai–je raison?

La greffière: Oui.

M. MacWilliam: Je pense qu'il vaudrait la peine d'entendre leur point de vue.

Le président: Je le pense aussi. Bon, excellent, merci beaucoup, madame la présidente.

M. MacWilliam: Bon travail, madame la présidente.

The Acting Chairman (Ms Roy–Arcelin): Thank you. Next Thursday, I will not be here.

The meeting is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Writers Guild of Canada:

Jack Gray, President.

TÉMOIN

Du Writers Guild of Canada:

Jack Gray, président.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
884

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 62

Tuesday, March 16, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 62

Le mardi 16 mars 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESS

(See back cover)

TÉMOIN

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 14 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25481—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairperson: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 16, 1993
(95)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:45 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Nicole Roy–Arcelin and Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witness: From the Canadian Film and Television Production Association: Sandra Macdonald, President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, Issue No. 51*).

The witness made a statement and answered questions.

It was agreed, — That the Chair contact Laurier LaPierre, Chair of the organizing committee of the National Action Group on the problem of societal violence and/or the Minister of Communications in order to invite the experts from Australia, France and Great Britain to testify before the Standing Committee on the respective broadcasting codes in their countries during the time that they are in Canada at the invitation of the National Action Group.

It was agreed, — That the meeting scheduled for Wednesday, March 17 at 3:30 o'clock p.m. be cancelled and that the Canadian Cable Television Association be rescheduled.

At 5:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 16 MARS 1993
(95)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 45, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Nicole Roy–Arcelin et Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoin: De l'Association canadienne de production de film et de télévision: Sandra Macdonald, présidente.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

La témoin fait un exposé et répond aux questions.

Il est convenu, — Que le président contacte Laurier LaPierre, président du comité organisateur du Groupe d'action nationale sur le problème de la violence sociétale, et/ou le ministre des Communications, afin d'inviter devant le Comité permanent, pendant qu'ils séjournent au Canada à l'invitation du Groupe d'action, les experts d'Australie, de France et de Grande–Bretagne pour témoigner sur les codes en vigueur dans leur pays respectif.

Il est convenu, — Que la réunion prévue pour le mercredi 17 mars, à 15 h 30, soit annulée et que la comparution de l'Association canadienne de télévision par câble soit remise.

À 17 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 16, 1993

• 1546

The Chairman: Will the committee come to order, please.

I'd like to welcome Sandra Macdonald of the Canadian Film and Television Production Association. She will address us on the continuing deliberations we are conducting with respect to violence on television, violence generally, I suppose you'd say, on the Canadian scene. But our mandate is specifically violence on television.

I understand everyone has received a brief dated this date. I'd like to thank you for taking the trouble to put your thoughts on paper in advance. I now invite you to address us.

Ms Sandra Macdonald (President, Canadian Film and Television Production Association): I'll read my text, because it does help me be a little more orderly, to make sure I've covered the thoughts that I wanted to convey. Then I would be very pleased to discuss any of the issues at whatever length suits you.

The CFTPA is a national association of some 230 companies active in the production and distribution of Canadian programming, and in the provision of facilities and services to the production industry. Our members make most of the English–language Canadian drama, and much of the variety, documentary and children's programming seen on Canadian television. Television titles you might be familiar with include the following: *The Road to Avonlea*, *E.N.G.*, *The Black Stallion, Neon Rider*, *North of 60*, *Danger Bay*, *Degrassi*, *OWL TV*, *Babar*, *Tin Tin*, *A Bunch of Munsch*, and many others. Feature films include titles like *Black Robe*, *Bye Bye Blues*, *South of Wawa*, and *Naked Lunch*. Our members are not, for the most part, involved in making commercials or music videos.

We are independent companies, not affiliated with broadcast licensees, although broadcasting is the primary outlet for our work. I'm sure members of this committee are aware that theatrical distribution in this country is overwhelmingly dominated by the major American studios. Partly for this reason, and partly for reasons of simple economics, we don't make many feature films in this country, and those we do make are not usually widely seen in theatres. They reach their largest audiences through a television showing, either on conventional television—the CBC or TVO—or on a pay television service, the Movie Channel in the east and Superchannel in the west.

What is the position of the CFTPA on television violence?

First, we recognize that there is a genuine and growing concern with violence in our society. It's a concern we share.

Second, we are familiar with the social science research that shows that violent children are likely to be violent adults, and that one of the factors associated with aggressive behaviour in children, along with poverty, family breakdown, abusive

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 16 mars 1993

Le président: La séance est ouverte.

Je souhaite la bienvenue à Sandra Macdonald de l'Association canadienne de production de film et de télévision. Elle est venue nous parler dans le cadre de notre étude sur la violence à la télévision, et même la violence en général dans la société canadienne. Cela dit, notre mandat porte sur la violence à la télévision.

Vous avez tous dû recevoir un mémoire daté d'aujourd'hui. Je vous remercie de vous être donnée la peine de mettre vos idées sur le papier et je vous invite maintenant à prendre la parole.

Mme Sandra Macdonald (présidente de l'Association canadienne de production de film et de télévision): Je vais vous lire mon texte car cela me permettra de développer mon sujet avec un peu plus d'ordre et de ne rien oublier. Ensuite, je me ferai un plaisir d'approfondir avec vous les sujets qui vous intéressent.

L'ACPFT est une association nationale qui regroupe quelque 230 compagnies de production et de distribution de programmes canadiens qui offrent des services et des installations aux industries de la production. Nos membres produisent la plupart des dramatiques canadiennes en anglais et une grande partie des programmes de variétés, documentaires et programmes pour enfants que vous voyez à la télévision canadienne. Parmi les titres de programmes que vous connaissez peut–être: *The Road to Avonlea*, *E.N.G.*, *The Black Stallion*, *Neon Rider*, *North of 60*, *Danger Bay*, *Degrassi*, *OWL TV*, *Babar*, *Tin Tin*, *A Bunch of Munsch*, et beaucoup d'autres. Parmi les longs métrages, je peux vous citer: *Black Robe*, *Bye Bye Blues*, *South of Wawa*, et *Naked Lunch*. La plupart de nos membres ne produisent ni messages publicitaires, ni vidéoclips.

Nous sommes des compagnies indépendantes, qui ne sont pas affiliées aux détenteurs de licences de radiodiffusion, bien que notre principal marché soit celui de la radiodiffusion. Les membres de ce comité ne doivent pas ignorer que dans notre pays la distribution cinématographique est fortement dominée par les grands studios américains. En partie pour cette raison, et en partie pour des raisons purement économiques, très peu de longs métrages sont produits dans ce pays et ceux que nous produisons ne sont pas tellement distribués en salles. C'est à la télévision qu'ils sont vus par le plus grand auditoire, soit sur les postes conventionnels comme CBC ou TVO, soit à la télévision payante, le *Movie Channel dans l'est et le *Superchannel* dans l'ouest.

Quelle est la position de l'ACPFT en ce qui concerne la violence?

Pour commencer, nous savons que pour notre société la violence est une préoccupation croissante. C'est une préoccupation que nous partageons.

Deuxièmement, nous savons que des travaux de recherche en sciences sociales ont démontré que les enfants violents deviennent souvent des adultes violents, et que les enfants qui ont un comportement agressif le doivent souvent à la pauvreté,

[*Texte*]

behaviour in the home, and poor or interrupted schooling, is the viewing of large amounts of television. We are also aware of the research showing that the television viewing of individuals prone to aggression tends to be to aggressive programming—contact sports and action adventure movies and television dramas.

We believe it is reasonable to look for ways to ensure that the programming directed to a child audience, or scheduled on a general interest service in periods when children are likely to be watching, does not glamorize violence or portray violence as a solution to problems.

We also believe more must be done to ensure that there are positive alternatives to the fare that is presently available and which, as you know, comes predominantly from the United States. Canadian children's programs are notably non–violent and recognized around the world for that very quality. However, Canadian programs in the categories of drama, variety and children's programming represent a very small proportion of the choice available to Canadians at the flick of a switch.

• 1550

What kinds of steps can reasonably be taken? First, classification and scheduling. Numerically, children under 12 are not a very large part of the viewing audience. Most television viewing is done by adults, and television will have to continue to provide programming for adults before 9 p.m.

There are also different degrees of access to television services, which argue for different thresholds in terms of what can appropriately be aired at what hours. For example, no pay movie service enters a Canadian home unless a Canadian adult takes deliberate steps to have it brought in, and continues to pay quite a high premium every month to keep it. These services already have quite restricted access to Canadian homes, and should probably be subject to a different standard from that imposed on conventional, over–the–air broadcasters.

Classification of programs so that viewers, and especially parents, know what to expect from the program they are considering watching seems to us an obvious avenue to pursue.

Our association has been working with other producer groups for almost five years to try to find a way to create one national classification system for feature films. At the present time, every film anticipating a theatrical release must be classified by 10 different censor boards, each of which charges a fee. Cost considerations aside, it is simply not logistically feasible to consider looking beyond feature films to other forms of programming if we can't establish a national system.

We would urge this committee to recommend the establishment of a national classification system, at least for pre–recorded programming. It is obviously much more difficult to deal with live or immediate programming like news and sports. However, since we don't do that kind of programming, we'll leave the solution to others to suggest.

[*Traduction*]

à des familles désunies, à la façon dont ils sont traités chez eux, à une mauvaise scolarité ou à une scolarité interrompue, mais aussi à de longues périodes passées devant la télévision. De plus, des recherches ont démontré que les individus qui ont un comportement agressif choisissent souvent des programmes de nature agressive, qu'il s'agisse de sports violents, de films d'aventures ou de dramatiques.

Nous pensons qu'il devrait être possible de s'assurer que les programmes destinés à un auditoire d'enfants ou les programmes d'intérêt général qui sont diffusés à des heures où les enfants sont susceptibles de regarder la télévision, n'idéalisent pas la violence et ne la représentent pas comme un remède à tous les maux.

D'autre part, nous pensons qu'on pourrait présenter des programmes plus positifs que ceux qui sont diffusés actuellement et qui, pour la plupart, vous le savez bien, viennent des États–Unis. Les programmes canadiens pour enfants sont particulièrement non violents et ils ont cette réputation dans le monde entier. Toutefois, les programmes canadiens dans les catégories dramatiques, variétés et enfants représentent une proportion minime des programmes que les Canadiens peuvent voir simplement en tournant le bouton.

Quelles sont les mesures raisonnables qui pourraient être prises? Pour commencer, classement et programmation. Les enfants de moins de 12 ans ne représentent pas une proportion importante des auditoires de télévision. La plupart des téléspectateurs sont des adultes et la télévision doit continuer à offrir des programmes aux adultes avant 21h00.

D'autre part, tout le monde n'a pas le même accès aux services de télévision, et pour cette raison, il convient de fixer des heures limites différentes selon les services. Par exemple, pour qu'un foyer canadien reçoive le service de films payants, il faut qu'un adulte canadien en ait pris la décision et qu'il continue à payer gros chaque mois pour continuer à jouir du service. Autrement dit, ce sont des services à accès très restreint, si bien que dans ce cas, des normes différentes de celles qui existent pour la radiodiffusion conventionnelle devraient probablement exister.

Placement des programmes pour que les téléspectateurs, et en particulier les parents, sachent à quoi s'attendre lorsqu'ils envisagent de regarder quelque chose: voilà qui nous semble une solution évidente.

Notre association, en collaboration avec d'autres groupes de producteurs, essaient depuis près de cinq ans de trouver un système de classement national pour les longs métrages. À l'heure actuelle, chaque film doit être classé par dix commissions de censure avant de passer en salle, et chaque commission fait payer ce service. Indépendamment des considérations de coûts, en l'absence d'un système national, il n'est pas réaliste de s'attendre à ce qu'on puisse classer les productions autres que les longs métrages.

Nous pensons que ce comité devrait recommander la création d'un système national de classement, au moins pour les programmes pré–enregistrés. De toute évidence, lorsqu'il s'agit de télévision en direct ou de programmation immédiate, comme les nouvelles et les sports, cela devient beaucoup plus difficile. Toutefois, comme nous ne produisons pas ce genre de programmes, je laisse à d'autres le soin de trouver des solutions.

[*Text*]

Appropriate scheduling is another obvious step to take. Broadcasters of course control scheduling, and have addressed this issue in the self–regulatory code that they have recently forwarded to the CRTC for review. In our opinion, there is no alternative to self–regulation in this area. No regulatory body could possibly rule on every scheduling change made by every broadcaster in the country in the course of a day, even if it were within its authority to do so.

The broadcaster has to take ultimate responsibility for the programming he chooses to air. There is an obvious role for the regulator and for the public in ensuring that the various codes broadcasters adopt reflect the standards of the community they serve. But at the end of the day, even with the CBC, it is the people actually employed in the station who control what goes out over the air.

Independent producers' relationship to broadcasters. Canadian independent program producers, the members of the CFTPA, rarely if ever produce a program until a broadcaster has made a commitment to air it. Canadian broadcasters have three kinds of programming they make commitments to: programming they produce in–house—except for the CBC, this is mostly news and current affairs. Programming they purchase from Hollywood. This accounts for most of the prime–time schedules of Canadian broadcasters, again, except for the CBC. And there is the programming they acquire from Canadian independent producers. This is mainly in the areas of drama, variety, children's programs and some documentaries.

We would argue that in terms of the representation of positive values, and the absence of gratuitous violence, Canadian entertainment and children's programming compares very well, that it is in fact part of the solution this committee is seeking. Yet very little of Canadians' viewing is to this programming.

The fact that only about 5% of Canadians' drama viewing is to Canadian dramatic programming is not a judgment on the inferior nature of Canadian programs; it is a reflection of the fact that there is so little Canadian drama aired in peak viewing times. Viewing patterns in recent years have shown that where the availability of Canadian dramatic programming increases, viewing also increases.

The schedules of English broadcasters between 7 p.m and 11 p.m. are filled with U.S. entertainment programming. Spending by private broadcasters on U.S. drama outstrips spending on news and information by quite a large margin and is about six times the expenditure on Canadian drama.

[*Translation*]

Une autre mesure évidente sur le plan de la programmation: évidemment, ce sont les radiodiffuseurs qui régissent la programmation et qui ont cherché à cerner ce problème grâce à un code d'autoréglementation qu'ils viennent d'envoyer au CRTC pour approbation. A notre sens, l'autoréglementation est la seule solution dans ce domaine. Même à supposer qu'ils en aient le pouvoir, aucun des organismes de réglementation ne saurait prendre une décision chaque fois qu'un radiodiffuseur change sa programmation dans le courant d'une journée.

En effet,en fin de compte, c'est le radiodiffuseur qui est responsable des programmes qu'il choisit de diffuser. Les organismes de réglementation et le public doivent évidemment s'assurer que les codes des radiodiffuseurs sont bien conformes aux normes de la communauté qu'ils desservent. Mais en fin de compte, même dans le cas de CBC, ce sont les gens qui travaillent à la station qui sont maîtres de ce qui est diffusé.

Rapports entre les producteurs indépendants et les radiodiffuseurs. Les producteurs indépendants canadiens de programmes, les membres de l'APPFT, produisent rarement un programme avant qu'un radiodiffuseur se soit engagé à le diffuser. Les radiodiffuseurs canadiens s'engagent à diffuser trois types de programmes: les programmes qu'ils produisent eux–mêmes et, à l'exception de CBC, cette catégorie contient surtout les nouvelles et les affaires publiques. Deuxièmement, les programmes qu'ils achètent à Hollywood. Encore une fois, à l'exception de CBC, cela représente la majorité des programmes diffusés aux hautes heures d'écoute par les radiodiffuseurs canadiens. Enfin, les programmes qu'ils achètent à des producteurs canadiens indépendants. Ils s'agit là principalement de dramatiques, de programmes de variétés et de programmes pour enfants et des quelques documentaires.

En ce qui concerne la représentation de valeurs positives et l'absence de violence gratuite, les programmes de divertissement canadiens et les programmes pour enfants sont excellents, et ils constituent la solution que ce comité recherche. Pourtant, ces programmes–là représentent une portion infime de ce que les Canadiens peuvent regarder.

En fait, si 5 p. 100 seulement des dramatiques regardées par les Canadiens sont des productions canadiennes, cela ne signifie pas qu'il s'agit de productions de qualité inférieure. En effet, cela est dû au simple fait que très peu de dramatiques canadiennes sont diffusées pendant les hautes heures d'écoute. L'évolution de la situation depuis quelques années a démontré que lorsque le choix des dramatiques canadiennes augmentent, le nombre des téléspectateurs augmente d'autant.

Les radiodiffuseurs anglophones remplissent la plage de 19h00 à 23h00 de programmes américains. Les radiodiffuseurs privés dépensent beaucoup plus pour acheter des dramatiques américaines que pour leur programmes de nouvelles et d'information et ils consacrent à ces achats six fois plus d'argent qu'ils n'en consacrent aux dramatiques canadiennes.

[*Texte*]

• 1555

The reasons for this are straightforward economic reasons. U.S. drama gets large audiences and it can be purchased much more cheaply than Canadian drama. It benefits from the endless promotion that flows across the border in magazines and talk shows, and if it's a program being aired on a U.S. network, the Canadian signal with its ads can be superimposed over the U.S. version coming in on cable, cutting out a competitive signal.

The biggest programming problem in the Canadian broadcast market is providing programming that is popular but expensive, such as domestically produced drama, or aimed at a small audience, such as children's programming, some documentaries and arts programming.

I'd like to take a few minutes to share with you some of the economic realities of making high-quality Canadian entertainment programming. I'm sure that the members of the committee know that with the exception of the CBC, Canadian broadcasters, both conventional and specialty, pay a relatively small proportion of the cost of any entertainment programming, including programming for children, that they air.

They are able to buy foreign programming, mainly from the U.S., at a fraction of its production cost, which makes sense, because the cost of that production is already spread across the American market. A Canadian production of course, to have equivalent production values, which it must have or no one will watch it, costs nearly as much, but it must recoup that cost from a much smaller base.

At the moment, Canadian production is under siege on all sides. Broadcasters are reducing their licence fees or opting for cheapter reality type programming, preferably presold to a U.S. network, so they can simulcast it. Budgets to government support programs, including the CBC and Telefilm, have been cut. The CRTC is under pressure to reduce conditions of licence for broadcasters and to abandon ''the formula''.

Canadian producers are being forced to depend more and more on foreign markets to finance production. We are now in the ironic position of usually needing a sale in the U.S. to finance a Canadian show. The greater the percentage of the budget coming from the U.S. buyer, the greater the pressure to make the kind of show the U.S. broadcaster prefers.

Where do we go from here? No discussion of the problems of violence in our society, and the role that the media might play in that, can ignore the reality of the world we live in.

[*Traduction*]

Cela est dû à des raisons purement économiques. Les dramatiques américaines ont de vastes auditoires et coûtent donc beaucoup moins cher que les dramatiques canadiennes. D'autre part, elles profitent de l'énorme publicité qu'on leur fait à travers la frontière grâce aux magazines et aux *talk shows*. D'autre part, lorsqu'un programme est diffusé sur un réseau américain, on peut surimposer une bande publicitaire canadienne sur la version américaine acheminée par le câble, supprimant ainsi un signal concurrent.

Le plus gros problème de programmation sur le marché de la radiodiffusion canadienne, c'est la nécessité d'offrir des programmes populaires, mais très coûteux, comme des dramatiques produites au Canada ou encore des programmes destinés à de petits auditoires, comme les programmes pour enfants, certains documentaires et certains programmes artistiques.

Je vais maintenant consacrer quelques minutes aux réalités économiques de la production d'un programme canadien de très bonne qualité. Vous devez bien savoir qu'à l'exception de Radio-Canada et de CBC, les radiodiffuseurs canadiens, conventionnels et spécialisés, ne payent qu'une proportion relativement faible du coût des programmes qu'ils diffusent, y compris les programmes pour enfants.

En effet, ils peuvent acheter des programmes étrangers, principalement aux États-Unis, pour une fraction de leurs frais de production, ce qui est logique puisque ces coûts de production sont étalés sur l'ensemble du marché américain. Par contre, à valeur de production égale, ce qui est indispensable si on veut avoir des téléspectateurs, une production canadienne coûte presque autant, mais elle doit rentrer dans ses frais avec une clientèle beaucoup plus restreinte.

À l'heure actuelle, les productions canadiennes sont attaquées de toutes parts. Les radiodiffuseurs réduisent leurs droits de permis ou choisissent des programmes moins coûteux, genre cinéma-vérité, de préférence après les avoir vendus à un réseau américain, ce qui leur permet de les diffuser simultanément. Les budgets des programmes gouvernementaux, y compris ceux de CBC, Radio-Canada et Téléfilm, ont fait l'objet de coupures. On voudrait convaincre le CRTC de réduire les conditions de licence des radiodiffuseurs et d'abandonner la «formule».

Les producteurs canadiens sont forcés de faire appel de plus en plus aux marchés étrangers pour financer leurs productions. La situation actuelle est ironique puisque le plus souvent nous avons besoin de vendre un programme aux États-Unis pour pouvoir le financer. Plus le pourcentage d'un budget est avancé par les acheteurs américains, plus nous subissons de pressions pour produire le genre de programmes que les radiodiffuseurs américains préfèrent.

Que nous réserve l'avenir? Aucune discussion sur les problèmes causés par la violence dans notre société et sur le rôle joué par les médias dans ce domaine, ne peut ignorer la réalité du monde dans lequel nous vivons.

[*Text*]

Most Canadians today have access to 40 or 50 channels of television, either coming in direct from the U.S. or Canadian channels programming predominantly U.S. programming in peak viewing periods. Next year, if we want to buy the handkerchief–sized dish, we can get a lot more than that. The border, as Professor Donnerstein reminded us, at the recent Hincks Institute Symposium on Violence, is just air.

We believe the best defence is a good offence. We make good programs in this country, when we can afford to. One mechanism Parliament has in its hands, if it's really serious about this problem, is the ability to commit resources to progamming, rather than cutting them, which is what we face today. We hope you'll give that some thought.

Our recommendations to this committee, then, are three: (1) Establish a national classification system; (2) prevail upon broadcasters to develop a satisfactory, self–regulatory code on violence; (3) expand the positive choices available to Canadian kids by making the resources available to finance more Canadian programming.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much. That was a well prepared and interesting brief. We appreciate it.

I would just like to ask if you would be willing to amplify your paragraph on page 3 about the efforts you made over the years to develop a classification system. Would you elaborate on the background of that, the difficulties you encountered and where it stands at this stage?

Ms Macdonald: As you know, most provinces do have some form of a censor board or classification system. They aren't all called censor boards. Many of them were developed for theatres as far back as the 1920s and 1930s and have been in place for a very long time. They operate, of course, under provincial jurisdiction, because theatres are considered to be a matter of local concern under the Constitution. So what we have, first of all, is an inherited system that is reinforced by the division of powers in the Constitution, which regards theatres as a local matter. But in fact the distribution of films to theatres is a national business. No one could ever conceive of releasing a film in one province alone. So the fact of the matter is that any distributor with a film to release must go through the process of sending it separately to each classification board to have it individually classified.

• 1600

There is no national system at the moment for classification for two reasons. One of course is the theatrical system is in place and provincially based. Because there has never been anything of the kind related to the broadcast system, which obviously is federal jurisdiction, we have the situation where people in the broadcasting system, to the degree they use classification at all, rely on what classifications they've received from provincial boards.

[*Translation*]

À l'heure actuelle, la plupart des Canadiens ont accès à 40, 50 canaux de télévision, des canaux qui viennent directement des États–Unis ou bien des canaux canadiens qui diffusent principalement des programmes américains pendant les hautes heures d'écoute. L'année prochaine, il nous suffira d'acheter la nouvelle soucoupe de la taille d'un mouchoir pour avoir accès à beaucoup plus encore. Comme le professeur Donnerstein nous l'a rappelé lors du récent symposium de l'Institut Hincks, après tout, la frontière, ce n'est que de l'air.

À notre avis, la meilleure défense, c'est l'offensive. Quand nous en avons les moyens, nous produisons d'excellents programmes dans ce pays. Si le Parlement est véritablement sérieux dans son désir de s'attaquer à ce problème, il a la possibilité d'augmenter les fonds destinés à la programmation au lieu de les réduire, comme c'est le cas actuellement. Nous espérons que vous réfléchirez à cet aspect–là.

Nous avons donc trois recommandations à formuler: (1) Mettre en place un système national de placement; (2) convaincre les radiodiffuseurs d'élaborer un code d'autoréglementation satisfaisant sur la violence; (3) élargir les choix positifs à la disposition des enfants canadiens en débloquant des fonds pour produire des programmes canadiens plus nombreux.

Merci.

Le président: Merci beaucoup. Voilà un mémoire particulièrement bien préparé et particulièrement intéressant. Nous l'apprécions beaucoup.

Je voudrais que vous développiez le paragraphe qui figure à la page 3 et qui porte sur les efforts que vous avez faits pour mettre en place un système de classement. Pouvez–vous nous dire comment les choses se sont passées, quelles sont les difficultés auxquelles vous vous êtes heurtés et où en sont les choses?

Mme Macdonald: Comme vous le savez, la plupart des provinces ont une commission de censure ou un système de classement. on ne les appelle pas toujours commissions de censure. La plupart ont été mises sur pied pour les cinémas et remontent aux années vingt et trente; autrement dit, elles existent depuis très longtemps. Évidemment, elles relèvent de la juridiction provinciale car les cinémas sont considérés comme étant d'intérêt local par la Constitution. Ainsi, nous avons donc hérité d'un système d'autant plus rigide qu'il est soutenu par la répartition des pouvoirs dans la Constitution; en effet, dans la Constitution les cinémas sont considérés comme étant d'intérêt local. Or, dans la réalité, la distribution des films est une affaire nationale. Il est inconcevable qu'on puisse passer un film dans une seule province. Autrement dit, les distributeurs doivent systématiquement envoyer les films qu'ils souhaitent distribuer à toutes les commissions qui, chacune, leur donnent une cote.

S'il n'existe pas actuellement de système national de classement, cela est dû à deux raisons. D'une part, évidemment, le système actuel des cinémas fonctionne par province. Comme rien de ce genre n'a jamais été fait dans le cas du système de radiodiffusion, qui de toute évidence relève de la juridiction fédérale, les radiodiffuseurs, dans la mesure où ils utilisent des cotes, doivent utiliser celles qui leur sont fournies par les commissions provinciales.

[*Texte*]

The people who use classification in the broadcast system at the moment are principally the movie services, the pay television services. They indicate classifications for movies, and they draw them from a sort of common view of the provincial boards the films may have been thorough.

In our association we have some distributors. We have also worked with the Canadian Distributors Association and the Canadian Motion Picture Distributors Association, which in fact represents the U.S. studios in their operations in Canada, to try together to persuade the various provincial authorities to either harmonize their approach or defer to a national board. One suggestion was that each of the provincial boards should have a person on a national board and therefore maintain their provincial link.

To this point, we haven't had any provinces agree to give up jurisdiction in this area.

The Chairman: But has there been no attempt at harmonization at all?

Ms Macdonald: Well, there are a couple of provinces that accept each other's classifications. For example, Prince Edward Island, to the best of my knowledge, follows the Nova Scotia classifications.

The Chairman: But if Blockbuster Video, which has stores all over North America, has film X, does it have to be individually rated in each of the ten provinces, by each censor board?

Ms Macdonald: A film that is going to a theatre will have to be rated. If it is going to a video store, I think there is a lot of leakage. If it's been rated for a theatre, then that rating may appear or may not appear on the video cassette.

In the province of Quebec it certainly will, because the province of Quebec has a very—

Mrs. Finestone (Mount Royal): It is clearly defined.

Ms Macdonald: It's very clearly defined and it's a very pervasive system. It set out, when it was established not all that many years ago when video was already a fact of life, to also include videos. But the degree to which videos are effectively classified varies from province to province.

The Chairman: So these ten censor boards do exist. There is a bureaucracy that vets films for theatrical production. It could just as easily vet films for video store sales.

Ms Macdonald: Many of them will be the same, of course.

The Chairman: Yes. But there is no harmonization of standards or of authority or jurisdiction.

Ms Macdonald: We do find as a matter of practice that something that is considered suitable for a general audience is. . .most places will consider it suitable for a general audience. There's a certain amount of maybe social uniformity, which produces reasonably comparable results in a good number of cases.

The Chairman: That structure, then, is something we could address in terms of recommendations with respect to classification. There is something we could stick our teeth into. Thank you, members, for letting me go with that question first.

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, ce sont surtout les services de films, la télévision payante, qui utilisent les cotes dans le système de radiodiffusion. Les radiodiffuseurs indiquent la cote des films, une cote qu'ils déduisent de l'opinion qui se dégage des décisions des diverses commissions provinciales.

Plusieurs distributeurs font partie de notre association. Nous avons par ailleurs travaillé en collaboration avec l'Association canadienne des distributeurs et l'Association canadienne des distributeurs de films qui représentent, en fait, les studios américains au Canada; avec eux nous avons essayé de persuader les diverses autorités provinciales, soit d'uniformiser leurs démarches, soit de céder le pas à une commission nationale. Nous avons suggéré, entre autres, que les commissions provinciales envoient un délégué à une commission nationale, ce qui assurerait la présence provinciale.

Jusqu'à présent, aucune province n'a accepté de céder sa compétence.

Le président: Il n'y a eu aucun effort d'uniformisation?

Mme Macdonald: Deux provinces acceptent mutuellement leurs cotes; par exemple, je crois que l'Île–du–Prince–Édouard utilise les cotes de la Nouvelle–Écosse.

Le président: Supposons que Blockbuster Video, qui a des magasins dans toute l'Amérique du Nord, décide de louer un film X: doit–on d'abord obtenir une cote de chacune des commissions de censure provinciale, individuellement?

Mme Macdonald: Les films passés en salle doivent être classés. En ce qui concerne les magasins vidéo, le système n'est pas très étanche. Lorsqu'un film a été coté pour les salles, cette cote apparaît ou n'apparaît pas sur la cassette.

Au Québec, elle apparaît certainement, car cette province est très. . .

Mme Finestone (Mount Royal): C'est un système très clair.

Mme Macdonald: Un système très clair et très exhaustif. En effet, il a été mis en place il n'y a pas si longtemps, alors que la vidéo existait déjà. Cela dit, l'efficacité du classement des vidéos varie beaucoup d'une province à l'autre.

Le président: Ces dix commissions de censure existent; donc, c'est toute une administration qui approuve les fils distribués en salle. On pourrait tout aussi bien leur confier les films loués par les magasins de vidéo.

Mme Macdonald: Très souvent, ce sont évidemment les mêmes films.

Le président: Oui. Mais il n'y a pas d'uniformité, ni dans les normes, dans les compétences ou dans les juridictions.

Mme Macdonald: Dans la pratique, ce qui est considéré acceptable pour un auditoire général est considéré de la même façon par tout le monde. Il existe une certaine uniformité sociale et, la plupart du temps, les résultats sont comparables.

Le président: Lorsque nous formulerons des recommandations au sujet du classement, nous pourrions donc nous intéresser à cette structure. C'est quelque chose de solide à quoi nous attaquer. Je remercie mes collègues de m'avoir laissé poser cette question le premier.

[*Text*]

Mrs. Finestone: It's like getting a technical briefing. I think it was very helpful, in case we haven't had that in our minutes until now. Thank you very much for joining us.

You said a few things, Ms Macdonald, which I'd like to examine with you. I will pursue the questioning that was raised by our chair in one moment, because I think it is important.

• 1605

I would like some clarification. In your first paragraph you talk about:

> Our members make most of the English–language Canadian drama, and much of the variety, documentary and children's programming seen on Canadian television.

Mr. Mirabelli of the Alliance for Children and Television, whom you and I met at the Hincks conference, talked about $100 million worth of production annually in the last couple of years. Are you familiar with those figures? Were they through the Canadian Film and Television Production Association?

Ms Macdonald: I wasn't too sure where he got that figure. I would say that if you added it, if it is cumulative over the last, say, three or four years, then that is probably a good figure.

Mrs. Finestone: Just a minute. Does that mean you are saying about $30 million to $33 million, or $20 million to $25 million a year worth of. . .? What are you saying?

Ms Macdonald: I would have to try to do some sums to calculate that for you. One of the difficulties we have is what you call children's programming, because for many people there is a distinction between children's programming and family programming. Broadcasters make this distinction. For example, broadcasters consider *Road to Avonlea* family programming, not children's programming. Therefore, where do you place the money that went into that?

Mrs. Finestone: Okay. Do you do animation?

Ms Macdonald: Oh, a great deal.

Mrs. Finestone: All right. If you have some—

Ms Macdonald: Our members do a great deal of animation.

Mrs. Finestone: If you have some idea, I would appreciate it if you could send us in some kind of breakdown between what is considered family classification, children's classification, adolescent or adolescent–teen, and adult. I would really be anxious to know what you are able to produce. You have 230 companies. How many are not in? Are they all small, little ones that are of no account or just starting, or what?

Ms Macdonald: We have quite a range. Names you may be familiar with are—

Mrs. Finestone: No, I don't want to know that. How many do not belong? Are you aware of how many film producing companies do not belong to your association?

[*Translation*]

Mme Finestone: Cela nous a donné un aperçu technique qui nous sera très utile si personne ne l'avait dit jusqu'à présent. Merci beaucoup d'être venus.

Madame Macdonald, vous avez dit plusieurs choses sur lesquelles je voudrais bien revenir avec vous. Je reviendrai tout à l'heure à la question posée par notre président, car c'est un sujet particulièrement important.

Une précision; dans votre premier paragraphe, vous dites:

> Nos membres produisent la plupart des dramatiques canadiennes en langue anglaise, ainsi qu'une bonne partie des programmes de variétés, documentaires et programmes pour enfants qui passent à la télévision canadienne.

M. Mirabelli, du groupe Alliance for Children and Television que nous avons toutes les deux rencontré à la Conférence Hincks, a parlé d'une production annuelle de 100 millions de dollars au cours des deux dernières années. Est–ce que vous connaissez ces chiffres? S'agit–il des chiffres de l'Association canadienne de production de film et de télévision?

Mme Macdonald: Je ne sais pas très bien où il a trouvé ce chiffre. S'il s'agit d'un total cumulatif, c'est–à–dire pour les trois ou quatre dernières années, c'est probablement exact.

Mme Finestone: Un instant; vous parlez de 30 à 33 millions ou bien de 20 à 25 millions par année de. . .? De quoi parlez–vous?

Mme Macdonald: Il faudrait que je fasse quelques additions pour vous répondre. Il faut savoir comment on définit la programmation pour enfants car beaucoup de gens font une distinction entre programmes pour enfants et programmes familiaux. Les radiodiffuseurs font cette distinction–là. Par exemple, on considère que *Road to Avonlea* est un programme familial et non pas un programme pour enfants. Cela a donc une incidence sur ces statistiques.

Mme Finestone: D'accord. Est–ce que vous produisez des dessins animés?

Mme Macdonald: Oui, énormément.

Mme Finestone: Très bien. Si vous avez. . .

Mme Macdonald: Nos membres produisent beaucoup de programmes d'animation.

Mme Finestone: Si cela vous est possible, je voudrais que vous nous envoyez une sorte de liste de ce qu'on considérerait comme des programmes familiaux et une liste des programmes pour les enfants, les adolescents et les adultes. Je voudrais bien savoir ce que vous réussissez à produire. Vous représentez 230 compagnies. Combien y en a–t–il qui ne font pas partie de votre organisme? S'agit–il de petites compagnies de peu d'importance, de compagnies qui viennent tout juste de débuter?

Mme Macdonald: La gamme des compagnies que nous représentons est très large. Il y en a que vous devez connaître. . .

Mme Finestone: Non, ce n'est pas ce que je veux savoir. Combien de compagnies n'appartiennent pas à votre organisme? Savez–vous combien de compagnies de production de films n'appartiennent pas à votre association?

[*Texte*]

Ms Macdonald: I would say that in terms of people who get anything broadcast, virtually all of them belong to our association. Now, we don't represent producers in the province of Quebec who have their own association.

Mrs. Finestone: That is the kind of information I wanted.

Ms Macdonald: There are a few cross–over numbers. We do have a few. We have 10 or 12 companies in Quebec that belong to both associations.

Mrs. Finestone: All right.

Ms Macdonald: But I haven't directed my comments here to the French–language market for programming or to the production of programming in that market because—

Mrs. Finestone: They are not affiliated with you.

Ms Macdonald: We sort of create a division of labour between ourselves and the APFTQ. It is under status of the artist legislation in the province of Quebec, the designated producer representative.

Mrs. Finestone: With respect to the question that our chairman was pursuing with you on classifications and scheduling, etc., I am curious to know if there has been any look at the kind of classification of films across the country. Let's say that you have a film that gets a PG rating, a parental guidance rating. Would this be pretty standard right across the country, or would you find significant differences, where it would be an R rating, or where it would be an X rating? Are you seeing or have you measured the differences across the country? Or is there a fairly even community standard that you could find?

Ms Macdonald: I am not sure I am really capable of answering that, because I don't deal with the distribution end much. Because it only goes to theatres, I really—

Mrs. Finestone: Okay then, stop there.

Ms Macdonald: I'm afraid I couldn't quite venture—

Mrs. Finestone: That's because it is at the distribution end. What I really want to focus on is whether you target in some way. What are you saying when you say you want a classification system? Do you want a generic system that would have national standards under which each province could set out its own community standard?

In the very paragraph before that there is a sort of contradictory statement, which led me to ask you that question. You say, at the top of page 3, that services already have quite restricted access. . . You're talking about pay services and the fact that people have bought this service, and they have "quite restricted access to Canadian homes, and should probably be subject to a different standard from that imposed on conventional, over–the–air broadcasters".

• 1610

First of all, I'd like to know why. Second, if you have an answer to that, then how can you possibly ask for one national classification system?

Ms Macdonald: I think the first thing we should do is get away from the notion that we have to have a PG and that kind of thing. There may be different ways of doing this. For example, if you were to take a system that had three elements

[*Traduction*]

Mme Macdonald: Je pense pouvoir dire que virtuellement toutes les compagnies qui font radiodiffuser leurs productions appartiennent à notre association. Cela dit, nous ne représentons pas les producteurs de la province de Québec qui ont leur propre association.

Mme Finestone: C'est cela que je voulais savoir.

Mme Macdonald: Il y a quelques chevauchements, par exemple nous avons 10 ou 12 compagnies au Québec qui appartiennent aux deux associations.

Mme Finestone: Ah, bon.

Mme Macdonald: Mais les observations que j'ai faites aujourd'hui ne portent pas sur le marché francophone ni sur la programmation et la production de programmes dans ce marché car. . .

Mme Finestone: Elles ne sont pas affiliées à votre association, alors?

Mme Macdonald: En quelque sorte, nous nous divisons le travail avec l'APFTQ. Cet organisme–là relève de la législation sur les artistes dans la province de Québec, c'est lui le représentant désigné des producteurs.

Mme Finestone: Je reviens à la question de notre président au sujet du classement, de la programmation, etc.. Est–ce que quelqu'un s'est penché sur les différences entre les cotes de films dans les diverses provinces? Supposons un film coté PG, surveillance parentale recommandée. Est–ce qu'il aurait pratiquement la même cote dans tout le pays, ou bien y a–t–il des différences notables, des provinces où il aurait la cote R ou la cote X? Y a–t–il des différences, avez–vous cherché à déterminer cela? Ou bien les normes de la communauté sont–elles assez uniformes?

Mme Macdonald: Je ne suis pas certaine de pouvoir répondre à cette question car je ne m'occupe pas beaucoup de distribution. Comme il s'agit uniquement des salles, je ne peux. . .

Mme Finestone: D'accord, restons en là.

Mme Macdonald: Je ne voudrais pas m'aventurer. . .

Mme Finestone: Parce que c'est le côté distribution. En fait, ce que je veux vraiment savoir c'est ce que vous recherchez. Quand vous dites que vous voulez un système de classement, qu'est–ce que cela veut dire? Est–ce que vous voulez un système généralisé, chaque province adoptant ses propres normes dans le cadre d'un ensemble de normes nationales?

Dans le paragraphe qui précède, vous faites une déclaration qui semble contradictoire et c'est la raison pour laquelle je vous ai posé cette question. En haut de la page 3, vous parlez d'un accès très limité au services. . . À propos de la télévision payante, vous dites que ces services sont achetés par un nombre restreint d'abonnés et que les normes ne devraient probablement pas être les mêmes que pour les radiodiffuseurs conventionnels, ceux qui diffusent en ondes.

Tout d'abord, je voudrais savoir pourquoi. Ensuite, si vous pouvez répondre à cette question, je voudrais savoir pourquoi vous prétendez pouvoir réclamer un système national de classement?

Mme Macdonald: Je pense qu'il faudrait commencer par oublier le système actuel, PG, etc. Il doit y avoir d'autres façons de procéder. Par exemple, on pourrait envisager un système en trois éléments, chacun étant jugé d'après une certaine échelle.

[*Text*]

that people looked at and used a scale and said okay, in terms of. . . This is just for the sake of argument; I'm not advocating it. Let's say that you wanted to be able to advise people what to expect in terms of explicit violence, nudity or explicit sex, bad language. You could say that you have on each of these things a scale from 1 to 10, and you could then indicate that this one is 3, 3, 3.

What you might be able to do then would be to say to a conventional broadcaster, or they could write it into their own code: Before 9 p.m. we won't air anything that displays a coding above 5 in any of these areas, or above 3 in any of these areas. You might, at the same time, be able to include in such a code by specialty services, because they aren't under the broadcaster's code, or in their conditions of licence, that if they are a true pay service, which people have already taken very particular steps to get—it hasn't come freely into their home just by flicking a switch—that their threshold, before 9 p.m., if it's 3 for the general, maybe it's 5 for the pay. This is just for the sake of indicating how you could do it.

Mrs. Finestone: In other words, if you want to have a more erotic sense or greater freedom of expression, you are saying. . . I have some difficulty with censorship. Let me put it that way. If you're going to set up a scale, then you are going to set up a scale, as far as I'm concerned, for all Canadians. It should not be more erotic or more liberal the richer you are, because the more you can pay for pay service. That's not my idea of fairness in a society. Fairness should be everybody in that regard, and access is for everybody. If you want access to special kinds of movies that's a different story.

I want to go back to the harmonizing. Are you aware of whether or not the federal Minister of Communications has had the opportunity to discuss the issue with his provincial counterparts? If so, do you know whether he's had any success besides that of Prince Edward Island and perhaps Nova Scotia?

Ms Macdonald: I really have no current information about that. It is an issue that of course has been brought up for years. It has always been one of those things that is very difficult for a federal minister to deal with. Clearly, it is provincial jurisdiction, unless you tied it to broadcasting, which is clearly federal.

Mrs. Finestone: I want to ask her one little question. I know that you said you're not at the distribution end, but perhaps you could tell me this. The classification of the film, in the first instance, does it get automatically transferred to the video that goes to the video store? Let's say *Black Stallion* or *Black Robe*.

Ms Macdonald: In the province of Quebec there is a seal that goes on it.

Mrs. Finestone: So the same classification you get on the film will go to the video, but not necessarily in the rest of Canada.

Ms Macdonald: I think it's fairly uniform in Ontario, but I couldn't speak for all the other provinces. I just don't know.

[*Translation*]

C'est un exemple tout à fait hypothétique, ce n'est pas quelque chose que je propose. Supposons qu'on veuille expliquer aux gens à quoi s'attendre sur le plan de la violence, scènes de nus ou scènes explicitement sexuelles, et enfin, langage abusif. Chacun de ces domaines pourrait être coté sur une échelle de un à dix, ce qui donnerait une cote de 3, 3, 3, par exemple.

On pourrait alors dire à un radiodiffuseur conventionnel, ou encore lui–même pourrait l'inscrire dans son propre code: avant 21 heures, nous ne diffusons rien qui comporte une cote supérieure à 5 dans aucune de ces trois catégories, ou une cote supérieure à 3. En même temps, les services spécialisés qui n'observent pas le code des radiodiffuseurs pourraient utiliser ces cotes, ou bien cela pourrait figurer dans les conditions d'octroi de licences: dans le cas d'un véritable service payant, un service que les gens doivent demander spécialement, qui n'est pas disponible en tournant simplement un bouton, l'échelle pourra être un peu différente, par exemple s'il s'agit de 3 pour la télévision conventionnelle, elle pourrait être de 5 pour la télévision payante avant 21 heures. Tout cela n'est que pour vous donner une idée de la façon dont cela pourrait fonctionner.

Mme Finestone: Autrement dit, si vous voulez une plus grande liberté d'expression, des scènes plus érotiques, vous voulez dire. . . La notion de censure m'ennuie; ce qui me gêne, c'est que si vous adoptez une échelle, à mon avis, il faut l'adopter pour tous les Canadiens. Je ne voudrais pas que les gens riches qui ont les moyens de se payer la télévision payante aient accès à des programmes plus érotiques. À mon avis, ces choses–là n'aboutit pas à une société très juste. La justice, c'est pour tout le monde, et l'accès, c'est pour tout le monde. Cela dit, si vous tenez à recevoir un type de film en particulier, alors là c'est une autre affaire.

Je reviens à cette histoire de l'uniformisation. Savez–vous si le ministre fédéral des Communications a eu l'occasion de discuter de cette question avec ses homologues provinciaux? Si c'est le cas, savez–vous s'il a obtenu des résultats, à part l'Île du Prince–Édouard et la Nouvelle–Écosse?

Mme Macdonald: Je ne sais vraiment pas où en sont les choses, c'est une affaire qui dure depuis des années. C'est là une des choses qui ont toujours été très délicates pour un ministre fédéral. Dans ce cas–ci, le domaine de compétence provinciale ne fait pas de doute, à moins de lier tout cela à la radiodiffusion, qui relève évidemment du fédéral.

Mme Finestone: J'ai une dernière petite question à lui poser. Vous nous avez dit que vous ne vous occupiez pas de distribution, mais peut–être pourrez–vous me répondre tout de même. Est–ce que la cote attribuée à un film est inscrite d'office sur la bande vidéo qui est ensuite distribuée dans les magasins vidéo? Supposons *Black Stallion* ou *Black Robe*.

Mme Macdonald: Dans la province de Québec, un sceau est apposé sur la cassette.

Mme Finestone: Autrement dit, la cote d'un film est apposée d'office sur la cassette, mais ce n'est pas forcément le cas dans le reste du Canada.

Mme Macdonald: Je crois que c'est assez généralisé en Ontario, mais je ne peux pas vous parler des autres provinces, je ne sais pas.

[*Texte*]

• 1615

Mrs. Finestone: Thank you very much. *Black Robe* fits a whole lot of concerns that we've had about Canada and our indigenous people and everything else. If it gets classified in one way for the movie theatres and it doesn't carry over to the video store. . . It seems such an inefficient way to put things together and such a costly undertaking.

The Chairman: I think that area of classification is one we can address in our report—

Mrs. Finestone: Yes.

The Chairman: —at least address the need for classification systems to be developed and consolidated and harmonized and so on.

Mr. MacWilliam.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Thank you, Sandra, for your brief.

In your brief you gave a very nice analysis of the pressure that Canadian producers and broadcasters are under with respect to the domination by the American film industry, in terms of the whole situation of the Canadian film industry experiences. But with respect to what I think is the central thesis of the argument that we're exploring, I get the feeling that you kind of danced around it a little bit. Let me rephrase it perhaps in terms of one argument that I keep coming back to and that is whether or not the exposure to violent programming, whether it be on television, through radio or through a video program or what not, is in fact causally linked to the expression of violent behaviour.

Now, in your paper, I think it's page 2—I'm just kind of paraphrasing what you said here—you said that one of the factors associated with aggressive behaviour in children is the viewing of large amounts of television. You seem to be confirming that hypothesis, that theory that in fact if we watch violent movies, we're going to behave violently. Are those your views?

Ms Macdonald: I chose my words in that section extremely carefully—

Mr. MacWilliam: I noticed.

Ms Macdonald: It may help if I tell you something about what I did before this job. I was previously director general of television at the CRTC, and in that capacity I commissioned the studies that the CRTC did on violence. That was one of my projects, and in the course of it I paid a great deal of attention to 20 years' worth of research, about 200 studies that were done in this area. It was the conclusion of our examination that there wasn't a causal connection, that there was in some cases a correlation of factors. It is one of the factors that can be found in a statistically significant proportion of people who have been in trouble with the law for crimes against the person and things like that—

Mr. MacWilliam: Sure. But wouldn't you agree that there's a world of difference between statistical correlation and causal linkage?

Ms Macdonald: I think it is going too far to pause at a causal connection. I do believe that the fact there is an effect on susceptible people, which can in an extremely small number of cases be made, is something that we can't ignore. It does exist, and there is some rationale for saying we ought to exercise some prudence and some care.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Merci beaucoup. «Robe Noire» est le miroir de tout un tas de questions que nous pourrions nous poser au sujet du Canada, des populations autochtones, etc. Qu'il n'ait pas la même classification dans les salles de cinéma et chez les marchands de vidéo-cassettes, cela me semble inepte. C'est un gaspillage inutile.

Le président: Je crois que nous pourrions aborder cette question de la classification dans notre rapport. . .

Mme Finestone: Oui.

Le président: . . .tout au moins pour signaler la nécessité de codifier et d'harmoniser les divers systèmes.

Monsieur MacWilliam.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Sandra, je vous remercie de nous avoir présenté ce mémoire.

Dans celui-ci vous faites une très belle analyse des pressions auxquelles la domination de l'industrie cinématographique américaine assujettit dans tous les domaines les producteurs et les radiotélédiffiseurs canadiens. J'ai toutefois l'impression que vous avez quelque peu éludé la thèse centrale de la question qui fait l'objet de notre étude. Permettez-moi de la reformuler dans mes propres termes. Y a-t-il un lien de cause à effet entre les films violents, les émissions de radio ou de télévision ou les vidéos violentes et la violence dans notre société?

Or, dans votre mémoire, vous dites, à la page 2 je crois—je paraphrase—qu'un des facteurs associés au comportement agressif Des enfants est l'importance du nombre d'heures passées devant la télévision. Vous semblez confirmer cette hypothèse selon laquelle les spectateurs de films violents sont plus enclins eux-mêmes à la violence. C'est bien ce que vous dites?

Mme Macdonald: J'ai bien pesé mes mots dans cette partie. . .

M. MacWilliam: J'ai cru le remarquer.

Mme Macdonald: Il serait peut-être utile que je vous dise ce que je faisais avant d'occuper ces fonctions-ci. Auparavant j'était directrice générale de la télévision au CRTC et à ce titre j'ai commissionné les études réalisées par le conseil sur la violence. C'était un de mes projets, et j'ai étudié bien attentivement les recherches réalisées dans ce domaine depuis 20 ans, quelque 200 rapports. Nous avons conclu qu'il n'y avait pas de liens de cause à effet et que dans certains cas il y avait corrélation de facteurs. C'est un des facteurs qu'on trouve dans une proportion statistique importante chez ceux qui ont des problèmes avec la loi pour des crimes d'agression, etc. . .

M. MacWilliam: Bien sûr. Mais ne convenez-vous pas qu'il y a toute une différence entre des corrélations statistiques et des liens de cause à effet?

Mme Macdonald: Je crois que parler de liens de cause à effet, c'est aller un peu trop loin. Nous ne pouvons cependant ignorer que dans des cas extrêmement limités certaines personnes sont susceptibles d'être influencées par cette violence. C'est une réalité qui devrait nous inciter à la prudence.

[*Text*]

Mr. MacWilliam: I'm sort of playing devil's advocate here, because it is a bothersome question. We might be proceeding along an avenue that is asking us to do things when we don't really have the evidence that we should do it in the first place. I guess in terms of my scientific background that bothers me somewhat, that we perhaps are looking for political solutions that could be very problematic. It's virtually impossible for us, without getting into a real ethical problem of how to set up an experiment to determine a causal linkage.

• 1620

However, there is the other aspect, that even though we may not be able to verify that there's a causal linkage, we can certainly verify that the more exposure an individual has to violent programming, particularly a child, the more desensitized they become to the impact or consequences of that violence. I think that's supported by the evidence we've seen and the evidence that is available. Would you agree that there is a process of desensitization?

Ms Macdonald: I think that is one area in which the scientific research is fairly uncontested. There is a desensitization effect, which has been demonstrated over and over. Now, one could say that you get that effect in many ways. I think a lot of us experienced a desensitization effect with regard to the Constitution last year. Anything you have an overload of can produce that effect.

Mr. MacWilliam: Perhaps I can move my question on to another avenue, which is whether or not it's the process of desensitizing people to violence that actually allows the condoning and therefore the perpetuation of violence in our communities.

While a person who watches a violent movie might not go out and shoot somebody, they might not feel so bad if they see it happen or might not respond in a manner in which they would normally respond if they've seen it done thousands of times on television. And if society as a whole is desensitized to violence, doesn't it essentially condone violence and therefore perpetuate it?

Ms Macdonald: You're asking me to form conclusions that are far beyond my capacity.

Mr. MacWilliam: I'm asking you for your personal opinion.

Ms Macdonald: I would say that an awful lot more factors than how much television we watch have gone into the kind of social unrest we all feel uneasy about at the moment.

I come from a very small place, a little village in Prince Edward Island, and I first experienced a culture shock when I moved to Charlottetown and found that my neighbours there hadn't known my family for 150 years and therefore weren't nearly as interested in me as I was used to. When I moved to Ontario, of course, this experience was magnified a thousandfold.

The degree to which people feel involved with their neighbours and willing to go out of their way to help them has a lot to do with the stability in the community and the number of planes on which people are able to interact regularly. You are not going to go out and put your life on the line for someone you've never seen before and will never see again. People won't do that, with or without television.

[*Translation*]

M. MacWilliam: Je ne veux pas jouer l'avocat du diable parce que c'est une question troublante, mais je ne pense pas que nous devrions prendre des décisions sans avoir vraiment de preuves. Mon esprit de scientifique me met en garde contre des solutions politiques qui pourraient créer plus de problèmes qu'elles n'en résoudraient, et cela me gêne. Sans régler les problèmes moraux qu'une expérience visant à déterminer ce rapport de cause à effet pourrait provoquer, c'est pratiquement impossible.

Toutefois, même si nous ne pouvons démontrer la réalité de ces liens de cause à effet, il reste que nous pouvons démontrer que plus un téléspectateur voit de programmes violents, surtout un enfant, plus il devient insensible aux conséquences de cette violence. Je crois que les témoignages que nous avons entendus et les preuves disponibles le démontrent. Convenez–vous avec moi qu'il y a là un procesus d'insensibilisation?

Mme Macdonald: Je crois que c'est un domaine dans lequel les conclusions des recherches scientifiques sont relativement incontestées. L'incidence de l'insensibilisation a été maintes fois démontrée. On pourrait dire maintenant que cet effet peut être provoqué de nombreuses manières. Je crois que beaucoup d'entre nous ont vécu cet effet d'insensibilisation l'année dernière au sujet de la Constitution. Tout excès entraîne une insensibilisation.

M. MacWilliam: Permettez–moi alors de poser ma question autrement: est–ce ou n'est–ce pas ce processus d'insensibilisation de la population devant la violence qui l'incite à fermer les yeux et donc à tolérer la violence dans nos communautés?

Même si regarder un film violent ne donne pas forcément envie de tuer quelqu'un, on peut avoir tendance à réagir de manière indifférente devant des actes de violence réelle quand on en a vu des milliers du même genre à la télévision. Si la société dans son ensemble devient insensible à la violence, ne finit–elle pas par la tolérer puis par la perpétuer?

Mme Macdonald: Vous me demandez de formuler des conclusions qui dépassent mes compétences.

M. MacWilliam: Je vous demande simplement votre avis personnel.

Mme Macdonald: Je dirais qu'il y a beaucoup d'autres facteurs que la télévision qui expliquent le malaise social actuel.

Je suis originaire d'un petit patelin, d'un petit village de l'Île–du–Prince–Édouard, et j'ai eu mon premier choc culturel quand j'ai déménagé à Charlottetown, alors que je me suis rendu compte que mes voisins ne connaissaient pas ma famille depuis 150 ans et par conséquent étaient loin de me porter l'intéret que me portaient ceux de mon petit village. Bien entendu quand j'ai déménagé en Ontario cela a été 1 000 fois pire.

Les rapports de bon voisinage, l'entraide parmi les voisins, sont largement déterminés par la stabilité de la communauté et les occasions de rencontres et d'interactions régulières. Vous n'êtes pas prêt à risquer votre vie pour quelqu'un que vous n'avez jamais vu auparavant et que vous ne reverrez probablement jamais. Ce n'est pas un comportement naturel, avec ou sans télévision.

[*Texte*]

So we do have to be careful—and I must say I'm very pleased that the committee is being very cautious on this point—that we don't use television violence as a convenient scapegoat for all the ills of society. Television should take its share of responsibility, but I don't think we should think that if we manage to have a smaller number of TV murders or car chases we're going to have a vast improvement in our social fabric.

Mr. MacWilliam: Let me pursue the issue in one other way, just in terms of verifying the mandate with which this committee was struck. We said there's no causal linkage. We said, however, that there is certainly a correlation. We've also talked about desensitization. Is it your opinion that the committee has substantial reason to pursue the avenues it's pursuing, or are we chasing a phantom?

Ms Macdonald: First of all, any time you have a groundswell of public opinion around a topic you have a reason to interest yourself in it. I think that's the valid basis of politics. So if you have people who are concerned about something, then, sure, you should examine it, first of all. You should worry about whether there is something that can be done or should be done. Take them separately, although perhaps that's the wrong order.

• 1625

There are also constructive steps, and I've tried to suggest the ones I thought were constructive, that are within the power of the Canadian Parliament, and that are steps which, if implemented, would do some good. They would give some power to parents and to adults who also don't want to expose themselves to things which offend them to make better choices in how they use television.

We also have clear evidence that expenditures on good Canadian programming draw Canadian viewers to that programming. Now, that's obviously an issue that has to be weighed with all kinds of other priorities of the society, but nevertheless we have seen, year over year, through the 1980s and over the last decade, that where we have made the expenditures and have developed good programs we have also developed audiences and taken those audiences away from American programs. So it is something that's feasible and do–able; it's a question of whether you want to do it.

The Chairman: Thank you.

Mme Roy–Arcelin (Ahuntsic): Bienvenue à notre Comité. J'ai trouvé fort intéressant ce que vous nous avez présenté. Vous avez touché à l'ensemble des problèmes de la violence à la télévision. J'étais contente de vous entendre dire que la télévision n'est pas plus responsable de la violence dans la société que bien d'autres véhicules.

Le groupe d'action national veut établir un système de classification, et vous le souhaitez également dans vos recommandations. D'abord, j'aimerais savoir si votre association a des suggestions à cet égard.

On a aussi parlé d'un code. Il faudrait un code qui soit assez sévère et efficace, mais qui qui, en même temps, respecte la liberté d'expression et ne met pas de censure.

Est–ce qu'on peut aller chercher certains exemples en Australie, en Angleterre et en France où, semble–t–il, on a un code assez efficace? J'aimerais avoir votre opinion là–dessus.

[*Traduction*]

Il faut donc bien faire attention—et je veux dire que je suis bien aise de constater que votre comité est très prudent sur ce point—à ne pas se servir de la violence à la télévision comme d'un bouc émissaire pratique pour tous les maux de la société. La télévision devrait assumer sa part de responsabilités, mais il ne faudrait pas croire qu'une réduction du nombre de meurtres et de poursuites en voiture à la télévision améliorera de manière considérable nos rapports sociaux.

M. MacWilliam: Faisons le point. Il n'y a pas rapport de cause à effet. Cependant, il y a une certain corrélation. En outre, il y a insensibilisation de la population. Pensez–vous que notre comité a raison de poursuivre dans cette voie, ou bien effaçons–nous un fantôme?

Mme Macdonald: Pour commencer, chaque fois qu'une question fait l'objet d'un débat public vous avez tout intérêt à vous y intéresser. C'est la raison d'être de la politique. Si la population s'inquiète d'un phénomène, pour commencer, il vous faut l'examiner, c'est certain. Vous devez vous demander s'il est possible de faire quelque chose ou s'il faudrait faire quelque chose. Je le dis peut–être dans le mauvais ordre, mais il faut faire la distinction.

Il y aussi des étapes constructives, et j'ai voulu vous montrer celles que nous jugions constructives, que le Parlement canadien a les moyens de mettre en oeuvre et qui auraient un effet positif si elles étaient réalisées. Elles permettraient aux parents et aux adultes qui ne veulent pas s'exposer à des choses choquantes de faire un usage plus judicieux de la télévision.

Nous avons aussi des chiffres probants montrant que l'argent dépensé pour réaliser de bonnes émissions canadiennes permet d'attirer un public canadien vers ces émissions. Il faut naturellement pondérer cela en fonction de toutes sortes d'autres priorités sociales, mais il n'en reste pas moins que nous avons pu constater année après année, depuis le début des années quatre–vingt, que chaque fois que nous avons investi pour la réalisation de bonnes émissions, nous avons attiré un public qui s'est détourné des émissions américaines. C'est donc quelque chose de faisable; ce n'est qu'une simple question de volonté.

Le président: Merci.

Mrs. Roy–Arcelin (Ahuntsic): Welcome to our committee. I have listened with great interest to your presentation. You dealt with the broad spectrum of violence on television. I was pleased to hear you say that television is not more responsible for violence in society than many other inferences.

The National Action Group wants to develop a classification system, and you agree with them in your recommendations. I would first like to know if your association has any suggestions in that respect.

A code was also mentioned. A code should be fairly stringent and efficient while at the same time respecting freedom of expression and avoiding censorship.

Are there any examples to be found in Australia, Britain and France where there appear to be fairly stringent codes? I would like to have your opinion on this.

[*Text*]

Ms Macdonald: First of all, I presume the committee's probably aware—I think Mr. Spicer mentioned this when he was here—that there has been a grouping of interests that have agreed to pursue the classification issue, among other things. The group includes the cable industry, the broadcasters, ourselves, some of the social science groups, parents' groups, teachers' groups, and so forth.

The group has an action plan, and one of the steps is to examine the other codes that exist. One of our studies from the CRTC did look at this aspect and we were quite impressed with how the Australians had gone about doing so.

We have a meeting tentatively scheduled for April to try to put some more flesh on these bones. My understanding is also that the Minister of Communications is planning to invite representatives to one of our meetings from the Australian, New Zealand, French, and British authorities, who manage their classification systems, to describe how they work, the problems with the systems, and so on.

So this is quite a constructive step forward. These are meetings that will occur in April and May, and we do have hopes that we may be able to have some concrete recommendations within the next three or four months.

• 1630

Mme Roy–Arcelin: On a un autre problème quand il s'agit du volume de programmation à caractère violent qui vient des États-Unis. Plusieurs experts sont venus témoigner ici. Comment voyez-vous que le gouvernement, les radiodiffuseurs et le CRTC, avec tous les outils qu'il possède, puissent gérer ces émissions en provenance des États–Unis? Serait–ce extrêmement compliqué, comme on le pense?

Ms Macdonald: I don't think it would be wise to underestimate how difficult this is either, because the notion, for example, of permitting someone to interfere with the U.S. signal coming in to Canada raises all kinds of international problems.

At the moment, when broadcasts from U.S. stations come in on cable the CRTC forbids the cable operator to interfere with the content of that signal, except to substitute the same program that's owned by a Canadian, at the same time. So there are very large difficulties in attempting to restrict the entry of American programming.

Canadian broadcasters buy American programming and they can certainly make different choices from the ones they make now. At the present time there is quite a lot of programming available, so it's not as though they don't have choice. That's a matter about which the individual purchasers can do something.

There is a considerable increase in sensitivity in the United States at the moment. The National Association of Broadcasters will be discussing this issue at its convention in April and a large symposium dealing with this issue is planned for August by the major U.S. broadcasters. It is possible that the nature of the programming coming in from the United States may change in character to some degree because the social pressure in the United States will cause it to change.

[*Translation*]

Mme Macdonald: Premièrement, le comité sait sans doute, puisque M. Spicer l'a dit, je crois, quand il est venu ici, qu'un groupe d'intervenants ont convenu de creuser cette question de la classification, entre autres choses. On retrouve dans ce groupe des représentants de l'industrie du câble, les radiodiffuseurs, nous–mêmes, des représentants de certains groupes de science sociale, des groupes de parents, des groupes d'enseignants, etc.

Ce groupe a un plan d'action dont l'un des volets consiste à examiner les autres codes existants. L'une de nos études réalisées par le CRTC a porté précisément sur cette question et nous avons été très impressionnés de voir comment procédaient les Australiens.

Nous devons en principe nous réunir en avril pour étoffer un peu ces recherches. Je crois aussi que le ministre des Communications a l'intention d'inviter à une de nos réunions des représentants des autorités australiennes, néo–zélandaises, françaises et britanniques chargées de la gestion de leur régime de classification pour les inviter à nous parler de leur façon de procéder, des problèmes qu'ils rencontrent etc.

Il s'agit donc d'une importante étape constructive. Nous allons avoir ces réunions en avril et en mai, et nous espérons pouvoir vous présenter des recommandations concrètes d'ici trois ou quatre mois.

Mrs. Roy–Arcelin: We have another problem dealing with an abundance of violent programs coming from the United States. Several experts have testified on that issue before this committee. In your opinion, how can the government, the broadcasters and the CRTC with all the tools at their disposal manage those programs broadcast from the United States? Would it be extremely difficult, as some people think?

Mme Macdonald: Je pense que ce serait une erreur de sous-estimer la difficulté, car la simple idée par exemple d'autoriser quelqu'un à intervenir sur un signal américain diffusé vers le Canada pose toutes sortes de problèmes internationaux.

Actuellement, quand des émissions de stations américaines sont diffusées sur le câble, le CRTC interdit aux câblodistributeurs de toucher à la teneur de ce signal sauf pour la remplacer au même moment par la même émission appartenant à des Canadiens. Il serait donc extrêmement difficile de limiter l'accès des émissions américaines.

Les radiodiffuseurs canadiens achètent des émissions américaines et pourraient fort bien opter pour des choix différents de ceux qu'ils font actuellement. Il y a actuellement une foule d'émissions disponibles, et ce n'est donc pas le choix qui manque. Les acheteurs individuels peuvent donc faire quelque chose à ce niveau.

Le public réagit de plus en plus en ce moment aux États–Unis. La National Association of Broadcasters va examiner la question lors de son congrès d'avril et les grandes radiodiffuseurs américains prévoient pour le mois d'août un vaste colloque à ce sujet. Il se pourrait que la nature des émissions qui nous arrivent des États–Unis se modifie dans une certaine mesure sous l'effet des pressions sociales qui se font sentir aux États–Unis.

[*Texte*]

Mme Roy–Arcelin: En ce qui concerne le code, on a parlé d'une heure pour les émissions destinées aux adultes. Trouvez–vous qu'il serait efficace de préciser l'heure dans un code? Par exemple, on pourrait dire: À partir de 21 heures, on peut présenter des émissions destinées aux adultes.

Naturellement, on a beaucoup parlé de réglementation depuis le début. On a parlé d'un système de classification et ainsi de suite. Il faudra parler aussi de la responsabilisation des éducateurs et des familles. Ce n'est pas seulement la télévision avec A, B, C et D.

C'est tout simple, mais les gens parlent beaucoup de cette heure fatidique à partir de laquelle on n'a plus le droit de regarder la télévision quand on est jeune.

Ms Macdonald: One of the reasons I mentioned that we do have to recognize that there a lot of adults who watch television before 9 p.m is that we have to recognize a higher degree of freedom for adults to choose what they want than we may think is suitable for young people.

There's certainly no magic hour, but generally speaking, broadcasters themselves have recognized that there is a sliding scale, you might say, in terms of the adult nature of the programming they present, and they do present the more adult programming later in the evening. The programming may not be more violent; it may just be more abstract, or may deal with more mature subject–matter.

Generally speaking, codes have to conform, to some degree, to reality and to patterns of behaviour that a reasonably large number of people can live with, otherwise they are bypassed and fall into disuse. So we have to be moderate about those kinds of factors.

Even though we may know there are eight–and nine–year–olds who may be up until 11:30 p.m. every night, I don't think we can afford to make all our rules based on the fact that some people don't send their kids to bed. Parents do have some responsibilities.

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): In the case of an American program being shown on Canadian television via a cable operator, do you think the CRTC could require that cable operator to superimpose a classification rating on my screen?

Ms Macdonald: I think it could. This would be a fairly complex thing to do and I couldn't even anticipate what the technical complexities would be. However, at the structural hearings during the last couple of weeks we have seen some marvels, in terms of what the addressable decoder will be able to do for us in the years to come.

The big test will be—and it's one thing for us to develop a national code, for instance, but for programming that hasn't gone through our classification system, they wouldn't know what to put on it—whether the United States also does something along those lines. Unless it does, there would be no way for the cable operator to put a classification on programs, even with the technology and the best will in the world, that haven't entered Canada for the purposes of being aired by a Canadian broadcaster. I'm saying there'd be gaps.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): It's nice to see you again, Sandra. I'll get back to your report in just a moment.

[*Traduction*]

Mrs. Roy–Arcelin: With respect to that code, there was a suggestion that time be specified for adult programming. Do you think it would be wise to specify that timing in a code when, for instance, the code would specify that adult programs could be broadcast after 9 p.m.?

Of course, there has been considerable discussion on regulation since the beginning. We talked about a classification system and so on. Some mention will also have to be made of the empowerment of teachers and families, not just television with A, B, C and D.

It is very simple, but people talk a lot about that specific time after which you are no longer supposed to watch television when you are young.

Mme Macdonald: Si j'ai dit qu'il fallait bien admettre que de nombreux adultes regardent la télévision avant 21 heures du soir, c'est parce qu'il faut bien reconnaître que les adultes doivent avoir une plus grande liberté de choix que les jeunes, pour lesquels nous estimons que certaines émissions ne sont pas conçues.

Il n'y a certainement pas d'heure magique, mais dans l'ensemble les radiodiffuseurs eux–mêmes reconnaissent qu'il y a une sorte d'échelle mobile de la programmation et qu'ils diffusent les émissions qui s'adressent plutôt aux adultes plus tard dans la soirée. Ce ne sont pas nécessairement des émissions plus violentes; elles peuvent simplement être plus abstraites ou porter sur un sujet qui s'adresse plus aux adultes.

Dans l'ensemble, les codes doivent se conformer dans une certaine mesure à une réalité et à des modes de comportement acceptables pour une partie suffisamment importante de la population, sans quoi on les contourne et ils tombent en désuétude. Il faut donc être circonspect en ce qui concerne ce genre de facteur.

J'estime que ce n'est pas parce que certains enfants de huit ou neuf ans restent debout jusqu'à 23h30 tous les soirs parce que leurs parents ne les mettent pas au lit que nous devons organiser toutes nos règles en fonction de ces gens–là. Les parents ont leurs responsabilités, eux aussi.

M. René Lemieux (Recherchiste du comité): Si un câblodistributeur diffuse une émission américaine à la télévision canadienne, pensez–vous que le CRTC pourrait exiger que ce distributeur fasse apparaître à l'écran une cote de classification?

Mme Macdonald: Je crois qu'il le pourrait. Ce serait assez compliqué et je n'ai pas la moindre idée des difficultés techniques que cela pourrait comporter. Toutefois, lors des audiences sur la structuration auxquelles nous avons assisté ces 15 derniers jours, nous avons vu de véritables merveilles en ce qui concerne ce que pourront faire les décodeurs pour nous dans les années à venir.

La grande question est de savoir—c'est une chose d'élaborer notre code national, par exemple—mais il s'agira de savoir comment on cotera des émissions qui ne seront pas passées par notre système de classement—si les États–Unis feront quelque chose d'analogue. S'ils ne le font pas, le câblodistributeur n'aura aucun moyen, même avec la meilleure technologie et la meilleure volonté du monde, de coter des émissions qui n'auront pas été envoyées au Canada dans le but d'être diffusées par un radiodiffuseur canadien. Il y aura donc des failles.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je suis bien content de vous retrouver, Sandra. Je vais revenir à votre rapport dans un instant.

[*Text*]

On a point of order, Mr. Chairman, the committee should know that our entire staff, including the member, is down with either a very heavy cold or flu, and one of my loyal staffers misread the Tuesday and Wednesday bulletins and sent me over to Room 701 at La Promenade. I don't blame her for doing that, because all our heads are full of this flu, but it was a great dress rehearsal for tomorrow.

I'm going to have to leave in about seven minutes, so I won't be long, Sandy, on this question.

The one fascinating element in the summary is point 2, which reads ''prevail upon broadcasters to develop a satisfactory self-regulatory code on violence''. Let's look at the word ''satisfactory'', as the phrase has come up here—and ''different strokes for different folks'', as they say.

With a 500-channel system coming, from your perspective or exposure, if you will, at the CRTC, how on earth can you determine what is satisfactory? Or will it have to be done on a community-by-community basis?

Ms Macdonald: I don't think so; you do the best you can and draw a line somewhere. The commission has several codes that have been proposed by broadcasters and have gone through numerous iterations before they've been approved by the commission.

The violence code has never been approved because it was never found to be satisfactory in those terms. The kinds of reasons for why it wasn't approved are I think within the mind of man to deal with. For example, the code tended to be full of such statements as broadcasters ''will attempt'' to do this and that. The commission said that as far as they're concerned, if they mean this, they're going to have to say broadcasters ''will'' do this or that.

• 1640

So when I say ''satisfactory'', I guess I would like it to exhibit a degree of discussion, both with the commission and with the public—these things are put out for public notices, and people are able to comment and so forth—that other codes that have been approved have gone through.

Mr. Scott: The other more woolly-worded phrase, if you will, in that number two, although maybe this can be fleshed out and sorted out by the committee, is ''self-regulatory code''. You know as well as I do that self-regulatory stuff could be totally unacceptable in beautiful downtown Vegreville or in Ancaster, Ontario, where I live, or even in Charlottetown. Self-regulation is not going to go down very well in downtown Montreal, Toronto or Vancouver.

I'm wondering if it's a little pie-in-the-sky-ville when you start talking about self-regulation, leaving it to the broadcasters. I know it's a very fine line, as you say, as to whether a commission can set down codes and regulate, but God, when you leave it to the broadcasters themselves, you're in for a whole mishmash of stuff. A lot of violent stuff, as I say, is totally acceptable in one part of the country and absolutely, totally unacceptable in the community where you were born.

[*Translation*]

Je voudrais d'abord faire un rappel au règlement, monsieur le président, pour préciser au comité que tout notre personnel, y compris les députés, a un gros rhume ou la grippe, et qu'une de mes loyales associées a mal lu les bulletins de mardi et de mercredi et m'a envoyé à la pièce 701 de la Promenade. Je ne lui en veut pas du tout, certes, car nous avons tous cette grippe, mais cela a été une sorte de répétition générale pour demain.

Je dois partir dans sept minutes, donc je ne vais pas m'étendre bien longtemps sur cette question, Sandy.

Ce qui est fascinant dans le résumé, c'est le point 2, où l'on dit: «Convaincre les radiodiffuseurs d'élaborer un code d'auto-réglementation satisfaisant sur la violence». Prenons ce terme «satisfaisant», utilisé ici et voyons comment «chacun peut en avoir pour son compte» comme on dit.

Avec la perspective de recevoir 500 canaux, comment imaginez-vous, au CRTC, être en mesure de déterminer ce qui sera satisfaisant? Ou est-ce que cela devra se faire au niveau de chaque localité?

Mme Macdonald: Je ne pense pas; on fait ce qu'on peut et on trace la ligne à un certain point. Le conseil a divers codes qui lui ont été proposés par les radiodiffuseurs et ont été abondamment retravaillés avant d'être approuvés.

Le code sur la violence n'a jamais été approuvé car il n'a jamais été jugé satisfaisant. Je pense qu'il ne l'a pas été pour des raisons qui tiennent à l'esprit. Le code avait par exemple tendance à utiliser constamment des affirmations du genre: les radiodiffuseurs «s'efforceront» de faire telle ou telle chose. Le conseil a estimé que si l'on voulait quelque chose, il fallait dire que les radiodiffuseurs «feront» telle ou telle chose.

Quand j'emploie le terme «satisfaisant», je veux donc dire qu'il faudrait avoir un peu le même genre de débat au conseil aussi bien que dans le public—ce sont des débats dont on informe le public et dans lesquels le public peut intervenir—que dans le cas des autres codes qui ont été approuvés.

M. Scott: L'autre expression plus feutrée de cette recommandation numéro deux, même si le comité arrive à préciser un peu les choses, c'est le «code d'autoréglementation». Vous savez aussi bien que moi que cette notion d'autoréglementation pourrait être tout à fait inacceptable dans la belle ville de Vegreville ou à Ancaster, en Ontario, où j'habite, ou même à Charlottetown. L'autoréglementation ne passera pas fort au coeur de Montréal, de Toronto ou de Vancouver.

Quand vous parlez de charger les radiodiffuseurs de cette autoréglementation, je me demande si ce n'est pas à Chimèreville que vous pensez. Je sais bien qu'il est extrêmement délicat, comme vous le dites, de laisser à un conseil le soin d'élaborer des codes et de les réglementer, mais franchement, si vous laissez ce soin aux radiodiffuseurs eux-mêmes, vous ouvrez la porte à toutes sortes de fantaisies. Des quantités de choses violentes sont parfaitement acceptables dans une région du pays et rigoureusement, strictement inadmissibles là où vous êtes né.

[*Texte*]

Ms Macdonald: One of the things that has to go with any form of self-regulation, and I think broadcasters recognize this when push comes to shove, is that if you're going to do it and not find your self-regulation taken back by the regulator, is that you have to institute a training process for your members so that they understand what are their obligations under the code and what the norms mean.

One of the reasons why self-regulation is preferable to commission regulation, aside from the logistical factors, is that the community standards may differ. The broadcaster is much closer to the community and depends much more on not antagonizing his community than bureaucrats in Hull. Having been a bureaucrat in Hull, I felt it very keenly when I would get letters from people objecting to a program I had never seen. Even after I got the tape, I could look at it but I wouldn't know this particular talk show, what kind of things they had covered on this show for the last month, and whether this was normal or abnormal.

I really think when you get into an area like this, the saving grace of letting broadcasters do certain kinds of things for themselves and not drop it on the commission to do is that when they offend their audiences, their audiences go away.

Mr. Scott: The broadcasters will hear about it first from the local community.

Ms Macdonald: You bet.

Mr. Scott: That's the clearest explanation I've heard so far in terms of the difference between self-regulation and some bureaucrat in Hull, as you say, doing it.

That's excellent, Sandra. I've read through the brief, I heard the last part of it, and I thank you.

Mrs. Clancy (Halifax): I apologize to Ms Macdonald and to you, Mr. Chairman, for my absence. I had to make a brief and I trust apocalyptic visit to the electoral reform committee. I'm sorry I wasn't here.

Mrs. Finestone: Mary, could I ask one more question?

Mrs. Clancy: Yes, you could. I defer to my senior critic here.

Mrs. Finestone: I'd just like to ask you, has Laurier LaPierre's committee met? Are you on the committee?

Ms Macdonald: Yes, I'm on it. It is scheduled to meet in another ten days or so.

Mrs. Finestone: Is that for its first meeting?

Ms Macdonald: Yes. I had to leave after the institute symposium. The committee had a meeting there to formulate a few things. They're having another one in about ten days.

Mrs. Finestone: Do you know the number of sitting members? Is it one person per organization? How is it going to work?

• 1645

Ms Macdonald: That seems to be the way it is evolving, although I don't think there is any rule or anything like that.

[*Traduction*]

Mme Macdonald: Si l'on opte pour une forme d'autoréglementation, et je pense qu'au fond les radiodiffuseurs s'en rendent bien compte, cela veut dire qu'on prend un engagement si l'on ne veut pas se voir retirer ce pouvoir par l'organisme de régie, et qu'il faut donc assurer une certaine formation des membres pour qu'ils sachent bien quelles sont les obligations que leur impose leur code et ce que les normes signifient.

Indépendamment des facteurs logistiques, l'autoréglementation est préférable à une réglementation imposée par le conseil parce que les normes varient d'une communauté à l'autre. Le radiodiffuseur est beaucoup plus proche de sa communauté et a beaucoup plus intérêt à ne pas encourir ses foudres que les bureaucrates de Hull. Ayant été moi-même bureaucrate à Hull, j'en étais profondément conscient quand je recevais des lettres de gens critiquant une émission que je n'avais pas vue. Même quand je recevais l'enregistrement, je pouvais le visionner mais je ne connaissais pas l'émission en général, je ne savais pas de quoi on y avait parlé le mois précédent ni si c'était normal ou anormal.

Quand on entre dans un domaine comme celui-là, le grand avantage qu'il y a à laisser les radiodiffuseurs eux-mêmes plutôt que la commission prendre certaines décisions, c'est que s'ils choquent leur public, ce public se détourne d'eux.

M. Scott: Les radiodiffuseurs sont aux premières loges pour connaître les réactions du public local.

Mme Macdonald: Et comment!

M. Scott: C'est l'explication la plus claire que j'ai entendue jusqu'à présent sur la différence entre l'autoréglementation et la réglementation à imposer par un bureaucrate de Hull, comme vous le dites si bien.

C'est excellent, Sandra. J'ai lu le mémoire, j'ai entendu la fin et je vous en remercie.

Mme Clancy (Halifax): Je présente mes excuses à Madame Macdonald et à vous-même, monsieur le président, pour mon absence. J'ai dû faire un bref passage véritablement apocalyptique au Comité sur la réforme électorale. Je suis désolée de n'avoir pu être ici.

Mme Finestone: Mary, pourrais-je poser encore une question?

Mme Clancy: Bien sûr. Je passe la parole à mon aînée.

Mme Finestone: Je voulais seulement vous demander si le comité de Laurier LaPierre s'est réuni? Vous en faites partie?

Mme Macdonald: Oui, il doit se réunir dans une dizaine de jours.

Mme Finestone: Ce sera sa première réunion?

Mme Macdonald: Oui. J'ai dû partir après le colloque de l'Institut. Le comité devait s'y réunir pour formuler deux ou trois choses. Il y a une autre réunion dans une dizaine de jours.

Mme Finestone: Savez-vous combien de membres y siègent? Est-ce rien qu'une personne par organisation? Comment va-t-il marcher?

Mme MacDonald: C'est comme cela qu'il a l'air de se présenter, mais je ne pense pas qu'il y ait des règles ou des choses comme cela.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Did I understand you to answer either Madam or my other colleague that in that committee you are examining the system set up by Australia and the Brits? That is what made me ask you the question.

Ms Macdonald: Yes.

Mrs. Finestone: Have they forwarded to you the analysis done by the CRTC?

Ms Macdonald: Mr. LaPierre has told me that representatives of the authorities who manage the classification systems in Australia, New Zealand, France and the U.K. have been invited to come to meet with the committee later this spring in Montreal.

Mrs. Finestone: This leads me to the reason why I asked the question in the first place. I wanted to know if the meetings had started with the Laurier LaPierre committee, which is doing a similar study to the one we're doing. I thought I heard that they were being asked to come here by the minister.

May I strongly recommend, if they are coming here prior to the termination of our report, that the minister be requested to invite them to come before this committee so that we could have first-hand knowledge of the system while we are trying to write a recommendation.

The Chairman: We have the authority to invite them ourselves, if we wish. We don't have to wait for the minister to invite them.

Mrs. Finestone: Fine. Be my guest. Please do something. If they are coming to this side of the water—

The Chairman: You are speaking of the action committee arising from the Hincks conference.

Mrs. Finestone: Yes. It was formed under Mr. LaPierre. It would seem to me that if these people are already on their way over here, it isn't a cost to us. Perhaps their stay here in Ottawa might be a cost to us, but certainly a day-long sit-down and review of the situation with them would be very helpful to our report.

The Chairman: Would you leave it to the committee chair to contact Mr. LaPierre? I will try to find out whether he has anything to offer to us.

Mrs. Finestone: In light of the fact that it was an invitation extended by the minister, it might be worth your while to speak to your minister or to ask your parliamentary secretary to do so.

I am sorry I took up your time, Mary, but I needed to clarify if I had understood what was being said before I could make the recommendation.

The Chairman: Do you have another brief question, Mrs. Clancy?

Mrs. Clancy: Yes, I do. As I said, I was out of the room for another matter. If I am being redundant just tell me. I might shut up.

Looking at the television titles your membership has produced, some I have seen and some I have only heard of. It would seem to me that you are quite right, none of these titles, certainly the ones you have selected, give rise to any fear of violent television. One of our previous witnesses—I can't remember who it was, but I think it might have been Mr. McCabe—talked about the fact that on network television these days we are seeing, certainly in Canada but even generally

[*Translation*]

Mme Finestone: Vous ai-je bien entendu dire à madame ou à mon autre collègue que ce comité examine le régime adopté par les Australiens et les Britanniques? C'est pour cela que je vous ai posé la question.

Mme Macdonald: Oui.

Mme Finestone: Vous ont-ils transmis l'analyse faite par le CRTC?

Mme Macdonald: M. LaPierre m'a dit que les représentants des autorités qui gèrent les régimes de classement en Australie, en Nouvelle-Zélande, en France et au Royaume-Uni ont été invités à rencontrer le comité à Montréal au printemps.

Mme Finestone: Cela m'amène à la raison pour laquelle j'ai posé cette question au départ. Je voulais savoir si les réunions avaient commencé au comité Laurier LaPierre qui fait une étude semblable à la nôtre. Il me semblait avoir entendu dire que le ministre avait invité ses membres à venir ici.

Pourrais-je vivement recommander, s'ils peuvent venir avant que notre rapport soit achevé, que le ministre les invite à venir nous rencontrer pour nous donner des renseignements de première main sur ce régime quand nous essaieront de rédiger une recommandation?

Le président: Nous pouvons les inviter nous-mêmes si nous le souhaitons. Nous n'avons pas besoin d'attendre que le ministre le fasse.

Mme Finestone: Parfait. Allez-y, je vous en prie. S'ils font le voyage. . .

Le président: Vous parlez bien du comité d'action résultant de la conférence de Hincks?

Mme Finestone: Oui. Il a été fondé sous la direction de M. LaPierre. Je pense que, si ces gens-là doivent venir ici de toute façon, cela ne nous coûtera pas grand chose. Il pourra peut-être leur payer le séjour à Ottawa, mais il est certain qu'une journée de discussions avec eux pour faire le tour de la situation nous aiderait énormément pour notre rapport.

Le président: Autorisez-vous le président du comité à prendre contact avec M. LaPierre? Je vais essayer de voir ce qu'il peut nous proposer.

Mme Finestone: Puisque c'est le ministre qui a lancé l'invitation, il serait peut-être bon que vous en parliez au ministre ou que vous demandiez à votre secrétaire parlementaire de la faire.

Je suis désolée d'avoir empiété sur votre temps, Mary, mais je voulais m'assurer que j'avais bien compris ce qui avait été dit avant de présenter cette recommandation.

Le président: Vous avez une autre brève question, madame Clancy?

Mme Clancy: Oui. Encore une fois, j'ai été retenue ailleurs pour autre chose. Si je reviens sur un sujet qui a déjà été abordé, dites-le moi, je me tairai.

Parmi les titres d'émissions télévisées soumis par vos membres, il y en a que je connais et d'autres dont je n'ai qu'entendu parler. J'ai l'impression que vous avez raison de dire qu'aucune de ces émissions, en tout cas aucune de celles que vous avez sélectionnées, n'évoquent la violence. L'un de nos précédents témoins—je ne sais plus qui c'était, mais c'était peut-être M. McCabe—a dit qu'à la télévision de réseau on voyait maintenant au Canada, mais même plus généralement

[*Texte*]

with the American programs, less violence than we might have seen about 10 years or 20 years ago. Would you agree with that?

Ms Macdonald: Everybody's memory gets a bit fuzzy, but one thing I will say is that there are several research institutes that have followed incidences of violence. They are all questionable in terms of how they have defined it, but they tend to agree that 1984-85 was the peak year for violence on television. The number of incidents of overt violence has been declining since then in network television.

Mrs. Clancy: Network television is what I'm talking about.

Ms Macdonald: I would say it is certainly the case that movies have become more violent.

Mrs. Clancy: Some movies are in particular, such as slasher movies.

Ms Macdonald: In a way, the more alarming thing is the stuff that is really very popular and aimed at a very large audience, and not the disgusting but narrowly targeted stuff.

Mrs. Clancy: *Halloween* and *Nightmare on Elm Street*, those are the ones.

Ms Macdonald: Quite a range of them have been running forward, from *Rambo* and *Texas Chainsaw Massacre* over the last decade. The body count has been getting higher year by year. That is certainly the case.

• 1650

Mrs. Clancy: So when you recommend a national classification regime, you would understand the difficulty we'd have jurisdictionally. I say this because of those comments you made earlier about the provincial situation. Do you have any suggestions as to how we would get around this?

Ms Macdonald: I've given this some thought over the years. The theatre area is a tough one for the federal government to involve itself in. One thing you could do is that if you set up a system of classification for material to be broadcast, clearly the federal government would have all the authority it needed to do that. Perhaps if it were doing that, and because most of the movies that go to cinemas at some point or other also turn up on some form of licensed broadcaster, they would be going through that too, we might gradually be able to convince some provinces it was being done adequately and they could drop what they were doing voluntarily.

Mrs. Clancy: It sounds like a piece of the Charlottetown accord.

Ms Macdonald: I don't think you can avoid the provincial jurisdiction issue. I think the provinces have to see a virtue in it that overrides their parochial interests in having their own classification board.

I know that's expecting a lot.

Mrs. Clancy: Thank you very much, Ms Macdonald.

Mr. MacWilliam: The term "undue exploitation of violence" has been used before in the committee hearings. How would you describe that?

[*Traduction*]

dans les émissions américaines, moins de violence qu'il y a dix ou vingt ans. Qu'en pensez-vous?

Mme Macdonald: Les choses s'estompent dans la mémoire de tout le monde, mais je dois dire qu'effectivement plusieurs instituts de recherche ont comptabilisé les cas de violence. On peut toujours contester leur définition de cette notion, mais ils ont tous l'air d'être d'accord pour dire que la violence a plafonné à la télévision en 1984-1985. Depuis, le nombre de cas de violence ouverte diminue à la télévision de réseau.

Mme Clancy: C'est de la télévision de réseau que je parle.

Mme Macdonald: En revanche, je dois dire qu'il y a manifestement plus de violence dans les films.

Mme Clancy: Certains en particulier, comme les films de massacres à la tronçonneuse.

Mme Macdonald: En un sens, ce qui est inquiétant, ce sont les films vraiment populaires qui visent un large public plus que les choses écoeurantes, mais qui visent un public restreint.

Mme Clancy: *Halloween* et *Nightmare on Elm Street*, c'est ce genre de films-là.

Mme Macdonald: Il y en a eu beaucoup de *Rambo* et *Texas Chainsaw Massacre* au cours des dix dernières années. Tous les ans, le nombre de cadavres augmente. Ça c'est certain.

Mme Clancy: Par conséquent, quand vous recommandez un régime national de placement, vous comprenez le problème de compétence que nous avons. Si je le précise, c'est en raison de ce que vous avez dit tout à l'heure au sujet de la situation provinciale. Avez-vous des suggestions à nous faire pour nous aider à surmonter le problème?

Mme Macdonald: J'y réfléchis depuis des années déjà. Le secteur du cinéma est un domaine d'intervention qui donne beaucoup de fil à retordre au gouvernement fédéral. Si l'on devait élaborer un régime de classement des émissions à diffuser, on pourrait certainement donner au gouvernement fédéral tous les pouvoirs nécessaires pour le faire. A ce moment là, comme la plupart des films qui passent au cinéma aboutissent tôt ou tard chez un radio-diffuseur autorisé quelconque, il serait aussi coté de cette façon, et l'on pourrait progressivement montrer aux provinces que cela se fait correctement et qu'elles pourraient abandonner ce qu'elles feraient volontairement.

Mme Clancy: Cela a des accents d'Accord de Charlottetown!

Mme Macdonald: Je crois qu'on ne peut pas contourner le problème de la compétence provinciale. Il faut réussir à montrer aux provinces les vertus d'un régime de ce genre pour les amener à surmonter leur volonté égocentrique d'avoir leur propre office de classement.

Je sais que c'est beaucoup demander.

Mme Clancy: Merci beaucoup, madame Macdonald.

M. MacWilliam: On a déjà parlé au cours des audiences du comité de «l'exploitation déplacée de la violence». Pourriez-vous nous expliquer cela?

[*Text*]

Ms Macdonald: It wasn't a term I used. I don't think I could possibly describe it. The description of violence is the core problem in how you try to tackle any intervention in this area.

The way the Australians have done it with their classification system is that they didn't try to say this or that activity, per se, was forbidden to be shown. They used a series of metaphors for it. They said if you had a situation such as this, then you should schedule it for late in the evening. It was that type of thing. They did it by example.

Mr. MacWilliam: I'm thinking more in terms of those types of productions where violence is almost sensationalized. It becomes an extremely difficult line to draw in terms of where violence is actually a part of the story line. I'm thinking, for example, of some of the Shakespearian productions. One would not want to try to regulate or to come down heavy on that. It's very much part of the story itself.

I'm thinking of *A Clockwork Orange*, *Full Metal Jacket*, *Terminator II*, those types of programs, where it might be argued that violence was very much a part of the scene of the story. I guess the real difficulty comes in where it becomes excessive. When it is defined as excessive, what do you do with it other than simply say they have to show it at such and such an hour or they have to put a label on it?

You can see the argument I'm coming to. Ultimately you have to address the question of censorship. I want to know what you think about it.

Ms Macdonald: On behalf of my members, I would have to say we philosophically object to people telling us there are ideas that cannot be embodied in a story and cannot be told. We recognize a responsibility to try to use unpleasant elements in stories in a responsible way to further the story, and frequently to make a moral point. We would have to object strenuously to setting up situations where somebody has the opportunity to go in, cut up a film, take scenes out of it and so forth. We do, though, think it's reasonable to say that there are kinds of treatments suitable for mature audiences that should be aired at times those people are likely to see them.

• 1655

Mr. MacWilliam: Let's move it a step further. What about those films that exploit—and there are films that do—violence against women: the S and M films, sado-masochism, the bondage films? Are you saying there should be no regulatory control on them whatsoever because one would not want to tinker with freedom of expression even though that freedom of expression may be very distasteful to society as a whole?

Ms Macdonald: Everybody wrestles with those extreme things, and I think have been through the wars on the definition of obscenity and child pornography and attempts to restrict these things under the Criminal Code.

Mr. MacWilliam: Yes.

[*Translation*]

Mme Macdonald: Je n'ai pas employé ce terme. Je ne pense pas pouvoir vous l'expliquer. Le problème de la définition de la violence est au coeur de tout débat sur une intervention dans ce domaine-là.

Dans leur régime de classement, les Australiens ont décidé de ne pas interdire la présentation de telle ou telle activité. Ils ont opté pour une série de métaphores. Ils ont dit que si l'on devait présenter telle ou telle chose, il faudrait que l'émission passe en fin de soirée, ce genre de choses. Ils se sont contentés de donner des exemples.

M. MacWilliam: Je pense plus au genre de réalisation à sensation s'appuyant sur la violence. Il est extrêmement difficile de dire à partir de quel moment la violence intervient. Je pense par exemple à certaines émissions sur Shakespeare. On n'a pas vraiment envie de réglementer ou de censurer massivement ce genre de choses. La violence est au coeur même de l'histoire.

Je pense à des films comme *Clockwork Orange*, *Full Metal Jacket*, *Terminator II*, ce genre de films où l'on peut dire que la violence est au coeur même de l'histoire. C'est quand la violence devient excessive que le problème surgit. A partir du moment où on considère qu'elle est excessive, que peut-on faire d'autre que de dire simplement que l'émission doit passer à telle ou telle heure et doit porter une cote?

Vous voyez où je veux en venir. On va fatalement arriver à la question de la censure. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Mme Macdonald: Au nom des membres de mon groupe, je dois dire que nous n'acceptons pas sur le plan philosophique que d'autres personnes viennent nous dire que certaines idées ne doivent pas être incorporées à une histoire et racontées. Nous admettons la responsabilité de n'utiliser les éléments désagréables d'une histoire que pour la faire progresser et souvent en tirer une morale. Mais nous nous opposons catégoriquement à ce que quelqu'un ait le droit d'intervenir, de couper un film, de l'expurger. Cependant, il nous semble raisonnable de dire que certaines émissions d'adressent aux adultes et qu'il convient donc de les diffuser aux heures d'écoute prévilégiées par les adultes.

M. MacWilliam: Poussons donc l'argument un peu plus loin. Q'en est-il des films qui montrent—et ils existent—la violence contre les femmes: les films montrant des scènes sadomasochistes, ou des scènes de ligotage et ce genre de choses? Pensez-vous qu'ils ne devraient pas faire l'objet de mesures de contrôle réglementaire car il ne faut sous aucun prétexte porter atteinte à la liberté d'expression, même si la société en général répugne à accepter que cette liberté soit sans bornes?

Mme Macdonald: Nous avons tous du mal à savoir ce qu'il faut faire dans ces cas extrêmes, et j'ai moi-même participé à de longues discussions difficiles sur la définition de l'obscénité et de la pornographie représentant les enfants et les modifications proposées au Code criminel en vue d'imposer certaines restrictions à cet égard.

M. MacWilliam: Oui.

[*Texte*]

Ms Macdonald: I think you find that people who make programs are for the most part reasonably decent people, are revolted by certain kinds of things, and think there are limits someplace. Maybe we think they're a bit further along than some other people, but we think it's right for society to draw the line on exploitation of children in cinematic use.

Mr. MacWilliam: Does that mean you would not want to exercise any form of regulatory control against snuff films, for example, where the individual—

Mrs. Clancy: What do you do? It is against the law already.

Ms Macdonald: Yes, there is a certain amount of—

Mr. MacWilliam: Through the Criminal Code?

Mrs. Clancy: Yes. I don't want to butt in, but just so you don't get tied up, those things are against the law. Importation isn't.

Mr. MacWilliam: Okay.

Ms Macdonald: A degree of Criminal Code sanction exists at the present time, and generally speaking we think most people would agree that what's there at the present time should be there.

Mr. MacWilliam: Mary's brought up a good point. Even though the production of that film might be against the law in Canada, my understanding is—and with her legal background she would know—that the importation of those films is not against the law.

Mrs. Clancy: There's no specific dealing with it in the law.

Ms Macdonald: The production of these things is not illegal; it's their exhibition and sale. Importation without exploitation—

Mr. MacWilliam: So there is a provision already in the Criminal Code?

Mrs. Clancy: Yes, on the sale; there's a hole there on importation.

Ms Macdonald: Yes. I mean, importation is—

Mrs. Clancy: For private use.

Ms Macdonald: Yes. I'm not going to be able to offer you a nice clean answer to the question of where the line should be drawn. I'm ready to say there has to be a line someplace. We think it is fairly far out.

Mr. MacWilliam: It's a difficult one. I don't want to put you on the spot. We dealt with this the other day in committee. It was a rather interesting exchange, because the gentleman who was here prior to you indicated that there should not be any limitations on freedom of expression as defined in the Charter of Rights and Freedoms.

I was trying to point out that surely with all democratic freedoms there are some limits. That was debated at great length. I want to know your view of that situation where obviously we're exceeding the bounds of what could be called

[*Traduction*]

Mme Macdonald: Il me semble qu'en règle générale, les producteurs d'émissions sont des gens bien qui sont révoltés par certains actes et estiment qu'il y aurait lieu d'imposer certaines limites. Il est possible qu'ils soient un peu plus tolérants que d'autres—du moins, dans notre esprit—mais il nous semble tout à fait normal que la société interdise l'exploitation des enfants à des fins cinématographiques.

M. MacWilliam: Mais seriez-vous contre toute mesure de contrôle réglementaire des films-assassinat, par exemple, où. . .

Mme Clancy: Que voulez-vou qu'on fasse? C'est déjà interdit par la loi.

Mme Macdonald: Oui, il y a. . .

M. MacWilliam: Par le Code criminel?

Mme Clancy: Oui, excusez-moi de m'immiscer dans votre conversation, mais si vous me permettez une petite mise au point, je peux vous dire que tout cela est déjà interdit par la loi. Par contre, l'importation en est encore permise.

M. MacWilliam: D'accord.

Mme Macdonald: Le Code criminel prévoit déjà certaines sanctions, et nous croyons que la plupart des gens souhaitent conserver ces mesures-là.

M. MacWilliam: Mary a soulevé un point intéressant. Même s'il se peut qu'il est interdit de produire ce genre de films au Canada, je crois comprendre—et comme elle est avocate, elle est bien placée pour le savoir—que l'importation de ces films n'est pas interdite par la loi.

Mme Clancy: Disons qu'il n'existe dans la loi aucune disposition précise à ce sujet.

Mme Macdonald: La production de ces films n'est pas interdite, mais la projection et la vente le sont. L'importation en l'absence de l'exploitation. . .

M. MacWilliam: Donc, le Code criminel interdit déjà ce genre de chose?

Mme Clancy: La vente, oui; mais l'importation n'est pas interdite.

Mme Macdonald: Oui. C'est-à-dire que l'importation. . .

Mme Clancy: Quand il s'agit d'en faire un usage personnel.

Mme Macdonald: Voilà. Malheureusement, je ne vais pas pouvoir vous faire une bonne réponse bien claire sur la ligne de démarcation appropriée. Disons qu'il en faut une, mais elle est plutôt à la périphérie, en ce qui nous concerne, tout de même.

M. MacWilliam: C'est une question délicate, et je n'essaie pas de vous coincer. D'ailleurs, nous en avons discuté l'autre jour en comité. Nous avons assisté à un échange assez intéressant, car le monsieur qui a comparu la dernière fois nous a dit qu'il ne faut absolument pas limiter la liberté d'expresssion, telle qu'elle est actuellement définie dans la Charte des droits et libertés.

Pour ma part, j'ai avancé l'argument selon lequel certaines limites s'appliquent à toutes les libertés démocratiques. Nous en avons donc longuement discuté. Je voudrais donc savoir ce que vous pensez d'une situation où l'on dépasse les limites de ce

[*Text*]

freedom of expression through the production of a film that is clearly injurious to the public—the case of the slasher and snuff films we've talked about. My own feeling is that certainly limitations have to be set, and they have to be explored. I want to know your own feeling on that grey area. It's tough.

Ms Macdonald: If you want to take an angle that maybe has some utility, the kinds of things you cite—and I have to tell you I've never seen a snuff film—

Mr. MacWilliam: Neither have I, but they do exist.

Ms Macdonald: —they appear to involve the filming of kinds of behaviours that are in and of themselves prohibited by law.

• 1700

Mr. MacWilliam: Yes, that's right.

Ms Macdonald: They portray assaults on people and abuse of positions of trust with children, things like that. It seems to me, if you are filming something that is in and of itself a criminal activity, you've got pretty good grounds for saying the film itself should be restricted.

Mr. MacWilliam: Thank you.

The Chairman: On that point, it seems we can go forever in that circle, because the gentleman the other day who agreed with you that so-called snuff films and slasher movies are films of illegal acts being committed also said he felt that the news was often equally horrifying with the showing of war, the showing of crime in the streets. So where do we end up?

I'd be interested in asking you, as a former executive with very senior responsibility for television in the CRTC, if you could find the line, how would you exercise the sanction?

Mrs. Clancy: Not fair.

Mr. MacWilliam: Good question.

Ms Macdonald: First of all, there are not very many things conventional broadcasters air that are far enough out for you to withdraw a licence or apply one of the other sanctions the commission has available to it. One problem with that kind of material—if we try to think of things that fall into the category of what should be proscribed—is that most of those things are never going to turn up on conventional television. That's a very important factor to bear in mind. If you have remedies to apply, you have to apply them in the right place. Television, for the most gratuitous stuff, isn't the place.

The commission does have several sanctions available for broadcasters who don't exercise the responsibilities suitably: it can impose fines; it can attach conditions to licences; it can issue licences for a very short term, which is quite a hardship for a broadcaster; or it can refuse to renew a licence or to give a licence in the first place. It has some very severe sanctions at its disposal if it needs to use them.

The Chairman: Where would they get the authority to use those sanctions? I realize it has the authority, but those would be a form of moral suasion, wouldn't they?

[*Translation*]

qu'on pourrait appeler la liberté d'expression en produisant un film qui fait du tort au public—par exemple, les films de tortures et les films-assassinats dont nous avons déjà parlé. J'estime, personnellement, qu'il faut imposer certaines limites, et qu'il faut se pencher sur la question des limites qui conviennent. Mais je veux aussi savoir comment vous voyez cette zone grise. C'est évidemment une situation assez délicate.

Mme Macdonald: Si vous voulez adopter une approche qui soit vraiment efficace à l'égard de ce genre de production—et j'avoue de n'avoir jamais vu un film-assassinat. . .

M. MacWilliam: Moi non plus, mais je sais qu'ils existent.

Mme Macdonald: . . .mais j'ai l'impression qu'il s'agit dans ces cas-là de filmer des actes qui sont effectivement interdits par la loi.

M. MacWilliam: Oui, en effet.

Mme Macdonald: Il comporte des scènes représentant des agressions ou une situation où l'on abuse de la confiance d'un enfant, par exemple, et ce genre de chose. Il me semble que si quelqu'un se permet de filmer un acte qui est effectivement un acte criminel, il est tout à fait justifié d'imposer des restrictions à ce genre de film.

M. MacWilliam: Merci.

Le président: Sur ce même point, il me semble qu'on ne s'en sort pas, en fait, car le monsieur qui était d'accord avec vous l'autre jour pour dire que les films de torture et les films assassinats représentent des actes criminels étaient également d'avis que les nouvelles sont souvent tout aussi horrifiantes puisqu'elles comportent des scènes de guerre et de crimes commis dans les rues. Que faut-il faire, alors?

Je voudrais bien savoir, de vous qui êtes ancien titulaire d'un poste de niveau très élevé au CRTC, dans le domaine de la télévision, comment vous appliqueriez des sanctions, si vous trouviez la bonne formule?

Mme Clancy: Question déplacée!

M. MacWilliam: Bonne question!

Mme Macdonald: Tout d'abord, les radiodiffuseurs classiques diffusent rarement des émissions qui sont à ce point douteuses que le CRTC soit justifié de lui retirer sa licence ou lui infliger l'une des autres sanctions qui existent. L'un des problèmes de ce genre de film—si l'on songe au matériel qu'il conviendrait d'interdire—c'est qu'on ne va sans doute jamais les voir à la télévision conventionnelle. C'est là un facteur très important. Si l'on veut régler le problème, il faut que les mesures envisagées touchent les vrais responsables. Et ce n'est pas à la télévision qu'on voit les films les plus violents.

Le CRTC a effectivement un certain nombre de sanctions qu'il peut infliger aux radiodiffuseurs qui n'agissent pas de manière responsable: il peut imposer une amende, rattacher certaines conditions à l'exploitation de la licence du radiodiffuseur, délivrer une licence pour une période écourtée, ce qui crée des problèmes pour un radiodiffuseur, ou encore, refuser d'attribuer ou de renouveler une licence d'exploitation. Le conseil est donc en mesure d'infliger des sanctions très sévères, s'il le faut.

Le président: Mais d'où vient le pouvoir d'infliger ces sanctions? Je sais que le conseil a réellement ce pouvoir, mais ne s'agit-il pas surtout d'exercer une pression morale sur les radiodiffuseurs?

[*Texte*]

Ms Macdonald: Oh, I think the fines are obviously very economic.

The Chairman: But if something is not against the law, it's just sort of—

Mr. MacWilliam: Mr. Chairman, I hate to interrupt, but on a point of order, I wasn't sure my questioning was finished. Was it terminated in fact?

The Chairman: Gosh, I think it was.

Mrs. Finestone: Or did you terminate it?

Mr. MacWilliam: You jumped in with a question and—

The Chairman: You stopped to breathe and I—

Some hon. members: Hear, hear.

Mr. MacWilliam: I thought I would allow the chair to pursue his line of questioning if I can have recourse to one very quick question afterwards.

The Chairman: You certainly can.

Ms Macdonald: The authority the commission has to pursue these matters comes under section 3 in the overall policy section of the act, where it says programming on the Canadian broadcasting system must be of high standard. Whenever the commission brings sanctions against broadcasters for programming it really considers has gone beyond acceptable behaviour, it does it under the high standard provision.

The Chairman: That is a subjective determination by the CRTC, isn't it?

Ms Macdonald: Of course. Any evaluation in this area is going to be subjective.

The Chairman: When Mr. Spicer was here the other day, he said he was absolutely opposed to censorship but in favour of amendments to the Criminal Code to stiffen the resistance. He drew the line at snuff movies and slasher films. If he's opposed to censorship, how does he or the CRTC exercise subjective judgments about broadcast standards? Is that not a form of selective censorship? I'm not criticizing him, I just—

• 1705

Ms Macdonald: No, I understand.

The Chairman: Everybody's generalizing and saying we don't want censorship, don't let those politicians dare do such a thing, but we find there are powers at work right now doing that.

Ms Macdonald: Censorship admits of all kinds of definitions. One thing that happens when you have a code or even when you know what kinds of things broadcasters are interested in buying, for example if you're a program maker, is that you focus on the areas you know they're interested in. You self-censor in a way, because you exclude all the possibilities you know they're not interested in. Do you call it censorship or do you just call it good business to not waste your time on things nobody's going to buy?

[*Traduction*]

Mme Macdonald: Eh bien, les amendes constituent une véritable sanction économique.

Le président: Mais s'il s'agit de quelque chose qui n'est pas interdit pas la loi, tout en étant. . .

M. MacWilliam: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur le président, mais je me demande si mon tour était véritablement terminé. Est-ce qu'il l'était, d'après vous?

Le président: Pardi, je le crois bien.

Mme Finestone: Où l'avez-vous terminé?

M. MacWilliam: Vous m'avez interrompu pour poser une question. . .

Le président: Vous vous êtes arrêté pour reprendre haleine et j'ai. . .

Des voix: Bravo!

M. MacWilliam: Je veux bien permettre au président de finir son interrogation s'il autorise une petite question rapide par la suite.

Le président: Oui, absolument.

Mme Macdonald: Le CRTC détient ce pouvoir en vertu de l'article 3 de la loi qui traite de la politique globale et où il est précisé que les émissions diffusées par le réseau de radiodiffusion canadien doivent être de bonne qualité. Lorsque le conseil inflige des sanctions aux radiodiffuseurs qui ne respectent pas certains critères d'acceptabilité dans leur programmation, il invoque cette disposition là de la loi.

Le président: Mais le CRTC porte alors un jugement subjectif là-dessus, n'est-ce pas?

Mme Macdonald: Bien entendu. Toute évaluation de ce type est forcément subjective.

Le président: Lorsque M. Spicer a comparu l'autre jour, il s'est dit tout à fait opposé à la censure, mais en faveur de modifications au Code criminel pour infliger des pénalités plus sévères dans certains cas. Il a dit que les films de torture et les films assassinats devraient être interdits. Il est peut-être contre la censure, mais lui-même et le CRTC ne sont-ils pas appelés à porter un jugement subjectif sur les normes de radiodiffusion? Ne s'agit-il pas là d'une forme de censure sélective? Remarquez que je ne le critique pas, je ne fais que constater. . .

Mme Macdonald: Oui, je comprends très bien.

Le président: Tout le monde se permet de faire des généralisations et de condamner la censure et les hommes et les femmes politiques qui oseraient prendre des mesures en ce sens, alors que nous constatons nous-mêmes que certains organismes le font déjà.

Mme Macdonald: Il existe de nombreuses définitions du terme «censure». Quand un code est en place ou quand on sait le genre de films que veulent acheter les radiodiffuseurs, un producteur d'émissions, par exemple, va nécessairement donner la priorité au sujet ou aux questions qui les intéressent. C'est une sorte d'autocensure, à dire vrai, puisqu'on écarte toutes les autres possibilités, si l'on sait que cela ne les intéresse pas. S'agit-il réellement de censure ou plutôt de bon sens commercial, car à quoi bon produire des émissions que personne ne va acheter?

[*Text*]

The form of censorship we generally object to is the capacity of a faceless bureaucrat someplace to look at a program and chop chunks out of it or prohibit it altogether. What the commission does—and I don't call this censorship—is it never looks at whether a program is suitable or not before it goes on the air. It lets it be aired, and then if a sanction needs to be imposed on the broadcaster, it's after something has actually happened, not before.

The Chairman: That's a good explanation. We can write standards and codes of ethics and—

Ms Macdonald: And if they're breached, then you take a sanction after the fact.

The Chairman: Mr. MacWilliam, you wanted to finish?

Mr. MacWilliam: Thanks, Mr. Chair. It's a brief question.

We can tie a lot onto the can of violence in television, but you and many others have pointed out that violent behaviour in society is a multifaceted phenomenon. It certainly can't be linked to one causative factor. What are your personal views on whether violence on television is being used as somewhat of a scapegoat or excuse for violence in society in general?

Are a lot of other problems that may exacerbate violence in society—high unemployment and things like that—not being looked at as causative factors because of this focus on TV violence? Is it becoming too focused an argument?

Ms Macdonald: I think there is an aspect of this whole discussion that comes from people feeling that things are getting out of control and wanting to get hold of something they can tackle, feeling if they can do something about some aspect of the problem then they aren't powerless, and it should be done for that reason if no other. I don't particularly find fault with that, as long as people keep it in perspective.

I don't think very many of us are going to argue that a lot of the television we see is high art and couldn't be effectively replaced with something just as good but different. If we consciousness-raise about violence for a while, in the way we consciousness-raised about AIDS and about the sexual abuse of children and various other things, is this harmful, is it bad? I don't see why it is, as long as we keep a sense of perspective and realize we're not going to solve society's problems by focusing on TV violence, and don't get carried away attempting to keep off television representations that may in fact be important.

• 1710

It's hard to tell a story about sexual abuse of children, no matter how carefully done, without having some elements of it that are going to make people uncomfortable. Does this mean nothing should ever be on TV that makes anybody uncomfortable? I would hate to see us ever even contemplate going that far.

[*Translation*]

La forme de censure à laquelle nous nous opposons en général concerne le pouvoir d'un bureaucrate anonyme de s'asseoir dans un bureau quelque part et de couper des scènes d'un film ou d'une émission ou de l'interdire éventuellement. Quant au conseil—et pour moi, il ne s'agit pas là de censure—celui-ci ne se prononce jamais sur l'acceptabilité ou non d'une émission avant qu'elle ne soit diffusée. S'il décide qu'il convient de sanctionner le radiodiffuseur, il prend les mesures qui s'imposent après coup, mais pas avant la télédiffusion.

Le président: J'apprécie beaucoup votre explication. Autrement dit, nous pouvons élaborer des normes et des codes de déontologie et. . .

Mme Macdonald: En cas d'infraction, le contrevenant se voit infliger une sanction après coup.

Le président: Monsieur MacWilliam, voulez-vous poser une dernière question?

M. MacWilliam: Merci, monsieur le président. Elle sera très brève.

On peut toujours dire que la violence à la télévision est à l'origine de toutes sortes de phénomènes, mais vous-même et d'autres signalez que la violence est en réalité un phénomène de société à facettes multiples. Il n'y a pas qu'une seule cause. Que pensez-vous, personnellement, de la possibilité que la violence à la télévision soit une sorte de bouc émissaire, en ce sens qu'on veut y voir la cause de la violence qui caractérise actuellement notre société?

Est-il possible qu'on ne tient pas suffisamment compte d'autres facteurs qui peuvent aggraver la violence—par exemple, le taux de chômage élevé et d'autres phénomènes semblables—parce que l'accent est tellement mis sur la violence à la télévision? Pensez-vous qu'on insiste un peu trop là-dessus?

Mme Macdonald: J'estime effectivement qu'il y a des gens qui ont l'impression que tout va à la dérive et qu'il faut donc essayer de s'attaquer à un aspect du problème sur lequel on exerce un certain droit de regard; cela leur donne l'impression de ne pas être tout à fait impuissants, et ils estiment que cela en vaut la peine, ne serait-ce que pour cette raison-là. Et je n'y oppose pas, à condition que les gens ne perdent pas de vue le contexte global.

À mon avis, rares sont ceux qui vont proclamer que la majorité des émissions de télévision sont des oeuvres d'art et qu'il serait impossible de les remplacer par autre chose qui serait tout aussi bon mais différent. Si l'on décide qu'il faut sensibiliser davantage les gens aux méfaits de la violence, tout comme on l'a fait pour le SIDA et l'abus sexuel des enfants et d'autres problèmes, est-ce une mauvaise chose? À mon avis, non, à condition de voir cette initiative dans son contexte et se rendre compte qu'il ne sera pas possible de régler tous les problèmes de la société en se focalisant sur la violence à la télévision, et à condition de ne pas interdire des émissions de télévision qui peuvent être importantes.

Par exemple, on peut difficilement traiter la question de l'abus sexuel des enfants, même si l'on fait très attention, sans que certains téléspectateurs ne se sentent pas mal à l'aise face à certains éléments de l'émission. Est-ce qu'il faut à tout prix éviter de diffuser des émissions de télévision qui sont troublantes? Pour ma part, je serais tout à fait contre l'adoption d'une politique aussi extrême.

[*Texte*]

Mr. MacWilliam: Somehow it comes down to the basic question of whether television is a reflection of social norms or in fact maybe a moulder of social norms. That question itself hasn't been answered, has it?

Ms Macdonald: It never will be. But I think one thing is the case. I used to enjoy a lot of the research that broadcasters would do into what their audiences thought about programs. CBC, in particular, does a huge amount of research—focus groups and things—into what people think about programs. They've put out a report, which I'm sure they have filed with you at some point, on how Canadians view television. This was about two years ago.

It has a interesting set of graphs in it. They take four areas that are sort of sensitive for broadcasters, especially a public broadcaster, where they have to make sure they aren't going too far off the track in how they're dealing with them. One was the role of women. One was the role of ethnic minorities, visible minorities, the handicapped. I seem to recall, but I didn't look at it before I came, that violence was one of the things they looked at. But it's not essential to my point.

The interesting point is they asked a large number of people what they thought of the programming on CBC with respect to these various items. What they found was 80% of the people thought the programming was about right in its treatment of these things; 10% thought it was too slack; 10% thought it was too rigid.

They figured that as long as they were getting 80% who thought it was about okay and the same number at the top and bottom who thought it was too slack or too rigid, they were basically within the collective social viewpoint on those issues—not to say that viewpoint couldn't be better or couldn't be more enlightened, but that's what it was—that people generally thought, in terms of the way they think about those topics, that the way the CBC was handling them was roughly right.

I think that broadcasters, whether they do it consciously, like the CBC, or unconsciously, in terms of trying to pick programs that are going to get the most number of people they can get, do this all the time. They have to be roughly in the middle of what the people out there watching can be comfortable with.

Mme Roy-Arcelin: Si ma mémoire est bonne, au tout début, on a parlé des vidéoclubs, là où l'on peut louer des vidéos de toutes sortes, notamment à caractère violent. Il y a une réglementation au Québec. Est-ce qu'on souhaiterait que toutes les provinces réglementent là-dessus? Vous faites partie du groupe national. Est-ce qu'on discute au groupe national d'une sorte de code pour cela aussi ou si on laisse la compétence aux provinces uniquement?

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Il s'agit de savoir, en fin de compte, si la télévision reflète les normes de la société ou si elle les crée. On n'a pas encore répondu à cette question, n'est-ce pas?

Mme Macdonald: Non, et on n'y répondra jamais. Mais il y a une réalité qu'on ne peut pas nier, à mon avis. Dans le temps, j'aimais bien voir les résultats d'études menées par les radiodiffuseurs auprès des téléspectateurs au sujet de diverses émissions. La SRC, en particulier, fait énormément de recherches—par l'entremise de groupes d'entretiens en profondeur, etc.—sur ce que pensent les téléspectateurs de ces émissions. Elle a d'ailleurs publié un rapport—que vous avez sûrement reçu à un moment donné—sur la perception des Canadiens de la télévision, et ce, il y a deux ans à peu près.

Ce rapport comporte une série de graphiques fort intéressants. Il vise quatre domaines qui sont d'une grande importance pour les radiodiffuseurs, surtout les radiodiffuseurs publics, qui doivent éviter de trop s'écarter de leur rôle en ce qui concerne l'examen de ces questions. L'un des graphiques visait le rôle des femmes, et les autres, le rôle des minorités ethniques, des minorités visibles et des personnes handicapées. Il me semble aussi—bien que je n'aie pas revu le document avant de venir—qu'ils se sont également penchés sur la question de la violence. De toute façon, ce n'est pas tellement pertinent à mon argument.

Ce qui m'a semblé intéressant, c'est qu'ils ont sondé un grand nombre de personnes sur la programmation de la SRC en ce qui concerne ces quatre éléments. Ils ont constaté que 80 p. 100 des répondants estimaient que la programmation était tout à fait adéquate en ce qui concerne le traitement de ces éléments; 10 p. 100 l'ont considérée trop floue; et 10 p. 100 l'ont trouvée trop rigide.

Les responsables de la SRC étaient d'avis que si 80 p. 100 des répondants considéraient leur programmation adéquate, et que si les pourcentages étaient à peu près les mêmes aux deux extrêmes—c'est-à-dire ceux qui la trouvaient trop floue ou trop rigide—ils représentaient plus ou moins l'opinion sociale collective sur ces questions-là, ils ne prétendaient pas que leur programmation ne pouvait pas être meilleure ou plus éclairée mais que d'une manière générale, les Canadiens estimaient que le traitement de ces dernières par le SRC convenait bien.

Pour ma part, je suis convaincue que c'est vraiment la règle chez les radiodiffuseurs, qu'ils le fassent sciemment, comme la SRC où plus ou moins à leur insu, en ce sens qu'ils s'efforcent toujours de choisir des émissions qui vont attirer le plus grand nombre de téléspectateurs. Et pour éviter que ces derniers se sentent mal à l'aise, les radiodiffuseurs doivent toujours viser le moyen terme, du point de vue des deux pôles de l'opinion publique.

Mrs. Roy-Arcelin: If I'm not mistaken, some mention was made at the beginning of the meeting of video clubs where people can rent videos of all kinds, including those depicting violence. This sort of thing is regulated in Quebec. Is there a feeling that the provinces should be bringing in regulations to deal with this? You are part of the national group. Has there been any discussion within your group of the development of a code to deal with this kind of thing or is there a sense that the provinces alone should be responsible for it?

[*Text*]

Ms Macdonald: I think it would be pretty difficult to try to extend a federal program down to the provincial level with respect to retail video outlets. Certainly efforts ought to be made at the provincial level to ensure that the classifications appear on these things. I doubt if there'd be resistance to that. I don't know why there would be. It may be a practical monetary problem in terms of how much surveillance they can bring to it, because it's very difficult.

On the other hand, I think this is an area technology is going to overtake. I presume that within five years or so a great deal of what is now rented as videos, people will be purchasing on a pay-per-view basis from a cable company. When you get into that system, then you can really make the classification effective.

• 1715

The Chairman: Thank you. Madam Finestone had another question.

Mrs. Clancy: She did. Now I know what the question was, so I think I can pose it. God help me if I'm wrong.

When you were talking, you said the CRTC would allow a program to go forward and then if there was a problem there would be a sanction. Mrs. Finestone's difficulty with that, to a degree, was what about something like a program disseminating hate, say white supremacists or something like that? My own answer here on the side was that the dissemination of hate is already illegal, but I don't know what. . .

Ms Macdonald: I can tell you just from having observed a couple of instances what the commission did. Actually, they were on radio phone-in shows, because they're the hardest things to control.

Mrs. Clancy: Tell me about it. I was on one in Calgary a couple of weeks ago.

Ms Macdonald: And you only have a very few seconds, so that even if the station management is doing their best, there may be things that get through, and the ten-second delay, or whatever it is, doesn't solve the problem.

There were a couple of instances where radio talk show hosts had made a habit of being persistently and vociferously hostile to native people. What the commission did in that case, and I think this is a fairly normal pattern, was after the first instance where a complaint had been laid—because since you don't hear all the programs often the only way you know about it is if a complaint comes in—they got the tapes and they heard the program. They sent a warning to the station and said that if this happened again they would call the station management to a hearing.

So actually a few months later it happened again and they called the station in and basically said they had had a warning, that is was unacceptable behaviour, and if they weren't going to take corrective action then when the occasion arises for their licence renewal this would weigh very negatively against them. So in that case what happened was the broadcaster fired that talk show host.

[*Translation*]

Mme Macdonald: Je pense qu'il serait assez difficile de faire appliquer au niveau provincial un programme fédéral qui viserait les détaillants de vidéo. Il est certain, toutefois, que les autorités provinciales devraient s'assurer que ces vidéos sont classifiés et indiquent la classification reçue. Je doute que les provinces soient réticentes à le faire. En tout cas, je ne vois vraiment pas pourquoi elles s'y opposeraient. Je suppose que le problème se situe au niveau pratique et monétaire, dans une certaine mesure, en ce sens que la situation est très difficile et que la surveillance coûte cher.

Par contre, c'est un domaine où la technologie va bientôt primer. C'est-à-dire que d'ici cinq ou six ans, au lieu de louer des vidéos, les gens n'auront qu'à s'adresser à leur câblodistributeur grâce au système de télévision payante par émission. Lorsque ce système-là sera rodé, les classifications seront vraiment utiles.

Le président: Merci. Madame Finestone avait une autre question.

Mme Clancy: En effet. Je crois savoir quelle était sa question, alors je vais la poser moi-même. À Dieu vat! Tant pis si je me trompe!

Tout à l'heure, vous disiez que le CRTC n'empêcherait pas la diffusion d'une émission mais se contenterait d'infliger une sanction après coup s'il la considérait problématique. Madame Finestone estime qu'une telle approche ne conviendrait peut-être pas s'il s'agissait d'émissions qui font de la propagande haineuse—par exemple, par les tenants de la suprématie blanche ou un groupe semblable? Moi, je lui ai dit que la propagande haineuse est déjà interdite, mais je ne sais pas. . .

Mme Macdonald: Je peux vous dire quelle a été la réaction du conseil face à certains incidents de ce genre. Il s'agissait en fait de lignes ouvertes à la radio, qui sont toujours très difficiles à surveiller.

Mme Clancy: Dites-moi ce qui s'est passé. J'ai moi-même participé à une ligne ouverte à Calgary il y a quelques semaines.

Mme Macdonald: On n'a jamais que quelques secondes pour réagir, et même si le directeur de la station s'efforce d'éviter ce genre de problèmes, il arrive parfois que des remarques passent à la radio et même avec le décalage de dix secondes, le problème n'est pas toujours réglé.

Il est arrivé à plusieurs reprises que des animateurs d'émissions de radio étaient régulièrement hostiles et insultants à l'égard des Autochtones. Dans ce cas-là, et je crois que c'est la démarche habituelle, le CRTC, une fois qu'une plainte a été déposée—on ne peut évidemment pas écouter toutes les émissions, et donc on ne peut apprendre l'existence de ces incidents que si une plainte est déposée—le CRTC a obtenu les bobines pour pouvoir écouter l'émission. La station a ensuite été prévenue que si ce genre de choses se reproduisait, les directeurs de cette dernière seraient sommés de comparaître devant le conseil.

Quelques mois plus tard, cela s'est produit de nouveau et les responsables de la station ont comparu devant le CRTC; on leur a dit alors qu'ils avaient déjà reçu un premier avertissement, que leur comportement était tout à fait inadmissible et que s'ils n'avaient pas l'intention de prendre des mesures correctives, il était bien possible que la décision du CRTC soit négative lors d'une demande de renouvellement de licence. Le radiodiffuseur a donc décidé de congédier l'animateur de l'émission en question.

[*Texte*]

In another case we had a persistent talk show host again, and when the station came up they gave them a one-year renewal. Once again, the ultimate result was that the on-air person was fired.

Mrs. Clancy: We haven't had a situation really like that in television broadcasting. I can't think of one myself, the dissemination of hate on television.

Ms Macdonald: I can't think of one that met that kind of criteria.

The Chairman: Ms Macdonald, if there are no further questions. . .

I think your question was asked in your absence.

Mrs. Finestone: I had one other—

The Chairman: I'm surprised. Why don't you ask that question?

Mrs. Finestone: It's really more related to the ongoing concerns you express with respect to access for Canadian products because of the cost factor and the fact that it really has to reach global standards. Are you finding that there's an increase in the number of co-productions that are taking place and that are being signed not only with the United States but with other countries?

Ms Macdonald: Very much, and in fact we're now reaching the point with a fair number of our producers at which they're making programs for foreign markets, which may not actually be aired in Canada at all.

Mrs. Finestone: I have a supplementary question on the Canadian content. Is that compromised in any way?

Ms Macdonald: There are a lot of difficulties with the certification of Canadian content. I could spend an afternoon describing them. In theory, it's what it should be. In practice, you get some sharp lawyers and you get it evaded and used for purposes that were not intended, and there is a certain amount of unintended use occurring.

• 1720

I think we really do need a serious review of how Canadian programs are certified. I understand that the commission has appointed Commissioner Oda and Commissioner Sylvestre a committee to look into the certification process once they get clear of the structural hearing. But there are a lot of problems.

Mrs. Finestone: There are a lot of problems. The implications of the government cuts, do they affect you in any way?

Ms Macdonald: Oh, it's an immediate material effect.

Mrs. Finestone: Could you describe what the problems are?

Ms Macdonald: Basically, the more Canadian a program is, the more likely it is to be dependent on some form of government assistance, whether it's having been purchased and paid a substantial licence fee by the CBC, or it may have had assistance under the Telefilm broadcast fund or one of the provincial funds, perhaps.

[*Traduction*]

Dans un autre cas, nous avons eu à faire à un animateur d'émission très persistant, et lorsque la station a présenté une demande de renouvellement de licence, le CRTC a accepté de la renouveler, mais pour un an seulement. Encore une fois, l'animateur de l'émission a fini par se faire congédier.

Mme Clancy: Nous n'avons jamais eu de situations comme celles-là à la télévision, il me semble. En tout cas, je n'ai pas à l'esprit un exemple de propagande haineuse qui aurait été diffusé à la télévision.

Mme Macdonald: Non, je ne pense pas qu'il y ait eu un incident de même nature à la télévision.

Le président: Madame Macdonald, s'il n'y a plus de questions. . .

Je crois que votre question a été posée en votre absence.

Mme Finestone: J'en ai une autre. . .

Le président: Quelle surprise! Pourquoi ne pas la poser vous-même?

Mme Finestone: Elle concerne surtout les préoccupations dont vous nous avez fait part tout à l'heure au sujet de l'accès aux produits canadiens à propos du facteur-coût et du fait qu'ils doivent respecter des normes internationales. Avez-vous constaté une augmentation du nombre de co-productions non seulement avec les États-Unis, mais avec d'autres pays?

Mme Macdonald: Absolument. En fait, les choses ont progressé à tel point que bon nombre de nos producteurs sortent maintenant des émissions adressées à des marchés étrangers qui peuvent ne pas être diffusées du tout au Canada.

Mme Finestone: J'ai une question complémentaire à vous poser concernant le contenu canadien. Pensez-vous qu'il soit menacé?

Mme Macdonald: La certification du contenu canadien pose énormément de difficultés. D'ailleurs, je pourrais passer l'après-midi à vous les décrire. En théorie, les règlements actuels conviennent parfaitement. Mais dans la pratique, il y a des avocats habiles qui arrivent à les contourner et à s'en servir d'une façon qui n'avait jamais été prévue; donc, disons qu'ils sont actuellement utilisés par certaines personnes à des fins qui n'ont rien à voir avec l'intention originale.

Je pense qu'il convient de se pencher sérieusement sur la façon de certifier les émissions canadiennes. Je crois comprendre que le CRTC a mis sur pied un comité auquel siégeront les commissaires Oda et Sylvestre pour étudier la question de la certification une fois que les audiences sur la structure du système de radiodiffusion seront terminées. Mais c'est bien vrai qu'il y a énormément de problèmes à l'heure actuelle.

Mme Finestone: Ah, bon. Est-ce que les compressions budgétaires vont vous toucher?

Mme Macdonald: C'est-à-dire qu'elles auront un effet matériel immédiat.

Mme Finestone: Pourriez-vous me décrire les problèmes qu'elles risquent de vous créer?

Mme Macdonald: Eh bien, plus une émission est canadienne, plus il est probable qu'elle nécessite une forme quelconque d'aide gouvernementale, qu'il s'agisse de faire acheter l'émission par la SRC, qui verse des droits de licence substantiels, ou d'obtenir une aide financière grâce aux programmes de financement des émissions de Téléfilm ou d'un des programmes de financement provinciaux.

[*Text*]

If you want to make a program that is at all distinctively Canadian, you have to try to finance it in the Canadian market. The only way you can do that, generally, if you don't want to go and make a program that's easy to sell in the United States, which is to say it's very homogeneously North American as opposed to distinctively Canadian, then you really depend to a large degree, like maybe 50%, on being able to benefit from some of the government programs that are there to assist Canadian production. So every time one of those programs is cut, it's another hour or two or ten or twenty or a hundred of programming that can't get made.

Mrs. Finestone: Last question. Do you see that there is the potential for a very positive financial gain with the need for additional software if the 200 universe becomes a reality?

Ms Macdonald: I foresee the 200-channel universe as being good for two groups of people. One is the very niche player, the people who can program material for a small audience that's willing to pay a lot for it, like the people who want business news, or the people who want certain kinds of golf programming, or what have you. Canadians can possibly do fine in that. It's going to be a bonanza for the people with deep pockets who can market. Market, market, market on an international basis. I'm deeply worried that we won't be there. We don't have companies that big.

Mrs. Finestone: You were very concerned about distribution. You said you're not at the end that is distribution, which could ensure that we get our Canadian programs on the air. Would a film distribution bill be a helpful aid to ensuring that?

Ms Macdonald: A distribution legislation—it's a subject I know extremely well, having worked on the first one—has the benefit of supporting an essential component of the whole production structure. If you don't have effective distributors, it's very hard for your programmers to be stable. So from my perspective, the great advantage of strengthening distributors is it stabilizes producers. They're not here today and gone tomorrow. So to the degree that—

Mrs. Finestone: By ensuring financial solvency, or what?

Ms Macdonald: You see, production is an extremely expensive lay-out at the front end, and you may wait a long time for the money to come back. The thing a distributor does is it can even out those peaks and valleys. It can provide an advance on the money that's going to come back at the end to the producer to make the program. This means they don't have to wait five years while the money comes back from program A to start making program B, because the distributor could give them an advance on program B to go to work once they have A in the can.

[*Translation*]

Si l'on veut produire une émission qui est véritablement canadienne, il faut essayer de trouver les fonds sur le marché canadien. D'habitude, la seule façon de les obtenir—si l'on ne peut pas faire une émission qui sera facile à vendre aux États-Unis, c'est-à-dire qui sera nord-américaine, plutôt que canadienne—il faut vraiment recourir aux programmes gouvernementaux qui offrent une aide financière pour la production canadienne, et ce pour obtenir jusqu'à 50 p. 100 des fonds. Donc, chaque fois qu'on élimine un autre programme de financement, on élimine automatiquement une heure ou deux, ou peut-être même 10, 20 ou 100 heures de programmation.

Mme Finestone: Une dernière question. Pensez-vous que l'avènement d'un système de radiodiffusion qui comprendrait 200 chaînes pourrait vous être avantageux sur le plan financier, étant donné que des logiciels supplémentaires seraient nécessaires?

Mme Macdonald: Pour moi, l'avènement d'un système de radiodiffusion prévoyant 200 chaînes différentes serait avantageux pour deux groupes bien distincts. D'abord, ceux qui ont un créneau particulier, c'est-à-dire ceux qui produisent des émissions qui intéressent un tout petit auditoire qui veut bien les payer cher—par exemple, ceux qui veulent tenir des nouvelles commerciales ou certains types d'émissions sur le golf. Là, les Canadiens vont sans doute avoir du succès. Mais ceux qui vont en profiter le plus, ce seront les gens qui ont beaucoup d'argent et qui peuvent faire un gros effort de marketing à l'échelle internationale. Je m'inquiète fort de ce que les Canadiens ne fassent pas partie de ce groupe. Nous n'avons tout simplement pas des compagnies assez importantes pour le faire.

Mme Finestone: La question de la distribution semblait vous inquiéter beaucoup également. Vous avez dit que vous ne vous occupez pas tellement des questions de distribution, c'est-à-dire de tout ce qui permettrait de garantir que nos émissions canadiennes sont bel et bien diffusées. Est-ce qu'un projet de loi traitant de la distribution des films serait utile en ce sens?

Mme Macdonald: Un projet de loi traitant de la distribution—et c'est certainement un domaine que je connais bien, ayant moi-même travaillé à la préparation du premier projet de loi—aurait l'avantage de soutenir un élément essentiel de la structure de production globale. Si on n'a pas de distributeurs efficaces, les programmateurs peuvent difficilement assurer une certaine stabilité. À mon avis, l'avantage que présente un renforcement éventuel de la distribution, c'est qu'il assurerait une certaine stabilité aux producteurs. C'est-à-dire qu'ils ne disparaîtraient pas constamment pour être remplacés par d'autres. Donc, en ce sens. . .

Mme Finestone: Parce qu'ils seraient sûrs de trouver des fonds?

Mme Macdonald: Voyez-vous, la production exige un gros investissement initial, alors qu'il faut parfois attendre longtemps pour rentrer dans ses frais. Pour sa part, le distributeur aide à éliminer les hauts et les bas. Le distributeur peut avancer des fonds—fonds qu'il va récupérer par la suite—pour lui permettre de faire son émission. Autrement dit, il n'est pas obligé d'attendre d'avoir touché l'argent pour l'émission A, cinq ans plus tard, pour commencer à produire l'émission B, puisque le distributeur peut lui avancer les fonds dont il a besoin pour commencer la production de l'émission B dès que l'émission A est terminée.

[*Texte*]

This is the way all effective production industries work. You have to have effective distribution to have stable production. So I've always felt that anything we could do to stabilize distribution would be constructive for the simple purpose that it makes it easier to be a producer in this country.

• 1725

The Chairman: Thank you very much, Ms Macdonald. You're a very interesting and knowledgeable witness and we could go on indefinitely. I'd just like to say that we greatly appreciate your presence here today, and I think you made a contribution to our study, which is very significant and we thank you very much for it.

Ms Macdonald: My pleasure.

The Chairman: Just before we wrap up and shake hands and so on, if you'd permit me just a committee intervention here for a moment, we have the Canadian Cable Television Association coming tomorrow with three representatives. Did I hear you say, Mrs. Finestone, you may not be able to be here?

Mrs. Finestone: Unfortunately, I'm also sitting on the legislative committee that's dealing with the Radio Act and cellular telephones, and our first witnesses are tomorrow, so I will not be here tomorrow afternoon.

The Chairman: I was going to ask you if you would serve as vice-chair in the chair here. Is there any chance—

Mrs. Finestone: Regretfully, I can't. I have to represent part of the industry in that bill, so I'm afraid I can't accommodate you.

The Chairman: Mary, can you be here tomorrow?

Mrs. Clancy: I can be here, sure.

The Chairman: And Lyle, can you be here tomorrow?

Mr. MacWilliam: No, I'm sorry, Mr. Chairman, I'll be in New York tomorrow. I have tried to secure Simon, but there's been no commitment.

The Chairman: I just wonder if we might be wise to postpone the Canadian Cable Television people, rather than have them come here and be—

Mrs. Clancy: Somebody can let me know. I have to get back to my office. I'm prepared to be here. If you want me here—

The Chairman: We'll let you know.

Mrs. Finestone: Is the government going to provide some people?

The Chairman: I don't know whether Dr. Hogue is sick or what his problem is. Geoff Scott will be here. We're across the street at La Promenade and that doesn't seem to attract the best attendance at the best of times.

Mrs. Finestone: Let me ask a very naïve question. Who else besides Mr. Hogue and of course Nicole, who never misses, and Geoff—

[*Traduction*]

C'est ainsi que fonctionnent toutes les entreprises de production efficaces. Elles font une distribution efficace pour assurer la stabilité de la production. J'ai toujours été convaincue que tout ce qu'on peut faire pour stabiliser la production sera avantageux, pour la simple raison que la vie du producteur canadien sera beaucoup moins compliquée.

Le président: Merci infiniment, madame Macdonald. Vous êtes un témoin très intéressant et versé dans ce domaine; par conséquent, nous pourrions continuer ce débat pendant encore bien longtemps. Je tiens à vous dire à quel point nous avons apprécié votre présence parmi nous aujourd'hui. Nous vous remercions de votre contribution à notre étude, qui est une étude importante. Merci.

Mme Macdonald: C'est moi qui vous remercie.

Le président: Avant de lever la séance et de passer aux formalités habituelles, si vous me le permettez, j'ai une remarque à adresser aux membres du comité: je vous rappelle que nous recevons demain trois représentants de l'Association canadienne de télévision par câble. Avez-vous bien dit, madame Finestone, que vous pourriez être empêchée?

Mme Finestone: Malheureusement, je dois également assister à une séance du comité législatif qui traite de la Loi sur la radio et les téléphones cellulaires, et comme nous recevons nos premiers témoins demain, je ne pourrai assister à la séance de demain après-midi.

Le président: J'allais vous demander de présider la réunion à titre de vice-présidente. Serait-il possible. . .

Mme Finestone: Non, c'est impossible, malheureusement. Je dois absolument représenter un secteur de l'industrie dans nos discussions sur le projet de loi, et je regrette donc de ne pas pouvoir accéder à votre demande.

Le président: Mary, pouvez-vous assister demain?

Mme Clancy: Oui, bien sûr.

Le président: Et Lyle?

M. MacWilliam: Je suis désolé, monsieur le président, mais demain je serai à New York. Je voudrais bien me faire remplacer par Simon, mais il ne s'est pas encore engagé à venir.

Le président: Je me demande donc s'il ne vaudrait pas mieux reporter à plus tard notre entretien avec les représentants de l'Association canadienne de télévision par câble; je ne voudrais pas qu'ils viennent pour rien. . .

Mme Clancy: Quelqu'un pourrait-il me prévenir? Il faut absolument que je retourne à mon bureau. Moi, je peux être là. Si vous tenez à ma présence. . .

Le président: Nous allons vous prévenir.

Mme Finestone: Des députés de la majorité vont-ils être présents?

Le président: Je ne sais pas si le Dr Hogue est malade ou s'il y a une autre raison qui l'empêche d'assister. Je sais que Geoff Scott sera là. Nous devons nous réunir en face, à l'édifice de La Promenade, qui ne semble pas attirer beaucoup de monde, même dans les meilleures conditions.

Mme Finestone: Je vais vous poser une question très naïve. À part M. Hogue et Nicole, qui ne manquent jamais à l'appel, et Geoff. . .

[*Text*]

The Chairman: Geoff Scott and Denis Pronovost. Those are the regular four.

Mrs. Finestone: Mr. Pronovost's not around, I believe.

The Chairman: I think just in fairness to the witnesses, I would hesitate. I've just had a call this afternoon that I have a command performance, which I have to respond to tomorrow, and we have two witnesses on Thursday. Will you be here on Thursday, Mrs. Finestone, Thursday morning?

Mrs. Finestone: Yes, I will, definitely.

The Chairman: And Lyle, could you make an extra special effort? We have ACTRA—

Mr. MacWilliam: I've been trying, Mr. Chairman.

The Chairman: —and the Canadian Recording Industry Association.

Mme Roy-Arcelin: Je ne pourrai pas être là jeudi parce qu'il y aura un gros événement dans mon comté. Exceptionnellement, je dois être dans mon comté jeudi.

Le président: Jeudi matin?

Mme Roy-Arcelin: Je ne sais pas.

Le président: À 9h30?

Mme Roy-Arcelin: Oui, mais si on ne sort pas d'ici avant 11 heures, c'est difficile pour moi. C'est cela, mon problème.

The Chairman: Okay, well—

Mme Roy-Arcelin: On peut avoir un substitut.

The Chairman: Look, I think we will postpone the Canadian Cable people until Tuesday. We have a sociologist-criminologist coming?

The Clerk of the Committee: At 3:30 p.m., but he can only stay one hour.

The Chairman: That's good. Why don't we try to get the Canadian Cable people to come on Tuesday as well, at 4:30 p.m., and we can stay until. . . This committee is ordinarily quite ready to work until 6 p.m. or so on Tuesday. So let's do that. I think it's better than to have them come and then not have a group. So we will meet on Thursday at 9:30 a.m.

Thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Il y a Geoff Scott et Denis Pronovost. Ce sont les quatre députés qui viennent régulièrement.

Mme Finestone: Je ne pense pas que M. Pronovost soit en ville en ce moment.

Le président: Je me demande si l'on ne devrait pas reporter la réunion, pour être juste envers nos témoins. On m'a appelé cet après-midi pour me dire que je devrai peut-être être ailleurs—je vais leur répondre demain—et nous avons en outre deux témoins à recevoir jeudi. Avez-vous l'intention d'assister à la réunion de jeudi matin, madame Finestone?

Mme Finestone: Oui, c'est sûr.

Le président: Lyle, pourriez-vous faire l'effort d'être là? Nous allons recevoir les représentants de l'ACTRA. . .

M. MacWilliam: Je vais essayer, monsieur le président.

Le président: . . .et de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement.

Mrs. Roy-Arcelin: I'm afraid I can't be here Thursday because there's a big event taking place in my riding. In this particular instance, I really must be in my riding on Thursday.

The Chairman: Thursday morning?

Mrs. Roy-Arcelin: I really don't know.

The Chairman: At 9:30?

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, but if we're not out of here by 11 a.m., it's going to be tough for me. That's the problem.

Le président: Très bien. . .

Mrs. Roy-Arcelin: But we can always send an alternate.

Le président: Écoutez, je pense qu'il vaut mieux reporter à mardi la réunion prévue avec les représentants de l'Association canadienne de télévision par câble. Je pense qu'il y a un sociologue-criminologue qui doit venir également?

Le greffier du Comité: Oui, à 15h30, mais il ne peut rester qu'une heure.

Le président: C'est très bien. Pourquoi ne pas demander aux représentants de l'Association canadienne de télévision par câble de venir plutôt mardi après-midi à 16h30, et nous pourrons rester. . . Les membres du comité sont toujours prêts à travailler jusqu'à environ 18 heures le mardi. Voilà donc la solution que je propose. À mon avis, cela vaut mieux que de les faire venir quand nous ne pouvons être très nombreux. Nous allons donc nous réunir de nouveau jeudi à 9h30.

Merci beaucoup. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Canadian Film and Television Production Association:

Sandra Macdonald, President

TÉMOIN

De l'Association canadienne de production de film et télévision :

Sandra Macdonald, président

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-884

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 63

Thursday, March 18, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 63

Le jeudi 18 mars 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 14 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25488—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairperson: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 18, 1993
(96)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 9:50 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witnesses: From the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists: Sandy Crawley, President; Amos Crawley, Member. *From the Canadian Recording Industry Association:* Brian Robertson, Executive Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issues No. 51*).

Sandy Crawley and Amos Crawley made statements and answered questions.

It was agreed,—That the document entitled "Proposal for a National Classification Program for Film and Video in Canada" prepared by the Canadian Association of Video Distributors, National Association of Canadian Film and Video Distributors, The Canadian Motion Picture Distributors Association, The Motion Picture Theatres Association of Canada and Video Software Dealers Association be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "COMM–12"*).

Brian Robertson made a statement and answered questions.

At 11:25 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 18 MARS 1993
(96)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 9 h 50, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoins: De l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio: Sandy Crawley, président; Amos Crawley, membre. *De l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement:* Brian Robertson, directeur exécutif.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Sandy Crawley et Amos Crawley font des exposés et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que le document intitulé «Proposition visant la création d'un programme national de classification des films et vidéos au Canada», rédigé par l'Association nationale des distributeurs de films et de vidéos, l'Association canadienne des distributeurs de films, Motion Picture Theatres Association of Canada et Video Software Dealers Association, figure en annexe aux *Procès–verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice «COMM–12»*).

Brian Robertson fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 18, 1993

• 0949

The Chairman: I think we probably could come to order.

We'll welcome Sandy Crawley, the President of the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, ACTRA, and Amos Crawley, an ACTRA member. I'd like to welcome both father and son here. It's a pleasure to have you.

I apologize for the small number of committee members who are present, but I hope we make up in quality for what we lack in quantity. I think at least a couple more of our colleagues are on the way. My apologies for the delay. We had another, I think meaningful, engagement this morning, which has just delayed us slightly.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Off the record, it was at 8 a.m., and, Mr. Chairman, I would appreciate it if you wouldn't strike 8 a.m. meetings any more. It's totally unacceptable.

• 0950

Mrs. Clancy (Halifax): Mr. Chairman, let me just say that the reason I was not there was that I did not know about it until yesterday, and I had a French lesson.

The Chairman: Okay, your apologies are accepted.

Mrs. Clancy: It was not exactly an apology.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, it might be of interest to anyone who is reading the proceedings to go to the National Gallery and visit this extraordinary snapshot of Canadian art in the 1950s and see how really creative we were and yet how diverse this population really is on a regional basis.

The Chairman: Really abstract art, and a very impressive exhibition; there is no doubt about that.

Without further ado, Mr. Crawley, we would like to ask you to address the committee on the subject of violence in Canadian society, particularly violence on television. Thank you again for coming. We are looking forward to your remarks.

Mr. Sandy Crawley (President, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, ACTRA): Thank you. I am going to allow my son to begin the remarks.

The Chairman: Fine.

M. Amos Crawley (membre de l'ACTRA): Bonjour. Je m'appelle Amos Crawley. Je suis comédien et membre de l'ACTRA. Mon père, le président de l'ACTRA, m'accompagne aujourd'hui.

We are pleased to be here today to discuss with you issues relating to violence on television. Just to remind you, ACTRA is an alliance of almost 10,000 actors, broadcast journalists and writers who work in the English language media.

Last week you spoke with Mr. Jack Gray, of the Writers Guild of Canada, one of the member guilds of ACTRA. We fully support the WGC's concerns about freedom of expression, but as you will see, our remarks are presented in a way that balances that very real concern with our social responsibility as artists.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 18 mars 1993

Le président: Nous pouvons probablement ouvrir la séance.

Ce matin, nous accueillons Sandy Crawley, président de l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, l'ACTRA, et Amos Crawley, membre de l'Association. Je leur souhaite la bienvenue à tous deux, père et fils. Nous sommes heureux de vous accueillir.

Je suis désolé que les membres du comité soient peu nombreux, mais j'espère que la qualité suppléera la quantité. Au moins deux de nos collègues s'en viennent. Je vous prie de m'excuser du retard. Nous avions, ce matin, une autre activité importante qui nous a retardés un peu.

Mme Finestone (Mont–Royal): Entre nous, c'était à 8 heures. Monsieur le président, je vous saurais gré de ne plus organiser de réunion pour 8 heures. C'est tout à fait inacceptable.

Mme Clancy (Halifax): Monsieur le président, j'étais absente parce que c'est hier seulement que j'ai appris la tenue de la réunion. J'avais un cours de français.

Le président: Vos excuses sont acceptées.

Mme Clancy: Ce n'était pas exactement des excuses.

Mme Finestone: Monsieur le président, le Musée des beaux–arts du Canada présente actuellement un instantané extraordinaire de l'art canadien des années cinquante, qui illustre notre grande créativité à l'époque, de même que la grande diversité régionale de la population canadienne. Cette exposition intéressera peut–être les lecteurs du compte–rendu de nos délibérations.

Le président: Cette exposition d'art vraiment abstrait est très impressionnante.

Sans plus d'histoires, monsieur Crawley, parlez–nous de la violence dans la société canadienne, et en particulier de la violence à la télévision. Je vous remercie de nouveau d'être venu. Nous avons hâte de vous entendre.

M. Sandy Crawley (président, Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio, ACTRA): Merci. Je vais laisser mon fils commencer.

Le président: Très bien.

Mr. Amos Crawley (ACTRA member): Good morning. My name is Amos Crawley. I am a performer and member of ACTRA. With me today is my father, the president of ACTRA.

Nous sommes heureux d'être venus vous parler aujourd'hui de la violence à la télévision. Je vous rappelle simplement que l'ACTRA est une alliance de quelque 10 000 artistes, journalistes et écrivains qui travaillent en anglais.

La semaine dernière, vous avez entendu M. Jack Gray, de la Writers Guild of Canada, une des guildes membres de l'ACTRA. Nous appuyons sans réserve les préoccupations de la WGC au sujet de la liberté d'expression. Toutefois, comme vous le verrez dans nos propos, nous voulons établir un équilibre entre cette préoccupation très réelle et nos responsabilités sociales d'artistes.

[*Texte*]

For my part, I have the advantage of being a kid; you know, a normal television–watching kind of kid. I am also an actor who has been lucky enough to be part of the production team for cartoons like *Babar* and *The Magic Schoolbus* and television shows like *Scales of Justice: The Stephen Truscott Story*, *E.N.G.*, and *Conspiracy of Silence*.

When it comes to violence on television, I think most kids know that it is make–believe. Sometimes the action is so unrealistic, as in Saturday morning cartoons like *Tom and Jerry*, or even in films like *Batman*. The violence is obviously a joke. In more realistic shows the violence can often be boring, so kids just change the channel, but in most cases I think there is a message. Usually the violence is used by the good guys in self–defence, and when it is action by the bad guys, they are usually very unsavoury characters, not the kind of people most of my friends want to be when they grow up.

I must admit, though, aside from adult movies, the worst television violence is in sports. I sometimes see little kids, like six and seven–year–olds, copy things they see in wrestling and hockey. That is where the parents have to come in. They can see to it that small kids are not exposed to very violent programming and they can make sure that shoving and pushing at home and on the playground is seen as unacceptable behaviour.

Speaking of parents, my Dad has some things to add to what I have had to say. Thank you. Dad.

Mr. S. Crawley: Ladies and gentlemen, if you will permit me an aside, this is a very special occasion for me. I am proud to appear with my son, a third–generation Canadian artist.

As it happens, we are sitting on a piece of real estate that was sold to the Crown by our forebear, Robert Sparks. On these counts we feel very much at home here. Now to the subject at hand.

ACTRA, like Amos, believes that violence on the playground and in society generally is a problem. We do not deny that television may play some role in tipping the balance for the young and older aggressors, and that is why we wanted to be among those who spoke with you.

We feel we have a responsibility to be part of this debate. Often the media are described as mirroring society. We would go a step further. We believe we can do more than reflect. We can illuminate society and its injustices. Our members do this daily as writers, journalists and performers in the natural ethical discourse that accompanies every challenging issue in the production of information and entertainment programming.

We hope we do not seem naive in observing that we think Canada in general and our programming specifically is less violent than in other countries. *Street Legal*, *E.N.G.*, *North of 60*, in our view all take a more sophisticated approach to conflict than their American counterparts.

Other Canadian programs — *Life with Billy*, *Conspiracy of Silence*, *Love and Hate*, and *The Boys of St. Vincent* among them — deal well with violence in its root causes without condoning it.

[*Traduction*]

Quant à moi, j'ai l'avantage d'être jeune. Je suis un de ces jeunes ordinaires qui regardent la télévision. Je suis aussi comédien, et j'ai eu la chance de faire partie d'équipes de production de dessins animés comme *Babar* and *The Magic School Bus* et d'émissions de télévision comme *Scales of Justice: The Stephen Truscott Story*, *E.N.G.* et *Conspiracy of Silence*.

Je crois que la plupart des enfants savent que la violence à la télévision est un simulacre. Parfois, l'action manque tellement de réalisme: c'est le cas des dessins animés du samedi matin comme *Tom and Jerry*, ou même de films comme *Batman*. La violence est manifestement drôle. Dans les émissions plus réalistes, la violence est souvent ennuyante, et les enfants changent alors tout simplement de chaîne. Dans la plupart des cas, toutefois, on veut faire passer un message. Habituellement, les bons ont recours à la violence pour se défendre. Lorsque ce sont les méchants qui sont violents, il s'agit habituellement de personnages très louches, et non de modèles pour la plupart de mes amis.

Je dois toutefois avouer que, sauf dans les films pour adultes, c'est dans le sport que la télévision véhicule la pire violence. Je vois parfois des jeunes de six ou sept ans imiter les lutteurs et les joueurs de hockey. C'est là que les parents doivent intervenir. Ils peuvent s'assurer que les jeunes enfants ne regardent pas d'émissions très violentes, et leur faire comprendre que la bousculade à la maison et au terrain de jeux, c'est inacceptable.

En parlant des parents, mon père a quelques mots à ajouter à mon intervention. Je vous remercie. Papa.

M. S. Crawley: Mesdames et messieurs, si vous me permettez d'ouvrir une parenthèse, je vis une occasion très spéciale ce matin. Je suis fier de venir témoigner en compagnie de mon fils, artiste canadien de troisième génération.

Le Parlement se trouve sur un terrain qu'un de nos ancêtres, Robert Sparks, a vendu à la Couronne. C'est pourquoi nous nous sentons tout à fait chez nous ici. Revenons maintenant à nos moutons.

Comme Amos, l'ACTRA est d'avis que la violence sur le terrain de jeux et dans la société en général pose un problème. La télévision peut certes faire pencher la balance en faveur des agresseurs jeunes et plus âgés, et c'est pourquoi nous avons voulu venir témoigner.

Nous devons participer au débat en cours. On dit souvent que les médias sont le reflet de la société. Nous allons même plus loin. Nous croyons pouvoir faire beaucoup plus. Nous pouvons mettre en évidence les injustices de la société. Nos membres le font tous les jours comme écrivains, journalistes et artistes, dans le contexte déontologique naturel qui entoure tout aspect stimulant de la production d'émissions d'information et de divertissement.

Nous espérons ne pas avoir l'air naïfs en signalant qu'il y a moins de violence au Canada en général, et dans nos émissions en particulier, que dans d'autres pays. Des émissions comme *Street Legal*, *E.N.G.* et *North of 60* présentent les conflits de façon beaucoup plus sophistiquée que les émissions américaines de la même catégorie.

D'autres émissions canadiennes comme *Life with Billy*, *Conspiracy of Silence*, *Love and Hate* et *The Boys of St. Vincent*, notamment, présentent très bien les causes profondes de la violence, sans fermer les yeux sur elle.

[*Text*]

With the mass importation of non–Canadian programs from south of the border, it might be said that Canadians suffer from cultural heartburn. That brings us to our first recommendation.

We believe increased funding for Canadian production, for a Canadian perspective, through government and private incentive schemes is one means of countering the onslaught of non–Canadian values on the tube. We have been pursuing this objective in our consultations with the CRTC.

• 0955

We are aware of other initiatives suggested by the Canadian Association of Broadcasters that deal more with the regulation of the exhibition of programming than its creation. Although we have not been part of their process, we do have opinions. We believe the first edition of the CAB's voluntary code was less the problem than the lack of interest in its enactment or enforcement.

We support more recent initiatives by the industry, such as rules for scheduling action programs later in the evening, although I know Amos thinks it's unfair to deny him access to programs that run after his bedtime. Seriously, though, any measures implemented must be supported by all Canadian programming channels to be effective.

The classification system may be a good idea, but we're always leery of projects that are pursued for the sake of being seen to do something rather than to actually achieve concrete goals, as has been the case to date.

That brings us to our second recommendation. ACTRA wishes to work with this committee, the Communications minister, the CRTC, the industry and other public interest groups in the national media literacy campaign suggested by the minister.

We believe awareness of the issues by parents, children, producers and programmers is key. Cooperative, collective, national efforts are the most effective and desirable course of action. We support ACTRA member Laurier LaPierre's bid to pull together the broadcasting industry's National Action Group for a Less Violent Society, and we look forward to working with that group perhaps on the very public awareness campaign we just mentioned.

Violence on television is not a simple issue in Canada, particularly because the largest volume of violent programming is produced abroad and disseminated here for mainly economic reasons.

The role of international players brings us to our third and final recommendation, and it's a recommendation to ourselves. For our part, we will take up this issue with our colleagues in the U.S. and abroad through the Screen Actors Guild and the Fédération internationale des acteurs.

Without condoning violence against women, domestic or psychological violence, we must remember that television is a powerful medium that can be turned on itself. We must use it to society's advantage.

[*Translation*]

Comme on importe énormément d'émissions des États–Unis, on peut dire que les Canadiens souffrent d'aigreurs culturelles. Ce qui nous amène à notre première recommandation.

Nous croyons que des régimes publics et privés d'incitations qui augmenteraient le financement mis à la disposition des productions canadiennes sont une façon d'enrayer l'invasion de la télévision par des valeurs non canadiennes. C'est l'objectif que nous visons dans nos consultations avec le CRTC.

Nous savons que l'Association canadienne des radiodiffuseurs a proposé d'autres initiatives qui visent à réglementer bien plus la diffusion des émissions que leur création. Même si nous n'avons pas participé à ces initiatives, nous avons certainement quelque chose à dire. Le problème était posé non pas tant par la première édition du code volontaire de l'ACR que par le peu d'intérêt qu'on a porté à son adoption ou à son application.

Nous appuyons des initiatives récentes de l'industrie, comme les règles qui prévoient la diffusion d'émissions d'action plus tard en soirée, même si Amos est d'avis qu'il est injuste de ne pas le laisser écouter des émissions diffusées après son couvre–feu. Sérieusement, cependant, si l'on veut que les mesures qui seront mises en oeuvre soient efficaces, toutes les chaînes canadiennes devront les appuyer.

Le système de classification, c'est peut–être une bonne idée, mais nous regardons toujours d'un oeil soupçonneux les projets que l'on veut mettre en oeuvre simplement pour faire croire que l'on agit plutôt que pour atteindre vraiment des objectifs concrets. C'est ce qui s'est passé jusqu'à maintenant.

Cela m'amène à notre deuxième recommandation. L'ACTRA veut collaborer avec le comité, le ministre des Communications, le CRTC, l'industrie et d'autres groupes d'intérêt public à la campagne nationale d'initiation aux médias proposée par le ministre.

Nous croyons qu'il est crucial de sensibiliser aux enjeux les parents, les enfants, les producteurs et les diffuseurs. L'intervention la plus efficace et la plus souhaitable réside dans des efforts collectifs de collaboration à l'échelle nationale. Nous appuyons les efforts de Laurier LaPierre, membre de l'ACTRA, qui cherche à créer le groupement d'action pancanadien pour une société moins violente de l'industrie de la radiodiffusion. Nous avons hâte de collaborer avec ce groupe à la campagne de sensibilisation du public, dont je viens tout juste de parler.

La violence pose un problème complexe au Canada, surtout parce que la majeure partie des émissions violentes sont produites à l'étranger et diffusées au Canada principalement pour des raisons financières.

Le rôle des intervenants internationaux nous amène à notre troisième et dernière recommandation, que nous nous présentons à nous–mêmes. Nous aborderons la question avec nos collègues des États–Unis et de l'étranger par l'intermédiaire de la Screen Actors' Guild et de la Fédération internationale des acteurs.

Sans fermer les yeux sur la violence faite aux femmes ni sur la violence familiale ou psychologique, il ne faut pas oublier que la télévision est un médium puissant que l'on peut retourner contre lui–même. Il faut l'utiliser à l'avantage de la société.

[*Texte*]

Mr. A. Crawley: To recap, we have three suggestions that seek to harness television to deal with these complicated issues: to increase the production of Canadian television programs, movies, cartoons and commercials; to offer our services to a media campaign about violence on television; and to work with our counterparts around the world to maintain Canadians' concern about these issues.

Thank you for having us. We welcome your questions.

The Chairman: Thank you very much, Sandy and Amos, or Amos and Sandy.

Mr. S. Crawley: Amos and Sandy, that's good.

The Chairman: That was an excellent and innovative presentation. I think, Amos, you make a point for us that has not quite so effectively been made when you speak of how younger Canadians are not always impressed with violence as being serious business, but really, can see it when it is a joke. Sometimes, unfortunately, it is no joke and that's where I think we have to make the distinction.

In any event, we'd like to ask you some questions.

I should start with Mrs. Clancy. She's been here the longest—

Mrs. Clancy: No, no, never.

The Chairman: Mrs. Finestone?

Mrs. Finestone: Thank you very much.

Mrs. Clancy: Don't get me in trouble.

The Chairman: I shall not tamper with Liberal Party hierarchy.

Mrs. Finestone: I appreciate that, Mary. Thank you very much.

Amos, through your Dad, I particularly want to tell you it was a delight to listen to you. I've seen you on television and was very impressed. It's nice to meet you in person. It's nice to see a nice healthy young person being involved and committed.

Amos, either you or your Dad, how do you think we could publicize or let people know that parents have a role in helping to decide what's good? If your parents were to suggest to you that these programs are not for you to see and something else would be preferable, at your age of 12—and you are certainly capable of having a mind of your own and expressing your thoughts in a most articulate way for that matter—would you be prepared to listen and accept parental guidance in this regard?

Mr. A. Crawley: Maybe not now at this age, because I think my parents know that I'm free to make my own decisions, but when I was younger I used to want to watch television programs that had a lot of violence. My Mom said she did not think I should watch that. I fought her a little bit, but I came to realize, okay, I won't watch that; I'll change the channel and watch something else.

• 1000

Mrs. Finestone: I can see that you had a lot of respect, which was obviously earned, by your parents and with you.

[*Traduction*]

M. A. Crawley: Je résume: nous avons trois propositions qui visent à mettre la télévision à contribution pour lutter contre ces problèmes complexes. Nous souhaitons que l'on produise au Canada davantage d'émissions de télévision, de films, de dessins animés et de messages publicitaires. Nous voulons participer à une campagne médiatique sur la violence à la télévision, et nous voulons collaborer avec nos homologues du monde entier afin de garder les Canadiens sensibilisés à ces questions.

Je vous remercie de nous avoir accueillis. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, Sandy et Amos, ou Amos et Sandy.

M. S. Crawley: Amos et Sandy, c'est très bien.

Le président: Vous nous avez présenté un exposé excellent et novateur. Amos, vous nous avez fait comprendre un point plus efficacement qu'on ne l'avait jamais fait jusqu'à maintenant lorsque vous nous avez dit que les jeunes Canadiens ne prennent pas toujours la violence au sérieux, et que lorsque c'est marrant, ils peuvent vraiment s'en rendre compte. Parfois, ce n'est malheureusement pas le cas, et c'est là qu'il faut, à mon avis, établir la distinction.

De toute façon, nous avons des questions à vous poser.

Je vais donner la parole d'abord à M^me^ Clancy, qui est ici depuis le plus longtemps. . .

Mme Clancy: Non, pas du tout.

Le président: Madame Finestone?

Mme Finestone: Je vous remercie.

Mme Clancy: Ne me mettez pas sur la sellette.

Le président: Je ne vais sûrement pas toucher à la hiérarchie libérale.

Mme Finestone: Merci beaucoup, Mary.

Amos, je voudrais plus particulièrement vous dire, par l'intermédiaire de votre père, que j'ai été très heureuse de vous entendre. Je vous ai vu à la télévision, et j'ai été très impressionnée. Je suis heureuse de vous rencontrer en personne. Il est agréable de voir un beau jeune en santé s'intéresser à la question et y consacrer des efforts.

Ma question s'adresse à vous, Amos, ou à votre père. Selon vous, comment pourrions–nous faire savoir aux gens que les parents doivent intervenir pour aider à décider de ce qui convient? Si vos parents vous disaient que de telles émissions ne vous conviennent pas et qu'il serait préférable que vous en écoutiez d'autres, à 12 ans—vous savez certainement ce que vous voulez et vous pouvez exprimer très clairement—seriez–vous disposé à les écouter?

M. A. Crawley: Peut–être pas maintenant, à 12 ans, parce que je crois que mes parents savent que je peux prendre mes propres décisions. Plus jeune, toutefois, je voulais habituellement écouter des émissions de télévision très violentes. Ma mère me disait que je ne devrais pas écouter de telles émissions. J'ai contesté un peu ses décisions, mais j'en suis venu à me ranger à son avis, à changer de chaîne, et à regarder autre chose.

Mme Finestone: Je vois qu'il y avait, entre vos parents et vous, beaucoup de respect mutuel bien mérité.

[*Text*]

Then you went to school and your friends said, gee, I saw that program last night, or I saw a particular program with cartoons on Saturday, or they started to play out some of the stuff they'd seen on the cartoon. Would you have made any comments? Would you have felt left out, or would you have felt, gee, I'm going to watch that next week? Even when parents say no and you listen to your parents, you're tempted because your peer group, or your same–age friends in school, are watching things that you've been told were not worth while watching. How would you react, and what would you do?

Mr. A. Crawley: Well, you feel a little left out, but I didn't have that problem because the other kids also didn't watch it. I guess you would feel left out. When I decided I did want to watch it, I spoke to my mother and asked her if I could watch it. I think if you just speak to your mother or father or legal guardian, you can say to them, listen, I promise you I know this is a joke. I guess in a sense you can defend yourself, and it worked because I got to watch the program.

Mrs. Finestone: Very good.

Mr. S. Crawley: Can I just add something?

Mrs. Finestone: Yes, surely.

Mr. S. Crawley: I don't know whether anyone has mentioned this to the committee on this subject yet, but a friend of mine has purchased one of these smart boxes, which allow you to eliminate certain channels, at certain times even. They're getting fairly sophisticated—

Mrs. Finestone: That is if you're literate and you know how to program your set. You are right.

Mrs. Clancy: We would have a problem.

Mr. S. Crawley: There might be a whole job creation program involved in getting people. . .

Again, this is just personal opinion. It's not something I've run past the board of directors of ACTRA, but I think that sort of approach puts the onus on the parents to take some responsibility and negotiate with their kids. It may encourage a little communication instead of just sitting in front of the box.

Mrs. Finestone: I thank you for that clarification. That of course is a technology advance and could be costly in certain instances. It takes a media literate family to take the time to be knowledgeable about what they want their children or their young people to see, or their teenagers and adolescents.

This would bring me perhaps to the next phase, and you'll forgive me, Sandy, but I'll move on to the next question. With respect to getting some kind of control and some kind of understanding about the impact of television on our life and on our society, what would you be prepared to do as an organization, as an association, where the members within the spectrum of those you work with and express for—really, questions of freedom of expression, liberty, and all the charter issues vis–à–vis what is reasonable and justifiable in a democratic society—to ensure that the kinds of violence that we're seeing expressed out there are, in a sense, better directed and better understood?

[*Translation*]

Supposons ensuite que vos amis à l'école vous disent avoir vu une émission en particulier la veille, ou des dessins animés le samedi. Supposons aussi qu'ils commencent à imiter les personnages des dessins animés qu'ils ont vus. Qu'auriez–vous à leur dire? Vous sentiriez–vous isolé, ou penseriez–vous à regarder l'émission en question la semaine suivante? Même lorsqu'il obéit à ses parents qui lui disent de ne pas regarder une émission, un jeune peut être tenté de le faire parce que son groupe de pairs ou des amis de son âge à l'école regardent des émissions qu'il ne vaut pas la peine d'écouter, selon ses parents. Comment réagiriez–vous et que feriez–vous alors?

M. A. Crawley: On se sent un peu isolé, mais je n'ai pas connu ce problème parce que les autres enfants n'écoutaient pas les émissions en question non plus. Je suppose qu'on pourrait se sentir isolé. Lorsque j'ai décidé que je voulais écouter une émission de ce genre, j'en ai parlé à ma mère, et je lui en ai demandé la permission. En discutant avec sa mère, son père ou son tuteur légal, on peut lui dire que l'on sait que c'est de la blague. Je suppose qu'on peut se défendre dans un certain sens, et cela a marché, parce qu'on m'a permis d'écouter l'émission en cause.

Mme Finestone: Très bonne tactique.

M. S. Crawley: Puis–je ajouter un mot?

Mme Finestone: Certainement.

M. S. Crawley: Je ne sais pas si quelqu'un l'a déjà dit au comité, mais un de mes amis a acheté une de ces petites boîtes magiques qui permettent de brouiller certaines chaînes, même à certaines heures en particulier. Ces dispositifs sont très sophistiqués. . .

Mme Finestone: Oui, pour un initié capable de les programmer. Vous avez raison.

Mme Clancy: Nous aurions de la difficulté à le faire.

M. S. Crawley: On pourrait peut–être lancer tout un programme de création d'emplois pour amener les gens. . .

Là encore, c'est mon avis personnel, et rien d'autre. Je n'ai pas soumis la question au conseil d'administration de l'ACTRA, mais je crois qu'une telle démarche oblige les parents à assumer certaines responsabilités et à discuter avec leurs enfants. Ces démarches pourraient amener les gens à communiquer un peu au lieu de rester assis devant la télévision.

Mme Finestone: Je vous remercie de cette précision. Il s'agit, bien sûr, d'un progrès technologique qui pourrait se révéler coûteux dans certains cas. Une famille doit être sensibilisée aux médias pour prendre le temps de s'informer sur ce qu'elle veut laisser écouter à ses jeunes enfants ou à ses adolescents.

Cela m'amène à la prochaine étape. Je vous prie de m'excuser, Sandy, mais je passe à la question suivante. Pour ce qui est de contrôler et de comprendre un peu l'impact de la télévision sur notre vie et notre société, qu'est–ce que votre organisation ou association, dont vous représentez les membres, avec lesquels vous travaillez—je veux parler en réalité de questions comme la liberté d'expression et de tous les aspects de la charte qui ont trait à ce qui est raisonnable et justifiable dans une société démocratique—serait prête à faire afin de mieux orienter les efforts et de faire mieux comprendre le genre de violence que véhiculent les médias?

[*Texte*]

What kind of things could you suggest. I see your three points here, the media campaign and to work with counterparts. How effective do you see that becoming? What do you think you can do in a constructive way that would be outside of the legal. . .or censorship, although there is always censorship through the film boards and things like that. What kind of action would you suggest to us?

Mr. S. Crawley: Well, to me the most tangible suggestion of the ones we make is to work with a media literacy campaign. I assume it would involve the production of public service announcements. Depending on how generous the resources are, you could do videos to send around to schools and make educational programs on the subject.

• 1005

Mrs. Finestone: Would that include a classification system to bring about media literacy in a sense or sensitize the population as to what they should be looking for? How will they know until they've seen it? It's after the fact.

Mr. S. Crawley: Let's look at the example of the campaign to discourage people from drinking and driving. I think it's been fairly effective.

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. S. Crawley: My awareness of it has been through television, through the public service announcements, which got increasingly sophisticated. They made sure they spent enough money to get good production values that would hold your interest, and good performances, well–written spots. I think they've had an effect, along with all the other mechanisms. That's something where you're talking about the Criminal Code, and it's a little different, but I think if you brought some good creative talent together. . .

We have a history of making our services as performers available at extremely cut–rate prices for things that are in the public interest. We would do the same again, and with the right kind of encouragement perhaps go further.

That would have an effect on people who watch television. If the Canadian Association of Broadcasters or the cable companies, whom I gather you'll be speaking with or you have been speaking with, are willing to make sure that these things are aired with some regularity and everywhere, I think that would probably be the most tangible of the suggestions we've made.

A classification system? Again, it implies that the people understand the importance of the issue. I assume a classification system would work with the TV guides and the listings and so on. That's where it would work as opposed to having disclaimers on every program giving it a classification of some kind.

Mrs. Finestone: One of the problems we seem to have been made aware of in a most concrete and realistic way is the fact that our provinces each have a separate code, a different system of classification. Every time you are to present either a film or a video and have it classified, it is costly. They have to go through 10 provinces—little mini–countries, costed out, and even the systems are very different. They reflect different community values. I wondered whether you've looked at this and thought of

[*Traduction*]

Qu'auriez–vous à proposer? Je vois les trois recommandations que vous avez faites, notamment au sujet de la campagne médiatique et de la collaboration avec vos homologues. Dans quelle mesure croyez–vous que ces mesures seront efficaces? Qu'est–ce que vous croyez pouvoir faire, de façon constructive, sans avoir recours à la loi. . . ou à la censure, même si les offices du film et d'autres organismes du même genre feront toujours de la censure? Quel genre de mesure auriez–vous à nous recommander?

M. S. Crawley: La campagne d'initiation aux médias me semble la plus concrète de nos suggestions. Je suppose qu'il faudrait produire des messages d'intérêt public. On pourrait tourner des vidéos à distribuer dans les écoles, de même que des émissions éducatives sur la question. Tout dépendrait de l'ampleur des ressources.

Mme Finestone: Ces mesures comprendraient–elles un système de classification visant à initier le public aux médias ou à le sensibiliser à ce qu'il devrait rechercher? Comment saura–t–il avant d'avoir vu? On agit à posteriori.

M. S. Crawley: Prenons l'exemple de la campagne de lutte contre l'alcool au volant, qui a été assez efficace, à mon avis.

Mme Finestone: En effet.

M. S. Crawley: J'ai été sensibilisé à la campagne par la télévision, par les messages d'intérêt public, qui sont devenus de plus en plus sophistiqués. On y a consacré suffisamment d'argent pour tourner de bons messages intéressants, embaucher de bons comédiens et de bons scénaristes. Je crois que ces messages ont été efficaces, comme tous les autres moyens mis en place. Lorsqu'on parle du Code criminel, c'est un peu différent, mais si l'on réunissait quelques bons créateurs. . .

Les artistes ont toujours offert leurs services à des tarifs extrêmement réduits pour des messages d'intérêt public. Nous le ferions de nouveau, et nous pourrions même aller plus loin si l'on nous y encourageait judicieusement.

Cela aurait un effet sur les téléspectateurs. Si l'Association canadienne des radiodiffuseurs ou les télédistributeurs, dont vous entendrez ou vous avez déjà entendu les représentants, sauf erreur, sont prêts à diffuser de tels messages régulièrement et partout, ce serait probablement là notre suggestion la plus concrète.

Un système de classification? Là encore, cela sous–entend que l'on comprend l'importance de la question. Je suppose qu'un système de classification serait appliqué par le biais des guides de télévision, des grilles–horaires, etc. C'est ainsi qu'on appliquerait un tel système, au lieu de faire précéder chaque émission d'un avertissement lui attribuant une classification quelconque.

Mme Finestone: Un des problèmes auxquels on nous a sensibilisés très concrètement et avec beaucoup de réalisme, c'est que chaque province a son propre code et son propre système de classification. Chaque fois que l'on veut présenter et faire classifier un film ou une vidéo, il faut payer. Les diffuseurs doivent se présenter devant 10 provinces—qui agissent en mini–pays et qui ont leurs propres coûts. Même les systèmes sont très différents. Ils reflètent des valeurs communautaires différentes.

[*Text*]

some kind of a working together with your artists and with the production people and include it in the kind of media sensitization that you bring to mind. Certainly drunken driving was a very effective campaign.

Do you need both, or is one imposing parental responsibility, which is important, enough to assure that the kind of growing violence, which includes the whole question of racism, and sexism and homophobia that we're seeing. . .? Can that be done without government interference at a voluntary level? You did make some comment about the CAB. I'm sorry, but I can't quote it particularly. You said that their guidelines didn't seem to have some kind of an impact. You said their voluntary code was less the problem than the lack of interest in its enactment or enforcement. The lack of interest comes from where?

Mr. S. Crawley: Well, basically as I understand it, the CAB developed these very worthy ethical standards. They mailed them out to their membership and that was the end of it. I stand to be corrected if someone can tell me otherwise, but I don't think there was any ongoing program to scrutinize the materials that were being programmed from that point of view and so on, and of course it's a very dangerous thing.

Mrs. Finestone: Is that a CRTC responsibility, would you say?

Mr. S. Crawley: I don't want to jump into that one. I'm leery, because again I don't want to see a new censor board of some kind set up. I think the voluntary approach is appropriate. I'm not aware of examples of any real abuse of the powers that television has in this way by Canadian programmers.

Mrs. Finestone: Well, we've had a few examples given to us of programs shown at an inappropriate time.

Your young son is quickly moving into that adolescent, teenage area of age. One of the things that's been sort of forcefully brought home to us is the lack of any kind of "good" programming, if I could put the word in quotes, for the the 3:30 p.m. to 6:30 p.m. time slot, when young people of this age are home, or could potentially be at home. They're out of the school room.

• 1010

If we can't make some rules and regulations, and if we don't look at some way of verifying the content or the classification of what kind of programs would be acceptable. . . How will we use the media literacy program or media sensitization for parents if there's no kind of guideline through classification or through direction as to what would be acceptable in those time slots? I'd like to hear what you have to say.

Mr. A. Crawley: Well, I think from 3:30 p.m. or 4:30 p.m. on to 6:30 p.m., there's a lot of. . .maybe not educational programming but programming that is definitely not too violent, unless it's a joke.

YTV has something in that time slot that they call the after school group or something. It's all shows they've chosen, that they know kids like. That's pretty good programming. I think there are a lot of programs kids can watch from that time on that aren't going to give them bad ideas.

[*Translation*]

Avez–vous examiné la question et pensé à une collaboration quelconque avec vos artistes et avec le secteur de la production? En avez–vous tenu compte dans le genre de campagne de sensibilisation aux médias dont vous parlez? La campagne de lutte contre l'alcool au volant a certes été très efficace.

Vous faut–il les deux, ou impose–t–on aux parents une responsabilité, importante quand même, suffisante pour que le genre de violence croissante, qui englobe toute la question du racisme, du sexisme et de l'homophobie, dont nous sommes témoins. . .? Est–ce possible sans intervention gouvernementale, au niveau volontaire? Vous avez fait, au sujet de l'ACR, des commentaires que je ne puis malheureusement citer textuellement. Vous avez dit que les lignes directrices de l'Association ne semblent avoir aucun effet. Vous avez dit que le problème se situe non pas tant au niveau du code volontaire qu'à celui du manque d'intérêt porté à son adoption ou à son application. D'où vient ce manque d'intérêt?

M. S. Crawley: Sauf erreur, l'ACR a formulé des normes déontologiques très valables qu'elle a fait parvenir à ses membres. Elle n'a rien fait d'autre. Qu'on me corrige si je me trompe, mais je ne crois pas qu'on ait examiné régulièrement les émissions prévues à la grille–horaire à cet égard. Bien entendu, c'est très dangereux.

Mme Finestone: Diriez–vous que cette responsabilité incombe au CRTC?

M. S. Crawley: Je ne veux pas me lancer dans ce débat. Si j'hésite, c'est parce que je ne veux pas, je le répète, que l'on établisse une nouvelle commission de censure. Je crois que la démarche volontaire suffit. À ma connaissance, les programmeurs canadiens n'ont pas abusé des pouvoirs que leur confère la télévision.

Mme Finestone: On nous a donné quelques exemples d'émissions diffusées à une heure indue.

Votre jeune fils est à l'aube de l'adolescence, qui approche rapidement. On nous a fait comprendre très clairement qu'il manque de «bonnes» émissions, si je puis m'exprimer ainsi, entre 15h30 et 18h30. Les jeunes de cet âge sont alors à la maison, ou ils pourraient l'être. L'école est terminée.

Si nous ne pouvons établir de règles et de règlements, et si nous ne cherchons pas de moyens de vérifier le contenu ou la classification du genre d'émissions acceptables. . . Comment utiliserons–nous le programme d'initiation aux médias ou de sensibilisation des parents aux médias sans lignes directrices sur la classification des émissions acceptables pendant ces créneaux horaires? Qu'en pensez–vous?

M. A. Crawley: De 15h30 ou 16h30 jusqu'à 18h30, il y a beaucoup. . . d'émissions que l'on ne peut probablement pas qualifier d'éducatives, mais qui ne sont sûrement pas trop violentes, sauf lorsque la violence est prise à la blague.

Le réseau YTV diffuse, pendant ce créneau horaire, des émissions qu'il destine aux groupes de retour de l'école. Le réseau a choisi toutes ces émissions parce les jeunes les aiment. La programmation est assez intéressante. Il y a beaucoup d'émissions que les jeunes peuvent regarder dans ce créneau horaire et qui ne leur donneront pas de mauvaises idées.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: Do you like programs like *Jeopardy* or intellectually challenging game shows?

Mr. A. Crawley: I don't watch *Jeopardy*, no. I don't watch most of. . .

The Chairman: Mrs. Finestone, can I intervene and pick up on this?

Mrs. Finestone: Yes, please do.

The Chairman: I was interested in your comment that the worst television violence, you say, is to be seen in sports, in wrestling and hockey. Sandy, do you share that view of Amos that in terms of practical adverse impact, hockey perhaps creates more problems than, say, program violence in a fictitious dramatization?

Mr. S. Crawley: It's an interesting area of speculation. I don't set myself up as an expert by any means. That was his own personal observation, and that's how it made its way into the text. It certainly makes sense to me, just as an individual. If people see actual violence, which is condoned, they're more likely to be influenced by that in that context than fictitious violence, if they make that distinction. I think most people do. Of course, how are you going to report on the terrible things that happen in the world without showing violence? We have sports that are based on people doing violence to each other. I don't suppose this committee would recommend the banning of the televising of boxing, for instance.

The Chairman: Or football.

Mr. S. Crawley: I don't suppose you would go that far.

Mrs. Finestone: Does Amos think boxing is a joke? Do you think they're hurting each other? Boxing or wrestling.

Mr. A. Crawley: Wrestling I can see more as a joke because the biggest one. . . It's all fake. But still, a lot of kids don't know that. Boxing is sort of just people paying to see someone get almost killed. I think that's not a joke; that can be really—

Mrs. Finestone: Excuse me. I just wanted his comments.

The Chairman: This is my time slot, Amos, and you should pay no attention to the mimics on the side.

Mrs. Clancy: Amos, do not allow yourself to be governed by such statements.

The Chairman: Amos, always respect the chair.

Mrs. Finestone: Sorry about that.

The Chairman: No trouble. I just wanted to pursue this.

Wayne Gretzky, for example, is leading a campaign to try to eliminate fighting from hockey. He's trying to create a new ethic, and he's meeting lots of opposition because violence sells tickets. A lot of people would sooner watch fighting than watch hockey. That's an interesting sort of analogy to your remarks, as I interpret them, that really, it's a state of mind we should be promoting with respect to non–violence—a self–governing code, if you like.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Aimez–vous des émissions comme *Jeopardy*, ou des jeux télévisés stimulants sur le plan intellectuel?

M. A. Crawley: Je ne regarde pas *Jeopardy*. Je ne regarde pas la plupart des. . .

Le président: Madame Finestone, puis–je ajouter quelques mots?

Mme Finestone: Je vous en prie.

Le président: Vous avez dit qu'à la télévision, les émissions les plus violentes sont des émissions de sports, comme la lutte et le hockey, ce qui m'a intéressé. Sandy, êtes–vous d'accord avec Amos lorsqu'il affirme que, sur le plan de l'effet négatif pratique, le hockey pose peut–être plus de problèmes qu'une émission dramatique basée sur la fiction?

M. S. Crawley: C'est là une question intéressante. Je suis loin de me prétendre expert. Cette observation est celle d'Amos, et c'est pourquoi elle figure dans le texte de sa déclaration. Personnellement, je trouve cette réflexion censée. Si les gens sont témoins d'une violence réelle sur laquelle on ferme les yeux, ils risquent bien plus d'être influencés par ce contexte que par la violence fictive, s'ils peuvent établir la distinction entre les deux. Je crois que la plupart des gens en sont capables. Bien sûr, comment peut–on faire le compte rendu des événements terribles qui se déroulent dans le monde sans montrer la violence? Certains sports sont basés sur la violence mutuelle entre les participants. Je ne crois pas que le comité recommanderait de bannir la télédiffusion des combats de boxe, par exemple.

Le président: Ou des parties de football.

M. S. Crawley: Je ne crois pas que vous iriez jusque là.

Mme Finestone: Amos croit–il que la boxe, c'est de la blague? Croyez–vous que les boxeurs ou les lutteurs se font mal?

M. A. Crawley: La lutte, c'est bien plus de la comédie, parce que le plus gros. . . Tout y est simulacre. Beaucoup de jeunes ne le savent toutefois pas. À la boxe, les spectateurs paient pour voir quelqu'un se faire tuer, ou presque. Ce n'est pas de la blague. Cela peut vraiment. . .

Mme Finestone: Je vous prie de m'excuser. Je voulais simplement entendre ses commentaires.

Le président: C'est le temps qui m'est accordé, Amos, et il ne faut pas faire attention aux imitations en aparté.

Mme Clancy: Amos, ne vous laissez pas intimider par de tels propos.

Le président: Amos, il faut toujours respecter la présidence.

Mme Finestone: Je suis désolée.

Le président: Il n'y a pas de problème. Je voulais tout simplement poursuivre dans la même veine.

Wayne Gretzky, par exemple, dirige une campagne qui vise à faire disparaître les batailles du hockey. Il essaie de donner naissance à une nouvelle déontologie, et ses adversaires sont nombreux, parce que la violence fait vendre des billets d'admission. Beaucoup de gens préfèrent regarder une bataille plutôt qu'un match de hockey. L'analogie avec vos propos, tels que je les interprète, est intéressante, car il s'agit en réalité d'un état d'esprit qu'il faut promouvoir face à la violence—c'est en quelque sorte un code d'autoréglementation.

[*Text*]

Mr. S. Crawley: I believe so. I think we're walking on very dangerous ground if we start trying to legislate against particular content. How are you going to make that judgment?

• 1015

Life with Billy, which I mentioned in my remarks, which is the story of a very sad thing that happened down in Mary's part of the world, where a woman was abused for a number of years, and she finally resorted to extreme violence to solve that problem for herself. . . I know this hasn't been aired yet, but I happened to have a chance to take a look at the script, and it's handled in a very sensitive way. It's dealing with the subject.

Mrs. Clancy: You're talking about *Life with Billy*?

Mr. S. Crawley: Yes. It's dealing with the subject, which is a difficult subject, and it doesn't eliminate violence.

How do you define violence in the first place? There's such a thing as psychological violence. There's a sense of violence. Is that more or less potentially damaging to viewers than the actual enactment of violence, especially if it's fictionalized to such a degree that children can see quite well that it's fiction?

The Chairman: I was interested in your third recommendation. We have had any number of submissions which indicate that the largest percentage of our violent programming is coming to us from the United States, where the state of mind about violence is less concerned than in Canada.

Mr. S. Crawley: A different cultural heritage, you might say.

The Chairman: Violence is more readily tolerated. Do you think that in dialogue with your counterparts in your industry you can achieve a moderation of violence, or a more selective, more artistic expression of violence?

Mr. S. Crawley: You know that the problem, of course, is that we're workers. Even most of our writers, except when we're working for the public broadcaster, are able to go to an independent producer and float something that we've conceived of ourselves. We're basically writing or performing to a formula.

We have a major part of our industry here, not the bulk of it as it used to be a few years ago, but a major part, engaged in servicing that American television industry. We either accept the job with the car chase and the exaggerated beat–up fight, or we don't work. This is why it's very difficult for us to say we will achieve this goal of eliminating gratuitous violence, because it really isn't up to us. It's up to producers.

A number of my members are producers as well. We can change hats if we have to, to get by in this industry. In that regard I really thing that awareness is the key to it as opposed to some kind of legislated code. It's very difficult for me to imagine how you would legislate the content.

The Chairman: I understand what you're saying, but. . . For example, we've talked about dialogue at the political level. We've talked about dialogue at the regulatory level. Mr. Spicer mentioned that he has opportunities for dialogue with his

[*Translation*]

M. S. Crawley: C'est ce que je crois. Si nous envisageons de légiférer contre un contenu en particulier, nous nous aventurons en terrain très dangereux. Comment portera–t–on un tel jugement?

J'ai fait allusion, dans mes observations, à l'émission intitulée *Life with Billy*. C'est la bien triste histoire d'une femme du nom de Mary qui, après avoir été victime d'agressions pendant des années, a finalement recouru à la violence extrême pour s'en sortir. L'émission n'a pas encore été diffusée, mais j'ai pu lire le scénario et j'ai constaté que le sujet est abordé de façon très délicate, mais aussi directe.

Mme Clancy: Vous parlez de *Life with Billy*?

M. S. Crawley: En effet. On y aborde un sujet très difficile, et la violence n'est pas exclue.

Mais comment définit–on la violence? Il y a la violence psychologique. Il y a le sentiment de violence. Montrer une telle situation peut–il avoir une influence plus négative que la représentation de la violence, surtout si elle a un caractère tel que les enfants savent très bien qu'il s'agit de fiction?

Le président: Votre troisième recommandation a attiré mon attention. On nous a dit dans de nombreux mémoires que la plupart de nos émissions violentes proviennent des États–Unis, où l'on se préoccupe moins de la violence qu'au Canada.

M. S. Crawley: La tradition culturelle n'y est effectivement pas la même.

Le président: On y tolère plus facilement la violence. Pensez–vous que vous pourriez convaincre vos collègues de l'industrie d'atténuer la violence, ou de l'exprimer de façon plus judicieuse ou plus artistique?

M. S. Crawley: C'est là notre gagne–pain, voyez–vous. La plupart de nos scripteurs, sauf lorsque nous travaillons pour la télévision d'État, peuvent s'adresser à un producteur indépendant et proposer un scénario que nous avons imaginé nous–mêmes. Nous rédigeons ou nous produisons essentiellement selon une formule.

Une bonne partie de l'industrie, mais non la plus grande comme il y a quelques années, est au service de l'industrie américaine de la télévision. Ou bien nous acceptons de produire une poursuite en automobile et de montrer des gens se faire tabasser à outrance, ou bien nous nous tournons les pouces. Voilà pourquoi il est si difficile pour nous de dire que nous parviendrons à éliminer la violence gratuite, parce qu'il ne nous appartient pas de le faire. La tâche incombe aux producteurs.

Certains de nos membres sont également producteurs. On doit parfois porter plusieurs chapeaux pour frayer son chemin dans cette industrie. Je pense vraiment qu'il vaut mieux être sensibilisé à la violence plutôt que d'être assujetti à un code législatif quelconque. Il m'est très difficile d'imaginer comment vous pourriez légiférer sur le contenu.

Le président: Je comprends. Nous avons par ailleurs parlé de dialogue à l'échelon politique, et aussi parmi les organismes de réglementation. M. Spicer a mentionné qu'il peut s'adresser à ses homologues des États–Unis, et l'on a signalé que les

[*Texte*]

counterparts in the United States, and we've heard about dialogue at the production level. It was interesting that you have made a recommendation at the performer level, so that there is a kind of a parallel structure of prospective dialogue that might help to bring about a moderation in the state of mind about violence.

Mr. S. Crawley: Yes, I firmly believe that, especially the Fédération internationale des acteurs, which is quite an active organization. In fact, I know that you had the chance to meet the general secretary, Mr. Crosbie, on the copyright issue recently. We, as an international group of performers' organizations in some 47 countries, have passed resolutions having to do with gender balance, violence against women, harassment and so on, which have had their effect.

It's one of those things where you have to achieve critical mass, as with any awareness campaign. Certainly I think if that awareness is raised amongst regulators and producers, and at the same time by performers and artists, eventually one would hope that we could make some progress in this world on issues such as this.

Mrs. Clancy: I wish to thank both Crawleys for their presentation. Amos, you're 12?

Mr. A. Crawley: Yes.

Mrs. Clancy: You talked about the fact that you think most kids know when violence is real and when it isn't. What about little kids? That worries me to a degree. I don't watch a whole lot of cartoons on Saturday mornings, but since this committee started I have started turning them on, and the ones that really bother me—it's very hard to project yourself back 40 years—are the *Teenage Mutant Ninja Turtles*. You are a lot closer to the age group that might get influenced by that. What do you think about that?

• 1020

Mr. A. Crawley: It's true that little kids, six and seven or younger, are more prone to be influenced by cartoons or television shows, but I think the television show *Teenage Mutant Ninja Turtles*, from what I have seen, is done as a joke. A lot of the fighting is like splashing pizza in somebody's face and then kicking them out. It's not straight violence.

Again, the violence in that tends to have a message. The only people who act violently first are the bad people you don't want to be like, so all the kids cheer for the Mutant Turtles and, if you notice, they do it in self–defence usually.

Mrs. Clancy: This is for either one of you. I am thinking about having grown up on *Grimm's Fairy Tales* and things like that. They were pretty violent. Given what we already know about the power of imagery, the image of television and how it may be more powerful—who knows—than the image you create in your own brain, maybe there is no difference in the influence on a child. Is that what you are trying to say to me?

I am not getting this across very well, but the fact is that a generation ago our generation grew up on things like *Grimm's Fairy Tales*—reading, as opposed to the television influence that Amos's generation has. I wonder if you think there is a difference and that this is a stronger influence.

[*Traduction*]

producteurs se parlent. Il est aussi intéressant de noter que vous avez parlé des artistes, de sorte qu'il pourrait y avoir une structure parallèle de dialogue qui contribuerait à atténuer la propension à la violence.

M. S. Crawley: En effet, j'y crois fermement, particulièrement dans le cas de la Fédération internationale des acteurs, qui est un organisme très dynamique. Je sais aussi que vous avez eu l'occasion de rencontrer récemment son secrétaire général, M. Crosbie, au sujet de la question du droit d'auteur. À titre de regroupement international d'organismes d'artistes de quelque 47 pays, nous avons adopté, notamment au sujet de l'équilibre des sexes, de la violence faite aux femmes et du harcèlement, des résolutions qui ont donné des résultats.

Il s'agit d'un cas patent où il faut atteindre une masse critique, comme dans toute campagne de sensibilisation. Si les organismes de réglementation et les producteurs, de même que les artistes deviennent tout aussi sensibilisés, on pourra sûrement faire des progrès à l'égard de telles questions.

Mme Clancy: J'aimerais remercier les deux messieurs Crawley de leur présentation. Amos, vous avez 12 ans?

M. A. Crawley: Oui.

Mme Clancy: Vous avez expliqué que la plupart des jeunes savent, à votre avis, quand la violence est réelle et quand elle ne l'est pas. Qu'en est–il des tout–petits? Cela m'inquiète un peu. Je ne regarde pas beaucoup les dessins animés le samedi matin, mais, depuis que ce comité a commencé à siéger, j'ai commencé à le faire. Or, même s'il est difficile pour moi de revenir 40 ans en arrière, les *Teenage Mutant Ninja Turtles* m'inquiètent vraiment. Vous êtes beaucoup plus près du groupe d'âge qui pourrait être influencé par ces personnages. Qu'en pensez–vous?

M. A. Crawley: Il est sûr que les petits enfants de six ou sept ans ou moins peuvent être plus influencés par les dessins animés ou par les émissions de télévision, mais je pense que l'émission *Teenage Mutant Ninja Turtles*, d'après ce que j'en ai vu, est plutôt drôle. Ainsi, quand on se bat, on se lance des pizzas dans la figure et on se donne des coups de pied au derrière. Ce n'est pas vraiment de la violence.

La véritable violence comporte généralement un message. Les seules personnes qui agissent avec violence en premier lieu sont les méchants, à qui on ne veut pas ressembler. C'est pourquoi les enfants acclament les Tortues ninja et, si vous l'avez remarqué, il s'agit habituellement d'un réflexe d'autodéfense.

Mme Clancy: C'est ce que vous, vous pensez l'un et l'autre. Je songe aux personnes qui, dans leur jeunesse, ont lu les contes de Grimm, par exemple. Ces histoires sont assez violentes. Étant donné ce que nous savons déjà au sujet du pouvoir de l'image, notamment celle de la télévision, qui est peut–être plus puissante que tout ce qu'on peut imaginer soi–même, l'enfant n'est probablement pas influencé différemment. Est–ce bien ce que vous cherchez à me dire?

J'arrive peut–être mal à m'expliquer, mais il reste que la génération précédente a lu les contes de Grimm plutôt que d'être exposée à la télévision comme la génération d'Amos. Pensez–vous qu'il y a une différence et que l'influence de la télévision est plus forte?

[*Text*]

Mr. S. Crawley: I personally think that when you read something and it becomes real for you in your own imagination, it has a more profound influence on your thinking. However, in terms of images of violence I would say that television potentially could have a greater effect because to a young forming mind it doesn't require any imagination.

Mrs. Clancy: That's true.

Mr. S. Crawley: It can just say, oh look, there's a turtle kicking somebody; I'll go to the schoolyard now and kick somebody when I lose my temper.

Just to balance the view here, the president of one of the other guilds of ACTRA mentioned that very series to me yesterday as we were discussing coming up here. His wife is a teacher. She believes that she has noticed more incidents of that particular approach to violence, which involves kicking people. She thinks, and she sincerely believes, that it's a result of the *Teenage Mutant Ninja Turtles*. There is no scientific proof for this.

Mrs. Clancy: That's right.

Mr. S. Crawley: We used to shoot the boots when I was a kid up at Chelsea Protestant School here, and Dan MacDonald, who is the gentleman I am referring to, said, ''Yea, we used to call them Cape Breton boxing gloves''. I don't know whether we can blame that on TV.

Mrs. Clancy: Amos, you want to say something, I can tell. Go ahead.

Mr. A. Crawley: I had this conversation. I think it was my teacher who had the same conversation about *Grimm's Fairy Tales* and stuff because someone brought it up in class, and I think they are just as violent.

I also think that a little kid will see television. He'll see that, and that's the violence, but when he thinks of it in his own mind there are no boundaries like there are on television. On television you see the kick, and that's it. In his mind he can imagine a kick, then the head coming off, and then everything—

Mrs. Clancy: I understand. I see what you mean. It's less frightening in a sense because it—

Mr. A. Crawley: It has boundaries on television.

Mrs. Clancy: That's a very good point, Amos. I'm impressed.

Because you're an actor, because you have been involved in the production of cartoons and of other presentations using live actors, do you think that your comprehension of this is more sophisticated than that of another 12–year–old?

• 1025

Mr. A. Crawley: I don't know. I know a lot of people my age who have the same views. Then, I also know a lot of people my age who just say that's cool, so that's a hard question to answer.

Mrs. Clancy: Do you and your friends talk about this kind of thing in the schoolyard?

[*Translation*]

M. S. Crawley: Lorsqu'on lit une histoire et qu'on s'imagine qu'elle est vraie, elle a une influence beaucoup plus profonde. Par ailleurs, pour ce qui est des images de violence, je dirais que la télévision peut avoir une influence plus marquée parce que le jeune esprit encore malléable n'a pas à exercer son imagination.

Mme Clancy: C'est vrai.

M. S. Crawley: Tout ce que l'enfant peut se dire, après avoir vu une tortue donner des coups de pied à quelqu'un, c'est qu'il fera la même chose dans la cour d'école lorsqu'il sera en colère.

Pour équilibrer les points de vue, je voudrais rappeler que le président de l'une des autres guildes de l'ACTRA m'a parlé de cette même série hier, au cours de la conversation que nous avons eue en nous rendant ici. Sa femme est enseignante et elle croit avoir remarqué plus d'incidents mettant en cause cette forme particulière de violence: je veux parler des coups de pied aux gens. Elle est convaincue que ce comportement s'inspire des *Teenage Mutant Ninja Turtles*. Il n'y a toutefois pas de preuve scientifique.

Mme Clancy: C'est exact.

M. S. Crawley: Nous avions l'habitude d'effaroucher les autres lorsque j'étais enfant au Chelsea Protestant School ici, et Dan MacDonald, à qui je fais allusion, me rappelait que nous avions effectivement l'habitude d'affubler nos victimes de surnoms. La télévision serait–elle à blâmer?

Mme Clancy: Amos, vous voulez dire quelque chose, je le sens bien. Allez–y.

M. A. Crawley: Ce n'est pas la première fois que j'entends cela. Je pense que c'est mon professeur qui a tenu de tels propos au sujet des contes de Grimm et d'autres histoires semblables, parce que quelqu'un avait soulevé la question en classe. Ces contes sont tout aussi violents.

Je pense aussi que le tout jeune enfant regarde la télévision. Il voit la violence, mais, dans son esprit, il n'y a pas de frontière comme à la télévision. À la télévision, il voit le coup de pied, et c'est tout. Dans son esprit, il peut imaginer le coup de pied, puis la tête qui part, et tout le reste.

Mme Clancy: Je comprends ce que vous dites. C'est moins effrayant dans un sens parce que. . .

M. A. Crawley: Il y a un encadrement à la télévision.

Mme Clancy: Excellente remarque, Amos. Vous m'impressionnez.

Comme vous êtes un comédien et comme vous avez participé à la production de dessins animés et d'autres émissions avec de vrais comédiens, pensez–vous que vous comprenez mieux la question qu'un autre enfant de 12 ans?

M. A. Crawley: Je l'ignore. Je sais par ailleurs que beaucoup de gens de ma génération pensent la même chose. Mais j'en connais aussi beaucoup de ma génération qui disent que cela est super, de sorte qu'il est difficile de répondre à la question.

Mme Clancy: Parlez–vous de cela avec vos amis dans la cour d'école?

[*Texte*]

Mr. A. Crawley: Sometimes, yes. Usually we're doing something and we don't, but, yes, if there's nothing to do we'll start talking and sometimes I have had that subject come up. We talked about it because some little kid came up to my best friend and kicked him and said he was Raphael, so we talked about that issue then. So, yes, sometimes we have conversations. Not as much as adults would, because we're just kids and we try to concentrate on getting the touchdown instead of solving problems.

Mrs. Clancy: I appreciate your contribution very much. I also want to say, as a typical fan, that I thought you were very good in the Stephen Truscott story.

Mr. A. Crawley: Thanks.

The Chairman: Thank you very much. We're just about out of time.

Mr. Scott (Hamilton — Wentworth): I have one question and one compliment. The compliment goes to you, Amos, because, at exactly age 12, Rich Little and I — and Rich is still my best friend — had our very first appearance in public, with Crawley Films. We were about 12; perhaps 13.

Mr. S. Crawley: *Map and Compass*, right, Geoff?

Mr. Scott: *Map and Compass*. You remember, Sandy. Isn't that good?

Mr. S. Crawley: It's still available.

Mr. Scott: But it was at about Amos's age, long before you were thought of, that Rich and I were involved with Crawley Films, and it was a wonderful *entrée* into the whole experience.

From what I've heard in the few minutes I've been able to be here — we are juggling three balls at once, because I'm on duty in the House, I came from a doctor's appointment, and now we're here — it's just fantastic how you've been able to handle all these questions.

We have been wrestling with this invisible air line — the prospect of a 500–channel cable — coming in, and perhaps this question has already been asked, but I would like to know how we, as members of ACTRA — and I'm a member of ACTRA — are to cope with this tremendous influx, by cable, through the air, by satellite, or any way you want to name, of all this other stuff that's coming in. No matter what this committee recommends in terms of violence, how in the name of heaven do we deal with what's coming in?

Mr. S. Crawley: Well, I take you back to the suggestions we made, Geoff, because the prospect of the 500–channel universe, as it's called, was certainly one of the reasons I got involved in ACTRA politics about five years ago, because I could see it coming. There are a lot of complex questions relating to that issue.

If there's more and better Canadian programming available, on whatever number of channels, I believe Canadians will choose to watch it. Once you get up to 500 channels, nobody's going to watch all 500 channels. I tend to be a grazer, myself; I go through the channels.

[*Traduction*]

M. A. Crawley: À l'occasion. Nous sommes habituellement occupés à quelque chose et nous n'en parlons pas, mais, s'il n'y a rien à faire, nous commençons à parler et nous abordons parfois la question. Nous l'avons fait, par exemple, quand un petit garnement s'est approché de mon meilleur ami et lui a assené un coup de pied en disant qu'il était Raphael! Nous avons parfois de telles conversations. Non pas des conversations d'adultes, parce que nous ne sommes que des enfants et que nous cherchons à aller droit au but plutôt que d'essayer de résoudre des problèmes.

Mme Clancy: J'apprécie beaucoup votre contribution. J'aimerais aussi ajouter, puisque je suis l'une de vos ferventes admiratrices, que je pense que vous avez été excellent dans The Stephen Truscott story.

M. A. Crawley: Merci.

Le président: Merci beaucoup. Il ne nous reste plus beaucoup de temps.

M. Scott (Hamilton — Wentworth): J'ai une question à poser et un compliment à faire. Le compliment, je l'adresse à vous, Amos, parce qu'à 12 ans exactement, Rich Little et moi–même — Rich est encore mon meilleur ami — nous avons fait notre toute première apparition publique, chez Crawley Films. Nous avions environ 12 ans, peut–être 13.

M. S. Crawley: C'était dans *Map and Compass* n'est–ce pas, Geoff?

M. Scott: En effet. Vous vous en souvenez, Sandy. N'est–ce pas merveilleux?

M. S. Crawley: On peut encore voir cette production.

M. Scott: Mais c'est à l'âge d'Amos, bien avant qu'il ne soit né, que Rich et moi–même avons travaillé chez Crawley Films, ce qui a constitué de magnifiques débuts au cinéma.

D'après ce que j'ai entendu dans les quelques minutes où j'ai pu être ici — j'ai dû faire trois choses à peu près en même temps, soit siéger à la Chambre, aller chez le médecin et être ici — il est extraordinaire que vous ayez réussi à traiter de toutes ces questions.

Nous nous inquiétons de cette menace aérienne invisible qui s'annonce, soit le câble à 500 canaux. On a peut–être déjà posé la question, mais j'aimerais savoir comment nous, membres de l'ACTRA — car je suis aussi membre de l'ACTRA — ferons face à cette arrivée massive, par le câble, par les ondes, par le satellite, peu importe le moyen, de toute cette programmation qui s'annonce. Peu importe les recommandations que présentera le comité au sujet de la violence, comment, juste ciel, allons–nous faire face à cette menace?

M. S. Crawley: Je vous ramène aux suggestions que nous avons faites, Geoff, parce que l'arrivée prochaine des 500 canaux est une des raisons qui m'ont incité à commencer à m'occuper des grandes orientations de l'ACTRA il y a environ cinq ans. Beaucoup de questions complexes sont en jeu.

S'il y a de plus en plus d'émissions canadiennes, et de meilleures, peu importe le nombre de canaux, je pense que les Canadiens choisiront de les regarder. Qui regardera 500 canaux? J'aime bien, moi–même, pitonner, passer d'un canal à l'autre.

[*Text*]

Mr. Scott: But you're going to have access to 500 channels—300 or 200, I don't care—and to a horrendous number of channels, including a lot of material that contains violence. How do you guys think we can maintain a definite Canadian identity in television—and a clean kind of television—in those circumstances?

Mr. S. Crawley: The only way to do so is to produce that television programming and make it available to people. Probably the most concrete suggestion we support here is that of a literacy campaign; a media campaign to raise public awareness on the potential ill effects of violence, and so on. I don't know what else you can do.

Mr. Scott: Isn't that there already?

Mr. S. Crawley: No, I don't think so. I haven't seen it. The example I used in discussing the matter with Mrs. Finestone was the campaign against drunk driving, which was quite effective, I think.

• 1030

If you did something like that in terms of violence and if it was well–written and well–produced, I think it would have its effect.

The Chairman: What if, every five or ten minutes, on every television screen, there was a little warning that said words to this effect: ''caution, violence on this screen may be damaging to your children'', as every package of cigarettes carries such a warning and, I think, some liquor packaging? That suggestion, as I recall, has not been raised. Would something that extreme be tolerable or helpful? What's your reaction?

Mr. S. Crawley: My own personal reaction is that I don't particularly like that idea, but it might be one worth pursuing. What I would like to see—I don't know, about every five or ten minutes—at the beginning of a program if it were perceived to be violent. . . But the problem or the tricky part of that is how you discern what is potentially damage–causing violence and what is cathartic and perhaps instructive.

The Chairman: What if you just reminded parents that this instrument can be a violent one and to be cautious?

Mr. S. Crawley: Again, you would have the same struggle that the tobacco industry and the anti–smoking lobby have had. You have to come up with some scientific proof that it's true before you do that.

The Chairman: But the caution is not censorship, is it? Putting the word ''caution''—

Mr. S. Crawley: I suppose not. I see the logic of it.

The Chairman: You say on page 4—and I was struck by the words—that ''television is a powerful medium that can be turned on itself''. The thought struck me that it can also be turned off.

Mr. S. Crawley: Correct.

[*Translation*]

M. Scott: Mais vous aurez accès à 500 canaux, à 300 ou à 200, peu importe, et un grand nombre de ces canaux offriront des émissions contenant beaucoup de violence. Comment pensez–vous, mesdames et messieurs, que nous pourrons conserver une véritable identité canadienne à la télévision, et une télévision «propre», dans ces circonstances?

M. S. Crawley: La seule façon d'y arriver, c'est de produire les émissions et de les rendre accessibles. La suggestion la plus concrète que nous pouvons appuyer ici, c'est une campagne de sensibilisation dans les médias pour faire comprendre aux gens les effets probablement néfastes de la violence. Que pouvons–nous faire d'autre?

M. Scott: Ne le faisons–nous pas déjà?

M. S. Crawley: Je ne le crois pas. Je n'ai rien vu. En parlant de la question avec M^me^ Finestone, j'ai soulevé l'exemple de la campagne de lutte contre l'alcool au volant, qui a donné de bons résultats, à mon avis.

Si l'on prenait de telles mesures pour éliminer la violence et que les émissions étaient bien conçues et bien produites, je pense que nous aurions des résultats.

Le président: Que pensez–vous si un court message, qui se lirait à peu près comme ceci: «Attention! La violence à la télévision peut être préjudiciable à vos enfants», apparaissait à chaque écran de télévision tous les cinq à dix minutes, un peu comme la mise en garde qui figure sur chaque paquet de cigarettes et, sauf erreur, sur certains emballages de boissons alcoolisées? Personne, à mon avis, n'a présenté une telle suggestion. Est–ce qu'une formule aussi extrême serait tolérable ou utile? Qu'en pensez–vous?

M. S. Crawley: L'idée ne me plaît pas particulièrement, mais on pourrait y songer. On devrait plutôt, au début d'une émission qui pourrait être perçue comme violente, et non tous les cinq ou dix minutes. . . Il y a toutefois une question on ne peut plus difficile ou délicate: comment distinguer la violence qui peut faire du tort de ce qui est cathartique et, peut–être, instructive?

Le président: Ne suffirait–il pas de prévenir les parents que l'émission peut être violente et qu'il vaut mieux être prudent?

M. S. Crawley: On assisterait au même conflit que celui qui met aux prises l'industrie du tabac et les groupes de pression antitabac. Avant d'agir ainsi, il faut disposer de preuves scientifiques qui démontrent que la violence à la télévision peut être préjudiciable.

Le président: La mise en garde n'équivaut pas à de la censure, n'est–ce pas? Afficher le mot «Mise en garde». . .

M. S. Crawley: Probablement pas. Je comprends votre raisonnement.

Le président: Vous dites à la page 4, et cette idée m'a particulièrement frappé, que «la télévision est un médium puissant que l'on peut retourner contre lui–même.» Ne suffirait–il pas de tout simplement ne pas la regarder?

M. S. Crawley: Exact.

[*Texte*]

The Chairman: That was the genesis of my question. Would it be helpful to start to say that a television set can be a damaging instrument to your children because of the violence contained in some programs, please treat with caution? Would that kind of approach. . .? You talk about public awareness. That strikes me as perhaps being a very specific public awareness program that could be helpful.

Mr. S. Crawley: Well, it sounds as if you're beginning to write the first spot; it sounds like a good one.

The Chairman: I'm not sure. Your reaction is not very positive.

Mr. S. Crawley: I hesitate to say, on the spur of the moment, that I would support that approach, partly because I could give you my opinion, but I speak for 10,000 professionals, and anything that will discourage people from tuning in might not be perceived as being in the best interests of people who are in the industry.

Mr. Scott: Mr. Chairman, may I ask Amos whether a warning at the beginning of a television program, or every 10 minutes or 20 minutes — or 5 minutes, for that matter — that you receive over the air, on your set, would make any difference in terms of whether you want the program? Or would it make you want the program more because there is that labelling?

Mr. A. Crawley: Well, there's already one show on television with that warning at the beginning: *Cops*, which is from the States. It comes in with a warning at the beginning to say it contains violence. I don't know many kids who watch that because a lot of people find it boring. I know I find it boring and a lot of my friends do, too. But if you put on one, not specifically for a program, saying this television set can be damaging to your children or to you, every five or ten minutes, it would get people annoyed.

Mr. Scott: Does that not make it more intriguing? Would that make the program intriguing to you?

Mr. A. Crawley: No, it would just get them annoyed, and they may stop watching television because they're annoyed about seeing this little black things. Or they'd definitely write in and complain to all the stations because this would be rather annoying, I think. That's just my opinion.

The Chairman: I would like to thank you for being here. We're going to have to move on because we have another witness.

Amos, I have one last question.

• 1035

Sandra Campbell was here much earlier in our hearings, and she's a research professional with respect to children. She told us that most children have watched all the violent videos, such as, for example, *Silence of the Lambs* and so on. I won't ask you whether you've seen that video or not, Amos, but do you feel there should be an age limitation on the rental or sale of videos? I think there is one in Quebec; I don't know if there is one in the other parts —

Mr. A. Crawley: Well, yes. I don't know if there is one in Quebec, but I know that at certain video stores people who work there will just say, listen, you don't have a parent or an adult with you, I can't let you rent this. That seems good, but

[*Traduction*]

Le président: Voilà pour la toile de fond de ma question. Serait–il utile de commencer à dire qu'un téléviseur est un appareil qui peut être préjudiciable aux enfants à cause de la violence montrée dans certaines émissions, et qu'il faut par conséquent l'utiliser judicieusement? Une telle démarche. . . Vous avez parlé de sensibilisation du public. Voilà sans doute un programme de sensibilisation qui pourrait être utile.

M. S Crawley: Vous commencez peut–être à écrire le premier message, qui semble intéressant.

Le président: Je n'en suis pas sûr. Votre réaction n'est pas très enthousiaste.

M. S. Crawley: J'hésite à affirmer spontanément que j'appuierais une telle démarche, car je pourrais vous dire ce que j'en pense personnellement. Je parle toutefois au nom de 10 000 professionnels, et tout ce qui dissuaderait les gens de regarder la télévision ne sera sûrement pas perçu comme une initiative propre à favoriser les intérêts des gens de l'industrie.

M. Scott: Monsieur le président, permettez–moi de demander à Amos si une mise en garde au début d'une émission, ou peut–être toutes les dix ou vingt minutes, ou même cinq minutes, qui apparaîtrait au bas de l'écran, le dissuaderait ou non de regarder l'émission. Au contraire, ne serait–il pas plutôt porté à la regarder à cause de cette mise en garde?

M. A. Crawley: Il y a déjà une émission américaine de télévision, *Cops*, qui commence par une mise en garde au sujet de la violence. Je ne connais pas beaucoup d'enfants qui la regardent parce que bon nombre la trouvent ennuyeuse. C'est mon cas, et celui de beaucoup de mes amis. Mais si une mise en garde, pas nécessairement au sujet d'une émission en particulier, précisant que la télévision peut être préjudiciable aux enfants ou à soi–même, apparaît à l'écran toutes les cinq à dix minutes, cela contrariera les téléspectateurs.

M. Scott: Cela ne piquerait–il alors pas davantage leur curiosité? Ne seraient–ils pas portés à regarder l'émission?

M. A. Crawley: Non, les gens seraient tout simplement contrariés et ils pourraient cesser de regarder la télévision parce qu'ils se fatigueraient de toujours voir ces petites inscriptions gênantes. Ils pourraient aussi se mettre à écrire aux stations pour se plaindre, parce qu'ils seraient sûrement contrariés. Voilà ce que j'en pense.

Le président: Je vous remercie de notre présence. Il nous faut aller de l'avant parce que nous avons un autre témoin.

Amos, une dernière question.

Sandra Campbell, qui est une professionnelle de la recherche sur les enfants, nous a dit plus tôt que la plupart des enfants ont vu tous les films violents, comme, par exemple, *Le silence des agneaux*. Je ne vous demande pas si vous avez vu ce film, Amos, mais croyez–vous qu'on devrait fixer une limite d'âge pour la location ou la vente des vidéos? Je crois qu'il y en a une au Québec; je ne sais pas si ailleurs. . .

M. A. Crawley: Je ne sais pas s'il y a une limite d'âge au Québec, mais je sais que dans certains clubs vidéo, on refuse de louer un film aux jeunes qui ne sont pas accompagnés d'un parent ou d'un adulte. Cela semble bien, mais les jeunes qui ne

[*Text*]

for kids who want to see those movies, such as *Silence of the Lambs*, and who can't see them, that may upset them. But maybe that's a good idea. I know a place that does that and a friend of mine can't rent. . .

The Chairman: Well, thank you very much again, Sandy and Amos. It's been a real pleasure to have you. You've made a great contribution to our hearings.

Mr. A. Crawley: Thank you.

Mr. S. Crawley: Thank you.

The Chairman: I would like to place in the record and draw your attention to a document that's been placed before you, which René has found. The document's called *Proposal for a National Classification Program for Film and Video in Canada* and is dated November 1992. It's a proposal to the provinces from the Canadian Association of Video Distributors, the National Association of Canadian Film & Video Distributors, the Canadian Motion Picture Distributors Association, the Motion Picture Theatres Association of Canada, and the Video Software Dealers Association.

This document is very germane to the discussion we had the other day with, I think, our last witness from the Canadian Film and Television—Sandra Macdonald—where we were talking. . .

In any event, René, you're to be complimented for unearthing this document. I take it that I have approval to place it on the record?

Mrs. Finestone: May I make another suggestion? First of all, my compliments for having located this document. Secondly, would you like to send this to Mr. Laurier LaPierre, the chairman of this new committee that was struck at Hincks, that's meeting with all of this, and some background information for their use?

The Chairman: Well, we'd certainly be pleased to do so. I would also like to suggest that we might send this document to Sandra Macdonald and ask her to comment on it. Or have you already done that?

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): Mr. Chairman, I know this document was already known by many of the participants at the Hincks conference, and, in particular, Sandra Macdonald and her association have contributed to the discussions held in the industry towards the preparation of this proposal.

Mrs. Finestone: Did this proposal go to the provinces?

The Chairman: This document has been made available to the provinces. I would like to find out, if we could, what response has been received to this proposal.

Mrs. Finestone: My question was who prepared this document? Was it prepared by the Canadian Association of Broadcasters?

The Chairman: No, five organizations are listed on page 1. I read their names into the record.

So without further ado, we'll deal with this document. Let's find out about a response. Mr. LaPierre and his committee are certainly welcome to receive any of our *Minutes of Proceedings and Evidence*; everything we do here is a matter of public record. So anything they desire—

[*Translation*]

peuvent voir des films comme le *Le silence des agneaux* pourraient se sentir frustrés. Mais c'est peut–être une bonne idée. Je connais un endroit où cela se fait, et l'un de mes amis n'a pas pu louer. . .

Le président: Encore une fois, merci beaucoup, Sandy et Amos. Votre participation à nos audiences a été des plus utiles.

M. A. Crawley: Merci.

M. S. Crawley: Merci.

Le président: Je voudrais que l'on verse au dossier un document sur lequel j'attire votre attention, que René a découvert. Ce document, produit en novembre 1992, s'intitule *Proposition en vue d'un programme de classification d'application nationale pour les films et les vidéos au Canada* renferme une proposition à l'intention des provinces de la part de la Canadian Association of Video Distributors, de la National Association of Canadian Film & Video Distributors, de la Canadian Motion Picture Distributors Association, de la Motion Picture Theatres Association of Canada, et de la Video Software Dealers Association.

Ce document est très pertinent à la discussion que nous avons eue l'autre jour avec, je pense, notre dernier témoin de l'Association canadienne de production de film et de télévision, Sandra Macdonald. Nous parlions alors. . .

Quoi qu'il en soit, René, il faut vous féliciter d'avoir déterré ce document. Je crois avoir l'approbation de le verser au dossier?

Mme Finestone: Est–ce que je pourrais faire une autre suggestion? Premièrement, je vous félicite d'avoir découvert ce document. Deuxièmement, voudriez–vous l'envoyer, accompagné d'une documentation pertinente, à M. Laurier LaPierre, qui préside le nouveau comité mis sur pied à Hincks, et qui s'intéresse au même sujet?

Le président: Ma foi, nous serons certainement très heureux de le faire. Je propose également d'envoyer ce document à Sandra Macdonald et de lui demander ses commentaires. Mais peut–être l'avez–vous déjà fait?

M. René Lemieux (recherchiste du Comité): Monsieur le président, je sais que ce document était déjà connu de plusieurs des participants de la conférence Hincks, et, en particulier, que Sandra Macdonald et son association ont pris part aux échanges qui ont eu lieu dans l'industrie en vue de la formulation de cette proposition.

Mme Finestone: Cette proposition s'est–elle rendue jusqu'aux provinces?

Le président: Ce document a été mis à la disposition des provinces. J'aimerais savoir, si cela était possible, quelle réaction cette proposition a suscitée.

Mme Finestone: Qui a préparé ce document? Était–ce l'Association canadienne des radiodiffuseurs?

Le président: Non, cinq organisations figurent à la page 1. J'ai versé leurs noms au compte–rendu.

Aussi, nous aborderons sans plus tarder l'étude de ce document. Tâchons de savoir quelle réaction il a suscitée. Nous pourrons volontiers envoyer à M. LaPierre et à son comité tous nos *Procès–verbaux et témoignages*; tout ce que nous faisons ici est du domaine public. Aussi, tout ce qu'ils voudront. . .

[*Texte*]

Mrs. Finestone: We should make a point of sending it to them, as a specific point, because we recognize the fact that they are meeting and addressing the same issues that we are.

The Chairman: In any event, I would now like to welcome Brian Robertson, of the Canadian Recording Industry Association.

Mr. Robertson, I appreciate your patience in waiting. We seem to always be running a tad late. Thank you very much for being here. Do you have a prepared presentation in written form? We welcome you to address us.

Mr. Brian Robertson (Executive Director, Canadian Recording Industry Association): Yes, I do, Mr. Chairman, thank you. I don't know what was going through Amos's mind when he was sitting here, talking to you for the last hour, but there's a caricature here of what looks like the devil, on a piece of paper.

Mrs. Clancy: That's the chairman.

The Chairman: I didn't think the horns were showing this morning.

Mr. Robertson: Yes, it was very refreshing.

Mr. Chairman, members of the committee, I'm pleased to be able to join you here this morning, albeit at short notice. I received a call on Monday morning from the clerk of the committee, asking if I would appear, and I agreed on the understanding that these opening remarks would be somewhat abbreviated because of the lack of preparation, but that I will of course be available to respond to any questions you may have.

By way of clarification, I should tell you that the Canadian Recording Industry Association is the trade association for the Canadian recording industry. Its 25 members represent all the major record companies, many of the independent labels, and all the major manufacturers. In all, the members collectively embrace in excess of 95% of the sound recordings manufactured and distributed in Canada.

I'm also President of the Audio Video Licensing Agency, which licenses the performance and broadcast of sound recordings and music videos owned or administered by its 42 members.

I've been following closely the committee's deliberations with respect to this vitally important issue of violence in television. I believe it's a topic that not only deserves a forum such as this, but demands it. In hindsight, perhaps this opportunity for discussion should have been provided at a much earlier date.

I know you probably want to talk to me about music videos, in this respect. The members of the Canadian Recording Industry Association and the Audio Video Licensing Agency probably produce in excess of 2,600 music videos a year. The production costs of these three–to–five–minute works can range anywhere from $5,000 to $500,000. They were—and still are—designed as promotion and marketing tools to support the release of a recording. Their value in this respect is still open to some debate, certainly when the investment level is considered, but from the early 1980s onwards they still have established themselves as a cornerstone of the industry's promotional and marketing budgets.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Nous devrions le faire systématiquement. Après tout, ce comité s'intéresse aux mêmes questions que nous.

Le président: Quoi qu'il en soit, je souhaite maintenant la bienvenue à Brian Robertson, de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement.

Monsieur Robertson, je vous félicite de votre patience. Il semble que nous soyons toujours un peu en retard sur l'horaire. Merci beaucoup d'être parmi nous. Avez–vous préparé un mémoire? Vous avez la parole.

M. Brian Robertson (directeur général, Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement): Oui, monsieur le président. Merci beaucoup. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans la tête d'Amos, durant son entretien avec vous, mais il y a une caricature ici, sur un bout de papier, qui semble représenter le diable.

Mme Clancy: Il s'agit du président.

Le président: Moi qui croyais que mes cornes étaient invisibles ce matin.

M. Robertson: Oui, c'était très réconfortant.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je suis très heureux de pouvoir me joindre à vous ce matin, même si l'on m'a prévenu dans un délai assez court. Le greffier du comité m'a appelé lundi matin pour me demander si je voulais comparaître. J'ai accepté à la condition que mon mot d'ouverture soit écourté en raison du peu de temps de préparation accordé. J'ai ajouté que, bien sûr, je répondrais à toutes vos questions.

Pour votre gouverne, je dois vous dire que l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement est la seule association commerciale qui représente l'industrie de l'enregistrement au Canada. Ses 25 membres représentent les grandes maisons d'enregistrement, plusieurs des étiquettes indépendantes, et tous les fabricants importants. En tout, l'association représente plus de 95 p. 100 des enregistrements audio fabriqués et distribués au Canada.

Je suis également président de l'Agence pour licence de reproduction de vidéo–audio Inc. pour l'exécution et la diffusion d'enregistrements audio et de vidéoclips appartenant à ses 42 membres ou administrés par eux.

J'ai suivi de très près les délibérations du comité en ce qui a trait à la question vitale de la violence à la télévision. Non seulement cette question mérite–t–elle d'être débattue à une tribune comme celle–ci, mais elle est incontournable. Avec le recul, on pourrait même dire que ce débat aurait dû avoir lieu bien avant aujourd'hui.

Je sais que vous voudrez probablement me parler de vidéoclips. Les membres de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement et de l'Agence pour licence de reproduction de vidéo–audio Inc. produisent probablement plus de 2 600 vidéoclips par année. Les coûts de production de ces oeuvres de trois à cinq minutes peuvent varier de 5 000 à 500 000$. Ces productions étaient, et sont encore, conçues comme des moyens de promotion et de commercialisation accompagnant la sortie d'un enregistrement. Leur valeur est encore matière à discussion, certainement en ce qui a trait au niveau d'investissement exigé, mais depuis le début des années quatre–vingt, les vidéoclips sont devenus la pierre angulaire des budgets de promotion et de commercialisation de l'industrie.

[*Text*]

• 1045

Music videos are designed to introduce new artists and to maintain the popularity of established ones. The audio portion of a music video is the actual sound recording that is promotionally being supported. The pictures are usually the artist's or producer's interpretation of the lyrics or mood of the song or the music. The production values that are invested in music videos can range from a simple view of a camera capturing the artist's performance of a song, to a dramatic staging of a human drama, to an elaborately choreographed and staged mini–musical replete with Hollywood set, dances, lighting effects, and whatever else is necessary to impress the viewer.

As the volume of music video production grew in the early 1980s and the record companies optimistically looked for any exposure they could find, they became aware, over a period of time, of a strange phenomenon. They were no longer having to seek out avenues of exposure. It was coming to them in the form of clubs and video disc jockeys and, finally, broadcasters. Music videos were being embraced as prime time programming.

The fire was lit in 1984 when Canada's first 24–hour music video channel, MuchMusic was born. All of a sudden, music videos were being used to build huge audiences, which in turn attracted national advertisers, which produced operating profits for broadcasters. In the intervening nine years, MuchMusic has been joined by its French language sister station MusiquePlus, and numerous other television programs utilizing music videos have appeared on the program listings.

As far as the creative content is concerned, as I'm sure you're aware, music has long been the palette that specifically young people have utilized to express their views on many subjects. Music videos have provided them with an additional dimension, and the pictures that are painted mirror, to some degree, the whole range of emotions and situations that our society is exposed to.

The views are primarily those of young people, because the majority of music videos are produced for a young market group. The average length of a music video is three minutes, so the creator has to maximize the 180 seconds of visual expression. It should not surprise you, therefore, to witness the creation of filmmakers that range from the bland and the boring to the surprising and the shocking. This is a unique marriage of the imaginations of songwriters, performing artists and filmmakers, all of whom have something to say to you, but of course only 180 seconds to say it.

Mr. Chairman, members of the committee, I can assure you of our total support for the initiative you have undertaken with this process, and I will be happy to respond to any questions you may have.

The Chairman: Mr. Robertson, thank you very much for appearing on such short notice. I think you've done very well for the brief time you had. We did not at the beginning really appreciate how deeply these hearings were going to take us. We thought we would make them perhaps a little more broad and less intensive than they have been. We particularly appreciate your presence.

[*Translation*]

Les vidéoclips servent à présenter de nouveaux artistes et à entretenir la popularité des artistes déjà établis. La piste audio d'un vidéoclip est en réalité l'enregistrement audio dont on fait la promotion. Les images, normalement, représentent l'interprétation, de l'artiste ou du producteur, des paroles ou de l'atmosphère de la chanson ou de la musique. Les éléments de production des vidéoclips peuvent aller du simple tournage de l'exécution d'une chanson par un artiste, à une mise en scène théâtrale d'un drame humain, jusqu'à la production d'une mini–comédie musicale élaborée, avec chorégraphie sur plateau hollywoodien, effets d'éclairage, bref, tout ce qu'il faut pour impressionner le spectateur.

Tandis qu'augmentait la production de vidéoclips au début des années quatre–vingt et que les maisons d'enregistrement recherchaient allègrement la moindre occasion d'exposer leurs produits, celles–ci ont pris conscience graduellement de l'existence d'un phénomène étrange. Elles n'avaient plus à chercher. L'occasion leur était désormais offerte par les clubs vidéo, les présentateurs de vidéoclips et les radiodiffuseurs. Les vidéoclips étaient désormais destinés à une programmation en créneau de pointe.

Le phénomène a pris les proportions d'un incendie en 1984, avec la naissance de la première chaîne de vidéoclips à diffuser 24 heures sur 24, MuchMusic. Tout à coup, les vidéoclips ont servi à constituer d'immenses auditoires qui ont attiré des annonceurs d'envergure nationale, ce qui a engendré des bénéfices d'exploitation pour les radiodiffuseurs. Au cours des neuf années se sont écoulées depuis, on a vu apparaître la station soeur de langue française de MuchMusic, MusiquePlus, et de nombreuses autres émissions de télévision utilisant les vidéoclips.

En ce qui concerne le contenu créateur, comme sans doute vous en êtes conscients, la musique est depuis longtemps la palette que les jeunes utilisent en priorité pour exprimer leurs vues sur bien des sujets. Les vidéoclips leur ont fourni une dimension supplémentaire, et les tableaux qu'on y brosse constituent le miroir, jusqu'à un certain point, de toute la gamme d'émotions et de situations auxquelles notre société est exposée.

Les idées véhiculées sont surtout celles des jeunes, parce que la majorité des vidéoclips visent un marché de jeunes. La longueur moyenne d'un vidéoclip est de trois minutes, de sorte que son créateur doit utiliser au maximum les 180 secondes dont il dispose pour réaliser son expression visuelle. Il ne faut pas se surprendre, par conséquent, de la création de produits cinématographiques qui vont du fade et de l'ennuyeux au surprenant et au choquant. Il s'agit d'un mariage unique des imaginations des compositeurs, des interprètes et des cinéastes, qui ont tous quelque chose à dire, mais qui ne disposent évidemment que de 180 secondes pour le faire.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je puis vous assurer de notre appui total à l'initiative que vous avez prise, et je serai très heureux de répondre à toutes vos questions.

Le président: Monsieur Robertson, merci beaucoup d'avoir accepté de comparaître devant nous à si bref délai. Vous avez fait du bon travail malgré le peu de temps mis à votre disposition. Nous ne savions pas au départ jusqu'où ces audiences nous mèneraient. Nous pensions aborder la question sous un angle beaucoup plus grand et de façon moins concentrée que cela n'a été le cas. Votre présence est particulièrement appréciée.

[*Texte*]

Without further ado, I will call on Mrs. Finestone to commence the questioning.

Mrs. Finestone: Both my colleague Mary Clancy and I—I believe I say this accurately—just learned that you don't buy music videos per se; you buy the record, with the exception perhaps of Madonna and Michael Jackson. Is that accurate?

Mr. Robertson: Yes, generally it's accurate. There are what's called "long form music videos", which are 60 minutes and more, which are for sale. Sometimes they're a compilation of a number of music videos. More specifically they're probably live concerts in performance. I would say that 99% of music videos are not sold; they are produced primarily for promotional purposes and are exhibited.

Mrs. Finestone: Probably young people knew that; I exclude Mary from my observation, she's still young. I certainly didn't know that—

Mrs. Clancy: I didn't either.

Mrs. Finestone: —and I found this most interesting. As I watched MusiquePlus and certainly MuchMusic, it's a rather extravagant cost to produce some of these music videos. So the recovery is strictly from the sale of the record, not from the sale of the video itself.

• 1050

I was talking to my grandson. He reminded me very much of the young man who was just with us, because he also does film and work of that nature. He was telling me the other day that he thinks probably the most invasive and pervasive form of violence in his world is this new rap music, which has an undercurrent of intensive violence. It is sexually harassing in many ways. It's stereotyped. It is racist, and a lot of white supremacist stuff. He said, Grandma, how come they're allowed to put that stuff out? It has become so popular. He said, you know, it's really disgusting. That was his observation. This is a 12–year–old as well.

Studies have certainly indicated that there is more sexual stereotyping and violence, especially against women—bondage, chains, etc.—than in any other medium in your field that you represent here today. Are you making any kind of conscientious effort to reduce the amount of violence or the approach that is being used by your performers and artists, given that I understand the whole question of freedom of expression?

Mr. Robertson: On the point of rap I think we should establish that the majority of rap music is from the United States, not from Canada.

Mrs. Finestone: But you bring in some of that, do you not? You represent that, do you not?

Mr. Robertson: The companies bring in some. It is my understanding that they bring in a tiny proportion of what's released in the United States. I've witnessed Canadian record companies decline to release product, even the recording, let along get into the music video, that in their view merit exactly some of the concerns you've expressed. I think you have to draw the parallel. There's a huge difference between the market for rap music in the States and the actual market in Canada for that type of product.

[*Traduction*]

Sans plus tarder, j'invite M^me^ Finestone à poser les premières questions.

Mme Finestone: Ma collègue, Mary Clancy, et moi–même. . . si je ne me trompe pas. . . venons d'apprendre que l'on n'achète pas de vidéoclips comme tels; ou achète l'enregistrement, sauf, peut–être, quand il s'agit de Madonna ou de Michael Jackson. Est–ce exact?

M. Robertson: Oui, d'une façon générale, c'est exact. Il y a ce que l'on appelle des «vidéoclips de longue durée», qui comptent 60 minutes ou plus, et qui sont destinés à la vente. Parfois, on réunit un certain nombre de vidéoclips. La plupart du temps, il s'agit d'un concert enregistré en direct. Je dirais que 99 p. 100 des vidéoclips ne sont pas vendus; ils sont produits principalement à des fins de promotion et d'exposition.

Mme Finestone: Les jeunes le savaient probablement; je ne veux pas parler au nom de Mary, puisqu'elle est encore jeune. Pour ma part, je ne savais certainement pas que. . .

Mme Clancy: Je ne le savais pas non plus.

Mme Finestone: . . . et je trouve cela des plus intéressants. Après avoir regardé MusiquePlus et MuchMusic, je constate que le coût de production de certains vidéoclips est plutôt extravagant. Le recouvrement des coûts se fait donc strictement par la vente du disque, et non pas par celle du vidéoclip.

Je parlais à mon petit–fils. Il me fait penser beaucoup au jeune homme qui était avec nous tout à l'heure, parce que lui aussi fait des films et des documents de cette nature. Il me disait, l'autre jour, que la forme de violence la plus envahissante et la plus insidieuse de son univers est probablement cette nouvelle musique rap, avec son courant souterrain de violence. À bien des égards, cette musique est le lieu de scènes de harcèlement et de stéréotypes sexuels. C'est une musique raciste, qui véhicule des messages ayant trait à la suprématie blanche. Il m'a dit, grand–mère, comment se fait–il qu'on ait le droit de diffuser ce genre de musique, qui est tellement répandue? Il m'a dit, tu sais, c'est vraiment dégoûtant. Telle a été son observation. Et ce garçon n'a que 12 ans.

Les études ont certainement démontré qu'il y a plus de stéréotypes sexuels et de violence, particulièrement contre les femmes. . . on utilise des liens, des chaînes, etc. . . que dans tout autre médium du domaine que vous représentez aujourd'hui. Déployez–vous des efforts concertés dans le but précis de réduire la violence ou de mettre un frein à l'approche utilisée par vos artistes, compte tenu de toute la question de la liberté d'expression?

M. Robertson: Sur la question du rap, je dois dire que le gros de cette musique nous vient des États–Unis, et non pas du Canada.

Mme Finestone: Mais vous en diffusez, n'est–ce pas? Vous représentez cela, n'est–ce pas?

M. Robertson: Les maisons d'enregistrement en importent. Que je sache, elles n'importent qu'une infime partie de ce qui se produit aux États–Unis. J'ai vu des maisons d'enregistrement canadiennes refuser de lancer un vidéoclip, même l'enregistrement audio, parce que, selon elles, ces produits suscitent exactement les inquiétudes que vous avez exprimées. Je crois qu'il y a un parallèle à faire ici. Il existe une différence énorme entre le marché de la musique rap aux États–Unis et le marché qui existe au Canada pour ce type de produit.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Is it the fact that the market is not here or the fact that this is not a community value that Canadians want to have developed? What is the motivation for you, as the executive director of this organization? Is it anything that sells, or do you like some values to be respected?

Mr. Robertson: It's the latter. I think obviously there are commercial interests in it from the companies, but there's a very high degree of social responsibility by all the record companies in Canada, the ones that make the decision either to record the product here, produce a music video or make the decision to import product from the United States or from any other territory.

Mrs. Finestone: Do MusiquePlus and MuchMusic exercise any kind of voluntary control or discipline? Do they have any kind of guidelines to their producers that the programming that they wish to promote is concerned with bondage, violence, and sexual stereotyping, even to the point of almost rape?

Quite frankly, I've been watching it for the last couple of weeks, because I really wanted to have a little better knowledge of what we were doing. Most parliamentarians don't have much time to watch much of this material. I've been quite shocked. I don't want to sound like a naive little young lady, because I'm not, but I must say that some of it is so violent. . .. I don't know if it is destructive or has an impact, but I know that it is totally reprehensible, certainly for me. In watching with my grandson last week, he didn't think it was particularly amusing either.

Mr. Robertson: I'm surprised that you've been exposed to that, because there are two levels of control. One is the record company control. As I said, the Canadian companies exercise a great deal of responsibility in what they release. Certainly, MuchMusic, and I assume MusiquePlus has the same view, receive on average 50 new music videos a week to screen. They make a decision probably to take 10 to 15 of them.

Mrs. Finestone: Do they have criteria, Brian?

Mr. Robertson: Well, they have a volume criteria. They have three levels of rotation. One is a high rotation, which you would see more frequently repeated—

• 1055

Mrs. Finestone: I didn't mean that kind. Do they have value criteria in terms of sex stereotyping, racism, homophobia, whatever?

Mr. Robertson: They have their own standards. The people making the decision are not young people with no standards. They are responsible, middle–aged, middle–class people with a pretty good standard of social responsibility, in my view. They make a decision. They'll make a decision on a certain video that will be programmed only later at night, maybe after 10 p.m.—

Mrs. Finestone: That is probably when I watched.

[*Translation*]

Mme Finestone: Est–ce parce qu'il n'y a pas de marché pour ce genre de musique ou parce que cette musique ne représente pas des valeurs que les Canadiens veulent véhiculer? Est–ce là votre motivation, en tant que directeur général de cette association? Vendez–vous n'importe quoi, ou tenez–vous à ce que certaines valeurs soient respectées?

M. Robertson: Je retiens la dernière partie de votre phrase. Je pense, évidemment, qu'il y a un intérêt commercial de la part des maisons d'enregistrement, mais il existe également un degré très élevé de responsabilité sociale au sein de ces maisons au Canada, qui prennent la décision soit d'enregistrer le produit ici, soit de produire un vidéoclip, soit encore d'importer un produit des États–Unis ou d'ailleurs.

Mme Finestone: Est–ce que MusiquePlus et MuchMusic exercent–elles une sorte de contrôle, d'autodiscipline, sur ce qu'elles présentent? Ont–elles défini, à l'intention de leurs producteurs, des lignes directrices faisant état du genre de production qu'elles veulent promouvoir et réprouvant l'utilisation des chaînes, le recours à des scènes de violence, ou à des stéréotypes sexuels, voire à des scènes de quasi–viol?

Très franchement, je regarde des vidéoclips depuis deux semaines pour apprendre à mieux connaître ce que nous faisons. La plupart des parlementaires n'ont pas beaucoup le temps de regarder ce genre de production. J'ai été très saisie. Je ne veux pas avoir l'air d'une petite jeune femme naïve, ce que je ne suis pas, mais je dois dire qu'une partie de cette production est si violente. . . je ne sais pas si elle est destructrice ou si elle a un impact, mais je sais qu'elle est totalement répréhensible, certainement pour moi. Je regardais cela avec mon petit–fils, la semaine dernière, et il ne trouvait pas ça particulièrement drôle non plus.

M. Robertson: Je suis surpris que vous ayez été exposée à cela, car il existe deux niveau de contrôle. Le premier s'exerce au niveau de la maison d'enregistrement. Comme je l'ai dit, les maisons canadiennes exercent une grande responsabilité quant à ce qu'elles diffusent. MuchMusic, et je pense que c'est la même chose pour MusiquePlus, reçoit en moyenne 50 nouveaux vidéoclips à visionner par semaine. Elle n'en retient probablement que 10 ou 15.

Mme Finestone: Est–ce qu'elles ont des critères, Brian?

M. Robertson: Elles ont des critères de volume. Elles utilisent trois niveaux de rotation dont l'un est une rotation élevée, c'est–à–dire qu'un vidéoclip serait vu plus fréquemment. . .

Mme Finestone: Ce n'est pas ce que j'avais à l'esprit. Ces diffuseurs ont–ils des critères de valeurs, notamment en ce qui a trait aux stéréotypes sexuels, au racisme, à l'homophobie, etc.?

M. Robertson: Ils ont leurs propres normes. Ce ne sont pas des jeunes gens sans normes qui prennent les décisions, mais des citoyens responsables, d'âge moyen, de la classe moyenne, qui possèdent un sens assez bon des responsabilités sociales. Ce sont eux qui tranchent, qui décident que certaines vidéos ne seront diffusées que plus tard le soir, peut–être après 22 heures. . .

Mme Finestone: C'est probablement vers cette heure que j'ai regardé la télévision.

[*Texte*]

Mr. Robertson: —which you may have done. I would have been very surprised if you had seen that prior to 10 p.m. or prior to a late night hour. They program those to certain levels. Anything after 10 p.m. they'll make a decision about what they may view as adult programming.

Mrs. Finestone: I see.

Mr. Robertson: It's quite conceivable that that's what you saw. Prior to that, I would be very surprised if you saw any music video product—it may challenge you, but I don't think it would offend general public taste.

Mrs. Finestone: All right. So what you're saying is you don't have an established rating system per se, but you depend on the good judgment and the values of those who are looking at these 50–plus videos that are coming in from which the selection is made.

There has been the suggestion by broadcasters, of course, that they recommend a rating system. We've just been given a proposal for a national classification program for films and video in Canada. Would you see the recording industry—because I don't see the recording industry as being part of this. . . First of all, are you a member of the Laurier LaPierre study?

Mr. Robertson: No.

Mrs. Finestone: The broadcast segment that's on our television screen certainly has two major channels that are music channels. Why would you (a) not be included, (b) insist that you are included, and (c) want to be included?

Mr. Robertson: We were never invited.

Mrs. Finestone: Did you make a suggestion that you—

Mr. Robertson: No, we haven't.

Mrs. Finestone: Do you think you should?

Mr. Robertson: We should be part of a discussion process; yes, I agree with you.

Mrs. Finestone: Would you see a voluntary classification system in your interest, or do you think that community taste exercised independently in the field of sound recordings would be sufficient? As a corollary to that, or supplementary to that, do you think it needs to be monitored in any way? You go before the CRTC for licensing renewal. Should it be monitored? Can it be monitored, and by what standard or system would you recommend?

Mr. Robertson: I think the key is your latter phrase. We had a whole discussion last year about obscenity and how you judge obscenity. There are no standards for obscenity. Each case that may come up before a court, the judge makes his own determination probably based on local community standards. There are no standards for what may be typified as violence.

Mrs. Clancy: In the United States.

Mr. Robertson: No, here.

Mrs. Finestone: Do you go by province? How does it work? Does each province set its own standard for you?

Mr. Robertson: There were no standards. The Criminal Code has no standards on violence or obscenity. It's purely arbitrary in terms of the judgment of a judge.

[*Traduction*]

M. Robertson: . . .en effet. J'aurais très étonné que vous ayez pu voir cela avant 22 heures, ou avant la fin de la soirée. Leur programmation comporte certains niveaux. Pour tout ce qui passe après 22 heures, ils prendront une décision sur ce qu'on peut voir en tant que programmation destinée aux adultes.

Mme Finestone: Je comprends.

M. Robertson: C'est fort probablement ce que vous avez vu. Plus tôt dans la soirée, je serais très étonné que vous ayez pu voir quelque vidéoclip—il est possible que ces oeuvres vous interpellent, mais je ne crois pas qu'elles puissent offenser le goût du grand public.

Mme Finestone: Très bien. Si je comprends bien, vous ne disposez pas d'un véritable système officiel de cotes, mais vous comptez sur le discernement et les valeurs de ceux qui analysent ces 50 et quelques vidéos que vous recevez et parmi lesquelles vous faites une sélection.

On a proposé, les diffuseurs bien sûr, un système de cotes. On vient de nous servir un projet de programme national de classification des films et des vidéos au Canada. Croyez–vous que l'industrie de l'enregistrement—je ne crois pas que l'industrie de l'enregistrement en soit. . . Tout d'abord, est–ce que vous participez à l'étude Laurier LaPierre?

M. Robertson: Non.

Mme Finestone: Le segment de diffusion que nous pouvons voir au petit écran comporte évidemment deux principales chaînes de musique. Pourquoi a) ne pas en faire partie, b) insister pour en faire partie et c) vouloir en faire partie?

M. Robertson: On ne nous a jamais invités.

Mme Finestone: Avez–vous formulé une proposition. . .

M. Robertson: Non, pas du tout.

Mme Finestone: Croyez–vous que vous devriez le faire?

M. Robertson: Nous devrions participer à la discussion, je suis d'accord avec vous.

Mme Finestone: Croyez–vous qu'un système volontaire de classification soit dans vos intérêts, ou estimez–vous qu'il suffirait que les citoyens, de façon autonome, exercent leurs goûts en matière d'enregistrements audio? En corollaire, ou en supplément, croyez–vous qu'il faille de toute façon exercer une surveillance? Vous demandez au CRTC un renouvellement de permis. Doit–on exercer une surveillance? Peut–on le faire? Quelle norme ou quel système recommanderiez–vous?

M. Robertson: Vous venez tout juste de donner la clé dans votre dernière phrase. Nous avons discuté abondamment, l'an dernier, de l'obscénité et de la façon de juger cet aspect. Il n'existe pas de norme en matière d'obscénité. Dans chaque cas présenté devant un tribunal, le juge doit lui–même arrêter sa décision, probablement en fonction des normes de la collectivité. Il n'existe pas de norme sur ce qu'on pourrait qualifier de violence.

Mme Clancy: Aux États–Unis.

M. Robertson: Non, ici.

Mme Finestone: Procédez–vous par province? Comment cela fonctionne–t–il? Est–ce que chaque province fixe ses propres normes à votre endroit?

M. Robertson: Il n'existe pas de norme. Le Code criminel ne comporte pas de norme sur la violence ou l'obscénité. C'est purement arbitraire, laissé à la décision des juges.

[*Text*]

Mrs. Clancy: There is jurisprudence.

Mr. Robertson: Yes, I agree with you.

Mrs. Clancy: That's the way our courts work.

Mr. Robertson: I know, but in the two most recent cases, one party was guilty and one was not guilty.

Mrs. Finestone: Are they going to the Supreme Court?

Mr. Robertson: One is being appealed. The London case is being appealed, which was a rap recording.

Mrs. Finestone: Oh, it was a rap recording.

Mr. Robertson: Yes, and it's being appealed.

Mrs. Finestone: The rap recording that I heard that Daniel gave me to listen to was the most white supremacist, racist, inflammatory—when I could understand it, quite frankly. I had to have it replayed in short little bits, because I couldn't understand it. I presume young people understand it; otherwise they wouldn't buy it. From my point of view, I didn't find much rhythm. I just found lots of noise and sound that I could barely understand, and when I did understand it I was glad that I didn't really understand it in the first place.

[*Translation*]

Mme Clancy: C'est cela, la jurisprudence.

M. Robertson: Je n'en disconviens pas.

Mme Clancy: C'est ainsi que fonctionnent nos tribunaux.

M. Robertson: Je le sais bien, mais dans les deux affaires les plus récentes, une des parties a été déclarée coupable et l'autre, non coupable.

Mme Finestone: A–t–on décidé d'aller devant la Cour suprême?

M. Robertson: Dans un cas, on fait appel. Dans l'affaire London, on interjette appel; il s'agissait d'un enregistrement de «rap».

Mme Finestone: Ainsi, c'était un enregistrement de «rap».

M. Robertson: Oui, et l'on a décidé d'interjeter appel.

Mme Finestone: L'enregistrement de «rap» que Daniel m'a remis et que j'ai écouté était le plus raciste, le plus incendiaire, le plus «suprématie des Blancs»—dans la mesure où j'ai pu comprendre les paroles. J'ai dû le faire rejouer bout par bout, car je ne pouvais comprendre les paroles. Je suppose que les jeunes comprennent. Autrement, ils n'achèteraient par ce genre d'enregistrement. À mon avis, question rythme, on pourrait repasser. J'ai simplement entendu du bruit, beaucoup de bruit et de sons, que j'arrivais difficilement à comprendre, et quand j'ai pu comprendre, j'ai été soulagée de ne pas avoir compris tout de suite.

To go back to your answer to my concern over the 10 p.m. showing—and I must tell you, some of the ads are just as offensive as the music videos—did you do any market study to see who watches your videos, at what age, and what sex at any given time? Do you know what your peak hours are, and what type of videos are the most popular?

Mr. Robertson: I know that MuchMusic and MusiquePlus have that information. I can't quote it to you, but they do have a breakdown of the demographics, different time zones and different timeframes of watching prior to 10 p.m. or after 10 p.m.

Mrs. Finestone: It might be helpful for us, Mr. Chairman, to have some knowledge of what seems to be acceptable taste, community standards. Quite frankly, I can't see, if I may say so through you to our witness, how one can avoid two major channels that are Canadian in content from our observations, whether it be non–regulatory, self–regulated, self imposed standards or community standards—whatever process. I can't see why they are left out, or why they would not be better served—certainly our study would be better served—if they were included in our concerns. Therefore, perhaps it might be a good idea to request from the management of MuchMusic some of that material. Could we do that through you, Mr. Robertson?

Mr. Robertson: Sure.

Mrs. Finestone: Thank you. I'd appreciate that very much.

Pour revenir aux préoccupations que j'exprimais au sujet des programmes diffusés à 22 heures et à votre réponse—j'aimerais préciser que certaines publicités étaient tout aussi offensantes que les vidéoclips—avez–vous effectué des études de marché pour savoir qui regardait vos vidéos, quel était l'âge et le sexe des téléspectateurs à tel ou tel moment? Savez–vous quelles sont vos heures d'écoute maximale, quels sont les types de vidéos les plus populaires?

M. Robertson: Je sais que MuchMusic et MusiquePlus disposent de ces renseignements. Je ne peux les citer de mémoire, mais ces diffuseurs possèdent une ventilation des données démographiques, des zones horaires et des diverses plages d'écoute avant ou après 22 heures.

Mme Finestone: Monsieur le président, il pourrait être utile d'en savoir un peu plus sur ce qui paraît être un goût acceptable, la norme de la collectivité. En toute franchise, je ne vois pas comment, si je puis m'exprimer ainsi à l'intention de notre témoin et par votre entremise, je ne vois pas comment éviter les deux principaux canaux à contenu canadien, qu'il s'agisse de non–réglementation, d'autoréglementation, de normes volontaires ou de normes communautaires, etc. Pourquoi sont–ils laissés de côté, pourquoi ne sont–ils pas mieux servis—il est certain que notre étude serait mieux servie—si ces diffuseurs étaient visés. Par conséquent, il serait sans doute opportun de demander un peu plus de renseignements à la direction de MuchMusic. Pouvons–nous vous confier cette tâche, monsieur Robertson?

M. Robertson: Avec plaisir.

Mme Finestone: Merci beaucoup. Je vous en serais très reconnaissante.

[*Texte*]

The Chairman: Any information we could get would be helpful. We've already discovered that there has not been much hard survey data about the origins of violence on television, on the Canadian scene anyway. We don't have a lot of definitive statistics. One of the recommendations we may be developing is that a survey of all facets of Canadian television be undertaken.

Mrs. Finestone: Quite frankly, Mr. Chairman, I guess that's something we're going to have to discuss in committee. It's like the holocaust denial business, saying it didn't exist, forcing one to prove it, which is totally ludicrous. You take it as such. There are certain things that are violent. Those are violent, *point*; you don't describe them. How many times you hit him on the head. . .

The Chairman: No, no, my point is that the BBC and the U.S.A., and Australia, as I recall our testimony, have some pretty hard data on origins of violence, what age groups, what times—the kinds of information you're requesting about music videos we need for the whole industry.

Mrs. Finestone: Okay, I thought you meant a definition of the word ''violence''. Excuse me. That was what I thought—

Mrs. Clancy: Let me hitch–hike just for a second. As I understand it, MuchMusic and MusiquePlus are on a six–hour rotation, four times a day, so you get the same show for six hours and then it switches to the next rotation. The 10 o'clock doesn't mean anything.

Mr. Robertson: It's quite true. It's my understanding that they have special programming within that framework—I think it's eight hours, actually. I think its three times eight, for twenty–four.

Mrs. Clancy: It could be three times eight. It's either three times eight or four times six, but the point remains the same.

Mr. Robertson: Yes. But it's my understanding that they do exercise judgment in terms of what they program where.

Mrs. Clancy: I don't know where we go from this, Mr. Chairman, but I think that might be wrong.

Mr. Robertson: I'm only making a judgment. Only they can give you the information.

Mrs. Clancy: I do not think—and I'd like this to go on the record, and maybe we can find this out—that a 10 o'clock rule on what kind of music is going on those music video stations is really held.

The Chairman: Mrs. Finestone has requested something that maybe you can get for us, Mr. Robertson.

Mr. Robertson: Yes, I will.

The Chairman: It would be very helpful. I'm just making the point [*Inaudible—Editor*]

Mr. Scott, do you have a question?

[*Traduction*]

Le président: Tout renseignement que nous obtiendrons sera utile. Nous avons déjà découvert qu'il n'existait pas beaucoup de données d'enquêtes factuelles sur les origines de la violence à la télévision, du moins au Canada. Nous ne disposons que de peu de données statistiques solides. Nous pourrions notamment recommander la tenue d'une enquête sur toutes les facettes de la télévision canadienne.

Mme Finestone: Si vous le permettez, monsieur le président, je crois que c'est une question dont nous devrons discuter au comité. C'est un peu comme le cas de ceux qui nient l'Holocauste, qui nient son existence, qui veulent nous obliger à en faire la preuve, ce qui est d'un ridicule. On ne peut rien y changer. Certaines choses sont violentes. Celles–là sont violentes, un point, c'est tout. Alors, pourquoi les décrire? Combien de temps faudra–t–il enfoncer le clou. . .

Le président: Non, ce que je disais, c'est qu'on trouve en Angleterre, à la BBC, ainsi qu'aux États–Unis et en Australie, si j'ai bonne mémoire, certaines données solides sur les origines de la violence, les groupes d'âge, les plages horaires—le genre de renseignements que vous demandez pour les vidéoclips, mais nous en avons besoin pour toute l'industrie.

Mme Finestone: Très bien. Je croyais que vous songiez à une définition du mot «violence». Excusez–moi. C'est ce que je croyais. . .

Mme Clancy: Vous me permettrez de vous interrompre un instant. D'après ce que je comprends, MuchMusic et MusiquePlus ont établi une rotation de six heures quatre fois par jour, de sorte que le même programme est présenté pendant six heures et passe ensuite au cycle suivant. En ce sens, 10 heures, ou 22 heures, cela ne veut rien dire.

M. Robertson: Vous avez tout à fait raison. Je sais que ces diffuseurs ont une programmation spéciale à l'intérieur de ce cadre—je crois en fait qu'il s'agit de huit heures. Ce serait trois fois huit heures, ce qui donne 24 heures.

Mme Clancy: Ce pourrait être trois fois huit, mais trois fois huit ou quatre fois six, le point demeure le même.

M. Robertson: Oui. Mais je sais qu'ils prennent des décisions en matière de programmation, tel programme à telle heure.

Mme Clancy: Monsieur le président, je me demande où nous allons; peut–être faisons–nous fausse route.

M. Robertson: Je ne fais que porter un jugement. Seuls ces diffuseurs peuvent vous donner l'information.

Mme Clancy: Je ne crois pas—et j'aimerais qu'on en prenne note, peut–être pourrons–nous éclaircir la question—qu'on applique vraiment une règle de 10 heures ou 22 heures sur le type de musique que ces stations de vidéoclips diffuseront.

Le président: Monsieur Robertson, M^me^ Finestone vous a demandé des renseignements qu'il vous est peut–être possible d'obtenir pour nous.

M. Robertson: Je les obtiendrai.

Le président: Cela nous serait très utile. J'aimerais simplement préciser [*Inaudible—Éditeur*]

Monsieur Scott, avez–vous une question à poser?

[*Text*]

Mr. Scott: Yes, I do, Mr. Chairman, and I may need a ruling as well. I believe, Mr. Robertson, that there is a tremendous audio impact on cassettes. The cassettes are one of the origins that you mentioned earlier, Mr. Chairman, of violence on television, or the derivation therefrom as a result of violence on audio cassettes that young people listen to in their cars. They then want to see the thing visually afterward.

• 1105

Can we include the violence young people hear on radio or on their audio cassettes with the subject matter here? Can I get a ruling from you?

The Chairman: Sure. I don't think there's any restraint of that nature. I'm not just sure. Why don't you pursue that?

Mr. Scott: I think audio is often the genesis of violence on television. I can't resist asking someone in your position, Brian, whether they are inextricably linked, particularly in terms of simulcasting between the television and radio that's happening more frequently. Do you think they are, and do you think this is a factor that this committee should be looking at?

Mr. Robertson: I think you have to understand that only a small proportion of music videos are released against a sound recording. You could have an album that has 12 or 14 tracks on it, but there are only 2 music videos. There's not necessarily a correlation between hearing something on a cassette, which may not even have been bought—it may have been recorded from the radio—and necessarily seeing it on television. I think only a very small proportion of videos is produced in relation to what's released on recordings.

Mr. Scott: But if the kids are hearing something that is titillating and subversive, and it may be some pretty rotten stuff to most of us, would there not be a demand for the videos, to see what they are hearing, to translate into visual material what they are hearing? You have an album of 12 or 14 cuts, but they are going to demand to see 2 or 3 or 5 of those cuts on video. I wish I were Priscilla Wright sitting here asking you these questions, because there's a very real interrelationship between your audio and what ends up on video.

Mr. Robertson: I think there will be a curiosity, obviously, if they were stimulated by the recording. But the reality of actually seeing it is a whole different thing. I just don't think they would necessarily—

Mr. Scott: Do you think it's in reverse, then? Do you think that once they see the video they want to hear the audio, or is it the other way around?

Mr. Robertson: In my view, I don't think music videos have that degree of impact. I think the sound recording is the major impact. I think the music video is much more of a secondary element to the enjoyment of the music. If you look at music videos, you'll see, in many respects, individuals are lip syncing mostly to the original sound recording or there's a visual interpretation of what the sound recording is trying to say. I just don't believe it has as much impact as the sound recording. I believe the sound is 90% of the impact.

[*Translation*]

M. Scott: Oui, monsieur le président, et j'aurais peut–être aussi besoin d'une décision. Je crois, monsieur Robertson, que l'effet sonore des cassettes est énorme. Le président l'a déjà dit, les cassettes sont l'une des causes de la violence à la télévision, ou la dérivation résultant de la violence enregistrée sur les cassettes audio que les jeunes écoutent en auto. Ils veulent ensuite voir cette violence de leurs yeux.

Pouvons–nous inclure à la question qui nous occupe la violence que les jeunes entendent à la radio ou sur leur lecteur de cassettes audio? Puis–je obtenir votre décision?

Le président: Bien sûr. Je ne crois pas qu'il y ait quelque restriction de cette nature, mais je n'ai aucune certitude. Poursuivez donc.

M. Scott: Je crois que le son est souvent à l'origine de la violence à la télévision. On ne peut que demander à Brian, en raison du poste qu'il occupe, si ces deux éléments sont liés inextricablement, particulièrement si l'on songe à la diffusion simultanée à la télévision et à la radio, comme cela se fait de plus en plus souvent. Croyez–vous que ce soit le cas, et que ce soit un facteur sur lequel le comité devrait se pencher?

M. Robertson: Il faut savoir que seule une faible proportion des enregistrements audio fait l'objet de vidéoclips. Ainsi, même si un album comporte 12 ou 14 plages, on ne prépare que deux vidéoclips. Il n'existe pas nécessairement de corrélation entre entendre quelque chose sur une cassette, qu'on n'a peut–être même pas achetée—il est possible qu'on l'ait enregistrée à la radio—et voir nécessairement son pendant à la télévision. Selon moi, compte tenu des enregistrements audio diffusés, on ne réalise qu'une très faible proportion de vidéoclips.

M. Scott: Mais si les enfants écoutent un enregistrement excitant, subversif, que la plupart d'entre nous jugeront peut–être dégoûtant, cela ne provoquerait–il pas, chez les jeunes, une demande de vidéos afin qu'ils puissent voir ou traduire visuellement ce qu'ils entendent? Ainsi, sur un album de 12 ou 14 plages, ils vont demander à voir deux ou trois, voire cinq de ces enregistrements en vidéoclips. J'aimerais être Priscilla Wright pour vous poser ces questions, car il existe un très réel rapport entre le son et ce qui se retrouve sur la vidéo.

M. Robertson: Selon moi, on éveillera leur curiosité, c'est certain, si l'enregistrement les stimule. Pourtant, le visionnement proprement dit, c'est une autre paire de manches. Je ne crois pas qu'ils voudraient nécessairement. . .

M. Scott: Croyez–vous alors que ce soit l'inverse? Croyez–vous que lorsqu'ils auront vu la vidéo, ils voudront entendre l'enregistrement audio, ou inversement?

M. Robertson: Selon moi, je ne crois pas que les vidéoclips aient autant d'effet. C'est l'enregistrement audio qui a le plus de répercussions. À mon avis, les vidéoclips sont plus un élément secondaire au plaisir de la musique. Si vous regardez des vidéoclips, vous constaterez que, souvent, les chanteurs «surjouent» l'enregistrement original ou, encore, qu'on fait une interprétation visuelle de ce qu'on essaie d'exprimer dans l'enregistrement audio. Je ne crois pas que l'effet soit aussi fort que celui de l'enregistrement audio. Selon moi, 90 p. 100 de l'effet provient de l'enregistrement audio.

[*Texte*]

Mr. Scott: That is incredible.

The Chairman: That's a very interesting observation.

Mr. Scott: That's fascinating. I think there is a definite relationship between the sound and the video, and for you to say that the sound recording can be ultimately more subversive, certainly more frequently and easily listened to, is. . .

Mr. Robertson: I didn't say it was subversive. I just said it was. . .

Mr. Scott: Some of it is subversive.

Mr. Robertson: That's in the idea.

Mr. Scott: The impact.

The Chairman: Okay. Mrs. Clancy, we are going to have to move along. You've been very cooperative this morning.

Mrs. Clancy: Well, thank you, Mr. Chairman.

Mr. Scott: She always is.

Mrs. Clancy: Oh, that's such a lie.

I have a couple of problems. First of all, I find music videos, in the long run, disturbing, almost more than anything I've seen on television. As I say, I made my point earlier about the time slots. I'm thinking of groups. These I have not seen myself. I am told that three groups, for example—well groups, individuals—Public Enemy, Sister Souljah, and Ice Cube. I think it's Ice Cube that has *Cop Killer*. Yes.

I consider this to be tantamount to the dissemination of hate literature. *Cop Killer* is advocating what it says it's advocating. Sister Souljah, I believe, in one of her videos was advocating race retaliation, and Public Enemy the same thing.

Now, those are three things that concern me very much, not in time slot, but just presentation. In my view, something like that comes under the reasonable limit clause in the Constitution. Messages like this just shouldn't be sent, under hate literature.

But the other thing that disturbs me even more—and I know these are on in the afternoon—are groups like Black Sabbath, Poison and Iron Maiden, who routinely show women in bondage and images that are really counterproductive to the whole area of attempting to prevent violence against women.

I recall—this happened about six years ago, when we were just getting into music videos on television; it was well before I was elected, so it was at least six years ago—a reporter in Halifax phoned me one night and asked if I was watching the music videos. I said, Tom, get real. What do you think? Was I? No, of course I wasn't. And he said, well, I just saw one where a woman was tied to a chair, being whipped by male dwarves who had physical deformities, literally offending just about everybody you could think of in one fell swoop.

That's my concern; it's not my only concern, but it's one of my major concerns: the images of violence against women, particularly with more mainstream, if you will, rock groups like Black Sabbath, Iron Maiden and Poison.

[*Traduction*]

M. Scott: C'est incroyable.

Le président: Voilà une observation très intéressante.

M. Scott: C'est fascinant. Il existerait donc un rapport certain entre le son et la vidéo. Le fait que vous disiez que l'enregistrement audio peut, en définitive, être plus subversif, être certainement plus écouté, plus facilement, être. . .

M. Robertson: Je n'ai pas dit qu'il était subversif. J'ai simplement dit qu'il était. . .

M. Scott: Certains enregistrements audio sont subversifs.

M. Robertson: En quelque sorte.

M. Scott: L'effet.

Le président: Très bien. Madame Clancy, nous devons continuer. Je vous remercie de votre excellente collaboration.

Mme Clancy: Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Scott: Elle est fidèle à elle–même.

Mme Clancy: Quel flatteur!

Je dois formuler quelques préoccupations. Tout d'abord, j'estime que les vidéoclips sont dérangeants, à longue échéance, presque plus que tout ce qui se passe à la télévision. J'ai parlé précédemment des créneaux horaires. Je songe aux groupes; je n'ai pas vu d'exemples, mais on m'a dit que ces groupes, c'est–à–dire—des groupes, des personnes—comme Public Enemy, Sister Souljah, et Ice Cube. Je crois que c'est Ice Cube qui chante *Cop Killer*. Oui.

Je considère cela comme de la littérature haineuse. *Cop Killer* prône ce qu'il dit prôner. Dans un de ses vidéoclips, Sister Souljah, si je ne m'abuse, encourage les représailles raciales, tout comme Public Enemy.

Ces trois groupes me préoccupent énormément: je ne parle pas du moment de leur diffusion, mais seulement du fait qu'on les présente. Ce genre de spectacle me semble relever de la clause de restriction raisonnable dans la Constitution. Des messages comme ceux–là ne devraient tout simplement pas être diffusés, car c'est de la littérature haineuse.

Mais ce qui me préoccupe encore plus—et je sais qu'on les voit en après–midi—ce sont des groupes comme Black Sabbath, Poison et Iron Maiden, qui ont l'habitude de montrer des femmes ligotées et d'autres images qui véhiculent tout à fait l'opposé des campagnes de prévention de la violence faite aux femmes.

Je me rappelle—il y a environ six ans, à l'époque où les vidéoclips musicaux faisaient tout juste leur apparition à la télévision, c'était bien avant mon élection—un journaliste d'Halifax m'avait téléphoné un soir pour me demander si je regardais les vidéoclips. J'ai dit à Tom de revenir sur terre. Penses–tu réellement que je regarde ce genre de chose? Bien sûr que non. Il m'a alors dit qu'il venait d'en voir un dans lequel une femme était ligotée à une chaise et fouettée par des nains difformes, en deux mots un spectacle qui choquait littéralement à peu près tout le monde d'un seul coup.

Voilà ce qui me préoccupe. Ce n'est pas ma seule inquiétude, mais c'est l'une des principales qui m'assaillent: les images de violence contre les femmes, surtout de la part d'un plus grand nombre de groupes rock de l'heure comme Black Sabbath, Iron Maiden et Poison.

[*Text*]

Mr. Robertson: The first three you mentioned are all rap groups.

Mrs. Clancy: Yes.

Mr. Robertson: Ice Cube was on the Warner label in the United States, and the act has been dropped. They refused to put the recording out. Obviously it was not picked up here.

There was a lot of concern about a rap recording in the United States called *As Ugly As They Wanna Be*, which was viewed as extreme. The Canadian label, Warner, refused to put it out here. Obviously, the video wasn't issued.

I'm just giving you instances, because what you've given me here are extremes—

Mrs. Clancy: That's what I want to hear.

Mr. Robertson: You've given me extremes and you've given me examples. . .you just gave me an eight–year–old example. I think you're giving examples of product you haven't seen, with respect.

Mrs. Clancy: That's true.

Mr. Robertson: What I hear mostly is these extremes used by people who haven't seen the product.

Mrs. Clancy: No, no, no. Let's be clear on this.

Mr. Robertson: Can I just finish, please?

Mrs. Clancy: Yes, all right.

Mr. Robertson: They haven't seen the product and they've spoken to somebody who's seen a little bit of it and have taken 15 to 20 seconds, have been appalled, and turned it off. But in some instance—I'm not saying all instances—there is a message there that could well have some meaning, could well be expressing something.

Mrs. Clancy: I have to stop you. I do have to stop you. It's my prerogative, as a member of the committee—

Mr. Robertson: Of course.

Mrs. Clancy: —to stop you and say that, no, you are misunderstanding. First of all, it was a six–year–old example, not an eight–year–old example. Secondly—and I can quote this person and he'd be happy to back me up—his name is Tom Regan. He's a reporter for the Halifax *Daily News*. Tom did not watch 20 seconds; Tom watched the entire video and then called me, as someone he knew—as I was a journalist at the time—was involved in feminism.

Mr. Robertson: Sure.

Mrs. Clancy: On questions like Black Sabbath, Poison and Iron Maiden, I have seen them—not 20 seconds and then turned off, but I forced myself to sit and watch these groups. I have seen the images of women in bondage with these groups, in the afternoon. On the weekends, Terry David Mulligan, the other music video programs. . .I've seen them. Now, admittedly, I haven't seen Public Enemy, Sister Souljah and Ice Cube. I have only heard of and read about them. But I have seen the others.

Mr. Robertson: Recently?

Mrs. Clancy: You have to remember in this job time telescopes, but certainly within the last year, yes. I have seen images of women that I consider to certainly be counterproductive.

[*Translation*]

M. Robertson: Les trois premiers que vous avez mentionnés sont tous des groupes rap.

Mme Clancy: En effet.

M. Robertson: Ice Cube était sous contrat avec Warner aux États–Unis, mais on l'a laissé tomber. L'entreprise a refusé de laisser sortir l'enregistrement. De toute évidence, on ne l'a pas accepté ici.

Un enregistrement rap aux États–Unis appelé *As Ugly As They Wanna Be*, considéré comme extrémiste, a suscité beaucoup de réactions. Warner a refusé de le diffuser sous son étiquette au Canada. Manifestement, le vidéoclip n'est pas sorti.

Ce ne sont là que des exemples, car ceux que vous avez signalés ici sont des cas extrêmes. . .

Mme Clancy: C'est ce que je veux entendre.

M. Robertson: Vous me présentez des cas extrêmes et des exemples. . . notamment celui d'un enfant de huit ans. Il m'apparaît, sauf le respect que je vous dois, que vous donnez des exemples de produits que vous n'avez pas vus.

Mme Clancy: C'est vrai.

M. Robertson: C'est ce genre d'exemple extrémiste que j'entends le plus souvent chez des gens qui n'ont pas vu ce dont ils parlent.

Mme Clancy: Absolument pas. Mettons les choses au point.

M. Robertson: Puis–je terminer?

Mme Clancy: Allez–y.

M. Robertson: Ils n'ont pas vu le produit, mais ils en ont parlé à quelqu'un qui en a vu un petit segment de 15 ou 20 secondes et qui a ensuite fermé son appareil parce qu'il a été stupéfait. Mais dans certains cas—et pas dans tous—il y a un message qui pourrait bien avoir une signification quelconque.

Mme Clancy: Je dois vous interrompre. C'est ma prérogative en tant que membre du comité. . .

M. Robertson: Bien sûr.

Mme Clancy: . . . de vous interrompre pour vous dire que vous faites fausse route. En premier lieu, l'exemple était celui d'un enfant de six ans et non de huit ans. En second lieu—et je peux citer les paroles de cette personne qui serait heureuse de m'appuyer—son nom est Tom Regan. Il est journaliste au Halifax *Daily News*. Tom n'a pas arrêté après 20 secondes mais a regardé tout le vidéoclip. Il m'a appelée ensuite en tant que féministe—car j'étais journaliste à ce moment–là.

M. Robertson: Bien sûr.

Mme Clancy: Je me suis forcée à regarder les vidéoclips de groupes comme Black Sabbath, Poison et Iron Maiden, non pas pendant 20 secondes, mais au complet. J'ai y vu des images de femmes ligotées, en plein après–midi. En fin de semaine, je les ai vus aussi à d'autres émissions de vidéoclips, comme celle de Terry David Mulligan. Je dois cependant admettre que je n'ai pas vu Public Enemy, Sister Souljah et Ice Cube. J'en ai entendu parler, et j'ai lu des choses à leur sujet. Mais j'ai vu les autres.

M. Robertson: Récemment?

Mme Clancy: Vous devez vous rappeler que dans notre métier, le temps se comprime, mais j'ai vu sans contredit dans la dernière année des images de femmes que je considère comme contre–productives.

[*Texte*]

Mr. Robertson: It is quite possible that two things have happened. One is there are many recording artists who have total creative control over the production of the music video. The record company has no input at all in terms of the content or the fact that they have to release it. It is then left up to the broadcaster to make the judgment about whether it's broadcast or not.

• 1115

Now, the examples where there are problems with that happening, which is obviously is a concern to a record company because it's a pass–through situation, is very rare. In terms of the 2,600 videos there are a year, I think there are probably a few examples, and obviously it happens that I will probably agree with you and the record company will probably agree, but contractually they have to release it. So we then rely on the broadcaster to make a judgment about whether it's aired or not.

Mrs. Clancy: What you're basically saying is that the original contract between the record company and the artist is such, I would presume. . . The one person I can think of who is almost an antidote to this, if you will, is Madonna, because you can't stop someone from exploiting herself. But if Madonna has a contract with the record company and has total creative control—I presume she does—then once you sign that contract, you're stuck.

However, with the greatest of respect, back again, if there was some sort of standard on behalf of the company in the original negotiations, that might not be the case. The case is, do you want to have a contract with Madonna or not? Do you want to have a contract with Sister Souljah, or whoever?

So it's not quite as simon–pure as you're letting on. The decision is made at the time of contractual negotiations as to whether you're going to give so–and–so full creative control.

Mr. Robertson: It's a risk.

Mrs. Clancy: Absolutely. So if you give Axl Rose full creative control, you have some idea what he's going to do. If you give Alice Cooper full creative control, you know what he's going to do. If you give Sting full creative control, you know what he's going to do. One presumes that we are not dealing with babes in the woods in the negotiators and lawyers for record companies when they are making these negotiations.

Mr. Robertson: No, but also from the artist's point of view. . .most artists are not exploitive. Most artists are quite smart. As well as being creatively talented, they are quite smart, so they are not going to produce a music video that will never get played. What is the point? If it's so extreme that nobody will play it, why would they invest $500,000 of their money or the record company's money to produce it?

Mrs. Clancy: But the point I'm making is that images of women in bondage do not appear to be so extreme that they don't get played.

Mr. Robertson: I think it's rare, and I'm not saying it doesn't happen because obviously we've both seen occasional—

Mrs. Clancy: It may well be that these things sear on my brain. Possibly that's it, but I would be interested, and I would like to know. I don't know, Mr. Chairman. . . René, perhaps you can help us as to how we might. . .is there any way we could find out an incidence of that?

[*Traduction*]

M. Robertson: Il est bien possible que deux choses se soient produites. D'abord, il y a beaucoup d'artistes exécutants qui exercent un contrôle total sur la production du vidéoclip. La maison d'enregistrement n'a pas un mot à dire sur le contenu vidéo, ni sur sa diffusion. Le radiodiffuseur doit décider alors s'il diffusera ou non le produit.

Or, les cas–problèmes qui, à cause de leur caractère passager, préoccupent manifestement les maisons d'enregistrement sont très rares. Des 2 600 vidéos qui sortent tous les ans, il y en a sans doute quelques–uns, et je vais probablement être d'accord avec vous et les maisons d'enregistrement, mais leur contrat les oblige à diffuser le produit. C'est donc le diffuseur qui décide de diffuser ou non l'enregistrement.

Mme Clancy: Dans le fond, vous dites que les termes du contrat original entre la maison d'enregistrement et l'artiste sont tels. . . La seule personne qui serait presque un antidote, si vous voulez, c'est Madonna, parce que personne ne peut lui interdire de s'exploiter elle–même. Mais si Madonna signe un contrat avec une maison d'enregistrement et qu'elle détient un contrôle total sur la création du produit—et je présume que c'est le cas—il n'y a plus rien à faire dès que le contrat est signé.

Toutefois, avec le plus grand des respects, si la maison d'enregistrement adoptait une certaine conduite dans ses négociations originales, la situation ne se produirait probablement pas. Le problème est de savoir si l'on veut conclure ou non une entente avec Madonna, Sister Souljah ou d'autres.

Ce n'est pas aussi limpide que vous le suggérez. La décision de donner ou non à l'artiste le plein contrôle de la création est prise au moment des négociations contractuelles.

M. Robertson: C'est un risque.

Mme Clancy: Absolument. Donc, si vous donnez le contrôle total à Axl Rose, vous avez une idée de ce qui va en ressortir. Si vous donnez à Alice Cooper ou à Sting le plein contrôle sur le plan de la création, vous savez ce qui va être produit. On peut supposer que les négociateurs et les avocats des maisons d'enregistrement n'en sont pas à leurs premières armes lorsqu'ils négocient les termes d'un contrat.

M. Robertson: Non, mais c'est également la même chose du point de vue de l'artiste. . . La plupart d'entre eux n'exploitent pas une situation et sont plutôt très astucieux et fort talentueux. Ils n'iront pas produire un vidéoclip qui n'a aucune chance de sortir. À quoi bon investir 500 000$ de leur argent ou de celui de la maison d'enregistrement dans une production tellement extrémiste que personne n'en voudra?

Mme Clancy: Ce que j'essaie de dire, c'est que les images de femmes ligotées ne me semblent pas extrémistes au point d'être refusées par le diffuseur.

M. Robertson: Je crois que c'est rare, mais je ne dis pas que cela ne se produit pas, car nous avons manifestement vu à l'occasion. . .

Mme Clancy: Il est bien possible que de telles images restent imprimées dans mon cerveau. C'est peut–être ça, mais je serais intéressée de le savoir. Monsieur le président. . . René, peut–être pourriez–vous nous aider à trouver un de ces cas?

[*Text*]

Mr. Robertson: Incidence of. . .?

Mrs. Clancy: Incidence of the images of women and violence. Could anybody help me with how we might know that—women and bondage, sorry, because bondage—

Mr. Robertson: In one of the Madonna videos there was an interpretation of that, but if you talk to her she'll tell you it was humour. It was meant to be humorous.

Mrs. Clancy: If you talk to some men, they'll think it was funny, too, but—

Mr. Robertson: And she's creating the video.

Mrs. Clancy: Yes, true. As I said, I can't stop Madonna from exploiting herself, but I go after you guys.

Mr. Robertson: I don't think its record companies or men. . .exploitation here.

Mrs. Clancy: I guess I'll close out, Mr. Chairman, by saying I don't think you're nearly as pure as you might want to pretend to be, or your clients are as pure as that. I think there is—

The Chairman: You're not making a disparaging assertion against the witness himself.

Mrs. Clancy: Not at all. Having been a lawyer myself, I know what it's like to have to represent people.

Mr. Robertson: From what I see, having been in the business in Canada 20 years and having seen music videos start in the early 1980s and creatively what we saw originally and the influence that the record companies are having now on the content, I can tell you there's a huge difference between now and what it was 10 years ago.

Mrs. Finestone: An improvement in terms of. . .?

Mr. Robertson: You never would have had a record company throwing an act off the label, which they did with this Ice Cube situation, because they disagreed not only with the music video but with what was in the content of the recording. This potentially could have sold 5 million, 10 million copies. So what I'm seeing happening there is a high degree of social responsibility.

Mrs. Clancy: Tipper Gore lives.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, could I ask one small question, please?

The Chairman: Yes.

Mrs. Finestone: The minister, as you will recall, and a number of the industries have links into the United States and they feel that perhaps they could have, through moral suasion, some impact on the industry.

• 1120

From your view, because you just discussed the fact that you see significant change from the early 1980s to now, do you feel that Canadians' concerns, or just general societal concerns, could have an impact on the major record producers? We know they are American. The hegemony is obvious around the world. Can we really have an impact? Can it be brought to bear, and in what way could it be brought to bear in a more significant manner? Could the chairman of our committee write Warner

[*Translation*]

M. Robertson: Un cas de quoi?

Mme Clancy: Un cas d'images de femmes et de violence. Quelqu'un pourrait–il m'aider à définir comment nous pourrions savoir que—des femmes et le ligotage, excusez–moi, parce que le ligotage. . .

M. Robertson: Un des vidéoclips de Madonna en présente une interprétation, mais si vous en parlez à l'artiste, elle vous dira que c'est de l'humour.

Mme Clancy: Certains hommes vous diront aussi que c'était amusant, mais. . .

M. Robertson: Et elle est la créatrice du vidéoclip.

Mme Clancy: Vous avez raison. Comme je l'ai dit, je ne peux pas interdire à Madonna de s'exploiter elle–même, mais c'est à vous, les hommes, que j'en veux.

M. Robertson: Je ne pense pas que ce soit les maisons d'enregistrement ni les hommes. . .c'est une question d'exploitation.

Mme Clancy: Je vais terminer, monsieur le président, en vous disant que vous n'êtes pas aussi pur que vous prétendez l'être. Vos clients non plus, d'ailleurs. Je crois qu'il y a. . .

Le président: Vous n'êtes pas en train de dénigrer le témoin lui–même, n'est–ce pas?

Mme Clancy: Pas du tout. Ayant été avocate, je sais ce que représenter des gens signifie.

M. Robertson: D'après mon expérience, étant dans ce milieu au Canada depuis 20 ans et ayant vu l'apparition des vidéoclips au début des années quatre–vingt, je peux vous dire qu'il y a une différence énorme entre les premières créations d'il y a 10 ans et l'influence qu'ont actuellement les maisons d'enregistrement sur le contenu des produits.

Mme Finestone: Une amélioration. . .?

M. Robertson: Jamais une maison d'enregistrement n'aurait refusé l'accès d'un groupe à son étiquette, comme on l'a vu avec Ice Cube. Dans ce dernier cas, le désaccord portait non seulement sur le vidéoclip, mais aussi sur son contenu. Le produit aurait pu se vendre à cinq ou dix millions d'exemplaires. Je vois donc poindre ici une responsabilité sociale de niveau élevé.

Mme Clancy: L'époque de Tipper Gore.

Mme Finestone: Monsieur le président, puis–je poser une petite question?

Le président: Allez–y.

Mme Finestone: Le ministre et, comme vous vous souviendrez, quelques industries ont, avec les États–Unis, des liens qui leur donneraient, à leur avis, la possibilité d'exercer une certaine influence morale sur l'industrie.

Comme vous venez tout juste d'indiquer que vous observez un changement important par rapport au début des années quatre–vingt, estimez–vous que les inquiétudes des Canadiens, ou seulement celles de la société en général, pourraient avoir des répercussions sur les grands producteurs de disques? Nous savons qu'ils sont américains. Leur domination est évidente dans le monde entier. Pouvons–nous réellement exercer une influence et comment pourrions–nous l'accroître davantage? Le président

[*Texte*]

Bros. and say, look, we commend you for having removed this one offending. . .and we would encourage you to monitor a little more carefully?

Mr. Robertson: I would say yes. I think there are concerns in the United States. I don't think it has got to the position whereby—

Mrs. Finestone: I would agree.

Mr. Robertson: —you have a hearing such as this, which I think is commendable. I think any additional influence or peer pressure will be helpful. Yes, I do.

Mrs. Finestone: Thank you.

Mr. Robertson: I think you would also get the support of our counterparts in the United States.

The Chairman: Thank you again very much, Mr. Robertson, for being here. We have just about run out of time. Certainly I have commitments, and I think we all have commitments. I apologize for the brevity, really, of our examination of your testimony, but nonetheless it has been revealing.

I didn't really quite appreciate what a music video was. I don't spend much time on that channel.

Mr. Robertson: No.

The Chairman: I did see the production facilities of MuchMusic in Toronto, so I am a little more aware than I was. I was interested by your comment that 90% of the impact is in the music; that is, if it is a violent reaction, it is in the audio more than in the video, which is an interesting observation. In any event, this is an important subject and we appreciate you being here. I would like to thank the committee members for their attention this morning. I would pay particular tribute to the members from the official opposition who have distinguished themselves with loyalty and dedication. With that we will adjourn.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, could I make a request, please, through you to the clerk. I think the clerk is aware of the fact that I have to sit on another legislative committee and I know the clerk of that committee has been very conscientious in contacting you. Next Tuesday, as you know, Bruce Phillips of the Privacy Commission is appearing, and I cannot be here next Tuesday. I would sincerely hope that if you know who is coming and you know who is going there, if you could please try to get my agenda so that I don't feel this sense of guilt in not being supportive of what we are doing here.

The Chairman: I wanted to speak to you before you depart, Mary, if you don't mind. Mr. Robertson, please excuse us for a moment. I want to shake your hand before you leave and we will wind up very briefly here.

We hope to have two witnesses on Tuesday. One is a sociologist–criminologist, and another is the Canadian Cable Television people. They have agreed to one hour each and their time slots are quite tight. We would have to start at 3:30 p.m. sharp and we would have to finish at 5:30 p.m. sharp. Then we were going to invite the minister again on Wednesday, if the minister can make it. I have an indication that he would try to make it on Wednesday—

Mrs. Finestone: You are going to be gone, aren't you?

[*Traduction*]

de notre comité pourrait–il écrire à Warner Bros. pour la féliciter d'avoir fait disparaître ce groupe choquant. . .et pour l'exhorter à être un peu plus vigilante?

M. Robertson: Je dirais que oui. On trouve les mêmes préoccupations aux États–Unis. Je ne crois pas qu'on en soit rendu là–bas. . .

Mme Finestone: J'en conviens avec vous.

M. Robertson: . . . à tenir des audiences comme celle–ci qui, à mon avis, mérite d'être soulignée. Toute influence supplémentaire ou pression des pairs aidera.

Mme Finestone: Merci beaucoup.

M. Robertson: Selon moi, vous obtiendriez également le soutien de nos homologues aux États–Unis.

Le président: Encore une fois, je vous remercie, monsieur Robertson, de votre témoignage. Nous avons, à toutes fins pratiques, épuisé notre temps. Il va sans dire que nous avons tous des engagements. Je suis vraiment désolé de ne pas avoir consacré plus de temps à votre témoignage, qui a néanmoins été très révélateur.

Je n'ai pas pu vraiment me faire une bonne idée de ce qu'est un vidéoclip. Je ne passe pas beaucoup de temps à regarder cette chaîne.

M. Robertson: Non.

Le président: J'ai visité les installations de production de MuchMusic à Toronto, ce qui a élargi un peu plus mes horizons. J'ai trouvé intéressante votre observation selon laquelle 90 p. 100 des répercussions violentes proviennent plus du côté musical que du côté vidéo. Quoi qu'il en soit, le sujet est important, et nous vous sommes reconnaissants de vous être déplacé. Je remercie les membres du comité de leur attention ce matin. Plus spécialement, je remercie les membres de l'opposition officielle qui ont fait preuve de loyauté et de dévouement. Sur cette note, nous lèverons la séance.

Mme Finestone: Monsieur le président, j'ai une demande à vous adresser par l'intermédiaire du greffier. Le greffier sait que je dois siéger à un autre comité législatif et je sais également que le greffier de ce comité a été très consciencieux en communiquant chaque fois avec vous. Comme vous le savez, Bruce Phillips, du Commissariat à la protection de la vie privée témoignera mardi prochain, mais je ne pourrai assister à la séance. J'espère sincèrement que si vous savez qui viendra témoigner et qui s'y rendra, vous pourriez essayer d'obtenir mon horaire afin que je ne me sente pas coupable de ne pas appuyer ce qui se fait ici.

Le président: Je voulais vous parler avant votre départ, Mary, si vous n'y voyez pas d'objection. Monsieur Robertson, veuillez nous excuser un instant. Je veux vous serrer la main avant votre départ. Nous terminerons dans quelques minutes.

Nous espérons avoir deux témoins mardi. L'un est sociologue–criminologue et l'autre vient de l'Association canadienne de télévision par câble. Ils nous ont tous deux consenti une heure malgré leur horaire très chargé. Nous devrons commencer à 15h30 pour finir à 17h30 pile. Nous allons inviter à nouveau le ministre mercredi, s'il peut se libérer. On me dit qu'il essaiera de se libérer pour mercredi. . .

Mme Finestone: Vous allez être partie, n'est–ce pas?

[*Text*]

Mrs. Clancy: I am going to be gone next week. I have—

The Chairman: All next week?

Mrs. Clancy: The big fisheries rally is in Halifax next Tuesday; then I have a NAFTA debate with Mr. Gray in Halifax on Wednesday. Tuesday and Wednesday I am not here. I will get a substitute.

The Chairman: I think we will just have to get substitutes sufficient to elicit the testimony of the witnesses. I am not at all sure. . .the minister's view remains that he doesn't have much to say other than what he has already presented to the Hincks' Institute. He would certainly be prepared to elaborate—

Mrs. Finestone: He is not as busy now as he anticipated being, which I find regretful, quite frankly.

Mrs. Clancy: I thought you were supporting Jim Edwards?

Mrs. Finestone: Before Jim Edwards came Perrin Beatty. Now I have a dilemma. We have Jim Edwards, Patrick and Perrin. It is just driving me crazy.

The Chairman: It is going to get worse.

Mrs. Finestone: Are you adding another? Are you planning to run for it? Are you going to run?

The Chairman: In any event, we are going to meet Tuesday, and we are going to meet Wednesday if the minister is available. If the minister is not available, we are going to meet the following Tuesday, and the draft report will be ready for the opening of discussion. With the permission of all concerned, we will meet in camera.

Mrs. Finestone: Fine.

The Chairman: Agreed?

Mrs. Finestone: Yes.

The Chairman: Agreed. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mme Clancy: Je vais être partie toute la semaine prochaine.

Le président: Toute la semaine?

Mme Clancy: Le grand ralliement des pêcheurs a lieu à Halifax mardi prochain. Puis mercredi, nous avons un débat sur l'ALENA avec M. Gray à Halifax. Donc, je serai absente mardi et mercredi, mais quelqu'un me remplacera.

Le président: Nous devrons recourir à des remplaçants suffisamment compétents pour obtenir les témoignages des témoins. Je ne suis pas du tout certain. . . il ressort que le ministre n'aura pas grand chose de plus à dire que ce qu'il a déjà communiqué aux membres de l'Institut Hincks. Il sera sans doute disposé à expliquer. . .

Mme Finestone: Il n'est pas aussi occupé qu'il le pensait, ce que je trouve désolant, pour vous dire franchement.

Mme Clancy: Je croyais que vous appuyiez Jim Edwards?

Mme Finestone: Avant lui c'était Perrin Beatty. Or, un dilemme se pose. Nous avons Jim Edwards, Patrick et Perrin. Ça me rend folle.

Le président: La situation va empirer.

Mme Finestone: Allez–vous en ajouter un autre? Songez–vous à entrer dans la course? Est–ce bien ce que vous allez faire?

Le président: Quoi qu'il en soit, nous allons nous réunir mardi, puis mercredi si le ministre est disponible. Si le ministre n'est pas disponible, nous allons siéger le mardi suivant, et nous pourrons alors commencer à délibérer sur le rapport provisoire. Avec la permission de tous les intéressés, nous allons nous réunir à huis clos.

Mme Finestone: Parfait.

Le président: D'accord?

Mme Finestone: Oui.

Le président: D'accord. La séance est levée.

APPENDIX "COMM-12"

PROPOSAL

FOR

A NATIONAL CLASSIFICATION PROGRAM

FOR

FILM AND VIDEO IN CANADA

NOVEMBER 1992

A NATIONAL CLASSIFICATION PROGRAM FOR FILM AND VIDEO IN CANADA

A PROPOSAL TO THE PROVINCES

from

[1] Canadian Association of Video Distributors
National Association of Canadian Film & Video Distributors
The Canadian Motion Picture Distributors Association
The Motion Picture Theatres Association of Canada
Video Software Dealers Association

1. THE PROPOSAL

Provincial Governments are asked to support the creation of *a single national classification facility which will classify all films and videos released in Canada.* The mission of the board will be to offer to viewers and parents consistent, easily understood and useful advance guidance and consumer information about movies and videos. Provincial legislation (which does not already do so) would have to be changed so as to allow a province to adopt the classification decisions of the national body.

The Board of Directors of the National Classification Corporation would be composed of a *representative from each participating Province* and a *representative from each industry association,* with the provincial representatives being the majority. The Corporation would be *funded* entirely *by the private sector.*

The proposal will offer *significant savings* to the industry which will have only one board to deal with instead of seven. It will allow for *standard signage* and messages across the county, thus *enhancing consumer information* and eliminating confusion between provinces. It will provide service to those parts of the country which currently have no classification board or which do not classify videos. It has the *potential for* the creation of *national consumer information and media education programmes.* (as compared to 11 systems that are currently operational).[2]

---

1 The membership of the five industry trade associations is detailed in Appendix I.

2 7 Provincial systems, 3 Pay TV systems, 1 U.S. system

It will allow *provincial governments to redeploy resources* currently used for classification of films and videos and places decision making in a non-political environment. *Provinces will retain the power to add specific advisory information* when deemed appropriate and appeal procedures will be built into the system for consumers and the industry.

The film and video industries will aggressively promote the classification system by ensuring permanent display of classification symbols in theatre box offices and video retail stores, and by ensuring that descriptive information is available in advertising and at point of sale. Brochures and speaking engagements will be used to reach consumers, and a WATS telephone number will be installed for both information and complaints.

2. ADVANTAGES AND DISADVANTAGES

The following table sets out the advantages and disadvantages of the proposal.

	Advantages	Disadvantages
A. *FOR FILM AND VIDEO CONSUMERS*	Consistent and readily available classification information across Canada	Potential inaccessibility of a national board.
	Uniformity of admission and rental restrictions.	
	Potential for improved consumer information and media education programmes on national basis.	
	National interpretation of "community standards" is consistent with recent court decisions.	Concern that national system is not as responsive to local community standards. (Note 1.)
	Improved, simplified and easily recognizable symbols uniform across Canada.	
	Continued provincial involvement allows for local groups to have some recourse to politicians when required.	
	Potential for standard-ization with T.V. and Pay T.V. classification systems	

	Advantages	Disadvantages
B. *FOR GOVERNMENTS*	Cost savings for some provinces.	Net loss of revenue for some provinces. (Note 2)
	Insulates politicians from potential controversy.	Possible public resistance to transfer of responsibility to board which, in part, has industry representation.
	Eliminates future problems with regulating new technologies (e.g. pay per view).	Legislative change may present problems in some provinces.
	Provides service to provinces and territories which have no board.	Possible public resistance to national, rather than local or provincial standards.
	More efficient clearance through a single Customs port.	
	Uniform standards eliminate confusion by public across provincial borders.	Costs associated with continuing enforcement and provincial presence on national board.
	Consistent with government initiatives towards partnerships with private enterprise.	
	Consistent treatment of ethnic and adult videos.	
	Fill certain provincial gaps with respect to consumer information and education.	

	Advantages	Disadvantages
C. *FOR INDUSTRY*	Easier incorporation of technological change and new media technologies.	
	Consistent practice in notification of classification information and enforcement of rental and admission restrictions.	Possible short term confusion and/or resistance by public to acceptance of national system and symbols.
	Substantial cost savings for Classification.	Costly initial set up of facility and staffing.
	Improved efficiency in scheduling, product delivery and marketing.	Costs associated with marketing new system.
	Efficient, less costly national advertising to apply to both theatrical and retail outlets (Note 3).	

NOTES:

1. A 1991 survey done by New Brunswick indicated a very high level of consistency between Provinces in terms of the classification categories assigned to films.

2. A survey of revenue received by each Province is provided in Appendix II.

3. Theatre chains and owners; film distributors; video retailers; video wholesalers; studio manufacturers; and Canadian film producers are all supportive of this initiative and are prepared to cooperate to ensure that the national system works

3. HOW WILL THE BOARD WORK?

The National Classification Corporation will be a non-profit corporation *empowered to carry out its work on behalf of the provinces.* Each participating province will have one member on the Board of Directors, and each industry association will have one member. The board will elect its own chairman and executive committee.

The mandate of the Board of Directors will be one of policy formation, not administration. It will:

- Establish policies and fee schedules.
- Approve operating and capital budgets.
- Recruit and hire an Executive Director.
- Determine classification process and categories, and approve any changes to these.
- Determine and approve procedures to integrate film and video classification.
- Ensure that there is a review process in place for both the industry and consumers.
- Report regularly to governments and industry.

The *actual classification of materials will be done by a Review Board, consisting of full time, professional classifiers* who will bring consistency and knowledge to the task. *The Review Board will not have the power to censor* materials, but *may reject material* by providing no classification and returning it to the vendor. (Appendix III). It will *exercise its mandate across the whole range of film and video, including adult video, non-English language materials and materials of a cultural or educational nature.* The Review Board will have sufficient staff to handle the volume of material which it has to view and will have the power to co-opt people from the community who can assist in understanding distinct cultural and social values when material from other countries is being assessed. The Review Board *may classify material based on written documentation* in such areas as children's and religious videos; how-to videos; previously classified material now converted to video or being submitted for pay television.

The Review Board will report to the Executive Director and, through that person, to the Board of Directors.

CONSUMER INFORMATION

Each film and video will be classified and identified using an easily recognized, publicly acceptable set of symbols. These will be colourful, clear and in recognizable shapes using symbols and numbers rather than wording. There would be *five classification categories:* General; Parental Guidance; Accompanied under 14; Accompanied under 18; and, Restricted.

Descriptive material will be supplied for advertising and for the exhibitor and retailer which *will provide information on the content of the film or video.* In addition to a variety of standard phrases, the Board may add "information pieces" if it feels that this would be advantageous to the viewer or to parents.

Theatres will display a listing of categories in their box offices; video retailers will display the categories permanently and prominently in their stores. All theatrically originated films and videos will incorporate the appropriate classification category, as will theatre trailers, television and print advertising, and motion pictures distributed to T.V., Pay T.V. and Pay Per View systems.[3] Video boxes and cassette labels will incorporate the classification symbol and "information pieces"

The Board of Directors will initiate a *cross country tour to explain the new system:* the approach being adopted by the Board and the nomenclature and signage being used. An *explanatory brochure will be developed* explaining the system and will be widely distributed through retail stores, theatres, libraries, schools and organizations serving young people and their parents. *In theatre and in-store magazines* and catalogues will routinely carry the nomenclature and signage.

A national WATS line will be installed to provide consumer information and receive concerns about board decisions.

---

3 Will require the approval of the CRTC.

ENFORCEMENT AND APPEAL

Enforcement of board decisions will be chiefly carried out by self regulation within the industries. It is expected that exhibitors and video retailers will act responsibly. Provincial governments will be requested to ensure that some form of penalty is available, so that offenders can be penalized. In cases where counselling or discussion does not result in improvement, normal enforcement of the statute by use of the police could be the method used.

Appeals by the industry would be dealt with by convening a separate review board for the title at issue.

Appeals or complaints by the public could be channelled either to the Board or to the Minister responsible in a Province. Such appeals could also be handled by a separate review board, by the Board of Directors itself or by the Minister convening a citizen board to review the decision. In the latter case, more specific "information pieces" could be issued, but the classification could not be changed.

4. ROLE OF PROVINCIAL GOVERNMENTS

Governments will have to facilitate the work of the Board by passing permissive legislation which gives the Board the ability to exercise its powers within and on behalf of each participating Province and Territory. This legislation will also have to provide some penalties for non-compliance with Board decisions.

Governments will continue to exercise the right to license those who distribute, exhibit or sell film and video where this now exists, and other governments may wish to incorporate such a power in order to ensure compliance.

Governments will continue to protect the rights of their citizens with regard to the location and operation of drive-in theatres.

Governments will retain the right to add "information pieces", specific descriptive material about the content of films or videos to meet local needs and conditions when required.

Governments would establish a procedure whereby any film/video which has been classified by the National Board would not give rise to charges under the Criminal Code without the personal intervention of individuals at the highest level within the Attorney General Departments.

Governments would designate one person on staff who would act as a liaison officer to the Review Board. That person would act as a consumer information officer; will work with exhibitors and retailers in explaining and enforcing board rulings where required; and will work with the Board and industry in implementing educational programmes aimed at consumers so that they have sufficient information which to judge materials.

Governments would retain a local appeal process which would allow for a review of material and the addition of more specific "information pieces" where warranted.

ANNEX I

FILM AND VIDEO TRADE ASSOCIATIONS

1. CANADIAN ASSOCIATION OF VIDEO DISTRIBUTORS (CAVD)

Video One Canada Limited
Bellevue Home Entertainment
TSC Shannock Corporation

2. NATIONAL ASS'N. OF CANADIAN FILM & VIDEO DISTRIBUTORS

C/FP Distribution Inc.
Astral Film Enterprises Inc.
Max Film Distributors Inc.
Norstar Releasing Inc.
Malo Film Distribution (Canada) Inc.
Alliance & Vivafilm
Cineplex Odeon Films

3. CANADIAN MOTION PICTURE DISTRIBUTORS ASSOCIATION (CMPDA) - HOME VIDEO COMMITTEE

J. L. Bowerbank and Associates
Buena Vista Home Video
Fox Video Canada Limited
MCA Home Video Canada
Paramount Pictures (Canada) Inc. - Home Video Division
Columbia TriStar Home Video
Warner Home Video (Canada) Ltd.

4. CANADIAN MOTION PICTURE DISTRIBUTORS ASSOCIATION (CMPDA)- THEATRICAL COMMITTEE

Buena Vista Pictures Distribution Canada Inc.
Columbia TriStar Films of Canada
MGM/UA Distribution Company of Canada
Paramount Pictures (Canada) Inc.
Twentieth Century Fox Film Corporation
Universal Films Canada
Warner Bros. Canada

5. MOTION PICTURE THEATRE ASSOCIATIONS OF CANADA (MPTAC)

Representing 95% - 98% of all theatres in Canada (approximately 800):

Atlantic Independant Theatre Exhibitors Association
Atlantic Motion Picture Exhibitors Association
Association des Proprietaires de Cinemas et de Cineparcs du Quebec Inc.
Motion Picture Theatres Association of Ontario
Motion Picture Theatre Association of Manitoba
Motion Picture Theatre Association of Saskatchewan
Motion Picture Theatre Association of Alberta
Motion Picture Theatre Association of British Columbia

6. VIDEO SOFTWARE DEALERS ASSOCIATION (VSDA)

420 members, organized into 7 provincial chapters:

British Columbia
Manitoba
Ontario (2)
Quebec
New Brunswick
Nova Scotia

ANNEX II

COMPARISON OF PROVINCIAL CLASSIFICATION PROGRAMS (FILM/VIDEO)

PROVINCE	VID.REG.	LIC. RETAIL.	LIC. DIST.	CLASS. FEES	CAT.	STICKERS
British Columbia	Yes, but adult only.	$55 Regular $150 "adult"	$150 Reg. $450 "adult"	$1.10 Reg. $3.30/min. "porn" (min. 10 mins.)	No	Yes, for "adult" only.
Alberta	No, film only	NA	NA	1st print $2.00/min. Subs. $1.00/min. Trlrs. - $10.00	NA	NA
Saskatchewan	Yes	No	No	$3.00/min.	Yes	Yes
Manitoba	Yes	$75.	$250.	$2.00/min.vid for public/$0 ret.$24./snsgl. reel.	Yes	Yes
Quebec	Yes	$50.	$400. (Spec. dist. $300.)	Nil	No	Yes-$0.50 per sticker for ea. cassette.
Nova Scotia	Yes	$50	$350	None	Yes	Yes
Ontario	Yes	$50	$500	$4.00/min.	Yes	No
P.E.I.	Yes	$50/year $80/2 years	No	No	Yes	Yes
New Brunswick	Yes	$50-under 300 titles; $200-300 and over	$500	None	Yes	Yes

ANNEX II (Cont'd.)

COMPARISON OF PROVINCIAL CLASSIFICATION PROGRAMS (FILM/VIDEO)

PROVINCE	APPLIED BY	BUDGET*	REVENUE	NOTES	CLASSES
British Columbia	Distributor	$710,000	$900,000	Views only "adult product	5 - G; M; 14; R; RD
Alberta	N A	$208,000	$200,000*	Reg. film only	4 - G; PG; M; RA
Saskatchewan	Retailer	$75,000	$75,000	Procedure similar to one used in East	4 - G; PG; PA; R
Manitoba	Retailer	$130,000	$75,000	Procedure similar to one used in East	5 - G; PG; PA; R; 18+
Quebec	Distributor	$3,008,000	$2,141,000	Program expanded to incl. retail video trade in 1992	4 - G; 13; 16; R (New in '92)
Nova Scotia	Retailer	$300,000	$60,000		3 - G; A; R
Ontario		$1,300,000	$1,000,000	Except for stickers, procedure is same as East	4 - F; PG; AA; R
P.E.I.	Retailer	$6,000 est.	$6,000	Use N.S. classes; expenses are paid centrally	3 - G; A; R
New Brunswick	Retailer	$120,000 (actual exp. $62,000	$117,000	Uses N.S. classes	3 - G; A; R

Unofficial Updated to July 1992 Newfoundland has no formal program

ANNEX III

REFUSAL TO CLASSIFY

In order to preserve the integrity of the national classification system, *the Board must have the ability to refuse classification.* Such refusal would be based upon the Board's judgement that a particular film or video *exceeds national "community standards" in Canada.* Ideally, the distribution or exhibition of a classified film or video should never result in criminal prosecution (or even the threat of same). If it is not possible for such approval to be a complete defence or an absolute barrier to prosecution, the consent of the Attorney-General should be required before charges can be laid with respect to films and videos that have been approved and classified by the national classification board.

Consumers, distributors, retailers, exhibitors, provincial governments and even local police would benefit from an effective national classification board which would refuse to classify films or videos deemed to offend national community standards. The resulting benefits would include the reduction of confusion, cost savings, and increased confidence in both the classification system and the criminal justice system.

Provinces will have to assume that it is an offence to rent, sell, exhibit or distribute any film that is not classified. *Theatres and video retailers will have to agree not to carry unclassified material.*

APPENDICE «COMM–12»

(TRADUCTION)

PROPOSITION

VISANT LA CRÉATION D'UN

PROGRAMME NATIONAL DE CLASSIFICATION DES FILMS ET VIDÉOS DISTRIBUÉS AU CANADA

NOVEMBRE 1992

PROGRAMME NATIONAL DE CLASSIFICATION DES FILMS ET VIDÉOS DISTRIBUÉS AU CANADA

PROPOSITION ADRESSÉE AUX PROVINCES

par les organismes suivants

[1] Canadian Association of Video Distributors
National Association of Canadian Film & Video Distributors
Association canadienne des distributeurs de films
Motion Picture Theatres Association of Canada
Video Software Dealers Association

1. PROPOSITION

On demande aux gouvernements provinciaux d'appuyer la création d'un *organisme national unique de classification chargé de classifier tous les films et vidéos mis en circulation au Canada*. La mission de l'organisme sera d'offrir, à l'avance, aux spectateurs, parents et consommateurs des conseils et de renseignements cohérents, faciles à comprendre et utiles sur les films et les vidéos.

Les lois provinciales (c-à-d. celles qui ne prévoient pas déjà cette possibilité) devraient être modifiées pour qu'une province puisse adopter les décisions en matière de classification de l'organisme national.

Le conseil d'administration de cette Société nationale de classification serait composée *d'un représentant de chaque province participante et de chaque association professionnelle*, les représentants provinciaux étant majoritaires. La Société serait *financée* exclusivement *par le secteur privé*.

Cette proposition a l'avantage de procurer des économies importantes à l'industrie, qui traitera désormais avec un seul organisme, plutôt que sept. Elle permettra *la normalisation au Canada des catégories de classification* et des termes utilisés pour les décrire, ce qui *améliorera la qualité de l'information dispensée au consommateur* et éliminera la confusion qui existe entre les provinces. Elle permettra de desservir les régions du pays qui n'ont actuellement aucun organisme de classification ou qui ne classifient pas les vidéos. *Elle offre la possibilité* de créer des *programmes nationaux d'information des consommateurs et d'éducation des médias* (par opposition aux onze systèmes provinciaux actuellement en place).[2]

---

1 La liste des membres des cinq associations professionnelles susmentionnées est présentée à l'annexe I.

2 Sept systèmes provinciaux, 3 systèmes de télévision payante, un système américain

Par ailleurs, elle permettra aux *gouvernements provinciaux de réaffecter le personnel* actuellement chargé de classifier les films et vidéos et garantira que les décisions sont prises dans une optique non politique. *Les provinces retiendront le pouvoir d'inclure un supplément d'information* lorsqu'elles le jugent nécessaire et une procédure d'appel sera établie en bonne et due forme pour que les consommateurs et l'industrie aient une voie de recours.

Les industries du film et de la vidéo vont assurer une promotion dynamique du nouveau système de classification en affichant en permanence les symboles de classification aux guichets des salles de cinéma et chez les détaillants de vidéos, et en s'assurant qu'une description du système de classification est incluse dans les brochures publicitaires et disponibles aux points de vente. On aura recours à des brochures et séances d'information pour atteindre les consommateurs, et une ligne sans frais sera établie pour renseigner les consommateurs et recevoir leurs plaintes.

2. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Le tableau suivant présente les avantages et les inconvénients de la proposition.

	Avantages	**Inconvénients**
A. *POUR LES CONSOMMATEURS DE FILMS ET DE VIDÉOS*	Information cohérente et facilement accessible dans tout le Canada	Éventuelle inaccessibilité d'un organisme national.
	Restrictions uniformes en matière d'admission et de location.	
	Possibilité d'amélioration des programmes d'information des consommateurs et d'éducation des médias, à l'échelle nationale.	
	Interprétation nationale de «normes de société», conformément aux récentes décisions de divers tribunaux.	Possibilité que le système national réponde moins bien aux normes locales (voir Remarque 1.)
	Amélioration, simplification et uniformisation de symboles qui seront désormais faciles à reconnaître dans tout le Canada.	
	Le maintien de la participation provinciale offre aux groupes locaux la possibilité de recourir aux politiciens, s'il le faut.	
	Possibilité de normalisation avec les systèmes de classification de la télévision et de la télévision payante.	

	Avantages	**Inconvénients**
B. *POUR LES GOUVERNEMENTS*	Économies pour certaines provinces.	Manque à gagner pour certaines provinces (voir la Remarque 2)
	Offre aux politiciens une protection contre les controverses.	Possibilité de résistance de la part du public face au transfert des responsabilités à un organisme composé en partie de représentants de l'industrie.
	Élimine les difficultés futures en ce qui concerne la réglementation de nouvelles technologies (p. ex., télévision payante par émission).	La modification des lois peut causer des problèmes dans certaines provinces.
	Dessert les provinces et territoires qui n'ont actuellement aucun organisme de classification.	Possibilité de résistance, de la part du public, face à la création de normes nationales, plutôt que locales ou provinciales.
	«Dédouanement» plus efficace grâce au recours à un seul «poste de douane».	
	Élimine la confusion chez les consommateurs en établissant des normes uniformes appliquées dans toutes les provinces.	Coûts associés au maintien d'un système de classification et d'une représentation provinciale à l'organisme national.
	Compatible avec diverses initiatives gouvernementales visant l'établissement de partenariats avec l'entreprise privée.	
	Traitement cohérent des vidéos «ethniques» et pour adultes.	
	Comble certaines lacunes provinciales en ce qui concerne l'information et l'éducation des consommateurs.	

	Avantages	**Inconvénients**
C. *POUR L'INDUSTRIE*	Meilleure assimilation des changements technologiques et des nouvelles technologies médiatiques.	
	Harmonisation des méthodes de communication de l'information sur les classifications et d'application des restrictions visant l'admission et la location.	Possibilité, à court terme, de confusion chez les consommateurs ou de résistance de la part du public face à la création d'un système et de symboles nationaux.
	Économies importantes au niveau de la classification.	Frais initiaux importants pour la création de l'organisme et la dotation en personnel.
	Efficacité accrue dans l'ordonnancement et l'exécution des activités de distribution et la commercialisation des produits.	Coûts associés à la promotion du nouveau système.
	Publicité nationale plus efficace et moins coûteuse dans les salles de cinéma et les magasins de détail (voir Remarque 3).	

REMARQUES :

1. Une étude menée par la province du Nouveau-Brunswick en 1991 a révélé un degré très élevé de compatibilité entre les provinces en ce qui concerne les catégories de classification des films.

2. Une étude des recettes touchées par chaque province est présentée à l'annexe II.

3. Les propriétaires de salles de cinéma; les distributeurs de films; les détaillants de vidéos; les grossistes de vidéos; les producteurs de vidéos; et les producteurs de films canadiens appuient tous cette initiative et sont disposés à collaborer pour garantir le bon fonctionnement du système national

3. COMMENT L'ORGANISME FONCTIONNERA-T-IL?

La Société nationale de classification sera une société à but non lucratif *habilitée à exécuter certaines tâches au nom de provinces*. Un membre de chaque province participante, ainsi qu'un membre de chaque association professionnelle siégeront au conseil d'administration. Celui-ci se chargera d'élire son président et son comité de direction.

Le mandat du conseil d'administration consistera à élaborer des politiques, et non à administrer l'organisme. Ainsi il sera chargé de :

- Élaborer des politiques et d'établir les barèmes des droits.
- Approuver les budgets de fonctionnement et d'immobilisations.
- Recruter et engager un directeur.
- Établir la procédure et les catégories de classification, et approuver la modification de ces dernières.
- Établir et approuver les procédures d'intégration des classifications de films et de vidéos.
- S'assurer qu'il existe une procédure de réexamen à laquelle peuvent recourir l'industrie et les consommateurs.
- Présenter régulièrement des rapports aux gouvernements et à l'industrie.

La *classification des documents sera effectuée par une commission d'examen composée d'un certain nombre d'agents de classification professionnelle, à plein temps*, capables d'exécuter leurs fonctions avec compétence, dans un cadre cohérent. *La commission d'examen n'aura pas de pouvoir de censure, mais pourra rejeter les documents jugés inacceptables* en refusant de les classifier et en les renvoyant au vendeur (Annexe III). *Son mandat s'étendra à la gamme complète des films et vidéos, y compris les vidéos pour adultes et les documents dans une langue autre que l'anglais ou de nature culturelle ou éducative.* La commission aura des effectifs suffisants pour traiter le volume de documents qui lui sera soumis et sera habilitée à demander le concours de membres de la communauté qui l'aideront à comprendre les valeurs culturelles et sociales particulières que présentent les films et vidéos d'autres pays. Si elle le souhaite, la commission *pourra se fonder sur la documentation écrite* pour classifier notamment les vidéos à caractère religieux et pour enfants, les vidéos de nature pratique ou explicative et des documents déjà classifiés qui sont remis en circulation en format vidéo ou qui sont soumis pour inclusion dans la programmation de la télévision payante.

La commission d'examen relèvera du directeur et, par l'entremise de ce dernier, du conseil d'administration.

INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Tous les films et vidéos seront classifiés et identifiés grâce à une série de symboles faciles à reconnaître et jugés acceptables par le public. Ils seront de couleurs vives, facilement compréhensibles et feront appel à des formes bien connues et à des chiffres, plutôt qu'à des mots. Il y aura *cinq catégories de classification* : générale; surveillance parentale recommandée; accompagnement obligatoire par un adulte pour enfants âgés de moins de 14 ans, accompagnement obligatoire par un adulte pour enfants âgés de moins de 18 ans; et réservé aux adultes.

Une description du contenu du film ou de la vidéo sera fournie aux exploitants et détaillants et pourra servir à des fins publicitaires. En plus des termes descriptifs habituels, la commission pourra ajouter «un complément d'information» si elle estime que cette information profiterait aux spectateurs ou aux parents.

Les salles de cinéma seront tenues d'afficher une liste des catégories à leurs guichets; les détaillants de vidéos devront s'assurer que cette liste est toujours bien en évidence dans leurs magasins. Tous les films et vidéos projetés ou visionnés dans les salles de cinéma indiqueront la catégorie de classification appropriée, comme le feront les films-annonces, la publicité à la télévision et dans la presse écrite ainsi que les films distribués aux systèmes de télévision, de télévision payante et de télévision payante par émission.[3] Le symbole de classification et l'éventuel «complément d'information» figureront sur les cassettes vidéo, et lees boîtes qui les contiennent.

Le conseil d'administration organisera une *tournée dans tout le Canada pour expliquer le nouveau système*, les démarches de l'organisme et les symboles qu'il compte employer. Une *brochure explicative sera également élaborée* et distribuée dans les magasins de détail, les salles de cinéma, les bibliothèques, les écoles et les organismes qui s'adressent aux jeunes et à leurs parents dans tout le pays. *Les magazines et catalogues mis à la disposition du public dans les salles de cinéma et les magasins de détail* utiliseront toujours les symboles et la terminologie qu'aura adopté l'organisme.

Une ligne *sans frais nationale* sera mise à la disposition du public pour répondre aux demandes de renseignements et aux préoccupations des consommateurs concernant les décisions de la commission.

---

[3] L'autorisation du CRTC sera requise.

APPLICATION DES DÉCISIONS ET PROCÉDURE D'APPEL

Les décisions de la commission seront surtout appliquées par les industries elles-mêmes dans un cadre d'autoréglementation. On s'attend à ce que les exploitants et les détaillants de vidéos agissent de manière responsable. On demandera aux gouvernements provinciaux d'être en mesure de recourir à une pénalité quelconque afin que les contrevenants puissent être sanctionnés. Si le dialogue et les conseils ne débouchent pas sur une amélioration de la situation, les lois appropriées pourront être appliquées comme cela se fait normalement en faisant intervenir la police.

Les appels de l'industrie seront entendus par un comité d'examen distinct chargé d'examiner le film ou la vidéo qui fait l'objet de l'appel.

Les appels ou les plaintes du public pourront être adressés soit à la commission soit au ministre provincial responsable. Ces appels pourront également être traités par un comité d'examen distinct, par le conseil d'administration lui-même ou par le ministre, qui créera un comité de citoyens pour étudier la décision contestée. Dans le dernier cas, il serait possible d'ajouter un «complément d'information», mais la classification resterait inchangée.

4. RÔLE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Les gouvernements devront soutenir la commission en adoptant des lois facultatives habilitant celle-ci à exercer ses pouvoirs à l'intérieur et au nom de chaque province ou territoire participant. Ces lois devront aussi prévoir des pénalités imposables dans le cas du non-respect des décisions de la commission.

Les gouvernements continueront à exercer le droit d'accorder des licences d'exploitation à tous ceux qui distribuent, projettent ou vendent des films et des vidéos et d'autres gouvernements pourront se doter de ces pouvoirs afin d'assurer le respect des règlements.

Les gouvernements continueront de protéger les droits de leurs citoyens quant à l'emplacement et à l'exploitation des ciné-parcs.

*Les gouvernements auront le droit d'ajouter des «**suppléments d'information**», soit une description* du contenu des films ou des vidéos, dans le but de répondre aux conditions et aux besoins locaux, si la situation l'exige.

Les gouvernements devront établir une procédure permettant de soustraire les films ou vidéos classifiés par la commission nationale à toute mise en accusation en vertu du Code criminel, à moins que n'intervienne personnellement un membre de la très haute direction du ministère du Procureur général.

Les gouvernements devront désigner un agent qui serait chargé de la liaison avec la commission d'examen et de l'information du consommateur. Cet agent collaborera avec les exploitants, les détaillants et l'industrie à l'élaboration de programmes d'éducation visant à donner aux consommateurs l'information requise pour porter un jugement éclairé sur les oeuvres mises à sa disposition.

Les gouvernements conserveront une procédure d'appel locale qui permettrait d'examiner les oeuvres ou de leur adjoindre un «supplément d'information», en cas de besoin.

ANNEXE I

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DE FILMS ET DE VIDÉOS

1. CANADIAN ASSOCIATION OF VIDEO DISTRIBUTORS (CAVD)

Video One Canada Limited
Bellevue Home Entertainment
TSC Shannock Corporation

2. NATIONAL ASS'N. OF CANADIAN FILM & VIDEO DISTRIBUTORS

C/FP Distribution Inc.
Astral Film Enterprises Inc.
Max Film Distributors Inc.
Norstar Releasing Inc.
Malo Film Distribution (Canada) Inc.
Alliance & Vivafilm
Films Cinéplex Odéon

3. ASSOCIATION CANADIENNE DES DISTRIBUTEURS DE FILMS (ACDF) - COMITÉ CHARGÉ DE LA VIDÉO DOMESTIQUE

J.L. Bowerbank and Associates
Buena Vista Home Video
Fox Video Canada Limited
MCA Home Video Canada
Paramount Pictures (Canada) Inc. - Division de la vidéo domestique
Columbia TriStar Home Video
Warner Home Video (Canada) Ltd.

4. ASSOCIATION CANADIENNE DES DISTRIBUTEURS DE FILMS (ACDF) - COMITÉ CHARGÉ DES SALLES DE CINÉMA

Buena Vista Pictures Distribution Canada Inc.
Columbia TriStar Films of Canada
MGM/UA Distribution Company of Canada
Paramount Pictures (Canada) Inc.
Twentieth Century Fox Film Corporation
Universal Films Canada
Warner Bros. Canada

5. MOTION PICTURE THEATRE ASSOCIATIONS OF CANADA (MPTAC)

Représente entre 95 % et 98 % de toutes les salles de cinéma au Canada (environ 800) :

Atlantic Independant Theatre Exhibitors Association
Atlantic Motion Picture Exhibitors Association
Association des Propriétaires de Cinémas et de Cinéparcs du Québec Inc.
Motion Picture Theatres Association of Ontario
Motion Picture Theatres Association of Manitoba
Motion Picture Theatres Association of Saskatchewan
Motion Picture Theatres Association of Alberta
Motion Picture Theatres Association of British Columbia

6. VIDEO SOFTWARE DEALERS ASSOCIATION (VSDA)

Cette association compte 420 membres, répartis dans sept sections provinciales :

Colombie-Britannique
Manitoba
Ontario (2)
Québec
Nouveau-Brunswick
Nouvelle-Écosse

ANNEXE II

COMPARAISON DES PROGRAMMES PROVINCIAUX DE CLASSIFICATION (FILMS/VIDÉOS)

PROVINCE	RÉGLEMENTATION DES VIDÉOS	ATTRIBUTION DE LICENCES - DÉTAILLANTS	ATTRIBUTION DE LICENCES - DISTRIBUTEURS	DROITS DE CLASSIFICATION	CATÉGORIE	ÉTIQUETTES
Colombie-Britannique	Oui, mais uniquement dans le cas des vidéos pour adultes	55 $ - vidéo ou film normal 150 $ - vidéo ou film «pour adultes»	150 $ - vidéo ou film normal 450 $ - vidéo ou film «pour adultes»	1,10 $ - vidéo ou film normal 3,30 $/min. - film ou vidéo «porno» (minimum : 10 min.)	Non	Oui, mais uniquement dans le cas des films «pour adultes».
Alberta	Uniquement pour les films	S/O	S/O	Première copie : 2 $/min Autres copies : 1 $/min. Films annonces : 10 $	S/0	S/0
Saskatchewan	Oui	Non	Non	3 $/min.	Oui	Oui
Manitoba	Oui	75 $	250 $	Vidéos destinées au public : 2 $/min.; acompte : 0 $; 24 $/par bobine.	Oui	Oui
Québec	Oui	50 $	400 $ (distribution spéciale : 300 $)	Non	Non	Oui : 0,50 $ par étiquette, par cassette.
Nouvelle-Écosse	Oui	50 $	350 $	Aucun	Oui	Oui
Ontario	Oui	50 $	500 $	4 $/min.	Oui	Non
Î.-P.-É.	Oui	50 $/an 80 $/deux ans	Non	Non	Oui	Oui
Nouveau-Brunswick	Oui	50 $: moins de 300 titres; 200 $: plus de 300 titres	500 $	Aucun	Oui	Oui

ANNEXE II (Suite)

COMPARAISON DES PROGRAMMES PROVINCIAUX DE CLASSIFICATION (FILMS/VIDÉOS)

PROVINCE	APPLIQUÉ PAR	BUDGET*	RECETTES	REMARQUES	CATÉGORIES
Colombie-Britannique	Distributeur	710 000 $	900 000 $	N'examine que les films et vidéos «pour adultes»	5 - G (général); M (Surveillance parentale recommandée); 14 (Accompagnement obligatoire par un adulte pour enfants de moins de 14 ans); R (Réservé aux adultes); RD (À diffusion restreinte)
Alberta	S/O	208 000 $	200 000 $	Films ordinaires seulement	4 - G; PG (Surveillance parentale recommandée); M (Accompagnement obligatoire par un adulte); RA (Réservé aux adultes)
Saskatchewan	Détaillant	75 000 $	75 000 $	Procédure semblable à celle utilisée dans l'est du pays	4 - G; PG; PA (Accompagnement obligatoire par un adulte); R
Manitoba	Détaillant	130 000 $	75 000 $	Procédure semblable à celle utilisée dans l'est du pays	5 - G; PG; PA; R; 18+
Québec	Distributeur	3 008 000 $	2 141 000 $	Programme élargi en 1992 pour inclure le commerce de détail des vidéos	4 - G; 13 (Accompagnement obligatoire par un adulte pour enfants âgés de moins de 13 ans); 16 (Accompagnement obligatoire par un adulte pour enfants âgés de moins de 16 ans); R (Nouvelle catégorie en 1992)
Nouvelle-Écosse	Détaillant	300 000 $	60 000 $		3 - G; A (Pour adultes) R
Ontario		1 300 000 $	1 000 000 $	Même procédure que dans l'est du pays, sauf pour les étiquettes	4 - F (Famille); PG; AA (Accompagnement obligatoire par un adulte); R
Î.-P.-É.	Détaillant	6 000 $ (éval.)	6 000 $	Utilise les mêmes catégories que la Nouvelle-Écosse; les dépenses sont à la charge d'un organisme central	3 - G; A; R
Nouveau-Brunswick	Détaillant	120 000 $ (dépenses réelles : 62 000 $	117 000 $	Utilise les mêmes catégories que la Nouvelle-Écosse	3 - G; A; R

* Chiffres non officiels - Dernière mise à jour : juillet 1992

Terre-Neuve n'a pas de programme officiel

ANNEXE III

REFUS DE CLASSIFIER

Afin de préserver l'intégrité du système national de classification, *la commission doit avoir le pouvoir de refuser la classification* si, dans l'esprit de ses membres, un film ou une vidéo *ne correspond pas aux «normes de société».* L'idéal serait que la distribution ou la projection d'une vidéo ou d'un film classifié n'entraîne jamais de poursuite criminelle (ou même la possibilité de poursuite). S'il n'est pas possible que la classification constitue une protection absolue contre la poursuite criminelle, il faudra rendre obligatoire le consentement du procureur général pour pouvoir intenter des poursuites à l'égard d'une vidéo ou d'un film ayant été approuvé et classifié par la commission.

Un organisme national de classification efficace et qui refuserait de classifier des films ou des vidéos jugés non conformes aux normes de société canadiennes rendrait un grand service aux consommateurs, distributeurs, détaillants, exploitants, gouvernements provinciaux et même à la police locale. Il en résulterait moins de confusion, une réduction des coûts et plus de confiance à l'égard du système de classification et du système de justice pénale.

Les provinces devront supposer qu'il est contraire à la loi de louer, vendre, projeter, montrer ou distribuer une vidéo ou un film non classifié. ***Les propriétaires des salles de cinéma et les détaillants devront s'engager à ne pas projeter, montrer ou mettre en vente des oeuvres non classifiées.***

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists:

Sandy Crawley, President;

Amos Crawley, Member.

From the Canadian Recording Industry Association:

Brian Robertson, Executive Director.

TÉMOINS

De l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio:

Sandy Crawley, président;

Amos Crawley, membre.

Du Canadian Recording Industry Association:

Brian Robertson, directeur exécutif.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC31
-E64

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 64

Tuesday, March 23, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 64

Le mardi 23 mars 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR
UNIVERSITY of TORONTO

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25504—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairperson: Bud Bird

Vice–Chairmen: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidents: Sheila Finestone
Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 23, 1993
(97)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:43 o'clock p.m. this day, in Room 307, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird and Nicole Roy–Arcelin.

Acting Member present: Shirley Maheu for Sheila Finestone.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witness: From Queen's University: Dr. Vincent Sacco, Department Head, Department of Sociology.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The witness made a statement and answered questions.

At 4:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 23 MARS 1993
(97)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 43, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird et Nicole Roy–Arcelin.

Membre suppléant présent: Shirley Maheu remplace Sheila Finestone.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoin: De l'Université Queen's: Dr Vincent Sacco, chef de département, Département de sociologie.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 16 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 23, 1993

• 1542

The Chairman: Order. I would like to welcome Dr. Vincent Sacco, head of the Department of Sociology, Queen's University.

Dr. Sacco, you have a deadline. You have to be out of here at 4:30.

Dr. Vincent Sacco (Head, Department of Sociology, Queen's University): Yes, I have to teach this evening in Brockville.

The Chairman: Do you have a presentation you would like to lead off with?

Dr. Sacco: I have a few comments I thought I would make in order to give us some common ground, although I was advised that it is possible the questioning might be wider ranging than these issues.

I am not exactly sure what you want to focus on, but this issue, the issue of the relationship between violence and media and crime, as you know, is an extremely complex one. There are, I think, quite literally thousands of studies available that speak to one or another aspect of this relationship. In any attempt to make sense out of that literature, the person usually finds him or herself much in the position of a juror in a criminal trial who is asked to determine guilt or innocence based on what frequently appears to be inconsistent and fragmentary evidence.

Interpretation of these studies is complicated by the fact that the research community has been extremely diverse in its approach to the problem. Psychologists, for instance, have tended to attempt to investigate this relationship in the context of the laboratory and by experimental observation, attempting to determine whether or not short–term exposure to media content results in some sort of aggressive display. Sociologists, on the other hand, have been much more interested in the relationship between exposure to media content and crime beyond the laboratory and have attempted to employ surveys and other kinds of methodologies with which they are much more comfortable. The studies differ in how they define violence. They differ in the kinds of effects they look for.

• 1545

When you take all those differences together, it sometimes appears the accumulated body of evidence can support a diverse set of views about how media violence affects people, if it affects them at all.

I should tell you that like other researchers, my approach to this issue is somewhat biased by my own professional training. I think some kinds of studies are more credible than others and more informative than others and some kinds of conclusions are more justified than others. So my own attempt to make sense out of a lot of this literature — I won't say every bit of it, but a lot of it — leads me to the following, if you will allow me to summarize some conclusions.

First, there's little doubt television violence can arouse aggressive responses in some children and adults. I think that's consistent with a wealth of impressionistic and anecdotal evidence and also with the majority of experimental and non–experimental studies.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 23 mars 1993

Le président: La séance est ouverte. Souhaitons la bienvenue à M. Vincent Sacco, chef du département de sociologie de l'Université Queen's.

Monsieur Sacco, nous savons que vous avez peu de temps puisque vous devez nous quitter à 16h30.

Dr Vincent Sacco (chef, département de sociologie, Université Queen's): Oui, j'enseigne ce soir à Brockville.

Le président: Voulez–vous commencer par un exposé?

Dr Sacco: J'ai quelques commentaires à faire qui nous donneront un point de départ, mais on m'a dit que les questions pourraient porter également sur d'autres sujets que ceux dont je parlerai au début.

Je ne sais pas exactement quelle question vous intéresse plus particulièrement, mais le lien entre la violence dans les médias et le crime, comme vous le savez, est une question extrêmement complexe. Je pense qu'il y a des milliers d'études qui partent sur un aspect ou un autre de ce lien. Pour y comprendre quelque chose, on se retrouve un peu dans la situation d'un jury, dans une cause criminelle, qui doit déterminer s'il y a ou non culpabilité en fonction de preuves fragmentaires et contradictoires.

L'interprétation de ces études est rendue plus difficile du fait que les chercheurs ont abordé le problème de façons extrêmement diverses. Ainsi, les psychologues ont tenté d'étudier ce lien dans le contexte de l'observation expérimentale en laboratoire, pour déterminer si l'exposition à court terme au contenu médiatique avait pour résultat des manifestations d'agression. D'un autre côté, les sociologues s'intéressent plutôt au lien entre l'exposition au contenu médiatique et le crime, en dehors du laboratoire. Ils ont utilisé des sondages et d'autres méthodes qui leur sont plus familières. La définition de la violence varie d'une étude à l'autre, de même que les effets recherchés.

Quand on compare toutes ces différences, les conclusions et preuves recueillies peuvent confirmer toutes sortes d'hypothèses sur la façon dont la violence dans les médias influe sur les comportements, si influence il y a.

Dans mon cas comme dans celui d'autres chercheurs, ma méthode est influencée par ma formation professionnelle. Je pense que certains types d'études sont plus crédibles et plus instructives que d'autres et que certaines conclusions sont plus justifiées que d'autres. Ma compréhension d'une bonne partie de cette documentation, pas toute, mais une grande partie, m'amène à tirer quelques conclusions, que je vais vous résumer.

Pour commencer, il est presque certain que la violence à la télévision peut déclencher des réactions agressives chez certains enfants et adultes. Cela concorde avec toutes sortes de données qui découlent des impressions et de l'anecdote, de même qu'avec la majorité des études expérimentales et non expérimentales.

[*Texte*]

Second, while media violence can cause aggression in children and adults, it doesn't necessarily do so. Researchers like to describe this kind of effect as ''highly interactive''. In other words, the nature of the effect depends on several things. It depends on the nature of the violence portrayal. It depends on the characteristics of the person doing the viewing. It depends on the social context in which the viewing takes place and in which the subsequent aggression takes place.

Third, the research literature much more consistently supports conclusions about the ways in which viewing violence promotes aggression than about the ways in which viewing violence harmlessly channels off aggression. The weight of the evidence disproportionately supports arguments about the stimulation of aggression rather than about catharsis, in other words.

Fourth, although media violence can result in aggressive behaviour, what remains in doubt is the size and the importance of that effect. It's one thing to say some types of violence under some types of circumstances can result in some kinds of effects in some kinds of children or adults. It's quite another, however, to cite media violence as a major cause of crime. It's precisely around that point, the size and the substantive importance of the effect, that most of the debate rages. In Canada, violent crime is only about 10% of total recorded crime. So even if media violence were a major influence in violent crime, it would have a much more modest effect on overall fluctuations in rates of crime.

However, violent media content, as we know, is only one factor among a large number of factors that contribute to violent behaviour. This means its measured effects in the real world tend to be rather small. The favourite measure of researchers attempting to estimate the size of an effect is what they call the ''explained variation'', a concept that might be familiar to some of you. ''Explained variation'' essentially means the amount of difference between, in this case, behaving aggressively and not behaving aggressively that's attributable to some causal agent, in this case exposure to media violence. Most of the studies suggest to us the explained variation attributable to media violence is less than 10%; usually between 5% and 10%.

It's also the case, I think, that violent content seems most likely to affect people who are already at risk of behaving aggressively. It's effect, therefore, may be to reinforce the tendency to behave aggressively or to channel that tendency into particular directions rather than to be the cause of it.

We also recognize that violent crimes are complex events. They don't just involve the behaviour of an offender. They involve the behaviour of victims, bystanders, witnesses, and sometimes the police. If media affect offenders, do they also affect victims, by teaching them, for instance, risk–reducing skills, or do they affect witnesses by encouraging them to report crimes they witness? I don't necessarily know the answers to those questions, but the questions themselves suggest some of the reasons why the net effect of violent media on violent crime may be very difficult to parcel out.

[*Traduction*]

Deuxièmement, la violence dans les médias peut provoquer des réactions agressives chez des enfants et des adultes, mais ne le fait pas nécessairement. C'est ce que les chercheurs appellent un effet «très interactif». Autrement dit, l'effet dépend de divers facteurs: le type de violence illustrée, les caractéristiques du téléspectateur, le contexte social dans lequel l'émission est regardée ainsi que celui dans lequel l'agression ultérieure se produit.

Troisièmement, les résultats des recherches portent davantage sur la façon dont la violence à la télévision encourage l'agressivité que sur la façon dont elle peut la canaliser. Autrement dit, les preuves vont plutôt dans le sens de la stimulation de l'agression que dans le sens de la catharsis.

Quatrièmement, bien que la violence dans les médias puisse entraîner un comportement agressif, nous ne savons toujours pas quel est l'importance ni l'ampleur de cet effet. On peut dire que certains types de violence, dans certaines circonstances, peuvent avoir certains effets sur certains enfants ou certains adultes. On ne peut toutefois pas dire que la violence dans les médias est une des principales causes du crime. Et le débat porte précisément là–dessus, c'est–à–dire l'ampleur et l'importance de l'effet. Au Canada, les crimes violents ne représentent que 10 p. 100 de tous les crimes recensés. Même si la violence dans les médias avait une influence importante sur les crimes violents, il aurait un effet beaucoup plus modeste sur les variations globales du taux de criminalité.

Toutefois, la violence dans les médias n'est qu'un facteur parmi de nombreux autres qui contribuent aux comportements violents. En d'autres termes, ces effets mesurés dans la réalité sont plutôt faibles. Les chercheurs qui veulent mesurer l'ampleur d'un effet utilisent de préférence une mesure appelée «variation expliquée», que vous connaissez peut–être. La «variation expliquée» est essentiellement la différence entre, dans ce cas–ci, un comportement agressif et un comportement non agressif, différence qui est attribuable à une cause donnée, c'est–à–dire la violence dans les médias. D'après la plupart des études, la variation expliquée attribuable à la violence médiatique est inférieure à 10 p. 100, habituellement entre 5 et 10 p. 100.

En outre, il est plus probable que la violence médiatisée agisse sur des personnes qui ont une prédisposition à l'agressivité. Par conséquent, la violence a pour effet de renforcer la tendance à l'agressivité ou de la canaliser d'une façon particulière, plutôt que d'en être la cause.

Nous reconnaissons également que les crimes violents sont de nature complexe. Il ne s'agit pas uniquement du comportement d'un délinquant. Il faut tenir compte du comportement des victimes, des témoins, des passants et parfois, de la police. Si les médias agissent sur les délinquants, agissent–ils un également sur les victimes en leur enseignant, par exemple, des façons de réduire les risques? Influencent–ils les témoins en les encourageant à rapporter les crimes qui se produisent sous leurs yeux? Je ne connais pas nécessairement la réponse à ces questions. Le simple fait qu'on les pose, toutefois, explique un peu pourquoi il est difficile de déterminer exactement quel est l'effet de la violence dans les médias sur le nombre de crimes violents.

[*Text*]

Fifth, and finally, in view of all this, media violence might not provide us with as valuable a handle for controlling crime in society as we sometimes hope it will.

• 1550

I think a lot of people become concerned that when levels of violence are rising, as they appear to have been doing over the last several years, television violence can provide too convenient a focus, perhaps to the exclusion of other things. It seems we've always been somewhat concerned about the leisure and cultural preferences of youth. We were concerned about feature films in the 1930s, about comic books and rock and roll in the 1950s, about video games, fantasy–role games, rap music, and heavy–metal music in the 1970s and 1980s. While those cultural preferences might contribute to levels of violence among youth who are already at risk, I suspect the major causes of violence lie elsewhere, in factors such as economic deprivation, abusive parenting, a reduction in the efficacy of neighbourhood controls, and in broad social changes that increase the opportunities for crime.

Some people have even argued it is the emphasis on television violence per se, not on television, that's really misplaced. They argue the real implications of television for understanding crime have to do with property crime rather than with violence. This is because, they suggest, commercial media promote consumerism and the real effect of continuous viewing may be to teach people to want things they can't have. While we can avoid or control violence in the media, the lessons of consumerism are probably much more difficult to manage.

In summary, I think the weight of the evidence supports the conclusions that media violence contributes to crime levels, but in a relative sense the effect may not be large and it may not be independent of other causal agents. Moreover, it's probably somewhat simplistic to speak of "a" media effect, as though only one type of effect is likely or possible. The effects that do exist in the real world I think are subtle and complicated and not at all gross or obvious.

I'll be happy to answer any questions arising out of that or any other general issues.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Sacco. I would like to take the chairman's prerogative for a second and ask you one question on a comment that stimulated my interest. It was one of your last comments, when you said one of the real dangers of TV may be it teaches people to want things they can't have. I've thought about that in respect to the problems we're having at the Innu settlement of Davis Inlet, for example, where the problems of the reality of life circumstances there, coupled with television viewing, would cause great frustration and consternation, I would imagine. Is that a fact, or is there any evidence for that sort of thing?

Dr. Sacco: Interestingly enough, the research community has not investigated that issue anywhere near as extensively as it has investigated the much more narrow question about the relationship between violence in the media and violence in the real world. There are studies that certainly suggest to us the possibility of such an effect. The best known was a study by an American researcher named Karen Hennigan, in which she examined the effects on crime rates of the introduction of

[*Translation*]

Cinquièmement, enfin, la violence dans les médias n'est peut–être pas aussi efficace contre le crime dans notre société que nous le soujaitons parfois.

Je pense que bien des gens deviennent inquiets lorsqu'il y a augmentation de la violence, comme il semble que ce soit le cas depuis quelques années, et la violence à la télévision devient un bouc émissaire tout désigné, peut–être à l'exclusion d'autres facteurs. Il semble que l'on se soit toujours préoccupé des loisirs et des choix culturels de la jeunesse. Dans les années trente, nous étions préoccupés par le cinéma, dans les années cinquante, par les bandes dessinées et le rock and roll, dans les années soixante–dix et quatre–vingt, par les jeux vidéo, les jeux de rôles, le rap et le heavy–metal. Ces choix culturels peuvent contribuer à augmenter la violence chez les jeunes qui sont déjà à risque, mais je soupçonne que les principales causes de violence se trouvent ailleurs, comme dans les difficultés économiques, la mauvaise attitude des parents, un manque de vigilance dans les quartiers et les grands changements sociaux qui favorisent la criminalité.

Certains ont même prétendu qu'il fallait blâmer, non seulement la violence à la télévision, mais la télévision elle–même. D'après eux, la télévision joue un rôle dans la criminalité, mais plutôt dans les crimes contre la propriété que dans les crimes violents. À leur avis, les médias commerciaux encouragent la consommation; à force de regarder la télévision, les gens désirent des choses qu'ils ne peuvent pas avoir. Nous pouvons éviter ou diminuer la violence dans les médias, mais il serait certes plus difficile de gérer les habitudes de consommation.

En résumé, on peut conclure d'après le gros des recherches que la violence dans les médias contribue à la criminalité, mais que son effet relatif n'est peut–être pas important et ni indépendant d'autres causes. En outre, il est probablement simpliste de parler de l'effet des médias, comme si un seul effet était possible. Les effets réels sont subtiles et complexes; ils ne sont pas évidents.

Je suis prêt à répondre à vos questions sur ce sujet ou sur d'autres questions générales.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sacco. Je vais profiter du privilège de président pour vous poser une question sur une de vos déclarations qui m'intéresse particulièrement. Vers la fin de votre exposé, vous avez dit que l'un des dangers de la télévision, c'est qu'elle pousse les gens à désirer des choses qu'ils ne peuvent se procurer. Cela m'a fait penser aux problèmes du village Innu de Davis Inlet, par exemple. La réalité, comparée à ce que l'on voit à la télévision, peut en cet endroit causer de grandes frustrations ainsi que de la consternation, je présume. Ai–je raison? A–t–on étudié ce genre de chose?

Dr Sacco: Il est intéressant de constater que les chercheurs n'ont pas étudié cette question de manière aussi approfondie que la question beaucoup plus limitée du lien entre la violence dans les médias et la violence dans la société. D'après certaines études, cet effet est certainement possible. La plus connue est celle d'un chercheur américain, Karen Hennigan, qui a examiné les effets de l'arrivée des téléviseurs aux États–Unis sur la criminalité, dans les années cinquante. Étant donné le gel

[*Texte*]

television into the United States in the 1950s. Given the FCC freeze, the medium of television was not introduced everywhere at once. There was a freeze period before which it had been introduced and after which it had been introduced in communities. This allowed her an opportunity to determine how crime rates varied over those periods.

Interestingly, what she discovered was that while there appeared to be no direct and immediate effect from the introduction of television on levels of violent crime, there did appear to be a fairly strong effect on levels of property crime. The argument made was that what television was doing in the 1950s — and whether it's still doing it now is to some degree an open question — was introducing people to a world of consumerism to which they had maybe not had such broad exposure.

It's entirely possible, but I must admit, under–explored.

The Chairman: Thank you. Ms Maheu.

Mrs. Maheu (Saint–Laurent — Cartierville): Welcome, Dr. Sacco. I was sitting here listening to what you were saying and thinking about the group I mentioned, Grand–mères Action, back home in the riding, who are very, very concerned about violent crimes and the media, period.

You talked about crime rate as far as violent crime goes is no more than 10%, and my immediate thought was, so what? We are here. We are talking about violent crime, and if it is 10% it doesn't make any difference. What we're supposed to be looking is violent crime and its effects, and I wondered about what you've said. There are diverse opinions in the research communities. I put into question some of their efforts because they don't seem to be looking just at the violent crime. They are looking at the effect of the media, but the fact is that as far as the public is concerned, violence is definitely increasing. They see it at all levels, different levels, in everyday life every day. It's not something that happens occasionally.

Do you feel that we in Canada have had enough scientific research about the overall quantity of violence shown and watched on Canadian TV screens, for example? Also, regarding the source of the violence, is it TV, video, TV and video, foreign and Canadian? I would tend to think it comes from foreign sources where the major portion of violence is available to the public.

Do we have anything on the age group that is watching the violent programming, or the type of programming? Very often we see as much violence on the news and sports. Do we have anything in depth on that? Rather than saying, "I'm not sure it's happening, but if it is it may not necessarily be the violence you are seeing on TV", I think what the public wants to know is how we are going to control it, and even if it is not the only reason, why don't we do something about it?

Dr. Sacco: You raise several points. When you ask a researcher if we have enough research in an area, the answer will inevitably be no. But one says that a little bit hesitantly in this case. In many ways the American studies and the British

[*Traduction*]

imposé par la FCC, la télévision n'a pas fait son apparition partout en même temps. Il y a eu une période de gel avant et après son introduction dans certaines collectivités. La chercheur a ainsi pu déterminer comment les taux de criminalité ont fluctué pendant ces périodes.

Or, elle a découvert qu'il ne semblait pas y avoir d'effet direct et immédiat sur le nombre de crimes violents, mais qu'il y avait un effet assez important sur le nombre de crimes contre la propriété. On prétendait que, dans les années cinquante, la télévision avait ouvert la porte à une société de consommation à laquelle les gens n'avaient peut–être pas encore été exposés. On peut se demander si c'est toujours le cas.

C'est tout à fait possible, mais c'est un sujet qui n'a pas été suffisamment exploré.

Le président: Merci. Madame Maheu.

Mme Maheu (Saint–Laurent — Cartierville): Bienvenue, monsieur Sacco. Je vous écoutais parler tout en pensant au groupe dont j'ai déjà parlé, Grand–mères Action. Dans ma circonscription, ce groupe est extrêmement préoccupé par les crimes violents et les médias.

Vous avez déclaré que les crimes violents ne représentent que 10 p. 100 de toute la criminalité. Ma première réaction a été: «et puis après?» Nous sommes ici justement pour parler des crimes violents, et s'il ne s'agit que de 10 p. 100 de tous les crimes, tant pis. Nous sommes censés examiner les crimes violents et leurs effets. Je me demandais pourquoi vous disiez cela. Il y a toutes sortes d'opinions dans les milieux scientifiques. Je doute de certains des efforts des chercheurs, parce qu'ils n'examinent pas seulement les crimes violents. Ils étudient l'effet des médias, mais pour le public, il est clair que la violence augmente. On le voit partout, à toutes sortes de niveaux, quotidiennement. Ce n'est pas une chose rare.

Pensez–vous qu'au Canada, nous avons fait suffisamment de recherches sur toute la violence que l'on montre et que l'on regarde à la télévision, au Canada, par exemple? De plus, en ce qui concerne la source de cette violence, s'agit–il de la télévision, des vidéos, de la télévision et des vidéo, étranger et canadien? Je suis porté à croire que la violence que l'on présente au public provient surtout de sources étrangères.

Avons–nous des données sur le groupe d'âge qui écoute des émissions violentes ou sur les types d'émissions? Nous voyons tout autant de violence, souvent, aux nouvelles et dans les sports. Avons–nous des recherches approfondies sur le sujet? Plutôt que de dire «je ne suis pas certain que cela se produise, mais si c'est le cas, ce n'est pas nécessairement à cause de la violence que l'on voit à la télévision», je pense que le public veut maintenant savoir comment on va réduire cette violence, et même si ce n'est pas la seule cause, pourquoi ne faisons–nous pas quelque chose?

Dr Sacco: Vous avez soulevé plusieurs questions. Si vous demandez à un chercheur si suffisamment de recherches ont été faites sur un domaine, il va certainement vous répondre que non. Mais dans ce cas–ci, il est plus difficile de répondre. De

[*Text*]

studies are quite valuable to us. There has not been anywhere near as much indigenous research admittedly, but I think we can learn lot from those studies. The question becomes, if we were not to take media violence as the starting point but violent crime as the starting point, would we in fact devote the resources to the study of media? Perhaps we wouldn't. Perhaps we would be concerned about other things, like poverty or gender inequality, or issues that perhaps have much more powerful effects on the distribution of violence in society.

In terms of the American–Canadian issue, one of the most interesting elements of this to me is that survey data that I've seen, which has come from Statistics Canada, indicates that when Canadians are asked about their favourite television programs that are dramatic programs or comedy programs, they are most likely to nominate shows that originate in the United States.

When we look at the levels of violence in Canada they are considerably lower than the levels of violence in the U.S. This is certainly true when we look at more serious levels of violence. The rate of homicides, for instance, in this country is one–quarter the rate of homicide in the U.S.

If one were to attribute tremendous causal significance to media content, we should expect a more substantial effect on Canadians that we sometimes see.

As the third issue, you mentioned about violence increasing. That in itself is something about which you would get a real good argument in criminological circles. It's not clear to everyone that this is in fact what has happened.

Mrs. Maheu: Public perception is what I meant.

Dr. Sacco: Right. The data that comes from the Canadian Centre for Justice Statistics indicates that over the 1980s rates of violent crime climbed by over 50%. We're not sure, though, how much of that is a real increase and how much of that is an increase in reporting. If it's an increase in reporting that accounts for some large portion of that, that suggests Canadians are probably becoming less tolerant of violence, not more tolerant of it, an effect counter to the one we expect media to have on us.

• 1600

In the United States where they have relied on more than one source of data about crime trends for several years, it appears that the official data, that is, the data that is kept by the police, shows between 1975 and 1990 an increase of over 50% in levels of violence. But when that data is compared with the data that comes from yearly surveys of crime victims, the data from the victims' surveys suggests in the same period a decline of about 10% in reported levels of violence. It appears that the reporting of the offences is going up; the actual incidence of them is going down.

[*Translation*]

bien des façons, les recherches américaines et britanniques nous sont assez précieuses. Il n'y a certainement pas eu autant de recherches au Canada, mais je pense que l'on peut apprendre beaucoup de celles–là. Mais voilà la question: si l'on devait considérer les crimes violents comme point de départ plutôt que la violence dans les médias, consacrerions–nous autant de ressources à l'étude des médias? Probablement pas. Nous serions préoccupés par bien d'autres choses, comme la pauvreté ou les inégalités entre les sexes ou d'autres facteurs qui ont un effet bien plus grand sur la violence dans la société.

Pour ce qui est de la programmation américaine au Canada, un élément intéressant à mon avis est le résultat d'un sondage de Statistiques Canada selon lequel les émissions dramatiques ou les comédies que préfèrent les Canadiens sont surtout des émissions américaines.

Or, le niveau de violence au Canada est bien inférieur au niveau américain. Et c'est certainement vrai lorsque l'on considère des niveaux de violence grave. Le taux d'homicides au Canada, par exemple, est le quart de celui aux États–Unis.

Si l'on attribuait au contenu des médias une importance considérable comme cause, on devrait voir un effet plus important au Canada.

Troisièmement, vous avez parlé de l'augmentation de la violence. C'est certainement une affirmation que contesterait le milieu de la criminologie. Il n'est pas évident pour tout le monde que ce soit le cas.

Mme Maheu: Je parle de la perception de la population.

Dr Sacco: Oui. D'après les données du Centre canadien de la statistique juridique, le nombre de crimes violents a augmenté de 50 p. 100 pendant les années quatre–vingt. Cependant, nous ne savons pas dans quelle mesure, au juste, il s'agit d'une augmentation réelle, d'une part, et d'une augmentation des déclarations, d'autre part. Si cette dernière occupe une place plus importante, on peut conclure que la tolérance des Canadiens à l'égard de la violence diminue au lieu d'augmenter, ce qui ne correspond pas à l'effet qu'on attribue aux médias.

Aux États–Unis, où on se fie à plus d'une source de données sur les tendances de la criminalité depuis plusieurs années, il semble que les données officielles, celles qui sont recueillies par les corps policiers, montrent une augmentation de plus de 50 p. 100 des niveaux de violence entre 1975 et 1990. Cependant, lorsque ces données sont comparées à celles qui proviennent d'enquêtes annuelles auprès des victimes de crime, ces dernières données indiquent, pour la même période, une baisse d'environ 10 p. 100 des niveaux de violence déclarés. Il semble donc que les déclarations d'infraction augmentent mais que leur incidence est à la baisse.

[*Texte*]

To confuse that further, when respondents to those surveys are asked whether or not they notified the police about whether they had been victimized, there's no significant trend over the period. In other words, they don't say, in 1990 in larger numbers, yes, we reported it. Something very peculiar is going on, but it is not necessarily automatically the case that those rates are going up.

Finally, we have really paid much more attention to television violence than we have to video games. The literature on video games is starting to accumulate. There have been some studies in this country and there have been some in the U.S., but the concern there, of course, is it seems undeniable in the case of video games, as in the case of television aimed at teenagers and youth, that there's an extremely high level of violent content. What seems somewhat more frightening to people in the case of video games is the fact that those games are interactive. They are drawing people in. I don't think the jury is even out, let alone in, on the question of video games.

Mrs. Maheu: Then would it be fair to conclude that in your professional opinion you do not believe there is a link between TV violence and societal violence?

Dr. Sacco: No. I think there's a link. I think it's smaller than is popularly believed, and I don't think it operates independently of other things with which it is associated. I know that sounds like a lot of sociological mumbo–jumbo. What I'm saying is I think there is an effect; I don't think it is as large an effect as is popularly argued. I think that effect tends to be most pronounced in the case of people who are already predisposed to behave aggressively. I think that among those children who might be predisposed to behave aggressively, it reinforces that tendency. It helps define the targets of their aggression, and helps define the circumstances in which they feel aggression is justifiable.

As far as making normally law–abiding people behave violently, I am not convinced that it's the most important factor, or even among the several most important factors.

Mme Roy–Arcelin (Ahuntsic): Merci, monsieur le président.

Monsieur Sacco, bienvenue à notre Comité. Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt. Nous avons entendu plusieurs experts pour essayer de trouver, au départ, une espèce de définition à cette violence. Je pense que c'est encore plus difficile que de trouver les solutions, car enfin, on banalise beaucoup la violence dans notre société et, je crois, on mêle aussi quelque peu liberté et licence.

• 1605

Il y a également, et cela de plus en plus, le rejet des valeurs «traditionnelles» entre guillemets, l'éclatement des familles, etc. Au fond, je ne voudrais pas qu'on accuse la télévision comme étant «le» véhicule de la violence. Je pense que la télévision est parmi «des» véhicules. Au départ, il y a un malaise de société; il y a un malaise de changement de valeurs, surtout.

À partir de tout ça, il faut prendre des mesures. À la Conférence de Hincks, on a parlé d'un système national de classification où il y aurait une espèce de code assez sévère comme on en rencontre en Australie, en Angleterre ou en

[*Traduction*]

Aspect encore plus aberrant, lorsqu'on demande aux personnes intérrogées dans le cadre de ces sondages si elles ont averti la police de l'agression dont elles ont été victimes, les réponses sont telles qu'on ne peut dégager de tendance significative pour la période considérée. Autrement dit, les sondés de 1990 ne sont pas plus nombreux à déclarer une agression. Il se passe quelque chose de très particulier, mais cela ne veut pas nécessairement dire que les taux augmentent.

Enfin, nous avons accordé beaucoup plus d'attention à la violence télévisuelle qu'à celle des jeux vidéos. Les études sur ces derniers sont de plus en plus nombreuses. Certaines ont été réalisées au Canada, d'autres aux États–Unis. Il semble évident que ces jeux, tout comme certaines émissions de télévision destinées aux adolescents et aux jeunes, comportent une proportion extrêmement élevée de scènes violentes. Aspect encore plus effrayant pour certains, ces jeux vidéos sont interactifs. Ils poussent les joueurs à «entrer dans l'histoire». D'après moi, on est loin d'avoir tiré toutes les conclusions sur les jeux vidéo, car la réflexion est à peine amorcée.

Mme Maheu: Aurais–je donc raison de conclure que vous, en tant que professionnel, ne croyez pas qu'il existe un lien entre la violence à la télévision et la violence dans la société?

Dr Sacco: Non. J'estime qu'il en existe un. Par contre, je pense qu'il est plus ténu que ce que l'on croit en général et il n'opère pas indépendemment d'autres facteurs qui lui sont associés. Voilà du jargon de sociologue, me direz–vous. Ce que je prétends, c'est qu'un effet existe mais qu'il n'est pas aussi considérable que d'aucuns l'affirment. Cet effet tend à prendre plus d'importance chez les personnes prédisposées à un comportement agressif. Chez les enfants dont c'est le cas, la violence télévisuelle renforce la tendance, à mon avis. Elle les aide à localiser leur agressivité et les circonstances dans lesquelles ils jugeront qu'une agression est justifiée.

Pour ce qui est de susciter des comportements violents chez des gens qui sont normalement respectueux des lois, je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse du facteur primordial, ni même de l'un des facteurs primordiaux.

Mrs. Roy–Arcelin (Ahuntsic): Thank you, Mr. Chairman.

Dr. Sacco, welcome to our committee. I listened to you with great interest. We have heard a number of experts in order to attempt to come to some sort of definition of this violence. This is even more difficult than finding solutions, I believe, since we almost tend to take violence for granted in our society and also to confuse somewhat the concepts of freedom and licence.

Increasingly also, so–called traditional values are being set aside, families are breaking up, etc. I would not want us to be accused of singling out television as being ''the'' vehicle for violence. I believe that television is one of a number of such vehicles. At the outset, there is discontent within society, an uneasiness which is due mainly to changing values.

All that being said, measures must be taken. At the Hincks Conference, the idea of a national rating system was discussed. This would include a rather rigorous code such as those that exist in Australia, the United Kingdom or France, and allow

[*Text*]

France, pour avoir une espèce de contrôle malgré tout. Comment voyez–vous que le CRTC pourrait régir quelque chose de semblable tout en respectant la liberté d'expression et en n'ayant pas de censure non plus, car la liberté d'expression nous est chère? Il y a une espèce de balancier qui s'est mis en marche, et il s'agit d'arriver dans le juste milieu pour trouver une solution.

Comment voyez–vous tout ça?

Dr. Sacco: A couple of points occur to me. One, it's almost a kind of chicken and egg problem. If we begin with the assumption, and this is speaking as a researcher, that television violence is a causal agent in aggression, then questions about how we control television violence become more important.

If we begin with the assumption that there are other much more powerful causal agents that predispose some people to behave violently and that they will seek out violent content, then the question of controlling television violence becomes very much like an issue of trying to plug up leaks in a dyke.

One could find a reinforcement for violent tendencies across a range of media, including books and music and movies and videos. Unless one is prepared to be fairly inclusive in terms of what's classified and what's controlled, I think the problem becomes even more complicated.

There is a second thing. The notion of controlling media conceptualizes the issue as a supply–side problem rather than a demand–side problem. In other words, we have to stop the content from being disseminated as the appropriate policy focus. Ideally, of course, we would work on the other end of that equation and attempt to discourage the demand for such content. Particularly in the context of commercial media, if demand is reduced you can be fairly certain that supply will fall in line fairly sharply.

You ask a very important but an immensely complex and difficult question: How does one balance the need for propriety and the reduction of criminalogenic influences on the one hand with respect for freedom of speech and expression on the other? I have no simple answer to that.

• 1610

My preference, of course, and it's a preference that relates to long–term rather than short–term action, is to attempt, through education and like sorts of measures, to reduce the demand for that content rather than put in place structures to control the supply of it.

Mme Roy–Arcelin: Certes, il ne faut pas se leurrer non plus. Je ne vous apprendrai rien comme sociologue, je pense que nous avons tous une sorte de violence en nous, comme on a une sorte de douceur aussi, mais on se raffine à travers les siècles, tout doucement. Naturellement, les législateurs ne peuvent pas comme ça intervenir non plus dans la vie privée, mais en même temps, il faut s'organiser pour responsabiliser les familles. On a parlé d'établir une heure dans le code et dire: à partir de 21 heures, on pourra avoir des émissions qui ne s'adresseraient qu'aux adultes. Mais il faut penser aussi qu'avec la vie moderne d'aujourd'hui, les parents ont des métiers tels, des carrières telles, que l'un travaille le soir, l'autre travaille le jour, et le contrôle se fait de plus en plus difficilement pour les enfants.

Mieux responsabiliser les familles, sans doute, mais seriez–vous d'accord, par exemple, pour qu'il y ait une espèce d'escalade dans le code? Je reviens toujours à quelque chose de concret au niveau du code, à savoir établir une progression

[*Translation*]

some degree of control. How do you see the CRTC managing something like this while at the same time respecting freedom of expression and avoiding censorship, given the fact that we value freedom of expression very highly? The pendulum has begun to swing and we have to find a middle–of–the–road solution.

How do you see all this?

Dr Sacco: Deux considérations me viennent à l'esprit. Premièrement, il importe de bien évaluer les rapports de cause à effet. Si, en tant que chercheur, je pars de l'hypothèse que la violence à la télévision est un agent causal de l'agression, il devient plus important de s'interroger sur les moyens de maîtriser la violence à la télévision.

Si, par contre, je suppose qu'il existe d'autres agents causals beaucoup plus importants qui prédisposent certaines personnes à user de violence et à rechercher les contenus violents, il devient aussi futile de chercher à juguler la violence à la télévision que de tenter de boucher des fuites d'un digue.

Les contenus susceptibles de renforcer des tendances violentes existent dans divers médias: livres, musique, films, vidéos, etc. À moins d'être prêt à catégoriser et à contrôler pratiquement tout, le problème se complique davantage encore.

Deuxièmement, si l'on choisit d'exercer un contrôle sur les médias, c'est que l'on estime qu'il s'agit d'un problème d'offre plus que de demande. Autrement dit, la politique pertinente consistera à empêcher la diffusion du contenu. Dans un monde idéal, bien entendu, nous nous efforcerions plutôt de réduire la demande. En effet, surtout pour les médias commerciaux, toute réduction de la demande entraîne presque nécessairement un net repli de l'offre.

La question que vous posez est fort importante, mais extrêmement difficile et complexe aussi. Comment, en effet, concilier d'une part, les exigences de la bienséance et la nécessité de réduire les influences qui mènent au crime et, d'autre part, le respect de la liberté de parole et d'expression? Je n'ai aucune réponse toute faite à vous donner.

Bien sûr, je préfère une stratégie à long terme plutôt qu'à court terme, et qu'on essaie, par l'éducation et des moyens similaires, de réduire la demande d'un tel contenu plutôt que de mettre en place des mesures pour réduire l'offre.

Mrs. Roy–Arcelin: Of course, we shouldn't fool ourselves. You are a sociologist, so you won't be surprised when I tell you that I think that we all have a streak of violence in ourselves—we have some gentleness too—but this streak slowly becomes more refined over the centuries. Of course, our lawmakers can't just interfere with people's private lives, but at the same time, something has to be done to make families more responsible. Putting a set time in the code was suggested: for example, from 9 p.m. on, programs that are only for adults would be broadcast. One also has to consider, however, that in modern–day life, parents have different jobs and careers and sometimes one parent works in the evening, while the other works during the day, so it is much harder to control children's viewing.

Thus, we have to make families more responsible, but would you agree to having, for example, a graduated schedule in the code? I keep coming back to something concrete like the code. There could be a graduated schedule of programs; for example,

[*Texte*]

d'émissions, comme par exemple, au fur et à mesure que la soirée avance, introduire des programmes qui s'adressent aux adultes. Car, en ce qui concerne ce code, après avoir entendu plusieurs témoins, et à propos de cette question d'heures, ça entame des discussions à n'en plus finir quand il s'agit de liberté d'expression.

Comment voyez–vous un tableau de cette sorte?

Dr. Sacco: I'm not practically sure what a schedule would accomplish. I think the schedule would ensure that in homes where there was already some control over what children watch, and some monitoring of their viewing, there would be better guidance with respect to that monitoring, and perhaps more monitoring.

I think in homes where television is used as a babysitter, or in homes where relatively little in the way of guidance is provided with respect to television viewing, such a graduated schedule over the course of the evening would probably not accomplish anything. That's without even suggesting the possibility of various kinds of boomerang effects by which content which is deemed inappropriate for children may be defined by those very children as precisely the kind of program they are most interested in seeing.

I was just going to add one other thing, if I may. It is perhaps a minor point. You began by talking about the kind of inherent violence in all of us. As a sociologist the problem I have with that is we see too much variation in patterns of violence in society, and in patterns of violence over time, to be comfortable with that kind of assumption.

We know, for instance, that by any measure of violence, whether we are talking about homicide or whether we are talking about assault or robbery, it doesn't matter, and whether we are talking about this country or countries like it, or countries not like it, violence is much more a male than a female characteristic, and that it is much more characteristic of young people than it is characteristic of older people. It seems there are fairly stable patterns to such behaviour.

• 1615

Mme Roy–Arcelin: Vous avez parlé d'enfants prédisposés à la violence. Mais au début, quand j'ai dit que nous avons tous un peu de violence en nous–mêmes, je parle d'êtres normaux. J'estime que vous devez parler d'enfants normaux, aussi. J'ai un peu de difficulté avec ça, parce que je pense que tout s'apprend et tout s'acquiert dans l'existence. Si des enfants sont prédisposés à certaines violences, c'est que peut–être ils ont été témoins de violence et qu'ils en ont subi. Être prédisposé à la violence et être considéré normal en même temps, il me semble qu'il y a là une espèce d'anicroche. Je pense plutôt que tout s'acquiert dans l'existence; et si l'on acquiert de mauvaises choses, eh bien on va en donner de mauvaises. Qu'est–ce que vous en pensez?

Dr. Sacco: I see no contradiction between the statement that there are some children who are predisposed to violence and the statement that those children are normal. When I talk about being predisposed to violence, I don't mean at all that this is somehow part of their wiring, or that it is somehow part of their genetic make–up. Of course it's rooted in their learning experiences, and those learning experiences, we recognize now, have much to do with their treatment at the hands of parents and siblings and friends and others in their social networks. I don't think it's difficult—I certainly could do it at my own children's school—to see fairly clearly how some children are much more aggressive than other children. There are reasons

[*Traduction*]

adult programs could be introduced gradually over the course of the evening. Going by what we've heard from our witnesses, the code and the issue of scheduling seems to lead to endless discussions about freedom of expression.

What do you think about that kind of system?

Dr Sacco: Je ne sais pas ce qu'un horaire donnerait. Je crois que, dans les maisons où l'on surveille déjà ce que les enfants regardent à la télévision, une grille horaire amènerait une surveillance mieux dirigée et accrue.

Dans les maisons où la télévision sert de gardienne, ou dans celles où on surveille très peu ce que regardent les enfants, une progression au cours de la soirée serait très peu utile, sans mentionner l'effet éventuel de ressac qu'aurait ce genre de grille: les émissions jugées impropres pour les jeunes téléspectateurs seraient peut–être précisément les émissions qui les intéresseraient le plus.

J'aimerais ajouter un dernier point, si vous me le permettez, un point moins important, peut–être. Vous avez parlé de la violence qui nous est inhérente. En tant que sociologue, j'ai du mal à accepter cela compte tenu de la diversité des comportements violents dans notre société et de l'intensité variable de la violence dans le temps.

Nous savons, par exemple, que quel que soit le degré de violence, qu'il s'agisse d'homicides, de voies de fait ou de vols, peu importe, qu'il s'agisse de ce pays–ci ou de pays semblables, la violence est beaucoup plus présente chez les hommes que chez les femmes et beaucoup plus présente chez les jeunes que chez les personnes âgées. Des traits assez stables caractérisent ces comportements.

Mrs. Roy–Arcelin: You talked about children who are predisposed to violence. However, when I was saying earlier that we all have a bit of violence in ourselves, I was talking about normal human beings. I assume you are also talking about normal children, in which case I don't quite agree, because I think that everything is learned, everything is acquired in life. If children are predisposed to certain kinds of violence, it may be because they witnessed or experienced violence themselves. I think that there is a hitch in your assertion that a child can be predisposed to violence and normal at the same time. I think rather that everything is acquired in life; and if bad things are acquired, then bad things will be given back. What do you think?

Dr Sacco: Je ne crois pas qu'il y ait contradiction entre les deux déclarations, à savoir que des enfants puissent être prédisposés à la violence mais être normaux. Quand je dis que des enfants sont prédisposés à la violence, je ne veux pas dire que ces prédispositions soient innées chez eux, ou qu'elles fassent partie de leurs gènes. Bien sûr, elles découlent de ce qu'ils ont appris, et nous savons maintenant que leurs expériences sont intimement liées à la façon dont ils ont été traités par leurs parents, leurs frères et soeurs, leurs amis et d'autres membres de leur réseau social. Il n'est pas difficile—je pourrais certainement le faire à l'école de mes enfants—de constater assez clairement que certains enfants sont beaucoup

[*Text*]

why they're more aggressive. We don't understand them all, but there are reasons why they're more aggressive. It doesn't cause me necessarily to define those children as abnormal. I do recognize them as more aggressive children.

I also recognize them potentially as precisely the kind of children who would be more attracted to violence in the media, whose violent tendencies would probably be reinforced by what they see, who would be more attentive to media lessons about how problems can be solved in violent ways. My point simply was that all children wouldn't be equally susceptible to those kinds of influences.

Mme Roy–Arcelin: Merci, monsieur Sacco.

The Chairman: Before Madam Maheu continues her questioning, I want to pursue this with a couple of questions. Returning to this business of TV teaching people consumerism as opposed to violence, would you say that there are other dangers from TV greater than violence? Would that be a fair generalization?

Dr. Sacco: Yes.

The Chairman: The reason I ask the question is that the label of the reference we have is violence in television, and it's an interesting rephrasing to say that violence is not the greatest danger from television. We've been talking about one area, and I think you pointed in the same direction when you were talking about the demand side being where the attention is required. We've talked about how it's going to be necessary to create a state of mind, a non–violent society, to make people sort of consciously turn off that set if they think it's going to be unduly violent. We were talking the other day about the prospect of pursuing that state of mind by putting a warning on the TV set as we do on a cigarette package or whatever, saying, ''Caution. This TV set can be dangerous to attitudes in your family.''

Violence would not necessarily be the worst one is what you're saying. That thought had not entered my mind before, but I can see that consumerism and comparability, such as the inner cities of big metropolises where people, just through the television set, would see the hopelessness of their own circumstance vis–à–vis what's available outside to others and so on.

• 1620

How do you think we might go about creating or contributing to a state of mind among Canadians that would program us to be a less violent society and to turn the TV set off when we thought it was going to be threatening—threatening isn't quite the word—offensive to us in that respect.

Dr. Sacco: Of course, the glib answer to that question is ''education''. I say that is a glib answer because it seems we always suggest that as the solution to every problem that comes before us. When I say ''education'', I don't mean education in a narrow and specific sense. I don't think it is simply a matter of teaching people that violence on television is the thing you shouldn't be interested in. I think it has much more to do with teaching a kind of unacceptability of violence in society much more generally. I think schools are one obvious place where that kind of agenda can be pursued.

[*Translation*]

plus agressifs que d'autres. Des raisons expliquent pourquoi il en est ainsi. Nous ne les comprenons pas toutes mais il y a des raisons qui expliquent cette agressivité. Cela ne me fait pas nécessairement dire que ces enfants sont anormaux. Je reconnais en eux des enfants plus agressifs.

Je crois aussi que ce seront eux qui, plus tard, risqueront d'être plus attirés par la violence dans les médias. Leur tendance à la violence serait probablement renforcée par ce qu'ils verraient et ils s'intéresseraient davantage aux solutions violentes offertes dans les médias pour régler des problèmes. Je voulais simplement dire que tous les enfants ne subiraient pas tous ces influences au même degré.

Mrs. Roy–Arcelin: Thank you, Mr. Sacco.

Le président: Avant que M^me^ Maheu poursuive avec ses questions, j'aimerais vous en poser quelques–unes. J'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez dit, à savoir que la télévision enseigne aux gens la consommation plus que la violence. Diriez–vous que la télévision présente des dangers plus graves que la violence? Serait–il juste de généraliser de la sorte?

Dr Sacco: Oui.

Le président: Je vous pose la question parce que nous nous servons de la violence à la télévision comme point de référence, et il est intéressant de vous entendre formuler le problème autiement, à savoir que la violence n'est peut–être pas le plus grand danger que présente la télévision. Nous parlons d'une dimension du problème, et je crois que vous voulez dire la même chose quand vous affirmez qu'il faut se pencher sur la demande. Nous avons dit qu'il sera nécessaire de créer un état d'esprit, une société non violente, de faire en sorte que les gens éteignent la télévision si, à leur avis, l'émission risque de devenir trop violente. Il y a quelques jours, nous disions que nous pourrions peut–être encourager cette attitude en affichant un avertissement à l'écran, de la même façon qu'on le fait sur les paquets de cigarettes. Cet avertissement se lirait comme suit: «Avertissement: Ce téléviseur peut nuire aux attitudes dans votre famille.»

Vous êtes en train de dire que la violence n'est pas nécessairement le pire des problèmes. Je n'y avais pas songé, mais je comprends comment la consommation et les comparaisons, comme au coeur des grandes métropoles. En effet, les habitants des quartiers pauvres se rendraient compte, en regardant la télévision, que leur vie est sans espoir, comparée à la vie des autres, etc.

Comment pouvons–nous susciter chez nous, Canadiens, un état d'esprit qui nous amène à être moins violent et à fermer le poste lorsque nous considérons que les émissions vont nous menacer. . . menacer n'est peut–être pas le mot qui convient—lorsqu'elles nous choquent sous ce rapport?

Dr Sacco: La réponse habile est «par l'éducation». Je dis «habile» parce que c'est la solution que nous proposons pour régler tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je n'utilise cependant pas «éducation» dans son sens le plus strict. Il ne s'agit pas seulement de dire aux gens qu'ils ne doivent pas se complaire dans la violence télévisée. Ce qu'il faut, c'est leur expliquer que la violence dans la société est inacceptable de façon générale. L'école peut être un bon point de départ pour un tel effort.

[*Texte*]

I think we need to recognize that all too frequently our stereotype of violence misleads us. We tend to think of most violence as involving people who are strangers to each other—someone jumps out of the bushes and robs or assaults or sexually assaults a victim. What we know with a considerable degree of confidence is that most violence involves people who know each other, not people who don't know each other.

The General Social Survey, which was a study of Statistics Canada that examined patterns of victimization in Canada in 1987, revealed that when you look at the total number of violent incidents, only 30% of them involved people who were strangers to each other. What that suggests to me is that violence is all too frequently a kind of problem–solving behaviour in which people attempt to manage conflicts with others to their satisfaction. Lacking other means, or not appreciating the desirability of using other means, they resort to violence.

I think you begin at a level of substructure. You attempt to educate people about the inappropriateness of violence in its many forms as a way of dealing with and resolving conflict. I think a distaste for and a lack of appreciation for violence in media would, hopefully, flow quite logically from that.

The Chairman: Based on that study you made reference to, would you go so far as to say that violence is largely or significantly a family matter?

Dr. Sacco: Largely. Those data referred not only to family members, but to acquaintances, people who were other than strangers, people with whom there was some prior association.

The business about violence in the family is another issue to which researchers have been very insensitive and uninterested until only recently and now are playing catch–up quite madly. We are learning certainly that there is much more violence in families than we had feared there was.

The Chairman: We are searching for a way to be useful with this analysis, this study we are doing. I must say I am struck by your comments. I would think that most Canadians would be brought to their sense abruptly with the assertion that violence is largely a family matter. I don't think we ordinarily see it that way instinctively. It is a reality, judging by what you say.

• 1625

If I may continue for a brief moment, do you feel we would help to reduce violence in society, particularly violence associated with the media or with television, if we were to amend the Criminal Code to put in a definition of violence and follow a parallel that exists, let us say, with respect to obscenity or legislation that has been proposed for pornography or legislation that exists with respect to hate literature? That would be a direct intervention and probably would have to have a pretty precise definition, so that we would be picking a line at which violence justified Criminal Code intervention. Is that a direction that you think has any usefulness?

Dr. Sacco: I think if there is a concept in the social science literature more difficult to define for research purposes than pornography, it is probably violence. I am not sure what that law would look like. Until I knew what it looked like, my

[*Traduction*]

Nous devons prendre conscience du fait que, trop souvent, nous nous faisons une fausse idée de la violence. Nous avons tendance à croire qu'elle met en présence des étrangers—quelqu'un sort soudainement des buissons et vole ou agresse, parfois sexuellement, une victime. Or, nous pouvons maintenant affirmer avec certitude que la plupart des actes de violence se passent entre gens qui se connaissent.

L'enquête sociale générale de Statistique Canada, qui a examiné le phénomène de la victimisation au Canada en 1987, a révélé que seulement 30 p. 100 des actes violents avaient pour «acteurs» des personnes qui ne se connaissaient pas. J'en conclus que la violence, la plupart du temps, est considérée comme une façon de régler les problèmes, que les gens choisissent de régler ainsi leurs différends. À défaut d'autres options ou ne comprenant pas la nécessité d'agir autrement, ils recourent à la violence.

Il faut intervenir en premier au niveau de la sous–structure. Il faut commencer par faire comprendre aux gens que la violence, sous toutes ses formes, est inacceptable comme moyen de régler un différend. Le rejet de la violence dans les médias devrait normalement suivre cette prise de conscience.

Le président: Sur la foi de l'enquête que vous citez, seriez–vous prêt à dire que la violence est un phénomène grandement familial?

Dr Sacco: En effet. Toutefois il n'y était pas seulement question des membres de la famille, mais également des connaissances et des relations de toutes sortes.

Ce n'est que récemment que les chercheurs ont commencé à s'intéresser au phénomène de la violence dans la famille; et ils tentent frénétiquement de rattraper le temps perdu maintenant. Nous prenons conscience du fait qu'il y a beaucoup plus de violence dans les familles que nous ne l'avions craint.

Le président: Nous aimerions, évidemment, que notre analyse ou notre étude soit utile à quelque chose. Je suis frappé par vos remarques. Je pense que le réveil serait brutal pour la plupart des Canadiens également s'ils apprenaient que la violence est surtout un phénomène familial. Car, si ce que vous dites est vrai, il n'en ont pas l'impression, d'instinct.

Dans le même ordre d'idées, contribuerions–nous à réduire la violence dans la société et, en particulier, dans les médias et à la télévision, en modifiant le Code criminel de façon à y incorporer une définition de la violence, un peu comme nous l'avons fait pour l'obcénité, la loi proposée sur la pornographie et la Loi sur la littérature haineuse? Ce serait une intervention directe qui supposerait une définition très précise de la violence. Nous aurions à déterminer ce qui constitue de la violence au sens du Code criminel. À votre avis, aurions–nous avantage à procéder ainsi?

Dr Sacco: En sciences sociales, s'il existe un concept plus difficile à cerner que celui de la pornographie, c'est bien celui de la violence. Je ne sais pas à quoi ressemblerait pareille loi. Il faudrait que j'en lise le texte avant de pouvoir me prononcer.

[*Text*]

support for it would be quite reserved. I have seen too many content analyses in which Daffy Duck hitting Bugs Bunny is counted along with war atrocity films. I am not confident that they are the same thing, either in terms of their effect or in terms of the way in which members of the general public view them.

I am not sure what a law like that would look like, so I am hesitant to support it. But I am also hesitant about the notion of law, more law, as a solution to problems. I think it is too frequently our first response to endemic social issues. It is not clear to me it is always the most effective.

The Chairman: What would your view be then with respect to a warning kind of process, such as the seat belt legislation—that's legislation, of course—the warning on cigarettes, some kind of process that causes us to be more constantly aware of the tendency towards violence or to dampen that tendency?

Dr. Sacco: Do you mean preceding the show or something?

The Chairman: Just once or twice a day. I am not sure how it would be phrased. I was struck, for example, by the testimony we had here the other day of an extraordinarily bright 12–year–old actor. He told us that the most cause and effect related violence he was aware of was hockey. He saw evidence in the schoolyard and the locker rooms and so on at school of people exercising their aggression directly relating to hockey. I am thinking of Wayne Gretzky's efforts to diminish violence in hockey. If this became a kind of movement, it might not just be television. It might be an advertising campaign. It might be an influence on advertisers themselves. Esso might say, ''Look, we are going to drop these hockey games unless you stop fighting''. That would get the attention of the hockey players real quick.

Dr. Sacco: I suppose that's already done. Most of us have seen ''The following program deals with mature subject–matter. Viewer discretion is advised.'' That's a rather convoluted way of saying what we could probably say to audience members much more directly. Again, that would have to be in the context of something else. That would have to be in the context of larger efforts directed toward not only decreasing tolerance for violence in the media, but decreasing tolerance for violence in the society that supports those media.

The Chairman: Mrs. Maheu. We have about five minutes. You will have to be quite brief.

• 1630

Dr. Sacco: It depends on which clock, doesn't it?

The Chairman: Let's take the slowest one. It's easy to drive fast.

Mrs. Maheu: Prior to our starting we showed you an article that I read today from *The Edmonton Sun*. Six people were arrested and a police officer and a security guard were hurt as teens rioted in downtown Edmonton after having seen a rap movie called *CB4*, a movie parody of a rap band. We've also heard about riots after other movies. For example, *Boyz'n the Hood*. Can we explain or do you have any explanation of why this would happen? In contrast to that, it is generally agreed

[*Translation*]

J'ai trop vu d'analyses qui rangent dans la même catégorie les bandes dessinées où Daffy et Bunny se donnent des coups et les films dépeignant des atrocités de guerre. Je ne suis pas sûr qu'on puisse faire l'amalgame, tant pour ce qui est de leur incidence que de la façon dont le public les regarde.

J'hésiterais à donner mon aval à une telle loi sans l'avoir vue d'abord. J'hésite également à dire que légiférer tant et plus règle les problèmes. Nous avons trop souvent tendance à choisir cette solution face à nos problèmes sociaux endémiques. À mon avis, ce n'est pas toujours la meilleure option.

Le président: Dans ce cas, que diriez–vous d'une mise en garde, comme pour les ceintures de sécurité—évidemment, il existe une loi à cet égard—comme sur les paquets de cigarettes plutôt, d'une mesure qui nous rappelerait constamment la tendance à la violence et qui nous aiderait à l'atténuer?

Dr Sacco: Vous voulez dire une mise en garde qui précèderait la diffusion d'une émission ou d'un passage particulier?

Le président: Une fois ou deux par jour tout au plus. Je ne sais pas exactement quelle forme cette mise en garde pourrait prendre. J'ai été frappé par le témoignage, l'autre jour, d'un jeune acteur de 12 ans extrêmement doué. Il nous a dit que l'exemple plus net de violence qui engendre la violence est le hockey. Dans la cour d'école, les vestiaires et ailleurs, il a eu l'occasion de voir des jeunes donner libre cours à leur agressivité sur le modèle de ce qui se passe au hockey. Wayne Gretzky, je sais, est l'un de ceux qui préconisent une pratique moins violente de ce sport. Le mouvement, s'il prenait de l'ampleur, pourrait aller plus loin que la télévision. Il pourrait atteindre le monde de la publicité. Esso pourrait dire: «Nous n'allons plus commanditer les matchs de hockey si les bagarres ne cessent pas». Les joueurs de hockey comprendraient rapidement le message.

Dr Sacco: Cela se fait déjà. Nous avons tous entendu l'avertissement suivant: «L'émission qui suit s'adresse à un public averti». Il y aurait peut–être une façon plus directe d'informer les télespectateurs. Il faudrait que cette mise en garde s'inscrive dans un ensemble de mesures. Il faudrait un effort global pour que la violence devienne moins acceptable non seulement dans les médias, mais surtout dans l'ensemble de la société dont les médias sont le reflet.

Le président: Madame Maheu, il ne reste plus que cinq minutes. Vous devrez être brève.

Dr Sacco: Tout dépend de l'horloge, évidemment?

Le président: Prenons la plus lente. Il est facile d'accélérer l'allure.

Mme Maheu: Avant la réunion, nous vous avons montré un article du *The Edmonton Sun* que j'ai lu aujourd'hui. Six personnes ont été arrêtées et un agent de police et un gardien de sécurité ont été blessés dans une émente déclenchée par des adolescents au centre–ville d'Edmonton, après la projection d'un film de rap intitulé *CB4*. Le film faisait la parodie d'un orchestre de rap. D'autres films ont déjà causé des émeutes: *Boyz'n the Hood*, par exemple. Est–il possible d'expliquer le

[*Texte*]

that the televised images of the Vietnam War, for example, brought about the largest worldwide public demonstrations against that war. If the showing of scenes of this type of violence on TV or in movie theatres can lead to a large movement of protest against the source of that violence, what does it say about the cause or link between violence seen on television and violence in society?

Dr. Sacco: With respect to the newspaper clipping, in my prepared comments I indicated that it probably was incorrect to talk about ''a'' media effect, because there are probably several different types. I think that's very clearly one type. We see the same thing happen at or after soccer games, rock concerts and movies. It's a little difficult sometimes to determine exactly what's going on. In other words, if you assemble in one place a very large number of teenagers who have been consuming alcohol, whatever the reason you bring them together, the probability of a mêlée ensuing is more likely. Even in that case, I think to some degree attributing causal influence to the film might be a little bit tenuous.

I think this kind of effect has been fairly well documented, the kind of short–term immediate stimulation that results in that kind of post–exposure behaviour. I think we've all experienced a similar sort of thing when we've left a movie or a sporting event, or even the theatre, feeling in some sense energized, feeling different from when we walked in, excited, thrilled, whatever. That feeling, as we know, tends to dissipate fairly quickly thereafter when we go back to our lives and the routine chores that await us when we get home. An environment like that immediately preceding exposure, I think, can quite dramatically increase that kind of event occurring. That event after a movie attracting a large teenage audience doesn't surprise me. I think that kind of effect is fairly well known.

With respect to the Vietnam War, I don't know. I think social historians maybe would give you a little bit of an argument about whether the media were at the front of that or following the demonstrators themselves. Once a consensus was reached that the war was wrong, there was a large number of actors willing to step forward and claim that they and the organizations they represent were responsible for bringing it about. I think several people would argue that in fact the media began covering the demonstrations. It was the demonstrations and the disruptions caused by the demonstrations that was newsworthy. It was what was happening in society at large, which the media followed rather than the media initiating that movement.

Mrs. Maheu: When I inferred that it was an issue, the protests came about after having seen televised images of the war in Vietnam by the news media at that particular time.

Dr. Sacco: I see. Yes.

The Chairman: I'm sorry, Madam Maheu, I think our witness is really out of time.

[*Traduction*]

phénomène? Par contre, il est généralement reconnu que les images télévisées de la guerre du Vietnam, par exemple, ont déclenché partout dans le monde les plus grandes manifestations publiques contre cette guerre. Si présenter des scènes de violence de ce genre à la télévision ou dans les cinémas suffit à susciter un immense mouvement de protestations contre la source de cette violence, quel peut donc être le lien entre la violence à la télévision et la violence dans la société?

Dr Sacco: Pour ce qui est de l'article de journal dont vous parlez, j'ai souligné dans mon exposé qu'il n'y avait probablement pas lieu de parler d'un effet des médias mais plutôt d'un ensemble de faits. Il s'agit évidemment là d'un type de fait. On constate le même genre de phénomène pendant ou après des parties de soccer, des concerts rock ou des projections de films. Il est parfois difficile de comprendre ce qui se passe exactement. Autrement dit, le fait de réunir en un seul endroit un très grand nombre d'adolescents qui consomment de l'alcool, pour quelque raison que ce soit, suffit à faire augmenter la probabilité d'une mêlée. Mais dans le cas dont vous avez parlé, le rapport de causalité entre le contenu du film et l'émeute n'est pas évident.

Le genre de fait dont il est question ici est assez bien documenté. Il s'agit d'un comportement qui fait suite à une stimulation brève et immédiate. C'est le genre de stimulation que nous avons tous éprouvé après un film ou un événement sportif, ou même après une pièce de théâtre: nous nous sentons pleins d'énergie, animés, enthousiasmés ou transportés, autant de choses que nous ne ressentions pas avant le spectacle et, comme nous le savons, ces émotions ont tendance à s'estomper assez rapidement par la suite, lorsque nous revenons à notre train–train quotidien. Je crois que le fait de combiner un contexte donné à un contenu donné peut faire augmenter très considérablement la probabilité de certains types d'effets. Je ne suis donc pas surpris qu'il y ait eu une émeute après un film qui avait attiré un grand nombre d'adolescents. Le phénomène est même assez connu.

Pour ce qui est de la guerre du Vietnam, je ne sais pas. Il me semble que les historiens auraient peut–être plutôt tendance à dire que les médias étaient à la remorque des manifestants et non pas à l'avant–garde. Lorsqu'il a été généralement reconnu qu'il fallait dénoncer la guerre, un grand nombre d'intervenants et d'organisations ont voulu s'en attribuer le mérite. À mon sens, bon nombre de personnes soutiendraient que les médias ont commencé par couvrir les manifestations. Ce sont les manifestations et les perturbations qu'elles causaient qui méritaient l'attention. Les médias n'étaient pas les catalyseurs mais plutôt les chroniqueurs de ce mouvement.

Mme Maheu: Ce que je voulais souligner c'est que, à l'époque, les gens ont protesté après avoir vu à la télévision et dans les médias des images de la guerre du Vietnam.

Dr Sacco: Je vois. En effet.

Le président: Je m'excuse, madame Maheu, je crois que notre témoin n'a plus de temps à nous consacrer.

[*Text*]

Dr. Sacco, we could certainly take another hour and talk to you. Your evidence is very interesting and very valuable. Thank you for coming. I'm sorry we've put you to such a tight time limit. Your comments will add a great deal of veracity to some of the assumptions that we have previously discussed and which we hope will be documented in our report.

Thank you very much again.

• 1635

Madam Maheu, thank you for coming.

This meeting is adjourned.

[*Translation*]

Monsieur Sacco, nous pourrions certainement nous entretenir avec vous durant une heure de plus. Votre témoignage est fort intéressant et fort précieux. Je vous remercie d'être venu. Je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner plus de temps pour vous exprimer. Vos observations vont certainement nous permettre d'étayer considérablement certaines des hypothèses dont nous avons déjà discuté et qui vont être formulées dans notre rapport.

Une fois de plus, je vous remercie beaucoup.

Madame Maheu, je vous remercie d'être venue.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From Queen's University:

Dr. Vincent Sacco, Department Head, Department of Sociology.

TÉMOIN

De l'Université Queens:

Dr Vincent Sacco, chef de département, Département de sociologie.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA
1021
-B84

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 65

Wednesday, March 24, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 65

Le mercredi 24 mars 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992, a study of violence on television

CONCERNANT:

Conformément à l'Ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, une étude concernant la violence à la télévision

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 2 2 1993
UNIVERSITY of TORONTO

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairperson: Bud Bird

Vice-Chairmen: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-présidents: Sheila Finestone
Jean-Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Lyle MacWilliam
Denis Pronovost
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Maija Adamsons

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 24, 1993
(98)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Denis Pronovost, Nicole Roy-Arcelin and Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Members present: Shirley Maheu for Sheila Finestone, Margaret Mitchell for Lyle MacWilliam.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Cable Television Association: Ken Stein, President; Roger Poirier, Senior Vice-President, Technology; Elizabeth Roscoe, Senior Vice-President, Regulatory Development and Public Affairs.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

Ken Stein made a statement, and with the other witnesses, answered questions.

At 3:55 o'clock p.m., Nicole Roy-Arcelin assumed the Chair as Acting Chair.

At 4:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Maija Adamsons

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 24 MARS 1993
(98)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 40, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Denis Pronovost, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton-Wentworth*).

Membres suppléants présents: Shirley Maheu remplace Sheila Finestone; Margaret Mitchell remplace Lyle MacWilliam.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne de télévision par câble: Ken Stein, président; Roger Poirier, vice-président principal, Technologie; Elizabeth Roscoe, vice-présidente principale, Affaires publiques et réglementation.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Ken Stein fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 15 h 55, Nicole Roy-Arcelin occupe la fauteuil en tant que suppléante.

À 16 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Maija Adamsons

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 24, 1993

• 1539

The Chairman: We'll call the meeting to order, please.

I would like to welcome Mrs. Maheu, on behalf of the official opposition, to our committee, and Mrs. Mitchell, representing the NDP. Of course, we also have with us today the Parliamentary Secretary to the Minister of Communications, Nicole Roy-Arcelin, and my colleague, Denis Pronovost. I would like to welcome you all.

I would also like to welcome our witnesses this afternoon, from the Canadian Cable Television Association, Ken Stein, the President, whom we have seen many times before; Elizabeth Roscoe, who is Senior Vice-President for Regulatory Development and Public Affairs for the CCTA; and Roger Poirier, Senior Vice-President, Technology.

Thank you very much for coming. As you may or may not know, I think you will be completing our official witness list for this study on violence related to television, following which we will start to consider the preparation of our report. We hope that it will be ready for publication and presentation to the House about the middle of May. At least, that's our timetable.

• 1540

With that, Mr. Stein, I understand you have an opening statement you'd like to address to us.

I also have to apologize. I have to leave at about 4 p.m. and Madam Roy-Arcelin has agreed to take the chair, so I will excuse myself in advance. Thank you again for being here.

Mr. Ken Stein (President, Canadian Cable Television Association): Thank you. Good afternoon, Mr. Chairman. With me today is Ms Elizabeth Roscoe, the Senior Vice-President, Regulatory Development and Public Affairs; and Mr. Roger Poirier, the Senior Vice-President, Technology and Telecommunications.

I do want to thank you for the opportunity to appear before the committee, and in particular I do appreciate you fitting me in during this month of hearings with the CRTC. It's been an interesting time.

But I understand you have had a number of very interesting discussions with participants in the broadcasting system, academics and others, concerning the viewing of gratuitous violence on television. So your time has probably been just as interesting as mine has.

The cable industry has a mutual interest and responsibility to participate in this discussion. We have been actively involved in the development of a plan of action for the industry, and indeed the cable industry itself has its own plan, based at the community level, to stop the silence on violence, as we call it. The cable industry is part of the national action group announced at the Hincks conference to work on the problem of violence on television.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 24 mars 1993

Le président: La séance est ouverte.

Je souhaite la bienvenue à M^me^ Maheu qui vient représenter l'opposition officielle à notre comité, ainsi qu'à M^me^ Mitchell, qui représente le Nouveau parti démocratique. Nous avons également parmi nous la secrétaire parlementaire du ministre des Communications, Nicole Roy-Arcelin, ainsi que mon collègue, Denis Pronovost. Je vous souhaite la bienvenue à tous.

Je souhaite également la bienvenue à nos témoins cet après-midi, qui représentent l'Association canadienne de télévision par câble (ACTC); nous avons Ken Stein, président, que nous avons déjà vu à plusieurs reprises, Elizabeth Roscoe, vice-présidente principale, Affaires publiques et réglementation, ACTC, ainsi que Roger Poirier, vice-président principal, Technologie.

Je vous remercie d'être venus. Je ne sais pas si vous le savez, mais je pense que vous serez les derniers témoins que nous entendrons dans le cadre de cette étude concernant la violence à la télévision. Nous nous attaquerons ensuite à la préparation de notre rapport. Nous espérons pouvoir le publier et le présenter à la Chambre vers le milieu de mai. C'est du moins le calendrier que nous nous sommes fixé.

Sur ce, monsieur Stein, je crois savoir que vous avez une déclaration liminaire à faire.

Cependant, je dois d'abord vous présenter mes excuses, car je devrai partir vers 16 heures. M^me^ Roy-Arcelin a accepté d'assumer la présidence à ma place et je m'excuse donc d'avance de devoir partir. Je vous remercie encore une fois d'être venus.

M. Ken Stein (président, Association canadienne de télévision par câble): Merci. Bon après-midi, monsieur le président. Je suis aujourd'hui accompagné de M^me^ Elizabeth Roscoe, vice-présidente principale, Affaires publiques et réglementation, et de M. Roger Poirier, vice-président principal, Technologie et télécommunications.

Je tiens d'abord à vous remercier de nous offrir l'occasion de comparaître devant le comité et j'apprécie particulièrement le fait que vous puissiez m'entendre pendant le mois d'audiences du CRTC. J'ai trouvé cette période intéressante.

Je crois comprendre que vous avez eu des entretiens très intéressants avec des intervenants du système de radiodiffusion, des représentants des milieux universitaires et d'autres intervenants concernant la violence gratuite à la télévision. Vous avez donc sans doute passé des semaines aussi intéressantes que moi.

Il y va de l'intérêt et de la responsabilité de l'industrie de la câblodistribution de participer à ce débat. Nous avons contribué à la mise au point d'un plan d'action pour l'industrie et, de fait, l'industrie de la câblodistribution elle-même compte un plan d'action axé sur la collectivité et destiné à briser le silence sur la violence, comme nous disons. Des représentants de l'industrie de la câblodistribution font partie du groupe d'action national dont la création a été annoncée pendant la Conférence de l'Institut C.M.-Hincks, groupe qui se penchera sur le problème de la violence à la télévision.

[*Texte*]

Today I would like to briefly inform you of the specific actions the cable industry has taken to deal with the viewing of gratuitous violence on television and to discuss with you the regulatory issues that have been raised at this committee.

It is clear that the time has come for all in the industry to participate in providing solutions to the issue of television and violence. We should not just be concerned about the impact of television; we must look to how television can provide solutions. Television is a powerful medium that communicates, teaches, and influences many aspects of our lives. Those of us in the industry must consciously work to ensure that television is a positive medium.

As I said at the Hincks conference, on which I understand the committee has been briefed, I think society has failed our children in a very significant way. We have treated television as a passive box over in the corner. Our children go to school and they learn reading, writing and arithmetic, but we completely ignore the central communications device of this century: the television box that elects prime ministers and presidents; that entertains us, informs us, and allows us to view wars and other aspects of foreign affairs. Yet, it's as if we, as a society, have completely ignored the television and have treated it as a dunce in the corner, when it is a central communications element of our society.

We talk about courses in school called media literacy, but these are considered "frill" courses. We don't get to the essential point of teaching our children how to use television, how to view television, and how to use audio and video equipment as the essential communications tools in our society.

I have a rather radical idea that I think we should try out that involves taking a classroom—and what if we cleared out all the paper, pencils, pens, posters, books, newspapers, maps, and magazines, and left the children with audio recording devices, camcorders, video cassette decks, television sets, personal computers, and CD ROMs, and taught them how to communicate in terms of video and audio. In other words, what would happen if we took television out of the corner and treated it as the essential communications tool it is?

We would be amazed at what our children would do in that kind of classroom. I think we would be amazed about what they would do with television. I think we would see television being rejected as a passive instrument and being embraced as an interactive tool. I think we would be surprised at the genius and the creativity that would arise.

In the same way we place a pencil and paper on a desk and try to get our children to marvel at the literature that, in the end, that pen and paper can produce, should we not expect the same with television?

What should we be considering as we collectively search for solutions? Obviously, my view is that television can be a positive communications tool. What is necessary is some radical fine-tuning. As we search for positive solutions, three guidelines come to mind that are essential to the creation of a public policy framework.

[*Traduction*]

Je veux vous brosser aujourd'hui un bref tableau des mesures précises adoptées par l'industrie de la câblodistribution face au problème de la violence gratuite à la télévision et aborder avec vous les problèmes de réglementation qui ont été soulevés au comité.

Il est évident que le temps est venu pour tous les intervenants de l'industrie de contribuer à une recherche de solutions au problème de la violence à la télévision. Nous devrions non seulement nous préoccuper des répercussions de la violence à la télé, mais aussi voir comment la télé peut apporter des solutions à ce problème. La télévision est un médium très puissant de communication et d'enseignement, qui influe sur de nombreux aspects de notre vie. Notre industrie doit rester vigilante et s'assurer que la télévision a des effets positifs.

Je reprendrai ici les propos que j'ai tenus à l'occasion de la Conférence de l'Institut C.M.-Hincks, rencontre au sujet de laquelle, me dit-on, on vous a fait un exposé. Je crois que nous avons grandement manqué à nos responsabilités vis-à-vis de nos enfants. Nous avons traité la télévision comme un instrument passif, comme un simple meuble. Nos enfants vont à l'école, apprennent à lire, à écrire et à calculer, mais nous sommes complètement passés à côté du dispositif de communication le plus important du siècle: cette boîte qui fait les présidents et les premiers ministres, qui nous divertit, qui nous informe, qui nous permet de suivre les affaires étrangères et de vivre une guerre en direct. C'est comme si notre société était complètement passée outre, comme si elle avait traité la télé comme un âne dans le coin, alors qu'en fait, la télé constitue le pivot de la communication dans notre société.

Il existe des cours d'initiation aux médias dans les écoles, mais ce sont des cours accessoires qui ne concernent pas l'essentiel, c'est-à-dire enseigner à nos enfants comment se servir de la télé, comment la regarder, comment se servir du matériel audio et vidéo comme outil de communication essentiel dans notre société.

J'ai une idée plutôt radicale que nous devrions essayer, je pense. Imaginez une classe dont on éliminerait tout le papier, tous les crayons et stylos, toutes les affiches, tous les journaux, toutes les cartes et toutes les revues et dans laquelle on laisserait seulement des enregistreuses sonores, des caméscopes, des platines-cassettes, des télévisions, un ordinateur personnel, des lecteurs de disques compacts, après avoir enseigné aux enfants à communiquer par l'audio et la vidéo. En d'autres mots, qu'arriverait-il si l'on prenait la télévision qui est dans le coin et qu'on la traitait comme l'outil de communication essentiel qu'elle est en fait?

Je crois qu'on serait étonné de ce que nos enfants feraient dans ce genre de classe et on serait étonné de voir ce qu'ils feraient de la télévision. Je pense qu'ils n'accepteraient pas l'instrument passif et qu'ils en feraient un outil interactif. Je pense qu'on s'étonnerait de l'ingéniosité et de la créativité qui pourrait en surgir.

Donc, tout comme on s'attable avec crayon et papier en main et qu'on s'émerveille des oeuvres littéraires qui jaillissent de l'exercice, de même avec la télévision.

Ceci étant dit, de quoi faut-il donc tenir compte dans notre recherche de solutions? De toute évidence, je suis d'avis que la télévision peut être un outil de communication positif. Ce qui importe, c'est que cet outil soit ajusté très précisément. Trois principes essentiels à l'élaboration d'un cadre politique devraient nous guider dans cet exercice.

[*Text*]

• 1545

Tout d'abord, toute mesure envisagée ne doit pas revenir à de la censure. Le grand public ne veut pas d'un autre bureau de censure.

Les droits individuels et les opinions personnelles diffèrent sur ce qui constitue la violence. Autrement dit, ce qu'une personne estime être violent n'est pas perçu de la même manière par une autre. En dernière analyse, ce peut être là un débat sans fin et inutile.

Comme l'a déclaré le président du CRTC, M. Keith Spicer, la commission, comme tout le monde d'ailleurs, craint la censure. Ce qu'il faut, ce sont «des programmeurs de la télévision qui démontrent une retenue intelligente à partir de directives raisonnables», ainsi qu'«un équilibre entre la liberté d'expression et l'équité à l'égard des enfants».

Deuxièmement, je crois que la communauté devrait participer au processus et s'assurer que les mesures responsables mises de l'avant améliorent de fait la situation pour la collectivité comme pour l'ensemble de la société.

Comme vous êtes les représentants élus de nos diverses collectivités, je suis convaincu que vos commettants vous font part de leurs préoccupations et que les parents, les enseignants et les chefs de file de la collectivité vous prient d'agir. Il est manifeste qu'un effort de collaboration s'impose de la part des intervenants de l'industrie et des membres du public en vue d'aboutir à une solution au problème de la violence gratuite. Comme le disent les programmeurs avec qui je fais affaire, «brisons le silence sur la violence».

These initiatives will assist television viewers and their children in learning about, one, the power of changing the channel; two, the viewing choices available other than violent programming; and three, ways of ensuring that children can separate fact from fiction on the programs they watch. That essentially is to deal with the question that parents grapple with, which is what is this television doing to our children and what can be done about it.

These points come out of—I'm sorry for how I've structured this—the major step that we've taken by developing the community programming leadership project, and this is led by our national programming committee to enable community programmers to undertake programming that responds to issues of concern to the country and to the broadcasting system.

This is an excellent opportunity to fully involve the community not only in discussing the violence in television issue but also in dealing with all aspects of violence. The Canadian cable television industry is also committed to a major initiative to work with educators in every province to provide cable in the classroom.

This initiative is geared towards using cable television programming as a learning tool for Canadian children in school on a non-commercial basis. We will work with educators to provide television service to every school, to clear rights to programs of educational value, and to get our community channel people together with schools to involve kids in creating television programming.

[*Translation*]

First, any action considered should not be a form of censorship. The public is not looking for another censorship board.

Individual rights and individual views differ over what constitutes violence. In essence, what one person sees as violent programming may not be viewed in the same manner by another. In the end this may be an endless and useless debate.

As CRTC chairman Keith Spicer stated, the commission like everyone else fears censorship. Instead, what is needed is "for television programmers to show intelligent restraint based on a reasonable set of guidelines" and "a balance between free speech and fairness to children".

Second, I believe there should be a responsibility for community involvement by our industry, by all the stakeholders, to ensure that responsible actions are taken to improve the situation for the community as well as for society as a whole.

I am sure that as elected representatives of your various communities you hear concerns from your constituents and requests for action from parents, teachers and community leaders. Clearly, there is a collaborative effort required from those directly involved in the industry and from the public to contribute to a solution to the viewing of gratuitous violence. As my community programmers say: "let's stop the silence on violence".

Ces initiatives permettront aux téléspectateurs et à leurs enfants d'en apprendre davantage, premièrement, sur le pouvoir qu'ils ont de changer de canal, deuxièmement, sur les choix de télévision autres que les émissions violentes, et troisièmement, sur les façons de s'assurer que les enfants font la différence entre la fiction et la réalité pour ce qui est des émissions qu'ils regardent. Ces initiatives visent à répondre à la question fondamentale et essentielle que se posent les parents, qui veulent savoir ce que la télévision fait à leurs enfants et ce qu'ils peuvent faire à ce sujet.

Tout cela résulte—je m'excuse de la façon dont j'ai structuré cet exposé—du pas important que notre association a fait à cet égard en mettant au point le projet de leadership de la programmation communautaire, lancé par notre comité national de programmation en vue de permettre aux programmeurs de la télévision communautaire de tenir compte des préoccupations de la population et du système de télédiffusion dans leur programmation.

Il s'agit aussi d'une excellente occasion de faire participer toute la communauté non seulement aux discussions sur la violence à la télévision, mais aussi aux efforts d'appui aux victimes de violence. L'industrie canadienne de la câblodistribution s'est aussi engagée, dans le cadre d'une initiative majeure, à travailler avec les éducateurs de toutes les provinces pour offrir la télédistribution canadienne à l'école.

Cette initiative prévoit l'utilisation de la télévision par câble non commerciale et de ses émissions comme outils d'apprentissage dans les écoles canadiennes. Nous collaborerons avec les éducateurs pour offrir un service de télé dans toutes les écoles, pour obtenir les droits des émissions à valeur éducative et pour faire en sorte que les responsables des canaux communautaires fassent participer les jeunes au processus télévisuel.

[*Texte*]

My third and final point deals with the challenge of creativity, the creativity needed to guide emerging technologies and mould them into positive images for society.

This decade will see the advent of a wealth of technology. Digital video compression along with fibre optics will bring consumers a 300-channel universe. With this universe will come interaction, which will give consumers choice and control over the television programming that enters their homes.

Through universal addressability, consumers will be able to use their television as an entertainment and information vehicle, as an educational tool, a shopping centre, even as a bank teller. This interactivity will allow for a host of innovative ideas the likes of which most of us have not yet dreamed of.

But a few have dreamed, and I put out these ideas not to suggest that they are sufficient but to show there is a start. Already on the market in the U.S. is a device called TV Allowance, which allows parents to program a specified amount of television viewing time for their children. In order to watch television, children must push in their own personal code, and when their TV allowance has run out the television set shuts off and stays that way until the clock is reset at the end of the week.

An engineer at Simon Fraser University has put forward a design for a device that takes a different approach. His invention filters television programs without their having to be viewed. The system requires that programs be rated. Viewers then identify what rating of programming will be allowed to air on their television set. All other signals are then locked out.

There are other technological approaches. We are committed as an industry to investigate them all fully.

There is no question that many choices and challenges lie ahead. As stakeholders—all participants in the Canadian broadcasting industry—we need to have a responsibility to improve the present situation. As Keith Spicer has said, "balance social responsibility and freedom of speech".

The Canadian cable television industry is completely committed to working with you to deal with these issues and help you deal with the very important issues that face you. We'd be pleased to answer any questions you may have.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Stein. One question comes to mind. I'd like to just put it to you very quickly.

Yesterday we had a sociologist from Queen's University, Dr. Sacco, who said while violence was a serious consideration with respect to television, he did not think television was as significant a contributor to violent behaviour as others might generally think. He thought the hazards of consumerism, for example, were a far greater danger from television than was violence. But he left us with the impression that certainly the television set in the corner was a dangerous instrument if it wasn't treated with respect and understanding and so on.

[*Traduction*]

Dans un troisième et dernier temps, j'aimerais parler du défi de la créativité, cette créativité nécessaire pour orienter les nouvelles technologies et en faire des instruments positifs pour la société.

Cette décennie verra l'avènement de toute une gamme de technologies nouvelles. La compression numérique de l'image et l'optique à fibres vont brancher les consommateurs sur un univers de 300 canaux. Et cet univers supposera en plus un système interactif. Qui dit interactif dit choix. Les consommateurs pourront donc contrôler ce qui entrera chez eux.

Grâce à l'adressabilité universelle, les consommateurs pourront utiliser leur télévision à des fins de divertissement et d'information, à des fins éducatives, comme centre commercial et même comme guichet bancaire. Cette interactivité donnera lieu à une foule d'innovations que le commun des mortels ne peut pas encore imaginer.

Certains, cependant, ont déjà imaginé des innovations. Je les ai évoquées non pas pour signifier qu'elles répondent à tous les besoins, mais pour montrer qu'elles marquent un début. Il existe déjà sur le marché américain, un dispositif qui s'appelle *TV Allowance (allocation télé)* et qui permet aux parents de programmer un nombre donné d'heures d'écoute pour leurs enfants. Pour regarder la télé, l'enfant doit introduire son code d'accès. Lorsque son allocation est épuisée, la télévision se ferme et reste fermée jusqu'au moment où on règle l'horloge de nouveau à la fin de la semaine.

Un ingénieur de l'Université Simon Fraser a présenté le plan de conception d'un dispositif qui fonctionne un peu différemment. Ce dispositif filtre les émissions de télévision sans qu'on ait à les regarder. Ce système, qui prévoit une cote pour chaque émission, permet aux téléspectateurs de déterminer la cote acceptée pour les émissions qui seront regardées sur son téléviseur. Tous les autres signaux seront donc rejetés.

Il y a d'autres solutions techniques et nous nous devons, en tant qu'industrie, d'en tenir compte.

Il ne fait pas de doute que de nombreux choix et défis nous attendent. Il incombe à tous ceux et celles qui travaillent dans l'industrie canadienne de la télédiffusion d'améliorer la situation actuelle. Comme l'a dit Keith Spicer, «il faut en arriver à un juste équilibre entre la responsabilité sociale et la liberté d'expression».

L'industrie canadienne de la câblodistribution s'est fermement engagée à participer activement à la solution de ces problèmes et à vous aider à examiner des mesures en vue de régler ces questions très importantes. Si vous avez des questions à nous poser, nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

Le président: Je vous remercie, monsieur Stein. Une question me vient à l'esprit et je voudrais vous la poser très rapidement.

Hier, M. Sacco, sociologue de l'Université Quenn's, nous a dit que la violence à la télévision devait nous préoccuper sérieusement, mais qu'à son avis, la télévision ne contribuait pas autant à la violence dans les comportements qu'on le pense généralement. Il pense que la consommation excessive encouragée par la télévision, par exemple, présente un danger beaucoup plus grand que la violence à la télévision. Il nous a cependant laissé entendre que le téléviseur peut certainement constituer un instrument dangereux si nous le considérons comme un simple meuble et si nous ne le comprenons pas.

[*Text*]

One of the initiatives we've talked a little bit about here has been whether or not we could help to create a state of mind with respect to treating television viewing with care and responsibility by creating a hazard or a warning system similar to the admonition on a package of cigarettes, that smoking these cigarettes is injurious to your health, or something akin to the seatbelt legislation, an intervention—I don't mean an intervention. Rather, perhaps there could be an occasional banner on the set that said to treat this instrument with care and responsibility, it could be damaging to your family, or words to that effect.

What would be your reaction to something that just said be careful about the television you watch?

Mr. Stein: I agree and disagree. I agree in the sense that I think as parents and as people involved in television we do have to ensure that people understand what television is, what's good about it and what kind of effects it can have. In particular, I do think parents bear a responsibility for what their children watch. There also has to be information as to what are the effects of television, that type of thing. I agree with that.

But I think there's a more general issue here. I would first say I see television as a very positive medium. Our experience with television has not, in the scheme of things, been a very long experience. When we think about it, back to 1952 or thereabouts, it's 40 years. In that 40 years it has become a hugely important tool in our society, a huge influence in our society. I don't think we've really completely learned about it.

But I think it's a tremendous medium for positive good. I would hate to see a hazardous warning attached to it.

I think where we have failed is in treating it as this passive instrument. What we should be doing is being much more proactive about what television is about and getting children involved with camcorders, producing television, having them see how it works, how it operates and the effects it can have.

What we would try to take is a positive approach that says television is a positive medium, but also putting it in a context where people have good information about television, what's on television, and also good information on what are the impacts of television. If there are impacts, for example, of television on children's behaviour at certain ages, then I think it's important for educators and others to get that information to parents so they can deal with it.

• 1555

The Chairman: Because I'm leaving, before I turn the questioning over to the representative for the official opposition, I'd like to ask one more question.

[*Translation*]

L'une des initiatives dont nous avons discuté un peu ici est l'idée d'habituer les téléspectateurs à faire preuve de circonspection et à choisir leurs émissions de manière responsable en rendant obligatoire une sorte d'avertissement comme celui qui figure sur les paquets de cigarettes, pour prévenir les fumeurs qu'elles peuvent nuire à leur santé, ou encore en intervenant comme on l'a fait en rendant obligatoire le port de la ceinture de sécurité... Je ne veux pas vraiment parler d'une intervention. On pourrait peut-être mettre plutôt sur l'appareil un collant disant qu'il faut traiter cet instrument d'une manière circonspecte et responsable, car il pourrait être dangereux pour votre famille, ou quelque phrase du genre.

Que penseriez-vous de l'idée qu'on dise simplement qu'il faut être prudent dans le choix des émissions de télévision qu'on regarde?

M. Stein: Je suis d'accord et je ne le suis pas. Je suis d'accord en ce sens qu'à mon avis, à titre de parents et d'intervenants dans le secteur de la télévision, nous devons nous assurer que les gens comprennent ce que signifie la télévision, quels sont ses atouts et quels genres de répercussions elle peut avoir. J'estime surtout que les parents ont une certaine responsabilité dans le choix des émissions que leurs enfants regardent. Il faut également qu'on soit au courant notamment des effets de la télévision. Je suis d'accord avec vous là-dessus.

J'estime cependant qu'une autre question plus générale entre en jeu ici. Je dois d'abord dire que je vois la télévision comme un moyen de communication très positif. Tout bien considéré, nous n'avons pas une très longue expérience de la télévision. La télévision est arrivée vers 1952, c'est-à-dire il y a peine plus de 40 ans. Au cours de ces 40 années, la télévision est devenue un outil extrêmement important dans notre société, elle a exercé une immense influence. Je ne crois pas cependant que nous sachions absolument tout à son sujet.

J'estime néanmoins que c'est un moyen de communication qui peut faire énormément de bien. Je détesterais qu'on y appose un avertissement.

Je pense que là où nous avons manqué, c'est en traitant la télévision comme un instrument passif. Nous devrions plutôt être beaucoup plus proactifs au sujet de la télévision, nous devrions montrer aux enfants à utiliser des camescopes, à préparer des émissions de télévision, leur montrer comment la télévision fonctionne, comment on doit l'utiliser et quels effets elle peut avoir.

Nous devrions prendre une attitude positive, admettre que la télévision est un moyen de communication positif, tout en informant bien les gens sur ce qu'est la télévision et sur ses répercussions éventuelles. Par exemple, si la télévision a des effets sur le comportement des enfants de certains groupes d'âge, il est important, je pense, que les éducateurs et d'autres personnes en informent les parents afin qu'ils puissent agir en conséquence.

Le président: Étant donné que je dois partir, avant de donner la parole aux représentants de l'opposition officielle, j'aimerais poser une autre question.

[*Texte*]

The Canadian Association of Broadcasters is developing an ethical code with respect to violence on television. They feel that this code should pertain to all elements of the industry, including the cable industry. Do you agree with that? Would the Canadian cable industry be willing to subscribe to a code such as that being developed by the Canadian Association of Broadcasters?

Mr. Stein: First of all, as a distribution system, we are responsible for being aware of the codes that are developed for all available services. I think, fundamentally, the broadcasters have to develop their code. I would hate to give them advice on that. I'm sure that they're quite up to the task.

I think, as well, the pay and specialty service providers are taking action on their own. We've had a number of discussions with the pay and specialty people who've done that.

I think the most important thing in this is to come to some kind of mechanism for rating programs, so that people can know what kind of programming they're watching.

When I talk with Moses Znaimer at City TV, he talks about the kind of effort they've made with the public and in terms of informing people of their own ratings.

Many times broadcasters supply information to the newspapers or *TV Times* about the programs, but the information gets edited out for the sake of being more concise.

I think a lot of people have to be involved in this. I think the position we take as the cable television industry is that yes, we will participate in the various discussions with respect to that, but primarily our focus will be on making sure that television programs are given some kind of a rating so that people can know what kind of programs are there.

Mrs. Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Welcome, Mr. Stein, and your associates.

To follow along the same line, the committee has been told that at the federal level there is really no system in place to classify TV programs. At the provincial level, as you said, some of them are classified. It's easier for parents to judge at that time whether they're appropriate for their children, or for young audiences.

You talked about *TV Times*. Is it technically possible to set up a national classification system for television broadcasts? Could you also superimpose symbols on programs demonstrating the rating while they're going on?

Mr. Stein: In our action group we talked about the fact that there are different classification systems. I don't know that we'd be able to succeed with a national classification system. I think, however, we could succeed in ensuring that classification systems are being developed. The reaction that came back when we had a discussion with some of the film producers was that they have enough trouble now with the different provincial classification schemes. Yet we also have to understand that people can react to things differently across the country. Different communities do have different standards as to how they would look at these kinds of things.

I think we need to do a lot more work on how to do this before we could actually say whether it is technically possible or not. I think we need to do a lot more work on this, and we've started that.

[*Traduction*]

L'Association canadienne des radiodiffuseurs est en train d'élaborer un code de déontologie en ce qui a trait à la violence à la télévision. L'Association estime que ce code devrait s'appliquer à tous les secteurs de l'industrie, notamment aux câblodistributeurs. Êtes-vous d'accord avec cela? Les câblodistributeurs canadiens seraient-ils prêts à souscrire à un code comme celui que l'Association canadienne des radiodiffuseurs est en train d'élaborer?

M. Stein: Tout d'abord, en tant que réseau de distribution, nous devons nous tenir au courant des codes qui sont élaborés pour les services offerts. Je pense que les télédiffuseurs doivent élaborer leur propre code. Je n'aimerais pas beaucoup leur donner des conseils à ce sujet. Je suis certain qu'ils sont tout à fait à la hauteur de la tâche.

En outre, je pense que ceux qui offrent des services spécialisés et la télévision payante prennent des mesures de leur côté. Nous avons eu de nombreux entretiens avec certains d'entre eux qui l'ont fait.

Le plus important dans tout cela, à mon avis, est d'en arriver à une sorte de mécanisme qui permette de classifier les émissions afin que les gens puissent savoir quel genre d'émissions ils regardent.

Lorsque je parle avec Moses Znaimer de City TV, il mentionne l'effort qu'ils ont fait pour informer le public de leur propre classification.

Souvent, les télédiffuseurs offrent de l'information au sujet des émissions dans les journaux ou dans le *TV Times*, mais cette information est en quelque sorte abrégée par souci de concision.

Je pense que bien des gens ont un rôle à jouer dans tout cela. En tant que câblodistributeurs, nous voulons participer aux divers débats sur la question, mais notre principal objectif sera de veiller à ce que les émissions de télévision reçoivent une sorte de cote afin que les gens puissent savoir quel genre d'émissions sont offertes.

Mme Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur Stein, je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'à votre équipe.

Dans le même ordre d'idées, on nous a dit, au comité, qu'à l'échelle fédérale il n'y avait pas vraiment de système en place pour classifier les émissions de télévision. À l'échelle provinciale, comme vous l'avez dit, certaines émissions sont cotées. Il est ainsi plus facile aux parents de juger si ce sont des émissions qui conviennent à leurs enfants, ou à de jeunes auditeurs.

Vous avez parlé du *TV Times*. Est-il possible de mettre sur pied un système de classification national pour les émissions de télévision? Pourriez-vous également surimposer des symboles à l'écran pour indiquer la cote d'une émission?

M. Stein: Notre groupe d'action a abordé la question des différents systèmes de classification. Je ne sais pas si nous pourrons mettre sur pied un système national de classification. Cependant, je pense que nous pourrions nous assurer que des systèmes de classification sont mis en place. Lorsque nous en avons parlé avec des réalisateurs de films, ils ont dit qu'ils avaient déjà assez de problèmes à l'heure actuelle avec les différents systèmes de classification provinciaux. Il faut comprendre également que les gens réagissent différemment selon les régions du pays. Les gens n'utilisent pas tous les mêmes normes pour évaluer le contenu des émissions.

Je pense que nous avons encore beaucoup de travail à faire avant de pouvoir dire si cela est possible ou non sur le plan technique. Nous avons beaucoup de travail à faire, et nous avons déjà commencé à le faire.

[*Text*]

Mrs. Maheu: Why would you foresee any difficulty when films are already rated? What's so different about films on movie and on cable TV?

Mr. Stein: The films are rated differently across the country. Provinces still have different classifications schemes for films. There's been no indication from the provinces that they are willing to go to a national classification system for films.

I think we need to have more discussion. I think we're committed to trying to work out a national system. As in many things in this country, we have to be able to work with people across the country to come up with one that makes sense across the country, but is also sensitive to particular concerns in various communities across the country.

• 1600

Mrs. Maheu: If there is a desire out there to put in some sort of classification system, who do you feel should be responsible for it?

Mr. Stein: I think the responsibility should be on the people who are producing and distributing the material. I think the people who program and set up schedules and offer that to the public—they bear the first responsibility for developing that kind of a classification scheme. In terms of doing that I think there does have to be quite a bit of input from the public, but I think the onus of responsibility should be on the person distributing it.

Mrs. Maheu: Yes. To pick up on what you said about the engineer at Simon Fraser University who came up with a device, the committee often hears that parents should engage in some sort of regulation for their children, that they should monitor the programs they're watching and restrict them to certain types of programming.

The problem today is that there are growing numbers of single parent families and often both parents are working. Is it feasible to assume that parents would be able to effectively monitor what their children are watching, in light of the Simon Fraser University device? Are there any others on the market or that you see coming? We've heard about "smart boxes" that turn off the set or restrict stations. Is anything else available? How accessible will they be or are they now? Can everyone afford them? Are they easy to operate?

Mr. Stein: As an association, we have clearly said that we believe people should have the choice over what programs and services come into their home. That is at the heart of what we are now proposing to the CRTC with our plan for universal addressability. We feel that by bringing the new technologies of digital compression and addressability into as many Canadian homes as possible, people will have the ability to make those choices over programs and services.

So parents can have two controls. They can have control when they're there, but they would also be able to control, in advance, what services they receive. I think we can develop that kind of capability as we bring in these new technologies.

[*Translation*]

Mme Maheu: Pourquoi prévoyez-vous des problèmes lorsque les films sont déjà cotés? De quelle façon est-ce que les films que l'on montre au grand écran sont-ils si différents de ceux que l'on montre à la télévision par câble?

M. Stein: Les films sont cotés différemment au pays. Les provinces ont encore un système de classification différent pour les films. Les provinces n'ont pas laissé entendre qu'elles étaient prêtes à adopter un système de classification national pour les films.

Je pense qu'il est nécessaire d'en discuter davantage. Nous nous sommes engagés à essayer de mettre sur pied un système national. Comme pour bien des choses au Canada, nous devons pouvoir travailler avec les gens un peu partout au pays afin d'arriver à un système qui soit acceptable pour tous, mais qui soit en outre sensible aux préoccupations particulières des diverses collectivités.

Mme Maheu: Si l'industrie souhaite mettre en place un système de classification, qui à votre avis devrait en être responsable?

M. Stein: À mon avis, la responsabilité incombe aux producteurs et aux distributeurs. À mon avis, ce sont ceux qui programment, qui établissent les horaires et qui offrent ces émissions publiques qui doivent être les premiers responsables de la mise en place d'un système de classification. Le public doit avoir son mot à dire, mais la responsabilité devrait incomber aux distributeurs.

Mme Maheu: Oui. Pour revenir à ce que vous avez dit au sujet de l'ingénieur de l'Université Simon Fraser qui a mis au point un appareil, le comité entend souvent dire que les parents devraient assurer une sorte de réglementation pour leurs enfants, qu'ils devraient surveiller les émissions qu'ils regardent et les limiter à certains types d'émissions.

Le problème, de nos jours, c'est qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales et que souvent les deux parents travaillent. Les parents seraient-ils en mesure de surveiller de façon efficace ce que leurs enfants regardent, grâce au mécanisme mis au point à l'Université Simon Fraser? Existe-t-il d'autres mécanismes, ou est-ce que vous prévoyez qu'il y en aura un bientôt sur le marché? On nous a parlé des mécanismes de verrouillage pour éteindre l'appareil ou limiter les stations. Y a-t-il d'autres mécanismes disponibles? Ces mécanismes seront-ils accessibles, ou le sont-ils à l'heure actuelle? Sont-ils abordables pour tout le monde? Sont-ils faciles à utiliser?

M. Stein: Notre association a dit clairement qu'à notre avis, les gens devraient pouvoir choisir eux-mêmes les émissions et les services qu'ils reçoivent chez eux. C'est au coeur même de ce que nous proposons au CRTC avec notre plan d'adressabilité universelle. À notre avis, si nous apportons les nouvelles technologies de la compression digitale et de l'adressabilité dans le plus grand nombre possible de foyers canadiens, les gens seront en mesure de choisir les émissions et les services qu'ils veulent recevoir.

Les parents peuvent donc avoir deux moyens de contrôler ce que leurs enfants regardent. Ils peuvent contrôler lorsqu'ils sont à la maison, mais ils pourraient également contrôler à l'avance les services qu'ils recevront. Je pense que nous pouvons mettre au point ce genre de capacité au fur et à mesure que nous introduirons ces nouvelles technologies.

[*Texte*]

Roger has been quite involved in the technology involved in this.

Mr. Roger Poirier (Senior Vice-President, Technology, Canadian Cable Television Association): All of these schemes still depend on the development of a classification system. Assuming you have in place a common classification for programming, movies or whatever video material, you can then encode that classification and transmit it as part of the video information. In other words, you simply send an electronic code along with the program involved, and at the received location, at the consumer's home, there are various methods of decoding that electronic code to determine exactly what the programming content might be.

You can then develop a sort of interdiction approach, whereby you can preset a device which would simply filter out anything which is below or above a certain code level. In other words, if you have a classification for violence based on a scale of 1 to 10, and anything above 7 was extremely violent, you could set a device just below that and it would simply filter out anything above that level.

These devices are not particularly complicated. They depend more on the availability of some sort of classification. We are, however, in a transition period where the way we transmit information is changing very quickly, from an analogue world to a digital one. Going to a digital world will allow us to do a lot of things in the nature of identifying programming, not only in the levels of violence, for instance, but we will be able to code, as part of the digital bitstream, a lot of information about the programming that is coming.

People will have much more intelligent devices in their homes—either TV sets or receptive devices—and they will be able to pre-program what you want this device to display in their home. Of course, things of violence or other types of things you may simply not want entering your home. That will be fairly simple for you to do.

• 1605

Mrs. Maheu: What about the affordability?

Mr. Stein: That is exactly one of the reasons why we have proposed to the CRTC that we move to universal addressability. By making it part of the cable television system and extending addressability to all subscribers, it makes it affordable to all individuals rather than just a few who can afford to go out and buy that type of capability. That's behind what we are trying to do there.

As Roger said, I think we are also learning about these types of technologies. I think we can try to develop them in a way that they are affordable. Generally, if there is going to be any kind of market for these devices, if people realize they are part of the mass consumer electronics market, they have to price them in that type of market. So a major objective is to make them affordable.

[*Traduction*]

Roger s'intéresse de très près à cette technologie.

M. Roger Poirier (vice-président principal, Technologie, Association canadienne de la télévision par câble): Tous ces projets dépendent toujours de la mise en place d'un système de classification. En supposant qu'il existe un système commun de classification des émissions, des films ou de tout autre matériel sur vidéo, il est alors possible d'encoder cette classification et de la transmettre avec les autres informations. En d'autres termes, on envoie tout simplement un code électronique avec l'émission en question, et à l'autre bout, le consommateur peut décoder de diverses façons ce code électronique pour déterminer exactement le contenu d'une émission.

Il serait donc possible de régler à l'avance un appareil qui éliminerait toute émission au-dessus ou au-dessous d'un certain code. En d'autres termes, si les émissions sont classées selon une échelle de 1 à 10 selon leur contenu de violence, et que tout ce qui est au-dessus de 7 est extrêmement violent, il est alors possible de régler l'appareil juste au-dessous de cette cote afin qu'il élimine tout simplement tout ce qui est au-dessus.

Ces appareils ne sont pas particulièrement compliqués. Ils dépendent davantage de la disponibilité d'une sorte de classification. Nous sommes cependant dans une période de transition où la façon dont nous transmettons l'information évolue très rapidement, d'un monde analogique à un monde numérique. La transition à un système numérique nous permettra de faire beaucoup de choses pour identifier les émissions, non seulement pour en déterminer le contenu violent, mais nous pourrons également par exemple, grâce au système numérique codifier beaucoup d'informations au sujet de l'émission qui est présentée.

Les gens auront chez eux des appareils beaucoup plus intelligents—qu'il s'agisse de téléviseurs ou d'appareils de réception—et ils seront en mesure de programmer à l'avance les émissions qu'ils veulent regarder chez eux. Naturellement, il y a peut-être des émissions violentes ou d'autres types d'émissions que vous ne voudriez pas recevoir chez vous. Il sera alors assez simple pour vous de les éliminer.

Mme Maheu: Parlez-nous un peu du coût de ces appareils.

M. Stein: C'est justement l'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé au CRTC de généraliser l'adressabilité universelle. Si cela fait partie du réseau de télévision par câble et si nous offrons l'adressabilité à tous les abonnés, ce mécanisme devient abordable pour tous, non pas seulement pour ceux qui ont les moyens de se payer ce genre de dispositif. Voilà une des raisons pour lesquelles nous proposons l'adressabilité universelle.

Comme Roger l'a dit, je pense que nous apprenons également quelque chose au sujet de ces technologies. Nous pouvons essayer de les mettre au point tout en veillant à ce qu'elles soient abordables. De façon générale, s'il y a un marché pour ce genre d'appareil, si les gens se rendent compte qu'ils font partie d'un marché de consommation de masse de produits électroniques, ils devront en fixer le prix en fonction du marché. Le coût abordable de ces appareils devient donc un objectif majeur.

[*Text*]

Ms Mitchell (Vancouver East): I should explain that I am sitting in for Lyle MacWilliam today, who regrets he couldn't be here. I don't have as much background as the other people sitting here. I am going to start with some of the basics.

First of all, would you define what you mean by "addressability"?

Mr. Stein: Addressability means the consumer has the ability to be able to pick and choose which services they receive.

Ms Mitchell: Okay.

I wonder if we could go back to some of the basic assumptions here. I would be interested to know whether there are available any studies that you know of that would indicate how many children are watching what kinds of TV programs, particularly cable TV programs. Is there any data of that type available in Canada?

Ms Elizabeth Roscoe (Senior Vice-President, Regulatory Development and Public Affairs, Canadian Cable Television Association): Certainly Mediastats does track television viewing. As an association, we monitor very much their statistics. Certainly the Children's Broadcast Institute breaks out children's viewing. I can't recall whether or not they have appeared before your committee. They did appear.

I think they have some statistics on that broken out from Mediastats as well. Our statistics are more on a national basis, though. They don't demographically break out children versus adult.

Ms Mitchell: So you can't really tell me what are the trends and what types of programs they are watching at different age groups.

Ms Roscoe: It is available. We don't have it with us today.

Ms Mitchell: The basic assumption underlying all the discussion—in fact, it's the one, I assume, for having this committee meet in the first place—is that violence on TV has a negative impact on children. We also know, of course, there are other factors that would create violent behaviour patterns in children, such as poverty and I suppose deprivations of different types. But is there actual research done that really substantiates that violence is bad for children? I would be interested to know how this research was done.

Mr. Stein: A lot of research has been done on violence and children. I think a lot of it has been filed with the committee. I should say there are a lot of differing opinions.

In some of the research the CRTC has done, and they have done a pretty effective overview of the type of research that has been done on this in terms of the impacts on children, I think a common view of all this would be that there are certain correlations between aggressive behaviour on the part of children and the type of television they watch. There is concern from parents about the impact of television. Parents want to be more informed about this and how to deal with it.

[*Translation*]

Mme Mitchell (Vancouver-Est): Je dois vous expliquer que je remplace Lyle MacWilliam qui regrette de ne pouvoir être ici aujourd'hui. Je ne suis donc pas aussi bien informée sur la question que mes autres collègues. Je vais commencer par des éléments de base.

Tout d'abord, pouvez-vous définir ce que vous entendez par «adressabilité»?

M. Stein: L'adressabilité signifie que le consommateur est en mesure de choisir les services qu'il reçoit.

Mme Mitchell: Très bien.

Je me demande si nous pouvons revenir à certaines hypothèses de base. J'aimerais savoir si, à votre connaissance, des études ont été faites pour indiquer combien d'enfants regardent quel type d'émissions de télévision, plus particulièrement les émissions de la télévision par câble. De telles données sont-elles disponibles au Canada à l'heure actuelle?

Mme Elizabeth Roscoe (vice-présidente principale, Affaires publiques et réglementation, Association canadienne de la télévision par câble): Mediastats recueille certainement des données sur l'écoute de la télévision. Notre association surveille de très près ces statistiques. L'Institut de radiotélévision pour enfants fait une analyse de l'écoute des enfants. Je ne me rappelle pas si ses représentants ont comparu ou non devant votre comité. Ils ont effectivement comparu.

Je pense qu'ils ont également certaines statistiques de Mediastats. Nos statistiques sont plutôt des statistiques nationales. Il n'y a pas de ventilation démographique pour l'écoute des enfants par rapport à celle des adultes.

Mme Mitchell: Vous ne pouvez donc pas vraiment me dire quelles sont les tendances et quel type d'émissions les enfants regardent selon leur groupe d'âge.

Mme Roscoe: Ces données existent. Mais je ne les ai pas ici avec moi aujourd'hui.

Mme Mitchell: Le principe fondamental sous-jacent dans tout ce débat—en fait, c'est la raison pour laquelle le comité se penche sur la question, j'imagine—c'est que la violence à la télévision a des effets négatifs sur les enfants. Nous savons en outre, naturellement, qu'il y a d'autres facteurs qui peuvent susciter un comportement violent chez les enfants, notamment la pauvreté, et je suppose, différents types de privation. Mais y a-t-il des études qui démontrent que la violence à la télévision est mauvaise pour les enfants? J'aimerais savoir comment ces études ont été faites.

M. Stein: On a fait beaucoup de recherches sur la violence et les enfants. Je pense qu'une bonne partie des résultats de ces recherches a été déposée auprès du comité. Je dirais qu'il y a beaucoup de divergences d'opinion.

Le CRTC a fait une étude assez complète du genre de recherches effectuées sur les effets de la violence à la télévision sur les enfants, et il semble que dans toutes les études qui ont été effectuées, on s'entend pour dire qu'il existe certains liens entre le comportement agressif des enfants et le genre d'émissions de télévision qu'ils regardent. Les parents s'inquiètent des effets de la télévision. Les parents veulent être mieux informés sur cette question et sur la façon de s'attaquer à ce problème.

[*Texte*]

The argument about the causal-effect relationship, from my reading—and I am not an expert on this, it's just my reading of the various research that's been done, some of which has been considered by the committee—is that there is a range of views about the impact. There is no doubt, though, that parents are concerned about the impacts television has on their children and want to be better informed as to how to deal with those impacts and to be able to be sure that the system, as a whole, is trying to take positive action in terms of the kind of programming that's available for children.

• 1610

You would probably find that if you brought a number of experts in on this subject, you could have a number of different arguments. So we decided that rather than getting involved in that argument, we'd say that this is what we're going to do about it: we're going to try to be positive about it. For example, our community channel leadership activity is quite important to us because all our community programmers across the country are going to get involved in their communities and have community channel discussions about what the role of television is—

Ms Mitchell: Good idea.

Mr. Stein: —and try to get more into that kind of thing. That's the approach we've tried to take in this regard.

Ms Mitchell: You've mentioned what you and your cable industry are interested in doing. Are you in the industry trying to control it yourselves? I'm thinking of the public networks as well.

Mr. Stein: Well, I think we in the industry are very much trying to deal with the issue ourselves, yes. Within our own areas of responsibility, we're trying to determine what we can do to deal with the situation and work together to see what kind of ratings mechanisms can be developed and what kind of technologies can be made available. We do see that as being part of our responsibility and we're committed to doing it.

Ms Mitchell: But you're speaking in future terms. Is anything being done right now?

Mr. Stein: The things that are being done right now are, first, the leadership project that we have with all our community channels, which we started two months ago. Quite a few of our community channels have already been involved in communities, with schools, involving children in television and how to produce television, and in media literacy programs, involving what kind of television programming to watch.

There are projects going on right now that are trying to give people a better idea of what kind of programming there is and also how to use things. For example, the VCR Plus allows you to punch in some numbers rather than having to program your VCR; then it will turn on your VCR for programming. Those are the kinds of technologies we have to look at, so those are our future projects. But the work is going on now.

Ms Mitchell: Each parent would probably feel it's their responsibility to work out a particular approach to this for their own children. Would you like to tell us what approach you would use with your own children, if you had your druthers, if you have children?

[*Traduction*]

D'après ce que j'ai lu, les opinons varient énormément quant au rapport de cause à effet. Je ne suis pas expert en la matière, j'ai tout simplement lu les résultats des recherches qui ont été faites, et dont le comité a pris connaissance. Il ne fait cependant aucun doute que les parents s'inquiètent des conséquences de la télévision pour leurs enfants et qu'ils veulent être mieux informés afin de s'assurer que le système en général tente de prendre des mesures positives en ce qui concerne le type d'émissions offertes aux enfants.

Si l'on réunissait un certain nombre d'experts sur cette question, on s'apercevrait sans doute qu'ils ont des points de vue différents. Nous avons donc décidé de ne pas nous lancer dans ce genre de débat mais de tenter plutôt de prendre des mesures positives. Par exemple, l'activité de leadership de notre canal communautaire est très importante pour nous car tous nos programmateurs communautaires au pays travailleront au niveau de leur communauté et diffuserons sur le canal communautaire des débats au sujet du rôle de la télévision. . .

Mme Mitchell: C'est une bonne idée.

M. Stein: . . .et tenteront de faire davantage de ce côté-là. Voilà la formule que nous avons adoptée à cet égard.

Mme Mitchell: Vous nous avez parlé de ce que vous et le secteur de la câblodistribution voulez faire. Est-ce que dans votre secteur vous tentez d'assurer vous-même le contrôle? Je pense au réseau public également.

M. Stein: Oui, nous tentons d'assurer nous-même le contrôle. Selon notre propre sphère de responsabilité, nous tentons de déterminer ce que nous pouvons faire pour corriger la situation et nous travaillerons ensemble pour voir quels types de mécanismes de classification peuvent être mis en place et quel genre de technologie nous pouvons offrir. Nous considérons que cela fait partie de nos responsabilités et nous sommes déterminés à le faire.

Mme Mitchell: Mais vous parlez de l'avenir. Faites-vous quelque chose à l'heure actuelle?

M. Stein: Pour ce qui est de ce nous faisons à l'heure actuelle, il y a tout d'abord le projet de leadership avec nos canaux communautaires, projet qui a été lancé il y a deux mois. Bon nombre de nos canaux communautaires ont déjà commencé à travailler avec les collectivités, avec les écoles, pour parler aux enfants de la télévision et leur expliquer comment les émissions de télévision sont produites, et dans le cadre des programmes d'initiation aux médias, ils discutent avec eux du genre d'émissions de télévision à regarder.

Il existe à l'heure actuelle des projets pour tenter de donner aux gens une meilleure idée des émissions qui existent et de la façon d'utiliser certains appareils. Par exemple, VCR Plus vous permet d'entrer un code plutôt que d'être obligés de programmer votre magnétoscope; ce système met automatiquement en marche votre magnétoscope. Voilà donc le genre de technologie que nous devons envisager, ce sont nos projets futurs. Mais le travail se fait à l'heure actuelle.

Mme Mitchell: Tous les parents estiment sans doute qu'ils sont responsables de contrôler eux-mêmes les émissions que regardent leurs enfants. Pouvez-vous nous dire de quelle façon vous vous y prenez avec vos propres enfants, si vous avez des enfants?

[*Text*]

Mr. Stein: I've gone through that experience.

Ms Mitchell: Have you? You can tell us the results then, perhaps.

Mr. Stein: I'll tell you that, as a parent, I found that whenever I came into our television room and was concerned about what they were watching, I usually found that the program wasn't from a television broadcast but was usually from the video store.

So my first concern was making sure our neighbourhood video store didn't rent programs to kids under 18 years of age that it shouldn't be renting to them. I'm not sure to what extent that's policed. I know they aren't supposed to do so. For example, video stores in Ontario aren't supposed to rent to children under 18 years of age programs that are rated R. As a personal issue, that was my first concern.

With regard to my second concern, I realize that my children had an advantage because of my strong interest in television, just in giving them much more exposure to how television is produced, so that they recognized—a lot of the problems with television violence are due to the fact that the consequences of violence aren't always portrayed, so it's not realistic.

So just taking the time with children to point out that something is not a realistic depiction of what's going on, to give them an understanding of how that depiction is done, and to tell them that violence is often used because it's a cheap way of achieving an action—just giving them an understanding. I'm not saying violence is bad, as long as it's an accurate depiction of what's going on; that's the important thing.

Ms Mitchell: Would you curtail the amount of time the children watch TV?

• 1615

Mr. Stein: I tried to do that. I don't know—

Ms Mitchell: They won, did they?

Mr. Stein: I think that my son has developed this ability to do his homework, watch television, listen to his CD on his earphones and play computer games, all at the same time.

La présidente suppléante (Mme Roy-Arcelin): Si vous me le permettez, j'ai une petite question à poser au sujet des mécanismes de verrouillage. On a dit que c'était un choix des parents et ainsi de suite. Est-ce que votre association favorise la disponibilité de ces mécanismes de verrouillage?

M. Stein: Si je comprends bien, le mécanisme de verrouillage, c'est. . .

La président suppléante (Mme Roy-Arcelin): C'est l'appareil dont M^me^ Maheu parlait.

Mr. Stein: We certainly do favour—There are a lot of unknowns, I think, in terms of the technology, that have to be developed. There are two things here as well. The other is the actual ratings themselves. That is not well developed. There is a lot of confusion about the information. I think as an industry we are committed both on the technical side and on the hard work side in terms of ratings. We are committed to being involved in trying to develop both the technology and the information that

[*Translation*]

M. Stein: J'en ai fait l'expérience.

Mme Mitchell: Vous pouvez peut-être alors nous en parler.

M. Stein: Je vous dirai qu'en tant que parent, chaque fois que j'entrais dans la salle de télévision pour vérifier ce que mes enfants regardaient, je constatais habituellement qu'ils ne regardaient pas une émission de télévision mais plutôt une bande provenant du club vidéo.

Ma première préoccupation était donc de m'assurer que notre club vidéo de quartier ne louait pas à des enfants de moins de 18 ans des films que ces derniers ne devraient pas regarder. Je ne sais pas dans quelle mesure cela est contrôlé. Je sais qu'ils ne sont pas censés le faire. Par exemple, les clubs vidéo en Ontario ne sont pas censés louer à des enfants de moins de 18 ans des films qui sont réservés aux adultes. Personnellement, c'était ma première préoccupation.

Pour ce qui est de ma deuxième préoccupation, je me rends compte que mes enfants ont eu un avantage en raison de mon intérêt marqué pour la télévision. Ils étaient beaucoup plus au courant de la façon dont on produit les émissions de télévision, de sorte qu'ils pouvaient reconnaître. . . le problème de la violence à la télévision est dû en grande partie au fait que l'on ne dépeint pas toujours les conséquences de la violence, de sorte que ce n'est pas réaliste.

Donc, le simple fait de prendre le temps d'expliquer aux enfants qu'une telle émission ne donne pas une image réaliste, de leur faire comprendre comment l'émission est produite, et de leur dire que la violence est souvent utilisée parce que c'est une façon facile de produire une émission d'action. . .Il suffit de le leur faire comprendre. La violence n'est pas mauvaise en soi, pourvu qu'elle donne une image exacte de la réalité; voilà ce qui est important.

Mme Mitchell: Est-ce que vous limiteriez le temps que les enfants passent à regarder la télévision?

M. Stein: J'ai essayé de le faire. Je ne sais pas. . .

Mme Mitchell: Ils ont gagné, n'est-ce pas?

M. Stein: Je crois que mon fils en est venu à pouvoir faire ses devoirs, regarder la télévision, écouter ses disques compacts avec ses écouteurs et jouer des jeux informatisés, tout à la fois.

The Acting Chairperson (Mrs. Roy-Arcelin): I would like to ask you a quick question about lock-out devices. It was said that this was the parent's choice, etc. Does your association support the use of these lock-out devices?

Mr. Stein: If I understood correctly, the lockout device is—

The Acting Chairperson (Mrs. Roy-Arcelin): It is the device that Mrs. Maheu was talking about.

M. Stein: Nous sommes certainement pour. . . Il y a beaucoup d'aspects de la technologie que nous ne connaissons pas et qui devrons être développés. Il y a aussi deux questions. L'autre porte sur la classification. Ce n'est pas quelque chose qui a été très bien développé. L'information reste confuse. Notre industrie appuie l'aspect technique et le déploiement de beaucoup d'efforts pour élaborer un système de classification. Nous voulons participer à la mise au point de la technologie et

[*Texte*]

parents can use. I think we will be successful in doing that because I think there is a demand. Some people say, well, people want these kinds of things, but will they actually go and buy them?

Mrs. Maheu: That's why I kept saying cost.

La présidente suppléante (Mme Roy-Arcelin): C'est cela.

Mr. Stein: Yes, I know. It is a tricky question, because maybe you can make it really cheap and they still might not buy them. I don't know.

La présidente suppléante (Mme Roy-Arcelin): C'est cela, au fond.

Mr. Stein: It is an important thing. I think that part of this is going to be—That is why I think the initiative of this committee is quite important. In many cases it could be like seatbelts. Do you remember when Ford came out with the first cars? I am probably giving you more of a sense of my age than I should, but I remember when Ford came out with seatbelts in the 1950s. I liked cars at a very young age. Everybody thought this was ridiculous, that you were adding $150 to the price of the car and this was silly. Then there was a huge campaign that went on, and it took some time before people became convinced that this was a good thing to have in cars.

I wouldn't want to see the same length of time here to indicate, yes, there is a bit more cost to this, but this is a tremendous advantage. I think it is certainly like smoking or automobile safety. These things really do require a public awareness effort, and it is something that as an industry we are very committed towards. We are very committed to being involved in whatever way we can to making people aware of these things, to help develop the technology and make them affordable and accessible to people.

La présidente suppléante (Mme Roy-Arcelin): Il s'agit de sensibiliser la société et de responsabiliser les parents et les éducateurs.

M. Stein: Exactement.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I am indebted to my colleague, Denis Pronovost, for yielding his time for one question from me. I have only one question, because of a previously arranged engagement in about 10 minutes. It won't take you 10 minutes to answer it.

Mr. Stein: I hope not.

Mr. Scott: I am delighted to see some of my friends here at the table. Could you please, Roger, in part answer this? For those of us who are cable-watching addicts, could you please expand on what to do about the 300-channel phenomenon. How in the name of heaven are we going to control access to what may be described as unclassified or unacceptable stuff that can be available to young people? How do we protect those kids from this stuff?

• 1620

Mr. Stein: Do you know what? It's actually going to enhance your ability to control that.

I don't know if you had the opportunity to watch the hearings, courtesy of your community cable television system, in particular when Rogers appeared. They did a demonstration on how parents could actually lock out programming in advance by

[*Traduction*]

de renseignements dont les parents pourront se servir. Je pense que nous pourrons le faire parce que je crois que la demande existe. Certains disent que les gens veulent de tels dispositifs mais ils se demandent s'ils vont vraiment aller les acheter?

Mme Maheu: Voilà pourquoi j'insistais sur le prix.

The Acting Chairperson (Mrs. Roy-Arcelin): That's it.

M. Stein: Oui, je sais. C'est un problème épineux, car les gens ne les achèteraient peut-être pas même si nous les vendions à un prix très bas. Je ne sais pas.

The Acting Chairperson (Mrs. Roy-Arcelin): That's what it boils down to.

M. Stein: C'est important. Je crois qu'une partie de ceci sera... C'est pour cela que l'initiative de ce comité m'apparaît importante. Nous pourrions revivre le scénario des ceintures de sécurité. Vous souvenez-vous quand Ford a produit ses premières voitures? Je trahis peut-être mon âge en disant cela mais je me souviens quand Ford a commencé à produire des ceintures de sécurité dans les années cinquante. J'ai aimé les autos dès un très jeune âge. Tout le monde pensait que c'était ridicule d'ajouter 150$ au prix de l'auto. Il y a eu une grande campagne et cela a pris du temps avant qu'on puisse convaincre la population que c'était une bonne chose à inclure dans les autos.

Je ne voudrais pas qu'il faille autant de temps pour admettre que cela coûte un peu plus mais que cela présente de grands advantages. On peut comparer cela à la lutte contre le tabagisme ou à la sécurité des automobiles. Il faut vraiment sensibiliser la population et notre industrie s'y emploiera. Nous voulons faire tout ce que nous pouvons pour sensibiliser la population, pour mettre au point la technologie et la rendre abordable et accessible pour tous.

The Acting Chairperson (Mrs. Roy-Arcelin): We have to raise public awareness and make parents and teachers more responsible.

Mr. Stein: Exactly.

M. Scott (Hamilton—Wenworth): Je remercie mon collègue, Denis Pronovost, de m'avoir cédé le temps qui lui restait pour poser une question. J'ai seulement une question, parce que j'ai un rendez-vous dans dix minutes. Cela ne vous prendra pas dix minutes pour y répondre.

M. Stein: J'espère que non.

M. Scott: Je suis heureux de voir certains de mes amis autour de la table. Roger, pourriez-vous répondre en partie à ma question? Ceux d'entre nous qui sont des câblomanes, peuvent-ils nous parler du phénomène des 300 canaux. Comment allons-nous pouvoir contrôler l'accès des jeunes à des émissions qui n'auront pas été classifiées ou qui seront inacceptables? Comment ferons-nous pour protéger nos enfants de ces émissions?

M. Stein: Croyez-le ou non, cela va augmenter votre capacité de contrôle.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'écouter les audiences, diffusées grâce à votre système de câblodistribution communautaire, en particulier la comparution de Rogers. Ils ont montré comment les parents pouvaient verrouiller la

[*Text*]

using a menu-driven device to control the programming. In fact, although we are your last witnesses, I think you would find it quite informative to see the kind of demonstration that Rogers made about parents getting the ability to control it. With this expanded universe, we recognize that if people are going to take advantage of this expanded universe, they are going to have to have more control over it. We're almost going to have to provide maps to guide them through that, and that's going to give people more control.

Mr. Scott: With great respect, kids have more knowledge about technology and skirting around this stuff than you guys do. Now how do you beat the geniuses of the computer world?

Mr. Stein: You mean the remote control under the mattress?

Mrs. Maheu: Throw out the TV.

Mr. Stein: All right, turn off the TV. I think that's part of what we have to do in schools. There's no easy answer to these things. If Canadians want to cross the border and go shopping, you can't stop them, and I don't think you can stop kids from watching the kind of programming that they're going to watch.

We can provide certain means to do that, from a technical point of view, but I also think there has to be a lot more effort placed on education and information. I also think parents do bear a responsibility, in terms of the kind of programming their children watch.

Mr. Poirier: It's a good question. These devices that we've examined do lock out certain types of programming. It can normally be done from your remote control. You would simply press a button that says "deny this category of programming"—maybe soap operas, whatever you don't want your kids to be watching. You then enter a code to lock it out.

This technology is pretty secure, but I have kids, like a lot of you, who are computer whizes and they will spend most of their day trying to figure out how to defeat the code. A lot of them would probably succeed, but a lot of them won't. Again, we're doing a lot of work, we're doing a lot of research into this technology, and certainly that kind of question is a very appropriate one. It would be a major challenge to kids to try to defeat these codes.

Mr. Scott: I think Elizabeth had a possible response there.

Ms Roscoe: The only thing I was going to add is that if you'd like to see the menu-driven system that Rogers displayed at the hearing, we can make the tape available to you or to the research staff.

The final things on this—and Ken alluded to parental responsibility. One of the things the community channel people are trying to do is to have this kind of dialogue in the community. How can the parent or how can the children be encouraged to watch other things on television, rather than violent acts that really may lead to aggression or may not further their education or even their entertainment?

Mr. Scott: That's pie-in-the-sky stuff, Liz, as you know.

Ms Roscoe: Actually, you participated in community channel programs, be they call-in shows or discussions. As much as you can give in terms of advice and a parent in trying to become engaged in the children's behaviour—that's as much as you can probably do to intervene.

[*Translation*]

programmation à l'avance en utilisant un dispositif affichant une liste d'options pour contrôler la programmation. En fait, même si nous sommes vos derniers témoins, je crois qu'il serait très utile pour vous de voir le genre de démonstration qu'a fait Rogers du genre de contrôle que peuvent exercer les parents. L'univers s'est élargi et nous reconnaissons que si les gens veulent bénéficier de cet univers élargi, ils devront avoir plus de contrôle. Nous devrons presque leur fournir des cartes pour qu'ils se retrouvent et cela va donner plus de contrôle aux utilisateurs.

M. Scott: Sauf votre respect, les enfants connaissent mieux la technologie et savent mieux s'y retrouver que vous. Comment faites-vous pour battre les génies de l'informatique?

M. Stein: Vous parlez de la télécommande sous le matelas?

Mme Maheu: Jetez le téléviseur.

M. Stein: D'accord, éteignez le téléviseur. Je crois que c'est en partie ce que nous devons faire dans les écoles. Il n'y a pas de réponse facile. Si les Canadiens veulent se choisir des émissions de l'autre côte de la frontière, vous ne pouvez pas les en empêcher et je ne crois pas non plus que vous puissiez empêcher les enfants d'écouter le genre d'émissions qu'ils vont écouter.

Nous pouvons fournir des moyens de le faire, des moyens techniques, mais je crois qu'on doit mettre l'accent beaucoup plus sur l'éducation et l'information. Je crois aussi que les parents ont une responsabilité, à l'égard du genre d'émissions qu'écoutent leurs enfants.

M. Poirier: C'est une bonne question. Ces dispositifs que nous avons étudiés verrouillent certains canaux. Normalement, on le fait avec la télécommande. Vous appuyez simplement sur un bouton qui dit «rejeter cette catégorie de programmation»—des téléromans ou des émissions que vous ne voulez pas que vos enfants regardent. Ensuite, vous introduisez un code pour verrouiller le canal.

Cette technologie est assez fiable mais j'ai des enfants, comme vous, qui sont des génies de l'informatique et qui passeront de longues heures à essayer de déjouer le code. Beaucoup d'entre eux réussiront probablement mais beaucoup ne échoueront. Encore une fois, nous ne ménageons pas nos efforts, nous effectuons beaucoup de recherches sur cette technologie et cette question est très pertinente. La défaite de ces codes présenterait un défi très important aux enfants.

M. Scott: Je crois qu'Elizabeth avait une réponse.

Mme Roscoe: J'allais seulement ajouter que si vous voulez voir le système à options que Rogers a montré lors de l'audience, nous pouvons envoyer la cassette au comité ou aux attachés de recherche.

Le dernier point—et Ken en a parlé—touche la responsabilité des parents. Les câblodistributeurs communautaires essaient d'amorcer ce genre de dialogue au sein de la communauté. Comment peut-on encourager les parents ou les enfants à regarder autre chose à la télévision que des émissions violentes qui pourront les rendre agressifs, qui ne leur apprendront rien et qui ne les amuseront même pas?

M. Scott: C'est rêver en couleurs, Liz, comme vous le savez.

Mme Roscoe: Vous avez participé aux émissions des postes communautaires, que ce soit des tribunes téléphoniques ou des débats télévisés. On peut fournir des conseils et on peut encourager les parents à s'occuper du comportement de leurs enfants... C'est probablement tout ce que l'ont peut faire.

[*Texte*]

Mr. Scott: Thank you.

M. Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur Stein, à vous et à vos collègues, je souhaite la bienvenue à ce Comité.

Les gens que je connais dans le domaine de la câblodistribution me semblent assez individualistes en général. Ce n'est pas un défaut, mais je le constate. Dans mon comté, il y a deux compagnies de câble: COGECO Câble et Câblodistribution Le Rocher Inc. Je vous parle de ce qu'il y a dans mon coin.

• 1625

J'ai plusieurs questions. Premièrement, vous avez dit dans votre exposé que dans le cadre de votre projet de leadership communautaire pour 1993, vous demandiez à chaque compagnie de câble d'offrir des programmations qui vont inviter les gens à des forums, à des conférences, et de demander aux citoyens de participer à un dialogue sur la violence. Je trouve cela très bien de la part de votre association. Il s'agit d'une excellente initiative.

Maintenant, entre l'initiative de votre association et le désir véritable de vos membres d'exécuter cette commande, je me pose des questions. Savez-vous combien de compagnies de câble ont mis cela en application ou vont faire des efforts pour le mettre en application au cours de 1993?

Mr. Stein: You are absolutely right. It is a very diverse industry and they're very individualistic. With respect to this initiative, we started on this discussion last September. We wanted to talk with community programmers to see what kind of things we could do and what kind of forums we could have. One of the things we've learned from people who do these kinds of things is that they have to be committed to how they can do to make sure that it will work.

I could go on at length about the amount of effort that has gone into that, but to answer your question directly, this is a total commitment by the industry. Everybody on the national programming committee and all of the members of the board—we met with Mr. Spicer and discussed this initiative. Every single member of that board, which represents companies right across the country, said they were committed to trying to deal with this issue in a positive way. They did not want to be defensive about it; they wanted to take the initiative. So the whole community channel thing is being supported right across the country.

M. Pronovost: Monsieur Stein, avez-vous une façon de vérifier si chaque compagnie de câble va procéder de la sorte, sur ce point-là comme sur d'autres, et avez-vous l'intention de le faire? Est-ce dans votre mandat que de vous assurer que chaque compagnie de câble au Canada agira de cette manière, ou si vous laissez les compagnies à elles-mêmes, malgré vos grandes intentions très louables? Je veux bien reconnaître cet aspect de la question, mais est-ce que *COGECO Câble*, par exemple, est obligé de faire cela? Est-ce que les compagnies sont obligées de le faire? Elles ne sont pas obligées de le faire, je pense.

Mr. Stein: No, we want to go at this issue in a way that says we are taking responsibility for it. So in that sense we certainly are not acting as police in this. I think we have the same commitment as we have for the parliamentary channel, which is done in the same way. It's not an obligation. It is something that is of value to our communities, something we want to make sure works, so we're all committed to it.

[*Traduction*]

M. Scott: Merci.

Mr. Pronovost (Saint-Maurice): I would like to welcome you, Mr. Stein, and your colleagues to this committee.

The people I know in the world of cable television strike me as being pretty individualistic in general. That is not a fault, but it is something that I have noticed. In my riding there are two cable companies: COGECO Câble and Cablodistribution Le Rocher Inc. I am talking about what's in my riding.

I have several questions. First, you said in your presentation that during your 1993 community leadership project, you are asking each cable company to include in their programming invitations to forums and to conferences and to ask citizens to participate in discussions about violence. I think that was a very good thing for your association to do. It was an excellent initiative.

However, launching the initiative and getting your members to carry it out are two very different things and I wonder about that. Do you know how many cable companies actually carried out that initiative or will try to carry it out in 1993?

M. Stein: Vous avez absolument raison. C'est une industrie très diversifiée et très individualiste. Nous avons commencé à discuter de cette initiative au mois de septembre dernier. Nous voulions parler aux programmateurs communautaires pour examiner les possibilités et le genre de forums que nous pourrions organiser. Une des choses que nous avons apprises c'est qu'il faut vraiment s'engager pour faire en sorte que ça marche.

Je pourrais vous parler longuement des efforts que nous avons déployés dans le cadre de cette initiative mais pour répondre à votre question directement, il s'agit d'un engagement de toute l'industrie, de tous ceux qui siègent au comité de programmation nationale et de tous les membres du conseil—nous avons rencontré M. Spicer et nous lui avons parlé de cette initiative. Chaque membre du conseil, qui représente des compagnies de tout le pays, a dit qu'il s'engageait à y travailler de façon positive. Aucun n'était récalcitrant; chacun voulait prendre l'initiative. Donc, toutes les stations communautaires du pays appuient l'initiative.

Mr. Pronovost: Mr. Stein, do you have a way of ensuring that every cable company will act on this, on this and on other things, and is it your intention to do so? Is it part of your mandate to ensure that every Canadian cable company act on this, or do you leave it up to the companies themselves, regardless of your very noble intentions? I will accept what you said, but is *COGECO Câble* for example, obliged to do this? Are the companies obliged to act? I don't think they are.

M. Stein: Non, notre approche est de dire que chacun assume sa part de responsabilité. Donc, en ce sens là, nous n'agissons pas en tant que gendarmes. Il s'agit du même genre d'engagement que nous avons envers le canal parlementaire, qui fonctionne de la même façon. Il ne s'agit pas d'une obligation. Il s'agit de quelque chose qui est important dans nos communautés et nous voulons nous assurer que cela fonctionne, donc nous sommes tous engagés.

[*Text*]

Now we also have some recognition. We've identified that we will give special recognition to the effort and in fact will be singling out programmers and giving a national award for programming and for the effort that's involved in this.

If there are companies that have other priorities, I will certainly undertake to make sure they're involved in this. That's why in your early question I talked about working with the programmers to make sure they had bought on to this, and make sure it will work. I don't think there will be a need for any kind of policing action.

M. Pronovost: Monsieur Stein, dans votre mémoire, vous avez fait le tour du sujet, mais sans véritablement prendre position à titre de président, sans dire si vous considérez que la télévision canadienne et américaine qui est offerte sur le câble est violente. Considérez-vous que la télévision canadienne, du moins celle qui est offerte par vos services, puisque vous représentez un élément important de l'accès à la télévision au Canada, est violente?

• 1630

Mr. Stein: I can't give you a yes or no answer to that. I think people view programming as they do any other material—in different ways, and you have to respond to that. There are things on television that I consider violent, but other people may not see them that way. There are people who are concerned about the *Teenage Mutant Ninja Turtles*. I think that movie is very violent, but it's very popular with children. I think this latest movie, *Home Alone II*, is one of the most violent movies I've ever seen, yet it's extremely popular with kids.

It's very hard to make a general comment on that. Where we come down as an industry is that people want to be sure that when they judge programming to be violent, that they have the means to control it. I think that we should be able to give Canadians the ability to control what they have in their own homes. I think that's the point, so I don't want to make a judgment overall.

My personal view is that on an overall basis, Canadian television is not violent. But there are a lot of channels and there are a lot of hours of programming.

M. Pronovost: Monsieur Stein, je ne sais pas si vous avez vu le reportage à CTV ou à CBC la semaine dernière au sujet. . .

It was about news from Detroit—

M. Stein: Oui.

Mr. Pronovost: —broadcast in Winnipeg. I don't know what the link is between Detroit and Winnipeg, but anyway—

J'ai trouvé cela très intéressant, parce que les gens de Winnipeg se sont plaints aux compagnies de câblodistribution en disant: Pourquoi doit-on nous présenter les nouvelles de Détroit plutôt que celles de Los Angeles, de San Fransisco ou de Buffalo à Winnipeg?

On constate que les services de nouvelles de Détroit qui sont diffusés à Winnipeg ne correspondent pas du tout à la sociologie de Winnipeg. Je suis bien prêt à comprendre qu'à Windsor, en Ontario, c'est correct, et qu'à Toronto, cela peut aller, mais. . . Comment votre association peut-elle répondre à une telle accusation ou à une telle remarque lorsque le public vous téléphone? Quel est le principe qui sous-tend le fait qu'on retrouve la télévision de Détroit sur le câble à Winnipeg et qu'on ne la retrouve pas à Shawinigan, par exemple?

[*Translation*]

Nous avons aussi des façons de récompenser l'effort. Nous allons choisir les programmateurs et donner un prix national de programmation pour récompenser l'effort.

S'il y a des compagnies qui ont d'autres priorités, je m'engage à faire en sorte qu'elles participent. C'est pour cela qu'en réponse à une de vos autres questions j'ai dit que nous travaillerons avec les programmateurs pour gagner leur appui et assurer le succès de cette initiative. Je ne crois pas que nous aurons à jouer aux gendarmes.

Mr. Pronovost: Mr. Stein, you talked about this subject in your brief but you didn't really take a position as president. You didn't say whether you think that the American and Canadian programs offered on cable are violent. Do you think that Canadian television, at least those programs offered by your services—given that you make up an important part of television available in Canada—is violent?

M. Stein: Je ne peux pas vous répondre par un oui ou un non. Comme pour toute chose, les gens ont des perceptions variées de la programmation, et il faut tenir compte de ces différences. Je trouve certaines émissions à la télévision violentes, mais d'autres trouvent qu'elles ne le sont pas. Certains s'inquiète de *Teenage Mutant Ninja Turtles*. Je trouve ce film très violent, mais il est très populaire auprès des enfants. À mon avis, le film *Home Alone II* est un des films les plus violents que j'aie jamais vu, et pourtant c'est très populaire auprès des jeunes.

Il est très difficile de généraliser. Le rôle de notre secteur est de s'assurer que si quelqu'un trouve une émission trop violente, il doit avoir les moyens d'en empêcher la diffusion sur son téléviseur. Nous devrons être en mesure de donner aux Canadiens la capacité de contrôler ce qui est diffusé dans leur propre foyer. C'est ça l'imporant, et je ne veux donc pas prendre de position catégorique.

Pour ma part, je trouve que la télévision canadienne, en général, n'est pas violente. Mais il y a beaucoup de chaînes et d'heures de programmation.

Mr. Pronovost: Mr. Stein, I don't know if you saw the report on CTV or CBC last week on—

Il portait sur les informations de Détroit. . .

Mr. Stein: Oui.

M. Pronovost: . . .diffusées à Winnipeg. Je ne sais pas quel lien existe entre Detroit et Winnipeg, mais enfin. . .

I found it very interesting because the people from Winnipeg complained to the cable companies saying: Why is it that in Winnipeg they show news from Detroit rather than from Los Angeles, San Francisco or Buffalo?

Detroit news being broadcast in Winnipeg did not go over well at all. I can certainly understand how it would in Windsor, in Ontario, or in Toronto, but—How can your association respond to such an accusation or statement when the public phones you? Why on earth would Detroit television be broadcast on cable in Winnipeg and not in Shawinigan, for example?

[*Texte*]

Mr. Stein: I'll say two things. First, people in Windsor don't much like the television news from Detroit either. Detroit signals are carried because they are made available on the CANCOM satellite. They're made available across the country because that turns out to be an effective way of making U.S. programming available to communities that otherwise would not receive it. And it's not just U.S. signals but Canadian signals as well, although they are in court on some of those at the moment. CANCOM has done a tremendous job of making cable television services available in very small communities of less than 100 households. The signals they decided to pick up to make that available across the country were the Detroit signals.

Unfortunately, there seems to be a negative reaction in particular communities to Detroit news. There was some discussion in Winnipeg. In fact the general manager of Winnipeg Videon was on CBC *Prime Time* to talk about looking at alternatives. Battleford, Saskatchewan—they're not a member of my association, but I hope they will be soon—appeared at CRTC hearings and talked about the same thing. They're looking at bringing up Denver signals.

• 1635

So there is a problem in terms of taking one signal. The reason that it's there is because it is one set of signals. It's on the satellite and it's made available off systems. We are just going to have to look at whether we can make other ones available, if there is a problem with the programming that they offer in that community.

M. Pronovost: Je vais déborder un peu le cadre de la réunion si M^me^ la présidente et les membres du Comité me le permettent.

Les compagnies de câble ont une très grande latitude, une très grande liberté de décider de présenter ou non tel ou tel signal à différentes communautés. Évidemment, vous allez dire que je parle pour ma région, mais je vais le faire quand même. Il y a une communauté anglophone de 8 p. 100 dans le comté fédéral de Saint-Maurice. Les gens du comté fédéral de Saint-Maurice voudraient avoir accès, comme les gens de Montréal, au signal de CNN.

M. Stein: Oui.

M. Pronovost: Cependant, les câblodistributeurs peuvent en décider autrement. Votre industrie est réglementée. Selon vous, elle l'est probablement trop. Donc, en vertu de quel principe une compagnie de câble peut-elle avoir le choix de dire, par exemple: À Winnipeg, on va présenter les nouvelles de Détroit, mais à Shawinigan, moi, le propriétaire de la compagnie de câble, je ne permettrai pas aux abonnés du câble de recevoir CNN, même par signal brouillé et moyennant certains coûts. C'est là qu'est la question. Cela va aussi loin que cela.

Je vais revenir à la violence à ma prochaine question, madame la présidente.

Mr. Stein: Well, our commitment is to carry all Canadian signals and to make them available. I do not know why in that particular circumstance your situation would arise. We encourage all our members to make all signals available to their community and to give the consumer a choice as to what signals they receive. That is what we encourage people to do now.

[*Traduction*]

M. Stein: Je dirai deux choses. Tout d'abord, les gens de Windsor n'aiment pas non plus qu'on diffuse les nouvelles de Détroit. Les signaux de Détroit sont transmis parce que le satellite CANCOM les rend disponibles. On peut y avoir accès partout au Canada parce qu'il semble que c'est une façon très efficace de transmettre les émissions américaines aux localités qui ne les recevraient pas autrement. Il n'y a pas que les signaux américains, mais également les signaux canadiens, et il y a actuellement des procès en cours sur la transmission de ces signaux. CANCOM a bien réussi à offrir des services de câblodistribution dans de très petites localités comptant moins de cent ménages. Les signaux qu'ils ont décidé de capter pour les rendre disponibles partout au Canada étaient les signaux de Détroit.

Malheureusement, dans certaines localités, il semble y avoir une réaction négative aux nouvelles de Detroit. Il y a eu quelques discussions à ce sujet à Winnipeg. En fait, le directeur général de Winnipeg Videon est passé à *Prime Time* à CBC pour parler des options. Des représentants de Battleford, Saskatchewan—ils ne sont pas membres de mon association, mais j'espère qu'ils le seront bientôt—ont comparu aux audiences du CRTC et ont parlé de la même chose. Ils envisagent de transmettre les signaux de Denver.

Il y a donc un problème si on veut capter un seul signal. Il est là parce qu'il fait partie d'un ensemble de signaux. Il est transmis par le satellite et est disponible hors système. Nous devrons tenter de voir si d'autres signaux seraient disponibles, et s'il y a des problèmes avec la programmation offerte dans la localité en question.

Mr. Pronovost: I am going to sidetrack a little if Madam Chair and members of the committee do not mind.

Cable companies have tremendous leeway, a lot of freedom to decide whether they are going to offer a given signal to various communities. Obviously, you are going to say I am speaking on behalf of my region, but I am going to do so anyway. Eight percent of the population in the federal riding of Saint-Maurice is anglophone. Just like the people in Montreal, the people in the federal riding of Saint-Maurice want to have access to the CNN signal.

Mr. Stein: Yes.

Mr. Pronovost: However, cable companies can decide otherwise. Your industry is regulated. Perhaps you feel too much so. Therefore, what criteria will a cable company use to decide for instance: in Winnipeg, we will broadcast the Detroit news, but in Shawinigan, as the owner of the cable company, I will not let cable subscribers get CNN, even through a scrambled signal and with a fee. That is my question. It can go that far.

Madam Chair, in my next question, I will come back to the issue of violence.

M. Stein: Eh bien, nous nous engageons à transmettre tous les signaux canadiens. Je ne sais pas pourquoi cette situation-là se produirait dans les circonstances. Nous encourageons tous nos membres à offrir tous les signaux à leurs localités et à donner le choix aux consommateurs. C'est ce que nous encourageons les gens à faire actuellement.

[*Text*]

As you noted earlier, we have a diverse industry with many different individuals in it, but as an overall industry we take the position that each individual person is a licensee. He holds a licence which is given under the Broadcasting Act, and he or she bears a responsibility to the community for the services they offer. So they bear a certain public responsibility, and we encourage people to offer services that the community will respond to.

M. Pronovost: Ma dernière question porte sur un point qui ne fait que trois lignes dans votre mémoire, mais qui est très important.

Vous parlez de collaboration avec les éducateurs dans les écoles, premièrement pour offrir un service de télé dans toutes les écoles, deuxièmement pour obtenir les droits des émissions à valeur éducative et probablement les diffuser sur le câble, sur les canaux communautaires, et troisièmement pour faire participer les jeunes au processus télévisuel.

Premièrement, vous voulez offrir un service de télé dans toutes les écoles. Est-ce que les écoles au Québec et au Canada sont abonnées à la câblodistribution? Deuxièmement, pourquoi voulez-vous obtenir les droits des émissions à valeur éducative dans ce contexte-là?

Mr. Stein: In the first case, the commitment that we have made is to make cable television service available to every school that we can. In fact, that is not a new initiative for some companies. COGECO in particular has already undertaken to do that for some time, to provide free cable television service to schools. We are trying to do that now on a national basis and to encourage it to happen throughout the country.

Secondly, in terms of obtaining the rights, as we have learned through copyright problems, one of the problems in schools is the fact that if they tape something and then show it to their children, that is a copyright and they should pay for it.

So this can be very complicated, and it discourages the taping of things. For example, if there is something momentous going on at 5 p.m. that a teacher thinks her children would be interested in seeing the next day, she cannot really tape that and show it to them without going through some copyright process. She could make the school liable for copyright payments. It therefore makes them reluctant to do that.

• 1640

What we would do is to work with schools and educators to clear rights for programs. They won't have to worry about that. They can say okay, this set of programs has already been cleared. They don't have to worry about it. They can tape it. They can show it whenever they want.

M. Pronovost: D'accord, mais est-ce que cela ne serait pas une façon pour les compagnies de câble de diffuser ces émissions-là aux heures de grande écoute pour le câble, entre 18 heures et 21 heures, ou si vous diffuseriez ce genre d'émissions à 10 heures, quelle que soit la région du pays?

Mon objectif est de comprendre la question du droit d'auteur dans cela. Est-ce que les compagnies de câble pourraient utiliser le prétexte de. . . Je ne dis pas que vous avez de mauvaises intentions, bien au contraire, mais ne pourriez-vous pas utiliser le prétexte d'avoir les droits d'auteur pour diffuser ces émissions non seulement à 10 heures, mais également à 19 heures, à l'heure de grande écoute?

[*Translation*]

Comme vous l'avez dit plus tôt, notre industrie est diversifiée et attire une variété de gens, mais de façon générale, chaque personne est considérée comme étant un titulaire de licence. Il détient une licence en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, et il a une responsabilité envers la communauté pour les services offerts. Les titulaires ont donc une certaine responsabilité publique, et nous les encourageons à offrir les services que la communauté réclame.

Mr. Pronovost: My last question is on a point which only takes up three lines in your brief, but which is most important.

You talk about working with educators in the schools, first to provide television service to every school, secondly to acquire the rights to educational programs and probably to broadcast the programs on cable, on community channels, and thirdly, to involve kids in creating TV programming.

First of all, you want to provide television to every school. Do schools in Quebec and Canada subscribe to cable? Secondly, in that same context, why do you want to acquire the rights to programs of educational value?

M. Stein: Premièrement, nous nous sommes engagés à offrir des services de câblodistribution dans chaque école, si possible. En fait, cette initiative n'a rien de nouveau pour certaines compagnies. Plus précisément, COGECO essaie déjà, depuis un certain temps, d'offrir un service de câblodistribution gratuit dans les écoles. Nous encourageons maintenant les gens à le faire dans tout le Canada.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'obtention des droits, nous avons eu des difficultés avec les droits d'auteur et nous avons constaté qu'un des problèmes dans les écoles était que si elles enregistraient une émission et la montraient par la suite aux enfants, elles devaient payer des droit d'auteur.

Cela peut donc être très compliqué, et cela décourage l'enregistrement d'émissions. Par exemple, il pourrait y avoir une émission captivante à 17 heures qui pourrait intéresser les élèves. L'enseignante ne peut pas l'enregistrer et le leur montrer le lendemain sans suivre la procédure en matière de droits d'auteur. Sinon, l'école pourrait être redevable des droits d'auteur. Les enseignants hésitent donc à le faire.

Nous collaborerions avec les écoles et les éducateurs pour obtenir les droits des émissions. Ils n'auront pas à s'en inquiéter. Ils pourront dire d'accord, les droits à ces émissions ont déjà été obtenus. Ils n'auront pas à s'inquiéter de cela. Ils pourront les enregistrer et les montrer quand ils voudront.

Mr. Pronovost: All right, but wouldn't that be a way for cable companies to broadcast those programs during peak hours for cable, between 6 p.m. and 9 p.m., or would you broadcast that type of program at 10 a.m., regardless of the broadcasting location?

I am trying to understand where copyright comes into play. Could those cable companies use the pretext of—I am not saying that you have a secret agenda, quite the contrary, but could you not use copyright as a pretext to broadcast those programs not only at 10 a.m., but also at 7 p.m., during prime time?

[*Texte*]

Mr. Stein: No. We still are going to meet our copyright obligations. We're very committed to that. We're not trying to do anything on those lines. We're just trying to do it in a way that helps the teacher. It has nothing to do with the cable system.

M. Pronovost: Je vous remercie beaucoup, monsieur Stein, d'avoir répondu à ces questions.

Mme Maheu: J'aimerais avoir un petit renseignement. Vous avez parlé du cas de

CAB, the Canadian Association of Broadcasters, and the voluntary code. If I remember correctly, you said the cable industry did adhere to this code. Is that right?

Mr. Stein: No. What I hope I said is that CAB is developing a code for their members. That is their responsibility. We're willing to talk to people about what they're doing, but we feel that people are responsible for what types of things they're doing themselves. We very much encourage what they're doing, but it's for them to sort out exactly what type of code they will have and how they will apply it.

Mrs. Maheu: If you found that after the consultations the committee would make recommendations that, say, a compulsory level should be enforced, and it became a CRTC regulation, how would you feel about it?

Mr. Stein: In terms of regulations themselves—

Mrs. Maheu: No. You wouldn't have a choice any more.

Mr. Stein: Right. In my own view, that task would be a difficult task.

Are you talking about directions or regulations on this?

Mrs. Maheu: It's regulations with respect to the violence on TV.

Mr. Stein: I agree with Mr. Spicer on this. What he's been very much talking about over the last year is for the industries to take action. We're all public licensees. We get licences as part of a process pursuant to the Broadcasting Act. As licensees, we all bear responsibilities to meet those obligations.

I think what Mr. Spicer has done, saying they should develop it, come up with the code and their own regulations, is a preferable route.

The commission and the government, which ultimately has to agree with the regulations because they have to be passed by Order in Council, would I think have a very difficult time putting into words the regulations that would have an effect.

La présidente suppléante (Mme Roy-Arcelin): Monsieur Stein, madame Roscoe et monsieur Poirier, nous vous remercions d'être venus à notre Comité. Les réponses que vous nous avez apportées nous seront bien utiles dans la rédaction de notre rapport. Les échanges ont été fort intéressants. Merci.

M. Stein: Merci.

La présidente suppléante (Mme Roy-Arcelin): La séance est levée.

[*Traduction*]

M. Stein: Non. Nous allons quand même respecter nos obligations en matière de droits d'auteur. Nous avons un engagement ferme en ce sens. Nous n'essayons pas de faire des choses de ce genre. Nous voulons juste procéder de façon à aider l'enseignant. Ça n'a rien à voir avec le réseau de câble.

Mr. Pronovost: Mr. Stein, thank you very much for answering those questions.

Mrs. Maheu: I would just like a bit of information. You mentioned the case of the

ACR, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, et le code facultatif. Si je me souviens bien, vous avez dit que l'industrie du câble respectait ce code. Est-ce juste?

M. Stein: Non. J'espère avoir dit que l'Association canadienne des radiodiffuseurs est en train de formuler un code pour ses membres. C'est leur responsabilité. Nous sommes prêts à parler aux gens à propos de leurs activités, mais nous pensons que les gens sont responsables des décisions qu'ils prennent. Nous les encourageons fortement, mais c'est leur responsabilité de déterminer exactement le genre de code qu'ils auront et comment ils vont l'appliquer.

Mme Maheu: Comment réagiriez-vous si, après les consultations, le comité recommandait, par exemple, l'application d'un niveau obligatoire, et que cela devienne un règlement du CRTC?

M. Stein: Pour ce qui est des règlements. . .

Mme Maheu: Non. Vous n'auriez plus le choix.

M. Stein: Bon. À mon avis, ce serait une tâche difficile.

Parlez-vous de directives ou de règlements?

Mme Maheu: De règlements sur la violence à la télévision.

M. Stein: Je suis d'accord avec M. Spicer sur cette question. Depuis un an, il parle beaucoup du fait que l'industrie doit agir. Nous sommes tous des titulaires de licence publique. Nous suivons une procédure prévue à la Loi sur la radiodiffusion pour obtenir une licence. À titre de titulaires, nous avons tous la responsabilité de nous acquitter de ces obligations.

Je pense que la meilleure chose à faire serait de suivre les conseils de M. Spicer, c'est-à-dire, de demander à l'Association canadienne des radiodiffuseurs de rédiger un code et de formuler ses propres règlements.

D'après moi, le Conseil et le gouvernement qui, en fin de compte, doit approuver les règlements parce qu'ils doivent être adoptés par décret, auraient de la difficulté à trouver un libellé convenable pour les règlements.

The Acting Chairperson (Mrs. Roy-Arcelin): Mr. Stein, Mrs. Roscoe and Mr. Poirier, thank you for appearing before our committee. The answers you gave us will be most useful in preparing our report. The discussion was extremely interesting. Thank you.

Mr. Stein: Thank you.

The Acting Chairperson (Mrs. Roy-Arcelin): The hearing is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Cable Television Association:

Ken Stein, President;

Roger Poirier, Senior Vice–President, Technology;

Elizabeth Roscoe, Senior Vice–President, Regulatory Development and Public Affairs.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de télévision par câble:

Ken Stein, président;

Roger Poirier, vice–président prinicpal, Technologie;

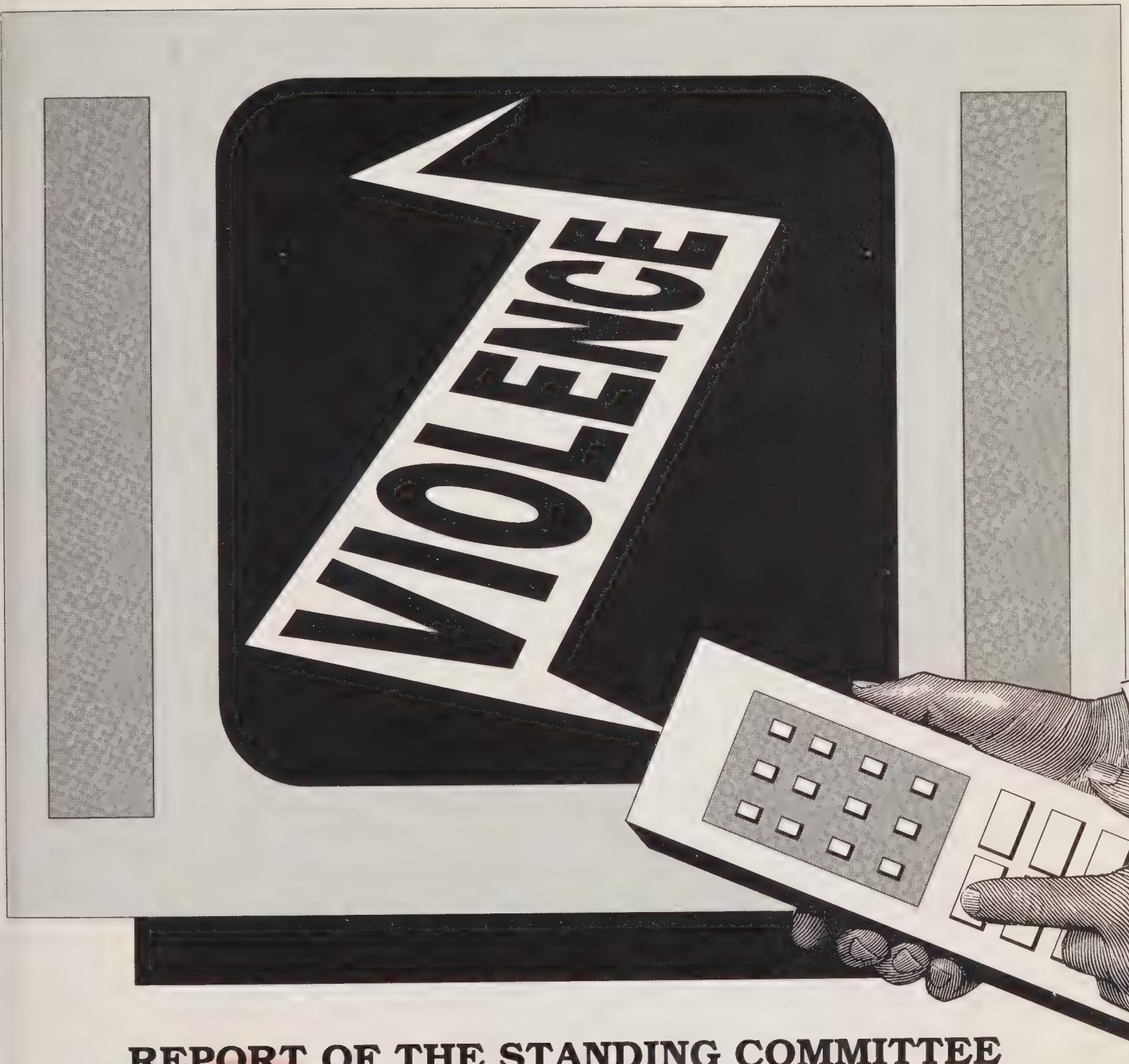
Elizabeth Roscoe, vice–présidente principale, Affaires publiques et réglementation.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

House of Commons
Canada

TELEVISION VIOLENCE: FRAYING OUR SOCIAL FABRIC



REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

JUNE 1993

Bud Bird, M.P.
Chairman

an-Pierre Hogue, M.P.
Vice-Chair

Sheila Finestone, M.P.
Vice-Chair

TELEVISION VIOLENCE:
FRAYING OUR SOCIAL FABRIC

REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

JUNE 1993

Bud Bird, M.P.
Chairman

ean-Pierre Hogue, M.P.
Vice-Chair

Sheila Finestone, M.P.
Vice-Chair

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 66

Tuesday, April 20, 1993
Tuesday, May 11, 1993
Tuesday, May 25, 1993
Thursday, May 27, 1993

Chairperson: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 66

Le mardi 20 avril 1993
Le mardi 11 mai 1993
Le mardi 25 mai 1993
Le jeudi 27 mai 1993

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992—a study of violence on television

INCLUDING:

The Third Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de Renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992—une étude concernant la violence à la télévision

Y COMPRIS:

Le troisième rapport à la Chambre

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25735—1

Members of the Standing Commitee on Communications and Culture
and
Members of the Sub-Committee on Violence on Television

Chairman
Bud Bird, M.P. *
(Fredericton—York—Sunbury)

Vice-Chairs

Sheila Finestone, M.P.
(Mount Royal)

Mary Clancy, M.P.*
(Halifax)

Lyle MacWilliam, M.P.
(Okanagan—Shuswap)

Denis Pronovost, M.P.*
(Saint-Maurice)

Larry Schneider, M.P.*
(Regina—Wascana)

Jean-Pierre Hogue, M.P.*
(Outremont)

Simon de Jong, M.P.*
(Regina—Qu'Appelle)

Beth Phinney, M.P.*
(Hamilton Mountain)

Nicole Roy-Arcelin, M.P.
(Ahuntsic)

Geoff Scott, M.P.*
(Hamilton—Wentworth)

Clerks of the Committee
Maija Adamsons
Diane Diotte

Research Staff
Susan Alter
René Lemieux

*** The Sub-Committee on Violence on Television of the Standing Committee on Communications and Culture was responsible for drafting this Report under the Chairmanship of Dr. Jean-Pierre Hogue, M.P.**

Other Members of Parliament who participated

Gabrielle Bertrand, M.P.
(Brome—Missisquoi)

Don Blenkarn, M.P.
(Mississauga South)

Ronald J. Duhamel, M.P.
(St. Boniface)

Suzanne Duplessis, M.P.
(Louis-Hébert)

Girve Fretz, M.P.
(Erie)

Al Horning, M.P.
(Okanagan Centre)

Gaby Larrivée, M.P.
(Joliette)

Shirley Maheu, M.P.
(Saint-Laurent—Cartierville)

Margaret Anne Mitchell, M.P.
(Vancouver East)

Ken Monteith, M.P.
(Elgin)

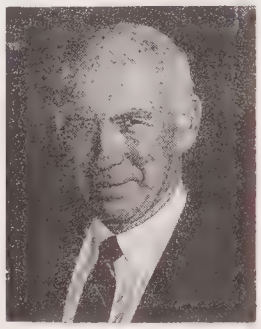
Sid Parker, M.P.
(Kootenay East)

Hon. Roger E. Simmons, M.P.
(Burin—St. George's)

Walter Van De Walle, M.P.
(St. Albert)

Stanley Wilbee, M.P.
(Delta)

Members of the Standing Committee on Communications and Culture and of the Sub-Committee on Violence on Television



Bud Bird, M.P
(Fredericton—York—Sunbury)
Chairman



Sheila Finestone, M.P
(Mount Royal)
Vice-Chair



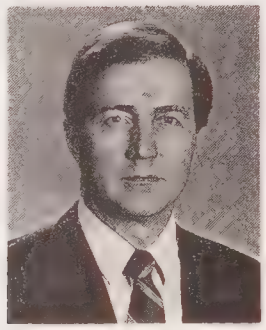
Jean-Pierre Hogue, M.P.
(Outremont)
Vice-Chair



Mary Clancy, M.P
(Halifax)



Simon de Jong, M.P.
(Regina—Qu'Appelle)



Lyle MacWilliam, M.P.
(Okanagan—Shuswap)



Beth Phinney, M.P.
(Hamilton Mountain)



Denis Pronovost, M.P.
(Saint-Maurice)



Nicole Roy-Arcelin, M.P.
(Ahuntsic)



Larry Schneider, M.P.
(Regina—Wascana)



Geoff Scott, M.P.
(Hamilton—Wentworth)

The Standing Committee on Communications and Culture

has the honour to present its

THIRD REPORT

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated Wednesday, November 18, 1992 the Committee has considered the implications of violence on television. It also established a Sub-Committee on violence on television and assigned to it the responsibility of considering its draft report.

The Sub-Committee submitted its First Report to the Committee.

Your Committee has adopted this Report, as amended. It reads as follows:

Order of Reference

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Wednesday, November 18, 1992 :

By unanimous consent, it was ordered, — That, notwithstanding Standing Order 36, the petition by Virginie Larivière on violence on TV be received by the House and referred to the Standing Committee on Communications and Culture for their consideration.

ATTEST

ROBERT MARLEAU
The Clerk of the House of Commons

Table of Contents

FOREWORD xiii

INTRODUCTION 1

CHAPTER ONE: VIOLENCE IN CANADIAN SOCIETY 3
- A. Public Opinion 3
- B. Crime Trends in Canada, 1962–1990 5

CHAPTER TWO: VIOLENCE ON TELEVISION 7
- A. Television and Video Viewing in Canada 7
- B. Violence in Television Programming 10
- C. Complaints about Television Violence 13
- D. Violence in Videos 13
- E. Effects of Television Violence 15

CHAPTER THREE: CANADIAN AND FOREIGN INITIATIVES AGAINST VIOLENCE ON TELEVISION 21
- A. The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Symposium on Television Violence 21
- B. Ontario Royal Commission on Violence in the Communications Industry 21
- C. Establishment of the Canadian Broadcast Standards Council 23
- D. The Canadian Broadcasting Corporation's Policies 24
- E. CRTC Initiatives 25
- F. Recent Proposals and Initiatives for Co-operative Action 25
- G. Provincial Initiatives — Film and Video Classification 28
  - 1. Province of Quebec 28
  - 2. Province of Ontario 29
  - 3. Industry Proposal to the Provinces 29
- H. Foreign Codes, Standards and Classification Systems 30
  - 1. The United States 30
  - 2. Great Britain (BBC) 30
  - 3. Australia 30
  - 4. Other Countries 31

CHAPTER FOUR: OPTIONS AND RECOMMENDATIONS 33
A. Public Discussions 34
B. Canadian Research on Television Violence 35
C. Public Action Group on Television Violence 36
D. Public Education 37
E. Individual Action 40
1. Consumer Choice 40
2. Public Pressure on Industry 41
F. Industry Action 42
G. Non-Legislative Action by the Federal Government 49
1. Policy Development and Implementation 49
2. Cross-Border Collaboration 52
3. Recognition of Positive Contributions 54
4. Production Funding 55
H. Legislative Action by Government 58
1. Freedom of Expression 58
2. Federal Broadcasting Regulations 58
3. A Universal Classification System 62
4. *Criminal Code* 65
5. Federal Import Regulations 67

CHAPTER FIVE: CONCLUSIONS AND LIST OF RECOMMENDATIONS 69
A. Conclusions 69
B. List of Recommendations 71

ENDNOTES 75

APPENDICES
A. List of Witnesses 87
B. List of Submissions 89
C. Public Efforts to Address TV Violence in Other Countries 91

MINUTES OF PROCEEDINGS

TELEVISION VIOLENCE: FRAYING OUR SOCIAL FABRIC

Someone has to say, "Enough" —because this is disaster, we are destroying ourselves. Successive societies have destroyed themselves by the failure of their leadership to say, "I know in many respects that's what you'd like to see, but you know what? It's bad for us, we're damaging ourselves. We are untying the fabric of our society." **— David Puttnam, former president of Columbia Pictures**[1]

The historian Arnold Toynbee has pointed out that 19 out of 21 civilizations have died from within and not by conquests from without. He tells us that there were no bands playing or flags waving when these civilizations decayed. It happened slowly in the quiet and the dark when no one was aware of what was happening.

A democratic society carries no inborn guarantee that it will survive on its own merits. We have seen many such societies perish even in our time. A free society cannot be taken for granted. Truth and freedom must be guarded as precious treasures. The foundation to support the civil liberties we enjoy today is dependent upon the vigilance exercised by those who can recognize and who will protect and oppose invasion of their liberties by governments, national, provincial, or municipal. **— The Honourable Emmett M. Hall, former justice of the Supreme Court of Canada**[2]

FOREWORD

During an interview with Bill Moyers on PBS, the American television network, David Puttnam described how the Roman circuses evolved over several hundred years from places of mild entertainment to places where hundreds of thousands of people died. According to Puttnam, the Roman circuses became "more and more bloody, more and more grotesque" as a result of the public's demand for "more and more" violence.

The words of David Puttnam and Arnold Toynbee remind us that societies can disintegrate from within if the values that these societies cherish are allowed to decay by a slow, subtle attrition. Justice Hall reminds us that a society needs to be vigilant in opposing such an invasion of its democratic values.

The Committee believes that the problems of television violence, and the larger issue of societal violence, could lead to the fraying of the fabric of our modern civilization unless a comprehensive strategy is developed to arrest such insidious progress. The signatures of more than 1.3 million Canadians on Virginie Larivière's petition in favour of legislation against television violence, and the reaction of the House of Commons and the Minister of Communications to this petition, lead us to believe that the past complacent attitude of this country's population, institutions and government towards television violence is changing. As our review of previous Canadian efforts to address television violence demonstrates, and as an earlier reference from the House of Commons arising from a motion by Larry Schneider, M.P., calling for a full review of the media's portrayal of violence also indicates, the current public concern over this issue is not a new phenomenon. What is needed is for government, the federal regulator and broadcasters to act.

The values that a society holds are constantly changing. This is not surprising given that our values are shaped by events occurring around us. Today, with instantaneous communications between cities, countries and continents, our values are shaped by a greater variety of factors than was the case in the not so distant past. With such means of communications, events taking place in other continents have the potential to shape our own values.

In this information age, television has quickly acquired a central place in our homes, both as a source of information and as a means of entertainment. Television offers the potential to shape our values, our beliefs, our knowledge and our attitudes. The power that television has to effect potential societal changes has received increased attention from researchers and governments over the last three decades. To a great extent, this attention has focussed on the effects of television violence on the attitudes and behaviour of the television audience, particularly on the effect television violence may have on children.

Hundreds of studies have shown that there is a positive correlation between television violence and agressive and antisocial behaviour in individuals, although it is impossible to predict the precise effects on individuals at any given time and place. People who advocate government intervention argue that the scientific evidence is sufficiently sound to warrant the imposition of limits on the freedom of expression of broadcasters. Some even argue that the burden of proof should be shifted to the broadcasters, namely, that the broadcasters should be required to prove that their programming is

harmless to the viewers. After all, under section 3(1)(*h*) of the *Broadcasting Act*, broadcasters *"have a responsibility for the programs they broadcast."* According to this thesis, government has a duty to protect the mental and physical health of Canadians given its role as guardian of societal values. In accordance with this principle, government must demand, through the regulatory body (the CRTC), and at the request of the latter, that broadcasters prove that television programming is a safe consumer product.

Parents have the moral responsibility to transmit their values, and those of the society around them, to their children. The Committee is aware that, notwithstanding the fact that parents must exercise a certain control over the audiovisual materials entering the home, they must not and cannot be solely held responsible for controlling television violence. In fact, the question of parental control raises a host of issues of a practical and enforcement nature, as well as socio-psychological ones.

Government, as responsible social guardian, has the responsibility to protect societal values. This responsibility is exercised frequently by our governments through existing legislation such as the *Criminal Code*. The Committee is also aware that the role of the legislator cannot be to control everything but that its duty is, first and foremost, to protect societal values. Faced with constantly changing values, governments have the difficult task of accurately assessing the pulse of the population on any given issue and, with the help of expert advice, public input and parliamentary scrutiny, adopting policies, programs and legislation which will best respond to the many conflicting factors involved.

In asking their government to legislate against television violence, the Canadians who have signed Virginie Larivière's petition have exercised their democratic right of freedom of expression. However, by legislating against television violence, the government would be curtailing the freedom of expression of others, including broadcasters, advertisers, artists and television viewers. The challenge that our society faces is to recognize that television violence may be destroying the values which keep us together as a civilization, and to find a way to control it without violating our fundamental democratic right to freedom of expression. Confronted with these realities, the Committee has come to the conclusion that broadcasters must do more than simply broadcasting.

We believe that the overall approach we are recommending, as suggested by many of our experts and witnesses, will meet that challenge. The people of this country must be given the means to make their own well-informed choices. This approach carries with it the notion that individuals should have at their disposal the necessary information and the technical means to make appropriate television viewing choices, for themselves and for their children. A socially responsible and accountable broadcasting industry, cooperative federal and provincial governments, and the grass roots efforts of concerned citizens and groups will make this possible.

Helping individuals make well-informed television viewing choices will be one important step toward dealing with the larger problem of societal violence. It will also enhance our values and strengthen the ties that bind our social fabric.

INTRODUCTION

On 18 November 1992, the House of Commons referred the petition of Virginie Larivière on television violence to the consideration of the Standing Committee on Communications and Culture. The petition was initiated by Virginie Larivière following the robbery, sexual assault and murder of her 11-year-old-sister Marie-Ève. While grieving for ther sister, Virginie came to be convinced that television violence may have been the cause of her sister's death. Over the next eight months, with the help of her family, she started a crusade to gather the signature of Canadians across the country who felt as she did. With more than 1.3 million signatures, the petition called for citizens to boycott violent television programming and for the government to pass legislation requiring television networks to make progressive reductions in the violent content of their programming over a ten-year period.

Earlier, on 12 February 1992, the House of Commons referred a motion by Larry Schneider, M.P., to the Committee calling for a full review of the media's portrayal of violence, particularly with respect to women and children, and seeking better ways to protect innocent Canadians from being exposed to such gratuitous violence without interfering unduly with artistic freedom or freedom of the press.

Members of the Committee met on 24 November and 3 December 1992 to discuss their approach to the subject referred by the House of Commons. It was agreed to begin the study with an initial series of briefings by experts on television violence and criminology and to follow these with public hearings. Given conflicting activities in its schedule, the Committee decided at the end of the public hearings to establish a Sub-Committee on Television Violence in order to concentrate on the drafting of its report. These efforts, and the review and approval later given by the Standing Committee on Communications and Culture, led to the present report.

The Committee recognized that this subject is complex and agreed that the report should consist of a preliminary survey of the facts, issues, and possible responses. The Committee was helped a great deal in the choice of its possible responses by the flurry of initiatives that took place during the course of the study. The subject came alive in many directions at the same time: initiatives were taken by the Minister of Communications, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, the broadcasting industry, the television program production industry, and many associations and institutions concerned with violence in the entertainment industry. These actions and activities, along with others, are described in this report. The Committee wishes to thank these individuals, associations and institutions for their generosity in sharing their ideas and comments with us.

During the course of our study, the Committee reviewed a wide range of possible solutions to the problem of violence on television. We concluded, given the complexity of the problem, the variety of potential remedies, and the importance of safeguarding freedom of expression, that adopting a framework of innovative, co-ordinated, co-operative and graduated responses would be most appropriate. Some of the mechanisms considered included public forums, research, education, consumer action, cross-border collaboration, funding for Canadian productions, regulatory controls and amendments to legislation. The range of responses directed at individuals, the industry and

government reflects the Committee's conviction that everyone must play a role in reducing the amount and degree of violence on our television screens. Parents, teachers, consumers, researchers broadcasters, artists, producers, advertisers, regulators and legislators must all participate.

The options we have considered are set out in this report in an ascending order of involvemen on the part of government. They are presented this way in order to underline the Committee's preference for solutions that encourage individuals to make their own choices responsibly and to emphasize our reluctance to opt for government interventions that would impinge on persona freedoms.

It is our hope that this report will be the first step toward what we believe should be a priority initiative for the federal government. A comprehensive inquiry into all aspects of societa violence — interrelationships, causes, effects and remedies — is needed in our view. Television violence is only the tip of the iceberg; it must be addressed, but in an integrated approach to the larger issue of societal violence.

CHAPTER ONE

TELEVISION VIOLENCE: FRAYING OUR SOCIAL FABRIC

Violence in Canadian Society

> *The foundation for violence is there and strong. Women won't be safe, children won't be safe, and to some extent senior citizens won't be safe, unless we say, this is a line this culture won't cross.* **— Alan Mirabelli, Chairman, Alliance for Children and Television**[3]

There is a perception among many people that Canadian society is becoming more violent and that this increased violence is due to some extent to the amount of violent programming shown on Canadian television screens. As Professor Vincent Sacco, a criminologist who testified before the Committee reminded us, *"it seems we've always been somewhat concerned about the leisure and cultural preferences of youth. We were concerned about feature films in the thirties, about comic books and rock and roll in the fifties, and about video games, fantasy-role games, rap music and heavy metal music in the seventies and eighties."*[4] This part of the report is intended to shed some light on the issues of violence, on television and in Canadian society generally, through a review of the evidence given to the Committee and available research findings.

A. PUBLIC OPINION

> *A few years ago it was possible to walk around anywhere on the streets of Montreal. Now, there are some neighbourhoods where women are afraid to walk alone after a certain time in the evening. This is not just because of violence on television. There are other problems as well.* **— Professor Florian Sauvageau, Director of Journalism Studies and Associate Fellow, "Institut québécois de recherche sur la culture" and University of Laval**[5]

The results of public opinion surveys are useful to assess the extent to which Canadians feel secure or threatened by violence; in effect, they provide a measure of the perception Canadians have of the level of violence in their society.

The most recent measure of the perception of violence in Canadian society was reported in the ninth annual Maclean's/Decima poll published on 4 January 1993.[6] According to the survey of 1,500 Canadian residents 18 years of age or older conducted in November 1992, 33% of Canadians are afraid to walk the streets of their community at night alone. Only 24% felt this way in 1989.

According to the Maclean's/Decima findings, 51% of respondents keep their doors locked at all times, even when they are at home, and 60% are taking more precautions to protect their personal and household safety than they did a few years ago. Other survey results show that:

- *66% of Canadians think that the amount of violent crime in their community in the past five years has become "much worse" or "somewhat worse";*

- *64% think that the behaviour of young people in their community is "much worse" or "somewhat worse" than five years ago;*

- *30% think that racial or ethnic relations in their community are "much worse" or "somewhat worse" than five years ago; and*

- *40% believe that their personal safety from crime in their community is "much worse" or "somewhat worse" than five years ago.*

By contrast, Professor Florian Sauvageau told the Committee about a British public opinion survey on the causes of violence in society in which only 12% of the respondents attributed the increased level of violence in British society to television:

> *The Broadcasting Standards Council of Great Britain conducted a study in 1990 in which it asked people about the causes of violence. While I don't place too much importance on surveys, it is interesting and important to note that only 12 percent of the respondents in Great Britain felt that the primary contributor to the increase in violence in society in general, only 12 percent felt that it was television; 46 percent felt that the problem lay with the lack of discipline in the home; 21 percent felt unemployment was the cause; and 14%, lack of discipline in schools.*
>
> *I would be interested to know what Canadians generally think causes violence in society, and to what extent they think violence on television is the main reason for violence in society.*[7]

In March 1993 the media reported the results of an American public opinion survey conducted by the Washington, D.C., *Times Mirror Center for the People and the Press,* in which Americans were asked about violence in television newscasts and in televised entertainment:

> *... The overwhelming majority of Americans — 72 percent of those surveyed — said entertainment TV has too much violence. About 25 percent described it as a "reasonable amount" and the rest said there is "very little" violence on TV or had no opinion. The opinion breakdown was virtually the same as found by a national poll taken in 1971.*
>
> *... 80 percent said entertainment violence is "harmful" to society, compared with 64 percent in 1983. The number who think it is "very harmful" increased to 47 percent from 26 percent.*[8]

The fear that people express for their personal and household safety is inevitably fuelled to some extent by the mass media. The current popularity of television programs that recreate criminal events demonstrates the interest and the concern that people have for their own safety. However some people argue that the importance given to crime in dramatic programming, and in news and current affairs shows, distorts reality and may contribute to the creation of an unwarranted amount of fear. The next section of this report is designed to outline the dimensions of that reality by presenting some facts about crime in Canadian society.

3. CRIME TRENDS IN CANADA, 1962-1990

> *Yes, social violence is increasing. Criminological research shows us it's linked to various systemic factors of increasing poverty, unemployment and so on. The fact that social violence is increasing should not surprise us. What we need to grapple with is its reflection within television.* — **Professor Eileen Saunders, School of Journalism and Communications, Carleton University**[9]

Data released in 1992 by Statistics Canada attest to the increasing level of violence in Canada.[10] See note of caution about the difficulties in comparing crime statistics over a long period of time.)[11] The Statistics Canada analysis of the Uniform Crime Reporting survey conducted by the Canadian Centre for Justice Statistics shows that violent offence rates increased three and one-half times between 1962 and 1990. (An offence rate is the number of offenses per 100,000 population.) During the same time period, property offence rates increased two-fold.

Criminal Code offenses include violent and property offenses. Violent offenses include homicide, sexual assault, other assaults and robbery. Property offenses include break and enter, theft of motor vehicle, theft of money, possession of stolen goods and fraud. Due to the proportionally higher increase in the violent offence rates over the three decades, particularly since the mid-1980s, violent offenses as a proportion of total *Criminal Code* offenses have increased from 8% in 1962 to 10% in 1990. It should be noted that homicides represent less than one percent of total *Criminal Code* offenses. Patterns of victimization also show that most violence involves people who know each other; only 30% of violent incidents involve strangers.

However, these statistics do not show the relatively small number of individuals who are responsible for violent offenses. In its November 1992 submission to the Standing Committee on Justice and the Solicitor General, in reference to the approximately 30,000 individuals incarcerated in Canadian federal and provincial prisons, CAVEAT (Canadians Against Violence Everywhere Advocating its Termination) postulated that "*we are dealing with a very small segment of the population indeed —probably about 0.25 of 1 percent.*"[12] CAVEAT concluded this analysis with the following statement:

> *A somewhat sobering side of this analysis is the realization that we have allowed such a small number of people to significantly affect and restrict our daily lives and dictate in many cases what we can or cannot safely do.*[13]

In the context of our own study, this statement raises the question as to whether or not violence portrayed in television programming is partly responsible for the violent behaviour of this small number of people. The next sections of this report will outline the viewing habits of Canadians, before examining violence in television programming and in videos, and what effects television violence may have on individuals and society.

CHAPTER TWO

TELEVISION VIOLENCE:
FRAYING OUR SOCIAL FABRIC

Violence on Television

In our society, violence is simply a symptom, in relation to television, of the inadequacy of television in dealing with real life. It's been an issue since we first had it. If you go back and review the literature, the criticism, and so on you'll find that, from the very beginning, this has been a major issue. . .

. . . television is not life, it is a highly artificial medium, it is deeply biased by the basic use we make of it and we treat it essentially as a merchandising system. . .

It works best in all of its genres when you have visually-identifiable opponents clashing violently, good guys versus bad guys. . . That's why sports, violence, and conflict of all kinds are the ideal programming.

What works on television is news, sports, action drama, the soaps, game shows, and all of those revel in violence of one kind or another. **— Jack Gray, President, Writers Guild of Canada**[14]

A. TELEVISION AND VIDEO VIEWING IN CANADA

According to the 1990 Statistics Canada Family Expenditure Survey, Canadian families spend more on video cassette rentals than they do to go to the movies. The first year this was the case was in 1990, when each family spent an average of $75 on video cassettes and $72 to go to the movies. The survey also shows that nearly every home in Canada has at least one television set.[15] The 1992 Statistics Canada Household Facilities Survey reports that 74% of households have access to a VCR; this high penetration rate is up from only 52% in 1988, five years before.[16]

However, despite increases in ownership of VCRs, in the rental of videos, in the number of television services offered by conventional, specialty and pay television broadcasters, and in the number of households who subscribe to cable television, Statistics Canada surveys report that the time Canadians spend watching television and videos in their own home is decreasing, especially among children aged 2 to 11. (Television viewing figures include the viewing of television programming and videos).

The high point of the decade was 1984, when Canadians were watching an average of 24 hours per week of television at home. Since then, the trend has been steadily downward, reaching its lowest level in 1991; Canadians now spend an average of 23 hours per week in front of their own home television screens. Children aged 2 to 11 who were watching an average of 21 hours per week are now watching only 19 hours.[17]

In 1991, Canadians spent 4% of their overall weekly television viewing time using their VCR (those who use their VCR at least once per week spend four hours watching videos). Statistics for 1991 also show that on average younger Canadians, aged 2 to 17, use the home VCR 14% more than older Canadians.

Committee members were told that Canadian programming is generally perceived as non-violent and that violent television programming and videos originate primarily from the United States. For example, the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) and the Canadian Film and Television Production Association (CFTPA) expressed it as follows:

> *We hope we do not seem naive in observing that we think Canada in general and our programming specifically is less violent than in other countries. "Street Legal", "E.N.G.", "North of 60", all these programs take a more sophisticated approach in our view to conflict than their American counter-parts.* — **ACTRA**[18]

> *We also believe more must be done to ensure that there are positive alternatives to the fare which is presently available, and which, as you know, comes predominantly from the United States. Canadian children's programs are notably non-violent, and recognized around the world for that very quality. However, Canadian programs in the categories of drama, variety and children's programming represent a very small proportion of the choice available to Canadians at the flick of a switch. . .*

> *We would argue that in terms of the representation of positive values, and the absence of gratuitous violence, Canadian entertainment and children's programming compares very well; that it is in fact part of the solution this committee is seeking.* — **CFTPA**[19]

The actual overall amount of violent programming watched by Canadians is unknown. Also unknown in actual numbers is whether violent programming originates from Canadian or American programs, from Canadian or American stations, from conventional, specialty or pay television broadcasters, via off-air or cable television, or from direct broadcast, time shifting (VCR playback) or videos. To our knowledge, unfortunately there has been no Canadian research in this area.

The figures quoted in the public media and in the research literature on the amount of television violence are derived from American studies. To obtain an approximation of the amount of violent programming watched by Canadians, it is useful to consider the available statistics on the overall viewing habits of Canadians. These can tell us about the proportion of time spent watching Canadian and foreign programs. It is also useful to consider the language of the viewer because the viewing habits of francophones and anglophones differ.

Overall, anglophone Canadians spend 73% of their viewing time watching foreign, mostly American, programs while francophone Canadians spend 37% of their viewing time watching foreign programs. The average for all Canadians is 64%. The CFTPA explained to the Committee why anglophone Canadians view so little Canadian dramatic programming and described what is in store for Canadians when direct broadcasting satellites start beaming their signals into Canada:

> *The fact that only about 5 percent of Canadians' drama viewing is to Canadian dramatic programming is not a judgment on the inferior nature of Canadian programs; it is a reflection of the fact that there is so little Canadian drama aired in peak viewing times. Viewing patterns in recent years have shown that where the availability of Canadian dramatic programming increases, viewing also increases. . .*

> *Most Canadians today have access to 40 or 50 channels of television, either coming in direct from the U.S. or Canadian channels programming predominantly U.S. programming in peak viewing periods. Next year, if we want to buy the handkerchief-sized dish, we can get a lot more than that. The border, as Professor Donnerstein reminded us, at the recent Hincks Institute Symposium on Violence, is just air.*[20]

There are significant differences in the viewing habits of younger and older people. For example, in 1991 men 18 years and over were watching an average of 22 hours per week; women 18 years and over, 27 hours; teenagers 12 to 17 years, 18 hours; and children 2 to 11 years, 19 hours. The population group devoting the most time to television is found among men and women aged 60 and over; they report watching television for 32 and 36 hours per week respectively.

Committee members were exhorted by some witnesses such as Alan Mirabelli of the Alliance for Children and Television and Rose Dyson of Canadians Concerned About Violence in Entertainment to make recommendations which would lead to the protection of children against the harmful effects of exposure to television violence. It is for this reason that we researched the viewing habits of children and teenagers.[21] We reported above that children 2 to 11 years of age spend 19 hours per week watching television. As can be expected, overall, half of this weekly viewing takes place during daytime (21% over the weekend and another 30% during the week).

However, what the Committee members found disturbing is that children spend another 30% of their viewing time during evening prime time hours, 7:00 p.m. to 11:00 p.m., Monday to Sunday, when generally more violent programming is shown on television. This relatively high amount of television viewing by children during prime time takes place even though an adequate amount of children's programming, but broadcasted outside prime time, is produced in Canada. The Committee was told that over $100 million worth of children's programming was produced in Canada in 1989-90.[22] As voiced by Alan Mirabelli, Chairman of the Alliance for Children and Television, the question then arises:

> *The problem is this: do those children ever get to see it? . . . once we saw the $100 million figure, we felt that, yes, we still have to push and promote, but now there's a new issue, a new mission, a new direction that our organization has to devote itself to, and that is to pay attention to those who influence children. By that we don't necessarily mean children's television; we mean those who influence their behaviour.*[23]

Statistics also show that children, particularly teenagers, watch more foreign programming than older Canadians; anglophone teenagers watch foreign programs 83% of the time and francophone teenagers 48% of the time. The proportion of time for children was slightly less: 75% and 46% for anglophone and francophone children respectively. Speaking about violent programming watched by children during prime time, Professor Eileen Saunders said:

> *Yes, and not even just news hour. Look at some of the reality programming, Rescue 911 and so on. They're seeing a lot of episodes of violence — domestic violence, street violence and so on — in a docudrama form, which they take as a real incidence of violence. That's on in the hours that children are watching.*[24]

As far as teenagers are concerned, they watch even more prime time television; 47% of the average teenager's weekly television viewing time is devoted to prime time programming.

B. VIOLENCE IN TELEVISION PROGRAMMING

Professor Saunders also noted that:

> *. . . our definition of what we mean by television violence is problematic. We need to ask what makes an image a violent image. This is a social judgment, which changes over time . . . how do we distinguish what people are watching on prime-time news every night at nine from the violence they see within television police drama? In fact it's interesting because the studies that have been done on children show that children are more frightened by the violence they see on television news than anything they ever see within police shows.*[25]

The media have often been described both as a mirror of society and as agenda-setters. In 1970, the Special Senate Committee on Mass Media issued its report, *The Uncertain Mirror*, in which it took the view that the mass media play an agenda-setting role: *"They are not spectators. They control the presentation of the news, and therefore have a vast and perhaps disproportionate say in how our society defines itself."*[26]

During our hearings, ACTRA summarized the role of the media with a slightly different accent:

> *Often the media are described as mirroring society. We would go a step further. We believe we can do more than reflect. We can illuminate society and its injustices. Our members do this daily as writers, journalists and performers in the natural ethical discourse which accompanies every challenging issue in the production of information and entertainment programming.*[27]

Some people contend that violence in television programming is simply a reflection of violence in society. They argue that it is the role of the mass media to reflect society, including its violence. If this violence was not portrayed, they assert, television would in effect be presenting a distorted picture of society. Others claim that showing an unusually high number of acts of violence on television is in itself a distorted picture of society. In his book *Hollywood Vs. America*, Michael Medved gives the following example drawn from the research literature:

> *In their indispensable research project Watching America (1991), Stanley Rothmann, Robert Lichter, and Linda Lichter reviewed more than 600 prime-time television shows, analysing TV's portrayal of the society it serves. When it comes to televised presentations of crime and violence, their conclusions are unequivocal: "Our studies show that an evening of prime time puts to shame a night at the station house. Violent crime is far more pervasive on television than in real life, and the disparity widens as the danger increases. For the most serious crime of all, the difference is most dramatic. Since 1955, television characters have been murdered at a rate 1,000 times higher than real-world victims".* (sentence underlined by author)[28]

The importance given to crime in the mass media far outweighs reality. However, the mass media are not always the main source of people's knowledge about crime, law and justice. For example, University of Toronto professor of criminology and sociology, Richard V. Ericson, who has studied the interrelationships between the mass media, crime, law and justice, has found that the

mass media are just another source interpreted along with others in terms of practical contexts and purposes. He believes that the mass media have a positive opinion-forming role in our modern society:

> *The mass media do not distort reality, but rather provide a discourse — an institutional mode of classifying and interpreting reality — that helps people to construct their own organizational realities. Mass media stories are therefore not accepted by people directly and uncritically, but rather are part of people's strategies, struggles, and pleasures in the production of meaning in various contexts. Exposure to mass media is therefore not a source of distorted thoughts and bad behaviour, as the "evil causes evil" fallacy has it, but a means of constituting and articulating attitudes to and versions of crime, law, and justice.*[29]

If we are to measure violence in television programming the first requirement is to define television violence. Based on an accepted definition of violence, standards can be put in place and classification and monitoring systems can be established. Research into the definition, classification and measurement of violence in Canadian television programming is seriously lacking as Committee members learned during their public hearings. The lack of both a definition and a classification system was raised by many of our witnesses, amongst them Rose Dyson, Chair, Canadians Concerned About Violence in Entertainment:

> *We should have a responsible classification system, which will be used by review boards, either at a provincial or at a national level, and developed to dovetail or harmonize with codes on violence, which the broadcasters come out with for television programming, or cable companies or pay-TV. All of those people should have to adhere to a universal code.*[30]

While American research into the measurement of television violence is plentiful, caution must be exercised in the application of American findings to the Canadian scene. Committee members were told that Americans are more preoccupied with insults to religion, coarse language and sexual themes in television programming, than they are with violence. Keith Spicer, Chairman of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC), spoke of the differences between our two countries:

> *We all know that the Americans don't perceive violence in quite the same way we do. The talks I've had with my friends at the FCC and the American broadcasting industry convince me that when you ask them about the violence problem, they will literally say, "What violence problem?" They are more concerned with what they call indecency, which means sex and bad language.*[31]

In the United States, the National Coalition on Television Violence (NCTV) has been monitoring television violence since 1980. NCTV has adopted both an objective and a subjective system to rate television programs. The objective system is used to rate television programs according to a violence numerical score. The subjective system, which recognizes that not all violence is harmful and which is based on the rating concepts of the Motion Picture Association of America, uses letters to rate movies, videos and television programs.

In order to give television programs an objective numerical score measuring violence, NCTV counts the actual number of physically violent or hostile acts per hour committed with the intention of hurting another person. NCTV's numerical violence scores incorporate a weighting scale in order to give greater importance to violence with serious consequences such as an attempted murder, murder and rape and less significance to minor acts of violence.

Recent statistics released by NCTV show that the average number of acts of violence per hour during prime time on the three major American networks reached its peak in the winter season of 1985 with 14 acts of violence per hour, and has since decreased steadily to an average of eight acts of violence per hour recorded in the fall of 1992. While the figures show a decrease since 1985, the average for the fall of 1992 is still higher than it was at the beginning of NCTV's monitoring in 1980; six acts of violence per hour in 1980 compared to eight in 1992.[32]

In its news release, NCTV highlights the trend towards a more intense and callous portrayal of television violence:

> *On the positive side, the three major broadcast networks (ABC, CBS, and NBC) averaged 7.7 violent acts per hour in prime time, down from the 8.6 average registered last year. While the three major networks have made some improvement, the researchers say, violence levels are still significantly greater than the levels recorded in 1980, at the beginning of NCTV's monitoring project, and violence is portrayed in a much more intense and callous manner.*[33]

Based on the rating system used by NCTV (a violent program is defined as a program with a score of at least ten acts of violence per hour), 24% of all prime time programming hours during the fall 1992 season on the three major American networks were devoted to violent programs. Using the same rating system, the NCTV results indicate that 17% of the fall 1992 season prime time programs on these networks were violent.

In his comprehensive research report commissioned by Unesco, Professor George Gerbner, a leading international authority on television violence, summarized the research findings on television violence in children's programming:

> *Children's programmes on American television have always been saturated with violence. Children in 1984-85 were entertained with 27 violent incidents per hour (the third highest on record). The 19-year average for children's programmes was 21 violent acts per hour.*[34]

Other research has shown that cartoons produced in the U.S. contain on the average 41 violent acts per hour.[35] However, Amos Crawley, the only child (12 years of age) to be heard by the Committee, did not see it in the same way:

> *When it comes to violence on television, I think most kids know that it is make-believe. Sometimes the action is so unrealistic in Saturday morning cartoons like "Tom and Jerry" or even in films like "Batman", the violence is obviously a joke. In more realistic shows, the violence can often be boring so kids just change the channel, but in most cases I think there is a message. Usually the violence is used by the good guys in self-defence and, when it is action by the bad guys, they are usually very unsavoury characters, not the kind of people most of my friends want to be when they grow up.*

> *I must admit, though, aside from adult movies, the worst television violence is in sports. I do sometimes see little kids, like six and seven-year-olds, copy things they see in wrestling and hockey.*[36]

C. COMPLAINTS ABOUT TELEVISION VIOLENCE

If we postulate that the television programs watched by the majority of Canadians are nearly as violent as those watched by Americans, it is perplexing to find that Canadians seem to have little awareness and make little use of the national public bodies set up by Parliament and by private broadcasters to receive their complaints on broadcasting matters.

The Canadian Broadcast Standards Council (CBSC) is a self-regulatory council established by the private broadcasting industry to handle viewer and listener complaints about private sector radio and television programming. In its Annual Report for 1991-1992, the CBSC refers to the few complaints it received about television violence:

> *While we know from general letters from interest groups of the continuing public concern about television violence, we were surprised to receive so few specific complaints regarding violence (10 out of 101 code-relevant complaints).*[37]

The other national public institution which is mandated to handle complaints about television violence is the CRTC. In its capacity as federal regulator for the broadcasting industry, the CRTC only received 40 complaints about television violence in 1991-1992.

The small number of complaints filed with these two institutions compared with over 1.3 million people who signed Virginie Larivière's petition is perplexing. On the positive side, it could be argued that Canadians have not become desensitized to violence, as evidenced by the large number of people who signed the petition. On the negative side, it is difficult to understand why so few Canadians complain to the appropriate bodies. We will have more to say on this subject later.

D. VIOLENCE IN VIDEOS

Committee members were told that film producers, partly in an attempt to remain competitive with television, are making more and more violent movies. Sandra Macdonald, President of the Canadian Film and Television Production Association, agreed that movies are getting more violent:

> *Now, I would say that it is certainly the case that movies have gotten more violent. . . in a way the more alarming thing is the stuff that is really very popular and aimed at a very large audience, and not the disgusting but narrowly targeted stuff. . . quite a range have been sort of running forward, from "Rambo" and "Texas Chainsaw Massacres" over the last decade and the body count has been getting higher year by year. That is certainly the case.*[38]

It is true that films are rated by provincial film review boards, that cinemas advertise this film rating, and that cinemas are required to forbid entry to persons under the age limit allowed by the film rating. However, most films made for release in cinemas eventually find their way into the video

format, for sale and for rental. As a result, a violent film which was restricted to an adult audience in its cinema version, becomes available to children and teenagers when it is released in video format. Children also have access to even more violent videos, as Keith Spicer said to Committee members:

> *I'm thinking specifically of slasher movies, which consist mainly of torturing and mutilating women. If you've seen even a 10-second extract, you won't want to see any more. It's just wall-to-wall gore and cruelty, totally without justification. You can buy these things. Children can manage to buy these in their local neighbourhood video store. Nobody's doing anything.*[39]

The Coalition for the Safety of Our Daughters, established in the fall of 1992 to promote public awareness of the known links between televisual violence and assaults against women and girls, has published an information sheet on slasher movies. It includes the following details:

> *Slasher movies have been available in North America since 1963. Back then, these movies were normally shown at cult festivals to adults. Now, for just a few dollars, you can walk into a neighbourhood video (or corner) store and pick up the latest slasher movie released to video.*
>
> *These movies feature the graphic and brutal stalking and slaughter of young women.*
>
> *. . .In addition to slasher movies, slasher video games are available. For example, the game Night Trap "has the sound and feel of a B-grade slasher flick." (Reported in the Globe and Mail, January 13, 1993, p. C3) This video game was one of the "fastest selling electronic games of the holiday season" and features "a cinematic CD-based adventure in which the player must protect a house full of scantily clad young women from a gang of zombies armed with big hooks."*[40]

With respect to video rentals and viewing habits, Statistics Canada estimates that the 1990-91 retail market for home video rental is approximately $800 million to $1 billion per year.[41] Furthermore, only 7% of the home video market revenues of Canadian film distributors come from the distribution of Canadian videos; the other revenues come from the distribution of American videos. The average Canadian plays a VCR 4% of the time (approximately one hour per week) but children and teenagers play the home VCR on average 14% more. Furthermore, the Committee was told that videos can be easily rented by children and teenagers. In the opinion of Committee members, these factors taken together with the explosion in home video rentals, the lack of content classification for videos in many provinces, the easy availability that children have of renting and watching violent videos, create the foundation for more violence in our society.

Committee members heard some familiar stories about another type of video — the music video. Music videos are shown on television primarily as a means to advertise an artist's recording and they are generally not produced for sale or rental to the public. Music videos are the staple of the Canadian specialty television services MuchMusic and "MusiquePlus." (MuchMusic is required by the CRTC to show "not less than 30%" Canadian music videos during each week and MusiquePlus, "30% or more.")[42] Relative to the sound recording industry to which it is closely linked, the music video production industry in Canada is quite small. Statistics Canada data for 1990-91 show that

only 217 music videos were produced in Canada at an average cost of $25,000. In comparison, in the same year, the sound recording industry produced 4,665 new sound recordings and generated $716.2 million in revenues.[43]

The Committee was told that music videos are quite violent and that the large majority of music videos played on Canadian television screens are American. A study quoted by Michael Medved in his book *Hollywood Vs. America* describes the number of violent acts per hour in American music videos:

> *A November 1991 research study by the National Coalition on Television Violence examined 750 videos featured on cable and broadcast television, and found an astonishing average of twenty acts of violence per hour. On MTV, the most popular and influential of the major music networks, the situation proved even worse: the researchers for NCTV counted twenty-nine instances of violent imagery in an average hour of programming.*[44]

Another American study has found that 75% of American teenagers watch music videos on television at least twice a week. According to the researchers, 65% of these teenagers prefer watching music videos rather than listening to the same music on radio, and 90% said that they would like to watch MTV.[45]

The question of violence in music videos was raised with Brian Robertson, Executive Director of the Canadian Recording Industry Association. The problem, he said, is that in many cases the recording artists, not the recording companies, have total creative control over the production of a music video:

> *So the record company has no input at all in terms of the content or the fact that they have to release it. So it is then left up to the broadcaster to make the judgment about whether it's broadcasted or not.*[46]

While it is a concern to the recording industry, he said that this situation is very rare given the large number of videos released in a year — approximately 2,600 (includes Canadian and American music videos). He believes that the situation has much improved over the last ten years due to the rising influence of recording companies over content:

> *I can tell you there's a huge difference between now and what it was 10 years ago. . . you never, ever would have had a record company throwing an act off the label which they did with this "Ice Cube" situation because they disagreed not only with the music video but what was in the content of the recording. This potentially could have sold 5 million, 10 million copies. So, what I'm seeing there happening, I'm seeing a high degree of social responsibility.*[47]

E. EFFECTS OF TELEVISION VIOLENCE

Jack Gray, President of the Writers Guild of Canada, noted that:

> *Violence, moreover, is not a disease. It's not something you can cure. It seems to be a fundamental characteristic of human beings. It's a manifestation of the way we exist in the world. The world is a place of conflict, of struggle to survive and violence is an integral part, element in that. . .*

> *To suggest you can extract that aspect of our character is madness. . . It's better to deal with it in our view, in terms of the imagination, than in doing it.*[48]

Another witness, Rose Dyson, Chair of Canadians Concerned About Violence in Entertainment, stated:

> *I wouldn't for a moment suggest nor do I think any of the researchers I am familiar with suggest that media violence, whether it's television, film, video, computer games, is the only cause of violence in society. All responsible researchers recognize that there are many causal factors, many variables in how people are affected. Some people are more vulnerable than others, particularly children. And some children are more vulnerable than others, depending on their age, their demographics, their social, emotional and psychological stability, the family background, all of those things.*[49]

The experts who briefed the Committee referred to the hundreds of studies that have been carried out to determine what effects, if any, television violence may have upon individuals or social groups. The experts mentioned the contradictory results of these studies. Professor Vincent Sacco, a criminologist who gave evidence to the Committee, spoke of the difficult task of making sense of all these studies. A person attempting to do so, he said:

> *. . . usually finds him or herself much in the position of a juror in a criminal trial who is asked to determine guilt or innocence based on what frequently appears to be inconsistent and fragmentary evidence.*
>
> *The studies differ in terms of how they define violence. They differ in terms of the kind of effects that they look for and when you take all of those differences together it sometimes appears that the accumulated body of evidence can support a diverse set of views about how media violence affects people if it affects them at all.*[50]

Professor Sacco also raised a number of questions not yet explored by the researchers, such as what the "net effect" of violent media on violent crime might be. He posed the problem thus:

> *If media affects offenders, does it also affect victims by teaching them for instance risk-reducing skills or does it affect witnesses by encouraging them to report crimes which they witness?*[51]

On the basis of his own review of the research literature, Professor Sacco concluded:

> *. . . the weight of the evidence supports the conclusions that media violence contributes to crime levels but in a relative sense the effect may not be large and it may not be independent of other causal agents. Moreover, it's probably somewhat simplistic to speak of a media effect, as though only one type of effect is likely or possible. The effects which do exist in the real world, I think, are subtle and complicated and not at all gross or obvious.*[52]

Professor Eileen Saunders, School of Journalism and Communications, Carleton University, who briefed Committee members on the major problems in our knowledge of television violence, also referred to the limitations of the scientific evidence:

> *. . . the first problem is that the scientific evidence of harm is at best uneven and more often inconclusive, weak and contradictory. You will notice, for example, in the CRTC research summaries that the best we can conclude when we look overall at these research projects is that there is a likelihood — and I underline likelihood — of a possible positive correlation to aggressive behaviour. Even that is found to exist only in the short term: it does not have a long-term effect.*[53]

Committee members have benefitted from the two reports published by the CRTC in May 1992, *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television*[54] and *Scientific Knowledge About Television Violence*.[55] The latter report is an overview of more than 200 scientific studies about violence on television and its effects in terms of aggression and anti-social behaviour. In the news release issued at the time the reports were made public, Keith Spicer, Chairman of the CRTC, said of the effects of television violence:

> *While our report indicates that there is a link, although not necessarily one of cause and effect, between television violence and violence in society, common sense also tells us that this must be true. Look at how television helps to set fashion trends, introduce new ideas and expressions into our everyday conversation, or change purchasing patterns throughout the marketplace. Why else do advertisers spend millions on television commercials, if there is no impact on our behaviour?*[56]

In his speech to the Toronto's C.M. Hincks Institute on 19 February 1993 and in his opening remarks before the Committee a few days later, Keith Spicer added:

> *I would emphasize what I believe most fair-minded people accept: TV, although by its own publicity an extremely influential medium, is plainly not the only factor encouraging violence in our society. Deep-seated economic, social, cultural and family factors also play a role: massive economic dislocation; too-readily-tolerated mob violence; widespread family break-ups; latch-key children; overly permissive education systems; sports become blood-sports — these are just a few of many factors making violence more familiar, and thus less shocking. And TV is not the only medium to mirror and magnify violence: movies, magazines and newspapers all contribute. . .*
>
> *. . . Of course, over-the-air Canadian TV is far from being all we call television: U.S. networks, pay and specialty services, satellite TV, video games, and movies on rented video are all there on Canadian TV screens. . .*[57]

The experts and other witnesses confirmed that indeed, if there is a correlation between television violence and violence in society, the cause and effect between these two factors remains the subject of much controversy. Both expert and lay witnesses also confirmed that many factors contribute to violence in society and that the part played by television violence can only be estimated and amounts to an unknown fraction. Sandra Macdonald, who appeared before the Committee as a representative of the CFTPA, and who was previously Director General of Television at the CRTC (in which capacity she commissioned the two CRTC reports on television violence), urged a cautious approach rather than a search for a scapegoat:

> *So I think that we do have to be careful, and I must say I'm very pleased that the committee is being very cautious on this point. I think we have to be very careful that we don't use television violence as a convenient scapegoat for all the ills of society. I think that television should take its share of responsibility, but I don't think that we should think that if we manage to have a smaller number of TV murders or car chases that we're going to have a vast improvement in our social fabric.*[58]

Concern about the influence that television violence can have on public life, on children, on teenagers and on crime is a fairly recent phenomenon according to Professor George Gerbner, a leading international authority in this field. Transcending the methodological problems that researchers have experienced in their search to establish or disprove a cause and effect relationship, there remains public concern about the presence of violence on television. Whether the relationship between television violence and violence in society is simply a correlation and not one of cause and effect, it remains that the public is concerned about the presence of violence on television. This concern was heightened by the massacre of 14 women at the Montreal École Polytechnique and by the epic crusade of Virginie Larivière. Keith Spicer highlighted this in his presentation:

> *I'd like to emphasize the deep debt all of us owe Ms Larivière for her moral leadership and for creating a sense of public urgency that has made it much easier for all of us who seek lasting solutions for combatting violence.*[59]

A witness from the Vanier Institute of the Family, speaking on behalf of the Alliance for Children and Television, emphasized that today's children are not obtaining "cues for appropriate behaviour" because too little time is left after the time spent in school, sleeping and watching television:

> *Consequently, the diversified "lived" human experience that they can bring to tonight's television is reduced. . . The experience the child brings to tonight's television is last night's television. Therein lies the problem. . .*
>
> *Children have to have cues for appropriate behaviour from somewhere. I got them from the community I lived in. Children now get them from television, because there is no community.*
>
> *That is the bottom line. The living context children develop in will provide the cues for appropriate behaviour. In their absence, they will find them from somewhere.*[60]

Our brief study has led us to realize, as many of our witnesses have noted, that insufficient research exists in Canada on the amount of violence on Canadian screens, its origin, who watches it and when, and what are its effects on individuals and groups. If the ongoing initiatives to reduce the amount of violence on Canadian television screens should fail, and if a higher level of government action should subsequently be required, it seems to the Committee that the government would then need more Canadian evidence than presently exists. Professor Eileen Saunders argued that we need to know a lot more about the reception practices of viewers in order for an intervention strategy to succeed:

> *Audiences do not receive that violent content in a vacuum. It is mediated by things such as education, class and gender, and we need to understand how those roles mediate the interpretation and understanding of violence. How that then enters into an intervention strategy depends on how we teach people, viewers, critical media literacy skills, organized around the question of violence, and the kinds of resources needed to teach that kind of media literacy.*[61]

The Canadian Association of Broadcasters (CAB) suggested that the research should be extended beyond television. In his appearance before the Committee, Al MacKay, CAB Vice-President and CJOH-TV Station Manager, said of video games:

> *Video games were unheard of a generation ago. The penetration is now better than 25% of Canadian households. It's a $243 million a year business in Canada for Nintendo alone. What are some of the titles these kids are playing? Final Fight and Bionic Commando are just a couple. Do the hours spent playing these games foster aggressive behaviour? There is very little research on that, and I think it's worth investigating.*[62]

Testifying before the Committee, Professor Vincent Sacco agreed that too little attention has been paid to video games and went on to paint another dimension of the violence in video games:

> *. . . the concern there of course, it seems undeniable in the case of video games, as in the case of television aimed at teenagers and youth, that there's an extremely high level of violent content. What seems somewhat more frightening to people in the case of video games is the fact that those games are interactive, they are drawing people in. I don't think the jury is even out, let alone in, on the question of video games.*[63]

For his part, Michael McCabe, President and Chief Executive Officer of the CAB, suggested that more research on the effects of television violence would only give results proving or disproving the cause and effect relationship. He suggested there "*should be studies on how we help solve the problem* [of violence]."[64] Ken Stein, President of the Canadian Cable Television Association, echoed the belief that solutions were needed and that the time had come for all the industry members to participate in the provision of solutions. In his view, television itself was a solution:

> *We must look to how television can provide solutions. Television is a powerful medium that communicates, teaches and influences many aspects of our lives. Those of us in the industry must consciously work to ensure that television is a positive medium.*[65]

The Committee took into serious consideration the words of advice given by Professor Eileen Saunders:

> *Now I really think the committee needs to be very clear here about what the concern is and what the priority is. It will be difficult to construct a viable intervention strategy unless we take seriously the issue of why we are concerned about television violence and what it is we're trying to prevent. Once that is done, in terms of the problem, the question is the appropriate level of intervention.*[66]

At this time, given the evidence before us, the members of the Committee favour public education about the potential harmful effects of television violence in its many forms. The Committee also favours industry self-regulation over legislation. It is with this in mind that we review both Canadian and foreign initiatives against television violence in the next section of this report.

CHAPTER THREE

TELEVISION VIOLENCE: FRAYING OUR SOCIAL FABRIC

Canadian and Foreign Initiatives Against Violence on Television

---

Public concern over television violence in Canada is not a new phenomenon. The following review shows that public efforts started 18 years ago in Canada, a clear indication of the ongoing nature of the subject. The review demonstrates how this country and others have dealt with this issue and is presented here to inform the search for possible responses. The review includes a description of the recent initiatives taken by the Minister of Communications, the CRTC and the industry in the last few months, as well as examples drawn from the Canadian provinces and other countries. The Canadian public inquiries outlined below are the only two which have dealt exclusively or in large part with the subject of violence on television. Other Canadian public inquiries, such as *Child at Risk*,[67] the 1980 Report of the Senate Standing Committee on Health, Welfare and Science, have considered the subject as a secondary theme and will not be reviewed here.

A. THE CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION SYMPOSIUM ON TELEVISION VIOLENCE

The first significant evidence of public concern over television violence was noted in 1975. In August of that year, the Canadian Radio-Television Commission[68] (CRTC) held a Symposium on Television Violence. The Symposium was not an official hearing and it did not lead to any changes in the CRTC's regulations or policies. Rather, the forum of assembled broadcasters, researchers, government officials, producers, writers, critics, members of the press, and concerned individuals was designed to enable an exchange of views on the complex aspects of television violence and the electronic media. The Symposium's purpose, as set out in the Report published in 1976, was to:

> *. . . broaden traditional perspectives on a difficult issue, to search for neglected causes of television violence within the Canadian system of broadcasting, and to seek broader, more positive and constructive solutions in keeping with Canadian realities.*[69]

B. ONTARIO ROYAL COMMISSION ON VIOLENCE IN THE COMMUNICATIONS INDUSTRY

A few months earlier, in May 1975, the Ontario Royal Commission on Violence in the Communications Industry (the LaMarsh Commission) was appointed by the Government of Ontario to study the possible harm to the public interest of the increasing exploitation of violence in the communications industry. Its mandate was:

1) *to study the effects on society of the increasing exhibition of violence in the communications industry; [and]*

2) *to determine if there is any connection or a cause and effect relationship between this phenomenon and the incidence of violent crime in society.*[70]

The Royal Commission reviewed 4,000 research titles, initiated 28 research projects, held 61 public hearings across the province of Ontario, and received briefs, submissions or letters from more than 1,000 individuals and organizations and hundreds of oral presentations. The Royal Commission published an *Interim Report* in January 1976 and a final *Report* later the same year; the seven large volumes that made up the final *Report* contain 87 wide-ranging recommendations.

In its letter submitting the *Report* to Her Honour, the Lieutenant Governor of Ontario, the members of the Ontario Royal Commission wrote that they had "*studied the effects on society of the increasing exhibition of violence in the communications industry. We have determined a connection between this phenomenon and the incidence of violent crime in society.*"[71]

On the basis of "*the great weight of research into the effects of violent media content*", the Royal Commission found that television violence created "*potential harm to society*".[72] While the Royal Commission also found that the "*depiction of violence in the media is only one of the many social factors contributing to crime*", it concluded that "*it is the largest single variable most amenable to rectification*".[73]

The Royal Commission's most important suggestion to solve the problem of violence in the media was to ensure the provision of "*more and better alternatives for public entertainment, information and education*".[74] To achieve this, the Royal Commission believed that a "*revolution might be required to bring Canadian television back into the service of Canadians and under real Canadian control*"[75] and that, unlike the situation in the United States, it was not quite too late for a major reconstruction of the broadcasting system in Canada. Recommendation No. 3, which flowed from this belief, was indeed revolutionary:

> *Consequently, the Commission recommends a radically altered television system, more sensitive to the needs of the public, including the diminution of depicted violence. The new system would eliminate existing Canadian broadcasting entities placing all Canadian television programming under public control of an organization to be called Television Canada/Télévision Canada to serve all Canadians with a multi-channel, publicly directed cable system to include U.S. and other imported programs, but with a stricter control of violent content.*[76]

The Royal Commission also made several practical recommendations which are still relevant today. For example, it recommended that until the broadcasting system's overhaul was completed, the CRTC "*be required to monitor program content, especially for violence and other anti-social acts, as part of its procedure for issuing or renewing licences to use the publicly owned airwaves.*"[77] It recommended that a classification system be established "*to determine the suitability of television programs for children's viewing . . .*"[78] and that this classification system "*be adopted by the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, which would require its implementation by all licensees and enforce its use by regular monitoring.*"[79]

C. ESTABLISHMENT OF THE CANADIAN BROADCAST STANDARDS COUNCIL

Since the publication of the Ontario Royal Commission *Report*, violence in television programming has escalated in quantity and in visual explicitness. Paralleling this trend, individuals and associations who oppose television violence and racial and sexual stereotyping have mounted campaigns of protests and have brought their complaints to the attention of the media, politicians, the federal regulator and the broadcasters themselves.

In response to mounting pressure, the Canadian Association of Broadcasters (CAB) suggested to the CRTC the establishment of a self-regulatory council for private conventional broadcasters. The CRTC accepted the proposal in principle in September 1988, and endorsed the objective, principles and responsibilities of the Canadian Broadcast Standards Council (CBSC) in August 1991. The 1991-1992 Annual Report of the CBSC states that 97% of CAB members were part of the CBSC membership.

The CBSC administers three codes developed by the CAB: the Voluntary Code Regarding Violence in Television Programming adopted in January 1987, the Code of Ethics and the Sex-Role Portrayal Code. The Sex-Role Portrayal Code has been approved by the CRTC and membership in the CBSC requires adherence to it. As a result, the CRTC is *"willing to suspend, upon application, the condition of licence requiring adherence to the CAB's sex-role portrayal guidelines in the case of licensees that have been members in good standing of the CBSC for at least six months."*[80] Previously, private licensees were without exception required by condition of licence to adhere to the Sex-Role Portrayal Code. In contrast, the Voluntary Code Regarding Violence in Television Programming has not been accepted by the CRTC and cannot be made a condition of licence.

While it endorsed the objective, principles and responsibilities of the CBSC, the CRTC cautioned in its August 1991 *Public Notice* that this endorsement was not an abrogation of its own responsibilities:

> *. . . this initiative also reflects a new stage in the fulfilment of one of the CRTC's primary objectives: the streamlining of the regulatory process and increased reliance on a supervisory approach and self-regulation. Increased reliance on self-regulation, however, does not imply that the Commission is relinquishing its responsibilities. Any interested party may, at any time, choose to approach the Commission directly.*[81]

In its *Public Notice* of August 1991, the CRTC also noted that it was working with the CAB to update the industry's Voluntary Code Regarding Violence in Television Programming in order *"to ensure that public concerns on this issue are adequately addressed"*.[82]

In a report dealing with the comments, inquiries and complaints received by the CRTC, the Commission's concerns about the voluntary industry code were addressed:

> *While the CRTC supports industry initiatives in this area, it is not satisfied with the standards developed by the Canadian Association of Broadcasters (CAB) on behalf of private television stations, and has asked the CAB to give the highest priority to revising its code.*[83]

A new draft code on television violence was adopted by the Board of the CAB in January 1993 and was sent to the CRTC on 29 January. Within two weeks, the CRTC provided the CAB with its views on necessary improvements and also met with the President of the CAB to exchange views on the new draft code. The Chairman of the CRTC told Committee members during his presentation of 24 February 1993 that:

> *We are pursuing this with a sense of urgency and determination so that, we hope, the public can see a final version in a few weeks, not months. We are seeking a strong, credible self-regulatory code with a credible monitoring system to function under our close surveillance.*[84]

As the Sub-Committee on Television Violence was finalizing its report, more than two months after Mr. Spicer's statement to the effect that the CRTC was pursuing this with a sense of urgency and determination, a code had still not been agreed upon. As stated in Recommendation No. 10, it is with a unanimous sense of urgency and determination of its own that the members of the Standing Committee urge Mr. Spicer to conclude his negotiations with the broadcasters in a few weeks, not in a few months.

D. THE CANADIAN BROADCASTING CORPORATION'S POLICIES

The Canadian Broadcasting Corporation (CBC) has its own policies regarding violence in radio and television programming (the Voluntary Code developed by the CAB applies only to private television broadcasters). The CBC policies reflect the view that, given the predominantly Canadian content broadcasted by the CBC during prime time viewing hours, it is able to reflect Canadian values — values which do not include or condone gratuitous violence. The three CBC policies on the treatment of violence in its programming deal with three different areas: *journalism, general programming* and *children's programming.*

The CBC's 1988 Journalistic Policy includes guidelines on the portrayal of violence and the following statement:

> *Violence must not be exploited on radio and television. The CBC as a matter of general policy does not portray violence, except where its depiction is an essential fact of the reality being portrayed.*[85]

The 1984 Program Policy No. 14 on Violence in General Programming states that *"the CBC does not broadcast programs that unduly exploit violence, and restricts the number of program series built around themes of violent action".*[86] It also spells out some practical considerations to take into account when producers are considering program content.

The 1984 Program Policy No. 15 on Violence in Children's Programming was designed with the creative growth and development of Canadian children in mind:

> *The CBC produces children's programs and selects films and TV series whose content and treatment are consistent with what is known about the creative growth and development of Canadian children. The Corporation does not consider that young people should be sheltered from the realities of life, but neither does it assume that children are prepared for adult entertainment from the beginning.*[87]

E. CRTC INITIATIVES

While not directly related to the control of television violence, the standards promulgated by the CRTC in 1985 for the pay television services were a first regulatory step. Developed by the industry itself, these standards require that programming be classified according to the type of audience for whom the programming is intended; letters such as "G", "PG", "A" and "R" are used for that purpose, much in the same way that films are classified by various provincial film boards.

As mentioned earlier, in May 1992 the CRTC published two important reports on the subject of television violence; both were commissioned following the massacre of 14 women at the Montreal École Polytechnique. The CRTC's staff report, *Scientific Knowledge about Television Violence*, presents an overview of more than 200 scientific studies about violence on television and its effects in terms of aggression and anti-social behaviour.[88] The second report, *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television*, summarizes the recommendations and policy initiatives of a number of public inquiries into media violence and examines the broadcasting standards developed in Australia, New Zealand, the United Kingdom and France.[89]

With modest financial help from the CRTC, and hosted by the "Institut québécois de recherche sur la culture," the International Symposium on Violence in Film and Television was held in Montreal in November 1992. A few months later, in February 1993, again with modest financial help from the CRTC, a second symposium on the theme "Reclaiming Childhood: Responsible Solutions to television Violence and our Children" took place in Toronto, hosted by the Hincks Institute.

In addition to its dialogue with the CAB on the revision to the Voluntary Code Regarding Violence in Television Programming, the CRTC has initiated discussions with key players such as the Canadian Cable Television Association, provincial ministers responsible for regulating video stores and cinemas, Canadian pay and specialty services, the American Federal Communications Commission, executives and producers at the U.S. studios and major networks, and representatives of the Canadian Teachers' Federation, the Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation, the Canadian Advertising Foundation, the CBC and the Canadian production community. The CRTC has also launched an informal newsletter to encourage an ongoing dialogue and exchange of ideas with anti-violence groups and to keep them informed of the Commission's activities.

F. RECENT PROPOSALS AND INITIATIVES FOR CO-OPERATIVE ACTION

Recently, separate proposals for co-operative action to deal with television violence were announced by the Minister of Communications, the Canadian television production industry, the CAB and the CRTC. They will be summarized in the order in which they were made.

On 19 February 1993, speaking to the delegates on the opening day of the C.M. Hincks Institute Conference, the Minister of Communications announced a five-part strategy to get at this issue.[90] Briefly, the five elements are:

1) *a strong and uniform code on television violence for all elements of the industry — the Minister will ask the CRTC to write and enforce one if the industry produces one that is not tough enough;*

2) *implementation of a number of important public education campaigns to raise public awareness against violence on television — in the same way that education was proven effective in the anti-smoking campaign;*

3) *advertising agencies should urge their clients, including the Federal Government who is the third largest client in the country, to place their ads within violence-free programming;*

4) *collaboration between Canada and the United States — because the majority of programs available to a Canadian full-service subscriber originate in the United States; and*

5) *the creation of the annual Virginie Larivière Television Awards to honour individuals and companies who promote quality children's programming which is non-violent — the Gemini Awards and "Les Prix Gémeaux" could be the forum for honouring the winners.*

On 22 February 1993, following the C.M. Hincks Institute Conference, the Canadian television industry announced the creation of the National Action Group (NAG) to address the problem of societal violence. An organizing committee headed by Dr. Laurier LaPierre, representing all sectors of the television industry, the CRTC and the federal Department of Communications was set up to develop an action plan, budget and framework.[91]

Appearing before the Committee on 23 February 1993, Michael McCabe, President of the CAB, declared that the CAB had played, and would continue to play, a leading and central role in the National Action Group. He announced that the first thing that the NAG would address is the "question of universally applicable codes and classification systems, but we'll go on to questions of education, public awareness and improved programming".[92]

With respect to the planning phase of the NAG, the Chairman of the CRTC told the Committee that he expected it to be completed by the end of April and that "some of the major national parent and teacher organizations, both French and English, have already expressed their interest in participating in the action group."[93]

The CAB gave Committee members an overview of the key features of the draft revised code regarding television violence, now under discussion with the CRTC. Some of these features are: *violent programming intended for a mature audience will not be scheduled or advertised prior to 9 p.m.; more viewer advisories will be used; programs with violence against women will not be encouraged, promoted or condoned; and particular emphasis will be put on applying the code guidelines for children's programming.*[94]

The Chairman of the CRTC appeared before the Committee to discuss the CRTC's initiatives to date (summarized above), the guiding principles underpinning effective long-term solutions and some practical ideas that the CRTC has received from citizens and groups.

The Chairman described the CRTC's approach as one "*based, fundamentally, on working to achieve a civilized balance between protecting freedom of expression and protecting our children from gratuitous and glamorized television violence*".[95] Using this approach, the CRTC's guiding principles outlined by the Chairman are:

1) *To raise the level of public and industry awareness through informed, serious discussion.*

2) *To press all sectors of the industry to put in place the strongest possible anti-violence codes in which the CRTC and public can have confidence.*

3) *To engage the industry in co-operative efforts with parents, teachers, community groups and others to implement concrete, long-term initiatives on a wide variety of fronts, including education and awareness, technology, advertising, citizen action and others.*[96]

He also informed the Committee that, as a result of the Hincks Conference:

> *. . . a number of community groups and concerned individuals who were there are now working to form a national coalition of parents and anti-violence advocates.*
>
> *. . . that the Hincks Institute is exploring the possibility of organizing a follow-up conference. The initial idea is to bring together the industry, teachers, child psychologists, programmers and producers for intensive workshops focused on identifying the factors which should be included in good television shows for young people of different age groups. It's not enough to reduce violence; we need many positive alternatives on our screens.*[97]

In the long list of practical ideas that the CRTC Chairman tabled with the Committee, he flagged a few of the immediate steps which the CRTC, the industry, parents and Parliament could take. One of the immediate steps that the CRTC could take he said, was to "*review, at licence renewal hearings, the issue of violence with the same vigour with which the CRTC examines gender portrayal and employment equity*".[98] The CRTC announced new policies on gender portrayal and employment equity for the broadcasting and cable television industries on 1 September 1992. Another immediate step that the CRTC could take, said the Chairman, was to:

> *. . . exercise our range of powers to deal with those who repeatedly violate the industry codes once they are in place. This "graduated" response can range from calling the licensee to a special public hearing to account for its programming, imposing specific conditions of licence, to giving a very short-term licence during which its programming is closely monitored.*[99]

The CRTC Chairman concluded his presentation to the Committee with some ideas for the consideration of Parliament and the government. The first of these would be for Parliament to pass an all-party resolution which would lend support to all the groups involved in dealing with the issue of societal violence. In his view, an all-party resolution which would call:

> *. . . on all federal departments, as well as provincial governments, the television industry, and others with power to make changes happen, to do whatever they can within their area of responsibility to combat gratuitous and glamorized violence. . . It could have considerable educational and symbolic value in demonstrating national leadership on this issue.*[100]

The Committee agrees with this suggestion and a resolution to that effect will be presented to the House of Commons when our report is tabled.

The last initiative of which the Committee is aware took place at the time our own Sub-Committee on Television Violence was reviewing this report. Organized by the National Action Group on Violence in Television and funded by the Minister of Communications, the International

Colloquium on Television Violence was held in Montreal on 28-29 April 1993. At the all-day session on the 29th, invited participants from France, the Commission of the European Communities, la Communauté française de Belgique, New Zealand, the United Kingdom and Australia, and a wide cross-section of Canadian representatives, including those of the Standing Committee on Communications and Culture, shared their varied perspectives, experience and knowledge in the presence of the Minister of Communications and his officials. The discussions focussed on the factors that led to the introduction of national measures in other countries, voluntary codes of conduct and classification systems for films, videos and television programs. A comparative summary analysis of the public measures adopted by other countries to address television violence, made public by the Minister of Communications at the Montreal International Colloquium, is appended to this report for reference purposes.[101]

G. PROVINCIAL INITIATIVES — FILM AND VIDEO CLASSIFICATION

Due to time limitations, the Committee was unable to do a complete review of provincial initiatives in the classification of films and videos and in the regulation of their sale and rental. The classification and regulatory systems in place in the provinces of Quebec and Ontario have been summarized and included here because they were frequently mentioned during our hearings. This part of the report also contains an overview of a recent industry proposal made to the provinces with respect to a national classification program for film and video in Canada.

1. Province of Quebec

The Quebec "Régie du cinéma," an administrative tribunal, operates pursuant to the provisions of the Quebec *Cinema Act*. It is mandated to classify films and videos intended to be exhibited, sold or rented to the public. Films and videos are rated on the basis of the probable effects they may have on viewers of various ages and are thus classified in one of the following categories: "General", "13 years and over", "16 years and over" and "18 years and over". The "Régie" may add to this numerical rating one or more of the following content indications: "For Children", "Vulgar Language", "Eroticism", "Violence", "Horror" and "Explicit Sexuality". The Act requires the "Régie" to hold periodic consultations on the classification of films; these consultations are intended to assess the current state of the population's social consensus, particularly with respect to violence and explicit sex.

The rating given by the "Régie" appears on each copy of a video or film in the form of a stamp. The rating must also be shown on all public advertisements for films and videos. Video retailers are required by law to obtain an operating permit from the "Régie" and to enforce the law and relevant regulations, including the prohibition to sell or rent videos to persons under the age required by the rating. The Act provides for inspectors to oversee its application and for penalties to be levied against transgressors. In our view, the classification and regulatory system in place in the province of Quebec is a model that we would like to see other provinces emulate. It could also serve as the basis for a national film, video and television programs classification system.

In the province of Quebec, the pay television service "Super Écran," has adopted the classification system used by the "Régie du cinéma" to rate the movies it broadcasts. While our study was still underway, "Super Écran" announced that it will superimpose on the television screen the

letter "V" inside a small red square when a violent movie is broadcast; the symbol will appear a number of times during the broadcast. The letter "V" will also be printed next to the title of the movie in its movie catalogue. However, this initiative will not affect the time of day at which violent movies are to be shown.

2. Province of Ontario[102]

The Ontario Film Review Board, also an administrative tribunal, operates pursuant to the provisions of the Ontario *Theatres Act*. The Board has the power to classify films in accordance with the following classifications set out in the Act: "Family", "Parental Guidance", "Adult Accompaniment" (restricted to persons 14 years of age and over or to younger persons who are accompanied by an adult), and "Restricted" (to persons 18 years of age or over). "Information pieces" about the contents of the film may be added to the film rating; these include "Brutal Violence", "Frightening Scenes", "Nudity", and "Not Recommended for Children".

In the Ontario *Theatres Act*, film is defined to include videotape. However, the Act does not provide for the marking or stamping of the ratings on the video cassettes themselves or on their boxes. The Act also makes no provisions to regulate the sale or rental of videos to persons under the age required by the rating. Instead, the ratings are consigned to a catalogue that each video store is required to keep.

3. Industry Proposal to the Provinces

At present, national film and video producers and distributors have to deal with seven provincial classification systems, three pay television systems and one American system. Getting a film or a video classified is a cumbersome, lengthy and costly process. To overcome this problem, five industry trade associations — Canadian Association of Video Distributors, National Association of Canadian Film and Video Distributors, The Canadian Motion Picture Distributors Association, The Motion Picture Theatres Association of Canada and Video Software Dealers Association — made a joint proposal to the provinces in November 1992 asking their governments "*to support the creation of a single national classification facility which will classify all films and videos released in Canada.*"[103]

Under this proposal, provincial governments would continue to exercise their right to license the distribution, exhibition, sale and rental of films and videos in their provinces, to add "information pieces" to suit community standards, to offer a local appeal process for the handling of consumer complaints and to provide penalties for non-compliance.

The proposal calls for a non-profit National Classification Corporation empowered to carry out its classification work on behalf of the provinces. The Corporation's Board would consist of a representative from each participating province and a representative from each industry association, but with a majority of provincial representatives. The classification of films and videos would be conducted by a Review Board made up of professional classifiers reporting to the Corporation's Board. The classification of each film, video cassette and video box would be identified using an easily recognized, publicly acceptable set of symbols and "information pieces".

Asked about the reaction of the provinces to the industry proposal, Sandra Macdonald, President of the CFTPA, stated that "*to this point, we haven't had any provinces agree to give up jurisdiction in this area*".[104]

H. FOREIGN CODES, STANDARDS AND CLASSIFICATION SYSTEMS

The Montreal International Colloquium on Television Violence took place in late April 1993 as the Sub-Committee on Television Violence was finalizing its report. At the Colloquium, the Minister of Communications released a comparative summary analysis of the public measures adopted by other countries to address television violence. This reference document, prepared by the Department of Communications, is an important and necessary companion to our brief analysis. It is appended to our report in order to make our report as complete as possible.[105]

1. The United States

On 11 December 1992, the three major American networks, ABC, CBS and NBC announced that they had agreed to joint Standards for the Depiction of Violence in Television Programs. The joint Standards were made possible under the Antitrust exemption granted by the *Television Violence Act* of 1990 which was introduced by U.S. Senator Paul Simon. When the Act was passed in 1990, representatives from the three major networks said that *"the legislation was not necessary and suggested it would not change their programming approach."*[106] The development of the joint Standards in the interim suggests that the American networks have since reconsidered their position.

The Standards are intended to proscribe gratuitous or excessive portrayals of violence, according to the text released by the networks. They *"will provide the framework within which the acceptability of content will be determined by each network in the exercise of its own judgment."*[107]

Senator Simon stated at the time that changes will be evident in the networks' Fall 1993 programming. He also announced that the three networks will convene an industry-wide conference on television violence in the Spring of 1993 to discuss further steps.

2. Great Britain (BBC)

The models cited most often by the experts and witnesses were those adopted by the BBC in Great Britain and by Australia. The BBC has established its own code, Violence on Television; Guidelines for Production Staff – 1987. Every five years, the BBC holds public hearings to reassess its guidelines on violence and programming in general. A review is currently underway to consider what changes may have occurred in public tastes, styles and expectations since 1987 and whether or not the current practice and guidelines reflect them adequately. In their conclusion, the authors of the CRTC report *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television* endorsed the public hearings process used by the BBC as an enabling way *"to keep abreast of public opinion and also serve to reassure the public that the organization is performing in a responsible manner."*[108]

3. Australia

Based on the *Broadcasting Act* of Australia, the Australian Broadcasting Tribunal has established Television Program Standards which include the criteria to be addressed when commercial television stations are classifying programs. The criteria include the type of audience, the times of day when certain classification categories may be shown and indicators of the level of violence appropriate or not appropriate for the various classification categories. The Tribunal's Television Program Standards formed the basis for the private broadcasters' code developed by the industry.

The code contains no penalties or policing mechanisms but the Tribunal can investigate complaints and conduct spot monitoring of certain programs which have drawn an unusual number of complaints. It can also review the practices of television stations at licence renewal times and can enforce its rules through a number of measures spelled out in the Standards. The enforceable rules regarding violence on television can either be made by the Tribunal as program standards or as licence conditions.

4. Other Countries

New Zealand has adopted a system which in large part is based on the Australian model. France, Italy and Germany also use regulations to control violence on television.

CHAPTER FOUR

TELEVISION VIOLENCE: FRAYING OUR SOCIAL FABRIC

Options and Recommendations

The remainder of this report will examine the main options which exist for treating the problem of television violence and present recommendations for dealing with the problem. The Committee believes that Canadians must seek specific solutions to combat the adverse effects of television violence, even though television violence is only a small part of a larger problem, that of violence in society.

The members of the Committee are convinced that violence on television is a complex problem to which there is no one solution. Many of the witnesses appearing before the Committee made this observation, including Sandra Campbell from Viva Associates who said, *"This is an incredibly complex problem that isn't amenable to a quick fix via one piece of legislation. It is one that has to be approached from the perspective of many options for a solution."*[109]

The complexity of the problem is compounded by the underlying conflict which it inevitably invites between protectionist values, asserted by those who favour regulation and censorship as solutions, and free speech values, asserted by those who oppose any censorship as a matter of principle. The Government walks a fine constitutional line in taking any actions to curb television violence. It must ensure that any measures it adopts which might impinge upon the freedom of expression guarantee in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* can be reasonably and demonstrably justified within the context of our free and democratic society.

In the Committee's view, the sheer variety and range of possible measures highlighted by witnesses for addressing violence on television underline the need for, and the wisdom of, a multifaceted approach to addressing television violence. The Committee finds it apparent, even after only a brief study of the issue, that the problem would best be addressed systematically with a variety of innovative, co-ordinated, co-operative and graduated responses, accompanied by regular progress reviews and constant, vigilant sensitivity to freedom of expression concerns.

The options set out below do not represent a comprehensive plan, since new ideas and innovative approaches are being explored even as we write this report. In addition, the options listed here cannot realistically be compartmentalized into self-contained strategies. For efforts to curb violence to be effective, overlap and interplay must occur among the various options, such as research, public education, industry self-regulation and government regulation.

With respect to the layout of this part of the report, the Committee has tried to deal with the options in an ascending order of intervention. This approach reflects the Committee's belief that legislation and government action alone will not address the problem of television violence. The solutions to television violence lie in the hands of many — parents, teachers, consumers, researchers, broadcasters, artists, producers, advertisers, regulators, and legislators.

A. PUBLIC DISCUSSIONS

The Committee is encouraged by the quality and growing quantity of public dialogue, particularly of late, surrounding the issue of television violence. We would like to see this vital activity continue with added vigour. In order for positive steps to be taken against violence on television, the free flow of information must be encouraged and must continue. Exchanges of information are essential to shape Canadians' understanding of violence on television and violence in general.

> *Our understanding of what constitutes violence/violation is evolving. Regulators, educators, broadcasters, journalists and others need to be kept current in order to do their jobs effectively. The dimensions of the problem should be mapped out from philosophical, research, and practical perspectives, and made widely available.*[110]

The process of defining what constitutes unacceptable violence on television should not be a static one. Acceptability is governed by values, which are not themselves static, and require ongoing review. In the Committee's view, public debate of the social values determining the threshold of tolerable violence on television is healthy and important to the evolution of society's understanding and treatment of television violence. The Committee is mindful of the comments made in this regard in the CRTC's *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television*:

> *By debating the values involved, it will be possible to determine what is socially acceptable in terms of television violence and appropriate treatments for it. For this reason, debate should be encouraged. It is also appropriate that the debate be ongoing since values change over time. What was deemed acceptable thirty years ago, in the depiction on television of male/female relationships is not necessarily the same today. The same argument applies to violence.*[111]

The Committee recognizes that various public forums should be used to foster discussions of Canadians' values respecting television violence, as well as other forms of violence. The venues could range from community meetings and conferences on television violence to more formalized CRTC public hearings, parliamentary committee hearings, or government task forces, depending on the particular issues under discussion.

At this point, the Committee believes that more informal types of discussions, such as meetings and conferences, would be most beneficial rather than official hearings. The informality of a meeting or conference has the advantage of speed and freshness and should therefore facilitate the type of lively, timely, and interactive dialogue that is now needed. Furthermore, the Committee agrees with the Chairman of the CRTC, Keith Spicer, who stated recently *that we need to develop a permanent dialogue because the issue of television violence will never go away.*[112]

> **RECOMMENDATION No. 1 — The Committee recommends, in view of the importance of maintaining current, open and widespread public dialogue on the subject of television violence, that the federal government encourage and facilitate a process of public meetings and conferences devoted to television violence and related issues.**

The Committee recognizes, as virtually all witnesses pointed out, that violence on television is symptomatic of the larger problem of increasing violence in society. For instance, Florian Sauvageau of the University of Laval noted: *"No doubt violence on television is one of the causes of this broader phenomenon, but poverty, racism and unemployment are certainly just as important causes as violence on television."*[113] An examination of the broader picture of violence is beyond the scope of this Committee's mandate, but members are convinced that there is a much larger and serious problem, which demands a comprehensive study in Canada.

RECOMMENDATION No. 2 — In view of the fact that violence on television is symptomatic of the larger problem of violence in society, the Committee recommends that a joint federal-provincial task force be convened to inquire into all aspects of societal violence — interrelationships, causes, effects and remedies — including, but not limited to, media violence, domestic violence, and racial violence.

The Committee further recommends that the findings of the joint federal-provincial task force be set out in a White Paper.

B. CANADIAN RESEARCH ON TELEVISION VIOLENCE

The Committee recognizes that the information and ideas exchanged in public discussions about television violence must be based on sound, up-to-date research. In this vein, we note that although a wealth of American information exists on the subject of television violence, there are very few current reports from a Canadian perspective.

Witnesses who appeared before the Committee identified many unanswered questions. For example, they pointed out that Canadian society is generally considered to be less aggressive and violent than that of the United States, but most of the studies of violence in television to date are American. Accordingly, Canadians do not really know what their own attitudes and standards are with respect to violence on television, as distinct from their neighbours to the south. The Committee also heard that Canadians do not know enough about the effects of importing violent U.S. programs into the Canadian context. Certainly, we do not know how Canadians' values, culture, and behaviours are affected by imported, violent programming. One witness observed that Canadians do not know the truth about the market demand for violence. We are told by the industry and the media that people want to watch violent television, but we do not seem to hear this message from most Canadians, as evidenced by the over 1.3 million signatures on Virginie Larivière's petition. In another case, a witness emphasized that we need to know what programs Canadian children are watching; specifically, whether enough quality programming is being produced for our children and whether or not it is all being used. Finally, one witness suggested we need to know whether particularly impressionable members of our society are influenced more adversely by television violence — for example, whether children living in abusive families are more prone to be influenced by violent programming. These are just some of the questions witnesses have told the Committee that Canadians need researchers to answer.[114]

The Committee is impressed by the ground-breaking Canadian research that is now being done, such as that conducted by the Centre for Youth and Media Studies at the Université de Montréal, and we believe that it should be encouraged by governments. The Committee is also convinced that a better understanding of the Canadian situation is needed; to achieve this, a much larger pool of up-to-date knowledge about violence on Canadian television needs to be developed.

RECOMMENDATION No. 3 — The Committee recommends that government funding bodies, such as the Social Sciences and Humanities Research Council, and government departments, such as Health and Welfare Canada and the Department of Communications, dedicate more of their financial and other resources to supporting original Canadian research into the causes, effects and control of television violence.

C. PUBLIC ACTION GROUP ON TELEVISION VIOLENCE

The Committee members believe that positive and concerted action for dealing with television violence can develop out of the stronger research base and ongoing public debate that we have recommended. The Committee also recognizes that the formation of a co-ordinating body would be necessary in order to organize and channel such efforts. In fact, we note that this important step was initiated recently at the C. M. Hincks Institute Conference in Toronto when representatives of the Canadian television industry announced the creation of the National Action Group on violence.

The Committee has been informed that an organizing committee representing all sectors of the television industry, the CRTC, and the federal Department of Communications is now developing an action plan, budget and framework for the National Action Group. But, we have observed that at the time of inception, the organizing committee only included industry and government representatives.[115] We hope that the organizing committee for the National Action Group will eventually include parents', teachers', artists' and other community-based groups in its membership, so that they may introduce a popular, grass roots perspective to the Group's agenda.

In addition, it came to the Committee's attention during the hearing process that some key players in the television industry have not yet become members of the National Action Group. Brian Robertson, President of the Canadian Recording Industry Association (CRIA) and the Audio Video Licensing Agency (AVLA) whose members produce music videos, explained to the Committee, for example, that neither organization is involved in the Group because they have not been invited to join.[116] We note, as a further example, that the National Film Board is not yet listed among the National Action Group's membership. We believe the collective expertise and experience of these bodies, as well as others who are not yet members, would be an asset to the National Action Group, and we encourage the Group to make a comprehensive membership a priority in its forthcoming action plan. If it is to become a true alliance, it is imperative that all the parties interested in the problem of violence on television should become involved in the National Action Group's activities.

The Committee applauds the formation of the National Action Group. Indeed, we would very much like to be included as participants in the Group's initiatives.

The objectives of the Group suggest that it could play a major role in ensuring that the problem of television violence is ultimately controlled through private initiatives and grass roots efforts, rather than by direct government intervention and legislation:

> *The action group has already identified a number of urgent initiatives, including tougher industry codes, classification systems, as well as media literacy and other projects to help empower parents, teachers and children to make the best*

> *use of television, said organizing committee chairman Dr. Laurier LaPierre. The longer-term objective is to develop pathways and structures for ongoing initiatives in collaboration with parents, teachers and other community groups.*[117]

The Committee shares the view of the founders of the National Action Group that pursuing these types of undertakings is crucial to dealing responsibly with violence on television. The Committee wishes the National Action Group every success in achieving its commendable goals.

> **RECOMMENDATION No. 4 — The Committee strongly endorses the recent establishment of the National Action Group on television violence and recommends that the Minister of Communications provide financial support to, and maintain close contact with, its progress.**

D. PUBLIC EDUCATION

Education was listed as the "*second great tool of change*" in the five-point strategy for dealing with television violence, announced by the Minister of Communications at the recent Hincks Institute Conference.[118] Public education would serve at least two important functions in combatting violent entertainment on television. Education would raise public awareness, thereby changing attitudes towards television violence, and it would encourage television audiences to make more responsible personal viewing choices.

With respect to changing attitudes by raising public awareness, a number of witnesses reminded the Committee of the important role which education has played in shifting public attitudes towards smoking and drunk driving. As well, Jan D'Arcy, Senior Policy Analyst for the National Film Board pointed out that education, backed by sound research, can lay the groundwork for any necessary legislative action:

> *In the mid or late 1970s, when motions were passed in meetings by people asking that smoking not occur in the room during the meeting, the motions were inevitably defeated. Those motions were seen as being moved by people slightly off the wall, by marginal social activists. Twenty years later, all sorts of legislation has occurred regarding smoking in public places. I think several things occurred in that period to have that major shift. The first was public education in a large way, which was both co-ordinated and well resourced, and the second was major research. It was after attitudes changed that legislation became very easy.*[119]

Professor Vincent Sacco explained to the Committee that education should do more than deal with the narrow issue of violence on television:

> *When I say "education", I don't mean education in a narrow and specific sense. I don't think it is simply a matter of teaching people that violence on television is the thing you shouldn't be interested in. I think it has much more to do with teaching a kind of unacceptability of violence in society much more generally. I think schools are one obvious place where that kind of agenda can be pursued.*

> *I think we need to recognize that all too frequently our stereotype of violence misleads us. We tend to think of most violence as involving people who are strangers to each other — someone jumps out of the bushes and robs or assaults or sexually assaults a victim. What we know with a considerable degree of confidence is that most violence involves people who know each other, not people who don't know each other.*
>
> *...What that suggests to me is that violence is all too frequently a kind of problem-solving behaviour in which people attempt to manage conflicts with others to their satisfaction. Lacking other means, or not appreciating the desirability of using other means, they resort to violence.*
>
> *I think you begin at a level of substructure. You attempt to educate people about the inappropriateness of violence in its many forms as a way of dealing with and resolving conflict. I think a distaste for and lack of appreciation for violence in media, would, hopefully, flow quite logically from that.*[120]

Witnesses strongly recommended using a variety of educational tools, including public service announcements which advise viewers about the harmful effects of violence, public awareness campaigns prepared by anti-violence advocates, media literacy programs and documentary films about violence in society, such as those produced by the National Film Board. Of these suggestions, media literacy programs were highlighted most often as an essential educational tool.

Explaining to the Committee what media literacy should mean, the Chairman of the CRTC, Keith Spicer, said it should include explaining to children the positive potential of television as a cultural instrument, how to recognize good programs and be discriminating about what they watch. In other words, *"we want to make every child, by the time they get to be an early teenager, a pretty good self-censor."*[121]

For some strategists, public education and media literacy programs seem to offer considerable promise for dealing with the problem of television violence. For example, in his address to the Hincks Institute Conference, the Minister of Communications stated that *"the key to success in this issue is not in governments running our lives for us. It is the educated choice of viewers and parents that will make the difference."*[122] Others, such as Alan Mirabelli, from the Alliance for Children and Television (ACT), were less optimistic about the potential influence of media literacy programs. He stated *"that media literacy can deal with only from five to ten percent of the problem, given the nature of our schooling, so we must be realistic about our expectations."*[123]

The Committee finds the wide range of expectations for media literacy programs somewhat disconcerting. In addition, we were not made aware of any formal evaluations of the actual effectiveness of any existing media literacy programs. Nevertheless, we found a consensus in the academic literature and among the witnesses that media literacy programs which include components on television violence should be developed and become part of the educational agenda for both children and adults.

> **RECOMMENDATION No. 5 — The Committee recommends that the federal government take action to encourage provincial governments to survey their media literacy policies and programs to determine whether they specifically address the issue of violence on television and reach groups outside the educational system such as parents, other adults, and pre-school children.**

The Committee believes that the responsibility for public education about television violence cannot be placed entirely on the provinces. Since the federal government has a responsibility under the Constitution for matters related to television broadcasting, it too should play an active role in promoting television literacy. In particular, it should encourage the development of industry and federal initiatives that use the television itself to make viewers television literate. Public service announcements (PSAs) are one approach with tremendous creative potential. Imagine the impact of the following scenario, outlined in a recent report on the effects of media violence on children:

> *Having actors associated with violent roles stress the fact that their characters are fictitious rather than real and disavow their violent actions in short spots [during or] following programs [to] help children place what they have seen in a more realistic perspective and limit how much they identify with violent characters.*[124]

With respect to PSA projects, the Committee notes that the Canadian Association of Broadcasters has made violence the subject of a $10 million public service announcement campaign for 1993.[125] The CAB told the Committee that it is working with the Department of Communications and other government departments to make this PSA campaign a reality.[126] The Committee applauds this initiative and the private-public sector collaboration.

RECOMMENDATION No. 6 — The Committee recommends that the federal government foster creative initiatives which inform viewers about television violence and make them more television literate, using television itself as the educational tool.

The Committee was interested to learn from Barbara Merriam, representing the National Clearing House on Family Violence, Health and Welfare Canada, that her department is working with the National Film Board on reaching an agreement to produce a media literacy guide which could be used in schools across the country.[127] The Committee congratulates these two agencies on this initiative and hopes that television violence will form a major component of their proposed media literacy project. The Committee urges the Minister of Health and Welfare to lend support and encouragement to this project by ensuring that the production agreement is concluded as quickly as possible, thereby enabling the project to move ahead.

Finally, the Committee was struck by the powerful messages which documentary films can convey about the culture of violence. The NFB's presentation to the Committee of video clips from *Not a Love Story, Still Killing Us Softly* and *Toying With Their Future* made this point very dramatically. The Film Board indicated that it has been confronting and questioning attitudes about violence in our society for over ten years, using the film medium as a catalyst for public debate:

> *Since 1980 the National Film Board has produced several important films that have looked at attitudes towards sexuality and violence in our culture. We've looked at childhood sexual abuse, pornography, violence and abuse to the elderly, male violence in the home, and we've also looked at social violence. Many of these films continue to be well used a decade after their release into the marketplace. As a group of films, they have advanced public discussion and reflection on these important social issues facing Canadians.*[128]

RECOMMENDATION No. 7 — The Committee urges the Department of Health and Welfare to conclude an agreement with the National Film Board to produce, in co-operation with provincial educational authorities, a media literacy guide which would provide children with the tools to understand the positive potential of television and help them become discerning television viewers. The Committee recommends that television violence form an important component of the proposed media literacy guide.

E. INDIVIDUAL ACTION

This section of our report deals with actions that individuals may take on their own, or with government assistance, so that they may personally control their exposure to violence on television. The Committee firmly believes that with user-friendly technological controls and effective public complaints systems, Canadians would be better equipped to control television violence themselves.

1. Consumer Choice

Those who completely oppose any government regulation of television violence maintain that consumers, who are properly educated (media literate) and who have access to technological aids which can help them to regulate the programming viewed in their homes, would be able to act as their own personal censor boards. Even those who hold more moderate views on government regulation, such as Chairman Keith Spicer of the CRTC, believe providing television consumers with technology and education is 90% of the solution to television violence.[129]

Many witnesses echoed Mr. Spicer's opinion that parents have a responsibility to take charge of television viewing in their homes by watching television with their children, limiting viewing times, and explaining how television works to their children.[130] Other witnesses and experts, however, were less inclined to place the onus of regulation on parents. Falling into the trap of blaming parents is too easy, according to Alan Mirabelli[131], who noted that the the role of socializing children belongs to the community, not just parents.[132]

The Committee has concluded that expecting parents to serve as models, gatekeepers, and television interpreters for their children, without adequate media literacy training and technological assistance, would not be realistic. It would probably only serve to maintain the status quo, which has been found to be unsatisfactory. *"A number of studies have indicated that direct parent intervention to prevent children from watching programs with violent or other inappropriate content is infrequent."*[133]

The Committee does believe in principle that parents should be responsible for regulating the viewing habits of their children. But in practice this may be an unfair expectation to make of working parents, even those who are media literate, because they simply cannot be television watchdogs around the clock. Witnesses who appeared before the Committee described a number of recent technological developments, including channel blockers (blacking out undesirable channels), program filters (blacking out unacceptable programs), and television or remote control locks (preventing unattended children from turning on the television set). The Committee considers it a top priority to have new, home-viewing technological controls widely available to parents at affordable prices as soon as possible.

RECOMMENDATION No. 8 — The Committee recommends that the Minister of Communications give priority to fostering research and development of screening devices for televisions and VCRs.

2. Public Pressure on Industry

Besides regulating their own viewing choices, members of the public can put pressure on the television industry — broadcasters, advertisers, producers — to choose non-violent programming. The public, as consumers of television programs, have the power to influence the industry by boycotting violent programs or the products of advertisers who sponsor them, writing letters to broadcasters and production companies denouncing their offensive activities, and filing formal complaints about violent programming with the appropriate regulatory bodies.

According to Professor Sacco, if consumers exercise their choice, en masse, not to watch excessively violent programming, they could attack the demand side of the equation and a reduction in the supply of such programming would follow:

> *The notion of controlling media conceptualizes the issue as a supply-side problem rather than a demand-side problem. In other words, we have to stop the content from being disseminated as the appropriate policy focus. Ideally of course, we would work on the other end of that equation and attempt to discourage the demand for such content, particularly in the context of commercial media, if demand is reduced you can be fairly certain that supply will fall in line fairly sharply.*
>
> *... My preference... is to attempt, through education and like sorts of measures, to reduce the demand for that content rather than put in place structures to control the supply of it.*[134]

Speaking at a 1975 Symposium on Television Violence, Northrop Frye remarked upon the need for public pressure to promote change: "*Producers of irresponsible programs, like producers of motor-cars which are death traps, will not improve what they are doing, so long as it is profitable, until they are forced to do so by the general pressure of society.*"[135]

Pressuring advertisers to withdraw their commercials from violent television programs is an indirect way of forcing broadcasters to improve upon their programming content. MediaWatch outlined some of its successful campaigns to have sexist ads removed from television, including a beer commercial called "The Long-Haired Fox."[136] MediaWatch's examples illustrate that grass roots campaigns targeted at advertisers who buy time on violent programs can be effective, especially with advertisers for whom it is important to be associated with family values.

The Committee notes that Victoria's Working Group on Violence Against Women, Children and the Elderly recently advocated a national campaign to boycott advertisers whose commercials appear on programs exploiting violence:

> *We endorse the suggestion of the Times-Colonist of a public boycott and letter-writing campaign against advertisers on programs exploiting violence. We would encourage concerned Victorians to work with other Canadians on such a campaign.*[137]

Television viewers can also complain about unacceptably violent programs by contacting either the CRTC or the Canadian Broadcast Standards Council. The Chairman of the CRTC emphasized the important contribution viewers can make:

> *Television viewers can act against gratuitous and glamorized violence in a very democratic way, by letting stations and networks know they object to it, and by alerting the CRTC when they see shows with unacceptable violence. The Commission doesn't have the resources to monitor every program every day, and we don't intend ever to become censors, but this type of consumer movement would help us in assessing licensees' performance.*[138]

The Committee recognizes that all of these public pressure tactics are viable and available means for exerting influence upon broadcasters, advertisers and producers. The Committee is particularly concerned, however, that the low number of yearly complaints over violent programming (for example, 40 made to the CRTC in 1991-92) may not be an accurate reflection of public sentiments about violent programming. More citizens should be encouraged to use the complaint process.

We understand that in the interests of fairness to broadcasters, a serious complaint by a viewer about the content of a program which has been aired should be made in writing. This practice formalizes the complaint and provides the regulators, whether public or private, and the broadcasters with something specific to which they can respond.

On the other hand, the Committee believes that a television viewer's access to the CRTC or the Canadian Broadcast Standards Council (CBSC) to voice a general concern or to obtain specific information about registering a complaint could be improved. Widely publicizing the complaints process and introducing toll-free phone lines for viewers to contact the regulators are two measures which might help make the complaints process more accessible to the public. For example, we note that many government bodies which regularly receive complaints or public inquiries, such as passport, tax appeal and human rights offices, now list 1-800 numbers in the blue pages of telephone directories.

In order to ensure that the public has an adequate opportunity to speak its mind about violence on television, the Committee makes the following recommendation:

> **RECOMMENDATION No. 9 — The Committee recommends that both the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission and the Canadian Broadcast Standards Council regularly inform the viewing public, during prime time viewing hours, about the procedures which they may follow to communicate their views or to complain about violent television programming.**

F. INDUSTRY ACTION

In a society such as Canada that greatly values freedom of expression, government-imposed controls over the mass media, whether print or broadcast, are naturally unwelcome. This Committee recognizes and respects the right of broadcasters to freedom of expression as guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and affirmed by the *Broadcasting Act*, section 2(3), which states:

> *This Act shall be construed and applied in a manner that is consistent with the freedom of expression and journalistic, creative and programming independence enjoyed by broadcasting undertakings.*[139]

On the other hand, this Committee believes that freedom of expression is not an absolute and unconditional right. Along with every right also comes the social responsibility not to abuse that right to the detriment of others in society. In the case of television broadcasters, this means that along with the right to determine the nature, content and scheduling of their programs also comes the duty to do so responsibly. The *Broadcasting Act* underlines this responsibility by stating that "*all persons who are licensed to carry on broadcasting undertakings have a responsibility for the programs they broadcast*" (section 3(1)(*h*)) and "*the programming originated by broadcasting undertakings should be of high standard*" (section 3(1)(*g*)).

The Committee notes that practical as well as legal reasons exist for broadcasters to assume responsibility for the quality of their programming. As stated by Sandra Macdonald, President of the Canadian Film and Television Production Association, broadcasters are part of the community which they serve and they cannot afford to lose their audiences by offending them. In other words, broadcasters have a stake in successful self-regulation:

> *One of the reasons why self-regulation is preferable to Commission [CRTC] regulation, aside from the logistical factors, is that the community standards may differ. The broadcaster is much closer to the community and depends much more on not antagonizing his community than bureaucrats in Hull. . . [T]he saving grace of letting broadcasters do certain kinds of things for themselves, and not drop it on the Commission to do, is that when they offend their audiences, their audiences go away.*[140]

As the regulator of Canadian broadcasting, the CRTC has made it clear to private, conventional broadcasters that they must take responsibility for television violence in at least three ways: with responsible program scheduling, responsible program purchases, and responsible, effective industry codes regulating television violence. In a November 1992 speech to the Canadian Association of Broadcasters, the Chairman of the CRTC, Keith Spicer, told the broadcasters:

> *Television is not responsible for every act of violence in our society . . . [b]ut you do make the decisions about how much violence there is on our airwaves. That makes your role in helping to deal with gratuitous and excessive violence extremely important to the country. [Virginie Larivière] has become a powerful rallying point for, and expression of, the depth of concern Canadians feel about violence. I urge you to listen to her and to the echoes everywhere in Canada of her cry for less violence on TV. You do have a choice: you don't have to buy and air shows which parade and exploit violence. . . .[Y]ou can make a major contribution and show your commitment by putting in place a tough, realistic industry code on violence which the Commission and the public can support and have confidence in.*[141]

In his appearance before the Committee, Mr. Spicer reiterated the ways in which broadcasters can assume responsibility for violence on television, but this time his comments encompassed a broader spectrum of broadcasters — private and public conventional broadcasters, pay television and specialty services. He called on these broadcasters to:

- *immediately instruct their staff who purchase foreign programs to exercise extreme sensitivity to the violent content of shows they buy . . .;*
- *immediately begin scheduling programs with violence late in the evening, when children are not likely to be watching . . .;*
- *[and] move without delay on the revision of self-regulatory codes.*[142]

This Committee concurs that broadcasters must be prudent in the purchase and scheduling of programs involving violent content. Broadcasters must also develop effective self-regulatory codes to govern the broadcast of violent programs. Taking these three steps is fundamental to responsible self-regulation.

RECOMMENDATION No. 10 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission continue to press broadcasters to be responsible in purchasing and scheduling violent programming and that those who do not demonstrate the requisite measure of responsibility be held accountable and subject to the Commission's sanctions.

Further, the Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission continue to press the industry for an effective self-regulatory code (or codes) governing violence on television and to intensify its efforts to achieve this goal as quickly as possible.

The Committee notes that the recommendation for an effective voluntary broadcasters' code on violence is consistent with the first element of the Minister of Communications' five-point strategy for dealing with television violence. In a speech delivered at the Hincks Institute Conference the Minister stated: "*The first element* [of the five-part strategy] *is a strong uniform code on television violence for all elements of the industry.*"[143]

Since most witnesses addressed the issue of voluntary codes and key features of these codes in some detail, the Committee will now focus on some of the issues raised. Essentially, these codes establish a set of uniform guidelines on the portrayal of violence which broadcasters must follow in their programming. A violence code for all Canadian broadcasters would provide the industry with guidelines on the acceptable limits and standards to be applied to violent programs. For example, as is the case in Australia, a code could set different standards for different types of programming — perhaps a more relaxed standard for news (reality) reporting and a more stringent standard for children's entertainment. Codes can require broadcasters to adopt certain classification and program warning systems, to advise viewers ahead of time about the violent content of programs. They also can set basic scheduling requirements, for example, reserving certain hours of the day for children's, family and adult-only programs.

The advantage of codes is their flexibility. Well-designed codes can respond to the concerns and standards of the community, while setting guidelines with sufficient elasticity to allow programming decisions to be made in context. For example, well-designed codes allow broadcasters to take a variety of factors into account in selecting and scheduling programs including the type of program, the time of day it would be broadcast, its likely audience, the prevailing community attitudes and values about the subject portrayed, the public interest in receiving this program, and whether the portrayal of violence is integral to the plot or sensationalizes violence gratuitously.

It is the Committee's opinion that the flexibility achievable in these codes would be difficult to duplicate using legislative instruments. Since the law must be fairly certain, the broad language and wide discretion contained in these codes would be unacceptable in legislation. To illustrate, a code developed by the industry could describe programming that is not fit for television as programming containing "the glamorization of violence," as is the case in Australia; but, if this same language were employed in regulations produced by the government to ban the broadcast of certain programs, it could be struck down for being too vague to be a reasonable and justifiable limit on the guarantee of freedom of expression under the *Charter.*

The Committee notes that the Canadian Association of Broadcasters (CAB) is currently in the process of revising its self-regulatory code on violence, but this code only applies to conventional, private broadcasters; not to the CBC, pay television, specialty services, or cable operators. In its presentation to the Committee the CAB strongly emphasized the need for a code to apply to all parts of Canadian television, since all broadcasters have a role to play in any approach to dealing with the violence problem.[144] The Committee agrees that an equitable approach to self-regulation must be taken. It can see no logic or fairness in requiring voluntary codes in some areas of broadcasting but not in others. The Committee believes that even if different services — public, private, pay, specialty and cable — devise different but parallel codes, they must all be required to put such effective codes in place.

The President of the Canadian Cable Television Association, Ken Stein, reported to the Committee that the cable industry does not envision cable operators subscribing to a voluntary code governing violence on television, such as the one now being revised by the CAB. As distributors, not originators, of broadcast signals, cable operators feel the responsibility for implementing a code on violence should rest with the broadcasters:

> *I think fundamentally, the broadcasters, have to develop their code. I would hate to give them advice on that. I'm sure they're quite up to the task. . .*
>
> *...it's for them to sort out exactly what kind of a code they will have and how they will apply it.*[145]

The cable industry seemed to suggest, therefore, that the onus need only be put on broadcasters to implement self-regulatory codes on violent programming, not cable distributors. This response, in the Committee's view conveniently ignores the fact that much of the violent programming that comes into Canadian homes enters as cable transmissions of American broadcasts. It also conveniently ignores the provisions of section 3(1)(*h*) of the *Broadcasting Act* that "*all persons who are licensed to carry on broadcasting undertakings have a responsibility for the programs they broadcast.*"

RECOMMENDATION No. 11 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission inquire into whether one universal code about television violence can be devised for all elements of the industry or whether separate but parallel codes would be more appropriate, and accordingly, direct both broadcasters and cable companies to develop either one common code or parallel codes in tandem.

The Committee found that two features of self-regulatory codes were of particular interest to the witnesses from whom we heard: *a classification system* for television programs and, related to classification systems, the imposition of *time-of-day restrictions* on programs classified as adult-only.

Professor Jacques de Guise from the Department of Communications Studies at the University of Laval suggested that television programs should be classified according to the level of violence they contain, in a manner similar to the approach used for sexually explicit programs:

> *It would be relatively simple to classify programs not only on the basis of nudity, as we already do, but also on the basis of violence. It wouldn't be difficult and I don't know why it hasn't been done yet. Therein lies the solution. This might prevent some programs from being aired at certain hours of the day. Some programs might even never be aired, simply because they are too violent. Under this system, we could ensure that type 5 or 6 programs, for example, would not be aired at certain times of the day. This might also, perhaps in the medium but undoubtedly in the long term, affect producers. A producer would not like to see his film classified as a 4, 5 or 6. If his program couldn't be aired during prime-time viewing hours, he might cut some scenes.*[146]

Program classification systems are integral to self-regulatory codes on broadcasting violence, as described in the CRTC's *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television*:

> *All codes classify programs on the basis of the intended audience. Distinctions are made between programs targeted to adults, adolescents and children.*
>
> *Since the actual viewing audience for a particular program does not necessarily coincide with that to which it is targeted, program classification systems generally also refer to the time of day that the program is scheduled, as a means of determining the make-up of the viewing audiences.*

Thus, most of the codes require a three-part classification:

- *classification by program type;*
- *classification of program content by target audience;*
- *classification by time, according to the likely viewing audience.*

> *While the first of these classifications is based on whether the violence depicted is real or fictitious, the other two are intended to protect the young viewer from content that is considered inappropriate.*[147]

The Canadian Association of Broadcasters highlighted to the Committee the need to determine what type of classification system should be developed for Canadian television audiences and who should take on the daunting task of assessing programs:

> *We need to determine with some original research what Canadian viewers want a classification system to do in helping them make viewing choices and, if so, how detailed a system it should be. We also need to determine who should create and administer this new rating system, which will have to assess close to a million hours of program in a year.*[148]

Even though, ideally, a program classification system would be developed to be incorporated in broadcasters' self-regulating codes, and developing a classification system is now an urgent priority for the National Action Group coalition, the Committee believes that the CRTC should not distance or remove itself from the development process. We feel that the CRTC should play a facilitative role in the development of the system, to ensure that, in the public interest, a useful and user-friendly classification system is created for television viewers.

To achieve a useful and user-friendly classification system, the CRTC needs to consider at least three of our earlier observations. First, we noted that seven provincial film and video classification systems are in use today. Second, we indicated that the Quebec film and video classification system has potential as the basis for an integrated film, video and television programming classification system. Third, we reported that the film and video industry submitted a proposal to the provinces for the creation of a single national classification system for all films and videos released in Canada.

RECOMMENDATION No. 12 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission determine the type of classification system appropriate for Canadian television programs and that it design the framework for such a television program classification system, including responsibilities for implementation and administration of it, bearing in mind the possible integration with provincial film and video classification systems.

Under television violence codes and regulations established in other jurisdictions, the Committee learned that time-of-day broadcast restrictions are often attached to programs designated for adult-only audiences. For example, in New Zealand, it was reported that programs classified as "adults only" are not recommended for anyone under 18 years of age and may only be broadcast between noon and 3:00 p.m. on school days and between 8:30 p.m. and 5:00 a.m. every day; in Britain any program broadcast before 9:00 p.m. must be suitable for viewing by children; and in France films unsuitable for viewing by children under the age of 13 cannot be broadcast before 10:30 in the evening.[149]

Most witnesses felt common sense would have to prevail in determining time-of-day restrictions for adult programming. Sandra Macdonald of the Canadian Film and Television Production Association, for example, advocated a moderate approach:

> *Generally speaking, codes have to conform, to some degree, to reality and to patterns of behaviour that a reasonably large number of people can live with, otherwise they are bypassed and fall into disuse. . . Even though we may know that there are eight- and nine-year-olds who may be up until 11:30 p.m. every night, I don't think we can afford to make all our rules based on the fact that some people don't send their kids to bed. Parents do have some responsibilities.*[150]

The Canadian Association of Broadcasters expressed a preference for 9:00 p.m. as the start time for daily adult programming. CAB's rationalization seemed to be twofold: *first, it felt it is fair to assume that by 9:00 p.m. most parents are home, settled for the evening and in a position to supervise the television viewing of their children; secondly, Canadian networks do the largest portion of their simultaneous broadcasting (simul-casts) of American network programming after 9:00 p.m. and they would lose the benefit of advertising revenues from simul-casts if a later start time prevented them from simul-casting.*[151]

Given the contrasting business and public interests involved in deciding on the appropriate start time of adult-only programming each day, the Committee believes the question of the appropriate start time ought to be studied and determined by the CRTC as an impartial body.

RECOMMENDATION No. 13 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission determine the most suitable time for adult-only programs.

Before leaving the subject of voluntary codes, the Committee would like to comment on the question of whether the television industry can succeed in regulating television violence through voluntary codes. Not all the witnesses who appeared before us were optimistic about the potential for these codes to solve the problem of rampant television violence. They referred to the broadcasters' voluntary guidelines to regulate sex-role stereotyping as historical proof that voluntary violence codes probably would be ineffective. Meg Hogarth, the Executive Director of MediaWatch told the Committee:

> *Our personal experience over the issue of sexual stereotyping was that when the broadcasters were left to do that in a voluntary way, they didn't do very much. It took the imposition of guidelines, as a condition of licence, to make them look seriously at the proposal, that they really had to deal with sex-role stereotyping.*[152]

Likewise, Professor Eileen Saunders from Carleton University's School of Journalism and Communications commented:

> *I think you need only refer to the sex-role stereotyping guidelines and whether or not they have had any success in initiating social change about women. I would argue no, that they have fallen victim to compromise positions between the CRTC and the industry, on what is an acceptable level or tasteful image when it comes to women. . . [I]ndustry guidelines are basically public relations devices, which are there to stop further government intervention.*[153]

Sandra Macdonald, from the Canadian Film and Television Production Association, suggested that industry self-regulation clearly would not succeed without instituting proper training programs:

> *One of the things that has to go with any form of self-regulation, . . . if you're going to do it and not find your self-regulation taken back by the regulator, is that you have to institute a training process for your members so that they understand what are their obligations under the code and what the norms mean.*[154]

Since some broadcasters might not take the voluntary regulation of television violence seriously enough, the Committee commends the CRTC for putting the Canadian Association of Broadcasters, and indirectly other broadcasters too, on notice last November that self-regulation, with respect to television violence, must succeed or else the Commission will intervene:

> *[T]he Commission's reliance on self-regulatory codes and the [Canadian Broadcasting Standards] Council is a substitute for intrusive government intervention. We are not abdicating our responsibilities; we are giving you the chance you wanted to prove that you can meet the Broadcasting Act's goals more certainly, promptly and flexibly by doing it your way. We want you to succeed.*[155]

To ensure that voluntary codes on violence are effective, the Committee believes that compliance with the codes must be made conditions of licence. Without such terms attached to their licences, broadcasters have only a moral incentive—not a practical incentive—to comply with a code.

RECOMMENDATION No. 14 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission require that any voluntary codes on violence be formally approved by the Commission and that compliance with the codes be made a condition of licence.

The Committee sincerely shares the desire that broadcasters will successfully self-regulate the problems of television violence. If this strategy is not effective, the government will have no choice but to intervene to the extent possible, while remaining faithful to the *Charter* or human rights provisions.

G. NON-LEGISLATIVE ACTION BY THE FEDERAL GOVERNMENT

The Committee believes that the federal government can, in its policy-making capacity, play a key role in combatting excessive television violence, even without legislation or regulations.

1. Policy Development and Implementation

The basic framework for the federal government's broadcasting policy is actually entrenched in legislation, specifically section 3 of the *Broadcasting Act*. In addition to this legislated policy, both the Minister of Communications and Parliament, from time to time, formulate more detailed policy and provide guidance to the CRTC on its implementation. Such steps were taken very recently with respect to the problem of television violence when the Minister of Communications released the government's five-part strategy to address the issue.

The five elements of the strategy are outlined in the section of this report describing recent proposals for co-operative action and they will not be described again here.[156] The Committee simply wishes to comment, at this point, upon two elements of the strategy.

First, the Committee clearly supports in principle the initial part of the strategy, *"a strong uniform code on television violence for all elements of the industry."* We agree with the Minister that a violence code must be "*strong*" to be effective and pertain to "*all elements of the industry*" to be fair, but we are not certain that "*a uniform code*" can or should be formulated for all types of broadcasters.

Given the different mandate and programming activities of cable operators, for example, they may not be able to follow the same code as conventional broadcasters. If a uniform code required all elements of the industry to classify pre-recorded programming, how would a cable operator classify a program before it enters Canada for distribution on cable? As the Canadian Film and Television Production Association pointed out, the cable operator would require co-operation from the U.S. source to do so.[157]

Furthermore, a uniform code may not be appropriate for all types of broadcasting services, since some are universally available while others, like pay television, must be purchased separately. The Canadian Film and Television Production Association stated:

> *[D]ifferent degrees of access to television services . . . argue for different thresholds in terms of what can appropriately be aired at what hours. For example, no pay movie service enters a Canadian home unless a Canadian adult takes deliberate steps to have it brought in, and continues to pay quite a high premium every month to keep it. These services already have quite restricted access to Canadian homes, and should probably be subject to a different standard [code] from that imposed on conventional, over-the-air broadcasters.*[158]

The Committee believes that uniformity is critical in developing *a classification system* for television programs but that parallel codes, rather than one multi-purpose code, may be more appropriate. In addition, the Committee believes that the question of whether one code or parallel codes would be appropriate is a complicated one that should be investigated and decided by the CRTC. This concern is addressed by Recommendation No. 11 above.

With respect to advertising, the third element of the Minister's five-part plan, the Committee would like to raise the issue of the federal government's own role as an advertiser. When he presented his five-part plan, the Minister noted that the federal government is the third largest advertiser in the country. He also noted that the government has developed guidelines about gender and racial stereotyping in ads. He then commented, *"It may well be time to use our clout as a major, national advertising force by pulling our ads from violent programs and placing them in ones more consistent with the values we want to impart to our kids."*[159]

This suggestion places the federal government in an interesting moral quandary: should the government try to maximize its advertising dollar by placing ads in prime-time, even if the commercial time slots that it purchases coincide with violent programming, or should the government refuse to support violent programs by boycotting these time slots? The Committee believes the government needs to address this question directly by formulating guidelines with respect to advertising during programs containing violence. This policy could set an example for major advertisers in the private sector.

> **RECOMMENDATION No. 15 — The Committee recommends that the federal government formulate guidelines for its own advertising during television programs containing violence, and thereby set a positive example for other leading advertisers in the country.**

The other three elements of the five-point plan — *education, collaborating on the problem with the U.S., and recognizing positive contributions* — are dealt with elsewhere in this report, so the Committee will not examine these options here.[160] We would simply conclude our comments on the Minister of Communications' five-point plan by congratulating him on its timely release; his views certainly made a useful contribution to this Committee's study of how to deal with television violence.

Turning from the Minister's role in general policy development to specific measures for policy implementation, the Committee would like to address the memorandum of understanding (MOU) between the Minister of Communications and Telefilm Canada which provides direction to the latter on the administration of the Broadcast Program Development Fund. The Committee believes that this instrument could be particularly useful in promoting the federal government's policy of encouraging the production of non-violent Canadian programs.

The Broadcast Fund was created in 1983 to operate on the basis of an MOU or contract between the Minister and Telefilm, rather than under a legislative mandate from Parliament, because the MOU provides for flexibility.[161] The MOU is amended about every two years in response to changing conditions in the marketplace and in the thrust of government policies. But the fund's basic objectives, eligibility criteria and apportionment guidelines have been retained.[162] According to the Task Force on the Economic Status of Canadian Television, four main criteria are applied by Telefilm to qualify projects for assistance from the Broadcast Fund:

- *their intrinsic value;*
- *Telefilm's investment recovery potential;*
- *the eligibility of the producer; and*
- *the ability of the broadcaster to meet Telefilm's licence fee requirement.*[163]

The Committee believes that, as part of the funding selection process, a production's use and treatment of violence can be considered by Telefilm Canada in the analysis of the production's intrinsic value. The Committee is satisfied that the criterion "intrinsic value", applied by Telefilm Canada to qualify projects for assistance from the Broadcast Program Development Fund, addresses our concerns with respect to a proposed television production's use and treatment of violence. Therefore, the Committee feels that revisions to the Broadcast Fund MOU are not necessary at this time.

Finally, under the category of policy implementation, the Committee would like to comment on the important role being played by the CRTC. As the regulatory body charged with supervising the Canadian broadcasting system and implementing the federal government's broadcasting policy,[164] the CRTC has competently exercised its persuasive influence and also been a catalyst for several praiseworthy initiatives related to television violence. The Committee need only mention the recent Hincks Institute Conference in Toronto and the two reports on television violence issued by the CRTC in 1992, to illustrate those points.[165]

The CRTC can use strong moral suasion to deal with violent television programming, even in the absence of specific regulations, under the auspices of its licence renewal powers.[166] The remarks of the President of the Canadian Association of Broadcasters are especially appropriate to illustrate the broad scope of the CRTC's powers of moral suasion.

> *Short of very specific regulation in this area, which may be very difficult to write without creating problems under the Charter of Rights and Freedoms, the CRTC is now in a position to say to a broadcaster who they think is performing badly to clean up, and the next time they are around for a [licence] renewal, to give a one-year renewal instead of a five- or seven-year renewal. They've done that before to people, although not on this subject matter [i.e., violent programming]. Do you know what that means to a company? It costs $250,000 to do another renewal application a year later, and they love that.*
>
> *Secondly, they can tell them they can't run commercials for the next weekend. They've done that on other issues. Third, many of these companies would like to buy another station when it's available or have their conditions of licence*

> *amended because the market gets tougher for them. The CRTC is not going to be too friendly to them on issues like that. The CRTC works pretty effectively by moral suasion.*[167]

Of course, the exercise of such moral suasion is fortified by conditions of licence; therefore, the Committee repeats its position stated earlier in Recommendation No. 14 that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission should require that any voluntary codes on violence be formally approved by the Commission and that compliance with the codes be made a condition of licence.

> **RECOMMENDATION No. 16 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, as the body charged with implementing the federal government's broadcasting policy, continue to take full advantage of its powers of moral suasion and continue to pioneer initiatives to deal with television violence.**

2. Cross-Border Collaboration

A report on *Violence and Terror in the Mass Media*, prepared for Unesco in 1988 indicated that "*programs imported from the United States are significantly more violent than programs produced in other countries.*"[168] This finding probably would come as no surprise to Canadian television viewers. Many witnesses who appeared before the Committee observed, based simply on personal experience, that made-in-Canada television was not responsible for the bulk of violent programming. Rather, American films and television programs were the source. Mr. Spicer's comparison of Canadian and American television is illustrative:

> *[T]here is a somewhat gentler style of Canadian television. There is violence, of course, but there is relatively little wall-to-wall gratuitous brutality that glamorizes violence in this country.*
>
> *There is a tradition in the United States that accepts, tolerates and encourages such kinds of depiction on the screen much more readily than we do here. It's apparent if you meet two groups of producers from the U.S. and Canada; you'll see that they have quite different values on the question of violence.*[169]

In Canada where so much of our television programming is American, the fact that American programming is generally more violent is a problem for all parties in the television production-consumption chain. The preferences of Canadian audiences, producers and broadcasters for less violent programming, have no real influence over the American film and television industries. Al MacKay, the Vice-President and Station Manager of CJOH-TV, indicated that Canadian broadcasters' hands are tied:

> *Accept it or not, we live next door to the largest and most powerful media and entertainment machine in the world. It's a fact of life for all of us. We can't shut the product out of the country. As a consuming market of relatively minor population size, we have really minimal influence on its content. As Canadian private broadcasters, we have to compete with it.*[170]

Sandy Crawley, speaking for ACTRA, noted that Canadian writers and actors are just as powerless to single-handedly change the violent content of programs produced for Americans:

> *You know that the problem, of course, is that we're workers. . . We're basically writing or performing to a formula. . .[A] major part of our industry here . . . is engaged in servicing that American television industry. We either accept the job with the car chase and the exaggerated beat-up fight or we don't work.*[171]

The Committee recognizes that as long as the American television industry is not part of the solution, it will continue to be a large part of the problem. Therefore, we are somewhat heartened by Senator Paul Simon's legislative initiative in the United States to encourage the three major networks to develop joint standards on television violence, and which recently caused the networks to take their first steps toward devising industry-wide standards to reduce television violence. The three networks will be convening an industry-wide conference on television violence in Los Angeles later this year to discuss further steps.

As the fourth element of his five-part television violence strategy, the Minister of Communications recently announced that he plans to capitalize on this new spirit of co-operation and commitment to reducing television violence by the American networks. He said *"he would be meeting with Senator Simon in the near future to discuss means by which Canadians and Americans can co-operate on the television violence problem"*.[172] At the recent Montreal International Colloquium on Television Violence, he added *"that it is imperative that neighbouring countries work together to address the problems of violence on television in transfrontier broadcasting"*.[173]

The President of the Canadian Association of Broadcasters noted that at first he was sceptical about the Minister's cross-border initiative. But upon reflection, he concluded that Canadians (politicians, broadcasters and citizens) have to talk to the Americans about television violence, if we can ever hope to reduce the violence on our own television screens. Participating in a cross-border dialogue, in his view, holds more promise for results than does expecting Canadians who purchase American programs to influence American producers through their modest program acquisitions:

> *I think that's one of the things we have to think about doing. I do think that with the Clinton administration there is a real possibility we can find some common understanding with them. . . [T]o think that we can somehow go down there and make all those producers and studios do this just for our market, which is 5% of their world market, maximum, and all of a sudden turn it all around, I'm doubtful. But I do think there is a chance through concerned American politicians and citizens and broadcasters.*[174]

As Sandy Crawley observed:

> *It's one of those things where you have to achieve critical mass, as with any awareness campaign. Certainly, I think that if that awareness is raised amongst [American] regulators and producers, and at the same time by performers and artists, eventually one would hope that we could make some progress. . .*[175]

The Committee supports the Minister's cross-border initiative and hopes that it will serve as an example to others who should also take up the dialogue with their respective American counterparts, such as American parent-teacher associations, consumers groups, educators, unions, broadcasters,

and broadcast regulators. The Committee is pleased to note that the CRTC is already involved in a number of constructive exchanges with American producers, networks, and regulators and it is committed to continuing this effort.[176]

We hope that one of the issues that the Minister, the CRTC and other advocates will raise in discussions with their American counterparts is the possibility raised at the Montreal International Colloquium on Television Violence of developing a joint Canada-U.S. program classification system, so that imported American programs would use the same rating system as domestic programs in Canada. Such co-operation and uniformity could make program classification much more feasible and effective as a potential instrument for dealing with violence on television.

RECOMMENDATION No. 17 — The Committee recommends that the Minister of Communications, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission and others continue to engage in cross-border discussions on television violence, in an effort to promote a collaborative and unified response to this problem.

3. Recognition of Positive Contributions

At the Hincks Institute Conference the Minister of Communications commented that the solution to violence on television will not only be found in stricter laws and regulations. He noted that positive, creative and constructive actions by individuals and corporations, such as Virginie Larivière's petition to Parliament, will also make a significant difference and their value ought to be recognized:

> *Behind every significant change in our history lies the belief that change is possible. When Virginie Larivière walked into my office last fall, that kind of belief was visible.*
>
> *A 13-year old girl in her pain and personal agony had decided that one destructive aspect of our culture must be changed and she believed she would and could get the process moving. Her action was a practical one, but more than that, it also had an educational value beyond measure.*
>
> *Virginie is watching to see what we do next. And so is every friend and relative of every victim of violence in this country. Day by day, we have the opportunity to continue building a society that is compassionate and respectful or watch that society decay as we entertain ourselves to death.*
>
> *Some of the solutions will obviously be found by toughening laws and forcing stricter measures. But there is another side to all this. . . Most change comes through positive forces, through creative acts with inspiration and hope as their basis. It's very important for us to do more to recognize and applaud these acts.*[177]

To ensure that positive efforts receive the recognition which they deserve, the Minister announced that his department will create an award to be given every year to honour those who make a difference:

> *Virginie Larivière has kindly agreed to lend her name to the awards to be known as the Virginie Larivière Television Awards. From this year forward, these honours will recognize members of the Canadian public and the Canadian corporate community who, like Virginie, have gone to special effort to promote quality children's programming which is non-violent.*[178]

The Committee agrees that it is important to recognize the efforts of those who are a positive force in dealing with the problem of television violence. Therefore, we support the Minister's television awards initiative.

4. Production Funding

It was noted earlier in this report that Canadian programs are less violent than American programs. A solution to reducing the amount of imported violent programs shown on Canadian television screens would be to produce more Canadian programs. As Sandra Macdonald, President of the Canadian Film and Television Production Association pointed out:

> *We believe that the best defence is a good offence. We make good programs in this country, when we can afford to. One mechanism Parliament has in its hands, if it's really serious about this problem, is the ability to commit resources to programming, rather than cutting them, which is what we face today. We hope you'll give that some thought.*[179]

Every public inquiry into the problems facing the Canadian broadcasting industry has had to deal with the economics of television program production. In a nutshell, these studies all agree that if a Canadian television program is to be successful and watched by Canadians, its production quality must be as high as those of imported American programs. A program with high production values is expensive to produce and must be financed through the sale of the program to Canadian conventional broadcasters, specialty broadcasters or pay television and possibly through foreign sales.

It is an economic reality that the Canadian market is too small to generate enough revenue from domestic sales to cover production costs. Thus, high-quality Canadian television program production must be assisted with public funding if it is to happen at all. Without public funding, the production of high-quality television programming in Canada could not take place. Without public funding, the Canadian programs that would be produced would be so unappealing that the television audience would switch from Canadian channels to American channels.

Sandra Macdonald described the realities of financing Canadian productions:

> *Basically, the more Canadian a program is, the more likely it is to be dependent on some form of government assistance. . .*
>
> *If you want to make a program that is at all distinctively Canadian, you have to try to finance it in the Canadian market. The only way to do that, generally, . . . you really depend to a large degree, like maybe 50 percent, on being able to benefit from some of the government programs that are there to assist Canadian production. So, every time one of those programs is cut, it's another hour, or two, or ten or twenty, or a hundred of programming that can't get made.*[180]

On the one hand, broadcasters have an economic incentive to purchase cheaper American programming, and on the other, broadcasters have obligations imposed by the *Broadcasting Act*. The broadcasting policy for Canada, which is part of the Act, states at section 3(1)(*d*)(i) that the "Canadian broadcasting system should serve to safeguard, enrich and strengthen the cultural, political, social and economic fabric of Canada." The Canadian broadcasting system cannot possibly meet this objective unless Canadian programs are produced, broadcast, and viewed by Canadians. Consequently, the Committee members believe that additional production of less violent, high quality Canadian programs is in the public interest.

Canadian governments have long recognized the need to support television program production in this country. The creation of the CBC and Telefilm Canada are typical examples of government initiatives in this area. Over the years, government task forces, parliamentary committees and industry groups or associations have made recommendations regarding the level of government support to the television program production industry. Before making our own recommendations on production funding, we wish to review briefly the recommendations made earlier by the Task Force on the Economic Status of Canadian Television and by our own Committee.

In its report, *The Economic Status of Canadian Television: Report of the Task Force*,[181] submitted to the Minister of Communications in May 1991, the Task Force made two recommendations which are relevant to the work of this Committee. The Task Force came to the conclusion that more private funds had to be generated to achieve the necessary production goals for Canadian television. To encourage private investment, the Task Force favoured a tax credit or other fiscal incentive and to this end, made the following recommendation:

> *The government should consider tax incentives in the form of a tax credit to stimulate private investment, including investment by private broadcasters, in the production of Canadian programming.*[182]

The Task Force also came to the conclusion that Telefilm Canada's Broadcast Program Development Fund had successfully contributed to audience development for Canadian programs. The report states that *"fund-assisted programs captured an increasing share of the audience for Canadian programs in prime time" and that "without the Broadcast Fund, it is unlikely that Canadian programs would have achieved as high a level of prime time viewing."*[183] The Task Force described how prime time viewing of Canadian programs rose from 20% in 1984-85 to 25% in 1988-89 on English-language television. On French-language television, prime time viewing of Canadian programs rose from 59 to 76% over the same period. Having concluded that the Fund had met its goals and that further production support was needed, the Task Force recommended:

> *Considering the Broadcast Fund has been successful in achieving its original purpose and increasing the audience for Canadian programs, the government should consider enriching the Fund over the years. Any reduction of budget or fundamental change in the Broadcast Fund program would jeopardize federal government policies on Canadian television.*[184]

In an earlier report, *Culture and Communications: The Ties That Bind*,[185] the Standing Committee on Communications and Culture highlighted the imminent threat that American direct broadcasting satellites pose for Canadian broadcasting. The Committee agreed that *"the only sure*

way of maintaining the demand and availability of Canadian broadcast programming in domestic markets would be through an intense emphasis on niche marketing with high quality domestic productions."[186]

To make this possible, the Committee agreed at the time that there was a need for innovative incentives to attract production financing, as proposed by the industry:

> *The Committee recommends that, in recognition of the priority for standards of excellence in programming and production, and the need for innovative marketing of Canadian cultural products and services, the Government of Canada introduce an industrial strategy to attract investment in Canada's cultural industries, and to include such considerations as an investment tax credit like that proposed by the Canadian Film and Television Production Association.*[187]

Since the publication of our report in April 1992, neither the ability of Telefilm to encourage additional production nor the financial foundation of producers and broadcasters has improved. In addition, the Government's recently released response to the *Ties That Bind* provides no concrete assurances that the Government plans seriously to consider additional support or incentives for Canadian television productions in the near future.[188] The Committee finds this response short-sighted and counterproductive in view of the bleak future now facing the Canadian television production industry, as outlined by its representatives to the Committee and in view of the large business opportunities that can be generated by the increasing demand for television programming. According to the CFTPA the industry is under siege and, to a greater degree than before, Canadian producers must produce programs similar to American programs in order to make a sale in that market:

> *At the moment, Canadian production is under siege on all sides. Broadcasters are reducing their licence fees or opting for cheaper reality-type programming, preferably pre-sold to a U.S. network, so they can simulcast it. Budgets to government support programs, including the CBC and Telefilm, have been cut. The CRTC is under pressure to reduce conditions of licence for broadcasters and to abandon "the formula".*
>
> *Canadian producers are being forced to depend more and more on foreign markets to finance production. We are now in the ironic position of usually needing a sale in the U.S. to finance a Canadian show. The greater the percentage of the budget coming from the U.S. buyer, the greater the pressure to make the kind of show the U.S. broadcaster prefers.*[189]

In the opinion of the Committee, making shows that are similar to American programs is not the most effective way to achieve the objective of the *Broadcasting Act* which states that "the broadcasting system should serve to safeguard, enrich and strengthen the cultural, political, social and economic fabric of Canada." Quite the contrary, to paraphrase the words of David Puttnam at the beginning of this report, we believe that this brings us one step closer to untying the distinguishing values and characteristics that make up the fabric of our society.

RECOMMENDATION No. 18 — The Committee favours continued federal government investment in the production of Canadian television programs which would reflect the concerns of this Committee regarding television violence and the objective of the *Broadcasting Act* to safeguard, enrich and strengthen the cultural, political, social and economic fabric of Canada.

H. LEGISLATIVE ACTION BY GOVERNMENT

The Committee views legislative activity, whether by way of statutory amendment or regulation, as an option of last resort to be pursued only when less intrusive, non-legislative measures have failed or when the most forceful types of measures are appropriate. For example, if the industry's attempts at self-regulation fail, the government will have to devise its own regulatory response or, in some cases, the brand of violence produced for television viewing may be so socially abhorrent — slasher videos for example — that a legislative response is needed to eliminate the scourge. The issues of what types of legislative responses might be appropriate, and under what circumstances, will be discussed in this final part of our report, preceded by a brief discussion of how the *Charter* influences these matters.

1. Freedom of Expression

Section 2(b) of the Charter guarantees "*freedom of thought, belief, opinion and expression, including freedom of the press and other media of communication.*" Section 1 of the *Charter*, on the other hand, qualifies the guarantee of freedom of expression by stating that the freedoms guaranteed in the Charter are subject to "*such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society.*" In other words, freedom of expression is not an absolute right.

Consequently, in cases where the infringement can be reasonably justified, the government may limit freedom of expression. Witnesses brought to the Committee's attention a few cases where the Supreme Court of Canada has indeed found that the impugned legislative encroachments upon freedom of expression were tolerable, namely the *Irwin Toy* case, dealing with advertising directed at children, and the *Butler* case, dealing with the *Criminal Code*'s obscenity provision.[190]

The Committee recognizes that legislative action taken by Parliament or regulatory measures imposed by the CRTC to control violence on television would clearly infringe the freedom of expression. The debatable question arising from this scenario is whether such intrusions could be allowed under section 1 of the *Charter.*

The Committee believes that, if necessary, legislation or regulation could be carefully crafted, so that it would not be struck down by the courts for infringing the *Charter.* For the purposes of this report, which is a preliminary survey of possible responses to violence on television, the Committee does not think it would be appropriate to consider the question of *Charter* infringements in any further detail.

2. Federal Broadcasting Regulations

The *Broadcasting Act* provides the CRTC with the authority to make regulations in furtherance of its objectives, including regulations respecting standards of programs and the allocation of broadcast time (section 10(1)(*c*)). Under the current *Broadcasting Act*, therefore, it would appear

that the CRTC has sufficient statutory authority to make regulations governing unnecessarily violent programming. On the other hand, any regulations made by the Commission could be declared invalid and be of no force and effect if they violate the *Charter.*

The *Charter* decision of the Supreme Court of Canada in the *Butler* case, makes it clear that a law (or regulation), which violates freedom of expression and which is so vague that it cannot be understood with any degree of precision using the ordinary tools of interpretation, cannot be saved by section 1 of the *Charter.* Put another way, a law has to provide "*an intelligible standard according to which the judiciary must do its work.*"[191] This ruling underlines, to this Committee, the need for precision and clarity in any regulations that might be devised to control violent programming on television. For example, a clear explanation of what constitutes violent programming, for the purposes of the regulations, would have to be spelled out in the regulations.

Some of the studies consulted by the Committee in the preparation of this report discussed the necessity for and difficulty of producing sufficiently clear regulations:

> *When regulations are imposed on media, it is imperative that the rules of the game be clearly defined. In order to regulate "stereotyping" or "violence" there must be clear definitions of what these are.*[192]

> *Because it is as impossible to distinguish clearly between actions that are or are not violent, to dictate which violent acts are tolerable, as it is to distinguish between pornography and eroticism, governments have been reluctant to craft regulations. In any event, it would be difficult for government to succeed where both social scientists and the public have failed — namely, to come up with a clear definition of violence.*[193]

In view of the need for regulatory precision, the Committee believes that a government-generated mandatory code for broadcasters on television violence, as proposed by MediaWatch,[194] would be less flexible and effective than the voluntary models now being developed. In other words, a mandatory code for broadcasters likely would have to be a more blunt and less flexible instrument and, as a result, would be less versatile.

Nevertheless, the Committee has a responsibility, given our mandate, to consider what regulatory options are open to the government, in the event that industry self-regulation fails. Pursuant to its mandate, the Committee has also considered whether any regulations should be promulgated now to compliment the industry's voluntary efforts.

> **RECOMMENDATION No. 19 — In terms of an overall strategy for addressing violent programming on television, the Committee recommends a graduated approach. The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission should begin by immediately making a few key regulations to complement the self-regulatory efforts of the industry and to symbolize the need for programming reform and, in the event that industry self-regulation proves ineffective, the Commission should then move to produce stricter regulations, giving due consideration to the rights and freedoms guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.***

With respect to devising regulations that would complement the voluntary efforts of the industry and have symbolic value, the Committee supports the CRTC's suggestion that it add a rule against abusive violence (excessive, gratuitous or glamorized violence) to its programming content regulations.[195]

The relevant portions of the *Television Broadcasting Regulations*, for example, currently state:

> *5. (1) A licensee shall not broadcast*
>
> *(a) anything in contravention of the law;*
>
> *(b) any abusive comment or abusive pictorial representation that, when taken in context, tends or is likely to expose an individual or a group of class of individuals to hatred or contempt on the basis of race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, sexual orientation, age or mental or physical disability;*
>
> *(c) any obscene or profane language or pictorial representation; . . .*[196]

A rule against abusive violence could be added to the programming content regulations, as the Commission suggested, to recognize that contemporary attitudes oppose this type of violence and to encourage broadcasters to show less violent programming. Such a rule would be intended to have a "*beacon effect*".[197]

RECOMMENDATION No. 20 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission pursue its proposal to add a rule against abusive violence to the programming content regulations, as a beacon to broadcasters, and as a symbolic, legislative gesture denouncing excessive, gratuitous, or glamorized violence on television.

This Committee would also like to suggest that at least one other regulatory step be taken, as soon as possible, to complement the industry's voluntary efforts. We believe that, in order for the industry's proposed program classification system to succeed, the Commission should require program classifications for pre-recorded programs to be broadcast, particularly those for adult-only programs.

In this regard, the Committee notes that in other jurisdictions program content advisories (or warnings) are used.[198] For example, announcements are made before a program is broadcast. The Committee's preference in program content advisory systems, however, is the one whereby symbols designating the classification of the program appear directly on viewers' television screens at periodic intervals. With the latter system in place, parents who turn on a program already in progress, can still determine whether or not it is suitable for their children to watch. Although the Committee leaves it to the Commission's expertise to decide how best to institute such a system — whether as a general condition of licence, a regulation or otherwise — we believe such a system ought to be made mandatory, once a universal classification system is in place.

RECOMMENDATION No. 21 — The Committee recommends that, once a universal classification system is in place, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission require all television broadcasters to adopt a program content advisory system which would broadcast the program's designated classification directly onto viewers' television screens.

At the Hincks Institute Conference the Chairman of the CRTC predicted: *"If we cannot make progress by the voluntary, co-operative route, it's clear that pressure on politicians for legislative or other legal solutions may become overwhelming."*[199] In the event that this situation develops, the Committee has also considered options related to full-fledged, government regulation of violence on television.

The Committee believes that under a mandatory scheme of regulation, in lieu of voluntary codes, the central feature should still be a *universal classification system.* The classification system could require, among other things, the broadcast of on-screen program classification codes and the designation of certain hours for children's and adult-only programs. Furthermore, the scheme might impose ceilings on the hours of violent programming that a broadcaster can air on a daily, weekly, or monthly basis. The violence ceilings could be modelled roughly after the quota system now in place for Canadian content, but it would work in reverse by setting an allowable maximum rather than a required minimum. Violent content quotas, to limit violence, were originally proposed by the Ontario Royal Commission on Violence in the Communications Industry.[200]

The Committee also expects that a government-designed regulatory scheme would include severe and graduated penalties for contravening the regulations. We suggest, for example, a steep and compulsory fine for a broadcaster's first contravention of the regulations, a higher fine or the discretion to remove the broadcaster's licence upon the second infraction, and the mandatory removal of the broadcaster's licence upon the third offence. The Committee notes that in France a private broadcaster was fined 5.5 million francs for airing a violent film before 10:30 p.m., another was fined 5 million francs.[201] We believe similarly strong penalties would be justified in Canada, if the problem of television violence continues to accelerate and self-regulation has been tried and proven ineffective.

RECOMMENDATION No. 22 — The Committee recommends that, in the event industry self-regulation is unsuccessful, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, giving due regard to the rights and freedoms guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, should devise a regulatory scheme to govern the broadcast of programs with violent content, including a universal television program classification system and strict penalties for violating the regulatory scheme.

RECOMMENDATION No. 23 — The Committee recommends that, if industry self-regulation is unsuccessful, and if the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission does not respond effectively within a reasonable period of time, the Minister of Communications introduce legislation to achieve the same effect as proposed in Recommendation No. 22.

The Committee thinks that cable broadcasting presents unique regulatory problems, given the nature of the service. Cable networks transmitting American signals cannot control the program selections of their foreign sources. Essentially, they take what they are sent, although they do practice simultaneous substitution for the economic benefit of local Canadian networks. But, if a non-legislative solution to cable television violence cannot be found, the CRTC could be faced with the difficult logistical problem of regulating the foreign programs transmitted by cable companies.

Compounding this problem would be the fact that cable companies may soon find themselves in competition with direct broadcast satellite services (DBS) which the CRTC may not be able to regulate with respect to violent programs or any other matters. Therefore, the level playing field that would be created for all Canadian broadcasters by the government's imposition of anti-violence regulations might harm the competitive position of cable networks vis-à-vis DBS services. Consumers who want access to the violent programming could decide to switch from Canadian cable services to foreign DBS services, as legal counsel for the CAB pointed out to this Committee.[202]

The Committee is simply raising these cable-specific issues at this time. We believe that suggestions on how to handle the cable problem cannot be made without further, detailed study. We also note that the CRTC is currently conducting a major cable-related study. It is holding a structural hearing to consider the regulatory framework for the distribution and packaging of programming services, including cable television services, in light of new technologies such as DBS and the competitive pressures which they create.[203] For example, the Commission is considering: "What is an appropriate regulatory response to non-Canadian DTH/DBS services, taking into account the Commission's jurisdictional authority and its enforcement options?"[204]

RECOMMENDATION No. 24 — Given the complexity of the regulatory and competitive issues associated with controlling cable distribution of violent U.S. programming, the Committee recommends that these issues be specifically addressed by the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission with the objective of moderating violent content wherever possible.

Finally, with respect to government-imposed regulations against violent programming, the Committee recognizes that the CRTC's Chairman could be correct in his view that regulations would provide only 10% of the solution, the other 90% depending on public education and promoting new technologies to *help parents control* access to violent television programs and videos.[205] However, the Committee views television violence as a problem that will only be resolved by a systematic and multi-faceted approach, and our recommendations with respect to government regulation are consonant with such an approach.

3. A Universal Classification System

The Standing Committee on Communications and Culture was mandated to study violence on television which, as the Canadian Association of Broadcasters pointed out, comes from at least five different sources:

> *There are video games, video rental movies, signals from American television stations, the programming that's provided by cable-only services, both basic and discretionary, and signals from over-the-air Canadian private broadcasters.*[206]

Since television programs and video entertainment are watched on the same set, the lines separating the various sources of television violence become blurred. Also, having heard repeated testimony to the effect that videos tend to be more violent than television programming and that children have easy access to all kinds of videos, the Committee members feel strongly that our study of television violence would not be complete without some consideration of video violence. Al MacKay, CAB Vice-President and Station Manager of CJOH-TV, provided compelling reasons for including videos in our consideration of violence on television:

VCR penetration in this country now stands at 73% nationally. The movie rental outlet is a fixture in every neighbourhood, whether it's a giant movie rental store, the corner convenience store, or even now a plain old vending machine with nobody involved. What's available to rent, to bring home and watch on your television set or your neighbour's are thousands upon thousands of titles. Some of them are family fare, but a great deal of them are not. There are no enforceable controls or guidelines in terms of classification or age limitation for movie rentals.

I know when I was growing up, if a film at the theatre was classified 18 years or over you didn't get in to see it unless you managed to borrow your older brother's driver's licence and bluff your way past the ticket taker at the front door. Today these theatrical films that are produced for an adult audience are in the video store within months of a movie house run. Other feature films which used to be on the drive-in circuit, the old B movie films some of us might remember, are now made solely for the video rental market.

Michael Valpy of the Globe and Mail wrote an interesting column last fall when he was covering a conference in Toronto that was exploring the issue of violence in society. Some grade 4 teachers asked their students who had seen Silence of the Lambs. All the hands in this classroom of eight-and nine-year-old kids went up. Silence of the Lambs has not been on conventional television. It has been available on pay-TV, but given the limited penetration of that service into Canadian households, one can only assume they watched this movie at home on their VCRs.

That example echoes the findings of a BBC analysis which observed that the increase in the amount of violent material watched on television appears to be due not so much to the programs presented by the broadcast networks, but rather to a new use of television, the viewing of video cassettes.

As a parent, I'm curious that here in Canada impending federal legislation will create a $50,000 fine for selling cigarettes to children under 18. Yet that same under 18-year-old can rent a [slasher] movie called Three on a Meat Hook or any other film of that genre with no apparent restrictions.[207]

The Committee members realize that the classification, exhibition, sale and rental of films and videos generally fall under provincial jurisdiction. On the other hand, the Committee is also aware that a film classified for theatrical distribution as "18 years and over" will eventually appear on television screens. Indeed, after its initial theatrical run in movie houses, a box office success will likely be shown on conventional television (probably without a formal classification) or on pay-television (assigned a pay system rating) before appearing on the shelves of neighbourhood video stores. Upon reaching the video stores, the same movie that was rated "18 and over" for the theatre may or may not have to be classified under provincial laws and, even if it does have to be classified, its adult-only rating probably will not be enforced by retailers or policed.

The Committee is convinced that the current multiplicity of classification systems for films, videos and television programs is inefficient and impractical. We also feel that efforts at most provincial levels to regulate violent videos need to be intensified, as was done recently by

Quebec.[208] Finally, we feel that efforts at the federal level to deal with television violence by introducing a program classification system should be co-ordinated with film and video classification efforts at the provincial levels and, eventually, with efforts to establish a joint Canada-USA system. In this spirit, the Committee urges all governments and the National Action Group to consider carefully the proposal for a *uniform classification program for film and video* made to the provinces by the five film industry trade associations in November 1992.[209]

The National Action Group should assess the feasibility of adopting the proposed system for television programming, at least for pre-recorded programs. It should also track the provincial governments' responses to the proposal and the evolution of the proposal, which is now at the discussion stage, by inviting the responsible film industry trade associations to join the National Action Group's alliance.

In order for a uniform film and video classification system to be adopted and implemented by all the provinces, the relevant provincial film and video classification laws would have to be made uniform. The Committee recognizes that community standards can vary provincially and regionally across Canada; therefore, a centralized classification body, as proposed by the film industry, may be difficult to operate, assuming that provincial consensus and the legislative amendments to centralize the system could be achieved in the first place. Nevertheless, we believe the benefits that a uniform system would provide, such as more consistent, useful and efficient videotape classifications, demand that this proposition be considered and discussed seriously.

Ideally, the Committee would like to see a national television program classification system developed to link with a uniform film and video classification system. The ultimate goal would be to have this universal classification system adopted in the United States, so that American programming transmitted across the border would apply the same rating system. In addition to the benefits of greater consistency, utility, and efficiency, which justify striving for a universal classification system, strong technical reasons also exist for doing so. As Roger Poirier, Senior Vice-President of the CCTA explained, the electronic screening devices which are being designed to assist viewers with self-censorship require a standard classification system to function properly:

> *All of these schemes still depend on the development of a classification system. So, assuming you have in place a common classification for programming, for movies, or whatever video material, you can then encode that classification and transmit it as part of the video information.*
>
> *In other words, you simply send an electronic code along with the program involved. At the received location, in the consumer's home there are various methods to decode that electronic code to determine exactly what the programming content may be.*
>
> *Carrying that a little further, you can then develop a sort of interdiction approach, whereby you can preset a device which would simply filter out anything which is below or above a certain code level. In other words, if you have a classification for violence based on a scale of 1 to 10, and anything over 7 is extremely violent, you could set a device just below that. It would simply filter out anything above that level.*
>
> *These devices are not particularly complicated. They depend more only on the availability of some sort of classification.*[210]

Given the advantages of developing a universal classification system, the Committee believes that it is imperative for the federal Minister of Communications to invite the provincial ministers responsible for film and video classification to participate in formal discussions towards developing a universal film, video and television program classification system, which might use the consolidation of existing provincial film and video classification systems as its foundation.

RECOMMENDATION No. 25 — The Committee recommends that the federal Minister of Communications convene a round table discussion with the provincial ministers responsible for film and video classification on the subject of developing a universal film, video and television program classification system.

4. *Criminal Code*

The Committee recognizes that the *Criminal Code* is a severe legislative instrument; it completely prohibits all those acts which Parliament has determined are criminal and punishes transgressors with severe penalties including imprisonment. The members are also aware that resorting to the criminal law to deal with social ills can impose heavy costs on individuals' freedoms. For example, when the *Criminal Code* is used to prohibit a person from distributing, circulating or selling an obscene video, it violates freedom of expression. If a person ignores the prohibition and is charged and convicted, it can lead to a term of imprisonment and impair that person's liberty. Given these characteristics, the Committee believes that criminal law should only be adopted as a means for controlling violence viewed on television if and when the harm which the law seeks to prevent is so substantial that the severity of using the *Criminal Code* is warranted.

Several witnesses who appeared before the Committee identified video cassettes intended for home-viewing as the main source of extreme television violence. In particular, they identified slasher movies as potentially harmful to society. The Chairman of the CRTC, for instance, observed: *"Slasher movies are probably the most horrificly (sic) violent movies made today. They are freely imported and made available in neighbourhood video stores."*[211]

According to Dorothy Christian, Chairperson of the Ontario Film Review Board, *"slasher movies" essentially are a sub-genre of horror film; in the movie trade they are called "gore" films. They feature a lot of graphic and grotesque killing scenes, with women making up the majority of the victims, but they do not necessarily combine the gore with sex.*[212]

Some witnesses also identified *"snuff movies"* as a public menace. The Coalition for the Safety of Our Daughters explains in its literature that snuff movies derived from slasher movies. In the 1970s a movie titled *Snuff* was released in the U.S. along with the trailer *"rumor has it that a woman was actually killed in the filming of this picture. WAS SHE?"*[213]

> *The final scene in Snuff features a woman who is pinned while her fingers are clipped off with a metal clipper and her hand is sawed off with a jig-saw. Her murderer says "Scream. That's it. Scream." He then disembowels her and holds a piece of intestine up to the camera, victoriously.*
>
> *Note that no one has ever been able to prove that a woman was actually killed during the filming, but this movie, Snuff, provided the actual name for another genre of film which features the real death of real girls and women.*[214]

We note that in the *Butler* case, which challenged the *Criminal Code*'s obscenity provision under the *Charter*, the Supreme Court of Canada found that the obscenity provision addressed a substantial public concern and its consequent infringement of freedom of expression was therefore justified. In the *Butler* case the Court also found that a direct link between obscenity and harm to society did not have to be established in order for the legislation to be saved by section 1 of the *Charter.* It was sufficient that Parliament had a "reasonable basis" to presume that exposure to the types of images proscribed by the *Code* bears a causal relationship to anti-social changes in attitudes and beliefs.[215]

The Committee acknowledges that not all witnesses favoured censorship of hard-core violence. Jack Gray, President of the Writers Guild of Canada, spoke out strongly against censorship under all circumstances:

> *I urge you not to deal in legislation, not to try to legislate violence out of our lives. It won't work.*
>
> *I don't want to dignify certain kinds of films that I don't particularly like, but in fairness they are a kind of, what I call it —The analogy would be to the ballet. They are a ritual examination in extreme and totally unbelievable terms, if you wish. Nobody believes what is happening in those films, or if people do believe what is happening in those films, the problems they are facing are problems that they will have in all aspects of society. It is not the films that induce that problem.*[216]

On the subject of outlawing slasher and snuff movies, the Committee concurs with the sentiments expressed by David Puttnam, at the beginning of this report, and the Chairman of the CRTC:

> *I don't need to tell you that there are some limits. We have a Charter that says that the limits are what is reasonable in a free and democratic society and so on. Is this justified or not? The countervailing protection of the public, particularly children and women, makes a very strong case for banning snuff movies and slasher movies, but it has to be done with great care.*[217]

Given the demonstrated need for such legislation, Parliament could, for example, proscribe the distribution, sale, and possession of materials that dominantly feature the undue exploitation of violence, by building upon the current prohibition of obscenity in section 163 of the *Criminal Code*. The *Code* specifically defines obscene materials in subsection 163(8) as "*any publication a dominant characteristic of which is the undue exploitation of sex, or of sex and any one or more of the following subjects, namely, crime, horror, cruelty and violence, shall be deemed to be obscene.*"[218] It is because of this wording that violence is now only criminally obscene when it is depicted in conjunction with sex. Materials featuring the undue exploitation of violence, by itself, could become obscene, however, by amending this definition of obscenity in the *Code*. The Committee presents this example simply as one possible legislative route, not as the only one.

Another approach which could be advocated, as has been done in the case of pornographic films, would be to amend the *Criminal Code* provision prohibiting the wilful promotion of hatred against "*any identifiable group*" to include the wilful promotion of hatred against women.[219] Identifiable groups currently only include groups distinguished by "*colour, race, religion or ethnic origin*" but not their sex or gender.[220]

With respect to the two options identified above, the Committee notes that Parliament did take the obscenity clause approach in 1984 with Bill C-19, an omnibus bill amending the *Criminal Code*. The bill only received first reading in the House of Commons, before dying on the *Order Paper*. Clause 36 of the bill expanded the definition of obscenity for the purposes of the *Criminal Code* to include the "undue exploitation of violence."[221] Under this amendment, violence no longer would have had to occur in conjunction with sexual acts for the *Criminal Code*'s obscenity prohibition to apply. Its effect would have been to outlaw depictions of extreme violence, just as the obscenity provision, unamended, banned the most deplorable or hard-core forms of pornography.

Since the definition of obscenity, amended to include the undue exploitation of violence alone, would limit freedom of expression, the amendment might also have to include a clear indication of the types of violence that would be captured by the new definition. In other words, unduly exploitative violence might have to be defined in the amending bill. (Bill C-19 did not include a definition of violence.) The Committee realizes that the task of legally defining criminally obscene violence would not be an easy one and would require careful consideration of *Charter* implications, but we are confident that the job could be done, if it were deemed necessary.

RECOMMENDATION No. 26 — The Committee recommends that the federal Minister of Justice, in collaboration with his provincial counterparts, study the matter of extremely violent forms of entertainment, such as slasher and snuff films, to determine the criminal legislative measures needed to control them and to design such legislation to conform to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

5. Federal Import Regulations

"Because media violence often originates outside Canada, border controls could be a device to limit the importation of violent media content into Canada."[222] This suggestion to use import controls to regulate the flow of violent film and video materials into Canada was advanced by Ontario's Royal Commission on Violence in the Communications Industry in 1976. The Royal Commission noted, in support of its proposal, that *"Mexico screens the importation of violent television programs from the U.S. and routinely rejects a number of 'popular' series."*[223] It also pointed out that in Canada, *"customs provisions are already in force to deal with material deemed obscene for reasons of sex and violence."*[224]

The customs provisions alluded to by the Ontario Royal Commission continue to exist today and, although amended in the interim, continue to block the entry of obscene materials into Canada. Today the import regulations governing obscene material are tied directly to the obscenity provision of the *Criminal Code*. Section 114 of the *Customs Tariff* states: *"The importation into Canada of any goods enumerated or referred to in Schedule VII is prohibited."*[225] Tariff code 9956 of Schedule VII then lists as prohibited goods: *"Books, printed paper, drawings, paintings, prints, photographs or representations of any kind that . . . are deemed to be obscene under subsection 163(8)* [the obscenity definition] *of the Criminal Code."*[226] Tariff code 9956 is interpreted broadly by customs officials to encompass movie film and videotapes.[227] As a result, the importation of films and videos that would be considered obscene under the *Criminal Code* is prohibited by this tariff code.

The Committee has already recommended in this report amending the *Criminal Code* to control extremely violent films and videos. If the amendment expands the definition of obscenity in section 163(8) of the *Code* to include violence by itself (not necessarily in conjunction with sex), then tariff

code 9956 would not require any amendment to prohibit the importation of criminally obscene violence. Its scope would be amended automatically by the amendment to the obscenity provision of the *Code*. On the other hand, if Parliament decided to outlaw extremely violent materials under the *Criminal Code* in some other manner, then tariff code 9956 would also have to be amended or a new tariff code introduced, in order to ban the import of such materials. In either case, the purpose of the tariff code would be to ban violent materials newly proscribed under the *Criminal Code* from entering the country.

Under current federal obscenity laws, customs officials who apply tariff code 9956 related to obscene materials, effectively constitute the first level of review for pornographic films and videotapes entering Canada. If pornographic material is rejected for importation it never reaches the provincial review boards for assessment. The Ontario Law Reform Commission outlined the interplay of the federal and provincial regulatory processes with respect to pornography in its *Report on the Powers of the Ontario Film Review Board*:

> *Because such a large percentage of pornographic material in Canada is manufactured outside the country, the legislation governing importation of such material plays a significant role in its overall regulation. Customs legislation is of direct significance to film boards as it is customs officials who are the first to encounter material on its way into the country. Thus, Customs has responsibility for clearing material into the country before the provincial boards get a chance to review, classify and, where applicable, alter the films.*
>
> *One criticism of customs regulation is that it gives too much discretion to individual Customs officers. This is particularly evident in situations in which the same material is treated differently at different border crossings.*[228]

The Committee believes that this two-fold review is justified in the case of hard-core or criminal pornography. It would be similarly justified with extremely violent television programs imported into Canada in a video cassette format.

RECOMMENDATION No. 27 — As the Minister of Justice ultimately introduces criminal legislation to control extremely violent forms of entertainment, such as slasher and snuff films, and proceeds to amend the *Criminal Code* accordingly, the Committee recommends that the Minister of Finance review and, if necessary, revise Schedule VII of the *Customs Tariff* to ensure that it complements the necessary amendments to the *Criminal Code*.

CHAPTER FIVE

TELEVISION VIOLENCE:
FRAYING OUR SOCIAL FABRIC

Conclusions and List of Recommendations

A. CONCLUSIONS

The Committee has carefully considered the oral testimony of experts and witnesses and the written evidence submitted. On that basis, the Committee has come to a number of fundamental conclusions.

The Committee concludes that Canadian children, teenagers and adults who watch a large number of American television programs are exposed to a high level of televisual violence. This conclusion is based on the following findings:

1) *American research has shown that American television programs tend to be violent (eight acts of violence per hour during prime time on the three major American television networks);*

2) *overall, Canadians watch a large number of American television programs (73% and 37% of the time for anglophone and francophone Canadians respectively); and*

3) *children and teenagers watch relatively more American television programs than adults (75% and 83% of the time for English-speaking children and teenagers respectively; 46% and 48% for French-speaking children and teenagers respectively).*

The Committee considered the advice of experts on whether television violence causes aggressive tendencies and antisocial behaviour in individuals. The Committee agrees with the conclusions of social scientists that there are many, complex, and sometimes interdependent causes of societal violence. However, the scientific evidence on the effects of television violence, we were told, is at best uneven and more often inconclusive, weak and contradictory. Faced with the difficult task of determining which evidence to believe, we have adopted the prudent view that television violence is one of the many risk factors which may contribute to aggressive tendencies and antisocial behaviour. We have clearly found that the violence portrayed on television reflects and shapes unhealthy social attitudes. The extent of its effects and the precise nature of the causal relationship between the violence viewed on television and the violence perpetrated in Canadians' daily lives are not clear and need further study.

The Committee has concluded that, although the risk may be small that television violence causes aggressive tendencies and antisocial behaviour in certain individuals and may never be proven conclusively, it cannot be ignored. The inconclusiveness of this risk has led us away from recommending that the government legislate outright against television violence at this time. Instead, we have come to the conclusion that the problem of violence on television should be

addressed co-operatively, by all the players, including the industry, parents and governments, and with minimal legislative intervention. Simply legislating generally against all television violence would be a draconian approach to dealing with what is only a small part of a much larger problem — the problem of pervasive violence in our society.

In our opinion, most Canadians would object to blanket restrictions on the freedom of expression of broadcasters and on their own personal viewing choices. We believe, nevertheless, that freedom of expression is not an absolute and unconditional right, that *the industry* has a social responsibility to respond to the concerns of the audiences which it serves, and that the industry must be given the chance to do so, independently and in lieu of legislation, wherever possible.

We also believe that *Canadian parents* should share the responsibility for what their children and teenagers watch on television, but that they need to be better equiped to properly exercise their freedom of choice.

We believe that a uniform classification system for television programs, strengthened and enforceable broadcasters' codes on television violence, media literacy education, heightened public awareness, and new electronic devices which can filter or block programs or channels, will be necessary to assist parents in their task.

We have concluded that the federal government has an important leadership role to play, primarily in its policy-making capacity. For example, the government must formulate policy for itself on advertising during violent programs, provide greater financial support or incentives to non-violent Canadian productions, and seriously discuss the problem of excessive television violence with our American neighbours. Lastly, we have come to the conclusion that an amendment to the *Criminal Code* is needed to control extremely violent forms of entertainment, such as slasher and snuff films and videos.

In the Foreword to this report, we expressed the view that the problems of television violence, and the larger issue of societal violence, could lead to the fraying of the fabric of our modern civilization unless a comprehensive strategy is developed. The task of dealing with societal violence is a challenging one under any circumstance. The task of dealing with television violence is also challenging, as it must be undertaken without violating our fundamental democratic right to freedom of expression. We believe that the overall approach recommended in this report will meet these challenges. This approach is reflected in the following list of recommendations.

B. LIST OF RECOMMENDATIONS

PUBLIC DISCUSSIONS

RECOMMENDATION No. 1 — The Committee recommends, in view of the importance of maintaining current, open and widespread public dialogue on the subject of television violence, that the federal government encourage and facilitate a process of public meetings and conferences devoted to television violence and related issues. (Page 34)

RECOMMENDATION No. 2 — In view of the fact that violence on television is symptomatic of the larger problem of violence in society, the Committee recommends that a joint federal-provincial task force be convened to inquire into all aspects of societal violence — interrelationships, causes, effects and remedies — including, but not limited to, media violence, domestic violence, and racial violence. (Page 35)

The Committee further recommends that the findings of the joint federal-provincial task force be set out in a White Paper. (Page 35)

CANADIAN RESEARCH ON TELEVISION VIOLENCE

RECOMMENDATION No. 3 — The Committee recommends that government funding bodies, such as the Social Sciences and Humanities Research Council, and government departments, such as Health and Welfare Canada and the Department of Communications, dedicate more of their financial and other resources to supporting original Canadian research into the causes, effects and control of television violence. (Page 36)

PUBLIC ACTION GROUP ON TELEVISION VIOLENCE

RECOMMENDATION No. 4 — The Committee strongly endorses the recent establishment of the National Action Group on television violence and recommends that the Minister of Communications provide financial support to, and maintain close contact with, its progress. (Page 37)

PUBLIC EDUCATION

RECOMMENDATION No. 5 — The Committee recommends that the federal government take action to encourage provincial governments to survey their media literacy policies and programs to determine whether they specifically address the issue of violence on television and reach groups outside the educational system such as parents, other adults, and pre-school children. (Page 38)

RECOMMENDATION No. 6 — The Committee recommends that the federal government foster creative initiatives which inform viewers about television violence and make them more television literate, using television itself as the educational tool. (Page 39)

RECOMMENDATION No. 7 — The Committee urges the Department of Health and Welfare to conclude an agreement with the National Film Board to produce, in co-operation with provincial educational authorities, a media literacy guide which would provide children with the tools to understand the positive potential of television and help them become discerning television viewers. The Committee recommends that television violence form an important component of the proposed media literacy guide. (Page 40)

INDIVIDUAL ACTION

RECOMMENDATION No. 8 — The Committee recommends that the Minister of Communications give priority to fostering research and development of screening devices for televisions and VCRs. (Page 41)

RECOMMENDATION No. 9 — The Committee recommends that both the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission and the Canadian Broadcast Standards Council regularly inform the viewing public, during prime time viewing hours, about the procedures which they may follow to communicate their views or to complain about violent television programming. (Page 42)

INDUSTRY ACTION

RECOMMENDATION No. 10 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission continue to press broadcasters to be responsible in purchasing and scheduling violent programming and that those who do not demonstrate the requisite measure of responsibility be held accountable and subject to the Commission's sanctions. (Page 44)

Further, the Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission continue to press the industry for an effective self-regulatory code (or codes) governing violence on television and to intensify its efforts to achieve this goal as quickly as possible. (Page 44)

RECOMMENDATION No. 11 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission inquire into whether one universal code about television violence can be devised for all elements of the industry or whether separate but parallel codes would be more appropriate, and accordingly, direct both broadcasters and cable companies to develop either one common code or parallel codes in tandem. (Page 45)

RECOMMENDATION No. 12 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission determine the type of classification system appropriate for Canadian television programs and that it design the framework for such a television program classification system, including responsibilities for implementation and administration of it, bearing in mind the possible integration with provincial film and video classification systems. (Page 47)

RECOMMENDATION No. 13 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission determine the most suitable time for adult-only programs. (Page 48)

RECOMMENDATION No. 14 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission require that any voluntary codes on violence be formally approved by the Commission and that compliance with the codes be made a condition of licence. (Page 49)

NON-LEGISLATIVE ACTION BY THE FEDERAL GOVERNMENT

RECOMMENDATION No. 15 — The Committee recommends that the federal government formulate guidelines for its own advertising during television programs containing violence, and thereby set a positive example for other leading advertisers in the country. (Page 50)

RECOMMENDATION No. 16 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, as the body charged with implementing the federal government's broadcasting policy, continue to take full advantage of its powers of moral suasion and continue to pioneer initiatives to deal with television violence. (Page 52)

RECOMMENDATION No. 17 — The Committee recommends that the Minister of Communications, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission and others continue to engage in cross-border discussions on television violence, in an effort to promote a collaborative and unified response to this problem. (Page 54)

RECOMMENDATION No. 18 — The Committee favours continued federal government investment in the production of Canadian television programs which would reflect the concerns of this Committee regarding television violence and the objective of the *Broadcasting Act* to safeguard, enrich and strengthen the cultural, political, social and economic fabric of Canada. (Page 58)

LEGISLATIVE ACTION BY GOVERNMENT

RECOMMENDATION No. 19 — In terms of an overall strategy for addressing violent programming on television, the Committee recommends a graduated approach. The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission should begin by immediately making a few key regulations to complement the self-regulatory efforts of the industry and to symbolize the need for programming reform and, in the event that industry self-regulation proves ineffective, the Commission should then move to produce stricter regulations, giving due consideration to the rights and freedoms guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.* (Page 59)

RECOMMENDATION No. 20 — The Committee recommends that the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission pursue its proposal to add a rule against abusive violence to the programming content regulations, as a beacon to broadcasters, and as a symbolic, legislative gesture denouncing excessive, gratuitous, or glamorized violence on television. (Page 60)

RECOMMENDATION No. 21 — The Committee recommends that, once a universal classification system is in place, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission require all television broadcasters to adopt a program content advisory system which would broadcast the program's designated classification directly onto viewers' television screens. (Page 60)

RECOMMENDATION No. 22 — The Committee recommends that, in the event industry self-regulation is unsuccessful, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, giving due regard to the rights and freedoms guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, should devise a regulatory scheme to govern the broadcast of programs with violent content, including a universal television program classification system and strict penalties for violating the regulatory scheme. (Page 61)

RECOMMENDATION No. 23 — The Committee recommends that, if industry self-regulation is unsuccessful, and if the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission does not respond effectively within a reasonable period of time, the Minister of Communications introduce legislation to achieve the same effect as proposed in Recommendation No. 22. (Page 61)

RECOMMENDATION No. 24 — Given the complexity of the regulatory and competitive issues associated with controlling cable distribution of violent U.S. programming, the Committee recommends that these issues be specifically addressed by the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission with the objective of moderating violent content wherever possible. (Page 62)

RECOMMENDATION No. 25 — The Committee recommends that the federal Minister of Communications convene a round table discussion with the provincial ministers responsible for film and video classification on the subject of developing a universal film, video and television program classification system. (Page 65)

RECOMMENDATION No. 26 — The Committee recommends that the federal Minister of Justice, in collaboration with his provincial counterparts, study the matter of extremely violent forms of entertainment, such as slasher and snuff films, to determine the criminal legislative measures needed to control them and to design such legislation to conform to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. (Page 67)

RECOMMENDATION No. 27 — As the Minister of Justice ultimately introduces criminal legislation to control extremely violent forms of entertainment, such as slasher and snuff films, and proceeds to amend the *Criminal Code* accordingly, the Committee recommends that the Minister of Finance review and, if necessary, revise Schedule VII of the *Customs Tariff* to ensure that it complements the necessary amendments to the *Criminal Code*. (Page 68)

ENDNOTES

1. Source: Michael Medved, *Hollywood Vs. America, Popular Culture and the War on Traditional Values*, Harper Collins, New York, 1992, p. 200.

2. Quoted in the Foreword to A. Alan Borovoy, *The Fundamentals of Our Fundamental Freedoms, A Primer on Civil Liberties and Democracy*, 2nd Edition, Canadian Civil Liberties Education Trust, Toronto, 1978.

3. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 25 February 1993, 59:27.

4. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 23 March 1993, 64:6.

5. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 10 February 1993, 52:18.

6. Maclean's Magazine, 4 January 1993, p. 25.

7. House of Commons (10 February 1993), 52:18.

8. *Montreal Gazette*, 25 March 1993, p. D7.

9. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 9 February 1993, 51:19.

10. Statistics Canada, *Juristat*, Service Bulletin, Catalogue 85–002, Vol. 12, No. 7, Canadian Centre for Justice Statistics, Ottawa, March 1992.

11. Statistics Canada advises that police reporting practices may not have been consistent across jurisdictions and across years in the early years of the survey; that there may have been an under-reporting of some crimes in the early years due to changes in values, priorities and the justice system; and that some crime trends may have been affected by changes to legislation. Furthermore, a 1987 Statistics Canada survey has revealed that only 40 percent of crimes are reported to the police.

12. Canadians Against Violence Everywhere Advocating its Termination, "Submission to the Standing Committee on Justice and the Solicitor General," 11 November 1992, p. 2–6.

13. *Ibid.*, p. 2–6.

14. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 11 March 1993, 61:5.

15. Statistics Canada, *Focus on Culture*, Catalogue 87–004, Vol. 4, No. 4, Winter 1992, p. 1–2.

16. Source: information obtained by telephone from Statistics Canada.

17. Note: advanced, preliminary statistics for 1991 were generously provided to the Committee by Statistics Canada. Source: Statistics Canada, *Television Viewing 1991*, Culture Statistics, Catalogue 87-208 Annual.

18. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 18 March 1993, 63:5.

19. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 16 March 1993, 62:6.

20. *Ibid.*, 62:6,8.

21. Note: statistics on the viewing habits of children and teenagers are based on the 1991 Fall BBM Sweep Survey provided to the Committee by Statistics Canada.

22. The exact amount for 1989-90 is $111,631,033. Source: Pascal Boutroy and Connie Tadros, *Quantifying Production for Children - The Canadian Situation: 1988-89 and 1989-90*, Communications Canada, March 1992, p. 5.

23. House of Commons (25 February 1993), 59:21.

24. House of Commons (9 February 1993), 51:18.

25. *Ibid.*, 51:10.

26. Special Senate Committee on Mass Media, *The Uncertain Mirror*, Vol. I, Queen's Printer for Canada, Ottawa, 1970, p. 8.

27. House of Commons (18 March 1993), 63:5.

28. Medved (1992), p. 196-197.

29. Richard V. Ericson, "Mass Media, Crime, Law, and Justice," *The British Journal of Criminology*, Vol. 31, No. 3, Summer 1991, p. 242.

30. House of Commons (25 February 1993), 59:14.

31. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 24 February 1993, 58:19.

32. National Coalition on Television Violence, News Release, "Prime Time TV Violence and Homicide Increase Fox at Record Levels," Champaign, Illinois, 10 February 1993.

33. *Ibid.*

34. George Gerbner and Nancy Signorielli, *Violence and Terror in the Mass Media*, Reports and Papers on Mass Communication, No. 102, Unesco, Paris, 1988, p. 17.

35. Andrea Martinez, *Scientific Knowledge about Television Violence*, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, Hull, 1992, p. 4.

36. House of Commons (18 March 1993), 63:5.

37. Canadian Broadcast Standards Council, *Annual Report, 1991-1992*, Ottawa, 1992, [part of Chair's Message].

38. House of Commons (16 March 1993), 62:21.

39. House of Commons (24 February 1993), 58:13.

40. Coalition for the Safety of Our Daughters, Information Sheet on Slasher Movies, Guelph, Ontario, undated.

41. Statistics Canada (Winter 1992), p. 2.

42. Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, *CRTC Decision 88-777*, Hull, October 1988, p. ii, and *CRTC Decision 87-897*, Hull, November 1987, p. i.

43. Statistics Canada, *Film and Video 1990-91*, Culture Statistics, Catalogue 87-204 and *Sound Recording 1990-91*, Culture Statistics, Catalogue 87-202.

44. Medved (1992), p. 192.

45. L.E. Greeson and R.A. Williams, "Social Implications of Music Videos for Youth. An Analysis of the Content and Effects of MTV," *Youth and Society*, Vol. 18, No. 2, 1987, p. 177-189, quoted in Micheline Frenette, André H. Caron and Brigitte Vallée, *La télévision et le développement international avec les jeunes*, Groupe de recherche sur les jeunes et les médias, Université de Montréal, Montreal, 1993, p. 57.

46. House of Commons (18 March 1993), 63:29.

47. *Ibid.*, 63:30.

48. House of Commons (11 March 1993), 61:6.

49. House of Commons (25 February 1993), 59:13.

50. House of Commons (23 March 1993), 64:4.

51. *Ibid.*, 64:5.

52. *Ibid.*, 64:6.

53. House of Commons (9 February 1993), 51:9.

54. Dave Atkinson, Marc Gourdeau and Florian Sauvageau, *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television*, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, Hull, 1991.

55. Martinez (1992).

56. Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, News Release, "CRTC Takes Proactive Approach to Addressing Television Violence," Ottawa/Hull, 27 May 1992, p. 1.

57. House of Commons (24 February 1993), 58:5.

58. House of Commons (16 March 1993), 62:15.

59. House of Commons (24 February 1993), 58:8.

60. House of Commons (25 February 1993), 59:23, 25.

61. House of Commons (9 February 1993), 51:12.

62. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 23 February 1993, 57:7,8.

63. House of Commons (23 March 1993), 64:9.

64. House of Commons (23 February 1993), 57:24.

65. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 24 March 1993, 65:5.

66. House of Commons (1993), 51:11.

67. Senate, Standing Committee on Health, Welfare and Science, *Child at Risk*, Minister of Supply and Services, Ottawa, 1980.

68. The Commission changed its name to Canadian Radio-television and Telecommunications Commission on 1 April 1976.

69. Canadian Radio-Television Commission, Research Branch, *Symposium on Television Violence*, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, Ottawa, 1976, p. vii.

70. Royal Commission on Violence in the Communications Industry, *Report*, Vol. 1, Toronto, 1976, (in letter of transmittal to Her Honour, The Lieutenant Governor of Ontario).

71. *Ibid.*, (in letter of transmission to Her Honour, The Lieutenant Governor of Ontario).

72. *Ibid.*, p. 53.

73. *Ibid.*, p. 53.

74. *Ibid.*, p. 53.

75. *Ibid.*, p. 55.

76. *Ibid.*, p. 56.

77. *Ibid.*, p. 57.

78. *Ibid.*, p. 57.

79. *Ibid.*, p. 57.

80. Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, *CRTC Public Notice 1992-58*, Hull, September 1992, p. 10–11.

81. Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, *CRTC Public Notice 1991-90*, Hull, 30 August 1991, p. 2.

82. *Ibid.*, p. 5.

83. Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, *Tête-à-Tête, CRTC Comments, Inquiries and Complaints, 1990-1991*, CRTC, Ottawa, 1991, p. 7.

84. House of Commons (24 February 1993), 58:9.

85. Canadian Broadcasting Corporation, "Journalistic Policy – 1988."

86. Canadian Broadcasting Corporation, "Violence in General Programming, Program Policy No. 14."

87. Canadian Broadcasting Corporation, "Violence in Children's Programming, Program Policy No. 15."

88. Andrea Martinez (1992).

89. Atkinson *et al.* (1991).

90. Hon. Perrin Beatty, Speaking Notes, "Entertaining Ourselves to Death," Toronto, 19 February 1993.

91. C.M. Hincks Training, Research and Resource Institute, News Release, "Television Industry Announces National Action Group on Violence," Toronto, 22 February 1993, p. 2.

92. House of Commons (23 February 1993), 57:7.

93. House of Commons (24 February 1993), 58:9.

94. House of Commons (23 February 1993), 57:12,13.

95. House of Commons (24 February 1993), 58:6.

96. *Ibid.*, 58:6.

97. *Ibid.*, 58:9,10.

98. *Ibid.*, 58:10.

99. *Ibid.*, 58:10.

100. *Ibid.*, 58:12.

101. Department of Communications, *Public Efforts to Address TV Violence in Other Countries,* Ottawa, April 1993.

102. Source: Ontario Law Reform Commission, *Report on the Powers of the Ontario Film Review Board*, Toronto, 1992.

103. Canadian Association of Video Distributors, *et al., A National Classification Program for Film and Video in Canada: A Proposal to the Provinces*, November 1992, p. 1.

104. House of Commons (16 March 1993), 62:9.

105. Department of Communications (April 1993).

106. K. Jost, ed., *Congressional Quarterly Almanac*, Vol. XLVI, Congressional Quarterly Inc., Washington, 1990, p. 374.

107. ABC, CBS and NBC, Joint Release, "Standards for the Depiction of Violence in Television Programs," December 1992, p. 1.

108. Atkinson *et al.* (1991), p. 13.

109. House of Commons (10 February 1993), 52:22.

110. G. Spears and K. Seydegart, *Gender and Violence in the Mass Media - A Report Prepared for the Family Violence Prevention Division of Health and Welfare Canada*, Erin Research, Erin, Ontario, 1993, p. 86.

111. Atkinson *et al.* (1991), p. 15.

112. House of Commons (23 February 1993), 57A:13.

113. House of Commons (10 February 1993), 52:7.

114. Additional questions are discussed in the section of this report dealing with the "Effects of Television Violence," p. 15-20.

115. C.M. Hincks (22 February 1993), p. 3.

116. House of Commons (18 March 1993), 63:23.

117. C.M. Hincks Institute (22 February 1993), p. 2.

118. House of Commons (23 February 1993), 57A:4.

119. House of Commons; Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 18 February 1993, 56:6.

120. House of Commons (23 March 1993), 64:12, 13.

121. House of Commons (24 February 1993), 58:17.

122. House of Commons (23 February 1993), 57A:3.

123. House of Commons (25 February 1993), 59:42.

124. J. E. Ledingham *et al.*, *The Effects of Media Violence on Children*, (Report prepared for the Family Violence Prevention Division of Health and Welfare Canada), Ottawa, 1993, p. 40–41.

125. House of Commons (23 February 1993), 57:14.

126. *Ibid.*

127. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 17 February 1993, 55:9.

128. House of Commons (18 February 1993), 56:5.

129. V. Smith, "Violence on TV Targeted by Tories," *Globe and Mail*, 19 February 1993.

130. House of Commons (24 February 1993), 58:12.

131. House of Commons (25 February 1993), 59:25.

132. *Ibid.*

133. Ledingham *et al.* (1993), p. 26.

134. House of Commons (23 March 1993), 64:10.

135. Canadian Radio-Television Commission (1976), p. 209.

136. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 16 February 1993, 54:5.

137. Working Group on Violence Against Women, Children and the Elderly, *Victoria Speaks Out: "Let's Blow the Whistle on Violence Against Women,"* John Brewin, M.P., Victoria, February 1993, p. 17.

138. House of Commons (24 February 1993), 58:12.

139. *Broadcasting Act*, S.C. 1991, c. 11, s. 2(3).

140. House of Commons (16 March 1993), 62:19.

141. Keith Spicer, "Keeping Canada on the Air: New Times, New Opportunities, New Freedoms," *Speech to the Annual Convention of Broadcasters*, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, Ottawa, 2 November 1992, p. 9–10.

142. House of Commons (24 February 1993), 58:11.

143. House of Commons (23 February 1993), 57A:4.

144. *Ibid.*, 57:7, 57:11 and 57:14.

145. House of Commons (24 March 1993), 65:9 and 65:21.

146. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Minutes of Proceedings and Evidence*, 3rd Session, 34th Parliament, 11 February 1993, 53:19.

147. Atkinson *et al.* (1991), p. 11.

148. House of Commons (23 February 1993), 57:14.

149. Atkinson *et al.* (1991), p. 38, 45 and 50.

150. House of Commons (16 March 1993), 62:17.

151. House of Commons (23 February 1993), 57:28 - 57:30.

152. House of Commons (16 February 1993), 54:10.

153. House of Commons (9 February 1993), 51:12.

154. House of Commons (16 March 1993), 62:19.

155. Spicer (2 November 1992), p. 10.

156. See page 36 of this report for the discussion of the Minister's five-part strategy.

157. House of Commons (16 March 1993), 62:17.

158. *Ibid.*, 62:5.

159. House of Commons (23 February 1993), 57A:4.

160. On education, see p. 37 of this report; on collaborating with the U.S., see p. 52 of this report; and on recognizing positive contributions, see p. 54 of this report.

161. Task Force on the Economic Status of Canadian Television, *The Economic Status of Canadian Television - Report of the Task Force*, Department of Communications, Ottawa, 1991, p. 137–138.

162. *Ibid.*, p. 137.

163. *Ibid.*

164. *Broadcasting Act*, s. 5(1).

165. See p. 25 of this report.

166. *Broadcasting Act*, s. 9(1)(*d*).

167. House of Commons (23 February 1993), 57:19.

168. Gerbner and Signorielli (1988), p. 17.

169. House of Commons (24 February 1993), 58:44.

170. House of Commons (23 February 1993), 57:9.

171. House of Commons (18 March 1993), 63:12.

172. House of Commons (23 February 1993), 57A:5.

173. Hon. Perrin Beatty, Speaking Notes, "To the International Colloquium on Television Violence", Montreal, 29 April, p. 5.

174. House of Commons (23 February 1993), 57:38.

175. House of Commons (18 March 1993), 63:13.

176. House of Commons (24 February 1993), 58:8 and 58:10.

177. House of Commons (23 February 1993), 57A:5.

178. *Ibid.*

179. House of Commons (16 March 1993), 62:8.

180. *Ibid.*, 62:29, 62:30.

181. Task Force on the Economic Status of Canadian Television, *The Economic Status of Canadian Television: Report of the Task Force*, Minister of Supply and Services, Ottawa, 1991.

182. *Ibid.*, p. 112.

183. *Ibid.*, p. 119, 121.

184. *Ibid.*, p. 121.

185. House of Commons, Standing Committee on Communications and Culture, *Culture and Communications: The Ties That Bind*, 3rd Session, 34th Parliament, April 1992.

186. *Ibid.*, p. 68.

187. *Ibid.*, p. 74.

188. Communications Canada, *Unique Among Nations —A Response by the Government of Canada to the Recommendations of the Standing Committee on Communications and Culture as Presented in the Report, The Ties That Bind,* Minister of Supply and Services, Ottawa, April 1993, p. 25–26 and 34–35.

189. House of Commons (16 March 1993), 62:7.

190. *Irwin Toy Ltd. v. Quebec (Attorney General)*, [1989] 1 S.C.R. 927; *R. v. Butler*, [1992] 1 S.C.R. 452 [hereafter Butler].

191. *Butler*, 452 at 490.

192. Spears (1993), p. 68.

193. Atkinson *et al.* (1991), p. 12.

194. House of Commons (16 March 1993), 54:19.

195. CRTC, *TV Violence: Possible Action List*, Hull, 24 February 1993, p. 1.

196. *Television Broadcasting Regulations, 1987*, SOR/87-49, as amended by SOR/91-587. Parallel provisions were in place for Pay TV and Specialty Services; see: *Pay Television Regulations, 1990*, SOR/90-105, S.3, as amended by SOR/91-588 and *Specialty Services Regulations, 1990*, SOR/90-106, S.3, as amended by SOR/91-589.

197. CRTC (24 February 1993), p. 1.

198. Atkinson *et al.* (1991), p. 11.

199. House of Commons (23 February 1993), 57A:13.

200. Ontario Royal Commission on Violence in the Communications Industry, *Interim Report*, January 1976, p. III-31.

201. Atkinson *et al.* (1991), p. 50.

202. House of Commons (23 February 1993), 57:40.

203. CRTC, *CRTC - Notice of Public Hearing 1992-13*, Ottawa, 3 September 1992, p. 4.

204. *Ibid.*, p. 10.

205. V. Smith (1993).

206. House of Commons (23 February 1993), 57:7.

207. House of Commons (1993), 57:8.

208. See p. 28 of this report.

209. See p. 29 of this report.

210. House of Commons (24 March 1993), 65:11.

211. House of Commons (24 February 1993), 58:13.

212. Information obtained through a telephone conversation with Dorothy Christian, Chairperson of the Ontario Film Review Board, 10 March 1993.

213. Coalition for the Safety of Our Daughters (undated).

214. *Ibid.*

215. *Butler*, 452 at 491–499 and 501–504.

216. House of Commons (11 March 1993), 61:7 and 61:14.

217. House of Commons (24 February 1993), 58:26.

218. *Criminal Code*, R.S.C. 1985, c. C–46.

219. Ontario Law Reform Commission (1992), p. 49.

220. *Criminal Code*, ss. 318 and 319.

221. Bill C–19, *An Act to Amend the Criminal Code*, 2nd Session, 32nd Parliament, 1983–84.

222. Royal Commission on Violence in the Communications Industry, *Interim Report*, Toronto, January 1976, p. III–31. (The final report, however, did not contain a recommendation on this subject.)

223. *Ibid.*

224. *Ibid.*

225. *Customs Tariff*, R.S.C. 1985, c. C–54.01, s. 114.

226. *Customs Tariff*, R.S.C. 1985, c. C–54.01, s. 138 and Schedule VII, as amended.

227. Revenue Canada Customs and Excise, *Interpretive Policy and Procedures for the Administration of Tariff Code 9956*, Ottawa, 12 June 1991, p. 1.

228. Ontario Law Reform Commission (1992), p. 63 and 65.

APPENDIX A

List of Witnesses

ORGANIZATIONS AND/OR INDIVIDUALS	ISSUE	DATE
Alliance for Children and Television Alan Mirabelli, Chairman	59	February 25, 1993
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists Sandy Crawley, President Amos Crawley, Member	63	March 18, 1993
Canadian Association of Broadcasters Michael McCabe, President and Chief Executive Officer Al MacKay, Vice–President and Station Manager CJOH–TV Peter O'Neill, Corporate Secretary, Director of Public Affairs and Strategic Planning, CTV Television Network Ltd. Peter Miller, Legal Counsel	57	February 23, 1993
Canadian Cable Television Association Ken Stein, President Roger Poirier, Senior Vice–President, Technology Elizabeth Roscoe, Senior Vice–President, Regulatory Development and Public Affairs	65	March 24, 1993
Canadian Film and Television Production Association Sandra Macdonald, President	62	March 16, 1993
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) Keith Spicer, Chairman David Colville, Commissioner	58	February 24, 1993
Canadian Recording Industry Association Brian Robertson, Executive Director	63	March 18, 1993
Canadians Concerned About Violence in Entertainment Rose Dyson , Chair Doris Epstein , Media Director	59	February 25, 1993
Carleton University **Professor Eileen Saunders**, School of Journalism and Communications	51	February 9, 1993

ORGANIZATIONS AND/OR INDIVIDUALS	ISSUE	DATE
Health and Welfare Canada Barbara Merriam, Manager, National Clearinghouse on Family Violence, Family Violence Prevention Division, Social Services Programs Branch	55	February 17, 1993
MediaWatch Meg Hogarth, Executive Director Sylvia Spring, Founder MediaWatch Madonna Labri, Elected Member of the National Committee	54	February 16, 1993
National Film Board Michèle d'Auray, Director of Corporate Affairs Jan D'Arcy, Senior Policy Analyst	56	February 18, 1993
Queen's University **Dr. Vincent Sacco**, Department Head, Department of Sociology	64	March 23, 1993
University Laval **Florian Sauvageau**, Director of Journalism Studies and Associate Fellow, Institut québécois de recherche sur la culture	52	February 10, 1993
University Laval **Professor Jacques de Guise**, Department of Communications Studies	53	February 11, 1993
Viva Associates Sandra Campbell, Executive Director	52	February 10, 1993
Writers Guild of Canada Jack Gray, President	61	March 11, 1993

APPENDIX B

List of Submissions

Alliance for Children and Television

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists

Campbell, Sandra, Viva Associates

Canadian Association of Broadcasters

Canadian Cable Television Association

Canadian Film and Television Production Association

Canadian Recording Industry Association

Canadians Against Violence Everywhere Advocating its Termination

Canadians Concerned About Violence in Entertainment

Catholic Women's League of Our Lady of Perpetual Help Church, Halifax, Nova Scotia

Coalition for Gun control

de Guise, Professor Jacques, University Laval,
Department of Communications Studies

Health and Welfare Canada, National Clearing-house on Family Violence

Inuit Broadcasting Corporation

Martinez Andrea, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

MediaWatch

National Film Board

Panabaker, N. (Mrs.), Cambridge, Ontario

Sauvageau, Professor Florian, University Laval,
(Institut québécois de recherche sur la culture)

Wilkes, Christopher and Jennifer, Glouscester, Ontario

Working Group on Violence Against Women, Children and the Elderly, Victoria, British Columbia

Writers Guild of Canada

INTERNATIONAL COLLOQUIUM ON TELEVISION VIOLENCE

Public Efforts to Address TV Violence in Other Countries

DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS
INTERNATIONAL RELATIONS BRANCH
INTERNATIONAL COMPARATIVE POLICY GROUP

APRIL 1993

PUBLIC EFFORTS TO ADDRESS TV VIOLENCE IN OTHER COUNTRIES

TABLE OF CONTENTS

Introduction

1. **Summary Analysis of remedies in other countries** 93

   - international context
   - recent approaches
   - application to Canada

2. **Comparative Chart** 96

3. **Selected Country Profiles**

   - Australia 97
   - Belgium 100
   - Council of Europe 103
   - European Community 106
   - European Institute for the Media 108
   - France 109
   - New Zealand 111
   - United Kingdom 113
   - United States 116

4. **Bibliography** 119

Public Measures to Address Violence on Television: Comparative Summary Analysis

Growing International Concern Over TV Violence

> A nation is an association of reasonable beings united in a peaceful sharing of the things they cherish; therefore, to determine the quality of a nation, you must consider what those things are.
>
> Massey Report, 1951, p.xxii

The recent stream of interest directed at violent television programming in Canada is not a unique phenomenon. The popularity of television viewing, combined with increased choice through commercialization of broadcasting cable and satellite distribution and the high portion of imported programming has fueled discussion and action around the world. Television, as social commentator of the twentieth century, increasingly illustrates a disturbing reality that violence is a global problem which leaves policy makers with an ideological battle. Essentially, whether or not the technology created violence or fuels the existing conflict in society, television is simply "an assembly line into everyone's home leaving policy makers to tread a thin line between censorship and sensitivity". (EBU, p.3)

Trends in scientific research, particularly in the United States and the United Kingdom, demonstrate a progression through various stages of thought since the 1960's. Numerous studies have attempted to show direct links between the effects of television violence and the development of children. Over the years research, which has offered a range of psychological and social rationalizations, has sometimes been challenged as inconclusive. Concurrently there has been a recent surge of public interest to curb the excessive portrayal of violence on television as the cause of an increase of violence in society.

It is often the marked increase of violent acts that has precipitated calls for public action to regulate violence on television. In Canada, an anti-violence campaign was initiated last fall by 14 year old Virginie Lariviere following the brutal rape and murder of her sister. Canadian authorities and industry have responded by initiating strategies which would ultimately introduce measures to address violence on television. Similarly in Britain policy-makers have been reexamining the issue of TV violence following the abduction and horrific murder of two year old James Bulger. In cooperation with public authorities, private and public broadcasters alike have begun to introduce voluntary codes of conduct as an alternative to regulatory action.

Recent Approaches: Balancing Responsibilities

Recognizing the rising demand for government intervention, authorities in New Zealand, Australia and the United Kingdom undertook extensive public opinion surveys evaluating the perceptions of and tolerance levels for violence in the media. Furthermore, broadcasting authorities from these countries sponsored detailed content analysis of violence in television programming over a specified period of time (usually one or two weeks) and initiated national inquiries facilitating government-industry cooperation. These consultations, held every five years, have become an integral part of the democratic tradition in the UK. The broadcasting authority in Australia is obligated to seek public comment on a regular basis while retaining control over determining program standards. Regulators in Belgium and in France receive advice on a continual basis from their Conseil superieur de l'audiovisuel, permanent consultative boards in each country, which exercise significant influence on the development of broadcasting standards.

Within the past four years, public authorities from Australia, Belgium, European Community, Council of Europe, France, New Zealand, United Kingdom and the United States, have introduced general principles supporting community and moral standards obliging public and private broadcasters to respect these values when developing and applying their own codes of conduct. Classification systems, viewer warnings and/or specified programming periods have been the most common measures adopted to date. Australia and New Zealand have developed specific classification systems categorizing children's television programming according to program type, age group and time of day. Other countries such as France and Belgium have on-screen warning symbols as tools for parents to use when selecting and evaluating programs for their children. The Council of Europe considers these types of warning signals as "an incentive for young persons to watch [restricted programs] and it was felt that prevention in this area was mainly a question of parental responsibility". (CoE, p28)

Despite the various measures adopted by each of these countries, there is a growing trend around the world to respect a safe harbour period for family viewing. Watersheds may range from 20h30 in Australia, Belgium, New Zealand and the United Kingdom to 22h30 in France and 24h00 in the United States. Care in the scheduling of programs has become a preoccupation which has inspired the creation of "family viewing policies". Adopted in the United Kingdom and France, this approach obligates broadcasters and parents to share in the responsibility for protecting children from explicit and implicit violent programming following a designated safeharbour period.

Recognizing that freedom of speech is paramount in open democratic societies, the majority of efforts to reduce violence on television are strictly voluntary. Accordingly, it is difficult for regulators to discipline and take action including the imposition of penalties on broadcasters who do not abide by these "voluntary" standards. Some countries have, however, decided that such measures are required. Authorities in France, the United Kingdom and New Zealand have legislated the imposition of fines on private broadcasters in breach of the fundamental principles safeguarding children against violent programming. In other countries, a range of disciplinary

measures exist including the condition, suspension, and/or denial of a broadcast license in Australia, Belgium and the United States respectively.

Application to Canada

Canada is faced with an increasing amount of imported violent programming. The establishment of a minimum set of standards for television programming would provide broadcasters with a common legal framework encouraging the free flow of audiovisual products suitable for adolescent viewing. The harmonization of standards governing violence on television requires considerable commitment from all parties involved as they consent to interpret a minimum set of principles into national legislation. Some broader issues arising from a transfrontier model to address violence on television include - conflict amongst existing national legislations; care in the scheduling of program classifications especially when there is a time difference between countries and; a range of diverse cultural and social values. The Commission of the European Community and the Council of Europe have been challenged to overcome these difficulties. Acknowledging that neither have a jurisdiction to enforce legislation, they have established general codes of conduct harmonizing guidelines for member states to translate into national regulation.

Public Measures to Address Violence on Television in Selected Countries

	Recent Legislation/Regulation	General Principles and Voluntary Codes	Classification System	Program Scheduling	Viewer Warnings	Penalties
Australia	Australian Broadcasting Authority (ABA) Broadcasting Services Act *1992*, Children's Television Standards *1990*	to reflect community standards	(P) preschool (C) primary school age G, PGR, AO, MA	appropriate viewing for children P,C,G: *20h30*	none	condition of license renewal
Belgium	Conseil Superieur de l'Audiovisuel (CSA) - le décret du 19 juillet *1991*	to avoid harming the mental and moral development of minors	none	*20h30*	"carré blanc" (for films only)	suspend brdcst license for up to 12 mnths
Council of Europe	Convention on trans-frontier brdcsting *(drafted - 1989; entered into force Mar. 1993)*	issues resp. to brdcsters to create prog. standards (to be respected by all member states)	none	brdcsters to respect children's viewing hours	none	none
European Community	Directive "Television Without Frontiers" *(tabled - 1989; adopted - 1991)*	protection of mental & moral development of minors (to be respected by all member states)	none	brdcsters to respect children's viewing hours	none	none
France	Conseil Superieur de l'Audiovisuel (CSA) directive relative a la protection de l'enfance... May *1989*	family viewing emphasized	none	*22h30*	acceptable: green light caution: orange light adult: red light	fines
New Zealand	New Zealand Broadcasting Standards Authority (NZBSA) Code *1993*	to develop safeguards against explicit or implied violence	G, (suitable for kids under 14 yrs) PGR, AO (suitable for over 18 yrs)	*20h30*	onscreen written warnings	fines, suspension of brdcsting up to 24 hrs
United Kingdom	Broadcasting Standards Council Code of Practice *1989*, Broadcasting Act *1990*	creation of a family viewing policy	none	*20h30-21h00*	none	fines, condition of license renewal, on-air apologies
United States	TV Violence Act *1990* *Children's Television Act 1990*	no gratuitous violence; no violent scenes inviting child imitation	none for television however Motion Picture Association of America (MPAA) film classifications exist	voluntary obligation to take care in the scheduling of programs; Federal Communications Commission (FCC) proposal to prohibit brdcst of indecent material from *6h00 to 24h00*	none	proposal for denial of license renewal if voluntary standards are not applied

AUSTRALIA

Australian Broadcasting Authority (ABA)

The ABA is the regulatory body responsible for commercial, community and subscription television and radio broadcasters. In consultation with industry and the public, the ABA sets standards suitable for broadcast programmes. The two national broadcasters, the Australian Broadcasting Corporation (ABC) and the Special Broadcasting Service (SBS) are also required, through their own legislation, to develop codes of practice and to notify the ABA of their efforts.

The ABA was created on 5 October 1992 by the Broadcasting Services Act. The new Act sets out explicit policy objectives in addition to determining the functions and powers of the ABA. The purpose of the Act is to encourage broadcasters to respect community values and to ensure that they place a high priority on the protection of children from exposure to material which may be harmful to their development.

The primary functions of the ABA include conducting and/or commissioning research into community attitudes related to issues portrayed on television; to assist broadcasters to develop codes of practice that are in accordance with community standards; to develop program standards for Australian content on television, children's television and areas where codes have been demonstrated to fail or where codes do not exist; and to monitor compliance with codes and standards. These standards are voluntarily adopted by independent television stations as benchmarks for applying their own guidelines.

Broadcasting Services Act: Creating Standards for Children's Programming

Under the new legislation the primary responsibility for ensuring that programs reflect community standards has shifted to broadcasters themselves. The former system of the Australian Broadcasting Tribunal (ABT) has been replaced with a system of industry developed codes of practice. These industry codes use ABA standards as reference points in defining specific tolerance levels for violent material on television.

According to article 123.(1), of the new *Broadcasting Services Act*, industry groups representing commercial, community, subscription, subscription narrowcasting and open narrowcasting programming, must develop, in consultation with the ABA and public interest groups, codes of practice ensuring the protection of children from exposure to program material which may be harmful to their development. The ABA retains the authority to determine program standards when industry codes are inadequate or where no code of practice is developed. Before determining a standard, the ABA must seek public comment. Broadcasting industry groups representing commercial television, commercial radio and community radio are currently in the

process of developing codes of practice, in consultation with the ABA, related industries and the public. The ABA standards which were developed through a public inquiry process remain in force during this process and are forming the basis for code development.

According to part three, five and six of this Act, commercial, community and subscription broadcasters must comply with a series of program standards in order to qualify for licensing. Included in the list of requisites is a clause that "the licensee will not broadcast a program that has been refused classification, or has been classified as "X", by the Office of Film and Literature Classification". Subscription television broadcasters must also adhere to a proviso ensuring "that access to programs classified as "R" by the Office of Film and Literature Classification are restricted by disabling devices acceptable to the ABA and will not broadcast such an "R" classified program until the ABA has completed extensive, Australia-wide qualitative and quantitative research on **community standards of taste and decency** in relation to classifications for pay television and on what levels of violence and depiction of sex should be allowed, and the ABA has approved the broadcast of such programs".

ABA's Children's Television Standards - January 1990

The ABA's children's television standards were introduced in January 1990 after a public inquiry process which was initiated in February 1987 to review the existing standards that had been in force since 1984. Children's programs are categorized according to pre-school (P) or primary (C) school age. These programmes are shown between 16h30 and 20h30 on weekdays and 7h00 and 20h30 on the weekends. "P" programmes may also be shown 8h30 to 16h30 on weekdays. Unsuitable material includes the "depiction of images or events in a way which is unduly frightening or unduly distressing to children". Broadcasters are obligated to provide at least 390 hours of children's programming each year, including at least 130 hours of "P" programs and 260 hours of "C" programs.

The criteria for classification cover the representation of such things as violence, sex, nudity, use of offensive language and drugs. The standards set out the criteria by which television stations classify programs as G (general), PGR (parental guidance recommended), AO (adults only) and not suitable for television and determine specific viewing hours. The General viewing (G) code which is not necessarily directed towards children, prohibits programmes which contain materials unsuitable for children without the supervision of an adult. These programmes may be broadcast between the hours of 6h00 and 8h30 and between 16h00 and 19h30 on weekdays and between 6h00 and 19h30 on weekends.

Parental Guidance Recommended (PGR) programmes may contain adult themes or concepts but are considered suitable for children under the guidance of an adult. These programmes may be broadcast between 5h00 and 6h00, 8h30 and 12h00, 15h00 and 19h30 and onwards on weekdays and between 5h00 and 6h00 and after 19h30 on weekends. Implicit and discreet representations of violence may be presented if appropriate to the storyline or programme context.

Additional Classification Guidelines

Adult Only (AO) programmes are suitable for viewing by persons 18 years old and over. Violence may be realistically depicted if appropriate to the story line or programme context, but should not be unduly bloody or horrific and must not be presented as desirable in its own right. Intimate sexual behaviour may only be discreetly implied or simulated and must be relevant to the story line or programme context. The portrayal of nudity is permitted if relevant to the story line.

Industry Classification Codes

A public inquiry by the ABT into the issue of the portrayal of violence on television led to the introduction, in 1991, of an industry code of practice which operates in conjunction with the standards. Both the standards and the violence code will be replaced, within the next few months, by the codes of practice currently being developed by the commercial television industry.

According to the codes, television broadcasters are required to introduce a new classification, MA (mature adult audience), for programmes portraying higher levels of violence which will be restricted to viewing between 21h00 and 5h00. The new MA classification will also be introduced in May 1993 to the film and video classification system which is administered by the Office of Film and Literature Classification (OFLC). They will restrict "MA" films and videos to persons over the age of 15 unless accompanied by an adult.

Penalties

Policing mechanisms and penalties have not been included in the code. Industry is, however, subject to review by the ABA.

BELGIUM (FRENCH COMMUNITY)

With the federalization of the Belgian state, legislative responsibilities for radio and television (including commercial advertising) were transferred to the three Belgian communities (French, Flemish and German). The following pertains to the efforts of the Communauté française de Belgique which first promulgated degrees with respect to the audio-visual sector in 1977.

Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF)

The RTBF is a public institute created by decree of the Conseil de la Communauté française on December 12, 1977. This institute is responsible for public radio and television services in this Community, as well as for public television programming which must meet the legal dispositions regarding violence described below.

Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) en Communauté française de Belgique

The CSA was created in 1987 to replace three commissions which had been given specific mandates. The Ministère de la Communauté française de Belgique seeks the advice of the CSA to determine its regulatory options. While the CSA has no regulatory authority it emits opinions which are:

> [Fr] mandatory and must be given prior to the authorization or recognition of private radio and television services, pay TV services, cable networks, local and community television stations or any other service, as well as the suspension and/or withdrawal of that authorization or recognition.

The Ministère de la Communauté française de Belgique requested the opinion of the CSA regarding violence in television programs and asked that this organization examine the possibility of developing a *voluntary code of ethics*. As a result, a working group was established to examine problems concerning the presentation of violence on television and to look for possible solutions. Believing that strict regulations would not solve existing problems, the following recommendations were made:

1. *Educate viewers, especially teachers, children and adolescents.*

2. *Establish a code of ethics pertaining to the portrayal of violence.*

The CSA recommended the adoption of a code of ethics aimed at harmonizing preventive attitudes with respect to the broadcasting of violent programs by determining criteria that the networks would agree to respect. The CSA proposed that this code be based on the following principles:

- The public must be warned in advance of any program or film containing scenes of violence.

- Details should be given regarding the content of violent scenes.

- Violent scenes must not be emphasized and the public must be informed of the real nature of any program containing violent scenes. In addition, trailers may not include scenes of violence likely to shock viewers.

3. *Broadcasters must be responsible for the distribution of information on the content of programs to the media.*

   Broadcasters must ensure that the press is given the information it needs to warn the public regarding the content of programs and enable parents and educators to assume their responsibilities with respect to programs containing scenes of violence.

Legal provisions regarding violence on television

Since 1991, the legal provision (Article 24 of the 1987 decree, amended in 1991) which applies to all television organizations under the authority of the French Community stipulates that the following may not be broadcast:

- programs which attack human dignity or promote hatred based on race, sex, religion or nationality; or

- programs likely to have a negative impact on the physical, mental or moral development of minors - particularly programs (including trailers) containing pornographic scenes or gratuitous violence unless steps are taken to ensure that minors do not normally watch these programs.

Broadcasters will ensure that authors and directors of fiction programs avoid the use of scenes likely to shock a significant portion of the audience. Violence must not be included unless it is absolutely necessary for the main action in the production and violence which is gratuitous or is used to compensate for a weak script is to be prohibited.

Broadcasters must commit themselves to making the authors, adapters, producers and directors with whom they enter into contracts aware of these provisions and to ensuring that they respect the spirit of these provisions and make their co-contractors aware of them.

Broadcasters must also commit themselves to not acquiring productions which cannot be adapted to the requirements set out in these provisions.

In response to the recommendations of the CSA, the French Community's television broadcasters (RTBF, RTL-TVI, Canal Plus TVCF, and the local and community television stations) adopted

a code of ethics regarding the broadcasting of television programs containing scenes of violence.

Classification system

The Ministère de la Communauté française does not use a system of classification.

Program scheduling for children

Broadcasters must take into account the content of a program in deciding when to schedule it. A very large number of children watch the news at 8 pm, as well as the programs shown at 8:30 pm. More flexible criteria may be applied with regard to programs shown at the end of the evening, although broadcasters must be particularly careful with respect to programs shown in the evening on Wednesdays and Saturdays, as well as during school holidays.

Warning signals

The following warning signals are used to inform the public of the content of programs:

- Implicit reservations: Advertisements must inform the public of content susceptible of shocking the viewer such as violent or erotic images or situations, the use of rough language, particularly pessimistic treatment of given subjects, etc.

- Explicit reservations: Advertisements are of the same nature although emphasis is placed on concerns if the content of the program can be justified by its artistic or informative nature.

- White square: This signal is used to emphasize explicit reservations. Its has only been used a dozen times in the past 5 years as it may act as an enticement rather than as a warning.

Penalties

Should provisions outlined in Article 24 regarding the broadcasting of violent programming at unsuitable times:

> [Fr]The Executive may suspend the distribution authorization of the broadcasting bodies which are the subject of Article 22 of the same decree (networks whose programming is distributed via cable) if these bodies violate, on two occasions over a period of twelve months, in an obvious and serious manner, Article 24 of this decree.

If no solution has been found within fifteen days of the notification, and the violation continues, the Executive may decide, in accordance with the terms and conditions it determines, to suspend the broadcasting body's distribution authorization.

COUNCIL OF EUROPE

Established in 1949 with its headquarters in Strasbourg, the Council of Europe is an intergovernmental organisation which brings together 26 European countries committed to respecting human rights, democracy and the rule of law. The number of member States of the Council of Europe will shortly increase so as to embrace a number of Central and East European countries which show the same commitment to respecting the forementioned values. The Council of Europe is to be seen as an Organisation distinct from the European Community, although the 12 EEC states are members of the former. The Council of Europe includes among its missions protecting and strengthening human rights, pluralist democracy and the rule of law. It is mandated to work out at the European level solutions to a wide range of problems affecting European society. Particular prominence is given to the media and cultural sector.

The responsible intergovernmental body for matters of media law and policy, including the television sector, is the Steering Committee on the Mass Media (CDMM). This intergovernmental body is serviced by the Media Section which is located within the Directorate of Human Rights. The CDMM has the particular responsibility to work out, at the European level, solutions for a whole series of different issues arising in the media sector including media concentration and pluralism, copyright and neighbouring rights, transfrontier broadcasting, the legal protection of television services, audio-visual piracy, exclusivity rights, etc. The Steering Committee, together with its subordinate committees and other bodies, places particular emphasis on the need to seek the views of professional and other bodies concerned by the issues arising in the media sector. For example, an institutionalised dialogue exists between the Steering Committee (as well as other bodies within the Council of Europe dealing with aspects of cinematographic audio-visual policy) and the representatives of the European Cinema and Television Office. Moreover, the Steering Committee consults the professionals through the instrumentality of hearings, contact meetings and granting observer status to certain professional bodies.

The policies worked out by the CDMM in the area of the media may take the form of legal instruments, either non-binding legal instruments such as Recommendations, or binding legal instruments in the form of Conventions. An example of the latter is provided by the elaboration and adoption of the European Convention on Transfrontier Television. This key legal instrument is intended to provide a harmonised framework in Europe for the transfrontier broadcasting of programme services. The Convention has now been ratified by 8 European states and will enter into force on 1 May 1993. A considerable number of other European countries have signed the Convention. As each member state signs the Convention they are assuming responsibility for applying these terms within national legislation. As a protectionist mechanism, article 32 stipulates that at the time of signature, all states reserve the right to declare a "reservation" withdrawing their commitment to honor the terms and conditions of any clause they feel is inappropriate.

The Convention of Transfrontier Television

The Convention, which was elaborated within the Steering Committee on the Mass Media, is similar in many respects to the EC Directive "Television without Frontiers". It was open to signature on 5 May 1989 and, as noted above, will enter into force on 1 May 1993. The Convention is also open to signature and accession by non-member States of the Council of Europe which are States party to the European Cultural Convention. It is also open for signature by the European Community. After the entry into force of the Convention, any other State may be invited to accede to the Convention in accordance with the procedure indicated in Article 30 thereof.

The Television Convention may be seen as the concrete application of Article 10 of the European Convention on Human Rights in the specific context of transfrontier broadcasting. The objective of the Convention is to ensure freedom of reception and retransmission in the context of transfrontier broadcasting, which may be seen as a technological reflection of the freedom of expression and information as guaranteed by Article 10 of the Human Rights Convention. Futhermore, it seeks to reinforce the free exchange of information and ideas throughout the European region by encouraging the circulation of television programmes on the basis of a certain number of general standards. The Convention provides a set of minimum standards which must be respected by broadcasters within the responsibility of Contracting Parties whenever their programmes are transmitted to the territories of other Contracting Parties.

Programming Standards

The provisions of the Convention specifically address the following matters:

- the protection of certain individual rights and values;
- the responsibility of broadcasters in regard to programming;
- advertising and sponsorship

As regards the responsibilities of broadcasters, Article 7 of the Convention provides as follows:

1. All items of programme services, as concerns their presentation and content, shall respect the dignity of the human being and the fundamental rights of others.

   In particular, they shall not:
   a. be indecent and in particular contain pornography
   b. give undue prominence to violence or be likely to incite to racial hatred

2. The broadcaster shall ensure that news fairly represents facts and events and encourage the free formation of opinions.

A Committee bringing together the representatives of the Contracting Parties to the Convention is entrusted with its application and interpretation. In addition, this Standing Committee is also

competent to place itself at the disposal of contracting parties with a view to seeking solutions to possible disputes arising out of the implementation of the provision of the Convention.

EUROPEAN COMMUNITY

The Single European Act of 1986 facilitated the economic harmonization and integration of the twelve European states. The Treaty of Maastricht adopted in 1991 extends competence of the European Community to administer and introduce legislation to political, social and cultural areas. Article 128 of this Treaty , which has yet to be ratified, extends a limited cultural mandate to the EC to develop guidelines for the cultural industries and the circulation of cultural goods and services. As an industrial/economic activity, broadcasting has been the focal point to date of the EC's efforts towards harmonization in the cultural and communication sectors.

According to the EC's principle of subsidiarity, responsibility for the development and promotion of culture remains within the jurisdiction of each member state which acknowledges the diversity and distinctiveness of national, regional and local cultures. The Treaty is expected to be ratified by the Fall 1993.

"Television Without Frontiers" - Directive of 3 October 1989

On 3 October 1989 the Council of Ministers of the European Community approved the Commission's proposal to promote the free transmission of television programmes throughout the Community. The "Television without frontiers" directive, adopted October 1991, allows audiovisual programmes to circulate throughout the Community providing that programmes comply with national legislation of the broadcasting member state. Minimum rules of conduct, including advertising, protection of minors and the right of reply have been established by the Commission to provide a common legal framework for Community broadcasters.

DG III, the EC's Internal Market and Industrial Affairs directorate general, was initially responsible for the creation of this directive. Once the Treaty of Maastricht is ratified, DG X, the directorate general within the Commission responsible for audiovisual and cultural affairs, information and communications, will administer to the member states the terms and conditions of this directive, particularly ensuring that specific measures are introduced "to protect the physical, mental and moral development of minors in programmes and in television advertising".

In general, the purpose of a "directive" is to allow for increased flexibility between member states when applying its terms and conditions. This approach imparts national governments with the responsibility of translating these principles into state legislation.

Children's Television Classifications

The Commission does not have the jurisdiction to imposed a system of classification on "community broadcasters". They have, however, transferred this responsibility to national

governments in chapter five, article 22 of their directive. All member states are therefore obligated to:

> "**take appropriate measures** to ensure that television broadcasts by broadcasters under their jurisdiction do not include programmes which might seriously impair the physical, mental or moral development of minors in particular those that involve pornography or gratuitous violence. This provision shall extend to other programmes which are likely to impair the physical, mental or moral development of minors, except where it is ensured, **by selecting the time of the broadcast or by any technical measure**, that minors in the area of transmission will not normally hear or see such broadcasts".

Disciplinary Action

Fundamentally, the Commission does not have the authority or capacity to police broadcasters throughout the twelve member states. Consequently, they rely on national governments to employ measures against broadcasters who repeatedly transmit programmes bringing serious harm to the physical, mental or moral development of minors as outlined in article 22.

THE EUROPEAN INSTITUTE FOR THE MEDIA

The European Institute for the Media (EIM) is an international centre for policy-oriented research and development in the fields of radio, television, the press and related issues in mass communications. It was established in January 1983 by the European Cultural Foundation in conjunction with the University of Manchester. In 1987, the EIM and the European Cultural Foundation appointed a Task Force to explore the changing environment of European television given technological developments, trends toward deregulation throughout Europe and the globalization of broadcasting. A significant recommendation from the Task Force's report, "Europe 2000: What Kind of Television", was the establishment of a European Forum to promote the harmonious and coherent development of television in Europe. It was suggested that the Forum, to be called the "European Television and Film Forum", be comprised of non-governmental officials representing an array of interests.

In 1989, the European Television and Film Forum held its first meeting where it established four working groups concerned with a variety of audiovisual issues. The Regulatory Agencies Working Group is comprised of twenty or more senior representatives from European regulatory agencies, the European Commission and the Council of Europe representing national and regional interests. To date, the Working Group, chaired by Anthony Pragnell, has given close attention to the provisions regarding the protection of minors in the Council of Europe's Convention, article 7, and the EC Directive, article 22 as well as individual national measures. At this point, the working group is of the opinion that:

> "however desirable some minimum framework of international consensus might be, it was not going to be easy for countries to abandon their traditional cultural, social, religious and legal approaches to classification (or censorship).... and
>
> views about public taste and morality had changed so much over the last twenty years or so that it was difficult to find any agreement even within one country, much less across a number of countries".

Nevertheless, efforts continue towards recommending a solution which can be applied across borders. In this regard, questions currently under consideration by the Working Group include:

1. Does the regulatory or self-regulatory machinery exist at the national level to consider what should or should not be broadcast? If not, is there a feasible alternative?

2. Should the same rules apply to encoded services as to openly available ones, and should the same rules apply throughout the day or can they vary according to the time of transmission? How are disputes to be resolved?

3. Does any control sought to be exercised over programme material conflict with any constitutionally guaranteed rights to freedom of expression?

FRANCE

Commission nationale pour la communication et les libertés (CNCL)

The 1986 ***Broadcasting Act***, made specific provisions for the establishment of la Commission nationale pour la communication et les libertés (CNCL), to ensure that principals governing the protection of children and adolescents are respected.

In the late 1980's the CNCL became concerned with the significant increase in violent and erotic films and telefilms broadcast during the earlier part of the evening and established a code which forbids the broadcasting of violent or erotic programmes before 22h30. The CNCL restricted programs which had previously been rated "Adult" for theatrical release by the now defunct television station La Cinq. Fines of up to one million FF were imposed on broadcasters who did not respect this scheduling period.

Despite the CNCL's efforts the levels of violent and erotic programming continued to increase, with the number of films rated Adult broadcast before 22h30 growing from 20 in 1985 to 93 in 1988. In response to criticism from the CNCL, broadcasters sought to establish their own guidelines which were published in 1989. Unfortunately, these guidelines were not followed by private broadcasters and were not endorsed by the various television stations.

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

In response to the level of violence on television, and the CNCL's limited ability to impose standards, the 1986 ***Broadcasting Act*** was modified in 1989 to create an independent body, the Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), to amend amongst other responsibilities existing guidelines governing freedom of expression in television and radio programming. The CSA's guidelines include provisions for the protection of children and adolescents, under the age of 13, in the broadcasting of programmes by all public and private services.

As a result of the increase of gratuitous violence in regularly scheduled programming, the CSA introduced measures within the framework of a directive which would allow the CSA to impose penalties for non-compliance. More specifically, the CSA elaborated guidelines which support fundamental objectives for the protection of children and adolescents.

CSA Directive Concerning the Protection of Children and Young People in the Scheduling of Programs Broadcast by Public and Private Television Services

Published on 5 May 1989, the CSA's directive outlined scheduling guidelines to protect children and adolescents from violent and erotic programming. The philosophy underpinning the CSA's guidelines is the recognition of television as an activity used in a "family context" which further obligates broadcasters to ensure that programmes transmitted before 22h30 are suitable for

"family viewing". Specifically, these guidelines stipulate that erotic or violent films are not to be broadcast "between 6h00 and 22h30 and the promotions of these films will not be broadcast prior to 20h30".

CSA Warning Signals

In the event of the portrayal of violent content during peak viewing hours which would affect the sensibilities of young people, broadcasters are required to provide appropriate signals to warn viewers. A visual symbol whose colour indicates a CSA rating will precede such a program. A green signal is used to flag programming considered suitable for all audiences, orange is used to caution audiences and a red is used to indicate adult-only programming.

Under the terms of the CSA directive, all public and private broadcasters are required to establish a viewing committee within their organization to ensure that their programmes comply with the CSA guidelines. The names of the viewing committee members must be presented to the CSA.

Classification System

A classification system rating television programmes does not exist in France.

Penalties

The CSA has the power to enforce its guidelines by serving written notice of any transgressions to broadcasters, by the imposition of fines or demanding the broadcast of announcements for which the CSA sets the terms and conditions. In the case of public broadcasters, however, the CSA's power is limited to serving written notice. The CSA normally intervenes in a less formal and on a more frequent basis by informing broadcasters of any problems and by compiling files on individual broadcasters.

In the case of private broadcasters, the CSA has the authority to impose fines on companies which do not comply with the terms and conditions of the Directive. In 1990, La Cinq and M6 were fined 5 million FF and 5.5 million FF respectively for broadcasting violent films before 22h30.

NEW ZEALAND

The New Zealand Broadcasting Standards Authority (NZBSA)

The NZBSA, founded in 1989 in conjunction with the restructuring of broadcasting in New Zealand, is responsible for establishing and maintaining acceptable standards of programming within the context of current social values. The primary goals of the Authority are to promote self-regulation by broadcasters and the principles of natural justice, openness, fairness and partnership.

The 1989 Broadcasting Act identified the protection of children, the portrayal of violence and the creation of a classification system of programmes as priority areas for action for the New Broadcasting Standards Authority. According to this Act, the NZBSA is responsible for cooperating with broadcasters in the development and observance of codes; publishing codes of conduct and information regarding complaint procedures; and developing expertise on standards issues primarily through research.

In 1991, the Authority organised a national seminar to examine the portrayal of violence on television. The seminar, which heard from a variety of experts, enabled the Authority to identify "inadequacies in the New Zealand Code" and suggest recommendations for the creation and implementation of a new code of conduct for broadcasters. Inspired by the British philosophy that "a society which delights in or encourages cruelty or brutality for its own sake is an ugly society, set on a path of self-destruction", the Authority adopted their model as the foundation for their new code which came into effect January 1 1993.

January 1993 Codes of Broadcasting Practice: Free-to-Air Television Programme Standards

The new comprehensive code on the portrayal of violence was developed in cooperation with public and private broadcasters and the Broadcasting Standards Authority (BSA). Its main objective is to provide broadcasters with guidance dealing with violent or distressing material when producing, compiling or presenting television programmes.

Furthermore, broadcasters are required to develop classifications safeguarding programmes from all forms of gratuitous violence, whether explicit or implied. They are urged to consider programme type, audience, time of day, community attitudes and values when developing their codes of conduct which are subject to approval by the Authority.

Eleven general standards of the code preamble a series of specific standards on reducing violence in children's programs. These guidelines oblige broadcasters ensure that any violence shown is justifiable and essential within a given context. Broadcasters are required to issue warnings at the beginning of such programmes.

NZBSA's Children's Television Classifications

The generally accepted viewing period for children extends to 20h30. Programmes classified as **general** (G) exclude material likely unsuitable for children under 14 years of age. "G" type programmes may be screened by anyone at any time. In this case, unacceptable violence include any physical, emotional or verbal act which is likely to disturb, alarm or distress children.

Programmes containing material more suited to adult audiences, but not necessarily unsuitable for child viewers when subject to the guidance of a parent or adult, are classified as **parental guidance recommended (PGR)**. These programmes are aired between 9h00 and 14h00 and after 19h00 until 6h00. Unacceptable portrayals of violence include acts which are realistic and "particularly horrific" and scenes depicting gross ill-treatment of people, especially children, and animals.

Adults only (AO) are programmes classified as unsuitable for persons under 18 years of age as a result of "adult themes" These programmes are restricted to screening between 12h00 and 15h00 on weekdays (except during school and public holidays) and after 20h30 until 5h00. Scenes of gratuitous violence, sexual assault, realistic accounts of physical, psychological or verbal violence are permitted provided they are not unduly prolonged or explicitly depicted.

Inevitably there are programmes which fall outside of the adult only guidelines. In these cases the appropriate viewing period is after 21h30. On-screen warnings identifying violent content are required.

Other Considerations

While guidelines have proven to be effective tools for classification, not every programme or situation falls directly within the boundaries laid out by the Authority. Accordingly, the Authority has developed a "public interest" test to be applied during times of uncertainty. Programmes may be evaluated based on the following questions:

- Is the material centrally relevant?
- Is violence used for heightened impact or shock value, i.e. gratuitously?
- Who is watching and what is the likely impact?
- What is the cumulative impact? Is there a repetition of violence?
- What are the audience's expectations?

Penalties

The 1989 Broadcasting Act provides the Authority with sanctions for breaches of code ranging from requiring a statement, correction or apology from a broadcaster to taking his/her advertising or all broadcasting off the air for up to 24 hours. According to section 13 (1) (b) (i) and article 14 of the Act, a fine not exceeding $100,000 will be imposed if a broadcaster fails to comply with the terms issued by the Authority.

UNITED KINGDOM

British Broadcasting

British television broadcasting consists of a public-service sector, of which the British Broadcasting Corporation (BBC) is the sole embodiment, and a commercially-funded sector, regulated since 1991 by the Independent Television Commission (ITC). The commercial sector is governed by statute while the BBC retains its original constitution operating under a Royal Charter due for renewal at the end of 1996. Originally, the presence of the Royal Charter vanquished the question of any specific standards in British broadcasting. It was not until the Television Act of 1954 that concern over the possible effects of television was raised. At this time the Government added a clause which stated that "nothing should be included in programmes which offended against good taste or decency or might encourage or incite crime or lead to disorder or be offensive to public feeling". The spirit of this clause has been repeated in subsequent legislation, most recently in the *1990 Broadcasting Act*.

1990 Broadcasting Act

The 1990 Act established the British Broadcasting Standards Council (BSC), an advisory body of eight members appointed by the Secretary of State for National Heritage, who has an overall responsibility for broadcasting. Ultimately the BSC has limited regulatory authority. The Council is, however, required to produce a Code of Practice on the matters within its remit including violence, sexual conduct and matters of taste and decency. The 1990 Act requires the broadcasters to take account of the Council's Code in preparing their own codes and guidelines.

In December 1992, the Broadcasting Standards Council released a study entitled "The Future of Children's Television in Britain: An Enquiry for the British Standards Council" which made recommendations to the ITC in the following areas.

- scheduling considerations
- the creation of a British Broadcasting Corporation (BBC) and Independent Television (ITV) system-wide set of standards for children's programming
- recommends the creation of a joint BBC-ITV advisory Children's Television Council and a voluntary body with public support
- a study to profile the viewing habits of children in Britain and identify problems categorizing children's programs

Family Viewing Policy

The ITC (Independent Television Commission) is responsible for the elaboration of a programme

code which interprets the intentions of the 1990 Act with respect to programme standards. More specifically, the programme code sets family viewing hours, between 6h00 and 20h30, eliminating the broadcast of material unsuitable for children during times when the largest numbers of children are expected to be watching television. Programme trailers promoting "adult" films transmitted later on in the evening must ensure that the trailer is suitable for family viewing.

Since the 1950's both the BBC and the ITV (Independent Television) have observed a Family Viewing Policy, with a 21h00 watershed, in their regulations. After 21h00 a "gradual and progressive move towards adult programming" which is considered less suitable for children is permitted. Consequently, the majority of "Adult Programmes" are frequently scheduled after 22h00. According to their policy, after 21h00 and until 5h30, parents are expected to share with them the responsibility of protecting children from violent programming.

Standards for Cable and Satellite Operators

The standards established by the ITC for terrestrial broadcasters apply equally to cable and satellite operators, with one exception. The watershed hour for programmes considered unsuitable for children during the "family viewing hours" is 20h00 as opposed to 21h00. The cable operators claimed that if they were unable to begin a 15-rated film (see classification section below) before 21h00 their profitability margins decreased.

Classifications Systems

According to the "family viewing policy" unsuitable programmes for children are those which contain explicit sexual content, bad language and gratuitous violence, including concealing, minimizing and presenting the consequences of violence in a ritualistic way. In the UK, a classification system for television does not yet exist. They do however have a system in place to evaluate film and video content. The British Board of Film Classification (BBFC) is responsible for creating these voluntary classifications.

The BBFC operates a voluntary system for feature-films for cinema showings. Its classification are generally accepted throughout the country by local authorities responsible for cinemas. This board also has a statutory responsibility for classifying videos, applying standards different from those for the cinema and being subject to an appeals procedure.

Those films which are classified as "U" where "no theme, scene, action, or dialogue that could be construed as disturbing, harmful or offensive" are suitable for audiences of all ages. A separate "Ue" category for videos denotes "particular suitability for younger children". Parental Guidance or "PG" films are appropriate for a general viewing audience however some scenes may be unsuitable for younger children as a result of "mild violence, some nudity (even full frontal in some contexts) and language. The BBFC also applies classification in relation to "suitability-for-age-group" including:

- No. 12 rating - Films containing use of strong language, implications of sex within a relationship and realistic images of violence. These films are considered appropriate for persons twelve years of age and over.

- No. 15 rating - Films containing themes requiring a mature understanding due to the presence of impressionistic sex, mildly graphic violence and horror. These films are considered appropriate for persons fifteen years of age and over.

- No. 18 rating - Films requiring adult understanding as a result of explicit sex scenes, nudity in a sexual context and graphic violence. These films are considered appropriate for persons eighteen years of age and over.

- No. 18-R rating - Films containing sexual explicitness limited only by the law

Penalties

The ITC does not police programming content but rather relies on broadcasters themselves to determine whether they are operating within the boundaries of the programme code. However, the ITC does have a mandate to impose penalties on broadcasters in breach of this code including, on-air apologies, fines up to millions of pounds, and the shortening or cancellation of a license to broadcast. Such actions would be subject to judicial review if an application to the Courts succeeded.

UNITED STATES

Federal Communications Commission

Although, the Federal Communications Commission regulates broadcasting and issues licences, it exercises a limited policy role. They have not shown a predilection for examining the issue of violence in the media, for two reasons: the strong, overriding concern in the United States for free speech and freedom from censorship; and the certain knowledge that U.S. films and programming sell around the world, accounting for a significant portion of their trade surplus.

The measures to restrict violence, advertising in children's television programming, and pornography in the United States have been raised in Congress by particular Congressmen or Senators who have been lobbied by their constituents or by lobby groups such as the National Coalition on Television Violence. Such measures are viewed as acceptable, despite free speech concerns, when considered as meeting particular "community standards". Recently, however, the tide of public and academic opinion has been rising steadily against the present levels of violence in film and programming, with the result that several legislative and self-regulatory initiatives are afoot.

The Children's Television Act of 1990

Precursors of this Act had been vetoed by President Reagan, on the grounds that they were an unconstitutional infringement of free speech. President Bush did not sign this bill, but neither did he veto it, so the Act became law in 1990. It provides for two things: the regulation of children's television, and an endowment for the production of quality programming. In the first case, advertising shall be limited to not more than 10.5 minutes on weekends, and 12 minutes on weekdays; program length commercials, or cartoons based on popular toys shall be be restricted; and stations shall be judged, at the time of renewal of their licences, on whether or not they have made efforts to serve the educational and informational needs of children, starting January 1, 1993. In the second case, a fund of two million in 1991 and four million in 1992 was set up, to be administered in consultation with the Advisory Council on Children's Educational Television in support of the generation of quality educational television programming.

The FCC has been reviewing the track record of stations as they come up for licence renewal, and they have now opened a proceeding to get comments on what constitutes quality programming for children (FCC Notice of Inquiry 93-123). The closing date for comments is May 7, for reply comments June 7. Should the FCC issue a report and order after this proceeding, it would be the first "guidelines" to appear from the regulatory agency.

The Television Violence Act of 1990

This Act, sponsored by Senator Paul Simon in the Senate, was passed in order to provide a mechanism for the networks to collaborate and develop voluntary guidelines to discipline the degree of violent material aired during times of children's viewing. Such a mechanism was necessary to avoid anti-trust legislation which prevented this type of cooperative effort, and this bill therefore has only a three year life span. The networks complied by issuing a set of voluntary guidelines in December 1992. It remains to be seen how effective these guidelines will be, since there is no oversight mechanism.

Key elements in the Standards issued by ABC, CBS, and NBC are:

* totally voluntary, with no suggested quantifiers
* depictions of violence must be necessary to the plot, not gratuitous, glamorous, or calculated to stimulate or shock the audience
* care is to be taken in the depiction of dangerous behaviour which could be imitated by children
* extreme caution must be used in scenes which mix sex and violence
* scheduling of programs and promotional material alike must take into account the composition of the intended audience
* exceptions to these standards may be acceptable, as in the presentation of material whose overall theme is clearly and unambiguously anti-violent.

The National Telecommunications and Information Administration (NTIA) of the Department of Commerce

The NTIA is the Executive Branch agency principally responsible for development and articulation of domestic and international communications and information policy. They play a role in the allocation of the funds provided for programming in the Children's Television Act, and they have an overall policy role. In March 1993, they released a Notice of Inquiry requesting comment on the use of telecommunications, including broadcasting, in crimes of hate and violent acts against individuals based on ethnicity, religion, race, and sexual preference. While this is quite separate from the issue of violent television programming in its main thrust, it is likely that there will be comment on this aspect of the issue. It is also significant that the NTIA is exploring content issues more thoroughly than hitherto.

Program Scheduling

Complying with the terms of Senator Simon's Television Violence Act, industry has recently developed voluntary guidelines sensitive to, amongst other issues, the scheduling of programs. The FCC has tried to establish through regulation a "safeharbour period" prohibiting the broadcast of indecent material from 6h00 to 24h00, but this is currently being contested in the Courts. Furthermore, broadcasters are questioning the FCC's definition of indecent material in

the Courts.

Classification System

The United States has not developed a classification system for television programmes, however, the Motion Picture Association of America (MPAA) has developed a system which classifies films.

Penalties

The FCC is empowered to deny a license to broadcasters who do not comply with their regulations; since January 1993, this now would include the ability to refuse renewal of licence to broadcasters who had not made efforts to comply with the Children's Television Act, although how this this compliance would be measured is rather vague.

BIBLIOGRAPHY

AUSTRALIA

Australian Broadcasting Authority. The Authority's Standards Criteria for Children's Program. Australia: Australian Broadcasting Authority, 1993.

Australian Broadcasting Tribunal. Kidz TV: An Inquiry into Children's and Preschool Children's Television Standards. Volume One. Sydney: Commonwealth of Australia, 1991.

Australian Broadcasting Tribunal. Kidz TV: An Inquiry into Children's and Preschool Children's Television Standards. Volume Two. Sydney: Commonwealth of Australia, 1991.

Australian Broadcasting Tribunal. TV Violence in Australia - Volume One: Decisions and Reasons. *Report to the Minister for Transport and Communications*. Sydney: Commonwealth of Australia, January, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. TV Violence in Australia - Volume Two: Research and Findings. *Report to the Minister for Transport and Communications*. Sydney: Commonwealth of Australia, January, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. TV Violence in Australia - Volume Three: Summary of Submissions. *Report to the Minister for Transport and Communications*. Sydney: Commonwealth of Australia, January, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. TV Violence in Australia - Volume Four: Conference and Technical Papers. *Report to the Minister for Transport and Communications*. Sydney: Commonwealth of Australia, January, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. Children's Television Standards. Sydney: Commonwealth of Australia, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. Television Program Standards. Sydney: Commonwealth of Australia, 1990.

Aisbett, K. and Herd, N. and Borthwick, O. Community Views on Broadcasting Regulation (monograph 1). Australia: Australian Broadcasting Tribunal, 1991.

Aisbett, K. and Paterson, K. and Loncar, M. Who Complains? (monograph 3). Australia: Australian Broadcasting Tribunal, 1992.

Commonwealth of Australia. Broadcasting Services Act. No. 110. 1992.

Federation of Australian Commercial Television Stations. The Portrayal of Violence on Television: A Code of Industry Practice. Australia: 1991.

Jacka, L. "The Public Interest in Broadcasting Under Attack" in FilmNews. Australia. (April 1992):3.

Nugent, S. and Sheldon, L. What We Want From Our TV's (monograph 4). Australia: Australian Broadcasting Tribunal, 1992.

Paterson, K. and Hellmers, R. Classification Issues: Film, Video and Television (monograph 1). Australia: Australian Broadcasting Authority, 1993.

Paterson, K. and Loncar, M. Sex, Violence and Offensive Language: Community Views on Classification of TV Programs (monograph 2). Australia: Australian Broadcasting Tribunal, 1991.

Sheldon, L. and Aisbett, K. and Herd, N. Living with Television (monograph 2). Australia: Australian Broadcasting Authority, 1993.

Stuart, J. "Drawing the Lines in the Australian Sand" in Intermedia. Volume 20/No.3 (May-June 1992):32-33.

BELGIUM

Conseil supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique. Le problème de la violence dans les programmes televises. avis no.82 du 25 octobre 1990.

Conseil supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique. Etablissement d'un code de déontologie en matière de violence à la télévision. Bruxelles: 1991.

Radio-télévision belge de la Communauté française. Code déontologie relatif à la diffusion d'emmissions télévisées comprennant des scenes de violence. 1993.

Radio-télévision belge de la Communauté française. Procedures d'avertissements aux telespectateurs en vigueur à la RTBF. 1990.

COUNCIL OF EUROPE, EUROPEAN COMMUNITY, EUROPEAN INSTITUTE OF THE MEDIA, EUROPEAN BROADCASTING UNION

Commission for the European Communities. "Television without frontiers" Directive. *background paper*. Brussels: October 1991.

Council of Europe. European Convention on Transfrontier Television. *European Treaty Series, No. 132*. France: Council of Europe Press, 1990.

Council of Europe. Transfrontier television: Explanatory Report on the European Convention. France: Council of Europe Press, 1992.

Council of Europe. Council of Europe activities in the media field. Strasbourg: Directorate of Human Rights, 1991.

Council of Europe. Recommendations and resolutions adopted by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe in the media field. Strasbourg: Directorate of Human Rights, 1991.

Council of Europe. Recommendations adopted by the Committee of Ministers of the Council of Europe in the media field. Strasbourg: Directorate of Human Rights, 1991.

European Broadcasting Union. The Portrayal of Violence on Television. Geneva: 1992.

Maggiore, Matteo. Audiovisual production in the single market. Luxembourg: Commission of the European Communities. 1990.

Official Journal of the European Communities. Council Directive on the coordination of certain provisions laid down by law, regulation or administrative action in Member States concerning the pursuits of television activities. Luxembourg: Commission of the European Communities. 3 October 1989.

Shaughnessy, H. Cultural obligations of cross-frontier television services in Europe. *prepared at the request of the working group on culture and communications, Committee of Directors of Cultural Cooperation of the Council of Europe*. Manchester: European Institute for the Media, 1988.

FRANCE

Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Mesures de Protection. Paris: 1993.

Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Directive du 5 mai 1989 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des emissions diffusées par les services de télévision public et privés. Paris: Service de la documentation et des publications, 1989.

Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Loi no.86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée et complétée. Paris: Service de la documentation et des publications, 1986.

Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Sommaire. Paris: Service de la documentation et des publications, février 1993.

Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Dispositions d'ordre déontologie relatives à la représentation de la violence élaborées par les sociétés de programme de télévision. Paris: janvier 1989.

Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Les programmes pour la jeunesse. Paris: 1992.

NEW ZEALAND

Clane, G. "Era of Change: Broadcasting in New Zealand" in World Broadcast News. March 1989.

New Zealand Broadcasting Standards Authority. Excerpts from the Codes of Broadcasting Practice: Free-to-Air Television Programme Standards and Television Programme Classifications. Wellington: 1 January 1993.

New Zealand Broadcasting Standards Authority. Development of the New Zealand Code for the Portrayal of Violence on Television. Wellington: 25 March 1993.

New Zealand Broadcasting Standards Authority. Codes of Broadcasting Practice for Radio and Television. Wellington: December 1989.

Parliament of New Zealand. Broadcasting Act 1989. 27 May 1989.

Parliament of New Zealand. An Act to Amend the Broadcasting Act 1989. 25 September 1989.

Parliament of New Zealand. An Act to Amend the Broadcasting Act 1989. 9 March 1990.

UNITED KINGDOM

Blumber, Jay. The Future of Children's Television in Britain: An Enquiry for the Broadcasting Standards Council. London: December 1992.

British Board of Film Classification. BBFC Classification Policy: Broad Guidelines. London: 1990.

British Broadcasting Corporation. Violence on Television: The Report of the Wyatt Committee. London: 1987.

Broadcasting Standards Council. A Code of Practice. London: Battley Brother Limited, 1989.

Broadcasting Standards Council. Complaints Bulletin No. 15. London: April 1992.

British Broadcasting Corporation. Violence on Television: Guidelines for Production Staff. England: Forruna Ltd, 1987.

Docherty, D. Violence in Television Fiction. *a report prepared for the BSC Annual Review 1990: Public Opinion and Broadcasting Standards: 1.* London: John Libbey and Company, 1990.

Duval, R. "Not Before 9 O'Clock". Intermedia. Volume 20/No.3 (May-June 1992):28-31.

Grade, Michael. "Leave the TV code as it is". The Times. London: (4 July 1989).

Gunter, B and Svennevig, M. Attitudes to Broadcasting Over the Years. *prepared for the Independent Broadcasting Authority.* London: John Libbey and Company 1988.

Independent Broadcasting Authority. Violence on Television: What the Viewers Think: A New IBA Study. *NewsRelease.* London: 1988.

Reference Services. Broadcasting in Britain: Recent Developments. *prepared for the Foreign and Commonwealth Office.* London: 1991.

Author not identified. "Television called dangerous: Youth crime in Britain revives debate about effects of violence". Globe and Mail. (3 March 1993):A11.

Author not identified "British TV: Major raps TV violence" London Free Press (9 March 1993):C2.

UNITED STATES

ABC and CBS and NBC. Standards for the Depiction of Violence in Television Programmes. New York: 1992.

Centerwall, B. "Television and violence: the scale of the problem and where to go from here". The Journal of the American Medical Association. 267(10 June 1992)3059-65

Gerbner, George. Violence and Terror in the Mass Media. *a report prepared for UNESCO.* Paris: 1988.

Federal Communications Commission. "In the Matter of Policies and Rules Concerning Children's Television Programming". Notice of Inquiry. Washington: 2 March 1993.

Rosenberg, M. "Let's be clear: violence is a public health problem". The Journal of the American Medical Association. 267 (10 June 1992):3071-2.

United States of America in Congress. Children's Television Act of 1990. *Public Law 101-437, 101st Congress* Washington: 18 October 1990.

United States of America in Congress. Television Violence Act of 1989. *A Bill, 101st Congress* Washington: 7 July 1989.

United States Department of Commerce. NTIA Notice of Inquiry on the Role of Telecommunications in Hate Crimes. Washington: 25 March 1993.

Valenti, J. The Voluntary Movie Rating System. California: Motion Picture Association of America, 1991.

Author not identified. "Going Dark at 10" in Broadcasting. (6 May 1991):20-21.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 1 of the Sub-Committee on violence on Television and Issues Nos. 51 to 65, and Issue No. 66, of the Standing Committee on Communications and Culture which includes this report*), is tabled.

Respectfully submitted,

BUD BIRD, M.P.,
Chairman.

Minutes of Proceedings

TUESDAY, APRIL 20, 1993
(99)

The Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 4:10 o'clock p.m. this day, in Room 307, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Denis Pronovost, Nicole Roy-Arcelin.

Acting Members present: Don Blenkarn for Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*), Gaby Larrivée for Jean-Pierre Hogue and Sid Parker for Lyle MacWilliam.

Other Member present: Beth Phinney.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The Committee proceeded to the consideration of a Draft Report.

After debate, it was agreed,—That the group of constituents from Sheila Finestone's riding be permitted to attend this *in camera* meeting.

It was moved,—That the Committee create 2 sub-committees as follows:

1. Pursuant to an Order of Reference of the House dated Tuesday, April 20, 1993, a Sub-Committee on Bill C-62, An Act respecting Telecommunications, the Chairman to be Bud Bird and the Vice-Chairman, Sheila Finestone with 6 other members (1 New Democrat, 1 Liberal and 4 Progressive Conservatives) to be named by the Chairman after the usual consultations and filed with the Clerk; that the Sub-Committee be granted all the powers of a Standing Committee pursuant to Standing Order 108(1).

2. A Sub-Committee to continue this Committee's study of television violence, the Chairman to be Bud Bird and the Vice-Chairman to be Jean-Pierre Hogue, with 6 other members (1 New Democrat, 2 Liberals and 3 Progressive Conservatives) to be named by the Chairman after the usual consultations and filed with the Clerk; that the Sub-Committee be granted all the powers of a Standing Committee pursuant to Standing Order 108(1) except the power to report directly to the House.

After debate, to the question being put on the motion was, by a show of hands, agreed: YEAS: 5; NAYS: 1.

After debate, it was agreed,—That the Sub-Committee on Bill C-62 meet at 3:15 p.m. on Wednesday, April 21, 1993 to hear the Minister of Communications and Officials of the Department and the Sub-Committee on Violence on Television meet on Wednesday, April 21, 1993 at 3:30 p.m. to consider the Draft Report.

It was agreed,—That the Committee adopt as its budget for the fiscal year 1993-94 the sum of $50,000.00 which is granted as the interim budget for each standing committee and that the Chair inform the Liaison Committee accordingly.

At 5:01 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MAY 11, 1993
(100)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 12:28 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Member(s) of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost.

Acting Members present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam; Larry Schneider for Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Other Member present: Beth Phinney.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The Committee resumed consideration of its Draft Report as adopted by the Sub-Committee on Violence on Television on May 5, 1993.

After debate, it was agreed,—That the Committee meet on Tuesday, May 25, 1993 to consider its Draft Report.

After debate, it was agreed,—That the argumentation read by Dr. Hogue on May 5, 1993 be modified and distributed to the Members of the Committee and that it be considered at the next meeting.

At 2:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MAY 25, 1993
(101)

The Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 12:22 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Member(s) of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost.

Acting Member present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam.

Other Member present: Larry Schneider.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux and Susan Alter, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The Committee resumed consideration of its Draft Report as adopted by the Sub-Committee on Violence on Television on May 5, 1993.

After debate, it was agreed,—That, subject to final review and editorial revisions by Members, the First Report of the Sub-Committee on Violence on Television, as amended, be adopted in principle as the Third Report of the Committee.

It was agreed,—That the Committee meet on Thursday, May 27, 1993 to resume consideration of its Draft Report.

At 1:59 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 27, 1993
(102)

The Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 7:40 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Centre Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue.

Acting Members present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam; Larry Schneider for Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, November 18, 1992, relating to a study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, February 3, 1993, Issue No. 51*).

The Committee resumed consideration of its Report as adopted by the Committee on May 25, 1993.

By unanimous consent, it was agreed,—That the said Report be entitled: Television Violence—Fraying our Social Fabric and that the Chairman present it to the House on Wednesday, June 2, 1993.

By unanimous consent, it was agreed,—That the art work for the cover be adopted (as amended).

By unanimous consent, it was agreed,—That in addition to the 550 copies printed by the House, the Committee print 2,500 copies of its Report in tumble format.

By unanimous consent, it was agreed,—That the Chair of the Committee seek the approval of the House Leaders for the presentation of the following motion to the House:

Whereas this House received a petition on November 18, 1992 from Ms. Virginie Larivière of St-Polycarpe, Quebec, containing 1.3 million signatures expressing serious concerns about violence on television in Canada and calling for government action to address the moderation of such violence, and

Whereas such petition was referred to the Standing Committee on Communications and Culture for study and report which has been tabled in this House today.

Now therefore be it resolved that this House, as one important measure to contribute to the overall reduction of violence in Canadian society, calls on all Canadians to exercise their utmost influence in all reasonable ways to control and diminish the portrayal of violence on Canadian television screens, and further

Be it resolved, that this House calls for immediate initiatives to be taken jointly by the federal and provincial governments and the industry to develop a universal film, video and television program classification system for Canada.

At 10:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Diane Diotte
Clerk of the Committee

Minutes of Proceedings

TUESDAY, APRIL 27, 1993
(1)

[*Text*]

The Sub-Committee on Violence on Television of the Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 9:46 o'clock a.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Vice-Chairman, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Mary Clancy, Simon de Jong, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost, Larry Schneider.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992 and the motion adopted by the Standing Committee on April 20, 1993, the Sub-Committee proceeded to resume consideration of the study of violence on television. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issues Nos. 51 to 66*).

The Sub-Committee proceeded to discuss its business.

The Sub-Committee proceeded to consider the Draft Report.

At 11:50 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, APRIL 28, 1993
(2)

The Sub-Committee on Violence on Television of the Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 3:42 o'clock p.m. this day, in Room 306, West Block, the Vice-Chairman, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Bud Bird, Simon de Jong, Jean-Pierre Hogue, Beth Phinney, Denis Pronovost, Larry Schneider, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

The Sub-Committee resumed consideration of its study of violence on television pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, April 27, 1993, Issue No. 1*).

On motion of Beth Phinney, it was agreed,—That the Sub-Committee's Research Officer from the Library of Parliament attend the International Colloquium on television violence sponsored by the Department of Communications in Montreal on April 29, 1993 and that the expenses incurred be paid by the Sub-Committee.

The Sub-Committee resumed consideration of the Draft Report.

At 6:01 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING
(3)

The Sub-Committee on Violence on Television of the Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 6:26 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Vice-Chairman, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Simon de Jong, Jean-Pierre Hogue, Beth Phinney, Denis Pronovost, Larry Schneider.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

The Sub-Committee resumed consideration of its study of violence on television pursuant to an Order of Reference from the House of Commons dated November 18, 1992. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, April 27, 1993, Issue No. 1*).

The Sub-Committee resumed consideration of the Draft Report.

At 6:57 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 8:26 o'clock p.m., the sitting resumed.

It was agreed,—That the meeting scheduled for Thursday, April 29, 1993 at 9:30 o'clock a.m. be cancelled.

At 9:40 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, MAY 5, 1993
(4)

The Sub-Committee on Violence on Television of the Standing Committee on Communications and Culture met *in camera* at 6:15 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Vice-Chairman, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Mary Clancy, Simon de Jong, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost, Larry Schneider.

Acting Member present: Gabrielle Bertrand for Denis Pronovost.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

The Sub-Committee resumed consideration of its study of violence on television pursuant to an Order of Reference from the House of Commons, dated November 18, 1992. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, April 27, 1993, Issue No. 1*).

The Sub-Committee resumed consideration of the Draft Report.

It was agreed,—That the said Report be entitled: "Television Violence: Destroying our Social Fabric"; "La violence à la télévision : Destruction du tissu social".

By unanimous consent, it was agreed,—That the letter from the Catholic Women's League of our Lady of Perpetual Help Church of Halifax be included in the list of submissions printed as an appendix to the Report.

It was agreed,—That the Draft Report, as amended, subject to editorial revision, be adopted as the Sub-Committee's First Report and that the Chair be authorized to present the report to the Standing Committee on Communications and Culture.

At 6:39 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 6:51 o'clock p.m., the sitting resumed.

It was agreed,—That the document entitled *Public Efforts to Address TV Violence in Other Countries* presented to the International Colloquium on Television Violence in Montreal in April 1993 by the Department of Communications, International Relations Branch, International Comparative Policy Group be printed as an appendix to the Report.

It was agreed,—That the argumentation read by Dr. Hogue be translated and distributed to the members of the Standing Committee for their consideration.

At 8:19 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Diane Diotte
Clerk of the Sub-Committee

Du consentement unanime, il est convenu,—Que la lettre de la Ligue des femmes catholiques de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours de Halifax, soit incluse parmi les mémoires imprimés en appendice au rapport.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, modifié, sous réserve de changements de forme, soit adopté (premier rapport du Sous-comité), et que le président soit autorisé à le présenter au Comité permanent des communications et de la culture.

À 18 h 39, la séance est suspendue.

À 18 h 51, la séance reprend.

Il est convenu,—Que le document intitulé « Mesures adoptées par d'autres pays pour régler le problème de la violence », présenté lors du Colloque international sur la violence à la télévision, à Montréal, en avril 1993, organisé par le ministère des Communications (Relations internationales, Groupe de la politique comparée internationale), soit ajouté en annexe au rapport.

Il est convenu,—Que l'argumentation lue par M. Hogue soit traduite et distribuée aux membres du Comité permanent.

À 20 h 19, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Diane Diotte

SÉANCE DU SOIR

(3)

Le Sous-comité sur la violence à la télévision du Comité permanent des communications et de la culture, se réunit à huis clos à 18 h 26, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*vice-président*).

Membres du Sous-comité présents : Simon de Jong, Jean-Pierre Hogue, Beth Phinney, Denis Pronovost, Larry Schneider.

Aussi présent : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux, attaché de recherche.

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, le Sous-comité reprend l'étude sur la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 27 avril 1993, fascicule nº 1*).

Le Sous-comité examine le projet de rapport.

À 18 h 57, la séance est suspendue.

À 20 h 26, la séance reprend.

Il est convenu,—Que la réunion devant avoir lieu le jeudi 29 avril, à 9 h 30, soit annulée.

À 21 h 40, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 5 MAI 1993

(4)

Le Sous-comité sur la violence à la télévision du Comité permanent des communications et de la culture, se réunit à huis clos à 18 h 15, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*vice-président*).

Membres du Sous-comité présents : Mary Clancy, Simon de Jong, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost, Larry Schneider.

Membre suppléant présent : Gabrielle Bertrand remplace Denis Pronovost.

Aussi présent : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux, attaché de recherche.

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, le Sous-comité reprend l'étude sur la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 27 avril 1993, fascicule nº 1*).

Le Sous-comité examine le projet de rapport.

Il est convenu,—Que le rapport s'intitule «La violence à la télévision : Destruction du tissu social».

Procès-verbaux

LE MARDI 27 AVRIL 1993
(1)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur la violence à la télévision du Comité permanent des communications et de la culture, se réunit à huis clos à 9 h 46, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*vice-président*).

Membres du Sous-comité présents : Mary Clancy, Simon de Jong, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost, Larry Schneider.

Aussi présent : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux, attaché de recherche.

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992 et de la motion adoptée par le Comité permanent le 20 avril 1993, le Sous-comité reprend l'étude sur la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages, fascicules n^os 51 à 66*).

Le Sous-comité délibère de ses travaux.

Le Sous-comité examine un projet de rapport.

À 11 h 50, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 28 AVRIL 1993
(2)

Le Sous-comité sur la violence à la télévision du Comité permanent des communications et de la culture, se réunit à huis clos à 15 h 42, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*vice-président*).

Membres du Sous-comité présents : Bud Bird, Simon de Jong, Jean-Pierre Hogue, Beth Phinney, Denis Pronovost, Larry Schneider et Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présent : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux, attaché de recherche.

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du 18 novembre 1992, le Sous-comité reprend l'étude sur la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 27 avril 1993, fascicule n^o 1*).

Sur motion de Beth Phinney, il est convenu,—Que l'attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement assiste, aux frais du Sous-comité, au Colloque international sur la violence à la télévision, organisé par le ministère des Communications, à Montréal, le 29 avril.

Le Sous-comité examine le projet de rapport.

À 18 h 01, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Du consentement unanime, il est convenu,—Que le président demande aux leaders parlementaires la permission de présenter à la Chambre la motion qui suit :

Attendu que le 18 novembre 1992, la Chambre a reçu une pétition de la jeune Virginie Larivière, de St-Polycarpe (Québec), contenant 1 300 000 signatures, pour dénoncer la violence à la télévision et demander au gouvernement d'examiner des moyens de réduire tant de violence;

Attendu que la pétition a été renvoyée au Comité permanent des communications et de la culture qui a examiné la question et fait rapport aujourd'hui à la Chambre;

Il est résolu que cette Chambre, afin de contribuer à réduire toute forme de violence dans la société canadienne, invite les Canadiens à chercher par tous les moyens raisonnables à restreindre les scènes de violence à la télévision;

Il est en outre résolu que cette Chambre demande que le gouvernement fédéral, les provinces et les entreprises concernées agissent immédiatement de concert pour élaborer un système de classification universel des films, vidéos et émissions télévisées au Canada.

À 22 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Diane Diotte

Membre suppléant présent : Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam.

Autre député présent : Larry Schneider.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Le Comité reprend l'examen d'un projet de rapport adopté par le Sous-comité sur la violence à la télévision, le 5 mai 1993.

Après débat, il est convenu,—Que, sous réserve d'une lecture finale et de changements de forme apportés par les membres, le premier rapport du Sous-comité sur la violence à la télévision, modifié, soit adopté (troisième rapport du Comité).

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse le jeudi 27 mai pour examiner son projet de rapport.

À 13 h 59, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 27 MAI 1993
(102)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 19 h 40, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents : Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue.

Membres suppléants présents : Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam; Larry Schneider remplace Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présent : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux, attaché de recherche.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Le Comité reprend l'examen de son rapport qu'il a adopté le 25 mai 1993.

Du consentement unanime, il est convenu,—Que le titre du rapport soit «La violence à la télévision : Dégradation du tissu social », et que le président le présente à la Chambre le mercredi 2 juin.

Du consentement unanime, il est convenu,—Que la maquette de la couverture (modifiée) soit approuvée.

Du consentement unanime, il est convenu,—Qu'en outre des 550 exemplaires imprimés par la Chambre, le Comité en commande 2 500 autres, format tête-bêche.

Après débat, il est convenu,—Que le Sous-comité chargé du projet de loi C-62, se réunisse à 15 h 15, le mercredi 21 avril, pour entendre le ministre des Communications et les fonctionnaires du ministère; que le Sous-comité sur la violence à la télévision, se réunisse le mercredi 21 avril, à 15 h 30, pour examiner un projet de rapport.

Il est convenu,—Que le Comité adopte comme budget pour l'exercice 1993-1994, les 50 000 $ alloués à titre provisoire à chaque comité permanent, et que le président en informe le Comité de liaison.

À 17 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 11 MAI 1993
(100)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 12 h 28, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents : Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost.

Membres suppléants présents : Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam; Larry Schneider remplace Geoff Scott (*Hamilton—Wenworth*).

Autre député présent : Beth Phinney.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Le Comité reprend l'examen d'un projet de rapport adopté par le Sous-comité sur la violence à la télévision, le 5 mai 1993.

Après débat, il est convenu,—Que le Comité se réunisse le mardi 25 mai, pour examiner son projet de rapport.

Après débat, il est convenu,—Que l'argumentation lue par M. Hogue, le 5 mai, soit modifiée et distribuée aux membres du Comité, pour être étudiée à la prochaine réunion.

À 14 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 25 MAI 1993
(101)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 12 h 22, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents : Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Denis Pronovost.

Procès-verbaux

LE MARDI 20 AVRIL 1993
(99)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à huis clos à 16 h 10, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents : Bud Bird, Sheila Finestone, Denis Pronovost, Nicole Roy-Arcelin.

Membres suppléants présents : Don Blenkarn remplace Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*); Gabriel Larrivée remplace Jean-Pierre Hogue; Sid Parker remplace Lyle MacWilliam.

Autre député présent : Beth Phinney.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : René Lemieux et Susan Alter, attachés de recherche.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 18 novembre 1992, le Comité poursuit l'étude de la violence à la télévision (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 3 février 1993, fascicule nº 51*).

Le Comité examine un projet de rapport.

Après débat, il est convenu,—Que le groupe de commettants de la circonscription de Sheila Finestone soient autorisés à assister à la réunion à huis clos.

Il est proposé,—Que le Comité constitue deux sous-comités de la manière suivante :

1. Suivant l'ordre de renvoi daté du mardi 20 avril 1993, que soit constitué le Sous-comité chargé du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, composé de Bud Bird (président), de Sheila Finestone (vice-présidente) et de six autres membres (1 néo-démocrate, 1 libéral et 4 progressistes-conservateurs), qui seront nommés par le président du Comité après les consultations d'usage et inscrits au bureau du greffier; Que le Sous-comité puisse exercer tous les pouvoirs d'un Comité permanent prévus au paragraphe 108(1) du Règlement, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre.

2. Que soit constitué le Sous-comité chargé de reprendre l'étude sur la violence à la télévision, composé de Bud Bird (président), Jean-Pierre Hogue (vice-président) et de six autres membres (1 néo-démocrate, 2 libéraux et 3 progressistes-conservateurs), qui seront nommés par le président du Comité après les consultations d'usage et inscrits au bureau du greffier; Que le Sous-comité puisse exercer tous les pouvoirs d'un Comité permanent prévus au paragraphe 108(1) du Règlement, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre.

Après débat, la motion, mise aux voix à main levée, est adoptée par 5 voix contre 1.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule nº 1 du Sous-comité sur la violence à la télévision, et les fascicules nos 51 à 65 ainsi que le fascicule Nº 66 du Comité permanent des communications et de la culture qui comprend le présent rapport*), est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

BUD BIRD, député

Author not identified "British TV: Major raps TV violence" London Free Press (9 mars 1993):C2.

ÉTATS UNIS

ABC and CBS and NBC. Standards for the Depiction of Violence in Television Programmes. New York: 1992.

Centerwall, B. "Television and violence: the scale of the problem and where to go from here". The Journal of the American Medical Association. 267(10 juin 1992)3059-65

Gerbner, George. Violence and Terror in the Mass Media. *a report prepared for UNESCO.* Paris: 1988.

Federal Communications Commission. "In the Matter of Policies and Rules Concerning Children's Television Programming". Notice of Inquiry. Washington: 2 mars 1993.

Rosenberg, M. "Let's be clear: violence is a public health problem". The Journal of the American Medical Association. 267 (10 juin 1992):3071-2.

United States of America in Congress. Children's Television Act of 1990. *Public Law 101-437, 101st Congress.* Washington: 18 octobre 1990.

United States of America in Congress. Television Violence Act of 1989. *A Bill, 101st Congress* Washington: 7 juillet 1989.

United States Department of Commerce. NTIA Notice of Inquiry on the Role of Telecommunications in Hate Crimes. Washington: 25 mars 1993.

Valenti, J. The Voluntary Movie Rating System. California: Motion Picture Association of America, 1991.

Author not identified. "Going Dark at 10" in Broadcasting. (6 mai 1991):20-21.

Parliament of New Zealand. An Act to Amend the Broadcasting Act 1989. 25 september 1989.

Parliament of New Zealand. An Act to Amend the Broadcasting Act 1989. 9 mars 1990.

ROYAUME-UNI

Blumber, Jay. The Future of Children's Television in Britain: An Enquiry for the Broadcasting Standards Council. London: Décember 1992.

British Board of Film Classification. BBFC Classification Policy: Broad Guidelines. London: 1990.

British Broadcasting Corporation. Violence on Television: The Report of the Wyatt Committee. London: 1987.

Broadcasting Standards Council. A Code of Practice. London: Battley Brother Limited, 1989.

Broadcasting Standards Council. Complaints Bulletin No. 15. London: avril 1992.

British Broadcasting Corporation. Violence on Television: Guidelines for Production Staff. England: Forruna Ltd, 1987.

Docherty, D. Violence in Television Fiction. *a report prepared for the BSC Annual Review 1990: Public Opinion and Broadcasting Standards: 1.* London: John Libbey and Company, 1990.

Duval, R. "Not Before 9 O'Clock". Intermedia. Volume 20/No.3 (May-June 1992):28-31.

Grade, Michael. "Leave the TV code as it is". The Times. London: (4 juillet 1989).

Gunter, B and Svennevig, M. Attitudes to Broadcasting Over the Years. *prepared for the Independent Broadcasting Authority.* London: John Libbey and Company 1988.

Independent Broadcasting Authority. Violence on Television: What the Viewers Think: A New IBA Study. *NewsRelease.* London: 1988.

Reference Services. Broadcasting in Britain: Recent Developments. *prepared for the Foreign and Commonwealth Office.* London: 1991.

Author not identified. "Television called dangerous: Youth crime in Britain revives debate about effects of violence". Globe and Mail. (3 March 1993):A11.

FRANCE

Conseil supérieur de l'audiovisuel. Mesures de Protection. Paris: 1993.

Conseil supérieur de l'audiovisuel. Directive du 5 mai 1989 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des émissions diffusées par les services de télévision public et privés. Paris: Service de la documentation et des publications, 1989.

Conseil supérieur de l'audiovisuel. Loi n°.86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée et complétée. Paris: Service de la documentation et des publications, 1986.

Conseil supérieur de l'audiovisuel. Sommaire. Paris: Service de la documentation et des publications, février 1993.

Conseil supérieur de l'audiovisuel. Dispositions d'ordre déontologie relatives à la représentation de la violence élaborées par les sociétés de programme de télévision. Paris: janvier 1989.

Conseil supérieur de l'audiovisuel. Les programmes pour la jeunesse. Paris: 1992.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Clane, G. "Era of Change: Broadcasting in New Zealand" in World Broadcast News. March 1989.

New Zealand Broadcasting Standards Authority. Excerpts from the Codes of Broadcasting Practice: Free-to-Air Television Programme Standards and Television Programme Classifications. Wellington: 1er janvier 1993.

New Zealand Broadcasting Standards Authority. Development of the New Zealand Code for the Portrayal of Violence on Television. Wellington: 25 mars 1993.

New Zealand Broadcasting Standards Authority. Codes of Broadcasting Practice for Radio and Television. Wellington: December 1989.

Parliament of New Zealand. Broadcasting Act 1989. 27 mai 1989.

CONSEIL DE L'EUROPE, COMMUNAUTÉ EUROPÉEN, INSTITUT EUROPÉEN DE LA COMMUNICATION, L'UNION EUROPÉENE DE RADIODIFFUSION

Commission for the European Communities. "Television without frontiers" Directive. *background paper*. Brussels: October 1991.

Council of Europe. European Convention on Transfrontier Television. *European Treaty Series, No. 132*. France: Council of Europe Press, 1990.

Council of Europe. Transfrontier television: Explanatory Report on the European Convention. France: Council of Europe Press, 1992.

Council of Europe. Council of Europe activities in the media field. Strasbourg: Directorate of Human Rights, 1991.

Council of Europe. Recommendations and resolutions adopted by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe in the media field. Strasbourg: Directorate of Human Rights, 1991.

Council of Europe. Recommendations adopted by the Committee of Ministers of the Council of Europe in the media field. Strasbourg: Directorate of Human Rights, 1991.

European Broadcasting Union. The Portrayal of Violence on Television. Geneva: 1992.

Maggiore, Matteo. Audiovisual production in the single market. Luxembourg: Commission of the European Communities. 1990.

Official Journal of the European Communities. Council Directive on the coordination of certain provisions laid down by law, regulation or administrative action in Member States concerning the pursuits of television activities. Luxembourg: Commission of the European Communities. 3 october 1989.

Shaughnessy, H. Cultural obligations of cross-frontier television services in Europe. *prepared at the request of the working group on culture and communications, Committee of Directors of Cultural Cooperation of the Council of Europe*. Manchester: European Institute for the Media, 1988.

Commonwealth of Australia. Broadcasting Services Act. No. 110. 1992.

Federation of Australian Commercial Television Stations. The Portrayal of Violence on Television: A Code of Industry Practice. Australia: 1991.

Jacka, L. "The Public Interest in Broadcasting Under Attack" in FilmNews. Australia. (April 1992):3.

Nugent, S. and Sheldon, L. What We Want From Our TV's (monograph 4). Australia: Australian Broadcasting Tribunal, 1992.

Paterson, K. and Hellmers, R. Classification Issues: Film, Video and Television (monograph 1). Australia: Australian Broadcasting Authority, 1993.

Paterson, K. and Loncar, M. Sex, Violence and Offensive Language: Community Views on Classification of TV Programs (monograph 2). Australia: Australian Broadcasting Tribunal, 1991.

Sheldon, L. and Aisbett, K. and Herd, N. Living with Television (monograph 2). Australia: Australian Broadcasting Authority, 1993.

Stuart, J. "Drawing the Lines in the Australian Sand" in Intermedia. Volume 20/No.3 (May-June 1992):32-33.

BELGIQUE (COMMUNAUTÉ FRANÇAISE)

Conseil supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique. Le problème de la violence dans les programmes télévises. avis n°.82 du 25 octobre 1990.

Conseil supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique. Établissement d'un code de déontologie en matière de violence à la télévision. Bruxelles: 1991.

Radio-télévision belge de la Communauté française. Code déontologie relatif à la diffusion d'emmissions télévisées comprennant des scenes de violence. 1993.

Radio-télévision belge de la Communauté française. Procédures d'avertissements aux téléspectateurs en vigueur à la RTBF. 1990.

BIBLIOGRAPHIE

AUSTRALIE

Australian Broadcasting Authority. The Authority's Standards Criteria for Children's Program. Australia: Australian Broadcasting Authority, 1993.

Australian Broadcasting Tribunal. Kidz TV: An Inquiry into Children's and Preschool Children's Television Standards. Volume One. Sydney: Commonwealth of Australia, 1991.

Australian Broadcasting Tribunal. Kidz TV: An Inquiry into Children's and Preschool Children's Television Standards. Volume Two. Sydney: Commonwealth of Australia, 1991.

Australian Broadcasting Tribunal. TV Violence in Australia - Volume One: Decisions and Reasons. *Report to the Minister for Transport and Communications*. Sydney: Commonwealth of Australia, January, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. TV Violence in Australia - Volume Two: Research and Findings. *Report to the Minister for Transport and Communications*. Sydney: Commonwealth of Australia, January, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. TV Violence in Australia - Volume Three: Summary of Submissions. *Report to the Minister for Transport and Communications*. Sydney: Commonwealth of Australia, January, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. TV Violence in Australia - Volume Four: Conference and Technical Papers. *Report to the Minister for Transport and Communications*. Sydney: Commonwealth of Australia, January, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. Children's Television Standards. Sydney: Commonwealth of Australia, 1990.

Australian Broadcasting Tribunal. Television Program Standards. Sydney: Commonwealth of Australia, 1990.

Aisbett, K. and Herd, N. and Borthwick, O. Community Views on Broadcasting Regulation (monograph 1). Australia: Australian Broadcasting Tribunal, 1991.

Aisbett, K. and Paterson, K. and Loncar, M. Who Complains? (monograph 3). Australia: Australian Broadcasting Tribunal, 1992.

de nudité (peut être frontale et complète dans certains cas) et langage cru. Le BBFC applique aussi un régime de classification basé sur les groupes d'âge. Voici certaines des catégories :

- Cote 12 ans — Films contenant du langage cru, des suggestions de relations sexuelles et des représentations réalistes d'actes de violence; les films ainsi cotés sont considérés comme appropriés pour les personnes de 12 ans et plus.

- Cote 15 ans — Films contenant des thèmes qui exigent une certaine maturité de la part du spectateur en raison de la présence de scènes sexuelles impressionnistes et de scènes assez explicites de violence et d'horreur. Les films ainsi cotés sont considérés comme appropriés pour les personnes de 15 ans et plus.

- Cote 18 ans — Films qui nécessitent une maturité d'adulte en raison de la présence de scènes sexuelles explicites, de scènes de nudité associée au sexe et de scènes de violence explicites. Les films ainsi cotés sont considérés comme appropriés pour les personnes de 18 ans et plus.

- Cote 18-R — Films où le caractère explicite des scènes sexuelles est limité seulement par la loi.

Sanctions

La ITC ne vérifie pas le contenu des émissions, laissant les radiodiffuseurs établir eux-mêmes s'ils respecteront les limites du code. Cependant, elle a le mandat d'imposer aux radiodiffuseurs qui y dérogent des pénalités: excuses à présenter en ondes, amendes atteignant les millions de livres et annulation de la licence de radiodiffusion ou diminution de sa durée. Cependant, de telles mesures pourraient faire l'objet d'un examen judiciaire si un tribunal acceptait d'entendre une plainte à ce sujet.

Politique sur les émissions de famille

La *Independent Television Commission* est chargée d'élaborer un code interprétant, aux fins des normes devant régir les émissions, les intentions du législateur relativement à la Loi de 1990. Plus particulièrement, le code réserve la plage de 6 h à 20 h 30 aux émissions familiales, interdisant du fait même la diffusion d'émissions à déconseiller aux enfants pendant les heures où il est le plus vraisemblable que les enfants seront nombreux à regarder la télévision. Les annonces de films pour adultes diffusés en soirée doivent convenir à l'auditoire familial.

Depuis les années 50, la BBC et la ITV appliquent une « politique d'émissions pour la famille »; plus particulièrement, leurs règlements prévoient que, à partir de 21 h, les stations peuvent passer « graduellement et progressivement à des émissions pour adulte ». En conséquence, la plupart des émissions pour adultes sont présentées après 22 h. Selon la politique, il est prévu que, de 21 h à 5 h 30, les parents partagent avec les télédiffuseurs la responsabilité de protéger les enfants des émissions violentes.

Normes pour la câblodistribution et la radiodiffusion par satellite

Les normes établies par la ITC pour les radiodiffuseurs de terre s'appliquent aussi, avec une exception, à la diffusion par câble et par satellite. En effet, c'est à 20 h, plutôt qu'à 21 h, que se termine la plage des émissions de famille, les câblodistributeurs ayant fait valoir que leurs marges bénéficiaires diminueraient s'il leur était interdit de commencer à présenter des films pour 15 ans et plus avant 21 h.

Système de classification

Selon la politique des émissions familiales, les émissions qui ne conviennent pas aux enfants sont celles qui ont un contenu sexuel explicite, du langage cru ou de la violence injustifiée (ce qui comprend la dissimulation, la minimisation ou la présentation rituelle des conséquences de la violence). Il n'existe pas encore, en Grande-Bretagne, un système de classification des émissions de télévision. Il y a toutefois un système d'évaluation du contenu des films et des bandes vidéos. C'est le British Board of Film Classification (BBFC) qui est chargé d'établir les classifications, dont l'utilisation est libre.

Le BBFC est l'auteur du système de classification des longs métrages projetés en salle. D'application volontaire, il est généralement accepté par les autorités locales responsables du cinéma. La loi charge aussi le BBFC de coter les vidéos; les normes y sont différentes de celles du cinéma et il existe une procédure d'appel.

Les films cotés «U» (aucun thème, scène, action ni dialogue pouvant être interprété comme perturbant, nuisible ou répugnant) conviennent aux personnes de tous âges. La catégorie «Ue», pour les vidéos, indique que la cassette convient particulièrement aux jeunes enfants. Quant aux films Surveillance parentale (PG), ils conviennent à un auditoire général même si certaines scènes peuvent être contre-indiquées pour les jeunes enfants -- scènes un peu violentes, un peu

ROYAUME-UNI

British Broadcasting

Le système britannique de télédiffusion comporte un secteur public constitué exclusivement de la British Broadcasting Corporation (BBC) et un secteur financé commercialement et réglementé, depuis 1991, par la Independent Television Commission (ITC). Le secteur commercial est régi par la loi tandis que la BBC continue de fonctionner en vertu d'une charte royale qui est censée être renouvelée à la fin de 1996. À l'origine, la charte royale interdisait d'imposer quelque norme que ce soit dans le domaine de la radiodiffusion. Ce n'est qu'après l'adoption de la *Television Act*, en 1954, qu'on a commencé à se préoccuper des effets possibles de la télévision. Le gouvernement y a alors ajouté une disposition selon laquelle les émissions ne devraient rien contenir qui offense le bon goût ou la décence ou qui puisse inciter au crime, être cause de désordre ou porter atteinte au sentiment populaire. La substance de cette disposition a été reprise dans les lois subséquentes, notamment la *Broadcasting Act* de 1990.

La Broadcasting Act de 1990

Cette loi a servi à établir le *British Broadcasting Standards Council* ou BSC, organisme consultatif dont les huit membres sont nommés par le secrétaire d'État chargé du patrimoine national. Le BSC est le grand responsable de la radiodiffusion. En fin de compte, ses pouvoirs de réglementation sont restreints. Il est toutefois tenu de produire un code sur les questions de son ressort, en particulier la violence, la conduite sexuelle et les questions de goût et de décence. La *Broadcasting Act* oblige les radiodiffuseurs à tenir compte de ce code lorsqu'ils préparent leurs propres codes et lignes directrices.

En décembre 1992, le BSC a publié une étude intitulée « The Future of Children's Television in Britain: An Enquiry for the British Standards Council »; elle contient, à l'intention de la ITC, des recommandations sur:

- des considérations de programmation;
- la création d'une norme régissant les émissions pour enfants pour tout le système, c'est-à-dire la BBC et la ITV;
- la création d'un conseil consultatif BBC-ITV sur la télévision pour enfants ainsi que d'un organisme bénévole soutenu par le public;
- une étude des habitudes télévisuelles des enfants britanniques et l'identification des difficultés liées à la classification des émissions pour enfants.

ou des excuses ou lui interdire de diffuser toute publicité ou toute émission pour une période maximale de 24 heures. Selon le sous-alinéa 13(1)b)(i) et l'article 14 de la Loi, une amende maximale de 100 000 $ peut être imposée à un radiodiffuseur qui n'observe pas les conditions prescrites par la NZBSA.

Cotes de la NZBSA visant les émissions pour enfants

La période d'écoute généralement reconnue des émissions pour enfants prend fin à 20 h 30. Les émissions cotées **G** (général) ne contiennent pas de scènes à déconseiller aux enfants de moins de 14 ans. Elles peuvent être regardées par tous, en tout temps. Aux fins de la cote **G**, la violence non acceptable inclut toute action physique, morale ou verbale susceptible de troubler, d'effrayer ou de bouleverser les enfants.

Les émissions faites pour les adultes, mais qui ne sont pas nécessairement à déconseiller aux enfants quand il y a surveillance parentale, sont cotées **PGR** (surveillance parentale recommandée). Ces émissions sont diffusées entre 9 h et 14 h et entre 19 h et 6 h. La violence proscrite inclut les scènes réalistes et « particulièrement horrifiques » et les représentations de mauvais traitement choquant de personnes, en particulier des enfants, et d'animaux.

Les émissions cotées **AO** (réservées aux adultes) ne conviennent pas aux personnes de moins de 18 ans en raisons de leurs « thèmes pour adultes ». Ces émissions peuvent être diffusées entre 12 h et 15 h en semaine (sauf durant les congés scolaires et les fêtes légales) et entre 20 h 30 et 5 h. Les scènes de violence gratuite et d'agression sexuelle et les scènes réalistes de violence physique, psychologique ou verbale sont permises, pourvu réserve qu'elles ne soient pas explicites ni indûment prolongées.

Inévitablement, il y a des émissions qui ne satisfont pas aux conditions de la cote **AO**. Ces émissions doivent être diffusées après 21 h 30 et comportées un avertissement à l'écran à l'effet qu'elles contiennent des scènes de violence.

Autres points à considérer

Les lignes directrices se sont révélées utiles pour l'attribution de cotes, mais les limites définies par la NZBSA ne s'appliquent pas directement à toutes les émissions ou scènes. En conséquence, la NZBSA a mis au point un test « d'intérêt public » en cas d'incertitude. Les émissions peuvent être évaluées en fonction des questions suivantes :

- Le contenu est-il central à l'intrigue?
- La violence est-elle gratuite, c.-à-d. sert-elle uniquement à accroître l'impact de l'émission ou à choquer?
- Qui regarde l'émission? Quelles sont les répercussions probables de sa diffusion?
- Quel est l'impact cumulatif de l'émission? Est-ce que la violence est répétée?
- Quelles sont les attentes de l'auditoire?

Sanctions

La *Broadcasting Act de 1989* autorise la NZBSA à prendre diverses sanctions pour toute infraction au code. Elle peut obliger le radiodiffuseur à émettre un communiqué, une correction

NOUVELLE-ZÉLANDE

New Zealand Broadcasting Standards Authority (NZBSA)

La NZBSA, créée en 1989 lors de la restructuration de la radiodiffusion en Nouvelle-Zélande, est chargée de l'élaboration et de la mise à jour de normes acceptables de programmation, qui tiennent compte des valeurs sociales en cours. La NZBSA a comme principal objectif la promotion de l'autoréglementation par les radiodiffuseurs et des principes de justice naturelle, d'ouverture, d'équité et de partenariat.

La *Broadcasting Act de 1989* établit comme priorités de la NZBSA la protection des enfants, l'établissement de mesures visant les scènes de violence et la création d'un système d'attribution de cotes aux émissions. Selon la loi, la NZBSA doit collaborer avec les radiodiffuseurs en vue de l'élaboration et de l'application des codes et acquérir une expertise en matière de normes, notamment au moyen de la recherche.

En 1991, la NZBSA a organisé un colloque national pour examiner la représentation de la violence à la télévision. Le colloque, auquel ont pris part divers experts, a permis à la NZBSA de relever les lacunes du code néo-zélandais et de formuler des recommandations concernant la création et la mise en oeuvre d'un nouveau code de déontologie visant les radiodiffuseurs. Inspirée par la philosophie britannique selon laquelle une société qui tire plaisir de la cruauté et de la brutalité gratuites, ou en fait la promotion, est une société malade et suit la voie de l'auto-destruction, la NZBSA a adopté le modèle britannique comme fondement du nouveau code, qui est entré en vigueur le 1*er* janvier 1993.

Codes de radiodiffusion de janvier 1993: Normes d'émissions captées en direct

Le nouveau code détaillé visant la représentation de la violence est le fruit de la collaboration entre les radiodiffuseurs publics et privés et la NZBSA. Il vise principalement à fournir aux radiodiffuseurs des lignes directrices concernant la production, l'acquisition et la diffusion d'émissions violentes ou bouleversantes.

En outre, les radiodiffuseurs sont tenus d'élaborer un système de cotes qui tient compte de toute forme de violence gratuite, explicite ou implicite. On les incite à prendre en considération le type d'émission, l'auditoire, l'heure de diffusion et les attitudes et les valeurs de la société lors de l'élaboration de leurs codes de déontologie, qui doivent être approuvés par la NZBSA.

Onze normes générales servent de préambule à une série de normes particulières visant à réduire la violence dans les émissions pour enfants. Les lignes directrices obligent les radiodiffuseurs à s'assurer que toute scène de violence est justifiée et essentielle à l'intrigue ou au contexte. Les radiodiffuseurs doivent émettre un avertissement au début des émissions contenant des scènes de violence.

L'INSTITUT EUROPÉEN DE LA COMMUNICATION

Créé en 1983 par la Fondation européenne pour la culture conjointement avec l'Université de Manchester, l'Institut européen de la communication (IEC) est un centre international de recherche et de développement stratégiques dans les domaines de la radio, de la télévision, de la presse et des communications de masse en général. En 1987, l'IEC et la Fondation ont chargé un groupe de travail d'étudier l'évolution de la télévision européenne sous l'effet des progrès technologiques, de la tendance paneuropéenne à la déréglementation et de la mondialisation de la radiodiffusion. Une importante recommandation du Groupe dans son rapport, « Europe 2000: What Kind of Television », vise l'établissement d'un Forum européen (qui devait s'appeler le Forum européen de la télévision et du cinéma) pour promouvoir le développement harmonieux et cohérent de la télévision en Europe. Ce Forum devait regrouper des représentants du secteur privé provenant de différents domaines d'activité.

En 1989, lors de sa première réunion, le Forum a établi quatre groupes de travail chargés de diverses questions en audiovisuel. Le groupe de travail sur les organismes de réglementation réunit une bonne vingtaine de cadres d'organismes de réglementation européens, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, représentant des intérêts nationaux et régionaux. Jusqu'à maintenant, le Groupe de travail, présidé par Anthony Pragnell, s'est intéressé aux dispositions régissant la protection des mineurs dans la Convention du Conseil de l'Europe, article 7, et la directive de la CE, article 22, ainsi qu'aux mesures nationales particulières. Pour le moment, le Groupe est d'avis que :

> malgré l'utilité d'un cadre minimal faisant l'objet d'un consensus international, il ne va pas être facile aux pays d'abandonner leurs traditions culturelles, sociales, religieuses et juridiques relativement à la classification (ou censure) et que
>
> les opinions en matière de goût public et de moralité ont tellement changé depuis une vingtaine d'années qu'il est difficile de rallier les points de vue à l'échelle nationale, à plus forte raison à l'échelle internationale.

Néanmoins, les efforts se poursuivent en vue de recommander une solution transnationale. À cet égard, le Groupe de travail étudie les questions suivantes :

1. Existe-t-il à l'échelle nationale les mécanismes de réglementation et d'autoréglementation nécessaires pour étudier ce qui devrait ou ne devrait pas être radiodiffusé? Sinon, y a-t-il d'autres solutions réalistes?

2. Les mêmes règles devraient-elles s'appliquer aux services codés comme aux services accessibles à tous? Les règles devraient-elles être s'appliquer uniformément à toute heure ou varier selon de l'heure de diffusion? Comment réglera-t-on les conflits?

3. Certains contrôles sur les émissions vont-ils à l'encontre de droits constitutionnels à la liberté d'expression?

Directive du CSA concernant la protection des enfants et des jeunes lors de l'établissement de la grille horaire des radiodiffuseurs privés et public

Publiée le 5 mai 1989, la directive du CSA définit des lignes directrices de programmation pour protéger les enfants et les adolescents contre les émissions violentes et érotiques. La philosophie sur laquelle sont fondées les lignes directrices du CSA veut que la télévision soit une activité familiale. En conséquence, les émissions diffusées avant 22 h 30 doivent pouvoir être regardées par tous. En particulier, les films violents ou érotiques ne doivent pas être diffusés entre 6 h et 22 h 30, et la publicité concernant ces films ne doit pas être diffusée avant 20 h 30.

Avertissements

Quand une émission contenant des scènes de violence susceptibles de heurter la sensibilité des jeunes est diffusée aux heures de grande écoute, les radiodiffuseurs sont tenus d'en avertir les téléspectateurs. Des symboles visuels de différentes couleurs indiquant les cotes établies par le CSA sont utilisés à cette fin. Le vert indique une émission pour tous, l'orange est un avertissement et le rouge indique une émission pour adultes.

Selon la directive du CSA, tous les radiodiffuseurs privés et publics doivent créer un comité d'examen chargé de s'assurer que les émissions qu'ils diffusent respectent les lignes directrices du CSA. Le nom des membres de ces comités d'examen doit être transmis au CSA.

Système de cotes

La France n'a pas de système d'attribution de cotes aux émissions de télévision.

Sanctions

Le CSA peut appliquer ses lignes directrices au moyen d'avis écrits d'infraction, d'amendes ou de l'obligation de diffuser un avis selon les modalités fixées par le CSA. Dans le cas des radiodiffuseurs publics, le CSA peut uniquement signifier un avis écrit. En général, le CSA intervient de façon moins officielle en avisant simplement le radiodiffuseur de tout problème et en établissant des dossiers pour chaque radiodiffuseur.

Dans le cas des radiodiffuseurs privés, le CSA peut imposer des amendes aux stations qui ne respectent pas les modalités et conditions de la directive. En 1990, La Cinq et M6 ont été respectivement condamnées à des amendes de 5 et de 5,5 millions de francs pour avoir diffusé des films violents avant 22 h 30.

FRANCE

Commission nationale pour la communication et les libertés (CNCL)

La Loi sur la radiodiffusion de 1986 prescrit la création de la Commission nationale pour la communication et les libertés (CNCL), qui doit assurer le respect des principes de protection des enfants et des adolescents.

À la fin des années 1980, la CNCL a commencé à s'inquiéter de l'augmentation du nombre de films et de téléfilms violents ou érotiques diffusés en début de soirée et a créé un code qui interdit la diffusion d'émissions violentes ou érotiques avant 22 h 30. La CNCL a restreint la diffusion par la chaîne La Cinq, aujourd'hui disparue, d'émissions cotées « Pour adultes » aux fins de leur présentation dans les salles de cinéma. Des amendes, d'une valeur maximale d'un million de francs, ont été imposées aux radiodiffuseurs qui ne respectaient pas les dispositions concernant les heures de diffusion.

Malgré les efforts de la CNCL, le nombre d'émissions violentes et érotiques a continué d'augmenter: le nombre de films cotés « Pour adultes », diffusés avant 22 h 30, est passé de 20 en 1985 à 93 en 1988. En réponse aux critiques formulées par la CNCL, les radiodiffuseurs ont élaboré leurs propres lignes directrices, publiées en 1989. Malheureusement, ces lignes directrices n'ont pas été respectées par les radiodiffuseurs privés ni adoptées par les stations de télévision.

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

En raison de l'augmentation de la violence à la télévision et de la capacité limitée de la CNCL d'imposer des normes, la Loi sur la radiodiffusion de 1986 a été modifiée en 1989 pour créer un organisme indépendant, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), chargé notamment de modifier les lignes directrices régissant la liberté d'expression dans les émissions de télévision et de radio. Les lignes directrices du CSA comportent des dispositions, visant tous les radiodiffuseurs publics et privés, pour la protection des enfants et des adolescents âgés de moins de treize ans.

Suite à l'augmentation de la violence gratuite dans les émissions inscrites à la grille horaire, le CSA a introduit des mesures lui permettant de sanctionner le non respect des lignes directrices. De fait, le CSA a mis au point des lignes directrices qui appuient l'objectif fondamental de protéger les enfants et les adolescents.

Directive concernant l'établissement de la grille horaire

Par suite de la *Television Violence Act* parrainée par le sénateur Simon, l'industrie a récemment élaboré des lignes directrices volontaires qui tiennent notamment compte de l'heure de présentation de l'émission. De son côté, la FCC a tenté d'établir une « période de sécurité » de 6 h à 24 h, mais on a remis la chose en question devant les tribunaux. En outre, les radiodiffuseurs ne sont pas d'accord sur la définition de « indécent » employée par la FCC et ont demandé aux tribunaux de trancher.

Codes d'attribution

Il n'existe aux États-Unis aucun système de classification des émissions de télévision, mais les films font l'objet d'une classification mise au point par la Motion Picture Association of America.

Sanctions

La FCC est habilitée à refuser une licence à tout radiodiffuseur qui n'en respecte pas les règlements; il en découle que, depuis janvier 1993, elle peut refuser de renouveler la licence d'un radiodiffuseur qui ne s'est pas efforcé de respecter les dispositions du *Children's Television Act*, bien qu'on ne sache pas comment les efforts seront mesurés.

La Television Violence Act de 1990

Présentée au Sénat par le sénateur Paul Simon, cette Loi a été adoptée afin de fournir aux réseaux un mécanisme leur permettant de collaborer sur la mise au point de lignes directrices d'application volontaire visant à contrôler le degré de violence des émissions présentées pendant les heures d'écoute des enfants. Il a fallu recourir à ce mécanisme pour échapper aux lois "antitrust" qui empêchent cette sorte de coopération; pour cette raison, la loi ne durera que trois années. Les réseaux (ABC, CBS et NBC) se sont conformés à la loi en publiant des lignes directrices volontaires en décembre 1992. Reste à voir les résultats qu'elles donneront puisqu'il n'existe aucune modalité de supervision.

Voici les principales caractéristiques des lignes directrices :

* mise en oeuvre complètement volontaire, aucun mode de quantification de suggéré;
* la violence représentée doit être nécessaire au scénario; elle ne doit pas être injustifiée, être présentée comme prestigieuse ni avoir pour objectif de stimuler ou de choquer le public;
* il faut faire attention quand on représente des comportements dangereux qu'un enfant pourrait être tenté d'imiter;
* il faut faire preuve d'une prudence extrême pour ce qui est des scènes qui réunissent sexe et violence;
* lors de la programmation d'émissions et de matériel publicitaire, il faut tenir compte de la composition de l'auditoire visé;
* ces normes peuvent souffrir des exceptions, par exemple la présentation d'émissions contre la violence, où aucune ambiguïté n'est possible.

La National Telecommunications and Information Administration (NTIA) du Département du Commerce

La NTIA est l'organisme de l'Exécutif qui est principalement responsable de l'élaboration de la politique nationale et internationale des communications et de l'information. Elle a un rôle à jouer dans l'affectation des crédits de programmation prévus par la *Children's Television Act* et en ce qui a trait à la politique générale. Dans un avis publié en mars 1993, elle a demandé qu'on lui présente des observations sur l'emploi des télécommunications - et donc de la radiodiffusion - relativement aux crimes de haine et de violence perpétrés contre des particuliers pour des raisons de race ou d'ethnie, de religion ou de préférence sexuelle. Si le principal objectif de cet appel se distingue aisément du dossier de la violence télévisuelle, il reste néanmoins probable qu'on examinera aussi cette dimension. Ce n'est pas par coïncidence que la NTIA étudie de plus près qu'avant les questions de contenu.

La Federal Communications Commission

Même si la Federal Communications Commission réglemente le secteur de la radiodiffusion et délivre des licences, elle exerce un rôle restreint en politique de communication. Jusqu'à présent, elle n'a pas été encline à examiner le dossier de la violence dans les médias et ce, pour deux raisons: aux États-Unis, on tient à coeur, plus que toute autre chose, la liberté d'expression et la non-censure; de plus, on sait bien que les films et émissions américains se vendent partout dans le monde et sont à l'origine d'une fraction appréciable de l'excédent commercial des É.-U.

Un nombre de députés et de sénateurs ont déposé devant le Congrès des États-Unis des mesures visant à limiter la violence à la télévision, la publicité pendant les émissions destinées aux enfants et la pornographie, après avoir subi les pressions de leurs électeurs ou de groupes comme la National Coalition on Television Violence. De telles mesures sont considérées comme acceptables, en dépit des préoccupations au sujet de la liberté d'expression, quand elles semblent répondre à des « normes de la société ». Depuis quelque temps, l'opinion publique et celles des universitaires sont de plus en plus opposées aux niveaux de violence dans les films et les émissions, ce qui a entraîné plusieurs projets de loi et plusieurs initiatives d'autoréglementation.

La Children's Television Act de 1990

Le président Reagan a opposé son véto aux versions antérieures de cette Loi, les qualifiant d'atteintes inconstitutionnelles à la liberté d'expression. Quant au président Bush, il n'a pas signé le projet de loi, sans y opposé son véto. Ainsi, la Loi a été adoptée en 1990. Elle permet non seulement de réglementer la télévision pour enfants, mais aussi d'établir une fondation pour la production d'émissions de qualité. Du côté de la réglementation, la publicité ne pourra pas dépasser 10,5 minutes en fin de semaine et 12 minutes en semaine. De plus, on limitera les émissions publicitaires, ainsi que les dessins animés basés sur des jouets populaires et, depuis du 1er janvier 1993, on étudie, au moment de renouveler la licence d'une station, à quel point elle s'est efforcée de répondre aux besoins éducationnels et informationnels des enfants. On a aussi capitalisé une fondation à l'aide de 2 millions de dollars en 1991 et de 4 millions en 1992; administrée en consultation avec le Advisory Council on Children's Educational Television, qui servira à soutenir la production d'émissions de qualité pour enfants.

Depuis quelque temps, la FCC examine la fiche de route de chaque station au moment d'en renouveler la licence. Elle vient de créer une procédure visant à recueillir des observations sur ce qui constitue une « émission de qualité pour enfants » (avis 93-123). Deux dates limites ont été établies dont le 7 mai pour la réception des observations et le 7 juin pour la réception des réparties. Si la FCC produit un rapport et une ordonnance, ce sera la première fois qu'elle publie des « lignes directrices ».

La Convention sur la télévision transfrontalière est la matérialisation de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, dans le contexte précis de la radiodiffusion transfrontalière. Elle vise à garantir la libre réception et retransmission des émissions, droit qui découle des dispositions de l'article 10 concernant la liberté d'expression et d'information. En outre, elle cherche à renforcer le libre échange de l'information et des idées partout en Europe en favorisant la libre circulation des émissions de télévision, sous réserve de certaines normes générales. La Convention prévoit une série de normes minimales qui doivent être respectées par les radiodiffuseurs des pays signataires, quand leurs émissions sont diffusées sur le territoire d'un autre pays signataire.

Normes de programmation

Les dispositions de la conventions visent expressément les questions suivantes :

- protection de certains droits et valeurs individuels;
- responsabilités des radiodiffuseurs en matière de programmation;
- publicité et le parrainage.

L'article 7 de la Convention définit les responsabilités des radiodiffuseurs comme suit :

1. Toutes les émissions, par leur présentation et leur contenu, doivent respecter la dignité humaine et les droits fondamentaux de chacun.

   Elles ne doivent notamment pas :

   a. être indécentes ni pornographiques;
   b. mettre un accent indu sur la violence ni promouvoir le racisme.

2. Les radiodiffuseurs doivent s'assurer que l'information est fidèle aux faits et aux événements et favorise le libre développement des opinions.

Un comité composé de représentants des signataires de la Convention veille à son application et à son interprétation. En outre, le CDMM est à la disposition des signataires en vue de régler tout conflit découlant de la mise en oeuvre des dispositions de la Convention.

CONSEIL DE L'EUROPE (CE)

Créé en 1949 et établi à Strasbourg, le Conseil de l'Europe est un organisme intergouvernemental réunissant 26 pays européens qui se sont engagés à respecter les droits de la personne, la démocratie et le principe de légalité. Certains pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, qui s'engagent à respecter les valeurs du CE se joindront bientôt au Conseil. Le CE est un organisme distinct de la Communauté économique européenne (CEE), mais les douze membres de la CEE sont également membres du CE. Le mandat du Conseil comprend notamment la protection et la promotion des droits de la personne, de la démocratie pluraliste et du principe de légalité. Il est chargé de trouver des solutions à une vaste gamme de problèmes touchant la société européenne. Il s'intéresse particulièrement aux médias et à la culture.

Le Comité directeur des mass médias (CDMM) est l 'organisme intergouvernemental chargé des questions liées à la politique et aux droits des médias, y compris de la télévision. Le bureau des médias de la Direction générale des droits de l'homme assurent le soutien du CDMM. Le CDMM est chargé de trouver des solutions à divers problèmes liés au secteur des médias, notamment à la concentration des médias et au pluralisme, aux doits d'auteur et aux droits voisins, à la radiodiffusion transfrontalière, à la protection juridique des services de télévision, au piratage des produits audiovisuels, aux droits d'exclusivité, etc. Le CDMM, ses sous-comités et d'autres organismes mettent l'accent sur la consultation auprès des experts et des autres intéressés du secteur. Par exemple, un dialogue officiel a été établi entre le CDMM (et les autres organismes du CE qui traitent des questions liées à la politique du cinéma et de l'audiovisuel) et les représentants de l'Office européen du cinéma et de la télévision. En outre, le CDMM consulte des experts dans le cadre d'audiences et de réunions et accueille des représentants de certains organismes professionnels à titre d'observateurs.

Les politiques du CDMM peuvent prendre la forme d'actes légaux non exécutoires ou exécutoires. Un exemple d'acte légal exécutoire est la Convention européenne sur la télévision transfrontalière. Cet acte légal clé vise à assurer l'harmonisation de la radiodiffusion transfrontalière en Europe. Huit pays ont maintenant ratifié la Convention, qui doit entrer en vigueur le 1er mai 1993. De nombreux autres pays ont signé la Convention. Les signataires s'engagent à en inscrire les termes dans leur législation nationale. À titre de mécanisme de protection, l'article 32 stipule que les États signataires se réservent le droit de se soustraire aux modalités et conditions de tout article qu'ils jugent non opportun.

Convention européenne sur la télévision transfrontière

La Convention, élaborée par le CDMM, est similaire à bien des égards à la directive de la CEE sur la « télévision sans frontières ». Les pays européens ont commencé à la signer le 5 mai 1989 et elle entrera en vigueur le 1er mai 1993. La Convention peut également être signée par la CEE et par des pays qui ne sont pas membre du CE mais qui sont signataires de la Convention culturelle européenne. L'article 30 de la Convention prévoit l'adhésion de pays non signataires après son entrée en vigueur.

grâce à l'article 22 (chapitre 5) de la directive. Les États membres sont désormais tenus **de prendre des mesures appropriées** pour s'assurer que les organismes de leur compétence ne diffusent pas d'émissions susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, notamment des émissions comprenant des scènes de violence ou de pornographie gratuite. Cette disposition s'étend à toute autre élément d'émission susceptible de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, sauf s'il est assuré, **par le choix de l'heure de diffusion ou une autre mesure technique,** que les mineurs dans le champ de diffusion ne voient pas ou n'écoutent pas normalement ces émissions.

Sanctions

La Commission européenne n'a pas le pouvoir ni la capacité de contrôler les actions des radiodiffuseurs de ses douze membres. Par conséquent, on compte que les gouvernements nationaux prendront des mesures contre les radiodiffuseurs qui insistent pour transmettre des émissions nuisant gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs (article 22).

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

L'Acte unique européen de 1986 a facilité l'intégration économique des douze États européens et l'harmonisation de leurs règlements. En vertu du traité de Maastricht (1991), la CE peut désormais légiférer et administrer dans les domaines politique, social et culturel. L'article 128 (non encore ratifié), lui confère aussi un mandat restreint en matière de culture: elle peut même élaborer des lignes directrices pour les industries culturelles et, plus particulièrement, au sujet de la circulation de biens et services culturels. Étant une activité à la fois industrielle et économique, la radiodiffusion a, jusqu'à présent, fait l'objet de la plupart des efforts d'harmonisation déployés par la CE dans le domaine de la culture et des communications.

En application du principe de la subsidiarité, le développement et la promotion de la culture restent de la compétence de chaque État membre, en reconnaissance de la diversité et du caractère distinctif des cultures nationales, régionales et locales. Le Traité devrait être ratifié d'ici l'automne de 1993.

La directive du 3 octobre 1989 : « Télévision sans frontières »

Le 3 octobre 1989, le Conseil des ministres de la Communauté européenne a entériné la proposition de la Commission de favoriser la transmission gratuite d'émissions de télévision au sein de la CE. Adoptée en octobre 1991, la directive « Télévision sans frontières » autorise la « circulation » d'émissions partout dans la Communauté, pourvu qu'elles respectent les lois de l'État membre d'où elles proviennent. La Commission a aussi créé un cadre juridique commun pour les radiodiffuseurs de la CE, qui comporte des règles de conduite (publicité, notamment), protège les mineurs et donne un droit de réponse.

La Direction générale du marché interne et des affaires industrielles de la CE (la DG III) est à l'origine de la directive, mais après la ratification du Traité de Maastricht, ce sera la Direction générale chargée de l'audiovisuel, des affaires culturelles, de l'information et des communications (la DG X) qui administrera l'application de cette directive aux États membres, s'assurant en particulier qu'il y existe des mesures précises pour protéger l'épanouissement physique, mental et moral des mineurs, en ce qui a trait aux émissions et à la publicité télévisuelles.

En général, une directive a pour but de favoriser la souplesse entre les États membres quand on en applique les conditions. Ce sont les gouvernements des États membres qui doivent transformer les principes convenus en dispositions législatives.

Code d'attribution

La Commission n'a pas la compétence voulue pour imposer un régime de classification aux radiodiffuseurs de la CE. Cette responsabilité a été transférée aux gouvernements nationaux

enfreignent, à deux reprises au cours d'une période de douze mois, d'une manière manifeste et grave, l'article 24 du présent décret.

Si aucune solution n'a été trouvée dans un délai de quinze jours à partir de la notification et si la violation persiste, l'Exécutif peut décider, selon les modalités qu'il détermine, de suspendre l'autorisation de distribution de l'organisme de radiodiffusion.

Suite aux travaux menés par le CSA, en collaboration avec les opérateurs, les chaînes de télévision de la Communauté française (RTBF, RTL-TVI, Canal Plus TVCF, les télévisions locales et communautaires) ont adhéré au code de déontologie relatif à la diffusion d'émissions télévisées comprenant des scènes de violence.

Codes d'attribution

Aucun système de classification n'est actuellement administré par la Communauté française.

Cotes visant les émissions pour enfants

Les radiodiffuseurs doivent tenir compte du contenu d'une émission avant de déterminer sa place dans la grille horaire. En effet, un très grand nombre d'enfants regardent les informations à 20 h, ainsi que les programmes de 20 h 30. Des critères plus souples peuvent être appliqués aux émissions diffusées en fin de soirée, bien que les radiodiffuseurs doivent être particulièrement vigilants pour la programmation diffusée des mercredi et samedi soirs, ainsi que pendant les périodes de vacances scolaires.

Avertissements

Les avertissement suivants sont utilisés pour informer le public du contenu d'émission:

- Les réserves implicites: les annoncer doivent attirer l'attention sur les aspects d'un programme qui sont de nature à choquer tels les images ou situations violentes, érotiques, le langage cru et le traitement particulièrement pessimiste des sujets, etc.

- Les réserves explicites: les annoncer sont de même nature mais le mot réserve est clairement exprimé. Cette procédure s'applique généralement à des programmes dont la diffusion "à risques" est néanmoins justifiée par leur intérêt artistique ou informatif.

- Le carré blanc: destiné à aggraver les réserves explicites, il est diffusé en surimpression et en continuité sur le programme. Il est vrai que son usage est rigoureusement limité, en fonction d'un possible effet racoleur évidemment inverse du but recherché. Au cours des cinq dernières années, le carré blanc n'a été utilisé qu'une douzaine de fois.

Sanctions

En cas de violation des dispositions de l'article 24 concernant la diffusion d'émissions à contenu violent, il est prévu que:

> L'Exécutif peut suspendre l'autorisation de distribution des organisme de radiodiffusion visés à l'article 22 du même décret (chaînes distribuées sur le câble) au cas où ils

diffusion de programmes violents en déterminant un certain nombre de critères que les chaînes s'engagent à respecter. Le CSA a proposé que ce code s'appuie sur les principes suivants:

- le public doit être averti au préalable de toute émission ou film comportant des scènes de violence;

- des précisions doivent être apportées sur le contenu de scènes de violence;

- les scènes de violence ne peuvent être privilégiées dans leur présentation et le public doit être informé de la nature réelle de toute émission qui en contient. En outre, les bandes annonces ne peuvent inclure de scènes de violence susceptibles de choquer les téléspectateurs.

3. *Les diffuseurs doivent être responsables de la diffusion d'informations destinées à la presse écrite.*

   Les services de presse des radiodiffuseurs doivent veiller à ce que la presse dispose des informations nécessaires en vue d'avertir le public du contenu des émissions et de permettre aux parents et aux éducateurs d'assumer leurs responsabilités quant aux programmes comportant des scènes de violence.

Directives concernant l'établissement de la grille horaire

Depuis 1991, la disposition légale (article 24 du décret de 1987, modifié en 1991) applicable à l'ensemble des organismes de télévision relevant de la Communauté française prévoit que ceux-ci ne peuvent diffuser:

- des émissions portant atteinte au respect de la dignité humaine ou contenant des incitations à la haine pour des raisons de race, de sexe, de religion ou de nationalité;

- des programmes susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, notamment des programmes (y compris les bandes annonces) comprenant des scènes de pornographie ou de violence gratuite, a moins de pouvoir assurer que les mineurs se trouvant dans le champ de diffusion ne voient pas ou n'écoutent pas normalement ces émissions.

Les radiodiffuseurs veilleront à ce que les auteurs et réalisateurs des émissions de fiction, évitent d'insérer dans leurs oeuvres des séquences susceptibles de choquer une part significative des téléspectateurs.

Les radiodiffuseurs doivent s'engager également à exercer un contrôle sur l'acquisition de productions cinématographiques et audiovisuelles sur le marché qui ne peuvent être adaptées aux exigences des présentes dispositions.

BELGIQUE (COMMUNAUTÉ FRANÇAISE)

Le processus de fédéralisation de l'État belge a conduit au transfert de l'ensemble des compétences en matière de radio-télévision, en ce compris la publicité commerciale, vers les trois communautés de Belgique (française, flamande, germanophone) qui organisent désormais leur paysage audiovisuel spécifique par voie de décrets et arrêtés. La situation exposée ci-après concerne la Communauté française de Belgique, qui a promulgué des décrets en matière audiovisuelle à partir de 1977.

Radio-Télévision belge de la communauté française (RTBF)

La RTBF est un établissement public institué par décret du Conseil de la Communauté française le 12 décembre 1977. L'institut est chargé du service public de la radio-télévision de la Communauté française. Sa mission comprend la programmation d'émissions télévisuelles, lesquelles doivent se conformer aux directives ci-apès concernant la violence.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la Communauté française de Belgique

La création du CSA en 1987 donna suite à l'existence de trois instances consultatives. Le CSA a pour rôle d'aviser le Ministère de la Communauté française de Belgique de ces options réglementaires. Le CSA n'a donc pas un pouvoir réglementaire mais a une compétence d'avis qui est:

> ... obligatoire et préalable à l'autorisation, la reconnaissance, la suspension et/ou le retrait de l'autorisation ou de la reconnaissance des services privés de radio et de télévision, des services payants de télévision, des réseaux de distribution, des télévisions locales et communautaires et de tout autre service.

Le Ministre-Président a sollicité un avis du CSA concernant la violence dans les programmes télévisés en lui demandant d'examiner la possibilité de développer un *code de bonne conduite librement consenti*. Un groupe de travail a donc procédé à une analyse du problème de la présentation de la violence à la télévision et des solutions possibles. Considérant qu'une réglementation stricte ne pouvait constituer une réponse à ce problème, le CSA a mis l'accent sur les solutions suivantes:

1. *Formation du téléspectateur et plus particulièrement des enseignants, des enfants et des adolescents.*

2. *Établissement d'un code déontologique relatif à la représentation de la violence.*

Le CSA a recommandé l'adoption par tous les organismes de télévision de la Communauté française d'un code déontologique visant à harmoniser les attitudes préventives quant à la

Autres lignes directrices concernant l'attribution de cotes

Les émissions cotées AO sont destinées aux personnes âgées de 18 ans et plus. La violence peut être représentée de façon réaliste si elle est pertinente à l'intrigue ou au contexte de l'émission, mais elle ne doit pas être indûment sanglante ni horrifiante, ni être une fin en soi.
Les relations sexuelles peuvent uniquement être présentées discrètement de façon implicite ou simulée et elles doivent être pertinentes à l'intrigue ou au contexte de l'émission. La nudité est permise si elle est pertinente à l'intrigue.

Codes d'attribution de cotes de l'industrie

Une enquête publique sur la violence à la télévision, effectuée par l'ABT, a mené à l'introduction, en 1991, d'un code de bonne pratique de l'industrie, qui est le complément des normes. Les normes et le code visant la violence à la télévision seront remplacés, d'ici quelques mois, par les codes de bonne pratique actuellement élaborés par les radiodiffuseurs commerciaux.

Selon les codes, les télédiffuseurs sont tenus d'introduire une nouvelle cote, MA (auditoire adulte), applicable aux émissions à forte teneur de scènes de violence, qui devront être diffusées entre 21 h et 5 h. La nouvelle cote MA s'appliquera également, à compter de mai 1993, aux films et aux vidéos, dont les cotes sont attribuées par l'Office of Film and Litterature Classification (OFLC). Les films et vidéos cotés MA seront interdits aux moins de quinze ans, à moins que ceux-ci ne soient accompagnés par un adulte.

Sanctions

Le code ne prévoit pas de mécanismes de surveillance ni de sanctions. L'industrie est toutefois soumise à l'examen de l'ABA.

actuellement des codes de bonne pratique en consultation avec l'ABA, les industries connexes et le public. Les normes de l'ABA, qui ont été élaborées suite à des consultations publiques, demeurent en vigueur jusqu'à l'adoption des codes, qui seront fondés sur ces normes.

Selon les parties trois, cinq et six de la Loi, les radiodiffuseurs commerciaux, communautaires et par abonnement doivent respecter une série de normes de programmation pour obtenir une licence. Une des conditions de licence stipule que le titulaire d'une licence ne doit pas diffuser une émission pour laquelle l'Office of Film and Litterature Classification (OFLC) a refusé d'attribuer une cote ou a attribué une cote « X ». Les radiodiffuseurs d'émissions par abonnement doivent également s'assurer que l'accès à une émission cotée « R » par l'OFLC est contrôlé par un dispositif de blocage approuvé par l'ABA. Une telle émission ne peut être diffusée tant que l'ABA n'a pas achevé un examen quantitatif et qualificatif détaillé, pan-australien, sur les **normes de bon goût et de convenances jugées acceptables par la société** en ce qui a trait à l'attribution de cotes aux émissions de télévision payante et aux niveaux acceptables de violence et de scènes à caractère sexuel, et approuvé la diffusion de ces émissions.

Normes de l'ABA concernant les émissions pour enfants - janvier 1990

Les normes de l'ABA concernant les émissions pour enfants sont entrées en vigueur en janvier 1990. Elles sont le fruit d'une consultation publique entreprise en février 1987 pour examiner les normes en vigueur depuis 1984. Les émissions pour enfants sont cotées (P), pour les enfants d'âge préscolaire, et (C), pour les enfants du niveau primaire. Ces émissions sont diffusées entre 16 h 30 et 20 h 30 en semaine et entre 7 h et 20 h 30 les fins de semaine. Les émissions cotées « P » peuvent également être diffusées entre 8 h 30 et 16 h 30 en semaine. Le matériel non acceptable comprend la représentation d'images ou d'événements d'une façon indûment effrayante ou affligeante pour les enfants. Les radiodiffuseurs sont tenus de diffuser au moins 390 heures d'émissions pour enfants par année, y compris au moins 130 heures d'émissions cotées « P » et 260 heures d'émissions cotées « C ».

Les critères d'attribution des cotes comprennent notamment la représentation de la violence, de scènes à caractère sexuel et de la nudité ainsi que l'utilisation de propos choquants et de drogues. Les normes définissent les critères en vertu desquels les stations de télévision attribuent les cotes G (général), PGR (surveillance parentale recommandée), AO (adultes seulement) et non convenable pour la télévision. Elles précisent également les heures de diffusion. La cote G, qui ne s'adresse pas nécessairement aux enfants, est attribuée aux émissions dont le contenu convient aux enfants, sans surveillance parentale. Ces émissions peuvent être diffusées entre 6 h et 8 h 30 et entre 16 h et 19 h 30 en semaine et entre 6 h et 19 h 30 les fins de semaine.

Les émissions cotées PGR peuvent traiter de questions destinées aux adultes, mais qui peuvent être regardées par les enfants sous la surveillance des parents. Elles peuvent être diffusées entre 5 h et 6 h, entre 8 h 30 et 12 h, entre 15 h et 16 h et après 19 h 30 en semaine, et entre 5 h et 6 h et après 19 h 30 les fins de semaine. La représentation implicite et discrète de la violence est permise si elle est pertinente, compte tenu de l'intrigue ou du contexte de l'émission.

AUSTRALIE

Australian Broadcasting Authority (ABA)

L'ABA est l'organisme responsable de la réglementation de télédiffuseurs commerciaux, communautaires et de la télévision payante ainsi que de la radiodiffusion en Australie. En consultation avec l'industrie et le public, l'ABA prescrit les normes visants les émissions diffusées. Les diffuseurs nationaux, l'Australian Broadcasting Corporation (ABC) et le Special Broadcasting Service (SBS), sont également tenus, selon la législation qui les régit, d'élaborer des codes de bonne pratique qui doivent être communiqués à l'ABA.

L'ABA a été créée le 5 octobre 1992 en vertu de la *Broadcasting Services Act*. Cette nouvelle loi définit explicitement les objectifs des politiques de la radiodiffusion ainsi que les fonctions et les pouvoirs de l'ABA. La loi a pour objet d'inciter les diffuseurs à respecter les normes de la société et à donner priorité à la protection des enfants contre les émissions qui pourraient nuire à leur épanouissement.

Les principales fonctions de l'ABA comprennent notamment ce qui suit : mener des enquêtes, faites à l'interne ou en vertu d'un contrat, relatives aux attitudes de la société face aux questions abordées à la télévision; aider les radiodiffuseurs à élaborer des codes de bonne pratique qui respectent les normes de la société; élaborer des normes de programmation visant le contenu australien des émissions de télévision, les émissions pour enfants et les secteurs où les codes ont échoué ou sont inexistants; et de surveiller l'application des codes et des normes. Ces normes sont adoptées volontairement par les stations de télévision indépendantes et servent de repères pour leur propres lignes directrices.

La Broadcasting Services Act : Établissement de normes visant les émissions pour enfants

Conformément à la nouvelle loi, les radiodiffuseurs sont maintenant les premiers responsables de l'application des normes de la société dans les émissions. Les normes de programmation de l'Australian Broadcasting Tribunal (ABT) ont été remplacées par un système de codes de bonne pratique élaborés par l'industrie. Ces codes utilisent les normes de l'ABA comme référence pour définir les niveaux de tolérance à l'égard de la violence à la télévision.

Selon le paragraph 123.(1) de la *Broadcasting Services Act*, les groupes qui représentent les fournisseurs de programmation commerciale, communautaire, par abonnement, ciblée par abonnement et ciblée publique doivent élaborer, en consultation avec l'ABA et les groupes de défense de l'intérêt public, des codes de bonne pratique qui assurent la protection des enfants contre les émissions qui pourraient nuire à leur épanouissement. L'ABA peut établir des normes d'émissions quand les codes de l'industrie sont inadéquats ou non existants. Pour ce faire, elle doit recueillir les observations du public avant d'établir une norme. Des groupes représentant les télédiffuseurs commerciaux et les radiodiffuseurs commerciaux et communautaires élaborent

MESURES PUBLIQUES DE CERTAINS PAYS CONTRE LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

	Loi ou règlement récent	Principes généraux et codes volontaires	Système de classification	Programmation	Avertissements	Pénalités
Australie	Australian Broadcasting Authority (ABA), Broadcasting Services Act *1992*, normes télé enfants *1990*	refléter les normes de la société	(P) préscolaire (C) école primaire G, PGR, AO, MA	émissions convenant aux enfants (P, C, G) : *20 h 30*	aucun	condition du renouvellement de la licence
Belgique	Conseil supérieur de l'audiovisuel; décret du 19 juillet *1991*	éviter de nuire à l'épanouissement mental et moral des mineurs	aucun	*20 h 30*	« carré blanc » (films seulement)	suspension de licence, maximum de 12 mois
Conseil de l'Europe	Convention sur la radiodiffusion transfrontalière (*rédigée 1989, en vigueur mars 1993*)	radiodiffuseurs chargés de créer des normes à appliquer dans tous les États	aucun	respect des heures d'écoute des enfants	aucun	aucune
Communauté européenne	Directive « Télévision sans frontières » (*déposée en 1989, adoptée en 1991*)	protection de l'épanouissement mental et moral des mineurs (à appliquer dans tous les États)	aucun	respect de la partie de l'horaire où les enfants sont présents	aucun	aucune
France	Conseil supérieur de l'audiovisuel; directive relative à la protection de l'enfance, mai *1989*	on met l'accent sur les émissions de famille	aucun	*22 h 30*	acceptable : feu vert attention : feu orange adultes : feu rouge	amendes
Nouvelle-Zélande	Code de la New Zealand Broadcasting Standards Authority; *1993*	mesures de protection contre la violence explicite ou implicite	G, PGR (enfants de moins de 14 ans), AO (plus de 18 ans)	*20 h 30*	avertissements à l'écran	amendes, interdiction de diffuser (max. 24 heures)
Grande-Bretagne	Broadcasting Standards Council Code of Practice, *1989* et Broadcasting Act, *1990*	établissement d'une politique d'émissions familiales	aucun	*20 h 30 - 21 h*	aucun	amendes, condition de renouvellement de licence, excuses en ondes
États-Unis	TV Violence Act, *1990* Children's Television Act, *1990*	aucune violence injustifiée, aucune violence invitant l'imitation	télévision : aucun; classification de la Motion Picture Association of America pour les films	obligation volontaire de faire attention à l'heure de présentation de l'émission; la FCC a proposé d'interdire les émissions indécentes de *6 h à 24 h*	aucun	proposition de refuser de renouveler la licence si le radiodiffuseur n'applique pas les normes volontaires

ont toutefois décidé que de telles mesures étaient nécessaires. Les autorités compétentes en France, en Grande-Bretagne et en Nouvelle-Zélande ont fait adopter des lois permettant l'imposition d'amendes aux radiodiffuseurs privés qui ne respectent pas les principes fondamentaux visant à protéger les enfants des émissions violentes. Dans d'autres pays, il existe un éventail de mesures disciplinaires, y compris l'imposition de conditions, la suspension et le retrait de licences de radiodiffusion en Australie, en Belgique et aux États-Unis respectivement.

Application au Canada

Le Canada fait face à une quantité croissante d'émissions importées à contenu violent. L'établissement d'un ensemble minimum de normes pour les émissions de télévision donnerait aux radiodiffuseurs un cadre juridique commun favorisant la libre circulation des produits audiovisuels convenant aux adolescents. L'harmonisation des normes régissant la violence à la télévision demande un engagement considérable de la part de toutes les parties en cause puisqu'elles consentent à interpréter un ensemble minimum de principes dans le système législatif national. Certaines questions dont la portée est plus vaste et provenant d'un modèle transfrontière visant à aborder le problème de la violence à la télévision comprennent les conflits avec les systèmes législatifs déjà en place, le soin à apporter dans l'établissement à l'horaire des classifications d'émissions, surtout lorsqu'il y a une différence d'heure entre les pays, et un éventail de diverses valeurs culturelles et sociales. La Commission de la Communauté européenne et le Conseil d'Europe ont été mis à défi de surmonter ces difficultés. Comprenant qu'aucun des deux organismes n'avait autorité pour imposer une loi, ils ont élaboré des codes de conduite généraux harmonisant les lignes directrices que les États membres intégreront à leur réglementation nationale.

Approches récentes : l'équilibre des responsabilités

Reconnaissant la demande croissante pour une intervention du gouvernement, les autorités de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de la Grande-Bretagne ont entrepris des sondages d'opinion publique de grande envergure évaluant les perceptions et les niveaux de tolérance à l'égard de la violence dans les médias. Outre cela, les autorités en matière de radiodiffusion dans ces pays ont parrainé une analyse détaillée du contenu de la violence dans les émissions télévisées au cours d'une période spécifique (habituellement une ou deux semaines); elles ont également mis en oeuvre des processus d'enquête nationales facilitant la coopération entre les gouvernement et l'industrie. Ces consultations, qui ont lieu tous les cinq ans, font maintenant partie intégrante de la tradition démocratique en Grande-Bretagne. L'organisme responsable de la radiodiffusion en Australie est obligé de demander régulièrement l'avis du public même s'il a le contrôle sur l'établissement des normes pour les émissions. Les régulateurs, en Belgique et en France, reçoivent continuellement des conseils des comités consultatifs permanents de leur Conseil supérieur de l'audiovisuel respectif; ceux-ci exercent une influence importante sur l'élaboration des normes de radiodiffusion.

Au cours des quatre dernières années, les autorités publiques d'Australie, de Belgique, de la Communauté européenne, du Conseil d'Europe, de France, de la Nouvelle-Zélande, de la Grande-Bretagne et des États-Unis ont mis en oeuvre des principes généraux appuyant la communauté et les normes morales et obligeant les radiodiffuseurs publics et privés à respecter ces valeurs au moment d'élaborer et d'appliquer leurs propres codes de conduite. Des systèmes de classification, des avertissements à l'intention des téléspectateurs et des périodes de programmation particulière ont été les mesures les plus communes parmi celles adoptées jusqu'à maintenant. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont élaboré des systèmes de classification spécifiques catégorisant les émissions pour enfants selon le type d'émission, le groupe d'âge visé et l'heure de présentation. D'autres pays tels que la France et la Belgique présentent des symboles d'avertissement à l'écran afin que les parents puissent choisir et évaluer les émissions de leurs enfants. Le Conseil d'Europe considère ces symboles d'avertissement comme un moyen incitant les jeunes à regarder les émissions en question et on croit que la prévention dans ce domaine est principalement une question de responsabilité des parents. (Cd'E, p28)

Malgré les diverses mesures adoptées par chacun de ces pays, on note une tendance croissante dans le monde à respecter une période de visionnement familial. Cette période ira jusqu'à 20 h 30 en Australie, en Belgique, en Nouvelle-Zélande et en Grande-Bretagne, jusqu'à 22 h 30 en France et jusqu'à 24 h aux États-Unis. Le soin de l'horaire de programmation est devenu une préoccupation qui a inspiré la création de « politiques de visionnement familial ». Adoptée en Grande-Bretagne et en France, cette approche oblige les radiodiffuseurs et les parents à partager la responsabilité visant à protéger les enfants d'émissions contenant des scènes de violence explicites et implicites qui sont présentées après les heures de visionnement « sécuritaire ».

Comme il est admis que la liberté de parole a une importance suprême dans les sociétés démocratiques ouvertes, la majorité des efforts déployés pour diminuer la violence à la télévision sont faits sur une base strictement volontaire. De la même façon, il est difficile pour les régulateurs d'imposer une discipline et de prendre des mesures comprenant l'imposition d'amendes aux radiodiffuseurs que ne se plient pas à ces normes « volontaires ». Certains pays

Mesures publiques visant à aborder la violence à la télévision : résumé d'analyse comparative

Inquiétudes croissantes au niveau international quant à la violence à la télévision

> Un peuple est un groupement d'êtres raisonnables qui s'unissent pour jouir paisiblement ensemble de ce qu'ils aiment. En conséquence, si l'on veut connaître la qualité d'un peuple, il faut examiner ce qu'il aime.
>
> Rapport Massey, 1951, p. xxii

L'intérêt récent porté aux émissions violentes à la télévision au Canada ne constitue pas un phénomène unique. La popularité de la télévision et le choix croissant d'émissions grâce à la commercialisation de la distribution par câble et par satellite ainsi que la part importante d'émissions importées ont donné lieu à des discussions et à des prises de mesures partout dans le monde. La télévision, dans son rôle de commentateur social du vingtième siècle, illustre de plus en plus une réalité dérangeante, celle que la violence est un problème global qui laisse les stratèges aux prises avec un conflit idéologique. Essentiellement, que la technologie ait créé ou non la violence ou qu'elle alimente le conflit actuel dans la société, la télévision ne fait que renvoyer des images dans les foyers, laissant aux stratèges la tâche de tracer une fine ligne entre la censure et le tact (UER, 1992:3).

Les tendances notées dans la recherche scientifique, particulièrement aux États-Unis et en Grande-Bretagne, démontrent un passage progressif de plusieurs étapes de pensée depuis les années 1960. De nombreuses études ont tenté de montrer les liens directs qui existent entre les effets de la violence à la télévision et l'épanouissement des enfants. La recherche effectuée au fil des ans, qui a offert un éventail de rationalisations psychologiques et sociales, a parfois été trouvée non concluante. Simultanément, nous avons été témoins d'une récente montée de l'intérêt public pour diminuer l'impact de la violence télévisée comme cause de l'augmentation de la violence dans la société.

C'est souvent l'accroissement marqué des actes de violence qui a précipité l'appel de mesures publiques pour réglementer la violence à la télévision. Au Canada, une campagne contre la violence a été entreprise l'automne dernier par Virginie Larivière, âgée de 14 ans, à la suite du viol et du meurtre brutal de sa soeur. Les autorités et l'industrie canadiennes ont répondu à cela en mettant en oeuvre des stratégies qui pourraient, par la suite, présenter des mesures pour traiter le problème de la violence à la télévision. De la même façon, en Grande-Bretagne, les stratèges ont réexaminé le dossier de la violence télévisée à la suite de l'enlèvement et du meurtre horrible d'un bambin de deux ans, James Bulger. En collaboration avec les autorités publiques, les radiodiffuseurs privés comme publics ont commencé volontairement à mettre en oeuvre des codes de conduite comme solution de rechange à des mesures de réglementation.

MESURES ADOPTÉES PAR D'AUTRES PAYS POUR RÉGLER LE PROBLÈME DE LA VIOLENCE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

1. **Analyse sommaire des mesures d'autres pays** 101

   - inquiétudes au niveau international
   - approches récentes
   - application au Canada

2. **Tableau comparatif** 104

3. **Profils de certains pays**

   - Australie 105
   - Belgique 108
   - Communauté européenne 112
   - Conseil de l'Europe 114
   - États-Unis 116
   - France 119
   - Institut européen de la communication 121
   - Nouvelle-Zélande 122
   - Royaume-Uni 125

4. **Bibliographie** 128

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Mesures adoptées par d'autres pays pour régler le problème de la violence

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES
LE GROUPE DES POLITIQUES COMPARÉES INTERNATIONALES
AVRIL 1993

Working Group on Violence Against, Children and the Elderly, Victoria, Colombie-Britannique

Writers Guild of Canada

ANNEXE B

Liste des mémoires

Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio

Alliance pour l'enfant et la télévision

Association canadienne de production de film et télévision

Association canadienne de télévision par câble

Association canadienne des radiodiffuseurs

Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement

Campbell, Sandra, Les associés Viva

Canadians Against Violence Everywhere Advocating its Termination

Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caractère violent

Catholic Women's League of Our Lady of Perpetual Help Church, Halifax, Nouvelle-Écosse

Coalition pour le contrôle des armes

de Guise, Professeur Jacques, Université Laval,
Département d'information et de communication

Évaluation-média

Inuit Broadcasting Corporation

Martinez, Andrea, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Office national du film

Panabaker, N. (Mme), Cambridge, Ontario

Santé et Bien-être social Canada, Centre national d'information sur la violence dans la famille

Sauvageau, Florian, Université Laval,
Institut québécois de recherche sur la culture

Wilkes, Christopher et Jennifer, Gloucester, Ontario

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
Évaluation-média Meg Hogarth, directrice exécutive Sylvia Spring, fondatrice Madonna Labri, membre élue du Comité national	54	16 février 1993
Les associés Viva Sandra Campbell, directrice exécutive	52	10 février 1993
Office national du film Michèle d'Auray, directrice des affaires corporatives Jan D'Arcy, analyste principale des politiques	56	18 février 1993
Santé et Bien-être social Canada Barbara Merriam, gérant, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Division de la prévention de la violence familiale, Programmes de service social, Direction générale	55	17 février 1993
Université Carleton Professeur Eileen Saunders, École de journalisme et de communications	51	9 février 1993
Université Laval Florian Sauvageau, directeur du programme de certificat en journalisme et chercheur associé, Institut québécois de recherche sur la culture	52	10 février 1993
Université Laval Professeur Jacques de Guise, Département d'information et de communication	53	11 février 1993
Université Queens Vincent Sacco, chef de département, Département de sociologie	64	23 mars 1993
Writers Guild of Canada Jack Gray, président	61	11 mars 1993

ANNEXE A

Liste des témoins

ORGANISATIONS OU PARTICULIERS	FASCICULE	DATE
Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio Sandy Crawley, président Amos Crawley, membre	63	18 mars 1993
Alliance pour l'enfant et la télévision Alan Mirabelli, président	59	25 février 1993
Association canadienne de production de film et télévision Sandra Macdonald, présidente	62	16 mars 1993
Association canadienne des radiodiffuseurs Michael McCabe, président et directeur général Al MacKay, vice-président et directeur général de la station CJOH-TV Peter O'Neill, secrétaire, directeur des affaires publiques et du développement stratégique, Réseau de télévision CTV limité Peter Miller, conseiller juridique	57	23 février 1993
Association canadienne de télévision par câble Ken Stein, président Roger Poirier, vice-président principal, Technologie Elizabeth Roscoe, vice-présidente principale Affaires publiques et réglementation	65	24 mars 1993
Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement Brian Robertson, directeur exécutif	63	18 mars 1993
Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caractère violent Rose Dyson, président Doris Epstein, directeur des médias	59	25 février 1993
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) Keith Spicer, président David Colville, commissaire	58	24 février 1993

212. Renseignements obtenus au cours d'une conversation téléphonique avec Dorothy Christian, présidente de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, 10 mars 1993.

213. *Coalition for the Safety of Our Daughters* (sans date).

214. *Ibid.*

215. *Butler*, 452 aux p. 491-499 et 501-504.

216. Chambre des communes (11 mars 1993), 61:7 et 61:14.

217. Chambre des communes (24 février 1993), 58:26.

218. *Code criminel*, S.R.C. 1985, c. C-46.

219. Commission de réforme du droit de l'Ontario (1992), p. 49.

220. *Code criminel*, articles 318 et 319.

221. Projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code criminel*, 2e session, 32e législature, 1983-1984.

222. Commission royale d'enquête sur la violence dans le secteur des communications, *Rapport intérimaire*, Toronto, janvier 1976, p. III-71. (Cependant, le rapport final ne contenait pas de recommandation à cet égard).

223. *Ibid.*

224. *Ibid.*

225. *Tarif des douanes*, S.R.C. 1985, c. C-54.01, article 114.

226. *Tarif des douanes*, S.R.C. 1985, c. C-54.01, article 138 et annexe VII, tels que modifiés.

227. Revenu Canada Douanes et Accise, *Politique d'interprétation et procédures concernant l'application du code tarifaire 9956*, Ottawa, 12 juin 1991, p. 1.

228. Commission de réforme du droit de l'Ontario (1992), p. 63 et 65.

189. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:7.

190. *Irwin Toy Ltd. c. Québec (Procureur général)*, [1989] 1 R.C.S. 927: R. c. *Butler*, [1992] 1 R.C.S. 452 [ci-après *Butler*].

191. *Butler*, p. 490.

192. Spears (1993), p. 68.

193. Atkinson *et al.* (1991), p. 15.

194. Chambre des communes (16 mars 1993), 54:19.

195. CRTC. *La violence à la télévision : Liste de mesures possibles*, Hull, 24 février 1993, p. 1.

196. *Règlement de 1987 sur la télédiffusion*, DORS/87-49, tel que modifié par DORS/91-587. Des dispositions parallèles existent pour la télévision payante et les services spécialisés; voir *Règlement sur la télévision payante, 1990*, DORS/90-105, art. 3, tel que modifié par DORS 91-588, et *Règlement sur les services spécialisés, 1990*, DORS/90-106, art. 3, tel que modifié par DORS/91-589.

197. CRTC (24 février 1993), p. 1.

198. Atkinson *et al.*, p. 11.

199. Chambre des communes (23 février 1993), 57A:29.

200. Commission royale d'enquête de l'Ontario sur la violence dans le secteur des communications, *Rapport intérimaire*, janvier 1976, p. III-70.

201. Atkinson *et al.* (1991), p. 52-53.

202. Chambre des communes (23 février 1993), 57:40.

203. CRTC. *CRTC—Avis d'audiences publiques 1992-13*, Ottawa, 3 septembre 1992, p. 4.

204. *Ibid.*, p. 10.

205. V. Smith (1993).

206. Chambre des communes (23 février 1993), 57:7.

207. Chambre des communes (1993), 57:8.

208. Voir p. 31.

209. Voir p. 32.

210. Chambre des communes (24 mars 1993), 65:11.

211. Chambre des communes (24 février 1993), 58:13.

167. Chambre des communes (23 février 1993), 57:19.

168. Gerbner et Signorielli (1988), p. 18.

169. Chambre des communes (24 février 1993), 58:44.

170. Chambre des communes (23 février 1993), 57:9.

171. Chambre des communes (18 mars 1993), 63:12.

172. Chambre des communes (23 février 1993), 57A:19.

173. L'hon. Perrin Beatty, notes d'allocution à l'occasion du Colloque international sur la violence à la télévision, Montréal, le 29 avril 1993, p. 6.

174. Chambre des communes (23 février 1993), 57:38.

175. Chambre des communes (18 mars 1993), 63:13.

176. Chambre des communes (24 février 1993), 58:8 et 58:10.

177. Chambre des communes (23 février 1993), 57A:19 et 57A:20.

178. *Ibid.*, 57A:20.

179. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:8.

180. *Ibid.*, 62:29 et 62:30.

181. Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne, *Situation économique de la télévision canadienne—Rapport du groupe de travail*, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1991.

182. *Ibid.*, p. 120.

183. *Ibid.*, p. 128 et 129.

184. *Ibid.*, p. 129.

185. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Culture et communications: Les liens qui nous unissent*, 3e session, 34e législature, avril 1992.

186. *Ibid.*, p. 73.

187. *Ibid.*, p. 80.

188. Communications Canada, *Un pays singulier dans sa diversité —Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations présentées par le Comité des communications et de la culture dans son rapport intitulé Les liens qui nous unissent,* ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, avril 1993, p. 26-27 et 35-36.

143. Chambre des communes (23 février 1993), 57A:18.

144. *Ibid.*, 57:7, 57:11 et 57:14.

145. Chambre des communes (24 mars 1993), 65:9 et 65:21.

146. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 11 février 1993, 53:19.

147. Atkinson *et al.* (1991), p. 13-14.

148. Chambre des communes (23 février 1993), 57:14.

149. Atkinson *et al.*, (1991), p. 40, 47 et 51.

150. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:17.

151. Chambre des communes (23 février 1993), 57:28-57:30.

152. Chambre des communes (16 février 1993), 54:10.

153. Chambre des communes (9 février 1993), 51:12.

154. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:19.

155. Spicer (2 novembre 1992), p. 12.

156. Voir p. 28 pour l'exposé de la stratégie en cinq volets du ministre.

157. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:17.

158. *Ibid.*, 62:5.

159. Chambre des communes (23 février 1993), 57A:19.

160. Pour l'éducation, voir page 39; pour la collaboration avec les États-Unis, voir page 56 et pour la reconnaissance des apports positifs, voir page 58.

161. Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne, *Situation économique de la télévision canadienne—Rapport du groupe de travail*, ministère des Communications, Ottawa, 1991, p. 146-147.

162. *Ibid.*, p. 146.

163. *Ibid.*

164. *Loi sur la radiodiffusion*, par. 5(1).

165. Voir p. 28.

166. *Loi sur la radiodiffusion*, alinéa 9(1)*d*).

122. Chambre des communes (23 février 1993), 57A:17.

123. Chambre des communes (25 février 1993), 59:42.

124. J.E. Ledingham *et al.*, *La violence dans les médias : ses effets sur les enfants*, (Rapport présenté à la Direction de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être Canada), Ottawa, 1993, p. 40-41 [de la version anglaise].

125. Chambre des communes (23 février 1993), 57:14.

126. *Ibid.*

127. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 17 février 1993, 55:9.

128. Chambre des communes (18 février 1993), 56:5.

129. V. Smith, «Violence on TV Targeted by Tories», *Globe and Mail*, 19 février 1993.

130. Chambre des communes (24 février 1993), 58:12.

131. Chambre des communes (25 février 1993), 59:25.

132. *Ibid.*

133. Ledingham *et al.* (1993), p. 26.

134. Chambre des communes (23 mars 1993), 64:10.

135. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (1976), p. 218.

136. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 16 février 1993, 54:5.

137. Working Group on Violence Against Women, Children and the Elderly, *Victoria Speaks Out: «Let's Blow the Whistle on Violence Against Women»*, John Brewin, député, Victoria, février 1993, p. 17.

138. Chambre des communes (24 février 1993), 58:12.

139. *Loi sur la radiodiffusion*, S.C. 1991, chap. 11, par. 2(3).

140. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:19.

141. Keith Spicer, «Garder le Canada sur les ondes : Ère nouvelle, occasions nouvelles, libertés nouvelles», *Discours au Congrès annuel de l'Association canadienne des radiodiffuseurs*, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Ottawa, 2 novembre 1992, p. 10-11.

142. Chambre des communes (24 février 1993), 58:11.

101. Ministère des Communications, *Mesures adoptées par d'autres pays pour régler le problème de la violence*, Ottawa, avril 1993.

102. Source : Commission de réforme du droit de l'Ontario, *Report on the Powers of the Ontario Film Review Board*, Toronto, 1992.

103. Canadian Association of Video Distributors *et al.*, *Programme national de classification des films et vidéos au Canada : Proposition adressée aux provinces*, novembre 1992, p. 1.

104. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:9.

105. Ministère des Communications, *Mesures adoptées par d'autres pays pour régler le problème de la violence,* Ottawa, avril 1993.

106. K. Jost, éd., *Congressional Quarterly Almanach*, vol. XLVI, Washington, Congressional Quarterly Inc., 1990, p. 374.

107. ABC, CBS et NBC, Communiqué conjoint, «Standards for the Depiction of Violence in Television Programs», décembre 1992, p. 1.

108. Atkinson *et al.* (1991), p. 15.

109. Chambre des communes (10 février 1993), 52:22.

110. G. Spears et K. Seydegart, *Gender and Violence in the Mass Media—A Report Prepared for the Family Violence Prevention Division of Health and Welfare Canada*, Erin Research, Erin, (Ontario), 1993, p. 86.

111. Atkinson *et al.* (1991), p. 18.

112. Chambre des communes (23 février 1993), 57A:29.

113. Chambre des communes (10 février 1993), 52:7.

114. Nous abordons diverses autres questions dans la partie du rapport qui traite des effets de la violence à la télévision, p. 27-35.

115. Institut C.M. Hincks (22 février 1993), p. 3.

116. Chambre des communes (18 mars 1993), 63:23.

117. Institut C.M. Hincks (22 février 1993), p. 2.

118. Chambre des communes (23 février 1993), 57A:18.

119. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 18 février 1993, 56:6.

120. Chambre des communes (23 mars 1993), 64:12 et 64:13.

121. Chambre des communes (24 février 1993), 58:17.

79. *Ibid.*, p. 70.

80. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *CRTC—Avis public 1992-58*, Hull, septembre 1992, p. 10-11.

81. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *CRTC—Avis public 1991-90*, Hull, 30 août 1991, p. 2.

82. *Ibid.*, p. 5.

83. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Tête-à-tête, CRTC Observations, renseignements et plaintes 1990-1991*, CRTC, Ottawa, 1991, p. 7.

84. Chambre des communes (24 février 1993), 58:9.

85. Société Radio-Canada, «Politique journalistique—1988».

86. Société Radio-Canada, «Violence dans les émissions de programmation générale, Politique des programmes n° 14».

87. Société Radio-Canada, «Violence dans les émissions pour la jeunesse, Politique des programmes n° 15».

88. Andrea Martinez (1992).

89. Atkinson *et al.* (1991).

90. Hon. Perrin Beatty, Notes pour une allocution, «Le divertissement à ses limites», Toronto, 19 février 1993.

91. Institut C.M. Hincks, Communiqué, «L'industrie de la télévision annonce la création d'un groupe national d'action contre la violence», Toronto, 22 février 1993, p.1.

92. Chambre des communes (23 février 1993), 57:7.

93. Chambre des communes (24 février 1993), 58:9.

94. Chambre des communes (23 février 1993), 57:12-57:13.

95. Chambre des communes (24 février 1993), 58:6.

96. *Ibid.*, 58:6.

97. *Ibid.*, 58:9 et 58:10.

98. *Ibid.*, 58:10.

99. *Ibid.*, 58:10

100. *Ibid.*, 58:12.

57. Chambre des communes (24 février 1993), 58:5.

58. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:15.

59. Chambre des communes (24 février 1993), 58:8.

60. Chambre des communes (25 février 1993), 59:23 et 59:25.

61. Chambre des communes (9 février 1993), 51:12.

62. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 23 février 1993, 57:7-57:8.

63. Chambre des communes (23 mars 1993), 64:9.

64. Chambre des communes (23 février 1993), 57:24.

65. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, (24 mars 1993), 65:5.

66. Chambre des communes (9 février 1993), 51:11.

67. Sénat, Comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences, *L'enfant en péril*, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1980.

68. Le Conseil est devenu le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le 1er avril 1976.

69. Conseil de la radio-télévision canadienne, Direction de la recherche, *Colloque sur la violence à la télévision*, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Ottawa, 1976, p. X.

70. Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications, *Rapport*, vol. 1, Toronto, 1976 (dans la lettre d'accompagnement à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de l'Ontario).

71. *Ibid.* (dans la lettre d'accompagnement à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de l'Ontario)

72. *Ibid.*, p. 63.

73. *Ibid.*, p. 63.

74. *Ibid.*, p. 63.

75. *Ibid.*, p. 67.

76. *Ibid.*, p. 68.

77. *Ibid.*, p. 69.

78. *Ibid.*, p. 70.

36. Chambre des communes (18 mars 1993), 63:5.

37. Conseil canadien des normes de la radiotélévision, *Rapport annuel 1991-1992*, Ottawa, 1992, [extrait du message de la présidente].

38. Chambre des communes (16 mars 1993), 62:21.

39. Chambre des communes (24 février 1993), 58:13.

40. Coalition for The Safety of Our Daughters, Fiche documentaire sur les films de torture, Guelph, (Ontario), sans date.

41. Statistique Canada, Hiver 1992, p. 2.

42. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Décision CRTC 88-777*, Hull, octobre 1988, p. ii et *Décision CRTC 87-897*, Hull, novembre 1987, p. i.

43. Statistique Canada, *Le film et la vidéo 1990-91*, Statistiques de la culture, catalogue 87-204 et *Enregistrement sonore 1990-91*, Statistiques de la culture, catalogue 87-202.

44. Medved (1992), p. 192.

45. L.E. Greeson et R.A. Williams, «Social Implications of Music Videos for Youth. An Analysis of the Content and Effects of MTV», *Youth and Society*, vol. 18, n° 2, 1987, p. 177-189, cité dans Micheline Frenette, André H. Caron et Brigitte Vallée, *La télévision et le développement international avec les jeunes*, Groupe de recherche sur les jeunes et les médias, Université de Montréal, Montréal, 1993, p. 57.

46. Chambre des communes (18 mars 1993), 63:29.

47. *Ibid.*, 63:30.

48. Chambre des communes (11 mars 1993), 61:6.

49. Chambre des communes (25 février 1993), 59:13.

50. Chambre des communes (23 mars 1993), 64:4.

51. *Ibid.*, 64:5.

52. *Ibid.*, 64:6.

53. Chambre des communes (9 février 1993), 51:9.

54. Dave Atkinson, Marc Gourdeau et Florian Sauvageau, *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision*, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Hull, 1991.

55. Martinez (1992).

56. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Communiqué, «Le CRTC adopte une approche proactive à l'égard de la violence à la télévision», Ottawa-Hull, 27 mai 1992, p. 1.

17. Nota : Les statistiques provisoires anticipées pour 1991 ont été aimablement fournies au Comité par Statistique Canada. Source : Statistique Canada, *L'écoute de la télévision 1991*, Statistiques de la culture, catalogue 87-208 annuel.

18. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 18 mars 1993, 63:5.

19. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 16 mars 1993, 62:5 et 62:6.

20. *Ibid.*, 62:6 et 62:8.

21. Nota : les statistiques sur les habitudes d'écoute des enfants et des adolescents se fondent sur le sondage éclair de BBM de l'automne 1991 dont les résultats ont été communiqués au Comité par Statistique Canada.

22. Le montant exact pour 1989-1990 est 111 631 033 $. Source : Pascal Boutroy et Connie Tadros, *Quantifying Production for Children—The Canadian Situation: 1988-1989 and 1989-1990*, Communications Canada, mars 1992, p. 5.

23. Chambre des communes (25 février 1993), 59:21.

24. Chambre des communes (9 février 1993), 51:18.

25. *Ibid.*, 51:10.

26. Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse, *Le miroir équivoque*, vol. 1, Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970, p. 9.

27. Chambre des communes (18 mars 1993), 63:5.

28. Medved (1992), p. 196-197.

29. Richard V. Ericson, «Mass Media, Crime, Law and Justice», *The British Journal of Criminology*, vol. 31, n° 3, Été 1991, p. 242.

30. Chambre des communes (25 février 1993), 59:14.

31. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, (24 février 1993), 58:19.

32. National Coalition on Television Violence, Communiqué, «Prime Time TV Violence and Homicide Increase Fox at Record Levels», Champaign, Illinois, 10 février 1993.

33. *Ibid.*

34. George Gerbner et Nancy Signorielli, *Violence et terreur dans les médias*, Études et documents d'information, n° 102, Unesco, Paris, 1988, p. 17.

35. Andrea Martinez, *La violence à la télévision : État des connaissances scientifiques*, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Hull, 1992, p. 4.

NOTES

1. Source: Michael Medved, *Hollywood Vs. America, Popular Culture and the War on Traditional Values*, Harper Collins, New York, 1992, p. 200.

2. Cité dans la préface de A. Alan Borovoy, *The Fundamentals of our Fundamental Freedoms, A Primer on Civil Liberties and Democracy*, 2e éd., Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles, Toronto, 1978.

3. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 25 février 1993, 59:27.

4. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 23 mars 1993, 64:6.

5. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 10 février 1993, 52:18.

6. Maclean's Magazine, 4 janvier 1993, p. 25.

7. Chambre des communes (10 février 1993), 52:18.

8. *Montreal Gazette*, 25 mars 1993, p. D7.

9. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 9 février 1993, 51:19.

10. Statistique Canada, *Juristat*, Bulletin de service, catalogue 85-002, vol. 12, n° 7, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, mars 1992.

11. Statistique Canada fait remarquer qu'il se peut que les pratiques de déclaration des données n'aient pas été uniformes entre les services de police ou d'une année à l'autre; que certains types de crimes aient été sous-dénombrés pendant les premières années à cause des changements des valeurs, des priorités et du système judiciaire; et que certains crimes aient été influencés par des changements législatifs. De plus, une enquête menée par Statistique Canada en 1987 a révélé que 40 p. 100 seulement des crimes sont signalés à la police.

12. Canadians Against Violence Everywhere Advocating its Termination, «Submission to the Standing Committee on Justice and the Sollicitor General», 11 novembre 1992, p. 2-6.

13. *Ibid.*, p. 2-6.

14. Chambre des communes, Comité permanent des communications et de la culture, *Procès-verbaux et témoignages*, 3e session, 34e législature, 11 mars 1993, 61:5, 61:6.

15. Statistique Canada, *La culture en perspective*, catalogue 87-004, vol. 4, n° 4, Hiver 1992, p. 1-2.

16. Source : Renseignements obtenus au téléphone auprès de Statistique Canada.

RECOMMANDATION Nº 27— Lorsque le ministre de la Justice proposera une mesure législative visant à contrecarrer les formes extrêmement violentes de divertissement, telles que les films de torture et les films assassinats, et prendra des mesures pour modifier le *Code criminel* en conséquence, le Comité recommande que le ministre des Finances examine et, s'il y a lieu, modifie l'annexe VII du *Tarif des douanes* afin de s'assurer qu'il est conforme aux modifications nécessaires du *Code criminel.* (Page 74)

programmation et, si l'autodiscipline s'avérait inefficace, il devrait prendre ensuite des règlements plus sévères, qui tiendraient compte des droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés.* (Page 64)

RECOMMANDATION Nº 20 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes donne suite à sa proposition d'ajouter aux dispositions relatives à la programmation une règle contre la violence offensante, pour servir tant de balise aux radiodiffuseurs que de mesure législative symbolique dénonçant la violence excessive, gratuite et idéalisée à la télévision. (Page 64)

RECOMMANDATION Nº 21 — Le Comité recommande que, après la mise en place d'un système de classification universelle, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes oblige tous les radiodiffuseurs à adopter un système d'avertissements sur le contenu des émissions, de sorte que la cote de chaque émission soit diffusée directement à l'écran. (Page 65)

RECOMMANDATION Nº 22 — Le Comité recommande que, si l'autodiscipline de l'industrie échoue, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes conçoive, compte tenu des droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*, un mécanisme de réglementation afin de régir la diffusion des émissions à contenu violent, avec un système de classification universelle des émissions et des peines élevées en cas d'infraction. (Page 66)

RECOMMANDATION Nº 23 — Le Comité recommande également que, si l'autodiscipline de l'industrie échoue et si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes n'intervient pas efficacement dans un délai raisonnable, le ministre des Communications présente une loi en vue de produire l'effet proposé à la Recommandation Nº 22. (Page 66)

RECOMMANDATION Nº 24 — Compte tenu de la complexité des questions liées à la réglementation et à la concurrence que soulève le contrôle de la câblodistribution des émissions violentes d'origine américaine, le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes se penche sur ces questions précises en vue d'atténuer le niveau de violence dans la mesure du possible. (Page 66)

RECOMMANDATION Nº 25 — Le Comité recommande que le ministre fédéral des Communications convoque les ministres provinciaux chargés de classer les films et les vidéos à une table ronde sur l'élaboration d'un système de classification universelle des films, des vidéos et des émissions de télévision. (Page 70)

RECOMMANDATION Nº 26 — Le Comité recommande que le ministre de la Justice, de concert avec ses homologues provinciaux, étudie les formes extrêmement violentes de divertissement, comme les films de torture et les films assassinats, afin de déterminer les dispositions pénales requises pour les enrayer et de les libeller de façon à ne pas déroger à la *Charte canadienne des droits et libertés.* (Page 72)

grandes lignes en indiquant notamment qui sera chargé de l'appliquer et de l'administrer, sans perdre de vue la possibilité qu'il soit intégré aux systèmes provinciaux de classification des films et des enregistrements magnétoscopiques. (Page 50)

RECOMMANDATION Nº 13 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes détermine quand il convient le mieux de diffuser les émissions réservées aux adultes. (Page 51)

RECOMMANDATION Nº 14 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes exige que les codes volontaires en matière de violence soient approuvés officiellement par le CRTC et que l'obtention d'une licence soit assujettie au respect de ces codes. (Page 52)

LES MESURES NON LÉGISLATIVES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

RECOMMANDATION Nº 15 — Le Comité recommande que le gouvernement fédéral établisse des lignes directrices pour sa propre publicité pendant les émissions où il y a de la violence, et donne ainsi un exemple positif aux autres grands annonceurs du pays. (Page 54)

RECOMMANDATION Nº 16 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à titre d'organisme chargé de mettre en oeuvre la politique de radiodiffusion du gouvernement fédéral, continue d'exercer pleinement ses pouvoirs de persuasion morale et continue de prendre des mesures destinées à contrer la violence à la télévision. (Page 56)

RECOMMANDATION Nº 17 — Le Comité recommande que le ministre des Communications, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et d'autres poursuivent avec nos voisins le dialogue sur la violence à la télévision afin de promouvoir une solution commune et unifiée à ce problème. (Page 58)

RECOMMANDATION Nº 18 — Le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral devrait continuer d'investir dans la production d'émissions télévisées canadiennes qui correspondraient aux voeux du Comité en matière de violence à la télévision et permettraient de réaliser l'objectif de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui est de sauvegarder, d'enrichir et de renforcer la structure culturelle, sociale et économique du Canada. (Page 62)

LES MESURES LÉGISLATIVES DU GOUVERNEMENT

RECOMMANDATION Nº 19 — Le Comité recommande de procéder par étapes à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la programmation violente à la télévision. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devrait d'abord prendre quelques règlements clés pour compléter les mesures d'autodiscipline de l'industrie et symboliser le besoin d'une réforme de la

RECOMMANDATION Nº 7 — Le Comité presse le ministère de la Santé et du Bien-être social de conclure une entente avec l'Office national du film en vertu de laquelle un guide d'initiation aux médias serait produit, en collaboration avec les ministères provinciaux de l'Éducation. Ce document destiné aux enfants fournirait à ces derniers les outils nécessaires pour comprendre toutes les possibilités d'enrichissement que possède la télévision et pour devenir des téléspectateurs avertis. Le Comité recommande également que la question de la violence occupe une place importante dans ce guide. (Page 42)

L'ACTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDATION Nº 8 — Le Comité recommande que le ministre des Communications favorise en priorité la recherche et le développement dans le domaine des dispositifs de filtrage d'écoute fixés aux téléviseurs et aux magnétoscopes. (Page 43)

RECOMMANDATION Nº 9 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et le Conseil canadien des normes de la radiotélévision informent régulièrement le public, aux heures de grande écoute, sur le processus à suivre pour communiquer des opinions ou pour se plaindre de la programmation à contenu violent. (Page 45)

L'ACTION DE L'INDUSTRIE

RECOMMANDATION Nº 10 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes continue à inciter les radiodiffuseurs au discernement lorsqu'ils achètent et programment des émissions violentes, et que ceux qui ne manifestent pas le degré de responsabilité voulu soient tenus de rendre des comptes et passibles de sanctions de la part du CRTC. (Page 47)

En outre, le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes continue d'inciter l'industrie à se doter d'un ou de plusieurs codes d'autoréglementation efficaces en matière de violence à la télévision et qu'il intensifie ses efforts en vue d'atteindre cet objectif dans les meilleurs délais. (Page 47)

RECOMMANDATION Nº 11 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes cherche à savoir s'il est possible de concevoir un code universel en matière de violence à la télévision qui soit valable pour tous les segments de l'industrie ou s'il vaudrait mieux adopter des codes distincts, mais parallèles, et en conséquence, ordonne aux radiodiffuseurs et aux câblodistributeurs de mettre conjointement au point un code unique ou des codes parallèles. (Page 49)

RECOMMANDATION Nº 12 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes détermine quel système de classification des émissions de télévision serait le plus indiqué, et qu'il en énonce les

B. LISTE DES RECOMMANDATIONS

LE DÉBAT PUBLIC

RECOMMANDATION Nº 1 — Vu l'importance de maintenir un dialogue public renouvelé, libre et étendu sur la violence à la télévision, le Comité recommande que le gouvernement fédéral encourage et facilite l'organisation d'assemblées et de conférences publiques sur la violence à la télévision et les questions connexes. (Page 37)

RECOMMANDATION Nº 2 — Étant donné que la violence à la télévision est symptomatique du problème, plus vaste, de la violence dans la société, le Comité recommande qu'un groupe de travail mixte fédéral-provincial soit formé en vue d'étudier tous les aspects de la violence dans la société — les rapports qui les lient, leurs causes, leurs effets et les solutions — et entre autres, la violence dans les médias, la violence familiale et la violence raciale. (Page 37)

Le Comité recommande en outre qu'un Livre blanc donne les conclusions du groupe de travail mixte fédéral-provincial. (Page 37)

LA RECHERCHE CANADIENNE SUR LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

RECOMMANDATION Nº 3 — Le Comité recommande que les organismes de financement du gouvernement, comme le Conseil de recherches en sciences humaines, et des ministères, comme celui de la Santé et du Bien-être social et celui des Communications, consacrent davantage de ressources (financières et autres) à des travaux de recherche proprement canadiens sur les causes de la violence à la télévision, ses effets et les moyens d'y faire échec. (Page 38)

LE REGROUPEMENT D'ACTION PANCANADIEN CONTRE LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISON

RECOMMANDATION Nº 4 — Le Comité appuie fermement la formation récente du Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision et recommande que le ministre des Communications le soutienne financièrement et suive de près son évolution. (Page 39)

L'ÉDUCATION DU PUBLIC

RECOMMANDATION Nº 5 — Le Comité recommande que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour encourager les gouvernements provinciaux à étudier leurs politiques et leurs programmes en matière de connaissances médiatiques, afin d'établir s'ils traitent expressément de la violence à la télévision et s'ils rejoignent les groupes n'appartenant pas au réseau scolaire, notamment les parents, les adultes en général et les enfants d'âge préscolaire. (page 41)

RECOMMANDATION Nº 6 — Le Comité recommande que le gouvernement fédéral encourage les formules novatrices qui renseigneront les téléspectateurs sur la violence à la télévision et les sensibiliseront à ce média en se servant de la télévision même comme instrument didactique. (Page 42)

gouvernement de légiférer en matière de violence à la télévision. Nous en sommes plutôt venus à la conclusion que le problème de la violence à la télévision doit être abordé par tous les intervenants à la fois, à savoir l'industrie, les parents et les gouvernements, en recourant le moins possible aux lois. La prise de mesures législatives globales contre toute la violence télévisée constituerait une solution draconienne à une difficulté qui ne constitue qu'une partie d'un problème plus vaste, celui de la contamination générale de notre société par la violence.

À notre avis, la plupart des Canadiens s'opposerait à ce que des restrictions générales soient imposées à la liberté d'expression des radiodiffuseurs et à leur propre choix d'émissions. Nous croyons néanmoins que la liberté d'expression n'est pas un droit absolu et inconditionnel, que l'industrie se doit, dans le cadre de son rôle social, de réagir aux préoccupations des publics qu'elle sert et qu'elle doit avoir la possibilité de le faire de façon indépendante, libre de mesures législatives chaque fois que cela est possible.

Nous estimons aussi que les parents canadiens se doivent de surveiller le choix d'émissions de leurs enfants et de leurs adolescentes, mais, pour ce faire, ils doivent être mieux équipés.

Nous proposons à cette fin un système de classification uniforme des émissions de télévision, des codes renforcés et exécutoires en matière de violence à la télévision à l'intention des radiodiffuseurs, de l'information sur les médias, une plus grande sensibilisation du public et de nouveaux appareils électroniques permettant de filtrer ou de bloquer des émissions ou des chaînes.

Nous avons conclu que le gouvernement fédéral a un important rôle de chef de file à jouer, d'abord et avant tout par l'établissement de politiques. Par exemple, le gouvernement doit se doter d'une politique en matière de publicité durant les émissions violentes, accroître le soutien ou les incitatifs financiers fournis aux productions canadiennes non violentes et discuter sérieusement avec nos voisins du Sud de la violence excessive à la télévision. Nous sommes enfin arrivés à la conclusion que, pour mettre un frein aux formes extrêmement violentes de divertissement, comme les films et vidéos de torture et d'assassinats, il faudrait modifier le *Code criminel.*

Dans l'avant-propos, nous avons souligné que les problèmes de la violence à la télévision et la question encore plus vaste de la violence omniprésente dans la société pourraient mener à une désintégration du tissu de notre civilisation moderne si nous n'élaborons pas de stratégie globale. La violence dans la société nous pose un défi de taille quelles que soient les circonstances, mais nous devons en outre relever ce défi sans violer notre droit fondamental à la liberté d'expression. Nous estimons que l'approche globale proposée dans le présent rapport, reflétée dans la liste de recommandations qui suit, nous permettra de le faire.

CHAPITRE CINQ

Conclusions et liste des recommandations

A. CONCLUSIONS

Le Comité a soigneusement étudié les dépositions orales des spécialistes et des témoins, ainsi que les mémoires présentés, et en est venu à un certain nombre de conclusions fondamentales.

Le Comité a conclu que les enfants, les adolescents et les adultes du Canada qui regardent un grand nombre d'émissions de télévision américaines sont exposés à un niveau élevé de violence télévisuelle. Cette conclusion découle des constatations suivantes :

1) *les études américaines montrent que les émissions de télévision des États-Unis ont tendance à être violentes (huit actes de violence à l'heure pendant les périodes de grande écoute sur les trois grands réseaux américains);*

2) *dans l'ensemble, les Canadiens regardent un grand nombre d'émissions de télévision américaines (73 et 37 p. 100 du temps chez les anglophones et les francophones respectivement);*

3) *les enfants et les adolescents regardent relativement plus d'émissions américaines que les adultes (75 et 83 p. 100 du temps chez les enfants et les adolescents anglophones respectivement; 46 et 48 p. 100 du temps chez les enfants et les adolescents francophones respectivement).*

Le Comité s'est adressé aux spécialistes pour savoir si la violence à la télévision pousse les individus à être agressifs et antisociaux. Or, le Comité convient avec les spécialistes des sciences sociales que de nombreux facteurs complexes, et parfois reliés, contribuent à la violence dans la société. Toutefois, on nous a dit que les résultats des études scientifiques sur les effets de la violence à la télévision étaient, au mieux, inégaux et, plus souvent, non concluants et contradictoires. Chargés de décider quelles études il faut croire, nous en sommes venus à la prudente conclusion que la violence à la télévision est l'un des nombreux facteurs qui favorisent des comportements agressifs et antisociaux. Il est clair que la violence montrée à la télévision reflète et moule les attitudes sociales malsaines. Comme nous ne savons pas dans quelle mesure elle le fait ni quelle est la nature précise de la relation de cause à effet qui existe entre la violence vue à la télévision et la violence exercée tous les jours dans la vie des Canadiens, il faudra approfondir la question davantage.

Le Comité est arrivé à la conclusion que même si le risque que la violence à la télévision cause chez certains individus un comportement agressif et antisocial est relativement faible et ne sera peut-être jamais prouvé de façon concluante, nous ne devons pas le passer sous silence. Face à des résultats aussi peu concluants, nous avons renoncé pour l'instant à l'idée de demander au

RECOMMANDATION Nº 27— Lorsque le ministre de la Justice proposera une mesure législative visant à contrecarrer les formes extrêmement violentes de divertissement, telles que les films de torture et les films assassinats, et prendra des mesures pour modifier le *Code criminel* en conséquence, le Comité recommande que le ministre des Finances examine et, s'il y a lieu, modifie l'annexe VII du T*arif des douanes* afin de s'assurer qu'il est conforme aux modifications nécessaires du *Code criminel*.

directement à la disposition du *Code criminel* relative à l'obscénité. L'article 114 du *Tarif des douanes* stipule : «*L'importation au Canada des marchandises dénommées ou visées à l'annexe VII est prohibée*[225]». Le code tarifaire 9956 de l'annexe VII désigne ainsi les marchandises prohibées : «*Livres, imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproductions de tout genre qui [...] sont réputés obscènes au sens du paragraphe 163(8)* [qui définit l'obscénité] *du Code criminel*[226]». Les douaniers donnent une vaste interprétation au code tarifaire 9956, de manière à inclure les films et les vidéocassettes[227]. Par conséquent, ce code interdit l'importation de films et de vidéos qui seraient réputés obscènes en vertu du *Code criminel.*

Le Comité a déjà recommandé dans le présent rapport de réviser le *Code criminel* de façon à restreindre les films et vidéos extrêmement violents. Si cette modification élargissait la définition de l'obscénité contenue au paragraphe 163(8) du *Code* de manière à inclure la violence en soi (pas nécessairement liée au sexe), il ne serait alors pas nécessaire de modifier le code tarifaire 9956 pour interdire l'importation de matériel violent réputé obscène au sens du *Code criminel.* La portée de ce code serait automatiquement élargie par la modification de la disposition du *Code* relative à l'obscénité. Par contre, si le Parlement décidait de bannir par un autre moyen le matériel extrêmement violent en vertu du *Code*, le code tarifaire 9956 devrait être modifié lui aussi ou un nouveau code tarifaire devrait être ajouté afin d'interdire l'importation de ce matériel. Dans un cas comme dans l'autre, le code tarifaire aurait pour objet d'interdire l'importation au Canada du matériel violent nouvellement proscrit en vertu du *Code criminel.*

Aux termes de la législation actuelle en matière d'obscénité, les douaniers chargés d'appliquer le code tarifaire 9956, qui vise les documents obscènes, constituent en réalité le premier palier d'examen des films et des vidéocassettes pornographiques importés au Canada. Si le matériel pornographique est rejeté à la frontière, il n'atteint jamais les commissions de contrôle cinématographique provinciales en vue d'un classement. La Commission de réforme du droit de l'Ontario a décrit l'interaction entre les processus réglementaires fédéraux et provinciaux relatifs à la pornographie dans son *Rapport sur les pouvoirs de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario* :

> *Parce qu'un fort pourcentage du matériel pornographique au Canada est fabriqué à l'étranger, les lois régissant l'importation de ce matériel jouent un rôle important dans sa réglementation. Les lois douanières ont une importance directe pour les commissions de contrôle cinématographique parce que les douaniers sont les premiers à avoir ce matériel entre les mains quand il arrive au pays. Les douanes doivent donc dédouaner le matériel avant que les commissions provinciales aient la chance d'examiner, de classer et, au besoin, de censurer les films.[...]*
>
> *Un reproche qu'on peut faire aux règlements douaniers est qu'ils laissent trop de latitude aux douaniers. Cette latitude est particulièrement évidente lorsque le même matériel est traité différemment selon le bureau de douane où il arrive*[228].

Le Comité croit que ce double examen est nécessaire dans le cas de la pornographie outrée ou criminelle. Il serait également justifié pour les émissions de télévision d'une extrême violence importées au Canada sous forme de vidéocassettes.

Une autre solution qui pourrait être retenue, comme on l'a fait pour les films pornographiques, consisterait à modifier la disposition du *Code criminel* interdisant de fomenter volontairement la haine contre «un groupe identifiable» afin d'inclure la haine fomentée volontairement contre les femmes[219]. Les groupes identifiables ne désignent actuellement que les groupes qui se différencient des autres par «la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique[220]».

En ce qui concerne les deux solutions ci-dessus, le Comité fait remarquer que le Parlement n'a pas retenu la voie de la disposition relative à l'obscénité en 1984 lorsqu'il a déposé le projet de loi C-19, un projet de loi d'ensemble visant à modifier le *Code criminel*. Le projet de loi a été adopté en première lecture avant de mourir au *Feuilleton*. L'article 36 de la loi élargissait la définition de l'obscénité aux fins du *Code criminel* en incluant «l'exploitation indue de la violence[221]». En vertu de cette modification, il n'était plus nécessaire que la violence accompagne des actes sexuels pour que s'appliquent les dispositions du *Code criminel*. Cette disposition aurait eu pour effet d'interdire les images d'extrême violence, tout comme la disposition relative à l'obscénité, non modifiée, interdit les formes les plus déplorables et les plus dépravées de pornographie.

Étant donné que la définition de l'obscénité, modifiée de manière à désigner aussi l'exploitation indue de la violence, limiterait la liberté d'expression, la modification devrait peut-être prévoir également une indication claire des types de violence qui seraient visés par la nouvelle définition. En d'autres termes, le projet de loi devrait peut-être définir l'exploitation indue de la violence. (Le projet de loi C-19 ne définissait pas la violence.) Le Comité est conscient que définir dans la loi ce qui constitue un acte de violence réputé obscène ne serait pas une sinécure et qu'il faudrait étudier avec soin les répercussions sur la *Charte*. Nous pensons cependant qu'on pourrait y arriver, s'il le fallait.

RECOMMANDATION Nº 26 — Le Comité recommande que le ministre de la Justice, de concert avec ses homologues provinciaux, étudie les formes extrêmement violentes de divertissement, comme les films de torture et les films assassinats, afin de déterminer les dispositions pénales requises pour les enrayer et de les libeller de façon à ne pas déroger à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

5. La réglementation fédérale des importations

«*Étant donné que la violence dans les médias provient souvent de l'extérieur des frontières canadiennes, il serait également possible d'utiliser les contrôles douaniers pour limiter l'importation au Canada d'organes d'information à contenu violent*[222]». Cette proposition de recourir aux contrôles à l'importation pour contrôler l'entrée au Canada de films et de vidéos violents a été proposée par la Commission royale de l'Ontario sur la violence dans l'industrie des communications en 1976. À l'appui de sa proposition, la Commission royale signalait que «*le Mexique, qui a sérieusement réglementé l'importation de programmes télévisés violents, n'hésite pas à bannir périodiquement certains feuilletons 'populaires'*[223]». Elle soulignait aussi qu'au Canada «*les règlements douaniers en vigueur à l'heure actuelle concernent tout le matériel jugé inacceptable pour cause d'obscénité ou de violence*[224]».

Les règlements douaniers évoqués par la Commission royale de l'Ontario existent encore de nos jours et, bien que modifiés dans l'intervalle, ils continuent de bloquer l'entrée de matériel obscène au Canada. De nos jours, les règlements douaniers qui régissent le matériel obscène sont liés

Nous faisons remarquer que dans l'arrêt *Butler*, qui contestait la disposition du *Code criminel* relative à l'obscénité en invoquant la *Charte*, la Cour suprême du Canada a statué que cette disposition touchait à une préoccupation publique importante et que la restriction de la liberté d'expression qui en découlait était donc justifiée. Dans l'arrêt *Butler*, la Cour a également tranché qu'il n'était pas nécessaire d'établir un lien direct entre l'obscénité et le préjudice causé à la société afin que la loi soit sauvegardée par l'article 1 de la *Charte*. Il suffisait que le Parlement ait une bonne raison de supposer qu'il existe un lien causal entre le fait d'être exposé à des images proscrites par le *Code* et les changements d'attitude et de croyance[215].

Le Comité convient que tous les témoins n'étaient pas en faveur d'une censure de la violence extrême. Jack Gray, président de la *Writers Guild of Canada*, s'est fermement opposé à toute forme de censure :

> *Je vous invite à ne pas tenter d'extirper la violence par une loi. Vous n'aboutirez à rien.[...]*
>
> *Je ne veux pas vanter les mérites d'un genre de films que je n'aime pas particulièrement, mais pour être juste, il s'agit d'un genre de — comment dire... C'est analogue au ballet. Il s'agit d'un examen rituel extrême, tout à fait incroyable. Personne ne croit ce qui se passe dans ces films, ou alors, si les gens le croient, les problèmes auxquels ils font face sont des problèmes qui se manifesteront dans tous les aspects de la société. Ce ne sont pas les films qui provoquent le problème*[216].

Au sujet de l'interdiction des films de torture et des films assassinats, le Comité est d'accord avec David Puttnam, cité au début du rapport, ainsi qu'avec le président du CRTC :

> *Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il y a des limites. Nous avons une Charte qui dit bien que la limite est ce qui est raisonnable dans une société libre et démocratique et ainsi de suite. Est-ce justifié ou pas? La protection du public, surtout des femmes et des enfants, constitue un plaidoyer très fort en faveur de l'interdiction de ce genre de cinéma, mais il faut le faire en prenant toutes les précautions*[217].

Une fois établi le besoin d'une telle législation, le Parlement pourrait, par exemple, interdire la distribution, la vente et la possession de matériel dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue de la violence, en élargissant la disposition actuelle relative à l'obscénité prévue à l'article 163 du *Code criminel*. Le *Code* définit expressément le matériel obscène au paragraphe 163(8) comme suit : «*est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un ou plusieurs des sujets suivants, savoir : le crime, l'horreur, la cruauté et la violence*[218]». C'est à cause de cette définition que la violence ne peut être réputée obscène en droit pénal que lorsqu'elle est dépeinte dans un contexte sexuel. Le matériel qui se caractérise par l'exploitation indue de la violence pourrait cependant devenir obscène en soi si cette définition de l'obscénité dans le *Code* était modifiée. Le Comité présente cet exemple à titre de possibilité parmi tant d'autres.

sur la possibilité d'élaborer un système de classification universelle des films, des vidéos et des émissions de télévision en regroupant peut-être, comme point de départ, les systèmes provinciaux de classification des films et des vidéos qui existent déjà.

RECOMMANDATION Nº 25 — Le Comité recommande que le ministre fédéral des Communications convoque les ministres provinciaux chargés de classer les films et les vidéos à une table ronde sur l'élaboration d'un système de classification universelle des films, des vidéos et des émissions de télévision.

4. Le *Code criminel*

Le Comité reconnaît que le *Code criminel* est un instrument législatif sévère. En effet, il interdit complètement tous les actes que le Parlement considère criminels et impose aux contrevenants des peines sévères, dont l'emprisonnement. Les membres savent aussi que recourir au droit pénal pour guérir des maux sociaux peut limiter considérablement les droits individuels. Ainsi, lorsque le *Code criminel* est invoqué pour interdire à quelqu'un de distribuer, faire circuler ou vendre un vidéo obscène, il viole la liberté d'expression. Si une personne fait fi de cette interdiction, est accusée et déclarée coupable, elle peut être emprisonnée, ce qui brime sa liberté. Compte tenu de ces caractéristiques, le Comité croit qu'il faudrait recourir au droit criminel pour atténuer la violence à la télévision uniquement lorsque le préjudice que la loi cherche à prévenir est tel qu'il justifie le recours au *Code criminel.*

Quelques témoins qui ont comparu devant le Comité ont indiqué que les vidéocassettes destinées à être visionnées à la maison sont la principale source de la violence extrême à la télévision. Ils ont souligné le caractère particulièrement nocif pour la société des films de torture. Le président du CRTC, par exemple, a déclaré : «*Ces films de torture sont probablement la forme la plus horrifiante de films violents, à l'heure actuelle, et ils sont librement importés et offerts dans les magasins de vidéos du coin*[211]».

D'après Dorothy Christian, présidente de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, les «*films de torture*» sont essentiellement un sous-genre du film d'horreur. Dans le milieu du cinéma, on parle de films «*de sang*». *Ils présentent de nombreuses scènes de meurtre dépeintes de manière crue et grotesque, des femmes étant les victimes la plupart du temps, mais ils ne combinent pas nécessairement le sang et le sexe*[212].

Certains témoins ont aussi évoqué la menace des films assassinats. La *Coalition for the Safety of Our Daughters* explique dans sa documentation que les films assassinats découlent des films de torture. La bande-annonce de *Snuff*, un film sorti aux États-Unis dans les années 70 qui a donné son nom au genre, en anglais, demandait : «*La rumeur circule qu'une femme a vraiment été tuée lors du tournage de ce film. EST-CE VRAI?*»[213].

> *La scène finale de Snuff montre une femme qu'on cloue en même temps qu'on lui coupe les doigts avec un ciseau à fer et la main avec une scie à découper. Son agresseur dit : «Crie, c'est ça, crie.» Il l'éventre ensuite et montre victorieusement un bout d'intestin à la caméra.*
>
> *À remarquer que personne n'a jamais pu prouver qu'une femme a réellement été tuée lors du tournage de ce film, mais le titre Snuff, a donné son nom aux films qui montrent des jeunes filles et des femmes réellement assassinées à l'écran*[214].

Le Groupe national d'action devrait étudier la possibilité d'adopter le système proposé pour la programmation télévisuelle, au moins pour les émissions préenregistrées. Il devrait également suivre la réaction des gouvernements provinciaux à la proposition et l'évolution de la proposition, qui est actuellement à l'étape des pourparlers, en invitant les associations professionnelles responsables de l'industrie cinématographique à se joindre à l'alliance formée par le Groupe national d'action.

Pour qu'un système de classification uniforme des films et des vidéos puisse être adopté et mis en oeuvre dans toutes les provinces, il faudrait harmoniser les lois provinciales pertinentes. Le Comité reconnaît que les normes sociales peuvent varier d'une province à l'autre et d'une région à l'autre au Canada. Par conséquent, un organe de classification centralisé, comme le propose l'industrie du cinéma, pourrait avoir des difficultés à fonctionner, en supposant d'abord qu'on puisse arriver à un consensus provincial et à modifier les lois afin de centraliser le système. Nous croyons néanmoins que les avantages d'un système uniforme, notamment une classification plus cohérente, plus utile et plus efficace des vidéocassettes, justifient qu'on examine cette proposition et qu'on en discute sérieusement.

Idéalement, le Comité aimerait qu'un système national de classification des émissions de télévision soit lié à un système de classification uniforme des films et des vidéos. L'objectif ultime serait de faire adopter ce système de classification universelle aux États-Unis, afin que les émissions américaines transmises au-delà de la frontière appliquent le même système de classification. En plus de l'uniformité, de l'utilité et de l'efficacité accrues, de solides raisons techniques justifient elles aussi la quête d'un système de classification universelle. Comme l'a expliqué Roger Poirier, vice-président principal de l'ACTC, les décodeurs électroniques conçus pour aider les téléspectateurs à s'autocensurer exigent un système de classification standard qui fonctionne correctement :

> *Tous ces projets dépendent toujours de la mise en place d'un système de classification. En supposant qu'il existe un système commun de classification des émissions, des films ou de tout autre matériel sur vidéo, il est alors possible d'encoder cette classification et de la transmettre avec les autres informations.*
>
> *En d'autres termes, on envoie tout simplement un code électronique avec l'émission en question, et à l'autre bout, le consommateur peut décoder de diverses façons ce code électronique pour déterminer exactement le contenu d'une émission.*
>
> *Il serait donc possible de régler à l'avance un appareil qui éliminerait toute émission au-dessus ou au-dessous d'un certain code. En d'autres termes, si les émissions sont classées selon une échelle de 1 à 10 selon leur contenu de violence, et que tout ce qui est au-dessus de 7 est extrêmement violent, il est alors possible de régler l'appareil juste au-dessous de cette cote afin qu'il élimine tout simplement tout ce qui est au-dessus.*
>
> *Ces appareils ne sont pas particulièrement compliqués. Ils dépendent davantage de la disponibilité d'une sorte de classification*[210].

Compte tenu des avantages que présente l'élaboration d'un système de classification universelle, le Comité juge impératif que le ministre fédéral des Communications invite les ministres provinciaux chargés de classer les films et les vidéos à engager des discussions officielles

cinémas en plein air, les films de l'ancienne catégorie B, dont certains d'entre nous se souviendront sans doute, le sont aujourd'hui uniquement pour le marché de la location de vidéocassettes.

Michael Valpy, du journal The Globe and Mail, a écrit un article intéressant, l'automne dernier, lorsqu'il couvrait une conférence ayant lieu à Toronto, où l'on discutait de la question de la violence dans la société. Des enseignants de 4e année ont demandé à leurs élèves qui avait vu Le silence des agneaux. Dans une classe d'enfants de 8 et 9 ans, toutes les mains se sont levées. Il se trouve que Le silence des agneaux n'est jamais passé à la télévision conventionnelle. On l'a montré à la télévision payante, mais compte tenu du nombre limité de foyers canadiens qui sont abonnés à ce service, on ne peut qu'en déduire qu'ils ont vu ce film chez eux, sur leur magnétoscope.

Cet exemple fait écho aux conclusions d'une analyse de la BBC, qui révèle que l'augmentation de la quantité de films violents qui sont visionnés au moyen de la télévision ne semble pas tellement due aux émissions que présentent les réseaux, mais plutôt à un nouvel usage de la télévision, soit le visionnement de vidéocassettes.

En tant que parent, je trouve curieux que nous soyons sur le point de nous doter ici, au Canada, d'une loi fédérale qui imposera une amende de 50 000 $ à quiconque vendra des cigarettes à une personne de moins de 18 ans. Pourtant, cette même personne de moins de 18 ans peut louer un film intitulé Trois sur un crochet à viande ou quelque autre film de ce genre, sans aucune limite apparente[207].

Les membres du Comité sont conscients que la classification, le visionnement, la vente et la location des films et des vidéos relèvent généralement des autorités provinciales. Par contre, le Comité sait aussi qu'un film classé «18 ans ou plus» aux fins de la distribution dans les salles de cinéma finira par se retrouver sur les écrans de télévision. De fait, après une première sortie en salle, un film à succès sera probablement diffusé à la télévision conventionnelle (probablement sans visa officiel) ou à la télévision payante (où le montant à payer dépend du visa) avant de se retrouver sur les tablettes des vidéoclubs du quartier. Une fois arrivé au club vidéo, ce film classé «18 ans ou plus» pour le cinéma n'aura peut-être pas été classé en vertu des lois provinciales et s'il l'est, les détaillants ne tiendront probablement pas compte du visa pour adultes seulement et les autorités ne le feront pas respecter.

Le Comité est convaincu que les multiples systèmes actuels de classification des films, des vidéos et des émissions télévisées sont inefficaces et peu pratiques. Nous pensons aussi que les mesures prises par la plupart des gouvernements provinciaux pour réglementer la violence dans les vidéos doivent s'intensifier, comme on l'a fait au Québec récemment[208]. Enfin, nous pensons que les efforts déployés au niveau fédéral pour réduire la violence à la télévision en instaurant un système de classification des émissions devraient être coordonnés avec les mesures prises au niveau provincial pour classer les films et les vidéos et, un jour, avec les efforts visant à instaurer un système canado-américain. Dans cet esprit, le Comité exhorte tous les gouvernements et le Groupe national d'action à examiner avec soin la proposition de programme de classification uniforme des films et des vidéos faite aux provinces par les cinq associations professionnelles de l'industrie en novembre 1992[209].

Enfin, en ce qui concerne les règlements imposés par le gouvernement contre les émissions violentes, le Comité reconnaît que le président du CRTC pourrait avoir raison lorsqu'il déclare que seulement 10 p. 100 de la solution passe par les règlements et que les autres 90 p. 100 passent par l'éducation du public et de nouveaux moyens techniques mis à la disposition des parents pour contrôler l'accès aux émissions et aux vidéos à contenu violent[205]. Toutefois, le Comité considère que le problème de la violence à la télévision ne sera réglé que par des mesures variées et systématiques, et nos recommandations relatives à la réglementation gouvernementale vont dans le sens d'une telle approche.

3. Un système de classification universelle

Le Comité permanent des communications et de la culture a reçu le mandat d'étudier la violence à la télévision qui, comme l'a souligné l'Association canadienne des radiodiffuseurs, provient d'au moins cinq sources :

> *Les jeux vidéo, les vidéocassettes de location, les signaux des stations de télévision américaines, les émissions diffusées uniquement par le câble, autant dans le contexte du service de base que dans celui des postes additionnels qui sont offerts, et les ondes émises par les radiodiffuseurs privés canadiens*[206].

Étant donné que les émissions de télévision et les vidéocassettes sont regardées sur le même appareil, la ligne de démarcation entre les diverses sources de violence à la télévision devient parfois confuse. De plus, après avoir entendu de nombreux témoins affirmer que les vidéos ont tendance à être plus violents que les émissions de télévision et que les enfants ont facilement accès à toutes sortes de vidéos, les membres du Comité sont convaincus que leur étude de la violence à la télévision ne serait pas complète sans un examen de la violence dans le domaine de la vidéo. Al MacKay, vice-président de l'ACR et directeur général de la station CJOH-TV, a présenté des arguments convaincants en faveur d'un examen de la vidéo dans notre étude de la violence à la télévision :

> *Aujourd'hui, 73 p. 100 des foyers canadiens sont équipés d'un magnétoscope. Le club vidéo a aujourd'hui pignon sur rue dans tous les quartiers, que ce soit un grand établissement spécialisé dans la location de vidéocassettes, au dépanneur du coin, ou même, de nos jours, une bonne vieille distributrice conventionnelle, sans intervention humaine. On peut aujourd'hui louer, ramener à la maison et regarder sur son appareil de télévision ou sur celui de son voisin, des milliers et des milliers de films. Quelques-uns de ces films sont cotés pour la famille, mais nombre d'entre eux ne le sont pas. Il n'existe absolument aucun contrôle ni directive applicable pour ce qui est de la classification des films ou de la limite d'âge en ce qui a trait à la possibilité de les louer.*
>
> *Quand j'étais jeune, je me souviens que lorsqu'un film était classé pour 18 ans et plus, il n'y avait pas moyen de le voir à moins de réussir à emprunter le permis de conduire de son frère plus âgé et de réussir à amadouer le préposé à l'entrée du cinéma. Aujourd'hui, ces films qui sont produits pour un auditoire adulte se retrouvent dans les clubs vidéo quelques mois à peine après leur arrivée dans les cinémas. D'autres films qui étaient autrefois produits pour le circuit des*

RECOMMANDATION Nº 22 — Le Comité recommande que, si l'autodiscipline de l'industrie échoue, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes conçoive, compte tenu des droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*, un mécanisme de réglementation afin de régir la diffusion des émissions à contenu violent, avec un système de classification universelle des émissions et des peines élevées en cas d'infraction.

RECOMMANDATION Nº 23 — Le Comité recommande également que, si l'autodiscipline de l'industrie échoue et si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes n'intervient pas efficacement dans un délai raisonnable, le ministre des Communications présente une loi en vue de produire l'effet proposé à la Recommandation Nº 22.

Le Comité pense que la câblodistribution pose des problèmes de réglementation uniques, étant donné la nature des services. Les réseaux de câblodistribution qui transmettent des signaux américains ne peuvent contrôler les choix d'émissions de leurs sources étrangères. Ils prennent essentiellement ce qu'on leur envoie, encore qu'ils effectuent aussi des substitutions qui profitent économiquement aux réseaux locaux canadiens. Mais dans l'éventualité où il serait impossible de trouver des solutions autres que législatives au problème de la violence à la télévision par câble, le CRTC pourrait être confronté à un épineux problème de logistique s'il devait réglementer les émissions étrangères transmises par les câblodistributeurs.

Ce problème pourrait être aggravé par le fait que les câblodistributeurs devront probablement faire face sous peu à la concurrence des services de radiodiffusion directe par satellite dont le CRTC ne pourra peut-être pas réglementer le contenu violent ni aucun autre aspect. Par conséquent, l'imposition de règlements contre la violence par le gouvernement mettrait tous les radiodiffuseurs canadien sur un pied d'égalité mais nuirait à la position concurrentielle des réseaux de câblodistribution par rapport aux services de radiodiffusion directe par satellite. Les consommateurs qui veulent avoir accès aux émissions violentes pourraient décider d'abandonner les services de câblodistribution canadiens pour s'abonner à des services étrangers de radiodiffusion directe par satellite, comme l'a fait remarquer le conseiller juridique de l'ACR au Comité[202].

Pour le moment, le Comité soulève tout simplement ces deux questions à propos de la câblodistribution. Il nous paraît impossible de proposer des solutions au problème de la câblodistribution sans une étude plus approfondie de la question. Nous signalons également que le CRTC est en train de mener une étude importante sur la câblodistribution. Il tient des audiences officielles sur la réglementation de la distribution et de l'assemblage des services de programmation, y compris les services de câblodistribution, à la lumière de nouvelles technologies comme les satellites de radiodiffusion directe et des pressions qu'elles exercent sur la concurrence[203]. Le Conseil se demande, par exemple : «Quelle mesure de réglementation le Conseil devrait-il prendre face aux services et aux satellites de radiodiffusion directe non Canadiens, compte tenu de sa compétence et des mesures coercitives à sa disposition[204]»?

RECOMMANDATION Nº 24 — Compte tenu de la complexité des questions liées à la réglementation et à la concurrence que soulève le contrôle de la câblodistribution des émissions violentes d'origine américaine, le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes se penche sur ces questions précises en vue d'atténuer le niveau de violence dans la mesure du possible.

Le Comité aimerait également proposer qu'au moins une autre mesure réglementaire soit prise, dès que possible, afin de compléter les mesures volontaires de l'industrie. Pour que le système de classification des émissions proposé par l'industrie soit efficace, nous croyons que le Conseil devrait exiger la diffusion des cotes des émissions préenregistrées, en particulier lorsqu'il s'agit d'émissions pour adultes seulement.

À cet égard, le Comité fait remarquer que des messages (avertissements) sur le contenu des émissions sont parfois employés à l'étranger[198]. Par exemple, des avertissements sont diffusés avant le début des émissions. Le Comité préfère toutefois les systèmes d'avertissements sur le contenu des émissions où les symboles désignant la cote de l'émission apparaissent directement à l'écran à intervalles réguliers. Grâce à ce système, les parents qui commencent à regarder une émission en cours sont tout de même en mesure de déterminer si leurs enfants peuvent la regarder. Bien que le Comité laisse au Conseil le soin d'établir la meilleure façon d'implanter un tel système — que ce soit par une condition générale de licence, un règlement ou un autre moyen — , nous croyons que ce système devrait être obligatoire lorsqu'un système de classification universelle aura été mis en place.

RECOMMANDATION Nº 21 — Le Comité recommande que, après la mise en place d'un système de classification universelle, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes oblige tous les radiodiffuseurs à adopter un système d'avertissements sur le contenu des émissions, de sorte que la cote de chaque émission soit diffusée directement à l'écran.

Le président du CRTC a prédit à la conférence de l'Institut Hincks : «*Si nous ne pouvons pas progresser par l'autodiscipline et la collaboration, il ne fait aucun doute que les pressions sur les politiciens en faveur de l'adoption de mesures législatives ou d'autres solutions d'ordre juridique pourraient devenir inévitables*[199]». Au cas où ces prédictions se matérialiseraient, le Comité a également envisagé la possibilité d'une réglementation en bonne et due forme de la violence à la télévision par le gouvernement.

Le Comité croit que la caractéristique principale d'une réglementation obligatoire — si elle était retenue, plutôt que les codes volontaires — devrait tout de même être un système de classification universelle. Ce système exigerait entre autres la diffusion des cotes à l'écran et la désignation de grilles horaires pour les enfants et pour les adultes. De plus, il pourrait imposer un nombre maximal d'heures de programmation violente qu'un radiodiffuseur pourrait mettre en ondes par jour, par semaine ou par mois. Les plafonds de violence pourraient être fixés en s'inspirant du système de contingents établi actuellement pour le contenu canadien, mais ils fonctionneraient à l'envers, en stipulant un maximum permis plutôt qu'un minimum requis. Des plafonds de contenu violent ont été proposés pour la première fois par la Commission royale d'enquête de l'Ontario sur la violence dans le secteur des communications[200].

Le Comité pense également qu'un système de réglementation gouvernemental devrait prévoir des peines importantes et progressives en cas d'infraction. Nous proposons, par exemple, une forte amende obligatoire pour une première infraction au règlement, une amende plus élevée ou la possibilité de retirer la licence à la deuxième infraction et le retrait obligatoire de la licence à la troisième infraction. Le Comité fait remarquer qu'en France un radiodiffuseur privé a été condamné à une amende de 5,5 millions de francs et un autre à une amende de 5 millions de francs pour avoir programmé un film violent avant 22 h 30[201]. Nous croyons que des sanctions aussi importantes seraient justifiées au Canada, si le problème de la violence continue de s'aggraver et si l'autoréglementation se révèle inefficace.

Vu la nécessité de la précision des règlements, le Comité croit qu'un code obligatoire sur la violence à la télévision émanant du gouvernement et destiné aux radiodiffuseurs, comme le propose Évaluation-média[194], serait moins souple et efficace que les modèles volontaires en cours d'élaboration. Autrement dit, il faudrait probablement qu'un code obligatoire à l'intention des radiodiffuseurs soit moins strict et moins souple, ce qui le rendrait par conséquent moins polyvalent.

De par son mandat, le Comité a néanmoins le devoir d'examiner les solutions réglementaires qui s'offriraient au gouvernement si l'industrie ne réussissait pas à s'autoréglementer. Conformément à son mandat, le Comité s'est également demandé si des règlements devraient être pris dès maintenant pour compléter les efforts volontaires de l'industrie.

RECOMMANDATION N° 19 — Le Comité recommande de procéder par étapes à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la programmation violente à la télévision. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devrait d'abord prendre quelques règlements clés pour compléter les mesures d'autodiscipline de l'industrie et symboliser le besoin d'une réforme de la programmation et, si l'autodiscipline s'avérait inefficace, il devrait prendre ensuite des règlements plus sévères, qui tiendraient compte des droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés.*

Quant à la conception de règlements qui apporteraient un complément aux mesures volontaires de l'industrie et qui auraient une valeur symbolique, le Comité appuie la suggestion du CRTC d'ajouter une règle contre la violence offensante (excessive, gratuite, idéalisée) à ses dispositions relatives à la programmation[195].

Les dispositions pertinentes du *Règlement sur la télédiffusion*, par exemple, stipulent actuellement :

> 5. *(1) Il est interdit au titulaire de diffuser :*
>
> *a) quoi que ce soit qui est contraire à la loi;*
>
> *b) des propos offensants ou des images offensantes qui, pris dans leur contexte, risquent d'exposer une personne ou un groupe ou une classe de personnes à la haine ou au mépris pour des motifs fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge ou la déficience physique ou mentale;*
>
> *c) tout langage ou toute image obscène ou blasphématoire [...]* [196]

Une règle contre la violence offensante pourrait être ajoutée aux dispositions sur la programmation, comme l'a proposé le Conseil, afin de reconnaître que les attitudes contemporaines s'opposent à ce type de violence et afin d'encourager les radiodiffuseurs à présenter des émissions moins violentes. Une telle règle viserait à avoir un «*effet de balise*[197]».

RECOMMANDATION N° 20 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes donne suite à sa proposition d'ajouter aux dispositions relatives à la programmation une règle contre la violence offensante, pour servir tant de balise aux radiodiffuseurs que de mesure législative symbolique dénonçant la violence excessive, gratuite et idéalisée à la télévision.

Par conséquent, lorsque cela se justifie raisonnablement, le gouvernement peut limiter la liberté d'expression. Des témoins ont porté à l'attention du Comité quelques affaires où la Cour suprême du Canada a effectivement tranché que les limites législatives à la liberté d'expression contestées dans ces affaires pouvaient être tolérées, à savoir l'arrêt *Irwin Toy*, au sujet de la publicité destinée aux enfants, et l'arrêt *Butler*, relatif à la disposition du *Code criminel* concernant l'obscénité[190].

Le Comité reconnaît que l'intervention législative du Parlement ou les mesures réglementaires imposées par le CRTC afin de réduire la violence à la télévision limiteraient clairement la liberté d'expression. La question dont on peut débattre, selon ce scénario, c'est si l'article 1 de la *Charte* permet qu'on limite ainsi cette liberté.

Le Comité croit que les lois ou les règlements devraient, au besoin, être rédigés avec soin afin de ne pas être renversés par les tribunaux en vertu de la *Charte*. Aux fins du présent rapport, qui constitue un survol préliminaire des solutions possibles à la violence à la télévision, le Comité ne juge pas pertinent d'examiner plus en profondeur la question de la violation de la *Charte*.

2. La réglementation fédérale de la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* autorise le CRTC à prendre des règlements pour exécuter sa mission, y compris des règlements concernant les normes des émissions et l'attribution du temps d'antenne (alinéa 10(1)*c*). Aux termes de la *Loi sur la radiodiffusion* actuelle, il semble donc que le CRTC dispose de pouvoirs suffisants pour prendre des règlements concernant les émissions où la violence est excessive. Par contre, tout règlement du Conseil pourrait être déclaré inconstitutionnel et sans effet s'il viole la *Charte*.

La décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Butler* indique clairement qu'une loi (ou un règlement) qui porte atteinte à la liberté d'expression et qui est si vague que les méthodes ordinaires d'interprétation n'en permettent pas la moindre compréhension ne peut pas être sauvegardée par l'article 1 de la *Charte*. Autrement dit, la loi doit formuler «*une norme intelligible sur laquelle le pouvoir judiciaire doit se fonder pour exécuter ses fonctions*[191]». Pour le Comité, cette décision fait ressortir l'importance cruciale de la clarté et de la précision dans tout règlement visant à réduire la programmation violente à la télévision. Ainsi, le règlement devrait énoncer clairement ce qui constitue une émission violente aux fins de son application.

Certaines des études consultées par le Comité pour préparer le présent rapport traitaient de la nécessité et de la difficulté de rédiger des règlements assez clairs :

> *Lorsque des règlements sont imposés aux médias, il est impératif de définir clairement les règles. Afin de réglementer les «stéréotypes» ou la «violence», il faut définir clairement de quoi il s'agit*[192].

> *Parce qu'on ne peut tracer de lignes précises entre ce qui est violent et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas, le législateur est peu enclin à déterminer des règles formelles à ce sujet. De toute façon, le législateur peut difficilement réussir ce que ni les chercheurs, ni le public, n'arrivent à faire, soit définir clairement ce qu'est la violence*[193].

> *Radio-Canada et Téléfilm, ont fait l'objet de coupures. On voudrait convaincre le CRTC de réduire les conditions de licence des radiodiffuseurs et d'abandonner la «formule».*
>
> *Les producteurs canadiens sont forcés de faire appel de plus en plus aux marchés étrangers pour financer leurs productions. La situation actuelle est ironique puisque le plus souvent nous avons besoin de vendre un programme aux États-Unis pour pouvoir le financer. Plus le pourcentage d'un budget est avancé par les acheteurs américains, plus nous subissons de pressions pour produire le genre de programmes que les radiodiffuseurs américains préfèrent*[189].

Selon le Comité, faire des émissions semblables aux émissions américaines n'est pas la façon la plus efficace d'atteindre l'objectif de la *Loi sur la radiodiffusion* selon lequel «le système canadien de radiodiffusion devrait servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada». Au contraire, pour paraphraser David Puttnam, que nous avons cité au début du rapport, nous pensons que cela risque de détruire un peu plus les valeurs et les caractéristiques qui forment le tissu même de notre société.

> **RECOMMANDATION Nº 18 — Le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral devrait continuer d'investir dans la production d'émissions télévisées canadiennes qui correspondraient aux voeux du Comité en matière de violence à la télévision et permettraient de réaliser l'objectif de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui est de sauvegarder, d'enrichir et de renforcer la structure culturelle, sociale et économique du Canada.**

H. LES MESURES LÉGISLATIVES DU GOUVERNEMENT

Le Comité ne considère l'intervention législative, sous forme de modifications aux règlements ou de nouveaux règlements, que comme un dernier recours, advenant que les solutions moins interventionnistes et non législatives ne donnent pas de résultats ou que des mesures plus coercitives s'imposent. Par exemple, si l'autodiscipline de l'industrie échoue, le gouvernement devra concevoir son propre mécanisme réglementaire. Il se peut aussi, dans certains cas, que la violence étalée à la télévision répugne tellement à la société — dans les vidéos de torture par exemple — qu'une intervention législative s'impose pour enrayer ce fléau. Les types de solutions législatives qui pourraient être adoptées ainsi que les circonstances où elles pourraient s'appliquer seront examinés dans la dernière partie du rapport. Nous examinerons d'abord brièvement l'influence de la *Charte des droits et libertés* dans ce domaine.

1. La liberté d'expression

Le paragraphe 2*b*) de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit la «*liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication*». L'article 1, par contre, qualifie la liberté d'expression en stipulant que les droits et libertés garantis par la *Charte* ne peuvent être restreints que «*dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique*». Autrement dit, la liberté d'expression n'est pas un droit absolu.

20 p. 100 en 1984-1985 à 25 p. 100 en 1988-1989. À la télévision de langue française, l'écoute des émissions canadiennes est passée de 59 p. 100 à 76 p. 100 pendant la même période. Ayant conclu que le Fonds avait atteint son objectif et qu'il fallait accroître le soutien à la production, le Groupe de travail recommandait ce qui suit :

> *Considérant que le Fonds de développement a rempli sa fonction première d'élargir l'audience des émissions canadiennes, le gouvernement devrait songer à l'enrichir au fil des ans. Toute compression budgétaire ou tout changement fondamental dans le programme du Fonds de développement compromettrait la politique du gouvernement fédéral sur la télévision canadienne*[184].

Dans un précédent rapport intitulé *Culture et Communications : Les liens qui nous unissent*[185], le Comité permanent des communications et de la culture soulignait la menace imminente que représentent pour la télévision canadienne les satellites de radiodiffusion directe. Le Comité convenait que «*la seule façon de maintenir la présence des émissions canadiennes et l'intérêt des consommateurs sur les marchés intérieurs serait de s'attacher vigoureusement à mettre l'accent sur la commercialisation de créneaux, en offrant des productions canadiennes de grande qualité*[186]».

À cette fin, le Comité a alors convenu qu'il fallait de nouveaux encouragements pour stimuler l'investissement dans la production, tel que le proposait l'industrie :

> *Le Comité recommande que le gouvernement du Canada donne la priorité à l'excellence dans les domaines de la programmation et de la production et qu'il reconnaisse la nécessité d'innover au chapitre de la commercialisation des produits et services culturels du Canada en présentant une stratégie industrielle destinée à attirer les investisseurs vers les industries culturelles du Canada et en envisageant d'offrir à cette fin un crédit d'impôt à l'investissement comme le propose l'Association canadienne de production de film et télévision*[187].

Depuis la publication de notre rapport en avril 1992, la capacité de Téléfilm d'encourager une production accrue ne s'est pas améliorée, pas plus que la situation financière des producteurs et des radiodiffuseurs. Qui plus est, rien dans sa récente réponse au rapport *Les liens qui nous unissent* ne permet d'affirmer que le gouvernement a l'intention de considérer sérieusement, dans un proche avenir, l'octroi de stimulants ou d'un soutien supplémentaire pour les productions canadiennes[188]. Le Comité considère que cette réponse dénote un manque de vision et va à l'encontre du but visé étant donné le piètre avenir qui se dessine pour l'industrie canadienne de la production télévisuelle, selon la description qu'en ont faite ses représentants au Comité et compte tenu des vastes débouchés que la demande croissante d'émissions de télévision peut créer. L'industrie est attaquée sur tous les fronts, selon l'ACPFT , et les producteurs canadiens doivent plus que jamais faire des émissions, semblables à celles des Américains afin de réaliser des ventes dans ce secteur du marché :

> *À l'heure actuelle, les productions canadiennes sont attaquées de toutes parts. Les radiodiffuseurs réduisent leurs droits de permis ou choisissent des programmes moins coûteux, genre cinéma-vérité, de préférence après les avoir vendus au réseau américain, ce qui leur permet de les diffuser simultanément. Les budgets des programmes gouvernementaux, y compris ceux de CBC,*

> *Si l'on veut produire une émission qui est véritablement canadienne, il faut essayer de trouver les fonds sur le marché canadien. D'habitude, la seule façon de les obtenir [...] il faut vraiment recourir aux programmes gouvernementaux qui offrent une aide financière pour la production canadienne, et ce pour obtenir jusqu'à 50 p. 100 des fonds. Donc, chaque fois qu'on élimine un autre programme de financement, on élimine automatiquement une heure ou deux, ou peut-être même 10, 20 ou 100 heures de programmation*[180].

D'un côté, les radiodiffuseurs ont un intérêt financier à acheter des émissions américaines moins chères et de l'autre, la *Loi sur la radiodiffusion* leur impose des obligations. La politique canadienne de radiodiffusion, qui fait partie de la loi, stipule au sous-alinéa 3(1)*d*)(i) que «le système canadien de radiodiffusion devrait servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada». Le système canadien de radiodiffusion ne peut certainement pas atteindre cet objectif si des émissions canadiennes ne sont pas produites, diffusées et regardées par des Canadiens. Par conséquent, les membres du Comité croient que produire davantage d'émissions canadiennes moins violentes et de haute qualité est une question d'intérêt public.

Les gouvernements canadiens ont reconnu depuis longtemps la nécessité d'appuyer la production d'émissions de télévision au pays. La création de la Société Radio-Canada et de Téléfilm Canada sont des exemples typiques de mesures gouvernementales dans ce domaine. Au fil des années, des groupes de travail du gouvernement, des comités parlementaires et des groupes ou associations de l'industrie ont fait des recommandations au sujet du degré de soutien gouvernemental à apporter à la production d'émissions de télévision. Avant de présenter nos propres recommandations sur le financement de la production, nous souhaitons passer brièvement en revue celles du Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne et celles de notre Comité.

Dans son rapport intitulé *Situation économique de la télévision canadienne —Rapport du groupe de travail*[181] et présenté au ministre des Communications en mai 1991, le Groupe de travail faisait deux recommandations qui se rapportent aux travaux du Comité. Le Groupe de travail est arrivé à la conclusion qu'il fallait accroître le financement privé pour atteindre les objectifs de production fixés pour la télévision canadienne. Afin d'encourager l'investissement privé, le Groupe de travail préconisait un crédit d'impôt ou une autre forme d'encouragement fiscal. Il faisait donc la recommandation suivante :

> *Le gouvernement fédéral devrait envisager des stimulants fiscaux sous forme de crédit d'impôt pour susciter des investissements du secteur privé, incluant la télévision privée, pour la production d'émissions canadiennes*[182].

Le Groupe de travail est aussi arrivé à la conclusion que le Fonds de développement d'émissions canadiennes de Téléfilm Canada avait réussi à faire augmenter l'audience des émissions canadiennes. Le rapport signale que «*les émissions auxquelles le Fonds a participé ont gagné une part grandissante de l'audience des émissions canadiennes aux heures de grande écoute*» et que «*n'eût été du Fonds de développement, les émissions canadiennes n'auraient probablement pas touché une telle audience aux heures de grande écoute*[183]». Le Groupe de travail précisait que l'écoute des émissions canadiennes de langue anglaise aux heures de grande écoute est passée de

Afin de s'assurer que les efforts positifs reçoivent toute la reconnaissance qu'ils méritent, le ministre a annoncé que son ministère créera un prix qui sera remis chaque année pour rendre hommage à ceux qui font la différence :

> *Virginie Larivière a gracieusement accepté de prêter son nom au prix que l'on a appelé le Prix télévisuel Virginie Larivière. Dès cette année, cette récompense reconnaîtra ceux du public canadien et des sociétés canadiennes qui, comme Virginie, ont déployé des efforts pour promouvoir la présentation d'émissions jeunesse de qualité à contenu non violent*[178].

Le Comité convient qu'il importe de reconnaître les efforts de ceux qui contribuent de façon positive à la solution du problème de la violence à la télévision. Nous appuyons donc la décision du ministre de créer ce prix télévisuel.

4. Le financement de la production

Nous avons déjà signalé que les émissions canadiennes sont moins violentes que les émissions américaines. Une solution logique pour réduire le nombre d'émissions étrangères violentes diffusées à la télévision canadienne consisterait donc à produire davantage d'émissions canadiennes. Comme l'a fait remarquer Sandra Macdonald, présidente de l'Association canadienne de production de film et de télévision :

> *À notre avis, la meilleure défense, c'est l'offensive. Quand nous en avons les moyens, nous produisons d'excellents programmes dans ce pays. Si le Parlement est véritablement sérieux dans son désir de s'attaquer à ce problème, il a la possibilité d'augmenter les fonds destinés à la programmation au lieu de les réduire, comme c'est le cas actuellement. Nous espérons que vous réfléchirez à cet aspect-là*[179].

Toutes les enquêtes publiques sur les problèmes auxquels fait face l'industrie canadienne de la radiodiffusion ont dû aborder les aspects économiques de la production télévisée. En résumé, ces études conviennent toutes que, pour qu'une émission canadienne connaisse du succès et soit regardée par les Canadiens, la qualité de la production doit être égale à celle des émissions américaines importées. Une émission qui présente une valeur de production élevée coûte cher et doit être financée par la vente aux radiodiffuseurs conventionnels, aux services spécialisés ou à la télévision payante au Canada et peut-être aussi à l'étranger.

Économiquement parlant, le marché canadien est trop petit pour que les revenus tirés des ventes nationales couvrent les frais de production. La production d'émissions canadiennes de haute qualité doit donc être subventionnée. Sans financement public, il serait impossible de produire des émissions de haute qualité au Canada. Sans financement public, les émissions canadiennes qui seraient produites seraient si peu attrayantes que les téléspectateurs abandonneraient les chaînes canadiennes pour regarder plutôt les émissions des chaînes américaines.

Sandra Macdonald a décrit ainsi les réalités du financement des productions canadiennes :

> *Plus une émission est canadienne, plus il est probable qu'elle nécessite une forme quelconque d'aide gouvernementale [...]*

Le Comité appuie l'initiative internationale du ministre et espère qu'elle servira d'exemple à d'autres qui devraient eux aussi engager le dialogue avec leurs homologues américains, tels que les associations parents-maîtres, les groupes de consommateurs, les enseignants, les syndicats, les radiodiffuseurs et les organismes de réglementation des radiodiffuseurs. Le Comité se réjouit de constater que le CRTC participe déjà à des échanges constructifs avec les producteurs, les réseaux et les organismes de réglementation américains et qu'il a la ferme intention de poursuivre ces efforts[176].

Nous espérons que l'une des questions que le ministre, le CRTC et les autres parties intéressées soulèveront dans les discussions avec leurs homologues américains sera la possibilité, soulevée au Colloque international de Montréal sur la violence à la télévision, d'élaborer un système canado-américain de classification des émissions, afin que les émissions importées des États-Unis utilisent le même système de classification que pour les émissions produites au Canada. Une telle coopération et une telle uniformité pourrait faire de la classification des programmes un outil beaucoup plus pratique et beaucoup plus efficace contre la violence à la télévision.

RECOMMANDATION N° 17 — Le Comité recommande que le ministre des Communications, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et d'autres poursuivent avec nos voisins le dialogue sur la violence à la télévision afin de promouvoir une solution commune et unifiée à ce problème.

3. La reconnaissance des apports positifs

Lors de la conférence de l'Institut Hincks, le ministre des Communications a indiqué que des lois et des règlements plus sévères ne sont pas le seul remède à la violence à la télévision. Il a fait remarquer que les actes positifs, créatifs et constructifs des particuliers et des sociétés, tels que la pétition de Virginie Larivière au Parlement, feront une nette différence et que leur valeur devrait être reconnue :

> *Comme l'histoire l'enseigne, il est toujours possible de changer le cours des choses. Lorsque Virginie Larivière est entrée dans mon bureau l'automne dernier, j'ai vu qu'elle y croyait.*
>
> *Dans sa douleur, une adolescente de 13 ans avait décidé qu'un aspect destructif de notre culture devait être changé et elle a cru qu'elle devait et pouvait mettre le processus en marche. C'est un geste pratique qu'elle a posé, mais c'est également un enseignement d'une valeur inestimable.*
>
> *Virginie attend de voir ce que nous ferons maintenant, tout comme les amis et les parents de toutes les victimes de violence dans notre pays. Chaque jour, nous avons la possibilité de continuer à construire une société bienveillante et respectueuse ou de regarder cette société tomber dans la décadence jusqu'à s'amuser de la mort.*
>
> *De toute évidence, nous trouverons plusieurs solutions en rendant les lois plus sévères et en dictant des mesures plus strictes, mais il y a un autre côté à cela. [...] La plupart des changements découlent de forces positives, de gestes créatifs poussés à la base par l'inspiration et l'espoir. Il est très important que nous fassions plus pour reconnaître et louer ces gestes*[177].

> *C'est là notre gagne-pain voyez-vous. [...] Nous rédigeons ou nous produisons essentiellement selon une formule. [...] Une bonne partie de l'industrie [...] est au service de l'industrie américaine de la télévision. Ou bien nous acceptons de produire une poursuite en automobile et de montrer des gens se faire tabasser à outrance, ou bien nous nous tournons les pouces*[171].

Le Comité reconnaît que, tant que l'industrie de la télévision américaine ne fera pas partie intégrante de la solution, elle continuera d'être un gros élément du problème. Par conséquent, nous sommes un peu réconfortés de voir que les mesures législatives présentées par le sénateur Paul Simon aux États-Unis, dans le but d'encourager les trois grands réseaux américains à concevoir des normes communes sur la violence à la télévision, ont récemment amené ces réseaux à faire un premier pas dans ce sens. Les trois réseaux organiseront cette année à Los Angeles une conférence sur la violence à la télévision au cours de laquelle tous les participants de l'industrie discuteront des prochaines étapes.

Dans le cadre du quatrième volet de sa stratégie concernant la violence à la télévision, le ministre des Communications a annoncé récemment qu'il avait l'intention de profiter de ce nouvel esprit de collaboration et de la volonté manifestée par les réseaux américains de réduire la violence à l'écran. Il a déclaré «*qu'il rencontrerait le sénateur Simon sous peu afin de discuter des moyens que pourraient prendre les Canadiens et les Américains pour collaborer à la solution du problème*[172]». Lors du Colloque international sur la violence à la télévision qui vient d'avoir lieu à Montréal, il a ajouté «*que les pays voisins se devaient de collaborer pour régler le problème de la violence dans la télédiffusion transfrontalière*[173]».

Le président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs a signalé que, au début, il était assez sceptique à propos du blocage frontalier proposé par le ministre. Mais, après mûre réflexion, il est arrivé à la conclusion que les Canadiens (politiciens, radiodiffuseurs et citoyens) doivent parler aux Américains de la violence à la télévision s'ils veulent arriver à réduire un jour la violence sur nos écrans. À son avis, dialoguer avec nos voisins a plus de chances de donner des résultats qu'espérer que les Canadiens qui achètent des émissions américaines puissent influencer les producteurs américains au moyen de leurs modestes achats d'émissions :

> *Voilà une possibilité à laquelle il faut songer à mon avis. Je pense qu'il y a moyen de trouver un terrain d'entente avec le gouvernement Clinton. Je crois toutefois que c'est se leurrer de croire que nous, les acheteurs canadiens d'émissions, disons, nous avons beaucoup de poids dans la balance économique. [...] Je doute que nous arrivions à convaincre tous les producteurs et les studios de faire certaines émissions spécialement pour nous, de tout chambarder tout d'un coup alors que nous ne représentons que 5 p. 100 de leur marché mondial. Par contre, j'estime que nous avons une chance d'y arriver par l'intermédiaire de politiciens, de citoyens et de radiodiffuseurs américains que ce problème préoccupe*[174].

Comme l'a fait observer Sandy Crawley :

> *Il s'agit d'un cas patent où il faut atteindre une masse critique, comme dans toute campagne de sensibilisation. Si les organismes de réglementation et les producteurs, de même que les artistes deviennent tout aussi sensibilisés, on pourra sûrement faire des progrès [...]* [175].

L'exercice de ce pouvoir de persuasion est bien sûr renforcé par les conditions de la licence. Le Comité réitère donc sa position, déjà énoncée à la recommandation n° 14, que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devrait exiger que tout code volontaire en matière de violence soit approuvé officiellement par le CRTC et que l'obtention d'une licence soit assujettie au respect des codes.

> **RECOMMANDATION N° 16 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à titre d'organisme chargé de mettre en oeuvre la politique de radiodiffusion du gouvernement fédéral, continue d'exercer pleinement ses pouvoirs de persuasion morale et continue de prendre des mesures destinées à contrer la violence à la télévision.**

2. La collaboration avec les États-Unis

Un rapport intitulé *Violence et terreur dans les médias*, publié par l'Unesco en 1988, révélait qu'«*il ressort de la plupart des études comparatives sur la violence à la télévision que les programmes importés des États-Unis sont nettement plus violents que ceux produits ailleurs*[168]». Ces résultats n'étonneront probablement pas les téléspectateurs canadiens. De nombreux témoins qui ont comparu devant le Comité ont fait remarquer que, selon eux, ce ne sont pas les émissions canadiennes qui constituent la majorité de la programmation violente, mais bien les films et les émissions d'origine américaine. La comparaison de la télévision canadienne et de la télévision américaine faite par M. Spicer l'illustre bien :

> *Le style de la télévision canadienne est plus doux. Il y a de la violence, mais ce n'est pas l'exaltation de la violence, la violence pour la violence.*
>
> *Aux États-Unis, beaucoup plus qu'ici, on tolère et on encourage traditionnellement la violence à l'écran. Si vous vous trouvez avec deux groupes de producteurs, un des États-Unis et un du Canada, vous constaterez qu'ils ont des idées très différentes sur la question de la violence*[169].

Au Canada, où une si grande partie de notre programmation télévisée est américaine, le fait que les émissions américaines sont généralement plus violentes est un problème pour tous les intervenants de la chaîne production-consommation d'émissions. Que les téléspectateurs, les producteurs et les radiodiffuseurs préfèrent des émissions moins violentes n'exerce aucune influence réelle sur les industries américaines du cinéma et de la télévision. Al MacKay, vice-président de l'ACR et directeur général de la station CJOH-TV, a indiqué que les radiodiffuseurs canadiens ont les mains liées :

> *Qu'on le veuille ou non, nous sommes voisins de la plus grosse et de la plus puissante machine à divertissement du monde. C'est la réalité que nous devons tous accepter. Nous ne pouvons pas empêcher le produit d'entrer dans notre pays. L'importance plutôt réduite de notre marché et de notre population ne nous permet pas vraiment d'influencer le contenu. En tant que radiodiffuseurs privés canadiens, nous devons faire concurrence à ces canaux*[170].

Sandy Crawley, porte-parole de l'ACTRA, a fait remarquer que les scénaristes et les acteurs canadiens sont tout aussi incapables d'atténuer à eux seuls le contenu violent des émissions produites pour les Américains :

- *leur valeur intrinsèque;*
- *les possibilités pour Téléfilm de recouvrer son investissement;*
- *l'admissibilité du producteur;*
- *la capacité de la chaîne d'acquitter la licence exigée par Téléfilm*[163].

Le Comité croit que, dans le processus de sélection, l'utilisation et le traitement de la violence par le producteur peuvent être pris en considération par Téléfilm Canada pour l'analyse de la valeur intrinsèque de la production. Le Comité estime que le critère de «valeur intrinsèque» appliqué par Téléfilm Canada pour juger des projets soumis au Fonds de développement d'émissions canadiennes répond à ses questions concernant l'utilisation et le traitement de la violence dans un projet de production télévisée. Par conséquent, le Comité est d'avis qu'il n'est pas nécessaire pour l'instant d'apporter des révisions au protocole d'entente sur le Fonds de développement.

Enfin, le Comité aimerait faire quelques observations au sujet du rôle important que joue le CRTC dans la mise en oeuvre des politiques. À titre d'organisme de réglementation chargé de superviser le système canadien de radiodiffusion et de mettre en oeuvre la politique de radiodiffusion du gouvernement fédéral[164], le CRTC a exercé avec compétence son pouvoir de persuasion et a servi de catalyseur à quelques mesures louables relatives à la violence à la télévision. Qu'il suffise de mentionner à titre d'exemple la récente conférence de l'Institut Hincks à Toronto et les deux rapports publiés par le CRTC en 1992 sur la violence à la télévision[165].

Le CRTC peut recourir à un important pouvoir de persuasion morale pour réduire la violence à la télévision, même en l'absence de règlements précis, en vertu de ses pouvoirs de renouvellement des licences[166]. Les remarques du président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs illustrent bien la vaste portée des pouvoirs de persuasion morale du CRTC :

> *À moins d'appliquer des règlements très détaillés dans ce domaine, ce qui serait probablement assez difficile tout en respectant la Charte des droits et libertés, il faut dire que le CRTC détient les pouvoirs nécessaires pour dire aux radiodiffuseurs s'il est ou non satisfait de leurs activités. En effet, lorsque les radiodiffuseurs demandent le renouvellement de leur licence, il peut leur accorder un renouvellement d'un an seulement au lieu de cinq ou sept ans. Il l'a d'ailleurs déjà fait, mais pas pour des raisons concernant la violence des émissions. Savez-vous ce que cela veut dire pour un radiodiffuseur? Il sera obligé de demander un renouvellement un an plus tard, et cela lui coûtera 250 000 $.*
>
> *Deuxièmement, le CRTC peut leur interdire de diffuser des publicités pour certaines émissions, ce qu'il a aussi déjà fait. Troisièmement, lorsqu'une société désire acheter une autre station ou faire modifier les conditions de sa licence parce que la concurrence est plus vive sur son marché, elle doit adresser une demande au CRTC, et celui-ci sera probablement difficile à convaincre si le radiodiffuseur lui pose des problèmes de ce genre. Autrement dit, le pouvoir de persuasion du CRTC est très efficace*[167].

vaudrait mieux un code ou des codes parallèles est une question compliquée qui devrait être examinée par le CRTC et laissée à sa discrétion. Cette préoccupation est exprimée dans la recommandation n° 11 ci-dessus.

En ce qui concerne la publicité (le troisième élément du plan en cinq volets du ministre), le Comité aimerait soulever la question du rôle du gouvernement fédéral à titre d'annonceur. Le ministre a fait remarquer, en présentant son plan, que le gouvernement fédéral était le troisième annonceur en importance au pays. Il a indiqué également que le gouvernement a élaboré des lignes directrices au sujet des stéréotypes sexuels et raciaux dans les annonces. Il a ensuite ajouté : «*Il serait peut-être temps d'utiliser notre force publicitaire en retirant nos annonces des émissions à contenu violent et en les faisant passer en ondes pendant des émissions qui respectent davantage les valeurs que nous voulons transmettre à nos enfants*[159]».

Cette proposition place le gouvernement fédéral dans un dilemme moral intéressant : le gouvernement devrait-il essayer d'optimiser ses dépenses publicitaires en plaçant des annonces aux heures de grande écoute même si les créneaux qu'il achète correspondent à la programmation violente ou devrait-il refuser d'appuyer les émissions violentes en boycottant ces créneaux? Le Comité croit que le gouvernement doit répondre à cette question directement en formulant des lignes directrices concernant la publicité pendant les émissions où il y a de la violence. Cette politique pourrait donner l'exemple aux grands annonceurs du secteur privé.

RECOMMANDATION N° 15 — Le Comité recommande que le gouvernement fédéral établisse des lignes directrices pour sa propre publicité pendant les émissions où il y a de la violence, et donne ainsi un exemple positif aux autres grands annonceurs du pays.

Les trois autres éléments du plan en cinq points — *l'éducation, la collaboration avec les États-Unis et la reconnaissance des apports positifs* — sont examinés ailleurs dans le rapport. Le Comité n'y reviendra donc pas ici[160]. Nous conclurons simplement nos observations sur le plan du ministre des Communications en le félicitant d'avoir agi au moment opportun; ses efforts ont certainement été une contribution utile à notre examen des moyens de faire échec à la violence à la télévision.

Quittant maintenant le rôle du ministre dans l'élaboration des politiques pour passer à la mise en oeuvre de ces politiques, le Comité aimerait aborder le protocole d'entente conclu entre le ministre des Communications et Téléfilm Canada et qui donne à cet organisme le pouvoir d'administrer le Fonds de développement d'émissions canadiennes. Le Comité croit que cet organisme pourrait contribuer utilement à promouvoir la politique du gouvernement fédéral qui est d'encourager la production d'émissions non violentes au Canada.

Le Fonds de développement a été créé en 1983. Il découle d'un protocole d'entente ou d'un contrat entre le ministre et Téléfilm plutôt que d'un mandat législatif du Parlement, parce qu'un protocole d'entente est plus souple[161]. Le protocole d'entente est modifié tous les deux ans environ, selon les conditions du marché et les intentions politiques du gouvernement. Demeurent cependant les objectifs fondamentaux du Fonds, les critères d'admissibilité et son devoir d'équilibre[162]. Selon le Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne, Téléfilm s'appuie sur quatre principaux critères pour juger des projets soumis au Fonds de développement :

G. LES MESURES NON LÉGISLATIVES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Comité croit que les pouvoirs d'élaboration des politiques du gouvernement fédéral lui permettent de jouer un rôle clé dans la lutte contre la violence excessive à la télévision, sans même avoir à intervenir par des lois ou des règlements.

1. L'élaboration et la mise en oeuvre des politiques

Le cadre fondamental de la politique de radiodiffusion du gouvernement fédéral est prévu par la loi, et plus précisément par l'article 3 de la *Loi sur la radiodiffusion*. En plus de cette politique consacrée dans la loi, tant le ministre des Communications que le Parlement émettent des directives plus détaillées et conseillent le CRTC sur leur mise en oeuvre. C'est ce qui s'est passé récemment à l'égard de la violence à la télévision lorsque le ministre a annoncé la stratégie en cinq volets élaborée par le gouvernement pour venir à bout de ce problème.

Les cinq volets de la stratégie sont décrits dans la partie du rapport qui porte sur les propositions récentes d'action concertée. Ils ne le seront pas à nouveau dans le présent chapitre[156]. Le Comité souhaite simplement formuler quelques observations sur deux éléments de cette stratégie.

D'abord, le Comité appuie clairement, en principe, la première partie de la stratégie, «*un code d'éthique ferme concernant la violence à la télévision, qui s'applique uniformément à l'ensemble de l'industrie.*» Nous convenons avec le ministre qu'un code doit être «*ferme*» pour être efficace et s'appliquer à «*l'ensemble de l'industrie*» pour être équitable, mais nous ne sommes pas convaincus qu'il doive ou puisse s'appliquer «uniformément» à tous les types de radiodiffuseurs.

À cause de leur mandat et de leurs services de programmation différents, les câblodistributeurs, par exemple, ne seront peut-être pas en mesure d'appliquer le même code que les radiodiffuseurs conventionnels. Si un code d'application uniforme exigeait que tous les secteurs de l'industrie classent la programmation préenregistrée, comment un câblodistributeur classerait-il une émission avant qu'elle entre au Canada afin d'être distribuée par câble? Comme l'a signalé l'Association canadienne de production de film et télévision, le câblodistributeur devrait pouvoir compter sur la coopération de la source américaine pour y parvenir[157].

De plus, un code qui s'appliquerait uniformément ne conviendrait peut-être pas à tous les types de services de radiodiffusion, étant donné que certains sont des services universels alors que d'autres, comme la télévision payante, doivent être achetés séparément. L'Association canadienne de production de film et télévision a déclaré :

> *Tout le monde n'a pas le même accès aux services de télévision, et pour cette raison, il convient de fixer des heures limites différentes selon les services. Par exemple, pour qu'un foyer canadien reçoive le service de films payants, il faut qu'un adulte canadien en ait pris la décision et qu'il continue à payer gros chaque mois pour continuer à jouir du service. Autrement dit, ce sont des services à accès très restreint, si bien que dans ce cas, des normes différentes de celles qui existent pour la radiodiffusion conventionnelle devraient probablement exister*[158].

Le Comité estime que l'uniformité est essentielle dans l'élaboration d'un *système de classification* des émissions de télévision, mais que des codes parallèles, au lieu d'un code unique et polyvalent, conviendraient peut-être mieux. De plus, le Comité croit que la question de savoir s'il

> *Je crois qu'il suffit de nous demander dans quelle mesure les lignes directrices sur les stéréotypes sexuels ont contribué à une nouvelle perception des femmes dans la société. Je répondrais par la négative puisque trop de compromis ont eu lieu entre le CRTC et les radiodiffuseurs au sujet de ce qui constitue une représentation de la femme qui est acceptable ou qui est de bon goût. [...] Les lignes directrices que se donne le secteur servent essentiellement d'instruments de relations publiques et de rempart à toute intervention gouvernementale plus poussée*[153].

Pour Sandra Macdonald, de l'Association canadienne de production de film et télévision, il est évident que l'autoréglementation par l'industrie ne peut réussir sans l'adoption des programmes de formation qui s'imposent :

> *Si l'on opte pour une forme d'autoréglementation [...] cela veut dire qu'on prend un engagement si l'on ne veut pas se voir retirer ce pouvoir par l'organisme de régie, et qu'il faut donc assurer une certaine formation des membres pour qu'ils sachent bien quelles sont les obligations que leur impose leur code et ce que les normes signifient*[154].

Étant donné que certains radiodiffuseurs risquent de ne pas prendre suffisamment au sérieux l'autoréglementation de la violence à la télévision, le Comité félicite le CRTC d'avoir, en novembre dernier, averti l'Association canadienne des radiodiffuseurs et, indirectement, l'ensemble des radiodiffuseurs qu'en ce qui concerne la violence à la télévision, l'autoréglementation doit porter fruit, sans quoi le Conseil interviendra :

> *Si le CRTC s'en remet aux codes d'autoréglementation et au Conseil [canadien des normes de la radiotélévision], c'est pour remplacer l'intrusion du gouvernement. Nous ne nous lavons pas les mains de nos responsabilités; nous vous donnons la chance que vous vouliez de prouver que vous pouvez, par vos propres moyens, atteindre les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion avec plus de certitude, plus rapidement et avec plus de souplesse. Nous voulons que vous réussissiez*[155].

Pour s'assurer que les codes volontaires en matière de violence sont efficaces, le Comité pense qu'il faut assujettir l'octroi des licences au respect de ces codes. Sans cette condition, les radiodiffuseurs ne sont tenus que moralement de les respecter, sans y être obligés en pratique.

> **RECOMMANDATION N° 14 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes exige que les codes volontaires en matière de violence soient approuvés officiellement par le CRTC et que l'obtention d'une licence soit assujettie au respect de ces codes.**

Le Comité espère sincèrement, lui aussi, que les radiodiffuseurs régiront eux-mêmes avec succès le problème de la violence à la télévision. Si cette stratégie ne donne pas les résultats escomptés, le gouvernement se devra d'intervenir dans toute la mesure où la *Charte* ou les dispositions relatives aux droits de la personne le lui permettront.

les émissions «pour adultes» ne sont pas recommandées aux personnes de moins de 18 ans et ne peuvent être diffusées qu'entre 12 et 15 heures les jours d'école et qu'entre 20 h 30 et 5 heures tous les jours; en Grande-Bretagne, toute émission diffusée avant 21 heures doit pouvoir être vue aussi par les enfants alors qu'en France, les films interdits aux mineurs de moins de 13 ans ne peuvent être diffusés avant 22 h 30[149].

La plupart des témoins étaient d'avis qu'il faudra faire preuve de bon sens pour imposer des horaires aux émissions pour adultes. Sandra Macdonald, de l'Association canadienne de production de film et télévision, préconise une certaine modération :

> *Dans l'ensemble, les codes doivent se conformer dans une certaine mesure à une réalité et à des modes de comportement acceptables pour une partie suffisamment importante de la population, sans quoi on les contourne et ils tombent en désuétude. [...] J'estime que ce n'est pas parce que certains enfants de huit ou neuf ans restent debout jusqu'à 23 h 30 tous les soirs parce que leurs parents ne les mettent pas au lit que nous devons organiser toutes nos règles en fonction de ces gens-là. Les parents ont leurs responsabilités, eux aussi*[150].

L'Association canadienne des radiodiffuseurs a dit préférer que le début des émissions pour adultes soit fixé quotidiennement à 21 heures. Elle invoque deux raisons pour justifier sa position : *premièrement, il y a tout lieu de croire qu'à cette heure, la plupart des parents sont à la maison, prêts pour la soirée et en mesure de surveiller ce que leurs enfants regardent à la télévision; deuxièmement, puisque c'est après 21 heures que les réseaux canadiens diffusent en jumelé les émissions des réseaux américains, ils perdraient une partie de leurs recettes publicitaires si une heure plus tardive empêchait cette diffusion simultanée*[151].

En raison de l'opposition entre les intérêts commerciaux et l'intérêt public quant à l'heure idéale pour commencer la diffusion quotidienne des émissions pour adultes, le Comité estime que le CRTC, en tant qu'organisme impartial, devrait être chargé d'étudier et de trancher la question.

RECOMMANDATION Nº 13 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes détermine quand il convient le mieux de diffuser les émissions réservées aux adultes.

Avant de quitter le sujet des codes volontaires, le Comité tient à se prononcer sur la question de savoir si l'industrie de la télévision est à même de régir par ce moyen la violence à la télévision. Les témoins que nous avons entendus n'étaient pas tous optimistes sur la possibilité de régler, grâce à ces codes, le lourd problème de la violence à la télévision. Ils ont invoqué les lignes directrices que les radiodiffuseurs se sont imposées pour régir les stéréotypes sexuels afin de montrer qu'il y a de fortes chances que les codes volontaires en matière de violence soient inefficaces. C'est l'avis de Meg Hogarth, directrice exécutive d'Évaluation-média :

> *Il suffit de prendre l'exemple des stéréotypes sexuels. Ce n'est que lorsqu'on les y a contraints que les radiodiffuseurs ont pris des mesures pour s'attaquer au problème. Il a fallu imposer aux radiodiffuseurs l'obligation d'éliminer les stéréotypes sexuels comme condition à l'obtention d'une licence, pour qu'ils consentent enfin à le faire*[152].

Voici également les propos d'Eileen Saunders, professeur à l'École de journalisme et de communications de l'Université Carleton :

- *classification du contenu des programmes en fonction du public visé;*

- *classification des heures en fonction du public susceptible d'être à l'écoute.*

> *On constate que si la première classification, en ce qui a trait à la violence, est faite sur la base du caractère réel ou fictif des contenus, les deux autres sont inspirées, dans tous les codes, par le souci de protéger le jeune public de contenus considérés inappropriés pour lui*[147].

L'Association canadienne des radiodiffuseurs a souligné au Comité la nécessité d'établir quelle sorte de classification conviendrait aux téléspectateurs canadiens et à qui devrait revenir l'énorme tâche d'évaluer les émissions :

> *Nous devons déterminer, au moyen d'une méthode de recherche originale, ce que les auditeurs canadiens veulent qu'un système de classification fasse pour les aider à faire des choix judicieux et, le cas échéant, à quel degré de détail ce système devrait aller. Nous devons aussi établir qui devrait créer et gérer ce nouveau système de classification, pour lequel il faudra évaluer près d'un million d'heures d'émissions par année*[148].

Bien qu'idéalement un éventuel système de classification doive être intégré aux codes d'autoréglementation des radiodiffuseurs et que le Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision ait donné la priorité à l'élaboration d'un système, le Comité est d'avis que le CRTC ne doit pas s'écarter ni se retirer du processus. Son rôle devrait plutôt être de faciliter ce processus afin que soit créé, dans l'intérêt commun, un système de classification utile aux téléspectateurs et facile à utiliser.

Pour favoriser l'établissement d'un système de classification utile et facile à utiliser, le CRTC devra tenir compte d'au moins trois des observations faites plus haut. Premièrement, nous avons souligné que des régimes de classification des films et des enregistrements magnétoscopiques sont actuellement en vigueur dans sept provinces. Deuxièmement, nous avons indiqué que celui du Québec pourrait servir de modèle dans l'établissement d'un système national intégré de classification des films, des enregistrements magnétoscopiques et des émissions de télévision. Troisièmement, nous avons signalé que l'industrie du cinéma et celle de la vente et de la location d'enregistrements magnétoscopiques ont soumis aux provinces une proposition relative à la création d'un système national unique de classification pour tous les films et enregistrements magnétoscopiques distribués au Canada.

> **RECOMMANDATION N° 12 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes détermine quel système de classification des émissions de télévision serait le plus indiqué, et qu'il en énonce les grandes lignes en indiquant notamment qui sera chargé de l'appliquer et de l'administrer, sans perdre de vue la possibilité qu'il soit intégré aux systèmes provinciaux de classification des films et des enregistrements magnétoscopiques.**

En étudiant les codes et règlements établis dans d'autres pays pour réduire la violence à la télévision, le Comité a pu constater que les restrictions touchant l'heure de diffusion frappent souvent les émissions destinées uniquement aux adultes. Ainsi, en Nouvelle-Zélande, il semble que

canadiens sont des émissions américaines acheminées par câble. Par ailleurs, on ignore tout aussi allégrement les dispositions de l'alinéa 3(1)*h*) de la *Loi sur la radiodiffusion*, lequel prévoit que «*les titulaires de licences d'exploitation d'entreprises de radiodiffusion assument la responsabilité de leurs émissions*».

RECOMMANDATION Nº 11 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes cherche à savoir s'il est possible de concevoir un code universel en matière de violence à la télévision qui soit valable pour tous les segments de l'industrie ou s'il vaudrait mieux adopter des codes distincts, mais parallèles, et en conséquence, ordonne aux radiodiffuseurs et aux câblodistributeurs de mettre conjointement au point un code unique ou des codes parallèles.

Le Comité a constaté que deux aspects des codes d'autoréglementation retenaient en particulier l'attention des témoins qu'il a entendus : un *système de classification* des émissions de télévision et, liée à ce système, l'imposition d'un *horaire de diffusion* des émissions réservées aux adultes.

Selon le professeur Jacques de Guise, du département d'information et de communication de l'Université Laval, il faudrait classer les émissions de télévision sur le plan de la violence, un peu comme on l'a fait sur le plan de la moralité sexuelle :

> *Il serait relativement simple de classer les émissions, non pas simplement en termes de nudité, comme on a tendance à le faire chez nous, mais aussi en tenant compte de l'aspect violence. Ce serait relativement simple, et je ne sais pas pourquoi on ne le fait pas. La solution est là. Cela pourrait empêcher la diffusion de ces émissions à certaines heures. Dans certains cas, cela pourrait empêcher la diffusion complètement, dans la mesure où ce serait trop violent. On pourrait faire en sorte qu'au moins à certaines heures, les émissions de type 5 ou 6 ne soient pas diffusées. Cela pourrait aussi, peut-être à moyen terme et très certainement à long terme, avoir une influence sur les producteurs, alerter un peu les producteurs. Un producteur ne serait pas très content de voir que son film est classé 4, 5 ou 6. S'il ne peut pas le diffuser aux heures de grande écoute, cela pourrait l'inciter à enlever certaines scènes*[146].

Les systèmes de classification des émissions font partie intégrante des codes d'autoréglementation sur la violence à la télévision, comme l'indique le document du CRTC intitulé *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision* :

> *Tous les codes opèrent également une classification des programmes selon le public qu'ils sont censés rejoindre. Les publics adultes et jeunes sont distingués, de même que les publics «intermédiaires» ou adolescents.*
>
> *Considérant que le public auquel s'adresse un programme n'est pas nécessairement celui qui va l'écouter lors de sa diffusion, la classification des programmes est habituellement complétée par un découpage des grilles horaires qui permettent déjà une classification des publics à l'écoute.*

On distingue donc une triple classification dans la plupart des codes :

- *classification des types de programmes par genre;*

pourraient aussi imposer une grille horaire de manière, par exemple, à réserver certaines places aux émissions pour enfants, à celles destinées à toute la famille et à celles qui ne s'adressent qu'aux adultes.

L'avantage des codes réside dans leur souplesse. Des codes bien conçus peuvent répondre aux préoccupations et aux normes de la société grâce à des lignes directrices assez souples pour permettre de prendre, en fonction du contexte, des décisions sur la programmation. Ainsi, les radiodiffuseurs peuvent, à l'aide de codes bien conçus, tenir compte de toute une gamme de facteurs afin de choisir les émissions et de fixer leur grille horaire, notamment le genre d'émission, l'heure à laquelle elle doit être diffusée, son auditoire vraisemblable, les attitudes et les valeurs qui règnent dans la société au sujet du thème en cause, l'intérêt que l'émission devrait susciter au sein du public et la question de savoir si la violence dépeinte fait partie de l'intrigue ou ne tend qu'à créer des sensations fortes.

De l'avis du Comité, la voie législative pourrait difficilement être aussi souple que ces codes. La loi, qui ne tolère pas l'imprécision, ne saurait admettre des termes vagues et une aussi grande mesure de discrétion. À titre d'exemple, une émission qui ne se prête pas à la télédiffusion pourrait, dans un code mis au point par l'industrie, être décrite comme celle qui «idéalise la violence», selon l'expression utilisée en Australie; mais dans le cadre d'un règlement gouvernemental tendant à interdire la diffusion de certaines émissions, pareille expression pourrait être jugée trop vague pour constituer une limite juste et raisonnable à la liberté d'expression garantie dans la *Charte*.

Le Comité signale que l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) est en train de réviser son propre code de réglementation sur la violence, mais il ne vise que les radiodiffuseurs privés conventionnels et non la Société Radio-Canada, la télévision payante, les services spécialisés ou les câblodistributeurs. Lors de son témoignage devant le Comité, l'ACR a beaucoup insisté pour que le code s'applique à tous les éléments de la télévision canadienne, puisque l'ensemble des radiodiffuseurs doivent s'efforcer d'atténuer le problème de la violence[144]. Le Comité reconnaît qu'il faut être équitable en matière d'autoréglementation. Il ne serait pas logique ni juste de n'assujettir à un code volontaire que certains secteurs de la télédiffusion. Le Comité estime que même si les divers services — publics, privés, payants, spécialisés ou de câblodistribution — mettent au point des codes différents quoique parallèles, ils doivent tous être tenus d'adopter des codes efficaces.

Ken Stein, président de l'Association canadienne de télévision par câble, a déclaré au Comité que les câblodistributeurs n'envisageaient pas de souscrire à un code volontaire concernant la violence à la télévision comme celui que l'ACR est en train de réviser. En tant que distributeurs et non pas diffuseurs des signaux, les câblodistributeurs pensent que c'est aux radiodiffuseurs qu'il revient de mettre en oeuvre un code sur la violence :

> *Je pense que les télédiffuseurs doivent élaborer leur propre code. Je n'aimerais pas beaucoup leur donner des conseils à ce sujet. Je suis certain qu'ils sont tout à fait à la hauteur de la tâche [...]*
>
> *C'est leur responsabilité de déterminer exactement le genre de code qu'ils auront et comment ils vont l'appliquer*[145].

Les câblodistributeurs estiment donc qu'il incombe aux radiodiffuseurs, et non pas à eux, de s'autoréglementer en matière de violence à la télévision. Ce faisant, de l'avis du Comité, on ferme les yeux opportunément sur le fait qu'une bonne partie des émissions violentes accessibles aux foyers

Devant le Comité, M. Spicer a rappelé comment les radiodiffuseurs devaient faire preuve de responsabilité dans ce domaine, mais il visait cette fois non seulement les radiodiffuseurs privés et publics conventionnels, mais aussi les services de télévision payante et d'émissions spécialisées. Il leur a demandé ce qui suit :

- *ordonner dès maintenant à leurs employés qui achètent des émissions étrangères de porter une attention toute particulière au contenu violent des émissions qu'ils achètent [...];*
- *dresser immédiatement des grilles horaires dans lesquelles les émissions violentes se trouveront tard en soirée, à des heures où les enfants sont peu susceptibles de les regarder [...];*
- *procéder sans délai à la révision des codes d'autoréglementation*[142].

Le Comité estime lui aussi que les radiodiffuseurs doivent être prudents lorsqu'ils achètent et mettent à l'horaire des émissions ayant un contenu violent. Il leur faut également mettre au point des codes d'autoréglementation efficaces touchant la diffusion d'émissions violentes. Voilà trois aspects essentiels d'une autoréglementation responsable.

RECOMMANDATION Nº 10 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes continue à inciter les radiodiffuseurs au discernement lorsqu'ils achètent et programment des émissions violentes, et que ceux qui ne manifestent pas le degré de responsabilité voulu soient tenus de rendre des comptes et passibles de sanctions de la part du CRTC.

En outre, le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes continue d'inciter l'industrie à se doter d'un ou de plusieurs codes d'autoréglementation efficaces en matière de violence à la télévision et qu'il intensifie ses efforts en vue d'atteindre cet objectif dans les meilleurs délais.

Le Comité signale que la recommandation prévoyant que les radiodiffuseurs se dotent d'un code efficace en matière de violence concorde avec le premier volet de la stratégie en cinq points du ministre des Communications pour résoudre le problème de la violence à la télévision. Dans le discours qu'il a prononcé à la conférence de l'Institut Hincks, le ministre affirmait en effet que «*le premier élément* [de la stratégie] *est un code d'éthique ferme concernant la violence à la télévision, qui s'applique uniformément à l'ensemble de l'industrie*[143]».

Étant donné que la plupart des témoins ont traité en détail de ces codes volontaires et en ont exposé les grandes lignes, le Comité veut s'attarder ici sur certaines des questions ainsi soulevées. Il s'agit essentiellement, en matière de télédiffusion de la violence, d'établir des lignes directrices uniformes que les entreprises devraient respecter dans leur programmation. Un code sur la violence destiné à l'ensemble des radiodiffuseurs canadiens servirait de guide à l'industrie qui saurait ainsi quelles sont les limites acceptables de la violence à la télévision et les normes qu'il lui faut appliquer. Ce code pourrait, comme en Australie, renfermer des normes différentes selon la nature des émissions — moins rigoureuses, par exemple, pour les bulletins de nouvelles (qui traduisent la réalité), mais plus sévères en ce qui concerne les émissions de divertissement pour enfants. Les codes pourraient obliger les radiodiffuseurs à adopter une certaine classification ainsi qu'un système d'avertissements pour informer à l'avance les téléspectateurs du contenu violent d'une émission. Ils

> *L'interprétation et l'application de la présente loi doivent se faire de manière compatible avec la liberté d'expression et l'indépendance, en matière de journalisme, de création et de programmation, dont jouissent les entreprises de diffusion*[139].

Par contre, le Comité est fermement convaincu que la liberté d'expression n'est pas un droit absolu et inconditionnel. Comme tout autre droit, elle s'accompagne de la responsabilité sociale de ne pas abuser de ce droit au détriment d'autres membres de la société. En ce qui concerne les radiodiffuseurs, cela signifie que le droit d'établir la nature, le contenu et la grille horaire de leurs émissions s'accompagne de celui d'agir en la matière de façon responsable. La *Loi sur la radiodiffusion* souligne cette responsabilité lorsqu'elle prévoit que «*les titulaires de licences d'exploitation d'entreprises de radiodiffusion assument la responsabilité de leurs émissions*» *(alinéa 3(1)h) et que «la programmation offerte par les entreprises de radiodiffusion devrait être de haute qualité»* (alinéa 3(1)*g*).

Le Comité signale qu'outre les raisons législatives, les radiodiffuseurs ont aussi des raisons pratiques pour veiller à la qualité de leur programmation. Ainsi que l'a précisé Sandra Macdonald, présidente de l'Association canadienne de production de film et télévision, les radiodiffuseurs sont aux premières loges et ne peuvent risquer de choquer leur public, par crainte de le perdre. Autrement dit, ils ont intérêt à s'autoréglementer :

> *Indépendamment des facteurs logistiques, l'autoréglementation est préférable à une réglementation imposée par le Conseil [CRTC] parce que les normes varient d'une communauté à l'autre. Le radiodiffuseur est beaucoup plus proche de sa communauté et a beaucoup plus intérêt à ne pas encourir ses foudres que les bureaucrates de Hull. [...] Le grand avantage qu'il y a à laisser les radiodiffuseurs eux-mêmes plutôt que le Conseil prendre certaines décisions, c'est que s'ils choquent leur public, ce public se détourne d'eux*[140].

En tant qu'organisme de régie de la radiodiffusion canadienne, le CRTC a bien fait comprendre aux radiodiffuseurs privés conventionnels qu'ils doivent exercer de trois manières leur responsabilité en matière de violence à la télévision. Dans une allocution prononcée en novembre 1992 devant l'Association canadienne des radiodiffuseurs, Keith Spicer, président du CRTC, s'est exprimé en ces termes :

> *[L]a télévision n'est pas responsable de tous les actes de violence de notre société [...] mais c'est vous qui prenez les décisions quant à la quantité de violence véhiculée sur nos ondes. C'est donc dire que votre rôle pour ce qui est d'aider à enrayer la violence gratuite et excessive est extrêmement important pour le pays. [...] Virginie Larivière[...] est devenue un puissant point de ralliement pour exprimer la profondeur de l'inquiétude que les Canadiens éprouvent au sujet de la violence. Je vous incite à prêter l'oreille à son cri en faveur de moins de violence à la télévision et aux échos que sa lutte suscite partout au Canada. Vous avez effectivement le choix : vous n'êtes pas obligés d'acheter et de diffuser des émissions qui font étalage de violence et l'exploitent [...] Vous pouvez apporter une importante contribution et témoigner de votre engagement en mettant en place un code relatif à la violence, strict mais réaliste, que le Conseil et le public pourront appuyer et qui saura mériter leur confiance*[141].

Les téléspectateurs peuvent également protester contre des émissions dont la violence leur paraît inacceptable en s'adressant au CRTC ou au Conseil canadien des normes de la radiotélévision. Le président du CRTC a souligné l'importance que peut revêtir l'intervention des téléspectateurs :

> *Les téléspectateurs peuvent dénoncer la violence gratuite et idéalisée en laissant savoir aux stations et aux réseaux qu'ils s'y opposent et en alertant le CRTC lorsqu'ils voient quelque chose qu'ils jugent déplacé. Le Conseil ne dispose pas des ressources voulues pour surveiller chaque émission chaque jour; ce genre de force de frappe bénévole nous aiderait à évaluer le rendement des titulaires de licences*[138].

Le Comité juge que tous ces moyens de pression sont prometteurs et à la portée du public s'il veut exercer de l'influence sur les radiodiffuseurs, les annonceurs et les producteurs. Toutefois, il s'inquiète du peu de plaintes présentées annuellement contre les émissions violentes (le CRTC n'en a reçu que 40 en 1991-1992), mais cela ne témoigne peut-être pas du véritable sentiment du public à l'égard de ces émissions. Il y aurait lieu d'encourager le public à protester sans hésitation.

Par souci de justice envers les radiodiffuseurs, la plainte d'un téléspectateur sur le contenu d'une émission qui a été diffusée doit, pour être prise au sérieux, avoir été déposée par écrit. La protestation prend ainsi un caractère officiel et le document indique aux organismes de réglementation, publics ou privés, et aux radiodiffuseurs à quoi ils doivent réagir.

D'autre part, le Comité pense qu'il y a lieu d'améliorer l'accès au CRTC ou au Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) pour les téléspectateurs qui veulent exprimer leur opinion ou demander un renseignement précis en vue de déposer une plainte. Faire connaître au grand public le processus de dépôt des plaintes et mettre à la disposition des téléspectateurs des lignes téléphoniques sans frais seraient deux façons susceptibles de rendre le processus de plaintes plus accessible au public. Beaucoup d'organismes gouvernementaux habitués à recevoir des plaintes ou des demandes de renseignements concernant, par exemple, les passeports, les impôts et les droits de la personne, annoncent déjà des numéros 1-800 dans les pages bleues des annuaires téléphoniques.

Afin que le public ait toutes les chances de s'exprimer sur la violence à la télévision, le Comité recommande ce qui suit :

> **RECOMMANDATION Nº 9 — Le Comité recommande que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et le Conseil canadien des normes de la radiotélévision informent régulièrement le public, aux heures de grande écoute, sur le processus à suivre pour communiquer des opinions ou pour se plaindre de la programmation à contenu violent.**

F. L'ACTION DE L'INDUSTRIE

Dans une société comme le Canada, qui attache beaucoup de valeur à la liberté d'expression, la censure gouvernementale à l'égard des médias écrits ou parlés est naturellement mal vue. Le Comité reconnaît et respecte la liberté d'expression des radiodiffuseurs telle qu'elle est garantie dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, de même qu'énoncée au paragraphe 2(3) de la *Loi sur la radiodiffusion* :

2. La pression publique sur l'industrie

Outre l'autodiscipline qu'il peut exercer sur son propre choix d'émissions, le public peut aussi faire pression sur l'industrie de la télévision — radiodiffuseurs, annonceurs, producteurs — pour qu'ils choisissent des émissions non violentes. À titre de consommateurs, les téléspectateurs ont le pouvoir d'influer sur l'industrie : boycotter les émissions à contenu violent ou les produits de leurs annonceurs, écrire aux radiodiffuseurs et aux maisons de production pour dénoncer les scènes choquantes et adresser aux organismes de réglementation des plaintes officielles sur les émissions violentes.

Selon le professeur Sacco, si les consommateurs décident massivement de ne pas regarder certaines émissions à caractère très violent, cela pourrait réduire la demande et, l'équation entre l'offre et la demande étant déstabilisée, faire diminuer l'offre de pareilles émissions :

> *[S]i l'on choisit d'exercer un contrôle sur les médias, c'est que l'on estime qu'il s'agit d'un problème d'offre plus que de demande. Autrement dit, la politique pertinente consistera à empêcher la diffusion du contenu. Dans un monde idéal, bien entendu, nous nous efforcerions plutôt de réduire la demande. En effet, surtout pour les médias commerciaux, toute réduction de la demande entraîne presque nécessairement un net repli de l'offre.*
>
> *[...] Je préfère [...] qu'on essaie, par l'éducation et des moyens similaires, de réduire la demande d'un tel contenu plutôt que de mettre en place des mesures pour réduire l'offre*[134].

Lors d'un colloque sur la violence à la télévision, en 1975, Northrop Frye soulignait la nécessité de la pression publique en vue de promouvoir le changement : «*Les producteurs irresponsables d'émissions de télévision tout comme les fabricants de voitures qui sont des dangers mortels ne chercheront pas à améliorer ce qu'ils produisent aussi longtemps que leurs activités demeureront profitables, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils soient forcés de le faire, à la suite d'une pression générale de la société elle-même*[135]».

Faire pression sur les annonceurs pour qu'ils refusent de commanditer les émissions violentes à la télévision est un moyen indirect d'obliger les diffuseurs à améliorer le contenu de leur programmation. Évaluation-média a réussi, grâce à des campagnes de publicité, à faire retirer des ondes des annonces sexistes dont l'une, intitulée "The Long-Haired Fox", vantait les qualités d'une bière[136]. Les exemples qu'Évaluation-média nous a fournis montrent que les campagnes populaires contre les commanditaires qui annoncent dans le cadre d'émissions à contenu violent peuvent porter fruit, surtout s'il s'agit de sociétés qui ont intérêt à être associées aux valeurs familiales.

Le Comité signale la campagne nationale qu'a menée récemment un groupe de travail de Victoria sur la violence faite aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées, dans le but de boycotter les commanditaires d'émissions violentes :

> *Nous appuyons le projet Times-Colonist d'un boycott par le public et d'une campagne de lettres contre les commanditaires d'émissions qui exploitent la violence. Nous encourageons les citoyens de Victoria à susciter la collaboration d'autres Canadiens en faveur de cette campagne*[137].

E. L'ACTION INDIVIDUELLE

Cette partie du rapport traite des mesures que les particuliers peuvent prendre de leur propre chef ou avec l'aide du gouvernement afin d'agir personnellement sur leur degré d'exposition à la violence télévisuelle. Le Comité est fermement persuadé qu'avec des dispositifs de contrôle faciles à utiliser et des systèmes efficaces pour recevoir les plaintes du public, les Canadiens seraient mieux en mesure de contrôler eux-mêmes la violence à la télévision.

1. Le choix des consommateurs

Les adversaires de toute forme de réglementation gouvernementale de la violence à la télévision soutiennent que les consommateurs avertis (sensibilisés aux médias) et qui disposent chez eux de moyens techniques pour mieux choisir leurs émissions pourraient exercer leur propre censure. Même pour des critiques plus modérés de la réglementation gouvernementale comme Keith Spicer, président du CRTC, la solution à la violence à la télévision passe à 90 p. 100 par les moyens techniques mis à la disposition des téléspectateurs et par l'éducation[129].

Un grand nombre de témoins sont, comme M. Spicer, d'avis qu'il appartient aux parents de prendre en main l'écoute de la télévision dans leur foyer en regardant les émissions avec leurs enfants, en limitant leurs heures d'écoute et en expliquant comment fonctionne la télévision[130]. D'autres témoins et spécialistes sont toutefois moins enclins à rendre les parents responsables de la censure. Pour Alan Mirabelli, il est trop facile de tomber dans le piège qui consiste à attribuer la faute aux parents[131]. Il souligne que c'est à la société tout entière qu'il revient de socialiser les enfants et non pas seulement aux parents[132].

Le Comité est arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que les parents servent de modèles, de censeurs et d'interprètes de la télévision pour leurs enfants sans les former à cet égard et sans leur en fournir les moyens techniques. Cela ne servirait sans doute probablement qu'à maintenir le statu quo qui ne satisfait personne. «*Des études ont démontré qu'il est rare que les parents interviennent directement pour empêcher les enfants de regarder des émissions au contenu violent ou qui ne leur convient pas*[133]».

Le Comité croit qu'en principe les parents devraient être tenus de contrôler les habitudes d'écoute de leurs enfants. Mais, en pratique, il est peut-être injuste de s'y attendre de la part de parents qui travaillent et qui, même s'ils ont des connaissances médiatiques, ne peuvent simplement servir en tout temps de chien de garde. Des témoins ont décrit au Comité divers moyens techniques mis au point récemment, entre autres les bloqueurs de signaux (qui bloquent les canaux inacceptables), les filtreurs d'émissions (qui suppriment les émissions inacceptables) et les verrous de téléviseur ou de télécommande (qui empêchent les enfants sans surveillance d'allumer la télévision). Aux yeux des membres du Comité, il est de la plus haute importance d'offrir au plus tôt et à bon prix aux parents ces commandes domestiques de la télévision.

RECOMMANDATION Nº 8 — Le Comité recommande que le ministre des Communications favorise en priorité la recherche et le développement dans le domaine des dispositifs de filtrage d'écoute fixés aux téléviseurs et aux magnétoscopes.

À propos des messages d'intérêt public, le Comité souligne que l'Association canadienne des radiodiffuseurs a fait de la violence le thème d'une campagne de 10 millions de dollars en 1993[125]. L'Association nous a dit collaborer avec des ministères fédéraux, dont celui des Communications, en vue de réaliser cette campagne de messages d'intérêt public[126]. Le Comité se réjouit de cette initiative et de la collaboration entre les secteurs public et privé.

RECOMMANDATION Nº 6 — Le Comité recommande que le gouvernement fédéral encourage les formules novatrices qui renseigneront les téléspectateurs sur la violence à la télévision et les sensibiliseront à ce média en se servant de la télévision même comme instrument didactique.

Le Comité a appris avec plaisir, de la bouche de Barbara Merriam, représentante du Centre national d'information sur la violence dans la famille, de Santé et Bien-être social Canada, que son ministère s'efforce de conclure avec l'Office national du film une entente en vue de produire un guide des connaissances médiatiques qui pourrait servir dans les écoles d'un bout à l'autre du Canada[127]. Le Comité félicite ces deux organismes et espère que la violence à la télévision constituera un volet important de leur projet de sensibilisation aux médias. Il exhorte le ministre de la Santé et du Bien-être social à offrir aide et encouragement à ce projet et à veiller à ce que l'accord de production soit conclu dans les plus brefs délais, afin que le projet puisse se réaliser.

Enfin, le Comité a été frappé par la puissance des messages que les documentaires sont à même de transmettre sur la culture de la violence. La projection de vidéos de l'ONF tirées de certains films comme *Ce n'est surtout pas de l'amour*, *Still Killing Us Softly* et *L'avenir en jeux* a eu un effet des plus saisissants. Depuis plus de dix ans, l'Office fait réfléchir le public en lui mettant sous les yeux, à l'aide de films qui agissent comme catalyseurs du débat, les attitudes qui règnent dans la société vis-à-vis de la violence :

> *L'Office national du film a produit depuis 1980 plusieurs films importants sur le comportement des gens vis-à-vis de la sexualité et de la violence dans notre culture. Nous avons traité des agressions sexuelles contre les enfants, de la pornographie, de la violence et des mauvais traitements à l'endroit des personnes âgées, de la violence masculine au foyer et de la violence dans le milieu social de façon générale. Beaucoup de ces films sont encore en demande dix ans après leur sortie. Ils ont contribué à susciter un débat et une réflexion publique sur le sujet qui concerne tous les Canadiens*[128].

RECOMMANDATION Nº 7 — Le Comité presse le ministère de la Santé et du Bien-être social de conclure une entente avec l'Office national du film en vertu de laquelle un guide d'initiation aux médias serait produit, en collaboration avec les ministères provinciaux de l'Éducation. Ce document destiné aux enfants fournirait à ces derniers les outils nécessaires pour comprendre toutes les possibilités d'enrichissement que possède la télévision et pour devenir des téléspectateurs avertis. Le Comité recommande également que la question de la violence occupe une place importante dans ce guide.

En expliquant au Comité ce que sont ces programmes, le président du CRTC, Keith Spicer, a dit qu'il faudrait s'en servir pour expliquer aux enfants le caractère positif de la télévision comme instrument culturel, la façon de reconnaître les bonnes émissions et la nécessité d'agir avec discernement. Autrement dit, «*nous voulons faire en sorte que chaque enfant, au début de l'adolescence, soit en mesure de faire une bonne autocensure*[121]».

Divers stratèges voient dans l'éducation populaire et les programmes de connaissances médiatiques des moyens importants pour venir à bout du problème de la violence à la télévision. Dans le discours qu'il a prononcé à la conférence de l'Institut Hincks, le ministre des Communications a affirmé, par exemple, que «*la clef du succès quant à cette question ne réside pas dans le fait que les gouvernements doivent diriger nos vies à notre place. C'est le choix éclairé des téléspectateurs et des parents qui fera la différence*[122]». D'autres, comme Alan Mirabelli, président de l'Alliance pour l'enfant et la télévision (AET), se sont montrés moins optimistes quant à l'influence que peuvent exercer les programmes de cette nature. Il estime «*que la conscientisation médiatique ne peut résoudre que de 5 à 10 p. 100 du problème, étant donné la nature de l'éducation scolaire; il nous faut donc être réaliste quant à ses résultats*[123]».

Le Comité est un peu surpris de l'espoir mis dans les programmes de connaissances médiatiques, d'autant qu'on ne lui a signalé aucune évaluation en bonne et due forme de l'efficacité de ceux qui existent. Néanmoins, il a trouvé dans la recherche universitaire et auprès des témoins un consensus sur la nécessité de concevoir des programmes de connaissances médiatiques qui comportent un volet sur la violence à la télévision, et de les inscrire dans les programmes éducatifs destinés aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

RECOMMANDATION N° 5 — Le Comité recommande que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour encourager les gouvernements provinciaux à étudier leurs politiques et leurs programmes en matière de connaissances médiatiques, afin d'établir s'ils traitent expressément de la violence à la télévision et s'ils rejoignent les groupes n'appartenant pas au réseau scolaire, notamment les parents, les adultes en général et les enfants d'âge préscolaire.

Le Comité estime qu'il n'incombe pas uniquement aux provinces de sensibiliser le public à la violence qui existe à la télévision. Compte tenu de la compétence en matière de télédiffusion dont il jouit en vertu de la Constitution, le gouvernement fédéral devrait aussi s'occuper activement de promouvoir la connaissance de la télévision. En particulier, il devrait encourager ses ministères et l'industrie à mettre au point des mécanismes qui utilisent la télévision pour parfaire les connaissances des téléspectateurs à son sujet. Les messages d'intérêt public sont un autre moyen d'intervention propice à la créativité. Qu'on imagine la portée qu'aurait le scénario suivant, proposé dans un rapport récent sur les effets de la violence médiatique sur les enfants :

> *Demander aux comédiens qui jouent un personnage violent de bien indiquer [pendant ou] après l'émission que le personnage est fictif, et de désavouer leurs actes violents pour aider les enfants à placer ce qu'ils ont vu dans une perspective plus réaliste et éviter qu'ils s'identifient trop à ces personnages*[124].

En ce qui a trait au changement d'attitude que la sensibilisation du public peut provoquer, divers témoins ont rappelé au Comité combien cette méthode avait permis de modifier l'opinion à l'égard du tabac et de la conduite en état d'ébriété. Pour sa part, Jan D'Arcy, analyste principale des politiques à l'Office national du film, a soutenu que si elle s'appuie sur une recherche solide, l'éducation peut jeter le fondement de toute mesure législative qui pourrait s'imposer par la suite :

> *Au milieu ou à la fin des années soixante-dix, lorsque des gens, lors de réunions, présentaient des motions en vue d'interdire l'usage du tabac dans la salle, ils échouaient inévitablement. Ces gens étaient considérés comme des farfelus, des activistes sociaux marginaux. Vingt ans plus tard, des lois de toutes sortes régissent l'usage du tabac dans les endroits publics. Plusieurs facteurs ont contribué à ce changement radical. Il y a d'abord eu un travail d'éducation du public, appuyé par un effort de recherche important. Avec le changement d'attitudes, la législation a pu être adoptée facilement*[119].

Le professeur Vincent Sacco a expliqué au Comité que l'éducation devait viser au-delà de la simple question de la violence à la télévision :

> *Je n'utilise cependant pas «éducation» dans son sens le plus strict. Il ne s'agit pas seulement de dire aux gens qu'ils ne doivent pas se complaire dans la violence télévisée. Ce qu'il faut, c'est leur expliquer que la violence dans la société est inacceptable de façon générale. L'école peut être un bon point de départ pour un tel effort.*
>
> *Nous devons prendre conscience du fait que, trop souvent, nous nous faisons une fausse idée de la violence. Nous avons tendance à croire qu'elle met en présence des étrangers —quelqu'un sort soudainement des buissons et vole ou agresse, parfois sexuellement, une victime. Or, nous pouvons maintenant affirmer avec certitude que la plupart des actes de violence se passent entre gens qui se connaissent [...]*
>
> *J'en conclus que la violence, la plupart du temps, est considérée comme une façon de régler les problèmes, que les gens choisissent de régler ainsi leurs différends. À défaut d'autres options ou ne comprenant pas la nécessité d'agir autrement, ils recourent à la violence.*
>
> *Il faut intervenir en premier au niveau de la sous-structure. Il faut commencer par faire comprendre aux gens que la violence, sous toutes ses formes, est inacceptable comme moyen de régler un différend. Le rejet de la violence dans les médias devrait normalement suivre cette prise de conscience*[120].

Les témoins ont vivement recommandé divers outils de sensibilisation, notamment les messages d'intérêt public pour renseigner les téléspectateurs sur les effets néfastes de la violence, les campagnes de sensibilisation mises au point par des groupes opposés à la violence, les programmes de connaissances médiatiques et les documentaires comme ceux de l'Office national du film sur la violence dans la société. Parmi les méthodes proposées, on a souvent désigné comme essentiels les programmes de connaissances médiatiques.

l'industrie canadienne de l'enregistrement (AICE) et de l'*Audio Video Licensing Agency* (AVLA) dont les membres produisent des vidéoclips, a notamment répondu au Comité que ces organismes ne faisaient pas encore partie du groupe parce qu'ils n'ont pas été invités à s'y joindre[116]. L'Office national du film ne fait pas non plus partie du Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision. À notre avis, ce dernier tirerait grand profit de la compétence et de l'expérience que possèdent collectivement ces organismes et d'autres qu'il ne compte pas encore parmi ses membres. C'est pourquoi nous enjoignons le Regroupement à faire du recrutement une priorité de son futur plan d'action. Il est absolument nécessaire que tous ceux qui s'intéressent au problème de la violence à la télévision participent aux activités du Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision afin qu'il puisse former une véritable coalition.

Le Comité se réjouit de la création du Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision. Il souhaite vivement participer aux initiatives de ce groupe.

Étant donné ses objectifs, le Groupe pourrait fort bien arriver à convaincre l'entreprise privée et les citoyens de se charger eux-mêmes de lutter contre la violence à la télévision au lieu d'attendre que le gouvernement y mette le holà au moyen d'une loi :

> *Le groupe d'action a déjà cerné diverses initiatives urgentes, notamment des codes de l'industrie plus stricts, des systèmes de classification, la sensibilisation des médias ainsi que d'autres projets destinés à habiliter les parents, les enseignants et les enfants à tirer le meilleur parti possible de la télévision, a déclaré le président du comité organisateur, M. Laurier LaPierre. Notre objectif à long terme est de trouver des voies et des structures aux fins d'initiatives permanentes en collaboration avec les parents, les enseignants et d'autres groupes communautaires*[117].

Le Comité est d'accord avec les fondateurs du Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision que la poursuite d'initiatives de ce genre est cruciale pour qui veut trouver une solution responsable au problème de la violence à la télévision. Il souhaite au groupe tout le succès possible dans la quête de ses objectifs louables.

RECOMMANDATION Nº 4 — Le Comité appuie fermement la formation récente du Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision et recommande que le ministre des Communications le soutienne financièrement et suive de près son évolution.

D. L'ÉDUCATION DU PUBLIC

Dans la stratégie en cinq points pour lutter contre la violence à la télévision, que le ministre des Communications a exposée à la conférence de l'Institut Hincks, l'éducation est «*le deuxième outil qui mènera au changement*[118]». L'éducation populaire contribuerait d'au moins deux façons importantes à réduire les émissions de télévision à contenu violent. Elle sensibiliserait le public au problème (et donc provoquerait un changement d'attitude de sa part) et inciterait les téléspectateurs à choisir leurs émissions de façon plus responsable.

message que veulent transmettre la majorité des Canadiens, notamment les quelque 1,3 million de signataires de la pétition de Virginie Larivière. Un autre témoin estime nécessaire de savoir quelles émissions plaisent aux petits Canadiens et, plus précisément, si l'on produit à leur intention assez d'émissions de qualité et si, oui ou non, ils les regardent. Enfin, selon un autre témoin, nous avons besoin de savoir si la violence à la télévision nuit encore davantage aux membres les plus impressionnables de notre société — par exemple, si les enfants aux prises avec la violence familiale sont plus susceptibles de subir l'influence des émissions violentes. Voilà seulement une partie des questions auxquelles, selon les témoins que le Comité a entendus, les Canadiens demandent aux chercheurs de répondre[114].

Le Comité est impressionné par le défrichage qui s'accomplit actuellement au Canada grâce à des chercheurs comme ceux du Groupe de recherche sur les jeunes et les médias, de l'Université de Montréal, que les gouvernements devraient assurément encourager. Il est aussi convaincu de la nécessité de mieux comprendre la situation du Canada. À cette fin, il faut approfondir nos connaissances actuelles touchant la violence à la télévision canadienne.

RECOMMANDATION Nº 3 — Le Comité recommande que les organismes de financement du gouvernement, comme le Conseil de recherches en sciences humaines, et des ministères, comme celui de la Santé et du Bien-être social et celui des Communications, consacrent davantage de ressources (financières et autres) à des travaux de recherche proprement canadiens sur les causes de la violence à la télévision, ses effets et les moyens d'y faire échec.

C. LE REGROUPEMENT D'ACTION PANCANADIEN CONTRE LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Pour les membres du Comité, des travaux de recherche plus poussés et la poursuite du débat public qu'ils recommandent peuvent déboucher sur des mesures positives et concertées touchant la violence à la télévision. Ils reconnaissent que la création d'un organisme de coordination serait nécessaire. Un premier jalon a d'ailleurs été posé récemment lors de la conférence de l'Institut C.M. Hincks, à Toronto. À l'occasion de cette conférence, les représentants de l'industrie de la télévision canadienne ont annoncé la création d'un Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision.

Le Comité a appris qu'un comité organisateur où siègent les représentants de tous les secteurs de l'industrie de la télévision de même que ceux du CRTC et du ministère fédéral des Communications est en train d'établir le plan d'action, le budget et le mandat de ce groupe. Toutefois, nous avons pu constater que ce comité organisateur ne comprenait encore, au moment de sa formation, que des représentants de l'industrie et du gouvernement[115]. Nous espérons que le comité organisateur s'adjoindra également des représentants de parents, d'enseignants, d'artistes et de divers groupes communautaires pour donner à son programme une perspective populaire et plus axée sur le grand public.

Au cours des audiences, on a attiré l'attention du Comité sur le fait que certains intervenants clés du secteur de la télévision n'étaient pas encore devenus membres du Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision. Brian Robertson, président de l'Association de

Comité reconnaît par ailleurs, à l'instar de Keith Spicer, président du CRTC, *qu'il faut étendre et instituer le dialogue et en faire une nécessité permanente parce que la violence à la télévision ne disparaîtra jamais*[112].

RECOMMANDATION N° 1 — Vu l'importance de maintenir un dialogue public renouvelé, libre et étendu sur la violence à la télévision, le Comité recommande que le gouvernement fédéral encourage et facilite l'organisation d'assemblées et de conférences publiques sur la violence à la télévision et les questions connexes.

Le Comité reconnaît, ainsi que presque tous les témoins le lui ont signalé, que la violence à la télévision n'est qu'un symptôme d'un problème plus vaste : l'augmentation de la violence dans la société. Voici par exemple ce qu'en pense Florian Sauvageau de l'Université Laval : «*La violence à la télévision est sans doute l'une des causes de ce phénomène plus large, mais la pauvreté, le racisme et le chômage sont très certainement des causes tout aussi importantes que la violence à la télévision*[113]». Le Comité n'avait pas le mandat d'étudier la violence dans son ensemble, mais ses membres sont néanmoins convaincus de l'existence d'un problème beaucoup plus global et sérieux qui commande un examen approfondi.

RECOMMANDATION N° 2 — Étant donné que la violence à la télévision est symptomatique du problème, plus vaste, de la violence dans la société, le Comité recommande qu'un groupe de travail mixte fédéral-provincial soit formé en vue d'étudier tous les aspects de la violence dans la société — les rapports qui les lient, leurs causes, leurs effets et les solutions — et entre autres, la violence dans les médias, la violence familiale et la violence raciale.

Le Comité recommande en outre qu'un Livre blanc donne les conclusions du groupe de travail mixte fédéral-provincial.

B. LA RECHERCHE CANADIENNE SUR LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Le Comité est d'avis que les idées et les renseignements échangés lors des débats publics sur la violence à la télévision doivent se fonder sur une recherche solide et actuelle. À ce propos, le Comité constate que, bien que les États-Unis disposent d'une mine d'information dans ce domaine, il existe très peu d'études récentes canadiennes sur le sujet.

Les témoins que le Comité a entendus ont soulevé nombre de questions restées sans réponse. Ils ont signalé, par exemple, que la société canadienne est généralement tenue pour être moins agressive et violente que la société américaine mais que, jusqu'ici, la majorité des études sur la violence à la télévision ont été effectuées aux États-Unis; par conséquent, les Canadiens ignorent au juste si, en matière de violence à la télévision, leurs attitudes et leurs normes diffèrent de celles de leurs voisins du Sud. Des témoins ont aussi affirmé que les Canadiens ne sont pas suffisamment renseignés sur les effets, dans le contexte canadien, des émissions violentes importées des États-Unis; nous ne savons assurément pas de quelle manière la violence des émissions importées agit sur nos valeurs, notre culture et notre comportement. Ainsi qu'un témoin l'a fait remarquer, les Canadiens ne savent pas vraiment quelle est, sur le marché, la demande pour des émissions violentes; l'industrie et les médias nous assurent que la population réclame la violence à la télévision, mais tel ne semble pas être le

télévision. C'est plutôt à un grand nombre de citoyens : parents, enseignants, consommateurs, chercheurs, radiodiffuseurs, artistes, réalisateurs, annonceurs, organismes de réglementation et législateurs qu'il appartient d'intervenir.

A. LE DÉBAT PUBLIC

Le Comité se réjouit de constater la qualité et le nombre croissant, surtout ces derniers temps, de débats publics que suscite la violence à la télévision. Il souhaite que cette activité cruciale prenne encore plus de vigueur. Afin de pouvoir contrecarrer par des mesures positives la violence à la télévision, il faut que l'information continue à circuler en toute liberté. Les échanges de vues sont essentiels pour sensibiliser les Canadiens à la violence en général et, en particulier, à celle que montre la télévision :

> *Notre compréhension de ce qui constitue la violence et l'agression ne cesse d'évoluer. Organismes de réglementation, éducateurs, radiodiffuseurs, journalistes et autres ont besoin d'être informés pour bien s'acquitter de leur tâche. Il faut faire ressortir des travaux théoriques, de la recherche et des perspectives pratiques toutes les dimensions du problème et les rendre accessibles au plus grand nombre*[110].

Définir la violence inacceptable à la télévision ne doit pas être un processus statique. Ce sont les valeurs qui déterminent ce qui est acceptable et, comme elles n'ont rien de statique, il faut une remise en question constante. Pour le Comité, il est sain et important que le débat public se poursuive sur les valeurs sociales qui établissent le seuil de tolérance en matière de violence à la télévision, afin que puisse évoluer la manière dont la société comprend et traite cette violence. À cet égard, le Comité rappelle les observations du CRTC dans son document intitulé *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision* :

> *Ce n'est que par la médiation des valeurs en cause que l'on pourra cerner ce qui est acceptable socialement en matière de violence télévisuelle, et préciser le traitement à faire de cette violence. Cette médiation doit être encouragée et se faire sur une base permanente parce que les valeurs elles-mêmes évoluent, changent. Ce qui est socialement acceptable dans le traitement des relations hommes-femmes aujourd'hui à la télévision ne l'était pas nécessairement il y a trente ans. Il en est de même pour la violence*[111].

Le Comité reconnaît la nécessité de multiplier les tribunes en vue de promouvoir la discussion sur les valeurs des Canadiens en ce qui concerne la violence à la télévision et d'autres formes de violence. Les moyens, nombreux, vont des assemblées et des conférences populaires aux formules officielles comme les audiences publiques du CRTC, les audiences des comités parlementaires et les groupes de travail gouvernementaux, selon les questions précises à l'étude.

Pour l'instant, le Comité est d'avis que les formules plus officieuses comme les assemblées et les conférences seraient plus profitables que les audiences publiques en bonne et due forme. Le caractère informel de ces rencontres présente l'avantage de la rapidité et de la spontanéité et devrait donc faciliter le dialogue vigoureux, ponctuel et interactif dont nous avons actuellement besoin. Le

CHAPITRE QUATRE

Options et Recommandations

Le reste du rapport portera sur les principales solutions qui existent pour atténuer la violence à la télévision et présentera des recommandations pour régler ce problème. Le Comité croit que les Canadiens doivent rechercher des solutions précises pour combattre les effets négatifs de la violence à la télévision, même si cette violence n'est qu'un petit élément d'un problème plus vaste, celui de la violence dans la société.

Les membres du Comité sont convaincus que la violence à la télévision est un problème complexe auquel il n'existe pas de solution unique. De nombreux témoins qui ont comparu devant le Comité l'ont fait remarquer, y compris Sandra Campbell, de *Viva Associates*, qui a déclaré : «*Il s'agit d'un problème extrêmement complexe qui ne se prête pas à une solution rapide par voie d'un seul projet de loi. Il faut que la solution comporte plusieurs éléments*[109]».

La complexité du problème est accentuée par le conflit fondamental qu'il suscite inévitablement entre les partisans de la protection, qui favorisent la réglementation et la censure, et les tenants de la liberté de parole qui, par principe, s'opposent à toute forme de censure. Le gouvernement est sur la corde raide et n'a pas beaucoup de latitude constitutionnelle pour lutter contre la violence à la télévision. Il doit s'assurer que toute mesure qu'il adoptera et qui serait susceptible d'enfreindre la liberté d'expression garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés* peut être justifiée de manière raisonnable et convaincante dans notre société libre et démocratique.

Aux yeux du Comité, la gamme très étendue des mesures invoquées par les témoins pour atténuer la violence à la télévision révèle, à elle seule, la nécessité et le bien-fondé d'une approche à plusieurs volets pour y parvenir. Il lui paraît évident, même après un fort bref examen, que la meilleure façon de traiter le problème serait d'agir systématiquement et en collaboration, par l'adoption d'un éventail de mesures novatrices, coordonnées et graduelles dont l'évolution serait soumise à un examen régulier, tout en veillant attentivement à ne pas enfreindre la liberté d'expression.

Les options énoncées ci-dessous ne constituent pas un plan bien arrêté puisqu'au moment même où nous rédigeons ce rapport, des idées et des approches innovatrices sont encore à l'étude. La réalité nous interdit en outre de compartimenter ces options en des stratégies étanches. Dans les diverses options telles la recherche, la sensibilisation du public, l'autoréglementation par l'industrie et la réglementation gouvernementale, le chevauchement et l'interpénétration s'imposent pour que les efforts en vue de réduire la violence soient efficaces.

En ce qui concerne l'agencement de la présente partie du rapport, le Comité a préféré traiter les solutions dans un ordre en quelque sorte progressif. Cela témoigne de sa conviction que la loi et l'action gouvernementale ne peuvent à elles seules venir à bout du problème de la violence à la

moment du renouvellement des licences et faire appliquer ses règles grâce à diverses mesures définies dans les normes. Le Tribunal peut faire appliquer les règles concernant la violence à la télévision par l'entremise des normes de programmation ou des conditions de licence.

4. Autres pays

La Nouvelle-Zélande a adopté un système qui s'inspire largement du modèle australien. La France, l'Italie et l'Allemagne ont aussi recours à la réglementation pour contrer la violence à la télévision.

préparé par le ministère des Communications, est un complément important et utile à notre brève analyse. Nous l'avons donc annexé à notre rapport afin de donner une vue d'ensemble aussi complète que possible[105].

1. Les États-Unis

Le 11 décembre 1992, les trois grands réseaux américains, ABC, CBS et NBC, annonçaient qu'ils s'étaient entendus sur des normes communes concernant la présentation de la violence à la télévision. Ces normes communes ont été possibles grâce à l'exception antitrust prévue par la *Television Violence Act* de 1990 parrainée par le sénateur américain Paul Simon. Quand cette loi a été adoptée en 1990, les représentants des trois grands réseaux ont déclaré qu'elle «*n'était pas nécessaire et qu'elle ne modifierait pas leur attitude face à la programmation*[106]». L'élaboration de normes communes depuis laisse croire que les réseaux américains sont revenus sur leur position.

Les normes visent à interdire la violence gratuite ou excessive, selon le communiqué des réseaux. Elles «*fourniront le cadre dans lequel le caractère acceptable du contenu sera déterminé par chaque réseau qui exercera son propre jugement*[107]».

Le sénateur Simon a déclaré à cette occasion que les changements seraient évidents dans la programmation de l'automne 1993 des réseaux. Il annonçait également que les trois réseaux organiseraient au printemps de 1993 une conférence sur la violence à la télévision regroupant toute l'industrie afin de discuter d'autres mesures à prendre.

2. La Grande-Bretagne (BBC)

Les modèles cités le plus souvent par les experts et les témoins sont ceux qu'ont adoptés la BBC en Grande-Bretagne et l'Australie. La BBC a institué son propre code, *Violence on Television, Guidelines for Production Staff—1987*. Tous les cinq ans, la BBC tient des audiences publiques pour réévaluer ses lignes directrices sur la violence et la programmation en général. Un tel examen est en cours actuellement afin de cerner l'évolution des goûts, des styles et des attentes du public depuis 1987 et de déterminer si la pratique et les lignes directrices actuelles en tiennent bien compte. Dans leur conclusion, les auteurs du rapport du CRTC intitulé *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision* appuient le processus d'audiences publiques auquel la BBC a recours. «*Non seulement cela permet-il à la BBC de se tenir au courant des attentes du public, mais cela contribue à convaincre ce même public de l'attitude responsable de l'institution*[108]».

3. L'Australie

Se fondant sur la *Broadcasting Act* de l'Australie, l'*Australian Broadcasting Tribunal* a établi des normes sur la programmation télévisée qui prévoient les critères à respecter lorsque les chaînes de télévision commerciales classent les programmes. Ces critères comprennent le type d'auditoire, le moment de la journée où certaines catégories d'émissions peuvent être diffusées et des indicateurs du degré de violence acceptable ou non acceptable pour les diverses catégories. Ces normes du Tribunal ont formé la base du code des radiodiffuseurs privés élaboré par l'industrie.

Le code ne prévoit aucune amende ni mécanisme d'application, mais le Tribunal peut faire enquête sur les plaintes et vérifier au hasard certains programmes qui ont fait l'objet d'un nombre de plaintes inhabituel. Le Tribunal peu aussi examiner les pratiques des chaînes de télévision au

jeunes accompagnés d'un adulte) et «Réservé aux adultes» (personnes de 18 ans ou plus). Des compléments d'information sur le contenu du film peuvent accompagner la cote. Ils comprennent «Violence brutale», «Scènes d'épouvante», «Nudité» et «Non recommandé aux enfants».

D'après la définition prévue dans la *Loi sur les cinémas* «film» désigne aussi les vidéocassettes. La loi ne prévoit cependant pas d'étiquette de visa sur les vidéocassettes ni sur les boîtes qui les contiennent. De plus, la loi ne prévoit aucune disposition réglementant la vente ou la location de vidéos aux personnes qui n'ont pas l'âge requis par le visa. Les cotes sont plutôt consignées dans un catalogue que chaque vidéoclub est tenu de garder.

3. La proposition de l'industrie aux provinces

À l'heure actuelle, les producteurs et distributeurs nationaux de films et de vidéos font face à sept systèmes de classification provinciaux, trois systèmes de la télévision payante et un système américain. Faire classer un film ou un vidéo est une opération lourde, longue et coûteuse. Pour surmonter ce problème, cinq associations professionnelles de l'industrie — la *Canadian Association of Video Distributors,* la *National Association of Canadian Film and Video Distributors*, l'Association canadienne des distributeurs de films, la *Motion Picture Theatres Association of Canada* et la *Video Software Dealers Association* — ont présenté une proposition commune aux provinces en novembre 1992 afin de demander à leurs gouvernements d'*«appuyer la création d'un organisme national unique de classification chargé de classifier tous les films et vidéos mis en circulation au Canada*[103]».

En vertu de cette proposition, les gouvernements provinciaux continueraient d'exercer leur droit de régir la distribution, la présentation, la vente et la location de films et de vidéos dans leur province, d'ajouter des indications conformes aux normes sociales, d'offrir un processus d'appel local pour instruire les plaintes des consommateurs et de prévoir des amendes en cas d'infraction.

La proposition prévoit la création d'une Société nationale de classification. Il s'agirait d'une société sans but lucratif qui se chargerait de la classification au nom des provinces. Le conseil d'administration de la Société comprendrait un représentant de chaque province participante et un représentant de chacune des associations de l'industrie, les représentants des provinces étant majoritaires. Le visa sur chaque film, vidéocassette et boîte de vidéocassette serait identifié à l'aide de symboles et d'indications qui seraient facilement reconnus et acceptés par le public.

Interrogée sur la réaction des provinces à la proposition de l'industrie, Sandra Macdonald, présidente de l'ACPFT a déclaré : «*Jusqu'à présent, aucune province n'a accepté de céder sa compétence*[104]».

H. LES CODES, LES NORMES ET LES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION À L'ÉTRANGER

Le Colloque international de Montréal sur la violence à la télévision a eu lieu au moment où le Sous-comité mettait la dernière main à son rapport à la fin d'avril 1993. À cette occasion, le ministre des Communications a rendu publique une analyse comparative sommaire des mesures adoptées par d'autres pays pour régler le problème de la violence à la télévision. Ce document de référence,

G. LES MESURES PROVINCIALES — CLASSIFICATION DES FILMS ET ENREGISTREMENTS MAGNÉTOSCOPIQUES

Pressé par le temps, le Comité n'a pas pu effectuer un examen complet des mesures provinciales relatives à la classification des films et des vidéos et à la réglementation de leur vente et de leur location. Les systèmes de classification et de réglementation en place au Québec et en Ontario sont résumés et inclus dans notre rapport parce qu'ils ont été souvent mentionnés durant nos audiences. Cette partie du rapport contient aussi un aperçu d'une proposition que l'industrie a présentée récemment aux provinces au sujet d'un programme national de classification des films et des vidéos au Canada.

1. Le Québec

Tribunal administratif, la Régie du cinéma du Québec est régie par les dispositions de la *Loi sur le cinéma* du Québec. Elle est chargée de classer les films et les vidéos présentés, vendus ou loués au public. Les films et les vidéos sont classés en fonction de leurs effets probables sur des spectateurs de divers âges et donc regroupés dans l'une des catégories suivantes : «Visa général», «13 ans ou plus», «16 ans ou plus», et 18 ans ou plus». La Régie peut ajouter à ces visas l'une ou l'autre des indications suivantes sur le contenu : «Pour enfants» «Langage vulgaire», «Érotisme», «Violence», «Horreur» et «Sexualité explicite». La loi oblige la Régie à tenir des consultations périodiques sur le classement des films; ces consultations visent à évaluer l'état actuel du consensus social de la population, en particulier au sujet de la violence et de la sexualité explicite.

Le visa de la Régie figure sous forme d'étiquette apposée sur chaque exemplaire d'un film ou d'un vidéo. Il doit aussi figurer sur toutes les annonces destinées à faire la publicité de films et de vidéos. Les commerçants de détail de matériel vidéo sont tenus par la loi d'obtenir un permis d'exploitation de la Régie et d'appliquer la loi et les règlements pertinents, y compris l'interdiction de vendre ou de louer des vidéos aux personnes qui n'ont pas l'âge requis par le visa. La loi prévoit des inspecteurs pour surveiller son application et des sanctions en cas d'infraction. À notre avis, le système de classification et de réglementation en vigueur dans la province de Québec est un modèle, dont nous voudrions voir les autres provinces s'inspirer. Il pourrait aussi servir de point de départ à l'établissement d'un système national de classification des films, des enregistrements magnétoscopiques et des émissions de télévision.

Au Québec, le service de télévision payante Super Écran a adopté le système de classement de la Régie du cinéma pour coter les films qu'il diffuse. Avant même la fin de notre étude, Super Écran a annoncé qu'il affichera à l'écran la lettre V dans un petit carré rouge lorsqu'il diffusera un film violent. Ce symbole apparaîtra à plusieurs reprises pendant la projection du film. La lettre V sera aussi imprimée à côté du titre du film dans le catalogue. Mais cette mesure n'influencera aucunement l'heure de diffusion des films violents.

2. L'Ontario[102]

La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, elle aussi tribunal administratif, est régie par les dispositions de la *Loi sur les cinémas* de l'Ontario. La Commission peut classer les films dans les catégories suivantes définies dans la loi : «Pour tous», «Surveillance parentale recommandée», «Accompagnement d'un adulte» (réservé aux personnes de 14 ans ou plus ou aux

portant sur le renouvellement des licences, «*la question de la violence avec la même fermeté qui marque sa politique sur les stéréotypes sexuels et l'équité en matière d'emploi*[98]». Le CRTC a annoncé le 1er septembre 1992 de nouvelles politiques sur les stéréotypes sexuels et sur l'équité en matière d'emploi à l'intention des radiodiffuseurs et des câblodistributeurs. Une autre mesure que le CRTC pourrait prendre immédiatement, a ajouté le président, consisterait à exercer :

> *[...] les pouvoirs dont il dispose d'ores et déjà pour s'occuper de ceux qui contreviendront à répétition aux codes de l'industrie, une fois ceux-ci en place. Cette réaction graduée pourra aller de la convocation de la titulaire à une audience publique spéciale pour rendre compte de sa programmation à l'imposition de conditions de licence particulières, à l'octroi d'une licence pour une très brève période au cours de laquelle sa programmation sera étroitement surveillée*[99].

Le président du CRTC a conclu son exposé au Comité par quelques idées auxquelles pourraient réfléchir le Parlement et le gouvernement. La première serait que le Parlement adopte une résolution non partisane appuyant tous les groupes qui s'intéressent à la question de la violence à la télévision. Selon lui :

> *Une résolution non partisane incitant tous les ministères fédéraux, ainsi que les gouvernements provinciaux, l'industrie de la télévision et les autres parties habilitées, à apporter des changements partout où ils le peuvent dans leur secteur de responsabilité respectif, pour lutter contre la violence gratuite et idéalisée [...] pourrait avoir une valeur éducative et symbolique considérable, [et donner] une preuve de leadership national sur cette question*[100].

Le Comité souscrit à cette suggestion et veillera à ce qu'une motion en ce sens soit présentée lorsqu'il déposera le présent rapport à la Chambre.

La dernière manifestation dont le Comité peut faire état s'est déroulée pendant l'étude du présent rapport par le Sous-comité chargé de la violence à la télévision. Organisé par le Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision et financé par le ministère des Communications, le Colloque international sur la violence à la télévision s'est déroulé à Montréal, les 28 et 29 avril 1993. Il a réuni des participants venus de France, du Royaume-Uni, d'autres pays de la CEE, de Nouvelle-Zélande, d'Australie, ainsi que des représentants de la communauté française de Belgique, de nombreux invités canadiens de divers milieux, dont des membres du Comité permanent des communications et de la culture. Pendant toute la journée du 29 se sont déroulés des travaux qui ont permis à ces participants de faire valoir leurs différents points de vue, de communiquer leur expérience et de faire partager à tous leurs connaissances. Le ministre des Communications et certains de ses collaborateurs étaient également présents. Les discussions ont surtout porté sur l'introduction, par les pays étrangers, de certaines mesures, sur le code d'application volontaire et sur les systèmes de classification des films, des productions vidéo et des émissions de télévision. Nous joignons au présent rapport, à titre informatif, une brève analyse comparative des mesures prises par les gouvernements d'autres pays à l'égard de la violence à la télévision, analyse rendue publique par le ministre des Communications lors du Colloque international de Montréal. [101]

En ce qui concerne la planification des travaux du GNA, le président du CRTC a déclaré au Comité qu'il s'attendait à ce qu'elle soit achevée à la fin d'avril et que «certaines grandes organisations nationales de parents et d'enseignants, tant francophones qu'anglophones, ont déjà manifesté leur intérêt à participer aux travaux du groupe d'action[93]».

L'ACR a donné aux membres du Comité un aperçu des principaux éléments qui figurent dans l'ébauche révisée du code concernant la violence à la télévision, en cours de négociation avec le CRTC. Certains de ces éléments sont : aucune émission renfermant des scènes violentes et destinées à un auditoire adulte ne sera à l'horaire avant 21 h; les radiodiffuseurs auront davantage recours aux avertissements à l'intention des auditeurs; il n'y aura pas d'émissions susceptibles d'encourager, de promouvoir ou de tolérer la violence envers les femmes; et les directives seront appliquées de façon plus sévère dans le cas des émissions destinées aux enfants[94].

Le président du CRTC a comparu devant le Comité pour discuter des mesures prises par le CRTC à ce jour (résumées ci-dessus), des principes directeurs qui sous-tendent des solutions efficaces à long terme et de quelques idées pratiques qui sont ressorties des réunions du CRTC avec des citoyens et des groupes.

Selon lui, la démarche du CRTC «*vise fondamentalement à trouver un équilibre civilisé entre la protection de la liberté d'expression et la protection de nos enfants contre la violence gratuite et idéalisée à la télévision*[95]». Ceci dit, les principes directeurs du CRTC énoncés par le président sont :

1) *Relever le degré de sensibilisation du public et de l'industrie par une discussion éclairée et sérieuse.*

2) *Inciter tous les secteurs de l'industrie de la télévision à mettre en place les codes antiviolence les plus stricts possible dans lesquels le CRTC et le public peuvent avoir confiance.*

3) *Faire en sorte que l'industrie collabore avec les parents, les enseignants, les groupes communautaires et d'autres à mettre en oeuvre des initiatives concrètes à long terme sur tout un éventail de fronts, notamment l'éducation et la sensibilisation du public, la technologie, la publicité, l'action civique, et ainsi de suite*[96].

Il a aussi informé le Comité que, suite à la conférence de l'Institut Hincks :

> *un certain nombre de groupes communautaires et de particuliers concernés qui y assistaient travaillent maintenant à créer une coalition nationale de parents et d'opposants à la violence.*
>
> *[...] L'Institut Hincks étudie la possibilité d'organiser une conférence de suivi. L'idée de départ était de réunir l'industrie, les enseignants, les pédopsychologues, les programmateurs et les producteurs pour des ateliers intensifs ayant pour objet de cerner les facteurs qui devraient être inclus dans de bonnes émissions de télévision destinées aux jeunes de divers groupes d'âge. Il ne suffit pas de réduire la violence, nous devons offrir sur nos écrans de nombreuses solutions de rechange positives*[97].

Dans sa longue liste d'idées pratiques exposées au Comité, le président du CRTC a souligné quelques-unes des mesures que le CRTC, l'industrie, les parents et le Parlement pourraient prendre dès maintenant. L'une de ces mesures, a-t-il déclaré, consisterait à examiner, lors des audiences

d'émissions spécialisées, l'*American Federal Communications Commission*, des cadres et producteurs des studios et des grands réseaux américains ainsi que des représentants de la Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes, de la Fédération canadienne foyer-école et parents-maîtres, de la Fondation canadienne de la publicité, de la Société Radio-Canada et des maisons de production canadiennes. Le CRTC a aussi lancé un bulletin informel afin de favoriser un dialogue et un échange d'idées constants avec les groupes opposés à la violence et de les tenir au courant de ses activités.

F. LES PROPOSITIONS RÉCENTES D'ACTION CONCERTÉE ET LES MESURES PRISES

Récemment, le ministre des Communications, l'industrie canadienne de production d'émissions de télévision, l'ACR et le CRTC ont présenté des propositions distinctes d'action concertée pour lutter contre la violence à la télévision canadienne. Ces propositions seront résumées dans l'ordre de leur présentation.

S'adressant aux délégués à l'ouverture de la Conférence de l'Institut C.M. Hincks le 19 février 1993, le ministre des Communications annonçait une stratégie en cinq volets destinée à résoudre cette question[90]. En gros, ces cinq volets sont les suivants :

1) *un code d'éthique ferme concernant la violence à la télévision, qui s'applique uniformément à l'ensemble de l'industrie — le ministre demandera au CRTC d'en rédiger un et de l'appliquer si celui de l'industrie ne va pas assez loin;*

2) *mise en oeuvre d'importantes campagnes pour sensibiliser le public à la violence à la télévision — comme on l'a fait avec succès contre l'usage du tabac;*

3) *les annonceurs devraient inciter leurs clients, y compris le gouvernement fédéral qui est le troisième annonceur en importance au pays, à mettre en ondes leurs annonces pendant les heures d'émissions à contenu non violent;*

4) *collaboration entre le Canada et les États-Unis — parce que la majorité des émissions que peut capter un Canadien abonné au service complet de câblodistribution proviennent des États-Unis;*

5) *création du Prix télévisuel Virginie Larivière afin de récompenser les particuliers et les sociétés canadiennes qui s'efforcent de promouvoir la présentation d'émissions jeunesse de qualité à contenu non violent — les gagnants pourraient être honorés lors de la remise des Gemini Awards et des Prix Gémeaux.*

Le 22 février 1993, après la conférence organisée par l'Institut C.M. Hincks, l'industrie canadienne de la télévision a annoncé la création du Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision dans la société. Un comité organisateur dirigé par M. Laurier LaPierre et représentant tous les secteurs de l'industrie de la télévision, le CRTC et le ministère fédéral des Communications a été mis sur pied pour élaborer un plan d'action, un budget et un mandat[91].

Comparaissant devant le Comité le 23 février 1993, M. Michael McCabe, président de l'ACR, a déclaré que l'ACR a joué et continuera de jouer un rôle clé et crucial au sein du Regroupement pancanadien contre la violence à la télévision. Il a annoncé que ce groupe discutera d'abord de «l'adoption de codes et de systèmes de classification applicables d'une manière universelle, mais [...] aussi d'éducation, de conscientisation du public et d'améliorations de la programmation[92]».

La politique des programmes n° 14 adoptée en 1984 sur la violence dans les émissions de programmation générale stipule que «*Radio-Canada ne diffuse pas d'émissions où la violence est exploitée gratuitement et limite le nombre des séries à thèmes violents*[86]». Elle définit également quelques critères pratiques qui devraient guider les choix des réalisateurs quant au contenu des émissions.

La politique des programmes n° 15 sur la violence dans les émissions pour la jeunesse a été élaborée en pensant au développement de la créativité chez les enfants canadiens :

> *La réalisation et la composition du programme jeunesse de Radio-Canada tiennent compte, tant sur le plan du contenu que de la forme, des connaissances actuelles sur le développement de la créativité chez les enfants canadiens. La Société ne croit pas qu'il soit bon de cacher la réalité de la vie à ceux-ci, sans pour autant souscrire à l'idée que les jeunes peuvent, dès l'enfance, être exposés aux émissions destinées aux adultes*[87].

E. LES MESURES DU CRTC

Bien qu'elles ne soient pas reliées directement à la lutte contre la violence à la télévision, les normes promulguées par le CRTC en 1985 à l'intention de la télévision payante constituent une première forme de réglementation. Conçues par l'industrie, ces normes exigent que la programmation soit cotée selon le type de téléspectateurs à qui elle s'adresse; des lettres comme «G», «PG» «A» et «R» sont employées à cette fin, un peu comme le font les diverses commissions de contrôle cinématographique dans les provinces pour classer les films.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le CRTC a publié en mai 1992 deux importants rapports sur la violence à la télévision. Ces rapports avaient été commandés après le massacre de 14 femmes à l'École polytechnique de Montréal. Le rapport interne du CRTC intitulé *La violence à la télévision : État des connaissances scientifiques* présente un aperçu de plus de 200 études scientifiques sur la violence à la télévision et ses effets quant aux comportements agressifs et asociaux[88]. Le second rapport, intitulé *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision*, résume les recommandations et mesures proposées par plusieurs études publiques sur la violence dans les médias et examine les normes élaborées récemment en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en France[89].

Grâce à une modeste aide financière du CRTC et sous l'égide de l'Institut québécois de recherche sur la culture, le Colloque international sur la violence au cinéma et à la télévision a été tenu à Montréal en novembre 1992. Quelques mois plus tard, en février 1993, encore une fois grâce à une modeste aide financière du CRTC, un deuxième colloque était organisé à Toronto. Parrainé par l'Institut Hincks, il avait pour thème «Retrouver l'enfance : Des solutions responsables à la violence à la télévision et nos enfants».

En plus du dialogue avec l'ACR sur la révision du Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision, le CRTC a engagé des pourparlers avec les principaux intéressés comme l'Association canadienne de télévision par câble, les ministres provinciaux chargés de la réglementation des vidéoclubs et des cinémas, les services canadiens de télévision payante et

Dans le même *Avis public*, le CRTC signalait aussi qu'il s'employait avec l'ACR à mettre à jour le Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision afin de «*s'assurer que les préoccupations du public à l'égard de la violence sont traitées de façon satisfaisante*[82]».

Dans un rapport sur les observations, les renseignements et les plaintes reçues par le CRTC, le Conseil exprime ses préoccupations au sujet du code d'application volontaire de l'industrie :

> *Même s'il appuie les initiatives de l'industrie à cet égard, il n'est pas satisfait des normes élaborées par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'ACR) au nom des stations de télévision privées, et il a demandé à l'ACR de réviser son code en priorité*[83].

Le conseil d'administration de l'ACR a adopté une nouvelle ébauche du code en janvier 1993 et l'a fait parvenir au CRTC le 29 janvier. Moins de deux semaines plus tard, le CRTC exposait à l'ACR son point de vue sur les améliorations nécessaires et rencontrait le président de l'ACR afin de discuter de la nouvelle ébauche du code. Le président du CRTC a déclaré aux membres du Comité dans son témoignage du 24 février 1993 :

> *Nous continuons de nous occuper résolument de la question à titre prioritaire, de sorte que le public puisse, du moins nous l'espérons, voir une version définitive du code d'ici quelques semaines, non pas des mois. Nous visons à obtenir un code d'autoréglementation ferme, crédible, doté d'un mécanisme de contrôle valable qui fonctionnera sous notre étroite surveillance*[84].

Bien que le Sous-comité sur la violence à la télévision ait terminé son rapport plus de deux mois après que M. Spicer ait déclaré que le CRTC s'occupait résolument de la question à titre prioritaire, aucun code n'avait encore été adopté. Comme nous le soulignons dans la recommandation n°10, les membres du Comité exhortent unanimement et résolument M. Spicer à conclure ses négociations avec les radiodiffuseurs d'ici quelques semaines et non quelques mois.

D. LES POLITIQUES DE RADIO-CANADA

La Société Radio-Canada (SRC) s'est dotée de ses propres politiques concernant la violence dans les émissions de radio et de télévision (le Code d'application volontaire élaboré par l'ACR ne s'applique qu'aux diffuseurs privés). Les politiques de la SRC témoignent de la conviction que, grâce au contenu principalement canadien de sa programmation aux heures de grande écoute, Radio-Canada peut refléter les valeurs canadiennes — valeurs où la violence gratuite n'est ni présente ni tolérée. Les trois politiques de la SRC sur le traitement de la violence dans sa programmation portent sur trois aspects différents : le journalisme, la programmation générale et les émissions pour la jeunesse.

La politique journalistique adoptée par la SRC en 1988 contient des lignes directrices sur la présentation de la violence et la déclaration suivante :

> *L'exploitation de la violence est interdite à la radio et à la télévision. En général, Radio-Canada refuse de représenter la violence sauf lorsque cela est essentiel au compte rendu de la réalité*[85].

La Commission royale faisait aussi quelques recommandations pratiques encore pertinentes de nos jours. Ainsi, elle recommandait que pendant la réorganisation massive de la télévision canadienne, le CRTC «*soit chargé de surveiller le contenu des programmes, spécialement en ce qui concerne la représentation de la violence et d'autres actes antisociaux, dans le cadre de sa procédure d'émission et de renouvellement de permis pour l'utilisation des ondes publiques*[77]». Elle recommandait l'élaboration d'un système de classification des programmes de télévision «*selon qu'ils conviennent ou non aux enfants*[78]» et que l'échelle de classification «*soit adoptée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui l'imposerait par la suite à tous les détenteurs de permis d'exploitation et s'assurerait que ceux-ci s'y conforment systématiquement*[79]».

C. LA CRÉATION DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIOTÉLÉVISION

Depuis la publication du *Rapport* de la Commission royale de l'Ontario, on a assisté à une escalade de la fréquence et du caractère explicite de la violence à la télévision. Parallèlement à cette tendance, les personnes et les associations qui s'opposent à la violence à la télévision ainsi qu'aux stéréotypes raciaux et sexuels ont monté des campagnes de protestation et ont porté leurs plaintes à l'attention des médias, des politiciens, des autorités fédérales et des radiodiffuseurs.

Face à ces pressions croissantes, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a proposé au CRTC de créer un conseil d'autoréglementation des radiodiffuseurs privés conventionnels. Le CRTC a accepté la proposition de principe en septembre 1988 et appuyé l'objectif, les principes et les responsabilités du Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) en août 1991. Le rapport annuel de 1991-1992 du CCNR indique que 97 p. 100 des membres de l'ACR font partie du CCNR.

Le CCNR administre les trois codes de l'ACR : le Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision adopté en 1987, le Code de déontologie et le Code concernant les stéréotypes sexuels à la radio et à la télévision. Le Code concernant les stéréotypes sexuels a été approuvé par le CRTC et il faut s'engager à le respecter pour être membre du CCNR. Par conséquent, le CRTC «*accepte de suspendre, sur demande, la condition de licence exigeant le respect des lignes directrices de l'ACR concernant les stéréotypes sexuels dans le cas de titulaires qui sont membres en règle du CCNR depuis au moins six mois*[80]». Auparavant, tous les titulaires privés étaient liés par la condition de licence exigeant le respect du Code concernant les stéréotypes sexuels. Par contre, le Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision n'a pas été accepté par le CRTC et ne peut constituer une condition de licence.

Même s'il souscrit à l'objectif, aux principes et aux responsabilités du CCNR, le CRTC a indiqué dans son *Avis public* d'août 1991 qu'il ne renonçait pas pour autant à ses responsabilités :

> *[C]ette initiative représente également un nouveau pas vers la réalisation d'un des principaux objectifs du CRTC : rationaliser ses mécanismes de réglementation et s'en remettre davantage à la surveillance et à l'autoréglementation. Le fait de favoriser l'autoréglementation n'implique cependant pas que le Conseil se départit de ses responsabilités. À n'importe quel moment, toute partie intéressée peut choisir de s'adresser directement au Conseil*[81].

B. LA COMMISSION ROYALE DE L'ONTARIO SUR LA VIOLENCE DANS L'INDUSTRIE DES COMMUNICATIONS

Quelques mois plus tôt, en mai 1975, le gouvernement de l'Ontario avait établi la Commission royale de l'Ontario sur la violence dans l'industrie des communications (la Commission LaMarsh) afin d'étudier les préjudices possibles que pouvait porter à l'intérêt général l'exploitation croissante de la violence dans l'industrie des communications. Elle avait pour mandat :

1. *d'étudier les effets sur la société de l'exposition constante de la violence dans l'industrie des communications;*

2. *de déterminer s'il y a une relation quelconque ou un rapport de cause à effet entre ce phénomène et l'incidence de crimes violents dans la société*[70].

La Commission royale a étudié plus de 4 000 publications, lancé 28 projets de recherche, tenu 61 audiences publiques en Ontario et reçu des mémoires ou des lettres de plus de 1 000 personnes et organismes ainsi que des centaines de témoignages oraux. Elle a publié un *Rapport provisoire* en janvier 1976 et son *Rapport* final vers la fin de la même année. Les sept gros volumes qui constituent le *Rapport* final contiennent 87 recommandations portant sur une foule de sujets.

Dans leur lettre de présentation du rapport à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, les membres de la Commission royale écrivaient : «*Nous avons étudié les effets sur la société de l'exposition croissante de la violence dans l'industrie des communications. Nous avons établi une relation entre ce phénomène et l'incidence de crimes violents dans la société*[71]».

La Commission royale a «trouvé que la majeure partie des recherches antérieures portant sur la violence dans les médias démontrent qu'elle constitue un mal potentiel pour la société[72]». «Bien que l'exploitation et la description de la violence dans les médias ne soient qu'un des facteurs sociaux qui favorisent le crime», la Commission royale concluait également que «c'est le plus important de ceux sur lesquels on peut le plus facilement agir[73]».

La solution la plus importante proposée par la Commission royale pour régler le problème de la violence dans les médias consistait à permettre au public d'«*avoir plus de choix et de qualité à sa disposition pour son divertissement, son information et sa culture*[74]». Pour y parvenir, la Commission royale croyait qu'il faudrait peut-être «*une véritable révolution du système pour que la télévision canadienne soit de nouveau au service des Canadiens et sous contrôle canadien*[75]» et que contrairement à la situation aux États-Unis, il n'était pas encore trop tard pour procéder à une réorganisation massive de la radiodiffusion canadienne. La recommandation n° 3, qui découlait de cette conviction, était effectivement révolutionnaire :

> *La Commission recommande donc, par conséquent, un système national de télévision complètement modifié, plus sensible aux besoins du public, y compris le besoin de réduire le niveau de violence représentée. Ce nouveau système éliminerait complètement les réseaux existants et mettrait toute la préparation des programmes pour la télévision canadienne sous le contrôle d'un organisme qui s'appellerait Television Canada/Télévision Canada, et qui serait au service de tous les Canadiens, par le biais d'un système de câblodiffusion à plusieurs chaînes, sous contrôle public, qui diffuseraient des programmes américains et d'autres programmes importés après qu'ils aient subi un examen très strict de leur niveau de violence*[76].

CHAPITRE TROIS

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION : DÉGRADATION DU TISSU SOCIAL

Les mesures prises au Canada et à l'étranger pour contrer la violence à la télévision

---

Les préoccupations du public au sujet de la violence à la télévision au Canada ne datent pas d'hier. Le survol ci-dessous révèle que les efforts publics ont commencé il y a 18 ans au Canada, ce qui démontre bien la perpétuelle actualité de la question. Cet examen montre comment notre pays et d'autres encore ont abordé la question. Nous le présentons ici afin d'éclairer la recherche de solutions possibles. Cet examen contient une description des mesures prises par le ministre des Communications, le CRTC et l'industrie au cours des derniers mois, ainsi que des exemples dans les provinces canadiennes et à l'étranger. Les enquêtes publiques canadiennes décrites ci-dessous sont les deux seules à avoir porté presque exclusivement sur la violence à la télévision. D'autres enquêtes publiques, telles que le rapport de 1980 du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences intitulé *L'enfant en péril*[67], en ont fait un thème secondaire et ne seront pas examinées dans le présent rapport.

A. LE COLLOQUE DU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES SUR LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

La première grande manifestation de l'inquiétude du public au sujet de la violence à la télévision remonte à 1975. En août de cette année-là, le Conseil de la radio-télévision canadienne[68] (CRTC) avait organisé un colloque sur la violence à la télévision. Il ne s'agissait pas d'audiences officielles et ce colloque n'a pas modifié la réglementation ni les politiques du CRTC. Il a plutôt rassemblé des radiodiffuseurs, des chercheurs, des fonctionnaires, des réalisateurs, des écrivains, des critiques, des journalistes et d'autres personnes intéressées afin de permettre un échange de vues sur les aspects complexes de la violence à la télévision et dans les médias électroniques. L'objectif du colloque, tel que défini dans le rapport publié en 1976, consistait à :

> *[...] élargir les points de vue traditionnels sur ce sujet épineux. Il s'agissait de mettre en lumière des causes négligées de cette violence que les émissions de télévision diffusent sur notre système de radiodiffusion et de chercher des solutions meilleures et plus constructives qui répondent à la réalité canadienne*[69].

> *certains, ces jeux vidéo sont interactifs. Ils poussent les joueurs à «entrer dans l'histoire». D'après moi, on est loin d'avoir tiré toutes les conclusions sur les jeux vidéo, car la réflexion est à peine amorcée*[63].

Pour sa part, Michael McCabe, président et directeur général de l'ACR, a indiqué que d'autres recherches sur les effets de la violence à la télévision ne réussiraient qu'à prouver ou à infirmer la relation de cause à effet. Ce qu'il faut, a-t-il ajouté, ce sont «*des études non pas sur la nature du problème mais sur les solutions*[64].» Ken Stein, président de l'Association canadienne de télévision par câble, s'est dit lui aussi convaincu qu'il faut trouver des solutions et que le moment est venu pour tous les membres de l'industrie de participer à la recherche de ces solutions. Selon lui, la télévision elle-même en est une :

> *Nous devrions [...] voir comment la télé peut apporter des solutions à ce problème. La télévision est un médium très puissant de communication et d'enseignement, qui influe sur de nombreux aspects de notre vie. Notre industrie doit rester vigilante et s'assurer que la télévision a des effets positifs*[65].

Le Comité a longuement réfléchi aux conseils donnés par le professeur Eileen Saunders :

> *Je crois que le comité doit énoncer très clairement le problème. Il serait difficile de mettre au point une stratégie d'intervention viable sans avoir énoncé très clairement les raisons pour lesquelles la violence à la télévision suscite des inquiétudes et justifie une intervention. Ce n'est qu'après avoir bien posé le problème que l'on pourra déterminer le palier d'intervention le plus opportun*[66].

Pour le moment, compte tenu des preuves qui leur ont été présentées, les membres du Comité préconisent de sensibiliser le public aux conséquences potentiellement néfastes de la violence à la télévision sous toutes ses formes. Le Comité préfère aussi l'autoréglementation de l'industrie à la législation. C'est dans ce contexte que nous examinerons dans le prochain chapitre les mesures prises tant au Canada qu'à l'étranger contre la violence à la télévision.

> *Par conséquent, l'expérience humaine diversifiée et «vécue» qu'ils ont en eux lorsqu'ils regardent la télévision est réduite. [...] L'expérience qu'a l'enfant lorsqu'il regarde aujourd'hui la télévision se ramène à ce que lui a appris la télévision hier. C'est cela le problème. [...]*
>
> *Il faut que les enfants reçoivent quelque part les indices qui leur dictent leur comportement. C'est la collectivité au sein de laquelle je vivais qui me les a donnés. Aujourd'hui, les enfants les prennent à la télévision parce qu'il n'y a plus de collectivité.*
>
> *Tout se ramène à cela. Pour régler son comportement, l'enfant se fie au milieu qui l'entoure. Si ce milieu ne lui fournit aucun indice, il va aller les chercher ailleurs*[60].

Notre brève étude de la question nous porte à croire, tout comme l'ont fait remarquer bon nombre de nos témoins, que l'on n'a pas assez étudié au Canada l'ampleur de la violence sur les écrans canadiens, ses origines, qui la regarde et à quel moment, et ses effets sur les individus et sur les groupes. Si les mesures mises en oeuvre pour réduire la violence sur les écrans canadiens échouent, et s'il fallait plus tard que le gouvernement intervienne à un palier supérieur, il nous semble que le gouvernement aura besoin de plus de preuves spécifiques au Canada pour pouvoir agir. Selon le professeur Eileen Saunders, il faut connaître beaucoup mieux les habitudes des téléspectateurs si l'on veut qu'une stratégie d'intervention réussisse :

> *Ceux qui regardent des émissions à contenu violent ne sont pas des abstractions. Ils interprètent et comprennent la violence en fonction de certaines caractéristiques comme le degré de scolarité, la classe sociale, le sexe. Nous devons savoir quel rôle jouent ces facteurs. À partir de cela, une stratégie d'intervention pourrait consister à réunir les ressources nécessaires pour offrir aux téléspectateurs les connaissances médiatiques qui leur donneraient une meilleure sensibilité et un meilleur sens critique en matière de violence*[61].

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a indiqué que la recherche devrait aller au-delà de la télévision. À l'occasion de sa comparution devant le Comité, Al MacKay, vice-président de l'ACR et directeur général de la station CJOH-TV, a déclaré à propos des jeux vidéo :

> *Il y a une génération, les jeux vidéo n'existaient pas encore. Aujourd'hui, il y en a dans plus de 25 pour cent des foyers canadiens. La compagnie Nintendo, à elle seule, vend chaque année pour 243 millions de dollars de jeux vidéo au Canada. Final Fight et Bionic Commando ne sont que deux exemples de noms de jeux vidéo que préfèrent ces enfants. Les heures qu'ils passent à jouer à ces jeux encouragent-elles un comportement agressif? La recherche est bien mince en la matière, et je pense qu'il vaut la peine de s'y intéresser de plus près*[62].

Dans son témoignage, le professeur Sacco a convenu qu'on a porté trop peu d'attention aux jeux vidéo. Il a ensuite décrit une autre dimension de la violence dans les jeux vidéo :

> *Il semble évident que ces jeux, tout comme certaines émissions de télévision destinées aux adolescents et aux jeunes, comportent une proportion extrêmement élevée de scènes violentes. Aspect encore plus effrayant pour*

> *permissifs; les sports devenus des sports sanglants—et ce ne sont là que quelques-uns des nombreux facteurs qui banalisent la violence et la rendent ainsi moins offensante. De plus, la télévision n'est pas le seul médium à refléter et à amplifier la violence : le cinéma, les revues et les journaux y contribuent tous...*
>
> *[...] Bien sûr, la télévision canadienne en direct est loin de représenter tout ce que nous appelons la télévision : les mêmes écrans nous offrent les réseaux américains, les services de télévision payante et d'émissions spécialisées, la télévision par satellite, les jeux vidéo et les longs métrages en vidéo de location*[57]*...*

Les spécialistes et d'autres témoins ont confirmé que s'il existe vraiment un lien entre la violence à la télévision et la violence dans la société, la relation de cause à effet entre ces deux facteurs fait encore l'objet d'une vive controverse. Experts et profanes ont également confirmé que de nombreux facteurs contribuent à la violence dans la société et que le rôle de la violence à la télévision ne peut être qu'estimé et ne représente qu'une fraction inconnue. Sandra Macdonald, qui a comparu devant le Comité à titre de représentante de l'ACPFT et qui était auparavant directrice générale de la télévision au CRTC (elle avait alors commandé les deux rapports du CRTC sur la violence à la télévision), a recommandé de faire preuve de prudence au lieu de chercher un bouc émissaire :

> *Il faut donc bien faire attention —et je veux dire que je suis bien aise de constater que votre comité est très prudent sur ce point —à ne pas se servir de la violence à la télévision comme d'un bouc émissaire pratique pour tous les maux de la société. La télévision devrait assumer sa part de responsabilités, mais il ne faudrait pas croire qu'une réduction du nombre de meurtres et de poursuites en voiture à la télévision améliorera de manière considérable nos rapports sociaux*[58]*.*

Les inquiétudes au sujet de l'influence que la violence à la télévision peut exercer sur la vie publique, sur les enfants, sur les adolescents et sur la criminalité est un phénomène relativement récent selon le professeur George Gerbner, autorité internationale en la matière. Au-delà des problèmes méthodologiques auxquels se sont heurtés les chercheurs qui ont essayé de prouver ou d'infirmer un rapport de cause à effet, il n'en demeure pas moins que le public se préoccupe de la présence de la violence à la télévision. Même si la relation entre la violence à la télévision et la violence dans la société n'était qu'une corrélation et non un rapport de cause à effet, le public ne se soucie pas moins de sa présence à la télévision. Cette préoccupation a été accentuée par le massacre de 14 femmes à l'École polytechnique de Montréal et par la croisade épique de Virginie Larivière. Keith Spicer l'a fait remarquer dans sa déclaration :

> *Je tiens à souligner combien nous sommes profondément endettés envers M*[lle] *Larivière pour son leadership moral et le sentiment d'urgence publique qu'elle est parvenue à créer et qui nous a grandement facilité la tâche à nous tous qui cherchons des solutions durables à la violence*[59]*.*

Un témoin de l'Institut Vanier de la famille, porte-parole de l'Alliance pour l'enfant et la télévision, a fait remarquer que les enfants d'aujourd'hui n'obtiennent pas d'«indices de bon comportement» parce qu'ils ne leur reste plus grand temps après l'école, le sommeil et la télévision :

Se fondant sur son propre examen des recherches effectuées jusqu'ici, le professeur Sacco a conclu :

> *D'après le gros des recherches, la violence dans les médias contribue à la criminalité, mais son effet relatif n'est peut-être pas important ni indépendant d'autres causes. En outre, il est probablement simpliste de parler de l'effet des médias, comme si un seul effet était possible. Les effets réels sont subtils et complexes; ils ne sont pas évidents*[52].

Le professeur Eileen Saunders, de l'École de journalisme et de communications de l'Université Carleton, qui a renseigné les membres du Comité sur les grands problèmes que pose notre connaissance de la violence à la télévision, a fait allusion elle aussi aux limites des preuves scientifiques :

> *Le premier problème tient au fait que les preuves scientifiques des torts causés sont au mieux irrégulières, peu concluantes, faibles et contradictoires. Vous remarquerez, par exemple, dans les résumés de recherche au CRTC, qu'on peut dire au mieux en évaluant les projets de recherche qu'il y a probabilité, et je souligne, probabilité, d'une corrélation positive avec les comportements agressifs. Même là, il ne s'agit que d'un effet à court terme, et non à long terme*[53].

Les membres du Comité ont tiré parti de deux rapports publiés par le CRTC en mai 1992 et intitulés *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision*[54] et *La violence à la télévision : État des connaissances scientifiques*[55]. Ce dernier rapport passe en revue plus de 200 études scientifiques sur la violence à la télévision et ses effets quant aux comportements agressifs et asociaux. Dans le communiqué publié lors de la parution de ces deux rapports, Keith Spicer, président du CRTC, a déclaré à propos des effets de la violence à la télévision :

> *Notre rapport indique qu'il existe un lien, qui n'est pas nécessairement de cause à effet, entre la violence à la télévision et la violence dans notre société, mais le bon sens nous dit aussi que cela doit être vrai. Voyez comment la télévision contribue à fixer les tendances de la mode, à introduire de nouvelles idées et expressions dans nos échanges quotidiens, ou encore à modifier nos habitudes de consommation. Et pourquoi les annonceurs dépenseraient-ils des millions en publicité télévisée, si ce n'est pour changer nos comportements*[56]*?*

Dans son discours devant l'Institut Hincks de Toronto le 19 février 1993 et dans sa déclaration au Comité quelques jours plus tard, Keith Spicer ajoutait :

> *Je me dois de souligner ce qu'à mon sens la plupart des personnes impartiales acceptent : la télévision, même si elle est, de par sa propre publicité, un médium d'extrême influence, n'est de toute évidence pas l'unique facteur à encourager la violence dans notre société. Des facteurs profondément enracinés d'ordre économique, social, culturel et familial y jouent aussi un rôle : les bouleversements économiques massifs; les émeutes trop fortement tolérées; les désunions familiales de plus en plus répandues; les enfants qui rentrent à la maison avant leurs parents qui travaillent; les systèmes scolaires trop*

E. LES EFFETS DE LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Jack Gray, président de la *Writers Guild of Canada*, a déclaré ce qui suit :

> *Par ailleurs, la violence n'est pas une maladie. On ne peut pas guérir la violence. Il semble qu'il s'agisse d'une caractéristique fondamentale de la nature humaine. La violence est une manifestation de notre mode d'existence dans le monde. Le monde est un lieu de conflit, de lutte pour la survie et la violence fait partie intégrante de cela. [...]*
>
> *Il serait illusoire de prétendre que la violence peut être extirpée de notre nature. [...] Il est préférable, selon nous, de le faire par l'imaginaire que dans les faits*[48].

Rose Dyson, présidente de l'Association de Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caractère violent, a quant à elle, fait la déclaration suivante :

> *Je ne dirai jamais, et je pense d'ailleurs qu'aucun des chercheurs que je connais ne le dirait, que la violence dans les médias, qu'il s'agisse de la télévision, des films, des vidéos, des jeux électroniques, est la seule cause de violence dans la société. Tous les chercheurs responsables reconnaissent qu'il y a de nombreux facteurs responsables de cette violence et que la manière dont les gens sont affectés varie énormément. Certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres, particulièrement les enfants. Et certains enfants sont plus vulnérables que d'autres, selon leur âge, leurs conditions de vie, leur stabilité sociale, émotionnelle et psychologique, la famille dont ils sont issus, etc.*[49]

Les experts qui ont comparu devant le Comité ont mentionné les centaines d'études menées pour déterminer les effets que la télévision peut avoir sur les individus ou les groupes sociaux. Ils ont mentionné les résultats contradictoires de ces études. Le criminologue Vincent Sacco a évoqué la difficulté d'interpréter ces études :

> *Pour y comprendre quelque chose, on se retrouve un peu dans la situation d'un jury, dans une cause criminelle, qui doit déterminer s'il y a ou non culpabilité en fonction de preuves fragmentaires et contradictoires.*
>
> *[...] La définition de la violence varie d'une étude à l'autre, de même que dans les effets recherchés. Quand on compare toutes ces différences, les conclusions et les preuves recueillies peuvent confirmer toutes sortes d'hypothèses sur la façon dont la violence dans les médias influe sur les comportements, si influence il y a*[50].

Le professeur Sacco a soulevé également des questions que les chercheurs n'ont pas encore abordées, telles que «l'effet net» de la violence dans les médias sur les actes criminels violents. Il a défini le problème comme suit :

> *Si les médias agissent sur les délinquants, agissent-ils également sur les victimes en leur enseignant, par exemple, des façons de réduire les risques? Influencent-ils les témoins en les encourageant à rapporter les crimes qui se produisent sous leurs yeux*[51]*?*

des services canadiens spécialisés comme «MuchMusic» et MusiquePlus. (Le CRTC oblige «MuchMusic» à présenter «au moins 30 p. 100» de vidéoclips canadiens chaque semaine et MusiquePlus, «30 p. 100 ou plus»[42]). Par rapport à l'industrie de l'enregistrement sonore à laquelle elle est liée de près, l'industrie de la production de vidéoclips au Canada est relativement petite. Les données de Statistique Canada pour 1990-1991 démontrent que seulement 217 vidéoclips ont été produits au Canada à un coût moyen de 25 000 $. La même année, l'industrie de l'enregistrement sonore a produit 4 665 nouveaux enregistrements et réalisé des recettes de 716,2 millions de dollars[43].

Le Comité a appris que les vidéoclips sont assez violents et que la vaste majorité de ceux qui sont présentés à la télévision canadienne proviennent des États-Unis. Une étude citée par Michael Medved dans son ouvrage intitulé *Hollywood Vs. America* décrit le nombre d'actes de violence à l'heure dans les vidéoclips américains :

> *Une étude effectuée en novembre 1991 par la National Coalition on Television Violence et qui portait sur 750 vidéos présentées par les câblodistributeurs et à la télévision en direct a révélé une moyenne étonnante de vingt actes de violence à l'heure. À la chaîne MTV, le réseau le plus populaire et le plus influent parmi les grandes chaînes musicales, la situation s'est révélée encore pire : les chercheurs de la NCTV ont dénombré 29 scènes violentes pendant une heure de programmation moyenne*[44].

Une autre étude américaine a révélé que 75 p. 100 des adolescents américains regardent des vidéoclips à la télévision au moins deux fois par semaine. Selon les chercheurs, 65 p. 100 de ces adolescents préfèrent regarder la vidéo à la télévision plutôt que de l'écouter à la radio, et 90 p. 100 déclarent qu'ils aimeraient regarder MTV[45].

La question de la violence dans les vidéoclips a été soulevée par Brian Robertson, directeur exécutif de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement. Le problème, a-t-il déclaré, est que dans de nombreux cas, ce sont les artistes et non les maisons d'enregistrement, qui exercent un contrôle total sur la production du vidéoclip :

> *La maison d'enregistrement n'a pas un mot à dire sur le contenu du vidéo, ni sur sa diffusion. Le radiodiffuseur doit décider alors s'il diffusera ou non le produit*[46].

Même si la situation préoccupe les maisons d'enregistrement, il a ajouté que les cas problèmes sont très rares par rapport au grand nombre de vidéoclips qui sortent tous les ans — environ 2 600 (vidéoclips canadiens et américains). Il est d'avis que la situation s'est grandement améliorée depuis dix ans, à cause de l'influence croissante des maisons d'enregistrement sur le contenu :

> *Il y a une différence énorme entre les premières créations d'il y a dix ans et l'influence qu'ont actuellement les maisons d'enregistrement sur le contenu des produits. [...] Jamais une maison d'enregistrement n'aurait refusé l'accès d'un groupe à son étiquette, comme on l'a vu avec «Ice Cube». Dans ce dernier cas, le désaccord portait non seulement sur le vidéoclip, mais aussi sur son contenu. Le produit aurait pu se vendre à cinq ou dix millions d'exemplaires. Je vois donc poindre ici une responsabilité sociale de niveau élevé*[47].

conséquent, un film violent dont le visionnement était limité aux adultes dans sa version cinématographique peut être vu par les enfants et les adolescents lorsqu'il est offert en vidéocassette. Les enfants ont aussi accès à des vidéos plus violents, comme l'a fait remarquer Keith Spicer :

> *Je pense ici expressément aux films de torture, dans lesquels des femmes se font torturer et mutiler. Si vous en avez vu, ne serait-ce qu'un extrait de 10 secondes, vous serez à jamais dégoûtés. Du début à la fin de ces films, il n'y a que du sang et de la cruauté tout à fait injustifiés. L'on peut en acheter. Les enfants peuvent s'arranger pour en acheter dans le magasin de vidéos du quartier. Personne ne lève le petit doigt*[39].

La coalition appelée *For the Safety of Our Daughters*, fondée à l'automne de 1992 afin de sensibiliser le public aux liens connus entre la violence à la télévision et les agressions sexuelles contre les femmes et les jeunes filles, a publié une fiche documentaire sur les films de torture. On y lit ce qui suit :

> *Les films de torture sont disponibles en Amérique du Nord depuis 1963. À l'époque, ces films étaient habituellement présentés lors de festivals spécialisés pour adultes. Désormais, on peut trouver au club vidéo du quartier le dernier film de torture sorti en vidéo, pour quelques dollars à peine.*
>
> *Ces films montrent avec crudité des jeunes femmes pourchassées et tuées brutalement.*
>
> *...En plus des films de torture, il existe aussi des jeux vidéo du même genre. Ainsi, le jeu* Night Trap *«fait penser à un film de torture de série B». (Globe and Mail, 13 janvier 1993, p. C3) Ce jeu vidéo est l'un des «jeux électroniques qui se sont le plus vendus pendant les Fêtes». Il présente «une aventure cinématographique sur vidéodisque au cours de laquelle le joueur doit protéger une maison pleine de jeunes filles en petite tenue contre un groupe de zombies armés de gros crochets*[40]*».*

En ce qui concerne la location de vidéos domestiques et les habitudes d'écoute, Statistique Canada estime que le marché de détail des vidéos en 1990-1991 est d'environ 800 millions à 1 milliard de dollars par année[41]. De plus, à peine 7 p. 100 des recettes des distributeurs de films canadiens sur le marché des vidéos domestiques proviennent de la distribution de vidéos canadiens; le reste provient de la distribution de vidéos américains. Le Canadien moyen fait fonctionner son magnétoscope pendant 4 p. 100 du temps passé devant le petit écran (environ une heure par semaine), mais les enfants et les adolescents s'en servent 14 p. 100 plus souvent en moyenne. De plus, le Comité a appris que les enfants et les adolescents peuvent facilement louer des vidéos. De l'avis des membres du Comité, tous ces facteurs combinés à l'explosion des enregistrements magnétoscopiques à louer et à visionner chez soi, à l'absence dans de nombreuses provinces de classification du contenu des enregistrements, et à la facilité avec laquelle les enfants peuvent louer et visionner des enregistrements violents, constituent des conditions propices à la hausse de la violence dans la société.

Les membres du Comité ont entendu des histoires connues à propos d'un autre type de vidéo, le vidéoclip. Ces vidéoclips sont présentés à la télévision principalement pour annoncer un disque d'un artiste et ne sont généralement pas destinés à la vente ni à la location au grand public. Ils font vivre

C. LES PLAINTES AU SUJET DE LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

En supposant que les émissions regardées par la majorité des Canadiens sont presque aussi violentes que celles que regardent les Américains, il est déconcertant de constater que les Canadiens sont peu au courant des institutions publiques nationales établies par le Parlement et par les diffuseurs privés auprès desquelles ils pourraient porter plainte au sujet de la radiodiffusion.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) est un organisme d'autoréglementation mis sur pied par les radiodiffuseurs privés pour entendre les plaintes des téléspectateurs et des auditeurs au sujet des émissions de radio et de télévision du secteur privé. Dans son rapport annuel pour 1991-1992, le CCNR fait allusion au peu de plaintes reçues à propos de la violence à la télévision :

> *Même si les lettres générales que nous adressent les groupes d'intérêt témoignent des préoccupations constantes du public au sujet de la violence à la télévision, nous avons été étonnés de recevoir si peu de plaintes au sujet de cas particuliers de violence (10 des 101 plaintes se rapportant aux codes)*[37].

L'autre institution nationale mandatée pour recevoir les plaintes concernant la violence à la télévision est le CRTC. À titre d'organisme fédéral de réglementation de la radiodiffusion, le CRTC n'a reçu que 40 plaintes concernant la violence à la télévision en 1991-1992.

Le petit nombre de plaintes déposées à ces deux institutions est paradoxal quand on pense que plus de 1,3 million de personnes ont signé la pétition de Virginie Larivière. Du côté positif, on pourrait arguer que les Canadiens ne sont pas devenus insensibles à la violence, à en juger par le grand nombre de personnes qui ont signé la pétition. Du côté négatif, il est difficile de comprendre que si peu de Canadiens adressent des plaintes aux instances responsables. Nous y reviendrons plus tard.

D. LA VIOLENCE DANS LES VIDÉOS

Les membres du Comité ont appris que les producteurs de films font des films de plus en plus violents, en partie pour demeurer concurrentiels avec la télévision. Sandra Macdonald, présidente de l'Association canadienne de production de film et de télévision, convient que les films deviennent plus violents :

> *Je dois dire qu'il y a manifestement plus de violence dans les films. [...] En un sens, ce qui est inquiétant, ce sont les films vraiment populaires qui visent un large public plutôt que les choses écoeurantes, mais qui visent un public restreint. [...] Il y en a eu beaucoup de «Rambo» et «Texas Chainsaw Massacres» au cours des dix dernières années. Tous les ans, le nombre de cadavres augmente. Ça c'est certain*[38].

Il est vrai que les films sont cotés par les commissions provinciales de contrôle cinématographique, que les cinémas affichent les visas et que les cinémas doivent refuser l'entrée aux personnes qui n'ont pas l'âge minimum prévu par le visa. Toutefois, la plupart des films tournés pour être présentés dans les cinémas finissent par être vendus et loués sur vidéocassette. Par

1985, la moyenne à l'automne 1992 est encore plus élevée qu'au début de la surveillance par la NCTV en 1980, puisque six actes de violence à l'heure étaient dénombrés en 1980, comparativement à huit en 1992[32].

Dans son communiqué, la NCTV faisait ressortir une tendance à présenter des scènes de violence beaucoup plus intenses et beaucoup plus dures à la télévision :

> *Du côté positif, les trois grands réseaux (ABC, CBS et NBC) ont présenté en moyenne 7,7 actes de violence à l'heure aux heures de grande écoute, en baisse par rapport à une moyenne de 8,6 actes de violence à l'heure l'an dernier. Malgré une certaine amélioration chez les trois grands réseaux, les chercheurs affirment que les niveaux de violence sont encore nettement plus élevés qu'en 1980, quand la NCTV a lancé son projet de surveillance, et que les scènes de violence sont beaucoup plus intenses et beaucoup plus dures*[33].

D'après le système de classification de la NCTV (une émission violente est définie comme une émission qui présente au moins dix actes de violence à l'heure), 24 p. 100 de toutes les heures de grande écoute de l'automne 1992 sur les trois grands réseaux américains ont été consacrées à des émissions violentes. À l'aide du même système de classification, la NCTV a établi que 17 p. 100 des émissions diffusées aux heures de grande écoute sur ces réseaux étaient violentes à l'automne 1992.

Dans son rapport à l'Unesco, le professeur George Gerbner, sommité internationale sur la violence à la télévision, a résumé les résultats de ses recherches sur la violence dans les émissions pour enfants :

> *Les programmes de la télévision américaine destinés aux enfants ont toujours été imprégnés de violence. En 1984-1985, les jeunes téléspectateurs ont pu assister à 27 incidents violents à l'heure (3e chiffre record recensé) alors que la moyenne horaire sur dix-neuf années était de 21 actes de violence*[34].

D'autres recherches ont démontré que les dessins animés en provenance des États-Unis contiennent en moyenne 41 actes de violence à l'heure[35]. Toutefois, Amos Crawley, le seul enfant (12 ans) qui a comparu devant le Comité, ne voit pas les choses de la même façon :

> *Je crois que la plupart des enfants savent que la violence à la télévision est un simulacre. Parfois, l'action manque tellement de réalisme : c'est le cas des dessins animés du samedi matin comme Tom and Jerry, ou même de films comme Batman. La violence est manifestement drôle. Dans les émissions plus réalistes, la violence est souvent ennuyante et les enfants changent alors tout simplement de chaîne. Dans la plupart des cas, toutefois, on veut faire passer un message. Habituellement, les bons ont recours à la violence pour se défendre. Lorsque ce sont les méchants qui sont violents, il s'agit habituellement de personnages très louches, et non de modèles pour la plupart de mes amis.*
>
> *Je dois toutefois avouer que, sauf dans les films pour adultes, c'est dans le sport que la télévision véhicule la pire violence. Je vois parfois des jeunes de six ou sept ans imiter les lutteurs et les joueurs de hockey*[36].

Si nous voulons mesurer la violence à la télévision, il faut tout d'abord la définir. Après avoir accepté une définition de la violence, on pourra mettre en place des normes ainsi que des systèmes de classification et de surveillance. Les recherches sur la définition, la classification et les mesures de la violence à la télévision canadienne font cruellement défaut, comme l'ont constaté les membres du Comité durant leurs audiences publiques. L'absence de définition et de système de classification a été évoquée par de nombreux témoins, dont Rose Dyson, présidente de l'Association de Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caractère violent :

> *Nous devrions avoir un système de classification qui démontre un sens des responsabilités et qui serait administré par des commissions d'examen au niveau provincial ou national et qui, enfin, serait élaboré pour s'harmoniser avec les codes concernant la violence qu'instaurent les radiodiffuseurs ou les câblodistributeurs, ou encore la télévision payante. Tous ces gens-là devraient être obligés de respecter un code universel*[30].

Les recherches américaines visant à mesurer la violence à la télévision sont nombreuses, mais il faut appliquer avec prudence leurs résultats au contexte canadien. Les membres du Comité ont appris que les Américains se préoccupent davantage des blasphèmes, des grossièretés et de la sexualité que de la violence dans les émissions télévisées. Keith Spicer, président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), a exposé les différences entre nos deux pays :

> *Nous savons tous que les Américains ne perçoivent pas la violence de la même façon que nous. Après avoir discuté avec mes amis du FCC et l'industrie de la radiodiffusion américaine, je suis convaincu que, si vous leur parlez du problème de la violence, ils vont vous demander littéralement : «quel problème de la violence?» Ils sont plus préoccupés par ce qu'ils appellent l'indécence, c'est-à-dire la sexualité et les grossièretés*[31].

Aux États-Unis, la *National Coalition on Television Violence* (NCTV) surveille la violence à la télévision depuis 1980. Elle a adopté un système de classification objectif et un autre subjectif afin de coter les émissions de télévision. Le système objectif sert à donner aux émissions une cote numérique correspondant au degré de violence. Grâce à ce système, qui permet de reconnaître que toutes les formes de violence ne sont pas nocives et qui est fondé sur les critères de classification de la *Motion Picture Association of America*, on attribue des lettres pour coter les films, les vidéos et les émissions de télévision.

Afin de donner une cote numérique objective aux émissions de télévision pour mesurer la violence, la NCTV compte le nombre d'actes de violence ou d'hostilité physique avec intention de blesser autrui qui sont présentés à l'heure. Ces cotes numériques de violence sont pondérées, ce qui donne une plus grande importance à la violence ayant de graves conséquences, comme les cas de tentative de meurtre, les cas d'assassinat, de viol, et un poids moindre à des actes de violence mineurs.

Les statistiques publiées récemment par la NCTV indiquent que le nombre moyen d'actes de violence à l'heure, aux heures de grande écoute sur les trois principaux réseaux américains, a atteint un sommet de 14 actes à l'heure pendant l'hiver 1985 et a diminué constamment depuis, pour atteindre une moyenne de huit à l'automne 1992. Bien que ces chiffres révèlent une baisse depuis

Pendant nos audiences, l'ACTRA a décrit le rôle des médias sous un autre jour :

> *On dit souvent que les médias sont le reflet de la société. Nous allons même plus loin. Nous croyons pouvoir faire beaucoup plus. Nous pouvons mettre en évidence les injustices de la société. Nos membres le font tous les jours comme écrivains, journalistes et artistes, dans le contexte déontologique naturel qui entoure tout aspect stimulant de la production d'émissions d'information et de divertissement*[27].

Certains prétendent que la violence à la télévision est simplement le reflet de la violence dans la société. Ils avancent que c'est le rôle des médias de refléter la société, y compris sa violence. Si cette violence n'était pas dépeinte, soutiennent-ils, la télévision présenterait une image déformée de la réalité. D'autres soutiennent que montrer un nombre exceptionnellement élevé d'actes de violence à la télévision constitue en soi une image déformée de la société. Dans son ouvrage intitulé *Hollywood Vs. America*, Michael Medved donne l'exemple suivant, tiré des études sur la question :

> *Dans leur projet de recherche indispensable, Watching America (1991), Stanley Rothman, Robert Lichter et Linda Lichter ont étudié plus de 600 émissions diffusées aux heures de grande écoute afin d'analyser la façon dont la télévision dépeint la société. En ce qui concerne la présentation des crimes et de la violence, leurs conclusions sont sans équivoque : «Nos études démontrent qu'une soirée de télévision aux heures de grande écoute l'emporte haut la main sur une soirée au poste de police. Les crimes de violence sont nettement plus répandus à la télévision que dans la vraie vie et l'écart se creuse à mesure que le danger augmente. Pour les actes criminels les plus graves, l'écart est le plus spectaculaire. Depuis 1955, les personnages télévisés ont fait au moins 1 000 fois plus de victimes que dans la vraie vie*[28]». (Phrase soulignée par l'auteur)

L'importance accordée au crime dans les médias dépasse largement la réalité. Toutefois, les médias ne sont pas toujours la principale source d'information des gens au sujet de la criminalité, du droit et de la justice. Ainsi, Richard V. Ericson, professeur de criminologie et de sociologie de l'Université de Toronto, qui a étudié les relations entre les médias, la criminalité, le droit et la justice, a constaté que les médias ne sont qu'une source d'information supplémentaire parmi tant d'autres. Il croit que les médias jouent un rôle positif dans la formation des opinions dans notre société moderne :

> *Les médias ne faussent pas toujours la réalité, ils fournissent plutôt un discours — un mode institutionnel de classement et d'interprétation de la réalité — qui aide les gens à construire leurs propres réalités organisationnelles. Ce que racontent les médias n'est donc pas accepté directement et sans critique. Il s'agit plutôt d'un élément des stratégies, des luttes et des plaisirs des gens pour produire un sens dans divers contextes. L'exposition aux médias n'est donc pas une source de pensées tordues et de mauvais comportements, comme le soutiennent tous ceux qui croient à tort que le mal entraîne le mal, mais plutôt un moyen de construire et d'exprimer des attitudes et des interprétations face à la criminalité, au droit et à la justice*[29].

écoute, est produite au Canada. Comme on l'a indiqué au Comité, des émissions pour enfants d'une valeur de plus de 100 millions de dollars ont été produites au Canada en 1989-1990[22]. Comme le déclarait Alan Mirabelli, président de l'Alliance pour l'enfant et la télévision :

> *Le problème est le suivant : est-ce que les enfants voient finalement ces émissions? [...] En prenant connaissance de ce chiffre de 100 millions de dollars, nous nous sommes dit que, bien sûr, il fallait encourager et promouvoir, mais qu'il y avait désormais une nouvelle question, une nouvelle mission, une nouvelle orientation que devait prendre notre organisation, qui consistait à s'intéresser aux émissions qui exercent une influence sur les enfants. Par là, nous n'entendons pas nécessairement la télévision pour enfants, mais toutes les émissions qui exercent une influence sur leur comportement*[23].

Les statistiques démontrent également que les enfants, et surtout les adolescents, regardent davantage d'émissions étrangères que leurs aînés. En effet, les adolescents anglophones regardent des émissions étrangères 83 p. 100 du temps et les adolescents francophones, 48 p. 100 du temps. Les taux correspondants chez les enfants sont un peu moins élevés : 75 p. 100 chez les anglophones et 46 p. 100 chez les francophones. Le professeur Eileen Saunders a déclaré à propos des émissions violentes regardées par les enfants aux heures de grande écoute :

> *Oui, et pas seulement à l'heure du téléjournal. Je pense à certaines émissions-réalités telles que Rescue 911. Dans ces émissions, les enfants voient beaucoup d'épisodes de violence —violence familiale, violence dans la rue, etc. —sous forme de docudrames qui, pour les enfants, sont de véritables actes de violence. Ces émissions sont présentées à l'heure où les enfants regardent la télé*[24].

Quant aux adolescents, ils regardent encore plus la télévision aux heures de grande écoute, puisque 47 p. 100 de leurs heures d'écoute hebdomadaires sont consacrées aux émissions diffusées aux heures de grande écoute.

B. LA VIOLENCE DANS LES ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES

Le professeur Saunders a également fait remarquer ce qui suit :

> *Il est difficile de définir ce qu'est la violence télévisée. Il faut nous demander ce qui fait qu'une image est une image violente. Il s'agit d'un jugement social qui évolue. [...] Comment distinguer ce que l'on voit aux nouvelles, chaque soir, de la violence que l'on voit dans les drames policiers? En fait, c'est une question intéressante puisqu'on a constaté dans les recherches sur des enfants que ceux-ci étaient plus effrayés par la violence présentée aux nouvelles que par celle qu'ils voyaient dans les émissions policières*[25].

Les médias ont souvent été qualifiés à la fois de miroir de la société et de décideurs de l'ordre du jour de la société. En 1970, le Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse publiait son rapport intitulé *Le miroir équivoque*, dans lequel il déclarait que les médias jouaient un rôle de décideurs : «*Les propriétaires des grands moyens de diffusion ne sont pas de simples spectateurs. Ils ont la haute main sur la présentation des nouvelles et disposent ainsi d'une influence considérable et peut-être disproportionnée sur la façon dont notre société se définit elle-même*[26]».

l'écoute entre les émissions canadiennes et les émissions étrangères. Il est également utile de tenir compte de la langue du téléspectateur, parce que les habitudes diffèrent chez les francophones et les anglophones.

Dans l'ensemble, les Canadiens anglophones consacrent 73 p. 100 de leur temps d'écoute à des émissions étrangères, la plupart américaines, alors que les francophones y consacrent 37 p. 100 de leur temps; la moyenne canadienne est de 64 p. 100. L'ACPFT a expliqué au Comité pourquoi les anglophones écoutent si peu de dramatiques canadiennes et a décrit ce qui attend les Canadiens quand les satellites de diffusion directe commenceront à émettre leurs signaux au Canada :

> *Si seulement 5 p. 100 des dramatiques regardées par les Canadiens sont des productions canadiennes, cela ne signifie pas qu'il s'agit de productions de qualité inférieure. En effet, cela est dû au simple fait que très peu de dramatiques canadiennes sont diffusées pendant les hautes heures d'écoute. L'évolution de la situation depuis quelques années a démontré que lorsque le choix des dramatiques canadiennes augmente, le nombre de téléspectateurs augmente d'autant. [...]*
>
> *À l'heure actuelle, la plupart des Canadiens ont accès à 40, 50 canaux de télévision, des canaux qui viennent directement des États-Unis ou bien des canaux qui diffusent principalement des programmes américains pendant les hautes heures d'écoute. L'année prochaine, il nous suffira d'acheter la nouvelle soucoupe de la taille d'un mouchoir pour avoir accès à beaucoup plus encore. Comme le professeur Donnerstein nous l'a rappelé lors du récent symposium de l'Institut Hincks, après tout, la frontière, ce n'est que de l'air*[20].

Les habitudes d'écoute des jeunes et de leurs aînés sont considérablement différentes. Ainsi, en 1991, les hommes de 18 ans ou plus regardaient la télévision pendant 22 heures par semaine en moyenne, les femmes de 18 ans ou plus pendant 27 heures, les adolescents de 12 à 17 ans pendant 18 heures et les enfants de 2 à 11 ans pendant 19 heures. Les plus gros téléphages sont les hommes et les femmes de 60 ans ou plus; les hommes de ce groupe d'âge déclarent en effet regarder la télévision pendant 32 heures et les femmes, pendant 36 heures.

Certains témoins, comme Alan Mirabelli, de l'Alliance pour l'enfant et la télévision, et Rose Dyson, de l'Association de Canadiens qui s'inquiètent des divertissements de caractère violent, ont prié les membres du Comité de faire des recommandations qui protégeraient les enfants contre les effets nocifs de l'exposition à la violence à la télévision. C'est pour cette raison que nous avons étudié les habitudes d'écoute des enfants et des adolescents[21]. Nous avons déjà indiqué que les enfants de 2 à 11 ans regardent la télévision pendant 19 heures par semaine. Comme on peut s'y attendre, la moitié de ces heures d'écoute hebdomadaires se concentrent le jour (21 p. 100 durant la fin de semaine et 30 p. 100 durant la semaine).

Les membres du Comité ont cependant été surpris de constater qu'un autre 30 p. 100 des heures d'écoute des enfants se situent aux heures de grande écoute, soit de 19 h à 23 h du lundi au dimanche et donc au moment de la journée où les émissions généralement plus violentes sont présentées à la télévision. Les enfants regardent abondamment la télévision aux heures de grande écoute même si une quantité suffisante d'émissions pour enfants, toutefois diffusées hors des heures de grande

C'est en 1984, que le sommet a été atteint dans toute la décennie, les Canadiens passant environ 24 heures par semaine devant la télévision à la maison. Depuis, la tendance à la baisse graduelle s'affirme, le taux d'écoute le plus bas ayant été atteint en 1991. Les Canadiens passent désormais 23 heures en moyenne devant leur écran de télévision. Les enfants de 2 à 11 ans, qui passaient en moyenne 21 heures par semaine devant le petit écran n'y passent plus que 19 heures[17].

En 1991, les Canadiens passaient 4 p. 100 de leurs heures d'écoute hebdomadaires devant leur magnétoscope (ceux qui le regardent au moins une fois par semaine consacrent quatre heures au visionnement de vidéocassettes). Les statistiques pour 1991 montrent aussi qu'en moyenne les jeunes Canadiens, de 2 à 17 ans, se servent du magnétoscope 14 p. 100 de plus que leurs aînés.

Certains témoins ont dit au Comité que les émissions canadiennes étaient généralement perçues comme non violentes et que les émissions de télévision ainsi que les vidéocassettes violentes provenaient surtout des États-Unis. Ainsi, l'Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (ACTRA) et l'Association canadienne de production de film et télévision (ACPFT) se sont exprimées en ces termes à ce propos :

> *Nous espérons ne pas avoir l'air naïfs en signalant qu'il y a moins de violence au Canada en général, et dans nos émissions en particulier, que dans d'autres pays. Des émissions comme «Street Legal», «E.N.G.» et «North of 60» présentent les conflits de façon beaucoup plus sophistiquée que les émissions américaines de la même catégorie*[18]. **— ACTRA.**

> *D'autre part, nous pensons qu'on pourrait présenter des programmes plus positifs que ceux qui sont diffusés actuellement et qui, pour la plupart, vous le savez bien, viennent des États-Unis. Les programmes canadiens pour enfants sont particulièrement non violents et ils ont cette réputation dans le monde entier. Toutefois, les programmes canadiens dans les catégories dramatiques, variétés et enfants représentent une proportion minime des programmes que les Canadiens peuvent voir simplement en tournant le bouton. [...]*
>
> *En ce qui concerne la représentation des valeurs positives et l'absence de violence gratuite, les programmes de divertissement canadiens et les programmes pour enfants sont excellents, et ils constituent la solution que ce comité recherche*[19]. **— ACPFT.**

La quantité totale exacte d'émissions violentes que regardent les Canadiens est inconnue. On ne sait pas non plus exactement si les émissions violentes sont canadiennes ou américaines, si elles sont diffusées par des stations canadiennes ou américaines; diffusées à la télévision conventionnelle, spécialisée ou payante; captées en direct ou par câble ou encore s'il s'agit d'émissions en direct, d'émissions dont l'écoute est décalée (visionnement au magnétoscope) ou de vidéocassettes. Malheureusement, à notre connaissance, aucune recherche n'a été effectuée au Canada dans ce domaine.

Les chiffres sur l'ampleur de la violence à la télévision cités dans les médias et dans les études proviennent d'études américaines. Pour obtenir une approximation de la programmation violente que regardent les Canadiens, il est utile de se reporter aux statistiques disponibles sur les habitudes d'écoute générales des Canadiens. Ces statistiques peuvent aussi nous renseigner sur la répartition de

CHAPITRE DEUX

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION : DÉGRADATION DU TISSU SOCIAL

La violence à la télévision

Dans notre société, le phénomène de la violence à la télévision ne fait que refléter notre incapacité de représenter la réalité à la télévision. Cette difficulté fondamentale remonte au tout début de la télévision, comme le montrent les écrits et les critiques portant sur le sujet. [...]

La télévision n'est pas le reflet fidèle de la réalité. Il s'agit d'un médium extrêmement artificiel, largement conditionné par l'utilisation que nous en faisons. Or, nous utilisons surtout la télévision comme un système de commercialisation. [...]

La télévision est à son meilleur lorsqu'il y a confrontation violente entre des opposants bien visibles, du genre les bons contre les méchants [...] Voilà pourquoi les sports, la violence et les conflits constituent les éléments de la programmation idéale.

[...] Les sujets qui passent le mieux à la télévision, à savoir les nouvelles, les sports, les films d'action, les dramatiques, les téléromans et les jeux, ont tous un rapport quelconque avec la violence[14]*.* **— Jack Gray, président, Writers Guild of Canada.**

A. L'ÉCOUTE DE LA TÉLÉVISION ET LE VISIONNEMENT DE VIDÉOCASSETTES AU CANADA

Selon l'Enquête de 1990 menée par Statistique Canada sur les dépenses des familles, les familles canadiennes consacrent plus d'argent à la location de vidéocassettes qu'à des sorties au cinéma. C'est en 1990 que cela a été le cas pour la première fois, chaque famille ayant consacré en moyenne 75 $ à la location de vidéocassettes et 72 $ à des sorties au cinéma. L'enquête révèle également que presque tous les ménages canadiens possèdent au moins un téléviseur[15]. L'Enquête de 1992 sur l'équipement des ménages menée par Statistique Canada révèle que 74 p. 100 des ménages ont accès à un magnétoscope; ce taux de pénétration est en forte hausse puisqu'il n'était que de 52 p. 100 en 1988, cinq ans auparavant[16].

Malgré la hausse du nombre de magnétoscopes, de la location de vidéocassettes, du nombre de services offerts par la télévision conventionnelle, la télévision spécialisée et la télévision payante ainsi que du nombre de ménages abonnés à des services de câblodistribution, l'enquête de Statistique Canada révèle que les Canadiens, et surtout les enfants de 2 à 11 ans, passent moins de temps à regarder la télévision ou à visionner des vidéocassettes à la maison. (Le nombre d'heures d'écoute inclut les émissions de télévision et les vidéocassettes.)

Dans le cadre de notre étude, cette déclaration nous amène à nous demander si la violence montrée à la télévision explique en partie le comportement violent de ce petit nombre de personnes. Nous décrivons dans les chapitres suivants les habitudes d'écoute des Canadiens avant d'examiner la violence dans les émissions télévisées et dans les vidéos ainsi que les effets de la violence sur les individus et sur la société.

de leur propre sécurité. D'aucuns soutiennent cependant que l'importance accordée aux actes criminels dans les émissions dramatiques, de même qu'aux nouvelles et dans les émissions d'affaires publiques, fausse la réalité et pourrait contribuer à nourrir des craintes non fondées. Le prochain chapitre présente certains faits essentiels sur la criminalité dans la société canadienne.

B. LES TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA, 1962-1990

> *La violence dans la société est à la hausse, sans aucun doute. Les recherches en criminologie nous démontrent que cette violence est liée à divers facteurs systémiques tels que la pauvreté croissante, le chômage et ainsi de suite. L'accroissement de la violence dans la société ne devrait pas nous surprendre. Ce que nous devons faire, c'est de composer avec la façon dont la violence est dépeinte à la télévision*[9]. — **Professeur Eileen Saunders, École de journalisme et de communications, Université Carleton.**

Les données publiées par Statistique Canada en 1992 confirment la hausse de la violence au Canada[10]. (Voir la mise en garde au sujet de la difficulté de comparer les statistiques sur la criminalité sur une longue période[11].) L'analyse des résultats du Programme de déclaration uniforme de la criminalité effectuée par le Centre canadien de la statistique juridique révèle que les taux de crimes de violence ont augmenté trois fois et demie entre 1962 et 1990. (Le taux de crimes de violence est le nombre de crimes pour 100 000 habitants). Pendant la même période, les taux de crimes contre les biens ont doublé.

Les infractions au *Code criminel* comprennent les crimes de violence et les crimes contre les biens. Les crimes de violence comprennent l'homicide, les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié. Les crimes contre les biens comprennent l'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur, le vol d'argent, la possession de biens volés et la fraude. À cause de la hausse proportionnellement plus élevée des taux de crimes de violence depuis trois décennies, en particulier depuis le milieu des années 80, la proportion de crimes de violence par rapport à l'ensemble des infractions au *Code criminel* est passée de 8 p. 100 en 1962 à 10 p. 100 en 1990. Il faut souligner que les homicides représentent moins de un pour cent de toutes les infractions au *Code criminel*. Les profils de victimisation démontrent aussi que la plupart des actes de violence mettent en cause des personnes qui se connaissent; à peine 30 p. 100 des actes violents mettent en cause des étrangers.

Ce que ces statistiques ne montrent pas, cependant, c'est le nombre relativement peu élevé d'auteurs de crimes de violence. Dans son mémoire de novembre 1992 au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, au sujet des quelque 30 000 détenus dans les prisons fédérales et provinciales, CAVEAT (*Canadians Against Violence Everywhere Advocating its Termination*) soutenait que «*nous avons affaire à une très petite proportion de la population—probablement environ 0,25 de un pour cent*[12]». CAVEAT concluait son analyse par la déclaration suivante :

> *Une constatation un peu plus réconfortante est que nous n'avons permis qu'à un très petit nombre de personnes d'influencer et de limiter notre vie quotidienne de manière significative et de dicter bien souvent ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire en toute sécurité*[13].

- *66 p. 100 des Canadiens pensent que les actes criminels violents dans leur collectivité ont empiré beaucoup ou un peu depuis cinq ans;*
- *64 p. 100 pensent que le comportement des jeunes dans leur collectivité a empiré beaucoup ou un peu depuis cinq ans;*
- *30 p. 100 pensent que les relations raciales ou ethniques dans leur collectivité ont empiré beaucoup ou un peu depuis cinq ans;*
- *40 p. 100 croient qu'ils sont beaucoup moins protégés ou un peu moins protégés contre le crime dans leur collectivité qu'il y a cinq ans.*

Par contre, le professeur Florian Sauvageau a révélé au Comité les résultats d'un sondage d'opinion publique britannique sur les causes de la violence dans la société. Selon ce sondage, 12 p. 100 seulement des répondants attribuent la hausse de la violence dans la société britannique à la télévision :

> *En Grande-Bretagne, il y a eu une étude en 1990 de Broadcasting Standards Council dans laquelle on demandait aux gens quelle était la cause de la violence. Il y a seulement 12 p. 100 des gens qui pensaient — je n'accorde pas une importance extraordinaire aux sondages, mais c'est quand même un élément intéressant dont il faut tenir compte —, il y a seulement 12 p. 100 des Anglais, dis-je, qui pensaient que le facteur principal responsable de l'augmentation de la violence sociale en général était la télévision; 46 p. 100 ont jugé que le problème c'était le manque de discipline à la maison; 21 p. 100 ont jugé que la violence était attribuable au chômage; et 14 p. 100 ont blâmé le manque de discipline dans les écoles.*
>
> *Je serais intéressé de savoir à quoi les Canadiens, dans leur ensemble, attribuent la violence sociale et dans quelle mesure ils considèrent que la violence à la télévision est la cause principale de la violence sociale*[7].

En mars 1993, les médias faisaient état des résultats d'un sondage d'opinion publique américain mené par le *Times Mirror Center for the People and the Press*, de Washington, D.C., sur la violence au téléjournal et dans les émissions de divertissement :

> *La vaste majorité des Américains — 72 p. 100 de ceux qui ont été interrogés — affirme que la télévision contient trop de violence. Environ 25 p. 100 croient qu'elle en contient une «quantité raisonnable» et les autres trouvent qu'il y a «très peu» de violence à la télévision ou n'ont pas d'opinion. Le partage des opinions est à peu près identique à celui d'un sondage national mené en 1971.*
>
> *[...] 80 p. 100 des répondants croient que la violence dans les divertissements est «nocive» pour la société, comparativement à un taux de 64 p. 100 en 1983. Le pourcentage de gens qui pensent qu'elle est «très nocive» est passé de 26 p. 100 à 47 p. 100*[8].

La crainte des gens au sujet de leur sécurité personnelle ou de celle de leurs biens est inévitablement alimentée jusqu'à un certain point par les médias. La popularité actuelle d'émissions télévisées qui recréent des actes criminels démontre l'intérêt et les préoccupations des gens au sujet

CHAPITRE PREMIER

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION : DÉGRADATION DU TISSU SOCIAL

La violence dans la société canadienne

Les germes de la violence sont là, et bien mûrs. Les femmes ne seront pas en sécurité et, jusqu'à un certain point, les personnes âgées ne seront pas en sécurité tant que nous ne serons pas en mesure de faire respecter la limite de ce que notre culture n'est pas prête à tolérer[3]. — **Alan Mirabelli, président, Alliance pour l'enfant et la télévision.**

Bien des Canadiens ont l'impression que leur société est de plus en plus violente et que ceci s'explique en partie par le nombre d'émissions violentes diffusées sur les écrans de télévision canadiens. Comme nous l'a rappelé le professeur Vincent Sacco, criminologue qui a témoigné devant le Comité, «*il semble que l'on se soit toujours préoccupé des loisirs et des choix culturels de la jeunesse. Dans les années 30, nous étions préoccupés par le cinéma, dans les années 50, par les bandes dessinées et le rock and roll, dans les années 70 et 80, par les jeux vidéo, les jeux de rôles, le rap et le heavy-metal*[4]». La présente partie du rapport vise à jeter un peu de lumière sur la violence à la télévision et dans la société canadienne en général à partir d'un survol des témoignages entendus au Comité et des résultats des études sur ces questions.

A. L'OPINION PUBLIQUE

Il y a quelques années, à Montréal, on se baladait n'importe où dans la rue; maintenant, il y a des quartiers où les femmes ont peur de sortir seules le soir, après une certaine heure. Ce n'est pas seulement à cause de la violence à la télévision, il y a d'autres problèmes[5]. — **Professeur Florian Sauvageau, directeur du programme de certificat en journalisme et chercheur associé, Institut québécois de recherche sur la culture et Université Laval.**

Les sondages d'opinion publique sont utiles pour évaluer dans quelle mesure les Canadiens se sentent protégés contre la violence ou menacés par elle. Ils donnent une indication de la perception qu'ont les Canadiens du degré de violence dans leur société.

Les données les plus récentes sur la perception de la violence dans la société canadienne ont été publiées dans le neuvième sondage annuel Maclean's/Decima le 4 janvier 1993[6]. D'après ce sondage mené auprès de 1 500 résidents canadiens de 18 ans ou plus en novembre 1992, 33 p. 100 des Canadiens ont peur de marcher seuls le soir dans les rues de leur quartier. Seulement 24 p. 100 craignaient de le faire en 1989.

D'après ce sondage, 51 p. 100 des répondants verrouillent leurs portes en tout temps, même quand ils sont à la maison, et 60 p. 100 prennent plus de précautions pour protéger leurs effets personnels et leurs meubles qu'ils ne le faisaient il y a quelques années. D'autres résultats de ce sondage indiquent que :

canadiennes, les contrôles réglementaires et les modifications à la loi. La diversité des solutions axées sur les particuliers, l'industrie et le gouvernement traduit la conviction du Comité que tout le monde doit jouer un rôle pour réduire la fréquence et l'ampleur de la violence sur nos écrans de télévision. Les parents, les enseignants, les consommateurs, les chercheurs, les radiodiffuseurs, les artistes, les producteurs, les annonceurs, les organismes de réglementation et les législateurs doivent tous participer.

Les solutions que nous avons examinées sont décrites dans le présent rapport, en commençant par celles qui requièrent le moins l'intervention des gouvernements. Nous les présentons volontairement dans cet ordre, parce que nous préférons des solutions qui permettent à chacun de faire ses propres choix de manière responsable et que nous voulons marquer notre répugnance à retenir des interventions de l'État qui brimeraient les libertés individuelles.

Nous espérons que le présent rapport donnera le coup d'envoi d'une initiative à laquelle le gouvernement fédéral devrait se consacrer en priorité. Le Comité est d'avis qu'une enquête exhaustive sur toutes les facettes de la violence sociale — les liens qu'il y a entre elles, leurs causes, leurs effets et les solutions qui s'offrent à nous — s'impose. La violence à la télévision n'est que la pointe de l'iceberg; il faut y faire obstacle, mais dans le cadre de la lutte, plus vaste, contre la violence dans la société.

INTRODUCTION

Le 18 novembre 1992, la Chambre des communes renvoyait la pétition de Virginie Larivière contre la violence à la télévision au Comité permanent des communications et de la culture. Virginie Larivière avait lancé cette pétition après le vol, l'agression sexuelle et le meurtre perpétrés contre sa soeur Marie-Ève agée de 11 ans. Peu après le tragique événement, elle a acquis la conviction que la violence à la télévision pouvait avoir causé la mort de sa soeur. Au cours des huit mois qui ont suivi, elle a lancé, avec l'aide de sa famille, une croisade consistant à recueillir les signatures de Canadiens de tout le pays qui pensaient comme elle. Cette pétition comptant plus de 1,3 million de signatures demandait aux citoyens de boycotter les émissions de télévision contenant des scènes de violence et au Parlement d'adopter une loi obligeant les réseaux de télévision à réduire progressivement le contenu violent de leurs émissions sur une période de dix ans.

Le 12 février 1992, la Chambre des communes avait renvoyé au Comité une motion de Larry Schneider, député, demandant qu'on procède à un examen complet de la représentation de la violence dans les médias, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants, et qu'on trouve de meilleurs moyens d'empêcher que les Canadiens innocents ne soient exposés à une violence aussi gratuite sans entraver indûment la liberté artistique ou la liberté de la presse.

Les membres du Comité se sont réunis le 24 novembre et le 3 décembre 1992 pour discuter de la façon d'aborder la question renvoyée par la Chambre des communes. Ils décidèrent de débuter par une première série de rencontres avec des spécialistes de la violence à la télévision et des criminologues et de poursuivre par des audiences publiques. À cause de son emploi du temps chargé, le Comité a décidé, après les audiences publiques, de créer un Sous-comité chargé d'étudier la violence à la télévision, qui pourrait se consacrer pleinement à la rédaction de son rapport. Les travaux du Sous-comité, ainsi que l'examen et l'approbation ultérieurs du texte par le Comité permanent des communications et de la culture, ont conduit à la production du présent document.

Le Comité est vite arrivé à la conclusion que la question était complexe. Il a donc convenu de rédiger un rapport qui donnerait un aperçu préliminaire des faits, des enjeux et des solutions possibles. Le choix des solutions possibles a été grandement facilité par la multitude de mesures prises au cours de son étude. Elles sont venues de plusieurs côtés à la fois : du ministre des Communications, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, des radiodiffuseurs, des producteurs d'émissions et de bon nombre d'associations et d'institutions qui s'intéressent à la violence dans le monde du spectacle. Leurs initiatives sont décrites dans le présent rapport, à l'instar de certaines autres. Le Comité souhaite remercier ces personnes, associations et institutions pour la générosité avec laquelle elles lui ont communiqué leurs idées et leurs observations.

Pendant son étude, le Comité a examiné une foule de solutions possibles au problème de la violence à la télévision. Compte tenu de la complexité de la question, de l'abondance des solutions possibles et de l'importance de protéger la liberté d'expression, il a conclu qu'il conviendrait mieux d'adopter un ensemble de solutions novatrices, coordonnées, communes et progressives. Parmi les mécanismes examinés, mentionnons les tribunes publiques, la recherche, l'éducation, la protection des consommateurs, la collaboration avec les États-Unis, le financement de productions

le sujet sont suffisamment concluantes pour justifier l'imposition de limites à la liberté d'expression des radiodiffuseurs. Certains vont même jusqu'à soutenir que le fardeau de la preuve devrait incomber aux radiodiffuseurs, c'est–à–dire qu'ils devraient être tenus de prouver que leur programmation est inoffensive pour les téléspectateurs. Après tout, aux termes de l'alinéa 3(1)*h*) de la *Loi sur la radiodiffusion*, les radiodiffuseurs «*assument la responsabilité de leurs émissions*». Selon cette thèse, c'est au gouvernement, en tant que gardien des valeurs de la société, qu'il revient de protéger la santé mentale et physique des Canadiens. En vertu de ce principe, il doit exiger des radiodiffuseurs, par l'intermédiaire de l'organisme de réglementation compétent (le CRTC) et à sa demande, qu'ils prouvent que leur programmation télévisée est un produit de consommation sécuritaire.

Les parents ont la responsabilité morale de transmettre leurs valeurs et celles de la société à leur entourage et à leurs enfants. Le Comité est fort conscient que si les parents doivent exercer un certain contrôle sur le matériel audiovisuel qui entre dans le foyer, on ne peut et ne doit pas leur faire assumer seuls la responsabilité du contrôle de la violence à la télévision. En effet, cette question soulève une problématique sur le plan de la pratique et de l'application et sur le plan socio–psychologique.

Les gouvernements ont le devoir, en tant que gardiens de la société, de veiller à la préservation des valeurs sociales. Cette responsabilité est exercée fréquemment par nos gouvernements par le biais de lois comme l'actuel *Code criminel*. Le Comité sait également que le législateur n'a pas pour rôle de tout contrôler, mais que son premier devoir est de protéger les valeurs sociales. Devant l'évolution constante des valeurs, les gouvernements ont la difficile tâche de prendre correctement le pouls du public sur une question précise pour ensuite, avec l'aide des spécialistes ainsi que la participation du public et sous la surveillance des parlementaires, adopter des politiques, des programmes et des lois qui tiendront le mieux compte des différents facteurs contradictoires en cause.

En demandant au gouvernement de légiférer contre la violence à la télévision, les signataires de la pétition de Virginie Larivière ont exercé leur droit démocratique à la liberté d'expression. Toutefois, s'il le faisait, le gouvernement priverait de ce même droit d'autres Canadiens, notamment les diffuseurs, les publicistes, les artistes et les téléspectateurs. Devant la possibilité que la violence à la télévision détruise les valeurs qui nous unissent dans une même civilisation, le défi est de trouver les moyens de la contrôler sans violer notre droit démocratique fondamental à la liberté d'expression. Ces réalités ont amené le Comité à conclure que les radiodiffuseurs doivent faire plus que de simplement diffuser.

Nous croyons que la méthode globale que nous recommandons et qui nous a été proposée par un grand nombre d'experts et de témoins permettra de relever ce défi. Elle vise à donner aux citoyens de ce pays la capacité de faire des choix à bon escient. Cette approche implique qu'ils devraient posséder l'information et les moyens techniques nécessaires pour décider, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, ce qu'ils veulent regarder à la télévision. Une industrie de la télévision socialement responsable et devant rendre des comptes à la société, un gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux soucieux de collaborer et les efforts des citoyens et des groupes concernés permettront d'y parvenir.

Aider les gens à faire des choix éclairés devant la télévision sera un jalon important vers la solution du problème plus vaste de la violence dans la société. Cela contribuera de plus à renforcer les valeurs et les liens qui nous unissent.

AVANT-PROPOS

Interrogé par Bill Moyers au réseau de télévision américain PBS, David Puttnam a décrit comment le cirque romain a évolué au fil des siècles pour passer d'un lieu de divertissement anodin à une enceinte meurtrière pour des centaines de milliers de personnes. Selon David Puttnam, les cirques romains sont devenus «de plus en plus sanglants, de plus en plus grotesques», parce que le public en réclamait toujours davantage.

Les paroles de David Puttnam et d'Arnold Toynbee nous rappellent que les sociétés peuvent se désintégrer de l'intérieur si elles permettent aux valeurs qu'elles chérissent de dépérir lentement et subtilement. Le juge Hall nous rappelle qu'une société doit faire preuve de vigilance afin de contrecarrer cette érosion de ses valeurs démocratiques.

Le Comité estime que le problème de la violence à la télévision et la question encore plus vaste de la violence dans la société pourraient amener la dégradation de notre société moderne si nous n'élaborons pas de stratégie globale pour contrer leur progression insidieuse. La signature de la pétition de Virginie Larivière en faveur d'une loi contre la violence à la télévision par plus de 1,3 million de Canadiens et la réaction de la Chambre des communes et du ministre des Communications à cette pétition nous portent à croire que l'attitude jusqu'ici complaisante de la population, des institutions et des gouvernements de notre pays à l'égard de la violence à la télévision est en train de changer. Comme il ressort des efforts déjà entrepris au Canada pour réduire la violence à la télévision et d'un renvoi antérieur par la Chambre des communes d'une motion de Larry Schneider, député, demandant qu'on procède à un examen complet de la représentation de la violence dans les médias, ce qu'il faut, c'est que le gouvernement, les autorités réglementaires fédérales et les diffuseurs passent aux actes.

Les valeurs d'une société sont en constante évolution. Elles se façonnent en effet au gré des événements qui se produisent autour de nous. De nos jours, à cause des moyens de communication qui permettent de relier instantanément les villes, les pays et les continents entre eux, nos valeurs sont influencées par une plus grande variété de facteurs qu'elles ne l'étaient il n'y a pas si longtemps. Grâce à ces moyens de communication, tout ce qui arrive ailleurs dans le monde est susceptible d'influer sur nos propres valeurs.

À l'ère de l'information, la télévision a vite acquis une place de choix dans nos foyers, tant comme source d'information que comme moyen de divertissement. La télévision a le pouvoir de façonner nos valeurs, nos convictions, nos connaissances et nos attitudes. Sa capacité de provoquer des changements au sein de la société a fait l'objet d'une attention accrue de la part des chercheurs et des gouvernements au cours des trente dernières années. Cette attention s'est surtout portée sur les effets que la violence à la télévision peut avoir sur l'auditoire et, plus particulièrement, sur les enfants.

Des centaines d'études ont démontré qu'il existe une corrélation certaine entre la violence à la télévision et les comportements agressifs et asociaux des individus, même s'il est impossible de prévoir avec précision les effets qu'elle aura sur les particuliers à une époque ou à un endroit donnés. Les partisans d'une intervention gouvernementale affirment que nos connaissances scientifiques sur

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION : DÉGRADATION DU TISSU SOCIAL

Quelqu'un doit mettre le holà à ce fléau. Nous sommes en train de nous détruire. Des civilisations se sont détruites les unes après les autres parce que leurs dirigeants n'ont pas su dire : «Je sais bien que c'est ce que vous aimeriez voir, mais voilà, c'est mauvais pour nous, nous nous faisons du tort. Nous sommes en train de détruire le tissu de notre société»[1]. **— David Puttnam, ancien président de Columbia Pictures.**

L'historien Arnold Toynbee signale que sur 21 civilisations, 19 sont mortes de l'intérieur et non de l'extérieur. Elles se sont détériorées sans bruit. Elles ont lentement sombré dans les ténèbres sans que personne ne se rende compte de ce qui se passait.

Nulle société démocratique ne porte en elle la garantie qu'elle survivra par elle-même. Nous en avons vu périr tant et plus à notre époque. Nulle société libre ne saurait être tenue pour acquise. Vérité et liberté sont des trésors précieux sur lesquels il faut sans cesse veiller. Les libertés civiles dont nous jouissons aujourd'hui reposent sur la vigilance qu'exerceront ceux qui sont en mesure de reconnaître et de contrecarrer l'envahissement de ces libertés par les gouvernements nationaux, provinciaux ou municipaux et qui sauront défendre ces libertés[2]. **— L'honorable Emmett H. Hall, ancien juge de la Cour suprême du Canada.**

CHAPITRE QUATRE : OPTIONS ET RECOMMANDATIONS 35
A. Le débat public 36
B. La recherche canadienne sur la violence à la télévision 37
C. Le Regroupement d'action pancanadien contre la violence à la télévision 38
D. L'éducation du public 39
E. L'action individuelle 43
1. Le choix des consommateurs 43
2. La pression publique sur l'industrie 44
F. L'action de l'industrie 45
G. Les mesures non législatives du gouvernement fédéral 53
1. L'élaboration et la mise en oeuvre des politiques 53
2. La collaboration avec les États-Unis 56
3. La reconnaissance des apports positifs 58
4. Le financement de la production 59
H. Les mesures législatives du gouvernement 62
1. La liberté d'expression 62
2. La réglementation fédérale de la radiodiffusion 63
3. Un système de classification universelle 67
4. Le *Code criminel* 70
5. La réglementation fédérale des importations 72

CHAPITRE CINQ : CONCLUSIONS ET LISTE DES RECOMMANDATIONS 75
A. Conclusions 75
B. Liste des recommandations 77

NOTES 83

ANNEXES
A. Liste des témoins 95
B. Liste des mémoires 97
C. Mesures adoptées par d'autres pays pour régler le problème de la violence ... 99

PROCÈS-VERBAUX

Table des matières

AVANT-PROPOS xv

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER : LA VIOLENCE DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE 3
- A. L'opinion publique 3
- B. Les tendances de la criminalité au Canada, 1962-1990 5

CHAPITRE DEUX : LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION 7
- A. L'écoute de la télévision et le visionnement de vidéocassettes au Canada 7
- B. La violence dans les émissions télévisées 10
- C. Les plaintes au sujet de la violence à la télévision 14
- D. La violence dans les vidéos 14
- E. Les effets de la violence à la télévision 17

CHAPITRE TROIS : LES MESURES PRISES AU CANADA ET À L'ÉTRANGER POUR CONTRER LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION 23
- A. Le colloque du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sur la violence à la télévision 23
- B. La Commission royale de l'Ontario sur la violence dans l'industrie des communications 24
- C. La création du Conseil canadien des normes de la radiotélévision 25
- D. Les politiques de Radio-Canada 26
- E. Les mesures du CRTC 27
- F. Les propositions récentes d'action concertée et les mesures prises 28
- G. Les mesures provinciales—Classification des films et enregistrements magnétoscopiques 31
  - 1. Le Québec 31
  - 2. L'Ontario 31
  - 3. La proposition de l'industrie aux provinces 32
- H. Les codes, les normes et les systèmes de classification à l'étranger 32
  - 1. Les États-Unis 33
  - 2. La Grande-Bretagne (BBC) 33
  - 3. L'Australie 33
  - 4. Autres pays 34

Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mercredi 18 novembre 1992 :

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que, nonobstant l'article 36 du Règlement, la pétition de Virginie Larivière concernant la violence à la télévision soit reçue par la Chambre et déférée pour étude au Comité permanent des communications et de la culture.

ATTESTÉ

Le greffier de la Chambre des communes
ROBERT MARLEAU

Le Comité permanent des communications et de la culture

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi, adopté par la Chambre le mercredi 18 novembre 1992, le Comité a étudié les effets de la violence à la télévision. Il a aussi constitué le Sous–comité sur la violence à la télévision et l'a chargé d'examiner l'ébauche de son rapport.

Le Sous–comité a soumis son Premier rapport au Comité.

Le Comité a adopté ce rapport avec des modifications. En voici le texte :

Membres du Comité permanent des communications et de la culture et du Sous-comité sur la violence à la télévision



Bud Bird, député
(Fredericton—York—Sunbury)
Président



Sheila Finestone, députée
(Mont-Royal)
Vice-présidente



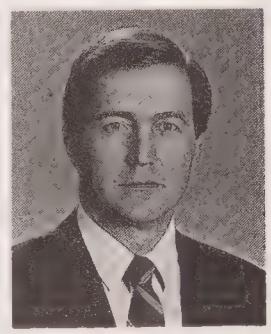
Jean-Pierre Hogue, député
(Outremont)
Vice-président



Mary Clancy, députée
(Halifax)



Simon de Jong, député
(Regina—Qu'Appelle)



Lyle MacWilliam, député
(Okanagan—Shuswap)



Beth Phinney, députée
(Hamilton Mountain)



Denis Pronovost, député
(Saint-Maurice)



Nicole Roy-Arcelin, députée
(Ahuntsic)



Larry Schneider, député
(Regina—Wascana)



Geoff Scott, député
(Hamilton—Wentworth)

Autres députés ayant participé aux travaux

Gabrielle Bertrand, députée
(Brome—Missisquoi)

Don Blenkarn, député
(Mississauga-Sud)

Ronald J. Duhamel, député
(Saint-Boniface)

Suzanne Duplessis, députée
(Louis-Hébert)

Girve Fretz, député
(Erie)

Al Horning, député
(Okanagan-Centre)

Gaby Larrivée, député
(Joliette)

Shirley Maheu, députée
(Saint-Laurent—Cartierville)

Margaret Anne Mitchell, députée
(Vancouver–Est)

Ken Monteith, député
(Elgin)

Sid Parker, député
(Kootenay-Est)

Hon. Roger E. Simmons, député
(Burin—Saint-Georges)

Walter Van de Walle, député
(Saint-Albert)

Stanley Wilbee, député
(Delta)

Membres du Comité permanent des communications et de la culture et Membres du Sous-comité sur la violence à la télévision

Président
Bud Bird, député *
(Fredericton—York—Sunbury)

Vice-présidents

Sheila Finestone, députée
(Mont-Royal)

Jean-Pierre Hogue, député *
(Outremont)

Mary Clancy, députée *
(Halifax)

Lyle MacWilliam, député
(Okanagan—Shuswap)

Denis Pronovost, député *
(Saint-Maurice)

Larry Schneider, député *
(Regina—Wascana)

Simon de Jong, député *
(Regina—Qu'appelle)

Beth Phinney, députée *
(Hamilton Mountain)

Nicole Roy-Arcelin, députée
(Ahuntsic)

Geoff Scott, député *
(Hamilton—Wentworth)

Les greffières du Comité
Maija Adamsons
Diane Diotte

Attachés de recherche
Susan Alter
René Lemieux

*** Le Sous-comité sur la violence à la télévision du Comité permanent des communications et de la culture a été chargé de rédiger ce rapport sous la présidence de M. Jean-Pierre Hogue, député.**

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION : DÉGRADATION DU TISSU SOCIAL

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

JUIN 1993

Bud Bird, député
président

ean-Pierre Hogue, député
vice-président

Sheila Finestone, députée
vice-présidente

Chambre des Communes
Canada

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION : DÉGRADATION DU TISSU SOCIAL



RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

JUIN 1993

Bud Bird, député
président

ean-Pierre Hogue, député
vice-président

Sheila Finestone, députée
vice-presidente

CA1
XC31
-B84

Publications

CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Communications and Culture

LIBRARY
University of Toronto

HOUSE OF COMMONS

Issues 1–66 • 1991-1993 • 3rd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons
by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des
communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject–based and extensively cross–referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub–headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross–references to a first sub–heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order Paper* R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992–8976
FAX (613) 992–9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

THIRD SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1991—

June:	4th, 5th, 11th, 13th, 1; 18th, 2.
September:	17th, 19th, 2; 24th, 25th, 3.
October:	1st, 3; 2nd, 4; 3rd, 5; 8th, 6; 9th, 7; 22nd, 8; 23rd, 9; 24th, 10; 29th, 11; 30th, 12; 31st, 13.
November:	4th, 14; 5th, 15; 6th, 16; 7th, 17; 18th, 18; 19th, 19; 20th, 20; 21st, 21; 25th, 22; 26th, 23; 27th, 24; 28th, 25.
December:	2nd, 26; 3rd, 27; 4th, 28; 5th, 29; 9th, 30; 10th, 31; 11th, 32; 12th, 33.

—1992—

January:	27th, 28th, 34.
February:	4th, 5th, 11th, 12th, 13th, 18th, 25th, 34.
March:	10th, 11th, 18th, 26th, 34; 17th, 35; 18th, 36; 25th, 37; 26th, 38; 31st, 39.
April:	1st, 40; 2nd, 41; 29th, 42.
May:	13th, 43; 14th, 44; 19th, 45; 20th, 46; 21st, 47.
June:	10th, 48; 16th, 17th, 50.
November:	24th, 51.
December:	3rd, 51.

—1993—

February:	3rd, 9th, 51; 10th, 52; 11th, 53; 16th, 54; 17th, 55; 18th, 56; 23rd, 57; 24th, 58; 25th, 59.
March:	9th, 60; 11th, 61; 16th, 62; 18th, 63; 23rd, 64; 24th, 65.
April:	20th, 66.
May:	11th, 25th, 27th, 66.

N.B. There is no issue 49.

Aberdeen Pavilion *see* Heritage property—Private sector

Aboriginal cultures
Canadian Museums Association/Assembly of First Nations joint study, **32**:5, 16-8
Committee examination proposal, **50**:4; **51**:4
Cultural development, **15**:33-5, 37-8
Affirmative action, **15**:35, 52-4; **16**:30-2
Canada Council funding criteria, appropriateness, **15**:46-8
"Cultural lag", **15**:35-6, 55
Federal-provincial jurisdiction, **30**:68-9
Funding, **15**:36-7, 41-2, 45-6, 51
Japan, comparison, **15**:39
Native political sector, involvement, **15**:34, 41-2
Self-image of native people as entrepreneurs, etc., promoting, **15**:34, 43-5
Stereotypes, *Dances With Wolves*, **15**:39-40, 50
Training alternatives, accreditation, **15**:48
United States, comparison, **15**:39-40, 51-2
"Most identifiable Canadian art", **15**:37
Professional Alliance of Canadian Theatres position, **16**:21-2
Sustaining, importance, **4**:30; **15**:37-8
See also Canadian Museum of Civilization—Artifacts—First People's Hall; Canadian Native Arts Foundation; Children's literature

Aboriginal languages
Micmac language, restoring, **15**:42
Native Cultural Centres Program, **15**:54
See also Children's literature

Access to information
Canadian Library Association position, **9**:6
See also Goverment publications

Accountability *see* Canada 125 Corporation

Adams, Bryan *see* Canadian content regulations—Effectiveness

Adams, Karen (Canadian Library Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **9**:4-20

Adamson, Maija (Committee Clerk)
Violence, television depiction, Committee study, **61**:28-9

ADISQ *see* Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Advertising
Canada-United States Free Trade Agreement, impact, **25**:44-6
Sexual activity, promoting, Pepsi Cola ads, **53**:40
See also Artists; Canadian Broadcasting Corporation; Confederation (1867)—Public awareness campaign—125th anniversary, Television ads; National Arts Centre; National Library of Canada—Promotion; Radio-Canada; Violence, television depiction

Affirmative action *see* Aboriginal cultures; Artists—Equality rights

Agenda and procedure subcommittee *see* Procedure and Committee business

AGT Limited
Background, **22**:4-5
See also Canadian identity—Telecommunications; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regionalization; Canadian unity—Communications and culture; Education; Organizations appearing; Senate; Telecom Canada; Telecommunications industry—Policy—Regulation; Telephone service—Regulation

Air travel
Telephone service, air-to-ground, licensing, **43**:9-10

Akerblom, Maggy (Coalition to Restore Full RCI Funding)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **29**:7-8, 14, 18, 27, 29-30

Alcohol *see* Violence, television depiction—Advertisements

Alliance for Children and Television
Children's Broadcast Institute, relationship, etc., **59**:20, 22, 42
See also Organizations appearing; Violence, television depiction—Media literacy/education

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists
Membership, **25**:4; **40**:5
Union des artistes, relationship, **25**:15-7, 19-22
See also Artists *passim*; Broadcast licences; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal—Canada Labour Relations Board; Canadian identity—Culture; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission; Canadian unity—Communications and culture; Copyright; Cultural agreements; Cultural industries—Atlantic provinces; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Employment training; Film industry—Distribution; Organizations appearing; Violence, television depiction

Allman, Catherine (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **25**:14-5, 21, 24-5, 31-2, 35-7

Alter, Susan (Library of Parliament Researcher)
Procedure and Committee business, future business, **60**:27, 29
References, *in camera* meetings, **66**:127-9

American Federation of Musicians of the United States and Canada *see* Artists—Associations—Closed shop; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal—Appeal/arbitration process—Appointments; Canadian Council on the Status of the Artist; Organizations appearing; Status of the Artist Act (Bill C-7)—References

American Psycho *see* Violence, television depiction—Film industry

Anderson, Edna (PC—Simcoe Centre)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **42**:63

Anglin, Perry (Communications Department)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **1**:41-2, 53, 66-7
Status of the Artist Act (Bill C-7), **18**:4-15, 19-33, 35-6, 38-53; **35**:4-7, 11-2, 15-21, 24, 26-31, 33-4

Annis, Susan (Canadian Conference of the Arts)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **3**:6-12, 16, 19-21

Anthem
CTV Television Network Ltd. project, **33**:58-9, 65
Turner, G., role, **33**:78-9
Performance, importance, **24**:96-7
See also Canadian unity; National Arts Centre—Orchestra

Anthony, Brian (Canada Council)
Canada Council, Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, Committee study, 1992, 1993, main, **44**:9-10, 14
References *see* Canada Council—Order in Council appointments

Appendices
Association of Canadian Publishers, brief, *Book Publishing and Canadian Culture: A National Strategy For the 1990s*, **11A**:1-34
Beatty, P., speaking notes, C.M. Hincks Institute, Feb. 19/93 conference, "Entertaining Ourselves to Death", **57A**:1-6
Canadian Film and Television Production Association, brief, **9A**:1-13
Canadian Magazine Publishers Association, brief, **24A**:1-6
Canadian Native Arts Foundation, document, **15A**:1
Council for Business and the Arts in Canada, brief, **23A**:1-10
Document, "Proposal for a National Classification Program for Film and Video in Canada", **63A**:1-15
External Affairs and International Trade Department, letter, **29A**:1
Finestone, S., printed copy of oral questions, **3A**:1-2
Gray and Company, letter to Council for Periodical Distributors Associations, **59A**:1-6
Public Lending Right Commission, document, **14A**:1-2
Spicer, K., speech, C.M. Hincks Institute, Feb. 19/93 conference, "Restoring Childhood to Children: Towards an Alliance for Less Violent Television", **57A**:7-14

Appointments *see* Order in Council appointments

Apprentices *see* Artists—Closed shop

Architecture *see* Canadian Museum of Civilization

Art
Politics, relationship, **20**:96-8
See also Canada Council—Art bank program; Confederation (1867)—125th anniversary (1992) celebrations, Guggenheim Museum exhibit; Government buildings; Members of Parliament; Visual arts

Artists
Advertising, performance opportunities, **14**:27
Advisers, liability, **41**:11, 21-2; **42**:88-9
Artists' Code
Statement of principle, **38**:5, 14-7
See also Artists—Closed shop
Associations, certification, **14**:28; **18**:9-10; **35**:6; **36**:15, 20-1; **39**:6
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **40**:24-7; **41**:54-5
American Federation of Musicians of the United States and Canada position, **37**:6-7, 12-4, 17, 20-5
Canadian Bar Association position, **41**:54-5; **42**:24-7
Linguistic criteria, **37**:27
Prohibitions, **41**:78-9
Revocation, **41**:44; **42**:87

Artists—*Cont.*
Bankruptcies, protection, **13**:40; **14**:14-5; **38**:7-9
Canada Labour Code, applicability, **36**:7-8
Closed shop, Rand formula provisions, **14**:6-7, 25-6, 30-1; **16**:40, 46-50; **18**:11, 13-4, 26; **35**:6, 14, 24-8; **42**:72-7
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **40**:8, 22, 25
American Federation of Musicians of the United States and Canada position, **37**:5-10, 14-23
Anti-scab clause, **40**:40-1
Apprentices, status, **39**:12
Canadian Actors' Equity Association position, **39**:6-13, 32
Canadian Bar Association position, **41**:36; **42**:21-2
Canadian Conference of the Arts position, **36**:16, 22-3, 26, 28-9
Codes of ethics, difficulties in applying, **39**:24
Guilde des musiciens du Québec position, **40**:35, 37-42
Professional Alliance of Canadian Theatres position, **39**:7
Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs position, **37**:31-2
Union des artistes position, **18**:22-3; **39**:20-1, 23-4, 26, 28-30, 32; **40**:22
Compensation, **35**:22-4
Definition, **18**:39-40
Competition Act, exemption, **14**:6, 27, 41, 44, 51-2; **18**:26; **42**:84-6
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **40**:9-10
Canadian Bar Association position, **41**:10, 15, 43-4, 59; **42**:18-20
Producers, status, **14**:53-4
Contracting out, federal-provincial jurisdiction, **18**:28-30
Co-productions, **14**:52-3; **18**:8-9, 12, 52-3; **36**:33; **37**:29-30, 37-8, 41-3; **39**:14; **42**:13-5, 19, 88
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **40**:28-34; **41**:49-50, 55-6
Canadian Bar Association position, **41**:13-4, 49, 55-6, 59-60
National Arts Centre position, **40**:32-3; **47**:47-8
Union des artistes position, **39**:21-2, 24-6, 30-2; **40**:29, 31-3
Copyright issues, Canadian Bar Association position, **41**:14
Definition, **18**:37-9, 43-4, 50-2; **35**:12-3, 21, 33; **36**:11; **37**:32, 37; **42**:17, 27-8, 57-61
Canadian Bar Association position, **41**:16, 38-40, 47-8; **42**:15-7
Equality rights, **13**:43-4; **14**:33-5; **36**:29; **37**:44-5; **38**:12-5; **39**:15-6; **40**:34; **42**:41-3
Affirmative action, **35**:29
Federal-provincial jurisdiction, **14**:29-33; **18**:40; **35**:15-6, 23; **40**:46-8; **42**:33-4, 65-8
Canadian Bar Association position, **41**:7-8, 10, 26-8, 46-9
See also Artists—Contracting out—Legislation
Foreign artists, status, **18**:30-1; **40**:22-4; **41**:53-4
Freedom of association, **42**:80
Freedom of expression, **14**:12-4; **18**:39; **20**:93-4; **37**:18
Government departments, co-ordination, **14**:9; **37**:46
Grievance arbitration, **18**:26-7; **37**:10, 33-5; **40**:36, 38
See also Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal
Income, **13**:7; **20**:74, 83-4, 95-6; **40**:5, 19; **41**:27
Income-averaging provisions, **14**:8; **20**:79, 83; **36**:12

Artists—*Cont.*
Income tax, **14**:8; **36**:11-2; **38**:8
Canadian Bar Association position, **41**:10, 14, 33
Canadian Conference of the Arts position, **36**:5
Membership dues, deductibility, **42**:81-4
Independent contractors, **18**:7-9, 23-5; **35**:21-2, 28; **37**:18, 28; **40**:42; **41**:32; **42**:27-8, 64-6
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **40**:7, 9, 12-21; **41**:51-2
Canadian Actors' Equity position, **36**:28; **39**:4-6, 16
Canadian Bar Association position, **41**:10, 25, 27, 32, 37-8, 51-2, 60
Canadian Conference of the Arts position, **36**:16-9, 26-8
Stage managers, status, **39**:5, 12-4
Union des artistes position, **39**:17-9, 22-3; **42**:20-1
Insurance, **38**:6-7
Legislation, Status of the Artist Act (Bill C-7), **18**:26-7; **20**:87-8; **24**:100; **35**:33-4; **43**:6, 8
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:41; **41**:35
Amendments, **42**:28-9
Background, **18**:5-6; **35**:5-7; **36**:6-7
Canada Council position, **44**:28
Canadian Bar Association position, **39**:9; **40**:10-2; **41**:5-7, 10-5, 22-4, 32-6, 45-61; **42**:12, 28-30
Communications Department position, **42**:13
Costs, **41**:11-3, 46-7
Demand, **18**:26-7; **36**:14-5; **41**:24, 30, 32-3; **42**:31-2
National Film Board of Canada position, **47**:22-3
Provincial legislation, **14**:32, 50; **18**:40; **38**:4, 18; **42**:33
Quebec legislation, comparison, **18**:50-1, 53; **35**:19-22; **36**:13; **37**:8-9, 13-5, 32; **38**:6, 8, 19; **39**:10, 18-9, 27, 30; **40**:22, 35-7, 41; **41**:10-1, 25-6
Review proposal, **42**:71, 90-1
Saskatchewan, proposed legislation, **39**:27
Sunset clause proposal, **42**:17, 30, 47, 90-1
See also Status of the Artist Act (Bill C-7)
Preference of engagement, **41**:53
Producers, relationship, **38**:7; **39**:25, 27-8; **40**:28; **42**:14
Canadian Bar Association position, **41**:13-4, 17; **42**:15
Guilde des musiciens du Québec position, **40**:35-7, 43-8
Unfair practices, **42**:77-8
See also Artists—Competition Act
Professional status, **14**:19-22; **35**:12-5, 19-21; **36**:14-5, 19-20, 30; **37**:22, 24-5
Provincial support, **20**:83-4
See also Artists—Legislation
Public/private institutions, treatment of artists, comparison, **37**:43-4
Quebec
Relations with outside artists, **20**:84-5
See also Artists—Legislation
Quotas, **18**:11-3
Regulation, **18**:50-1; **41**:46, 48
Researchers, including, **37**:27-8, 36-8
Role/vocation, **14**:4-5, 9-10, 38-9; **20**:74-5, 77-8; **35**:30-2; **36**:14, 21-2, 30-2, 39-41; **41**:56-7; **42**:34-40, 89-90
Scale agreements, **40**:27-8, 36-7, 41-2
Canadian Bar Association position, **41**:18-20, 36
"Film production unions", definition, **41**:20

Artists—*Cont.*
Scale agreements—*Cont.*
Mediation, Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs position, **37**:30, 32-5, 42
Negotiation, **14**:28, 37-8; **18**:10-1, 25, 27, 33, 52-4; **35**:6-7; **37**:6
"Sectors", definition, **18**:9-10, 51-2
Self-employed status, effects, **14**:5, 8; **16**:40; **35**:7-8
Social programs, access, **14**:5, 8; **36**:4-5; **40**:5; **41**:33
Standards, **14**:48-50
Statistics, **18**:25, 27
Studio space, access, **20**:83
Training, both official languages, **36**:19
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization position, **40**:6-7
See also Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal; Canadian Council on the Status of the Artist; Canadian unity; Public lending rights; Visual arts

Assad, Mark (L—Gatineau—La Lièvre)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **19**:17-8

Assembly of First Nations *see* Aboriginal cultures—Canadian Museums Association/Assembly of First Nations joint study

Association canadienne de la radio et de la télévision française
Canadian Broadcasting Corporation, relationship, **27**:28
See also Canadian Association of Broadcasters

Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois *see* Committee—Witnesses

Association of Canadian Orchestras
Background, **24**:74
See also Canada Council—Funding; Canadian identity—Music; Cultural agreements; Culture—Federal-provincial jurisdiction—Policy; Employment training; Organizations appearing

Association of Canadian Publishers
Membership, Quebec affiliations, **11**:4, 11-3, 18-9
See also Appendices; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing; Publishing industry

Association of Cultural Executives *see* Committee—Hospitality

Atkinson, Ken (PC—St. Catharines)
Canadian Broadcasting Corporation, board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:21-3

Atlantic provinces *see* Canadian Broadcasting Corporation—Programming; Confederation (1867); Cultural industries; National Ballet of Canada; Theatre

Audio/video recording tapes
Copyright, blank tapes, private copy royalty proposal, **3**:10, 18, 45; **20**:65; **30**:89
Canadian Recording Industry Association position, **4**:14-6
Digital tapes, **4**:15-6
Education exemption, **3**:46-7; **17**:11; **30**:78

Audio/video recording tapes—*Cont.*
Copyright, blank tapes, private copy royalty...—*Cont.*
Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada position, **30**:79-80, 87
See also Books; Film industry; Music recording industry; National Archives of Canada; National Arts Centre—Television; National Film Board of Canada—Production; Violence, television depiction—Video cassettes

Australia *see* Publishing industry—Government financial support; Violence, television depiction—Classification—Code of conduct

Automobiles *see* Canada 125 Corporation

Bankruptcy *see* Artists

Baton Broadcasting Incorporated *see* Television—Private broadcasters

Bayer, Elizabeth (Heritage Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **21**:31-41, 43-4, 49-51, 54
References, **21**:38-9

BCTV *see* Cable television services

Beatty, Hon. Henry Perrin (PC—Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe; Minister of Communications to June 25, 1993; Secretary of State for External Affairs from June 25, 1993)
Air travel, **43**:9-10
Artists
Advertising, **14**:27
Closed shop, **14**:6-7, 25-6, 30; **42**:73-4
Competition Act, exemption, **14**:6, 27; **42**:85
Co-productions, **42**:88
Definition, **42**:58, 60
Equality rights, **14**:33-5; **42**:42-3
Federal-provincial jurisdiction, **14**:33; **42**:33-4
Freedom of expression, **14**:13-4
Government departments, co-ordination, **14**:9
Income-averaging provisions, **14**:8
Income tax, **14**:8; **42**:81
Legislation, **42**:31-3, 90-1; **43**:6, 8
Producers, **42**:78
Professional status, **14**:20-2
Role/vocation, **14**:4-5, 9-10, 38-9; **42**:34-6, 38-40
Self-employed status, **14**:5
Social programs, **14**:8
Broadcast licences, **33**:8-9, 12-3
Broadcasting industry, **33**:7-9, 11, 18-9; **43**:6-7, 9, 17-9
Cable television services, **43**:17-9
Canada Council, **43**:32-3, 38, 47-8
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **14**:6, 20, 22-4, 29; **42**:48-51, 62-3, 68, 72
Canadian Broadcasting Corporation
All-News Network, **33**:15-6
Funding, **33**:22; **43**:7, 45
Radio and television stations, closure, **33**:19-20
Canadian content regulations, **43**:22-3
Canadian Council on the Status of the Artist, **14**:6, 36-7; **42**:51-5
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, **33**:8; **43**:45-9

Beatty, Hon. Henry Perrin—*Cont.*
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **33**:5-26
Committee, **42**:92-3
Communications, **43**:5-6
Communications Department
Budget, **43**:6, 37-8, 45
Estimates, 1991-1993, main, **43**:5-24, 27-9, 31-51
Confederation (1867), **43**:44
Constitutional reform, **33**:6; **43**:44
Copyright, **14**:43; **43**:9, 14-5
Cultural agreements, **33**:25-6
Cultural industries, **14**:5; **43**:8, 11, 20-2
Cultural property, **43**:29
Culture, **14**:9
Consumer profile study, **43**:12
Federal-provincial jurisdiction, **33**:6-7, 14, 17, 21-6; **43**:7, 38-9
Funding, **33**:15, 22
Policy, **43**:13
United States, dominance, **33**:5-6
Employment training, **33**:23
Film industry, **43**:15-6, 33-6
Government Telecommunications Agency, **43**:49
Heritage, **43**:41
Museum Assistance Program, **43**:39-40
Music recording industry, **43**:40
Newspapers, **43**:7, 42-4
Order in Council appointments, **33**:18
Performing artists, **43**:27-8
Procedure and Committee business, estimates, **42**:92
Public Lending Right Commission, **42**:43-5
Public lending rights, **14**:7-8, 15-9, 40-3; **42**:40-1, 46
Publishing industry, **43**:7, 9, 21
Quebec, **33**:7
Radio, **43**:21
References *see* Appendices; Broadcasting industry—Federal-provincial jurisdiction; Committee; Communications—Importance; Culture—Federal-provincial jurisdiction—Policy; Violence, television depiction
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:4-27, 29-30, 32-43; **42**:31-6, 38-46, 48-55, 58, 60-3, 66, 68, 70, 72-4, 77-9, 81, 84-5, 88, 90-3
Telecommunications industry
Competition, **43**:9, 47
Federal-provincial jurisdiction, **33**:12
Legislation, **43**:6, 9
North American Free Trade Agreement negotiations, **43**:24
Privacy issues, **43**:11-2, 37
Telephone service, **43**:10-1
Television, **43**:22, 28-9
World Administrative Radio Conference, **43**:6
Writers, **14**:41

Beauchamp, Guy (Canadian Cable Television Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **20**:40, 43-6, 51-2, 54, 58, 61-3, 65, 71
Communications Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:45-50, 55-6, 71-5

Beaulne, Louise (Canadian Council on the Status of the Artist)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **40**:46-7

Bell, John Kim (Canadian Native Arts Foundation)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **15**:31-58
References, **15**:31

Bertrand, Gabrielle (PC—Brome—Missisquoi)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:60
References, *in camera* meetings, **66**:132

Bills referred
C-7. Status of the Artist Act—Minister of Communications
See also bill by title

Binder, Michael (Communications Department)
Communications Department
Estimates, 1991-1993, main, **43**:32, 37, 45, 49-50
Mandate, management and operations, Committee study, **1**:37, 53, 55, 57-9, 65-6

Bird, J.W. Bud (PC—Fredericton—York—Sunbury) (Chairman)
Aboriginal cultures, **15**:52-4; **16**:30
Anthem, **24**:96-7; **33**:78-9
Artists, **14**:29-32, 53-4; **18**:26, 39-40, 50-4; **20**:87-8; **35**:23-4, 30-1, 33; **36**:18, 28, 31-2; **38**:14-6; **39**:25, 32; **40**:12-5, 20, 24-8, 32-3, 39-40, 46-8; **42**:18-20, 25-6, 38-9, 59-60, 66, 75, 77-8, 83-4, 86, 89-90
Audio/video recording tapes, **3**:46-7
Books, **13**:10-2, 35-6
Broadcasting industry, **9**:35; **27**:37-9; **28**:41-2
Cable television services, **8**:20-1; **20**:51-7; **43**:19; **48**:61-5, 73
Canada Council, **20**:91; **31**:48-51
Canada 125 Corporation, **48**:9-10
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **14**:29, 47-8; **18**:15, 40-2, 49-50; **35**:11; **36**:8; **40**:21; **42**:48-9, 62-3, 70, 72
Canadian Association of Broadcasters, **20**:71-2
Canadian Broadcasting Corporation, **12**:23-6, 36-8; **27**:45-6
Board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:7, 10-1, 23-4, 27, 31, 36-7, 40-1, 44-5
Estimates, 1992-1993, main, **46**:5
Canadian Conference of the Arts, **54**:4
Canadian content regulations, **9**:32-3; **27**:16-7
Canadian Council on the Status of the Artist, **13**:45-6; **42**:52-4
Canadian identity, **3**:22, 27; **5**:15; **10**:23-4; **19**:15-7, 28; **22**:12, 32-3; **28**:19-22; **45**:5, 25-6; **50**:34
Canadian Library Association, **9**:20
Canadian literature, **9**:19; **11**:26; **16**:36
Canadian Magazine Publishers Association, **24**:41, 70
Canadian Museums Association, **32**:26
Canadian Native Arts Foundation, **15**:54
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, **1**:70
Canadian Satellite Communications Inc., **8**:19-20, 27-8

Bird, J.W. Bud—*Cont.*
Canadian unity, **1**:9, 11; **2**:23-4
Communications and culture, implications, Committee study, **3**:5, 13, 16, 21-2, 24-5, 27, 41-7, 50-1; **4**:9-10, 12-4, 16, 24-6, 36-8, 42-4; **5**:4, 8-9, 13-7, 22-4; **8**:17, 19-21, 24, 26-30; **9**:10, 12-4, 19-20, 32-5, 37, 41-6; **10**:18-9, 23-5, 27-9; **11**:11, 26-8; **12**:4-6, 13, 21, 23-6, 36-9; **13**:4-5, 10-2, 21-2, 30-2, 35-7; **15**:18, 27-8, 30-1, 39, 52-4; **16**:20, 28-30, 35-6; **17**:21-2, 25-7; **19**:15-7, 28; **20**:17, 22-6, 31-2, 51-7, 62-3, 66-7, 70-2, 78, 85-93, 104; **22**:4, 12, 21-3, 26-7, 32-4; **23**:27-8, 31, 35, 43-6; **24**:21-3, 26-7, 33-6, 41, 47, 50, 53-4, 60-6, 69-71, 81, 92, 96-104; **25**:8, 13-4, 19-21, 30-4, 45, 48-9; **26**:4, 6-7, 15-6, 20, 25-32, 35, 37-8; **27**:4, 16-7, 29, 36-40, 42-6; **28**:4-6, 13, 19-22, 25, 29, 39-43, 47, 63, 66-70, 80-1; **30**:5-6, 9, 17-9, 28-35, 37, 39-40, 42-4, 51-3; **31**:24-6, 34, 37-9, 44-5, 47-51, 53-6, 62-3; **32**:18-28; **33**:16, 23-4, 26, 42, 48-50, 54, 59, 63, 68-71, 76-80, 82-3; **60**:41-2
Committee, **12**:4-6, 13; **24**:102; **28**:4-6; **30**:5; **52**:36; **60**:8
Communications, **1**:41
Communications Department
Estimates, 1991-1993, main, **43**:8, 19, 29-31
Mandate, management and operations, Committee study, **1**:35, 38, 41, 47, 49, 51-5, 58, 60-3, 65, 69-70; **48**:59, 61-5, 73-5; **50**:15-7, 21-4, 29-45
Constitutional reform, **32**:24
Copyright, **3**:45; **9**:10; **31**:25-6
Council for Business and the Arts in Canada, **24**:26
CTV Television Network Ltd., **33**:68-71, 80
Cultural agreements, **1**:69-70; **25**:14; **32**:25-6; **33**:24, 26
Cultural institutions, **32**:28
Cultural property, **32**:23-4, 27-8; **43**:29-30
Cultural Property Export Revue Board, **60**:40
Culture, **3**:24-5, 50; **5**:23; **8**:28-9; **13**:21, 31, 36-7; **16**:28-9; **20**:24; **23**:31, 43-6; **24**:26-7, 99-100; **25**:32-4; **30**:17, 34, 51-2; **31**:24, 37-9, 47-51; **32**:18-9, 25; **33**:24, 26
Economic conditions, **30**:35-6
Economic union, **30**:33
Elections, **46**:5; **48**:59
Estimates, **53**:39; **60**:37-9
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, **33**:48
Film industry, **9**:34, 37, 41-5; **20**:26, 31
Heritage property, **26**:6-7, 15-6, 20, 25, 29-33, 35; **31**:62-3
Hockey, **20**:25; **50**:34
Magazine publishing, **24**:53-4, 60-6
Mulroney, references, **58**:4; **60**:9
Multiculturalism, **4**:9-10, 12-3, 24-5; **16**:20; **30**:43; **31**:36
Museum Assistance Program, **1**:52; **32**:20-2, 27
Museums, **32**:24
Music recording industry, **4**:25
National Arts Centre, **3**:41-3, 47
National Ballet of Canada, **15**:27-8, 31; **24**:97; **31**:53
National Film Board of Canada, **10**:25, 27-8
National Gallery of Canada, **5**:22-3; **20**:98
Native people, **30**:32
Newspapers, **30**:44
Official languages minorities, **33**:48-50
Official languages policy/bilingualism, **30**:17
Orchestras, **24**:97-8
Order in Council appointments, **25**:31
ParticipAction, **3**:24; **45**:26

Bird, J.W. Bud—*Cont.*
Performing arts, **24**:98-9; **31**:53-6
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **1**:17-8
Briefing sessions, **13**:4-5
Briefs, **3**:21; **26**:15-6
Budget, **2**:45
Conferences, **57**:34
Documents, **15**:50; **23**:28-9; **63**:18
Estimates, **42**:92
Exhibits, **16**:51-2
Future business, **60**:4-27, 29-42
Legitimacy of Committee, **31**:27-30
Meetings, **1**:31-5; **60**:4-6; **62**:31-2; **63**:31-2
Members, **24**:102; **28**:4; **50**:45
Ministers, **28**:4; **60**:10
Organization meeting, **1**:9, 11-9, 21, 23-34
Printing, minutes and evidence, **1**:14-5
Questioning of witnesses, **1**:18-9, 21, 23-30, 51, 60, 63; **5**:8-9; **9**:11-2; **13**:21-2; **14**:10-1; **18**:46-7; **48**:23
Quorum, **1**:13-4
Reports to House, **24**:103-4; **33**:83
Room, **1**:31; **13**:27
Staff, **1**:16
Translation services, **33**:16
Votes in House of Commons, **24**:47
Witnesses, **1**:16-7; **24**:103; **28**:4-6; **50**:11, 36-45; **53**:36-7, 39; **61**:28-9; **62**:20
Professional Alliance of Canadian Theatres, **16**:28
Property rights, **26**:32-3
Public Lending Right Commission, **14**:61-2; **36**:25
Public lending rights, **14**:42-3, 61, 68-9; **35**:23-4; **36**:24; **38**:11; **42**:46
Publishing industry, **9**:12, 14, 20; **11**:27-8; **13**:30
Quebec, **19**:16-7; **28**:64; **30**:32; **33**:48
Radio, **27**:39-40, 44
Radio-Canada International, **12**:21
Radio spectrum, **1**:53-4
References
Election as Chairman, **1**:10
In camera meetings, **1**:6; **2**:4; **3**:3; **24**:35; **25**:48; **34**:189-97; **50**:3; **51**:4-6; **66**:127-31
See also Violence, television depiction—Criminalization
Renewed Canada Special Joint Committee, **3**:50-1; **4**:26; **5**:24; **9**:46; **10**:28-9; **13**:46; **15**:58; **20**:70, 104
Secretary of State Department
Estimates, 1992-1993, main, **45**:5-6, 20, 25-7
Mandate, management and operation, Committee study, **48**:9-10, 14, 30, 32
Senate, **22**:23; **30**:33
Spicer, K., references, **52**:4
Status of the Artist Act (Bill C-7), **13**:37-8, 45-6; **14**:29-32, 42-3, 47-8, 52-6, 61-2, 66, 68-70; **16**:41-2, 44, 46-9, 51-4; **18**:13, 15, 17, 23, 25-6, 38-42, 46, 49-54; **35**:4-5, 11, 21, 23-4, 26, 30-1, 33; **36**:8-9, 18-9, 24-5, 28, 31-3; **38**:11, 14-7; **39**:25, 32; **40**:6, 9-15, 19-21, 24-8, 32-5, 38-40, 46-8; **42**:18-21, 25-6, 36-41, 46, 48-9, 52-4, 57, 59-60, 62-4, 66, 70, 72-3, 75-6, 78, 80, 82-4, 86-93
Telecom Canada, **22**:4; **24**:21-2
Telecommunications industry, **22**:22; **23**:27-8; **28**:39-43; **60**:40-2

Bird, J.W. Bud—*Cont.*
Telefilm Canada, **20**:31-2; **50**:21-4, 29-31, 33-4
Telephone service, **1**:60-2; **22**:21-2; **24**:27; **28**:25, 66-70; **58**:39-41
Telesat Canada, **10**:29; **60**:32-8
Television, **27**:37
Television direct broadcast satellite services, **8**:20, 26-7, 29-30
Theatre, **16**:35-6, 41-2, 44, 46-9, 52-3
Violence, television depiction, Committee study, **52**:4, 8, 20-1, 31-6; **53**:21, 29, 31-3, 35-40; **54**:4, 15-6, 20-3; **57**:18-21, 27, 35, 37, 40-2; **58**:4, 13, 22-3, 25-6, 29, 39-41; **59**:9-10, 12, 18; **60**:6-7, 9, 11-2, 16-27, 29-30; **61**:26-9; **62**:8-9, 13, 20, 24-6, 31-2; **63**:7, 11-3, 16-8, 25, 27, 30-2; **64**:6, 12-4, 16; **65**:7-9
Writers, **14**:54-6

Birks Jewellers *see* Violence, television depiction—Advertisements

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **10**:40

Black, Daniel (Coalition to Restore Full RCI Funding)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **29**:8-10, 16-7, 21-5

Blackburn Group *see* Television—Private broadcasters, Ownership

Blais, Gaston (Communications Department)
Communications Department estimates, 1991-1993, main, **43**:30-1
Status of the Artist Act (Bill C-7), **18**:11, 25, 30, 36-8; **35**:13-5, 20-3; **42**:51, 67, 69

Blenkarn, Don (PC—Mississauga South)
References, **1**:22
In camera meetings, **66**:127

Book Publishing Development Program *see* Publishing industry

Books
Audio tape transcriptions, "talking books", copyright, **6**:24-5
Canadian attitudes, C. Cook remarks, **11**:19-21; **13**:10-3, 26-8, 32-7; **24**:68
See also Libraries; National Library of Canada; Public lending rights

Borbey, Patrick (Communications Department)
Communications Department estimates, 1991-1993, main, **43**:45, 50

Boudreau, Pierre (Communications Department)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **1**:68

Braunstein, Jeff (Canadian Actors' Equity Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **4**:31, 35-9, 42-4
Status of the Artist Act (Bill C-7), **39**:8-9, 14

Briefs *see* Appendices

Brightwell, Harry (PC—Perth—Wellington—Waterloo)
References, *in camera* meetings, **1**:6

Britain *see* Violence, television depiction—Public opinion

British Columbia Telephone Company
Ownership, **28**:52-4, 61-2
Research and development, **28**:61-2
Technology and equipment, purchase, **28**:80
See also Broadcast licences; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regionalization; Canadian unity—Communications and culture; Economic union; Employment training; Organizations appearing; Quebec—Sovereignty; Telecommunications industry *passim*; Telephone service—Competition—Long-distance service—Regulation

Broadcast licences
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:45-7
British Columbia Telephone Company position, **28**:54
Federal-provincial jurisdiction, **3**:48-50; **10**:27
Canadian Association of Broadcasters position, **27**:19-21, 25-6
Canadian Satellite Communications Inc. position, **8**:9-10
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:32-3, 52-3
Public broadcast licences, **33**:8-9, 11-3, 33
Telesat Canada position, **10**:31, 34-7, 45-6

Broadcasting *see* Confederation (1867); Parliament

Broadcasting industry
Conferences, Broadcasting Summit, **27**:37; **33**:71-2; **43**:7
Federal-provincial jurisdiction
Beatty position, **33**:7-9
Canadian Cable Television Association position, **20**:36
French language broadcasting, **27**:33
Local programming, **27**:29-31
Ownership requirements, **9**:34-5; **27**:39
Policy, consultations, **33**:9-11, 18-9, 71-2; **43**:9
Public service programming, **27**:7-9
Anti-racism campaign, **27**:7-8, 17
Regulation, **27**:11-2, 32-3, 38-40; **33**:60-1; **43**:6, 16-9
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission hearings/consultations, **44**:39
Unitel Communications Inc. position, **28**:41-3
Revenues/profitability, **1**:38; **27**:5, 10-2, 37-40; **44**:39
Taxation, **33**:73-4
Technological change/global competition, convergence, **35**:72-3; **44**:39-40
See also Cable television services—Technological change; Canadian Broadcast Standards Council; Museums; Pay television; Radio—Neighbouring rights; Radio-Canada; Television—Private broadcasters

Brockville, Ont. *see* Canadian unity

Brown, Peter (Canada Council)
Canada Council estimates, 1992-1993, main, **44**:27, 31

Budget *see* Procedure and Committee business

Business Council on National Issues *see* Canadian unity

Business failures *see* Magazine publishing

Cable television services
"Addressability", **48**:39, 46-7, 72; **65**:11-2
Basic/specialty services, **20**:54-5; **48**:40, 46, 63-4
Multi-plex system, **48**:54-5

Cable television services—*Cont.*
Basic/specialty services—*Cont.*
Negative option selection, **48**:70-5; **58**:15-6
BCTV, reception in Halifax area, **8**:24-5
Canada-United States Free Trade Agreement, implications, **20**:66
Canadian Broadcasting Corporation, levy proposal, **12**:20, 31, 33; **20**:55, 57, 60-1; **27**:17-9
Canadian content, **20**:39-40, 53; **43**:18-9; **44**:42-3; **48**:46-8; **58**:15-6
Community channel, importance, **20**:35, 37, 44-5, 47-8, 51-2, 55-6; **44**:39; **48**:46, 48-9
Competition, **48**:40
Telephone services, **48**:40, 43, 61, 65-6
See also Cable television services—Television direct broadcast satellite services
Consumer demands, **48**:38-40, 45, 47-9, 54
Educational television, **20**:45-7, 58-9
Canadian Cable Television Association program, copyright aspects, etc., **65**:5-6, 13, 17-8, 20-1
Employees, skills training, **48**:49
Engineering, Rogers Cablesystems, ring fibre system development, award, **48**:51
Europe, comparison, **48**:59-61
Fees, **44**:39
Fibre optics, impact, **48**:51-2
Francophone markets, defining, **33**:31
Government assistance, $20 million program, implementation, **8**:8, 14-5, 20-2
Television Extension to Northern Ontario program, comparison, **8**:8
Interactive systems, **20**:42-3, 56
Licences, consultations/moratorium, **20**:66-8
Listings, complexity, **20**:38-9
Mexico, comparison, **48**:60
National service, establishing, **48**:46, 49-51
Netherlands, comparison, **20**:85-6
Niche marketing, specialty services, **20**:37-9
Non-broadcast services, royalties, **48**:75
Operators, number, **20**:45
Pay-per-view, **20**:40, 49, 51, 54-5; **28**:31; **48**:57-8, 64
Regulation, **20**:35-6, 41, 54; **23**:26-7; **48**:45,58, 64-5
Revenues, **20**:51-3; **48**:44-5, 49-50
Rural areas, **20**:44
Technological change, **20**:57; **48**:38, 40, 44
Broadcasters' position, **48**:55-6
Digital video compression, **48**:36, 43, 66
Industry strategy, "Cablevision 2001", **48**:35-8, 46, 49, 55
Telecommunications services, relationship, **48**:66-8
Television direct broadcast satellite services, impact, **20**:36-42, 49-50, 53, 66, 69-70; **43**:17-9; **48**:36, 40-3, 56-7, 59, 61-3
Canadian satellites, suitability, **48**:52-4
Signal quality, comparison, **20**:48-9
Tiering and linkage, **48**:64-5
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission hearings, cancellation, **48**:36, 69-70
See also Canadian Broadcasting Corporation—All-News Network; Canadian identity; Elections; Music recording industry—Copyright; Violence, television depiction

CALL-NET *see* Telephone service—Competition

Callon, Jim (Canada Labour Relations Board)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:44, 47-9, 51, 53

Campbell, Sandra (Viva Associates)
Violence, television depiction, Committee study, **52**:22-35

Camu, Pierre (Canada 125 Corporation)
Secretary of State Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:19, 22-3, 27, 31, 35

Canada Council
Art bank program, **20**:85-6; **31**:7, 45
Co-ordination with other arts organizations, **31**:11
Director, J. Zemans, role, **44**:21, 29
Estimates, 1991-1993, main, **44**:17-36
External Affairs and International Trade Department cultural programs, merger, **44**:10
Funding, **16**:10, 32-4; **31**:9-11, 16-20, 23-4; **43**:31-3, 38; **44**:18-9, 21, 26-7, 34
Association of Canadian Orchestras position, **24**:76, 86-7
Canadian Artists' Representation position, **20**:76
Canadian Arts Presenters Association position, **29**:33-4
Canadian Museums Association position, **32**:8
Consultations, **31**:12
Jury system, **24**:86-7; **30**:58; **31**:7, 31, 41-4, 47
Mandate, **31**:15-6, 30-1, 48-51
Committee examination proposal, **50**:4; **51**:4
Name, changing, **44**:10, 20
Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, etc., **13**:40; **30**:59; **31**:30; **43**:48
Committee study, **44**:5-17
Leduc, P., background, **44**:11-2, 16-7, 20
Quebec artists' position, **20**:91-2; **31**:30-1
Research, data base, Statistics Canada, collaboration, **44**:22-3
Social Sciences and Humanities Research Council, merger, **43**:47-8; **44**:6, 9, 12-3, 15-7, 19-21
Budget, **44**:8, 13
Committee examination proposal, **53**:38
Cost-efficiency, **44**:13-4
Grants, peer review system, statistics, **44**:5-9, 11, 13
Transition committee, **44**:14
Staff, anglophone/francophone relations, **31**:45-7
Translation program, **31**:7, 9, 37, 51-3
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, relationship, **31**:31-3
See also Aboriginal cultures; Artists—Legislation; Canadian identity—Culture; Canadian unity—Communications and culture; Committee—Witnesses; Copyright; Cultural industries; Culture—Definition—Federal-provincial jurisdiction; Employment training—Federal-provincial jurisdiction; Multiculturalism; Music recording industry—Copyright; Order in Council appointments; Organizations appearing; Performing arts—Audiences—National tours; Public Lending Right Commission

Canada Day
July 1st celebrations, Quebec legislation, **45**:16-7

Canada Labour Code *see* Artists

Canada Labour Relations Board *see* Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal; Organizations appearing

Canada-United States Free Trade Agreement *see* Advertising; Cable television services; Music recording industry; Publishing industry

Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement *see* North American Free Trade Agreement

Canada 125 Corporation
Accountability, **48**:15, 17
Automobiles, cost, **48**:28-9
Background, **45**:7; **48**:4
Board of directors, biographies, women, representation, **48**:19-20, 24, 27-8, 33-5
Funding, **45**:12-4; **48**:6, 9-10, 15, 25
Independence, arm's length status, **45**:13-5; **48**:5
Logo, commercial use, **48**:10
Role, **48**:17
See also Confederation (1867)—Public opinion; National Gallery of Canada—Exhibitions; Organizations appearing

Canadian Actors' Equity Association
Background, **4**:26-7
See also Artists—Closed shop—Independent contractors; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal—Appointments; Canadian identity—Culture; Canadian unity—Communications and culture; Cultural agreements; Culture—Access; Multiculturalism; Organizations appearing; Professional Alliance of Canadian Theatres

Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal
Appeal/arbitration process, **18**:32; **42**:87-8
American Federation of Musicians of the United States and Canada position, **37**:5-6, 9-12, 16, 23
Appointments, **13**:38-9; **14**:22-3; **16**:41; **18**:15, 21, 33, 40-6, 49; **35**:7, 9-11, 21, 34; **37**:37; **38**:17; **39**:23; **40**:18, 21-2; **41**:41-2, 46-51
American Federation of Musicians of the United States and Canada position, **37**:23-4
Canadian Actors' Equity Association position, **39**:14-5, 23
Canadian Conference of the Arts position, **36**:8-10, 17-8
Consultations, **41**:41-2; **42**:46-51, 62-3
Term of office, **42**:61-2
Awarding of costs, **42**:63-4
Canada Labour Relations Board, relationship, **14**:29, 39-40, 44-8, 50-1; **18**:14-6, 17-9, 23, 41, 45-6; **35**:7-8; **37**:28-9, 35-6; **41**:15-6, 31-2; **42**:30, 68-71, 80
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **40**:7-9, 16, 21, 42; **41**:45-6
Federal Court of Canada review, **35**:8-9; **40**:19
Union des artistes position, **39**:22-3, 26-7
Canadian Bar Association position, **41**:45-6
See also Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal—Powers—Proceedings—Role
Co-productions, federal-provincial jurisdiction, **14**:52-3
Costs, **41**:9-10; **42**:67
Declaratory opinions, **41**:21, 23-5; **42**:76
Judicial review, **42**:72
Labour Department, relationship, **18**:41-6; **41**:20-1
"Linguistic" criteria, **18**:30; **35**:16-9
Powers, **14**:6; **18**:47-8
Canadian Bar Association position, **41**:17-8, 23-4, 40-3; **42**:22-4
Prerogative writs, **18**:32-3

Canadian Artists and Producers Professional...—*Cont.*
Privative clause, **41**:42-3
Proceedings, **14**:23-5, 53; **18**:20-1; **41**:21, 30-1, 55; **42**:71-2
Canadian Bar Association position, **41**:28-31, 50-1, 55; **42**:23
Quebec, comparison, **18**:18-9; **37**:34; **39**:26-7
Role, **14**:6, 20; **18**:9-10
Canadian Bar Association position, **41**:8-10, 12, 20-1
Staff, **35**:29-30
Tripartite board option, **18**:49-50

Canadian Artists' Representation
Membership, **20**:99
Quebec representation, **20**:88-9
See also Canada Council—Funding; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing

Canadian Arts Presenters Association
Background, membership, **29**:31-2, 46-7
Quebec membership, **29**:43-4
See also Canada Council—Funding; Canadian identity—Culture; Culture—Federal-provincial jurisdiction—Funding; Employment training; Organizations appearing

Canadian Association of Broadcasters
Association canadienne de la radio et de la télévision française, relationship, **27**:27-9
Canadian Cable Television Association, relationship, **20**:71-2
See also Broadcast licences—Federal-provincial jurisdiction; Canadian Broadcasting Corporation—Advertising revenues; Canadian content regulations; Canadian identity; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regionalization; Canadian unity; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing; Quebec—Sovereignty; Radio—Neighbouring rights; Violence, television depiction

Canadian Bar Association
National Media and Communications Law Section, **41**:5-6
See also Artists *passim*; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal; Canadian Council on the Status of the Artist; Committee—Witnesses; Law Reform Commission of Canada; Organizations appearing; Status of the Artist Act (Bill C-7)—References

Canadian Broadcast Standards Council
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission position, **44**:39

Canadian Broadcasting Corporation
Advertising revenues, **12**:12; **20**:59-60; **46**:34
Canadian Association of Broadcasters position, **27**:45-6
CTV Television Network Ltd. position, **33**:77-8
All-News Network, *Newsworld*, **46**:33-4
Availability on cable television services, **44**:42, 44; **46**:27-8, 31-3
French language service, establishing, **33**:15-6, 45; **44**:38, 50-4; **46**:12, 24-8, 35-7
Board of board of directors
Crispo, J., Order in Council appointment, **2**:16-7, 19, 21
Committee study, **2**:7-45
Criticism, **2**:7-8, 17-8, 28-9
English/French language committees, **2**:9-10; **46**:6-7
Meetings, frequency, **2**:33

Canadian Broadcasting Corporation—*Cont.*
Board of board of directors—*Cont.*
Toronto area, overrepresentation, **2**:11-2, 17
Code of journalistic practice, **12**:10, 30-3, 36-8
Crispo, J., remarks, **2**:24-7
Efficiency/savings, J. Crispo remarks, **2**:16-7, 30, 33, 36-7
Estimates, 1992-1993, main, **46**:5-40
French language programming, *Téléjournal* and *Le Point*, rescheduling, **46**:10-2
Funding, **43**:7, 44-5; **44**:49-50; **46**:6, 33-5
Cutbacks, **3**:9; **12**:11-2, 19-20; **25**:41; **33**:22
Shortfall, Committee examination, MacWilliam proposal, **51**:5
Headquarters, Toronto, Ont., construction contract, awarded to United States firm, **12**:8-10
High-definition television, impact, **46**:16
Importance, **3**:23
International marketing, **12**:35-6
Management structure, J. Crispo remarks, **2**:20-1, 31-2
Mandate, **12**:13; **27**:30, 40
National Film Board of Canada, relationship, **12**:26-8; **46**:12-3
News coverage
Balance, J. Crispo remarks, **2**:8, 13-4, 21-3, 28-30, 32-41
Official languages subtitles, introducing, **46**:21-2, 29-30
The National and *The Journal*, new time slot, **46**:7-9
Northstar, direct broadcast satellite transmission, **46**:14-6
Ombudsman, J. Crispo remarks, **2**:14-6, 26-7
President, G. Veilleux, J. Crispo remarks, **2**:20
Private broadcasters, comparison, **12**:23, 25, 36-8
Programming
Narrow casting, **12**:31-3
New programming, **46**:34-5
Regional programming, Atlantic provinces, etc., **46**:18-9, 30-1
The Valour and the Horror, veterans' criticism, **46**:21
Radio
AM network, closure, **12**:38-9
Drama, cutbacks, **1**:43-5; **25**:37-8
Radio and television stations
Closure, **25**:30-1, 35-7; **33**:19-20
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:36
Television, CBET, Windsor, Ont., closure, **2**:12-3, 18-9, 27, 30-1; **25**:29, 35; **33**:19
Viewership, affecting, **46**:22-3
New Brunswick, lack of English-language services, **46**:5
Record, achievements, **12**:6-7
Restructuring, **46**:16-7, 19-21
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission hearings, **44**:38; **46**:39-40
Revenues, **46**:10, 23-4, 34
Staff, employment equity, **46**:16-7, 19-21
See also Association canadienne de la radio et de la télévision française; Cable television services; Canadian identity; Canadian unity; Constitutional reform; Culture; Elections; Film industry; Mulroney—References; National Arts Centre—Television; Orchestras; Orders of Reference; Organizations appearing; Radio-Canada International; Telefilm Canada; Television direct broadcast satellite services; Westray coal mine

Canadian Business Telecommunications Alliance
Background, **23**:5-6, 25
Quebec representation, **23**:23
See also Canadian content regulations; Canadian unity—Communications and culture; Organizations appearing; Telecommunications industry—Competition—Policy—Regulation

Canadian Cable Television Association
Membership, **20**:58
See also Broadcasting industry—Federal-provincial jurisdiction; Cable television services—Educational television; Canadian Association of Broadcasters; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regionalization; Canadian unity; Constitutional reform; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing; Violence, television depiction—Cable television programming—Code of conduct

Canadian Charter of Rights and Freedoms
"Shield for the powerful", allegation, **59**:7, 16
See also Freedom of expression

Canadian Conference of the Arts
Ties That Bind project, Committee support, **54**:4
See also Artists—Closed shop—Income tax—Independent contractor; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal—Appointments; Copyright—Consumer rights; Cultural agreements; Organizations appearing; Public Lending Right Commission; Public lending rights—Copyright; Status of the Artist Act (Bill C-7)—References

Canadian content regulations
Canadian Association of Broadcasters position, **27**:15-7
Canadian Business Telecommunications Alliance position, **23**:18-9
Canadian Film and Television Production Association position, **9**:21, 29-30, 32-3, 36-7
Definition, **17**:17
Effectiveness, **4**:18-9; **13**:8; **15**:6; **17**:10-1
Adams, Bryan, case, **4**:16-8; **33**:82; **43**:22-3
Telefilm Canada position, **20**:7, 14-5
See also Cable television services; CTV Television Network Ltd.—Co-productions; Radio; Radio-Canada International; Television; Theatre

Canadian Council on the Status of the Artist
American Federation of Musicians of the United States and Canada position, **37**:5
Appointments, **14**:35-7; **18**:21-2, 34; **35**:32-4; **38**:19
Background, role, **14**:6; **39**:19; **41**:41-2
Canadian Bar Association position, **41**:12
Independence/reporting to Parliament, **13**:44-6; **14**:37; **36**:32-3; **42**:51-5
Interim council, **14**:6
Volunteers, appointments, **13**:44-5
See also Organizations appearing

Canadian Environmental Assessment Act (Bill C-13) *see* Heritage property—Legislation

Canadian Film and Television Production Association
Membership, Quebec representation, etc., **9**:21; **62**:4, 10-1
See also Appendices; Canadian content regulations; Canadian unity—Communications and culture; Organizations appearing; Renewed Canada Special Joint Committee; Telefilm Canada; Violence, television depiction

Canadian identity
Cable television services, relationship, **20**:4-5, 61-3, 71
Canadian Association of Broadcasters position, **27**:5-6
Canadian Broadcasting Corporation, role, **12**:15-8, 28-30; **20**:59; **30**:47
Canadian Independent Record Production Association, role, **17**:4-5, 7
Canadian Museum of Civilization, role, **7**:4-7, 13-5
Canadian unity, relationship, **5**:15-6, 18; **28**:7
Culture, relationship, **3**:12-3, 16-7, 22-4, 26-9; **5**:5; **15**:5-6; **19**:11-2; **44**:32, 42
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:23-5, 32-3, 38-40
Canada Council, role, **31**:6-9
Canadian Actors' Equity Association position, **4**:36-9
Canadian Arts Presenters Association position, **29**:32, 34, 40
Committee position, **45**:5
Common Agenda Alliance for the Arts position, **30**:47-8
Professional Alliance of Canadian Theatres position, **16**:6-7, 13
Union des artistes position, **19**:12-3, 15-9, 22-8
Definition, **25**:22, 38-9
National Film Board of Canada position, **10**:23-4
Libraries, role, **9**:5, 13-4
Music, relationship, **4**:4-7
Association of Canadian Orchestras position, **24**:74-5
National Archives of Canada, role, **21**:4-5, 10, 25-8
National Library of Canada, role, **6**:4-9, 11
Publishing industry, contribution, **11**:4-5, 11-4, 21-3, 29-30, 33, 36
Radio-Canada International, role, **29**:4-7, 11-3, 25-6
Regions, relationship, **22**:32-3; **23**:14-6; **28**:7
Secretary of State Department, role, **45**:25-7
Socio-psychological analogy, Hogue remarks, **28**:6-22
Telecommunications, role
AGT Limited position, **22**:9-12, 30-1
Telecom Canada position, **24**:5-8, 10-1
Unitel Communications Inc. position, **28**:23-4
Telefilm Canada, role, **20**:5, 11-2, 15; **50**:34
Theatre, contribution, **16**:6-7
United States, comparison, **28**:13-5
See also Canadian Museum of Civilization—Architectural image of Canada; National Gallery of Canada—Collection; Ottawa River; Television direct broadcast satellite services

Canadian Independent Record Production Association
Quebec representation, **17**:5, 15-6
See also Canadian identity; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regionalization; Canadian unity; Copyright; Cultural industries—Technological change; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing

Canadian International DX Club *see* Radio-Canada International—Cutbacks

Canadian Library Association
Membership, publishing industry, representation, **9**:20
See also Access to information; Canadian literature; Canadian unity; Culture—Federal-provincial jurisdiction; National Archives of Canada—Federal-provincial jurisdiction; National Library of Canada—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing; Public lending rights; Renewed Canada Special Joint Committee

Canadian literature
Film adaptations, **11**:27
Promotion, Canadian Library Association position, **9**:17-8
Quality, **11**:23-4
Translations
Both official languages, 6:20-1; **9**:19-20; **11**:6, 26-7, 29-30; **16**:36; **31**:51-3
Foreign languages, **11**:28

Canadian Magazine Publishers Association
Background, membership, **24**:37, 41, 51, 70
See also Appendices; Canadian unity—Communications and culture; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing

Canadian Museum of Civilization
Accessibility, **7**:5
Architectural image of Canada, **7**:7
Artifacts, Aboriginal people position, **7**:12
Co-operative ventures, **7**:7-9, 20
Electronic outreach program, **7**:5, 8-9
Exhibits, **7**:5-8, 13
Popular culture, hockey, etc., **7**:9, 14-5
Travelling exhibits, **7**:16-7
First People's Hall, **7**:6, 8, 10-1
Funding, **7**:15-6
Staff, employment equity, **7**:19
Visitors, statistics, **7**:7
See also Canadian identity; Constitutional reform; Multiculturalism; Organizations appearing; Ottawa River

Canadian Museum of Contemporary Photography
Background, **5**:6

Canadian Museums Association
Funding, **32**:9
Quebec membership, **32**:26
See also Aboriginal cultures; Canada Council—Funding; Constitutional reform; Cultural agreements; Culture—Diversity—Federal-provincial jurisdiction; Employment training; Heritage—Federal policy; Museum Assistance Program; Organizations appearing; Quebec—Sovereignty

Canadian Native Arts Foundation
Activities, **15**:33, 36-8, 54-6
Funding, **15**:43
Interdepartmental committee, establishing, **15A**:1
Private sector, **15**:32-3, 37
Liaison role, **15**:33, 41
Organization, structure, **15**:56-7
Scholarship program, **15**:32
See also Appendices; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing

Canadian Press *see* Organizations appearing

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
Commissioners
Appointments
Dupras, Y., Committee examination waived, **51**:4
Scott, Gail, **55**:4
Senchuk, P., **55**:4-5
Vacancies, **43**:45-7
Estimates, 1992-1993, main, **44**:36-56
Funding, revenues, budget, **43**:49-50; **44**:37, 40-1
Operations, workload, **44**:37, 39-40
Regionalization, **8**:9-10; **9**:42-3; **15**:6, 25-7; **30**:50; **33**:8; **43**:45, 48-9; **44**:38, 49
AGT Limited position, **22**:14
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:45
British Columbia Telephone Company position, **28**:59, 72-4
Canadian Association of Broadcasters position, **27**:19-22
Canadian Cable Television Association position, **20**:36, 66-8
Canadian Independent Record Production Association position, **17**:6, 25-6
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:33-4
Role, **1**:70; **43**:47; **44**:36
See also Broadcasting industry—Regulation; Cable television services—Tiering and linkage; Canadian Broadcast Standards Council; Canadian Broadcasting Corporation—Restructuring; Canadian unity; Organizations appearing; Telecommunications industry—Competition—Regulation; Telephone service—Long-distance service; Television—Private broadcasters—Regulation—Religious broadcasting; Violence, television depiction

Canadian Recording Industry Association *see* Audio/video recording tapes—Copyright; Organizations appearing

Canadian Satellite Communications Inc.
Background, **8**:5-6
Finances, **8**:19-20
Private satellite proposal, **8**:8-9, 15, 18, 27-8; **10**:37
See also Broadcast licences—Federal-provincial jurisdiction; Native people; Organizations appearing; Telecom Canada; Television direct broadcast satellite services—Canadian identity—Rural and remote areas

Canadian Telebook Agency *see* Publishing industry—Distribution

Canadian unity
Anthem of unity proposal, **4**:6-7, 11-4
Artists, role, **20**:73-5, 88-90
Brockville, Ont., Sept. 6/89 Quebec flag burning incident, newspaper coverage, **30**:14, 16
Business Council on National Issues position, **23**:42
Canadian Association of Broadcasters position, **20**:72; **27**:5, 8-9, 19-22, 25-6, 31-7, 41-4
Canadian Broadcasting Corporation, role, **2**:11, 31; **12**:13-7, 22-5; **15**:22-5; **20**:65, 72; **27**:40; **30**:28
Canadian Cable Television Association, role, **20**:72
Canadian Independent Record Production Association position, **17**:15-6, 20-2, 25

Canadian unity—*Cont.*
Canadian Library Association, role, **9**:13-5
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, role, **15**:4-8, 15-9, 28-9
Committee, role, **1**:9, 11; **33**:5, 10
Communications and culture, implications, **20**:24-5; **24**:101
AGT Limited position, **22**:17-8, 22-3
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:4-6, 48-50; **40**:5-6
British Columbia Telephone Company position, **28**:49-50
Canada Council position, **31**:39-40, 50-1
Canadian Actors' Equity Association position, **4**:27-31
Canadian Business Telecommunications Alliance position, **23**:4-7, 13-6, 23-4
Canadian Film and Television Production Association position, **9**:21
Canadian Magazine Publishers Association, **24A**:1-6
Committee study, **3**:5-51; **4**:4-44; **5**:4-24; **6**:4-26; **7**:4-23; **8**:5-30; **9**:4-46; **10**:4-50; **11**:4-37; **12**:4-39; **13**:4-37; **15**:4-58; **16**:4-36; **17**:4-27; **19**:4-28; **20**:5-105; **21**:4-54; **22**:4-34; **23**:4-6; **24**:5-104; **25**:4-50; **26**:4-38; **27**:4-46; **28**:4-81; **29**:4-53; **30**:5-94; **31**:5-68; **32**:4-28; **33**:5-83
In camera meetings, **34**:189-97
Report, government response, re-examination proposal, **51**:4; **60**:40-2
See also Reports to House—First
Common Agenda Alliance for the Arts position, **30**:50, 61-2
CTV Television Network Ltd. position, **33**:55-6, 64-5
Hogue remarks, **28**:17-20
Telecom Canada position, **24**:34-5
Union des artistes position, **19**:5-9; **20**:22-3; **23**:44; **24**:92; **25**:20-2
Unitel Communications Inc. position, **28**:23-4, 36, 39-40
Council for Business and the Arts in Canada position, **23**:42-3; **23A**:1-10
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:48
Heritage Canada position, **21**:39, 42-3, 53
Magazines, role, **24**:36-9, 49-50, 69-72
National Archives of Canada, role, **21**:4-5, 25
National Gallery of Canada, role, **5**:11-5, 23-4
Newspapers, role, **30**:6, 9, 13-9, 28-32
See also Canadian unity—Brockville
Quebec
Distinct society, relationship, **30**:38-9
See also Canadian unity—Brockville
Radio-Canada undermining, J. Crispo allegations, **2**:9-10, 23-4
Telefilm Canada position, **20**:13-5
See also Canadian identity; Hockey; Multiculturalism; Reports to House—First

Canadian War Museum
Mandate, resources, **7**:6, 8

Canadians Concerned About Violence in Entertainment
Background, **59**:4
See also Organizations appearing

CANCOM *see* Canadian Satellite Communications Inc.

Cannes Film Festival
Telefilm Canada participation, **50**:9, 11-2

Cartoons *see* Violence, television depiction

Cassaday, John (CTV Television Network Ltd.)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **33**:55-62, 64-9, 71-5, 77-83

Cathcart, Cam (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **25**:6-7, 17, 22, 26, 28-9, 38, 42, 49-50

Catterall, Marlene (L—Ottawa West)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **33**:16-8

Cellular phones *see* Telecommunications industry—Privacy

Celtic culture *see* National Gallery of Canada—Collection

Censorship *see* Violence, television depiction

Charest, Hon. Jean J. (PC—Sherbrooke; Minister of the Environment to June 25, 1993; Deputy Prime Minister (Minister Designate of Industry and Science) Minister of Industry, Science and Technology and Minister of Consumer and Corporate Affairs from June 25, 1993)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:56-7, 60-4, 66-8
Confederation (1867), **31**:61-2
Heritage property
Culture, Federal-provincial jurisdiction, relationship, **31**:64, 66
Environment Department, role, **31**:57-61
Environmental protection, relationship, **31**:56-8
Federal heritage buildings, **31**:59-60
Green Plan for a Healthy Environment, implications, **31**:56, 59-60
Local communities, **31**:62
Quebec, **31**:67-8
Tourism, relationship, **31**:58
References, **31**:68

Charitable donations *see* Heritage property—Taxation

Charney, Melvin
References, **20**:79

Chater, Brian (Canadian Independent Record Production Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **17**:4-27

Child care *see* National Arts Centre—Daycare centre

Children
Sexual abuse, combatting, government initiatives, **55**:21-2
See also Heritage; Telecommunications industry; Violence, television depiction

Children's Broadcast Institute *see* Alliance for Children and Television

Children's literature
Aboriginal languages, literature, **11**:25
Quality, international recognition, **11**:23-4
Translation, annual guides, etc., **6**:18-9, 22-3

Clancy, Mary (L—Halifax)
Aboriginal cultures, **15**:39-40, 55; **16**:31-2

Clancy, Mary—*Cont.*
Aboriginal languages, **15**:42
Advertising, **53**:40
Artists, **18**:29, 33; **38**:12-3, 15, 17; **41**:30, 32-3
Audio/video recording tapes, **3**:46-7
Books, **6**:24-5; **13**:10-3, 26-8
Broadcasting industry, **27**:33, 40
Cable television services, **8**:22, 24-5; **20**:36-40; **48**:57-8
Canada Council, **31**:23-4, 43-4; **43**:31-2
Canada 125 Corporation, **48**:19-20, 24, 33-4
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **18**:17-8, 32-3, 45-6; **41**:15-6, 28-32
Canadian Broadcasting Corporation, **1**:43-5; **25**:35-8; **27**:40
Board of board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:33-6, 38, 41, 43, 45
Estimates, 1992-1993, main, **46**:18-21
Canadian Charter of Rights and Freedoms, **59**:16
Canadian Council on the Status of the Artist, **18**:34
Canadian identity, **19**:22-3; **25**:22-5; **28**:17-21
Canadian Magazine Publishers Association, **24**:51
Canadian Museum of Civilization, **7**:10-2, 19
Canadian Native Arts Foundation, **15**:41
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **3**:18-21, 43-4, 46-7; **4**:7-8, 16; **5**:9-10, 17-8, 22, 24; **6**:9-11, 15-7, 24-6; **7**:10-3, 19-21; **8**:10-2, 21-2, 24; **10**:40-4, 46-8; **11**:21-5, 34-6; **13**:5, 10-4, 24, 26-8, 32, 35-7; **15**:19-22, 30-1, 39-42, 52, 55; **16**:4, 13-6, 18, 20-1, 26, 29, 31-2; **19**:22-4; **22**:12, 18-21, 33; **24**:22-4, 33, 50-6, 66, 83, 92-5, 100-1; **25**:22-6, 31, 33-8; **26**:7, 9, 16-9, 25, 27, 35, 37; **27**:17, 22, 26, 31-3, 36, 40-4; **28**:4, 17-22; **29**:13-6; **30**:53-7, 62, 72, 80-2, 91; **31**:18, 22-5, 39, 43-4; **32**:12-6, 22-4, 27
Children's literature, **11**:23-5
Common Agenda Alliance for the Arts, **30**:55-6
Communications Department
Estimates, 1991-1993, main, **43**:10-1, 27, 31-6, 40
Mandate, management and operations, Committee study, **1**:37, 39, 42-5; **48**:55, 57-9
Confederation (1867), **48**:18-20, 34
Constitutional reform, **32**:22-3
Cultural agreements, **32**:15-6
Cultural industries, **3**:20; **15**:30-1
Cultural institutions, **32**:12
Cultural property, **32**:12-4
Culture, **2**:33-4; **5**:9-10, 17-8; **6**:17; **7**:20; **15**:21-2; **24**:100; **25**:33-4; **27**:32-3; **30**:54-5; **31**:22-3; **32**:23
Family violence, **55**:12-3, 18-9
Film industry, **20**:29-30; **25**:25-6, 35; **43**:33-6
Heritage property, **26**:7, 16-9; **32**:22
Libraries, **6**:9
Magazine publishing, **24**:50-6
MediaWatch, **54**:16-7
Multiculturalism, **4**:7-8; **7**:19
Museums, **32**:14-5
Music recording industry, **30**:80-2; **31**:25
National Arts Centre, **3**:43-4
National Ballet of Canada, **3**:18-9; **31**:22; **43**:31-2
National Film Board of Canada, **56**:12-3
National Gallery of Canada, **5**:10, 17-8
National Library of Canada, **6**:9-11, 13, 15-6
Native people, **8**:11

Clancy, Mary—*Cont.*
Orchestras, **24**:93-5
Order in Council appointments, **20**:29
Ottawa River, **7**:21
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **1**:17-8
Chairman, **1**:9-10
Future business, **60**:6, 9-12, 14, 17-21, 24-9
Meetings, **1**:32-3; **60**:6
Organization meeting, **1**:9-14, 16-8, 20-1, 24-9, 31-3
Questioning of witnesses, **1**:20-1, 24-7
Quorum, **1**:13-4
Vice-Chairman, **1**:11-2; **27**:22
Witnesses, **1**:28-9
Property rights, **30**:53-4
Publishing industry, **11**:21-3, 35-6; **13**:28, 35
Quebec, **13**:24; **19**:23-4
Radio-Canada International, **29**:13-6
References
In camera meetings, **1**:6; **2**:4; **3**:3; **34**:189-90, 192-3, 196-7; **51**:4-5; **66**:131-2
See also MediaWatch
Rogers, B., references, **41**:34
Secretary of State Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:14, 18-20, 24, 26, 33-5
SkyPix Corporation satellite system, **15**:20; **20**:17-8
Status of the Artist Act (Bill C-7), **13**:38; **18**:17-8, 26, 29, 32-4, 45-7, 54; **38**:11-3, 15, 17; **41**:15-6, 20, 28-34, 42
Summer cottages, **7**:10
Telecommunications industry, **22**:18-21; **24**:24
Telephone service, **22**:21; **24**:22-4; **43**:10; **58**:41-2
Telesat Canada, **10**:46-8; **15**:19-20
Television, **1**:42-5; **20**:19-20; **27**:43; **57**:21-2
Television direct broadcast satellite services, **8**:10-2, 22; **10**:40-1
Television satellite receiving equipment, **10**:42-3
Theatre, **3**:19-20; **16**:14-6
Violence, television depiction, Committee study, **52**:14-6; **53**:11-5, 21, 29, 32-3, 37-40; **54**:16-8; **55**:5-6, 8-14, 17-9; **56**:6-8, 12-3, 15; **57**:19-23; **58**:23-5, 29-30, 33, 41-2; **59**:8, 16-8, 28-31; **60**:9, 11-2, 17-21, 24-7; **62**:19-21, 23-4, 28-9, 31; **63**:4, 7, 11-3, 21, 23-5, 27-30, 32
Westray coal mine, **46**:18

C.M. Hincks Institute *see* Appendices—Beatty—Spicer; Violence, television depiction

Coalition to Restore Full RCI Funding *see* Committee—Witnesses; Organizations appearing

Collet, Roger (Communications Department)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **1**:51-2, 63

Colville, David (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)
Violence, television depiction, Committee study, **58**:35-41, 43

Committee
Beatty, P., remarks, **42**:92-3
Hospitality, co-hosting event with Association of Cultural Executives, **2**:45
Independence, cohesiveness, **1**:8
Staff, researcher, R. Lemieux, **1**:15

Committee—*Cont.*
Witnesses, **60**:7-12; **61**:28-9; **62**:20
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois, cancellation, **28**:4-6
Canada Council, appearances, **31**:26-30
Canadian Bar Association, **41**:4-5
Coalition to Restore Full RCI Funding, **12**:4-6
Communications Department officials, **1**:7
National Film Board of Canada representatives, **53**:3
National Health and Welfare Department representatives, **52**:36
Newspaper publishers, including, **30**:5
Quebec organizations, refusal to appear, **12**:13; **24**:102; **31**:27-30
Spicer, K., inviting, **50**:4, 7, 11, 35-45; **53**:35-40
Znaimer, M., inviting, **60**:12-3
See also Aboriginal cultures; Canada Council—Mandate—Social Sciences and Humanities Research Council; Canadian Broadcasting Corporation—Funding; Canadian Conference of the Arts; Canadian identity—Culture; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Commissioners; Canadian unity; Copyright Act (amdt.—fair use)(Bill C-269); Cultural Property Export Review Board; Media—Ownership; Procedure and Committee business; Radio—Neighbouring rights; Renewed Canada Special Joint Committee; Telecommunications Act (Bill C-62); Telecommunications industry

Committee studies and inquiries
Canada Council
Estimates, 1992, 1993, main, **44**:17-36
Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, **44**:5-17
Canadian Broadcasting Corporation
Board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, **2**:7-45
Estimates, 1992-1993, main, **46**:5-40
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission estimates, 1992-1993, main, **44**:36-56
Canadian unity, communications and culture, implications, **3**:5-51; **4**:4-44; **5**:4-24; **6**:4-26; **7**:4-23; **8**:5-30; **9**:4-46; **10**:4-50; **11**:4-37; **12**:4-39; **13**:4-37; **15**:4-58; **16**:4-36; **17**:4-27; **19**:4-28; **20**:5-105; **21**:4-54; **22**:4-34; **23**:4-46; **24**:5-104; **25**:4-50; **26**:4-38; **27**:4-46; **28**:4-81; **29**:4-53; **30**:5-94; **31**:5-68; **32**:4-28; **33**:5-83; **34**:189-97
Communications Department
Estimates, 1991-1993, main, **43**:5-51
Mandate, management and operations, **1**:35-71; **48**:35-75; **50**:7-45
National Arts Centre estimates, 1992-1993, main, **47**:28-60
National Film Board of Canada estimates, 1992-1993, main, **47**:4-27
Secretary of State Department
Estimates, 1992-1993, main, **45**:5-28
Mandate, management and operation, **48**:4-35
Status of the Artist Act (Bill C-7), **13**:37-47; **14**:4-70; **16**:37-54; **18**:4-55; **35**:4-35; **36**:4-34; **37**:5-46; **38**:4-19; **39**:4-33; **40**:4-49; **41**:4-61; **42**:12-93
Violence, television depiction, **51**:8-23; **52**:4-36; **53**:4-40; **54**:4-23; **55**:4-22; **56**:4-16; **57**:4-42; **58**:4-45; **59**:4-44; **60**:4-30; **61**:4-29; **62**:4-32; **63**:4-32; **64**:4-16; **65**:4-21; **66**:127-33

Common Agenda Alliance for the Arts
Background, membership, **30**:45, 55-6, 64-5
Provincial culture ministers, meeting, **30**:70
See also Canadian identity—Culture; Canadian unity—Communications and culture; Cultural agreements; Culture—Federal-provincial jurisdiction—Policy; Employment training—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing; Quebec—Sovereignty

Communications
Crown corporations and government agencies, Financial Administration Act, applicability, **1**:39-42
Importance, Beatty remarks, **43**:5-6
Regulation, international competition, impact, **15**:6-7
See also Canadian unity; Telecommunications industry; Telephone service

Communications and Culture Standing Committee *see* Committee

Communications Department
Budget, **1**:36; **43**:6, 13, 30-1, 37-8, 44-5
Estimates, 1992-1993, main, **43**:5-51
Vote 30 *see* Canada Council
Votes 35, 40 and 45 *see* Canadian Broadcasting Corporation
Vote 65 *see* Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
Vote 75 *see* National Arts Centre
Vote 80 *see* National Film Board of Canada
Mandate, management and operations, **1**:39, 66-7
Committee study, **1**:35-71; **48**:35-75; **50**:7-45
Pacific region, **1**:47
Quebec region, **1**:45-7, 50
Revenues, **1**:53
Special operating agencies, **1**:39
Staff, **1**:36
See also Artists—Legislation; Committee—Witnesses; Confederation (1867); Constitutional reform—Referendum; Government Telecommunications Agency; Orders of Reference; Organizations appearing; Publishing; Research and development

Competition *see* Broadcasting industry—Technological change; Cable television services; Communications—Regulation; Cultural industries—International competitiveness; Publishing industry—Foreign competition; Radio-Canada; Telecommunications industry; Telephone service; Television—Private broadcasters

Competition Act *see* Artists; Writers

Computers *see* National Library of Canada—Electronic networks

Confederation (1867)
125th anniversary (1992) celebrations, **31**:61-2; **45**:6-7, 17-8; **48**:6-8, 17
Broadcast network, special, establishing, **7**:21-3
Communications Department funding, **43**:44
Community groups, funding, **45**:15; **48**:15-7
Costs, **45**:10, 12
Disabled and handicapped, including, **45**:18-9
Guggenheim Museum exhibit, Canadian artists co-display, **48**:11-3, 26-7, 34-5

Confederation (1867)—*Cont.*
125th anniversary (1992) celebrations—*Cont.*
Historical appropriateness, **48**:21-3, 31
Hockey players, former, involvement, **7**:14-5
Kashtin musical group, tour, Atlantic provinces not included, **48**:18-9, 26
Montreal, Que., celebrations, **45**:21-2
Public awareness campaign, **48**:9
Public opinion, Canada 125 Corporation survey, **48**:5, 17-8, 20-1, 30-1
Quebec, participation, **48**:17-8, 21-3
Report, **48**:10
Souvenirs, percentage made in United States, **48**:13-4, 20, 32-3
Television ads, cost, **45**:24-5, 27; **48**:15-7, 28-9, 32-3
Volunteers, role, **48**:6, 9
See also Canada Day; Voyageurs Canada '92

Constitutional reform
Canada clause, importance, **13**:13-5; **20**:79; **28**:70; **32**:22-4
Canadian Broadcasting Corporation coverage, guidelines, **46**:37-8
Canadian Cable Television Association position, **20**:33-4
Canadian Museum of Civilization, role, **7**:9-10
Canadian Museums Association position, **32**:9, 22-4
Culture, relationship, **3**:6, 10-3, 15-6, 25-6; **13**:8-10; **16**:17-8; **24**:76-7; **33**:6
Explanatory guide, absence, **10**:21
"Living tree" doctrine, **23**:12
Newspapers, role, **30**:6-8
Public participation, CTV Television Network Ltd., *The People's Accord* program, **33**:60
Publications, National Library of Canada collection, **6**:12
Referendum, Oct. 26/92, Communications Department funding, **43**:44
Residual powers, **16**:13
Social charter, difficulties, **13**:15
See also Cultural agreements; Economic conditions; National Film Board of Canada; Newspapers; Official languages minorities; Renewed Canada Special Joint Committee

Construction *see* Heritage property—National Building Code

Consumer and Corporate Affairs Department *see* Organizations appearing

Consumers *see* Cable television services; Copyright; Culture

Consumers Association of Canada *see* Telephone service—Long-distance service

Contracting out *see* Artists

Convergence *see* Telecommunications industry—Technology

Conway, Garry (Common Agenda Alliance for the Arts)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **30**:45-50, 52-9, 61, 64-71

Cook, Chuck (PC—North Vancouver; died February 24, 1993)
Books, **11**:19-21
Cable television services, **8**:25
Canadian Broadcasting Corporation, board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:16-7
Canadian Museum of Civilization, **7**:15-7

Cook, Chuck—*Cont.*
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **7**:13, 15-7; **8**:15-8, 22-3, 25-8, 30; **11**:19-21
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **1**:38, 47, 52-3, 56-8, 62-3
High-definition television, **8**:15
Procedure and Committee business, questioning of witnesses, **1**:63
Publishing industry, **11**:19-21
Radio spectrum, **1**:56-8
References
In camera meetings, **1**:6; **2**:4
See also Books
Television direct broadcast satellite services, **8**:25-7
Television satellite receiving equipment, **1**:56-7; **8**:15-7

Cook, Robert (Labour Department)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **18**:17-8, 32-3, 50, 53-4; **35**:9; **42**:16-7, 21, 23-7, 66-7

Copyright
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:41
Canada Council position, **31**:25-6
Canadian Independent Record Production Association position, **17**:5, 7-8, 11
Consumer rights, phase two legislation, **9**:6, 9-10; **14**:43; **30**:69-70, 72, 80-7; **38**:19
Canadian Conference of the Arts position, **36**:4-5
Creator rights, **3**:10, 45
Revisions, **43**:9, 13-5
See also Artists; Audio/video recording tapes; Books—Audio tape transcriptions; Cable television services—Educational television—Non-broadcast services; Music recording industry; Newspapers; Pay television; Performers' rights; Property rights—Intellectual property; Public lending rights; Radio—Neighbouring rights; Visual arts—Exhibition fund

Copyright Act (amdt.—fair use)(Bill C-269)(subject matter)
Committee hearings, conditions, **50**:3

Cornell, Susan E. (Canadian Satellite Communications Inc.)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **8**:12, 14-5, 30

Corporations *see* Culture—Funding

Côté-O'Hara, Jocelyne (British Columbia Telephone Company)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **28**:48-72, 75-81

Council for Business and the Arts in Canada
Background, **23**:29-30
Francophone membership, **23**:40, 43
Telecom Canada, relationship, **24**:26-7
See also Appendices; Canadian unity; Culture; Organizations appearing; Property rights

Council for Periodical Distributors Associations *see* Appendices—Gray and Company; Pornography

Court Challenges Program
Disabled and handicapped, including, **45**:19, 27-8
Minority language groups, including, **45**:10

Cousineau, François (Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **30**:74-80, 85-9, 91-4

Crawley, Amos (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Violence, television depiction, Committee study, **63**:4-5, 7-8, 10-1, 13-5, 17-8

Crawley, Sandy (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **40**:4-8, 11-2, 14-5, 18-30, 32, 34-5; **41**:45, 50-1, 54
Violence, television depiction, Committee study, **63**:4-6, 8-17

Crean, Susan (Writers' Union of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **13**:4-19, 23-4, 26, 28-31, 33-7
Status of the Artist Act (Bill C-7), **13**:38, 43-4

Creator rights *see* Copyright

Criminal Code *see* Violence, television depiction

Crispo, John (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian Broadcasting Corporation, board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:7-44
References *see* Canadian Broadcasting Corporation *passim*; Canadian unity—Radio-Canada; Cultural industries—Atlantic provinces; Holocaust; Mulroney—References

Crown corporations *see* Communications

CTV Television Network Ltd.
Co-productions, **33**:80-2
Canadian content, **33**:82
Editorial policy, **33**:69-71
News and public affairs programming, **33**:56, 65-6
Ombudsman, **33**:80
Reorganization, **33**:67-9, 78
See also Anthem; Canadian Broadcasting Corporation—Advertising; Canadian unity—Communications and culture; Constitutional reform—Public participation; Freedom of expression; Organizations appearing; Quebec—Distinct society; Telefilm Canada; Television—Regulation

Cultural agreements
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:7-8, 11-5
Association of Canadian Orchestras position, **24**:78-9, 83-4
Background, **1**:68-70
Canadian Actors' Equity Association position, **4**:32-4
Canadian Conference of the Arts position, **3**:11-2, 14-5
Canadian Museums Association position, **32**:10, 15-6, 25-6
Common Agenda Alliance for the Arts position, **30**:48-50, 55, 71
Constitutional entrenchment, **28**:44; **33**:13, 25
Gotlieb, A., remarks, **44**:27-8
Jury principle, including, **20**:80
Official languages minorities, relationship, **33**:24, 26, 32, 51-2
Quebec position, **33**:25
Statement of fundamental principles, including, **3**:15

Cultural industries
Atlantic provinces, viability, **15**:30-1
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:40
Canada Council position, **33**:76
Crispo, J., remarks, **2**:41-4
Economic importance, **14**:5; **29**:40-3
International competitiveness, **16**:33-4; **43**:8
Labour force, training programs, **43**:8
Federal-provincial jurisdiction, **3**:12, 20-1; **16**:12-3, 24-5
Market share, **1**:38
North American Free Trade Agreement, impact, **1**:47-9; **3**:9; **4**:28-9, 40, 42; **10**:12-5; **13**:17; **17**:13-5; **20**:9-10; **27**:24-5; **33**:74-5; **43**:11, 19-22; **47**:24-6
Technological change, impact, **3**:8-9
Canadian Independent Record Production Association position, **17**:6-7, 9-10, 14-5, 19, 24

Cultural institutions
"Maintenance", definition, **32**:10, 12, 28

Cultural property
Federal declaratory powers, **32**:11, 13-4, 27-8; **33**:51
Interprovincial boundary restrictions, **32**:11, 13
Movable Cultural Property Program, **32**:12-3
Taxation, **32**:11, 23-4; **43**:29-30

Cultural Property Export Review Board
Operations, Committee examination proposal, **60**:39-40

Culture
Access
Canadian Actors' Equity Association position, **4**:29-32
Writers' Union of Canada position, **13**:7-8, 31
Canadian Broadcasting Corporation, role, **2**:33-4
See also Culture—Federal-provincial jurisdiction
Consumer profile study, **43**:12
Council for Business and the Arts in Canada position, **23**:33-4, 44-6
Definition, **3**:37; **15**:21; **16**:17, 35; **18**:36-9; **20**:100-4; **21**:40-1; **25**:19, 32-3; **30**:62; **32**:25
Canada Council position, **31**:20-2
"Cultural appropriateness", **44**:35-6
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:32, 40, 43-4
Frye, N., remarks, **5**:7, 12
Social sciences, including, **3**:35
Diversity, Canadian Museums Association position, **32**:6, 18-9
Economics, relationship, **33**:15; **44**:31-2
English/French cultural identity/aspirations, **4**:31, 42-4; **9**:37-8; **23**:34
Federal government presence, importance, **3**:10-1, 16-7; **5**:4, 6, 9-10, 12, 17-8, 23; **6**:17; **7**:10, 20; **13**:36-7; **14**:9; **16**:34-5; **19**:12; **23**:34-5; **24**:78; **25**:6-8, 34; **30**:46-7, 50; **41**:6
Federal-provincial jurisdiction, **3**:16-7, 25-6; **4**:21, 28; **5**:9-10; **7**:10; **9**:42-3; **10**:13; **15**:21-2; **21**:48-9; **23**:37; **30**:20-1, 26-8, 91-2; **33**:61, 77
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:6-7, 14-5, 17-8, 32-4
Association of Canadian Orchestras position, **24**:83-4, 100
Association of Canadian Publishers position, **11**:17-8, 30
Beatty position, **33**:6-7, 9, 13-4, 16-7, 21-6; **43**:7, 38-9
Canada Council position, **31**:11-2, 22-3, 48-51

Culture—*Cont.*
Federal-provincial jurisdiction—*Cont.*
Canadian Artists' Representation position, **20**:75-6, 79
Canadian Arts Presenters Association position, **29**:32-5, 44-6, 51-3
Canadian Association of Broadcasters position, **27**:26-7, 32-3
Canadian Broadcasting Corporation position, **12**:31
Canadian Cable Television Association position, **20**:68-9
Canadian Independent Record Production Association position, **17**:5, 8-9, 11-3
Canadian Library Association position, **9**:5-6, 8-9
Canadian Magazine Publishers Association position, **24**:40, 60
Canadian Museums Association position, **32**:10, 23, 25-6
Canadian Native Arts Foundation position, **15**:49
Common Agenda Alliance for the Arts position, **30**:45-7, 49-59, 71
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:31-2, 51
Library of Parliament research paper, **33**:24, 26
National Archives of Canada position, **21**:11-3, 29-30
National Film Board of Canada position, **10**:12-4
Professional Alliance of Canadian Theatres position, **16**:10-2, 19, 27-30
Public opinion, **33**:9
Quebec position, **33**:13-4, 20-1
Telefilm Canada position, **20**:10-1, 16-7
Union des artistes position, **19**:7-8, 12-5, 19-22; **30**:17; **31**:37
Writers' Union of Canada position, **13**:6-7, 18; **43**:7
See also Heritage property
Francophone groups, underfunded, **33**:29-31, 36-8, 53-4
Funding, **3**:6-8, 10, 14, 24-5, 50; **4**:25, 28, 31-2; **16**:18, 34-5; **20**:24, 94-5; **25**:6-7, 41; **30**:28, 34-5, 49, 67
Canadian Arts Presenters Association position, **29**:34-5, 37-43
Corporate funding, **23**:30-3, 35
Crisis, **44**:17-9, 29-34
Development bonds proposal, **23**:39
Government funding, **23**:36-9, 41-4; **31**:47-51; **33**:21-2; **54**:4
Quebec, distinct society, implications, **11**:25-6; **33**:15
Goods and Services Tax, impact, **3**:7
Inferiority complex, national, **4**:34-6; **24**:81-2
Policy
Association of Canadian Orchestras position, **24**:99-100
Beatty remarks, **43**:13
Common Agenda Alliance for the Arts position, **30**:63-4, 69
Writers' Union of Canada position, **13**:7-10
Professional training task force, **15**:32
Provincial support, **31**:48-9
Public perception, **20**:88; **31**:24-5; **44**:29-30
Quebec
Cultural model, **5**:12-5, 21; **8**:28-9; **16**:28-9
See also Culture—Funding—Federal-provincial jurisdiction
Regional variations, **13**:18-21; **30**:92
Telecom Canada, role, **24**:26-7
Culture—*Cont.*
United States, dominance, etc., **25**:18-9, 38-9
MacNeil, R., remarks, **33**:5-6
See also Aboriginal cultures; Canadian identity; Canadian unity—Communications and culture; Constitutional reform; Education

Cunningham, Lynn (Canadian Magazine Publishers Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **24**:40-3, 47, 49-56, 58-9, 61-7, 69-72

Dalibard, Jacques (Heritage Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **21**:38, 41-2, 44-8, 51-3

Dance *see* National Arts Centre

Dances With Wolves *see* Aboriginal cultures

D'Arcy, Jan (National Film Board of Canada)
Violence, television depiction, Committee study, **56**:4-9

d'Auray, Michelle (National Film Board of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **10**:20
National Film Board of Canada estimates, 1992-1993, main, **47**:11-2, 22-3, 26-7
Violence, television depiction, Committee study, **56**:4, 9-11, 13-6

Davey, Clark (*Ottawa Citizen*)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **30**:5-17, 20-7, 29-33, 35-44

Daycare *see* National Arts Centre

DBS *see* Direct broadcast satellites

de Cotret, Hon. Robert R. (PC—Berthier—Montcalm; Secretary of State of Canada to January 4, 1993; resigned June 16, 1993)
Canada Day, **45**:17
Canada 125 Corporation, **45**:7, 13-5
Canadian identity, **45**:26-7
Confederation (1867), 125th anniversary (1992) celebrations, **45**:6-7, 12, 15, 17-9, 21-2, 25, 27
Court Challenges Program, **45**:19, 27-8
Minority languages, **45**:11-2
Radio, **45**:12
Secretary of State Department
Estimates, 1992-1993, main, **45**:6-19, 21-8
Programs, **45**:23
State Ceremonial and Canadian Identity Branch, role, **45**:6-9
Secretary of State Minister, **45**:18
Student loans, **45**:11
Voyageurs Canada '92, **45**:7-9, 19, 22-4

de Jong, Simon (NDP—Regina—Qu'Appelle)
Aboriginal cultures, **30**:68-9
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **25**:15-7
Art, **20**:96-7
Artists, **18**:25, 27-9; **20**:83-5; **35**:15-6; **36**:15-7; **37**:12-4, 24-5, 31-3; **39**:9-12, 26-7; **42**:39, 57-8, 60-1, 71, 81-4, 86, 89-90
Canada Council, **20**:85-6; **30**:59; **31**:16-9, 45-7

de Jong, Simon—*Cont.*
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **18**:30; **35**:16-8, 21, 29-30; **36**:17-8; **37**:24, 34; **39**:26-7; **42**:50, 62-3, 70-1, 76
Canadian Broadcasting Corporation, **33**:22
Canadian Council on the Status of the Artist, **42**:51-5
Canadian identity, **19**:11-2; **25**:38-40
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **19**:11-2, 24; **20**:63-5, 83-7, 94, 96-8, 101-3; **24**:72, 81-2, 87-9; **25**:15-20, 31, 38-40; **30**:56-9, 62, 65, 68-70, 76, 82-4, 89; **31**:16-9, 34-6, 40, 44-7, 49, 64-6; **33**:21-2, 38-42
Common Agenda Alliance for the Arts, **30**:70
Copyright, **30**:69, 82-4
Cultural industries, **25**:40
Culture, **20**:102-3; **25**:17-9; **30**:56-9, 62, 69; **33**:21-2, 40
Family violence, **55**:14-9, 22
Francophones outside Quebec, **33**:40-1
Francophonie, **33**:42
Heritage property, **31**:65-6
Magazine publishing, **24**:72
Members of Parliament, **20**:86-7
Minority languages, **31**:35
Multiculturalism, **31**:34-6
National Arts Centre estimates, 1992-1993, main, **47**:56-7
National Film Board of Canada estimates, 1992-1993, main, **47**:18-24, 26-7
Official languages minorities, **33**:38-9
Orchestras, **24**:82, 87-9
Public Lending Right Commission, **42**:43-5
Public lending rights, **42**:41
Quebec, **33**:39
References, *in camera* meetings, **34**:189-91, 193-6; **66**:128-9, 131-2
Status of the Artist Act (Bill C-7), **18**:25, 27-30, 34-6; **35**:15-7, 21, 29-30; **36**:15-8, 20; **37**:12-4, 23-5, 31-4; **39**:9-12, 26-7; **42**:39, 41, 43-6, 50-5, 57-8, 60-3, 70-1, 76, 78, 80-4, 86, 88-91
Television, **20**:63-5
Violence, television depiction, Committee study, **54**:12-4; **55**:5, 13-9, 22
Writers, **18**:34-6

DeGuise, Jacques (Individual presentation; Laval University)
Violence, television depiction, Committee study, **53**:4-35

Delsey, Tom (National Library of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **6**:11-2, 17-8

Demers, Serge (Union des artistes)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **19**:12-3, 15-6, 19-22, 27-8
Status of the Artist Act (Bill C-7), **39**:20-32

Denhez, Marc (Individual presentation)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **26**:4-15, 17-37

Department of Communications *see* Communications Department

Desfossés, Alain-F. (Canada 125 Corporation)
Secretary of State Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:11-3, 21, 25, 30-1

DesRochers, Yvon (National Arts Centre)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **3**:27-51
National Arts Centre estimates, 1992-1993, main, **47**:28, 39-54, 56-8, 60
References *see* National Arts Centre—Director General

DesRoches, Pierre (Telefilm Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **20**:5-32
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **50**:7-26, 28-35

Detroit, MI *see* Violence, television depiction—News

Dickens, Penny (Writers' Union of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **13**:29, 35
Status of the Artist Act (Bill C-7), **13**:38-43, 45-7

Digital tape *see* Audio/video recording tapes—Copyright; Libraries; Music recording industry

Digital video compression *see* Cable television services—Technological change

Direct broadcast satellites *see* Television direct broadcast satellites

Disabled and handicapped
Funding, criteria, **45**:20-1
See also Confederation (1867); Court Challenges Program; Secretary of State Minister; Voyageurs Canada '92

Disasters, emergencies, etc. *see* Westray coal mine

Dorin, Murray W. (PC—Edmonton Northwest)
References, *in camera* meetings, **1**:6

Dorion, Marc (National Film Board of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **10**:22-3

Drama *see* Canadian Broadcasting Corporation—Radio; Television; Theatre

Ducharme, Philippe (Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **16**:48; **35**:4; **36**:24-5; **38**:16

Duhamel, Ronald J. (L—St. Boniface)
References *see* Violence, television depiction
Secretary of State Department
Estimates, 1992-1993, main, **45**:9-10, 28
Mandate, management and operation, Committee study, **48**:13-4, 32-3
Violence, television depiction, Committee study, **51**:13-5, 22

Dunsmuir, Mollie (Library of Parliament Researcher)
References, *in camera* meetings, **34**:189

Dupras, Yves *see* Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Commissioners

Dyson, Rose (Canadians Concerned About Violence in Entertainment)
Violence, television depiction, Committee study, **59**:4-19

Economic conditions
Constitutional reform, relationship, **30**:35-6
See also Family violence; Orchestras

Economic union
British Columbia Telephone Company position, **28**:51, 55, 70
Newspaper coverage, **30**:33
Telecom Canada position, **24**:11, 15-7

Economics *see* Cultural industries; Culture; Publishing industry; Telecommunications industry; Violence, television depiction

Education
AGT Limited, role, **22**:12-3, 20
Culture, including, **44**:25-6
Telecom Canada position, **24**:11
See also Audio/video recording tapes—Copyright; Cable television services; Museums—Employment training; Performing arts; Publishing industry; Student loans

Edwards, Hon. James Stewart (PC—Edmonton Southwest; Parliamentary Secretary to Minister of Consumer and Corporate Affairs and Minister of State (Agriculture) from October 8, 1991 to April 30, 1992; Parliamentary Secretary to Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons from May 1, 1992 to May 7, 1993; President of the Treasury Board from June 25, 1993)
Artists, **42**:65
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **42**:47-8
Canadian literature, **6**:20-1
Canadian Museum of Civilization, **7**:13-5
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, **15**:25-7
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **6**:18-21, 25; **7**:13-5, 21-2; **15**:25-7
Children's literature, **6**:18-9
Confederation (1867), **7**:14-5, 21-2
Government publications, **6**:19-20
References, *in camera* meetings, **3**:3; **34**:196
Status of the Artist Act (Bill C-7), **42**:47-8, 55, 63, 65-6

Elections
Canadian Broadcasting Corporation, impact, **46**:5
Remote control cable television, suitability, **48**:59

Employment *see* Artists—Self-employment

Employment equity *see* Canadian Broadcasting Corporation—Staff; Canadian Museum of Civilization—Staff; National Film Board of Canada—Staff

Employment training
British Columbia Telephone Company position, **28**:51-2
Federal-provincial jurisdiction, **20**:81; **33**:23
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:9-10
Association of Canadian Orchestras position, **24**:78-9, 84-5
Canada Council position, **31**:12-3
Canadian Arts Presenters Association position, **29**:33-4, 47-9
Canadian Museums Association position, **32**:10-1
Common Agenda Alliance for the Arts position, **30**:48
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:50-1
See also Cable television services; Cultural industries—Labour force; Museums; Theatre—Training

Employment training films
National Film Board of Canada, funding, **10**:13, 15, 21

Environment *see* Heritage property

Environment Department *see* Heritage property; Organizations appearing

Epstein, Doris (Canadians Concerned About Violence in Entertainment)
Violence, television depiction, Committee study, **59**:10

Equality rights *see* Artists

Estimates
Committee examination, effectiveness, consultations, **53**:39; **60**:37-9

Ethics *see* Artists—Artists' Code; Violence, television depiction

Ethnocultural language publications
National Library of Canada collection, **6**:13

Europa and Jupiter *see* National Gallery of Canada—Acquisitions

Europe *see* Cable television services; Telephone service—Long-distance service

Evans, Gwynneth (National Library of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **6**:24, 26

Expo 92
Seville, Canadian Pavilion, NFB film production, **47**:13

Exports *see* Film industry

External Affairs and International Trade Department *see* Appendices; Canada Council; Radio-Canada International

Fairs and exhibitions *see* Expo 92

Falzon, Charles (Canadian Film and Television Production Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **9**:21, 25-6, 28, 33-4, 38-42, 44-5

Family values *see* Violence, television depiction

Family violence
Definition, **55**:20-1
Economic factors, **55**:16-9, 22
Government interdepartmental initiative, **55**:6-10, 12-3, 19
Statistics, **55**:14-7, 22
See also Violence, television depiction

Farrell, J.H. (Telecom Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **24**:5-35

Fecan, Ivan (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian Broadcasting Corporation estimates, 1992-1993, main, **46**:9, 13-4, 18-9

Federal Court of Canada *see* Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal—Canada Labour Relations Board

Federal-provincial relations
Distribution of powers, **28**:54, 70-1; **30**:8-9
Telesat Canada position, **10**:33
See also Aboriginal cultures; Artists; Broadcast licences; Broadcasting industry; Cultural agreements; Cultural industries—Labour force; Cultural property; Culture; Employment training; Film industry—Labour force; Immigration; Interprovincial trade; National Archives of Canada; National Library of Canada; Newspapers; Property rights; Radio-Canada; Telecommunications industry

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada
Background, membership, **33**:27-9, 47-8
See also Broadcast licences; Canadian Broadcasting Corporation—Radio and television stations; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Regionalization; Canadian unity; Culture—Definition—Federal-provincial jurisdiction; Employment training; Official languages policy/bilingualism; Organizations appearing; Quebec—Distinct society

Feldman, L. Peter (Canadian Arts Presenters Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **29**:31-53

Fibre optics
Implications for telecommunications industry, **22**:15-6
Interactive television, relationship, **10**:49-50
Satellites, comparison, **10**:40
See also Cable television services

Film *see* Canadian literature; Employment training films; Expo 92; National Film Board of Canada; Performing arts

Film industry
Canadian Broadcasting Corporation, relationship, **9**:43-5
Co-production, **9**:38-40
Costs, United States, comparison, **20**:9
Development/production, **9**:21-2; **20**:31
Distribution, **20**:29-30; **43**:15-6, 33-6; **62**:30-1
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **25**:25-7, 41
Exports, **20**:9
Funding, **1**:70; **9**:22; **20**:5-6, 21, 26-7; **25**:27-30
Importance, **9**:22; **20**:6-7
Investment, private sector, tax credit proposal, **9**:22, 34-6, 40-2; **25**:29-30, 41
Labour force, Federal-provincial jurisdiction, **9**:30-2
Quebec, comparison, **9**:37-8
Regional productions, **20**:7, 12-3, 15-6, 26
Telefilm Canada, role, support, **20**:5-8; **50**:8-9
Translations, French/English, **25**:35, 41-4
United States
Domination, **9**:22, 34, 39
See also Film industry—Costs
Video recording tape, impact, **3**:8
See also Cannes Film Festival; National Film Board of Canada; Violence, television depiction

Finance Department *see* Heritage property—Taxation

Financial Administration Act *see* Communications; Telesat Canada

Finestone, Sheila (L—Mount Royal) (Vice-Chairman)
Advertising, **25**:44-6
Anthem, **33**:79
Artists, **13**:40, 43-4; **14**:14-5, 31-5, 51-2; **18**:13, 22-3, 26; **20**:79; **35**:21, 26-9; **36**:11, 26-9; **37**:9-10, 12, 33-4, 37, 44-5; **38**:8-9, 16; **39**:5-6, 13-6, 24-6, 28-30; **40**:14, 17-21, 25-34, 36, 38, 43-8; **41**:5, 10-6, 19-20, 22-3, 35-40, 43-4, 47-50, 54-7, 59-60; **42**:12-22, 24-30, 34-9, 41-3, 47, 57-9, 64-6, 73-7, 81-91
Audio/video recording tapes, **3**:45-6; **4**:14-6; **20**:65; **30**:79-80, 89
Blenkarn, references, **1**:22
British Columbia Telephone Company, **28**:80
Broadcast licences, **3**:48-9; **10**:27, 34-6; **25**:45-7; **27**:19; **28**:54; **33**:11-3, 52-3
Broadcasting industry, **27**:17; **33**:10-1, 71-4; **43**:16-7
Cable television services, **12**:31, 33; **20**:45-9, 53-4, 66-70; **23**:26-7; **27**:17-9; **28**:31; **44**:42; **48**:50-5, 60-1, 66-75; **58**:15-6
Canada Council, **13**:40; **24**:86-7; **31**:31-3; **43**:47-8; **53**:38
Estimates, 1992-1993, main, **44**:5-12, 20, 22-4, 27, 31, 34-6
Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, Committee study, **44**:5-12
Canada 125 Corporation, **48**:25
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **13**:38-9; **18**:16, 20-1, 23, 43, 47-8; **35**:8-10; **36**:9-10; **37**:10-2, 35-7; **38**:17; **39**:14-5, 23; **40**:16, 18, 21-2; **41**:8-9, 17-8, 40-3, 51; **42**:22-4, 46-50, 61-4, 67-72, 80, 87-8
Canadian Broadcasting Corporation, **12**:8-10, 30-3, 38-9; **33**:36
Board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:8-11, 18, 24-7, 41-5
Estimates, 1992-1993, main, **46**:5, 11-6, 21, 24-5, 29-40
Canadian content regulations, **9**:29-30; **17**:10-1; **23**:18-9; **27**:16; **33**:82
Canadian Council on the Status of the Artist, **13**:44-6; **14**:35-7; **18**:21-2; **35**:32-3; **36**:32-3; **41**:41; **42**:51-5
Canadian Film and Television Production Association, **62**:10-1
Canadian identity, **3**:26-7; **4**:38; **11**:13-4; **12**:17-8; **20**:11; **22**:30-1; **28**:13-5, 22; **44**:42
Canadian literature, **9**:17-8
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, **20**:66, 68; **22**:14; **25**:45; **27**:19-20; **28**:72-4; **43**:45-6, 48-50; **55**:4-5
Estimates, 1991-1993, main, **44**:41-4
Canadian unity, **2**:9-11
Communications and culture, implications, Committee study, **3**:14-6, 21, 23, 25-7, 37-41, 43, 45-9; **4**:6-8, 10-6, 20-5, 31-4, 38-43; **9**:7-9, 11-3, 15-8, 24, 27, 29-33, 35-6, 38-40, 44-6; **10**:11, 13, 15-8, 26-8, 33-6; **11**:13-6, 20, 30-4; **12**:5, 7-10, 17-9, 21-2, 26, 30-3, 38-9; **13**:4-5, 20-2, 32-3; **15**:8-12; **16**:4-5, 8, 18-9, 22-7, 29; **17**:7-11, 20, 22, 24-5; **19**:6-10; **20**:11-23, 26, 28-30, 40, 45-50, 53-6, 58, 61, 65-70, 73, 78-83, 87, 92-3, 97-8, 104; **21**:11-5, 28-31, 45-54; **22**:11-6, 23, 27-31, 33; **23**:11, 16-9, 25-7, 31-4, 36-7, 39-42; **24**:10, 12-5, 22-3, 28-33, 41, 45, 56-60, 78, 82-7, 100-4; **25**:8-15, 22, 26-7, 33-4, 43-7; **26**:7, 11, 15-6, 20-8, 32-3, 35-7; **27**:4, 12-4, 16-22, 25; **28**:4-6, 13-5, 17, 19, 22, 28-33, 41-2, 44-8, 52-6, 70-4, 76, 79-80; **29**:25-30, 35, 39, 42-3, 45-51; **30**:7-10, 19-21, 23-8, 33-6, 40-3, 53,

Finestone, Sheila—*Cont.*
Canadian unity—*Cont.*
55, 60, 62-3, 65-9, 71-80, 82-4, 87-90, 92-3; **31**:6, 13-5, 23-7, 31-4, 63-4; **33**:10-3, 22, 27, 34-7, 39, 42, 50-3, 71-4, 76, 79-83; **60**:41
Cannes Film Festival, **50**:11-2
Charney, M., references, **20**:79
Committee, **1**:8; **12**:5; **28**:5-6; **41**:4-5; **60**:9-10
Communications Department
Estimates, 1991-1993, main, **43**:5, 10-1, 13-7, 24-5, 35, 37-41, 45-51
Mandate, management and operations, Committee study, **1**:35, 37-9, 42-3, 48, 50-2, 58-60, 66-70; **48**:38, 43, 50-5, 60-1, 66-75; **50**:7-8, 11-7, 22-9, 34-8, 41-2, 44
Confederation (1867), **48**:10-1, 13-4, 26-7
Constitutional reform, **3**:15, 25-6; **20**:79; **28**:70; **30**:7; **46**:37-8
Copyright, **14**:43; **17**:7-8; **30**:72, 82-4; **31**:25-6; **43**:13-5
CTV Television Network Ltd., **33**:80-2
Cultural agreements, **1**:68-70; **3**:14; **4**:32-3; **20**:80; **25**:11-4; **30**:71; **33**:52
Cultural industries, **2**:41-4; **4**:40; **17**:9-10; **33**:76; **47**:24-6
Cultural Property Export Review Board, **60**:39-40
Culture, **3**:14, 25-6; **4**:21, 32; **9**:8-9; **11**:30; **12**:31; **13**:20-1; **16**:27, 29; **17**:8-9; **19**:7-8; **20**:16-7, 68, 79; **21**:11-2, 29-30, 48-9; **23**:31-3, 41-2; **24**:60, 83-4; **29**:35, 45-6; **30**:20-1, 26-8, 34-5, 62, 67, 92; **33**:36-7, 51; **43**:38-9; **44**:35; **54**:4
Economic union, **28**:55, 70; **30**:33
Education, **22**:12-3
Employment training, **20**:81; **24**:84-5; **25**:9-10; **28**:52; **29**:47-9
Employment training films, **10**:13, 15
Estimates, **60**:39
Family violence, **55**:15-6, 18-22
Federal-provincial relations, **28**:54, 70-1; **30**:8-9
Fibre optics, **22**:15-6
Film industry, **9**:30-2, 35-6, 38-40, 44; **20**:12-3, 15-6, 26, 29-30; **25**:26-7, 44; **43**:15, 35; **62**:30
Government buildings, **20**:79-80
Government Telecommunications Agency, **43**:49
Heritage, **21**:46-7; **43**:40-1
Heritage Canada, **21**:51-2
Heritage property, **26**:7, 15-6, 23-8, 35-7; **31**:63-4
High-definition television, **1**:58-9; **9**:38
Historic sites, **21**:47-8
Holocaust, **2**:27
Holtmann, references, **1**:8-9
Legislative Counsel Office, **35**:4
Libraries, **9**:8-9
Magazine publishing, **24**:57-60
Media, **1**:12
Mulroney, references, **60**:9
Multiculturalism, **4**:10, 12-4, 39; **30**:40-3; **31**:33-4
Musée de la Nouvelle-France, **1**:69
Museum Assistance Program, **1**:50-2; **20**:92-3; **30**:60; **43**:39-40
Music recording industry, **17**:8; **28**:5; **30**:74-7, 87-90
National Archives of Canada, **21**:11-4, 28-30
National Arts Centre, **3**:37-40, 43; **4**:32; **14**:36; **20**:20-1
Estimates, 1992-1993, main, **47**:38, 42, 44-5
National Film Board of Canada, **10**:15-8, 26-8; **55**:4-5
Estimates, 1992-1993, main, **47**:9-13, 16-7, 22, 24-6
National Gallery of Canada, **20**:97-8; **48**:11-3, 24-6; **63**:4
Newspapers, **30**:9-10, 20, 24-6

Finestone, Sheila—*Cont.*
Orchestras, **24**:83
Order in Council appointments, **3**:41, 48; **9**:15; **10**:17, 27; **13**:39; **30**:65-8; **31**:13-5; **33**:11-2
Performers' rights, **4**:24
Performing artists, **4**:20, 40-2; **17**:24-5; **29**:47
Performing arts, **4**:39-40; **29**:46-7, 49-51
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **1**:17
Briefing sessions, **13**:4-5
Briefs, **3**:21; **9**:15, 24; **26**:15-6
Chairman, **1**:8, 10
Conferences, **57**:33-4
Documents, **59**:7; **63**:18-9
Future business, **60**:4-5, 7, 9-15, 18-42
Hospitality, **24**:102-3
Items of business, **1**:12
Legitimacy of Committee, **31**:27
Meetings, **1**:32-5; **41**:58; **60**:4-5; **62**:31-2; **63**:31-2
Members, **21**:30-1; **24**:102
Order in Council appointments, **44**:5; **55**:4-5
Organization meeting, **1**:8-19, 21-7, 29-35
Printing, minutes and evidence, **1**:14-5
Questioning of witnesses, **1**:18-9, 22-7, 29-30; **3**:16; **14**:10-1
Quorum, **1**:13
Reports to House, **24**:103-4; **33**:83
Room, **1**:34
Staff, **1**:16
Vice-Chairman, **1**:11; **27**:22
Witnesses, **1**:16; **24**:103; **28**:5-6; **50**:7, 11, 36-8, 41-2, 44; **53**:35-9; **62**:20
Professional Alliance of Canadian Theatres, **39**:13
Property rights, **20**:82; **21**:53-4; **23**:41; **26**:33; **30**:7, 88
Public Lending Right Commission, **36**:10-1, 25; **42**:43-4
Public lending rights, **9**:16-7; **13**:40-1, 47; **14**:15-9, 64-6; **36**:24-6; **38**:10-1; **42**:17-8, 40-1
Publishing industry, **9**:7, 13, 16-7; **11**:14-6, 31-3
Quebec, **19**:9-10; **30**:71
Radio, **1**:12; **33**:34-6
Radio-Canada, **12**:10; **30**:93
Radio-Canada International, **12**:21-2; **29**:25-30
Radio spectrum, **1**:58
References
In camera meetings, **1**:6; **2**:4; **3**:3; **34**:189-97; **50**:3; **51**:4-6; **66**:127-9
Vice-Chairman, taking Chair, **59**:19
See also Appendices
Renewed Canada Special Joint Committee, **9**:7-8, 45-6
Secretary of State Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:10-4, 23-7, 34
Silicon chips, **28**:80
SkyPix Corporation satellite system, **3**:39; **4**:21-3; **15**:8-9
Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs, **37**:45-6
Spicer, K., references, **52**:4

Finestone, Sheila—*Cont.*
Status of the Artist Act (Bill C-7), **13**:37-46; **14**:10-1, 14-20, 22, 27, 31-7, 42-3, 45-6, 48, 50-7, 62, 64-7, 70; **16**:37, 40-54; **18**:4, 11, 13, 16-7, 19-24, 26-9, 38-9, 41, 43-4, 47-9, 51, 53-4; **35**:4, 8-10, 12, 18-21, 26-33; **36**:5, 9-11, 17, 24-9, 31-3; **37**:9-12, 33-7, 44-6; **38**:8-11, 16-9; **39**:4-6, 9-11, 13-6, 20-1, 23-6, 28-30; **40**:4-5, 7-8, 11, 14, 16-22, 25-34, 36, 38, 42-8; **41**:4-23, 26-7, 30, 35-45, 47-52, 54-7, 59-61; **42**:12-30, 34-44, 46-77, 79-92
Telecom Canada, **24**:22
Telecommunications industry, **1**:12; **20**:49-50, 69-70; **22**:15-6, 27-30; **23**:16-8, 26-7; **24**:12-5, 33; **28**:29-32, 47, 55, 70-2; **30**:25-6; **33**:11, 72-3; **43**:24-5; **44**:41-4; **60**:5, 30, 40-2
Telefilm Canada, **9**:36; **20**:13; **33**:73; **50**:12-7, 22-9, 34
Telephone service, **15**:11-2; **22**:15; **24**:28-31; **28**:32-3, 44-8; **43**:10-1; **53**:35-6; **58**:33-5, 42-3
Telesat Canada, **10**:34; **60**:5, 33, 35-6
Television, **1**:42-3; **27**:13-4; **54**:9; **62**:29
Television direct broadcast satellite services, **12**:18-9; **15**:9-11; **20**:18; **25**:47; **44**:23-4, 42
Theatre, **16**:18-9, 23-7, 42-50, 54
Violence, television depiction, Committee study, **52**:4, 9-12, 14, 16, 19, 21, 26-7; **53**:9, 21-5, 28-31, 33, 35-9; **54**:4, 7-12; **55**:4-6, 9, 12, 15-22; **57**:19-21, 23-4, 32-42; **58**:14-6, 19, 23, 26-9, 33-5, 38, 42-3; **59**:7, 10, 12-5, 19, 21, 23-4, 27-8, 31, 36, 38-44; **60**:4-5, 7, 11-5, 18-24, 26-30; **62**:9-13, 19-20, 25, 29-32; **63**:4, 7-11, 18-9, 21-5, 30-2
Visual arts, **20**:81-2
Waddell, references, **13**:32
Writers, **13**:42; **14**:54-7; **18**:48-9

Fire *see* Libraries; Library of Parliament

Fisher, John P. (Council for Business and the Arts in Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **23**:29-30, 33-5, 37-40, 42, 45

Fisher, Ron (NDP—Saskatoon—Dundurn)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **3**:16-7, 36-7, 44-7, 50

Fitness *see* ParticipAction

Fleming, Peter (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)
References, *in camera* meetings, **51**:6

Flewwelling, F. Morris (Canadian Museums Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **32**:4-6, 8-11, 13-26, 28

Foreign investment *see* Publishing industry

Fortin, Michèle (Telefilm Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **20**:27-8

France *see* Violence, television depiction—Regulation

Francophones *see* Cable television services; Canada Council—Staff; Council for Business and the Arts in Canada; Culture

Francophones outside Quebec
Assimilation, **33**:40-1
Quebec
Attitude, **33**:42-3
Migrants, **33**:40-1

Francophones outside Quebec—*Cont.*
Status, **33**:47
See also National Arts Centre; Radio—Community radio

Francophonie
Immigration, **33**:42

Fréchette, Gisèle (Guilde des musiciens du Québec)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **40**:35-9, 41-6, 48-9

Freedom of association *see* Artists

Freedom of expression
CTV Television Network position, **33**:58
See also Artists; Violence, television depiction—Censorship/freedom of expression

Freedom of information *see* Access to information

Frye, Northrop *see* Culture—Definition

Gaffney, Beryl (L—Nepean)
National Arts Centre estimates, 1992-1993, main, **47**:41-2, 44, 49-51, 54-6, 59-60

Gattuso, Emmanuelle (Canadian Association of Broadcasters)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **27**:7-9, 36

Gibeau, Marie (PC—Bourassa) (Vice-Chairman)
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **1**:17
Chairman, **1**:10
Meetings, **1**:34-5
Organization meeting, **1**:10, 17-20, 22-4, 26, 28, 30-1, 34-5
Questioning of witnesses, **1**:19-20, 22-4, 26, 30-1
Witnesses, **1**:17, 28
References
Election as Vice-Chairman, **1**:11-2
In camera meetings, **1**:6; **2**:4

Gilbert, Mallory (Professional Alliance of Canadian Theatres)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **16**:6-7, 14-6, 18, 22, 26-7, 30-6
Status of the Artist Act (Bill C-7), **16**:44, 49-50, 52

Glickman, Len (Canadian Bar Association)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **41**:4-5, 11-4, 16-27, 30-2, 36-8, 40-2, 44, 57-8

Globalization *see* Music recording industry

Godbout, Marc (Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **33**:27-31, 35-54

Goods and Services Tax *see* Culture; Heritage property; Magazine publishing; Newspapers; Orchestras; Performing arts; Publishing industry; Telephone service; Theatre

Gotlieb, Allan (Canada Council)
Canada Council
Estimates, 1992, 1993, main, **44**:17-30, 33-6
Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, Committee study, **44**:5
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:5-19, 21-5, 30-40, 42, 44, 47-51, 53-5
References *see* Cultural agreements

Gougeon, Guy (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian Broadcasting Corporation estimates, 1992-1993, main, **46**:10-2, 26-8

Gourd, Alain (Communications Department)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:16-7, 28, 30-2, 34, 37-8, 41-2; **42**:31, 45, 51, 58-9, 74-9, 82-4, 86

Government boards, agencies and commissions *see* Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal; Canadian Council on the Status of the Artist—Independence; Communications; Government Telecommunications Agency

Government buildings
Art, including, 1% of construction budget, **20**:79-80

Government contracts *see* Canadian Broadcasting Corporation—Headquarters

Government departments *see* Artists

Government departments appearing *see* Organizations appearing

Government financing *see* Cable television services; Music recording industry; Publishing industry

Government publications
Access, National Library of Canada role, **6**:6-7, 19-20

Government Telecommunications Agency
Revenues/role, **1**:39, 53; **43**:49

Graham, Greg (Canadian Artists' Representation)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **20**:73-101, 103-4
Status of the Artist Act (Bill C-7), **38**:4-15, 18-9

Gray and Company *see* Appendices; Pornography

Gray, Darryl (PC—Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **8**:17-9, 23-5, 27

Gray, Hon. Herb (L—Windsor West)
Canadian Broadcasting Corporation, board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:17-9, 21, 31-2

Gray, Jack (Writers Guild of Canada)
Violence, television depiction, Committee study, **61**:4-28

Green Plan for a Healthy Environment *see* Heritage property

Guggenheim Museum *see* Confederation (1867)

Guilde des musiciens du Québec *see* Artists—Closed shop—Producers; Organizations appearing

Gwiazda, Wojtek (Coalition to Restore Full RCI Funding)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **29**:4-7, 12-20, 22-3, 27, 29-31

Halifax, N.S. *see* Cable television services—BCTV; Heritage property; Summer cottages

Harb, Mac (L—Ottawa Centre)
References, *in camera* meetings, **34**:195

Harvard, John (L—Winnipeg St. James)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **21**:38-42, 46

Harvey, Sheldon (Coalition to Restore Full RCI Funding)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **29**:10-2, 14, 16-9, 28, 30

Henter, Guido G. (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission estimates, 1992-1993, main, **44**:47-9

Hepburn, Ken (Communications Department)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **1**:36-40, 42, 45-8, 50-5, 58-62, 64-8, 70

Heritage
Children, awareness, **21**:35-6
Federal policy, **21**:35-8, 40, 46-7, 49; **43**:40-1
Canadian Museums Association position, **32**:8
Quebec, sovereignty, implications, **21**:42-3

Heritage Canada
Background, **21**:31-2
Funding, **21**:32, 36
Programs, **21**:33-5, 45, 50
Quebec, **21**:37-8, 51-3
See also Canadian unity; Organizations appearing; Property rights

Heritage languages *see* Aboriginal languages

Heritage property
Culture, Federal-provincial jurisdiction, relationship, **31**:63-8
Environment Department, role, **31**:57-61
Environmental protection, relationship, **31**:56-8
Federal government policy, **26**:5-9, 17-20, 31, 33; **31**:68
Federal heritage buildings, **26**:9, 20-2, 24-5, 29-30; **31**:59-60
40 year designation, **26**:23-4, 27-8
Goods and Services Tax, impact, **26**:11-2
Green Plan for a Healthy Environment, implications, **26**:17; **31**:56, 59-60
Halifax, N.S. area, native artifacts, **26**:16
Heritage council, establishing, **26**:35-7; **31**:63-4; **32**:22
Legislation, Canadian Environmental Assessment Act (Bill C-13), relationship, **26**:16-7
Local communities, involvement, **31**:62
National Building Code provisions, **21**:34; **26**:8-9
Native people, including, **31**:65-7
See also Heritage property—Halifax
Non-Government Organizations, role, **26**:15
Other countries, comparison, **26**:19, 36-7
Private sector, role, Ottawa, Ont., Aberdeen Pavilion/"cattle castle" project, **26**:30
Quebec, sovereignty, implications, etc., **26**:28-9, 34-5; **31**:67-8
Taxation measures, **21**:34, 41-4, 46; **26**:5-6, 9-11, 19, 21-2, 25-7; **31**:62-3
Donations, **26**:12-5, 31
Finance Department, examination of proposals, **26**:15-6
United States, comparison, **26**:16-7, 31-2
Tourism, relationship, **31**:58
See also Property rights

Hermant, Kathleen (National Gallery of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **5**:4-5, 9-11, 19-20

Herrndorf, Peter A. (Canadian Museum of Civilization)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **7**:4-6, 10-2, 15-8, 22-3

High-definition television
International standards, **1**:58-60
Satellite transmission, **8**:15; **9**:38; **10**:39
See also Canadian Broadcasting Corporation

High technology *see* Silicon chips

Historic sites
Maintenance, **21**:47-9

Hoar, P. Diane (Association of Canadian Orchestras)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **24**:76-84, 86-91, 98-9, 101

Hockey
Canadian unity, relationship, **20**:25; **50**:34
See also Canadian Museum of Civilization—Exhibits; Confederation (1867); Violence, television depiction

Hogarth, Meg (MediaWatch)
Violence, television depiction, Committee study, **54**:4-13, 15-22

Hogue, J.-Pierre (PC—Outremont) (Acting Chairman; Vice-Chairman; Individual presentation)
Aboriginal cultures, **15**:50-2
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **25**:19-22
Artists, **14**:19-22, 37-9, 48-50; **20**:77; **35**:12-5, 24-6, 30-2; **36**:19-22, 29-32; **37**:20-3, 33, 39-41
Association canadienne de la radio et de la télévision française, **27**:28
Association of Canadian Publishes, **11**:11
British Columbia Telephone Company, **28**:61-2
Cable television services, **8**:14-5; **20**:58; **48**:59-61, 63
Canada Council, **31**:19-20, 41-3, 51-3
Estimates, 1992-1993, main, **44**:21, 32-4, 36
Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, Committee study, **44**:15-7
Canada Day, **45**:16-7
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **14**:20; **18**:49
Canadian Artists' Representation, **20**:99
Canadian Arts Presenters Association, **29**:43-4
Canadian Association of Broadcasters, **27**:27-9
Canadian Broadcasting Corporation, **3**:23; **27**:30; **33**:15-6, 45, 77; **44**:50-4
Estimates, 1992-1993, main, **46**:10, 22, 24-8, 32, 35-6
Canadian identity, **3**:22-3; **11**:11-2, 29-30; **12**:15-6, 28-30; **19**:25-8; **20**:62-3, 71; **21**:25-8; **22**:9-12; **28**:6-22; **44**:32
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission estimates, 1992-1993, main, **44**:50-4
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **3**:21-3, 26-7, 34-5, 37; **4**:10-4; **5**:8-9, 12-4, 20-2; **6**:22-3; **8**:12-6, 22-4; **11**:11-2, 28-30, 36; **12**:14-6, 28-30, 36; **13**:17-24, 27; **15**:15-9, 30, 50-2; **17**:16-22; **19**:24-8; **20**:58, 61-3, 71, 77-8, 91, 98-101; **21**:25-8, 42, 50-4; **22**:9-12; **23**:13-5, 29, 39-40, 43; **24**:19-21, 34-5, 46-50, 67, 89-93, 98, 100, 103-4; **25**:12-3, 15, 19-22, 41-4; **26**:4, 20-2, 25, 34-5;

Hogue, J.-Pierre—*Cont.*
Canadian unity, communications and culture...—*Cont.*
27:17, 27-31; **28**:6-22, 35-9, 47, 60-4, 77-9; **29**:13, 22, 24-5, 30, 39-44; **30**:10-4, 21, 23, 36-9, 53, 60-4, 70-1, 85-8, 91-2; **31**:19-22, 28-9, 40-3, 51-3, 67-8; **33**:15-6, 42-5, 47, 53-4, 63-4, 77, 79
Children's literature, **6**:22
Communications Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:59-61, 63; **50**:17-22, 32-3, 38-9, 42-3
Confederation (1867), **48**:20-3, 30
Council for Business and the Arts in Canada, **23**:40, 43
Cultural agreements, **25**:12-3
Cultural industries, **29**:40-3
Culture, **3**:35; **5**:12-3, 21; **13**:18-21; **18**:36-9; **20**:100-1; **25**:19; **30**:64, 92; **31**:20-2; **33**:15, 43-4, 53-4, 77; **44**:32-4
Film industry, **25**:41-4
Francophones outside Quebec, **33**:42-3, 47
Heritage Canada, **21**:52-3
Heritage property, **26**:20-2, 34-5; **31**:67-8
Magazine publishing, **24**:46-9, 67
Multiculturalism, **4**:10-3
Music recording industry, **17**:16-20; **30**:85-8
National Arts Centre, **3**:34-5; **47**:27
Estimates, 1992-1993, main, **47**:43, 51-4, 56, 58
National Film Board of Canada, **56**:11-3, 15-6
Estimates, 1992-1993, main, **47**:15-8, 27
National Gallery of Canada, **5**:21-2
National Library of Canada, **6**:22
Newspapers, **30**:21, 23, 37-8
Official languages policy/bilingualism, **30**:11-3
Orchestras, **24**:89-93, 98
Plamondon, references, **31**:41
Procedure and Committee
Briefs, **3**:21; **11**:36; **20**:58, 61; **21**:37, 50-1; **23**:14, 40; **47**:39; **48**:20
Documents, M., **23**:29
Legitimacy of Committee, **31**:28-9
Members, **21**:50
Questioning of witnesses, **5**:8-9; **13**:22
Translation services, **33**:15
Witnesses, **50**:7, 38-9, 42-3
Public lending rights, **14**:66-8, 70
Publishing industry, **11**:11, 28-9
Quebec, **13**:23-4; **19**:27-8; **28**:12-3; **30**:60-1, 63, 70-1; **33**:63-4
Radio, **33**:44
Radio-Canada International, **29**:13, 22-5; **46**:25
References
Acting Chairman, **6**:4; **11**:36; **13**:27; **21**:25
Appearance as witness, **28**:4
Election as Vice-Chairman, **27**:22
In camera meetings, **3**:3; **34**:189-96; **50**:3; **51**:4; **66**:128-9, 131-2
Vice-Chairman, taking Chair, **46**:5; **66**:131
See also Canadian identity—Socio-psychological analogy; Canadian unity—Communications and culture; National Film Board of Canada
Secretary of State Department
Estimates, 1992-1993, main, **45**:9, 15-7, 22
Mandate, management and operation, Committee study, **48**:20-3, 30

Hogue, J.-Pierre—*Cont.*
Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada, **30**:87-8, 91
Status of the Artist Act (Bill C-7), **13**:42; **14**:19-22, 37-9, 48-50, 66-8, 70; **18**:34, 36-9, 44-5, 49; **35**:12-5, 24-6, 31-2; **36**:19-22, 29-32; **37**:20-2, 33, 39-41, 46
Telecom Canada, **24**:19-21
Telecommunications industry, **28**:38-9, 63-4, 77-9
Telefilm Canada, **50**:17-21, 32-3
Telephone service, **28**:36-7
Television, **33**:64
Television direct broadcast satellite services, **8**:12-4, 22-4
Violence, television depiction, Committee study, **51**:22; **54**:14-5; **56**:11-3, 15; **57**:4, 27-32; **58**:20-1
Writers, **13**:18, 20

Holocaust
Revisionists, J. Crispo remarks, **2**:27

Holtmann, Felix (PC—Portage—Interlake)
Canadian Broadcasting Corporation estimates, 1992-1993, main, **46**:22-4
References, **1**:8-9
In camera meetings, **2**:4

Homel, David (Public Lending Right Commission)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:44-5, 56-70

Horhota, George (Canadian Business Telecommunications Alliance)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **23**:4-8, 14-5, 18-20, 22-8

Horning, Al (PC—Okanagan Centre)
Procedure and Committee business, organization meeting, **1**:10, 14, 21-4, 31-3

House of Commons *see* Legislative Counsel Office

Immigration
Federal-provincial jurisdiction, importance to Quebec, **19**:9, 19-20
See also Francophonie; Performing artists—United States

***In camera* meetings** *see* Procedure and Committee business

Income tax *see* Artists

Indexation *see* Public Lending Right Commission

Ingram, George (Environment Department)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:57, 64-5

Inquiries *see* Committee studies and inquiries

Insurance *see* Artists; Members of Parliament

Intellectual property *see* Property rights

International Colloquium on Television Violence *see* Violence, television depiction—Conference

Interprovincial trade *see* Telecommunications industry

Investment *see* Film industry

Japan *see* Aboriginal cultures—Cultural development

Job losses *see* Telesat Canada—Staff

Johnnie Walker whiskey *see* Violence, television depiction—Advertisements

Johnson, William *see* Official languages policy/bilingualism

Joncas, Jean-Luc (PC—Matapédia—Matane)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **20**:21, 44-5
References, *in camera* meetings, **3**:3

Justice *see* Court Challenges Program

Kashtin musical group *see* Confederation (1867); Music recording industry—Copyright

Keachie, Catherine (Canadian Magazine Publishers Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **24**:41-73

Kelly, Keith (Canadian Conference of the Arts)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **3**:5-18, 22-6
Status of the Artist Act (Bill C-7), **36**:4-6, 8-9, 11-7, 19-23, 25-34

Kincaid, Keith (Canadian Press)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **30**:6, 13, 16-24, 27-30, 32, 34-5, 38, 40-1

King, Frank (Canada 125 Corporation)
Secretary of State Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:4-11, 13-22, 25-9, 32-5

Labour Department *see* Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal; Organizations appearing

Labour force *see* Cultural industries; Employment training; Film industry; National Arts Centre—Orchestra; Performing artists

Labour relations *see* Artists—Closed shop provisions—Freedom of association—Grievance arbitration; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal; Theatre

Labri, Madonna (MediaWatch)
Violence, television depiction, Committee study, **54**:7-9, 13, 20

Lachapelle, Lise (Committee Clerk)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **4**:26; **5**:8
Procedure and Committee business, organization meeting, **1**:8-10, 15-6

Ladouceur, Jean-Marie (Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **37**:25-30, 40, 42-6

Lamarche, Pierre (Unitel Communications Inc.)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **28**:34-9, 42

Landry, Robert E. (National Arts Centre)
National Arts Centre estimates, 1992-1993, main, **47**:28-38, 40-2, 44, 51-2, 54-5, 58-60

Langdon, Steven (NDP—Essex—Windsor)
Canadian Broadcasting Corporation, board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:11-4, 27-30, 35, 37-40, 42
Mulroney, references, **2**:29

Langlois, Charles A. (PC—Manicouagan; Parliamentary Secretary to Minister of Industry, Science and Technology from May 8, 1991 to February 8, 1993; Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons from February 9, 1993 to September 1, 1993 and Parliamentary Secretary to Minister of National Defence from March 23, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Solicitor General of Canada and Leader of the Government in the House of Commons from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **50**:44

Larivière, Jules (Public Lending Right Commission)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:56, 61, 63-5, 67-70

Larivière, Virginie *see* Violence, television depiction—Petition

Larrivée, Gaby (PC—Joliette)
References, *in camera* meetings, **66**:127

Launay, Viviane (Canada Council)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:32-3

Law Reform Commission of Canada
Elimination, Canadian Bar Association position, **41**:9

Leduc, Paule (Social Sciences and Humanities Research Council)
Canada Council, Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, Committee study, **44**:5-9, 11-6
References *see* Canada Council—Order in Council appointments

Lefebvre, Eric (Guilde des musiciens du Québec)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **40**:36-48

Lefebvre, Jacques (Canada Council)
Canada Council estimates, 1992-1993, main, **44**:24, 31, 33-4
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:16-7, 20-2, 29, 31, 38-44, 46, 50, 52-3, 55

Lefebvre-Anglin, Aimée (Environment Department)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:66-7

Légaré, Yves (Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **37**:31-8, 40-6

Legislative Counsel Office
Role, **35**:4

Legros, Robert (Secretary of State Department)
Secretary of State Department estimates, 1992-1993, main, **45**:20

Lemieux, René (Committee Researcher)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **20**:13, 62
National Film Board of Canada estimates, 1992-1993, main, **47**:27
Procedure and Committee business
Future business, **60**:12-29
Organization meeting, **1**:14-5

Lemieux, René—*Cont.*
References
In camera meetings, **1**:6; **2**:4; **3**:3; **34**:189-97; **50**:3; **51**:4-6; **66**:127-9, 131-2
See also Committee—Staff
Status of the Artist Act (Bill C-7), **37**:31-2, 41-4; **39**:31; **40**:38, 40, 44-8
Violence, television depiction, Committee study, **52**:34; **59**:10; **61**:29; **62**:17; **63**:18

Lewis, Claude W. (Canadian Satellite Communications Inc.)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **8**:10-1, 14-5, 19-20, 22, 24, 29-30

Libraries
Book mobiles, impact, **9**:8
Books, preservation and storage, **9**:19
Digital tapes, storage, difficulties, **6**:21-2
Fires, prevention, **9**:18-9
Importance, **6**:4, 9; **9**:4-5
Interlibrary loans, **9**:9
Multilingual services, **6**:21
See also Canadian identity; National Library of Canada

Library of Parliament
Fire, Feb. 4, 1916, A. Meighen role, **9**:18
See also Culture—Federal-provincial jurisdiction

Literacy *see* Museums

Literature *see* Childrens' literature

Live Entertainment Corporation *see* National Arts Centre

Lussier, Hubert (Communications Department)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **18**:31, 34, 51; **35**:22, 27-8; **42**:12-4, 17-22, 25, 29-30

Lussier, Richard (National Arts Centre)
National Arts Centre estimates, 1992-1993, main, **47**:55

Lyon, David (Communications Department)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **1**:46, 54, 56-7

Lyrette, Jacques (Communications Department)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **1**:47, 50, 68-9

Maavara, Gary (CTV Television Network Ltd.)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **33**:61-2, 65, 69-70, 72-3, 76, 78-83

MacDonald, George F. (Canadian Museum of Civilization)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **7**:6-15,18-20, 22

MacDonald, Mairi (Canadian Business Telecommunications Alliance)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **23**:4, 8-13, 15-6, 19-22, 24-5, 28

Macdonald, Sandra (Canadian Film and Television Production Association)
Violence, television depiction, Committee study, **62**:4-51

MacKay, Al (Canadian Association of Broadcasters)
Violence, television depiction, Committee study, **57**:7-12, 16, 18-27, 29, 32, 34, 38-9

MacLellan, Russell (L—Cape Breton—The Sydneys)
Artists, **14**:25-7, 41
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **14**:22-4, 39-40, 45, 47-8
Public lending rights, **14**:40
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:22-8, 39-41, 45, 47-8
Writers, **14**:41

MacLeod, Bruce (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **25**:4-5, 8, 10, 14, 16-7, 19-22, 25-7, 30-1, 35, 37-8, 42-4, 46, 48-50

MacNeil, Robert *see* Culture—United States

MacSkimming, Roy (Association of Canadian Publishers; Common Agenda Alliance for the Arts)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **11**:4-37; **30**:44, 50-2, 54-6, 58, 60-4, 67-70, 72

MacWilliam, Lyle Dean (NDP—Okanagan—Shuswap)
Aboriginal cultures, **15**:46, 48; **16**:21
Artists, **44**:28
Audio/video recording tapes, **17**:11
Books, **24**:68
Broadcasting industry, **33**:60-1
Cable television services, **20**:40-3, 58-60
Canada Council, **16**:32-3
Estimates, 1992-1993, main, **44**:24-8, 31
Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, Committee study, **44**:12-4, 17
Canadian Broadcasting Corporation, **12**:11-2, 19-20, 35; **20**:59-60; **44**:49-50
Canadian content regulations, **4**:18-9; **9**:36-7; **43**:22-3
Canadian identity, **4**:36; **20**:59
Canadian Native Arts Foundation, **15**:43, 55
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, **9**:42-3; **28**:59
Estimates, 1992-1993, main, **44**:44, 46-50, 54-6
Canadian Satellite Communications Inc., **10**:37
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **4**:9-10, 18-20, 23, 36, 39; **9**:25-6, 33, 36-7, 41-3; **10**:12-7, 19, 25-6, 37-9, 48-9; **15**:12-5, 29, 42-3, 46, 48-51, 55; **16**:16, 19-21, 29, 32-5; **17**:11-5, 22, 26; **20**:8-12, 17, 24, 26-8, 40-4, 58-60; **21**:15-7, 19, 36, 42-5, 54; **22**:6-9, 22-8, 33-4; **23**:19-22, 29, 36-9; **24**:15-8, 22, 25-6, 29, 31-2, 36, 42-7, 68-9, 71-2; **27**:22-6; **28**:25-8, 33, 43-5, 56-60, 75-6, 81; **29**:16-20, 30, 35-8, 43, 51-3; **33**:13, 60-3, 71-2, 74-6, 82; **60**:40-1
Committee, **12**:4, 6
Communications Department estimates, 1992-1993, main, **43**:11, 19-26, 41-4, 50
Confederation (1867), **43**:44
Constitutional reform, **33**:60
Cultural agreements, **44**:27-8
Cultural industries, **10**:12-4; **16**:33-4; **17**:13-5; **20**:9-10; **27**:24-5; **33**:74-5; **43**:19-21
Culture, **9**:42-3; **10**:12-3; **11**:17-8; **15**:49; **16**:19, 34; **17**:11-3; **20**:10-1; **23**:37-9; **27**:26; **29**:37-8, 51-3; **33**:13, 61; **44**:31
Economic union, **24**:15-7
Education, **44**:25-6
Fibre optics, **10**:49; **22**:25

MacWilliam, Lyle Dean—*Cont.*
Film industry, **1**:70; **20**:9, 12, 26-7
Heritage, **21**:42-3, 45
Heritage property, **21**:43
Magazine publishing, **24**:42-6, 68
Multiculturalism, **4**:9-10, 39; **16**:19-20; **20**:28
Music recording industry, **4**:19
National Archives of Canada, **21**:15-7, 19
National Film Board of Canada, **10**:19, 25-6
Native people, **20**:27-8
Newspapers, **43**:41-4
Performing artists, **1**:62-3
Performing arts, **29**:35-7
Procedure and Committee business
Chairman, **1**:10-1
Documents, **15**:49-50
Future business, **60**:6, 8, 11, 13, 15, 21, 26, 30-8, 40-2
Meetings, **1**:32; **60**:6
Members, **21**:42
Ministers, **60**:6
Organization meeting, **1**:8, 10-1, 14, 18, 20, 24-8, 31-2
Questioning of witnesses, **1**:20, 24-8
Quorum, **1**:14
Vice-Chairman, **1**:11; **27**:22
Witnesses, **1**:28; **53**:36; **61**:29
Property rights, **21**:44, 54; **24**:68; **33**:76
Publishing industry, **11**:18, 33-4
Quebec, **22**:33-4; **27**:22-3; **33**:62
Radio-Canada International, **12**:21-2; **15**:15; **29**:16-20, 30
References
In camera meetings, **1**:6; **2**:4; **3**:3; **34**:189-92, 195; **50**:3
See also Canadian Broadcasting Corporation—Funding
Research and development, **1**:54-5
SkyPix Corporation satellite system, **4**:23; **10**:38-9, 48-9; **15**:13
Status of the Artist Act (Bill C-7), **16**:37, 48, 50-3; **38**:18
Telecommunications industry, **10**:37; **22**:8-9, 23-8; **23**:19-22; **28**:25-8, 43-4, 56-60; **43**:23-6; **44**:46-9, 54-5
Telephone service, **1**:63-5; **22**:6-8; **24**:17-8, 22, 31-2; **28**:26-8, 75-6; **44**:48-9; **53**:36; **58**:37-8, 43
Telesat Canada, **10**:48; **15**:29; **60**:31-7
Television, **20**:8
Television direct broadcast satellite services, **12**:34; **15**:12-5
Television satellite receiving equipment, **9**:25-6
Theatre, **16**:50-1
Trade, **29**:16-7
Violence, television depiction, Committee study, **51**:15-8, 21-3; **53**:17-8, 21, 26, 30-1, 33-4, 36, 38-40; **57**:23-6, 39; **58**:17-9, 28, 36-8, 42-3; **60**:8, 15, 21, 30; **61**:12-5, 17-8, 22-5, 29; **62**:13-5, 21-7, 31-2

Magazine publishing
Failures, **24**:55-6
Goods and Services Tax, impact, **24**:39-40, 47-9, 53-5, 57-8, 64-5
Ownership, **24**:62-4
Printing, **24**:72
Profitability, **24**:39
Readership, **24**:68-9
Regulation, **24**:60-2, 65-6
Support measures, taxation, tariffs, postal rate, **24**:39-40, 42-7, 50-3, 59-60, 66-7, 72

Magazine publishing—*Cont.*
United States publications, competition, **24**:37-9, 44-6, 67
See also Canadian unity

Maheu, Shirley (L—Saint-Laurent—Cartierville)
References, *in camera* meetings, **34**:192
Violence, television depiction, Committee study, **51**:20-1; **64**:7-9, 14-5; **65**:9-11, 15-6, 21

Manera, Anthony S. (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian Broadcasting Corporation estimates, 1992-1993, main, **46**:17, 19-20, 22-4, 33-6
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **12**:9

Marketing *see* Canadian Broadcasting Corporation—International marketing; Publishing industry

Marston, Christopher (Canadian Actors' Equity Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **4**:26-31, 33-7, 39-44
Status of the Artist Act (Bill C-7), **39**:4-16

Martinez, Andrea (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)
References, *in camera* meetings, **51**:6

Mascall, Blair (Council for Business and the Arts in Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **23**:30-45

McAvity, John G. (Canadian Museums Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **32**:4-7, 9-28

McCabe, Michael (Canadian Association of Broadcasters)
Violence, television depiction, Committee study, **57**:4-7, 14-7, 19-32, 34-42

McCrone, Bob (Consumer and Corporate Affairs Department)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:44, 51-2, 54-5, 57

McCurdy, Howard (NDP—Windsor—St. Clair)
Books, **13**:11-2, 32-4
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **6**:11-3, 17-8; **13**:11-5, 27, 31-4
Constitutional reform, **13**:13-5
Ethnocultural language publications, **6**:13
National Library of Canada, **6**:11-2, 17
Procedure and Committee business, questioning of witnesses, **13**:21-2
Television, **13**:33-4

McDermott, Michael (Labour Department)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:24-5, 30-1, 39-40; **35**:4, 7-12, 16-20, 25, 29, 34; **42**:66, 70-2, 76, 83

McDonald, Lynn *see* Violence, television depiction—Women

McEwen, Michael (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian Broadcasting Corporation estimates, 1992-1993, main, **46**:5-10, 14-8, 20-3, 25-32, 34-40
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **12**:27-8, 35-6

McIntosh, Duncan (Professional Alliance of Canadian Theatres)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **16**:7-10, 16-22, 25-8, 30, 32, 35-6
Status of the Artist Act (Bill C-7), **16**:49, 51, 53

McQueen, Trina (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian Broadcasting Corporation estimates, 1992-1993, main, **46**:21, 26, 32
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **12**:38

Media
Ownership, Committee examination proposal, **1**:12; **50**:4; **51**:4
See also Violence, television depiction

MediaWatch
Clancy remarks, **54**:16-7
See also Organizations appearing; Violence, television depiction—Women; Women

Meighen, Right Hon. Arthur *see* Library of Parliament

Members of Parliament
Artwork, displaying, insurance costs, **20**:86-7

Merriam, Barbara (National Health and Welfare Department)
Violence, television depiction, Committee study, **55**:6-22

Mexico *see* Cable television services; Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement

Micmac language *see* Aboriginal languages

Miller, Peter (Canadian Association of Broadcasters)
Violence, television depiction, Committee study, **57**:18, 40-2

Mining industry *see* Westray coal mine

Minorities *see* Television

Minority languages
Protection, **31**:35; **45**:10-2
See also Aboriginal languages; Court Challenges Program; Ethnocultural language publications; Libraries

Mirabelli, Alan (Alliance for Children and Television)
Violence, television depiction, Committee study, **59**:19-44

Misogyny
Public tolerance, **16**:21

Mitchell, Margaret Anne (NDP—Vancouver East)
Cable television services, **65**:12
Canada 125 Corporation, **45**:12-5; **48**:15, 17, 27-9
Confederation (1867), **45**:15, 27; **48**:15-7, 28
Court Challenges Program, **45**:27
Procedure and Committee business, questioning of witnesses, **48**:23
Secretary of State Department
Estimates, 1992-1993, main, **45**:12-5, 27
Mandate, management and operation, Committee study, **48**:14-7, 23-4, 27-9
Violence, television depiction, Committee study, **65**:12-4

Montigny, Bernard (Canadian Association of Broadcasters)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **27**:27-9

Montreal Film Festival *see* Telefilm Canada—Bilingualism

Montreal, Que. *see* Confederation (1867); Violence, television depiction—Advertisements

Monty, Jean, 5:4

Morin, Sylvio (Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **33**:31-7, 41-2, 44, 47, 51-3

Morrice, James Wilson *see* National Gallery of Canada—Exhibitions

Mortimer, Peter (Canadian Film and Television Production Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **9**:21-4, 27-32, 34-9, 41-6

Movable Cultural Property Program *see* Cultural property

Mulroney, Right Hon. Martin Brian (PC—Charlevoix; Prime Minister; resigned as Prime Minister June 25, 1993)
References
Crispo remarks, CBC coverage, **2**:20-1, 26, 29
Resignation, **58**:4; **60**:9

Multiculturalism
Canadian unity, incompatibility, remarks, **4**:5, 7-14, 16, 24-5; **30**:40-3
Canada Council position, **31**:33-7
Canadian Actors' Equity Association position, **4**:37, 39
Canadian Museum of Civilization position, **7**:5, 17-9
Professional Alliance of Canadian Theatres position, **16**:19-21
Telefilm Canada position, **20**:28
Union des artistes position, **19**:10-1
See also Ethnocultural language publications; Libraries; Minority languages; Voyageurs Canada '92

Multinational corporations *see* Music recording industry

Musée de la Nouvelle-France
Funding, **1**:69

Museum Assistance Program
Canadian Museums Association position, **32**:7, 20-2, 27
Funding, **43**:39-40
Jury system, **1**:50-2; **20**:92-3; **30**:60; **32**:27

Museums
Broadcasting industry, support, **32**:9
Employment training, **32**:8-9
Distance education, **32**:14-5
Exhibits, travelling, **32**:21-2
Financial status, **1**:38-9; **20**:82
Literacy, relationship, **32**:5
Number, **32**:5, 24-5
Public awareness, **32**:6-7
Publications, postal subsidies, **32**:9
Role, importance, **32**:4-6
See also Canadian Museum of Civilization; Canadian Museum of Contemporary Photography; Canadian War Museum; Musée de la Nouvelle-France

Music *see* Canadian identity

Music recording artists
International markets, access, **1**:49-50

Music recording industry
Artist development costs, **17**:23-4
Canada-United States Free Trade Agreement, impact, **3**:18

Music recording industry—*Cont.*
Copyright, importance, **4**:24-5; **17**:5, 7-8, 23; **30**:80-4
Cable television broadcasts, licence royalties, ephemeral rights, **30**:73-8, 81-2, 85-90; **31**:25-6
Canada Council position, **31**:25-6
Home taping rights, **17**:8
Kashtin musical group, comparison, **30**:88-9
Rentals, impact, **17**:8; **30**:89
Retail sales, relationship, **30**:79, 89
United States, comparison, **30**:89-91
Digital audio tape, impact, **3**:8
Globalization, **17**:6-7, 13-20, 23-4
Government funding, **4**:25; **43**:40
Multinational corporations, relationship, **4**:19-20
Quebec, funding, market, **17**:15-6; **28**:5

Music videos *see* SkyPix Corporation satellite system; Violence, television depiction

National Anti-Poverty Organization *see* Telephone service—Long-distance service

National Archives of Canada
Access system, automation, **21**:5-6, 8, 19, 28-9
Alkaline paper, introducing, **21**:8, 10, 13-5, 22
Audio-visual archives, preservation, **21**:8-9, 11, 20-1
Backlog reduction cost-shared co-operative program, **21**:15-7
Facilities, improvement, **21**:5-7, 13, 21-2
Federal-provincial jurisdiction, **21**:11-3, 29-30
Canadian Library Association position, **9**:6-7
Native peoples, records, **21**:10
Other institutions, co-ordination, **21**:8, 21-2
Portrait gallery, **21**:7
Quebec documents, etc., **21**:23-5
Records, storage and preservation, study, **21**:8, 13
Regional access sites, establishing, **21**:7, 17-8
Television programs, **21**:24
Users, background, **21**:18
See also Canadian identity; Canadian unity; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Organizations appearing

National Arts Centre
Advertising, **47**:48-9
Audience preferences, changes, **47**:28, 48
Board of directors, appointments, criticism, **14**:36; **47**:51-3
Bookstore space, use, **47**:49-50
Dance productions, **47**:31-3
Daycare centre, establishing, **3**:43-4
Director General, Y. DesRochers, **47**:51, 53
Elgin Street area, renovations, **47**:50
Estimates, 1992-1993, main, **47**:28-60
Finances, **47**:37-8, 45-6, 50-1, 53-7, 59-60
Francophone theatre companies outside Quebec, co-productions, **3**:31
Live Entertainment Corporation, relationship, **47**:42-3
Lobby, access, **3**:43
Management, operations, **3**:35-6; **47**:28-31
Audit, **47**:46, 49
Mandate, **47**:28
Name, French translation, **3**:34-5
Opera productions, **47**:33-4, 40-1
Orchestra
Anthem, performance at concerts, **47**:42, 44

National Arts Centre—*Cont.*
Orchestra—*Cont.*
Community concerts, **47**:35
Funding, **47**:41, 43-4
Labour dispute, **3**:36; **47**:56-7
Music director, conductors, **47**:33, 35
Performances, tours, **47**:33, 42, 55
Privatization, **47**:44
Phantom of the Opera production, revenues, **47**:41, 43-4
Reputation, **47**:56-9
Staff, layoffs, *Ottawa Citizen* article, **47**:39-40
Subscriptions, **47**:48
Television, video productions, film archives, Télé-Canada proposal, etc., **3**:29-34, 36-45, 47-8; **4**:32; **47**:27, 35-7
Canadian Broadcasting Corporation role, **3**:36-7
Telefilm Canada position, **20**:20-1
Volunteers, recognition, **47**:51
Young artists, development, **47**:34-5
See also Artists—Co-productions; Organizations appearing; Status of the Artist Act (Bill C-7)—References; Theatre

National Ballet of Canada
Atlantic provinces tour, cancellation, **3**:8, 17-9; **15**:27-8, 30-1; **24**:97-8; **31**:22, 53; **43**:31-2

National Building Code *see* Heritage property

National Film Board of Canada
Constitutional reform, impact, **10**:12-4, 20-3
Estimates, 1992-1993, main, **47**:4-27
Films, preservation and storage, **10**:9-10
Funding, **10**:26-7; **47**:4, 7-9, 12-4
Non-theatrical funding, **47**:11-2
Hogue criticism, "propaganda" allegations, **56**:11-6
Mandate, **10**:4, 8-9, 14-5, 23; **47**:5, 19-20
Oscar award nominations, **56**:4
Production and distribution, **10**:5-8, 19-20, 28; **47**:9, 23
Documentaries, **47**:5-6
French/English productions, **10**:9, 17-8, 25; **56**:11, 14
In-house productions, **47**:4, 20-2
Independent film makers, **47**:5, 15-22
International Consultation Centre, establishing, **10**:8, 10, 15-6
Joint productions, **10**:27
Policy, **10**:20
Research, **47**:6-7
Sex education series, *Growing Up/Grandir,* **47**:5, 12-3
Technological change, impact, **47**:6, 13-4
Television distribution, **47**:6, 23-4
Theatrical releases, **47**:5
United States market, **10**:25-6
Video cassette format, **47**:7-8
Virtual reality technology, **47**:26-7
Visible minority film makers, promoting, **47**:7, 9-11
Public reaction to films, **10**:10-2; **47**:6
Quebec separatism, impact, **10**:17-9, 21-2
Revenues, **10**:27-8; **47**:17-8

National Film Board of Canada—*Cont.*
Staff, employment equity, **47**:14-5
See also Artists—Legislation; Canadian Broadcasting Corporation; Canadian identity—Definition; Committee—Witnesses; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Employment training films; Expo 92; Organizations appearing; Television—Archival material; Violence, television depiction—Toy manufacturers

National Gallery of Canada
Acquisitions
Newman, B., painting, *Voice of Fire,* **5**:18-20, 22-3; **20**:96-8
Reni, G., *Europa and Jupiter,* **5**:19, 23
Collection
Canadian identity, reflecting, **5**:5-6, 16-8
Celtic culture, reflecting, **5**:17-8
Exhibitions, **5**:10-1; **63**:4
Morrice, James Wilson, touring exhibit, Canada 125 Corporation funding, seeking, **48**:11-3, 24-6
Fine arts transport service, **5**:23-4
Funding, **5**:19, 23
Programs, publications, **5**:7-8
Public relations, press releases, **5**:14-5, 21-2
Role, "imaginative, original and provocative", **5**:11-2, 18-20, 22-3
See also Canadian unity; Organizations appearing

National Health and Welfare Department *see* Committee—Witnesses; Organizations appearing

National Library of Canada
Book deposit system, **6**:10-2, 22-3
Collection, **6**:5-6, 9-11, 13-5
Electronic networks, establishing, **6**:6-7
Exhibits, **6**:6
Federal-provincial jurisdiction, Canadian Library Association position, **9**:6-7
Friends of the National Library, establishing, **6**:6
Funding, **6**:5, 11, 17-8
Interlibrary loans, **6**:24
Liaison officers, **6**:24
Other institutions and collections, agreements, **6**:15-7
Promotion, television ads, 66
Provinces, relationship, **6**:22-4
See also Canadian identity; Constitutional reform—Publications; Ethnocultural language publications; Government publications; Organizations appearing

National unity *see* Canadian unity

Native Cultural Centres Program *see* Aboriginal languages

Native people
Radio and television
Canadian Satellite Communications Inc., transmission, **8**:7, 11, 23-4
Native programming, **15**:40-1
Telefilm Canada funding, **20**:27-8
Viewing, **15**:55
Self-government, newspaper coverage, **30**:32
See also Aboriginal cultures; Canadian Native Arts Foundation; Children's literature; Heritage property; National Archives of Canada

Neighbouring rights *see* Public lending rights; Radio

Neil, Garry (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **25**:10-4, 16, 18, 20, 23-5, 27, 29-30, 33-6, 39-41, 43-7
Status of the Artist Act (Bill C-7), **40**:4, 7-16, 18-21, 23-35; **41**:45-57

Netherlands *see* Cable television services

New Brunswick *see* Canadian Broadcasting Corporation—Radio and television stations

Newfoundland *see* Television direct broadcast satellite services—Rural and remote areas

Newman, Barnett *see* National Gallery of Canada—Acquisitions

Newspapers
Constitutional reform, impact, **30**:20-1
Copyright issues, **30**:26
Editorials, Quebec, comparison, **30**:31-2
Federal-provincial jurisdiction, **30**:44
Goods and Services Tax, impact, **30**:9
Objectivity/sensationalism, **30**:21-4, 37-8
Ownership, concentration, **43**:41-4
Postal subsidy, **30**:10
Community newspapers, **43**:7
Technological change, relationship, **30**:24-6
See also Canadian unity; Committee—Witnesses; Constitutional reform; Economic union; Native people—Self-government; Official languages policy/bilingualism—Sault Ste. Marie; Quebec—Distinct society—Language policy; Senate

Non-Government Organizations *see* Heritage property

North American Free Trade Agreement *see* Cultural industries; Telecommunications industry; Telephone service

Not a Love Story *see* Violence, television depiction—Film industry

Nova Scotia *see* Television direct broadcast satellite services—Rural and remote areas

Official languages minorities
Constitutional reform, relationship, **33**:38-9, 48-50
See also Cultural agreements

Official languages policy/bilingualism
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:29
Johnson, W., proposal, **30**:11-3, 17
Sault Ste. Marie, Ont., declaration of unilingualism, newspaper coverage, **30**:14-5
See also Artists—Associations—Training; Broadcasting industry; Canada Council—Translation program; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal—"Linguistic" criteria; Canadian Broadcasting Corporation *passim*; Canadian literature; Canadian unity—Brockville; Children's literature; Cultural agreements; Culture—English/French cultural identity/aspirations; Film industry—Translations; National Arts Centre—Name; National Film Board of Canada—Production and distribution; Status of the Artist Act (Bill C-7)—References, Legislative drafting; Telefilm Canada; Television—Drama productions; Television direct broadcast satellite services; Theatre—Touring; Violence, television depiction—French language programs

Official languages policy/bilingualism—*Cont.*

O'Kurley, Brian (PC—Elk Island)
References, *in camera* meetings, **34**:197

Oliver, Angus (AGT Limited)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **22**:33

Ombudsman *see* Canadian Broadcasting Corporation; CTV Television Network Ltd.

O'Neil, Peter (CTV Television Network Ltd.)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **33**:78
Violence, television depiction, Committee study, **57**:12-4, 16-8, 26

Opera *see* National Arts Centre

Orchestras
Canadian Broadcasting Corporation broadcasts, **24**:77
Canadian musicians/composers, promoting, **24**:76, 79-81, 83, 93-5
Economic conditions, impact, **24**:82
Funding, **24**:76-7, 86-8, 91-2
Goods and Services Tax, impact, **24**:78
Regional orchestras, **24**:95-6
Repertoire, Quebec reaction, **24**:92-3
Taxation, **24**:77
Tours, difficulties, **24**:97-8
United States, comparison, **24**:88-91
Women, representation, **24**:90-1

Order in Council appointments
Senate ratification, double-majority, **3**:41, 48; **9**:15; **10**:17, 27; **13**:39; **16**:13; **20**:29; **25**:31-2; **30**:59, 65-8; **33**:11-2, 16-8
Canada Council position, **31**:13-5
"National institutions," definition, **31**:13-5
See also Canada Council; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal; Canadian Broadcasting Corporation—Board of board of directors; Canadian Council on the Status of the Artist; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Commissioners; National Arts Centre—Board of directors

Orders of Reference
Canadian Broadcasting Corporation, board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, **2**:3
Committee membership, **1**:3-4
Communications Department estimates, 1992-1993, main, **43**:3; **45**:3; **46**:3
Secretary of State Department estimates, 1992-1993, main, **43**:3; **45**:3; **46**:3
Status of the Artist Act (Bill C-7), **8**:3
Violence, television depiction, petition, **51**:3
See also Committee studies and inquiries

Organization meeting *see* Procedure and Committee business

Organizations appearing
AGT Limited, **22**:4-11, 13-34
Alliance for Children and Television, **59**:19-44
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **25**:4-8, 10-50; **40**:4-16, 18-35; **41**:45-57; **63**:4-18
American Federation of Musicians of the United States and Canada, **37**:5-25
Association of Canadian Orchestras, **24**:73-101
Association of Canadian Publishers, **11**:4-37
British Columbia Telephone Company, **28**:48-81
Canada Council, **31**:5-25, 29-56; **44**:5, 9-10, 14, 17-36
Canada Labour Relations Board, **14**:44-51, 53
Canada 125 Corporation, **48**:4-23, 25-35
Canadian Actors' Equity Association, **4**:26-31, 33-44; **39**:4-16
Canadian Artists' Representation, **20**:73-101, 103-4; **38**:4-15, 18-9
Canadian Arts Presenters Association, **29**:31-53
Canadian Association of Broadcasters, **27**:4-41, 43-6; **57**:4-32, 34-42
Canadian Bar Association, **41**:4-44, 57-61
Canadian Broadcasting Corporation, **2**:7-44; **12**:6-20, 22-30, 32-9; **46**:5-40
Canadian Business Telecommunications Alliance, **23**:4-16, 18-28
Canadian Cable Television Association, **20**:33-65, 67-73; **48**:35-75; **65**:4-21
Canadian Conference of the Arts, **3**:5-26; **36**:4-23, 25-34
Canadian Council on the Status of the Artist, **40**:46-7
Canadian Film and Television Production Association, **9**:21-46; **62**:4-31
Canadian Independent Record Production Association, **17**:4-27
Canadian Library Association, **9**:4-20
Canadian Magazine Publishers Association, **24**:36-73
Canadian Museum of Civilization, **7**:4-20, 22-3
Canadian Museums Association, **32**:4-28
Canadian Native Arts Foundation, **15**:31-58
Canadian Press, **30**:6, 13, 16-24, 27-30, 32, 34-5, 38, 40-1
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, **15**:4-30; **44**:36-56; **58**:4-13, 15-45
Canadian Recording Industry Association, **4**:4-25; **63**:19-31
Canadian Satellite Communications Inc., **8**:5-30
Canadians Concerned About Violence in Entertainment, **59**:4-19
Coalition to Restore Full RCI Funding, **29**:4-25, 27-31
Common Agenda Alliance for the Arts, **30**:44-72
Communications Department, **1**:36-70; **14**:4-43; **18**:4-15, 19-53; **33**:5-26; **34**:189; **35**:4-7, 11-34; **42**:12-36, 38-46, 48-55, 58-64, 66-70, 72-9, 81-93; **43**:5-51
Consumer and Corporate Affairs Department, **14**:44, 51-2, 54-5, 57
Council for Business and the Arts in Canada, **23**:29-45
CTV Television Network Ltd., **33**:55-62, 64-83
Environment Department, **31**:56-68
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, **33**:27-54
Guilde des musiciens du Québec, **40**:33-49
Heritage Canada, **21**:31-54
Labour Department, **14**:24-5, 30-1, 39-40; **18**:15-9, 23-4, 32-3, 40, 50, 53-4; **35**:4, 7-9, 12, 16-20, 25, 29, 34; **42**:16-7, 20-1, 23-7, 66-7, 70-2, 76, 83
Organizations appearing—*Cont.*
MediaWatch, **54**:4-13, 15-22
National Archives, **21**:4-30
National Arts Centre, **3**:27-51; **47**:28-60
National Film Board of Canada, **10**:4-29; **47**:4-27; **56**:4-11, 13-6
National Gallery of Canada, **5**:4-12, 14-24
National Health and Welfare Department, **55**:6-22
National Library of Canada, **6**:4-26
Ottawa Citizen, **30**:5-17, 20-7, 29-33, 35-44
Professional Alliance of Canadian Theatres, **16**:4-53
Public Lending Right Commission, **14**:44-5, 56-70
Secretary of State Department, **45**:6-28
Social Sciences and Humanities Research Council, **44**:5-9, 11-6
Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs, **37**:25-38, 40-6
Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada, **30**:72-94
Telecom Canada, **24**:5-35
Telefilm Canada, **20**:5-32; **50**:7-26, 28-35
Telesat Canada, **10**:29-50
Union des artistes, **19**:4-6, 8-28; **39**:16-33
Unitel Communications Inc., **28**:23-37, 39-48
Viva Associates, **52**:22-35
Writers Guild of Canada, **61**:4-28
Writers' Union of Canada, **13**:4-19, 23-4, 26, 28-31, 33-43, 45-7
See also individual witnesses by surname

Oscar awards *see* National Film Board of Canada

Ottawa Citizen see National Arts Centre—Staff; Organizations appearing

Ottawa, Ont. *see* Heritage property—Private sector

Ottawa River
Symbolism, Canadian Museum of Civilization exhibit, proposal, **7**:21

Ouellet, J. Richard (Communications Department)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:24, 29, 31-2, 34, 41; **18**:20-4, 27-9, 32, 34, 41-2, 45, 51; **35**:23, 25-6, 28, 30; **42**:12-9, 22-4, 26-30, 45, 64, 68-9, 75-6, 82, 85-9

Ouellet, Jacques E. (Canadian Museum of Civilization)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **7**:17-8

Our Lady of Perpetual Help Church, Catholic Women's League *see* Violence, television depiction

Palmer, Philip (Communications Department)
References, *in camera* meetings, **34**:189

Paré, Jean-Paul (Telefilm Canada)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **50**:12-3, 16-7, 31

Parker, Sid (NDP—Kootenay East)
References, *in camera* meetings, **66**:127

Parliament
Broadcasting, impact, **10**:50
See also Violence, television depiction

ParticipAction
Effectiveness, **3**:13, 24; **45**:26

Pay-television
Satellite broadcasts, **1**:54; **3**:9
Copyright, royalty proposal, **3**:10
See also Cable television services; SkyPix Corporation satellite system

Peer review *see* Canada Council—Jury system—Social Sciences and Humanities Research Council

Penitentiaries *see* Violence, television depiction

Pennefather, Joan (National Film Board of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **10**:4-22, 24-9
National Film Board of Canada estimates, 1992-1993, main, **47**:4-27

Pepsi Cola *see* Advertising

Performers' rights
Importance, **4**:6
United States, comparison, **4**:24

Performing artists
Canadian/international performers, ratio, **29**:47
Success, recognition outside Canada first, **4**:34-6; **43**:27-8
United States, quotas, **1**:62-3; **4**:17-8, 20, 40-2; **17**:24-5
See also Music recording artists

Performing arts
Audiences, building, **4**:39-40; **31**:11
Canada Council, role, **31**:54-6
Consumer profile, **24**:98-9; **29**:49-51
Education, relationship, **24**:78
Facilities, improvement, **3**:28
Film, comparison, **29**:38
Financial status, **1**:38-9; **29**:32, 34-9, 46-7
Goods and Services Tax, impact, **3**:7-8; **29**:32, 35-7; **31**:10
National tours, **29**:46-7, 51
Canada Council position, **31**:10-1, 53-4
See also National Ballet of Canada
Policy, **24**:78
See also Orchestras; Theatre

Petch, Ray (American Federation of Musicians of the United States and Canada)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **37**:5-7, 10-2, 14-21, 23-5

Petitions *see* Violence, television depiction

Phantom of the Opera see National Arts Centre

Phinney, Beth (L—Hamilton Mountain)
References, *in camera* meetings, **66**:127-8, 131-2
Secretary of State Department estimates, 1992-1993, main, **45**:18-21

Photocopies *see* Public lending rights

Plamondon, Louis (BQ—Richelieu)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:26-30
Procedure and Committee business, legitimacy of Committee, **31**:26-30
References, **31**:41
Status of the Artist Act (Bill C-7), **39**:16, 32

Plymouth, N.S. *see* Westray coal mine

Poirier, Roger (Canadian Cable Television Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **20**:42, 48-9
Communications Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:40-2, 52, 56-7, 60
Violence, television depiction, Committee study, **65**:11, 16

Politicians
Public cynicism, **12**:24

Politics *see* Art

Pornography
Opposition, combatting, Gray and Company public relations campaign on behalf of Council for Periodical Distributors Associations, **59**:7; **59A**:1-6

Porter, Robert H. (PC—Medicine Hat) (Acting Chairman)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **10**:19-21, 27, 43-4, 50
Constitutional reform, **10**:21
National Film Board of Canada, **10**:19-20, 27
Parliament, **10**:50
References, Acting Chairman, appointment by Chairman, **10**:33
Telecommunications industry, **10**:43
Television satellite receiving equipment, **10**:43

Postal service *see* Magazine publishing—Support measures; Museums—Publications; Newspapers; Publishing industry

Pratt, Jim (AGT Limited)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **22**:4-11, 13-34

Pratt, William (Canada 125 Corporation)
Secretary of State Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:29, 33

Prerogative writs *see* Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal

Privacy *see* Telecommunications industry; Telephone service—New services—Personal telephones

Private sector *see* Artists—Public/private institutions; Canadian Broadcasting Corporation; Canadian Native Arts Foundation; Canadian Satellite Communications Inc.; Film industry—Investment; Heritage property; Television

Privative clauses *see* Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal

Privatization *see* National Arts Centre—Orchestra; Radio-Canada International; Telesat Canada

Procedure and Committee business
Acting Chairman
Appointment by Chairman, **10**:33; **13**:27
Taking Chair, **6**:4; **7**:4; **11**:36; **21**:25; **61**:4, agreed to, 3; **65**:14
Agenda and procedure subcommittee
Establishing, **1**:17-8
Quorum, **1**:17-8
Bills
Consideration, temporarily suspended, **18**:3, agreed to
Study, including in Committee workplan, **51**:4, agreed to
Subject-matter, study, **50**:3

Procedure and Committee business—*Cont.*
Briefing session, **1**:6, agreed to; **17**:3, agreed to
Arrangements, **13**:4-5; **51**:6, agreed to
Briefs
Appending to minutes and evidence, **9**:24, agreed to, 3; **11**:6, 36, agreed to, 3
M. (Finestone), **24**:3, agreed to
Distribution to other witnesses, **41**:3, agreed to
One official language only, **3**:5, 21, 28; **9**:15; **20**:58, 61; **21**:37-8, 50-1; **23**:14, 40; **47**:39; **48**:20; **57**:4
Submission to Special Joint Committee, M. (Hogue), **34**:192, agreed to
Submitting to government department for review, **26**:15-6, agreed to, 3
Budget, **2**:5, agreed to
Hospitality, **2**:45, agreed to, 5; **66**:128, agreed to
Business meetings, **1**:6
Chair, casting vote, **50**:5-6, 45
Chairman
Election, **1**:9-10
M. (MacWilliam), **1**:10, negatived on secret ballot vote, 5
M. (Horning), **1**:10, agreed to on secret ballot vote, 5
Secret ballot vote
M. (Finestone), **1**:10, agreed to, 5
Ballots, destruction, M. (MacWilliam), **1**:11, agreed to, 5
Unanimous applause, M. (G. Scott), **1**:10-1, agreed to, 5
Skills, attributes, **1**:8
Conferences
Documents, appending to minutes and evidence, **57**:33-4, agreed to, 3
Members attending, **51**:6, agreed to
Researcher attending, budget covering expenses, M. (Phinney), **66**:131, agreed to
Correspondence, attaching to Report to House, M. (G. Scott), **34**:196, agreed to; **66**:133, agreed to
Delegation of Committee members, authorizing, M. (G. Scott), **34**:193, agreed to
Documents, appending to minutes and evidence, **15**:49-50, agreed to, 3; **29**:3, agreed to; **59**:7, agreed to, 3; **63**:18-9, agreed to, 3
M. (Hogue), **23**:28-9, agreed to, 3
Estimates, consideration, scheduling, **42**:92
Exhibits, filing, **16**:51-2, agreed to, 3; **50**:5, agreed to
Film/video presentation, screening, **12**:7; **33**:59, 83; **53**:3, agreed to
Future business, **60**:4-42
Hospitality
Lunch, menu, criticism, **24**:102-3
Working meals, Chairman authorized to provide, M. (Finestone), **33**:3, agreed to
In camera meetings, **1**:35, agreed to, 6; **2**:4-5; **3**:3; **8**:30; **13**:47; **17**:27; **18**:55, agreed to, 3; **24**:4; **26**:38, agreed to, 3; **33**:54; **34**:189-97; **35**:35; **38**:19; **40**:49; **50**:3-5; **51**:4-6; **53**:3; **66**:127-33
Constituents, attending meeting, **66**:127, agreed to
Transcripts, storage/destruction at end of session, **1**:15, agreed to, 5
Items of business, priority, **1**:12; **2**:4-5, agreed to; **3**:3, agreed to
Legitimacy of Committee, cannot be questioned, **31**:26-30

Procedure and Committee business—*Cont.*
Meetings
Adjourning to allow witness time to prepare, **41**:58
Cancelling, **66**:132, agreed to
Public, proceeding to, **60**:4-6, agreed to, 3
Rescheduling, **62**:31-2, agreed to, 3
Scheduling, **1**:7, agreed to; **1**:31-5; **51**:4, agreed to; **53**:3, agreed to; **63**:31-2; **66**:127, agreed to; **66**:128, agreed to; **66**:129, agreed to
Members
Absence, **21**:42, 50
Appearing as witnesses, **28**:4
M. (Finestone), **24**:102, agreed to, 3
Substitutes, **21**:30-1
Notices, validity, **50**:44-5
Ministers
Appearing before Committee, **60**:6, 10, 12
Inviting, **1**:6, agreed to; **28**:4
Motions, presentation to House, Chairman seeking House Leaders approval, **66**:130, agreed to
Order in Council appointments
Adopting
M. (Pronovost), **55**:4, agreed to, 3
M. (Van De Walle), **55**:4-5, agreed to, 3
Examination before appointments made official, **44**:5
Consideration waived, **51**:4, agreed to
Orders of reference, referred by House
Adopting, **50**:3-4
Study outline, **51**:4, agreed to; **51**:5, agreed to
Organization meeting, **1**:8-35
Printing
Minutes and evidence, M. (Finestone), **1**:14-5, agreed to, 5
Report to House
3,000 copies with special hard cover, M. (Finestone), **33**:3, agreed to
3,050 copies, tumble bilingual format, **66**:130, agreed to
Questioning of witnesses
"First come, first served" principle, **1**:19, 22-3
List of questions, appending to minutes and evidence, M. (Finestone), **3**:16, agreed to, 4
Order of questioners, **5**:8-9
Policy questions, **1**:51, 63-4; **18**:46-7
Relevance, **9**:11-2
Rotation by party, **1**:24-6; **48**:23
Time limit, **1**:18-31, stood, 6; **1**:6-7, agreed to; **1**:60; **13**:21-2, 24-5; **14**:10-1
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, **1**:13-4, agreed to, 5
Reports to Committee, draft, as amended, **66**:133, agreed to
Reports to House
Third, **66**:129, agreed to
Cover, art work, M. (Roy-Arcelin), **34**:192, agreed to; **66**:129, agreed to
Cover page costs, M. (Hogue), **33**:3, agreed to
Document, appending, **66**:133, agreed to
Draft, **24**:103-4
Adopting, as amended, **34**:197, agreed to; **66**:129, agreed to
Consideration, **24**:4, agreed to; **34**:189-97
Editing committee, establishing, M. (Finestone), **33**:83, agreed to, 4

Procedure and Committee business—*Cont.*
Reports to House—*Cont.*
Editor, hiring, **34**:197, agreed to
Ms. (Finestone), **34**:190, agreed to
M. (Hogue), **34**:190, agreed to
M. (Clancy), **34**:193, agreed to
Government response
Re-examination, requesting, **51**:4, agreed to
Requesting, **34**:197, agreed to
Recommendations, as amended, **34**:195, agreed to severally; **34**:197, agreed to
M. (MacWilliam), **34**:192, agreed to
Title, **66**:129, agreed to; **66**:133, agreed to
Room
Double-booking, **13**:27
Size, **1**:31, 34
Slide/video presentations, **48**:36; **56**:5-6
Staff
Consultants, hiring, **1**:16
Introduction, **18**:4
Library of Parliament researchers, **1**:15-6, agreed to, 5
Public relations services, hiring, **50**:4-5, agreed to
M. (Hogue), **34**:190, agreed to
Steering committee *see* Procedure and Committee business—Agenda and procedure Subcommittee
Studies and inquiries
Postponing, **51**:4, agreed to
Proposal, discussion at later date, **51**:5, agreed to
Subcommittees, establishing, **66**:127, agreed to by show of hands
Submission by Member, distributing, **66**:128, agreed to; **66**:133, agreed to
Translation services, availability, **33**:15-6
Travel, conferences, Member attending, expenses, use of travel points, **51**:6, agreed to
Vice-Chairmen
Election
M. (Roy-Arcelin), **1**:11-2, agreed to, 5
M. (Clancy), **1**:12, agreed to, 5
M. (Finestone), **27**:22, agreed to, 3
Taking Chair, **2**:4; **46**:5; **59**:19; **66**:131
Votes in House of Commons, reconvening after vote, **24**:47
Witnesses
Appearances
Cancelling, **28**:4-6
Scheduling, **24**:103; **41**:3, agreed to; **61**:28-9
Welcoming remarks, **1**:28-9
Expenses, Committee paying, **1**:16-7, agreed to, 5
Introducing, **57**:4-5
Inviting, **50**:7, 11; **53**:3, agreed to
Chairman authorized to contact, **62**:20, agreed to, 3
Departmental officials, **1**:7, agreed to
Ms. (Finestone), **50**:4, agreed to; **50**:36-45, negatived on casting vote of Chairman, 5-6; **53**:35-40, agreed to, 3
Refusal to appear, **50**:36-44
Selecting, Chairman choosing after consultations, **53**:3, agreed to

Professional Alliance of Canadian Theatres
Background, **16**:5
Canadian Actors' Equity Association, relationship, **39**:8, 13
Professional Alliance of Canadian Theatres—*Cont.*
Quebec organizations, relationship, **16**:28
See also Aboriginal cultures; Artists—Closed shop; Canadian identity—Culture; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Multiculturalism; Organizations appearing

Pronovost, Denis (PC—Saint-Maurice; Ind—Saint-Maurice as of June 17, 1993)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **30**:13-6, 24
Procedure and Committee business, Order in Council appointments, M., **55**:4
References, *in camera* meetings, **51**:5-6; **66**:127-8, 131-2
Violence, television depiction, Committee study, **54**:21-2; **55**:4-6, 10-1; **65**:17-21

Propaganda *see* Radio-Canada International—Role

Property rights
Council for Business and the Arts in Canada position, **23**:41
Federal-provincial jurisdiction, **30**:7, 53-4
Heritage Canada position, **21**:41, 44, 54
Heritage property, relationship, **26**:32-3
Intellectual property, relationship, **20**:27, 82-7, 96; **21**:53-4; **24**:68; **30**:54, 88-9; **33**:76

Provinces *see* Artists; Common Agenda Alliance for the Arts; Culture; National Library of Canada; Violence, television depiction

Public Lending Right Commission
Administrative costs, **14**:58, 62
Canada Council, relationship, **14**:58, 62, 64; **36**:10-1; **42**:43-5
Canadian Conference of the Arts position, **36**:10-1, 24-5
Funding, **14**:60-4; **14A**:1-2
Indexation, **14**:58, 68
Membership, **14**:58, 62-3
Role, **14**:57, 62-3
See also Appendices; Organizations appearing; Public lending rights

Public lending rights
Canadian Library Association position, **9**:16-7
Copyright, comparison, **14**:57-8, 65-6
Canadian Conference of the Arts position, **36**:12-3, 24-6
Funding, **13**:42-3; **14**:7, 59; **14A**:1-2
Legislation to entrench, **14**:7, 15-6, 18-9, 40-5; **35**:23-4; **42**:17-8, 40-1, 43-6
Public Lending Right Commission position, **14**:58-63
Telefilm Canada, comparison, **14**:16-8
Writers' Union of Canada position, **13**:40-3, 47
Neighbouring rights, comparison, **14**:69-70
Other countries, comparison, **14**:64-5
Payment for public use principle, **38**:5, 10-1
Photocopies, not included, **14**:70
Statistics, **14**:8
User fees proposal, **14**:68-9
"Writer", definition, **14**:57, 66-8
See also Writers

Public opinion *see* Books—Canadian attitudes; Confederation (1867); Culture—Federal-provincial jurisdiction; Violence, television depiction

Public relations *see* Pornography; Procedure and Committee business—Staff

Publishing industry
Association of Canadian Publishers policy, **11**:7-11, 16, 33-5; **11A**:1-34
Book clubs, effectiveness, **11**:32
Book Publishing Development Program, **9**:16-7; **43**:21
Canada-United States Free Trade Agreement, impact, **9**:13-4; **11**:14
Chain bookstores, Canadian titles, **13**:28-9
Communications Department, consultations, **11**:33
Costs, United States, comparison, **9**:20; **11**:8-9
Distribution system, improvement, **11**:9-10; **13**:28-31
Canadian Telebook Agency, effectiveness, **13**:35
Economic status, **11**:6, 8, 11, 34
Educational publishing, Canadianization, **11**:10
Foreign competition, **11**:27
Foreign investment, divestiture, **11**:10-1, 14-7
Goods and Services Tax, impact, **3**:7, 17-8; **9**:6-7, 10-4; **11**:6-7, 10, 14, 33-4
Government financial support, **11**:5-9, 16, 29, 31-2, 34-5; **43**:7, 9
Australia, comparison, **11**:20
Marketing, **11**:9, 21-3, 28
Postal subsidy, replacement, **11**:24-5, 33, 35-6
Quebec separatism, impact, **11**:18-9, 28
Readership, **11**:19-21
Structural problems, **11**:7-8; **13**:9
See also Books; Canadian identity; Canadian Library Association; Canadian literature

Quebec
Anglophone minority, **19**:9-10; **33**:39, 43, 48
Distinct society, **19**:18-9, 23-4; **20**:84, 103-4; **22**:31-2; **33**:7, 21
CTV Television Network Ltd. position, **33**:57, 62-4
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada position, **33**:45-7
Newspaper coverage, **30**:32-3
Writers' Union of Canada position, **13**:18-9, 23-4
Language policy, newspaper coverage, **30**:14-5
Sovereignty, **22**:33-4; **28**:12-3
British Columbia Telephone Company position, **28**:64-6
Canadian Association of Broadcasters position, **27**:22-3, 34
Canadian Museums Association position, **32**:18
Common Agenda Alliance for the Arts position, **30**:60-3, 70-1
Union des artistes position, **19**:4-6, 9, 16-7, 23, 27-8
See also Artists; Association of Canadian Publishers; Canada Council; Canada Day; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal; Canadian Artists' Representation; Canadian Arts Presenters Association; Canadian Business Telecommunications Alliance; Canadian Film and Television Production Association; Canadian Independent Record Production Association; Canadian Museums Association; Canadian unity; Committee—Witnesses; Communications Department; Confederation (1867); Cultural agreements; Culture; Film industry; Francophones outside Quebec; Heritage; Heritage Canada; Heritage property; Immigration; Music recording industry; National Archives of Canada; National Film Board of Canada; Newspapers—Editorials; Orchestras—Repertoire; Professional Alliance of

Quebec—*Cont.*
See also Artists; Association of...—*Cont.*
Union des artistes position—*Cont.*
Canadian Theatres; Publishing industry; Radio-Canada; Telephone service; Theatre—Labour-management relations; Violence, television depiction—Guidelines; Writers' Union of Canada

Québec Téléphone *see* Telecom Canada

Racine, Paul (Communications Department)
Communications Department
Estimates, 1992-1993, main, **43**:24-6
Mandate, management and operations, Committee study, **1**:42-5, 48-50, 61-2, 64-5

Racism *see* Broadcasting industry—Public service programming

Radio
Canadian content regulations, effectiveness, **3**:18; **43**:21
Community radio
Francophone community radio stations, **33**:34-6, 44
Funding, **45**:10, 12
Financial situation, Radio Action Plan Consultative Group, **27**:10; **43**:9
Neighbouring rights, **14**:11-2; **17**:8
Canadian Association of Broadcasters position, **27**:10-1, 44-5
Committee examination proposal, **1**:12
Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada position, **30**:78-9
Regulation, **27**:39-40; **44**:38-9
Talk-shows, **62**:28-9
See also Canadian Broadcasting Corporation; Native people; Television direct broadcast satellite services—Rural and remote areas; World Administrative Radio Conference

Radio Action Plan Consultative Group *see* Radio—Financial situation

Radio-Canada
Advertising revenues, competition with private broadcasters, **30**:93-4
Federal-provincial jurisdiction, Quebec position, **12**:10
See also Canadian unity

Radio-Canada International
Audience, **29**:4-5, 7, 11-2
Canadian Broadcasting Corporation, relationship, **29**:8-10, 22-3, 26-8
Canadian content, **29**:6, 18
Cost, **29**:8, 10-1, 19-20
Cutbacks, **12**:21-2; **15**:15; **29**:9-10, 13, 16-9; **46**:25, 28-9
Canadian International DX Club position, **29**:10-2
Decision-making process, **29**:22-4, 26-9
Worldwide reaction, **29**:6-8, 17
External Affairs and International Trade Department, relationship, **29**:23-5; **29A**:1
Government position, **29**:20
Privatization option, **29**:20-1
Progamming, **29**:14-6, 29
Public awareness, **29**:13-4
Reputation, **29**:9-11, 29-30
Role, not engaged in propaganda, etc., **29**:9, 21-2, 25
See also Canadian identity; Tourism; Trade

Radio spectrum
Definition, policy, size, **1**:52-4, 56-8

Rand formula *see* Artists—Closed shop

Recreation *see* Summer cottages

Referendums *see* Constitutional reform

Regions *see* Canadian identity; Canadian Radio-television and Telecommunications Commission; Culture; Film industry; National Archives of Canada; Orchestras

Regulation *see* Artists; Broadcasting industry; Cable television services; Canadian content regulations; Communications; Magazine publishing; Radio; SkyPix Corporation satellite system—Music videos; Telecommunications industry; Telephone service; Television; Television direct broadcast satellite services; Television satellite receiving equipment; Violence, television depiction

Religion *see* Television

Renewed Canada Special Joint Committee
Canadian Film and Television Production Association appearance, **9**:45-6
Canadian Library Association appearance, **9**:7-8
Committee, relationship, **3**:50-1; **4**:26; **5**:24; **9**:45-6; **10**:28-9; **13**:46; **15**:58; **20**:70, 104; **24**:35; **25**:48

Reni, Guido *see* National Library of Canada—Acquisitions

Reports to House
First, *Culture and Communications: The Ties That Bind*, **34**:1-187
Second, Status of the Artist Act (Bill C-7), **42**:3-5
Third, *Television Violence: Fraying Our Social Fabric*, **66**:3-125

Research and development
Communications Department role, **1**:54-5, 65-6
See also Artists; British Columbia Telephone Company

Rideout, George S. (L—Moncton)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **50**:38-9

Robertson, Brian (Canadian Recording Industry Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **4**:4-25
Violence, television depiction, Committee study, **63**:19-31

Robinson, Debra (Labour Department)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **18**:15-9, 23-4, 40; **42**:20-1

Rochon, Marc (Secretary of State Department)
Secretary of State Department estimates, 1992-1993, main, **45**:21

Rock, Michael (Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **30**:72-4, 80-4, 90-1

Rogers, Brian Macleod (Canadian Bar Association)
References, **41**:34
Status of the Artist Act (Bill C-7), **41**:4-10, 13-5, 17-9, 22, 24-36, 38-44, 58-61

Rogers Cablesystems *see* Cable television services—Engineering; Telecom Canada

Rollin, Benoît (Public Lending Right Commission)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:62, 67

Roscoe, Elizabeth (Canadian Cable Television Association)
Communications Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:38-40
Violence, television depiction, Committee study, **65**:12, 16

Roy, Gilles (National Film Board of Canada)
National Film Board of Canada estimates, 1992-1993, main, **47**:16-8, 22

Roy-Arcelin, Nicole (PC—Ahuntsic; Parliamentary Secretary to Minister of Communications from May 8, 1991 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Secretary of State of Canada and Minister of Communications from September 1, 1993 to August 31, 1994) (Acting Chairman)
Artists, **18**:30-1; **35**:22-3; **36**:22-3; **37**:14-7, 37; **38**:6-8; **39**:12-3, 30-1; **40**:22-3, 40-3, 47; **41**:22-3, 25-8, 32, 34, 37-9; **42**:72-3, 77-80, 89
Cable television services, **48**:55-7
Canada Council, Order in Council appointments, P. Leduc and B. Anthony, Committee study, **44**:14-5
Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, **37**:38; **40**:42; **41**:23, 50; **42**:63, 71
Canadian Artists' Representation, **20**:88
Canadian Broadcasting Corporation
Board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:20-1, 33
Estimates, 1992-1993, main, **46**:16-8
Canadian Business Telecommunications Alliance, **23**:23
Canadian identity, **19**:13; **28**:15-7
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **9**:10, 14-5; **10**:21, 23; **11**:25; **12**:22; **13**:25-6; **17**:15; **19**:13-4; **20**:65, 88-9; **21**:22-3, 25, 37; **22**:16-8, 31-2; **23**:22-3, 42; **26**:28-9; **27**:16-7, 22, 34-6; **28**:15-7, 34-6, 48, 64-6; **29**:20-2; **33**:20-1, 45-7
Communications Department
Estimates, 1992-1993, main, **43**:36-7
Mandate, management and operations, Committee study, **1**:52-3, 56, 65; **48**:5-57
Confederation (1867), **45**:21-2; **48**:17-8
Copyright, **9**:10
Culture, **11**:25; **19**:14; **20**:88; **33**:20-1
Expo 92, **47**:13
Heritage Canada, **21**:37
Heritage property, **26**:28-9
Music recording industry, **17**:15-6
National Archives of Canada, **21**:23, 25
National Arts Centre estimates, 1992-1993, main, **47**:45-9
National Film Board of Canada, **10**:21; **56**:16
Estimates, 1992-1993, main, **47**:13-5
Procedure and Committee business
Future business, **60**:7-8, 10, 19, 28-30, 37
Meetings, **1**:33-4
Organization meeting, **1**:11, 33-4
Vice-Chairmen, M., **1**:11
Witnesses, M. (Finestone), **53**:36-7
Public Lending Right Commission, **14**:62-3
Public lending rights, **13**:42-3; **42**:41
Quebec, **22**:31-2; **27**:34-6; **28**:64-6; **33**:45-7
Radio-Canada International, **29**:20-2
Radio spectrum, **1**:52-3

Roy-Arcelin, Nicole—*Cont.*
References
Acting Chairman, taking Chair, **61**:4; **65**:14
In camera meetings, **1**:6; **2**:4; **34**:189-97; **51**:4; **66**:127
Research and development, **1**:65
Secretary of State Department
Estimates, 1992-1993, main, **45**:21-3
Mandate, management and operation, Committee study, **48**:17-8
Status of the Artist Act (Bill C-7), **13**:42-3; **14**:28-9, 42, 50, 62-4, 67; **18**:30-1, 47; **35**:22-3, 31; **36**:22-4; **37**:14-7, 37-9; **38**:6-8; **39**:12-3, 30-1; **40**:22-3, 38, 40-3, 47-8; **41**:14, 22-3, 25-8, 32, 34, 50; **42**:12, 34, 36-9, 41, 56-7, 61, 71-3, 77-80, 87, 89
Telecommunications industry, **28**:34-6; **43**:36-7
Telephone service, **22**:17; **58**:38-9; **59**:37
Violence, television depiction, Committee study, **51**:18-20; **52**:12-4, 27-9, 33-4; **53**:18-21, 26, 33-4, 36-7; **54**:18-9; **56**:8-11, 16; **57**:15-8; **58**:27-8, 38-9; **59**:18, 33-4, 36-7; **60**:19, 28-30; **61**:18, 25-6, 28-9; **62**:15-7, 27, 32; **64**:9-11; **65**:14-5
Voyageurs Canada '92, **45**:21

Royal commissions *see* Violence, television depiction

Royalties *see* Audio/video recording tapes—Copyright; Cable television services—Non-broadcast services

Rural and remote areas *see* Cable television services; Television direct broadcast satellite services

Rural Dignity *see* Telephone service—Long-distance service

Sacco, Vincent (Individual presentation; Queen's University)
Violence, television depiction, Committee study, **64**:4-15

Sarhar, Eileen (Communications Department)
References, *in camera* meetings, **34**:189

Saskatchewan *see* Artists—Legislation

Satellites *see* Canadian Satellite Communications Inc.; Fibre optics; Pay-television; SkyPix Corporation satellite system; Television—Private broadcasters; Television direct broadcast satellite services; Television satellite receiving equipment

Sault Ste. Marie, Ont. *see* Official languages policy/bilingualism

Saunders, Eileen (Individual presentation; Carleton University)
Violence, television depiction, Committee study, **51**:8-12, 14-23

Sauvageau, Florian (Individual presentation; Laval University)
Violence, television depiction, Committee study, **52**:4-21

Schneider, Hon. Larry (PC—Regina—Wascana; Minister of Western Economic Diversification from June 25, 1993)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **10**:44-7; **15**:30, 43-4
References, *in camera* meetings, **51**:6; **66**:128-9, 131-2
Violence, television depiction, Committee study, **52**:16-9, 30, 32, 35; **53**:25-9

Scott, Gail *see* Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Commissioners

Scott, Geoff (PC—Hamilton—Wentworth)
Aboriginal cultures, **32**:16-8

Scott, Geoff—*Cont.*
Anthem, **33**:65
Art, **20**:98
Artists, **14**:12-3; **20**:93-5; **35**:19-21, 31; **36**:13-4, 41-3; **42**:43
Books, **13**:10
Broadcasting industry, **33**:18-9
Canada Council estimates, 1992-1993, main, **44**:29-31
Canadian Broadcasting Corporation, **12**:26-7; **25**:29; **33**:19-20
Board of directors, J. Crispo, Order in Council appointment, Committee study, **2**:13-5, 30-1
Estimates, 1992-1993, main, **46**:7-10, 33
Canadian Business Telecommunications Alliance, **23**:25
Canadian content regulations, **4**:16-7; **17**:17; **20**:14
Canadian identity, **3**:17; **20**:15
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission estimates, 1992-1993, main, **44**:41, 44-5
Canadian unity, **2**:31
Communications and culture, implications, Committee study, **3**:17-9; **4**:16-8, 24, 34-6, 42; **5**:9, 11-2, 18-20; **6**:13-5, 21-2; **7**:4, 17-20, 23; **9**:9-12, 14, 18-9, 26-7, 30, 34, 37; **10**:9-12, 18-9, 25; **12**:12-4, 26-7; **13**:10, 16-7, 22, 24-5, 27, 32, 35, 37; **14**:11-3; **15**:22-5; **16**:4, 14, 16-9, 34-5; **17**:17, 22-4, 26; **19**:20-2; **20**:13-5, 93-6, 98; **21**:15, 19-22, 30; **23**:24-5; **24**:24-6, 29, 60, 63, 65-6, 79-81; **25**:27, 29, 36, 43, 47-8; **27**:4, 13-5, 24; **31**:68; **32**:16-8; **33**:18-20, 65-8, 71, 78
Charest, references, **31**:68
Committee, **12**:13
Communications Department
Estimates, 1992-1993, main, **43**:27-8
Mandate, management and operations, Committee study, **1**:47-9, 56; **50**:29-30, 34, 39-40
Confederation (1867), **45**:24-5
Copyright, **9**:9-10
CTV Television Network Ltd., **33**:65-8, 78
Cultural industries, **1**:47-9; **4**:42; **13**:17; **17**:24
Culture, **4**:34-6; **5**:12; **16**:17-8, 34-5; **19**:20-2; **24**:81; **44**:29-31
Film industry, **25**:27
Libraries, **6**:21; **9**:18-9
Library of Parliament, **9**:18
Magazine publishing, **24**:65-6
Multiculturalism, **4**:16; **7**:17-8
Music recording artists, **1**:49
Music recording industry, **3**:18; **4**:24; **17**:23-4
National Archives of Canada, **21**:15, 19-22
National Arts Centre estimates, 1992-1993, main, **47**:39-40
National Ballet of Canada, **3**:17, 19
National Film Board of Canada, **10**:9-12, 18; **56**:4, 12
National Gallery of Canada, **5**:11, 18-20
National Library of Canada, **6**:13-5
Orchestras, **24**:79-80
Performing artists, **4**:17-8, 34; **43**:27-8
Procedure and Committee business
Chairman, **1**:9-10
Future business, **60**:5-6, 8, 10-1, 13-4, 24
Meetings, **60**:5-6
Organization meeting, **1**:9-10, 12, 14
Questioning of witnesses, **9**:12; **13**:24-5
Vice-Chairman, **1**:12
Witnesses, **50**:39-40
Property rights, **20**:96

Scott, Geoff—*Cont.*
Public lending rights, **36**:12-3
Publishing industry, **3**:17-8; **9**:10-2
Quebec, **32**:18
Radio, **14**:11-2
Radio spectrum, **1**:56
References
Acting Chairman, taking Chair, **7**:4
In camera meetings, **2**:4; **3**:3; **34**:192-7; **50**:3; **51**:4-5; **66**:131
Secretary of State Department estimates, 1992-1993, main, **45**:23-5, 27
SkyPix Corporation satellite system, **9**:26-8
Status of the Artist Act (Bill C-7), **16**:37; **35**:19-21, 31; **36**:9, 12-5, 20, 31; **37**:22-3, 41-3; **38**:18; **42**:43
Telecommunications industry, **23**:24
Telefilm Canada, **50**:29-30
Telephone service, **24**:24-6
Television, **13**:35; **15**:25; **22**:66-7; **43**:28
Television direct broadcast satellites, **44**:44-5
Violence, television depiction, Committee study, **54**:19-20; **56**:4, 8-9, 12-3, 16; **58**:42, 44-5; **59**:15-6, 31-3, 41; **60**:8, 14, 24; **61**:15-7; **62**:17-9; **63**:15-7, 26-7; **65**:15-6
Voyageurs Canada '92, **45**:23-4

Scott, Marianne (National Library of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **6**:4-26

Secretary of State Department
Estimates, 1992-1993, main, **45**:5-28
Mandate, management and operation, Committee study, **48**:4-35
Programs, co-ordination with other government departments, **45**:22-3
State Ceremonial and Canadian identity Branch, role, **45**:6-9
See also Canadian identity; Court Challenges Program; Orders of Reference; Organizations appearing; Student loans

Secretary of State Minister
"Minister of State for the Disabled" title, **45**:18

Self-employment *see* Artists

Senate
Reform
AGT Limited position, **22**:23
Newspaper coverage, **30**:33
See also Order in Council appointments

Senchuk, Peter *see* Canadian Radio-television and Telecommunications Commission—Commissioners

Seville, Spain *see* Expo 92

Sex education *see* National Film Board—Production and distribution

Sex/gender *see* Violence, television depiction—Gender factors

Sexual abuse *see* Children

Sexual activity *see* Advertising; Telephone service

Shearer, Jeff (Canadian Magazine Publishers Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **24**:36-43, 45-50, 54, 56, 58, 62-73

Silence of the Lambs see Violence, television depiction—Video cassettes

Silicon chips
Manufacture, Canadian production, **28**:80

Simmons, Hon. Roger C. (L—Burin—St. George's)
Violence, television depiction, Committee study, **61**:8-10, 19-22

Siren, Paul (Canadian Conference of the Arts)
References, **36**:5-6
Status of the Artist Act (Bill C-7), **36**:6-8, 10, 12-21, 26-8, 33

SkyPix Corporation satellite system
Canadian equivalent, feasibility, **15**:13
Financial accountability, **15**:20-1
Implications, **3**:39-40; **8**:17; **9**:22-4, 26-9; **10**:38-40, 48-9; **15**:7-9; **20**:17-8
Music videos, regulation, **4**:21-4
See also Television direct broadcast satellite services—Rural and remote areas

Smalley, Catherine (Professional Alliance of Canadian Theatres)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **16**:4-5, 10-3, 17-20, 23-9, 33-6
Status of the Artist Act (Bill C-7), **16**:37-53

Smith, Brydon (National Gallery of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **5**:16, 18, 20, 23-4

Smits, Sonja (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **25**:5-7, 16-8, 23-5, 27, 35, 42-3, 46, 48

Social charter *see* Constitutional reform

Social programs *see* Artists

Social sciences *see* Culture—Definition

Social Sciences and Humanities Research Council *see* Canada Council; Organizations appearing

Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs
Background, membership, **37**:25-7, 45-6
See also Artists—Closed shop—Scale agreements; Organizations appearing; Status of the Artists Act (Bill C-7)—References

Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada
Membership, anglophones/francophones, **30**:87-8, 91
See also Audio/video recording tapes; Organizations appearing; Radio—Neighbouring rights

Spicer, Keith (Canadian Radio-television and Telecommunications Commission)
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission estimates, 1992-1993, main, **44**:36-47, 49-56
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **15**:4-30
References, **52**:4
See also Appendices; Committee—Witnesses; Telephone service—Universal accessibility/basic service

Sports *see* Violence, television depiction

Spousal violence *see* Violence, television depiction—Super Bowl

Spring, Sylvia (MediaWatch)
Violence, television depiction, Committee study, **54**:6-7, 11, 13, 15-6, 20

Statistics Canada *see* Canada Council—Research

Status of the Artist Act (Bill C-7)—Minister of Communications
Consideration, **13**:37-47; **14**:4-70; **16**:37-54; **18**:4-55; **35**:4-35; **36**:4-34; **37**:5-46; **38**:4-19; **39**:4-33; **40**:4-49; **41**:4-61; **42**:12-93; as amended, **42**:91, carried, 11; report to House with amdts., **42**:91, agreed to, 11
In camera meeting, **17**:3
Clause 1, **42**:41, stood, 7; **42**:90, carried, 11
Clause 2, as amended, **42**:90, carried, 11
Amdt. (Finestone), **42**:34-7, withdrawn, 7
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:37-40, stood, 7; **42**:89-90, agreed to, 11
Amdt. (Finestone), **42**:40-1, withdrawn, 7
Clause 3, **42**:41-6, agreed to, 7
Clause 4, **42**:56, carried
Amdt. (Finestone), **42**:46-51, withdrawn, 7
Amdt. (Finestone), **42**:51-5, withdrawn, 7-8
Clause 5, **42**:56, carried, 8
Clause 6, as amended, **42**:61, carried, 8
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:56-7, agreed to, 8
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:60-1, agreed to, 8
Clause 7, **42**:61, carried, 8
Clause 8, **42**:61, stood, 8; **42**:80-5, carried, 10
New clause, M. to add (Roy-Arcelin), **42**:80, agreed to, 10
Clause 9, as amended, **42**:63, carried, 8
Amdt. (Finestone), **42**:61-3, agreed to, 8
Clauses 10 to 15, **42**:63, carried severally, 8
Clause 16, as amended, **42**:71, carried, 8
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:63-4, agreed to, 8
Amdt. (Finestone), **42**:64-71, withdrawn, 8
Clause 17, as amended, **42**:72, carried, 9
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:71-2, agreed to, 8-9
Clauses 18 to 21, **42**:72, carried severally, 9
Clause 22, as amended, **42**:77, carried, 9
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:72-7, agreed to, 9
Clauses 23 to 48, **42**:9, stood
Clauses 23 to 37, **42**:86-7, carried severally, 10
Clause 38, as amended, **42**:87, carried, 10
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:87, agreed to, 10
Clauses 39 to 48, **42**:87, carried severally, 11
Clause 49 as amended, **42**:78, carried, 9
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:77-8, agreed to, 9
Clause 50, as amended, **42**:79, carried, 10
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:78-9, agreed to, 9-10
Clauses 51 and 52, **42**:10, stood; **42**:87-8, carried severally, 11
Clause 53, as amended, **42**:79, carried, 10
Amdt. (Roy-Arcelin), **42**:79, agreed to, 10
Clauses 54 to 69, **42**:88, carried severally, 11
Reprint as amended, **42**:91, agreed to, 11
Title, **42**:90, carried, 11
References, **20**:78
Amendments, **42**:28-9
American Federation of Musicians of the United States and Canada position, **37**:5-7, 20

Status of the Artist Act (Bill...—*Cont.*
References—*Cont.*
Canadian Bar Association position, **39**:9; **40**:10-2; **41**:5-7, 10-5, 22-4, 32-6, 45-61; **42**:12, 28-30
Canadian Conference of the Arts position, **36**:5-8
Consultations, **37**:11-2; **41**:6-7, 45, 61; **42**:32
Legislative drafting, French/English versions, **35**:26; **40**:45-6; **42**:38, 56-7
National Arts Centre position, **40**:33; **47**:47-8
Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs position, **37**:26-30
Timetable, **16**:52-4
See also Artists—Legislation; Orders of Reference; Reports to House—Second; Theatre—Labour-management relations

Steering committee *see* Procedure and Committee business—Agenda and procedure subcommittee

Stein, Ken (Canadian Cable Television Association)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **20**:33-44, 47-62, 64, 67-73
Communications Department, mandate, management and operation, Committee study, **48**:35-8, 42-5, 50-70, 72-5
Violence, television depiction, Committee study, **65**:4-21

Student loans
Interest charges, **45**:10-1

Studies and inquiries *see* Committee studies and inquiries

Stursberg, Richard (Unitel Communications Inc.)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **28**:23-37, 39-48

Summer cottages
Halifax, N.S., inside city limits, **7**:10

Sunset clauses *see* Artists—Legislation

Superbowl football championship *see* Violence, television depiction

Tariffs *see* Magazine publishing—Support measures

Tassé, Roger (Committee consultant)
References, *in camera* meetings, **34**:196

Taxation *see* Broadcasting industry; Cultural property; Film industry—Investment; Heritage property; Magazine publishing—Support measures; Orchestras; Telesat Canada; Violence, television depiction

Technological change *see* Broadcasting industry; Cable television services—Engineering; Cultural industries; Fibre optics; National Film Board of Canada—Production; Newspapers; Telecommunications industry; Telephone service—New services; Television direct broadcast satellite services; Television satellite receiving equipment; Violence, television depiction

Technology *see* British Columbia Telephone Company; Cable television services

Teenage Mutant Ninja Turtles *see* Violence, television depiction—Film industry

Télé-Canada *see* National Arts Centre—Television

Telecom Canada
AGT Limited, membership, **22**:4
Background, **24**:5-6
Membership, **24**:19-22
Canadian Satellite Communications Inc., **24**:22
Québec Téléphone, **24**:20-1
Rogers Cablesystems, **24**:21
Telesat Canada, **24**:22
Unitel Communications Inc., **24**:21
Voting procedures, **24**:19-20, 22
See also Canadian identity—Telecommunications; Canadian unity—Communications and culture; Council for Business and the Arts in Canada; Culture; Economic union; Education; Organizations appearing; Telecommunications industry *passim*; Telephone service *passim*

Telecommunications Act (Bill C-62)
Committee examination, including in workplan, **51**:4
See also Telecommunications industry—Legislation

Telecommunications industry
Children, awareness, **23**:25-6
Committee examination proposal, **1**:12; **50**:4
Competition, **43**:9, 46-7
British Columbia Telephone Company position, **28**:51, 58-9, 63, 66-9
Canadian Business Telecommunications Alliance position, **23**:9-15, 22-3, 26-7
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission role, **44**:43-4
"Public interest" aspects, **23**:16-9, 27-8
Telecom Canada position, **24**:15, 27-9
Unitel Communications Inc. position, **28**:25-8, 39-40, 43-5, 66
Economic importance, **22**:5
Federal-provincial jurisdiction, **23**:11-2; **30**:25-6, 44; **33**:11-2
British Columbia Telephone Company position, **28**:55-6, 77-9
Telecom Canada position, **24**:12-3, 15-7
Unitel Communications Inc. position, **28**:29-32, 34-6, 38-9, 42-3
Infrastructure, implications, **20**:49-51, 69-70
Interprovincial trade barriers, reduction, **23**:11-3, 17-8; **28**:29-30
Telecom Canada position, **24**:13-4, 16
Legislation, Telecommunications Act (Bill C-62), **43**:6, 9; **44**:41-2
North American Free Trade Agreement negotiations, basic/enhanced services, **43**:23-6; **44**:54-6
Ownership, restrictions, **23**:18; **24**:14; **28**:44, 47
British Columbia Telephone Company position, **28**:50
Policy
AGT Limited position, **22**:8-9, 15-6, 29-30
Canadian Business Telecommunications Alliance position, **23**:4, 7-8, 11-3, 15-6
Privacy issues, cellular phones, fax, caller ID, **43**:11-2, 36-7; **60**:40-2
Regulation
AGT Limited position, **22**:5-6, 18-30, 33
British Columbia Telephone Company position, **28**:50-1, 56-60, 70-2

Telecommunications industry—*Cont.*
Regulation—*Cont.*
Canadian Business Telecommunications Alliance position, **23**:4, 6, 8-9, 11, 13, 19-22, 26-7
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission position, **44**:46-9
Telecom Canada position, **24**:9-10, 24, 33-4
Telesat Canada position, **10**:32-3, 37-8, 43-4
Unitel Communications Inc. position, **28**:25-8, 40-1
Revenues, **1**:37; **28**:63-4
Technology, convergence, **22**:15-6, 25; **24**:33-4; **28**:59-60, 69; **33**:72-3; **60**:5, 30, 40-1
Government officials, awareness, **23**:24-5
Telecom Canada position, **24**:6-10, 33-4
See also Cable television services; Canadian identity; Fibre optics; Government telecommunications agency

Telefilm Canada
Anniversary, **50**:8
Bilingualism, supporting, **50**:8, 18-9, 32-4
Montreal Film Festival, funding, **50**:13-8, 25-9, 33
Subtitling, funding, **50**:14-7, 27
Canadian Broadcasting Corporation, amalgamation proposal, **20**:21-2
Canadian Film and Television Production Association position, **9**:33, 36
CTV Television Network Ltd. position, **33**:73-4
Evaluations, **50**:9
Funding/revenues, **20**:6, 13, 21, 26-7, 31; **25**:41; **27**:12; **50**:9-10, 12, 21-5, 29-31
Mandate, **20**:8, 32; **50**:8, 19-21, 24-5
See also Canadian content regulations; Canadian identity; Canadian unity; Cannes Film Festival; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Film industry; Multiculturalism; National Arts Centre—Television; Native people—Radio and television; Organizations appearing; Public lending rights—Legislation

Telephone service
Competition
British Columbia Telephone Company position, **28**:66-70; **58**:37-8
CALL-NET, **24**:30-1
Telecom Canada position, **24**:22, 32-3
Unitel Communications Inc. position, bypass threat, **28**:24-8, 37-8, 40-2, 45, 47-8; **58**:36-7, 42-3
See also Telephone service—Universal accessibility/basic service
Goods and Services Tax, impact, **15**:11-2; **28**:46-7
Long-distance service, **15**:12
British Columbia Telephone Company position, **28**:69-70; **58**:37-8
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission hearings, **44**:38; **50**:4, 36-45
Consumers Association of Canada position, **28**:26-7
Europe, comparison, **28**:68
National Anti-Poverty Organization position, **28**:26-7
Rural Dignity position, **28**:27
United States, comparison, **1**:64; **28**:28, 40
Unitel Communications Inc. application, **22**:6-7, 21-2; **23**:9; **28**:24-5, 40, 57-8, 67, 69-70; **58**:30-1, 36-7, 40-1
New services, introduction, **28**:32-4, 44-5; **58**:35-6
Privacy aspects, **44**:39; **58**:39

Telephone service—*Cont.*
New services, introduction—*Cont.*
United States, comparison, **28**:32
North American Free Trade Agreement, implications, **24**:25-6
Personal telephones, privacy aspects, **43**:10-1
Quebec, comparison, **22**:17; **28**:35
Rates, **1**:63-5; **44**:48-9
Telecom Canada position, **24**:5-6, 11, 22-3
Regulation, **1**:60-2; **15**:12; **58**:35, 38-41
AGT Limited position, **22**:7-8
British Columbia Telephone Company position, **28**:56-8
Telecom Canada position, **24**:9-10, 17-8, 24-5, 28-31, 33
United States, comparison, **28**:33-4
Unitel Communications Inc. position, **28**:34-6
Resale, **28**:35, 45-6; **58**:36-7
Revenues, United States, comparison, **24**:8
Sex numbers, **54**:7; **59**:37-8
Universal accessibility/basic service, **1**:37; **15**:5; **22**:15, 21; **28**:27-8, 32, 45, 56-7; **58**:39-42
Competition, **58**:34-5, 37-8
Definition, **28**:79-80; **58**:33, 40, 42
Spicer, K., position, **53**:35-6; **58**:31-4
Telecom Canada position, **24**:5-6, 8, 24
United States, comparison, **22**:7-8
Video conferencing, **28**:36-7, 47-8, 67
800 service, United States, comparison, **28**:33-4, 40
See also Air travel; British Columbia Telephone Company; Cable television services—Competition

Telesat Canada
Financial Administration Act, applicability, **1**:40
Privatization, **10**:29-30, 34, 44-5; **15**:19-20, 29-30; **60**:31-8
Services, **10**:30-1, 44-8
Staff, layoffs, **60**:5, 31
Tax credits, loss carry-forwards, **60**:31-6
See also Broadcast licences; Federal-provincial relations; Organizations appearing; Telecom Canada; Telecommunications industry—Regulation

Television
Archival material, including National Film Board of Canada, dedicating specific channel, **15**:25
Canadian content, **43**:22; **62**:29-30
Costs, United States, comparison, **20**:8-9
Criticism, **13**:33-5
Drama productions
Canadian content, French/English, comparison, **1**:42-5
English/French productions, translation, **20**:19-20
Impact, **20**:63-5
Minorities, representation, **54**:7-9
Private broadcasters
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission hearings, **44**:38
Mandate, public broadcasters, comparison, **33**:64-5
Ownership, concentration, Blackburn Group sale of stations to Baton Broadcasting Incorporated, **43**:28-9
Satellite services, competition, **27**:6-7, 11, 13-7; **33**:56
Regulation
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission hearings, **44**:40
CTV Television Network Ltd. position, **33**:57-62, 66-7, 77

Television—*Cont.*
Religious broadcasting, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission review, **44**:38
United States signals
Licence fees, **27**:37, 43
Simulcasts, **57**:21-2
See also Television—Costs
See also Cable television services; Canadian Broadcasting Corporation—Radio and television stations; Confederation (1867); Fibre optics; High-definition television; National Archives of Canada; National Arts Centre; National Film Board of Canada—Production; National Library of Canada—Promotion; Native people; Pay-television; Violence, television depiction

Television direct broadcast satellite services
Alternatives, niche marketing, **15**:9-11, 13-5, 28-9; **20**:18-9
Canadian Broadcasting Corporation position, **12**:18-9, 25-6, 34-5; **46**:14-6, 18
See also Television direct broadcast satellite services—Rural and remote areas
Canadian identity, promoting, **44**:23-4, 42
Canadian Satellite Communications Inc. service, **8**:6-7, 12-4, 22-4
French language signals, subsidized price, **8**:13-4, 29-30
Public reaction, **15**:13
Regulation, **10**:40-3; **15**:9-13; **44**:44-6
Rural and remote areas, Canadian Satellite Communications Inc. service, **8**:5-6, 8, 20
Canadian Broadcasting Corporation, included in basic services, **8**:26-7
Newfoundland, **8**:10-1
Nova Scotia, **8**:22
Radio signals, costs, **8**:18
Skypix, competition, **8**:7-8, 11-2, 20, 28
United States content, **8**:18-9, 25-6
Technology convergence issues, **25**:47
See also Cable television services; Canadian Broadcasting Corporation—Northstar; High-definition television; SkyPix Corporation satellite system; Television—Private broadcasters; Violence, television depiction

Television Extension to Northern Ontario program *see* Cable television services—Government assistance

Television satellite receiving equipment
Regulation, **9**:25-6
Smaller dishes, suitability, **8**:15-7; **10**:38-9, 42-3; **15**:9
Technological developments, **1**:56-7
See also Pay television; SkyPix Corporation satellite system

TENO *see* Television Extension to Northern Ontario

Theatre
Accessibility/ticket prices, **16**:8, 18-9
Atlantic provinces, difficulties, **3**:19-20
Canadian content, **16**:16, 23, 35-6
Goods and Services Tax, impact, **3**:7
Government role, funding, **16**:9-10, 23, 34-5
Labour-management relations, Canadian Theatre Agreement, Status of the Artist Act (Bill C-7), impact, **16**:37-54
Quebec, comparison, **16**:45-6
National Arts Centre, role, **16**:25-7
National policy, **16**:27-8

Theatre—*Cont.*
Restrictions, rehearsal time/number of actors on stage, **16**:8
Touring, importance, **16**:8-9, 25, 34
Costs, **16**:15
English-French exchanges, **16**:14-5
Training, **16**:9-10, 12-3, 24-5
See also Canadian identity

Thera, John (Library of Parliament Researcher)
References, *in camera* meetings, **34**:189-97

Thompson, Eldon D. (Telesat Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **10**:29-50

Thomson, Shirley L. (National Gallery of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **5**:4-8, 10-2, 14-9, 21-2, 24

Ties That Bind project *see* Canadian Conference of the Arts

Toronto, Ont. *see* Canadian Broadcasting Corporation—Board of directors—Headquarters

Tourism
Radio-Canada International, role, **29**:17-9
See also Heritage property

Toy manufacturers *see* Violence, television depiction

Trade
Radio-Canada International, role, **29**:5, 16-7, 19
See also North American Free Trade Agreement

Tremblay, Johane (Canada Labour Relations Board)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **14**:45-7, 49-50, 53

Tremblay, Michel (Canadian Association of Broadcasters)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **27**:4-7, 10-27, 30-5, 37-41, 43-6

Turgeon, Serge (Union des artistes)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **19**:4-6, 8-11, 14-28
Status of the Artist Act (Bill C-7), **39**:16-9, 27-9, 32-3

Turner, Hon. Garth (PC—Halton—Peel; Minister of National Revenue from June 25, 1993)
References *see* Anthem

Unemployment *see* Telesat Canada—Staff

Union des artistes
Background, **19**:4
See also Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists; Artists—Closed shop—Co-productions—Independent contractors; Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal—Canada Labour Relations Board; Canadian identity—Culture; Canadian unity—Communications and culture; Culture—Federal-provincial jurisdiction; Multiculturalism; Organizations appearing; Quebec—Sovereignty

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization *see* Artists; Canada Council

United States *see* Aboriginal cultures—Cultural development; Canada-United States Free Trade Agreement; Canadian Broadcasting Corporation—Headquarters; Canadian identity; Confederation (1867)—125th anniversary (1992) celebrations, Souvenirs; Culture; Film industry; Heritage property—Taxation; Magazine publishing; Music recording industry—Copyright; National Film Board of Canada—Production and distribution; Orchestras; Performers' rights; Performing artists; Publishing industry—Costs; Telephone service *passim*; Television; Television direct broadcast satellite services—Rural and remote areas; Violence, television depiction

Unitel Communications Inc. *see* Broadcasting industry—Regulation; Canadian identity—Telecommunications; Canadian unity—Communications and culture; Organizations appearing; Telecom Canada; Telecommunications industry—Competition—Federal-provincial jurisdiction—Regulation; Telephone service—Long-distance rates—Regulation

User fees *see* Public lending rights

Vachon, P.M. (Heritage Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **21**:52-3

Valour and the Horror see Canadian Broadcasting Corporation—Programming

Van De Walle, Walter (PC—St. Albert)
Violence, television depiction, Committee study, **55**:5

van Koughnett, Greg (British Columbia Telephone Company)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **28**:55-8, 63, 68-74, 78-80

Veilleux, Gérard (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **12**:7, 11-2, 15-7, 20, 22-3, 25-6, 29-30, 33-6, 38-9
References *see* Canadian Broadcasting Corporation—President

Veterans *see* Canadian Broadcasting Corporation—Programming

Video recording tape *see* Audio/video recording tape

Violence, television depiction
Advertisements, **56**:5; **58**:11; **59**:36-8
Birks Jewellers ad, comparison, **51**:15
Johnnie Walker whiskey, etc., **54**:5-7
Montreal, "lips" ad, **54**:14
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists position, **63**:4-7
Alternative programming, **51**:12, 20-1; **57**:16-7; **58**:13; **59**:40; **62**:8, 15; **63**:6, 15-6
Award proposal, **60**:26
Backlash, reaction to criticism, **54**:17-8; **59**:7
Beatty, P., position, **57A**:1-6; **58**:12
Cable television programming, **57**:9; **58**:11, 14; **59**:40-1; **60**:7; **62**:17; **65**:18
Canadian Cable Television Association position, **65**:4-5
Canadian Association of Broadcasters position, **57**:14-5; **58**:11
Over-the-air broadcasts, **57**:9-12
See also Violence, television depiction—Code of conduct

Violence, television depiction—*Cont.*
Canadian Film and Television Production Association position, **62**:4-8
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission position, **57A**:7-14; **58**:4-13, 20-1, 26-7
Symposium, 1975, **52**:7-8
See also Violence, television depiction—Code of conduct—Research
Cartoons, impact, **51**:17-8; **53**:30; **54**:9-10; **55**:10; **57**:22-3, 36-7; **59**:38; **60**:7; **61**:19
Catharsis/safety valve model, **51**:16; **54**:9-10; **58**:21-2; **64**:5
Causal relationship, **51**:8, 13-6, 19, 22; **52**:19-20, 26-8, 32; **53**:4-12, 15-7, 21-3, 27-8; **54**:12; **55**:17-8; **57**:23-4; **58**:22; **59**:5, 12-3; **60**:8, 15, 17; **61**:19; **62**:4-5, 13-5; **64**:4-6, 8-9, 14-5; **65**:7, 12-3
Censorship/freedom of expression, **51**:20; **52**:5-6, 9, 12-3; **53**:9-11, 28-9, 34; **54**:20; **56**:6; **57**:19, 33; **58**:6, 15, 25-6; **59**:7; **60**:7-8, 11-2, 26-7; **62**:22-6; **65**:6-7
Writers Guild of Canada position, **61**:4-10, 12-6, 18, 20-5; **63**:4
Children's programs, **55**:10-1; **57**:22-3, 36-7; **59**:20-5, 29-37, 39-40; **61**:18-9; **62**:5, 10-1; **63**:5, 7, 10-1; **65**:12
See also Violence, television depiction—Cartoons—News
Classification, effectiveness, **51**:17; **52**:29; **53**:19-20; **57**:11, 14, 18-9, 33; **58**:10, 19, 27-9; **59**:8-9, 12, 14-5, 26; **60**:16, 27-9; **61**:8, 15, 21, 25-6; **62**:5, 8-9, 11-3, 21; **63**:6, 9-10; **63A**:1-15; **64**:10-1, 14; **65**:8-11
Australia, comparison, **52**:10-1, 13-4, 28; **54**:18; **57**:41; **59**:26; **62**:22
Other countries, comparison, **62**:15-6, 20; **64**:9-10
R-13 rating, **59**:17-8
See also Violence, television depiction—Music videos
C.M. Hincks Institute, Feb. 19/93 conference, **57**:6-7, 32, 34, 36; **58**:9-10, 14, 29
Committee participation, **51**:6
Code of conduct, Canadian Association of Broadcasters, **57**:5-6, 12-4, 16; **58**:7-10, 26; **61**:7, 10, 25; **62**:6, 8, 18-9; **63**:6; **65**:9, 21
Australia, comparison, **59**:36
Canadian Cable Television Association position, **65**:9, 21
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission position, **58**:6-7, 10
Other countries, comparison, **62**:15-6, 20
Committee examination schedule, **51**:5; **53**:38
Committee review proposal, **50**:3-4
Committee study, **51**:8-23; **52**:4-36; **53**:4-40; **54**:4-23; **55**:4-22; **56**:4-16; **57**:4-42; **58**:4-45; **59**:4-44; **61**:4-29; **62**:4-32; **63**:4-32; **64**:4-16; **65**:4-21
Draft report, consideration, **60**:4-30
In camera meetings, **66**:127-33
Title, **66**:129, 133
Conference, International Colloquium on Television Violence, document, "Public Efforts to Address TV Violence in Other Countries", **66**:133
Creators, perception, **60**:7, 9, 11
Criminalization, **58**:25-6; **59**:14; **60**:17-8; **61**:7; **62**:23, 25; **64**:13-4
Bird remarks, **61**:10-2, 15, 26-8
Definition, **51**:10, 13-4; **52**:13; **53**:23-4; **54**:6, 11, 19-22; **55**:20-1; **58**:22; **62**:21-2; **63**:12
"Gratuitous violence", **57**:26-7
Desensitizing effect, **53**:12-5, 26; **54**:14-5; **56**:9; **58**:22; **62**:14
Violence, television depiction—*Cont.*
Duhamel position, **51**:13-4
Economic factors, consumerism, **51**:10; **62**:7; **64**:6-7, 12
Ethical aspects
National attitude, promoting, **53**:31-2
Symposium proposal, **52**:5, 8-10, 14, 28-9; **53**:19
See also Violence, television depiction—Code of conduct
Family/parental responsibility, **52**:11-2, 28; **53**:26; **56**:11; **57**:6; **58**:12; **59**:17, 22-5, 38-9; **60**:18; **61**:19; **63**:7-8; **64**:10; **65**:8, 10, 13-4, 16
Family values, breakdown, relationship, **51**:19; **52**:28; **53**:18, 20-1; **59**:34, 43-4; **61**:19
Family violence, relationship, **55**:7-8, 14; **64**:13
Film industry, relationship, **52**:7; **61**:5; **64**:14-5
American Psycho, comparison, **52**:16
Not a Love Story, comparison, **52**:16; **56**:5, 7, 9, 14-6
Slasher/snuff films, **58**:13, 25-7; **59**:7, 16; **61**:11, 17-8, 24-7; **62**:21, 23-4
Teenage Mutant Ninja Turtles films, effect, **52**:18-9, 24; **59**:5; **63**:13-5; **65**:18
French language programs, comparison, **52**:5, 29; **53**:26
Gender factors, **51**:15; **55**:11-2; **56**:7-9
Government intervention, **51**:8, 11; **52**:16-7, 34-5; **53**:32-3; **57**:19; **58**:26; **59**:30-1; **61**:8, 26
Guidelines, **51**:11-2; **52**:6, 9-13; **53**:18; **54**:10, 13, 18-9; **55**:8
Quebec, comparison, **52**:27, 33-4; **53**:29-30; **57**:18, 41-2; **58**:20, 27-8; **60**:16; **62**:9, 12, 27
Hockey violence, comparison, **52**:16, 27; **61**:11; **63**:11; **64**:14
Incidence of violence, decrease, **62**:20-1
Index of violence, establishing, **53**:5-6, 23-5
Legality, **54**:10-1; **59**:16
Legislation, effectiveness, **52**:6-7, 9, 11, 13, 22, 26; **53**:9, 32; **57**:20-1, 39-40; **58**:24-6; **60**:26-7; **61**:7; **63**:12
Other countries, comparison, **54**:11-4
United States, comparison, **52**:8; **54**:12; **57**:16-7, 37-8
Media literacy/education, importance, **51**:20-1; **54**:7; **55**:8-9; **56**:10-1; **57**:6, 15, 20-1, 25, 36; **58**:9, 11, 17-21; **59**:15-7, 41-2; **60**:18-9; **61**:7-8, 16-7, 20; **63**:6, 8-9, 16; **64**:10, 12; **65**:5, 8, 13
Alliance for Children and Television, educational kit, **59**:42-4
Media position, **51**:13-4; **52**:25
Multidimensional problem, broad social context, **51**:10, 12, 16-7; **52**:7, 17-8, 20-1; **53**:7, 18; **57**:5-7, 38-9; **58**:5, 23-4; **59**:4-7, 10-3, 23-5, 27-8, 32-6, 38-9; **60**:16-9; **61**:4-9, 19-21; **62**:15, 26-7; **63**:5; **64**:5-6
Music videos, **60**:12-3, 15-6; **61**:23-4; **62**:19-20, 26-7
Classification, **63**:23
Rap videos, **63**:21, 24, 27-8, 30
Scheduling, **63**:22-5
Self-regulation, standards, **63**:22-4, 29-31
Women, portayal, **63**:21, 27-30
National action group, establishment, **57**:7, 34-6; **58**:9, 20-1, 27
News programs, docudramas, impact on children, **51**:10, 17-8, 20; **52**:7, 27, 30-2; **53**:10; **54**:21-2; **57**:10, 25; **59**:29-30; **61**:11-2, 16; **64**:7
Detroit, MI, cable television news, **65**:18-20
Opponents, diverse groups, **51**:8
Our Lady of Perpetual Help Church, Catholic Women's League, letter, **66**:133

Violence, television depiction—*Cont.*
Parliament
All-party resolution proposal, **58**:12; **60**:29-30
Broadcasting, comparison, **61**:5
Penitentiaries, viewing of violent films, restriction, **59**:13-4
Petition, V. Larivière presenting, **52**:9, 15, 21; **53**:9-10, 24, 26, 32-4; **57**:12; **58**:8; **66**:130
See also Orders of Reference
Provinces, role, **59**:7, 18-9; **60**:27
Public inquiries, **51**:8-9
Public opinion, **51**:23; **52**:5, 20-2, 30; **53**:8, 10, 17, 26-7; **57**:25; **60**:13-4; **61**:4, 6; **62**:4, 15, 26-7; **64**:7-8
Britain, survey, comparison, **52**:18; **58**:22-3; **59**:9-10
Other countries, comparison, **57**:13-4
Regulation, **52**:11-2, 33; **53**:17-8; **56**:9-10; **57**:25; **58**:10-1, 20-1, 26-7; **60**:20-2, 29; **62**:24-5, 28-9
France, comparison, **52**:11
Power of policy direction, **60**:23-4
United States, collaboration proposal, **60**:24-6
Warning notices, introducing, **63**:16-7
See also Violence, television depiction—Music videos—Video cassettes
Research, **51**:9-10, 14; **52**:14-5; **53**:6, 10-1, 34-5; **54**:12-3, 15-6, 22; **55**:13; **59**:5-6, 9-10; **60**:9, 13-5; **63**:25; **64**:4, 6-7
Alternatives, **51**:21-2; **60**:19-20
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission reports, **58**:5-7, 21-2
Funding, **51**:21-3; **58**:12-3; **61**:8
United States studies, applicability, **52**:5; **60**:13, 15
Royal commission proposal, **53**:34-5; **54**:15; **55**:18; **57**:31-2
Schedules, time limits for broadcasting, **52**:11; **53**:9; **54**:21-2; **57**:12; **58**:11; **63**:6; **64**:10-1
9 p.m. proposal, **57**:12-3, 15-6, 28-30; **58**:18; **62**:5-6, 12, 17; **64**:10
See also Violence, television depiction—Music videos
Sports violence, impact, **63**:5, 11-2; **64**:7
See also Violence, television depiction—Hockey—Super Bowl
Super Bowl football championship broadcasts, spousal violence, comparison, **51**:10-1; **55**:13-4
Tax incentives option, **60**:29; **61**:7
Technological innovations, coding, interactive control, lock-out devices, **58**:20; **59**:27, 30-1, 38; **63**:8; **65**:7, 10-1, 13-6
See also Violence, television depiction—Virtual reality—Video cassettes
Television direct broadcast satellites, impact, **57**:19-20; **62**:8, 18, 30; **63**:15-6; **65**:7, 15-6
Toy manufacturers, promotion of war and action programs, **52**:23-5, 31-2; **53**:29-31
National Film Board of Canada films, **56**:5-6, 14
United States, **54**:14; **57**:41; **58**:8, 19, 25; **59**:6; **60**:24-5; **63**:12-3
Imported programs, **51**:10; **52**:6, 17; **53**:19, 25-6; **57**:6, 9-11, 25, 40; **58**:5, 14-5, 44-5; **62**:5, 7-8, 16-7; **64**:7-8
See also Violence, television depiction—Legislation—Regulation—Research
Video cassettes, rentals/games, availability of *Silence of the Lambs,* etc., **52**:14, 22-3, 29; **53**:31; **54**:7; **57**:6-8, 17-9, 26; **59**:26; **60**:15, 27; **61**:21; **64**:9, 14
Regulation, **58**:7, 13, 18; **59**:19; **62**:12-3, 27-8; **63**:17-8
Video on demand, implications, **58**:23-4
See also Violence, television depiction—Music videos
Viewer responsibility, **58**:12

Violence, television depiction—*Cont.*
Violence, intrinsic to human beings, **51**:18-9; **53**:10, 17-9; **61**:5-9, 11, 18-20; **64**:10-2
Virtual reality broadcasts, **54**:13
Women, portrayal
MediaWatch position, **54**:4-7, 16, 22
McDonald, L., support, **54**:14
Program, *Countering Violence Towards Women,* **55**:8-9
Terminology, **57**:21, 32
See also Violence, television depiction—Music videos
See also Orders of Reference; Reports to House—Third

Virtual reality *see* National Film Board of Canada—Production; Violence, television depiction

Visible minorities *see* National Film Board—Production

Visual arts
Funding, **20**:76, 81-2
Status issues, **38**:4-5

Viva Associates *see* Organizations appearing

Voice of Fire see National Gallery of Canada—Acquisitions

Volpe, Joseph (L—Eglinton—Lawrence)
References, *in camera* meetings, **34**:194
Status of the Artist Act (Bill C-7), **37**:17-20, 23, 41

Volunteers *see* Canadian Council on the Status of the Artist; Confederation (1867); National Arts Centre

Voyageurs Canada '92
Youth travel exchange program, **45**:7-9, 22; **48**:29
Disabled and handicapped, including, **45**:18-9
Multicultural representation, **45**:21
Scheduling, summertime, disadvantages, **45**:23-4

Waddell, Ian (NDP—Port Moody—Coquitlam)
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **50**:40-1, 45
References, **13**:32

Wallot, Jean-Pierre (National Archives of Canada)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **21**:4-30

Watson, Patrick (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **12**:6-10, 12-4, 18-9, 23-5, 28-9, 32-3, 36-9

Webster, Betty (Association of Canadian Orchestras)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **24**:73-6, 79-81, 84-93, 95-101

Westray coal mine
Plymouth, N.S., explosion, CBC coverage, **46**:18

White, Brian (PC—Dauphin—Swan River)
References, *in camera* meetings, **1**:6

Whittaker, Sheelagh D. (Canadian Satellite Communications Inc.)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **8**:5-30

Wilbee, Stan (PC—Delta)
References, *in camera* meetings, **51**:6

Wilson, Timothy Ross (Committee Clerk)
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **13**:4
Communications Department, mandate, management and operations, Committee study, **50**:43-4

Windsor, Ont. *see* Canadian Broadcasting Corporation—Radio and television stations

Witnesses *see* Organizations appearing and *see also individual witnesses by surname*

Women
Experts, MediaWatch directory, **54**:8
See also Canada 125 Corporation—Board of directors; Misogyny; Orchestras; Violence, television depiction

Wood, Jay Allan (American Federation of Musicians of the United States and Canada)
Status of the Artist Act (Bill C-7), **37**:7-9, 11-5, 19-22, 25

World Administrative Radio Conference
Canadian participation, **43**:6

Worthy, Dave (PC—Cariboo—Chilcotin; Parliamentary Secretary to Minister of Public Works from May 8, 1991 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Minister for International Trade from September 1, 1993 to August 31, 1994)

Worthy, Dave—*Cont.*
References, *in camera* meetings, **34**:197

Writers
Competition Act, exemption, **13**:42; **14**:41, 54-7; **18**:34-6, 48-9
Public lending rights, significance, **13**:7, 18, 20

Writers Guild of Canada *see* Organizations appearing; Violence, television depiction—Censorship/freedom of expression

Writers' Union of Canada
Background, Quebec representation, **13**:23, 39
See also Culture—Access—Federal-provincial jurisdiction—Policy; Organizations appearing; Public lending rights; Quebec—Distinct society

Youth *see* National Arts Centre; Voyageurs Canada '92

Zemans, Joyce (Canada Council)
Canada Council estimates, 1992-1993, main, **44**:22-3, 25-6, 28, 30-5
Canadian unity, communications and culture, implications, Committee study, **31**:6, 18-9, 21, 25, 35-7, 42, 44-6, 48-52, 54, 56
References *see* Canada Council—Director

Znaimer, Moses *see* Committee—Witnesses

Vidéotron—*Suite*
Voir aussi Association canadienne de télévision par câble; Office national du film

Vie privée, protection. *Voir* Télécommunications; Télécommunications, projet de loi C-62

Violence
Catégories, **55**:14
Cultures différentes, perception, **54**:20
Définition, **54**:19-20; **64**:13
Évaluation-média, ébauche, renseignement demandé par le Comité, **54**:22
Désensibilisation, **53**:18, 26
Études, **51**:15; **52**:20-1
Nature humaine, caractéristique, **61**:6, 8-9
Réalité, **61**:5-6
Reconstitution en laboratoire, **53**:6
Société, attitude, **53**:8, 31-2
Statistiques, **59**:28; **64**:7-9
Voir aussi Femmes; Médias; Vidéoclips—Stéréotypes

***Violence à la télé et nos enfants,* conférence.** *Voir* Télévision, violence—Enfants

Violence à la télévision. *Voir plutôt* Télévision, violence

Violence familiale
Augmentation, statistiques, études, **55**:14-7
Définition, **55**:20-1
Facteurs économiques, rôle, **55**:16-8
Lutte, gouvernement, initiative, **55**:6-7, 10
Phénomène, **64**:13

Vision 2000
Lancement, **1**:66

***Voice of Fire,* tableau.** *Voir* Musée des Beaux-Arts du Canada

Volpe, Joseph (L—Eglinton—Lawrence)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **37**:17-20, 41
Comité, séance à huis clos, présence, **34**:204
Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada, **37**:17

***Voyageurs Canada 92,* programme**
Activités, **45**:7-8
Avion, billets, **45**:23-4
Coût et financement, **45**:8-9, 12; **48**:29
Handicapés, participation, **45**:18-9
Permanence, possibilité, **45**:26

Waddell, Ian (NPD—Port Moody—Coquitlam)
Comité, **50**:40-1, 45
Communications, ministère, mandat, étude, **50**:40-1, 45

Wallot, Jean-Pierre (Archives nationales)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **21**:4-30

Watson, Patrick (Radio-Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **12**:6-10, 12-4, 18-9, 23-5, 28-9, 32-3, 36-8

Webster, Betty (Association des orchestres canadiens)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **24**:73-6, 79-81, 84-93, 95-101

White, Brian (PC—Dauphin—Swan River)
Comité, séance à huis clos, présence, **1**:6

Whittaker, Sheelagh D. (Communications par satellite canadien inc. (Cancom))
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **8**:5-30

Wilbee, Stan (PC—Delta)
Comité, séance à huis clos, présence, **51**:6

Windsor, Ont. *Voir* Radio-Canada—Stations

Wood, Jay Alan (Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **37**:7-14, 19-22

Worthy, Dave (PC—Cariboo—Chilcotin; secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics du 8 mai 1991 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Comité, séance à huis clos, présence, **34**:206-7
Logement des autochtones, étude, **14**:30-2

Writers Guild of Canada
Description, **61**:4
Voir aussi Témoins

Writers' Union of Canada
Québec, relations, **13**:26
Recommandations, **13**:6-7, 10, 18
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Québec—Séparation; Témoins

You Should Know. *Voir* Radio-Canada

YTV. *Voir* Télévision

Zemans, Joyce (Conseil des arts du Canada)
Communications budget principal 1992-1993, **44**:22-3, 25-6, 28, 30-5
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, 6, 18-9, 21, 25, 35-7, 42, 44-6, 48-52, 54

Unité canadienne—*Suite*
Communications et culture, influence, étude, **3**:5-51; **4**:4-44; **5**:4-24; **6**:4-26; **7**:4-23; **8**:5-30; **9**:4-46; **10**:4-50; **11**:4-37; **12**:4-39; **13**:4-37; **15**:4-58; **16**:4-36; **17**:4-27; **19**:4-28; **20**:5-105; **21**:4-54; **22**:4-34; **23**:4-46; **24**:5-104; **25**:4-50; **26**:4-38; **27**:4-46; **28**:4-81; **29**:4-53; **30**:5-94; **31**:5-68; **32**:4-28; **33**:5-83; **34**:199-207
Communications par satellite canadien Inc., contribution, **8**:6, 8, 13, 23, 28, 30
Conseil des arts du Canada, rôle, **31**:50
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, position, **23**:42, 44-5
CRTC, rôle, **15**:4-5, 7, 26
CTV Television Network Ltd., rôle, **33**:58, 70-1, 78
Débat
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, rôle, **25**:48
Téléfilm Canada, répercussions, **20**:13
Diversités, incidence, **28**:7, 13-4; **32**:18-9
Économie et culture, facteurs, **28**:19
Édition, secteur, rôle, **11**:33, 36
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, appui, **33**:48
Francophones, perception, **31**:37
Français et anglais, connotation différente, **20**:24
Gouvernement
Coordination et coopération, **6**:17
Voir aussi sous le titre susmentionné Rapport à la Chambre
Identité nationale, distinction, **3**:22-3, 27, 32; **4**:13; **5**:13, 15; **12**:15-6; **15**:16-9; **21**:53; **23**:14-6; **28**:7; **30**:39
Institutions culturelles nationales, position, **31**:39
Journaux, promotion, **30**:29
Multiculturalisme, rôle, **7**:17-8; **30**:43
Musée canadien des civilisations, rôle, **7**:4-7, 14, 17
Musée des Beaux-Arts du Canada, rôle, **5**:11, 23
Musique, choix, rôle, etc., **4**:14
Négociations, **28**:18, 21
Office national du film, rôle, **10**:12, 21
Poupées russes, analogie, **28**:16
Presse canadienne, rôle, **30**:18-9, 28, 30
Problème, **17**:21-2
Propagande, **12**:22
Québec
Inclusion, **19**:5
Unité, réalisation, **19**:6
Radio-Canada, rôle, **2**:9-11, 23-4; **12**:13-4, 16-7, 22-3; **15**:22-4; **20**:65, 72; **27**:40; **30**:28, 31
Radiotélédiffusion, lien, **15**:5
Rapport à la Chambre, **34**:v-xxii, 1-197
Adoption, **34**:207
Couverture, maquette, adoption, **34**:202
Droit à la propriété, chapitre, **21**:53
Ébauche, **24**:103-4
Gouvernement, réponse demandée, **34**:197, 207
Impression, couverture rigide, etc., **33**:3
Projet, étude, **34**:199-207
Recommandations, **40**:5-6, 35; **42**:34-5; **43**:7; **45**:5; **46**:6; **50**:22
Adoption, **34**:202, 205-7
Roy-Arcelin, lettre du 17 mars 1992, annexion, **34**:206

Unité canadienne—*Suite*
Société distincte, notion, menace, **30**:38-9
Télécom Canada, position, **24**:34
Télécommunications, secteur
Concurrence, influence, **28**:40, 66
Rôle, **15**:4, 16-8; **23**:5-7; **24**:34
Télésat Canada, contribution, **10**:31
Union des artistes, position, **24**:92
Unitel Communications Inc., position, **28**:34-5
Writers' Union of Canada, rôle, **13**:25-6

Unitel Communications Inc.
Marché interurbain réglementé, accès, **1**:63; **22**:7, 21-2; **24**:18, 27, 31; **28**:24-7, 32-3, 45, 57, 67, 69; **58**:30, 32, 39, 43
Messages visuels, services, **28**:37, 47-8
Radiotélédiffusion, services, **28**:41
Voir aussi Québec—Séparation; Télécom Canada; Témoins; Unité canadienne

Vachon, P.M. (Héritage Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **21**:52-3

Van De Walle, Walter (PC—St-Albert)
CRTC, **55**:5
Télévision, violence, étude, **55**:5

van Koughnett, Greg (Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **28**:55-8, 68-74, 78-80

Veilleux, Gérard (Radio-Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **12**:7, 11-2, 15-7, 20, 22-3, 25-6, 29-30, 33-6, 38

Vérificateur général. *Voir* Centre national des Arts

***Vers une stratégie nouvelle*, conférence.** *Voir* Association canadienne des producteurs de films et de télévision

Vice-président du Comité
Élection
Finestone, **1**:12
Gibeau, **1**:12
Hogue, **27**:22

Victoria Composite High School. *Voir* AGT Limited

Vidéoclips
Classification, système, **63**:23
Diffusion
Critères, **63**:22-3, 29
Stations, programmation, rotation, **63**:25
Impact, enregistrements audio, comparaison, **63**:26-7, 31
Plages d'écoute et données démographiques, **63**:24
Production, processus, **63**:20-1
Rap, musique, **63**:21, 24
Stéréotypes sexuels et violence, représentation, **63**:21-2, 27-30
Vente, **63**:21
Voir aussi Agence pour licence de reproduction de vidéo audio Inc.; Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement; Télévision, violence

Vidéotron
Services, **20**:43

Théâtre
Améliorations, **16**:8-9
Anglophone et francophone, échange, **16**:36
Asiatique, **4**:43
Auteurs canadiens, **3**:19
Collectivité, liens, **16**:31-2
Concessions, processus, **16**:38
Conseil des arts du Canada, support, **16**:10
Coproductions, **16**:25-6
Diffusion, **4**:39-40
Financement, **3**:15; **4**:32; **16**:24, 32, 34
Formation, **16**:24
Gestion, **16**:25
Les Misérables, **19**:7-8
Pièces canadiennes
Écoles et universités, **16**:16
Pourcentage, **16**:23, 35-6
Traduction, **16**:36
Politique nationale, **16**:27
Quotas, système, **16**:39-40
Radiophonique, **25**:37-8
Relations de travail, **16**:38-9
Tournées, **16**:14-5, 25
Voir aussi Centre national des Arts; Identité nationale; Taxe sur les produits et services

Thera, John (recherchiste pour le Comité)
Comité, séances à huis clos, présence, **26**:3; **34**:199-207

Thompson, Eldon D. (Télésat Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **10**:29-50

Thomson, Shirley L. (Musée des Beaux-Arts)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **5**:4-8, 10-2, 14-9, 21-4

Thorne, Eunice. *Voir* Comité

Toronto, Ont. *Voir* Radio-Canada; Télévision, violence—Enfants—*Violence*

Tourisme. *Voir* Parcs nationaux; Sites et monuments historiques

TPS. *Voir* Taxe sur les produits et services

Travail, ministère. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7—Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs—Nominations; Témoins

Travaux du Comité
Artiste, statut, projet de loi C-7, **13**:37-47; **14**:4-70; **16**:37-54; **17**:3; **18**:4-55; **35**:4-35; **36**:4-34; **37**:5-46; **38**:4-19; **39**:4-33; **40**:4-49; **41**:4-61; **42**:12-93
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:4-51; **44**:17-56; **46**:5-40; **47**:4-60
Communications, ministère
Étude, **1**:35-71
Mandat, **48**:35-75; **50**:7-45
Conseil des arts du Canada, nominations par décret, **44**:5-17
Radio-Canada, nomination par décret, **2**:7-45
Secrétariat d'État
Budget principal 1992-1993, **45**:4-28
Mandat, **48**:4-35
Télécommunications, questions relatives, **58**:30-45

Travaux du Comité—*Suite*
Télévision, violence, **51**:5, 8-23; **52**:4-36; **53**:4-40; **54**:4-23; **55**:4-22; **56**:4-16; **57**:4-42; **58**:4-29; **59**:4-44; **61**:4-29; **62**:4-32; **63**:4-32; **64**:4-16; **65**:4-21
Rapport à la Chambre, **66**:139-40
Avant-projet, **60**:4-42
Projet, **66**:137-9
Travaux futurs, **1**:6-7; **2**:4-5; **3**:3; **51**:4-6; **60**:4-42
Unité canadienne, communications et culture, influence, **3**:5-51; **4**:4-44; **5**:4-24; **6**:4-26; 7:4-23; **8**:5-30; **9**:4-46; **10**:4-50; **11**:4-37; **12**:4-39; **13**:4-37; **15**:4-58; **16**:4-36; **17**:4-27; **19**:4-28; **20**:5-105; **21**:4-54; **22**:4-34; **23**:4-46; **24**:5-104; **25**:4-50; **26**:4-38; **27**:4-46; **28**:4-81; **29**:4-53; **30**:5-94; **31**:5-68; **32**:4-28; **33**:5-83
Rapport à la Chambre, projet, **34**:199-207

Tremblay, Johane (Conseil canadien des relations de travail)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:45-7, 49-50

Tremblay, Michel (Association canadienne des radiodiffuseurs)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **27**:4-7, 10-27, 30-5, 37-41, 43-6

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7

Turgeon, Serge (Union des artistes)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **39**:16-20, 27-9, 32-3
Unité canadienne, communications et culture, influence, **19**:4-6, 8-11, 14-28

TVA. *Voir* CTV Television Network Ltd.

UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). *Voir* Conseil des arts du Canada; Édition—Industrie

Union des artistes
Ateliers fermés, **40**:22
Conférence canadienne des arts, relations, **19**:12
Description, **39**:17-8
Membres
Adhésion, conditions, **40**:22-3
Revenus, **39**:20
Non-membres, représentation, **39**:23-4
Voir aussi Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists; Artiste, statut, projet de loi C-7; Québec—Artiste, statut, Loi 90; Témoins

Union économique. *Voir plutôt* Économie—Union

Unité canadienne
AGT Limited, rôle, **22**:22
Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise, rôle, **23**:23
Archives nationales, rôle, **21**:19, 23
Artistes, rôle, **20**:88
Association canadienne des bibliothèques, rôle, **9**:5-6, 13
Association canadienne des éditeurs de périodiques, rôle, **24**:37, 40, 49, 69-70
Association des éditeurs canadiens, rôle, **11**:29-30; **24**:74
Association des orchestres canadiens, rôle, **24**:74
Bibliothèque nationale du Canada, rôle, **6**:4-8
Câblodistribution, industrie, rôle, **20**:65, 72
Canadian Independent Record Production Association, position, **17**:22

Témoins—*Suite*
Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise, **23**:4-16, 18-28
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **25**:4-8, 10-50; **40**:4-16, 18-35; **41**:45-57; **63**:4-18
Alliance pour l'enfant et la télévision, **59**:19-44
Archives nationales, **21**:4-30
Association canadienne de production de film et de télévision, **62**:4-31
Association canadienne des artistes de la scène, **4**:26-31, 33-44; **39**:4-16
Association canadienne des bibliothèques, **9**:4-20
Association canadienne des éditeurs de périodiques, **24**:36-73
Association canadienne des organismes artistiques, **29**:31-53
Association canadienne des producteurs de films et de télévision, **9**:21-46
Association canadienne des radiodiffuseurs, **27**:4-41, 43-6; **57**:4-32, 34-42
Association canadienne de télévision par câble, **20**:23-65, 67-73; **48**:35-75; **65**:4-21
Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement, **4**:4-25; **63**:19-31
Association des éditeurs canadiens, **11**:4-37
Association des musées canadiens, **32**:4-28
Association des orchestres canadiens, **24**:73-101
Association du Barreau canadien, **41**:4-44, 57-61
Association professionnelle des théâtres canadiens, **16**:4-53
Bibliothèque nationale du Canada, **6**:4-26
Canadian Independent Record Production Association, **17**:4-27
Canadians Concerned About Violence in Entertainment, **59**:4-19
Centre national des Arts, **3**:27-57; **47**:28-60
Coalition pour rétablir le financement de RCI, **29**:4-25, 27-31
Commission du droit de prêt public, **14**:44-5, 56-70
Common Agenda Alliance for the Arts, **30**:44-72
Communications, ministère, **1**:36-70; **14**:16-7, 24-5, 28, 30, 32, 34, 37-42; **18**:4-15, 19-54; **34**:199; **35**:4-7, 11-34; **42**:12-31, 45, 51, 58-9, 64, 68-9, 74-9, 82-9; **43**:24-6, 30-2, 37, 45, 49-50
Communications, ministre, **14**:4-27, 29-30, 32-43; **33**:5-26; **42**:31-6, 38-46, 48-55, 58, 60, 62, 68, 70, 72-4, 78-9, 81, 84-5, 88, 90-3; **43**:5-24, 27-9, 31-51
Communications par satellite canadien inc. (Cancom), **8**:5-30
Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, **28**:48-81
Conférence canadienne des arts, **3**:5-26; **36**:4-23, 25-34
Conseil canadien des relations de travail, **14**:44-51, 53
Conseil canadien du statut de l'artiste, **40**:46-7
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, **44**:5-9, 11-6
Conseil des arts du Canada, **31**:5-25, 29-56; **44**:9-10, 14, 17-36
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, **23**:29-45
Consommation et Affaires commerciales, ministère, **14**:44, 51-2, 54-5, 57
CRTC, **15**:4-30; **44**:36-56; **51**:6; **58**:4-13, 15-45
CTV Television Network Ltd., **33**:55-62, 64-83
Denhez, Marc, **26**:4-15, 17-37
Environnement, ministère, **31**:57, 64-7
Environnement, ministre, **31**:56-64, 66-8
Évaluation-média, **54**:4-13, 15-22
Témoins—*Suite*
Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada, **37**:5-25
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, **33**:27-54
Fondation canadienne des arts autochtones, **15**:31-58
Front des artistes canadiens, **20**:73-101, 103-4; **38**:4-15, 18-9
Guilde des musiciens du Québec, **40**:35-49
Héritage Canada, **21**:31-54
Hogue, Jean-Pierre, **28**:6-22
Les Associés Viva, **52**:22-35
Musée canadien des civilisations, **7**:4-20, 22-3
Musée des Beaux-Arts du Canada, **5**:4-12, 14-24
Office national du film, **10**:4-29; **47**:4-27; **56**:4-11, 13-6
Presse canadienne, **30**:6, 13, 16-24, 27-30, 32, 34-5, 38, 40-1
Radio-Canada, **2**:7-44; **12**:6-20, 22-30, 32-9; **46**:5-40
Sacco, Vincent, **64**:4-15
Santé nationale et Bien-être social, ministère, **55**:6-22
Saunders, Eileen, **51**:8-23
Sauvageau, Florian, **52**:4-21
Secrétaire d'État, **45**:6-19, 21-8
Secrétariat d'État, **45**:20-1
Société Canada 125, **48**:4-23, 25-35
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), **30**:72-94
Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs, **37**:25-38, 40-6
Télécom Canada, **24**:5-35
Téléfilm Canada, **20**:5-32; **50**:7-26, 28-35
Télésat Canada, **10**:29-50
The Ottawa Citizen, **30**:5-17, 20-7, 29-33, 35-44
Travail, ministère, **14**:24-5, 30-1, 39-40; **18**:15-9, 23-4, 32-3, 40, 50, 53-4; **35**:4, 7-12, 16-20, 25, 29, 34; **42**:16-7, 20-1, 23-7, 66-7, 70-2, 76, 83
Union des artistes, **19**:4-6, 8-28; **39**:16-33
Unitel Communications Inc., **28**:23-48
Writers Guild of Canada, **61**:4-28
Writers' Union of Canada, **13**:4-19, 23-4, 26, 28-31, 33-47

TENO. *Voir plutôt* Television Extension to Northern Ontario, programme

Terminator. *Voir* Télévision, violence

Terre-Neuve. *Voir* Communications par satellite canadien Inc.; Téléphone, services

The Gazette
4 décembre 1991, Johnson, William, article, **30**:11-2, 17

The Journal. *Voir* Radio-Canada—*The National*

The National. *Voir* Radio-Canada

The Ottawa Citizen
Audio-Tel, système, **30**:24
Canadian Pride, articles, **30**:31
Commercialisation sur disques compacts, **30**:25
Éditoriaux, **30**:22-3, 32
Voir aussi Témoins

The Road to Avonlea. *Voir* Télévision

The Roper Organization Inc. *Voir* Télévision, violence

The Valour and the Horror. *Voir* Radio-Canada

Télévision, violence—*Suite*
Liberté d'expression, respect, **52**:5-6, 8, 13; **58**:6, 10, 26-7; **59**:5, 16-7; **60**:7, 26-7; **61**:4-6, 8, 10, 12-3, 18, 21-4, 26; **62**:22-4; **63**:4; **64**:10
Life With Billy, **63**:5, 12
Limite horaire, **52**:11; **53**:9, 19, 24, 26; **54**:16, 22; **57**:12-3, 15-6, 28-30; **58**:11, 18; **59**:26, 36; **62**:5, 17, 22; **63**:6, 10; **64**:10
Limites, imposition, **61**:22-4
Lutte
Alliance pour l'enfant et la télévision, rôle, **59**:31-2, 42-4
Publications, documents demandés par le Comité, **59**:43
Câblodistribution, industrie, mesures, **65**:6-7, 9, 13, 17-8
Code volontaire, **52**:12
Collaboration, **58**:10
Comité, rôle, **52**:17; **53**:34
CRTC, mesures, **58**:5-11, 20-1, 26-7; **60**:16; **62**:24-5; **63**:10; **64**:10
Filtres électroniques, utilisation, **59**:27, 38; **65**:7, 10-1, 14-6
Forum éthique permanent, **52**:8, 10, 12-4, 21, 28-9; **53**:19; **54**:18-9
Groupe d'action nationale, création, **57**:7, 14; **58**:12; **60**:20
Idées, échanges, **60**:19-20
Larivière, Virginie
Prix, création, **60**:26; **61**:7
Requête, pétition, **51**:6; **52**:6, 9, 15, 21, 28; **53**:9-10, 24, 32-3; **57**:12; **58**:7-8
Gouvernement, mesures, m. (Bird), **66**:140
Matériel télévisuel, importations, contrôle, etc., **52**:22-3, 26
Mesures, **60**:16; **63**:8-9
Organismes et groupes, financement, **58**:13
Persuasion morale, **57**:19-21
Provinces, rôle, **59**:18; **60**:16; **62**:21, 27
Québec, mesures, renseignements demandés par le Comité, **57**:41-2
Sanctions, **54**:10
Solutions, **53**:19, 25; **54**:9; **60**:16; **61**:19
Médias, conscientisation, **59**:41-2
Monde environnant, perception, **53**:7
Montréal, Qué., colloque international, avril 1993, Comité, recherchiste, présence, **66**:141
National Coalition on Television Violence, enquête, **59**:9, 17
Ninja Turtles, **52**:18, 24; **59**:5; **60**:25; **63**:13-4
Organisme autonome, étude, **52**:9-10, 25
Parents
Mise en garde, **51**:17; **57**:19, 28; **61**:15; **63**:16
Responsabilité, **52**:12; **53**:19-21; **56**:11; **57**:6, 13, 16, 22, 25; **58**:11-2, 17, 19-20; **59**:18, 32, 38-9, 41-2; **60**:18; **61**:25; **63**:7-8; **65**:10, 13-5
Pays divers
Comparaison, **60**:13
Conception, différence, **54**:19
Recherches, **54**:11-2
Réglementation, **54**:13-4; **59**:36; **62**:15-6; **64**:9
Taux, **20**:64
Philips, étude, **53**:7-8
Prisons et hôpitaux psychiatriques, résidents, répercussions, **59**:13-4
Production, **51**:12; **59**:11, 14
Voir aussi sous le titre susmentionné Émissions—Non violents
Télévision, violence—*Suite*
Programmation
De rechange, **51**:20-1; **58**:10
Voir aussi sous le titre susmentionné Câblodistribution
Proposition visant la création d'un programme national de classification des films et vidéos au Canada, document, **63**:18
Provenance étrangère, **54**:15-6; **58**:11
Public
Choix, **53**:17-8, 26; **57**:25; **61**:17
Perception, crainte, etc., **51**:23; **52**:7
Sensibilisation, **58**:11; **59**:15, 17-8, 33; **60**:18, 20; **61**:16; **62**:14; **63**:6, 16; **65**:15
Radio-Canada, rapport, **62**:27
Radiodiffuseurs et producteurs indépendants, relations, **62**:6
Rapport à la Chambre, **66**:v-xvi, 1-133
Adoption, **66**:139, 143
Avant-projet, étude, **60**:4-42
Couverture, maquette, approbation, **66**:139
Étude, **66**:139-40
Impression, **66**:139
Ligue des femmes catholiques de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours de Halifax, lettre, annexion, **66**:143
Mesures adoptées par d'autres pays pour régler le problème de la violence, document, annexion, **66**:143
Projet, étude, **66**:137-9
Titre, adoption, **66**:139, 142
Recherches
Financement, **51**:21-2
Nécessité, **58**:21
Types, **58**:22-3
Réelle et fictive, distinction, **51**:10
Réglementation, **54**:18-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Australie *et passim*
Rentabilité, **51**:10
Répercussions, **51**:9-11; **52**:5, 15
Responsables, **52**:5-6
Seinfeld, **59**:17-8
Sondages, **60**:13-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Grande-Bretagne
Sports, **63**:5, 11; **64**:14
Symboles, **52**:18-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Émissions—Avertissement
Télédiffusion, industrie privée
Code, élaboration, **58**:7
Contrôle, **57**:39; **58**:23-4
Position, **57**:5
Téléspectateurs, position, **51**:12
The Roper Organization Inc., étude, **53**:10-1
Variations interculturelles et intraculturelles, **51**:9
Verrouillage, mécanisme. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Lutte—Filtres électroniques
Vidéoclips, **54**:19; **57**:17; **60**:15; **61**:23-4; **63**:26
Violence sociale, lien causal, **51**:10, 12-5, 19-20; **52**:7, 14-6, 18, 20-1, 30; **53**:4-12; **54**:9, 11-2; **55**:7, 13, 15, 17; **56**:10; **57**:15, 24; **58**:22; **59**:5; **60**:8, 16-1; **61**:21-2; **62**:13-5, 26; **64**:4-7, 9-10, 14-5

Témoins
AGT Limited, **22**:4-11, 13-26, 28-34

Television Extension to Northern Ontario, programme (TENO). *Voir* Ontario

Télévision, violence
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, position, **63**:4-7, 9
Association canadienne de production de film et de télévision, position, **62**:4, 8
Association canadienne des radiodiffuseurs
Code, **55**:8; **58**:8-10, 18, 26, 34; **60**:22; **63**:10; **65**:9, 21
Étude, financement, **57**:34
Recommandations, **58**:17-8; **63**:6, 9-10
Australie, réglementation, **52**:10-1, 13, 18, 28; **54**:18; **57**:41; **59**:36; **60**:14
Autoréglementation, **52**:13; **60**:20-2; **61**:7, 9-10; **62**:6, 18-9; **63**:11
Bulletins de nouvelles, **53**:9-10; **54**:21; **57**:10, 29; **61**:11, 25
Butler, affaire, **54**:10-1, 21; **59**:16; **61**:4
Câblodistribution, industrie
Programmation, **65**:18-9
Réglementation, **52**:7, 9, 12; **54**:16; **57**:9; **58**:14-5; **65**:9, 21
Voir aussi sous le titre susmentionné Lutte
Canaux multiples, accès, contrôle, **63**:15-6; **65**:15
Catharsis, **51**:16
Censure, **53**:23-4, 27-9, 34; **54**:20; **56**:10, 25; **60**:8, 11-2; **61**:16, 24, 26; **62**:8, 12, 25-6; **65**:6
Voir aussi sous le titre susmentionné Contrôle
Cinéma-assassinat, interdiction, **61**:11, 27; **62**:23-4
Cinéma, comparaison, **52**:6-7, 19
Code criminel, modifications, **58**:13, 25-6; **60**:27; **61**:10, 27; **64**:13
Commission royale d'enquête, **57**:31-2
Comptabilisation, **53**:5, 23-4; **54**:16
Concurrence, lien, **53**:18, 20
Conspiracy of Silence, **52**:32
Contrôle
Et censure, distinction, **51**:14; **52**:14; **58**:26
Voir aussi sous le titre susmentionné Lutte—Matériel; Télédiffusion
Corrélation et causalité, distinction, **53**:21-3; **60**:8-9, 15-6
CRTC
Études, rapports
La violence à la télévision: État des connaissances scientifiques, **51**:15; **58**:6-7
Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision, **58**:6-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Lutte
Culture, lien, **59**:23-5, 32-5
Définition, **51**:10, 13-4; **54**:6, 11, 19; **55**:20; **57**:27; **58**:21-2; **61**:11; **62**:21-2; **64**:9
Demande, réduction, **64**:10
Designing Women, **59**:17-8
Dessins animés, **51**:17-8; **52**:11; **53**:5, 24; **54**:10; **55**:10; **57**:22-3, 33; **59**:38; **60**:7; **61**:19; **64**:14
Diffusion, heure. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Limite horaire
Diminution, **62**:21
Divertissement et information, distinction, **52**:7
Éducation, programmes, **58**:11
Émissions et films
Avertissement, symbole ou message, **58**:20; **62**:17; **63**:16-7; **64**:14; **65**:8-9

Télévision, violence—*Suite*
Émissions et films—*Suite*
Classification, **53**:19-20, 24-5, 27; **57**:14; **58**:27, 29; **59**:8-9, 12-5, 17-9, 26; **60**:27-8; **61**:15, 25-6; **62**:5, 8-9, 11-2; **63**:6, 9; **64**:9-11; **65**:9-11
Importations, limitation, **61**:7
Impropres au visionnement, désignation, **59**:9
Non violents, production, stimulants fiscaux, **60**:29; **61**:7
Télédiffuseurs, achat, précaution, **58**:11
Enfants
Prédisposition, **64**:11-2
Répercussions, **51**:13, 17; **52**:32; **53**:31; **54**:9-10; **55**:8, 10; **56**:6-7; **57**:24; **58**:6, 10; **59**:12-3, 15; **61**:18-9; **63**:5, 13-5, 17; **65**:12-3
Temps d'écoute, **60**:13-4
Utilisation, **53**:12
Violence à la télé et nos enfants, conférence, Toronto, Ont., Comité, participation, **51**:6
Voir aussi sous le titre susmentionné Films, location
Enquêtes publiques et recherches, **51**:8-9, 13-4; **52**:5, 20-1; **53**:34-5; **54**:15-6; **59**:5-6, 13; **61**:8; **63**:4-8; **65**:12
États-Unis
Collaboration, **60**:24-5
Études, **53**:5, 34
Perception, **57**:41; **58**:19, 22, 24-5
Provenance, **51**:10; **52**:6-7; **53**:17-9; **57**:6, 9, 14, 16, 20, 25, 38, 40; **58**:8, 14-5, 25; **59**:11, 38; **62**:6, 16; **63**:12; **64**:7-8
Réglementation, **52**:8, 25; **54**:12; **57**:16-7, 37-8; **58**:19; **60**:25
Étude, **51**:5, 8-23; **52**:4-36; **53**:4-40; **54**:4-23; **55**:4-22; **56**:4-16; **57**:4-42; **58**:4-29; **59**:4-44; **61**:4-29; **62**:4-32; **63**:4-32; **64**:4-16; **65**:4-21; **66**:137-40
Femmes
Utilisation, **53**:12
Victimes, **57**:21; **62**:22
Films, location
Âge, limite, imposition, **59**:30-1; **63**:17
Classification, normes, **58**:7, 28; **60**:27-8; **62**:8-9, 12-3, 28
Enfants, accès, **54**:7; **57**:8, 17-9, 26; **58**:13, 18; **59**:19, 25-6; **60**:27; **61**:24; **65**:14
Provinces, réglementation, **58**:27-8; **59**:18-9; **62**:27-8
Friday the 13th, série, **59**:12
Frye, Northrop, position, **52**:7-8
Gouvernement
Législation, **51**:8, 21; **52**:9; **54**:9, 11, 13; **57**:39; **58**:14; **61**:7
Politique, **60**:23-4
Résolution, **58**:12; **60**:29-30
Rôle, **58**:12; **59**:11; **60**:19; **61**:8
Voir aussi sous le titre susmentionné Lutte—Larivière—Requête
Grande-Bretagne
Réglementation, **57**:41
Sondages, **52**:18, 20; **59**:10
Gratuite, définition, **57**:26-7
Imitation, **53**:6-7
Institut C.M. Hincks, conférence, **57**:6-7, 9, 14, 17, 20, 26, 31, 33; **58**:9-14, 22, 27, 29; **59**:12, 15, 18; **60**:7; **62**:8; **64**:9; **65**:4-5
Comité d'action, création, **62**:19-20
Spicer, Keith, discours, **58**:5
Document demandé par le Comité, **57**:33
Intervention préventive, **51**:11; **52**:21
Jeux vidéo, **57**:7-8

Télésat Canada—*Suite*
Services
Anglais et français, **10**:34, 46
Nord canadien, **10**:34, 46
Satellite-fixe, monopole, **10**:36-7
Signaux, transmission, **10**:48; **48**:52
Voir aussi Communications par satellite canadien Inc.; Constitution—Propositions; Témoins; Unité canadienne

Télévision
Adressabilité universelle, **65**:7, 11-2
Anne of Green Gables, série, **20**:6, 19; **25**:35, 39
Apparition, criminalité, incidence, **64**:6-7
Autochtones
Visionnement, **15**:55
Voir aussi sous le titre susmentionné Contenu canadien
CFPL-TV, London, Ont. et CKNX-TV, Wingham, Ont., entente, **43**:28-9
CJOH-TV, réseau, activités et programmation, **57**:9-10
Communautaire francophone, financement, **33**:34
Comportement humain, incidence, **53**:15-6
Contenu canadien
Anglais et français, comparaison, **9**:37-8; **20**:11
Augmentation, **50**:21
Autochtone, **15**:40-1, 54
CRTC, réglementation, **9**:22
Dramatiques, **62**:6
Et américain, distinction, **25**:23-4, 28
Exportations, **9**:34; **15**:14-5; **43**:22
Financement, **62**:7, 29-30
Producteurs, crédit d'impôt, **9**:33-6
Promotion, **9**:27-8, 32-3; **15**:11, 14; **20**:70; **43**:18, 22; **44**:43; **58**:15; **62**:29
Qualité, **44**:24; **59**:6
Quotas, établissement, **59**:6
SkyPix Corporation, nuisance, **10**:16
Spécialisé, **9**:30; **20**:18
Coproductions, **25**:35; **62**:29
CRTC
Réalisations, **44**:38
Voir aussi sous le titre susmentionné Contenu *et passim*
D'intérêt public, création, **3**:42-3
Documents historiques canadiens, chaîne exclusive, **15**:25
Écoute, analyses qualitatives, **52**:15
Émissions
Américaines. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* États-Unis—Émissions
Canadiennes. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Contenu canadien
Éducatives, **59**:40
Françaises, anglophones, accès, **44**:51-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Enfants
Enfants
Connaissance, **58**:17; **65**:5
Émissions, **57**:22-3, 33; **59**:21-2, 26, 29, 39-40; **62**:5; **65**:12
Influence, **52**:23-5, 27; **53**:30; **59**:21-5; **61**:18; **63**:17
Temps consacré, **51**:18; **52**:29; **59**:23; **65**:14
Voir aussi sous le titre susmentionné Publicité—Destinée
États-Unis
Émissions
Canadiens, accès, **58**:16; **62**:7-8, 16

Télévision—*Suite*
États-Unis—*Suite*
Émissions—*Suite*
Envahissement, **9**:27; **57**:25
Substitution simultanée, recours, **57**:11-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Productions—Canada
Femmes
Représentation, **54**:17
Voir aussi sous le titre susmentionné Publicité
Haute définition, **1**:59; **3**:40; **9**:38
Image, qualité, **20**:57
Industrie, structure, CRTC, audience publique, printemps 1993, **44**:40
Influence, dangers, **64**:12; **65**:7-8
Interactive, **10**:49; **22**:27, 29
Lance et Compte, **25**:43-4
Livres, comparaison, **11**:35; **54**:13
Mémoire, répercussions, **13**:33-4
Minorités visibles, représentation, **54**:8-9
Newsworld, équivalence francophone, **33**:15-6, 45; **44**:51-2; **46**:12, 24-8, 35-6
Northern Exposure, **57**:21-2
Participative et personnalisée, **48**:39
Payante
Câblodistribution, industrie, mesures, **20**:65
CRTC, juridiction, **58**:23
Directe par satellite et numérique, **3**:9-10, 39-40
Vente, baisse, **20**:55
Productions
Canada et États-Unis, coûts, comparaison, **20**:8-9
Étrangères, accès, **57**:16-7
Locales, **25**:36-7
Programmation
Distribution, **62**:30-1
Voir aussi sous le titre susmentionné CJOH-TV; YTV
Publicité, **44**:24; **53**:27
Destinée aux enfants
Nécessité, **59**:37
Québec, législation, **52**:33-4; **53**:29-30; **58**:28; **59**:21, 36
Suppression, **53**:40
Femmes, utilisation, **54**:5-6, 14, 20
Réalité
Influence, **20**:63-4; **54**:19
Reflet, **53**:15, 23; **54**:13; **61**:5; **62**:27; **64**:6
Réseau
Français, information continue, **33**:45
National nouveau, TéléCanada, création, **20**:20
Services à caractère sexuel, numéros de téléphone, diffusion, **59**:37-8
Sesame Street, **59**:29
Spectacles, comparaison, **29**:38
Station conventionnelle, mandat, **57**:9
Street Legal, **25**:5, 18, 23-4, 32, 35
Télédistribution, CRTC, réglementation, **44**:39
The Road to Avonlea, **20**:6, 11, 19, 39
Universitaire, **20**:46
YTV, réseau, programmation, **20**:38
Voir aussi Cinéma; Communications par satellite canadien Inc.—Satellite privé; Office national du film—Vidéotron; Sites et monuments historiques

Télécommunications, projet de loi C-62—*Suite*
Télécommunications, entreprise canadienne, définition, **43**:24-5
Vie privée, protection, disposition, **58**:39

Télédistribution, normes, Conseil. *Voir plutôt* Conseil des normes de télédistribution

Téléfilm Canada
Abolition, **9**:36
Administration et structure, modifications, **9**:30
Bilinguisme, politique, **50**:13-4, 17-8, 27-9, 32-4
Budget
Ventilation, **20**:21-2, 27
Voir aussi sous le titre susmentionné Productions—Anglophones
Colombie-Britannique, profits, **20**:12
Communications, ministère, protocole d'entente, **50**:29
Contenu canadien, **20**:7-8, 14-5
Expansion régionale, **20**:12
Financement, **1**:66, 70; **20**:7, 31; **50**:9-10 21-4, 30-1
Voir aussi sous le titre susmentionné Sous-titrage
Gouvernement, mandat, **20**:16
Institution nationale, **20**:32
Investissements, **50**:31
Irrésistiblement nôtre: 25 ans de cinéma, rétrospective, **50**:8
Mandat, **20**:7-8; **50**:8, 21, 28-9, 32-3
Objectifs, **50**:9
Prairies, écriture, talents, **20**:16
Productions
Anglophones et francophones, budget, **50**:8-9
Autochtones, culture, reflet, **20**:27-8
Commercialisation, **50**:10
Promotion à l'étranger, **20**:9; **50**:9-10
Régionales, soutien, **50**:8
Statistiques, **50**:8
Protocoles d'entente, **14**:16
Voir aussi sous le titre susmentionné Communications
Provinces, projets, subventions, **20**:21
Radio-Canada, fusion, **20**:21-3
Recettes, **50**:22-3, 30
Réglementation, **14**:16
Retombées économiques régionales, **20**:12-3, 15-6, 26
Sous-titrage, responsabilité et financement, **50**:15-7, 27-8
Voir aussi Archives nationales; Artiste, statut, projet de loi C-7; Cinéma—Canadien—Festivals; CTV Television Network Ltd.; Festival de Cannes; Festival des films du monde—Bilinguisme; Témoins; Unité canadienne—Débat

Téléphone, compagnies. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7

Téléphone, services
800, **28**:33, 40
Abordables
Définition, **58**:33, 40
Et accessibles, **1**:64
Appareils personnels, **43**:10-1
Appels, affichage, **28**:79-80; **44**:39
Câblodistribution, industrie, concurrence, **24**:15; **33**:72-3; **48**:43, 65-6; **58**:34
Cellulaires, **43**:25; **58**:35
Et marché de la revente, interfinancement, **24**:29

Téléphone, services—*Suite*
Compagnies, nombre, **28**:63
Concurrence, **1**:63-4; **24**:17-8, 23, 27; **28**:24-6, 33, 38, 40, 66, 68; **58**:30-2, 34
Voir aussi sous le titre susmentionné Câblodistribution; Interurbains; Ligne
De base, **24**:24; **28**:32, 45, 79-80
Déréglementation, **1**:63; **28**:27
Voir aussi sous le titre susmentionné États-Unis
Entreprises, coûts et profits, études, **58**:40-1
États-Unis
Angus, Liz, étude, **28**:32
Document demandé par le Comité, **28**:45
Déréglementation, incidence, **28**:58; **58**:36
Disponibilité au Canada, **28**:32
Recherche et développement, **28**:68
Voir aussi sous le titre susmentionné Interurbains—Canada
Facultatifs, **58**:35, 41
Interurbains
Canada et États-Unis, différence, **1**:6
Comité, étude, **50**:4
Concurrence, tarifs locaux, incidence, **15**:12; **28**:26-8, 57-8; **44**:48-9; **53**:35-6; **58**:30-4, 36-9
CRTC, réglementation, **58**:39
Revendeurs, **28**:45-6
Ligne privée, services, concurrence, **23**:9
Monopole, **1**:60-2; **23**:10; **28**:27
Ondes hertziennes, utilisation, **9**:25
Raccordements intérieurs, **58**:38-9
Régions éloignées, **28**:27
Réglementation
Provinciale et régionale, **1**:60-1
Voir aussi sous le titre susmentionné Interurbains—CRTC
Sexuels, **54**:7
Silicium, puces, fabrication, **28**:80
Système unique, réseau, **24**:31
Tarifs
Augmentation graduelle, **58**:41-2
Locaux, **24**:23, 31; **28**:70
Voir aussi sous le titre susmentionné Interurbains—Concurrence
Taxation, **28**:46-7
Téléconférences, **22**:24; **28**:67
Terre-Neuve, **23**:20-1
Utilisation, **15**:5; **28**:66-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Ondes
Voir aussi Québec—Séparation; Taxe sur les produits et services

Téléradiodiffusion. *Voir plutôt* Radiotélédiffusion

Télésat Canada
CRTC, réglementation, **10**:35-6
Description, installations, mandat, **10**:30-1, 41, 44-7
Diffuseur, licence, **10**:34-5, 37
Identification, **43**:25
Investisseurs, intérêts, **10**:44-5
Nationalisation, **10**:47
Privatisation, **10**:34, 47; **15**:19-20, 29; **22**:8; **60**:31-7
Recherches, **10**:35

Télécom Canada
But non lucratif, **24**:19
Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, membre, **28**:67
Concurrence, **24**:9, 22, 27
Voir aussi sous le titre susmentionné Conglomérats
Conglomérats internationaux, concurrence, **24**:32
Conseil d'administration
Membres, **24**:19-20, 22
Rogers Communications, **24**:21
CRTC
Réglementation, **24**:24-5, 29-30
Voir aussi sous le titre susmentionné Demandes
Demandes, CRTC, approbation, **23**:8
Description, activités, **24**:5-7
Gestion, **24**:20; **28**:76-7
Prise de décisions, processus, **24**:22
Québec-Téléphone, membre associé, **24**:20-1
Services
De base, élargissement, **24**:9-10
Transmission, **24**:29-30
Unitel Communications Inc., partenaire éventuel, **24**:21
Voir aussi Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise; Arts—Financement; Conseil pour le monde des affaires et des Arts du Canada; Constitution—Propositions; Culture—Activités; Identité nationale; Libre-échange nord-américain, Accord; Témoins; Unité canadienne

Télécommunications
Appareils et systèmes, exportations, **15**:5
Barrières
Commerciales internes, élimination, **24**:14
Interprovinciales, **28**:29-30, 43, 55
Concurrence, **10**:38; **22**:6-7, 26; **23**:7, 10, 13-5, 17, 20-3, 26-8; **24**:24-5, 27-8; **28**:24-5, 39-40, 57, 75; **43**:26; **44**:40
Voir aussi sous le titre susmentionné Réglementation
Création, CRTC, rôle, **15**:28-9
CRTC
Champ de compétence, élargissement, **44**:37
Réalisations, **44**:38
Voir aussi sous le titre susmentionné Création; Équipement; Réglementation
Culture, objectifs, **48**:67
Déréglementation, incidence, **22**:7-8, 20; **23**:21-2; **28**:25
Entreprises, propriétés canadiennes, **24**:14
Équipement, branchement, droits, CRTC, uniformisation, **23**:9
États-Unis
Évolution, **28**:75
Marché, fragmentation, **22**:8
Voir aussi sous le titre susmentionné Marché—Canadien
Gouvernement, politique, **10**:32, 37; **22**:15-6, 21, 30; **24**:24
Intérêt général, **23**:16, 18, 27-8
Investissements étrangers, **23**:17
Législation, **22**:8-9; **28**:40-1, 71-2
Marché
Canadien, États-Unis, exploitation, **43**:25; **58**:36, 42-3
Commun, **24**:13; **28**:51, 55
Loi et compagnies, restrictions, **24**:35
Voir aussi sous le titre susmentionné États-Unis
Mondialisation, **22**:26

Télécommunications—*Suite*
Monopole réglementé, **24**:17
Normes, changement, **22**:15
Politique
Comité, étude, **50**:4
Voir aussi sous le titre susmentionné Gouvernement; Propriété canadienne
Population, informations, **23**:25-6
Propriété canadienne, politique, **28**:44, 53
Provinces, juridiction, **10**:43
Questions relatives, étude, **58**:30-45
Radiotélédiffusion, convergence
Comité, **22**:29-31; **24**:33-4; **25**:47
Problèmes, **20**:69; **22**:25, 27-8; **23**:19; **24**:28; **33**:72-3
Recettes, **24**:8
Régime réglementaire, **22**:6
Réglementation
Accès universel, **11**:7
Cohérence, **23**:8-9
Concurrence, lien, **22**:26-7; **23**:8
CRTC, relation, **1**:60
Fédérale, **22**:29; **23**:8; **24**:12; **30**:26
Nécessité, **44**:46
Orientation nouvelle, **10**:32, 37
Provinciale, **23**:17
Régionalisation, **22**:14
Technologie, évolution, lien, **22**:23-4 ; **23**:19-20, 24
Uniformisation, **10**:32
Unique, **23**:9
Rôle, **23**:15; **28**:56
Services
Air-sol, **43**:9-10
De base et améliorés, définition, **43**:24
Universalité, **28**:56-7
Système canadien, contournement, étude, **28**:75-6
Document demandé par le Comité, **28**:76
Technologie. *Voir sous le titre susmentionné* Réglementation
Vie privée, protection, **43**:11-2, 36-7
Voir aussi Constitution—Propositions; Identité nationale; Radiodiffusion, Loi; Radiotélédiffusion; Unité canadienne

Télécommunications de l'entreprise, Alliance canadienne. *Voir plutôt* Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise

Télécommunications gouvernementales, agence. *Voir plutôt* Agence des télécommunications gouvernementales

Télécommunications, projet de loi C-62
Adoption, **43**:9
Câblodistribution, industrie, position, **48**:58
Comité sénatorial, CRTC, comparution, **44**:41
CRTC
Pouvoirs réglementaires, accroissement, **58**:38
Voir aussi sous le titre susmentionné Comité sénatorial
Culture, objectifs, **48**:67
Droit de prêt public, inclusion, **43**:47
Loi de 1908 sur les chemins de fer, dispositions, remplacement, **43**:6
Radio-Canada, position, **46**:38
Stratégie industrielle, **43**:46; **44**:41

Société Canada 125
Bénévoles, **48**:6, 9
Budget, **48**:9-10, 15, 25, 28-9
Conseil d'administration, composition, **48**:19-20, 24, 27-8, 33-5
Gouvernement, relations, etc., **45**:13-5
Mise sur pied, **45**:7
Musée des Beaux-Arts du Canada, projet, soumission, **48**:11-2, 24-5
Nom et logo, utilisation commerciale, **48**:10
Rôle, **48**:4, 6, 17
Véhicules, coût, utilisation, etc., **48**:28-9
Voir aussi Musée Solomon Guggenheim—Montréal, Qué.; Témoins

Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN)
Artistes anglophones et francophones, représentation, **30**:87-8
Recommandations, **30**:82
Voir aussi Témoins

Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDeC)
Avocats, services, **37**:26
Conseil canadien des relations de travail, décisions, **37**:28-9
Description, **37**:25-6
Télé-Métropole, entente, **37**:26
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Témoins

Société Radio-Canada. *Voir plutôt* Radio-Canada

Sous-comité du programme et de la procédure. *Voir* Comité

Sous-comité sur la violence à la télévision
Composition, **66**:137
Création, m. adoptée, **66**:137
Hogue
Président, **66**:141
Voir aussi sous le titre susmentionné Séances—Du 5 mai 1993
Rapport au Comité
Adoption, **66**:143
Projet, étude, **66**:141-3
Titre, adoption, **66**:142
Séances
À huis clos, **66**:141-3
Annulation, **66**:142
Du 5 mai 1993, Hogue, argumentation, étude et modification, **66**:138

Sous-comité sur le projet de loi C-62
Composition, **66**:137
Création, m. adoptée, **66**:137
Horaire et témoignages, **66**:138

Southam Inc.
Idéologie, **30**:37-8

Spectacles
Auditoires, baisse, **31**:10
Voir aussi Orchestres; Taxe sur les produits et services; Télévision

Spectre
Définition, **1**:53-4
Gestion, **1**:57-8

Spectre—*Suite*
Limites, **1**:57
Utilisation, **1**:52-3, 56, 58

Spicer, Keith (CRTC)
Communications, budget principal 1992-1993, **44**:36-47, 49-56
Télécommunications, questions relatives, étude, **58**:30-5, 37-9, 42-5
Télévision, violence, étude, **58**:4-13, 15-29
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **15**:4-30
Voir aussi Appendices

Sports. *Voir* Télévision, violence

Spring, Sylvia (Évaluation-média)
Télévision, violence, étude, **54**:6-7, 11, 13, 15-6, 20

SRC Bonjour. *Voir* Radio-Canada

Statistique Canada
Recherche et développement, études, financement, **44**:22
Voir aussi Conseil des arts du Canada

Stein, Ken (Association canadienne de télévision par câble)
Secrétariat d'État, mandat, étude, **48**:35-7, 42-5, 50-70, 72-5
Télévision, violence, **65**:4-21
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **20**:33-44, 47-62, 64, 67-73

Street Legal. *Voir* Télévision

Stursberg, Richard (Unitel Communications Inc.)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **28**:23-37, 39-48

Sunday Edition. *Voir* CTV Television Network Ltd.

***Survival*, livre**
Extraits, **11**:5

Syndicats industriels
CRTC, décisions, **39**:27

Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision. *Voir* Télévision, violence—CRTC—Études, rapports

Tassé, Roger (témoin à titre personnel)
Comité, séance à huis clos, présence, **34**:206

Taxe sur les produits et services (TPS)
Administration, coût, **9**:11, 14
Association canadienne des bibliothèques, position, **9**:11-3
Culture, répercussions, **3**:7
Édition, répercussions, **3**:7
Livres, **9**:6, 10-4; **11**:6-7, 10, 14, 33-4
Périodiques, industrie, répercussions, **24**:39-40, 42, 48-9, 53-5, 57-8
Spectacles, billets, ventes, répercussions, **24**:78; **29**:35-6; **31**:10
Renseignements demandés par le Comité, **29**:37
Téléphone, services, répercussions, **15**:11-2
Théâtre, répercussions, **3**:7

Télé-Métropole. *Voir* Radio-Canada; Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs

TéléCanada. *Voir* Centre national des Arts; Télévision—Réseau—National

Scott, Geoff—*Suite*
Constitution, **16**:34-5; **20**:96
Culture, **3**:17; **4**:34-6; **5**:12; **13**:16; **16**:17; **17**:24; **19**:20-1; **20**:94
Disque, industrie, **1**:49; **17**:23; **43**:28
Droit d'auteur, Loi, **9**:9-10; **36**:12
Droits voisins, **14**:12
Édition, **3**:17
Libre-échange canado-américain, Accord, **3**:18; **4**:42
Libre-échange nord-américain, Accord, **1**:47-8; **13**:17; **24**:25-6
Musée des Beaux-Arts du Canada, **5**:11, 18-20
Musées, **32**:17
Musique, **4**:16-8, 24
Musique, industrie, **3**:18; **4**:17
Office national du film, **10**:10-2
Orchestres, **24**:79
Papier alcalin, **21**:15, 22
Périodiques, industrie, **24**:65-6
Québec, **10**:18; **21**:20; **32**:18
Radio-Canada, **12**:26-7; **33**:19-20; **46**:7-10
Nomination par décret, examen, **2**:13-5, 30-1
Radiotélédiffusion, **27**:13-5; **33**:18-9, 66-7; **44**:44-5
Secrétariat d'État, budget principal 1992-1993, **45**:23-5, 27
SkyPix Corporation, **33**:19
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141
Spectre, **1**:56
Taxe sur les produits et services, **9**:10-2
Télécom Canada, **24**:24-5
Télécommunications, **23**:24-5; **24**:25
Questions relatives, étude, **58**:42, 44-5
Téléfilm Canada, **20**:14-5; **30**:29-30
Télésat Canada, **10**:44
Télévision, **9**:27; **13**:35; **15**:25; **43**:28
Télévision, violence, **58**:44
Étude, **54**:19-20; **56**:4, 8-9, 12-3, 16; **59**:15-6, 31-3; **61**:15-7; **62**:17-9; **63**:15-7, 26-7; **65**:15-6
Rapport, avant-projet, examen, **60**:5-6, 8, 13-4
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **3**:17-9; **4**:16-8, 24, 34-6, 42; **5**:11-2, 18-20; **6**:13-5, 21-2; **7**:17-8; **9**:9-12, 14, 18-9, 24, 26-8, 30, 34, 37; **10**:9-12, 18-9, 25; **12**:12-4, 26-7; **13**:10, 16-7, 22, 24-5, 32, 35, 37; **15**:22-5; **16**:4, 14, 16-9, 34-5; **17**:3; **18**:20-2; **20**:13-5, 93-6, 98; **21**:15, 19-22; **23**:24-5; **24**:24-6, 65-6, 79-81; **25**:27, 29, 36, 43, 47-8; **27**:13-5, 24; **31**:68; **32**:16-8; **33**:18-20, 65-9, 71, 78
Vidéoclips, **63**:26
Voyageurs Canada 92, programme, **45**:23-4

Scott, Marianne (Bibliothèque nationale du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **6**:4-25

Séance d'organisation. *Voir* Comité

Secrétariat d'État
Budget principal 1992-1993, **45**:4-28
Cérémonial d'État et identité nationale, direction générale, activités, **45**:6
Communications, ministère, programmes, coordination, **45**:22-3
Mandat, **45**:5
Étude, **48**:4-35

Secrétariat d'État—*Suite*
Voir aussi Canada, 125e anniversaire, célébration; Contestation judiciaire, programme; Handicapés—Groupes; Témoins

Sénat
Réforme
AGT Limited, position, **22**:23
Journaux, position, **30**:33
Voir aussi Institutions culturelles nationales—Nominations

Senchuk, Peter. *Voir* CRTC—Commissaires—Nominations

Service spécial, organismes
Création, **1**:39

Shearer, Jeff (Association canadienne des éditeurs de périodiques)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **24**:36-43, 45-50, 54, 56, 58, 62-73

***Sherman*, rapport.** *Voir* CRTC

Silicium
Fabrication, **28**:80
Voir aussi Téléphone, services

Simmons, l'hon. Roger C. (L—Burin—Saint-Georges)
Cinéma, **61**:21
Télévision, violence, étude, **61**:8-11, 19-22
Violence, **61**:8

Siren, Paul (Conférence canadienne des arts)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **36**:6-8, 10, 12-21, 26-8, 33

Sites et monuments historiques
Gestion, **31**:59
Gouvernements fédéral et provinciaux, rôle, **31**:66
Plaques ministérielles, **31**:61
Protection, financement, **31**:60
Télévision, séries informatives, **31**:61
Thèmes, **31**:59
Tourisme, statistiques, **31**:58

SkyPix Corporation
Radiotélédiffusion canadienne, répercussions, etc., **3**:29; **4**:21-4; **8**:7, 11-2, 15, 17; **9**:23-5, 28-30, 33, 38; **10**:40-2; **15**:7-9, 12-3, 20-1; **20**:18, 40, 57, 66; **24**:63; **27**:15; **33**:19
Voir aussi Office national du film—Productions; Télévision—Contenu canadien

Smalley, Catherine (Association professionnelle des théâtres canadiens)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **16**:37-53
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **16**:4-5, 10-3, 17-20, 23-9, 33-6

Smith, Brydon (Musée des Beaux-Arts)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **5**:16, 18, 223-4

Smits, Sonja (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **25**:5-7, 16-9, 23-5, 27, 35, 43, 46, 48

SOCAN. *Voir plutôt* Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Roy-Arcelin, Nicole—*Suite*
Association canadienne des bibliothèques, **9**:15
Association canadienne des radiodiffuseurs, **27**:35
Association canadienne de télévision par câble, **48**:55
Câblodistribution, industrie, **20**:65; **48**:55-7
Canada, **45**:21; **48**:17
Canadian Independent Record Production Association, **17**:15
Centre national des Arts, **47**:45-6, 48-9
Comité, **53**:36-7
Séance d'organisation, **1**:11, 33
Séances à huis clos, présence, **1**:6-7; **2**:4; **13**:3; **17**:3; **18**:3; **26**:3; **34**:199-207; **51**:4; **66**:137
Travaux futurs, **60**:7-8, 19, 28-30, 37
Commission de reconnaissance des associations d'artistes, **36**:22
Commission du droit du prêt public, **14**:62-3
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:36-7; **46**:16-8; **47**:13-5, 45-9
Communications, ministère
Étude, **1**:52-3, 56, 65
Mandat, étude, **48**:55-7
Conseil des arts du Canada, nominations par décret, examen, **44**:14-5
Constitution, **9**:14; **17**:15; **22**:17
Culture, **19**:14; **28**:15; **33**:21
Droit d'auteur, Loi, **9**:10
Droit de prêt public, programme, **13**:42
Femmes, **51**:19
Front des artistes canadiens, **20**:88
Guilde des musiciens du Québec, **37**:15; **40**:41
Héritage Canada, **21**:37
Industrie et recherche, **1**:65
Office national du film, **10**:21; **47**:13-4
Patrimoine, **21**:37
Québec, **11**:25; **21**:23, 25; **22**:31; **23**:42; **26**:28-9; **27**:34-5; **28**:16, 34-5, 64-5; **33**:45-6; **37**:15; **38**:6-7; **39**:30; **40**:22, 41; **41**:25-6
Radio-Canada, **29**:20; **46**:16-8
Nomination par décret, examen, **2**:20-1, 33
Secrétariat d'État, **45**:22
Budget principal 1992-1993, **45**:21-2
Mandat, étude, **48**:17-8
Spectre, **1**:51-2
Télécommunications, **43**:36-7; **58**:28
Questions relatives, étude, **58**:38-9
Télécommunications, projet de loi C-62, **58**:38-9
Télésat Canada, **60**:37
Télévision, **57**:16; **59**:36-7
Télévision, violence
Étude, **51**:18-20; **52**:12-4, 27-9, 33-4; **53**:18-21, 33-4, 36-7; **54**:18-9; **56**:8-11, 16; **57**:15-8; **58**:27-8; **59**:18, 33-4, 36-7; **61**:18, 25-6; **62**:15-7, 27, 32; **64**:9-11; **65**:14-5
Rapport, avant-projet, examen, **60**:7-8, 19, 28-30, 37
Union des artistes, **40**:22
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **9**:10, 14-5; **10**:21, 23; **11**:25; **12**:22; **13**:25-6; **17**:15; **19**:13-4; **20**:65, 88-9; **21**:22-3, 25, 37; **22**:16-8, 31-2; **23**:22-3, 42; **26**:28-9; **27**:16-7, 34-6; **28**:15-7, 34-6, 48, 64-6; **29**:20-2; **33**:20-1, 45-7
Violence, **53**:18
Voir aussi Président du Comité—Président; Unité canadienne—Rapport à la Chambre

Roy, Gilles (Office national du film)
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:16-8, 22

Royer, George. *Voir* Comité

Rue principale, revitalisation, programme. *Voir* Héritage Canada

Sacco, Vincent (témoin à titre personnel)
Télévision, violence, étude, **64**:4-15

Santé nationale et Bien-être social, ministère. *Voir* Témoins

SARDeC. *Voir plutôt* Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs

Sarhar, Eileen (ministère des Communications)
Comité, séance à huis clos, présence, **34**:199

Saunders, Eileen (témoin à titre personnel)
Télévision, violence, étude, **51**:8-23

Sauvageau, Florian (témoin à titre personnel)
Télévision, violence, étude, **52**:4-21

SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement)
Propriétés, patrimoine, exclusion, **26**:28

Schneider, l'hon. Larry (PC—Regina—Wascana; ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien à compter du 25 juin 1993)
Affaires, milieu, **15**:44
Autochtones, **15**:43
Comité, séances à huis clos, présence, **51**:6; **66**:138-40
Radiotélédiffusion, **10**:45
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141-3
Télévision, violence, étude, **52**:14, 16-9, 30, 32, 35; **53**:25-9
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **10**:44-6; **15**:30, 43-4
Violence, **53**:26

Scott, Gail. *Voir* CRTC—Commissaires—Nominations

Scott, Geoff (PC—Hamilton—Wentworth)
Archives nationales, **21**:20-1
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:11-3; **16**:37; **35**:19-21, 31; **36**:9, 12-4; **37**:22-3, 41-3; **38**:18; **42**:43
Artistes, **14**:12-3; **17**:23; **24**:80-1; **36**:14; **43**:27
Arts, **20**:93, 95; **44**:29-31
Association des musées canadiens, **32**:16
Autochtones, **32**:18
Ballet national du Canada, **3**:17, 19
Bibliothèque nationale du Canada, **6**:14-5, 21
Bibliothèques, **9**:18
Câblodistribution, industrie, **9**:28; **10**:45-6; **59**:41
Canada, **45**:24-5
Centre national des Arts, **47**:39-40
Comité, **9**:12; **12**:13; **50**:39-40
Séance d'organisation, **1**:9-10, 12
Séances à huis clos, présence, **1**:6; **2**:4-5; **3**:3; **13**:3; **17**:3; **18**:3; **34**:202-7; **50**:3-5; **51**:4-5
Travaux futurs, **60**:5-6, 8, 13-4
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:27-8; **44**:29-31, 41, 44-5; **46**:7-10; **47**:39-40
Communications, ministère
Étude, **1**:47-9, 56
Mandat, étude, 29-30, 39-40

Radiotélédiffusion—*Suite*
Licences—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Émissions—Complémentaires
Localités petites et éloignées, programme, **8**:20-2
Marchés internationaux, accès, **12**:34-5
Monopole, **44**:43
Pénétration, taux, **1**:38
Privée
Contenu canadien, **27**:16-7
Et public, mandats, distinction, **33**:20
Programmation, **27**:14
Réalisations, **27**:5-9
Réglementation, **27**:39
Rentabilité, **27**:5, 10, 38
Voir aussi Québec—Séparation
Programmation
Droits, **33**:75
Voir aussi sous le titre susmentionné Entreprises—Publiques; Privée
Provinces
Rôle accru, **33**:8
Services, élargissement, **27**:19, 21
Voir aussi sous le titre susmentionné Licences—Émission
Publicité, rentabilité, **10**:40
Réalité virtuelle, techniques, **54**:13
Réglementation, **9**:26
Voir aussi sous le titre susmentionné Entreprises—Étrangères; Privée
Représentation, droit, **4**:21-4
Revenus et employés, **1**:38
Signaux
États-Unis, envahissement, incidence, **10**:43, 45, 48-9; **12**:18-9; **20**:40; **27**:13; **44**:45-6; **48**:61-2; **57**:20
Hughes Broadcasting, transmission, **57**:20
Microcircuits, changement, **10**:43
Perception frauduleuse, **8**:15-6
Périphériques, transmission vers le centre, **8**:23-4
Satellites, transmission directe, **10**:38, 43, 48; **12**:34; **15**:13; **20**:18, 40-1, 48, 53, 66, 69; **44**:23, 41-5; **48**:40-3, 56-7; **57**:20
Téléspectateurs, choix, **44**:45
Transmission, **48**:66
Sommet, Montréal, Qué., décembre 1991, **33**:18-20, 71-2
Substitution simultanée, **25**:46
Système national, nécessité, **33**:8
Technologie, progrès, **33**:66
Télécommunications, services, fusion, **28**:41-2, 47, 54, 67-8
Univers aux cent chaînes, concept, **10**:38-9, 48; **12**:34; **20**:40, 70; **27**:11, 13, 17; **33**:67; **44**:44; **62**:30
Vidéos
Canaux, réglementation, **4**:21-4
Cassettes, location, **20**:65
Voir aussi Constitution—Droit à la propriété; CRTC; États-Unis; Grande-Bretagne; Québec; SkyPix Corporation; Télécommunications; Unité canadienne; Unitel Communications Inc.

Rand, formule. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7

Rapports à la Chambre
Deuxième (projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste), **42**:3-5
Premier (*Les liens qui nous unissent*), **34**:v-xxii, 1-197
Troisième (*La violence à la télévision: dégradation du tissu social*), **66**:v-xvi, 1-133

Recherche et développement
Financement, **1**:55
Voir aussi Culture; Statistique Canada; Téléphone, services—États-Unis

Référendum, octobre 1992
Financement, **43**:44

Régions patrimoniales, programme. *Voir* Héritage Canada

Retransmission, droits. *Voir* Musique, industrie

Revendications territoriales. *Voir* Autochtones

Rideout, George S. (L—Moncton)
Comité, **50**:38-9
Communications, ministère, mandat, étude, **50**:38-9

Robertson, Brian (Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **4**:4-10, 12-25

Robinson, Debra (Travail Canada)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **18**:15-9, 23-4; **42**:20-1

Rochon, Marc (Secrétariat d'État)
Secrétariat d'État, budget principal 1992-1993, **45**:21

Rock, Michael (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN))
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **30**:72-4, 80-4, 90-1

Rogers, Brian Macleod (Association du Barreau canadien)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **41**:4-10, 13-5, 17-9, 22, 24-36, 38-44, 58-61

Rogers Communications. *Voir* Télécom Canada—Conseil d'administration

Rollin, Benoît (Commission du droit de prêt public)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:62, 67

Roscoe, Elizabeth (Association canadienne de télévision par câble)
Communications, ministère, mandat, étude, **48**:38-40
Télévision, violence, étude, **65**:12, 16

Roy-Arcelin, Nicole (PC—Ahuntsic; secrétaire parlementaire du ministre des Communications du 8 mai 1991 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et ministre des Communications du 1er septembre 1993 au 31 août 1994) (président suppléant)
AGT Limited, **22**:16-7
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **40**:22-3
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **13**:42-3; **14**:28, 42, 50, 62-4; **18**:30-1, 47; **35**:22-3; **36**:22-4; **37**:15-8, 37-8; **38**:6-8; **39**:12-3, 30-1; **41**:14, 22-3, 25-7, 32, 34, 50; **42**:12, 34, 36-9, 41, 56-7, 61, 63, 71-3, 77-80; **47**:47
Artistes, **38**:6-7
Arts, **38**:7

Radio-Canada—*Suite*
Nouvelles et actualité, émissions, gestion, **2**:8, 13-5, 21-2, 40
Ombudsman, rôle, **2**:14-5, 21, 24-7
Panels politiques, **2**:34-6
Pouvoir d'emprunt, **44**:50
Pratique journalistique, codes, **2**:24, 26-7; **12**:10, 24-5, 30, 32-3, 36-8
Privatisation, **2**:8, 18; **29**:20-1
Productions canadiennes
Coût, **41**:55
Régionales, **46**:18-9
Productivité, amélioration, **46**:34-5
Programmation réduite, **12**:32-3
Publicité, recettes, **27**:45-6; **46**:10, 34
Québec, pouvoirs, **12**:10
Radiodiffusion directe, satellite, utilisation, **45**:14-6
Réalité canadienne, reflet, **12**:28-9
Redéfinition, **46**:7
Renforcement, **2**:20
Reportages tendancieux, **2**:15
Réseau radiophonique AM, fermeture, **12**:38-9
Réseaux, anglais et français, **12**:30; **46**:11
Services
À l'étranger, **12**:21-2
De base, Communications par satellite canadien Inc., acheminement, **8**:26-7
Réduction, **3**:6, 9; **20**:47
Rétablissement, **33**:20
Société de radiodiffusion commerciale, comparaison, **12**:23-5, 36-7
SRC Bonjour, **46**:12, 28
Stations
Affiliées, **2**:19
Fermeture, **3**:9; **25**:30-1; **30**:47; **33**:19, 36; **46**:22-3, 30
Windsor, Ont., **2**:12-3, 18-9, 27, 30-1; **25**:29, 36; **46**:22-3, 30
Technologie, évolution, impact, **46**:18
Télé-Métropole, concurrence, **30**:93-4
The National et The Journal, horaire, changement, **46**:7-9
The Valour and the Horror, **46**:21
Toronto, Ont.
Nouveau siège social, conception, contrat, **12**:8-10
Voir aussi sous le titre susmentionné Conseil d'administration
You should know, **2**:23
Voir aussi Archives nationales; Artiste, statut, projet de loi C-7; Constitution—Débat; CTV Television Network Ltd.; Culture; Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada; Identité nationale; Libre-échange canado-américain, Accord; Orchestres—Enregistrements; Radio-Canada International; Télécommunications, projet de loi C-62; Téléfilm Canada; Télévision, violence; Témoins; Unité canadienne

Radio-Canada International
Affaires extérieures, ministère, appartenance, **29**:25
Compressions budgétaires
Daniel, C. Peter, lettre, **29**:28
Décision, responsabilité, **29**:22-3, 26, 29
Incidence, **29**:4-5, 9, 12, 14-9, 30
Financement, **12**:21-2; **15**:15; **29**:19-20, 27-8
Gestion, **29**:21

Radio-Canada International—*Suite*
Programmation, **29**:15-6, 29
Radio-Canada
Juridiction, **29**:26-8
Relations, **46**:25, 28-9
Rôle, **15**:15
Service
Essentiel, **29**:25
Réduction, **29**:5-7, 11-2
Visibilité, **29**:13-4
Voir aussi Comité—Témoins—Comparution, convocation; Identité nationale

Radio-Québec. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7

Radiocommunications. *Voir* Conférence administrative mondiale

Radiodiffusion. *Voir plutôt* Radiotélédiffusion

Radiodiffusion, Loi
Artistes étrangers, embauche, disposition, **41**:54
Audiences provinciales, incidence, **24**:12-3
Ministre, pouvoirs, **57**:40
Objectifs, **20**:41, 64, 69
Télécommunications, secteur, limites, **22**:16

Radiotélédiffuseurs
Privés, production, compagnies distinctes, création, **41**:47
Relations de travail, réglementation, **41**:46

Radiotélédiffusion
Concurrence, **15**:6-7; **20**:41; **44**:40, 55-6
Contenu canadien, **15**:5-7, 9-10, 13, 29-30; **20**:19; **23**:18-9; **27**:15; **33**:187
Création
CRTC, rôle, **15**:28-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Entreprises
CRTC
Réalisations, **44**:38
Voir aussi sous le titre susmentionné Création; Entreprises—Étrangères; Licences
Émissions
Complémentaires, licences, **3**:48-9
États-Unis, achat, droits, renseignements demandés par le Comité, **27**:43
Qualité, priorité, **27**:37-8
Entreprises
Création, **8**:9
Étrangères, CRTC, réglementation, **8**:11-2
Publiques, programmation variée, **20**:20
Fibres optiques, utilisation, **9**:25-6; **10**:40, 49; **20**:48
Impôt sur le revenu (modification), projet de loi C-58, dispositions, **27**:24; **33**:66-7, 74-5
Licences
Crédit ou déduction pour frais d'amortissement, formule, **33**:73-4
CRTC, octroi, **44**:37, 42, 51
Émission, provinces, consultations, **8**:9; **10**:27; **20**:36, 66-8; **25**:45-6; **27**:19, 21, 25-6; **33**:8-9, 12-3, 32, 61
Moratoire, **33**:67
Octroi, Langues officielles, Loi, considération, **33**:52
Sociétés oeuvrant dans un autre secteur, **25**:46-7

Québec—*Suite*
Culture—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Séparation
Francophones
Et anglophones, comparaison, exode, etc., **33**:40-1, 43
Pourcentage, **19**:9
Identités régionales, conciliation, **28**:16
Immigration, politique, **19**:10
Presse anglophone, rôle, **30**:23
Radiotélédiffusion
Canaux français, accroissement, **8**:28
Situation, **33**:16
Séparation
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, position, **25**:11-3, 21-2
Archives nationales, répercussions, **21**:20, 23
Artistes, embauche, répercussions, **9**:31-2
Association canadienne des radiodiffuseurs, position, **27**:34-5
Association des éditeurs canadiens, incidence, **11**:25
Association des musées canadiens, incidence, **32**:18
Canada, viabilité, **27**:23
Clancy, position, **13**:24
Communications par satellite canadien Inc., position, **8**:13
Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, répercussions, **28**:64-5
Conseil des Arts du Canada, programmes, incidence, **30**:67
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, position, **23**:42, 44-5
Culture canadienne, répercussions, **25**:10
Édition, secteur, incidence, **9**:18; **11**:18-9, 25
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, position, **33**:46
Institutions nationales, position, **21**:25
Loi 178, répercussions, **19**:28
Office national du film, incidence, **10**:17-8, 21-3
Patrimoine canadien, répercussions, **21**:43; **26**:28-9, 34-5
Radiotélédiffusion privée, incidence, **27**:23
Téléphone, services, répercussions, **28**:78
Unitel Communications Inc., position, **28**:34-5, 38-9, 42-3
Writers' Union of Canada, position, **13**:18-9, 21, 23, 25
Société distincte, **19**:18-9, 23-4; **20**:84, 103; **21**:23; **22**:31-2; **30**:32-3, 38-9; **33**:45-6, 62
Souveraineté, définition, **19**:9, 27
Voir aussi AGT Limited; Archives nationales; Artiste, statut, projet de loi C-7; Arts—Visuels; Association canadienne des organismes artistiques; Canada, 125e anniversaire, célébration; Canadian Independent Record Production Association; Communications, ministère—Organigramme; Conseil des arts du Canada; CTV Television Network Ltd.; Culture—Canadienne; Édition—Éditeurs; Fête du Canada; Héritage Canada; Identité nationale; Musée des Beaux-Arts du Canada; Patrimoine; Radio-Canada; Télévision—Publicité—Destinée; Télévision, violence—Lutte; Unité canadienne

Québec-Téléphone. *Voir* Télécom Canada

Racine, Paul (ministère des Communications)
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:24-6
Communications, ministère, étude, **1**:42-5, 48-50, 61-2, 64-5

Racisme. *Voir* Journaux

Radio
Communautaire
Francophone, financement, **33**:34-5
Programme, **45**:10
Provinciale, **33**:44
CRTC, réalisations, **44**:38-9
Plan d'action, groupe consultatif, recommandations, **43**:9
Réglementation, **27**:39-40
Rentabilité, **27**:40
Voir aussi Communications par satellite canadien Inc.—Signaux

Radio-Canada
Activités, Comité, étude, **2**:4
Archives, accès, **12**:26-7
Budget, **46**:33-4
Bulletins de nouvelles, sous-titrage, **46**:21-2, 29-30
Cable News Network, concurrence, **46**:32
CBC, relations de travail, représentation syndicale, **35**:16-9
Chaîne d'information française, création, **46**:28
Comités d'étude, **46**:6, 39
Compressions budgétaires
Incidence, **12**:11; **25**:29, 36-7; **33**:19, 36
Plan d'urgence, **12**:12
Recettes commerciales, **12**:12, 20
Supplémentaires, **2**:30
Conseil d'administration
Autochtones, participation, **15**:40-1, 53
Deux comités permanents distincts, **2**:9-10; **33**:53
Réunions, fréquence, **2**:33
Taille, **2**:31-2
Toronto, Ont., représentation, **2**:11-2, 17, 31
Contenu canadien, promotion, **9**:43-4
Émissions
Écoute familiale, **46**:13; **47**:13
Horaire, modifications, objectifs, **46**:7-9; **47**:12-3
Réalisation, **9**:45
Voir aussi sous le titre susmentionné Nouvelles
Emploi, équité, **46**:19-20
Employés, emploi secondaire, syndicat, appartenance, **40**:20-1
Étagement, audiences, **46**:36, 39
Financement, **2**:36-7; **12**:20; **20**:59; **27**:46; **33**:22; **43**:7, 38, 45; **44**:49-50; **46**:10, 34
Gestion, niveaux, **2**:20
Gouvernement fédéral, relations, **41**:15
Immobilisations, dépenses, **46**:23-4
Informations et autre programmation, distinction, **12**:29-30
Le Téléjournal et Le Point, horaire, modification, contenu, etc., **46**:10-1
Mandat, **9**:44; **12**:10-1, 13, 23-5, 36; **33**:20
Minorités visibles, embauche, **46**:16-7, 19-21
Musiciens, embauche, modalités, **37**:7
Nomination par décret
Crispo, John, administrateur, nomination par décret
Compétences, **2**:21, 36
Francis, Diane, propos, **2**:28
Motif, **2**:16
Priorités, **2**:19
Examen, **2**:4, 7-45
Voir aussi sous le titre susmentionné Crispo, John
Northstar, projet, **46**:14-6

Présidence, décisions et déclarations—*Suite*
Sujet pouvant être débattu à un autre endroit qu'en comité, **60**:27
Travaux futurs, discussion lors de séances à huis clos, **60**:4-5

Président du Comité
Élection
Bird, **1**:10-1
Vote secret, **1**:10
Président suppléant, Roy-Arcelin, **61**:3

Presse
Gouvernement, politique, **30**:44
Pouvoirs et rôle, remise en question, **30**:14-7
Voir aussi Constitution—Propositions; Institutions politiques—Respect; Québec

Presse canadienne
Articles
Sélection, **30**:22
Sensationnalisme, **30**:24
Éditoriaux, **30**:29
Idéologie, **30**:38
Journalistes francophones, affectations, **30**:23
Voir aussi Témoins; Unité canadienne

Prêt public, droit. *Voir plutôt* Droit de prêt public

Prêt public, droit, Commission. *Voir plutôt* Commission du droit de prêt public

Procédure et Règlement
Députés, substitution, avis, validité, **50**:44-5
Nominations par décret proposées, témoins, interrogation, possibilité, **44**:5
Présidence, élection par vote secret, **1**:10
Question, recevabilité, **31**:27-8
Sujet pouvant être débattu à un autre endroit qu'en comité, **60**:27
Travaux futurs, discussion lors de séances à huis clos, **60**:4-5

Procès-verbaux et témoignages
Fascicule 49 n'existe pas.
Impression, **1**:14-5

Projet de loi C-58. *Voir* Impôt sur le revenu (modification)

Projet de société—Dessein 2000. *Voir* Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

Pronovost, Denis (PC—Saint-Maurice; Ind.—Saint-Maurice à compter du 17 juin 1993)
Câblodistribution, industrie, **65**:18-20
Comité, séances à huis clos, présence, **51**:5-6; **66**:137-9
CRTC, **55**:4
Presse, **30**:14-6
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141-3
Télévision, violence, étude, **54**:21-2; **55**:4-6, 10-1; **65**:17-21
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **30**:13-6

Propagande haineuse
Lignes ouvertes radiophoniques, incidents, sanctions, etc., **62**:28-9
Voir aussi Code criminel

***Proposition visant la création d'un programme national de classification des films et vidéos au Canada,* document.** *Voir* Appendices; Télévision, violence

Propriété intellectuelle. *Voir* Constitution—Droit

Provinces
Ententes culturelles, **1**:68-9
Langues, assimilation, **33**:41
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Artistes—Statut; Arts—Financement—Gouvernement fédéral—Et *et* Québec; Bibliothèque nationale du Canada; Common Agenda alliance for the Arts; Conseil des arts du Canada; Constitution—Droit à la propriété—Cession *et* Pouvoir déclaratoire *et Pouvoir résiduel; Culture—Pouvoirs—Transfert; Édition—Industrie; Journaux; Patrimoine—Biens—Libre; Radiotélédiffusion; Sites et monuments historiques—Gouvernement; Télécommunications; Téléfilm Canada; Télévision, violence—Films, location et* Lutte

Publicité canadienne, Institut. *Voir plutôt* Institut de la publicité canadienne

Québec
Anglophones, situation, **19**:10
Artiste, statut, Loi 90
Accréditation, obtention, **41**:47
Application, **39**:10
Artiste, définition, **41**:47
Association du Barreau canadien, position, **41**:26
Atelier fermé, disposition, **37**:31-2; **39**:26, 30, 32; **40**:22, 35, 39-41; **42**:74, 77
Commission de reconnaissance des associations d'artistes, position, **38**:7; **40**:22, 40
Cotisations syndicales, **40**:37-8
Élaboration, **39**:18; **41**:25-6
Employés non organisés, représentation, disposition, **39**:10
Faillite, dispositions, **38**:8-9
Griefs, arbitrage, **40**:36, 38
Guilde des musiciens du Québec, position, **37**:15; **40**:35-6
Juridiction, **39**:26-7
Mandat, **9**:32; **38**:6
Médiation, **37**:32-3
Mise en oeuvre, coût, **41**:12
Négociations, délais, **37**:32
Producteurs, regroupements, incitation, **40**:35-6
Résultats, **39**:19, 27-8
Tribunal, membres, nomination, **37**:34
Union des artistes, position, **41**:25
Arts, financement, **23**:37
Arts visuels, métiers d'art et littérature, Loi 78, **38**:6, 8-9
Common Agenda Alliance for the Arts, position, **30**:60, 62-3, 70-1
Communications, secteur
Développement, **19**:16
Juridiction exclusive, **28**:77-8
Culture
Coût, **33**:15
Développement, **19**:16
Distincte, **33**:7
Gouvernement fédéral, rôle, **19**:14; **43**:39
Juridiction exclusive, **16**:11-2, 28-9; **30**:51
Réglementation fédérale spéciale, **30**:57-8; **33**:15-6, 21

Patrimoine—*Suite*
Voir aussi Autochtones; Constitution; Fête du Canada; Identité nationale; Québec—Séparation; SCHL—Propriétés

Pays-Bas. *Voir* Arts—Visuels

Pennefather, Joan (Office national du film)
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:4-27
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **10**:4-22, 24-9

Périodiques, industrie
Abonnements à vie, **24**:53
Canadian Women Studies, **24**:51-2
Concurrence, **24**:63
Voir aussi sous le titre susmentionné États-Unis
Contenu canadien, **24**:65-6
Distinction, notion, **24**:49-50
États-Unis
Concurrence, etc., **24**:42, 44-7
Périodiques, **24**:63-5, 67-8
Exportations, **24**:69
Île-du-Prince-Édouard, **24**:50-1
Impôt sur le revenu (modification), projet de loi C-58, (1ère s.-30e l.), dispositions, **24**:44-6, 57-8, 60, 62-4, 66
Législation, **24**:62
National Geographic, **24**:45
Périodiques
Disparition du marché, **24**:55-6
Impression, **24**:72
Voir aussi sous le titre susmentionné États-Unis
Politique, **24**:61, 65
Postes, tarifs préférentiels, **4**:29; **24**:39-40, 42-4, 47, 58-9, 66-7; **32**:8; **43**:7, 43
Publicité, baisse, etc., **24**:44, 58
Revues
À grande circulation, marché, **43**:17
Savantes, **24**:44, 51
Tirage partagé, **24**:46
Voir aussi Taxe sur les produits et services

Petch, Ray (Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **37**:5-7, 10-2, 14-21, 23-5

***Philips*, étude.** *Voir* Télévision, violence

Phinney, Beth (L—Hamilton Mountain)
Canada, **45**:18
Comité, séances à huis clos, présence, **66**:137-8
Contestation judiciaire, programme, **45**:19
Handicapés, **45**:20-1
Secrétariat d'État, budget principal 1992-1993, **45**:18-21
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141-2
Voyageurs Canada 92, programme, **45**:18-9

Pièces radiophoniques. *Voir plutôt* Théâtre—Radiophonique

***Pierres de touche*, exposition.** *Voir* Musée canadien des civilisations

Plamondon, Louis (BQ—Richelieu)
Artistes, **31**:26-7

Plamondon, Louis—*Suite*
Comité, **31**:26-9
Conseil des arts du Canada, **31**:26, 30
Unité canadienne, communications et culture, influence, **31**:26-30

Plan pour la survie de la radio privée. *Voir* Association canadienne des radiodiffuseurs

Plan vert
Priorités, **31**:59-60

Poirier, Roger (Association canadienne de télévision par câble)
Communications, ministère, mandat, étude, **48**:40-2, 52, 56-7, 60
Télévision, violence, **65**:11, 16
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **20**:42, 48-9

Politique sur les immeubles patrimoniaux fédéraux. *Voir* Patrimoine

Pornographie
Définition, **54**:20; **59**:7, 14; **62**:22
Enfants, exploitation, **59**:16; **62**:22-3
Femmes, victimes, **61**:28
Gray and company, lettre adressée au Council for Periodical Distributors Associations, **59**:14
Document demandé par le Comité, **59**:7
Ontario, lutte, Projet P, **59**:7

Porter, Robert H. (PC—Medicine Hat)
Constitution, **10**:20
Culture, **10**:43
Office national du film, **10**:19-20, 27
Radiotélédiffusion, **10**:43
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **10**:19-21, 27, 43-4

Ports Canada. *Voir* Patrimoine

Postes, tarifs. *Voir* Journaux; Périodiques, industrie

***Pour la survie de la radio privée*, plan.** *Voir* Association canadienne des radiodiffuseurs

Pratt, Jim (AGT Limited)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **22**:4-11, 13-26, 28-34

Pratt, William (Société Canada 125)
Secrétariat d'État, mandat, étude, **48**:29, 33

Premier ministre
Allusions, démission, **58**:4; **60**:9
Crispo, John, propos, **2**:20-1, 26, 29
Voir aussi Applebaum-Hébert, **rapport**

Premières nations. *Voir* Musée canadien des civilisations—Salles

Présidence, décisions et déclarations
Députés, substitution, avis, validité, **50**:44-5
Nominations par décret proposées, témoins, interrogation, possibilité, **44**:5
Question, recevable, **31**:28
Séances publiques et sujets de discussion, décision, légitimité, **31**:27

Orchestres
Canadiens et étrangers, différence, **24**:88
Chefs
Auteurs, écrivains, comparaison, **24**:94
Femmes, **24**:90
Enregistrements, Radio-Canada, diffusion, **24**:77
Financement, **24**:77, 86-8, 91-2
Membres
Échanges, **24**:89
Sélection, **24**:79-83
Nombre, **24**:89-90
Qualité, **24**:90
Régionaux, **24**:95-6; **31**:17-8
Spectacles
Hymne national, **24**:96
Rentabilité, **24**:97-8
Tournées, coût, etc., **24**:97-8

Ordres de renvoi
Budget principal 1992-1993, **43**:3
Comité, composition, **1**:3; **51**:3
Crédits 1992-1993
Communications, **44**:3; **45**:3; **46**:3
Gestion de la Chambre, Comité, 55e rapport, présentation à la Chambre, **51**:3
Projet de loi C-7 (Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre les artistes et producteurs au Canada), **8**:3
Projet de loi C-269 (Loi sur le droit d'auteur (usage loyal)), **50**:3
Radio-Canada, nomination par décret, **2**:3
Télévision, violence, Virginie Larivière, pétition, **51**:3
Violence dans les médias, **50**:3
Voir aussi Comité—Témoins—Comparution—Au

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. *Voir plutôt* UNESCO

Organismes de service spécial. *Voir plutôt* Service spécial, organismes

Ottawa, Ont. *Voir* Association des musées canadiens
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:24, 29, 32, 34, 41

Ouellet, J. Richard (ministère des Communications)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:24, 29, 31-2, 34, 41; **18**:20-4, 28-9, 32, 34, 41-2, 45, 51; **35**:23, 25-6, 28, 30; **42**:12-9, 22-4, 26-30, 45, 64, 68-9, 75-6, 82, 85-9

Ouellet, Jacques E. (Musée canadien des civilisations)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, 7:17-8

Outaouais. *Voir* Musée canadien des civilisations

Palmer, Philip (ministère des Communications)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **34**:199

Papier alcalin
Achat, politique, **21**:15
Recyclage, **21**:15, 22
Stable, gouvernement, publications, utilisation, **21**:8, 10, 14

Parcs nationaux
Tourisme, statistiques, **31**:58

Paré, Jean-Paul (Téléfilm Canada)
Communications, ministère, mandat, étude, **50**:12-3, 16-7, 31

Parker, Sid (NPD—Kootenay-Est)
Comité, séance à huis clos, présence, **66**:137

Patrimoine
Anticosti, île, voies maritimes, **26**:24
Autres pays, politique, **26**:23, 36-7
Biens
Âgés de 40 ans et plus, **26**:23, 27
Culturels meubles, programme, **32**:12, 18
Dons, **26**:1-7, 31; **32**:11
Libre circulation entre les provinces, **32**:13
Pouvoir déclaratoire fédéral, **32**:13-4, 28
Québec et Alberta, législation, **32**:13
CN Rail et CP Rail, **26**:24
Code national du bâtiment, **26**:8-9
Conseil, création, **21**:46-7; **26**:35-6; **29**:35; **31**:15, 63; **32**:22
Conseil national de recherches, rôle, **26**:8-9
Conservation, 7:20; **21**:26-7, 39, 41-2
Culture
Comparaison, **26**:22
Lien, **31**:57
Droits éphémères, **30**:77
Enfants, sensibilisation, **21**:45
Gares ferroviaires, **26**:24; **31**:60
Gestion, **21**:40
Gouvernements
Fédéral et provinciaux, rôle, **31**:66
Voir aussi sous le titre susmentionné Immeubles; Réglementation
Immeubles
Destruction, déductions fiscales, **26**:10-1, 19
Entretien, **26**:26-7, 30
États-Unis, **26**:31-2
Gouvernement
Négligence, **26**:9
Politique, **31**:60
Usage résidentiel, conversion, **26**:11-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Politique sur
Jour, **21**:34, 45
Lieu historique national, désignation, **21**:47-8
Mondial, Canada, place, **31**:61
Politique, **21**:35-7, 49-50; **26**:16, 23, 31; **43**:40-1
Politique sur les immeubles patrimoniaux fédéraux, document, **26**:7
Postes Canada, **26**:24
Québec
Situation, **31**:67-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Biens
Réglementation, gouvernements fédéral et provinciaux, harmonie, etc., **26**:18, 22
Restauration, mesures fiscales, **21**:42-4, 46; **26**:10, 23, 25, 30; **32**:23-4
Héritage Canada, documentation, renseignements demandés par le Comité, **21**:46
Terres domaniales, administration, **31**:57
Tournées patrimoniales, **31**:61
Valeur commune, **21**:40

Nationalité
Géographie, lien, **19**:22-3

Négociations collectives
Conventions, termes et conditions, **18**:53-4
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7—Artistes—Indépendants; Artistes; Culture—Travailleurs

Neil, Garry (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **40**:4, 7-16, 18-21, 23-35; **41**:45-57
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **25**:10-4, 16, 18, 20, 23-5, 29-30, 33-6, 39-41, 43-7

***New Initiatives in Film*, programme.** *Voir* Office national du film

Newsworld. Voir Télévision

Ninja Turtles. Voir Télévision, violence

Nominations par décret. *Voir* Conseil des arts du Canada; Procédure et Règlement; Radio-Canada

Nouvelle-Écosse. *Voir* Communications par satellite canadien Inc.; Micmacs

***Nouvelles de la Bibliothèque nationale du Canada*, bulletin.** *Voir* Bibliothèque nationale du Canada

Obscénité. *Voir* Code criminel

Office national du film
A Media Literacy, programme, **56**:10
Budget, **10**:26-8; **47**:4
Centre national des Arts, relations, renseignements demandés par le Comité, **47**:27
Cinématographie, président et commissaire du gouvernement, **10**:17
Cinétexte, technique, **47**:7
Consultation, centre international, création, **10**:8, 10, 15; **47**:7
Coproductions, **10**:27; **47**:4, 19 24-5
Description, **10**:4-6, 8, 14-5
Emploi, équité, respect, **47**:10, 14
Équipement, matériel, achat, etc., **47**:8
Femmes
Programme fédéral, **10**:6, 13
Rôle, **10**:6, 13
Financement, **1**:66; **10**:13, 15
Fonds
Canadien du film et de la vidéo indépendants, **47**:7
D'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma, **47**:7, 11-2
IMAX, Exposition universelle, Séville, présentation, **10**:8, 24; **47**:13
Licences, obtention, processus, **10**:27
Mandat, **47**:5, 13-4, 16-7, 19, 21, 24; **56**:10, 12
Marché américain, accès, **10**:25-6
Minorités visibles, embauche, **47**:14-5
New Initiatives in Film, programme, **47**:7, 9, 15
Productions
Actualité, projets, **10**:12
Anglaises et françaises, **10**:8, 17-8, 25
Animations, **47**:5-6
As Long as the Rivers Flow, **47**:6, 10
Auditoires cibles, **56**:14

Office national du film—*Suite*
Productions—*Suite*
Bibliothèques et écoles, achat, **10**:7, 20
Budget, **56**:12
Canadien, définition, sujet, **10**:23-4
C'est surtout pas de l'amour, **10**:11; **53**:12; **56**:5, 7, 9-10, 14, 16; **58**:25
Cultures différentes, représentation, **47**:9-11
Distribution, **10**:7, 20, 28; **47**:6
Grandir/Growing Up, **47**:5, 12
Indépendantes, **47**:5, 15-8, 20
Internes, installations, **47**:20-1
L'Acadie et la mer, traduction, **10**:25
Momentum, **47**:7
Non violentes, **56**:10
Originales, conservation, **10**:10, 15
Propagande, allégation, **56**:12-3
Satellites, **47**:4
Sélection, **10**:20
SkyPix Corporation, accès, **10**:16
Still Killing Us Softly, **56**:5-7, 14
Télévisées, **47**:6, 23-4
Toying With Their Future, **56**:5-6, 14
Ventes, **10**:19, 27-8
Public, critiques, incidence, **10**:10-1
Réalité virtuelle, techniques, **47**:26-7
Recherches, **47**:13-4
Revenus, **47**:17-8
Services spécialisés, **47**:23
Studio autochtone, création, **10**:7, 12, 21; **47**:7
Technologie, évolution, impact, **47**:13-4
Vidéotron, télévision interactive, projet, **47**:24
Voir aussi Archives nationales; Artiste, statut, projet de loi C-7; Constitution—Propositions; Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada—Radio-Canada; Libre-échange nord-américain; Québec—Séparation ; Témoins; Unité canadienne

O'Kurley, Brian (PC—Elk Island)
Comité, séance à huis clos, présence, **34**:206-7

Oliver, Angus (AGT Limited)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **22**:33

O'Neill, Peter (Association canadienne des radiodiffuseurs)
Télévision, violence, étude, **57**:12-7, 26

Ontario
Télévision Extension to Northern Ontario, programme, **8**:8, 21

Orchestre du Centre national des Arts
Financement, **47**:43-4
Privatisation, **47**:44
Programmation, **47**:33-4
Succès, **47**:55-6
Tournées, hymne national, interprétation avant concerts, **47**:42, 44

Orchestre symphonique de Toronto
Situation financière, **47**:45-6, 57-8

Orchestre symphonique de Vancouver
Financement, **24**:86

Mortimer, Peter (Association canadienne des producteurs de films et de télévision)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **9**:21-4, 27-32, 34-9, 41-6

Multiculturalisme. *Voir* Culture; Identité nationale; Musée canadien des civilisations; Musique

Musée canadien de la photographie contemporaine
Inauguration, été 1992, **5**:6

Musée canadien des civilisations
Autochtones, exposition permanente, **7**:10-2
Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle, **7**:14
Connaissances culturelles, document demandé par le Comité, **7**:19
Électronique, utilisation, **7**:9
Emploi, équité, programme, **7**:19
Expositions
Itinérantes, **7**:5, 7, 9, 16-7
Langues officielles, représentation, **7**:13-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Autochtones *et Pierres de touche*
Femmes et minorités, embauche, **7**:19
Financement, **7**:15-6
Mission, **7**:6
Multiculturalisme
Conseiller, **7**:19
Promotion, **7**:17-8
Musées, relations, **7**:7-8
Outaouais, thème, **7**:21
Pierres de touche, exposition, **7**:9
Programmes, **7**:5
Salles
De l'histoire, **7**:6, 8, 13, 20
Des premières nations, **7**:6
Voir aussi Constitution—Propositions; Témoins

Musée des Beaux-Arts du Canada
Collections, **5**:5-6, 18-9
Conseil d'administration, **5**:17, 20
Dépenses, répercussions, **5**:18-9
Expositions itinérantes, **5**:10-1
Fonctions, **5**:7, 12
Influences nouvelles, **5**:16
Petits musées, relations, **5**:10, 23-4
Provocation, **5**:11, 18, 20, 22
Publications et programmes éducatifs, **5**:7-8, 11, 17
Québec, représentation, **5**:14-5, 21
Visibilité, publicité, **5**:13-5, 21-2
Voice of Fire, tableau, **5**:18, 20, 22; **20**:96-8
Voir aussi Société Canada 125; Témoins

Musée Solomon Guggenheim
Montréal, Qué., exposition, Société Canada 125, participation, **48**:11, 13, 26-7, 34

Musées
Accès, **32**:6
Autochtones, **32**:16-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Muséologie
Diversité, **32**:19
Excellence et équité, concepts, **32**:6

Musées—*Suite*
Expositions
Itinérantes, **5**:10; **7**:16
Transport, service, programme, **5**:23
Financement
Décisions par jury, système, **1**:50-2, 69
Fédéral, **32**:21
Global, **1**:69
Renseignements demandés par le Comité, **1**:69
Secteur privé, **32**:8
Mandat, **5**:5; **7**:7
Muséologie
Autochtones, formation, **32**:17
Universités, enseignement, **32**:15
Nationaux et régionaux, **7**:10
Nombre, **32**:24-5
Politique, **32**:7, 20-2
Public, intérêt, **32**:6-7
Réalisations, programme national de récompenses, **32**:7
Ressources humaines, stratégie, **32**:8, 11, 14
Voir aussi Musée canadien des civilisations

Musées, aide programme (PAM)
Financement, etc., **10**:92-3; **30**:60; **32**:7, 20-2, 26-7; **43**:37, 39-40

Musiciens
Professionnels, femmes, nombre, **24**:90-1
Salaires, **24**:76, 83

Musique
Adams, Bryan, cas, **4**:17-9; **43**:22-3
Canadienne, encouragement, Comité, mesures, **4**:18
Chanson française, promotion, **30**:92-3
Contenu canadien
CRTC, politique, **3**:18; **4**:16-9
Droit d'auteur, lien, **4**:24
Quotas, **43**:22-3
Droit d'auteur sériel, gestion, **4**:15
Enregistrement
Numérique, **4**:15
Personnel, redevance, système, **4**:14-6; **30**:79
Langues officielles, rôle, **4**:11-3
Multiculturalisme, concept, **4**:7-8, 16
Racines, **4**:11
Rôle, influence, **4**:4-5
Voir aussi Unité canadienne; Vidéoclips—Rap

Musique, industrie
Bandes magnétiques vierges et appareils d'enregistrement, redevance, **3**:8, 10, 18, 45; **17**:8; **30**:79, 89
États-Unis, activités artistiques étrangères, limite, **4**:17-8, 20, 40-1; **17**:24-5
Financement, **4**:25
Production, distribution et commercialisation, réseau, **17**:10
Rentabilité, **3**:18; **17**:5, 10
Retransmission, droits, **17**:8
Supports, **4**:6
Voir aussi Identité nationale

NACO-TRON. *Voir* Centre national des Arts

National Coalition on Television Violence. *Voir* Télévision, violence

National Geographic. *Voir* Périodiques, industrie

Manera, Anthony (Radio-Canada)
Communications, budget principal 1992-1993, **46**:17, 19-20, 22-4, 33-6
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **12**:9

Manitoba
Francophones, population, **33**:40

Marston, Christopher (Association canadienne des artistes de la scène)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **39**:4-16
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **4**:26-31, 33-44

Martinez, Andrea (CRTC)
Comité, séance à huis clos, présence, **51**:6

Mascall, Blair (Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **23**:30-45

McAvity, John G. (Association des musées canadiens)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **32**:5-7, 9-28

McCabe, Michael (Association canadienne des radiodiffuseurs)
Télévision, violence, étude, **57**:4-7, 14-7, 19-32, 34-42

McCrone, Bob (ministère de la Consommation et des Affaires commerciales)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:44, 51-2, 54-5

McCurdy, Howard (NPD—Windsor—Sainte-Claire)
Bibliothèque nationale du Canada, **6**:11-3, 17
Comité, **13**:22
Séance à huis clos, présence, **13**:3
Constitution, **13**:14-5
Livres, **13**:11-3, 32-4
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **6**:11-3, 17-8; **13**:11-5, 21-2, 27, 31-4

McDermott, Michael (ministère du Travail)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:24-5, 30-1, 39-40; **35**:4, 7-12, 16-20, 25, 29, 34; **42**:66, 70-2, 76, 83

McEwen, Michael (Radio-Canada)
Communications, budget principal 1992-1993, **46**:5-10, 14-8, 20-3, 25-32, 34-40
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **12**:27-8, 35-6

McIntosh, Duncan (Association professionnelle des théâtres canadiens)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **16**:51, 53
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **16**:7-10, 16-22, 25-7, 30, 32, 35-6

McQueen, Trina (Radio-Canada)
Communications, budget principal 1992-1993, **46**:21, 26, 32
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **12**:38

Médias
Concentration, Comité, étude, **51**:4
Femmes, représentation, **54**:5-7, 18; **55**:8-9, 11

Médias—*Suite*
Violence
Adultes, immunisation, **55**:10-1
Comité, étude, **50**:4
Lutte
Centre national d'information sur la violence dans la famille, mesures, **55**:7-9
Comité intergouvernemental spécial, création, **55**:8
Plan d'action nationale, **55**:7-8
Voir aussi Archives nationales; Enfants; Télévision, violence

Merriam, Barbara (ministère de la Santé nationale et du Bien-être social)
Télévision, violence, étude, **55**:6-22

Micmacs
Nouvelle-Écosse, langues, enseignement, **15**:42
Voir aussi Fondation canadienne des arts autochtones

***Mieux connaître le Canada*, programme**
Activités, **45**:7
Financement, **43**:44; **45**:12

Miller, Peter (Association canadienne des radiodiffuseurs)
Télévision, violence, étude, **57**:18, 40-2

Ministère des Communications. *Voir plutôt* Communications, ministère

Minorités visibles. *Voir* Journaux; Office national du film; Télévision

Mirabelli, Alan (Alliance pour l'enfant et la télévision)
Antécédents, **59**:20
Télévision, violence, étude, **59**:19-44

Mitchell, Margaret Anne (NPD—Vancouver-Est)
Canada, **45**:12-5, 27; **48**:15-6, 28
Comité, **48**:23
Contestation judiciaire, programme, **45**:27
Secrétariat d'État
Budget principal 1992-1993, **45**:12-5, 27
Mandat, étude, **48**:14-7, 23-4, 27-9
Société Canada 125, **48**:15, 17, 27-8
Télévision, **65**:12, 14
Télévision, violence, étude, **65**:12-4

Momentum. Voir Office national du film—Productions

Montigny, Bernard (Association canadienne des radiodiffuseurs)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **27**:27-9

Montréal, Qué. *Voir* Musée Solomon Guggenheim; Radiotélédiffusion—Sommet; Télévision, violence

Monuments historiques. *Voir* Commission des lieux publics; Sites

Morin, Sylvio (Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **33**:31-7, 41-2, 44, 47, 51-4

Morris, J.W.
Tableaux, collection, donation, **43**:29

MacDonald, Mairi (Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **23**:4, 8-13, 15-6, 19, 21-2, 24-5, 28

Macdonald, Sandra (Association canadienne de production de film et de télévision)
Télévision, violence, étude, **62**:4-31

Mackay, Al (Association canadienne des radiodiffuseurs)
Télévision, violence, étude, **57**:7-12, 16, 18-27, 29, 32, 34, 38-9

MacLellan, Russell (L—Cap-Breton—The Sydneys)
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **14**:25-6
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:22-8, 39-41, 44, 47-8
Artistes, **14**:27

MacLeod, Bruce (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **25**:4-5, 8, 10, 16-7, 19-22, 24-7, 30-1, 35, 37-8, 40, 43-4, 46, 48-9

MacSkimming, Roy (Association des éditeurs canadiens; Common Agenda Alliance for the Arts)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **11**:4-36; **30**:44, 50-2, 54-6, 58, 60-4, 67-70, 72

MacWilliam, Lyle Dean (NPD—Okanagan—Shuswap)
AGT Limited, **22**:6-7
Analphabétisme, **20**:58-9
Archives nationales, **21**:15-7, 19
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **16**:37, 48, 50-3; **38**:18; **44**:28
Artistes, **1**:62; **15**:46, 48
Arts, **16**:21; **23**:37-9; **44**:25-6
AT & T, **22**:8, 24-5; **28**:28
Bovey, rapport, **23**:39
Câblodistribution, industrie, **20**:41-3, 59-60; **44**:50
Canada, **43**:44
Canadian Independent Record Production Association, **17**:14
Cinéma, **9**:36, 42; **20**:8-9; **61**:14; **62**:22
Comité, **1**:64; **12**:4, 6; **21**:44, 54; **29**:37; **53**:36; **61**:29
Séance d'organisation, **1**:8, 10-1, 14, 18, 20, 24-8, 31-2
Séances à huis clos, présence, **1**:6-7; **2**:4-5; **3**:3; **17**:3; **50**:4-5; **51**:4, 6
Travaux futurs, **60**:6, 8, 11, 15, 21, 23, 26, 30-8, 40-2
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:11, 19-26, 31, 41-4, 50; **44**:24-8, 31, 46-50, 54-6
Communications, ministère, **43**:44
Étude, **1**:45-7, 54-6, 62-5, 70
Communications par satellite canadien Inc., **10**:37
Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, **28**:60
Connaissances médiatiques, programme, **51**:21
Conseil des arts du Canada, **15**:46; **16**:32-3
Nominations par décret, examen, **44**:12-4, 17
Constitution, **10**:13; **24**:68; **33**:60, 76
CRTC, **1**:64; **9**:42-3; **28**:59; **33**:61; **44**:49
Culture, **4**:9, 36, 39; **10**:13; **15**:49; **16**:19-20, 33-4; **17**:11; **20**:10; **23**:36, 38-9; **27**:24-6; **29**:38, 51-3; **33**:13, 61; **43**:21; **44**:25-8
Disque, industrie, **4**:19; **43**:21
Droits d'auteurs, **17**:11
Économie, **24**:15-6

MacWilliam, Lyle Dean—*Suite*
Édition, **11**:17-8, 33
Enfants, **58**:17
Fête du Canada, **21**:45
Fondation canadienne des arts autochtones, **15**:43, 49-50, 55
Identité nationale, **15**:15; **20**:28, 59; **24**:69; **29**:35, 37
Institutions culturelles nationales, **15**:46
Libre-échange canado-américain, Accord, **1**:62; **20**:9; **33**:74; **43**:19; **44**:46-7
Libre-échange nord-américain, Accord, **10**:12-4; **17**:13-4; **20**:10; **24**:44; **27**:24; **28**:43, 75; **43**:19-20, 26; **44**:54-5
Mieux connaître le Canada, programme, **43**:44
Musique, **4**:18-9; **43**:22-3
Office national du film, **10**:25-6
Patrimoine, **21**:43, 45
Périodiques, industrie, **24**:42-3, 45-6
Pornographie, **62**:22-3
Québec, **11**:18; **21**:43; **27**:23; **33**:62
Radio-Canada, **12**:10-2, 20-1; **20**:59; **44**:49-50
Radio-Canada International, **12**:21-2; **15**:15; **29**:16-20, 30
Radiotélédiffusion, **4**:23; **9**:25; **10**:38-9, 48-9; **12**:34-5; **15**:13; **20**:40-1; **33**:61, 74-5
Référendum, octobre 1992, **43**:44
SkyPix Corporation, **15**:12-3
Taxe sur les produits et services, **11**:33-4; **29**:35-6
Télécom Canada, **24**:22, 32; **28**:76
Télécommunications, **10**:37; **22**:6-9, 23-6; **23**:19-22; **24**:17; **28**:25, 44, 56-7, 75; **43**:25; **44**:46
Questions relatives, étude, **58**:36-8, 42-3
Téléfilm Canada, **20**:9, 12, 27-8
Téléphone, services, **1**:63-4; **9**:2; **22**:24; **24**:18, 31; **28**:26-7, 58; **44**:48-9; **53**:36; **58**:37-8
Télésat Canada, **10**:37, 48; **15**:29; **22**:8; **60**:31-7
Télévision, **10**:49; **15**:14-5; **20**:8; **53**:15
Télévision, violence
Étude, **51**:15-8, 21-3; **53**:15, 17-8, 21, 26, 30-1, 33-4, 36, 38-40; **57**:23-6; **58**:17-9, 28; **61**:12-5, 17-8, 22-5, 29; **62**:13-5, 22-7, 31-2
Rapport, avant-projet, examen, **60**:6, 8, 11, 15, 21, 23, 26, 30-8, 40-2
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **4**:9-10, 18-20, 23, 36, 39; **9**:25-6, 33, 36-7, 41-3; **10**:12-5, 17, 19, 25-6, 37-9, 48-9; **11**:17-8, 33-4; **12**:4, 6, 10-2, 19-22, 34-5; **15**:12-5, 29, 42-3, 46, 48-51, 55; **16**:16, 19-21, 29, 32-5; **17**:11-5, 26; **20**:8-12, 24, 26-8, 40-4, 58-60; **21**:15-7, 19, 36, 42-5, 54; **22**:6-9, 23-8, 33-4; **23**:19-22, 29, 36-9; **24**:15-8, 25-6, 29, 31-2, 42-7, 68-9; **27**:22-4, 26; **28**:25-8, 33, 43-5, 56-60, 75-6, 81; **29**:16-20, 30, 35-8, 51-3; **33**:13, 60-3, 71-2, 74-5, 82
Unitel Communications Inc., **1**:63; **22**:24; **24**:18; **28**:57; **58**:43
Vidéotron, **20**:43

Magazines, industrie. *Voir plutôt* Périodiques, industrie

Maheu, Shirley (L—Saint-Laurent—Cartierville)
Comité, séance à huis clos, présence, **34**:202
Télévision, violence, étude, **51**:20-1; **64**:7-9, 14-5; **65**:9-11, 15, 21

Maisons d'édition. *Voir plutôt* Édition—Maisons

Majeau, Louis. *Voir* Comité

Malécites. *Voir* Fondation canadienne des arts autochtones—Micmacs

Lemieux, René (recherchiste pour le Comité)—*Suite*
Comité
Séance d'organisation, **1**:14-5
Séances à huis clos, présence, **1**:6-7; **2**:4-5; **3**:3; **8**:4; **13**:3; **17**:3; **18**:3; **26**:3; **34**:199-207; **50**:3-5; **51**:4-6; **66**:137-40
Travaux futurs, **60**:12, 29
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:27
Québec, **37**:31-2
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141-3
Télévision, violence
Étude, **52**:34; **59**:10; **61**:29; **62**:17; **63**:18
Rapport, avant-projet, examen, **60**:12-29
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **20**:62; **30**:66

Les Associés Viva. *Voir* Témoins

Les Éditions Dublay
Subventions, **11**:29

Les Misérables. Voir Théâtre

Lewis, Claude W. (Communications par satellite canadien inc. (Cancom))
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **8**:10-1, 14-5, 19, 22, 24, 29

Libre-échange canado-américain, Accord (ALE)
Cinéma, industrie, répercussions, **25**:40
Culture
Exclusion, **1**:48, 62; **4**:42; **10**:18; **20**:10; **33**:74-5; **43**:11, 15, 20, 33; **57**:40
Produits, **2**:42; **3**:18; **4**:28-9, 40; **43**:11
Édition, secteur, incidence, **11**:14
Publicité, marché, répercussions, **25**:44-6
Radio-Canada, traitement, **2**:29, 32, 38-9, 41
Rediffusion, droits, **20**:66
Télécommunications, services de base, protection, **43**:24, 26

Libre-échange nord-américain, Accord (ALENA)
Cinéma, industrie
Coproductions, **47**:25
Répercussions, **25**:40, 44-5
Culture
Considération, **1**:47-9; **13**:17, **17**:13-4; **20**:10; **27**:24; **43**:20
États-Unis, position, **43**:19
Exclusion, **43**:15, 20
Produits, **4**:40; **24**:44
Industrie et recherche, répercussions, **1**:66
Office national du film, mandat, incidence, **10**:12-4
Télécom Canada, incidence, **24**:25-6
Télécommunications
Infrastructures canadiennes, pays étrangers, utilisation, **44**:47-8
Secteur, incidence, **28**:43-4, 75; **44**:47, 54-5
Services canadiens, États-Unis, exploitation, **42**:23-4, 54-5

Licence de reproduction de vidéo audio Inc., Agence. *Voir plutôt* Agence pour licence de reproduction de vidéo audio Inc.

Life Entertainment Corporation. *Voir* Centre national des Arts

Littérature canadienne
Bibliothèques, promotion, **9**:17-8
Concurrence étrangère, **11**:27

Livres
Américains, coût, comparaison, **9**:20
Best-sellers, **11**:19-20
Canadiens, popularité, **43**:21
Clubs, **11**:32
Commercialisation, **11**:35
Voir aussi sous le titre susmentionné Pour Enfants
Cook, position, propos, **13**:11-3, 26, 28, 35-6
Distribution
Canadian Telebook Agency, rôle, **13**:35
Réseau, **11**:10
Exportations, **11**:10, 28
Importations, **11**:8
Lecture, encouragement, **13**:32-4
Librairies, mise en marché, **11**:22-3; **13**:28-30
Pour enfants
Autochtones, **11**:25
Commercialisation, **11**:23-4
Scolaires, canadianisation, **11**:10
Subvention postale, **11**:24, 32-3, 35-6
Traduction, **9**:19-20; **11**:26-7
Ventes, statistiques, **11**:19-21
Voir aussi Bibliothèques; Taxe sur les produits et services; Télévision

Loi de 1908 sur les chemins de fer. *Voir* Télécommunications, projet de loi C-62

Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. *Voir plutôt* Coalitions, enquêtes, Loi

Loi sur la faillite. *Voir plutôt* Faillite, Loi

Loi sur la gestion des finances publiques. *Voir plutôt* Finances publiques, gestion, Loi

Loi sur le droit d'auteur. *Voir plutôt* Droit d'auteur, Loi

Loi sur le statut de l'artiste. *Voir plutôt* Artiste, statut, Loi

Loi sur les Indiens. *Voir plutôt* Indiens, Loi

Lussier, Hubert (ministère des Communications)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **18**:31; **35**:22, 27-8; **42**:12-4, 17-22, 25, 29

Lussier, Richard (Centre national des arts)
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:55

Lyon, David (ministère des Communications)
Communications, ministère, étude, **1**:46, 54, 56-7

Lyrette, Jacques (ministère des Communications)
Communications, ministère, étude, **1**:47, 50, 68-9

Maavara, Gary (Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **33**:61-2, 65, 69-70, 72-3, 76, 78, 83

MacDonald, George F. (Musée canadien des civilisations)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, 7:6-15, 18-20, 22

Journaux—*Suite*
Nombre, **30**:10-1
Nouvelles et éditoriaux, **30**:6
Postes, tarifs préférentiels, **30**:10
Provinces atlantiques, **30**:40
Racisme, **30**:40-2
Société, reflet et lumière, **30**:21-2
Voir aussi Autochtones—Autonomie gouvernementale; Droits d'auteur; Économie—Union; Sénat—Réforme; Unité canadienne

Journées du bon voisinage. *Voir* Canada, 125e anniversaire, célébration

Kashtin. *Voir* Canada, 125e anniversaire, célébration

Keachie, Catherine (Association canadienne des éditeurs de périodiques)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **24**:41-6, 48-53, 55-72

Kelly, Keith (Conférence canadienne des arts)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **36**:4-6, 8-9, 11-7, 19-23, 25-33
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **3**:5-18, 22-6

Kincaid, Keith (Presse canadienne)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **30**:6, 13, 16-24, 27-30, 32, 34-5, 38, 40-1

King, Frank (Société Canada 125)
Secrétariat d'État, mandat, étude, **48**:4-11, 13-22, 25-9, 32-5

La courte échelle. *Voir* Association des éditeurs canadiens

La préservation des arts d'interprétation et le patrimoine canadien. *Voir* Centre national des Arts

La troisième décennie. *Voir* Centre national des Arts

La violence à la télévision: état des connaissances scientifiques. *Voir* Télévision, violence—CRTC—Études, rapports

Labrador. *Voir* Communications par satellite canadien Inc.

Labri, Madonna (Évaluation-média)
Télévision, violence, étude, **54**:7-9, 13, 20

L'Acadie et la mer. *Voir* Office national du film—Productions

Ladouceur, Jean-Marie (Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **37**:25-30, 40, 42-5

Lamarche, Pierre (Unitel Communications Inc.)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **28**:34-9, 42

Lance et compte. *Voir* Télévision

Landry, Robert E. (Centre national des arts)
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:28-38, 40-2, 44, 51-2, 54-5, 58-60

Langdon, Steven (NPD—Essex—Windsor)
Libre-échange canado-américain, Accord, **2**:38-9
Radio-Canada, nomination par décret, examen, **2**:11-4, 27-30, 37-42

Langlois, Charles A. (PC—Manicouagan; secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du 8 mai 1991 au 8 février 1993; secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes du 9 février 1993 au 1er septembre 1993 et secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale du 23 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre des communes du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Comité, **50**:44
Communications, ministère, mandat, étude, **50**:44

Langues officielles
Français, enseignement, **30**:11-3
Voir aussi Identité nationale; Musée canadien des civilisations—Expositions; Musique

Larivière, Jules (Commission du droit de prêt public)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:56, 61, 63-5, 68-70

Larivière, Virginie. *Voir* Télévision, violence—Lutte

Larrivée, Gaby (PC—Joliette)
Comité, séance à huis clos, présence, **66**:137

Launay, Viviane (Conseil des arts du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **31**:32-3

***Le câble en classe*, initiative.** *Voir* Câblodistribution, industrie

Le Dortoir. *Voir* Centre national des Arts

***Le financement des arts au Canada d'ici l'an 2000*, rapport.** *Voir* plutôt *Bovey*, rapport

Le Point. *Voir* Radio-Canada—*Le Téléjournal*

Le silence des agneaux. *Voir* Cinéma

Le Téléjournal. *Voir* Radio-Canada

Leduc, Paule (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada)
Conseil des arts du Canada, nominations par décret, examen, **44**:5-9, 11-6
Voir aussi Conseil des arts du Canada

Lefebvre-Anglin, Aimée (ministère de l'Environnement)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **31**:66-7

Lefebvre, Eric (Guilde des musiciens du Québec)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **40**:36-48

Lefebvre, Jacques (Conseil des arts du Canada)
Communications, budget principal 1992-1993, **44**:24, 31
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **31**:16-7, 20-2, 29, 31, 38-44, 46, 50, 52-3, 55

Légaré, Yves (Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **37**:31-8, 40-6

Legros, Robert (Secrétariat d'État)
Secrétariat d'État, budget principal 1992-1993, **45**:20

Lemieux, René (recherchiste pour le Comité)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **37**:31-2, 41-4; **39**:31; **40**:38, 44-8

Hughes Broadcasting. *Voir* Radiotélédiffusion—Signaux

Hymne national
CTV Television Network Ltd., présentation spéciale, **33**:78-9
Version nouvelle, **27**:8-9
Voir aussi Orchestres—Spectacles

Identité nationale
Archives nationales, rôle, **21**:5, 23, 26
Artistes, rôle, **23**:25
Association des musées canadiens, contribution, **32**:4
Câblodistribution, industrie, rôle, **20**:34-5
Canadian Independent Record Production Association, rôle, **17**:4-5
Commercialisation, **15**:15
Commune, **19**:26-7
CTV Television Network Ltd., rôle, **33**:64-5
Culturelle, lien, **19**:19; **29**:32, 34-5, 37-9; **44**:30
Définition, **11**:12-3
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, contribution, **33**:28-9
Identité individuelle
Appartenance, sentiment, lien, **28**:8-10
Influence, mécanismes, **28**:9-11
Négociation, **28**:10-2
Rôle, **28**:8, 21
Langues officielles, rôle, **30**:17-8; **33**:38
Multiculturalisme, influence, **20**:28; **31**:36
Musique, industrie, contribution, **17**:7, 26
Parcs et sites historiques nationaux, contribution, **31**:57-8
Partage
Communication, rôle, **22**:9-12, 22
Identités différentes, conciliation, **22**:32-3
Patrimoine, lien, **21**:39
Perte, **24**:69
Québec, participation, **19**:15-7
Radio-Canada International, rôle, **29**:4, 13
Radio-Canada, rôle, **20**:59
Sens, **25**:38-9
Télécom Canada, rôle, **24**:5-6, 8
Télécommunications, rôle, **23**:5-7
Théâtres, contribution, **16**:6-7
Voir aussi Secrétariat d'État—Cérémonial; Unité canadienne

Île-du-Prince-Édouard. *Voir* Périodiques, industrie

Immigration. *Voir* Culture; Québec

Impôt sur le revenu
Paiement, **26**:21
Voir aussi Artistes; Conseil des Arts du Canada

Impôt sur le revenu, Loi
Arts, activités, définition, inclusion, **36**:11
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7

Impôt sur le revenu (modification), projet de loi C-58 (1ère s.-30e l.). *Voir* Périodiques, industrie; Radiotélédiffusion

Indiens, Loi
Modification, **15**:45

Industrie et recherche
Concurrence, **1**:65-6

Industries culturelles
Financement, **25**:30
Marchés étrangers, accès, **1**:49-50
Produits canadiens et étrangers, répartition, **1**:38
Rentabilité, **9**:39
Traitement, **2**:41-3

Information, accès
Contribuable, droit, **9**:6

Ingram, George (ministère de l'Environnement)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **31**:57, 64-5

Initiatives culturelles, programme
Budget, résultats, etc., **33**:30-1; **43**:37
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, accès, **33**:36-7, 53-4

Institut C.M. Hincks. *Voir* Télévision, violence

Institut de la publicité canadienne
Convention collective, **36**:18-9

Institutions culturelles nationales
Autochtones, accès, **15**:35-6, 46
Création, **3**:15-6
Financement, **3**:6-8; **13**:7; **25**:30
Gouvernement fédéral, responsabilité, **5**:23; **29**:39
Identification, **30**:65-6; **31**:13-5
Maintien, **4**:32; **5**:6; **7**:10; **24**:84; **25**:6-7; **29**:34, 48; **30**:47-8; **31**:11, 63; **32**:10, 12, 28; **33**:33
Nominations
Double majorité, principe, **25**:31-2; **31**:13; **33**:11-2, 16-8
Sénat, rôle, **3**:48; **9**:15; **10**:17, 27; **13**:39; **16**:13; **20**:29; **25**:7; **30**:59, 65-8; **33**:11-2
Ratification, **31**:13-4
Régionalisation, **15**:28, 30

Institutions politiques
Respect, manque, presse, responsabilité, **2**:40-1

Irrésistiblement nôtre: 25 ans de cinéma. *Voir* Téléfilm Canada

Jésus de Montréal. *Voir* Cinéma

Johnson, William. *Voir The Gazette*—4 décembre 1991

Joncas, Jean-Luc (PC—Matapédia—Matane)
Câblodistribution, industrie, **20**:44-5
Comité, séance à huis clos, présence, **3**:3
Téléfilm Canada, **20**:21
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **20**:21, 44-5

Jour du Patrimoine. *Voir plutôt* Patrimoine—Jour

Journalistes
Anglophones et francophones, échanges, **30**:39

Journaux
Articles, enseignants, utilisation, **30**:26
Concentration, **43**:41-3
Concurrence, **30**:24; **43**:42-3
Culture, domaine, **30**:19-20
Hebdomadaires locaux, **30**:10
Indépendants, **43**:42-3
Minorités visibles, représentation, **30**:42

Hoar, P. Diane (Association des orchestres canadiens)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **24**:76-84, 86-91, 93-9, 101

Hogarth, Meg (Évaluation-média)
Télévision, violence, étude, **54**:4-13, 15-22

Hogue, J.-Pierre (PC—Outremont) (président suppléant; vice-président; témoin à titre personnel)
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **25**:21, 42, 44; **36**:20-1
Anka, Paul, **17**:17
Archives nationales, **21**:25
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:19-22, 37-9, 48-50, 66-8, 70; **18**:34, 36-9, 44-5, 49; **35**:12-5, 24-6, 30-2; **36**:19-22, 29-32; **37**:20-2, 33-4, 39-41, 43, 46
Artistes, **25**:19-20; **35**:13-4; **36**:19
Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française, **27**:27-8
Association canadienne de télévision par câble, **20**:58
Association canadienne des organismes artistiques, **29**:43-4
Association canadienne des radiodiffuseurs, **27**:27
Association des éditeurs canadiens, **11**:11
Association des orchestres canadiens, **24**:90-1
Bibliothèque nationale du Canada, **6**:22-3
Câblodistribution, industrie, **20**:62-3, 71; **48**:59-61
Canada, **48**:20-1, 30
Centre national des Arts, **3**:35; **47**:51-4
Cinéma, **25**:42
Comité, **3**:21; **21**:46; **23**:14; **24**:104; **31**:28; **50**:38-9, 42-3
Séances à huis clos, présence, **3**:3; **8**:4; **13**:3; **17**:3; **18**:3; **26**:3; **50**:3-5; **51**:4; **66**:138-40
Common Agenda Alliance for the Arts, **30**:64
Communications, budget principal 1992-1993, **44**:32-4, 50-4; **46**:7, 10, 24-7, 35-7; **47**:15-8, 43, 51-4, 56, 58, 60
Communications, ministère, mandat, étude, **48**:59-61, 63; **50**:17-22, 32-4, 38-9, 42-3
Communications par satellite canadien Inc., **8**:14-5, 23
Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, **28**:61-4
Conseil des arts du Canada, **31**:41-3, 51-2
Nominations par décret, examen, **44**:15-7
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, **23**:40
CTV Television Network Ltd., **33**:64, 77
Culture, **3**:35; **5**:12-3; **13**:18; **18**:36; **20**:1, 100; **24**:46; **27**:30-1; **29**:40; **30**:61, 63; **31**:20-2
Disque, industrie, **17**:16-20
Droit d'auteur, Loi, **30**:85-7
Droit de prêt public, programme, **14**:70
États-Unis, **15**:51-2
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, **33**:53-4
Fête du Canada, **45**:16
Front des artistes canadiens, **20**:99
Héritage Canada, **21**:51
Identité nationale, **11**:12; **19**:26; **21**:26; **22**:9-11; **28**:8-12, 21; **33**:64
Impôt sur le revenu, **26**:21
Journalistes, **30**:39
Journaux, **30**:10-1, 21
Langues officielles, **30**:11-3
Les Éditions Dublay, **11**:29

Hogue, J.-Pierre—*Suite*
Musée des Beaux-Arts du Canada, **5**:13, 20-2
Musiciens, **24**:90-1
Musique, **4**:11-3
Office national du film, **47**:15-8, 27; **56**:12
Orchestres, **24**:89-90, 98
Patrimoine, **21**:26, 46; **26**:22; **31**:67-8
Périodiques, industrie, **24**:49, 67
Presse canadienne, **30**:24, 38
Québec, **8**:13; **19**:27-8; **26**:34-5; **28**:38-9, 77-8; **30**:23, 38-9, 60, 62-3, 70; **33**:15-6, 43
Radio, **33**:44
Radio-Canada, **12**:28-9, 36
Radio-Canada International, **29**:22, 24-5
Radiotélédiffusion, **8**:23; **44**:51-2
Secrétariat d'État
Budget principal 1992-1993, **45**:9, 15-7, 22
Mandat, étude, **48**:20-3, 30
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, **30**:87-8
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141-3
Southam Inc., **30**:37-8
Taxe sur les produits et services, **24**:48
Télécom Canada, **24**:19-22
Télécommunications, **24**:35
Téléfilm Canada, **50**:18-9, 32
Téléphone, services, **28**:63
Télévision, **25**:43; **33**:15, 45; **44**:51-3; **46**:24, 26-8, 35; **54**:14
Télévision, violence, étude, **51**:22; **54**:14-5; **56**:11-3, 15; **57**:4, 27-32; **58**:20-1
The Gazette, **30**:11
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **3**:21-3, 26-7, 34-5, 37; **4**:10-4; **5**:8-9, 12-4, 20-2; **6**:22-3; **8**:12-6, 22-4; **11**:11-2, 28-30; **12**:14-6, 28-30, 36; **13**:17-20, 22-3; **15**:15-9, 30, 50-2; **17**:16-22; **19**:24-8; **20**:58, 61-3, 71, 77-8, 98-101; **21**:25-8, 36-7, 42, 50-4; **22**:9-12; **23**:13-5, 39-40, 43; **24**:19-21, 34-5, 46-50, 67, 89-93, 98, 100, 103-4; **25**:12-3, 15, 19-22, 41-4; **26**:4, 20-2, 25, 34-5; **27**:17, 27-31; **28**:6-22, 35-9, 47, 60-4, 77-9; **29**:22, 24-5, 39-44; **30**:10-4, 23, 38-9, 53, 60-4, 70-1, 95-8; **31**:19-22, 28-9, 40-3, 51-3, 67-8; **33**:15-6, 42-5, 47, 53-4, 63-4, 77, 79
Unitel Communications Inc., **28**:37
Voir aussi Comité—Témoins—Comparution, convocation; Sous-comité sur la violence à la télévision; Vice-président—Élection

Holtmann, Felix (PC—Portage—Interlake)
Comité, séance à huis clos, présence, **2**:4
Communications, budget principal 1992-1993, **46**:22-4
Radio-Canada, **46**:22-3

Homel, David (Commission du droit de prêt public)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:44-5, 56-70

Horhota, George (Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **23**:4-8, 14-5, 18-20, 22-9

Horning, Al (PC—Okanagan-Centre)
Comité
Séance à huis clos, présence, **1**:6
Séance d'organisation, **1**:10, 14, 21-3, 33

Gibeau, Marie—*Suite*
Comité—*Suite*
Séances à huis clos, présence, **1**:6-7; **2**:4
Voir aussi Vice-président du Comité—Élection

Gilbert, Mallory (Association professionnelle des théâtres canadiens)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **16**:49, 52
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **16**:6-7, 14-6, 18, 22, 26-7, 30-6

Ginn Company
Vente, **11**:14-5

Girard-Peters, rapport
Recommandations, **20**:66-7; **48**:36

Glickman, Len (Association du Barreau canadien)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **41**:4-5, 11-4, 16-27, 30-2, 36-8, 40-2, 44, 57-8

Godbout, Marc (Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **33**:27-31, 35-54

Gotlieb, Allan (Conseil des arts du Canada)
Communications, budget principal 1992-1993, **44**:17-30, 33-6
Unité canadienne, communications et culture, influence, **31**:5-18, 21-5, 30-40, 42, 44, 47-51, 53-5

Gougeon, Guy (Radio-Canada)
Communications, budget principal 1992-1993, **46**:10-2, 26-8

Gould, Glen. *Voir* Bibliothèque nationale du Canada

Gourd, Alain (ministère des Communications)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:16-7, 28, 31-4, 37-8, 41-2; **42**:31, 45, 58-9, 74-9, 82-4, 86

Graham, Greg (Front des artistes canadiens)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **38**:4-15, 18-9
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **20**:73-101, 103-4

Grande-Bretagne
Radiotélédiffusion, système, **8**:15-7
Voir aussi Télévision, violence

Grandir/Growing Up. *Voir* Office national du film—Productions

Gray and Company. *Voir* Appendices; Pornographie

Gray, Darryl (PC—Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:4
Communications par satellite canadien Inc., **8**:18-9
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **8**:17-9, 23, 25, 27

Gray, l'hon. Herb (L—Windsor-Ouest)
Radio-Canada, nomination par décret, examen, **2**:17-9, 21, 31-2

Gray, Jack (Writers Guild of Canada)
Télévision, violence, étude, **61**:4-28

Greffier du Comité
Comité, **4**:26; **5**:8; **13**:4; **50**:43-4; **61**:28-9
Séance d'organisation, **1**:8-10, 15-6

GTE Sylvania Canada Ltd. *Voir* Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique

Guilde des musiciens du Québec
Accréditation, **40**:41
Ateliers fermés, **40**:39, 41
Membres et non-membres, représentation, cotisations, etc., **37**:15; **40**:35, 42
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Québec—Artiste, statut, Loi 90; Témoins

Gwiazda, Wojtek (Coalition pour rétablir le financement de RCI)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **29**:4-7, 12-20, 22-3, 25, 27, 29-31

Halifax
BCTV, signaux, perception, **8**:24-5

Handicapés
Groupes, Secrétariat d'État, subventions, octroi, **45**:20-1
Voir aussi Canada, 125e anniversaire, célébration; Contestation judiciaire, programme; *Voyageurs Canada 92*, programme

Harb, Mac (L—Ottawa-Centre)
Comité, séance à huis clos, présence, **34**:205

Harvard, John (L—Winnipeg St. James)
Comité, **21**:46
Constitution, **21**:40-1
Identité nationale, **21**:39
Patrimoine, **21**:39-42, 46
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **21**:38-42, 46

Harvey, Sheldon (Coalition pour rétablir le financement de RCI)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **29**:10-2, 14, 16-9, 28, 30

Henter, Guido G. (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)
Communications, budget principal 1992-1993, **44**:47-9

Hepburn, Ken (ministère des Communications)
Communications, ministère, étude, **1**:36-42, 45-8, 50-5, 59-62, 64-8, 70

Héritage Canada
Description, activités, **21**:31-6
Financement, **21**:32, 36
Québec
Activités, **21**:51-3
Bureau, **21**:37-8, 51
Régions patrimoniales, programme, **21**:33, 50
Rue principale, revitalisation, programme, **21**:33, 50
Voir Constitution; Fête du Canada; Patrimoine—Restauration, mesures fiscales; Témoins

Hermant, Kathleen (Musée des Beaux-Arts)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **5**:4-5, 9-11, 19-20

Herrndorf, Peter A. (Musée canadien des civilisations)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **7**:4-6, 10-2, 15-8, 22-3

Hillman Chartrand, Harry. *Voir* Comité

Finestone, Sheila—*Suite*
Silicium, **28**:80
SkyPix Corporation, **4**:21-4; **9**:24, 38; **10**:15-6; **15**:8; **20**:66
Société Canada 125, **48**:11-2, 24-5
Spectre, **1**:58
Statistique Canada, **44**:22
Taxe sur les produits et services, **9**:13; **11**:14; **24**:57-8; **30**:9
Télécom Canada, **24**:22, 29
Télécommunications, **22**:14-5, 27-31; **23**:16-7, 27; **25**:47; **28**:53, 55, 71-2; **30**:26; **33**:72; **43**:24, 47; **58**:42-3
Questions relatives, **58**:33-5, 38, 42-3
Télécommunications, projet de loi C-62, **43**:46; **44**:41; **46**:38; **48**:67
Téléfilm Canada, **1**:66; **9**:30, 36; **14**:16-7; **20**:15-6, 21-2, 28; **50**:13-4, 16-7, 23-8
Téléphone, services, **15**:11-2; **24**:15, 29; **28**:32-3, 44-6, 79-80; **33**:72; **43**:25; **48**:66; **53**:35-6; **58**:33-5
Télésat Canada, **10**:34-6; **43**:25; **48**:52; **60**:32-7
Télévision, **1**:58; **3**:39-40; **9**:31, 35-6, 38; **10**:16; **13**:33; **15**:11; **20**:11, 18, 20, 46, 65, 70; **22**:27, 29; **25**:44; **33**:34; **44**:24; **46**:12-3; **53**:23; **54**:9; **57**:33; **58**:15; **59**:21, 39-40; **62**:29-30
Télévision, violence
Étude, **52**:4, 9-12, 19, 21, 26-7; **53**:9, 14, 21, 23-5, 28-31, 33, 35-9; **54**:4, 7-12; **55**:4-5, 12, 15-22; **57**:19-21, 23-4, 32-42; **58**:14-6, 19, 23, 26-9; **59**:7, 10, 12-5, 20-1, 23-4, 28, 31, 36, 38-44; **62**:9-13, 19-20, 29-32; **63**:4, 7-11, 18-9, 21-5, 30-2
Rapport, avant-projet, examen, **60**:4-5, 7, 9-15, 18-42
The Ottawa Citizen, **30**:24-5
Théâtre, **4**:32, 39; **16**:23-5, 27; **19**:7
Unité canadienne, communications et culture, influence, **45**:34-5
Étude, **3**:14-6, 23-6, 37-41, 43, 45-9; **4**:6-7, 10-6, 20-4, 31-4, 38-43; **9**:7-9, 12-3, 15-8, 24, 27, 29-33, 35-6, 38-41, 44-6; **10**:11, 13, 15-8, 26-8, 33-6; **11**:11, 13-6, 28, 30-3; **12**:5, 7-10, 17-9, 21-2, 26, 30-3, 38-9; **13**:4-5, 20-2, 32-3; **15**:8-12; **16**:4-5, 7-8, 18-9, 22-7, 29; **17**:7-11, 24-5; **19**:6-10; **20**:11-24, 26, 29-30, 40, 45-50, 53-4, 56, 61, 65-70, 73, 78-83, 87, 92-3, 97-8, 104; **21**:11-4, 28-31, 45-54; **22**:11-6, 23, 27-31; **23**:11, 16-9, 25-7, 32-4, 36-7, 39-42; **24**:10, 12-5, 22, 28-33, 41, 56-60, 78, 82-7, 101-4; **25**:9-15, 22, 26-7, 34, 43-7; **26**:7, 11, 15-6, 20-8, 32-3, 35-7; **27**:12-4, 16-22, 25; **28**:4-5, 13-5, 17, 19, 22, 28-33, 42, 44-8, 52-6, 70-4, 76, 79-80; **29**:25-30, 35, 39, 42-3, 45-51; **30**:7-10, 19-21, 23-8, 33-6, 40-4, 53, 56, 60-3, 65-9, 71-80, 82-4, 86-90, 92-3; **31**:6, 13-5, 23-7, 31-4, 63-4; **33**:10-3, 22, 34-7, 39, 42, 50-3, 71-4, 76, 80-2
Unitel Communications Inc., **28**:47-8
Vidéoclips, **63**:21-4
Violence, **59**:28
Violence familiale, **55**:15-6, 20-1
Voir aussi Vice-président du Comité—Élection

Fisher, John P. (Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **23**:29-30, 33-5, 37-40, 42, 45

Fisher, Ron (NPD—Saskatoon—Dundurn)
Centre national des Arts, **3**:36, 44
Constitution, **3**:16
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **3**:16-7, 36-7, 44-5, 47

Fleming, Peter (CRTC)
Comité, séance à huis clos, présence, **51**:6

Flewwelling, F. Morris (Association des musées canadiens)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **32**:4-6, 8-11, 13-20, 22-6, 28

Fondation canadienne des arts autochtones
Description, **15**:32-3, 36, 39, 43, 54-7
Financement, **15**:32-3, 43, 45
Micmacs et Malécites, relations, **15**:41
Recommandations, **15**:49-50
Voir aussi Appendices; Témoins

Fondation canadienne pour la protection du patrimoine. *Voir plutôt* Héritage Canada

Fonds du droit de prêt public. *Voir plutôt* Droit de prêt public, programme

Formule Rand. *Voir plutôt* Rand, formule

Fortin, Michèle (Téléfilm Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **20**:27-8

France. *Voir* Cinéma—Canadien

Francis, Diane. *Voir* Radio-Canada—Nomination par décret—Crispo, John

Fréchette, Gisèle (Guilde des musiciens du Québec)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **40**:35-9, 41-9

Front des artistes canadiens
Jurys, composition, **38**:14
Membres
Nombre, sélection, etc., **20**:99, 101
Producteurs, relations, **38**:13
Québécois, **20**:88-9
Mémoires, documents demandés par le Comité, **20**:104
Voir aussi Constitution—Clause Canada; Témoins

Frye, Northrop. *Voir* Culture; Télévision, violence

Gaffney, Beryl (L—Nepean)
Centre national des Arts, **47**:41-2, 49-51, 54-6
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:41-2, 44, 49-51, 54-6, 59-60
Orchestre du Centre national des Arts, **47**:42, 44, 55

Gardner-O'Toole, Elaine (recherchiste pour le Comité)
Logement des autochtones, étude, **14**:34

Gares ferroviaires. *Voir* Patrimoine

Gatineau, Qué. *Voir* Archives nationales

Gattuso, Emmanuelle (Association canadienne des radiodiffuseurs)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **27**:7-9, 36

Gender and Violence in the Mass Media. *Voir* Centre national d'information sur la violence dans la famille

George's Island. *Voir* Cinéma

Gibeau, Marie (PC—Bourassa) (vice-présidente)
Comité
Séance d'organisation, **1**:10, 17-20, 22-4, 26, 28, 30-1, 34-5

Finestone, Sheila—*Suite*
Association canadienne des producteurs de films et de télévision, **9**:45-6
Association canadienne de production de film et de télévision, **62**:10-1
Association canadienne des radiodiffuseurs, **57**:34-5
Association des éditeurs canadiens, **11**:32-3
Association du Barreau canadien, **39**:9
Association professionnelle des théâtres canadiens, **16**:5, 46
Câblodistribution, industrie, **12**:31; **20**:46-9, 54, 66, 69; **23**:26; **27**:19; **28**:31; **43**:17; **44**:23, 42; **46**:31; **48**:50-4, 66, 70-5; **58**:15-6; **59**:41
CALL-NET Telecommunications Ltd., **24**:30-1
Canada, **48**:13-4
Centre national des Arts, **3**:37-8, 41; **14**:36; **16**:25-7; **37**:12
Centre national d'information sur la violence dans la famille, **55**:12, 19
Cinéma, **9**:35-6, 38-40; **10**:16; **14**:17, 22; **15**:10; **20**:11, 30; **25**:26-7; **43**:13-6; **50**:13, 26-7; **52**:26; **62**:12-3
Comité, **3**:16, 21, 25; **4**:21, 40; **9**:7, 15; **10**:26; **12**:4-5; **20**:87; **24**:102-4; **28**:5, 45, 76; **29**:28; **31**:27; **44**:5; **47**:38; **48**:23; **50**:7, 11, 36-8, 40-2, 44; **53**:35-6; **57**:34; **62**:20; **63**:31-2
Séance d'organisation, **1**:8-19, 21-7, 29-35
Séances à huis clos, présence, **1**:6-7; **2**:4; **3**:3; **13**:3; **17**:3; **18**:3; **26**:3; **34**:199-207; **50**:3-5; **51**:4-6; **66**:137-40
Travaux futurs, **60**:4-5, 7, 9-15, 18-42
Commission du droit du prêt public, **14**:64
Communications, **60**:37-9
Budget principal 1992-1993, **43**:5, 10-1, 13-7, 24-5, 35, 37-41, 45-50; **44**:5-12; **46**:5, 11-6, 29-40; **47**:9-13, 16-7, 22, 24-7, 38, 42, 44-5
Communications, ministère, **43**:37
Étude, **1**:37-9, 42-3, 48, 50-2, 58-60, 66-70
Mandat, étude, **48**:38, 43, 50-5, 60-1, 66-75; **50**:7-8, 11-7, 22-9, 34-8, 40-2, 44
Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, **28**:52-4, 80
Conférence canadienne des Arts, **3**:15, 26
Conseil canadien des relations de travail, **14**:53
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, **44**:5-8, 10
Conseil des arts du Canada, **3**:14; **16**:23; **23**:41; **31**:31-3; **38**:10; **43**:47; **53**:38
Nominations par décret, examen, **44**:20-4, 27, 34-6, 41-4
Conseil des arts du Canada, Loi, **38**:10
Constitution, **3**:25; **9**:8; **20**:66-8, 79, 82; **21**:53; **23**:41; **24**:13, 83; **28**:30, 54-5, 71; **29**:45; **30**:7, 20, 27, 88; **31**:15, 63-4; **33**:11, 51; **46**:37-8
CRTC, **15**:12; **20**:66, 68; **22**:14; **27**:19; **28**:72-4; **33**:52-3; **43**:45-6, 48, 50; **44**:43; **48**:69
CTV Television Network Ltd., **33**:73, 80-2
Culture, **2**:41-3; **3**:14-5, 25-6, 46; **4**:10-2, 21, 32-3, 38, 41; **9**:30-1; **16**:27, 29; **17**:9; **20**:17, 23, 26, 68, 81; **21**:11, 29-30, 49; **23**:37; **24**:60, 83-4; **25**:10-1; **29**:42, 46, 47-8; **30**:20-1, 27, 34, 40, 55, 62, 65-6, 71; **31**:13-5, 63; **33**:50-1; **44**:35
Disque, industrie, **30**:80, 89
Dramatiques, **1**:38
Droit d'auteur, Loi, **3**:46; **4**:14; **14**:43; **17**:7; **20**:66; **30**:72, 74-5, 82-4; **31**:25-6; **41**:7; **43**:13-4
Droit de prêt public, programme, **9**:16-7; **14**:64-5
Droits d'auteur, **30**:26

Finestone, Sheila—*Suite*
Droits voisins, **17**:8
École nationale de théâtre, **4**:40
Économie, **30**:33
Édition, **11**:14-6, 30-1; **19**:9-10
Édition canadienne, développement, programme d'aide, **9**:16-7
Enfants, **57**:36
Enregistrement sonore, développement, programme d'aide, **43**:37
Évaluation environnement, projet de loi C-13, **26**:24
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, **33**:36
Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada, **37**:45-6
Festival de Cannes, **50**:11-2
Festival des films du monde, **50**:14
Festival du film de Montréal, **50**:13-6
Ginn and Company, **11**:14-5
Girard-Peters, rapport, **20**:66-7
Héritage Canada, **21**:50-1
Impôt sur le revenu, Loi, **36**:11
Initiatives culturelles, programme, **33**:36-7; **43**:37
Institutions culturelles nationales, **3**:15, 48; **4**:32; **9**:15, 39; **10**:17, 27; **11**:31; **13**:39; **30**:65-6, 68; **31**:13; **33**:11-2
Journaux, **30**:10, 19-20, 24, 26, 40-2
Libre-échange canado-américain, Accord, **2**:42; **4**:40; **11**:14; **20**:66; **25**:44-6
Libre-échange nord-américain, Accord, **4**:40; **47**:25
Littérature canadienne, **9**:17
Livres, **11**:32-3
Musée des Beaux-Arts du Canada, **20**:97-8
Musée Solomon Guggenheim, **48**:11, 13, 26-7
Musées, **1**:51, 69; **3**:14; **20**:92-3; **30**:60
Musées, aide, programme, **1**:50, 52; **43**:37, 39
Musiciens, **24**:83
Musique, **4**:14-6; **30**:92-3
Musique, industrie, **4**:20, 40; **17**:8, 10, 24-5; **30**:89
Office national du film, **1**:66; **10**:11, 13, 15-8, 26-8; **47**:9-12, 24-5
Orchestre symphonique de Vancouver, **24**:86
Orchestres, **24**:83, 86-7
Papier alcalin, **21**:15
Patrimoine, **21**:46-50; **26**:23-7, 35-7; **29**:35; **30**:77; **31**:15, 63-4; **43**:40-1
Périodiques, industrie, **24**:58-9
Pornographie, **59**:7
Procédure et Règlement, **44**:5
Provinces, **1**:68-9
Québec, **10**:7; 13; **19**:10; **25**:10, 12; **30**:67, 71; **39**:10; **41**:12, 47
Radio, **33**:34-5
Radio-Canada, **12**:8-10, 21, 30, 32-3, 38-9; **20**:47; **30**:93; **33**:36, 53; **35**:18; **40**:20-1; **46**:11, 13-6, 29-30, 32-4, 39; **47**:12-3
Nomination par décret, examen, **2**:8-11, 24-7, 41-5
Radio-Canada International, **29**:26, 28-9; **46**:25
Radiodiffusion, Loi, **22**:16; **24**:12-3; **41**:54
Radiotélédiffusion, **3**:45, 48-9; **4**:21-4; **10**:27; **12**:18-9; **15**:9-10; **20**:18, 20, 48, 65-70; **23**:18; **25**:45-7; **27**:14, 16-9; **28**:47, 54; **33**:12, 52, 71, 73-4; **44**:23, 41-3; **48**:66; **62**:30
SCHL, **26**:28
Secrétariat d'État, mandat, étude, **48**:10-4, 23-7

Évaluation environnementale, projet de loi C-13
Culture, question, inclusion, **26**:6-7, 24-5

Évaluation-média
Activités, **54**:7
Mandat, **54**:5
Publications, **54**:8
Voir aussi Témoins; Violence—Définition

Evans, Gwynneth (Bibliothèque nationale du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **6**:24

Exposition universelle, Séville. *Voir* Office national du film—IMAX

Faillite, Loi
Révision, **38**:9

***Faites-le vous-mêmes*, mouvement.** *Voir* Canada, 125e anniversaire, célébration

Falzon, Charles (Association canadienne des producteurs de films et de télévision)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **9**:21, 25-6, 28, 33-4, 38-42, 44

Fantôme de l'Opéra. *Voir* Centre national des Arts

Farrell, J. H. (Télécom Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **24**:5-35

Fecan, Ivan (Radio-Canada)
Communications, budget principal 1992-1993, **46**:9, 13-4, 18-9

Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada
Description, **37**:21-2
Membres, **37**:17, 45
Radio-Canada et Office national du film, relations, **37**:5, 7-8, 19, 45-6
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Témoins

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Activités, **33**:27-9
Membres, **33**:42, 48
Rapport, document demandé par le Comité, **33**:42
Minorités linguistiques, conférence constitutionnelle, **33**:38-9, 50
Projet de société—Dessein 2000, rapport, **33**:29
Document demandé par le Comité, **33**:36
Recommandations, **33**:32-4
Voir aussi Identité nationale; Initiatives culturelles, programme; Québec—Séparation; Témoins; Unité canadienne

Feldman, L. Peter (Association canadienne des organismes artistiques)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **29**:31-53

Femmes
Expertes, annuaire, **54**:8
Hommes, attitude, **54**:18
Violence, victimes, **51**:19; **53**:13-4; **54**:7, 15; **55**:15

Femmes—*Suite*
Voir aussi Médias; Musée canadien des civilisations; Musiciens—Professionnels; Office national du film; Orchestres—Chefs; Pornographie; Télévision; Télévision, violence

Festival de Cannes
Téléfilm Canada
Participation, **50**:11-2
Ventes, statistiques demandées par le Comité, **50**:12

Festival de danse de Winnipeg de 1991
Centre national des Arts, contribution, **47**:33

Festival des films du monde
Bilinguisme, promotion, Téléfilm Canada, participation, **50**:14
Vice-présidente, lettre au ministre, **50**:25-6

Festival du film de Montréal
Festival of Festivals of Toronto, comparaison, **50**:13-6

Festival of Festivals of Toronto. *Voir* Festival du film de Montréal

Fête du Canada
Activités, **45**:17-8, 21-2
Budget, **45**:12
Héritage Canada, festivités, programme, **21**:45
Patrimoine et environnement, thèmes, **31**:61-2
Québec
Festivités, **45**:16-7
Saint-Jean-Baptiste, fête, comparaison, **45**:16-7

Fibres optiques. *Voir* AGT Limited; Câblodistribution, industrie; Radiotélédiffusion

***Fiers d'être Canadiens*, tournée.** *Voir* Canada, 125e anniversaire, célébration

Finances publiques, gestion, Loi
Partie X, organismes assujettis, **1**:40-1

Finestone, Sheila (L—Mont Royal) (vice-présidente)
Agence des télécommunications gouvernementales, **43**:49
AGT Limited, **22**:12-3, 28-9; **24**:12
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **40**:19, 26
Antennes paraboliques, **15**:9
Applebaum-Hébert, rapport, **21**:46; **26**:35
Archives nationales, **21**:12-4, 28
Artiste, statut, projet de loi C-7, **4**:20, 40
Étude, **13**:37-47; **14**:10-1, 14-20, 22, 27, 31-7, 42-3, 45-6, 48, 50-7, 62, 64-7, 70; **16**:37, 40-43; **18**:4, 11, 13, 16-24, 26-9, 38-9, 41, 43-4, 47-9, 51, 53-4; **35**:4, 8-10, 12, 15, 18-21, 26-33; **36**:5, 9-12, 17, 24-9, 31-3; **37**:9-12, 33-7, 44-6; **38**:8-11, 16-9; **39**:5-7, 9, 11, 14-6, 21, 23-6, 28-30; **40**:4-5, 7-8, 11, 14, 16-22, 25-6, 28-34, 36, 38, 42-8; **41**:4-23, 26-7, 30, 35-61; **42**:12-30, 34-44, 46-77, 79-92
Artistes, **13**:43-5; **19**:7; **30**:90
Arts, **20**:79-81; **23**:32-3, 41-2; **29**:49-50; **30**:28
Association canadienne des artistes de la scène, **18**:13; **39**:13
Association canadienne des bibliothèques, **9**:7-8
Association canadienne des éditeurs de périodiques, **24**:41
Association canadienne des organismes artistiques, **29**:46-7, 51

Dyson, Rose (Canadians Concerned About Violence in Entertainment)
Télévision, violence, étude, **59**:4-19

École des Hautes études commerciales. *Voir* Centre national des Arts

École nationale de ballet
Financement, **43**:8
Maintien, **3**:20

École nationale de théâtre
Financement, **43**:8
Maintien, **3**:20
Raison d'être, **4**:40
Voir aussi Centre national des Arts

École nationale du cirque
Financement, **43**:8

École polytechnique, Université de Montréal
Massacre du 6 décembre 1989, allusions, **58**:5-6

Économie
Politiques fiscale et monétaire, coordination, **28**:51
Union
Journaux, position, **30**:33
Répercussions, **24**:15-6
Voir aussi Constitution; Culture

Écrivains. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7; Artistes—Compositeurs—Auteurs; Constitution—Clause Canada; Orchestres—Chefs—Auteurs

Édition
Éditeurs anglais, Québec, accès, **19**:9-10
Industrie
Autres pays, **11**:20
Crise, **11**:36
Économies d'échelle, **11**:17
Établissement financier, **11**:31-2
Financement, **43**:7, 9
Gouvernement, responsabilité, programmes, **11**:6, 14-8, 34
Investissements étrangers, **11**:10-1, 14-7
Lacunes structurelles, **11**:7-8
Politique, régionalisation, **11**:17
Provinces, juridiction exclusive, **33**:24
Rentabilité, **11**:7, 9
Stabilisation, programme, **43**:21
Stratégie fédérale, **11**:9
Subventions, **11**:8-9
UNESCO, norme, **9**:16-7
Maisons
Banque fédérale de développement, aide, **11**:9
Crédit d'impôt, **11**:9, 16, 34, 36
Fermeture, **3**:7, 17; **9**:11; **11**:6
Marché international, accès, **11**:9
Voir aussi Québec—Séparation; Taxe sur les produits et services

Édition canadienne, développement, programme d'aide
Abolition, conséquences, **9**:16-7

Edmonton, Alb.
Expositions itinérantes, 7:13

Edwards, l'hon. James Stewart (PC—Edmonton-Sud-Ouest; secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture) du 8 octobre 1991 au 28 février 1992; secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture) du 28 février 1992 au 30 avril 1992; secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes du 1er mai 1992 au 7 mai 1993; président du Conseil du Trésor à compter du 25 juin 1993)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **42**:47-8, 55, 63, 65-6
Bibliothèque nationale du Canada, **6**:19-20
Canada, 7:21-2
Comité, séances à huis clos, présence, **3**:3; **34**:205
CRTC, **15**:25-7
Musée canadien des civilisations, 7:13-4, 21
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **6**:18-21, 25; 7:13-5, 21-2; **15**:25-7

Emploi, équité. *Voir* Musée canadien des civilisations; Office national du film; Radio-Canada

***En ondes pour le Canada*, programme.** *Voir* Association canadienne des radiodiffuseurs

Enfants
Enlèvements, **59**:24-5, 29-30
Médias
Commercialisation, **52**:24-5, 27-8, 31, 33; **53**:29-30
Connaissance, **57**:36; **58**:17; **65**:5
Voir aussi Centre national des Arts—Danse; Livres—Pour; Patrimoine; Pornographie; Télévision

Enregistrement sonore, développement, programme d'aide
Financement, **43**:37
Gestion, **43**:40

Entreprises Weber. *Voir* Centre national des Arts—Life Entertainment Corporation

Environnement. *Voir* Fête du Canada—Patrimoine

Environnement, ministère. *Voir* Témoins

Epstein, Doris (Canadians Concerned About Violence in Entertainment)
Télévision, violence, étude, **59**:10

États-Unis
Autochtones, reconnaissance, **15**:51-2
Radiotélédiffusion, système, **8**:16
Voir aussi Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists; Archives nationales—Documents—Papier, qualité; Artistes—Autochtones—Émigration *et* Canadiens; Cinéma—Canadien *et* Productions—Canada; Communications par satellite canadien Inc.—Signaux; Culture; Disque, industrie; Droits d'auteur; Libre-échange nord-américain, Accord—Culture *et* Télécommunications—Services; Musique, industrie; Périodiques, industrie; Radiotélédiffusion—Émissions *et* Signaux; Téléphone, services; Télévision; Télévision, violence

Étudiants, prêts, programme
Financement, **45**:11

Europe. *Voir* Câblodistribution, industrie

DesRochers, Yvon (Centre national des Arts)
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:28, 39-54, 56-8, 60
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **3**:27-50

DesRoches, Pierre (Téléfilm Canada)
Communications, ministère, mandat, étude, **50**:7-26, 28-35
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **20**:5-32

Dewetering, June (recherchiste pour le Comité)
Comité, séance à huis clos, présence, **18**:3

Dickens, Penny (Writers' Union of Canada)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **13**:38-43, 45-7
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **13**:29, 35

Diffusion électronique. *Voir* Centre national des Arts

Disque, industrie
Canadienne, création, **43**:28
Disques
Commercialisation, **17**:19-20, 23
Compacts, location, **17**:8
Ventes, statistiques, etc., **17**:16-8; **30**:79-80, 89
États-Unis, domination, **4**:19; **17**:23; **43**:21
Financement, **17**:24
Marchés étrangers, accès, **1**:49
Rentabilité, **3**:18
Restructuration, **17**:18

Donald K Donald. *Voir* Association canadienne des organismes artistiques

Dorin, Murray W. (PC—Edmonton-Nord-Ouest)
Comité, séance à huis clos, présence, **1**:6-7

Dorion, Marc (Office national du film)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **10**:22-3

Dramatiques
Cote d'écoute, **1**:38, 43
Diffusion, promotion, **1**:42-5

Droit à la propriété. *Voir* Constitution

Droit d'auteur, Loi
Adoption, **30**:83-4; **43**:13-5
Association du Barreau canadien, rôle, **41**:7
Canadian Independent Record Production Association, position, **17**:5, 7
Comité, étude, **30**:82-3, 85
Conseil des arts du Canada, position, **31**:25
Créateurs, rétribution, **43**:9
Droit de prêt public, inclusion, **36**:12
Droits voisins, **14**:12
Exemptions
Droits éphémères, **30**:76-7, 85-6; **31**:25
Éducation, matériel, **30**:78, 87
Suppression, **3**:45-6; **31**:25
Gouvernement, position, **30**:84-6
Modifications, **36**:5; **41**:14
«Oeuvre musicale», définition, **30**:74-5, 76, 81, 83, 86

Droit d'auteur, Loi—*Suite*
Phase 2, **9**:9-10; **14**:42; **20**:66; **30**:69-70, 72, 80, 82-3; **31**:26; **36**:5; **43**:14
Révision, **3**:10, 25, 47; **4**:6, 14

Droit d'auteur, Loi (usage légal), projet de loi C-269
Comité, étude, **50**:3

Droit de prêt public. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7; Télécommunications, projet de loi C-62

Droit de prêt public, programme
Abolition, conséquences, **9**:16-7
Application, **14**:42, 68
Voir aussi sous le titre susmentionné Photocopies
But, **20**:81; **35**:22-3
Financement, **13**:42-3; **14**:7, 16, 40, 58; **35**:23
Garantie, **14**:61, 63
Pays étrangers, programmes similaires, **14**:64-5
Photocopies, application, **14**:70
Voir aussi Droits voisins

Droits connexes. *Voir plutôt* Droits voisins

Droits d'auteur
Comité consultatif, création, **43**:9
Définition, **30**:76
États-Unis, législations, **30**:90-1
Exploitation, compensation, **30**:73
Journaux, respect, **30**:26
Matériel éducatif, **17**:11; **30**:78
Retransmission, droits, **30**:89-90
Voir aussi Câblodistribution, industrie; Constitution; Droits voisins

Droits éphémères. *Voir* Droit d'auteur, Loi—Exemptions; Patrimoine

Droits voisins
Droit de prêt public, programme, distinction, **14**:69
Droits d'auteur
Distinction, **30**:78
Second niveau, **17**:8
Redevances, artistes-interprètes, **14**:12
Voir aussi Droit d'auteur, Loi

Ducharme, Philippe (recherchiste pour le Comité)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **16**:48; **35**:4; **36**:24-5; **38**:16
Comité, séance à huis clos, présence, **13**:3

Duhamel, Ronald J. (L—Saint-Boniface)
Canada, **48**:32-3
Comité, **45**:9
Contestation judiciaire, programme, **45**:10, 28
Radio, **45**:10
Secrétariat d'État
Budget principal 1992-1993, **45**:9-10, 28
Mandat, étude, **48**:13-4, 32-3
Télévision, violence, étude, **51**:13-5, 22

Dunsmuir, Mollie (recherchiste pour le Comité)

Dupras, Yves. *Voir* CRTC

D'Arcy, Jan (Office national du film)
Télévision, violence, étude, **56**:4-9

d'Auray, Michelle (Office national du film)
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:11-2, 22-3, 26-7
Télévision, violence, étude, **56**:4, 9-11, 13-6
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **10**:20

Davey, Clark (*The Ottawa Citizen*)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **30**:5-17, 20-7, 29-33, 35-44

Dawley, Garth. *Voir* CRTC

de Cotret, l'hon. Robert R. (PC—Berthier—Montcalm; secrétaire d'État du Canada jusqu'au 4 janvier 1993; démission le 16 juin 1993)
Canada, 125e anniversaire, célébration
Activités, **45**:6, 13, 22
Financement, **45**:12
Handicapés, participation, **45**:19
Publicité, coût, **45**:25, 27
Secrétariat d'État, responsabilité, **45**:14
Contestation judiciaire, programme
Handicapés, besoin, **45**:19, 27
Secrétariat d'État, responsabilité, **45**:28
Étudiants, prêts, programme, financement, **45**:11
Fête du Canada
Activités, **45**:17-8, 21-2
Budget, **45**:12
Québec, **45**:17
Mieux connaître le Canada, programme
Activités, **45**:7
Financement, **45**:12
Radio communautaire, **45**:12
Secrétariat d'État
Budget principal 1992-1993, **45**:6-19, 21-8
Cérémonial d'État et identité nationale, direction générale, activités, **45**:6-7
Communications, ministère, programmes, coordination, **45**:23
Société Canada 125, mise sur pied, **45**:7
Voyageurs Canada 92, programme
Activités, **45**:7-8
Avion, billets, **45**:23-4
Coût et financement, **45**:8-9, 12
Handicapés, participation, **45**:19
Permanence, possibilité, **45**:26

de Jong, Simon (NPD—Regina—Qu'Appelle)
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, **25**:15-6
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **18**:25, 27-30, 34-6; **35**:15-8, 21; **36**:15-8; **37**:12-4, 23-5, 31-4; **39**:9-12, 26-7; **42**:39, 41, 44-5, 50, 52-5, 57-8, 60-2, 70-1, 76, 78, 80-4, 86, 88-91; **47**:22
Artistes, **20**:83; **25**:18; **39**:27
Arts, **20**:84-6, 103; **30**:68-9
Association des orchestres canadiens, **24**:82
Autochtones, **31**:65-6
Câblodistribution, industrie, **20**:63-4
Centre national des Arts, **47**:56-7

de Jong, Simon—*Suite*
Centre national d'information sur la violence dans la famille, **55**:14
Cinéma, **25**:40
Code canadien du travail, **42**:76
Comité, séances à huis clos, présence, **18**:3; **34**:199-201, 203-7; **51**:5; **66**:138-40
Common Agenda Alliance for the Arts, **30**:70
Communications, budget principal 1992-1993, **47**:18-24, 26-7, 56-7
Communications, ministère, **33**:21
Conseil des Arts du Canada, **30**:59; **31**:16-7, 34-5, 45
Constitution, **31**:35; **33**:21
CRTC, **55**:5
Culture, **30**:56, 59, 62; **31**:65-6; **33**:39-40
Droit d'auteur, Loi, **30**:82-3
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, **33**:38, 42
Identité nationale, **25**:38-9
Libre-échange canado-américain, Accord, **215**:40
Manitoba, **33**:40
Musée des Beaux-Arts du Canada, **20**:96-8
Office national du film, **47**:18-21, 23-4, 26
Orchestres, **24**:82, 87-9
Périodiques, industrie, **24**:72
Québec, **30**:57-8; **33**:40-1; **37**:13, 31-2; **39**:10, 26
Radio-Canada, **33**:22
Radiotélédiffusion, **54**:13
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, **30**:82
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141-3
Syndicats industriels, **39**:27
Télévision, **20**:63-4
Violence, étude, **54**:12-4; **55**:5, 13-9
Union des artistes, **19**:12
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **19**:11-2, 24; **20**:63-5, 83-7, 94, 96-8, 101-3; **24**:72, 81-2, 87-9; **25**:15-20, 31, 38-40; **30**:56-9, 62, 65, 68-70, 82-4; **31**:16-9, 34-6, 40, 45-7, 49, 65-6; **33**:21-2, 38-42
Violence familiale, **55**:14, 16-8

Decima Recherche. *Voir* Arts—Canadiens, consommateur, profil

DeGuise, Jacques (Université Laval)
Télévision, violence, étude, **53**:4-35

Delsey, Tom (Bibliothèque nationale du Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **6**:11-2, 17-8

Demers, Serge (Union des artistes)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **39**:20-31
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **19**:12-3, 15-6, 19-22, 24, 27

Denhez, Marc (témoin à titre personnel)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **26**:4-15, 17-37

Députés. *Voir* Comité

Desfossés, Alain-F. (Société Canada 125)
Secrétariat d'État, mandat, étude, **48**:11-3, 21, 25, 30-1

Culture—*Suite*
Auditoire, rôle, **3**:24
Autochtone, **4**:30; **15**:32-3
Biens culturels, dons, certificats fiscaux, **43**:29-31
Canadienne
Anglo-saxonne, **4**:38, 42-4
Définition, **2**:33-4; **4**:37
Française et anglaise, **20**:22-3; **25**:24-5
Infériorité, complexe, **4**:34-6
Québec, rôle, **19**:18, 21
Changements, **28**:15
Communication culturelle, réseau, **13**:7-8, 19
Concurrence, **15**:21
Convention culturelle canadienne, **44**:27-8
Danger, **3**:16
Définition, **18**:36-7; **21**:41; **25**:33-4; **30**:62; **31**:20-2, 37-8; **32**:25; **33**:40
Domaine interprovincial, **30**:71
Économie, lien, **13**:16, 18; **29**:40-2
Éducation
Lien, **44**:25-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Produits
États-Unis, «teneur noire», obligation, **4**:38-9
Étrangère, importation, réduction, **43**:21
Expression
Culturelle, liberté, **20**:79, 94
Diversité, **20**:23
Extension électronique, recours, **4**:32
Financement, **3**:10, 14, 23-5, 50; **4**:25; **5**:17; **9**:33-4; **15**:22; **16**:17, 34; **19**:8; **20**:24, 26; **23**:38; **25**:27-8, 32; **29**:38; **30**:34, 46
Formation, **3**:12, 20-1; **20**:81; **33**:50-1
Groupe de travail, rapport, **43**:8
Frye, Northrop, propos, **5**:7, 12
Gouvernement
Aide, coordination, **31**:11
Politique, **3**:11, 15; **13**:7, 30, 36; **16**:10; **20**:75-6; **25**:32-3; **29**:35, 46; **30**:34, 51, 59, 64, 69; **33**:24
Pouvoir de dépenser, **25**:33; **33**:17-8, 24
Priorité, **31**:24
Responsabilité exclusive, **20**:16-7; **29**:45; **30**:21, 49
Rôle, **3**:11; **5**:9-10, 12-3, 17; **13**:18; **14**:9; **16**:9-10; **25**:34; **30**:34, 55; **31**:24; **33**:6; **43**:38-9
Tous les paliers, rôle, **30**:48, 50-2, 56; **31**:11, 19, 22, 47-8; **32**:10; **33**:6, 32, 51
Identité culturelle, **3**:17; **4**:36, 38-9, 43-4; **20**:15; **45**:5
Immigration
Lien, **19**:19-20
Marché, accès, **4**:41
Initiatives, **16**:34
Jurys de pairs, **3**:14
Langues, distinction, **30**:62-3
Locale, reflets, **27**:30-1
Main-d'oeuvre, formation, **24**:84; **25**:10-1; **28**:50; **29**:47-8; **30**:48; **31**:12; **32**:10
Médias nationaux, fonctionnement, **13**:31
Minorités ethnoculturelles et linguistiques, **3**:14
Monnaie d'échange, **21**:29-30
Multiculturalisme, influence, **4**:9-10, 13, 36-9, 43-4; **16**:19-22; **30**:40
Nationale, **27**:30-1; **30**:61
Orthodoxie culturelle, **44**:35-6

Culture—*Suite*
Politiques nationales rigoureuses, **17**:12
Pouvoirs
Compétence partagée ou commune, **17**:8-9; **21**:49; **23**:37; **24**:60; **30**:27; **31**:22; **32**:23
Concomitants, **25**:14
Concurrents, **30**:55
Dévolution, **16**:19, 28-9; **17**:5, 11; **21**:11
Ententes fédérale-provinciales, **3**:11-2, 14-5, 25; **4**:32-4; **5**:9-10, 23; **25**:11, 13-5, 33; **30**:48-50, 54-5, 67, 71; **32**:15-6, 25; **33**:22-6, 51
Minorités linguistiques, **33**:38-9, 49-50
Transfert aux provinces, **4**:31; **9**:30-1; **10**:13, 33, 43; **11**:26; **15**:49; **16**:11-3, 17-9; **17**:11, 25; **19**:20; **20**:10, 17, 94-5; **23**:36-7; **24**:78, 83-4; **25**:6-7, 10; **27**:12, 24-6, 32-3; **29**:33, 44, 48, 51-3; **30**:20-1, 45-6, 50; **31**:23, 65-6; **32**:10, 21, 25-6; **33**:13-4, 24, 61; **43**:38
Principes fondamentaux, déclaration, **3**:15
Production, priorité, **13**:36; **25**:19
Produits
Canadiens, encouragement, **13**:30; **17**:9-10
Commercialisation et distribution, **4**:21, 34-5; **13**:30-1
Conservation, **3**:31-2, 45
Éducation, utilisation, **3**:46-7
Étrangers, pénétration, **43**:16
Exportation, **3**:26; **16**:33-4; **17**:10; **43**:21
Traitement, **2**:41-3
Psychologie et sociologie, inclusion, **3**:35
Public, sensibilisation, **3**:12-3
Québécoise
Canadienne-française, **4**:38, 42-3
Et canadienne-anglaise, comparaison, **19**:20-1
Radio-Canada, rôle, **2**:34
Recherche et développement, **3**:20
Région atlantique, **3**:20
Secteur privé, responsabilité, **20**:68
Technologie, progrès, influence, **3**:8; **17**:24
Travailleurs
Colombie-Britannique, embauche, politique, **9**:31
Négociations collectives, **9**:30-1
Voir aussi Arts; Câblodistribution, industrie; Constitution; Évaluation environnementale, projet de loi C-13; Journaux; Libre-échange canado-américain, Accord; Libre-échange nord-américain, Accord; Office national du film—Productions; Patrimoine; Québec; Taxe sur les produits et services; Télécommunications, projet de loi C-62; Télévision, violence; Unité canadienne—Économie

Culture Inc. *Voir* Arts—Canadiens, consommateur, profil

Cunningham, Lynn (Association canadienne des éditeurs de périodiques)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **24**:40-7, 49-56, 58-9, 61-7, 69-70, 72

Dalibard, Jacques (Héritage Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **21**:38, 41-2, 44-8, 51-3

Dances With Wolves. *Voir* Cinéma

Daniel, C. Peter. *Voir* Radio-Canada International—Compressions budgétaires

Danse. *Voir* Centre national des Arts

Cook, Chuck—*Suite*
Edmonton, Alb., 7:13
Grande-Bretagne, **8**:15
Livres, **11**:22-5, 35-6
Musée canadien des civilisations, 7:15-7
Musées, 7:16
Radio-Canada, **8**:26
Nomination par décret, examen, **2**:16-7, 30
Radiotélédiffusion, **8**:15-6
Skypix Corporation, **8**:15
Spectre, **1**:56-8
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, 7:13, 15-7; **8**:15-8, 23, 25-8, 30; **11**:19-21
Voir aussi Livres

Cook, Robert (Travail Canada)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **18**:17-8, 32-3, 50, 53-4

Cornell, Susan E. (Communications par satellite canadien inc. (Cancom))
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **8**:12, 14-5

Côté-O'Hara, Jocelyne (Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **28**:48-72, 75-81

Council for Periodical Distributors Associations. *Voir* Appendices—Gray; Pornographie—Gray

Cour fédérale. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7—Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs—Décisions

Cour suprême. *Voir* AGT Limited—Entreprise

Cousineau, François (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **30**:74-80, 85-9, 91-4

CP Rail. *Voir* Patrimoine—CN Rail

Crawley, Amos (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Télévision, violence, étude, **63**:4-5, 7-8, 10-1, 13-5, 17-8

Crawley, Sandy (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **40**:4-8, 10-2, 14-5, 18-30, 32-5; **41**:45, 50-1, 54; **63**:4-18

Crean, Susan (Writers' Union of Canada)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **13**:38, 43-5
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **13**:4-19, 23-4, 26, 28-31, 33-7

Crispo, John (Radio-Canada)
Radio-Canada, nomination par décret, examen, **2**:7-44
Voir aussi Premier ministre; Radio-Canada—Nomination par décret

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)
Accès, **44**:39
Activités, **44**:37-40

CRTC—*Suite*
Audiences
Statistiques, **44**:37
Voir aussi sous le titre susmentionné Radiotélédiffusion
Budget, **44**:37
Charge de travail, **43**:50; **48**:69-70
Comités francophone et anglophone, création, **33**:33, 52-3
Commissaires
Nominations, **43**:45-6
Scott, Gail, Comité, approbation, **55**:4
Senchuk, Peter, Comité, approbation, **55**:5
Régionaux, **8**:9; **20**:66; **27**:19, 21; **33**:8, 34, 61; **44**:38, 49
Dawley, Garth, nomination, Comité, approbation, **55**:5
Dépenses
Examen, **44**:41
Fonctionnement et entretien, **44**:40-1
Dupras, Yves, membre à temps partiel, nomination, **51**:4
Effectifs, **28**:72-3; **43**:50; **48**:69
Financement, **43**:50
Plaintes
Nombre, augmentation, **44**:37
Traitement, **28**:74
Radiotélédiffusion, audiences, report, **44**:43
Régionalisation, **8**:9-10, 28; **9**:42-3; **15**:6, 26-8, 30; **17**:6, 25; **20**:66, 68; **22**:14; **27**:19, 21; **28**:59, 72-4; **33**:33, 61; **43**:48-9; **44**:38, 49
Réglementation, examen, **44**:40
Report, pouvoir, **15**:12
Services à la clientèle, normes, **44**:39
Sherman, rapport, **1**:64-5
Document demandé par le Comité, **1**:65
Voir aussi CALL-NET Telecommunications Ltd.—Services; Comité canadien des normes de radiodiffusion; Conseil des normes de télédistribution; Musique—Contenu canadien; Radio; Radiotélédiffusion *et passim*; Syndicats industriels; Telecom Canada *et* Demandes; Télécommunications *passim*; Télécommunications, projet de loi C-62; Télésat Canada; Télévision; Télévision, violence; Témoins; Unité canadienne

CTV Television Network Ltd.
Canada, analogie, **33**:68
Contenu canadien, **33**:82
Coproductions, **33**:80-1
Cotes d'écoutes, **33**:56
Mandat, **33**:58, 64-5, 71, 80
Nouvelles, services, **33**:56
Politique journalistique, **33**:69
Programmation, **33**:80
Québec, relations, **33**:57
Radio-Canada, comparaison, **2**:16-7, 32-3; **33**:56, 64-5, 77-8, 80
Sunday Edition, **33**:65-6
Téléfilm Canada, relations, **33**:73-4
TVA, réseau, collaboration, **33**:57, 80
Unité et identité, concepts, **33**:69
Voir aussi Hymne national; Identité nationale; Témoins; Unité canadienne

Culture
Activités, développement, Télécom Canada, rôle, **24**:26
Anticulture, syndrome, **16**:17
Appartenance, **20**:61; **26**:22

Conseil des arts du Canada—*Suite*
Provinces
Et municipalités, partenariat, **31**:12, 47-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Tournées
Québec, relations, **31**:38
Rôle, **31**:26
Scène internationale, intérêt, **31**:31-3
Statistique Canada, collaboration, **44**:22
Subventions, répartition, **31**:53
Tournées, provinces, ententes, **31**:54
Traduction, services, **31**:51-3
UNESCO, relations, **31**:31-2
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Arts—Financement; Comité—Témoins—Comparution, convocation; Constitution—Propositions; Droit d'auteur, Loi; Québec—Séparation; Témoins; Théâtre; Unité canadienne

Conseil des arts du Canada, Loi
Prêt public, droit, **38**:10

Conseil des normes de télédistribution
CRTC, souscription, **44**:39

Conseil national de recherches. *Voir* Patrimoine

Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada
Description, **23**:29-30, 40, 45
Membres
Chiffres d'affaires et profits, renseignements demandés par le Comité, **23**:31
Nombre, identification, etc., **23**:40
Prix décernés, **23**:30-1
Télécom Canada, membre, **24**:26
Voir aussi Appendices; Québec—Séparation; Témoins

Consommateurs et Sociétés, ministère. *Voir plutôt* Consommation et Affaires commerciales, ministère

Conspiracy of Violence. *Voir* Télévision, violence

Constitution
Assemblée constituante, création, **33**:60
Autochtones, autonomie gouvernementale, inclusion, **31**:35
Clause Canada
Écrivains, rédaction, **13**:14-5
Front des artistes canadiens, propositions, **20**:79
Culture
Définition, **3**:25; **21**:40; **30**:66; **33**:21
Inclusion, **16**:18, 34; **20**:68; **30**:27, 54; **31**:15, 64; **32**:22-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Débat; Droit à la propriété, inclusion; Propositions
Débat
Culture, secteur, participation, **13**:10
Radio-Canada
Couverture, **46**:37-8
Intervention, **2**:34-6
Droit à la propriété, inclusion
Arts, répercussions, **23**:41
Cession aux provinces, répercussions, **30**:7
Culture, répercussions, **30**:53-4
Héritage Canada, étude, document demandé par le Comité, **21**:44, 54
Patrimoine, préservation, répercussions, **21**:41; **26**:32-3; **30**:53-4

Constitution—*Suite*
Droit à la propriété, inclusion—*Suite*
Propriété intellectuelle, répercussions, **20**:77, 82, 96; **21**:53; **24**:68; **30**:88
Radiotélédiffusion, incidence, **33**:76
Droits culturels, **13**:15
Droits d'auteur, inclusion, **30**:54
Économie, lien, **30**:35-6
Patrimoine
Inclusion, **31**:63-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Droit à la propriété—Inclusion
Pouvoir déclaratoire, suppression ou provinces, approbation, **33**:51
Pouvoir résiduel, transfert aux provinces, **16**:13; **24**:13; **28**:30-1, 54-5, 71; **29**:45; **30**:8-9; **33**:11, 16
Propositions
AGT Limited, position, **22**:17-8, 22-3
Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise, position, **23**:11-2
Archives nationales, répercussions, **21**:10
Association canadienne des bibliothèques, incidence, **9**:6-8, 14-5
Association canadienne des radiodiffuseurs, position, **27**:21-2, 42-3
Association canadienne de télévision par câble, position, **20**:36, 66-7
Association des musées canadiens, position, **32**:9, 27-8
Association des orchestres canadiens, position, **24**:78-9
Canadian Independent Record Production Association, position, **17**:5, 15
Common Agenda Alliance for the Arts, position, **30**:45-50
Conseil des arts du Canada, position, **31**:11
Culture, secteur, répercussions, **3**:6, 10-1, 16; **4**:28; **5**:5-6, 9; **6**:7-8 **25**:7-8
Musée canadien des civilisations, répercussions, **7**:9
Office national du film, répercussions, **10**:13-4, 20-1
Presse, répercussions, **30**:20
Radiotélédiffusion, secteur, incidence, **8**:9; **27**:12, 20
Télécom Canada, répercussions, **24**:10-1
Télécommunications, secteur, répercussions, **22**:6
Télésat Canada, position, **10**:33
Voir aussi Bibliothèque nationale du Canada

Contestation judiciaire, programme
Handicapés, besoin, **45**:19, 27
Minorités linguistiques, besoin, **45**:10
Rétablissement demandé, **45**:19; **59**:16
Secrétariat d'État, responsabilité, **45**:28

Conway, Garry (Common Agenda Alliance for the Arts)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **30**:45-50, 52-9, 61, 64-71

Cook, Chuck (PC—Vancouver-Nord: décès le 24 février 1993)
Antennes paraboliques, **1**:57
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **35**:9; **42**:16-7, 21, 23-7, 66-7
Comité, **1**:62
Séances à huis clos, présence, **1**:6-7; **2**:4; **8**:4
Communications, ministère, étude, **1**:38, 47, 53, 56-8, 63
Communications par satellite canadien Inc., **8**:15, 17, 25-6, 28
Édition, **11**:20

Communications par satellite canadien Inc. (CANCOM)
Concurrence, **8**:20
Financement, **8**:14-6, 20-2
Labrador, service, **8**:11
Licences, obtention, processus, **8**:9
Mandat, **8**:5-6, 14, 23-4, 30
Nouvelle-Écosse, service, **8**:22
Programmation, diversification, **8**:7
Rentabilité, **8**:19
Satellite privé
Avantages, **8**:27-8
Coût, **8**:18, 27
Fabrication, **8**:8-9, 18, 27-8; **10**:37
Justification, **8**:17
Télévision à haute définition, **8**:15
Services, localités éloignées, **8**:8, 20-1, 23
Signaux
États-Unis, perception et acheminement, **8**:18-9, 25-6
Français, acheminement, **8**:13-4, 29-30
Radio, transmission, **8**:7, 18
Voir aussi sous le titre susmentionné Télésat Canada
Stations autochtones, **8**:7, 11, 24
Télésat Canada, signaux, transmission, **8**:6, 18, 28
Terre-Neuve, abonnés, **8**:10-1, 22
Voir aussi Québec—Séparation; Radio-Canada—Services—De base; Témoins; Unité canadienne

Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique
Appareils, etc., achat, **28**:61, 80
Autonomie, **28**:61-2
Droits acquis, clause, application, **28**:53-4
Formation, centre, **28**:51-2
GTE Sylvania Canada Ltd., relations, **28**:61
Importance, rang, rentabilité, etc., **28**:63-4
Technologie, utilisation, **28**:60
Voir aussi Québec—Séparation; Télécom Canada; Témoins

***Compositeurs en direct*, projet.** *Voir* Centre national des Arts

Concurrence, Loi. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7

Conférence administrative mondiale des radiocommunications
Canada, participation, **43**:6

Conférence canadienne des arts
Conférence, novembre 1991, **3**:11, 15, 26
Statut, **36**:18
Voir aussi Appendices; Artiste, statut, projet de loi C-7; Témoins; Union des artistes

Connaissances médiatiques, programme
Description, **51**:21

Conseil canadien des archives
Archives nationales, participation, **21**:8

Conseil canadien des relations de travail
Cas, traitement, temps requis, **14**:53
«Employés» et «travailleurs indépendants», définitions, **41**:15
Entrepreneurs indépendants, traitement, **36**:17-8
Membres, **35**:10
Rôle, **35**:11
Sous-conseils ou sous-tribunaux, **18**:41

Conseil canadien des relations de travail—*Suite*
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs; Témoins

Conseil canadien du statut de l'artiste. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7; Témoins

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. *Voir* plutôt CRTC

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Administration, conseil, **44**:7-8
Autonomie, **44**:6-8, 11
Budget, **44**:7-8
Fonds, allocation, procédure, **44**:5-6
Objectifs, **44**:8-9
Voir aussi Conseil des Arts du Canada; Témoins

Conseil des arts du Canada
Activités, **44**:33
Administration, conseils francophone et anglophone, création, **31**:30-1
Affaires extérieures, ministère, relations, **44**:10
Arts et culture, promotion, **31**:54-5
Autochtones
Accès, **15**:35-6, 46-8
Égalité raciale, groupes consultatifs, **31**:36
Bilinguisme, **31**:46
Budget
1989-1990, secteur privé, dons, **23**:41
Augmentation, **32**:8
Compressions, répercussions, **16**:32-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Conseil—Fusion—Nouvel
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Activités, différence, **44**:9
Fusion
Avantages, **44**:13-4, 16, 21
Comité, étude, **53**:38
Incidence, **38**:10; **43**:47; **44**:6, 12-3, 19-20
Milieux universitaires et artistiques, réaction, **44**:12, 14
Nouvel organisme, appellation, budget, etc., **44**:10, 13, 20
Programmes culturels internationaux, lien, **44**:14
Décentralisation, **20**:76, 91; **31**:48-9
Excellence, évaluation, jurys, etc., **31**:34-5, 41-4, 47
Financement, **3**:14; **31**:9-10, 12-3, 17, 23; **43**:31-2, 38; **44**:18, 21, 26-7
Groupes multiculturels, accès, **31**:33, 35
Impôt sur le revenu, perception, **16**:10, 23
Langues minoritaires, protection, **31**:35
Leduc, Paule, nomination par décret, antécédents, **44**:11-2, 16
Mandat, **31**:7, 11-2, 15-7, 23-4, 31, 34, 38, 40, 46, 53-4; **44**:21-2, 26
Comité, étude, **50**:4; **51**:4
Mécanisme fédéral-provincial, intégration, **31**:51
Nominations, **30**:59
Nominations par décret
Examen, **44**:5-17
Voir aussi sous le titre susmentionné Leduc
Oeuvres d'art, banque, **31**:45-6
Planification stratégique, **31**:10, 16

Comité—*Suite*
Rôle, **31**:28
Royer, George, services, **34**:200
Salles de réunion, **1**:31
Séance d'organisation, **1**:8-35
Séances
À huis clos, **1**:6; **2**:4-5; **3**:3; **8**:4; **13**:3; **17**:3; **26**:3; **33**:3; **34**:199-207; **35**:3; **40**:3; **50**:3-5; **51**:4-6; **53**:3; **66**:137-40
Mont-Royal, circonscription, électeurs, présence, **66**:137
Voir aussi sous le titre susmentionné Travaux futurs—Discussion
Lundi, le 18 novembre 1991, **17**:3
Publiques
Consentement unanime, **60**:6
Et sujets de discussion, décision, légitimité, **31**:27
Suspension, **18**:3
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, **1**:13-4
Sous-comité du programme et de la procédure, création, **1**:17-8
Sujet pouvant être débattu à un autre endroit, **60**:27
Témoins
Comparution, convocation, **24**:102-3; **60**:7-12, 38; **61**:28-9; **62**:31-2
Association de l'industrie du disque et du spectacle du Québec, annulation, **28**:4-6
Association du Barreau canadien, **41**:4-5
Associations francophones, refus, **12**:13
Au sujet de deux Ordres de renvoi successivement, **8**:4
Calendrier, **8**:4
Communications, ministère, responsables du Canada et du Québec, **1**:7
Conseil des arts du Canada, position, **31**:26-30
Hogue, J.-Pierre, **24**:102
Institut C.M. Hincks, conférence, comité d'action, membres, **62**:20
Radio-Canada International, **12**:4-6
Refus, **31**:27-8, 30
Sélection, **53**:3
Spicer, Keith, **50**:7, 11, 36-45
M. (Finestone) **50**:44, rejetée, 45
M. (Finestone), **53**:35-6
Dépenses, remboursement, **1**:16-7
Thorne, Eunice, services, **34**:200
Traduction, services, **9**:15
Travaux futurs, **1**:6-7, 12; **2**:4-5; **3**:3; **31**:27-9; **50**:3; **51**:4-6; **60**:4-42
Discussion lors de séances à huis clos, **60**:4-5
Vice-président. *Voir plutôt* Vice-président du Comité
Vidéos, présentation, **12**:7; **33**:59; **56**:5-6
Voir aussi Association des cadres d'institutions culturelles—Réception; Autochtones—Affaires; Communications—Budget principal 1993-1994; Conseil des arts du Canada—Conseil de recherches en sciences humaines du Canada—Fusion *et* Mandat; CRTC—Commissaires—Nominations—Scott *et passim*; Droit d'auteur, Loi; Droit d'auteur, Loi (usage légal), projet de loi C-269; Médias—Concentration *et* Violence; Musique—Canadienne; Radio-Canada—Activités; Télévision, violence—Enfants—*Violence et* Montréal, Qué.

Comité canadien des normes de radiodiffusion
CRTC, souscription, **44**:39

Comité de formation du secteur culturel
Création, **29**:34
Rôle, **29**:49

Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada
Comité
Comparution, **34**:202
Mémoire, adoption, **34**:202

Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels
Activités, **43**:29

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario
Matériel, visionnement en défilé accéléré, **59**:8

Commission de reconnaissance des associations d'artistes
Exigences, **36**:22
Voir aussi Québec—Artiste, statut, Loi 90

Commission des lieux publics et monuments historiques du Canada
Accomplissements, **31**:58-9
Mandat, **21**:49
Permanence, **31**:64

Commission du droit de prêt public
Composition, **14**:62-3
Financement, **14**:62, 64
Permanence, **14**:61-3
Rôle, **13**:7; **14**:56-7, 59, 62-3
Voir aussi Appendices; Artiste, statut, projet de loi C-7; Témoins

Common Agenda Alliance for the Arts
Description, **30**:45
Membres, **30**:55-6, 60, 64
Provinces, dirigeants, rencontre, **30**:70
Recommandations, **30**:50
Voir aussi Constitution—Propositions; Québec; Témoins

Communications
Budget principal 1992-1993, **43**:4-51; **44**:17-56; **46**:5-40; **47**:4-60
Budget principal 1993-1994, Comité, étude, **60**:37-40
Voir aussi Québec

Communications, ministère
Budget, **1**:46-7, 53; **33**:21-2; **43**:6, 31, 37-8
Coordination, **1**:66-7
Étude, **1**:35-71
Immobilisations, dépenses, **43**:37, 44-5
Mandat, étude, **48**:35-75; **50**:7-45
Membres, nombre, **1**:36
Organigramme, Québec, particularité, **1**:45-6, 50-1
Programmes et organismes, financement, **43**:37-8
Revenus, **1**:37
Structure interne, **1**:66
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7—Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs—Nominations—Travail; Comité—Témoins—Comparution, convocation; Secrétariat d'État; Téléfilm Canada; Témoins

Clancy, Mary—*Suite*
Unité canadienne, communications et culture...—*Suite*
25:22-6, 31, 33-8; **26**:7, 9, 16-9; **27**:17, 31-3, 36, 40-4; **28**:4, 17-9, 21-2; **29**:13-6; **31**:18, 22-5, 39, 43-4; **32**:12-6, 22-4, 26-7
Vidéoclips, **63**:21, 25, 27-30
Violence familiale, **55**:18-9
Voir aussi Québec—Séparation

CN Rail. *Voir* Patrimoine

Coalition des groupes artistiques. *Voir* Association canadienne des producteurs de films et de télévision

Coalition pour rétablir le financement de RCI. *Voir* Témoins

Coalitions, enquêtes, Loi. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7

Code canadien des artistes. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7

Code canadien du travail
Artistes indépendants, inclusion, **36**:6
Décisions anticipées, **42**:76
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7—Fonctionnaires

Code criminel
Obscénité, définition, **52**:31; **58**:26; **60**:17, 27; **61**:27; **62**:22
Propagande haineuse, disposition, **60**:17, 27; **61**:27
Voir aussi Télévision, violence

Code national du bâtiment. *Voir* Patrimoine

Code québécois du travail
Anti-scabs, disposition, **40**:40-1

Collet, Roger (ministère des Communications)
Communications, ministère, étude, **1**:51-2, 63

Colombie-Britannique. *Voir* Culture—Travailleurs; Téléfilm Canada

Colville, David (CRTC)
Télécommunications, questions relatives, étude, **58**:35-41, 43

Comité
Budget, **2**:5; **66**:138
Collations, **33**:3
Comité directeur. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Sous-comité du programme et de la procédure
Délibérations, télédiffusion, **3**:3
Députés, temps de parole, alternance, **1**:6-7, 18-31; **5**:8; **13**:22; **14**:11; **45**:9; **48**:23; **59**:12
Diapositives, présentation, **48**:36
Documents
Annexion au compte-rendu, **15**:49-50; **16**:41; **23**:28-9; **25**:9; **47**:38; **57**:34
Dans les deux langues officielles, **3**:21, 28; **4**:25-6; **23**:14; **48**:20
Documents et renseignements demandés
Artiste, statut, projet de loi C-7
Administration, budget, **35**:20
Associations accréditées, artistes, choix, **35**:26-7
Coproductions, application, **41**:50
Arts canadiens, consommateur, profil, Decima Recherche et Culture Inc., étude, **24**:98-9
Association canadienne des bibliothèques, entreprises étrangères, lettres, **9**:7
Centre national des Arts, recettes, statistiques, **47**:50-1

Comité—*Suite*
Documents et renseignements demandés—*Suite*
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, membres, chiffres d'affaires et profits, **23**:31
Constitution, droit à la propriété, inclusion, patrimoine, préservation, répercussions, Héritage Canada, étude, **21**:44, 54
CRTC, *Sherman,* rapport, **1**:65
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Membres, rapport, **33**:42
Projet de société—Dessein 2000, rapport, **33**:36
Festival de Cannes, Téléfilm Canada, ventes, statistiques, **50**:12
Front des artistes canadiens, mémoires, **20**:104
Musée canadien des civilisations, connaissances culturelles, **7**:19
Musées, financement, **1**:69
Office national du film, Centre national des Arts, relations, **47**:27
Patrimoine, restauration, mesures fiscales, Héritage Canada, documentation, **21**:46
Pornographie, Gray and company, lettre adressée au Council for Periodical Distributors Associations, **59**:7
Radio-Canada International, compressions budgétaires, Daniel, C. Peter, lettre, **29**:28
Radiotélédiffusion, émissions américaines, achat, droits, **27**:43
Taxe sur les produits et services, spectacle, billets, ventes, répercussions, **29**:37
Télécommunications, système canadien, contournement, étude, **28**:76
Téléphone, services, États-Unis, Angus, Liz, étude, **28**:45
Télévision, violence
Institut C.M. Hincks, conférence, Spicer, Keith, discours, **57**:33
Lutte
Alliance pour l'enfant et la télévision, rôle, publications, **59**:43
Québec, mesures, **57**:41-2
Violence, définition, Évaluation-média, ébauche, **54**:22
Films, visionnement, **53**:3
Hillman Chartrand, Harry, services, **34**:200
Horaire, **1**:7, 31-5; **3**:3; **8**:4; **51**:4; **53**:3, 37; **60**:10-1; **62**:31-2; **63**:31-2
Légitimité, **31**:28
Voir aussi sous le titre susmentionné Séances—Publiques—Et
Majeau, Louis, services, **34**:203, 207
Mandat, **13**:36-7; **60**:18-9
Mémoire au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, adoption, **34**:202
Ministre, comparution, Communications, **3**:3; **60**:6, 10
Pouvoirs discrétionnaires, **53**:39
Président. *Voir plutôt* Président du Comité
Questions
Pertinence, **1**:51, 62; **2**:10; **9**:12; **20**:87-8
Réponses écrites demandées, **1**:70; **3**:16, 25; **4**:21, 40; **10**:26-7; **20**:65-6; **28**:80; **35**:26-7, 29; **37**:23; **48**:32
Quorum, **1**:17
Voir aussi sous le titre susmentionné Séances—Tenue
Relations publiques, consultant, services, **34**:200; **50**:4-5

Cinéma—*Suite*
Dances With Wolves, **15**:39-40
Deer Hunter, **53**:6
Full Metal Jacket, **53**:6, 9, 12, 24; **62**:22
George's Island, **20**:19, 29-30
High Noon, **53**:6, 12
Jésus de Montréal, **25**:26, 42-3
Le silence des agneaux, **52**:23, 26; **54**:7, 11, 17; **57**:8; **61**:21; **63**:17-8
Productions
Canada et États-Unis, coûts, comparaison, **20**:8-9, 29
Et développement, différence, **20**:31
Salles régionales, **25**:26
Star Wars, **53**:6, 12, 24
Télévision, comparaison, **15**:11
Terminator II, **52**:24-5, 29; **53**:31; **61**:14; **62**:22
Total Recall, **53**:9
Voir aussi Centre national des Arts—Danse; Libre-échange canado-américain, Accord; Libre-échange nord-américain, Accord; Télévision, violence

CKNX-TV, Wingham, Ont. *Voir* Télévision—CFPL-TV

Clancy, Mary (L—Halifax)
AGT Limited, **22**:18-21
Antennes paraboliques, **10**:42-3
Applebaum-Hébert, rapport, **30**:80; **32**:22
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **16**:4, 13-6, 21, 26, 29, 31-2; **18**:17-8, 26, 29, 32-4, 45-7; **38**:12-3, 15, 17; **41**:15-6, 28-34
Artistes, **15**:39; **24**:93-4
Arts, **24**:100
Association canadienne des radiodiffuseurs, **27**:33, 41; **57**:21-2
Association des musées canadiens, **32**:14-5
Association professionnelle des théâtres canadiens, **16**:15
Ballet national du Canada, **3**:18-9; **43**:31-2
Bibliothèque nationale du Canada, **6**:9-11, 15-6, 24-5
Câblodistribution, industrie, **20**:36, 39-40
Canada, **19**:22
Canada, 125e anniversaire, célébration, **48**:18-20
Centre national des Arts, **3**:43-4
Centre national d'information sur la violence dans la famille, **55**:11-3
Cinéma, **15**:39; **20**:19, 29-30; **25**:25-6; **43**:33-5; **56**:13
Comité, **28**:4; **63**:32
Séance d'organisation, **1**:9-14, 16-7, 20-1, 24-9, 31-3
Séances à huis clos, présence, **1**:6; **2**:4-5; **3**:3; **8**:4; **13**:3; **17**:3; **18**:3; **26**:3; **34**:199-200, 202-3, 206-7; **51**:4-5
Travaux futurs, **60**:6, 9-12, 17-21, 24-9
Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, **59**:8
Common Agenda Alliance for the Arts, **30**:55
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:10, 27, 31-6, 40; **46**:10, 18-21
Communications, ministère
Étude, **1**:37, 39, 42-5
Mandat, étude, **48**:51, 55, 57-9
Communications par satellite canadien Inc., **8**:10-1, 22
Conseil canadien des relations de travail, **41**:15
Conseil des arts du Canada, **31**:43-4
Constitution, **2**:34; **5**:9; **27**:31-2, 42-3; **30**:53-4; **32**:22
Contestation judiciaire, programme, **59**:16

Clancy, Mary—*Suite*
CRTC, **15**:30
Culture, **2**:33-4; **3**:20, 46-7; **5**:10, 17; **15**:21; **25**:24; **27**:32-3; **31**:22-4; **32**:12, 15-6, 23
Dramatiques, **1**:42-5
Droit d'auteur, Loi, **30**:80-1
Droits d'auteur, **31**:25
École nationale de ballet, **3**:20
École nationale de théâtre, **3**:20
Édition, **11**:36
Enfants, **59**:29
Femmes, **53**:14
Fondation canadienne des arts autochtones, **15**:39, 41
Halifax, **8**:24
Institutions culturelles nationales, **15**:30; **20**:29
Libre-échange canado-américain, **43**:33
Livres, **11**:22-5, 35-6; **13**:11-3, 26-8, 35
Médias, **52**:16; **55**:11
Micmacs, **15**:42
Musée canadien des civilisations, **7**:10-2, 19
Musée Solomon Guggenheim, **48**:34
Musées, **5**:10
Musique, **4**:7-8
Nationalité, **19**:22-3
Office national du film, **56**:12-3; **58**:25
Patrimoine, **7**:20; **26**:16-8; **32**:12-4, 22
Périodiques, industrie, **24**:50-1, 53, 55-6
Pornographie, **59**:16
Propagande haineuse, **62**:29
Québec, **19**:23
Radio-Canada, **25**:36; **46**:18-21
Nomination par décret, examen, **2**:33-6, 38
Radio-Canada International, **29**:13-6
Radiotélédiffusion, **8**:11-2, 22; **10**:43; **27**:43
Secrétariat d'État, mandat, étude, **48**:14, 18-20, 24, 26, 33-5
SkyPix Corporation, **8**:11-2; **10**:40-2; **15**:20-1; **20**:18
Société Canada 125, **48**:19-20, 24, 33-4
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141-3
Télécommunications, **22**:20-1; **24**:24
Questions relatives, étude, **58**:30, 35, 41-2
Télécommunications, projet de loi C-62, **48**:58
Téléphone, services, **24**:23-4; **43**:10; **58**:41
Télésat Canada, **10**:46-7; **15**:19-20
Télévision, **15**:55; **20**:19, 38-9; **25**:23, 35-6; **53**:40; **54**:17
Télévision, violence
Étude, **52**:14-6; **53**:11-5, 21, 29, 33, 36-40; **54**:16-8; **55**:5-6, 9-14, 17-9; **56**:6-7, 12-3, 15; **57**:19-23; **58**:23-5; **59**:8, 16-8, 28-31; **62**:19-21, 23-4, 28-9, 31; **63**:4, 7, 11-5, 21, 23-5, 27-30, 32
Rapport à la Chambre, avant-projet, examen, **60**:6, 9-12, 17-21, 24-9
Théâtre, **16**:14-6, 31-2; **25**:37-8
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **3**:18-21, 43-4, 46-7; **4**:7-8, 16; **5**:9-10, 17-8, 24; **6**:9-11, 15-7, 24-6; **7**:10-3, 19-21; **8**:10-2, 21-2, 24-5; **10**:40-4, 46-8; **11**:21-5, 34-6; **13**:5, 10-3, 24, 26-8, 35-7; **15**:11, 19-22, 30-1, 39-42, 55; **19**:22-4; **20**:17-20, 23, 25, 29-30, 36-40; **22**:12, 18-21; **24**:22-4, 33, 50-6, 92-5, 100-1;

Centre national des Arts—*Suite*
École nationale de théâtre, relations, **47**:29
Employés, relations humaines, **47**:56-8
Fantôme de l'Opéra, profits, **47**:41-3, 46
Gouvernement, subventions, **47**:59-60
Griefs, règlement, **37**:12
Institution nationale, **47**:58
La préservation des arts d'interprétation et le patrimoine canadien, document, **3**:34, 38, 41, 44
La troisième décennie, document, **47**:28-31, 35-6, 38
Le Dortoir, **3**:30
Librairie, locaux, utilisation, **47**:49-50
Life Entertainment Corporation et entreprises Weber, relations, allégations, **47**:42-3
Lobby, accès, **3**:43-4
Mandat, **3**:31, 35, 38, 45
Marketing, **47**:48-9
Mises à pied, circonstances, **47**:39-40
Musique, activités, **47**:33-6
NACO-TRON, projet, **47**:37
Nominations, **3**:41; **14**:36
Oeuvres musicales classiques, **3**:33
Opéra, présentation, **47**:40-1
Productions télévisées, **47**:36-7, 49
Programmation, **29**:34
Public, goût, considération, **47**:48
Réalisations
Accès, **3**:30-1
Conservation et télédiffusion, **3**:36, 41-4
Recettes, **47**:38, 54-5
Statistiques, renseignements demandés par le Comité, **47**:50-1, 53-4, 56
TéléCanada, projet, **3**:29, 34, 40, 42, 47
Téléthéâtres, série, **47**:37
Théâtre
Anglais, série familiale, **47**:31
Développement régional, **47**:30
Importance, réalisations, etc., **16**:25-7; **47**:29-31
Pièces, traduction, **3**:33; **47**:30
Variétés, programme, **47**:55
Vérificateur général, rapport, **47**:46, 49
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Festival de danse de Winnipeg de 1991; Office national du film; Orchestre du; Témoins

Centre national d'information sur la violence dans la famille
Activités, mandat, etc., **55**:7-9, 12-3, 19
Budget, **55**:12
Gender and Violence in the Mass Media, projet, résultats, etc., **55**:11-2, 14
Voir aussi Médias—Violence

Centres culturels et éducatifs autochtones, programme
Description, **15**:54

C'est surtout pas de l'amour. Voir Office national du film—Productions

CFPL-TV, London, Ont. *Voir* Télévision

Charest, l'hon. Jean J. (PC—Sherbrooke; ministre de l'Environnement jusqu'au 25 juin 1993; vice-premier ministre (ministre désigné de l'Industrie et des Sciences) ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre de la Consommation et des Affaires commerciales à compter du 25 juin 1993)
Commission des lieux et monuments historiques du Canada
Accomplissements, **31**:58-9
Permanence, **31**:64
Constitution, culture, **31**:64
Fête du Canada, patrimoine et environnement, thèmes, **31**:61-2
Identité nationale, parcs et sites nationaux, contribution, **31**:57-8
Parcs nationaux, tourisme, statistiques, **31**:58
Patrimoine
Culture, **31**:57
Gares ferroviaires, **31**:60
Gouvernements, **31**:66
Immeubles, **31**:60
Mondial, Canada, place, **31**:61
Québec, **31**:67-8
Terres domaniales, administration, **31**:57
Tournées patrimoniales, **31**:61
Plan vert, priorités, **31**:59-60
Sites et monuments historiques
Gestion, **31**:59
Gouvernement fédéral et provinciaux, rôle, **31**:66
Plaques ministérielles, **31**:61
Protection, financement, **31**:60
Télévision, séries informatives, **31**:61
Thèmes, **31**:59
Tourisme, statistiques, **31**:58
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **31**:56-64, 66-8

Chater, Brian (Canadian Independent Record Production Association)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **17**:4-27

Cinéma
Black Robe, **14**:17, 21-2, 66; **20**:6, 9, 29-31; **25**:26; **31**:9; **43**:34; **56**:13; **62**:12-3
Canadien
Anglais et français, comparaison, **9**:37; **20**:11
Commercialisation, **43**:35
Distribution, **25**:25, 27, 29, 40-1; **43**:13, 15-6, 33-4
États-Unis, achat, **9**:36
Exportation, **9**:34; **20**:9
Festivals, Téléfilm Canada, financement, bilinguisme, etc., **50**:13-4, 26-7
France, coproduction, ententes, **9**:38-9; **19**:16
Investissements, financement, **9**:40-2
Législation, **10**:16; **20**:29; **43**:13, 15-6, 33
Marché distinct, création, **43**:16, 22, 33-4
Producteurs, crédit d'impôt, **9**:33-6
Projection, temps, **9**:22; **10**:16; **15**:10; **20**:29; **25**:26-7; **43**:33-5; **50**:10
Promotion, **20**:30; **25**:27
Qualité, **43**:36
Clokwork Orange, **62**:22

Câblodistribution, industrie—*Suite*
Scrutins par télécommande, **48**:59
Services
Canadiens de programmation, **48**:47
Commercialisation, **48**:47, 58
Écoles, **65**:20
Interactifs, **20**:42-3
Nouveaux, partenariat, **48**:47
Possibilités, **48**:40
Qualité, **48**:47, 49
Spécialisés, **20**:34, 37, 39, 46-7, 53-4; **48**:37, 46
Signaux
Augmentation, **20**:53
Étrangers, **48**:60
Protection, **48**:63
Transmission, **59**:41
Transpondeurs canadiens existants, utilisation, **48**:52-3
Substitution simultanée, **48**:54-5
Système national, **48**:46, 50-1
Taxes, **12**:31; **20**:60, 66; **27**:17-8; **44**:50
Technologie, adaptation, **48**:38, 55-6
Voir aussi Identité nationale; Télécommunications, projet de loi C-62; Téléphone, services; Télévision—Payante; Télévision, violence; Unité canadienne

CALL-NET Telecommunications Ltd.
Services, demande au CRTC, etc., **24**:30-1

Callon, Jim (Conseil canadien des relations de travail)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:44, 47-9, 51, 53

Campbell, Sandra (Les Associés Viva)
Télévision, violence, étude, **52**:22-35

Camu, Pierre (Société Canada 125)
Secrétariat d'État, mandat, étude, **48**:19, 22-3, 27, 31, 35

Canada
Anglais, définition, **19**:22
Voir aussi CTV Television Network Ltd.; Québec—Séparation; Téléphone, services—Interurbains

Canada, 125e anniversaire, célébration
Activités, **45**:6, 13, 21-2; **48**:5-7
Boîte à découvrir, programme, **48**:6-7
Canadiens, position, sondages, **48**:5, 17-8, 20-1, 30-1
Commanditaires, **48**:6
Communautés, participation, **48**:15-6
Cyclisme, manifestations, **48**:7
Émissions, télédiffusion, chaîne spécialisée, etc., **7**:21-3
Épinglettes et autres produits, fabrication canadienne, **48**:13-4, 20, 32-3
Faites-le vous-mêmes, mouvement, **48**:5, 15-6
Fiers d'être Canadiens, tournée, **48**:7
Financement, **43**:44; **45**:12-4; **48**:6, 16
Handicapés, participation, **45**:18-9
Histoire canadienne, évocation, **48**:21-2, 30-1
Impact, **48**:10
Journées du bon voisinage, programme, **48**:7
Kashtin, tournée, **48**:18-9, 26
Publicité, coût, **45**:24-5; **48**:27-9, 32-3
Québec, position, **48**:17-8, 21-2
Secrétariat d'État, responsabilité, **45**:14-5
Sensibilisation, campagne, **48**:9

Canada—*Suite*
Thèmes, **48**:6

Canada, Fête. *Voir plutôt* Fête du Canada

Canadian Independent Record Production Association
Promotions, **17**:14
Québec, relations, **17**:15-6
Voir aussi Constitution—Propositions; Droit d'auteur, Loi; Témoins; Unité canadienne

***Canadian Pride*, articles.** *Voir The Ottawa Citizen*

Canadian Telebook Agency. *Voir* Livres—Distribution

Canadian Theatre Agreement. *Voir* Association professionnelle des théâtres canadiens

Canadian Women Studies. Voir Périodiques, industrie

Canadians Concerned About Violence in Entertainment
Description, **59**:4-5
Voir aussi Témoins

CANCOM. *Voir plutôt* Communications par satellite canadien Inc.

Cassaday, John (CTV Television Network Ltd.)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **33**:55-62, 64-9, 71-5, 77-83

Cathcart, Cam (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, 6-7, 17, 22, 26, 28-9, 38, 42, 49-50

Catterall, Marlene (L—Ottawa-Ouest)
Constitution, **33**:16
Culture, **33**:18
Institutions culturelles nationales, **33**:16-8
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **33**:16-8

CBC. *Voir* Radio-Canada

Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle. *Voir* Musée canadien des civilisations

Centre national des Arts
Accès, rue Elgin, **47**:50
Archives, dépôt, conservation, **3**:37-9
«Arts», épellation avec un «a» majuscule, **3**:35
Ballets présentés, **3**:33
Bénévoles et donateurs, contribution, **47**:51
Budget, **47**:37-8, 45-6, 54
Compositeurs en direct, projet, **47**:37
Concours de musique du Canada, **3**:33
Conseil d'administration, composition, **47**:51-2, 59
Danse
Atelier de danse, série, **47**:32
Cinéma et vidéo, projet, **47**:32
Enfants, programmes, **47**:32
Photographies, livre et exposition, **47**:32
Réalisations, investissements, etc., **47**:31-3
Tournées, **47**:32
Diffusion électronique, programme, **3**:30, 32-3; **47**:35, 37
Donateurs. *Voir sous le titre susmentionné* Bénévoles
École des Hautes études commerciales, recommandations, **3**:31

Bird, J.W. Bud—*Suite*
Télévision, violence
Étude, **52**:8, 20, 31-5; **53**:29, 31-3; **54**:15-6, 20-2; **57**:18-21, 27, 37, 40-1; **58**:22-3, 25-6; **59**:9-10; **61**:26-8; **62**:8-9, 13, 24-6; **63**:11-3, 16-8, 31-2
Rapport à la Chambre, avant-projet, examen, **60**:4-27, 29-42
The Gazette, **30**:17
Théâtre, **4**:43; **16**:36
Unité canadienne, communications et culture, influence, **45**:5; **50**:22
Étude, **3**:13, 21, 41-3, 45-7, 50-1; **4**:13, 24-6, 37-8, 42-4; **5**:15-7, 22-3; **8**:19-21, 24, 26-30; **9**:12-4, 19-20, 32-5, 37, 41, 43-6; **10**:18-9, 23-9; **11**:11, 26-8; **12**:13, 21, 23-6, 36-8; **13**:10, 12, 30-1, 35-7; **15**:18, 27-8, 52-4, 57-8; **16**:15, 20, 28-30, 35-6; **17**:21-2, 25-6; **19**:15-7; **20**:22-6, 31-2, 51-7, 62-3, 66-7, 70-2, 85-91, 93; **22**:12, 21-3, 27, 32-4; **23**:27-8, 31, 35, 43-6; **24**:21-3, 26-8,33-5, 41, 53-4, 60-6, 70-1, 92, 96-104; **25**:14, 19-21, 30-4, 45, 48-9; **26**:6-7, 15-6, 20, 26, 29-33; **27**:16-7, 36-40, 42-6; **28**:19-21, 29, 39-43, 66-70; **30**:9, 17-9, 28-36, 39-40, 42-4, 51; **31**:24-8, 37-9, 47-51, 54-6, 62-3; **32**:18-22, 24-8; **33**:24, 26, 48-50, 69-71, 78-80, 82-3
Unitel Communications Inc., **22**:21-2; **58**:39
Vidéoclips, **63**:31
Violence, **52**:20; **54**:22
Violence familiale, **55**:15; **64**:13
Voyageurs Canada 92, programme, **45**:26
Voir aussi Président du Comité—Élection

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Radiotélédiffusion, **10**:40
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **10**:40

Black, Daniel (Coalition pour rétablir le financement de RCI)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **29**:8-10, 16-7, 21-5

Black Robe. *Voir* Cinéma

Blais, Gaston (ministère des Communications)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **18**:11, 25, 30, 36-8; **35**:13-5, 20-3; **42**:51, 69
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:30-1

Blenkarn, Don (PC—Mississauga-Sud)
Comité, séance à huis clos, présence, **66**:137

***Boîte à découvrir*, programme**. *Voir* Canada, 125e anniversaire, célébration

***Book Publishing in Canadian Culture: A National Strategy for the 1990s*, document**. *Voir* Association des éditeurs canadiens

Borbey, Patrick (ministère des Communications)
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:45, 50

Boudreau, Pierre (ministère des communications)
Communications, ministère, étude, **1**:68

Bovey, **rapport**
Recommandations, **23**:33-5, 39; **32**:8, 28

Braunstein, Jeff (Association canadienne des artistes de la scène)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **39**:8-9, 14

Braunstein, Jeff—*Suite*
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, 31, 35-9, 42-4

Brightwell, Harry (PC—Perth—Wellington—Waterloo)
Comité, séance à huis clos, présence, **1**:6

Brown, Peter (Conseil des arts du Canada)
Communications, budget principal 1992-1993, **44**:27

Butler, **affaire**. *Voir* Télévision

Cable News Network. *Voir* Radio-Canada

Câblevision 2001. *Voir* Association canadienne de télévision par câble

Câblodistribution, industrie
Abonnement, encouragement, **9**:28
Adressage universel, **48**:46-7, 50, 57
Canaux éducatifs, **10**:45
Chaînes, ajout automatique, **43**:17, 23; **44**:42, 44; **46**:31; **48**:70-4; **58**:15-6
Concurrence, **20**:49-51, 53, 56; **23**:26; **48**:40, 44, 53-4
Convertisseurs
Livraison, **20**:40
Perfectionnement, **20**:48-9
Culture, reflet, **20**:62-3
Déréglementation, **23**:26
Distribution, compagnies, **20**:45
Droits d'auteur, respect, **48**:75; **65**:20-1
Émissions
Éducatives, **20**:46-7, 59
Production, **59**:41
Emploi, équité, **48**:49
Europe, situation, **48**:59-60
Fibres optiques, utilisation, **48**:51-2
Financement, **48**:44
Fonctionnement, **10**:45-6
Gouvernement fédéral, juridiction, **28**:31
Image, compression numérique, **48**:43, 47-8, 50
Immobilisations, **48**:44-5
Installations locales, accès, **48**:47
Interconnexions nationales, **48**:47, 49
Le câble en classe, initiative, **58**:11
Licences, **20**:54, 66
Mandat culturel, **48**:66
Marché
Étude nationale, **48**:39-40
Local, accès, **48**:48
Paiement sélectif, système, **20**:40, 49
Pénétration, taux, **48**:50, 65
Programmation
Communautaire et locale, **20**:35, 37, 44-5, 47-8, 51-3, 55-6, 59, 62, 69, 71; **48**:48
Contenu canadien, **20**:36, 39, 57, 62-3, 70; **44**:23-4, 42; **48**:46, 61
Sélection, **20**:63, 65, 70; **48**:54, 56, 61, 64; **65**:18-20
Voir aussi sous le titre susmentionné Services—Canadiens
Publicité, **20**:51, 60
Recettes, **20**:51, 57; **48**:44
Régions rurales, **20**:44
Réglementation, **28**:31; **48**:64
Satellite, diffusion directe, incidence, **48**:56-7, 62

Biens culturels meubles, programme
Description, **32**:12, 18

Bilinguisme. *Voir* Conseil des arts du Canada; Festival des films du monde; Téléfilm Canada

Binder, Michael (ministère des Communications)
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:32, 37, 45, 49-50
Communications, ministère, étude, **1**:37, 53, 57-9, 65-6

Bird, J.W. Bud (PC—Fredericton—York—Sunbury) (président)
AGT Limited, **22**:12, 22; **24**:27
Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise, **24**:27
Arpin, rapport, **20**:22
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **14**:29-32, 42-3, 45, 47-8, 53-6, 61-2, 68-9; **16**:37, 41-2, 44, 46-9, 51-4; **18**:15, 23, 25-6, 38-42, 46-7, 49-54; **35**:11, 23, 26, 30-1, 33; **36**:8, 18, 24-5, 28, 31-3; **38**:11, 14-7; **39**:25, 32; **40**:6, 11-5, 20-1, 24-9, 32-4, 38-40, 46-8; **42**:18-21, 25-6, 34, 36-41, 44, 46, 48-9, 52-65, 70-3, 75-80, 82-92
Artistes, **13**:46; **14**:30-1; **15**:52-4; **16**:30; **27**:44
Arts, **20**:89-90; **23**:43; **24**:27, 98-100; **31**:24
Association canadienne des éditeurs de périodiques, **24**:41, 70
Association canadienne de télévision par câble, **20**:71-2
Association des cadres d'institutions culturelles, **2**:45
Association des musées canadiens, **32**:26
Association professionnelle des théâtres canadiens, **16**:28, 44
Autochtones, **30**:32
Ballet national du Canada, **24**:97; **31**:53
Câblodistribution, industrie, **20**:51-7; **48**:62-5, 73-5
Canada, 125e anniversaire, célébration, **48**:10
Centre national des Arts, **3**:41-3, 47
Cinéma, **3**:34, 37, 41-2; **20**:31; **53**:31
Code criminel, **52**:31; **61**:27
Comité, **7**:19; **13**:36-7; **24**:98-9; **31**:27, 29-30
Séance d'organisation, **1**:9
Séances à huis clos, présence, **1**:6-7; **2**:4-5; **3**:3; **8**:4; **13**:3; **17**:3; **18**:3; **26**:3; **34**:199-207; **50**:3-5; **51**:4-6; **66**:137-40
Travaux futurs, **60**:4-27, 29-42
Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, **43**:29
Commission du droit de prêt public, **14**:61
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:19, 29-31
Communications, ministère, **32**:31
Mandat, étude, **48**:59, 61-5, 73-5
Communications, ministère
Étude, **1**:53-5, 60-2, 70
Mandat, étude, **50**:15-7, 21-4, 29-31, 33-4, 37, 39, 41-3
Communications par satellite canadien Inc., **8**:19-21, 26-9
Conférence canadienne des arts, **36**:18
Conseil canadien des relations de travail, **18**:41; **36**:18
Conseil des arts du Canada, **20**:91; **31**:48-9, 51, 54-5
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, **23**:31
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, **24**:26
Constitution, **20**:60; **22**:22; **26**:32; **27**:42; **30**:35-6; **32**:24, 27
CRTC, **8**:28; **15**:27-8
CTV Television Network Ltd., **33**:68-9, 71, 80

Bird, J.W. Bud—*Suite*
Culture, **3**:24, 45, 46-7, 50; **4**:25, 37-8, 42-4; **5**:23; **13**:30-1, 36; **16**:20, 28-9; **17**:25; **20**:22-4; **24**:26; **25**:14, 19, 32-3; **30**:34, 51-2; **31**:24, 47; **32**:21, 25, 28; **33**:24, 26, 49-50; **43**:29-31
Droit d'auteur, Loi, **9**:10; **31**:25
Droit de prêt public, programme, **14**:42, 68
Droits voisins, **14**:69
Économie, **30**:33
Enfants, **52**:31, 33; **53**:29
États-Unis, **9**:33
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, **33**:48
Finances publiques, gestion, Loi, **1**:41
Fondation canadienne des arts autochtones, **15**:54
Guilde des musiciens du Québec, **40**:39
Hymne national, **33**:78
Identité nationale, **19**:15-7; **22**:12, 32-3; **30**:17; **31**:36
Institutions culturelles nationales, **25**:31
Journaux, **30**:40
Libre-échange canado-américain, **10**:18
Littérature canadienne, **11**:27
Livres, **9**:19-20; **11**:26, 28; **13**:35
Morris, J.W., **43**:29
Musée canadien des civilisations, **7**:17, 19
Musée des Beaux-Arts du Canada, **5**:16, 22; **20**:98
Musées, **32**:20-1, 24, 26-7
Musique, industrie, **4**:25
Négociations collectives, **18**:54
Office national du film, **10**:23-5, 28
Orchestres, **24**:96-7
Patrimoine, **26**:16, 26, 30-2; **32**:23, 28
Périodiques, industrie, **24**:61-5
Pornographie, **61**:28
Presse, **30**:18, 44
Presse canadienne, **30**:29
Québec, **8**:28-9; **23**:44-5; **25**:21; **28**:42; **30**:32; **40**:39-40
Radio, **27**:39-40
Radio-Canada, **9**:43-4; **12**:23-5, 36-7; **25**:30; **27**:45-6; **40**:20-1
Nomination par décret, examen, **2**:23-4, 27, 31, 36-7, 40-1, 44
Radiotélédiffusion, **8**:20-1, 24; **15**:28; **20**:67; **27**:16-7, 37-9; **28**:41-2, 67-8; **48**:61-2
Secrétariat d'État
Budget principal 1992-1993, **45**:25-7
Mandat, **45**:5
Étude, **48**:9-10, 14, 32
Sénat, **22**:23; **30**:32
SkyPix Corporation, **20**:57; **24**:63
Société Canada 125, **48**:9-10
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:141
Spectre, **1**:53-4, 57
Taxe sur les produits et services, **9**:12, 14; **24**:53-4
Télécom Canada, **24**:27; **28**:67
Télécommunications, **1**:60; **15**:28; **22**:27; **23**:27; **28**:39-41
Questions relatives, étude, **58**:40-1
Téléfilm Canada, **20**:31-2; **50**:21-2, 29-31, 33
Téléphone, services, **1**:60-2; **28**:66-8; **58**:39-40
Télésat Canada, **60**:32-7
Télévision, **3**:42; **9**:32-4, 37; **53**:29, 31; **64**:6, 12; **65**:7

Beatty, l'hon. Henry Perrin—*Suite*
Culture—*Suite*
Pouvoirs, **33**:14, 22-3, 25-6; **43**:38
Droit d'auteur, Loi
Adoption, **43**:14-5
Créateurs, rétribution, **43**:9
Droits voisins, **14**:12
Phase 2, **14**:42-3
Droit de prêt public, programme, financement, **14**:7, 16, 40
Droits d'auteur, comité consultatif, création, **43**:9
École nationale de ballet, financement, **43**:8
École nationale de théâtre, financement, **43**:8
École nationale du cirque, financement, **43**:8
Édition, industrie, **33**:24; **43**:7, 9, 21
Enregistrement sonore, développement, programme d'aide, gestion, **43**:40
Institutions culturelles nationales, nominations, **33**:12, 18
Journaux, concentration, **43**:42-3
Libre-échange, accord canado-américain, culture, **43**:11, 15, 20
Libre-échange nord-américain, culture, **43**:15, 20
Livres canadiens, popularité, **43**:21
Mieux connaître le Canada, programme, financement, **43**:44
Musées, aide, programme, financement, etc., **43**:39-40
Musique
Adams, Bryan, cas, **43**:22-3
Contenu canadien, **43**:23
Patrimoine, politique, **43**:41
Périodiques, industrie
Postes, tarifs préférentiels, **43**:7, 43
Revues, **43**:17
Québec
Artiste, statut, Loi 90, **42**:74
Culture, **33**:7, 15, 21; **43**:39
Radiotélédiffusion, **33**:16
Radio-Canada
Financement, **33**:22; **43**:7
Mandat, **33**:20
Radio, plan d'action, groupe consultatif, recommandations, **43**:9
Radiotélédiffusion
Contenu canadien, **33**:18
Licences, **33**:8-9, 12-3
Privée, **33**:20
Sommet, Montréal, Qué., décembre 1991, **33**:18-20
Système national, nécessité, **33**:8
Référendum, octobre 1992, financement, **43**:44
Télécommunications
Services, **43**:9-10, 24
Vie privée, protection, **43**:11-2, 36-7
Télécommunications, projet de loi C-62
Adoption, **43**:9
Droit de prêt public, inclusion, **43**:47
Loi de 1908 sur les chemins de fer, dispositions, remplacement, **43**:6
Stratégie industrielle, **43**:47
Téléfilm Canada, réglementation, **14**:16
Téléphone, services, appareils personnels, **43**:10-1
Télésat Canada, identification, **43**:25

Beatty, l'hon. Henry Perrin—*Suite*
Télévision
CFPL-TV, London, Ont. et CKNX, Wingham, Ont., entente, **43**:28-9
Contenu canadien, **43**:18, 22
Newsworld, équivalence francophone, **33**:15-6
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **33**:5-26
Voir aussi Appendices

Beauchamp, Guy (Association canadienne de télévision par câble)
Communications, ministère, mandat, étude, **48**:45-50, 55-6, 71-5
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **20**:40, 43-6, 51-2, 54, 58, 62-3, 65, 71

Beaulne, Louise (Conseil canadien du statut de l'artiste)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **40**:46-7

Bell, John Kim (Fondation canadienne des arts autochtones)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **15**:31-58

Bertrand, Gabrielle (PC—Brome—Missisquoi)
Sous-comité sur la violence à la télévision, séances à huis clos, présence, **66**:142-3
Unité canadienne, communications et culture, influence, **31**:60

Bibliothèque nationale du Canada
Aménagement et espace, problèmes, **6**:9-11
Bibliothèques, relations, **6**:8
Budget, **6**:11, 17-8
Collections, **6**:5, 11, 15-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Gould, Glen
Constitution, publications inhérentes, **6**:12
Expositions itinérantes, **6**:6
Gould, Glen, collection, **6**:16
Incendie, protection, système, **6**:14-5
Information électronique, **6**:7, 19
Littérature, traduction, **6**:20, 22-3
Livres parlés, **6**:24-5
Nouvelles de la Bibliothèque nationale, bulletin, **6**:24
Projets, **6**:6
Provinces, besoin, **6**:22-4
Publications
Canadiennes, **6**:11-2
Dépôt légal, **6**:10-2, 22-3
Gouvernementales, **6**:6-7, 19-20
Langues patrimoniales, **6**:13
Multilingues, **6**:21-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Constitution
Voir aussi Témoins; Unité canadienne

Bibliothèques
Incendie, protection, mesures, **9**:18-9
Livres, protection, mesures, **9**:19
Partenariat, **9**:9
Rôle, **6**:8-9
Voir aussi Bibliothèque nationale du Canada; Littérature canadienne; Office national du film—Productions

Biens culturels. *Voir* Commission canadienne d'examen des exportations; Culture; Patrimoine

Association du Barreau canadien
Information et télécommunications, droit, section, activités, etc., **41**:5-6
Représentation, **39**:0
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Comité—Témoins—Comparution, convocation; Droit d'auteur, Loi; Québec—Artiste, statut, Loi 90; Témoins

Association professionnelle des théâtres canadiens
Associations québécoises, relations, **16**:28
Budget, **16**:15-6
Canadian Theatre Agreement, **16**:38, 41, 46
Description, **16**:5, 7
Producteurs non membres, **16**:44
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Association canadienne des artistes de la scène; Témoins

AT & T
Monopole, suppression, répercussions, **22**:8; **28**:28
Services, **24**:30

Atelier de danse. Voir Centre national des Arts—Danse

Atkinson, Ken (PC—St. Catharines)
Radio-Canada, nomination par décret, examen, **2**:21-3

Australie. *Voir* Télévision, violence

Auteurs. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7; Artistes—Compositeurs; Orchestres—Chefs; Théâtre

Autochtones
Affaires culturelles, Comité, étude, **50**:4; **51**:4
Autonomie gouvernementale, journaux, position, **30**:32
Décalage culturel, **15**:35-6
Langues, enseignement, **15**:42
Patrimoine, **31**:65-7; **32**:16-8
Revendications territoriales, règlement, répercussions, **15**:43
Voir aussi Affaires, milieu; Artistes; Arts; Centres culturels et éducatifs; Communications par satellite canadien Inc—Stations; Conseil des arts du Canada; Constitution; Culture; États-Unis; Institutions culturelles nationales; Livres—Pour enfants; Musée canadien des civilisations; Musées; Office national du film—Studio; Radio-Canada—Conseil d'administration; Téléfilm Canada—Productions; Télévision

Avocats, services. *Voir* Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs

Ballet national du Canada
Côte Est, tournées, annulation, **3**:8, 17-9; **24**:97-8; **31**:53; **43**:31-2
Financement, **43**:31

Ballets. *Voir* Centre national des Arts

Banque fédérale de développement. *Voir* Édition—Maisons

Bayer, Elizabeth (Héritage Canada)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **21**:31-41, 43-4, 49-52, 54

Beatty, l'hon. Henry Perrin (PC—Wellington—Grey—Dufferin— Simcoe; ministre des Communications jusqu'au 25 juin 1993; secrétaire d'État aux Affaires extérieures à compter du 25 juin 1993)
Agence des télécommunications gouvernementales, financement, **43**:49
Artiste, statut, projet de loi C-7
Adoption, **43**:8
Application, **42**:60
Artistes, **14**:20-1, 33-5, 38; **42**:36, 38-40, 58
Associations accrédités, **14**:7, 26
Atelier fermé, disposition, **14**:6, 30; **42**:73-4
Conseil canadien du statut de l'artiste, **14**:6, 36-7; **42**:51-5
Droit de prêt public, **14**:7, 16, 18-9, 40-1; **42**:44
Étude, **14**:4-27, 29-30, 32-43; **42**:31-6, 38-46, 48-55, 58, 60, 62, 68, 70, 72-4, 78-9, 81, 84-5, 88, 90-3
Exclusivité, **14**:6-7
Faillite et étalement du revenu, dispositions, **14**:8
Impôt sur le revenu, Loi, incidence, **42**:81
Non-discrimination, dispositions, inclusion, **42**:42
Objectifs, **43**:6
Québec, artiste, statut, Loi 90, comparaison, **14**:33; **42**:74
Révision après trois ou cinq ans, **42**:90
Téléfilm Canada, exclusion, **14**:17
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, **14**:6, 20, 22-3; **42**:48-50, 62-3, 68
Artistes
Canadiens, **14**:25
Équité, **43**:8
Liberté d'expression, **14**:13-4
Négociations collectives, **14**:27
Programmes sociaux, accès, **14**:8
Revenus, **14**:5
Rôle, **14**:38-9
Statut, **14**:32
Subventions, **14**:5
Arts canadiens, consommateur, profil, **43**:12
Ballet national du Canada, côte Est, tournées, annulation, **43**:32
Canada, 125e anniversaire, célébration, financement, **43**:44
Cinéma
Black Robe, **14**:17, 21; **43**:34
Canadien, **43**:16, 22, 33-6
Communications, budget principal 1992-1993, **43**:5-24, 27-9, 31-50
Communications, ministère, budget, **33**:22; **43**:6
Conférence administrative mondiale des radiocommunications, Canada, participation, **43**:6
Conseil des arts du Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, fusion, **43**:48
Financement, **43**:32, 38
Constitution, pouvoir résiduel, transfert aux provinces, **33**:12
CRTC
Commissaires, **33**:8
Régionalisation, **43**:48-9
Culture
Biens culturels, dons, certificats fiscaux, **43**:29
Étrangère, importation, réduction, **43**:21
Formation, **43**:8
Gouvernement, **14**:9; **33**:6, 17, 24; **43**:38-9

Arts—*Suite*
Visuels—*Suite*
Financement, **23**:33
Oeuvres, édifices gouvernementaux, acquisition et exposition, **20**:79-80
Pays-Bas, politique, **20**:85-6
Québec et autres provinces, relations, **20**:84
Voir aussi Conférence canadienne; Constitution—Droit à la propriété, inclusion; Impôt sur le revenu; Québec

As Long as the Rivers Flow. Voir Office national du film—Productions

Assad, Mark (L—Gatineau—La Lièvre)
Culture, **19**:18
Québec, **19**:18
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **19**:15-8

Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française
Membres, **27**:27-8
Voir aussi Association canadienne des radiodiffuseurs

Association canadienne de production de film et de télévision
Description, **62**:4
Membres, **62**:10-1
Productions, **62**:10
Voir aussi Témoins

Association canadienne de télévision par câble
Association canadienne des radiodiffuseurs, relations, **20**:71-2
Câblevision 2001, groupe de travail, mandat, etc., **48**:35, 37-8, 45, 55
Vidéotron, membre, **20**:58
Voir aussi Constitution—Propositions; Témoins

Association canadienne des annonceurs
Convention collective, **36**:18-9

Association canadienne des artistes de la scène
Association professionnelle des théâtres canadiens
Entente, **18**:12-3
Relations, **39**:13
Description, **4**:26-7; **39**:4
Non-membres, contingentements, **18**:12-3
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Témoins

Association canadienne des bibliothèques
Entreprises étrangères, lettres, documents demandés par le Comité, **9**:7
Voir aussi Constitution—Propositions; Taxe sur les produits et services; Témoins; Unité canadienne

Association canadienne des éditeurs de périodiques
Description, **24**:37
Langues officielles, représentation, **24**:70
Membres, **24**:41, 70
Voir Appendices; Témoins; Unité canadienne

Association canadienne des organismes artistiques
But non lucratif, **29**:46
Description, **29**:31-2
Donald K. Donald, relations, **29**:46, 51
Québec, membre, **29**:43-4
Revenus, artistes, parts, etc., **29**:46-7
Voir aussi Témoins

Association canadienne des producteurs de films et de télévision
Coalition des groupes artistiques, comité mixte, comparution, **9**:45-6
Vers une stratégie nouvelle, conférence, **9**:36
Voir aussi Appendices; Témoins

Association canadienne des radiodiffuseurs
Apolitique, caractéristique, **27**:34-5, 41
Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française, relations, **27**:27
Code, révision, **57**:5-6, 12-3, 21, 32
En ondes pour le Canada, programme, **27**:7-8
Groupe d'action nationale contre la violence, relations, **57**:35-6
Membres, **27**:33
Pour la survie de la radio privée, plan, **27**:10
Radiodiffuseurs conventionnels du secteur privé, représentation, **57**:5
Réalisations, **27**:7-9, 36
Recommandations, **27**:10-2
Voir aussi Association canadienne de télévision par câble; Constitution—Propositions; Québec—Séparation; Télévision, violence; Témoins

Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement
Vidéoclips, production, **63**:19
Voir aussi Témoins

Association de l'industrie du disque et du spectacle du Québec (ADISQ). *Voir* Comité—Témoins—Comparution, convocation

Association des artistes. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7

Association des cadres d'institutions culturelles
Réception, février 1992, Comité, coparrainage, **2**:5, 45

Association des éditeurs canadiens
Book Publishing in Canadian Culture: A National Strategy for the 1990s, document, **11**:6-11, 33
La courte échelle, relations, **11**:11-3
Membres, **11**:4, 11-3
Recommandations, **11**:9-10, 16, 36
Responsabilité, **11**:32
Voir aussi Appendices; Québec—Séparation; Témoins; Unité canadienne

Association des musées canadiens
Activités, **32**:5-6
Dotation, fonds, **32**:9
Formation, programme, **32**:14
Membres, **32**:26
Ottawa, Ont., conférence, février 1992, **32**:16
Téléapprentissage, **32**:14-5
Voir aussi Constitution—Propositions; Identité nationale; Québec—Séparation; Témoins

Association des orchestres canadiens
Description, **24**:74
Financement, **24**:91
Membres, nombre, **24**:90
Programmation, **24**:82, 91
Subventions, **24**:76
Voir aussi Constitution—Propositions; Témoins; Unité canadienne

Artiste, statut, projet de loi C-7—*Suite*
Tribunal canadien des relations...—*Suite*
Financement, **41**:9
Membres, mandat, durée, **42**:61-2
Négociation, secteurs, détermination, **41**:20-1
Nominations
Adéquates, **14**:22; **18**:49; **35**:21, 34; **36**:9, 17-8; **37**:23-4, 37; **39**:14-5, 23, 26; **40**:15, 18; **41**:38, 41; **42**:17, 46-7
Processus, candidats, liste, etc., **13**:38-40; **37**:23; **42**:46-50, 52-4, 62-3
Travail, ministère et Communications et Culture, ministère, consultations, **14**:22; **18**:21-2, 40, 42-5; **35**:11, 32-4; **36**:8-10; **37**:24, 34; **38**:17; **39**:15; **40**:21; **41**:31-2, 38, 41-2; **42**:33-4, 46, 48-50
Rôle et pouvoirs, **14**:6, 20, 23-4, 39; **16**:41, 45; **18**:9-10, 30, 47; **35**:17-8, 21; **37**:5; **39**:22-3; **40**:15, 22; **41**:16-8, 23-4, 30-1, 40, 42-3, 50-1; **42**:22-4
Union des artistes, position, **18**:22; **36**:29; **40**:28, 31-2; **41**:10-1, 13; **42**:14, 20, 22
Writers' Union of Canada, recommandations, **18**:48-9; **42**:46

Artistes
Anglophones
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, représentation, **25**:19-20
Et francophones, liens, **25**:16-7
Associations, adhésion, **35**:14-5
Autochtones
Action positive, politique, **15**:52-4; **16**:30-1
Émigration aux États-Unis, **15**:39-40
Gouvernement, aide, **15**:46, 48-9
Avantages sociaux, régime, **36**:4
Canadiens
Et étrangers, comparaison, **17**:23; **24**:81
États-Unis
Accès, **14**:25
Succès, **43**:27
Tournées, **1**:62-3
Promotion, **30**:90
Reconnaissance, **24**:80
Compositeurs
Auteurs, écrivains, comparaison, **24**:94
Nombre, **24**:93
Conseils consultatifs
Bénévoles, rôle, **13**:44-5
Voir aussi sous le titre susmentionné Statut
Droits
Connexes, **27**:44-5
Voir aussi sous le titre susmentionné Statut
Équité, **43**:8
Formation, langues officielles, choix, **36**:19
Impôt sur le revenu, Loi, modifications, **20**:74, 83; **36**:11-2; **41**:30, 33-4, 56
Indépendants
Assurance, régime, **38**:6-7
Syndicat, représentation, **40**:16
Liberté d'expression, **14**:12-4; **19**:7; **31**:26-7
Marginalité, **20**:77-8
Négociations collectives, **14**:27; **36**:7-8; **39**:5; **40**:9-10
Problèmes, **41**:33
Producteurs, relations, **38**:7; **39**:6-7
Professionnalisme, **36**:19-20

Artistes—*Suite*
Programmes sociaux, accès, **14**:8
Revenus, **1**:39; **13**:7; **14**:5, 27; **17**:23; **27**:44; **44**:19
Rôle, **14**:38-9
Statut
Conseil consultatif, **13**:44-6
Distinct, **35**:13-4
Droits, lien, **13**:43-4
Loi, nécessité, **36**:14
Provinces, lois, **14**:32; **36**:13; **38**:4; **39**:27
Subventions, **13**:37; **14**:5
Voir aussi Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists—Membres; Artiste, statut, projet de loi C-7; Code canadien du travail; Commission de reconnaissance des associations; Droits voisins—Redevances; Identité nationale; Québec—Séparation; Radiodiffusion, Loi; Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Arts
Activités créatrices, encouragement, **44**:34
Autochtones
Financement, **15**:44-7, 52; **30**:69
Reconnaissance, **16**:21-2; **30**:69
Canadiens, consommateur, profil
Decima Recherche et Culture Inc., étude, **24**:98-9; **29**:49-51
Document demandé par le Comité, **24**:98-9
Rapport, but, publication, etc., **43**:12
Culture, distinction, **16**:17, 35; **20**:100
D'interprétation, financement, **23**:33
Diversité, **20**:74-5
Financement, **20**:95-6
Compétence concurrente, **30**:58
Conseil des arts du Canada, **20**:76, 86; **30**:57-8; **31**:16-7
Édifices, entretien, **23**:41-2
Gouvernement fédéral
Et provinces, partage, **23**:37
Importance, **31**:25
Maintien, **30**:46
Réduction, **23**:37-8
Parrainage, **23**:32-3
Recettes et subventions, **23**:41
Secteur privé, **23**:32, 38; **30**:28; **31**:25
Sociétés, contribution, **23**:32-3, 35, 38; **24**:27
Sources, **23**:38-9, 44; **44**:29-31
Télécom Canada, contribution, **24**:27
Voir aussi sous le titre susmentionné D'interprétation; Visuels
Gouvernement fédéral
Priorité, **31**:24; **44**:29, 31
Soutien, **6**:17-8; **31**:11
Voir aussi sous le titre susmentionné Financement
Investissements, retombées économiques, **44**:31-2
Jeunes, sensibilisation, **44**:25-6
Limites géographiques, **20**:89-90, 103
Politique
Nationale, **24**:99-100
Voir aussi sous le titre susmentionné Visuels—Pays-Bas
Visuels
Contenu canadien, **20**:3
Exposition, fonds, création, **20**:76, 81-2
Faillite, protection, **38**:7-8

Artiste, statut, projet de loi C-7—*Suite*
Employés—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Entrepreneurs indépendants; Fonctionnaires; Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs—Administration
Entrepreneurs indépendants
Application, **41**:32; **42**:28
Définition, **39**:5-6; **40**:8-9, 14-5, 17, 42; **41**:37; **42**:25, 27, 64-6
Employés, distinction, **40**:12-4, 18-9; **41**:27, 37; **42**:64, 66
Producteurs sans convention collective, relations, **41**:19-20
Voir aussi sous le titre susmentionné Relations professionnelles
Entreprises privées, application, **41**:55
Étude, **13**:37-47; **14**:4-70; **16**:37-54; **17**:3; **18**:4-55; **35**:4-35; **36**:4-34; **37**:5-46; **38**:4-19; **39**:4-33; **40**:4-49; **41**:4-61; **42**:12-93
Exclusivité
Dispositions, **14**:6
Syndicale, **14**:25
Faillite et étalement du revenu, dispositions, **13**:40; **14**:8, 14-5; **38**:9
Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada, position, **37**:5-9, 13-5, 20-2, 24-5 ; **39**:9-11
Fonctionnaires et employés au sens de la partie I du Code canadien du travail, exclusion, **14**:41; **36**:16-7, 26-8; **37**:28, 35-6; **39**:6
Gouvernement, pouvoir de dépenser, **18**:28-9
Griefs
Arbitrage, **40**:38
Voir aussi sous le titre susmentionné Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs—Décisions
Groupes ethniques et minoritaires, inclusion, **37**:18-9; **38**:12-4
Guilde des musiciens du Québec, position, **40**:39, 43
Impôt sur le revenu, Loi, incidence, **42**:81-4
Infractions
Charge de la preuve, **41**:21; **42**:87-8
Sanctions, conseillers, **41**:21-2
Institutions fédérales, application, **35**:15-6; **40**:46-8; **41**:8
Lacunes, **41**:29, 56
Modifications, **16**:50-2; **40**:16; **41**:35, 40; **42**:13, 28
Négociations, modalités, etc., **16**:42-3; **40**:24-5, 27
Non-discrimination, dispositions, inclusion, **35**:29; **37**:44; **38**:12-3, 15-6; **39**:10, 15-6; **40**:34; **42**:41-6
Objectifs, **14**:49; **18**:26; **35**:8, 16, 33-4; **36**:14-5, 22; **38**:9, 18; **39**:28; **41**:8, 11, 29; **42**:32, 83; **43**:6
Office national du film, application, **41**:8, 45-6; **47**:22-3
Orchestres symphoniques, incidence, **42**:21
Ordonnances émises en vertu d'une prérogative, interdiction, **18**:32
Organisations artistiques, conflits, **36**:15
«Participent» et «Création», définitions, **18**:50; **35**:28; **37**:27
Prêt public, droit. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Droit de prêt public
Producteurs
Accords-cadres, **40**:43-5
Application, **14**:29-32; **35**:23; **41**:27-8
Associations, formation, **14**:53-4; **40**:28-9, 36-7, 44
Définition, **39**:25; **40**:28, 43, 45-6; **41**:17, 24; **42**:14-5
Poursuites, protection, **18**:10

Artiste, statut, projet de loi C-7—*Suite*
Producteurs—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Artistes—Et; Entrepreneurs indépendants; Relations professionnelles—Entrepreneurs; Tribunal canadien des relations professionnelles artistes
Provinces
Institutions, inclusion, **18**:40
Juridiction, conflits, **41**:26, 48, 59
Législation complémentaire, **38**:9, 18; **41**:34, 37
Position, **18**:53
Québec, artiste, statut, Loi 90, comparaison, **14**:32-3, 50; **16**:41, 45; **18**:6, 8, 18-9, 53; **35**:8, 19-22, 28, 30; **36**:13; **37**:8-9, 15, 17, 22, 32, 34, 38, 41-2; **38**:7-8, 18-9; **40**:27-8, 36, 38, 41, 46; **41**:25, 40; **42**:21, 27
Radio-Canada, application, **35**:16; **41**:8, 45-6; **42**:21
Radio-Québec, application, **40**:38
Radiodiffuseurs, application, **40**:44-6; **41**:8
Rand, formule, application, **16**:40, 46-8; **18**:14, 22, 26, 33; **35**:27; **36**:23; **37**:9-10; **39**:11, 13; **40**:42; **42**:21, 73
Rapport à la Chambre, **42**:3-5
Régisseurs, exclusion, **16**:40
Règlements, **18**:50-1; **41**:48
Voir aussi sous le titre susmentionné Associations
Réimpression, **42**:91
Relations de travail. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Relations professionnelles
Relations professionnelles
Artistes visés, **14**:31; **18**:7-8, 24-5, 27
Ententes, renouvellement, **14**:28
Entrepreneurs indépendants et producteurs opérant sous juridiction fédérale, **35**:5-6
Incidence, **41**:51-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Tribunal canadien
Révision après trois ou cinq ans, **42**:30, 71, 90
Secteur, définition, **18**:51-2
Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs, position, **37**:26-9, 31, 35-6, 38-40, 46; **42**:18
Son et éclairage, techniciens, application, **41**:39-40
Sous-traitance, répercussions, **18**:28
Téléfilm Canada, exclusion, **14**:16-8, 31-2
Téléphone, compagnies, application, **35**:16
Titre, **35**:3; **38**:15-6; **41**:35
Adopté, **42**:90
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs
Accès limité, **18**:23
Administration, employés, nombre requis, **35**:29
Conseil canadien des relations de travail, conflits de compétence, etc., **13**:43; **14**:45-6; **18**:17, 23, 33, 49; **28**:14-9, 25, 32, 41, 49-50; **35**:7-9, 11; **37**:28-9, 35, 38; **39**:22; **40**:7-8, 42; **41**:15-7, 32, 37; **42**:22-3, 26, 46, 66-70, 80
Coût, **42**:66
Création, motifs, **14**:20, 46; **18**:51
Décisions
Appels, droits, **37**:10-1, 35
Application, **40**:8
Cour fédérale, révision, **14**:46; **18**:32; **35**:8-9; **41**:42-3
Critères, **30**:31-2; **42**:72
Griefs, **41**:30

Artiste, statut, projet de loi C-7—*Suite*
Artistes—*Suite*
Contribution à la société canadienne, **35**:5
Créateurs et visuels, exclusion, **38**:4-5, 14
Danseurs, **42**:17
Définition, **18**:36-7, 43, 51; **35**:22; **36**:26-8; **37**:32, 37; **41**:16, 24, 47; **42**:14-6, 28
Droits, **14**:33-5, 52
Écrivains, **18**:34-5, 44; **42**:17
Emploi, accès, **37**:6, 10-1, 16, 23; **38**:12-3, 16; **39**:7; **42**:74
«En voie de devenir un artiste», **35**:28; **41**:16; **42**:16
Et producteurs, association, droit, **35**:5; **37**:18
Étrangers, **18**:31; **40**:23-4; **41**:53
Exclus, **18**:16
Grève, droit, **35**:25-6
Incidence, **36**:14-5; **41**:27
Indépendants, négociations collectives, droit, **18**:16-7, 23, 54
Mission, **35**:24-5, 30-2; **36**:21, 30-2; **37**:39-40; **42**:34-5
Musiciens, **36**:16
Nouveaux, incidence, **41**:18, 52
Position, **41**:23-4, 28, 30
Recherchistes, inclusion, **37**:28, 35; **42**:18, 58
Répercussions, **39**:13
Salaires, **14**:52; **16**:46-9
Statut singulier, reconnaissance, **35**:5
Suspension, **42**:78
Visés, **35**:12, 15-6, 20-2; **36**:26-8; **42**:57-60
Voir aussi sous le titre susmentionné Associations accréditées; Relations professionnelles
Association canadienne des artistes de la scène, position, **39**:4-5, 8, 12-4, 32
Association des artistes, position, **16**:51
Association du Barreau canadien
Coût-avantage, étude, **41**:11-3
Position, **39**:9, 14; **40**:10-1; **41**:5-6, 10, 14, 22-6, 33, 40, 46-7, 55, 61; **42**:12-3, 15-8, 20-2, 25-9, 67-8, 87
Association professionnelle des théâtres canadiens, position, répercussions, **16**:38, 41-2, 50-1; **35**:27-8; **39**:7-8, 12
Associations accréditées
Accords-cadres, négociations, **18**:10-1; **35**:6, 27; **36**:23; **39**:13; **40**:41
Artistes, choix, **41**:54-5
Renseignement demandé par le Comité, **35**:26-7
Non-membres, embauche, **14**:26-7, 30-1; **16**:39-40; **18**:33; **36**:22, 28-9; **37**:6, 8, 10, 15-6; **39**:7, 12-3; **40**:22, 25
Poursuites, protection, **18**:10
Règlements, **36**:28-9; **39**:28-9
Rôle, **35**:14
Sélection, avantages, etc., **14**:7, 28, 37; **35**:17-8; **36**:22-3; **37**:6, 11-2; **39**:5; **40**:22, 25-7; **42**:24-5
Atelier fermé, disposition, **4**:20, 40-1; **14**:6, 30; **18**:13-4, 22, 27; **35**:6, 27; **36**:16, 23, 28-9; **37**:5-6, 9-10, 13-5, 17, 21, 31-2; **39**:9, 20-1, 26, 29-30, 32; **40**:8, 38-9, 41; **41**:36; **42**:21, 24, 73-6
Auteurs et compositeurs, indemnisations, **14**:56-7, 69
«Autres questions connexes», définition, **41**:36
Avis juridiques, **16**:50-4
Cadre, définition, **16**:54
Caractère hybride, **38**:17-8

Artiste, statut, projet de loi C-7—*Suite*
«Célébrer l'existence collective et individuelle des Canadiennes et des Canadiens», **14**:20-1, 38-9; **18**:39; **35**:24-5, 30-1; **36**:21, 30-2; **37**:39-40
Centre national des Arts, application et position, **35**:28; **39**:9, 14, 21; **40**:32-3; **41**:8, 45-6; **42**:14; **47**:47-8
Coalitions, enquêtes, Loi, lien, **13**:42; **36**:7
Code canadien des artistes, principes, recours, **38**:14-6, 19
Comité consultatif, étude, **42**:27
Commission du droit de prêt public, position, **14**:59-60, 64
Communications, ministère, position, **42**:13
Concurrence, Loi, lien, **13**:42; **14**:44, 54-5; **18**:26, 34-5; **40**:10; **41**:10, 43-4, 56, 59; **42**:18-20, 81-2, 84-5
Conférence canadienne des arts, position, recommandations, **36**:4-5, 8, 16; **42**:35
Conflits possibles, règlements, etc., **14**:39-40, 45-8, 50-1, 53; **16**:43, 45; **18**:15, 18-21, 24, 41, 49-50; **35**:7, 17, 28; **36**:15; **37**:33-5
Conseil canadien des relations de travail
Position, **14**:44-8, 54; **36**:18
Pouvoirs, **36**:17; **40**:12, 15, 21
Voir aussi sous le titre susmentionné Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs
Conseil canadien du statut de l'artiste
Création, nominations, etc., **13**:46; **14**:6, 35-7, 39, 44-6; **18**:21-3, 34, 46; **35**:5, 32-4; **36**:9-10; **37**:5; **38**:5, 17, 19; **40**:21; **41**:12; **42**:54-5
Rapport, présentation, **36**:32-3; **42**:51-4
Conseil des arts du Canada, position, **44**:28
Conseillers
Responsabilité personnelle, **41**:11
Voir aussi sous le titre susmentionné Infractions—Sanctions
Considérations linguistiques et géographiques, **18**:30
Contrats à court terme, **35**:27
Coproductions, application, **14**:52-3; **18**:8-9, 52-3; **36**:33; **37**:29-30, 35, 37-8, 43; **39**:14, 21-2, 24-5, 30; **40**:28-33, 44; **41**:13, 49, 59; **42**:13-5, 19; **47**:47-8
Renseignements demandés par le Comité, **41**:50
Cotisations sociales, précompte, etc., **39**:11; **40**:37; **42**:81-4
Coût, **41**:46-7
Déclaration et politique, **14**:15
Définitions
Interprétation, difficultés, **41**:38-9
«Partie», application, **18**:24
Voir aussi sous le titre susmentionné Artistes; «Autres questions connexes»; Cadre; Entrepreneurs indépendants; «Participent» et «Création»; Producteurs; Secteur
Droit de prêt public, **13**:40-2, 47; **14**:7, 15-6, 18-9, 40-3, 45, 58-61, 63, 66, 68; **18**:39-40; **35**:5, 22-4; **36**:8-13, 24-5; **38**:5, 10-1; **41**:57; **42**:17-8, 38-41, 43-6
Échappatoires, **37**:42-3; **41**:13-4, 27
Éclairage. *Voir sous le titre susmentionné* Son
Élaboration, consultations, etc., **36**:6-7; **41**:6-7, 22, 45
Élargissement, **38**:14
Employés
Application, **41**:32
Détermination, **42**:66-7

Appendices—*Suite*
Association canadienne des éditeurs de périodiques, mémoire, **24A**:7-12
Association canadienne des producteurs de films et de télévision, mémoire, **9A**:14-27
Association des éditeurs canadiens, mémoire, **11A**:35-65
Beatty, l'hon. Perrin, *Le divertissement a ses limites,* allocution, notes, **57A**:15-20
Commission du droit de prêt public, document, **14A**:3-4
Conférence canadienne des arts, députés, questions, **3A**:3-4
Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, mémoire, **23A**:11-9
Fondation canadienne des arts autochtones, document, **15A**:1
Gray and Company, lettre adressée au Council for Periodical Distributors Associations, **59A**:7-12
Proposition visant la création d'un programme national de classification des films et vidéos au Canada, document, **63A**:16-30
Spicer, Keith, *Redonner l'enfance aux enfants: vers une alliance pour moins de violence à la télévision,* discours, **57A**:21-30

***Applebaum-Hébert,* rapport**
Premier ministre, lettre, **30**:80
Recommandations, **21**:46; **26**:35; **32**:22

Archives nationales
Accès automatique, **21**:7-8, 28-9
Archiviste national, emploi, sécurité, **21**:25
Centres régionaux, **21**:17-8
Consultation, points, **21**:7
Disque optique compact, utilisation, **21**:19
Documents
Acquisition, tri, etc., **21**:12-3
Audiovisuels, préservation, **21**:8-9, 13, 20-1
Papier, qualité
Amélioration, **21**:13-4
États-Unis et autres pays, **21**:14-5
Édifice commémoratif de l'Ouest, **21**:6
Gatineau, Qué., édifice, construction, **21**:6, 13, 20
Inventaire, programme, **21**:15-7
Locaux, **21**:6
Médias, recours, **21**:28
Micro-ordinateurs, utilisation, **21**:19
Microfilms, prêts, **21**:18
Office national du film, relations, **21**:21-2
Québec, activités, **21**:11, 24-5
Radio-Canada, relations, **21**:21-2
Rôle, but, etc., **21**:4-5
Téléfilm Canada, relations, **21**:21-2
Vidéos, utilisation, **21**:11
Vision, **21**:5
Voir aussi Conseil canadien des archives; Constitution—Propositions; Identité nationale; Témoins; Unité canadienne

***Arpin,* rapport**
Recommandations, **20**:22

Artiste, statut, projet de loi C-7
Accords-cadres, définition, etc., **16**:43-4, 47-8; **18**:9-13, 33, 52, 54; **35**:6-7, 27; **37**:30, 33-5, 41-2; **40**:27; **41**:18-9, 36; **42**:24, 89
Voir aussi sous le titre susmentionné Associations accréditées; Producteurs
Administration, budget, renseignement demandé par le Comité, **35**:30
Adopté, **42**:91
Adoption, **38**:16-7; **39**:9, 16; **41**:23, 28, 35, 56, 60; **42**:29; **43**:8
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, position, **18**:22; **25**:30; **40**:6-8, 42; **41**:13; **42**:57, 60
Améliorations, **38**:10, 17; **41**:56
Anti-scabs, disposition, inclusion, **40**:41
Application, **42**:28, 33, 58-60
Voir aussi sous le titre susmentionné Centre *et passim*
Art. 1, adopté, **42**:90
Art. 2, **42**:34-41, reporté, 41, adopté, 90
Am. (Finestone), **42**:34-7, retiré, 37
Am. (Roy-Arcelin), **42**:37-40, retiré, 40
Am. (Roy-Arcelin), **42**:89-90, adopté, 90
Art. 3, **42**:41-6, adopté, 46
Am. (de Jong), **42**:43-6, adopté, 46
Art. 4, **42**:46-55, adopté, 55
Am. (Finestone), **42**:46-9, retiré, 49
Am. (Finestone), **42**:51-5, retiré, 55
Art. 5, adopté **42**:56
Art. 6, **42**:56-61, adopté, 61
Am. (Roy-Arcelin), **42**:56-7, adopté, 57
Am. (Roy-Arcelin), adopté, **42**:56
Art. 7, adopté **42**:61
Art. 8, **42**:80-5, reporté, 61, adopté, 85
Am. (Finestone), retiré, **42**:80-1
Nouvel art., ajout, **42**:80
Art. 9, **42**:61-3, adopté, 63
Am. (Finestone), **42**:62-3, adopté, 63
Art. 10 à 15 adoptés, **42**:63
Art. 16, **42**:63-71, adopté, 71
Am. (Finestone), **42**:64-8, retiré, 68
Am. (Roy-Arcelin), **42**:63-4, adopté, 64
Art. 17, **42**:71-2, adopté, 72
Am. (Roy-Arcelin), **42**:71-2, adopté, 72
Art. 18 à 21 adoptés, **42**:72
Art. 22, **42**:72-7, adopté, 77
Am. (Roy-Arcelin), **42**:72-7, adopté, 77
Art. 23 à 27 adoptés, **42**:86
Art. 28 à 37 adoptés, **42**:87
Art. 38 adopté, **42**:87
Am. (Roy-Arcelin), adopté, **42**:87
Art. 39 à 48 adoptés, **42**:87
Art. 49, **42**:77-8, adopté, 78
Am. (Roy-Arcelin), **42**:77-8, adopté, 78
Art. 50, **42**:78-9, adopté, 79
Am. (Roy-Arcelin), **42**:78-9, adopté, 79
Art. 51 adopté, **42**:87
Art. 52, **42**:87-8, adopté, 88
Art. 53 adopté, **42**:79
Am. (Roy-Arcelin), adopté, **42**:79
Art. 54 à 69 adoptés, **42**:88
Artistes
Apprentis, conditions de travail, **39**:12

A Media Literacy. *Voir* Office national du film

Accès à l'information. *Voir plutôt* Information, accès

ACTRA. *Voir plutôt* Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists

Adams, Bryan. *Voir* Musique

Adams, Karen (Association canadienne des bibliothèques)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **9**:4-20

ADISQ. *Voir plutôt* Association de l'industrie du disque et du spectacle du Québec

Affaires extérieures, ministère. *Voir* Appendices; Conseil des arts du Canada; Radio-Canada International

Affaires, milieu
Autochtones, accès, **15**:40, 44

Agence des télécommunications gouvernementales
Financement, **43**:49

Agence pour licence de reproduction de vidéo audio Inc.
Vidéoclips, production, **63**:19

AGT Limited
Capacité technologique, exploitation, **22**:16, 20, 24, 27
Concurrence, **22**:6-7; **24**:27
Contrats, obtention, **22**:20
Entreprise nationale, Cour suprême, décision, **24**:12
Fibres optiques, utilisation, **22**:21, 27
Ligne d'accès WATTS, **22**:19
Québec, activités, **22**:16-7
Responsabilité, **22**:22
Services
Changements, autorisation, **22**:18-20
Description, **22**:4-5, 17, 21, 25
Expansion, **22**:22, 28; **24**:27
Victoria Composite High School, programme éducatif, **22**:13
Voir Constitution—Propositions; Sénat—Réforme; Témoins; Unité canadienne

Akerblom, Maggy (Coalition pour rétablir le financement de RCI)
Unité canadienne, communications et culture, influence, **29**:7-8, 14, 18, 27, 29-30

Alberta. *Voir* Patrimoine—Biens—Québec

ALE. *Voir plutôt* Libre-échange canado-américain, Accord

ALENA. *Voir plutôt* Libre-échange nord-américain, Accord

Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise
Description, **23**:5-6, 23, 25
Recommandations, **23**:17
Télécom Canada, position, **24**:27
Voir aussi Constitution—Propositions; Témoins; Unité canadienne

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)
Accréditation, **41**:52
Description, mandat, **25**:20; **40**:5
États-Unis, menace, **25**:42-3
Guildes, **40**:26-7

Alliance of Canadian Cinema, Television and...—*Suite*
Membres
Adhésion, conditions, **40**:22-3
Artistes étrangers, **40**:23-4; **41**:53
Revenus, **40**:5, 19
Non-membres, embauche, **14**:25-6
Priorités, **25**:41
Recommandations, **25**:8
Union des artistes
Différence, **36**:20-1
Relations, **19**:12; **25**:15-7, 21-2, 44
Voir aussi Artiste, statut, projet de loi C-7; Artistes—Anglophones; Québec—Séparation; Télévision, violence; Témoins; Unité canadienne—Débat

Alliance pour l'enfant et la télévision
Création, **59**:20
Mandat, **59**:22
Voir aussi Télévision, violence—Lutte; Témoins

Allman, Catherine (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **24**:14-5, 21, 24-5, 31-2, 35-7, 48

Alter, Susan (recherchiste pour le Comité)
Comité
Séances à huis clos, présence, **18**:3; **66**:137-9
Travaux futurs, **60**:27, 29
Télévision, violence, rapport, avant-projet, examen, **60**:27, 29

Analphabétisme
Fonctionnel, taux, **20**:58-9

Anderson, Edna (PC—Simcoe-Centre)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **42**:63

Anglin, Perry (ministère des Communications)
Artiste, statut, projet de loi C-7, étude, **18**:4-15, 19-36, 38-54; **35**:4-7, 11-2, 15-7, 19-21, 24, 26-31, 33-4
Communications, ministère, étude, **1**:41-2, 53, 66-7

Angus, Liz, étude. *Voir* Téléphone, services—États-Unis

Anka, Paul
Allusions, **17**:17, 23

Anne of Green Gables, **série**. *Voir* Télévision

Annis, Susan (Conférence canadienne des arts)
Unité canadienne, communications et culture, influence, étude, **3**:6-12, 19-21

Antennes paraboliques
Prix, **1**:57
Réglementation, **10**:42-3; **15**:9

Anthony, Brian (Conseil des arts du Canada)
Conseil des arts du Canada, nominations par décret, **44**:9-10, 14

Anti-scabs. *Voir* Artiste, statut, projet de loi C-7; Code québécois du travail

Anticosti, île. *Voir* Patrimoine

Appendices
Affaires extérieures, ministère, lettre, **29A**:2

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1991—

Juin:	les 4, 5, 11 et 13, f.1; le 18, f.2.
Septembre:	les 17 et 19, f.2; les 24 et 25, f.3.
Octobre:	le 1er, f.3; le 2, f.4; le 3, f.5; le 8, f.6; le 9, f.7; le 22, f.8; le 23, f.9; le 24, f.10; le 29, f.11; le 30, f.12; le 31, f.13.
Novembre:	le 4, f.14; le 5, f.15; le 6, f.16; le 7, f.17; le 18, f.18; le 19, f.19; le 20, f.20; le 21, f.21; le 25, f.22; le 26, f.23; le 27, f.24; le 28, f.25.
Décembre:	le 2, f.26; le 3, f.27; le 4, f.28; le 5, f.29; le 9, f.30; le 10, f.31; le 11, f.32; le 12, f.33.

—1992—

Janvier:	les 27 et 28, f.34.
Février:	les 4, 5, 11, 12, 13, 18 et 25, f.34.
Mars:	les 10, 11, 18 et 26, f.34; le 17, f.35; le 18, f.36; le 25, f.37; le 26, f.38; le 31, f.39.
Avril:	le 1er, f.40; le 2, f.41; le 29, f.42.
Mai:	le 13, f.43; le 14, f.44; le 19, f.45; le 20, f.46; le 21, f.47.
Juin:	le 10, f.48; les 16 et 17, f.50.
Novembre:	le 24, f.51.
Décembre:	le 3, f.51.

—1993—

Février:	les 3 et 9, f.51; le 10, f.52; le 11, f.53; le 16, f.54; le 17, f.55; le 18, f.56; le 23, f.57; le 24, f.58; le 25, f.59.
Mars:	le 9, f.60; le 11, f.61; le 16, f.62; le 18, f.63; le 23, f.64; le 24, f.65.
Avril:	le 20, f.66.
Mai:	les 11, 25, et 27, f.66.

N.B. Il n'y a pas de fascicule 49.

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous–titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous–titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous–titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. *Voir* Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l.=première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am.=amendement. Art.=article. Chap.=chapitre. Dd.=ordre de dépôt de documents. Déc.=déclaration. M.=motion. Q.F.=question au *Feuilleton*. Q.o.=question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés.=résolution. S.C.=Statuts du Canada. S.r.=sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service de l'index et des références (613) 992–7645. Télécopieur (613) 992–9417

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

37380004 6

CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DES

Communications et de la culture

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-66 • 1991-1993 • 3e Session • 34e Législature

JUN 8 1994